

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

# L'ÉGLISE CATHOLIQUE

V

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

# L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR


L'ABBÉ ROHRBACHER

DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, ETC., ETC.


NOUVELLE ÉDITION

REVUE, ANNOTÉE, AUGMENTÉE D'UNE VIE DE ROHRBACHER, DE CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES, DE DISSERTATIONS ET CONTINUÉE JUSQU'EN 1900


Par Monseigneur **FÈVRE**

PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE


Ἀρχὴ πάντων ἐστὶν ἡ καθολικὴ καὶ ἁγία Ἐκκλησία.

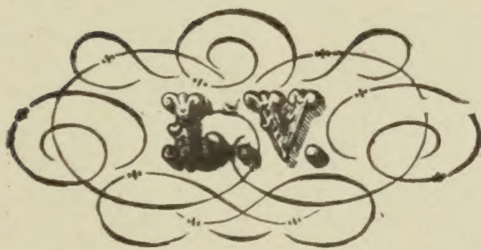
S. ÉPIPHANE, l. I, c. v, *Contre les Hérésies.*

*Ubi Petrus, ibi Ecclesia.*

S. AMBR., *In Psalm.* XL, n. 30.

---

TOME CINQUIÈME

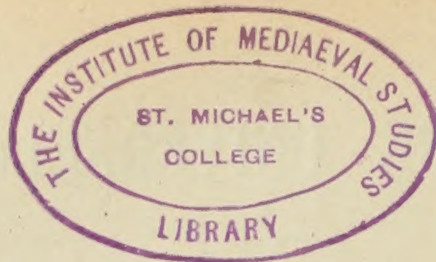



PARIS

LIBRAIRIE LOUIS VIVÈS

13, RUE DELAMBRE, 13

1901


THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S
COLLEGE
LIBRARY

# HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

# L'ÉGLISE CATHOLIQUE

---

## LIVRE QUARANTE-TROISIÈME

DE L'AN 496 A L'AN 519 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

**Les églises d'Occident, unies au Pontife romain, adoucissent les mœurs et les révolutions des peuples barbares ; les églises d'Orient désunies et désolées par leur servilisme politique, retrouvent l'union et la paix dans leur soumission au même Pontife.**

Le royaume des cieux, a dit le Christ, est semblable à un levain que prend une femme, et qu'elle cache en trois mesures de farine, jusqu'à ce que le tout soit levé (1). Ce levain est le christianisme ; cette femme est l'Eglise de Dieu; cette farine, cette pâte qui doit lever pour former un pain, c'est l'humanité entière; les trois mesures de cette farine sont les trois races du genre humain, Sem, Cham, et Japhet; ou bien les trois classes des principales populations, les Romains, les Grecs, les Barbares. Chacune de ces classes a son bien et son mal : le Romain, l'unité, la dignité, la majesté, mais qui touche à la domination ; le Grec, la vivacité, la souplesse, la finesse, mais qui dégénère en astuce et inconsistance; le Barbare, la vigueur native, mais brutale. Et le fond de tout cela, c'est la même farine, la même humanité : humanité fragile, inconstante, plus portée au mal qu'au bien. C'est cette masse du genre humain qu'il faut que le levain du christianisme fasse lever et fermenter, jusqu'à ce qu'elle devienne toute chrétienne. Le levain s'écrase, se disperse et se cache dans la pâte pour la transformer en lui-même; le christianisme a été broyé, dispersé et caché dans l'humanité, pour la transformer en lui-même. Pour bien faire lever la pâte du pain, on la travaille, on la secoue, on la tourmente; pour bien faire lever la pâte de la nouvelle humanité, la Providence la travaille, la secoue, la tourmente par des révolutions. On ne s'étonne pas que la pâte du pain fermente dans le pétrin; il ne faut pas s'étonner non plus que la pâte de l'humanité fermente dans l'univers : la Providence y a caché un levain de vie. Le pain ne sera parfait que dans l'éternité; mais dès le temps, on voit le progrès dans la pâte.

L'élément romain se montre dans les Papes et dans l'Eglise romaine; l'élément grec, dans les empereurs et la cour de Constantinople ; l'élément barbare, dans les Ostrogoths d'Italie, les Francs, les Burgondes et les Visigoths de la Gaule et de l'Espagne. L'élément humain se montre partout et toujours.

Dans l'Italie, l'élément barbare et l'élément romain apparaissent l'un et l'autre avec gloire.

Le roi Théodoric, quoique barbare et ostrogoth, régnait avec plus de sagesse et de succès que les empereurs de Byzance. Son royaume s'étendit, avec le temps, de la Sicile à l'extrémité de la Pannonie, la Hongrie actuelle ; et du fond de la Dalmatie au fond de l'Espagne. Il s'unit par des alliances à tous les princes voisins, en mariant sa sœur Amalafride à Thrasamond, roi des Vandales ; sa nièce Amalaberge à Hermanfroi, roi de Thuringe; sa fille Theudigothe à Alaric, roi des Visigoths ; sa fille Ostrogothe à Sigismond, fils de Gondebaud, roi des Burgondes, et en épousant lui-même en secondes noces Audeflède, sœur de Clovis, roi des Francs. Suivant le dire bien suspect de Procope (2), il ne connut jamais les lettres, pas même pour en avoir entendu parler. Au contraire, suivant le témoignage plus croyable de Théophane, il en était fort instruit; et pendant les dix années qu'il avait passées à Constantinople dans sa première jeu-

(1) Matth., XIII. — (2) Procop., *De bello goth.*, l. I, c. 1.

nesse, il avait pris les leçons des plus habiles maitres (1). Et de fait, il remit les arts en vigueur; il fonda des prix pour ceux qui s'y distinguaient. Comme il savait faire de grandes choses, il honorait ceux qui savaient les écrire et les transmettre à la postérité. Il prit soin de faire instruire sa fille Amalasonte et sa nièce Amalaberge. Son neveu Théodat se livra sous ses yeux à l'étude des lettres et de la philosophie. Ses principaux ministres étaient les hommes les plus distingués pour la science.

Le mauvais gouvernement des derniers empereurs avait fait de l'Italie un théâtre de sanglantes révolutions. On peut dire que les Barbares, en s'en rendant les maîtres, en avaient été les libérateurs. Elle commençait à respirer sous Odoacre; sa tranquillité devint plus assurée sous le règne de Théodoric. Les Goths ne traitèrent pas l'Italie comme les autres Barbares avaient traité leurs conquètes; ils ne touchèrent point à la condition des personnes. Théodoric honora le sénat; les charges furent données aux plus dignes. Il déclara que les naturels du pays lui seraient aussi chers que ses anciens sujets, et qu'il ne donnerait de préférence qu'à ceux qui seraient plus fidèles à observer les lois. Les Goths, après avoir reçu le tiers des fonds de terre, prétendaient être exempts, et rejetaient les taxes sur les Romains. Théodoric les obligea de payer leur quote-part. Ils ont mauvaise grâce, disait-il, de vouloir s'affranchir des tributs; j'en paye plus qu'eux, car je regarde comme un tribut les soulagements que je dois à ceux qui sont dans l'indigence (2).

Les lois romaines n'éprouvèrent d'autre changement que d'être mieux exécutées. Ceux, dit-il, que nous désirons conquérir par les armes, nous aimons qu'ils vivent selon le droit romain; nous n'avons pas un moindre soin des mœurs que de la guerre. Car quel profit d'avoir repoussé une troupe confuse de Barbares, s'il n'est pas donné de vivre selon les lois? Lors donc que, par la grâce de Dieu, notre armée sera entrée dans les Gaules, nous ordonnons qu'on rende les esclaves fugitifs, s'il en est, à leurs premiers maîtres; car, sous le règne de la justice, les droits ne doivent point être confondus, et le défenseur de la liberté ne doit pas favoriser la fuite des esclaves. Peut-être les guerres des autres rois ont pour but de piller les villes qu'ils prennent ou de les ruiner; pour nous, avec l'aide de Dieu, notre intention est de vaincre de manière que nos sujets regrettent de ne nous avoir pas eu pour maîtres plus tôt (3). Dans ces principes, il laissa subsister les dispositions du droit romain; l'édit qu'il publia, en cent cinquante articles, y est presque entièrement conforme. Il prit l'habillement romain; il conserva les mêmes magistrats, et ne fit aucun changement à la police ni à la division des provinces; elles continuèrent d'avoir leurs gouverneurs, qui étaient choisis d'entre les Romains.

Il ne pardonnait pas aux juges qui, soit par négligence, soit par une collusion criminelle, différaient de rendre justice aux opprimés, et favorisaient ainsi les injustes prétentions des personnes puissantes. On en rapporte cet exemple. Pendant qu'il était à Rome, une veuve vint se plaindre à lui de ce qu'ayant depuis trois ans un procès contre un sénateur, elle n'avait pu encore obtenir de jugement. Il fit aussitôt appeler les juges : Si vous ne terminez demain cette affaire, leur dit-il, je vous jugerai vous-mêmes Le lendemain la sentence fut rendue. La veuve étant venue le remercier, un cierge allumé à la main, selon la coutume de ce temps-là : Où sont les juges? dit Théodoric; on les amena devant lui. Et pourquoi, leur dit-il avec indignation, avez-vous prolongé pendant trois ans une affaire qui ne vous a coûté qu'un jour de discussion? Après quoi, il leur fit trancher la tête. Cette sévérité un peu barbare mit en activité tous les tribunaux.

La fureur des duels régnait en Pannonie; les diverses colonies de Huns, de Suèves, de Gépides, qui depuis longtemps se répandaient dans ce pays, y avaient introduit cette coutume barbare, et les procès civils se décidaient souvent par l'épée. Théodoric s'efforça d'étouffer cette monstruosité naissante. Envoyant un gouverneur dans la Pannonie de Sirmium, dont il venait de se rendre maître, il lui ordonna de détruire cet usage qu'il nomme abominable, et de montrer que les Goths joignaient l'humanité romaine à la valeur des nations barbares. Qu'ils plaident leur cause, dit-il, par la parole et non par les armes; que les contestations civiles ne nous soient pas aussi ou même plus funestes que les guerres; qu'ils s'arment contre l'ennemi, non contre des parents; que la perte d'un procès ne soit plus un outrage; que si, par suite de cette perte, l'indigence allait pousser quelqu'un à la mort, payez vous-même généreusement l'amende: nous vous en dédommagerons amplement, si vous pouvez ainsi leur implanter la civilisation. Il est digne d'un juge de perdre quelque chose pour conserver la vie à un homme. C'est pourquoi, inculquez nos mœurs à ces âmes féroces, jusqu'à ce qu'elles s'habituent à penser et à vouloir de même. Il écrivit dans le même sens aux peuple de la Pannonie (4).

Nous avons vu comment il se servit du ministère de saint Epiphane, évêque de Pavie, pour racheter les captifs, et comment, à sa prière, il soulagea plus d'une fois la misère des peuples. Pour être un modèle de grand prince, il ne lui manquait que d'être catholique comme sa mère (5). Ce n'est pas que, pendant bien des années, il fût persécuteur. L'histoire rapporte même une preuve du contraire.

(1) Theoph., p.112. — (2) Cassiod., l. VII, *Epist.* III; l. IV, *Epist.* XIX. — (3) *Ibid.*, l. III, *Epist.* XLIII. — *Ibid.*, t. III, *Epist.* XXIII et XIV. — (5) Anon. *Vales. post.* Amm. Marcell., t. II, p. 308, edit., bip.

Il avait à son service un diacre catholique, qu'il affectionnait beaucoup. Cet homme, pour lui faire mieux sa cour, se fit arien. Théodoric l'ayant su, lui fit couper la tête, en disant: Si tu n'as pas été fidèle à Dieu, comment le serais-tu à un homme (1)? Mais, vers la fin de ses jours, l'arianisme dont il était infecté lui fit commettre des actes d'injustice, de cruauté et de barbarie, qui ont entaché sa renommée et qui empoisonnèrent ses derniers moments. Toute hérésie d'ailleurs ne renferme-t-elle pas nécessairement en soi des principes d'anarchie qui, poussés à leurs dernières conséquences, mènent à la destruction de toute société? Est-il d'un grand prince, est-il d'un homme d'Etat, de ne pas comprendre une vérité aussi simple?

Les deux hommes qui firent le plus d'honneur au règne de Théodoric, furent deux catholiques illustres: Cassiodore et Boëce. Le premier naquit à Squillace, vers l'an 470, d'une famille considérée en Italie par son rang et par ses richesses. Son aïeul avait sauvé la Sicile de l'invasion des Vandales, et son père avait été secrétaire de Valentinien III, et ambassadeur de ce prince auprès d'Attila. Cassiodore était un esprit profond et universel. Il sortit de ses études avec les talents de tous les grands hommes dont il avait lu l'histoire, et capable de les remplacer. Il n'avait pas encore dix-huit ans lorsque Odoacre le fit intendant de son domaine: sa sagesse, sa probité, son intelligence l'élevèrent bientôt à la charge d'intendant des finances. Ses vertus croissaient avec les honneurs. Après la mort d'Odoacre, il se retira dans son pays natal pour se livrer entièrement à l'etude. Sa prudente éloquence détourna ses compatriotes et les Siciliens de la résistance inutile à laquelle ils se préparaient contre Théodoric. Ce prince reconnaissant le nomma aussitôt gouverneur de la Lucanie et du pays des Brutiens. Ce fut un bonheur pour ces provinces: Cassiodore leur obtint une diminution d'impôts, et rendit la perception du reste plus douce et plus légère. Ses jugements étaient dictés par la plus exacte justice. Sa réputation croissant tous les jours, Theodoric l'appela auprès de sa personne, le nomma son secrétaire et lui donna toute sa confiance. Dans ce poste élevé, Cassiodore devint l'appui de son prince, le bienfaiteur de l'Italie et le modèle des grands ministres.

Les règlements fameux qu'il publia, au nom de Théodoric, les lettres qu'il écrivit pour ce prince, attestent l'etendue de ses vues, la sagesse de son administration, et, à quelques déclamations près, la beauté de son génie. Théodoric le fit bientôt questeur: c'était alors la première place de l'État. Cassiodore, sous un prince ardent, vigilant, infatigable, remplit toutes ses vues, exécuta tous ses projets, prévint toutes ses volontés et sut encore charmer les loisirs de son maître par une conversation aussi agréable qu'instructive. Néanmoins, tant d'occupations n'épuisaient pas les forces de Cassiodore et ne remplissaient pas tous ses moments. Il en trouvait encore pour étudier l'Ecriture sainte, où il puisait ses maximes de politique. Sa faveur s'accrut avec ses services. Il fut consul en 515; il était en outre maître des offices et patrice. Mais quand il vit Théodoric, dominé par des courtisans ariens, se livrer à des actes de tyrannie, il se démit de toutes ses charges et se retira de la cour en 524. Théodoric étant mort, il servit avec le même zèle son petit-fils, qui lui succédait. Tant qu'Athalaric fut gouverné par sa mère Amalasonte, il écouta les conseils de ce sage ministre: il lui conféra la dignité suprême de préfet du prétoire; il lui donna même le commandement des troupes qui gardaient les côtes de l'Italie, et le nouveau général, supérieur à tous les emplois, porta dans celui-ci la capacité d'un homme de guerre et la générosité d'un homme d'État; il soulagea le prince et le peuple, en faisant subsister les troupes à ses propres dépens. Enfin, vers l'an 540, à l'âge de soixante-dix ans, après cinquante ans de travaux continuels, mais désormais inutiles, il se retira dans sa patrie, et fonda le monastère de Viviers, dans la Calabre, où nous le verrons, au milieu des exercices de piété, recueillir les trésors scientifiques de l'antiquité, et prendre les moyens pour les transmettre aux générations futures. On croit qu'il vécut plus de cent ans; au moins il vivait encore l'an 562.

Son ami Boëce, connu dans l'antiquité sous les noms d'Anitius-Manlius-Torquatus-Severinus-Boetius, était né la même année que lui, 470, à Rome. Le nom de la famille Anicienne était si illustre, que les empereurs se faisaient gloire de le porter. Son père, qui avait été trois fois consul, lui ayant reconnu dès ses premières années les plus heureuses dispositions pour les sciences et pour la vertu, n'omit rien de ce qui pouvait les developper. Après lui avoir donné une première éducation à Rome, sous d'habiles maîtres, il l'envoya, de l'avis du pape Simplice, perfectionner ses études à Athènes. Il y parut moins comme un disciple que comme un maître déjà consommé. Son âme fut comme une bibliothèque vivante. Il se fit un choix substantiel et chrétien de toute la philosophie ancienne. Pour l'instruction des Latins, il soumit son génie à une étude minutieuse des arts et des sciences de la Grèce. Sa plume infatigable traduisit et éclaircit la géométrie d'Euclide, la musique de Pythagore, l'arithmétique de Nicomaque, la mécanique d'Archimède, l'astronomie de Ptolémée, la théologie de Platon et la logique d'Aristote, avec le commentaire de Porphyre. Cassiodore, qui avait lu ces traductions, les trouvait si parfaites, qu'il n'a pas craint de les préférer aux originaux. Il s'etait proposé de traduire les ouvrages entiers de Platon,

(1) Theod. Lect., l. II, p. 561.

d'Aristote, et de montrer la concordance de ces deux philosophes; mais il ne put qu'ébaucher un si vaste dessein. C'est à lui et à Cassiodore que l'Occident fut redevable, au moyen âge, de connaître la philosophie de Platon et d'Aristote. Il défendit avec profondeur la foi orthodoxe contre les hérésies d'Arius, de Nestorius et d'Eutychès. Il fut, ainsi que Cassiodore, l'ami et souvent le conseil des Papes de son temps. Enfin, nous le verrons terminer sa vie par le martyre.

La mort de son père, arrivée l'an 490, l'avait obligé de revenir à Rome. Il y fut, peu de temps après, déclaré patrice: il n'avait pas encore trente ans. Par considération pour sa famille, il s'engagea dans le mariage. Sa première femme, nommée Elpis, mourut dans peu de temps; également distinguée par son esprit, sa beauté et sa piété, elle passe pour l'auteur des hymnes que l'Eglise chante encore à la fête de saint Pierre et de saint Paul. Il épousa en secondes noces Rusticienne, fille de Symmaque, sénateur romain. Dieu bénit cette union par une nombreuse postérité. Théodoric nomma Boëce maître du palais et des offices, les deux charges de la cour qui donnaient le plus d'autorité dans l'État et le plus d'accès auprès du trône. Boëce fut longtemps l'oracle de Théodoric et l'idole de la nation des Goths. Les plus grands honneurs ne paraissaient pas suffire à récompenser son mérite et ses vertus. Trois fois on l'éleva au consulat, et, par une distinction unique, il posséda, en 510, cette auguste dignité sans collègue. Ses deux fils, jeunes encore, furent désignés consuls pour l'année 522: c'était un privilége réservé aux fils des empereurs. Il les vit tous les deux portés sur un char par toute la ville, accompagnés du sénat et suivis d'un concours prodigieux; il eut lui-même une place distinguée au cirque, au milieu des deux consuls, reçut les compliments du roi, aux acclamations de tout le peuple; ce jour-là même, il prononça le panégyrique de Théodoric dans le sénat, après quoi on lui mit une couronne sur la tète, et il fut proclamé prince de l'éloquence.

Au milieu des affaires et des honneurs, Boëce trouvait du temps pour l'étude des sciences divines et humaines. C'était là tout ensemble et sa grande affaire et son délassement. Jamais on ne le vit au cirque, ni au théâtre, ni au bain, ni à aucune de ces assemblées de plaisir qui étaient si fort en usage à Rome; souvent même il prenait sur son repos. Tels étaient Cassiodore et Boëce; tels étaient ces deux hommes à qui Théodoric doit peut-être toute la gloire de son règne.

Théodoric employait encore un autre sénateur de Rome, nommé Festus. Il était catholique et pieux, mais encore plus politique; non de cette politique grande et généreuse de Boëce et de Cassiodore, mais de la politique équivoque ou fausse des Grecs. Car nous le verrons, pour complaire à l'empereur de Constantinople, causer un schisme dans l'Eglise romaine. Voici à quelle occasion. Théodoric l'envoyait en ambassade à Constantinople pour obtenir de l'empereur Anastase le titre de roi. Le pape Anastase profita de la circonstance pour y envoyer deux légats, les évêques Cresconius et Germain, avec une lettre à l'empereur. Le Pape l'y exhortait, en termes très-humbles et très-affectueux, à procurer la paix de l'Eglise. Comme ils avaient tous deux le même nom, il convenait qu'ils eussent aussi tous deux le même zèle pour réunir les catholiques les uns avec les autres, et ramener à la la saine doctrine les hérétiques; d'autant plus qu'Acace, l'auteur du mal, et le pape Félix, qui l'avait condamné, étaient morts tous les deux. Il prie donc l'empereur, pour mettre fin au scandale, de faire supprimer dans les diptyques le nom d'Acace, première cause de la division, rassurant d'ailleurs ceux qui auraient reçu de lui le baptême ou les ordres. Il le prie en particulier de remédier à l'état déplorable de l'église d'Alexandrie. Les légats étaient chargés de lui donner, au cas qu'il en eût le désir, de plus amples renseignements sur toute l'affaire d'Acace (1).

Le bruit s'étant répandu par tout l'Orient que les légats du Pape étaient venus à Constantinople pour y traiter de la paix, deux apocrisiaires de l'église d'Alexandrie, Dioscore, prêtre, et Chérémon, lecteur, leur présentèrent une requête par laquelle ils demandaient, au nom de leur église, d'être reçus à la communion du Pape. Cette requête est adressée non-seulement aux légats Cresconius et Germain, mais encore au patrice Festus. Les Alexandrins y exposent que l'église de Rome et celle d'Alexandrie ayant eu un même fondateur, c'est-à-dire saint Pierre, que saint Marc avait imité en tout, elles ont toujours eu une même foi et une même doctrine; qu'il y a eu entre elles une si grande union que, quand il s'est agi de tenir en Orient des conciles pour décider quelques difficultés, l'évêque de Rome a choisi celui d'Alexandrie pour agir en son nom dans ces assemblées; que la division de ces deux églises a été occasionnée par une mauvaise traduction de la lettre de saint Léon au concile de Chalcédoine, qui rendait cette lettre pleine d'erreurs nestoriennes. Ils accusent Théodoret et les autres évêques du parti de Nestorius d'être les auteurs de cette mauvaise traduction qui avait donné lieu à l'église d'Alexandrie de croire que l'église de Rome était dans des sentiments erronés, et de se séparer de sa communion. Ils disent que, d'un autre côté, l'évêque de Rome, persuadé que les Alexandrins combattaient la doctrine des apôtres, les avait en conséquence séparés aussi de sa communion. Voulant toutefois, ajoutent-ils, donner des preuves à sa Sainteté que nous tenons la même foi que le prince des apôtres, son disciple saint Marc et les Pères de

(1) Labbe t. IV, 1278.

Nicée ont tenue, notre église a envoyé des députés à Rome. Mais un homme chassé de notre ville pour sa mauvaise doctrine et pour d'autres raisons (ils entendaient apparemment Jean Talaïa) s'étant rencontré alors à Rome, empêcha qu'on n'écoutât ces députés, qui furent obligés de s'en revenir sans avoir pu même être admis à l'audience du Pape. Ils disent ensuite que le diacre Photin, qui avait été envoyé par l'évêque de Thessalonique vers le pape Anastase, étant venu de Rome à Constantinople, les assura que ce Pape n'approuvait point les changements ni les additions faites à la lettre de saint Léon. Ils témoignent souhaiter une conférence avec Cresconius et Germain.

Les députés y consentirent et les satisfirent à l'égard de la lettre de saint Léon. C'est pourquoi Dioscore et Chérémon leur présentèrent une confession de foi, afin que si elle se trouvait conforme à celle de l'église de Rome, celle d'Alexandrie pût s'y réunir. Cette confession de foi est orthodoxe, sauf qu'ils ne parlent pas du concile de Chalcédoine, et qu'ils supposent que le fameux Dioscore, Timothée Elure et Pierre Monge n'ont jamais eu d'autre doctrine. Ils s'expriment sur l'Incarnation d'une manière catholique, disent également anathème et à Nestorius et à Eutychès, ainsi qu'à tous leurs adhérents. Ils conjurent les légats, à leur retour à Rome, de présenter cette confession de foi au Pape, afin qu'il l'approuve et les reçoive à sa communion. Les légats, sans approuver cette confession, la reçurent et promirent de la porter au Pape, qui serait, disaient-ils, toujours prêt à écouter ceux que les Alexandrins lui députeraient, et à éclaircir leurs doutes. Ils ajoutèrent qu'on ne les avait point chargés d'entrer dans la difficulté qu'ils faisaient au sujet de Dioscore, d'Elure et de Monge ; mais que, pour avoir la paix, il fallait que l'église d'Alexandrie ôtât leurs noms des diptyques. Tel est le contenu de la requête de deux apocrisiaires, qui en retinrent une copie pour la présenter, dirent-ils, au dernier jugement, en cas que le Saint-Siége négligeât de contribuer à la paix (1).

On ne sait point quelles furent les suites de cette démarche. Elle ne suffisait point à la réunion des églises, mais elle y était un acheminement. Le grand obstacle était la triste politique de l'empereur Anastase. Le patriarche Macédonius avait résolu de profiter de cette ambassade pour envoyer des lettres synodales au Pape : il en fut empêché par l'empereur. Peut-être que les humbles expressions du pape Anastase, bien différentes du langage plein d'autorité de son prédécesseur, avaient fait concevoir à ce prince peu généreux l'espérance de circonvenir le Pape lui-même. Suivant un historien, c'était un bruit public; suivant un autre, c'était une chose certaine, que l'ambassadeur Festus avait secrètement promis à l'empereur de persuader au Pape de signer l'hénotique de Zenon (2). Plus politique que religieux, Festus négociait pour son maître le titre de roi aux dépens de l'honneur du Saint-Siége. On eut à Constantinople plus d'égards pour lui que pour les légats du Pape. Il obtint qu'on y célébrerait la fête de saint Pierre et de saint Paul avec plus de solennité qu'auparavant. C'est par lui que Macédonius comptait envoyer ses lettres au Pape. Dans l'inscription de leur requête, les apocrisiaires d'Alexandrie le nomment avant les deux légats. Mais quand il vint à Rome pour y faire le rôle de séducteur, le Pape Anastase était mort le 16 novembre 498, après avoir tenu le Saint-Siége un peu moins de deux ans. Il reste encore de lui quelques fragments d'une lettre sur la doctrine de l'Incarnation, qu'il écrivit à Ursicin, légat du pape saint Gélase en Dardanie (3).

On élut pour son successeur le diacre Symmaque, fils de Fortunat, et natif de Sardaigne, suivant certains manuscrits ; de Rome, suivant d'autres. Mais le patrice Festus, voulant parvenir à son but de faire souscrire l'hénotique au futur Pontife, gagna par argent plusieurs personnes et fit élire en même temps l'archiprêtre Laurent. C'est ce que nous attestent les historiens grecs Théodore, anagnoste ou lecteur, et saint Théophane (4). Ainsi le déplorable édit d'union, qui avait déjà désuni l'Orient d'avec l'Occident, et l'Orient d'avec lui-même, allait encore, par les intrigues d'un sénateur plus grec que romain, désunir l'Eglise romaine. Les deux élus furent ordonnés le même jour : Symmaque, dans la basilique de Constantin ; Laurent, dans la basilique de Sainte-Marie. Ce schisme, ainsi importé de Constantinople, occasionna comme une guerre civile à Rome. Il fallut y porter un prompt remède : le plus légitime et le seul canonique eût été un concile des évêques d'Italie ; mais il eût demandé plusieurs mois. On fut donc réduit à s'accommoder à la nécessité du temps, et l'on convint que Symmaque et Laurent iraient à Ravenne subir le jugement du roi Théodoric, tout arien qu'il était, mais qui avait pour oracle le sage et vertueux Cassiodore. Il décida que celui-là demeurerait dans le Saint-Siége, qui avait été ordonné le premier, ou qui avait pour lui le plus grand nombre. Il se trouva que c'était Symmaque : ainsi il fut reconnu pour Pape légitime, et tint le Saint-Siége plus de quinze ans.

Au commencement de son pontificat, le premier mars 499, il assembla à Rome et y présida un concile dans la basilique de Saint-Pierre. Le but était de prévenir les brigues des évêques et les émeutes populaires, comme on en avait excité à son ordination. Il se trouva à ce concile soixante-douze évêques, soixante-sept prêtres et cinq diacres. L'archidiacre Fulgence ouvrit la séance, en priant le Pape de régler,

(1) Labbe t. IV, 1283. — (2) Theod. Lect., l. II, 560. Theophan., p. 98, *alias* 123. — (3) *Conc.* Baluz., 1457. — (4) Theod. Lect., l. II, p. 560. Theophan., p. 123, *alias* 98.

avec les évêques assemblés, ce qui regardait la sûreté et la paix de l'Eglise ; et après quelques acclamations de la part des assistants, le Pape exposa en peu de mots les motifs de la convocation du concile, et demanda que l'on prescrivît ce qui devait s'observer à l'ordination de l'évêque de Rome. Tous les évêques et les prêtres répondirent : Nous prions qu'on le fasse ! qu'on retranche les scandales ! qu'on éteigne les brigues ! On fit donc trois canons ou règlements, que le Pape fit lire par le notaire Emilien. Il est dit dans le premier que si quelque prêtre, diacre ou clerc, du vivant du Pape et sans sa participation, est convaincu d'avoir donné ou promis son suffrage pour la papauté à quelqu'un, il sera déposé, qu'il ait promis son suffrage par billet ou par serment. La même peine est décernée contre ceux qui auraient délibéré sur le même sujet en quelques assemblées particulières. Outre la déposition, on les menace encore d'excommunication. Le second porte que, si le Pape meurt subitement sans avoir pu pourvoir à l'élection de son successeur, celui-là sera consacré évêque, qui aura le suffrage de tout le clergé, et que, s'il y a partage, on aura égard au plus grand nombre. Le troisième ordonne que, lorsque quelqu'un découvrira les brigues qu'on aura faites, et qu'il en donnera des preuves, non-seulement, il sera absous, s'il est complice, mais encore récompensé convenablement. Le Pape souscrivit à ses décrets, et après lui tous les évêques, les prêtres et les diacres présents. Parmi les pretres signataires, le premier est l'archiprètre Laurent, du titre de saint Praxède, le même qui avait été élu antipape. Par commisération, le Pape Symmaque le fit évêque de Nocéra (1).

La paix ayant été ainsi rétablie à Rome, le roi Théodoric s'y rendit en personne, l'an 500. Son entrée fut un triomphe. Comme s'il eût été catholique, il se porta tout droit à la basilique du Vatican pour y vénérer la sépulture du prince des apôtres. Le pape Symmaque, le sénat et le peuple romain allèrent à sa rencontre hors de la ville, comme s'il eût été empereur. La basilique de Saint-Pierre étant alors hors de Rome, le Pape dut naturellement s'y transporter. Entré dans la ville, Théodoric y répondit avec les grâces qui lui étaient naturelles, en assurant cette illustre compagnie qui se ferait toujours un devoir de maintenir sa dignité et ses priviléges. Il alla ensuite au lieu nommé la Palme, et qui était probablement une salle du palais impérial, où il harangua le peuple, lui promettant d'observer inviolablement les lois et les ordonnances des empereurs : il fit graver cette promesse sur une table d'airain qui fut affichée en public (2).

C'était un ancien usage que les conquérants et les empereurs, lorsqu'on leur décernait les honneurs du triomphe, faisaient au peuple et à toute l'armée un magnifique festin. Soit que Théodoric ne fût point au fait de la coutume des Romains à cet égard, soit pour quelque autre raison, il n'avait donné aucun ordre de régaler le peuple ni ses soldats. Boëce s'en étant aperçu, fit à l'instant dresser à ses frais des tables partout, qui furent servies avec autant de somptuosité que d'abondance. Mais pour en laisser toute la gloire au sénat, il engagea les consuls ordinaires d'en faire les honneurs, se contentant de les suivre partout où il croyait sa présence nécessaire. Théodoric, ayant su le procédé délicat et magnanime de Boëce, conçut pour lui la plus haute estime, lui donna place dans son conseil, et le fit dès lors maître du palais et des offices.

Saint Fulgence se trouvait à Rome dans ce temps. Il vit l'entrée triomphale de Théodoric ; il considéra la noblesse, la majesté du sénat romain, distingué suivant l'ordre des dignités, et dit aux frères qui l'accompagnaient : Combien belle doit être la Jérusalem céleste, puisque tel est l'éclat de la Rome terrestre ! Et si dans ce siècle on accorde tant d'honneurs à ceux qui aiment la vanité, quel honneur et quelle gloire ne sera-t-il pas donné aux saints qui contemplent la vérité !

Saint Fulgence était de la première noblesse de Carthage. Le sénateur Gordien, son aïeul, chassé avec les autres par Genséric, passa en Italie et y mourut. Deux de ses fils revinrent en Afrique, dans l'espérance de recouvrer sa succession. Mais ils ne purent demeurer à Carthage, où leur maison avait été donnée aux prêtres ariens, et s'établirent à Télepte dans la Byzacène, où le roi leur fit rendre quelques terres. L'un d'eux, nommé Claude, épousa Marianne, femme chrétienne, dont, en 468, il eut ce fils, qu'il nomma Fulgence, et mourut peu de temps après. Sa mère lui fit d'abord apprendre le grec, afin qu'il le prononçât mieux, et, en effet, il le parla toute sa vie comme un Grec naturel. Il fut obligé de bonne heure à prendre le gouvernement de ses affaires domestiques ; mais il se dégoûta bientôt de la vie du monde, et, prenant plaisir à visiter souvent des moines, il fut touché d'un ardent désir de les imiter. Il cacha quelque temps son dessein, s'exerçant, dans la maison de sa mère, à la retraite, au jeûne et à la prière ; mais enfin, touché d'un sermon de saint Augustin sur le trente-sixième psaume, il résolut de se déclarer.

Un évêque nommé Fauste, relégué par ordre d'Humeric près de son diocèse, avait bâti un monastère dans le lieu de son exil, et y vivait si saintement, qu'il se faisait respecter de tous les chrétiens. Saint Fulgence, qui en était fort connu, lui ouvrit son cœur ; mais le saint évêque, voyant un jeune homme noble, riche et élevé dans les délices, le rebuta d'abord, et ne le reçut qu'après l'avoir bien éprouvé.

(1) *Liber pontif.* Theod. Lect. — (2) Muratori. *Annali d'Italia, an* 500, *anonym. Vales. post.* Amm Marcell., t. II, p. 510, edit. bip.

Sa mère, quoique pieuse, fut fort troublée de sa retraite ; elle vint au monastère, criant et se lamentant comme si son fils avait été mort ; elle chargeait d'injures l'évêque Fauste, et le sommait de le lui rendre. Saint Fulgence, qui aimait tendrement sa mère, fut sensiblement touché de ses cris, mais il demeura ferme ; et, après une telle épreuve, le saint évêque ne fit plus de difficulté de l'admettre dans sa communauté. Plusieurs de ses amis quittèrent le monde à son exemple, et entrèrent dans des monastères. Il laissa tous ses biens à sa mère, quoiqu'il eût un frère nommé Claude, plus jeune que lui ; mais il aima mieux que son frère, s'il se conduisait bien, les tînt de la libéralité de sa mère.

La persécution ayant recommencé sous le roi Trasamond, l'évêque Fauste fut obligé de changer souvent de place pour se cacher : ce qui obligea saint Fulgence, de l'avis de Fauste même, de passer à un monastère voisin, dont l'abbé, nommé Félix, était son ami dès la première jeunesse. Il voulut céder à Fulgence le gouvernement du monastère, l'en jugeant plus capable que lui ; et enfin, du consentement de la communauté, ils convinrent de la gouverner ensemble. Fulgence était chargé particulièrement de l'instruction des frères et des hôtes, Félix du temporel et de l'hospitalité. L'incursion des Barbares les obligea de quitter le monastère pour chercher du repos plus loin. Ils sortirent avec toute leur communauté, et, après un assez grand voyage, ils s'arrêtèrent au territoire de Sicque, attirés par la fertilité du lieu et par la charité de quelques fidèles. Un prêtre arien gouvernait une paroisse dans le voisinage ; il était riche, Barbare de naissance, cruel et très-animé contre les catholiques. Il prit saint Fulgence pour un évêque déguisé en moine, et craignit qu'il ne réconciliât secrètement plusieurs de ceux qu'il avait séduits ; et, en effet, saint Fulgence travaillait autant qu'il pouvait à les convertir. Le prêtre arien mit donc des sentinelles sur la route pour arrêter les deux amis, et, en effet, ils furent pris. L'abbé Félix portait quelques pièces d'or, pour la subsistance des frères ; il les jeta où il put, sans que les gardes s'en aperçussent.

On les mena tous deux liés au prêtre arien, qui leur demanda d'une voix terrible : Pourquoi êtes-vous venus en cachette de votre pays, contre le service des rois chrétiens ? Et, sans attendre leur réponse, il commanda qu'on les frappât. Alors l'abbé Félix dit : Épargnez mon frère Fulgence ; il n'a pas la force de souffrir les tourments, et mourra peut-être entre vos mains. Tournez votre colère contre moi ; je sais que répondre, je suis cause de tout. Le prêtre arien, étonné de cette charité, fit un peu éloigner saint Fulgence, et commanda à ses gens de frapper rudement l'abbé Félix, qui était ravi de souffrir pour le délivrer. Mais l'arien ne laissa pas de faire ensuite frapper saint Fulgence, qui, étant beaucoup plus délicat, ne put longtemps souffrir les coups de bâton. Pour avoir donc quelque relâche, il s'écria : J'ai quelque chose à dire, si on me le permet. Alors il commença à raconter l'histoire de son voyage d'une manière si agréable, que le prêtre arien en était dans l'admiration. Toutefois, pour ne pas paraître vaincu, il dit : Frappez encore et fort, je pense qu'il veut me séduire moi-même. Enfin, il leur fit raser la tête et ôter leurs habits, et les renvoya ainsi dépouillés de tout ; mais en retournant par la plaine où ils avaient été pris, ils retrouvèrent tout l'or que l'abbé Félix avait jeté, et, louant Dieu, ils s'en retournèrent chez eux.

Le bruit de cette cruauté vint à Carthage ; car la ville de Sicque était dans la province proconsulaire, et l'évêque des ariens, qui connaissait saint Fulgence et sa famille, était prêt à châtier son prêtre. Mais saint Fulgence ne voulut jamais lui porter ses plaintes, et dit à ceux qui l'y excitaient : Il n'est pas permis à un chrétien de chercher la vengeance en ce monde, Dieu sait comment il doit défendre ses serviteurs, et plusieurs seraient scandalisés de voir un catholique et un moine demander justice à un évêque arien. Ils sortirent toutefois de cette province, aimant mieux s'exposer aux Maures qu'aux ariens. Ils retournèrent au voisinage de leur pays, et fondèrent un nouveau monastère.

Peu de temps après, saint Fulgence, admirant les vies des moines d'Égypte qu'il avait lues dans les institutions et les conférences de Cassien, résolut d'aller dans leur pays, tant pour renoncer à la charge d'abbé et vivre sous l'obéissance, que pour pratiquer une abstinence plus rigoureuse. Il alla donc à Carthage et s'embarqua pour passer à Alexandrie. Étant arrivé à Syracuse, il fut reçu par l'évêque Eulalius, qui, entre ses autres vertus, chérissait la profession monastique et avait un monastère particulier, où il passait tout le temps que ses fonctions lui laissaient de libre. Il reçut saint Fulgence avec beaucoup de charité, comme un simple étranger ; mais pendant le repas, quand on commença à parler des choses de Dieu, suivant la coutume des évêques, Eulalius connut bientôt, aux discours de saint Fulgence, que c'était un grand docteur, sous l'apparence d'un simple moine.

Après le dîner, il le fit venir, et, ayant appris son dessein, il lui dit : Vous avez raison de chercher la perfection. Mais il est impossible de plaire à Dieu sans la foi : le pays où vous allez est séparé de la communion de saint Pierre, et tous ces moines, dont on admire l'abstinence, ne communiqueront point avec vous. Retournez, mon fils, de peur de mettre votre foi en danger : moi-même, dans ma jeunesse, avant que d'être évêque, j'ai eu le même dessein ; mais cette raison m'en a détourné. Saint Fulgence se rendit, et consentit à demeurer quelque temps à Syracuse ; mais dans le petit logement que saint Eulalius lui avait donné, il commença à exercer lui-même l'hospitalité envers d'autres étrangers avec le

peu qu'on lui fournissait : ce qui remplit Eulalius d'admiration et de joie.

Quand l'hiver fut passé, saint Fulgence traversa par terre la Sicile, pour aller voir un évêque africain, nommé Rufinien, qui, fuyant la persécution, s'était retiré dans une petite île, où il pratiquait la vie monastique. L'ayant trouvé, il le consulta encore sur son dessein, et il en reçut le même conseil, de ne point aller en Egypte. Mais avant de retourner, il voulut profiter de l'occasion, et aller à Rome visiter les sanctuaires des martyrs et faire connaissance avec les serviteurs de Dieu. C'est dans cette rencontre qu'il vit l'entrée du roi Théodoric.

La persécution dont il est parlé eut lieu de cette manière. Gontamond, roi des Vandales, qui avait rappelé les évêques exilés, étant mort après deux ans de règne, son frère Trasamond lui succéda le 24 septembre 496. Le nouveau roi des Vandales persécuta les catholiques, moins par la violence, comme ses prédécesseurs, qu'en leur promettant des charges, des dignités, de l'argent, ou l'impunité des crimes. Toutefois, il exila de nouveau saint Eugène de Carthage, qui mourut l'an 505, à Albi dans les Gaules, ville alors sous la domination des ariens visigoths. Il défendit surtout d'ordonner des évêques aux églises qui en manquaient. Mais après quelque temps, les évêques qui restaient résolurent, de concert, de ne point obéir à cet ordre. Ils pensèrent que la colère du roi s'apaiserait, ou que, si la persécution s'allumait, les nouveaux évêques consoleraient les peuples et gagneraient la couronne du martyre. On élut donc promptement plusieurs prêtres et plusieurs diacres, que l'on enlevait aussitôt et que l'on consacrait évêques : chaque ville s'empressait pour n'être pas la dernière à remplir son siége. La province Byzacène fut bientôt pleine d'évêques, et le roi, irrité, avait déjà résolu de les envoyer tous en exil, et premièrement le primat Victor, qui les avait ordonnés. Il fut pris et mené à Carthage ; en sorte que la joie des nouvelles ordinations fut suivie d'une plus grande tristesse.

Saint Fulgence, de retour en Afrique, avait fondé dans la même province de Byzacène un nouveau monastère, par la libéralité d'un nommé Silvestre, et y était devenu le père d'une grande communauté. Mais l'amour d'une plus grande retraite le porta à s'aller cacher dans une île, en un autre monastère, s'occupant à écrire de sa main et à faire des éventails de feuilles de palmes, nécessaires en ces pays chauds. Mais l'abbé Félix et ses religieux, ayant appris où était Fulgence, obligèrent l'évêque Fauste à le revendiquer comme son moine ; et, à son retour, il l'ordonna prêtre tout d'un coup, afin qu'il ne pût quitter le monastère ni être ordonné dans une autre église ; car sa réputation s'étendait par toute l'Afrique, et on l'aurait demandé pour évêque, si on avait pu en ordonner. Mais c'était le temps où le roi Thrasamond empêchait les ordinations, et cette défense mettait l'esprit en repos à saint Fulgence, qui n'ignorait pas le désir des peuples. Ensuite, voyant que les évêques avaient résolu de faire des ordinations, malgré la défense du Vandale, il se cacha si bien que l'on ne put le trouver, et qu'après l'avoir élu en plusieurs lieux, on fut obligé d'en élire d'autres. Mais quand il vit la plupart des églises remplies, et les nouveaux évêques condamnés à l'exil, il crut le péril passé et revint à son monastère.

La ville de Ruspe était demeurée sans évêque, par l'ambition d'un diacre nommé Félix, qui avait assez de crédit pour empêcher l'élection d'un autre, et trop peu de mérite pour se faire élire lui-même. Les plus honnêtes gens de la ville, sachant que saint Fulgence était demeuré prêtre, s'adressèrent au primat Victor, comme on le menait à Carthage, et obtinrent permission de faire ordonner saint Fulgence par les évêques voisins. Alors on assembla une troupe nombreuse, et on alla surprendre saint Fulgence dans sa cellule, ayant mal aux yeux ; on le prit, on l'amena, on le força d'être évêque, le conduisant à celui qui devait l'ordonner, et qui était averti. Quoique saint Fulgence ne fût point connu en ce lieu-là, il ne laissa pas d'attirer dès l'abord tous les cœurs par la modestie de son visage et de sa démarche, et la pauvreté de ses habits. C'était l'an 508, et il avait quarante ans. Le diacre ambitieux assembla une grosse troupe et se mit en embuscade sur le chemin par où on devait amener saint Fulgence à Ruspe après sa consécration ; mais le peuple, sans dessein, l'amena par un autre chemin : il fut mis dans la chaire, célébra les saints mystères et donna la communion à tout le peuple. Le diacre céda à la volonté de Dieu, et se soumit. Saint Fulgence le reçut avec bonté, et l'ordonna prêtre ensuite ; mais il mourut dans l'année, et le procurateur qui avait soutenu sa brigue tomba dans la misère.

Saint Fulgence conserva dans l'épiscopat les pratiques de la vie monastique. Il ne porta jamais d'habits précieux, et continua ses jeûnes accoutumés. Hiver et été, il n'était vêtu que d'une tunique fort pauvre, qu'il ceignait avec une ceinture de peau, à la manière des moines, sans porter l'*orarium*, suivant la coutume des évêques : c'était une écharpe de toile autour du cou, dont est venue notre étole. Il ne portait point la chaussure des clercs, mais celle des moines, et marchait souvent nu-pieds. Jamais il ne porta de chasuble précieuse ou de couleur éclatante, ni n'en permit de telle à ses religieux : c'était un habillement ordinaire qui couvrait tout le corps. Il n'ôtait pas même sa ceinture pour dormir, et il offrait le sacrifice avec la même tunique dans laquelle il couchait, disant que, pour cette sainte action, il fallait plutôt changer de cœur que d'habits. Jamais personne ne put l'obliger à manger de la chair, de quelque espèce qu'elle fût. Il se nourrissait d'herbes, de grains et d'œufs, sans les assaisonner d'huile, tant qu'il fut jeune ; dans sa

vieillesse, on lui persuada d'en user, de peur que sa vue venant à s'affaiblir, il ne pût plus lire. Jamais il ne but de vin que par raison de santé, encore le trempait-il de tant d'eau qu'il ne sentait point le goût du vin. Avant qu'on avertît les frères pour l'office de la nuit, il veillait pour prier, lire, dicter ou méditer, parce qu'il n'en avait pas le loisir pendant le jour, étant occupé pour les affaires de son peuple. Avec ce travail, il descendait encore quelquefois pour célébrer les vigiles avec les autres. Jusque-là on ne l'avait vu en aucun endroit, sans demeurer avec des moines ; c'est pourquoi, la première grâce qu'il demanda aux citoyens de Ruspe, depuis qu'il en fut fait évêque, fut de lui donner une place pour bâtir un monastère. Plusieurs s'empressèrent de seconder ses désirs. Un homme noble, appelé Postumien, lui donna un petit héritage qui n'était pas éloigné de l'église, où des pins très-élevés formaient un bois dont la verdure rendait l'endroit agréable. Saint Fulgence l'accepta d'autant plus volontiers qu'il trouvait sur les lieux mêmes les bois nécessaires à l'édifice. Il fit venir aussitôt l'abbé Félix avec la plus grande partie de sa communauté ; l'autre demeura sous la conduite d'un des frères nommé Vital, mais avec la même union entre les deux monastères que si ce n'en eût été qu'un seul.

Pendant que saint Fulgence était occupé à ces œuvres de piété, le roi Thrasamond l'envoya prendre par ses satellites pour le conduire en Sardaigne avec les autres évêques. Quelle que fût la douleur du saint d'abandonner son église avant qu'il eût le temps de l'instruire, il témoigna néanmoins sa joie de participer à la glorieuse confession de ses collègues. Il sortit de Ruspe, accompagné de moines et de clercs, laissant tous les laïques en pleurs. La ville de Carthage le reçut avec honneur ; on lui fit des présents, qu'il envoya au monastère qu'il faisait bâtir, et s'embarqua sans rien emporter que les richesses d'une science singulière, dont il faisait part à tous ceux chez lesquels il allait. Quoique saint Fulgence fût, par l'ordination, le dernier de tous les évêques exilés, qui se trouvaient là plus de soixante, ils le reconnaissaient pour le premier, à cause de sa science et de sa vertu. Dans les choses douteuses, le primat et tous les autres évêques voulaient toujours l'entendre pour savoir son avis, et le chargeaient d'expliquer les résolutions communes. Lorsqu'il s'agissait aussi de répondre au nom de tous, aux évêques d'outre-mer, soit sur la foi, soit sur d'autres matières, on lui en donnait la commission. Outre les lettres publiques qu'il écrivait au nom des soixante évêques, il en écrivait encore de particulières pour tous ceux qui l'en priaient, lorsqu'ils avaient quelque avis à donner à leur peuple, ou à corriger quelqu'un. C'était encore à saint Fulgence que s'adressaient ceux qui avaient été punis de quelques censures par leurs évêques absents, afin qu'il intercédât pour eux.

Dans les commencements de cet exil, il ne put former de monastères, ayant emmené trop peu de moines avec lui ; toutefois, ne pouvant se passer de vivre en communauté, il persuada à deux évêques de demeurer avec lui, et, rassemblant des moines et des clercs, il fit une image d'un grand monastère. Ils avaient même table, ils priaient et lisaient ensemble ; seulement les moines se distinguaient par une plus grande austérité que les clercs, et ne possédaient rien en propre. Cette maison était l'oracle de la ville de Cagliari ; les affligés y cherchaient la consolation ; on y accordait les différends ; on y expliquait l'Écriture ; on y faisait l'aumône. Souvent saint Fulgence, par ses exhortations, attirait à la vie monastique ceux dont il avait soulagé les besoins. Ces bonnes nouvelles venaient de jour en jour à Carthage, et réjouissaient le peuple fidèle (1).

Outre les soixante évêques de la Byzacène, le roi Trasamond en bannit encore plusieurs autres du reste de l'Afrique ; en sorte que l'on en compte jusqu'à deux cent vingt. Ils apportèrent avec eux plusieurs reliques d'Afrique en Sardaigne, entre autres le corps de saint Augustin, qui y demeura deux cents ans. Le pape Symmaque fournissait chaque année à ces exilés les aliments et les vêtements nécessaires ; le roi Théodoric lui-même contribuait à ces charités. Le Pape crut devoir encore les consoler par lettres, et se servit à cet effet de la plume d'Ennodius. Il leur envoya en même temps des reliques de saint Nazaire et de saint Romain, qu'ils lui avaient demandées dans leur lettre au diacre Hormisdas. Il racheta encore les captifs dans la Ligurie, le Milanais et diverses autres provinces, leur faisant en outre des dons considérables et les renvoyant chez eux (2).

Mais le saint pape Symmaque, qui déployait une si grande charité envers les captifs et les confesseurs exilés, eut lui-même à souffrir une persécution. Le patrice Festus, qui avait promis à l'empereur de Constantinople d'amener le pontife romain à ses vues, était piqué de n'avoir pu faire nommer, en 498, un Pape de cette complaisance. Quatre ans après, il ralluma le feu de la discorde. De concert avec Probin, qui, comme lui, avait été consul, et secondé de quelques membres du sénat et du clergé, ils accusèrent Symmaque d'adultère et d'avoir aliéné les biens de l'église ; ils subornèrent de faux témoins qu'ils envoyèrent à Ravenne au roi Théodoric. En même temps, ils rappelèrent secrètement Laurent et renouvelèrent le schisme. Car une partie du clergé communiquait avec Symmaque, une partie avec Laurent. Festus et Probin prièrent Théodoric d'envoyer à Rome un évêque visiteur, comme il était de coutume d'en envoyer aux églises vacantes. Le roi y envoya Pierre,

(1) *Vita S. Fulg. Act. SS.*, 1 *januar.* — (2) Anast. *Bibl.*

évêque d'Altino, avec ordre exprès d'aller d'abord à la basilique de Saint Pierre, d'y saluer le pape Symmaque, et de lui demander les esclaves que l'on voulait produire comme témoins contre lui, afin qu'ils fussent interrogés par les évêques, mais sans les mettre à la question. L'évêque d'Altino, n'ayant aucun égard à cette ordre, ne voulut ni saluer Symmaque, ni aller à la basilique de Saint-Pierre, et il se joignit aux schismatiques. Les catholiques ne purent voir qu'avec indignation qu'on eût envoyé à Rome un évêque visiteur, soutenant que cela était défendu par les canons et contre l'usage (1).

Ces disputes sur la visite s'exaspérèrent encore pa... étrange conduite du visiteur et par son union avec les schismatiques, qui, sous sa protection, devenaient chaque jour plus insolents, au point que Symmaque fut réduit à se tenir comme prisonnier dans la basilique de Saint-Pierre. Les choses étant dans cet état, les catholiques, pour se délivrer de l'oppression, eurent recours au roi Théodoric, et lui suggérèrent de faire décider cette contestation par un nombreux concile des évêques de son royaume. Ils ne firent pas cette démarche sans le consentement de Symmaque; au contraire, lui-même écrivit au prince, en le priant d'écrire aux évêques qu'ils vinssent sans délai à Rome. Les évêques ayant reçu ces ordres, ceux de l'Emilie, de la Ligurie et de la Vénétie, qui pour aller à Rome devaient passer par Ravenne, demandèrent au roi le sujet de cette assemblée. Il répondit que c'était pour examiner les crimes dont Symmaque était accusé par ses ennemis. Les évêques dirent que c'était au Pape lui-même à convoquer ce concile; que le Saint-Siége avait ce droit, d'abord par le mérite de la principauté de saint Pierre, ensuite par l'autorité des conciles, et que l'on ne trouvait aucun exemple qu'il eût été soumis au jugement de ses inférieurs. Le roi dit que le Pape lui-même avait manifesté, par ses lettres, sa volonté pour la convocation du concile. Les évêques demandèrent à lire ces lettres, et le roi les leur fit donner, ainsi que toutes les pièces du procès. Des cent quinze évêques qui s'assemblèrent à Rome, les premiers, en leur qualité de métropolitains, étant Laurent de Milan et Pierre de Ravenne, comme ils devaient présider au jugement, ils s'abstinrent de voir le pape Symmaque, pour ne donner aucune occasion de murmure aux schismatiques; mais ils ne se séparèrent point pour cela de sa communion, car ils ne cessèrent jamais de réciter son nom au saint sacrifice.

Le concile s'assembla d'abord dans la basilique de Jules, au mois de juillet 501, sous le consulat de Faustus Avienus, qui descendait de l'illustre famille des Scipions, et qui tenait le parti du pape Symmaque et de la bonne cause. Là, les évêques qui avaient passé par Ravenne, firent le récit de ce qu'ils avaient dit au roi. Malgré cela, il restait une inquiétude générale sur la légitimité du concile. Ensuite, comme ils parlaient de commencer l'affaire principale, le pape Symmaque entra dans l'église, témoigna sa reconnaissance envers le roi pour la convocation du concile, déclara qu'il l'avait désiré lui-même, et, en présence de tous les évêques, il leur donna l'autorité de juger cette cause. Ce sont les termes du concile. Ainsi, les évêques n'eurent plus aucune inquiétude sur ce sujet. Mais le Pape demanda, avant toutes choses, que l'on fît retirer le visiteur, qui avait été demandé contre les règles, par une partie du clergé et par quelques laïques, et qu'on lui restituât tout ce qu'il avait perdu. Après quoi il répondrait aux accusations, si on le jugeait à propos. Le très-grand nombre des évêques trouva la demande juste. Toutefois, le concile ne voulut rien ordonner sans consulter le roi. Mais, ce sont les termes du concile, par la négligence des envoyés, une demande aussi juste ne reçut point la réponse que l'on souhaitait. Car le roi ordonna que le pape Symmaque répondrait à ses accusateurs avant la restitution de son patrimoine et des églises qu'on lui avait ôtées. Et le Pape, qui avait déjà, ce sont les termes du concile, abaissé les priviléges de sa puissance, ne voulut pas les reprendre même cette fois (2).

Cependant les schismatiques, soutenus par les sénateurs Festus et Probin, remplissaient la ville de Rome de confusion et de tumulte. Plusieurs évêques, effrayés ou découragés, se retirèrent; les autres prièrent le roi Théodoric de transférer le concile. Il leur envoya, par les évêques Germain et Carose, une réponse du 8 août, dans laquelle il loue leur constance, mais n'approuve pas la translation du concile; il leur ordonna de s'assembler de nouveau le 1er septembre, ajoutant que, si dans une nouvelle réunion ils ne pouvaient terminer l'affaire, il viendrait lui-même à Rome, pour leur épargner la peine de venir à Ravenne. Symmaque ne refusait pas de comparaître au concile, malgré l'injustice qu'on lui avait faite de ne pas le reintégrer dans ses droits; mais, attendu la puissance et l'audace de ses ennemis, il y avait du danger de s'y rendre. Pour ôter encore cet obstacle, Théodoric envoya à Rome trois des principaux seigneurs de sa cour, le comte Arigerne et les majordomes Gudile et Bedulphe, avec une lettre du 27 août, aux évêques, dans laquelle il leur recommande vivement de trouver quelque moyen pour réconcilier les esprits et terminer cette cause, ajoutant que les trois seigneurs étaient autorisés à prêter serment à Symmaque pour sa sûreté, afin qu'il pût se présenter au concile sans craindre aucune violence (3).

Le concile s'assembla donc de nouveau le 1er septembre à l'église de la Sainte-Croix-de-Jérusalem, autrement la basilique du pa-

(1) Ennod., *Apolog.*, p. 1635. — (2) Labbe, t. IV, col. 1332 et 1324. — (3) *Ibid.*, 1332 et 1333.

lais de Sessorius. Quelques évêques furent d'avis de recevoir la requête des accusateurs. Mais on y trouva deux défauts : l'un, qu'ils disaient que les crimes de Symmaque avaient été prouvés devant le roi, ce qui parut être faux, puisqu'il avait renvoyé la cause aux évêques comme entière ; l'autre, que les accusateurs prétendaient convaincre Symmaque par ses esclaves, et demandaient qu'il les livrât pour cet effet. Ce qui était contraire aux lois civiles, et par conséquent aux canons, qui ne recevaient point en jugement ceux qui en étaient exclus par les lois (1).

Pendant que le concile était ainsi à délibérer, le Pape s'était mis en marche pour s'y s'y rendre, suivi d'un grand peuple de l'un et de l'autre sexe, qui témoignait son affection et ses craintes par ses larmes. Ces craintes n'étaient pas mal fondées ; car le Pape fut attaqué en chemin par une troupe de ses ennemis, qui lui jetèrent une grêle de pierres, blessèrent plusieurs des prêtres qui l'accompagnaient, et les auraient tués, sans les trois officiers du roi qui arrêtèrent les schismatiques et reconduisirent le Pape à Saint-Pierre, d'où il était parti. Les évêques envoyèrent au roi une relation de ce qui s'était passé. Ils y disent : Nous avons envoyé au Pape jusqu'à quatre fois des évêques, pour lui demander s'il voulait encore se présenter au jugement du concile. Il a répondu qu'il ne le pouvait plus. D'abord, quand vous êtes venus à Rome, je me suis présenté sans difficulté, j'ai fait céder mes privilèges à la volonté du roi, j'ai donné l'autorité au concile pour ainsi dire contre moi-même ; j'ai demandé, conformément aux canons, d'être réintégré dans mes églises. Vous n'y avez rien fait. Enfin, lorsque malgré tout cela je venais avec mon clergé, j'ai failli être cruellement égorgé. Je ne me soumets plus à votre examen : je suis entre les mains de Dieu et au pouvoir du roi ; qu'ils disposent de moi suivant leur conseil.

Les évêques du concile ajoutent : Nous sommes dans l'impuissance de faire autre chose ; nous ne pouvons le faire venir en jugement malgré lui ; les canons lui accordent les appellations de tous les évêques et que faire, quand c'est lui qui appelle, c'est-à-dire qui refuse de se soumettre au jugement d'autrui ? Nous ne pouvons prononcer de sentence contre un absent, ni le condamner comme contumace, puisqu'il n'a pas refusé de comparaître devant les juges ; d'autant plus que c'est une chose nouvelle que le pontife de ce Siége soit ouï en jugement, et qu'il n'y en a pas d'exemple. Ils ajoutent encore qu'ils ont exhorté à plusieurs reprises, mais sans fruit, le sénat et le clergé à la paix. C'est donc à votre puissance, avec la crainte de Dieu, à pourvoir au repos de l'église et de la ville de Rome, ainsi que des provinces. Nous ne pouvons supporter plus longtemps la mort des nôtres et les périls que nous courons nous-mêmes à Rome. Qu'il nous soit donc permis de retourner à nos églises ; car il nous est impossible de rien faire de plus (2).

En effet, Festus et Probin, qui avaient été consuls tous les deux, se battaient au milieu de Rome contre d'autres sénateurs, principalement contre Fauste, consul de l'an 501, et champion de l'Eglise. Ils commirent beaucoup de meurtres sur les ecclésiastiques du parti de Symmaque, tuèrent un grand nombre de prêtres et de fidèles ; ils tirèrent même les vierges des monastères, les dépouillèrent honteusement et les accablèrent de coups. On se battait ainsi journellement ; il n'y avait plus de sûreté pour le clergé de paraître ni le jour ni la nuit (3). C'est ce que valut à Rome l'intrigue de Constantinople.

Le 1[er] octobre, le roi Théodoric écrivit et fit parler aux évêques du concile en ces termes : S'il m'avait paru à propos, ou que la justice m'eût permis de juger moi-même cette affaire avec les grands de mon palais, je crois que j'aurais pu la terminer à la satisfaction de Dieu et des hommes. Mais comme c'est une cause de Dieu et des clercs, je vous ai rassemblés de différentes villes, à la demande du sénat et du clergé ; car je n'ai pas cru qu'il m'appartînt de décider les affaires ecclésiastiques. C'est à vous à juger comme vous estimerez à propos, soit en examinant la cause, soit sans l'examiner, pourvu que vous rétablissiez la paix dans le sénat, le clergé et le peuple de Rome (4).

Les évêques, ayant reçu cette réponse, jugèrent que c'était la volonté de Dieu qu'on rendît à l'Italie son pasteur, et qu'il ne leur restait plus qu'à exhorter les dissidents à la concorde. La question n'était plus de savoir si Symmaque avait été canoniquement élu ; il n'y avait plus de doute à cet égard ; mais si les choses dont l'accusaient ses ennemis ne le rendaient pas indigne de l'épiscopat. Comme ses ennemis n'en offraient aucune preuve canonique ni légale, et que d'autres obstacles rendaient un jugement impossible, les évêques convinrent de réserver le tout au jugement de Dieu. Ils envoyèrent donc des députés au sénat, pour lui déclarer que les causes de Dieu doivent être laissées au jugement de Dieu, à qui rien n'est caché ; qu'il fallait en agir surtout dans le cas présent, où il s'agissait du successeur de saint Pierre ; que presque tout le peuple communiquait avec Symmaque, et qu'il était pressant de remédier au mal que pouvait causer la division. Ils firent plusieurs fois au sénat des remontrances semblables, l'exhortant à se rendre, comme il convenait à des enfants de l'Eglise, à ce qui avait été fait dans le concile selon l'inspiration de Dieu. C'est que la cause première de la discorde était non dans le clergé ni dans le peuple, mais dans le sénat, ou plutôt dans un de ses chefs, le patrice Festus, qui en avait

(1) Labbe., 1324. — (2) *Ibid.*, 1338. — (3) Anast., *Bibl.* — (4) *Ibid* t. IV, 1331 et 1332.

apporté le germe funeste de Constantinople.

Enfin, dans la troisième et dernière séance, qui fut tenue le 23 d'octobre, le concile, après avoir rapporté tout ce qui s'était passé, tant à Ravenne entre les évêques d'Italie et le roi Théodoric, qu'à Rome dans les basiliques de Jules et de Sainte-Croix, prononça la sentence en ces termes : Nous déclarons le pape Symmaque, évêque du Siége apostolique, déchargé, quant aux hommes, des accusations formées contre lui, laissant le tout au jugement de Dieu. Nous ordonnons qu'il célébrera les divins mystères dans toutes les églises qui sont du ressort de son Siége. Nous lui rendons, en vertu des ordres du prince qui nous en donne le pouvoir, tout ce qui appartient à son église, soit au dedans soit au dehors de Rome, c'est-à-dire le temporel que les schismatiques avaient usurpé. Nous exhortons tous les fidèles à recevoir de lui la sainte communion, sous peine d'en rendre compte au jugement de Dieu. Quant aux clercs du même Pape qui se sont séparés de lui avant un certain temps, contre les règles, et ont fait schisme, nous ordonnons qu'en lui faisant satisfaction, ils obtiendront miséricorde et seront rétablis dans les fonctions du ministère ecclésiastique. Mais quiconque des clercs, après ce jugement, osera célébrer des messes en quelqu'un des lieux consacrés à Dieu de l'Eglise romaine, sans le consentement du pape Symmaque, tandis qu'il vivra, celui-là sera puni canoniquement comme schismatique. Cette sentence fut souscrite par soixante-seize évêques, dont les deux premiers sont Laurent de Milan et Pierre de Ravenne (1). Cette dernière session, que l'on compte quelquefois pour la quatrième, en mettant pour la première l'entrevue des évêques d'Italie avec le roi Théodoric, est appelée le synode de la Palme, dans un concile tenu sous le pape Symmaque en 503, peut-être à cause du lieu où elle fut tenue.

En 502, le 6 de novembre, il se tint un autre concile à Rome, dans la basilique de Saint-Pierre, où le pape Symmaque présida. Il s'y trouva quatre-vingts évêques, trente-sept prêtres et quatre diacres, dont l'un était Hormisdas, qui fut depuis Pape. On examina un statut présenté après la mort du pape saint Simplice par le patrice Basile, préfet du prétoire, touchant l'élection du Pape, qui, disait-il, ne devait pas se faire sans le consentement du roi d'Italie, et puis touchant les aliénations des biens de l'Eglise romaine. Symmaque remercia d'abord les Pères d'avoir offert le pardon aux clercs schismatiques ; puis il ajouta que ceux-ci avaient voulu prendre avantage de l'écrit du patrice Basile, qui toutefois ne pouvait avoir aucune force légitime, attendu qu'aucun pontife romain n'y avait adhéré. Le diacre Hormisdas en fit la lecture ; Cresconius, évêque de Tudertum, l'interrompit pour faire remarquer au concile comment, dans cette pièce, les laïques cherchaient à s'emparer exclusivement de l'élection du Pape, ce qui était manifestement contre les canons. La lecture continuant sur la seconde partie, Maxime, évêque de Bléda, l'interrompit encore pour faire remarquer au concile combien il était contraire aux canons, que des laïques prétendissent decréter, ainsi qu'on le faisait dans cette pièce, des anathèmes contre les clercs.

La lecture achevée, Laurent, évêque de Milan, qui tenait la première place après le Pape, parla en ces termes : Cet écrit n'a pu obliger aucun pontife romain, parce que, sans le Pape de Rome, il n'était point permis à un laïque de rien statuer dans l'Eglise ; son partage est la nécessité d'obéir et non pas l'autorité de commander, d'autant plus qu'aucun Pape n'y a souscrit ni aucun métropolitain. Pierre de Ravenne parla dans le même sens. Eulalius de Syracuse dit : Cet écrit est très-évidemment nul. D'abord parce que, contre les règles des Pères, il a été fait par des laïques, à qui jamais on ne voit attribuée aucune autorité pour disposer des biens de l'Eglise. Ensuite, parce qu'il n'a été confirmé par la souscription d'aucun Pape. Que si les saints Pères ont déclaré nul ce que les évêques d'une province tenteraient de faire sans l'autorité de leur métropolitain, à combien plus forte raison sera nul ce que des laïques auraient présumé de faire dans la Chaire apostolique, même avec le consentement de quelques évêques, sans le concours de ce pontife, 516 du sacerdoce par tout l'univers, et en conséquence est accoutumé à donner la fermeté aux décrets des conciles. Enfin, le concile tout entier fut du même avis, que cet écrit était nul, et que, eût-il quelque force, il devait être annulé par la sentence du Pape, afin que les laïques, si pieux et si puissants qu'ils pussent être, ne vinssent point à prétendre, dans d'autres villes, disposer des biens de l'Eglise, dont Dieu a commis le soin aux seuls évêques.

Toutefois le Pape, afin de pourvoir à l'avenir, d'autant plus qu'une des accusations ou plutôt une des calomnies des schismatiques, était, qu'il avait dilapidé les biens de l'Eglise, prononça le décret suivant (2) : Il ne sera permis à aucun Pape d'aliéner à perpétuité aucun héritage de la campagee ni de le donner en usufruit, si ce n'est aux clercs, aux captifs et aux étrangers. Les maisons des villes, qui ne pourraient être entretenues qu'à grands frais, pourront être laissées à bail portant rente. Les prêtres des titres de la ville de Rome seront tenus à la même loi, de même que tous les autres clercs, n'étant pas permis de dire que celui qui ne tient que le second rang dans l'Eglise, ne sera pas soumis à une loi à laquelle le Souverain-Pontife s'est astreint lui-même par la charité de Jésus-Christ. Les contrevenants seront déposés ; celui qui aura reçu la chose aliénée sera frappé d'anathème ; le contrat sera nul. Cette ordonnance

(1) Labbe, t. IV, 1325 et 1326. — (2) *Anonym. Veron. apud Muratori, Scriptores rerum. italic.*, t. III.

n'est que pour le Siége apostolique ; dans les provinces, chaque évêque suivra, selon sa conscience, la coutume de son église. Le Pape souscrivit en ces termes : Cœlius Symmaque, évêque de l'Eglise romaine, j'ai souscrit à cette ordonnance, faite par nous. Les autres évêques souscrivent en cette façon : Eulalius, évêque de Syracuse, j'ai souscrit à cette ordonnance, faite par le vénérable pape Symmaque (1).

L'année suivante 503, il se tint encore un concile à Rome, que l'on compte pour le cinquième sous le pape Symmaque. Les évêques étant assis devant la confession de saint Pierre, le Pape dit : Qu'on apporte l'écrit composé par Ennodius contre ceux qui ont osé attaquer notre quatrième concile tenu à Rome, à la Palme, et qu'on le lise devant tout le monde. Saint Ennodius, alors diacre et depuis évêque de Pavie, avait composé cette apologie pour répondre à un écrit publié par les schismatiques sous ce titre : *Contre le synode de l'absolution irrégulière*.

Leur principale objection était qu'en disant que le Pape ne pouvait être jugé, on semblait dire que saint Pierre et ses successeurs avaient reçu de Dieu, avec les prérogatives de leur Siége, la licence de pécher. Saint Ennodius nie cette conséquence, et dit, en parlant de saint Pierre : Il a transmis à ses successeurs une dot perpétuelle de mérites avec l'héritage de l'innocence. Ce qui lui a été accordé pour la gloire de ses actions s'étend à ceux dont la vie ne brille pas moins; car qui peut douter que celui-là ne soit saint, qui est élevé à une si haute dignité? S'il manque des avantages acquis par son mérite, ceux de son prédécesseur lui suffisent. Jésus-Christ élève des hommes illustres à cette place si éminente, ou rend illustres ceux qu'il y élève; lui, sur qui l'Eglise est appuyée, prévoit ce qui est propre à lui servir de fondement.

Les schismatiques disaient encore : S'il est vrai que le Pape n'ait jamais subi le jugement de ses inférieurs, pourquoi a-t-il été cité et emmené en jugement? A quoi saint Ennodius répond qu'il l'a fait par humilité et sans y être obligé, et que ce sont leurs violences qui l'on contraint de se retirer.

Pourquoi, objectaient-ils encore, le pape Symmaque a-t-il refusé de recevoir un évêque visiteur, comme il en donne lui-même aux autres églises? N'a-t-il pas, en cela, contrevenu aux règles ecclésiastiques? Saint Ennodius nie que Symmaque ait rien fait, par ce refus, contre les lois de l'Eglise, et soutient que, comme il est libre à un législateur de s'astreindre ou non à la rigueur de ses propres lois, le Pape a pu donner des visiteurs aux autres évêques sans en recevoir lui-même. Il ajoute : Dieu a voulu peut-être terminer par des hommes les causes des autres hommes, mais il a réservé à son jugement l'évêque de ce siége. Il a voulu que les successeurs du bienheureux Pierre n'eussent à prouver leur innocence qu'au ciel, devant celui qui peut en connaître parfaitement. Et si vous dites que toutes les âmes sont pareillement sujettes à ce jugement, je répondrai qu'il n'a été dit qu'à un seul : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel.

Après que cet écrit de saint Ennodius, que nous avons encore, eut été lu dans le concile de Rome, les évêques l'approuvèrent d'une voix unanime, et dirent : Que cet écrit soit reçu de tout le monde et transmis à la postérité entre les actes de notre concile, comme ayant été composé par son autorité. Le pape Symmaque, de l'avis de tous, ordonna qu'il fût mis au nombre des décrets apostoliques. Après quoi tous les évêques demandèrent à haute voix, ainsi que tous les prêtres qui étaient présents, que l'on condamnât ceux qui avaient accusé le Pape et parlé ou écrit contre le concile. Mais le Pape demanda, au contraire, que ses persécuteurs fussent traités avec plus de douceur, déclarant qu'il leur pardonnait. Néanmoins, pour prévenir de semblables accusations, il voulut que l'on renouvelât les anciens canons qui défendent aux ouailles d'accuser leur pasteur, si ce n'est quand il erre contre la foi, ou qu'il leur a fait un tort en particulier, parce que, encore que l'on croie les actions des pasteurs répréhensibles, on ne doit pas en parler mal. Il demanda de plus qu'il fût ordonné que l'évêque, dépouillé de son bien ou chassé de son siége, serait réintegré et que toutes choses seraient rétablies en leur entier, avant qu'il pût être appelé en jugement. Le concile confirma tous ces statuts, sous peine de déposition pour les clercs et d'excommunication pour les moines et les laïques, avec menace, s'ils ne se corrigent, d'être frappés d'anathème (2).

Comme une des accusations que les schismatiques avaient élevées contre le Pape regardait les mœurs, on croit que cette calomnie lui donna occasion de faire une ordonnance qui porte que les évêques, les prêtres et les diacres seront obligés d'avoir toujours une personne de probité connue pour témoin de leurs actions, et que ceux qui n'auront point assez de bien pour entretenir une personne de cette sorte serviront de compagnons à d'autres, afin que la vie des ecclésiastiques fût à couvert, non-seulement du mal, mais du soupçon. Nous avons un règlement dressé au nom d'un évêque par saint Ennodius, en exécution de cette ordonnance, et c'étaient ces compagnons inséparables que l'on appelait syncelles.

Par ces divers conciles, particulièrement par le dernier, qui approuva et fit sienne l'apologie de saint Ennodius, on voit ce que les catholiques pensaient alors de l'autorité et des prérogatives du pontife romain. Ce qui ne le montre pas moins, c'est la sensation que cette affaire produisit dans les Gaules. Quand on y apprit qu'un concile d'Italie avait entrepris

(1) Labbe, t. IV, 1334. — (2) *Ibid.*, 1364.

de juger le Pape, tous les évêques en furent alarmés, et chargèrent saint Avit, l'évêque de Vienne, d'en écrire au nom de tous. Il adressa sa lettre aux deux premiers du sénat, Fauste et Symmaque, tous deux patrices et tous deux anciens consuls, Fauste de l'an 483, Symmaque de 485 : le premier descendant des Scipions ; le second, beau-père de Boëce. Saint Avit dit d'abord qu'il serait à souhaiter que les malheurs du temps n'empêchassent pas les évêques des Gaules d'aller librement à Rome pour les affaires spirituelles et temporelles, ou que la diversité des royaumes ne fût pas un obstacle à la convocation d'un concile de toute la nation ; que si cela eût été possible, il leur aurait envoyé sur l'affaire présente, qui est commune à tous, une relation commune, contenant le sentiment de tous les évêques des Gaules assemblés ; que cependant il les prie de ne pas regarder sa lettre comme la lettre particulière d'un évêque, puisqu'il n'écrit que par ordre de tous ses frères, les évêques des Gaules, qui lui en ont donné une commission par leurs lettres.

Après cet exorde, il entre ainsi en matière : « Nous étions dans de grandes alarmes et de cruelles inquiétudes touchant l'affaire de l'Eglise romaine, sentant bien que notre état même, l'épiscopat, est chancelant quand le chef est attaqué, et que la même accusation, si elle avait renversé l'Etat du prince, nous aurait frappés tous : nous étions dans ces anxiétés, lorsque nous avons reçu d'Italie le décret porté par les évêques italiens assemblés à Rome au sujet du pape Symmaque. Quoiqu'un nombreux concile rende ce décret respectable, nous comprenons cependant que le saint Pape Symmaque, s'il a été accusé d'abord devant le siècle, aurait dû trouver dans ses collègues des consolateurs plutôt que des juges. Car si l'arbitre du ciel nous ordonne d'être soumis aux puissances de la terre, en nous prédisant que nous paraîtrons devant les rois et les princes en toute sorte d'accusation, il n'est pas aisé de concevoir par quelle raison, ou en vertu de quelle loi, le supérieur est jugé par les inférieurs. En effet, l'Apôtre nous ayant fait un précepte de ne pas recevoir d'accusation contre un simple prêtre, de quel droit a-t-on pu en recevoir contre la principauté de l'Eglise universelle ? Le concile lui-même l'a bien entrevu dans son louable décret, lorsqu'il a réservé au jugement de Dieu une cause, que (cela soit dit sans l'offenser) il avait consenti presque témérairement à examiner, et lorsqu'il y a rendu cependant témoignage, en peu de mots, comme il a pu, que ni lui ni le roi Théodoric n'avaient trouvé aucune preuve des crimes dont le Pape était accusé.

« C'est pourquoi, en qualité de sénateur romain et d'évêque chrétien, je vous conjure de n'avoir pas moins à cœur la gloire de l'Eglise que celle de la république, d'employer pour nous le pouvoir que Dieu a donné, et de n'aimer pas moins dans l'Eglise romaine la chaire de Pierre, que vous n'aimez dans Rome la capitale de l'univers. Si vous y pensez avec la profondeur qui vous est propre, vous n'y verrez pas uniquement l'affaire actuelle de Rome. Dans les autres pontifes, si quelque chose vient à branler, on peut le réformer ; mais si le Pape de Rome est mis en doute, ce n'est plus un évêque, c'est l'épiscopat même qu'on verra vaciller. Vous n'ignorez point parmi quelles tempêtes des hérésies nous conduisons le vaisseau de la foi ; si vous craignez avec nous ces dangers, il faut que vous travailliez avec nous à défendre votre pilote. Quand les nautoniers se révoltent contre celui qui tient le gouvernail, serait-il de la prudence de céder à leur fureur, en les exposant eux-mêmes au danger pour les punir ? Celui qui est à la tête du troupeau du Seigneur rendra compte de la manière dont il le conduit ; mais ce n'est pas au troupeau à demander ce compte à son pasteur, c'est au juge (1). »

Cette magnifique lettre est encore moins honorable pour le pape Symmaque que pour les évêques des Gaules, au nom desquels elle fut écrite. C'est le plus beau monument de l'église gallicane.

Le zèle des évêques des Gaules ne démentait pas cette lettre. Non content de travailler au salut des Francs, saint Remi engagea les évêques de la domination de Gondebaud, roi des Burgondes ou Bourguignons, de travailler de concert à la réunion des ariens. Ces prélats jurèrent que, pour faire mieux réussir leur pieux dessein, il fallait le cacher, et s'assembler à Lyon sous un autre prétexte. La fête de saint Just, qui était proche, leur en fournit un fort plausible. Saint Etienne, qui avait succédé à saint Rusticius dans le siége de Lyon, invita donc à cette solennité les évêques les plus distingués, saint Eone d'Arles, Honorat de Marseille, saint Avit de Vienne, saint Apollinaire de Valence, son frère, et plusieurs autres.

Tous ces évêques s'étant donc rendus à Lyon, ils allèrent ensemble, avec l'évêque Etienne, saluer le roi Gondebaud à Sarbiniac, maison de plaisance auprès de Lyon. Les chefs des ariens auraient bien voulu empêcher le prince de leur donner audience. Mais Dieu, qui voulait en tirer sa gloire, ne le permit pas. Après que les évêques eurent salué le roi, Avit, à qui les autres avaient déféré l'honneur de porter la parole, quoiqu'il ne l'emportât ni par la dignité ni par l'âge, lui dit : Si Votre Excellence voulait procurer la paix de l'Eglise, nous sommes prêts à montrer si clairement la vérité de notre foi par l'autorité de l'Evangile et des épîtres des apôtres, qu'il demeurera hors de doute que votre créance n'est ni selon Dieu ni selon l'Eglise. Vous avez ici les plus habiles de votre parti ; commandez-leur de conférer avec nous. Qu'ils

(1) Labbe, t. IV, 1362.

éprouvent s'ils pourront répondre à nos raisons, comme nous sommes prêt à répondre aux leurs.

Le roi répondit : Si votre foi est la véritable, pourquoi vos évêques n'empêchent-t-ils pas le roi des Francs de me déclarer la guerre et de s'unir à mes ennemis pour me détruire ? car la vraie foi ne s'accorde pas avec la convoitise du bien d'autrui, ni avec la soif du du sang des peuples ; qu'il montre sa foi par ses œuvres. Avit répondit avec un air humble et modeste : Nous ignorons pourquoi le roi des Francs entreprend la guerre dont vous vous plaignez ; mais l'Ecriture nous apprend que les royaumes sont souvent détruits pour avoir abandonné la foi, et que le Seigneur suscite de toutes parts des ennemis à ceux qui se déclarent les siens. Embrassez, vous et votre peuple, la loi de Dieu, et il vous donnera la paix. Car si vous avez la paix avec lui, vous l'aurez avec les autres, ou vos ennemis au moins ne prévaudront pas.

Est-ce donc que je ne professe pas la loi de Dieu ? dit le roi. Quoi ! parce que je ne reconnais pas trois dieux, vous prétendez, vous autres, que je ne professe pas la loi de Dieu ? Je n'ai point lu dans l'Ecriture qu'il y a trois dieux, mais un seul. Avit répliqua : Dieu nous garde, ô roi, d'adorer plusieurs dieux. Ton Dieu, ô Israël, est un ; mais ce Dieu, un en essence, est trine en personnes. Il expliqua ensuite plus en détail la foi de la Trinité ; et, voyant que le prince l'écoutait favorablement, il ajouta : Oh ! si vous vouliez connaître combien notre foi est bien fondée, quels avantages ne vous en reviendraient-ils pas, à vous et à votre peuple ! Commandez à vos évêques de conférer avec nous en votre présence, pour vous faire connaître que le Seigneur Jésus est le Fils éternel du Père, que le Saint-Esprit est coéternel à l'un et à l'autre, et que ces trois personnes sont un seul Dieu avant tous les temps, et sans commencement comme sans fin. Ayant dit cela, lui et les autres évêques se jetèrent au pied du roi, et, les tenant étroitement embrassés, ils versèrent des larmes amères. Gondebaud se sentit ému, et les releva en leur disant qu'il leur rendrait réponse sur ce qu'ils avaient demandé.

Le lendemain le roi revenant à la ville par la Saône, envoya chercher Etienne et Avit, et leur dit : Je vous accorde ce que vous demandez ; car mes évêques sont prêts à vous montrer que personne ne peut être coéternel et consubstantiel à Dieu. Mais je ne veux pas que la conférence se fasse devant tout le peuple, de peur que cela n'excite le trouble ; elle se fera seulement en présence de mes sénateurs et des autres que je choisirai, comme vous choisirez de votre côté, ceux qu'il vous plaira, mais en petit nombre ; et ce sera demain que commencera la dispute. Les deux évêques remercièrent humblement le prince, et se retirèrent pour aller avertir leurs confrères. C'était la veille de saint Just, c'est-à-dire le 1er de septembre. Les évêques eussent bien souhaité que la conférence eût été remise après la fête ; mais il n'osèrent le proposer, et ils allèrent tous passer la nuit en prières au tombeau du saint. A l'office de la nuit, le lecteur, récitant une leçon de Moïse, lut ces paroles : J'endurcirai son cœur, je multiplierai mes prodiges et mes miracles dans l'Egypte ; et il ne vous écoutera pas. Il en récita aussi une des prophètes, une autre de l'Evangile, et une quatrième des Epîtres ; et l'on trouva dans toutes des textes formels sur l'endurcissement du cœur. Les évêques, qui crurent y voir un présage de l'opiniâtreté de Gondebaud, en furent sensiblement affligés. Ils ne laissèrent pourtant pas de se préparer avec soin à la défense de la foi.

Les évêques catholiques se trouvèrent le lendemain, à l'heure marquée, au palais de Gondebaud, avec plusieurs prêtres et diacres et quelques laïques, parmi lesquels étaient Placide et Lucain, deux des principaux officiers de l'armée. Les ariens y vinrent avec les leurs. Avit portait la parole pour les catholiques, et Boniface pour les ariens. Avit, naturellement éloquent, et à qui le Seigneur donnait une nouvelle grâce, commença à proposer notre créance et à justifier par les témoignages de l'Ecriture, avec tant de force, que les ariens en parurent consternés. Boniface, qui l'avait écouté assez tranquillement, ne pouvant rien opposer à ses raisons, voulut faire diversion, en proposant les objections les plus difficiles. Saint Avit ne prit pas le change; il pressa son adversaire de répondre à ses preuves, lui promettant de satisfaire à ses difficultés. Boniface ne put détruire un seul des arguments d'Avit, et ne répondit que par des investives, en traitant les catholiques d'enchanteurs et d'adorateurs de plusieurs dieux. Le roi, voyant la confusion de son parti, se leva, et dit que Boniface répondrait le lendemain. Les évêques se retirèrent ; et comme il n'était pas encore tard, ils allèrent de ce pas, avec les autres catholiques, à la basilique de Saint-Just, dont on célébrait la fête ce jour-là, pour y remercier le Seigneur de la victoire qu'il leur avait accordée sur ses ennemis.

Le lendemain ils revinrent au palais, où ils trouvèrent en entrant Arédius, qui voulut leur persuader de s'en retourner, en disant que toutes ces disputes ne servaient qu'à aigrir les esprits de la multitude, et qu'il n'en pouvait résulter aucun bien. L'évêque Etienne, qui savait qu'Arédius, quoique catholique, favorisait les ariens pour faire sa cour au roi, lui répondit qu'il ne fallait pas craindre que le zèle pour le salut de ses frères et la recherche de la vérité produisissent la divison ; qu'au contraire il n'y avait rien de plus propre à entretenir l'union d'une sainte amitié, que de connaître où était la vérité, parce qu'elle est aimable où qu'elle soit, et fait aimer ceux qui la professent ; qu'au reste ils ne venaient que par ordre du roi. A ce dernier mot, Arédius n'osa plus rien dire. Le roi, voyant venir les évêques catholiques, s'avança au-devant d'eux, et, s'étant assis entre Etienne et Avit,

il leur fit de nouvelles plaintes contre le roi des Francs, qu'il accusait de solliciter son frère contre lui. Les évêques répondirent que l'unité de la foi était le meilleur moyen de procurer la paix, et que s'il l'avait pour agréable, ils lui promettaient leur médiation.

Chacun ayant pris sa place comme le jour précédent, Avit fit un discours pour répondre aux objections proposées par Boniface à la dernière conférence. Il montra si clairement que les catholiques n'adoraient pas plusieurs dieux, que ses adversaires mêmes en demeurèrent frappés d'étonnement. Boniface, qui voulut répliquer, ne fit que répéter les injures et les calomnies qu'il avait vomies le jour précédent. Mais il le fit avec tant de violence et d'emportement, qu'il contracta un enrouement qui l'empêcha de continuer son discours, et qui pensa le suffoquer. Le roi, ayant attendu longtemps inutilement que la parole lui fût revenue, se leva plein d'indignation contre Boniface. Mais Avit lui dit, en montrant les autres évêques ariens : Prince, si vous vouliez ordonner à ceux-ci de répondre à nos raisons, on pourrait juger à quoi s'en tenir. Le roi et les autres ariens ne répondaient rien, tant ils étaient interdits et confus. Avit ajouta : Si vos évêques ne peuvent nous répondre, à quoi tient-il que nous ne nous réunissions tous dans la même foi? Cette proposition excita les murmures des ariens. Alors Avit, sûr de la vérité de sa foi et plein de confiance au Seigneur, dit : Si nos raisons ne peuvent les convaincre, je ne doute pas que Dieu ne fasse un miracle pour confirmer notre créance. Prince, ordonnez qu'eux et nous allions ensemble au tombeau de saint Just, que nous l'interrogions sur notre foi, et Boniface sur la sienne : le Seigneur décidera par la bouche de son serviteur. Le roi, surpris de la proposition, semblait l'accepter ; mais les ariens s'écrièrent que pour eux ils ne voulaient pas, pour prouver leur foi, avoir recours à des enchantements et à des sacriléges, comme Saül, qui avait été maudit de Dieu, mais qu'ils se contentaient d'avoir l'Ecriture, plus forte que tous les prestiges : ce qu'ils répétèrent plusieurs fois avec de grandes vociférations. Le roi, qui s'était déjà levé de son siége, prit Etienne et Avit par la main, et les conduisit jusqu'à son appartement, où il les embrassa tendrement en leur disant de prier Dieu pour lui. C'est tout le fruit que ce prince retira de la conférence. Mais plusieurs ariens se convertirent et furent baptisés quelques jours après : ce qui marque qu'ils étaient sectateurs de Photin ou de Paul de Samosate (1).

La dispute contre les ariens, en donnant lieu à saint Avit de faire paraître ses talents, augmenta l'amitié et l'estime dont Gondebaud honorait ce grand évêque. C'était comme l'oracle qu'il consultait sur les textes les plus obscurs de l'Ecriture, sur divers articles de la foi, et de même sur la divinité de Jésus-Christ. Pour répondre à ses difficultés, le saint évêque lui écrivit plusieurs lettres, où il combat toujours avec un nouvel avantage les erreurs des ariens, des bonosiens et des photiniens. Dans une de ces lettres, il dit que le nom *Missa* est un terme commun aux églises, aux palais et aux prétoires, où l'on disait également, *Ite Missa est*, pour congédier le peuple.

Gondebaud le chargea d'écrire contre l'hérésie d'Eutychès, qui commençait à se répandre sourdement dans les Gaules. Avit le fit avec zèle ; mais en expliquant les dogmes de cette hérésie, il paraît la confondre avec celle de Nestorius. Au fond de l'Occident, on avait de la peine à concevoir toutes les chicanes des Grecs.

Gondebaud paraissait s'approcher du royaume de Dieu, et l'on concevait de nouvelles espérances de l'arracher à l'erreur. Un célèbre orateur de ce temps-là, le sénateur Heraclius fit servir son éloquence à la défense de la foi catholique, et confondit les ariens et le roi même dans une nouvelle dispute. Saint Avit félicita cet orateur du courage qu'il avait eu de soutenir les intérêts de la vérité contre ce prince. Autrefois, lui dit-il, en prononçant le panégyrique du roi, vous avez rendu à César ce qui était à César ; et aujourd'hui, pour rendre à Dieu ce qui est à Dieu, vous n'avez pas cru devoir épargner César. Mais vous donnez par là même un nouveau prix aux éloges que vous en avez faits ; car votre résistance au roi est une marque que vous ne savez pas flatter (2).

Le saint évêque de Vienne continuait lui-même d'avoir souvent des entretiens sur la religion avec Gondebaud. Un jour il le pressa si vivement, que ce roi arien ne pouvant plus résister à l'évidence de la vérité, le pria de le réconcilier secrètement par l'onction du saint chrême. Mais saint Avit lui répondit : Si vous croyez véritablement, pourquoi craignez-vous de confesser Jésus-Christ devant les hommes, comme il nous l'a commandé? La crainte de quelque sédition de la part de vos sujets vous arrête, quand il s'agit d'obéir au Créateur de toutes choses? Vous êtes roi, et vous craignez vos sujets ! Ne savez-vous pas que c'est plutôt à eux de vous suivre qu'à vous de vous conformer à leur faiblesse? C'est vous qui êtes le chef du peuple, et non pas le peuple qui est votre chef. Quand vous allez à la guerre, vous marchez le premier, et vos soldats vous suivent. Faites de même dans le chemin de la vérité, montrez-le à vos sujets en y entrant le premier, plutôt que de vous égarer à leur suite dans les routes de l'erreur (3).

Ce discours était pressant ; Gondebaud n'eut pas le courage de s'y rendre. Il voyait toutefois à sa cour une sainte princesse nommée Caréténé, vraisemblablement sa femme, qui faisait une profession publique de la vraie foi, et elle l'honorait plus encore par sa piété que par son rang. Elle vivait dans le palais comme

(1) Labbe, t. IV, 1318. — (2) Avit., *Epist.* XLVII. — (3) Greg. Tur., l. II, n. 34.

dans un cloître, portait le cilice sous la pourpre, s'adonnait aux jeûnes, faisait de grandes aumônes, et exhortait souvent ses enfants et ses petits-fils embrasser la foi catholique. Elle mourut pleine de mérites, âgée de plus de cinquante ans, le 16 de septembre 506, et fut enterrée à Lyon, dans l'église de Saint-Michel, qu'elle avait fait bâtir : c'est ce que nous apprend son épitaphe (1).

L'élément barbare réunissait généralement la cruauté et la perfidie politique. Gondebaud en tenait sa part. Il avait tué deux de ses frères, Gondemar et Chilpéric, ainsi que la femme de ce dernier, mère de Clotilde ; ensuite il pleura leur mort avec de grandes marques d'affliction (2).

Son troisième frère, Godégisile, ne s'y fiait pas trop. Apprenant les victoires de Clovis, il lui envoya dire secrètement : Si vous m'aidez à détrôner mon frère Gondebaud, je vous céderai une partie du royaume, et vous payerai tel tribut que vous voudrez. Le roi des Francs ne demanda pas mieux, d'autant plus qu'il vengeait ainsi le meurtre des parents de sa femme. Il s'élança donc avec une armée. Gondebaud, qui ne se doutait pas de la ruse de son frère, l'appela à son secours contre les Francs. Godégisile y vint ; mais au milieu de la bataille, qui se donna près de Dijon, il se tourna contre Gondebaud, qui prit la fuite et alla s'enfermer dans Avignon. Clovis l'y assiégea, et allait le forcer de se rendre, quand Arédius, courtisan de Gondebaud vint trouver le roi des Francs comme transfuge, gagna sa confiance par son agréable conversation, et lui persuada que la ville était imprenable et qu'il valait mieux offrir la paix au roi des Burgondes, à condition de payer tribut. Echappé par cette ruse, Gondebaud rassembla bientôt des troupes, surprit son frère dans le ville de Vienne, et le tua dans une église d'ariens où il s'était réfugié (3). C'est des premiers commencements de ces guerres, que Gondebaud se plaignait dans la conférence de Lyon.

Devenu ainsi maître de toute la Bourgogne, Gondebaud montra quelque amour de la justice. Il fit pour les Romains ou les Gaulois de sa domination, des lois plus favorables que les précédentes, afin qu'ils désirassent moins la domination des Francs. C'est que, sans compter la différence de religion, les Bourguignons leur avaient pris la moitié des terres et le tiers des esclaves (4).

Il publia donc, en 501 ou 502, un nouveau code, qui commence : *Au nom de Dieu.* Il y dit que, comme c'est l'amour de la justice qui rend Dieu favorable et qui fait la prospérité des empires, il défend avant tout aux juges de recevoir aucun présent des plaideurs ; s'ils sont convaincus d'en avoir reçu, ils seront punis de mort. Les meurtriers d'un homme libre et d'un esclave du roi, les adultères, les voleurs des bestiaux les plus considérables, sont également punis de mort. Si une fille libre pèche avec un esclave, ils seront mis à mort l'un et l'autre. Une femme qui abandonne son mari sera étouffée dans la boue. Le Juif qui portera la main sur un chrétien aura le poing coupé ; s'il veut racheter sa main, il payera septante-cinq pièces d'or, et douze d'amende. S'il a frappé un prêtre, on le fera mourir, et ses biens seront confisqués. Les filles qui se sont consacrées à Dieu pour garder la chasteté, auront leur part à la succession paternelle, mais à condition qu'à leur mort cette part retourne à leurs plus proches parents. Ceux qui n'ont pas de bois, pourront librement en aller couper dans les forêts des autres, sauf les arbres fruitiers et les sapins. Accusé d'un crime, un homme libre en était quitte pour jurer son innocence avec douze de ses proches (5). Bientôt on prit l'habitude de jurer ce qu'on ne savait pas, et même de jurer le contraire de ce qu'on savait. Gondebaud y appliqua un remède qui était pire que le mal. Quand une des parties ne voulait pas recevoir le serment de l'autre, il ordonnait un duel; si celui qui avait offert le serment était tué, tous ses témoins payaient chacun trois cents pièces d'or (6). C'est précisément ce que le roi Théodoric appelait une coutume abominable, contraire à l'humanité des Goths et des Romains.

Le vrai remède était de s'en tenir à la loi de Dieu, qui défend de condamner personne, si ce n'est sur la déposition de deux ou trois témoins. Ainsi, ce n'est point à l'accusé à prouver son innocence, mais à l'accusateur à prouver son accusation. Saint Avit fit là-dessus à Gondebaud les représentations les plus sages, mais il n'en put rien obtenir (7). Le Barbare, habitué à chercher tout à la pointe de l'épée, crut que c'était encore le meilleur moyen de trouver la justice.

L'exemple de son beau-père Théodoric, roi d'Italie, de Gondebaud, roi de Bourgogne, le voisinage des Francs, peut-être aussi un caractère moins cruel que celui de son père Evaric, firent tenir à Alaric, roi des Visigoths, une conduite plus humaine que celle de son père. Il publia, l'an 506, pour servir de loi à ses sujets romains, qui la plupart étaient catholiques, une édition du *Code théodosien* avec quelques changements et quelques additions qu'il fit approuver par les évêques et les seigneurs de ses Etats.

Les évêques de son royaume profitèrent de ses bonnes dispositions, et obtinrent la permission de tenir un concile dans la ville d'Agde en Languedoc. Ils s'y trouvèrent au nombre de trente-cinq, y compris les députés de dix absents. Ils s'assemblèrent le 11 de septembre 506, dans l'église de Saint-André, où l'on con-

(1) *Apud Duchesn.*, t. I, p. 514. — (2) Avit., *Epist.* v. — (3) Greg. Tur., l. II, n. 32 et 43. — (4) *Lex Burgundion.*, *titul.* LIV. — (5) *Titul*, VIII. — (6) *Ib.* LXV. — (7) S. *Agobardi liber contra judicium Dei*, n. 5. *Bibl. PP.*, t. XIV.

servait les reliques de cet apôtre. Leur premier acte fut de faire à genoux des prières pour la longue vie du roi Alaric, la prospérité de son règne et pour tout le peuple. Ensuite, s'étant assis, sous la présidence de saint Césaire, évêque d'Arles, ils firent lire par ordre les canons qui avaient été faits dans les conciles précédents, et puis les résumèrent au nombre de quarante-sept.

Par compassion pour les bigames qui ont été ordonnés, on leur laisse le nom de prêrtes et de diacres, mais on leur défend d'en faire les fonctions. Les clercs qui négligent de se trouver souvent à l'église, seront réduits à la communion étrangère, c'est-à-dire traités comme des clercs étrangers. S'ils se corrigent, on leur rendra de nouveau leur rang. Les évêques qui excommunient sans sujet ou pour des fautes légères, seront admonestés par les évêques voisins ; et s'ils continuent de refuser leur communion à ceux qu'ils auront ainsi excommuniés, les autres évêques, en attendant le concile, accorderont la leur à ces personnes. Les clercs ou les laïques qui retiennent les legs pieux, sont excommuniés comme meurtriers des pauvres, ainsi que l'a ordonné le concile, celui de Vaison, en 442. Le clerc qui aura volé l'église, sera réduit à la communion étrangère. Ce que les particuliers donnent à l'évêque pour le salut de leur âme, appartiendra à l'église et non à l'évêque. Les évêques ne pourront vendre les vases de l'église ni en aliéner les maisons, les esclaves et autres biens qui font subsister les pauvres. Si la nécessité ou l'utilité de l'église oblige de vendre quelque chose ou d'en céder l'usufruit, l'affaire sera examinée par deux ou trois évêques voisins, qui autoriseront de leur signature l'acte d'aliénation. L'évêque pourra néanmoins mettre en liberté les esclaves qui auront bien servi l'église ; mais, en les affranchissant, il ne pourra leur donner en terres, vignes ou maisons, plus de la valeur de vingt pièces d'or. Le clerc qui, pour éviter la punition, aura recours à un laïque, et le laïque qui donnera protection, seront excommuniés. On recommande l'observation des décrets des papes Innocent et Sirice contre les prêtres et les diacres qui, après leur ordination, ne vivent pas en continence avec leurs femmes. On défend à tous les clercs d'avoir chez eux d'autres femmes que leurs mères, leurs sœurs, leurs filles ou leurs nièces, et d'avoir des servantes ou des affranchies qui demeurent dans la même maison.

Il est ordonné très-expressément à tous les fidèles de jeûner, excepté le dimanche, tout le carême, même les samedis. On expliquera publiquement le symbole aux compétents, dans toutes les églises, le même jour, avant la Pâque. On ordonne de consacrer les autels, non-seulement par l'onction du saint chrême, mais encore par la bénédiction pontificale. Ceux qui demandent la pénitence (publique), doivent recevoir du pontife l'imposition des mains et le cilice sur la tête, ainsi qu'il a été ordonné partout. On ne doit pas admettre au nombre des pénitents ceux qui ne se sont pas coupé les cheveux ou qui n'ont pas changé d'habits, ni accorder facilement la pénitence aux jeunes gens, à cause de leur inconstance. Il faut néanmoins accorder le viatique à tous ceux qui sont en danger de mort. On ne doit pas ordonner diacre celui qui n'a pas atteint l'âge de vingt-cinq ans, ni prêtre ou évêque qui n'en a pas trente ; et, avant d'ordonner ceux qui sont mariés, il faut avoir le consentement de leurs femmes, et ne les ordonner qu'après qu'ils s'en seront séparés de demeure et qu'ils auront promis la continence aussi bien qu'elles. Les laïques qui ne communient pas à Noël, à Pâques et à la Pentecôte, ne doivent pas être réputés catholiques. On ne donnera pas le voile aux religieuses avant l'âge de quarante ans. L'archidiacre doit tondre, malgré eux, les clercs qui portent les cheveux longs : il s'agit de la tonsure cléricale. Ils ne doivent non plus porter que des habits et des chaussures convenables à la sainteté de leur état.

Si quelqu'un veut avoir un oratoire particulier dans sa terre, on lui permet d'y faire dire la messe pour la commodité de sa famille; mais il faut célébrer Pâques, Noël, l'Epiphanie, l'Ascension, la Pentecôte et les autres jours solennels, dans les villes ou dans les paroisses, et ceux qui, ces jours solennels diraient la messe ou feraient l'office dans ces oratoires particuliers sans la permission de l'évêque seront excommuniés. On renouvelle les anciens canons qui défendent aux clercs d'aliéner en quelque manière que ce soit les biens de l'église dont on leur a accordé l'usufruit. Ces biens ecclésiastiques, dont on cédait l'usufruit à des clercs, étaient ce qu'on a depuis nommé bénéfices. L'évêque ne doit pas sans raison préférer, pour les dignités ecclésiastiques, les jeunes clercs aux anciens. On observera, touchant les enfants exposés, les règlements du concile (de Vaison). C'est au concile de la province à juger les causes de divorce, et ceux qui quittent leurs femmes avant ce jugement seront excommuniés. Les clercs qui suppriment ou qui livrent les titres des biens de l'église sont excommuniés, avec ceux qui les ont sollicités de les leur livrer.

On ne bâtira pas de nouveaux monastères sans la permission de l'évêque. Les moines vagabonds ne seront ordonnés clercs, ni pour les villes ni pour la campagne, à moins que leur abbé n'en rende témoignage. Aucun abbé ne recevra un moine qui passe d'un monastère à un autre, sans la permission de son premier abbé. S'il est nécessaire d'ordonner quelque moine, l'évêque ne le fera que l'abbé n'y consente. Les monastères des filles doivent être éloignés de ceux des hommes, pour ne pas donner lieu aux embûches du démon et aux discours des hommes. L'Eglise doit prendre, s'il est nécessaire, la défense de ceux qui ont été légitimement affranchis par leurs maîtres, et excommunier ceux qui, avant la sentence

juridique, oseraient attenter à leur liberté ou à leurs propriétés.

Comme il est à propos de garder l'uniformité dans la célébration de l'office divin, que les évêques et les prêtres disent des collectes après les antiennes ou psaumes chantés en chœur, ainsi qu'il se pratique partout ; qu'on chante chaque jour les hymnes du matin et du soir ; qu'après la fin de l'office du matin et du soir, après les hymnes, on récite les capitules tirés des psaumes ; qu'après la collecte de l'office du soir, le peuple soit congédié avec la bénédiction de l'évêque.

Les ennemis qui refusent de se réconcilier, doivent d'abord être avertis par les prêtres ; s'ils ne suivent pas leur avis, ils seront excommuniés. Un clerc ne peut citer personne devant un juge laïque sans permission de l'évêque ; s'il est cité, il peut répondre, mais il ne doit pas intenter d'accusation en matière criminelle. Le laïque qui, injustement et calomnieusement, oblige un clerc de plaider devant un juge laïque, sera excommunié. Si un évêque qui n'a point d'enfants institue d'autres héritiers que l'église, pour ses affaires particulières, l'aliénation ou la donation sera nulle ; mais s'il a des enfants, on prendra avant toutes choses, sur les biens qu'il leur laisse, de quoi indemniser l'église. On doit éprouver les Juifs pendant huit mois, parmi les catéchumènes, avant que de leur conférer le baptême, hors le cas de nécessité. Les évêques qui, étant invités par le métropolitain au concile ou à l'ordination d'un évêque, refuseront de s'y trouver sans raison de maladie ou d'un ordre du roi, seront, jusqu'au premier concile, privés de la communion de leurs frères. Tous les clercs qui servent fidèlement doivent, selon les canons, recevoir des évêques le salaire de leurs travaux.

Tels sont les trente-six premiers canons du concile d'Agde. Les cinq qui suivent sont tirés, presque mot à mot, du concile de Vannes. On y excommunie les homicides et les faux témoins ; on renouvelle les défenses aux clercs et aux moines de voyager sans la permission et les lettres de leurs évêques ; aux prêtres, aux diacres et aux sous-diacres de se trouver aux festins de noces, et à tous clercs ou laïques de manger avec les Juifs. On recommande surtout aux ecclésiastiques d'éviter l'ivrognerie, sous peine de punition corporelle ou d'être excommuniés trente jours.

Dans les six derniers canons, il y a défense aux clercs et aux laïques de s'adonner aux augures et à ce qu'on nomme le sort des saints, qui s'insinuait sous prétexte de religion. C'était d'ouvrir quelque livre de l'Écriture et de prendre pour présage de l'avenir les premières paroles que l'on rencontrait à l'ouverture du livre. Défense d'ordonner des pénitents. Les prêtres et les diacres qui ont été ainsi ordonnés par ignorance, ne feront pas les fonctions de leur ministère. Il n'est nullement permis aux prêtres de bénir le peuple ou un pénitent dans l'église. Cette bénédiction était encore réservée à l'évêque. Il est permis aux évêques d'aliéner, pour de bonnes raisons et sans le consentement des autres évêques, les petites terres, les petits vignobles et autres biens moins considérables de leurs églises. Ils pourront aussi disposer des esclaves fugitifs. Il est ordonné très-expressément à tous les laïques d'assister le dimanche à la messe entière, et de n'en sortir qu'après que l'évêque aura béni le peuple. Les autres canons qu'on trouve dans les éditions des conciles à la suite des quarante-sept, y ont été ajoutés de quelques conciles postérieurs, et particulièrement de celui d'Epaone (1).

Saint Césaire souscrivit le premier au concile d'Agde ; ensuite les métropolitains Cyprien de Bordeaux, Clair d'Eause et Tétradius de Bourges. Parmi les autres évêques qui assistèrent en personne, les plus remarquables sont : Héraclius de Toulouse, saint Quintien de Rodez, saint Galactoire de Béarn ou de Lescar, où il est révéré comme martyr, ayant été mis à mort par les ariens ; Gratus d'Oléron, à qui l'on donne la qualité de bienheureux ; Pierre, qui prend le titre d'évêque du palais, peut-être pour les catholiques de la cour ; saint Glicérius ou Lizier de Conserans, dont on fait la fête le 7 d'août. Parmi les évêques qui assistèrent par députés, on voit Capraise de Narbonne, saint Euphraise d'Auvergne, Marcel d'Aire ; enfin Vérus de Tours, exilé par le roi Alaric, ainsi que son prédécesseur saint Volusien, mort en exil l'an 498. La ville de Tours étant sur la frontière de la domination des Francs, ses évêques devenaient facilement suspects au prince arien de Toulouse.

Mais de tous ces évêques, le plus illustre, sans contredit, était saint Césaire, qui avait succédé, sur le siége d'Arles, à saint Eonius, l'an 502. Il était né, vers l'an 470, dans le territoire de Châlons-sur-Saône, de parents également distingués par leur piété et par leur noblesse. Le fils ne dégénéra point. On vit presque en même temps en lui les semences et les fruits des plus belles vertus. Il n'avait encore que sept ans, qu'il se dépouillait souvent de ses habits pour en revêtir les pauvres, et revenait à demi nu à la maison. Quand on lui demandait ce qu'il avait fait de ses vêtements, il se contentait de répondre que des passants l'avaient dépouillé. A l'âge d'environ dix-huit ans, il se déroba de la maison paternelle et alla se jeter aux pieds de saint Sylvestre, évêque de Châlons, le conjurant de lui donner la tonsure cléricale et de l'attacher au service de l'église. Le saint évêque ne put résister à des vœux si empressés, et Césaire demeura deux ou trois ans auprès de lui. Après quoi, le désir d'une plus grande perfection le porta à se retirer au monastère de Lérins.

(1) Labbe, t. IV, *Hist. de l'Eglise gallicane.*

Saint Porcaire, qui en était alors abbé, l'y reçut avec joie, et il s'aperçut bientôt que le jeune novice avait déjà toutes les vertus des plus anciens et des plus fervents religieux. Il lui donna la charge de cellérier. La charité et l'amour de la pauvreté furent les règles que suivit Césaire dans les fonctions de cet emploi. Chargé de subvenir aux nécessités de ses frères, il prévenait ceux dont il connaissait les besoins, et qui par mortification ne demandaient rien; mais il refusait tout à la sensualité, quelques instances qu'on lui fît. Les moines, mécontents, murmurèrent bientôt, et l'abbé se vit obligé de lui ôter sa charge, dont il s'acquittait trop bien.

Césaire, rendu pour ainsi dire à lui-même, s'appliqua avec plus de soin à sa perfection; mais il porta si loin ses austérités et ses abstinences, qu'il tomba malade. Comme on désespéra de sa convalescence tandis qu'il demeurait dans le monastère, son saint abbé, qui l'aimait tendrement, l'obligea d'aller passer quelque temps à Arles pour y rétablir sa santé. Un homme de qualité nommé Firmin, et une dame nommée Grégorie, fort charitables envers les pauvres, le retirèrent chez eux. Le rhéteur Pomérius fréquentait fort cette maison : Firmin l'engagea à donner des leçons de son art au jeune moine, qui y consentit d'abord; mais un songe miraculeux lui fit connaître que Dieu n'approuvait pas son application à ces études profanes. Ses hôtes furent si édifiés de ses vertus, qu'ils en parlèrent à saint Eonius d'Arles, en des termes qui lui firent naître l'envie de le connaître par lui-même. Le saint évêque l'ayant fait venir quelques jours après, et s'étant informé de son nom et de sa famille, il fut ravi d'apprendre qu'il était son parent. Il le prit en affection; et ayant obtenu avec peine de son abbé qu'il le lui cédât, il l'ordonna diacre et ensuite prêtre. Césaire observa dans le clergé toutes les pratiques de la vie monastique, selon la règle de Lérins, et ne se dispensa en rien de la psalmodie qui y était en usage.

L'abbé d'un monastère situé dans une île voisine d'Arles, étant mort, Eonius mit Césaire en sa place. Il s'acquitta de cette charge avec une grande édification, et rétablit la régularité parmi ces moines, qu'il gouverna trois ans. Pendant ce temps-là, saint Eonius, qui était fort infirme, disait souvent à son clergé, aux principaux citoyens, et même, par des messages, aux souverains du pays, qu'on ne devait pas lui chercher d'autre successeur que Césaire; qu'il était seul capable de remettre en vigueur la discipline, au maintien de laquelle ses infirmités ne lui avaient pas permis de veiller. Aussi, après sa mort, on ne délibéra pas sur le choix du successeur. Césaire, ayant appris son élection, alla se cacher dans des tombeaux; mais on le tira du sépulcre, où son humilité l'avait enseveli, pour le placer sur le chandelier, comme une lumière qui devait éclairer la maison du Seigneur. C'était l'an 502, dans la trente-troisième année de son âge.

Césaire signala les commencements de son épiscopat par plusieurs saints établissements. Il ordonna que les clercs réciteraient tous les jours dans la basilique de Saint-Etienne l'office de Tierce, de Sexte et de None, avec les hymnes convenables, afin que les pénitents et les autres laïques qui voudraient y assister le pussent faire commodément. Et pour ôter aux laïques l'occasion de s'entretenir dans l'église, il voulut qu'ils chantassent aussi des psaumes comme les clercs, les uns en latin et les autres en grec; car cette langue était fort en usage dans cette province, dont la plupart des villes étaient des colonies grecques. Il laissa aux diacres tout le soin du temporel de l'église, afin de s'appliquer entièrement au spirituel, et particulièrement à la prédication de la parole de Dieu pour laquelle il avait du talent, quoique son éloquence n'eût pas été cultivée par l'art. La piété et le zèle y suppléaient. Il prêchait tous les dimanches et toutes les fêtes; il donnait de ses sermons à ceux qui venaient le voir; il en envoyait aux évêques éloignés, non-seulement dans les Gaules, mais en Italie et en Espagne. Quand il ne pouvait prêcher lui-même, il faisait lire par des prêtres ou par des diacres ses sermons ou ceux de saint Augustin. Et comme quelques évêques se plaignaient que c'était leur confier la prédication, contre l'usage de ce temps-là, il disait : S'ils peuvent lire les paroles des prophètes, des apôtres et de Notre Seigneur, ils peuvent bien lire les nôtres. Souvent il faisait lire des homélies à Matines et à Vêpres, afin que personne ne fût privé d'instruction. Son style était simple et à la portée de ses auditeurs. Il entrait dans un grand détail et prêchait contre les vices qui régnaient le plus; surtout il reprenait ceux qui observaient les augures, qui honoraient des arbres ou des fontaines, ou gardaient quelque autre reste de paganisme.

Comme rien n'est plus digne de compassion que l'indigence jointe à l'infirmité, Césaire fut surtout sensible à la misère des pauvres malades. Il établit pour eux un hôpital, où ils étaient servi avec le plus grand soin. On y récitait tout l'office divin comme dans l'église cathédrale, mais à voix basse, pour ne pas incommoder les malades. Il s'occupait en même temps de procurer la liberté aux captifs. Toujours il disait à son serviteur : Allez voir s'il n'y a pas quelque pauvre devant la porte qui craigne de nous interrompre, et dont la souffrance nous serait imputée à péché.

Quoique saint Césaire priât jour et nuit pour la paix et la tranquillité des peuples, il fut accusé par un de ses secrétaires de vouloir livrer la ville d'Arles aux Bourguignons, dont il était né sujet. Il n'en fallut pas davantage au soupçonneux Alaric. Césaire fut aussitôt relégué à Bordeaux; mais il y eut bientôt une occasion qui fit éclater son innocence. Peu de jours après son arrivée, le feu ayant pris à la ville, les habitants, alarmés, cou-

rurent à son logis, le conjurant d'arrêter l'incendie. Aussitôt le saint évêque, plein d'une foi vive, s'avance au-devant des flammes, se prosterne en prières, et le feu s'éteint à l'instant. Ce miracle, en augmentant la vénération que l'on avait conçue pour sa vertu, rendit son zèle plus utile. Car il ne demeura pas oisif dans son exil. Il y prêchait souvent, et, dans ses discours, il recommandait à ses auditeurs d'obéir au prince dans les choses justes; mais il les exhortait avec une simple liberté de résister à l'hérésie qu'il professait. Le roi Alaric, ayant reconnu son innocence, ordonna qu'il revînt à son église, et condamna son délateur à être lapidé. Le peuple accourait déjà avec des pierres; mais saint Césaire, l'ayant appris, alla promptement trouver le roi, et obtint sa grâce pour lui donner le moyen de faire pénitence. A son retour, tout le peuple vint au-devant de lui avec des cierges et des croix, en chantant des psaumes, et crut lui être redevable d'une grande pluie qui tomba alors après une longue sécheresse (1).

Plusieurs évêques des Gaules furent chassés de leurs siéges, sur des soupçons semblables, de favoriser une domination étrangère. Ainsi Aprunculus, évêque de Langres, devint suspect aux Bourguignons, parce que la terreur des Francs était répandue dans le pays, et que tous les habitants désiraient les avoir pour maîtres. La haine des Bourguignons pour le saint évêque alla si loin, qu'il fut ordonné de le tuer secrètement. Ce qu'ayant appris à Dijon, qui était sa patrie, il se fit descendre la nuit par-dessus la muraille et se sauva en Auvergne, où il succéda à saint Sidoine, et fut le onzième évêque de Clermont. Son successeur Euphrasius, reçut saint Quintien, évêque de Rodez, chassé sous le même prétexte. Car depuis la conversion de Clovis, les Francs étaient encore bien plus désirés. Ainsi, les citoyens de Rodez, ayant eu un différend avec leur évêque, ils lui reprochèrent de vouloir se soumettre aux Francs. Les Goths qui demeuraient dans la ville se le persuadèrent et résolurent de le tuer. Mais il en fut averti, et partit de nuit avec ses plus fidèles serviteurs, pour se retirer en Auvergne, où l'évêque Euphrasius le reçut avec beaucoup d'humanité, et lui donna des maisons, des terres et des vignes, disant que les biens de cette église suffisaient pour les entretenir tous les deux. L'évêque de Lyon lui donna aussi quelque bien que son église avait en Auvergne. Saint Quintien fut ensuite évêque de Clermont, et vécut jusqu'à une extrême vieillesse (2).

Ces persécutions des Goths furent un motif de plus aux Francs de leur porter la guerre. Cependant le roi Clovis était malade depuis deux ans d'une fièvre quarte, sans que l'art des médecins pût y apporter aucun remède. Enfin l'un d'entre eux, nommé Tranquillin, lui conseilla d'avoir recours à Saint Séverin, abbé du monastère d'Agaune dans le Valais. Clovis lui députa aussitôt Transvaire, son chambellan, pour le prier de venir lui rendre la santé. Le saint abbé consentit à faire le voyage. Il dit adieu à ses frères, comme ne devant plus les revoir en ce monde, et se mit en chemin avec l'envoyé du roi. En passant par Nevers, il trouva le saint évêque Eulalius malade depuis un an, sans aucun usage de l'ouïe ni de la parole; il le guérit par ses prières, et l'évêque se leva le même jour, célébra la messe et bénit le peuple.

En entrant dans Paris, Séverin trouva à la porte de la ville un lépreux, auquel il rendit une parfaite santé, en le baisant et en le frottant de sa salive. Il alla d'abord faire sa prière à l'église; après quoi s'étant rendu chez le roi, il se prosterna en prières au pied de son lit, et se dépouillant de sa robe extérieure, il en couvrit le malade. Le roi, qui se sentit guéri à l'instant, se leva de son lit, et, se jetant aux pieds de son libérateur, il dit : Mon père, prenez, je vous en conjure, pour les pauvres, de l'argent de mon trésor, autant qu'il vous en plaira; j'accorde, à votre considération, la liberté à tous les prisonniers que vous en jugerez dignes. Séverin fit plusieurs autres miracles à la cour de Clovis et dans la ville de Paris. Après quoi il se remit en chemin, et arriva à Château-Landon en Gâtinais, où Dieu lui avait fait connaître qu'il devait finir sa carrière. Il y mourut en effet peu de jours après son arrivée, et fut enterré dans l'oratoire du lieu. Il se fit un grand nombre de miracles à son tombeau; et, dans la suite, Childebert, fils de Clovis, y fit bâtir une église (3).

Déjà précédemment, Alaric, roi des Goths, voyant Clovis qui subjuguait une nation après l'autre, lui avait fait dire par des ambassadeurs : Si mon frère voulait, le vœu de mon cœur serait que nous puissions nous voir. Clovis ne s'y refusa pas. Ils se réunirent dans une île de la Loire, près d'Amboise, au territoire de Tours; et après avoir conféré, bu et mangé ensemble, et s'être promis une amitié réciproque, ils s'étaient séparés en paix (4). Mais ils étaient rois et jeunes; mais les populations des Gaules souhaitaient les Francs; les persécutions qu'elles voyaient souffrir à leurs évêques, de la part des ariens, ne rendaient leur désir que plus vif. Ayant donc été guéri de sa longue fièvre, Clovis dit aux Francs : Je ne puis voir sans douleur ces ariens occuper une partie des Gaules. Allons les vaincre, avec l'aide de Dieu, et réduire leur pays en notre puissance. Tous les Francs applaudirent, et on se prépara à la guerre. Théodoric, roi d'Italie, beau-père d'Alaric et beau-frère de Clovis, n'avait rien omis pour éteindre les premières étincelles de division entre ces deux princes; il leur avait envoyé

(1) *Vita S. Cæsar. Acta SS.*, 27 *august.* — (2) Greg. Tur., l. II, c. XXIII. — (3) *Acta SS.*, 11 *febr.* — (4) Greg. Tur., l. II, c. XXXV.

des lettres et des ambassadeurs ; il en avait envoyé au roi Gondebaud, ainsi qu'aux rois des Hérules, des Guardes et des Thuringiens, afin de contenir les deux rivaux par une coalition commune. Mais rien n'y fit. Le roi des Francs déclara la guerre (1).

Saint Remi, l'ayant appris, crut devoir lui donner quelques avis paternels, et lui écrivit en ces termes : Il s'est répandu jusqu'à nous un grand bruit, que vous entreprenez une seconde expédition militaire. Ce n'est pas chose nouvelle que vous soyez tel que vos ancêtres ont été. Mais vous devez surtout faire en sorte que vous ne vous écartiez pas de la loi du Seigneur; car c'est par la fin qu'on juge de l'action. Choisissez des conseillers dont la sagesse donne un nouvel éclat à votre gloire. Honorez vos évêques, et recourez en tout à leurs conseils. Si vous êtes en bonne intelligence avec eux, votre royaume en sera plus heureux et plus ferme. Soulagez vos peuples, consolez les affligés, protégez les veuves et nourrissez les orphelins. Faites en sorte que tous vous craignent et vous aiment. Rendez exactement la justice ; ne recevez rien des pauvres ni des étrangers. Que votre palais soit ouvert à tous, et que personne n'en sorte la tristesse dans le cœur. Employez au rachat des captifs les biens de votre domaine paternel. Qu'aucun de ceux qui paraissent en votre présence ne s'aperçoive qu'il est étranger. En un mot, si vous voulez régner avec gloire, montrez-vous agréable avec les jeunes gens; mais ne traitez d'affaires qu'avec les vieillards (2).

Pour attirer de plus en plus les bénédictions du ciel sur son entreprise, Clovis fonda à Paris une grande église en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, sur le tombeau de sainte Geneviève, décédée peu d'années auparavant. Il publia de plus une ordonnance par laquelle il défendit à tous les soldats de piller les lieux saints ; de faire aucune insulte ni aucun tort aux vierges consacrées à Dieu, aux veuves aux clercs, aux enfants des clercs et des veuves, ou aux esclaves des églises.

Clovis marchait droit à Poitiers, où Alaric l'attendait. En entrant dans la Touraine, qui était soumise aux Visigoths, il voulut marquer son respect pour saint Martin et tâcher de mériter sa protection. Il fit publier un ban dans son armée, portant défense, sous les peines les plus rigoureuses, de rien prendre que de l'eau et de l'herbe, dans toute l'étendue de cette province. Un soldat, ayant trouvé du foin, l'enleva de force à un pauvre paysan, en disant que ce n'était que de l'herbe. Le roi, l'ayant appris, fit aussitôt mourir le coupable, en disant : Et où sera l'espérance de la victoire, si nous offensons saint Martin? En même temps il envoya des députés au tombeau du saint avec de riches présents, pour tâcher d'obtenir, par son intercession, quelque présage de la victoire. Comme ces députés entraient dans l'église de Saint-Martin, ils entendirent le primicier entonner cette antienne du psaume dix-septième: Seigneur, vous m'avez revêtu de force pour la guerre. vous avez abattu sous mes pieds ceux qui s'élevaient contre moi ; vous avez fait tourner le dos à mes ennemis, et fait périr ceux que la haine avait armés contre moi. Après avoir fait leurs présents et leurs prières au tombeau du saint évêque, ils revinrent en diligence rapporter de si heureux pronostics au roi, qui s'avança plein de confiance sur les bords de la Vienne.

Cette rivière, qui sépare la Touraine du Poitou, était considérablement enflée par les pluies, et l'on désespérait d'y trouver un gué. Clovis, d'après le récit de Grégoire de Tours, passa la nuit en prières, et le matin une biche d'une grandeur extraordinaire traversa la rivière à gué, à la vue de toute l'armée, qui la passa ensuite au même endroit. Clovis fit aussi conserver avec grand soin les biens de l'église de Poitiers, par respect pour saint Hilaire. Il espérait sa protection contre une nation arienne, avec d'autant plus de confiance que ce saint évêque avait toujours été le fléau et l'ennemi irréconciliable de cette hérésie. L'espérance du roi ne fut pas confondue ; une lumière éclatante, qui parut sortir de l'église de Saint-Hilaire, donna un nouveau présage de la victoire. Cependant Alaric, qui attendait du secours, ne sortait pas de Poitiers. Clovis, pour l'attirer au combat, fit faire le dégât dans le pays; et ce stratagème, qui ne tarda pas à lui réussir, lui donna occasion d'honorer la vertu d'un saint abbé de ces cantons.

Il y avait dans les environs de Poitiers un monastère gouverné par saint Maixent, originaire d'Agde, qui vivait en reclus. Ses moines, voyant venir une troupe de soldats francs, le tirèrent malgré lui de sa cellule, afin de l'opposer comme un bouclier à leur fureur. Il s'avança hardiment au-devant d'eux, et les pria d'épargner son monastère. Pour toute réponse, un soldat brutal tira l'épée et leva le bras pour frapper le saint homme; mais à l'instant son bras étant devenu immobile, il se jeta à ses pieds. Saint Maixent ne se vengea qu'en rendant la santé à celui qui voulait lui ôter la vie. Clovis, ayant ouï parler de ce double miracle, rendit de grands honneurs au saint abbé, et lui donna la terre de Milon (3).

Alaric sortit enfin de Poitiers, où il se tenait enfermé, et, s'avançant dans les plaines de Vouillé, il vint présenter la bataille à l'ennemi qui le cherchait. D'abord on se battit avec vigueur de part et d'autre. Mais la partie n'était pas égale. Les Francs ne connaissaient encore que la guerre; et les Visigoths l'avaient désapprise, amollis par un long repos dans la Gaule méridionale (4). Ils plièrent donc et

(1) Cassiod., l. III, *ep.* II, III, IV. — (2) Labbe, t. IV, 1402. — (3) Greg. Tur., l. II, c. XXXVII. — (5) Cassiod., III, *Epist.* I.

s'enfuirent suivant leur coutume, dit Grégoire de Tours. Leur déroute devint complète, lorsque Clovis, ayant aperçu leur roi Alaric, courut à lui et le tua de sa main. Mais Clovis lui-même faillit périr en ce moment. Deux Goths fondent sur lui à l'improviste et l'attaquent de chaque coté. Il ne dut son salut qu'à la solidité de sa cuirasse et à la vigueur de son cheval.

Après la mort d'Alaric, une partie des seigneurs visigoths reconnurent pour leur roi Gésalic, son fils naturel, et firent de nouveaux efforts pour se défendre. Clovis ne leur en donna pas le temps, se rendit maître de l'Aquitaine, prit Toulouse et s'empara des trésors d'Alaric qui étaient en cette ville, tandis que son fils Theuderic ou Thierri, qu'il avait eu d'une concubine avant son mariage avec Clotilde, lui soumettait le Rouergue, l'Albigeois et l'Auvergne, jusqu'aux frontières de Bourgogne.

Clovis, après avoir passé l'hiver à Bordeaux et pris en route Angoulême, revint triomphant à Tours, où de nouveaux honneurs l'attendaient. Il y reçut une ambassade de l'empereur Anastase, qui lui envoyait le titre de consul, avec une robe de pourpre; en sorte que de ce jour-là, dit Grégoire de Tours, on lui donna le nom de consul et d'auguste. Ce que les modernes entendent généralement du consulat honoraire ou plutôt du patriciat. Clovis se revêtit de ces ornements devant le tombeau de saint Martin, qui était hors de la ville; et, étant monté à cheval, le diadème sur la tête, il alla comme en triomphe jusqu'à la cathédrale de Tours, jetant pendant la marche une grande quantité de pièces d'argent au peuple accouru à ce spectacle. Anastase le Bibliothécaire dit que Clovis envoya une couronne d'or au Pape : ce fut peut-être celle qu'il porta dans cette solennité romaine (1).

Sans compter les riches présents qu'il fit à l'Église de Saint-Hilaire de Poitiers et à celle de Saint-Martin de Tours, le victorieux roi des Francs écrivit une lettre circulaire aux évêques d'Aquitaine, pour les avertir de réclamer tout ce qui aurait été enlevé par ses soldats aux églises, aux clercs, aux vierges consacrées à Dieu, et aux veuves, contre les ordres qu'il avait donnés en commençant la guerre. Il permet aussi de répéter les esclaves qui n'avaient pas été pris en guerre, et il promet de faire rendre le tout, pourvu que les évêques attestent avec serment la vérité de ce qu'ils avanceront; précaution que les Francs avaient demandée, de peur qu'on ne se servît du nom de l'Église pour priver le soldat d'un légitime butin.

Cependant la guerre continuait dans la Gaule narbonnaise. Les Francs et les Bourguignons, alors alliés, assiégeaient la ville d'Arles, soumise aux Visigoths. Pendant le siége, qui fut long, un jeune clerc qui craignait d'être pris avec la ville, descendit de nuit par le mur avec une corde, et se rendit aux assiégeants. Le jeune homme était parent de saint Césaire, et comme lui originaire de Bourgogne. Il n'en fallut pas davantage aux Visigoths qui étaient dans la ville pour faire le procès au saint évêque. On publia qu'il avait envoyé son clerc aux ennemis pour concerter quelque trahison; on souleva le peuple contre lui, et, sans lui donner le temps de se justifier, on l'enleva de la maison de l'église, qui fut pillée, et on le resserra en prison, à dessein de le jeter dans le Rhône la nuit suivante, ou du moins de l'enfermer dans un certain château, jusqu'à ce qu'on pût, après le siége, déterminer ce qu'on aurait à faire. Les Juifs qui étaient dans la ville étaient ceux qui, pour insulter aux catholiques, criaient plus haut à la trahison; mais Dieu les couvrit eux-mêmes de confusion. Un d'eux jeta aux assiégeants, du haut des murailles, une lettre attachée à une pierre, pour les avertir de planter la nuit des échelles à l'endroit où ils étaient de garde, promettant de livrer la ville, à condition qu'on conservât la vie et les biens à tous les Juifs. Mais les assiégeants s'étant un peu écartés de la muraille, la lettre fut trouvée le lendemain par les assiégés, et la trahison, découverte dans ceux qui accusaient le saint évêque, fut sa justification.

Une armée que Théodoric, roi des Ostrogoths d'Italie et grand-père d'Amalaric, le nouveau roi de la plus grande partie des Visigoths, envoya au secours d'Arles, obligea les Francs et les Bourguignons de lever le siége. Les Goths, qui les battirent dans leur retraite, ramenèrent à Arles un si grand nombre de prisonniers, que les églises en furent toutes remplies. Ces captifs étaient réduits à la dernière misère par la dureté des Goths; la charité de saint Césaire, qui avait été mis en liberté, fut la ressource de tant de malheureux. Il leur fournit d'abord abondamment des vivres et des habits. Ensuite il employa à les racheter tout l'argent que saint Éonius, son prédécesseur, avait laissé dans le trésor de l'église. Et, comme cet argent ne suffisait pas, il vendit les encensoirs, les calices, les patènes et les ornements d'argent qui étaient aux colonnes de l'église. Il disait qu'il en agissait ainsi, de peur qu'un dur esclavage n'obligeât des hommes rachetés du sang de Jésus-Christ à se faire ariens ou Juifs. Ce qui fait juger que le grand nombre de ces prisonniers était catholique. Je ne crois pas, ajoutait-il, que ce puisse être une chose désagréable à Dieu, que d'employer les vases de ses autels à racheter des hommes qu'il a aimés jusqu'à se donner lui-même pour les racheter. Je voudrais bien savoir si ceux qui trouvent mauvais que l'on achète les serviteurs de Jésus-Christ aux dépens de ses vases, ne voudraient pas eux-mêmes être rachetés à ce prix, si le même malheur leur arrivait (2)!

(1) Anast., *In Hormid.* — (2) *Vita S. Cæs. Acta SS.*, 27 *aug.*

Saint Césaire avait commencé, avant le siége d'Arles, de faire bâtir un monastère de filles pour sa sœur sainte Césarie. L'édifice était avancé, et le saint évêque ne dédaignait pas d'y travailler de ses mains; mais il eut le chagrin de le voir ruiner par les assiégeants, qui en enlevèrent les matériaux par leurs travaux. Ce contre-temps ne le rebuta point. Il reprit son premier dessein aussitôt après la levée du siége, et bâtit pour ce monastère une grande église avec deux ailes aux côtés. Le milieu était dédié à la sainte Vierge, un des côtés à saint Jean, l'autre à saint Martin. Aussitôt que les bâtiments furent achevés, il rappela sa sœur Césarie de Marseille, où il l'avait envoyée pour pratiquer dans un monastère de filles ce qu'elle devait enseigner aux autres. Césarie entra dans le nouveau monastère avec deux ou trois compagnes; mais elle eut bientôt une grande communauté.

La clôture y était exacte, et c'est le premier article de la règle que saint Césaire donna à cette maison, et qui fut reçue depuis dans plusieurs autres. Non-seulement ces religieuses ne sortaient jamais; mais personne n'entrait dans l'intérieur du monastère, ni homme, ni femme, non pas même dans l'église, si ce n'étaient des évêques, des abbés ou des religieux de vertu connue, pour y faire leurs prières: un prêtre, un diacre, un sous-diacre avec un ou deux lecteurs, pour célébrer quelquefois la messe. Au dedans pouvaient entrer, en cas de nécessité, les évêques, le proviseur et les ouvriers, pour la réparation des bâtiments. Le proviseur était comme un intendant pour les affaires du dehors. Il y avait un parloir pour recevoir les visites; mais l'abbesse ne devait y aller qu'accompagnée de deux ou trois sœurs, les autres avec une ancienne. Il était défendu de donner à manger à personne, pas même aux évêques; il n'y avait d'exception que pour les mères des religieuses, qui, n'étant pas de la ville, viendraient voir leurs filles.

On éprouvait les religieuses pendant un an avant que de leur donner l'habit; on recevait des veuves et des filles mineures; ce qui montre que le canon du concile d'Agde, de ne donner le voile qu'à quarante ans, ne regardait pas les religieuses cloîtrées. On pouvait recevoir de petites filles de six ou sept ans, mais on ne prenait point de pensionnaires. Il était surtout défendu d'avoir rien en propre, et l'abbesse même ne pouvait avoir de servante. On ne pouvait rien recevoir de dehors ni rien donner. Aucune religieuse n'avait ni chambre, ni armoire, ni rien qui fermât. Elles couchaient en différents lits, mais dans une même chambre. Les vieilles et les infirmes avaient une autre chambre commune. Les lits étaient simples, sans aucun ornement aux couvertures; leurs habits blancs; leur coiffure ne pouvait excéder en hauteur la mesure marquée dans la règle, qui est d'un pouce et deux lignes, elles faisaient elles-mêmes leurs habits, et s'occupaient ordinairement à travailler en laine. On leur donnait chaque jour la tâche qu'elles devaient remplir; mais il ne leur était point permis de travailler en broderie, ni, de blanchir ou raccommoder des habits pour des personnes du dehors. Les ornements de leur église n'étaient que de laine ou de toile, et sans broderies ni fleurs. Il y avait des religieuses qui s'occupaient à transcrire en beaux caractères les livres saints. Elles apprenaient toutes à lire, et faisaient tous les jours deux heures de lecture, depuis six heures du matin jusqu'à huit : on lisait encore pendant une partie du travail.

Elles jeûnaient pendant les mois de septembre et d'octobre, le lundi, le mercredi et le vendredi; depuis le 1er de novembre jusqu'à Noël, tous les jours hors les fêtes et le samedi; avant l'Epiphanie, sept jours; depuis l'Épiphanie jusqu'au carême, le lundi, le mercredi et le vendredi. Les jours de jeûne on leur servait trois plats, et deux seulement les autres jours; jamais de grosse viande, mais de la volaille aux infirmes. Elles n'usaient de bain que par l'ordonnance du médecin. Les corrections étaient les réprimandes ; l'excommunication, c'est-à-dire la séparation de la prière et de la table commune : et enfin la discipline, c'est-à-dire la flagellation. Les évêques usaient de cette espèce de correction, non-seulement sur les esclaves, mais sur les hommes libres de leur dépendance ; et on remarque comme une preuve singulière de la douceur de saint Césaire, qu'il ne faisait jamais donner plus de trente-neuf coups de fouet, suivant la loi de Moïse.

Le roi Clovis, après avoir réglé ses nouveaux Etats, donna ordre aux évêques de travailler au rétablissement de la discipline. Il fit assembler pour ce sujet, par le conseil de saint Remi de Reims, et de saint Mélaine de Rennes, un concile à Orléans au mois de juillet 511, et il marqua aux évêques les articles sur lesquels il convenait de faire des règlements. On y fit les canons suivants. Les homicides, les adultères, les voleurs, les ravisseurs, les esclaves qui se réfugient dans l'église ou dans la maison de l'évêque, n'en seront tirés qu'après que celui à qui on les livrera aura juré sur les saints Evangiles qu'il ne leur sera fait aucun mal. On satisfera cependant les parties ; et celui qui aura enlevé une femme malgré elle sera fait esclave ; mais il pourra se racheter. On voit par la loi salique, qui consiste presque tout entière dans un tarif de compensation pour les meurtres et les mutilations, que ces violences étaient fort communes parmi les Francs : le droit d'asile doit y porter remède.

On ne recevra les laïques dans le clergé que par ordre du roi, ou avec la permission du juge; mais les fils, les petits-fils et les arrière-petits-fils des clercs seront sous la puissance des évêques. Comme les laïques de condition libre devaient au roi le service de guerre, on ne les engageait pas sans agrément dans la cléricature, qui les exemptait de ces charges.

Les revenus des terres que le roi aura données ou pourra dans la suite donner avec exemption, seront employés aux réparations des églises, à la subsistance des évêques et des pauvres, et au rachat des captifs. Si quelque évêque en fait un autre usage, il sera réprimandé publiquement par ses comprovinciaux; et s'il ne se corrige pas, les évêques se sépareront de sa communion.

Défense d'excommunier ceux qui croient pouvoir poursuivre leurs droits contre l'évêque ou contre l'église, à moins qu'ils ne le fassent d'une manière outrageante et calomnieuse. Défense, sous peine d'excommunication, aux abbés, aux prêtres et aux autres clercs d'aller à la cour solliciter des grâces, sans le consentement et la recommandation de leurs évêques. L'évêque qui ordonnera prêtre ou diacre un esclave qu'il connaît pour tel, en l'absence ou à l'insu de son maître, dédommagera le maître au double, et l'esclave conservera l'ordre sacré qu'il aura reçu. Si l'évêque ne savait qu'il fût esclave, ceux qui le lui ont présenté et qui en ont rendu témoignage, seront tenus au même dédommagement. Le diacre ou le prêtre qui aura commis un crime capital, sera dégradé et excommunié. Les clercs hérétiques qui se convertissent sincèrement à la foi, seront reçus par l'imposition des mains dans l'office, dont l'évêque les aura jugés dignes; et les églises des Goths seront purifiées par une nouvelle dédicace. Ceux qui, après avoir reçu la pénitence, l'abandonnent, sont excommuniés, aussi bien que ceux qui mangeraient avec eux. Les prêtres et les diacres qui se retirent de la communion de l'autel, pour faire pénitence, pourront baptiser en cas de nécessité. La veuve d'un prêtre ou d'un diacre ne pourra se remarier.

Suivant les anciens canons, l'évêque aura la moitié des offrandes que les fidèles feront à l'autel (dans la cathédrale); l'autre moitié sera partagée aux clercs selon leurs degrés. Il n'aura que la troisième partie des offrandes qui seront faites à l'autel dans les paroisses. Mais les terres, les vignes, les esclaves et même l'argent que les fidèles donnent aux paroisses, seront sous la puissance de l'évêque. L'évêque doit nourrir et vêtir, autant qu'il pourra, tous les pauvres et les infirmes qui ne pourront pas travailler. Toutes les églises dépendront de l'évêque dans le territoire duquel elles seront situées.

Un homme ne pourra épouser la sœur de sa femme ni la veuve de son frere. Les abbés demeureront soumis aux évêques, et ils en seront corrigés s'ils font quelque chose contre la règle. Ils s'assembleront tous les ans dans le lieu que l'évêque leur aura marqué. Les moines obéiront aux abbés, et n'auront rien en propre. Les moines vagabonds seront pris avec le secours de l'évêque, et renfermés comme fugitifs. Il n'est pas permis aux moines de porter dans le monastère l'orarium, c'est-à-dire l'étole, et des chaussures semblables à des cothurnes. Un moine qui se marie après avoir pris le manteau (c'est l'habit monastique), ne pourra pas être promu aux ordres. Défense à un moine de se séparer de la communauté pour se bâtir une cellule particulière, sans la permission de l'évêque et l'agrément de l'abbé. Si un évêque donne à des clercs ou à des moines quelques morceaux de terre ou de vigne à cultiver ou à posséder pour un temps, ces biens reviendront à l'église, quelque espace de temps qui se soit écoulé; et la prescription qui est en usage selon les lois civiles, n'aura pas lieu pour les biens ecclésiastiques. Tous les évêques ont ordonné que le carême soit de quarante jours, et non de cinquante.

Défense aux habitants des villes de célébrer à leurs maisons de campagne la fête de Pâque, de Noël et de la Pentecôte, à moins que quelque infirmité ne les y retienne. Le peuple ne sortira pas avant la fin de la messe, et sans avoir reçu la bénédiction de l'évêque, s'il y est présent. Les rogations ou litanies seront célébrées par toutes les églises, les trois jours qui précèdent l'Ascension; on jeûnera ces trois jours, et l'on n'usera que de viandes de carême: les esclaves mêmes ne travailleront pas. Les clercs qui refuseront d'assister aux rogations, recevront la correction selon la volonté de l'évêque. On renouvelle les canons qui recommandent aux évêques, aux prêtres et aux diacres d'éviter toute familiarité avec des femmes étrangères. On excommunie ceux qui exercent les augures, ou ce qu'on nomme faussement les sorts des saints. L'évêque se trouvera le dimanche à l'église dont il est le plus proche, à moins que la maladie ne l'en empêche.

Les évêques souscrivirent ces canons le 10 juillet 511. Parmi les trente-deux signataires, il y en a treize, entre autres ceux de Bordeaux, de Bourges, d'Auch, de Tours, qui, lors du concile d'Adge, en 506, étaient encore soumis aux Visigoths. Après saint Remi, qui d'ailleurs n'assista point à ce concile, le plus célèbre de tous est saint Mélaine, évêque de Rennes. Il était né dans le territoire de Vannes, et il ne songeait qu'à pratiquer la pénitence dans les exercices de la vie monastique qu'il avait embrassée, lorsque les principaux citoyens de Rennes vinrent le conjurer d'être leur pasteur après la mort de saint Amand, qui l'avait désigné pour son successeur. Clovis, ayant soumis l'Armorique à sa domination, appela Mélaine auprès de lui, et l'honora de sa confiance. C'était son conseil, particulièrement dans les affaires de la religion; et ce fut surtout par ses avis et par ceux de saint Remi que ce prince assembla le concile d'Orléans. Mélaine en fut l'âme par son érudition à combattre les erreurs des hérétiques. C'est ce qu'on pouvait connaître, selon l'auteur de sa vie, par les actes de ce concile. Mais nous ne les avons plus. Il ne nous reste que les canons que les évêques envoyèrent au roi avec la lettre suivante :

« A leur seigneur, le très-glorieux roi Clovis,

fils de l'Eglise catholique, tous les évêques assemblés au concile par son ordre. Comme c'est l'ardeur de votre zèle pour le culte de la religion catholique et de la foi qui vous a porté à faire assembler ce concile où nous pussions traiter ensemble, comme il convient à des évêques, de plusieurs points nécessaires, nous vous envoyons les réponses que nous avons jugé à propos de faire aux articles que vous nous avez proposés. Si vous jugez ces règlements dignes de votre approbation, l'accord d'un si grand roi avec tant d'évêques en assurera l'observation avec une plus grande autorité (1). »

L'évêque d'Orléans se nommait Eusèbe. Il dédia, peut-être vers ce temps, l'église du monastère que Clovis fonda dans son diocèse en faveur de saint Euspice et de saint Maximin; voici à quelle occasion. Les habitants de Verdun s'étant révoltés, Clovis assiégea leur ville et était sur le point de la prendre, lorsqu'ils lui députèrent un saint prêtre nommé Euspice, à la place de saint Firmin, leur évêque, qui venait de mourir. Euspice était également recommandable par son grand âge et par ses vertus. Il se prosterna devant Clovis, qui lui ordonna respectueusement de se lever et d'exposer la cause de sa venue. Euspice le supplia de pardonner aux habitants en vue de Dieu, et pour remporter sur lui-même une victoire plus glorieuse que toute autre. L'aspect et les paroles du saint vieillard désarment Clovis ; il accorde une amnistie générale. Aussitôt, au commandement d'Euspice, qui tenait le roi par la main, les portes s'ouvrent, le clergé s'avance en procession pour recevoir le monarque, qui entre dans la ville aux acclamations du peuple.

Clovis, charmé de la sagesse et de la vertu d'Euspice, voulut le faire ordonner évêque de Verdun ; mais le saint homme s'en excusa sur son grand âge, et fit tomber le choix du prince sur saint Viton ou Saint Vannes, un de ses neveux. Il en avait encore deux autres, savoir : Loup, qui fut depuis évêque de Troyes, second du nom, et Maximin, qui était sa consolation et le bâton de sa vieillesse. Le roi souhaita qu'Euspice et Maximin le suivissent jusqu'à Orléans, où il leur donna la terre de Mici pour y bâtir un monastère. En voici l'acte. « Clovis, roi des Francs, homme illustre. Nous vous donnons, vénérable vieillard Euspice, à vous et à Maximin, votre neveu, la terre de Mici et tout ce qui appartient à notre fisc entre les deux rivières, avec la chênaie, la saussaie et les deux moulins, le tout exempt de charge et de péage, tant au-dessous qu'au-dessus de la Loire et du Loiret, afin que vous et ceux qui vous succéderont imploriez la divine miséricorde pour notre conservation, pour celle de notre chère épouse et de nos enfants. Et vous, saint évêque Eusèbe (c'était l'évêque d'Orléans), ayez soin de la vieillesse d'Euspice, protégez Maximin. Défendez-les, eux et leurs biens, de toute injure dans l'étendue de votre diocèse ; car on ne doit faire aucun tort à des personnes que le roi honore de son affection. Vous tous, évêques de la religion catholique, agissez de la même manière à leur égard. Vous donc, Euspice, et vous, Maximin, cessez de vous regarder comme étrangers parmi les Francs. Habitez comme votre patrie les terres que nous vous donnons au nom de la sainte, indivisible, égale et consubstantielle Trinité. Qu'il soit fait ainsi que moi, Clovis, l'ai voulu. Moi, Eusèbe, l'ai confirmé (2). »

Voici donc quel était, d'après ce que nous avons vu, le gouvernement du premier roi chrétien des Francs. Les évêques, pasteurs et pères de leurs peuples, et alors leur unique refuge, lui conseillent de gouverner de manière à s'en faire aimer, protégeant les faibles, soulageant les pauvres, rachetant les captifs, accueillant bien les étrangers. Clovis écoute des conseils aussi sages, qui deviennent ainsi les premiers fondements du royaume de France. Sa bonne intelligence avec les évêques en rend l'exécution facile et durable. L'effet en fut prodigieux. Toutes les populations des Gaules gravitèrent dès lors à devenir France, et obligèrent par contre-coup les Burgondes et les Visigoths à devenir eux-mêmes plus humains. C'est à cet ensemble du gouvernement de Clovis qu'on peut, avec Grégoire de Tours, appliquer ces expressions empruntées à l'Ecriture sainte : Que Dieu lui abattait chaque jour ses ennemis sous la main, et agrandissait son royaume, parce qu'il marchait devant lui avec un cœur droit et faisait ce qui était agréable à ses yeux.

Cependant il ne faut pas s'imaginer que, dans le roi des Francs, l'élément barbare fût absorbé dès lors par l'élément chrétien. La barbarie lui fit encore commettre des actes étranges, non pas sur les peuples, mais sur des membres de sa famille qui régnaient ailleurs, ou dont il pensait avoir quelque chose à craindre. Nous avons vu Attila tuer Bléda, son frère, pour régner seul; Genséric tuer son frère, avec sa femme et ses enfants, pour régner seul ; Hunéric tuer ou exiler ses frères et ses neveux, pour laisser le royaume à son fils seul ; trois frères visigoths se succéder par le meurtre l'un de l'autre; le grand Théodoric lui-même tuer de sa main Odoacre, après lui avoir assuré la vie ; enfin Gondebaud tuer ses trois frères, pour régner seul sur les Burgondes. C'était ainsi une chose commune à tous les Barbares. D'ailleurs, nous l'avons vue aussi fréquente chez les rois grecs de Syrie et chez les rois grecs d'Egypte. Au commencement de l'histoire romaine, nous voyons un frère tuer son frère. Et même au commencement de l'histoire humaine, nous voyons le premier frère tuer son frère dans les champs. Or, l'élément barbare fit commettre à Clovis plusieurs actes de cette nature.

(1) Labbe, t. IV, 1404. — (2) *Spicileg.*, t. V, p. 303.

Il engagea insidieusement le fils de Sigisbert, roi des Francs-Ripuaires de Cologne, à tuer son père, et puis le fit tuer lui-même. Après quoi il assembla le peuple et dit : Pendant que je remontais l'Escaut, Clodéric a tué son père, et ensuite a été tué lui-même par je ne sais qui. Pour moi, je n'en suis nullement coupable; car je ne puis verser le sang de mes proches, attendu que c'est un crime. Mais, puisque la chose est faite, je vous conseille de vous joindre à moi et de vous mettre sous ma protection. Les Francs-Ripuaires y répondent par des acclamations, l'élèvent sur un bouclier et le proclament roi. Après s'être ainsi emparé des Etats et des trésors de Sigisbert, il s'empara de ceux de son parent Cararic, roi de Térouanne, en le faisant d'abord ordonner prêtre et son fils diacre, et puis, sur quelques paroles menaçantes de ce dernier, mettre à mort l'un et l'autre, sous prétexte que le père était resté neutre lors de son expédition contre Syagrius. Un autre de ses parents, Ragnacaire, roi de Cambrai, s'étant rendu méprisable par son inconduite, il séduit par des présents plusieurs de ses officiers, qui, dans une rencontre, le lui livrèrent les mains liées derrière le dos, avec son frère Richar. Clovis dit à Ragnacaire : Pourquoi as-tu déshonoré notre race en te laissant garrotter? il valait mieux mourir. En même temps, levant sa hache, il lui en fendit la tête. Puis se tournant vers Richar : Si tu avais soutenu ton frère, on ne l'aurait pas lié; et en disant cela, il l'abattit pareillement d'un coup de hache. Il en agit de même avec un autre de leurs frères, nommé Rignomer, qui régnait au Mans. Enfin, dit saint Grégoire de Tours, de qui nous tenons ces détails, après avoir fait mourir beaucoup d'autres rois ou de ses principaux parents et s'être emparé de leurs domaines et de leurs trésors, on rapporte qu'il dit un jour aux siens : Je suis bien malheureux ! me voici délaissé au milieu des étrangers; je n'ai plus de parent qui puisse venir à mon aide, au cas qu'il m'arrive malheur. Mais, ajoute Grégoire, il parlait ainsi non pas qu'il fût affligé de leur mort, mais par malice, pour voir s'il trouverait encore quelqu'un à tuer. Après avoir fait ces choses, conclut l'historien des Francs, il mourut à Paris et fut enseveli dans la basilique des Apôtres, qu'il avait fondée avec la reine Clotilde. Il trépassa la cinquième année après la bataille de Vouillé, la trentième de son règne, et la quarante-cinquième de son âge (511) (1).

Au commencement de son *Histoire des Francs*, Grégoire de Tours déplore la décadence de la belle littérature, et confesse humblement qu'il ne s'y entendait guère lui-même. La manière dont il raconte la conduite de Clovis envers ceux de sa famille le fait assez voir.

Si les Francs, comme les Grecs, avaient eu pour premiers historiens des poëtes, leur histoire serait sans doute plus belle, mais moins vraie. Leur principal conquérant, Clovis, eût été métamorphosé en une espèce de dieu Chronos ou Saturne; ses trois fils légitimes eussent été Jupiter, Neptune et Pluton ; certaines de leurs actions, qui nous paraissent un peu barbares, eussent été comme divinisées par une mythologie riante. Avec la rude franchise de Grégoire de Tours, Clovis est demeuré à tout jamais Clovis ; ses enfants seront à tout jamais Clodomir, Childebert et Clotaire, avec son bâtard Théodoric. Au lieu d'une agréable poésie, nous n'avons que la vérité.

Mais que parlons-nous de poëtes ? Tite-Live eût transformé les rudes commencements de l'histoire franque, comme il a fait de ceux de l'histoire romaine, en un drame poétique. Un Hérodote, ne relevant que le bien et dissimulant le mal, eût montré les Francs, comme il a fait les Grecs, supérieurs à tous les peuples. Encore Hérodote a-t-il été accusé par Plutarque, comme d'une méchanceté insigne, d'avoir dit du bien d'autres peuples que des Grecs. Si seulement Grégoire de Tours eût été des historiens modernes, il eut voilé certaines choses, excusé les autres par ce qu'on appelle des raisons d'Etat ou de haute politique. Mais non; il raconte le tout avec une naïveté désespérante, il nous montre à nu le Barbare, à la fois cruel et fourbe. On voit quelle terrible tâche c'était que d'humaniser, de civiliser, de christianiser complétement cette barbarie originelle; on conçoit surtout, quand on y joint le fond corrompu de l'humanité même, que cela ne pouvait être l'œuvre d'un jour, et que même avec les siècles elle ne serait jamais parfaite, quoique se perfectionnant toujours. Du moins Clovis avait reconnu le vrai principe de toute civilisation, la foi chrétienne; il en avait reconnu la règle vivante, l'Eglise catholique. Avec cela, si le bien ne se fait pas toujours vite, au moins il se fait (*a*).

Il n'en était pas de même avec l'empereur

(1) Greg. Tur., l. II, c. XL-XLIII.

(*a*) Les crimes politiques attribués à Clovis, par Grégoire de Tours, sont aujourd'hui révoqués en doute. Grégoire ne les raconte que sur ouï dire : *Fertur, narratur ;* il ne cite aucun témoin, il se contente de reproduire des bruits fâcheux, répandus parmi les vaincus contre les vainqueurs; encore se peut-il que le texte de son *Histoire* ait subi, à cet endroit, des altérations. Les princes, qu'on dit assassinés, sont peu ou point connus. Au retour de l'expédition où Clovis aurait commis ces meurtres, il est loué par les évêques du concile d'Orléans, comme le défenseur de l'Eglise, chose que n'eussent point fait ces pieux prélats, si le prince se fût souillé de crimes abominables. Des vies de saints, contemporains de Grégoire de Tours ou de très-peu postérieures, expliquent autrement la chose : elles disent que ces princes assassinés étaient simplement des subalternes, qui s'étaient révoltés contre Clovis, pour se soustraire à son autorité et arrêter, dans le Nord, la propagation de l'Evangile. Clovis marcha contre eux, les vainquit et usa des droits de la guerre. Dans ces événements, il apparaît comme Charlemagne, réprimant, civilisant et christianisant tout à la fois. N'admit-on pas que les faits se soient passés, comme nous l'indiquons, il est difficile également d'admettre qu'ils se soient passés conformément aux récits recueillis par Grégoire de Tours.

Anastase de Constantinople. A son couronnement, il avait assuré, avec serment et par écrit, qu'il recevait le concile de Chalcédoine, et qu'il n'innoverait rien dans la religion; et, pendant tout son règne, il ne cessa de brouiller l'empire de l'Eglise, pour manquer à sa parole. Il fit déposer et exila le patriarche Euphémius, qui l'avait couronné. Il espérait plus de complaisance du nouveau patriarche Macédonius, qui, en effet, eut la faiblesse, le jour de son ordination, de souscrire à l'hénotique de Zénon. Il lui redemanda la promesse écrite par laquelle il s'était engagé, à son couronnement, de maintenir le concile de Chalcédoine, et qui avait été remise entre ses mains. Le nouveau patriarche s'y refusa constamment. Il assembla même un concile, où la foi du concile de Chalcédoine fut confirmée par écrit. Anastase dissimula son ressentiment. D'autres soins l'occupaient.

Cabad, roi de Perse, après être remonté sur le trône, était entré avec une puissante armée dans l'Arménie romaine et dans la Mésopotamie. Il prit la forte ville d'Amid, après un siége long et meurtrier. Tous les habitants devaient être passés au fil de l'épée, et l'ordre s'exécutait, lorsque Cabad, faisant son entrée dans la ville, un vieux prêtre alla au-devant, et lui représenta qu'il n'était pas digne d'un roi d'égorger des vaincus. Et pourquoi, dit Cabad en colère, m'avez-vous si opiniâtrément résisté? C'est que Dieu voulait, répondit aussitôt le vieux prêtre, que vous dussiez cette conquête à votre valeur, et non à votre volonté. Cette réponse flatta le monarque persan : il fit aussitôt cesser le massacre (1). Les historiens de Syrie rapportent encore qu'au moment de la prise d'Amid, un roi chrétien des Sarrasins obtint de Cabad qu'on ne fit aucun mal à ceux qui se seraient réfugiés dans l'église principale dédiée à Dieu sous l'invocation des quarante martyrs. Cabad, étant entré dans cette église, y aperçut une image de Jésus-Christ, et demanda ce que c'était; ses gens lui répondirent que c'était l'image du Dieu des Nazaréens. C'est ainsi que les chrétiens sont appelés par les Perses et les Arabes. Le roi la salua en disant : C'est vraiment celui-là qui m'a apparu, et qui m'a dit : Reste, et reçois de moi la ville et les habitants, parce qu'ils m'ont offensé. Il ne laissa pas de piller l'église; mais il épargna ceux qui s'y étaient retirés (2).

Pendant cette guerre, des officiers huns qui se trouvaient dans son armée racontèrent à Cabad qu'à une journée d'Amid il y avait un homme extraordinaire, qui n'avait pour demeure qu'une espèce de cage, couverte d'un petit toit soutenu de pièces de bois plantées en terre, et assez écartées l'une de l'autre pour le laisser voir de tous côtés; qu'il n'avait d'autre siége ni d'autre lit que la terre; qu'il ne vivait que de légumes, et ne mangeait que rarement; que plusieurs de leurs soldats, courant le pays, avaient voulu lui tirer des flèches pour essayer leur adresse, mais qu'ils avaient senti leurs bras s'engourdir. Celui dont ils parlaient était Jacques le Solitaire, qui s'était retiré depuis longtemps près du bourg d'Eudièle, où il passait les jours et les nuits dans la méditation des choses divines. Cabad, qui voulut le voir par lui-même, admira sa manière de vie, et lui demanda la grâce des coupables, que Jacques renvoya aussitôt guéris. Le roi, satisfait, lui offrit telle faveur qu'il désirerait, s'imaginant qu'il allait lui demander de grandes sommes d'argent. Le solitaire lui demanda tous ceux qui, pendant cette guerre, viendraient se réfugier auprès de sa cabane. Le roi y consentit, et, pour assurer ce privilége, il lui en fit sur-le-champ expédier des lettres. Bien des gens profitèrent de cet asile; et, pendant le cours de la guerre, la chaumière de Jacques fut comme une forteresse, à l'abri de laquelle un grand peuple trouva sa sûreté (3).

Cette guerre avec les Perses, après avoir duré trois ans, ayant fini au mois d'avril 505, l'empereur Anastase s'occupa uniquement de faire la guerre à l'Eglise. Comme il joignait les erreurs de Manès à celles d'Eutychès, il fit peindre dans la chapelle de son palais quelques-unes de ces figures bizarres et monstrueuses qu'on voit encore aujourd'hui sur les pierres nommées *abroxas*, et qui ne sont que des allégories extravagantes inventées par les gnostiques et renouvelées par les manichéens. Ces peintures soulevèrent le peuple, accoutumé à ne voir dans les églises que des images édifiantes. Tout était en trouble à Constantinople. Les hérétiques, fiers de la faveur du prince, insultaient les catholiques dans leurs assemblées; les catholiques se défendaient avec animosité. Les empereurs avaient jusqu'alors assisté à l'office de l'église et aux processions publiques comme les autres fidèles; Anastase, craignant pour sa personne, se fit escorter par le préfet du prétoire à la tête de ses gardes. Cette précaution passa en coutume. Pour accroître encore l'agitation et le tumulte, il fit venir à Constantinople Xénaïas le manichéen, que Pierre le Foulon avait fait évêque d'Hiéraple, et qui soulevait toute la Syrie contre le patriarche Flavien d'Antioche. L'empereur comptait beaucoup sur l'audace de ce furieux; mais son arrivée révolta tellement le clergé, les moines et le peuple entier, qu'il fallut, peu de jours après, le faire évader secrètement. Il n'était pas difficile à l'empereur de trouver des prélats courtisans, mais il lui fut impossible de faire plier Macédonius. Il résolut de s'en défaire. On suborna pour l'assassiner un scélérat nommé Acholius, qui manqua son coup et fut découvert. Le patriarche, loin de poursuivre la punition de ce crime, prit le

(1) Procop., *De bello Persic.*, l. I, c. VII. — (2) *Hist. du Bas-Empire*, l. XXXVIII, n. 76. — (3) Procop., *De bello Persic.*, l. I, c. VII.

criminel sous sa protection et lui fit une pension alimentaire. Il en agit de même avec des misérables qui avaient pillé l'église (1).

Cette merveilleuse charité ne toucha point l'empereur; il continua de chercher les moyens de perdre Macédonius. Il avait, malgré le serment de son couronnement, entrepris d'anéantir le concile de Chalcédoine. Flavien d'Antioche déguisait ses sentiments par une lâche complaisance; Jean Nicéote, patriarche d'Alexandrie, prélat violent et séditieux, était hautement déclaré pour l'hérésie; il promettait même à l'empereur deux mille livres d'or, s'il venait à bout de faire généralement condamner le concile. Anastase pressait Macédonius de prononcer cette condamnation. Il répondit qu'il ne pouvait le faire sans un concile œcuménique, présidé par l'évêque de Rome. L'empereur, irrité, ôta le droit d'asile à son église, et le transféra aux églises des hérétiques. Toutefois, Macédonius demeura ferme, anathématisa tous ceux qui osaient parler contre le concile de Chalcédoine, même Flavien d'Antioche, et chasser avec anathème ses apocrisiaires qui étaient venus le trouver pour quelque affaire.

Mais ce qui augmenta le plus la confusion et fortifia le plus le parti d'Eutychès, fut l'arrivée d'une troupe de moines syriens, qui vinrent à Constantinople à dessein d'en chasser le patriarche. Ils avaient pour chef un moine audacieux et turbulent, nommé Sévère, qui fit un grand rôle dans ces troubles. Il était de Sozopolis en Pisidie, et avait exercé à Béryte la profession d'avocat. Païen de naissance, il il le fut toujours dans le cœur, et n'embrassa en apparence la religion chrétienne que pour éviter le châtiment qu'il avait mérité par ses crimes. Il se fit moine, et fut chassé du monastère à cause de son opiniâtreté à défendre les erreurs d'Eutychès. S'étant retiré à Alexandrie, il devint secrétaire de Pierre Monge, et troubla toute la ville, semant la division entre les hérétiques mêmes, ce qui produisit de sanglantes querelles. Enfin, les magistrats voulant faire arrêter ce perturbateur, il prit la fuite et se rendit à Constantinople à la tête de deux cents moines, hérétiques furieux et meurtriers comme lui. L'empereur les reçut avec joie, comme un renfort propre à servir ses desseins.

Les esprits s'aigrissaient de plus en plus. Les schismatiques, au milieu de l'office divin, mêlaient aux prières de l'Eglise des paroles qui renfermaient le venin de leur hérésie; les catholiques, irrités, n'ayant pu leur imposer silence, les chassèrent de l'église. Alors l'empereur ne garda plus de mesure. Il ameuta contre le patriarche la troupe hérétique. Mais le peuple, dont la multitude était infinie, ayant à sa tête les abbés catholiques, criait par la ville : Chrétiens, c'est le temps du martyre! N'abandonnons pas notre père! Ils disaient même des injures à l'empereur, l'appelant manichéen et indigne de régner. Il en fut épouvanté, et, ayant fermé toutes les portes du palais, il tenait des vaisseaux prêts pour s'enfuir. Quoiqu'il eût juré la veille de ne jamais voir Macédonius, il l'envoya prier de venir le trouver. Comme il y entrait, le peuple recommandait aux abbés de leur conserver leur père, et les soldats eux-mêmes l'encourageaient et le comblaient de bénédictions sur son passage. Il parla avec fermeté à l'empereur, lui reprochant d'être ennemi de l'Eglise. Et l'empereur, dissimulant, feignit de s'y réunir. Peu de temps après, il envoya au patriarche un écrit captieux, où il professait recevoir les deux premiers conciles, de Nicée et de Constantinople, sans parler des deux autres, d'Ephèse et de Chalcédoine. Macédonius se laissa prendre à cet artifice, et souscrivit à cette confession de foi; ce qui lui attira de grands reproches, car c'était recevoir l'hénotique de Zénon. Il alla au monastère de saint Dalmace et là, pour se justifier aux yeux du clergé et des moines qu'il avait scandalisés, il publia une apologie, déclarant qu'il recevait le concile de Chalcédoine, et qu'il tenait pour hérétiques ceux qui ne le recevaient pas. Après cette déclaration, ils célébrèrent la liturgie avec lui.

Le concile de Chalcédoine était le fléau des sectateurs d'Eutychès et de Dioscore. Anastase voulut se saisir des actes originaux déposés dans le trésor de l'église de Constantinople. Céler, maître des offices, alla les demander de la part de l'empereur; et comme, sur le refus de l'évêque, il menaçait de les enlever de force, Macédonius, après avoir enveloppé ce sacré dépôt, le scella de son sceau et le plaça sur l'autel, le mettant ainsi sous la garde de Dieu même. Céler n'osa y porter la main; mais l'eunuque Calépodius, économe de l'église, les enleva la nuit suivante et les porta à l'empereur, qui les mit en pièces et les jeta au feu. Croyant par cet exploit avoir anéanti le concile même, il ne songea plus qu'à se défaire de Macédonius. Deux imposteurs subornés accusèrent le prélat d'avoir commis avec eux des crimes infâmes. Ce fut en vain que l'accusé confondit la calomnie, en prouvant qu'il était eunuque. Le peuple, le sénat, l'impératrice Ariadne s'intéressaient vivement pour le patriache, à cause de la pureté de sa foi et de la sainteté de ses mœurs; mais nulle considération ne put arrêter Anastase. Comme il craignait la sédition, il le fit enlever pendant la nuit et conduire à Euchaïte, où était son prédécesseur Euphémius (2).

Timothée, trésorier de l'église, fut placé le lendemain sur le siége de Constantinople. C'était un prêtre décrié pour ses débauches, qui lui avaient même attiré des surnoms infâmes; mais il était d'un caractère très-propre à s'élever dans des temps de troubles. Sans foi comme sans honneur, tantôt il admettait,

(1) Theophan., an 499. — (2) Apud Baron.

tantôt il rejetait le concile de Chalcédoine, et niait hardiment, selon ses intérêts présents, qu'il eût jamais fait l'un ou l'autre. La plupart des ecclésiastiques orthodoxes ou furent jetés dans les prisons, ou prirent la fuite; les uns allèrent en Phénicie, d'autres jusqu'à Rome. On fit le procès à Macédonius, déjà exilé; il fut condamné, sans être entendu, par les évêques courtisans, tout à la fois accusateurs, témoins et juges. Voilà comme l'inepte Anastase employa tout son règne à brouiller l'Eglise et l'empire, le bon sens et la justice, dans tout l'Orient, comme pour le préparer mieux à l'abrutissant despotisme de Mahomet.

Il aurait voulu brouiller de même l'Occident. Le patrice Festus lui avait promis d'y amener l'évêque de Rome. Pour y réussir, il suscita un schisme dans l'Eglise romaine. Anastase, de son côté, lança contre le saint pape Symmaque un manifeste, ou plutôt un libelle diffamatoire, où il l'accusait d'être manichéen et d'avoir été ordonné Pape contre les canons. Mais le Pape y répondit avec une fermeté et une dignité toute romaine. Comme il prévoyait que sa réponse serait plus longue que le libelle de l'empereur, il remarque que Ambroise n'avait pas cru devoir mesurer sa réponse à l'empereur Gratien sur la lettre qu'il en avait reçue, puisqu'il avait employé huit livres entiers pour répondre à une simple lettre. Puis, s'adressant à l'empereur :

« Si j'avais à défendre la foi catholique devant des rois étrangers et qui n'eussent aucune idée de Dieu, je ne laisserais pas, même au péril de ma vie, de dire tout ce que la vérité et la raison conseilleraient; car malheur à moi si je n'annonce pas l'Evangile ! Mais vous, si vous êtes empereur romain, vous devez admettre avec clémence les légations mêmes des nations barbares. Si vous êtes prince chrétien, vous devez écouter avec patience la voix du pontife apostolique. Je ne puis dissimuler vos injures, ni pour moi ni pour vous; pour moi, elles sont trop honorables; pour vous, elles vous rendent trop coupable devant Dieu. On a dit du Seigneur lui-même qu'il était possédé du démon, que c'était un homme de bonne chère; et vous pensez que je doive m'affliger de tout cela? Les lois divines et humaines n'y ont-elles pas pourvu en ordonnant que toute affaire se terminerait sur la déposition de deux ou trois témoins? Déjà le jugement des hommes a démontré la fausseté de vos accusations : que ferez-vous donc au jugement de Dieu? ou bien, parce que vous êtes empereur, croyez-vous qu'il n'y en a point? D'ailleurs, convient-il à un empereur de se faire accusateur? D'après les lois divines et humaines, est-il possible que le même soit tout ensemble accusateur et juge?

» Vous dites que je suis manichéen; mais suis-je donc eutychien ou protecteur des eutychiens, dont la fureur favorise souverainement l'erreur des manichéens? Rome m'est témoin, ses archives l'attestent. Si je me suis écarté en rien de la foi catholique que j'ai reçue de la chaire du bienheureux apôtre Pierre, en sortant du paganisme, que quelqu'un s'avance et qu'il me convainque; autrement, tout cela sont des injures et non pas des preuves. J'ignore sur quoi de fondé vous dites que je n'ai pas été ordonné canoniquement. J'ai échappé sain et sauf à travers des grêles de pierres; Dieu a jugé. Ou bien, pour être empereur, croyez-vous pouvoir mépriser le jugement divin? Vous direz peut-être que Dieu permet souvent des choses funestes dans sa colère; mais il est écrit : C'est à leurs fruits que vous les reconnaîtrez. Montrez donc pourquoi vous pensez que Dieu, dans sa colère, a permis des choses qui ne convenaient pas. Est-ce parce que je ne fraternise point avec les eutychiens? mais cela ne me fait aucun tort à moi; cela montre seulement au grand jour que vous avez cherché à m'enlever la dignité que le bienheureux Pierre m'a imposée par son intervention. Ou bien, parce que vous êtes empereur, entreprenez-vous contre la puissance de Pierre? Et parce que vous recevez l'hérétique Pierre Monge d'Alexandrie, prétendez-vous fouler aux pieds le bienheureux apôtre Pierre dans son vicaire? Est-ce que j'aurais été bien ordonné si je favorisais les eutychiens? si je communiquais avec le nom d'Acace? On ne saurait méconnaître pourquoi vous prétendez tout cela.

» Mais comparons la dignité de l'empereur avec la dignité du pontife. Il y a cette énorme différence, que l'un gouverne les choses humaines, l'autre les choses divines. Empereur, c'est du pontife que vous recevez le baptême et les sacrements, que vous sollicitez la prière et que vous espérez la bénédiction; c'est au pontife que vous demandez la pénitence. Vous administrez les choses humaines, lui vous dispense les choses divines. Sa dignité est donc certainement égale, pour ne pas dire supérieure. Ne vous imaginez pas l'emporter par la pompe du siècle; car ce qu'il y a de plus faible du côté de Dieu est plus fort que les hommes. Voyez donc ce qu'il vous sied de faire. Dès que vous m'accusez, les lois divines et humaines vous mettent sur le même pied que moi. Si je suis convaincu par suite de votre accusation, je perdrai ma dignité; mais par la même raison, si vous ne pouvez me convaincre, vous perdrez la vôtre.

» De grâce, ô empereur! permettez-moi de vous le dire, souvenez-vous que vous êtes homme, afin que vous ne puissiez user du pouvoir que Dieu vous a accordé; car, quoique les hommes aient déjà jugé ces affaires, elles seront nécessairement examinées au tribunal de Dieu. Peut-être direz-vous qu'il est écrit que nous devons être soumis à toute puissance. Nous recevons les puissances humaines en leur rang, tant qu'elles n'érigent pas leurs volontés contre Dieu. Au reste, si toute puissance est de Dieu, à plus forte raison celle qui est préposée aux choses divines. Déférez à Dieu en nous, et nous déférons à Dieu en vous. Que si vous ne déférez pas à

Dieu, vous ne pouvez user du privilége de celui dont vous méprisez les droits.

» Vous dites que, de concert avec le sénat, je vous ai excommunié. Soit. En cela, je ne fais que suivre ce que mes prédécesseurs ont eu raison de faire. Vous dites que le sénat romain vous maltraite. Si nous vous traitons mal en vous exhortant à quitter les hérétiques, nous traitez-vous bien en voulant de force nous associer à eux? Que fait à moi, dites-vous, ce qu'a fait Acace? Si cela ne vous fait rien, abandonnez-le donc; si vous ne l'abandonnez pas, c'est que cela vous fait quelque chose. Ce n'est pas vous, ô empereur, que nous avons excommunié, mais Acace : retirez-vous d'Acace, et vous vous retirerez de son excommunication. Si vous vous joignez à lui, ce n'est pas nous qui vous excommunions, c'est vous-même. De manière que, soit que vous vous sépariez de lui, soit que vous ne vous en sépariez pas, vous n'aurez pas été excommunié de nous.

» Le bruit s'est répandu que vous contraignez, par la force militaire, de retourner à la contagion de l'hérésie, ceux qui s'en étaient détachés depuis longtemps. Quelle que soit votre puissance, souvenez-vous que vous êtes homme, et considérez ceux qui, depuis l'origine du christianisme, ont persécuté la foi catholique; ils sont tombés à rien, tandis que la vérité orthodoxe est devenue d'autant plus ferme qu'elle a été plus opprimée. C'est être persécuteur que d'accorder la liberté à toutes les hérésies, et de la refuser à la seule communion catholique. Si on la regarde comme une erreur, il faut la tolérer avec les autres erreurs; si on la regarde comme la vérité entière, il faut la suivre et non la persécuter. Tous les princes catholiques, soit lorsqu'ils arrivent au gouvernement de l'empire, soit lorsqu'ils apprennent l'élévation d'un nouveau pontife sur la Chaire apostolique, lui écrivent aussitôt pour se montrer de sa communion. Ceux-là donc qui ne le font pas s'y déclarent étrangers, comme nous pourrions vous le prouver par vos lettres mêmes, si nous n'évitions en vous le rival, le coupable, l'ennemi et le juge. Il n'est pas étonnant que les patrons des manichéens persécutent les catholiques, la fausseté ne pouvant ne pas persécuter la vérité. Il n'est pas étonnant qu'ils se montrent cruels envers les orthodoxes, ceux qui peuvent s'accommoder avec toutes les hérésies : les amis de toutes les erreurs ne peuvent être ennemis que de ceux qui n'errent pas (1). »

Le 1er octobre 504, le pape saint Symmaque avait tenu à Rome un concile dont les décrets respirent la même vigueur apostolique. Il s'agissait de remédier aux maux que les églises souffraient de la part de ceux qui envahissaient les biens, soit meubles, soit immeubles, que les fidèles avaient laissés par testament aux églises, pour la rémission de leurs péchés et pour acquérir la vie éternelle. Les conciles précédents avaient déjà fait divers règlements sur ce sujet; mais le pape Symmaque, de l'avis des évêques, qui firent plusieurs acclamations à sa louange, crut qu'il fallait les renouveler, pour tâcher de déraciner les abus qui se multipliaient par l'invasion des biens de l'Eglise. Il fut donc résolu de traiter comme des hérétiques manifestes les usurpateurs de ces biens, et de les anathématiser s'ils refusaient de les restituer; et on défendit de les admettre à la communion, jusqu'à ce qu'ils eussent satisfait par une restitution entière. Le concile rapporte deux décrets de celui de Gangres, qui défend, sous peine d'anathème, de recevoir ou de donner les oblations des fidèles à l'insu de l'évêque ou de l'administrateur des biens de l'Eglise. Après quoi il décide en ces termes :

« C'est donc un grand sacrilége à ceux qui devraient y veiller particulièrement, c'est-à-dire aux chrétiens, mais surtout aux princes et aux principaux de chaque pays, d'ôter à l'Eglise ce que les fidèles lui ont donné pour la rémission de leurs péchés et le salut de leur âme, ou de le convertir à d'autres usages. C'est pourquoi quiconque demandera, ou recevra, ou retiendra, ou contestera injustement les fonds de terre donnés ou laissés à l'Eglise, s'il ne les restitue au plus tôt, qu'il soit anathème. Oui, anathème à qui reçoit, ou donne, ou possède de ces biens. En général, qu'il soit frappé d'un perpétuel anathème, quiconque se permet de confisquer, de contester ou envahir méchamment les biens de l'Eglise, à moins qu'il ne la satisfasse au plus tôt. Qu'ils soient pareillement frappés d'un perpétuel anathème ceux qui retiennent les biens de l'Eglise par l'ordre ou la libéralité des princes ou de quelques puissants, ou par un envahissement et pouvoir tyranniques, et les transmettent à leurs enfants comme des héritages. Car il n'est pas juste que nous soyons plutôt les gardiens des papiers que les défenseurs des choses mêmes qui nous sont confiées. Il n'est donc pas permis à l'empereur ni à aucun chrétien de rien attenter contre les commandements divins, ni de rien faire qui s'oppose aux règles des Evangiles, des prophètes et des apôtres. Car un jugement injuste, une décision injuste, que rendent des juges par ordre ou par crainte du roi, est invalide. Aucun acte contraire à la doctrine de l'Evangile, des prophètes et des apôtres, à l'ordonnance des apôtres ou des saints Pères, ne subsistera; et ce qui aura été fait par les infidèles ou les hérétiques sera entièrement cassé. »

Après ces décrets si remarquables, tout le concile, se levant, s'écria huit fois : Toutes ces choses nous plaisent, nous demandons qu'elles soient affermies à jamais! — huit fois : Jésus-Christ, exaucez-nous! Vive Symmaque! — quinze fois : Quiconque violera sciemment ces choses, qu'il soit frappé d'un

(1) Labbe, t. IV, 1296.

perpétuel anathème ! — enfin dix-huit fois : Nous vous prions de confirmer nos décrets (1) !

La fermeté de ce langage, au commencement du sixième siècle, sous un roi arien étonnera peut-être. Ce qui n'étonnera pas moins, c'est que ce roi arien se conformait à ces décrets. Theodoric ayant su par la requête d'Eustorge, évêque de Milan, que l'on avait enlevé à cette église des biens et des droits qu'elle avait dans la Sicile, il ordonna qu'ils lui seraient rendus, avec défense de les usurper à l'avenir. Notre volonté est, disait-il, que personne n'ait à souffrir aucun tort ; car la gloire du souverain, c'est la sécurité des sujets. Mais nous désirons spécialement garantir de toute injustice les églises ; car leur assurer ce qui est de l'équité, c'est s'attirer la miséricorde divine. Le même Théodoric ordonna au duc Ibas, son général, commandant dans les Gaules, de faire restituer à l'église de Narbonne ses possessions, n'importe par qui elles eussent été envahies. Car nous ne voulons pas que l'Eglise soit victime de ces usurpations. Opposez-vous-y donc avec soin, afin de vous rendre illustre dans la paix, comme vous l'êtes déjà dans la guerre. Le moyen de fortifier vos armes du secours de Dieu, c'est d'assurer la justice aux faibles. Ainsi parlait Théodoric (2). Enfin il envoya à un évêque de Provence, nommé Sévère, quinze cents pièces d'or, afin qu'il les distribuât à ceux qu'il jugerait avoir été lésés par le passage de son armée. En vérité, ce Barbare et cet Ostrogoth pourrait servir de modèle à plus d'un gouvernement qui ne se croit ni ostrogoth ni barbare.

C'est le duc Ibas, dont il est ici parlé, qui avait fait lever aux Francs le siége d'Arles, battu Thierri, fils de Clovis, et envoyé à Ravenne un grand nombre de prisonniers francs. Il se mit en possession de tout le pays entre les Alpes et le Rhône, s'empara de Narbonne, d'où il chassa Gondebaud, qui s'y était établi à la faveur des troubles. Il reprit Toulouse et toute la Septimanie, fit lever le siége de Carcassonne, et, par ses conquêtes, qu'il étendit jusqu'aux Pyrénées, il s'ouvrit un passage en Espagne, qu'il finit encore par soumettre. Théodoric gouverna ces pays comme tuteur de son petit-fils Amalaric.

Au milieu de ces révolutions, saint Césaire d'Arles fut accusé ou plutôt calomnié auprès de Théodoric, au point qu'il fut arrêté et emmené en Italie sous bonne garde. Quand il fut arrivé à Ravenne, il entra dans le palais et salua le roi. Théodoric, voyant un homme si intrépide et si vénérable, se leva, se découvrit, et lui rendit son salut avec beaucoup d'honnêteté. Puis il lui demanda d'une manière affectueuse s'il était fatigué du voyage, et comment allaient les habitants d'Arles, ainsi que les Goths qui se trouvaient parmi eux. Quand le saint fut sorti de l'audience, le roi dit aux siens : Dieu punisse ceux qui ont fait faire inutilement un si long voyage à ce saint homme ! J'ai tremblé à son entrée ; il a un visage d'ange ; c'est un homme apostolique, et il n'est pas permis de penser mal d'un personnage si vénérable.

Il lui envoya ensuite à son logis un bassin d'argent du poids de soixante livres, avec trois cents pièces d'or, il lui fit dire : Recevez ce présent, saint évêque. Le roi, votre fils, vous prie de réserver ce vase pour votre usage, et pour vous souvenir de lui. Mais Césaire, qui, à l'exception des cuillères, ne se servait point d'argent à table, fit vendre le vase publiquement trois jours après, et du prix il en racheta un grand nombre de captifs. On en informa le roi, ainsi que de la multitude des pauvres qui affluaient à la porte du saint évêque, et qui laissaient à peine le moyen d'en approcher. Le roi le loua si hautement, que tous les sénateurs et les grands du palais voulurent à l'envi l'un de l'autre que leurs aumônes fussent distribuées par les mains du saint homme, disant publiquement que Dieu leur avait fait une grande grâce de voir un tel pontife, un homme aussi apostolique. Il délivra ainsi tous ceux qui avaient été emmenés prisonniers dans la dernière guerre ; il leur donna même des voitures et de quoi retourner chez eux.

A Ravenne même, il y avait une veuve dont le fils encore jeune servait sous le préfet du prétoire, et la faisait vivre sur ses gages. Il tomba subitement malade et resta sans vie. La mère courut se jeter aux pieds du saint évêque, et lui dit, au milieu des pleurs et des sanglots : Je crois, ô saint homme, que la miséricorde divine vous a conduit ici pour que vous rendiez le fils à la mère. Après avoir fait quelque difficulté, Césaire, ne pouvant résister à tant de larmes, alla secrètement à la cabane de la veuve, et, après s'y être prosterné en terre, il y laissa le prêtre Messien, alors son secrétaire, avec ordre de l'avertir sitôt que le jeune homme reviendrait à lui. Il revint au bout d'une heure, ouvrit les yeux et dit à sa mère : Allez remercier le serviteur de Dieu, dont les prières m'ont rendu la vie. Elle y courut, s'expliquant plus par ses larmes que par ses paroles, et pria le saint d'emmener son fils avec lui dans les Gaules, pour s'attacher à son service. Ce miracle se répandit non-seulement dans toute la ville, mais dans toute la province ; et la renommée de saint Césaire s'étendit jusqu'à Rome, où il était déjà chéri et désiré de tout le monde, du Pape, du clergé, des grands et du peuple.

Y étant allé en effet, le pape Symmaque et les sénateurs romains lui rendirent les plus grands honneurs. Le Pape lui accorda l'usage du pallium, et voulut que les diacres de l'église d'Arles portassent des dalmatiques comme ceux de Rome. Saint Césaire, de son côté, consulta le Pape sur divers points de discipline, exposés dans un mémoire qu'il lui présenta, et

(1) Labbe, t. IV, 1371. — (2) Cassiod., l. II, *Epist.* XXIX ; l. IV, *Epist.* XVIIXX ; l. II, *Epist.* VIII.

qui était conçu en ces termes : Comme l'épiscopat commence dans la personne de saint Pierre, il est nécessaire que Votre Sainteté, par des règlements convenables, fasse connaître à toutes les églises ce qu'elles doivent observer. Il y a des personnes dans les Gaules qui, sous divers prétextes, aliènent les terres de l'Église : d'où il arrive que des biens qui n'ont été donnés que pour les besoins des pauvres sont dissipés mal à propos, si ce n'est qu'il s'agisse de faire quelque donation aux monastères. Nous demandons aussi que les laïques qui ont exercé des charges de judicature, et qui ont eu part au gouvernement des provinces ne soient reçus dans le clergé ou promus à l'épiscopat qu'après de longues épreuves d'une conduite régulière ; et que les veuves qui ont porté longtemps l'habit de viduité, ou les religieuses qui demeurent depuis un temps considérable dans des monastères, ne puissent se marier, quand même elles le voudraient, et que personne ne puisse les y forcer. Nous vous supplions encore très-humblement qu'on ne parvienne à l'épiscopat par brigue, ou en achetant à prix d'argent le suffrage des hommes puissants, et que, pour obvier à ces abus, le clergé et les citoyens ne puissent souscrire le décret d'élection à l'insu et sans le consentement du métropolitain.

Le pape Symmaque répondit à ce mémoire par un écrit du 6 novembre 513. Il déclare, sur le premier article, qu'on peut aliéner les biens de l'Église en faveur des monastères et des hôpitaux de pèlerins, ou en faveur des clercs qui ont bien mérité de l'Église, à condition cependant que ces biens retourneront à l'Église après la mort de ceux à qui on les aura cédés ; et ils recommande de ne point accorder ces grâces à ceux qui aspirent au sacerdoce en vue des biens de l'Église. On voit encore ici l'origine des bénéfices ecclésiastiques, aussi bien que les qualités et les services qui doivent avoir ceux à qui on les confère.

Sur les articles suivants, le Pape ordonne de ne pas promouvoir facilement les laïques au sacerdoce, mais de les faire passer par les divers degrés de la cléricature, où ils doivent demeurer le temps prescrit. Il excommunie ceux qui enlèvent des veuves ou des vierges, et surtout ceux qui se marient à des vierges consacrées. Enfin, pour réprimer l'ambition et les brigues, il ordonne que le décret d'élection ne soit souscrit qu'en présence du visiteur, et il veut que ces règlements soient notifiés à tous les évêques. Le visiteur était un évêque nommé par le métropolitain pour visiter l'église vacante et présider à l'élection (1).

Ce fut encore à ce voyage de Rome que saint Césaire fit enfin terminer la contestation qui durait depuis si longtemps entre l'église d'Arles et celle de Vienne, et qu'entretenaient plus que tout le reste les révolutions politiques. Vienne était alors aux Bourguignons et Arles aux Goths. Saint Avit avait obtenu du pape Anastase, pour l'église de Vienne, un règlement plus favorable que celui de saint Léon, Mais saint Eonius d'Arles s'en étant plaint à Symmaque ; celui-ci ordonna aux parties de lui envoyer des députés pour soutenir leurs prétentions respectives. Saint Avit n'ayant envoyé personne, Symmaque jugea par provision, le 29 septembre 500, qu'il fallait s'en tenir à ce qui avait été anciennement réglé là-dessus par le Saint-Siége, parce qu'il ne convenait pas que les décrets d'un Pape fussent annulés par ceux qui lui succèdent. Quel respect, dit-il, portera-t-on aux successeurs de saint Pierrre si ce qu'ils ont réglé pendant leur pontificat perd sa force dès qu'ils sont morts (2)? Saint Avit se plaignit d'avoir été condamné sans avoir été entendu.

Le Pape lui répondit, le 13 octobre 501, qu'il ne devait pas s'offenser de ce qu'il avait mandé à Eonius, qu'il ne voulait en aucune manière préjudicier à ses droits, et qu'il lui était encore libre de proposer ses défenses. Quoique nous ayons mandé, dit-il, que notre prédécesseur Anastase de sainte mémoire avait mis la confusion dans votre province contre les anciens règlements des autres Souverains Pontifes, et que l'on ne devait pas souffrir cette innovation, cependant, si vous nous faites connaître qu'il a eu de bonnes raisons d'en agir ainsi, nous serons bien aise de trouver qu'il n'est rien fait en cela contre les canons. Car, quoiqu'il faille garder exactement les anciens décrets, il faut aussi relâcher de la rigueur de la loi en vue d'un bien, comme la loi l'aurait marqué, si elle l'avait prévu (3).

Cette affaire traîna ainsi jusqu'au voyage de saint Césaire à Rome. Le Pape, ayant ouï ses raisons, confirma de nouveau le jugement de saint Léon, par une lettre du 13 novembre 513, adressée à tous les évêques des Gaules. C'est au Siége apostolique, dit-il, à maintenir la paix et l'union dans l'église universelle, et le moyen le plus efficace pour le faire, c'est de s'en tenir aux anciens règlements. C'est pourquoi le Pape déclare qu'à la requête de Césaire, il ordonne que le règlement fait par saint Léon soit observé ; c'est-à-dire que l'évêque de Vienne n'ait juridiction que sur les églises de Valence, de Tarentaise, de Genève et de Grenoble, et que les droits dont l'église d'Arles est en possession sur les autres églises soient conservés.

Saint Césaire demanda encore, mais plus tard, que l'évêque d'Aix fût tenu de venir à son ordre, soit aux ordinations, soit aux conciles. Le Pape lui répondit, par une lettre du 11 juin 514, que, sans donner atteinte aux privilèges des autres églises, il lui ordonnait de veiller à toutes les affaires de la religion qui s'élèveraient dans les provinces de la Gaule et de l'Espagne, et que, s'il est nécessaire d'assembler un concile, ce serait à lui de le convoquer, et à référer l'affaire au Saint-

(1) Labbe, t. IV, 1294-1296. — (2) *Ibid.*, 1291. — (3) Spicileg., t. V, p. 583.

Siége, si le concile ne l'avait pas entièrement terminée ; c'est-à-dire que le Pape l'établissait son vicaire pour la Gaule et l'Espagne. Il veut même qu'aucun ecclésiastique de ces pays ne puisse venir à Rome sans avoir pris l'attache de Césaire (1).

Ce saint évêque qui avait été conduit en Italie en criminel d'Etat, en revint comblé d'honneurs et de présents. Il en rapporta huit mille pièces d'or, sans compter les sommes qu'il avait déjà employées au rachat des captifs. Il fut reçu au chant des cantiques, et entra de suite dans l'église pour donner la bénédiction à son peuple. Sa principale sollicitude était de racheter les prisonniers. Il envoyait pour cela, de côté et d'autre, des abbés, des diacres et d'autres clercs. Lui-même fit dans cette vue le voyage de Carcassonne. Un jour que, n'ayant pas d'argent, il fut sollicité par un pauvre : Que vous ferai-je, mon pauvre homme ? dit-il, je vous donne ce que j'ai ; et, entrant dans son cabinet, il lui donna la chasuble qui lui servait aux processions, avec l'aube qu'il mettait aux fêtes de Pâques, disant : Allez, vendez-le à quelque clerc, et du prix rachetez votre captif (2).

Vers le même temps saint Avit de Vienne reçut une grande consolation, et avec lui toute l'Eglise. Le prince Sigismond, fils de Gondebaud, roi de Bourgogne, abjura publiquement l'hérésie d'Arius, et se réunit à l'Eglise catholique. Sigéric, son fils, et petit-fils de Gondebaud, imita bientôt cet exemple, et saint Avit fit au peuple une homélie à ce sujet. Le seul titre qui nous en reste nous apprend qu'une princesse, fille de Sigismond, avait été réconciliée à l'Eglise le jour précédent ; c'est apparemment celle qui fut mariée à Thierri, roi d'Austrasie. Dès que Sigismond eut abjuré l'hérésie, il entreprit le voyage de Rome, pour révérer les tombeaux des saints apôtres et rendre ses respects au chef visible de l'Eglise, à laquelle il avait eu le bonheur de se réunir. Le pape Symmaque reçut ce prince avec des honneurs proportionnés à la joie que lui causait sa conversion. Il lui fit présent de plusieurs reliques, et, lui parlant avec la bonté et l'autorité d'un père, il lui donna de salutaires avis, qui ne furent pas moins bien reçus que les présents. Sigismond, à son retour, en témoigna sa reconnaissance dans une lettre au Pape, qui fut dictée par saint Avit, et portée par le diacre Julien. Il y nomme Symmaque le prélat de l'Eglise universelle ; il attribue sa conversion aux prières de ce saint pontife, le remercie des avis paternels qu'il lui avait donnés de vive voix, et le prie de lui envoyer des reliques de saint Pierre, parcequ'il n'avait pu refuser à diverses églises une bonne partie de celles qu'il avait apportées de Rome (3). Quoique Gondebaud demeurât dans son hérésie, il ne paraît pas avoir désapprouvé la conversion de son fils ; du moins elle ne l'empêcha pas de l'associer à son royaume de son vivant. Sigismond tenait sa cour à Genève, il donna ses premiers soins à purger cette ville, qui était dès lors comme un asile, non-seulement pour les ariens, mais encore pour les autres hérétiques et schismatiques, ainsi que nous l'apprenons d'une lettre de saint Avit. Saint Maxime, évêque de Genève, anima et soutint le zèle de ce prince, il lui conseilla de faire rebâtir et augmenter le monastère d'Agaune en l'honneur des saints martyrs de la légion thébaine.

Ainsi donc en Occident, par l'union vivante des évêques avec le Pape et du Pape avec les évêques, l'Eglise tempérait les maux des révolutions politiques, rachetait les captifs, adoucissait et gagnait enfin les Barbares eux-mêmes. En Orient, divisé d'avec elle-même, perdue dans des disputes par la rage théologique de l'empereur Anastase, elle commençait à tourner ses regards vers le centre de l'unité, pour y puiser la force de se réunir avec elle-même. Les siéges de Constantinople et d'Alexandrie étaient envahis par deux artisans de troubles. Mais Flavien d'Antioche et Elie de Jérusalem, quoiqu'ils n'eussent pas toujours eu, spécialement le premier, soit une connaissance assez nette de la doctrine orthodoxe, soit assez de courage pour la professer nettement, paraissaient toutefois catholiques dans le cœur. Ils n'approuvaient pas la déposition de Macédonius de Constantinople. L'empereur en fut extrêmement irrité contre l'un et l'autre, et fit assembler un concile à Sidon, l'an 511, pour les forcer de s'expliquer, et pour abolir le concile de Chalcédoine. Ils s'expliquèrent en des termes qui ne satisfirent point les chefs du parti schismatique. L'empereur Anastase en fut si en colère, qu'il résolut de les faire chasser l'un et l'autre.

Mais Elie de Jérusalem, prévoyant la tempête, avait envoyé un saint personnage pour la conjurer. C'était saint Sabas, le plus illustre des abbés de la Palestine, accompagné de plusieurs autres. Ils devaient résister au moine Sévère et aux autres hérétiques orientaux qui dominaient à Constantinople. Saint Sabas y étant donc arrivé avec les autres abbés de la Palestine, ils demandèrent audience à l'empereur, qui ordonna de les faire entrer tous. Quand ils furent dans l'antichambre, les officiers qui gardaient la porte les laissèrent tous passer, hormis saint Sabas, qu'ils prirent pour un mendiant, le voyant couvert d'un habit crasseux et recousu de plusieurs pièces. L'empereur reçut avec bonté les autres, car il aimait les moines, et lut la lettre du patriarche Elie, qu'ils lui présentèrent, conçue en ces termes. Je vous envoie l'élite des bons et fidèles serviteurs de Dieu, des supérieurs de tout le désert, entre autres le seigneur Sabas, la lumière de toute la Palestine. L'empereur demanda où il était, et les abbés regardaient de côté et d'autre, ne sachant comment il les avait quittés. L'empereur ordonna de le cher-

(1) Labbe, t. IV, 1310. — (2) *Vita Cæs.*, n. 32. *Vita SS.*, 27 *aug.* — (3) *Inter. Avit.*, *Epist.* XXVII.

cher avec soin; les chambellans firent du bruit, et les officiers de la porte étant sortis, le trouvèrent debout dans un coin, qui récitait des psaumes. Ils l'emmenèrent au dedans du voile: l'empereur crut voir un ange devant lui, et les fit tous asseoir.

Après quelques discours, chacun recommanda les intérêts de son monastère. L'un demanda les terres qui l'environnaient, l'autre quelque autre grâce de l'empereur. Il les satisfit tous, puis il dit à saint Sabas: Bon vieillard, pourquoi avez-vous entrepris un si grand voyage sans vouloir rien demander? Saint Sabas répondit: Je suis venu premièrement pour baiser les pieds de Votre Piété pendant que je suis encore en ce monde; ensuite pour vous supplier au nom de la sainte cité de Jérusalem et de notre saint archevêque, de donner la paix à nos églises et de ne point troubler le sacerdoce, afin que nous puissions prier tranquillement jour et nuit pour Votre Sérénité. L'empereur fit apporter mille pièces d'or, et lui dit: Prenez cela, mon père, et priez pour nous; car j'ai ouï dire que vous gouvernez plusieurs monastères dans le désert. Saint Sabas dit: Je veux passer l'hiver et vous rendre encore mes respects. L'empereur renvoya les autres abbés en Palestine et ordonna que saint Sabas entrât au palais, toutes les fois qu'il voudrait, sans se faire annoncer.

Quelques jours après, il l'envoya chercher et lui dit: Votre archevêque s'est déclaré défenseur du concile de Chalcédoine, qui a autorisé la doctrine de Nestorius. De plus, il a perverti Flavien d'Antioche, et l'a atttiré à lui; en sorte que, comme les décrets de Chalcédoine allaient être anathématisés généralement au concile actuellement assemblé à Sidon, il l'a seul empêché, de concert avec Flavien, et croit s'être moqué de moi, m'écrivant en ces propres termes: Nous rejetons toute hérésie qui a introduit quelque nouveauté contre la foi orthodoxe, sans recevoir ce qui a été fait à Chalcédoine, à cause des scandales qui en sont arrivés. Il croit par là nous avoir trompés; mais nous voyons bien qu'il est le défenseur du concile de Chalcédoine et de toute l'hérésie de Nestorius; et nous l'avons vu auparavant, quand il a refusé de consentir à la déposition d'Euphémius et de Macédonius, tous deux nestoriens. C'est pourquoi nous voulons qu'il soit chassé, et que l'on mette en ce siége apostolique un homme digne et orthodoxe, afin que les lieux saints ne soient pas profanés par les dogmes de Nestorius.

Saint Sabas répondit: Soyez persuadé, seigneur, que notre archevêque, instruit par nos anciens faiseurs de miracles et les lumières du désert, rejette également la division de Nestorius et la confusion d'Eutychès, marchant au milieu, par le chemin de la foi catholique. Nous savons qu'il ne respire que la doctrine de saint Cyrille d'Alexandrie. Nous vous supplions donc de conserver sans trouble la sainte cité de Jérusalem, où le mystère de notre salut a été manifesté, et de ne point y ébranler le sacerdoce. L'empereur, touché de la sainteté et de la simplicité du vieillard, lui dit: L'Ecriture a bien dit que celui qui marche avec simplicité marche avec confiance. Priez pour moi, et n'ayez point d'inquiétude; à votre considération, je n'ordonne rien contre votre archevêque, et je veux que vous retourniez pleinement satisfait. Saint Sabas, étant ainsi sorti de chez l'empereur, entra chez l'impératrice Ariadne, et après lui avoir donné sa bénédiction, il l'exhorta à maintenir la foi de l'empereur Léon, son père. Elle lui dit: Vous dites bien, saint vieillard; si on voulait l'entendre! Ayant ainsi quitté l'impératrice et voulant éviter le tumulte, il sortit de la ville et demeura dans le faubourg de Rufin.

L'empereur ayant encore envoyé chercher saint Sabas peu de jours après, il le pria de remettre à la ville de Jérusalem quelques restes d'un tribut très-odieux nommé chrysargire, qu'il avait eu la gloire d'abolir pour tout l'empire treize ans auparavant, en 499, mais qu'il remplaça bientôt pour un autre non moins vexatoire, où chacun était obligé de payer pour son voisin insolvable. L'empereur y consentait; mais un courtisan, nommé Marin, l'en détourna, disant que les habitants de Jérusalem étaient des nestoriens et des juifs, indignes de cette grâce. Saint Sabas lui dit: Ne vous opposez pas à la bonne volonté de l'empereur pour les églises, renoncez à l'avarice, et prenez garde à vous; autrement vous vous attirerez dans peu de grands maux. Vous perdrez tous vos biens en un instant, votre maison sera brûlée, vous mettrez l'empire même en péril. Saint Sabas repartit pour la Palestine, après avoir reçu de l'empereur mille pièces d'or, mais sans obtenir la remise des restes du chrysargire. C'était au mois de mai 512. Quelques mois après, Marin s'étant trouvé dans une sédition, sa maison fut brûlée, et le reste de la prédiction accompli (1).

Pendant son séjour à Constantinople, saint Sabas était souvent visité par Julienne et Anastasie, dames très-catholiques et très-vertueuses. Julienne était petite-fille de l'empereur Valentinien III et veuve de l'empereur Olybrius. Elle avait fait bâtir une église à la mère de Dieu à Constantinople, du côté de l'Asie. L'empereur Anastase ne put jamais l'obliger à communiquer avec le patriarche Timothée, quelque artifice qu'il employât, quelque soin que prît Timothée lui-même de lui rendre des visites. Anastasie était femme du patrice Pompée, neveu de l'empereur Anastase, qui les maltraita de plusieurs manières, comme partisans du concile de Chalcédoine et du patriarche Macédonius, auquel ils envoyaient de quoi subsister pendant son exil.

(1) *Vita S. Sabæ apud Surium, 5 dec.*

Dans cette affliction, les évêques orientaux écrivirent au Pape en ces termes:

« L'Église d'Orient à Symmaque, évêque de Rome. Notre Seigneur Jésus-Christ, qui, dans sa bonté pour nous, abaissant les cieux, est descendu sur la terre, proclame encore tous les jours dans les saints Evangiles: Ce ne sont pas ceux qui se portent bien qui ont besoin du médecin, mais ceux qui sont malades; je ne suis pas venu appeler les justes, mais les péchéurs à la pénitence. Et pour nous découvrir encore plus l'étendue de sa clémence, il ajoute: Qui d'entre vous, ayant cent brebis, s'il en perd une, ne laisse pas les quatre-vingt-dix-neuf dans le désert pour courir après celle qu'il a perdue, jusqu'à ce qu'il la trouve? Enfin, pour expliquer encore plus clairement ce qu'il veut dire, il y joint le parabole de la femme qui retrouve la drachme qu'elle avait perdue, et il dit après l'une et après l'autre: En vérité, je vous déclare, ainsi on se réjouira dans le ciel pour un seul pécheur qui fait pénitence.

» Voilà ce que nous disons, très-saint Père, en osant vous supplier, non pour la perte d'une seule brebis, non pour la perte d'une seule drachme, mais pour le salut si précieux, non-seulement de tout l'Orient, mais de presque toutes les trois parties du monde habitable; salut qui a été acheté, non par un or ou un argent corruptible, mais par le précieux sang de l'agneau de Dieu, selon la doctrine du bienheureux prince des glorieux apôtres, dont la chaire a été confiée à votre Béatitude, par le bon pasteur par excellence, Jésus-Christ, qui est venu chercher et délivrer ce qui avait péri, et donner sa vie pour la rédemption de plusieurs. A son exemple, très-saint Père, hâtez-vous de nous secourir, de même que le bienheureux Paul, votre docteur, averti en vision que les Macédoniens étaient en danger, se hâta de les secourir en réalité.

» Quant à nous, Père plein de tendresse envers vos enfants, en nous voyant, non pas en vision, mais en réalité, périr par la prévarication de notre père Acace, ne tardez pas, mais hâtez-vous de venir à notre secours; car il vous a été donné la puissance, non-seulement de lier, mais encore, à l'exemple du Maître, de délier ceux qui sont depuis longtemps dans les fers; non-seulement d'arracher, de renverser, mais encore de planter et d'édifier, comme Jérémie ou plutôt comme Jésus-Christ dont Jérémie était la figure, non-seulement de livrer à Satan pour la perte de la chair, mais encore de ranimer par la charité ceux qui sont rejetés depuis longtemps, de peur, ce qu'à Dieu ne plaise, que Satan, venant à nous plonger dans un excès de tristesse, ne paraisse remporter la victoire sur vous. Vous n'ignorez pas sa malice, vous que Pierre, votre docteur sacré, enseigne tous les jours à paître, non par la violence, mais par une autorité qu'elles aiment à prévenir, les brebis de Jésus-Christ qui vous sont confiées par tout le monde habitable. Nous vous conjurons donc de déchirer ce nouvel arrêt qui pèse sur nous, comme notre Sauveur Jésus-Christ a déchiré l'ancien sur la croix.

» Si Acace a été anathématisé à cause de son amitié pour les alexandrins ou plutôt les eutychiens, qui rejettent et anathématisent le très-saint pape Léon ou le concile de Chalcédoine, pourquoi passons-nous à vos yeux pour des hérétiques? Pourquoi sommes-nous sous l'anathème, nous qui ne recevons que l'épître de Léon et ce qui a été dit dans le saint concile? Nous qui, parce que nous prêchons votre dogme orthodoxe, sommes attaqués tous les jours et anathématisés comme des hérétiques par les partisans d'Eutychès? Ne perdez pas le juste avec l'impie; ne confondez pas dans votre jugement les orthodoxes et les hérétiques; ceux qui anathématisent la sainte épître en question et votre saint et orthodoxe concile, avec ceux qu'ils anathématisent avec vous, et qui demandent à mourir chaque jour pour la vraie foi que vous prêchez.

» Ne dédaignez donc pas de nous secourir, et ne nous haïssez pas, à cause qu'il en est qui communiquent avec les adversaires. Il y en a beaucoup qui, le pouvant, s'en sont abstenus. D'autres, chargés du soin des âmes, ne l'ont pas fait, non par attachement à la vie, mais pour le salut des âmes qui leur étaient confiées. S'il plaît à Dieu, Votre Paternité en aura plus tard des preuves. Quelques-uns, voyant exiler les prêtres orthodoxes, voulaient d'eux-mêmes abandonner leurs églises. Mais leurs collègues les ont conjurés de demeurer, leur disant comme Rebecca à Jacob: Nous prenons sur nous le péché de votre condescendance; seulement n'abandonnez pas sans nécessité les brebis de Jésus-Christ aux loups, ne permettez pas que les hérétiques prennent vos places et déchirent le troupeau.

» Ainsi donc, tous tant que nous sommes d'orthodoxes, et ceux qui paraissent communiquer avec les adversaires, et ceux qui s'en abstiennent, nous attendons, après Dieu, la lumière de votre visite et de votre assistance. Hâtez-vous de secourir l'Orient, d'où le Sauveur vous a fait sortir deux grands astres, Pierre et Paul, pour éclairer toute la terre. Rendez-lui ce que vous en avez reçu; éclairez-le de la vraie lumière de la foi, comme il vous a éclairés dans le temps de la connaissance de Dieu. Lorsque l'univers, par le crime d'un seul, périssait dans l'iniquité, les saints prophètes, pour le guérir, appelaient le souverain médecin et prince des pasteurs: O vous qui gouvernez Israël, hâtez-vous; vous qui êtes assis sur les chérubins, paraissez; réveillez votre puissance, et venez pour nous délivrer. De même nous aujourd'hui, frappés d'une nouvelle plaie par la prévarication d'un autre père, nous élevons nos cris vers Votre Béatitude, afin qu'à l'exemple du Fils de Dieu, vous veniez à notre aide, vous rappelant, très-saint Père, ce qui a déjà été dit, que ce n'est pas les bien-portants qui ont besoin du médecin, mais ceux qui sont malades.

» Si le mal n'était que médiocre, nous nous empresserions sans doute d'aller nous-mêmes trouver notre médecin spirituel, et là honorer les souffrances de glorieux apôtres, vos docteurs, adorer vos pieds sacrés, et recevoir de la bouche même de Votre Sainteté le remède de notre prévarication, la délivrance de nos sens et le pardon de notre faute. Mais comme depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête, tout n'est qu'une plaie, c'est à nous, médecin charitable, de voler vous-même à notre secours, pour guérir les membres défaillants du corps de l'Eglise, ranimer la main qui n'a plus de force, raffermir les genoux qui fléchissent, et redresser nos pieds dans les sentiers de la vérité, de peur que ce qui est déjà boîteux ne se rompe tout à fait, mais qu'au contraire tout se répare par votre zèle et vos soins.

» De même que le Seigneur dit autrefois à saint Paul en parlant de Corinthe : Parlez et ne vous taisez point, car j'ai un grand peuple dans cette ville ; de même sa Bonté dit aujourd'hui à Votre Béatitude : Hâte-toi, va sans délai au secours de l'Orient, ou plutôt des principales parties de l'univers ; car non-seulement une multitude de cent vingt mille, comme à Ninive, mais de beaucoup plus grandes encore, attendent, après Dieu, leur guérison de toi. Sans doute Votre Béatitude s'empressera, comme saint Paul, d'écouter la voix du Seigneur. Car, si votre prédécesseur, le saint archevêque Léon, n'a pas cru indigne de lui de courir au-devant du farouche et barbare Attila pour arracher à la captivité corporelle non-seulement les chrétiens, mais encore les Juifs et les païens, combien plus votre Sainteté ne s'empressera-t-elle pas d'arracher à une captivité beaucoup plus funeste tant d'âmes qui déjà y gémissent ou y tombent tous les jours, et de nous montrer d'une manière plus expresse la voie droite de la vraie foi, entre les deux voies trompeuses et diaboliques d'Eutychès et de Nestorius !

» Ce sont nos péchés qui ont répandu des doutes là-dessus, quelques-uns s'imaginant qu'entre Nestorius et Eutychès il est impossible de trouver une troisième voie intermédiaire de salut, et qu'on est nécessairement à l'un ou à l'autre. C'est pourquoi, hâtez-vous, après Dieu, de nous secourir ; et, comme entre Arius, qui divisait la nature divine, et Sabellius, qui confondait les personnes, les saints Pères ont montré la voie intermédiaire de la vérité dans l'unité de nature et la trinité de personnes ; vous de même, entre Eutychès, qui, à l'imitation de Sabellius, confond les natures, et Nestorius, qui, à l'imitation d'Arius, les divise, montrez-nous qu'elle est la vraie confession de la foi orthodoxe, que nous ont transmise le pape saint Léon et les disciples des saints Pères à Chalcédoine, touchant les deux natures unies dans la même personne de notre Sauveur et grand Dieu Jésus-Christ. Pour nous, très-saint et bienheureux Symmaque, nous croyons que le même Christ est de deux natures et en deux natures, et non pas d'une seule des deux après l'union, comme disent les autres (1). »

Voilà comme, dans les premières années du sixième siècle, même après deux conciles œcuméniques à ce sujet, toute l'Eglise d'Orient suppliait le Pape de lui indiquer la voie droite ; voilà comme, il y a quatorze siècles, toute l'Eglise d'Orient reconnaissait solennellement qu'après Dieu, son unique salut était le Pape. De pareils monuments sont bien dignes d'être connus et médités, surtout de nos jours : il faut les chercher, non pas dans l'histoire de Fleury, qui se contente de dire à peu près que la lettre des évêques d'Orient au Pape était fort longue, non pas dans Berault-Bercastel, qui n'en fait pas même mention, mais au texte original, qui se trouve dans toutes les collections de conciles.

On ne sait par qui cette lettre fut portée à Rome ; mais dans les souscriptions des conciles romains sous le pape Symmaque, on trouve les noms de plusieurs évêques d'Orient, et l'on sait que, lors des accusations calomnieuses intentées contre Symmaque par les schismatiques, Dioscore, diacre d'Alexandrie, se trouvait à Rome et fut même envoyé par ce Pape au roi Théodoric (2).

La lettre que nous avons du pape Symmaque aux Orientaux, en date du 8 octobre 512, semble être la réponse à celle-ci, quoiqu'il n'en fasse pas mention. Il y rapporte en peu de mots les ravages que les hérésies de Nestorius, d'Eutychès et de leurs sectateurs avaient causés dans les églises d'Orient. Il exhorte les Orientaux à s'en tenir fermement à ce qui avait été décidé une fois contre Eutychès, car, si on permet de revenir sur les décisions précédentes, que deviendra l'autorité des Pères ? Que deviendra la majesté de la foi catholique ? Que deviendra la doctrine consacrée par le sang des martyrs ? Ils ont avec une admirable patience, enduré la perte de leurs biens et toute sorte de tourments, pour ne pas perdre l'héritage éternel. A leur exemple, que chacun de vous regarde l'exil et la déportation comme sa patrie. Voici le temps où la foi redemande ses soldats. Voici l'occasion favorable, dit-elle, pour amasser les fruits de vie, et, par un peu de souffrance, mériter de grandes récompenses. Il les exhorte à professer la vérité nettement et courageusement ; car, si on veut y associer le mensonge, elle en souffrira nécessairement, et le corps entier de l'Eglise en restera languissant et débile. Il faut donc fuir également et l'erreur sacrilége, d'Eutychès, et la communion de ceux qui la partagent. Je vous y engage comme qui vous aime ; je ne vous accuse par comme qui vous hait. C'est pourquoi, mes frères, désirant tous l'unité de l'Eglise et aspirant à la céleste beauté de la sainte con-

corde, disons avec David : Qu'il est bon, qu'il est heureux de demeurer unis en frères ! Demandons l'accomplissement de ce qu'a dit Paul : Tous frères en un seul Christ. Car jusqu'à ce que l'unité revienne, il ne faut pas douter qu'il n'arrive les mêmes calamités que dernièrement dans l'église de Constantinople ; calamités dont je suis forcé tout à la fois et de gémir et de me taire. Car ceux qui ont cru devoir négliger l'admonition du Siége apostolique sont tombés dans ce qui arrive d'ordinaire à ceux qui n'ont pas de soutien. Si donc quelqu'un, pensant à son propre salut, veut observer les jugements apostoliques, dès qu'il se sera séparé de la contagion de ceux dont il a été parlé, il ne doit douter en aucune manière qu'il ne soit participant de notre communion. Que s'il ne se sépare de la société de ceux que le Siége apostolique a condamnés, qu'il sache que, sous aucune douleur, par aucune feinte, par aucune ruse, il ne pourra surprendre la vigilance de l'Eglise. Car, de même que nous embrassons de grand cœur ceux qui s'éloignent du venin desdits individus, savoir ; Eutychès, Dioscore, Timothée Elure, Pierre Monge et Acace ; de même notre sollicitude veille toujours pour que les sectateurs ne puissent entrer par surprise. Que Dieu vous conserve sains et saufs, bien-aimés frères (1).

Le pape saint Symmaque n'eut pas la consolation de voir cette réunion si désirée. Il mourut le 19 juillet 514, ayant tenu le Saint-Siége quinze ans et près de huit mois. Le 26 du même mois de juillet, il eut pour successeur le diacre Hormisdas, fils de Juste, né à Frusinone en Campanie, qui tint le Saint-Siége neuf ans.

A peine l'élection du nouveau Pape eut-elle été connue à Constantinople, que l'empereur Anastase implora son secours pour calmer la tempête qu'il avait suscitée lui-même par son imprudence. A son couronnement, il avait promis, avec serment et par écrit, de conserver intacte la foi catholique et de maintenir l'autorité du concile de Chalcédoine. Or, la grande affaire de son règne fut de manquer à son serment, de renverser le concile de Chalcédoine, de persécuter les catholiques, d'exiler leurs évêques, de corrompre leur foi. Par ses tromperies, ses parjures, ses caprices tyranniques, il réussit à mettre le trouble partout, à exciter des collisions, souvent sanglantes à Constantinople, Antioche, Jérusalem Alexandrie, et enfin à soulever contre lui les populations de la Thrace et des provinces environnantes qui ne pouvaient plus supporter son gouvernement de persécution. Voici quelques détails de ces événements.

L'empereur Anastase ayant donc exilé le patriarche Macédonius, l'avait fait remplacer par Timothée. Le caractère de celui-ci se fait assez connaître dans l'histoire qui suit. Le supérieur du monastère des Studites, à Constantinople, étant mort, Timothée y vint pour ordonner un autre à sa place. Celui qui avait été élu pour cette charge lui déclara qu'il ne pouvait recevoir l'ordination d'un homme qui anathématisait le concile de Chalcédoine. Alors Timothée dit : Anathème à quiconque rejette ou anathematise le concile de Chalcédoine ! Sur quoi le nouveau supérieur se laissa ordonner de sa main. Mais Jean l'archidiacre, qui était manichéen, se mit à dire des injures au patriarche, et courut au palais en informer l'empereur. Anastase fit aussitôt chercher Timothée, et l'accabla de reproches. Timothée nia effrontément la chose, et dit : Anathème à quiconque reçoit le concile de Chalcédoine ! Telle était la probité de ce patriarche de Constantinople. Celle de l'empereur pouvait lui servir de modèle ; car il disait impudemment qu'il y avait une loi qui ordonnait au souverain de mentir et de se parjurer, quand cela était nécessaire (2).

Dans son incurable démangeaison de tout brouiller, l'empereur Anastase entreprit de réformer les saints Evangiles, disant qu'ils avaient été composés par des gens sans lettres : il entreprit de réformer la liturgie et l'office divin. Le 4 de novembre 511, qui était un dimanche, plusieurs magistrats, parmi eux le préfet actuel de Constantinople, Platon, et le préfet sorti de charge, Marinus, allèrent par son ordre à la grande église, et, montant à l'ambon ou au lutrin, entonnèrent le Trisagion avec l'addition hérétique, *crucifié pour nous*. Les catholiques se récrièrent, et voulurent chanter comme à leur ordinaire; mais une troupe de soldats fondirent sur eux, en tuèrent plusieurs dans l'église même, et en traînèrent d'autres dans les prisons, où on les laissa mourir de faim et de misère. Le lendemain, 5 de novembre, on en fit encore un plus grand carnage dans l'église de Saint-Théodore. Le surlendemain, 6, devait avoir lieu une procession solennelle en mémoire d'une nuée de cendres qui, l'an 472, avait failli accabler la ville. L'évêque Timothée, qui, bien loin de retenir l'empereur, le poussait à ces extravagances tyranniques, envoya ordre à toutes les églises d'y chanter le Trisagion avec l'addition impériale. Plusieurs le firent par crainte. Mais la masse du peuple indignée, quitta la procession ; puis, apercevant les moines qui chantaient le Trisagion dans sa forme ordinaire, elle se mit à crier de joie : Vivent les orthodoxes ! Dès lors, il n'y eut plus moyen de la retenir : ce fut une sédition terrible. On courut de toutes parts à la place de Constantin; on en fit comme la place d'armes et le camp de la religion. Les uns y chantaient jour et nuit des cantiques en l'honneur de la Trinité et de Jésus-Christ; mais les autres, courant par toute la ville, y tuaient par le fer et le feu les flatteurs d'Anastase, qui portaient l'habit de moines. Il y eut plusieurs maisons de pillées et de brûlées, entre autres celles de Marinus et de Platon.

(1) Labbe, t. IV, 1301. — (2) Theophan., an 505 et 506.

Ces deux magistrats, qui, les premiers, avaient donné lieu à la sédition, eussent été mis en pièces eux-mêmes, s'ils n'avaient trouvé moyen d'échapper. On apporta les clés de la ville et les enseignes militaires dans la place où le peuple campait. On jeta à terre les images et les statues d'Anastase; on cria qu'il fallait faire un autre empereur : les uns demandaient Vitalien, qui était maître de la milice, fils de Patriciole et petit-fils d'Aspar; d'autres, à cause de Julienne, petite-fille de Valentinien III, demandaient pour empereur Aréobinde, son mari.

Les sénateurs Céler et Patrice, envoyés pour apaiser le tumulte, furent repoussés par une grêle de pierres. L'empereur Anastase s'enfuit et se cacha dans le faubourg de Blaquernes, accablé des justes reproches que lui faisait l'impératrice Ariadne, de tous les maux qu'il causait aux chrétiens. Et, de fait, lui seul avait provoqué cette insurrection. Enfin, le troisième jour, forcé de céder au peuple, il vint à l'hippodrome, sans couronne, pour faire pitié. Quand on sut qu'il était là, une grande multitude s'y rendit de la place de Constantin, portant la croix et l'Évangile élevés. Ils parurent en cet état devant le trône impérial où il était, chantant l'hymne de la Trinité ou le Trisagion, comme les catholiques avaient accoutumé de le chanter. Anastase fit crier par des hérauts qu'il était prêt à quitter l'empire, mais que tous ne pouvant être empereurs, il fallait en choisir un autre. Le peuple lui demanda, avec de grands cris, que Marinus et Platon, comme les auteurs de tout le mal, fussent exposés aux bêtes. Il promit et jura tout ce qu'on voulut, pour se parjurer aussitôt à son ordinaire; le peuple, se laissant apaiser à cette douceur apparente, le pria de reprendre le diadème, et chacun s'en retourna chez soi sans avoir rien obtenu (1).

Après ces funestes événements, l'empereur Anastase ne fut guère plus raisonnable. S'il évita de recommencer aussitôt à Constantinople, il s'en dédommagea sur Antioche et Jérusalem. Irrité contre Flavien d'Antioche et contre Élie de Jérusalem, à cause du peu de succès de son concile de Sidon, il avait résolu de les chasser l'un et l'autre. Il commença par Flavien. Le manichéen Xénaïas, évêque intrus d'Hiéraples, assembla les moines schismatiques de la première Syrie, qui vinrent à Antioche avec beaucoup de tumulte et d'insolence pour contraindre Flavien à anathématiser le concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon. Flavien en fut indigné; et comme les moines le pressaient avec grande violence, le peuple de la ville se souleva, en tua un grand nombre, et jeta les corps dans l'Oronte. D'un autre côté, les moines de la seconde Syrie prirent le parti de Flavien, parce qu'il avait pratiqué la vie monastique dans une de leurs communautés. Ils vinrent donc à Antioche pour le défendre, et y firent encore beaucoup de maux, qui servirent de prétexte pour le chasser et le reléguer à Péra, sur la frontière de Palestine et d'Arabie. On mit en sa place le moine Sévère, ce chef de schismatiques qui avait causé tant de maux à Constantinople.

Afin de l'établir à Antioche, Anastase y envoya des officiers avec beaucoup d'argent pour distribuer au peuple. Ces officiers persuadèrent à Flavien de sortir de la ville pour céder un peu à la sédition; mais aussitôt ils firent ordonner Sévère évêque d'Antioche, et envoyèrent Flavien en exil avec un grand nombre d'autres, tant évêques que clercs et moines. C'était au mois de novembre 512. Sévère envoya aussitôt partout ses lettres synodiques, où il anathématisait expressément le concile de Chalcédoine. Mais elles ne furent point reçues en Palestine; au contraire, ceux qui les avaient apportées furent chassés honteusement. Quant aux évêques qui dépendaient d'Antioche, les uns se laissèrent séduire, les autres cédèrent à la force, et quelques-uns d'entre eux se rétractèrent, comme les évêques dépendants d'Apamée. D'autres refusèrent absolument de recevoir les synodiques de Sévère, comme Julien de Bosre, Épiphane de Tyr et quelques autres. Il y en eut même qui abandonnèrent leurs églises, entre autres ce même Julien de Bosre et Pierre de Damas, et ils se retirèrent dans les monastères de Palestine; car Julien était disciple de saint Théodose. L'abbé Mamas, un des chefs des schismatiques, choqué de l'insolence de Sévère, fut ramené à la communion de l'Église catholique par saint Sabas. Cosme, évêque d'Épiphanie sur l'Oronte, et Sévérin d'Aréthuse, son voisin, passèrent plus avant : non contents de se séparer de la communion de Sévère, ils lui envoyèrent, à Antioche, un décret de déposition. Un diacre, déguisé en femme pour échapper à la vengeance de Sévère, la lui remit en main propre, et disparut aussitôt dans la foule. L'empereur, l'ayant appris, ordonna au gouverneur de Phénicie de chasser Cosme et Sévérien de leurs siéges. Mais le gouverneur, voyant que leurs villes les soutenaient, remontra qu'on ne pouvait les chasser sans effusion de sang; à quoi l'empereur répondit qu'il ne voulait pas qu'on en versât une goutte : belle parole, mais qui dans sa bouche n'était qu'une parole; car de tout le sang versé dans ces émeutes, la principale cause était lui-même (2).

Sévère voyant qu'Élie de Jérusalem n'avait pas voulu recevoir ses lettres synodiques, les lui renvoya au mois de mai 513, avec quelques clercs et des officiers de l'empereur pour leur prêter main forte. Mais saint Sabas, l'ayant appris, vint à Jérusalem avec les autres abbés du désert, chassa de la ville ceux

(1) Marcell. *Chron.* Tillem. *Hist. eccl.*, t. XVI, p. 700. Lebeau y ajoute plusieurs circonstances de son invention. — (2) Evagre, l. III, c. XXXIV.

qui avaient apporté les lettres de Sévère, et, ayant assemblé de tous côtés une grande multitude de moines devant le Calvaire, avec le peuple de Jérusalem, ils criaient : Anathème à Sévère et à ceux qui communiquent avec lui ! et cela en présence des capitaines et des soldats que l'empereur avait envoyés (1).

Sévère voulut aussi attirer à son parti Almondar, qui commandait les Sarrasins ou Arabes, sujets des Perses, et qui fit de grands ravages sur les Romains en Arabie et en Palestine; mais il est à croire qu'il fut touché des miracles de saint Sabas et des autres saints solitaires qui y demeuraient, car il se convertit et fut baptisé par des catholiques. Sévère lui envoya donc deux évêques pour le pervertir. Mais Almondar les confondit par cette finesse : il leur dit tout d'un coup : Je viens de recevoir des lettres qui portent que l'archange Michel est mort. Cela est impossible, dirent les deux evêques. Almondar répondit : Et comment donc Jésus-Christ, étant purement Dieu, sans avoir la nature humaine, comme vous dites, a-t-il été crucifié pour nous, puisqu'un ange ne peut mourir ? A cette repartie spirituelle du prince arabe, ils restèrent confondus et s'en allèrent confus.

Si l'empereur Anastase avait eu le bon sens d'Almondar, il se serait épargné et il aurait épargné à l'empire et à l'Eglise bien des maux. Les populations catholiques de la Scythie romaine, de la Mésie et des autres provinces, se lassèrent enfin de ses parjures et de sa tyrannie, et sollicitèrent Vitalien, maître de la milice, de se mettre à leur tête. Vitalien, s'étant rendu à leurs vœux assembla dans trois jours plus de soixante mille hommes, tant infanterie que cavalerie, auxquels se joignit une multitude de Huns et de Bulgares. Il prit un convoi considérable de vivres, d'argent, d'armes et de toutes sortes de munitions, que l'empereur envoyait aux armées de Thrace et d'Illyrie, et marcha vers Constantinople. Hypatius, neveu de l'empereur, vint au-devant de lui à la tête de soixante-cinq mille hommes. Cette armée fut mise en déroute. Hypatius fut pris, chargé de chaînes, et enfermé par dérision dans une cage de fer qu'on portait à la suite des troupes victorieuses. Vitalien força la longue muraille et vint camper aux faubourgs de Constantinople. Il y demeura huit jours, pendant lesquels Anastase ne cessa de lui faire porter des paroles qu'il n'avait pas dessein de garder, quoiqu'il les confirmât par des serments. Vitalien s'y laissa tromper, et reprit la route de Mésie. Mais bientôt Anastase l'envoya poursuivre par un nommé Cyrille, avec les troupes qu'il put rallier. Il y eut dans la Thrace une bataille sanglante, dont le succès fut douteux. Cyrille était plus fait pour la débauche que pour la guerre. Peu après la bataille, Vitalien le surprit de nuit dans la ville d'Odessus, couché entre deux prostituées, et lui plongea l'épée dans le corps. Les troupes de Cyrille se donnèrent à Vitalien, qui vint de nouveau camper devant Constantinople. Alors l'empereur Anastase, voyant ses affaires désespérées, lui députa des sénateurs pour demander la paix, promettant de rappeler les évêques exilés. Vitalien demanda surtout que Macédonius de Constantinople et Flavien d'Antioche fussent remis sur leurs siéges, et que l'on assemblât un concile, où se trouvât le Pape, pour examiner les excès commis contre les catholiques. L'empereur, le sénat, les magistrats et les peuples le jurèrent. La paix s'étant faite à ces conditions, Vitalien se retira et mit en liberté Hypatius, neveu d'Anastase (2).

Ce fut en exécution de ce traité que l'empereur Anastase écrivit au pape Hormisdas, le douzième de janvier 515. D'abord il tâche d'excuser la longueur de son silence, la rejetant sur la dureté des Papes précédents ; puis il prie le Pape de se rendre médiateur pour apaiser les mouvements de Scythie, qui obligeront d'assembler un concile. La lettre fut reçue à Rome de la main de Patrice, le 27 de mars. Par une autre lettre, Anastase marquait que le concile devait se tenir à Héraclée en Europe ou en Thrace, priant le Pape de s'y rendre le premier de juillet de la même année 515. Le Pape répondit à l'empereur le 4 avril, lui témoignant sa joie de ce qu'il avait enfin rompu le silence, et promettant de lui répondre plus amplement quand il saurait le sujet de la convocation du concile. Par une autre lettre du 8 de juillet, il promit de lui envoyer bientôt des évêques chargés de ses ordres. Vitalien, de son côté, avait envoyé des députés au Pape ; et Théodoric, roi d'Italie, le sollicitait aussi d'envoyer à Constantinople. Ainsi, par délibération d'un concile, il envoya saint Ennodius, depuis quelque temps évêque de Pavie ; un autre évêque nommé Fortunat ; Venance, prêtre ; Vital, diacre, et Hilarus, notaire. Le Pape leur donna une instruction, la plus ancienne de ce genre qui nous reste, et qui est un modèle de prudence et d'urbanité, ou, si l'on veut, de diplomatie chrétienne et pontificale. Elle commence ainsi :

« Quand, avec l'aide de Dieu, vous arriverez en Grèce, si les évêques viennent au-devant de vous, recevez-les avec le respect convenable ; et s'ils vous préparent un logement, ne le refusez pas, de peur qu'il ne semble aux laïques que vous ne voulez point de réunion. S'ils vous prient à manger, excusez-vous-en honnêtement en disant : Priez Dieu que nous communiquions auparavant à la table mystique, et alors celle-ci nous sera plus agréable. Ne recevez point les autres choses qu'ils pourront vous offrir, si ce n'est les voitures en cas de besoin. Dites que vous ne manquez de rien, et que vous esperez qu'ils vous donneront même leurs cœurs. Lorsque vous serez à Con-

(1) *Vita S. Sabæ*. — (2) Marcell. *Chron*. Theophan.

stantinople, prenez le logement que l'empereur aura ordonné ; et, avant que de le voir, ne recevez personne que ceux qu'il vous enverra ; après que vous l'aurez vu, s'il est des orthodoxes ou des personnes zélées pour l'union qui veuillent vous voir, recevez-les avec toute sorte de précaution, et pour vous instruire de ce qui se passe.

» Etant présentés à l'empereur, rendez-lui nos lettres en disant : Votre père vous salue, priant Dieu tous les jours pour la prospérité de votre empire, par les intercessions de saint Pierre et de saint Paul, afin que, comme il vous a donné le désir de consulter Sa Béatitude pour l'unité de l'Eglise, il vous donne la perfection de la volonté. Si l'empereur veut, avant de recevoir les papiers, connaître l'ordre de la légation, vous userez de ces paroles : Ordonnez qu'on reçoive les lettres. S'il demande : Que contiennent-elles ? répondez : Elles contiennent des salutations pour Votre Piété, et rendent grâces à Dieu de ce que les églises connaissent votre sollicitude pour l'unité ; lisez et vous le reconnaîtrez. Ne lui parlez absolument de rien avant qu'on ait reçu et lu vos lettres. Après qu'elles auront été lues, ajoutez : Votre père le saint Pape a aussi écrit a votre serviteur Vitalien, qui lui a envoyé des gens de sa part, avec votre permission, à ce qu'il a écrit; mais il a ordonné que les lettres que nous lui portons ne lui soient rendues que par vos ordres. Si l'empereur demande les lettres que nous envoyons à Vitalien, il faut répondre : Le saint Pape, votre père, ne nous l'a pas ordonné ; mais, afin que vous connaissiez la simplicité de ces lettres et qu'elles ne tendent qu'à porter Votre Piété à la réunion de l'Eglise, envoyez quelqu'un avec nous, en présence de qui on les lise. S'il dit : Vous pouvez encore avoir d'autres ordres ; vous répondrez : Dieu nous en garde ! ce n'est pas notre coutume ; nous venons pour la cause de Dieu, et nous offenserions Dieu ? La légation du saint Pape est toute simple, et tout le monde sait ce qu'il demande : c'est qu'on n'altère point les constitutions des Pères, et que l'on chasse de l'Eglise les hérétiques ; notre légation ne contient rien de plus.

» Si l'empereur dit : C'est pour cela que j'ai invité le saint Pape au concile, afin que, s'il y a quelque chose d'ambigu, on le fasse disparaître ; il faut répondre : Nous rendons grâces à Dieu de ce que votre intention est que la généralité observe ce qui a été statué par les Pères ; car alors il pourra y avoir une vraie et sainte unité entre les églises du Christ, quand vous vous déterminerez à observer ce qu'ont observé vos prédécesseurs Marcien et Léon. S'il demande ce que c'est, vous direz que l'on ne donne aucune atteinte au concile de Chalcédoine et aux lettres du pape saint Léon, écrites contre Nestorius, Eutychès et Dioscore. S'il dit : Nous recevons et nous gardons le concile de Chalcédoine et les lettres du pape Léon ; vous lui rendrez grâces et vous lui baiserez la poitrine en disant : C'est maintenant que nous voyons que Dieu vous favorise, puisque vous vous empressez de faire ces choses ; c'est la foi catholique, celle qu'ont prêchée les apôtres, et sans laquelle personne ne peut être orthodoxe ; c'est celle que la généralité des pontifes doit tenir et prêcher. S'il dit : Les évêques sont orthodoxes et ne s'écartent point des constitutions des Pères ; vous répondrez : Pourquoi y a-t-il donc tant de division entre les églises de ce pays ? ou pourquoi les évêques d'Orient ne sont-ils pas d'accord ? S'il dit : Les évêques étaient en repos, il n'y avait point de discorde parmi eux ; c'est le prédécesseurs du saint Pape qui les a troublés par ses lettres ; vous direz : Nous avons en main les lettres de Symmaque de sainte mémoire. Si elles ne contiennent autre chose que ce dont Votre Piété convient, le concile de Chalcédoine, les lettres du pape Léon et des exhortations pour les observer, que peut-on y trouver à reprendre ? Ajoutez à ce discours des prières et des larmes en disant : Seigneur empereur, regardez Dieu, mettez devant vos yeux son jugement. Les saints Pères qui ont fait ces décisions ont suivi la foi du bienheureux apôtre Pierre, par laquelle a été bâtie l'Eglise du Christ.

» Si l'empereur dit : Eh bien ! communiquez avec moi, puisque je reçois le concile de Chalcédoine et les lettres du pape Léon ; vous répondrez : En quel ordre Votre Piété désire-t-elle que cette communication se fasse ? Nous n'évitons pas Votre Piété, se prononçant ainsi ; nous savons qu'elle craint Dieu, et nous nous réjouissons de ce qu'il vous plaise observer les constitutions des Pères. Nous vous supplions donc avec confiance que l'Eglise retourne par vous à l'unité. Que les évêques sachent votre intention, et que vous observez le concile de Chalcédoine et les lettres du pape Léon, autrement les constitutions apostoliques. S'il demande en quel ordre cela doit se faire ; priez-le de nouveau avec humilité, disant : Votre père a écrit aux évêques en général. Joignez-y vos lettres, déclarant que vous soutenez ce qu'enseigne le Siége apostolique : alors on connaîtra ceux qui sont orthodoxes, ceux qui qui ne sont pas séparés de l'unité du Siége apostolique, et ceux qui leur sont contraires. Cela fait, votre père est prêt à venir en personne, s'il est besoin, et sauf les constitutions des Pères, il ne refusera rien pour la réunion de l'Eglise.

» Si l'empereur dit : Cela va bien ; en attendant, recevez l'évêque de cette ville ; vous le prierez de nouveau, en disant humblement : Seigneur empereur, nous sommes venus pour, avec l'aide de Dieu et la vôtre, faire la paix et éteindre la division en cette cité. Il s'agit de deux personnes ; c'est une affaire particulière. Il faut auparavant régler la généralité des évêques, et faire une communion catholique. Ensuite on pourra mieux examiner l'affaire de ceux-ci, ou des autres qui sont hors de leurs églises. » Les deux personnes dont parle ici l'instruction étaient Macédonius et Timo-

thée. L'instruction continue : « Si l'empereur dit : Vous parlez de Macédonius : j'entends votre finesse ; c'est un hérétique, il ne peut être rappelé en aucune manière ; vous répondrez : Nous ne marquons personne en particulier, nous parlons pour l'intérêt de votre conscience et de votre réputation, afin que, si Macédonius est hérétique, on le connaisse, et qu'on ne dise pas qu'étant orthodoxe, il a été opprimé injustement. Si l'empereur dit : L'évêque de cette ville reçoit le concile de Chalcédoine et les lettres du pape Léon ; vous répondrez : Sa cause en sera plus favorable ; mais puisque vous avez permis à votre serviteuo Vitalien, maître de la milice, d'examiner ces sortes d'affaires devant le Pape, laissez-les en leur entier. Si l'empereur dit : Ma ville sera-t-elle sans évêque ? Il faut répondre : Il y a plusieurs remèdes pour faire que vous ne soyez pas sans communion, en conservant la forme des jugements. On peut tenir en suspens la cause des autres évêques, et cependant, par provision, laisser en la place d'évêque de Constantinople celui qui s'accordera à la confession de foi de Votre Piété et aux décrets du Siége apostolique. Vous avez dans les archives de l'église le texte du formulaire, suivant lequel ils doivent faire leur profession. »

L'instruction continue : « Si cependant on vous présente des requêtes contre d'autres évêques catholiques, principalement contre ceux qui ne rougissent pas d'anathématiser le concile de Chalcédoine et de rejeter les lettres de saint Léon, recevez les requêtes, mais réservez la cause au jugement du Siége apostolique, afin qu'ils aient l'espérance d'être entendus, et que vous nous réserviez l'autorité qui nous est due. Si l'empereur promet tout, pourvu que nous venions en personne, il faut absolument envoyer auparavant sa lettre par les provinces, et qu'un des vôtres accompagne ceux qu'il enverra, afin que tout le monde connaisse qu'il reçoit le concile de Chalcédoine et les lettres de saint Léon : alors vous nous manderez de venir. De plus, c'est la coutume que tous les évêques sont présentés à l'empereur par l'évêque de Constantinople. S'ils veulent s'en prévaloir pour vous obliger à voir Timothée, et que vous puissiez le prévoir, vous direz : Les ordres que le Père de Votre Piété nous a donnés portent quc nous voyions Votre Clémence, sans aucun évêque ; et vous tiendrez ferme, jusqu'à ce qu'il renonce à cette coutume. S'il ne veut pas, ou si par adresse on veut vous faire voir Timothée devant l'empereur, vous direz : Que Votre Piété nous donne une audience secrète, pour exposer les causes de notre légation. S'il ordonne de les dire devant lui, vous répondrez : Nous ne prétendons pas l'offenser ; mais nous avons des ordres qui le regardent lui-même, et nous ne pouvons parler en sa présence. Enfin ne proposez rien devant lui, en quelque manière que ce soit (1). »

Après cette admirable instruction du Pape à ses légats, sont quelques articles qui en marquent les principaux points, et y ajoutent : Que les évêques qui voudront se réunir doivent déclarer dans l'église, devant le peuple, qu'ils reçoivent la foi de Chalcédoine et les lettres de saint Léon contre Nestorius, Eutychès, Dioscore et leurs sectateurs, Timothée Elure, Pierre Monge et leurs complices ; anathématisant aussi Acace de Constantinople et Pierre le Foulon d'Antioche avec leurs compagnons. Ils doivent l'écrire de leur main, en présence de personnes choisies, suivant le formulaire tiré des archives de l'Eglise romaine, dont le notaire Hilarus était porteur. Ceux qui ont été déportés en exil pour une cause ecclésiastique doivent être réservés au jugement du Siége apostolique ; mais ceux qui ont été chassés de leurs églises, étant en sa communion et prêchant la foi catholique, doivent être rappelés avant toutes choses. Le Pape chargea ses légats d'une lettre pour l'empereur, contenant en substance les mêmes conditions pour la réunion des églises, et l'offre d'aller en personne au concile pour un si grand bien, quoique la chose fût sans exemple. Cette lettre est du onzième d'août 515 (2).

L'empereur Anastase, qui ne voulait que gagner du temps pour se jouer de tout le monde, renvoya les légats du Pape avec une lettre où il fait leur éloge, expose sa propre foi sur l'Incarnation, condamne Nestorius et Eutychès. Quant au concile de Chalcédoine, il se montre fort étonné que le Pape lui en ait écrit quelque chose, attendu que les décrets de ce concile ont été confirmés par plusieurs ordonnances de ses prédécesseurs, et qu'aucun concile postérieur, aucune loi nouvelle n'y a dérogé. Comme l'empereur Anastase bouleversait l'Eglise et l'empire uniquement pour abolir la doctrine et l'autorité du concile de Chalcédoine, ce langage de sa part n'était qu'une insigne fourberie. On peut en dire autant de ce qu'il ajoute : Quant au dernier article, d'ôter le nom d'Acace des diptyques, nous y aurions peut-être consenti pour l'union des églises, si nous n'avions cru qu'il en résulterait pour elles d'autres scandales ; d'ailleurs, il semble dur à notre clémence de chasser de l'Eglise les vivants à cause des morts, et nous savons qu'on ne pourrait faire ce que vous ordonnez sans une grande effusion de sang. Ces désordres qu'il feint ici de craindre s'il accomplissait les ordres du Pape arrivaient précisément parce qu'il ne les accomplissait pas. L'empire était dans le trouble et la confusion, les principales villes étaient ensanglantées par des émeutes, des provinces entières en insurrection étaient ensanglantées par de grandes batailles, uniquement parce que l'hypocrite empereur, pour quelques hérétiques morts, chassait de leurs églises les catholiques vivants, et qu'au lieu de s'en tenir aux decrets des Papes et des conciles, il voulait

(1) Labbe, t. IV. — (2) *Ibid.*

qu'on adorât les caprices variables de son impériale extravagance. Il ajoute, dans sa lettre, que tout se fera mieux par le concile, et qu'il enverra des ambassadeurs pour faire connaître au Pape la pureté de ses intentions. Mais c'était encore une tromperie (1).

Il avait promis à saint Ennodius d'envoyer des évêques ; mais il n'envoya que des laïques, comme pour une affaire de peu d'importance, savoir : Théopompe, capitaine des gardes, et Sévérien, conseiller d'État. Encore ne les envoya-t-il qu'au milieu de l'année suivante, sous prétexte de l'hiver et de la longueur du chemin, comme porte la lettre au Pape dont ils furent chargés, et qui est du 16 juillet 516. Il les chargea aussi d'une lettre pour le sénat de Rome, qu'il prie de solliciter le roi Théodoric et le Pape de travailler à la paix de l'Église. Le sénat répondit à l'empereur que le Pape demandait instamment la paix, mais mais qu'il ne pouvait y en avoir tant que l'on voudrait conserver le nom d'Acace. Le Pape, sans nommer Acace, répondit la même chose, et que, loin d'avoir besoin d'être exhorté par le sénat, il se jetait lui-même aux pieds de l'empereur pour l'intérêt de l'Église (2).

Mais l'empereur Anastase ne pensait qu'à brouiller de plus en plus et l'Église et l'empire. Dans le temps même que saint Ennodius et les autres légats du Pape étaient à Constantinople, il s'y trouvait aussi plusieurs évêques catholiques d'Illyrie. L'empereur fit amener devant lui les quatre principaux, Laurent de Lignide, Alcyson de Nicopolis, Gaïen de Naïsse, et Évangèle de Paulitale, et les condamna à l'exil. Alcyson avait quitté le schisme et était revenu à la communion de l'Église et à la foi catholique, pour laquelle il était des plus zélés, comme on le voit par une lettre que les moines catholiques de Palestine lui écrivirent, vers cette même époque, touchant les troubles de l'église d'Orient. Évangèle et un autre évêque nommé Domnion furent aussitôt renvoyés chez eux, par la crainte qu'avait l'empereur des soldats catholiques d'Illyrie ; mais il retint à Constantinople Laurent de Lignide, comme en exil, et le faisait souvent venir au palais, où cet évêque, soutenant la foi catholique, convainquit plusieurs fois l'empereur devant sa propre cour. Il finit par être renvoyé chez lui, où il mourut âgé de plus de quatre-vingts ans. Alcyson et Gaïen moururent à Constantinople (3).

Dorothée, évêque de Thessalonique, embrassa la communion de Timothée de Constantinople par la crainte de l'empereur ; mais quarante évêques d'Illyrie et de Grèce s'étant assemblés, déclarèrent par écrit qu'ils se séparaient de lui, quoique leur métropolitain, et envoyèrent à Rome pour embrasser la communion du Pape. De tous ces évêques d'Illyrie, nous n'avons les lettres que de ceux de l'ancienne Épire et de leur métropolitain, Jean de Nicopolis, successeur d'Alcyson. Il y a premièrement la lettre synodale, souscrite par huit évêques, pour faire part au Pape de l'ordination de Jean, puis une lettre particulière de celui-ci où il déclare qu'il reçoit les quatre conciles généraux, et anathématise Dioscore, Timothée Élure, Pierre Monge, Acace, Pierre le Foulon, et reçoit les lettres de saint Léon, demandant au Pape de l'instruire plus amplement de ce qu'il doit observer. Voici comme s'expriment les huit évêques :

« A notre seigneur, en tout très-saint Père des Pères, collègue et prince des évêques, Hormisdas, le concile de l'ancienne Épire. Nous étions, par la mort de notre père et archevêque Alcyson, plongés dans le deuil et dans les larmes, pour savoir quel pasteur orthodoxe pourrait paître à sa place les brebis de Jésus-Christ, lorsque ce Dieu de bonté, qui console les humbles, nous a consolés dans cette tristesse par vos saintes oraisons, en signalant à cette métropole Jean, très-saint en toutes choses, qui, élevé dans cette église depuis son enfance, y a vécu non seulement sans reproche, mais encore d'une manière si exemplaire, que personne ne l'emporte sur lui ni pour la sainteté de la vie ni pour le zèle de la foi orthodoxe conformément à vos instructions apostoliques. Nous l'avons donc, par la providence de Dieu, ordonné évêque de la très-sainte église de Nicopolis, et nous vous prions de vouloir bien, suivant l'ancienne coutume, lui donner une place dans vos entrailles paternelles, et en même temps devenir vous-même pour nous, par vos avertissements et doctrines, comme un rempart inexpugnable. Daignez exaucer cette prière, et qu'en récompense le Seigneur vous accorde la consolation de réunir, par une prudence apostolique et inspirée d'en haut, toutes les saintes églises dans la paix de Jésus-Christ, afin qu'elles deviennent pour vous une couronne d'immortalité. Nous vous supplions aussi de recevoir favorablement le vénérable diacre Rufin, et de nous le renvoyer au plus vite, chargé de vos enseignements apostoliques. Priez pour nous très-saint Père des Pères. »

Le Pape répondit à Jean de Nicopolis et à son concile avec une grande affection. Il se montre parfaitement satisfait de la profession de foi de Jean ; mais, comme les autres évêques avaient oublié dans leur lettre la condamnation expresse des hérétiques, il leur recommande de le faire par écrit, suivant le formulaire qu'il leur envoie par Pollion, sous-diacre de l'Église romaine, auquel il donna aussi cette instruction : Quand vous serez arrivé à Nicopolis, et que l'évêque aura reçu vos lettres, faites qu'il assemble les évêques de sa province et leur fasse souscrire le formulaire joint à ces lettres, ou, si les évêques n'osent le faire, qu'ils les lisent au moins à leur clergé. Laissez-leur en le choix, et rapportez-nous leurs souscriptions avec celle de

(1) Labbe, t. IV, 1434. — (2) *Ibid.*, t. IV, 1434-1437. — (3) Marcell. *Chron.*, an 516.

Jean, leur métropolitain, sans vous arrêter ensuite sur les lieux, à cause des artifices des ennemis. Ces lettres aux évêques d'Epire sont du mois de novembre 516 (1).

L'année suivante 517, le pape saint Hormisdas fit partir une seconde légation pour Constantinople. Il en chargea encore saint Ennodius de Pavie, avec Pérégrin de Misène, et leur donna six lettres avec le formulaire de réunion pour les schismatiques, et dix-neuf copies de la protestation qu'ils devaient faire répandre par les villes, si on ne recevait pas leurs lettres. La première lettre est adressée à l'empereur Anastase, que le Pape exhorte à exécuter ce qu'il a promis, lui déclarant qu'il ne suffit point de condamner Nestorius et Eutychès s'il ne condamne encore Acace, qui est cause que l'église d'Alexandrie demeure dans le schisme, où le reste de l'Orient est tombé depuis. La seconde lettre est à Timothée, évêque de Constantinople. Quoique intrus et excommunié, le Pape ne laisse pas de lui écrire et de le traiter d'évêque pour l'exhorter à revenir à l'union et à supplier l'empereur de la procurer. Peut-être aussi qu'on avait appris à Rome la mort de son prédécesseur Macédonius, qui mourut vers ce temps dans son exil, à Gangres, en Galatie. Le Pape écrivit aussi aux évêques schismatiques d'Orient, supposant que la plupart étaient dans la vraie foi, et leur représentant la nécessité de se déclarer et de la professer courageusement. Il écrit aux évêques orthodoxes pour les consoler dans leurs souffrances ; et en particulier à un évêque africain nommé Possessor, qui, étant banni de chez lui pour la foi par les ariens, s'était retiré à Constantinople, d'où il avait envoyé au Pape, par les premiers légats, sa confession de foi, et où il soutenait vigoureusement la cause de la religion. Enfin le Pape écrit au peuple et aux moines de Constantinople pour les consoler et les encourager. Toutes ces lettres sont du même jour, troisième d'avril 517 (2).

Incontinent après que les légats furent partis, arriva à Rome un diacre de Nicopolis qui les avait rencontrés en route. Le Pape lui donna aussitôt audience, jugeant bien qu'il serait obligé d'ajouter à l'instruction de ses légats. Ce diacre présenta au Pape des lettres de Jean de Nicopolis et du concile de sa province, par lesquelles ils se plaignaient que Dorothée de Thessalonique excitait contre eux les juges ordinaires et les officiers de l'empereur et qu'il les accablait de concussions et de frais, irrité qu'il était de ce que Jean ne lui avait pas donné avis de son ordination, suivant l'usage ancien. Comme Dorothée était schismatique, les évêques de l'Epire, qui étaient catholiques, ne pouvaient pas le reconnaître pour vicaire du Saint-Siége en Illyrie, ce qu'étaient ordinairement ses prédécesseurs; mais ils demandèrent au Pape la permission de lui écrire en cette conjoncture, pour se délivrer de ses mauvais traitements.

Sur cet avis, le Pape envoya à ses légats quatre lettres du douzième d'avril 517. La première, à l'empereur Anastase, où il le prie de faire cesser la persécution contre ces évêques, afin d'encourager les autres à se réunir comme eux. Dans la seconde, qui est à Jean de Nicopolis et aux évêques de son concile, il les reprend de la permission qu'ils lui avaient demandée d'écrire à l'évêque de Thessalonique, puisqu'en se soumettant à ce schismatique, c'était retourner au schisme qu'ils venaient de quitter, et y engager le Pape même, qui communiquait avec eux. Le Pape écrivit en particulier à Jean de Nicopolis, pour l'exhorter à souffrir avec patience et à confirmer dans la foi orthodoxe les évêques de sa province qui avaient quitté le schisme. La quatrième lettre est à Dorothée de Thessalonique. Après lui avoir fait part des plaintes des évêques de l'ancienne Epire, il avoue qu'il aurait sujet de se plaindre de Jean de Nicopolis s'ils avaient été l'un et l'autre unis par la charité; mais que, ne l'étant pas, Jean n'avait pas négligé l'ancienne coutume, qui donnait à l'évêque de Thessalonique la juridiction sur toute l'Illyrie occidentale, comme vicaire du Saint-Siége, mais qu'il avait seulement évité le schisme. De quel front, lui dit ensuite le Pape, prétendez-vous conserver les priviléges que vous ont accordés ceux dont vous n'observez point les ordres? Comment osez-vous exiger une soumission que vous ne rendez pas même à la foi? Observez ce qui est dû à Dieu, et vous obtiendrez facilement des hommes ce que vous en exigez. Prenez soin de votre salut, et cessez de persécuter ceux qui reviennent à l'Eglise, de peur que vous ne soyez compris dans le nombre de ceux qui sont nommément condamnés par sentence apostolique.

Enfin le Pape écrit à ses légats et leur donne une instruction en ces termes : Quand vous serez arrivés à Thessalonique, rendez nos lettres à l'évêque, observant de la manière de le saluer ce que nous vous avons prescrit touchant ceux qui ne communiquent point avec le Siége apostolique, c'est-à-dire avec l'Eglise catholique. Après lui avoir rendu nos lettres, vous le presserez fortement de faire cesser ses persécutions contre l'évêque de Nicopolis, lui représentant que l'évêque, étant revenu à la communion de l'Eglise, n'a pu communiquer avec ceux qui n'y sont pas, et que si Dorothée veut y entrer, loin de révoquer ses priviléges, nous en poursuivrons avec lui la conservation. Si, avec l'aide de Dieu, vous pouvez terminer l'affaire à Thessalonique, donnez-en avis à Jean de Nicopolis par lettre. Si Dorothée demeure obstiné, vous poursuivrez cette affaire auprès de l'empereur, suivant les lettres que nous lui en écrivons, et vous lui direz : Alcyson, évêque de Nicopolis, a satisfait à l'Eglise catholique, qui, en con-

(1) Labbe, t. IV, 1438-1444. — (2) *Epist.* XI-XVI.

séquence, l'a reçu à sa communion ; Jean, son successeur, a suivi son exemple. Présentement, l'évêque de Thessalonique le persécute. C'est pourquoi votre Père et tous les orthodoxes vous supplient d'arrêter cette vexation par vos ordres, de peur que les hommes ne viennent à penser que Jean n'est ainsi persécuté que pour être revenu à la communion du Siége apostolique, et que ceux qui s'attendent à ce que vous procuriez l'union ne commencent à croire le contraire en vous voyant dissimuler ou négliger ceci. Nous croyons expédient, ajoute le Pape à ses légats, que vous rendiez publiques en divers lieux nos lettres à l'évêque de Thessalonique, et principalement dans sa ville. Cela pourra arrêter la persécution et le corriger lui-même (1).

Cette seconde légation eut encore moins d'effet que la première. L'empereur Anastase, n'ayant plus à craindre pour le moment les armes de Vitalien, refusa le formulaire de réunion, attaché qu'il était à l'hérésie eutychienne. La première fois, il avait traité les légats honorablement, parce qu'il avait besoin d'eux pour calmer les soulèvements des provinces; la seconde fois, il s'efforça de les corrompre par des offres d'argent. Comme ils se refusèrent à rien recevoir, à moins qu'il ne travaillât à satisfaire le Siége apostolique, il se mit en colère, les renvoya d'une manière offensante, et les fit embarquer dans un navire peu sûr, avec des gardes et deux préfets, auxquels il défendit de les laisser entrer dans aucune ville. Les légats trouvèrent toutefois le moyen de répandre leurs dix-neuf protestations par les moines et les orthodoxes, qui les exposèrent dans toutes les villes. Mais les évêques complices de l'empereur Anastase les lui envoyèrent toutes à Constantinople. Il en fut extrêmement irrité, et écrivit, le 11 juillet de la même année 517, une lettre au Pape, où, après un grand lieu commun sur la douceur de Jésus-Christ, il conclut en ces mots : Nous ne croyons pas raisonnable de prier ceux qui rejettent opiniâtrément les prières ; car nous pouvons souffrir qu'on nous insulte et qu'on nous méprise, mais non pas qu'on nous commande. Comme si, dans les choses de la foi, l'empereur n'était pas soumis aux décrets de l'Église. C'est à quoi aboutirent les paroles qu'il avait données, les serments qu'il avait jurés de procurer la réunion des églises; et il renvoya sans rien faire, et, après s'être joué d'eux, environ deux cents évêques, venus de différents côtés pour le concile qui devait se tenir à Héraclée. Aussi tout le peuple et le sénat lui reprochèrent-ils publiquement son parjure ; mais il répondit impudemment qu'il y avait une loi qui ordonnait à l'empereur de se parjurer et de mentir au besoin. Tel était l'empereur Anastase, que l'on regardait, non sans raison, comme un disciple des manichéens (2).

Tandis que cet indigne prince, avec son indigne patriarche de Constantinople, se jouait ainsi des négociations pour la réunion des églises, les évêques des Gaules y prenaient l'intérêt le plus vif. Dès l'an 515, le Pape avait écrit à saint Avit de Vienne, pour lui apprendre la conversion des provinces de Dardanie, d'Illyrie et de Thrace, et le précautionner contre les artifices des schismatiques, qui étaient en grand nombre, non-seulement à Constantinople, mais aussi à Antioche et à Alexandrie. Avit était encore informé que le Pape avait envoyé saint Ennodius en Orient, et croyait que, cette première légation ayant été sans succès, il y en avait eu une seconde, sur ce qu'en effet elle était prête à partir. Pour en apprendre le résultat, il écrivit au Pape une lettre, où, après l'avoir loué de sa vigilance sur le troupeau qui lui était confié dans toute l'étendue de l'Eglise universelle, il témoigne son inquiétude sur ce qu'il n'a pas instruit les évêques des Gaules, comme il l'avait promis, de l'issue de la seconde légation, ce qui lui fait craindre qu'elle n'ait pas été heureuse. Il ajoute : Nous apprenons de plusieurs endroits que la Grèce se vante d'un accommodement et d'une réconciliation avec l'Eglise romaine. Si cela est vrai, on doit s'en réjouir ; mais il faut craindre que ce ne soit une paix simulée. Je vous supplie donc de m'instruire de ce que je dois répondre à vos fils, mes frères, les évêques des Gaules, s'ils me consultent, parce que je puis dire hardiment, non-seulement de la province de Vienne, mais de toute la Gaule, que tous s'en rapportent à votre décision dans ce qui concerne l'état de la foi. Priez le Seigneur que, puisque la vérité connue nous attache à l'unité que vous gouvernez, nous ne soyons pas trompés par la profession de foi artificieuse de ces gens-là. Cette lettre fut portée à Rome par le prêtre Alexis et le diacre Venant, et reçue le 30 de janvier 517.

Le Pape répondit, le 15 de février, qu'il n'avait envoyé qu'une légation, et encore sans effet, parce que les Grecs désiraient la paix plus de bouche que de cœur : leurs paroles disent qu'ils la veulent, leurs actions disent qu'ils ne la veulent pas; ce qu'ils ont professé, ils le négligent ; ce qu'ils ont condamné, ils le suivent. Une preuve de cela, c'est qu'après avoir promis d'envoyer des évêques en députation à Rome, ils n'y avaient envoyé, comme pour une affaire de peu d'importance, que des laïques, qui encore étaient étrangers au corps de l'Eglise. Tel est, ajoute-t-il, la cause de mon silence ; car que pouvais-je vous mander, voyant qu'ils persistent dans leur obstination? C'est pourquoi je vous avertis, et, par vous, tous les évêques des Gaules, de demeurer fermes dans la foi, et de vous garder des artifices des séducteurs. Mais, afin que vous sachiez la disposition de ces quartiers-là, plusieurs des Thraces, quoique persécutés, demeurent dans notre communion. La Dardanie

(1) *Epist.* XVII-XXII. — (2) *Lib. pont. in Hormisd.* Labbe, t. IV, 1460 Theophan., p. 110, *alias* CXXXVIII.

et l'Illyrie, voisine de la Pannonie, nous ont demandé qu'on leur ordonnât des évêques, et nous l'avons fait où il a été nécessaire. L'évêque de Nicopolis, métropolitain d'Épire, s'est joint à notre communion avec son concile. Ce que nous vous mandons, afin que, comme il nous convient de plaindre le sort de ceux qui périssent, nous nous réjouissions du salut de ceux qui retournent à l'unité. Nous sommes obligés d'envoyer une seconde légation, afin de ne rien omettre et de rendre les schismatiques inexcusables. Joignez vos prières aux nôtres, afin que, par la miséricorde de Dieu, nous nous unissions avec eux, s'ils se corrigent, ou que nous méritions d'être préservés du poison de leurs erreurs. Nous vous envoyons les pièces qui vous instruiront de la manière dont ceux de Nicopolis et de Dardanie se sont réunis. Plus tard, le Pape écrivit sur le même sujet à saint Césaire d'Arles, et par lui aux évêques des Gaules (1).

Le pape saint Hormisdas, au zèle de qui rien n'échappait, avait écrit plusieurs fois aux évêques du royaume de Bourgogne pour les presser d'assembler un concile. Ils n'osèrent peut-être le faire du vivant du roi Gondebaud; mais dès qu'il fut mort, saint Avit de Vienne et saint Viventiole de Lyon convoquèrent le concile par des lettres circulaires adressées à tous les évêques du royaume. Saint Avit leur marque dans la sienne qu'il a essuyé plusieurs fois de vifs reproches du Pape sur la rareté des conciles dans leurs provinces, quoique les canons ordonnassent d'en tenir deux chaque année. Pour réparer donc le passé, il indique, au 6 de septembre 517, un concile à Epaone, que l'on croit être la ville d'Yenne dans le diocèse de Belley. Il recommande instamment que personne ne se dispense de s'y trouver, et que ceux que quelque maladie en empêcherait y envoient deux prêtres d'une vertu et d'une capacité reconnues, avec procuration de leur part (2).

Saint Viventiole marque, dans sa lettre de convocation, qui est du 10 juin 517, qu'il oblige tous les clercs de se rendre au concile, et qu'il permet à tous les laïques d'y assister, afin, dit-il, que le peuple ait connaissance de ce qui doit y être réglé par les seuls évêques. Et comme il est juste que tous les catholiques désirent avoir des clercs de bonne vie, nous donnons la liberté à chacun de les accuser de ce qu'il jugera être répréhensible dans leur conduite, pourvu qu'on le fasse sans disputes et sans murmures, et que l'accusateur puisse prouver ce qu'il dénoncera au concile (3).

Le concile s'assembla au temps et au lieu marqués; il s'y trouva vingt-quatre évêques avec le député d'un absent. Saint Avit et saint Viventiole y présidèrent, et l'on y fit quarante canons. On les commença par ordonner que les évêques mandés par leur métropolitain pour venir ou au concile ou à l'ordination d'un évêque, ne pourraient s'en dispenser qu'en cas de maladie. Quoique saint Paul eût clairement exclu de la prêtrise et du diaconat ceux qui avaient été mariés deux fois, il était néanmoins arrivé que quelques évêques avaient, par simplicité, ordonné des bigames; c'est pourquoi on en fit une nouvelle défense, en excluant aussi de la cléricature ceux qui avaient fait pénitence publique. On défendit aux évêques, aux prêtres et aux diacres d'avoir des chiens et des oiseaux de chasse; ce qui montre que le clergé commençait à se laisser aller aux mœurs des Barbares qui dominaient en Bourgogne. Il fut aussi défendu aux prêtres d'un diocèse de desservir une église d'un autre diocèse sans la permission de l'évêque diocésain, à moins que l'évêque de qui ces prêtres dépendent ne les ait cédés à celui dans le diocèse duquel se trouve cette église. Défense de recevoir à la communion un prêtre ou un diacre qui voyage sans avoir des lettres de son évêque. Les ventes des biens de l'église faites par les prêtres qui desservent les paroisses sont déclarées nulles. Ils devaient aussi dresser des actes par écrit des choses qu'ils avaient achetées, ou pour eux-mêmes, ou au nom de l'église. La même chose est ordonnée à l'égard des abbés; ils ne pouvaient rien vendre sans la permission de l'évêque, ni même affranchir les esclaves qui avaient été donnés aux moines, n'étant pas juste que, pendant que les moines s'occupaient tous les jours des travaux de la campagne, leurs esclaves jouissent du loisir et du repos de la liberté. Un même abbé ne peut gouverner deux monastères, ni en établir de nouveaux à l'insu de l'évêque.

Les clercs peuvent plaider devant les juges séculiers, en défendant, non en demandant, si ce n'est par l'ordre de l'évêque. Celui-ci n'avait pas le pouvoir de vendre quelque chose des biens de l'église sans l'agrément du métropolitain; mais il lui était permis de faire des échanges utiles. Un clerc, convaincu de faux témoignage, était tenu pour coupable de crime capital; en conséquence, il devait être déposé et mis dans un monastère pour le reste de ses jours, et n'être admis à la communion que dans cet endroit seul. Lorsque le clerc d'une église est fait évêque d'une autre, il doit laisser à l'église qu'il a servie d'abord tout ce qu'il a reçu en forme de don, et ne retenir que ce qu'il a acheté pour son usage, selon qu'il en constera par écrit. Ceux d'entre les clercs qui auraient été convaincus d'avoir mangé avec des hérétiques devaient être séparés de la communion de l'Église pendant un an; mais cette peine ne regardait que les clercs d'un rang supérieur; et l'on se contentait de quelques châtiments corporels envers les jeunes clercs qui étaient tombés dans cette faute. S'il arrivait que des laïques eussent assisté aux festins des Juifs, il leur était défendu de manger ensuite avec aucun clerc. Le concile permet aux prêtres de don-

(1) *Epist.* xxxx. — (2) Labbe, t. IV, 1537. — (3) *Hardouin Conc.*, t. II, p. 1046.

ner l'onction du chrême aux hérétiques malades à l'extrémité, lorsqu'ils demandent en cet état à se convertir; mais, en santé, ils doivent demander cette onction à l'évêque. Il déclare nulles les donations que l'évêque fait des biens de l'église, à moins qu'il ne l'ait indemnisée d'autant de son propre bien, et ne veut qu'aucun clerc ne puisse acquérir le droit de prescription sur les biens de l'église par le laps de temps qu'il les aura possédés. Il déclare que, si un abbé, trouvé en faute ou en fraude, quoiqu'il se prétende innocent, ne veut pas recevoir un successeur de la part de son évêque, l'affaire sera portée devant le métropolitain. Il défend aux évêques, aux prêtres, aux diacres et à tous autres clercs, d'aller voir des femmes à des heures indues; ajoutant que, s'il y a nécessité de les aller voir, ils le pourront accompagnés d'autres clercs.

On abolit dans ce concile la consécration des veuves appelées diaconesses; seulement on permet, au cas qu'elles voulussent mener une vie religieuse, de leur donner la bénédiction de la pénitence. Celui qui, ayant reçu la pénitence, la quitte en oubliant son bon propos pour mener une vie séculière, ne pourra être admis à la communion, qu'il ne reprenne l'état qu'il avait embrassé. Permis aux laïques d'accuser les clercs, de quelque rang qu'ils soient, pourvu qu'ils ne leur objectent rien que de vrai. Défense de mettre des reliques dans les oratoires de la campagne, s'il n'y a des clercs dans le voisinage pour venir y faire l'office et rendre honneur à ces cendres précieuses par le chant des psaumes : que, s'il n'y en a pas d'assez proche, l'on n'en ordonnera aucun pour ces oratoires, qu'auparavant on n'ait fait une fondation suffisante pour leur vêtement et leur nourriture. Il est défendu de consacrer, avec l'onction du chrême, d'autres autels que de pierre : ce qui marque qu'il y en avait encore quelques-uns de bois. Dans la célébration des divins offices, les évêques de la province doivent se conformer au rit de l'église métropolitaine. S'il arrive qu'un évêque meure avant que d'avoir absous une personne condamnée, son successeur pourra l'absoudre, en cas qu'elle se soit corrigée de sa faute et qu'elle en ait fait pénitence. Le concile réduit la pénitence des apostats à deux ans; pendant lesquels ils devaient jeûner tous les trois jours, fréquenter l'église, s'y tenir à la place des pénitents, et sortir avec les catéchumènes; que, s'ils s'en plaignaient, on les obligeait d'observer la pénitence plus longue des anciens canons. Défense de recevoir à pénitence ceux qui auront contracté des mariages incestueux; s'ils ne se séparent : on appelle ainsi les mariages avec la belle-sœur, la belle-mère, la belle-fille, la veuve de l'oncle, la cousine germaine ou issue de germaine. Les homicides qui auront évité la peine portée par les lois feront la pénitence marquée par le concile d'Ancyre. La veuve d'un prêtre ou d'un diacre ne pourra se remarier; si elle le fait, elle sera chassée de l'église, de même que son mari, jusqu'à ce qu'ils se séparent. Les églises des hérétiques seront regardées comme impures et exécrables, et on ne pourra les appliquer à de saints usages, n'étant pas possible de les purifier; mais on pourra reprendre celles qu'ils auront ôtées par violence aux catholiques. Victorius, évêque de Grenoble, l'un des pères du concile, avait consulté sur ce sujet saint Avit de Vienne, quelque temps après la conversion du roi Sigismond. La réponse de saint Avit fut qu'on ne devait se servir ni des églises des hérétiques ni de leurs vases sacrés; et il y a apparence que ce fut le même saint qui fit faire là-dessus le canon dont nous venons de parler. Le dixième canon du premier concile d'Orléans porte, au contraire, qu'il faut consacrer les églises des hérétiques, et c'est l'usage général de l'église.

Le maître qui, de son autorité, aura fait mourir son esclave, sera privé pendant deux ans de la communion de l'Église. Les citoyens nobles célébreront la nuit de Pâques et de Noël avec leur évêque, en quelque lieu qu'il se trouve, afin de recevoir sa bénédiction. On ne doit ôter à aucun pécheur l'espérance du pardon s'il fait pénitence et se corrige; que, s'il se trouve à l'article de la mort, on doit lui remettre le temps de la pénitence prescrit par les canons, à condition qu'il le fera, s'il revient en santé, après avoir reçu l'absolution de ses péchés. Il n'est pas permis d'ordonner clerc un laïque, qu'il n'ait donné auparavant des marques de piété. Il ne l'est pas non plus d'accorder l'entrée des monastères de filles, sinon aux personnes âgées et d'une vertu éprouvée, lorsque les besoins du monastère le demandent. Ceux mêmes qui y entrent pour dire la messe doivent sortir aussitôt que le service est fini. Ce qui montre qu'elles n'avaient alors que des chapelles dans l'intérieur de leur maison. Le concile défend particulièrement aux clercs et aux jeunes moines d'y entrer, si ce n'est qu'ils y aient des parentes. Si un esclave, coupable de quelque crime atroce, se réfugie dans l'église, il ne sera exempt que des peines corporelles, et l'on n'obligera pas son maître à prêter serment de ne lui point imposer de travail extraordinaire, ou de ne lui point couper les cheveux pour le faire connaître. Comme tous les évêques devaient veiller à l'exécution de ces canons, le concile déclare que ceux qui négligeront de le faire seront coupables et devant Dieu et devant leurs collègues(1).

Tels sont les canons du concile d'Epaone. Après les souscriptions des deux métropolitains, saint Avit de Vienne et saint Viventiole de Lyon, on voit celles de saint Sylvestre de Châlons-sur-Saône, de saint Apollinaire de Valence, frère de saint Avit, de saint Claude

(1) Labbe, t. IV.

de Besançon, de saint Grégoire de Langres, de saint Pragmace d'Autun, de saint Maxime de Genève et de saint Florent d'Orange.

Saint Grégoire de Langres était issu d'une famille de sénateurs, et avait été comte d'Autun pendant quarante ans. Après la mort de sa femme, il fut élu évêque de Langres, et se rendit surtout recommandable par son abstinence et ses veilles. Il ne buvait que de l'eau, ne mangeait que du pain d'orge et se levait secrètement la nuit pour aller prier à l'église. Il demeurait à Dijon, où saint Bénigne était enterré. Mais le tombeau de cet illustre martyr n'y était connu que par un reste de tradition populaire, ce qui faisait craindre au saint évêque que ce ne fût le tombeau de quelque gentil. Dans cette incertitude, il défendit qu'on lui rendît aucun culte. Mais saint Bénigne lui étant apparu, il fit la translation de ses reliques, et bâtit en son honneur une église et un monastère qu'il dota de ses biens, et dont il fit confirmer la fondation par le pape Hormisdas.

Saint Viventiole, évêque de Lyon, avait embrassé la vie religieuse dans les monastères du mont Jura, où il fut élevé à la prêtrise. Il était fort ami de saint Avit, auquel il envoya de son désert une sellette de bois fort bien travaillée. Saint Avit, en l'en remerciant, lui souhaita une chaire épiscopale et l'exhorta à prendre le gouvernement du monastère de Saint-Eugend, depuis la ville de Saint-Claude, pour se disposer à l'épiscopat. Les souhaits de saint Avit furent accomplis, car Viventiole fut désigné évêque de Lyon, par saint Avit même, après la mort de saint Etienne.

Saint Eugend, dont il est ici parlé, fut reçu dès l'âge de sept ans, par saint Romain, dans le monastère de Condat, depuis de Saint-Claude. Minause, successeur de Lupicin, se voyant infirme, l'associa au gouvernement de cette communauté. Il ne tarda pas à en être élu abbé malgré sa jeunesse. Sa prudence suppléa à l'expérience qui lui manquait, et l'éclat de sa vertu lui donna toute l'autorité de la vieillesse la plus respectable. Il fit abattre les cellules séparées des moines, et les fit coucher dans le même dortoir, mais en des lits séparés. Pour mieux conserver l'esprit de pauvreté, il ne souffrit pas qu'aucun de ses religieux eût de coffre ni d'armoire. Du reste, il se distingua par une tendre charité pour les malades et pour les vieillards. Il était si maître de ses passions, qu'on ne le vit jamais triste et qu'on ne le vit jamais rire. Toujours le premier à l'office, il en sortait le dernier. Il ne faisait qu'un repas par jour; et depuis l'âge de sept ans qu'il entra dans le monastère, jusqu'à soixante ans qu'il mourut, il n'en sortit jamais. Quoiqu'il eût appris le latin et le grec, on ne put jamais le résoudre à recevoir l'ordre de prêtrise.

Ce saint abbé étant tombé malade à l'âge de soixante ans et près de six mois, manqua pour la première fois de sa vie de se trouver à l'office avec ses frères. Dès le commencement de sa maladie, il eut un pressentiment de sa mort, et il se fit donner l'extrême-onction par un de ses religieux auquel il avait donné la charge d'administrer ce sacrement aux malades; ce qui montre l'usage de ce siècle, et confirme en ce point la tradition de l'Eglise. Le lendemain matin ses moines étant venus savoir comment il avait passé la nuit, il leur dit en versant des larmes : Que le Seigneur vous le pardonne, mes frères! c'est vous qui me retenez dans la prison de ce corps mortel; j'ai vu cette nuit les saints abbés Romain et Lupicin apporter une bière devant mon lit pour m'emporter, et vous les en avez empêchés. Mais, si vous avez quelque compassion d'un vieillard, si vous aimez un père qui vous aime, ne me retenez pas plus longtemps et laissez-moi aller me réunir à mes pères. Les religieux ne répondant que par leurs gémissements, il ajouta : Je vous en conjure, mes chers enfants, persévérez avec tant de constance dans la pratique des observances de nos pères, que vous remportiez la palme de la victoire. C'est ce que je vous demande pour ma consolation, pour la vôtre et pour celle de tous les saints. Et il expira doucement en prononçant ces dernières paroles. L'auteur qui rapporte ces circonstances était présent à sa mort (1).

Onze évêques de ceux qui ont assisté au concile d'Epaone en tinrent un autre à Lyon, la même année ou l'année suivante, au sujet d'Etienne, préfet du fisc du roi Sigismond. Ce seigneur avait épousé Palladie, sa parente, ou comme le marque la vie de saint Apollinaire, la sœur de sa première femme. C'est pourquoi les évêques, sans avoir égard à sa puissance, l'avaient excommunié selon les canons qu'ils venaient de renouveler à Epaone. Sigismond, qui se crut offensé dans la personne de son ministre, prit hautement la défense du coupable et menaça les prélats de sa colère. Mais ils firent bien voir qu'ils craignaient plus le Seigneur du ciel que les puissances de la terre. Ils s'assemblèrent donc à Lyon, et, après avoir confirmé la sentence qu'ils avaient portée contre le mariage incestueux d'Etienne et de Palladie, ils se promirent réciproquement que, si quelqu'un d'entre eux souffrait à ce sujet quelque violence, tous les autres y prendraient part et le dédommageraient de toutes les pertes qu'il pourrait faire ; que si le roi continuait à s'abstenir de la communion des évêques et à ne plus se trouver avec eux à l'église, ils se retireraient dans les monastères, d'où aucun ne sortirait que la paix ne fût rendue à tous les autres ; que cependant personne n'aurait la témérité d'usurper l'église d'un autre ou d'y faire l'office en son absence, ou quelque autre acte de juridiction que ce fût, sous peine non-seulement d'en être repris dans le prochain con-

(1) *Act. SS*, 1 *januar.*

cile, mais encore d'être privé de la communion de ses frères. De plus, ils renouvelèrent la défense d'aspirer à l'évêché d'un évêque vivant, et déclarèrent excommuniés pour toujours ceux qui se seraient fait ordonner à leur place, de même que ceux qui auraient pris part à ces ordinations. Il semble, par le dernier canon de ce concile, que le roi avait enfin reconnu l'équité du jugement rendu contre les deux coupables, puisque les évêques y disent que, suivant l'avis de ce prince, ils avaient accordé à Etienne et à Palladie d'assister aux prières de l'Eglise jusqu'à l'oraison qui se dit après l'évangile (1).

Saint Apollinaire de Valence fut un des évêques qui firent paraître le plus de fermeté dans cette affaire. Aussi l'orage tomba-t-il sur lui, et Sigismond l'exila, à l'instigation d'Etienne. Mais dans peu le roi tomba lui-même si dangereusement malade de la fièvre, qu'il paraissait plus près de la mort que de la vie. La reine, animée d'une foi vive, courut tout de suite au lieu où le saint pontife était exilé, et le supplia avec larmes de venir rendre la santé à son mari. Il refusa d'y aller de sa personne; seulement, sur les vives instances de la reine, il lui donna sa cuculle, qui était une espèce de camail. Ce vêtement ayant été étendu sur le malade, il se trouva subitement guéri. Profondément touché de ce miracle, Sigismond, qui lui-même mérita dans la suite d'être compté parmi les saints, se rappela sa faute, se rendit auprès du saint évêque, se jeta à ses pieds et lui demanda pardon en disant : J'ai péché, j'ai mal fait de causer si souvent à des justes des tribulations qu'ils ne méritent pas (2).

Il paraît, par d'autres exemples, que les mariages incestueux étaient fréquents, ou du moins l'avaient été parmi les Bourguignons nouvellement convertis à la foi catholique. Victorius de Grenoble consulta saint Avit sur la manière dont il devait agir avec un nommé Vincomale, qui, depuis bien des années, avait épousé sa belle-sœur. Saint Avit répondit qu'il jugeait à propos d'user de ménagement, et que, pourvu que cet homme se résolût à quitter sa femme, on devait seulement l'exhorter à faire pénitence, sans l'y obliger. On voit que les saints évêques, sévères pour la règle même, sont indulgents pour l'application (3).

Vers le même temps, la sixième année du règne de Théodoric, l'an 516, le sixième de novembre, il se tint en Espagne, dans la ville de Tarragone, un concile de dix évêques, dont le premier était Jean de Tarragone, métropolitain. Ils y firent treize canons, tant pour maintenir l'ancienne discipline que pour prévenir certains abus. Il est ordonné dans le premier, que les ecclésiastiques et les moines à qui l'on permet d'assister leurs parents leur fourniront le nécessaire; qu'ils pourront les aller voir, mais qu'ils ne feront pas une longue demeure chez eux, et qu'ils mèneront avec eux une personne d'âge et de probité connue, pour être témoin de leurs actions; que, si quelqu'un contrevient à ce règlement, si c'est un clerc, il sera privé de sa dignité; si c'est un moine, il sera enfermé dans une cellule du monastère, où il sera mis en pénitence au pain et à l'eau, en la manière que l'abbé ordonnera. Le second défend aux clercs d'acheter à trop vil prix ou de vendre trop cher, voulant que ceux qui se mêleront de semblable commerce en soient empêchés par le clergé. Il est dit, dans le troisième, qu'un clerc qui aura prêté de l'argent à un homme dans sa nécessité pourra prendre pour son argent du vin ou du blé dans le temps, sur le pied qu'il voudra; mais que, si celui auquel il a prêté n'a ni l'une ni l'autre de ces espèces, le clerc se contentera de recevoir la même somme sans aucune augmentation. Par le quatrième, il est défendu aux évêques et à tous les autres clercs d'exercer aucun jugement le dimanche, ce jour devant être occupé au service de Dieu. Ils pourront néanmoins rendre des jugements les autres jours, mais jamais en matière criminelle. Le cinquième porte, qu'un évêque qui n'a pas été ordonné par le métropolitain même, bien qu'avec sa permission, doit se présenter dans deux mois au métropolitain pour recevoir de lui les instructions et les avis nécessaires. S'il en est empêché par quelque infirmité, il en avertira par lettre le métropolitain. Mais, s'il néglige de le faire ou de se présenter, il en sera repris par les autres évêques au premier synode. Le sixième prive de la communion de ses frères, jusqu'au futur concile, l'évêque qui ne s'est pas trouvé à celui qui avait été indiqué, supposé qu'il n'ait pas été retenu par quelque maladie. Le septième est un règlement pour les paroisses de la campagne. Lorsqu'elles étaient desservies par un prêtre et un diacre, ils y demeuraient tour à tour chacun leur semaine. Le samedi, tout le clergé de ces églises se tenait prêt pour y faire l'office le dimanche; mais chaque jour on disait dans ces paroisses les matines et les vêpres. Ceux qui manquaient de se trouver aux offices devaient être punis suivant la rigueur des canons. On voit par celui-ci qu'il arrivait quelquefois, par la négligence des clercs, que l'on ne fournissait pas même des lampes pour l'usage des églises. Il se trouvait aussi plusieurs églises à la campagne qui étaient comme abandonnées; c'est pourquoi le huitième canon ordonne à l'évêque de les visiter tous les ans, et d'y faire les réparations nécessaires sur le tiers de tous les fruits qui lui est attribué, suivant l'ancienne coutume.

Le neuvième ordonne de chasser du clergé un lecteur ou un portier qui voudra se marier ou demeurer avec une femme adultère. Par le dixième, il est défendu aux clercs de prendre aucun salaire, à la manière des juges sé-

(1) Labbe, t. IV, 1584. — (2) *Act. SS.*, 5 *octob.* — (3) Avit., *Epist.* XIV, XV, XVI.

culiers, pour avoir procuré la justice, si ce n'est qu'on leur fasse des offrandes gratuites dans l'église, sans rapport aux services qu'ils auront rendus. Ceux qui feront le contraire doivent être dégradés comme le seraient des usuriers. Le onzième défend aux moines qui vont dehors de s'employer au ministère ecclésiastique s'ils n'en reçoivent l'ordre de leur abbé, sans le commandement duquel ils ne doivent pas non plus se mêler des affaires séculières, à moins que l'utilité du monastère ne le demande, et en gardant, avant toutes choses, les canons des églises des Gaules touchant les moines. Il est ordonné dans le douzième qu'après la mort de l'évêque qui n'aura point fait de testament, les prêtres et les diacres feront un inventaire de tous les biens, et que, s'il se trouve quelqu'un qui en ait pris quelque chose, on l'oblige de restituer. Suivant le treizième, il est du devoir du métropolitain d'appeler au concile non-seulement les prêtres de la cathédrale, mais aussi ceux de la campagne, avec quelques séculiers du nombre des enfants de l'Eglise. Il semble que ce canon ne parle que du concile que l'on assemblait ordinairement pour l'ordination d'un évêque. Gratien rapporte un fragment du concile de Tarragone, où il dit que, comme il n'est pas permis de réitérer le baptême, on ne doit non plus conférer qu'une fois la confirmation (1).

L'année suivante 517, il s'assembla un autre concile à Gironne, le dix-huitième de juin. Il était composé du métropolitain de Tarragone, qui y présida, et de six évêques de la même province. On n'y fit que dix canons, par lesquels il est ordonné que, dans la célébration de la messe et de l'office divin, toute la province suivra le rite de la métropole; que l'on fera chaque année deux litanies ou rogations, de trois jours chacune, avec abstinence de chair et de vin : la première, dans la semaine d'après la Pentecôte, depuis le jeudi jusqu'au samedi inclusivement; la seconde, le premier jour de novembre, à condition que, si c'est un jour de dimanche, on remettra cette litanie au jeudi suivant, pour finir le samedi; que le baptême solennel ne s'administrera qu'à Pâques et à la Pentecôte, et que, dans les autres fêtes de l'année, on baptisera seulement les malades, auxquels il n'est pas permis de refuser le baptême, en quelque temps que ce soit; que les enfants étant ordinairement malades lorsqu'ils viennent au monde, on les baptisera aussitôt, particulièrement s'ils sont réellement malades; que les clercs qui ont été ordonnés étant mariés, à commencer par les évêques jusqu'aux sous-diacres, habiteront séparés de leurs femmes, ou qu'ils auront avec eux, s'ils ne logent pas à part, un de leurs confrères pour être témoin de leur vie; que les clercs qui ont été ordonnés dans le célibat n'auront point de femmes pour conduire leur ménage, si ce n'est leur mère ou leur sœur; que l'on pourra admettre dans le clergé une personne qui, étant tombée malade, a demandé et reçu la bénédiction de la pénitence appelée viatique, et qui se donne par la communion, pourvu qu'étant revenue en santé, elle n'ait pas été soumise à la pénitence publique, ni convaincue de crimes qui y sont soumis; enfin le concile ordonne que l'évêque ou le prêtre prononcera tous les jours l'Oraison dominicale, après matines et vêpres (2).

Le métropolitain Jean de Tarragone, étant venu en Italie dans le dessein de demander quelques règlements pour les églises d'Espagne, écrivit à cet effet au Pape par le diacre Cassien. Hormisdas aurait fort souhaité de parler à Jean et de le voir; mais, ne l'ayant pu, il lui envoya des règlements généraux qui prescrivaient ce qu'il fallait observer conformément aux canons, et quelle précaution il fallait prendre contre les ecclésiastiques qui venaient des églises grecques. Il le déclara en même temps son vicaire en Espagne, pour y faire exécuter les canons et faire son rapport au Saint-Siége des affaires ecclésiastiques de ce royaume, sans toutefois déroger aux droits des métropolitains. Ces règlements sont contenus dans une lettre circulaire adressée aux évêques d'Espagne. Le premier porte : Que l'on n'ordonnera point évêques des laïques sans les avoir fait passer par les degrés du ministère ecclésiastique, et sans avoir éprouvé leurs mœurs pendant un long temps, celui-là devant être d'une conduite plus réglée que le peuple, qui doit prier pour le peuple. Il défend aussi d'élever au sacerdoce ceux qui sont en pénitence publique, étant juste qu'ils se contentent du pardon qu'on leur accorde; car, avec quelle conscience pourraient-ils se charger d'absoudre les coupables, qui ne peuvent ignorer qu'ils ont confessé eux-mêmes leurs péchés devant le peuple? Respecteront-ils comme évêque celui qu'ils ont vu peu de temps auparavant prosterné comme pénitent? Il est dit, dans le second, que l'on n'achètera ni ne vendra les ordinations, soit à prix d'argent, soit autrement, comme en rendant ou en exigeant des services équivalant à l'argent. Le troisième veut que l'on tienne chaque année deux conciles provinciaux, ou du moins un, si les circonstances des temps ne permettent pas d'en tenir deux. Le motif de ces assemblées est que les évêques traitent librement entre eux des affaires de leurs églises, et qu'au cas que tout y fût bien réglé, ils en louent Dieu ensemble. Le pape Hormisdas établit aussi son vicaire pour la Bétique et la Lusitanie, Salluste, évêque de Séville, avec le pouvoir de convoquer les évêques de ces provinces quand il serait nécessaire; de juger leurs différends et de veiller à l'observation des ca-

(1) Labbe, t. IV, 1563. — (2) *Ibid.*, t. IV, 1568.

nons, à la charge de lui rendre compte de tout ce qu'il aurait fait, tant pour le maintien de la foi et des anciens décrets que pour des affaires particulières (1).

Tandis que le pape saint Hormisdas réglait ainsi, de concert avec les évêques, les affaires de l'Eglise en Gaule et en Espagne, il reçut de l'extrémité de l'Orient une requête souscrite de plus de deux cents personnes, avec cette inscription :

« Au très-saint et bienheureux patriarche de toute la terre, Hormisdas, occupant le Siége du prince des apôtres, Pierre ; prière et supplique des humbles archimandrites et autres moines de la seconde Syrie. Avertis, par la grâce de notre Sauveur à tous, de recourir à votre Béatitude comme à un port dans la tempête, nous croyons déjà être hors du péril. Car, encore que nous souffrions, nous le supportons avec joie. Mais, comme le Christ, notre Dieu, vous a constitué le prince des pasteurs, le docteur et le médecin des âmes, vous et votre saint ange, il est juste de vous exposer les souffrances qui nous sont arrivées, et de vous signaler les loups cruels qui ravagent le troupeau du Christ, afin qu'il les chasse du bercail par la houlette de l'autorité, qu'il guérisse les âmes par la parole de la doctrine, et calme les plaies par l'onction de la prière. Ces persécuteurs, armés contre nous, sont Sévère et Pierre, hommes qui n'ont jamais été comptés au nombre des chrétiens, qui chaque jour anathématisent en public le saint concile de Chalcédoine et notre très-saint père Léon, qui ne comptent pour rien le jugement de Dieu, qui foulent aux pieds les canons des Pères, qui font des évêques par la puissance du prince, et qui, pour nous contraindre à outrager ledit saint concile, nous ont affligés de supplices inexprimables. Aussi quelques-uns, succombant à leurs coups, sont morts; et parmi les nôtres, il en a été tué un grand nombre. Car, comme nous allions au monastère du seigneur Siméon, pour la cause de l'Eglise (c'est saint Siméon Stylite), ces méchants nous ont dressé une embuscade sur le chemin, et, venant fondre sur nous, en ont tué trois cent cinquante hommes et blessé plusieurs. Ils ont tué même près des autels ceux qui s'y étaient réfugiés. Ils ont brûlé les monastères, envoyant de nuit une multitude de gens séditieux et gagnés par argent, qui ont enlevé le peu qu'il y avait. Votre Béatitude sera instruite de tout par les mémoires que lui rendront nos vénérables frères, Jean et Sergius. Nous les avions envoyés à Constantinople, espérant avoir justice de ces excès; mais l'empereur, sans daigner leur dire une parole, les a chassés honteusement. Ce qui nous a fait connaître, quoique bien tard, qu'il est lui-même auteur de ces maux.

» Nous vous supplions donc, très-saint Père, de compatir aux blessures du corps, car vous êtes le chef de tous, et de venger le mépris de la foi, des canons, des Pères et du concile. Il vous a été donné de Dieu la puissance de lier et de délier. Levez-vous, saints Pères, pour venir nous sauver ; soyez les imitateurs de Notre Seigneur, qui est descendu du ciel sur la terre pour chercher la brebis errante ; regardez ce Pierre, prince des apôtres, dont vous illustrez la chaire, et Paul, ce vase d'élection : ils ont parcouru l'univers pour l'éclairer. De grandes plaies demandent de plus grands remèdes. Des mercenaires, quand ils voient arriver les loups, leur abandonnent les brebis ; mais vous, vrais pasteurs et docteurs, à qui le soin des brebis a été confié, le troupeau, délivré des bêtes cruelles, court au-devant de vous, reconnaissant son pasteur et suivant sa voix, comme le Seigneur a dit : Mes brebis entendent ma voix, et je les connais, et elles me suivent. Ne nous méprisez donc pas, très-saint Père, nous qui sommes blessés chaque jour par des bêtes féroces. Pour une parfaite information de votre saint ange, nous anathématisons dans cette supplique, comme dans un formulaire, tous ceux que votre Siége apostolique a rejetés et excommuniés, savoir : Nestorius, Eutychès, Dioscore, Pierre Monge, Pierre le Foulon, Acace et tous ceux qui défendent quelqu'un de ces hérétiques. »

Cette requête, si remarquable sous plus d'un rapport, a ceci de particulier que ces archimandrites de l'Orient, dont la plupart étaient prêtres, s'adressent à la fois au Pape et à son saint ange (2), ce qui explique tout naturellement le pluriel qu'ils emploient, sans qu'on ait besoin de recourir avec Fleury aux évêques d'Occident, dont il n'est pas question.

Le Pape leur répondit par une lettre du dix de février 518. Elle est adressée non-seulement aux prêtres, aux diacres et aux archimandrites de la seconde Syrie, mais généralement encore à tous les orthodoxes de l'Orient. Il les encourage à la persévérance, par la vue des récompenses éternelles ; par l'exemple de Jésus-Christ, qui, de plus, les soutient de sa grâce ; par l'exemple des Machabées. S'ils ont tant souffert pour l'ombre de la vérité, que ne devons-nous pas souffrir pour la vérité même? Les Orientaux devaient se montrer d'autant plus fermes, qu'ils étaient revenus à l'unité plus tard. Il leur fallait pour cela se garder de tout contact avec l'erreur, s'en tenir fidèlement aux décrets de Chalcédoine et aux lettres de saint Léon, condamner non-seulement les inventeurs des hérésies, mais encore ceux qui les ont embrassées. Il dit, en faisant allusion à l'empereur Anastase : Autre est la puissance des hommes, autre le ministère des pontifes. Le téméraire qui porta un feu étranger dans le sanctuaire irrita plutôt le Seigneur qu'il ne l'apaisa.

(1) Hormisd., *Epist.* XXIV, XXV et XXVI. — (2) Labbe, t. VI, 1461.

Ozias eût conservé l'administration du royaume s'il avait profité de cet exemple ; mais, ayant voulu, malgré les remontrances des ministres du temple, joindre le sacerdoce à la royauté, il perdit à la fois l'un et l'autre, frappé qu'il fut de la lèpre. De notre part, nous n'avons rien négligé. En deux ambassades, nous avons employé tout ce qu'il y a d'humble dans la prière, de raisonnable dans les allégations, de salutaire dans les commandements. Faut-il pour cela négliger la voie de la justice? L'obstination ne doit point être confondue avec la faiblesse. Périssent, sans infecter nous-mêmes, ceux qui ne renoncent point à leurs impiétés, même après en avoir été repris (1)!

Sévère, qui persécutait si cruellement les catholiques de Syrie, était le patriarche intrus d'Antioche. Elie, patriarche de Jérusalem, rejetait sa communion. Lorsque l'empereur Anastase l'apprit, il entra dans une grande colère et envoya Olympius, duc de Palestine, qui, ayant employé plusieurs artifices, chassa Elie de son siége, l'envoya en exil, et mit en sa place Jean, fils de Marcien, qui avait été gardien de la croix, et qui promit d'embrasser la communion de Sévère. Il fut fait évêque de Jérusalem le 3 septembre 517. Saint Sabas et les autres Pères du désert ayant appris que Jean avait fait cette promesse, le conjurèrent de ne point recevoir Sévère à sa communion, et de s'exposer plutôt à toute sorte d'extrémités pour le concile de Chalcédoine, offrant tous de le soutenir de tout leur pouvoir. Jean eut tant de respect pour eux, qu'il retira la parole qu'il avait donnée au duc Olympius.

Sur cette nouvelle, la colère de l'empereur monta jusqu'à la fureur, et, pour en profiter, un nommé Anastase, fils de Pamphile, promit trois cents livres d'or s'il n'obligeait Jean à recevoir Sévère à sa communion et à prononcer anathème contre le concile de Chalcédoine. Il fut donc envoyé à la place d'Olympius. Etant arrivé à Jérusalem, il surprit le patriarche Jean et le mit dans la prison publique. Tous les habitants s'en réjouirent, regardant Jean comme un traître qui avait supplanté le patriarche Elie. Mais un nommé Zacharie, magistrat de Césarée, étant entré dans la prison en cachette, parla ainsi à Jean : Si vous voulez conserver l'épiscopat, ne vous laissez pas persuader de recevoir Sévère à votre communion ; mais faites semblant de consentir à ce que veut le duc, et dites-lui : Je ne refuse pas de faire ce que j'ai promis ; mais, de peur qu'on ne dise que je l'ai fait par force, tirez-moi d'ici, et dimanche je ferai ce que vous ordonnez. Le duc, persuadé par ce discours, le fit sortir de prison.

Aussitôt Jean envoya de nuit à tous les moines pour les faire venir à Jérusalem. Ils s'y rendirent de tous côtés, et on prétendit en avoir compté jusqu'à dix mille. Mais, comme l'église cathédrale ne pouvait contenir une telle multitude, on résolut de s'assembler dans celle de Saint-Etienne, qui était beaucoup plus grande. Tous y étant donc assemblés, tant les moines que les habitants, le duc Anastase et le consulaire Zacharie s'y rendirent. Hypatius, neveu de l'empereur, s'y trouva aussi ; car étant délivré de la prison de Vitalien, il était venu à Jérusalem accomplir un vœu. Comme le duc Anastase s'attendait à voir exécuter la volonté de l'empereur, le patriarche monta sur l'ambon, ayant à ses côtés saint Théodose et saint Sabas, chefs de tous les moines. A leur vue, le peuple cria pendant plusieurs heures : Anathématisez les hérétiques ! confirmez le concile ! Aussitôt ils anathématisèrent tout d'une voix Nestorius, Eutychès, Sévère d'Antioche Sotéric de Césarée, en Cappadoce, et quiconque ne recevait pas le concile de Chalcédoine. Après qu'ils eurent ainsi parlé, ils descendirent. Mais saint Théodose remonta, et dit à haute voix : Si quelqu'un ne reçoit pas les quatre conciles comme les quatre Evangiles, qu'il soit anathème ! Le duc fut fort surpris, et, craignant la multitude des moines, s'enfuit à Césarée. Mais Hypatius protesta aux abbés, avec serment, qu'il était venu à Jérusalem pour entrer dans leur communion, sans avoir jamais pris part à celle de Sévère. Il offrit cent livres d'or pour le saint sépulcre, le calvaire et la sainte croix, et en donna autant à saint Théodose et à saint Sabas pour distribuer aux moines du pays.

L'empereur, ayant appris ce qui s'était passé, se préparait à employer la force pour envoyer en exil le patriarche Jean, saint Théodose et saint Sabas. Mais les saints abbés, en ayant reçu la nouvelle, assemblèrent tous les moines, et d'un commun accord, écrivirent une protestation qu'ils envoyèrent à l'empereur. Elle était conçue en forme de requête, au nom de Théodose et de Sabas, archimandrites, des autres abbés et de tous les moines qui habitaient la sainte cité, le désert d'alentour et le Jourdain, et disait en substance :

Dieu vous a confié l'empire pour procurer la paix à toutes les églises, mais particulièrement à la mère des églises, en laquelle a été accompli le mystère du salut. Habitant cette terre sainte, nous avons reçu la foi de ce mystère, non par imagination, mais réellement par la croix de Jésus-Christ, son sépulcre et tous les saints lieux que l'on y adore. Nous l'avons reçue, dès le commencement, de la bouche des prophètes et des apôtres; nous la conservons toujours par la grâce de Dieu, sans être épouvantés par ses adversaires, ni emportés par tout vent de doctrine. Et comme c'est dans cette sainte créance que vous avez été nourris et que vous avez reçu l'empire, nous nous étonnons comment, sous votre règne, il s'est élevé un si grand orage contre la sainte cité, en sorte que les évêques, les ministres sacrés, les soli-

(1) Labbe, t. v, col. 143.

taires en aient été chassés avec violence, en présence des païens, des Juifs et des Samaritains, et traînés au milieu des villes, en des lieux profanes et impurs, pour les obliger à faire des choses qui blessent la foi. De manière de ceux qui viennent ici par dévotion, au lieu d'y être édifiés, s'en retournent scandalisés dans leur pays.

Si c'est à cause de la foi que l'on attaque ainsi la sainte cité, comment prétend-on nous apprendre notre créance cinq cents et tant d'années après la venue de Jésus-Christ? Il paraît clairement que la réformation que l'on veut maintenant introduire dans la foi est la doctrine de l'antéchrist qui veut troubler la paix des églises. L'auteur de tous ces maux est Sévère, acéphale et schismatique de tout temps, dont Dieu a permis pour nos péchés l'élévation sur le siége d'Antioche. Nous rejetons sa communion, et vous supplions d'avoir pitié de Sion, la mère de toutes les églises; car, en matière de foi, s'il faut choisir entre la vie et la mort, la mort nous sera plus chère. Nous ne communiquerons jamais en aucune manière avec les ennemis de Dieu et de l'Eglise, et nous recevons, comme les Evangiles, les quatre saints conciles, qui expriment le même sens en différentes paroles. On ne pourra jamais nous unir à ceux qui n'obéissent point à ces conciles, quand on nous menaçait de mille morts. Et pour vous en assurer, nous disons anathème et à Nestorius qui divise Jésus-Christ, et à Eutychès qui confond la divinité et l'humanité. Après cette déclaration par écrit de notre part, faites cesser les maux qui se commettent tous les jours contre la sainte cité et contre notre saint archevêque Jean; autrement nous vous protestons, devant la sainte Trinité, que nous souffrirons plutôt que l'on répande notre sang et que l'on brûle les saints lieux. Car à quoi sert leur nom si on les profane de fait? Que la grâce de Dieu, qui surpasse toute intelligence, conserve son église et fasse cesser tous les scandales par vos ordres, à sa gloire et à l'honneur de votre règne!

On fit quatre copies de cette déclaration; on en garda deux dans le pays, une pour les gouverneurs, l'autre pour Jean, patriarche de Jérusalem. On envoya les deux autres à Constantinople, pour l'empereur et le patriarche. L'empereur Anastase, ayant reçu cette requête fut conseillé de se tenir pour le moment en repos, à cause de Vitalien, qui, irrité de ses parjures, avait recommencé la guerre et faisait un si grand nombre de prisonniers que, par mépris, il les vendait une obole chacun (1).

Cependant le temps approchait où les auteurs de tant de maux devaient aller en rendre compte à Dieu. Timothée, le patriarche intrus de Constantinople, mourut le 5 d'avril 517, et fut remplacé, le vingt-quatre du même mois, par le prêtre Jean de Cappadoce, son syncelle. Jean était catholique dans le cœur; mais, avant son ordination, l'empereur lui fit condamner le concile de Chalcédoine, tandis que le peuple lui demanda à grand bruit qu'il anathématisât Sévère. A quoi que touchât ce triste empereur, il y imprimait toujours, comme son cachet, soit une bassesse, soit une calamité.

La même année 517, mourut Jean Nicéote, patriarche hérétique d'Alexandrie. Les magistrats, par ordre d'Anasthase, placèrent sur le siége épiscopal Dioscore le Jeune, neveu de Timothée Elure. Une ordination si peu régulière révolta les habitants de la campagne : ils accoururent en grand nombre, criant qu'on foulait aux pieds les saints canons; qu'ils ne pouvaient reconnaître pour patriarche qu'un homme élu dans la ville par les évêques d'Egypte. Pour apaiser ces clameurs, Dioscore se fit élire et ordonner de nouveau par le clergé d'Alexandrie. Théodose, préfet d'Egypte, fils du patrice Calliopius, et Acacius, commandant des troupes, assistaient à cette cérémonie. Le préfet, voulant haranguer l'assemblée, débuta par un éloge de l'empereur : aussitôt une foule de peuple l'interrompt, on l'accable d'injures; les plus audacieux montent à la tribune où il était, se saisissent de son fils, qui était assis auprès de lui, le jettent en bas et le massacrent. Acacius, à la tête des soldats, dissipe les séditieux, arrête les plus mutins et les fait punir de mort. L'empereur, informé de ce désordre, se préparait à châtier sévèrement toute la ville : Dioscore, s'étant transporté à Constantinople, se fit un mérite d'apaiser sa colère; mais bientôt le peuple, aigri par le châtiment, s'en vengea sur Théodose même. L'huile manqua dans la ville : c'était alors une des nécessités de la vie, parce que l'huile était d'un grand usage pour les bains. La fureur se termina, comme la première, par la mort des plus coupables (2).

Ces troubles de l'empire attiraient les Barbares. Des cavaliers gètes ou goths passèrent le Danube, ravagèrent les Macédoines et pénétrèrent dans la Thessalie, d'un côté jusqu'aux Thermopyles, de l'autre jusqu'aux frontières de l'Epire. Comme ils traînaient à leur suite une multitude de prisonniers, Anastase envoya mille livres d'or à Jean, préfet d'Illyrie, pour les racheter : mais cette somme ne suffisant pas, les Barbares en retinrent un grand nombre qui ne revirent jamais leur patrie; ils en égorgèrent plusieurs à la vue des villes qui refusaient de leur ouvrir leurs portes. Les campagnes ayant été ainsi désolées l'an 517 par les Barbares, l'année suivante, 518, les villes qui avaient servi de retraite aux habitants furent détruites par un tremblement de terre, le plus effroyable dont parle l'histoire. De vingt-quatre, tant villes que bourgades ou forteresses de la Dardanie, deux furent entiè-

(1) Theoph., cx, *aliàs* 138. — (2) *Ibid.*, p. 139, 140. Malala *part.* II. p. 118. *Hist. du Bas-Empire*, l. XXXIX

rement abîmées, et les autres ruinées en grande partie ; Scupus, capitale de la province, fut détruite tout entière : il n'y périt personne, parce qu'elle était abandonnée dès l'année précédente. La terre s'ouvrit, et il en sortit des étincelles et des flammes comme d'une fournaise ardente. Ce gouffre, large de douze pieds et d'une immense profondeur, s'étendait à dix lieues. Sur toute cette lisière, les montagnes se fendirent ; les rochers, les arbres des forêts, les édifices furent engloutis dans cet abîme, qui ne se referma qu'après plusieurs jours (1).

La même année 518, mourut l'empereur Anastase. La nuit du premier de juillet, il y eut autour de son palais des tonnerres et des éclairs dont il fut épouvanté ; fuyant de place en place, il fut enfin trouvé mort subitement dans une petite chambre, et on crut qu'il avait été frappé de la foudre. Il était âgé de quatre-vingt-huit ans, et en avait régné vingt-sept. Sa mort fut révélée à Elie, patriarche de Jérusalem. Car saint Sabas, alors âgé de quatre-vingt ans, étant allé le voir à Aïla dans son exil, le neuvième de juillet, il ne parut point pour manger à none et dire vêpres ensemble. Mais il dit à saint Sabas et à ceux qui étaient avec lui : Mangez, vous autres ; pour moi je n'en ai pas le loisir. Et comme saint Sabas voulut le retenir, il lui dit en pleurant : L'empereur Anastase vient de mourir, et je dois partir dans dix jours et être jugé avec lui. Il donna ordre ensuite au gouvernement de ses monastères, et, pendant huit jours, il ne vécut que de la sainte communion et de vin trempé ; puis il tomba dans une petite maladie, et le vingt de juillet, après avoir communié, fait les prières et répondu *amen*, il mourut âgé de quatre-vingt-huit ans. Saint Sabas marqua le jour, et, étant revenu à Jérusalem, il apprit la mort de l'empereur. Le patriarche Macédonius de Constantinople était mort l'année précédente, dans son exil à Gangres ; on rapporte qu'il fit dire à l'empereur Anastase ces paroles : Je m'en vais à mes pères, dont j'ai gardé la foi ; mais je ne cesserai d'interpeller le Seigneur, jusqu'à ce que vous veniez vous-même et que nous soyons jugés ensemble (2). L'Eglise honore la mémoire d'Elie de Jérusalem le quatrième de juillet, avec celle de Flavien d'Antioche, exilé pour la même cause et mort dans le même temps. Il semble que Dieu voulût tenir comme un lit de justice, y faire comparaître ensemble les coupables et les témoins principaux, pour terminer enfin ce procès qui, depuis des années, brouillait l'Eglise et l'empire.

Il y avait environ quarante-huit ans que, sur les confins de la Thrace et de l'Illyrie, à Bédériane, se trouvaient trois jeunes paysans Zémarque, Ditybiste et Justin. Ils passèrent leurs premières années à labourer la terre. Enfin, accablés de misère, ils quittèrent la charrue pour aller chercher fortune ailleurs. Ils partirent à pied, portant leurs habits sur leurs épaules, sans argent et sans autre provision qu'un pain bis dans leur besace. Arrivés à Constantinople, ils s'enrôlèrent. Ils étaient âgés de vingt ans et bien faits de leur personne, ce qui attira sur eux les regards de l'empereur Léon, qui vivait encore ; il les fit entrer dans ses gardes. Dans la guerre d'Isaurie, Justin servit en qualité de capitaine, fut condamné à mort par son général, on ne sait pour quelle faute, et allait être exécuté le lendemain lorsque le général en fut détourné par une apparition nocturne : c'est du moins ce que dit Procope. Sous Anastase il parvint à la dignité de sénateur, de patrice et de commandant de la garde impériale. Anastase étant mort, l'eunuque Amantius, préfet de la chambre, qui jusqu'alors avait eu tout le pouvoir, fit venir Justin, lui confia de grandes sommes d'argent pour acheter les suffrages des soldats et du peuple à une de ses créatures nommée Théocrite, sous le nom duquel il comptait régner. Mais Justin distribua cet argent en son nom propre, gagna ainsi les soldats et le peuple, et fut proclamé empereur le 9 de juillet. Il était âgé de soixante-huit ans, et, s'il faut en croire Procope, ne savait même pas écrire son nom, du moins en latin. Sa femme se nommait Lupicine ; elle était née chez les Barbares. Justin, dans les premières années de son service, l'avait achetée comme esclave et en avait fait sa femme. Devenu empereur, il la fit couronner impératrice, et, dans les acclamations du peuple, on lui donna le nom d'Euphémie. Il avait un neveu, natif de Taurésium, bourgade de Dardanie voisine de Bédériane. Ce neveu portait dans son pays le nom d'Uprauda. Son père se nommait Istok et sa mère Bigléniza, noms barbares que les Romains traduisirent par ceux de Justinien, de Sabbatius et de Vigilantia. Ce neveu fut plus tard l'empereur Justinien.

Justin était d'un esprit droit, d'un cœur généreux et sincèrement catholique. On raconte de lui ce trait. Un nommé Eulalius, après avoir été fort riche, était devenu extrêmement pauvre. Se voyant près de mourir, il institua l'empereur son héritier ; il laissa trois filles en bas âge. Outre qu'il chargeait le prince de les faire élever et doter, il le priait encore d'acquitter ses dettes. Justin accepta la succession et remplit avec fidélité toutes les conditions du testament. On admira également la confiance naïve du sujet et la noble générosité du prince (3).

Le dimanche qui suivit l'élection de l'empereur Justin, et qui était le quinzième de juillet 518, le patriarche Jean étant entré, suivant sa coutume, avec son clergé, dans la grande église de Constantinople, et se trouvant près de l'ambon, le peuple s'écria : Longues années à l'empereur ! Longues an-

(1) Marc *Chron.*, 517 et 518. *Hist. du Bas-Empire*, l. xxxix. — (2) Theoph., p. 110. — (3) *Hist. du Bas-Empire*.

nées à l'impératrice! Longues années au patriarche! Pourquoi demeurons-nous excommuniés? Pourquoi ne communions-nous point depuis tant d'années? Nous voulons communier de votre main? Eh! montez sur l'ambon! Eh! persuadez votre peuple! Il y a plusieurs années que nous voulons communier. Vous êtes orthodoxe; qui craignez-vous? Chassez Sévère le manichéen! Qu'on déterre les os des manichéens! Publiez tout à l'heure le saint concile! Sainte Marie est mère de Dieu. Celui qui ne parle pas est manichéen. La foi de la Trinité est victorieuse. C'est un orthodoxe qui règne; qui craignez-vous? Longues années au nouveau Constantin! Longues années à la nouvelle Hélène! Victoire à l'empereur Justin! Ou sortez, ou publiez tout à l'heure le concile de Chalcédoine! Anathème à Sévère le manichéen, le nouveau Judas!

Après qu'ils eurent ainsi crié très-longtemps, et répété les mêmes acclamations, le patriarche Jean leur dit: Mes frères, ayez patience que nous ayons adoré le saint autel, ensuite je vous ferai réponse. Le patriarche entra donc dans le sanctuaire avec son clergé, et le peuple continua de crier: Eh! je vous conjure, vous ne sortirez point que vous n'ayez anathématisé Sévère? Anathème à Sévère! dites-le nettement. Alors le patriarche monta sur l'ambon, et dit: Vous savez, mes chers frères, les combats que j'ai soutenus, étant prêtre, pour la foi catholique, et que je soutiens encore jusqu'à la mort. Il ne faut donc point de bruit ni de tumulte: on n'a rien fait contre la foi, personne n'ose anathématiser le saint concile. Nous reconnaissons pour orthodoxe tous les conciles qui ont confirmé le symbole de Nicée, et principalement ces trois, le concile de Constantinople, le concile d'Éphèse et le grand concile de Chalcédoine.

Après cette réponse, ils continuèrent les mêmes acclamations pendant plusieurs heures, et ajoutèrent: La fête du concile de Chalcédoine, prononcez-la sur l'heure même! Je ne me retire point si vous ne l'annoncez: nous serons ici jusqu'au soir; annoncez la fête pour demain! Le patriarche proposa d'attendre le consentement de l'empereur. Mais le peuple insista pour que la fête fût annoncée sur-le-champ, et le diacre Samuël le fit en ces termes: Nous faisons savoir à votre charité que demain nous célébrerons la mémoire de nos saints Pères, les évêques qui ont été assemblés à Chalcédoine, et qui, avec ceux de Constantinople et d'Éphèse, ont confirmé le symbole de Nicée, et nous nous assemblerons ici. Le peuple continua de crier longtemps tout d'une voix: Qu'on anathématise sur l'heure même Sévère, l'ennemi de la Trinité, l'ennemi des Pères, qui a anathématisé le concile de Chalcédoine! Je ne sortirai point que je n'aie réponse. Alors le patriarche, du consentement de tous les évêques présents, fit prononcer l'anathème contre Sévère, en ces termes: Tout le monde sait que Sévère s'est rendu coupable en se séparant de cette sainte Église. Nous donc, suivant les canons et les Pères, le tenons pour étranger et pour condamné, à cause de ses blasphèmes, et nous l'anathématisons.

Le lendemain, lundi, seizième de juillet, on célébra la fête des Pères de Chalcédoine, que les Grecs célèbrent encore maintenant, le dimanche le plus proche du seizième de ce mois. Quand le patriarche eut fait son entrée et qu'il fut près de l'ambon, tout le peuple s'écria: Longues années au patriarche! Longues années à l'empereur! Longues années à l'impératrice! Rendez à l'Église les reliques de Macédonius! Victoire à l'empereur Justin! Victoire à l'impératrice Euphémie! Rendez à l'Église ceux qui ont été exilés pour la foi! Qu'on déterre les os des nestoriens! Qu'on déterre les os des eutychianistes! Qui est Nestorius? Je ne le connais point. Anathème à lui et à Eutychès! Chassez les manichéens! Chassez Sévère le Judas! Apportez les reliques de Macédonius! remettez le nom de Macédonius! De grâce, rapportez nos acclamations à l'empereur. Chassez Amantius, chassez l'opprobre du palais! Rendez Euphémius et Macédonius à l'Église! Envoyez les lettres synodales à Rome! Remettez les noms d'Euphémius et de Macedonius! rendez la fête complète! Chassez les faux témoins de Macédonius! Mettez les quatre conciles dans les diptyques! Léon, l'évêque de Rome, dans les diptyques! Apportez les diptyques sur l'ambon!

Le patriarche répondit: Nous fîmes hier ce qu'il fallait pour vous contenter, et nous le ferons encore aujourd'hui. Nous devons mettre la foi pour fondement inébranlable: elle nous servira à réunir les églises. Glorifions donc tous, d'une bouche, la sainte et consubstantielle Trinité. Mais le peuple continua à crier: Sur l'heure même! personne ne sortira. Je vous conjure! Je ferme les portes! Frères orthodoxes, nous n'avons qu'une âme. Vous ne craignez plus Amantius le manichéen. Justin règne; pourquoi craindre Amantius. Ils firent encore plusieurs acclamations semblables, et on leur répondit: Vous savez que nous avons toujours cherché à vous satisfaire; mais pour agir canoniquement, permettez-nous d'assembler les évêques et de recevoir l'ordre de l'empereur; car nous lui rapporterons toutes vos acclamations. Le peuple ferma les portes et continua de crier. Ce qui obligea enfin le patriarche à prendre les dyptiques, où il fit mettre les quatre conciles de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine, ainsi que les noms d'Euphémius et de Macédonius, patriarches de Constantinople, et du pape saint Léon. Alors le peuple s'écria tout d'une voix: Béni soit le Seigneur, Dieu d'Israël, qui a visité et délivré son peuple! ce qu'ils continuèrent très-longtemps, chantant à deux chœurs. Puis on fit monter sur l'ambon les chantres, qui entonnèrent le Trisagion ou le *Sanctus* grec, et tout le peuple s'arrêta pour l'écouter. Car, suivant la liturgie grecque, on le chante au commencement de

la messe, avant l'épître. Après la lecture de l'Evangile, la messe des cathécumènes étant finie et les portes fermées, le symbole fut récité à l'ordinaire. Mais, quand le moment des diptyques fut venu, tout le peuple accourut en grand silence autour de l'autel pour écouter. Sitôt que le diacre eut dit les noms des quatre conciles et des archevêques Euphémius, Macédonius et Léon, ils crièrent tous à haute voix : Gloire à vous, Seigneur ! Ensuite on acheva la messe tranquillement. C'est ce qui se passa dans la grnde église de Constantinople, le 15[e] et le 16[e] de juillet 518, et les actes en furent dressés (1).

Pour confirmer authentiquement ce que le peuple avait ainsi exigé, le patriarche Jean assembla en concile quarante évêques, qui se trouvaient à Constantinople; et les abbés de la ville présentèrent au concile une requête tendant à même fin. Cette requête était souscrite par cinquante-quatre abbés ou archimandrites, tous prêtres, à la réserve d'un seul. Le concile, assemblé le 20 de juillet 518, fit droit sur tous les chefs contenus dans cette requête, savoir : le rétablissement d'Euphémius et de Macédonius dans les diptyques ; le rappel de ceux qui avaient été exilés à leur occasion ; le rétablissement dans les diptyques des quatre conciles généraux et du pape saint Léon ; et enfin la condamnation de Sévère, faux patriarche d'Antioche, dont on rappela les principaux blasphèmes. Le concile, ayant ainsi statué sur la requête des moines, on écrivit une lettre synodale au patriarche Jean, qui n'y avait point assisté, afin qu'il en fît son rapport à l'empereur, à l'impératrice et au sénat (2).

Le patriarche Jean de Constantinople écrivit à Jean, patriarche de Jérusalem, et à tous les métropolitains qui s'y trouvaient assemblés, pour leur faire part de cette bonne nouvelle, c'est-à-dire des acclamations du peuple de Constantinople, de la requête des moines et du décret du concile, dont il leur envoie les actes en diligence, les priant de les confirmer. Jean de Constantinople écrivit de même à Epiphane, évêque de Tyr ; et ses lettres furent accompagnées des ordres de l'empereur Justin pour rappeler tous ceux qui avaient été bannis sous Anastase, et mettre le concile de Chalcédoine dans les diptyques.

Ces ordres étant venus à Jérusalem, saint Sabas y accourut. Il s'y assembla une multitude infinie de moines et de laïques; les évêques y tinrent un concile, et on célébra une fête le sixième jour du mois d'août. On publia les ordres de l'empereur, et on mit les quatre conciles dans les diptyques. Jean de Jérusalem en écrivit une lettre synodale à Jean de Constantinople, tant en son nom qu'au nom de tous les évêques des trois Palestines, qui souscrivirent au nombre de trente-trois. La lettre se termine ainsi : Priez avec nous la sainte et glorieuse vierge Marie, mère de Dieu, qu'elle intercède pour la paix des églises, la victoire et la prospérité de notre pieux et sérénissime empereur (3).

A Tyr, le peuple était particulièrement animé contre un moine nommé Jean, desservant d'une église de la Sainte-Vierge, qui, ayant traité secrètement avec les schismatiques, se rendit à Antioche, se donna à Sévère, et souscrivit de sa main l'anathème du concile de Chalcédoine et de la lettre de saint Léon. Puis, étant revenu à Tyr, il livra aux schismatiques l'église de la Sainte-Vierge, où il tint des assemblées illicites, jusqu'à y célébrer le baptême, au grand scandale du peuple, qui voyait de nouveaux baptisés sortir de deux endroits : chose jusqu'alors inouïe. On ne vint à des séditions, où des schismatiques jetèrent des pierres contre la croix : il y eut des clercs et des laïques blessés, et l'évêque Epiphane faillit perdre la vie.

Les lettres de Constantinople furent apportées dans l'ancienne église, le dimanche seizième de septembre 518. Le diacre Sergius les ayant lues après l'Evangile, tout le monde s'écria : Longues années à l'empereur ! Longues années à l'impératrice ! Longues années au sénat, aux préfets, au comte Jean, au patriarche Epiphane ! Ils qualifient ainsi leurs évêques. C'est Dieu seul qui a fait ceci. Voilà la foi ! Un Dieu, une foi ! Et, s'adressant à Epiphane : Faites ce que le concile a fait ! Qui ne parle pas, n'est pas fidèle. Longues années au patrice Vitalien, à Vitalien orthodoxe ! Montez, anathématisez Sévère et le moine Jean.

L'évêque Epiphane étant monté sur l'ambon, le peuple continua de crier : C'est Dieu qui vous y a mis ! Un Dieu, une foi C'est Dieu seul qui a fait ceci ! Faites monter les évêques. Ils montèrent en effet, savoir : Jean de Ptolémaïde, Théodore de Porphyréone et Elie de Rachlène ; et le peuple continua de crier : Longues années au patriarche Epiphane ! Vous avez souffert le martyre comme les saints, et votre foi a vaincu ! La mère de Dieu a chassé Sévère, qui a troublé les églises · chassez les schismatiqnes de la ville, chassez les Egyptiens ; l'empereur est orthodoxe ! Otez la caverne des voleurs ; otez, brûlez la caverne des hérétiques : chassez les évêques hérétiques ! Justin règne, il n'y a rien à craindre. Longues années à l'empereur ! Longues années au patrice Vitalien ! Longues années à tout le Sénat ! Chassez les acéphales ! S'ils avaient vaincu, nous étions morts. Prenez la mère de Dieu ! Ils veulent dire que l'évêque doit reprendre possession de l'église de la Sainte-Vierge, occupée pas les schismatiques. C'est pourquoi ils continuent : Entrez, purifiez la sainte maison. Allons à la mère de Dieu. Faites apporter les reliques de Flavien. C'est Flavien, patriarche d'Antioche, chassé par Sévère et mort en exil. Le peuple conti nue : Allons à Sainte-Marie ! Donnez-nous la

(1) Labbe, t. V, 178. — (2) *Ibid.*, 162. — (3) *Ibid.*, 190.

croix ! Ils ont lapidé la croix : la croix a vaincu ! Allons, entrons : annoncez la fête !

L'archevêque Epiphane dit : Je vous prie ayez patience, et permettez que nous anathématisions l'acéphale ; puis il ajouta : La foi que nous ont enseignée les apôtres, et que nos Pères ont reçue d'eux, tant ceux de Nicée que ceux de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine, c'est celle que nous vous enseignons : et nous anathématisons tous les hérétiques. Il nomme tous ceux qui ont attaqué l'Incarnation puis il ajoute : Et semblablement nous anathématisons l'impie Sévère, l'acéphale et le schismatique, comme ayant anathématisé nos saints Pères et causé des schismes dans l'Eglise. Le peuple l'interrompit en criant : Dieu seul a fait ceci ! Un Dieu, une foi pour la paix des églises ! Longue vie à l'archevêque Epiphane ! Anathématisez le Mandrite ! L'archevêque continua en disant : Nous anathématisons aussi Jean, moine apostat, depuis qu'il a reçu la doctrine impie de Sévère. Qu'ils soient l'un et l'autre, anathème en malédiction, de par le Père, et le Fils et le Saint-Esprit, au ciel et sur la terre, en ce monde et en l'autre ; amen ! Et le peuple cria : Amen ! amen ! amen ! et ajouta plusieurs autres acclamations, entre autres celles-ci : Anastase n'est plus ; c'est Justin qui règne ! Il n'est pas machinéen comme Anastase. Amantius est mort, cet ennemi de la Trinité. C'est que l'eunuque Amantius et son empereur avorté Théocrite venaient d'être mis à mort pour motif de conspiration.

Ensuite Jean, évêque de Ptolémaïde, dit au peuple : Nous anathématisons tous ceux que le très-saint archevêque a anathématisés et particulièrement Sévère et Jean Mandrite, ajoutant le reste de la formule comme l'archevêque. Théodose, évêque de Porphyréone, en dit autant ; puis Elie de Rachlène. Le peuple répondit par ses acclamations, pressant toujours qu'on fît l'office dans l'église de la Sainte-Vierge. Alors l'archevêque leur dit : Il est tard ; il faut faire la divine liturgie. C'est assez ; car il nous reste beaucoup de choses à lire. Dimanche prochain, s'il plaît à Dieu, nous lirons le reste dans l'église de Notre-Dame, nous anathématiserons de nouveau l'acéphale et ses sectateurs. Ensuite l'archidiacre Zacharie annonça la fête en ces mots : Nous faisons savoir à votre charité, que, dimanche prochain, à la gloire de Notre Seigneur Jésus-Christ et de Notre Dame, la mère de Dieu, pour le salut et la prospérité de l'empereur Justin, de l'impératrice Euphémie, des hautes puissances, du saint archevêque de Constantinople Jean, et du concile qui y est assemblé, nous ferons la sainte assemblée dans la maison de sainte Marie. Nous nous assemblerons ici le matin, pour y aller en chantant, avec les cierges et l'encens ; tout le monde, hommes et femmes, auront soin de s'y trouver : L'archevêque ajouta : Samedi au soir nous ferons l'office des vêpres dans la même église de la mère de Dieu, Marie, toujours vierge. Après quoi on fit silence, et on acheva la messe (1).

L'archevêque Epiphane et les évêques de sa dépendance écrivirent ensuite au concile de Constantinople, en réponse à la lettre qu'ils en avaient reçue, approuvant la condamnation de Sévère, dont ils racontent les crimes assez au long. Le clergé d'Antioche écrivit également au patriarche de Constantinople et à son concile, pour se plaindre des crimes du même Sévère, usurpateur du siége d'Antioche et tyran de toute la Syrie. Ils disent entre autres : Personne n'ignore combien de moines il a tués par les mains des Juifs. C'était un spectacle horrible, de voir des hommes qui avaient blanchi dans les travaux de la vie ascétique, nus et sans sépulture, au nombre de plus de trois cents, exposés aux chiens et aux oiseaux. Ce qu'il a fait dans les hôpitaux n'est pas moins déplorable ; car maintenant encore il y bâtit des prisons où il jette un grand nombre de fidèles, qu'il fait mourir à coups de fouet dans les ténèbres. Toute la ville sait ce qu'il a fait aux fontaines de Daphné, employant de la magie et offrant de l'encens aux démons. Il n'a pas épargné les saints autels, ni les vases sacrés, dont il a brisé les uns et fondu les autres, pour les distribuer à ses semblables. Il a pris entre autres les colombes d'or et d'argent suspendues sur les sacrés fonts et sur les autels, disant qu'il ne faut pas représenter le Saint-Esprit en forme de colombe. Il a dépensé tous les revenus de l'église, engagé les maisons et les plus belles terres, et l'a accablée de dettes. Nous vous prions donc de nous délivrer de ce méchant homme, le punissant selon les canons et selon les lois civiles, et de pourvoir à la conservation du peu qui reste, persuadant à l'empereur d'envoyer en diligence des gens de probité pour arrêter ceux qui administrent ces biens et qui en ont beaucoup détourné à leur profit, leur faire rendre compte et mettre le surplus en sûreté. Nous vous prions aussi d'intercéder pour nos frères, évêques, clercs, moines ou laïques, qui ont été exilés, afin qu'ils soient rétablis dans leurs villes et dans leurs rangs (2).

Enfin les évêques de la seconde Syrie écrivirent, de leur côté, au patriarche et au concile permanent de Constantinople, contre Sévère d'Antioche et contre Pierre, évêque d'Apamée, déclarant qu'ils les ont anathématisés, déposés et excommuniés, et demandant d'être délivrés de leur vexation par l'autorité de l'empereur. Cette lettre était souscrite par plusieurs évêques, dont il n'y a que cinq de nommés. Pour preuve des crimes de Pierre d'Apamée, ils envoient à Constantinople les procédures faites contre lui, devant le comte Jean, gouverneur de la province, où, par la déposition de plusieurs prêtres et autres clercs

(1) Labbe, t. V, 202. — (2) *Ibid.*, 158.

de l'église d'Apamée, il fut convaincu : d'injustice et de violence; de familiarités scandaleuses avec une femme suspecte, au milieu du baptistère et au moment de l'administration solennelle du baptême; enfin, de blasphème envers Jésus-Christ, envers saint Paul et le concile de Chalcédoine (1). Les archimandrites et les moines de la seconde Syrie, dans leur requête aux évêques de la province, racontent de Pierre d'Apamée des scandales, des blasphèmes, des violences semblables, et les supplient d'en délivrer les églises.

Mais, pour rendre aux églises d'Orient leur antique splendeur, ce n'était point assez de les délivrer de l'oppression des hérétiques, il fallait encore les réunir avec l'Eglise romaine, centre de l'unité catholique et fondement de la foi. Aussi était-ce la grande affaire du nouvel empereur, et par suite de Jean de Constantinople et de son concile. Dès le premier d'août, Justin avait écrit au pape saint Hormisdas, pour lui faire part de son élévation à l'empire et se recommander à ses prières. Le Pape lui répondit qu'il ne doutait point que Dieu ne l'eût élevé à l'empire afin que, sous son règne, les troubles de l'Eglise en Orient fussent dissipés; qu'en lui faisant part de son élection, il avait donné, comme il devait, les prémices de son empire à saint Pierre, et qu'il espérait que, ayant été choisi de Dieu, il emploierait le pouvoir qu'il en avait reçu à soulager l'Eglise dans ses peines, et à réduire au silence ceux qui, sous la forme de pasteurs, dispersaient le troupeau et s'opposaient à la paix.

Mais dès le septième de septembre, par conséquent avant d'avoir reçu cette lettre, Justin lui avait écrit de nouveau, afin d'appuyer auprès de Sa Sainteté les vœux et les prières de Jean de Constantinople et des autres évêques de l'Orient, qui recouraient à lui pour la concorde et l'unité des églises. En conséquence, il lui avait demandé d'envoyer à la cour quelques évêques animés du même désir de procurer l'union. Jean de Constantinople, pour ne laisser aucun soupçon sur la sincérité de sa foi, disait, dans sa lettre au Pape, qu'il professait la doctrine des apôtres, suivant la tradition des Pères; qu'il glorifiait la très-sainte et consubstantielle Trinité, conformément à la décision des quatre conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine, qu'enfin, on récitait dans les diptyques, au temps de la consécration, le nom vénérable de saint Léon, et le nom béni de Sa Sainteté. Le comte Justinien, neveu de l'empereur, voulut aussi avoir part à l'affaire de la réunion, comme il en avait à toutes celles de l'empire. Il manda au Pape que, avec le secours de Dieu, les disputes sur la foi étaient presque entièrement finies; qu'il n'y avait plus de difficulté que sur le nom d'Acace; et que l'empereur souhaitait ardemment que le Pape vînt lui-même pour cet effet à Constantinople le plus tôt qu'il le pourrait, ou qu'il envoyât des évêques capables, parce que tout le monde à Constantinople et en Orient étant revenu à l'unité, on n'y supportait plus de retard. Ces lettres furent portées à Rome par Gratus, comte du consistoire, dont elles louent beaucoup la piété et la sagesse.

Le pape saint Hormisdas ayant reçu ces lettres le 20 décembre 518, se rendit à Ravenne, et, de l'avis du roi Théodoric, il se résolut à envoyer une troisième légation à Constantinople. Il y destina Germain évêque de Capoue, qui y avait été la première fois avec saint Ennodius; un autre évêque nommé Jean, dont nous ignorons le siége; Blandus, prêtre; Félix et Dioscore, diacres. Nous avons un grand nombre de lettres écrites par le Pape à cette occasion; car, outre les trois qui servirent de réponse à celles qu'il avait reçues de l'empereur, du patriarche et du comte Justinien, par l'entremise de Gratus, et que celui-ci reporta en Orient, il en consigna d'autres nouvelles aux légats, savoir : une autre à Justin, deux autres à l'évêque Jean, une autre à Justinien, une à l'archidiacre et au clergé de Constantinople, une à Céler et à Patrice, deux illustres personnages, et qui faisaient grande figure à la cour; une à l'impératrice Euphémie, une au préfet du prétoire de Thessalonique, et une à Anastasie et à Palmatia, deux dames illustres, qui, du temps de l'empereur Anastasie, avaient été persécutées pour la foi. Toutes ces lettres traitent de la même affaire, la réunion des églises, moyennant certaines conditions, spécialement d'anathématiser Acace et d'ôter son nom des diptyques. Recevoir le concile de Chalcédoine, dit-il dans celle à Jean, suivre les lettres de saint Léon, et dans le même temps défendre le nom d'Acace, sont deux choses qui ne s'accordent point ensemble. Qui jamais, condamnant Dioscore et Eutychès, pourra tenir Acace innocent? Qui jamais, fuyant la communion de Pierre Monge, de Timothée Elure et de Pierre le Foulon, n'abhorrera pas celle d'Acace, qui embrassa la leur? Mais, par la grâce de Dieu, nous espérons mieux de votre charité, d'après vos lettres. Après cela, que reste-t-il, sinon que vous suiviez sans crainte les jugements du Siége apostolique dont vous dites que vous embrassez la foi? Montrez donc à l'Orient l'exemple qu'il doit suivre, afin que le mérite de tous ceux qui se corrigent appartienne à vos travaux. Comme vous annoncez de grandes choses et que vous tenez à l'honneur d'embrasser la foi du bienheureux apôtre Pierre, envoyez-nous, souscrit de votre charité, le formulaire ci-joint, afin que nous puissions, sans aucun remords de conscience, avoir une même communion ensemble (2).

Dans la lettre à l'impératrice, après avoir loué sa piété, il l'engage à aider son époux dans la réunion des églises. Vous avez entre-

(1) Labbe, t. V, 211 et seq. — (2) *Epist.* XXIX.

pris une grande œuvre; une grande cause vous a été confiée. Les peuples que le Christ a voulu racheter par lui-même au prix de sa mort, il veut les rappeler par vous à l'unité de l'Eglise. Une grande occasion de louange est réservée à votre sexe, si, par votre sollicitude, le Christ réunit au corps de son Eglise les membres qui en étaient séparés. Elle n'aura pas eu une gloire plus grande, celle qui cherché le bois du salut des hommes, celle a qui a trouvé la croix que tout le monde vénère. Vous la surpasserez même en mérite; car, si l'Eglise a trouvé par elle le signe de l'unité, elle en aura par vous le remède. Fasse donc la pieuse clémence de votre époux que nos frères et coévêques veuillent déclarer leur foi, suivant le formulaire que nous avons envoyé depuis longtemps, afin que la correction qui est commencée puisse devenir parfaite; car où manque la plénitude de la foi, toute confession religieuse est vaine. D'ailleurs, ce que nous demandons aux autres, un grand nombre de pontifes l'ont déjà fait; en sorte que, pour l'unité complète dans la communion, il faut la garder dans le retour (1).

Outre ces lettres, le Pape donna à ses légats une instruction à peu près semblable à celle de la première légation sous l'empereur Anastase, mais beaucoup moins longue et avec beaucoup moins de précautions, parce qu'il savait que les choses avaient changé de face, et que l'empereur Justin désirait sincèrement la paix. Il leur dit donc de recevoir à leur communion les évêques d'Orient qui souscriraient le formulaire. Quant à ceux qui ne le voudront pas, ils les traiteront toujours avec une affection sacerdotale, mais ils ne mangeront point avec eux, ni n'en recevront des vivres; si ce n'est, au besoin, des voitures ou le logement, de peur qu'ils ne se crussent tout à fait méprisés. Arrivés à Constantinople, ils logeront dans la maison que l'empereur aura ordonné, et ne verront personne avant de le voir lui-même, excepté ceux qui leur viendraient de sa part ou qu'ils sauraient être dans la communion du Saint-Siége. Présentés à l'empereur, vous le saluerez de notre part, lui offrirez nos lettres en lui témoignant la grande joie que nous avons ressentie de son élévation à l'empire et combien nous nous félicitons que Dieu l'ait ainsi favorisé pour procurer la paix des églises, suivant les décrets des pontifes du Siége apostolique. S'il vous exhorte à voir l'évêque de Constantinople, représentez-lui que vous avez des instructions, lesquelles on a eu lieu plus d'une fois de connaître, savoir : une profession de foi que doivent donner tous les évêques qui embrassent la communion catholique. Si l'évêque de Constantinople est prêt à le faire, nous irons avec joie au-devant de lui; mais s'il dédaigne de suivre l'exhortation de la Chaire apostolique, qu'est-il besoin que nous allions le saluer pour occasionner des disputes, nous à qui nos instructions ne commandent pas de disputer? Si l'empereur veut savoir au juste ce que vous demandez à l'évêque, montrez-lui le formulaire dont vous êtes porteurs.

Mais, ajoute l'instruction, si, consentant à l'anathème d'Acace, il croit qu'on doit laisser dans les diptyques les noms de ses successeurs, parce qu'il y en a quelques-uns qui ont été exilés pour la défense du concile de Chalcédoine, savoir Euphémius et Macédonius, vous lui représenterez que vous ne pouvez rien ôter du formulaire qui contient les sectateurs des condamnés. Que si vous ne pouvez en faire revenir l'empereur, tenez-vous-en au moins à ceci : Qu'Acace étant nommément condamné, on passe sous silence les noms de ses successeurs, les effaçant des diptyques. Cela fait, vous recevrez à votre communion l'évêque de Constantinople. Vous ferez lire devant le peuple le formulaire que lui et les autres, que Dieu vous fera la grâce de recevoir, auront donné. Si cela ne se peut, vous le ferez lire au moins dans la salle secrète, en présence du clergé et des archimandrites. Ensuite vous prierez l'empereur d'envoyer ses lettres aux métropolitains, avec celles de l'évêque de Constantinople, pour leur faire savoir que cet évêque, ayant fait la profession de foi envoyée par la Chaire apostolique, a été reçu à sa communion, et pour les exhorter à en faire autant. Si l'empereur y apporte quelque difficulté, l'évêque de Constantinople enverra des ordres à ses comprovinciaux et aux autres métropolitains, pour leur déclarer ce qu'il en aura fait, en présence de ceux que vous enverrez de votre côté. Ce que vous exigerez de lui en toute manière, afin que les plus éloignés en soient instruits (2).

Au sortir d'Italie, les légats arrivèrent d'abord à Aulone, qui est le premier port de Macédoine. Ils y furent bien reçus par l'évêque, qui promit de donner, avec son métropolitain, le formulaire que les légats demandaient. De là, continuant leur chemin par la Macédoine, ils arrivèrent à Scampis. L'évêque Troïus vint au devant d'eux avec son clergé et son peuple, les hommes et les femmes portant des cierges, et les soldats portant des croix. L'évêque souscrivit le formulaire envoyé par le Pape, en présence de son clergé et des plus nobles de la ville, et les légats le firent lire publiquement par Pierre, notaire de l'église romaine. L'assemblée se tenait dans la basilique de Saint-Pierre. Il est difficile, écrivirent les légats au Pape, de voir dans un peuple autant de dévotion, autant d'effusion à louer Dieu, autant de larmes et autant de joie. L'évêque Germain, un des légats, célébra la messe. On lut dans les diptyques le nom du pape Hormisdas; mais aucun nom suspect n'y fut récité, et on promit de n'y plus faire mention que de ceux qui auraient été reçus par le Siége apostolique. Après la messe, à l'heure du sou-

(1) *Epist.* XXXIII. — (2) Labbe, t. IV, 1746.

per, les légats reçurent la visite de deux comtes, Etienne et Léonce, que l'empereur envoyait au-devant d'eux, et qui devaient passer jusqu'en Italie, ne sachant pas qu'ils fussent déjà en Grèce. Etienne était parent de Vitalien (1).

Ensuite les légats arrivèrent à Lignide, où l'évêque Théodoret les reçut comme celui de Scampis, donna son formulaire, qui fut lu dans l'église, et tout se passa suivant les ordres du Pape, à qui les légats en donnèrent avis le 7 de mars 519. Mais à Thessalonique, ils eurent de grands combats à soutenir contre l'évêque Dorothée, qui avait toujours eu la réputation d'être attaché au schisme. Il parut toutefois convaincu de leurs raisons, et demeura d'accord de souscrire le formulaire; mais il en différa l'exécution, sous prétexte que les évêques de sa dépendance n'étaient pas tous présents, et promit de les assembler après Pâques, qui était proche et se rencontrait cette année le 31 de mars. Il promit donc qu'après les fêtes il assemblerait son concile, où ils souscriraient tous ensemble, en présence d'un des légats, qui reviendrait exprès de Constantinople.

Enfin les légats arrivèrent à Constantinople même, le lundi de la semaine sainte, 25e de mars. A dix milles, ou près de trois lieues de la ville, un grand nombre de personnes du plus haut rang vinrent au-devant d'eux, entre autres, Vitalien maître de la milice, Pompée, Justinien et beaucoup de sénateurs, qui témoignèrent tous désirer ardemment la paix de l'Eglise. Dans la ville même il y avait une si grande joie, que la plus grande partie du peuple attendait leur arrivée avec des flambeaux, et en poussant des acclamations à la louange du Pape. Le lendemain, mardi 26, ils eurent audience de l'empereur Justin, en présence de tout le sénat et de quatre évêques députés par le patriarche de Constantinople. L'empereur reçut avec beaucoup de respect les lettres du Pape, puis il dit aux légats : Voyez l'évêque de cette ville, et expliquez-vous ensemble paisiblement. Les légats répondirent : Qu'irions-nous chez l'évêque faire des disputes ? Notre seigneur, le bienheureux pape Hormisdas, ne nous a point ordonné de disputer ; mais nous avons un formulaire souscrit par tous les évêques qui ont voulu se réconcilier avec le Siége apostolique. Si Votre Piété l'ordonne, on le lira ; si l'on y trouve quelque difficulté, c'est à nous de répondre. Le formulaire fut lu en présence de l'empereur et du sénat. Les légats dirent aussitôt : Que les quatre évêques qui sont ici de la part de l'évêque de Constantinople disent si le contenu de ce formulaire ne se trouve pas dans les actes ecclésiastiques. Ils répondirent que tout était vrai. Les légats ajoutèrent : Seigneur empereur, ils nous ont déchargés d'une grande peine et ont fait une chose digne d'eux en reconnaissant la vérité. L'empereur dit aux évêques : Et si cela est vrai, que ne le faites-vous? Quelques-uns des sénateurs ajoutèrent : Nous sommes des laïques : vous dites que cela est vrai ; exécutez-le, et nous vous imiterons.

Le surlendemain, qui était le Jeudi-Saint, 28 mars, le patriarche de Constantinople vint au palais, où se tint une assemblée générale. Il reçut le formulaire des légats, et voulut d'abord faire une lettre plutôt qu'un formulaire ; mais, après un peu de contestation, il convint de faire une petite préface, et de mettre ensuite le formulaire tel que le Pape l'avait dicté, et qui commence par ces mots : *La première condition du salut.* Voici cette pièce, une des plus importantes de toute l'histoire de l'Eglise, mais qu'on chercherait vainement dans plus d'un historien :

« A mon seigneur, en tout très-saint et bienheureux frère et collègue Hormisdas, Jean, évêque, salut dans le Seigneur. Ayant reçu les lettres de Votre Sainteté, bien-aimé frère dans le Christ, par l'illustre comte Gratus, les révérendissimes évêques Germain et Jean, les très-saints diacres Félix et Dioscore, et le prêtre Blandus, je me suis réjoui de la charité spirituelle de Votre Sainteté, de ce que vous cherchez l'unité des très-saintes églises de Dieu, suivant l'antique tradition des Pères, et de ce que vous vous empressez de repousser avec courage ceux qui déchirent le troupeau du Christ. Sachez donc avec certitude, ô très-saint ! que, comme je vous l'ai écrit, sincèrement d'accord avec vous et aimant la paix, je rejette tous les hérétiques que vous rejetez. Car je regarde les très-saintes églises de Dieu, celle de votre ancienne Rome et celle de cette Rome nouvelle, comme la même ; le Siége de l'apôtre Pierre et celui de cette ville impériale, comme le même. J'adhère à tous les actes des quatre saints conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine, touchant la confirmation de la foi et l'état de l'Eglise, et je ne souffre pas qu'on ébranle quoi que ce soit de ce qui a été bien jugé ; au contraire, ceux qui s'efforcent d'en altérer un seul point, je sais qu'ils sont déchus de la sainte, catholique et apostolique Eglise de Dieu ; enfin, me servant de vos expressions très-justes, je dis par les présentes ce qui suit :

» La première condition du salut, c'est de garder la règle de la vraie foi, et de ne s'écarter en rien de la tradition des Pères. Et parce qu'il est impossible que la sentence de Notre Seigneur ne s'accomplisse point, quand il a dit : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise ;* l'événement a justifié ces paroles; car la religion catholique est toujours demeurée inviolable dans le Siége apostolique. Ne voulant donc pas déchoir de cette foi, suivant au contraire en toutes choses les règlements des Pères, nous anathématisons toutes les hérésies, principalement l'hérétique Nestorius,

(1) Labbe, t. IV, 1484.

jadis évêque de Constantinople, condamné au concile d'Ephèse par le bienheureux Célestin, pape de Rome, et par le vénérable Cyrille, évêque d'Alexandrie ; et avec lui nous anathématisons Eutychès et Dioscore, évêque d'Alexandrie, condamnés au saint concile de Chalcédoine, lequel nous suivons et embrassons, et qui, suivant lui-même le saint concile de Nicée, a prêché la foi des apôtres. Nous leur joignons, dans le même anathème et dans la même condamnation, le parricide Timothée surnommé Elure, et son disciple en tout, Pierre Monge d'Alexandrie. Nous anathématisons pareillement Acace, autrefois évêque de Constantinople, devenu leur complice et leur partisan, ainsi que ceux qui persévèrent dans leur communion ; car, embrasser la communion de quelqu'un, c'est mériter un sort semblable. De même nous condamnons et anathématisons Pierre le Foulon d'Antioche, avec tous les siens. Aussi, approuvons et embrassons-nous toutes les épîtres que le bienheureux Léon, pape de Rome, a écrites de la vraie foi. C'est pourquoi, comme il a déjà été dit, suivant en toutes choses le Siége apostolique, et publiant tout ce qui a été décrété par lui, j'espère mériter d'être avec vous dans une même communion, qui est celle de la Chaire apostolique, dans laquelle réside la vraie et entière solidité de la religion chrétienne, promettant aussi de ne point réciter dans les saints mystères les noms de ceux qui sont séparés de la communion de l'Eglise catholique, c'est-à-dire qui ne sont pas d'accord en toutes choses avec le Siége apostolique. Que si je me permets de m'écarter moi-même en quelque chose de la profession que je viens de faire, je me déclare, par ma propre sentence, au nombre de ceux que je viens de condamner. J'ai souscrit de ma main à cette ptofession, et je l'ai envoyée par écrit à vous, Hormisdas, saint et bienheureux frère et Pape de la grande Rome, par les susdits Germain et Jean, vénérables évêques, Félix et Dioscore, diacres, et Blandus, prêtre. Jean, par la miséricorde de Dieu, évêque de Constantinople, la nouvelle Rome, j'adhère à tout ce que dessus, et j'ai souscrit le 28 mars, sous le consulat de l'empereur Justin et du clarissime Eutharic, qui est l'an 519 (1). »

Tel est le formulaire de réunion que souscrivit le patriarche de Constantinople. Quand il l'eut fait, l'empereur, le sénat, tous les assistants en ressentirent une si grande joie, qu'ils en versèrent des larmes, tout retentissait d'acclamations à la louange de l'empereur et du Pape. Les légats envoyèrent à Rome deux exemplaires du formulaire souscrit par le patriarche, l'un en grec, l'autre en latin. On effaça des diptyques les noms d'Acace et de ses successeurs, Fravita, Euphémius, Macédonius et Timothée, ainsi que ceux des empereurs Zénon et Anastase. Tous les évêques qui se trouvèrent à Constantinople donnèrent aussi leur formulaire, et les légats eurent grand soin de ne communiquer avec aucun qui ne l'eût donné auparavant. Tous les archimandrites en firent autant, quoique quelques-uns en fissent difficulté, disant qu'il suffisait que l'archevèque l'eût fait. Enfin, après bien des disputes, ils se rendirent et donnèrent leurs formulaires.

Tout cela fait, on se rendit en procession du palais à l'église pour y célébrer solennellement la réunion. L'affluence des peuples fut infinie, l'allégresse encore plus grande ; la multitude pleurait de joie, elle s'étonnait elle-même d'être si émue et si heureuse. Il parut évident que la main de Dieu avait touché et réuni les cœurs. Dans l'église même, tout retentissait d'acclamations à la louange de Dieu, de saint Pierre et du Pape. Rien n'arriva de ce que les ennemis de la paix avaient annoncé, ni sédition ni tumulte. Les ecclésiastiques de Constantinople en étaient dans l'admiration, et, rendant grâces à Dieu, ils disaient n'avoir aucune mémoire qu'une si grande multitude de peuple eût communié. L'empereur en envoya des lettres dans toutes les provinces. Les légats, de leur côté, envoyèrent au Pape une ample relation, lui marquant qu'il ne restait que de travailler à la réunion de l'église d'Antioche. Ainsi fut terminé le schisme de Constantinople, après qu'il eut duré trente-cinq ans, depuis la condamnation d'Acace.

Le sous-diacre Pollion fut désigné pour porter à Rome les lettres de l'empereur, de l'évêque de Constantinople et des légats ; avec ces lettres, il y en avait de Justinien, de Pompée, d'Anastasie et de Julienne Anicie, fille de l'empereur Olybrius. Toutes félicitaient le Pape sur la réunion de l'Orient. Jean de Constantinople attribuait à ses prières et à celles des saints apôtres de ce que l'empire avait pour chef un prince aussi religieux que Justin. Julienne le priait de ne pas permettre que ses légats, dont la présence avait mis fin aux troubles de l'Eglise, s'en retournassent en Occident avant que la paix fût bien affermie. Anastasie le priait de s'intéresser auprès de Dieu pour obtenir à l'empereur Justin non-seulement un règne heureux, mais aussi la béatitude dans la vie future; elle lui recommandait aussi ses propres enfants. Le sous-diacre Pollion, chargé de toutes ces lettres, arriva à Rome le dix-neuf de juin 519. Le Pape, avant de les recevoir, en avait écrit trois à ses légats, pour savoir des nouvelles et de leur santé et de la tournure que prenaient les affaires d'Orient. L'ayant appris, il en témoigna sa joie à tous ceux qui lui avaient écrit sur la réunion : à l'empereur Justin, à Jean de Constantinople, au comte Justinien, au sénateur Pompée, à Julienne et Anastasie. Les six lettres sont du neuvième de juillet 519. Il exhorte l'empereur à faire pour les églises d'Antioche et d'Alexandrie ce qu'il avait fait pour celle de Constantinople, afin que ses lé-

(1) Labbe, t. IV, 1486.

gats ne retournent à Rome qu'avec des nouvelles de la pacification générale de toutes les églises. Il presse également Jean de Constantinople de s'employer pour la réunion des églises d'Alexandrie et d'Antioche, et lui donne de grands éloges pour être lui-même revenu à l'unité. Il en donne aussi au comte Justinien, qui avait travaillé avec zèle auprès de l'empereur pour la paix. Le pape écrivit encore aux évêques d'Espagne pour leur apprendre ce qui venait de se passer à Constantinople, sous quelles conditions les évêques de Thrace, d'Illyrie, de Scythie, de Syrie et de l'ancienne Épire avaient été admis à la communion du Siége apostolique. Il leur envoya les actes de tout cela, avec la copie du formulaire de réunion, auquel Jean de Constantinople et les autres évêques avaient souscrit, afin qu'ils sussent comment ils devaient se comporter envers les Orientaux qui demanderaient de communiquer avec eux.

Voici les réflexions de Bossuet sur le formulaire de cette réunion, à laquelle, sous le règne de Justin, adhérèrent environ deux mille cinq cents évêques, d'après l'estimation du diacre Rustique, qui écrivait sous le règne de Justinien (1) :

« Toutes les églises, en signant cette formule, professaient que la foi romaine, la foi du Siége apostolique et de l'Eglise romaine, était assurée d'une entière et parfaite solidité, et que, pour qu'elle ne manquât jamais, elle a été affermie par une promesse certaine du Seigneur. Car c'est cette profession de foi que les évêques étaient obligés d'envoyer aux métropolitains, ceux-ci aux patriarches, et les patriarches aux papes, afin que lui seul, recevant la profession de tous, leur donnât à tous, en retour, la communion et l'unité. »

Nous savons que dans les siècles suivants on se servit de la même profession de foi, avec le même exorde et la même conclusion, en y ajoutant les hérésies et les hérétiques qui, aux diverses époques, troublèrent l'Eglise. De même que tous les évêques l'avaient adressée au saint pape Hormisdas, à saint Agapet et à Nicolas I^er^, de même nous lisons qu'au huitième concile on l'adressa, dans les mêmes termes, à Adrien II, successeur de Nicolas. Or, ce qui a été répandu partout, propagé dans tous les siècles et consacré par un concile œcuménique, quel chrétien le rejettera (2) ? »

(1) Rust. *Cont. Acepal. disp. in fine.* t. X. *Bibl. PP.* — (2) Defensio, l. X, c. VII.

# DISSERTATIONS SUR LE LIVRE QUARANTE-TROISIÈME.

I

## DU PAPE SYMMAQUE ET DU CONCILE DE LA PALME

Le pape Anastase II, élu en 496, avait mis tous ses soins à rétablir, en Orient, la paix de l'Eglise. Parmi les résolutions qu'il avait prises pour atteindre ce but, il avait envoyé ses légats, Cresconius et Germanus, évêques, à l'empereur Anastase et s'était efforcé de tirer de l'erreur le chef même du Bas-Empire. Ce que le Pontife avait espéré, n'arriva point. Avec les légats du Saint-Siége était parti, à Constantinople, le patrice Festus, que Théodoric, roi des Goths, avait envoyé à l'empereur pour traiter certaines affaires. A la veille de son retour, Festus avait promis à l'empereur d'amener le Pape à revêtir de sa signature, l'*Hénotique* de Zénon. Comme il se dirigeait vers Rome, le pape Anastase mourut le 17 novembre 498, après un pontificat d'un an, onze mois et vingt-quatre jours.

Symmaque, né en Sardaigne, archidiacre de l'église de Sumane, fut, le 22 novembre 498, mis à la place d'Anastase. Festus comprit qu'il n'obtiendrait pas de Symmaque, ce qu'il avait promis à l'empereur ; il s'acquit donc plusieurs personnes par argent et fit nommer Laurent, archiprêtre du titre de sainte Praxède, qu'il savait lui être favorable, et qui fut consacré le jour même où Symmaque recevait l'épiscopat. Par cette élection de Laurent, s'élevait, dans l'Eglise romaine, un schisme grave; les choses en vinrent même au point qu'il y eut des meurtres dans la ville. Cependant la plus grande partie du clergé et du peuple romain tenait pour Symmaque. La chose fut portée à Théodoric qui répondit en sa faveur, en affirmant que celui-là devait être tenu pour pape, qui avait été élu le premier et choisi par un plus grand nombre de suffrages. Le 1er mars 499, Symmaque tint à Rome un concile, où se réunirent soixante-deux évêques, spécialement pour décider ce qui paraîtrait plus convenable, pour éviter les troubles à l'élection des Papes.

Alors fut renouvelé le schisme, lorsque les sénateurs Festus et Probin, égarés par la haine contre Symmaque, l'accusèrent, par calomnie, près de Théodoric, de crimes horribles et à l'aide de témoins corrompus, qu'ils envoyèrent à Ravenne, s'efforcèrent de faire croire, au monarque Ostrogoth, la vérité de leurs accusations. En même temps, sur leurs instigations, Laurent revint à Rome et obtint l'adhésion d'une partie du clergé, hostile à Symmaque. A la demande de Probin et de Festus, fut envoyé, à Rome, Pierre, évêque d'Altino, afin que, contrairement à toute discipline ecclésiastique et au détriment du respect dû au Souverain-Pontife, il remplit, dans la ville sainte, l'office de visiteur. Son arrivée excita l'indignation des gens de bien et de tous les Romains qui avaient le schisme en horreur. Pierre s'efforça de tenir un synode à Rome, l'an 501, vers la fête de Pâques, pour dirimer entre Symmaque et Laurent, la controverse au sujet du pontificat. Mais Symmaque ne voulut, pour aucun motif, prendre part au concile, et l'affaire resta en l'état où elle était avant que Pierre ne vînt à Rome.

Cependant Théodoric s'était proposé de rétablir la tranquillité dans la ville de Rome. Dans ce but, il manifesta le désir qu'on tînt un second concile dont la célébration fut indiquée pour le mois de septembre de la même année. La première session se tint dans la basilique de Jules, la seconde dans la basilique de Sainte-Croix au palais Sessorius, la troisième sous le portique de la basilique Vaticane, dont la porte, appelée de la Palme, donna son nom au synode. Symmaque se rendait, au concile, en la basilique de Sainte-Croix, accompagné d'un grand concours de peuple, lorsque des factieux se précipitèrent sur lui, jetèrent des pierres de tous côtés et mirent sa vie en un péril tel, que le Pape, obligé de revenir au Vatican, ne put assister à cette session de l'assemblée. Après cet attentat, Rome fut livrée, chaque jour, aux troubles et aux meurtres. Enfin les évêques, ne pouvant rien décider en l'absence de Symmaque, demandèrent à Théodoric la permission de rentrer dans leurs diocèses.

Enfin, l'an 502, se tint la session du synode de la Palme. Dans ce concile, par le témoignage des évêques, Symmaque fut reconnu absent; on déclara calomnieuse l'accusation de crimes dont les factieux avaient voulu charger Symmaque. Et parce que, après le synode de la Palme, les ennemis de Symmaque s'étaient efforcé, par des écrits schismatiques, de répandre dans le peuple l'idée qu'il fallait mépriser profondément ce concile, on indiqua un autre concile pour 503. Ce concile se réunit à Rome : une apologie, écrite par Ennodius, évêque de Pavie, pour défendre Symmaque et le concile de la Palme, réprima les efforts des schismatiques.

En s'occupant du synode de la Palme, ceux qui rabaissent le pouvoir du Pontife romain, en traitent comme si le fait de ce concile prouvait que la cause du Souverain-Pontife peut être quelquefois réservée au jugement des évêques. Je ne parle pas de Mosheim qui s'exprime, sur le compte de Symmaque, en termes pleins de haine, appelle Ennodius l'adulateur insensé du Pape et attribue seulement à la flatterie et au désir de dominer l'opinion répandue dès cette époque sur la haute autorité des Souverains Pontifes (1).

Mais si l'on étudie les actes du concile, si l'on considère la conduite des évêques en cette circonstance, on verra que l'histoire du concile de la Palme n'offre qu'un témoignage remarquable et singulier du respect des évêques envers le Pontife romain; et que le respect, dont les évêques se montrent animés, ne procède pas de l'ambition ou de la flatterie mais de l'institution et de l'étendue de la primauté de la Chaire apostolique.

Le synode se tint sur la volonté et à la demande de Symmaque; les évêques appelés par Théodoric pour se rendre au concile, crurent devoir aller trouver le roi et lui demander s'il les invitait sur la proposition du Pape; et ils ne déférèrent à son invitation que quand Théodoric leur eut montré les lettres de Symmaque ordonnant la célébration du concile.

On peut consulter là-dessus Mansi (2). Voici ce qu'on lit sur l'arrivée des évêques à Ravenne : « Lorsque le roi eut ordonné aux prêtres de différentes provinces de se réunir à Rome, pour que le saint concile jugeât légitimement de ce que les adversaires reprochaient au vénérable pape Symmaque, les évêques de la Ligurie, de l'Emilie et de la Vénétie crurent nécessaire de consulter le prince, pour savoir le motif qui le portait à les réunir malgré leur grand âge. Le très-pieux monarque leur répondit, dans le sentiment d'une affectueuse conversation, qu'on lui avait rapporté des horreurs sur le pape Symmaque et qu'il fallait, dans un synode, constater par jugement, la vérité des accusations. Les susdits évêques, à qui était fournie l'occasion de répondre, dirent que celui-là même, qui était attaqué, devait convoquer le concile, sachant que le premier mérite, ou la principauté de l'Apôtre Pierre appartient à son siége; que, selon l'ordre du Seigneur, l'autorité des vénérables conciles lui a donné ensuite un pouvoir unique sur les églises; et qu'enfin, en présence d'une proposition semblable, on attesterait facilement que l'évêque de ce siége n'était pas soumis au jugement de ses inférieurs. Mais le puissant prince leur fit voir que le Pape avait consigné, dans ses lettres, la volonté de réunir le concile. Aussitôt ils demandèrent à sa mansuétude de leur montrer ces lettres qu'on lui avait adressées et Théodoric les fit remettre, sans retard, aux évêques. »

Ce que les évêques avaient lu dans les lettres à Théodoric, à leur arrivée à Rome, à la veille de célébrer le concile, avant de traiter l'affaire du Pape, ils voulurent en avoir la confirmation par le Pontife. « Symmaque, continue la même relation, vint à la basilique de Jules, où était l'assemblée des évêques rendit grâce au roi très-clément de sa convocation et attesta que la chose s'était faite sur son désir. » A ces paroles de Symmaque, les évêques n'eurent plus peur de manquer à leur devoir en s'occupant du Pape. L'affaire se termina de cette manière : les évêques déclarèrent Symmaque innocent, mais refusèrent de porter jugement dans sa cause, affirmant, d'un commun suffrage, qu'elle devait être réservée au jugement de Dieu.

Ce que nous disons là appartient aux actes du concile. Son histoire nous fournit d'autres témoignages, notamment d'Ennodius de Pavie et d'Avit de Vienne. L'un et l'autre montrent évidemment qu'à cette époque, le profond respect des évêques envers le Saint-Siége ne procédait pas de la flatterie, mais de la primauté du Pontife romain sur l'Eglise universelle, comme successeur de saint Pierre.

Voici les paroles d'Ennodius : « Dieu voudra peut-être terminer, par le jugement des hommes, les affaires des autres hommes. Mais il a réservé, sans contredit, à son arbitrage, l'évêque du siége apostolique. Il a voulu que les successeurs du B. Pierre doivent au ciel seulement leur innocence et présentent, aux recherches du très-subtil examinateur, une conscience immaculée. A un seu il a été dit : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. » De plus, nous avons appris, par la voix des saints Pontifes, que la dignité de ce siége est vénérable dans tout l'univers, puisque tous les fidèles lui sont soumis partout et qu'il est désigné comme chef de tout le corps. C'est de lui, ce me semble, qu'a parlé Isaïe : « Si elle est humiliée où vous refugierez-vous et ou placeriez-vous votre gloire ? »

Ce passage démontre qu'il y avait, alors, dans l'Eglise, un sentiment unanime au sujet du pouvoir des Papes. Ces paroles prouvent

(1) *Instit. d'Hist. ecclés.*, VIe, siècle, p. II, c. V. — (2) *Des conciles*, t. VIII, p. 247 éd. de Florence, 1742

aussi qu'Ennodius n'était pas un adulateur insensé, comme le dit Mosheim, mais un homme très-grave qui défendait Symmaque en s'appuyant sur la divine institution de la primauté pontificale. A ce témoignage, il faut joindre celui d'Avit, évêque de Vienne, tel qu'il se trouve dans les œuvres variées de Sirmond (1). Le synode de la Palme, comme nous l'avons établi plus haut, avait témoigné, envers le Saint-Siége, un parfait respect : jusque-là, qu'il avait déclaré qu'il appartenait à Dieu, non à lui, de juger le Pontife Romain, prononcé l'innocence de Symmaque, méprisé les clameurs de ses ennemis, qu'Ennodius avait ensuite confondus par ses ouvrages. Toutefois cette connaissance telle quelle de la cause, prise avec tant de modération par les évêques, avait blessé profondément les évêques des Gaules. Ceux-ci donc, ignorant peut-être que Symmaque avait donné son consentement, improuvèrent énergiquement le concile. Ils savaient qu'il est défendu aux évêques, inférieurs au Pontife Romain, de connaître dans la cause du Pape, dont l'autorité et la juridiction s'étend sur toute l'Eglise.

Avitus, évêque de Vienne, au nom des évêques gaulois et au sien, écrivit donc aux sénateurs Symmaque et Faustin, une lettre éloquente, où l'on trouve entre autres, ces paroles: « Tandis que nous étions inquiets et tremblants au sujet de l'Eglise romaine, comme si nous sentions chanceler notre ordre sous l'attaque dirigée contre son chef.... on a présenté à notre sollicitude, en exemplaires venus d'Italie, un décret porté à Rome, par les évêques de cette province, au sujet du Pape Symmaque. Quoique l'assentiment d'un concile respectable et nombreux rende observable cette constitution, nous comprenons cependant que, si le Pape Symmaque avait été d'abord accusé dans le siècle, il aurait dû recevoir de ses confrères, plutôt des consolations qu'un jugement. Comme l'arbitre du ciel nous ordonne d'être soumis aux puissances terrestres, nous ordonnant, en toute accusation, de nous présenter devant les rois et les princes, il ne nous est pas facile de comprendre, par quelle raison ou en vertu de quelle loi, le plus élevé serait jugé par les inférieurs. Dans une recommandation célèbre, l'Apôtre nous crie : « Gardez-vous de recevoir une accusation contre un prêtre: » que peut-on croire des accusations élevées contre la principauté de l'Eglise universelle. Le vénérable synode, pourvoyant, par une louable constitution, à une affaire qu'il avait acceptée, sauf le respect qui lui est dû, avec quelque témérité, a cru devoir réserver plutôt à Dieu l'examen de la cause. A cette nouvelle, comme sénateur romain et comme évêque chrétien, je vous adjure... que l'état de l'Eglise ne soit pas moins important à vos yeux que l'état de la république, que ce que Dieu nous a accordé de pouvoir faire, nous soit aussi utile; et que vous n'aimiez pas moins, dans votre église, le siége de Pierre, que vous n'aimez, dans la cité, la capitale du monde.... Dans les autres prêtres, si quelque chose dévie, on le peut réformer. Mais si le Pape de Rome est mis en doute, ce n'est pas un évêque qui paraît chanceler, mais l'épiscopat. Celui qui commande au troupeau du Seigneur rendra raison du soin avec lequel il administre les agneaux confiés à sa garde : du reste, épouvanter le troupeau, n'est pas le propre du troupeau, mais du juge. »

Cela étant, il est, je pense, démontré par les actes du concile de la Palme et par les témoignages d'auteurs contemporains, comme un fait hors de toute controverse : Que le respect souverain que les évêques témoignaient alors au Saint-Siége, ne doit être attribué ni à la flatterie, ni à l'esprit de domination qu'ils voulaient servir, mais qu'il provient du pouvoir, connu de tous, de la primauté de juridiction.

---

# II

## DU PAPE HORMISDAS ET DE LA CAUSE DES MOINES DE SCYTHIE

Après un pontificat de quinze ans et environ huit mois, Symmaque mourut le 19 juillet 514 et eut, pour successeur, le 26 juillet, Hormisdas, né à Frosinone dans la Campanie, qui occupa le Saint-Siége neuf ans et onze jours, étant mort le 6 août 523. Hormisdas, pendant son pontificat, fit beaucoup de choses avec sagesse. Parmi ses actions les plus dignes de louange, il faut exalter son zèle particulier pour mettre fin au schisme excité en Orient à cause d'Acace et qui durait depuis longtemps. Par ses lettres, pleines de charité et de doctrine, par trois légations envoyées à Constantinople, aux empereurs Anastase et Justin, il recueillit enfin le fruit de son zèle.

En 519, sous l'empereur Justin, ce schisme fut enfin détruit. Les évêques d'Orient souscrivirent le formulaire envoyé par le souverain Pontife : leur signature rétablit la paix. Ce formulaire ne comprenait pas seulement la

(1) T. V, p. 47.

profession des dogmes, mais des faits ; il prononçait la condamnation, non-seulement des hérésies, mais des hérétiques, mais de ceux qui avaient communiqué ou communiquaient encore avec eux, et notamment d'Acace. Et il ne faut pas croire que les évêques furent amenés à le ratifier et à le souscrire, par la crainte ou l'autorité de l'empereur ; ils y adhérèrent après avoir professé comme vraies et dignes de leur seing, les déclarations contenues dans cette pièce.

Ce fait est constant par le rapport des légats au pape Hormisdas : « Nous sommes parvenus, écrivent-ils, sains et joyeux, à Constantinople, dans la solennité de la seconde férie de la grande semaine. Le lendemain présenté au très-pieux prince (à Justin), nous avons été reconfortés par une si grande affection, que, quand nous n'aurions pas obtenu d'autres résultats, les bonnes grâces du très-pieux prince eussent suffi à notre consolation. Grâce à vos prières nous avons remporté un plus grand succès. Le même jour, en présence de tout le Sénat, se présentèrent quatre évêques que Jean de Constantinople avait fait venir pour la défense de leur cause. Nous leur avons montré le formulaire du Siége Apostolique et leur avons prouvé que tout y était juste et canonique. A la cinquième férie, dans la Cène du Seigneur, l'évêque de Constantinople est venu lui-même au palais, en assemblée générale, et, après avoir lu le formulaire, de son plein consentement, avec une grande piété, l'a revêtu de sa signature. »

Pour expliquer l'heureuse issue de cette grave affaire, on trouve des renseignements peut-être plus explicites encore dans la relation particulière qu'adressa au Pontife, Dioscore, légat d'Hormisdas. Dioscore parle de ce qui s'est passé entre les légats pontificaux et les quatre évêques qu'avait envoyés Jean, évêque de Constantinople, pour s'instruire, par eux, parfaitement, de toute l'affaire : « Notre Seigneur le bienheureux pape Hormisdas, qui nous a dépêchés, nous a ordonné de combattre ; mais, nous avons entre les mains, un formulaire qu'ont dressé tous les évêques qui veulent se réconcilier avec le Siége apostolique. Si votre piété le demande, qu'il soit lu ; s'il y a, dans son texte, quelque chose d'inconnu ou qui paraisse douteux, qu'on le dise ; pour nous, nous montrerons qu'il ne renferme que le jugement de l'Eglise ; ou si quelqu'un peut établir qu'il n'est pas conforme à la religion catholique, alors nous aurons à prouver le contraire. » Dioscore rapporte que le formulaire fut lu en présence de l'empereur et du Sénat. Après cette lecture, les quatre évêques répondirent que *tout était vrai*. A ces mots, les légats dirent : *Les évêques nous ont déchargés d'un grand fardeau et ont fait, par eux-mêmes, une chose très-convenable de dire la vérité.* Alors l'empereur ajouta : *Si le formulaire est vrai, pourquoi ne le signez-vous pas ?* Les sénateurs ajoutèrent : *Nous sommes laïques ; vous dites que cela est vrai* : *Faites, nous suivrons.*

Après cette négociation, après le réglement de la question qui s'était élevée sur la manière de souscrire, « la souscription du formulaire, dit Dioscore, fut faite, comme il convenait, par le même évêque. Ensuite, on effaça des dyptiques, les noms d'Acace, ainsi que de Fravita, d'Euphémius, de Macédonius et de Timothée. On effaça également les noms de Zénon et d'Anastase. Les évêques des autres villes, en aussi grand nombre qu'ils se présentèrent, nous offrirent semblablement le formulaire signé, et nous avons mis le plus de soin à ne point communiquer avec aucun évêque qui n'eût présenté le formulaire. » Les légats demandèrent également la signature des archimandrites : ceux-ci tergiversèrent d'abord un peu, prétendant que la signature de leur supérieur, l'évêque de Constantinople suffisait : « Il suffit que notre archevêque l'ait fait, disaient-ils ; nous suivons sa forme. » Mais Dioscore ajoute dans sa relation : Eux-mêmes convaincus par la raison, signèrent *omnibus modis*. Il était bon de rappeler, en peu de mots, cette fin du schisme d'Acace, pour montrer que le pape Hormisdas avait ménagé, entre l'Eglise d'Orient et le Siége apostolique, non une paix simulée, mais une vraie et solide réconciliation.

Nous devons faire observer ici que ce formulaire du Pape Hormisdas est un des titres qui établissent le plus clairement la principauté de la Chaire apostolique et contredisent le plus expressément les prétentions du gallicanisme.

Hormisdas fit beaucoup d'autres choses pour remplir avec distinction la charge apostolique. La meilleure preuve qu'on en puisse donner, c'est la collection de ses Décrétales, notamment des lettres qui regardent les affaires de l'Espagne : on voit ici le grand zèle du Pontife, pour la défense de la sainte discipline, pour l'élection canonique et religieuse des prêtres, enfin pour tout ce qui pouvait empêcher de troubler les traditions des anciens. En réprimant les manichéens, Hormisdas montra ses craintes de voir la foi des catholiques diminuer par le commerce avec les hérétiques ; il témoigna, de plus en plus, de sa sollicitude, en prohibant les écrits qui niaient la nécessité de la grâce divine pour le commencement de la foi. Le Pontife eut encore la consolation de voir les évêques déportés d'Afrique en Sardaigne, par ordre de l'arien Thrasamond, roi des Vandales, recouvrer, de son temps, leur liberté, et pouvoir relever de ses afflictions l'église d'Afrique.

Sous le pontificat d'Hormisdas s'éleva la célèbre controverse sur la proposition : *Unus ex Sancta Trinitate, in carne passus est.* Cette proposition était soutenue par des moines de Scythie, ou comme le dit moins probablement Lacroze (1), par des moines de Scété en Egypte,

(1) *Trésor d'Epîtres*, t. III, p. 189.

qui, non-seulement la défendaient, mais prétendaient, en excitant de grands troubles, qu'elle devait être, pour tous, un objet de foi. Ces moines, qui excitèrent des troubles d'abord à Constantinople, avaient pour chef, l'érudit célèbre, Jean Maxence, et Léonce, parent de Vitalien, comte de la Milice. Plusieurs leur résistaient, surtout Victor diacre : ils prétendaient que c'était faire injure au concile de Chalcédoine et que cette nouvelle proposition voulait dire que ce concile n'avait pas assez expliqué la doctrine catholique sur l'incarnation du Verbe divin. Lorsque les légats du pape Hormisdas vinrent, en 519, à Constantinople, pour terminer le schisme d'Acace, les parties avaient commencé à s'échauffer et à se quereller. Les moines crurent qu'il serait très-favorable à leur cause de déférer la chose aux légats, trop heureux s'ils en recevaient une réponse en faveur de leur proposition. Ces moines présentèrent donc aux légats une supplique : ils y affirmaient longuement qu'ils professaient la doctrine catholique sur tout le mystère de l'Incarnation. Car, ils témoignaient un profond respect pour les quatre conciles œcuméniques, ils vénéraient la lettre dogmatique de saint Léon, ils anathématisaient les principaux hérétiques, surtout Nestorius et Eutychès et détestaient le schisme. Enfin ils exposaient leur foi sur la grâce du Christ, contrairement aux erreurs de Faust de Riez. Par ces explications, ils espéraient amener les légats à approuver la proposition qui excitait si fort leur zèle.

Les légats, de leur côté, voyaient, à Constantinople, plusieurs adversaires des moines : ils savaient n'avoir du Pape, mandat que pour terminer le schisme d'Acace et défense de s'immiscer à d'autres affaires ; ils désiraient surtout éviter ce qui pourrait amener de nouvelles dissensions : ils répondirent donc aux moines de manière à ne pas déférer à leurs vœux. On lit dans leur rapport à Hormisdas qu'ils répondirent ainsi devant l'empereur et le sénat : « En dehors des quatre conciles et des lettres du pape Léon, nous n'avons rien à dire, rien à admettre ; nous ne recevons pas tout ce qui n'est pas contenu dans les dits synodes et ce qui n'a pas été écrit par le pape Léon. »

Sur cette réponse, les moines envoyèrent des députés à Hormisdas, pour obtenir qu'il approuvât leur proposition. Les légats, de leur côté, informèrent le Pape et lui persuadèrent de s'abstenir de confirmer cette proposition, pour éviter de nouvelles disputes. L'empereur Justinien, dans les commencements de son règne, avait écrit au pape Hormisdas avec moins de bienveillance, bien que, changeant de disposition, il lui ait accordé, plus tard, son patronage. Le Pontife, touché de la relation de ses légats, avait d'abord résolu de renvoyer, à Jean de Constantinople, la pétition des moines : cette décision avait été peu agréable aux dits légats pontificaux : ils décidèrent ensuite qu'ils attendraient à Rome le retour des légats. Les moines, fatigués de ce retard, et désireux d'éviter le retour des légats, surtout de Dioscore, après s'être montrés fort à charge au Pape, s'évadèrent de Rome. Hormisdas en parle, dans sa lettre à Possesseur, évêque d'Afrique : « Nous n'avons pu, dit-il, les contenir ni par avis, ni par douceur, ni par autorité. Ils ont osé se produire dans des assemblées publiques et crier autour des statues des empereurs : et si la constance du peuple fidèle n'eût résisté, ils auraient semé la semence funeste de la zizanie diabolique, la dissension, la discorde, parmi ceux qui, avec le secours de Dieu, venaient de les délivrer de leurs troubles. »

Hormisdas écrivit cette lettre à Possesseur, parce que les moines scythes, en attendant la réponse du Pape, avaient imploré, en faveur de leur proposition, les suffrages des évêques d'Afriques relégués en Sardaigne par Trasamond ; ils avaient envoyé, à l'appui de cette demande, un traité (1) écrit par le diacre Pierre, le plus savant des moines qui avaient fui Rome. Dans ce livre, les moines avaient déduit toutes les raisons qui pouvaient convaincre de la nécessité d'approuver leur proposition ; ils avaient en outre exposé leur foi et les opinions qu'ils défendaient contre les pélagiens, les semipélagiens et surtout Faust de Riez. Les évêques d'Afrique avaient approuvé le travail des moines et l'exposition de leur foi, comme le prouve saint Fulgence (2) au nom de ses collègues. Jean Maxence, cité plus haut, s'éleva amèrement contre la lettre d'Hormisdas à Possesseur, en faisant d'ailleurs la déclaration artificieuse que, dans sa persuasion, cette lettre n'était pas du Pontife romain.

Baronius, à l'an 519 et 520, pense que ces moines étaient eutychiens. Quelques hommes très-érudits pensent, au contraire, qu'ils étaient catholiques : cette dernière opinion est professée, entre autres, par Petau et Noël-Alexandre (3) et par le cardinal Noris (4). La question était donc, entre catholiques, sur l'explication et le sens de la proposition : Hormisdas put donc, à bon droit, différer sa réponse. Comme la question se traitait sans danger pour la foi, le Pontife crut opportun d'accéder au sentiment de ses légats et de ne pas prononcer de sentence dans la crainte de fournir matière à un nouveau schisme.

Des circonstances changèrent en 533. Sous l'empereur Justinien et le pontificat de Jean II, on s'occupa derechef de cette proposition. Justinien envoya en ambassade, près du Saint-Siége, Hypatius, archevêque d'Éphèse, et Démétrius évêque de Philippes, pour présenter

(1) *De incarnatione et gratia.* — (2) *De Incarnatione et gratia Jesu Christi.* — (3) Dissert. sur la foi des moines de Scythie. — (4) *Apologie des moines de Scythie*; Dissert. *De uno in Trinitate passo* ; *Hist. du pélagianisme.*

la profession de foi catholique de l'empereur et déclarer le bon accord de l'Eglise d'Orient avec le Saint-Siége. Les ambassadeurs accusaient, en même temps, des moines acémètes d'être attachés à l'hérésie de Nestorius. Ces moines niaient qu'on pût dire que le Christ, *Un de la Trinité avait souffert dans la chair*, et prétendaient qu'on ne pouvait appeler Mère de Dieu la bienheureuse Vierge. Le Pape Jean II approuva la doctrine catholique de l'empereur sur ces dogmes et condamna les opinions contraires des moines acémètes. On en trouve la preuve dans les lettres adressées par ce Pontife, à Justinien, le 24 mars 533. On en trouve également la preuve dans les lettres que le même Jean adressa, la même année, à Aviénus, à Libérius et à d'autres sénateurs. Le Pape dit dans sa lettre aux sénateurs: « L'empereur Justinien, notre fils, comme vous l'avez appris par la teneur de ses lettres, nous a fait savoir que des querelles s'étaient élevées sur ces trois points : Si l'un de la Trinité peut être dit Christ et Dieu, c'est-à-dire une des trois personnes de la sainte Trinité ; si le Christ-Dieu, avec sa divinité impassible, a souffert dans son corps ; et si Marie toujours Vierge peut être, *veraciter et proprie*, appelée Mère du Seigneur notre Dieu. Nous avons approuvé, sur ces trois points, la foi catholique de l'empereur ; nous avons démontré évidemment, par les témoignages des Prophètes, des Apôtres et des Pères, que l'un de la Trinité est le Christ, c'est-à-dire une sainte personne ou une substance des trois personnes de la sainte Trinité. »

Au sujet des moines acémètes, qui persisaient dans des sentiments contraires, Jean II, dans ces mêmes lettres, les réprouva : « L'Eglise romaine, dit-il, condamne les moines Acémètes, qui se sont montrés évidemment nestoriens ; et à cause du canon qui défend au chrétien de parler et de communiquer avec les hérétiques, je vous avertis instamment d'éviter avec eux un simple entretien et d'estimer qu'il n'y a entre eux et vous, rien de commun. » Jean II condamna donc les moines acémètes, parce que, d'après les circonstances, ils étaient évidemment nestoriens. Le Pape jugea qu'on ne pouvait différer d'approuver la proposition : *Un de la Trinité a souffert dans la chair* parce qu'en n'approuvant pas, des hommes, attachés aux erreurs de Nestoriens, auraient pu abuser de ce silence. On peut croire, du reste, sans scrupule, que les moines acémètes étaient infectés de nestorianisme, puisqu'ils niaient que le Christ fût un de la sainte Trinité, au point de prétendre qu'on ne pouvait appeler la sainte Vierge Marie, Mère de Dieu.

Ce qu'avait fait Jean II, le pape Agapet le confirma dans une lettre à Justinien, du 19 mars 536 : Justinien avait imploré l'autorité du Pontife contre les moines acémètes qui se refusaient d'obéir au décret de Jean II. Le Pape Vigile fit de même par la suite et le cinquième concile général donna son approbation.

Les ennemis du Saint-Siége ont prétendu qu'il y avait contradiction entre le décret de Jean II et les réponses de ses successeurs, et les actes et les écrits d'Hormisdas dans la cause des moines de Scythie. Mais d'abord on doit nier que le pape Hormisdas ait défini quoi que ce soit pour ou contre cette proposition et par conséquent, on peut nier que ces *réponses cathédrales*, comme les appelle Forbes (1), n'offrent, entre elles, aucune opposition. L'histoire de cette controverse prouve que le pape Hormisdas, déterminé par la relation de ses légats, pour ne pas fournir prétexte à de nouvelles dissensions, prit la résolution de s'abstenir de toute approbation définitive de la proposition ; il est certain également que le Pape, à cette époque, traitait avec les moines Scythes, comme avec des catholiques, avec lesquels, par le fait, il démontra avoir communion. Sans parler de beaucoup d'autres choses que produit Noris dans son *Apologie des moines*, nous pouvons rappeler ce qu'atteste Jean Maxence dans son écrit contre la lettre d'Hormisdas à Possesseur : c'est qu'il est connu de tous que, *quand les moines demandaient une réponse, l'évêque de Rome différa absolument de la donner*. Or, l'écrit de Maxence ne pèche que par indulgence envers Hormisdas; bien plus, il est écrit tout entier *ab irato*, il cherche toutes les occasions de rabaisser le Pontife et exagère souvent ce qui regarde sa conduite. Une telle confession de Maxence suffit pour montrer qu'Hormisdas n'a donné aucune réponse définitive sur la proposition des moines de Scythie.

Du reste, il ne manque pas, dans les controverses ecclésiastiques, d'exemples pour établir, que des propositions, acceptées d'abord comme catholiques, ont été rejetées, parce qu'on en a mieux expliqué et mieux compris le sens ; au contraire, des propositions dont le sens catholique paraissait douteux, par le changement des circonstances, ont été approuvées et proposées à notre foi.

Telle était devenue cette affaire sous le pontificat de Jean II et d'Agapet. On voyait que les moines acémètes rejetaient cette proposition dans un sentiment tout à fait nestorien ; on se décida donc à l'approuver pour extirper l'erreur de Nestorius. Agapet affirma même, dans sa lettre à Justinien, que « si quelqu'un avait la présomption de contredire cette définition de foi, il saurait qu'il est étranger à la communion catholique (2). »

(1) *Instruct. Historico. Theologicarum*, l. III, c. XVI. — (2) Cfr, outre les ouvrages du Cardinal Noris, Petau, l. IV, *de Incarnat.* c. VI et VII ; Thomassin, Dissert. XIX, *In Synodos* ; et Dom Cels, Hier, *Hist. des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. XV. Tous ces ouvrages ont été récemment et heureusement réédités par Louis Vivés. Le clergé de France la désormais bien peu de vœux à former, pour pouvoir se livrer aux plus profondes études et aux plus grands travaux.

## II

## SI, DANS LES CINQ PREMIERS SIÈCLES DE L'ÉGLISE, IL A ÉTÉ QUESTION DE L'INFAILLIBILITÉ DES PAPES

Dans sa seconde lettre à Monseigneur Dechamp, archevêque de Malines, le Père Gratry s'exprime en ces termes :

« Parmi les grands noms de la théologie, vous n'avez en votre faveur aucune autorité grecque ou latine dans les cinq ou six premiers siècles, et aucune autorité grecque en aucun temps. »

Peu après, il ajoute : « Remontant au siècle des Pères, à l'époque où les deux grands mensonges n'existaient pas, nous n'avons plus, en quelque sorte, trouvé de trace, du moins *dans les cinq premiers siècles* et parmi les grands noms, de la doctrine que vous dites confessée par les plus grands noms de la théologie dans tous les siècles. Or, les cinq premiers siècles sont évidemment, de beaucoup, les plus dignes de notre respect. Ce qui n'est pas dans les cinq premiers siècles, n'est pas, si je puis m'exprimer ainsi (1). »

Des textes faux et des textes qui ne prouvent rien : les Fausses Décrétales d'une part, de l'autre, les Pères de l'Eglise mal interprétés ; en deux mots, le mensonge et l'erreur : voilà, selon le Père Gratry, la base misérable de cet édifice, si solide en apparence, de la Principauté pontificale.

Nous nous occuperons plus loin des Fausses Décrétales, et nous démontrerons que ces textes apocryphes n'ont rien dit des prérogatives du Saint-Siége qui n'eût été dit et pratiqué avant le neuvième siècle. Ici nous retournons, contre le Père Gratry, l'accusation qu'il porte contre les théologiens catholiques ; nous voulons prouver, textes en main, que les Pères de l'Eglise, dont ces théologiens citent les paroles, ont effectivement tenu cette doctrine. Et pour oser prétendre le contraire, il faut avoir absolument perdu de vue l'histoire des premiers siècles, et ignorer entièrement les faits considérables qui la remplissent. Nous avons eu soin de les examiner en détail ; nous n'avons plus qu'à les ramasser sous un même horizon et à en faire sortir une inéluctable preuve.

Le Père Matignon, raisonnant en théologien, ramène tous ces faits à trois lois :

1° Nécessité d'être d'accord, sur les questions de foi, avec ce qu'enseigne solennellement le successeur de saint Pierre ;

2° Droit reconnu, au Pontife romain, de dire le dernier mot, le mot décisif, dans les controverses qui s'élèvent sur les matières de croyances ;

3° Impossibilité que l'Église romaine essaye de faire prévaloir une doctrine hérétique, et impose aux autres églises autre chose que la vérité.

Chacune de ces lois, — toutes ensemble à plus forte raison, — n'exprime ni plus ni moins que ce que nous appelons aujourd'hui l'infaillibilité pontificale.

Pour nous, sur le terrain de l'histoire, nous n'avons qu'à rappeler des faits.

Le premier en date est le grand texte de saint Irénée. Irénée, disciple de saint Polycarpe, évêque de Smyrne, qui avait eu le bonheur de recevoir les leçons de l'apôtre saint Jean, avait passé une partie de sa vie en Orient, l'autre en Occident. Evêque de Lyon, il mourut martyr ; c'est donc un des plus irrécusables témoins de la tradition apostolique. Or, dans son traité *Contre les hérésies* (1) on lit ces mémorables paroles :

« Tous ceux qui veulent entendre la vérité ont en face d'eux, en chaque église, la tradition des apôtres, qui est manifestée dans le monde entier ; et nous pouvons énumérer ceux que les apôtres ont établis évêques des églises, et ceux qui jusqu'à ce jour leur ont succédé ; et certes, ils n'ont jamais rien enseigné ni connu rien de semblable aux rêveries de ces gens-là. »

Et cependant, si les apôtres avaient possédé la connaissance de quelques secrets mystères, exclusivement reservés pour les parfaits, ils en auraient instruit ceux surtout auxquels ils confiaient le soin des églises elles mêmes, car ils voulaient que ceux dont ils faisaient leurs successeurs, en leur donnant la charge d'enseigner à leur place, fussent très-parfaits et à l'abri de tout reproche ; autant l'Eglise devait profiter de leur sage conduite, autant elle aurait souffert de leur déréglement. (Il parle des hérétiques de son temps.)

« Mais comme il serait trop long, dans un ouvrage tel que celui-ci, d'énumérer les successions de toutes les églises, c'est de l'Eglise la plus grande, la plus vénérable, que tous connaissent, qui a été fondée et constituée à Rome par les glorieux apôtres Pierre et Paul, qu'il nous suffit d'indiquer la tradition reçue par elle des apôtres, et la foi qu'elle annonce aux hommes et qui est venue jusqu'à nous par

(1) *Deuxième lettre*, p. 34 et 75. — (2) Livre III, c. III.

la succession de ses évêques, pour confondre tous ceux qui, de quelque manière que ce soit, par un coupable amour-propre, ou par une vaine gloire, ou par aveuglement et perversité, forment des assemblées illicites. »

« Car, à cause de sa supérieure principauté, il est nécessaire que toute Eglise, c'est-à-dire tous les fidèles, de quelque part qu'ils soient, s'accorde avec cette Eglise, en laquelle les fidèles de tous les endroits du monde ont toujours conservé la tradition des apôtres. »

Saint Irenée donne ensuite la succession des Papes depuis saint Pierre jusqu'à Eleuthère, et il conclut ainsi : « C'est par cette succession que la tradition des apôtres et l'enseignement de la vérité est venu jusqu'à nous. Et ainsi nous montrons de la manière la plus parfaite (*et hæc plenissima ostensio*) l'unité et l'identité de la foi vivifiante et véritable qui, depuis les apôtres jusqu'à nos jours, s'est conservée et enseignée dans l'Eglise. »

La thèse soutenue par saint Irénée contre les hérétiques de son temps, dit l'abbé Rambouillet, est celle-ci : Vous ne pouvez pas nier qu'une doctrine nouvelle, opposée à la tradition apostolique, ne soit une doctrine fausse ; or telle est votre doctrine.

Pour prouver aux hérétiques que leur doctrine est, en effet, opposée à la tradition apostolique, il faut les obliger à reconnaître que toutes les églises, dont les évêques remontent aux apôtres par une succession continue, rejettent et condamnent leur doctrine.

Ce moyen serait long, difficile; il en est un plus expéditif, c'est de les confronter avec l'Eglise romaine, qui possède sur toutes les autres la supériorité, avec laquelle toutes les autres doivent nécessairement s'accorder, en union de laquelle toutes les autres ont toujours gardé la tradition apostolique.

La tradition de l'Église romaine est nécessairement celle des apôtres ; sa foi est celle de toutes les églises ; il suffit donc pour confondre les hérétiques et pour les convaincre d'erreur, de leur montrer que la doctrine de l'Eglise romaine n'a rien de commun avec leurs inventions.

Mais si l'Eglise romaine est la règle nécessaire de la croyance de tous les chrétiens, si toutes les Eglises sont tenues de conformer leur foi à la sienne, elle est nécessairement infaillible. Ou bien il faut soutenir que l'Eglise toute entière peut tomber dans l'erreur, puisque si l'Eglise romaine se trompe, elle entraîne nécessairement avec elle toutes les autres églises.

Saint Irénée affirme donc très-implicitement l'infaillibilité de l'Église romaine. Cette infaillibilité, elle ne la tient ni de sa fondation apostolique, car d'autres Eglises ont le même avantage; ni de son ancienneté, car elle n'est pas la plus ancienne; mais de son évêque, mais du Pape qui est la source et le sujet de cette infaillibilité (1).

Les protestants l'ont si bien compris qu'ils n'ont rien négligé pour infirmer ce texte. Grabe essaye d'en obscurcir le sens ; Mosheim et Leclerc reviennent à la charge. Dom Massuet leur a répondu pertinemment parcequ'il avait pour lui la vérité ; mais les protestants ne se sont pas abusés sur la portée du texte.

Faut-il être surpris que, dans son magnifique traité sur l'*Unité de l'Eglise*, saint Cyprien nous montre cette unité provenant d'une seule chaire, commençant par elle, se soutenant par elle, constamment attachée à elle ? Faut-il être surpris qu'il mette sur la même ligne ces deux choses : Résister à l'Église et abandonner la chaire de Pierre sur laquelle l'Eglise est bâtie ?

Qu'on le remarque, dit le Père Matignon, cette nécessité de la communion avec Rome à tous les instants, emporte la fixité absolue du Siége apostolique dans la foi. Ce serait perdre le temps que de réfuter les vieilles distinctions entre le *siége* et la *personne*, l'*infaillibilité* et l'*indéfectibilité*. Dans la doctrine que nous défendons, il s'agit non point de la personne privée, mais de la personne publique, et celle-ci même n'est considérée que dans l'exercice le plus solennel de ses fonctions, je veux dire non point en tant qu'exhortant, administrant, jugeant les faits particuliers ou les causes purement individuelles, mais en tant qu'imposant à tous les chrétiens la croyance qu'ils doivent avoir, en tant que saisissant à la fois leur esprit par la manière de penser qu'elle leur prescrit, et leur bouche par la confession extérieure qu'elle leur demande. Si dans ces circonstances il est permis de séparer sa foi de celle que le Pontife romain professe et exige, nous ne pouvons plus rien comprendre aux règles de conduite tracées par les Pères (2).

Sous le pape Corneille, au troisième siècle, Novatien, qui n'a pu réussir à monter sur le siége de saint Pierre, s'en venge en inventant une hérésie. Si vous l'en croyez, il n'y a plus de salut à espérer pour ceux qui sont tombés dans la persécution, quelque pénitence qu'ils fassent. C'est la doctrine des péchés *irrémissibles*, doctrine désespérante, qui séduit pourtant par une apparence de sévérité, et qui entraîna le fier génie de Tertullien. L'Afrique surtout en était travaillée; il fallait condamner l'erreur, fixer la discipline. En 252, un concile se tenait à Carthage pour régler la conduite à tenir vis à-vis des tombés ; la même année le pape Corneille approuvait ces décrets, *renouvelait les condamnations* portées contre Novatien, et sa décision, envoyée à toutes les églises, était reçue non-seulement en Occident, mais à Antioche et dans les provinces d'Asie.

Origène expliquant ces paroles : « Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle, » se demande : « Qui donc, *elle* ? Est-ce la pierre sur laquelle l'Église bâtit son Eglise ? Est-ce l'Eglise ? car le mot est ambigu. Est-ce la

(1) *S. Irénée et l'infaillibilité*, p. 15. — (2) *La question de l'infaillibilité aux premiers siècles*, p. 12.

pierre et l'Eglise comme étant une seule et même chose ? » Et il répond : « Je crois que c'est le vrai sens; et en effet, les portes de l'enfer ne prévaudront ni *contre la pierre sur laquelle le Christ bâtit l'Eglise*, ni contre l'Eglise elle-même. »

Jusqu'à preuve du contraire, il est permis de tirer, du commentaire d'Origène, cette conclusion, que le célèbre exégète croyait à l'infaillibilité du Souverain Pontife. En effet, affirmer que les portes de l'enfer ne prévaudront point *contre la pierre* sur laquelle le Christ bâtit l'Eglise, n'est-ce pas affirmer que ni l'erreur, ni le mensonge ne pourront jamais corrompre l'enseignement de celui qui a reçu la charge d'instruire toute l'Eglise ? N'est-il pas manifeste que si Pierre se trompe, et enseigne l'erreur au lieu de la vérité, l'enfer prévaut contre lui. Or, Jésus-Christ a promis que cela n'arriverait jamais.

J'avoue, dit encore l'abbé Rambouillet, qu'Origène applique la promesse à l'Eglise aussi bien qu'à la pierre qui soutient l'Eglise. Mais cela ne fait que confirmer notre thèse; car l'Eglise ne peut être infaillible sans que son chef le soit, et la solidité de l'édifice est évidemment proportionnée à la fermeté du fondement sur lequel il repose (1).

Du reste, en plusieurs endroits de ses œuvres, le célèbre docteur parle de l'Eglise romaine et de son chef en des termes qui attestent sa foi à la primauté unique et universelle. Comme saint Irénée, il donne à cette église le titre de *la plus vénérable*, expression qui fait entendre une supériorité réelle. Dans sa cinquième homélie sur l'Exode, il appelle saint Pierre « le grand fondement de l'Eglise, et la pierre très-solide sur laquelle le Christ a bâti son Eglise. » Dans sa septième homélie sur le Lévitique, parlant de Pierre, il dit : « Il n'y a personne de plus élevé ni de plus grand que lui sur la terre. » Pour montrer que les pouvoirs accordés aux autres apôtres n'amoindrissent pas les prérogatives précédemment accordées à Pierre : « Faisons bien attention, dit-il, aux paroles de l'Evangile ; nous verrons qu'il y a une grande différence et une *grande supériorité* dans les paroles adressées à Pierre, en comparaison de ce qui a été dit aux autres. Si quelque pouvoir lui est commun avec eux, il n'en possède pas moins une prérogative spéciale, car il lui a été dit en particulier : Je te donnerai les clefs du royaume des cieux. » C'est du chef de l'Eglise qu'il dit (2) : « Celui à qui a été confiée la principauté ecclésiastique elle-même, le gouvernement de tous, aura un compte plus considérable à rendre. » Enfin nous avons appris d'Eusèbe, qu'Origène, accusé d'enseigner de fausses doctrines, ne crut pouvoir mieux se justifier qu'en prenant pour juge le pape Fabien.

Avant le concile de Nicée, avant la fixation de la terminologie relative à la divinité du Verbe, des accusations s'étaient élevées contre la foi de Denys d'Alexandrie. On l'accusait de nier ce dogme, du moins on l'accusait de ne l'exprimer que d'une manière équivoque. Cependant comme sa science lui conférait une haute autorité, son siége patriarcal lui faisait une position exceptionnelle. Qui osera juger un pareil homme? Son homonyme de Rome, le pape Denys, lui écrit qu'il ait à rendre compte de sa croyance, et c'est dans la correspondance qui s'échange entre eux à ce sujet qui paraît pour la première fois le fameux mot Ὁμοούσιος ; le concile de Nicée viendra l'y prendre pour le transporter dans le symbole et en faire la règle immortelle de la foi catholique.

Saint Athanase, qui raconte ces faits, est lui-même une vivante preuve de l'autorité des Pontifes. Au retour de son exil de Trèves, le vaillant défenseur du consubstantiel trouve, sur son siége, un intrus. Sur les justes réclamations d'Athanase, Jules I[er] cite devant lui les deux parties, et écrit, à cette occasion, aux eusébiens : « Pourquoi, de la ville d'Alexandrie, ne nous a-t-on rien fait savoir? Ignorez-vous que c'est la coutume qu'on nous écrive d'abord et que d'ici on décide ce qui est juste. Certes, s'il y avait quelque soupçon contre l'évêque de cette ville, c'est à cette Eglise qu'il en fallait référer (3). »

Au concile de Sardique, on décide cette affaire. « L'hypocrisie des eusébiens, dit le concile, apparaît principalement en ce que, cités par notre bien-aimé collègue Jules, ils n'ont pas voulu comparaître à son tribunal. Ils n'auraient pas manqué d'y venir, si leur conscience eût été tranquille, relativement à la conduite qu'ils avaient tenue envers les évêques (4). »

Que rien ne se décide sans le Pape en matière de foi, cela se voit encore au concile de Rimini. Plus de quatre cents évêques, cédant aux vexations, viennent de signer un formulaire ambigu et l'univers catholique s'étonne à bon droit d'être devenu arien. A cette nouvelle, Basile écrit du fond de l'Orient : « Le parti à prendre, selon moi, c'est d'écrire à l'évêque de Rome, pour qu'il considère notre situation et nous éclaire de ses conseils. Et parce qu'il lui est difficile de rassembler un synode pour vous envoyer des députés, que lui-même usant de l'autorité qui lui appartient en ces matières, choisisse des hommes capables de supporter les fatigues du voyage, mais aussi propres par la douceur de leur caractère et les ressources de leur esprit, à corriger ceux qui parmi nous sont dévoyés ou équivoques (5). »

De fait, le pape Damase réunit à Rome un concile et, sans s'inquiéter de la décision précédente, il s'écrie : « La multitude des prélats qui se trouvaient à Rimini ne prouve rien, car l'évêque de Rome, dont il fallait

(1) *Origène et l'infaillibilité*, p. 12. — (2) Onzième homélie sur Jérémie. — (3) Mansi, t. III, p. 1230. — (4) *Ibid.*, p. 57. — (5) Basil. *Epist.* LII, adathenasium.

avant tout attendre la décision n'a pas consenti, non plus que Vincent qui a siégé tant d'années sans reproche, ni plusieurs autres encore (1). »

Saint Ambroise ouvre son sentiment lorsque, dans l'éloge funèbre de son frère Satyre, il dit que celui-ci, pour constater l'orthodoxie d'un évêque, n'avait besoin que d'une question : « Etes-vous en communion avec le siége de Rome ? » Et le saint docteur en donne ailleurs une raison péremptoire, lorsqu'il dit: « Où est Pierre, là est l'Eglise. » Paroles qui ne signifient pas, sans doute, que Pierre soit toute l'Eglise, ni qu'à côté de lui, il n'y ait point d'épiscopat ; ou bien encore qu'à cette époque le Siége romain effaçât, annulât les autres églises apostoliques : mais ces paroles nous montrent que ni l'épiscopat ni les églises apostoliques ne seraient rien pour nous en dehors de la foi de Pierre, ou, pour parler autrement, hors de la communion de croyance avec le Pape enseignant et fixant solennellement la doctrine.

C'est ce qu'exprime équivalemment saint Jérôme, lorsque, à propos des divisions d'Antioche, écrivant au pape Damase, il dit: « Pour moi, ne suivant d'autre chef que le Christ, je suis en communion avec votre Béatitude, c'est-à-dire avec la chaire de Pierre, C'est sur cette pierre, je le sais, que l'Eglise est bâtie. Quiconque mange l'agneau hors de cette demeure est un profane. Si quelqu'un n'est pas dans l'arche, quand le déluge règne autour de lui, il périra, etc. »

« Tu ne peux le nier, écrit à Parménien Optat de Milève, tu sais que c'est à Rome que Pierre a établi la chaire épiscopale où il a siégé comme le chef des apôtres, d'où lui est venu le nom de Céphas ; chaire unique, dans laquelle se doit conserver l'unité de tous, si bien que les autres apôtres ne peuvent défendre contre elle les priviléges de la leur ; car on serait coupable et schismatique si l'on osait en ériger une à l'encontre de celle-là (1). » Le même docteur parlant de la succession des Papes et arrivant à Sirice alors régnant : « Voilà, s'écrie-t-il, celui avec lequel nous sommes en société, et par lequel les mêmes lettres de communion nous mettent en relation intime avec toute la terre (2). »

Le plus grand théologien de l'Eglise, l'incomparable saint Augustin a tranché la question de l'infaillibilité par l'adage bien connue: *Rome a parlé, la cause est finie.* Il est certain, dit le Père Gratry, que cette formule a quelque chose de décisif et d'absolu comme un axiome, mais il y a une petite difficulté, c'est que saint Augustin n'a point parlé ainsi. La difficulté serait grande si elle était réelle, mais elle s'évanouit devant le texte de l'évêque d'Hippone : « Déjà dans cette cause, deux conciles ont envoyé leurs actes au siége apostolique, et les réponses en sont venues ; la cause est finie. » Ainsi saint Augustin n'a pas dit : Rome a parlé, mais, Rome a écrit, la cause est finie. Equivoquer là-dessus et contester à l'écriture le sens et la portée de la parole, est une subtilité qui répugne au bon sens. Les rescrits ou réponses du Siége apostolique sont, de l'aveu du docteur de la grâce, des jugements en dernier ressort, des jugements irréformables, infaillibles.

L'Orient trouve, dans ses croyances, des inspirations non moins pures, et elles s'élèvent jusqu'au lyrisme d'une haute poésie. Saint Grégoire de Nazianze, dans le *Poëme de la vie* (3) comparant les deux Romes, dit de la Rome des Papes, qu'elle a été, qu'elle est encore *celle qui marche droit ;* elle enveloppe dans le réseau de la parole du salut toutes les contrées de l'Occident, comme il convient à celle qui est maîtresse de toutes choses.

Qui ne sait l'amour de saint Jean Chysostome pour le siége de saint Pierre ? Qui ne se rappelle les soupirs ardents qu'il pousse vers ces lieux sanctifiés par les souffrances et par le martyr des apôtres ? On peut dire qu'il ne laisse échapper dans ses discours aucune occasion de célébrer la gloire de Pierre et de rappeler ses priviléges. Pour lui, le chef du Collége Apostolique est le *Docteur du monde entier, la base immobile de la foi*, celui dont le nom même dérive d'une immutabilité *absolue dans les croyances, la colombe très-pure, le docteur des Apôtres, la pierre ferme de la foi*, la sagesse mûre de l'Eglise. Trahi, exilé, c'est au Pape Innocent qu'il adresse un appel.

Dans l'affaire de Nestorius, saint Cyrille écrit au Pape Célestin : « Que ferons-nous donc, puisque nous n'avons pu l'amener à changer de sentiment, ni a s'abstenir de prêcher de pareilles erreurs devant le peuple de Constantinople, qui se corrompt de plus en plus, quoiqu'il ne supporte ces discours qu'avec indignation, et qu'il attende du secours des docteurs orthodoxes ? Je n'ai pas voulu me retirer de sa communion avec hardiesse et confiance, jusqu'à ce que j'aie vu votre sentiment. Daignez donc déclarer votre pensée, et si nous devons communiquer avec lui ; ou s'il faut hardiment publier que nul ne doit communiquer avec lui qui pense et qui enseigne de telles choses. Votre sentiment sur ce point doit être clairement exposé par écrit, non-seulement aux évêques de Macédoine, mais aussi à ceux de tout l'Orient (4). »

Dans cette lettre au Pape Célestin, saint Cyrille lui demande de prononcer un jugement doctrinal, puisqu'il s'agit de déclarer si la doctrine de Nestorius est contraire à la foi de l'Eglise.

Saint Cyrille reconnaît que le Pape seul a le droit de prononcer ce jugement, puisqu'il n'ose lui-même, tout patriarche qu'il est, s'arroger le droit de condamner Nestorius.

Le jugement porté par le Pape doit, d'après

(1) Mansi, t. III, p. 458. — (2) Optat, *adv. Permenian.* L. II, c. II. — (3) *Ibid.*, c. III. — (4) *Œuvres des saint Cyrille,* tome V, 2e partie, p. 39. Edition de Paris, 1638.

la lettre de saint Cyrille, servir de règle de conduite à tous les fidèles ; nul ne pourra désormais demeurer en communion avec Nestorius, s'il est condamné par le Pape.

N'est-ce pas reconnaître implicitement l'infaillibilité doctrinale du Pontife dont la décision est invoquée ?

Voici du reste, les réflexions de Bossuet sur cette lettre :

« Il est important de remarquer qu'encore que le blasphème de Nestorius contre la personne de Jésus-Christ, renversât le fondement du christianisme, aucun autre evêque que le Pape n'osa prononcer sa déposition, et cela sert à conclure qu'il n'y avait que lui seul qui eût droit sur lui, et qui fût son supérieur. »

Saint Cyrille eut bien la pensée, comme il le dit lui-même, de lui déclarer synodiquement, qu'il ne pouvait plus communiquer avec lui ; ce qu'il semble qu'il pouvait faire, puisque le clergé et le peuple de Constantinople avaient déjà refusé de participer à la communion de ce blasphémateur. Saint Cyrille n'osa pourtant pas le faire : il crut que la séparation d'un patriarche d'avec un autre, qui ne lui était pas soumis, était un acte trop juridique pour être entrepris sans l'autorité du Pape. « Je n'ai pas voulu, dit-il, dans sa lettre à Célestin, me retirer de la communion de Nestorius avec hardiesse et confiance, jusqu'à ce que j'aie su votre sentiment. Daignez donc déclarer votre pensée, et si nous devons communiquer avec lui ou non. » Le mot grec signifie déclarer juridiquement : Τυπος, c'est une règle, c'est une sentence : et τυπῶσαι τὸ δοκοῦν c'est déclarer juridiquement son sentiment. Le Pape seul le pouvait faire, Cyrille ni aucun patriarche n'avaient le pouvoir de déposer Nestorius, qui ne leur était pas soumis : le Pape seul l'a fait, et personne n'y trouve à redire, parce que son autorité s'étendait sur tous.

« Lorsque Jean d'Antioche, avec son concile, osa déposer Cyrille et avec lui Memnon, évêque d'Ephèse, on lui reprocha non-seulement d'avoir prononcé contre un évêque d'un des plus grands siéges, ce qui regardait saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, mais encore d'avoir déposé deux évêques sur lesquels il n'avait aucun pouvoir. C'était là, dit le concile d'Ephèse, deux attentats qui renversaient tout l'ordre de l'Eglise.

» Mais quand le Pape prononce, surtout en matière d'hérésie, contre quelque évêque que ce soit et quelque siége qu'il remplisse loin d'y trouver à redire, chacun se soumet : ce qui prouve qu'il est reconnu pour le supérieur universel. »

Bossuet ne tire pas toutes les conséquences du principe qu'il vient de poser.

Si, lorsque le Pape prononce un jugement en matière d'hérésie, loin d'y trouver à redire, chacun se soumet, cela prouve que le Pape est infaillible en matière doctrinale. Le jugement prononcé contre un évêque en matière d'hérésie, est une sentence qui condamne l'erreur et définit la vérité : c'est donc évidemment un jugement doctrinal. Or, la soumission absolue, la soumission de tous à un tel jugement, suppose nécessairement l'infaillibilité de celui qui a porté ce jugement. Si, loin d'y trouver à redire, chacun se soumet, c'est donc qu'il n'y a rien, et qu'il ne peut rien y avoir à redire.

Bossuet reconnaît donc implicitement en cet endroit l'infaillibilité doctrinale du Souverain-Pontife. On me répondra qu'il l'a contestée ailleurs. Je le veux bien : mais entre le Bossuet de la cour écrivant pour le compte de Louis XIV, et le Bossuet de l'Eglise, libre de sa plume presque autant que de sa pensée, je n'hésite pas ; et je crois être de l'avis de la plupart de mes lecteurs.

Le pape Zozime, un instant abusé par Cécilius, écrit : « La tradition des Pères reconnaît au Siége apostolique, une si grande autorité, que personne n'a jamais osé discuter ses jugements; les canons et les règles établies par elle en ont fait une loi, et la discipline ecclésiastique encore en vigueur, rend au nom de Pierre, de qui elle dérive, l'honneur qui lui est dû (1). »

Le langage que Zozime tient aux prélats d'Afrique, son successeur, Boniface, l'adresse aux Orientaux ; le pontife déclare que quiconque s'insurge contre Pierre ne saurait entrer dans le royaume des cieux dont lui seul ouvre la porte ; et encore, que résister avec violence au Siége apostolique, dont il n'est pas permis de réformer le jugement, c'est vouloir soi-même être condamné (2).

Le prédécesseur de Boniface et de Zozime écrit à un évêque qui le consultait : « Nous ne pouvons être surpris que votre dilection se montre fidèle à ce qui a été établi par nos Pères, et que sur toutes les questions où un doute peut s'élever, elle recoure à nous comme au chef, ou à la clef de voûte de l'épiscopat, afin que le Siége apostolique, étant informé, décide ce qui est certain et ce qu'il faut faire (3).

Célestin est si sûr de sa sentence contre Nestorius, même avant le concile, que si, dans l'intervalle de dix jours, l'hérétique n'a pas rétracté son erreur, les légats doivent le déposer : « Si l'on en vient à discuter, ajoute-t-il, c'est à vous à juger les opinions et non à laisser engager la lutte (4). »

Sixte, successeur de Célestin, écrit à Jean d'Antioche, après sa réconciliation avec saint Cyrille : « Dans les circonstances présentes, vous avez fait l'épreuve de l'importance qu'il y a de penser comme nous. Le bienheureux Pierre, vivant dans ses successeurs, donne ce qu'il a reçu. Et qui voudrait se séparer de la doctrine de Celui que le maître a instruit le premier entre tous les apôtres (5) ? »

Saint Léon défend à ses légats de laisser

(1) Mansi, t. IV, p. 366. — (2) Labbe, t. IV, p. 1706. — (3) Mansi, t. III, p. 1045. — (4) Ap. Christian, Lup. c, ccxvi. — (5) Mansi, t. V, p. 379.

mettre en doute, à Chalcédoine, la vérité qu'il avait définie. Gélase, à son tour, écrit aux évêques de Dalmatie : « Quels que soient les Pontifes qui aient lié, le siége du bienheureux Pierre a le droit de délier ; car c'est à lui que, de toutes les parties du monde, les canons permettent qu'on appelle, tandis que personne ne peut appeler de son jugement (1). »

Enfin le pape Pélage Ier écrit aux évêques de Toscane : « Puisque le bienheureux Augustin, se souvenant de la parole du Seigneur par laquelle il a établi le fondement de l'Église dans les siéges apostoliques, dit que celui-là est dans le schisme qui se soustrait à l'autorité ou à la communion de l'évêque des mêmes siéges ; puisqu'il a déclaré qu'il n'y a pas d'autre église que celle qui est enracinée dans les pontifes des Siéges apostoliques, comment pouvez-vous croire que vous n'êtes pas séparés de la communion du monde entier, si vous ne faites pas mémoire de mon nom dans les saints mystères, comme l'exige l'antique coutume, puisque c'est en moi quoique indigne, que vous voyez présentement établie, par la succession de l'épiscopat, la fermeté du Siége apostolique (2). »

Ces témoins de la tradition ne posent point des thèses, ne déduisent point des arguments, ne procèdent point, à la manière des scholastiques, par voie de démonstration, mais il est très-évident que, dans les cinq premiers siècles de l'Eglise, on a cru à l'infaillibilité des Papes et qu'on n'a pas cessé un instant de faire profession de cette créance.

On voit si le Père Gratry avait raison d'affirmer, *ore rotumdo*, que dans les cinq premiers siècles, il n'y avait pas un seul témoignage, grec ou latin, en faveur de l'infaillibilité.

(1) Mansi, t. VIII, p. 54. — (2) Labbe, t. V, p. 795.

# LIVRE QUARANTE-QUATRIÈME

## DE L'AN 519 A L'AN 536 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

**Autorité du Pape en Orient. — Grand nombre de saints dans la Grande-Bretagne et dans l'Irlande. — Une foule d'illustres Arabes souffrent la mort pour Jésus-Christ dans l'Arabie Heureuse. — L'Eglise respire en Afrique. — Ouvrages et martyre de Boëce. — Législation de Justinien, qui l'énerve par son exemple et ses variations. — Saint Benoît : sa législation plus parfaite que celle de Justinien.**

Nous avons vu le Fils de Dieu dire au chef de ses apôtres : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux (1). Tel est l'éternel fondement de l'Eglise catholique, de sa perpétuelle unité dans la doctrine et dans le gouvernement, et de son invincible fermeté contre toutes les attaques du monde et de l'enfer. Tous les siècles chrétiens l'ont reconnu.

Tertullien écrivit dès le second siècle : Le Seigneur a donné les clefs à Pierre, et par lui à l'Eglise (2). Saint Cyprien dit après Tertullien : Notre Seigneur, en établissant l'honneur de l'épiscopat, dit à Pierre, dans l'Evangile : Tu es Pierre, etc., et je te donnerai les clefs du royaume des cieux. C'est de là que, par suite des temps et des successions, découlent l'ordination des évêques et la forme de l'Eglise, afin qu'elle soit établie sur les évêques(3). Saint Optat de Milève dit après saint Cyprien : Saint Pierre a reçu seul les clefs du royaume des cieux pour les communiquer aux autres pasteurs (4). Saint Augustin dit après saint Optat de Milève : Le Seigneur nous a confié ses brebis, parce qu'il les a confiées à Pierre (5). Saint Ambroise disait avant saint Augustin : Où est Pierre, là est l'Eglise. Vers le même temps, saint Grégoire, évêque de Nysse, disait en Orient : Jésus-Christ a donné, par Pierre, aux évêques les clefs du royaume céleste (6).

En parlant ainsi, les Pères de l'Eglise ne font que professer la foi de la Chaire apostolique, qui prononce, par la bouche de saint Léon, que tout ce que Jésus-Christ a donné aux autres évêques, il le leur a donné par Pierre. Et encore : Le Seigneur a voulu que le ministère de la prédication appartînt à tous les apôtres ; mais il l'a néanmoins confié principalement au bienheureux Pierre, le plus élevé de tous les apôtres, afin que de lui, comme du chef, ses dons se répandissent dans tout le corps (7). Avant saint Léon, Innocent I[er] écrivait aux évêques d'Afrique : Vous n'ignorez pas ce qui est dû au Siége apostolique, d'où découle l'épiscopat et toute son autorité. Et un peu plus loin : Quand on agite des matières qui intéressent la foi, je pense que nos frères et coévêques ne doivent en référer qu'à Pierre, c'est-à-dire à l'auteur de leur nom et de leur dignité. Et dans une lettre à Vitrice de Rouen : Je commencerai avec le secours de l'apôtre saint Pierre, par qui l'apostolat et l'épiscopat ont pris leur commencement en Jésus-Christ (8).

Mais à aucune époque, ni sous aucune forme, cette vérité fondamentale de l'Eglise de Dieu ne fut proclamée d'une manière plus solennelle que sous le pape saint Hormisdas et dans la formule juridique de réunion avec l'Eglise romaine. Orient et Occident, empereurs et sénats, pontifes et peuples, y reconnaissaient avec des larmes de joie que cette

(1) Matth., XVI. Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam. Et tibi dabo claves regni cœlorum : et quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum et in cœlis ; et quodcumque solveris super terram, erit solutum et in cœlis. — (2) Tert. Scorp., c. 10. Si adhuc clausum putas cœlum memento claves ejus hic Dominum Petro, et, per eum, Ecclesiæ reliquisse. — (3) Dominus noster..., episcopi honorem et Ecclesiæ suæ rationem disponens, in evangelio loquitur et dicit Petro : Ego tibi dico, etc. Inde per temporum et successionum vices, episcoporum ordinatio et Ecclesiæ ratio decurrit, ut Ecclesia super episcopos constituatur. Cyp., *Epist.* XXXIII, *alias* XXVII. — (4) S. Opt. *Cont. Parmen.* l. VII, n. 3. Bono unitatis, Beatus Petrus... et præferri apostolis omnibus meruit et claves regni cœlorum, communicandas cæteris, solus accepit. — (5) Aug. Serm. CCCXCVI, n. 11. Commendavit nobis Dominus oves suas, quia Petro commendavit. — (6) Greg. Nyss., t. III, p. 314; Paris. Per Petrum episcopis dedit (Christus) claves cœlestium honorum. — (7) S. Leo., t. I, col. 16 et 633, édit. Baller. — (8) Coustant, col. 888, 896, 747.

parole du Christ : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, a eu son entier accomplissement, et qu'il était impossible qu'elle ne l'eût pas; qu'en conséquence, la religion catholique est toujours demeurée inviolable dans la Chaire de saint Pierre; que dans cette Chaire réside la vraie et entière solidité de la religion chrétienne; que ceux-là sont séparés de la communion de l'Eglise catholique qui ne sont pas d'accord en toutes choses avec cette Chaire; qu'enfin, pour mériter d'être dans cette communion, il faut suivre cette Chaire en toutes choses, et condamner toutes les hérésies et tous les hérétiques qu'elle condamne. Voilà ce que professent solennellement les pontifes et les peuples de l'Orient et de l'Occident; voilà ce que souscriront et ce que proclameront des conciles œcuméniques. Ce n'est pas qu'on observera toujours fidelement cette règle si solennellement proclamée. Mais toujours est-il qu'elle a été proclamée à la face de l'univers, pour diriger les peuples et les pontifes, et servir à les juger dans le temps et dans l'éternité. Toujours est-il que c'est cette unité fondamentale de l'Eglise romaine qui, malgré les révolutions des siècles et des empires, maintient l'ordre et l'union dans la chrétienté, et par suite dans l'humanité entière.

A Constantinople, la grande affaire de la réunion se consolidait de plus en plus. Le patriarche Jean et l'empereur Justin y mettaient l'un et l'autre de la bonne volonté et du zèle. Le patriarche étant mort après trois ans d'épiscopat, il eut, le 25 de février 520, pour successeur, le prêtre Epiphane, son syncelle. Quatre jours après, le légat Dioscore en informa le Pape par une lettre où il fait l'éloge de Jean et donne de bonnes espérances de son successeur, qui témoignait vouloir se conformer en tout aux règles des Pères et cimenter la paix et l'unité. Le nouveau patriarche, on ne sait pourquoi, omit d'envoyer, suivant la coutume, des députés au Pape pour lui notifier son élection, et se contenta d'une simple lettre, qui encore ne fut reçue à Rome que le 17 de septembre. La lettre en soi ne pouvait que plaire au Pape. Après avoir parlé de son élection par l'empereur et l'impératrice, avec le consentement des grands, des évêques, des moines et du peuple, Epiphane témoigne une grande dévotion pour la Chaire apostolique, un ardent désir d'embrasser et de garder avec amour, comme son plus précieux trésor, les dogmes divins que les apôtres de Dieu ont spécialement confiés à la Chaire de Pierre, leur chef. Il a été nourri dans cette foi dès ses plus tendres années; il en a nourri les catéchumènes qu'il a eus à instruire. Il adore et il prêche, comme il a toujours fait, le symbole de Nicée, les décrets des trois autres conciles, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine, ainsi que les lettres de saint Léon. Autant il aime ceux qui sont dans ces sentiments, autant il rejette ceux d'une doctrine opposée. Il cite, en preuve de son amour pour le Pape, qu'il ne fait point réciter, dans les saints mystères, ceux qu'il a ordonnés d'effacer des diptyques. Enfin il prend à témoin de tout ce qu'il dit les cinq légats d'Hormisdas, Germain, Jean, Félix, Dioscore et Blandus (1).

Le Pape lui répondit par la lettre suivante : Nous avons été longtemps suspendus dans l'attente que votre élévation nous fût annoncée, et, au milieu des félicitations et de la commune allégresse, ce n'est pas sans un profond étonnement que nous avons vu négliger l'usage antique; car la concorde des églises, heureusement rétablie par le secours de Dieu, demandait que ce devoir de paix fraternele, fût pleinement rempli, d'autant plus que ce n'est pas l'orgueil qui s'arroge un droit nouveau, mais les règles qui réclament leur propre observance. Il était donc dans l'ordre que vous eussiez envoyé des députés au Siége apostolique dans les commencements de votre pontificat, afin que d'un côté vous connussiez sans aucun doute les sentiments que nous vous devons, et de l'autre pour remplir régulièrement les formes prescrites par l'ancienne coutume. Mais, quoique vous ayez omis de vous y conformer, jugeant qu'il suffisait de nous informer à l'occasion et par écrit de ce qui nous concerne, néanmoins, pressés par l'Esprit-Saint, nous rompons la barrière que nous imposait une si juste attente, pour vous rendre les paroles de charité que vous nous adressez. L'impatience pleine d'amour de notre propre cœur, jointe au rapport de nos légats, mettant un terme au silence que nous commandait une telle cause, nous a portés à cette démarche de douceur, par laquelle nous vous témoignons aujourd'hui notre joie, et nous acquittons des devoirs d'une amitié en quelque sorte particulière. Mais, appuyés sur les constitutions antiques, et en vertu de l'autorité dont nous soutenons, avec l'aide de la grâce, depuis longtemps le fardeau, nous exigeons de vous une légation, pour vous exprimer plus manifestement et la joie que nous ressentons de l'honneur où vous avez été élevé, et notre satisfaction des soins que vous prenez, ainsi que nous l'ont attesté plusieurs fois nos légats, pour la propagation de l'unité (2).

La légation que réclamait le Pape arriva finalement à Rome le dernier novembre, avec des lettres synodales, tant du patriarche que d'un grand nombre de métropolitains et d'évêques : la lettre de ces derniers porte dans l'inscription : A notre seigneur, saint et bienheureux Père des Pères, l'archevêque et patriarche Hormisdas; Théophile, Basilisque, Isaïe et le reste du concile assemblé à Constantinople. Après avoir exprimé leur joie et remercié le Très-Haut de la réunion des églises, ils font un grand éloge du nouvel évêque, assurent le Pape de leur obéissance canonique, et le prient de leur faire sentir de plus en

(1) Labbe, t. IV, 1534. — (2) *Ibid.*, 1533.

plus son affection paternelle. La lettre est souscrite de vingt évêques, dont dix métropolitains, parmi lesquels Théophile d'Héraclée tient le premier rang. Pour porter et présenter cette lettre, on envoya, suivant la coutume, un évêque, un prêtre et un diacre. Le premier fut Jean, évêque de Claudiopolis en Isaurie, dont une longue maladie avait retardé leur départ; le second fut Héraclien, prêtre de la grande église et syncelle du patriarche ; et le troisième fut Constantin, diacre de la même église. Les évêques parlent de tous les trois avec beaucoup d'éloge, et prient le Pape de vouloir bien les écouter favorablement sur ce qu'ils auraient à lui dire de vive voix touchant la complète réunion de toutes les églises (1). Le patriarche parlait de la même affaire dans sa lettre. C'est que les églises du Pont, de l'Asie et surtout de l'Orient, voulaient bien accepter la réunion et souscrire le formulaire ; mais elles ne pouvaient se résoudre à effacer des diptyques les noms de leurs évêques, qui étaient morts pendant la division. Le patriarche suppliait le Pape d'user de condescendance envers ces multitudes de fidèles. Le comte Justinien et l'empereur Justin lui écrivirent dans le même sens. Par ces mêmes députés, le patriarche envoyait à l'Eglise romaine, en signe de charité, un calice d'or entouré de pierreries, une patene d'or, un calice d'argent et deux voiles de soie (2).

Les députés de Constantinople ayant passé l'hiver à Rome, le Pape les renvoya, vers la fin du mois de mars 521, chargés de plusieurs lettres : une au concile de Constantinople, deux à l'empereur Justin, deux au patriarche Epiphane, dont l'une marque la réception des députés et des présents pour l'église de Saint-Pierre ; l'autre, beaucoup plus ample, contient la résolution du Pape sur l'attachement de tant d'églises aux noms de leurs évêques. Cette résolution consistait principalement dans la nomination du patriarche comme légat du Saint-Siége pour cette affaire. Vous devez, lui dit le Pape, vous mettre en ceci à ma place, et vous souvenir que vous rendrez compte à Dieu de votre conduite. Vous nous déclarerez, vos le parttres, ceux qui vous seront unis de communion et, par vous, au Siége apostolique, y insérant la teneur des formulaires qu'ils auront donnés. Ainsi pourront être absous Sévère et ses complices. Mais, en usant d'humanité envers ceux qui se soumettent, rejetez ceux qui demeurent dans l'hérésie, ou qui feignent d'être cotholiques, et ne sont d'accord avec nous que de parole. Quant à ceux de Jérusalem, dont vous nous avez aussi écrit, et de la part desquels il nous a été envoyé une confession de foi, ils doivent s'en tenir à ce que les Pères ont défini, particulièrement au concile de Chalcédoine. Si donc ils désirent la communion du Siége apostolique, qu'ils nous envoient la profession de foi qu'ils ont présentée à nos légats, à Constantinople, ou qu'ils vous la donnent pour nous la faire tenir (3).

C'est ainsi que se consomma pacifiquement la grande affaire de la réunion des églises.

Sévère dont parle ici le Pape, était l'évêque intrus d'Antioche. Après la réunion si heureusement accomplie à Constantinople, on s'occupa de donner à Antioche un évêque catholique. Ce ne fut pas sans de grandes difficultés, suscitées par ceux qui s'opposaient à la réunion des églises, et qui étaient principalement quelques moines scythes, de la maison de Vitalien, duquel, suivant le témoignage des légats, toute l'Eglise déplorait la conduite dans cette occasion. L'empereur voulait mettre à Antioche le diacre Dioscore, un des légats du Pape ; mais, comme il était à Alexandrie, le Pape jugea qu'il serait plus utile de l'ordonner évêque d'Alexandrie, que de l'envoyer dans un pays éloigné et inconnu. Les légats voulaient que l'évêque d'Antioche fût élu d'entre ceux de cette église qui s'étaient abstenus de l'anathème prononcé par Sévère contre le concile de Chalcédoine. Les autres, c'est-à-dire les moines scythes soutenus par Vitalien, s'y opposaient en disant : Tous ceux qui étaient dans la communion du Siége apostolique sont nestoriens, et il faut plutôt se fier à ceux qui y reviennent maintenant. Après plusieurs disputes, qui durèrent plus de trois mois, l'empereur, de son autorité, choisit un prêtre de l'église de Constantinople, nommé Paul, disant entre autres choses, qu'étant à Antioche, pendant deux ans, il avait fortement résisté à l'hérétique Sévère, et tous les catholiques lui rendaient le même témoignage. On voulait l'ordonner à Constantinople ; mais le légat Dioscore l'empêcha, soutenant que le Pape voulait qu'il fût ordonné sur les lieux, suivant l'ancienne coutume (4).

Les légats donnèrent avis de cette élection au Pape, par leur relation du 29 de juin 519. L'empereur Justin envoya ordre au comte d'Orient d'arrêter le faux patriarche Sévère, et de lui faire mener à Constantinople rendre compte de sa conduite. Mais Sévère se sauva de nuit, au mois de septembre 519, et se réfugia près de Timothée, évêque d'Alexandrie, qui avait succédé à Dioscore le jeune. L'empereur envoya aussi en exil Xénaïs d'Hiéraple, Pierre d'Apamée et tous leurs complices. Paul, le nouvel évêque d'Antioche, n'y fut pas longtemps tranquille. Accusé par son peuple et son clergé, il renonça volontairement à l'épiscopat, demandant permission de se retirer et de vivre en repos. L'empereur et le patriarche de Constantinople en donnèrent avis au Pape, le 1er mai 521 (5). Paul mourut peu de temps après, ayant tenu le siége d'Antioche environ deux ans, et Euphrasius lui succéda. Il était de Jérusalem, et occupa le siége cinq ans.

Au milieu de ces graves circonstances, la conduite de Dorothée de Thesssalonique fut aussi indigne et odieuse que celle du pape Hormisdas fut grande et généreuse. Dorothée avait promis aux légats d'assembler son concile après Pâques, et de souscrire le formulaire

(1) Labbe, t. IV, 1524. — (2) *Ibid.*, 1537. — (3) *Ibid.*, t. V, 151. — (4) *Ibid.*, t. IV, 1512, 1514. — (5) *Ibid.*, t. IV, 1535.

de réunion. Ce concile se tint, le formulaire y fut souscrit, en présence du comte Licinius, envoyé à Thessalonique pour une autre affaire. Le comte y opposa même son cachet, et de retour à Constantinople, en informa les légats. Ceux-ci envoyèrent à l'évêque Jean, l'un d'entre eux, avec un prêtre nommé Epiphane, pour recevoir les formulaires, comme il était convenu ; et l'empereur à leur prière, renvoya avec eux le comte Licinius. Mais, dans l'intervalle, Dorothée avait ameuté tout le peuple, en lui faisant accroire que l'Eglise allait être persécutée. En conséquence, deux jours avant l'arrivée du légat, il baptisa plus de deux mille personnes hors le temps pascal, comme s'il eût été à craindre que les enfants ne mourussent sans baptême ; et il fit distribuer au peuple l'Eucharistie à pleines corbeilles, et en si grande quantité, qu'ils avaient de quoi communier longtemps.

L'évêque Jean et le prêtre Epiphane étant arrivés à Thessalonique, le comte Licinius en avertit Dorothée, qui envoya un prêtre nommé Aristide avec deux évêques, qu'il savait être les seuls opposés à la réunion. Ils voulurent d'abord disputer, en disant qu'il y avait des articles à corriger. Jean et Epiphane répondirent : Cela n'est pas en notre pouvoir. Si vous voulez faire la réunion, Dieu soit loué ; sinon, nous vous avons salués, nous passerons outre. Ils se séparèrent et revinrent le lendemain tenir les mêmes discours. Mais avant même que l'on fût entré en dispute, le peuple, furieux, se jeta sur l'évêque Jean, légat du Pape, tua deux de ses domestiques et le blessa lui-même. Ils auraient été tués tous, s'ils ne se fussent sauvés dans le baptistère de l'église de Saint-Marc et s'ils n'avaient été secourus par la force publique. Après cette violence, Dorothée déchira devant le peuple le formulaire de réunion qu'il avait souscrit avec ses évêques, en disant : Je n'en ferai rien tant que je vivrai, et ne consentirai point qu'on en fasse. Comme le légat Jean et les siens étaient cachés dans le baptistère les schismatiques ayant délibéré entre eux, voulurent les faire embarquer de nuit, sous prétexte de les délivrer de ce péril, mais, en effet, pour les jeter dans la mer. Jean et les siens répondirent : Tout le monde sait que nous sommes chez vous Si vous voulez véritablement nous sauver, faites-nous demain appeler secrètement par cinq ou six sénateurs et le comte Candide, dont les biens et les vies répondront de nous ; qu'ils sachent où l'on nous emmène, et nous ferons ce qu'ils voudront. Les schismatiques ne répondirent rien pour lors ; mais le lendemain ils excitèrent encore une sédition, dont le légat et les siens se sauvèrent à grande peine (1).

Le pape saint Hormisdas ayant appris ces fâcheuses nouvelles par une autre voie que de ses légats, leur écrivit avec une modération et un calme digne du premier pontife : Je ne me plains pas tant du peuple ; il sera au pouvoir de l'empereur de punir comme il voudra l'injure faite à son règne et à un évêque catholique. Mais ce qui nous regarde et à quoi vous devez travailler, c'est que personne ne se convertisse sans connaissance de cause, ou ne se plaigne que le prince l'oblige à faire une profession de foi sans en être persuadé. Donc, puisque l'évêque de Thessalonique, qui, sous prétexte d'interroger, s'efforce d'empêcher par des longueurs la paix de l'Eglise, n'a pas voulu recevoir votre instruction, demandez que l'empereur l'envoie à Rome, pour recevoir celle du Siége apostolique et apprendre de nous la résolution de ses doutes. Que, s'il ne veut pas s'instruire, il fait voir clairement par quel esprit il résiste à l'ordre de notre Dieu et méprise l'exemple du prince orthodoxe (2).

Les nouvelles de Thessalonique ayant été portées à Constantinople, les catholiques en furent tous profondément affligés. L'empereur promit d'en faire justice, et donna ordre pour emmener à Constantinople Dorothée et les autres évêques coupables. Car les légats lui déclarèrent que le Pape ne pouvait compter Dorothée pour évêque, ni le recevoir à sa communion, ni ceux qui communiqueraient avec lui. En attendant qu'on jugeât l'affaire, Dorothée fut conduit à Héraclée. Les légats du Pape demandèrent, suivant ses ordres, qu'il fût mené à Rome, après le prêtre Aristide, pour y être instruit de la doctrine catholique. Mais l'empereur répondit qu'il n'était pas raisonnable de les y envoyer, parce que, leurs accusateurs n'y étant pas, il leur serait plus aisé de se tirer d'affaire. Au lieu de cela, il obligea Dorothée d'envoyer à Rome des députés, au nom de son église, pour faire satisfaction au Pape. Dorothée écrivit à saint Hormisdas, qu'il appelle son très-saint et bienheureux père, une lettre qui ne parle que d'affection et de dévouement ; il y soutient qu'il a exposé sa vie pour l'évêque Jean, et qu'on le voit par des informations faites en son absence. Le Pape lui fit connaître, par sa réponse, qu'il ne se payait pas de ses beaux discours, et qu'il ne pouvait se justifier qu'en revenant comme les autres à l'unité de l'Eglise, d'autant plus que l'église de Thessalonique, ayant toujours été étroitement unie à l'Eglise romaine, aurait dû donner en ceci l'exemple, au lieu de tant tarder à le suivre (3). Enfin, dans la même lettre ou le Pape saint Hormisdas établit le patriarche Epiphane de Constantinople son légat pour achever la réunion des églises, il le charge aussi de terminer l'affaire de Thessalonique, si l'on faisait ce qu'il fallait (4).

Dans leurs négociations pour la réunion des églises, les légats du Pape rencontrèrent à Constantinople un obstacle inattendu dans cinq ou six moines de Scythie, que protégeait Vitalien. Ces moines brouillons, non contents

(1) Labbe, t. IV, 1509. — (2) *Ibid.* 1508. — (3) *Ibid.*, 1539-1540. — (4) *Ibid.*, t. V, 155.

de ce que les quatre conciles œcuméniques avaient décidé, voulait à toute force qu'on y ajoutât cette proposition : Un de la trinité a souffert ; et traitaient de nestorien quiconque n'entrait pas dans leur idée. Entendue dans ce sens : Une personne de la Trinité a souffert, cette proposition n'avait rien que de catholique, mais ce n'était pas une raison d'en compliquer l'affaire de la réunion, déjà si difficile par elle-même. Les moines entêtés ne voulaient pas même qu'on dît une personne au lieu d'*un*, et prétendaient qu'on ajoutât textuellement leur phrase aux formulaires de réunion. Pour les calmer et les instruire, on tint des conférences chez le patriarche, chez Vitalien, et même chez l'empereur. Mais au moment que l'empereur les faisait chercher, pour les réconcilier avec leur évêque, Paterne de Tomi, ils se sauvèrent de Constantinople à Rome, où ils se mirent de même à brouiller, jusqu'à se présenter dans l'assemblée du peuple et crier auprès des statues des empereurs ; en sorte que si le peuple fidèle ne leur eût résisté, ils y auraient excité de la division. Le pape saint Hormisdas les supporta longtemps, espérant les guérir par sa patience ; mais le peuple de Rome finit par les chasser (1). Vitalien, leur protecteur, consul de l'an 520, fut assassiné au mois de juillet par la cabale du comte Justinien, au moment qu'il entrait dans le palais impérial.

Les moines de Scythie, étant encore à Rome, écrivirent une lettre aux évêques d'Afrique relégués en Sardaigne par les Vandales. Elle contenait deux parties : la première sur l'Incarnation, la seconde sur la grâce. Saint Fulgence fut chargé par ses collègues d'y répondre. Il y avait environ douze ans que ces saints évêques avaient été exilés par Trasamond, roi des Vandales, ennemi implacable de la religion catholique. Ce prince artificieux employait les menaces, les promesses et les disputes, feignant de vouloir s'instruire et écouter patiemment les réponses à ses objections. Ce qui donna occasion à plusieurs catholiques de le réfuter solidement. Quelques-uns aussi, embarrassés par les objections des ariens, écrivaient aux évêques exilés, particulièrement à saint Fulgence ; et c'est le sujet de plusieurs de ses ouvrages. Ainsi, un jeune homme, nommé Donat, très-fidèle à la religion catholique, mais plus instruit des lettres humaines que de la théologie, consulta saint Fulgence sur l'égalité du Père et du Fils ; et le saint évêque lui répondit par le livre intitulé : *de la Foi orthodoxe*, où il lui explique le mystère de la Trinité. C'est aussi le sujet du livre adressé au notaire Félix, pour lui donner moyen de se défendre contre les artifices des hérétiques.

Cependant le roi Trasamond s'informa qui était le plus puissant défenseur de la doctrine catholique. On lui nomma Fulgence entre les évêques exilés. Aussitôt le roi le fit venir à Carthage. Le saint évêque, y profitant de l'occasion, instruisit soigneusement du mystère de la Trinité les catholiques qui venaient le trouver à son logis, leur enseignant comment le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont qu'un seul Dieu, quoique la différence des personnes subsiste. Tous les fidèles s'empressaient à le venir entendre ; car il parlait avec une grâce particulière. Il répondait à tous ceux qui l'interrogeaient, sans en mépriser aucun, toujours prêt à écouter lui-même les autres, et à apprendre d'eux, s'il se trouvait que Dieu leur eût révélé quelque chose de meilleur. Il enseignait à ceux qui s'étaient laissé rebaptiser à pleurer leur faute, et les réconciliait ensuite à l'Église. Il soutenait les autres prêts à tomber, qui, à leur tour, se trouvant fortifiés par ses discours, attaquaient avec confiance les ariens. Le roi, averti des progrès que la foi catholique faisait dans Carthage, par le ministère de saint Fulgence, lui envoya un écrit rempli du venin de l'hérésie arienne, avec ordre d'y répondre au plus tôt. Comme cet écrit était fort long, le saint évêque le réduisit à quelques objections divisées par articles, auxquelles il joignit des réponses nettes et solides. Avant de les envoyer à Trasamond, il les examina longtemps avec plusieurs personnes habiles, les fit même connaître au peuple, puis il les donna au roi, qui les attendait avec impatience. Trasamond les lut attentivement, admira l'éloquence de leur auteur, loua son humilité, mais n'en profita pas mieux pour lui-même. Le peuple de Carthage, sachant que les propositions du roi avaient été réfutées, se réjouit secrètement de la victoire que la foi catholique avait remportée sur l'arianisme.

Pour éprouver encore la science du saint évêque, le roi lui envoya d'autres questions, enjoignant le porteur de les lire seulement une fois devant lui, sans lui permettre d'en tirer copie. Ce prince craignait que saint Fulgence n'insérât dans sa réponse les paroles de l'écrit, comme la première fois, et que toute la ville ne connût une seconde fois qu'il avait été vaincu. Saint Fulgence ne voulait pas répondre ; mais le roi le pressa tant, qu'il composa trois livres adressés au roi Trasamond lui-même. Voici comme il commence : Je pense que vous vous souvenez, roi très-pieux, que vous m'envoyâtes dernièrement un volume par Félix, m'ordonnant d'y répondre aussitôt. Comme il était long et que le jour était prêt de finir, à peine en put-on lire à la hâte le commencement. C'est pourquoi je demandai qu'on me donnât une nuit pour le lire tout entier. Votre clémence le refusa absolument. J'attendais vos ordres pendant quelques jours ; mais vous ne me demandâtes que la réponse, sans me donner les questions. Ainsi, je vous envoie le peu que je puis dire, sur ce que j'ai entendu légèrement du commencement de l'écrit, de peur que vous ne

(1) Labbe, 1514, 1515, 1612. *Bibl. PP.*, t. IV, p. 534

m'accusiez d'un dédain superbe ou de défiance de ma foi.

Avec un exorde si sage, si humble et si poli, le saint trouve encore le moyen de louer le persécuteur vandale de son application à s'instruire de la religion. Il est rare, dit-il, de voir qu'un roi barbare, occupé continuellement des soins de son royaume, soit touché d'un désir si ardent s'apprendre la sagesse : il n'y a d'ordinaire que des gens de loisir ou des Romains qui s'y appliquent si fortement ; les Barbares se piquent d'ignorance, comme de leur propriété naturelle. Ensuite saint Fulgence entre en matière, et traite, dans le premier livre, des deux natures de Jésus-Christ en une personne, montrant principalement qu'il a une âme raisonnable, outre la divinité ; dans le second, il traite de l'immensité du Fils de Dieu ; dans le troisième, de sa passion, pour montrer principalement que ce n'est pas la divinité qui a souffert. Le roi, étonné de cette réponse, n'osa plus faire de questions à saint Fulgence ; mais un des évêques ariens, nommé Pinta, fut plus hardi. Il composa un écrit que le saint réfuta comme les précédents.

Le roi Trasamond voulait retenir saint Fulgence plus longtemps à Carthage. Mais les ariens lui dirent : Seigneur, il rend votre zèle inutile ; il a déjà perverti quelques-uns de nos évêques, et si vous n'y donnez ordre promptement, notre religion périra. Le roi céda à cette remontrance, et renvoya Fulgence en Sardaigne. Pour dérober au peuple le départ du saint, il le fit embarquer de nuit ; mais les vents contraires arrêtèrent le vaisseau sur la côte pendant plusieurs jours : ce qui donna lieu à presque toute la ville de s'y assembler pour lui dire adieu, et de communier de sa main. Voyant un homme vertueux, nommé Juliatée, qui s'affligeait extrêmement, il lui dit : Ne pleurez point ; nous reviendrons bientôt, et l'Église catholique recouvrera sa liberté. Mais il lui recommanda le secret, craignant de passer pour prophète ; et il en usait ainsi à l'égard de tous les dons surnaturels. Il ne demanda jamais à Dieu de faire des miracles ; et si on recommandait à ses prières des malades ou d'autres affligés, il disait : Vous savez, Seigneur ce qui convient au salut de nos âmes ; que votre volonté soit premièrement accomplie ! Les miracles, disait-il, ne donnent pas la justice, mais la renommée, qui, sans la justice, ne sert qu'à notre condamnation.

Arrivé en Sardaigne, il bâtit un nouveau monastère, avec la permission de Brumas, évêque de Cagliari, près de l'église du martyr saint Saturnin, loin du bruit de la ville. Il assembla en ce lieu plus de quarante moines, auxquels il faisait observer exactement la règle de leur profession, surtout de n'avoir rien en propre, mais tout en commun ; ce qu'il regardait comme l'essentiel de la vie monastique. Il disait qu'un moine pouvait quelquefois être obligé par l'infirmité de son corps à prendre une nourriture plus délicate ; mais que de s'attribuer la propriété même de petites choses, c'était un signe d'orgueil et d'avarice. Il distribuait lui-même avec une grande discrétion aux serviteurs de Dieu ce qui leur était nécessaire, faisant attention aux forces ou à la faiblesse de chacun, avertissant ceux auxquels il donnait davantage, de s'en humilier à cause de leur faiblesse. Comme il avait grand soin de prévenir les demandes de ses religieux, aussi ne voulait-il pas qu'ils le prévinssent, mais qu'ils attendissent avec une entière résignation. C'était assez, pour être refusé, que de lui demander. Il regardait comme de véritables moines ceux qui, en mortifiant leurs volontés, étaient toujours prêts à se conformer en tout aux avis et aux préceptes de l'abbé. C'est pourquoi il ne permettait pas que celui qu'il avait préposé au gouvernement de son monastère fît quelque chose sans l'avoir consulté auparavant. Il préférait ceux en qui il voyait un grand amour pour la lecture et la science spirituelle, quand même la faiblesse de leur corps les eût absolument empêchés de travaillee de leur mains, à ceux qui ne s'occupaient qu'au travail corporel.

Pendant ce temps, il écrivit aux Carthaginois une lettre d'exhortation, où il découvrit tous les artifices dont on usait pour les séduire. Nous n'avons plus cette lettre ; mais nous avons les deux livres *De la rémission des péchés,* écrits dans le même temps, pour répondre à la consultation d'un homme vertueux, nommé Euthymius. On rapporte au même temps ses trois livres à Monime, son ami, qui l'avait consulté par plusieurs lettres. Monime s'était imaginé que, d'après les principes de saint Augustin, Dieu prédestinait également au mal et au bien, à la vertu et au péché, à la mort et à la vie. Saint Fulgence lui montre, dans son premier livre, que Dieu ne prédestine point les hommes au péché, mais seulement à la peine, parce qu'il ne prédestine que ce qu'il veut faire : or, il ne fait point de mal, et la peine n'en est point un, étant l'effet de sa justice. Le péché est donc seulement compris dans la prescience de Dieu, mais non dans sa prédestination. Dans le second et le troisième livre, il répond à plusieurs objections des ariens sur l'égalité du Père et du Fils.

Pendant ce second exil encore, saint Fulgence écrivit plusieurs lettres d'édification à des personnes qui demeuraient en Sardaigne même, en Afrique et à Rome, à des sénateurs, des veuves et des vierges de grande réputation. Telles sont les lettres à Proba, à Galla et à Théodore. Proba était une fille de grande naissance à Rome, qui avait embrassé la virginité. Saint Fulgence lui écrivit deux grandes lettres, ou plutôt deux traités, pour la confirmer dans la vertu ; le premier est de la virginité et de l'humilité ; le second, de la prière. Galla était sœur de Proba, fille du consul Symmaque et veuve d'un consul qui

n'avait pas vécu un an avec elle. Elle embrassa la continence, et saint Fulgence l'instruisit des devoirs d'une veuve chrétienne. Saint Grégoire, Pape, a écrit depuis ses vertus et son heureuse mort. Théodore était un sénateur qui fut consul en 505 ; ensuite il se donna tout a Dieu et embrassa la continence avec sa femme. Saint Fulgence le félicite de cet heureux changement, et marque combien importe l'exemple des grands, qui perdent ou sauvent avec eux plusieurs personnes.

Ce fut dans ce temps que les évêques relégués en Sardaigne reçurent la lettre des moines de Scythie, sur l'incarnation et la grâce. Saint Fulgence y répondit au nom de tous, par le *Traité de l'incarnation et de la Grâce*, qui porte les noms des quinze évêques. Saint Fulgence y approuve la foi des moines scythes. Toutefois, il dit qu'une personne de la Trinité, c'est-à-dire Jésus-Christ, est né de la Vierge. Ce que ne voulaient pas les moines ; car ils soutenaient qu'il fallait dire simplement un de la Trinite, et non pas une personne. La seconde partie du traité est contre ceux qui niaient, le péché originel dans les enfants, et contre ceux qui attribuaient à l'homme le commencement de la foi. Les moines avaient nommé et anathématisé en particulier Fauste de Rièz. Saint Fulgence ne le nomme pas, et se contente d'établir la vraie doctrine. Pour éclaircir le fond de la difficulté de part et d'autre, il ne lui a manqué de distinguer nettement, comme on a fait plus tard, le bien de l'ordre naturel, où l'homme déchu peut encore quelque chose, d'avec le bien de l'ordre surnaturel, où l'homme ne peut absolument rien sans la grâce. Il est à croire que ce furent encore les moines scythes qui lui envoyèrent de Constantinople les deux livres de Fauste de Rièz. Il y répondit par sept livres, que nous n'avons plus, où il travaillait à expliquer la doctrine catholique, plutôt qu'à convaincre Fauste (1).

Quelque temps auparavant, un évêque africain, nommé Possessor, retiré à Constantinople, avait écrit au pape saint Hormisdas, pour le consulter sur les écrits de ce même Fauste Rièz. Il faut, disait-il, recourir au chef quand il s'agit de la santé des membres. Quelques-uns de nos frères sont scandalisés des écrits de Fauste sur la grâce ; d'autres les soutiennent. Ils m'ont consulté. Je leur ai dit que les écrits des évêques ne devaient pas être tenus pour loi, comme les écritures canoniques ou les décrets des conciles ; mais qu'on devait les estimer ce qu'ils valaient, sans préjudice de la foi. Ils ont pris cela pour une excuse. C'est pourquoi je vous envoie mon diacre Justin, vous priant de déclarer, par l'autorité apostolique, ce que vous croyez des écrits de cet auteur, vu principalement que vos fils Vitalien, maître de la milice, et Justinien, désirent aussi d'en être instruits par votre réponse.

Le Pape, après s'être plaint de la conduite turbulante des moines scythes à Rome, dit à Possessor sur le dernier article : Quant à ceux qui vous ont consulté sur les écrits d'un certain évêque de Gaule, nous leur répondons que nous ne le recevons point, et qu'aucun de ceux que l'Eglise catholique ne reçoit point entre les Pères ne peut causer de l'ambiguïté dans la discipline, ni porter préjudice à la religion. Les Pères ont déterminé ce que les fidèles doivent croire. Tout ce qui s'accorde avec la vraie foi doit être reçu, et on doit rejeter tout ce qui y est contraire, soit que cela se trouve dans des discours consacrés à l'édification du peuple, soit dans tout autre écrit. Le Pape ne blâme point ceux qui lisent des livres où il y a quelque chose à reprendre, mais ceux qui en suivent les erreurs, n'étant point défendu de connaître ce que l'on doit éviter ; autrement le docteur des nations n'aurait point dit aux fidèles : Eprouvez tout, et gardez ce qui est bon. Pour ce qui est de la doctrine de l'Eglise romaine, touchant le libre arbitre et la grâce de Dieu, quoiqu'on puisse la voir en divers écrits de saint Augustin, et surtout dans ceux qu'il a adressés à Hilaire et à Prosper, il y a néanmoins des articles exprès dans les archives de l'Eglise, que je vous enverrai, si vous ne les avez pas, et si vous les jugez nécessaires (2).

Cette réponse du pape saint Hormisdas échauffa la bile de Jean Maxence, un des moines scythes. Supposant ou feignant de supposer qu'elle n'était pas du Pape, il y fit une réponse des plus emportées et des plus virulentes. La première partie consiste tout entière à traiter d'hérétique et de nestorien quiconque ne disait pas littéralement : Un de la Trinité a souffert, mais une personne de la Trinité, par où il traitait implicitement d'hérétiques et saint Fulgence et tous les évêques d'Afrique exilés en Sardaigne. Dans la seconde partie, il cite quelques phrases de Fauste de Rièz qui ne sont pas exactes ; mais le Pape n'avait pas dit le contraire. Quand il ajoute que le Pape et l'évêque Possessor déclaraient ces phrases catholiques, c'est une calomnie manifeste. Enfin cette réponse de Jean Maxence prouve mieux que tout le reste le caractère brouillon et turbulent des moines scythes (3).

Saint Fulgence finissait ses sept livres sur la grâce, contre les deux de Fauste de Rièz, lorsque vint à finir son exil. Le roi Trasamond mourut le 28 de mai 523, après avoir régné plus de vingt-sept ans. Son successeur fut Hildéric, fils d'Eudocie, fille de l'empereur Valentinien et petite fille du grand Théodose, que Genséric avait emmenée quand il pilla Rome. Trasamond, à ce que rapporte Victor de Tunnes, avait fait jurer à Hildéric que, pendant son règne, il n'ouvrirait point les églises aux catholiques, et ne leur rendrait point leurs privileges. Mais Hildéric crut

(1) *Bibl. PP.*, t. IX et XXVII. *Acta SS.*, 1 *janv.* — (2) Labbe, t. IV, 1529. — (3) *Bibl., PP.*, t. IX.

ne pas fausser ce serment en donnant ces ordres avant que d'être roi. Il rappela donc les évêques catholiques et fit ouvrir les églises, sans professer pour cela la religion catholique. Il était doux, affable, bienfaisant; sa bonté dégénérait même en faiblesse. Ayant rendu la liberté à l'Eglise d'Afrique, il permit d'ordonner partout des évêques, et premièrement à Carthage, où l'on élut Boniface, recommandable pour sa doctrine. Ainsi l'Afrique recouvra le libre exercice de la religion catholique, après soixante ans d'interruption, à compter depuis la persécution de Genséric, en 457.

Saint Fulgence retourna donc en Afrique avec les autres évêques exilés sous le règne de de Trasamond. Ils furent reçus à Carthage comme des confesseurs de Jésus-Christ, surtout saint Fulgence, qui était plus connu que les autres dans cette ville, d'où il était sorti seul. Le peuple, assemblé sur le rivage, ne l'eut pas plus tôt aperçu, qu'il s'éleva un grand cri de joie, et on entendit chanter les louanges de Dieu en toutes sortes de langues. C'était à qui recevrait le premier sa bénédiction, et tous s'efforçaient de le toucher au moins du bout des doigts. Les évêques allèrent d'abord à l'église de Saint-Agilée, précédés et suivis du peuple, qui les conduisait comme en triomphe. Les plus zélés environnèrent saint Fulgence, pour le soulager dans la chaleur et lui faire un passage libre. Dieu, pour montrer la charité de ces peuples, permit qu'il survînt une grande pluie ; ils n'en furent pas dérangés. Comme saint Fulgence marchait la tête nue, les plus nobles étendirent sur lui leurs manteaux pour le garantir de la pluie. Le saint, après avoir visité ses amis à Carthage, en sortit pour se rendre à Ruspe. Pendant tout le chemin, qui était long, les peuples vinrent au-devant de lui de tous côtés, portant des lampes, des flambeaux et des branches d'arbres, en bénissant Dieu de ce qu'il leur faisait voir un si saint personnage.

Retourné à Ruspe, il continua de vivre avec les moines. Mais, pour ne pas diminuer l'autorité de l'abbé Félix, il voulut lui-même être soumis à un autre, ne faisant rien dans son propre monastère sans avoir consulté l'abbé Félix auparavant. Il ne voulut pas même s'attribuer rien en propre dans le monastère, ni user d'aucune autorité sur les moines. Et afin que ses successeurs ne pussent rien prétendre au préjudice des religieux de son monastère, il déclara par écrit, qu'il n'y prétendait rien lui-même, et que, s'il y demeurait, ce n'était pas qu'il en eût le droit, mais parce qu'on voulait bien le lui permettre. Il poussa plus loin ses précautions ; car il acheta une maison dans le voisinage de l'église, et la bâtit commodément, pour qu'elle servît de demeure à l'évêque de Ruspe. Il pourvut encore aux logements des clercs et au règlement de leurs mœurs ; voulut qu'ils fussent tous proches de l'église ; que chacun d'eux cultivât un jardin de ses propres mains; qu'ils s'étudiassent à psalmodier avec grâce et à bien prononcer ; qu'ils évitassent le faste dans leurs habits, et qu'ils ne s'ingérassent pas dans le maniement des affaires séculières, de peur que cette occupation ne les détournât trop souvent des fonctions de leur ministère. Il les choisit presque tous d'entre ses moines. Il prescrivit deux jours de jeûne la semaine, le mercredi et le vendredi, à tous les clercs, aux veuves et à ceux des laïques qui le pouvaient, leur ordonnant en outre de se trouver aux offices et aux prières du jour et de la nuit.

Sur la fin de l'année 524, il se tint un concile à Junque, dans la province de Byzacène, où saint Fulgence assista comme évêque de Ruspe. Un évêque, nommé *Quod-vult-Deus*, lui disputa la préséance ; mais tout le concile jugea en sa faveur. Saint Fulgence ne dit mot pour le moment, pour ne point préjudicier à l'autorité du concile. Mais dans le concile qui se tint ensuite à Suffète, voyant l'autre évêque affligé de ce jugement, et craignant d'altérer la charité, il supplia publiquement les évêques de placer *Quod-vult-Deus* avant lui : ce que les évêques lui accordèrent, en admirant son humilité (1).

Boniface, évêque de Carthage, y convoqua un concile général de toutes les provinces d'Afrique. Il en marque le sujet dans sa lettre à Missor, primat de Numidie, en disant : Que la paix qui venait d'être rendue à l'Eglise d'Afrique, après une si longue et si rude persécution, était troublée au dedans par quelques évêques qui ne voulaient point déférer à leurs supérieurs. Il le prie donc d'envoyer de sa province trois de ses collègues, pour lui aider à conserver les priviléges de l'Eglise de Carthage. Il ne lui demande pas d'y venir lui-même, à cause de son grand âge. Il l'avertit, suivant l'ancienne coutume, que la Pâque doit être le 30[e] de mars, comme elle fut en effet l'an 525. Il lui envoie aussi la liste des évêques morts et de leurs successeurs.

Les députés des provinces étant arrivés, il se trouva en tout soixante évêques, qui s'assemblèrent à Carthage, dans la salle secrète de l'église de Saint Agilée, martyr, le 5[e] de février 525, seconde année du règne de Hildéric. Boniface prit la parole, et rendit grâces à Dieu de la liberté de l'Eglise et de cette nombreuse assemblée. Les évêques témoignèrent leur joie de voir le siége de Carthage si dignement rempli, après une si longue vacance, et l'exhortèrent à maintenir les canons à l'imitation d'Aurélius, son prédécesseur. Ensuite Boniface fit lire ses lettres aux évêques de la province proconsulaire, de celles de Tripoli et de Numidie. Les députés de ces trois provinces étaient présents. Il n'y en avait qu'un de la Mauritanie césarienne ; mais la

(1) *Acta SS.*, 1 *janv.*

guerre des Maures avec les Vandales avait empêché les autres de venir. Pour la province de Sitifi, Optat avait été à Carthage, et n'était absent que par ordre du roi. Ainsi Boniface témoigna être content de toutes les provinces, excepté de la Byzacène, dont le primat Libérat ne paraissait point, quoique Boniface lui eût écrit deux fois. Les évêques le prièrent de l'attendre jusqu'au lendemain. Cependant Boniface fit lire les canons qui marquaient l'ordre des provinces d'Afrique. On lut un extrait du concile tenu le 1er de mai 418, où l'on voyait que la première province était la proconsulaire ou carthaginoise; la seconde, la Numidie; la troisième, la Byzacène. Pour rétablir premièrement la foi, on lut le symbole de Nicée, suivant l'exemplaire envoyé par Atticus de Constantinople; et tous les evêques déclarèrent que quiconque refuserait d'y souscrire ne serait pas tenu pour catholique. On se rappelle que les Vandales étaient généralement ariens. Ensuite, pour l'instruction des nouveaux évêques, on fit lire les canons de plusieurs conciles d'Afrique sur divers points de discipline. On y compte jusqu'à vingt conciles, sous Aurélius. On vint en particulier aux priviléges de l'église de Carthage, sur quoi Boniface fit lire les canons, premièrement celui de Nicée, touchant les priviléges des grandes églises en général; puis ceux de plusieurs conciles, qui montraient la primauté de Carthage sur toutes les églises africaines; entre autres un du concile d'Hippone, où il est permis à chaque province d'avoir son primat, à la charge de reconnaître la supériorité de Carthage. Comme il était tard, le reste des affaires fut remis au lendemain, et les soixante évêques souscrivirent aux actes de cette journée.

La séance du lendemain fut employée à régler une affaire particulière. Plusieurs moines de diverses provinces d'Afrique, et quelques-uns même d'outre mer, s'étant assemblés pour former un monastère dans la province Byzacène, le bâtirent par le secours de leurs parents et d'autres personnes de piété Ils le soumirent immédiatement à l'église de Carthage. Mais comme, pendant la longue vacance de ce siége, ils eurent besoin de prêtres, ils eurent recours à Boniface, évêque de Gratiane et primat de la Byzacène, qui ordonna quelques moines. Après sa mort, Libérat, son successeur dans la primatie, prétendit que le monastère dépendait de lui; et comme l'abbé, qui se nommait Pierre, ne voulait pas le reconnaître, il l'excommunia, lui et tous ses moines. L'église de Carthage ayant recouvré sa liberté, et Boniface étant ordonné évêque, l'abbé Pierre lui présenta requête pour demander sa protection et justifier, par des raisons et des exemples, l'exemption qu'il prétendait. Le concile, trouvant les raisons bonnes et les exemples avérés, décida en faveur de Pierre, et ordonna en général que tous les monastères seraient libres, comme ils l'avaient toujours été (1).

En 524, il se tint trois conciles dans les pays qui obéissaient au roi Théodoric. Le premier est le quatrième d'Arles, assemblé le 6e de juin, à l'occasion de la dédicace d'une église. Saint Césaire y présida, assisté de douze évêques et de quatre prêtres pour les absents. On y dressa quatre canons, qui ne font que renouveler ceux qui avaient déjà été établis en divers conciles, savoir : que personne ne pourrait être ordonné diacre avant l'âge de vingt-cinq ans, ni élevé au sacerdoce ou à l'épiscopat avant trente; et que l'on ne conférerait l'ordre de la prêtrise ou du diaconat à un laïque qu'un an après sa conversion. Défense de recevoir des clercs vagabonds, des bigames ou ceux qui auraient fait pénitence publique.

Le deuxième concile se tint à Lérida. Les évêques, qui s'y trouvèrent au nombre de huit, firent seize canons, dont le premier ordonne que ceux qui servent à l'autel, qui distribuent le sang de Jésus-Christ, ou qui touchent les vases sacrés, s'abstiendront de répandre le sang humain sous quelque prétexte que ce soit, même de défendre une ville assiégée. Il veut que ceux qui feront le contraire soient privés pendant deux ans, tant de la communion que des fonctions de leur ministère; qu'ils expient leur faute par des veilles, des jeûnes et des prières, et qu'après avoir satisfait, ils puissent être rétablis, de telle sorte qu'on ne leur accorde pas d'être promus à des ordres supérieurs. Que s'il arrive que, pendant les deux années de leur pénitence, ils s'en acquittent négligemment, il sera au pouvoir de l'évêque de la leur prolonger. Le second prescrit sept ans de pénitence à ceux ou à celles qui font périr, en quelque manière que ce soit, les enfants conçus ou nés d'un adultère, défendant de leur donner la communion avant ce terme. Il ajoute que les coupables, après le terme de sept ans expiré, continueront de faire pénitence le reste de leur vie; et que s'ils sont clercs, après être rentrés dans la communion, ils ne serviront plus, mais qu'ils pourront seulement assister au chœur avec les chantres. Quant aux empoisonneurs, ils ne recevront la communion qu'à la fin de leur vie, s'ils ont pleuré continuellement leur faute depuis qu'ils l'ont commise.

On renouvelle dans le troisième ce qui avait été ordonné touchant les moines, dans les conciles d'Agde et d'Orléans, en y ajoutant que l'évêque aura le pouvoir, du consentement de l'abbé et pour l'utilité de l'Église, d'ordonner clercs ceux qu'il en trouvera capables. Mais ce canon lui défend de toucher aux donations faites aux monastères, voulant toutefois que, si quelque laïque désire de faire consacrer une église qu'il aurait bâtie, il ne

(1) Labbe, t. IV, 1630-1649.

le puisse sous le titre de monastère, dans le dessein d'empêcher qu'elle ne soit en la disposition de l'évêque, à moins que cette église ne soit pour une communauté de moines. Il est dit dans le quatrième que les incestueux, jusqu'à ce qu'ils se séparent, seront excommuniés; en sorte qu'aucun chrétien ne pourra manger avec eux, mais qu'ils seront admis à la messe des catéchumènes. Le cinquième porte que, si un des ministres de l'autel tombe dans un péché de la chair par fragilité, et qu'il donne, avec la grâce de Dieu, des marques d'une sincère pénitence, il sera au pouvoir de l'évêque de le rétablir bientôt, ou de le laisser plus longtemps séparé de l'Eglise, suivant qu'il le trouvera exact ou paresseux à faire pénitence de son crime; à condition néanmoins qu'en le rétablissant, il lui ôtera toute espérance d'être promu à des grades supérieurs. Que si ce clerc retombe, non-seulement il sera privé de la dignité de son office, mais encore il ne recevra la communion qu'à la mort. Il est ordonné, dans le sixième, que celui qui a violé une veuve ou une religieuse sera excommunié, et que la religieuse le sera aussi, si elle ne se sépare d'avec lui; auquel cas seul, c'est-à-dire si elle retourne à son devoir, elle sera mise en pénitence publique, la sentence publique, la sentence d'excommunication tenant jusqu'à ce qu'elle ait satisfait. Le septième sépare pour un an de la communion du corps et du sang de Notre Seigneur celui qui a fait serment de ne jamais se réconcilier avec celui contre lequel il plaide, et lui conseille d'effacer plutôt son péché par des aumônes, des pleurs et des jeûnes. Dans le huitième, il est défendu à tout clerc de tirer son esclave ou son disciple de l'église où il s'est réfugié, pour le fouetter, et cela sous peine d'être exclu de l'Eglise jusqu'à une satisfaction convenable. Le neuvième veut que ceux qui se sont laissé rebaptiser par les hérétiques ou les ariens, sans y avoir été contraints par les tourments, subissent la pénitence marquée dans les canons de Nicée, c'est-à-dire qu'ils soient sept ans en prières parmi les catéchumènes et deux ans parmi les catholiques; qu'ensuite, par la clémence et la bonté de l'évêque, ils participent à l'oblation et à l'eucharistie avec les fidèles. Il est ordonné, dans le dixième, que ceux qui ne se seront pas retirés de l'église lorsque l'évêque le leur aura ordonné pour les punir de quelques fautes, il ne leur accordera le pardon que plus longtemps après, en punition de leur contumace. Il est aussi chargé, par le onzième, de punir, selon la qualité des personnes, les clercs qui en seraient venus aux mains. Il paraît, par le douzième, qu'il s'était fait plusieurs ordinations contre les canons : le concile veut bien les tolérer pour le passé, avec défense néanmoins d'élever à de plus hauts degrés ceux qui ont été ainsi ordonnés. Mais il déclare que ceux qui, à l'avenir, auront été ordonnés contre les canons, seront déposés, avec défense à ceux qui auront fait de semblables ordinations d'en faire aucune dans la suite. On rejette, dans le treizième, les oblations des catholiques convaincus d'avoir donné leurs enfants à baptiser à des hérétiques. Le quatorzième défend aux fidèles de manger avec ceux qui se sont fait rebaptiser. Le quinzième ordonne l'exécution des anciens règlements touchant la familiarité des clercs avec des femmes étrangères, en ajoutant que ceux qui y contreviendront seront privés de leurs bénéfices après une première et seconde monition. Le seizième est un règlement pour empêcher qu'on n'enlève et ne dissipe les biens des évêques après leur mort (1).

Le concile de Valence, où n'assistèrent que six évêques, et qui ne fit que six canons, insiste encore plus expressément sur ce dernier article du concile de Lérida, et s'occupe principalement à régler ce qui doit être observé pendant la vacance du siége. Quand Dieu aura appelé à lui un évêque, les clercs ne prendront rien de ce qui se trouvera dans sa maison ou dans celle de l'Eglise. S'ils ont pris quelque chose, ils seront contraints de le rendre, par l'autorité du métropolitain et des comprovinciaux. Pour cet effet, on observera le canon du concile de Rièz, suivant lequel, à la mort d'un évêque, l'évêque le plus proche viendra faire ses funérailles et prendre soin de son Eglise jusqu'à l'ordination du successeur. Il fera faire un inventaire dans la huitaine, et l'enverra au métropolitain, afin qu'il commette une personne capable pour payer aux clercs leurs pensions, à la charge de rendre compte au métropolitain, si la vacance dure longtemps. Les parents du défunt évêque seront aussi avertis de ne rien prendre de ses biens à l'insu du métropolitain et des comprovinciaux, de peur qu'ils ne confondent les biens de l'Eglise avec ceux de sa succession. Mais si quelqu'un demande modestement ce qui lui est dû, le métropolitain, ou celui qu'il a commis, doit lui faire raison.

Il arrivait quelquefois que les funérailles d'un évêque étaient différées avec indécence, par l'absence de l'évêque visiteur qui devait prendre soin de l'Eglise vacante. Pour obvier à cet inconvénient, le concile ordonne que l'évêque qui est dans la coutume d'être invité aux funérailles, viendra visiter le malade, pour l'avertir de mettre ordre à ses affaires, et pour exécuter sa dernière volonté. Sitôt qu'il sera mort, il offrira pour lui le sacrifice, le fera enterrer, et observera ce qui a été réglé ci-dessus. Que si un évêque meurt subitement, on gardera son corps un jour et une nuit, en récitant des psaumes ; puis les prêtres le mettront dans un cercueil, sans l'enterrer, jusqu'à la venue de l'évêque invité, pour l'ensevelir solennellement.

Le concile de Valence ordonne encore que les clercs vagabonds seront privés de leurs

(1) Labbe, t. IV. 1611.

fonctions, et que les évêques n'en ordonneront aucun qui ne promette d'être local, c'est-à-dire stable dans le lieu de son service. On ordonne aussi qu'à la messe on lira l'Evangile avant l'offrande et le renvoi des catéchumènes, afin que les préceptes de Notre Seigneur et l'instruction de l'évêque puissent être entendus, non-seulement des fidèles, mais des catéchumènes, des pénitents et de tous ceux qui sont séparés de l'Eglise. Car on en voit qui se convertissent par ce moyen (1).

La Grande-Bretagne et l'Irlande voyaient alors plusieurs saints personnages; le plus illustre est saint David, archevêque et patron du pays de Galles. Il était fils de Xantus, prince de la Cérétique, aujourd'hui le Cardiganshire. Il reçut une éducation très-chrétienne, qui influa sur toute la suite de sa vie. Après avoir été ordonné prêtre, il se retira dans l'île de Wight, où il vécut sous la conduite du pieux et savant Paulin, qui avait été disciple de saint Germain d'Auxerre. On dit que Dieu récompensa les éminentes vertus de David par le don des miracles, et qu'en faisant le signe de la croix, il rendit la vue à son maître devenu aveugle, soit par son grand âge, soit par un effet des larmes abondantes qu'il versait dans la prière. Lorsqu'il se fut bien préparé aux fonctions du saint ministère, il quitta sa solitude, et, comme un autre Jean-Baptiste sorti du désert, il alla prêcher aux Bretons les paroles de la vie éternelle. Il bâtit une chapelle à Glastembury, lieu que les premiers apôtres de la Grande-Bretagne avaient consacré au culte du vrai Dieu. Il fonda aussi douze monastères, dont le principal était dans la vallée de Ross, près de Ménévie. On vit se former dans ce monastère un grand nombre de saints, dont plusieurs gouvernèrent l'Eglise en qualité de premiers pasteurs.

La règle que David donna à ses moines était fort austère. Ils travaillaient continuellement des mains, en esprit de pénitence, sans jamais faire usage des animaux propres au labourage, et cela pour que leur travail fût plus pénible. La nécessité seule pouvait les autoriser à rompre le silence. Une prière non interrompue, au moins mentalement, sanctifiait toutes leurs actions extérieures. Vers la fin du jour, ils rentraient dans le monastère pour vaquer à la lecture et à la prière vocale. Du pain et des racines, dont le sel était le seul assaisonnement, faisaient toute leur nourriture, et ils n'avaient d'autre boisson que de l'eau mêlée avec un peu de lait. Après leur repas, ils passaient trois heures en oraison; ils donnaient ensuite quelque temps au sommeil. Ils se levaient au chant du coq, et se remettaient à prier jusqu'à ce que le moment du travail fût arrivé. Leurs vêtements étaient grossiers et faits de peaux de bêtes. Quand quelqu'un demandait à être reçu dans le monastère, il demeurait dix jours à la porte, et pendant ce temps-là on l'éprouvait par de paroles rudes, par des refus réitérés et par des travaux pénibles, afin de l'accoutumer à mourir à lui-même. S'il souffrait cette épreuve avec constance et avec humilité, il était admis dans la maison. Quant à ses biens, il les laissait dans le monde, la règle des monastères défendant de rien recevoir pour l'entrée en religion. Tous les frères étaient obligés de faire connaître leur intérieur à l'abbé, et de lui découvrir leurs pensées et leurs tentations les plus secrètes.

Le pélagianisme s'étant montré une seconde fois dans la Grande-Bretagne, les évêques, pour le déraciner, s'assemblèrent en 512, ou plutôt en 519, à Brevy dans le comté de Cardigan. Saint David fut invité à se trouver au concile. Il y parut avec éclat, et confondit l'hérésie par la force réunie de son savoir, de son éloquence et de ses miracles. Saint Dubrice, archevêque de Caërléon, profita de cette circonstance pour lui résigner le gouvernement de son Eglise. David, alarmé de la proposition qui lui en fut faite, fondit en larmes et protesta qu'il ne se chargerait jamais d'un fardeau si au-dessus de ses forces. En vain on allégua les raisons les plus pressantes pour l'y déterminer, jamais il ne se fût rendu, si les Pères du concile ne lui eussent ordonné expressément d'acquiescer au choix de Dubrice. Il obtint cependant de transférer le siége de Caërléon, ville alors très-peuplée, à Ménévie, aujourd'hui Saint-David, lieu retiré et solitaire. Peu de temps après, il assembla un concile à Victoria, où les actes du concile précédent furent confirmés. On y fit aussi plusieurs canons de discipline, auxquels l'Eglise romaine imprima depuis le sceau de son approbation. C'était dans ces deux conciles que les Eglises de la Grande-Bretagne puisaient autrefois des règles de conduite.

Cependant la réputation de notre saint augmentait de jour en jour; il était tout à la fois l'ornement et le modèle des pasteurs de son siècle. Il possédait le talent de la parole dans un degré éminent; mais son éloquence avait encore moins d'efficace que la force de ses exemples. Aussi a-t-il été regardé de tout temps comme une des plus brillantes lumières de l'Eglise britannique. Il fut, par la fondation de ses divers monastères, le père spirituel d'un grand nombre de saints qui illustrèrent l'Angleterre et l'Irlande, leur patrie. Enfin, après un épiscopat long et laborieux, il mourut en paix vers l'an 544, dans un âge fort avancé. Son corps fut enterré dans l'église de Saint-André, qui depuis a pris le nom de Saint-David, ainsi que la ville et le diocèse de Ménévie (2). L'Eglise honore la mémoire de saint David le 1er de mars.

Saint Dubrice, né dans une île, se fit d'abord connaître dans la province appelée aujourd'hui Warwick; il y expliqua sept ans les saintes Ecritures, et ouvrit ensuite ailleurs une seconde école. Il lui vint des disciples de toutes

(1) Labbe, t. IV, 1617. — (2) *Acta SS.*, 1 *mart.* Godescart. Mansi. *Conc.*, t. VIII, p. 579-538.

les parties de la Bretagne, et il en compta jusqu'à mille. De ce nombre furent saint Samson, saint Théliau et un grand nombre d'autres qui, s'étant rendus célèbres par leurs vertus et leur science, méritèrent d'être élevés à l'épiscopat. Les soins qu'il donnait à ses disciples ne l'empêchaient pas de s'occuper de sa propre sanctification et d'écouter le Saint-Esprit dans l'oraison et la solitude. Il fut sacré évêque de Landaff, par saint Germain, dans un concile tenu vers l'an 446. Lorsqu'on le transféra au siége archi-épiscopal de Caërléon, en 495, il eut saint Théliau pour successeur à Landaff. S'étant démis de son archevêché en faveur de saint David, il se retira dans l'île de Bardsey, sur la côte de la province de Caërnarvon. Il y mourut peu de temps après, et y fut enterré. On lit dans Camden et dans d'autres auteurs, que vingt mille saints, c'est-à-dire vingt mille ermites ou religieux, furent enterrés dans la même île (1).

Saint Théliau naquit près de Monmouth, dans le pays de Galles ; il était frère d'Anaumède, qui épousa, en 490, Budic, roi des Bretons-Armoricains. Il fut élevé sous la conduite de saint Dubrice. Quelque temps après 500, il fit un pèlerinage à Jérusalem avec saint David et saint Patern, deux de ses condisciples. Il refusa l'évêché de Dol, que le clergé de cette ville et le roi Budic voulaient absolument lui donner. De retour en Angleterre, on l'éleva, malgré lui, au siége de Landaff, après la translation de saint Dubrice à celui de Caërléon. Il fit fleurir son Eglise par sa science, sa piété, son zèle et son attention à ne recevoir dans le clergé que des hommes éclairés et vertueux. Son autorité seule suffisait pour décider sans appel tous les différends. Il donna des preuves de la charité la plus généreuse, durant une maladie contagieuse qui désola le pays de Galles. Il mourut vers l'an 580, dans une solitude où il s'était retiré pour se préparer au passage de l'éternité. Les archives de Landaff comptent parmi ses plus célèbres disciples saint Oudocée, son neveu et son successeur, saint Ismaël qu'il sacra évêque, saint Tifhei, martyr (2).

Un autre saint évêque du pays de Galles fut saint Daniel. Il florissait au commencement du sixième siècle. En 516, il fonda un collége ou monastère, près du canal de la mer qui sépare l'île d'Anglesey du pays de Galles. Peu de temps après une ville fut bâtie en cet endroit par le roi Mailgo, qui avait fourni aux frais du tombeau de saint David. On l'appela Bancor ou Bangor, à cause de la beauté du chœur du monastère. Saint Daniel, premier évêque du lieu, fut sacré par saint Dubrice. Il mourut en 545, et fut enterré dans l'île de Bardsey. La cathédrale de Bangor est dédiée sous l'invocation de saint Daniel (3).

La même contrée admirait alors le saint abbé Cadoc. Il était fils de saint Gonlée ou Gondèle, prince de la partie méridionale du pays de Galles. Ses parents étaient aussi recommandables par leurs vertus que par la noblesse de leur sang. Son père, après avoir régné en chrétien, quitta le monde pour se renfermer dans un petit ermitage auprès d'une église qu'il avait fait bâtir. Là, son genre de vie était fort austère : il portait le cilice, ne buvait que de l'eau et ne mangeait que de mauvais pain, sur lequel il mettait ordinairement de la cendre ; encore gagnait-il, par le travail de ses mains, ce qui était nécessaire pour sa subsistance. Il consacrait à la prière et à la contemplation les jours entiers et une grande partie de la nuit. Quelques jours avant sa mort, il fit venir saint Dubrice et saint Cadoc, son fils, afin qu'ils lui aidassent à bien se disposer à son heure dernière. Saint Gondèle, que Dieu glorifia par un grand nombre de miracles, est honoré dans le pays de Galles le 29e de mars (4).

A l'abdication du prince son père, saint Cadoc lui succéda, comme l'aîné de ses fils. Mais il quitta bientôt le gouvernement de son pays pour embrasser la vie monastique. Il se mit sous la conduite de saint Tathai, moine irlandais, qui avait ouvert une école célèbre à Gwent. Notre saint y fit des progrès si rapides dans les saintes lettres et dans la vertu, qu'étant retourné dans le comté de Clamorgan, sa patrie, il répandit partout la bonne odeur de Jésus-Christ par son savoir et sa sainteté. Il fit bâtir à trois milles de Cowbridge, l'église et le monastère de Lan-Carvan, où il établit une école qui fut une pépinière de grands hommes et de saints (5).

De ce nombre fut saint Iltut, issu d'une famille noble, dans le comté de Clamorgan. Il servit quelque temps dans les armées du roi Arthur, dont il était parent, et s'y acquit une grande réputation par sa valeur. Saint Cadoc lui inspira le mépris du monde et l'amour de la vraie sagesse. Ayant reçu la tonsure, il passa plusieurs années sous la conduite de celui qui l'avait fait entrer dans les voies de la perfection, et se rendit fort habile dans les sciences ecclésiastiques. Il fonda depuis, dans le voisinage de Lan-Carvan, du côté de la mer, un monastère qui devint célèbre par son école, et qui prit le nom de Lan-Iltut, ou église d'Iltut. On compte parmi ses disciples saint David, saint Gildas l'Albanien, saint Samson, saint Magloire et plusieurs autres saints, dont quelques-uns furent élevés à l'épiscopat. Iltut joignait le travail des mains aux veilles, au jeûne et à la prière. Il remit, à la fin, la conduite de son école à Isham, un de ses disciples, afin de suivre plus librement l'attrait qu'il se sentait pour la retraite. Il passa trois ans dans une entière solitude, et y pratiqua des austérités extraordinaires. Le désir de visiter ses disciples et ses amis le fit passer dans la Bretagne armoricaine quelque

(1) Godescart, 14 novembre. — (2) *Ibid.*, 9 février. – (3) *Ibid.*, 23 novembre. — (4) *Ibid.*, 29 mars. *Et Acta SS.* — (5) *Ibid. Et Acta SS.*, 24 *jan.*

temps avant sa mort. Il était à Dol, lorsque le Seigneur l'appela à lui, dans le sixième siècle. Il est encore patron titulaire d'une église du comté de Glamorgan, qu'il avait originairement fondée Quelques auteurs font mention de deux lettres doctrinales qu'il avait écrites; mais nous n'avons plus la plupart des ouvrages des anciens docteurs bretons (1).

Un autre disciple de saint Cadoc fut saint Gildas l'Albanien, qu'il ne faut pas confondre avec saint Gildas le Sage, abbé de Ruys, sur les côtes de l'Armorique. Saint Gildas l'Albanien, ou l'Ecossais, était fils de Caunus, un des rois bretons. Il passa quelque temps en Irlande, et, à son retour, entra dans le monastère de saint Cadoc ; il y enseigna un an, et y copia le livre des saints Evangiles. On a longtemps conservé ce manuscrit dans l'église de Saint-Cadoc ; et les Gallois lui portaient un tel respect, qu'ils s'en servaient dans leurs traités et dans leurs serments les plus solennels. Saint Gildas et saint Cadoc quittèrent Lan-Carvan pour aller vivre dans des îles désertes. Des pirates les ayant obligés tous deux d'en sortir, ils passèrent quelque temps dans les îles de Ronec et d'Ecni, d'où Gildas alla prêcher la pénitence aux pécheurs, afin d'étendre le royaume de Jésus-Christ. Quelques années après, il quitta les fonctions de l'apostolat pour se retirer dans l'abbaye de Glastenbury, où il mourut en 512. On ne sait point en quelle année précise mourut saint Cadoc (2).

La Grande-Bretagne ayant été ravagée vers ce temps par une irruption des Saxons et des Anglais, plusieurs disciples des saints personnages que nous venons de voir se retirèrent dans la Petite-Bretagne, en deçà de la mer. Les principaux furent saint Samson, saint Malo, saint Magloire, saint Brieuc, saint Paul de Léon et saint Méen, que nous retrouverons dans le livre suivant.

L'Écosse produisait des saints comme le pays de Galles. Le plus illustre est saint Kentigern, autrement saint Mungho, évêque de Glascow. Issu du sang royal des Pictes, il naquit vers l'an 516. On le mit dès sa plus tendre jeunesse sous la conduite de saint Servan, évêque et abbé de Culros, lequel lui inspira de grands sentiments de douceur et de piété. La pureté de ses mœurs et ses autres vertus le rendirent extrêmement cher à son maître et à tous ceux qui le connaissaient, ce qui lui fit donner le surnom de Mungho, qui, dans la langue du pays, signifiait *le bien-aimé*, et c'est sous ce nom que les Ecossais l'honorent aujourd'hui. Il se retira ensuite dans un lieu appelé Glascow, où il mena une vie fort austère ; mais il fut obligé de sortir de sa solitude, parce que le clergé et le peuple le demandèrent instamment pour évêque. Après son sacre, il établit son siége à Glascow, dans le lieu même de sa retraite ; il y assembla un grand nombre de personnes pieuses, qui retracèrent la vie des premiers chrétiens de Jérusalem. Son diocèse, fort vaste et en même temps peu instruit, donna beaucoup d'exercice à son zèle et à sa patience ; afin d'y répandre de plus en plus la lumière de l'Evangile, il en faisait souvent la visite, et toujours à pied. Les païens, éclairés, renonçaient en foule à leurs superstitions et venaient demander le baptême. Le saint pasteur ne se borna pas à la ruine de l'idolâtrie : il sut encore préserver son troupeau du venin du pélagianisme, qui avait déjà jeté de profondes racines en Ecosse.

On ne sera pas surpris du succès prodigieux qu'eurent les travaux apostoliques de Kentigern, si l'on pense qu'il était homme de prière. Non content de réciter chaque jour tout le psautier, il avait encore plusieurs autres pratiques de piété, de manière que son âme n'était jamais distraite de la présence de Dieu. Sans cesse il mortifiait sa chair par des jeûnes rigoureux et par mille autres austérités extraordinaires. Il s'éloignait du commerce des hommes pendant le carême, et allait passer ce saint temps dans la solitude, où il ne s'entretenait qu'avec le ciel. Enfin, on voyait revivre en lui toutes les vertus des apôtres : aussi Dieu le favorisait-il, comme eux, du don des miracles.

Kentigern, qui brûlait du désir d'étendre le royaume de Jésus-Christ, inspira les sentiments dont il était animé à plusieurs de ses disciples. Il envoya prêcher la foi au nord de l'Écosse, dans les îles d'Orkney, dans la Norwége et l'Islande.

L'ancien gouvernement des Pictes méridionaux tenait en quelque chose de l'aristocratie. Le pays était partagé entre plusieurs petits seigneurs, qui avaient droit de se faire la guerre les uns aux autres; ils obéissaient pourtant tous à un monarque souverain qui faisait ordinairement sa résidence dans la ville d'Alcluid, aujourd'hui Dumbarton. Les États de ce monarque comprenaient non-seulement le pays des Pictes méridionaux, mais encore celui des Cumbres ou Cumbriens.

Le pieux roi Rydderck Haël ou le Généreux, parent et protecteur du saint évêque, ayant été détrôné par l'impie Morcant, Kentigern fut obligé de se réfugier chez les Bretons du pays de Galles. Il se fixa quelque temps auprès de saint David, à Ménévie ; il le quitta quelque temps après pour aller fonder un monastère au confluent des rivières d'Elwy et de Cluid. L'école qu'il y établit devint fort célèbre ; il s'y forma un grand nombre de sujets aussi recommandables par leurs vertus que par leur science.

Cependant Rydderck fut rétabli sur le trône après la mort de l'usurpateur Morcant. Le saint évêque profita de cette circonstance pour retourner dans son diocèse, vers l'an 560. Cinq ans après, il eut une conférence avec saint Colomb, qui commençait à prêcher l'Evangile aux Pictes septentrionaux. Ces peuples

(1) Godescart, 6 novembre. — (2) *Ibid.*, 29 janvier.

avaient déjà quelque connaissance de Jésus-Christ, parce que Kentigern leur avait envoyé des missionnaires tirés du nombre de ses disciples. Le roi Rydderck et deux de ses successeurs eurent une entière confiance en notre saint. Ils n'entreprenaient rien sans le consulter; ils l'aidaient de toute leur autorité dans les pieux projets qu'il formait pour la propagation de l'Évangile et pour la réformation des mœurs : aussi méritèrent ils que le Ciel préservât leurs États de la fureur des Saxons.

Saint Kentigern mourut en 601, à l'âge de quatre-vingts ans, et fut enterré dans la cathédrale de Glascow, dont il était le premier patron. Son tombeau y a toujours été en grande vénération jusqu'à l'établissement du calvinisme en Écosse (1).

Saint Colomb ou Colom-Kille, autrement encore saint Colon, est un des plus célèbres patriarches des moines en Irlande. Pour le distinguer des autres saints du même nom, on l'a surnommé *Colom-Kille*, du grand nombre de *cellules* monastiques qu'il fonda, et que les Irlandais appellent *killes*.

Ce saint était issu de l'illustre maison de Neil, et naquit en 521, à Cartan, dans le comté de Tyrconnel. Il comprit dès son enfance qu'il n'y a de grand et d'estimable que ce qui nous embrase d'amour pour Dieu ; et cet amour, il tâcha de l'allumer dans son âme par un entier détachement du monde, ainsi que par une parfaite pureté de corps et d'esprit. Il étudia la sainte Écriture et les maximes de la vie ascétique sous le saint évêque Finian ou Finien, qui avait établi une école à Bluain-Irard.

Ayant été élevé au sacerdoce en 546, il donna lui-même d'admirables leçons de piété et d'Écriture sainte, et forma en très-peu de temps plusieurs disciples. Environ quatre ans après, il fonda le grand monastère de Dair-Magh, appelé aujourd'hui Durrogh; il fut aussi le fondateur de quelques monastères moins considérables. En même temps il composa, pour l'usage de ses religieux, une règle qui était principalement tirée de celle des anciens moines d'Orient.

Son zèle à reprendre les vices publics lui ayant fait encourir l'indignation du roi Dermot ou Dermitius, il quitta l'Irlande et passa dans la partie septentrionale de la Grande-Bretagne, connue aujourd'hui sous le nom d'Écosse. Il emmena avec lui douze de ses disciples. C'était vers l'an 565 de Jésus-Christ.

Les Pictes méridionaux avaient reçu l'Évangile longtemps auparavant, par la prédication de Saint Ninien ou Ninyas. Cet apôtre eut pour père un prince des Bretons-Cumbriens qui habitaient les comtés de Cumberland et de Gollaway. Il parut dès son enfance uniquement né pour la vertu. Rien ne lui semblait difficile, lorsqu'il s'agissait de se perfectionner dans l'amour de Dieu. Afin de s'affranchir de tous les embarras du monde qui auraient pu le distraire, il quitta sa patrie pour faire un pèlerinage à Rome. Il passa plusieurs années dans cette ville, s'y appliqua tout à la fois à l'étude et à la pratique de la religion. Ses progrès furent rapides dans l'une et dans l'autre. Se sentant de plus en plus animé de zèle pour la gloire de Dieu, il résolut de retourner dans son pays, où l'on n'avait encore qu'une connaissance bien imparfaite du christianisme. Il paraît qu'il fut sacré évêque à Rome avant son départ de cette ville.

Arrivé dans sa patrie, il acheva d'instruire ceux qui avaient déjà quelque teinture des vérités de l'Evangile. Il retira de l'idolâtrie ceux qui y étaient plongés, adoucit la férocité de Tudovald, roi des Pictes, et bâtit une église de pierre dans le pays connu aujourd'hui sous le nom de Galloway. Jusque-là les Bretons septentrionaux n'avaient point vu d'édifices de pierre, et ils appelèrent *Maison-blanche* la ville où était celui dont nous parlons. On la nomme présentement *Whitehern*. Le saint y fixa son siége épiscopal et dédia l'église sous l'invocation de saint Martin. On croit qu'il avait visité le tombeau de ce saint dans le cours de ses voyages. Il porta la lumière de la foi dans le pays des Cumbriens, dans tous les pays habités par les Pictes méridionaux jusqu'au mont Grampus. L'église de Whitehern devint une école de saints et d'hommes apostoliques. Saint Ninien mourut le 16 septembre 532. Il s'opéra un grand nombre de miracles par son intercession. Ses reliques se sont gardées à Whitehern jusqu'à la prétendue réforme (2).

Quant aux Pictes septentrionaux, ce fut principalement saint Colomb qui les convertit au christianisme par ses prédications, ses vertus et ses miracles. En reconnaissance, ils lui donnèrent la petite île de Hy ou de Iona, qui est à douze milles de la terre ferme, et qui, de son nom, fut depuis appelée Y-Colom-Kille. Il y bâtit un grand monastère, qui durant plusieurs siècles fut le principal séminaire des Bretons du nord. Les rois d'Écosse y eurent leur sépulture. On y enterra aussi les corps d'une multitude presque innombrable de saints. Ce monastère donna naissance à plusieurs autres, que saint Colomb fonda en Écosse. Ce fut là que se formèrent les célèbres Aïdam, Finian et Colman, qui convertirent à la foi les Anglais-Northumbres. Dans la suite, le monastère de Hy embrassa la règle de saint Benoît.

Le genre de vie que suivait saint Colomb était fort austère. Il couchait sur la terre nue et n'avait qu'une pierre pour oreiller. Ses jeûnes étaient rigoureux et continuels. La piété cependant ne le rendait ni sombre ni mélancolique. Une aimable gaité paraissait toujours peinte sur son visage, et annonçait à tous ceux qui le voyaient que son âme jouissait d'un calme inaltérable et de cette joie pure que produit la présence de l'Esprit-Saint.

(1) Godescart et *Acta SS.*, 13 *janv.* — (2) Godescart et *Acta SS.*, 16 *sept.* Beda, l. III, c. IV.

Sa ferveur était si grande que, dans toutes ses actions, il paraissait être plus qu'un homme. Autant qu'il était en lui, il ne laissait échapper aucun moment sans le consacrer à quelque chose qui eût la gloire de Dieu pour objet, comme à prier, à écrire ou à prêcher. Sa douceur et sa charité, qui ne se démentaient en aucune occasion, lui gagnaient les cœurs de tous ceux avec lesquels il conversait. Ses vertus, relevées encore par le don de prophétie et par celui des miracles, lui attiraient une vénération universelle. Il avait une telle autorité, que les rois mêmes ne faisaient rien sans le consulter. Edham, qui, en 570, succéda sur le trône à Kinatel, son parent, voulut recevoir de sa main les ornements royaux.

Quatre ans avant sa mort, le saint eut une vision qui lui fit verser beaucoup de larmes. Il pleurait, parce que des anges lui avaient appris que Dieu, touché par les prières des Eglises de Bretagne et d'Ecosse, prolongerait encore sa vie de quatre années.

Sentant approcher sa dernière heure, il dit un dimanche à Diermit, son disciple : Ce jour est appelé le sabbat, c'est-à-dire le jour du repos ; il sera véritablement tel à mon égard, puisqu'il mettra fin à mes travaux. Il se trouva le premier dans l'église à minuit, qui était le temps où se disait matines. S'étant mis à genoux devant l'autel, il reçut le saint viatique, puis, après avoir donné sa bénédiction à ses frères, il s'endormit tranquillement dans le Seigneur, en 597. Il était âgé de soixante-dix-sept ans. Son corps fut ensuite transporté à Down en Ultonie, et déposé dans un caveau avec ceux de saint Patrice et de sainte Brigite (1).

Saint Finien fut, après saint Patrice, un des plus illustres évêques d'Irlande. Il était né dans la province de Leinster. Il dut la connaissance de la religion chrétienne aux disciples de saint Patrice, dont les deux principaux furent saint Benen ou Bénigne, que lui succéda dans le siége d'Armagh, et saint Kiaran ou Kenerin, que les Irlandais appellent *le premier-né* de leurs saints (2).

Animé d'un ardent désir de faire le plus grand progrès dans la vertu, Finien passa dans le pays de Galles, où il eut le bonheur de vivre avec saint David, saint Gildas et saint Cathmaël. Il revint dans sa patrie trente après, c'est-à-dire vers l'an 520. Ses vertus et sa science le mirent en état de ranimer, parmi ses compatriotes, l'esprit de piété qui s'affaiblissait de jour en jour. Il prit les moyens les plus efficaces pour assurer le succès de ses travaux apostoliques ; il établit en différents endroits des monastères et des écoles. Il faisait sa principale résidence à Clonard ; c'était là qu'il avait formé sa principale école. Il en sortit un grand nombre de saints recommandables par leur savoir, tels que les deux Kiéran, Colom-Kille, Colomb, fils de Craimthaïn, les deux Brendan et d'autres.

Notre saint fut sacré dans la suite évêque de Clonard. Le monastère qu'il y avait fait bâtir devint très-célèbre, et on y venait de toute part pour s'y former aux sciences et à la piété. Le saint pasteur prenait pour modèle les Basile et les Chrysostome ; il aimait tendrement son troupeau, et travaillait avec un zèle infatigable au salut des âmes qui lui étaient confiées. Il ne vivait que de pain et d'herbes, et ne buvait que de l'eau. Il couchait sur la terre nue, et n'avait qu'une pierre pour oreiller. Il mourut le 12 décembre 552.

Saint Colomb, fils de Craimthaïn, qui fut disciple de saint Finien, était aussi de la province de Leinster. Il se montra fidèle imitateur de son bienheureux maître. Il eut le gouvernement du monastère de Tyrdaglas, dans la province de Munster, dont il avait été le fondateur. Il mourut peu de temps après le milieu du sixième siècle.

Les calendriers d'Irlande nomment aussi en ce jour, c'est-à-dire au 12 de décembre, saint Cormac, abbé d'une éminente sainteté (3).

Saint Endée, ou Enna, était fils d'un riche seigneur d'Ergall, dans l'Ulster. Touché des pieuses exhortations de sainte Faine, sa sœur, qui était abbesse de Kill-Aine, sur les frontières du comté de Méath, il quitta le monde pour embrasser la vie religieuse. Il vécut quelque temps dans le monastère de Rosnat, sous la conduite de l'abbé Mansénus ; il retourna ensuite dans son pays, et fonda un grand monastère dans l'île d'Arn. On y vit accourir plusieurs personnes recommandables par leur vertu ; c'est pour cela que l'île d'Arn a été appelée l'île des Saints. Saint Endée mourut vers le commencement du sixième siècle. La principale église de l'île d'Arn est appelée du nom de *Kill-Enda*. On voit son tombeau dans le cimetière d'une autre église de la même île (4).

Saint Nennie aurait pu goûter toutes les vaines satisfactions qu'offre le monde, puisqu'il était de la famille des rois d'Irlande ; mais il y renonça pour entrer dans la voie pénible de la croix. S'étant perfectionné dans la science des saints, sous la conduite des plus habiles maîtres de la vie spirituelle, il se retira dans une île du lac formé par la rivière d'Erne.

Sa réputation attira bientôt auprès de lui un grand nombre de disciples, ce qui le porta à bâtir un monastère. Il a mérité d'être compté, après sa mort, parmi les douze apôtres d'Irlande. Il florissait dans le sixième siècle. Il y a une église de son nom dans l'île dont nous venons de parler (5).

Saint Tigernake reçut le baptême des mains de Conlathe, évêque de Kildare. Il fut enlevé, dans sa jeunesse, par des pirates, qui le conduisirent en Bretagne. Un roi de cette île,

(1) Godescart et *Acta* 9 *junii*. — (2) Godescart, 9 novembre et 5 mars — (3) *Ibid.*, 12 décembre. — (4) Godescart et *Acta SS.*, 21 *mart.* — (5) Godescart et *Acta SS.*, 17 *jan.*

dans les mains duquel il tomba, s'attendrit sur son sort, l'aima pour sa vertu et le mit dans le monastère de Rosnat. Tigernake, instruit à l'école des afflictions, comprit tout le néant des biens du monde et résolut de chercher le vrai bonheur dans le service de Dieu. Etant retourné en Irlande, il y fut sacré évêque malgré lui ; mais il ne voulut point se charger du gouvernement de l'église de Clogher, dont on l'élut pasteur en 506, après la mort de Maccartin. Il fonda l'abbaye de Clones, au comté de Monagan, et y fixa son siége épiscopal. Il devint aveugle dans sa vieillesse, et passa le reste de sa vie dans une petite cellule, uniquement occupé de la prière et de la contemplation. L'on met sa mort en 550 (1).

Saint Albée, que la province de Munster honore comme son principal patron, fut converti par des missionnaires bretons. Il avait fait un voyage à Rome lorsque saint Patrice vint en Irlande. S'étant attaché à ce célèbre apôtre de son pays, il fut sacré archevêque de Munster, et fixa son siége à Emely. Il prêchait l'Evangile avec tant d'onction, ses miracles étaient si éclatants et sa vie si sainte, qu'il convertit une multitude incroyable d'infidèles, et qu'il en engagea un grand nombre à marcher dans les voies de la perfection. Le roi Engus lui ayant donné l'île d'Arran, il y fonda un monastère nombreux. Cette maison devint depuis si célèbre par la sainteté de ceux qui l'habitaient, qu'on l'appela longtemps l'*Arran des saints*. On assure que la règle que l'on y suivait existe encore en vieil irlandais.

Quoique saint Albée fût retenu dans le monde par son zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes, il n'en désirait pas moins la solitude et la retraite. Il suppléait à l'impossibilité où il était de suivre son goût par le recueillement, par de fréquents retours sur soi-même et par la méditation des vérités célestes. Inutilement il voulut se décharger du fardeau de l'épiscopat, pour ne plus penser qu'à la mort. Le roi fit garder les ports de mer pour l'empêcher d'exécuter le projet qu'il avait formé de prendre la fuite ; ce saint homme mourut en 525 (2).

Sainte Brigide, vierge, abbesse et patronne d'Irlande, naquit à Fochard en Ultonie. Etant encore fort jeune, elle reçut le voile des mains de saint Mel, neveu et disciple de saint Patrice. Elle se construisit, sur un gros chêne, une cellule, qui fut depuis appelée *Kill-Dara*, ou *cellule du chêne* ; mais plusieurs personnes de son sexe venant se ranger tous les jours sous sa conduite, elle les réunit en corps de communauté. Ce fut comme une pépinière sainte, qui donna naissance à plusieurs autres monastères d'Irlande, lesquels reconnaissaient sainte Brigide pour mère et pour fondatrice. Nous n'avons aucuns détails sur les vertus de cette sainte, les cinq auteurs qui ont donné sa vie n'ayant guère parlé que de ses miracles. Elle florissait au commencement du sixième siècle (3).

Bragan, prince d'une partie du pays de Galles, fut la tige d'une famille qui produisit plusieurs saints. Les plus célèbres furent saint Canoc, qui fonda plusieurs monastères en Irlande, et sainte Keyne, que les Gallois surnomment *la vierge* par excellence. Celle-ci mena la vie d'une recluse, dans un bois de la province de Sommerset qui n'était pas éloigné de Bristol. Plusieurs endroits du pays de Galles offrent des monuments qui prouvent qu'on l'honorait anciennement avec beaucoup de piété.

Sainte Triduane florissait en Ecosse dans le sixième siècle, et il y a un grand nombre d'églises et de chapelles dans le nord de l'Angleterre qui portent son nom. Tout ce que l'on sait de sa vie, c'est qu'elle méprisa une illustre naissance et des richesses considérables pour devenir l'épouse de Jésus-Christ ; qu'elle se distingua par son humilité et son amour pour la pénitence ; qu'elle parvint à un haut degré de vertu, et qu'elle fut favorisée du don des miracles (4).

Tels furent les principaux saints, car on pourrait en ajouter plusieurs autres, qui illustrèrent la Grande-Bretagne, l'Ecosse, mais surtout l'Irlande, vers la fin du cinquième et au commencement du sixième siècle.

Dans la partie des Gaules qui obéissait aux Francs et aux Burgondes, et que l'on commença dès lors à nommer France et Burgondie, ou Bourgogne, on voyait, parmi ces Barbares nouvellement convertis, des accès de barbarie suivis de regrets et d'expiations. Sigismond, roi des Bourgondes, avait eu de sa première femme, fille de Théodoric, roi d'Italie, un fils nommé Sigéric. Cette première femme étant morte, il en épousa une seconde, qui ne paraît pas avoir été d'une naissance pareille. La mésintelligence se mit bientôt entre le beau-fils et la belle-mère. Un jour de fête, Sigéric, reconnaissant sur sa marâtre les vêtements de sa mère, lui dit avec aigreur : Vous n'étiez pas digne de porter ces vêtements de votre maîtresse, c'est-à-dire de ma mère. La marâtre fut outrée de ce reproche. Afin de se venger, elle mit tout en œuvre pour faire accroire à son mari que son fils, comptant sur l'appui de son aïeul, Théodoric, complotait contre sa couronne et sa vie. Sigismond, trop crédule, donna ordre d'étrangler son fils, après l'avoir fait enivrer dans un repas. A peine l'ordre est-il exécuté, que le père s'en repent et se jette sur le cadavre de son fils, versant des larmes amères. Un vieillard de sa cour lui dit : Ce n'est pas sur votre fils que vous devez pleurer : son innocence est connue ; c'est sur vous-même, qui vous êtes souillé du plus cruel parricide. Sigismond suivit ce con-

(1) Godescart et *Acta SS.*, 5 *april.* — (2) Godescart et *Acta SS.*, 12 *sept.* — (3) *Ibid.*, et *Acta SS.*, 1 *feb.* — (4) *Ibid.*, et *Acta SS.*, 8 *octob.*

seil ; il se retira au monastère d'Agaune, pour expier son péché par les larmes et les jeûnes dans cette sainte solitude. Prosterné devant les tombeaux des saints martyrs de la légion thébaine, il demanda instamment à Dieu qu'il ne différât point après sa mort à le punir de son crime, mais qu'il lui en fît porter la peine en cette vie plutôt qu'en l'autre. Il parut bientôt qu'il avait été exaucé.

Après la mort de Clovis, en 511, ses quatre fils partagèrent ainsi son royaume. Theudéric ou Thierri, outre l'Auvergne et les alentours qu'il avait conquis lui-même, eut l'Austrasie, autrement la France de l'Est ou de l'Ost, dont Metz était la capitale ; Clodomir fut roi d'Orléans ; Childebert, de Paris; et Clotaire, de Soissons. Clotilde, mère des trois derniers princes, s'était retirée à Tours, près du tombeau de saint Martin. Elle était sincèrement chrétienne ; mais elle était femme et Barbare de naissance ; elle se ressouvenait, peut-être un peu trop, du meurtre de son père de sa mère et de ses frères par son oncle Gondebaud, père de Sigismond. Elle dit donc à ses trois fils : Mes chers enfants, que je ne me repente pas de vous avoir élevés avec tant de soin. Montrez-vous sensibles à l'injure qui m'a été faite, et vengez la mort cruelle de mon père et de ma mère. Les trois princes marchèrent aussitôt contre Sigismond, qui fut entièrement défait. Dans la déroute, il se sauva sur une montagne, où il vécut quelque temps caché, adorant la main qui le frappait. Ayant appris que les Francs étaient maîtres de la Bourgogne et le faisaient chercher de toutes parts, il se coupa les cheveux et prit l'habit de moine. Il voulait se retirer au monastère d'Agaume ; mais, afin que rien ne manquât de ce qui pouvait rendre sa disgrâce plus sensible, il fut trahi par quelques-uns de ses sujets et livré à Clodomir, qui l'emmena prisonnier à Orléans, avec sa femme et deux jeunes princes, Gisclades et Gondebaud.

Aussitôt après la retraite des fils de Clovis, Godemar, frère de Sigismond, ramassa les débris de l'armée bourguignonne et reprit sans peine la Bourgogne. A cette nouvelle, Clodomir se disposa à marcher pour la reconquérir, et, dans la colère qui le transportait, il forma le dessein de faire mourir Sigismond, sa femme et les deux princes, ses enfants, avant de quitter Orléans. Un saint, Avit, qui était alors abbé de Mici, après saint Maximin, ayant appris cette cruelle résolution du roi, alla le trouver et lui dit : Si, par égard pour Dieu, vous changez votre dessein et que vous ne laissiez pas mettre à mort ces personnes, Dieu sera avec vous et vous remporterez la victoire ; mais si vous les faites mourir, vous serez livré à vos ennemis et périrez de même; il vous sera fait à vous, à votre femme et à vos enfants, ce que vous aurez fait à Sigismond, à sa femme et à ses enfants. Clodomir méprisa cet avertissement, et répondit que c'était une sottise de laisser des ennemis derrière soi pour aller en combattre d'autres, de manière à être pris entre les deux. Le plus sûr moyen de vaincre était d'abord l'un, pour accabler l'autre plus facilement. Il fit donc mourir aussitôt Sigismond, sa femme, et les deux enfants. L'exécution se fit l'an 524, à Columelle, sur les confins de l'Orléanais et de la Beauce, et les corps furent jetés dans un puits, qui fut nommé le puits de Saint-Sigismond, et par contraction Saint-Simond.

La vie pénitente que mena ce prince depuis son péché, la foi avec laquelle il osa demander à Dieu, et la soumission avec laquelle il accepta, pour l'expier, les plus humiliantes tribulations, et surtout la mort injuste qu'il souffrit, l'ont fait honorer dans l'Eglise comme un martyr, suivant l'usage assez ordinaire de ce temps-là de donner cette qualité aux personnes vertueuses mises à mort injustement. Il y avait trois ans que son corps, celui de sa femme et de ses enfants étaient dans le puit où ils avaient été jetés, lorsque l'abbé d'Agaune pria un seigneur bourguignon de les demander au prince Théodebert, fils du roi Thierry. Il les obtint, et on les porta, en chantant des psaumes, depuis Orléans jusqu'à Agaune, où ils furent enterrés dans l'Eglise Saint-Jean l'Evangéliste. Les miracles que Dieu opéra au tombeau de Sigismond le rendirent de jour en jour plus célèbre. L'Eglise fait la fête de ce saint roi le premier de mai (1).

La prédiction que le saint abbé de Mici avait faite à Clodomir, pour le détourner de verser le sang innocent, ne tarda guère à se vérifier sur ce prince. Il fut tué la même année, à la bataille de Véseronce, en tâchant de reconquérir la Bourgogne sur Godemar. Mais cette prophétie se vérifia d'une manière plus tragique sur ses enfants, comme nous le verrons dans la suite. Il fallait de ces châtiments exemplaires pour apprendre à ces princes barbares à devenir plus humains.

En Orient, le christianisme pénétrait peu à peu chez d'autres barbares. Sous le règne de l'empereur Léon, nous avons vu Gobazès, roi des Lazes qui occupaient l'ancienne Colchide, venir à Constantinople, d'après les ordres de feu l'empereur Marcien, et témoigner beaucoup de respect pour la religion chrétienne, et en particulier pour saint Daniel Stylite. Les rois des Lazes étaient vassaux de l'empire ; quand il en mourait un, l'empereur envoyait au successeur les ornements de la royauté : c'était une sorte d'investiture. Sous le règne d'Anastase, le roi des Perses, auxquels avait appartenu autrefois la Colchide, traita avec les Lazes, et se mit à la place des empereurs ; il exigea même que le nouveau roi vînt recevoir la couronne en Perse. Cette inauguration était accompagnée de cérémonies profanes. Après la mort du dernier roi Damnazès son fils Tzathius, qui voulait embrasser le chris-

(1) Greg. Tur., l. III. *Acta SS.*, 1 maii.

tianisme, au lieu de se rendre en Perse, vint à Constantinople prier Justin de lui faire donner le baptême et de le couronner, afin qu'il ne fût pas obligé de prendre part à des cérémonies païennes en recevant la couronne des mains du roi de Perse. Justin l'accueillit avec joie, se rendit à tous ses désirs, et l'adopta même pour son fils. Pour l'attacher davantage aux Romains, il lui fit épouser Valériane, fille du patrice Nomus, et, avec d'autres présents, lui donna les insignes mêmes de la royauté. C'était un diadème à la mode romaine, une chlamide blanche de pure soie, avec une bordure en or, surmontant une autre bordure de pourpre ; on voyait sur cette chlamyde l'image de l'empereur, qui était très-ressemblante. On y ajouta une tunique de couleur blanche ornée de broderies en or, et portant également l'image de l'empereur. Il avait des bottines rouges à la mode de son pays; elles étaient ornées de perles, selon l'usage des Perses. Il en était de même de sa ceinture. Cela se passait l'an 522, sous le consulat des deux fils du célèbre Boëce.

Cabad, roi de Perse, irrité du procédé de Justin, lui fit dire qu'apparemment il s'ennuyait de la paix, puisqu'il la rompait en débauchant ses vassaux ; qu'il devait savoir que les rois des Lazes étaient sujets des Perses et non pas des Romains. Justin, sans entamer le fond de l'affaire, répondit simplement qu'il n'avait pu s'empêcher de recevoir un homme qui voulait renoncer aux superstitions du paganisme pour embrasser la religion chrétienne. Cabad ne fut point satisfait de cette réponse, et on se prépara de côté et d'autre à la guerre. Justin se procura l'alliance de Ziligdès, roi des Huns, qui s'engagea par serment à servir l'empereur contre la Perse. Mais bientôt il apprit que le même Ziligdès avait pris le même engagement avec le roi de Perse contre l'empire. Là-dessus il écrivit à Cabad une lettre confidentielle pour l'avertir de cette double trahison, ajoutant ces mots : Étant frères comme nous sommes, ne vaut-il pas mieux demeurer unis que de nous exposer à servir de jouet à ces misérables? Sur cet avis, Cabad manda Ziligdès, et, l'ayant convaincu par son propre aveu, il le tua sur-le-champ. La franchise de Justin plut tellement au roi de Perse, qu'il lui envoya une ambassade, non-seulement pour renouveler le traité de paix entre les deux empires, mais encore pour le prier d'adopter son troisième fils, Chosroès, afin de lui assurer le trône de Perse à l'exclusion des deux premiers. Une proposition si brillante éblouit d'abord Justin et Justinien. Ils allaient l'accepter avec joie et dresser l'acte d'adoption, lorsque Proclus, un des ministres de l'empereur, leur fit ouvrir les yeux en leur représentant qu'adopter Chosroès, c'était l'admettre à la succession impériale et déshériter Justinien ; car le fils de Justin aurait plus de droits à l'empire que son neveu. Ces réflexions firent changer d'avis. Au lieu de l'adoption légale, on proposa l'adoption par les armes, qui ne conférait aucun droit à l'hérédité, et qui, au fond, n'engageait à rien.

L'Ibérie, voisine du pays des Lazes, était peuplée de chrétiens très-zélés, qui avaient constamment conservé leur religion sous la domination des Perses. Cabad, naturellement dur et intolérant, envoya ordre à Gurgénès, roi d'Ibérie, de se conformer au culte reçu dans la Perse, lui défendant expressément d'enterrer les morts, dont il fallait, disait-il, abandonner les cadavres aux chiens et aux oiseaux de proie, pour ne pas souiller un des éléments. Gurgénès, attaché à la religion chrétienne, implora la protection de Justin, qui lui promit de le secourir. Mais le secours ne fut point assez puissant pour résister à l'armée des Perses; en sorte que Gurgénès, accompagné de ses frères, de sa femme et de ses enfants, ainsi que de toute la noblesse de ses États, se retira sur les terres des Lazes, et ensuite à Constantinople. C'est dans cette guerre contre les Perses que commença à se faire connaître le général Bélisaire, à qui l'empereur donna pour secrétaire l'historien Procope (1).

Parmi les Arabes de l'Yémen, connus des Orientaux sous le nom d'Hamiar, et appelés Homérites par les Grecs, il y avait un grand nombre de chrétiens. Mais le judaïsme reprenait le dessus, et le roi des Homérites, nommé Dimion, était Juif. Sous prétexte de venger sa religion proscrite dans l'empire, il fit massacrer une caravane de marchands romains qui, selon leur coutume, traversaient ses États pour aller trafiquer en Éthiopie. Cette action barbare fit cesser le commerce. Le roi d'Éthiopie en fut irrité. Il s'appelait Elisbaan, surnom éthiopien qui veut dire *le béni*. Selon ce qu'assure Jean, évêque d'Asie, il était païen. Excité par l'empereur Justin, il se mit à la tête d'une armée, traversa la mer Rouge, alla chercher Dimion, le tua dans une bataille, pilla le pays, et plaça sur le trône un nouveau roi qui était chrétien. Il avait promis à Dieu, avant le combat, de se faire chrétien lui-même, s'il était vainqueur. Fidèle à sa promesse, il députa vers Justin deux des principaux seigneurs d'Éthiopie, pour le prier de lui envoyer un évêque et des clercs. Ce qui fait voir que la hiérarchie ne s'y était pas conservée sans interruption depuis saint Frumentius. Justin en fut informé par les lettres de Licinius, préfet de l'Égypte, et il leur permit de choisir ceux qu'ils jugeraient à propos. Ils s'adressèrent au patriarche orthodoxe d'Alexandrie, qui, d'après les doctes renseignements d'Assemani (2), se nommait Astérius, et qui leur donna un nommé Jean, après l'avoir sacré évêque d'Axoum, capitale de l'Éthiopie. Elisbaan reçut le baptême des mains de ce pon-

(1) Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, l. XL, avec les notes de Saint-Martin. Procop., *De bello Persico*. Theoph., etc. — (2) Assemani, *Biblioth. orient.*, t. I, p. 382.

tife, avec les principaux de son empire, fit instruire ses sujets et bâtir un grand nombre d'églises. Le christianisme reprit en peu de temps dans tout le royaume.

Mais le nouveau roi des Homérites n'ayant pas survécu longtemps, les Juifs reprirent l'avantage. Profitant de l'hiver de l'année 523 à 524, qui empêchait les Ethiopiens de passer la mer pour venir mettre sur le trône un autre chef chrétien, ils firent un roi de leur secte, nommé Dunaan, se rendirent maîtres de toute la contrée, massacrèrent un grand nombre de chrétiens, et changèrent les églises en synagogues. Dunaan fit ensuite égorger deux cent quatre-vingts prêtres, et massacrer tous les Ethiopiens restés dans le pays.

Au nord de l'Yémen, était une ville grande et puissante, nommée Nagra ou Nadiran, peuplée de chrétiens. Aréthas, prince de cette ville, payait tribut au roi des Homérites. Dunaan, suivi de cent vingt mille hommes, alla faire le siége de Nigra. L'ayant inutilement attaquée pendant plusieurs jours, il jura aux habitants de ne leur faire aucun mal s'ils lui ouvraient leurs portes. Mais il n'y fut pas plus tôt entré, qu'il leur enleva toutes richesses, brûla l'église avec les prêtres et le peuple qui s'y était réfugié, déterra les os du saint évêque Paul, mort depuis deux ans, et les jeta dans un bûcher, pour les ravir à la piété des fidèles. Les habitants qui refusèrent de renoncer à la foi furent mis à mort, avec leurs femmes et leurs enfants. Comme Dunaan les faisait précipiter dans des fosses remplies de feu, les Arabes lui donnèrent le surnom de seigneur des fosses. Le prince Aréthas, âgé alors de quatre-vingt-quinze ans, sa femme Rehoumy, ses filles, et trois cent quarante des principaux citoyens souffrirent le martyre avec une constance héroïque.

C'est Dunaan lui-même, ce roi persécuteur, qui nous apprend ces faits dans la lettre qu'il en écrivit à un chef d'Arabes, pour l'engager à traiter de même les chrétiens de son royaume. Comme elle est un témoignage infiniment glorieux pour les martyrs arabes, nous la donnerons tout entière ; d'autant plus que ces illustres martyrs, dont l'Eglise honore la mémoire le 24 octobre, ont été complétement oubliés par Gonescard. Voici la lettre du roi des Juifs au prince Almondar :

« Sachez, mon frère le roi Mondar, que le roi que les Ethiopiens avaient préposé à notre contrée a cessé de vivre. Comme, à l'approche de l'hiver, les Ethiopiens ne pouvaient passer dans notre pays pour y établir un roi chretien suivant la coutume, j'ai occupé, moi, tout le royaume des Homérites.

» Et d'abord, j'ai saisi tous les chrétiens qui croyaient au Christ, les menaçant de mort s'ils ne se faisaient Juifs comme nous. J'ai fait mourir tous ceux que j'ai trouvés, notamment deux cent quatre-vingts prêtres ; j'ai exterminé avec eux les Ethiopiens qui gardaient l'église, et j'ai changé leur église en synagogue pour nous.

» Après cela, je suis allé camper devant Nagra, leur ville royale, avec cent vingt mille hommes. L'ayant assiégée vainement durant quelques jours, je leur promis avec serment la vie, mais avec le dessein de ne pas garder la foi donnée aux chrétiens, mes ennemis. La place s'étant donc rendue, j'ordonnai qu'ils apportassent leur or, leur argent et toutes leurs richesses. Ces richesses apportées, je m'en emparai. Je demandai ensuite leur évêque Paul. Comme ils m'assuraient qu'il était mort, je ne les crus point qu'ils ne m'eussent fait voir son tombeau ; j'en tirai les ossements et je les brûlai. Quant à leur église, les prêtres et tous ceux qui s'y étaient réfugiés, je les consumai dans les flammes. Pour les autres, je les contraignais d'abjurer le Christ et la croix. Mais ils s'y refusèrent, confessant que le Christ est Dieu et Fils de Dieu béni, et affirmant que la mort, soufferte pour cela, était préférable à la vie. Leur prince surtout parla beaucoup, et ne craignit point de m'attaquer par des outrages. Je fis donc conduire tous les grands au supplice.

» Cependant nous exhortions les femmes à considérer le funeste sort de leurs maris et à venir à résipiscence, si elles voulaient se sauver elles-mêmes avec leurs enfants. Mais elles furent si peu sensibles à nos exhortations, qu'elles se plaignaient, au contraire, d'avoir été prévenues par les vierges que nous avions déjà condamnées à mort, et s'élancèrent au milieu d'elles, en s'affligeant d'avoir été séparées de leurs époux.

» Celles-là donc ayant péri du dernier supplice, nous crûmes devoir renvoyer Ruma, la femme dudit roi, pour voir si, touchée de commisération pour ses filles, elle ne répudierait pas la religion chrétienne pour embrasser la judaïque, et récupérer ainsi ses filles, ses richesses et toute sa fortune. Mais, dès qu'elle est sortie de notre présence, elle ôte le voile de sa tête, et le visage découvert, elle s'avance en public, au grand étonnement du peuple ; car personne n'avait jamais vu sa face en public depuis qu'elle avait commencé à grandir. Elle se mit à courir par les rues et les places de la ville, et à crier comme il suit :

» Femmes de Nagra, vous toutes mes compagnes, chrétiennes, juives et païennes, écoutez. Vous savez que je suis chrétienne, vous connaissez ma famille et mes ancêtres. Vous savez que j'ai à ma disposition une immense quantité d'or et d'argent, un patrimoine considérable et des troupes d'esclaves ; et maintenant que mon mari est mort pour le Christ, si je voulais agréer des noces nouvelles, je ne manquerais pas, outre les richesses qui me sont laissées, d'une dot de quarante mille pièces d'or, avec une multitude presque infinie de joyaux, de perles et de vêtements précieux. Vous savez bien que ceci n'est pas une vaine jactance ; vous n'ignorez pas non plus que le jour le plus désirable pour une femme est celui des noces, mais qu'ensuite viennent

les peines, les douleurs de l'enfantement, et, à la mort des enfants, d'inconsolables afflictions. J'ai donc résolu de mettre fin à tout cela. Dans mon premier mariage, j'ai coulé les jours les plus heureux ; et maintenant, avec une joie égale, je fiance et consacre mes cinq filles à Jésus-Christ.

» Portez donc ici vos regards, chères amies; regardez votre compagne s'avançant pour la seconde fois. Dans la première pompe de mes noces, vous m'avez vue toutes entrer dans la maison de mon premier époux : aujourd'hui de même, j'ai hâte d'arriver au Christ-Dieu, mon Seigneur et mon époux, ainsi que celui de mes filles, comme le Christ lui-même, pour notre amour, est descendu à nous et a souffert pour notre salut. Marchez donc sur mes traces, et ne vous laissez point égarer pour une beauté périssable. Je ne suis pas moins belle que vous; mais cette beauté telle quelle, je la porterai au Christ tout entière et exempte de la perfidie judaïque, afin que cette beauté même du visage prouve à mon Seigneur qu'elle ne m'a pu entraîner au crime d'infidélité; d'une autre part, l'or, l'argent et les immenses richesses feront voir que rien ne m'est plus cher que lui. Car ce roi ennemi m'a promis la vie et la sûreté si j'abjurais le Christ. De quoi me préserve Dieu, chères compagnes ! oui, que Dieu me préserve d'abandonner maintenant le Christ-Dieu en qui j'ai cru ! Quand j'ai été baptisée, ainsi que mes filles, au nom de la Trinité, nous avons résolu ensemble d'adorer la croix du Christ, et de souffrir la mort pour lui, puisque le Christ lui-même a souffert pour nous les tourments et la mort dans sa chair. C'est pourquoi, ces choses périssables, quoique pour le moment elles attirent les yeux et flattent le corps, mais qui enfin doivent périr, je les résigne spontanément pour recevoir du Seigneur des richesses impérissables et éternelles. O que vous serez bienheureuses, chères compagnes, si vous écoutez mes paroles et vous rendez dociles à la vérité, et si vous aimez le Christ-Dieu, pour lequel, moi et mes filles, nous mourrons !

» Maintenant donc, je demande la paix et des jours tranquilles pour le peuple de Dieu. Puisse le sang des frères et des sœurs mis à mort pour le Christ dans cette ville devenir pour elle un rempart, si toutefois elle s'attache pour toujours à mon Seigneur Jésus-Christ ! Je sors avec confiance de cette ville, où nous avons demeuré comme dans une hôtellerie temporaire, mes filles et moi, pensant à cette cité éternelle où elles trouveront l'époux auquel je les ai consacrées. Priez pour moi, chères compagnes, afin que mon Seigneur Jésus-Christ me reçoive et qu'il me pardonne d'avoir survécu de trois jours à mon mari.

» Emus par ces cris qui se propageaient par la ville, nous demandions aux messagers que nous y avions envoyés quelle était donc la cause de ces lamentations insolites. Ils nous rapportèrent que c'était Ruma qui, par ses cris, avait mis en mouvement la multitude. En effet, c'était par la négligence des gardes que cette femme avait tant osé. Nous pensions punir ceux-ci du dernier supplice, si les prières de certaines personnes ne nous avaient fait prendre un parti plus doux.

» Mais voilà que cette femme revient de la ville, pareille à une bacchante, la tête découverte, menant avec elle ses filles élégamment ornées, comme pour des noces, et arrive en notre présence, le front haut ; à l'instant, dénouant ses cheveux et les tenant à la main, elle présente le cou dégarni, en criant : Nous sommes chrétiennes, nous mourrons pour le Christ ; coupez-nous la tête et envoyez-nous au plus vite à nos frères, à nos sœurs et au père de mes filles. Moi, après tout l'emportement de cette femme, je cherchais encore à la persuader de renoncer au Christ, ou du moins de ne plus dire qu'il fût Dieu. Mais je n'en vins point à bout; au contraire, la seconde des filles nous outrageait de ce que nous leur suggérions de pareilles choses. Persuadé donc que, par aucune violence, par aucun moyen, je ne pouvais amener cette femme à renier le Christ, j'ordonnai, pour épouvanter les autres chrétiens, de les étendre par terre ; je fis aussitôt égorger les filles derrière la mère, de telle sorte qu'à mesure qu'on leur coupait le cou, le sang lui en jaillissait dans la bouche ; elle eut ensuite le même sort. J'en jure par le dieu Adonaï, j'en eus un incroyable chagrin, considérant combien elle était belle, ainsi que ses filles.

» Mais comme il paraissait injuste à nos prêtres et à moi de punir les enfants innocents avec les parents coupables, car nos lois le défendent, j'ai ordonné par une loi que les impubères soient élevés par nos soldats, afin que, parvenus à l'âge de puberté, ou ils embrassent la religion judaïque, ou bien, s'ils préfèrent la religion chrétienne, qu'ils périssent.

» J'ai cru, ô roi, devoir vous écrire ces choses pour vous engager à ne pas laisser aucun chrétien dans votre royaume, à moins qu'il n'abandonne sa religion pour la vôtre. Quant aux Juifs, mes frères, continuez à les favoriser avec votre bienveillance accoutumée, mon frère ; je vous en rendrai telles actions de grâces que vous me témoignerez désirer par vos lettres (1). »

Cette lettre du roi des Juifs fut remise au prince Almondar en présence de l'embassadeur de l'empereur Justin, le prêtre Abraham qui venait d'arriver au camp du prince arabe pour l'engager à faire un traité de paix avec les Sarrasins tributaires de l'ampire. C'était l'an 524. L'ambassadeur était accompagné de Siméon, évêque de Beth-Arsam, dans la Perse, qui convertit plusieurs mages

(1) Assemani, *Biblioth. orient.*, t. I, p. 365 et seq.

et écrivit avec zèle contre le nestorianisme. A mesure qu'ils approchaient du camp d'Almondar, les Arabes païens leur disaient : Que vous reste-t-il à faire, après que votre Christ a été expulsé du pays des Romains, des Perses et des Homérites? Abraham et Siméon étaient sensiblement affligés de ces reproches, d'autant plus que l'envoyé du roi juif des Homérites était déjà arrivé avec sa lettre.

Almondar ou Mondar, successeur de ce prince sarrasin dont nous avons parlé, et qui fit une réponse si spirituelle aux émissaires de l'hérétique Sévère, n'avait pas, ainsi que son prédécesseur, embrassé la religion chrétienne. Voilà pourquoi le juif Dunaan lui envoya la relation du massacre qu'il avait fait des chrétiens, avec invitation de suivre son exemple. Mondar y était assez disposé. Ayant donc convoqué son armée, il fit lire publiquement la lettre du roi juif, dont l'ambassadeur confirma le tout de vive voix, y ajoutant plusieurs circonstances sur le massacre des chrétiens et leur fuite du pays. Mondar, se tournant alors vers les chrétiens, qui étaient en grand nombre sous ses drapeaux : Vous avez entendu, leur dit-il, ce qu'on a fait et décrété contre les hommes de votre secte. Que n'abjurez-vous aussi le Christ sur-le-champ? Car je ne suis pas meilleur que ces rois qui ont jugé à propos de chasser les chrétiens. Alors un militaire chrétien de son armée, rempli de zèle, lui dit hardiment : Ce n'est pas sous votre règne, ô roi, que nous sommes devenus chrétiens, pour que nous devions maintenant abjurer le Christ. — Comment? lui dit Almondar en colère, tu oses parler ainsi devant moi? — Quand il faut parler pour la piété, répliqua le guerrier, je suis habitué à ne craindre personne, et ce n'est pas aujourd'hui que la crainte des hommes me fera taire en cette cause. Car mon épée n'est pas plus courte que celle des autres, prêt que je suis à toute extrémité. Almondar garda le silence, craignant la famille de cet homme, lequel était très-noble, très-illustre parmi les grands du royaume, et distingué par sa bravoure.

C'est ce que nous apprenons d'une relation que l'évêque Siméon, alors au camp d'Almondar, écrivit à un autre Siméon, abbé de Gabule, sur le martyre des chrétiens homérites. Il ajoute :

Partis de là, nous arrivâmes le premier samedi du jeûne sur les terres de Naaman, où nous rencontrâmes un ambassadeur du roi défunt des Homérites. Quand il eut appris de nous le massacre exécuté par le tyran des Juifs, il envoya aussitôt un Naamanite à la ville de Nagra, pour explorer avec tout le soin possible tout ce qui s'y était passé. Après quelques jours, le messager raconta devant nous à l'ambassadeur ce que nous avons rapporté plus haut. Il ajouta qu'à cette occasion, trois cent quarante des plus notables avaient été mis à mort; de plus, que le tyran juif insulta leur prince Aréthas, fils de Caleb et mari de Ruma, en ces termes :

Vois-tu où t'a conduit ta confiance dans le Christ, en voulant me faire la guerre? Reconnais enfin ton erreur, misérable, et, abjurant le Christ, apprends à songer à ta vieillesse, de peur que tu ne sois enveloppé dans la même peine que tes compagnons. Aréthas répondit : C'est d'eux que je me plains à bon droit, parce qu'ils n'ont pas écouté les salutaires avis que je leur donnais; car je leur disais qu'on ne devait avoir aucune foi en tes paroles, mais demeurer dans la ville, et de là décider l'affaire par les armes et non par des mots; que le Christ terminerait la guerre en la manière que nous pouvions souhaiter; que jamais cette ville ne serait forcée, surtout dans une si grande abondance de toutes choses. Mais eux en ont décidé autrement, séduits par tes artifices. C'est pourquoi je te juge indigne du nom de roi; je t'appellerai plutôt un imposteur. Car les rois, et j'en ai vu beaucoup, observent les conventions et abhorrent les tromperies et les fraudes. Mais, ce qui est le capital, je ne change pas la foi que j'ai donnée au Christ, mon Dieu, et je ne deviendrai jamais un apostat juif comme toi. Je sais bien qu'il dépend de moi de vivre et d'échapper à la mort. Mais j'ai assez vécu, je laisse un grand nombre d'enfants, de petits-fils et d'autres parents; par la faveur du Christ, j'ai acquis une réputation non médiocre et dans la paix et dans la guerre. Pour l'avenir, j'ai une espérance, non pas douteuse, mais certaine, que comme la vigne dégagée des branches superflues abonde en raisins, de même notre peuple chrétien sera très-nombreux dans cette ville, et que l'église que vous avez incendiée sera rebâtie sous peu avec plus de magnificence; que, de plus, reprenant des forces, la religion chrétienne régnera, commandera aux rois, tandis que la secte des Juifs sera enveloppée de ténèbres, ton règne détruit et ta puissance anéantie. Dépose ainsi ton faste, et ne t'imagine pas avoir rien fait de grand, car lorsque tu paraîtras au plus haut de ta gloire, tu t'éclipseras soudain.

Voilà comme parlait le grand et vénérable vieillard Aréthas; il avait quatre-vingt-quinze ans. Se tournant ensuite vers les chrétiens qui l'environnaient, il les interpella de cette sorte : Mes frères, avez-vous entendu ce que j'ai dit à ce Juif? — Oui, père! — Ce que j'ai dit, est-il vrai ou non? — C'est vrai. — Si donc quelqu'un, dominé par la crainte, pense à se dédire de la foi qu'il a donnée au Christ, qu'il s'éloigne au plus vite. — Tous s'écrièrent : Dieu nous préserve de craindre, ô père! nous sommes tous déterminés à mourir avec vous pour le Christ, et à ne jamais nous séparer de vous. Alors, se tournant vers la multitude environnante des chrétiens, des Juifs et des païens : Ecoutez, leur dit-il, vous tous qui êtes ici présents : si quelqu'un de ma famille ou de ma parenté se détache du Christ pour s'attacher à ce Juif, je le désavoue pour mien, je le renie pour héritier, et je veux que mes biens soient employés à la construction de

l'église. Mais si quelqu'un des miens garde la foi au Christ, et qu'il me survive, je veux qu'il me succède dans mes biens, et je l'institue mon héritier... Quant à l'église, elle choisira celle de mes trois campagnes patrimoniales qu'elle voudra pour les frais de construction.

Aussitôt après, adressant la parole au roi : Toi, dit-il, et vous tous qui avez renoncé le Christ, je vous renonce, je vous abjure, je vous renie. Nous voici livrés à ta puissance. Enflammés par ces paroles d'Aréthas, les autres chrétiens dirent : Voici qu'Abraham, le prince des pères, vous attend, et nous avec vous, prêt à nous recevoir. Quiconque vous quitte et renie le Christ, nous le renions tous.

Irrité au dernier point, le tyran les condamna tous à mort, et ordonna de les conduire au supplice, sur le bord d'un torrent, de les y égorger et de jeter leurs cadavres dans les flots. Cependant Aréthas, levant les mains au ciel, priait en cette manière : Jésus-Christ, mon Dieu, assistez-nous, affermissez-nous et recevez nos âmes ; puisse vous être agréable le sang de vos serviteurs répandu pour vous, et rendez-nous dignes de vous voir ! Confessez-nous devant votre Père, comme vous avez promis; faites que cette église soit édifiée, et qu'à votre serviteur, dont la flamme a consumé les ossements, succède un autre évêque.

Après donc qu'ils se furent salués par le baiser de paix, et que le vieillard Aréthas les eût bénis par le signe de la croix, il tendit de lui-même la tête à l'exécuteur et reçut le coup. Aussitôt ses compagnons accouraient avec tant d'empressement, qu'ils marchaient les uns sur les autres, et se trouvaient arrosés du sang d'Aréthas, qui jaillissait encore. Ils furent ainsi tous couronnés du martyre.

Il y avait un petit garçon de trois ou quatre ans, que sa mère conduisait par la main pendant qu'on la menait au supplice. L'enfant, ayant aperçu le roi assis sur son trône et vêtu avec une royale magnificence, s'échappa d'auprès de sa mère, courut à lui et lui baisait les genoux. Charmé de cette simplicité de l'enfant, le roi se mit à l'embrasser, et lui dit enfin : Qu'aimes-tu mieux, mon petit ami, de mourir avec ta mère ou de vivre avec moi ? — Par Notre Seigneur, dit l'enfant, j'aime mieux mourir avec ma mère ; et c'est pourquoi je vais avec elle ; car elle m'a dit : Viens, mon fils, allons mourir pour Jésus-Christ. Mais laisse-moi, je te prie, afin que je coure auprès de ma mère, de peur que je ne la voie pas mourir ; car elle m'a appris que le roi des Juifs a ordonné de mettre à mort tous ceux qui ne voudraient pas renier le Christ ; or je ne veux pas renier le Christ, moi. — Mais, enfin, d'où connais-tu le Christ ? — C'est que je vais tous les jours à l'église avec ma mère, et je l'y vois. — Le roi ajouta : Qui aimes-tu, de moi et de ta mère ? — Par Notre Seigneur, dit l'enfant, c'est ma mère. — Le roi reprit : Qui aimes-tu, de moi ou du Christ ? — J'aime mieux le Christ que toi, répliqua l'enfant. — Pourquoi donc, ajouta le roi, es-tu accouru ici tout à l'heure, et m'as-tu embrassé les genoux ? — Ah ! répondit l'enfant, je croyais que tu étais le roi chrétien que je voyais à l'église, et je ne savais pas jusqu'à présent que tu étais le juif. — Le roi continua : Je te donnerai et des noix, et des amandes, et des figues. — Jamais, dit l'enfant, jamais, par le Christ ! je ne mangerai de noix de Juifs. Mais laisse-moi, je t'en prie, aller à ma mère. — Le roi insista : Demeure plutôt avec moi, et deviens mon fils. — Non, par le Christ ! s'écria l'enfant, je ne resterai pas, car, tu pues et tu ne sens pas bon comme ma mère.

Le roi dit aux assistants : Avez-vous vu cette méchante race, que le Christ a séduite dès l'enfance pour la perdre ? Cependant un des grands seigneurs, dit au petit garçon : Viens avec moi, je te conduirai à la reine pour devenir son fils. L'enfant répondit : O bouche digne d'être souffletée ! que parles-tu de la reine ? j'aime mieux ma mère, qui me conduit à l'église. Enfin, quand il sentit qu'on le retenait malgré lui, il se mit à mordre la cuisse du roi, en criant : Méchant Juif, laisse-moi ! que j'aille à ma mère, et que je meure avec elle ! Finalement le roi remit l'enfant à un des grands seigneurs, avec ordre de l'élever avec soin, jusqu'à ce que, devenu adulte, ou il abjurât le Christ pour échapper au supplice, ou qu'il fût mis à mort s'il persévérait dans la foi du Christ. Comme un serviteur l'emmenait, il se débattait de toutes ses forces, et, appelant sa mère : Secourez-moi, ô ma mère ! prenez-moi, et emmenez-moi à l'église ! La mère lui dit : Va maintenant, mon fils, pense que tu es recommandé à Jésus-Christ, ne pleure pas, mais attends-moi auprès de Jésus-Christ dans l'église, je serai bientôt à toi. Ayant ainsi parlé, elle tendit le cou et fut décapitée.

Ces choses continue la relation de l'évêque Siméon, ayant été connues, tant par ces lettres que par la renommée, tous les chrétiens de ces pays en furent dans l'affliction. Nous avons cru aussi devoir vous les écrire, afin que les saints et fidèles pontifes, connaissant ce qui s'est passé dans le pays des Homérites, fassent mémoire des saints martyrs. Nous conjurons enfin votre Charité de faire connaître tout cela le plus tôt possible aux supérieurs des monastères et aux évêques, principalement à celui d'Alexandrie, pour qu'il exhorte le roi d'Ethiopie à venir au secours des Homérites. Ayez aussi soin qu'on oblige les pontifes des Juifs qui demeurent à Tibériade à écrire à ce roi juif qu'il cesse de faire la guerre aux Homérites et de les persécuter (1).

L'empereur Justin ayant appris le massacre des chrétiens dans le pays des Homérites, écrivit aussitôt à Astérius, patriarche d'Alexandrie, de presser le roi des Ethiopiens de marcher à leur secours. Dès le printemps, Elisbaan se met à la tête d'une armée considérable.

(1) Assemani, t. I, p. 372 et seq.

Malgré les désastres d'une navigation difficile, il traverse la mer, marche à la rencontre de Dunaan, taille en pièces les Juifs, qui, au nombre de trente mille combattants armés de toutes pièces, s'opposaient à la descente. Il se rend droit à la capitale, nommée Taphar, autrement Zhafar chez les Arabes, et Séphar dans la Genèse (1), s'empare de toutes les richesses, fait la reine prisonnière, et, laissant une garnison dans la ville, il va combattre Dunaan, défait son armée dans une bataille longtemps disputée, et le tue avec tous ses parents. Après cette victoire, il revint à Taphar, où il fit mettre à mort tous ceux qu'il trouva dans le palais et qui avaient partagé les crimes du roi juif. Il y construisit une église, dont il posa lui-même les fondements. Il fit ensuite connaître les succès qu'il avait obtenus, par les lettres qu'il adressa au patriarche orthodoxe d'Alexandrie, Astérius, et celui-ci s'empressa de transmettre ces nouvelles à l'empereur Justin, et d'envoyer un évêque dans le pays des Homérites, pour y affermir le christianisme qui venait d'y être si heureusement rétabli. Ce pontife, qui fut saint Grégentius, procéda à la consécration de l'église que le roi avait fondée, baptisa tous les Homérites des villes et des campagnes, ordonna des prêtres et des diacres, et assura l'existence des églises qui se trouvaient déjà dans le pays.

Elisbaan se rendit ensuite à Nagra ou Nagran, la ville des martyrs, et y éleva une église où il réunit les ossements de tous ceux qui étaient morts pour la foi. Il lui donna le droit d'asile, et assigna pour son entretien cinq domaines royaux. Il y joignit encore une partie des biens du martyr Arethas, dont le fils fut investi de la souveraineté de son père. Il revint ensuite dans la capitale, où il s'occupa de régler le sort des Homérites. Il leur donna pour roi un homme de leur nation, qui était chrétien et se nommait Esimiphée. Il lui imposa un tribut annuel, et lui laissa un corps de dix mille chrétiens d'Ethiopie pour sa garde. Plusieurs autres de ses sujets, séduits par la beauté du pays, se fixèrent encore pour jamais parmi les Homérites.

Elisbaan repassa enfin la mer, et rentra à Axoum avec un butin immense, dont il fit part à son armée. Des révolutions subséquentes firent perdre la couronne à Esimiphée. Les troupes qu'Elisbaan avaient laissées après la défaite du roi juif s'insurgèrent pour proclamer roi Abraham, chrétien d'Adulis, principal port de mer. Cet homme, renommé pour sa piété, et que les auteurs arabes appellent Abrahah, se maintint sur le trône malgré tous les efforts du roi d'Ethiopie, qui fut contraint de l'y laisser tranquille. Longtemps après, Elisbaan lui-même, fort avancé en âge et fatigué des soins du gouvernement, prit le parti de renoncer à la couronne et de passer le reste de ses jours dans un monastère. Il envoya donc à Jérusalem sa couronne d'or enrichie de pierreries, comme un hommage de sa piété, et pour témoigner à Dieu sa reconnaissance des victoires et de la gloire qu'il lui avait accordées ; puis, vêtu d'un cilice, il sortit de nuit de son palais et de sa capitale, se retira dans un monastère de religieux, situé sur une haute montagne, et y passa la fin de sa vie dans les actes de la plus austère pénitence. L'Eglise honore sa mémoire le 27 octobre (2).

Abraham, ce roi éthiopien qui s'était rendu maître du pays des Homérites, ne montrait pas moins de zèle pour la religion chrétienne. Il fut puissamment secondé par l'évêque que lui avait donné le patriarche d'Alexandrie. Ce pontife, que l'Eglise a mis au nombre des saints, se nommait Grégentius ; il était né à Milan. Il donna aux habitants du pays des lois qui furent publiées au nom du nouveau roi. L'original de ce code, divisé en trois sections et écrit en grec, est encore inédit, et se trouve parmi les manuscrits de la bibliothèque impériale de Vienne. On possède encore d'autres monuments de la piété active de saint Grégentius et du roi éthiopien des Homérites : ce sont les actes d'une conférence ou d'une dispute publique, que l'évêque soutint à Taphar contre le juif Herbanus, docteur de la loi, en présence du roi, du sénat et de tout le peuple. Cette conférence, qui dura quatre jours, fut suivie de la conversion de cinquante-cinq mille Juifs ; ce qui comprenait à peu près tous ceux du royaume. Herbanus fut du nombre. Le roi qui voulut être son parrain, lui donna le nom de Léon, le fit un des membres de son conseil, avec une dignité qui répondait à celle de patrice. Pour éteindre entièrement le judaïsme, on abolit parmi les juifs la distinction des tribus, puis on les mêla avec les autres chrétiens, et on leur défendit, sous peine de mort, de donner pour époux à leurs filles des hommes de race juive ; on leur enjoignit, au contraire, de les marier à des chrétiens, ce qui amena la prompte confusion des deux peuples (3).

Quant à ce petit garçon qui avait résisté si courageusement au roi des juifs des Homérites ou des arabes de l'Yémen, voici comme un auteur du temps, le patriarche Jacobite Denys, nous apprend la suite de son histoire. Les Ethiopiens ayant tué le roi juif, l'enfant échappa à la mort dont il était menacé. Sa renommée étant venue au roi chrétien qui avait été placé sur le trône, il le fit venir à sa cour et élever jusqu'à l'âge de puberté. Alors, il l'embrassa comme un martyr du Christ, le créa prince des patriciens, et voulut qu'il fût initié à ses conseils les plus secrets. Il s'appelait Baisar. Enfin, le roi l'envoya ambassadeur à l'empereur Justinien, et nous avons eu longtemps des rapports avec lui. Nous admirions surtout sa bonne volonté, sa mansuétude, son humilité, son ingénuité, qui paraissait sur son visage même ; de plus, son assidue componction et sa continuelle élévation d'esprit à

(1) Genes., x, 30. — (2) *Martyrol. rom.* — (3) *Hist. du Bas-Empire*, l. XL, édit de Saint-Martin.

Dieu ; car, depuis le matin jusqu'au soir, il visitait les églises de la capitale, en priant et distribuant en aumônes aux pauvres ce que l'empereur lui donnait. Il jeûnait tous les jours jusqu'au soir. Enfin, comme tout le monde admirait la probité de cet homme, et qu'on en racontait tantôt une chose, tantôt une autre, on finit par découvrir que c'était lui ce petit garçon qui renia le Juif, qui même l'insulta et le mordit à la cuisse. Pour lui, il voyait avec peine que l'on divulgât ces choses (1).

Ces faits sont aussi remarquables qu'ils ont été peu remarqués. Souvent on imagine, des livres mêmes ne cessent de répéter que, dans les temps antérieurs à Mahomet, le christianisme n'avait pas pénétré parmi les Arabes, et que c'est Mahomet le premier qui les a tirés de l'idolâtrie. Nous voyons ici, au contraire, un siècle avant l'apparition de Mahomet, le christianisme dominer parmi les Arabes de l'Yémen ou de l'Arabie Heureuse, après y avoir produit une foule d'héroïques martyrs. On a même trouvé des poëmes et des chansons arabes, antérieurs à Mahomet, dans lesquels les poëtes parlent de la croix, de la fête de Pâques, de la messe, de la communion, de l'office pontifical, des monastères de vierges, tout comme les poëtes d'Occident au moyen âge. On y remarque même pour la femme cette vénération de la chevalerie chrétienne que Mahomet a remplacée par le mépris et la servitude (2). Les missionnaires feront bien de rappeler ou d'apprendre aux Arabes de nos jours que leurs ancetres de l'Yémen ou de l'Arabie Heureuse étaient d'illustres chrétiens catholiques avant que Mahomet parût : ils pourront même citer le poëte arabe chrétien Akhtal (3).

L'évêque Siméon, qui écrivit sur les lieux mêmes l'histoire des martyrs arabes, gouverna l'église de Beth-Arsam, en Perse, de l'an 510 à l'an 525. Il convertit et baptisa trois des principaux d'entre les mages, qui de plus étaient distingués par leur noblesse. Les autres mages, l'ayant su, les accusèrent auprès du roi, qui leur ordonna de les mettre à mort s'ils n'abjuraient la religion chrétienne. Encouragés par le bienheureux Siméon, ils répondirent tous les trois : Loin de nous que nous abjurions le Dieu vivant et son fils Notre Seigneur Jésus-Christ, qui nous a appelés et attirés par sa grâce ! Loin de nous que nous le renoncions pour adorer à sa place une créature ! En conséquence, dix jours après leur régénération spirituelle, ils reçurent par le tranchant du glaive la couronne du martyre (4).

Siméon de Beth-Arsam n'était pas le seul évêque illustre de l'Orient chrétien.

Alors encore florissait saint Jacques, surnommé le Docteur, évêque de Batné, dans la province de Sarug en Mésopotamie, non loin de Haran. On pense que la province de Sarug tient son nom de Sarug, grand-père d'Abraham. Saint Jacques de Sarug naquit l'an 450, à Curtam, village sur l'Euphrate, de parents chrétiens, mais stériles. Ils l'obtinrent par un vœu. A l'âge de trois ans, sa mère le conduisit un jour de fête, c'était l'Epiphanie, à la messe pontificale. Au moment le plus solennel du sacrifice, lorsque l'évêque conjurant l'Esprit-Saint de descendre sur les offrandes sacrées, le petit enfant s'échappe d'auprès de sa mère, traverse la foule étonnée, se prosterne trois fois devant l'autel, et prend trois fois de l'eau bénite avec sa main. Il commença dès lors à se distinguer par l'éloquence et la doctrine. A l'âge d'une vingtaine d'années, sa renommée de science s'étant répandue partout, plusieurs venaient à lui de tous côtés pour participer aux trésors de la lumière que lui communiquait l'Esprit-Saint. Il arriva entre autres cinq évêques pour examiner sa doctrine et le mettre à l'épreuve ; ils étaient dans la persuasion que saint Jacques parlait ain sinon par une grâce particulière du Saint-Esprit, mais par une science séculière, comme ils faisaient eux-mêmes. Ils demandèrent donc qu'il leur fît un discours sur-le-champ. Car telle était leur résolution : S'il avance quelque chose de contraire à la foi orthodoxe transmise par les Pères, non-seulement nous proscrirons son enseignement, mais nous l'excommunierons, après lui avoir absolument défendu d'écrire sur les matières ecclésiastiques. Obligé de parler ainsi sans préparation, il les pria de lui indiquer au moins sur quel sujet.

Or, à l'entrée du sanctuaire de l'église où l'on était assemblé, il y avait l'image du char mystérieux que vit autrefois le prophète Ezéchiel : Parlez-nous de ce char, si vous pouvez, lui dirent les évêques. Jacques, ayant demandé et reçu leur bénédiction, s'avança au milieu du peuple, commença ainsi, mais en vers : « Très-Haut, qui êtes assis sur le char des intelligences célestes, donnez-moi de parler dignement de votre majesté. » Il continua, toujours en vers, à parler magnifiquement de l'immensité et la puissance de Dieu, décrivit élégamment le char et les quatre animaux mystérieux, appliquant à la lettre toute cette vision à l'incarnation du Verbe divin à la prédication des apôtres et des évangélistes, et, allégoriquement, à l'Eglise, à l'autel et à l'auguste sacrement de l'Eucharistie. Les évêques, émerveillés des dons que lui avait communiqués l'Esprit-Saint, approuvèrent sa doctrine et lui commandèrent de donner par écrit à l'Eglise ce qu'il enseignait, afin qu'il fut utile à un plus grand nombre. C'était en 472. Jacques commença donc à l'âge de vingt-deux ans à composer dans l'église ses sermons et ses homélies. Ordonné prêtre l'an 503, il écrivit

(1) Assemani., *Biblioth., orient.*, t. I, p. 380. — (2) *Nouveau journal asiatique*, seconde série, t. XVI, p. 385, 497 ; troisième série, t. VI, p. 465 ; seconde série, t. XII, p. 97. — (3) *Ibid.*, seconde série, t. XIII, p. 292. — (4) Assemani, *Biblioth., orient.*, t. I, p. 341.

ses lettres d'exhortation aux chrétiens sur l'Euphrate, et pleura la ruine d'Amid dans un lugubre poëme. A l'âge de soixante-sept ans et demi, en 519, il fut fait évêque de Batné ou de Sarug. Après avoir éclairé l'Eglise par la doctrine de la vie, répandu ses excellents écrits et commentaires par tout le monde, il passa au Seigneur, et fut inhumé solennellement dans sa ville, le 29 novembre 522. Les Maronites en font la fête le 5 avril ; tous les jours même ils en font mémoire dans l'office divin, avec saint Ephrem.

Saint Jacques de Sarug a laissé un grand nombre d'écrits, les uns en vers, les autres en prose. Voici comme il parle de la sainte Trinité dans une lettre à Samuel, abbé du monastère de Saint-Isaac de Gabula : « Il est un Père saint, un Fils saint, un Esprit-Saint ; Père non engendré, Fils engendré, Esprit procédant du Père et recevant du Fils (1). » Ces paroles expriment la commune théologie des Orientaux, qui ajoutent quelquefois dans leurs liturgies : « Et il reçoit du Fils ce qui est de l'essence ou de la substance (2). » On trouve même le canon suivant d'un concile de Seleucie sous saint Maruthas : « Nous confessons un Esprit vivant et saint Paraclet, qui est du Père et du Fils (3). »

Quant au mystère de l'Incarnation, le même docteur, dans plusieurs de ses écrits, soit en prose, soit en vers, expose et défend très-bien la doctrine de l'Eglise contre les erreurs opposées de Nestorius et d'Eutychès (4).

Un contemporain de saint Jacques de Sarug, mais qui lui survécut longtemps, fut Isaac, évêque de Ninive. Il était originaire de la Syrie orientale. Il embrassa la vie monastique avec son frère, dans le monastère de Saint-Matthieu. Comme ils se distinguaient tous deux par leur doctrine et leur exactitude religieuse, le frère fut élu supérieur de la communauté. Quant à Isaac, ayant mené assez longtemps la vie cénobitique, il se retira dans une cellule éloignée du monastère, pour vaquer plus parfaitement au silence et à la solitude. Son frère insistait pour qu'il revînt, mais il demeura inébranlable. Cependant la réputation de sa science et de sa sainteté le fit élever au siége épiscopal de la grande Ninive. Mais le jour même de sa consécration, deux plaideurs entrèrent dans son cabinet : l'un réclamait le payement d'une créance ; l'autre convenait de la dette, mais demandait quelque délai. Le riche insista : Si tu ne me payes à l'instant, je te traduis en justice. Le saint évêque dit : L'Evangile ordonne de ne point redemander ce qu'on vous a pris ; à plus forte raison, d'accorder un délai à qui vous le demande. Le méchant répliqua : Ne me parlez pas de l'Evangile maintenant. Isaac se dit alors en lui-même : Si ces gens n'obéissent point à l'Evangile, qu'est-ce que je suis venu faire ici ? De plus, il vit bientôt que la vie solitaire, qu'il affectionnait par-dessus tout, était sans cesse troublée par la charge épiscopale. Il abdiqua donc l'épiscopat, et se retira dans le désert de Scétis en Egypte, où il fut regardé comme le modèle et le docteur de tous les moines, et écrivit entre autres, d'un style très-élégant, quatre livres de l'institution monastique. Il y a une lettre d'Isaac de Ninive à saint Siméon Stylite le jeune, qui mourut l'an 592 (5).

L'évêque Isaac de Ninive ne doit pas être confondu avec saint Isaac, surnommé le Grand, originaire d'Edesse, prêtre et abbé d'Antioche, disciple de saint Siméon Stylite l'ancien, et de Zénobius, lui-même disciple de saint Ephrem. Ce saint Isaac mourut vers l'an 459, laissant beaucoup d'écrits en prose et en vers, entre autres une élégie sur la prise et les malheurs de Rome (6).

Un autre personnage distingué, originaire d'Edesse, fut Josué le Stylite. Il embrassa la vie religieuse dans le monastère de Zucnim, près d'Amid. Le désir d'une plus grande perfection le porta, comme saint Siméon, à demeurer sur une colonne, d'où lui vint le surnom de Stylite. Il écrivit une chronique de la guerre persane sous Cabad, de l'an 495 à l'an 507, avec ce titre : *Histoire des calamités qui sont arrivées à Edesse, Amid et dans toute la Mésopotamie* (7).

Dans ce même temps vivait l'auteur anonyme, mais orthodoxe, de la *Chronique d'Edesse*, qui commence à l'établissement du royaume d'Edesse, cent trente ans avant l'ère chrétienne, et se termine en 540, où s'alluma la guerre entre l'empereur Justinien et Chosroès, roi de Perse (8).

La ville de Ninive produisit dans le même siècle un pieux et élégant écrivain, nommé Jean, et surnommé Saba ou le vieillard. Né à Ninive même, il mena la vie ascétique dans un monastère au delà du Tigre, vers le milieu du sixième siècle, et fut ainsi contemporain du saint évêque Isaac. Les Syriens en font mémoire le 15 de mars. Voici comme il fut porté à écrire. Il avait un frère de même nom, qui l'aimait beaucoup, et qui, ne pouvant se consoler d'être séparé de lui, allait fréquemment le voir dans le désert sauvage où il menait la vie d'anachorète. Jean s'entretenait saintement avec lui, et, à sa prière, mettait par écrit le sujet de leur entretien ; d'autres fois, pour le consoler de son absence, il lui écrivait des lettres d'une piété affectueuse. Le bon et tendre frère réunit enfin ces lettres et ces instructions en un volume, et les rendit publiques (9).

Le refus que l'empereur Justin avait fait d'adopter le troisième fils du roi de Perse autrement que par les armes devait amener la guerre. Cabad s'y préparait, et Justin se dis-

(1) *Spiritus ex Patre procedens, et a Filio accipiens*, p. 302, col. 2, t. I, d'Assemani. — (2) *Et a Filio, quæ ad essentiam seu substantiam pertinent, accipit.* — (3) *Confitemur unum Spiritum vivum et sanctum Paracletum, qui est ex Patre et Filio. Ibid.* — (4) Assemani, *Biblioth.*, *orient.*, t. I, p. 283-340. — (5) *Ibid.*, p. 444 et seq. — (6) *Ibid.*, p. 207 et seq. — (7) *Ibid.*, p. 260. — (8) *Ibid.*, p. 387. — (9) *Ibid.*, p. 433.

posait à la soutenir. Un incident vint la détourner. Les manichéens, probablement la secte de Mazdak dont il a été parlé, avaient fait de grands progrès dans la Perse. Ils avaient des prosélytes entre les plus grands seigneurs: Phthasouarsan, quatrième fils de Cabad, était dès l'enfance infecté de leurs erreurs. Votre père, disaient-ils, est vieux; s'il vient à mourir, les mages feront roi un de vos frères, pour accréditer leur secte. Mais nous pouvons faire en sorte, par certaines prières, que votre père renonce à l'empire en votre faveur, afin que notre doctrine s'établisse partout. Le jeune prince le leur promit s'ils le faisaient roi. Cabad, informé de ce complot, feignit d'y donner les mains. Il convoqua une assemblée générale des Etats de la Perse pour assister au couronnement de son fils. Il ordonna en particulier aux manichéens de s'y rendre tous avec leur évêque, nommé Indazar, leurs femmes et leurs enfants. Il donna le même ordre aux mages, à leur chef Glonazès, et à Banazès, évêque des chrétiens, qu'il aimait, parce qu'il le croyait excellent médecin. Lorsqu'on fut assemblé, il dit aux manichéens qu'il approuvait leurs dogmes, et qu'il savait bon gré à son fils de les avoir embrassés; qu'en conséquence, il allait lui transmettre la couronne. Séparez-vous donc des profanes, ajouta-t-il, c'est par vous que je veux qu'il soit proclamé. A ces paroles, les manichéens, transportés de joie, se réunirent ensemble, laissant un grand intervalle entre eux et le reste des Perses. Aussitôt Cabad fait avancer un corps de troupes qu'il tenait toutes prêtes, et qui, se jetant l'épée à la main sur les manichéens, les taillent en pièces à la vue des mages et de l'évêque chrétien. Cabad envoya sur-le-champ dans toute la Perse ordre d'arrêter les manichéens qu'on pourrait découvrir, de les brûler vifs avec leurs livres et de confisquer leurs biens (1).

Comme nous l'avons vu, les sectateurs de Mazdak ou les manichéens les plus influents de cette époque enseignaient crûment l'abolition de toute morale, en particulier de tout lien conjugal : ce que les manichéens des autres époques n'enseignaient que sous le voile du mystère. L'empereur Anastase, plus ou moins imbu de leur exécrable doctrine, les avait protégés. L'empereur Justin, au contraire, voulut en purger ses Etats. Il les bannit par un édit, qui portait que ceux qu'on découvrirait dans la suite auraient la tête tranchée. Les autres hérétiques, les païens, les Juifs, les Samaritains furent exclus des charges et de tous services, soit dans les armées, soit dans le palais. On en excepta les Goths, sans doute par ménagement pour Théodoric, roi d'Italie.

Malgré cette exception, Théodoric fut extrêmement irrité de la mesure. L'élément barbare se réveilla chez lui dans toute sa fureur. Le sage Cassiodore se retira de sa cour. Privé de ce conseil, Théodoric menaça d'exterminer tous les catholiques d'Italie. Il défendit aux Romains d'avoir aucune arme. Le pape saint Hormisdas, avec lequel il avait vécu en bonne intelligence, était mort le 6 d'août 523, après neuf ans de pontificat, et après avoir eu la consolation de voir la réunion des églises d'Orient et le rappel des évêques d'Afrique. Il avait trouvé également des manichéens à Rome, et, les ayant convaincus, il les fit fouetter et bannir. Après que le Saint-Siége eut vaqué sept jours, on élut, pour lui succéder, Jean, natif de Toscane suivant les uns, de Rome suivant les autres, fils de Constantius, qui occupa le Siége apostolique deux ans et neuf mois, et finit par le martyre.

Dans son irritation, le roi Théodoric, pensant faire peur à l'empereur Justin, fit venir à Ravenne le nouveau Pape et lui dit : Allez à Constantinople trouver l'empereur Justin, et dites-lui, entre autres choses, qu'il ait à rendre les hérétiques que la religion catholique a réconciliés, c'est-à-dire qu'il ait à faire retourner à l'arianisme ceux des ariens qui s'étaient réunis à l'Eglise catholique. Le pape Jean, qui semblait prévoir dès lors où cette affaire aboutirait, répondit en ces termes : Prince, ce que vous voulez faire, faites-le bientôt; me voici en votre présence. Pour moi, je ne vous promets point de faire ceci, ni même de le lui dire. Quant aux autres affaires dont vous voudrez me charger, je pourrai en obtenir le succès avec l'aide de Dieu. Le roi, en colère, fit préparer un navire et l'y fit embarquer avec cinq évêques et quatre sénateurs, dont trois avaient été consuls et le quatrième était patrice. Parmi les cinq évêques qui accompagnaient le Pape, il y en a trois dont on connaît les noms : Ecclesius de Ravenne, Eusèbe de Fano et Sabin de Capoue.

Le pape Jean étant arrivé à douze milles ou quatre lieues de Constantinople, tout le peuple sortit à sa rencontre avec des croix et des cierges. C'était une joie universelle de voir ce que les siècles précédents n'avaient jamais vu, le Pontife romain dans ces contrées. Tout le monde l'accueillit comme ils auraient fait le prince des apôtres. L'empereur Justin se prosterna devant lui et lui rendit les mêmes hommages qu'il eût fait a saint Pierre : déjà couronné par le patriarche il voulut encore être couronné par la main du Pape. Ce qui augmenta la joie et la vénération publiques, c'est qu'en entrant à Constantinople, le saint Pape rendit la vue à un aveugle. Le patriarche Epiphane l'invita à faire l'office le jour de Pâques; il ne l'accepta qu'à la condition qu'il aurait dans l'Eglise la place d'honneur au-dessus du patriarche. Ce qui lui fut accordé. Il célébra donc l'office solennellement en latin, le jour de Pâques, 30 de mars 525. Quant à sa légation, il s'en acquitta comme il l'avait annoncé au roi Théodoric. Les ariens qui l'étaient encore, et les temples qu'ils avaient en-

(1) Malala, Theophan., Cedr., Zon. *Hist. misc.*

core furent laissés dans l'état où ils se trouvaient ; mais pour ceux des ariens et de leurs temples que l'Eglise catholique avaient réconciliés, ni le Pape ne demanda ni l'empereur n'accorda qu'ils fussent rendus à l'hérésie. Le Pape avait annoncé formellement au roi que, dût-il y perdre la vie, jamais il ne ferait une pareille demande, et il ne la fit pas. Telle est, au milieu des récits divers et incomplets de quelques chroniques, la solution, et la conciliation naturelle que présente de précieux fragment et d'un auteur contemporain, publié par le docte Valois (1). Suivant les uns, le Pape se serait acquitté de bonne foi de son ambassade ; suivant d'autres, il aurait fait tout le contraire. La vérité est qu'il fit loyalement ni plus ni moins ce qu'il avait loyalement annoncé à Théodoric qu'il ferait.

Dans l'intervalle, le roi goth, une fois rentré dans la carrière de la cruauté et de la barbarie, avait fait mourir le plus savant et le plus vertueux des Romains, l'illustre sénateur Boëce, consul en 510, et dont les deux fils venaient d'être consuls ensemble, l'année 522. Son intrépide probité fut la cause de sa perte. Protecteur déclaré de l'innocence, il s'attira la haine des oppresseurs. Cyprien, grand référendaire ou garde des sceaux, Conigaste et Triguilla, devenus puissants auprès du roi depuis qu'il prêtait l'oreille à la calomnie, se liguèrent ensemble pour se défaire d'un censeur incommode qui s'opposait à leurs concussions. Le préfet du prétoire voulait, dans un temps de disette, surcharger la Campanie déjà trop foulée ; Boëce plaida devant le roi la cause de cette malheureuse province et l'emporta sur le préfet, qui, par vengeance, se joignit à ses ennemis. Il sauva Paulinus, personnage consulaire, dont ces calomniateurs espéraient d'envahir les biens. Enfin Boëce, après avoir tant de fois fait triompher la justice, succomba lui-même sous les efforts de la cabale.

Cyprien accusa le patrice Albinus, consul en 493, d'entretenir de secrètes intelligences avec Justin pour le rendre maître de l'Italie. Albinus nia que cela fût, et Boëce, alors patrice et maître des offices, dit en présence du roi : L'accusation de Cyprien est fausse ; que si Albinus l'a fait, et moi et tout le sénat nous l'avons fait de même ; mais, seigneur c'est une fausseté. Cyprien, après avoir hésité quelque temps, enveloppa dans la même accusation Albinus et Boëce, et suborna contre eux, comme faux témoins, trois scélérats nommés Basile, Opilion et Gaudentius. Basile, officier du palais, en avait été chassé pour ses débauches : on lui promit de payer ses dettes. Les deux autres avaient été condamnés à l'exil pour différents crimes, et comme ils différaient de s'y rendre, Théodoric leur prescrivit un terme au-delà duquel, s'ils se trouvaient dans Ravenne, ils seraient marqués au front et chassés de la ville. Le jour même que cet ordre fut signé, on leur promit leur grâce et l'on admit leur requête contre Boëce. Ils l'accusèrent de trahison, et produisirent en preuve des lettres contrefaites, sur lesquelles Théodoric le condamna sans l'avoir entendu. Boëce fut enfermé dans le château de Calventiane, entre Milan et Pavie. Quelque temps après, Théodoric le fit appliquer à la torture : on lui serra si violemment le crâne avec des cordes, que les yeux lui sortirent de la tête ; et comme il persistait à nier le crime imaginaire dont on l'accusait, on l'étendit sur une poutre, où deux bourreaux le frappèrent longtemps avec des bâtons sur toutes les parties du corps, depuis le cou jusqu'à la plante des pieds. Mais il paraît qu'il n'expira point dans ce tourment et qu'il finit par la hache ou par l'épée. C'est au moins ce qui est marqué dans diverses épitaphes qu'on a faites de lui.

Modèle d'un vrai Romain, Boëce l'était d'un vrai catholique. Ami des saints papes Symmaque, Hormisdas et Jean, il prenait une vive part à tous les intérêts de l'Eglise. Quand il apprit la persécution cruelle que le juif Dunaan exerçait contre les chrétiens d'Arabie, il demandait à Dieu de mettre fin à ces maux, ou bien de le retirer de ce monde, pour ne pas voir son Eglise en proie aux ennemis de son saint nom. Le pape saint Hormisdas l'invita aux conférences qui se tinrent à Rome dans l'affaire des moines de Scythie. On y admira son érudition et son éloquence ; et les assistants ne purent disconvenir qu'il ne possédât mieux les matières de théologie que la plupart de ceux qui en font une etude particulière.

Non content de soutenir l'Eglise catholique et sa doctrine de vive voix, il la défendit par ses écrits. Au milieu des hérésies et des schismes qui la déchiraient de son temps, il crut devoir exposer sa propre croyance dans une profession de foi, qui est venue jusqu'à nous, et qui est une des plus suivies, des plus exactes et des plus complètes que nous ayons dans l'antiquité. Il composa un traité : *Des deux Natures et d'une Personne en Jésus-Christ*, contre les erreurs d'Eutychès et de Nestorius ; voici à quelle occasion. L'Eglise d'Orient, dans la fameuse lettre qu'elle écrivit au pape Symmaque, pour le conjurer d'avoir pitié d'elle, le priait aussi de marquer, dans les termes les plus précis, de quelle manière on devait s'expliquer sur les deux natures, et répondre à une chicane des eutychiens, savoir : que Jésus-Christ est de deux natures, mais non pas en deux natures. C'était vers l'an 513. Symmaque assembla les évêques qui se trouvaient alors à Rome, avec les principaux du clergé et du sénat. Boëce fut du nombre, avec Jean, archidiacre de Rome, le même qui fut depuis Pape. La lettre des évêques d'Orient fut lue dans le concile, et la chicane des eutychiens débattue avec beaucoup de bruit. Boëce, ne croyant pas devoir se commettre dans ce tumulte, prit le parti de se taire, résolut d'examiner cette pro-

(1) *Anonym. Vales, ou excepta.* Amm. Marc., t. II, p. 315, édit. bip.

position à loisir. Il communiqua son dessein à l'archidiacre Jean, le priant de venir le voir le lendemain, pour l'examiner ensemble. Jean n'en ayant pas eu le temps, Boëce travailla seul sur cette matière, et ayant mis par écrit ce qu'il en pensait, il l'envoya à l'archidiacre, pour en retrancher, y ajouter ou changer ce qu'il jugerait à propos. Ce traité est d'une concision extrême.

Les difficultés qui s'élevaient de jour en jour sur la religion, surtout à l'égard de certains termes que l'on inventait pour rapprocher notre foi des idées ordinaires et de la portée commune des hommes, engagèrent Boëce à composer deux autres traités. Le premier a pour but de montrer comment la Trinité est un seul Dieu et non pas trois dieux. Il l'adressa au chef du sénat, son beau-père Symmaque, voulant qu'il en fût le juge et le censeur, protestant qu'il l'avait entrepris, non pour donner plus d'autorité à la foi, qui n'en peut recevoir par aucune raison humaine, mais pour appuyer par la raison ce que la foi enseigne, et montrer que si elle s'élève au-dessus de la raison, elle ne la détruit pas et ne propose rien qui lui soit contraire. Ce traité est conçu en des termes très-abstraits, qui marquent combien Boëce était versé dans ce que la philosophie d'Aristote a de plus subtil. Il déclare assez nettement dans son prologue qu'il avait choisi cette manière d'écrire tout exprès pour ne se rendre intelligible qu'à un certain nombre de personnes, à qui les termes nouveaux qu'il emploie étaient connus, et que c'est dans le même dessein qu'il affecte un style très-concis.

Dans le traité suivant qui est adressé à Jean, diacre, depuis Pape, Boëce examine si l'on peut dire, comme le disaient quelques-uns, que le Père, le Fils et le Saint-Esprit peuvent être affirmés substantiellement de la divinité. Ce traité est en forme de lettre. Boëce, après s'y être expliqué sur cette proposition de la manière qu'il croyait la plus conforme aux principes de la foi, prie Jean de lui marquer ce qu'il en pensait, de lui apprendre ce qu'il devait croire pour être bon catholique, et de soutenir le dogme par des raisonnements humains, afin que, la foi et la raison se prêtant mutuellement secours, la vérité s'affermît davantage. Ce fut encore au diacre Jean qu'il adressa le traité où il examine si tout ce qui existe est bon. Jean lui-même l'avait prié d'écrire sur cette matière, s'étant trouvé embarrassé dans une question où un philosophe manichéen lui avait demandé comment il était possible que tout être fût bon, et que la bonté, qui n'est pas un être substantiel, pût convenir à toutes les substances en vertu de leur être.

Ce qui fait surtout voir quels étaient la foi et le zèle de Boëce, c'est que ce fut des horreurs de sa prison qu'il écrivit à son beau-père le *Traité de la Trinité*. Ce fut encore dans la même prison et dans l'intervalle de sa condamnation à son supplice qu'il composa son fameux ouvrage : *De la Consolation de la philosophie*. Il y poursuit, comme ailleurs, ou plutôt il y achève le grand œuvre de sa vie entière : concilier la raison et la foi, la philosophie du Christ. Cet ouvrage, en cinq livres mêlés de prose et de vers, est un entretien de Boëce en prison avec la sagesse increée ; c'est-à-dire avec Jésus-Christ, en tant qu'il est cette sagesse, cette raison, cette lumière véritable qui éclaire tout homme venant en ce monde. Cette sagesse lui apparaît sous la figure d'une vierge d'une beauté admirable, qui, s'approchant de lui, essuie ses larmes, dissipe les ténèbres dont son esprit était offusqué, et lui fait voir, par des raisons naturelles, qu'il n'a point à se plaindre de la Providence, et que les méchants, même dans la prospérité, sont plus dignes de compassion que d'envie. Elle s'élève de temps en temps aux considérations les plus sublimes et les plus ravissantes. Elle fait surtout ce que n'avait jamais pu faire la philosophie païenne, elle concilie avec une admirable simplicité la prescience de Dieu et le libre arbitre de l'homme. Boëce, en un mot, est le Platon chrétien, qui, dans la prison et dans l'attente du supplice, s'élève, par la raison seule, à la morale parfaite de la foi.

Le grand œuvre de sa vie entière, nous l'avons dit, fut de concilier la raison et la foi, la philosophie et la religion chrétienne, et faire voir que l'une ne détruisait pas l'autre, mais que tout au contraire elles se fortifiaient réciproquement. Il voyait que la plupart des hérésies qui déchiraient le christianisme, surtout en Orient, venaient de principes mal compris ou mal appliqués de l'ancienne philosophie. Il voyait que les rares sectateurs de cette philosophie ancienne, tels que Plotin, Jamblique, Porphyre, Proclus, pour n'en avoir pas saisi l'ensemble avec netteté ni exposé avec franchise, se perdaient dans le vague et dans les brouillards, entre le paganisme grossier et le christianisme véritable. Pour ôter la cause de ces égarements et ramener à l'unité toutes les pensées humaines, il entreprit de résumer nettement toute l'ancienne philosophie, et de la transsubstantier en la foi catholique. Entreprise gigantesque ; mais Boëce était un géant. Platon et Aristote peuvent être regardés comme la raison ancienne élevée à sa plus haute puissance. Boëce les étudia, les pénétra l'un et l'autre avec un regard auquel rien n'échappe ; il en résuma, en christianisa la substance commune avec une netteté et une précision dont jamais n'approcha disciple de Platon ni d'Aristote.

Parmi les ouvrages philosophiques qu'il composa dans ce dessein, et qui sont venus jusqu'à nous, il y a l'*Introduction de Porphyre à la philosophie d'Aristote*. Victorin déjà l'avait traduite en latin. Boëce, ayant remarqué que cette traduction n'était pas littérale, en donna une plus fidèle, après avoir parcouru avec un de ses amis, nommé Fabius, tous les endroits défectueux de celle de Victorin, dans deux

conversations qu'il a rapportées lui-même sous le nom de dialogue. A cette traduction il ajouta un commentaire en cinq livres, que nous avons encore. Nous avons aussi ses quatre livres de l'*Interprétation d'Aristote*, avec deux sortes de commentaires. Il traduisit également les quatre livres des *Analytique du même philosophe*. Il traita à fond du syllogisme, de la définition et de la division, dans sept livres, précédés d'une introduction où il donne les premiers éléments de l'art de raisonner. Il traduisit encore les huit livres d'Aristote, intitulés *Topiques*, et ses deux livres *Des Sophismes ou des Arguments captieux*. Il commenta ceux que Cicéron avait faits sur la même matière, et qui portaient aussi le nom de *Topiques*. Il fit de plus un ouvrage en quatre livres, pour montrer la différence qu'il y a entre les *Topiques* d'Aristote et ceux de Cicéron. Son but était de faire voir quelles sont les sources d'où un philosophe doit tirer ses arguments probables, et celles où un orateur peut puiser les siens. Il composa un opuscule sur l'*un* et sur l'*unité*. Il avait traité les quatre parties des mathématiques, savoir : l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astrologie. Cette dernière partie n'est pas venue jusqu'à nous; mais nous avons de lui deux livres de l'arithmétique, cinq de la musique et deux de la géométrie. Son dessein était de traduire tout Aristote et tout Platon ; et il l'aurait probablement exécuté si le Goth Théodoric l'avait laissé vivre ; car, quand il fut mis à mort, il n'avait que cinquante-cinq ans (1).

Toujours est-ce à lui primitivement que l'étude de la doctrine chrétienne doit et cet ordre dans l'ensemble et cette précision dans les détails qui constituent le fond de ce qu'on appelle la méthode scolastique. Toujours est-ce à lui que l'Eglise et l'humanité doivent le commencement de ce grand œuvre, la conciliation de la raison et de la foi, qui fortifiera l'une par l'autre, mettra l'harmonie dans toutes les facultés humaines et l'ordre dans leur activité. Plaise à la Providence, pour achever l'œuvre qu'elle a inspirée à Boëce, de susciter un homme de son génie et de sa vertu, qui, comme lui, résume nettement toutes les connaissances humaines, en montre l'accord avec les connaissances divines, et, comme lui, offre ainsi à l'église et au monde le modèle accompli d'un vrai catholique et d'un vrai philosophe !

Boëce étant mort le 23 octobre 524, les catholiques emportèrent son corps et l'inhumèrent à Pavie, auprès de celui d'Elpis, sa première femme. L'épitaphe que l'on grava sur son tombeau contient en peu de mots l'éloge de son savoir et de sa vertu. Elle parle de l'accusation formée contre lui auprès du roi Théodoric, de son exil à Pavie, du genre de sa mort. L'auteur de cette épitaphe ne doutait pas que Boëce n'eût déjà reçu dans le ciel la récompense due à sa piété, à son zèle pour la foi, à ses souffrances pour la justice. Il fut transporté, environ deux siècles après, dans l'église de Saint-Augustin de la même ville, par Luitprand, roi des Lombards, qui lui fit dresser un mausolée que l'on voit encore. Il est placé aux pieds du grand autel et posé sur quatre colonnes, avec une inscription qui rend témoignage à l'érudition, à la probité et à la grande réputation de Boëce. Dans le dixième siècle, l'empereur Othon III lui fit élever un autre mausolée de marbre, sur lequel il mit son éloge en vers héroïques, composés par Gerbert, depuis Pape sous le nom de Sylvestre II. Boëce y est appelé le père et la lumière de la patrie, et représenté comme allant de pair avec les plus beaux génies de la Grèce, comme capable de contenir les empires dans leurs bornes et de maintenir la liberté romaine. Finalement, les bollandistes lui donnent le titre de saint. Son nom a été inséré sous ce titre dans le calendrier de Ferrarius et dans ceux de quelques églises d'Italie, qui l'honorent le 23 octobre (2).

D'après le témoignage unanime des contemporains, Symmaque, beau-père de Boëce, n'était pas moins distingué que son gendre par le savoir et la vertu. Versé, comme lui, dans toutes les doctrines divines et humaines, il était, comme lui, l'ami et le conseil des Papes, même dans des questions de théologie. Sa fille Galla est honorée comme sainte le 5 octobre. Il était le prince du sénat par son âge et sa renommée. Il eut le même sort que Boëce. Le Goth Théodoric, engagé dans la carrière de la tyrannie, le fit venir à Ravenne, et, sous prétexte de quelque crime, lui fit trancher la tête l'année suivante.

Le saint pape Jean, ami intime de Boëce et de Symmaque, apprit avec une extrême douleur la mort de l'un et l'emprisonnement de l'autre. Un sort pareil l'attendait lui-même. Quand il fut débarqué à Ravenne, Théodoric le fit jeter en prison, irrité de ce qu'il n'avait pas obtenu ce que le Pape lui avait formellement déclaré qu'il ne demanderait pas. Le saint pontife y mourut de faim et de soif, le 27 mai 526. Les peuples s'étant assemblés pour ses funérailles, un possédé se trouva subitement guéri à l'approche du cercueil, et se mit à le précéder. A cette vue, les peuples et les sénateurs commencèrent à tirer des reliques des vêtements du pontife. Son corps fut ainsi transporté, avec la pompe la plus solennelle, de Ravenne à Rome (3). Il eut pour successeur Félix IV, du pays des Samnites, fils de Castor, appuyé de la recommandation de Théodoric. Le nouveau Pape fut ordonné le 12e de juillet 526, et tint le Saint-Siége trois ans et deux mois.

Théodoric lui-même ne survécut que trois mois au pape Jean. Après s'être privé des sages conseils de Cassiodore et de Boëce, après avoir égorgé sans forme de procès les hommes les plus illustres du sénat, il donna sa con-

(1) Ceillier, t. XV. — (2) *Ibid., Act. S. Joan., pap. et mart.*, 27 *maii*. — (3) *Anon. Vales.*

fiance à un avocat juif, et lui dicta, le mercredi 26 août 526, un décret qui portait que, le dimanche suivant, 30 août, les ariens envahiraient les églises catholiques. Mais aussitôt il fut frappé, comme Arius, l'auteur de sa religion; atteint d'un flux de ventre qui l'épuisa pendant trois jours, il perdit et le royaume et la vie, le jour même où il se réjouissait d'envahir les églises. C'est ce que dit en finissant son histoire, l'auteur contemporain publié par Valois. L'historien Procope ajoute cette anecdote. Un jour les officiers de Théodoric ayant servi sur la table la tête d'un poisson, il crut voir dans le plat la tète de Symmaque, fraîchement coupée, qui se mordait la lèvre et le regardait d'un œil. Il en fut si fut si épouvanté, qu'il lui prit un grand frisson; il se mit au lit et conta ce qu'il avait vu à son médecin, pleurant son crime d'avoir fait mourir Symmaque et Boëce sur des calomnies. Se voyant près de mourir, il appela les principaux de la nation des Goths, et fit reconnaître pour roi Athalaric, son petit-fils, âgé de dix-huit ans, fils de sa fille Amalasonte et d'Eutharic, déjà mort. Amalaric, son petit-fils par une autre fille, fut reconnu roi des Visigoths, en Espagne et dans la Gaule méridionale(1).

En Orient, pendant l'année 525, plusieurs villes furent ruinées par des inondations et des tremblements de terre; on cite dans le nombre Edesse en Mésopotamie, Anasarbe en Cilicie, Durazzo dans l'Epire, Corinthe dans la Grèce. Constantinople même s'en ressentit. L'empereur Justin répara tous ces malheurs par ses libéralités. L'année suivante 526, un désastre plus épouvantable encore détruisit pour la cinquième fois Antioche. Un incendie terrible s'y manifesta sans qu'on pût jamais ni en découvrir la cause ni l'origine. Il éclata d'abord dans l'église de Saint-Etienne; les flammes s'élevèrent presque aussitôt en d'autres endroits éloignés; c'était à la fois plusieurs incendies, qui dévorèrent un grand nombre de maisons. Justin, à la prière du patriarche Ephrasius, envoya deux mille livres d'or pour réparer le dommage.

A peine ce travail était-il commencé, qu'un désastre beaucoup plus affreux fit de la ville entière un monceau de pierres et de cendres. Le 29 de mai, lendemain de l'Ascension, à l'heure de midi, la terre par de violentes secousses, renversa les édifices de la partie occidentale; et le tremblement, se communiquant avec rapidité de proche en proche, tout s'écroula, hormis les bâtiments soutenus par la montagne, qui ne fut point ébranlée. Comme les foyers des cuisines étaient alors allumés dans toutes les maisons, les flammes se répandirent de toutes parts; en même temps une fournaise souterraine, qui faisait bouillonner le sol de la ville, exhalait de brûlantes vapeurs. Les cendres ardentes, emportées en l'air par un vent furieux, retombaient en pluie de feu et enflammaient le toit des maisons tandis qu'un autre incendie s'élevait des parties inférieures. La grande église, bâtie par Constantin, résista pendant deux jours à la violence du feu qui dévorait tous les édifices d'alentour; enfin, enveloppée de flammes et comme calcinée, elle tomba avec un horrible fracas. Le mal fut si subit et si imprévu, que peu de personnes purent échapper par la fuite. La plupart périrent par la chute des édifices; d'autres furent consumés par le feu. Le plus horrible de tout, c'est qu'une foule innombrable de malheureux, courant à travers les rues et les places, rencontraient des meurtriers qui leur arrachaient, avec la vie, les misérables restes de leur fortune. On parle surtout d'un officier du palais, du corps des silentiaires, qui, ayant fait de ses domestiques autant d'assassins, s'était établi à une lieue de la ville, et les envoyait de là piller et massacrer ceux qui fuyaient d'Antioche, dont on lui apportait les dépouilles. Ce monstre ne vécut que quatre jours dans ce brigandage; il fut frappé de mort subite au milieu de son magasin, qui fut aussitôt pillé par le peuple.

Quelques habitants furent assez heureux pour se trouver ensevelis dans leurs demeures sans être écrasés. On retira, au bout de vingt et même de trente jours, de dessous les décombres, des hommes qui vivaient encore, et dont plusieurs expirèrent dès qu'ils furent en plein air; des femmes qui, étant enceintes, avaient accouché sous les ruines et y avaient même allaité leurs enfants. Ces infortunés, abîmés avec leurs maisons, s'étaient nourris des provisions qui s'y trouvaient. Ce tremblement, le cinquième depuis la fondation d'Antioche, et le plus funeste de tous, dura six jours avec la même violence; il se renouvela pendant six mois à plusieurs reprises, quoique avec moins de furie; mais pendant dix-huit mois, le terrain ne fut pas entièrement raffermi. On ressentit de temps en temps diverses secousses dans l'étendue de sept lieues aux environs d'Antioche. Daphné et Séleucie furent renversées.

L'empereur Justin, profondément affligé, fit cesser tous les spectacles à Constantinople; il quitta le diadème et la pourpre pour se revêtir d'un sac, et se couvrit de cendres; il aimait Antioche, où il avait séjourné autrefois comme simple soldat. Pendant la semaine de la Pentecôte, il alla tous les jours en procession à l'Hédomon, à la tête du sénat et du peuple, en habit de deuil, fondant en larmes et implorant la miséricorde du Tout-Puissant. Il ne se borna point à ces témoignagos d'une profonde douleur; il envoya d'abord le comte Carinus, avec cinq mille livres d'or, pour subvenir aux besoins les plus urgents; il le chargea de faire enlever les décombres, fouiller dans les ruines, et rendre aux possesseurs tout ce qu'on pourrait retrouver de leurs ef-

(1) *Anon. Vales.* Procop., 1. Goth., c. 1. Jornand.

fets. Il fit partir ensuite les patrices Phocas et Astérius, avec de beaucoup plus grandes sommes, pour rétablir les édifices, les aqueducs, et les ponts de l'Oronte. Quelques auteurs disent qu'il y employa cinquante millions de livres d'or, ce qui, à vingt francs la livre, ferait un milliard de francs. Il s'agissait de bâtir une nouvelle ville. Les soins paternels de l'empereur furent dignement secondés par le comte d'Orient : c'était Ephrem, Syrien de naissance, magistrat savant et pieux, animé de cette charité active qui descend à tous les besoins de l'humanité. Le patriarche Euphrasius avait été écrasé sous les ruines de son église, d'où ses plaintes s'étaient fait entendre un jour entier, sans qu'il eût été possible de le secourir. Le clergé et le peuple, pleins de reconnaissance pour Ephrem, le choisirent pour évêque, avec l'agrément de l'empereur. Après avoir été un magistrat accompli, Ephrem fut un excellent pontife, édifiant l'Eglise par sa piété, la défendant par ses écrits, et se montrant le père de ce peuple qu'il avait sauvé de la mort (1).

L'empereur Justin mourut lui-même l'année suivante, 527, le dimanche 1[er] d'août, âgé de soixante-dix-sept ans, après en avoir régné neuf. Quatre mois auparavant, il avait déclaré empereur son neveu Justinien, et l'avait fait couronner avec sa femme Théodora, le 1[er] d'avril, qui était le Jeudi-Saint.

Justinien, âgé d'environ quarante-cinq ans, était d'une taille au-dessus de la médiocre ; il avait les traits réguliers, le teint haut en couleur, la poitrine large, l'air serein et gracieux. Instruit par les soins de son oncle, il avait acquis la facilité de parler et d'écrire. Il était versé dans la jurisprudence, dans l'architecture, dans la musique, et même dans la théologie. Sa piété se montrait avec éclat. Dès qu'il fut empereur, il fit présent à des églises de tous les biens qu'il possédait auparavant, et fonda dans sa maison un monastère. Pendant le carême, l'austérité de sa vie égalait celle des anachorètes ; il ne mangeait point de pain, ne buvait que de l'eau, et se contentait, pour unique nourriture, de prendre, de deux jours l'un, une petite quantité d'herbes sauvages assaisonnées de sel et de vinaigre. Ses veilles et ses abstinences sont très-authentiques ; car il a pris soin lui-même d'en instruire l'univers dans ses dernières lois ou *Novelles*.

L'an 528, Grétès, roi des Hérules établis par Anastase sur les bords du Danube, vint à Constantinople offrir ses services et ceux de ses sujets. Pour cimenter plus fortement cette alliance, il demanda le baptême, et le reçut le jour de l'Epiphanie, avec douze de ses parents et toute sa cour. L'empereur voulut être son parain et le combla de présents. A l'exemple du roi, le reste de la nation embrassa le christianisme ; mais Procope, qui vivait alors, observe que la religion ne corrigea pas tout de suite ni la perfidie naturelle des Hérules, ni leur inclination aux plus brutales débauches : ce qui n'est pas surprenant dans une nation barbare. Dans la même année, les Tzanes, peuple féroce du mont Taurus, embrassèrent la religion chrétienne, et, s'étant enrôlés dans l'armée des Romains, ils les servirent depuis ce temps-là avec autant de fidélité que de bravoure. Justinien acheva de les civiliser en faisant bâtir plusieurs villes dans leur pays. Vers le même temps, Gordas, roi des Huns qui habitaient la Chersonèse Taurique, vint lui-même à Constantinople faire alliance avec l'empereur et recevoir le baptême. Justinien, qui voulut être son parrain, lui fit de riches présents et le chargea de veiller à la sûreté de la frontière. De retour dans son pays, Gordas voulut peut-être trop brusquement disposer ses sujets au christianisme : il fit fondre les statues d'or et d'argent de leurs fausses divinités. Les Huns idolâtres se révoltèrent, tuèrent Gordas et mirent sur le trône son frère Moager, avec lequel ils se retirèrent dans l'intérieur des contrées septentrionales. A la même époque, plusieurs Perses d'un rang distingué passèrent au service de Justinien. De ce nombre furent Narsès et son frère Aratius, braves généraux, qui vinrent à Constantinople avec leur famille. L'eunuque Narsès, leur compatriote, qui devint depuis si fameux, les reçut avec joie et les combla de présents. Cet eunuque, pris dans la guerre de Perse, était alors garde des trésors de l'empereur (2).

Une des grandes occupations de Justinien était de bâtir. Outre les embellissements considérables qu'il fit faire à Constantinople, il reconstruisit ou fortifia une vingtaine de villes dans la Mésopotamie et sur l'Euphrate. La réparation la plus célèbre sur cette frontière fut celle de Palmyre, bâtie autrefois par Salomon, sous le nom de Tadmor, et détruite par Nabuchodonosor lorsqu'il vint assiéger Jérusalem. Après avoir été relevée et détruite plusieurs fois, elle n'était plus que des ruines. Justinien la releva pour la dernière fois avec une magnificence vraiment royale.

Ce qui n'occupa pas moins Justinien toute sa vie, ce fut de faire des lois. Sans parler ici des lois particulières qu'il publia sans nombre, il entreprit de faire composer ou compiler un corps entier de législation. Dans une constitution du 13 février 528, adressée au sénat de Constantinople, il déclare qu'il se propose de rassembler dans un seul volume non-seulement les lois contenues dans les trois codes de Grégoire, d'Ermogénien et de Théodose, mais encore celles qui, depuis la publication du *Code théodosien*, sont émanées de l'autorité impériale. Pour composer ce recueil, il choisit le jurisconsulte Tribonien, secondé de neuf personnes consommées dans la science du

(1) Evagr., l. IV, c. v et vi. Procop. *Pers.*, l. II, c. xiv. Theophan., Malala *Hist. du Bas-Empire*, l. XL. — (2) *Hist. du Bas-Empire*, l. XLI.

droit romain. Il leur permit de supprimer les lois répétées, contradictoires, hors d'usage; de retrancher les préambules et tout ce qui leur paraîtrait superflu; d'ajouter ce qu'ils croiraient nécessaire soit pour l'exactitude soit pour l'éclaircissement; de changer les termes, de réunir dans une seule loi ce qui se trouverait épars dans plusieurs. Le travail fut pressé avec tant de diligence, qu'au mois d'avril de l'année suivante le nouveau code, renfermant en douze livres les lois impériales depuis le commencement d'Adrien, fut en état de paraître. Justinien y imprima le sceau de son autorité par une constitution du 7 avril 529. Cinq ans plus tard, il en publia une seconde édition, qui abrogea la première, et qui est celle que nous avons.

Restait un ouvrage plus étendu et plus difficile : c'était de recueillir les monuments de l'ancienne jurisprudence. L'empereur chargea encore Tribonien de ce travail, et lui laissa le choix de ses collaborateurs. Tribonien choisit un des magistrats qui avaient déjà travaillé à la rédaction du code, quatre professeurs en droit, deux de Constantinople, deux de Béryte, et onze avocats. Ces dix-sept commissaires reçurent ordre de rechercher, rassembler et mettre en ordre ce qu'il y avait d'utile dans les livres des jurisconsultes qui avaient été autorisés par les princes, à faire ou à interpréter les lois, sans avoir égard aux ouvrages qui n'étaient revêtus d'aucune autorité. L'empereur leur donna le même pouvoir de changer, d'ajouter, de retrancher, qu'il avait donné pour le code, et de fixer, par une décision précise, les points douteux et contestés jusqu'alors. De ces extraits, ils devaient composer cinquante livres. Il voulut que tout ce qu'ils adopteraient fût censé sorti de la bouche du prince. Ce recueil devait porter le nom latin de *Digeste*, parce que les matières y seraient digérées, c'est-à-dire rangées chacune sous son titre; ou bien le nom grec de *Pandectes*, c'est-à-dire *qui contient tout*, comme renfermant toute l'ancienne jurisprudence. Dix ans paraissaient nécessaires pour ce travail : il fut achevé dans trois ans. C'est un immense répertoire de cas de conscience judiciaire, où les jurisconsultes romains s'efforcent d'appliquer aux cas particuliers la règle commune des lois générales ou de l'équité naturelle. Il s'y trouve quelquefois des décisions surprenantes de justesse. Justinien y donna son approbation le 16 décembre 533.

Pendant qu'on travaillait au *Digeste*, l'empereur chargea encore Tribonien et deux des commissaires, Théophile et Dorothée, professeurs en droit, l'un à Constantinople, l'autre à Béryte, d'extraire des anciens jurisconsultes, et de recueillir en quatre livres les premiers éléments de la jurisprudence, pour servir d'introduction à cette étude. Sous le nom d'*Institutes*, c'est la partie du corps de droit la mieux exécutée. Elle fut achevée avant le *Digeste*, et publiée le 21 de novembre de la même année. L'édit de publication donne à ces *Institutes* la forme et l'autorité des lois impériales.

Et le *Code*, et les *Pandectes*, et les *Institutes* de Justinien portent en tête ces paroles solennelles : *In nomine Domini nostri Jesu Christi*, au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ. C'est commencer par le nom du vrai souverain, du vrai législateur, de celui qui a dit : C'est par moi que les rois règnent et que les législateurs décrètent des lois justes; et encore : Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. C'est annoncer juridiquement à l'univers la venue de ce temps où, suivant Confucius, Platon et Cicéron, le *Saint* par excellence, le Verbe, la raison même de Dieu, se manifestant d'une manière sensible, donnerait à tous les peuples la même loi, et ferait de tout le genre humain un seul empire, dont Dieu serait le seul maître commun et le souverain monarque. C'est reconnaître implicitement, avec les mêmes sages et avec les chrétiens, que Dieu seul ou son Christ est le vrai souverain des hommes; qu'il n'est point de puissance qu'elle ne vienne de lui; que sa raison est la loi souveraine et normale de toutes les autres; que ce que les princes, les juges, les peuples décretent de contraire à cette règle suprême, n'est rien moins qu'une loi (1).

Qui reconnaît Notre Seigneur Jésus-Christ pour vrai souverain et vrai législateur, doit aussi reconnaître son Eglise pour l'interprète infaillible de sa divine législation. Autrement le Christ serait venu en vain, en vain il aurait dit à ses apôtres : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, leur apprenant à observer tout ce que je vous ai recommandé; et voici, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. » Aussi le code de Justinien, de même que celui de Théodose, commence-t-il par poser comme première loi de l'empire la foi catholique sur l'unité de Dieu, la Trinité des personnes divines, la divinité du Verbe, la réalité de son incarnation, l'unité de sa personne, la dualité de ses natures, d'après les décisions des conciles œcuméniques et l'enseignement des successeurs de saint Pierre, contre les manichéens et les autres hérétiques.

Qui reconnaît le Christ pour le vrai souverain et le vrai législateur et son Eglise pour l'interprète infaillible de sa loi, doit reconnaître pareillement pour chef de cette Eglise l'apôtre auquel le Christ a dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. » Aussi la première loi proprement émanée de Justinien qui paraisse dans son

(1) L. VI de cette histoire.

*Code* est une profession de foi qu'il adresse au successeur de saint Pierre, à l'évêque de Rome, comme à son père : il l'y proclame le chef de toutes les eglises ; il se glorifie d'avoir contribué à lui soumettre et à lui réunir tous les évêques de tout l'Orient ; il s'empresse de porter à sa connaissance tout ce qui intéresse les églises de Dieu, afin de conserver l'unité du Siége apostolique, et de maintenir les églises dans l'état où elles doivent être. Il lui envoie donc sa profession de foi, dans laquelle il applique à Jésus-Christ cette expression : Un de la Trinité. Il ajoute : « Tous les evêques, suivant la doctrine de votre Chaire apostolique, croient, professent et prêchent ainsi. Nous prions donc votre affection paternelle de nous mander par vos lettres, que Votre Sainteté reçoit tous ceux qui adhèrent à cette profession de foi, et qu'elle condamne ceux qui la repoussent (1). »

Avec ces principes de christianisme, la lélislation romaine devait nécessairement s'adoucir et se perfectionner avec le temps. Et, de fait, il est deux points principaux qui, dans la législation de Justinien, tiennent encore une place très-considérable, l'esclavage et le divorce, qui ont été changés depuis la législation de l'Eglise. Comme dans tous les temps l'Eglise catholique a professé l égalité de tous les hommes devant Dieu et son Christ, et que dans tous les temps elle a élevé aux plus hautes dignités ceux qui en étaient dignes, eussent-ils été esclaves ou libres, l'esclavage y a dû graduellement diminuer et enfin disparaître. Il en est de même du divorce. « Le mariage, dit saint Paul, est un grand mystère dans le Christ et dans l'Église. » Il n'y a qu'une Eglise, comme il n'y a qu'un Christ. L'Eglise catholique, ayant la conscience d'etre l'épouse unique et indissoluble du Verbe-Dieu qui s'est eternellement uni la nature humaine, a rétabli et maintenu avec une invincible fermeté l'unité et l'indissolubilité du mariage. Des sectes diverses, n'ayant pas cette conscience, admettent le divorce plus ou moins, par un secret instinct de leur propre nature.

Il y a dans le code de Justinien une loi sur le mariage qui a de quoi surprendre dans un empereur romain. Pour conserver la majesté de l'empire et du sénat, il avait toujours été défendu aux sénateurs de s'allier à des femmes de condition vile. Les derniers empereurs avaient renouvelé expressément ces défenses, particulièrement à l'egard des comédiennes et des prostituées. Or, l'empereur Justinien fit une loi expresse pour lever cette défense et permettre aux sénateurs d'épouser même des prostituées et des comédiennes (2). Quelle était la cause véritable d'une loi si étrange ? C'est que la femme de Justinien, l'impératrice Théodora, avait été comédienne et prostituée tout le temps de sa jeunesse. C'est pour elle que Justinien dégrada ainsi la majesté du sénat et de l'empire.

De son vivant, le père de Théodora avait été gardien des ours de l'amphithéâtre de Constantinople. Il mourut, laissant une veuve avec trois filles en bas âge. Comito, Théodora et Anastasie : l'aînée n'avait pas plus de sept ans. A mesure que ces filles devenaient grandes, la mère les prostituait au théâtre et ailleurs. Théodora servit d'abord de suivante ou de domestique à sa sœur aînée. Elle parut ensuite elle-même sur la scène, y joua des rôles bouffons, où elle se montra quelquefois dans un état de nudité presque complète, s'abandonnant d'ailleurs à tous les allants et venants. Les personnes honnêtes évitaient sa rencontre dans les rues. Elle suivit quelque temps en Afrique le gouverneur de la Pentapole, pour servir à ses plaisirs ; revenue de là par Alexandrie à Constantinople, elle continua sur la route son infame commerce. Après tout cela, le comte Justinien fut épris de sa beauté, il la combla de richesses ; déjà sénateur et patrice, il sollicita la permission de l'épouser. Sa mère, Vigilance, et sa tante, l'impératrice Euphémie s'opposèrent à ce mariage honteux tant qu'elles vécurent : dès qu'elles eurent cessé de vivre, il extorqua cette permission du vieil empereur, et son premier soin, devenu empereur lui-même, fut d'abolir les lois qui prohibaient ces alliances contraires à l'honnêteté publique. L'empire et la capitale durent donc vénérer sur le trône celle que la populace avait vue naguère se prostituer dans les lieux infâmes et figurer dans les farces les plus ignobles du théâtre. Tous les magistrats furent obligés, par une loi, de prêter serment de fidélité, non-seulement à Justinien, mais encore à Théodora. Justinien lui-même, pour recommander une loi nouvelle, apprend à ses sujets qu'il l'a faite d'après les conseils de sa respectable épouse. Elle rassembla autour d'elle plusieurs de ses anciennes compagnes de débauche, qui firent du palais impérial comme un lieu de prostitution. Justinien força Sittas, un de ses meilleurs généraux, d'épouser la sœur aîné de Théodora, et pour récompense il le fit duc d'Arménie. Bélisaire épousa, de son côté, Antonette, fille d'un cocher du cirque et d'une prostituée, dont elle avait imité la vie jusqu'alors (3).

Pour peu que l'on y réfléchisse, on concevra aisément quelle funeste influence de pareils exemples durent exercer sur les mœurs privées et publiques. On y trouvera peut-être la cause secrète de certains faits qui étonnent. Nous avons vu, par les philosophes de la Grèce, que chez les Grecs les plaisirs de Sodome était une habitude si commune et si peu déshonorante, que certains philosophes voulaient en faire le privilége des seuls philosophes (4). Hérodote nous apprend que ce furent les Grecs qui enseignèrent aux Perses

(1) *Cod.*, l. V, *tit.* I, *lex* IV. — (2) *Ibid.*, l. V, *tit.* IV, *lex* XXIII. — (3) Procop. *Hist. arc.* — (4) L. XX de cette histoire.

ce crime exécrable (1). Il paraît que du temps de Justinien les Grecs n'en étaient pas tout à fait corrigés ; car, par les ordres de cet empereur, on découvrit des personnages d'un haut rang,des sénateurs, même deux évêques, qui s'en étaient rendus coupables. Ils furent punis d'une manière qui augmenta peut-être le scandale. On les mutila et on les promena publiquement dans les rues de Constantinople, précédé d'un crieur qui publiait leur crime. Procope ajoute que, dans ces rencontres,pour poursuivre et pour condamner, on se contentait du témoignage d'une seule personne, libre ou esclave, et même d'un enfant (2). Ce qui n'est pas incroyable ; car le caractère général de Justinien était de ne pas savoir garder de mesure, même dans le bien qu'il entreprenait de faire.Après avoir appelé une prostituée sur le trône, il ne devait pas s'étonner du progrès de l'immortalité publique;il ne devait pas trop s'étonner de voir qu'une si monstrueuse débauche ne cédait ni aux punitions les plus effrayantes ni aux lois les plus sévères ; car quinze ans après ces premières exécutions, il fit une autre loi dans laquelle il attribue à la colère du ciel, irrité de ces abominations, la peste qui désolait alors tout l'empire. En quoi sans doute il avait raison ; car on ne peut expliquer autrement ces effroyables tremblements de terre qui renversèrent tant de villes, en particulier Antioche.

Cette capitale de l'Orient n'avait pas eu le temps de se relever de l'horrible destruction qu'elle avait soufferte en 526, lorsqu'un nouvel incendie, dont la cause demeura pareillement inconnue, commença le 15 novembre 528 avec la même violence que le premier, et fut encore suivi, quatorze jours après, d'un furieux tremblement de terre. Le mercredi 29 de novembre, trois heures après le lever du soleil, l'air retentit tout à coup d'un bruit épouvantable, et la terre trembla pendant une heure. Les édifices s'écroulèrent avec ceux qui avaient résisté au tremblement précédent; les murs de la ville furent renversés ; il semblait que le ciel s'obstinât à combattre les efforts que faisaient les hommes pour relever cette malheureuse ville. Quatre mille huit cent soixante-dix personnes furent écrasées sous les débris; les autres se sauvèrent dans les îles d'alentour ou sur les montagnes. Ce désastre fut suivi d'un froid excessif, qui n'empêcha point les habitants échappés au péril de marcher les pieds nus en procession autour de la ville, se prosternant au milieu des neiges et implorant la miséricorde divine. Enfin, suivant le récit de Théophane, il fut révélé à un pieux habitant de dire à tous les autres d'écrire ces mots au-dessus des portes des maisons : « Le Christ est avec nous, demeurez debout. » Cela fait, la colère de Dieu s'arrêta.

Laodicée et Séleucie subirent le même sort : la moitié de chacune de ces villes fut détruite, mais les églises catholiques restèrent debout. Il périt, tant à Laodicée qu'à Séleucie, sept mille cinq cents personnes. La nouvelle de tant de malheurs porta la consternation dans Constantinople ; on y fit des prières publiques, et l'empereur envoya de grandes sommes d'argent pour réparer ces villes. Il remit les impôts pour trois ans. Par le conseil d'un saint solitaire, nommé Siméon le Thaumaturge, il changea le nom d'Antioche en celui de Théopolis, c'est-à-dire ville de Dieu. Ce nouveau nom fut adopté avec joie par les habitants, qui le regardèrent comme un heureux augure pour l'avenir (3).

Trois ans après, au mois de septembre 531, on aperçut dans le ciel une comète flamboyante. La même année, commença une peste qui, pendant cinquante ans, désola successivement la plus grande partie du monde alors connu. Elle parut d'abord en Ethiopie, et de là, se répandant de proche en proche, elle réduisit en solitude des provinces entières. Les observations les plus exactes ne purent apercevoir rien de réglé dans ses périodes, dans ses progrès, dans ses symptômes. Elle semblait confondre toutes les saisons ; meurtrière dans un pays au même temps qu'elle disparaissait dans un autre. On eût dit qu'elle choisissait les familles, attaquant dans la même ville certaines maisons, tandis qu'elle n'entrait pas dans les maisons voisines. Après une trêve de quelque temps, elle revenait comme pour achever ses ravages, saisissant ceux qu'elle avait la première fois épargnés. Quelques-uns étaient attaqués à plusieurs reprises ; les plus robustes ne résistaient d'ordinaire que jusqu'au cinquième jour. Les habitants qui se sauvaient sains des villes infectées périssaient seuls dans d'autres villes où le mal n'avait pas pénétré. Plusieurs l'apportaient aux autres,sans en être infectés eux-mêmes ; et qu'ils touchassent les malades, qu'ils respirassent un air empesté, et que, dans le désespoir où les jetait la mort de leurs proches, ils souhaitassent de les suivre, il semblait que la mort se refusât à leurs désirs. La maladie se manifestait sous des formes diverses. Dans les uns, elle affectait la tête : les yeux se remplissaient de sang, le visage se couvrait de tumeurs, et le mal, descendant à la gorge, les étouffait. Les autres mouraient d'un flux de ventre ; dans quelques-uns on voyait sortir des charbons,accompagnés d'une fièvre ardente. Ces charbons se formaient aux aines, sur les cuisses, sous les aisselles, derrière les oreilles. S'ils venaient à suppuration, l'on guérissait ; s'ils conservaient leur dureté, c'était un signe infaillible de mort. D'autres perdaient l'esprit ; ils croyaient voir des fantômes qui les poursuivaient et les battaient rudement ; frappés de cette imagination,ils se barricadaient dans leurs maisons, ou allaient se précipiter dans la mer. Plusieurs étaient accablés d'une profonde léthargie, On en voyait qui, sans aucun

(1) Herod., l. I, c. CXXXV. — (2) Procop. *Hist. arc.* c. XI. — (3) Theoph., p. 121, *alias* 151. Malala.

signe de maladie, tombaient morts dans les rues et dans les places. On remarqua que les jeunes gens, et surtout les mâles, périrent en plus grand nombre ; les femmes paraissaient moins susceptibles de ce mal funeste (1).

Au commencement de l'année suivante 532, l'empereur Justinien se vit sur le point de perdre la couronne et la vie; presque toute la ville de Constantinople fut réduite en cendres, et cela pour une querelle de théâtre. Le peuple, qui assistait aux jeux du cirque, s'était partagé en deux factions ennemies, les Bleus et les Verts. Au lieu de calmer leur animosité mutuelle, l'empereur ne fit que l'augmenter en favorisant de tout son pouvoir la faction bleue, tandis que sa femme Théodora se déclarait pour la faction verte. La cinquième année de son règne, Justinien célébra la fête des ides de janvier ; les clameurs des Verts, mécontents, ne cessaient de troubler les jeux. L'empereur, jusqu'à la vingt-deuxième course de chars, sut se contenir dans une silencieuse gravité. A la fin, n'étant plus maître de son impatience, il commença, par l'organe d'un crieur et par quelques mots dits avec violence, le plus étrange dialogue qui ait jamais eu lieu entre un prince et ses sujets. Les premiers furent respectueux et modestes ; les chefs accusèrent d'oppression les ministres subalternes, et souhaitèrent à l'empereur une longue vie et des victoires. Insolents, s'écria Justinien, soyez patients et attentifs ; Juifs, Samaritains et manichéens, gardez le silence.

Les Verts essayèrent encore d'exciter sa compassion : Nous sommes pauvres, s'écrièrent-ils ; nous sommes innocents, nous sommes opprimés ; nous n'osons nous montrer dans les rues ; une persécution générale accable notre parti et notre couleur ; nous consentons à mourir, ô empereur ! mais nous voulons mourir par vos ordres et à votre service. Comme l'empereur ne leur répondait que par des invectives violentes et partiales, ils perdirent enfin le respect pour la majesté impériale, ils abjurèrent leur serment de fidélité, ils regrettèrent que le père de Justinien eût reçu le jour, ils chargèrent son fils des noms insultants d'homicide, d'âne, de tyran perfide. Méprisez-vous la vie ? s'écria l'empereur indigné. A ces mots, les Bleus se levèrent avec fureur ; l'hippodrome retentit de leurs voix menaçantes ; et les Verts, abandonnant une lutte inégale, remplirent les rues de Constantinople de terreur et de désespoir.

Dans cet instant de crise, sept assassins des deux factions, condamnés par le préfet, étaient promenés dans les rues de la ville pour être conduits ensuite dans le faubourg de Péra, où on devait les exécuter. Quatre d'entre eux furent décapités sur-le-champ : on en pendit un cinquième ; mais la corde qui attachait au gibet les deux autres rompit, et ils tombèrent à terre. La populace applaudit à leur délivrance : les moines de Saint-Conon sortirent d'un couvent voisin, et, les plaçant dans un bateau, les conduisirent dans l'asile de leur église. L'un de ces criminels appartenant aux Verts et l'autre aux Bleus, les deux factions se réunirent pour mettre en sûreté les deux victimes et satisfaire leur vengeance. Le préfet voulut arrêter ce torrent séditieux ; on réduisit son palais en cendres, on massacra ses officiers et ses gardes, on força les prisons, et on rendit la liberté à tous les détenus. Des troupes envoyées au secours du magistrat civil eurent à combattre une multitude d'hommes armés, dont le nombre et l'audace augmentaient d'un moment à l'autre ; et les Hérules, les plus farouches des Barbares à la solde de l'empire, renversèrent les prêtres et les reliques qu'on avait fait intervenir pour séparer les combattants. Le peuple, irrité par ce sacrilége, se battit avec fureur : les femmes, placées aux fenêtres et sur les toits, lançaient des pierres sur la tête des soldats ; ceux-ci jetaient contre les maisons des tisons enflammés, et l'incendie allumé, soit par les mains des citoyens, soit par celles des étrangers, s'étendit sans obstacles sur toute la ville. Le feu dévora la cathédrale, appelée Sainte-Sophie, les bains de Zeuxippe, une partie du palais, plusieurs portiques, les dépôts des registres publics et des archives. Un immense hôpital fut réduit en cendres avec tous ses malades ; une multitude d'églises et de beaux édifices furent entièrement détruits, et une quantité considérable d'or et d'argent se trouva réduite en fusion ou devint la proie des voleurs. Les principaux citoyens, abandonnant leur fortune pour sauver leur vie, s'enfuirent au delà du détroit. Durant cinq jours, Constantinople fut abandonnée aux factions, dont le mot de ralliement, *Nica* (sois vainqueur), est devenu le nom de cette terrible sédition.

Entre les ministres de l'empereur auxquels le peuple ameuté en voulait le plus, était le jurisconsulte Tribonien. Tout savant qu'il était dans les lois, il ne les observait guère : d'un côté, flatteur de Justinien jusqu'à l'idolâtrie ; de l'autre, il changeait les lois et vendait la justice pour de l'argent. Sur les clameurs de la multitude, Justinien le priva de sa charge, ainsi que les autres. Lui-même songeait à s'enfuir, et avait fait transporter dans un navire tout ce qu'il avait d'argent. Sa femme Théodora le fit rougir de son peu de courage. Enfin, il osa sortir de son palais et se présenter à la multitude. Il s'avance donc, escorté de ses gardes et d'un grand nombre d'autres soldats, auxquels il avait défendu de faire aucune violence. Il tenait entre ses mains le livre des Evangiles, comme pour lui servir de sauvegarde, et, dans un moment, il se vit environné d'un peuple innombrable. Alors, élevant sa voix : Par ce livre sacré, leur dit-il, je proteste que je vous pardonne l'offense que vous me faites, et qu'aucun de

(1) Procop. *Pers.*, l. II, c. XXII. Agath., l. V. Theoph., p. 154.

vous ne sera recherché si vous rentrez dans le devoir. Vous êtes innocents; je suis le seul coupable. Ce sont mes péchés qui m'ont attiré ce malheur, en fermant mes oreilles à vos plaintes légitimes. Ce ton dévot, plus capable d'animer l'insolence que de la désarmer, ne lui attira que du mépris ; on l'accablait d'injures, et déjà les plus audacieux le menaçaient des dernières violences, lorsqu'il prit le parti de se retirer dans le palais. Mais peu après, Bélisaire en sortit avec des troupes dévouées, tomba sur la multitude réunie dans le cirque, et massacra trente mille personnes. La sédition finit alors, étouffée dans le sang (1).

Tandis qu'en Orient l'empereur Justinien s'occupait ainsi à faire et à défaire des lois, des mœurs, des bâtiments, des séditions, un individu pauvre, sorti depuis peu d'une caverne, établissait en Occident une législation et une société nouvelle, pour quiconque voulait bien s'y soumettre ; une législation et une société ayant pour but de pratiquer la perfection du christianisme; une législation et une société qui, de fait, civilisera les nations barbares, leur apprendra tout à la fois et à cultiver les terres et à cultiver les sciences et les arts, et réalisera ainsi les vœux de Boëce et de Cassiodore, en transmettant aux siècles futurs les trésors littéraires de l'antiquité soit ecclésiastique, soit profane. Le nom de cet homme était *Benedictus* ou *Béni*, dont nous avons fait Benoît. Béni de nom, il l'a été surtout dans ses œuvres. Il était né, vers l'an 480, d'une famille considérable, aux environs de Norsie, dans le duché de Spolète. Son père se nommait Eutrope, sa mère, Abundantia. Jeune encore, il avait été envoyé à Rome pour faire ses études. Mais, voyant la corruption de la jeunesse des écoles, il se retira secrètement de cette ville, et, s'étant dérobé même de sa nourrice qui l'avait suivi, il vint à un lieu nommé Sublac, à quarante milles de Rome, où il s'enferma dans une caverne fort étroite. Il était dans sa quatorzième ou quinzième année. Il demeura trois ans dans cette caverne, sans que personne en sût rien, excepté un moine qui, l'ayant rencontré auprès de cette solitude et ayant appris son dessein, lui promit le secret, le revêtit de l'habit monastique et lui donna tous les secours qui dépendaient de lui. Romain, c'était le nom du moine, demeurait dans un monastère du voisinage, sous un abbé nommé Théodat; mais il se dérobait quelquefois et portait, à certains jours, ce qu'il se retranchait de sa portion, à saint Benoît. Comme il n'y avait point de chemin pour arriver à sa caverne du côté du monastère de Théodat, Romain attachait le pain à une longue corde, avec une clochette, pour avertir Benoît de le prendre.

Vivant ainsi dans sa grotte, sans aucun commerce avec les hommes, il ne savait pas même quel jour il était. Le jour de Pâques 497, un prêtre d'un lieu assez éloigné, ayant préparé à manger pour lui-même, Dieu lui fit connaître, par révélation, le lieu où était son serviteur qui mourait de faim. Il se mit aussitôt en route, à travers les vallons et les rochers, jusqu'à ce qu'il le trouvât dans sa caverne. La première chose qu'ils firent tous deux, fut de prier ensemble et de s'entretenir ensuite des choses divines. A la fin, le prêtre lui dit : Levez-vous et mangeons, car c'est aujourd'hui la fête de Pâques. Benoît répondit : Je sais bien que c'est la fête de Pâques, puisque j'ai mérité de vous voir. Le prêtre lui dit de nouveau : C'est vraiment la solennité pascale, le jour de la résurrection du Seigneur, auquel il ne vous convient pas de jeûner, et j'ai été expressément envoyé pour que nous prenions ensemble les dons de Dieu. Ils mangèrent donc ensemble, en bénissant le Seigneur, et, le repas fini, le prêtre revint à son église.

Vers le même temps, des pâtres le trouvèrent caché dans sa caverne, et, le voyant couvert d'une peau de brebis, à travers les broussailles, ils le prirent pour une bête. Mais, quand ils connurent que c'était un serviteur de Dieu, ils conçurent pour lui de la vénération. Plusieurs même, gagnés par ses discours, quittèrent leurs mœurs brutales et se convertirent. Depuis ce temps, il commença à être connu de tout le voisinage. Plusieurs venaient le voir et lui apportaient de la nourriture; lui, pour les remercier, nourrissait leurs âmes de diverses instructions salutaires. Le démon en fut envieux. Un jour, Benoît étant seul, le souvenir d'une femme qu'il avait vue autrefois excita en lui une tentation si violente, qu'il fut près de quitter sa solitude. Mais aussitôt, illuminé de la grâce divine et revenu à lui-même, il se jette dans un buisson d'orties et d'épines, et s'y roule si longtemps à nu, qu'il en sortit tout en sang. Les plaies du corps prévinrent celles de l'âme, et la douleur éteignit la volupté. Le fruit qu'il retira de cette victoire fut que depuis il n'eut plus de pareilles tentations à combattre.

Son nom étant devenu fort célèbre, plusieurs quittèrent le monde et se rangèrent sous sa conduite. A quelque distance de Sublac il y avait un monastère dont l'abbé étant mort, tous les suffrages de la communauté se réunirent à lui donner Benoît pour successeur. Les religieux vinrent le trouver, et le pressèrent, avec beaucoup d'instances, de se charger de leur direction. Il le refusa longtemps, disant que leurs manières ne pourraient s'accorder avec les siennes ; mais, fatigué par leurs importunités, il consentit enfin à être leur abbé. Comme il voulait les corriger et les obliger de vivre conformément à leur état, ils se repentirent bientôt du choix qu'ils avaient fait de lui, le regardant comme

(1) Procop. *Pers.*, l. I, c. XXIV, 25. *Hist. arc.*, c. XII, XVIII, XX, XXI, XXIX. *Chron. Alex.* Theophan. *Hist. du Bas-Empire*, l. XLI.

un homme sans expérience, dur et sans miséricorde, peu propre à conduire les autres. Ils dissimulèrent néanmoins leur colère dans les commencements. Mais, voyant qu'il ne relâchait rien de sa sévérite, et trouvant insupportable de quitter leurs anciennes habitudes, ils prirent unanimement le parti de se défaire de lui en lui donnant du vin empoisonné. Lorsqu'il était à table, on lui présenta à bénir le premier verre, qui était pour lui, tous, suivant la coutume du monastère, tenant en main leurs verres pour être bénis en même temps. Benoît étendit la main et fit le signe de la croix ; aussitôt le verre, dans lequel se trouva le breuvage de mort, se cassa comme s'il y eût jeté une pierre. L'homme de Dieu comprit aussitôt ce que c'était ; et, se levant de table, il dit aux moines d'un visage tranquille : Que le Dieu tout-puissant ait pitié de vous, mes frères! Pourquoi avez-vous voulu me traiter de la sorte? Ne vous avais-je pas prédit que vos mœurs et les miennes ne pourraient s'accorder ? Allez chercher un supérieur qui vous convienne; vous ne m'aurez plus à l'avenir. Leur ayant ainsi parlé, il retourna dans sa chère solitude. C'était vers l'an 510.

Ses vertus et ses miracles lui attirèrent enfin tant de disciples dans sa solitude de Sublac, qu'il bâtit alentour douze monastères, en chacun desquels il mit douze moines sous la conduite d'un abbé soumis à sa correction. On connaît encore les lieux et les noms de ces monastères. La réputation de saint Benoît passa d'abord à Rome, d'où elle s'étendit dans les provinces les plus éloignées. Les plus nobles de cette ville et les personnes de piété venaient le voir dans sa solitude. Quelques-uns même lui donnèrent leurs enfants, non pour les élever dans la science des arts vains et inutiles, mais pour les former dans la vertu et dans la piété. Equitius lui donna son fils Maur, âgé de douze ans, et le patrice Tertullus, son fils Placide, encore enfant, deux sujets de grande espérance. Les actes de saint Placide rapportent ceci à l'an 522.

Dans cette année et pendant les suivantes, saint Benoît opéra plusieurs merveilles, que les auteurs de sa vie ont eu soin de rapporter. Parmi ces auteurs, le principal est le pape saint Grégoire le Grand, qui a écrit la vie du saint, sur le témoignage de ses disciples immédiats. Benoît demeurait en 528 dans un de ses douze monastères, peu éloigné du lac de Sublac, lorsque le jeune Placide, y allant puiser de l'eau, tomba lui-même dans le lac, dont l'eau l'emporta loin de terre, environ la portée d'un trait. Benoît, l'ayant connu aussitôt, appela Maur et lui dit : Mon frère, courez vite, cet enfant est tombé dans le lac, et l'eau l'entraîne. Maur lui ayant demandé sa bénédiction, ainsi qu'il était dès lors de coutume, courut jusqu'à l'endroit où l'eau emportait Placide, et, l'ayant pris par les cheveux, il revint avec la même diligence. Sitôt qu'il fut à terre, il regarda derrière lui, et, voyant qu'il avait marché sur l'eau, il en fut épouvanté. Il raconta la chose à saint Benoît, qui attribua ce miracle à son obéissance; mais saint Maur l'attribuait au commandement de son maître, soutenant qu'il ne pouvait avoir de part à une chose qu'il avait faite sans s'en apercevoir. Placide décida la contestation en disant : Lorsqu'on me tirait de l'eau, je voyais sur ma tête la melote de l'abbé, et lui-même qui me tirait. La melote était une peau de mouton que les moines portaient sur leurs épaules.

Comme la ferveur allait croissant dans ces monastères, et que toujours un plus grand nombre abandonnait la vie du siècle pour embrasser le joug du Sauveur, le prêtre d'une église du voisinage devint jaloux de saint Benoît. Il se nommait Florentius, et son petit-fils fut plus tard sous-diacre du pape saint Grégoire, qui rapporte la chose. Ce prêtre, jaloux du saint, se mit donc à critiquer sa manière de vie, et à détourner de l'aller voir tous ceux qu'il pouvait. Voyant, au contraire, que sa manière de vivre lui attirait beaucoup de louanges et convertissait toujours un plus grand nombre d'âmes, il se laissa aveugler par l'envie. Il aurait voulu être loué comme Benoît, sans vivre de même. Il envoya donc au serviteur de Dieu, comme une aumône, un pain où il y avait du poison. Saint Benoît en eut connaissance, et n'y toucha point. Florentius, n'ayant pu tuer le corps du maître, chercha à corrompre les âmes des disciples; il introduisit dans le jardin du monastère où demeurait Benoît sept filles nues pour solliciter, par leurs yeux lascifs, l'imagination des moines. Saint Benoît, voyant que tout cela se faisait à cause de lui personnellement, laissa tous ses monastères sous la conduite des supérieurs qu'il leur avait donnés, et partit avec quelques religieux pour aller s'établir ailleurs. Florentius était sur la terrasse de sa maison lorsqu'il apprit le départ de Benoît. Comme il était à s'en réjouir, la terrasse s'écroula tout à coup et l'écrasa sous ses ruines. Saint Benoît n'était encore éloigné que de trois lieues. Maur, son disciple, courut aussitôt lui dire : Revenez, revenez! parce que le prêtre qui vous persécutait vient de périr. Mais l'homme de Dieu se mit à pleurer amèrement, et de ce que son ennemi avait péri, et de ce que son disciple osait s'en réjouir ; et il imposa une pénitence à celui-ci pour cette faute.

Parti de cette manière de Sublac, saint Benoît vint à Cassin, petite ville sur le penchant d'une haute montagne dans le pays des Samnites. Il y avait sur le sommet de cette montagne un ancien temple d'Apollon, que les paysans adoraient encore, et, tout autour, des bois consacrés à l'idole, où ils faisaient des sacrifices. Ce fut là que Benoît fixa sa demeure. Il brisa l'idole, renversa l'autel, coupa les bois, bâtit un oratoire de saint Martin dans le temple même d'Apollon, et un de saint Jean à l'endroit où était l'autel des idoles, et se mit à instruire de la vraie religion tout le peuple d'alentour. Il travailla après cela au logement des religieux, n'ayant

d'autre architecte que lui-même, ni d'autres ouvriers que ses moines. On rapporte la fondation de ce monastère vers l'an 529. Mais tout cela ne se fit pas sans essuyer, comme autrefois saint Antoine, bien des assauts du malin esprit. Souvent il apparaissait au saint, non point en songe, mais aux yeux mêmes de son corps, sous des formes horribles, avec des yeux flamboyants, lui disant des injures, se plaignant à grands cris de la violence qu'il lui faisait, en ajoutant, par allusion à son nom de Bénédictus : Maudit, et non pas béni, qu'as-tu à faire avec moi ? pourquoi me persécutes-tu ? Les religieux mêmes entendaient la voix et les paroles, mais Benoît seul voyait la figure. Un jour que les moines travaillaient à rehausser un mur, le saint leur envoya dire de sa cellule : Soyez bien sur vos gardes; car le malin esprit vient à vous dans ce moment. A peine le messager eut-il achevé ces paroles, que le mur, ébranlé, tomba sur un enfant du monastère et l'écrasa de manière à lui briser les os. Les moines, affligés, le portèrent à saint Benoît, qui le fit placer sur sa natte; puis, ayant fermé sa cellule et prié avec ferveur, il le renvoya sur l'heure même travailler au mur, aussi bien portant que jamais (1).

Le nombre de ses disciples augmentant de jour en jour, saint Benoît leur donna une règle, qui fut trouvée si sage, qu'avec le temps elle a été reçue dans tous les monastères de l'Occident, comme celle de saint Basile l'a été dans ceux de l'Orient.

La vie monastique a pour fin d'observer non-seulement les préceptes de l'Evangile, mais encore les conseils, savoir : la continence parfaite, la pauvreté volontaire, l'obéissance religieuse. Les préceptes obligent tous les chrétiens; les conseils de perfection ne sont que pour ceux qui veulent et que Dieu y appelle. Jésus-Christ dit à tout le monde : Si quelqu'un veut venir après moi, il faut qu'il se renonce soi-même, qu'il porte sa croix et qu'il me suive. Si quelqu'un ne renonce point à sa famille, à tout ce qu'il possède, et de plus à soi-même, il ne saurait être mon disciple. Ainsi, pour être vraiment disciple de Jésus-Christ, il faut renoncer à tout, au moins de cœur et d'affection. Mais il dit de plus au jeune homme: Si vous voulez être parfait, vendez tout ce que vous avez, donnez-en le prix aux pauvres et ensuite venez et suivez-moi. C'est à pratiquer ce conseil de perfection et à suivre en tout Jésus-Christ que tend la vie monastique. Jésus-Christ, la pureté même, est né d'une vierge, a vécu vierge, est mort vierge, et, dans le ciel, s'entoure d'une troupe élue de vierges; Jésus-Christ, le Seigneur du ciel et de la terre, est né pauvre, dans une étable; il a vécu pauvre, n'ayant pas où poser sa tête ; il est mort pauvre, dépouillé de ses vêtements mêmes, et n'ayant pas à lui un sépulcre; Jésus-Christ, le souverain maître de l'univers, a été obéissant toute sa vie, a été obéissant jusqu'à la mort et jusqu'à la mort de la croix. Voilà le modèle, voilà la règle vivante de la vie monastique.

Sans nous arrêter aux mots, allons au fond des choses. Quand les philosophes de l'antiquité nous tracent d'imagination le portrait de leur sage ; quand ils nous le montrent supérieur au plaisir et à la douleur du corps supérieur aux honneurs et aux richesses du monde, supérieur à l'inconstance naturelle de l'homme, et suivant en tout la raison et la sagesse, ne nous font ils pas le portrait du vrai moine, qui, par les vœux de religion, s'élève pour jamais au-dessus des plaisirs et des richesses, au-dessus de sa propre inconstance, en se mettant dans l'heureuse nécessité de faire toujours, dans la volonté de son supérieur, la volonté de Dieu, c'est-à-dire ce qui est parfait? Les efforts des philosophes pour mettre leurs idées en pratique n'ont-ils pas été des essais informes et avortés de vie monastique? Les Pères de l'Eglise n'ont-ils pas eu raison de dire que la vie monastique était la vraie philosophie?

Nous en voyons des traces dans l'ancien Testament. Les enfants des prophètes, qui, sous la direction d'Elie et d'Elisée, vivaient en commun dans les déserts ou sur les bords du Jourdain, étaient les moines et les cénobites d'Israël. Dans l'Eglise chrétienne, cette tendance à se retirer du monde pour vivre dans le calme de la solitude, s'est manifestée dans tous les temps. Dès les premiers siècles, sous le nom d'ascètes, les âmes d'élite se réunissaient en plus ou moins grand nombre, soit à la ville, soit à la campagne. pour vaquer plus efficacement à la perfection. Cette tendance, augmentée par la persécution des idolâtres, et peut-être aussi par la vie peu édifiante de bien des chrétiens du monde, peupla plus tard les déserts d'Egypte, de Palestine et de Syrie. L'Occident s'en ressentit à son tour. Nous avons vu, en Italie, le monastère de Saint-Eusèbe de Verceil ; en Afrique, ceux de Saint-Augustin et de Saint-Fulgence ; en Gaule, ceux de Saint-Martin, de Saint-Germain d'Auxerre, de Lérins, de Condat ; en Norique, ceux de Saint-Séverin, sans compter une foule d'autres. Mais presque chaque monastère avait sa règle particulière ; quelquefois même on en changeait. De plus, outre les ermites qui vivaient seuls, peut-être souvent sans aucune règle ou direction certaine, il y avait des moines vagabonds qui, sans observer aucune règle, couraient le monde ou se réunissaient quelque temps pour vivre à leur fantaisie, à peu près comme Lucien nous représente les philosophes de son temps, en particulier les philosophes cyniques. Ce fut pour remédier à tous ces inconvénients, prévenir tous ces écarts et porter constamment tous ses disciples à la perfection religieuse, que saint Benoît écrivit sa règle de la vie monastique.

(1) S. Greg. *Vita S. Bened.*, c. xi.

Elle admet sans distinction les enfants, les jeunes gens et les adultes, les pauvres et les riches les nobles et ceux qui sont de basse extraction, les esclaves et les hommes libres, les doctes et les ignorants, les laïques et les clercs.

Celui qui se présentait pour entrer dans le monastère n'était reçu qu'après de grandes épreuves. D'abord on le laissait pendant quatre ou cinq jours frapper à la porte; on lui refusait l'entrée avec mépris, et on ne lui accordait que lorsqu'il persévérait dans sa demande. Puis on le mettait pour quelques jours dans le logement des hôtes, ensuite dans celui des novices, où il méditait, prenait son repas et son sommeil. On confiait sa direction à quelque ancien, propre à gagner les âmes, qui examinait avec soin toutes ses actions, pour savoir s'il cherchait Dieu avec sincérité, s'il se portait avec zèle à l'office divin, à l'obéissance et aux autres mortifications humiliantes. L'ancien l'avertissait aussi de toutes les peines qui se rencontrent dans le chemin du ciel. Si, après deux mois le novice persévérait, on lui lisait la règle par ordre et de suite, en lui disant : Voilà la loi sous laquelle vous voulez combattre; si vous pouvez la garder, entrez ; si vous ne le pouvez, retirez-vous librement. Au bout de six autres mois, on lui lisait encore la règle, et une troisième fois au bout de quatre mois.

Après un an de persévérance, on le recevait, s'il promettait d'observer tout ce que la règle ordonne. Il faisait sa profession dans l'oratoire, en présence de toute la communauté, promettant la stabilité, la conversion de ses mœurs et l'obéissance. Il rédigeait par écrit sa promesse, ou s'il ne savait écrire, quelqu'un, à sa prière, l'écrivait pour lui ; mais il la signait de sa main et la mettait sur l'autel. S'il avait quelques biens, il les distribuait aux pauvres avant de faire profession, ou les donnait au monastère par un acte solennel, sans se réserver rien du tout. Alors on le revêtait des habits du monastère, et on gardait les siens pour les lui rendre, s'il arrivait qu'un jour il en sortît. Néanmoins on ne lui rendait pas sa promesse, que l'abbé avait soin de retirer de dessus l'autel; elle devait être gardée dans le monastère. Si quelque personne noble offrait son fils à Dieu dans le monastère, et que l'enfant fût en bas âge, le père et la mère faisaient une semblable promesse, qu'ils enveloppaient de la nappe de l'autel, avec leur offrande et la main de l'enfant. Il ne lui était pas permis de lui rien donner, mais seulement au monastère, en forme d'aumône ou de reconnaissance. En ce cas, ils en faisaient une donation authentique, en se réservant, s'ils voulaient, l'usufruit pendant leur vie. A l'égard de ceux qui étaient pauvres, ils faisaient simplement leur promesse par écrit, et présentaient leur enfant et leur offrande en présence de témoins.

Si quelqu'un de l'ordre des prêtres demandait à être reçu, on ne le recevait qu'après l'avoir mis aux épreuves ; s'il persévérait et promettait de garder la règle, on l'admettait dans la communauté, où on lui donnait la première place après l'abbé, par respect pour le sacerdoce. Alors il faisait les bénédictions et célébrait la messe, mais toujours avec dépendance de l'abbé, étant sujet, comme les autres, à la discipline régulière. On accordait un moindre rang aux autres ecclésiastiques, quand, après leurs épreuves, ils avaient promis de garder la règle et la stabilité. Du reste, chacun tenait dans le monastère le rang de sa réception, à moins que l'abbé n'en disposât autrement, eu égard au mérite de la personne. Ainsi, celui qui était venu au monastère à la seconde heure du jour tenait un rang inférieur à celui qui lui était venu à la première, de quelque qualité et de quelque âge que ce fût. Les plus jeunes rendaient honneur aux anciens, les appelant nonnes, c'est-à-dire oncles, du grec *nennos*, oncle, se levant devant eux, leur cédant la place et leur demandant la bénédiction. Les anciens appelaient les jeunes leurs frères. Les petits enfants et ceux qui étaient un peu plus âgés se tenaient aussi, selon leur rang, dans l'oratoire. Si un religieux étranger demandait l'hospitalité, on le gardait en qualité d'hôte autant de temps qu'il souhaitait, pour qu'il se contentât de l'ordinaire qu'il y trouvait, et qu'il ne troublât point le monastère par ses superfluités. S'il reprenait ou remontrait quelque chose, l'abbé recevait ses avis; et si l'on était édifié de sa conduite, on le priait de demeurer dans le monastère, et il etait au pouvoir de l'abbé de lui donner un rang un peu plus élevé, s'il l'en trouvait digne. Mais l'abbé ne devait jamais admettre un moine d'un autre monastère connu sans le consentement de son abbé ou sans lettre de recommandation.

On donnait des habits aux moines suivant la qualité du pays plus chaud ou plus froid. Saint Benoît estime que, dans les lieux tempérés, il suffisait que chacun eût une cuculle et une tunique, la cuculle plus épaisse pour l'hiver, plus rase pour l'été, et un scapulaire pour le travail. C'était depuis longtemps l'habit ordinaire des pauvres et des gens de la campagne. Il ne marque point la couleur de ces vêtements; mais l'usage ancien est que la cuculle et le scapulaire soient de noir et la tunique de blanc. Elle se mettait immédiatement sur la chair. La cuculle avait un capuce, et enveloppait les épaules, descendant sur le reste du corps. Cet habillement, pour sa commodité, devint commun à tout le monde dans les siècles suivants, et il a duré dans l'Europe jusque vers le quinzième siècle. Non-seulement les clercs et les gens de lettres, mais les nobles mêmes et les courtisans portaient des capuces et des chaperons de diverses sortes. Le scapulaire avait aussi un capuce. Les moines s'en servaient pendant le travail, parce que, dans ce temps, ils ôtaient leur cuculle, qu'ils reprenaient aussitôt pour le reste du jour. Chacun avait deux tuni

ques et deux cuculles, soit pour changer pendant la nuit, soit pour les laver. Il les prenaient au vestiaire commun, et y remettaient les vieilles. Ils y en prenaient aussi de meilleures que celles qu'ils prenaient ordinairement, lorsqu'il arrivait de sortir du monastère ; mais ils étaient obligés, après leur retour, de les remettre au vestiaire après les avoir lavées. On donnait aux pauvres les habits que les moines rendaient lorsqu'ils en recevaiant de neufs. Les étoffes dont on les habillait étaient celles qui se trouvaient dans le pays à meilleur prix.

L'abbé était chargé de veiller à ce que les habits ne fussent pas trop courts pour ceux qui devaient s'en servir, mais d'une juste longueur. Pour ôter tout sujet de propriété, il donnait à chacun toutes les choses nécessaires, c'est-à-dire, outre les habits et les chaussures, un mouchoir, une ceinture, un couteau, une aiguille, des tablettes et un poinçon à écrire. La garniture des lits consistait en une paillasse, une couverture de laine et un chevet. Chacun avait son lit; mais les moines couchaient tous en un même lieu, au moins dix ou vingt ensemble, si la communauté était nombreuse. Une lampe brûlait toute la nuit dans le dortoir, et il y avait toujours quelque ancien pour observer la conduite des autres. Ils dormaient tout vêtus, même avec leur ceinture, afin d'être toujours prêts à se lever pour l'office. Les jeunes n'avaient pas leurs lits proche l'un de l'autre, mais ils étaient mêlés avec ceux des anciens ; et, se levant pour aller à l'office, ils s'éveillaient doucement l'un l'autre pour ôter toute excuse aux paresseux.

La règle ordonne pour chaque repas deux portions cuites, afin que celui qui ne pourrait manger de l'une mangeât de l'autre. S'il se trouvait des fruits ou des herbes nouvelles, on ajoutait une troisième portion. On ne donnait qu'une livre de pain par jour, soit qu'on fit un repas ou deux. Lorsque l'on devait souper le cellerier réservait la troisième partie de cette livre pour la servir au souper ; mais il était au pouvoir de l'abbé d'augmenter la portion, s'il y avait quelque travail extraordinaire. Pour la boisson, on donnait une hémine de vin, que l'on croit de dix-huit onces. On en donnait douze à dîner et six à souper ; et lorsqu'on ne faisait qu'un repas, on la servait tout entière. Si le travail ou la chaleur l'exigeait, on augmentait cette mesure. Au reste, saint Benoît n'accorde l'usage du vin que dans les lieux où il en croissait, ou bien dans les monastères qui avaient le moyen d'en acheter. Il défend la chair des animaux à quatre pieds, hormis ceux qui seraient très-faibles ou malades. Il défend aussi de donner aux enfants une aussi grande quantité de nourriture qu'aux personnes âgees, voulant que tous évitent les excès.

Depuis le jour de Pâques jusqu'à la Pentecôte, ils dînaient à sexte et soupaient le soir. Mais depuis la Pentecôte, durant tout l'été, ils jeûnaient le mercredi et le vendredi jusqu'à none, à moins que le travail de la campagne ou la chaleur excessive ne les en empêchât. Les autres jours, ils dinaient à sexte, comme dans la cinquantaine de Pâques. Depuis le troisième de septembre jusqu'au commencement du carême, ils mangeaient toujours à none, et, pendant le carême, ils ne mangeaient qu'à l'heure de vêpres, qui devait tellement être réglée qu'on n'eût pas besoin de lumière pandant le repas. En carême, chacun offrait, de son propre mouvement et avec la joie du Saint-Esprit, quelque chose de sa portion accoutumée, c'est-à-dire qu'il refusait à son corps quelque partie du boire, du manger, du sommeil et de ses entretiens; mais il devait déclarer à son abbé ce qu'il se proposait d'offrir à Dieu, afin que sa mortification fût réglée par son ordonnance et aidée de ses prières. On faisait toujours la lecture pendant le repas, et le lecteur était choisi chaque semaine dans la communauté, en sorte que les religieux ne lisaient point chacun leur tour, mais ceux-là seulement qui pouvaient édifier ceux qui les écoutaient. Le lecteur semainier prenait un coup à boire et un peu de pain avant de lire, soit par respect pour la sainte communion qu'il avait reçue à la messe, soit de peur qu'il n'eût trop de peine à soutenir le jeûne. La lecture finie il prenait son repas avec les semainiers de cuisine et les servants de table ; car les moines se servaient les uns les autres, et aucun n'était dispensé de servir à la cuisine, s'il n'en était empêché par maladie ou par quelque occupation plus utile. Une heure avant le repas, les semainiers prenaient chacun un coup à boire et du pain sur leur portion ordinaire, afin qu'ils eussent moins de peine de servir les religieux pendant le repas. Mais aux jours solennels, ils différaient cette petite réfection jusqu'à la messe, parce qu'ils y recevaient avec les autres la sainte Eucharistie. Celui qui sortait de semaine nettoyait toutes choses le samedi, et, prenant avec lui celui qui devait entrer en semaine, ils lavaient eux deux les pieds à tous religieux, et rapportaient au cellerier les vases de leurs office nets et entiers, que le même cellerier mettait de nouveau entre les mains de celui qui entrait en semaine.

Saint Benoît veut qu'on serve les malades comme si c'était Jésus-Christ même en personne ; mais aussi que les malades, considérant que c'est pour l'honneur de Jésus-Christ qu'on leur rend service, n'attristent point les frères en leur demandant des choses non nécessaires. Il y avait une chambre particulière pour les malades, et un religieux craignant Dieu, diligent et soigneux, pour les servir. On leur permettait l'usage de la viande et des bains toutes les fois qu'il était à propos ; mais on n'accordait que rarement le bain à ceux qui étaient en santé, principalement aux jeunes. Lorsqu'on était averti de l'arrivée de quelque hôte, le prieur ou quelques religieux venaient le recevoir avec toute sorte de cha-

rité et de respect. On le menait ensuite à l'oratoire, puis on lui donnait le baiser de paix. On faisait en sa présence quelque lecture pour son édification. Le supérieur rompait le jeûne, si ce n'en était un qui fût ordonné par l'Eglise. L'abbé donnait à laver les mains à l'hôte, et, tant lui que toute la communauté, lui lavaient les pieds. Après quoi l'abbé mangeait avec lui, appelant tels frères qu'il lui plaisait, pourvu qu'il laissât toujours à la communauté un ou deux des anciens pour maintenir la discipline. L'abbé avait sa cuisine et sa table à part, pour être en état de recevoir les hôtes à toute heure, sans déranger la communauté, et, tous les ans, on donnait la charge de cette cuisine à deux frères en état de se bien acquitter de cet office. Il y avait aussi un religieux chargé du soin de la chambre des hôtes, où l'on montait des lits en suffisance et proprement accommodés. Mais personne ne leur parlait sans ordre, excepté celui qui était destiné à les recevoir.

Quant aux offices divins, saint Benoît les règle ainsi : l'hiver, c'est-à-dire depuis le premier de novembre jusqu'à Pâques, on se lèvera à la huitième heure de la nuit, c'est-à-dire à deux heures. L'abbé lui-même aura soin de sonner l'office divin, ou de commettre cette charge à un religieux si exact, que toute chose se fasse à son heure. Ce qui restera de temps après les veilles de la nuit, c'est-à-dire après l'office nocturne que nous appelons matines, sera employé par les religieux à apprendre les psaumes, ou à les méditer, ou à quelque lecture nécessaire. Depuis Pâques jusqu'au premier de novembre, c'est-à-dire pendant l'été, on disposera l'heure des matines en telle sorte qu'on puisse commencer les laudes au point du jour. Les jours de dimanche, on se lèvera plus matin. Saint Benoît marque dans un grand détail les psaumes, les leçons et autres prières à dire à matines, à laudes, à prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies. Il avertit que, si la distribution qu'il a faite des psaumes pour les offices, tant de la nuit que du jour, ne plaît pas à quelqu'un, il peut les distribuer autrement, pourvu que, chaque semaine, on dise tout le psautier, contenant cent cinquante psaumes, et que, tous les dimanches, on le recommence à matines. C'est le moins, dit-il, que nous puissions faire, puisque nos pères le disaient tout entier tous les jours, selon que nous l'apprenons de l'histoire de leur vie. Quoiqu'il ne prescrive point d'autres prières, il suppose clairement que les religieux s'appliquaient d'eux-mêmes, en certaines heures, à l'oraison mentale, lorsqu'il dit qu'elle doit être courte et pure, si ce n'est qu'on la prolonge par les mouvements d'une inspiration particulière et de la grâce divine ; mais, ajoute-t-il, en communauté, on fera toujours l'oraison courte ; le supérieur ayant donné le signal, tous se lèveront ensemble en silence, après avoir fait la révérence à Dieu. Il était toutefois permis, hors le temps de l'office, d'entrer dans l'oratoire et d'y prier, non à voix haute, mais avec larmes et pureté de cœur. C'est la disposition qu'il demandait dans ceux qui prient.

Après les offices divins, le reste de la journée devait être employé au travail des mains et à la lecture des bons livres. Depuis Pâques jusqu'au premier d'octobre, les religieux, sortant le matin, travaillaient à ce qui était nécessaire depuis la première heure jusqu'à la quatrième, c'est-à-dire depuis les six heures jusqu'à dix ; après ces quatre heures de travail, ils s'occupaient à la lecture jusqu'à sexte. Après sexte, se levant de table, ils reposaient sur leurs lits en silence. Mais, si quelqu'un voulait lire, on ne l'empêchait pas, pourvu qu'il le fît sans troubler les autres. On disait none plus tôt que de coutume, au milieu de la huitième heure, c'est-à-dire à une heure et demie, puis on travaillait jusqu'à vêpres ; ce qui faisait environ sept heures de travail par jour, avec deux heures de lecture. Que si, ajoute saint Benoît, la nécessité du lieu ou la pauvreté oblige les religieux à recueillir eux-mêmes leurs fruits, qu'ils ne s'en attristent point, parce qu'ils seront véritablement moines lorsqu'ils vivront du travail de leurs mains, comme ont fait nos pères et nos apôtres. Que tout se fasse néanmoins avec mesure, à cause des faibles. Mais depuis le premier d'octobre jusqu'au commencement du carême, ils s'occupaient à la lecture jusqu'à la seconde heure complète, c'est-à-dire jusqu'à huit heures du matin. Alors on disait tierce, puis tous travaillaient jusqu'à none ; ce qui faisait sept heures de travail tout de suite. Au premier coup de none, chacun quittait son ouvrage pour se tenir prêt au second coup. Après le repas, on s'appliquait à la lecture ou à apprendre des psaumes. En carême, la lecture durait depuis le matin jusqu'à tierce, et le travail depuis neuf heures jusqu'à quatre heures après-midi. Au commencement du carême, chacun prenait un livre à la bibliothèque pour le lire de suite.

Pendant les heures de la lecture, un ou deux des anciens, choisis à cet effet, faisaient la revue du monastère, pour voir si quelqu'un dormait ou s'amusait à causer et interrompre les autres. Aux jours où l'on ne jeûnait pas, les religieux, aussitôt après le souper, s'asseyaient tous en un même lieu, où l'un d'eux lisait les conférences, ou les vies des Pères, ou quelque autre livre d'édification ; mais non pas les livres de Moïse, ceux de Josué et des Juges, ni des livres des Rois, dont la lecture n'aurait point été utile à cette heure-là. Si c'était un jour de jeûne, on faisait cette assemblée un peu après les vêpres, et on lisait quatre ou cinq feuillets, autant qu'il en fallait pour donner à ceux qui étaient occupés à différents exercices le temps de se trouver à complies, après lesquelles il n'était plus permis à personne de parler, sinon pour quelque nécessité ou par l'ordre de l'abbé. Le dimanche, tous vaquaient à la lecture, excepté

ceux qui étaient chargés de divers offices. S'il s'en trouvait qui ne pussent méditer ni lire, on les obligeait de faire quelque autre ouvrage, afin qu'ils ne demeurassent point oisifs. On prescrivait aussi des travaux plus faciles à ceux qui étaient faibles et délicats.

Ceux qui travaillaient trop loin du monastère pour revenir à l'oratoire aux heures accoutumées se mettaient à genoux au lieu du travail et récitaient leur office avec crainte. Ceux qui étaient en voyage le disaient aussi en particulier aux heures prescrites, comme ils le pouvaient. Personne ne choisissait son travail, il était imposé par le supérieur ; et ceux qui savaient des métiers ne pouvaient les exercer qu'avec la permission de l'abbé et en toute humilité. Si quelqu'un d'eux s'élevait de vanité, prétendant être habile dans son art et s'imaginant apporter quelque utilité au monastère, on lui interdisait l'exercice de son art, qu'il ne pouvait reprendre, si l'abbé ne le lui ordonnait de nouveau, après l'avoir reconnu plus humble qu'auparavant. Si l'on vendait quelque chose de l'ouvrage des artisans du monastère, ceux qui en étaient chargés ne pouvaient rien retenir du prix pour eux, ni l'augmenter au delà de la valeur par un esprit d'avarice ; mais ils étaient obligés de donner ces ouvrages un peu à meilleur marché que les séculiers, afin que Dieu fût glorifié en tout. La distinction que saint Benoît fait des artisans d'avec ceux qui ne l'étaient pas, montre que le commun des moines n'était que de simples ouvriers, et que les nobles se réduisaient au rang du plus bas peuple, qui n'avait pas besoin d'étude pour entendre la langue latine, parce qu'elle était encore vulgaire. Ces artisans étaient simples laïques ; il paraît même qu'il y en avait peu alors qui fussent initiés dans les ordres sacrés. Si l'abbé voulait faire ordonner un prêtre ou un diacre, il choisissait, d'entre les siens, celui qu'il en croyait digne. Mais le nouveau prêtre n'en était pas moins soumis à la discipline régulière et aux supérieurs. Que s'il était rebelle, il pouvait être châtié et même chassé du monastère, toutefois avec la participation de l'évêque.

Il était défendu à tous les religieux de recevoir sans l'ordre de l'abbé, ni lettres ni présents de personne, pas même de leurs parents, ainsi que de sortir sans sa permission de l'enclos du monastère. Les moines qu'il envoyait dehors se recommandaient à ses prières et à celles de tous les frères. On faisait toujours commémoration des absents, après la dernière oraison de l'office ; et lorsqu'ils étaient de retour, ils demeuraient prosternés en l'oratoire sur la fin de chaque heure de l'office, demandant à tous les frères leurs prières, pour obtenir de Dieu le pardon des fautes qu'ils pouvaient avoir faites durant leur voyage. Il leur était étroitement défendu de rien dire de ce qu'ils avaient vu ou entendu au dehors, ces sortes de rapports causent beaucoup de mal. Pour ôter aux moines un prétexte de sortir du monastère, il devait être bâti de telle sorte, qu'on eût au dedans, s'il était possible, toutes les choses nécessaires, l'eau, le jardin, le moulin, la boulangerie et des endroits commodes pour les métiers différents. La porte était gardée par quelque sage vieillard qui sût parler et répondre à propos. Sa chambre était proche, afin que les survenants le trouvassent toujours présent. S'il avait besoin d'aide, il prenait avec lui quelque jeune frère. On donnait aussi des aides aux autres officiers du monastère qui en avaient besoin.

Il n'était pas permis à un religieux d'en défendre un autre ou de le prendre sous sa protection, fût-il son proche parent, ni de frapper ou d'excommunier quelqu'un de sa propre autorité. Cela regardait l'abbé ou celui auquel il en avait donné le pouvoir. Mais tous avaient soin de veiller sur la conduite des enfants, et de les tenir sous une bonne discipline jusqu'à l'âge de quinze ans. Au delà de cet âge, personne ne pouvait les châtier sans le commandement de l'abbé. S'il se trouvait quelque moine désobéissant ou violateur de la règle, les anciens l'avertissaient en secret une ou deux fois, selon le précepte du Seigneur. S'il ne se corrigeait point, on le reprenait publiquement devant tous. Si après tout cela il demeurait incorrigible, on l'excommuniait, si l'on jugeait qu'il comprît la grandeur de cette peine. Mais s'il était endurci, on le punissait de peines corporelles, c'est-à-dire de jeûnes ou de verges. Les moindres fautes, comme étaient celles de manquer en quelques psaumes ou autre partie de l'office, étaient châtiées légèrement, lorsque le coupable en faisait satisfaction devant tous.

La règle appelle excommunication toute séparation de la communauté ; et cette séparation était proportionnée, par le jugement de l'abbé, aux fautes commises. Celui qui, pour quelque faute légère, était privé de la table commune, ne commençait point de psaume ni d'antienne dans l'église, et ne récitait point de leçon, jusqu'à ce qu'il eût satisfait. Il ne prenait aussi son repas qu'après les religieux, à l'heure et en la quantité que l'abbé ordonnait. Mais celui qui était tombé en de grandes fautes devait être privé tant de la table commune que de l'office du chœur. Personne ne lui parlait, et il était séparé de tous, même dans le travail, persistant dans les larmes de la pénitence, considérant cette parole terrible de l'apôtre : Celui qui est coupable de ce crime est livré à Satan pour mortifier sa chair, afin que son âme soit sauvée au jour du Seigneur. L'application que fait ici saint Benoît de ces paroles de saint Paul, donne lieu de croire qu'il parle d'une véritable censure ecclésiastique.

Il ajoute que le moine qui est excommunié de la sorte, prendra seul son repas, en la quantité et à l'heure que l'abbé aura jugées à propos ; qu'il ne sera point béni de ses frères,

et qu'on ne bénira point la portion qu'on lui donnera. Il n'était permis à aucun religieux de parler ni d'écrire à l'excommunié, sans un ordre exprès. Celui qui faisait le contraire subissait la même peine d'excommunication. L'abbé devait avoir un grand soin des excommuniés, et envoyer, comme en secret, de sages anciens pour les exciter à une humble satisfaction. S'ils ne se corrigeaient point, on les châtiait avec des verges, et enfin on les chassait du monastère, de peür qu'ils ne corrompissent les autres. Celui qui était excommunié de l'oratoire et de la table commune pour quelques grandes fautes satisfaisait en cette manière: prosterné en terre devant la porte de l'oratoire, durant la célébration du service divin, il gardait un profond silence; mais, se tenant la tête contre terre et le corps étendu, il se jetait aux pieds de tous ceux qui en sortaient: ce qu'il continuait jusqu'à ce que l'abbé jugeât qu'il avait satisfait. Lorsque l'abbé lui commandait de venir, il se jetait à ses pieds et aux pieds de tous les frères, afin qu'ils priassent pour lui. Alors, si l'abbé l'ordonnait, on le recevait dans le chœur, sans néanmoins qu'il lui fût permis d'entonner aucun psaume, de lire aucune leçon ou de faire quelque autre fonction, jusqu'à ce que l'abbé le lui eût permis. A la fin de toutes les heures de l'office, il se prosternait à la place où il était, et satisfaisait de la sorte, jusqu'à ce que l'abbé lui ordonnât de ne plus continuer. C'était aussi à l'abbé de prescrire le temps de la peine imposée à ceux qui n'étaient excommuniés que de la table commune. On recevait de nouveau le religieux qui était sorti du monastère ou qui en avait été chassé par sa faute, pourvu qu'auparavant il promît de n'y plus retomber. Ayant été ainsi reçu, on le plaçait au dernier rang, pour éprouver son humilité. S'il sortait encore, on pouvait le recevoir jusqu'à une troisième fois; mais après cela, la porte ne lui était plus ouverte.

L'abbé qui devait gouverner le monastère et dont le pouvoir y devait être si grand pour l'exécution de la règle, était choisi par toute la communauté ou par la plus saine partie, eu égard au seul mérite, sans considérer son rang d'antiquité. Que, si la communauté choisissait une personne qui en dissimulât les vices, l'évêque diocésain, les autres abbés, ou même les chrétiens du voisinage, devaient empêcher ce désordre et procurer à la maison de Dieu un digne pasteur, assurés de recevoir une grande récompense s'ils le font avec une intention pure, mais aussi de se rendre coupables s'ils le négligent. L'abbé, étant choisi, était ordonné par l'évêque ou par d'autres abbés. Il devait y être instruit de la loi de Dieu, charitable, prudent, discret; montrer en tout l'exemple et n'être que l'exécuteur de la règle, pour la faire garder fidèlement. Qu'il se souvienne toujours, dit saint Benoît, qu'il est chargé, du gouvernement des âmes, et qu'il se garde bien de les négliger, pour s'appliquer davantage aux choses temporelles; mais qu'il ait grande foi en la Providence. Il doit tout faire avec conseil. Dans les moindres choses, il consultera seulement les anciens; mais dans les plus importantes, il assemblera toute la communauté, proposera le sujet et demandera l'avis de chacun, même des plus jeunes, parce ce Dieu révèle souvent aux jeunes ce qui est de mieux; mais, après avoir mûrement examiné leurs avis, la décision doit dépendre de lui, et tous sont obligés de lui obéir.

Au-dessous de l'abbé, il y avait d'ordinaire un prieur ou prévôt et plusieurs doyens. En quelques monastères, le prévôt était ordonné par l'évêque ou par les abbés, comme l'abbé même: ce qui lui donnait sujet de se regarder comme un second abbé et de n'être pas assez soumis. C'est pourquoi saint Benoît rejette cet usage, et veut que le monastère ne soit gouverné, sous l'abbé, que par les doyens, dont l'autorité, étant partagée, sera moindre. Que si l'on juge à propos d'avoir un prévôt, il sera établi par l'abbé et lui demeurera soumis. Ces doyens étaient établis pour veiller sur dix moines, au travail et à leurs autres exercices, et soulager l'abbé, qui ne pouvait être partout. On les choisissait, non pour l'antiquité, mais pour le mérite, et on pouvait les déposer après trois admonitions. Voilà les officiers pour le gouvernement du monastère.

Il y en avait d'autres pour le service: comme le cellerier, l'infirmier, l'hôtelier, le portier. Le cellerier avait la garde de toutes les provisions et de tous les ustensiles, et distribuait à chacun, suivant l'ordre de l'abbé, ce qui lui était nécessaire pour les besoins de la vie ou pour le travail. L'abbé avait un état de tous les meubles et habits du monastrèe, afin que rien ne se perdît. La propriété était défendue à tous, jusque dans les moindres choses, un livre, des tablettes, un poinçon à écrire; mais on leur accordait l'usage de tout cela.

Saint Benoît finit sa règle en disant qu'il l'avait dressée pour donner à ceux qui la pratiqueraient des principes d'une vie honnête et quelques commencements des vertus religieuses: qu'à l'égard de ceux qui tendaient à la perfection, ils en trouveraient les règles dans les *Conférences de Cassien*, les *Vies des Pères* et dans la *Règle de saint Basile*. On voit bien qu'il avait puisé lui-même à ces sources, pour se perfectionner et pour former la législation qu'il a léguée à ses disciples. Le pape saint Grégoire le Grand la trouvait écrite avec beaucoup de netteté et de prudence. On raconte d'un prince illustre, Cosme de Médicis, qu'il la lisait assidûment, et qu'interrogé à ce sujet, il répondit que les préceptes lui en paraissaient très-propres par leur sagesse pour lui aider à bien gouverner ses États (1).

C'est une vérité première de la foi chrétienne, que Dieu nous a créés et mis au monde

(1) Ceillier, t. XVI, art. *S. Benoît.*

pour le connaître, l'aimer, le servir, et, par ce moyen, mériter la vie éternelle, qui consiste à le voir, à l'admirer, à l'aimer, à le posséder immédiatement en lui-même, tel qu'il est, et non plus tel qu'il nous apparaît à travers le voile des créatures ou les mystères de la foi. Cette destination, infiniment glorieuse, mérite infiniment que l'homme y tende de toutes les puissances de son âme et de son corps. Car de là dépend sa grandeur, sa félicité, sa gloire pour l'éternité entière. Mais souvent le cœur de l'homme se laisse partager entre Dieu et la créature, entre Dieu et des riens qui l'arrêtent et le dégradent. La vie religieuse, la règle de saint Benoît en particulier, a pour but de déprendre le cœur humain de ces bagatelles, afin qu'il s'élève sans obstacles, avec une liberté toujours plus heureuse et une activité toujours plus calme, à sa destination immortelle.

Mais voilà ce que le monde ne comprend pas et ne saurait comprendre; autrement il ne serait plus le monde. Son plus haut point de mire, c'est le bonheur d'ici-bas. Il le cherche partout, sans le trouver: le vrai moine le trouve partout sans le chercher.

En effet, qu'est-ce que le bonheur? N'est-ce pas le repos du cœur, le contentement de l'âme? Or, le religieux fidèle, dont le cœur et l'âme s'élèvent sans cesse vers Dieu pour lui plaire, n'y trouve-t-il pas dès maintenant ce contentement et ce repos? De plus, pourquoi l'homme est-il malheureux? C'est qu'il a des passions qui le tourmentent; c'est qu'il a des querelles avec les autres; c'est qu'il n'est pas d'accord avec lui-même, et que, dévoré par l'ennui, il ne sait que faire de son temps et de sa personne. Or la vie monastique coupe racine à tout cela. Elle fait mourir dans l'homme toutes les passions mauvaises ou inutiles, afin de tourner toutes les puissances de son âme à la pratique des vertus les plus parfaites; elle extirpe de son cœur jusqu'à l'idée de propriété individuelle, et par là elle retranche la cause principale de toutes les querelles avec autrui; elle prescrit pour chaque instant de la nuit et du jour une occupation chrétienne et méritoire, et par là elle ne laisse aucune entrée à la tristesse intérieure de l'homme qui ne sait que faire. Ainsi la vie monastique, qui ne se propose directement que le bonheur du ciel procure encore dès maintenant le vrai bonheur ici-bas.

En lisant la règle de saint Benoît, un homme du monde s'étonnera peut-être qu'il proscrive avec tant de soin, dans ses religieux, la propriété de la moindre chose; il s'étonnera surtout qu'il défende à un religieux d'en défendre ou protéger un autre dans le monastère. En y regardant de plus près, son étonnement cessera. Les querelles qui divisent les hommes ne viennent pas toujours de l'importance de la chose en soi, mais du prix et de l'affection que chacun y attache. Les hommes peuvent se plaider, se haïr et même se tuer pour une bagatelle, comme pour la première chose du monde. Pour extirper ces querelles dans leurs racines même, il faut extirper la propriété individuelle dans la sienne. Comme dans le monastère il y avait des supérieurs pour réprimer les violences, c'était naturellement à eux qu'il fallait s'adresser. S'il avait été permis à chaque religieux d'en défendre ou venger un autre dans la maison même, sous prétexte que c'était son ami ou son parent, le monastère tout entier eût été bientôt divisé en partis et en cabale. Ainsi cette défense qui, au premier coup d'œil, peut paraître étrange, n'est que le résultat de l'expérience et du bon sens. Il en sera de même pour tous les autres détails si on veut bien les approfondir et les comparer aux détails correspondants de la législation civile.

Par exemple, une grande partie du code de Justinien et du *Digeste* s'occupe de la propriété et de ses conséquences, des difficultés et des procès innombrables qui en naissent, et elle s'en occupe, non pas pour tarir la source du mal, mais simplement pour guider le magistrat dans ce labyrinthe. Avec un petit mot de la règle monastique, qui proscrit la propriété individuelle, tout cet amas de lois et de tribunaux devient superflu, et le mal est guéri dans sa cause même.

Pareillement, dans la législation séculière, le code pénal tient une grande place; chez les peuples barbares du moyen âge, d'où sont sorties les nations modernes, il n'y avait presque pas d'autre loi. Or, toute cette législation pénale se propose directement non pas de convertir, mais seulement de punir, et même il est aujourd'hui d'expérience que les punitions légales, dans les bagnes et les prisons, bien loin de corriger les criminels, les renvoient dans la société plus dépravés encore. Avec la législation monastique, c'est tout le contraire. Elle se propose directement, non pas de punir le coupable, mais de le convertir; sous sa main, la punition devient un simple châtiment; ce n'est plus une peine, mais une pénitence: son châtiment corporel le plus sévère est celui qu'emploie le père avec l'enfant qu'il aime, les verges; du reste, et ces moyens et tous les autres, réprimandes publiques, exhortations particulières, ont pour but manifeste et unique de faire rentrer le coupable en lui-même, de le rendre plus humble et plus docile, et de lui faire retrouver la paix et le bonheur dans l'union avec Dieu et avec ses frères. Est-il étonnant qu'avec un gouvernement pareil, la règle de saint Benoît ait attiré les pauvres et les riches, les petits et les grands, les particuliers et les rois? Au milieu des révolutions et des guerres, n'est-ce pas là qu'on trouvait le calme et la paix?

L'exemple de ce gouvernement paternel et de cette société vraiment chrétienne au milieu des nations barbares n'aura-t-il pas une puissante influence sur les mœurs privées et publiques, et même sur l'esprit des gouvernements temporels?

Nous verrons un illustre prince des Francs,

Carloman, frère de Pépin le Bref, après s'être signalé par ses victoires et par la sagesse de son règne, se retirer secrètement au mont Cassin, et servir, inconnu, dans les cuisines du monastère.

Nous verrons des colonies de bénédictins, à la fois laboureurs et prédicateurs, s'établir au milieu des peuplades souvent encore païennes, et leur apprendre au même temps à cultiver leurs landes et leurs marais, à bâtir des maisons plus commodes, à connaître Dieu et sa loi, et à mériter le ciel. En un mot, les siècles nous diront l'un après l'autre que c'est saint Benoît qui, par ses disciples, a défriché et les terres et les intelligences de l'Europe.

Dans le même temps que saint Benoît, mais dans une autre partie de l'Italie, nommée alors la province Valérie, aujourd'hui l'Abruzze Ultérieure, vivait saint Equice, père de plusieurs monastères. Etant fatigué dans sa jeunesse de rudes tentations de la chair, il s'appliqua à l'oraison avec plus d'assiduité. La nuit, un ange lui apparut, en présence duquel il lui sembla qu'on retranchait la source de ce mal, et, depuis ce temps, il ne sentit plus aucune tentation semblable. Ainsi appuyé du secours de Dieu, outre les hommes qu'il gouvernait déjà, il commença à conduire des filles, avertissant toutefois ses disciples de ne pas se fier à son exemple. Outre le soin de ses monastères, il s'appliquait encore à l'instruction des peuples, allant dans les villes, dans les bourgades et les maisons particulières. Ses habits étaient si pauvres et son extérieur si méprisable, qu'à moins de le connaître, on ne lui aurait pas rendu son salut. Il montait le plus méchant cheval du monastère, qui n'avait pour bride qu'un licou, et que des peaux de mouton pour selle. Il portait sur lui, dans des sacs de peau, les Ecritures saintes, qu'il expliquait partout où il arrivait.

Félix, homme noble de la province de Nursie, lui dit un jour dans la familiarité : Comment osez-vous prêcher sans avoir d'ordre sacré ni de permission du pontife romain sous qui vous vivez ? Saint Equice lui répondit : Je m'en disais autant à moi-même ; mais une nuit un jeune homme très-beau m'est apparu et m'a appliqué une lancette sur la langue, en disant : J'ai mis mes paroles en ta bouche ; va prêcher. Depuis ce jour-là, je ne puis m'empêcher de parler de Dieu. Le bruit de ses prédications étant venu jusqu'à Rome, les clercs de l'Eglise romaine dirent au Pape : Qui est cet homme rustique qui se donne l'autorité de prêcher et d'usurper l'office de notre Seigneur apostolique, tout ignorant qu'il est ? Il faut l'envoyer prendre, afin qu'il connaisse la vigueur de la discipline. Le Pape y consentit, et envoya Julien, alors défenseur de l'Eglise romaine, et depuis évêque de Sabine, lui ordonnant, toutefois, d'amener le serviteur de Dieu avec beaucoup d'honneur.

Julien alla promptement au monastère, où il trouva les moines occupés à transcrire des livres. Il leur demanda où était l'abbé. Il est, dirent-ils, dans ce vallon, qui fauche du foin. Julien avait un valet insolent, qu'il avait de la peine à dominer lui-même : il l'envoya pour lui amener l'abbé. Il entra promptement dans le pré, et, regardant tous les faucheurs, il demanda qui était Equice. Mais quand on le lui eut montré, quoiqu'il ne le vit que de loin, il commença à trembler, en sorte qu'il pouvait à peine se soutenir. Il embrassa les genoux du saint abbé, et lui dit que son maître était venu le trouver. Saint Equice lui dit : Prenez du foin pour vos chevaux ; je vous suis, quand j'aurai achevé le peu d'ouvrage qui me reste. Julien, étonné de ce que son valet tardait, le fut encore plus quand il le vit revenir chargé de foin. Je ne t'ai pas envoyé chercher du foin, lui dit-il, mais m'amener un homme. Le voici qui vient, dit le valet. En effet, saint Equice arriva, ayant des bottines garnies de clous, et portant sa faux sur son épaule. Julien le méprisa, et se préparait à lui parler rudement. Mais quand il le vit de près, il fut saisi d'un tel tremblement, qu'à peine put-il lui parler pour s'acquitter de sa commission. Il courut lui embrasser les genoux, se recommanda à ses prières, et lui dit que son Père, le pontife apostolique, désirait le voir.

Saint Equice rendit grâces à Dieu de ce qu'il le visitait par le souverain pontife, et, ayant appelé ses frères, il commanda de préparer les chevaux, et pressa fortement Julien de partir à l'instant. Il est impossible, dit Julien, je suis trop las pour partir aujourd'hui. Saint Equice lui dit : Vous m'affligez, mon fils ; car si nous ne partons pas aujourd'hui, nous ne partirons point. En effet, le lendemain, au point du jour, arriva un courrier en diligence avec une lettre à Julien, portant ordre de ne point tirer le serviteur de Dieu de son monastère. Et comme Julien demanda la cause de ce changement, il apprit que le Pape avait été fort épouvanté en une vision, pour avoir voulu faire amener l'homme de Dieu. Saint Equice retint Julien quelque temps, pour exercer envers lui la charité, et le contraignit à recevoir le salaire de son voyage (1). C'est de saint Grégoire, Pape, que nous tenons ces détails. On croit que saint Equice mourut vers l'an 540, et son tombeau servit de refuge aux moines pendant les incursions des Lombards.

Le pape Félix IV mourut le 12 d'octobre 529, après trois ans et deux mois de pontificat. Le roi Théodoric, ayant fait mourir en prison le pape Jean Ier, avait désigné Félix pour lui succéder. C'était une usurpation du prince goth, devenu tyran. Comme Félix était néanmoins recommandable sous tous les rapports, le clergé, le sénat et le peuple de Rome l'avaient agréé. Et de fait, on voit par son épitaphe qu'il était chéri par son humilité, sa

(1) Greg. *Dial.*, l. I, c. IV. *Acta SS.* Bened., t. I.

simplicité, sa charité envers les pauvres et sa libéralité envers l'Eglise.

Mais cette usurpation d'un Ostrogoth arien, redevenu barbare et cruel à la fin de ses jours, fut un antécédent funeste pour la liberté de l'Eglise romaine. Ses successeurs barbares eurent les mêmes prétentions. Les empereurs de Constantinople, devenus maîtres de Rome ou d'une partie de l'Italie, et après eux bien des empereurs teutoniques, profitant de l'exemple que leur avait donné le premier un arien et un barbare, s'arrogèrent le droit, sinon d'élire le Pape, du moins de confirmer son élection. Et ce n'est qu'avec bien du temps et des peines que l'Eglise romaine a recouvré sa première liberté, la liberté dont elle jouissait sous les empereurs idolâtres.

Les inconvénients de cette usurpation séculière se font déjà sentir à la mort de Félix IV. On élut pour lui succéder Boniface II, Romain de naissance, fils de Sigisvult, qui était de la race des Goths. Il fut ordonné le quinzième du même mois, dans la basilique de Jules ; mais en même temps un autre parti choisit un nommé Dioscore, que quelques-uns supposent l'ancien légat du pape Hormisdas à Constantinople, et qui se fit ordonner dans la basilique de Constantin. On pense que le roi Athalaric donna occasion à ce schisme en voulant, à l'imitation de Théodoric, avoir part à l'élection du pontife romain. Heureusement le schisme ne dura que vingt-neuf jours, Dioscore étant mort le 12 de novembre suivant. Mais il eut d'autres suites fâcheuses. Par un excès de zèle, Boniface fit anathématiser Dioscore après sa mort, comme ayant été élu par simonie. Ensuite, ayant assemblé un concile, il y fit passer un décret qui l'autorisait à se désigner un successeur. En vertu de ce décret signé des évêques, il les obligea de reconnaître pour son successeur le diacre Vigile. Il voulait probablement soustraire l'élection du Pape à l'usurpation du roi ; mais en même temps il l'ôtait à l'Eglise. Aussi ce décret fut-il cassé dans un concile qui se tint quelque temps après, comme étant au déshonneur du Saint-Siége et contraire aux saints canons. Boniface s'avoua même coupable de ce qu'il s'était nommé pour successeur Vigile, et brûla, en présence de tous les évêques, du clergé et du sénat, le décret qu'il avait fait passer pour s'autoriser à ce sujet.

Le pape Boniface tint un troisième concile à Rome, sur l'appel fait au Siége apostolique par Etienne de Larisse, métropolitain de Thessalie. Depuis que les évêques de Constantinople, abusant des décrets du concile des cent cinquante Pères et de celui de Chalcédoine, avaient commencé d'usurper les ordinations des évêques, spécialement des métropolitains d'Orient, ils étaient attentifs à profiter de toutes les conjectures pour étendre leur prétendu droit sur les évêques mêmes de l'Illyrie occidentale, particulièrement depuis que Valentinien III l'eut cédée au jeune Théodose. Suivant l'exemple de ses prédécesseurs, Epiphane lui-même, qui était alors assis sur le siége de la ville impériale, ne voulut point laisser passer l'occasion que lui donnèrent deux évêques de Thessalie d'y exercer son autorité. C'étaient Probien de Démétriade et Démétrius de Sciate, dégoûtés l'un et l'autre, on ne sait pourquoi, d'Etienne de Larisse, leur métropolitain, qui avait été ordonné après la mort de Proclus, son prédécesseur avec le consentement unanime et d'eux et des autres évêques de la province, et de tout le clergé et le peuple de la ville. Probien même, le jour de l'ordination d'Etienne, avait fait publiquement son éloge.

Toutefois ces deux évêques, étant allés peu après à Constantinople, formèrent contre lui des accusations et les présentèrent à Epiphane pour prouver que son ordination avait été illégitime. Leur dessein était de le faire déposer, afin de procéder à l'élection d'un nouvel évêque de Larisse. Epiphane, sans le citer et sans entendre les défenses, le suspendit des fonctions de l'épiscopat, de la communion des évêques de sa province et du clergé de son église, lui défendant même d'en tirer sa subsistance, et lui ordonnant de venir à Constantinople avec les évêques qui l'avaient ordonné, afin d'intervenir en personne au jugement final de sa cause. Cette sentence lui ayant été signifiée de la part d'Epiphane par un diacre nommé André, Etienne déclara, par un acte public, que, s'il devait être jugé sur son ordination, ce n'était pas à Constantinople, mais à Rome, devant le Siége apostolique et le Pontife romain. Ce nonobstant, il fut conduit malgré lui à Constantinople, où, devant Epiphane et son concile, il se mit de nouveau à répéter et à protester que, d'après les canons et l'ancienne coutume, ce n'était point à eux, mais au Siége de Rome, qu'appartenait l'inspection des églises et des évêques d'Illyrie, et par conséquent le jugement de sa cause. Mais plus il nommait le Pape, plus Epiphane s'irritait, persuadé que le recours de l'évêque de Larisse au Saint-Siége était contraire et préjudiciable aux droits de son église. C'est pourquoi, au lieu d'avoir aucun égard à ces protestations, pour prévenir, au contraire, un ordre quelconque qui eût pu venir de Rome, ils se hâtèrent de prononcer la sentence; et, quoiqu'il n'eût été convaincu d'aucun crime, mais par la seule ambition d'exercer leur prétendue juridiction sur les évêques d'Illyrie, ils le suspendirent de nouveau de toutes les fonctions du sacerdoce. Et parce qu'il persistait dans son appel au Saint-Siége, de crainte qu'il ne prît le parti de s'en aller à Rome, il fut donné en garde aux défenseurs de l'église, qui même l'auraient mis en prison, si des personnes de piété, compatissant à sa misère, n'eussent promis, sous de grosses amendes, qu'il ne sortirait point de Constantinople sans de nouveaux ordres.

Tandis qu'Etienne avait Constantinople pour prison, arriva à Rome Théodose, évêque

d'Échine dans la Thessalie, pour implorer, au nom de son métropolitain, le secours du Saint-Siége contre l'oppression et la puissance de ses ennemis. Boniface pour entendre ses plaintes et examiner sa cause, assembla un concile dans le consistoire de Saint-André, près de la basilique de Saint-Pierre. Il y assista quatre évêques, trente-neuf prêtres et quatre diacres. Les évêques furent Sabin de Canosse, Abundantius de Démétriade, dont Probien avait usurpé le siége. Corose de Centumcelle et Félix de Nomente. Théodose, introduit dans le concile, présenta deux requêtes ou lettres d'Etienne à Boniface, auquel il donne les titres de son seigneur, de saint, de bienheureux, de vénérable Père des Pères et de patriarche universel. Ensuite, après un ample et lugubre récit des faits, des violences qu'il avait déjà souffertes, de celle qu'il souffrait encore et de celles plus graves qu'il avait à craindre, y compris l'exil et la mort, il apporte à Sa Sainteté les plus puissants motifs pour prendre sa défense ; comment il avait soutenu en face, à Epiphane et à son concile, les droits du Siége apostolique, non-seulement ceux qui lui appartenaient, à raison de sa primauté sur toutes les églises de l'univers, mais encore ceux dont le Pontife romain était plus spécialement en possession sur les provinces illyriennes, comme unique et universel patriarche de l'Occident. A la demande de Théodose, évêque d'Echine, les deux requêtes d'Etienne furent lues dans le concile, et cette lecture remplit toute la première session, si ce n'est qu'à la fin de la première, Abundantius de Démétriade représenta que Probien, le principal accusateur d'Etienne et le principal auteur de ses maux, avait envahi son église à lui-même, et pendant qu'il venait à Rome, profité de son absence pour se mettre à sa place. Par conséquent, suivant les canons, il n'était pas même digne du nom d'évêque ; et il demanda que, suivant les mêmes canons, on lui fît justice. Boniface, après avoir ordonné d'enregistrer dans les annales ecclésiastiques tout ce qu'on avait lu, termina cette première session, parce qu'il était tard.

A deux jours de là, savoir le neuvième de décembre, le concile s'étant de nouveau réuni dans le consistoire de Saint-André, le même Théodose d'Echine demanda qu'on lût une autre requête que trois évêques de Thessalie, Elpide, Etienne et Timothée, adressaient à Boniface, et qu'ils présentaient au Siége apostolique et au concile par ses mains. Ils s'y plaignaient des attentats de l'évêque de Constantinople pour s'assujettir indûment l'Illyrie, et de la sentence qu'il avait rendue, au mépris de l'antiquité et des canons, contre l'évêque de Larisse. Ils en appelaient à Sa Béatitude et à la Chaire apostolique, disant que par elle ils croyaient entendre et adorer le bienheureux Pierre et Notre Seigneur Jésus-Christ, le premier pasteur de l'Eglise. Ils suppliaient donc Sa Sainteté de rétablir dans son poste l'évêque de Larisse, qui, pour soutenir les droits du Saint-Siége, s'était exposé à tant de périls, et de prendre les mesures convenables pour qu'à l'avenir on ne renversât pas dans leur province la coutume des églises.

Après la lecture de cette troisième requête, le Pape demanda s'il y avait encore quelque chose à dire. L'évêque Théodose dit, par son interprète : Votre Béatitude a vu, par la lecture des requêtes, ce qui a été fait contre les saints canons et les ordonnances de vos prédécesseurs. Car il est certain qu'encore que le Siége apostolique s'attribue à bon droit la principauté sur toutes les églises du monde, et que toute appellation dans les causes ecclésiastiques doive nécessairement être adressée à lui seul, il s'est néanmoins spécialement réservé le gouvernement des églises d'Illyrie. Ces paroles d'un évêque grec, au commencement du sixième siècle, sont extrêmement remarquables, et Fleury n'aurait pas dû les tronquer. Théodose ajouta : Vous connaissez bien les Pontifes qui vous ont précédé ; toutefois, en ayant sous la main quelques copies, je vous prie de vouloir bien les confronter avec les originaux que vous avez dans les archives. Boniface ayant consenti à cette demande, le notaire Menas lut, dans les registres du Siége apostolique, les lettres suivantes des Papes antérieurs. Deux de saint Damase à Ascole de Thessalonique ; une de Sirice à Anysius ; deux d'Innocent, une au même Anysius, et l'autre à Rufus ; cinq de Boniface I[er], savoir : trois au même Rufus et deux aux évêques de Thessalie ; une lettre de l'empereur Honorius, avec la réponse du jeune Théodose ; une de saint Célestin aux évêques d'Illyrie ; quatre de Sixte III, une à Périgène, l'autre au concile de Thessalonique, la troisième à Proclus de Constantinople, et la quatrième à tous les évêques illyriens ; une de l'empereur Marcien à saint Léon, et sept du même Pape, soit au même empereur, soit à Anatolius de Constantinople, soit à divers évêques de l'Illyrie et de l'Achaïe. On en lut encore d'autres que nous ne connaissons pas, parce que nous n'avons qu'une copie imparfaite des actes de ce concile ; pour la même raison, l'on ignore qu'elle fut l'issue de cette affaire d'Etienne de Larisse (1).

Boniface n'était pas encore Pape lorsqu'il reçut une lettre de son ami saint Césaire d'Arles, le priant de presser auprès du pape Félix IV la confirmation des canons du concile d'Orange sur la grâce. Déjà précédemment, saint Césaire ayant envoyé à Félix les actes du quatrième concile d'Arles, ce Pape lui avait répondu par une lettre du 3 février 528, dans laquelle il loue son zèle et l'exhorte particulièrement à veiller à l'observation des règlements faits contre les ordinations prématurées des laïques. Sur quoi il lui rappelle ce précepte de saint Paul à Timothée : N'imposez promp-

(1) Labbe, t. IV, 1691.

tement les mains à personne ; car, ajoute-t-il, qu'est-ce qu'un maître qui ne sait point les premiers éléments, et qu'un pilote qui n'a point servi parmi les nautonniers ! Quiconque n'a point appris à obéir ne sait pas commander.

Saint Césaire écrivit encore au pape Félix d'autres lettres qui ne sont pas venues jusqu'à nous, sur les contestations qui continuaient dans les Gaules touchant la grâce et le libre arbitre. C'étaient les semi-pélagiens, qui, faute de distinguer nettement le bien naturel, dont il se trouve encore quelque chose dans l'homme déchu, d'avec le bien surnaturel, qui ne peut lui venir que de la grâce, attribuaient à l'homme le commencement de la foi. Le pape Félix lui envoya plusieurs articles pour servir de règle sur les points contestés. Césaire les proposa et les fit souscrire dans un concile qui se tint à Orange, au commencement de juillet 529, à l'occasion de la dédicace d'une église que le patrice Libère, préfet du prétoire dans les Gaules, avait fait bâtir. Les évêques des villes voisines, au nombre de quatorze, et les seigneurs laïques les plus distingués, se rendirent à cette solennité. Saint Césaire ami particulier de Libère, qu'il avait guéri miraculeusement d'une blessure mortelle, ne manqua pas de s'y trouver, et il profita de cette occasion pour faire condamner les erreurs du semi-pélagianisme. Hincmar assure même que ce fut en qualité de légat du Saint-Siége qu'il présida à ce concile.

Les évêques disent, dans la préface des actes, que, s'étant assemblés pour la dédicace de l'église que Libère a fait bâtir, et ayant conféré entre eux de la foi, ils ont appris qu'il y a des personnes qui, par simplicité, n'ont pas sur la grâce et le libre arbitre des sentiments conformes à la règle de la foi catholique. C'est pourquoi, ajoutent-ils, de l'avis et par l'autorité du Siége apostolique, nous avons jugé à propos de faire observer et de souscrire de notre main quelques articles, que le Siége apostolique nous a transmis, et qui ont été recueillis sur ces matières par les saints Pères, et tirés des saintes Ecritures, pour servir à l'instruction de ceux qui n'ont pas les sentiments qu'ils doivent avoir.

Viennent ensuite vingt-cinq articles, dont les huit premiers sont conçus en forme de canons, mais sans anathème, et prouvés chacun par des passages de l'Ecriture. Ils portent en substance que le péché d'Adam n'a pas seulement nui au corps, mais à l'âme ; qu'il n'a pas nui à lui seul, mais qu'il a passé à tout le genre humain ; que la grâce n'est pas donnée à l'invocation humaine, mais qu'elle fait qu'on l'invoque ; que la purification du péché et le commencement de la foi ne viennent pas de nous, mais de la grâce ; en somme, que, par les forces de la nature, nous ne pouvons rien faire ni penser qui tende au salut. Les dix-sept autres articles ne sont pas tant des canons que des sentences tirées de saint Augustin et de saint Prosper, tendant à prouver la nécessité de la grâce prévenante. Après ces vingt-cinq articles, le concile d'Orange continue : Nous devons donc enseigner et croire que, par le péché du premier homme, le libre arbitre a été tellement affaibli, que personne n'a pu aimer Dieu comme il faut, croire en lui, ou faire le bien pour lui, s'il n'a été prévenu par la grâce. C'est pourquoi nous croyons qu'Abel, Noé, Abraham et les autres Pères n'ont pas eu par la nature cette foi que saint Paul loue en eux, mais par la grâce.

Les Pères du concile d'Orange craignaient que l'hérésie prédestinatienne ne se prévalût, quoique sans raison, des articles arrêtés contre les semi-pélagiens. C'est pourquoi, afin de frapper en même temps une erreur encore plus dangereuse, ils ajoutèrent : Nous croyons aussi, selon la foi catholique, qu'après avoir reçu la grâce du baptême, tous ceux qui ont été baptisés peuvent et doivent, avec le secours de Jésus-Christ, s'ils le veulent, travailler fidèlement à remplir tous les devoirs du salut. Et non-seulement nous ne croyons pas qu'il y ait des hommes qui soient prédestinés au mal par la divine puissance, mais même s'il y en a qui soient infectés de cette erreur, nous leur disons anathème. Saint Césaire et treize autres évêques souscrivirent ces articles le troisième de juillet, et les firent souscrire par les seigneurs laïques que la solennité de la dédicace avaient attirés à Orange (1).

Après ce concile, saint Césaire écrivit donc à Boniface, avant qu'il le fût élevé au pontificat, pour le prier d'agir auprès du pape Félix, et d'en obtenir les décrets qu'il avait sollicités pour l'affermissement de la foi catholique. Boniface ne différa pas de les donner lui-même, en confirmant ce qui avait été décidé à Orange touchant la nécessité de la grâce prévenante pour les bonnes œuvres et même pour le commencement de la foi. Vous me marquez, dit-il dans sa réponse, que quelques évêques des Gaules reconnaissent, à la vérité, que tous les autres biens viennent de la grâce, mais qu'ils attribuent à la nature, et non à la grâce, la foi par laquelle nous croyons en Jésus-Christ ; et vous souhaitez que, pour ôter tout sujet de doute, nous confirmions, par l'autorité du Siége apostolique, la confession de foi que vous leur avez opposée, et par laquelle vous définissez, selon la foi catholique, que la vraie foi en Jésus-Christ et le commencement de la bonne œuvre sont inspirés par la grâce prévenante de Dieu. Plusieurs Pères, et surtout l'évêque Augustin d'heureuse mémoire, et nos prédécesseurs les pontifes romains, ont démontré suffisamment cette vérité. C'est pourquoi nous n'avons pas cru qu'il fût nécessaire de vous faire une réponse plus étendue. Nous avons bien de la joie, continue le Pape, que dans la conférence que

(1) Labbe, IV, 1666.

vous avez eue avec quelques évêques des Gaules, on ait suivi la foi catholique, en définissant, comme vous le marquez, d'un commun consentement, que la foi par laquelle nous croyons en Jésus-Christ nous est donnée par la grâce divine, qui nous prévient, et en ajoutant qu'il n'y a aucun bien selon Dieu qu'on puisse vouloir, commencer, faire ou achever, sans la grâce de Dieu, suivant ces paroles du Sauveur : Sans moi, vous ne pouvez rien faire. C'est pourquoi, recevant votre confession de foi avec l'affection convenable, nous l'approuvons comme étant conforme aux règles catholiques des Pères (1). Cette approbation du Saint-Siége a concilié tant d'autorité au deuxième concile d'Orange, que les décisions de quatorze évêques ont été reçues de toute l'Église, et sont devenues des règles de foi contre lesquelles il n'a plus été permis de s'élever sans se déclarer hérétique.

Le concile de Vaison, indiqué deux ans auparavant pour l'an 528, ne s'y tint que le 6 de novembre 529. Il s'y trouva douze évêques, à la tête desquels étaient saint Césaire. Ils relurent les canons des conciles précédents, et eurent la consolation de reconnaître que les évêques présents les avaient fait observer. Cependant, pour ne pas se séparer, comme ils le disent, sans faire quelques règlements, ils firent les canons suivants : 1° Les prêtres qui sont dans les paroisses auront soin, comme il se pratique en Italie, d'élever chez eux et d'instruire de jeunes lecteurs qui puissent leur succéder ; on laissera cependant la liberté de se marier à ceux qui seront en âge. On voit ici un petit commencement de séminaire. 2° Pour l'édification des églises et l'utilité du peuple, les prêtres auront le pouvoir de prêcher, non-seulement dans les villes, mais dans toutes les paroisses ; et quand le prêtre ne pourra pas le faire, on fera lire quelques homélies des saints Pères, par les diacres, puisque ceux qui sont dignes de lire l'Évangile de Jésus-Christ ne peuvent pas être indignes de lire les expositions qu'en ont faites les saints Pères. 3° Selon l'usage du Siége apostolique, des provinces d'Italie et d'Orient, où l'on dit souvent *Kyrie eleison* avec grande dévotion, on le dira dans toutes nos églises, à matines, à la messe et à vêpres ; et à toutes les messes, même du carême et des morts, on dira trois fois *Sanctus*, comme aux messes publiques. 4° On récitera dans nos églises le nom du seigneur Pape qui préside au Siége apostolique. 5° Pour confondre les chicanes et les blasphèmes des hérétiques, qui prétendent qu'il y a eu un temps que le Fils n'existait pas, on ajoutera dans toutes les églises au *Gloria Patri* ces paroles : *Sicut erat in principio*, selon la coutume reçue non-seulement par le Siége apostolique, mais encore par l'Orient, l'Afrique et l'Italie (2). Comme la province d'Arles était soumise aux Goths, il était plus nécessaire qu'ailleurs d'y précautionner les fidèles contre les erreurs des ariens.

On voit une forme plus avancée de séminaire au concile de Tolède, du 17 mai 531. On y fit cinq canons, dont le premier porte : Ceux que leurs parents destineront dès leur enfance à la cléricature seront d'abord tonsurés et mis au rang des lecteurs pour être instruits dans la maison de l'église, sous les yeux de l'évêque, par celui qui leur sera préposé. Quand ils auront dix-huit ans accomplis, l'évêque leur demandera, en présence du clergé et du peuple, s'ils veulent se marier; car nous ne pouvons leur ôter la liberté accordée par l'Apôtre. S'ils promettent librement de garder la continence, on les ordonnera sous-diacres à vingt ans. A vingt-cinq ans accomplis, s'ils se sont conduits sagement, on les ordonnera diacres ; mais en veillant sur eux, afin qu'ils ne se marient point et qu'ils n'aient aucun commerce secret avec des femmes. S'ils sont convaincus de cette faute, ils seront regardés comme sacriléges et chassés de l'Église ; que si, étant mariés et en âge mûr, ils promettent de garder la chasteté du consentement de leurs femmes, ils pourront aspirer aux ordres sacrés. Il est dit dans le second canon que ceux qui auront été ainsi élevés dans leur jeunesse ne pourront en quelque occasion que ce soit, quitter leur propre église pour passer à une autre, et que l'évêque qui les recevra sans l'agrément de celui sous les yeux duquel ils auront été instruits se rendra coupable envers tous ses confrères ; car il est dur qu'un évêque enlève à son confrère un jeune homme qu'il a tiré de la rusticité et de la crasse de l'enfance. Les autres canons de ce concile confirment les anciens, touchant la continence des clercs, la conservation des biens de l'église et les mariages entre parents, dont ils étendent la défense tant que la parenté peut se connaître.

Montan, évêque de Tolède, qui présidait, écrivit, de plus, aux chrétiens du territoire de Palencia, une lettre contre les prêtres qui s'étaient donné la liberté de consacrer le saint chrême, contrairement à l'usage de l'Église, qui réserve ce droit aux évêques. Il renvoie ces prêtres au livre des *Nombres*, pour y apprendre l'origine de leurs prérogatives et de leur honneur, dans l'établissement des soixante-dix vieillard que Dieu donna à Moïse pour lui aider dans le ministère et dans le gouvernement, et leur dit que le Seigneur, en les donnant pour aides dans le travail qu'il a imposé aux évêques, a voulu qu'ils leur fussent inférieurs en dignité et qu'ils s'abstinssent de certaines fonctions sacrées. Sur quoi il leur met devant les yeux les châtiments dont Dieu punit Coré, Dathan, Abiron, Ozias et Asa, pour avoir entrepris de faire ce qui n'était pas de leur office. Ignorez-vous, ajoute-t-il, les règles des anciens Pères et les décrets des conciles, où il est ordonné que les prêtres des paroisses

(1) Labbe, t. IV, 1687. — (2) *Ibid.*, 1679.

iront eux-mêmes chercher tous les ans le saint chrême, ou qu'ils y enverront leurs sacristains, et non pas des personnes viles, pour les recevoir de la main de l'évêque? Il me semble qu'en vous ordonnant de le venir chercher, ils vous ont ôté le pouvoir de le consacrer. Il les menace d'anathème si à l'avenir ils entreprennent quelque chose de semblable, consentant de les laisser jouir de tous les priviléges de leur ordre, pourvu qu'ils n'entreprissent pas sur les fonctions épiscopales; voulant bien encore, au cas qu'ils se trouvassent malades dans le temps pascal, leur envoyer le saint chrême, sur la demande qu'ils lui en feront par lettres.

Ces prêtres avaient aussi appelé des évêques étrangers pour la consécration des églises de leurs paroisses. Montan leur défend d'en user ainsi dans la suite; car, encore que tous les évêques soient unis en Jésus-Christ par un même lien, il fallait conserver les priviléges et l'ordre des provinces. C'est pourquoi, continue-t-il, nous avons ordonné que, lorsqu'il y aura quelque église à consacrer, vous nous en donneriez avis par lettres, afin que cette consécration se fasse ou par nous ou par celui des évêques que nous aurons choisi. Il traite de folie l'attachement qu'ils avaient aux priscillianistes, qu'il accuse de plusieurs infamies, et qu'il dit avoir été condamnés et par les saints évêques et par les princes du monde; et afin qu'ils pussent se convaincre par eux-mêmes des erreurs de cette secte et les réfuter, il leur conseille de lire les livres que l'évêque Turibius avait composés sur cette matière et envoyés au pape saint Léon.

Montan écrivit une seconde lettre adressée au gouverneur de la province, nommé Turibius également. C'était un homme zélé pour la foi catholique, qui, dès les premières années de sa magistrature, avait su rendre à César ce qui était à César, et à Dieu ce qui était à Dieu; par ses soins, les idoles se trouvaient sans adorateurs, et la secte des priscillianistes presque confondue. Ses travaux infatigables avaient soumis des peuples féroces à l'obéissance due aux princes. Montan, l'avertissant des dérèglements des prêtres du territoire de Palencia, dans la consécration du saint chrême et des églises, le prie d'employer son autorité pour maintenir les évêques chacun dans leurs droits, sans permettre qu'il se fasse rien dans l'Eglise contre les anciennes coutumes (1).

Pour saint Fulgence, évêque de Ruspe en Afrique, son séminaire d'ecclésiastiques était le monastère où il demeurait lui-même et où il continuait d'écrire pour la défense de la foi. Depuis son dernier exil, il composa, entre autres, dix livres contre un arien fameux, nommé Fabien, qui, ayant eu une conférence avec lui, en avait publié une fausse relation. Il écrivit contre Fastidosius, qui, ayant été moine et prêtre catholique, s'était rendu arien et avait composé un sermon où il prétendait que, si les trois personnes divines étaient de même nature et inséparables, il s'ensuivait que toutes les trois s'étaient incarnées. Saint Fulgence fit un traité de la foi pour un nommé Pierre, qui, allant à Jérusalem et craignant d'être surpris par les hérétiques dont l'Orient était rempli, le pria de lui donner une règle à cet égard. Il y enseigne et y prouve expressément, ce qu'il fait encore ailleurs, que le Saint-Esprit procède tout ensemble du Père et du Fils. Nous avons encore du saint évêque un traité de la Trinité, contre les ariens, adressé au notaire Félix, et un de l'Incarnation à Scarila. Son dernier ouvrage fut une lettre au comte Régin, mais qu'il n'eut pas le temps d'achever (2).

Un an avant sa mort, il quitta secrètement son église et son monastère pour se retirer dans un autre qu'il avait fait bâtir sur un petit rocher, dans l'île de Circine; là il redoubla ses mortifications et ses larmes, vaquant continuellement à la prière ou à la lecture, comme s'il eût senti approcher son dernier jour. Mais la charité l'obligea de retourner à Rupte pour mettre terme aux plaintes que l'on faisait de son absence. Il y tomba malade, et, pendant plus de deux mois qu'il fut attaqué de douleurs très-aiguës, il disait sans cesse à Dieu : Donnez-moi maintenant la patience, et ensuite le pardon. Ses médecins étaient d'avis de lui faire prendre les bains. Pourront-ils, leur répondit-il, empêcher qu'un homme ne meure après avoir accompli le temps de sa vie? S'ils ne le peuvent, pourquoi voulez-vous qu'étant près de mourir, je relâche quelque chose de la rigueur de la profession que j'ai observée si longtemps? Se voyant près de sa fin, il assembla tous ses clercs et ses moines, et, après leur avoir demandé pardon de la sévérité dont il craignait d'avoir usé envers eux, il distribua l'argent qui lui restait aux veuves, aux orphelins et aux étrangers, les nommant chacun par leur nom. Il n'oublia pas ses clercs dans cette distribution, sachant leurs besoins. A l'égard de ceux qui le venaient voir, il leur donnait sa bénédiction.

Il mourut le premier jour de janvier 533, la vingt-cinquième année de son épiscopat et la soixante-cinquième année de son âge. On ne put point lui donner la sépulture le même jour, mais on porta son corps dans l'oratoire du monastère, où les clercs et les moines passèrent toute la nuit à chanter des psaumes, des hymnes et des cantiques. Le matin, lorsque les peuples du voisinage furent arrivés pour ses funérailles, il fut porté par les mains des prêtres à l'église de la ville, que l'on nommait la seconde, et où le saint évêque avait mis des reliques des apôtres. Il fut le premier qui mérita d'être enterré dans cette basilique, aucun prêtre ni laïque n'y ayant eu jusque-là sa sépulture, suivant l'ancienne coutume. Mais on passa par dessus

(1) Labbe, t. IV, 1734-1739. -- (2) *Bibl. PP.*, t. IX et XXVII.

l'usage, à cause de l'amour qu'on portait au saint évêque. Les habitants de Ruspe éprouvèrent en plus d'une occasion les effets de l'intercession de saint Fulgence, particulièrement dans l'incursion des Maures. Toute la province eut à souffrir de leur part des maux infinis et une horrible captivité. Le saint, servant de mur aux habitants de Ruspe, la préserva de la cruauté de ces barbares. Les laïques et les clercs ne s'accordant point pour l'élection d'un successeur, le siége vaqua presque un an entier, après quoi on élut Félicien, qui fut installé le même jour que saint Fulgence était mort. C'est ce que dit l'auteur de sa vie, qui était un de ses disciples (1).

Quelques-uns croient que c'est Ferrand, diacre de l'église de Carthage; mais cela n'est pas tout à fait certain. Ce qui est sans aucun doute, c'est que Ferrand était ami de saint Fulgence, et habitait comme lui, un monastère. Ils étaient en correspondance de lettres. Nous avons deux traités de saint Fulgence, en réponse à des questions que lui avait adressées Ferrand, les unes relatives au baptême, les autres au mystère de la Trinité. Saint Fulgence, prévenu par la mort, n'ayant pas eu le temps de répondre à une question du comte Régin ou Réginon, celui-ci pria Ferrand de le faire, Régin était commandant des troupes et gouverneur d'une province. Sa vie était chrétienne, mais il aspirait à quelque chose de plus parfait. Il avait prié saint Fulgence de lui apprendre comment devait vivre un homme de guerre. Dans sa réponse, Ferrand lui donne sept règles qu'il regarde comme suffisantes pour rendre un homme de guerre spirituel et bon chrétien. La première est de croire que le secours de la grâce de Dieu est nécessaire pour chaque action, comme l'apôtre le reconnaît lui-même, en disant : C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis. La seconde, de faire en sorte que sa vie soit un miroir où les soldats voient ce qu'ils doivent faire eux-mêmes. La troisième, de ne pas souhaiter de commander aux autres, mais de leur être utile. La quatrième, d'aimer la république comme soi-même. La cinquième, de préférer les choses divines aux choses humaines. La sixième, de n'être pas trop juste, c'est-à-dire de ne pas exercer la justice avec trop de sévérité, mais de la tempérer par la douceur et par la miséricorde. La septième, de se souvenir qu'il est chrétien. Quoique ces règles soient claires par elles-mêmes, Ferrand ne laisse pas de les développer avec une certaine étendue dans un style aisé, simple et concis. Cet opuscule mériterait d'être répandu parmi les hommes de guerre.

Le diacre Ferrand était si renommé pour sa doctrine, qu'Anatolius, diacre de l'Eglise romaine, le consulta sur cette expression : Un de la Trinité a souffert. Ferrand l'approuve, pourvu qu'auparavant l'on explique bien la foi de la Trinité et de l'Incarnation, afin qu'il ne semble pas que le Père ou le Saint-Esprit est celui qui a souffert; et il veut que l'on ajoute ou du moins que l'on sous-entende qu'il a souffert dans la chair. Il écrivit sur le même sujet et dans le même sens à Sévère, avocat de Constantinople, qui l'avait également consulté. Qui suis-je, dit-il, pour décider sur les choses douteuses? Si vous voulez entendre la vérité, interrogez principalement le pontife du Siége apostolique, dont l'enseignement réunit la vérité et l'autorité. Interrogez aussi plusieurs évêques en divers endroits du monde, que leur doctrine a rendus fameux. Pour nous il nous suffit de répondre que nous croyons en un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit. Père non engendré, Fils unique engendré du Père, Esprit-Saint procédant toujours du Père et du Fils. Tous les écrits de Ferrand méritent d'être connus. Avec la saine doctrine, ils respirent une sincère humilité. Nous avons encore de lui une collection de canons tirés des conciles tant d'Orient que d'Occident, ainsi que des décrétales des Papes. C'est une des plus anciennes que l'on connaisse parmi les Latins. Elle est composée de deux cent trente-deux canons, dont toutefois il ne donne pas le texte entier, mais seulement le sommaire et l'extrait, marquant, à la fin de chacun, de quels conciles ils sont tirés, et s'ils se trouvent dans un seul ou dans plusieurs. Il cite nommément les canons de Sardique sur les appellations à Rome, que les évêques d'Afrique avaient oubliés au temps de saint Augustin (2).

Peu après la mort de saint Fulgence, le prêtre Eugippe, abbé d'un monastère auprès de Naples, écrivit au diacre Ferrand comme au successeur du saint évêque dans la science. C'était pour lui soumettre les objections récemment faites par un comte arien des Goths. Dans sa réponse, dont on vient de retrouver le texte complet, Ferrand expose d'abord nettement l'hérésie arienne, et la réfute en détail, et sommairement plusieurs autres, en particulier celle d'Eutychès, la plus récente. Il nous fait connaître incidemment un nommé Adventius, pour avoir envoyé de même un discours arien à saint Augustin, qui en fait une longue réfutation. Ferrand rappelle de nouveau que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Il dit à la fin de sa lettre que Jésus-Christ, le prêtre éternel, a lui-même enseigné à son Eglise à offrir tous les jours le sacrifice de la messe pour les vivants, pour les morts et en mémoire des martyrs (3).

Tandis que le diacre Ferrand se distinguait ainsi à Carthage, un Scythe florissait à Rome même par le savoir et la piété. Nous voulons parler de Denys, surnommé Petit à cause de sa taille. Il était moine de profession et prêtre de l'Eglise romaine. Quoique Scythe de nation, dit son ami Cassiodore (4), il avait les

(1) *Acta SS.*, 1 *jan.* — (2) *Bibl. PP.*, t. IX, n. 59. — (3) *Scriptorum veterum nova Collectio, ab Angelo Maio* T. III, p. 169-184. — (4) *Inst. div. lect.*, c. XXIII.

mœurs et la politesse des Romains. Il savait le grec et le latin, possédait si parfaitement ces deux langues, qu'il traduisait également, en lisant, le grec en latin et le latin en grec. Son application à l'étude de l'Ecriture sainte lui en avait acquis une si grande intelligence, que, lorsqu'on lui demandait l'éclaircissement de quelque difficulté, il répondait sur-le-champ, quelque embarrassée que fût la question. Mais ce qui lui faisait le plus d'honneur, c'est qu'il représentait dans sa vie toute la perfection qu'il avait apprise dans les livres saints. Entre ses vertus, on remarquait surtout son affabilité à l'égard de tout le monde, ne refusant point de se trouver dans les conversations des personnes du siècle; mais il s'y faisait admirer par sa modestie, par sa retenue et par sa douceur. Son humilité était telle qu'il aurait cru faire un crime de se préférer au dernier des serviteurs, quoiqu'il fut digne d'être honoré de la familiarité des princes. Il avait coutume de verser des larmes lorsqu'il voyait les gens du monde s'abandonner à des joies indiscrètes; mais il était mortifié sans singularité, jeûnant sans faire de reproches à ceux qui ne jeûnaient point. Lorsqu'il mangeait, c'était toujours avec sobriété, usant des mets les plus communs. Sa doctrine était pure et conforme en tout aux règles des Pères. Cassiodore, qui connaissait son mérite, l'engagea à enseigner avec lui la dialectique, à quoi ils employèrent l'un et l'autre plusieurs années. Mais cette occupation n'empêcha pas Denys de travailler à divers ouvrages, qui ont été très-utiles à l'Eglise. Il mourut en odeur de sainteté vers l'an 540. Cassiodore, de qui nous tenons ces détails, espérait d'être aidé de ses mérites et de ses prières auprès de Dieu.

L'ouvrage le plus considérable de Denys le Petit est le recueil des canons qu'il composa, tant des conciles d'Orient que d'Occident. On avait déjà quelques traductions des conciles tenus chez les Grecs, mais elles étaient fort défectueuses. Pressé par un de ses amis, nommé Laurent, mais surtout par les instances d'Etienne, évêque de Salone, il en fit une nouvelle, commençant par les canons apostoliques, mais en avertissant que plusieurs ne convenaient pas de leur authenticité. Il mit ensuite ceux des conciles que l'on avait insérés dans le *Code de l'Eglise grecque*, qui comprenait cent soixante-cinq chapitres. Il y joignit les canons du concile de Chalcédoine, qu'il traduisit d'un autre exemplaire grec, et enfin les canons des conciles de Sardique et d'Afrique qui se trouvaient dans des collections latines. Ce recueil fut reçu aux applaudissements de tout le monde, en particulier de Julien, prêtre du titre de Sainte-Anastasie, disciple du pape saint Gélase. Julien le pressa d'y ajouter une seconde partie, comprenant les décrétales des papes, qui, dans d'autres collections, se trouvent mêlées avec les canons des conciles. Denys l'exécuta, avec tout le soin qu'il lui fut possible, en commençant par les décrétales de saint Sirice. Les deux parties de cet ouvrage furent également bien reçues. L'Eglise romaine s'en servit beaucoup, sans toutefois lui donner une autorité publique. Quant au recueil de canons que le janséniste Quesnel a publié comme le code authentique de l'Eglise romaine, ce n'est qu'une collection particulière, usitée principalement dans les Gaules. Enfin, malgré tous ses soins, Denys omit dans la sienne plusieurs décrétales célèbres de Papes soit antérieurs, soit postérieurs à saint Sirice, comme les deux lettres de saint Clément, celles de saint Corneille, de saint Etienne et de saint Denys, que nous avons ou dans saint Cyprien ou dans l'histoire d'Eusèbe; celles de saint Jules et de saint Damase, qui sont parmi les œuvres de saint Jérôme, ou dans les histoires de Socrate et de Théodoret; enfin plusieurs décrétales importantes de saint Léon.

Denys le Petit traduisit encore en latin plusieurs ouvrages des Pères grecs. Ce qui a surtout rendu son nom célèbre, c'est qu'il est le premier qui ait employé l'ère chrétienne, c'est-à-dire qui ait compté les années depuis la naissance de Jésus-Christ. Voici à quelle occasion. Il n'était pas moins savant en astronomie que dans la littérature. Voyant donc le cycle pascal de saint Cyrille près de finir en l'année 248 de Dioclétien, c'est-à-dire 531 de Jésus-Christ, il en fit un de quatre-vingt-quinze ans pour continuer celui de saint Cyrille. Mais, au lieu du nom odieux de Dioclétien, que Cyrille avait mis suivant la coutume de son temps et de son pays, Denys aima mieux mettre le nom de Jésus-Christ, et compter les années de l'Incarnation, depuis laquelle il trouva que la première de son cycle était 532. Les chronologistes des derniers temps ont trouvé qu'il s'était trompé dans son calcul, et l'opinion la plus commune est qu'il a reculé de quatre ans la véritable année de l'Incarnation.

Cassiodore, l'ami et le collaborateur de Denys pour les sciences, était alors un des principaux ministres du roi Athalaric, qui, à sa sollicitation, fit plusieurs actions de piété, de justice et de sagesse. Sur les plaintes qu'on lui fit de ce qu'un juge séculier avait cité à son tribunal un diacre et un prêtre, il ordonna que toutes les affaires qui regardaient les clercs de l'Eglise romaine fussent portées devant le Pape, qui serait chargé de donner des commissaires, ou de juger lui-même le procès. Ce n'est que sur le refus du Pape que le plaideur pouvait s'adresser au roi. Les paroles de ce rescrit sont remarquables de la part d'un prince arien. Nous sommes, dit-il, d'autant plus redevables à la divine majesté, que nous avons reçu d'elle de plus grands biens que le reste des hommes. Il est vrai que nous ne pouvons rendre à Dieu rien qui égale ses bienfaits. Cependant, il veut bien nous tenir compte de ce que nous faisons en faveur de ceux qui le servent. C'est pourquoi, ayant mûrement considéré l'honneur qui est dû au

Siége apostolique, nous ordonnons que quiconque est demandeur contre un clerc de l'Eglise romaine se pourvoie d'abord devant le bienheureux Pape, afin que Sa Sainteté en ordonne (1). Il fit une autre ordonnance pour les appointements des professeurs de grammaire, de rhétorique et de droit, dans laquelle il disait : Si nous enrichissons les comédiens, qui ne servent qu'au divertissement, que ne devons-nous pas faire pour ceux à qui nous sommes redevables de l'honnêteté des mœurs, et par qui sont formés les esprits qui servent d'ornement à la cour (2) ?

Le pape Boniface II était mort vers la fin de l'année 531. Peu avant sa mort, les évêques d'Afrique lui avaient envoyé une députation pour obtenir de lui une constitution qui obligeât l'évêque de Carthage de faire toutes choses avec le conseil du Siége apostolique (3). L'évêque de Carthage était alors Réparatus. Boniface eut pour successeur Jean II, surnommé Mercure, Romain de naissance, fils de Projectus et prêtre du titre de Saint-Clément, qui fut ordonné le 22 janvier 532. Il paraît qu'il y eut à cette occasion bien des brigues. Comme, par le malheur des temps, cette élection dépendait en grande partie de l'agrément du prince, des ambitieux mettaient tout en œuvre pour s'élever à cette dignité suprême. Jusqu'à quels excès se portaient leurs cabales, on le voit par une lettre d'Athalaric au pape Jean lui-même, qui, par le moyen d'un défenseur de l'Eglise romaine, avait imploré contre eux l'autorité royale, les censures de l'Eglise ne suffisant plus pour les réprimer.

Pendant qu'on cherchait un pontife au Siége apostolique, quelques-uns, profitant de l'embarras des circonstances, avaient extorqué des promesses sur les biens de l'Eglise, pour lesquelles on avait exposé publiquement en vente jusqu'aux vases sacrés. Pour remédier à cet abus, le roi écrivit au pape Jean une lettre qui devait être commune à tous les patriarches ou métropolitains, portant que son intention était qu'on observât un décret du sénat, fait au temps du pape Boniface, par lequel il était dit que, quiconque aurait promis quelque chose, par lui-même ou par une personne interposée, pour obtenir un évêché, le contrat serait déclaré nul, avec restitution de ce qui aurait été donné. Athalaric permet néanmoins aux officiers de son palais de prendre jusqu'à trois mille sous d'or pour l'expédition des lettres, lorsqu'il y aura de la difficulté touchant l'élection du Pape, à condition que les officiers riches n'en prendront rien du tout, puisque c'est du bien des pauvres. A l'égard des autres métropolitains, lorsqu'il sera nécessaire aussi d'expédier dans le palais des lettres pour leur élection, les officiers pourront prendre jusqu'à deux mille sous ; mais pour les plus simples évêques, on se contentera de distribuer au petit peuple cinq cents sous. Il permet encore à toutes sortes de personnes, pourvu qu'elles soient de probité connue, de citer devant les juges des lieux ceux qui auront reçu de l'argent pour une élection, accordant au délateur la troisième partie de la somme qu'on pourra recouvrer. Par une autre lettre adressée au préfet de Rome, le roi ordonna que son édit et le décret du sénat contre la simonie seraient gravés sur des tables de marbre que l'on placerait à l'entrée du parvis de Saint-Pierre (4).

Cette ordonnance, toute favorable qu'elle paraît, établissait une contribution assez forte sur l'Eglise romaine et les églises métropolitaines au profit des officiers du roi. Car, si le sou d'or valait encore une vingtaine de francs, comme autrefois, ils avaient à espérer soixante mille francs ou quarante mille s'ils venaient à embrouiller l'élection d'un Pape ou d'un métropolitain. Ce que, sans doute, ils n'auront pas manqué de faire dans l'occasion.

Tous les peuples souhaitaient depuis longtemps la préfecture du prétoire à Cassiodore. Athalaric l'éleva à cette dignité en 534, en lui faisant par lettres des excuses obligeantes de ce qu'il avait été si longtemps à satisfaire là-dessus les empressements de ses peuples. Il écrivit en même temps au sénat de Rome en ces termes : Il semble que nous ayons comblé de bienfaits ce grand sénateur qui possède toutes les vertus dans un souverain degré, qui est si riche par l'innocence et l'intégrité de ses mœurs, et qui est déjà rassasié d'honneurs. Cependant, si nous pesons son mérite, nous jugerons que nous demeurons encore redevables de toutes les dettes dont il semble que nous nous soyons acquittés. Car que peut-on donner en échange de toutes les obligations qu'on lui a, puisqu'il est la gloire de nos jours, et qu'il a procuré tant de louanges à son prince ?

Mais, tandis que les peuples et les rois mettaient leur confiance en la sagesse de l'expérience de Cassiodore, lui seul, se défiant de ses forces, écrivait au Pape et aux évêques pour demander le secours de leurs prières et leur recommander les besoins de l'Etat. Sa lettre au pape Jean est d'un fils à son père. Avertissez-moi, dit-il, de ce qui est à faire. Je souhaite faire le bien, même réprimandé. Une brebis s'égare difficilement quand elle désire entendre la voix du pasteur ; et on ne devient pas facilement vicieux quand on a un moniteur assidu. Je suis, à la vérité, le juge du palais ; mais je ne cesserai point d'être votre disciple ; car alors nous administrons bien, quand nous ne nous écartons pas de vos règles. Ainsi, comme je désire être averti par vos conseils et aidé par vos prières, c'est à vous qu'il faudra s'en prendre s'il se trouve en moi quelque chose qui soit autrement

(1) Cassiod., l. VIII, *epist.* XXIV. — (2) *Ibid.*, *epist.* XXI. — (3) Lib. *Pontif.* — (4) Cassiod., l. IX, *epist.* XV et XVI.

qu'on ne voudrait. Ce siége, que tout l'univers admire, doit protéger avec une affection spéciale ceux qui lui sont spécialement affectionnés : quoiqu'il ait été donné généralement au monde, il nous est cependant attribué par le lieu même.

Ce que Cassiodore dit aux évêques n'est pas moins chrétien ni moins poli. Comme vous êtes les vrais pères de mon âme, je vous prie d'indiquer un jeûne et de supplier le Seigneur qu'il prolonge la vie de nos princes avec un règne florissant, qu'il diminue les ennemis de la république, qu'il donne des temps tranquilles et propres à louer son nom, afin qu'à vous il daigne me rendre aimable. Mais pour que votre prière soit plus facilement exaucée, soyez attentifs à ceux que nous envoyons dans les charges. Ce que nous ignorons ne doit pas nous être imputé. Que vos témoignages suivent leurs actions, afin que chacun puisse trouver la faveur ou la disgrâce, selon qu'il aura été loué ou accusé près de vous. Que l'évêque enseigne de manière que le juge ne puisse trouver de quoi punir. A vous est confiée l'administration de l'innocence. Car, si votre prédication ne cesse pas, il faudra bien que l'action pénale vienne à cesser. Je vous recommande donc ma dignité sous tous les rapports, afin que nos actes soient aidés par les oraisons des saints; enfin, comme nous présumons peu de la puissance humaine, conseillez-moi familièrement ce qui est juste (1).

Nous avons déjà vu dans le portrait général de Cassiodore qu'il se montra encore supérieur à la dignité suprême de préfet du prétoire, et que, par une générosité au-dessus de tout éloge, il soulagea tout à la fois, dans un temps de disette, et le prince et les peuples, en faisant subsister les armées à ses propres dépens.

Au mois de juin 533, l'empereur Justinien envoya au pape Jean II une ambassade, avec sa profession de foi, qu'il le priait de vouloir bien approuver. Dans sa réponse, qui est du 25 mars 534, le Pape donne de grands éloges au zèle que Justinien témoignait pour la foi et à son respect pour le Saint-Siége. Il approuve sa confession de foi, qu'il insère même dans sa réponse, disant que la doctrine qu'elle renfermait était celle que tous les Pères et les Pontifes romains ont enseignée, et que quiconque en professe une contraire se déclare lui-même séparé de la sainte communion et de l'Église catholique. Cette réponse du Pape, y compris la profession de l'empereur, a été insérée comme une loi de l'empire dans le premier livre du *Code Justinien,* ainsi que nous l'avons déjà vu.

Outre le désir général de réprimer les hérésies qui troublaient l'Orient, l'empereur avait à sa démarche une raison particulière : c'était l'obstination de quelques moines acémètes de Constantinople. Nous avons vu quelques moines de Scythie vouloir forcer le pape Hormisdas d'imposer brusquement à tous les fidèles, comme absolument nécessaire, cette proposition : Un de la Trinité a souffert. Sans se prononcer sur la proposition même, saint Hormisdas blâma fortement le zèle intempestif et la turbulence des moines scythes. Il craignait qu'une décision précipitée n'augmentât les disputes au lieu de les calmer. Ses craintes n'étaient pas sans fondement. L'insistance des moines de Scythie poussa dans un excès opposé des moines acémètes de Constantinople. Ceux-ci allèrent jusqu'à soutenir que Jésus-Christ n'est pas un de la Trinité, et que Marie n'est pas proprement mère de Dieu. Justinien réfute expressément leur erreur dans sa confession de foi; il envoya même quelques-uns de ces moines à Rome. Le Pape fit tout son possible pour les ramener à la sainte doctrine; mais, les voyant opiniâtres dans l'erreur, il refusa de les admettre à sa communion, et les sépara de l'Eglise catholique, jusqu'à ce qu'ils en eussent embrassé la foi et condamné leurs égarements; il pria toutefois l'empereur de leur accorder sa communion et sa bienveillance si à l'avenir ils voulaient revenir à l'unité de l'Eglise. A la fin de sa lettre, le pape Jean fait l'éloge des deux ambassadeurs, Hypace, archevêque d'Ephèse, et Démétrius, évêque de Philippes (2).

Après leur départ, Cassiodore et dix autres sénateurs prièrent le Pape de vouloir bien les instruire de ces difficultés qui troublaient l'Orient. Le Pape le fit par une lettre, où il leur communique la réponse qu'il avait faite à l'empereur. Justinien, notre fils, nous a marqué, dit-il, qu'il s'était élevé une dispute sur ces trois questions, savoir : si Jésus-Christ, notre Dieu, peut être appelé un de la Trinité, c'est-à-dire une des trois personnes divines ; s'il a souffert en sa chair, la divinité demeurant impassible, et si la sainte Vierge doit être nommée proprement et véritablement mère de Dieu. Nous avons approuvé la foi de l'empereur catholique, et montré que ce qu'il a dit sur chacune de ces propositions est conforme à l'Ecriture et aux Pères. Le Pape rapporte ensuite les passages de l'Ecriture et des Pères qui autorisaient ces propositions. Saint Augustin est le premier Père qu'il cite, disant que l'Eglise romaine en suit et observe la doctrine suivant les décrets de ses prédécesseurs. Après quoi il rapporte des témoignages de plusieurs anciens docteurs de l'Eglise, des deux saints Grégoire de Nazianze et de Nysse, de Proclus de Constantinople, de saint Cyprien, de saint Cyrille, de saint Léon, de Léoporius et de Gélase. Il déclare ensuite que l'Eglise romaine a condamné les moines acémètes, qui ont paru évidemment dans l'erreur de Nestorius. C'est pourquoi, conformément au canon qui défend à un chrétien de parler ni de communiquer avec un excommunié, il avertit les

(1) Cassiod., l. XI, *epist.* II et III. — (2) Labbe, t. IV, 1746.

sénateurs de ne pas leur parler et de n'avoir rien de commun avec eux (1).

C'est un beau spectacle de voir les plus illustres sénateurs de Rome consulter le Pape comme leur père, et le Pape leur répondre comme à ses fils, et toutes les disputes se terminer ainsi en Occident.

En Orient, les choses ne se passaient point d'une manière aussi simple ni aussi calme. L'an 530, l'empereur Justinien, qui gardait rarement la mesure convenable dans ce qu'il entreprenait, signifia aux païens et aux hérétiques qu'ils eussent à se convertir dans l'espace de trois mois, sous peine, après ce délai, d'être exclus des charges publiques, de voir tous leurs biens confisqués, et d'être personnellement passibles de la peine capitale. Ce dernier point n'était au fond qu'une menace; mais les deux autres, surtout le second, s'exécutèrent à la rigueur; ce qui fit soupçonner que le zèle de Justinien n'était pas tout à fait désintéressé, puisqu'il devait profiter de la dépouille des récalcitrants. Quant aux églises qu'il ôtait aux hérétiques, il les rendait aux catholiques.

Le résultat de cette mesure fut assez divers. Parmi les hérétiques et les païens, plusieurs se convertirent tout de bon, d'autres ne firent que semblant; quelques-uns émigrèrent en pays étranger; des montanistes de Phrygie se brûlèrent de désespoir dans leurs églises : il y eut quelques séditions. Parmi les Samaritains, ceux de la campagne se révoltèrent ouvertement, prirent les armes au nombre de cinquante mille, choisirent pour roi un brigand nommé Julien, entrèrent dans Scythopolis, dont ils brûlèrent les églises, s'emparèrent de Néapolis ou Samarie, où ils firent un horrible massacre, tuèrent l'évêque, mirent les prêtres en pièces et désolèrent tous les environs. Julien ayant pris possession de cette ville, y fit célébrer en sa présence les jeux du cirque. Un cocher nommé Nicéas, qui l'avait emporté sur ses concurrents, se présenta pour recevoir la couronne selon la coutume; mais Julien, apprenant qu'il était chrétien, au lieu de le couronner, lui fit trancher la tête au milieu du cirque. Théodore, qui commandait les troupes de la Palestine, envoya des courriers à Constantinople et rassembla ce qu'il avait de soldats. Un chef de Sarrasins ou d'Arabes se joignit à lui; ils marchèrent contre Julien, qui abandonna Néapolis ou Naplouse. L'ayant poursuivi avec ardeur, ils lui livrèrent bataille, défirent entièrement son armée, le prirent et lui firent trancher la tête, qu'ils envoyèrent à l'empereur avec son diadème. Vingt mille Samaritains périrent dans ce combat. Les autres se sauvèrent sur le mont Garizim ou dans les montagnes de la Trachonite. Le chef sarrasin reçut pour récompense vingt mille prisonniers, qu'il envoya vendre en Perse et en Ethiopie.

La nouvelle de la victoire arriva à Constantinople presque en même temps que celle de la révolte. L'empereur, irrité contre Bassus, gouverneur de Palestine, de ce qu'il n'avait pas prévenu ce désordre, le dépouilla de sa charge et le fit décapiter. Il envoya à sa place le comte Irénée, qui poursuivit les Samaritains dans les montagnes, en fit un grand carnage et condamna les autres à des supplices rigoureux. Les habitants de Scythopolis se vengèrent eux-mêmes; ils brûlèrent dans leur place publique un de leurs citoyens les plus distingués, nommé Sylvain, ennemi mortel des chrétiens, et qui avait eu la plus grande part aux cruautés exercées contre eux. Mais ils faillirent le payer. Le comte Arsène, fils de Sylvain, se rendit à Constantinople avec sa femme, qui, s'étant insinuée dans l'amitié de l'impératrice, lui persuada que les chrétiens de Palestine avaient été les agresseurs, et qu'ils s'étaient attiré eux-mêmes les maux qu'ils avaient soufferts. Théodora, toujours favorable au mauvais parti, agissait fortement sur l'esprit de Justinien, et l'inclinait à punir les chrétiens de Palestine des maux qu'on leur avait faits.

Les choses en étaient là, quand l'empereur reçut une lettre de Pierre, patriarche de Jérusalem, lui annonçant que l'illustre saint Sabas, la merveille du désert, venait de partir pour Constantinople. Il avait alors quatre-vingt-treize ans. Il venait, au nom du patriarche et des évêques, demander à l'empereur une remise des impositions pour la première et la seconde Palestine, à cause du ravage des Samaritains. L'empereur, ravi d'apprendre l'arrivée du saint vieillard, envoya au-devant de lui ses galères, avec lesquelles sortirent le patriarche Epiphane de Constantinople, Hypace, métropolitain d'Ephèse, et un autre évêque nommé Eusèbe. L'ayant reçu dans son palais, il crut voir sur sa tête une couronne de lumière; il courut se prosterner devant lui, lui baisa la tête et reçut sa bénédiction. Puis il le fit entrer chez l'impératrice Théodora, qui se prosterna de même et lui dit : Mon père, priez pour moi, afin que Dieu me donne un fils. Le bon vieillard lui répondit : Que le Dieu de gloire conserve votre empire dans la piété et dans la gloire! L'impératrice fut affligée qu'il ne lui eût point accordé sa demande; et quand il fut sorti, les Pères qui l'accompagnaient lui en demandèrent la raison. Il leur dit : Croyez-moi, mes Pères, il ne sortira point de fruit de ce ventre, de peur qu'il ne soit nourri de la doctrine de Sévère, et qu'il ne trouble l'Eglise encore plus que n'a fait Anastase.

Les saints abbés furent logés dans le palais, et saint Sabas, ayant rendu à l'empereur les requêtes des églises de Palestine, sa colère se tourna contre les Samaritains, et il fit une constitution par laquelle il leur défendit d'avoir des synagogues, d'exercer aucune charge publique, de succéder les uns aux au-

(1) Labbe, t. IV, 1751.

tres, ni de se faire des donations. Il ordonna même d'en faire mourir plusieurs, principalement les chefs et les séditieux. Arsène était du nombre ; mais il se cacha quelque temps, puis il eut recours à saint Sabas, qui était encore à Constantinople, et se fit baptiser avec tous les siens.

Quelques jours après, l'empereur envoya chercher le saint vieillard et lui dit : Mon père, j'ai ouï dire que vous avez fondé plusieurs monastères dans le désert ; demandez tel revenu que vous voudrez pour la subsistance des moines, afin qu'ils prient pour nous et pour notre empire. Le saint répondit : Ils n'ont pas besoin d'un tel revenu ; leur partage est le Seigneur, qui, dans le désert, a fait pleuvoir le pain du ciel sur le peuple rebelle. Nous vous demandons seulement, pour les fidèles de Palestine, la décharge des impositions et le rétablissement des églises brûlées par les Samaritains ; un secours pour les chrétiens, qui ont été pillés et réduits à un petit nombre, d'établir un hôpital à Jérusalem pour les malades étrangers ; d'achever l'église de la Mère-de-Dieu, commencée par le patriarche Elie ; enfin, à cause des incursions des Sarrasins, de faire bâtir une forteresse dans le désert, au-dessus des monastères que j'ai fondés. Je crois qu'en récompense de ces cinq œuvres, Dieu ajoutera à vos Etats l'Afrique, Rome et le reste de l'empire d'Honorius, que vos prédécesseurs ont perdu. Justinien lui accorda tout ce qu'il avait demandé et le fit mettre à exécution. De retour en Palestine au mois de septembre 531, saint Sabas y mourut paisiblement dans sa laure le 5 décembre de la même année (1).

Quant à l'église d'Alexandrie, l'histoire de ses évêques est bien embrouillée à cette époque. Nous avons vu que l'empereur Justin chassa l'hérétique Sévère d'Antioche, et le fit remplacer par un évêque catholique. Comme l'église d'Alexandrie se trouvait absolument dans la même position, naturellement il dut y faire la même chose. Or, on ne trouve point de renseignements précis à cet égard. Seulement les actes du martyr saint Aréthas nomment Astérius, le patriarche catholique d'Alexandrie sous Justin. Les chroniques égyptiennes ou coptes disent que l'empereur ayant éloigné Timothée, ennemi du concile de Chalcédoine, lui substitua Apollinaire, à qui succédèrent Paul, Zoïle et un autre Apollinaire, tous catholiques. Maintenant, le premier Apollinaire et Artésius, est-ce deux personnages, ou le même sous deux noms différents? On ne sait encore (2).

Que, si à cette époque il y a de l'incertitude dans l'histoire des évêques d'Alexandrie, il y avait encore plus de confusion dans cette église même. Outre les catholiques, il y avait les eutychiens. Ceux-ci paraissent avoir été en plus grand nombre ; mais ils étaient divisés en deux sectes, dont voici l'origine. Sévère, le faux patriarche d'Antioche, étant réfugié à Alexandria, un moine lui demanda si on devait dire que le corps de Jésus-Christ fût corruptible ou incorruptible. Sévère répondit que les Pères l'avaient reconnu corruptible : autrement ce serait nier la vérité de sa passion et lui donner un corps fantastique et imaginaire, comme les manichéens. Le raisonnement était juste. On proposa la même question à Julien d'Halicarnasse, réfugié en un autre lieu d'Egypte ; et lui, suivant les principes d'Eutychès, dit : Le corps de Jésus-Christ a toujours été incorruptible ; car, si nous disons qu'il était corruptible, nous admettons une distinction entre le corps de Jésus-Christ et le Verbe de Dieu, et par conséquent deux natures dans le Christ. Et pourquoi donc alors combattons-nous le concile de Chalcédoine? Ce raisonnement était également juste, également sans réplique. La conclusion naturelle de tous les deux, c'est que, pour éviter l'erreur des manichéens, il faut embrasser la vérité catholique et confesser en Jésus-Christ deux natures.

Ni Sévère ni Julien ne tira une conclusion aussi simple. Mais, chacun voulant soutenir son opinion, ils écrivirent l'un contre l'autre, et leurs écrits divisèrent de plus en plus le peuple d'Alexandrie. On nomma les sectateurs de Sévère corrupticoles, c'est-à-dire adorateurs du corruptible, et ceux de Julien incorruptibles ou phantasiastes. Un diacre d'Alexandrie, nommé Thémistius, fit un schisme particulier, se séparant de la communion même du patriarche eutychien, Timothée, qui favorisait tantôt un parti, tantôt l'autre. Timothée étant mort, il y eut deux évêques eutychiens, un de chaque secte. L'impératrice Théodora, qui tenait secrètement à ces erreurs, fit bannir l'un et maintenir l'autre. Mais le grand nombre était pour le banni, qui se nommait Gaïen, de la secte des phantasiastes. Les deux partis en vinrent plusieurs fois aux mains, et il y eut beaucoup de personnes tuées de part et d'autre. Enfin le protégé de Théodora, qui se nommait Théodose, du parti des corrupticoles, fatigué de ces séditions, vint à Constantinople, où l'impératrice le fit traiter avec honneur, promettant à l'empereur qu'il recevrait le concile de Chalcédoine. Mais, comme il persistait à le refuser, il eut ordre de sortir de Constantinople, et demeura comme exilé à deux lieues de la ville (3).

Cependant l'empereur Justinien, voulant ramener à l'unité de l'Église les partisans de Sévère, fit venir à Constantinople six évêques de son parti et six évêques catholiques pour entrer amiablement en conférence. Ils s'assemblèrent dans une salle du palais, avec un petit nombre de prêtres ; Hypace, métropolitain d'Ephèse, le même que l'empereur envoya peu après à Rome, porta la parole au

(1) *Vita Sab. apud Sur.* — (2) *Bibl. orient.* d'Assemani, t. I, p. 382. *Acta SS.*, t. V, *junii. Hist. chronol. patriarch. Alex.*, p. 56-59 — (3) Liberat., c. xx.

nom des évêques catholiques, qui se trouvèrent réduits à cinq, le sixième était tombé malade.

Profitant d'un écrit que les sévériens avaient présenté à l'empereur, Hypace leur demanda : Dites-nous donc quelle opinion vous avez d'Eutychès ? Les sévériens répondirent : Nous le tenons pour hérétique, ou plutôt pour hérésiarque. — Et quelle opinion avez-vous de Dioscore et du second concile d'Éphèse, qu'il a assemblé ? — Nous les tenons pour orthodoxes. — Mais si vous condamnez Eutychès, comment justifiez-vous Dioscore et son concile, qui ont justifié Eutychès ? Peut-être qu'ils l'ont justifié comme ayant fait pénitence. — Mais, s'il a fait pénitence, pourquoi l'anathématisez-vous ? — Comme cette réplique embarrassait les sévériens et qu'ils ne savaient que répondre, l'évêque Hypace ajouta : Il s'est si peu repenti, qu'avant même qu'on eût achevé de lire les actes faits contre lui à Constantinople, ils l'ont justifié, et condamné Flavien et Eusèbe.

A la fin, Hypace résuma la discussion en ces termes : Dites-vous qu'Eutychès fût catholique ou hérétique ? Ils répondirent ; Hérétique. Donc, ajouta-t-il, Eusèbe eut raison de l'accuser, et Flavien de le condamner. Ils en convinrent. Hypace continua : Dioscore et son concile eurent donc tort de le recevoir ? Ils en convinrent encore ; et il poursuivit : Il fallait donc un autre concile universel pour corriger les injustices de celui de Dioscore ? Ils reconnurent qu'il le fallait. D'où Hypace conclut qu'il était donc juste d'assembler le concile de Chalcédoine. Les sévériens dirent : Il était juste et nécessaire de l'assembler ; la question est de savoir si la fin a été aussi juste. On remit à l'examiner dans la conférence du second jour.

Les sévériens y objectèrent que le concile de Chalcédoine avait innové dans la foi en décidant que les deux natures étaient distinctes en Jésus-Christ après l'union, soutenant qu'il fallait dire, avec saint Cyrille d'Alexandrie et les évêques ses prédécesseurs, que de deux natures s'il s'était fait, après l'union, une nature du Verbe de Dieu incarné. A ce propos, ils alléguèrent un grand nombre de pièces, dont les unes étaient fausses, les autres interpolées, d'autres d'une autorité incertaine, comme les écrits de saint Denys l'Aréopagite. L'évêque Hypace leur opposa les écrits authentiques et sûrs de Pères bien connus, particulièrement de saint Cyrille, qui, en disant une nature du Verbe incarné, n'a pas moins distingué les deux natures la divine et l'humaine. Hypace aurait pu ajouter cette comparaison : De même que la nature de l'homme est une, et que cependant il y subsiste deux natures distinctes et qui jamais ne se confondent, savoir, la nature spirituelle de l'âme et la nature matérielle du corps.

Les sévériens incidentèrent beaucoup sur l'admission de Théodoret et d'Ibas au concile de Chalcédoine, et sur la lettre d'Ibas à Maris. Hypace répondit, après autres choses : Encore que cette lettre ait été publiée du vivant de saint Cyrille, elle ne l'a point empêché de travailler à la paix, comme il le témoigne dans sa lettre à Valérien d'Icône. Et toutefois, le concile de Chalcédoine n'a reçu Ibas qu'après qu'il eut anathématisé Nestorius et sa doctrine. Nestorius et Eutychès eux-mêmes eussent été reçus s'ils avaient renoncé à leurs erreurs. Le concile de Chalcédoine a donc traité Ibas et Théodoret plus rigoureusement que n'avait fait saint Cyrille pour se réconcilier avec eux ; car cet évêque avait seulement exigé qu'ils consentissent à la condamnation de Nestorius et à l'ordination de Maximien de Constantinople, tandis que le concile les a obligés d'anathématiser publiquement Nestorius. Les sévériens ayant paru satisfaits de cette réponse, on leva la séance.

Le troisième jour, l'empereur assista à la conférence avec le sénat et le patriarche Épiphane. Ayant fait asseoir les évêques, il les exhorta à la paix avec une douceur dont ils furent charmés. Les sévériens lui firent entendre secrètement que les catholiques ne confessaient pas que Dieu eût souffert dans sa chair, ni que celui qui a souffert fût un de la Trinité, ni que les miracles et les souffrances fussent de la même personne. L'empereur ayant interrogé sur cela les évêques, Hypace répondit : Seigneur, nous confessons, ou plutôt l'Église catholique et apostolique, votre mère, confesse que les souffrances et les miracles appartiennent à la même personne de Jésus-Christ, mais non à la même nature. Selon la doctrine des saints Pères, la chair est passible, la divinité impassible. Il est un de la Trinité selon la nature divine, et un d'entre nous selon la chair ; il est consubstantiel au Père selon la divinité, et à nous selon l'humanité.

Après la conférence du troisième jour, l'empereur fit venir une quatrième fois les évêques dans son palais. Il leur parla à tous, leur témoignant avec quelle ardeur il désirait leur réunion. Mais des six évêques sévériens, il n'y eut que Philoxène de Dulichium qui se laissa persuader. Il fut suivi d'un bon nombre d'entre les clercs et les moines qui les avaient accompagnés, et qui s'en retournèrent avec joie à leurs églises et à leurs monastères, après avoir été admis à la communion de l'Église catholique. Quelques-uns, parlant en syriaque, disaient aux évêques orthodoxes : Les sévériens nous ont séduits, et nous en avons séduit plusieurs autres ; car ils nous disaient que le Saint Esprit s'était retiré des églises et du baptême des catholiques comme aussi de leur communion. Mais nous espérons, par la grâce de Dieu, ramener la plupart de ceux que nous avons trompés. Telle fut la fin de la conférence de Constantinople, dont nous n'avons point les actes, mais une relation abrégée et fidèle dans une lettre d'Innocent, évêque de Maronie, un des six évêques catholiques, à un prêtre nommé Thomas (1).

(1) Labbe, t. IV, 1763.

Tandis que l'Orient voyait multiplier les disputes, l'Occident voyait multiplier les saints. La Gaule, en particulier, devenue France, voyait fleurir presque partout de saints évêques et de saints moines qui laissaient après eux des imitateurs de leurs vertus. Saint Remi, l'apôtre des Francs, mourut le 13 janvier 533, âgé de quatre-vingt-seize ans, et après soixante-quatorze ans d'épiscopat. Etant encore en pleine santé, il fit un testament que nous avons, et où il institue ses héritiers l'église de Reims, Loup, évêque de Soissons, et le prêtre Agricole, ses neveux. Entre autres choses, il lègue à l'église de Reims et à celle de Laon un grand vase d'argent pesant dix-huit livres, pour en faire des calices et des patènes. Il ajoute, parlant à l'église de Reims: Je vous lègue aussi un autre vase que m'a donné le roi Hlodovic (Clovis) de glorieuse mémoire, que j'ai levé des sacrés fonts, et je veux qu'on en fasse un ciboire et un calice sculptés: ce que je ferai exécuter par moi-même, si le Seigneur me conserve la vie. Comme ce calice devait servir pour la communion du peuple, il ordonna qu'on y gravât trois vers latins, qu'il avait fait mettre sur un vase de l'église de Laon, et qui expriment la foi en la présence réelle, et la transsubstantiation. Ce calice se conserva dans l'église de Reims jusqu'au temps d'Hincmar, où il fut fondu pour payer aux Normands la rançon des captifs. Saint Remi donne au prêtre Agricole, son neveu, une vigne, à la charge de faire pour lui une offrande à l'autel les fêtes et les dimanches, et de donner tous les ans un festin aux prêtres et aux diacres de l'église de Reims. Il charge un autre de ses neveux d'en donner aussi un tous les ans aux prêtres et aux diacres de l'église de Laon. Cette dévotion de fonder des festins à certains jours pour les chanoines et pour les moines devint fort au goût des siècles suivants. On voit, par le nombre des legs, que saint Remi était fort riche en terres et en esclaves; car il nomme de ces derniers jusqu'à quatre-vingt-quatre, dont il affranchit un grand nombre (1).

Un jour le saint évêque de Reims fut invité à un concile, malgré son grand âge, pour y confondre un évêque arien, fort versé dans la dispute et dans les subtilités de la dialectique. Remi ne manqua pas de s'y rendre, et, dès qu'on le vit entrer, tous les Pères du concile se levèrent pour lui faire honneur. L'évêque arien fut le seul qui resta sur son siége par mépris; mais Dieu lui réservait une humiliation proportionnée à son orgueil. Saint Remi ayant fait un beau discours contre l'erreur, tout le monde était dans l'attente de ce que l'évêque arien allait répondre; mais il perdit à l'instant l'usage de la parole, et, sans pouvoir proférer un seul mot, il alla se jeter aux pieds du saint évêque pour confesser son péché et ses erreurs par ses gémissements et ses larmes. Alors le saint lui dit: Au nom de Jésus-Christ, Notre Seigneur, vrai Fils de Dieu, si vous le croyez ainsi, parlez et confessez ce que l'Église catholique croit de lui. Aussitôt le superbe hérétique, devenu humble et fidèle, recouvra l'usage de la parole et confessa distinctement la foi de la Trinité et de l'Incarnation. Saint Remi, au lieu de s'applaudir, ne fit servir cet événement qu'à montrer aux évêques qu'on ne doit jamais rebuter les plus grands pécheurs, puisque le Seigneur avait autorisé par un miracle la pénitence de cet arien (2).

Peu de temps après que saint Remi eut fait son testament, il perdit la vue. Cette affliction redoubla sa ferveur et acheva de le détacher de la terre; mais il eut la consolation de recouvrer l'usage des yeux avant sa mort. Saint Sidoine et saint Grégoire de Tours font un grand éloge de son éloquence et de son érudition. Il avait de dignes amis. L'histoire en cite un, nommé Anatole, qui fonda de ses biens jusqu'à douze hôpitaux. Il eut pour successeur dans le siége de Reims saint Romain, abbé de Mantenai, près de Troyes. Il avait formé plusieurs disciples qui se distinguèrent par la sainteté de leur vie. Le saint abbé Thierri fut le plus célèbre. C'était le fils d'un voleur, mais tellement prévenu de la grâce divine, qu'ayant été engagé malgré lui dans les liens du mariage, il persuada à sa femme de garder l'un et l'autre la continence. Il se retira dès lors auprès de saint Remi, et, sous sa direction, bâtit auprès de Reims un monastère où il assembla en peu de temps une fervente communauté. Ayant reçu l'ordre de la prêtrise, il travailla avec zèle à la conversion des âmes, et particulièrement à celle de son père, qui de voleur se fit moine.

Un jour que le saint abbé passait avec saint Remi, en chantant des psaumes, près d'un lieu de débauche, hors de la ville, plein de femmes prostituées, la voix lui manqua tout à coup. La même chose lui étant arrivée au retour, saint Remi lui en demanda la cause. Il répondit que c'était la douleur de voir des âmes se perdre ainsi presque sous les yeux de leur évêque, et il lui conseilla de changer ce lieu infâme en un monastère de veuves et de repenties, où ces malheureuses pourraient se retirer. Saint Remi exécuta ce conseil (3).

Le disciple ne survécut pas longtemps au maître. Saint Thierri mourut le premier jour de juillet, vers l'an 533, après s'être rendu célèbre dans le royaume d'Austrasie par un grand nombre de miracles. Le roi de Metz, Thierri ou Théodoric, ayant appris sa mort, se rendit en diligence à son monastère, et voulut lui-même porter le corps jusqu'au lieu de la sépulture. Ce n'était pas moins un acte de reconnaissance que de piété. Ce prince, qui était en danger de perdre un œil, avait été guéri par cet abbé, et il donna pour ce

(1) Labbe, t. IV, *Bibl. nov.*, p. 806. — (2) Flodoar, l. I, c. XVI. (3) *Ibid.* l. I, c. XXIV. *Histoire de l'Église gallicane*, l. V.

sujet la terre de Germigni à son monastère.

Une princesse du sang de Clovis se distinguait à cette époque par sa constance dans la foi catholique. Amalaric, roi des Visigoths, qui régnait dans la Septimanie et en Espagne, avait épousé une fille du roi des Francs, nommée Clotilde comme sa mère. Le roi goth n'oublia rien pour l'engager dans l'arianisme. Elle résista à ses caresses et à ses menaces. Il en vint aux mauvais traitements : il permettait ou plutôt il commandait de lui jeter de la boue et des ordures lorsqu'elle allait à l'église. Enfin il la frappa lui-même plusieurs fois jusqu'au sang. Alors elle envoya un mouchoir teint de son sang à son frère Childebert, roi de Paris, qui se mit aussitôt en marche pour la délivrer (1).

En passant par le Berri, il visita un saint ermite nommé Eusice, et lui offrit cinquante pièces d'or. Le saint homme refusa de les recevoir, et dit au roi : Pourquoi me les offrir ? donnez-les à quelqu'un qui les distribue aux pauvres. Pour moi, je n'en ai pas besoin ; il me suffit de prier le Seigneur pour la rémission de mes péchés. Il ajouta : Allez, vous remporterez la victoire et ferez à votre volonté. Childebert fit donner l'argent aux pauvres, et il promit que, s'il revenait vainqueur, il ferait bâtir en ce lieu une église pour la sépulture du saint vieillard. La prédiction fut accomplie. Childebert fut partout victorieux et pilla les trésors d'Amalaric, qui fut tué en fuyant, apparemment par Theudis, son successeur ; car ce nouveau roi des Visigoths, ayant été assassiné quelques années après, recommanda instamment qu'on ne vengeât pas sa mort, parce qu'il avait tué lui-même le chef de son peuple (2). Childebert revint triomphant et distribua aux églises de son royaume les vases sacrés qui se trouvèrent dans le butin, savoir: soixante calices, quinze patènes, vingt couvertures de livres d'Evangiles, le tout d'or pur et garni de pierres précieuses. Mais sa sœur Clotilde mourut en chemin, sans doute des mauvais traitements qu'elle avait soufferts pour la religion. Son corps fut porté à Paris et enterré auprès de Clovis, son père.

A son retour, le roi Childebert fit bâtir un monastère à saint Eusice : c'est celui de Celle en Berri. Eusice était originaire de Périgueux. La pauvreté avait obligé ses parents de le vendre à l'abbé de Percy. Il servit quelque temps le monastère, où, ayant été reçu au nombre des moines, il fut élevé à la prêtrise, et obtint la permission de se retirer dans quelque lieu solitaire ; mais sa vertu et ses miracles lui attirèrent des disciples. Un jour il guérit un de ses voisins de la fièvre quarte. Celui-ci, s'en retournant, aperçut deux ruches d'abeilles que les clercs du saint homme avaient placées sur un arbre. Il lui prit envie de les voler. Il vint donc de nuit avec un complice, et monta sur l'arbre pour lui descendre les paniers. Mais, dans ce moment, le complice vit arriver le saint même, et prit la fuite sans rien dire. Le voisin, qui était sur l'arbre, descendit un panier, que saint Eusice prit de ses mains et posa par terre. Mais quand il voulut descendre le second, le bon vieillard lui dit : En voilà assez pour le coup, mon fils ; réservez l'autre pour qui l'a fait. A ces mots, le voleur, épouvanté, se jette en bas. Eusice l'ayant conduit à sa cellule : Pourquoi, dit-il, avez-vous écouté les suggestions du démon ? n'avez-vous pas reçu hier chez moi la bénédiction du Seigneur ? Si vous m'aviez demandé du miel, je vous en aurais donné sans peine. Enfin il lui en donna un rayon, et le laissa aller, en disant : Prenez garde de recommencer, car le vol est l'argent de Satan. Saint Léonard fut le successeur de saint Eusice dans le gouvernement du monastère de Celle (3).

Les fils de Clovis, Theuderic ou Thierri, roi de Metz, Clotaire, roi de Soissons, et Childebert, roi de Paris, professaient la vraie religion et honoraient généralement ceux qui la pratiquaient ; mais ils ne la pratiquaent pas toujours eux-mêmes : leur politique n'avait guère d'autre règle que leur intérêt, et plus d'une fois la férocité et la perfidie du barbare l'emportèrent sur la justice et l'humanité. En cela, au reste, ils ne différaient pas des rois de leur temps. Ainsi, trois frères s'étaient partagé le royaume de Thuringe : Baderic, Hermanfride et Berthaire. Hermanfride tua Berthaire, qui laissa une jeune orpheline nommée Radegonde. Pour se défaire également de Baderic, il fit dire à Thierri de Metz : Si vous le tuez, vous aurez la moitié du pays. Ravi de cette nouvelle, Thierri joignit Hermanfride avec une armée. Baderic fut défait et tué ; mais Hermanfride ne tint pas sa promesse. Pour se venger, Thierri appelle Clotaire à son secours, et rentre en Thuringe, où l'armée d'Hermanfride est complétement défaite. Clotaire eut parmi ses captifs Radegonde, fille de Berthaire. Mais Thierri chercha, sans y réussir, à tuer Clotaire lui-même. De retour dans son domaine, il invita Hermanfride à venir le voir en toute assurance ; et de fait il le combla d'honneurs et de présents. Mais un jour qu'ils étaient à causer ensemble sur les remparts de Tolbiac, Hermanfride fut jeté par-dessus la muraille, et mourut de sa chute. Qui le jeta ainsi, dit Grégoire de Tours, nous l'ignorons ; mais plusieurs assurent que c'était une fourberie manifeste de Theuderic ; car il était très-rusé à faire de ces tours. Il faillit lui-même perdre l'Auvergne, qu'il avait conquise du vivant de son père. Pendant qu'il était en Thuringe, le bruit ayant couru qu'il était mort, un sénateur d'Auvergne, nommé Arcade, invita Childebert, roi de Paris, à venir s'emparer du pays, et de fait lui ouvrit par trahison une porte de la ville. Mais à peine Childebert fut-il entré, qu'il apprit que son

(1) Greg. Tur., l. III, c. X. — (2) *Ibid.*, *De Glor. conf.*, c. LXXXII. — (3) *Ibid.*, *De Glor. conf.*, c. LXXXII. Isid. *Hist. Goth.*

frère Theuderic était revenu bien vivant de Thuringe : il quitta donc l'Auvergne, et marcha contre Amalaric, au secours de sa sœur Clotilde, ainsi que nous l'avons vu (1).

Peu après, Childebert et Clotaire entreprirent de reconquérir la Bourgogne, dont Gondemare, frère de saint Sigismond, avait repris et occupait la meilleure partie ; et ils allèrent mettre le siége devant Autun. Thierri de Metz, qu'ils avaient appelé à leur secours, refusa d'y aller. Mais les Francs, qui étaient de son côté, lui dirent : Si tu ne veux pas aller avec tes frères en Bourgogne, nous t'abandonnons, et nous aimons mieux les suivre. Les voyant si peu fidèles, il leur répondit : Suivez-moi en Auvergne : c'est là que je vous ferai avoir de l'or et de l'argent, et tout ce que vous pouvez désirer : seulement n'allez pas avec eux. Gagnés par ces promesses, ils promirent de faire sa volonté. Ainsi, pendant que ses deux frères s'emparent de toute la Bourgogne, après avoir mis en fuite Gondemare, il entra en Auvergne, ravagea tout le pays, et mit le siége devant la capitale, avec la résolution d'en raser les murailles, et de bannir l'évêque, qui était saint Quintien. Ce bon pasteur, plus alarmé du danger de son troupeau que de la disgrâce dont il était menacé lui-même, eut recours aux jeûnes et à la prière. Il passait les nuits avec son clergé à faire des processions autour des remparts en chantant des psaumes. On reconnut bientôt l'effet de son intercession. Le roi Thierri fut tellement épouvanté d'un songe, qu'il sauta de son lit et courut tout éperdu le long du grand chemin. Hilpingue, un de ses officiers, en prit occasion de le porter à la clémence, et lui dit : Prince, les murailles de cette ville sont bien fortes ; elles sont défendues de tous côtés par des boulevards inexpugnables ; je veux dire les églises des saints qui les entourent : de plus, l'évêque de cette ville passe pour avoir un grand pouvoir auprès de Dieu. Changez de résolution, et promettez de ne point faire d'injure à l'évêque ni de renverser la ville. Le roi suivit ce conseil, et publia une défense de faire aucun mal à personne dans un rayon de près de trois lieues.

Dans le cours de ces guerres et de ces révolutions, Theuderic et Childebert, ayant fait alliance, se donnèrent réciproquement des otages. C'étaient des fils de sénateurs. La mésintelligence ayant éclaté de nouveau entre les deux rois, les jeunes hommes furent retenus comme esclaves par ceux qui les avaient en leur garde. Plusieurs s'échappèrent, mais plusieurs aussi ne le purent. De ces derniers fut Attale, petit-fils de saint Grégoire, évêque de Langres, car il avait été marié avant son entrée dans le sacerdoce. Après bien des recherches, il apprit que son petit-fils était réduit à garder les chevaux d'un seigneur franc dans le territoire de Trèves. Le Franc, ayant su de quelle race noble il était, demandait une rançon exorbitante.

A cette nouvelle, le cuisinier du saint évêque lui dit : Si vous me laissiez faire, peut-être pourrais-je le tirer de captivité. Léon, c'était le nom du domestique, ayant obtenu sans peine toute permission, s'en alla dans le pays de Trèves, et s'efforça d'enlever secrètement le jeune Attale ; mais en vain. Alors il dit à un particulier : Vendez-moi comme esclave à ce barbare : le prix sera pour vous ; je ne demande que d'avoir accès dans sa maison. Le Franc, l'ayant acheté, lui demanda ce qu'il savait faire. Je suis excellent cuisinier, dit-il, je n'ai pas mon pareil, eussiez-vous à traiter le roi, nul ne ferait mieux. C'est bien rencontré, dit l'autre, j'ai à traiter dimanche mes parents et mes voisins : fais si bien, que tous en soient dans l'admiration et qu'ils disent n'avoir pas trouvé mieux à la table du roi. Léon le fit, et tous les convives s'extasièrent sur le repas. Dès ce moment le maître le prit en grande affection et lui confia tout ce qui regardait la nourriture de ses gens.

Au bout d'une année, lorsque le maître n'avait plus aucune défiance, il s'en alla dans la prairie avec Attale, se coucha au loin avec lui sur l'herbe, dos contre dos, pour qu'on ne soupçonnât pas qu'ils fussent à se parler, et il dit au jeune homme : Il est temps que nous songions à retourner dans notre patrie. Cette nuit donc, quand vous aurez renfermé les chevaux, gardez-vous bien de vous endormir ; mais sitôt que je vous appellerai, soyez prêt, et partons.

Le Barbare avait invité ce jour-là un grand nombre de ses parents, entre autres son gendre. A minuit, quand on se leva de table, Léon reconduisit le gendre son maître, et il offrit un dernier coup à boire. Mais, dit le gendre en plaisantant, dis-moi donc, favori de mon beau-père, quand est-ce que tu penses lui prendre quelques chevaux et t'en retourner dans ton pays ? Mais, répondit Léon en continuant la plaisanterie, si c'est la volonté de Dieu, je pense le faire cette nuit même. Pourvu, répliqua l'autre, que mes domestiques fassent si bonne garde, que tu ne me prennes rien à moi. Et ils se quittèrent en riant.

Lorsque tout le monde est endormi, Léon appelle Attale, et, après avoir sellé les chevaux, il lui demande s'il avait une épée. Attale ayant répondu qu'il n'avait qu'une petite lance, Léon entre dans l'appartement de son maître, et prend son bouclier avec sa framée. Le maître demanda : Qui est-ce ? et que veut-on ? Je suis votre serviteur Léon, répondit l'autre, et je réveille Attale pour qu'il mène promptement les chevaux au pâturage ; car il dort comme s'il était ivre. C'est bien, dit le maître ; fais comme tu voudras.

Etant donc montés à cheval, ils arrivèrent à la Meuse, qu'ils passèrent à la nage sur des boucliers, laissant à l'autre bord les chevaux

(1) Greg. Tur., l. III, c. IV, VII, VIII et IX.

et leur équipage. Ils s'enfoncèrent dans la forêt. C'était la troisième nuit qu'ils étaient en route, sans avoir mangé. Ils trouvèrent heureusement un arbre chargé de prunes. S'étant un peu restaurés, ils prirent la route de Champagne.

Bientôt ils entendirent des pas de chevaux. Pour n'être pas vus des passants, ils se couchèrent derrière un buisson d'épines, l'épée nue, résolus à se défendre si on venait à les découvrir. Près du buisson, les chevaux s'étant arrêtés pour uriner, un des cavaliers dit : Quel malheur que ces scélérats nous échappent! Si je les trouve, sur mon âme, je ferai pendre l'un et je hacherai l'autre en morceaux. Celui qui parlait était leur maître même, qui venait de Reims, et qui les cherchait. Il allait infailliblement les découvrir, si la nuit n'y eût mis obstacle. Les cavaliers étant partis, les deux fugitifs entrèrent cette nuit-là même dans Reims.

On sonnait les matines du dimanche, quand ils frappèrent à la porte du prêtre Paulet, ancien ami de saint Grégoire. Ce prêtre, ayant entendu le récit de leurs aventures, dit : Elle est donc véritable la vision que j'ai eue ; car cette nuit même j'ai vu deux colombes voler vers moi et se reposer sur ma main. Les jeunes hommes le prièrent de leur donner quelque chose à manger, quoique ce fût avant l'office du dimanche, parce qu'ils n'avait pas goûté de pain depuis quatre jours. Il leur donna du pain trempé dans du vin, et, les ayant cachés avec soin, il s'en alla à matines. En sortant, il rencontra le maître qui les cherchait, et qui lui en demanda des nouvelles. Le prêtre lui donna le change, de sorte qu'il repartit. Les jeunes gens s'étant restaurés chez le prêtre pendant deux jours, s'en allèrent à Langres. Quand saint Grégoire les vit, il pleura de joie. Il donna la liberté à Léon, ainsi qu'à toute sa famille, avec une terre en propriété (1).

A la suite de la guerre d'Auvergne, le sénateur Hortensius, qui gouvernait la ville au nom du roi, fit arrêter arbitrairement sur la place publique un parent du saint évêque Quintien. Celui-ci le pria d'abord, par des amis, de le mettre en liberté, après lui avoir donné audience. N'ayant rien obtenu, il se fit porter lui-même sur la place, ne pouvant plus marcher de vieillesse, et pria les soldats de relâcher le détenu ; mais ils n'osèrent obéir au pontife. Aussitôt il se fit porter à la maison d'Hortensius même, et, secouant contre elle la poussière de sa chaussure, il dit : Maudite soit cette maison, et maudits soient à jamais ses habitants! qu'elle devienne déserte, et qu'il n'y ait personne à y demeurer! Et tout le peuple répondit : Amen! L'évêque ajouta : Je vous prie, Seigneur, que de cette race qui n'a point écouté un évêque, jamais personne ne soit élevé à l'épiscopat! A peine fut-il parti, que tous ceux qui demeuraient dans la maison furent saisis de fièvre, et commencèrent à expirer l'un après l'autre. Le troisième jour, Hortensius, voyant qu'il ne lui restait bientôt plus de serviteur et craignant pour lui-même vint se jeter en larmes aux pieds du saint évêque et lui demander pardon. L'évêque lui pardonna de grand cœur, et fit porter à la maison de l'eau bénite, dont l'aspersion ayant été faite sur les murs, on vit cesser aussitôt toute espèce de maladie. Autant le saint evêque de Clermont était sans respect humain pour les grands, autant il était plein de charité pour les petits. Dès qu'il entendait crier un pauvre, il disait à ses clercs : Allez vite lui porter à manger ; c'est peut-être celui-là même qui nous dit dans l'Evangile que c'est lui qu'on nourrit dans les plus petits (2).

Saint Gal fut le successeur de saint Quintien. Il était issu d'une des plus nobles familles de l'Auvergne et même de la Gaule, et il descendait, par sa mère Léocadie, de saint Epagathe, cet illustre martyr de Lyon de qui nous avons parlé. Les parents de Gal, qui fondaient sur lui l'espérance de leur maison, voulurent le marier à la fille d'un sénateur ; mais les charmes et les avantages du monde ne purent le toucher. Il triompha de l'amour de son père, des caresses de sa mère, et se réfugia dans le monastère de Cournon, proche de la ville d'Auvergne, suppliant l'abbé de lui couper les cheveux. L'abbé ayant appris son nom et sa naissance ne crut pas devoir l'admettre sans le consentement de Georges, son père. Ce vertueux sénateur fut un peu attristé à la proposition qu'on lui en fit : C'était mon premier né, dit-il ; c'est pourquoi je voulais le marier. Mais si le seigneur daigne l'appeler à son service, que sa volonté soit faite plutôt que la nôtre. Accomplissez tout ce que Dieu inspirera à l'enfant. Ainsi l'abbé reçut Gal et le fit clerc, suivant l'expression de Grégoire ; c'est-à-dire qu'il lui donna la tonsure cléricale ou monacale, qui était alors la même.

Gal se distingua dans le monastère par sa régularité et par la beauté singulière de sa voix. Saint Quintien, l'ayant entendu chanter, l'attacha à son église ; et comme sa voix devenait de jour en jour plus belle, on en parla au roi Thierri, qui le fit venir à sa cour, et l'aima comme son fils, aussi bien que la reine. Gal accompagna ce prince dans un voyage de Cologne, et il eut l'occasion d'y exercer son zèle. Il y avait encore dans cette ville un temple des idoles, où l'on venait offrir des vœux et des figures de membres affligés de quelque maladie. Gal y mit le feu et le brûla. Les idolâtres en furent outrés, et le poursuivirent pour le mettre à mort ; mais le roi les apaisa. Gal regretta toujours de n'avoir pas eu le bonheur de mourir pour une telle cause, comme il le disait à saint Grégoire de Tours, son neveu, qui rapporte ce fait (3).

Il était revenu en Auvergne, lorsque saint

(1) Greg. Tur., l. III, c. XV. — (2) *Ibid.*, *De Vitis PP.*, c. IV. — (3) *Ibid.*, c. VI.

Quintien mourut. Voyant les mouvements que l'on se donnait pour l'élection d'un évêque : Ils ont beau faire, dit-il à un clerc, c'est moi qui le serai ; c'est à moi que le Seigneur daignera octroyer cet honneur. Grégoire de Tours dit qu'il parlait ainsi par inspiration divine. Le clerc qui l'écoutait ne pensa pas de même ; car il se mit en colère, lui fit beaucoup de reproches, lui donna même un coup dans le côté, et s'en alla brusquement. De son côté, le prêtre Impétrat, chez qui se tenaient les assemblées pour l'élection, conseilla à Gal, qui était son neveu, d'aller promptement donner avis au roi de la mort de l'évêque, disant : Si Dieu lui inspire de vous donner cet évêché, nous en rendrons grâces à Dieu, sinon, vous vous recommanderez du moins à celui qui l'aura. Comme il arrivait donc à Trèves, saint Aprunculе, évêque de cette ville, venait également de mourir. Le clergé, qui avait connu Gal pendant son séjour à la cour, alla en corps prier le roi de le leur donner pour évêque. Le prince répondit : Choisissez-en un autre, j'ai destiné Gal ailleurs. Sur ces entrefaites, des clercs d'Auvergne vinrent présenter l'acte d'une élection, qu'ils accompagnèrent de grands présents. Car, dit Grégoire de Tours, cette malheureuse coutume s'était déjà introduite, que les rois vendissent l'épiscopat et les clercs l'achetassent. Thierri leur annonça que le diacre Gal serait leur évêque ; et le prince, l'ayant fait ordonner prêtre, donna lui-même un festin au peuple en réjouissance de sa nomination. C'est pourquoi Gal disait souvent, en ralliant, que l'épiscopat ne lui avait coûté qu'un tiers de sou d'or, qu'il donna au cuisinier qui avait préparé le repas. Le roi le fit accompagner par deux évêques jusqu'à la ville d'Auvergne. Il y fut reçu au chant des psaumes, et ordonné évêque vers l'an 532. Il gouverna cette église avec beaucoup d'humilité et de charité, et se distingua surtout par sa patience à souffrir les injures (1).

La réflexion de Grégoire de Tours sur la manière dont les évêchés se vendaient et s'achetaient quelquefois à la cour du prince, est d'autant plus remarquable, que Grégoire naquit vers ce temps, qu'il était neveu de saint Gal, et qu'il fut lui-même un saint évêque. Cette prédominance de la cour dans les élections épiscopales nous explique comment tant d'évêques de France, pieux et saints d'ailleurs, n'ont pas eu le courage de reprendre les rois de certains scandales, même publics. Ils voyaient trop en eux les auteurs de leur dignité. Cette disposition, qui tient un peu plus du courtisan que de l'évêque, perce déjà dans une lettre de saint Remi à trois de ses collègues, au sujet d'un prêtre nommé Claude, qui se conduisait mal, et qu'ils lui reprochaient d'avoir ordonné contre les règles. Je ne me suis pas laissé corrompre par argent, leur dit-il, pour donner la prêtrise à Claude ; je l'ai fait sur le témoignage d'un grand roi, qui était non-seulement le prédicateur, mais le protecteur de la foi catholique. Vous écrivez que ce qu'il a ordonné n'était pas canonique : êtes-vous donc revêtu du souverain pontificat ? Le chef des provinces, le défenseur de la patrie, le triomphateur des nations l'a ordonné ; et vous vous laissez tellement emporter à votre fiel contre moi, que vous ne déférez pas même à l'auteur de votre épiscopat (2). On conviendra sans doute que ces paroles, principalement les dernières, étonneraient prodigieusement dans la bouche de saint Cyprien ou de saint Ambroise.

On vit toutefois, à cette époque-là même, un pontife comparable à saint Ambroise pour sa fermeté à censurer les désordres des grands. Ce fut saint Nicet ou Nécétius, ordonné évêque de Trèves au même temps que saint Gal le fut d'Auvergne. Nicet, parut, dès sa naissance, destiné à la cléricature ; car il naquit, dit Grégoire de Tours, avec une couronne de petits cheveux autour de la tête : ce qui fait juger que dans ce temps-là, c'est-à-dire au commencement du sixième siècle, la tonsure des clercs était semblable à celle que portent aujourd'hui la plupart des moines. Ses parents eurent grand soin de le faire élever dans la piété et dans l'étude des lettres. Ils le mirent ensuite sous la conduite d'un abbé, et il y fit de si grands progrès, qu'il fut jugé digne de lui succéder dans le gouvernement du monastère. Il joignit dans l'exercice de cette charge une grande fermeté à une rare prudence. Il reprenait même avec une sainte liberté les vices du roi Thierri, et ce prince qui, avec de grands défauts, avait de la droiture, ne s'en offensait pas ; ce fut, au contraire, ce qui l'engagea à le faire ordonner évêque de Trèves avec le consentement du peuple. Il envoya même des grands de sa cour pour l'amener de son monastère. En revenant, la nuit les ayant surpris à quelque distance de Trèves, ils dressèrent leurs tentes et lâchèrent leurs chevaux dans les moissons des pauvres. A cette vue, Nicétius leur dit : Chassez bien vite vos chevaux de la moisson du pauvre ; autrement je vous retrancherai de ma communion. Mais ils lui répondirent en colère : Que dites-vous là ? Comment ! vous n'avez pas encore la dignité épiscopale, et déjà vous menacez d'excommunication ? Il est vrai, dit-il, que c'est le roi qui me tire du monastère pour me faire sacrer évêque. La volonté de Dieu s'accomplira ; mais la volonté du roi, par l'opposition que j'y mettrai, ne s'accomplira point pour toute sorte de mal. Et aussitôt il courut lui-même chasser les chevaux de la moisson. Ce langage et cette conduite inspirèrent l'admiration à toute son escorte. Elle voyait un pontife sans respect humain pour les grands, mais craignant Dieu seul (3).

Le roi Thierri ou Théodoric mourut la vingt-troisième année de son règne, c'est-à-dire l'an 534. Il avait des qualités d'un grand roi,

(1) Greg. Tur. *De Vitis PP.*, c. VI. — (2) Labbe, t. IV, 1608. — (3) Greg. Tur., *Vitæ PP.*, c. XVII.

et des vices d'un méchant homme. Quoiqu'il ne pratiquât pas toujours la vertu, il la respecta toujours et la récompensa souvent. Il eut surtout à cœur qu'on rendît une exacte justice à ses sujets. Il fit à ce dessein composer un corps de droit ou une collection des lois des Francs, des Allemands et des Bavarois; car son royaume d'Austrasie s'étendait sur ces peuples au delà du Rhin. Il ajouta à ces lois les articles qu'il jugea nécessaires, et il en retrancha certains usages qui étaient des restes de paganisme ou de barbarie; mais il ne put pas les abolir tous.

Théodebert, son fils, qui lui succéda, parut avoir hérité des vertus et des vices de son père. Avec un cœur susceptible des plus violentes passions, il avait de la grandeur d'âme et de la noblesse dans les sentiments. On espérait tout de son règne : il le commença par une action qui fit tout craindre, et qui scandalisa son peuple et alarma l'Eglise. Il était fiancé avec Wisigarde, fille de Vacon, roi des Lombards; mais, en faisant la guerre contre les Goths, il fut épris de la beauté d'une dame nommée Deutérie, sa prisonnière de guerre; et dès qu'il fut sur le trône, se croyant tout permis, parce qu'il pouvait tout, il l'épousa, quoiqu'elle fût mariée. Ce mauvais exemple fut suivi par plusieurs seigneurs, qui contractèrent des mariages incestueux. Saint Nicétius employa d'abord les exhortations et les réprimandes, tant à l'égard du roi que des autres coupables. Les voyant sans fruit, il retrancha les seigneurs de la communion des fidèles. Ils méprisèrent la sentences, et prétendirent, malgré l'évêque, se trouver à l'office divin; mais ils furent confondus.

Le roi, accompagné de ses courtisans excommuniés, étant entré dans l'église un jour de dimanche pour y assister à la messe, après qu'on eut récité les leçons marquées par l'ancien rituel et fait l'oblation sur l'autel, saint Nicet se tourna vers le peuple et dit à haute voix : Nous ne célébrerons pas ici la messe aujourd'hui, a moins que les excommuniés ne sortent auparavant de l'église. Le roi Théodeber s'opposait à ce qu'on les fit sortir ; mais il eut sa part de la confusion ; car un jeune homme, tourmente du démon, commença à publier dans l'église les vertus de l'évêque et les adultères et les autres crimes du roi. Le prince, épouvanté et confus, ordonna qu'on chassât cet énergumène. L'évêque dit au roi qu'il fallait que les incestueux, les homicides et les adultères sortissent auparavant : ce qui fut exécuté par ordre du roi même. Après quoi l'énergumène, que dix hommes ne pouvaient maîtriser, se trouva guéri par le signe de la croix que fit sur lui l'évêque (1).

L'union scandaleuse de Théodebert avec Deutérie dura sept ans. Mais le saint évêque de Trèves ne cessait ses exhortations et ses réprimandes; et les Francs, s'étant réunis, témoignèrent au roi leur mécontentement de ce qu'il abandonnait ainsi Wisigarde, sa fiancée. Emu de ces sévères leçons, il renvoya Deutérie, quoiqu'il en eût un fils nommé Théodebald, et épousa solennellement Wisigarde. A ces désordres près, qui cessèrent avec le temps, ce prince faisait paraître de grands sentiments de religion et de bonté, dont les habitants de Verdun ressentirent les effets.

Désidérat, évêque de cette ville, avait souffert plusieurs mauvais traitements de la part du roi Thierri, qui l'avait exilé et dépouillé de ses biens. Ayant été rendu à son église après la mort de ce prince, il fut sensiblement affligé de l'extrême indigence où il trouva son peuple réduit. Il s'adressa à Théodebert, et lui demanda à emprunter une somme d'argent qui pût mettre les citoyens de Verdun en état de rétablir leur commerce. Le roi lui donna sept mille pièces d'or, qui reviennent à près de cent cinquante mille francs. Quelques années après, l'évêque étant allé lui reporter cette somme, il refusa de la recevoir, en disant qu'il était assez satisfait d'avoir secouru des pauvres. Au temps où Grégoire de Tours écrivait ces détails, les habitants de Verdun étaient très-renommés par leur richesse et leur bien-être, par suite de cette charité de leur évêque et de cette munificence du roi Théodebert. (2).

Nous avons vu un saint Avit, abbé de Mici, prédire au roi d'Orléans, Clodomir, que s'il épargnait son prisonnier, le roi Sigismond, avec sa femme et ses deux enfants, il remporterait la victoire et serait heureux; mais que, s'il les faisait mourir, lui et sa famille auraient le même sort. Clodomir les ayant tués, fut tué lui-même peu après dans une bataille. Sa femme fut enlevée par son frère Clotaire, qui en fit sa femme ou plutôt sa concubine, car il était déjà marié à une autre. Clotaire était d'une affreuse luxure, au point qu'il prit pour femmes ou concubines les deux sœurs en même temps. Aussi fut-il excommunié plus d'une fois par le saint évêque de Trèves, Nicet. Il restait cependant de Clodomir trois fils en bas âge, Théobalde, Gonthaire et Clodoalde, dont leurs deux oncles s'étaient probablement attribué le royaume paternel. La reine Clotilde, leur aïeule, les faisait élever auprès d'elle, à Paris, et les aimait avec une tendresse unique. Leur oncle Childebert, roi de Paris, en fut jaloux, et, craignant qu'elle ne cherchât à leur procurer la royauté et le royaume de leur père, il fit dire secrètement à son frère Clotaire, de Soissons : Notre mère retient auprès d'elle les fils de notre frère, et veut leur donner le royaume : il faut que vous veniez promptement à Paris, afin que nous délibérions ensemble ce que nous devons en faire, ou leur couper les cheveux pour les réduire à l'état du peuple, ou bien les mettre à mort pour partager le royaume de notre frère. C'était le privilége de la famille royale de porter les cheveux longs. Clotaire, fort réjoui de ces paroles, vint à Paris, où Childebert

(1) Greg. Tur. *Vitæ PP.*, c. XVII. — (2) *Ibid.*, *Hist.* l. III, c. XXXIV.

avait fait courir le bruit qu'ils s'assemblaient pour élever ses enfants au royaume. Ils firent donc dire à la reine, leur mère, de les leur envoyer pour ce sujet ; et Clotilde, ravie de joie, les fit manger et les envoya, disant : Je ne croirai pas avoir perdu mon fils si je vous vois régner à sa place.

Quand ils furent arrivés, on se saisit d'eux, et on les sépara de leurs gouverneurs et de tous ceux qui étaient à leur service. En même temps, Childebert et Clotaire envoyèrent Arcade, sénateur auvergnat, qui avait soulevé l'Auvergne contre le roi Thierri pour le livrer à Childebert ; ils l'envoyèrent présenter de leur part, à leur mère Clotilde, une paire de ciseaux et une épée nue, et lui dire : Vos fils, nos seigneurs, ô très-glorieuse reine, vous demandent ce qu'il vous plaît que l'on fasse de ces deux enfants : si vous voulez qu'on leur coupe les cheveux et qu'on les laisse vivre, ou bien qu'on les égorge tous deux ? On n'avait pris que les deux aînés ; le troisième, savoir Clodoalde, fut sauvé par quelques braves. Clotilde, saisie d'horreur, répondit, dans le premier mouvement de son indignation, sans savoir ce qu'elle disait : Si on ne les fait pas régner, j'aime mieux les voir morts que tondus. Arcade vint promptement dire aux deux rois : Exécutez votre dessein, la reine y consent. Aussitôt Clotaire, qui non-seulement était l'oncle, mais encore le beau-père des deux enfants, pour avoir épousé leur mère, prit par le bras Théobalde, l'aîné des deux, âgé de dix ans, le jeta par terre, lui enfonça un poignard dans la poitrine et le tua cruellement. Aux cris du jeune Théobalde, Gonthaire, son frère, âgé de sept ans, se jeta aux pieds de son oncle Childebert, lui embrassa les genoux, et lui disait en pleurant : Secourez-moi, très-doux père, pour que je ne sois pas tué comme mon frère. Childebert, le visage baigné larmes, dit à Clotaire : Frère bien-aimé, je vous en prie, accordez-moi la vie de cet enfant ; je vous donnerai pour son âme tout ce qu'il vous plaira ; seulement ne le tuez point. Mais Clotaire lui répondit en fureur : Tu le laisseras ou tu mourras pour lui. C'est toi qui m'as engagé dans cette affaire, et tu manques sitôt à ta parole ? Childebert lui rejeta l'enfant, et Clotaire lui enfonça le poignard dans le cœur, comme il avait fait au premier. Avec les deux enfants, ils égorgèrent encore tous les gens de leur service. Après quoi Clotaire monta à cheval et s'en retourna, comme s'il n'avait rien fait. Childebert se retira de même à la campagne ; ensuite ils partagèrent ensemble le royaume de Clodomir (1).

La reine Clotilde fit mettre dans un cercueil les corps de ses deux petit-fils, et, au chant lugubre des psaumes, les suivit avec une douleur extrême à l'église de Saint-Pierre, plus tard de Sainte-Geneviève, où ils furent enterrés dans un même sépulcre auprès de Clovis, leur aïeul. Elle se retira ensuite à Tours, près du tombeau de saint Martin. Elle y considéra sans doute de quelle manière Dieu avait su la venger et la punir. Elle avait poussé ses trois fils à venger le meurtre de son père, de sa mère et de ses deux frères, tués par son oncle Gondebaud. Ce meurtre fut vengé et puni par la mort de Sigismond, de sa femme et de ses deux fils. Mais ce meurtre, à son tour, fut vengé et puni par la mort de Clodomir et de ses deux enfants. Elle avait mis le glaive de la vengeance aux mains de ses trois fils : elle finit par en avoir elle-même l'âme transpercée, et par se voir ainsi, tout à la fois, et vengée et punie. La punition du péché de Gondebaud acheva de sanctifier son fils Sigismond ; la punition du péché de Clodomir acheva de sanctifier sa mère Clotilde. Elle passa le reste de sa vie dans les prières, les aumônes, les veilles et l'exercice de toutes sortes de vertus, donnant libéralement des terres aux églises, aux monastères et à tous les lieux de piété ou de charité. Enfin, pleine d'années et de bonnes œuvres, elle mourut à Tours vers l'an 545. Son corps fut transporté à Paris et enterré, par ses fils Childebert et Clotaire, dans le sanctuaire de la même église de Saint-Pierre ou de Sainte-Geneviève, à côté du roi Clovis, son époux.

Le jeune Clodoalde ayant été sauvé du massacre, se coupa les cheveux de sa propre main, et, renonçant au monde, alla trouver saint Séverin qui demeurait près de Paris, enfermé dans une cellule, et reçut de lui l'habit religieux. Il pratiqua toutes les austérités de la vie monastique, et donna aux monastères et aux églises ce qui lui restait ou ce qui lui revint d'héritages quand il fut réconcilié avec ses oncles. Ensuite, pour éviter les louanges et vivre inconnu aux hommes, il alla en Provence, y demeura longtemps et y fit plusieurs miracles. Il revint à Paris, où il fut reçu avec une grande joie ; et, à la prière du peuple, l'évêque Eusèbe l'ordonna prêtre vers l'an 551. Enfin saint Cloud, car c'est ainsi que nous nommons Clodoalde, bâtit un monastère en un lieu nommé Nogent, à deux lieues au-dessous de Paris, sur la Seine, où il finit saintement ses jours vers l'an 560 (2). Le monastère fut changé depuis en église collégiale, et le village de Nogent, ayant pris le nom de Saint-Cloud, est maintenant une résidence royale, qui, par son nom seul, rappelle tout à la fois et ce que la politique offre de plus barbare, le massacre de deux jeunes princes par leurs oncles, et ce que la religion offre de plus consolant pour les affligés, le bonheur du troisième dans la pauvreté volontaire, qui en fait sur la terre le premier saint de la race des rois francs et leur premier protecteur dans le ciel.

Les rois Childebert et Clotaire voulurent, ce semble, en protégeant la religion, réparer en quelque sorte le scandale qu'ils venaient

(1) Greg. Tur., c. XVIII. — (2) *Acta SS.*, 7 *sept.*

de donner à leurs sujets. Ils ordonnèrent aux évêques de se rendre à Orléans pour y faire des règlements nécessaires au rétablissement de la discipline. Ceux qui ne gardent aucunes lois ont quelquefois du zèle pour les faire observer aux autres. Il se tint donc, au mois de juin 533, un second concile dans cette ville, où l'on fit vingt-un canons contre la simonie et divers autres abus. Il est défendu d'ordonner un prêtre ou un diacre non lettré ou qui ne sait pas la forme du baptême. Il est défendu de donner à l'avenir à des femmes la bénédiction de diaconesse, à cause de la fragilité du sexe. On défend aux abbés, aux reclus et aux prêtres de donner des lettres de communion ; les abbés qui méprisent les ordres des évêques seront excommuniés. On excommunie ceux qui retournent à l'idolâtrie ou mangent des viandes immolées, et même ceux qui mangent des animaux tués par les bêtes, étouffés ou morts de maladie. On recevra les oblations de ceux qui ont été tués en quelque crime, pourvu qu'ils ne se soient pas tués eux-mêmes. On défend, sous peine d'anathème, d'épouser sa belle-mère, et, sous peine d'excommunication, les mariages avec les Juifs. L'infirmité, quelle qu'elle soit, qui survient après le mariage contracté, n'est pas une raison de le dissoudre. Défense d'accomplir des vœux dans les églises en chantant, en buvant ou en commettant d'autres immodesties plus propres à irriter Dieu qu'à l'apaiser. Ces excès étaient des restes des superstitions païennes, qu'on eut bien de la peine à extirper entièrement (1).

Vingt-six évêques assistèrent en personne à ce concile, et cinq par députés. Il paraît qu'Honorat de Bourges, qui souscrivit le premier, y présida. Les autres métropolitains, qui sont saint Flavius ou Fleu de Rouen, successeur de saint Gildard, saint Léon de Sens, Injuriosus de Tours, saint Julien de Vienne, Aspasius d'Eause ne gardent aucun rang dans les souscriptions. Injuriosus était le quinzième évêque de Tours. Il fit bâtir une église de la Sainte-Vierge, institua dans sa cathédrale l'office de Tierce et de Sexte, et résista avec fermeté au roi Clotaire quand il ordonna que toutes les églises de son royaume payassent au fisc la troisième partie de leurs revenus. Tous les autres évêques s'y étaient soumis, même par écrit, quoiqu'à regret ; mais Injuriosus refusa courageusement de souscrire à cette imposition, et dit au roi : Si vous voulez enlever ce qui est à Dieu, Dieu vous enlèvera bientôt votre royaume. N'est-ce pas une chose inique? Vous, qui devriez nourrir les pauvres de vos greniers, vous voulez remplir vos greniers du bien des pauvres? Ayant parlé de la sorte, il sortit brusquement de l'assemblée sans prendre congé du roi. Clotaire fut effrayé et craignit de s'attirer l'indignation de saint Martin s'il méprisait les remontrances d'un de ses successeurs. Il condamna son entreprise sur les biens de l'Eglise, et envoya après Injuriosus des personnes chargées de présents, pour l'engager à implorer pour lui la protection de saint Martin. Ainsi, la fermeté d'un seul évêque mit un frein à la cupidité d'un puissant roi. Cependant, après avoir si bien parlé, l'évêque Injuriosus ne fit peut-être pas aussi bien. Quand il mourut, l'an 548, il laissa dans le trésor de son église plus de vingt mille pièces d'or. Baudin, son successeur, fit mieux : il les distribua aux pauvres (2).

Parmi les autres évêques du second concile d'Orléans, les plus distingués sont saint Lo de Coutances, qui, après la mort de Possesseur, fut ordonné évêque de cette ville par saint Gildard ou Godard de Rouen ; saint Eleuthère d'Auxerre, Eumerius de Nantes, saint Innocent du Mans, saint Agrippin d'Autun, saint Gal d'Auvergne, et saint Léon de Sens. La ville de Sens était du royaume de Théodebert ou d'Austrasie, et Melun de celui de Childebert, qui voulait la distraire du diocèse de Sens, et y établir un évêché. Il en avait écrit à saint Léon, l'invitant à venir ordonner un évêque à Melun, à la prière du peuple, ou du moins à y donner son consentement. Léon répondit : Je m'étonne que vous vouliez m'obliger à le faire sans l'ordre du roi Théodebert, votre fils, dont je suis sujet ; d'autant plus que c'est une nouveauté. Il semble que vous vouliez me reprocher de négliger cette partie de mon diocèse ; c'est pourquoi je proteste qu'aucun évêque n'ait à l'entreprendre contre les canons, sous peine d'en être repris en concile. Vous devez plutôt maintenir pendant votre règne la paix entre les évêques, et entre les peuples et leurs pasteurs. Si ce peuple demande un évêque parce que depuis longtemps je ne l'ai point visité, ni par moi ni par un autre, je réponds que ce n'est pas ma faute, et que ni ma vieillesse ni mes infirmités ne m'en auraient empêché, si les chemins ne m'avaient été fermés de votre part. Que si vous voulez, sans mon consentement, faire ordonner un évêque à Melun, vous devez savoir que celui qui sera ordonné et ceux qui l'ordonneront seront séparés de notre communion jusqu'au jugement du Pape ou du concile. La remontrance de l'évêque eut son effet, et l'entreprise de Childebert n'eut point d'autres suites (3).

Au mois de novembre 535, les évêques du royaume de Théodebert ou d'Austrasie, autrement la France orientale, s'assemblèrent en concile à Clermont en Auvergne. Ils commencèrent par prier à genoux pour la personne du roi, qui leur avait permis de s'assembler, et pour la prospérité de son règne. Ensuite, après s'être fait lire les anciens règlements, ils jugèrent à propos d'en renouveler quelques-uns et d'y en ajouter quelques nouveaux. On fit seize canons. Pour prévenir l'abus qui commençait à s'introduire, d'obtenir les évêchés par la faveur des rois, il est dit : Que

(1) Labbe, t. IV, 1780. — (2) Greg., l. IV, c. II ; l. X, c. X, 15 et 16. — (3) Labbe, t. V, 377.

celui qui désire l'épiscopat sera ordonné par l'élection des clercs et des citoyens, et le consentement du métropolitain, sans employer la protection des personnes puissantes, sans user d'artifice, ni obliger personne, soit par crainte, soit par présent, à écrire un décret d'élection. Autrement, l'aspirant sera privé de la communion de l'église qu'il veut gouverner. Les clercs ne doivent point être soutenus contre leurs évêques par les puissances séculières. Ceux qui demandent aux rois les biens d'une église au préjudice des pauvres seront privés de la communion de cette église, et la donation nulle. Celui-là aussi sera excommunié qui privera l'église, en quelque manière que ce soit, de ce qui lui a été donné par écrit, et ne le rendra pas à la première sommation de l'évêque.

Tous les clercs doivent célébrer Noël, Pâques, la Pentecôte et les autres fêtes solennelles avec l'évêque dans la cité, excepté ceux qui sont attachés à des titres dans la ville ou à la campagne. La même chose est ordonnée aux principaux d'entre les citoyens, sous peine d'être privés de la communion à ces fêtes. Il est défendu d'employer les tapis et les voiles de l'autel pour couvrir les corps des morts, même des prêtres, ni de prêter l'argenterie des églises à des noces. Défense de se marier avec des Juifs ; défense de préposer des Juifs pour juges à des peuples chrétiens. On excommunie ceux qui contractent des mariages incestueux, et nommément celui qui épouse la veuve de son frère et la sœur de sa femme. Cette excommunication désignait clairement le roi Clotaire. Les évêques du concile de Clermont, n'étant pas de son royaume, firent ce qu'ils purent pour remédier au scandale de sa polygamie.

Ces canons furent souscrits par quinze évêques : Honorat de Bourges, saint Gal d'Auvergne, saint Grégoire de Langres, saint Hilaire de Gabale ou de Mende, Rurice II de Limoges, Flavius de Reims, successeur de saint Romain, saint Nicet de Trèves, Deutérius de Lodève, saint Dalmace de Rodez, Loup de Châlons-sur-Marne, Domitien de Cologne, saint Venant de Viviers, saint Hespérius de Metz, Désidérat de Verdun, Gramace de Vindisch, dont le siége a été transféré à Constance.

Pendant que ces évêques étaient assemblés à Clermont, une foule de particuliers au désespoir recoururent à eux comme aux défenseurs naturels des peuples auprès des princes. Comme il y avait trois ou quatre royaumes parmi les Francs des Gaules, il arrivait bien des fois que les habitants de l'un étaient traités comme étrangers ou comme ennemis dans l'autre. Sur leurs plaintes, les évêques du concile de Clermont écrivirent une lettre commune à Théodebert pour le conjurer de ne pas permettre que les sujets d'un roi fussent dépouillés des biens qu'ils possédaient dans un autre royaume. C'est, lui disent-ils, ce que nous attendons de votre piété et de votre justice. Ce sera un moyen d'attirer de nouvelles prospérités sur votre règne, et votre gouvernement en deviendra une image plus parfaite de celui du Seigneur. Nous vous demandons très-humblement que vos sujets et ceux des rois vos oncles, soit évêques, clercs ou laïques, puissent jouir librement des biens qui leur appartiennent, en payant les tributs ordinaires : ce qui sera même plus profitable à votre trésor (1). C'est ainsi que les évêques catholiques travaillaient à réunir dans la même justice et la même charité, les peuples et les royaumes que la politique séculière tendait à diviser les uns contre les autres.

Un des évêques les plus illustres parmi les Francs, et d'origine franque lui-même, était alors saint Médard. Il était né à Salenci, près de Noyon, d'un seigneur franc, nommé Nectard, at d'une dame romaine, c'est-à-dire gauloise, nommée Protagie. Il montra dès son enfance un amour tendre pour les pauvres. Souvent il leur donnait sa nourriture en cachette et jeûnait le reste du jour. On rapporte même que, gardant un jour les chevaux de son père en l'absence des domestiques, il en donna un à un voyageur fatigué. Sa mère lui avait fait une robe comme il allait à l'école dans la ville de Vermandois, depuis nommée Saint-Quentin ; un jour elle la lui donna pour y faire accommoder quelque chose par l'ouvrier, mais le saint enfant en revêtit un pauvre. Ses parents, qui connaissaient ses inclinations vertueuses, ne s'y opposaient pas. Son père lui avait dit : Fais comme tu voudras : seulement conserve-nous de quoi vivre. Il avait pour condisciple un jeune homme nommé Eleuthère, avec lequel il lia une etroite amitié. C'est saint Eleuthère, évêque de Tournai.

Les vertus de Médard croissaient avec l'âge, et sa réputation avec ses vertus. Il était déjà connu dans presque toute la Gaule, lorsque, après la mort d'Allomère, il fut ordonné évêque de Vermandois, par saint Remi, vers l'an 530. Il transféra son siége à Noyon, ville plus fortifiée que l'ancienne Auguste des Vermandois, qui avait été ruinée par les courses des Barbares dans le cinquième siècle. Mais rien ne montre mieux l'estime qu'on avait du mérite de ce saint évêque que ce qu'on crut devoir faire en sa faveur contre les règles ordinaires de la discipline. Saint Eleuthère, évêque de Tournai, étant mort quelque temps après, saint Médard fut élu, du consentement du roi Clotaire, du peuple et du clergé, pour gouverner cette église conjointement avec celle de Noyon ; et les deux églises, gouvernées par un même évêque, demeurèrent unies pendant plus de six cents ans.

Saint Eleuthère avait succédé à Théodore dans le siége de Tournai. C'était un des plus grands diocèses de toute la Gaule, s'étendant jusqu'à Gand et Anvers, mais peut-être celui

(1) Labbe, t. IV, 1803-6.

où il restait le plus d'idolâtres. Eleuthère cultiva ce vaste champ avec un zèle infatigable. Il fit beaucoup et souffrit encore plus; mais ces miracles convainquirent enfin les esprits, en même temps que sa douceur lui gagnait les cœurs. Il ressuscita la fille d'un tribun, laquelle était déjà enterrée, et il ne se vengea des mauvais traitements qu'il avait reçus des habitants de Tournai, la plupart idolâtres, qu'en les délivrant, par ses prières, d'une maladie contagieuse. Un homme si puissant en œuvres ne pouvait manquer de l'être en parole. Il convertit un grand nombre de païens par ses prédications, et l'on assure qu'il eut la consolation d'en baptiser onze mille en une semaine. Saint Eleuthère fit plusieurs fois le pèlerinage de Rome pour exposer aux papes saint Symmaque et saint Hormisdas la foi qu'il prêchait, et se renouveler dans l'esprit de l'apostolat aux tombeaux des apôtres.

Vers l'an 520, la trente-unième année de son épiscopat, la soixante-onzième année de son âge, il fut affligé d'apprendre que les enfants de l'Eglise étaient troublés par les hérésies de Nestorius et d'Eutychès. Il ordonna, par l'autorité du Pontife romain, que tous les hérétiques seraient chassés, s'ils ne confessaient Jésus-Christ conformément à la croyance de l'Eglise. On prit donc jour pour assembler le synode : les hérétiques y parurent, aussi bien que les catholiques. Après une discussion assez vive de part et d'autre, le saint évêque se leva, et, faisant silence de la main, il dit : Vous tous qui confessez Dieu le Père et son Fils, avec le saint Esprit, écoutez. Après quoi, exposant fort bien le mystère de l'Incarnation, il réfute et repousse avec une égale force les hérésies opposées d'Eutychès et de Nestorius, il déclare et prouve en passant que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père (1), et conclut en ces termes : Si quelqu'un contredit ces décrets, qu'il soit anathème de la part du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ayant ainsi parlé, il s'assit; les catholiques en bénissaient Dieu à haute voix, et les hérétiques se retirèrent confus (2)

Saint Eleuthère mourut saintement vers l'an 531, après avoir reçu le corps du Seigneur avec de grands sentiments de piété. Il est honoré le vingt de février (3).

Saint Médard ne s'était rendu à Tournai que pour y faire les funérailles de saint Eleuthère, son ami particulier. Mais la Providence avait sur lui d'autre desseins pour le bien de cette Eglise, dont il fut obligé de prendre le gouvernement sans quitter la sienne. Alors son zèle parut s'accroître avec son troupeau. Saint Médard mourut après quinze ans d'épiscopat, et sa mort ne fut pas moins éclatante que sa vie, par la pompe de ses obsèques et les miracles qui les accompagnèrent. Dès que le roi Clotaire eut appris sa maladie, il alla le visiter et lui demander sa bénédiction. Ce prince n'en demeura pas là. Pour se consoler de la mort de ce saint évêque, qu'il regardait comme un puissant protecteur auprès de Dieu, il fit porter son corps à Soissons, où il tenait sa cour, et promit de faire bâtir une église et un monastère sur son tombeau, dans une de ses terres nommée Crouy. C'est l'origine du du célèbre monastère de Saint-Médard de Soissons. Les chaînes de plusieurs prisonniers furent brisées pendant le convoi, et saint Grégoire de Tours les avait vues attachées au tombeau du saint en mémoire du miracle (4).

Sainte Radegonde avait encore plus de vénération pour saint Médard que le roi Clotaire, son mari. Elle avait été élevée dans le diocèse du saint évêque. Clotaire, dont elle était prisonnière, comme nous l'avons dit, l'avait épousée malgré elle. Mais l'horreur qu'elle avait de ses concubines et de ses mariages incestueux la faisait gémir en secret des liens qui l'attachaient à ce prince dissolu. Elle se levait souvent la nuit d'auprès de lui pour vaquer à la prière. Ses plus chères délices étaient d'aller servir les malades dans un hôpital qu'elle avait établi à Athies, où elle avait été élevée ; elle croyait perdu tout ce qu'elle n'avait pas donné aux pauvres. Pendant tout le carême, elle portait un cilice sous ses habits précieux, et elle trouvait le moyen de pratiquer une exacte abstinence à la table même du roi. Clotaire, qui l'aimait passionnément à cause de sa beauté, se plaignait souvent d'avoir épousé, non pas une reine, mais une religieuse, et lui faisait de fréquents reproches de ses dévotions. Elle, de son côté, lui demandait la permission de se retirer pour se consacrer à Dieu. Ce prince ayant fait mourir, sur de vains soupçons, un frère qu'elle aimait tendrement et qui avait été fait prisonnier avec elle, elle redoubla ses instances et obtint enfin le consentement qu'elle désirait. Elle se retira aussitôt à Noyon et pria saint Médard, qui vivait encore, de la consacrer à Dieu en lui donnant le voile. Des seigneurs francs, qui se trouvaient présents, s'y opposaient et retiraient saint Médard de l'autel pour l'empêcher de lui accorder sa demande. Radegonde, voyant ses oppositions, entra dans la sacristie et s'y revêtit elle-même de l'habit de religieuse ; après quoi, revenant à l'autel aux pieds du saint évêque, elle lui dit : Si vous différez davantage de me consacrer à Dieu, vous ferez voir que vous craignez plus les hommes que vous ne craignez le Seigneur. Saint Médard lui imposa donc les mains et l'ordonna diaconesse.

Cette conduite de sainte Radegonde et de saint Médard a fait naître plusieurs questions, auxquelles il n'y a pas encore de solution authentique. Comme le roi Clotaire avait à la fois plusieurs femmes, du moins à une certaine époque, Radegonde était-elle son épouse légitime ? L'était-elle d'une manière indubi-

(1) *Igitur a Filio similiter, sicut a Patre, Spiritus sanctus procedit.* — (2) Mansi. *Concil.*, t. VIII, col. 587-592. — (3) *Acta SS.*, 20 *febr.* — (4) *Ibid.* Greg. Tur., l. IV, c. XIX.

table ? Si oui, comment a-t-elle pu se consacrer à Dieu sans que son mari en fît autant de son côté ? Peut-on croire que les règles de l'Église sur ces matières n'étaient point assez bien connues alors parmi les évêques des Francs ? ou bien sainte Radegonde et saint Médard ont-ils eu une inspiration extraordinaire pour faire ce qu'ils ont fait ? Les savants sont fort partagés à cet égard.

Quoi qu'il en soit, Radegonde offrit aussitôt sur l'autel les habits précieux qu'elle venait de quitter, et rompit en morceaux un cercle d'or pour le distribuer aux pauvres. Ensuite elle commença par visiter les plus célèbres solitaires du pays, pour apprendre d'eux les voies de la perfection. Après s'être édifiée de leurs vertus, elle leur fit des présents de plusieurs de ses joyaux, et elle se rendit ensuite au tombeau de saint Martin, pour lequel elle avait réservé ce qu'elle avait de plus précieux. Quand elle eut satisfait sa dévotion, elle se retira dans une terre que le roi lui avait donnée sur les confins du Poitou et de la Touraine, et elle y passa plusieurs années dans tous les exercices de la charité chrétienne et de la mortification religieuse avec de saintes filles qu'elle s'associa. Depuis qu'elle eut été consacrée à Dieu jusqu'à la fin de sa vie, elle ne mangea ni chair, ni poisson, ni œufs, ni fruits ; elle ne but ni vin ni bière. Sa nourriture était du pain bis, des légumes et de l'eau. Pendant le carême elle vivait recluse dans une cellule, et ne prenait sa réfection que de quatre jours en quatre jours, et, à l'exemple de saint Germain d'Auxerre, elle moulait elle-même le grain qui lui était nécessaire pour vivre pendant ce saint temps (1).

Ainsi, à la même époque, on voyait trois personnages de la dynastie royale des Francs se sanctifier dans la retraite par la piété et les bonnes œuvres : sainte Radegonde, sainte Clotilde et saint Clodoalde. Leur exemple humanisait un peu les mœurs publiques, d'autant plus que cet exemple n'était point isolé : une foule de saints en formaient d'autres dans des monastères qui se fondaient de toutes parts, et dont plusieurs ont donné naissance à autant de villes. Saint Ebredulfe ou Evroul, seigneur de la cour du roi Childebert, renonça au monde, distribua ses biens aux pauvres, et, devenu pauvre lui-même, se retira dans la forêt d'Ouche, au diocèse de Lisieux, y convertit plusieurs voleurs qui se firent ses disciples : ce qui lui en attira tant d'autres, qu'il y eut jusqu'à quinze cents cellules autour de la sienne, sans compter treize autres monastères qu'il bâtit ailleurs. Saint Marcou en établit non-seulement dans la même province de Neustrie, mais encore dans le reste de la Gaule et même dans la Grande-Bretagne ; saint Fridolin dans l'Austrasie. En Auvergne saint Pourçain, dans le Maine saint Carilèfe ou saint Calais, dans le Limousin saint Junien et saint Léonard fondèrent entre autres les monastères qui prirent leurs noms, et autour desquels se sont formées les villes de Saint-Léonard, de Saint-Junien, de Saint-Calais et de Saint-Pourçain. En Bourgogne, saint Jean, fils d'un sénateur de Dijon, avait fondé un monastère dans un lieu désert nommé Réomaüs, et qui appartenait à son père. Il eut un grand nombre de disciples, auxquels il donna la règle de saint Macaire d'Égypte, appropriée aux usages des moines d'Occident. Il quitta secrètement son monastère, et vécut dix-huit mois inconnu dans celui de Lérins ; mais, ayant été reconnu, il fut rappelé par saint Grégoire, évêque de Langres. Malgré ses austérités, il vécut jusqu'à l'âge de cent vingt ans.

Saint Seine, en latin Sequanus, fut le plus illustre de ses disciples. Sa vertu éclata de si bonne heure, qu'il fut ordonné diacre à quinze ans, et prêtre à vingt. Après s'être instruit auprès de saint Jean de Réomaüs, il se retira dans une solitude du même diocèse de Langres, près de la source de la Seine, où il fonda un monastère dans un endroit de la forêt de Segustre, qui appartenait à ses parents. C'est le monastère qu'on nomma depuis Saint-Seine, et qui a donné son nom à la ville qui s'y est formée. Saint Seine vécut aussi jusqu'à une extrême vieillesse (2).

Parmi le grand nombre de saints évêques qui honoraient les églises des Gaules, il y eut cependant un scandale, mais qui fut promptement réprimé. Contuméliosus de Riez fut accusé de plusieurs crimes, entre autres d'impudicité. Saint Césaire et les autres évêques de la province instruisirent au plus tôt son procès, et, lui ayant fait confesser ses crimes, ils en envoyèrent la relation au pape Jean II, pour le consulter sur la manière dont ils devaient agir dans cette affaire. Le Pape écrivit trois lettres à ce sujet, dont deux sont datées du 7 d'avril 534. La première est adressée aux évêques des Gaules. Il leur marque qu'ayant lu leur relation, selon laquelle Contuméliosus est atteint et convaincu de plusieurs crimes, il juge qu'il doit être privé de ses fonctions et enfermé dans un monastère ; de plus, qu'il doit présenter une requête aux évêques pour demander la pénitence, et faire par écrit, dans cette requête, l'aveu de ses fautes. Il ordonne aussi d'établir en sa place un évêque visiteur, qui ne pourra cependant pas faire d'ordinations, ni administrer les biens de l'Église. Par la seconde lettre, le Pape mande au clergé de Riez que leur évêque étant convaincu, par sa propre confession, de plusieurs crimes, est indigne de son ministère, qu'ainsi, il leur ordonne d'obéir au visiteur, qui sera nommé par Césaire, évêque d'Arles, et qui n'aura de pouvoir que pour régler ce qui concerne les sacrés ministères. La troisième lettre est adressée à saint Césaire même. Le Pape lui marque qu'il est affligé de la perte de

(1) *Acta SS.*, 13 *aug.* Longueval, *Hist. de l'Église gall.*, l. VI — (2) Longueval, *Hist. de l'Église gall.*, l. VI

Contuméliosus, mais qu'il faut observer la rigueur des canons. C'est pourquoi, dit-il, nous le suspendons, par notre autorité, de l'épiscopat. Ordonnez-lui de se retirer dans un monastère pour y pleurer ses péchés, et établissez un visiteur jusqu'à ce que cette église ait un autre évêque. Le Pape joignit à cette lettre plusieurs autorités tirées des lettres du pape Sirice, des canons des apôtres, des canons d'Antioche et d'autres conciles, touchant la déposition des évêques et des prêtres convaincus de quelques crimes. A quoi se trouve joint un mémoire qui paraît être de saint Césaire, et qui cite d'autres autorités dans le même sens, entre autres l'autorité de Fauste de Riez, comme d'un saint évêque (1).

Le pape Jean II mourut le 26 avril 535, après avoir tenu le Siége trois ans et quatre mois. Son successeur fut Agapit, Romain de naissance, fils du prêtre Gordien, et archidiacre de l'Eglise romaine ; il fut ordonné le 4 de mai, et tint le Saint-Siége onze mois et dix-huit jours. Dès le commencement de son pontificat, il fit brûler au milieu de l'Eglise, en présence de tout le monde, les formules d'anathème que le pape Boniface II avait exigées des évêques et des prêtres contre la mémoire de Dioscore, son compétiteur. De son côté, Contuméliosus de Riez, quoique jugé par les évêques de Gaule, en conséquence des lettres du pape Jean, ne laissa pas d'appeler de leur jugement au Saint-Siége. Sur quoi le pape saint Agapit écrivit à saint Césaire d'Arles que, comme la cause de Contuméliosus intéressait l'honneur de tout l'épiscopat, il était à souhaiter que cet évêque, qui avait eu recours à l'appel, pût se justifier. C'est pourquoi, dit-il, nous déléguerons, Dieu aidant, pour examiner, selon les canons et la justice, les procédures que vous avez faites dans cette cause. Quoique le défenseur Emérite, que nous avons blâmé, ait, avec votre agrément, rétabli cet évêque dans son église jusqu'à l'entière décision de cette affaire, pour laquelle nous lui déléguerons des juges, nous voulons néanmoins qu'en attendant il demeure suspendu de l'administration des biens de l'église et de la célébration de la messe, et qu'on lui rende seulement ses biens particuliers. Cette lettre est du 18 juillet 535. On ne sait pas quelle fut l'issue de cette affaire. Par une autre lettre du même jour, saint Agapit refuse à saint Césaire la permission d'aliéner les fonds de l'église, même en faveur des pauvres. Nous avons tant d'envie, dit-il, de soulager les pauvres et de vous faire plaisir, que nous vous accorderions volontiers ce que vous demandez ; mais nous en sommes empêchés par les canons des Pères, qui défendent, sous quelque titre que ce soit, d'aliéner les terres de l'Eglise. Sur quoi il cite un décret du pape Symmaque, porté dans un concile de Rome (2).

L'empereur Justinien ayant appris l'ordination de saint Agapit, lui envoya sa confession de foi, avec une lettre par laquelle il le priait de conserver dans les dignités ecclésiastiques les ariens convertis, et de faire son vicaire dans l'Illyrie, l'évêque de Justinianée, ville de Dardanie, que ce prince avait fait bâtir auprès du village où il était né (3). Le Pape répondit à l'empereur par deux lettres différentes. Dans l'une, il approuve sa confession de foi, non pas, dit-il, que nous reconnaissions aux laïques l'autorité de la prédication ; mais nous confirmons le zèle de votre foi, attendu qu'il est conforme aux règles de nos Pères. Cette confession, d'ailleurs, était la même que l'empereur avait déjà envoyée au pape Jean, et qui est insérée au code. Dans l'autre, il remercie Justinien des compliments de congratulation qu'il lui avait faits sur son élévation au pontificat, des présents qu'il avait envoyés à l'Eglise romaine, et le félicite lui-même sur ses victoires et ses conquêtes. Il loue aussi son zèle pour la réunion des ariens. Mais il lui représente qu'il ne doit ni ne peut rien faire contre les canons des Pères et les décrets du Siége apostolique, qui défend de promouvoir aux ordres les hérétiques réconciliés, et de les conserver dans le rang qu'ils occupaient avant leur réconciliation. Il ajoute que s'ils souhaitent d'embrasser sincèrement la vraie foi, ils doivent se soumettre aux règles de l'Eglise, et que, s'il leur reste de l'ambition, c'est une preuve que leur conversion n'est pas solide.

Justinien avait demandé que l'affaire d'Etienne de Larisse, qui avait imploré la protection du Saint-Siége, sous le pontificat de Boniface, contre un jugement du patriarche Epiphane, fût terminée par les légats du Pape à Constantinople. Agapit promet d'en commettre l'exécution à ceux qu'il devait envoyer incessamment en cette ville ; mais il déclare qu'il recevait dès lors a sa communion Achille, pour lequel l'empereur s'était employé. Vous excusez, dit-il, notre frère et coévêque Epiphane de l'avoir ordonné, parce que ç'a été par votre ordre. Mais Epiphane devait vous représenter lui-même ce qui était dû au respect du Siége apostolique, sachant avec quel zèle vous en défendez les priviléges. Il remet à l'envoi de ses nouveaux légats à Constantinople, de faire savoir sa résolution sur l'ordination d'Achille, qui avait été fait évêque de Larisse, à la place d'Etienne, et sur l'évêque de Justinianée, que l'empereur demandait pour vicaire du du Saint-Siége dans l'Illyrie. Cette lettre est du 15 octobre 535. Il envoya en effet à Constantinople cinq évêques pour ses légats, savoir : Sabin de Canosse, Epiphane d'Eclane, Astère de Salerne, Rustique de Festule et Léon de Nole (4).

Mais il y eut surtout une lettre qui causa au pape saint Agapit une joie sensible : ce fut la lettre synodale des évêques d'Afrique

(1) Labbe, t. IV. *Joan. pap. II*, *epist.* IV, V, VI. — (2) Labbe, t. IV, 1798, *Epist.* VI et VII. — (3) *Ibid.*, 1788 et 9. — (4) *Ibid.*, t. IV. Agap., *Epist.* I et IV. *I'.*, t. V, p. 11.

sur le rétablissement de leurs églises, délivrées enfin de l'oppression des Vandales. Dès le mois d'août 530, leur roi Hildéric avait été détrôné par Gilimer, qui devait lui succéder, comme le plus âgé de sa famille. Justinien, depuis longtemps lié d'amitié avec Hildéric, en entreprit la vengeance, et rompit l'alliance que l'empereur Zénon avait faite avec le roi Genseric. La septième année de son règne, l'an 533, il envoya donc en Afrique une flotte de cinq cents vaisseaux, sous la conduite de Bélisaire. Vers le milieu du mois de juin, la flotte étant sur le point de faire voile, l'empereur fit amener au rivage, devant le palais, le vaisseau amiral. Le patriarche Epiphane y monta ; et après avoir imploré la bénédiction du ciel, il y embarqua un soldat nouvellement baptisé, pour sanctifier cette grande entreprise. L'armée, composée de seize mille hommes choisis, dont six mille cavaliers, débarqua sans obstacle trois mois après son départ de Constantinople. Les Vandales ne s'attendaient à rien. Comme ils avaient démantelé toutes les places fortes, que leur domination ne les avait pas fait aimer des anciens habitants, et que, d'ailleurs, l'armée romaine, qui s'annonçait à ceux-ci comme leurs libérateurs, observait une exacte discipline, la conquête de l'Afrique s'opéra presque sans résistance. Au premier bruit du débarquement des Romains, Gelimer avait fait mourir Hildéric, qu'il tenait jusqu'alors en prison : il fit avancer des troupes, donna des ordres qui auraient pu être funestes aux Romains ; mais ils ne furent point exécntés avec assez d'ensemble, ou bien des circonstances imprévues les déconcertèrent ; après quelques échecs, il perdit lui-même courage un des premiers. Enfin, l'armée romaine arriva près de Carthage, la veille de la fête de saint Cyprien, c'est-à-dire le 13 de septembre. C'était à l'entrée de la nuit. Ils trouvèrent les portes ouvertes. Les habitants avaient illuminé toutes les rues, pour célébrer leur délivrance, tandis que les Vandales, éperdus, se réfugiaient dans les églises, où, pâles de frayeur, ils tenaient les autels embrassés. Pour recevoir la flotte romaine qu'on commençait à découvrir, on retira la chaîne qui fermait l'entrée du port. Cependant Bélisaire n'entra pas dans la ville, mais passa la nuit avec son armée à quelque distance, auprès d'une église de Saint-Cyprien, dont le lendemain on devait célébrer la fête. Pendant la journée, les prêtres ariens, se tenant assurés de la victoire, avaient paré l'église de ses plus riches ornements. Mais à la nouvelle de la défaite des Vandales, ils avaient pris la fuite, et Bésilaire trouva les catholiques déjà en possession de l'église, et qui achevaient de tout préparer.

Cependant sous le palais de Gélimer était un cachot ténébreux, où il plongeait quiconque lui déplaisait. Là étaient enfermés plusieurs marchands romains, accusés par le tyran d'avoir excité l'empereur à la guerre. Ce jour-là même, il avait prononcé leur sentence de mort. Le geôlier étant donc descendu au cachot, ils s'imaginèrent tous qu'il venait les conduire au supplice. Que me donnerez-vous, leur dit-il, si je vous rends la liberté? Tous lui répondirent qu'ils étaient prêts à lui abandonner ce qu'ils possédaient. Eh bien, ajouta-t-il, je ne vous demande ni or ni argent; jurez-moi seulement que vous m'aiderez de tout votre pouvoir, si je viens moi même à être en péril. Quand ils lui en eurent fait serment, il leur apprit où en étaient les choses, et, ouvrant une fenêtre, leur fit voir au clair de la lune les vaisseaux romains qui entraient dans le port. Après quoi, il sortit du cachot avec eux (1).

Le jour suivant, fête de saint Cyprien, Bélisaire entra dans Carthage avec son armée en ordre de bataille, crainte de quelque embuscade. Ne voyant aucune trace d'hostilité, il marcha au palais de Gélimer et s'assit sur son trône. Depuis longtemps les soldats romains s'étaient tellement habitués à la licence, que leur entrée était à craindre même pour une ville romaine. Bélisaire les avait tellement ramenés à la discipline, qu'ils entrèrent dans Carthage comme ils seraient entrés dans Constantinople : on n'y entendit pas une parole outrageante, pas une plainte. Le commerce ne fut point interrompu ; les boutiques demeurèrent ouvertes. Les magistrats de la ville distribuèrent tranquillement aux soldats des billets de logement, et les soldats payèrent les vivres qu'ils voulurent acheter. Bélisaire leur partagea les richesses qui furent trouvées dans le palais de Gélimer. Il donna parole de sûreté aux Vandales qui s'étaient réfugiés dans les églises. Deux jours auparavant, on avait fait les apprêts d'un grand festin, qui devait couronner la victoire de Gélimer. Bélisaire, s'étant mis à table avec ses principaux capitaines, se fit servir les mêmes viandes, dans la même vaisselle, par les officiers du roi des Vandales : spectacle frappant de la vicissitude des choses humaines. C'était quatre-vingt-quinze ans depuis que Carthage avait été prise par Genseric.

Cependant Gélimer, après quelques nouvelles tentatives infructueuses, où il perdit même son camp avec toutes ses richesses, s'était réfugié sur une montagne escarpée et presque inaccessible, à l'extrémité de la Numidie. Bientôt il s'y vit assiégé et réduit à la dernière misère. Ses compagnons mouraient de faim à côté de lui. Pharas, commandant des troupes romaines, qui était lui-même d'origine barbare et de la race royale des Herules, lui écrivit avec politesse pour s'engager à se soumettre, lui assurant au nom de Bélisaire, non-seulement la vie sauve mais encore une existence honorable. Gélimer le remercia de ses conseils, sans les accepter toutefois ; seulement, à la [illegible] de sa réponse, il le priait

(1) Procop., *Vandal.*, l. I, c. xx.

de lui envoyer un pain, une éponge et une guitare : un pain, parce que depuis longtemps il n'en avait ni vu ni goûté; une éponge, pour essuyer ses larmes; une guitare, pour chanter ses malheurs. Pharas lui envoya ce qu'il demandait, mais n'en fut pas moins attentif à garder toutes les avenues de la montagne. Gélimer, agité de continuelle alarmes, croyait à tout moment entendre les Romains qui grimpaient sur les roches. Ses neveux expiraient autour de lui de faim et de misère. Ce qui acheva de l'accabler, fut de voir un enfant de sa sœur se battre avec un jeune Maure des plus misérables pour un morceau de pâte à moitié cuite et pleine de cendre. Il se rendit donc sur la parole de Bélisaire, et vint le trouver à Carthage. A l'aspect du général romain, il poussa un grand éclat de rire, que les uns attribuèrent au dérangement de son esprit, accablé par l'infortune, les autres à une autre cause.

De retour à Constantinople, Bélisaire reçut de l'empereur les honneurs du triomphe. Entouré de sa garde, il traversa la ville depuis sa maison jusqu'au cirque, où l'attendait l'empereur sur un trône élevé. Il marchait à pied, mais tout le reste de la pompe ressemblait à celle des anciens triomphateurs. On portait devant lui les dépouilles des rois vandales. C'étaient en grande partie les richesses que Genséric avaient enlevées dans le pillage de Rome. Les vases du temple de Jérusalem attiraient surtout les regards. Un Juif, les ayant vus, dit à un des officiers de l'empereur : Il n'est pas avantageux, à mon avis, de mettre ces trésors dans le palais de Byzance ; ils ne peuvent être qu'au lieu où le roi des Juifs, Salomon, les avait placés d'abord. C'est pour cela que Genséric prit la capitale de l'empire romain, et que les Romains viennent de prendre celle des Vandales. Ce discours ayant été rapporté à Justinien, il fut saisi de crainte, et envoya promptement tous ces vases aux églises de Jérusalem.

A la suite de Belisaire marchaient les prisonniers, et à leur tête Gélimer, vêtu d'une robe de pourpre, environné de ses parents, et suivi des autres Vandales, dont on avait choisi les plus grands et les mieux faits. Lorsque le roi captif entra dans le cirque et qu'il vit devant lui l'empereur, à droite et à gauche une foule immense, il ne laissa échapper ni une larme ni un soupir, mais répéta plusieurs fois ces paroles de l'Ecclésiaste : « Vanité des vanités, et tout est vanité. » Dès qu'il fut arrivé aux degrés du trône, on lui ôta sa robe de pourpre, et on l'obligea de se prosterner devant l'empereur et l'impératrice, ce que Bélisaire, par un effet de sa bonté naturelle, voulut bien faire avec lui. A la suite des anciens triomphes, la hache du licteur tranchait la tête aux principaux captifs. Gélimer reçut un grand domaine en Galatie, où il vécut dans l'abondance avec sa famille; les autres prisonniers vandales furent incorporés dans l'armée romaine. Justinien et Théodora comblèrent en particulier de richesse les filles d'Hildéric et tous descendants d'Eudocie, femme d'Hunéric, fille de Valentinien III et petite-fille du grand Théodose (1).

Après cette conquête, Justinien divisa l'Afrique en sept provinces, la Tingitane, la Mauritanie, la Numidie, la province de Carthage, la Byzacène, la Tripolitaine et la Sardaigne, qui fut jointe aux autres parce qu'elle avait appartenu aux Vandales. Il établit un préfet du prétoire résidant à Carthage, et ayant sous lui des gouverneurs particuliers de chaque province. Justinien leur recommandait de veiller à la conservation du pays, de traiter les habitants avec douceur, et de leur faire sentir la différence de l'humanité romaine et de la dureté vandale. Il répara plusieurs villes, et fit un grand nombre d'édifices considérables, entre autres des églises. Il en bâtit cinq dans la seule ville de Leptis, dont la plus belle était dédiée à la sainte Vierge. Il lui en bâtit aussi une à Septa, aujourd'hui Ceuta, sur le détroit de Gibraltar; une à Carthage, et un monastère dans la même ville, à laquelle il donna le nom de Justinienne (2).

Cependant Réparat, qui avait succédé à Boniface dans le siége épiscopal de Carthage, convoqua un concile général d'Afrique, où l'on n'en avait point vu depuis cent ans, à cause que la plupart des évêques avaient été réduits en servitude par la violence des persécuteurs. Deux cent dix-sept évêques s'y rendirent, et s'assemblèrent dans la basilique de Fauste, où reposaient les reliques de plusieurs martyrs. Ils voulurent ainsi consacrer les prémices de leur liberté au Seigneur et au rétablissement de la discipline, qui avait beaucoup souffert pendant ces temps de trouble. Ils rendirent à Dieu de grandes actions de grâces; il n'y avait pas un de ces évêques qui ne pleurât de joie et de se voir enfin délivrés de l'oppression, et de voir un grand nombre d'hérétiques se convertir. On fit lire ensuite publiquement les canons de Nicée, et l'on examina de quelle manière on devait recevoir les évêques ariens qui embrassaient la foi catholique, s'il fallait les conserver dans leur rang d'honneur, ou leur accorder seulement la communion laïque. L'avis du concile était de ne pas les recevoir comme évêques; toutefois, avant de rien décider, les deux cent dix-sept Pères de cette vénérable assemblée résolurent, unanimement et sans discussion, de consulter d'abord le Siége apostolique. On députa pour cet effet deux évêques, Caïus et Pierre, avec un diacre nommé Libérat, qui avait déjà été à Rome du temps de l'affaire des moines acémètes. On les chargea d'une lettre synodale, adressée au pape Jean, qui vivait encore, et dont elle fait un grand éloge. Le concile y demande de plus si l'on peut élever à la cléricature ceux qui, dans leur enfance, ont été baptisés par les

(1) Procop., l. I, c. IX. — (2) *Ibid.*, *Ædif.*, l. VI.

ariens. Enfin, comme plusieurs évêques, pendant la domination des Vandales, avaient passé la mer, le concile prie le Pape de ne point recevoir à sa communion ceux qui ne prouveront point par les lettres des évêques d'Afrique qu'ils ont été envoyés pour l'utilité des églises (1).

Cette lettre était écrite, les députés attendaient que l'hiver leur permît de s'embarquer, lorsqu'on apprit la mort de Jean II et l'ordination de saint Agapit. Réparat de Carthage joignit alors à la lettre synodale une seconde lettre particulière au nouveau Pontife, pour le féliciter de son élévation et lui recommander les intérêts de son église. Le pape saint Agapit répondit à l'une et à l'autre le 9 septembre 535. Il témoigna au concile la part que le Siége apostolique avait prise à leurs tribulations. Comme l'Eglise est partout un seul et même corps, les principaux membres y compatissaient chez nous. Votre affliction a toujours été la nôtre, et nous avons soupiré de vos gémissements. Il les loue ensuite de ce que, comme il convenait à de sages et doctes pontifes, ils n'avaient pas oublié la principauté apostolique, mais, pour avoir la solution des difficultés, s'étaient adressés à la Chaire de celui qui a reçu le pouvoir de lier et de délier. Quant au premier article de leurs demandes, qui regardait les évêques ariens convertis, il dit qu'il ne fallait point permettre qu'ils demeurassent dans les dignités ecclésiastiques, mais qu'il trouvait bon qu'on leur fît part des revenus de l'Eglise, établis pour la subsistance des clercs. Il répondit, sur le second article, qu'on ne devait élever à aucune dignité du clergé ceux qui quittaient l'arianisme pour s'unir à l'Eglise catholique, en quelque âge qu'ils aient été infectés des erreurs de cette secte. Il trouve bon encore qu'on les aide à subsister des revenus de l'Eglise, et qu'on exerce une prompte miséricorde envers tous ceux qui quittent l'erreur pour embrasser la foi véritable. A l'égard des clercs qui avaient passé la mer, il dit que la précaution du concile devait être observée, comme nécessaire, afin de les obliger de demeurer dans leurs églises et de les empêcher d'être vagabonds. Il fit à Réparat une réponse particulière, où il le remercie affectueusement de ses félicitations, et lui rend tous les droits de métropolitain que la méchanceté de ses ennemis avait envahis: c'est pourquoi, en attendant qu'il puisse envoyer des légats, il lui enjoint de notifier à tous les rescrits de la Chaire apostolique sur l'observation des canons, afin que personne n'en pût ignorer (2). Ces paroles sont remarquables, et méritaient bien d'être consignées dans une histoire de l'Eglise.

Pendant que le concile de Carthage était assemblé, Félicien, évêque de Ruspe, demanda comment il devait se comporter à l'égard du monastère fondé par saint Fulgence, son prédécesseur, et dont Fortunat était alors abbé, Félix, évêque de Zactare, répondit, au nom de l'assemblée, qu'il ne fallait rien changer à ce qui avait été ordonné dans un concile général sous l'archevêque Boniface de sainte mémoire, et que les monastères devaient jouir d'une pleine liberté aux conditions prescrites par les conciles, savoir : que les moines s'adresseraient à l'évêque diocésain pour l'ordination des clercs et la consécration des oratoires, sans qu'il puisse les assujettir à aucune charge ni servitude ecclésiastique n'étant pas convenable que l'évêque établisse sa chaire dans aucun monastère ; que les moines devaient être sous la conduite et l'autorité de leur abbé ; que l'abbé étant mort, ils en éliraient un autre eux-mêmes, sans que l'évêque puisse s'en attribuer le choix ; et que, s'il arrivait quelque difficulté à ce sujet, elle serait terminée par le conseil ou par le jugement des autres abbés (3).

Le même concile envoya à Constantinople un diacre nommé Théodore, pour demander à l'empereur la restitution des biens et des droits des églises d'Afrique, que les Vandales avaient usurpés. Justinien donna, à cet effet, une loi du 1er août 535, adressée à Salomon, préfet du prétoire d'Afrique, qui porte: que toutes les terres usurpées sur les églises d'Afrique leur seraient restituées, à condition de payer les tributs, et que l'on rendra aussi les maisons et les ornements des églises ; que l'église de Carthage jouira de tous les droits accordés par les lois précédentes aux églises métropolitaines, et qu'il ne sera permis ni aux ariens ni aux donatistes de tenir des assemblées, d'ordonner des évêques ou des clercs, de baptiser et de pervertir personne, ni d'exercer aucune charge publique.

La même année 535, Justinien fit encore plusieurs autres lois pour l'Eglise, sous le titre de Novelles, parce qu'elles étaient postérieures à la publication de son code. Il semblait qu'il voulût transformer en lois impériales tous les règlements des conciles et des Papes. Il y a des lois sur les ordinations et les devoirs des évêques, sur le nombre des clercs, sur les biens des églises, sur les fondations et le gouvernement des monastères, sur le noviciat et la profession des moines ; enfin, après une loi sur la levée des tributs, il charge les évêques de veiller son exécution, de signaler les magistrats qui feraient leur devoir et ceux qui ne le feraient pas, voulant que quand cette loi aurait été publiée, elle fût gardée dans l'église avec les vases sacrés, et gravée sur des pierres pour être affichée aux portes des églises, afin que tout le monde en eût connaissance (4). Une chose qui valait mieux que tant de lois nouvelles, les unes dignes de louange, les autres d'excuse, les autres de blâme, eût été de faire observer les anciennes. Ces nouvelles sans nombre sont une preuve qu'on n'en observait bien aucune, et que les abus allaient se multipliant. On pourrait dire aussi que Justinien

(1) Labbe, t. IV, 1755. — (2) *Ibid.*, 1791 et 2. — (3) *Ibid.*, 1785. — (4) Novelle.

avait une telle manie de faire des lois, qu'il en faisait souvent, uniquement pour en faire.

Une preuve de tout cela, c'est qu'au milieu de ses professions de foi, au milieu de ses lois contre les hérétiques, Justinien laissait placer un hérétique sur le siége de Constantinople. Le patriarche Épiphane étant mort en 535, l'impératrice Théodora lui fit donner pour successeur Anthime, évêque de Trébizonde. Quoiqu'il passât pour catholique, il était, aussi bien que l'impératrice, ennemi du concile de Chalcédoine. Il trompa l'empereur et les patriarches, en assurant qu'il suivait en tout le Siége apostolique, et qu'il se soumettait d'avance à tout ce qu'ordonnerait le Pape(1). Son ordination ranima tellement les acéphales, ou demi-eutychiens, que les principaux de cette secte, savoir : Sévère, faux patriarche d'Antioche, Pierre, chassé d'Apamée, et le moine Zoara vinrent à Constantinople, où ils tinrent des assemblées particulières et baptisèrent quelques personnes. Les abbés catholiques de cette ville envoyèrent à Rome avertir le pape Agapit de tous ces désordres, ayant parole de l'empereur qu'il ferait exécuter fidèlement ce que le Pape aurait ordonné canoniquement contre les schismatiques (2). Une révolution d'Italie obligea le Pape de se rendre lui-même à Constantinople, et lui donna ainsi occasion de remédier, sur les lieux mêmes, aux maux de cette église.

Les Goths d'Italie n'avaient pas moins dégénéré que les Vandales d'Afrique. Leur roi Athalaric mourut de débauche, le 2 octobre 534, à l'âge de seize ans. Sa mère, Amalasonte, fille de Théodoric, lui donna pour successeur son parent Théodat, qui la fit jeter en prison et étrangler l'année suivante. Justinien, avec qui Amalasonte et Théodat négociaient secrètement l'un contre l'autre, s'annonça comme le vengeur de ce meurtre, et Bélisaire, ayant reçu le commandement d'une flotte, s'empara de la Sicile. Théodat avait la perfidie et la rapacité du Barbare, mais non la valeur; de l'étude indigeste de Platon et de Cicéron, il n'avait retenu que des rêveries philosophiques. Quand il apprit que la Sicile était au pouvoir de Bélisaire, il montra la peur la plus abjecte. Ayant fait venir en secret l'ambassadeur impérial, il promit de céder à Justinien toute la Sicile, de payer tous les trois ans cent livres d'or, d'envoyer, toutes les fois qu'il en serait requis, un corps de trois mille Goths; de ne jamais condamner à mort, ni même à confiscation des biens, aucun évêque, aucun sénateur, sans en avoir obtenu la permission ; il renonçait au droit de conférer la dignité de patrice ou de sénateur : ce que l'empereur seul pourrait faire à sa requête; dans les acclamations publiques, on devait toujours nommer l'empereur avant Théodat, auquel on n'élèverait jamais de statue sans en ériger une à l'empereur, qui serait placée à la droite.

Ce ne fut point assez de bassesse pour l'indigne roi des Goths. A peine l'ambassadeur eut-il quitté Ravenne, qu'il le fit revenir et eut avec lui l'entretien suivant. — Pensez-vous que l'empereur ratifie le traité? — Peut-être. — S'il ne veut pas le ratifier, qu'en arrivera-t-il? — La guerre. — Mais une guerre pareille serait-elle juste et raisonnable? — Assurément, chacun agirait d'après son caractère. — Que voulez-vous dire? — Vous, vous aimez beaucoup à philosopher, et Justinien à faire l'empereur romain ; or, il siérait mal à un philosophe, surtout à un disciple de Platon, de causer la mort de tant d'hommes, au lieu de mener une vie pure d'homicide. Mais rien n'empêche que l'empereur des Romains ne revendique par les armes les anciennes provinces de son empire.

Vaincu par ce raisonnement, Théodat promit avec serment, lui et sa femme, de céder à Justinien le royaume d'Italie, moyennant un revenu en terres de douze cents livres pesant d'or. Il en fit même pour Justinien la lettre suivante :

Je ne suis pas étranger à la cour, ô empereur! étant né dans celle de mon oncle, et y ayant reçu une éducation digne de ma naissance ; mais je ne suis pas tout à fait expérimenté à la guerre et à ses tracas. Amoureux des lettres dès mon jeune âge, je n'ai eu de commerce qu'avec elles, et je me suis jusqu'alors éloigné du tumulte des batailles. L'envie de régner ne saurait donc me faire embrasser une vie pleine de périls, lorsque je puis me débarrasser de l'une et de l'autre ; car aucune n'a pour moi de charmes : ni la royauté, parce que la jouissance de tous les plaisirs engendre la satiété et le dégoût ; ni la guerre, parce que de n'y être pas habitué occasionné du trouble. Pourvu donc que j'aie des propriétés rurales qui me rapportent au moins douze cents livres d'or par an, je les estimerai plus que la royauté, et vous céderai aussitôt l'empire des Goths et des Italiens. J'aime mieux être un paisible laboureur que de vivre dans des sollicitudes royales, qui me jetteraient d'un péril dans un autre. Envoyez donc au plus tôt un homme de confiance pour que je lui remette l'Italie et la souveraineté. Telle fut la lettre philosophiquement niaise de l'Ostrogoth Théodat. Il prit toutefois la vaine précaution de faire jurer à l'ambassadeur de ne la montrer à l'empereur que dans le cas où il refuserait le premier traité.

Justinien en fut ravi et lui répondit en ces termes : Je savais déjà par la renommée que vous étiez un homme d'esprit ; mais maintenant je le vois par expérience. Vous n'attendez pas l'issue de la guerre, comme quelques-uns qui, par là, ont manqué les affaires les plus importantes. Vous ne vous répentirez pas d'avoir mieux aimé nous avoir pour amis que pour ennemis. Outre ce que vous avez demandé et que nous vous accordons, vous serez

(1) Labbe, t. V, p. 87. — (2) *Ibid.*, p. 22-81.

inscrit parmi les premières dignités romaines. Pour le moment, j'envoie deux hommes qui arrangeront l'affaire de manière qu'il y ait satisfaction de part et d'autre. Ensuite Bélisaire viendra vous trouver sous peu pour mettre la dernière main à nos conventions (1).

Tandis que le roi des Ostrogoths se montrait si bas avec l'empereur de Constantinople, il faisait le fier et le tyran avec le Pape et le sénat de Rome. Il les menaça par ses lettres, que, s'ils ne détournaient l'empereur de porter la guerre en Italie, il ferait mourir par le glaive, non seulement les sénateurs, mais encore leurs femmes, leurs fils et leurs filles. Le pape saint Agapit fut donc obligé de se charger de cette négociation. Comme il n'avait pas le moyen de faire son voyage, il engagea les vases sacrés de l'église de Saint-Pierre pour une certaine somme d'argent que lui prêtèrent les trésoriers du prince, et dont il leur donna sa promesse. Cassiodore obtint toutefois, plus tard, de l'avarice de Théodat, que les vases sacrés fussent rendus à l'église et le Pape défrayé de son ambassade : ce qu'il veut bien relever en ce prince comme une merveille de générosité. Le saint Pontife partit donc au milieu de l'hiver avec l'ambassadeur impérial. Or l'ambassadeur portait sur lui l'abdication secrète et honteuse de ce même Théodat qui menaçait de mort les sénateurs et leurs familles, si l'empereur songeait à reprendre l'Italie, que dans ce moment-là même il lui cédait avec tant de lâcheté (2).

Quand le Pape fut arrivé dans la Grèce, on lui présenta un homme muet et perclus, qui ne pouvait ni proférer une parole, ni jamais se lever de terre. Ses parents l'environnaient en pleurs. Agapit leur demanda s'ils croyaient qu'il pût guérir. Ils répondirent qu'ils l'espéraient fermement de la puissance de Dieu, par l'autorité de saint Pierre. Le Pape, voyant leur confiance, dit la messe, prit ensuite le malade par la main et le fit marcher en présence de tout le monde ; puis, lui ayant mis dans la bouche le corps de Notre Seigneur, il lui rendit l'usage de la parole. Ce miracle, qui fit pleurer de joie tous les assistants, augmenta singulièrement leur vénération pour le successeur de saint Pierre (3).

Le Pape fit son entrée à Constantinople le 2 février 536, accompagné des cinq évêques, ses légats, qu'il avait envoyés l'année précédente, et de quelques clercs de l'Eglise romaine, qu'il avait amenés avec lui. Il reçut avec bonheur les personnages que l'empereur avait envoyés au-devant de lui, mais il ne voulut point voir le nouveau patriarche Anthime, qui était du nombre. Le voyage du Pape ne changea rien aux affaires politiques de l'Italie, arrangées d'avance entre Théodat et Justinien ; mais il eut un résultat mémorable pour les affaires de l'Eglise.

L'empereur et l'impératrice pressèrent le Pape de recevoir la visite d'Anthime. Il y consentit, à condition que cet évêque donnerait une confession de foi par écrit, et qu'il retournerait à l'église de Trébizonde, étant impossible, disait-il, qu'un évêque transféré demeurât dans le siége de Constantinople. Ce n'était pas ce que voulait Anthime ni l'impératrice, qui, le plus souvent, menait l'empereur. On revint donc à la charge. L'empereur et l'impératrice employèrent auprès du Pape, des promesses, des menaces, et jusqu'à des offres d'argent. Agapit, qui cependant avait été obligé d'emprunter pour faire le voyage, demeura inflexible. Comme les discussions traînaient en longueur, l'empereur lui dit un jour : Accordez-vous avec nous, ou bien je vous ferai déporter en exil. Le bienheureux Pape répondit aussitôt avec joie : Moi, pêcheur, j'ai désiré venir à Justinien comme à un très-chrétien empereur, et voilà que je trouve un Dioclétien ! mais je n'en crains pas plus vos menaces. Toutefois, pour vous convaincre que votre évêque n'est pas digne de l'être, faites-le venir, pour qu'il confesse les deux natures dans le Christ. Anthime fut appelé ; mais jamais il ne voulut répondre d'une manière catholique aux interrogatoires du Pape, ni confesser deux natures en un seul Seigneur Jésus-Christ. L'empereur reconnut ses torts et se prosterna humblement devant le successeur de saint Pierre. Et le Pape, ayant ainsi convaincu Anthime, le condamna avec ses complices, Sévère d'Antioche, Pierre d'Apamée et le moine Zoaras, les dépouillant de toute dignité et fonction sacerdotales, de tout épiscopat, du nom même de catholique, jusqu'à ce qu'ils eussent fait pénitence. Ensuite, à la demande de l'empereur, du clergé et du peuple, il préposa à l'Eglise de Constantinople Mennas, supérieur du grand hôpital de cette ville, connu par sa science et l'intégrité de ses mœurs ; et, après en avoir exigé une profession de foi par écrit, pour la présenter lui-même à Rome, à l'apôtre saint Pierre, il le sacra de sa propre main dans l'Eglise de Sainte-Marie.

Le Pontife romain, dit à ce sujet un des plus doctes théologiens de France, ne pouvait exercer plus glorieusement sa primauté, qu'en déposant un patriarche hérétique et en ordonnant un autre à sa place, sans convoquer aucun concile (4).

D'après d'anciens auteurs il paraîtrait que, dans leurs entretiens, le pape saint Agapit trouva l'empereur Justinien lui-même infecté des erreurs d'Eutychès, et qu'il ramena à la saine doctrine. Cet égarement de Justinien n'étonne pas quand on sait jusqu'à quel point il était dominé par sa femme, qui ne travaillait que pour cette hérésie. Ce fut sans doute pour dissiper tous les soupçons du Pape, que Justinien lui présenta jusqu'à deux professions de foi : une première, que nous avons rap-

(1) Procop., *Goth.*, l. I, c. VI. — (2) Anast. *Liberat.*, c. XXI. Procop., *Goth.*, l. I, c. VI. — (3) Greg., *Dial.*, l. III, c. III. — (4) Anast., in *Agapet.*, *Liberat.*, c. XXI. Labbe, t. V, p. 14 et 47. Nat. Alex., *Hist. sæc.* VI, c. II, art. 23. *Acta SS.*, 20 *sept. De S. Agapet. appendix.*

portée à l'année précédente, mais que d'autres rapportent à cette année et à cette occasion-ci ; une seconde, du mois d'avril 536, qui est la même que celle prescrite à tous les évêques par le pape saint Hormisdas. L'empereur la termine par ces mots : Suivant donc en tout le Siége apostolique, nous publions ce qu'il a statué. Et nous reconnaissons que ce qu'il a statué est inébranlable, et que nous obligerons tous les évêques à faire suivant ce formulaire ; en sorte que les patriarches l'adressent à Votre Sainteté, les métropolitains aux patriarches, et les autres aux métropolitains, et que notre sainte Église ait sa fermeté partout (1).

Le pape saint Agapet écrivit une lettre encyclique aux évêques, particulièrement à Pierre, patriarche de Jérusalem, pour leur donner avis de ce qu'il avait fait. Étant arrivé, dit-il, à la cour de l'empereur, nous avons trouvé le siége de Constantinople usurpé, contre les canons, par Anthime, évêque de Trébizonde. Il a même refusé de quitter l'erreur d'Eutychès. C'est pourquoi, après l'avoir attendu à pénitence, nous le déclarons indigne du nom de catholique et d'évêque, jusqu'à ce qu'il reçoive pleinement la doctrine des Pères. Vous devez rejeter de même les autres que la Chaire apostolique a condamnés. Nous nous sommes étonnés qu'au lieu de nous avertir de cette injure faite au siége de Constantinople, vous l'ayez approuvée. Pour nous, avec l'aide de Dieu, par l'autorité apostolique et le secours de l'empereur, nous l'avons réparée par l'ordination de Mennas, qui est le premier de l'église orientale ordonné par les mains de notre Siége (2).

Les évêques d'Orient et de Palestine, qui se trouvaient alors à Constantinople, présentèrent ensuite une requête au Pape, qu'ils qualifient le Père des pères et le patriarche, où ils accusent Sévère d'avoir été initié aux mystères des païens, d'avoir enseigné la doctrine d'Eutychès et de Manès, et d'avoir répandu en Orient le sang des saints par les mains des Juifs séditieux. Ils se plaignent aussi de Pierre d'Apamée et de Zoaras, qu'ils accusent en particulier d'ignorance et de dissolution, et concluent par prier le Pape de les délivrer de ces méchants, de recommander à l'empereur l'exécution des sentences prononcées contre eux par le trône apostolique ; ils le prient également d'exécuter complétement la sentence qu'il avait portée lui-même contre Anthime. Cette requête est souscrite par onze évêques, dont les premiers sont : Thalassius de Beryte, Mégas de Bérée et Jean de Gabale. Il y a aussi les signatures de trente-trois prêtres, diacres ou lecteurs, députés de diverses églises, dont les premiers sont ceux d'Antioche (3).

Le pape reçut une autre requête présentée par Marien, prêtre et exarque des monastères de Constantinople, tant en son nom qu'au nom des autres archimandrites de la même ville, et de ceux de Jérusalem et d'Orient qui se trouvaient présents. Ils donnent au Pape le titre d'archevêque de l'ancienne Rome, et de patriarche œcuménique. Ils se plaignent que les schismatiques acéphales, sectateurs de Dioscore et d'Eutychès, tiennent des assemblées. Ils entrent, disent-ils, en plusieurs maisons de personnes constituées en dignité, et y séduisent des femmes par leurs erreurs. Ils élèvent des autels et des baptistères dans des maisons seigneuriales et particulières de la ville et des faubourgs et méprisent tout le monde à cause de la protection qu'ils reçoivent du palais. Nonobstant les lois de l'empereur, qui défendent aux hérétiques de s'assembler et de baptiser, Zoaras a baptisé, le jour de Pâques, plusieurs personnes, entre lesquelles sont des enfants de ceux qui demeurent dans le palais même. Usez donc, très-saint Père, de votre courage accoutumé. Comme vous vous êtes élevé contre Anthime, que vous avez démasqué ce loup et chassé du bercail, veillez de nouveau et faites comprendre à l'empereur que son zèle pour les églises ne servira de rien, si l'on permet à ceux-ci de se cacher dans les palais et dans les maisons. Ces maux intolérables, nous les avons supportes jusqu'alors, dans l'espoir que Dieu nous enverrait pour déposer et chasser Sévère, Pierre Zoaras et leurs complices, comme il envoya jadis à Rome le prince des apôtres Pierre, pour confondre les prestiges de Simon le Magicien.

Ensuite, après avoir rappelé l'affaire d'Anthime, ils ajoutent : Comme il a été justement condamné par vous, qu'il a été chassé du siége de cette capitale, que l'empereur approuve votre juste indignation, que cependant vous ne voulez pas qu'il se perde entièremunt, mais qu'il se convertisse pour l'accueillir dans vos entrailles paternelles, nous conjurons votre Béatitude, par la sainte et consubstantielle Trinité, par le prince des apôtres, Pierre, et par le salut de notre empereur, de ne pas négliger les saints canons qu'il foule aux pieds, ni l'église qui lui a été confiée et qu'il dédaigne, mais de suivre en tout vos illustres prédécesseurs et de faire contre lui ce que saint Augustin a fait contre Nestorius, lui assignant un terme au delà duquel, s'il n'a présenté le formulaire voulu à Votre Béatitude et à l'archevêque de la capitale, et n'est retourné à son église de Trébizonde, vous le déclarerez définitivement déchu de toute dignité et puissance pontificale, condamné avec les hérétiques, et ferez ordonner un autre à sa place à Trébizonde. Quant aux autres évêques, clercs et archimandrites qui demeurent dans cette ville unique-

(1) *Acta SS.*, 20 *sept. de S. Agapet.*, n. 75 et seq. Paul, diac., l. XVII. Aimoin., l. XI, c. VI. Labbe, t. IV, 1801 et 2. — (2) Labbe, t. V, p 4.7. — (3) *Ibid.*, t. V, p. 38.

ment pour troubler les églises, nous demandons qu'on les amène tous devant vous et qu'ils subissent les peines portées par les canons. Accueillant donc notre supplique, et déployant contre eux la puissance que Dieu vous a donnée, purifiez l'Eglise de Dieu et délivrez-la des loups, en leur faisant sentir, non plus la houlette du pasteur, mais la verge de la discipline. C'est pour cela que nous vous avons envoyé des députés à Rome, annoncé et vu votre arrivée avec tant de joie. Quant à l'empereur, il nous a promis d'exécuter tout ce que vous aurez décrété canoniquement, et de délivrer enfin l'univers de leurs trop longues cabales et séditions (1). Cette requête est souscrite par quatre-vingt-seize archimandrites, la plupart de Constantinople et des environs, les autres de Palestine et de Syrie, dont plusieurs souscrivirent en syriaque.

Le pape saint Agapit envoya ces requêtes à l'empereur et convoqua un concile pour terminer toutes ces affaires. Mais avant que le concile fut assemblé, ce grand et saint Pontife tomba soudain malade, et mourut le 17 avril 536. Ce fut une fête pour lui, dit un témoin oculaire, mais un immense deuil pour nous. Il n'avait pas encore remis à Dieu son âme que déjà la renommée appelait tous les peuples de l'univers à ses funérailles. Des évêques en grand nombre de diverses provinces, des chœurs de prêtres et de moines qui remplissaient presque la ville : toute la population à Byzance y était réunie. On aurait cru un sacrilége de ne pas rendre les derniers devoirs à un tel Pontife. Les psaumes les alleluia retentissaient jusqu'aux nues. Là se voyaient des chœurs de jeunes hommes, ici des chœurs de vieillards. Que de poëmes célébraient les louanges et les œuvres du Pontife! Jamais évêque ni empereur n'eut de telles funérailles ; ni les places, ni les portiques, ni les toits mêmes ne suffisaient pour contenir la multitude. La capitale vit alors tous ses peuples réunis. Et tous se félicitaient les uns les autres de la gloire du Pontife défunt. Ce qu'il y avait de merveilleux, c'est que la pâleur n'avait point altéré son visage : il respirait encore une certaine dignité et gravité ; on l'eût dit, non pas mort, mais endormi (2). C'est ainsi que le pape saint Agapit, enseveli pour ainsi dire dans son triomphe, revint de Constantinople à Rome, où il fut enterré dans l'église de son prédécesseur Pierre, le prince des apôtres.

Labbe, t. V, p. 11. — (2) *Acta SS., De S. Apaget. appendix Act. SS.* 20 septemb.

# DISSERTATIONS SUR LE LIVRE QUARANTE-QUATRIÈME

## I

### LA VOCATION DE LA FRANCE

La vocation du chrétien est de croire, sur l'enseignement de l'Eglise, les vérités de la foi, et d'accomplir, sous la direction de l'Eglise, les devoirs du salut. La vocation d'un peuple chrétien est la résultante des vocations personnelles de ses membres ; de plus, cette vocation peut s'agrandir encore par un acte positif de Dieu et impliquer l'obligation particulière d'accomplir une tâche providentielle. Une société chrétienne doit donc respecter les droits et les devoirs de ses enfants ; elle doit, dans sa politique, sinon prêter main forte à l'Eglise, du moins s'opposer à ce qu'on gêne ou qu'on empêche l'exercice de son divin ministère. Une société chrétienne a charge d'âmes.

Une société qui refuserait de reconnaître la qualité chrétienne de ses enfants, sinon comme droit positif, civilement revendicable, du moins comme devoir qui ne peut être civilement interdit, ne serait par une société conforme au droit de l'Evangile.

Une société qui ne voudrait voir, dans ses membres, que l'homme de la pure nature ou de la nature déchue, abstraction faite de toute croyance positive, serait une société placée, vis-à-vis de l'Eglise, dans la nécessité de la persécution et, quant à son avenir, sur le penchant de la décadence.

Un peuple qui, sans égard pour ses antécédents historiques, sans souci pour quatorze siècles de gloire chrétienne, voudrait, après avoir exclu Dieu du gouvernement de la société dont il est l'auteur, exclure, à plus forte raison, Jésus-Christ et l'Eglise de l'économie d'une société qui a été par eux fondée et par eux vivifiée, ce peuple commettrait contre le Sainte-Esprit le péché irrémissible et signerait sa propre abdication.

Depuis trois siècles, les hérétiques de toutes sectes, les schismatiques de toutes nuances, les libres-penseurs de toutes catégories, les révolutionnaires de toutes écoles, les socialistes de tous systèmes poursuivent, dans la société européenne, le projet d'établir cette société politique, appropriée aux passions et aux exigences de l'homme déchu, un Etat social où l'on ne sera plus tenu de croire à rien et où, par conséquent, il sera moralement permis de faire tout ce qui ne sera pas défendu par la loi civile.

Depuis un siècle, au sein de la France, une conspiration impie écrit dans les journaux, professe dans les écoles, parle du haut des tribunes, disserte dans les académies et bureaux d'esprit, pour établir que Jésus-Christ et l'Eglise ne sont rien pour le royaume très-chrétien, qu'il faut rompre avec eux pour avancer dans la voie des progrès du siècle ; et que l'ancien pacte en vertu duquel l'œuvre de la rédemption et de la grâce soutenait le royaume, doit faire place à un pacte contraire, où nous demanderons grâce et rédemption uniquement au travail, au lucre, à la volupté et à l'orgueil.

Ce projet, auquel toutes les passions aveugles ou ennemies donnent la main, a surtout pour objet de nier la vocation des peuples catholiques et les devoirs de la société chrétienne ; il doit avoir, pour but final, d'assurer la prépondérance politique des peuples étrangers à la créance entière du christianisme.

Qu'on puisse imaginer, en théorie, une société de raison abstraite et de nature pure, de droit spéculatif et d'ordre politique, sans attache à aucune religion, cela se peut supposer ; mais qu'on puisse admettre, en fait ou en droit, une société sans mission d'En-Haut, bien plus, une société étrangère à toute révélation, à toute communion religieuse, à toute foi positive, cela ne s'est encore point vu, cela ne se pourra jamais rencontrer.

Il suit de là que la fameuse théorie de l'État progressif et athée, qui, par parenthèse, ne s'est produite que chez les nations catholiques

de la race latine, il suit de là que cette théorie n'est qu'une machine de guerre contre Jésus-Christ et son Eglise, et il est évident, pour tout homme capable de lier deux idées, que cette théorie sans foi et sans honneur, doit, au sein des races latines, par la négation constitutionnelle, plus tard, par l'interdiction légale de la pratique chrétienne, réduire ces pauvres peuples catholiques, à un état d'abjection sociale, que ne connurent même pas les peuples païens de la Gentilité.

Les peuples schismatiques ont rejeté la papauté, mais ils ont gardé le symbole, et si la loi civile ne le fait pas toujours entrer, comme pièce essentielle, dans leur constitution politique, certainement elle le respecte toujours dans la personne des croyants du schisme.

Les peuples hérétiques ont rejeté également la papauté et fait, au symbole, des brèches plus ou moins graves : mais, ce qu'ils ont gardé de la foi antique, s'ils ne le font pas toujours accepter par la loi civile, du moins, civilement ils le respectent dans la personne des croyants de l'hérésie.

La Russie, l'Allemagne, l'Angleterre ont une croyance politique, ou, du moins, respectent politiquement une croyance et en soutiennent partout les intérêts. La France, l'Autriche, l'Italie, l'Espagne, nations qui comptent, parmi leurs sujets, des majorités catholiques, sont, par leur constitution et leur tendances, moins chrétiennes, politiquement, que l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie.

Ici, il reste encore quelques sentiments chrétiens, quelques principes de foi surnaturelle ; là, il ne reste plus que le fait du naturalisme social, la tendance à l'athéisme politique, sous l'entraînement de cette tendance, un certain appétit de persécution ; et, là où la conscience publique interdit les sévices, de misérables princes se rabattent sur des trahisons négatives, des abandons qui équivalent à des trahisons.

Etant donnée la nécessité sociale d'une foi quelconque, à défaut de la vraie foi, il est fatal que les peuples sans foi politique soient écrasés par les peuples qui conservent au moins quelques fragments du *Credo*.

Mais, par là qu'il y a, dans la foi, une vertu politique, il faut s'attendre que tout peuple envahisseur, s'il sait ce qu'il fait, sera forcément hostile à la foi de ceux qu'il veut envahir.

Cela s est vu de tout temps : toujours l'attaque à la foi d'un peuple a précédé les attaques à sa nationalité. Cela se voit maintenant contre la France.

Nous voyons, parmi nous, des sots, des faquins, des lâches, ennemis de la foi chrétienne et de la communion romaine, qui n'ont jamais laissé trop voir leur patriotisme ; nous voyons, à la frontière, des ennemis de la communion romaine et de la foi catholique, qui conspirent l'anéantissement de la France.

Dans nos récentes épreuves, tous les cœurs ont manifesté, comme d'instinct, leur fond vrai. En France, les juifs, les protestants, les libres-penseurs, s'ils n'applaudissaient pas à nos infortunes, en prenaient facilement leur parti. C'est parmi eux que se sont rencontrés tous les traîtres. Un traître, catholique de bonne marque, ne s'est pas trouvé ; c'est, au contraire, parmi les catholiques qu'on a pu admirer les patriotes sincères, les vaillants soldats, les solides généraux.

Parmi les peuples chrétiens, aucun ne nous a tendu une main secourable. Je ne parle pas des Prussiens, que cette guerre a rendus fous ; je ne parle pas des Allemands, premières victimes d'une guerre où ils ont perdu leur raison plus encore que leur indépendance. Mais la Russie, mais l'Angleterre, malgré le préjudice évident et grave que leur causent nos abaissements, n'ont pas dissimulé assez une joie cynique ; mais l'Autriche, à qui nous offrions la revanche de Sadowa, n'a pas bougé ; mais l'Espagne, dont l'imbécile politique avait préparé nos revers, en a profité pour consommer son suicide : mais l'Italie... c'est une nation dont il ne faut plus parler, son roi est à Rome.

Pour nous, Français, soumis aux plus dures épreuves, nous sommes éprouvés, parce que nous avions salué, comme autant de progrès, tout ce qui devait être la cause de notre ruine. Nous étions devenus Prussiens par notre philosophie, Italiens par notre politique, Anglais par notre économie sociale, Espagnols par cet esprit vantard qui ne cachait, hélas ! que trop de misères ; enfin par la corruption de nos mœurs et la mollesse de notre vie, nous étions tombés en je ne sais quel Bas-Empire. Mais, et c'est le point qu'il faut bien entendre, nous n'avons subi de si grandes pertes matérielles, qu'après avoir subi une déchéance intellectuelle et une décadence morale. L'âme française avait été ravagée et, parce que rien n'y était resté debout, la France a été jetée dans cette fournaise de l'invasion. Nous sommes Français, nous voulons garder notre titre et restaurer notre fortune. Il faut prendre le rebours de nos abaissements, l'ordre inverse de nos humiliations. Nous voulons réparer nos désastres, il faut refaire nos mœurs ; nous voulons refaire nos mœurs, il faut refaire d'abord nos esprits. Relever la raison, restaurer les convictions, réparer le bon sens, la loyauté, l'honneur, voilà le premier de nos devoirs.

Pour atteindre ce but, il y a beaucoup de voies, et les moyens ne font point défaut. L'essentiel est de les connaître, le plus pressant est de s'en servir.

Pour notre humble part, et sans nous attribuer sur personne l'avantage du dévouement ou de la clairvoyance il nous a paru bon de mettre en relief la vocation providentielle de la France. Nos sophistes n'ont rien négligé pour nier ce fait divin ou pour le travestir : en portant de ce côté l'attaque, ils nous ont montré où il fallait porter la défense. Au milieu de nos malheurs, j'ai vu toutes les feuilles protestantes et libres-penseuses de l'univers, également oublieuses du respect qu'elles se

doivent et du respect qu'elles doivent à l'infortune, saluer, de leurs acclamations, notre déchéance. J'ai senti, ce jour-là, ce que valait mon pays, le voyant injurié, je ne l'ai aimé que d'un amour plus profond ; et quand j'ai su que l'échec momentané de sa prépondérance politique, était, pour toutes les convoitises couronnées, l'occasion de se démasquer, j'ai frémi d'horreur en perspective de ce que deviendrait le monde, si la France lui manquait. Je n'ai pas eu longtemps à chercher pour découvrir d'où venaient ces haines ignobles et ces lâches convoitises. La cause de la haine, c'est que la France est chrétienne ; c'est qu'elle est le royaume du Christ, la fille aînée de l'Eglise, et lorsqu'ils ont vu qu'elle succombait, ils ont tressailli d'allégresse, disant: « Le monde nous appartient! »

Nos ennemis nous ont appris ce que nous valions. En ouvrant l'histoire, nous verrons s'ils connaissaient bien la vraie source de notre valeur.

Nous venons donc parler de la vocation de la France. En présence d'événements dont les avantages reviennent, pour le quart d'heure, au schisme et à l'hérésie, nous disons que la cause des malheurs de la France est d'avoir déserté la ligne de ses traditions et admis, dans sa Constitution, le principe de la libre-pensée. Une politique charnelle, avec toutes les iniquités que permettent, contre l'Eglise, nos lois révolutionnaires, c'est un attentat à la foi et à la moralité de la France; c'est un suicide. Ces hommes qui se vantaient d'avoir établi la société en dehors des croyances religieuses, ont assis la société sur le néant ; ils ont bâti, avec une métaphysique de brouillards, un château de rèves, et le lever du jour, la terrible révélation de l'expérience, nous montre que de ces rêves et de ces brouillards, il ne reste rien. Puériles conceptions de grands esprits ! vous ne parviendrez jamais à dédoubler l'homme. L'âme et le corps ne font qu'un être ; la société et la religion, l'Eglise et l'Etat ne doivent former qu'un corps vivant et vivifiant, donnant et recevant l'un et l'autre, la mutuelle influence de leurs bienfaits. Pour rester dans la tradition française, il faut être catholique ; et, pour être un grand politique, il ne suffit point d'être avocat, économiste, financier, administrateur ; il faut encore être, dans sa politique, un bon chrétien; il faut, s'il se peut, être un saint. Et ceci n'est point la conséquence d'un mysticisme douteux ; c'est le phénomène constant de quatorze siècles, c'est le résumé de notre histoire.

Nous avons donc recueilli les révélations du passé ; nous les avons groupées autour de la figure de nos saints, presque en forme de discours. Rien ne nous serait plus consolant et plus honorable, que de trouver, à cette parole, des échos féconds, et de contribuer ainsi, pour notre humble part, à renouer les traditions de la France.

Au reste, nous ne demandons pas seulement aux Français des convictions chrétiennes, nous demandons encore des sentiments et des actes pieux; pour dire le mot, nous demandons des prières. Si la force humaine, follement buttée contre Dieu, nous refuse le succès, la faiblesse, sagement soumise, nous aidera de sa part. Si les hommes ont, trop longtemps, déserté nos églises, les femmes y ont gardé leur place. Qui sait si la France, enfantée par la prière catholique d'une pieuse épouse, sainte Clotilde, relevée mourante par la piété de la vierge d'Orléans, ne devra pas encore, à la piété de ses filles, un de ces retours miraculeux, que la valeur n'emporterait jamais sur la terre, si la prière ne les avait d'abord décidés au ciel ?

Le ciel ! l'Eglise nous ordonne d'y contempler le triomphe des saints, pour nous animer au spectacle de leur gloire, bien plus encore pour fortifier notre confiance en leur secours. Et quoique, dans l'unité de la patrie, les anciennes démarcations ne soient plus connues, nous savons que les liens autrefois formés n'ont pas subi de rupture. Dans cette charité que tous les saints nous portent, les anciennes prédilections demeurent, et celles de la patrie, plus fortes que les autres, après celles de la famille.

O France, tour à tour triomphante et affligée sur la terre, lève les yeux au Ciel. Jésus, vrai Roi des Francs, regardez ce peuple tant de fois armé pour votre service ! Votre Cœur, montré d'abord à la France, et par la France indiqué au monde, il est premièrement à nous ; il est juste que cette primauté nous profite ! — Marie, Reine de la France, songez que ce royaume vous appartient, et que si un nuage couvre sa gloire, il semblera que la vôtre en soit obscurcie. — Saint Michel, chef des victorieux, pensez que vous nous avez été donné pour conducteur. Bienheureux Pierre, prince des apôtres, voyez le sang de la France tout chaud et encore vermeil, répandu sur la pierre de votre sépulcre. Saint Louis, sergent et vassal de Jésus-Christ, c'est son héritage et le vôtre qui est en péril. — Saints Apôtres qui avez évangélisé la France, Martyrs qui l'avez nourrie de votre sang, Evêques qui l'avez élevée, Prêtres qui l'avez instruite, Grands Rois qui avez fait notre grande nation, Pieuses Reines qui l'avez adoucie et charmée, Soldats qui l'avez défendue, Bergères qui l'avez gardée, Pauvres dont les privations l'ont enrichie, montrez tous qui vous êtes; et que vos âmes demeurées françaises continuent de prendre part à ce qui nous touche si vivement!

Pourquoi n'ajouterions-nous pas qu'en demandant le salut de la France, c'est la gloire de Dieu que nous avons en vue ? Car puisqu'il a plu à Dieu d'unir à ce point la cause de son Eglise et de notre patrie, qu'elles semblent n'en former plus qu'une seule, prier pour la France, c'est prier pour l'Eglise. Donc *Eglise et France* : que telle soit notre devise, et arborons, comme autrefois, notre drapeau, à l'ombre du sanctuaire.

## II

## COMMENT SE FONDAIT UN VILLAGE AUX TEMPS MÉROVINGIENS

Le voyageur qui va des bords de la Blaise aux rives de l'Aube, de Wassy à Brienne-Napoléon, arrive, au sortir du village voisin de Montierender, par une pente douce, sur un vaste plateau. De cette éminence, son regard découvre les plus beaux horizons. A sa droite, dans le lointain, les bois qui servent de ceinture à l'étang de la Horre, les terres crayeuses, mais fertiles, de Chavanges et des environs, puis, à une moindre distance, la crête sur laquelle se déroule Longeville le bien nommé, avec son clocher à tour de bois, sa pauvre cloche enrhumée et son église qui crie miséricorde. En face, par un temps clair, vous apercevez, dit-on, le château de Brienne, résidence princière des Baufremont de Montmorency, miniature facile à reconnaître du château de Versailles, témoin naguère des jeux de Bonaparte, et, quelques années plus tard, témoin de ses triomphes après Wagram et de ses revers après Leipzig. A gauche, en vous soulevant sur la pointe du pied, vous distinguez Ville-sur-Terre qui, malgré son titre, n'est qu'un village ; Soulaines, dont les habitants, au dire d'un joyeux deviseur, sont nécessairement des moutons ; Anglus, situé dans un angle de la frontière haut-marnaise ; et Sauvage-Magny, dont la modestie échappe aux qualifications de l'histoire sans se soustraire aux mortifications de l'étymologie.

Dans les intervalles qui séparent nos villages vous voyez se dessiner de grands bois. C'est là que les déserteurs de l'école se consolent de la férule et du bonnet d'âne en dénichant les merles ; c'est là que les chasseurs du pays battent le sanglier et tuent le chevreuil ; c'est là enfin, dit l'envie, que les braconniers, en dépit de gendarmes, ajustent la grive sur les cerisiers rouges et ensanglantent les marchas dans les ravins.

A mesure que vous descendez de votre observatoire, l'horizon se rétrécit: vous n'en découvrez que mieux les champs où repose Louze. Avant de braquer vos lunettes, saluez la fontaine de saint Antoine illustrée par vingt miracles ; — la ferme du Chesnois, autrefois château, dont le seigneur pendait les coquins et donnait des verrières à l'église de Ceffonds; — et la croix de pierre, ci-devant monument funéraire des messieurs Jeudy, curés de Louze, aujourd'hui paratonnerre de ces riches campagnes et témoignage, pour les voyageurs, des sentiments religieux du pays.

Pendant que le soleil tamise sa poudre d'or à travers les feuilles vertes des peupliers, vous avancez lentement pour mieux voir chaque chose. Devant vous se déroule un immense bassin, en forme d'ellipse allongée, dont les côtés nord-est et sud-ouest sont légèrement relevés. Dans ce bassin se dessinent deux lisières concentriques occupées, l'une par les terres en culture, l'autre par les prairies. Les terres, cultivés en assolement triennal, vous présentent invariablement : ici, ces grands blés qui font du canton de Montierender une petite Normandie ; là, ces avoines vertes qui vous envoient le soir, le murmure adouci des grenouilles et le cri précipité de la caille ; plus loin, les jachères à sillons réguliers, où se promènent çà et là des oisons criards, confiés à la garde d'une jeune fille. Les prairies, développées à perte de vue, sont couvertes de grandes herbes ; des vaches, portant au cou la clochette rustique, y remplissent tranquillement leurs mamelles, tandis que quelques enfants chantent, à l'ombre d'un buisson, le ranz villageois de ces marécageuses contrées.

Au milieu de ces prairies coule paisiblement la Laine ; ses eaux verdâtres, couronnées de saules, nourrissent la tanche à l'écaille bronzée ; la halote, sœur de l'anguille, l'écrevisse, mets favori des gourmands ; la carpe et le brochet.

La terre que nous foulons a un sous-sol tellement dur qu'il ne peut ouvrir passage à une goutte d'eau. Les accidents de la nature et l'industrie du laboureur ont donc créé, de distance en distance, des ruisselets qui portent à la Laine le tribut de leur frétin. Là où l'écoulement des eaux n'est pas possible, de riches propriétaires ont entretenu des chaussées, et ainsi se sont conservés ces nombreux étangs qui donnent les deux poissons à réputation européenne, la carpe de la Horre et le brochet de Villemahut. Sur leurs eaux unies, au milieu des glaïeuls et des nénuphars, se promènent en tout temps la poule d'eau, le canard sauvage, la morelle, l'arcanette, la sarcelle et le plongeon. Sur les bords, à la chute du jour, brille quelquefois, au moment du frai, la lanterne voyageuse du pêcheur.

Ces petits lacs, avec leur ceinture de grands arbres, donnent à la campagne un aspect réjoui. Le paysage s'embellit encore de nombreux bosquets qui rompent, avec bonheur, la monotonie des champs. Ce sont des plants de bouleaux, aimés des tourterelles, qui occupent les terres les moins fertiles et donnent au paysan la ramée pétillante pour les veillées d'hiver.

En cheminant au milieu d'un double rayon de platanes, de frènes et d'acacias, nous voyons, sur la rive gauche de la Laine, s'arrondir un mamelon en dos de carpe. C'est là que se presse, autour de l'église la partie la moins populeuse du pays ; l'autre partie s'allonge, sur deux grandes rues, à l'autre bord de la rivière ; la route, bordée de maisons, sert de point de ralliement. Les jardins, qui séparent chaque habitation, forcent le village à occuper un vaste emplacement ; des guirlandes de verdure, ornement obligé de ces demeures villageoises, promettent au voyageur un charmant séjour. En entrant dans cette tranquille paroisse, vous vous prenez à célébrer le bien-être de celui.

Qui ne sait d'autre mer que la Voire et la Laine
Et croit que tout finit où finit son domaine.

## CHAPITRE PREMIER

### *Louze avant Saint Berchaire.*

Vous dire à quelle époque le village fu fondé, c'est de quoi je suis entièrement incapable. Mettez la date qu'il vous plaira, je le trouverai bon. Voici à peu près comment la fondation s'est faite.

La campagne que j'ai décrite se trouve, à l'endroit que j'occupe en ce moment, relevée par un terre-plein placé là en vertu d'un dessein de Dieu, dont Dieu n'a pas jugé à propos de me rendre compte. On peut supposer que Dieu y voulait un village, et de plus profondes conjectures me paraîtraient superflues.

Malheureusement le pays était inhabitable. La dépression du sol, l'absence de fossés pour conduire les eaux et de chaussées pour les contenir, avaient fait de la basse campagne un grand lac de boue. Ces bas-fonds s'appelaient naturellement *Lutum*, d'où vint plus tard le nom de Louze. Du sein des fondrières s'élevaient de grands roseaux qui rendaient, sous les coups du vent, un bruit lugubre et formaient, par leur chute, d'inextricables fourrées. De temps à autre retentissait dans les airs le cri dolent du héron.

Les hauteurs étaient occupés par les bois du Der. Cette sombre forêt allait alors de Saint-Dizier à Troyes. Ses vieux chênes avaient mis des siècles à grandir, ils étaient restés debout des siècles ; depuis des siècles aussi ils tombaient de vétusté. Un chaos de plantes folles les étouffaient, les pourrissaient, les enterraient dans leurs débris. Des buissons bas, des arbres rabougris croissaient au milieu de ces ruines végétales Les bêtes fauves y trouvaient un refuge. Les détritus engendraient toutes sortes de miasmes. Enfin, pour emprunter les expressions d'un poëte indou, la mort y coulait avec l'eau, le poison y volait avec la brise, le gazon était rude comme la dent du serpent et l'air fétide comme le souffle des dragons.

Les quelques rares endroits qui n'étaient couverts ni de boue ni de bois étaient des landes stériles. Il est certain en effet qu'une contrée, couverte de forets trop vastes pour son étendue, sera marécageuse, l'eau ne pouvant avoir un libre cours ; d'une température froide, entretenue par trop d'ombrage et par l'éternelle humidité du sol ; frappée de stérilité, la terre ne devenant productive qu'autant que rien n'entrave la combinaison des éléments.

Tel était le territoire de Louze : une vieille forêt, un désert sauvage, un marais inhabitable : lieu d'horreur et de profonde solitude, hérissé de joncs, de bruyères et de broussailles, moins accessible aux hommes qu'aux betes,

Aussi ne trouvait-on là qu'un petit nombre d'esclaves employés à la garde des troupeaux de porcs, qu'une abondante glandée entretenait dans le Der (1). Ces pauvres gardiens étaient rangés sous l'obéissance d'un économe qui résidait au château royal de Putéolus, aujourd'hui Billory. Leur vie était dure et misérable. Pendant l'été, ils habitaient sous des tentes ; pour l'hiver, ils avaient des huttes, couvertes de roseaux, dont on a pu reconnaître l'emplacement dans les mares de nos bois. En creusant ces trous fangeux, on a découvert des restes de charpentes grossières, des claies qui soutenaient les terres : il en existe même dans les plaines cultivées.

Ces malheureux esclaves des hommes étaient esclaves encore plus malheureux des démons. Des superstitions grossières leur faisaient pratiquer la divination près des fontaines et rendre les hommages suprêmes à un Dieu Teutatès. Leurs prêtres, les Druides (ainsi nommés du mot celtique *déru* qui veut dire chêne et qui a donné son nom à la forêt du Der), pour conserver l'autorité par le respect, habitaient les retraites les plus sombres des bois. En compagnie des Druidesses, qui figurent sous le nom de fées dans toutes nos traditions populaires, ils offraient là des gâteaux (2) à la lune et recueillaient le gui sacré auquel ils attribuaient des vertus merveilleuses. Quand leur vie était en danger, croyant racheter la vie d'un homme par la mort d'un autre homme, ils offraient à leur dieu des victimes humaines. Quelquefois même, pour rendre le sacrifice plus méritoire et Teutatès plus propice, ils crucifiaient la victime ou la faisaient mourir sous une grêle de traits. Un ruisseau, le rupt des Cugnots, portait au loin l'eau ensanglantée du sacrifice.

(1) Un auteur a prétendu que Louze, aux quatrième et cinquième siècles, avait trois cents feux. Des indices de tuiles, de tertres, de puits, des traces d'habitations considérables, ne pouvaient suffire, en 89, pour établir cette opinion. Dom Dumay, le docte archiviste des moines du Der, n'a pas eu grand'peine pour renverser un sentiment aussi mal fondé. — (2) Les parrains et marraines donnent encore, à Noël, des gâteaux semblables aux petits enfants. Cela s'appelle *cugneux*, comme qui dirait gui neuf.

## CHAPITRE II

*Saint Berchaire.*

Pour fonder en cet endroit un village, il fallait conquérir le sol et civiliser ses habitants. Telle fut l'œuvre du grand saint Berchaire.

Vers l'an 636, au pays de Poitiers, sur les rives du Clain, naquit d'un puissant seigneur d'Aquitaine, un enfant qui reçut le nom de Berchaire. Dès l'âge le plus tendre, cet enfant donna des marques extraordinaires de piété. L'archevêque de Reims, Nivard, en homme intelligent qu'il était, découvrit dans cette piété précoce des signes de vocation aux plus hautes fonctions du ministère ecclésiastique. L'enfant fut placé dans les écoles les plus distinguées du pays : la science de saint Hilaire y avait ouvert des sillons lumineux et avec sa science son esprit continuait d'y vivre. Au milieu des tumultes de l'école, le jeune Berchaire entendait sans cesse une voix l'invitant à se consacrer à Dieu. En ce temps-là, comme aujourd'hui, pour devenir un saint, il fallait s'en donner la peine. Berchaire, pour se soustraire aux entraînements de la jeunesse se retira donc à Reims, près de Nivard, qui le confia aux soins particuliers de Rémacles, évêque de Maëstrich. A cette école, l'esprit et le cœur de Berchaire firent des progrès également précieux. Mais déjà, par ce mouvement ascensionnel de l'âme qui aspire toujours au mieux, le jeune homme se proposait de s'enfermer dans quelque monastère. A vingt ans, l'âge des rêves pour l'esprit et des espérances pour les passions, Berchaire entra à Luxeuil, sous la règle de saint Colomban. C'était une discipline de fer; elle n'était faite que pour les âmes d'élite. Notre héros en pénétra l'esprit et développa en lui cette énergie triomphante qui est le trait distinctif de sa glorieuse vie. Bientôt, par une de ces contradictions dont la grâce fait ses instruments, l'humble moine était appelé aux dignités de son ordre. En voyant venir ces chaînes des dignités, qui pour être d'or n'en sont que plus redoutables, la modestie prudente de Berchaire s'alarma, et à quelque temps de là, le cénobite quittait sa chère solitude pour se réfugier près de l'archevêque de Reims.

Nivard associa Berchaire à l'administration de son diocèse. A cette époque, un diocèse était un petit royaume. L'évêque, seul roi sérieusement accepté, était le défenseur des villes, le protecteur des vaincus, la providence des malheureux, le conseiller des rois, et le civilisateur des barbares. En l'absence de paroisses régulièrement constituées, il devait, pour la direction des âmes, s'associer des coopérateurs forains et chercher dans les monastères des pépinières d'ouvriers. Berchaire fut, dans des fonctions si diverses, le bras droit de l'évêque. Un jour qu'ils venaient ensemble d'Epernay, une colombe qu'ils virent, l'un dormant, l'autre éveillé, fut un signe pour eux que Dieu voulait, sur les bords de la Marne, un monastère. Ce fut Haut-Villers, dont Berchaire dirigea les moines pendant quelques années. Mais toujours le désir de répandre la parole de Dieu enflammait son cœur; et, pendant que les bandes austrasiennes désolaient les Gaules, vers l'an 666, l'abbé quittait son monastère pour venir évangéliser nos contrées.

Sur son chemin, Berchaire rencontra une dame riche, nommée Valtide, qui lui céda, à Mangevillers, l'emplacement pour bâtir un nouveau monastère. L'abbé y recueillit de jeunes prisonnières qu'il avait rachetées à une troupe de soldats. Telle fut l'origine de Puellemontier qui compta, du vivant de son fondateur, jusqu'à soixante religieuses.

Ce n'était là qu'une partie des desseins de Berchaire; il voulait des monastères d'hommes. Traversant donc le Der pour aller prêcher l'Evangile aux pâtres, il trouva, sur les bords de la Laine, un marais couvert de joncs et de bruyères. C'était le théâtre qui convenait à son dévouement; il y planta la croix. Saint Léger, évêque d'Autun et ministre de Childéric II, lui donna les terres dont il avait besoin. Des idolâtres vinrent qui, vaincus par la parole de l'apôtre, se firent chrétiens, puis moines. Berchaire les soumit à la règle de saint Benoit, règle sainte qui avait résolu dès lors le problème le plus délicat que présentent les institutions humaines : l'immobilité d'un fonds traditionnel et l'accession légitime des modifications qu'amènent les temps, les lieux et le progrès des générations.

Voici comment l'abbé Adson, contemporain de Silvestre II, raconte le fait, dans sa vie de saint Berchaire :

« Arrivant donc à un certain endroit, nommé Lurofas (c'est l'ancien nom de Louze) et le trouvant convenable pour bâtir un monastère, il s'appliqua, avec une grande sollicitude, à accomplir son vœu : il alla trouver le maître de cette terre. A cette époque le roi Childéric gouvernait, avec éclat, le royaume des Francs; il acquiesça, avec une grande facilité, aux prières du saint homme. Le noble abbé se rendit à la cour et obtint du roi, par l'intervention de l'évêque Léodegar, homme brûlant de l'amour de Dieu, la permission de bâtir au même endroit, une *basilique* consacrée à saint Martin. Childéric donna, de plus, à notre abbé, une lieue de forêt tout autour de son église (1). »

Le mémoire publié par les religieux de Montierender, en 89, pour se défendre contre les prétentions mal fondées de la commune, dit que cette lieue de forêt équivalait à onze cents toises de l'ancienne mesure.

Ce fut le commencement de Louze. Berchaire

(1) Manuscrit de Reims découvert par l'abbé Bouillevaux, auteur bien méritant des *Moines du Der* et de plusieurs chroniques locales.

fonda ensuite Montierender, qui devint bientôt l'abbaye principale du pays, Thilleux, Robert-Magnil, Sauvage-Magny et Droyes. Le saint homme mourut, plein de mérites, assassiné par un de ses frères.

## CHAPITRE III

*Le travail des Moines.*

Saint Antoine rencontrant dans le désert, le jeune Hilarion, le salua en lui disant : « Sois le bien-venu, toi qui brilles comme l'étoile du matin. » Le disciple répondit au patriarche : « La paix soit avec vous qui soutenez l'univers comme une colonne. »

Ce mot exprime, avec une naïve grandeur, la mission de l'état monastique, telle que la comprenaient les premiers moines de nos contrées.

En les voyant semer en quelque sorte les monastères sous leurs pas, il ne faut point nous représenter ces instituts naissants comme des cités monastiques. On ne voyait point là porterie splendide, cour d'entrée, hôtellerie, noviciat, cours d'étude, église monumentale, palais abbatial, procure, bibliothèque, cloître, ateliers, jardins et bois de plaisance. L'établissement commençait par une simple cabane qui servait d'abri aux premiers moines. Après avoir mis genoux en terre, ces bons moines s'avançaient, tenant le Psautier d'une main, la hache de l'autre, à la conquête du sol. L'abbé, portant le bénitier et la croix, précédait les travailleurs : arrivé au milieu des broussailles, il plantait son bâton de pèlerin pour prendre possession de cette terre vierge ; il faisait tout à l'entour une aspersion d'eau bénite ; puis, s'armant de la cognée, il abattait quelques arbustes ; ensuite tous les moines se mettaient à l'œuvre et ouvraient en quelques instants une clairière qui leur servait de centre de ralliement et de point de départ.

Pour procéder avec ordre dans leur travail, les moines firent trois choses de la plus haute importance et de la plus grande difficulté : l'aménagement des eaux, l'aménagement des forets et l'aménagement des terres à cultiver.

Nos moines avaient dressé leur tente au milieu d'un marais ; ils s'efforcèrent de percer des exutoires, de pratiquer des saignées à ce sol putride et malade, de réunir les eaux par un ingenieux système de rigoles, de tranchées et de fossés débouchant les uns dans les autres, et tous dans un principal canal, qui est devenu la Laine. Ses eaux servaient comme moyen d'irrigation pour former des prairies et comme force motrice pour mettre en mouvement les moulins. Là où l'écoulement des eaux était trop lent ou trop rapide, les moines créèrent des viviers pour l'élevage des poissons. Il était impossible de tirer un autre parti de beaucoup de terrains impropres à la culture et au pâturage. L'absence de bras réduisait d'ailleurs à cette alternative : ou laisser le sol improductif, ou, à défaut de moissons, récolter des poissons. Au reste, en élevant ces chaussées qui défient l'action du temps, des flots et des éléments, ils n'avaient souvent pour but que d'arrêter l'humus charrié par les eaux, le détritus des végétaux et les excréments des poissons pour créer, à la longue, un sol cultivable. Le ruisseau qui descendait de ces étangs, circulait dans le fond de la vallée pour la fertiliser, au lieu de s'y précipiter comme un torrent fangeux pour la détruire. Enfin les moines avaient admirablement calculé la pente du terrain, la perméabilité du sol, le volume d'eau, le groupement des bassins, la masse des chaussées, afin de préserver ces réservoirs des inconvénients de la sécheresse, de l'évaporation, de l'infiltration, de la gelée et des débordements ; ils avaient surtout paré au danger beaucoup plus redoutable de l'insalubrité en entretenant partout un niveau d'eau suffisant pour couvrir en été le fond de l'étang et l'empêcher de se convertir en marais pestilentiel.

L'aménagement des forêts ne fut pas fait avec moins d'intelligence. On voit les moines interroger la nature du sol pour distinguer les terrains destinés aux forêts, des terres à réserver pour la culture. On les voit examiner l'exposition de la contrée, choisir les essences convenables, calculer les besoins du pays, essarter ou planter, couper enfin à des intervalles choisis ; de manière à ne point provoquer les orages, les gelées ou les inondations et à ne sacrifier aucun intérêt. Et cela sans autre guide que le bon sens pratique, presque toujours plus sûr que la science, à une époque dont la barbarie est trop connue pour qu'il y ait lieu désormais à récriminations.

L'aménagement des eaux et des forêts aide singulièrement à la culture des terres ; il faut néanmoins des travaux particuliers, et de rudes travaux, pour en remplir les conditions. La simple création d'une couche superficielle de six pouces d'épaisseur exige des montagnes de fumier, des flots de sueur et des siècles. La régle bénédictine, en prescrivant le travail des mains et le monastère, avec ses garanties de durée, pourvurent à ces exigences. Inutile d'ajouter qu'au travail les moines joignirent le savoir. Varron et Columelle ont écrit sur l'agronomie des Romains ; Mathieu de Dombasle, Olivier de Serre, Léonce de Lavergne, Gasparin, Sinclair, Cotta, Ronconi et autres nous donnent une idée des progrès de la science agricole dans les temps modernes. Sans vouloir refuser à ces savants auteurs le mérite qui leur revient, on est pourtant forcé de reconnaître que là où nos moines ont planté leur bêche, là sont encore les colonnes d'Hercule de l'agriculture.

## CHAPITRE IV

*Les commencements du village.*

Les moines courageux, dont Dieu seul sait les noms, ne se bornaient pas à cultiver la terre ; ils cultivaient aussi leur âme et convertissaient les peuples.

La nature humaine est une mine féconde, mais d'exploitation difficile ; il faut creuser longtemps pour y trouver des diamants. La religion propose un moyen d'abréger les travaux, c'est de briser tous les obstacles qu'oppose la chair aux désirs de l'esprit. Telle est la voie héroïque que suivent nos moines. La concupiscence est domptée par la virginité, la cupidité par le renoncement, la volonté superbe par l'obéissance, et Dieu, qui ne refuse rien à ceux qui se donnent, se plaît à soumettre la nature à leur volonté. Ces vertus héroïques du cloître exercèrent bientôt sur les populations leur féconde influence. Elles, si habituées à la violence, n'auraient vu que faiblesse dans nos modestes vertus. Mais des hommes qui se crucifient, qui sèment les miracles sous leurs pas, c'est bien là ce qu'il faut pour donner à un peuple inculte le sentiment de la dignité intérieure: il lui faut la mystérieuse autorité du cloître et les vertus surhumaines des cénobites.

Le travail des moines était aussi une grande leçon. L'homme a naturellement horreur de ce qui le gêne, et il est, comme dit Rousseau, *paresseux avec délices*. Aux temps barbares surtout, le travail n'était qu'une servitude méprisée et la stabilité des propriétés un privilége odieux. La valeur de l'homme se mesurait au sol qu'il pouvait cultiver comme serf ou à l'épée qu'il pouvait porter comme compagnon. Nos moines attirèrent cependant autour d'eux les populations peu habituées à la peine. L'exemple était leur premier argument; des religieux, fils de comte ou de baron, maniaient sans répugnance la bèche et le hoyau. A l'exemple des moines se joignaient l'influence de la religion qui montrait dans le travail une source de mérites, la participation au corps de Jésus-Christ fait esclave pour le salut du monde, l'idée de l'expiation si vivace à une époque tourmentée, et la sage égalité qui garantissait à chacun les mêmes droits et répartissait uniformément les charges.

Le régime administratif du monastère n'était pas non plus sans enseignement. Le cloître, c'était l'idéal de la famille, la cité en miniature, le modèle de la vie sociale par le rapprochement des hommes pour le maniement en commun des affaires publiques. Cet enseignement était de première nécessité. Le barbare se liait peu avec ses voisins ; il était défiant; son habitation demi-sauvage s'élevait à l'écart dans un coin du bois ou dans des anfractuosités des landes. Quel spectacle pour lui que ce monastère où il voit les moines agir de concert, se prêter un mutuel secours et faire fleurir nos campagnes de toutes les fleurs de l'Evangile! N'apprenait-il pas à s'unir, à s'associer, à s'organiser, à se donner des chefs? Au fait, les maisons ne tardèrent pas à se grouper autour de l'abbaye. Leurs intérêts furent sauvegardés par les priviléges dont jouissaient les moines, surtout par l'affranchissement de quiconque faisait profession monastique. Avantage précieux à une époque où la compétition des dignités ecclésiastiques faisait des monastères la seule espérance du serf qu'animaient de nobles desseins.

J'ose attirer l'attention sur les services que rendaient nos moines seulement en rapprochant les hommes. Rapprocher les hommes! il semble que cela soit peu nécessaire : l'homme a tant besoin de l'homme et incline vers son semblable par tant de côtés sympathiques; mais, social qu'il est par nature et sociable par caractère, il est, par ses passions, l'ennemi de l'homme et l'antagoniste de la société. D'ailleurs, les nécessités de la vie favorisent ce penchant à l'isolement. Dispersé dans les campagnes et absorbé par ses travaux, l'homme ne peut qu'à de rares intervalles se rapprocher de ses frères, et encore ne se rapproche-t-il que pour satisfaire ses passions ou traiter des questions d'intérêt; rencontres qui, par nature, tendent moins à associer qu'à désunir. Naturellement donc il n'y a, entre les hommes, que rapports difficiles et isolement agressif. Mais voilà que le monastère s'élève, une cloche retentit qui appelle les hommes au pied des autels, un même sacrifice les attend, les instructions des religieux les adoucissent. La société commence, et, si déjà elle est formée, elle se raffermit contre le dissolvant des passions.

Qu'on ne s'étonne point de l'influence que j'attribue aux exemples des moines : les braves ont toujours gouverné le monde et ils le gouverneront toujours : l'idéal est à tout jamais la passion des hommes. Du reste les moines ne s'en tenaient pas là. Apôtres infatigables, ils parcouraient la forêt dans tous les sens, allaient au-devant des bandes pillardes, rachetaient les esclaves, enrôlaient les pâtres, faisaient renoncer l'homme libre aux aventures, relevaient enfin l'intelligence par la prédication, la volonté par la pénitence, l'âme tout entière par la prière et par les pompes du culte. Le Gaulois rejetait sa casaque; des larmes de joie coulaient de ses yeux; il pouvait enfin chanter les airs nationaux de sa vieille patrie. Le Germain, devenu frère du Gaulois, enfonçait sa lance en terre, et, assis sur son bouclier, apprenait à chanter les hymnes. Des huttes, timides d'abord, mais bientôt confiantes, vinrent se dresser sur les rives de la Laine. Quel doux spectacle pour le cœur de ces bons moines! quel bienfait pour ce village naissant! et nous qui, après douze siècles, en recueillons encore les résultats, quelle ne doit pas être, pour les enfants du cloître, l'effusion de notre gratitude!

## CHAPITRE V

### *Louze au temps de la féodalité.*

La féodalité est un mot inconnu à la campagne, une chose peu connue à la ville. A bien prendre ce régime, c'est l'union, dans une même main, de la propriété et de la souveraineté. Un riche propriétaire qui serait roi dans ses

domaines : voilà tout le système féodal. Son origine remonte aux rapports de patronage qui unissait, avant l'invasion, les compagnons à leur chef de bande. Après l'invasion, les désordres inséparables de l'établissement d'un peuple, les guerres de succession, la faiblesse des rois, les invasions des Normands, l'hérédité des fiefs et le droit de bâtir des fortifications sans l'autorisation du roi, amenèrent insensiblement la France à n'être qu'une république aristocratique, une confédération de petits souverains, inégaux entre eux, mais reliés les uns aux autres par des devoirs respectifs, et investis, dans leurs propres domaines, sur leurs sujets personnels, d'un pouvoir absolu. Le roi, premier entre ses pairs, n'avait guère qu'un titre nominal. Les sujets des seigneurs, artisans dans les villes et serfs dans les campagnes s'appelaient *vilains* et *manants*, d'une dénomination *qui exprimait le lieu de leur séjour*, sans impliquer injure pour leur personne.

Chacun, suivant ses passions, a jugé diversement la féodalité. Ceux-ci célèbrent le donjon ouvrant au voyageur attardé ses portes hospitalières, le seigneur toujours prêt à redresser les torts, la châtelaine encourageant les chevaliers et les vassaux réunis à l'intéressante veillée du castel. Ceux-là ne rêvent qu'oubliettes ; barons coureurs de grands chemins, et manants pendus au gibet du château. Le bon sens et l'histoire n'ont rien à démêler avec ces imaginations. Avec le sceptre, on peut faire, à volonté une épée ou un poignard. Le pouvoir est un instrument ; pour en bien user, il faut sagesse et vertu, et pour en abuser, il ne faut que de la passion. Alors, comme toujours, il y eut donc de mauvais seigneurs ; il y en eut aussi de bons. La féodalité n'en fut pas moins illustrée par la chevalerie, les croisades, la naissance des langues et des littératures modernes. Comme régime politique, elle eut également ses avantages. Sur le passé, c'est un progrès, un commencement d'organisation qui se substitue au régime qui avait vu régner trop souvent la force avec l'infinie variété de ses chances, et l'infatigable mobilité de ses effets. Dans le présent, il empêche la restauration du pouvoir à la romaine, active la fusion des races par le morcellement capricieux du territoire, restitue à chaque localité le droit de défense, et oppose une digue à l'invasion normande. Pour l'avenir, il dispose les éléments qui doivent concourir à la constitution du pouvoir royal et à l'affranchissement des communes.

A cette époque, c'est-à-dire à dater de l'an 800, notre monastère de Louze était un prieuré relevant de Montierender : il avait ses terres et ses serfs. Les officiers, qui précédemment administraient les autres terres au nom des rois mérovingiens, étaient devenus des seigneurs féodaux ; ils avaient aussi leurs serfs et leur domaine. De plus, il y avait dans la contrée des esclaves et des hommes libres. Nous avons à étudier l'histoire du pays sous cette double juridiction, afin de connaître, dans ses progrès, la condition des personnes.

Le premier progrès fut l'abolition de l'esclavage. Chez les Romains, l'esclave n'était pas une personne, mais une chose : c'était un outil vivant. Son maître le tenait à l'étable et le conduisait au travail comme une bête de somme ; il pouvait même le mettre à mort. Chez les barbares, la condition des esclaves s'était adoucie : ils étaient reconnus comme personnes, pouvaient contracter mariage, déposer devant les tribunaux, trouver asile dans les églises et protection partout contre les juifs et les marchands. L'Eglise ne pouvait pas les rendre d'emblée à la liberté : l'esclavage était enraciné dans les idées, dans les mœurs, dans les lois et mêlé à tous les intérêts. En y portant une main imprudente, on eût provoqué des catastrophes et retardé l'affranchissement. Du moins l'Eglise opposa à l'esclavage la puissance de ses principes, et, par un ensemble de pratiques religieuses, par son action sur les seigneurs, sur les princes et sur les événements politiques, elle lima insensiblement les chaînes de l'esclavage. C'est ainsi que nous voyons, de très-bonne heure les esclaves du Der devenir serfs des seigneurs et de l'abbaye.

La condition de ces serfs était intermédiaire entre l'esclavage et la liberté personnelle. Ainsi le serf était attaché à la terre qu'il cultivait : il ne pouvait ni en être séparé, ni s'en séparer ; il était obligé, si femme il prenait, de prendre femme dans la seigneurie ; et il n'avait pas, en tout état de cause, la libre disposition de ses biens. D'autre part, il pouvait briser les liens qui l'attachaient à la terre en payant le droit de *forfuyance* ; de plus, il recouvrait sa pleine liberté, s'il était frappé d'une manière illégale, ou si injure était faite à son épouse ou à ses enfants. De son côté le monastère vint au secours des serfs. On s'affranchissait en prenant la robe de moine ou le bourdon du croisé ; la veille de la Nativité, deux serfs devenaient hommes libres pour l'honneur de l'enfant Jésus ; les confesseurs donnaient l'affranchissement des serfs comme pénitence ; enfin, on voit par les formules d'affranchissement, que le seigneur, abbé ou baron, est toujours mû par des motifs religieux.

En devenant hommes libres, la plupart des serfs ne possédaient rien. Les seigneurs, pour ne pas faire d'un bienfait un malheur, donnèrent à chaque individu une chaumière, et quelque terre pour nourrir leur famille. Ce don diminuait la fortune du seigneur ; pour se dédommager, il se réserva, ici, quelques jours de corvée, là, le dixième du revenu des biens donnés, ailleurs, une rente en argent, fixe, mais toujours faible et de nature à diminuer sans cesse à cause de l'augmentation du numéraire et du prix toujours croissant des terres. Telle fut l'origine de ces fameux droits féodaux, et surtout de la dîme sur la-

quelle il serait temps de ne plus déraisonner. En se réservant la dîme d'un bien qu'il donnait, le seigneur perdait encore les neuf dixièmes. Je connais quelqu'un qui accepterait de grand cœur la charge de payer une telle redevance s'il rencontrait seigneur pour lui faire cadeau d'un héritage.

Serfs ou hommes libres, les habitants du pays trouvaient, au monastère, aide et assistance. Les pauvres, ces bien-aimés de Jésus-Christ, étaient naturellement les premiers à s'en ressentir. Les moines distinguaient trois classes de pauvres : les pauvres ambulants; les pauvres attachés au monastère dont ils portaient la livrée ; et les pauvres honteux, que la main des cénobites nourrissait comme la main de Dieu nourrit l'homme. Le nombre de ces pauvres variait suivant le temps et les circonstances ; il était considérable et s'augmentait toujours dans les années de famine. On leur donnait du pain blanc, des légumes, du lard, les restes du repas des moines et les portions des religieux mis en pénitence. Il y avait aussi des distributions d'habits. Enfin, lorsqu'un de ces malheureux tombait malade, il était reçu à l'infirmerie des pauvres, et souvent il s'endormait dans le Seigneur, au milieu des bénédictions des moines.

Les plus intéressants des pauvres, je veux dire les petits enfants, trouvaient au monastère les bienfaits de l'éducation. Un frère était chargé de les instruire. Le programme de son éducation était court mais substantiel : il avait uniquement pour but de les préparer à remplir les devoirs de leur condition et à porter les charges de la vie. Ceux d'entre eux qui donnaient des marques d'intelligence trouvaient à une école supérieure du monastère des maîtres pour les pousser en avant. Du reste, à quelque degré qu'ils s'élevassent, ils n'avaient jamais rien à payer pour leur instruction.

Les seigneurs laïques n'étaient pas tous animés des mêmes sentiments; et sans doute, dans la lignée des nôtres, il s'en est trouvé de cruels (1). Enfermés dans leur noir donjon, derrière les bastions et les meurtrières, ils s'enivraient tour à tour des plaisirs bruyants des tournois et du sang des batailles. Quand le plaisir avait épuisé leurs ressources, ils tombaient sur les serfs cachés sous leur toit de chaume ou errant tristement dans les broussailles avec leur troupeau. Mais alors il se trouvait un moine, une vieille barbe grise, pour monter au castel, en cachant le crucifix sous sa robe. Arrivé en présence du seigneur, il lui rappelait son crime, lui montrait l'abbaye prête à le mettre hors de ban, et promenait, sous son regard atterré, l'image du Dieu qui abhorre l'injustice. La croix triomphait de la lance.

Un protestant anglais, Marsham, a dit que *sans les moines nous serions encore enfants ;* sans les moines du Der nous serions, non-seulement enfants, mais serfs, mais esclaves.

(1) Ainsi Geoffroy, seigneur de Joinville, enleva un jour à l'abbaye les terres de Louze. Un concile de Meaux excommunia le ravisseur pour l'obliger à restitution.

# II

## LES SAINTS DE LA FRANCE.

Le signe ordinaire d'une fête, c'est la joie; son attrait le plus sympathique, c'est l'unanimité dans l'allégresse; la meilleure garantie de son unanimité et de sa douceur, c'est la présence de Dieu. Mais si se réjouir est chose douce, c'est aussi chose rare; se réjouir dans un sentiment unanime est chose plus rare encore; quant à se réjouir tous dans le Seigneur, c'est le charme exclusif et l'incommunicable attribut des fêtes chrétiennes. Aussi à mesure qu'elles se présentent dans la succession de l'année ecclésiastique, nous pouvons toujours redire, avec une uniformité pleine d'intérêt: « Réjouissons-nous tous dans le Seigneur en célébrant ce jour de fête. »

La raison de ce remarquable privilége est d'abord dans le grand sens des fêtes chrétiennes. Toutes les fêtes de l'Eglise nous rappellent un fait mémorable ou un grand mystère qui se rattachent, par un rapport nécessaire et profond, à la conduite de la vie. Les fêtes de l'Homme-Dieu nous représentent tous les abaissements et toutes les grandeurs de Jésus-Christ: Bethléhem et Nazareth, le Thabor et Jérusalem, la crèche, la croix et l'Eucharistie. Les fêtes de Marie nous disent les amabilités attirantes et puissantes de la Vierge, de la Mère, de l'Epouse, de la Veuve et par-dessus tout de la Reine. Les fêtes des Saints diversifient leurs grâces suivant leur objet: les Apôtres nous prêchent le zèle nécessaire à la propagation de la vérité; les martyrs nous montrent l'héroïsme possible dans sa défense; les Confesseurs, les Vierges et les saintes Femmes nous inculquent la bravoure indispensable à sa mise en pratique. Et comme le vrai, le beau et le bien, la droiture de la conscience, les nobles susceptibilités de l'honneur et la dignité de la vie, sont à tout jamais les premières préoccupations des âmes, quoi d'étonnant qu'en voyant seulement apparaître l'image de ces grandes choses, elle ne puisse se défendre d'un élan d'enthousiasme?

Outre leur sens doctrinal, les fêtes nous offrent encore un intérêt personnel. Nous sommes les enfants des saints: *Filii sanctorum sumus:* dit admirablement après nos Livres sacrés, la sainte Liturgie. Ces Vierges qui, dans de faibles corps, ont porté de si hautes vertus; ces Confesseurs qui, dans les positions les plus difficiles, ont concilié si heureusement les devoirs d'état avec les devoirs de religion; ces Apôtres et ces Martyrs qui ont semé si vaillamment la parole sainte et confessé, de leur sang, la divinité de l'Evangile: ces saints étaient nos pères, ces saintes, nos mères. Avant nous, ils ont cru toutes les vérités de la foi; avant nous, ils ont subi toutes les épreuves et lutté contre toutes les passions; avant nous et mieux que nous, ils ont rempli fidèlement tous les devoirs. Puis, après nous avoir précédés à la victoire, ils nous précèdent au triomphe; nous qui marchons à leur exemple au combat pour les suivre un jour dans la gloire, comment ne tressaillerions-nous pas de bonheur à leur souvenir?

Parmi ces saints, toutefois, il en est qui nous touchent de plus près encore: ce sont les saints de la patrie. Ces saints, si j'ose ainsi dire, sont deux fois nos Pères et deux fois nos mères: nos mères selon la nature et nos mères selon la grâce; nos pères pour les grandeurs de cette vie présente et nos pères pour les grandeurs de l'éternité. Par le canal des générations c'est leur sang qui coule dans nos veines; par le canal des sacrements, c'est la grâce de Dieu, spécialement augmentée de leurs mérites, qui doit concourir plus particulièrement à notre salut. Du haut du ciel, d'où ils nous tendent les bras, l'auréole, qui couronne leur front, rayonne déjà sur nos têtes. Et nous qu'un sentiment patriotique et religieux élève si aisément au-dessus de nous-mêmes, comment, à cette vue, pourrions-nous maîtriser nos transports?

Entre tous ces saints de France, il en est un certain nombre que nos aïeux ont honorés de bonne heure d'un culte plus empressé: ici Lazare, l'immortel ressuscité de Béthanie, et Madeleine, la pécheresse publique devenue le modèle des pénitentes: là, Hilaire, l'indomptable défenseur du Consubstantiel, et Martin, le thaumaturge des Gaules; ailleurs, Geneviève, la vierge qui, de sa houlette, fit reculer Attila; Clotilde et Remy, l'épouse de Clovis et son Baptiste; Eloi et Amand, les deux grands évêques régionnaires; Léger et Bernard, l'un, le sage politique de son temps, l'autre, le bon génie de son siècle; ailleurs encore, Césaire, Didier, Julien, Germain, Brice, Bénigne, Ferréol, Gorgon, Servais, Lambert: toutes les illustrations de la sainteté française, survivant à elles-mêmes, pour la sanctification des âmes et le bien du pays.

Dès les premiers temps, nos pères placèrent les reliques de nos saints sur la table de l'autel; ils écrivirent leur histoire avec des marbres somptueux et d'éloquents tableaux; ils gravèrent leur légende, avec les mille cou-

leurs des pierres précieuses, sur les vitraux historiés du sanctuaire. Par ces actes pieux, ils les choisissaient pour patrons et pour modèles : ils les élisaient pour représentants dans les conseils du Seigneur, voulant, par leurs suffrages, se recommander à la bonté de Dieu, se protéger contre sa justice. Or, ces saints que nos aïeux ont préférés à tous les saints ; ces patrons qu'ils ont tant aimés et si fidèlement servis, ne sont pas seulement de parfaits exemplaires de vertus et de puissants intercesseurs; ils sont encore les instruments terrestres de notre vocation nationale et autant les Pères de la France que les Pères de l'Eglise. Outre leur œuvre propre et leurs mérites distinctifs, qui peuvent faire l'objet d'un éloge personnel, ils ont donc un mérite commun qui fournit la matière d'un éloge collectif. Ce panégyrique, nous voudrions en préparer les matériaux et rechercher ce que l'Eglise a fait par ses saints pour la France; ce que la France a fait par ses saints pour l'Eglise.

Un tel sujet se recommande assez par lui-même pour qu'il soit inutile d'en indiquer l'à-propos ou d'en démontrer l'importance. L'essentiel, à notre humble avis, est de bien déterminer le point de vue d'où l'on veut l'embrasser, de formuler exactement ses propositions et de choisir ses preuves. Nous voudrions donc ramener à la vie des saints les bases premières et les lignes générales de l'histoire de France ; nous voudrions considérer cette histoire dans son rapport avec les desseins de la Providence et son trait-d'union avec le ciel ; nous voudrions surtout établir que les vertus du citoyen ont pour élément essentiel la sainteté du chrétien et que travailler à son salut, ce n'est pas seulement se préparer une couronne dans l'éternité — ce qui est bien déjà quelque chose — mais concourir, d'une manière efficace, à la grandeur de la patrie. — Cette idée, il est vrai, n'est point nouvelle : depuis Baudri de Dof écrivant le *Gesta Dei per Francos*, jusqu'au R. P. Lacordaire prononçant son beau discours *sur la vocation de la France*, combien de pages sur ce thème de gloire ! Mais dans cette discussion, il est difficile de ne point pécher par excès d'abondance. Que si nous ne nous promettons d'éviter tous les écueils, nous voulons du moins les signaler d'avance à la critique.

Quant à la forme qu'un tel sujet comporte, elle peut se prendre aux cadres de la rhétorique et se prêter aux élans de l'éloquence. Et si quelqu'un, chose que nous souhaitons fort, voulait consacrer à nos saints de France un éloge collectif, il ne semble pas qu'il puisse faire autrement pour réussir. Mais les convenances de chaque auteur restent à son libre choix, et, pour notre part, nous n'avons pas la prétention de nous hausser jusqu'au panégyrique. Notre dessein, beaucoup plus modeste, est encore assez difficile : il irait simplement à dégrossir les pierres de l'édifice, à en fouler le ciment, à en dessiner les contours. Que les saints nous soient en aide ; que la Vierge nous soutienne de son sourire, et veuille nous assister le Dieu très-bon, très-grand qui fait fleurir les rochers sur les épine et jaillir l'eau du rocher.

## CHAPITRE PREMIER

### *Ce que l'Eglise a fait pour la France.*

I. Le premier bienfait de l'Eglise, c'est qu'elle a constitué la France.

Constituer un peuple, ce n'est pas seulement lui assurer un territoire, c'est surtout lui créer un pouvoir normal, lui donner des lois et des mœurs. Une nation est moins le rapprochement, fortuit ou forcé, d'une certaine quantité d'hommes, que leur union intime. Or, ce n'est point par le rapport géométrique que les hommes s'unissent; c'est par l'esprit, par le cœur, par toutes les puissances de l'âme. L'intérêt, sans doute, a son prix, et il faut tenir à la sécurité du droit ; combien plus doit-on s'attacher à ces révélations divines qui forment le lien des esprits, à ces lois surnaturelles qui règlent tous ces grands sentiments, à ces magnificences du culte et à cette organisation de la hiérarchie sainte qui marquent un but et imposent une règle aux plus puissantes activités. Sans doute encore, il ne faut point sacrifier aux vains espoirs d'un ordre absolu, tous les élans de la spontanéité humaine et toutes les inventions du génie : encore moins faut-il, en tout état de cause, subordonner les exigences de l'ordre aux fantaisies, tantôt aveugles, tantôt rebelles, de la liberté. Les peuples, où la force a la toute-puissance, ne sont pas des peuples; les peuples, où l'esprit de l'homme a toutes les franchises, ne le sont pas davantage. Dans toutes les constitutions, au-dessus des hommes, il faut Dieu : entre les hommes, il faut la vérité, la charité et la justice.

A bien prendre, il n'y a pas eu dans l'antiquité païenne de vraies nations. Le peuple juif seul approchait de l'idéal d'une société, mais il ne faisait qu'en approcher, et constituait, dit saint Jérôme, moins une union qu'un assemblage. Les peuples Gentils avaient à peine l'instinct de l'ordre véritable : ils exagéraient la souveraineté jusqu'à lui livrer les choses divines, ils méconnaissaient la fraternité, par la servitude; ils accablaient la vérite sous la fable, élevant dans l'histoire ce fameux empire de l'idolâtrie, où la guerre, l'oppression et l'erreur se disputaient à qui déshonorerait le plus l'humanité. L'empire romain, légataire de tous ces empires, n'était que l'agrégat contraint de vingt races, rapprochées uniquement par le lien administratif, mais séparées par leurs souvenirs, vouées, par leurs idées, à toutes les divisions, par leurs mœurs à tous les abaissements. En dehors de ce grand empire, les peuplades barbares, adonnées à l'idolâtrie, n'offraient de la société que des linéaments faibles, et une imparfaite ébauche. L'Église catholique seule de-

vait créer, dans l'humanité, la société complète; et par l'Église seule devaient s'établir, parmi les peuples, de vraies nationalités.

Au moment où se signa, dans l'histoire, l'acte de naissance de la France, l'heure était assez mal choisie pour un pareil baptème. Le colosse romain venait de tomber sous les coups des Barbares; ses débris jonchaient l'univers. Des peuples, jusque-là inconnus, accouraient des plages glacées de Nord, et se disputaient ses provinces. Vingt races ennemies passaient et repassaient sur la scène du monde, ravageant les campagnes, livrant les villes à l'incendie. L'ancienne société n'existait plus, la nouvelle n'était pas née; il y avait ébranlement de toutes les choses humaines, suspension dans la vie des peuples.

Au point de vue religieux, il n'y avait guère plus de place à l'espérance. L'Église voyait lui échapper l'empire, ce grand malade dont elle n'avait pu cicatriser les blessures, ce grand coupable qu'elle avait tenté de soustraire aux coups des justices divines. Au milieu de cette dissolution des établissements humains, elle voyait ses enfants sollicités au schisme ou empoisonnés par l'hérésie. Plus d'espoir, humainement parlant, que dans les Barbares; et les Barbares, eux aussi, étaient ariens, la plupart étrangres, je le veux, à la mollesse de Rome, mais esclaves de ces vices brutaux qu'on retrouve dans les caractères vigoureux, non assainis par la grâce. Saint Jérôme, du fond de sa grotte de Bethléem, s'écriait : « *Orbis terrarum ruit :* Le monde entier s'écroule. » Saint Augustin et Salvien prenaient la plume, l'un pour composer son livre des *Deux Cités*, l'autre son *Traité du gouvernement de Dieu.*

La race, choisie du ciel pour former la première nation du monde à venir, ne paraissait point prédestinée à cette vocation. Enfants de la France, habitués que nous sommes à l'idée de sa grandeur, nous nous imaginons trop facilement que cela s'est fait de soi-même et qu'il ne pouvait en être autrement. Il nous est bien permis d'exagérer même un peu les gloires de la patrie; mais il ne faut pas que cela aille à nous faire oublier les dons de Dieu. L'œil qui cherche sur les anciennes cartes, les Francs, ne trouve pas leur place avant Auguste. Tacite et Ptolémée n'en parlent pas. *Les tables de Peutinger*, espèce de carte géographique dressée, à ce que l'on croit, sous Alexandre-Sévère, font connaître avec assez d'exactitude le territoire qu'ils occupent non loin de l'embouchure du Rhin. La confédération franque se divise en *Saliens* et en *Ripuaires*; et les Ripuaires et les Saliens se partagent, à leur tour, en différentes familles : les Chamaves, les Tulinges, les Sicambres, les Ampsivares et les Cattes. D'autres familles, qui avaient fait partie primitivement de la confédération, s'en détachent pour former de petits États indépendants ou se rattacher, qui à la ligne saxonne, qui à la Thuringe. On voit ces Francs apparaître, dans l'histoire, par une incursion, sous Aurélien et par une guerre contre les troupes romaines commandées par Julien l'Apostat. Au cinquième siècle, sans transition et tout d'un coup, ils forment la France.

Cette confédération franque, relativement si faible, intérieurement si divisée, politiquement si mal organisée pour l'action, ne pouvait conquérir son territoire qu'en luttant contre de terribles ennemis. Au Nord, elle se voyait pressée par l'irrésistible torrent des invasions, qui tombaient des hautes montagnes de l'Asie et se précipitait jusqu'aux confins du monde connu ; au Sud, elle confinait à des peuplades barbares, les Bructères, les Marses, les Teuctères, des frères par le voisinage, des égaux par la condition. Plus outre, elle rencontrait les Romains avec la vaillance de leurs légions, les combinaisons de leur administration civile, et la grandeur de leurs souvenirs. Plus outre encore, elle se heurtait à la Confédération armoricaine plus surprise que vaincue par César, au royaume des Burgundes qui s'étendait de Langres à Marseille, à l'empire des Visigoths qui se déployait des rives de la Loire aux colonnes d'Hercule, au sud de l'Espagne.

En présence d'ennemis si nombreux et si puissants, il fallait, pour fonder la France, arrêter le flot des invasions germaniques, refouler des Barbares établis, abattre les derniers restes de la puissance romaine, briser les liens séculaires de l'Armorique, renverser le trône des Burgundes et expulser les successeurs d'Alaric. Tâche impossible, reconnaissons-le, pour une race si faible en d'aussi tristes temps.

Eh bien, cela s'est fait tout d'un coup, et c'est à ce coup merveilleux que nous avons l'honneur d'être les aînés de l'Europe chrétienne. Les enfants connaissent cette histoire; mais les hommes, je ne sais pourquoi, inclinent toujours à l'oublier. Ne craignons donc pas de le redire : en vingt-cinq ans, avec quatre ou cinq victoires, sans extermination, par la conquête et la fusion des races, Clovis a donné à la France un territoire tel, que ni Charlemagne, ni Napoléon n'en ont pu reculer les limites. A la mort de notre premier roi chrétien, l'empire franc, naguère pressé sur les bords du Rhin, s'étendait des Pyrénées au Weser, de l'Océan aux sources de l'Elbe *Gesta Dei per Francos* : *Œuvres de Dieu par la main des Francs.*

On dira qu'il n'y a rien ici de prodigieux, et que tout s'explique par le génie. Nous serions très-mal venus à constater les mérites de Clovis. Clovis était un rusé diplomate, un vaillant soldat, un politique habile. Mais il est égalé, sinon surpassé par d'autres chefs barbares : Genséric ne l'aurait pas redouté sur le champ de bataille; Attila eût pu le vaincre; Alaric avait été comme lui homme d'action et de conseil; Théodoric était un Charlemagne barbare. Cependant ni Théodoric, ni Alaric, ni Genséric, ni Attila n'ont été fondateurs ou

conservateurs d'empires. Evidemment Clovis, seul n'explique pas sa fortune.

Clovis lui-même est une énigme. Avec des talents inférieurs ou égaux, il surpasse par sa perfection les autres chefs; et dans des circonstances moins favorables, il remporte des succès plus durables. Qui donc a donné à Clovis ce talent continu du triomphe ?

De plus, Clovis n'a point fait les circonstances dont il a su tirer habilement profit. On ne peut attribuer à sa sagesse ni la décadence de l'empire, ni la division des Gaules, ni l'imprévoyance de Syagrius, ni les dissensions des rois burgundes, ni la présomption d'Alaric II. Une puissance supérieure avait tracé les voies.

Cette puissance a fourni aussi les éléments de succès. Qui donc a mené par la main Clotilde, après une vie si traversée, jusqu'au trône de France? Qui donc a rendu indécise un instant la fortune de Tolbiac, et montré à Clovis la conversion comme gage de la victoire? Qui donc a placé sur le chemin du vainqueur et saint Waast et saint Remy? Qui donc a donné au baptême de Reims de n'être point un baptême vulgaire, mais d'être le baptême de la France, son mariage indissoluble avec la foi catholique, le signe certain de sa mission providentielle, la pierre angulaire de l'édifice européen?

A la rigueur, Clovis arien ou idôlatre, eût pu peut-être faire de grandes conquêtes comme Attila, Gengis-Khan ou Timour. Mais Clovis converti et entrant de plain-pied dans la politique chrétienne; Clovis acclamé, comme libérateur, par les Gallo-Romains; Clovis accepté comme apôtre, par les Visigoths et les Burgundes; Clovis donnant la main aux évêques et se proclamant le dévot serviteur de saint Martin;Clovis nommé Patrice par l'empereur d'Orient et salué, comme Fils aîné de l'Eglise, par le successeur de saint Pierre : ce Clovis-là n'est point le Clovis barbare, c'est le Clovis baptisé, le néophyte de saint Remy.

Non, Clovis seul n'explique rien et ne s'explique pas lui-même. Pour comprendre les facilités de la victoire, la prompte fusion des races, la rapide constitution de la nationalité franque, il faut s'attacher au Clovis prédestiné de Dieu, plongé dans le baptistère de Reims, triomphant par l'assentiment des populations chrétiennes, régnant avec une sainte pour épouse, des évêques pour conseillers, et scellant du sceau de la durée toutes ses œuvres seulement par l'appui de l'Eglise.

II. Le second bienfait de l'Eglise, c'est qu'elle a conservé la France.

La France présente, dans sa conservation, ce double phénomène : une durée de quinze siècles et un développement progressif sans de trop fréquentes révolutions.

Et d'abord une durée de quinze siècles. Conserver une nation, la conserver dans sa grandeur première, sans diminution grave ni décadence sensible, est une œuvre qui déconcerte la plus fière imagination. L'homme incline toujours vers ce qui peut causer sa ruine, et il ne se maintient dans sa dignité que par de vaillantes résolutions et un effort constant. Une nation, c'est-à-dire une multitude d'hommes, trouve d'abord, dans tous ses membres, cette aspiration innée à descendre; et de plus elle souffre par le simple fait du rapprochement, de tout ce que gagnent les vices à se produire avec audace et à se coaliser pour s'agrandir. Dans son sein se forment donc sans cesse des germes de maladies funestes et se développent des principes de mort. Si l'on compare sa fortune à un vaisseau, on peut dire qu'il flotte sur un océan fangeux où s'élèvent des miasmes pestentiels et où s'agitent les monstres. Les causes de décadence pour une nation sont tellement nombreuses et tellement actives que la plupart y ont succombé. Dans l'antiquité le peuple juif seul a réellement vécu. Assis qu'il était sur le roc divin, bravant les orages des siècles et survivant à toutes les catastrophes. Autour de son cloître national, s'élèvent et tombent tous les empires. On les a comparés à la boule de neige qui grossit en un clin d'œil et se fond au soleil de midi. La seule cause qui leur assigne, dans les commencements, une certaine durée, c'est leur insignifiance; dès qu'ils s'élèvent, ils périssent, Ou s'ils vivent, ils vivent comme la Chine, tantôt dans la putréfaction, tantôt dans la rigidité des formes d'un cadavre glacé. Dans les temps modernes, on ne voit s'accuser le phénomène contraire que sous le rayonnement de l'Evangile, et c'est, je crois, un axiome du comte de Maistre : « Il n'y a que les peuples chrétiens qui ont duré, et dès qu'ils cessent d'être chrétiens, ils tendent à s'évanouir. »

Ensuite la France s'est développée constamment, dans la triple sphère de la sociabilité, de l'intelligence et du dévouement. Sous le rapport social, elle s'est d'abord élevée sous la forme du pouvoir germanique; elle s'est ensuite affermie sous le régime féodal, elle s'est pliée plus tard à la monarchie moderne, elle gravite maintenant vers une quatrième et cinquième manière d'être qui se dessine dans les agitations du présent. Sous le rapport intellectuel, elle a cultivé, avec gloire, les sciences religieuses : elle a créé un art chrétiens et national; elle a établi sa langue et multiplié les chefs-d'œuvre dans tous les genres. Dans l'ordre du dévouement, elle s'est signalée par mille inventions pour le salut des âmes et le bien-être des nations. Les pèlerinages, la chevalerie, les ordres religieux, les maisons-Dieu, la douceur des mœurs, l'esprit de charité, sont autant d'actes et de traits qui honorent sa magnificence. Et les grands événements de son histoire, qui pourrait les nombrer, si nous voulions suivant l'expression du P. Lacordaire, épuiser le calice de nos gloires?

Or, cette durée surprenante et ce dévelop-

pement progressif ont une cause, et cette cause quelle est-elle?

La première cause qui se présente à l'œil de l'observateur, c'est le mérite des souverains, le concours empressé des classes élevées, l'énergie de tous les enfants de la patrie quand il s'agit de travailler à sa grandeur. Cette cause est, en effet, un principe actif de la durée et du développement de la nation. Mais pour suivre un juste raisonnement, il faut reconnaître : 1° Que la puissance des hommes vient de la foi qui les éclaire et des vertus qui les distinguent, et que leurs actions ne sont, en définitive, que le reflet de leur pensée et l'expression de leur sentiment. 2° Que les princes et les classes élevées n'ayant pas toujours trouvé de dignes représentants, il y avait cependant au sein de la nation, une force latente, qui soutenait ses institutions. Oui, Charlemagne est le type de l'empereur chrétien ; oui, saint Louis est le modèle du monarque chrétien ; oui, Philippe-Auguste, Louis XI, Louis XIV, Napoléon sont de grands princes. Mais dans la lignée de nos rois, nous avons vu souvent des princes gauchir et les dynasties décliner promptement.

Après Clovis, Clotaire, Dagobert, les Mérovingiens deviennent rois *fainéants :* épithete injurieuse pour tout homme, mais, pour un roi, la plus grande flétrissure que lui puisse infliger l'histoire. Après Charlemagne, la dynastie carlovingienne se réduit à rien, au Débonnaire, au Chauve, au Simple, à d'Outre-Mer et autres petits princes. Les trois familles des Capets, des Valois et des Bourbons se soutiennent mieux : mais avec beaucoup de mélanges. La noblesse a ses jours d'éclipse; le clergé, ses jours d'épreuves. Toute tête a eu ses étourdissements et tout cœur ses tristesses.

Il suit de là que si la France doit son développement à de grands princes, ces princes n'ont été tels que par le génie, assisté de l'Eglise. Tous nos grands rois, en effet, ont été de grands chrétiens. Charlemagne se disait : *Dévot défenseur de l'Eglise ;* il avait gravé sur son sceau cette inscription : « *Seigneur, protégez l'Empereur Charles !* » et c'est pour avoir mis son épée au service de l'Evangile qu'il n'a légué à la postérité que son prénom, mais associé au nom de la grandeur.

Louis IX a mérité, par ses vertus, d'être inscrit au catalogue des saints. Ces deux princes ont été le modèle de tous les bons princes, et le meilleur éloge qu'on puisse faire d'un roi c'est d'accuser sa ressemblance avec de tels aïeux.

Dans les jours de faiblesse et d'abaissement, dans les jours où le génie et les vertus catholiques des grands ne pouvaient soutenir le pays, le pays se soutenait de lui-même, comme un édifice qui n'ayant plus sa base, se tiendrait debout, sans fondements, par l'admirable solidité de sa construction. Nous avons eu de grandes guerres, des invasions, des discordes intérieures, des malheurs tels qu'un jour, un roi se fit appeler roi d'Angleterre et de France, accolant la France à ses Etats comme un royaume de peu, comme un royaume banal de Chypre, de Dalmatie et autres lieux. Supposez qu'au lieu d'atteindre la France, ces malheurs aient frappé la Chine avec ses trois cents millions d'habitants. La Chine, loin de se soutenir, eût livré ses enfants au glaive comme un troupeau sans défense, et fût passée tout entière en esclavage sous le joug de ses conquérants. C'est, au surplus, ce qu'elle a fait maintes fois ; elle a gardé son nom comme une enseigne, point comme un titre d'honneur ; elle conserve toujours sa race, mais elle a cessé à chaque conquête, de s'appartenir. La France, au contraire, s'est conservée à travers toutes les vicissitudes; et quand elle ne s'est pas conservée par les vertus des grands, elle s'et conservée par les vertus des peuples.

Voilà le phénomène, le phénomène merveilleux tel qu'il se présente à la réflexion et tel qu'il le faut expliquer.

Cela peut-il s'expliquer par le progrès, comme l'entendent nos publicistes, par une loi métaphysique du mieux en mieux, qui, restant dans les brouillards de l'idéal, nous attire sans nous éclairer? Expliquer les choses de la sorte, c'est fermer les yeux à la lumière et s'en tenir aux effets sans rechercher les causes. Une loi de progrès, découverte au dixneuvième siècle, dont personne ne connaît la teneur et les moyens possibles d'influence, qui ne révèle ni son but ni ses vues, qui est principe de tout, sans cesser de flotter entre ciel et terre, cela ressemble beaucoup aux feux follets, dont les hommes du Nord ont fait des dieux.

Cela peut-il s'expliquer davantage par la sagesse des lois, la force des institutions, la lumière des sciences? Mais c'est expliquer la question par la question même. Sans contester l'influence des institutions et des lois, il faut chercher d'où viennent ces lois sages, ces instititutions fortes et ces sciences pleines de lumière. Sans contredit ces choses sont l'œuvre des hommes, et il faut toujours s'enquérir où ils en ont pris l'idée et en ont conçu la résolution.

Or on ne procède pas à l'infini dit l'Ecole. Quelle est donc dans l'ordre des appréciations humaines, la cause visible de la conservation du pays? C'est l'Eglise. C'est l'Eglise qui a formé dans ses écoles, les sciences influentes; c'est elle qui a inspiré les législateurs, et donné vie aux institutions; c'est d'elle que procèdent les vertus et la sagesse chrétiennes. Cela est visible dans l'histoire. Et Clovis révisant la loi salique, et Charlemagne écrivant ses *Capitulaires*, et saint Louis mettant la main à ses *Etablissements* ne sont que des chrétiens qui donnent à des chrétiens, des lois civiles tirées de l'Evangile. Et les Français de tous rangs apportant, dans les affaires, autant de lumières que de vertus, ne sont que des fidèles, enfants de l'Eglise, apprenant d'elle le patriotisme.

L'Église, voilà le secret du problème que posent la durée et le développement merveilleux de la France.

III. Il y a dans l'histoire de France un événement admirable qui fait toucher du doigt cette vérité, que l'Église a conservé la France : C'est la mission de Jeanne d'Arc.

Au quatorzième siècle, les Anglais, maîtres de la Guienne, tenaient au Nord, Paris, Reims, et Orléans. Le prince légitime, Charles VII, retiré à Bourges, y perdait dans la honte, mais très-gaiement, son royaume. La France ne tenait plus qu'à un fil. Encore deux ou trois victoires à remporter sur un roi sans États, et quand l'histoire eût prononcé le nom de la France, un héraut eût pu répondre : « Mort au chevet d'une courtisane ! » (Agnès Sorel, dit Brantôme, avait même l'âme plus généreuse et plus française que le roi.)

En ce moment critique, grandissait humblement, sur les confins de la Champagne et de la Lorraine, une jeune fille qui s'appelait Jeanne. C'était l'enfant d'un pauvre paysan champenois (1) ; elle ne savait ni A ni B ; et toute sa science consistait dans les prières de l'Église. En dehors du temps qu'elle passait au sanctuaire du hameau, l'humble fille filait et gardait les brebis. Dans les veillées du soir, elle entendait parler vaguement *de la grande pitié qui régnait au royaume de France.* Mais à cet âge tendre, une fille des champs a d'autres soucis que de quitter le toit paternel pour commander les armées et affranchir les pays menacés. Tandis que Jeanne conduisait son petit troupeau sur la colline et tournait ses fuseaux agiles, des voix se firent entendre : c'étaient sainte Catherine, sainte Marguerite et autres chères saintes honorées du peuple catholique qui commandaient à la jouvencelle d'aller faire lever le siége d'Orléans et sacrer Charles VII à Reims. L'humble fille, au lieu d'obéir, se refusa d'abord même à écouler. Sa timidité explique assez sa crainte, et la prudence, en tout cas, devait l'inspirer. Les incrédules s'imaginent volontiers que pour agréer à l'Église il suffit de se présenter avec des hallucinations et des illusions. Rien n'est plus faux : l'Église ordonne d'obéir aux volontés divines, mais quand elles sont notifiées par des voies extraordinaires et sûres, elle soumet à un contrôle sévère l'acceptation de ces décrets divins. En pieuse enfant de la sainte Église, Jeanne ne céda qu'à une espèce de violence et accepta enfin le mandat des voix saintes.

Sa mission une fois reçue, elle dut la faire reconnaître des hommes. Ses parents, son curé, toutes les autorités civiles et militaires, à la première ouverture, se récrièrent. L'entreprise, en effet, humainement parlant, n'avait pas de sens ; elle soulevait non-seulement des objections insolubles, mais elle sortait de toutes les conditions de la sagesse. Une fillette de seize ans qui parlait de faire trois cents lieues à travers les ennemis, pour aller saisir l'oriflamme dans d'indignes mains royales, et le porter, d'un pas victorieux d'Orléans à Reims ! La jeune bergère triompha de toutes les résistances, fit son périlleux voyage, s'en fut reconnaître le roi de Bourges, subit un examen des docteurs de Poitiers, finalement remplit les deux clauses de sa mission.

La mission de Jeanne d'Arc achevée, la jeune fille demandait à reprendre la douce vie du hameau. Les voix la laisseraient libre ; les hommes ne la laissèrent pas jouir de cette liberté. De là des revers qui rentrent dans l'ordre naturel des choses humaines. Mais ces revers n'ont-ils pas une portée sublime ? et après avoir eu son Thabor, l'héroïne ne devait-elle pas avoir son Calvaire ? Ses épreuves, ses défaites, sa captivité, son martyre, n'étaient-ils pas nécessaires au salut de Jeanne, comme les victoires de Jeanne étaient nécessaires au salut de la France ? Sans insister sur ces mystères, il est évident que la mission de Jeanne d'Arc porte un caractère hautement surnaturel, qu'on y reconnaît le doigt de Dieu sauvant la France par une enfant de l'Église, et qu'il faut en présence d'un fait si péremptoire, s'incliner devant l'intention d'en haut.

Cela déplaît aux incrédules et à d'autres qui paraissent craindre de reconnaître un Dieu trop bon pour leur patrie. Pour découronner Jeanne d'Arc de l'auréole surnaturelle, on a prétendu que sa mission, outre les deux clauses accomplies, devait avoir pour résultat, l'expulsion totale des Anglais et la délivrance du duc d'Orléans ; que Jeanne, trahie par Charles VII, n'avait pu remplir cette dernière tâche ; qu'ainsi le bûcher de Rouen faisait *mentir Dieu*, comme parle l'historien moderne, Henri Martin. Faire mentir Dieu ! voilà une expression d'une rare impudence et qui pourtant devrait être d'un emploi fréquent si toutes les perversités des hommes ne répondent pas au dessein de Dieu. Mais, en fait, il n'est point prouvé, il est faux, au contraire, que la mission de Jeanne ait eu quatre points ; il n'est point vrai non plus que Charles VII ait trahi la libératrice de la France ; et, quand cela serait, en droit, Jeanne d'Arc, même infidèle à sa vocation, ne détruirait pas notre argument. Si Jeanne d'Arc n'a pas rempli sa mission, elle l'a reçue : cela est constant : et du moment que cette mission a existé, qu'elle a eu pour effet la levée du siége d'Orléans et le sacre de Reims ; qu'elle a entraîné plus tard, comme conséquence, l'expulsion des Anglais, il est hors de doute que Dieu, par un miracle, a sauvé l'existence historique de la France.

La France, comme nation sauvée par Jeanne d'Arc, est donc une nation conservée par Dieu et voulue de Dieu pour l'accomplis-

(1) Le père de Jeanne d'Arc, Jacques, était né à Ceffonds. M. J. Barotte, notre savant compatriote, a recherché récemment tous les titres qui attestent son origine. La controverse historique a également prouvé que Jeanne d'Arc était de notre province de Champagne.

sement de ses desseins parmi les peuples rachetés.

IV. Le troisième bienfait de l'Eglise, c'est qu'elle a rendu la France civilisée, civilisatrice et puissante.

En conservant la France par les vertus de ses princes et de ses citoyens, l'Eglise n'a pas laissé de travailler elle-même, par une œuvre propre, à la civilisation de la patrie. On peut dire sans exagération, que tout le ministère ecclésiastique, outre ses fruits spirituels, contribue d'une manière ou d'une autre, au bien temporel. Par les grâces qu'il appelle d'En-Haut, par les bienfaits qu'il répand en bas, tantôt il rémédie à une misère, tantôt il cicatrise une blessure, tantôt il conjure un péril, tantôt il fournit un élément de progrès. L'homme d'église, quelle que soit sa sphère, n'est point un sujet perdu pour ses concitoyens; c'est au contraire, un frère, qui renonce aux avantages, pour travailler d'un cœur plus libre à l'œuvre de ses frères, et sans réserver, pour soi, autre chose que l'honneur du sacrifice.

Voici, par exemple, l'humble curé d'une humble paroisse des champs. Des esprits grossiers le croient peut-être voué à une vie inutile, disant une messe pour de l'argent et confessant par distraction, tantôt un petit enfant, tantôt une vieille femme. Sans doute l'objet spécial du ministère ecclesiastique est de conserver les âmes dans l'innocence, de les y ramener par l'expiation, de les maintenir dans les voies du salut. Mais ce travail suivi en vue de l'éternité, n'est pas négatif dans les bénéfices du temps. Pour commettre un crime, il faut un vice; pour produire un acte de charité, de dévouement, d'abnégation, d'héroïsme, il faut d'abord un grand fonds de vertu. En extirpant des âmes, d'une main douce et forte, les germes toujours renaissants de l'iniquité, le prêtre donne donc des loisirs, au garde champêtre, au gendarme et au magistrat; il dispense la société de multiplier, à grands frais, les bras armés pour sa défense. En semant dans les âmes la semence des vertus chrétiennes, il prépare de dignes titulaires à toutes les fonctions, de dignes répondants à toutes les entreprises, de dignes sujets au pouvoir, de dignes citoyens à la société. Par le bien qu'il prépare, par le mal qu'il empêche, il est, sans emphase, une des chevilles ouvrières de l'ordre public.

Outre ce travail de sanctification, le prêtre en d'autres temps, rendait d'autres services. Les idées de séparation, qui trottent dans les cervelles contemporaines, n'étaient pas de mise autrefois; la nécessité imposait d'autres principes, les principes dictaient d'autres résolutions. Le prêtre était reconnu citoyen, et son crédit de citoyen s'augmentait de son prestige de prêtre. Sans être fonctionnaire civil, il voyait son dévouement, non seulement accepté, mais sollicité; son libre concours s'ajoutait au faisceau des forces sociales; et la France bénéficiait des mérites de tous ses enfants.

Aux temps mérovingiens, après la conquête, après l'entrée de tous les Francs dans le giron de l'Eglise, il restait à construire l'édifice social sur cette double base de la force et de la foi. La force dépourvue d'instruments, n'agissant alors que par l'épée, ne pouvait guère contribuer au bien qu'en protégeant la foi. La foi, spécialement représentée par les moines et les évêques, était à peu près seule pour cultiver les âmes et défricher les terres. Les anciennes puissances morales, politiques, économiques, dont l'expansion avait produit la société païenne, étaient anéanties ou discréditées par la responsabilité écrasante de leurs méfaits. On ne s'amusa pas alors à discuter sur des questions de compétence; l'Eglise se mit à l'œuvre. Les évêques furent les défenseurs des cités, les fondateurs des écoles et des hospices, les conseillers des rois. Les moines de saint Benoît et de saint Bernard surtout firent l'aménagement des eaux, des bois et des terres, formèrent des bibliothèques, copièrent les ouvrages anciens, plièrent les langues aux accents de l'histoire et aux chants de la poésie. Aussi, deux protestants, dignes appréciateurs de ces œuvres sublimes, ont dit, l'un, Gibbon : « Que les évêques ont fait la France comme les abeilles font la ruche; l'autre, Marsham : Que sans les moines nous serions retournés à Nemrod. »

A dater de Charlemagne, l'influence de l'Eglise sur la société civile se modifie avec les circonstances, mais sans rien perdre de sa grandeur. Les évêques et les abbés des monastères prennent une part plus active à la direction des écoles et à la préparation des lois. Cependant les services administratifs et judiciaires s'établissent sous l'autorité des rois. Malheureusement les dignitaires n'ont pas tous le cœur à la hauteur de leurs devoirs; les princes surprennent souvent en délit les subalternes et les peuples crient volontiers contre les avanies des officiers royaux. La royauté, pour maintenir les siens dans la sagesse et dans l'équité établit les *Missi Dominici*. Les *Missi* étaient des surveillants, des contrôleurs, ou, comme nous dirions, des inspecteurs généraux; ils furent pris généralement parmi les gens d'église. Outre leur surveillance, ils pouvaient, dans leurs courses, remplir les fonctions qu'ils devaient contrôler. Tour à tour administrateurs et juges, les évêques et les abbés parcouraient, quatre fois l'an, les provinces, écoutant les plaintes, redressant les torts, prévenant ou réparant les fautes, préludant enfin à ce qu'on a appelé depuis l'administration et les cours de justice.

Sous les Capétiens, s'introduit, avec le nom de féodalité, un état social d'origine germanique, qui confond la propriété avec la souveraineté et détruit l'unité du pouvoir central. A cette époque de dissolution politique, l'Eglise reste comme le lien unique d'une société morcelée en fiefs et agitée, plutôt que pacifiée

par les règles du vasselage. Tandis que les seigneurs laïques rançonnent manants et vilains, les seigneurs ecclésiastiques voient la reconnaissance populaire sanctionner le proverbe : *Qu'il fait bon vivre sous la crosse.*

Petit à petit cependant la féodalité est entamée, en haut, par les rois, en bas, par les communes nouvellement établies. Les évêques et les abbés favorisent ces communes, espérances de la liberté, et leur délivrent d'admirables chartes d'affranchissement. D'un autre côté, ils siégent dans les états généraux comme seigneurs, et dans les conseils de la couronne comme pairs. Souvent même ils deviennent les bras droits de la royauté, tuteurs de princes au berceau, ministres de rois en plein exercice de puissance. Les préjugés contemporains en murmurent, mais qu'importe? La France a-t-elle donc à rougir beaucoup d'avoir vu à sa tête saint Remy, saint Eloi, saint Ouen, saint Léger, Suger, saint Bernard, les cardinaux d'Amboise, d'Ossat, Duperron, Richelieu, Mazarin et Fleury? Et la pourpre des évêques n'a-t-elle pas brillé à côté de la pourpre des rois, parfois au point de l'effacer?

Ainsi, dans tous les temps, la France a reçu de l'Eglise un double bienfait : le bienfait du ministère des armes pour la défense de la religion, et le bienfait des œuvres patriotiques. Ce qu'elle a reçu de l'Eglise, elle n'a pas voulu le conserver avec un orgueilleux égoïsme. Fille aînée de l'Eglise, elle a été mère parmi les nations. En récompense de cette docilité surnaturelle et de cette fécondité glorieuse, Dieu l'a faite reine. Sur son front, quinze fois séculaire, il a posé de sa main un trophée de couronnes : la couronne d'Angleterre portée par Guillaume le Conquérant ; la couronne de Sicile, par Robert Guiscard ; la couronne de Jérusalem, par Godefroy de Bouillon ; la couronne de Constantinople, par Baudouin de Flandre ; la couronne toute pacifique des Indes et du Canada, par nos missionnaires ; la couronne d'Afrique conquise par nos soldats sur le mahométisme. Mais de tous ces diadèmes, ce qu'il a donné de plus grand à la France, c'est sa propre couronne.

## CHAPITRE II

### *Ce que la France a fait pour l'Eglise.*

Ce que la France a fait pour l'Eglise, par ses enfants chrétiens et par ses saints, par ses sujets ou par ses rois, c'est ce que nous avons maintenant à rechercher (1).

I. La France a conservé sa foi.

Garder la foi, ce n'est pas seulement garder le texte authentique d'une lettre morte ; c'est encore faire acte de bon sens par l'acceptation des dogmes, acte d'humilité par l'adhésion aux mystères et surtout acte de générosité par l'engagement à suivre la foi dans toutes ses conséquences. Car la foi, qui est l'objet d'une révélation, est aussi la base d'une loi. Il faut vouloir la plénitude de la loi pour conserver la plénitude de la foi ; il faut, pour rester chrétien, sacrifier la matière à la liberté, la force au droit, la jouissance au devoir. Les schimes et les hérésies, qu'on nous présente souvent comme des actes d'indépendance fière ou comme le gage de nobles désirs, sont tout bonnement des actes d'orgueil et de libertinage. Tous ceux qui s'écartent de bonne foi, reviennent au bercail. Ceux qui dogmatisent sans sincérité, n'ont aucun souci des idées ; ils veulent uniquement voler des biens et des femmes, trancher du César ou du Pontife. La persévérance dans la foi est donc une œuvre de vertu, c'est-à-dire une œuvre d'énergie intelligente et noble, par conséquent un titre d'honneur.

Or, la France a eu cette gloire. Du cinquième au neuvième siècle, point d'hérésies, mais un attachement constant et ferme à tous les articles du Symbole. Au neuvieme siècle, Béranger ; au seizième, Calvin ; au dix-neuvième, Lamennais : c'est tout ce qu'on peut compter d'acquis à l'hétérodoxie. Encore Lamennais fut un sectaire sans adhérents ; Calvin un hérétique sans disciples parmis ses compatriotes ; et Béranger, avant de mourir, se rétracta, fonda même, pour le repos de son âme, des messes dans la cathédrale d'Angers, et jusqu'à 89, le prêtre qui acquittait ces fondations, se tournait vers le peuple à la fin du saint sacrifice et disait aux fidèles : Priez pour l'archidiacre Béranger! Quant aux deux autres, l'un institua, à Genève, une république prédestinatienne et mourut dans le désespoir ; l'autre, occupé à traduire l'*Enfer* du Dante, passa de vie à trépas au milieu de libres-penseurs qui gardaient son agonie, criant comme un forcené : « Point de prêtres à mes funérailles ! »

Outre ces sectaires, il y eut en France quelques esprits égarés sans le savoir ou momentanément dévoyés ; par exemple Scot-Erigène, Roscelin, Abailard. Mais l'erreur, qui n'a pas conscience d'elle-même, est une faiblesse humaine, non une hérésie; et l'erreur qui s'avoue pour s'abdiquer est l'effet d'une faiblesse qui devient un acte de force virile.

De plus, nous eûmes, au dix-septième siècle, le jansénisme, et au dix-huitième, l'encyclopédisme. Mais le jansénisme ne s'avouait pas comme hérésie ; il se présentait seulement comme réforme, comme retour à la perfection apostolique ; au surplus il n'était pas d'origine française, et ne réussit pas à séduire la France. L'encyclopédisme eut plus de succès; il niait, en bloc, tout le christianisme; il

(1) Le P. Lacordaire a traité ce sujet dans son *Discours sur la vocation De la France.* Si nous composions un discours, rien ne nous excuserait de refaire un sujet traité par le grand orateur de Notre-Dame. Comme il ne s'agit ici que d'études historiques, on nous permettra de passer outre, et, si l'on veut nous y autoriser, nous ne nous interdirons pas les redites. *Bis repetita placent.*

réussit à captiver et à gangrener les têtes du royaume : mais seulement pour un temps. Dieu releva la royauté sur l'échafaud ; la noblesse dans l'exil ; le clergé, dans la misère et dans la mort ; et ensevelit l'encyclopédisme dans son triomphe. Or, il faut voir ici, à côté de la justice qui punit, la miséricorde qui pardonne, l'amour qui efface le crime et fait une puissance du repentir.

Tandis que l'Angleterre et la Russie sont allées au schisme ; tandis que l'Allemagne, une partie de la Suisse, le Danemark, la Suède, la Norwége appartiennent à l'hérésie ; tandis que la Grèce et la Turquie relèvent de Photius et de Mahomet : la France relève de Pierre et appartient à Jésus-Christ. D'autres nations partagent, avec elle, cet honneur, et, comme elle, ces nations ont eu leurs jours de défaillance. Dieu les a assistées même dans leurs écarts et, par leur fidélité à correspondre à sa grâce, elles ont attesté leur vertu.

Au reste, la France ne s'est pas contentée de conserver la foi, elle en a tiré les conséquences intellectuelles et morales, elle en a fait jaillir la lumière et l'amour, elle en a déduit la science et son incomparable achèvement, la sainteté.

Dès les premiers temps, elle donnait à l'Eglise ces deux nobles fruits du terroir celtique, Hilaire et Martin. Aux temps mérovingiens, elle voyait pulluler ces évêques simples et bons qui prêchaient peut-être en un latin inculte, mais qui savaient toucher les âmes, et fonder les empires. A l'époque de Charlemagne, florissait Alcuin, Leidrade, Théodulf, Smaragde, puis Hilduin, Raban, Maur, Paschase Rathbert, Adon et Usuard. Un peu après Gerbert, les deux Anselme, Lanfranc, saint Bernard, Vincent de Beauvais, Alexandre de Halès, Hugues et Richard de saint Victor. Pierre Lombard, Pierre Comestor, Albert le Grand et saint Thomas. Plus outre, Clémengis, d'Ailly, Gerson. Au seizième et dix-septième siècles, Richelieu, Duperron, Peteau, Thomassin, Huet, Bossuet, Fénélon, Bourdaloue. Puis Massillon, Bergier, Pompignan, La Luzerne. Enfin Lamennais, Frayssinous, Gousset, Guéranger, Lacordaire, NN. SS. Parisis, Pie, Plantier et Dupanloup.

Si grande valeur qu'aient les savants, il y a mieux, et nous avons eu des saints. Depuis les Lazare et les Trophime, jusqu'aux Benoît Labre et Germaine Cousin : les vertus héroïques n'ont pas éprouvé, parmi nous, d'interrègne. Un auteur a voulu recueillir seulement les vies des saints canonisés ; il touche au huitième volume de sa publication et il parcourt seulement le septième siècle. Outre les vertus héroïques des saints, il faut compter les vertus communes des fidèles et les institutions qui rendent obligatoires les conseils de l'Evangile. Même aujourd'hui, malgré les malheurs des temps, malgré l'esprit du siècle, malgré les obstacles de la législation, nous voyons fleurir les conférences de saint Vincent de Paul et les Petites-Sœurs des pauvres. La France est toujours le pays des saintes femmes, des Filles de la Charité, des Sœurs de la Providence et de l'Espérance, des Mères du Bon Pasteur, et quel nom pourrions-nous créer que leur vertu n'ait baptisé déjà ? D'autre part, la France voit le Trappiste, le Jésuite, le Chartreux, le Capucin, le Bénédictin, le Dominicain lui rapporter leur dévouement multiple : la prière, la science, la parole, la contemplation et l'action, l'exemple de la pauvreté volontaire, le bénéfice de la communauté et du travail. N'est-ce point ici l'aspect d'un pays qui est comme un laboratoire de saints, un atelier où la main divine ébauche activement ses élus ?

Or, les saints sont la fleur du sang national et le fruit béni de l'Evangile. La sainteté, c'est l'union à Dieu, c'est l'incorporation à Jésus-Christ, c'est la vie mystique dans l'Eglise, c'est surtout la vie triomphante du ciel. Un pays qui a des saints est donc un pays qui, par ses enfants, vit en Dieu, en Jésus-Christ, en l'Eglise, et qui rattache, au ciel, les ancres de la patrie. La foi vit dans son sein, ou plutôt elle est sa vie même. La France a vécu de la sorte, pendant des siècles, mangeant le pain de l'Evangile, le faisant la chair de sa chair et les os de ses os. C'est un pays chrétien par nature, catholique jusqu'au fond des entrailles. Sa persévérance dans la foi est, sans doute, un don de Dieu ; mais c'est aussi comme un effet de notre tempérament national comme l'expression traditionnelle de nos sentiments et de nos pensées, comme la résultante de toutes les œuvres individuelles et, à jamais, le vœu secret de toutes les âmes.

A l'heure présente, malgré sa persévérance dans la foi, le gros de la nation ne montre pas une grande ardeur à la pratique, un grand zèle dans l'accomplissement du devoir. Cependant, si nous sommes catholiques peu fervents, nous sommes encore moins catholiques disposés à l'apostasie. En 1837, dans l'armée d'Afrique, un soldat était passé à l'ennemi et s'était fait musulman. Ce soldat fut repris dans une rencontre et fusillé. Lorsque ses anciens frères d'armes, catholiques comme le sont les Français et aussi comme le sont les soldats, passèrent suivant la consigne, près de son cadavre sanglant, pour marquer l'horreur de son double crime, ils le couvrirent de crachats et par après l'enterrèrent dans un bourbier. La balle était pour la trahison, la boue pour l'apostasie.

Tel est le sentiment de la France. Qui dit renégat exclut le Français.

**II. La France a repoussé les ennemis de la foi.**

La foi qui est la lumière de Dieu sur les mystères de la vie, devrait être acceptée des hommes avec empressement et gratitude. Tout au contraire, elle est peu recherchée, et si elle nous pousse à l'accepter, volontiers nous la repousserons. Mais comme cette lumière est le don d'un grand amour, elle ne saurait se

décourager pour nos rebuffades et se désintéresser de notre salut. La foi revient donc sous la figure d'un apôtre ; elle nous entoure sous les traits de la sainte Eglise ; elle veut nous faire violence pour nous entr'ouvrir le ciel. Plus la lumière augmente ses forces, plus l'Eglise s'acharne à nous sauver, plus la résistance grandit. Et ce qui n'était tout à l'heure que dédain individuel, devient maintenant révolte organisée, agression soutenue par des soldats. C'est ainsi que la foi a eu, de tout temps, des ennemis et que, de tout temps, elle a dû être défendue.

Défendre la foi, la défendre les armes à la main, ce n'est plus seulement la conserver par la fidélité des chrétiens, c'est lui donner comme nation, le plus noble témoignage, la confession du sang, un martyre anonyme pour les soldats tués à sa défense, un martyre accepté de cœur pour tous les héros qui ont tiré l'épée au service de la croix.

Telle a été souvent la gloire de la France.

Déjà au moment où elle fut acquise au catholicisme, elle dut faire œuvre de prosélytisme armé. Clovis converti voyait les ariens posséder les plus belles provinces de son royaume ; il en était peu satisfait comme prince, il en était blessé comme chrétien. En poussant le cri de guerre, il déplaya le drapeau de la guerre sainte. Les victoires contre les Burgundes et les Visigoths eurent ce double caractère : une conquête pour la couronne, une conquête pour l'Eglise Dès là fut baptisée l'épée de la France ; la France devint le soldat de Dieu.

Au septième siècle, Mahomet avait lancé les hordes musulmanes avec ce bref Evangile : « Faites croire ou tuez ! » Les soldats fanatiques de l'Islam, se précipitant avec une ardeur irrésistible, avaient conquis d'un côté la Syrie, la Palestine, la Perse ; de l'autre l'Egypte, Tripoli, Tunis, Alger, le Maroc et l'Espagne. Une armée du Prophète menaçait le Bas-Empire ; une autre se ruait du haut des Pyrénées et tenait déjà le Languedoc. La chrétienté naissante était mise en échec ; quelques revers pouvaient réaliser le vœu souvent exprimé : « Faire manger l'avoine au cheval de Mahomet sur l'autel de saint Pierre. » A cette heure, se leva un de nos aïeux, le prince Charles ; de sa vaillante épée, il conquit à Poitiers le surnom de Martel, brisa, par sa victoire, la pointe avancée du croissant, expulsa de France les bandes sarrazines, rendit avantage aux héros de Cavadonga, frappa enfin l'Islam d'une de ces défaites qui décident du sort des empires.

Un siècle après. l'islamisme avait refait ses forces et reprenait ses positions ; la barbarie du nord, un instant contenue, voulait refluer de nouveau sur l'occident ; la barbarie intérieure, la barbarie des mauvais principes et des mauvaises mœurs, menaçait de ruine le travail sanctificateur de l'Eglise. Les Wikings normands allaient couvrir la côte européenne depuis les bouches de l'Elbe jusqu'à Tanger. L'heure était périlleuse ; un seul orage, dans le ciel assombri du huitième siècle, pouvait tout compromettre. Un Franc se rencontra, homme d'un génie sublime, le prince peut-être le plus grand qui ait porté ici-bas la couronne des rois, Charlemagne. D'un coup d'œil il comprit son siècle, et, pendant un règne de cinquante ans, il voulut en cicatriser les plaies, en développer les aspirations, en assurer, par des institutions, toutes les œuvres d'avenir. Cinquante-six expéditions militaires lui permirent d'affaiblir de nouveau l'Islam et de faire pénétrer l'Evangile là d'où pouvait revenir la barbarie. Ce fut là sa gloire : elle a été bénie par les Pontifes, chantée par les poètes, illustrée par les arts, comme le point décisif de la civilisation.

Parmi les œuvres de Charlemagne, celle qui honore le plus peut-être sa perspicasité politique, c'est l'établissement du pouvoir temporel des Papes. Depuis sa fondation, la papauté avait vécu sous des Césars persécuteurs et sous des Césars protecteurs : elle n'avait maintenu son indépendance sous les uns que par le martyre ; sous les autres, que dans des conditions d'éloignement et au prix d'énergiques résistances. De son œil d'aigle, Charlemagne vit que le Pape sujet n'aurait que par des moyens d'un trop difficile emploi, la liberté, réelle, apparente, nécessaire au gouvernement des âmes. Jusque-là le successeur de saint Pierre avait été le sujet d'un empereur. Charlemagne le fit Roi. Roi-Pontife, le Pape put exercer librement sa souveraineté spirituelle, parler à tous dans la plénitude de son autorité, et, malgré toutes les vicissitudes des temps, malgré toutes les passions des hommes, rayonner, au centre de l'humanité, de toutes les splendeurs de la tiare.

En retour, le Pape, par un trait égal de génie et par une institution qui consacrait la vocation providentielle de la France, le Pape créa Charlemagne empereur d'Occident. Dans cet acte, il ne faut voir ni la résurrection du haut Empire romain, ni la translation du Bas-Empire ; mais une œuvre originale, un établissement nouveau, enfin une création catholique. L'empire nouveau représentait surtout deux choses : la défense de l'Eglise contre les révolte des peuples ou des rois et la plus grande somme de forces européennes mises au services de la faiblesse outragée ou du droit méconnu. Création admirable que l'esprit du temps sut rarement comprendre et que l'ambition des princes détourna souvent de son but, mais enfin conception sublime pour le progrès du genre humain et surtout honneur magnifique conféré à notre patrie.

L'union de l'Eglise et de l'Empire sauva l'Europe surtout au moyen âge. Au milieu des morcellements de fiefs, en présence des passions déchaînées, si nous n'avions eu ce double centre de force et de lumière, le monde fût allé à vau-l'eau, sans moyens de prévenir les déchirements intérieurs, sans possibilité de

centraliser les forces éparses et de les appliquer aux grandes entreprises.

Des œuvres que cette union fit prospérer, la plus grande est celle des Croisades. L'invasion des Turcs Seldjoucides avait ramené l'énergie des fils amollis du Prophète. Dès le dixième siècle, ces barbares commençaient, contre l'Empire de Constantinople, le plan de campagne qui devait, quatre siècles plus tard, aboutir à son renversement. Dans leurs conquêtes, ils prirent le Saint-Sépulcre : Haroun-al-Raschid en avait remis les clefs à Charlemagne. La chrétienté était habituée à y faire, depuis saint Jérôme, de pieux pèlerinages. Cette conquête fit pousser à l'Europe un cri de douleur. Mais qui songea à réunir l'Europe autour da la croix, pour la précipiter sur le mahométisme? — Qui eut la première idée des croisades? Un pape français, Sylvestre II. — Où furent-elles d'abord inaugurées? Dans un concile national à Clermont; dans une assemblée nationale à Vézelay. Tout le monde sait le reste, ces deux siècles de chevalerie, où nous eûmes la plus grande part dans le sang et dans la gloire et que couronne glorieusement saint Louis mourant sur la côte africaine.

De Pierre l'Ermite à Luther, cinq siècles de paix, bienfait dont l'humanité a joui cette fois seulement et dont elle ne jouira peut-être jamais. Au seizième siècle, à la faveur des élégantes orgies de la Renaissance, une hérésie provigne en Allemagne. Luther paraît, Calvin le suit : on prêche aux hommes qu'ils sont maîtres souverains de leur destinée; qu'ils peuvent assurer leur salut par la foi sans les œuvres; que même ils ne le peuvent guère étant, de toute éternité prédestinés au bien ou au mal, à la gloire ou à la réprobation. Les pays du Nord, naturellement plus calmes, se laissent fanatiser par les théories du libre examen. La France, d'un cœur plus sensible, d'une intelligence plus vive, résiste mieux; elle expulse Calvin et refuse de recevoir Luther. Le protestantisme cependant a séduit quelques âmes et un jour vient où le trône de saint Louis, après trois règnes où le sceptre est aux mains d'une femme, va passer à un hérétique. Le pays s'émeut jusqu'aux dernières couches de la population; une insurrection héroïque, la Ligue, ferme au prétendant hérétique l'accès du trône, et il lui faut, pour forcer les barrières, ces deux choses irrésistibles, la victoire et la conversion.

De nos jours, nous avons vu pire. Après Henri III, le peuple était resté catholique, le prince seul était égaré; à la Révolution, le peuple entier était tombé dans une démence de crimes, le prince seul avait gardé le bon sens. Un orage de lumières et de boue, de sang et de réformes se précipita sur la France. On pouvait penser que c'en était fait du christianisme. Point : un jour, un soldat, ouvrant les portes de Notre-Dame, conduisit devant l'autel ces philosophes qui avaient ri du Christ et ces généraux qui n'avaient cru qu'aux oracles des gros bataillons. Un vieux cardinal chantait, ce jour-là, un *Te Deum* pour le Concordat. Douze ans d'échafauds, de pastorales et d'adultères n'avait pas ruiné le tempérament catholique de la France. Mirabeau mort, Robespierre guillotiné et Barras tombé de pourriture, la France acclamait le rétablissement officiel du culte public.

Voilà comment la France a repoussé les ennemis de la foi. L'arianisme, le mahométisme, le protestantisme, les deux extrêmes de la civilisation : la révolution de la barbarie, elle a tout écarté avec son bon sens; tout mis à néant avec son épée. Oui, oui! la France est le soldat de Dieu!

III. Conserver la foi, défendre la foi : deux actes d'éminente vertu : il y a mieux cependant, c'est de propager la foi.

Propager la foi, qu'est-ce à dire? Jésus-Christ n'a-t-il pas confié à son Eglise la charge de prêcher l'Evangile? Sans doute, et c'est sur sa parole que les apôtres ont conquis le monde. Mais, outre le ministère propre de l'Eglise, Jésus-Christ a permis que les nations, sous la direction ecclésiastique, s'associent à l'œuvre apostolique. En remplissant cette fonction, ces nations ne font point acte de ministère spirituel, elles font seulement acte d'un dévouement plus explicite à la vérité révélée. Or, tel a été le dévouement de la France. Conserver la foi avec la générosité que comporte un tel dépôt; tirer de sa foi des faisceaux de lumière et des fruits d'amour; défendre sa foi, au besoin par les armes; tout cela n'a pas suffi à son ardeur. La France ne s'est pas contentée d'être la fille aînée de l'Eglise et le soldat de Dieu : elle a donné à sa conviction ce suprême honneur, à sa gloire ce dernier achèvement, l'apostolat.

Ce nouveau trait caractéristique de notre histoire nationale s'accuse dès les temps mérovingiens. Après la conversion des Francs, les autres peuples appartenaient à l'arianisme ou à l'idolâtrie. L'Évangile avait été dès le temps des Apôtres, prêché dans tout l'univers, et des églises, régulièrement constituées, avaient pu fleurir un instant partout. Mais ces églises avaient été ébranlées par le choc violent des invasions et, de plus, le flot des invasions avait mêlé, aux populations chrétiennes, des multitudes barbares. Il fallait reconquérir le monde à Jésus-Christ. C'était là, sans contredit, l'œuvre de la Chaire apostolique, mais elle s'accomplit dès lors avec le concours de la France. La France, en effet, par le mariage de ses princesses et la diplomatie de ses princes, s'appliqua à faire triompher la vraie foi dans les Espagnes et dans l'Hetarchie-Anglo-Saxonne. On la voit poursuivre ce but même au temps des rois fainéants. D'autre part, ses évêques, sous le nom d'évêques régionnaires, avec des diocèses sans limites connues, jetaient, sans cesse, des postes avancés et des éclaireurs dans l'immensité de la barbarie septentrio-

nale. Des rives du Rhin aux steppes de la Tartarie, des Alpes à la mer du Nord, s'agitait ce que Jornandès appelle très-bien la *fourmilière* des barbares. Sous mille noms différents et avec les formes les plus bizarres de l'association humaine, ils s'attachaient en religion, au fétichisme de la nature, vaguement symbolisé dans les conceptions fantastiques de l'Edda ; et suivaient, en politique, l'impulsion providentielle qui précipitait vers le Midi les hommes du Nord. Pour sauver la civilisation naissante, il fallait, de deux choses l'une, ou exterminer ces barbares par le glaive, ou les conquérir par la croix. Les exterminer, il était difficile d'en concevoir le dessein, plus difficile de l'exécuter, et, en cas de déroute, on courait la chance terrible de voir un nouveau déluge inonder le berceau des jeunes royaumes des Francs, des Wisigoths et des Saxons. Les conquérir, l'Eglise seule le pouvait, et, avec sa sagacité habituelle en matière politique, elle en conçut l'admirable résolution. Les évêques régionnaires, les saint Eloi, les saint Ouen, les saint Amand envoyaient à ces peuples des missionnaires ; à mesure que se présentaient les éléments d'une nouvelle église arrivait un nouvel évêque ; jusqu'à ce qu'enfin, les Anschaire et les Boniface, pénétrant en Saxe et en Frise, donnèrent la main aux Cyrille et aux Méthodius, qui avaient pris à revers la barbarie vaincue.

Tandis que cette œuvre s'accomplissait, les Normands menaçaient d'en compromettre les résultats. On dit qu'un jour Charlemagne, des fenêtres de son palais, avait vu leurs barques et qu'il avait pleuré à cette sinistre apparition. Sous ses faibles successeurs, les Normands brûlaient Hambourg, assiégeaient Paris et pénétraient jusqu'en Sicile, où ils se rencontraient avec les Sarrazins, pour donner l'assaut à la chrétienté. Qui brisa cette redoutable coalition ? La France. Qui eut l'idée religieuse et politique de faire d'une arme d'attaque une force de résistance ; de fixer les Normands dans le pays qui garde leur nom, d'en tirer, par les alliances et la conversion, pour le pays menacé, un boulevard protecteur et un instrument de conquêtes chrétiennes ? Toujours la France, et ce fut, sans contredit, un de ses plus beaux desseins.

Au treizième siècle, pendant que l'Europe allait aux croisades et accomplissait dans son sein, le plus merveilleux travail, de grands événements s'accomplissaient dans la Haute-Asie. Les Tartares Mongols quittaient leurs montagnes ; de vaillants chefs les menaient à la victoire ; en un clin d'œil se formait un empire qui s'étendait de l'Océan Glacial au golfe Persique. Par une inspiration, qu'explique le prestige de la sainteté, les chefs Tartares envoyèrent, un jour, une ambassade à saint Louis. Le pieux monarque leur dépêcha, en retour, pour ambassadeurs, des missionnaires ; ce fut le commencement des grandes missions franciscaines et dominicaines. A la cour d'Houlagou et de Kublaï, on vit des évêques ; et au seizième siècle, il y eut archevêque à Péking.

A la même date, des aventuriers de génie découvrirent le Nouveau-Monde. Des millions d'âmes étrangères à la vérité peuplaient ces continents. Il fallait des apôtres. Tous les peuples en fournirent. La France, avec l'esprit pratique qui la distingue, pensa que pour en trouver en quantité suffisante et avec les qualités requises, il fallait former des séminaires de missions. Ces séminaires furent établis, tant pour les pays récemment découverts que pour les pays détachés de l'Eglise par le schisme ou l'hérésie, et tandis que des enfants de la France partaient pour Calcutta ou Macao, d'autres prenaient la route de l'Allemagne ou de l'Angleterre. Cet état de choses dura deux siècles. Jusqu'à ces derniers temps, on ne trouvait guère qu'en France des pépinières de missionnaires. En présence des inventions de l'esprit moderne et des gigantesques travaux de l'industrie contemporaine, l'Esprit du cénacle a soufflé sur l'Église et l'on a vu de nouveaux séminaires s'établir pour les pays lointains, à Rome, à Vienne, à Louvain, à Naples. Au milieu de cette ferveur, la France n'a point dégénéré ; nous avons vu s'établir aussi, parmi nous, d'autres séminaires ; nos missionnaires sont partout, aux échelles du Levant, aux Indes, en Chine, au Japon, en Mongolie, dans la Nouvelle-Zélande et sur les côtes d'Afrique : partout leur voix et leur sang parlent à Dieu du pays qui les donne au monde. Notre or court aussi dans l'univers au service de Dieu. C'est nous qui avons fondé, dans la ville apostolique de Lyon, cette *Propagation de la Foi* qui tire chaque année, sou par sou, de la poche du pauvre, des millions, et porte aux plus lointaines missions, de royales ressources. Et tandis que nous soutenons, d'une main les propagateurs de la bonne nouvelle, de l'autre nous assistons la pauvreté de Pierre ; nous rétablissons les premiers, cet cet unique denier qui subvenait autrefois à toutes les nécessités pécuniaires de la sainte Eglise. La France aussi peut dire : *Eadem mutata resurgo*,

Je ressuscite, changée, et toujours la même.

Cette France, si soucieuse de garder, de défendre et de propager la foi, n'est pas moins zélée à en appliquer les enseignements aux réalités de la vie publique. C'est elle qui constitue, une des premières, la société civile sur les données du christianisme, c'est elle qui fonde, par Charlemagne, l'unité des races européennes ; c'est elle qui tempère le régime féodal par l'élévation du pouvoir royal et l'affranchissement des communes ; elle qui montre au monde, dans saint Louis, l'idéal de la royauté : elle enfin qui tient, sous son pied vainqueur, l'hydre éternelle de la révolution.

Que si, à de rares intervalles, nous la trou-

fois oublieuse de sa vocation, aussitôt la civile, la guerre étrangère, l'abaissement de la dignité nationale, l'affaiblissement de la prospérité publique, les scandales de mœurs l'avertissent qu'elle s'est écartée des sentiers du devoir. L'histoire lui rend cette justice, qu'elle a toujours compris les avertissements de la Providence. Tout, pour elle, a été moyen, même l'obstacle ; tout a été occasion de mérite, même les fautes. On peut répéter à satiété sans le redire jamais trop : *Gesta Dei per Francos, Dieu agit par la France.*

De là nous devons conclure : que la vocation de la France est de servir l'Eglise, que le premier devoir du Français est de conserver, de défendre ou de propager la foi catholique; que ce devoir, il doit le remplir, envers tous et contre tout, et parce qu'ainsi le veut Dieu et parce qu'ainsi le prescrit la gratitude envers cette Eglise qui a constitué, conservé et glorifié notre patrie. Etre infidèle à ce devoir ce n'est pas seulement méconnaître les dons de Dieu pour le salut, c'est encore conspirer contre la grandeur de la France. Qui dit apostasie, dit trahison.

De là aussi nous devons conclure que les saints de de France sont les pères de la patrie, souvent à meilleur titre que les grands rois et les grands citoyens, qu'ils sont ses appuis après Dieu, les artisans nécessaires de ses plus pures gloires, dans les crises graves, ses sauveurs, enfin, à tout jamais, ses irréprochables modèles et ses protecteurs assurés. Se recommander aux saints d'autrefois, s'appliquer à être, dans toutes les conditions, un digne enfant des saints : voilà, pour les Français et pour la France, les premiers gages d'avenir.

Plaise aux saints et à Dieu que les nobles enfants de la France s'attachent toujours, d'un esprit ferme et d'un cœur vaillant, à ces conclusions de l'irréfragable histoire !

C'est le vœu des dignes chrétiens et des bons citoyens.

# LIVRE QUARANTE-CINQUIÈME

## DE L'AN 536 A 571 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

**Le vieux monde s'écroule tout à fait en Occident, avec la vieille Rome, sous les coups de Totila ; le monde nouveau s'y forme et s'y propage par l'Eglise romaine et les moines, entre autres par le consul romain Cassiodore, l'un d'eux. — Justinien et les Grecs, par leur manie incurable d'innover et de brouiller, entravent l'Occident dans sa régénération, et préparent l'Orient à une irremédiable décadence.**

Nous avons vu passer sur la terre un empire universel du glaive. Les Assyriens, les Perses, les Grecs, les Romains en furent successivement les maîtres. Babylone en fut la première capitale, Rome en fut la dernière. Les prophètes annoncèrent d'avance les successions et les destinées de cet empire qui devait préparer les voies et puis faire place à un autre empire universel, non plus du glaive, mais de la parole et de la foi. Isaïe, en particulier, annonça le châtiment et la ruine de Babylone, saint Jean, le prophète de la nouvelle alliance, annonce, à peu près dans les mêmes termes, le châtiment et la ruine de Rome. Nous en avons déjà vu l'accomplissement pour le fond; nous allons le voir pour les moindres détails.

Le prophète de Patmos a dit de cette grande ville qui était assise sur sept montagnes, qui s'enivrait du sang des martyrs et enivrait les peuples du vin de sa prostitution, c'est-à-dire du scandale de son idolâtrie : « Elle est tombée, elle est tombée, la grande Babylone ! et elle est devenue la demeure des démons et la retraite de tout esprit impur et de tout oiseau impur, et qui donne de l'horreur. Et la voix des joueurs de harpes, des musiciens, des joueurs de flûtes et de trompettes ne s'entendra plus en toi; nul artisan, nul métier ne se trouvera plus en toi, et le bruit de la meule ne s'y entendra plus. Et la lumière des lampes ne luira plus en toi, et la voix de l'époux et de l'épouse ne s'y entendra plus. Et on a trouvé dans cette ville le sang des prophètes et des saints, et de tous ceux qui ont été tués sur la terre (1). »

Les détails de cette prédiction sont étranges; nous les verrons s'accomplir avec une exactitude non moins étonnante. Nous verrons cette ville superbe, dans le moment qu'elle se flattait de reconquérir son ancienne splendeur, perdre entièrement le peu qui lui en restait; nous la verrons, dans l'espace de peu d'années, au milieu de la guerre, de la peste et de la famine, prise et reprise cinq fois; nous la verrons privée de ses portes et d'une partie de ses murs, et sur le point d'être rasée tout entière; nous la verrons dépouillée de la gloire de ses fastes, la dignité du consulat, qui sera pour jamais abolie ; nous verrons son sénat tout entier emmené captif et égorgé en grande partie; nous la verrons enfin dépouillée de toute sa population, qui sera emmenée captive comme le sénat ; en sorte que, pendant bien des jours, il ne lui restera pas un seul habitant, si ce n'est les animaux sauvages et les oiseaux de nuit. Sa désolation sera si complète, qu'on interrogera un prophète de ce temps-là, saint Benoît, si jamais elle devait être rehabitée.

Nous avons vu Théodat, roi des Ostrogoths, faire lâchement, à Justinien, cession de la royauté et de l'Italie. Justinien envoya des ambassadeurs pour l'exécution de cette promesse. Les ambassadeurs venus, Théodat leur rit au nez et les mit en prison. Ses troupes avaient eu un petit avantage en Dalmatie. C'est ce qui le fit passer si promptement de la bassesse à l'insolence. Mais bientôt Bélisaire, déjà maître de la Sicile, assiégea et prit Naples, où ses soldats exercèrent de telles cruautés, non-seulement contre les Goths, mais encore contre les habitants, qu'ils n'épargnèrent ni âge, ni sexe, ni religieuses, ni prêtres, ni églises, égorgeant les hommes en présence de leurs femmes, et réduisant en esclavage les mères et les enfants. Tel fut le prélude de la

(1) Apoc., xv

domination des Grecs en Italie. Plus tard, le pape saint Silvère, qui avait succédé à saint Agapit, en ayant fait d'amers reproches à Bélisaire, celui-ci, pour réparer sa faute, retourna à Naples, et tâcha de la repeupler en y faisant venir des habitants de toutes les villes voisines (1). A la nouvelle de la prise et du sac de Naples, les Goths accusent leur roi Théodat d'être l'auteur de la guerre, et proclament roi le général Vitigès, qui le fait tuer, et ensuite, pour s'assurer le secours ou du moins la neutralité des Francs, leur cède tout ce que les Goths possédaient encore dans les Gaules. Sur ces entrefaites, Bélisaire entra dans Rome; mais bientôt il s'y vit assiégé par l'armée de Vitigès. Il y eut des combats fréquents et meurtriers au pied des murs; au milieu de ces combats, les Goths respectent les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul, quoique hors des murs, et les ecclésiastiques continuent de s'y rendre sans crainte pour l'office divin : c'est le témoignage que leur rend Procope secrétaire de Bélisaire. Mais la famine se fait sentir dans la ville; Bélisaire renvoie les femmes, les enfants et les vieillards, c'est-à-dire plus de la moitié de la population; malgré cela, bientôt il ne se trouve plus de pain pour ceux qui restent; les païens de Rome essayent de rouvrir le temple de Janus pour se rendre ce dieu favorable; par où l'on voit que l'idolâtrie n'y était pas encore morte. Les Goths lèvent le siége pour éviter la peste et pour secourir Ravenne, que voulait livrer aux Grecs Matasonte, fille d'Amalasonte, que Vitigès avait épousée malgré elle après avoir répudié sa première femme. On ne voit partout que villes assiégées, prises et reprises tour à tour. La famine devient horrible dans toute l'Italie, plusieurs se mangent les uns les autres; cinquante mille périssent de faim dans la seule province d'Ancône. Milan, dont l'évêque Datius avait invoqué le secours de Bélisaire pour se soustraire à la domination des Goths, est reprise et saccagée par ceux-ci en 539; les femmes sont données en esclaves aux Bourguignons, qui étaient venus au secours des Goths; le reste des habitants est passé au fil de l'épée, les prêtres sont égorgés dans les églises et sur les autels; la ville enfin est réduite en un monceau de ruines.

Narsès avait été envoyé de Constantinople au secours de Bélisaire; mais ils ne purent s'accorder l'un avec l'autre. Théodebert, roi d'Austrasie, qui avait accepté l'alliance des Goths et des Grecs, entre en Italie avec une puissante armée, tombe inopinément sur les uns et sur les autres, pille les villes et les provinces, et ne se retire que devant les maladies et la famine. Vitigès implore le secours des Lombards, mais surtout de Chosroës, roi de Perse, qui, après avoir tué toute sa famille, commença dès lors contre l'empire d'Orient une longue guerre d'extermination. Bélisaire, à qui les Goths avaient offert secrètement la royauté et l'Italie, surprend Vitigès pendant les négociations de la paix, et l'envoie à Constantinople. Ildibad, successeur de Vitigès, après avoir remporté quelques succès, est tué dans un festin par suite d'une querelle de femme. Eraric, Ruge de nation, qui succède à Ildibad, est également tué; enfin les Goths proclament roi un neveu d'Ildibad, nommé Baduilla et surnommé Totila ou immortel, et déjà, malgré sa jeunesse, renommé par sa valeur et pour sa prudence.

L'année 541 peut être regardée comme la dernière des consulats ordinaires de l'empire romain. Justinien abolit alors cette dignité suprême. Il ne voulait pas qu'un autre que lui eût l'air de commander. Ses successeurs prirent le titre de consuls perpétuels.

Cependant les pauvres Italiens, qui s'étaient peut être réjouis de l'arrivée des Grecs, s'en virent traités un peu plus mal que par les Goths. Bélisaire avait été rappelé en Orient contre les Perses. Les généraux et les soldats grecs laissés en Italie ne songeaient qu'à dévorer la substance des habitants, à se plonger dans la débauche et à commettre toute sorte d'insolences. C'est le portrait qu'en fait Procope, Grec lui-même (2). Totila, de son côté, reprenait un grand nombre de villes et relevait la puissance des Goths en Italie. Au milieu de ses combats et de ses marches, il voulut voir saint Benoît, ayant ouï dire qu'il avait le don de prophétie. Il vint donc à son monastère, et, s'étant arrêté assez loin, il manda qu'il allait venir. Rusé comme il était, il voulut éprouver le saint, et envoya un de ses gardes, nommé Riggon, auquel il fit prendre sa chaussure et ses habits de roi, le faisant accompagner de trois seigneurs qui étaient le plus ordinairement auprès de sa personne, avec des gardes et un grand cortége. Riggon étant ainsi entré dans le monastère, saint Benoît, qui était assis, le vit de loin, et lui cria dès qu'il put en être entendu : Mon fils, quittez l'habit que vous portez; il ne vous appartient pas. Riggon se jeta par terre, épouvanté d'avoir voulu tromper un si grand saint. Tous ceux qui l'accompagnaient en firent autant; et, sans oser approcher de saint Benoît, ils retournèrent trouver le roi, et lui racontèrent en tremblant combien vite ils avaient été découverts. Alors Totila vint lui-même trouver le saint, et, dès qu'il le vit, il se jeta par terre sans oser en approcher. Saint Benoît, qui était assis, lui dit par trois fois de se lever; et comme il n'osait, il vint le relever lui-même et lui dit : Vous faites beaucoup de mal, vous en avez beaucoup fait; cessez de commettre des injustices. Vous entrerez dans Rome, vous passerez la mer, et, après avoir régné neuf ans, vous mourrez le dixième. Tout cela fut accompli dans la suite. Le roi, fort épou-

(1) Muratori, *Annali d'Italia an* 536. *Historia Miscella*, l. XVI. Anast., in *Silver*. Procop., *De bell. goth.* — (2) Procop., *De bell. goth.*, l. III, c. IX.

vanté, se recommanda à ses prières et se retira; et depuis ce temps il fut beaucoup moins cruel (2).

On en vit une preuve à la prise de Naples. Cette ville fut obligée de se rendre par la famine. Totila avait promis aux habitants de les traiter comme des amis et des frères, et à la garnison qu'elle pourrait sortir de la ville. Il fit beaucoup plus qu'il n'avait promis. Voyant les soldats de la garnison épuisés par la faim, il craignit qu'ils ne se fissent périr eux-mêmes en mangeant trop à la fois. Il mit donc des gardes aux portes pour les empêcher de sortir, et leur distribua d'abord une ration légère, qu'il augmenta chaque jour. Après avoir rétabli leurs forces par ce sage ménagement, il leur ouvrit les portes et leur fournit des vaisseaux pour se retirer où ils jugeraient à propos. Plusieurs d'entre eux demeurèrent au service d'un Barbare si humain. Ce n'est pas tout. Un habitant de Calabre vint lui demander justice contre un de ses gardes, l'accusant d'avoir fait violence à sa fille. Le coupable, sur son propre aveu, fut condamné à mort. Comme c'était un guerrier renommé pour sa valeur, les principaux officiers se réunirent pour demander sa grâce. Le roi, les ayant écoutés avec calme, leur dit entre autres choses : Prenez garde, vous avez à choisir de deux choses l'une : ou bien de laisser impuni un criminel, ou bien de sauver la nation des Goths et de lui assurer la victoire. Au commencement de la guerre, nous étions puissants et fortunés; toutes les forteresses de l'Italie étaient entre nos mains. Sous le règne de Théodat, qui aimait plus la richesse que la justice, nous avons irrité Dieu par notre mauvaise vie; vous n'ignorez pas par quels hommes, par quel petit nombre, et à quelle calamités nous avons été réduits. Maintenant, ayant puni nos crimes, Dieu nous est de nouveau favorable; il seconde nos entreprises au delà de nos espérances. C'est l'observation de la justice qui nous a rendus vainqueurs; ne la violons pas, pour ne pas détruire nous-mêmes notre bonheur. Car la fortune de la guerre se règle sur la vie de chacun. Les chefs des Goths, ayant entendu ces réflexions, y applaudirent; ils abandonnèrent le coupable, qui fut exécuté, et ses biens donnés à la fille qu'il avait outragée. Tels sont les traits d'humanité et de justice que l'historien Procope rapporte de ce roi barbare (2). Le même historien dit encore qu'au milieu de ces guerres, loin de désoler les campagnes, Totila protégeait et encourageait l'agriculture, obligeant seulement les laboureurs de lui payer les impôts; en sorte qu'il ne manqua jamais de vivres.

Cette humanité cependant se démentit plus d'une fois. Ainsi, ayant pris par trahison la ville de Tibur ou Tivoli, proche de Rome, il massacra tous les habitants, y compris l'évêque, avec des circonstances si cruelles, que Procope n'a pas voulu les rapporter. Peut-être que, par cet exemple, il voulait épouvanter Rome et l'obliger de se rendre. Après la prise de Naples, il avait écrit au sénat romain pour lui rappeler les bienfaits du gouvernement des Goths, les maux du gouvernement des Grecs, et l'engager à lui donner quelque motif d'oublier le passé et d'épargner la ville. Peut-être aussi que le retour de Bélisaire l'inquiétait; car, après avoir eu peu de succès en Orient contre les Perses, Bélisaire fut renvoyé l'an 534 en Italie, où il eut encore moins de succès contre les Goths. En effet, il ne put empêcher Totila d'assiéger Rome, de la réduire à la dernière extrémité, et enfin de la prendre. La famine fut bientôt excessive parmi les Romains. Deux causes y contribuaient. Au dehors, les Goths interceptaient tous les convois; au dedans, les généraux grecs qui commandaient la garnison avaient accaparé d'immenses amas de vivres dans des souterrains; mais ils n'en vendaient qu'au poids de l'or. Dans cette situation déplorable, les Romains députèrent à Totila le diacre Pélage, pour lui demander une trève de peu de jours, sous condition qu'ils rendraient la ville si, dans cet intervalle, elle ne recevait aucun secours.

Pélage était en grande estime dans toute l'Italie. Revenu depuis peu de Constantinople, où il s'était fait aimer de l'empereur, il en avait rapporté de grandes richesses, que, pendant le siége, il répandit dans le sein des pauvres. Totila le reçut avec honneur, l'embrassa d'une manière amicale, et lui dit qu'il obtiendrait tout ce qu'il demanderait, excepté trois choses : qu'il pardonnât aux Siciliens, qu'il laissât subsister les murs de Rome, ni qu'il rendît aux Romains les esclaves qui étaient venus se ranger sous ses étendards. Les Siciliens s'étaient rendus indignes de toute grâce en recevant au premier signal la flotte de Bélisaire sans avertir les Goths, leurs maîtres, qui les avaient tellement favorisés jusqu'alors, qu'à la prière des Romains, ils n'avaient pas même laissé de garnison dans leur île. La destruction des murs de Rome sera surtout utile aux Romains mêmes. Ils ne seront plus exposés à subir les horreurs d'un siége. On se battra en rase campagne, et Rome sera le prix du vainqueur. Le diacre Pélage répondit au roi des Goths que les effets répondaient mal à ses démonstrations d'honneur et d'amitié. Car n'est-ce pas outrager un ambassadeur que de lui refuser précisément ce qu'il vient demander, et de lui refuser avant de l'avoir entendu? Je ne vous supplierai donc point, mais je supplierai Dieu, qui a coutume de punir ceux qui méprisent les suppliants (3).

Le compte que Pélage rendit de son ambassade mit les Romains au désespoir. Ils s'attroupèrent autour des généraux grecs et leur dirent : Oubliez, si vous voulez, que nous

(1) *Vita S. Benedict.*, c. XIV et XV. — (2) Procop., l. III, c. VIII. — (3) *Ibid.*, c. XVI

sommes Romains, que nous sommes vos semblables, et que nous avons reçu spontanément dans notre ville les troupes de l'empereur; mais regardez-nous comme des ennemis que vous avez vaincus à la guerre et faits esclaves. Du moins donnez-nous de quoi vivre, comme à des captifs, ou bien tuez-nous, ou bien ouvrez-nous les portes. Le général grec Bessas répondit : Vous donner des vivres est impossible; vous tuer est impie; vous laisser partir est périlleux. La famine augmenta donc de plus en plus. Heureux qui trouvait un cheval mort et qui pouvait s'en emparer. De chiens et de rats, il n'y en avait plus. La plupart des habitants ne se nourrissaient que d'orties, qu'ils arrachaient au pied des murailles et dans les masures. Rome n'était plus peuplée que de fantômes décharnés et livides, qui tombaient morts dans les rues ou se tuaient eux-mêmes. Un jour, cinq petits enfants, entourant leur père, le tiraient par ses habits, en lui demandant du pain. Il leur dit : Suivez-moi. Eux le suivirent avec empressement, persuadés qu'ils allaient avoir de quoi manger. Il les conduisit sur un pont du Tibre, et là, s'enveloppant le visage de son manteau, il se précipita dans le fleuve, à la vue de ses enfants et du peuple. Après ce funeste événement, les généraux grecs eurent enfin l'humanité d'accorder, je me trompe, de vendre à prix d'argent, à qui en voulait, la permission de sortir de la ville. Parmi le grand nombre de ceux qui en profitèrent, plusieurs périrent d'inanition en route, d'autres furent pris et tués par les Goths. Voilà où en étaient réduits le sénat le peuple romains (1).

Enfin, dans la nuit du 16 au 17 décembre 546, d'intelligence avec quelques soldats isauriens de la garnison, Totila entra dans Rome. Pendant toute la nuit il tint ses troupes sous les armes et fit sonner de la trompette. Les Grecs se sauvèrent avec quelques-uns des principaux habitants qui avaient encore des chevaux; de ce nombre furent les patriciens Décius et Basilius. Les autres, tels que Maximus, Olybrius et Oreste, se réfugièrent dans l'église de Saint-Pierre. Des personnes du peuple, il ne restait que cinq cents. Le lendemain, 17 décembre, Totila se rendit à l'église de Saint-Pierre pour remercier Dieu du succès de ses armes. Le diacre Pélage, tenant entre ses mains le livre des Évangiles, alla au-devant de lui et le lui présenta de la manière la plus suppliante, en disant : Seigneur, épargnez les vôtres! Ah! lui dit en raillant Totila, vous voilà devenu suppliant! C'est, répliqua Pélage, c'est que Dieu m'a rendu votre serviteur. Mais vous, seigneur, épargnez ceux qui sont désormais les vôtres. Totila se rendit à cette prière, et défendit aux Goths de tuer aucun Romain. Ainsi, à l'exception de vingt-six soldats et de soixante habitants qui avaient déjà été massacrés, nul autre ne perdit la vie. Il permit le pillage, avec ordre de lui réserver les choses les plus précieuses. On trouva des monceaux d'or et d'argent dans les maisons des généraux grecs. C'était pour enrichir Totila qu'ils avaient sucé le sang de tant de misérables. On vit alors des sénateurs, couverts de haillons, réduits à mendier leur pain de porte en porte et à vivre des aumônes qu'ils recevaient des Barbares. Mais personne ne méritait plus de compassion que Rusticiana, fille de Symmaque et veuve de Boëce. Cette dame, plus illustre encore par sa vertu que par sa naissance, après avoir épuisé ses grandes richesses à soulager ses compatriotes pendant le siége, ne rougissait pas de se voir dans le même état que ceux qu'elle avait secourus. Les Goths, au lieu de l'assister, demandaient son supplice, l'accusant d'avoir engagé les commandants impériaux à détruire les statues de Théodoric pour venger la mort de son père et de son mari. Mais Totila ne souffrit pas qu'on lui fît aucune insulte, non-seulement à elle, mais à aucune fille ni femme. Ce procédé lui fit beaucoup d'honneur (2).

Le lendemain, ayant assemblé tous les Goths, il leur rappela que, dans le temps où ils avaient deux cent mille hommes sous les armes, ils avaient été vaincus par sept mille Grecs, et que, depuis, réduits à un petit nombre et à la misère, ils en avaient vaincu vingt mille. C'est que, précédemment, foulant aux pieds la justice, ils avaient commis des crimes entre eux et contre les Romains. Dieu combattit alors contre eux avec leurs ennemis. Il dépend donc de vous de conserver les biens que vous avez acquis; c'est d'observer la justice : sinon, vous aurez aussitôt Dieu pour adversaire. Après avoir ainsi parlé aux Goths, il fit venir les sénateurs romains, et leur reprocha leur ingratitude. Les Goths les avaient comblés de bienfaits, leur avaient confié toutes les magistratures; puis, pour toute reconnaissance, traitres à eux-mêmes, ils avaient introduit les Grecs dans leur patrie. Quel mal, leur demanda-t-il avec d'amères railleries, quel mal les Goths vous ont-ils fait? quel bien avez-vous reçu de Justinien? ses logothètes, comme il les appelle, ne vous ont-ils pas obligés à coups de fouet de rendre compte des malversations que vous avez commises contre les Goths dans vos magistratures? Au plus fort de la guerre n'ont-ils pas exigé les impôts comme en pleine paix? Leur montrant alors les Isauriens qui lui avaient livré Rome : Ceux-ci, ajouta-t-il, nous ont mis en possession de Rome et de Spolète; mais vous, élevés avec les Goths, vous nous avez refusé jusqu'à présent la plus chétive retraite. Soyez donc désormais esclaves, tandis qu'eux, devenus amis et alliés des Goths, occuperont vos magistratures. Les sénateurs restèrent muets; mais Pélage intercéda pour eux avec tant d'instances, que Totila promit de leur pardonner. C'est ainsi qu'un diacre de l'Eglise romaine sauva les derniers débris du sénat romain.

(1) Procop., l. III, c. XVII. — (2) *Ibid.*, c. XX.

Totila, pendant le siége de Rome, avait déjà dépêché à Justinien, Aventius, évêque d'Assise, pour lui porter des propositions de paix, et n'en avait reçu aucune réponse. Il députa de nouveau Pélage et Théodore, avocat de Rome, et leur fit promettre avec serment qu'ils agiraient de bonne foi, et qu'ils reviendraient au plus tôt en Italie. Il leur recommanda de faire tous leurs efforts pour obtenir un accommodement, afin qu'il ne se vît pas obligé de raser toute la ville de Rome, de faire périr le sénat et de porter la guerre en Illyrie. Les envoyés remirent à l'empereur la lettre de Totila, conçue en ces termes : Je ne vous parle pas de ce qui s'est passé en Italie ; vous en êtes sans doute informé. Je vous envoie ces députés pour vous demander la paix. Vous devez la désirer autant que je la désire. Jetez les yeux sur les règnes d'Anastase et de Théodoric. C'est un exemple de prospérité produite par la concorde Si vous consentez à ce bonheur réciproque, je vous honorerai comme mon père, et mes armes seront toujours prêtes à seconder les vôtres. Justinien répondit en deux mots : J'ai donné pouvoir à Bélisaire de faire la guerre et la paix ; c'est à lui que vous devez vous adresser (1).

Rome, cette ancienne dominatrice de l'univers, allait donc être détruite de fond en comble. Le roi des Goths avait donné ses ordres. On abattait les murs de toutes parts : déjà la troisième partie était par terre ; déjà un certain nombre de maisons et de palais avaient été livrés aux flammes. Totila voulait faire de Rome un lieu de pâturage, lorsqu'il reçut de Bélisaire une lettre qui le détourna de ce dessein barbare. Mais, s'il épargna ce qui était encore debout des murailles et des maisons, il en fit sortir tous les habitants avec leurs femmes et leurs enfants, qu'il dispersa dans la Campanie, et laissa la ville entièrement déserte. En sorte que, suivant l'expression d'un auteur du temps, pendant quarante jours et plus, il ne demeura pas à Rome une seule personne humaine, mais seulement des bêtes sauvages. A la nouvelle de l'entrée de Totila à Rome, l'évêque de Canosse dit à saint Benoît : Ce roi détruira cette ville, de manière qu'elle ne sera plus habitée à jamais. Le saint lui répondit : Rome ne sera point détruite par les nations, mais elle sera battue de tempêtes, de foudres et de tremblements de terre ; elle s'affaiblira comme un arbre qui sèche sur sa racine. Le pape saint Grégoire, qui rapporte cette prédilection, ajoute que, de son temps, on en voyait l'accomplissement plus clair que le jour : Rome présentait partout des murs détruits, des maisons renversées, des églises ruinées par les ouragans, des palais croulants de vétusté (2). Voilà comme les prophéties de saint Jean s'accomplissaient sur cette reine des nations, assise sur sept montagnes.

Mais Rome et l'Italie n'étaient pas à la fin de leurs malheurs. Bélisaire rentra dans Rome déserte pour y être assiégé par Totila. Mal secouru de Constantinople, mal obéi par ses troupes, Bélisaire quitte l'Italie après cinq ans ; il la quitte sans beaucoup de gloire, mais non sans beaucoup d'argent. Car, suivant le témoignage de Procope, son secrétaire, il amassa d'immenses richesses en dépouillant les peuples qu'il était venu défendre (3). Totila reprend la ville de Rome en 549, et, pour la peupler, y établit plusieurs familles de sa nation, et y fait revenir les sénateurs et les autres Romains qu'il avait dispersés en Campanie. Il ravage ensuite la Sicile, s'empare de la Sardaigne et de la Corse ; mais, en 552, il meurt dans une bataille qu'il perd contre l'eunuque Narsès, nouveau général grec envoyé de Constantinople. Narsès prit Rome la même année. C'était la quinzième fois que cette ville était prise ou reprise depuis seize ans. Cette victoire de Narsès fut plus funeste au sénat et au peuple romain que la plus sanglante défaite. Les Goths, fuyant de toutes parts, désespérés de ne pouvoir conserver l'Italie, massacraient tout ce qu'ils rencontraient de Romains, sans épargner ni âge ni sexe. Les Barbares mêmes qui servaient dans l'armée impériale, comme s'ils eussent conspiré avec les Goths, se dispersant autour de Rome, tuaient et dépouillaient tous ceux qui revenaient pour rentrer dans leurs anciennes demeures. Un grand nombre de patrices et de sénateurs étaient encore répandus dans la Campanie, où Totila les avait relégués : les Goths en firent une exacte recherche, et pas un ne fut épargné. Lorsque Totila s'était mis en marche pour aller au-devant de Narsès, il s'était fait amener, dans toutes les villes de passage, les fils des principaux habitants ; et, choisissant les mieux faits, il les avait emmenés avec lui, sous prétexte de les attacher à sa personne, mais, en effet, pour avoir autant d'otages de la fidélité de leurs pères. On les gardait à Pavie au nombre de trois cents. Téias, successeur de Totila, dans un excès de fureur, les fit tous égorger (4).

Téias meurt dans une bataille l'an 553 ; mais les malheurs de l'Italie ne finissent point. Après la défaite des Goths, une armée de Francs et d'Allemands fond sur la péninsule comme un torrent, et la ravage d'un bout à l'autre. Enfin, l'an 567, lorsqu'elle commençait à se remettre sous le gouvernement de Narsès, commence pour elle une nouvelle ère de calamités. Narsès s'était prodigieusement enrichi des dépouilles de l'Italie : ses richesses excitèrent l'envie des sénateurs de Rome et des courtisans de Constantinople. L'empereur Justin II, successeur de Justinien, lui ordonne de lui envoyer les revenus de l'Italie. Narsès fait des observations en sens contraire. On lui envoie l'ordre de revenir lui-même. L'impératrice Sophie y ajoute une quenouille avec

(1) Procop., c. XX. — (2) *Ibid.*, l. III, c. XXII. Marcelin., *Chronic.* S. Greg., *Vita S. Bened.*, c. XV. — (3) Procop., *Anecd.*, c. V. — (4) *Ibid.*, l. IV, c. XXXIV.

un fuseau, et lui commande comme à son eunuque : Revenez incessamment à Constantinople ; je vous donne la surintendance des ouvrages de mes femmes. C'est la place qui vous convient : il faut être homme pour avoir droit de manier les armes et de gouverner les provinces. A la lecture de ce billet, Narsès lance sur le courrier des regards étincelants, et lui dit : Va dire à ta maîtresse que je lui file une fusée qu'elle ne pourra jamais dévider. Aussitôt il mande à Albion, roi des Lombards, d'abandonner les pauvres campagnes de la Pannonie, et de venir occuper l'Italie avec toutes ses richesses ; et quelques jours après il meurt (1).

Alboin, qui méditait depuis longtemps la conquête de l'Italie, et qui n'y voyait d'obstacle que Narsès, se mit en marche le 2 avril, lundi de Pâques, l'an 568, avec toute sa nation, hommes, femmes, enfants et vieillards. Le 5 septembre de l'année suivante, il entra à Milan et se fit proclamer roi d'Italie. A la fin de 572, il se vit maître de tout le pays, à l'exception de Rome, de Ravenne et de quelques places maritimes. Les villes qu'il avait conquises se félicitaient de sa domination : quoique arien, il protégeait les évêques et les églises. Quand il entra dans Pavie, après un long siège, son cheval s'abattit sous la porte de Saint-Jean, et, malgré les coups d'éperon, ne voulut jamais se relever. Un de ses officiers, craignant Dieu, lui dit alors : Seigneur, souvenez-vous du serment que vous avez fait. Révoquez-le, et vous entrerez dans la ville. Car ce pauvre peuple est un peuple chrétien. Le serment qu'Alboin avait fait auparavant dans sa colère, c'était de passer au fil de l'épée tous les habitants de Pavie, pour avoir refusé si longtemps de se rendre. Alboin l'ayant révoqué, son cheval se redressa aussitôt de lui-même, et il entra dans la ville sans faire de mal à personne. Le cœur des habitants se trouva en même temps changé : ils accoururent tous au palais pour lui rendre grâces, et le reconnurent pour leur prince (2). Toutefois les campagnes eurent horriblement à souffrir des courses des Lombards, surtout les campagnes autour des villes qui faisaient résistance.

Le caractère de cette nation tenait de la férocité. Qu'on en juge par cet exemple. Le roi Alboin ayant tué dans une bataille Cunimond, roi des Gépides, en prit le crâne, le fit enchâsser dans de l'or, et s'en servit de coupe dans les festins ; en même temps il épousa Rosemonde, fille du même Cunimond. Au mois de mars 573, dans un grand festin qu'il donna aux seigneurs de sa cour, après avoir largement bu dans cette coupe exécrable, il la fit présenter à la reine, en l'invitant à boire joyeusement avec son père. Peu de jours après, Rosemonde le fit égorger en sa présence, épousa un des complices, et tenta de le faire roi. Mais les Lombards les ayant soupçonnés du meurtre l'un et l'autre, ils se sauvèrent à Ravenne, où le commandant grec ou exarque Longin, devenu amoureux de Rosemonde, qui était aussi belle que méchante, la pressa de se défaire de son nouveau mari pour l'épouser lui-même. Elle n'eut pas de peine à y consentir. Comme son mari sortait du bain, elle lui présenta un breuvage empoisonné. A peine en eut-il bu une partie, que, sentant la mort dans ses entrailles, il força Rosemonde, l'épée sur la gorge, de boire le reste, et ils expirèrent tous deux en même temps (3).

Cinq mois après la mort d'Alboin, les seigneurs lombards lui donnèrent pour successeur Cleph, des plus nobles de la nation, aussi guerrier qu'Alboin, mais avare et sanguinaire. Il traita cruellement les vaincus, chassant les nobles de leur patrie, faisant mourir les riches pour s'emparer de leurs biens. S'étant rendu odieux à ses propres sujets, il fut tué par un de ses pages, après dix-huit mois de règne. Les Lombards restèrent alors dix ans sans roi. Trente-six ducs régnaient dans les villes dont ils étaient maîtres. Ils tuèrent un grand nombre de nobles romains pour s'emparer de leurs richesses : les autres habitants, partagés entre les vainqueurs, furent obligés de leur abandonner le tiers de leurs revenus. Quatre ans après la mort d'Alboin, ces trente-six ducs eurent subjugué la plus grande partie de l'Italie, dépouillant les églises, tuant les prêtres, ruinant les villes, exterminant les populations, hormis les contrées qu'Alboin avait conquises d'abord. C'est ce que dit l'historien des Lombards, Paul Warnefride, diacre d'Aquilée, et Lombard lui-même (4). Un témoin oculaire, le pape saint Grégoire, nous montre également les villes dépeuplées, les forteresses abattues, les églises en cendres, les monastères détruits, les campagnes abandonnées sans culture, le pays réduit en solitude, et les bêtes féroces occupant les lieux qui regorgeaient auparavant d'une multitude d'hommes (5). Tel fut pour les Italiens le résultat final de l'entrée des Grecs en Italie.

L'Orient ne s'en trouvait pas mieux. Poussé par Vitigès, roi des Goths d'Italie, Chosroès, roi de Perse, fit aux Romains une guerre de vingt ans. Faux et cruel, il rançonnait, il pillait les villes de Syrie et de Mésopotamie dans le temps même de la trêve et contre sa parole donnée. La petite ville de Sura sur l'Euphrate, qu'il assiégeait depuis quelques jours, lui envoya son évêque pour capituler et lui abandonner pour leur rançon tout ce qu'ils possédaient. Il traita l'évêque avec bonté, et lui fit espérer sa demande, dès qu'il aurait l'avis de son conseil. A son retour, il le fit accompagner par une troupe de ses meilleurs soldats, comme pour honorer sa personne. Les habitants, voyant revenir leur pasteur avec une escorte qui ne montrait que de l'amitié et de la joie,

(1) *Hist. du Bas-Empire*, l. L. — (2) Paul. Diac., *De Gest. Longobard.* l. II, c. XXVII. — (3) *Ibid.*, l. II, c. XXVIII. — (4) *Ibid.*, *De Gest. Longob.*, l. II, c. XXXII. — (5) S. Greg., *Dialog.*, l. III, c. XXXVIII.

ouvrirent leurs portes pour le recevoir. Les Perses, s'étant arrêtés au dehors, se séparerent de lui avec de grandes démonstrations de respect. Mais lorsqu'on voulut fermer les portes, ils l'empêchèrent en jetant dans l'ouverture une grosse pierre ou une pièce de bois, selon l'ordre secret qu'ils avaient reçu de Chosroès, qui, à l'instant même, survint avec toutes ses troupes, força l'entrée, pilla les maisons, passa au fil de l'épée une partie des habitants, fit l'autre prisonnière, mit le feu à la ville et la détruisit de fond en comble.

Parmi ces prisonniers se trouvait une femme, nommée Euphémie, d'une beauté extraordinaire. Chosroès, l'ayant vue, en fut tellement épris, qu'il l'épousa solennellement dans son camp. Aussitôt il voulut montrer sa royale générosité envers les malheureux compatriotes de sa nouvelle épouse. Ils étaient au nombre de douze mille captifs. Il proposa donc à Candidus, évêque de Sergiopolis, de les lui vendre pour deux cents livres d'or. Candidus s'excusa sur ce qu'il manquait d'argent. Chosroès lui fit dire qu'il se contenterait de sa promesse par écrit, pourvu qu'il jurât d'acquitter cette somme dans l'espace d'une année. L'évêque donna sa promesse, ajoutant même que, s'il manquait à sa parole, il consentait à payer le double et à quitter son évêché. Les prisonniers lui furent délivrés; mais la plupart moururent en peu de jours des blessures et des mauvais traitements qu'ils avaient reçus à la prise de leur ville (1). Telle fut la générosité de Chosroès, le jour de ses noces, envers les compatriotes de sa femme.

L'année d'après, l'évêque Candidus, n'ayant pu remplir la promesse qu'il lui avait faite, alla se jeter à ses pieds, s'excusant sur son indigence et sur la dureté de l'empereur Justinien, qui avait refusé de le secourir. Chosroès le fit mettre aux fers, déchirer à coups de fouet, et le condamna à fournir le double de la somme promise. Candidus le supplia d'envoyer à Sergiopolis pour y prendre tout ce qu'il y avait de richesses dans l'église de cette ville. Chosroès pilla volontiers l'église, mais il n'en retint pas moins l'évêque dans les fers (2).

Au mois de juin 540, il assiégea et prit la capitale de l'Orient, la grande Antioche, la pilla et la réduisit en cendres. Une partie de la population périt dans le siége, et, à la prise de la ville, plusieurs parvinrent à s'échapper; mais une multitude innombrable resta prisonnière. Le traité de paix entre les deux empires ayant été renouvelé peu après, Chosroès annonça qu'il allait vendre comme esclaves tous ces captifs. Les habitants d'Edesse, qui tous étaient chrétiens, montrèrent alors une charité vraiment chrétienne. Quoique peu auparavant ils eussent payé deux cents livres d'or à Chosroès pour sauver leurs terres du pillage, ils entreprirent de racheter tous les captifs d'Antioche. Chacun y contribua selon sa fortune, et même au delà : chacun portait son offrande à la grande église, qui fut bientôt remplie. Même les personnes de mauvaise vie y consacraient leurs parures. Les paysans les plus pauvres, qui n'avaient qu'une chèvre ou qu'une brebis, la donnaient avec joie. Cette charité héroïque produisit une rançon suffisante pour tous les prisonniers. Cependant pas un ne fut racheté. Un Grec, le commandant impérial de la ville, il se nommait Buzès, se saisit de toutes ces richesses, sous prétexte de les employer à des besoins plus pressants. Chosroès emmena donc les captifs, et leur bâtit, à quelques lieues de Ctésiphon et de l'ancienne Babylone, une ville nouvelle qu'il nomma l'Antioche de Chosroès (3).

Au milieu de ces traités de paix, qu'on renouvelait de temps en temps, et qui n'étaient jamais officiellement rompus, Chosroès continuait toujours à rançonner les villes. Enfin, l'an 561, on conclut un traité définitif pour cinquante ans. Justinien s'engageait à payer une pension annuelle à Chosroès. Il y avait un article séparé en faveur des chrétiens habitants de la Perse : il était stipulé qu'il leur serait permis d'y bâtir des églises et d'y célébrer sans trouble l'office divin; qu'ils ne seraient point forcés à pratiquer aucune cérémonie du culte des mages, ni à révérer ce que les Perses regardaient comme des dieux; qu'ils n'entreprendraient pas non plus de détourner les mages de leur religion pour leur faire embrasser le christianisme; qu'ils pourraient enterrer leurs morts selon l'usage établi parmi eux, sans les laiser dévorer par les chiens et les oiseaux, comme les Perses. Les historiens orientaux rapportent qu'Euphémie, cette femme de Sura qu'épousa Chosroès, demeura chrétienne (4).

La guerre n'était pas le seul fléau qui affligeât l'Orient : vers l'an 550, l'air fut agité par de fréquents orages. D'affreux tonnerres effrayèrent Constantinople, abattirent des colonnes, et tuèrent plusieurs habitants dans leurs lits. Les tremblements de terre firent périr des milliers d'hommes, et ruinèrent des villes entières en Phénicie, en Palestine, en Syrie, en Arabie, en Mésopotamie. Tyr, Sidon, Béryte, Tripoli, Byblos, Sarepta, Antaradus en souffrirent beaucoup. A Botyrs, ville maritime de Phénicie, mais qui n'avait point de port, une masse énorme de rochers se détacha du promontoire voisin, et, tombant dans la mer, forma un port propre à recevoir de grands vaisseaux. Le long de cette côte, la mer se retira avec violence l'espace de mille pas, engloutit plusieurs navires, et revint ensuite au rivage. L'empereur Justinien fit de grandes dépenses pour réparer ces malheurs; mais à peine Béryte était-elle rétablie, qu'un

(1) Procop., *De Bello persico*, l. II, c. v. — (2) *Ibid.*, *De Bello persico*, c. xx. — (3) *Ibid.*, l. II, c. xiii et xiv. — (4) Mennab., *Exc. leg.*, p. 92. *Coll. Byzant.*, edit. Venet. *Hist. du Bas-Empire*, l. XLIX, avec les notes de Saint-Martin.

incendie la détruisit de nouveau. A ces fléaux se joignait la rage des factions du cirque, dont les jalousies s'armèrent de fer et de feu. Il y eut des massacres à Constantinople, et quantité d'édifices furent la proie des flammes.

Sur la fin de l'année 551, l'automne amena des chaleurs pareilles à celles du fort de l'été. On vit dans cette saison éclore des roses ; les arbres portèrent des fruits pour la seconde fois, et, peu de jours après la vendange, la vigne se chargea encore de raisins. Il y eut en Grèce d'horribles tremblements de terre, qui détruisirent une infinité de villages et huit villes entières, entre autres Chéronée, Coronée, Naupacte et Patras. La plupart des habitants furent ensevelis sous les ruines. En plusieurs endroits la terre ouvrit des abîmes, dont les uns se refermèrent aussitôt, les autres formèrent de profondes vallées.

Le 15 décembre 556, au milieu de la nuit, Constantinople entière fut tout à coup si violemment ébranlée, que les habitants, croyant que leurs maisons étaient prêtes à fondre sur eux, se jetèrent dans les rues et se réfugièrent au centre des places, de peur d'être écrasés par la chute des édifices. Chaque secousse était précédée d'un bruit sourd, qui semblait être l'explosion d'un tonnerre souterrain. Dans l'air s'élevait une vapeur noire, semblable à un nuage de fumée. Il tombait en même temps une neige fort menue; et les hommes, les femmes, les vieillards, mêlés ensemble, demi-nus et transis de froid, n'osaient cependant rentrer dans leurs habitations, et ne cherchaient d'asile que dans les églises, invoquant la miséricorde divine. Le fracas des édifices qui tombaient de toutes parts redoublait leurs cris. Les églises mêmes n'étaient pas un lieu de sûreté, et plusieurs s'écroulèrent. Un quartier de la ville fut renversé de fond en comble, en sorte qu'il n'y resta pas pierre sur pierre. Les secousses recommencèrent pendant dix jours. Les désordres cessèrent; les magistrats jugeaient suivant les lois; les plus puissants devenaient modestes. Tout retentissait de sanglots, de soupirs et de prières. On accourait en foule aux monastères pour y renoncer au monde. Les plus riches répandaient leurs trésors dans le sein des pauvres. Et cette grande ville, remplie de corruption et de débauche, devint, comme dans une agonie universelle, une ville pénitente. Mais le danger passé, on vit reparaître tous les vices.

L'année suivante, 557, la peste cruelle qui, depuis vingt six ans, parcourait toutes les régions du monde, et qui ne cessa pendant un demi-siècle, revint à Constantinople avec plus de fureur que jamais. Elle dura dans toute sa force depuis le mois de février jusqu'à la fin du mois d'août, et emporta un nombre infini de peuple. Les litières publiques employées aux funérailles ne suffisaient plus, l'empereur en fit faire encore mille, et, donna quantité de chariots et de chevaux pour transporter les corps au bord de la mer. On en chargeait des barques qui les allaient porter loin de la ville; on les enterrait dans des fosses profondes. Malgré ce soin, les rues de Constantinople furent longtemps jonchées de cadavres, les vivants n'étant ni assez vigoureux, ni en assez grand nombre pour enlever les morts. Justinien, effrayé de tant de malheurs, s'efforça de les détourner à l'avenir en publiant une nouvelle loi contre deux affreux désordres qui régnaient alors dans la capitale, les abominations de Sodome et les blasphèmes (1).

Pendant que le vieux monde romain et politique achevait de crouler sous les coups des Barbares et sous les autres fléaux de la vengeance divine, le monde chrétien ou l'Église préparait des asiles à la piété et à l'étude, dans le calme des cloîtres.

Saint Benoît, dont les disciples devaient contribuer si puissamment à illustrer ce monde nouveau, achevait tranquillement ses jours au milieu des guerres et des révolutions d'Italie. Il avait une sœur nommée Scholastique, consacrée à Dieu dès l'enfance, et qui vivait à quelque distance du mont Cassin. Elle venait le voir une fois tous les ans ; et lui allait la recevoir assez près du monastère, dans une métairie qui en dépendait. Il y vint donc un jour avec ses disciples; et après avoir passé la journée à louer Dieu et à s'entretenir des choses saintes, ils mangèrent ensemble sur le soir. Comme ils étaient encore à table et qu'il se faisait tard, Scholastique lui fit cette prière : De grâce, ne me quittez point cette nuit, afin que nous parlions de la joie céleste jusqu'à demain matin. Il répondit : Que dites-vous, ma sœur? Je ne puis en aucune façon demeurer hors du monastère. Le temps était fort serein. La sainte, affligée de ce refus, mit ses mains jointes sur la table et appuya sa tête dessus ; puis, fondant en larmes, elle pria le ciel de s'intéresser en sa faveur. Sa prière était à peine finie, qu'il survint une pluie d'orage accompagnée d'éclairs et de grands coups de tonnerre ; en sorte que ni saint Benoît ni ses religieux ne purent sortir de la maison. L'homme de Dieu s'en plaignit, en disant : Que Dieu vous le pardonne, ma sœur! qu'avez-vous fait? Elle répondit : Voilà que je vous ai prié, et vous n'avez pas voulu m'entendre ; j'ai prié mon Seigneur, et il m'a exaucée. Maintenant, quittez-moi si vous pouvez, et retournez à votre monastère. Saint Benoît fut donc obligé de rester avec sa sœur. Ils veillèrent toute la nuit, uniquement occupés à s'entretenir de la félicité des saints. Ils se séparèrent le lendemain matin, et trois jours après, notre sainte mourut dans sa retraite. Saint Benoît, qui était alors dans sa cellule, ayant levé les yeux, vit l'âme de sa sœur entrer au ciel en forme de colombe. Ravi de sa gloire il rendit grâces à Dieu, déclara sa mort aux frères, et les envoya pour apporter le corps à son monastère et le mettre dans la

(1) *Agathias*, l. V, *Novell.* LXXVII.

tombeau qu'il avait préparé pour lui-même, afin, dit saint Grégoire, de qui nous tenons ces détails, que la mort ne séparât point les corps de ceux dont les esprits avaient toujours été unis en Dieu (1).

Saint Benoît ne survécut pas longtemps à sa sœur. L'année même de sa mort, qui fut 543, il l'a prédit à quelques-uns de ses disciples qui demeuraient avec lui, en leur recommandant le secret, et à d'autres plus éloignés, leur donnant des signes pour la connaître. Six jours avant qu'elle arrivât, il fit ouvrir son sépulcre. Aussitôt il fut saisi d'une fièvre violente ; et comme elle allait tous les jours en augmentant, le sixième, il se fit porter à l'oratoire, y assura son passage en recevant le corps et le sang du Seigneur, et, levant les yeux et les mains au ciel, entre les bras de ses disciples qui le soutenaient, il rendit l'esprit en priant, le samedi vingt-unième de mars 543, environ la soixante-troisième annee de son âge. Il fut enterré dans l'oratoire de Saint-Jean-Baptiste, qu'il avait bâti à la place de l'autel d'Apollon, et il se fit plusieurs miracles dans la caverne de Sublac, qu'il avait habitée (2).

Un autre zélé propagateur de la vie monastique, saint Césaire d'Arles, était mort l'année précédente, après avoir gouverné cette église pendant quarante ans. Il en vécut plus de soixante-douze ; et ses infirmités le faisaient souvent paraître demi-mort. Voyant que sa fin était proche, au milieu des grandes douleurs qu'il souffrait, il demanda combien il y avait jusqu'à la fête de saint Augustin. Ayant appris qu'elle n'était pas éloignée, il dit : J'espère en Notre Seigneur que mon passage ne sera pas éloigné du sien ; car vous savez combien j'ai toujours aimé sa doctrine très-catholique. Il se fit donc porter sur une chaise dans le monastère des religieuses, qu'il avait fondé trente ans auparavant, sachant que la crainte de sa mort leur faisait perdre la nourriture et le sommeil, et qu'elles ne faisaient que gémir, au lieu de chanter les psaumes. Mais ce qu'il leur dit pour les consoler ne fit qu'augmenter leur affliction ; car il était aisé de voir qu'il allait mourir. Elles étaient plus de deux cents, et leur supérieure se nommait Césarie, comme la sœur de saint Césaire, à qui elle avait succédé. Le saint les exhorta à garder fidèlement la règle qu'il leur avait donnée ; et par son testament et par ses lettres, il les recommande aux évêques ses successeurs, au clergé, aux gouverneurs et aux citoyens de la ville d'Arles, afin qu'à l'avenir elles ne fussent inquiétées de personne. Leur ayant donné sa bénédiction et dit le dernier adieu, il retourna à l'église métropolitaine, et mourut entre les mains des évêques, des prêtres et des diacres, le 27 août 542, la veille de la fête de saint Augustin. Le peuple en pleurs se jeta sur ses vêtements pour les emporter par une pieuse violence ; à peine les prêtres et les diacres purent-ils l'empêcher de les mettre en pièces. Ses reliques guérirent un grand nombre de malades. Ses vertus le firent regretter de tout le monde, des bons et des mauvais chrétiens, et même des juifs. Sa vie fut aussitôt après écrite en deux livres, dont le premier qui est adressé à l'abbesse Césarie le jeune, eut pour auteur Cyprien, évêque de Toulon, avec deux autres évêques, Firmin et Viventius. Le prêtre Messien et le diacre Etienne écrivirent le second. Ils avaient tous été disciples de saint Césaire, et témoins de ses vertus et de ses miracles (3).

A l'époque où saint Benoît mourut, âgé d'environ soixante-trois ans, et saint Césaire d'environ soixante-treize, un illustre sénateur romain, consul, préfet du prétoire, après cinquante ans de travaux dans le gouvernement du royaume d'Italie, venait d'embrasser la vie monastique à l'âge de soixante-dix ans, et y travailla encore près de trente à léguer aux siècles futurs les trésors de l'antiquité littéraire. Nous voulons parler de Cassiodore. Après avoir été longtemps le principal ministre du roi Théodoric, et ensuite préfet du prétoire sous les rois Athalaric, Théodat et Vitigès, il quitta le monde vers l'an 539, et se retira dans un monastère qu'il avait fait bâtir dans une de ses terres, près da Squillace, en Calabre, lieu de sa naissance. Ce monastère en contenait deux : l'un, nommé Viviers, au bas de la montagne, pour les cénobites ; l'autre, nommé Castel, sur le sommet, pour les anachorètes ou ermites. Cassiodore y établit parmi ses moines un ensemble d'études divines et humaines, que, dans les siècles suivants, l'on a nommé université.

Ces projets de science et de religion l'occupaient depuis longtemps. Sous le roi Théodoric, quoique chargé de l'administration du royaume, il avait composé une chronique universelle depuis le commencement du monde jusqu'à son temps ; de plus, une histoire des Goths, dont nous n'avons que l'abrégé dans Jornandès. Etant préfet du prétoire, et sur les instances de ses amis, il recueillit et publia en douze livres les lettres qu'il avait écrites depuis le commencement de sa carrière politique. Sur les instances réitérées de ces mêmes amis, et au milieu de ces innombrables occupations, il composa encore un *Traité de l'âme*, de sa nature, de son origine, de ses facultés, de ses destinées futures ; il y réunit la substance de ce qu'en disent les philosophes et l'Ecriture sainte. C'est tout ensemble un traité de philosophie et de haute piété, qui finit par une belle et fervente prière à Jésus-Christ. A Rome, il voyait avec peine qu'il n'y avait point de maîtres publics pour enseigner les divines Ecritures, pendant que les auteurs profanes y étaient expliqués par des maîtres très-célèbres. Il fit tout son possible, avec le saint pape

(1) S. Greg., *Dial.*, l. II, c. XXXIII et XXXIV. — (2) *Ibid.*, c. XXXVII. — (3) *Acta SS.*, 27 *aug.*

Agapit, pour y établir à ses frais des chaires de lettres chrétiennes, à l'imitation de ce qui s'était pratiqué autrefois à Alexandrie, et de ce qui se pratiquait encore à Nisibe pour les Juifs; mais les révolutions et les guerres d'Italie ne lui permirent pas d'exécuter ce dessein. Ce qu'il ne put faire à Rome comme préfet du prétoire, il le fit à Viviers comme supérieur de moines.

A cet effet, il composa un livre *De l'Institution aux lettres divines*. C'est le plan d'une université chrétienne et catholique. Ce qui domine, c'est la science de Dieu et des choses divines : toutes les sciences humaines et les arts y servent et y conduisent, et méritent pour cela d'être cultivés. Dans cette vue, il assembla une immense bibliothèque dans son monastère ; sans cesse il faisait venir des livres de toutes parts, de l'Afrique même et de l'Orient ; il veillait à ce qu'on les transcrivît d'une manière correcte ; plusieurs de ses amis, notamment l'avocat Epiphane et le prêtre Bellator, traduisaient en latin les ouvrages grecs, pour la facilité de ceux qui n'entendaient pas cette dernière langue ; le tout était classé dans un ordre facile à saisir, avec des indications sommaires de ce que contenait chaque partie.

L'Ecriture sainte, avec les principaux commentaires, formait neuf volumes, que Cassiodore eut soin de faire relier. Le premier renfermait les cinq livres de Moïse, et les trois de Josue, des Juges et de Ruth, avec les homélies de saint Basile sur la Genèse, traduites par Eustathe, les ouvrages de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Prosper sur les mêmes livres. Cassiodore y joignit les homélies d'Origène, qu'il dit être très-éloquentes; mais parce que ce Père avait été condamné depuis peu par le pape Vigile, ainsi que nous le verrons, il marqua les endroits dangereux et tous ceux qui lui paraissaient suspects, afin que ses religieux ne fussent point exposés à s'égarer en les lisant. N'ayant pu se procurer de commentaire sur le livre de Ruth, il pria le prêtre Bellator d'en composer un, qu'il joignit aux autres. Le second volume contenait les livres des Rois et des Paralipomènes, avec les homélies d'Origène, et les ouvrages correspondants de saint Augustin, saint Jérôme et saint Ambroise. Cassiodore ayant trouvé les livres des Rois et des Paralipomènes écrits de suite et sans distinction, les divisa lui-même par chapitres, et mit un titre à chacun. Le troisième volume renfermait tous les prophètes avec les courtes notes de saint Jérôme, que Cassiodore dit être très-utiles pour les commençants; elles étaient suivies de dix-huit livres du même Père sur Isaïe, de six sur Jérémie, de quatorze sur Ezéchiel, de trois sur Daniel, et de vingt sur les petits prophètes. Cassiodore y joignit quatorze homélies d'Origène, sur Jérémie, traduites par saint Jérôme, sur quarante-cinq qu'Origène avait faites. Il dit que saint Jérôme lui-même avait composé vingt livres sur le même prophète, mais que jusqu'alors il n'en avait pu recouvrer que six, quoiqu'il eût fait chercher les autres avec beaucoup de soin. Il ne s'en donna pas moins pour avoir les commentaires qu'on lui assurait que saint Ambroise avait faits sur les prophètes ; et, n'ayant pu les découvrir, il recommande à ses frères de les chercher.

Le quatrième volume était composé du psautier et des commentaires de saint Hilaire, de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Augustin et de saint Athanase. Mais de tous ces Pères, il n'y avait que saint Augustin qui eût expliqué tous les psaumes. Cassiodore lui-même, depuis sa retraite, avait fait, sur tout le psautier, un excellent commentaire, où il réunit ce qu'il trouva de mieux, non-seulement dans les écrits de saint Augustin, son principal guide, mais encore dans ceux d'Origène, de saint Cyprien, de saint Athanase, de saint Hilaire, de saint Ambroise, de Didyme, de saint Jérôme, de saint Léon et de quelques autres, y ajoutant ce que la grâce de Dieu lui fit découvrir à lui-même. Il se servit pour ce travail de la version de saint Jérôme. Il eut recours, de plus, aux exemplaires hébreux, et consulta les personnes savantes dans la langue hébraïque, surtout pour régler les versets. Il dédia son commentaire à un personnage, qu'il nomme Père apostolique : ce qui semble indiquer le Pape. Quoique ce commentaire fût renfermé dans un seul volume, Cassiodore le partagea en trois pour la commodité de ses religieux ; et il voulut que l'on en conservât toujours un exemplaire fort correct dans la bibliothèque, afin que, s'il s'était glissé quelques fautes dans les autres, on pût recourir à celui-ci pour les corriger.

Dans le cinquième volume étaient les ouvrages de Salomon : Les *Proverbes*, avec le commentaire de Didyme, traduit par l'avocat Epiphane; l'*Ecclésiaste*, avec les commentaires de saint Jérôme et ceux de Victorin, qui d'orateur devint évêque; le *Cantique des Cantiques*, avec deux homélies d'Origène traduites par saint Jérôme, les explications de Rufin sur les deux premiers chapitres, celles de saint Epiphane sur tout le livre traduites par l'avocat Epiphane; le livre de la *Sagesse*, avec le commentaire du prêtre Bellator ; enfin l'*Ecclésiastique* de Jésus, fils de Sirach, qui est si clair, suivant Cassiodore, qu'on n'a pas besoin d'interprète pour l'entendre. Ploise à Dieu, ajoute-t-il, que les œuvres le reproduisent aussi facilement que l'esprit le comprend vite!

Le sixième volume était intitulé : *Des Hagiographes*. On trouvait d'abord le livre de Job, traduit en latin par saint Jérôme sur l'hébreu. Cassiodore remarque, après ce Père, que la poésie, devenue le langage de l'Esprit-Saint, et la dialectique la plus exacte sont employées dans ce livre. Il en rapporte un passage pour prouver la résurrection, dans les mêmes termes que nous lisons dans la Vulgate. On avait, de son temps, un commentaire

anonyme de Job, qu'il juge, par la ressemblance du style, être de saint Hilaire; il y avait aussi des notes de saint Augustin sur le même livre. Le prêtre Bellator fit des commentaires sur les livres de Tobie, d'Esther, de Judith, d'Esdras et des Machabées, savoir : cinq livres sur Tobie, six sur Esther, sept sur Judith, et dix sur les deux livres des Machabées; il se contenta de joindre aux deux d'Esdras, deux homélies d'Origène, qu'il traduisit en latin. Dans le septième volume, qui contenait les quatre Evangiles, Cassiodore indiquait les auteurs qui les avaient expliqués avec le plus de succès. Il nomme, sur saint Matthieu, saint Jérôme, saint Hilaire et Victorin, le même qu'il dit avoir commenté le livre de l'*Ecclésiaste;* sur saint Luc, saint Ambroise; sur saint Jean, saint Augustin, qui, outre ses traités sur cet évangéliste, a fait une concorde des quatre Evangiles. Avant lui, Eusèbe de Césarée avait fait quelque chose de semblable dans un ouvrage intitulé : *De la différence ou des variantes des Evangiles.* Cassiodore ne désigne aucun interprète sur saint Marc.

Le huitième volume contenait les Epîtres des apôtres. Cassiodore avait trouvé des notes sur treize Epîtres de saint Paul, qui étaient si estimées, qu'on les attribuait au pape saint Gélase. Mais, les ayant lui-même examinées, il remarqua qu'elles étaient infectées de l'hérésie pélagienne. Pour ne point priver ses frères de ce qu'elles avaient de bon, il retrancha tout ce qui lui parut de mauvais dans l'explication de l'Epître aux Romains, laissant aux plus habiles de ses religieux le soin de corriger l'explication des autres Epîtres sur un autre commentaire anonyme qu'il avait trouvé, et qui n'était également que sur treize Epîtres de saint Paul. Quant à l'Epître aux Hébreux, il ne trouva rien de mieux, pour en faciliter l'intelligence, que de faire traduire les trente-quatre homélies de saint Chrysostome. Il employa à cette traduction son ami Mucien, qui paraît le même contre qui nous verrons Facundus, évêque d'Hermiane, écrire sur l'affaire des trois chapitres.

Cassiodore fit aussi traduire en latin les explications de Clément d'Alexandrie sur la première Epître de saint Pierre, sur les deux premières de saint Jean, sur celle de saint Jacques. Il y joignit un manuscrit qui contenait ce que saint Augustin a écrit sur la même Epître de saint Jacques, et ce qu'il a dit sur la première de saint Jean dans dix sermons où il s'étend particulièrement sur la charité. Ayant trouvé presque en même temps un exemplaire du commentaire de Didyme sur les sept Epîtres canoniques, il les fit encore traduire en latin par l'avocat Epiphane. Il donna encore à ses frères des notes fort courtes sur toutes les Epîtres de saint Paul. On attribuait ces notes à saint Jérôme. Il fit venir d'Afrique un autre commentaire sur les mêmes Epîtres, que Pierre, abbé dans la province de Tripoli, avait composé des seuls passages de saint Augustin, sans y rien ajouter du sien, mais avec une si grande liaison des passages les uns avec les autres, qu'il semblait que ce fût un ouvrage suivi de ce Père. Il se donna beaucoup de mouvement pour trouver de petites remarques qu'on disait que saint Ambroise avait faites sur ces mêmes Epîtres; mais il paraît qu'il ne put les découvrir. Comme toutes ces explications n'étaient pas fort étendues, il en fit ramasser de plus amples, savoir : celles qu'Origène avait faites sur l'Epître aux Romains, en vingt livres que Rufin réduisit à dix en les traduisant; celles de saint Augustin sur la même Epître, mais qui ne sont point achevées; ses questions à Simplicien sur la même Epître; ses commentaires sur celle aux Galates, et ceux de saint Jérôme sur la même épître et sur celle à Philémon. Il fit chercher partout les commentaires qu'on disait que saint Jérôme avait faits sur les autres épîtres de saint Paul, sans pouvoir les déterrer. Il en trouva un de saint Chrysostome sur ces mêmes épîtres, qu'il mit dans une même armoire avec les autres manuscrits grecs, afin qu'on pût y avoir recours lorsque les explications des Latins ne seraient pas assez étendues. Il conseille à ses frères de ne pas négliger les ouvrages des modernes lorsqu'ils ne trouveront pas de quoi se satisfaire dans ceux des anciens. Telles sont les remarques de Cassiodore sur le huitième volume.

Le neuvième et dernier volume de la Bible, selon le partage qu'il en avait fait, contenait les Actes des apôtres et l'Apocalypse de saint Jean. Pour avoir un commentaire sur les Actes, il avait fait traduire en latin; par ses amis, les cinquante-cinq homélies de saint Chrysostome sur ce livre, qu'il avait trouvées en grec. Il paraît qu'il avait aussi sur l'Apocalypse un commentaire de saint Jérôme et une explication courte des endroits les plus difficiles, par Victorin. Il remarque que Vigile, évêque africain, avait écrit sur le règne de mille ans dont il est parlé dans l'Apocalypse, et que Ticonius, donatiste, n'avait pas mal réussi à expliquer certains endroits de ce livre; mais, parce qu'il y avait d'autres endroits de son commentaire infectés de ses erreurs, Cassiodore mit des marques dans cet ouvrage pour distinguer ce qu'il y avait de bon d'avec ce qui en était mauvais. Il dit aussi que saint Augustin a expliqué plusieurs endroits de l'Apocalypse dans ses livres *De la Cité de Dieu*, et que, depuis peu, Primase, évêque d'Adrumète en Afrique, l'avait expliquée en cinq livres, avec exactitude, et qu'il y en avait joint un sixième où il faisait voir ce qui rendait un homme hérétique.

A la suite de l'Ecriture et des Pères, venaient les actes des quatre conciles généraux, savoir : de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine, avec le recueil des lettres que les évêques, consultés par l'empereur Léon, avaient écrites en confirmation de ce dernier. Ce recueil avait été traduit par Epiphane. Cassiodore conseille aussi à ses moines la lecture de diverses histoires qui ont du rap-

port à la religion, comme sont les *Antiquités judaïques*, par Josèphe, que l'on peut regarder comme un second Tite-Live, celles qu'il a écrites sur la captivité ou la guerre des Juifs; l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, avec la continuation de Rufin, celles de Socrate, de Sozomène, de Théodoret, d'Orose et de Marcellin ; les *Chroniques* d'Eusèbe, de saint Jérôme, et de saint Prosper, avec celle de Marcellin d'Illyrie ; les *Catalogues des hommes illustres*, de saint Jérôme et de Gennade de Marseille. Cassiodore avait mis tous ces livres dans la bibliothèque, avec les traductions latines de ceux qui avaient été écrits originairement en grec. Il reconnaît que ce fut par ses soins que l'on traduisit les *Antiquités judaïques* de Josèphe. Il est encore l'auteur de l'*Histoire tripartite*, ainsi appelée parce qu'elle est composée de celles des trois auteurs grecs, Socrate, Sozomène et Théodoret. Cassiodore les fit traduire toutes les trois en latin par son ami Epiphane, afin que la Grèce ne se vantât pas de posséder seule un ouvrage si admirable et si nécessaire à tous les chrétiens. Lorsqu'elles furent traduites, il en forma un seul corps d'histoire, en douze livres, choisissant des trois ce qui lui paraissait de meilleur, se servant tantôt de l'une, tantôt de l'autre, sans répéter ce qui est rapporté par plusieurs de ces historiens, mais indiquant au commencement de chaque chapitre d'où il l'avait tiré.

La cosmographie ou la géographie pouvant être très-utile à ceux qui étudient l'Ecriture sainte,parce qu'elle leur donne la facilité de connaître la situation des lieux dont il est parlé dans les livres sacrés, Cassiodore recommande à ses frères de lire les meilleurs géographes, dont il leur avait laissé les écrits. Il nomme l'orateur Julius, le même apparemment qui fut précepteur du fils de l'empereur Maximin. L'ouvrage que Cassiodore avait de lui, sur la cosmographie, était si exact, qu'il ne laissait rien à désirer sur cette matière. Les mers, les îles, les montagnes les plus fameuses, les provinces, les villes, les fleuves, les peuples, tout cela y était détaillé. Il nomme encore la description que le comte Marcellin avait faite de Constantinople et de Jérusalem ; la table de Denys et la géographie de Ptolémée, qui parle si clairement de tous les lieux du monde, qu'il semble, en la lisant, qu'on est étranger nulle part. Ainsi, demeurant toujours dans un même lieu, ce qui est convenable aux moines, comme il est dit par Cassiodore, vous parcourrez en esprit ce que tant de différents auteurs ont recueilli de leurs longs voyages.

Comme la plupart des saints Pères avaient étudié les lettres humaines, et que plusieurs d'entre eux, tels que saint Cyprien, Lactance, Victorin, saint Optat, saint Hilaire, saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme, en avaient tiré de grands avantages ; que Moïse même était très-instruit dans toutes les sciences des Egyptiens ; il conseille l'étude des lettres profanes à ses religieux, pourvu qu'ils le fassent avec modération et dans la vue d'en tirer du secours pour l'intelligence des livres saints. Il ajoute que, si un tempérament froid qui glace le sang dans les veines, comme parle Virgile, empêche quelques-uns des frères de devenir parfaitement savants dans les lettres sacrées ou dans les sciences humaines, il faut qu'après y avoir fait un progrès médiocre qui leur serve de fondement, ils prennent, selon que le dit le même poëte, leurs plaisirs dans les champs et dans les ruisseaux qui arrosent les plaines. A ces sortes de religieux, il indique les auteurs qui leur conviennent, Gargilius Martial, qui a écrit fort élégamment sur les jardins, en particulier sur la culture et les propriétés des légumes ; Columelle, qui, dans seize livres, traite éloquemment toutes les espèces d'agriculture, y compris la manière d'élever des abeilles, de nourrir des pigeons et même des poissons ; enfin Emilianus, qui avait écrit douze livres d'une élégante simplicité sur les jardins, sur la manière d'élever des troupeaux, et autres sujets de cette nature. Cassiodore avait mis tous ces ouvrages dans sa bibliothèque. Ce sont des fruits de la terre, dit-il ; mais, si on les prépare pour les pèlerins et les malades, ils deviennent des fruits du ciel. Un verre d'eau froide donné au nom du Seigneur n'est point sans recompense. Que sera-ce donc de procurer aux pauvres une nourriture succulente? de ranimer avec la douceur de la pomme ou du miel les malades qui languissent? de les restaurer avec du poisson ou avec les petits de la colombe?

La situation du monastère de Viviers les invitait naturellement à préparer ainsi beaucoup de choses pour les étrangers et les pauvres. Il y avait des jardins arrosés de plusieurs canaux, et le voisinage du petit fleuve Pellène fournissait du poisson en abondance. Il était très-facile d'en pêcher dans la mer qui était au bas du monastère, et de les conserver dans des viviers que Cassiodore avait fait creuser dans les cavités de la montagne. Il avait aussi fait faire des bains pour l'usage des infirmes, et conduire à cet effet des fontaines d'une eau excellente à boire et salutaire à ceux qui usaient de ces bains. Il trouva le moyen de tirer assez d'eau du fleuve pour faire tourner les moulins du monastère sans les exposer aux inondations. En sorte que les religieux, ne manquant d'aucune commodité dans l'enceinte de la maison, ne devaient point être tentés d'en sortir.

Aux moines qui étaient chargés du soin des malades, il dit qu'ils doivent les servir avec beaucoup de zèle et d'affection, sachant qu'ils en recevraient la récompense de celui qui donne les biens éternels pour des biens temporels ; qu'il est donc à propos qu'ils se rendent habiles dans la médecine et dans la pharmacie, en étudiant la nature des plantes médicinales et la manière de les mélanger. Il veut néanmoins qu'ils ne mettent pas leur confiance dans la vertu des herbes ni dans les conseils humains ; car, encore que la médecine soit

établie de Dieu, c'est lui qui donne la vie. Il leur conseille de lire l'herbier de Dioscore, où toutes les herbes étaient peintes avec une propreté admirable, et ensuite les ouvrages d'Hippocrate, de Galien, d'Aurelius Cælius et de plusieurs autres, qu'il leur avait laissés dans sa bibliothèque.

Entre tous les travaux manuels, Cassiodore avoue qu'il donne la préférence à la transcription des livres, pourvu qu'on les transcrive lisiblement et avec exactitude. C'est que les moines, en lisant et en relisant si souvent les saintes Écritures pour les transcrire, s'en remplissaient l'esprit et s'en instruisaient eux-mêmes, en même temps qu'ils répandaient partout la doctrine sacrée, comme une semence céleste qui fructifie dans les âmes. L'antiquaire, c'est ainsi qu'on nommait les copistes, prêche aux hommes de la main seule, et leur annonce le salut en silence ; il fait la guerre au démon par la plume et par l'encre, et Satan reçoit autant de blessures qu'un habile copiste écrit de paroles du Seigneur. Sans sortir de sa place, il court diverses provinces par le moyen de ses ouvrages. Son travail est lu dans les lieux saints. Les peuples en entendent la lecture, et, par là, ils apprennent à se convertir et à servir Dieu avec une conscience pure. L'homme, par le moyen de cet art, multiplie la divine parole.

Mais, afin que les religieux occupés à ce travail s'en acquittassent avec exactitude, et qu'ils pussent même corriger les fautes d'orthographe qui se seraient glissées dans les originaux, il les renvoie à plusieurs anciens auteurs qui avaient écrit sur l'orthographe, et dont il avait ramassé les ouvrages dans sa bibliothèque. De ce nombre était Velleius, Longus, Curtius Valerianus, Papirianus, Adamantius, Martyrius, Eutychès, Phocas, Diomèdes et Theoctistus. Cassiodore avait cet article si fort à cœur, qu'à l'âge de nonante-trois ans il composa lui-même un *Traité de l'orthographe*, où il résume ce que douze auteurs anciens avaient écrit de mieux là-dessus ; ce sont, avec les précédents, Cneius Cornutus, Cœsellius Vindex et Priscien. Ils entraient dans les détails les plus minutieux. Par exemple, Adamantius Martyrius avait écrit sur l'emploi du V et du B. Cassiodore ne néglige aucun de ces détails, et dit que, comme la voix articulée nous distingue des animaux, ainsi l'orthographe nous distingue des ignorants, et que l'homme parfait doit avoir l'une et l'autre.

Il ne s'en tint pas là. Il donna encore à ses religieux d'habiles ouvriers pour leur apprendre à relier, à couvrir les livres, à enrichir la couverture, afin que le dehors répondît à la beauté inestimable des sacrés écrits qui étaient renfermés au dedans. Il se donna lui-même la peine de dessiner les différentes manières des couvertures de livres, pour que chacun pût choisir celle qui lui plairait davantage. Il pourvut aussi son monastère de lampes perpétuelles, qui conservaient toujours leur lumière, et se nourrissaient d'elles-mêmes, sans qu'on y touchât ou qu'on les remplît d'huile ; et de diverses horloges, dont les unes marquaient les heures au soleil, les autres par le moyen de l'eau, qui imitaient le cours du soleil et servait pour la nuit aussi bien que pour le jour.

Après l'*Institution aux lettres divines*, Cassiodore composa son *Traité des sept Arts libéraux*, savoir : la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie. Sur ces arts ou sciences diverses, il ne donne que les principes généraux, et renvoie, pour le développement et l'application, aux auteurs anciens qu'il avait réunis dans sa bibliothèque, et dont plusieurs, notamment la géométrie d'Euclide, avaient été traduits par l'illustre sénateur Boëce. Entre ceux qui ont écrit le mieux sur la grammaire, il cite Hélénus et Priscien, auteurs grecs ; Palémon, Phocas, Probus, Censorin et Donat, grammairiens latins. Il s'arrête à ce dernier comme plus méthodique et plus propre pour aider les commençants. Il dit qu'il avait fait lui-même deux livres de commentaires sur Donat, et que saint Augustin avait aussi écrit sur la même matière. Ce qui nous reste de Cassiodore est imparfait, et nous n'avons plus le traité de saint Augustin. Cassiodore parle aussi d'un recueil des figures de rhétorique au nombre de quatre-vingt-dix-huit, fait par un nommé Sacerdoce. Ce recueil n'est pas venu jusqu'à nous.

La dialectique de Cassiodore, qu'il appelle aussi logique, n'est autre que la logique ou l'art de raisonner d'Aristote, qui, le premier, en constata les règles, et les assembla dans un système scientifique, par différents traités compris sous le nom collectif d'*Organum*. Le premier est le traité des catégories ou des notions générales, qui a pour but de faire connaître les principes généraux de l'intelligence ou les formes de la pensée. Il en reconnaît dix : la substance, la quantité, la qualité, la relation, le lieu, le temps, la situation, la possession, l'action et la passion. Le second est le traité de l'interprétation, autrement de la proposition, où sont exposées les règles générales et les formes du langage, comme expression de l'intelligence. Il définit la parole, le symbole de la pensée. Cassiodore dit que, pour écrire ce livre, Aristote trempait sa plume dans l'esprit, tant il est subtil. Le troisième traité est de la démonstration, sous le nom d'*Analytiques*, où l'on trouve toutes les règles et les formes du syllogisme, ainsi que les principes de la démonstration proprement dite. Le quatrième, sous le nom de *Topiques*, traite de la discussion ou dialectique, autrement l'art d'interroger et de répondre. Le cinquième traité est des arguments sophistiques, où il indique, à la fois, et les principaux sophismes et les moyens de les résoudre. Tel est l'ensemble de la logique d'Aristote : tout y est si précis et en même temps si complet, qu'après vingt-deux siècles, considérée dans

la sphère où se plaçait Aristote, on ne trouve rien à y reprendre. Cassiodore la résume pour ses moines, les renvoyant, pour les développements, aux traités entiers du philosophe grec, que son ami Boëce avait presque tous traduits et commentés. Ce sont ces travaux de Boëce et de Cassiodore qui feront connaître Aristote aux écoles du moyen âge, et imprimeront à leur enseignement cette marche sévère et rationnelle, nommée de la méthode scolastique.

Dans cette espèce d'université ou d'académie de Cassiodore, l'étude ne nuisait point à la piété. Il exhorte ses religieux à lire assidûment les conférences de Cassien. Cet auteur, dit-il, dépeint si naturellement les mouvements déréglés de l'âme, qu'il force pour ainsi dire les hommes à voir leurs propres défauts et à s'en donner de garde, au lieu qu'auparavant les ténèbres qui les environnent les empêchent de s'en apercevoir. Toutefois, il a été justement blâmé par saint Prosper, touchant le libre arbitre. Il faut donc le lire avec précaution dans ces endroits. Un évêque africain, Victor de Martyrte, en a donné une édition corrigée. Nous espérons la recevoir bientôt d'Afrique avec d'autres ouvrages. A la fin de son *Institution aux lettres divines*, il avertit les abbés de ses deux monastères, Chalcédonius et Géronce, de disposer toutes choses avec tant de prudence, qu'ils puissent, avec la grâce de Dieu, conduire leurs religieux à la vie éternelle ; d'exercer sur toute chose l'hospitalité ; de soulager les pauvres dans tous leurs besoins; d'instruire dans les bonnes mœurs les gens de la campagne ; d'éviter eux-mêmes l'oisiveté ; de s'appliquer à lire l'Ecriture et les plus célèbres commentaires ; de lire aussi les vies des Pères et les actes des martyrs, afin de s'exciter, par leur exemple, à la pratique de la vertu. Il termine enfin tout l'ouvrage *De l'Institution* par cette prière à Jésus-Christ : Donnez, Seigneur, à ceux qui lisent et qui étudient l'avancement et le progrès. Accordez à ceux qui cherchent l'intelligence de votre loi la rémission de toutes leurs fautes, afin que, désirant avec une vive ardeur de parvenir à la lumière de vos Ecritures, nous n'en soyons empêchés par les ténèbres de nos iniquités (1).

Cassiodore était comme le dernier débris du sénat romain, qui, après treize siècles d'existence, disparut avec le consulat, que Justinien venait d'abolir. Cassiodore lui-même vécut peut-être plus d'un siècle. Ce qu'il y a surtout d'admirable en lui et en son ami Boëce, c'est cette puissance de génie qui d'un regard embrasse tout l'ensemble des sciences divines et humaines et en éclaircit les moindres détails. Ce qui est peut-être plus admirable encore, c'est cette sagesse de génie qui ne donne dans aucune exagération. Ainsi, au lieu de se passionner pour ou contre l'ancienne philosophie, Boëce et Cassiodore la résument dans ce qu'elle a de substantiel, et la font servir à la foi chrétienne. Ainsi, au lieu de se passionner pour ou contre Origène, Cassiodore y signale ce qui est suspect, et emploie tout le reste au bien de la foi catholique. A ce bon sens du génie, on sent les héritiers légitimes du sénat de l'antique Rome.

Les empereurs de Constantinople auraient eu bien besoin de cette sagesse pratique; mais il paraît qu'en expirant, le sénat romain la légua tout entière à l'Eglise romaine, en qui seule, perfectionnée par la grâce divine, elle continue de se manifester depuis dix-huit siècles. La sagesse lui était particulièrement nécessaire alors ; car, pas plus que l'Italie, l'Eglise n'eut à se féliciter de la conquête et de la domination des Grecs.

Le pape saint Agapit, malgré les efforts de l'empereur et de l'impératrice, avait déposé Anthime du siége de Constantinople, et mis à sa place le patriarche Mennas. Il l'avait même déposé de son évêché de Trébizonde, jusqu'à ce qu'il vînt à pénitence. Ces derniers mots étaient une invitation au coupable à réparer sa faute. Il n'en profita point, et les évêques d'Orient et de Palestine, ainsi que les archimandrites d'Orient, de Palestine et de Constantinople, supplièrent le Pape, dans leurs requêtes, de prononcer, tant contre lui que contre ses complices, une sentence définitive. Le pape saint Agapit indiqua pour cet effet un concile, mais mourut peu après. Le patriarche Mennas présida donc au concile indiqué par le Pape, et qui tint sa première séance le 2 mai 536.

On y lut entre autres la requête que les archimandrites et les moines avaient présentée à l'empereur après la mort du pape saint Agapit. Ils y disent à Justinien : Quoique vous eussiez pu chasser Anthime et les siens, à cause des réclamations de tous les catholiques contre leur intrusion inique et violente, vous avez cependant bien fait de vouloir entendre le jugement canonique du Pontife romain contre ledit Anthime et les autres hérétiques ; écoutant, comme vous faites, celui qui dit : Interrogez votre père, et il vous enseignera ; et l'Apôtre : Obéissez à vos supérieurs, et soyez-leur soumis. Dieu envoya donc à cette ville Agapit, vraiment Agapet ou chéri de Dieu et des hommes. Pontife de l'ancienne Rome, pour déposer Anthime et les autres hérétiques, comme il envoya autrefois le grand apôtre Pierre aux Romains pour déposer Simon le Magicien. Cet homme si vénérable, ayant été instruit par les requêtes que nous lui adressâmes, ne voulut pas même voir Anthime ; mais il le déposa justement du trône pontifical de cette ville, et Votre Piété, concourant et s'unissant à la foi catholique et aux règles divines, préposa à cette église le très-saint Mennas. Nous demandâmes de plus que, si Anthime se soumettait au Siége apostolique et se justifiait de toute hérésie, il re-

(1) Cassiod., *De Inst. divin litter.*, c. XXIX, XXXII et XXXIII.

tournât à son siége de Trébizonde; sinon, qu'il fût condamné définitivement et dépouillé de toute dignité sacerdotale. Le très-saint Pape, prévenant nos justes demandes, voyant Anthime ouvertement opiniâtre, le condamna avec les susdits hérétiques, le dépouilla de toute dignité et de tout pouvoir sacerdotal, de tout épiscopat et nom orthodoxe, jusqu'à ce qu'il fit pénitence de ses crimes; puis il envoya nos requêtes à Votre Piété, afin qu'elle exécute ce qui y est contenu. Nous conjurons donc Votre Majesté, par le grand Dieu et Sauveur, Notre Seigneur Jésus-Christ, de ne pas mépriser le juste jugement dudit saint homme, mais de l'exécuter, et de délivrer l'Église et le monde de la peste d'Anthime et des hérétiques en question (1).

On voit par cet exposé public, présenté à l'empereur et lu dans le concile, que c'est le Pape qui déposa Anthime et qui mit Mennas à sa place, et que l'empereur ne fit qu'exécuter la sentence du Pape.

Enfin, le 21 mai, dans la session quatrième, et après trois citations, Anthime fut définitivement dépouillé de l'évêché de Trébizonde et du nom de catholique. Le patriarche Mennas prononça la sentence. Les évêques, dans leurs acclamations demandaient qu'avec Anthime on anathématisât en même temps Sévère d'Antioche, Pierre d'Apamée et le moine Zoaras. Mennas les pria de prendre patience jusqu'à ce qu'il eût informé l'empereur. Car, pour nous, comme Votre Charité le sait, nous suivons le Siége apostolique et nous lui obéissons; ceux qu'il reçoit à sa communion, nous le recevons à la nôtre; ceux qu'il condamne, nous les condamnons (2).

Dans la session cinquième, le concile prononça solennellement anathème contre Sévère, Pierre et Zoaras, comme déjà condamnés par le pape saint Hormisdas, dont on avait lu deux lettres à ce sujet (3). Enfin, pour l'exécution civile des jugements du concile, l'empereur Justinien rendit, le 6 août de la même année, 536, une constitution où il dit : Par cette loi, nous ne faisons rien d'insolite; car chaque fois que le jugement des Pontifes a déposé quelqu'un du trône sacerdotal, l'empire a joint son suffrage à la sentence juridique des Pontifes. De cette manière, la puissance divine et la puissance humaine, étant d'accord, prononcent une même sentence. Ainsi est-il arrivé récemment au sujet d'Anthime, qui a été chassé du trône de cette ville impériale par le Pontife de la très-sainte Eglise de l'ancienne Rome, Agapit, de sainte et glorieuse mémoire. En conséquence, il confirme la sentence du concile, et défend à Anthime, à Sévère, à Pierre et à Zoaras, d'entrer dans Constantinople ni dans aucune ville considérable. Il veut que les écrits de Sévère soient brûlés, et défend, sous de grandes peines, de les transcrire (4).

Anthime était ainsi condamné par le Pape, par le concile et par l'empereur. Mais il était protégé par une femme, l'impératrice Théodora; et parmi les ecclésiastiques que le pape saint Agapit avait amenés à Constantinople, se trouvait l'archidiacre Vigile, que le pape Boniface II avait déjà précédemment déclaré son successeur, et qui de fait avait grande envie d'être Pape. L'Impératrice le fit venir et lui dit en secret, que, s'il voulait promettre, au cas qu'il devînt Pape, d'abolir le concile qui venait de déposer Anthime, d'écrire des lettres de communion à Anthime, à Sévère et à Théodose d'Alexandrie, et d'approuver leur foi par écrit, elle donnerait ordre à Bélisaire de le faire ordonner Pape, avec sept cents livres d'or. Vigile, qui aimait à la fois et l'or et l'épiscopat, fit volontiers la promesse, et partit pour Rome. Mais il se vit trompé dans son attente; car il y trouva un Pape tout fait (5). C'était le sous-diacre Silvère, fils du pape Hormisdas, qui avait été marié avant d'entrer dans l'état clérical.

Nous avons vu comment Théodat, roi des Goths, avait lâchement promis à l'empereur Justinien de lui céder l'Italie; comment ensuite, ayant eu quelque succès, il se moqua de sa promesse et de l'empereur; comment enfin Bélisaire, sur les ordres de Justinien, entra en Italie et y prit Naples. Ce fut dans ces circonstances que l'on apprit à Rome la mort du pape saint Agapit à Constantinople. Aussitôt Théodat, qui craignait de voir élire un Pape moins favorable aux Goths qu'aux Grecs, fit ordonner, de son autorité, Silvère, sans aucune liberté de suffrage. Il menaça même de mort tout clerc qui n'y consentirait point. Cependant, avant l'ordination, les prêtres ne souscrivirent point au décret, suivant l'ancien usage. Toutefois, après l'ordination tyrannique de Silvère, ils souscrivirent pour ne point diviser l'Eglise et la religion. C'est ce qui est dit dans la vie du pape Silvère par Anastase. Le diacre Vigile, le trouvant ainsi ordonné Pape, retourna à Constantinople, comme son apocrisiaire ou nonce, après avoir vu Bélisaire à Naples. Sur ces entrefaites, Bélisaire entra dans Rome, dont les habitants lui ouvrirent les portes, à la persuasion du pape Silvère; ils craignaient pour Rome le sort cruel de Naples. Cette conduite du Pape empêcha Bélisaire de rien entreprendre contre lui pour le moment.

Mais, quand on sut à Constantinople les succès d'Italie, l'impératrice, de concert avec le diacre Vigile, écrivit des lettres au pape Silvère, où elle le priait de venir à Constantinople, ou du moins de rétablir Anthime. Ayant lu ces lettres, Silvère dit en gémissant : Je le vois bien, cette affaire va mettre fin à ma vie. Toutefois, se confiant en Dieu, il répondit à l'impératrice : Jamais, madame, je ne ferai ce dont vous parlez, de rappeler un

(1) Labbe, t. V, col. 11. — (2) *Ibid.*, col. 61. — (3) *Ibid.* col. 255. — (4) *Ibid.*, t. V, col. 263. — (5) Liberat., *Brev.*, c. XXII.

homme hérétique, justement condamné pour son opiniâtre malice. Dans l'intervalle, Bélisaire se vit assiégé dans Rome par l'armée de Vitigès. L'impératrice, irritée de la réponse du Pape, envoya à Bélisaire, par le diacre Vigile, des ordres conçus en ces termes : Cherchez quelque occasion contre le pape Silvère pour le déposer de l'épiscopat, ou du moins envoyez-le-nous promptement. Vous avez près de vous l'archidiacre Vigile, notre bien-aimé apocrisiaire, qui nous a promis de rappeler le patriarche Anthime. En recevant cet ordre, Bélisaire dit : Je ferai ce qui m'est commandé ; mais celui qui poursuit la mort du pape Silvère en rendra compte à Notre Seigneur Jésus-Christ. D'après des ordres secrets, il se présenta de faux témoins qui dirent : Nous avons trouvé bien des fois le pape Silvère qui écrivait au roi des Goths : Venez à la porte près du palais de Latran, et je vous livre la ville et le patrice Bélisaire. On forgea même des lettres en ce sens. Bélisaire, qui savait bien que c'était une calomnie, mais qui craignait de déplaire à l'impératrice, dont sa femme Antonine était la confidente, manda au Pape de venir le trouver au palais de Pincius, où il faisait sa demeure. Silvère, prévoyant l'orage prêt à fondre sur sa tête, se réfugia dans l'église de Sainte-Sabine. Mais Bélisaire lui ayant promis avec serment qu'on n'attenterait ni à sa vie ni à sa liberté, il vint au palais. Antonine, feignant d'être malade, s'était fait mettre au lit, et Bélisaire était assis à ses pieds. En voyant entrer le Pape, elle s'écria : Dites-moi, pape Silvère, quel mal vous avons-nous fait, nous et les Romains, pour vouloir nous livrer aux Goths? Le Pape demandant une information juridique sur cette affaire, et offrant de confondre la calomnie, Bélisaire changea de discours, et exhorta le Pape à condamner le concile de Chalcedoine pour apaiser l'impératrice. Voyant qu'il ne pouvait rien gagner sur son esprit, il le laissa retourner dans son asile, à cause du serment qu'il lui avait fait (1).

Antonine, femme de Bélisaire, était d'une naissance pareille à celle de Théodora, femme de Justinien. Son père était un cocher du cirque, sa mère une prostituée du théâtre. Elle mena d'abord la vie de sa mère. Plus tard, mariée à Bélisaire en secondes noces, elle le déshonora par ses adultères. Bélisaire la prit un jour sur le fait, ses domestiques lui en donnèrent d'autres preuves : un fils, nommé Photius ou Photin, qu'Antonime avait eu de son premier mariage, le suppliait de réprimer de pareils scandales ; Bélisaire, après leur avoir promis avec serment qu'il ne leur en arriverait aucun mal, finit par les abandonner bientôt à la vengeance de sa femme : les domestiques eurent la langue coupée et furent jetés dans la mer ; Photius, qui s'était distingué dans les armes, languit trois ans dans un profond cachot, d'où enfin il se sauva à Jérusalem, où il se fit moine. Telle était Antonine, qui menait Bélisaire, comme Théodora menait Justinien (2).

Bélisaire avait donc laissé le pape Silvère retourner à son église, à cause du serment qu'il lui avait fait qu'on n'attenterait ni à sa liberté ni à sa vie. Le lendemain, il le rappela une seconde fois ; et, comme si le serment de la veille ne l'obligeait plus, il se saisit de sa personne, et le fit embarquer secrètement pour être conduit à Patare en Lycie, où Théodora avait fixé son exil. Anastase le bibliothécaire ajoute que le Pape, étant dans le cabinet de Bélisaire, un sous-diacre le dépouilla de son pallium et de ses habits pontificaux, et le revêtit de l'habit monastique ; qu'ensuite un autre alla dire au clergé, qui avait été retenu dans les premiers appartements, que le Pape était déposé et devenu moine. Sur quoi, tout le monde s'enfuit. D'après cet indice, on peut croire qu'il y eut une apparence de jugement pour sa déposition, à laquelle son ordination violente offrait quelque prétexte. Mais s'il y eut de sa faute dans son entrée au pontificat, il l'expia bien par le reste de sa vie. Le lendemain, Bélisaire assembla les prêtres, et tout le clergé de Rome, et leur ordonna d'élire un autre Pape. Ils doutaient de ce qu'ils devaient faire, et quelques-uns résistaient. Aux uns, la déposition de Silvère pouvait paraître juste, à cause de l'irrégularité de son élection ; d'autres, sans doute pensaient différemment. Enfin, par l'autorité de Bélisaire, l'archidiacre Vigile, né à Rome d'un père consul, fut ordonné Pape le 22 novembre 537.

Quand le pape Silvère fut arrivé à Patares l'évêque de cette ville alla trouver Justinien, et le menaça du jugement de Dieu, pour avoir ainsi expulsé l'évêque d'un si grand siége, disant que dans ce monde il y a bien des rois, mais qu'il n'y a qu'un Pape sur l'Eglise du monde entier. L'empereur, qui ne savait rien ou feignait de ne rien savoir des ordres que l'impératrice avait donnés, commanda que Silvère fût conduit à Rome, et que l'on informât de la réalité des lettres qu'on l'accusait d'avoir écrites aux Goths ; et que s'il était prouvé qu'elles fussent de lui, il demeurât évêque dans quelque autre ville ; et si elles étaient trouvées fausses, il fût rétabli dans son siége. Si l'on s'en rapporte à l'Africain Libérat, dont nous verrons que le témoignage peut être suspect, le diacre Pélage, que saint Agapit avait laissé son légat à Constantinople, étant gagné par l'impératrice et chargé de ses ordres, courut en diligence pour empêcher que l'ordre de l'empereur ne fût exécuté et que Silvère ne retournât à Rome ; mais l'ordre de l'empereur l'emporta. Vigile, épouvanté du retour de Silvère et craignant d'être chassé, manda à Bélisaire : Donnez-moi Silvère, autrement je ne puis exécuter ce que vous me demandez. Silvère fut donc

(1) Anastase, Liberat. — (2) Procop., *Hist. arcan.*, c. II et III.

livré à deux défenseurs et à d'autres serviteurs de Vigile, qui le menèrent dans l'île Palmaria, où ils le gardèrent et où il mourut de faim le 20 juillet 538. Ainsi se termine la vie du pape saint Silvère, s'il faut en croire Libérat. Procope, au contraire, qui était sur les lieux, dit qu'il fut assassiné par un nommé Eugène, que la femme Bélisaire envoya pour ce dessein (1). Il se fit beaucoup de miracles à son tombeau.

Vigile étant ainsi devenu Pape, l'impératrice Théodora lui écrivit : Venez, accomplissez-nous ce que vous avez promis de bon cœur touchant notre bon père Anthime, et rétablissez-le dans sa dignité. Vigile répondit : A Dieu ne plaise, madame, que je fasse une chose pareille. Précédemment, j'ai parlé mal et comme un insensé ; mais, à cette heure, je ne vous accorderai nullement de rappeler un homme hérétique et anathématisé. Quoique je sois le vicaire indigne de l'apôtre saint Pierre, mes très-saints prédécesseurs Agapit et Silvère l'étaient-ils indignement comme moi; eux qui ont condamné Anthime ? Telle est la réponse inattendue que le pape Vigile fit à l'impératrice Théodora, d'après le témoignage d'Anastase le bibliothécaire, qui raconte ensuite tout ce que ce Pape eut à souffrir par suite de cette généreuse rétractation.

Vigile tient le même langage dans ses lettres à Justinien. Dans la position équivoque où il se trouvait, surtout pendant la vie du pape Silvère, il avait différé de lui écrire, L'empereur, qui probablement avait appris quelque chose de la promesse secrète que Vigile avait faite à l'impératrice de rappeler Anthime, trouva fort mauvais ce retard. Il envoya donc à Rome le patrice Dominique avec des lettres qui se ressentaient un peu de ces dispositions, et contenaient sa profession de foi. Le Pape, dans sa réponse, loue hautement la piété de l'empereur et son attachement à la foi établie dans les conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine. Ensuite il déclare que lui-même n'en avait point d'autre que celle de ces quatre conciles ont professée, et que ses prédécesseurs, Célestin, Léon, Hormisdas, Jean, Agapit, ont autorisée par leurs lettres et leurs décrets. En conséquence, il anathématise tous ceux qui tiennent une doctrine contraire, nommément Sévère l'eutychien, Pierre d'Apamée, Anthime, intrus dans l'église de Constantinople, Zoaras, Théodose d'Alexandrie, Constantin de Laodicée et autres défenseurs de l'hérésie d'Eutychès, en promettant toutefois d'accorder la pénitence et la communion à ceux d'entre eux qui, se repentant de leurs égarements, embrasseraient la foi établie tant dans ces conciles que dans les lettres des Pontifes de la Chaire apostolique. Il ajoute que, tous ces hérétiques ayant déjà été suffisamment condamnés, il avait cru pouvoir se dispenser de répondre à la déclaration que le patriarche Mennas lui en avait donnée dans sa lettre : déclaration que, du reste, il confirme par l'autorité du Siége apostolique. Comme son silence avait été interprété en mauvaise part, il défie les malveillants, si rusés qu'ils soient, de trouver qu'il ait jamais rien fait ni tenté contre les décrets, soit des conciles, soit des Papes ses prédécesseurs. Enfin, il supplie l'empereur de ne point souffrir que les priviléges de la Chaire de saint Pierre soient diminués en rien par les artifices des méchants, et de ne lui envoyer que des personnes irréprochables dans leur foi et dans leurs mœurs. Vigile chargea le patrice et consul Dominique, porteur de sa lettre, de quelques commissions secrètes pour Justinien, et qui, ce semble, regardaient les moyens de pacifier l'Eglise.

Le Pape le chargea également d'une lettre pour le patriarche Mennas, où il le félicite de ce qu'en recevant les quatre conciles généraux, il s'était acquitté de la promesse qu'il avait faite au pape Agapit le jour de son ordination, et de ce qu'il avait reçu de même les lettres de saint Léon, disant que rien ne pouvait lui faire plus d'honneur que de ne s'écarter point de la doctrine des Pontifes romains. Il marque que les archives de l'église de Constantinople étaient remplies des lettres que saint Léon avait écrites à ses évêques, qui, de leur côté, en avaient écrit aux Papes. Ensuite il confirme l'anathème que Mennas avait prononcé contre Sévère d'Antioche, Pierre d'Apamée, Anthime et les autres schismatiques, en offrant néanmoins la pénitence et la communion à ceux qui prendraient le parti de se réunir; attendu que notre Sauveur n'est pas venu pour perdre quelqu'un, mais pour sauver par sa bonté tous les hommes. Ces deux lettres, qui sont datées du 17 septembre 540, étaient souscrites de la main du pape Vigile et de celle du patrice Dominique (2).

La souscription de ce dernier était peut-être pour garantir mieux l'authenticité de cette lettre; précaution qui n'était pas inutile dans ces conjonctures, spécialement envers les Grecs. Nous trouvons deux lettres, supposées à Silvère, contre Vigile; nous en verrons plusieurs, supposées à Vigile, comme adressées à l'empereur Justinien, à l'impératrice Théodora et au patriarche Mennas ; nous verrons même qu'on sollicita le fils d'un de ses domestiques, dont l'écriture ressemblait à la sienne, d'en écrire sous son nom. Outre les fâcheuses circonstances de son élection, Vigile se trouvera impliqué dans des affaires très-embarrassantes, où, même en faisant de son mieux, il indisposera contre lui successivement tout le monde, mais particulièrement les défenseurs de ce qu'on appelle les trois chapitres.

Au nombre de ces pièces fausses, ou du moins très-suspectes, nous mettons la lettre que le diacre Libérat de Carthage et l'évêque Victor de Tunnone citent comme écrite par Vigile aux hérétiques Anthime, Sévère et

(1) Liberat., c. XXII. Procop., *Hist. arcan.*, c. I — (2) Labbe, t. V, col. 313-319.

autres pour leur dire que leur foi est la sienne et qu'il condamne, comme eux, le concile de Chalcédoine, ainsi que les lettres de saint Léon ; mais en leur recommandant de tenir sa lettre secrète, afin qu'il pût exécuter plus facilement son entreprise. D'abord, les deux auteurs africains, défenseurs opiniâtres et même schismatiques des trois chapitres condamnés par le pape Vigile et un concile œcuménique, ont pu facilement adopter pour vraies, dès qu'elles étaient favorables à leur cause, les pièces et les rumeurs défavorables à Vigile, que ses ennemis ne cessaient d'inventer et de répandre au milieu de ces disputes. Leur témoignage n'est donc pas hors de suspicion. Ensuite, comment supposer que Vigile écrivit à l'hérétique Anthime que sa foi était la sienne, dans le temps même qu'il écrivait à l'impératrice : Quand je vous ai promis de le rappeler, j'ai eu tort, j'ai parlé comme un insensé ; mais à cette heure je ne vous accorderai nullement de rappeler un homme hérétique et anathématisé. Comment supposer que Vigile, après avoir écrit à Anthime et Sévère qu'il condamnait avec eux le concile de Chalcédoine et les lettres de saint Léon, écrivît publiquement à l'empereur Justinien qu'il n'avait d'autre foi que celle de saint Léon et du concile de Chalcédoine, qu'il anathématisait les hérétiques Sévère et Anthime, et qu'il défiait les plus malveillants de ses adversaires de prouver qu'il eût jamais rien fait ou même tenté contre les decrets des conciles et des Pontifes ses prédécesseurs ; et cela, sans qu'au milieu des vives contestations qu'il aura successivement avec l'empereur, avec l'impératrice, avec le patriarche, avec le concile même, personne lui objecte jamais une pièce aussi accablante, que l'on ne pouvait pas ignorer à Constantinople, puisque deux Africains en ont eu connaissance ? Enfin, l'inspection seule de la pièce en démontre la nullité. Libérat et Victor, qui la donnent chacun textuellement, la donnent chacun d'une manière différente. Dans l'exemplaire de Libérat, qui est le plus long et par conséquent le plus complet, on lit cette inscription : *Vigile, à ses seigneurs et à ses christs* (1). Or, à qui persuadera-t-on que jamais Pape écrivît de ce style à des évêques quelconques, encore moins à des évêques décriés ?

Nous avons vu comment, en peu de mots, Cassiodore sut rendre la lecture d'Origène, non-seulement sans danger, mais encore utile à ses moines ; il lui suffit de leur signaler, d'après les décisions de l'Eglise, les principales erreurs et les principaux endroits contre lesquels ils devaient être en garde. Avec une précaution aussi simple, jamais la lecture d'Origène n'a causé de trouble ni d'hérésie parmi les moines d'Occident. Il n'en fut pas de même de ceux d'Orient.

A l'époque où Cassiodore écrivait son *Institution aux divines Ecritures*, les moines de Palestine se divisèrent au sujet d'Origène avec une telle animosité, que les origénistes attaquaient les catholiques avec des piques, des crocs, des leviers de fer et autres arguments de ce genre. La principale erreur des origénistes de ce temps paraît avoir été la préexistence des âmes dans une autre vie. Quelques moines catholiques vinrent, de Jérusalem à Constantinople, trouver le diacre Pélage, légat du pape Vigile. Pélage avait été naguère en Palestine, avec les patriarches d'Antioche et de Jérusalem, pour déposer Paul d'Alexandrie, exilé à Gaza, accusé, mais non convaincu, d'un meurtre, et lui donner pour successeur le patriarche Zoïle, orthodoxe, aussi bien que son prédécesseur. Ces moines apportaient des articles tirés des livres d'Origène, pour en poursuivre la condamnation auprès de l'empereur. Le légat Pélage et le patriarche Mennas appuyèrent leur requête (2). Justinien, qui ne demandait pas mieux que de trancher du théologien et du docteur, les écouta volontiers et fit dresser un fort long édit où, premièrement, il expose les erreurs attribuées à Origène, les rapportant à six chefs : la Trinité, la création, la préexistence des âmes, l'animation des astres, la résurrection des corps, les peines éternelles des damnés. Ensuite il les réfute très au long par les autorités de l'Ecriture et des Pères, particulièrement la troisième, qui établit la préexistence des âmes dans une autre vie, et la sixième, qui nie l'éternité des peines. Viennent enfin neuf anathèmes contre les erreurs précédentes, avec un dixième contre la personne d'Origène et ses sectateurs.

Les raisonnements de l'empereur théologue ne sont pas toujours bien concluants. Si donc, conclut-il dans sa longue thèse, presque tous les hérétiques ont été chassés de la très-sainte Eglise et frappés d'anathème pour une erreur ou deux, quel chrétien pourra soutenir Origène et ses écrits pervers, lui qui a proféré tant de blasphèmes, qui a fourni des matériaux à presque tous les hérétiques, et que, pour cela, les saints Pères ont anathématisé avec ses dogmes impies (3) ? A cette argumentation, il était facile de répondre, comme l'observe le savant évêque d'Avranches, Huet : Si l'erreur seule fait l'hérétique, j'avoue qu'Origène l'est ; mais s'il faut l'opiniâtreté, qui osera dire qu'Origène a été attaché opiniâtrément à ses erreurs (4) ?

Cet édit fut envoyé au patriarche Mennas et aux évêques qui se trouvaient à Constantinople ; ensuite à Zoïle, patriarche d'Alexandrie ; à Ephrem d'Antioche et à Pierre de Jérusalem, qui tous y souscrivirent. Il fut aussi envoyé au pape Vigile, qui condamna également Origène, mais on ne sait au juste

(1) Liberat., c XXII. — (2) Voir les remarques de Mansi, *Concil.*, t. IX, p. 703, *De synodis in Origenistas dissertatio*. — (3) Labbe, t. V, col. 639. — (4) Origen., *Opera*, t. VI, édit Delarue. P. D. Huetii. *Origeniana*, p. 2?0, sect. III.

en quels termes. Porté en Palestine, cet édit causa parmi les moines un peu plus de trouble qu'il n'y en avait déjà. Plusieurs y souscrivirent. Les autres devinrent furieux, persécutèrent les premiers à toute outrance, les firent battre par les séculiers, et finirent par les chasser de tous les monastères; en sorte qu'à la fin, généralement tous les moines se déclarèrent pour l'origénisme, les uns cédant à la nécessité ou aux flatteries, les autres par ignorance et par crainte.

Ce qui donnait tant de hardiesse aux moines origénistes de Palestine, c'est que deux d'entre eux avaient beaucoup de crédit à la cour. Ils se nommaient Domitien et Théodore. Etant allés à Constantinople quelques années auparavant, ils firent semblant de défendre le concile de Chalcédoine, quoiqu'ils y fussent opposés; ils souscrivirent à la requête que les archimandrites présentèrent au pape saint Agapit; mais surtout ils trouvèrent le moyen de s'insinuer dans les bonnes grâces de l'empereur, et acquirent tant de crédit à la cour, qu'avec le temps ils devinrent tous deux archevêques: Dominien d'Ancyre, en Galatie; Théodore, de Césarée en Cappadoce.

Théodore, qui demeura peu dans son diocèse, mais beaucoup à Constantinople, n'ayant pu empêcher la condamnation d'Origène, à cause de l'influence du légat Pélage, profita du départ de celui-ci pour y faire diversion et sauver en même temps le parti des acéphales ou demi-eutychiens, qui, généralement, condamnaient Eutychès et Dioscore, du moins de parole, mais ne voulaient point admettre le concile de Chalcédoine. Théodore, ainsi que l'impératrice Théodora, tenaient secrètement, mais vivement à ce parti. L'empereur, au contraire, écrivait contre, pour la défense du concile de Chalcédoine; et les acéphales allaient se voir condamner par un long édit, comme les origénistes. Pour détourner ce coup, Théodore, appuyé par l'impératrice, alla trouver l'empereur avec ses partisans, et lui dit : Il est inutile de vous donner la peine d'écrire, puisque vous avez un moyen plus court de ramener tous les acéphales. Ce qui les choque dans le concile de Chalcédoine, c'est qu'il a reçu l'éloge de Théodore de Mopsueste, et qu'il a déclaré orthodoxe la lettre d'Ibas, qui est entièrement nestorienne. Si on condamne Théodore avec ses écrits et la lettre d'Ibas, le concile leur paraîtra corrigé et justifié, et ils le recevront entièrement. Votre piété les reconciliera sans peine à l'Eglise et en acquerra une gloire immortelle. Le but de Théodore était de faire condamner indirectement le concile de Chalcédoine en faisant condamner des écrits qu'il semblait avoir approuvés; de semer la division parmi les catholiques, et de faire oublier ainsi la condamnation des origénistes, et encore plus celle des acéphales (1).

Justinien ne s'aperçut point de l'artifice, et promit volontiers de faire ce que l'on désirait. Sa grande occupation était dès lors, non pas de répondre aux dépêches de ses généraux et de leur envoyer à temps les secours nécessaires, mais d'argumenter avec des évêques et d'écrire, sous le nom d'édits ou de lois, de longues dissertations théologiques. Il quitta donc celle qu'il avait commencée contre les acéphales; et, d'après ce que l'on lui suggéra, en composa une autre pour la condamnation des trois chapitres, c'est-à-dire des écrits de Théodore de Mopsueste, de la lettre d'Ibas et de l'écrit de Théodoret contre les douze anathèmes de saint Cyrille. Cette loi ou cette dissertation a pour titre : *Profession de foi de l'empereur Justinien contre les trois chapitres*, et elle est adressée à toute l'Eglise catholique. Il y expose en effet sa croyance sur la Trinité et l'Incarnation, déclare et qu'il reçoit des quatre conciles généraux, et ajoute treize anathèmes, dont les trois derniers portent la condamnation expresse des trois chapitres, en ces termes : Si quelqu'un défend Théodore de Mopsueste et ne l'anathématise pas, lui, ses écrits et ses sectateurs, qu'il soit anathème ! Si quelqu'un défend les écrits de Théodoret, faits pour Nestorius, contre saint Cyrille et contre ses douze articles; si quelqu'un les loue et ne les anathématise pas, qu'il soit anathème! Si quelqu'un défend la lettre impie que l'on dit avoir été écrite par Ibas à Maris, Persan hérétique; si quelqu'un la défend en tout ou en partie et ne l'anathématise pas, qu'il soit anathème (2).

Après avoir publié sa nouvelle thèse de théologie, l'empereur obligea tous les évêques d'y souscrire. Mennas de Constantinople en fit d'abord difficulté, disant que c'était contrevenir au concile de Chalcédoine; il souscrivit toutefois. Le diacre Etienne, légat ou nonce du pape Vigille à Constantinople, après le départ de Pélage, fit des reproches à Mennas d'avoir ainsi varié, après avoir promis de ne rien faire sans le Siége apostolique. Mennas lui répondit qu'il n'avait cédé que parce qu'on lui avait promis avec serment de lui rendre sa souscription, si l'évêque de Rome ne l'approuvait pas. Toutefois, le légat Etienne se retira de la communion de Mennas, et ne reçut ceux qui n'avaient communiqué avec lui qu'après qu'ils en eurent fait satisfaction. Dacius de Milan et plusieurs autres évêques qui se trouvaient à Constantinople, ainsi qu'un grand nombre de catholiques, se séparèrent également de sa communion. Les patriarches Zoïle d'Alexandrie, Ephrem d'Antioche, Pierre de Jérusalem finirent par souscrire comme Mennas. Les évêques des autres villes protestèrent contre les souscriptions que Mennas les contraignait de donner, comme contraires au concile de Chalcédoine, et adressèrent leurs protestations au légat Etienne, pour les transmettre au Siége apostolique. C'est ce que nous apprend Facundus, évêque d'Hermiane en

(1) Liberat. c. XXIV — (2) Labbe, t. V, p. 683.

Afrique, dans son ouvrage pour la défense des trois chapitres (1). Il était alors à Constantinople. Ces réserves et ces protestations sont remarquables : elles nous montrent quel était dans tout l'Orient le respect pour l'autorité du Saint-Siége. Aussi Justinien, sentant que dans cette affaire, qui intéressait l'état des églises, il ferait d'inutiles efforts sans le jugement du Pontife romain, appela Vigile à Constantinople. A son départ de Rome, toute l'Eglise romaine, les provinces d'Afrique, de Sardaigne, de Grèce et d'Illyrie le conjurèrent, suivant le témoignage de Facundes, de n'aquiescer aucunement à la nouveauté.

Il est bon d'observer ici avec les papes Vigile, Pélage et saint Grégoire, que, dans cette controverse, on ne disputa point sur la foi, mais sur des personnes. Sur la foi, l'on était d'accord de part et d'autre; mais l'on se divisait sur les personnes de Théodore de Mopsueste, d'Ibas et de Théodoret. Leurs écrits méritaient-ils une condamnation posthume? Etait-il nécessaire, était-il prudent de les condamner avec tant d'éclat? N'était-ce pas donner atteinte au concile de Chalcédoine, qui ne les avait pas flétris? Pouvait-on condamner la personne de Théodore de Mopsueste, si longtemps après sa mort? Quelle conduite la paix et l'unité de l'Eglise demandaient-elles de son chef dans ces conjonctures critiques? Fallait il s'en tenir toujours à la rigueur du droit, ou bien en relâcher parfois quelque chose, pour concilier plus facilement les esprits? Questions difficiles, dont les premières n'étaient pas encore bien éclairées, et dont la dernière dépendait des circonstances, qui pouvaient varier d'un moment à l'autre. Quand on considère toutes ces difficultés, conclut le savant de Marca, on trouve, avec les érudits, que ce qui paraissait inconstance ou légèreté dans Vigile, était, au contraire, de la prudence et de la maturité de conseil (2).

Parti de Rome pour Constantinople, le pape Vigile s'arrêta longtemps en Sicile. Dacius, évêque de Milan, y vint de Constantinople, lui apprit ce qui se passait dans cette capitale et le scandale que causait la condamnation des trois chapitres. Zoïle, patriarche d'Alexandrie, ayant appris que le Pape était en route, envoya au-devant de lui jusqu'en Sicile, pour se plaindre qu'on l'avait contraint de souscrire à cette condamnation. Pendant ce séjour, Vigile donna des preuves de sa charité pour les Romains; il envoya de Sicile un grand nombre de navires chargés de blés, pour secourir Rome assiégée par Totila : malheureusement les navires furent capturés par les Goths, et Rome fut réduite à une famine extrême. Mais si le Pape lui-même n'eut pas la consolation, son archidiacre Pélage le suppléa dignement, ainsi que nous l'avons vu. C'était vers la fin de 546.

Le pape Vigile était encore en route quand il reçut une lettre de l'empereur, qui l'exhortait à garder la paix avec Mennas et les autres évêques. Ce qui lui donna l'occasion d'écrire à Mennas, qu'il était prêt à maintenir la paix, pourvu qu'elle fût véritable et utile à l'Eglise; mais, en attendant, il blâma la condamnation des trois chapitres, et pria Justinien, par ses légats envoyés d'avance, de souffrir qu'on l'annulât. Enfin, le 25 janvier 547, il fit son entrée à Constantinople. L'empereur Justinien le reçut avec de grands honneurs ; il alla au-devant de lui; ils s'embrassèrent en pleurant; le peuple marcha devant eux jusqu'à la grande église de Sainte-Sophie, en chantant un cantique qui commençait par ces mots : Voici qu'arrive le dominateur, le seigneur. Toutefois, le Pape suspendit pour cinq mois de sa communion le patriarche Mennas, pour avoir souscrit la condamnation des trois chapitres. Il publia même une sentence de condamnation contre l'impératrice Théodora et les acéphales. Cependant il s'apaisa dans la suite, et, à la prière de l'impératrice, il reçut Mennas à sa communion, le 29 de juin, fête des saints apôtres Pierre et Paul. On passa plus avant, et on le pressa de condamner lui-même les trois chapitres; on le pressa même avec tant de violence, qu'il s'écria publiquement dans une assemblée: Je vous déclare que, quoique vous me teniez captif, vous ne tenez pas saint Pierre. Sa répugnanee à condamner les trois chapitres venait de la peur qu'il avait qu'en revenant ainsi sur quelque chose de ce qui s'était fait dans un concile œcuménique, on ne donnât lieu aux novateurs de revenir successivement sur tout le reste (3).

Cependant, quoique Vigile ne pût être amené par aucune violence à souscrire, il consentit enfin, l'an 548, à ce que cette cause fût discutée à Constantinople, dans une assemblée de soixante-dix évêques. Ayant reçu par écrit l'avis de chacun, il donna lui-même son avis sous le nom de jugement ou judicatum, le 11 avril de cette année 548. Il y condamne les trois chapitres, sans préjudice du concile de Chalcédoine, et à la charge que personne ne parlera plus de cette question ni de vive voix ni par écrit. Il crut devoir user de cette condescendance canonique, pour conserver la paix avec les Orientaux. Lui-même s'en explique ainsi dans la sentence qu'il porta depuis contre Théodore de Césarée en Cappadoce. D'ailleurs, il s'agissait d'une question de fait, où la foi n'était point intéressée. Mais Vigile ne put obtenir des évêques d'Afrique, d'Illyrie et de Dalmatie, qu'ils consentissent à son jugement; au contraire, ils suspendirent la communion avec lui. Il fut même abandonné par deux de ses diacres, en qui il avait le plus de confiance, Rustique et Sébastien, qui l'avaient vivement engagé à publier son *judicatum*, qui l'avaient hautement approuvé, et depuis

(1) Facund., l. IV, c. III et IV. — (2) Labbe, t. V, *Dissert. de Vigilii decreto*, col. 603 et 4. — (3) De Marca, *De Vigilii decreto*, Labbe, t. V.

avaient assisté le Pape à l'autel et mangé avec lui à table. Vers le commencement de l'an 549, ils se déclarèrent contre le judicatum, qu'ils avaient provoqué et applaudi, et mandèrent, dans les provinces, que le pape Vigile avait abandonné le concile de Chalcédoine. Ils écrivirent entre autres à Aurélien, évêque d'Arles, qui, pour s'éclaircir de la vérité, envoya à Constantinople un nommé Anastase, avec des lettres au Pape.

Saint Aurélien avait un motif particulier d'écrire au pape Vigile : il était son vicaire dans les Gaules. Ses deux prédécesseurs l'avaient été de même. Ainsi, Vigile, ayant été consulté par le roi Théodebert d'Austrasie sur la pénitence que devait faire celui qui avait épousé la sœur de sa femme, écrivit à saint Césaire d'Arles, le 6 mars 538, que c'était aux évêques des lieux à régler la penitence et à l'abréger, selon que la ferveur du pénitent paraissait le mériter. Il recommande surtout qu'on prenne des mesures pour empêcher les coupables de retomber. C'est pourquoi il ordonne qu'on sépare ceux qui ont contracté ces mariages incestueux, et charge saint Césaire de prier le roi de tenir la main à ce que rien de semblable n'arrive dans la suite (1).

Auxanius, successeur de saint Césaire en 543, ayant sollicité le pallium et les autres priviléges accordés à ses prédécesseurs, Vigile les lui accorda volontiers, mais après avoir jugé à propos de demander à cet égard l'agrément de l'empereur Justinien, à qui Rome obéissait alors. Il établit Auxanius son vicaire dans les Gaules, et lui donna pouvoir d'examiner et de terminer les différends des évêques, en se faisant assister d'autres évêques en nombre compétent, à la charge toutefois de renvoyer au Siége apostolique les questions de foi et les causes majeures, après les avoir instruites sur les lieux. Enfin, il lui accorda l'usage du pallium, en lui recommandant de prier pour l'empereur, pour l'impératrice, pour Bélisaire, et surtout d'employer son crédit pour entretenir la paix entre Justinien et le roi de Paris, Childebert. Il écrivit en même temps aux évêques des Gaules, qui étaient soumis à Childebert, et à ceux qui avaient accoutumé d'être ordonnés par l'évêque d'Arles, pour les avertir qu'il avait établi Auxanius son vicaire, et qu'ainsi tous étaient obligés de se rendre aux conciles qu'il indiquerait, et de prendre de lui des lettres formées, quand ils feraient des voyages un peu longs (2). Ces deux lettres sont du 22 mai 545. Auxanius mourut peu de temps après ; et saint Aurélien ayant été ordonné à sa place, le pape Vigile lui accorda le même pouvoir, aux mêmes conditions, sur le témoignage du roi Childebert, et de l'agrément de l'empereur. On le voit par les lettres que le Pape lui en écrit, ainsi qu'aux évêques des Gaules, en date du 23 août 546 (3). Lorsque, dans l'état déplorable où se trouvait l'Italie, ce Pape jugea à propos de demander l'agrément de l'empereur pour établir un vicaire du Saint-Siége dans les Gaules, on peut croire que c'était pour maintenir autant que possible, la bonne harmonie entre les Grecs et les Francs, et éviter ainsi à l'Italie de plus grands malheurs.

Le pape Vigile ayant donc reçu à Constantinople la lettre de saint Aurélien d'Arles, le 14 juillet 549, lui répondit qu'il n'avait rien fait contre les décrets des Papes ses prédécesseurs, ni contre les quatre conciles. Vous donc, continue-t-il, qui êtes vicaire du Siége apostolique, avertissez tous les évêques de ne se troubler ni des fausses lettres, ni des fausses nouvelles qu'ils pourront recevoir, et d'être assurés que nous gardons inviolablement la foi de nos pères. Quand l'empereur, notre fils, nous aura congédiés, nous vous enverrons un homme, pour vous instruire exactement de tout ce que nous n'avons pu faire encore, tant pour la rigueur de l'hiver, que pour l'état où est l'Italie, et que vous n'ignorez pas. Comme nous savons que le roi Childebert a une parfaite vénération pour le Siége apostolique, priez-le instamment de prendre soin de l'Eglise dans une si grande nécessité ; et comme on dit que les Goths sont entrés dans Rome avec leur roi ( il parle de la prise de cette ville par Totila, l'an 549), qu'il lui écrive de ne rien faire au préjudice de notre Eglise, sous prétexte qu'il est d'une autre religion ; car il est digne d'un roi catholique, comme le vôtre, de défendre de tout son pouvoir la foi de l'Eglise dans laquelle il a été baptisé. Cette lettre est du 29 avril 550. Le 18 du mois précédent, le Pape avait écrit à Valentinien, évêque de Tomi en Scythie, sur le même sujet, pour se justifier des calomnies de Rustique et de Sébastien, dont il le prie de ne plus recevoir de lettres, parce qu'il les a déjà séparés de sa communion ; et il menace de les juger canoniquement, s'ils ne viennent bientôt à résipiscence. Il tint parole, et condamna Rustique et Sébastien, par une sentence conçue en forme de lettres, et adressée à eux-mêmes. Il y rappelle en détail, mais avec calme, leur conduite coupable, et enfin les dépose du diaconat, ainsi que plusieurs autres clercs, leurs complices (4).

Cependant le pape Vigile, voyant que le moyen terme qu'il avait pris dans l'affaire des trois chapitres lui avait aliéné une partie des Occidentaux, sans contenter tout à fait tous les Orientaux, convint avec l'empereur, en présence de Mennas, de beaucoup d'évêques et du sénat, que, sans avoir égard à tout ce qui avait été dit de part et d'autre, on assemblerait un concile, où assisteraient spécialement les évêques d'Afrique et d'Illyrie qui avaient été scandalisés ; et que, jusqu'à la décision du concile universel, personne n'entreprendrait rien au sujet des trois chapitres,

(1) Labbe, t. V, 344. — (2) *Ibid.*, t. V, 314, *Epist.* VI, II, VIII et IX. — (3) *Epist.* X et XI. — (4) *Epist.* XII, XIII, XIV.

sous peine d'être séparé de la communion du Siége apostolique. Le Pape retira donc son *judicatum* d'entre les mains de l'empereur, ainsi que les souscriptions des évêques grecs; et l'empereur, de son côté, envoya en Afrique et en Illyrie, pour faire venir les évêques. Mais ces évêques eurent peine à venir.

Enfin, les évêques africains, entre autres Réparat de Carthage, étant arrivés, les évêques grecs, par caresses et par menaces, voulurent les obliger à condamner les trois chapitres. Comme ils s'y refusaient, on accusa Reparat d'une conspiration politique, et on l'envoya, sous ce prétexte, en exil. Ce que voyant deux de ses collègues, ils se réfugièrent dans l'église de Sainte-Euphémie à Chalcédoine, où ils eurent beaucoup à souffrir de la maladie, ne pouvant pas même obtenir de médecin (1). Après cela, au mépris de la parole qu'on lui avait donnée d'attendre au concile universel, on recommença à Constantinople à presser le Pape de condamner les trois chapitres, lui seul avec les Grecs, si les évêques d'Afrique, d'Illyrie et de Dalmatie n'en voulaient rien faire. Comme il s'y refusa, on afficha publiquement l'édit de Justinien touchant la condamnation des trois chapitres. Théodore de Cappadoce était l'instigateur de cet éclat. Vigile menaça les Grecs de les suspendre de sa communion s'ils acquiesçaient à l'édit; Dacius de Milan parla dans le même sens au nom de tous les Occidentaux. Comme on vint dans le palais de Placidie, où demeurait le Pape et où se trouvèrent aussi plusieurs évêques grecs et latins, avec les prêtres et les diacres de Constantinople, le pape Vigile dit à haute voix : Priez l'empereur qu'il fasse ôter les édits qu'il a fait afficher, et qu'il attende, ainsi qu'il a été convenu, que les évêques de la langue latine, qui ont été scandalisés, viennent au concile; ou que du moins ils donnent leur avis par écrit, sans aucune violence. Que s'il n'écoute pas nos prières, ne consentez à rien qui tende à la division de l'Eglise, et ne faites rien contre la convention. Autrement, sachez que dès à présent vous êtes suspendus de la communion du Siége de saint Pierre, par le ministère de ma voix, comme prévaricateurs. Ceci se passait vers la mi-juillet 551. Malgré ces protestations solennelles, Théodore de Césarée, le premier auteur de tous ces maux, avec les évêques de son parti, alla dans l'église où les édits étaient affichés, y célébra la messe, ôta des diptyques le nom de Zoïle, patriarche d'Alexandrie, et mit à sa place le nom d'Apollinaire, intrus dans ce siége. Alors le Pape ne voulut plus communiquer avec les Orientaux ni même les voir.

Cette fermeté du pape Vigile irrita tellement l'empereur contre lui et contre Dacius de Milan, que, pour mettre leur vie en sûreté, ils furent obligés de se réfugier dans des églises. Le Pape se retira à Saint-Pierre, dans le palais d'Hormisdas. L'empereur voulut l'en tirer de force, et envoya pour cet effet le préteur destiné à rechercher les voleurs et les meurtriers. On vit alors à Constantinople une scène de barbarie qu'on n'avait pas vue à la prise de Rome par les Goths. Le préteur entra dans l'église, avec quantité de soldats, les épées nues à la main, les arcs bandés. Le Pape se réfugia sous l'autel et embrassa les colonnes qui le soutenaient. A cette vue, le préteur en furie fit d'abord saisir par les cheveux les diacres et les autres clercs, pour les éloigner de l'autel sacré. Ensuite, pour en arracher le Pontife lui-même, ses satellites se mirent à le tirer, les uns par les pieds, les autres par la barbe, les autres par les cheveux. Comme le Pontife, qui était grand et robuste, ne lâchait point les colonnes, plusieurs se rompirent, et l'autel allait tomber sur lui s'il n'avait été retenu par les clercs. A cet étrange spectacle, le peuple qui était accouru, quelques-uns même des soldats, poussèrent des cris d'indignation; et le préteur, épouvanté, s'enfuit avec ses satellites (2). C'est ainsi que Justinien, tandis que par sa négligence il laissait dépérir ses armées, l'Italie et Rome, s'occupait à brutaliser le Pontife romain.

Vigile n'en devint que plus ferme. Dans cette espece de prison, il dressa une sentence contre Théodore de Cappadoce et Mennas de Constantinople, en leur adressant à eux-mêmes la parole. Le premier n'avait pas résidé un an dans son église de Césarée depuis qu'il en était évêque; il avait employé tout son temps et son crédit à former des cabales et à exciter des troubles; averti, réprimandé plus d'une fois par le Pape, il s'était confondu en excuses, en promesses de se corriger; excuses, promesses, après lesquelles il faisait pire que devant; séparé depuis trente jours de la communion du Siége apostolique, il n'était point venu à résipiscence. C'est pourquoi, en la personne et de l'autorité de l'apôtre saint Pierre, dont nous tenons la place, bien que nous en soyons indignes, par la promulgation de cette sentence, nous le déclarons dépouillé, tant de l'honneur sacerdotal et de la communion catholique, que de tout office et pouvoir épiscopal, vous ordonnant de ne plus vaquer qu'à faire pénitence. A l'égard de Mennas de Constantinople et des autres évêques complices de Théodore, comme ils étaient moins coupables, le Pape les suspend seulement de sa communion, jusqu'à ce qu'ils satisfassent. Cette sentence fut écrite le 14 d'août. Le Pape y dit qu'il l'a portée de concert avec treize évêques qui l'accompagnaient, et dont les principaux étaient Dacius de Milan et Primase d'Adrumète (3). Mais, joignant le calme à la fermeté, il ne voulut point la publier encore, pour donner le temps à l'empereur de révoquer ce qu'il avait fait, et aux évêques condamnés de se repentir. Seulement il déposa cette sentence entre les mains d'une personne

(1) Victor Tunnon. — (2) Labbe, t. V, p. 407 et seq. — (3) *Ibid.*, t. V, p. 334.

fidèle, avec ordre, au cas qu'on lui fît violence ou qu'il vînt à mourir, de la publier partout.

Justinien était loin de cette conduite noble et mesurée. Au lieu d'un empereur romain, il semblait un demi-barbare capricieux et tyrannique. Pendant la vie de sa femme Théodora, on pouvait rejeter beaucoup de ses fautes sur elle; mais elle était morte d'un chancre, au mois de juin 548. Ainsi les violences brutales exercées depuis contre la personne du chef de l'Eglise, appartiennent à Justinien seul. Il y joignit la profanation du serment. Pour tirer le Pape de l'église de Saint-Pierre, il envoya lui offrir des sûretés, avec menace, s'il ne s'en contentait, de l'en tirer de force. Vigile proposa une formule de serment. Justinien en voulut une différente. Les magistrats la mirent sur l'autel, et ensuite jurèrent eux-mêmes sur la vraie croix et sur les clefs de saint Pierre, qu'il ne serait fait au Pape aucun mal. Après ce serment, Vigile retourna au palais de Placidie. On promit de même à Dacius de Milan et à tous ceux qui s'étaient retirés aux lieux saints, qu'on ne leur ferait aucune violence. Mais ces serments si solennels n'en furent pas mieux observés. Le Pape, en particulier, eut à souffrir plusieurs mauvais traitements. Il s'en plaignit aux officiers que l'empereur lui envoyait d'ordinaire, et il les somma, non-seulement de vive voix, mais encore par écrit, et jusqu'à trois fois, d'observer les serments qu'ils lui avaient faits. Mais il se vit plus maltraité de jour en jour. Enfin, deux jours avant Noël, il s'aperçut qu'on gardait toutes les entrées du palais de Placidie, où il demeurait; en sorte qu'il entendait de sa chambre les cris de ses gardes. Dans cette extrémité, il se sauva de nuit souffrant et malade, avec beaucoup de peine et de périls par-dessus une petite muraille que l'on bâtissait. Il s'enfuit même de Constantinople et se réfugia dans l'église de Sainte-Euphémie à Chalcédoine (1).

Le bruit de ces persécutions et de ces violences étant parvenu en Occident, y causa une profonde émotion. On le voit par une lettre du clergé d'Italie. L'empereur Justinien avait envoyé un ambassadeur nommé Léonce à Théodebalde, roi d'Austrasie, pour l'exciter à joindre ses armes à celles des Grecs contre les Goths. Théodebalde renvoya de son côté, avec Léonce, un Franc de nation, nommé Leudard, et trois autres ambassadeurs. Le clergé d'Italie profita de la circonstance, et leur écrivit un long mémoire de tout ce que l'on faisait souffrir à Constantinople au Pape et aux évêques catholiques. Il compte six ans depuis que le Pape est à Constantinople, ce qui montre qu'ils écrivaient en 552. Voici comme ils parlent des Orientaux : Il y a des évêques grecs, qui, ayant des églises riches et opulentes, ne supportent pas d'être suspendus deux mois de la domination des choses ecclésiastiques. C'est pourquoi, suivant le temps et la volonté de l'empereur, ils consentent sans difficulté à tout ce qu'on leur demande. Ensuite, après avoir rapporté tout ce qu'on avait fait contre le Pape et les autres Occidentaux, jusqu'au temps où il sortit de l'église de Saint-Pierre, le clergé d'Italie ajoute : On a aussi envoyé des gens dans les provinces d'Italie, pour tâcher de rendre odieux le bienheureux Pape et le saint évêque Dacius, et faire ordonner à leur place d'autres évêques. On a été jusqu'à solliciter un notaire d'entre les serviteurs du saint Pape, dont on dit qu'il imite l'écriture, d'écrire des lettres en son nom; et de fait, on a fait écrire en son nom de fausses lettres qu'on a envoyées en Italie par un nommé Etienne, afin d'aigrir les esprits contre le bienheureux Pape, ce qu'à Dieu ne plaise. C'est pourquoi nous vous conjurons de faire savoir promptement tout ceci à vos provinces, de peur que quelqu'un n'y soit surpris par ces émissaires ou par un nommé Anastase, que le saint évêque d'Arles, Aurélien, envoya au bienheureux Pape il y a deux ans. Car, ne pouvant autrement sortir de Constantinople, et gagné par présent, il a promis avec serment de persuader à tous les évêques des Gaules de condamner les trois chapitres; mais on n'a pas permis au bienheureux Pape d'écrire par lui à ses frères les évêques des Gaules ce qui se passe. On ne permet pas même aux Romains de le voir. Avertissez donc les évêques de vos quartiers d'écrire au bienheureux Pape et au saint évêque Dacius, pour les consoler et les encourager à ne recevoir aucune nouveauté. Et à Constantinople, secourez-les selon votre pouvoir, principalement le saint évêque Dacius; et demandez qu'on lui permette de revenir à son église, après quinze ou seize ans. Car presque tous les évêques qu'il a coutume d'ordonner sont morts, comme vous savez; en sorte qu'une multitude innombrable de peuple meurt sans baptême. Demandez à le voir et à savoir de lui-même pourquoi, depuis si longtemps, il n'est pas revenu de son église (2). On voit par ce monument comme les Grecs de cette époque joignaient la fourberie à la violence. Malheureusement, à peu d'exceptions près, les Grecs ont été toujours les mêmes.

Cependant le pape Vigile, réfugié à Sainte-Euphémie de Chalcédoine, y était grièvement malade. L'empereur Justinien, qui avait si mal observé ses premiers serments, lui en fit offrir de nouveaux. Le dimanche 28 janvier 552, il lui envoya les patrices Bélisaire, Céthégus et Pierre, Justin, curopalate et depuis empereur, avec le questeur Marcellin, pour lui dire qu'il reçût leurs serments, et qu'il sortît de Sainte-Euphémie pour revenir à Constantinople. Le Pape répondit : Nous ne sommes réfugiés ici pour aucune cause particulière, mais seulement pour le scandale qui règne dans l'église, et que tout le monde con-

Labbe, p. 328, *Epist.* xv. — (2) *Ibid.* t. V. col. 467.

naît. C'est pourquoi, si l'empereur veut rendre dès maintenant la paix à l'église, comme il a fait du temps de son oncle, je n'ai que faire de serment : je sortirai tout à l'heure. Mais si la cause de l'Eglise n'est pas finie, je n'ai que faire non plus de serments ; car je suis résolu à ne sortir de Sainte-Euphémie que quand on aura retranché ce scandale de l'Eglise de Dieu. Là-dessus il reprit ce qui s'était passé depuis que l'empereur avait fait afficher ses édits contre les trois chapitres, et conclut en conjurant ces magistrats par le jugement de Dieu, de dire de sa part à l'empereur : Vous vous chargez d'un grand péché si vous communiquez avec ceux que j'ai excommuniés, particulièrement avec Théodore de Césarée.

Enfin, le dimanche 4 février, le référendaire Pierre, qui, dès le 27 janvier, avait apporté au Pape un papier rempli d'injures, sans signature de l'empereur, et que lui-même ne voulut pas signer, vint de nouveau avec des ordres de Justinien, en disant : Quand voulez-vous que les juges viennent vous prêter serment, afin que vous sortiez de cette église et que vous retourniez en sûreté à Constantinople? Le Pape le chargea de dire à l'empereur : Nous sommes sortis de Rome, il y a sept ans, pour venir trouver Votre Piété, sans avoir aucune affaire particulière. Nous vous prions seulement de ne point souffrir que la paix, que Dieu a rendue précédemment à l'église par vous, soit troublée par qui que ce soit, notamment par Théodore, auteur de tout ce scandale ; car il y a six mois que nous l'avons excommunié et déposé. Mais nous avons différé de publier la sentence, par respect pour vous et dans l'espérance de sa conversion. Le Pape offrit encore d'envoyer à l'empereur, sous sauf-conduit, Dacius de Milan et quelques autres, pour traiter l'affaire de l'Eglise, et conclut par ces paroles : Que si l'on diffère davantage, nous serons dans la nécessité de définir la cause absolument ; car il n'y a ni parents ni biens que nous préférions à notre âme et à la réputation du prince. Il publia tout cela dans un manifeste daté du lendemain, 5 février 552, où il raconte toutes les vexations qu'il a souffertes, et insère sa confession de foi contre les calomnies que ses ennemis travaillaient à répandre (1). Ce manifeste a pour inscription : Vigile, évêque de l'Eglise catholique, à tout le peuple de Dieu.

Cette constance du pape Vigile eut le résultat suivant. L'empereur Justinien révoqua ses édits, et consentit à laisser en son entier au concile futur la discussion des trois chapitres. Les principaux évêques adressèrent au Pape, qui demeurait toujours à Sainte-Euphémie, une lettre où ils déclarent qu'ils reçoivent les quatre conciles généraux, avec les lettres des Papes, et promettent de suivre inviolablement tout ce qui y a été décidé, du consentement des légats et des vicaires du Siége apostolique, par lesquels les papes y ont présidé, chacun en leur temps. Ce sont les expressions même des évêques grecs. Enfin, ils demandent pardon au pape Vigile en ces termes : Quant aux injures qui ont été faites à Votre Béatitude ou à votre Siége, je ne les ai pas faites ; mais, pour la paix de l'Eglise, j'en demande pardon comme si je les avais faites. Et comme au temps de la discorde, j'ai reçu à la communion ceux que Votre Béatitude avait excommuniés ou ne recevait point, j'en demande également pardon. C'est ainsi que firent leur soumission au Pape Mennas de Constantinople, Théodore de Césarée en Cappadoce, André d'Ephèse, Théodore d'Antioche en Pisidie, Pierre de Tarse, et beaucoup d'autres évêques. Mennas étant mort peu après, son successeur Eutychius donna au Pape une profession de foi à peu près semblable. Il y déclare de même qu'il reçoit les quatre conciles généraux, avec les lettres des Pontifes romains, particulièrement de saint Léon, et il ajoute : Puisque nous sommes d'accord sur tout cela, nous demandons que, Votre Sainteté nous présidant, et en la présence des saints Evangiles, les trois chapitres soient examinés et la question terminée, pour confirmer la paix des églises. Cette profession de foi fut donnée à Vigile le jour de l'Epiphanie, 6 janvier 553, par le nouveau patriarche de Constantinople, Eutychius ; par Apollinaire d'Alexandrie, Domnin d'Antioche, Elie de Thessalonique, et les autres qui n'avaient pas fait la profession de foi précédente (2).

La pape Vigile était sorti de Sainte-Euphémie de Chalcédoine et revenu à Constantinople dès qu'on l'eut satisfait pour la première profession de foi. Il répondit à la seconde le septième de janvier, la déclara digne de toute sorte d'éloge, et approuva particulièrement le projet de se réunir dans un concile canonique, avec les frères qui lui étaient unis, pour décider la question des trois chapitres. Mais il demanda à l'empereur que le concile fût tenu en Italie ou du moins en Sicile, et que les évêques d'Afrique et des autres provinces latines y fussent appelés. Rien n'était plus raisonnable ; aussi ne put-il l'obtenir. On convint seulement que le Pape donnerait à l'empereur les noms des évêques latins qui délibéreraient avec lui. Enfin, quelques jours avant Pâques, qui, cette année 553, était le vingtième d'avril, il y eut un nouvel arrangement : on convint que les évêques, tant grecs que latins, qui se trouvaient à Constantinople, conféreraient ensemble, en nombre égal, sur les trois chapitres (3).

De toutes ces conventions, l'empereur Justinien n'en respecta aucune ; mais, au mépris de toutes, il convoqua subitement un concile, par un édit adressé aux patriarches et aux évêques qui se rencontraient dans la capitale, pour entreprendre la controverse des trois chapitres. Dans cet édit, il faisait mention du

(1) *Epist.*, xv. Labbe, t. V, 328. — (2) Labbe, t. V, 337 et 38. — (3) *Ibid.*, t. V, col. 34 et 605.

*Judicatum* de Vigile, mais en dissimulant que Vigile l'avait révoqué, et qu'on était convenu avec lui d'autres conditions : conduite plus digne d'un sophiste grec que d'un empereur romain.

Le concile s'assembla donc le 4 mai 553. Il s'y trouva cent cinquante et un évêques, entre lesquels cinq Africains, dont l'un, Sextilius, évêque de Tunis, représentait Primase de Carthage, ordonné l'année précédente, malgré le clergé et le peuple, et intronisé, avec grande effusion de sang, à la place de l'archevêque Réparat, envoyé en exil sur une accusation calomnieuse, mais réellement parce qu'il n'avait pas voulu souscrire à la dissertation théologique de Justinien sur les trois chapitres. Telle était la liberté que l'empereur théologue laissait aux évêques pour décider du dogme. D'après ses ordres, le gouverneur d'Afrique envoya, pour soutenir le parti de sa cour, les évêques les plus intéressés et les plus ignorants qu'il put réunir; l'un d'eux avait été convaincu d'adultère six ans auparavant à Constantinople. C'est ce que dit le clergé d'Italie dans son mémoire aux ambassadeurs de Théodebalde d'Austrasie (1). Tels étaient donc les évêques d'Afrique, qui, seuls de tout l'Occident, assistèrent au concile de Constantinople.

Le concile étant donc assemblé, on lut d'abord l'édit impérial de convocation ; ensuite la profession de foi que le patriarche Eutychius avait présentée au pape Vigile, et la réponse approbative que le Pape y avait faite Après quoi, lui envoyant une députation solennelle, composée des trois patriarches de Constantinople, d'Alexandrie et d'Antioche, et de seize métropolitains, le concile pria le très-saint pape Vigile, ce sont ses termes, de vouloir bien discuter l'affaire des trois chapitres avec les autres évêques, comme il avait promis dans ses lettres à Eutychius. Le Pape répondit qu'il ne pouvait répondre pour le moment, à cause d'une indisposition, mais que le lendemain il ferait connaître sa résolution touchant l'assemblée. Ainsi finit la première conférence ou séance de ce concile.

Pour bien apprécier la conduite du pape Vigile, il est nécessaire de bien se rappeler l'état des choses. C'était lui principalement qui avait provoqué la convocation d'un concile, pour guérir les esprits des évêques occidentaux qui avaient été scandalisés de la condescendance dont il avait usé pour se concilier les Orientaux, Le but et les conditions avaient été approuvés par l'empereur. D'après cela, une assemblée des seuls Orientaux ne pouvait être regardée par Vigile comme un concile légitime et universel, contraire à ce qui avait été reconnu, savoir : qu'on serait en nombre égal de part et d'autre; elle manquait à la fois et les moyens et le but : au lieu d'apaiser les Occidentaux, elle n'était propre qu'à les aigrir davantage. Aussi, la seconde fois, le Pape répondit nettement aux députés du concile qu'il ne pouvait se rendre à leur assemblée, parce qu'il s'y trouvait beaucoup d'évêques orientaux, tandis qu'avec lui il y en avait très-peu d'Occident; mais qu'il mettrait son avis par écrit, et le donnerait à l'empereur. Les députés insistèrent sur la promesse qu'il leur avait faite de délibérer en commun avec eux ; mais ils omettaient de dire à quelle condition, savoir : que les Occidentaux s'y trouveraient en même nombre que ceux d'Orient. Ils citèrent l'exemple des premiers conciles œcuméniques, où assistèrent très-peu d'Occidentaux ; mais ils omettaient de dire que tous y avaient été convoqués, que ceux qui y assistèrent étaient députés du Pontife romain et de tout l'Occident; ils oubliaient surtout que le principal de la difficulté actuelle était de guérir les esprits aigris des Occidentaux, et que, pour cela, il ne fallait pas commencer par leur manquer de parole et faire tout sans eux. C'est pour cette raison que le pape Vigile avait protesté plusieurs fois que, sans le consentement de tous, jamais il ne consentirait à faire seul des choses qui répandaient des doutes sur le concile de Chalcédoine et scandalisaient ses frères. Aussi, pressé de nouveau de venir au concile, et par les patrices que l'empereur lui envoya, et par les évêques de l'assemblée, il promit simplement de transmettre à l'empereur, dans quelques jours, ce qu'il pensait de cette affaire. Les patrices lui répliquèrent : Vous avez seul condamné plusieurs fois les trois chapitres par écrit et de vive voix ; mais l'empereur veut que vous en traitiez avec les autres. Cette dernière raison pouvait paraître décisive à des courtisans ; mais il n'est pas dit qu'il dût en être de même pour un évêque, encore moins pour un Pape. D'ailleurs, le principal de l'affaire était, non pas précisément de condamner les trois chapitres, mais d'apaiser les Occidentaux. C'est pour cela que Vigile avait demandé, et qu'on lui avait accordé, qu'on fût en égal nombre de part et d'autre. Manquer à cet accord pour plaire au capricieux Justinien, décider l'affaire sans la participation de ceux qu'il importait le plus d'y voir présents, c'était le moyen d'empirer le mal, et de séparer peut-être entièrement une partie de l'Église d'avec l'autre. Le pape Vigile fit donc bien de tenir ferme. Primase, évêque d'Adrumet en Afrique, auteur d'un commentaire remarquable sur l'Apocalypse et les épîtres de saint Paul, répondit aux députés du concile : Si le Pape n'y est pas, je n'irai pas non plus. Trois évêques d'Illyrie déclarèrent qu'ils n'avaient à répondre qu'à leur archevêque, et qu'ils se joindraient à lui. Tel fut l'objet de la deuxième conférence.

Le 9 mai, les évêques de l'assemblée tinrent la troisième, où ils ne firent que déclarer

(1) Labbe, t. V, 408.

qu'ils tenaient la foi des quatre conciles généraux, et condamnaient tout ce qui pouvait leur être contraire ou injurieux, et qu'ils suivaient aussi tous les Pères orthodoxes, nommément saint Athanase, saint Hilaire, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Ambroise, saint Augustin Théophile, saint Jean Chrysostome, saint Cyrille, saint Léon et Proclus. Quant aux trois chapitres, ils en remirent l'examen à un autre jour.

Ce fut le douzième de mai, à la quatrième conférence, qu'ils commencèrent l'examen de la doctrine de Théodore de Mopsueste. On fit lire divers extraits de ses écrits, réduits à soixante-onze articles, marquant l'ouvrage d'où chacun était tiré. Le dix-sept mai, à la cinquième conférence, on examina ce que les Pères, les lois et les histoires avaient dit contre lui. On traita la fameuse question, s'il est permis de condamner les morts. On cita, pour l'affirmative, plusieurs passages des Pères et quelques exemples, en particulier l'exemple récent d'Origène. On vint ensuite au second des trois chapitres touchant Théodoret, et on lut plusieurs extraits de ses ouvrages, pour montrer qu'il avait combattu saint Cyrille et défendu Théodore et Nestorius. La lettre d'Ibas ou le troisième chapitre, fut examinée dans la sixième conférence, qui se tint le dix-neuvième de mai.

Dans l'intervalle de la sixième conférence à la septième, qui ne se tint que le 26 du même mois, il se passa un incident assez grave qu'on n'a point assez remarqué jusqu'à présent. Le pape Vigile avait souvent été pressé, par les magistrats que lui envoyait l'empereur, de se réunir aux évêques de l'assemblée pour décider des trois chapitres, ou bien de se déclarer ouvertement le défenseur de leur impiété. Ce sont les expressions d'un de ces magistrats, le questeur Constantin (1). Mais, on ne saurait assez le redire, la difficulté n'était pas là ; elle était à trouver le moyen d'examiner et de condamner les trois chapitres, de manière à ne pas indisposer de plus en plus les évêques d'Occident, mais à les rassurer pleinement sur leurs inquiétudes, en particulier sur l'autorité du concile de Chalcédoine. L'inconstance et la précipitation de Justinien, la complaisance servile des évêques grecs pouvaient tout perdre et rendre le mal sans remède. Vigile seul cherchait sérieusement à le guérir. Dans cette vue, il rédigea une nouvelle constitution, conçue de telle sorte, qu'elle pouvait raisonnablement satisfaire les uns et les autres ; car il y prenait le sage tempérament de condamner les erreurs en épargnant les personnes.

Cette constitution est adressée à l'empereur même, avec cette inscription : A notre très-glorieux et très-clément fils Justinien Auguste, Vigile, évêque. Après un préambule à la louange de l'empereur, elle commence par les deux professions de foi, qui avaient été données au Pape par le patriarche Mennas et par Eutychius, son successeur. Cela étant, continue-t-il, nous vous avons supplié bien des fois, ô vénérable empereur, que le concile (demandé par les patriarches et les évêques dans leur profession de foi) se tînt en Italie ou du moins en Sicile, et qu'on y appelât avec nous les pontifes d'Afrique et des provinces latines, afin de rendre réponse à votre piété après une pleine délibération. Votre Sérénité n'y consentit point. Il fut ensuite convenu que nous présenterions à Votre Mansuétude les noms des évêques de ces provinces et que nous désirions pour conférer avec nous, et que Votre Clémence les ferait venir ; nous consentîmes encore à cet arrangement pour l'amour et la paix de l'Église. Bientôt après, du consentement de nos frères les évêques qui sont avec nous, Votre Piété a réglé que les pontifes qui se trouvent à Constantinople, étant pris en nombre égal de part et d'autre, nous traiterions ensemble les trois chapitres, suivant les professions de foi relatées plus haut. Mais pendant que nous nous empressions de tout préparer pour l'heureux succès de cette conférence et pour la pacification de l'Église, Votre Piété nous fit demander subitement par le décurion du palais, Théodore, de donner notre réponse sur les trois chapitres ; elle nous pressa, par les grands de l'empire, de donner cette réponse au plus tôt. Même alors nous ne cessâmes de vouloir obéir à Votre Clémence ; seulement nous demandâmes un délai de vingt jours, à cause de notre indisposition, que personne n'ignore, afin que, Dieu aidant, nous pussions prononcer la sentence de notre définition avec maturité au jour convenu. Et comme vous nous informâtes que vous demandiez une réponse semblable à nos frères et coévêques, nous leur envoyâmes notre fils, le diacre Pélage, avec ce mandement : que, puisqu'on avait abandonné le mode de conférence adopté précédemment, ils devaient, à cause de notre indisposition bien connue, attendre au moins vingt jours notre réponse définitive sur les trois chapitres ; et qu'en conséquence, suivant l'ordre ancien et canonique, avant la promulgation de notre sentence, c'est-à-dire de la sentence du Siége apostolique auquel nous présidons par la grâce de Dieu, ils ne tentassent point de rien proférer qui donnât de nouveau occasion au scandale qu'on venait d'assoupir (2).

Après un exposé des faits si calme et si plein d'égards pour l'empereur, le pape Vigile, arrivant à sa constitution, continue : Nous avons donc examiné les actes des conciles, les décrets de nos prédécesseurs dans le Siége apostolique, et ce que les Pères approuvés ont dit sur la question. Nous avons aussi vu un volume en papier qui nous a été présenté de votre part par notre frère Bénigne, évêque d'Héraclée, plein de blasphèmes exécrables.

(1) Baluz. *Nova Collect.*, col. 1538 et 9. — (2) Labbe, t. V, col. 340.

de dogmes contraires à la foi catholique, que nous avons condamné comme il s'ensuit. Il rapporte soixante articles tirés des écrits de Théodore de Mopsueste, et qui sont à peu près les mêmes que les soixante-un premiers qui furent proposés dans le concile. Sur chacun de ces articles, le Pape en explique le mauvais sens et le condamne avec anathème.

Après avoir ainsi rejeté les erreurs attribuées à Théodore, il défend, sous peine d'anathème, d'en prendre occasion d'injurier les Pères et les docteurs de l'Église. Et parce que ces articles, ajoute-t-il, portent le nom de Théodore de Mopsueste, nous avons examiné ce que les Pères ont dit de lui, et nous avons trouvé que saint Cyrille écrit à Jean d'Antioche que le concile d'Éphèse, en condamnant le symbole attribué à Théodore, n'a point fait mention de lui par discrétion : ce que nous avons vérifié dans le concile même. Sur quoi saint Cyrille ajoute qu'il ne faut point insulter aux morts. Proclus de Constantinople a parlé de même au sujet de Théodore, et a condamné ses erreurs sans le nommer. Nous ne trouvons rien non plus dans le concile de Chalcédoine contre la mémoire de Théodore de Mopsueste, quoique ce concile fasse mention de la lettre de Jean d'Antioche à l'empereur Théodose, où il dit qu'il ne faut point condamner Théodore après sa mort. Ensuite nous avons examiné si nos prédécesseurs dans le Siége apostolique ont ordonné quelque chose contre les morts qui n'ont point été condamnés de leur vivant, et nous avons trouvé des autorités contraires de Léon et Gélase. On a aussi observé la même règle à l'égard des saints Jean Chrysostome et Flavien de Constantinople, qui, bien que chassés par la violence, n'ont point été tenus pour condamnés, parce que les Pontifes romains en ont toujours gardé la communion d'une manière inviolable, et que ceux-là n'ont puni ne pourront etre dits retranchés de l'Église que l'autorité apostolique a jugés inviolablement unis à elle. Eusèbe rapporte dans son *Histoire*, que Denys d'Alexandrie ne voulut point condamner Népos, bien que millénaire, parce qu'il était mort. Tout cela considéré, nous n'osons condamner Théodore de Mopsueste, et ne permettons à personne de le condamner.

Quant aux écrits que l'on profère sous le nom de Théodoret, nous nous étonnons que l'on puisse avancer quelque reproche contre un évêque qui, s'étant présenté il y a plus de cent ans au jugement de Chalcédoine, y souscrivit sans hésiter, ainsi qu'aux lettres de saint Léon. Quoique Dioscore et les Egyptiens disent alors qu'il était hérétique, nos Pères toutefois, après l'avoir soigneusement examiné, n'exigèrent autre chose de lui, sinon qu'il anathématisât Nestorius et sa doctrine : ce qu'il fit tout haut en présence de tout le concile. Après quoi on ne peut condamner sous son nom des dogmes nestoriens sans accuser de mensonge ou de dissimulation les Pères de Chalcédoine. Et il ne faut pas croire qu'ils aient ignoré l'injustice qu'il avait faite à saint Cyrille en attaquant ses douze chapitres; mais ils ont suivi l'exemple de saint Cyrille même, qui, pour l'amour de la paix, passa sous silence tout ce que les Orientaux avaient écrit contre lui ; vu principalement que Théodoret, ayant reconnu les vrais sentiments de saint Cyrille par ses lettres, lues dans le concile de Chalcédoine, loua la doctrine de celui qu'il avait faussement soupçonné de se tromper. C'est pourquoi nous défendons à qui que ce soit de rien avancer au préjudice de la mémoire de Théodoret. Mais, en conservant le respect dû à sa personne, nous condamnons tous les écrits qui portent son nom, et les écrits de qui que ce soit, qui sont conformes aux erreurs de Nestorius ou de quelque autre hérétique. Ensuite le pape Vigile met cinq anathèmes contre les erreurs qu'on relevait dans les écrits de Théodoret; puis il continue :

Quant à la lettre d'Ibas, nous voyons, par les actes du concile de Chalcédoine, que, sur la lecture des pièces et particulièrement de cette lettre, Ibas fut déclaré innocent et orthodoxe. La lettre même fut déclarée orthodoxe, parce qu'elle embrasse la foi sur laquelle saint Cyrille se réconcilia avec Jean d'Antioche et les Orientaux. Mais les Pères n'approuvèrent pas pour cela ce que cette lettre contient d'injurieux pour saint Cyrille. Ibas lui-même le rétracta, ayant mieux compris le sens des chapitres de saint Cyrille; et c'est sur cette rétractation qu'il fut jugé orthodoxe, car il déclara, nettement qu'il recevait la décision du concile d'Éphèse. Il avait rejeté les douze chapitres de saint Cyrille, parce que, les entendant mal, il croyait qu'ils ôtaient la distinction des natures ; quand il en a compris l'explication, il les a reçus. Dioscore et Eutychès louaient saint Cyrille parce qu'en le prenant mal, ils croyaient y trouver leur hérésie ; au contraire, Ibas le blâmait en croyant y trouver la même erreur : en cela il était catholique, et c'est pour cela qu'il fut déposé par Dioscore au faux concile d'Éphèse, et rétabli au concile de Chalcédoine. C'est pourquoi nous ordonnons que le jugement de ce saint concile demeure en son entier à l'égard de la lettre d'Ibas, comme à l'égard de tout le reste.

Enfin, pour montrer en général combien inviolable doit être l'autorité du concile de Chalcédoine, le pape Vigile rapporte plusieurs extraits des lettres de saint Léon et de saint Simplicius, même de son *Judicatum*, qu'il avait retiré, et qu'il révoque, au reste, en ce qui regarde les trois chapitres. Il conclut en défendant à qui que ce soit, en quelque dignité ecclésiastique qu'il soit constitué, de rien décider au contraire, sans cependant ajouter à sa défense aucune peine. Telle est sa constitution que le le pape Vigile dressa sous le nom de *Constitutum*, pour satisfaire aux demandes réitérées et pressantes de l'em-

pereur. Elle est datée du 13 mai 553 (1).

Le 25 du même mois, le Pape envoya un sous-diacre de l'Eglise romaine inviter les patrices Bélisaire et Cathégus, les consulaires Justin et Constantin, et les évêques Théodore, Bénigne et Phocas de venir le trouver. Quand ils furent venus, il leur dit qu'il avait fait, touchant les trois chapitres, un écrit adressé à l'empereur, et les pria de le lire et de le lui porter. Eux, en ayant pris connaissance, répondirent : Nous ne pouvons le recevoir sans ordre de l'empereur. Vous avez vos diacres, par qui vous pouvez l'envoyer. Le Pape envoya donc le même sous-diacre ; mais l'empereur, après avoir entendu les magistrats, lui fit faire cette réponse pour le Pape : Nous vous avons invité de venir à l'assemblée des évêques, vous l'avez refusé ; et maintenant vous dites que vous avez écrit séparément sur les trois chapitres. Si c'est pour les condamner, nous n'avons pas besoin d'autre écrit que ceux que nous avons déjà de vous. S'il est différent, comment pouvons-nous recevoir un écrit où vous vous condamnez vous-même? Telle fut la réponse de Justinien (2).

Quand on pense à la suite des faits, que le pape Vigile rappelle avec tant de calme dans sa constitution, savoir qu'il s'agissait principalement d'apaiser et de satisfaire les Occidentaux ; que les moyens que l'on avait concertés à cet effet avec l'empereur, toujours l'empereur les avait fait avorter par sa capricieuse inconstance ; que cette même constitution, qu'il refusait d'une manière si insultante de recevoir, il l'avait demandée plusieurs fois : quand on pense à tout cela, on reste stupéfait de ce mélange de violence, de caprices, de sophisme et de mauvaise foi. Aussi le Pape, ayant reçu une réponse pareille de l'empereur, n'envoya point son écrit.

La septième conférence du concile, qui se tint le lendemain 26 mai, ne fut pas moins étrange. Le questeur Constantin, commissaire de l'empereur, après le récit de ce qui précède, ajouta : L'empereur a donc cru nécessaire, avant que vous décidiez sur les trois chapitres, de montrer au concile des écrits que nous avons en main : l'un adressé à l'empereur, de la main de Vigile ; un autre à l'impératrice Théodora, d'heureuse mémoire, d'une autre main, mais souscrit par Vigile. De plus, la condamnation de Rustique, son parent, et de Sébastien, sous-diacre de l'Eglise romaine ; les lettres à Valentinien de Scythie et Aurélien d'Arles. Vous savez aussi qu'il a fait un *Judicatum* adressé à l'archevêque Mennas, où il condamne les trois chapitres. Depuis, il l'a retiré, mais sous de terribles serments, de les condamner purement et simplement. L'empereur vous envoie donc encore ce serment, mais à la charge de me le rendre après qu'il aura été lu. Au reste, l'acte en a été reconnu par les évêques occidentaux, les clercs de l'Eglise romaine, et Vincent, évêque de Claudiopolis, qui, étant sous-diacre de Rome, y avait travaillé.

On lut donc toutes ces pièces, plusieurs desquelles, d'après la promesse de l'empereur, devaient restés secrètes. Mais Justinien avait comme le privilége de manquer à sa parole. Une de ces pièces confidentielles, qui lui avait adressée Vigile, était conçue en ces termes : Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Vigile, évêque de la sainte Eglise catholique de Rome, écrivant cet acte tout entier de ma main, je dis que, par la vertu de la sainte Trinité, jamais nous n'avons été hérétiques ni ne le sommes ; mais je réclame les droits accordés de Dieu à mon siége. Cela ne doit donc pas faire croire à votre piété que je défends les hérétiques. Car voici que, pour satisfaire Votre Majesté impériale, j'anathémise la lettre d'Ibas, les dogmes de Théodoret et la personne de Théodore de Mopsueste. Le serment confidentiel, qui est du 15 août 550 contenait la promesse de seconder l'empereur de tout son pouvoir pour que les trois chapitres fussent condamnés en ce sens, mais à la condition que l'empereur garderait le secret, qu'il défendrait la personne et l'honneur du Pape, maintiendrait les priviléges de son Eglise, et ne montrerait cet acte à personne (3).

Ces pièces secrètes font voir quelle était la conviction personnelle du pape Vigile sur les trois chapitres. Mais, encore une fois, ce n'était pas la question principale. Il s'agissait de les condamner de manière à éviter un schisme dans l'Eglise. C'est pour cela qu'en dernier lieu l'empereur lui-même était convenu que les évêques d'Orient et d'Occident délibéreraient ensemble, en nombre égal, sur cette affaire ; et si son impatience lui eût permis de tenir sa parole, l'affaire s'expliquait à l'amiable. Mais il procédait à tort et à travers, sans suite ni dignité. Par exemple, le serment confidentiel du Pape est sous certaines conditions ; il date du mois d'août 550. Or, depuis cette époque, l'empereur n'avait cessé de manquer à toutes les conditions : au lieu de défendre la personne et l'honneur du Pape, il l'avait outragé d'une manière brutale ; au lieu de maintenir les priviléges de son Eglise, il les violait ; au lieu de ne montrer ce serment à personne, il le fait lire publiquement pour déshonorer le Pape. En vérité, nous ne voyons de honte et de déshonneur dans tout cela que pour le capricieux Justinien et ses ministres.

La lecture de ces pièces avait pour but de montrer aux évêques de l'assemblée que l'absence du Pape ne devait pas les empêche de condamner les trois chapitres, puisqu'il les avait déjà condamnés. Mais pourquoi refuser alors, d'une manière si insultante, la dernière constitution qu'on lui avait demandée et dans laquelle il les condamnait de même? Voici, selon nous, le vrai motif. C'est que dan scette constitution, le Pape rappelait, bien que d'une

(1) Labbe, t. V, col. 337-377. — (2) Baluz., 1539. — (3) *Ibid.*, *Nova Collect.*, col. 1541.

manière très-douce et très-humble, les variations continuelles et capricieuces de l'empereur, qui au fond causaient tout le mal. Mais voici qui est plus étrange encore.

Après que le questeur Constantin eut fait lire, de la part de l'empereur, jusqu'aux écrits confidentiels du pape Vigile, pour montrer aux évêques que, même en l'absence du Pape, ils pouvaient condamner les trois chapitres, puisque le Pape n'avait cessé de les condamner; le même questeur, de la part du même empereur, fit lire un édit impérial qui ordonnait d'effacer des diptyques le nom du même pape Vigile, parce qu'au lieu de condamner les trois chapitres, il s'en faisait le défenseur. Voici cette pièce curieuse : Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ. L'empereur César Flavius Justinien, alamanique, gothique, francique, germanique, antique, alanique, vandalique, africain, pieux, fortuné, illustre, vainqueur et triomphateur toujours auguste, aux bienheureux patriarches, archevêques et évêques de diverses provinces, qui se trouvent dans cette cité royale.

Après ce début, il parle contre les trois chapitres et rappelle que le Pape les a condamnés pendant sept ans. *Ensuite*, continue-t-il, *vous êtes convenus avec lui de vous réunir pour les condamner en concile ;* mais il n'ajoute pas à quelle condition, savoir, que les Occidentaux y seraient en nombre égal avec ceux d'Orient. *Après cela*, ajoute l'empereur, *invité tant par nous que par votre religieux synode d'y venir, il a refusé*, sans doute, mais parce que l'empereur manquait aux conditions convenues. *Enfin*, reprend l'édit, *devenu contraire à ce qu'il a voulu si longtemps, il soutient les sentiments des partisans de Nestorius et de Théodore.* Mais d'abord cela est dit sans aucune preuve, puisqu'on avait refusé de recevoir la constitution sur laquelle seule on semble vouloir le fonder. En second lieu, c'est absolument faux, puisque, dans cette constitution même, il continue d'improuver les trois chapitres en épargnant seulement les personnes. Après cet exposé sophistique et calomnieux, Justinien conclut : En soutenant ainsi l'impiété des trois chapitres, il s'est rendu étranger à l'Église catholique et s'est séparé lui-même de votre communion. Nous avons donc jugé que son nom ne doit point être récité dans les sacrés diptyques, de peur que nous ne participions à l'impiété de Nestorius et de Théodore. Déjà nous vous l'avons notifié de vive voix. Aujourd'hui, par l'intermédiaire de nos préfets, nous vous notifions par écrit que vous ayez à ôter son nom des sacrés diptyques. Toutefois nous conservons l'unité avec le Siége apostolique, et nous sommes assurés que vous ferez de même; car la perversion de Vigile, non plus que celle de toute autre, ne saurait nuire à la paix des Eglises. Cet édit est daté du 14 juillet 553 (1).

Fleury fait là-dessus cette remarque : Cette distinction entre le Saint-Siége et la personne du Pape est remarquable. Sans doute. Mais ce qui est plus remarquable encore, et que Fleury n'a pas remarqué, c'est que cette distinction est faite par un souverain qui a tort contre un Pape qui a raison ; qu'elle est faite par un despote capricieux à des prélats courtisans et serviles. Car voici leur réponse : Ce que vient d'ordonner le très-pieux empereur répond aux travaux qu'il a soutenus pour l'unité des églises. Conservons donc l'unité avec le Siége apostolique de la très-sainte Eglise de l'ancienne Rome, et faisons tout suivant la teneur de ce qui vient d'être lu (2).

On tint la huitième conférence le 2 juin. Mais, sans prendre les voix des évêques en particulier, comme c'était l'ancien usage, on y lut la sentence qui était toute dressée, et qui porte en substance : Voyant que les sectateurs de Nestorius s'efforçaient d'attribuer à l'Eglise leur impiété par Théodore de Mopsueste et ses écrits, par les écrits impies de Théodoret et par la détestable lettre que l'on dit avoir été écrite par Ibas à Maris Persan, nous nous sommes assemblés pour réprimer cet abus, par la volonté de Dieu et le commandement de l'empereur.

Le très-pieux Vigile, se trouvant en cette ville, a assisté à tout ce qui a été agité touchant les trois chapitres, et les a condamnés plusieurs fois de vive voix et par écrit. Ensuite, il est convenu par écrit de venir au concile et de les y examiner avec nous, afin d'en faire une définition commune. L'empereur, suivant nos conventions, nous ayant exhortés à nous assembler, nous avons été obligés de prier Vigile d'accomplir sa promesse, lui représentant les exemples des apôtres, qui, bien que remplis du Saint-Esprit, chacun en particulier, en sorte qu'ils n'avaient pas besoin de conseil, ne voulurent toutefois définir la question, s'il fallait circoncire les Gentils, qu'après s'être assemblés et avoir autorisé leurs avis par des passages de l'Ecriture. Les Pères, qui ont tenu en leur temps les quatre conciles, ont suivi les anciens exemples et ont décidé en commun les questions des hérétiques ; car il n'y a pas d'autre moyen de connaître la vérité dans les questions de foi. Chacun a besoin du secours de son prochain, suivant l'Ecriture ; et quand deux ou trois sont assemblés au nom de Jésus-Christ, il est au milieu d'eux. Après donc que nous eûmes souvent invité le pape Vigile, et que l'empereur lui eut envoyé des magistrats, il promit de donner en particulier son jugement sur les trois chapitres. Ayant ouï cette réponse, nous avons considéré ce que dit l'Apôtre : Que chacun rendra compte à Dieu pour soi; et, d'un autre côté, nous avons craint le jugement dont sont menacés ceux qui scandalisent leurs frères.

Ce préambule et ces raisonnements font voir combien les évêques de l'assemblée jugeaient nécessaire la présence ou du moins le consen-

Baluz., 1545 — (2) *Ibid.*, *Nova Collect.*, col. 1545.

tement du Pontife romain; car ce qu'ils disent tendait uniquement à le faire venir au milieu d'eux. Cette intention est sans doute très-louable. Ce qui ne l'est pas, c'est de dissimuler le véritable état des choses. On engage le Pape à tenir sa promesse, après lui avoir manqué plus d'une fois de parole et violé les conditions convenues; on parle du péril de ceux qui scandalisent leurs frères, et c'est précisément pour ne pas scandaliser davantage ses frères d'Occident que le Pape refuse de décider seul avec ses frères d'Orient. Une pareille dissimulation sied mal à des évêques, surtout à des évêques qui parlent à leur chef.

Ils rapportent ensuite ce qu'ils ont fait pour l'examen des trois chapitres, et réfutent sommairement ce que l'on disait pour les soutenir; puis ils concluent en ces termes: Nous recevons les quatre conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine; nous enseignons ce qu'ils ont défini sur la foi, qui est la même en tous les quatre, et nous jugeons séparés de l'Eglise catholique ceux qui ne les reçoivent pas. Mais nous condamnons Théodore de Mopsueste et ses écrits impies, ainsi que les impiétés écrites par Théodoret contre la vraie foi, contre les douze chapitres de saint Cyrille, contre le concile d'Ephèse, et pour la défense de Théodore et de Nestorius. Nous anathématisons aussi la lettre impie que l'on dit avoir été écrite par Ibas à Maris Persan, qui nie que le Verbe se soit incarné et fait homme de la vierge Marie, qui accuse saint Cyrille d'être hérétique et apollinariste, qui blâme le concile d'Ephèse d'avoir déposé Nestorius sans examen, et défend Théodore et Nestorius avec leurs écrits impies. Nous anathématisons donc ces trois chapitres et leurs défenseurs, qui prétendent les soutenir par l'autorité des Pères ou du concile de Chalcédoine. A cette sentence, le concile ajoute quatorze anathèmes qui renferment sommairement toute la doctrine de l'Incarnation, par rapport aux erreurs de Théodore de Mopsueste et de Nestorius. Ensuite sont les souscriptions des évêques, au nombre de cent soixante-cinq. La première est celle d'Eutychius de Constantinople, qui contient le sommaire de la sentence. Ainsi finit cette assemblée d'évêques (1).

La marche qu'ils avaient suivie ou dans laquelle ils avaient été entraînés, au lieu de leur réconcilier les évêques d'Occident, ne pouvait que les aigrir davantage; car, après leur avoir promis qu'on se réunirait en nombre égal de part et d'autre pour terminer l'affaire en commun, les Grecs l'avaient décidée seuls. Et l'empereur, après avoir sollicité une dernière constitution du Pape, avait ensuite injurieusement refusé de la recevoir, enfin, pour mettre le comble à l'outrage, il avait fait ôter des diptyques le nom du Pontife romain, comme d'un excommunié, sans que l'assemblée des évêques articulât un mot de réclamation. Aussi le pape Vigile refusa-t-il courageusement d'approuver leur sentence. Il fut jeté en prison, réduit à un peu de pain et d'eau, et puis envoyé en exil avec les ecclésiastiques romains, qu'on dispersa en divers lieux notamment dans l'île de Proconnèse. C'est ce que dit formellement Anastase le bibliothécaire dans sa biographie de Vigile. Le comte Marcellin mentionne également cet exil du Pape. Et Victor de Tunnone nous apprend en particulier que le diacre Pélage, depuis Pape, fut du nombre des exilés.

Cependant l'eunuque Narsès, après la défaite et la mort de Totila, ayant repris Rome et pacifié l'Italie, le clergé romain le supplia d'intercéder auprès de l'empereur pour qu'il laissât revenir le pape Vigile, supposé qu'il vécût encore, ainsi que les prêtres, les diacres et les clercs qui avaient été exilés avec lui. L'empereur, ravi du succès de ses armes, consentit volontiers à la demande de Narsès et de tout le clergé de Rome. Il rappela les exilés et leur dit : Si vous voulez recevoir Vigile pour votre Pape, j'en serai bien aise; sinon, vous avez ici Pierre et l'archidiacre Pélage, pour lesquels je vous seconderai. Ils répondirent tous : Dieu veuille lui-même l'ordonner à votre piété! Rendez-nous Vigile! Et quand Dieu voudra qu'il sorte de cette vie, alors nous demanderons l'archidiacre Pélage. Après cette réponse, il les congédia tous avec Vigile. Tel est le récit d'Anastase (2).

C'était environ six mois après le concile de Constantinople. La constance du pape Vigile à souffrir les plus mauvais traitements, l'exil même, en refusant de donner son approbation à une chose qu'il approuvait pour le fond, mais dont le mode et l'inopportunité pouvaient blesser ses frères d'Occident; cette constance généreuse dut produire, en Occident surtout, une favorable impression. Peu à peu les esprits se calmèrent. On se convainquit avec le temps qu'on pouvait condamner les trois chapitres sans blesser aucunement l'autorité du concile de Chalcédoine. Ce fut alors que Vigile rendit sur toute cette affaire un jugement définitif, qui peut être regardé comme un modèle de dignité, de modestie et de prudence. Il l'adressa au patriarche de Constantinople en ces termes :

Au bien-aimé frère Eutychius, Vigile. Personne n'ignore les scandales que l'ennemi du genre humain a excités dans l'univers. Les malintentionnés qui travaillent à renverser l'Eglise de Dieu, non-seulement il les a encouragés par lui-même, mais encore par nous et par les autres, qui avons parlé et écrit diversement. Ainsi, nous-même et les frères nos coévêques, qui soutenons avec le même respect les quatre conciles, qui persévérons sincèrement dans leur seule et même foi, il s'est efforcé de nous diviser les uns des autres par des chicanes, des ruses et des tromperies. En sorte que, d'accord ensemble sur la foi, nous

Labbe, t. V, col. 562. — (2) *Liber Pontif., seu Anast.*

avons oublié la charité fraternelle et nous sommes laissés aller à la discorde ; mais le Christ, notre Dieu, qui est la lumière véritable, dissipant les nuages de nos esprits, a rappelé à la paix l'univers et l'Eglise. Par la révélation du Seigneur et par les recherches pour connaître la vérité, les choses qui doivent être définies par nous sont salutairement accomplies. Toute Votre Fraternité saura donc que nous recevons en tout, que nous vénérons pieusement et gardons unanimement avec nos frères les quatre conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine. Et si quelqu'un ne les suit pas dans tout ce qu'ils ont défini touchant la foi, nous le tenons séparé de la sainte Eglise catholique. Désirant donc que Votre Fraternité sache ce que nous avons fait, nous vous le notifions par ces lettres.

Il n'est personne à savoir combien de mouvements il y a eu touchant les trois chapitres, c'est-à-dire Théodore, autrefois évêque de Mopsueste, et ses écrits, ainsi que les écrits de Théodoret, et la lettre dite d'Ibas à Maris Persan, et combien on a parlé et écrit diversement sur ces trois chapitres. Or, si dans toute affaire, la raison veut qu'on revienne sur ce qu'on examine, et qu'on ne doit pas rougir de trouver plus tard et de rendre public, par zèle pour la vérité, ce qui nous avait échappé d'abord, combien plus ne doit-on pas le faire dans des discussions ecclésiastiques ? surtout qu'il est notoire que nos Pères, principalement saint Augustin, est revenu sur ses propres écrits, a corrigé ce qu'il avait dit, et ajouté ce qu'il avait omis d'abord et trouvé ensuite. Guidés par ses exemples dans la controverse des trois chapitres, nous n'avons jamais cessé de chercher ce que nos pères pouvaient en avoir dit de plus vrai. Par là, il est devenu manifeste que lesdits écrits de Théodore de Mopsueste, contre lesquels on s'élève partout, renferment des choses contraires à la foi orthodoxe et aux enseignements des saints Pères, et que les saints Pères ont écrit contre lui et laissé des traités pour l'instruction de la sainte Eglise. En effet, entre autres blasphèmes, nous trouvons qu'il a dit qu'un autre est le Verbe-Dieu, un autre le Christ passible, qui s'est amélioré peu à peu, jusqu'à devenir irréprochable. Qu'il a été baptisé comme un pur homme, et a reçu, par le baptême, la grâce du Saint-Esprit et mérité l'adoption. Qu'on l'adore en vue du Dieu-Verbe, comme, en vue de l'empereur, on adore son image Qu'après la résurrection, il est devenu immuable et impeccable. Que l'union du Verbe avec le Christ est pareille à celle de l'homme et de la femme. Que, quand, après sa résurrection, il souffla sur ses disciples, en disant : Recevez le Saint-Esprit, il ne le leur donna point. Que, quand Thomas, après avoir touché ses mains et son côté, s'écria : Mon Seigneur et mon Dieu, il ne rapporta point ces paroles au Christ, mais à Dieu en général, pour le louer du miracle de la résurrection. Enfin, ce qui est pire, dans son commentaire sur les Actes des apôtres, Théodore assimile le Christ à Platon, à Manichée, à Epicure et à Marcion, en disant : Comme chacun d'eux, à raison de la doctrine particulière dont il était l'inventeur, appela ses disciples platoniciens, manichéens, épicuriens, marcionites, ainsi le Christ, ayant inventé une doctrine, appela ses disciples chrétiens. Que toute l'Eglise catholique connaisse donc que c'est justement et irrépréhensiblement que nous en sommes venus à cette constitution.

En conséquence, nous condamnons et anathématisons, avec les autres hérétiques condamnés par les quatre conciles et par l'Eglise catholique, Théodore, jadis évêque de Mopsueste, et ses écrits impies ; de plus, ce que Théodoret a écrit contre la foi orthodoxe, contre les douze chapitres de saint Cyrille, contre le concile d'Ephèse, et pour la défense de Théodore et de Nestorius. En outre, nous anathématisons et condamnons la lettre à Maris, Persan hérétique, qu'on dit avoir été écrite par Ibas ; lettre qui nie que le Christ-Verbe, incarné de sainte Marie, mère de Dieu et toujours vierge, se soit fait homme, mais qu'il est né d'elle un pur homme, qu'il appelle un temple ; de manière à faire conclure qu'un autre est Dieu le Verbe, un autre le Christ. Avec cela, elle accuse calomnieusement saint Cyrille, le docteur et le héraut de l'orthodoxie, d'être un hérétique et d'avoir écrit dans le sens d'Apollinaire ; elle blâme le concile d'Ephèse, comme s'il avait condamné Nestorius sans jugement ni examen ; elle appelle impies et contraires à la vraie foi les douze chapitres de saint Cyrille, et défend, au contraire, Théodore et Nestorius, avec leurs écrits et leurs dogmes impies. Nous anathématisons donc et nous condamnons ces trois impies chapitres, savoir : l'impie Théodore de Mopsueste, avec ses impies écrits ; tout ce que Théodoret a écrit d'impie ; enfin la lettre qu'on dit avoir été écrite par Ibas, et dans laquelle se trouvent les blasphèmes mentionnés plus haut. Nous soumettons de plus au même anathème quiconque croira que jamais on doive recevoir ou soutenir ces chapitres, ou tentera de renverser la présente constitution. Tous ceux, au contraire, qui, gardant la foi orthodoxe prêchée par lesdits conciles, ont condamné ou condamnent ces trois chapitres, nous les déclarons frères et collègues. Quant à ce qui a été fait par moi ou par d'autres pour la défense des trois chapitres, nous l'annulons par la présente définition. Car loin à jamais de l'Eglise catholique, que quelqu'un prétende que les quatre conciles ou l'un d'entre eux ait reçu les blasphèmes en question, ou ceux qui pensent de même ! Il est, au contraire, très-manifeste que lesdits saints Pères, mais surtout le concile de Chalcédoine, n'ont jamais reçu personne de suspect, à moins qu'il n'eût rejeté les blasphèmes mentionnés plus haut, ou condamné l'hérésie dont il était soupçonné. Que Dieu vous conserve en bonne

santé, très-honoré frère (1). Telle est la constitution que donna le pape Vigile, le 8 décembre 553.

Cette constitution est bien remarquable, moins encore par ce qu'elle dit que par ce qu'elle ne dit pas. Le Pape avait à se plaindre et de l'empereur, et des évêques grecs; le Pape n'en dit pas un mot. L'empereur avait porté des édits, les évêques une définition synodale; le Pape n'en dit pas un mot. Le concile est pour lui comme n'étant pas. Seul, il décide l'affaire, condamne définitivement les trois chapitres, approuve quiconque les condamne avec lui; par là, il approuve indirectement la définition du concile,et cette approbation indirecte suffit pour transformer en concile œcuménique une assemblée d'ailleurs assez peu régulière. Et le pape Vigile, naguère exilé, s'élève ainsi au-dessus du concile et de l'empereur sans blesser ni l'un ni l'autre. Au fond, lui seul avait à se plaindre; et il veut partager les torts communs, ou plutôt il les rejette tous sur l'esprit des ténèbres. A l'égard des Occidentaux, sa charité n'est pas moins ingénieuse. Pour guérir leurs préventions et calmer leurs inquiétudes, il se met à leur place; il leur montre, par son exemple, à bien saisir l'état de la question, et à reconnaître peu à peu qu'on pouvait condamner les trois chapitres sans blessser l'autorité du concile de Chalcédoine. Comme c'était une querelle de Grecs, les Latins s'y connaissaient peu; plusieurs entendaient parler des trois chapitres pour la première fois, mais tous respctaient souverainement le concile de Chalcédoine, et craignaient qu'on y donnât atteinte. De part et d'autre on était d'accord sur la foi; il s'agissait seulement de s'entendre sur trois personnages morts et sur leurs écrits, écrits très-peu connus en Occident. Justinien croyait qu'il fallait les condamner, pour faciliter le retour des demi-eutychiens ou des acéphales; Vigile pensait qu'il fallait les condamner, de manière à ne pas scandaliser et éloigner une partie des catholiques mêmes. Mais il fallait trouver ce juste milieu, ce qui était difficile en soi, mais surtout avec un homme aussi capricieux que Justinien, et qui savait aussi peu garder de mesure (2).

Les Grecs joignirent cette constitution pontificale aux actes du concile, comme en étant le complément et la confirmation. Dans les manuscrits grecs, elle est suivie de ces mots : Fin du livre huit du saint concile de Constantinople. Le patriarche Photius, si hostile aux Papes, avoue toutefois que Vigile, quoique peu disposé pour le concile, confirme néanmoins la foi des Pères par un écrit. Outre cette constitution du 8 décembre 553, qui ne se trouve plus qu'en grec, nous en avons une autre plus ample du 23 février 554, où le Pape décide au fond la même chose et à peu près dans les mêmes termes. Mais il y examine fort au long l'affaire d'Ibas, et cherche à prouver historiquement qu'il n'a jamais reconnu la lettre justement condamnable adressée sous son nom au Persan Maris; qu'effectivement elle n'est pas de lui, mais a été fabriquée par les eutychiens pour le calomnier. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que, ni dans l'une ni dans l'autre constitution, non plus que dans les actes du concile, il n'est dit un mot de la condamnation d'Origène. On sait cependant, d'ailleurs, qu'il y fut condamné à la poursuite de l'empereur, à qui des moines catholiques de Palestine avait présenté une nouvelle requête contre les moines origénistes du même pays, Cela montre que les actes que nous avons ne sont pas complets. Quant au pape Vigile, s'il n'en parle point dans ses constitutions de 553 et 554, c'est que pour lui c'était une chose faite depuis plusieurs années. Dès le commencement de ses *Institutions aux Ecritures divines*, Cassiodore dit : Il est constant qu'Origène, déjà attaqué par tant de Pères, vient d'être condamné à présent par le bienheureux pape Vigile.

Ce Pape était encore à Constantinople vers la mi-août, lorsqu'il obtint de l'empereur une grande constitution adressée à Narsès, pour régler le gouvernement de Rome et de l'Italie si longtemps agitées. Il partit ensuite pour revenir à Rome; mais il demeura en chemin, et mourut de la pierre à Syracuse en Sicile, l'année suivante, 555, le 10 de janvier suivant les uns, le 7 de juin suivant d'autres, après avoir tenu le Saint-Siége environ dix-sept ans, et avoir expié son entrée peu régulière par bien des années de tribulations, de patience, et de courage. Son corps fut rapporté à Rome et enterré dans l'église de Saint-Marcel.

Le Saint-Siége ayant vaqué trois mois, on élut Pélage, Romain de naissance, fils de Jean, qui avait été vicaire du préfet du prétoire. Pélage était archidiacre de l'Eglise romaine, et avait accompagné Vigile à Constantinople et au retour. Mais, suivant sa biographie dans Anastase, il était soupçonné d'avoir eu part aux mauvais traitements que ce Pape avait soufferts, et d'être complice de sa mort. C'est pourquoi il ne se trouva point d'évêques qui voulussent l'ordonner, excepté Jean de Pérouse et Bonus de Férentin, avec André, prêtre d'Ostie. Ils l'ordonnèrent évêque le 16 d'avril de la même année 555. Mais plusieurs des plus gens de bien, des plus sages et des plus nobles, s'étaient séparés de sa communion pour le soupçon de la mort de Vigile. Pour s'en purger, Pélage, de l'avis du patrice Narsès, qui commandait pour l'empereur en Italie, ordonna une procession solennelle de l'église de Saint-Pancrace à celle de Saint-Pierre, où, étant arrivé au chant des psaumes et des cantiques spirituels, il monta sur l'ambon, et, tenant les saints Evangiles et la croix de Notre Seigneur sur sa tête, il jura publiquement qu'il n'était point coupable du crime dont on le soupçonnait, et qu'il n'avait fait aucun mal

(1) Labbe, t. V, col. 595. — (2) Baluz., 1551.

au pape Vigile. Le peuple parut satisfait. Après quoi, Pélage pria les assistants de concourir avec lui pour bannir la simonie des ordinations, depuis le dernier degré du ministère ecclésiastique jusqu'au premier, afin qu'on ne promût à l'avenir que des personnes de probité, connues et instruites dans le service de Dieu. Il donna en même temps l'intendance des biens de l'Eglise à Valentin, son secrétaire, homme craignant Dieu, qui fit restituer à toutes les églises les vases d'or et d'argent et les voiles qu'on leur avait enlevés.

L'affaire des trois chapitres était canoniquement terminée par la sentence définitive du pape Vigile, jointe à celle du concile de Constantinople; mais la division que cette affaire avait excitée, surtout en Occident, ne l'était pas. Dès auparavant, l'empereur Justinien avait employé la force pour amener les évêques à condamner ces trois chapitres. Tant que la question n'avait pas été définitivement jugée par l'Eglise, seule autorité légitime pour cela, cet emploi de la force par Justinien était une persécution, c'est-à-dire une poursuite injuste et violente. Mais l'Eglise ayant rendu son jugement définitif, l'emploi de la puissance séculière pour en assurer l'exécution cessait d'être une poursuite injuste et violente, c'est-à-dire une persécution, et devenait une poursuite légitime que l'Eglise pouvait réclamer et que l'empereur devait accorder. Mais dans une affaire aussi embrouillée, ceux qui avaient d'abord été persécutés, c'est-à-dire poursuivis injustement avant la sentence définitive, pouvaient facilement, même après la sentence, se croire persécutés encore, lorsqu'ils n'étaient plus que poursuivis légitimement pour leur désobéissance schismatique, et pressés salutairement de remplir leur devoir.

De ce nombre furent plusieurs évêques africains, entres autres, Victor de Tunnes ou Tunnone, auteur d'une chronique qui finit à cette époque; Facundus d'Hermiane, auteur de douze livres pour la défense des trois chapitres, et qui poussa l'opiniâtreté jusqu'à rompre formellement la communion avec ceux qui les avaient condamnés. Ces deux auteurs, ainsi que leurs semblables, à raison de leurs préventions schismatiques, doivent être lus et consultés avec précaution. Facundus, en particulier, dans la chaleur de la dispute, pour excuser et expliquer une locution au moins impropre de Théodore de Mopsueste, tire du sacrement de l'Eucharistie une comparaison qui elle-même a besoin d'explication et d'excuse (1). Primase d'Adrumète, auteur d'un commentaire sur l'Apocalypse, fut plus sage et plus heureux; après avoir résisté quelque temps, il se soumit à la décision du Pape et du concile, condamna avec eux les trois chapitres, devint primat de la Byzacène, et eut même beaucoup à souffrir des schismatiques de cette province. Il y eut des récalcitrants en Italie, en Gaule, en Hibernie même, mais particulièrement en Illyrie. Ceux de la dernière province exercèrent la sollicitude et la patience des pontifes romains pendant cent ans.

Le pape Pélage s'appliqua fortement à réprimer les schismatiques d'Italie par l'autorité de Narsès. Il le prie, dans une première lettre, de prêter secours à deux de ses légats, Pierre, prêtre, et Projeet, notaire de l'Eglise romaine, qu'il envoyait pour procéder contre deux évêques qui troublaient l'union des églises et s'en appropriaient les revenus (2). Comme ce patrice était pieux et craignait de pécher contre la religion, Pélage lui fait ces importantes réflexions dans une de ses lettres :

Ne vous arrêtez point aux vains discours de ceux qui disent que l'Eglise suscite une persécution quand elle réprime les crimes et cherche le salut des âmes. C'est une erreur que de parler de la sorte. On ne persécute que quand on contraint à faire le mal; mais quand on punit le mal déjà fait, ou qu'on empêche de le faire, on ne persécute pas, on aime. Autrement, si, comme ils supposent, il ne faut point réprimer le mal ni en retirer personne pour le porter au bien, il faut abolir toutes les lois divines et humaines qui ordonnent de punir les méchants et de récompenser les bons. Or, que le schisme soit un mal et qu'il doive être réprimé, même par la puissance séculière, l'Ecriture et les canons nous l'enseignent. Et quiconque est séparé des Siéges apostoliques, il n'y a pas de doute qu'il est dans le schisme. Faites donc ce que nous vous avons souvent demandé, et envoyez à l'empereur, sous bonne garde, ceux qui font ces entreprises. Car vous devez vous souvenir de ce que Dieu a fait pour vous lorsque le tyran Totila possédait l'Istrie et la Vénétie, et que les Francs ravageaient tout. Nonobstant ces hostilités, vous ne souffrîtes point que l'on ordonnât l'évêque de Milan, jusqu'à ce que vous en eussiez écrit à l'empereur et reçu ses ordres; et au milieu des ennemis, vous fîtes conduire à Ravenne l'évêque élu et celui qui devait l'ordonner. Que dirai-je des évêques de Ligurie, de Vénétie et d'Istrie, que vous pouvez réprimer, et que vous laissez se glorifier de leur rusticité, au mépris des Siéges apostoliques? S'ils avaient quelque difficulté touchant le jugement du concile universel qui vient d'être tenu à Constantinople, ils devaient, suivant l'usage, choisir quelques-uns d'entre eux capable de proposer leurs raisons et d'entendre les nôtres, et les envoyer au Siége apostolique, et non pas fermer les yeux pour déchirer l'Eglise, qui est le corps de Jésus-Christ. Ne craignez donc rien. Il y a mille exemples et mille constitutions qui montrent que les puissances publiques doivent punir les schismatiques, non-seulement par l'exil, mais par la confiscation des biens et par de rudes prisons. Une

(1) L. IX, c. v. — (2) Labbe, t. V, 791.

grande partie de cette lettre se trouve répétée dans une au patrice Valerien, écrite par conséquent dans le même temps (1).

Narsès fit ce que le Pape avait demandé. Mais les schismatiques l'excommunièrent. Il en écrivit au Pape, qui lui témoigna dans sa réponse combien il était sensible à l'injure qu'on lui avait faite, et d'un autre côté le félicite de ce que la Providence l'avait permis, afin de le préserver de leur schisme. Mais en même temps, il l'exhorte à punir cet attentat et a envoyer les coupables à l'empereur, nommément l'évêque Euphrasius, qui avait commis un homicide et un adultère incestueux; et Paulin, évêque d'Aquilée, qu'il traite d'usurpateur, et qu'il dit devoir être privé du nom et du rang d'évêque à cause de son schisme. C'était l'évêque de Milan qui avait ordonné Paulin. Comme cette ordination était contraire aux canons, Pélage presse Narsès, dans une autre lettre, de les envoyer tous deux sous bonne garde à l'empereur, parce que celui-ci ne pouvait être évêque, ayant été ordonné contre l'ancienne coutume, et que celui-là devait être puni pour avoir fait une ordination contre les règles. Pélage s'explique plus clairement dans une autre lettre, où il dit que l'évêque de Milan n'avait pu ordonner Paulin, à cause qu'il était lui-même schismatique, et que d'ailleurs, pour l'ordonner légitimement, il aurait fallu qu'il l'ordonnât dans sa propre église, c'est-à-dire dans celle d'Aquilée. Car, encore que l'évêque de Milan et celui d'Aquilée eussent dû se faire ordonner par le Pape, néanmoins, à cause de la longueur du chemin, l'ancien usage était qu'ils s'ordonnassent mutuellement; mais à condition que le consécrateur viendrait dans la ville du consacré, soit afin qu'il fût plus assuré du consentement de l'église vacante, soit pour montrer que l'évêque qu'il consacrait ne lui serait point soumis. Le pape Pélage dit encore dans ces lettres qu'il n'a jamais été permis d'assembler un concile particulier pour examiner un concile universel; mais que, si l'on a sur ce sujet quelque difficulté, on doit consulter le Siége apostolique. Il écrivit sur le même sujet à Viator et à Pancrace, hommes illustres, pour les éloigner de la communion des schismatiques, dont l'opiniâtreté ne venait que d'ignorance et d'une crainte mal fondée de contrevenir au concile de Chalcédoine. Dans ces lettres, le Pape allègue souvent l'autorité de saint Augustin (2).

Sept évêques de Toscane écrivirent au Pape pour lui faire approuver leur schisme à lui-même. Il en fut très-surpris; mais leur répondit néanmoins avec beaucoup de douceur, en les appelant ses bien-aimés frères. Comment, leur dit-il, ne croyez-vous pas être séparés de la communion de tout l'univers si vous ne récitez pas mon nom, suivant la coutume, dans les saints mystères? puisque, tout indigne que j'en suis, c'est en moi que subsiste à présent la fermeté du Siége apostolique par la succession de l'episcopat. Mais, de peur qu'il ne vous reste, à vous ou à vos peuples, quelque soupçon touchant notre foi, tenez pour très-assuré que, par la grâce du Seigneur, je conserve la foi établie par l'enseignement des apôtres, confirmée par le concile de Nicée, expliquée par ceux de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine, et que j'anathématise quiconque veut affaiblir en partie ou révoquer en doute la foi de ces quatre conciles, ou le tome du bienheureux pape Léon, confirmé dans le concile de Chalcédoine. Munie de cette profession de notre foi, que Votre Dilection enseigne donc avec un esprit de mansuétude, comme il sied à des pontifes, les hommes qui sont dans l'ignorance, et employez tous les moyens pour les retirer de l'erreur et les rendre à l'unité de l'Eglise. Si après cela il reste encore du scrupule à quelqu'un, qu'il se hâte de venir à nous, afin qu'ayant connu la verité par nos instructions, il se réunisse à l'Eglise universelle (3). Cette lettre est datée du 16 février 556. Le pape Pélage fit une pareille profession de foi, adressée à tout le peuple de Dieu, afin que ceux qui avaient le zèle et la science pussent détromper ceux qui n'avaient que le zèle. Après avoir parlé des quatre conciles, il ajoute qu'il reçoit avec respect les canons reçus par le Siége apostolique et les lettres des papes ses prédécesseurs, qu'il énumère depuis Célestin jusqu'à Agapit inclusivement; enfin, qu'il honore comme catholiques les vénérables évêques Théodoret et Ibas. Cette lettre, qu'il adresse à toute la chrétienté, le Pape la termine par ces mots: Que Dieu vous conserve sains et saufs, mes bien-aimés fils. Amen (4).

Il envoya une autre confession de foi plus ample à Childebert, roi de Paris, qui ayant reçu une lettre de lui avec quelques reliques, par des moines de Lérins, lui envoya des ambassadeurs et lui demanda encore des reliques de saint Pierre et de saint Paul, et d'autres martyrs. Le chef de cette ambassade, nommé Rufin, dit au Pade qu'en Gaule quelques-uns se plaignaient que l'on avait donné atteinte à la foi catholique, et le pria de témoigner qu'il recevait en tout la lettre de saint Léon, ou d'envoyer lui-même sa confession de foi. Ces mêmes ambassadeurs demandèrent pour Sapaudus, évêque d'Arles, la qualité de vicaire du Pape dans les Gaules, avec le pallium. Le pape Pélage satisfit aussitôt à la première demande de Rufin touchant la lettre de saint Léon, et écrivit au roi Childebert en ces termes:

Au très-glorieux et très-excellent seigneur, notre fils le roi Childebert, Pélage évêque. Rufin, l'ambassadeur de Votre Excellence, nous a représenté qu'il s'est répandu des semences de scandale dans les provinces des Gaules par les discours de ceux qui publient

(1) Labbe, t V, col. 792 et 807. — (2) Col. 793 et 805. — (3) Col. 794. — (4) Col. 795.

qu'on a donné quelque atteinte à la foi catholique. Quoique, depuis la mort de l'impératrice Théodora, l'Eglise n'ait plus à craindre qu'on agite dans l'Orient des questions nuisibles à la foi, et qu'on y ait seulement traité de quelques articles où la foi n'est point intéressée, et qu'il serait trop long de vous expliquer dans une lettre, nous avons cru, suivant l'avis dudit seigneur Rufin, pour calmer votre inquiétude et celle des évêques des Gaules, devoir vous déclarer en peu de mots que nous anathématisons et jugeons indigne de la vie éternelle quiconque s'est écarté ou s'écartera dans la moindre chose, ne fût-ce que dans une syllabe, de la foi que le pape Léon, d'heureuse mémoire, a prêchée dans ses lettres, et que le concile de Chalcédoine a suivie dans sa définition. Cela étant, que Votre Excellence et nos frères les évêques n'écoutent aucunement les fables de ceux qui aiment les scandales. Voici pourquoi. Votre père, le très-clément empereur, a détruit toutes les hérésies qui, jusqu'à son règne, avaient à Constantinople leurs évêques et leurs églises, avec de grands revenus et quantité de vases précieux, qu'il a donnés aux catholiques. Ceux donc qui sont demeurés dans leurs erreurs s'unissent entre eux et font de grands efforts pour troubler et diviser l'Eglise. Tant que nous avons été à Constantinople, ils envoyaient ici, en Italie, des lettres sous notre nom, comme si nous avions dit qu'on avait altéré la foi catholique ; à présent encore ils font courir ici des lettres anonymes contre nous, sans qu'on en puisse connaître les auteurs. Ce sont principalement les nestoriens, qui prétendent n'être pas éloignés du sentiment du concile de Chalcédoine et du pape Léon, quoiqu'il ait condamné Nestorius en ce qu'il soutenait deux natures séparées. Ici même ils ont alarmé quelques évêques simples, qui ne savaient pas les premiers eléments de la foi, qui n'entendent pas l'état de la question et ne comprennent pas quel grand bien c'est de ne point s'écarter de la foi catholique. Ce qui nous a fait longtemps souffrir des persécutions à Constantinople, c'est, ce que nous avons marqué, que, du vivant de l'impératrice, tout ce que l'on agitait dans les affaires de l'Eglise nous était suspect. Car pour votre père, le très-clément empereur, il ne souffre pas qu'on donne aucune atteinte à la décision du pape Léon ni à la foi du concile de Chalcédoine. Quant aux reliques qu'ont demandées vos ambassadeurs, nous les envoyons par le sous-diacre Homobon, de notre Eglise, qui les portera, Dieu aidant, à notre frère et coévêque Sapaudus. Cette lettre est du 11 décembre 556 (1).

Dès le 4 juillet, en écrivant dès lors au roi Childebert, sans doute quand il lui envoya les premières reliques par les moines de Lérins, le pape Pélage avait adressé à Sapaudus une lettre de civilité, en lui faisant sentir toutefois qu'il aurait dû le prévenir et l'envoyer complimenter au sujet de son exaltation sur le Saint-Siége. Sapaudus le fit dans l'intervalle, par une lettre pleine d'éloges de la personne de Pélage, dont il connaissait le mérite et l'érudition. Le Pape reçut ces louanges avec beaucoup de modestie, et lui répondit, dans une lettre du 16 septembre : Ne connaissant rien en nous de ce que vous y trouvez, nous n'avons pu nous empêcher de rougir des éloges que vous nous donnez, et nous nous sommes rappelé ce qu'a dit un savant homme, que la louange qui est vraie est un éloge, mais que celle qui est fausse est une réprimande. Nous souhaitons toutefois que, par les prières des saints et par les vôtres, Dieu nous rende tel que vous nous dépeignez dans votre bienveillance. Le 14 décembre suivant, Pélage lui écrivit, touchant le pallium et le vicariat apostolique dont le roi avait fait pour lui la demande, qu'il était disposé à le lui accorder ; mais qu'il convenait que, suivant la coutume de ses prédécesseurs, il écrivît lui-même et envoyât quelques personnes de son clergé pour demander ces grâces en son nom. Il lui recommandait en même temps le sous-diacre Homobon, qui portait les reliques des saints apôtres, et il priait Sapaudus de dire au patrice Placide, son père, d'envoyer à Rome ce qu'il pourrait ramasser des revenus de l'Eglise romaine dans les Gaules, parce que les terres d'Italie étaient tellement désolées, qu'on ne pouvait rien recueillir. Le Pape demande qu'on emploie l'argent à acheter des tuniques blanches, des cuculles, des saies et d'autres habits à l'usage des pauvres, et qu'on les envoie par le premier navire à Rome, où le pillage de la ville par Totila avait réduit les personnes les plus aisées à une extrême indigence (2).

Sapaudus envoya aussitôt à Rome un diacre et un sous-diacre avec des lettres de sa part, et de nouvelles lettres de Childebert pour demander le pallium. Le Pape le lui accorda par une lettre du 3 février 557, et le déclara vicaire du Saint Siége dans les Gaules, avec les mêmes prérogatives que ses prédécesseurs. Il ne paraît pas que Pélage, pour accorder cette grâce, ait demandé le consentement de Justinien, comme le pape Vigile avait cru devoir faire. Il écivit en même temps à Childebert une lettre où il lui recommande de faire respecter, dans la personne de Sapaudus, la qualité de vicaire du Saint-Siége, qu'il avait accordée à sa recommandation. Il y ajouta une confession de foi très-ample, où il explique les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, par rapport aux dernières hérésies, et la doctrine de la résurrection des morts, apparemment à cause des origénistes. Le roi ne lui avait demandé par l'ambassadeur Rufin que l'une de ces deux choses : une adhésion par écrit aux lettres de saint Léon, ou bien une confession de foi proprement dite. Le Pape lui envoya

(1) Col. 798, *Epist.* x. — (2) *Epist.* VIII, IX, XI.

successivement l'une et l'autre. Peu de temps après, savoir le 13 avril de la même année 557, il écrivit par occasion à Sapaudus pour savoir si le roi et les évêques des Gaules étaient contents de sa profession de foi. Il lui recommande en même temps, ainsi qu'à son frère le patrice Placide, les Romains que le malheur des guerres avait obligés de se réfugier en Provence, et il les prie d'envoyer au plus tôt, pour les pauvres, les habits qu'il les avait chargés d'acheter des revenus de l'Église de Rome. Car, dit il, la pauvreté et la nudité sont telles dans cette ville, que nous ne pouvons regarder des personnes d'une naissance honnête sans avoir le cœur navré de douleur (1).

Dans sa première lettre au roi Childebert, le Pape lui dit jusqu'à deux fois, en parlant de Justinien, *votre père*. C'est que Justinien l'avait adopté pour son fils. Il avait déjà fait le même honneur à Théodebert, roi d'Austrasie, comme nous le voyons par deux lettres où ce roi franc l'appelle son père(2). Cette adoption n'empêcha point Théodebert, dont le royaume s'étendait jusqu'en Pannonie, la Hongrie actuelle, de préparer une formidable expédition contre Justinien pour lui demander raison de ce que, dans ses titres fastueux, il prenait celui de *francique*, comme s'il avait vaincu les Francs; mais il mourut au milieu de ces préparatifs, l'an 548. Son fils Théodebalde, qui n'avait que treize ans, lui succéda; il envoya des ambassadeurs à Justinien, qui conclurent la paix; ce fut à eux que le clergé d'Italie donna le mémoire sur les maux que souffrait le pape Vigile à Constantinople. Théodebalde mourut de langueur en 555, et laissa pour héritier de son vaste royaume ses deux grands-oncles, Childebert, roi de Paris, et Clotaire, roi de Soissons. Mais Childebert était vieux, malade et sans enfants mâles qui, d'après la loi du pays, pussent lui succéder après sa mort, tandis que Clotaire, encore robuste, avait quatre fils vigoureux et braves. Ce dernier pensa donc qu'il ne valait pas la peine que Childebert prît sa part de l'héritage de Théodebalde, puisque son propre royaume devait, dans peu de temps, passer à lui Clotaire et à ses fils (3). Childebert lui céda volontairement ses droits. Clotaire joignit donc à son royaume de Soissons le vaste royaume d'Austrasie, qui s'étendait depuis l'Auvergne jusqu'en Pannonie. Avec le royaume de son petit-neveu Théodebalde, Clotaire prit aussi sa femme Valdeirade : mais les évêques lui en ayant fait des reproches, il la quitta et la fit épouser au duc Garivalde, qu'il donna pour ministre à Chramne, son fils aîné, en l'envoyant gouverner l'Auvergne (4).

Childebert était sincèrement pieux : ce qui le rendait humain et charitable, quelquefois même au milieu des guerres. L'an 542, accompagné de Clotaire, il porta la guerre en Espagne contre les Visigoths. Il entra sans résistance dans ces provinces et alla mettre le siége devant Sarragosse. Les habitants, ne comptant pas sur leurs forces pour résister à l'armée franque, s'appliquèrent par le conseil de leur évêque, à attirer sur eux le secours du ciel. Ils jeûnèrent, se revêtirent du cilice, et firent porter en procession, autour de leurs murailles, la tunique de saint Vincent diacre, célèbre martyr et patron de la ville. Les femmes, en habits de deuil et les cheveux épars, comme si elles avaient assisté aux funérailles de leurs maris, suivaient la procession en se frappant la poitrine. Les assiégeants, qui de loin ne distinguaient point assez ce qui se passait sur les murailles de la ville, se persuadèrent d'abord qu'on faisait des maléfices contre eux. Ils surprirent un des habitants et lui demandèrent ce que l'on faisait. On porte la tunique de saint Vincent, dit-il, et avec elle on implore la miséricorde du Seigneur. A cette nouvelle, les assiégeants furent saisis de crainte. Childebert demanda l'évêque, qui vint avec de riches présents. Mais le roi le pria de lui donner des reliques du saint martyr; et l'évêque lui donna l'étole, gardant la tunique. Ainsi les Francs levèrent le siége; et Childebert, étant de retour à Paris, fit bâtir une église de Saint-Vincent, où il mit son étole, avec quantité de vases précieux, de calices, de croix, de couvertures d'Evangiles qu'il avait apportés de son expédition, entre autres une croix d'or, ornée de pierreries, à cause de laquelle il fit bâtir cette église en forme de croix (5).

L'an 541, trentième du règne de Childebert, s'était tenu le quatrième concile d'Orléans. On y fit trente-huit canons. Le premier ordonne que la Pâque sera célébrée suivant la table de Victorius; que l'évêque l'annoncera tous les ans au peuple le jour de l'Épiphanie; et que, s'il y trouve quelque difficulté, les métropolitains consulteront le Siége apostolique. Tous les évêques feront observer le carême également, sans le commencer plus tôt ni ôter le jeûne du samedi. L'évêque sera ordonné dans l'église qu'il doit gouverner, du moins en présence du métropolitain et dans la province. Les seigneurs ne mettront dans les oratoires de leurs terres que des clercs approuvés par l'évêque, et ne les empêcheront point de rendre le service qu'ils doivent à l'Eglise. Celui qui voudra avoir une paroisse dans sa terre doit premièrement lui donner un revenu suffisant et des clercs pour la desservir. Il y a plusieurs canons dans ce concile pour défendre aux laïques d'ôter les biens donnés à l'Eglise, et aux ecclésiastiques de les aliéner : ce qui montre que ces abus devenaient fréquents. On révoquera les aliénations faites par l'évêque contre les canons; toutefois, les serfs de l'Église qu'il aurait affranchis conserveront leur liberté. Les serfs des églises ou des

(1) *Epist.* XII-XVI. — (2) Duchesne, t. I, p. 862. — (3) Agath., l. II. — (4) Greg. Tur., l. IV, c. IX. — (5) *Ibid.*, l. III, c. XXIX.

évêques ne doivent point piller ni faire des captifs, puisque leurs maîtres ont accoutumé de les racheter. Les asiles seront conservés, mais ils ne doivent point servir de prétexte aux serfs pour contracter des mariages illégitimes. Il est défendu aux juges d'imposer aux clercs des charges publiques, particulièrement des tutelles, aux évêques, aux prêtres et aux diacres. Les juges séculiers ne doivent point connaître les causes des clercs, même contre les laïques, ni exercer aucun acte de juridiction sur eux sans la permission de l'évêque ou du supérieur. Mais les clercs, de leur coté, étant cités par leur supérieur ecclésiastique, ne doivent user d'aucune chicane. Si des évêques ont un différend pour quelque intérêt temporel, leurs collègues les avertiront par lettres de s'accommoder ou de choisir des arbitres; que si le différend dure plus d'un an, celui qui sera en demeure sera privé de la communion de ses collègues. On défend les restes d'idolâtrie, comme de manger des viandes immolées ou de jurer par la tête de certains animaux. Le meurtrier qui s'est mis à couvert de la vengeance publique ne doit pas moins être mis en pénitence (1).

Léonce de Bordeaux présida ce concile, où se trouvèrent trente-huit évêques présents et les députés de douze absents. Les métropolitains Aspais d'Eauze, Flavius de Rouen et Injuriosus de Tours souscrivirent les premiers après Léonce. Saint Gallican d'Embrun souscrivit au rang des simples évêques. Il était successeur de Catulin, qui assista au concile d'Epaone, et il fut prédécesseur de saint Pelade. Les plus célèbres des autres évêques sont : saint Cyprien de Toulon, Rurice de Limoges, saint Gal d'Auvergne, saint Dalmace de Rodez, saint Agricole de Châlon-sur-Saône, saint Firmin d'Uzès, saint Innocent du Mans, saint Eleuthère d'Auxerre, Eumérius de Nantes, saint Arcade de Bourges et saint Lo de Coutances. Ces deux derniers n'y assistèrent que par députés.

On ne convient pas si Léonce de Bordeaux, qui présida au concile, fut le premier ou le second évêque de ce nom qui gouverna cette église. L'un et l'autre illustrèrent l'épiscopat par leurs talents et leurs vertus. Le premier est honoré comme saint le 21 d'août. Le second l'est, dans son église, le 15 de novembre; et quoique les anciens martyrologes n'en fassent pas mention, il fut un des plus grands et des plus pieux évêques de son temps. Une illustre naissance dont il ne se glorifiait pas, et de grands biens dont il était libéral, donnèrent un nouvel éclat au mérite personnel qui le distinguait. Il épousa dans sa jeunesse Placidine, qui comptait parmi ses aïeux saint Sidoine et l'empereur Avitus, et il acquit de la gloire par sa bravoure dans les guerres contre les Visigoths d'Espagne. Mais dès lors, ce qu'il a avait de plus distingué dans le siècle par la noblesse et le mérite se croyait honoré par les dignités ecclésiastiques. Léonce fut élu évêque de Bordeaux, le treizième de cette église et le second du nom. Il ne regarda plus Placidine, son épouse, que comme sa sœur. C'était une dame d'une grande piété, et qui avait des sentiments dignes de sa naissance. Elle ne se sépara pas de son mari pour ce qui concernait les bonnes œuvres, où elle voulait avoir sa part. Léonce n'était pas entré dans l'épiscopat pour s'enrichir des biens de l'Eglise : il voulait plutôt enrichir l'Eglise de ses biens propres. Il employa, du consentement de sa femme, ses grandes richesses à construire et à doter un grand nombre d'églises, non-seulement dans son diocèse, mais encore ailleurs. Le poëte Fortunat, qui florissait à cette époque, a fait l'éloge des deux Léonce de Bordeaux (2).

Saint Firmin d'Uzès n'était pas moins distingué par sa piété et sa noblesse. On le dispensa, en considération de son mérite, des règles ordinaires ; et après la mort de son oncle Rorice, évêque d'Uzès, qui l'avait élevé, il fut placé sur ce siége âgé seulement de vingt-deux ans; mais la prudence et la sainteté furent un heureux supplément au défaut des années. La réputation de Firmin ne fut pas renfermée dans la Gaule ; la renommée publia ses talents au delà des Alpes, et le poëte Arator, qui était si célèbre en Italie, en fit un bel éloge. Il dit que parmi un grand nombre de bons évêques qui faisaient la gloire de l'Eglise gallicane, Firmin se distinguait par son éloquence, et que l'éclat de son mérite se répandait au loin hors de sa patrie.

Arator avait été capitaine des gardes et intendant des domaines de l'empereur ; mais, ayant renoncé au monde, il avait embrassé l'état ecclésiastique, et était sous-diacre de l'Eglise romaine, lorsqu'en 544, le 6 d'avril, il présenta au pape Vigile son poëme des Actes des apôtres en deux livres, dans le sanctuaire de l'église du Vatican, en présence de la plus grande partie du clergé de Rome. Le Pape, en ayant fait lire une partie sur-le-champ, le donna au primicier des notaires pour le mettre dans les archives de l'église. Mais tout ce qu'il y avait à Rome de gens de lettres prièrent le Pape de le faire réciter publiquement. Il ordonna qu'on le fît dans l'église de Saint-Pierre-aux-Liens, et il s'y trouva une grande assemblée d'ecclésiastiques et de laïques, de noblesse et de peuple. Arator récita lui-même son ouvrage en quatre jours différents, parce que les auditeurs y prenaient tant de plaisir, qu'ils l'obligeaient à répéter souvent les mêmes endroits ; en sorte que chaque fois il ne put lire que la moitié d'un livre. Plus tard il en envoya un exemplaire dans les Gaules, au patrice Parthénius, avec une épître en vers, où il fait l'éloge de saint Firmin (3).

(1) Labbe, t. V, p. 380. — (2) Fortunat, l. I, *carm.* XV ; l. IV, *carm.* IX, X. — (3) *Bibl. PP.*, t. X. Galland, t. XII.

Saint Innocent du Mans, successeur de saint Principe, soutint la réputation de son Eglise, qui était en possession depuis son établissement d'avoir de saints évêques. Il se montra surtout le père et le protecteur des moines. On croit que ce fut à sa prière que saint Benoît envoya dans les Gaules son disciple saint Maur, qui fonda le monastère de Glanfeuil, en Anjou. Eumérius de Nantes, qui avait d'abord exercé avec une grande intégrité l'office de juge dans le siècle, était aussi un prélat distingué par sa naissance, son éloquence et sa charité envers les pauvres (1).

L'an 549, trente huitième du règne de Childebert, au mois d'octobre, il se tint dans la même ville d'Orléans un cinquième concile. Il devait juger l'évêque de cette église, nommé Marc, accusé de plusieurs crimes, et provisoirement exilé. L'accusation ayant été trouvée calomnieuse, il fut rétabli dans son siége. Une autre cause avait porté Childebert à convoquer cette assemblée. De concert avec sa femme, la reine Ultrogothe, il avait fondé un hôpital à Lyon pour loger les étrangers et soigner les pauvres malades. Ils souhaitèrent que les évêques du concile autorisassent de leurs souscriptions cet établissement, et les règlements qui avaient été dressés pour le maintenir. Le concile le fit, et ordonna par un canon exprès que l'évêque de Lyon et ses successeurs ne pourraient rien attribuer à leur église des biens qui avaient été donnés ou qui pourraient être donnés dans la suite à cet hôpital, ni rien changer dans les règlements qu'on y avait établis ; qu'ils auraient seulement inspection sur la maison, pour qu'il y eût toujours des supérieurs et des administrateurs soigneux et craignant Dieu. On excommunie comme meurtriers des pauvres ceux qui contreviennent à ce canon, ou qui usurperaient les biens de cet hôpital.

Parmi les autres vingt-trois canons de ce concile, le premier condamne également les erreurs d'Eutychès et de Nestorius, comme condamnées par le Siége apostolique. Ce qui fut ordonné sans doute à cause de la dispute des trois chapitres, dont les accusateurs et les défenseurs se reprochaient mutuellement ces hérésies. Pour la discipline : Pendant la vacance du siége, aucun évêque ne pourra ordonner des clercs, ni consacrer des autels, ou rien prendre des biens de l'église vacante, sous peine d'interdiction pour un an. Il n'est permis à personne d'acheter l'épiscopat ; mais celui qui a été élu par le clergé et le peuple, suivant les anciens canons, sera ordonné, avec l'agrément du roi, par le métropolitain et les comprovinciaux. Celui qui aura été ordonné pour de l'argent sera déposé. On n'ordonnera aucun évêque pour une ville malgré les clercs et les citoyens, et on n'emploiera pas l'autorité des personnes puissantes pour extorquer leur consentement, sous peine de déposition contre ceux qui auront obtenu l'épiscopat par ces voies. Ces canons font voir que la liberté des élections diminuait depuis la domination des Barbares ; les évêques tâchent de la rétablir le mieux qu'ils peuvent.

Les causes des évêques devaient être jugées ainsi : Si quelqu'un a quelque affaire contre l'évêque ou contre les agents de l'Eglise, il s'adressera d'abord à l'évêque, afin que le différend soit terminé à l'amiable. Si cette démarche ne réussit pas, il aura recours au métropolitain, qui en écrira à l'évêque, pour faire terminer la cause par arbitrage. Si l'évêque ne veut pas entendre à un accommodement, et que le métropolitain soit obligé de lui écrire une seconde fois, il demeurera privé de la communion du métropolitain jusqu'à ce qu'il soit venu lui rendre compte de l'affaire. Mais s'il est évident que c'est une affaire injuste qu'on suscite à l'évêque, celui qui la lui aura suscitée sera excommunié un an. Si le métropolitain interpellé deux fois par un évêque diffère de lui rendre justice, l'évêque se pourvoira au concile prochain.

L'évêque qui ordonnera sciemment un esclave ou un affranchi sans la permission de son maître, sera six mois suspendu de la célébration des saints mystères, et le nouveau clerc demeurera sous la puissance de son maître, qui n'en exigera que des services honnêtes. Si le maître en exige des services qui puissent déshonorer l'ordre sacré, l'évêque qui l'a ordonné donnera, selon les anciens canons, deux esclaves à sa place. Défense de remettre en servitude les esclaves qui ont été affranchis dans l'Eglise, à moins qu'ils ne se soient rendus indignes de ce bienfait par les fautes marquées dans la loi : les églises doivent y tenir la main. Tous les dimanches, l'archidiacre ou le prévôt de l'église visitera les détenus en prison, afin de soulager leurs misères. L'évêque nommera une personne fidèle et soigneuse, qui pourvoira à leur nourriture et à leurs autres besoins aux dépens de l'église. Les évêques auront un soin particulier des lépreux de leur diocèse (2). On voit ici que les biens de l'Eglise étaient les biens de tous les malheureux, et l'on en doit d'autant moins s'étonner de la libéralité des peuples à l'enrichir.

Ces canons furent arrêtés et souscrits par cinquante évêques présents, et par les députés de vingt et un absents. Sept métropolitains souscrivirent les premiers : saint Sacerdos de Lyon, qui présida, saint Aurélien d'Arles, saint Hésychius de Vienne, saint Nicet de Trèves, saint Désidérat de Bourges, Aspais d'Eauze, et Constitut de Sens, successeur de saint Léon. On y voit aussi, mais hors de rang, les souscriptions d'Urbique de Besançon, d'Avole d'Aix, et de Mappinius de Reims, qui n'assista au concile que par un député, aussi bien que saint Léonce de Bordeaux, et saint Gallican d'Embrun. Les plus célèbres des au-

(1) *Hist. de l'Eglise gallic.*, l. VI. — (2) Labbe, t. V, col. 390 et 1849.

tres évêques sont : Saint Firmin d'Uzès, saint Agricole de Châlon-sur-Saône, saint Gal d'Auvergne, saint Eleuthère d'Auxerre, Désidérat de Verdun, Alodius de Toul, saint Tétric de Langres, saint Nectaire d'Autun, saint Domitien de Tongres, saint Arége de Nevers, saint Lo de Coutances, saint Lubin de Chartres, saint Aubin d'Angers, saint Genebaud, premier évêque de Laon. Ces trois derniers n'assistèrent au concile que par députés.

Saint Agricole de Châlon était issu d'une famille de sénateurs : il se rendit recommandable par sa prudence, sa politesse, son abstinence, son rare génie et son éloquence. Tout était grand en lui, excepté la taille qui était fort petite. Saint Aubin d'Angers était originaire du territoire de Vannes. Il quitta ses parents dès sa jeunesse, pour entrer dans un monastère, dont il fut élu abbé à l'âge de trente-cinq ans. Pendant vingt-cinq ans qu'il le gouverna, il fit fleurir toutes les vertus religieuses. Mais il en fut tiré malgré son humilité, pour remplir le siége d'Angers. Dans cette nouvelle dignité, il s'appliqua à soulager les pauvres par ses aumônes, à défendre ses concitoyens, à visiter les malades et à racheter les captifs. Il ressuscita un mort et rendit la vue à trois aveugles, en faisant le signe de la croix sur leurs yeux. Fortunat qui vivait dans le temps et dans le pays, raconte les circonstances de ces miracles. Il exalte surtout le zèle de ce saint évêque contre les mariages incestueux, et il nous apprend qu'il travailla dans plusieurs conciles à corriger cet abus (1).

Saint Lubin ou Léobin de Chartres était originaire de Poitiers : ses parents étaient laboureurs. Jeune encore et gardant les bœufs de son père, il avait une telle envie de s'instruire, qu'il pria un moine du voisinage qui vint à passer, de lui écrire les lettres, pour qu'il pût les apprendre. Comme il n'avait ni livres ni tablettes, le moine les lui écrivit sur sa ceinture. Son père, en ayant eu connaissance, lui procura des tablettes à écrire, et, dès ce moment, il s'appliquait tout ensemble et à la lecture et à l'agriculture. Ensuite il fut reçu dans un monastère, où il passa huit ans. Il en sortit pour aller prendre les leçons des personnes les plus consommées dans la vertu et dans les exercices de la vie monastique. A ce dessein, il alla visiter saint Avit dans les solitudes de Perche, saint Hilaire, évêque de Mende, et saint Loup, depuis évêque de Lyon, et alors abbé de l'Ile-Barde. Il passa cinq ans dans ce monastère, et il y fut mis à une rude question par les Francs, qui faisaient alors la guerre aux Bourguignons, et qui voulaient lui faire déclarer où était l'argent du monastère. Il revint ensuite auprès de saint Avit, qui lui donna la charge de cellerier. Comme cette fonction l'occupait tout le jour, il employait la nuit à l'étude. Après la mort du saint abbé, il mena la vie érémitique. Ethérius, évêque de Chartres, le promut à la prêtrise, sur la réputation de ses vertus et de ses miracles ; et l'ayant établi abbé du monastère de Brou, il lui ordonna, pour s'instruire plus parfaitement, d'aller consulter saint Césaire d'Arles, qui vivait encore. Lubin fit ce voyage avec saint Aubin d'Angers. Césaire leur en ayant demandé le sujet, saint Aubin lui répondit que, pour lui-même, il n'était venu de si loin que pour avoir la consolation de le voir et prendre ses avis sur quelques points de discipline ; mais que Lubin avait résolu de quitter le monastère dont il était abbé, pour se faire le dernier de tous à Lérins. Saint Césaire ayant blâmé ce dessein, Lubin retourna prendre le gouvernement de son monastère. Il ne pensait qu'à s'y faire oublier, et qu'à cacher ses vertus dans la retraite, lorsque Ethérius de Chartres étant mort, le roi Childebert rendit un décret pour le faire élire. Le clergé et le peuple de Chartres y consentirent avec joie ; et malgré la résistance de Lubin et la jalousie de quelques évêques, il fut ordonné pontife de cette église, on ne sait précisément en quelle année (2).

Saffarac, évêque de Paris, qui assista au cinquième concile d'Orléans, avec saint Agricole, saint Aubin et saint Lubin, ne leur ressemblait guère. Quelque temps après, il fut accusé de quelques crimes considérables ; et apres les informations juridiques, il les confessa devant les évêques Médovée de Meaux, Lubin de Chartres, Aridius de Nevers, et d'autres membres du clergé. Il fut en conséquence renfermé dans un monastère. Mais pour le déposer canoniquement, Childebert convoqua vers l'an 553 un concile de vingt-sept évêques à Paris, où présida Sapaudus d'Arles. On y examina les procédures faites contre Saffarac ; et les commissaires devant lesquels il avait fait l'aveu de ses crimes en rendirent compte au concile, qui les jugea capitaux et suffisamment prouvés. On trouva que les trois évêques avaient bien fait de mettre Saffarac dans un monastère. On chargea le métropolitain, qui était Constitut de Sens, de le déposer suivant les canons. Ce qui fut exécuté (3). A sa place, on ordonna évêque de Paris, Eusèbe, le même qui ordonna prêtre saint Cloud ou Clodoalde, petit-fils de Clovis, ainsi qu'il a été dit.

Eusèbe étant mort après quelque temps, on élut pour évêque de Paris, un homme semblable aux apôtres en vertus et en miracles. C'était saint Germain, alors abbé de Saint Symphorien d'Autun. Il était issu d'une honnête famille du territoire d'Autun même. Son père se nommait Eleuthère, sa mère Eusébie. Il faillit mourir avant de naître. Sa mère, honteuse d'avoir sitôt un autre enfant, chercha à le faire périr dans son sein : Dieu ne permit pas qu'elle réussît. Elevé dans son enfance à Avalon, chez une de ses parentes, il courut un danger semblable. Cette méchante femme, pour s'emparer de son héritage, résolut de lui

(1) *Acta SS.*, 1 *mart. Vita Albini.* — (2) *Ibid.*, 14 *mart.* — (3) Labbe, t. V, p. 811.

donner du poison. En ayant préparé, elle dit à sa domestique de le donner à Germain, lorsqu'il reviendrait de l'école avec son fils nommé Stratidius, à qui elle devait donner en même temps un verre de vin. Mais la domestique se méprit, donna le verre de vin à Germain, et le verre de poison à Stratidius, qui n'en mourut pas, mais en contracta une longue maladie.

Germain, échappé de ces périls, se retira à Lazi, chez un saint prètre de ses parents qui versa dans son âme les premières semences de la vertu. Il y avait demeuré quinze ans, lorsque Saint Agrippin, évêque d'Autun, l'ordonna diacre, et ensuite prêtre trois ans après. Enfin saint Nectaire, évêque de la même ville, par estime pour sa sagesse et sa piété, le fit abbé du monastère de Saint-Symphorien. Son abstinence était grande : il passait souvent les nuits en prières; mais sa vertu principale était la compassion pour les malheureux. Un jour, il donna aux pauvres tout ce qu'il y avait de pain dans le monastère. Les moines, n'en trouvant plus pour eux-mêmes, se mirent à murmurer contre lui. Il s'enferma dans sa cellule, et pleura amèrement. Sa prière n'était point achevée, quand on vit arriver à la porte du monastère deux chevaux chargés de pains, qu'une pieuse dame envoyait en aumône, et qu'elle fit suivre le lendemain d'une voiture de provisions. Dieu lui communiqua dès lors les dons de prophétie et de miracles. A Châlon, où il était allé trouver le roi Théodebert d'Austrasie, en faveur des villages de l'église d'Autun, il prédit à ce prince qu'il mourrait dans peu et lui en marqua le jour. Et le roi mourut peu après, en s'en retournant à Reims.

Germain se rendait auprès du roi Childebert pour une cause semblable, lorsqu'il fut élu évêque de Paris, vers l'an 555. Dans cette nouvelle dignité, ses miracles augmentèrent ainsi que ses vertus. Les uns et les autres sont attestés par un auteur contemporain, Fortunat, évêque de Poitiers, témoin oculaire d'un grand nombre, et qui a écrit la vie du saint en vers et en prose. Voici comme il parle de sa charite. Quand même les voix de tout le peuple se réuniraient en une seule, on ne saurait dire combien il était prodigue en aumônes : bien des fois, se contentant d'une tunique, il couvrait du reste de ses vêtements quelque pauvre nu, de manière que, tandis que l'indigent avait chaud, le bienfaiteur avait froid. Nul ne peut dénombrer en combien de lieux ni en quelle quantité il a racheté des captifs. Les nations voisines, les Espagnols, les Scots, les Bretons, les Gascons, les Saxons, les Bourguignons, peuvent attester de quelle sorte on recourait de toutes parts au nom du bienheureux pour être délivré du joug de l'esclavage. Lorsqu'il ne lui restait plus rien, il demeurait assis, triste et inquiet, d'un visage plus grave et d'une conversation plus sévère. Si par hasard quelqu'un l'invitait alors à un repas, il excitait ses convives ou ses propres serviteurs à se concerter de manière à délivrer un captif, et l'âme de l'évêque sortait un peu de son abattement. Que si le Seigneur envoyait de quelque façon, entre les mains du saint, quelque chose à dépenser, aussitôt, cherchant dans son esprit, il avait coutume de dire : Rendons grâces à la clémence divine, car il nous arrive de quoi effectuer des rachats; et sur-le-champ, sans hésiter, l'effet suivait les paroles. Lors donc qu'il avait ainsi reçu quelque chose, les rides de son front se dissipaient, son visage était plus serein, il marchait d'un pas plus léger, ses discours était plus abondants et plus gais; si bien qu'on eût cru qu'en rachetant les autres, cet homme se délivrait lui-même du joug de l'esclavage.

Le saint évêque, revenant de Saint-Symphorien par Avalon, trouva en ce dernier lieu un grand nombre d'individus en prison. Invité à dîner par le comte Nicaise, l'homme de Dieu lui parla d'abord de la miséricorde, l'exhortant à leur remettre une partie de la faute, et à recevoir des cautions pour le payement du reste. Le comte s'y refusa obstinément. Avant la fin du repas, le saint se leva de table, alla se prosterner sur la prison qui était sous terre, y pria longtemps avec larmes, pour obtenir de Dieu ce que lui avait refusé le juge temporel, et exhorta les détenus à prendre confiance. Peu après son départ, les chaînes se rompent, les portes s'ouvrent d'elles-mêmes, la prison est éclairée, les prisonniers en sortent et entrent avec le saint à Paris. Pour achever la bonne œuvre, il leur obtint du roi la remise de ce qu'ils devaient au fisc. Le comte Nicaise ayant fait lui-même une chute mortelle, en fut guéri par le saint, et lui donna aussitôt en présent son baudrier et son épée, qu'il racheta ensuite.

Le roi Childebert secondait dignement la charité de l'évêque. Il lui envoya un jour six mille pièces d'or pour les pauvres. Après en avoir distribué trois mille, Germin vint au palais. Interrogé par le roi s'il avait encore quelque chose, il répondit qu'il en avait encore la moitié, parce qu'il n'avait pas trouvé assez de pauvres. Seigneur, lui dit le roi, donnez le reste : par la faveur du Christ, nous ne manquerons pas de quoi donner. Et aussitôt il fit rompre sa vaisselle d'or et d'argent, et la donna au pontife. Il y avait comme une lutte entre l'évêque et le prince; c'était à qui serait le plus charitable.

Childebert reçut même dès cette vie la récompense des libéralités que Germain lui inspirait de faire aux pauvres et aux églises. Ce prince étant tombé dangereusement malade, le saint évêque lui rendit miraculeusement la santé ; et le roi, par reconnaissance, donna à l'église de Paris la terre où il avait été guéri. Voici comme il en parle dans l'acte de donation, que les savants regardent comme authentique. Notre père et seigneur Germain, évêque de Paris, homme vraiment apostolique, nous a fait connaître par ses prédications que, tandis que nous sommes en ce monde, nous devons penser à l'autre vie ; et il nous a

recommandé d'augmenter de plus en plus les biens des églises et de soulager la misère des pauvres, comme il nous en a donné lui-même l'exemple. Or, ce saint évêque m'ayant trouvé dangereusement malade dans ma maison de Celles, qui est située dans le territoire de Melun, et, voyant que la médecine avait épuisé en vain tous les secrets de son art, il eut recours à la prière, qui fut plus efficace que tous les remèdes. Car, ayant passé la nuit en oraison, il m'imposa les mains le lendemain matin, et aussitôt je recouvrai la santé, que les plus habiles médecins n'avaient pu me rendre. C'est pourquoi, en reconnaissance de ce miracle que Dieu a opéré par son moyen, pour l'affermissement de notre règne et pour notre salut éternel, nous donnons à notre mère, l'église de Paris, dont le seigneur Germain est évêque, notre dite maison de Celles avec toutes ses appartenances, situées dans le territoire de Melun, sur le bord de la Seine, au confluent de l'Yonne (1).

A la même époque, les Gaules, la Germanie, l'Italie, l'univers entier, comme dit Fortunat, parlait avec admiration de la bonté et de la piété d'un personnage illustre, le duc Chrodin. C'était le père des pauvres, le bienfaiteur des églises et des clercs. Souvent il fondait de nouvelles métairies, faisait cultiver des terres, planter des vignes, bâtir des maisons ; puis, il appelait les évêques qui n'étaient pas riches, leur donnait un repas et ensuite la maison même, avec la vaisselle d'argent, les tapisseries, les meubles, les domestiques, les terres et les hommes qui les cultivaient, en disant : Ceci est à l'Église, pour nourrir les pauvres et m'obtenir miséricorde auprès de Dieu (2).

Sans doute, les seigneurs francs ne ressemblaient point tous à cet excellent duc, comme les princes francs ne ressemblaient pas tous à Childebert, qui ne s'était pas toujours ressemblé à lui-même. Mais toujours est-ce une chose miraculeuse, que des actes et des mœurs pareils chez les chefs d'une nation naguère idolâtre et barbare, et toujours remuante et guerrière.

Il y eut après l'année 555, une guerre entre les Francs eux-mêmes. Le roi Clotaire avait envoyé son fils aîné et de prédilection gouverner l'Auvergne. Chramne était son nom. N'ayant pas gouverné au gré de son père, il fut rappelé. Mais il refusa d'obéir, épousa la fille d'un seigneur du pays, leva des troupes, repoussa ses deux frères Charibert et Gontram, sur le bruit que leur père était mort en combattant les Saxons. Childebert soutenait secrètement son neveu rebelle, et, sur le bruit que Clotaire était mort, voulut se mettre en possession d'une partie de son royaume. Cet état de guerre et de révolutions favorisait les entreprises sur les biens et les droits ecclésiastiques, à quoi, d'ailleurs, il y a toujours des gens très-disposés. La paix s'étant momentanément rétablie, l'an 557, entre le roi Clotaire et le roi Chramne, son fils, il s'assembla un concile à Paris, pour remédier aux différents désordres. On y fit dix canons. En voici les dispositions principales :

On excommunie ceux qui retiennent les legs pieux, ceux qui usurpent les biens de l'Église, ou les biens appartenant aux évêques, ceux qui obtiennent des princes les biens des églises, ou qui les envahissent sous prétexte de les défendre. Le concile veut que les biens qui ont été aliénés du temps de Clovis soient restitués, quand même ils auraient passé aux héritiers de ceux qui les avaient obtenus. Si l'usurpateur est d'un autre diocèse, l'évêque de l'église dont les biens ont été usurpés en écrira à son collègue, qui admonestera l'usurpateur ; et, s'il ne se corrige pas, on emploiera contre lui les censures. Il n'est pas juste, disent les évêques, que nous soyons les gardiens des papiers de l'Église, et que nous ne soyons pas, comme nous le devons, les défenseurs des biens que ces papiers lui donnent. Enfin, l'on excommunie en général quiconque oserait demander au roi le bien d'autrui.

On abusait aussi de l'autorité du prince pour épouser des veuves ou des filles, malgré elles et leurs parents ; le concile défend, sous peine d'excommunication, et renouvelle les défenses contre toutes les conjonctions illicites, soit entre parents et alliés, soit avec les personnes consacrées à Dieu. Mais il y avait un abus plus important de l'autorité des rois : c'était pour forcer les élections des évêques. Le concile dit donc à cet égard : Puisqu'en certains points on néglige de se conformer aux anciens usages, et que même on viole les canons, nous avons jugé à propos d'ordonner que ces canons soient observés selon l'ancienne coutume. Ainsi, que personne ne soit ordonné évêque d'une église malgré les citoyens, et sans avoir été élu par les suffrages libres du clergé et du peuple. Que personne n'entre dans l'épiscopat par l'autorité du prince ou par quelque autre moyen que ce soit, contre la volonté du métropolitain et des autres évêques de la province. Si quelqu'un ose usurper cette dignité en vertu d'un ordre du roi, qu'il ne soit pas reçu des évêques comprovinciaux, qui connaissent l'irrégularité de son ordination. Celui qui, malgré cette défense, oserait le recevoir, demeurera séparé de la communion des autres. Pour les ordinations qui ont déjà été faites, il est à propos que le métropolitain assemble ses comprovinciaux et tels autres évêques qu'il voudra, pour en juger selon les anciens canons (3).

Il se trouva quinze évêques à ce concile. Les plus connus sont : Probien de Bourges, qui présida, saint Prétextat de Rouen, saint Léonce de Bordeaux, saint Germain de Paris,

(1) *Acta SS.*, 28 *maii. Vita S. Germ. Comment. præv.*, n. 11, 12, 13. — (2) Greg. Tur., l. VI, c. xx. Fortunat, l. IX, *carm.* xvi. — (3) Labbe, t. V, p. 814.

saint Euphrone de Tours, Félix d'Orléans, saint Paterne d'Avranches, saint Chalétric de Chartres et saint Samson de Dol en Bretagne. Presque tous souscrivirent avec cette formule du saint évêque de Paris : Germain, pécheur, évêque, j'ai consenti et souscrit.

Euphrone avait été élu évêque de Tours l'année précédente, 556, d'un façon assez singulière. Gonthaire, son prédécesseur, qui avait été universellement estimé comme moine, mais qui ensuite s'était abruti par le vin dans l'épiscopat même, étant mort, le roi Clotaire ordonna d'élire à sa place un prêtre d'Auvergne, nommé Caton. Le clergé de Tours, l'ayant donc élu, lui envoya des députés en Auvergne pour le prier de consentir à son élection. Caton les tint quelques jours sans leur rendre de réponse précise; après quoi, ces députés étant venus savoir sa dernière résolution, il fit assembler à sa porte une troupe de pauvres à qui il fit dire sous main de crier : Père charitable, pourquoi abandonnez-vous vos enfants ? Si vous nous quittez, qui nous nourrira, comme vous avez fait jusqu'à présent ? Alors, se tournant vers les députés, il leur dit : Vous voyez, mes chers frères, combien je suis aimé de ces pauvres ; je ne puis me résoudre à les abandonner. Il parlait ainsi, parce qu'il ambitionnait d'être évêque d'Auvergne même, à la place de Cautin, qui n'en était pas plus digne. Le clergé et le peuple de Tours, voyant son refus, élurent Euphrone, issu d'une famille de sénateurs, et députèrent à Clotaire pour avoir son agrément. Le roi répondit : J'avais commandé qu'on ordonnât le prêtre Caton ; pourquoi a-t-on méprisé mes ordres ? Les députés répondirent qu'il avait refusé ce siége ; et ils étaient encore avec le roi, lorsque Caton arriva lui-même pour le prier de le mettre plutôt à la place de Cautin. Clotaire rejeta sa demande avec mépris. Alors Caton dit qu'il acceptait le siége de Tours ; mais le roi lui répondit que, puisqu'il avait méprisé cette église, il n'aurait jamais l'honneur de la gouverner. Le prince s'informa ensuite de ce que c'était qu'Euphrone, qu'on avait élu au refus de Caton ; et ayant appris qu'il était neveu de saint Grégoire de Langres, il dit : C'est une grande et illustre famille. Que la volonté de Dieu et de saint Martin soit faite ! Qu'on accomplisse l'élection ! Euphrone fut ainsi ordonné le dix-huitième évêque après saint Martin (1).

La vaine gloire qui fit manquer au prêtre Caton l'évêché de Tours, lui avait déjà fai- manquer celui d'Auvergne. En effet, aussitôt que saint Gal, le dernier évêque, eut été enterré, le clergé de la ville alla faire compliment au prêtre Caton sur l'épiscopat, qu'on regardait comme ne pouvant lui échapper. Il se porta lui-même pour évêque, mit sous sa main les biens de l'église, chassa les administrateurs et régla tout avec autorité. Les évêques qui s'étaient assemblés pour les funérailles de saint Gal, lui dirent : Nous voyons que la plus grande partie du peuple vous a élu ; venez, nous vous ordonnerons évêque. Le roi est enfant : ils parlaient du jeune Théodebalde d'Austrasie ; si l'on vous en fait un crime, nous prendrons la faute sur nous et nous vous soutiendrons. Caton leur répondit avec un superbe contentement de lui-même : La renommée ne vous a pas laissé ignorer avec quelle piété j'ai vécu depuis mon enfance. Le jeûne, l'aumône, la prière, la psalmodie font toutes mes délices et toutes mes occupations. Le Seigneur, que j'ai bien servi, ne permettra pas que je sois privé de cet évêché. J'ai été dix ans lecteur, cinq ans sous-diacre, quinze ans diacre, et il y a vingt ans que je suis prêtre. Que me reste-t-il maintenant, sinon d'être élevé à l'épiscopat que j'ai mérité par mes services ? Retournez dans vos diocèses et faites vos affaires ; quant à moi, je ne veux recevoir cette dignité que selon les canons. Il entendait l'élection du clergé et le consentement du roi. Ayant donc été élu, il menaça l'archidiacre Cautin de le déposer. Celui-ci eut beau lui demander humblement ses bonnes grâces et s'offrir même d'aller solliciter pour lui le consentement du roi, Caton se moqua de lui. L'autre, pour se venger, feignant d'être malade, alla secrètement trouver le roi Théodebalde et lui apprit la mort de saint Gal. Le jeune prince, sans autre examen, lui donna l'évêché d'Auvergne, et le fit aussitôt ordonner à Metz : en sorte qu'il était déjà sacré, quand arrivèrent les députés de Caton. Ce prêtre superbe fut si outré de cette préférence, qu'il ne put se résoudre à se soumettre à Cautin, et il fit un schisme dans l'église d'Auvergne : ce qui obligea le nouvel évêque de lui ôter, à lui et à ses adhérents, tout ce qu'il possédait de biens de l'église. Mais Cautin lui-même n'en fut pas moins, par son ivrognerie et sa cruauté fantasque, un monstre dans l'épiscopat, tandis que Caton, s'il n'avait eu cette impertinente vanité, eût été un évêque passable ou même excellent (2) ; car dans une peste effroyable qui désola l'Auvergne, plusieurs s'étant enfuis, notamment l'évêque, il resta constamment à ensevelir les gens du peuple et à dire des messes pour chacun, et il mourut dans cette œuvre de charité (3).

Samson, évêque de Dol, qui souscrivit le dernier au troisième concile de Paris, rappelle des idées bien différentes. L'invasion des Anglo-Saxons dans la Grande-Bretagne avait fait refluer beaucoup de Bretons dans l'Armorique, qui prit d'eux le nom de Petite-Bretagne ou de Bretagne simplement. Parmi eux étaient plusieurs saints, qui achevèrent de convertir ce qu'il y avait encore d'idolâtres et d'affermir les autres dans la foi. Ce qui était

(1) Greg. Tur., l. IV, c. XI et XV. — (2) *Ibid.*, l. IV, c. V, VI et VII ; l. X, c. XVI. — (3) *Ibid.*, l. IV, c. XXXI.

un malheur temporel pour un pays, devint ainsi un avantage spirituel pour un autre. Dans cette sainte colonie de missionnaires, on distingue principalement saint Samson, saint Malo, saint Magloire et saint Méen. Ils étaient parents, d'une famille noble, et s'étaient sanctifiés les uns et les autres, pendant plusieurs années, dans des monastères. Ils avaient été instruits en même temps dans les saintes lettres par saint Eltut, célèbre abbé dans le Clamorgan. Ils abordèrent dans l'île d'Aaron, ainsi nommée d'un saint ermite qui y vivait alors et qui était venu comme eux de la Grande-Bretagne. C'est l'île où a été bâtie depuis la ville de Saint-Malo. Saint Samson convertit un grand nombre d'idolâtres par ses prédications et ses miracles, fonda une abbaye qu'il appela Dol, et y fixa un siége épiscopal. Saint Malo fit la même chose dans la ville d'Aleth, aujourd'hui remplacée par Saint-Servant, qu'il gouverna pendant quarante ans comme évêque, ainsi que le monastère de Saint-Aaron, après la mort de son fondateur. Samson fit plusieurs voyages à Paris et s'employa auprès du roi Childebert en faveur de Judual, prince breton, chassé de ses Etats par Commore. Ce fut dans un de ces voyages qu'il assista au concile dont nous avons parlé (1).

Saint Magloire prêcha de même l'Evangile aux Bretons qui habitaient sur les côtes. Il ne quittait point le cilice, mais il le couvrait d'un vêtement fait avec une étoffe honnête, pour ne point rebuter les personnes du monde. Il ne se nourrissait que de pain d'orge et de légumes; il mangeait cependant un peu de poisson les dimanches et les fêtes. Son zèle et sa charité ne lui laissaient presque aucun moment de repos, et il était quelquefois des jours entiers sans pouvoir prendre de nourriture. Saint Méen s'avança dans l'intérieur du pays et y bâtit un monastère, dont il fut établi abbé par saint Samson, vers l'an 550, et autour duquel s'est formée la ville de Saint-Méen. Ses exemples et ses exhortations inspirèrent l'amour de la solitude à un grand nombre de personnes. Ce fut lui qui donna l'habit religieux à saint Judicaël, roi d'une partie de la Bretagne, lorsqu'il quitta le monde dans la vingt-deuxième année de son âge (2).

Vers les mêmes temps, d'autres saints, également partis de la Grande-Bretagne, s'établissaient sur les côtes de l'Armorique, y fondaient des monastères, et achevaient de convertir les habitants. Tel fut saint Brieuc, qui bâtit entre autres un monastère dans le lieu où s'est formée la ville de son nom. Tel fut encore saint Paul, de la même famille que saint Samson, qui vécut d'abord dans une petite île, où, caché aux yeux des hommes, il menait une vie vraiment angélique. Du pain et de l'eau faisaient sa nourriture ordinaire ; il y ajoutait un peu de poisson les jours de grande fête. Touché enfin de l'état déplorable où il voyait les habitants de la côte, encore plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie, il passa sur le continent pour leur prêcher la foi. Ses prédications eurent le plus heureux succès. Pour assurer tant de bien, le comte ou gouverneur du pays fit en sorte que saint Paul, bien malgré lui, fut ordonné évêque. Il l'envoya, sous un autre prétexte, porter une lettre au roi Childebert, qui, en ayant pris connaissance, lui fit donner aussitôt la consécration épiscopale. Paul fixa son siége dans la ville de Léon, laquelle a pris son nom. Il établit encore dans l'île de Bas un monastère qu'il remplit de fervents religieux sortis avec lui de la Grande-Bretagne (3).

En 527, un autre saint breton arriva sur la côte opposée de l'Armorique, et choisit pour le lieu de sa retraite la petite île d'Houat. C'était saint Gildas, surnommé le Sage. Tout son vêtement consistait en un rude cilice et une robe faite d'une étoffe très-grossière. Il couchait sur la terre nue, n'ayant qu'une pierre pour chevet. Enfin sa vie était un martyre prolongé. Dans sa nouvelle solitude, dont le seul aspect faisait horreur, il comptait devoir être totalement inconnu ; son esperance fut trompée. Des pêcheurs, édifiés de son genre de vie et de ses discours tout célestes, en parlèrent avec admiration et découvrirent aux habitants des côtes voisines le trésor qu'ils avaient trouvé. On courut de toutes parts à la demeure du saint anachorète, qui expliquait la loi de Dieu avec une onction dont les cœurs les plus endurcis ne pouvaient se défendre. Le nombre de ses disciples augmentait de jour en jour, ainsi que les instances qu'on lui faisait de venir sur le continent ; il sortit enfin de sa retraite et bâtit un monastère dans la presqu'île de Rhuis, non loin de Vannes. Il écrivit même deux petits livres, qu'on a encore, pour faire sentir aux Bretons que les malheurs qu'ils avaient éprouvés par l'invasion des Anglo-Saxons, étaient une juste punition de leurs péchés, notamment des péchés des princes et des prêtres. Dans ces livres, saint Gildas est comme le Jérémie de la Bretagne (4).

Cependant le roi Childebert, que nous voyons si bien seconder les apôtres de l'Armorique, achevait, à Paris, de bâtir l'église qu'il avait commencée en l'honneur de saint Vincent, martyr, et que l'on a nommée depuis Saint-Germain-des-Prés. Elle était en forme de croix, soutenue de colonnes de marbre, la voûte ornée de lambris dorés, les murailles de peintures à fond d'or, le pavé de pièces de rapport de différentes couleurs, qui formaient diverses figures. Le tout était couvert de lames de cuivre doré : ce qui donna occasion dans la suite de nommer cette église *Saint-Germain-le-Doré*. Fortunat en loue particulièrement le vitrage. Comme elle était en forme de croix,

(1) *Acta SS.*, 28 *julii*. Godescart, 15 novemb. — (2) Godescart, 24 octob. et 21 juin. — (3) *Ibid.*, 1er mai et 12 mars. — (4) *Acta SS.*, 29 *jan. Bibl. PP.*, t. VIII.

il y avait quatre autels. Le principal, qui était à l'orient, fut dédié en l'honneur de la Sainte-Croix et de saint Vincent ; celui du côté du septentrion, aux saints Ferréol et Ferrution ; celui du midi, à saint Julien de Brioude ; et celui d'occident, aux saints Gervais et Protais, à saint Celse et à saint Georges. A l'entrée de l'église, au midi, on avait bâti un oratoire en l'honneur de saint Symphorien, et de l'autre côté, au septentrion, un autre en l'honneur de saint Pierre. Il y a lieu de croire qu'on mit à tous ces autels des reliques des saints martyrs en l'honneur desquels ils furent dédiés ; et il paraît que ce fut à ce dessein que Childebert en envoya demander au Pape, ainsi qu'il a été dit.

Ce prince donna à la nouvelle église un grand nombre de riches terres et de précieux ornements, et il pria saint Germain d'y établir une communauté de moines. Le saint évêque l'exécuta, donnant lui-même plusieurs terres de son patrimoine, afin de fournir abondamment de l'huile et de la cire pour le luminaire. Il y mit pour abbé saint Droctoxée, qui avait été son disciple à Saint-Symphorien d'Autun, et qu'il avait instruit selon la règle de saint Antoine et de saint Basile.

Tout était prêt pour la dédicace de l'église, lorsque Childebert tomba dangereusement malade. C'était vers la fête de Noël, et plusieurs évêques s'étaient déjà rendus à Paris pour la célébrer avec le roi. Mais ce prince mourut le 23 décembre, l'an 558, la quarante-huitième année de son règne. Comme saint Germain voulait inhumer Childebert dans la nouvelle église, et qu'il s'était fait à Paris une grande affluence de personnes de toutes conditions, tant pour la fête que pour les funérailles du roi, il crut devoir profiter de l'occasion. Il fit la dédicace, assisté de saint Nicet de Lyon et de cinq autres évêques, et, le même jour, il fit les obsèques de Childebert avec un appareil digne de la grandeur et de la magnificence de ce prince. Il fut enterré dans le chœur de cette église, qu'il sembla n'avoir bâtie que pour lui servir de tombeau (1).

Childebert étant mort sans enfants mâles, Clotaire devint maître de tout l'empire franc, et commença ce nouveau règne par exiler la reine Ultrogothe et ses deux filles, Crodesinde et Crotberge. Cependant, après quelque temps, la reine et les deux princesses furent rappelées de leur exil et remises en possession des beaux jardins que Fortunat décrit dans ses vers, et où Childebert prenait plaisir à cultiver des arbres fruitiers qu'il avait plantés de sa main. Ultrogothe fut enterrée auprès de son mari dans l'église de Saint-Vincent, dite aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés.

Dès que Clotaire se vit en possession de toute la monarchie franque, il voulut rassurer les évêques, qui paraissaient craindre le règne d'un prince débauché jusqu'à s'être fait excommunier par saint Nicet de Trèves. C'est pourquoi il publia une constitution très-favorable à la religion, et qui confirme la plupart des canons du dernier concile de Paris, sans parler néanmoins de ce qu'on y avait décerné touchant les élections des évêques. Clotaire règle d'abord quelques articles touchant le civil. Pour les successions, dit-on, on suivra la disposition des lois, et toutes les grâces obtenues à leur préjudice seront réputées nulles par les juges. Si quelqu'un est accusé d'un crime, qu'il ne soit pas condamné sans être entendu ; mais s'il est convaincu, qu'il soit puni selon la nature du crime. Les causes des Romains seront terminées suivant les lois romaines. Une grâce obtenue de nous par subreption sera nulle. Si quelque juge condamne quelqu'un injustement, et contre la loi, il sera corrigé en notre absence par les évêques, et obligé de réformer ce qu'il a mal jugé. Personne ne se servira de notre autorité pour épouser une veuve ou une fille malgré elles, ou pour les enlever. Que personne n'ait la hardiesse d'épouser une religieuse. Les oblations faites aux églises ne pourront leur être enlevées. On voit ici quelle était, au fond, la constitution de la monarchie des Francs. Les évêques faisaient proprement les lois dans leurs conciles ; le prince confirmait ces lois, et, pour les faire observer, il établit les évêques à sa place, surveillants et juges des juges mêmes.

Clotaire continue : Nous remettons à l'Eglise, par dévotion, les tributs imposés sur les terres et les pâturages, et les dîmes des porcs. C'était un tribut en usage parmi les Francs. Il paraît même que d'autres tributs se levaient en espèces sur les fruits des terres ; c'est pourquoi le roi défend à ceux qui levaient les dîmes, d'aller sur les terres de l'Eglise. Il déclare exempts de toutes charges publiques les clercs et les églises, à qui Clovis et Childebert en ont accordé l'immunité, et il confirme toutes les donations faites aux églises par ces princes et par quelque autre personne que ce soit. Enfin, il ordonne qu'on ne soit point reçu à revendiquer des biens que les Eglises, les clercs et les autres sujets possèdent depuis trente ans, pourvu cependant que le commencement de la possession ait été juste. Ces dernières paroles paraissent avoir été ajoutées en faveur du canon du dernier concile de Paris, qui ordonne de répéter les biens ecclésiastiques usurpés même sous Clovis (2).

Clotaire ne goûta pas longtemps le plaisir de se voir maître absolu de tant de royaumes. Son fils Chramne se révolta une seconde fois, et se réfugia, avec sa femme et ses filles, auprès de Conobert, comte de Bretagne. Villiacaire, beau-père de Chramne, se réfugia à Tours, dans l'église de Saint-Martin ; et, comme il s'y vit gardé, il y mit le feu pour s'échapper à la faveur de l'incendie, qui consuma cette belle église bâtie par saint Perpétue. Clotaire

(1) *Vita Droctovei*, 10 *mart.* Fort. l. II, c. XI. Aimoin., l. II, c. XX. — (2) Labbe, t. V, p. 827.

la fit aussitôt réparer et couvrir d'étain, et marcha, à la tête de son armée, contre son fils rebelle, que le comte de Bretagne se mettait en état de soutenir de toutes ses forces. Les armées étant en présence, le comte dit à Chramne : Je ne crois pas qu'il convienne que vous marchiez contre votre père. Laissez-moi tomber sur lui cette nuit, et je me tiens assuré de la victoire. Chramne, que la justice divine semblait poursuivre, n'y voulut point entendre. La bataille se donna le lendemain. Clotaire, qui marchait comme un autre David contre un autre Absalom, disait tout haut : Seigneur, voyez du haut du ciel les outrages que me fait mon fils, et jugez ma cause, comme vous avez jugé autrefois entre Absalom et David son père. Ayant ainsi parlé, il donna le signal de la bataille, qui fut très-sanglante. Le comte de Bretagne y fut tué. Il pouvait se sauver sans peine. Il revint sur ses pas pour retirer du péril ses filles et sa femme. Il fut pris avec elles. Son père l'ayant su, ordonna de les brûler, lui, sa femme et ses filles ; et l'ordre fut exécuté. Clotaire s'était comparé à David ; mais David avait commandé d'épargner son fils Absalom ; mais David pleura son fils, tué malgré ses ordres. Clotaire ne ressemble à David que par ses adultères : encore David n'y tomba-t-il que par surprise, au lieu que Clotaire paraît s'y être plongé presque toute sa vie (1).

Après cette tragique expédition, le roi des Francs, les mains encore teintes, pour ainsi dire, du sang de son fils, alla à Tours offrir de riches présents au tombeau de saint Martin, dans l'église qu'il venait de faire réparer. La sainteté du lieu lui inspira des sentiments de pénitence. Il y repassa, dans l'amertume de son cœur, les désordres de sa vie passée, et pria saint Martin avec larmes de lui obtenir de la divine miséricorde le pardon de tant de crimes dont il se reconnaissait coupable. Il séjourna quelque temps à Tours avec saint Germain de Paris et quelques autres saints évêques, qui tâchèrent de profiter pour son salut des heureuses dispositions de son cœur (2).

Une circonstance, qui semblait faite pour achever sa conversion, faillit la faire manquer ; c'était le voisinage de sainte Radegonde, autrefois sa femme. Après avoir passé plusieurs années à Saix, sur les confins du Poitou et de la Touraine, dans une sainte solitude, elle avait obtenu permission de Clotaire de bâtir un monastère à Poitiers : ce qui fut exécuté en peu de temps par le zèle de Pientius, alors évêque de cette ville, et par les soins du duc Austrapius. La naissance et la vertu de la pieuse reine y attirèrent bientôt un grand nombre de filles de la première qualité, qui vinrent pour s'y consacrer à Dieu sous sa conduite. Mais Radegonde n'avait pas renoncé aux grandeurs du siècle, pour se faire une domination dans le cloître. Elle fit élire abbesse une de ses disciples, nommée Agnès, à qui elle fut soumise comme la dernière des religieuses. Le voisinage de Poitiers rappella le souvenir de Radegonde dans le cœur de Clotaire. Les courtisans, qui s'en aperçurent bien vite, lui conseillèrent de la rappeler à la cour, et d'aller même à Poitiers pour la tirer du monastère. Alarmée au premier bruit qui s'en répandit, Radegonde écrivit secrètement à saint Germain, qui accompagnait le roi dans ce voyage, et le conjura instamment de détourner le coup dont elle était menacée. Germain, pour mieux toucher le roi, se jeta à ses pieds devant le tombeau de saint Martin, et le supplia avec larmes de ne pas aller à Poitiers. Clotaire reconnut aisément que c'était Radegonde qui lui faisait faire cette prière. Il fut attendri ; il imputa la résolution qu'il avait prise aux mauvais conseils ; et, se jetant lui-même aux pieds de Germain, il le conjura de prier la sainte reine de lui pardonner. Il l'envoya même pour ce sujet à Poitiers, et ce fut sans doute en cette occasion que ce saint évêque bénit l'abbesse Agnès (3).

Il sembla que Dieu, par ces sentiments de piété qu'il inspirait à Clotaire, voulait le disposer à la mort et le porter à faire de dignes fruits de pénitence. Car à peine fut-il de retour de ce voyage, qu'il fut pris de la fièvre, étant à la chasse auprès de Compiègne. Il se retira dans la maison royale de cette ville pour rétablir sa santé ; mais le mal, plus fort que tous les remèdes, augmentant tous les jours, il sentit bientôt que sa fin était proche. Maître de la France et d'une partie de l'Allemagne, il se voyait contraint de tout quitter. Eh bien, disait-il à ses courtisans, qu'en pensez-vous ? Quel est ce roi céleste qui fait ainsi mourir de si grands rois ? Il mourut de cette sorte à Compiègne, l'an 561, après en avoir régné cinquante (4). Ses quatre fils firent porter son corps à Soissons, où il fut enterré avec un magnifique appareil dans l'église qu'il avait commencé de faire bâtir sur le tombeau de saint Médard. Ensuite ils partagèrent entre eux la monarchie des Francs. Charibert eut le royaume de Paris, Gontram celui de Bourgogne, Chilpéric celui de Soissons, et Sigebert celui d'Austrasie.

A Rome, le pape Pélage était mort le 2 mars 559, après avoir tenu le Saint-Siége trois ans et dix mois. Son successeur fut Jean III, surnommé Catellin, fils d'Anastase, du rang des illustres. Il acheva l'église des apôtres Saint-Philippe et Saint-Jacques, que son prédécesseur avait commencée, et y fit peindre diverses histoires et de saintes images, partie en mosaïque, partie avec des couleurs, et en fit la dédicace. Il augmenta et rétablit les cimetières des martyrs, et donna ordre que tous les dimanches l'église de Latran y fournirait le pain, le vin et le luminaire (5).

En Orient, Justinien aussi approchait de la

(1) Greg. Tur., l. IV, n. 20. — (2) *Ibid.*, n. 21. — (3) *Acta SS.*, 13 *aug.* — (4) Greg. Tur., n. 21. — (5) Labbe, t. V, 788.

tombe. Bélisaire l'y précéda de huit mois. Pour dernier exploit, ce vieux général avait battu les Huns et sauvé Constantinople, l'an 559. Le 5 décembre 563, il se vit accusé de trahison, dépouillé de ses biens et de ses dignités, jeté en prison, où, pendant sept mois, il attendait le bourreau d'un jour à l'autre. Au mois de juillet 564, on reconnut son innocence, on lui rendit ses dignités et ses biens; mais au mois de mars 565 la mort lui enleva la vie même. Justinien fut de moitié avec la mort : la tombe eut le cadavre de Bélisaire, Justinien confisqua ses trésors. Antonine, femme du défunt, fonda un monastère avec les débris de sa fortune. Que Bélisaire ait eu les yeux crevés, qu'il ait été réduit à mendier son pain, c'est un conte grec du douzième siècle, dont on a fait un roman philosophique au dix-huitième. Philosophique ou grec, ce n'en est pas moins un conte (1).

Justinien suivit Bélisaire au mois de novembre de la même année 565. Il mourut, comme il avait vécu, dans des querelles théologiques. Après avoir si longtemps argumenté contre les eutychiens et les origénistes, il finit par prendre une de leurs erreurs. Il publia donc, sous le nom d'édit, une longue dissertation, où il disait que le corps de Jésus-Christ avait toujours été incorruptible; c'est-à-dire que, dès qu'il fut formé dans les entrailles de sa sainte mère, il n'était susceptible d'aucun changement ni altération, pas même des sensations naturelles et innocentes, comme la faim et la soif. En sorte qu'avant sa mort même, il mangeait sans besoin comme après sa résurrection : d'où suivait naturellement que les souffrances de sa passion et de sa mort n'avaient point été réelles, mais seulement apparentes. Justinien voulut que tous les évêques approuvassent cette théologie impériale. Le patriarche de Constantinople, saint Eutychius, s'y refusa des premiers, en lui remontrant que ce n'était point la doctrine des apôtres. De cette opinion, disait-il, s'ensuit nécessairement que l'Incarnation n'a été qu'imaginaire. Car, comment un corps incorruptible a-t-il été circonsis? comment a-t-il pu, sur la croix, être percé par les clous et par la lance? On ne peut le nommer incorruptible qu'en ce qu'il n'était souillé d'aucune tache du péché et ne fut point corrompu dans le sépulcre.

Pour réfuter le patriarche, Justinien le fit arrêter par ses soldats; et, avant même de l'avoir fait déposer, le remplaça par un autre, Jean de Scolastique, Syrien et apocrisiaire d'Antioche : seulement, huit jours après, il traduisit saint Eutychius devant une assemblée d'évêques, où il fut accusé de manger des viandes délicates, de prier longtemps à genoux, et d'autres crimes semblables. Il fut cité trois fois, pour observer les règles, et répondit toujours : Si on me juge canoniquement, si on me rend mon clergé et ma dignité, je prendrai mes accusateurs pour témoins. Ils le condamnèrent par défaut; mais lui, de son côté, les prévint, en déclarant qu'ils avaient encouru les peines canoniques. Il fut exilé dans une île de Propontide, ensuite à Amasée, métropole du Pont, dans le monastère qu'il avait autrefois gouverné. Son exil dura douze ans, et il y fit beaucoup de miracles (2).

Comme saint Eutychius, tous les patriarches et un grand nombre d'évêques refusèrent de souscrire à l'édit de l'empereur, et lui résistèrent dans les conciles et par des écrits particuliers. Du fond des Gaules, saint Nicet de Trèves l'exhorta fortement à revenir de son erreur. Il lui déclare nettement dans sa lettre, que toute l'Italie, l'Afrique, l'Espagne et les Gaules anathématisaient son nom (3). Quant aux évêques d'Orient, lorsque l'empereur demanda leur souscription, ils s'en défendirent, en disant qu'ils suivaient l'exemple d'Anastase, évêque d'Antioche. C'était un saint Pontife, non moins recommandable par sa vertu que par sa doctrine, qui avait succédé peu de temps auparavant à Domnin. Justinien fit donc tous ses efforts pour le gagner, persuadé qu'il attirerait tous les autres. Le saint patriarche fut inébranlable, réfuta avec force l'hérésie impériale, et se prépara à l'exil. Et de fait, Justinien recourut bientôt à son grand argument, la violence : déjà il dictait la sentence de déportation contre saint Anastase et les autres évêques fidèles, lorsqu'il fut frappé de mort le 14 novembre 566, la quarantième année de son règne, et la quatre-vingt-quatrième de son âge (4).

Il eut pour successeur à l'empire, Justin, son neveu, fils de sa sœur Vigilance. Justin avait épousé Sophie, nièce de l'impératrice Théodora. Ils furent couronnés l'un et l'autre par le patriarche Jean le Scolastique. Revêtu des ornements impériaux, le nouvel empereur se rendit à l'hippodrome, fit le signe de la croix, dont il portait l'image sur le front, et harangua le peuple, qui était innombrable. A peine eut-il cessé de parler, qu'il se vit environné d'une foule de femmes, qui demandaient à grands cris la délivrance de leurs maris ou de leurs enfants détenus dans les prisons. Touché de leurs larmes, il fit grâce aux criminels, et relâcha tous les prisonniers. Cette action de bonté fit espérer un soulagement général. Aux acclamations de joie se mêlaient de toutes parts des gémissements et des plaintes. Justinien, pour fournir aux frais immenses de ses bâtiments, avait sucé le sang de ses peuples, et ne s'était fait aucun scrupule des exactions les plus injustes. Après avoir épuisé toutes les ressources des impositions, il avait emprunté de grandes sommes à des particuliers sur des obligations signées de sa main. Tout le peuple, tendant les bras vers le nouvel empereur, lui présentait ces billets dont

(1) *Hist. du Bas-Empire*, l. XLIX. — (2) Evagr., l. IV, c. XXXVIII et XXXIX. *Vita S. Eutych. Acta SS.*, 6 *april.* — (3) Labbe, t. V, p. 832. — (4) Evagr., t. IV, c. XLI.

il demandait le payement. Justin ayant fait faire silence, excusa son prédécesseur sur sa vieillesse, dont ses ministres avaient abusé. Il fit aussitôt dresser des comptoirs et ouvrir le trésor : on vit en un moment dans tout le cirque briller des monceaux d'or et d'argent. L'empereur écoutait les plaintes et recevait les billets, qu'on acquittait sur-le-champ et qu'on jetait dans un grand feu. Les héritiers furent payés de ce qui était dû à leurs pères, et, dès le premier jour, il y eut un grand nombre de torts redressés et de dettes payées; ce qui fut continué les jours suivants, jusqu'à ce que les injustices du règne précédent eussent été pleinement réparées.

Justin songea ensuite à rétablir la paix dans l'Eglise. Il rappela les évêques exilés, à la réserve toutefois de saint Eutychius de Constantinople. Il publia un édit adressé à tous les chrétiens de l'empire, où il les exhorte à se réunir à l'Eglise, et où il expose sa croyance contre les dernières hérésies. Cet édit, étant orthodoxe, fut bien reçu des catholiques et ne contribua pas peu à réunir les esprits. Enfin il envoya en Egypte l'abbé Photin ou Photius, beau-fils de Bélisaire, avec plein pouvoir de pacifier les églises de ces quartiers.

Mais ces beaux commencements ne se soutinrent pas. Justin s'abandonna bientôt aux débauches les plus extravagantes. Par suite de ses mœurs dépravées, dès la première année de son règne il rétablit la liberté du divorce, que Justinien venait d'abolir, et remit aux habitants de plusieurs provinces orientales les peines pécuniaires encourues par des mariages illicites. Il devint avare et rapace, méprisant les pauvres, dépouillant les riches, vendant tout, jusqu'aux dignités de l'Eglise, dont il faisait publiquement un trafic sacrilége. Il avait un parent, nommé Justin comme lui, grand capitaine et homme de mérite, avec lequel il était convenu que celui des deux qui parviendrait à l'empire, donnerait à l'autre le second rang. Il lui témoigna d'abord beaucoup d'amitié; mais ensuite, à l'instigation de sa femme, il lui ôta ses gardes, l'envoya comme gouverneur d'Egypte à Alexandrie, l'y fit tuer de nuit dans son lit et s'en fit apporter la tête, que lui et sa femme Sophie considérèrent avec satisfaction et frappèrent à coups de pied. Vers le même temps, cette même femme ou impératrice, par ses paroles outrageantes, poussa à bout un autre grand capitaine, le fameux Narsès, qui ouvrit l'Italie aux Lombards. L'empereur, de son côté, chassa d'Antioche le patriarche saint Anastase, sous prétexte qu'il dissipait les biens de l'Eglise, mais en effet parce qu'il le haïssait. Quand Anastase fut élu patriarche, il refusa à Justin l'argent qu'il lui demandait pour lui procurer l'agrément de l'empereur Justinien. Etant devenu empereur, il apprit que, comme on demandait à Anastase pourquoi il prodiguait les biens de l'Eglise, il avait répondu : De peur que Justin, la peste du genre humain, ne les enlève (1).

Pour comble de malheur, Justin II, qui avait si peu de bon sens, tomba tout à fait dans la démence, du moins par intervalles, l'an 574. Beaucoup de grands et de magistrats en abusèrent pour opprimer le peuple. Chaque fois que l'empereur sortait, il se voyait entouré d'une foule de malheureux qui lui demandaient justice. Bien des fois, dans ses moments lucides, il assembla les principaux personnages de l'empire pour trouver le remède. A la fin, un sénateur lui dit que, s'il voulait l'établir préfet de la ville, avec l'autorité nécessaire, il y mettrait ordre dans l'espace d'un mois. L'empereur le fit volontiers. Le nouveau préfet étant sur son tribunal, une pauvre veuve porta plainte contre un officier général qui l'avait dépouillée de tous ses biens. Le général, sommé de comparaître, ne répond que par des outrages et s'en va dîner chez l'empereur, qui l'avait invité. Le préfet s'y rend de son côté, et dit à l'empereur devant tous les convives : Seigneur, si vous me maintenez dans la charge de poursuivre ceux qui oppriment les pauvres, j'accomplirai ma promesse ; si, au contraire, vous les admettez à votre table, comme vos amis, recevez ma démission. L'empereur répondit : Fussé-je moi-même le coupable, tirez-moi du trône. Aussitôt le préfet fait emmener de force l'officier général; et, l'ayant convaincu juridiquement, le fait battre de verges et promener sur un âne par toute la ville, et confisque tous ses biens au profit de la veuve. Avant la fin des trente jours, on n'entendit plus ni plainte ni procès (2).

La même année 574, au mois de décembre, l'empereur fit quelque chose de non moins glorieux. Voyant l'état déplorable où il était réduit, il chercha un successeur, non dans sa famille, mais dans l'empire. Il avait pour commandant de la garde impériale un officier vaillant, pieux, modeste, de grande taille et de bonne mine. Son nom était Tibère, sa patrie la Thrace, sa naissance inconnue. Justin l'adopta pour son fils et le déclara césar. Ayant assemblé le sénat et le clergé, avec le patriarche, dans le portique du palais, il revêtit Tibère des insignes de l'empire, et lui dit : Vous voyez les marques du pouvoir souverain; ce n'est pas de ma main que vous les recevez, mais de la main de Dieu. Rendez-les honorables, et elles vous honoreront. Respectez l'impératrice, votre mère ; vous étiez hier son serviteur, vous êtes aujourd'hui son fils. Ne prenez pas plaisir à verser le sang des hommes ; ne rendez pas le mal pour le mal ; évitez les actions qui ont attiré sur moi la haine publique ; et, au lieu d'imiter votre prédécesseur, profitez de son expérience. Homme, j'ai péché ; pécheur, j'en ai été puni dès cette vie même. Mais ceux qui ont abusé de ma confiance et échauffé mes passions, pa-

(1) Evagr., l. V, c. I-XV. *Hist. du Bas-Empire*, l. L. — (2) Zonar., l. XIV, t. II. Cedr., t. I.

raîtront avec moi devant le tribunal de Jésus-Christ. Ne vous laissez pas éblouir, comme moi, par cet éclat extérieur. Occupez-vous de tous comme de vous-même. N'oubliez pas ce que vous étiez naguère et ce que vous êtes maintenant. Ne soyez point superbe, et vous ne pécherez pas. Vous voyez ce que j'ai été et ce que je suis devenu. Tous ceux-ci sont vos enfants et vos serviteurs. Vous savez que je vous ai aimé plus que mes propres entrailles. En voyant ceux-ci, vous voyez toute la république. Veillez sur vos soldats; fermez l'oreille aux délateurs; ne permettez pas qu'on vous séduise en vous citant l'exemple de votre prédécesseur: je vous le dis, instruit à mes dépens. Ceux qui ont quelque chose, laissez-les en jouir, et donnez à ceux qui n'ont pas.

Lorsque l'empereur eut cessé de parler, le patriarche prononça une formule de prière, à laquelle tous les assistants répondirent : Amen. Alors le césar Tibère se prosterna aux pieds de l'empereur, qui lui dit en le relevant: Si vous le voulez, je serai encore; si vous ne le voulez pas, je ne serai plus. Que le Dieu du ciel et de la terre mette lui-même dans votre cœur tout ce que j'ai oublié de vous dire! Ces touchantes paroles furent suivies des plus vives acclamations (1).

Dans le temps même que Constantinople voyait ainsi avec joie monter sur le trône impérial un homme qui en était digne, Rome contemplait avec amour un autre homme qui devait monter bientôt sur la Chaire apostolique pour le salut commun de l'Église et du monde.

(1) *Theophylact. Simoc.*, l. III, c. XI.

# DISSERTATION SUR LE LIVRE QUARANTE-CINQUIÈME

## DU PAPE VIGILE ET DE L'AFFAIRE DES TROIS CHAPITRES.

La célèbre affaire des trois chapitres, qui s'engagea au sixième siècle, est une de celles où les gallicans se croient plus assurés de prendre les Papes en délit de doctrine. Au sixième comme au deuxième siècle, dans la cause du pape Vigile comme dans l'affaire du pape Etienne, leurs plus solides arguments s'appuient sur des pièces fausses : et comme l'archevêque de Nisibe, Tizzani, a démontré que la prétendue révolte de saint Cyprien était apocryphe, un prêtre romain a pu établir que les prétendues variations du pape Vigile reposaient sur des titres fabriqués, trop légèrement admis par Tillemont et consorts. Pour nous, acceptant le débat tel qu'il est tracé par les adversaires, nous croyons qu'on ne peut rien arguer de l'affaire des trois chapitres. On partagera, espérons-nous, cette conviction, en étudiant le pontificat du pape Vigile, la cause de condamnation des trois chapitres, l'accord du cinquième concile avec le quatrième, et la conduite du Saint-Siége au milieu de cette controverse.

I. C'est sous le pape Vigile et par sa propre autorité que cette question prit fin : nous devons donc parler d'abord du pontificat de Vigile.

Après la mort d'Agapet, les clercs de Rome s'occupaient du choix d'un nouveau Pape, lorsqu'ils reçurent de Théodat, roi des Goths, des lettres pleines de menaces : ce prince leur prescrivait de créer pontife le Campanien Silvère, fils d'Hormisdas, avant que ce dernier n'eût reçu les saints ordres. Le roi avait pris cette décision parce qu'il croyait favorable à ses intérêts, au milieu des guerres avec Justinien, de voir occuper le Saint-Siége par un prélat bienveillant pour les Goths. Pour éviter le schisme, les prêtres de Rome crurent devoir élire Silvère, qui fut sacré le 8 juin 536. Sur ces entrefaites, l'épouse de Justinien, l'impératrice Théodora, écrivait, au pape Silvère, une lettre pour lui demander le rétablissement d'Anthime et des autres déposés par le pape Agapet et l'abrogation des décrets du concile de Chalcédoine contre les eutychiens.

Sur le refus de Silvère, Théodora, indignée, voulut arriver à ses fins par une autre voie. Avant l'élection de Silvère, elle avait promis le pontificat à Vigile, diacre et légat du Saint-Siége à Constantinople; elle lui promit de nouveau cette dignité et de fortes sommes d'argent si, créé pape, il voulait faire ce qu'elle avait inutilement sollicité de Silvère. Vigile, qui désirait occuper la chaire apostolique, accepta la condition, quitta Constantinople et vint remettre à Bélisaire les lettres de Théodora. Le patrice venait de rejeter les Goths de la ville et de les repousser d'une grande partie de l'Italie, lorsqu'il reçut ces lettres qui lui ordonnaient de dépouiller Silvère du pontificat et de mettre à sa place Vigile. Par crainte de l'impératrice, peut-être dans le désir de recevoir l'argent que lui promettait Vigile, il accusa Silvère de trahison, prétendit qu'il avait voulu livrer Rome aux Goths et le relégua à Patare, en Lycie. Vigile fut mis à sa place par intrusion. Enfin Silvère, déporté dans l'île de Palmaria, par la faim ou par le glaive, consomma son martyre, le 20 juin 538.

Vigile, fils de Jean, Romain, qui, du vivant de Silvère, par les intrigues de Bélisaire et de Théodora, avait usurpé le pontificat, devint, par la mort de Silvère, Pape légitime, d'autant que le clergé romain, surtout pour éviter le schisme, l'élut canoniquement Pape. L'élection légitime de Vigile opéra, dans son âme et dans les affaires, un incroyable changement. Théodora et les autres qui, dans leurs iniques desseins, avaient voulu dépouiller Silvère par la violence et mettre à sa place Vigile, virent leurs pensées confondues et leurs espérances avorter. Tout ce que Vigile avait promis de faire contre le concile de Chalcédoine, il le détruisit par une profession de foi solennelle, affirmant « qu'il recevait les quatre conciles œcuméniques, les lettres de saint Léon et de ses autres prédécesseurs et y conformait sa croyance. » Baronius (1) parle en ces termes de cet heureux changement : « Ce fut, dit-il, vraiment le changement de la droite du Très-Haut, un insigne miracle : il fut évident que la divine Providence gouvernait l'Eglise avec

(1) Baronius, année 540, n. 4.

la plus grande sollicitude, de manière que, jetée au milieu des plus grands périls, elle devait en être délivrée avec surabondance de grâce; de manière que ceux qu'elle a reçus pécheurs, elle ait coutume, par une merveilleuse transformation, de les rendre saints, afin que, s'attachant à la pierre sacrée sur laquelle le Christ a fondé son Eglise, ils acquièrent sa force et sa constance. » Vigile se rendit en Orient pour les affaires de l'Eglise et y souffrit, pour cette cause, des vexations dont nous parlerons plus tard. Enfin délivré par Justinien, lorsqu'il se rendait à Rome et relâchait en Sicile, il mourut de la pierre à Syracuse, en 555, après avoir occupé le Saint-Siége, depuis la mort de Silvère, dix-sept ans, cinq mois et vingt-six jours.

Sous le pontificat de Vigile fut donc traitée l'affaire des trois chapitres. Or, voici l'objet et les péripéties de cette controverse.

Lorsque Pélage, diacre de l'Eglise romaine, avait été laissé à Constantinople, par Agapet, pour y remplir les fonctions d'Apocrisiaire, des moines de Palestine, du monastère de saint Théodore et de saint Sabas, où avaient éclaté de graves querelles, vinrent le trouver et le prièrent d'obtenir de l'empereur la condamnation d'Origène. Pélage était hostile à Théodore, évêque de Césarée en Palestine, qui défendait vigoureusement la cause d'Origène et favorisait en secret le parti des acéphales : il accéda volontiers aux plaintes des moines. Sur les instances de Pélage et de Mennas, évêque de Constantinople, l'an 543, Justinien porta un édit contre Origène et condamna quelques points de sa doctrine. Théodore de Césarée souffrit avec peine cette condamnation d'Origène et forma le dessein de le venger. Dans ce but, il s'efforça d'amener l'empereur à condamner trois chapitres qui paraissaient approuvés par le concile de Chalcédoine. Or, ces chapitres, sur lesquels Théodore voulait faire tomber l'anathème, étaient : Que l'on condamnât Théodore de Mopsueste, maître de Nestorius, qui avait combattu Origène avec la plus grande ardeur; que l'on proscrivît la lettre d'Ibas, évêque d'Edesse, au Persan Maris, où l'on comblait Théodore de Mopsueste des plus grands éloges et censurait Cyrille d'Alexandrie ainsi que ses écrits contre Nestorius : dans cette même lettre, Ibas cherchait querelle à son prédécesseur Rabula qui avait dit ouvertement anathème à Théodore, et le concile de Chalcédoine avait reçu Ibas comme catholique et l'avait rétabli dans sa dignité; que l'on condamnât enfin les écrits de Théodoret, évêque de Tyr, qui avait réfuté les anathématismes de Cyrille et défendu avec vigueur la personne de Nestorius.

Théodore de Césarée et les acéphales désiraient vivement la condamnation des chapitres, dans l'espoir que la sentence donnerait un grand coup à l'autorité du concile de Chalcédoine, qui, sans examiner les écrits de Théodoret et d'Ibas, avait reçu l'un et l'autre à communion et paraissait avoir approuvé leurs écrits contre Cyrille, approbation présumée dont se prévalaient les eutychiens pour diminuer l'autorité du concile d'Ephèse. A ce moment, Justinien se préparait à lancer un édit contre les acéphales. Théodore de Césarée par l'intermédiaire de l'impératrice, travailla, de son côté, près de l'empereur, pour condamner plutôt ces trois chapitres, qui, au dire de Théodore, blessaient les acéphales et les retardaient dans la réception du concile de Chalcédoine; si l'on condamnait ces chapitres, affirmait Théodore, il devenait facile de rendre la paix à l'Eglise. « A cette nouvelle, dit Libératus dans son *Abrégé*, l'empereur, ne se méfiant pas des ruses de ces fourbes, céda volontiers à leurs suggestions et promit d'agir très-promptement !.... Le prince donna son consentement et promit, tout joyeux, d'accomplir ce dessein; laissant donc l'œuvre à laquelle il s'appliquait précédemment, il écrivit pour la condamnation des trois chapitres un opuscule que nous connaissons trop, en punition de nos péchés. »

A la fin de l'an 543, ou au commencement de l'an 544 comme l'établit le cardinal Noris (1), Justinien porta un édit qui proscrivait les trois chapitres. Ensuite, il envoya son édit aux patriarches, pour le leur faire souscrire : Mennas, de Constantinople, hostile à Théodore de Césarée, refusait d'abord de souscrire : vaincu à la fin par les menaces de l'empereur, il donna son assentiment et souscrivit, à cette condition toutefois que sa signature lui serait rendue, si elle n'obtenait pas l'approbation de l'évêque de Rome. Les patriarches Troïl, Euphème et Pierre, craignant, s'ils rejetaient l'édit, d'être privés de leur dignité, l'acceptèrent.

Sur ces entrefaites, le pape Vigile avait rappelé Pélage à Rome et mis à sa place Etienne, pour remplir près de l'empereur les fonctions d'Apocrisiaire. Etienne résista ouvertement à l'édit de Justinien, blâma la conduite de Mennas, et reçut de plusieurs évêques d'Orient des mémoires à transmettre au Pape, mémoires où ces évêques protestaient qu'ils n'avaient souscrit que forcés par l'évêque de Constantinople. L'édit de Justinien blessa aussi gravement les évêques d'Occident; ceux d'Illyrie, d'Italie, des Gaules, des Espagnes et d'Afrique le combattirent. L'empereur, frappé d'un si grand trouble, sentant bien qu'il ne pouvait s'en tirer sans l'autorité du Siége apostolique, résolut de tenir un concile en 545, et y appela tout d'abord Vigile et les acéphales, en apparence pour ramener les acéphales au giron de l'Eglise, en réalité pour obtenir la condamnation des trois chapitres.

Vigile ne s'y prêta pas dès le commencement; par la suite, il crut devoir accéder au désir de l'empereur, et, par la voie de Sicile,

(1) Dissert. historique sur le cinquième siècle, c. III.

où il aurait désiré tenir le concile, se rendit à Constantinople. A son arrivée, il montra une énergie vraiment digne d'un Pape, condamna les Acéphales malgré la protection dont les couvrait l'impératrice, et priva de la communion Mennas, pour avoir forcé plusieurs évêques à souscrire l'édit de l'empereur. Cinq mois après, à la prière de l'impératrice, il releva Mennas de cette peine.

En 548, Justinien obtint, du pape Vigile, d'examiner, dans un concile de soixante-dix évêques, l'affaire des trois chapitres. Mais comme de grands troubles éclataient, Vigile estima plus prudent de porter par lui-même la sentence : il donna donc, à Mennas, un *Judicatum* où il condamnait les trois chapitres, mais *sauf en tout le respect dû au concile de Chalcédoine*. Lorsque ce jugement fut publié, il ne rendit pas la paix à l'Église, mais excita, au contraire, de plus grands tumultes. Les évêques d'Illyrie refusèrent de le recevoir; les évêques d'Afrique poussèrent même l'audace jusqu'à se croire autorisés, non-seulement à rejeter le *Judicatum*, mais jusqu'à frapper Vigile d'anathème, comme si, dans son jugement, Vigile avait fait injure à l'autorité du concile de Chalcédoine. Au milieu de cette agitation, Vigile et Justinien pensèrent qu'il fallait tenir un concile œcuménique, pour mettre fin à ces mouvements des esprits et rendre à l'Eglise la tranquillité qu'elle avait perdue. Après avoir discuté longtemps sur le choix de l'endroit où il conviendrait de tenir ce synode, les plus nobles évêques des provinces de l'empire jugèrent qu'il fallait se réunir à Constantinople.

Vigile, cependant, reçut de Mennas son *Judicatum*, et, en attendant la tenue du concile, défendit, sous peine d'anathème, toute dispute sur les trois chapitres. D'Occident, peu d'évêques venaient au concile, et Vigile refusait absolument de traiter l'affaire sans leur concours. L'empereur, de son côté, en partie parce qu'il ne pouvait souffrir de si longs retards, en partie parce qu'il était vivement excité, chaque jour, par Théodore de Mopsueste, éprouvait le plus vif désir de terminer promptement l'affaire. Dans ces conjonctures, l'an 551, Justinien renouvela son édit contre les trois chapitres : Vigile protesta contre l'édit et porta sentence d'excommunication contre ceux qui y adhéreraient. Ayant encouru, par cet acte, l'indignation de l'empereur, et craignant pour lui-même, il se réfugia dans la basilique de Saint-Pierre : des soldats furent envoyés pour arracher Vigile de ce temple ; mais, dans une sédition populaire qu'excita cette entreprise, ils furent obligés de chercher leur salut dans la fuite. Le Pontife sortit de cette basilique lorsque Justinien eut promis, sous la foi du serment, que personne ne lui ferait violence. Mais comme, malgré la foi donnée, on lui infligeait de nouvelles injures, Vigile s'enfuit à Chalcédoine et se retira dans la basilique de Sainte-Euphémie.

Par la suite, Justinien, touché de la constance du Pontife, se laissa amener à la révocation de ses édits ; de leur côté, Mennas, Théodore et les autres, offrant à Vigile des témoignages de foi et de repentir se réconcilièrent avec le Pape, qui put, alors, revenir à Constantinople. Sur ces entrefaites, mourut Mennas. On mit, à sa place, sur le siége de Constantinople, Eutychius, moine d'Aurasée, qui se mit aussi en conférences avec Vigile pour terminer, par le jugement d'un concile, l'affaire des trois chapitres. Vigile accéda à la demande d'Eutychius à la condition que, dans le concile, il y aurait autant d'évêques latins que d'évêques grecs. L'an 553, s'ouvrit donc ce concile où se trouvèrent trois patriarches, cent vingt-cinq évêques, et qui se termina après huit sessions.

Vigile, toutefois, voyant qu'on n'avait pas rempli ses conditions sur l'égal nombre des Latins et des Grecs, refusa constamment d'assister au concile. Cependant il publia un écrit, très-célèbre dans cette affaire, le *Constitutum*, où il développa savamment son opinion sur les trois chapitres. Or, l'opinion exprimée dans le *Constitutum* était : Qu'il condamnait les erreurs de Théodore de Mopsueste, en épargnant son nom ; — qu'il décidait qu'il ne fallait point innover dans la cause de Théodore et d'Ibas, qui, absous par le grand concile de Chalcédoine, et rendus à leur dignité première, ne devaient pas être soumis à une nouvelle inquisition ; bien plus, au sujet des écrits de Théodoret et de la lettre d'Ibas, il statuait qu'il ne fallait point les censurer, puisque les Pères de Chalcédoine avaient refusé d'en juger ; — qu'il ordonnait enfin, à tous, de s'en tenir, sur les trois chapitres, à ce que décidait le *Constitutum*.

On ignore si l'empereur reçut, avant la fin du concile, ce *Constitutum* que lui avait envoyé Vigile, ou si, l'ayant reçu, il s'en cacha, pour qu'il ne mît pas obstacle à la condamnation des trois chapitres. Ce qui est certain, c'est que, dans la septième session, on exposa l'opinion de Vigile, contraire aux trois chapitres, telle qu'elle avait été émise dans le *Judicatum*; qu'on dit anathème à Rustique et à Sébastien, agresseurs de cet *Judicatum* ; qu'on lut les lettres de Vigile aux évêques Valentinien et Aurelien, en sorte qu'il était clair, par toutes ces pièces, que Vigile avait condamné, plus d'une fois, les trois chapitres ; et cela fait, à la huitième session, on condamna les trois chapitres, par un jugement définitif, sans faire aucune mention du *Constitutum*.

Plusieurs historiens latins, suivant le récit d'Anastase, ont raconté que Vigile n'approuva pas aussitôt le cinquième concile qu'il fut, pour ce refus, envoyé en exil ; amené enfin à confirmer les décrets du concile, soit par ennui de l'exil, soit par désir de revoir Rome. Le cardinal Noris (1) a démontré que Vigile

(1) Diss. hist. sur le cinquième siècle c. VIII.

approuva le concile l'année même de sa tenue et que le récit d'un prétendu exil manque de tout fondement.

Evagre, historien de ce siècle (1), l'enseigne d'une manière positive : « Vigile, dit-il, donna son assentiment au concile, bien qu'il ne voulût pas y assister. » Ces lettres, qui avaient été longtemps perdues, ont été enfin retrouvées : Pierre de Marca les a publiées en y ajoutant une dissertation érudite *sur le décret du pape Vigile pour la confirmation du cinquième concile.* Ces lettres sont un monument très-certain pour établir que Vigile approuva le cinquième concile, et qu'il l'approuva l'année même de sa tenue. En effet, les lettres de Vigile portent cette inscription : « Donnée le 6 des Ides de décembre, l'an XXVII de l'empereur Justinien, la douzième année après le consulat de Basile. » Cette année tombe à l'an 553, date de la célébration du concile : le décret contre les trois chapitres fut porté le IV des Nones de juin. Par conséquent, à peine six mois plus tard, Vigile confirmait le cinquième concile. Il est donc fabuleux que Vigile ait été amené, par un exil de cinq ans, à la confirmation de ce concile.

On ne doit pas penser, pour cela, que ce Pontife passa, en exil, au moins les cinq mois qui précédèrent la composition de cette lettre. Eustathe, prêtre de l'Eglise de Constantinople, familier du patriarche Eutychius, raconte, dans la vie de son patron (2), qu'à l'époque du concile, il y avait, dans la ville impériale, Vigile et trois patriarches : « La concorde des quatre pasteurs, dit-il, et leur droit sens firent comme s'il n'y eût eu qu'un seul troupeau et un seul pasteur ; on put relâcher le frein de la discipline pour les prêtres et pour les évêques ; les uns et les autres s'en retournèrent avec grande joie, vers leurs villes et vers leurs peuples. » Ces paroles d'Eustathe montrent que Vigile ne fut point amené, par la force, à approuver le cinquième concile. Quelle n'eût pas été, pour emprunter les paroles du cardinal Noris, la témérité d'un auteur byzantin, imaginant, à Constantinople, un tel mensonge sur Vigile, dont la séparation d'avec les trois patriarches et l'exil eussent été connus même des femmelettes des faubourgs.

La conduite des défenseurs des trois chapitres démontre également l'invention de cet exil. Tous s'en taisent et certainement ils en auraient parlé si le Pontife avait été frappé de cette peine. Défenseurs des trois chapitres, leur défense devenait vaine par la confirmation dont le Pape relevait le concile ; il eut donc été très-opportun pour la défense de leur cause, de parler de cet exil, pour en conclure que la violence seule avait contraint le Pape à confirmer l'assemblée synodale. Or on n'en trouve pas un mot, ni dans Liberatus, diacre de Carthage, ni dans Victor.

Ce dernier dit même : « Ils condamnent les trois chapitres et ceux qui les défendent. Rustique, diacre de l'Eglise romaine et Félix, hégumène d'un monastère de la province d'Afrique, qui contredisent leur rescrit, sont envoyés en exil, avec leur compagnon, dans la Thébaïde. » Certainement, si Vigile avait été envoyé en Proconnèse, Victor n'aurait pas rappelé seulement l'exil d'un diacre et d'un moine, ils aurait parlé surtout du Souverain Pontife, déporté pour la défense les trois chapitres, ce fait aurait contribué beaucoup à démontrer la justice de la cause qu'il défendait et l'impuissance de ceux qui condamnèrent les trois chapitres.

Il est donc évident par l'autorité même du Pape et des auteurs contemporains qui prirent part à la controverse, que Vigile ne fut point condamné à l'exil pour avoir refusé la condamnation des trois chapitres et qu'il ne fut point amené à confirmer le cinquième concile par ennui de l'exil ou par un vif désir de revoir sa patrie. On doit dire, au contraire, que Vigile confirma le concile l'année de la tenue et pendant qu'il était encore à Constantinople ; et dès que le Pape l'eut confirmé, il fut tenu par l'Eglise comme œcuménique. Tel est, en abrégé, l'histoire des trois chapitres. Nous ne dirons pas ce que firent les Papes, successeurs de Vigile, avant que plusieurs évêques, surtout d'Illyrie et d'Afrique, fussent amenés à recevoir le concile et à souscrire la condamnation des trois chapitres. Il suffira de dire que leur diligence et la vertu de leur pontificat prouvèrent l'attachement de tous au concile et rétablirent entièrement la tranquillité.

II. Nous devons maintenant prendre la défense de Vigile et du cinquième concile. En ce qui regarde le concile, nous devons prouver qu'il condamna justement les trois chapitres ; en ce qui regarde Vigile, nous devons établir qu'on ne peut l'accuser, dans cette longue controverse, ni de timidité ni d'erreur.

Pour parler d'abord du concile, il faut énumérer les motifs qu'ils eut de condamner les trois chapitres ; de cette énumération ressort la justice de son arrêt. Je ne vois pas qu'on puisse imaginer des causes plus graves que n'en eut le cinquième concile pour frapper Théodore de Mopsueste. Par son symbole, qu'a traduit en latin Mariu Mercator, il est constant que Théodore combattait les principaux dogmes de la foi catholique. Ainsi, il disait que le Christ est un pur homme ; il osait dire que Jésus-Christ était fils de Dieu, non par nature, mais seulement par adoption et par grâce. Saint Cyrille, dans sa lettre à Proclus, parlant de ce symbole, dit : « Il n'a rien de sain, il est comme la source de l'impiété nestorienne. » Les Peres du quatrième concile disent : « C'est Satan qui a composé ce symbole, anathème à qui l'a composé : le concile d'Ephèse a frappé d'anathème ce sym-

(1) C. XXIII. — (2) L. IV, c. XXXVII.

bole et son auteur. » Sans parler de ce symbole, les autres écrits de Théodore fourmillaient d'impiétés; aussi Proclus, dans son volume aux Arméniens, parlant de ces écrits dit qu'il a surpassé les blasphèmes des Juifs. Cyrille, dans sa lettre aux clercs et aux prêtre Lampon, dit : « Dans les écrits de Théodore, il y a pire que les blasphèmes de Nestorius : il a été le père du nestorianisme et en a exprimé les erreurs. »

Il est donc évident que Théodore avait erré sur les principaux chefs de la religion et qu'il avait patronné certaines hérésies déjà proscrites par l'Eglise. On pouvait donc justement tenir pour hérétique et frapper d'anathème un homme qui avait mis de côté la doctrine chrétienne; et bien que, pendant sa vie, il n'eut pas été nommément atteint par les censures, il n'appartenait cependant pas au corps de l'Eglise. Même avant la célébration du concile, son nom avait été effacé des sacrés dyptiques de l'Eglise de Mopsueste et l'on avait mis en place le nom de Cyrille, comme l'atteste le concile même de Mopsueste, tenu, pour en connaître, par ordre de Justinien. Par là même que cette Eglise effaçait Théodore de ses dyptiques, il est prouvé par là même qu'il était mort coupable de schisme ou d'hérésie. Car si Athanase, dans son apologie pour Denys d'Alexandrie prouve sa foi catholique sur ce que « sa mémoire est célébrée jusqu'à présent avec nos pères, son nom est inscrit dans le catalogue ; » on pouvait justement conclure que Théodore avait été tenu pour hérétique, puisque son nom avait été effacé des tablettes où se trouvaient les noms des évêques catholiques, récités d'ordinaire, après la lecture de l'Evangile, au milieu même du saint sacrifice. Le cinquième concile, pour ce qui regarde la personne de Théodore et ses écrits, n'a donc pas innové, mais confirmé plutôt le jugement déjà rendu par l'Eglise.

Il n'est pas moins évident que Théodoret, dans ses écrits, poursuit, comme hérétique, Cyrille, dont l'Eglise a confirmé la doctrine sur l'Incarnation; tandis qu'il comble de louanges excessives et recommande comme orthodoxe Nestorius, que l'Eglise condamna comme auteur d'une hérésie infernale. Entre autres passages que nous pourrions produire, nous pouvons citer le Pentaloge où Théodore exhale sa haine contre Cyrille et témoigne son mépris contre le symbole d'Ephèse. « Avant qu'on ne célébrât, dit-il, un synode à Ephèse, nous avons résisté ouvertement et avec énergie aux douze chapitres. Lorsque celui qui les produisit se fut déclaré au concile et que plusieurs pères, plutôt par impéritie qu'avec connaissance du dogme, estimèrent ses propositions pieuses, il nous a paru nécessaire de résister à nouveau, de prêcher, de réfuter et de confondre, de toute manière, le blasphème, afin de montrer, aux ignorants, combien sont contraires aux Evangiles les maximes qu'on reprend aujourd'hui. »

Personne n'ignore, au surplus, la constance de Théodoret dans son attachement à Nestorius, et son zèle à écrire pour le défendre. Il est manifeste que les écrits de cette classe méritaient d'être condamnés. Car, là où Théodoret poursuivait Cyrille et sa doctrine sur le mystère de l'Incarnation, il paraissait poursuivre en même temps et improuver la doctrine de l'Eglise sur ce dogme ; au contraire, là où il défendait Nestorius, le comblait de louanges, il paraissait s'attacher, en même temps, aux plus graves erreurs et aux hérésies condamnées par l'Eglise. Quoique Théodoret ait voulu écrire selon le sentiment catholique, comme plusieurs lui en supposent l'intention, du moment que ses écrits contenaient l'hérésie ou y conduisaient, ils purent et durent être justement condamnés.

Ce que nous disons de Théodoret s'applique également à la lettre d'Ibas d'Edesse au persan Maris. Ibas, comme Théodoret, calomniait saint Cyrille, l'accusait de l'hérésie des apollinaristes, et présentait comme hérétique la doctrine exposée dans ses douze chapitres, bien qu'elle fût approuvée par le concile d'Ephèse. Si donc le cinquième concile put justement frapper les écrits de Théodoret contre Cyrille, il put frapper au même titre, la lettre d'Ibas à Maris.

Ceux qui refusèrent longtemps d'obéir à l'autorité du concile, Halloix, dans sa défense d'Origène, et plusieurs autres écrivains modernes, font quelques objections contre cette défense du cinquième concile œcuménique. Leur chef d'objection consiste à dire que le cinquième concile, en condamnant les trois chapitres, paraît s'être mis en opposition avec le concile de Chalcédoine, où Ibas et Théodoret furent reçus et tenus pour orthodoxes, et où l'on ne crut point devoir condamner Théodore de Mopsueste.

Or, il est clair que ce concile de Constantinople ne s'est pas mis en opposition avec le concile de Chalcédoine. Et d'abord les Pères qui assistèrent au cinquième concile et souscrivirent ses décrets, déclarèrent formellement qu'ils recevaient et vénéraient le concile de Chalcédoine. Oui, les évêques qui souscrivirent les décrets du concile, ajoutèrent à leur souscription, la formule même d'Eutychius, patriarche de Constantinople : « Moi, Eutychius, j'ai souscrit, recevant les quatre saints synodes de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine, sur les points qu'ils ont définis. » En outre, les Pères qui prirent la défense de ce concile, dirent qu'il fallait tenir pour avéré que ce concile ne contredisait pas celui de Chalcédoine. Il suffira de citer en témoignage la lettre de saint Grégoire le Grand à Théodelinde, reine des Lombards, lettre où ce Pape dit que les ignorants seuls peuvent trouver de l'opposition entre les deux conciles. « Autant nous vous aimons en toute sincérité, dit-il, autant nous regrettons que vous ayez foi à des maladroits et à des insensés : non-seulement ils ne savent pas ce qu'ils di-

sent, ils ne peuvent même concevoir ce qu'ils entendent... Pour nous, en toute conscience, nous confessons qu'il n'a rien été changé à la foi du concile de Chalcédoine, qu'il n'en a rien été violé, et que tout ce qui a été fait au temps de l'empereur Justinien, a été fait sans préjudice pour la foi de Chalcédoine. »

Enfin, si l'on considère de plus près ces trois chapitres, condamnés par le cinquième concile, on verra que ce concile, en le condamnant, ne s'est point mis en opposition avec le concile de Chalcédoine. En ce qui regarde Ibas d'Edesse, dont la lettre au Persan Maris fut condamnée par le cinquième concile, il est certain que cette lettre n'avait pas été jugée orthodoxe à Chalcédoine. A Chalcédoine, les légats du Pape dirent d'Ibas : « Si vous laissez de côté sa lettre, nous le reconnaissons pour orthodoxe. » Cela prouve bien que les légats estimaient Ibas orthodoxe, mais non sa lettre. L'affaire ne se traita pas autrement dans le sein du concile. Puisqu'on approuva, dans ce concile, le jugement du concile de Béryte, qui obligeait Ibas à recevoir le concile d'Ephèse et à dire anathème à Nestorius, on ne pouvait juger catholique la lettre à Maris qui blâmait et méprisait le concile d'Ephèse, d'avoir condamné Nestorius sans l'entendre. En outre, voici comment parlèrent d'Ibas les Pères de Chalcédoine : « Anatole, évêque de Constantinople, dit : En ce moment, je rejette tout soupçon à son égard, puisqu'il consent et souscrit à la foi du concile, ainsi qu'à la lettre de Léon, très-saint archevêque de Rome. » Juvénal de Jérusalem dit : « L'Ecriture Sainte ordonne de recevoir ceux qui se convertissent. Nous recevons donc ceux qui reviennent de l'hérésie. J'en conclus qu'Ibas a obtenu clémence, et parce qu'il est âgé et pour qu'il ait, comme orthodoxe, son évêché. » Cette manière de parler montre assez que les Pères de Chalcédoine ne tenaient pas pour catholique la lettre d'Ibas.

En résumé, Ibas fut reçu comme catholique parce qu'il se montra étranger aux erreurs que contenait sa lettre. On doit ajouter qu'Ibas ne fut rendu à son siége qu'après avoir anathématisé Nestorius. Les Pères de Chalcédoine l'exigèrent de la manière la plus absolue : « Nous disons tous la même chose : Qu'il anathémathise Nestorius ! » Ibas répondit : « J'ai déjà anathématisé dans mon écrit Ibas et son dogme : maintenant je l'anathématise dix mille fois. » Après cela, il parut réprouver et rejeter sa lettre. Nous en trouvons la confirmation dans saint Grégoire le Grand (1) à Sécundinus : « L'épître qu'Ibas dément comme sienne, dit-il, vous reconnaissez qu'elle est abandonnée à la fin du synode. Cette lettre affirme que Nestorius a été condamné sans être examiné ni entendu ; elle soupçonne Cyrille d'être tombé dans l'hérésie d'Apollinaire. Mais si vous lisez les procès-verbaux des autres séances, vous verrez combien la lettre est opposée au concile. Le concile dénonce Nestorius comme hérétique et vénère le B. Cyrille comme Père catholique. La lettre, qui défend celui que le synode condamne et accuse celui que le synode vénère, est, sans doute, absolument contraire à la définition du synode... Ce n'est donc pas une lettre catholique, celle qui appelle hérétique, un Père catholique, loué dans toutes les séances d'un concile. » On voit par là combien il est ridicule d'affirmer que le cinquième concile est en contradiction avec le concile de Chalcédoine, pour avoir condamné la lettre d'Ibas, puisque cette lettre, condamnée au cinquième concile, ne fut ni approuvée, ni tenue pour catholique à Chalcédoine.

Il n'y a pas davantage contradiction pour ce qui regarde les écrits de Théodoret : car les écrits de Théodoret contre Cyrille ne furent jamais approuvés à Chalcédoine. Au contraire, si nous consultons les actes du concile, nous trouvons que le jugement des Pères fut très-hostile à ces écrits. Lorsque Théodoret fut, pour la première fois, introduit dans l'assemblée, plusieurs évêques s'écrièrent : « Il n'est pas évêque » ensuite : « Théodoret a accusé Cyrille, nous rejetons Cyrille, si nous recevons Théodoret. » Après la conclusion du synode où l'on avait traité de la foi, les Pères convinrent d'examiner à loisir l'affaire de Théodoret et s'accordèrent sur cet ordre : « Que Théodoret anathématise Nestorius ! » Celui-ci demandait qu'on lût son apologie, la supplique qu'il offrait à l'empereur et aux légats. Les Pères s'y refusaient et poussaient Théodoret à anathématiser Nestorius : Théodoret disait qu'il était né dans la religion catholique, imbu de ses préceptes, qu'il l'avait professée ouvertement, qu'il avait eu horreur de Nestorius. Eutychès et tous ceux qui s'écartaient de la doctrine catholique. Comme il en dissertait longuement, les évêques s'aperçurent qu'il tergiversait et voulait s'abstenir de condamner explicitement Nestorius. C'est pourquoi les évêques s'écrièrent : « Il est hérétique, il est nestorien : jetez dehors l'évêque hérétique. » Théodoret, troublé et ému de ces cris, prononça l'anathème contre Nestorius et ses sectateurs.

Cette conduite sévère des Pères de Chalcédoine envers Théodoret, provenait de ce qu'il était connu de tous que Théodoret avait composé plusieurs écrits rendant sa foi suspecte, que, si le concile s'abstînt de demander, à l'auteur, la condamnation de ses écrits, c'est qu'il savait que Théodoret avait rétracté ses écrits contre Cyrille en souscrivant la cinquième session. Alors, en effet, les Pères, après avoir condamné Nestorius, « reçurent les lettres de Cyrille, évêque de l'Eglise d'Alexandrie, ainsi que ses épîtres synodiques à Nestorius et aux autres d'Orient, » Le Pape Pelage II explique ainsi la chose dans sa

(1) *Epist.* LIV, l. VII, c. III.

lettre aux évêques d'Istrie : « Qui ne voit, dit-il, que ses écrits sont remplis d'impiété ? Mais il est certain qu'il les abjura par la suite, puisqu'il consentit, au concile de Chalcédoine, à anathématiser Nestorius. Quelle ne serait donc pas la témérité de défendre avec orgueil les écrits de Théodoret, quand lui-même, revenu à de meilleurs sentiments, les condamna ? Quand donc nous recevons sa personne et condamnons des écrits pervers, cachés jusqu'à présent, nous ne nous écartons, en rien, des actes du concile, comme nous réprouvons seulement ses écrits hérétiques, avec le synode nous poursuivons Nestorius, avec le synode nous vénérons Théodoret revenu à la foi pure. Quant à ses autres écrits, non-seulement nous ne les recevons pas, mais nous nous en servons contre les adversaires.»

Parlons maintenant de Théodore de Mopsueste. Les conciles d'Ephèse et de Chalcédoine ne dirent pas anathème à Théodore, mais est-ce que l'un ou l'autre de ces conciles décida qu'il ne fallait pas l'anathématiser? Point du tout. Or, c'est ce qu'il fallait démontrer pour établir opposition entre le quatrième et le cinquième concile. Quelques Pères, je ne l'ignore point, ont loué quelquefois Théodore de Mopsueste ; Cyrille même a dit qu'il fallait approuver ses travaux dans la réfutation des hérétiques. Mais il ne s'en suit pas qu'il ait cru ses écrits exempts de toute hérésie; que Théodore ait eu de justes sentiments sur l'Incarnation, le péché originel et d'autres pointsde la foi catholique ; enfin, qu'il soit tel qu'on ne puisse prononcer, contre lui, anathème.

Voici ce que dit, à ce propos, Bénigne, évêque d'Héracle en Paphlagonie, représentant de l'archevêque de Thessalonique, à la cinquième session du cinquième concile : « Il ne sert à rien aux impies, que plusieurs, par ignorance, présomption ou autrement, aient ecrit en leur faveur. Basile écrivit autrefois sur Apollinaire et n'empêcha pas sa condamnation. Athanase écrivit différentes lettres à Apollinaire comme partageant sa foi : et cependant, lorsqu'il connut ses blasphèmes, il écrivit, après la mort d'Apollinaire, pour les réfuter, des traités complets. Et il ne fut d'aucun profit pour sa mémoire, qu'il eût reçu des lettres comme bon catholique. » Ce que Bénigne disait d'Apollinaire, arriva dans l'affaire de Théodore. D'anciens Pères louèrent Théodore pour son érudition remarquable et pour d'autres qualités, sans s'occuper de le purger des erreurs dans lesquelles il était tombé ; le cinquième concile, au contraire, crut pouvoir condamner justement Théodore à cause de ses erreurs, sans rejeter ce qu'avaient écrit les Pères pour louer son érudition.

Ainsi, il n'y a pas de contradiction, pour l'affaire des trois chapitres, entre le quatrième et le cinquième concile. Mais il importe d'entendre Pélage II, dans sa troisième lettre aux évêques d'Istrie, où, parlant de ce qui s'était passé à Chalcédoine, il dit : Examinez les choses avec soin et vigilance : dans la sixième session, on dresse la sainte profession de la foi; dans la septième, on fixe la règle des canons pour l'institution des fidèles; dans les autres, on ne s'occupe plus de la foi, mais d'affaires privées. » Saint Léon le Grand, dans sa lettre à Maxime d'Antioche, parle ainsi à son tour : « Si les frères que j'ai envoyés au synode à ma place, ont fait quelque chose en dehors de l'objet de leur mission, cela sera sans aucune valeur, parce que le Saint-Siége les avait députés seulement pour l'extermination des hérésies et la défense de la foi. Tout ce qui, en dehors de l'objet spécial des conciles est déféré à l'examen des évêques, peut être jugé pour quelque bon motif, s'il n'a pas été défini par les Pères de Nicée. » Si, dans le concile de Chalcédoine, on trouvait quelque chose qui parût favorable aux trois chapitres, comme cela se serait fait dans les dernières sessions, et on pourrait lui appliquer ces paroles du pape Pélage II : « L'objet spécial des conciles, c'est la foi. Tout ce qui s'y fait en dehors de la foi, d'après la doctrine de Léon, peut être, sans difficulté, soumis à un nouvel examen. »

III. Nous avons vengé l'autorité du cinquième concile, nous devons maintenant parler du pape Vigile et le défendre contre les calomnies dont le poursuivent les ennemis du Saint-Siége, en traitant de l'histoire des trois chapitres. Nous ne nous arrêterons pas ici à réfuter longuement les protestants qui accusent Vigile, comme si, dans la négociation de cette affaire, il était tombé dans une erreur contraire à la foi. Les protestants, défenseurs du symbole contre le Saint-Siége, c'est là un assez curieux spectacle. Or, il est très connu et évident pour qui lit le *Constitutum* du pape Vigile, par exemple (1) que Vigile détesta toujours les erreurs de Nestorius et d'Eutychès, et, même quand il parut vouloir s'abstenir de la condamnation des trois chapitres, il défendit toujours évidemment et avec constance, le dogme de la sainte Eglise.

Ce que les jansénistes ont affirmé, à savoir : que Vigile, dans cette affaire, avait erré sur un fait dogmatique, répugne à la notion même du fait dogmatique et est également contraire à la vérité. Les jansénistes prétendent que l'erreur de ce pontife sur le fait dogmatique est démontrée : 1° Parce que, d'abord, il improuva, dans son *Judicatum*, les trois chapitres ; 2° qu'ensuite, il les défendit dans son *Constitutum*, et 3° qu'enfin il les condamna savamment dans la lettre qui confirme le cinquième concile. Mais pour découvrir l'évidente calomnie de ces hommes, contre Vigile, il est certain que, dans toute cette controverse, on ne traita jamais de fait dogmatique,

(1) Labbe, t. V, édit. de 1728.

dont la nature est de définir si un livre contient quelque erreur ou si l'on y trouve la foi catholique.

En effet, Pélage II, dans sa lettre à Childebert, roi de France, dit qu'en Orient, sous l'empereur Justinien, on agita certains chapitres, mais en dehors de la foi : *extra fidem*, et qu'on ne traita que des personnes, *tantum de personis*. Grégoire le Grand, affirme, de son côté, la même chose : *de quibusdam solummodo personis actum est* (1). Enfin Vigile, dans sa lettre par laquelle il approuva ce même concile, déclare ouvertement que la controverse, qui fut alors agitée, regardait seulement les personnes et non la foi. Car il se plaint que l'ennemi du genre humain ait excité, pour des causes personnelles, entre frères qui professaient la même foi, un dissentiment : « De manière, dit-il, que nous, qui partagions leur foi et gardions la dilection fraternelle, nous glissions dans la discorde. »

Si la controverse ne roula pas sur la foi, je ne vois pas comment on peut montrer que Vigile, en la traitant, quelle qu'ait été d'ailleurs son opinion sur les trois chapitres, ait pu errer sur un fait dogmatique. En outre, pour montrer que Vigile ait erré sur ce fait, les jansénistes devaient prouver que le Pontife approuva les vérités mises en cause : or, cela personne ne pourra jamais le démontrer. Car tant que Vigile s'abstint de condamner les trois chapitres, jamais il n'approuva ces écrits ou ces chapitres, mais il montra son désir que la question fût laissée du côté pour la même raison qu'elle avait été laissée par le concile de Chalcédoine ; lequel concile quoiqu'il n'eût pas condamné les trois chapitres, ne les avait cependant jamais approuvés. Il est donc faux et cela est évident que le Pontife se soit quelquefois trompé sur un fait dogmatique dans la controverse des trois chapitres.

C'est aussi une calomnie très-manifeste, de la part de Villers et d'autres de l'accuser de légèreté et de faiblesse parce qu'il aurait défendu, dans le cours de cette controverse, des opinions contraires. Car, si l'on considère la question non d'après ses préjugés, mais comme la vérité elle-meme l'exige, il sera manifeste que Vigile a agi dans cette affaire, de manière à mériter complétement l'éloge de sa prudence. En effet, comme nous avertit sagement Pierre de Marca (2) : « Ceux qui sont habiles dans les affaires ecclésiastiques, n'ignorent pas que, dans les questions touchant la discipline, les souverains Pontifes avaient coutume d'agir de deux manières, *vel summo jure, vel remisso*. Vigile usa de ce double mode d'action, et s'il pressa ou relâcha l'observance des canons, c'est qu'il se montrait plein de zèle pour la foi et pour la paix de l'Eglise.

L'histoire de cette controverse en fournit la preuve. D'abord il défendit les trois chapitres, parce qu'il pensait qu'on ne pouvait les condamner, sans faire injure au concile de Chalcédoine et préjudice à son autorité. Or, il avait raison pour craindre que les Orientaux, par la condamnation des trois chapitres, eussent pour but unique de combattre l'autorité de ce concile. Cette opinion de Vigile était partagée par la plupart des évêques d'Occident. Comme les évêques d'Orient ne voulaient pas renoncer à leur dessein de faire condamner les trois chapitres, le Pape, voulant les mettre d'accord avec les évêques d'Occident, forma le dessein de condamner, il est vrai, les trois chapitres, mais en déclarant que cette condamnation n'enlèverait rien à l'autorité du concile de Chalcédoine. Ainsi le Pontife pourvut au devoir de sa charge qui l'oblige à protéger la paix de l'Eglise et l'unité. « Pour nous, dit-il, dans la lettre par laquelle il condamna Théodore de Césarée, nous avons, pendant cinq ans, montré la longanimité que Dieu nous inspire, tant envers vous qu'envers ceux que vous aviez séduits. D'abord, dans la répression du scandale, nous avons cru devoir condescendre à certains esprits, que la longanimité nous permettait d'adoucir. Et comme, depuis plusieurs années, vous les aviez enflammés par vos inquiétudes et vos excitations, il nous parut bon, à cause des circonstances, d'ordonner certaines choses comme un remède, mais à cette condition toutefois que, le trouble écarté, personne n'aurait l'audace de tenter quoi que ce soit dans cette affaire, par parole ou par lettre. »

Quoique Vigile n'eut rien omis pour défendre la paix de l'Eglise et concilier tous les esprits, cependant il ne put obtenir des évêques d'Afrique, d'Illyrie et de Dalmatie, qu'ils suivissent l'avis qu'il avait ouvert dans son *Judicatum*. Voyant donc cette affaire exciter dans l'Eglise un schisme redoutable, il mit tout son zèle et sa prudence, à conjurer un si grand mal. Par lettres officielles, il fit savoir que ce *Judicatum* n'avait en rien dérogé au concile de Chalcédoine. De plus, ayant comme supprimé ce *Judicatum*, il réserva toute l'affaire des trois chapitres au jugement d'un concile général, dans l'espoir que, grâce à cette assemblée canonique, tous les évêques se rendraient facilement au même avis. Le Pape n'assista pas à ce concile, parce qu'il pensa que cette assistance ne pouvait pas facilement se concilier avec la parole qu'il avait donnée à l'empereur. Sur ces entrefaites, il publia son *Constitutum*, où, quoiqu'il défendît, *salva fide*, les trois chapitres, il ne porta cependant aucune sentence d'anathème contre ceux qui défendraient l'avis opposé.

Enfin (3), il confirma le cinquième concile, et frappa d'anathème ceux qui, dans la suite, défendraient les mêmes chapitres. Or Vigile déclara décider ainsi *revelante Deo et veritate investigata*. Le Pontife avait vu les nestoriens attaquer si violemment lesdits chapitres, qu'il était absolument nécessaire, pour tout le monde,

(1) Lettre aux évêques d'Istrie. — (2) Diss. de *Virgili decreto*. — (3) Lettre à Eutychius.

de les condamner. Le Pontife prévoyait que tous les évêques d'Occident défèreraient à sa décision, ce qui arriva en effet, excepté pour les évêques de Dalmatie. Vigile comprit donc que le temps était venu de dirimer cette trop longue controverse ; il pensa qu'il ne pouvait plus s'abstenir plus longtemps, de prononcer, contre ces chapitres, une sentence définitive. D'après ces circonstances, il est évident pour tout le monde, par l'exposition des faits, que la calomnie seule peut accuser Vigile de faiblesse ou de légèreté ; il est, de plus, prouvé qu'il se conduisit, dans toute cette controverse avec une souveraine prudence. « Si donc, dans l'affaire des trois chapitres, dit le pape Pelage II dans sa lettre aux évêques d'Istrie, on a parlé d'une manière en cherchant la vérité et d'une autre manière après l'avoir trouvée, pourquoi ce changement d'avis est-il reproché comme un crime au Saint-Siége, tandis que l'Eglise vénère l'avis dans son auteur. Ce qui est faute, ce n'est pas le changement d'avis, c'est l'inconstance dans son sentiment. Quand, pour la connaissance du droit, l'intention reste ferme, quoi d'étonnant qu'on change de parole en répudiant son ignorance ?

Cette discussion était nécessaire pour expliquer la longue histoire des trois chapitres. Par les décrets du concile et la conduite de Vigile, il est, on le voit, parfaitement certain, que le cinquième concile ne fut tenu pour général qu'après la confirmation du Saint-Siége, qu'il n'y a aucune contradiction entre le concile de Constantinople et le concile de Chalcédoine, et qu'enfin le pape Vigile ne peut être accusé ni d'erreur, ni d'inconstance, ni d'imprudence.

# LIVRE QUARANTE-SIXIÈME

DE L'AN 480 A L'AN 496 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

**Commencement de saint Grégoire le Grand. — Conversion des Visigoths d'Espagne. — Etat de la religion parmi les Francs des Gaules, où fleurit saint Grégoire de Tours.**

Un moine traversait un jour le marché de Rome. Il y voit, exposés en vente, des esclaves d'une grande beauté. Il s'informe de leur pays : on lui dit qu'ils sont Anglais et de la Grande-Bretagne. — Les Anglais sont-ils chrétiens ou plongés encore dans les ténèbres du paganisme ? — Ils sont encore païens. — Quel malheur, reprit-il, que des créatures aussi belles soient sous la puissance du démon, et qu'un tel extérieur ne soit pas accompagné de la grâce de Dieu ! — Aussitôt il va trouver le pape Benoît I[er], successeur de Jean III, le conjure d'envoyer des prédicateurs de l'Evangile dans la Bretagne : il s'offre lui-même, et part.

Que les voies de Dieu sont admirables ! C'est à la piété d'un moine anglais pour des esclaves anglais, que l'Angleterre devra sa conversion au christianisme, et, par suite, les lumières de la civilisation dont elle est si glorieuse.

Mais à peine ce moine était-il parti, que le peuple romain s'attroupe autour du Pontife, et lui crie toute d'une voix : Saint-Père, qu'avez-vous fait? Vous avez détruit Rome, vous avez offensé saint Pierre en laissant partir Grégoire. Le Pontife, étonné de ces cris, envoie des courriers après le missionnaire et le ramène dans la ville. Mais ce que ne peut Grégoire encore moine, il l'exécutera devenu Pape (1).

Le même Grégoire, à qui le peuple romain tenait comme à sa vie, était le fils d'un sénateur, et, avant d'embrasser l'humilité du cloître, avait rempli lui-même avec distinction la première magistrature judiciaire de Rome, celle de préteur. Il était né à Rome même, vers l'an 540. Il comptait parmi ses ancêtres le pape saint Félix IV. Son père, le sénateur Gordien, jouissait d'une fortune considérable ; mais il renonça au monde après la naissance de son fils, entra dans le clergé, et mourut un des sept diacres qui avaient soin, chacun dans son quartier, des pauvres et des hôpitaux. Sa mère Sylvie, honorée elle-même comme sainte, suivit l'exemple de son mari, et se consacra au service de Dieu dans un petit oratoire. Grégoire, par un effet de sa piété filiale, fit tirer les portraits de son père et de sa mère, que l'on conserve encore à Rome, avec le sien, dans une petite chapelle de Saint-André. Deux de ses tantes paternelles, qui avaient consacré leur virginité à Jésus-Christ, sont également honorées par l'Eglise : sainte Tharsille, le 24 décembre, et sainte Emilienne, le 5 janvier, jours de leurs bienheureuse mort.

Grégoire s'appliqua de bonne heure aux etudes convenables à son rang, entre autres à la philosophie. Le succès fut tel, qu'il ne le cédait en érudition à aucun de ses compatriotes. Jeune encore, il écoutait avec attention les paroles sentencieuses et anciennes, et les gravait profondément dans sa mémoire. Sa conversation la plus agréable était avec les vieillards, pour profiter de leur sagesse. Il n'avait qu'une trentaine d'années lorsqu'il fut nommé préteur ou premier magistrat judiciaire de Rome. En cette qualité, il avait pouvoir de faire des lois. Quelque éloigné qu'il fût du luxe et du faste, il se crut obligé, pour honorer sa charge, de porter des vêtements de soie tout brillants d'or et de pierreries. Il avait résolu dès lors de se donner entièrement à Dieu. La renommée de saint Benoît et de son institut l'avait ébranlé en sa jeunesse ; il en avait conféré avec les abbés du Mont-Cassin, Constantin et Simplicius, qui avaient succédé au saint patriarche, et qui lui en avaient appris la vie et les miracles. Cependant il différait de jour en jour. Il s'imaginait pouvoir mieux, sous l'habit du siècle, donner à Dieu tout son cœur, et au monde les seules apparences. Mais il s'aperçut à la fin que la sollicitude des affaires l'attachait insensiblement au monde, non plus par les dehors seuls,

(1) Beda, *Hist.* l. II, c. 1.

mais par le cœur même. Dès lors il ne songea plus qu'aux moyens de se réfugier dans la vie monastique, comme dans le port du salut et de la paix.

La Providence lui facilita l'accomplissement de ses désirs, par la mort du sénateur Gordien, son père. Avec les biens qu'il en hérita, il bâtit et dota six monastères en Sicile, où était une grande partie de son patrimoine, et un septième à Rome, dans sa propre maison, sous le nom de Saint-André, qui existe encore. Il se démit ensuite de sa charge, vendit tout le reste de ses biens, qui étaient fort considérables, en distribua le prix aux pauvres, et se retira dans son monastère de Saint-André. Il prit l'habit monastique vers l'an 575, et vécut premièrement sous la discipline de l'abbé Valentin, puis sous l'abbé Maximien, qui devint quelque temps après évêque de Syracuse. Grégoire s'y appliqua tellement au jeûne et à l'étude des livres saints, qu'il s'affaiblit l'estomac, de manière à tomber en syncope lorsqu'il ne prenait pas fréquemment de la nourriture. Ce qui l'affligeait le plus, était de ne pouvoir jeûner le samedi saint, jour auquel tout le monde jeûnait, même les petits enfants. D'accord avec un saint moine nommé Eleuthère, il demanda à Dieu, avec larmes, de pouvoir jeûner au moins ce saint jour. Quelque temps après, il se sentit fortifié, et ne pensa plus ni à la nourriture ni à la maladie. Nonobstant ces infirmités, il était continuellement occupé à prier, à lire, à écrire ou à dicter. Sa nourriture ordinaire était des légumes crus, que lui fournissait sainte Sylvie, sa mère : elles les lui envoyait trempés dans une écuelle d'argent, qu'il fit un jour donner à un pauvre, n'ayant plus autre chose dont il pût disposer.

Il avait un grand zèle pour la perfection religieuse. Ayant été élu abbé de son monastère en 584, il veillait avec un soin extrême à l'observation de la règle. Un de ses moines, nommé Juste, avait amassé trois pièces d'or et les avait soigneusement cachées; mais il révéla sa faute quand il se vit au lit de la mort. Grégoire, pour punir d'une manière exemplaire cette infraction de la règle, qui proscrivait l'esprit de propriété, défendit à la communauté de visiter le malade et d'aller prier autour de lui, comme cela se pratiquait ordinairement. Il ne lui envoya qu'un prêtre pour l'assister et l'exhorter à la pénitence. Juste détesta sa faute, et mourut dans les sentiments de la plus vive componction. Le saint abbé ne s'en tint pas là; son zèle pour maintenir la discipline monastique lui fit faire ce que saint Macaire avait fait dans une semblable circonstance. Il ordonna que Juste fût enterré avec ses trois pièces d'or sous un fumier, et que chaque religieux lui criât sur sa fosse : Que ton argent périsse avec toi! Mais comme il était mort pénitent, il ne voulut pas qu'il fût privé des prières de l'Eglise, et il ordonna qu'on offrit pour lui le saint sacrifice de la messe durant trente jours consécutifs. Et saint Grégoire nous apprend, qu'après la messe du trentième jour, Juste apparut à un de ses frères, et lui apprit qu'il venait d'être délivré des peines qu'il avait endurées depuis sa mort (1).

Ce fut vers l'an 576 que Grégoire, encore simple moine, partit pour convertir les Anglais, et fut rappelé aussitôt par le pape Benoît, surnommé Bonose. Il rentra dans son monastère. Mais peu après, ce Pape, considérant ses progrès dans la vertu, l'ordonna un des sept diacres de l'Eglise, tant pour le servir à l'autel, que pour l'aider dans le gouvernement de l'Eglise. Le pape Benoît étant mort, on lui donna pour successeur Pélage II, aussi Romain de naissance et fils de Vinigilde, et on le consacra sans attendre l'agrément de l'empereur, parce que Rome était assiégée alors par les Lombards. Le nouveau Pape envoya Grégoire à Constantinople, en qualité d'apocrisaire ou de nonce apostolique. C'était vers l'an 578, lorsque Tibère, après la mort de Justin, gouvernait seul l'empire.

Logé dans le palais de l'empereur, au milieu des courtisans et des affaires, Grégoire continuait la même manière de vie. Il avait emmené plusieurs moines de sa communauté; l'abbé même de son monastère, Maximien, depuis évêque de Syracuse, le rejoignit à Constantinople, accompagné de quelques autres moines. Grégoire se remettait, en leur compagnie, de l'agitation des affaires temporelles; il priait avec eux, conférait avec eux des choses saintes, et par ce moyen il vécut dans le palais de l'empereur comme il aurait fait dans son monastère.

Maximien, ayant été rappelé à Rome par le pape Pélage en 584, fut battu d'une furieuse tempête sur la mer Adriatique. Par la violence de l'ouragan, le navire perdit son gouvernail, son mât et ses voiles; puis, crevassé de toutes parts, se remplit d'eau jusqu'au plancher supérieur. Ceux qui se trouvaient avec Maximien, n'attendant plus que la mort, se donnèrent le baiser de paix, reçurent le corps et le sang du Rédempteur, et se recommandèrent chacun à Dieu, afin qu'il reçût leurs âmes dans sa miséricorde, pendant qu'il livrait leurs corps à une mort si épouvantable. Mais, par sa toute-puissance, pas un d'eux ne périt. Le navire, quoique rempli d'eau, continua sa route pendant huit jours. Le neuvième, il entra dans le port de Crotone. Maximien en étant sorti le dernier, aussitôt le navire s'engloutit dans le port même. C'est ce que saint Grégoire lui-même, atteste dans le troisième livre de ses *Dialogues* (2).

D'après la voix unanime de tous les historiens anciens et modernes, l'empereur Tibère-Constantin fut un prince accompli. D'une

t. X L. III, c. XXXVI. Voir les trois *Vies de S. Greg.*, t. IV de ses Œuvres, édit. des Bénéd. Dom Ceillier,
(1) VII. — (2) *Dialog.*, l. IV, c. LIV.

taille haute et majestueuse, d'une physionomie pleine de douceur et de noblesse, il passait pour le plus bel homme de l'univers. Humain et affable, il accueillait avec bienveillance le monde. Cette bienveillance était non-seulement dans les paroles et dans les manières, mais dans le cœur : il aimait tous ces peuples comme un père, et comptait leur félicité pour son trésor. Quand il devint maître de l'empire, il leur remit les tributs d'une année entière. Il était surtout le père des pauvres et des malheureux ; et se montrait si charitable à leur égard, que l'impératrice Sophie, femme de Justin, lui en fit souvent des reproches. Ce que nous avons amassé pendant bien des années, disait-elle, vous le dissipez en un moment et réduisez l'empire à l'indigence. Tibère, aussi pieux que charitable, lui répondait : Notre fisc ne manquera de rien, pourvu que nous soulagions les pauvres et que nous rachetions les captifs. Car le Seigneur a dit : Amassez-vous des trésors dans le ciel, où ni la rouille ni les vers ne les corrompent, ni les voleurs ne les déterrent et les dérobent. C'est pourquoi, avec ce que Dieu qui nous a donné, faisons-nous, par les pauvres, des trésors dans le ciel, afin que le Seigneur daigne nous en donner encore plus dans ce monde. Cette confiance filiale en la providence divine fut si abondamment récompensée, que le bruit courut jusque dans les Gaules, qu'il avait trouvé des trésors immenses.

Voici ce qu'en dit Grégoire de Tours, qui écrivait à cette époque : Se promenant un jour dans son palais, il aperçut un pavé de marbre sur lequel était sculptée une croix. Seigneur, s'écria-t-il, c'est avec votre croix que nous munissons notre front et notre poitrine, et voilà que nous la foulons aux pieds ! Aussitôt il fit enlever la plaque ou la table de marbre, sous laquelle on en trouva une seconde et une troisième ayant le même signe. Quand il eut fait enlever la dernière, on découvrit un amas de plus de cent mille pièces d'or. Après quoi il fut encore plus libéral envers les pauvres que précédemment (1). Voilà ce que dit Grégoire de Tours. Un autre trésor de cet excellent prince était la noble simplicité de sa table, de son cortége, de ses équipages ; mais surtout sa vigilance et sa fermeté à reprimer les concussions des magistrats, qui, ayant acheté leurs charges, s'en dédommageaient volontiers sur les peuples.

Quelques jours après qu'il eut été couronné empereur, Tibère ayant paru en public pendant les jeux du cirque, le peuple dit entre autres acclamations : De grâce, faites-nous voir l'impératrice ! Tibère fit répondre par un héraut : L'impératrice s'appelle comme l'église du quartier de Dagistée. Aussitôt le peuple cria tout d'une voix : Vive l'impératrice Anastasie ! Seigneur, conservez ceux que vous avez appelés à l'empire ! Tibère fit donc venir sa femme Anastasie, dont il avait deux filles, Carito et Constantine ; la couronna impératrice, et fit des largesses au peuple. L'impératrice Sophie, veuve de Justin, était présente. Ignorant que Tibère fût marié, elle comptait l'épouser. Elle fut donc bien surprise quand elle lui vit une femme et des enfants. Voilà ce que disent les historiens grecs (2).

D'après Grégoire de Tours, elle ne se serait point tenue à la surprise, mais aurait été jusqu'à la vengeance. Car il rapporte qu'elle trama un complot pour ôter l'empire à Tibère et le donner au général Justinien, neveu de Justin. Le complot devait éclater pendant que l'empereur se délassait à la campagne. Tibère, en ayant été averti, revint sur-le-champ à Constantinople, entra tout droit à l'église pour remercier Dieu de cette découverte, assembla le patriarche et le sénat, et les instruisit de la conjuration. Toute la punition qu'il en fit, fut d'ôter à l'impératrice Sophie une partie de ses trésors et de lui donner d'autres domestiques. Le général Justinien, qui, sous un autre empereur, eût péri du dernier supplice, vint se jeter aux pieds de Tibère et lui offrir une somme considérable pour sa grâce. Tibère, après lui avoir fait quelques reproches, lui rendit son amitié et l'admit dans son palais comme de coutume (3). Voilà ce que Grégoire de Tours écrivit dans le temps même, et, après lui, Paul, diacre, dans son histoire mêlée. Mais les historiens grecs n'en parlent pas.

Tibère fut couronné empereur, le 26 septembre 578, par le patriarche saint Eutychius, qui avait été rappelé de son exil et rétabli sur le siége de Constantinople, après la mort de Jean le Scolastique, arrivée le 31 d'août 577. Jean était surnommé le Scolastique ou avocat, parce qu'il avait d'abord fréquenté le barreau comme avocat à Antioche. Devenu prêtre, il fut apocrisiaire ou correspondant du patriarche d'Antioche à Constantinople. Pendant qu'il remplissait ses fonctions d'apocrisiaire, il fit une collection de canons que nous avons encore. Mais au lieu de ranger de suite les décrets de chaque concile, il réduisit sous un même titre ceux des divers conciles qui appartenaient à la même matière, et disposa ainsi presque tous les canons sous cinquante titres. Ce qui mérite surtout d'être remarqué, c'est qu'il emploie les vingt-un canons du concile de Sardique ; notamment, dans son titre XVI, il cite tout au long les canons de ce concile, qui reconnaissent le droit d'appel au Pape, le droit du Pape d'ordonner un nouveau jugement par les évêques des provinces voisines, d'envoyer un légat pour les présider, et la défense d'ordonner un évêque à la place de celui qui appelle, jusqu'à ce que le Pape ait décidé de son appellation (4). Jean le Scolastique fit, depuis, un abrégé de cet ouvrage, intitulé : *Nomocanon*, auquel il ajoute sur

(1) Greg., Tur., l. V, c. xx. — (2) Theophan., Cedr., Zon. — (3) Greg. Tur., c. xxxi. *Hist. Micella.* — (4) *Biblioth. juris canonici*, t. II, p. 537 et 538.

chaque titre les *Novelles* correspondantes de l'empereur Justinien. Sur le chapitre XVI, il remarque que la trente-unième constitution de cet empereur, qui taxe ce que le nouvel évêque devait donner à son ordination, est contraire aux canons des apôtres et des conciles. C'était en effet prescrire la simonie, au lieu de la proscrire (1).

Jean le Scolastique étant mort le 31 août 577, aussitôt le peuple de Constantinople demanda aux empereurs, avec de grands cris, le retour de saint Eutychius. Justin et Tibère, qui aimaient ce patriarche non moins que le peuple, y consentirent volontiers. Il y avait douze ans qu'il était retiré dans son monastère d'Amasée, métropole du Pont, et il y avait opéré principalement sur les malades, un grand nombre de miracles, dont plusieurs sont rapportés dans sa vie, écrite par un témoin oculaire, le prêtre Eustache, compagnon de son exil et de sa vie entière. Il soulagea aussi dans la famine le peuple des provinces environnantes, ravagées par les Perses ; et la farine de son monastère se multiplia miraculeusement. Son retour d'Amasée à Constantinople fut comme une marche triomphale. Partout les peuples allaient à sa rencontre et lui présentaient des malades; car Dieu honora son voyage par plusieurs miracles. A Nicomédie, les Juifs mêmes criaient : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur! Vive la foi des chrétiens! De Chalcédoine à Constantinople, la mer était couverte de barques qui l'attendaient. A son entrée dans la capitale, les rues étaient tapissées et jonchées de fleurs; on brûlait des parfums sur son passage : ce n'étaient partout que festins et que réjouissances ; la nuit même fut transformée en plein jour par les illuminations et les feux de joie. Il revint le même jour qu'il était parti, à la fête de saint Timothée. Il logea dans le même palais d'Hormisdas, d'où il avait été envoyé en exil. Le lendemain, qui était un dimanche, il alla, revêtu de ses ornements pontificaux et accompagné de tout son clergé, à l'église de Notre-Dame de Blaquernes, où les empereurs Justin et Tibère le reçurent avec beaucoup d'affection et d'honneur. De là il passa dans la grande église de Sainte-Sophie, où, après avoir célébré le saint sacrifice, il distribua la communion au peuple depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après midi, parce que tout le monde voulait la recevoir de sa main (2).

Cependant ce saint homme tomba dans une erreur, mais dont il fut désabusé par un autre saint. Il avait composé sur la résurrection un écrit, où il prétendait qu'après la résurrection notre corps ne serait plus palpable, mais plus subtil que l'air et le vent. Saint Grégoire, nonce apostolique à Constantinople, eut avec lui des conférences sur ce sujet, et lui objecta ces paroles de Jésus-Christ dans l'Evangile : Palpez et voyez, parce qu'un esprit n'a point de chair et d'os, comme vous voyez que j'en ai. Eutychius répondit : Notre Seigneur le fit pour ôter à ses disciples le doute de sa résurrection. Voilà qui est bien étrange, dit Grégoire, que pour ôter le doute à ses disciples, il nous ait donné sujet de douter : car, s'il n'avait pas réellement ce qu'il leur a montré, en confirmant leur foi, il détruit la nôtre. Eutychius ajouta : Son corps était palpable quand il le montra à ses disciples ; mais, après avoir confirmé leur foi, il devint plus subtil. Grégoire opposa ce passage de saint Paul : Jésus-Christ ressuscité ne meurt plus, d'où il conclut qu'il ne lui est arrivé aucun changement après sa résurrection. Eutychius lui objecta ce qui est dit : Que la chair et le sang ne posséderont pas le royaume de Dieu. A quoi saint Grégoire répondit : Que la chair et le sang se prennent, dans l'Ecriture, en deux manières, ou pour la nature humaine en elle-même, ou pour la corruption du péché, et il en apporta les preuves, concluant que, dans la gloire céleste, la nature de la chair restera, mais délivrée des infirmités de cette vie. Eutychius en convint aussitôt; mais il ne voulait pas encore convenir que le corps pût ressusciter palpable.

Par suite de cette contestation, ils cessèrent de se voir. L'empereur Tibère, en ayant eu connaissance, les fit venir en particulier l'un et l'autre, écouta leurs raisons, réfuta lui-même le sentiment d'Eutychius, et jugea que son écrit devait être jeté au feu. En sortant de cette dernière conférence, Eutychius et Grégoire tombèrent tous deux dangereusement malades; Eutychius même en mourut, mais complétement revenu de son erreur. Car les amis de Grégoire étant allés le saluer de sa part, peu avant sa mort, il se prit la peau en leur présence, et dit ces paroles de Job : Je confesse que nous ressusciterons tous dans cette chair. Aussi saint Grégoire cessa-t-il de poursuivre cette erreur, d'autant plus qu'il n'y avait personne qui la suivît (3). Eutychius mourut le 5 avril 582, et, six jours après, il eut pour successeur Jean, diacre de la grande église de Constantinople, surnommé le Jeûneur, qui tint le siége treize ans.

Une des affaires principales que devait négocier saint Grégoire, comme nonce apostolique, était d'obtenir de l'empereur qu'il envoyât des troupes contre les Lombards, qui ravageaient l'Italie et assiégeaient Rome. Mais Tibère, occupé en Orient de la longue guerre des Perses, ne put envoyer que des secours insignifiants. Il finit même par conseiller aux Romains de gagner, à force d'argent, les Lombards et de les envoyer contre les Perses; ou bien, s'ils ne pouvaient y réussir, de prendre à leur solde quelques chefs des Francs pour combattre les Lombards. C'était, dans le fond, abandonner le Pape et l'Italie à eux-

(1) *Biblioth. juris canonici*, p. 624. — (2) *Vita S. Euthych. Acta SS.*, 6 *april.* — (3) Greg., *Moral.*, l. XIV. n. LV, *alias.* XXIX.

mêmes, et leur dire à peu près : Tirez-vous-en, comme vous pourrez (1).

La guerre entre les Romains et les Perses avait recommencé depuis l'an 551 ; elle se faisait avec des alternatives de succès et de revers pour les uns et pour les autres : d'une bataille à l'autre, et pendant les suspensions d'armes, on négociait la paix sans pouvoir s'entendre ; à la fin, le roi de Perse, Chosroès, ayant éprouvé de suite plusieurs défaites et voyant une partie de ses provinces ravagées par Maurice, nouveau général des troupes romaines, consentait à toutes les conditions d'une paix durable, lorsqu'il mourut en 579, après quarante-huit ans de règne. Son fils Hormisdas recommence la guerre avec fureur; mais Maurice ravage la Perse, et en défait les armées dans deux batailles sanglantes. De son côté, l'excellent empereur Tibère ne négligeait aucun moyen de faciliter la paix. Afin de se concilier l'amitié d'Hormisdas, il lui renvoya une multitude considérable de prisonniers persans, qu'il avait rassemblés à Constantinople. Il porta la libéralité jusqu'à leur fournir des habits et toutes les commodités du voyage. Les Perses, surtout les parents des prisonniers, furent émerveillés de cette générosité romaine; Hormisdas la méprisa comme une faiblesse. C'est qu'au lieu d'aimer ses peuples, il fut toujours pour eux un cruel tyran.

Tibère aima les siens jusqu'à la mort : sa dernière pensée fut pour leur bonheur. Comme sa santé dépérissait de jour en jour, il cherchait de tous côtés un successeur digne de l'empire. Après de longues et sérieuses réflexions, il fixa son choix sur Maurice, le vainqueur des Perses, et le nomma césar, le 5 août 582. Il lui fiança en même temps Constantine, sa fille aînée, et donna en mariage la seconde nommée Carito, au patrice Germain, le plus distingué des sénateurs. Huit jours après, sentant qu'il n'avait plus que peu de moments à vivre, il assembla dans son palais le patriarche avec son clergé, le sénat avec les principaux du peuple, et se fit porter en litière sur le trône. Comme sa faiblesse le mettait hors d'état de se faire entendre, un de ses ministres prononça en son nom une allocution fort touchante, avec les avis les plus sages et les plus paternels pour le nouvel empereur. Ensuite, au milieu des larmes et des bénédictions des assistants, Tibère rappelant ce qui lui restait de force, posa lui-même, de ses mains défaillantes, la couronne sur la tête de Maurice, et le revêtit de la pourpre impériale. Après quoi, s'étant fait reporter dans son lit, il y mourut le lendemain 14 août, regretté et pleuré de tout le monde (2). Il avait régné, et comme césar et comme empereur, sept ans sept mois et neuf jours.

Maurice, d'une famille originaire de Rome, était né à Arabisse en Cappadoce, dont son oncle maternel, Adelphius, était évêque. Il était capitaine des gardes, quand il fut envoyé pour commander les armées d'Orient. Paul, son père, vivait encore, ainsi que Joanna, sa mère, quand il fut élevé à l'empire. Il avait d'excellentes qualités, mais il n'égalait pas Tibère. Il était pieux, chaste, appliqué à ses devoirs, protégeait les sciences ; mais il était enclin à l'avarice. Il fut lié d'amitié avec saint Grégoire, le nonce apostolique, au point qu'il le fit parrain d'un de ses enfants.

Au milieu des affaires de sa nonciature, saint Grégoire s'occupait d'un ouvrage de piété : son Commentaire sur Job. Il ne l'entreprit pas de lui-même, mais à la prière de saint Léandre, évêque de Séville, et aux instances réitérées des religieux de son monastère de Saint-André, qui l'avaient suivi à Constantinople. Ils le prièrent de leur expliquer ce livre ; de leur en découvrir les profonds mystères, le sens allégorique et les applications morales à la vie chrétienne. Il commença par leur expliquer de vive voix les premiers chapitres, puis il dicta des homélies sur le reste. Ayant eu depuis plus de loisir, il repassa tout l'ouvrage, et en fit un commentaire suivi en trente-cinq livres, qu'il partagea en six volumes. Voici comme il expose sa méthode : Nous établissons d'abord l'histoire comme le fondement de notre discours ; ensuite, par le sens allégorique, nous élevons l'édifice de la foi ; et, par la moralité, nous embellissons cet édifice comme avec des ornements et des peintures. Il suit ordinairement la version de saint Jérôme, qu'il appelle la nouvelle ; mais lorsqu'il en est besoin, il cite aussi l'ancienne. La raison qu'il en donne, c'est que le Siége apostolique se servait de l'une et de l'autre. Ce commentaire de saint Grégoire fut reçu avec un applaudissement universel. De son vivant, bien des évêques le faisaient lire publiquement dans leurs églises pendant les offices divins.

Saint Léandre, avec qui saint Grégoire se lia d'une amitié intime à Constantinople, était d'une famille illustre de Carthagène en Espagne. Son père se nommait Sévérien, et sa mère Turture ou Théodore. Il était l'aîné d'une famille de saints. Son frère puîné fut saint Isidore, son disciple et son successeur dans le siége épiscopal de Séville. Il avait un autre frère, qui était saint Fulgence, évêque d'Ecija et de Carthagène, et une sœur consacrée à Dieu, qui était sainte Florentine. Plusieurs auteurs supposent qu'une autre sœur de saint Léandre, nommée Théodosie, épousa Lévilgide, roi des Visigoths, et fut mère de saint Herménigilde et du roi Reccarède. Léandre, étant encore fort jeune, se retira dans un monastère, où il passa plusieurs années dans les exercices de la pénitence, dans l'étude des saintes Ecritures et des sciences ecclésiastiques. La renommée de sa vertu, de sa doctrine et de son éloquence le fit élever sur le siége métropolitain de Séville. Cette haute

(1) Mennad., *Ex. leg.*, p. 124, *alias*. 83. — (2) *Theophyl. Simoc.*, l. I, c. I et II.

dignité ne changea rien à sa manière de vivre. Il ne diminua rien de ses austérités, quoiqu'il eût à gouverner un grand peuple et à pourvoir aux besoins de presque toutes les églises d'Espagne.

L'Espagne était alors divisée entre trois puissances. Les Romains ou les empereurs y possédaient encore quelques villes : la plus grande partie du pays était occupée par les Visigoths; quelques provinces, en particulier la Galice, par les Suèves. Les Suèves et les Visigoths étaient généralement ariens; mais le temps approchait où ils allaient se réunir à l'Eglise catholique. L'hérésie leur était venue originairement de Constantinople : la foi orthodoxe leur viendra de France. Les Suèves furent les premiers à y revenir.

C'était vers l'an 562, cent cinquante ans depuis que les Suèves étaient établis en Galice. Leur roi, que Grégoire de Tours nomme Chararic, et d'autres historiens Théodemire ou même Ariamire, avait un fils dangereusement malade et qui respirait à peine. Le roi, le voyant donc à l'extrémité, dit aux siens : Mais ce Martin, que l'on dit qui fait tant de miracles dans les Gaules, dites-moi, je vous prie, de quelle religion était-il ? Ils lui répondirent : De son vivant, il gouvernait comme évêque un peuple catholique; il enseignait qu'il faut adorer le Fils avec le Père et le Saint-Esprit, comme étant d'une même substance; et maintenant, élevé au ciel, il ne cesse de combler son peuple de bienfaits. S'il en est ainsi, reprit le roi, que quelques-uns de mes fidèles amis aillent jusqu'à son temple avec des présents considérables; et s'ils obtiennent la guérison de mon fils, je m'informerai de la foi catholique, et je croirai ce que Martin a cru. Il fit donc peser de l'or et de l'argent autant que pesait son fils, et l'envoya au sépulcre du saint, à Tours. Les envoyés étant revenus, rapportèrent au roi qu'ils y avaient vu faire plusieurs miracles, et ajoutèrent : Nous ignorons pourquoi votre fils n'est pas guéri. Le roi comprit que son fils ne guérirait point qu'il ne crût Jésus-Christ égal à son Père. C'est pourquoi il commença à bâtir une église magnifique en l'honneur de saint Martin; et, quand elle fut achevée, il dit : Si je suis assez heureux de recevoir des reliques de cet homme juste, je croirai tout ce qu'enseignent les évêques.

Il envoya donc les siens une seconde fois, avec des présents encore plus considérables que la première. Les députés, étant arrivés à Tours, demandèrent des reliques. On offrit de leur en donner suivant la coutume, c'est-à-dire des linges ou des pièces d'étoffe qui eussent été quelque temps sur le tombeau; mais ils dirent : Permettez-nous d'y mettre nous-mêmes ce que nous voulons emporter. Alors ils y mirent un drap de soie après l'avoir pesé, et dirent : Si nous trouvons grâce devant notre saint patron, ce que nous avons mis pèsera demain davantage, et nous le garderons comme une bénédiction. Ils passèrent la nuit en prières au pied du tombeau; et le lendemain, l'étoffe ayant été mise une seconde fois dans la balance, elle enleva entièrement le poids qui auparavant lui faisait équilibre. Ils emportèrent alors ces reliques en triomphe et partirent en chantant des psaumes dans les rues de Tours. Les prisonniers de la ville demandèrent ce que c'était; on leur dit : Ce sont les reliques du seigneur Martin que l'on envoie en Galice : c'est pour cela qu'on chante. Aussitôt les prisonniers invoquent le saint avec larmes : leurs chaînes se rompent, la prison s'ouvre d'elle-même, et ils courent, à la vue de tout le peuple, se prosterner devant les reliques et remercient leur libérateur. L'évêque obtint du juge qu'il ratifiât la grâce que saint Martin venait de leur faire.

Les députés de Galice en eurent une extrême joie, ne doutant pas que le saint ne leur fût favorable; et, après une heureuse navigation, ils arrivèrent chez eux. Les reliques furent reçues avec une extrême vénération : le fils du roi, parfaitement guéri, vint au-devant; le roi reconnut l'unité du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, et fut oint du saint chrême, avec toute sa maison; et les lépreux, qui étaient en grand nombre dans son peuple, furent tous guéris. Il se fit une multitude de miracles en la nouvelle église de Saint-Martin, et le peuple était si zélé pour la religion catholique, qu'il eût souffert le martyre s'il en avait eu l'occasion. C'est ainsi que cet événement est rapporté par Grégoire, qui fut évêque de Tours environ douze ans après (1).

Cette conversion se fit principalement par les travaux d'un autre saint Martin, que la Providence fit arriver en Galice en même temps que les reliques y arrivaient. Il était de Pannonie, aussi bien que saint Martin de Tours. Etant encore jeune, il fit un voyage en Orient, dans le dessein de visiter les saints lieux. Il se rendit si habile dans les sciences, qu'au jugement de Grégoire de Tours, il surpassait tous ceux de son siècle. Ce fut donc lui qui donna aux Suèves de Galice la règle de la foi, qui affermit les églises, fonda des monastères, composa des livres de piété et écrivit un grand nombre de lettres pour exhorter les nouveaux convertis à la pratique de toutes les vertus. Saint Martin fonda entre autres le monastère de Dume, dont il porta depuis le nom; c'est un lieu non loin de Brague, où, par le secours du roi, il établit une communauté sous la règle de saint Benoît, qu'il introduisit par conséquent en Espagne.

Peu de temps après, savoir le 26 décembre 562, le roi Théodemir fit tenir un concile dans la ville de Lugo, pour confirmer la foi catholique et pour les diverses affaires de l'Eglise. Après que les évêques eurent achevé ce qu'ils avaient à régler, le roi leur envoya une lettre par laquelle il leur représentait qu'il y avait

(1) Greg. Tur., *De mir. Mart.*, l. I, c. XI.

trop peu d'évêques dans la Galice ; en sorte qu'il y avait des églises que leur évêque ne pouvait visiter chaque année, et qu'il était difficile, n'y ayant qu'un métropolitain, que le concile pût s'assembler tous les ans. Pour y remédier, les évêques érigèrent Lugo en métropole, comme Brague l'était déjà, et firent de nouveaux évêchés, l'un desquels fut le monastère de Dume, dont saint Martin, qui en était abbé, fut le premier évêque. Ils déterminèrent aussi les paroisses de chaque diocèse; pour éviter les disputes entre les évêques voisins.

L'année suivante 563, troisième du règne d'Ariamire ou de Théodemire, il se tint, le 1er de mai, un concile à Brague, où assistèrent huit évêques, entre autres Martin, que l'on croit être l'évêque de Dume. Lucrétius, archevêque de Brague, y présidait. D'abord il proposa d'assurer la foi, particulièrement contre les restes des priscillianistes, et pour cela de faire lire les lettres du pape saint Léon aux évêques de Galice, ainsi que les décrets des conciles que tinrent ces évêques par son ordre. Tous les évêques dirent : Il est très-nécessaire de lire ces monuments, afin que les plus simples, entendant les décrets des saints Pères, apprennent que l'hérésie de Priscillien est condamnée depuis longtemps par le Siége du bienheureux apôtre Pierre. Après avoir, sur ce principe, assuré la foi, Lucrétius proposa de régler l'unité de la discipline et de la liturgie. Les évêques rappelèrent avant tout le même principe général, savoir, la forme que Profuturus, prédécesseur de Lucrétius, avait reçue de Rome ; et il fut statué, dans un quatrième et un cinquième canons, qu'on suivrait partout, dans la célébration de la messe et l'administration du baptême, non pas la forme établie par Profuturus, archevêque de Brague, comme dit Fleury, mais l'ordre que Profuturus, ci-devant métropolitain de Brague, avait reçu par écrit de l'autorité même du Siége apostolique (1). Telles sont les propres paroles du concile, qui les répète même jusqu'à cinq fois.

Le 1er juin 572, deuxième année du roi Miron ou Ariamir, que l'on croit être le fils de Théodomire, saint Martin de Dume, devenu archevêque de Brague, tint un concile des deux provinces de Galice, c'est-à-dire de Brague et de Lugo. On le compte pour le second de Brague. Les actes portent en tête cette formule : Notre Seigneur Jésus-Christ régnant, ère 610, deuxième année du roi Miron. Saint Martin présida au concile, qui était composé de douze évêques, six de chaque province. Il fit lire d'abord ce qui avait été réglé au concile précédent, où il avait assisté en 563, et proposa d'achever ce qu'on n'avait pu faire alors. Cela ne regardait point la foi, n'y ayant à ce sujet aucune difficulté dans ces deux provinces, mais seulement la discipline ecclésiastique, qui devait être réglée suivant l'Ecriture et les canons. De son avis et de celui des évêques, on lut ces paroles de saint Pierre sur les devoirs des pasteurs : Paissez le troupeau de Dieu, qui vous est commis, le surveillant, non par une espèce de contrainte, mais par une affection volontaire qui soit selon Dieu ; non par un honteux désir de gain, mais par une charité désintéressée ; non en dominant sur l'héritage du Seigneur, mais en vous rendant les modèles du troupeau, afin que, quand le prince des pasteurs paraîtra, vous remportiez une couronne de gloire qui ne se flétrira pas (2). Tous les évêques promirent, avec la grâce de Dieu, d'obéir à ce divin précepte. Après quoi ils dressèrent dix canons pour en faire l'application aux détails de la discipline.

Il est dit dans le premier : Que les évêques, en visitant leurs églises, examineront premièrement les clercs, pour savoir comment ils célèbrent la messe et les autres offices de l'Eglise ; qu'après l'examen des clercs, ils assembleront leurs peuples un autre jour pour leur apprendre à fuir les erreurs des païens, l'homicide, l'adultère, le parjure, le faux témoignage et les autres péchés mortels, et à croire la résurrection et le jour du jugement, où chacun recevra selon ses œuvres. Le second porte : Que l'évêque ne prendra en sa visite, pour son droit honoraire nommé cathédratique, que deux sous d'or, et qu'il n'exigera point la troisième partie des offrandes, qui doit être employée pour le luminaire et les réparations ; qu'il ne pourra non plus exiger aucune œuvre servile des clercs des paroisses. Il leur est enjoint, par le troisième, de faire gratuitement les ordinations, et de n'ordonner les clercs qu'après un soigneux examen et sur le témoignage de plusieurs. Le quatrième défend aux évêques de prendre à l'avenir le tiers du sou d'or que l'on avait exigé jusqu'alors pour le saint chrême, sous prétexte du peu de baume qui y entre, de peur qu'ils ne paraissent vendre les dons du Saint-Esprit. Le cinquième défend aussi d'exiger quoi que ce soit des fondateurs pour la consécration des églises ; seulement il les charge de prendre garde qu'elles soient suffisamment dotées et par écrit, n'étant pas raisonnable qu'il n'y ait point de revenus, soit pour ceux qui desservent cette église, soit pour le luminaire.

Il est dit dans le sixième : Que si quelqu'un prétend fonder une église, à condition de partager les offrandes avec les clercs, aucun évêque ne la consacrera, comme étant fondée plutôt par intérêt que par dévotion ; cet abus avait lieu en quelques endroits. Il en régnait un autre. Souvent les pauvres n'ayant pas de quoi donner aux ministres pour baptiser leurs enfants, différaient leur baptême, ou ne le leur procuraient point du tout. Pour remédier à un si grand mal, dont la suite était la perte éternelle de ces enfants, le concile déclare, par le septième canon, qu'il sera permis aux

(1) Labbe, t. V col. 839 et 840. — (2) Pet. v.

prêtres de prendre ce qui sera offert volontairement pour le baptême; mais il leur défend de rien exiger. Le huitième soumet à la peine d'excommunication celui qui aura accusé de fornication un clerc, et qui n'aura pu le prouver. Le neuvième charge le métropolitain d'annoncer aux évêques le jour de la Pâque à la fin du concile, et chaque évêque de l'annoncer au peuple le jour de Noël après l'Evangile, afin que personne n'ignore le commencement du carême. Quelques prêtres infectés de l'erreur des priscillianistes disaient des messes pour les morts, après avoir déjeuné. Le dixième canon condamne cet abus, et ordonne que si quelque prêtre, à l'avenir, fait quelque chose de semblable, il sera privé de son office et déposé par son évêque.

La même année 572, il se tint à Lugo un concile des évêques de cette province. Le roi y confirma la division des diocèses, établie au concile de 562. Nitigius, archevêque de Lugo, présidait à l'assemblée, où se trouvèrent des légats du Saint-Siége. Nous n'en avons point les actes, mais nous avons une collection de canons, que saint Martin de Dume adresse à Nitigius et à son concile, et qui est comme un manuel canonique à l'usage des évêques. Il remarque, dans la préface, que les canons faits par les anciens Pères dans les conciles d'Orient, ayant d'abord été écrits en grec, ont été altérés dans la suite, tant par la faute des traducteurs latins que par la négligence des copistes : en conséquence, il a travaillé à les rendre plus corrects, soit en mettant dans une grande clarté ce que les traducteurs ont rendu obscurément, soit en rétablissant les textes qu'ils avaient changés avec trop peu de précaution. Son recueil est divisé en deux parties, dont la première regarde les évêques et tout le clergé; la seconde, les laïques. Son dessein dans cette division était de mettre les lecteurs en état de trouver sans peine les canons qui les intéressaient. Ils sont en tout au nombre de quatre-vingt-quatre. On trouve à la tête de chacun l'indication du concile d'où il a été tiré (1).

Miron, roi de Galice, dans le désir qu'il avait de s'instruire de la véritable sagesse, pressait saint Martin, par ses lettres, de lui écrire souvent, soit pour le consoler, soit pour l'exhorter, soit sur un sujet quelconque. Le saint évêque lui adressa un petit traité fort élégant, des quatre vertus cardinales, qu'il intitula : *Forme d'une vie honnête*. Il l'accompagna d'une épître dédicatoire, où l'on voit les relations les plus amicales entre le prince et l'évêque. Ce n'était pas uniquement pour le roi qu'il avait composé cet opuscule, mais plutôt pour ses officiers : ce n'était pas un manuel de piété pour les chrétiens qui aspiraient à la perfection, mais un abrégé de la morale naturelle pour les laïques qui voulaient vivre honnêtement. Il est écrit avec une élégante simplicité, et avec la concision propre à des maximes. Les instructions qu'il donne au roi sont remarquables. Il lui recommande de ne jamais laisser sortir de sa bouche aucune parole déshonnête, et de mêler de telle sorte l'enjouement au sérieux, qu'il n'en résulte aucun détriment ni pour sa dignité ni pour la pudeur. Il veut aussi que le sel de ses discours n'ait rien de mordant. Soyez gracieux à tous, flatteur à personne, familier à peu, équitable à tout le monde. Il lui fait remarquer que la justice est une loi divine et le lien de la société humaine ; que pour la pratiquer, il faut non-seulement ne rien prendre à autrui, mais encore lui restituer ce qu'on lui aurait ôté. Il ne met point de différence entre assurer une chose et jurer qu'elle est véritable; mais il ne s'exprime ainsi que par rapport au roi, dont en effet la parole doit tenir lieu de serment. Il semble encore approuver le mensonge dans des occasions pressantes, pourvu qu'on s'en serve, non pour assurer une chose fausse, mais pour mettre à couvert la vérité. On voit néanmoins, par la suite, qu'il ne veut dire autre chose, sinon qu'il est permis quelquefois de taire la vérité. Lorsqu'il y a, dit-il, une cause honnête, le juste ne publie point son secret; il tait ce qu'il faut taire, il dit ce qu'il faut dire (2).

L'on a encore de saint Martin un autre opuscule, intitulé : *Des Mœurs*. C'est un tissu de maximes morales, également propres à former l'homme à la vertu et aux devoirs de la société civile. En voici quelques-unes : Avertissez vos amis en secret; faites leur éloge en public. Ne demandez point ce que vous refuseriez à un autre ; ne refusez point ce que vous demanderiez vous-même. Servez-vous plus souvent des oreilles que de la langue. Lorsque vous voulez dire quelque chose, dites-la d'abord à vous-même, avant de la dire aux autres (3). Saint Martin de Dume mourut vers l'an 580.

Pendant que la foi catholique florissait chez les Suèves d'Espagne, elle éprouvait chez les Visigoths une persécution, mais qui devait être la dernière. La royauté des Visigoths était élective ; la plupart de leurs rois périssaient de mort violente. Amalaric avait été tué en 531 ; son successeur, Theudis, le fut en 548 ; Theudisèle, qui remplaça Theudis, fut égorgé dans un festin, après dix-huit mois de règne; Agila, que les grands lui donnèrent pour successeur, se vit bientôt abandonné d'une partie d'entre eux, qui avaient à leur tête Athanagilde, et fut poignardé par ceux mêmes qui lui étaient demeurés fidèles. Athanagilde, pour l'emporter contre Agila, avait appelé à son secours les Romains, qu'il s'efforça ensuite, pendant tout son règne, de chasser d'Espagne. Il avait de sa femme Gosvinde deux filles, Galsuinde et Brunichilde ou Brunehaut qu'il maria, Galsuinde à Chilpéric, roi de Paris, et Brunichilde à Sigebert, roi d'Austrasie. Athanagilde mourut, l'an 567, de

(1) Labbe, t. V, col. 309. — (2) *Bibl. PP.*, t. VIII. D'Acheri, *Spicil.*, t. III, p. 312. — (3) *Bibl. PP.*, t. X.

mort naturelle, après quinze ans et demi de règne. On lui donna pour successeur Liuva, qui, au bout de deux ans, s'associa son frère Lévigilde, et mourut l'an 572. Lévigilde avait épousé Théodosie, sœur de saint Léandre, et en avait deux fils, Herménigilde et Reccarède. Théodosie étant morte, il épousa Gosvinde, veuve d'Athanagilde. Pour perpétuer la royauté dans sa famille et d'élective la rendre peu à peu héréditaire, Lévigilde déclara rois ses deux fils, Herménigilde et Reccarède, et partagea le royaume en trois. Lévigilde garda Tolède pour sa capitale, Herménigilde eut Séville pour la sienne, et Reccarède une ville nouvelle, qui fut appelée de son nom Reccopolis.

Herménigilde avait épousé Ingonde, fille de Sigebert d'Austrasie et de Brunehaut, par conséquent petite-fille de Gosvinde, seconde femme de Légivilde. Gosvinde reçut donc Ingonde avec une grande joie ; mais cette joie ne dura guère. La religion les divisa bientôt ; car Ingonde était catholique très-fidèle, et Gosvinde arienne très-passionnée. Elle voulut persuader à sa petite-fille de se faire rebaptiser ; mais Ingonde résista courageusement, et dit : Il me suffit d'avoir été purifiée une fois du péché originel par le baptême, et d'avoir confessé la sainte Trinité dans une égalité parfaite. Je proteste croire ce mystère de tout mon cœur, et jamais je ne m'écarterai de cette croyance. A ces mots, Gosvinde entra en fureur, la prit par les cheveux, la jeta par terre, la frappa longtemps à coups de pied ; puis, l'ayant mise en sang, la fit plonger dans une pièce d'eau, pour la rebaptiser par force ; mais Ingonde demeura toujours catholique.

Après avoir résisté avec tant de courage aux caresses et aux violences de son aïeule, elle entreprit de convertir le roi son mari. Herménigilde résista longtemps. Mais à la fin, instruit et persuadé par saint Léandre, évêque de Séville, sa capitale, et de plus son oncle maternel, il abjura l'hérésie arienne, fut réconcilié à l'Eglise par l'onction du saint chrême, et reçut le nom de Jean, quoiqu'il ne soit connu que sous celui d'Herménigilde.

Cette glorieuse conquête coûta aux catholiques d'Espagne bien des travaux et même bien du sang. Lévigilde, ayant appris la conversion de son fils, entra dans une étrange colère, et commença contre les catholiques une violente persécution. Plusieurs furent bannis ou dépouillés de leurs biens ; d'autres battus, emprisonnés, mis à mort par la faim ou par divers supplices. Plusieurs évêques furent relégués, les églises privées de leurs revenus et de leurs priviléges. Grand nombre de catholiques furent pervertis par la crainte ou par les libéralités du roi : il en fit rebaptiser quelques-uns, et des évêques mêmes, comme Vincent de Sarragosse, qui d'évêque devint apostat. C'était l'an 580, onzième du règne de Lévigilde. Mais voyant que le plus grand obstacle à l'apostasie des catholiques était l'usage de les rebaptiser, il assembla, l'année suivante 581, à Tolède, un concile de ses évêques ariens, où il fut convenu qu'on ne rebaptiserait plus ceux qui se convertiraient de la religion romaine, mais qu'on se contenterait de leur imposer les mains et de leur donner la communion, et que l'on dirait : Gloire au Père par le Fils dans le Saint-Esprit. Ces décisions furent causes que plusieurs catholiques se pervertirent.

Trois auteurs contemporains parlent de cette persécution : saint Isidore de Séville, Jean de Biclar, dans leurs chroniques, et saint Grégoire de Tours dans plusieurs de ses ouvrages. Ce dernier en cite plusieurs faits particuliers. Un clerc, amené devant le roi, confessa généreusement que le Fils et le Saint-Esprit sont égaux au Père. Le roi lui offrit beaucoup de présents pour qu'il consentit à dire que le Fils était moindre que le Père. Le confesseur ayant repoussé cette proposition avec horreur, le roi dit : Tu as l'esprit roide et le corps faible ; si les dons n'ont pu te fléchir, les tourments te soumettront. Plût à Dieu, répondit l'ecclésiastique, que je fusse trouvé digne de mourir dans cette confession ; car, pour vos présents, je les abhorre comme une immondice. Le roi, en colère, ordonna de le mettre à la torture et de le battre. Avant d'en venir aux coups, il lui demanda : Que crois tu ? Je vous l'ai déjà dit, répondit le confesseur : je crois en Dieu le Père tout-puissant et en son Fils Jésus-Christ. Il fut donc battu cruellement ; mais, d'après ce qu'il raconta lui-même, il ne sentit que les trois premiers coups, et prêcha la foi catholique au milieu des tortures avec plus de hardiesse qu'auparavant. Le roi le bannit ensuite de l'Espagne, et il vint dans les Gaules, où il raconta lui-même son histoire à la personne de qui l'apprit saint Grégoire de Tours (1).

Mais la colère de Lévigilde et de la reine Gosvinde s'emportait surtout contre Herménigilde et contre sa femme Ingonde, qu'ils avaient résolu de perdre ou de faire apostasier. A cet effet, le vieux roi ne tarda guère à rassembler une armée contre son fils, qui en fit autant pour sa défense : bien des villes prirent le parti d'Herménigilde, dans la crainte qu'on ne les forçât d'abandonner la foi de leurs pères. Fleury dit à ce propos : Ainsi Herménigilde se révolta ouvertement. Cette expression n'est point exacte. La révolte est un soulèvement des sujets contre le souverain, ou d'un inférieur contre son supérieur. Or, Herménigilde, déclaré roi depuis plusieurs années, ayant sa capitale et son royaume, n'était plus le sujet ni l'inférieur de son père, mais son égal. Il y avait donc, non point révolte, mais guerre entre deux rois. Encore n'est-ce pas le fils qui commence ; il ne fait que se défendre, et se défendre légitimement. Le succès ne change rien à la nature même de la chose ;

(1) Greg. Tur., *De gl. mart.*, l. I, c. LXXXII.

et Grégoire de Tours raisonne mal, quand il conclut de la non-réussite, que l'entreprise n'était pas légitime. D'ailleurs, le résultat final sera la conversion des Visigoths.

Or, pendant que Lévigilde marchait contre son fils, ses troupes, composées peut être entièrement d'ariens, saccageaient les lieux sacrés et leurs habitants. Sur leur passage se trouvait un monastère de Saint-Martin, entre Sagonte et Carthagène. A leur approche, les moines se sauvèrent dans une île de la mer : il ne demeura que l'abbé, retenu par la vieillesse. Les Goths pillèrent le monastère. Un d'entre eux tira le glaive pour tuer le vieillard ; mais aussitôt il tombe à la renverse et expire. Les autres s'enfuirent d'épouvante. Le roi, l'ayant appris, fit reporter au monastère tout ce qu'on avait enlevé. Ensuite il demanda secrètement à un de ses évêques ariens: Pourquoi vous autres ne faites-vous pas de miracles, pour confirmer votre foi parmi les peuples? L'évêque lui répondit : Quant à moi, j'ai rendu bien des fois la vue à des aveugles et l'ouïe à des sourds, et je puis faire ce que vous dites. Alors, appelant un des hérétiques, il lui dit à l'oreille : Recevez ces quarante pièces d'or, et asseyez-vous, les yeux fermés, à l'endroit où je passerai avec le roi ; demandez alors tout haut, que je vous rende la vue en vertu de ma croyance. L'autre exécuta la chose comme elle était convenue. L'évêque, qui marchait à la droite du roi, mit les mains sur les yeux du prétendu aveugle, et dit avec un grand air d'assurance : Qu'il vous soit fait suivant ma foi ! Aussitôt le soi-disant aveugle perdit réellement la vue, et la perdit avec des douleurs si grandes, qu'il dévoila la tromperie devant tout le monde. Grégoire de Tours, qui en écrivait l'histoire dans le temps même, rappelle que pareille aventure était déjà arrivée à Cyrola, évêque arien des Vandales d'Afrique (1).

Herménigilde, dont l'armée était de beaucoup inférieure à celle de son père, implora l'assistance des troupes romaines que les empereurs grecs entretenaient encore en Espagne, pour conserver le peu qui y restait à l'empire. Il envoya dans le même but à Constantinople son oncle maternel saint Léandre, qui s'y lia d'amitié avec le nonce apostolique saint Grégoire. Herménigilde sollicita aussi les secours des rois de France, tous proches parents de sa femme Ingonde. Mais ces rois étaient presque toujours divisés l'un contre l'autre. Lévigilde envoya des ambassades en sens contraire. Il en fut de même pour Miron, roi catholique des Suèves. Il fut sollicité et par le père et par le fils. Grégoire de Tours suppose qu'il se déclara pour le fils ; Jean de Biclar suppose qu'il se déclara pour le père. Les chefs des troupes grecques ou romaines en Espagne promirent avec serment à Herménigilde de le soutenir, et reçurent en otage sa femme Ingonde et un jeune fils qui venait de lui naître, mais ensuite, au mépris de leur serment, ils se laissèrent corrompre par l'or de Lévigilde, et lui promirent secrètement d'abandonner son fils au moment du péril. Le père l'assiégea donc dans Séville pendant plus d'un an, et envoya en exil saint Léandre, à son retour de Constantinople, avec ce qui restait d'évêques catholiques.

Herménigilde, ne pouvant espérer de se défendre plus longtemps sans secours, sortit secrètement de la place et alla se réfugier dans le camp des Grecs, dont il n'avait pas encore appris la trahison. S'en étant aperçu, il se sauva dans Cordoue, et de là, suivi de trois cents hommes d'élite, dans la ville d'Osset, où il y avait une église célèbre par la dévotion des peuples. La ville fut prise par les troupes de Lévigilde, qui y mirent le feu. Herménigilde, dépourvu de toute autre ressource, se réfugia dans l'Église pour ne pas s'exposer à périr de la main de son père ou à le faire périr de la sienne. Lévigilde, l'ayant su, lui envoya son frère Reccarède, qui lui promit avec serment qu'il ne lui serait fait aucune humiliation, et lui dit : Viens te prosterner au pied de notre père, et il te pardonnera tout. Herménigilde demanda que le père lui-même vînt dans l'église. A son entrée, il se prosterna à ses pieds. Lévigilde le releva, lui donna le baiser, lui dit des paroles de tendresse et l'emmena dans son camp. Ensuite, oubliant le serment qu'on lui avait fait en son nom, il le fit dépouiller des vêtements royaux et affubler de haillons, et l'envoya en prison. C'était l'année 583.

La prison acheva de sanctifier le roi Herménigilde. Chargé de fers, il apprit de plus en plus à reconnaître la vanité des grandeurs de la terre et à n'aspirer qu'au royaume céleste. Il couchait sur un cilice, et demandait à Dieu, par des prières ferventes, la force qui lui était nécessaire. La fête de Pâques étant venue, son père lui envoya de nuit un évêque arien, offrant de le recevoir en ses bonnes grâces s'il prenait la communion de la main de ce prélat. Mais Herménigilde le repoussa avec indignation et lui reprocha son hérésie, comme s'il eût été en pleine liberté. L'évêque retourna vers le roi Lévigilde, qui, frémissant de colère, envoya des officiers pour tuer son fils. Ils entrèrent dans la prison ; et l'un d'eux, nommé Sisbert, lui fendit la tête d'un coup de hache. Ainsi mourut le roi Herménigilde, l'an 586, le samedi saint, 13 d'avril, jour auquel on l'honore comme martyr (2).

Cependant saint Léandre ne demeurait point oisif dans son exil. Il y composa deux livres contre les ariens, que nous n'avons plus ; mais nous en avons un troisième, écrit avec beaucoup d'élégance et de piété à sa sœur Florentine, et ayant pour titre : *Institution des vierges et du mépris du monde.* Sainte Florentine avait demandé à son frère quelle succession il lui laisserait en mourant.

(1) Greg., *De glor. confess.*, c. XII et XIII. — (2) Greg. Mag., *Dial.*, l. III, c. XXXI.

Léandre, y ayant fait réflexion, ne trouva rien qui fût digne d'elle dans les biens de la terre, parce qu'ils sont tous périssables. Il fallut donc chercher par-dessus les cieux, d'où lui était venue la grâce de la virginité; et il lui parut que ce qu'il pouvait lui laisser de meilleur, était de lui apprendre à s'attacher entièrement à celui qui est l'héritage des justes et l'époux des vierges. Ce n'est pas penser sagement, lui dit-il, de préférer le monde qui a été racheté du sang de Jésus-Christ, à Jésus-Christ même; celui qui rachète est plus estimable que ce qu'il rachète. Les vierges ont cet avantage, qu'elles sont telles qu'elles ont été formées des mains de Dieu. Le premier homme ne s'est perdu, et avec lui le genre humain, qu'en ne voulant plus être ce que Dieu l'avait fait. Les vierges sont les prémices de l'Eglise. Quelle gloire n'ont-elles point à espérer dans le siècle futur, pour n'avoir pris conseil ni de la chair ni du sang, et pour s'être conservées pures de toute corruption ! Saint Léandre signale en détail les avantages de la virginité, et les dangers où s'exposent celles qui, par de vains ornements, cherchent à plaire aux hommes. Il convient que le mariage a aussi ses prérogatives, ne fût-ce que d'engendrer des vierges et de faire naître des enfants pour le ciel ; mais il soutient que les dangers en sont très-grands et en grand nombre, soit pour cette vie, soit pour l'autre. Il en fait la description, après quoi il donne à Florentine, et aux vierges qui vivaient avec elle en communauté, une règle de vie qu'il distribue en vingt-un chapitres, dont voici le précis:

Fuyez la conversation des femmes engagées dans le mariage ; elles ne vous parleront que des choses qu'elles aiment et qu'elles désirent: en vain paraîtront-elles approuver votre institut; ce ne sera qu'une feinte de leur part pour vous séduire plus aisément, comme des sirènes. Si vous devez fuir les femmes du siècle, combien plus les hommes ! N'ayez donc de familiarité avec aucun, fût-il un saint. De fréquentes visites diffameraient la sainteté de l'un et de l'autre, ou même la feraient périr. C'est un mal de donner lieu aux autres d'en penser de nous. Deux personnes de différent sexe ne sont point ensemble sans péril : c'est mettre le feu près des étoupes. Que si la vierge doit fuir la familiarité même des saints, combien plus celle des jeunes gens dont la vue ne peut faire sur elle que des impressions dangereuses ! A l'égard du boire et du manger, il faut en user modérément et non au delà du besoin, ni rechercher des mets sans lesquels on peut vivre. Si la faiblesse de la santé exige des soulagements, que l'esprit ne se relâche en rien. Daniel n'eut que du mépris pour les mets qu'on lui servit à la table du roi : il vécut de légumes. Quand vous aurez à parler à un homme, que ce soit en présence de deux ou trois de vos sœurs. Jésus-Christ n'eût pas parlé seul à la Samaritaine, si les apôtres n'avaient été obligés de s'absenter pour acheter de quoi manger ; ils n'eussent pas été non plus surpris de le voir seul avec une femme, si la coutume n'avait été contraire.

Partagez votre temps entre la prière et la lecture. Si vous travaillez des mains ou si vous prenez votre repas, qu'un autre vous lise pendant ce temps. Chercher dans la lecture de l'Ancien Testament un sens spirituel, surtout dans le *Cantique des cantiques*, qui est une figure de l'amour de Jésus-Christ pour son Eglise, et dans l'Heptateuque, c'est-à-dire dans les cinq livres de Moïse, et dans ceux de Josué, et des Juges et de Ruth, que l'on défendait autrefois aux personnes trop charnelles, comme pouvant leur être plus nuisibles qu'utiles. Proportionnez le jeûne à la force du tempérament et à la violence des passions ; le jeûne est un moyen de dompter la chair et de la soumettre à l'esprit. Si vos infirmités ne vous permettent point d'observer un jeûne si rigoureux, vous ne pécherez point, mais vous regardez comme au-dessus de vous celles que l'infirmité ne dispensera pas de cette loi. Au reste, que celle qui par sa santé est en état de la suivre, ne se scandalise point des égards que l'on doit avoir pour celles qui se portent moins bien ; que celles-ci, au contraire, s'humilient de leur infirmité et qu'elles aient de la douleur de ne pouvoir faire ce que font les autres. L'excès dans le vin est un crime mortel : une vierge donc qui est en santé fera bien de s'en abstenir ; celle qui est d'une santé faible ou malade, peut en user avec la modération que saint Paul prescrit à Timothée ; elle doit aussi user du bain uniquement pour le rétablissement de sa santé : tout autre motif le rend dangereux, surtout quand on le prend pour avoir la chair plus belle. La joie que donne une bonne conscience, voilà celle qu'elle doit chercher ; nulle joie mondaine ne doit être de son goût ; la tristesse qui est selon Dieu y est préférable : c'est celle-là qui rend heureux et qui mérite des consolations.

Saint Léandre veut que sa sœur ait un amour égal pour toutes ses sœurs, sans distinction de personnes, la qualite de servantes de Jésus-Christ étant commune à toutes, toutes étant baptisées et recevant ensemble le corps et le sang de Jésus-Christ; mais à l'égard des besoins, il lui conseille de les proportionner aux infirmités de chacune, donnant plus à celle qui a de plus grandes infirmités, les biens demeurant en commun à toutes. La mère de Jésus-Christ n'était riche que dans le Seigneur, et Joseph, son époux, réduit à gagner sa vie en travaillant à des ouvrages en fer. Il ne permet ni ne défend à Florentine l'usage de la viande, sachant qu'elle était d'une santé faible, mais il ordonne à celles qui se portent bien de s'en abstenir ; il est d'avis qu'elle passe le reste de ses jours dans le monastère où elle était entrée, parce que, encore qu'elle y rencontrât quelque sujet de tristesse par la discorde ou

es murmures qui pouvaient y naître, elle y trouvait toujours des exemples de vertu à imiter. La vie commune des monastères a pris son origine dans les premiers fidèles, qui avaient tout en commun; cette vie est préférable à la vie privée que mènent certaines vierges qui demeurent seules dans les villes, où elles ne laissent pas d'être occupées de plaire par la propreté de leurs habits et des soins de leur ménage, qui les détournent des choses de Dieu. Il appelle vol ce qu'une religieuse possède en propre à l'insu de la communauté, parce que, tout devant être en commun, une ne doit pas s'approprier ce qui appartient également aux autres. S'il est permis aux hommes charnels de jurer pour ôter tout soupçon de fraude, il ne l'est pas aux personnes spirituelles, lors même qu'elles sont assurées de dire vrai ; elles doivent se contenter de dire : cela est, ou cela n'est pas; tout ce qu'elles ajouteraient de plus ne pourrait venir que du malin esprit. N'affectez point de parler à une de vos sœurs en particulier, à l'exclusion des autres; ce qu'il est utile à l'une de savoir, ne l'est pas moins à toutes; si ce que vous lui dites est bon, pourquoi ne pas le communiquer aux autres? s'il est mauvais, vous ne devez ni le penser ni le dire à personne. Saint Léandre finit sa règle en conjurant sa sœur de persévérer dans l'état qu'elle avait embrassé; et, après être sortie de sa famille et de son pays, à l'imitation d'Abraham, de ne pas regarder en arrière, à l'exemple de la femme de Lot, de peur que ses sœurs ne voient en elle ce qu'elles doivent éviter (1).

Jean de Biclar eut part, comme saint Léandre, à la persécution de Lévigilde. Il était de la nation des Goths, né à Scalabe ou Santarem, dans la province de Lusitanie. Etant jeune, il alla à Constantinople, d'où, après s'être rendu habile dans les lettres grecques et latines, il revint en Espagne, au bout de dix-sept ans, dans le fort de cette persécution. Lévigilde voulut l'obliger à embrasser l'hérésie arienne ; et, le trouvant ferme dans la foi catholique, il le relégua à Barcelone. Jean y passa dix années, pendant lesquelles il eut beaucoup à souffrir des artifices et de la violence des ariens. Ensuite il fonda un monastère dans les vallées des Pyrénées, nommé Biclar, où, ayant assemblé une communauté, il lui donna une règle très-utile, non-seulement à ses moines, mais à toutes les personnes qui craignent Dieu. Nous n'avons plus cette règle. L'abbé Jean fut depuis élu évêque de Girone. L'année de sa mort est incertaine. Il nous reste de lui une chronique abrégée, qu'il composa pour continuer celle de Victor de Tunnone, commençant à la première année de Justin le Jeune, qui est l'an 566, et finissant à la huitième de l'empereur Maurice, c'est-à-dire à l'an 589 (2).

Les Suèves qui habitaient la Galice furent aussi persécutés par Lévigilde. Car leur roi Eboric, fils de Miron, ayant été dépouillé et mis dans un monastère par Andeca, Lévigilde fit la guerre à celui-ci, le prit, le fit tonsurer et ordonner prêtre. Etant ainsi maître de la Galice, il voulut que les Suèves, depuis peu catholiques, revinssent à l'arianisme, et il en pervertit un grand nombre. En sorte que dans toute l'Espagne, l'hérésie triomphait et semblait affermie pour des siècles. Et toutefois elle approchait de sa fin.

Le roi Lévigilde, qui persécutait si fort les catholiques, ne survécut pas longtemps à son fils saint Herménigilde. Il se repentit bientôt de l'avoir fait mourir, et reconnut la vérité de la religion catholique; toutefois, la crainte de sa nation l'empêcha de la professer publiquement. Etant tombé malade et se voyant à l'extrémité, il fit venir saint Léandre, qu'il avait tant persécuté, et lui recommanda son fils Reccarède, qu'il laissait pour successeur, le priant de lui faire ce qu'il avait fait à son frère par ses exhortations, c'est-à-dire de le rendre catholique. Quelques-uns disaient même que Légivilde avait passé sept jours dans les larmes à regretter les maux qu'il avait faits contre Dieu, et qu'il était mort catholique. Quoi qu'il en soit, il mourut la dix-huitième année de son règne, 587 de Jésus-Christ.

Son fils Reccarède lui succéda, et suivit l'exemple de son frère saint Herménigilde; car s'étant fait instruire et ayant reconnu la vérité de la religion catholique, il reçut le signe de la croix avec l'onction du saint chrême. Le dixième mois de la première année de son règne, il parla avec tant de sagesse aux évêques ariens, qu'il les obligea de se faire catholiques, par raison plutôt que par autorité. En un mot, il convertit toute la nation des Visigoths, ne souffrant pas qu'aucun hérétique servît dans ses armées ou dans les charges. Il ramena aussi tous les Suèves à la religion catholique. Ainsi, le commencement de son règne fut la fin de l'hérésie en Enpagne, où elle avait dominé depuis l'entrée des Barbares, c'est-à-dire depuis le commecsement du cinquième siècle, pendant environ cent quatre-vingts ans. Le roi Reccarède envoya porter les nouvelles de sa conversion dans la province narbonnaise, qui était de son obéissance. Les hérétiques qui y demeuraient se convertirent à son exemple ; mais un évêque arien, nommé Athalocus, en mourut de dépit.

La conversion de Reccarède occasionna toutefois quelques mouvements, qu'il fut obligé de réprimer. Dès la seconde année de son règne, un évêque arien, nommé Sunna avec Seggon et quelques autres d'entre les seigneurs, voulurent se révolter; mais ils furent découverts. On envoya Sunna en exil et on bannit Seggon en Galice, après lui avoir coupé les mains. La troisième année, on de

(1) *Bibl. PP.*, t. XII. — (2) Danisii *Lect. antiq.*, t. I.

couvrit une autre conjuration de l'évêque Uldila et de la reine Gosvinde, belle-mère de Reccarède. Elle avait feint de se joindre à ses intérêts et même d'être catholique, aussi bien qu'Uldila ; mais on reconnut qu'à la communion ils faisaient semblant de prendre l'eucharistie et la jetaient par terre. Uldila fut envoyé en exil ; et Gosvinde, toujours ennemie des catholiques, mourut dans le même temps.

Pour affermir la conversion des Goths, le roi Reccarède assembla un concile de tous les pays de son obéissance. Il le convoqua à Tolède pour le sixième jour de mai de l'an 589, quatrième de son règne. Il s'y trouva soixante-quatre évêques et huit députés pour autant d'évêques absents. Avant que de tenir leurs séances, le roi, qui était présent, les exhorta à s'y préparer par les jeûnes, les veilles et les prières. Ils passèrent trois jours entiers dans ces exercices de piété. Quand ils furent assemblés de nouveau, le roi leur demanda de faire lire, d'examiner synodalement, et puis de garder sa profession de foi sur la Trinité, souscrite de sa main et de celle de la reine, son épouse. Les évêques la reçurent de la main du roi et la firent lire par un notaire. Le roi y dit entre autres, que, par la grâce de Dieu, il travaillait à ramener tous ses sujets à l'unité de la foi et de l'Eglise catholique. Vous avez ici, dit-il, toute l'illustre nation des Goths, qui, bien qu'elle ait été jusqu'à présent séparée de l'Eglise universelle par la malice de ses docteurs, y revient maintenant avec moi de tout son cœur. Vous avez aussi la nation très-nombreuse des Suèves, qui, ayant été entraînée par d'autres dans l'hérésie, a été ramenée à la vérité par nos soins. J'offre ces peuples, par vos mains, comme un sacrifice agréable à Dieu ; c'est à vous à les instruire dans la doctrine catholique. Ensuite il reprend sa confession de foi, en déclarant qu'il anathématise Arius, sa doctrine et ses complices, qu'il reçoit le concile de Nicée, le concile de Constantinople contre Macédonius, le premier concile d'Ephèse contre Nestorius, le concile de Chalcédoine contre Eutychès et Dioscore, et généralement tous les conciles orthodoxes qui s'accordent avec ces quatre. Recevez en conséquence cette déclaration de nous et de notre nation, écrite et confirmée par nos signatures, et gardez-la parmi les monuments canoniques, pour être un témoignage devant Dieu et devant les hommes, que les peuples, sur lesquels nous avons, au nom de Dieu, la puissance royale, ayant quitté leur ancienne erreur, ont reçu dans l'église le Saint-Esprit par l'onction du saint chrême et par l'imposition des mains, en confessant que cet Esprit consolateur est un et égal en puissance avec le Père et le Fils. Si à l'avenir quelqu'un d'entre eux veut se dédire de cette sainte et vraie foi, que Dieu le frappe d'anathème dans sa colère, et que sa perte soit un sujet de joie aux fidèles et un exemple aux infidèles. Le roi avait ajouté à sa profession de foi les définitions des quatre conciles généraux, et l'avait souscrite avec la reine Baddo, son épouse.

A la fin de cette lecture, tout le concile s'écria : Gloire à Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, qui a daigné procurer la paix et l'unité à sa sainte Eglise catholique ! gloire à notre Dieu Jésus-Christ, qui, au prix de son sang, a rassemblé l'Eglise catholique de toutes les nations ! gloire à notre Dieu Jésus-Christ, qui a ramené une nation aussi illustre à l'unité de la vraie foi, et n'a fait de tous qu'un troupeau et qu'un pasteur ! Qui a mérité de Dieu une récompense éternelle, sinon le roi vraiment catholique Reccarède ? A qui Dieu réserve-t-il une éternelle couronne, si ce n'est au roi vraiment orthodoxe Reccarède ? A qui est due la gloire dans le temps et dans l'éternité, si ce n'est au roi Reccarède, qui vraiment aime Dieu ? C'est lui qui a conquis à l'Eglise de nouveaux peuples. Il a fait l'office d'apôtre, il en mérite la récompense. Qu'il soit à toujours chéri de Dieu et des hommes, celui qui a si merveilleusement glorifié Dieu sur la terre !

Après ces acclamations, et par ordre du concile, un des évêques catholiques, adressant la parole aux évêques, aux prêtres et aux plus considérables des Goths convertis, leur demanda ce qu'ils condamnaient dans l'hérésie qu'ils venaient de quitter, et ce qu'ils croyaient dans l'Eglise catholique à laquelle ils s'étaient réunis, afin qu'on vît, par leur confession, qu'ils anathématisaient sincèrement la perfidie arienne, avec tous ses dogmes, ses offices, sa communion, ses livres, et qu'il ne restât aucun doute qu'ils ne fussent de véritables membres du corps de Jésus-Christ. Alors tous les évêques, avec les clercs et les autres principaux de cette nation, déclarèrent que bien qu'ils eussent déjà fait dans le temps de leur conversion ce que l'on exigeait d'eux, ils étaient prêts à le réitérer et à confesser tout ce que les évêques catholiques leur avaient montré être le meilleur.

Là-dessus on prononça vingt-trois articles avec anathème contre les principales erreurs des ariens, et contre tous ceux qui en prenaient la défense. On dit nommément anathème à qui ne croit pas que le Fils soit engendré sans commencement, de la substance du Père, ou qu'il lui soit égal et consubstantiel ; anathème à qui nie que le Saint-Esprit soit coéternel et égal au Père et au Fils, et qu'il procède de l'un et de l'autre ; anathème à qui reconnaît une autre foi et une autre communion catholique, que celle qui fait profession de suivre les décrets des conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine ; anathème à qui ne condamne pas de tout son cœur le concile de Rimini. Les évêques goths convertis protestèrent qu'ils abandonnaient de tout leur cœur l'hérésie arienne ; qu'ils ne doutaient pas qu'en la suivant, eux et leurs prédécesseurs n'eussent erré ; qu'ils venaient d'apprendre dans l'Eglise

catholique, la foi de l'Evangile, et des apôtres; qu'ainsi ils promettaient de tenir et de prêcher celle dont leur roi et leur seigneur avait fait profession en plein concile, avec anathème à qui cette doctrine ne plairait point, étant la seule vraie foi que tient l'Eglise de Dieu répandue par tout le monde, et la seule catholique. Ensuite ils souscrivirent, au nombre de huit, tant aux vingt-trois articles, qu'aux formules de foi de Nicée et de Constantinople, ainsi qu'à la définition de Chalcédoine; après eux, les prêtres et les diacres; puis les grands seigneurs et les anciens des Goths.

Cela fait, le roi Reccarède proposa aux évêques de faire des statuts pour le règlement de la discipline ecclésiastique, et pour réparer les brèches que l'hérésie y avait faites. Il demanda en particulier que, dans toutes les églises d'Espagne et de Galice, l'on récitât à voix claire et intelligible le symbole dans le sacrifice de la messe, avant la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, suivant la coutume des Orientaux, afin que les peuples sussent auparavant ce qu'ils devaient croire, et qu'ayant purifié leurs cœurs par la foi, ils s'approchassent pour recevoir ces divins mystères. On fit donc vingt-trois canons, dont voici la teneur.

Tous les décrets des anciens conciles et les lettres synodiques des Pontifes romains demeureront en vigueur; aucun ne sera promu aux degrés du ministère ecclésiastique, qui n'en soit digne, et on ne fera rien de ce que les saints Pères ont défendu. Pour affermir la foi des peuples, on leur fera chanter à la messe le symbole du concile de Constantinople avant l'oraison dominicale, afin qu'après avoir rendu témoignage à la vraie foi ils soient plus purs pour recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ. Il ne sera pas permis aux évêques d'aliéner les biens de l'Eglise; mais ce qu'ils auront donné aux monastères ou aux églises de leur diocèse, sans un préjudice notable à leur église propre, demeurera ferme et stable. Ils pourront encore pourvoir aux nécessités des étrangers et des pauvres. Si un évêque veut même destiner une église de son diocèse pour y établir un monastère, il le pourra du consentement de son concile, fallût-il donner à ce monastère quelque partie des biens de l'Eglise pour sa subsistance. Les évêques, les prêtres et les diacres qui s'étaient convertis de l'arianisme, vivaient maritalement avec leurs femmes : le concile veut qu'à l'avenir ils vivent dans la continence, et qu'à cet effet ils se séparent de chambre et de maison, s'il se peut. Quant aux évêques qui ont toujours été catholiques, il leur est défendu, sous les peines canoniques, d'avoir aucune communication avec des femmes d'une conduite suspecte. Ceux qui ont été affranchis par les évêques jouiront de la liberté, sans être privés de la protection particulière de l'Eglise, eux et leurs enfants; et il en sera de même de ceux qui ont été affranchis par d'autres personnes, mais recommandés aux églises.

Pour ôter lieu aux discours inutiles et fabuleux, on fera toujours la lecture de l'Ecriture sainte à la table de l'évêque, afin d'édifier ceux qui y mangent. Les clercs tirés des familles fiscales demeureront attachés à l'église où ils sont immatriculés, sans que personne puisse les revendiquer sous prétexte de donation du prince. Les églises qui d'ariennes sont devenues catholiques, appartiendront aux évêques diocésains. On ne contraindra ni les veuves ni les filles à se marier; et quiconque empêchera une veuve ou une fille de garder le vœu de chasteté, sera privé de la sainte communion et de l'entrée de l'Eglise. En quelques églises d'Espagne, les pécheurs faisaient pénitence, non selon les canons, mais d'une manière honteuse, demandant au prêtre de les réconcilier toutes les fois qu'il leur plaisait de pécher. Le concile, pour remédier à cette présomption, qu'il appelle exécrable, ordonne que celui qui se repent de son péché soit premièrement suspendu de la communion, et vienne souvent recevoir l'imposition des mains avec les autres pénitents; et qu'après avoir accompli le temps de la satisfaction, il soit rétabli à la communion, suivant le jugement de l'évêque. Il ajoute que ceux qui retombent dans leurs péchés pendant le temps de la pénitence ou après la réconciliation, seront condamnés selon la sévérité des anciens canons : paroles un peu vagues, que l'on suppose communément qui veulent dire que les pénitents relaps ne seront plus reçus à la pénitence publique, qui ne s'accordait qu'une fois. L'évêque ou le prêtre, avant d'accorder la pénitence à qui la demande, soit en santé, soit en maladie, commençait par lui couper les cheveux, si c'était un homme, ou à lui faire changer d'habit, si c'était une femme. Cette précaution paraissait nécessaire pour empêcher les rechutes.

La licence était parvenue à un tel degré, que les clercs, sans s'être adressés à leurs évêques, traduisaient leurs confrères devant les tribunaux séculiers. Le concile défend cet abus, sous peine, à l'agresseur, de perdre son procès et d'être privé de la communion. Défense aux Juifs d'avoir des femmes ou des concubines chrétiennes, ni des esclaves chrétiens pour les servir, et d'exercer des charges publiques : les enfants qui pourraient être nés de semblables mariages, seront baptisés; et s'il était arrivé aux Juifs de circoncire leurs esclaves chrétiens ou de les initier à leurs rites, on les leur ôtera sans leur en payer le prix, et on les rétablira dans la profession de la religion chrétienne. Si un serf du fisc a fondé et doté une église de sa pauvreté, l'évêque en procurera la confirmation de la part du prince. Il aura aussi recours à la puissance séculière pour abolir par toute l'Espagne et la Galice tous les restes d'idolâtrie. Il est défendu aux pères et mères de faire mourir les enfants qui sont le fruit de leur débauche, et dont ils se trouvent surchargés. Ce

crime, fréquent dans quelques parties de l'Espagne, était un reste des mœurs et des lois païennes, qui, non-seulement autorisaient l'infanticide, mais même le commandaient quelquefois.

Sans préjudice des anciens canons qui ordonnent deux conciles chaque année, celui de Tolède veut que, attendu la longueur du chemin et la pauvreté des églises d'Espagne, les évêques s'assemblent seulement une fois l'an, au lieu choisi par le métropolitain, et que les juges des lieux et les intendants des domaines du roi se trouvent à ce concile le 1er de novembre, pour apprendre la manière dont ils doivent gouverner les peuples, de la bouche des évêques qui leur sont donnés pour inspecteurs. Ces paroles sont bien remarquables. Plusieurs personnes demandaient que l'on consacrât les églises qu'ils avaient fait bâtir, à la charge de retenir l'administration du bien dont ils les avaient dotées. Cette disposition étant contraire aux anciens canons, il est ordonné que dans la suite cette administration appartiendra à l'évêque ; mais en même temps on lui défend de charger les prêtres et les diacres de corvées ou d'impositions nouvelles, au delà des anciens droits des évêques sur les paroisses. Il fut résolu dans le concile que l'on supplierait le roi d'empêcher que les officiers de son domaine ne chargeassent de corvées les serfs des églises, des évêques et des autres clercs, afin qu'ils pussent s'acquitter plus aisément de leurs devoirs envers leurs maîtres. Il fut défendu de chanter des cantiques funèbres ou de se frapper la poitrine aux enterrements des chrétiens, parce que ces marques de deuil sentaient trop le paganisme, et qu'il suffisait de chanter des psaumes pour marquer l'espérance de la résurrection. On défendit encore les danses et les chansons déshonnêtes dans les solennités des saints, ces jours devant être sanctifiés par l'attention aux offices divins. Comme l'abus était commun dans toute l'Espagne, le concile charge les évêques et les juges séculiers de l'abolir chacun dans sa juridiction.

Le roi Reccarède, en la même année 589, quatrième de son règne, donna une ordonnance portant confirmation de tout ce qui avait été fait et arrêté dans ce concile, que l'on compte pour le troisième de Tolède, sous peine, aux clercs, d'encourir l'excommunication de la part de tout le concile ; aux laïques, de confiscation de leurs biens, ou même d'exil, suivant la qualité des personnes. Il souscrivit le premier, et soixante-douze évêques après lui, y compris les députés des absents. Cinq étaient métropolitains, savoir : Euphémius de Tolède, saint Léandre de Séville, Migetius de Narbonne, Pantard de Brague, Massona d'Émérite ou de Mérida, qui souscrivit le premier (1).

On voit ici pour la première fois, d'une manière bien expresse, la constitution naturelle d'une nation chrétienne. Chez les Goths d'Espagne, la première loi fondamentale de l'État, c'est la foi catholique ; les décrets des conciles et les décrétales des Pontifes romains sont la règle applicative de la croyance et des mœurs ; l'Église, outre son gouvernement propre, exerce une puissance directive sur le gouvernement temporel : c'est de l'assemblée des évêques que les magistrats apprendront à bien gouverner les peuples ; les évêques sont les inspecteurs constitutionnels des magistrats ; les pauvres, les affranchis sont sous la protection spéciale de l'Église, qui doit veiller à leur subsistance et à leur liberté. Enfin, la nation des Goths, toujours une en soi et distincte des autres, est néanmoins unie à toutes les autres dans un magnifique ensemble ; elle est une province de l'Église catholique, qui embrasse toutes les nations de la terre, comme les branches diverses d'une même famille, l'humanité chrétienne, dont elle est la mère et le Christ le père.

Saint Léandre célébra dès lors ces merveilles dans un discours qu'il prononça à la fin du concile. Il invite l'Église de Dieu à se réjouir, ses douleurs étant changées en allégresse. Il lui dit entre autres : Sachant combien douce est la charité, combien délectable est l'unité, vous ne prêchez que l'alliance des nations, vous ne soupirez qu'après l'union des peuples, vous ne répandez partout que les biens de la charité et de la paix. Réjouissez-vous dans le Seigneur ; vos désirs n'ont pas été trompés ; car ceux que depuis longtemps vous avez conçus dans la douleur, voilà que tout d'un coup vous les avez enfantés dans la joie. Et nous aussi, mes frères, réjouissons-nous en Dieu de toute la charité de notre âme. Ce qui est accompli déjà, nous assure ce qui reste à s'accomplir. Le Seigneur a dit : J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de ce bercail ; il faut que celles-là aussi je les amène, afin qu'il n'y ait qu'un troupeau et qu'un pasteur. Or, cela, nous le voyons accompli sous nos yeux. C'est pourquoi ne doutons pas que le monde entier ne puisse croire au Christ et se réunir à la même Église. L'orgueil a divisé les peuples par la diversité des langues, il faut que la charité les réunisse. Le possesseur de l'univers est un, suivant ces paroles : Demande moi, et je te donnerai des nations pour héritage, et pour ta possession les confins de la terre : la possession elle-même doit aussi être une. Issues d'un même homme, unies par l'origine, l'ordre naturel veut que toutes les nations soient pareillement unies par la foi et la charité. L'hérésie qui ne fait que diviser, est une chose contre nature.

C'est de cette Église qui réunit toutes les nations dans le Christ, que le prophète a dit : Et dans les derniers jours sera fondée sur le sommet des monts, la montagne de la maison du Seigneur, et elle sera élevée par-dessus les

(1) Labbe, t. V, col. 997-1017.

collines, et toutes les nations afflueront vers elle. Et les peuples iront en foule, et diront : Venez, montons à la montagne du Seigneur et à la maison du Dieu de Jacob (1). Car cette montagne, c'est le Christ; cette maison du Dieu de Jacob, c'est son Eglise, qui est une. C'est encore de cette Eglise que le prophète dit ailleurs : Lève-toi, Jérusalem, sois éclairée; car ta lumière est venue, et la gloire du Seigneur s'est levée sur toi. Et les nations marcheront à ta lumière, et les rois à la splendeur de ton lever. Lève les yeux et regarde autour de toi : tous ceux que tu vois ici se sont assemblés pour venir à toi. Les fils des étrangers bâtiront tes murailles, et leurs rois seront tes ministres. La nation et le royaume qui ne te seront point assujettis périront, et j'en ferai un effroyable désert (2).

Disons donc tous, conclut saint Léandre, gloire à Dieu dans les hauteurs, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. Devenus tous un même royaume par l'union de nos âmes, il ne nous reste qu'à prier Dieu, tant pour la stabilité du royaume terrestre, que pour la félicité du royaume céleste, afin que ce royaume et cette nation qui ont glorifié le Christ sur la terre, en soient glorifiés, non-seulement sur la terre, mais encore dans les cieux. Ainsi soit-il (3).

Voilà comme la nation des Visigoths, c'est-à-dire des Goths de l'ouest ou occidentaux, se réunit à l'Eglise catholique. Identifiée par la religion avec les anciens habitants du pays, elle est devenue la nation espagnole, dont la Providence a bien voulu se servir pour faire connaître la vraie foi dans un nouveau monde et dans les îles lointaines du grand Océan.

La nation des Francs, religieusement unie à l'Eglise catholique depuis bientôt un siècle, était alors politiquement divisée d'avec elle-même par le partage de la royauté. Il y avait quatre rois ou chefs, fils de Clotaire I[er], qui tirèrent au sort : Charibert eut Paris et l'Aquitaine; Gontram eut Orléans, la Bourgogne, et fit sa capitale de Châlon-sur-Saône; Chilpéric eut la Neustrie, et fut appelé roi de Soissons; Sigebert, le plus jeune, eut l'Austrasie ou la France de l'est, et fit de Metz sa capitale. Ces quatre royaumes, bornés un peu au hasard, avaient une infinité d'enclaves les uns dans les autres; souvent la même ville appartenait à deux princes, quelquefois même à trois; de sorte que, quand ils étaient en guerre, ce qui arrivait souvent, la guerre se trouvait à peu près partout : et la guerre consistait alors principalement à piller. Ces quatre princes étaient frères; ils étaient chrétiens, mais l'élément barbare l'emportait souvent encore. Charibert et Chilpéric, en particulier, semblent n'avoir regardé la royauté que comme un moyen de satisfaire leurs passions. La reine Ingoberge, femme de Charibert, avait deux servantes, Marcovèfe et Méroflède, filles d'un cardeur de laine. Charibert devint amoureux des deux servantes. Pour le guérir de sa passion, la reine lui montra leur père occupé à carder de la laine. Le roi, en colère, répudia la reine et en épousa la servante Méroflède. Quelque temps après, il épousa encore la fille d'un berger, nommée Théodechilde. Enfin, pour mettre le comble au scandale, il mit aussi au nombre de ses femmes la servante Marcovèfe, quoiqu'elle porta encore l'habit de religieuse et qu'il en eût déjà épousé la sœur Méroflède. Saint Germain, évêque de Paris, employa tous les moyens de persuasion pour faire cesser de pareils excès. N'y ayant pu réussir, il excomunia le roi et la religieuse Marcovèfe. Comme le roi ne voulut pas la quitter, elle mourut, et le roi lui-même peu après elle, l'an 567, après six ans de règne (4).

Un roi de cette espèce ne songeait guère à soutenir la discipline de l'Eglise. Saint Léonce de Bordeaux ayant assemblé à Saintes le concile de sa province, y déposa Emérius de Saintes, attendu que son ordination n'était pas légitime, parce qu'elle n'avait été faite qu'en vertu d'un décret de Clotaire, et sans la participation du métropolitain : ce qui était manifestement contre les canons du dernier concile de Paris, où Léonce s'était trouvé. On élut à sa place Héraclius, prêtre de Bordeaux, et l'on envoya le prêtre Nuncupat porter l'acte d'élection à Charibert, de qui dépendait la ville de Saintes, pour obtenir son consentement. Nuncupat s'étant présenté devant le roi, lui dit : Glorieux prince, le Siége apostolique vous salue. Charibert répondit : Etes vous allé à Rome pour m'apporter des compliments du Pape? C'est votre père Léonce, répondit Nuncupat, et les évêques de sa province qui m'envoient pour vous faire savoir qu'Emérius a été déposé du siége de Saintes, qu'il avait obtenu contre les canons, et voici le décret d'une autre élection qu'ils vous prient de confirmer. A ces paroles, le roi, frémissant de colère contre cet envoyé : Quoi! penses-tu donc, lui dit-il, qu'il ne reste plus d'enfants de Clotaire pour soutenir ce qu'il a fait? Et aussitôt, le chassant de sa présence, il le fit mettre sur un chariot plein d'épines et conduire en exil. Il envoya en même temps à Saintes, pour faire rétablir Emérius, et condamna saint Léonce à mille sous d'or, et les autres évêques à proportion. Le prétexte à ces violences était le respect pour son père. Mais ce n'était qu'un prétexte. Le duc Austrapius, qui avait rendu à Clotaire les plus éminents services, ayant renoncé au monde et embrassé l'état ecclésiastique, Clotaire le fit ordonner évêque de Selle, au diocèse de Poitiers, avec promesse de l'évêché de Poitiers, dès qu'il vaquerait par la mort de Pientius. Mais Charibert, oubliant les services d'Austrapius et les promesses de son père, qu'Austrapius toutefois lui rappelait, y nomma un autre (5).

(1) Is., II. — (2) *Id.*, LX. — (3) Labbe, t. V, col. 1018. — (4) Greg. Tur., l. IV, c. XXVI. — (5) *Ibid.*, l. V, c. XVIII.

Charibert étant mort sans enfants mâles, ses trois frères partagèrent entre eux son royaume, mais de manière à multiplier encore les enclaves, et, par là même, les occasions de guerre et de pillage. Paris, entre autres, fut partagé entre tous les trois, avec cette clause qu'aucun n'y entrerait sans la permission des deux autres, sous peine de perdre la part qu'il y avait. Théodechilde, cette fille de berger, que Charibert avait prise pour une de ses femmes, offrit à Gontram de devenir la sienne. Il répondit qu'elle n'avait qu'à venir avec ses trésors, et qu'il la comblerait de plus d'honneur que n'avait fait son frère défunt. Quand elle fut venue, il lui ôta presque toutes ses richesses et l'envoya avec le reste dans le monastère d'Arles, où, bien malgré elle, elle se vit retenue, obligée aux veilles et aux jeûnes jusqu'à la fin de sa vie (1). Gontram lui-même avait d'abord pris pour concubine une nommée Vénérande, servante d'un des siens, dont il eut un fils nommé Gondebad. Il épousa ensuite, en mariage légitime, Marcatrude, fille d'un de ses sujets, laquelle, ayant eu un fils, empoisonna Gondebad. Mais en punition de ce crime, elle perdit le sien et mourut elle-même bientôt après. Gontram épousa en secondes noces Austréchilde, dont il eut deux fils, Clotaire et Clodomir (2).

Son frère Chilpéric eut une première femme nommée Audovère, dont il eut trois fils, Théodebert, Mérovée et Clovis. Elle accoucha d'une fille pendant que le roi était à une expédition militaire. Elle avait en même temps une servante de très-bas lieu, nommée Frédégonde, qui lui dit à dessein : Madame, voilà que le roi revient victorieux ; embrassera-t-il votre fille avec plaisir, si elle n'est pas baptisée ? A cette réflexion, la reine fit préparer le baptistère, et appela un évêque pour donner le baptême. Comme il n'y avait pas de marraine convenable, Frédégonde ajouta : Mais pouvons-nous en trouver une pareille à vous? Servez-lui-en vous-même. La reine, sans penser plus loin, servit de marraine à sa propre enfant. A l'arrivée du roi, Frédégonde courut à sa rencontre, et lui dit : Grâce à Dieu, le roi revient victorieux et il lui est né une fille ; mais avec qui dormira-t-il cette nuit? car la reine est votre commère, étant la marraine de votre enfant. Chilpéric répondit : Si ce n'est avec elle, ce sera avec toi. La reine s'étant présentée avec sa fille, il lui dit : Par votre simplicité, vous avez fait une chose exécrable ; vous ne pouvez plus être ma femme. Et il lui fit prendre le voile dans un monastère, ainsi qu'à sa fille. L'évêque fut exilé, et la servante Frédégonde devint, par cette intrigue, la femme de Chilpéric (3).

Des quatre rois des Francs, Sigebert d'Austrasie, le plus jeune, se montra le plus sage et le plus digne. Voyant que ses frères se déshonoraient par des femmes indignes d'eux, et même par des servantes, il envoya une ambassade en Espagne, demander Brunihilde, autrement Brunehaut, fille d'Athanagilde, roi des Visigoths. Car, dit Grégoire de Tours, qui écrivait à cette époque, c'était une jeune personne fort belle et gracieuse, de mœurs honnêtes et bienséantes, prudente dans le conseil, et d'une éloquence insinuante. Son père ne la refusa pas, mais l'envoya au roi d'Austrasie avec de grands trésors. Sigebert, entouré des seigneurs de son royaume, la reçut avec une joie inexprimable, au milieu des festins et des réjouissances publiques. Elle était arienne. Mais par les instructions des évêques et les remontrances du roi, elle crut à la sainte Trinité, fut réconciliée à l'Eglise par l'onction du saint chrême, et depuis ce temps, ajoute saint Grégoire de Tours, elle persévéra, au nom du Christ, à être catholique (4).

Chilpéric, voyant combien cette alliance faisait d'honneur à son frère, envoya lui-même aussi en Espagne, pour demander Galsuinde, sœur aînée de Brunehaut. Il avait déjà plusieurs femmes, dit Grégoire de Tours ; mais il promit, par ses ambassadeurs, de les renvoyer toutes, s'il pouvait obtenir une épouse de son rang et fille de roi. Le père, se fiant à ces promesses, la lui accorda pareillement. Chilpéric la reçut avec beaucoup d'honneur et l'épousa. Il la chérissait même beaucoup ; car, dit Grégoire de Tours, elle lui avait apporté de grands trésors. Elle s'était également convertie à la foi catholique. Mais la passion de Chilpéric pour Frédégonde le brouilla bientôt avec sa nouvelle épouse. Galsuinde se plaignit des affronts auxquels elle était continuellement exposée, et lui demanda la permission de s'en retourner en Espagne, en lui laissant tous ses trésors. Chilpéric l'amusa quelque temps avec de belles paroles. A la fin, il la fit étrangler par un page, et on la trouva morte dans son lit. Il la pleura ; et, peu après, il reprit publiquement Frédégonde, qui alors joua la femme pieuse, de manière à s'attirer les louanges du poëte Fortunat (5).

Sigebert et Gontram, persuadés que Chilpéric avait ordonné le meurtre de la reine Galsuinde, entreprennent de le dépouiller de son royaume. Il y eut des guerres, il y eut des accommodements suivis de guerres nouvelles. Pendant la guerre, les provinces de l'un étaient ravagées par les troupes de l'autre, avec non moins de cruauté que par les Barbares. Enfin, l'an 575, Sigebert marcha contre Chilpéric, qui venait de rompre subitement la paix et de mettre à feu et à sang une de ses provinces. Théodebert, fils aîné de Chilpéric, est tué dans une bataille. Sigebert remporte partout la victoire ; il se rend maître de Paris et de Rouen ; sa femme Brunehaut vient le rejoindre dans la première de ces deux villes, avec son jeune fils Childebert et ses deux jeunes filles. Le saint évêque Germain écrit à Brunehaut une

(1) Greg., c. XXVI. — (2) *Ibid.*, c. XXV. — (3) *Gesta reg. Franc.*, n. 31. — (4) Greg., l. IV, c. XXVII. — (5) *Ibid.*, l. IV, c. XXVIII.

lettre suppliante, pour lui inspirer des sentiments de paix. Comme je vous aime sincèrement, dit-il, je ne puis vous dissimuler les discours du peuple. Si l'on en croit les bruits publics, c'est par votre conseil et à votre instigation, que le très-glorieux seigneur, le roi Sigebert, a résolu de porter la désolation dans cette province. Ce n'est pas que nous ajoutions foi à ces bruits; mais nous vous supplions de n'y donner aucun prétexte. Je vous écris ceci les larmes aux yeux, parce que je vois comment les rois et les peuples courent à leur perte, en courant dans les voies de l'iniquité. Le juge éternel, qui ne se laisse point corrompre par argent, et qui rendra à chacun selon ses œuvres, exerce déjà son jugement. N'est-ce pas en effet une victoire bien funeste que de vaincre son frère, que de ruiner sa propre famille et détruire l'héritage de ses pères? Saint Germain rappelle ensuite à Brunehaut les châtiments dont Dieu a puni avec éclat, dans l'Ecriture, ceux qui se sont élevés contre leurs propres frères, à commencer par Caïn, et il la conjure de faire, dans la conjecture présente, l'office de la pieuse Esther qui sauva son peuple condamné à périr (1).

Le saint évêque ne s'en tint pas là. Il s'adressa au roi Sigebert lui-même, dans le moment qu'il partait pour assiéger son frère Chilpéric dans Tournay, et il lui dit : Si vous partez pour cette expédition sans avoir le dessein de tuer votre frere, vous reviendrez vivant et victorieux; mais si vous avez d'autres pensées, vous mourrez vous-même. Car le Seigneur l'a dit par Salomon : Vous tomberez dans la fosse que vous aurez creusée pour votre frère. Sigebert n'y fit aucune attention. Les Francs du parti de Chilpéric venaient de lui envoyer des députés, pour le presser de venir parmi eux et recevoir leur hommge. Et de fait quand Sigebert fut arrivé au bourg de Vitry, entre Douai et Arras, toute leur armée l'éleva sur le bouclier et le proclama son roi. Dans ce moment-là même, deux pages, envoyés par Frédégonde, lui enfoncent de chaque côté des couteaux empoisonnés : il pousse un cri, tombe et meurt (2).

Son fils Childebert, à peine âgé de cinq ans, fut enlevé secrètement de Paris par Gondebaud, général de ses troupes, qui le fit proclamer roi d'Austrasie. Pour Brunehaut, elle tomba entre les mains de Chilpéric, qui l'envoya en exil à Rouen, et ses deux filles à Meaux. Mérovée, deuxième fils de Chilperic, qu'il envoya s'emparer du Poitou, et dont l'armée ne fit que ravager la Touraine, se rendit à Rouen, sous prétexte d'aller voir sa mère enfermée dans un cloître; il vit sa tante Brunehaut, en fut épris, et l'épousa solennellement. Chilpéric accourut aussitôt pour faire rompre ce mariage. Les deux époux se réfugièrent dans une église de Saint Martin, et ils n'en sortirent que quand le roi leur eut fait serment de ne pas les séparer, si telle était la volonté de Dieu. Il laissa retourner Brunehaut en Austrasie, et emmena Mérovée avec lui à Soissons. Quelque temps après, l'ayant soupçonné de tramer quelque révolte, il le fit tonsurer et ordonner prêtre, et le confina dans le monastère de Saint-Calais, pour s'y instruire des devoirs d'un ecclésiastique. Avec une pareille vocation, le prince se sauva bientôt du monastère et se réfugia dans l'église de Saint-Martin de Tours, où l'avait invité un grand seigneur, le duc Gontram Boson, qui s'y était également réfugié pour échapper à la vengeance de Chilpéric, son père. A cette nouvelle, Chilpéric fit dire à l'évêque de Tours, qui était Grégoire: Chassez de l'église cet apostat, sinon je mettrai toute la province en feu. Il appelait apostat son fils Mérovée, parce qu'il s'était enfui du monastère.

L'évêque lui répondit qu'on demandait une chose impossible, et qu'il n'était pas croyable que, sous des princes catholiques, on entreprît ce qu'on n'avait jamais osé faire sous le règne des hérétiques, c'est-à-dire des Visigoths. Chilpéric, poussé par Frédégonde, fit aussitôt marcher une armée vers la Touraine. Mérovée dit alors : A Dieu ne plaise que pour moi l'église et les terres de Saint-Martin souffrent aucun dommage. Il résolut de se retirer ailleurs avec le duc Boson. Celui-ci consulta une pythonisse, qui leur promit monts et merveilles. Mérovée consulta le sort des saints, qui ne lui annonça que des malheurs. Mérovée racontait de son père et de sa marâtre beaucoup de crimes, qui généralement étaient vrais; mais, observe Grégoire de Tours, je pense que Dieu n'avait point pour agréable qu'ils fussent divulgués par le fils. Car, un jour qu'il m'avait invité à un repas et que nous étions assis ensemble, il me pria instamment de lui lire quelque chose pour l'instruction de son âme. J'ouvris le livre de Salomon, et voici le premier verset qui se présenta: Que les corbeaux du torrent arrachent l'œil qui a élevé ses regards contre son père. Il ne comprit pas; mais moi je considérai ce verset comme préparé de Dieu.

Enfin Mérovée se sauva de Tours, se réfugia auprès de Brunehaut, en Austrasie ; mais les seigneurs du pays ne voulurent pas le recevoir. Il se cacha quelque temps en Champagne. Les habitants de Thérouanne lui firent dire qu'il n'avait qu'à venir chez eux, et qu'ils se donneraient à lui; mais c'était pour le livrer à son père. Quand il s'aperçut de la trahison, il se fit tuer, suivant les uns, par un vieil ami; d'autres assuraient qu'il fut tue par des gens de Frédégonde, et que ce fut elle qui répandit le bruit qu'il s'était tué lui-même; quelques-uns ajoutaient qu'il fut trahi par le duc Boson, qui avait déjà tué son frère Théodebert dans une bataille, et qui pour cela jouissait secrètement des bonnes grâces de Frédégonde. Le duc Boson fut condamné plus tard au dernier supplice (3).

(1) Labbe, t. V, col. 923. — (2) Greg. Tur., l. IV, c. LII. — (3) *Ibid.*, l. V, c. XIV et XIX.

Cruel envers ses propres enfants, Chilpéric ne le fut pas moins envers ses peuples. Il en voulait à tout le clergé. Les pauvres, nourris aux dépens de l'Eglise, et les clercs des ordres inférieurs étaient exempts des charges publiques. Il ne laissa pas de les condamner à une amende, pour n'être pas venus servir dans ses troupes en une expédition contre les Bretons. La haine qu'il témoignait contre les ecclésiastiques ne le rendait pas plus favorable aux laïques. Il fit mourir plusieurs seigneurs, et, entre autres, un nommé Daccon qui, se voyant condamné à mort, reçut secrètement la pénitence d'un prêtre, à l'insu du roi. Pour le peuple, Chilpéric le surchargea de tant de nouveaux impôts, qu'il y eut en plusieurs provinces des révoltes contre ses officiers, et qu'une grande partie de la population émigra dans d'autres royaumes. On en fit un nouveau crime au clergé, et l'on appliqua à de cruelles tortures des prêtres et des abbés, accusés calomnieusement d'avoir soufflé le feu de la sédition (1).

L'an 580, il y eut des tempêtes, des inondations, des incendies, des tremblements de terre, qui furent suivis d'une dyssenterie contagieuse. Chilpéric en fut malade à l'extrémité. Dans ce moment-là même, saint Arédius ou Iriez, abbé d'un monastère près de Limoges, vint lui demander la diminution des impôts pour le pauvre peuple. Le roi se trouva hors de danger, lorsque le plus jeune de ses fils, qui n'avait pas encore reçu le baptême, fut pris du même mal et baptisé à cause du péril. Il paraissait se porter un peu mieux, lorsque Clodobert, l'aîné des enfants de Chilpéric et de Frédégonde, fut frappé de la même maladie.

Alors Frédégonde, voyant ses deux fils en si grand danger, fut enfin touchée de quelque repentir, et dit au roi : Voilà bien longtemps que la bonté divine nous supporte à faire le mal ; car bien des fois elle nous a châtiés par des fièvres et d'autres maladies, et il n'y a pas eu d'amendement. Aussi voilà que nous allons perdre nos enfants ; ce qui les tue, se sont les larmes des pauvres, les plaintes des veuves les gémissements des orphelins. Nous thésaurisons, et ne savons pour qui. Voilà qu'il ne reste personne pour posséder nos trésors, remplis de rapines et de malédictions. Est-ce que nos celliers ne regorgeront pas toujours de vin? nos greniers, de blé, nos trésors, d'or, d'argent, de pierres précieuses et de bijoux ? Voilà que nous perdons ce que nous avions de plus beau et de plus précieux ; mais allons, croyez-moi, brûlons tous les édits injustes que nous avons faits pour lever des taxes, et contentons-nous des revenus qui ont suffi à votre père le roi Clotaire. En même temps, se frappant la poitrine à grands coups, elle se fit apporter les registres des nouvelles taxes qu'elle avait imposées sur les villes de son apanage, et les jeta au feu en disant au roi : Qu'attendez-vous? Faites ce que vous me voyez faire, afin que, si nous perdons nos enfants, nous évitions au moins les peines éternelles.

Le roi, pénétré de douleur, se fit apporter tous les édits et les rôles des nouveaux impôts, les jeta au feu et envoya défense d'en faire d'autres. Cependant Dagobert, le plus jeune des deux princes, mourut le premier ; le père et la mère le firent porter, avec un grand deuil, du château de Braine à Paris, pour être enterré dans l'église de Saint-Denys. Ensuite ils mirent sur un brancard Clodobert, qui était l'aîné, et le transportèrent tout mourant à Soissons, au tombeau de saint Médard, où ils firent pour lui les vœux les plus ardents. Mais il expira la nuit même, âgé de quinze ans, et fut enterré dans l'église des saints martyrs Crépin et Crépinien. Tout le peuple le pleura. Le poëte Fortunat adressa une élégie chrétienne au roi et à la reine. Et après cela, Chilpéric fit de grandes aumônes aux églises est aux pauvres (2).

Il lui restait un fils de sa première femme Audovère, nommé Clovis. A l'instigation de Frédégonde, il l'envoya au château de Braine, où régnait la contagion. Frédégonde espérait l'en voir périr, comme ses deux enfants. Il n'en fut pas même attaqué. Dès lors il ne se gêna pas de dire : Voici que, par la mort de mes frères, tout le royaume me revient ; je saurai me venger de mes ennemis. Il ne se gênait pas plus sur l'article de sa marâtre Frédégonde. Celle-ci l'ayant su, trama une intrigue infernale, où il était accusé d'avoir tué, par des maléfices, les deux jeunes princes qu'on pleurait encore. Elle porta cette accusation à Chilpéric, qui fit mettre son fils aux fers et le livra à sa marâtre. Frédégonde le retint quelque temps en prison, et puis le fit poignarder et porter le poignard à son père, en lui disant qu'il s'était tué lui-même. Chilpéric ne donna pas une larme à son malheureux fils. La mère du jeune prince, la reine Audovère, fut égorgée au même temps d'une manière cruelle, sa sœur Basine confinée dans un monastère, et les biens de l'une et de l'autre confisqués au profit de Frédégonde (3).

En partageant le royaume de Charibert, ses trois frères Gontram, Sigebert et Chilpéric avaient juré solennellement qu'aucun d'eux n'entrerait dans Paris sans le consentement des deux autres ; et que, si quelqu'un osait violer ce serment, saint Polyeucte, saint Hilaire et saint Martin seraient les vengeurs du parjure. Chilpéric, voulant célébrer les fêtes de Pâques à Paris, s'avisa de ce stratagème. Il fit porter devant lui, en procession, les reliques de beaucoup de saints, et il entre à leur suite dans la ville, se flattant que ces reliques détourneraient la malédiction du parjure. Il passa effectivement les fetes de Pâques en de grandes réjouissances. Il lui était né un fils qui le consolait de la mort des autres. Il le fit

(1) Greg., c. XXVI et XXIX. — (2) *Ibid.*, l. V, c. XXXV. — (3) *Ibid.*, l. V, c. XL.

baptiser à Paris. L'évêque en fut le parrain et le nomma Théodoric. Mais le jeune prince mourut quelques mois après de la dyssenterie comme ses frères, et sa mort replongea Frédegonde dans toutes ses fureurs. Elle l'attribua à des maléfices ; et, sous ce prétexte, elle fit mourir dans les supplices plusieurs femmes de Paris, dont les unes furent brûlées et les autres rouées. Le préfet Mummolus lui-même fut appliqué à de cruelles tortures, pour s'être vanté d'avoir un remède spécifique contre la dyssenterie. On lui fit un crime de ne l'avoir pas donné, et c'était particulièrement à lui que Frédégonde s'en prenait de la mort de son dernier fils (1).

Cependant, au milieu de ce deuil et de ces crimes, Chilpéric s'occupait du mariage de sa fille Rigonthe, que le roi d'Espagne, Lévigilde, demandait pour son fils Reccarède, afin de se fortifier par cette alliance contre Childebert d'Austrasie, qui se préparait à la guerre pour venger sa sœur Ingonde, femme de saint Herménigilde. Les ambassadeurs de Lévigilde pressaient la conclusion de l'affaire. Chilpéric leur fit dire : Vous voyez ma maison dans le deuil ; comment célébrerais-je les noces de ma fille ? Enfin, aux approches du mois de septembre 584, une nouvelle ambassade du roi des Goths étant survenue, Chilpéric revint à Paris, encore une fois contre son serment, et célébra ainsi ces noces fatales, suivant la description de Grégoire de Tours. Il ordonna qu'on prît un grand nombre de familles dans les maisons qui appartenaient au fisc, et qu'on les mît dans des chariots. Beaucoup pleuraient et ne voulaient pas s'en aller ; il les fit retenir en prison, afin de les contraindre plus facilement à partir avec sa fille. On rapporte que, dans l'amertume de cette douleur et de crainte d'être arrachés à leurs parents, plusieurs s'ôtèrent la vie au moyen d'un lacet. Le fils était séparé de son père, et la mère de sa fille ; ils partaient en sanglottant et en prononçant des malédictions ; tant de personnes étaient en larmes dans Paris que cela pouvait se comparer à la désolation de l'Égypte. Beaucoup de gens des meilleures familles, contraints à partir de force, firent leur testament, donnèrent leurs biens aux églises, et demandèrent qu'au moment où la fiancée entrerait en Espagne, on ouvrît ces testaments, comme si déjà eux-mêmes eussent été mis en terre.

Ce fut au milieu de cette désolation publique que Chilpéric célébra les noces de sa fille, et qu'il la remit aux ambassadeurs avec de grands trésors. Frédégonde en ajouta de si considérables, qu'elle en remplit cinquante chariots. Elle fit accroire que c'était de son bien particulier. Les principaux d'entre les Francs firent également des dons à la princesse, chacun selon son pouvoir. Enfin, après bien des pleurs, des baisers et des adieux, elle sortait par la porte, lorsque l'essieu de son char se rompit et fit dire à tout le monde : *A la malheure* ! ce que quelques-uns regardèrent comme un présage. Enfin, à huit milles de Paris, elle fit dresser les tentes. Cette première nuit, cinquante hommes enlevèrent cent des meilleurs chevaux, avec autant de freins et de chaînes d'or, et s'enfuirent auprès du roi Childebert d'Austrasie. Il en fut de même par tout le chemin. Chacun se sauvait quand il pouvait, et avec ce qu'il pouvait attraper.

Chilpéric, craignant que son frère Gontran ou son neveu Childebert, avec lesquels il était alors en guerre, ne dressassent des embuscades à sa fille pendant la route, lui avait donné une escorte de plus de quatre mille hommes. Mais il ne leur assigna ni solde ni provision. Ils devaient vivre aux dépens des villes et des provinces qu'ils traversaient. Ce fut par tout le chemin un pillage impossible à décrire. On dévastait les chaumières des pauvres, on ravageait les vignes, on coupait les ceps avec le raisin, on enlevait les troupeaux, on ne laissait après soi qu'un désert (2). Arrivée ainsi à Toulouse, sur les frontières des Visigoths, la princesse se reposait de ses fatigues, lorsque tout d'un coup, sur une nouvelle de Paris, elle se vit dépouillée de tous ses trésors et réduite à une chétive nourriture dans l'église de Sainte-Marie, où elle se rencontra avec une femme de haut rang, qui s'y était réfugiée pour échapper à la cruauté de son père Chilpéric (3).

Voici la nouvelle qui produisit ce changement inattendu. De Paris, Chilpéric était allé à Chelles, maison royale, où il s'adonnait à la chasse. Un soir qu'il faisait déjà un peu sombre, il revenait de cet amusement et descendait de cheval en s'appuyant sur l'épaule d'un page, lorsqu'un individu lui porte un coup de poignard sous l'aisselle, et un autre dans le ventre, dont il expira sur-le-champ. Frédégonde accusa de ce meurtre un chambellan de Chilpéric, nommé Ebérulfe (4). Un chroniqueur en accuse Frédegonde même, dont Chilpéric avait découvert le commerce criminel avec un de ses courtisans (5). Un autre chroniqueur, Frédegaire, le met sur le compte de Brunehaut (6). Grégoire de Tours, contemporain de l'événement, ne parle de personne ; mais il fait le portrait de Chilpéric, qu'il appelle le Néron et l'Hérode de son temps.

Il ravagea, dit-il, par le fer et par le feu bien des provinces, et à plusieurs reprises ; et, au lieu d'en avoir de la peine, il en ressentait de la joie, tel que Néron qui déclamait des tragédies pendant l'incendie de Rome. Bien des fois il punit des hommes, non pour des crimes, mais pour leurs richesses. Continuellement il était à chercher de nouveaux moyens d'outrager et d'opprimer le peuple. S'il trouvait quelqu'un en faute, il lui faisait arracher les yeux. Et, dans les instructions

(1) Greg., l. VI, c. xxxv. — (2) *Ibid.*, l. VI, c. xlv. — (3) *Ibid.*, l. VII, c. ix. — (4) *Ibid.*, l. VII, c. xxi — (5) *Gesta reg. Franc.* c. xxxv. — (6) *Fredeg.*, *Epist.*, c. xciii.

qu'il envoyait à ses intendants, il ajoutait : Si quelqu'un méprise nos ordres, qu'on lui arrache les yeux pour le punir. Il haïssait les causes des pauvres. Son dieu, c'était son ventre. Il est impossible d'imaginer un genre de débauche dans lequel il ne se soit plongé. Avec cela, il se disait plus sage et plus savant que personne. Il voulut faire le poëte, et fit deux livres de vers latins, à l'imitation du poëte Sedulius; mais il n'observait pas la quantité des syllabes, mettant des longues pour des brèves, et des brèves pour des longues. Il se mêla de liturgie, composa des hymnes et des messes, qu'il fut impossible d'admettre. Il voulut réformer l'alphabet et y ajouter quatre lettres, et il envoya des ordres dans toutes les villes de son royaume, pour faire instruire ainsi les enfants et faire corriger les anciens livres.

Il voulut même faire le théologien et réformer la croyance de l'Eglise ; il fit un écrit pour ordonner que l'on nommât la sainte Trinité simplement Dieu, sans distinction de personnes, et dit à Grégoire de Tours : Je veux que vous croyiez ainsi, vous, et les autres qui enseignent dans les églises. Grégoire l'exhortant à quitter une idée pareille, et à s'en tenir à la croyance qu'il avait confessée au baptême, et que les docteurs nous ont enseignée après les apôtres, comme saint Hilaire et saint Eusèbe de Verceil : Je sais bien, reprit Chilpéric en colère; qu'Hilaire et Eusèbe sont mes plus grands ennemis en cette matière ; mais je m'expliquerai à de plus habiles gens que vous, qui seront de mon avis. Enfin, il ne quitta son projet que sur la résistance unanime des évêques. Il s'en dédommageait en médisant sur leur compte, en les tournant en ridicule. C'était dans l'intimité, son plus doux plaisir. Il taxait celui-ci de frivolité, celui-là de débauche, un autre d'arrogance. Il n'est pas incroyable qu'il n'y en eût quelques-uns de cette espèce ; car, méchant comme il était lui-même, il ne dut guère en nommer ou faire nommer de bons. Ce qui le fâchait le plus, c'est qu'il ne lui était pas aussi facile de dépouiller les églises que les particuliers, et que l'autorité des évêques mettait quelque obstacle à sa tyrannie. Voilà, disait-il souvent, que notre fisc est demeuré pauvre, voilà que nos richesses ont passé aux églises ; il n'y a plus que les évêques qui régnent : nos honneurs ont passé aux évêques. Et, en répétant ces propos, il cassait presque toujours les testaments en faveur des églises, et foulait aux pieds les ordonnances de son propre père.

Enfin, conclut Grégoire de Tours, il n'aima jamais sincèrement personne, et personne ne l'aima. Aussi, dès qu'il eut expiré, tous les siens l'abandonnèrent. Il n'y eut que le saint évêque Malluffe de Senlis, qui, depuis trois jours, sollicitait vainement une audience, qui prit soin de ses funérailles. Ayant appris qu'il était tué, il accourut, lava son corps, le revêtit d'habits convenables, passa la nuit à réciter les prières, le fit transporter à Paris sur une barque, et l'enterra dans l'église de saint Vincent, autrement Saint-Germain-des-Prés (1).

De tant de fils que Chilpéric avait eus, il ne restait qu'un jeune enfant de quatre mois, Clotaire II, avec sa mère Frédegonde, laquelle se réfugia dane l'église de Paris, sous la protection de l'évêque de Sagnemode, successeur de saint Germain. De là elle envoya dire à Gontram, roi de Bourgogne : Que mon seigneur vienne et reçoive le royaume de son frère. J'ai un petit enfant que je veux déposer entre ses bras. Quant à moi-même, je me soumets humblement à son autorité. Gontram, ayant appris la mort de son frère, pleura très-amèrement, et vint à Paris avec une armée. Childebert d'Austrasie envoya lui demander Frédégonde, disant : Livrez-moi cet homicide, qui a étranglé ma tante, tué mon père, mon oncle et mes cousins. Gontram répondit ; Dans l'assemblée que nous avons à tenir, nous déciderons ce qui est à faire.

Dans l'intervalle, Gontram s'appliquait à réparer les injustices de son frère défunt. Il fit restituer aux particuliers les biens que Childéric leur avait enlevés, ordonna l'exécution des testaments en faveur de l'Eglise, qu'il avait cassés, et fit de grandes libéralités aux pauvres. On l'avertit, toutefois, qu'on en voulait à sa vie. Cela fut cause que, tant qu'il resta à Paris, il marchait toujours environné de gardes, même quand il allait à l'église. Un jour de dimanche qu'il assistait à la messe, le diacre ayant fait faire silence pour la commencer, Gontram se tourna vers le peuple : Je vous conjure, hommes et femmes qui êtes ici rassemblés, de vouloir bien me garder une fidélité inviolable, et de ne pas me tuer, comme vous avez fait récemment mes frères. Qu'il me soit permis, au moins pendant trois ans, d'élever mes neveux qui sont mes fils adoptifs : de peur, ce qu'à Dieu ne plaise, que si je venais à mourir, vous ne vinssiez à périr avec ces enfants, n'y ayant aucun homme fait dans notre famille pour vous défendre (2). A ces mots, tout le peuple adressa des prières à Dieu pour le roi. Ce prince ne demandait que trois ans ; car alors son neveu Childebert d'Austrasie en aurait eu dix-huit, et aurait pu se défendre lui-même, ainsi que le jeune Clotaire.

Cependant il était arrivé dans les Gaules un aventurier nommé Gundevald, qui se disait fils de Clotaire Ier, et qui demandait à ce titre, la part de sa succession. En voici l'histoire. Sa mère le présenta dans le temps à Childebert, roi de Paris, comme son neveu, et ce prince le fit élever en cette qualité, lui laissant porter les cheveux longs comme les princes de la maison royale. Clotaire, l'ayant appris, déclara qu'il n'était pas son fils, et le fit tondre. Après la mort de Clotaire, Gungevald laissa croître ses cheveux avec l'agré-

(1) Greg., l. VI, c. XLVI ; l. V, c. XLV. — (2) *Ibid.*, l. VII, c. VIII.

ment de Charibert, qui le reconnut pour son frère ; mais Sigebert les lui fit encore couper, et l'exila à Cologne. Gundevald se réfugia en Italie, et de là à Constantinople, d'où il fut rappelé en France par le duc Boson et quelques autres seigneurs qui voulaient brouiller. Il débarqua à Marseille et fut reconnu par un nombreux parti où entrèrent plusieurs évêques. Il fut même élevé sur le pavois, et proclamé roi à Brives-la-Gaillarde.

L'armée que Gontram fit marcher contre lui commit partout de grands désordres, sans aucun respect pour les lieux saints. On remarque entre autres, qu'une troupe de soldats pilla l'église de saint Vincent d'Agenois, et en enleva jusqu'aux vases sacrés ; mais le saint martyr ne tarda point à punir ces sacriléges, qui périrent tous misérablement et d'une manière qui ne leur permit pas de méconnaître la justice divine qui les poursuivait. Cette punition des soldats n'inspira pas plus de modération aux généraux. Ayant assiégé Cominges, où Gundevald s'était enfermé, ils les firent mourir avec les chefs de son parti, qui le lui avaient livré par trahison. Ensuite, déchargeant leur colère sur cette malheureuse ville, ils en pillèrent les églises, massacrèrent les prêtres au pied des autels, firent passer au fil de l'épée tous les habitants, même les enfants ; après quoi, mettant le feu à la ville, ils la réduisirent en cendres (1).

Au commencement de cette guerre, l'on tint à Paris l'assemblée générale ou le plaid (*placitum*) des Francs. Les députés du royaume d'Austrasie demandèrent à Gontram la restitution de certaines villes et l'extradition de Frédégonde. Gontram refusa l'une et l'autre. Il y eut des altercations vives et piquantes. A la fin, l'un des députés dit au roi : Sire, nous prenons congé de vous. Vous n'avez pas voulu rendre les cités de votre neveu ; elle est encore entière, nous le savons, la hache qui a été enfoncée dans les têtes de vos frères : elle vous fera sauter la cervelle plus vite encore. Et ils partirent ainsi avec scandale. Le roi, irrité de leurs paroles, ordonna de leur jeter à la tête le fumier des chevaux, la paille, le foin pourri et les boues de la ville. Ils se retirèrent donc couverts de saletés et d'affronts (2).

Toutefois cette scène étrange n'eut pas les suites fâcheuses qu'on pouvait craindre. Avant la fin de la guerre contre Gundevald, il y eut de nouveaux plaids, où le jeune roi d'Austrasie, Childebert, parut en personne. Gontram le reçut avec la tendresse d'un père. Lui ayant mis une lance à la main, il lui dit devant tout le monde : C'est ici la marque que je vous donne mon royaume. Désormais, soumettez à votre autorité toutes mes villes comme étant les vôtres. Car, par le fait de nos péchés, il ne reste de notre famille que vous, qui êtes le fils de mon frère. Vous serez donc mon héritier et mon successeur dans tout mon royaume, à l'exclusion des autres. Puis, le prenant à l'écart et lui recommandant le secret le plus inviolable sur ce qu'il allait lui dire, il lui fit connaître en détail les hommes qu'il devait ou non honorer de sa confiance. Après quoi, au moment de se mettre à table, il dit à tous les chefs de l'armée : Vous voyez que mon fils Childebert est devenu un homme fait. Gardez-vous de le traiter en enfant. Laissez-là vos intrigues et vos cabales. Il est roi ; votre devoir est de le servir. En disant ces choses et d'autres, il le traita joyeusement pendant trois jours, lui rendit tout ce que les députés avaient réclamé, et le renvoya comblé de présents (3).

A la fin de cette guerre, Gontram résolut de faire le procès, selon les règles canoniques, à tous les évêques qui avaient favorisé l'entreprise de Gundevald. Le saint évêque Théodore de Marseille se trouvait le plus impliqué dans cette affaire. Gontram, qui lui faisait un crime d'avoir reçu Gundevald à son débarquement, l'avait fait enlever de son église et le retenait prisonnier. Mais la sainteté de ce prélat était sa défense et sa sauvegarde. Gontram le respecta en effet, et il remit le jugement de sa cause, avec celle des autres évêques accusés, à la décision du concile qu'il indiqua à Mâcon, pour le 23 d'octobre de cette même année 585. En attendant, il reprit le chemin de Paris, où il était invité de se rendre, pour être parrain du jeune Clotaire, fils de Chilpéric et de Frédégonde.

Il arriva à Orléans le 4 de juillet, jour de la translation de saint Martin. Une foule innombrable de peuple sortit à sa rencontre avec les bannières, en criant : Vive le roi ! et en lui donnant mille bénédictions. Les Juifs se distinguèrent ; ils disaient à ce prince : Que toutes les nations vous adorent, qu'elles fléchissent le genou devant vous et soient soumises à votre empire ! Ces paroles firent impression sur Gontram. Après avoir assisté à la messe, il dit aux évêques avec lesquels il mangeait : Malheur à la nation toujours perfide des Juifs ! Ils ne m'ont donné des louanges si outrées qu'afin que je rétablisse leur synagogue, que les chrétiens ont abattue depuis longtemps ; mais, avec la grâce de Dieu, je ne le ferai jamais. Vers le milieu du repas, il dit aux évêques : Je vous prie de m'accorder demain votre bénédiction chez moi, afin que votre entrée me soit une cause de salut, en faisant descendre sur moi, humble, les paroles de vos prières.

Le lendemain matin, le roi, allant faire sa prière dans les différentes églises d'Orléans, se dirigea vers la demeure de saint Grégoire de Tours, qui logeait dans l'église de Saint-Avit, Grégoire se leva plein de joie à sa rencontre, et après lui avoir donné sa bénédiction, le pria de vouloir bien accepter chez lui quelques eulogies de saint Martin. Gontram ne s'y refusa point ; il entra avec beaucoup de bienveillance, but un verre de vin, avertit Gré-

(1) Greg., l. VI, c. XXIV; l. VII, c. XXXVIII. — (2) *Ibid.*, l. VII, c. XIV. — (3) *Ibid.*, l. VII, c. XXXIII.

gloire de ne pas manquer au dîner, et se retira joyeux. Ce qu'il faisait pour Grégoire de Tours, il le faisait pour les citoyens d'Orléans. Il acceptait leur invitation, allait dîner chez eux, et les charmait tous par sa bonté. On l'appelait généralement le bon roi (1).

Au moment du festin royal, les évêques Bertram de Bordeaux et Pallade de Saintes y vinrent comme les autres, quoiqu'ils eussent encouru l'indignation de Gontram, pour avoir favorisé le parti de Gundevald. Dès que le roi les aperçut, il leur fit d'assez piquants reproches, aussi bien qu'à Nicaise d'Angoulême et à Antidius d'Agen. Il dit à l'évêque Bertram : Je vous rends grâces de ce que vous avez si bien gardé la fidélité à votre parenté. Car vous deviez savoir, mon cher père, que vous êtes mon parent par ma mère, et vous n'auriez pas dû conspirer pour perdre votre famille. Puis, se tournant vers Pallade : Et vous, évêque Pallade, dit-il, je ne vous ai pas non plus excessivement d'obligation, vous qui vous êtes parjuré trois fois à mon égard : ce qui est bien indigne d'un évêque. Mais Dieu a jugé ma cause. Je vous ai toujours traités en Pères de l'Eglise ; et loin de me traiter en roi, vous n'avez cherché qu'à me tromper par vos artifices. Ces prélats ne répondant rien, le roi se fit donner à laver, reçut la bénédiction des évêques, et se mit à table avec un visage gai et gracieux, comme s'il n'avait dit un mot de plainte. Il pouvait avoir été mal informé touchant Pallade, qui était un saint évêque. D'ailleurs les accusations politiques, dans un moment de révolution, ne prouvent pas toujours beaucoup.

Au milieu du repas, le roi fit chanter au diacre de Grégoire de Tours un graduel qu'il lui avait entendu chanter à l'église le jour précédent. Il voulut ensuite que les évêques le chantassent chacun à leur tour : ce qu'ils firent comme ils purent. Leur montrant après cela sa vaisselle d'argent, il leur dit que c'était la dépouille du parjure Mummole ; qu'il ne s'en était réservé que deux plats, que c'était autant qu'il lui en fallait pour le service ordinaire de sa table. Il ajouta qu'il avait fait briser, pour être distribués aux pauvres, les autres vases, qui pesaient cent soixante-dix livres. Le patrice Mummole était un fameux capitaine romain, qui, après avoir servi Gontram pendant bien des années et avec les plus grands succès, notamment contre les Lombards, qu'il défit en plusieurs rencontres, s'était jeté récemment dans le parti de Gundevald (2).

Le roi dit ensuite aux évêques : Pontifes du Seigneur, je ne vous demande qu'une chose, c'est que vous imploriez la miséricorde du Seigneur pour mon fils Childebert ; car c'est un homme sage et utile, au point qu'il serait difficile de trouver, parmi les plus âgés, quelqu'un d'aussi prudent et d'aussi ferme. Si Dieu daigne le conserver à la Gaule, il pourra peut-être relever notre famille et notre nation, qui est bien affaiblie. Je l'espère de la miséricorde divine, à cause du présage qui accompagna sa naissance ; car mon frère Sigebert étant à l'église le saint jour de Pâques, on y vint, au moment que le diacre commençait l'évangile, lui annoncer qu'il lui était né un fils ; en sorte que le peuple répondit en même temps au diacre et à celui qui apportait la nouvelle : *Gloire à Dieu tout-puissant*. De plus, Childebert a reçu le baptême le saint jour de la Pentecôte, et il a été proclamé roi le saint jour de Noël. C'est pourquoi, si vous priez pour lui, il pourra régner par la grâce de Dieu. Les évêques firent aussitôt une prière tous ensemble pour la conservation des deux rois. Je sais, ajouta Gontram, que sa mère Brunehaut en veut à ma vie ; mais je ne la crains point, et j'ai confiance que Dieu, qui m'a délivré de mes ennemis, me préservera de ses embûches (3).

Pendant le repas, Gontram parla encore avec vivacité contre Théodore de Marseille, et il l'accusa même de la mort de Chilpéric. Grégoire de Tours lui répondit : Mais qui donc a fait mourir Chilpéric, sinon sa méchanceté et vos prières ? car il vous a dressé bien des embûches contre la justice, et c'est là ce qui lui a valu la mort. Sur quoi il rapporta une vision qu'il avait eue. Le roi dit qu'il en avait eu une autre, où il avait vu trois saints évêques, Tétricus de Langres, Agricole de Châlon et Nizier de Lyon, qui tenaient Chilpéric enchaîné. Les deux derniers disaient : Déliez-le, de grâce, et, après l'avoir châtié, laissez-le aller. Tétricus répondait : Il n'en sera point ainsi ; mais il brûlera dans le feu pour ses crimes. Ils discutèrent de la sorte pendant longtemps, lorsque j'aperçus une chaudière d'airain, posée sur le feu, qui bouillait avec force. Tandis que je pleurais, on saisit le malheureux Chilpéric, et, les membres brisés, on le jeta dans la chaudière bouillante. Dans un clin d'œil il fut tellement dissous au milieu des vapeurs enflammées, qu'il n'en resta pas le moindre vestige. Voilà ce que raconta à ses convives le roi Gontram (4).

Grégoire lui avait demandé la grâce de quelques seigneurs impliqués dans l'affaire de Gundevald, et qui s'étaient réfugiés dans l'église de Saint-Martin-de-Tours ; mais il n'avait pu rien obtenir. Il ne se rebuta point ; il retourna le lendemain, et dit au roi : Ecoutez, prince : j'ai été envoyé vers vous en ambassade par mon seigneur ; quelle réponse voulez-vous que je lui fasse, puisque vous ne daignez pas m'en faire ? Le roi, surpris, lui demanda : Quel est donc votre seigneur qui vous envoie ? L'évêque lui dit en souriant : Celui qui m'envoie, c'est saint Martin. A ce nom, Gontram fit venir les coupables, leur reprocha leur perfidie, les appela malins renards, et puis leur rendit ses bonnes grâces, ainsi que les biens qu'on leur avait enlevés (5).

(1) Greg. l. VIII, c. I et II. — (2) *Ibid.*, l. VII. — (3) *Ibid.*, c. IV. — (4) *Ibid.*, c. V. — (5) *Ibid.*, c. VI.

Le dimanche suivant, Gontram étant allé à la messe et ayant entendu l'évêque Pallade y chanter une prophétie, il se mit en colère, et dit qu'il n'assisterait pas à une messe où son ennemi officiait. Il voulut même sortir de l'église ; les évêques l'arrêtèrent, et lui dirent qu'ils avaient cru qu'il verrait sans peine à l'autel un évêque qu'il avait reçu à sa table ; qu'au reste le concile lui ferait justice de Pallade, s'il se trouvait coupable. Le roi demeura, et l'on fit revenir à l'autel cet évêque, qui s'était déjà retiré dans la sacristie, couvert de confusion. Nous apprenons toutes ces particularités de Grégoire de Tours, qui était présent.

On voit par tout cela que Gontram était cordialement bon et pieux. Cela ne veut pas dire qu'il ne fit point de fautes ; car il en fit entre autres deux très-grandes. La reine Austrechilde, sa seconde femme, lui dit en mourant que les médecins l'avaient tuée, et lui fit promettre avec serment de les faire mourir ; il le promit et l'exécuta. Comme il aimait la chasse, il fut outré d'apprendre qu'on eût tué un buffle dans la forêt royale des Vosges. Le garde de la forêt en accusa Chundon, chambellan du roi. Celui-ci s'en défendant, Gontram, pour connaître la vérité, ordonna un duel entre l'accusateur et l'accusé, suivant la loi de Gondebaud. Chundon nomma un de ses neveux pour se battre en sa place. Les deux champions se tuèrent l'un l'autre. Ce que voyant Chundon, il prit la fuite et courut se réfugier dans l'église de Saint-Marcel. Mais Gontram le fit prendre avant qu'il pût y arriver, et le fit lapider. Il se repentit de cet emportement tout le reste de sa vie (1).

Ce qui manquait encore à ce prince, c'était assez de force pour maintenir la discipline dans ses armées. Ainsi, l'an 586, pour venger la cause de la princesse Ingonde et de son mari, saint Herménigilde, il fit marcher des troupes vers la province narbonnaise, autrement le Languedoc, qui appartenait aux Visigoths. Une armée partit de la Bourgogne, une autre de l'Auvergne ; mais l'une et l'autre ne firent que piller et brûler les propres terres des Francs, dépouillant les églises, tuant le peuple et les clercs mêmes jusque sur les autels ; et puis se laissèrent battre honteusement par les ennemis. Le roi en fut très-irrité contre les chefs, qui, à leur tour, pour éviter sa colère, assez prompte dans le premier mouvement, se réfugièrent à Autun dans la basilique de Saint-Symphorien.

Gontram s'étant rendu en cette ville pour la fête de ce saint martyr, ils eurent permission de paraître devant lui, mais à la charge de se représenter lorsqu'on examinerait juridiquement leur cause. Le roi ayant donc convoqué à ce sujet quatre évêques et les principaux seigneurs d'entre les laïques, il fit comparaître les généraux coupables, et leur parla ainsi : Comment pourrions-nous à présent remporter la victoire en suivant si mal les exemples de nos pères ? Eux bâtissaient des églises, respectaient les évêques, honoraient les martyrs, et mettaient toute leur espérance en Dieu. Nous, au contraire, non-seulement nous ne craignons pas Dieu, mais nous pillons ses temples, nous tuons ses ministres, nous dispersons les reliques de ses saints. Voilà ce qui rend nos mains faibles et nos armes inutiles. Si la faute en est à moi, que Dieu la fasse retomber sur ma tête ; mais si c'est vous qui méprisez mes ordres, ce sont vos têtes à vous que la hache doit atteindre, pour donner un exemple à toute l'armée. Il vaut mieux faire mourir quelqu'un des chefs que d'exposer tout le pays aux traits de la colère de Dieu.

Les généraux répondirent qu'on ne pouvait assez louer la piété du roi, son respect pour les églises et les évêques, sa charité pour les pauvres et les malheureux. Mais que pouvions-nous faire, ajoutèrent-ils ? Tout le peuple est livré à l'iniquité, personne ne craint le roi, et ne respecte ni duc ni comte. Si quelque seigneur, par zèle pour votre conservation, se met en devoir de corriger les coupables, on excite des séditions contre lui, et sa vie est en péril, s'il ne prend le parti de se taire. Le roi dit : Que celui qui suit la justice vive ; mais que celui qui méprise nos ordres périsse, afin de nous laver du blâme de ces actions. Pendant qu'il parlait ainsi, on apporta la nouvelle que le prince Reccarède avait fait une irruption dans les Gaules, surpris Toulouse et fait un grand nombre de captifs. Il fallut courir au plus pressé et envoyer une armée nouvelle, et Gontram se borna, ce semble, à ôter leurs charges à quelques-uns des généraux (2).

Autant le roi Gontram était bon, autant Frédégonde était méchante. L'an 587, elle lui envoya des ambassadeurs, sous prétexte de quelques affaires. Or, Gontram, allant la nuit à l'église pour assister à matines avec un flambeau qu'on portait devant lui, vit comme un homme ivre, mais armé, caché dans un coin de l'église. Il le fit prendre, et cet homme avoua, à la question, qu'il avait été chargé, par les envoyés de Frédégonde, d'assassiner le roi. La même année, Gontram s'étant rendu à Châlon pour y célébrer la fête de Saint-Marcel, y courut un nouveau danger, dont la Providence le délivra encore. Au moment que ce prince s'approchait de l'autel pour recevoir la communion, un homme, fendant la presse, comme pour lui parler, laissa tomber un poignard. On se saisit aussitôt de lui et on le traîna hors de l'église pour l'appliquer à la question. Il confessa qu'effectivement il avait été envoyé pour poignarder le roi, et qu'il avait cru ne pouvoir y réussir qu'à l'église, le roi étant ailleurs toujours environné de sa garde. Gontram fit mourir les complices ; mais, pour le meurtrier, il craignit

(1) Greg., l. V, ; l. X, c. x. — (2) *Ibid.*, VIII, c. xxx.

l'asile des lieux saints s'il le punissait de mort, et il lui accorda la vie, parce qu'il avait été pris dans l'église (1).

Pendant que l'armée de Gontram faisait la guerre contre les Visigoths, dans la Septimanie ou le Languedoc, on intercepta une lettre du roi Lévigilde à Frédégonde, où il lui mandait : Faites mourir mes ennemis Childebert et sa mère, et achetez de Gontram la paix à quelque prix que ce soit. Si vous n'avez point assez d'argent, nous vous en enverrons. Childebert d'Austrasie, à qui Gontram envoya cette lettre, fut sage et heureux d'être sur ses gardes. Car Frédégonde, qui avait reçu la même dépêche par une autre voie, fit déguiser deux clercs en mendiants, et, les ayant armés de poignards empoisonnés, elle leur commanda d'aller tuer le roi Childebert, ou du moins la reine Brunehaut, leur promettant que, s'ils mouraient dans cette entreprise, elle élèverai leurs parents aux premières charges du royaume. Comme elle s'aperçut que, nonobstant ses promesses, ils craignaient une si périlleuse commission, elle leur fit prendre d'un breuvage préparé qui les fortifia contre la crainte, et leur en donna pour en boire encore lorsqu'ils seraient sur le point de faire leur coup. Mais ils furent découverts et conduits à Childebert, lequel, après leur avoir fait tout avouer, les fit mourir dans les supplices qu'ils avaient mérités (2).

Frédégonde était encore réfugiée dans l'église de Paris lorsque les domestiques de la princesse Rigonthe, sa fille, vinrent lui apprendre qu'elle avait été arrêtée à Toulouse et privée de ses trésors. Frédégonde entra en fureur contre ces domestiques, les dépouilla de tout ce qu'ils avaient et les renvoya chargés de coups (3). Au reste, la fille se montra digne de la mère, et la mère de la fille. Revenue de Toulouse, Rigonthe ne cessait d'insulter à sa mère et de dire : C'est moi qui suis la maîtresse ; quant à elle, qu'elle retourne à son premier état de servante et d'esclave. Par suite de ces propos, comme elles se battaient souvent l'une l'autre à coups de poings et de soufflets, la mère lui dit un jour : Pourquoi me vexer ainsi, ma fille ? Voici les trésors de ton père que j'ai en dépôt ; fais-en l'usage que tu voudras. Aussitôt elle ouvrit un coffre rempli de joyaux, et se mit à en tirer pendant longtemps. A la fin, elle dit à sa fille : Mais je suis fatiguée ; tire toi-même ce que tu trouveras. La fille s'étant baissée et y ayant mis la main, la mère lui ferma le couvercle sur le cou, et la serrait avec tant de violence, que déjà les yeux lui sortaient de la tête et qu'elle l'eût étranglée infailliblement, si une domestique qui s'en aperçut, n'eût crié au secours. Après cette scène horrible, les querelles entre la mère et la fille allèrent jusqu'à des meurtres (4).

L'évêque de Rouen, séjour ordinaire de Frédégonde, était saint Prétexat, que déjà, du vivant de Chilpéric, elle avait fait envoyer en exil, au sujet du prince Mérovée. Prétextat, parrain du jeune prince, l'avait marié avec sa tante Brunehaut. Chilpéric lui en fit un crime et l'accusa de conspiration. L'évêque nia fortement cette dernière partie, et confondit les faux témoins que Frédégonde avait suscités contre lui dans un concile. Chilpéric, qui faisait le rôle d'accusateur, avoua confidemment à quelques évêques courtisans, que Prétextat avait raison ; mais, pour contenter la reine, il les pria d'engager leur confrère accusé à se déclarer coupable, assuré que le roi lui pardonnerait à l'instant. Prétextat eut la faiblesse de consentir à cette feinte. Le fourbe Chilpéric le prit au mot, et l'envoya en exil. Après la mort de ce prince, Prétextat fut rappelé, à la demande et à la grande satisfaction de son peuple. Frédégonde en fut irritée, et dit qu'un temps viendrait où il reverrait l'exil. Il répondit : Exilé ou non, j'ai été, je suis et je serai évêque ; mais vous ne jouirez pas toujours de la puissance royale. De l'exil nous passerons, nous, au royaume céleste ; vous, au contraire, vous serez, de ce royaume terrestre, précipitée en enfer. Vous feriez mieux d'abandonner ces méchancetés et de vous convertir. Voici comme elle profita de la remontrance.

Le dimanche suivant, Prétextat se rendit de bonne heure à l'église pour l'office, et, après l'avoir commencé, il s'assit. Dans le même moment un esclave de Frédégonde s'approcha de lui, et ayant tiré un poignard de sa ceinture, l'en frappa sous l'aisselle. Prétextat fit un cri pour appeler le clergé à son secours ; mais personne ne branla. Il étendit sur l'autel ses mains sanglantes, et, après avoir fait sa prière et rendu grâces à Dieu, il fut porté dans sa chambre et mis sur son lit. Frédégonde vint aussitôt le voir, et dit : Nous n'avions pas besoin, saint évêque, ni nous ni votre peuple, que cet accident vous arrivât ; mais plût à Dieu qu'on découvrît le coupable, pour lui infliger le supplice qu'il mérite ! Et qui a fait ce coup, dit Prétextat, sinon la main qui a tué les rois et répandu tant de fois le sang innocent ? Frédégonde lui offrit ses médecins ; mais il répondit : Dieu veut me retirer de ce monde ; mais toi, cause de tant de maux, tu seras maudite, et Dieu vengera mon sang. Après qu'elle se fût retirée, il disposa de ses affaires et mourut.

Ce meurtre consterna les habitants de Rouen, mais surtout les seigneurs francs établis dans cette ville. Un de ceux-ci alla trouver Frédégonde, et lui dit : Vous avez déjà commis bien des crimes ; mais vous n'en avez pas commis de plus grand que de faire asssassiner le pontife de Dieu. Que le Seigneur venge au plus tôt le sang innocent ! Pour nous, nous prendrons de si bonnes mesures,

(1) Greg. l. VIII, c. XLIV ; l. IX, c. III.— (2) *Ibid.*, l. VIII, c. XXV et XXIX. — (3) *Ibid.* l. VII, c. XV.—(4) *Ibid.*, l. IX c. XXXIV.

que vous ne serez plus en état de commettre des attentats pareils. Après ce discours, il voulut se retirer ; mais Frédégonde le pressa de rester à dîner. Sur le refus qu'il en fit, elle le pressa de boire au moins un coup, afin qu'il ne fût pas dit qu'il était sorti à jeûn d'une maison royale. Il se rendit à ses instances, et on lui présenta, selon l'usage des anciens Francs, du vin d'absinthe assaisonné de miel. Il s'aperçut aussitôt qu'il avait avalé du poison, et, après avoir averti ses gens de n'en point boire, il monta à cheval pour s'enfuir : mais le poison était si violent, qu'il mourut avant d'arriver chez lui.

Leudovalde, évêque de Bayeux, premier suffragant de Rouen, écrivit une lettre circulaire à tous les évêques, sur le scandale arrivé par le meurtre de Prétextat, et, ayant pris conseil, il fit fermer toutes les églises de Rouen, et défendit d'y faire l'office, jusqu'à ce qu'on eût découvert l'auteur du crime. Cet exemple d'un interdit général sur toute une ville est remarquable. Leudovalde fit plus : il fit arrêter quelques personnes suspectes, qui accusèrent Frédégonde, et peu s'en fallut que ce zèle ne lui coûtât la vie à lui-même ; mais la fidélité de son peuple le défendit des embûches qu'on lui dressa (1).

Comme le bruit se répandait par toute la terre que l'évêque Prétextat avait été tué par Frédégonde, celle-ci, pour se justifier de ce crime, fit fouetter son esclave et le livra au neveu de l'évêque. Mis à la question, l'esclave dévoila tout ; il confessa qu'il avait reçu cent sous d'or de Frédégonde pour faire le coup, cinquante d'Amantius, évêque intrus pendant l'exil de saint Prétextat, et cinquante autres de l'archidiacre de Rouen, et que, de plus, on lui avait promis la liberté ainsi qu'à sa femme. A ces mots, le neveu tira son épée et coupa le criminel en morceaux. Le roi Gontram lui-même envoya des commissaires faire une enquête sur le meurtre de l'évêque ; mais Frédégonde trouva le moyen d'en arrêter les suites, et même de rétablir l'intrus Amantius sur le siége de Rouen (2).

Cependant le roi Reccarède, converti à la foi catholique, envoya une seconde ambassade aux rois des Francs, Gontram et Childebert, pour faire alliance avec eux. Quoique jusqu'alors il eût eu l'avantage dans la guerre, il offrait de payer dix mille sous d'or pour acheter la paix, et de se purger par serment du crime qu'on lui imputait, d'avoir trempé dans la mort d'Herménigilde et dans les mauvais traitements faits à la princesse Ingonde, qui venait de mourir en Afrique. Reccarède demandait aussi en mariage Chlodosinde, sœur de Childebert. Brunehaut et son fils goûtaient fort ces propositions. Mais Gontram croyait de son honneur de venger sa nièce Ingonde ; de plus, il voulait avoir sa revanche des Goths, qui avaient battu son armée. Ainsi, il paraît que la paix ne fut pas conclue avec Reccarède, non plus que le mariage de Chlodosinde.

En effet, Childebert d'Austrasie ou Childebert II ne faisait rien alors sans le conseil du roi Gontram, son oncle, qu'il regardait comme son père, et qui l'avait adopté pour son fils. Ces deux princes vivaient dans une parfaite intelligence depuis le traité qu'ils avaient fait et juré à Andelot, le 28 novembre 587, par la médiation des évêques et des seigneurs, comme il est dit dans l'acte même. Cependant il s'éleva quelques difficultés imprévues sur l'exécution. Gontram voulait assembler un concile de tous les évêques de ses Etats et de ceux de son neveu Childebert, tant pour y terminer les difficultés en question que pour y traiter plusieurs autres affaires qu'il estimait ne pouvoir être terminées que dans un concile des deux royaumes. Mais Childebert ne jugeait pas cette assemblée nécessaire, et voulait faire agréer ses raisons au roi son oncle.

Sur ces entrefaites, Grégoire de Tours s'étant rendu à la cour d'Austrasie, Childebert l'envoya en ambassade vers Gontram, avec un seigneur nommé Félix. Grégoire trouva Gontram à Châlon-sur-Saône, et lui dit en l'abordant : Votre très-glorieux neveu Childebert, ô illustre roi, vous salue beaucoup et rend à votre piété d'immenses actions de grâces, de ce que vous continuez à l'avertir de faire ce qui est agréable à Dieu et à vous, et utile au peuple. Il promet d'accomplir fidèlement tout ce dont vous êtes convenu. Et moi, dit Gontram, je ne lui rends pas de pareilles actions de grâces ; car on ne garde pas ce qu'on m'a promis : et il cita deux faits dont il avait à se plaindre. Les ambassadeurs répondirent qu'il n'avait qu'à envoyer un commissaire avec une note par écrit, et que tout serait exécuté sans délai. Sur quoi Gontram fit lire le traité d'Andelot, et ajouta : Si jamais je manque à rien de ce qui y est contenu, que j'en sois puni au jugement de Dieu ! Puis se tournant vers Félix, il lui dit : Eh bien ! êtes-vous venu à bout d'établir une amitié solide entre ma sœur Brunehaut et Frédégonde, l'ennemie de Dieu et des hommes ? Grégoire lui répondit : Ne doutez point que ces deux femmes ne soient amies comme elles l'ont été, je veux dire que la haine qui les anime l'une contre l'autre subsiste toujours. Mais nous souhaiterions, nous, que vous eussiez moins d'amitié pour Frédégonde ; car vous faites plus d'honneur à ses ambassadeurs qu'aux nôtres. Gontram dit : Sachez que je ne puis donner mon amitié à une femme qui a envoyé des assassins pour m'ôter la vie.

Après quelques autres éclaircissements sur le mariage de Chlodosinde avec Reccarède, et sur la guerre que Childebert voulait faire aux Lombards, et que Félix proposa à Gontram, Grégoire ajouta : Prince, vous avez souhaité que le roi Childebert, votre neveu, fît

(1) Grég. l. VIII, c. XXXI. — (2) *Ibid.*, l. VIII, c. XLI.

assembler un concile de tous les évêques de son royaume, avec ceux du vôtre, pour la discussion de plusieurs articles. Mais il lui paraît plus conforme aux canons de faire tenir des conciles provinciaux dans chaque métropole, où le métropolitain, de concert avec ses suffragants, pourrait mieux découvrir et corriger les abus de sa province. Qu'est-il besoin, en effet, de faire assembler en un même lieu tant d'évêques, puisque la foi de l'Eglise n'est point en péril et qu'il ne s'élève aucune nouvelle hérésie? Gontram répondit que le concile aurait à discuter bien des injustices qui s'étaient commises, des mariages incestueux qu'on avait contractés, et les différends entre les deux royaumes; mais surtout l'assassinat commis sur la personne de saint Prétextat, qui était l'affaire la plus importante. Ainsi, il persista dans le dessein de faire tenir un concile des deux royaumes, qu'il indiqua pour le premier jour du quatrième mois. Comme on ne trouve point d'acte de ce concile, on doute qu'il se soit tenu.

Après que le roi eut ainsi parlé, dit Grégoire de Tours, nous allâmes à l'église; car c'était la solennité de la résurrection du Seigneur. Après la messe, il nous admit à sa table, qui ne fut pas moins riche en mets qu'en propos gracieux. Car toujours le roi parlait de Dieu, de l'édification des églises, de la défense des pauvres. De temps en temps il riait d'une joie spirituelle, et ajoutait des mots aimables pour nous; il disait entre autres: Plaise à Dieu que mon neveu accomplisse ce qu'il m'a promis! car tout ce que j'ai est à lui. Que s'il est offusqué de ce que je reçois les ambassadeurs de mon neveu Clotaire, n'ai-je point assez d'intelligence pour faire en sorte que cela ne produise aucune querelle entre eux! Je m'entends mieux à trancher les affaires qu'à les prolonger. Je donnerai à Clotaire, si je trouve des preuves que c'est mon neveu, deux ou trois villes quelque part, pour n'avoir pas l'air de le déshériter, et afin qu'il ne chicane point Childebert sur ce que je lui laisserai. Après nous avoir ainsi tenu toute sorte de propos gracieux et nous avoir comblés de présents, il nous congédia, en nous recommandant d'insinuer toujours au roi Childebert tout ce qui lui serait avantageux (1).

Un vaisseau venu d'Espagne apporta la peste à Marseille, pendant que Théodore, évêque de cette ville, était à la cour de Childebert. Le saint évêque retourna aussitôt consoler et soulager son peuple affligé. Il n'omit aucun des secours spirituels et temporels qu'il pouvait lui procurer, et quand la maladie et la désertion eurent réduits les habitants de cette grande ville à un assez petit nombre, il s'enferma dans l'enceinte de l'église de Saint-Victor, avec ceux qui restaient, passant les jours et les nuits en prières, pour désarmer la colère de Dieu. Le mal contagieux ayant gagné de Marseille dans le territoire de Lyon, Gontram fit tout à la fois l'office d'un bon roi et d'un pieux évêque. Il ordonna qu'on célébrât des rogations, et que, pendant les trois jours qu'elles dureraient, on jeûnât au pain d'orge et à l'eau. Il montra le premier l'exemple, en redoublant ses austérités, ses prières et ses aumônes accoutumées. Ses sujets le regardaient avec vénération, et respectaient encore plus en lui la qualité de saint que celle de roi. On arrachait les franges de ses vêtements, pour les appliquer aux malades: une femme en guérit son fils d'une fievre quarte. On lui amenait même des possédés, et Grégoire de Tours dit qu'il avait été témoin du pouvoir qu'il avait sur eux. Gontram était surtout le protecteur de l'innocence opprimée par les grands, comme il le fit voir l'année suivante 589, en prenant la défense d'une jeune vierge, à qui l'amour de la pudeur avait inspiré le courage d'une héroïne (2).

Le duc Amolon, en l'absence de sa femme, s'éprit d'une passion criminelle pour une jeune fille, et se la fit amener de nuit par ses domestiques, étant ivre. Comme elle résistait de toutes ses forces, les domestiques lui donnèrent des coups de poing, et la mirent en sang. Le duc, pris de vin, la reçut dans cet état. Mais aussitôt elle saisit une épée qu'elle aperçut au chevet du lit, et lui en donna un coup vigoureux à la tête, comme autrefois Judith à Holoferne? Aux cris du duc, ses domestiques accourent et veulent la tuer. Mais il leur dit en expirant: N'en faites rien; c'est moi qui ai péché en voulant lui ravir l'honneur: ce qu'elle a fait mérite plutôt qu'on lui conserve la vie. La jeune héroïne, profitant du trouble où était la famille, s'échappa de la maison, arriva la nuit même à Châlon, se réfugia dans l'église de Saint-Marcel, s'y jeta au pieds du roi Gontram, et lui conta ce qui lui était arrivé. Ce prince la reçut avec bonté, lui accorda non-seulement la vie, mais rendit en sa faveur une ordonnance par laquelle, déclarant qu'il la prenait sous sa protection, il défendait aux parents du duc de l'inquiéter (3).

Nous avons entendu dire à Gontram, parlant du jeune Clotaire: Si je trouve qu'il est mon neveu. C'est que, comme on ne le lui avait point encore présenté, il avait conçu des doutes sur sa naissance. Pour les dissiper, Frédégonde assembla les personnages les plus considérables du royaume de Neustrie, savoir: trois évêques et trois cents seigneurs francs, qui prêtèrent serment que Clotaire était réellement fils de Chilpéric (4). L'an 591, le jeune prince tomba dangereusement malade. Frédégonde, le voyant à l'extrémité, envoya de grosses sommes d'argent à l'église de Saint-Martin, et donna la liberté à tous les prisonniers, pour obtenir la guérison de son fils (5). Il guérit en effet. Aussitôt elle envoya une ambassade à Gontram pour le prier de se

(1) Greg., l. IX, c. XX. — (2) *Ibid.*, l. IX, c. XXI et XXII. — (3) *Ibid.*, c. XXVII. — (4) *Ibid.*, l. c. IX. — (5) *Ibid.*, l. X, c. XI.

rendre le plus tôt possible à Paris, et d'y tenir son fils sur les fonts sacrés. Le bon roi s'y rendit avec plusieurs seigneurs et évêques, du nombre desquels étaient saint Ethérius de Lyon, successeur de saint Prisqué, saint Siagrius d'Autun et saint Flavius de Châlon-sur-Saône. De là s'étant rendu à Rueil, maison de plaisance proche de Paris, il donna ordre qu'on préparât le baptistère de l'église de Nanterre, qui était sans doute la paroisse la moins éloignée.

Pendant qu'on faisait les préparatifs arrivèrent des ambassadeurs de Childebert, qui se plaignirent à Gontram de ce qu'il oubliait le traité conclu avec leur maître pour s'allier avec Frédégonde son ennemie. Gontram répondit qu'il était toujours dans la résolution de garder inviolablement le traité, mais qu'il n'avait pu refuser de tenir son neveu sur les fonts baptismaux; qu'aucun chrétien ne devait rejeter une pareille demande, et que c'était uniquement la crainte d'offenser le Seigneur qui la lui avait fait accorder. Il présenta donc le jeune roi au baptême, et le nomma Clotaire, ajoutant : Que cet enfant croisse et qu'il égale un jour la puissance de celui dont il porte le nom! Le jeune Clotaire avait alors sept ans (1).

Enfin, le bon roi Gontram, car ainsi le nommaient ses contemporains, mourut le 28 mars 593, à Châlon-sur-Saône, où il fut enseveli dans l'église de Saint-Marcel, que lui-même avait fondée. Par sa mort, son neveu Childebert, roi d'Austrasie, hérita du royaume de Bourgogne. L'Eglise a mis le roi Gontram au nombre des saints et en fait mémoire le 28 mars. Cela ne veut pas dire que toutes les actions de sa vie fussent saintes; car il en est quelques-unes qu'il expia par la pénitence. Mais quand on pense qu'il était le chef des Francs, parmi lesquels le meurtre était comme une habitude et se compensait légalement par quelques pièces de monnaie; quand on se rappelle les cruautés commises par tous les princes barbares que l'histoire nous a fait connaître un peu en détail, entre autres par son père et par son frère Chilpéric, sa bonté, sa piété, sa charité tiennent du prodige. On y voit comme l'élément chrétien travaillait sans cesse à corriger la barbarie originelle. C'est la crainte de Dieu, c'est le culte des saints qui arrêtent le bras et radoucissent le cœur de Gontram; ce sont les évêques qui le portent à la clémence.

On voit en particulier, par l'étude attentive de son époque, ainsi que des suivantes, quel bonheur c'était pour l'humanité que les églises et les monastères fussent autant d'asiles où l'on pût se dérober à la vengeance de son ennemi. Les Francs étaient si familiarisés avec le meurtre des rois mêmes, qu'ils dirent en face à Gontram : Elle est encore entière la hache qui a fendu la tête de tes frères, et elle atteindra la tienne plus facilement encore, et que Gontram pria le peuple, dans l'église, de ne pas le tuer, comme ils avaient tué ses frères, mais de le laisser encore vivre au moins trois ans. Quel bonheur n'était-ce donc pas, au milieu d'une nation aussi meurtrière, que chaque monastère, chaque église fût un asile inviolable où pût se réfugier le malheureux qui avait à craindre pour sa vie? On conçoit le zèle des évêques pour soutenir ces refuges de l'humanité. Aujourd'hui qu'une justice régulière veille à la sûreté publique, ces mêmes asiles ne sont point nécessaires; mais alors ils étaient un bienfait immense. Enfin, ce sont ces asiles mêmes de la religion, ce sont les efforts de l'Eglise et des évêques à les maintenir inviolables, qui peu à peu ont inspiré aux nations modernes plus de respect pour la vie de l'homme.

Le roi Gontram assembla plusieurs conciles, non-seulement pour régler les affaires de l'Eglise, mais encore pour le bien temporel des peuples, pour concilier les différends d'un royaume à l'autre, et prévenir ainsi les guerres civiles entre les Francs. Pour lui, les conciles étaient encore des conseils d'Etat. Ainsi, l'an 573, il assembla à Paris tous les évêques de son royaume, pour terminer un différend entre les rois ses frères, Chilpéric et Sigebert: mais pour le malheur des peuples, ils ne voulurent point suivre leurs avis (2). Comme les royaumes étaient enclavés les uns dans les autres, Egidius, métropolitain de Reims, du royaume de Sigebert, avait établi un évêché et un évêque à Châteaudun, qui, ecclésiastiquement, était du diocèse de Chartres, et Chartres était du royaume de Chilpéric. Pappolus, évêque de Chartres, se plaignait de cette usurpation d'Egidius : Sigebert la soutenait; ce concile, où assistèrent trente-deux évêques, la condamna sous peine d'excommunication et d'anathème, et écrivit au roi Sigebert pour l'exhorter à ne pas la soutenir davantage (3).

L'an 581, Gontram assembla un concile à Mâcon pour les affaires publiques et pour les nécessités des pauvres. Ce concile, où assistèrent vingt-un évêques, songea moins à faire de nouveaux canons qu'à renouveler les anciens, touchant la bonne vie des clercs, des moines et des religieuses. Voici ce qui s'y trouve de plus particulier. Défense aux clercs de porter des sayes, des habits ou des chaussures comme les laïques, sous peine d'être enfermés trente jours, pendant lesquels ils jeûneront au pain et à l'eau. Défense, sous peine d'excommunication, aux juges laïques de faire emprisonner des clercs, si ce n'est pour causes criminelles, comme l'homicide, le larcin et le maléfice. Défense aux clercs d'accuser un autre clerc à un tribunal laïque, sous peine de trente-neuf coups de fouet pour les clercs des ordres inférieurs, et d'un mois de prison pour ceux qui sont dans les ordres supérieurs. Défense aux Juifs d'exercer aucune charge de juges parmi les chrétiens, d'être receveurs des

(1) Greg., l. X, c. XXVIII. — (1) Greg., l. IV, c. XLVIII. — (2) Labbe, t. V, p. 918.

impôts ou de sortir de leurs maisons depuis le jour de la cène jusqu'à la première Pâque, suivant l'ordonnance du roi Childebert, d'heureuse mémoire. Le troisième concile d'Orléans avait fait la même défense, et Childebert I[er] avait appuyé de son autorité ce règlement. On ordonne pareillement aux Juifs de porter respect au clergé, avec défense de s'asseoir en présence des évêques sans en avoir reçu l'ordre. On défend aux chrétiens de manger avec les Juifs, et aux Juifs d'avoir des esclaves chrétiens ; on permet de racheter l'esclave chrétien d'un juif pour douze sous d'or (1). Le concile de Mâcon ne marque pas pour quelles affaires publiques on l'avait convoqué ; mais il y a lieu de croire que c'était pour réconcilier entre eux les rois des Francs, presque toujours divisés. Il est du moins certain que la même année 581, il se tint à Lyon un concile dont les évêques allèrent conférer avec le roi Gontram sur la révolte du duc et patrice Mummole et sur les autres troubles du royaume (2). L'an 583, un concile de vingt-un évêques, assemblés encore à Lyon, régla entre autre que chaque évêque aurait soin des lépreux de son diocèse, afin que la nécessité ne les rendît pas vagabonds (3).

Le zèle de Gontram soutenait et animait celui des prélats de son royaume. Ayant perdu ses deux fils, qui devaient être ses héritiers, il s'appliqua plus que jamais à toute sorte de bonnes œuvres. Il paraissait, dit Frédégaire, comme un évêque avec les évêques, tant il avait de zèle pour les intérêts de l'Église. Les exemples d'un si bon roi sanctifièrent sa famille. Les deux princesses, ses filles, Clodeberge et Clotilde renoncèrent aux grandeurs et aux plaisirs du monde pour consacrer à Dieu leur virginité; et Clodeberge ne tarda pas à en recevoir la récompense dans le ciel.

Gontram se distingua surtout par sa magnificence à fonder et à doter des églises. Il donna plusieurs belles terres au monastère de Saint-Symphorien d'Autun et à celui de Sainte-Bénigne de Dijon, et il établit dans ce dernier la psalmodie perpétuelle sur le modèle du monastère d'Agaune, où les moines, divisés en plusieurs troupes, se relevaient les uns les autres pour chanter nuit et jour, sans interruption les louanges de Dieu. Il fit bâtir une magnifique eglise et un monastère dans le faubourg de Châlon-sur-Saône, en l'honneur de saint Marcel, martyr, et il y institua aussi un chœur continuel, voulant que l'ordre de la psalmodie fût le même que celui qui était observé dans l'église de Tours. Il fit approuver par quarante évêques les règlements qu'il y établit. Rien n'est plus édifiant que la manière dont ce prince parle dans l'acte de la fondation de ce monastère; il commence ainsi :

Gontram, par la disposition de la divine Providence, roi sous le règne de Dieu, serviteur des serviteurs du Seigneur, à tous les enfants de notre mère la sainte Église, salut. Je vois avec douleur qu'en punition de nos péchés, des églises, fondées pour le service de Dieu, dépérissent par l'ambition démesurée des princes et par la trop grande négligence des prélats, et je suis pénétré de douleur de ne pouvoir suffire à tout. Cependant, pour ne pas paraître les mains vides devant l'arche du Seigneur, nous avons résolu de doter des plus belles terres la basilique que nous avons fait ériger en l'honneur du glorieux martyr saint Marcel de Châlon. Il marque ensuite plusieurs lieux, dont il charge les habitants de bâtir les divers édifices nécessaires aux monastères, et il termine par ces paroles : Si quelqu'un viole ces dispositions, qu'il soit effacé du livre de vie (4).

Mais comme ce prince craignait que, dans la suite, quelqu'un des rois, ses successeurs, ou même des évêques, ne s'emparât des terres qu'il avait données aux églises, il souhaita que ces donations fussent confirmées par l'autorité ecclésiastique, afin que la crainte des censures retînt les usurpateurs. Il fit donc assembler un concile à Valence, le 23 mai 584, dont il nous reste le décret suivant. Nous étant assemblés, disent les Pères, par ordre du très-glorieux roi Gontram, dans la ville de Valence, pour apporter remède à diverses plaintes des pauvres, nous avons cru d'abord devoir ordonné ce qui nous a paru le plus avantageux pour la conservation du roi, pour le salut de son âme et pour le bien de la religion. Car ce prince a fait écrire au saint concile par Asclépiodote, son référendaire, pour nous enjoindre de confirmer, par l'autorité apostolique et par nos souscriptions, toute les donations que lui, la reine Austrechilde d'heureuse mémoire, les princesses, leurs filles, consacrées à Dieu, Clodoberge d'heureuse mémoire, et Clothilde, ont faites aux églises ou pourront faire dans la suite. C'est pourquoi, comme nous sommes persuadés que les évêques doivent autoriser une si louable dévotion, qui ne peut manquer d'être agréable à Dieu, le saint concile, Dieu présidant au milieu, a ordonné d'un commun consentement, par cette présente constitution, que rien de tout ce que ledit seigneur roi, la reine, son épouse, et leurs filles, ont donné ou pourront donner dans la suite à la basilique de Saint-Marcel et de Saint-Symphorien ou autres lieux, ou aux serviteurs de Dieu, en quelque forme et en quelque espèce que soient les donations, ne puisse être usurpé par les évêques des lieux, ou par les rois futurs du consentement des évêques. Si quelqu'un a la témérité de porter atteinte à aucune de ces donations, que, par le jugement de Dieu, il soit frappé d'anathème, comme meurtrier des pauvres et comme sacrilége ! Qu'il soit condamné pour son crime aux feux éternels (5)!

Ce décret fut souscrit par dix-sept évêques, dont les plus connus sont : Sapaudus d'Arles, saint Prisque de Lyon, saint Évance de Vienne, Martien de Tarentaise, saint Flavius de Châ-

(1) Labbe, p. 967. — (2) Greg. Tur., c. 1. — (3) Labbe, t. V, p. 974. — (4) *Acta SS.*, 28 *mart.*, n. 2. — (5) Labbe, t. V, 976.

lon-sur-Saône, qui succéda à saint Agricole, après avoir été référendaire du roi Gontram, Urbique de Riez, qui engagea le patrice Dynamius à ajouter à la vie de saint Maxime, évêque de cette ville, plusieurs traits édifiants attestés par d'anciens mémoires, et saint Arige de Gap, qui fut un des plus saints évêques de son temps. Sapaudus, vicaire du Pape dans les Gaules, qui présida ce concile, occupait le siége d'Arles depuis plus de trente ans.

Le 23 octobre 585, Gontram assembla un deuxième concile à Mâcon, où se trouvèrent quarante-six évêques avec les députés de vingt absents. On y instruisit d'abord le procès des évêques qui avaient suivi le parti de Gundevald. On déposa Faustien, qui avait été ordonné évêque d'Arq, à la nomination de ce prétendant, et l'on condamna Bertram de Bordeaux, Oreste de Bazas et Pallade de Saintes, qui l'avaient ordonné, à le nourrir tour à tour et à lui payer chaque année cent pièces d'or. En sa place, on ordonna évêque d'Arq, Nicétius, qui, quoique laïque, avait obtenu auparavant un ordre du roi Chilpéric pour cet effet. Urcisin de Cahors, pour avoir reçu Gundevald, comme il l'avoua publiquement, fut excommunié et condamné à une pénitence de trois ans, pendant laquelle il eut défense de se faire la barbe et les cheveux, de manger de la viande et de boire du vin, de célébrer la messe, d'ordonner des clercs, de bénir le chrême et de donner même des eulogies, conservant toutefois l'administration de son église. Comme ses fautes étaient plus politiques que religieuses, Ursicin ne laissa pas de souscrire au concile, ainsi que Faustin et Théodore de Marseille, chassé deux fois de sa ville par l'ordre du roi Gontram. Saint Prétextat, évêque de Rouen, lut devant les évêques des oraisons qu'il avait composées dans son exil. Quoique le style en fût passable et assez conforme à celui des prières de l'Eglise, elles ne furent pas du goût de tous les évêques, et l'on trouvait que l'auteur n'avait pas assez observé les règles de l'art. Un autre évêque se leva, et entreprit de prouver, par des syllogismes, que la dénomination d'*homme* ne pouvait convenir à la femme. Mais on lui montra, par l'Ecriture, que ce terme est également propre aux deux sexes, puisque le Fils de Dieu est nommé *fils de l'homme,* quoiqu'il ne soit, par son humanité, que le fils de Marie (1).

Le concile fit ensuite vingt canons. Le premier commande l'observation du dimanche, qui était fort négligée, défendant ce jour-là de plaider, sous peine de perdre sa cause, et de se mettre en nécessité d'atteler les bœufs, sous peine, aux paysans et aux esclaves, d'être comdannés à la bastonnade ; aux clercs et aux moines, d'être excommuniés pendant six mois. Le concile ajoute : Passons aussi en saintes veilles la nuit qui précède le dimanche, et ne dormons pas cette nuit, comme font ceux qui ne sont chrétiens que de nom. On doit célébrer la fête de Pâques pendant six jours, et on ne doit baptiser qu'à cette fête, au lieu qu'on le faisait presque à toutes les fêtes des martyrs, et qu'à peine trouvait-on deux ou trois personnes pour être baptisées à Pâques. Il est ordonné à tous les fidèles, tant hommes que femmes, de faire tous les dimanches leur offrande de pain et de vin à l'autel ; ordonné de payer les dîmes aux ministres de l'Eglise, suivant la loi de Dieu et la coutume immémoriale des chrétiens, sous peine d'excommunication.

On voit, dans Grégoire de Tours, plusieurs exemples d'évêques et de prêtres tirés de leurs églises, chargés de chaînes, battus et outragés en diverses manières. C'était un effet des mœurs barbares ainsi que des fréquentes révolutions politiques. Pour y remédier, le concile recommande le respect des asiles. Il défend aux juges séculiers de tirer un évêque par la force de l'enceinte de son église. Mais si on a un différend avec lui, on s'adressera au métropolitain, qui jugera seul, ou avec un ou deux évêques, ou en plein concile, suivant l'importance de l'affaire. De même les prêtres et les clercs seront jugés par leur évêque. Les pauvres serfs qui ont été affranchis dans l'Eglise, et qui étaient opprimés par les magistrats, ne seront plus jugés que par l'évêque, qui pourra cependant appeler à son audience le juge ordinaire ou quelque autre laïque. Défense aux juges séculiers, sous peine d'excommunication, de juger les causes des veuves et des orphelins, sinon en presence de l'évêque, ou de son archidiacre, ou de quelque prêtre de son clergé. L'Eglise prenait sous sa protection tous ceux qui étaient sans appui, et les regardait comme ses pupilles. Les évêques exhorteront tout le monde à l'hospitalité ; et, pour la mieux pratiquer eux-mêmes, ils n'auront point de chiens dans leur maison, de peur que l'accès en soit moins libre aux pauvres. On défend aussi aux évêques les oiseaux de proie. On excommunie les seigneurs et les courtisans qui s'emparent par force des biens des particuliers, ou qui les obtiennent du prince par flatterie. Les laïques honoreront tous les clercs supérieurs ; quand ils se rencontrent, si l'un et l'autre sont à cheval, le laïque ôtera son chapeau ; si le clerc est à pied, le laïque descendra de cheval pour le saluer. Défense aux veuves, même des moindres clercs, de se remarier, et aux clercs d'assister aux jugements de mort et aux exécutions.

Le roi Gontram confirma les canons de ce concile, par une ordonnance adressée à tous les évêques et à tous les juges de son royaume. Ayant considéré avec attention, dit-il, ce qui pouvait contribuer à l'affermissement de notre couronne et au bien de nos sujets, nous avons reconnu que ce qui excite la colère de

(1) Greg. Tur., l. VIII, c. xx.

Dieu et attire sur nous tant de guerres et tant de maladies contagieuses, lesquelles enlèvent les hommes et les troupeaux, c'est qu'on commet aujourd'hui impunément tous les crimes que l'on punissait autrefois. Je m'adresse donc spécialement à vous, saints pontifes, à qui la bonté divine a confié l'office et l'autorité de pères. J'espère que vous vous appliquerez avec tant de soin à gouverner et à corriger, par vos fréquentes prédications, les peuples qui vous sont soumis, que tous s'étudiant à mieux vivre, Dieu par sa bonté fera cesser les fléaux qui nous affligent, et nous donnera des jours plus tranquilles et plus sereins.

Je n'ignore pas qu'indépendamment de nos ordres, vous autres pontifes du Seigneur, êtes particulièrement chargés du soin de prêcher sa loi; mais je ne puis me dispenser de vous faire souvenir que vous vous rendez coupables de tous les péchés des autres, si vous gardez un criminel silence et si vous cessez de vous élever contre les fautes de vos enfants; car nous-même, à qui le roi souverain a commis la faculté de régner, nous ne pourrions échapper à sa colère, si nous ne prenions soin de nos sujets. C'est dans cette vue que, par la teneur de ce présent décret, nous faisons très-expresses défenses de vaquer les dimanches et les fêtes à aucun travail corporel, excepté à ce qui est nécessaire pour préparer le manger, et nous défendons spécialement de plaider ces saints jours.

Secondez-nous, saints évêques; unissez-vous à nos prêtres, aux juges des lieux et autres personnes de probité et d'autorité; agissez de concert pour la réforme des mœurs, afin que, tous se portant au bien, l'Eglise ait la consolation de voir ses enfants se purifier des souillures de leurs péchés. Si quelqu'un, soit ecclésiastique, soit laïque, méprise vos avis, il faut qu'il éprouve la sévérité des canons et même celle des lois civiles. Car il est juste que les magistrats répriment, selon les lois, ceux que les évêques ne peuvent corriger. Gontram ordonne ensuite à tous les juges qui sont dans l'étendue de ses Etats, de rendre la justice avec intégrité, de la rendre par eux-mêmes et non par des substituts qui pourraient se laisser corrompre et la vendre aux pauvres. Il déclare qu'il punira grièvement toutes les malversations en ce genre, même dans les juges ecclésiastiques qui conniveraient aux désordres de ceux qui sont soumis à leur juridiction. Nous voulons, dit-il en finissant, que tous les articles de cet édit soient observés à perpétuité, parce que c'est dans le saint concile de Mâcon que nous les avons arrêtés. Cette ordonnance est du 10 novembre de la vingt-quatrième année du règne de Gontram, c'est-à-dire l'an 585 (1).

Gontram n'était pas la seule personne édifiante dans la royale famille des Francs. On peut lui adjoindre la reine Ingonde, première femme de Charibert. Répudiée par son mari, lorsqu'il épousa successivement les filles d'un cardeur de laine et d'un pâtre, elle ne songea plus qu'à se sanctifier dans la retraite. Quand elle sentit sa fin approcher, elle fit prier saint Grégoire de Tours de venir l'y déposer. Il fut édifié des grands sentiments de vertu qu'il lui remarqua. Cette pieuse reine, ayant pris l'avis du saint évêque appela un notaire et fit un testament par lequel elle légua des terres à l'église de Tours, à la basilique de Saint-Martin et à l'église du Mans. Elle mourut saintement l'an 589, dans la soixante-deuxième année de son âge.

Ingoberge avait une fille unique nommée Adelberge ou Berthe, qui fut mariée à Ethelbert, roi de Kent, dans la Grande-Bretagne. C'était un prince encore idolâtre. Mais Berthe, qui avait hérité de la piété de sa mère, n'accepta cette alliance que quand on lui eut donné des assurances qu'elle conserverait le libre exercice de la religion chrétienne (2). Elle mena pour ce sujet avec elle saint Léthard, évêque de Senlis; et ce fut elle qui contribua le plus dans la suite à la conversion du roi, son époux, et à celle de toute la nation anglaise. Saint Léthard est honoré le 24 février, aussi bien que saint Ethelbert.

Sainte Radegonde, veuve de Clotaire I[er] et fille d'un roi de Thuringe, continuait à pratiquer toutes les vertus d'une parfaite religieuse, dans le monastère qu'elle avait fondé à Poitiers. Elle avait surtout une dévotion particulière pour les reliques des saints; c'étaient ses plus précieux trésors. Elle envoya un prêtre jusqu'à Jérusalem, pour demander au patriarche des reliques de saint Mammès; et elle obtint un doigt de ce saint martyr, qu'elle reçut avec grande solennité. L'amour qu'elle avait pour la croix du Sauveur lui fit souhaiter avec ardeur d'avoir quelque parcelle de cet instrument de notre salut. Elle députa pour ce sujet des clercs à Constantinople. L'empereur Justin II lui envoya un morceau de la vraie croix, orné de pierreries, et plusieurs reliques des saints les plus illustres de l'Orient. C'était vers l'an 570. Saint Euphronius, évêque de Tours, se rendit à Poitiers, pour en faire la translation dans le monastère de Sainte-Radegonde, qui fut nommé, depuis, le monastère de Sainte-Croix. Ce fut pour cette cérémonie que Fortunat composa la belle hymne *Vexilla regis*, que l'Eglise chante encore en l'honneur de la croix. Il y cite comme de David, ces paroles : *Dicite in nationibus, Regnavit a ligno Deus.* Ce qui fait juger que ces mots, *a ligno*, que nous ne lisons plus dans la Vulgate du psaume xcv, se trouvaient alors dans le psautier à l'usage des églises gallicanes. Fortunat écrivit aussi une lettre en vers à l'empereur Justin et à l'impératrice Sophie, pour les remercier du précieux don qu'ils avaient fait à sainte Radegonde. Il dit à Justin qu'il mérite de commander à l'empire

(1) Labbe, t. V, 980-982. — (2) Greg., l. IX, c. xxxvi.

romain, puisqu'il est uni de créance avec la Chaire de saint Pierre.

Tandis que la trop fameuse Frédégonde, telle que le démon de la discorde, soufflait la haine et la guerre entre les rois et les royaumes, sainte Radegonde, telle que l'ange de la paix, mettait tout en œuvre pour les réconcilier, leur écrivait les lettres les plus pressantes, faisait pour cela des prières et des jeûnes. Si elle ne put pas toujours empêcher la guerre, elle y réussit du moins quelquefois. D'ailleurs, le seul exemple de sa vie dut adoucir quelque peu ces caractères farouches, mais chrétiens. Elle était comme un miracle vivant de pénitence et de mortification. Il n'y avait que l'esprit qui vivait en elle, dit Fortunat; la chair était morte. Elle passait tous les ans le carême enfermée dans une cellule; et, la première année, elle ne mangea pendant ce temps que le dimanche. Mais elle modéra dans la suite cette austérité, en prenant sa réfection le dimanche et le jeudi. Elle portait le cilice toute l'année, couchait sur la cendre; et, tandis que ses sœurs dormaient, elle se levait pour leur rendre les services les plus abjects, jusqu'à nettoyer leurs souliers, porter pour elles le bois à la cuisine, et faire d'autres choses dont le detail paraîtrait bas, mais qui, faites pour l'amour de Jésus-Christ, n'en sont que plus glorieuses. Quand elle n'était pas occupée à la psalmodie ou à ses œuvres de charité, elle se faisait lire continuellement quelque livre édifiant, même pendant le peu de repos qu'elle prenait la nuit, afin que, si elle s'éveillait alors, elle pût plus aisément s'occuper l'esprit des saintes pensées. Elle expliquait elle-même la lecture à ses sœurs, et leur disait souvent: Cherchons Dieu dans la simplicité de notre cœur, afin que nous puissions dire avec confiance: Seigneur, donnez-nous ce que vous nous avez promis, puisque nous avons fait ce que vous avez commandé.

Radegonde, voyant sa fin approcher, écrivit, peu de temps avant sa mort, une lettre circulaire à tous les évêques, pour leur recommander ce qu'elle avait au monde de plus cher, c'est-à-dire son monastère. Elle les conjure, eux et leurs successeurs, par le jour terrible du jugement, de traiter comme persécuteurs des pauvres et des servantes de Jésus-Christ, ceux qui s'efforceraient de troubler la communauté, d'en changer la regle, ou d'en déposer l'abbesse. Elle met particulièrement ce monastère sous la protection de saint Hilaire et de saint Martin; et elle supplie de même, dans les termes les plus pressants, les princes régnants, ou qui régneraient dans la suite, d'en prendre la défense. Enfin, elle prie les évêques, les rois et le peuple chrétien, de la faire enterrer au milieu de ses sœurs, dans l'église qu'elle avait commencé de faire bâtir en l'honneur de la sainte Vierge. Elle ne prend d'autre qualité, dans la souscription de la lettre, que celle de *Radegonde, pécheresse* (1).

Cette lettre fut comme le testament de la sainte, qui mourut l'an 587, un mercredi matin, 23 d'août. Comme Mérovée, évêque de Poitiers, était absent pour la visite de son diocèse, saint Grégoire de Tours, successeur de saint Euphronius, fut invité à venir faire les funérailles. Il trouva le corps de la sainte exposé dans un cercueil ouvert. Son visage surpassait en beauté les lis et les roses. Il assure qu'en la voyant, il n'aurait pu croire qu'elle fût morte s'il n'avait entendu ses religieuses désolées se lamentant comme si chacune d'elles eût perdu sa propre mère. Elles étaient au nombre de deux cents, la plupart filles de la première qualité, plusieurs même d'extraction royale. Elles ne cessaient de verser des larmes à la vue du cercueil qu'elles environnaient, et elles disaient: Notre mère, à qui nous laissez-vous comme des orphelines? Nous avons quitté, pour nous attacher à vous, nos biens, notre patrie et nos parents; à quoi nous abandonnez-vous, sinon à des regrets éternels? Quand nous avions le bonheur de vous posséder, l'enceinte de ce monastère nous paraissait plus spacieuse que les villes et les campagnes. Nous ne regrettions pas de ne plus voir les prairies émaillées de fleurs et les champs couverts de moissons: nous trouvions, en vous voyant un spectacle plus agréable. Que nous sommes infortunées d'avoir perdu notre sainte mère! et qu'heureuses sont celles qui sont mortes avant vous! Nous savons, à la vérité, que vous êtes dans le ciel parmi les chœurs des saintes vierges; mais cette assurance, qui nous console, ne nous empêche pas de sentir notre perte

Le saint évêque de Tours fut touché de ces tendres regrets, et, ne pouvant lui-même retenir ses larmes, il se tourna vers l'abbesse et lui dit: Interrompez ces cris lamentables, et songez plutôt à ce qui est nécessaire pour les funérailles. Notre frère Mérovée est occupé à la visite de son diocèse: délibérez ce que vous avez à faire, et ne différez pas trop d'inhumer le saint corps. C'était ce qui faisait l'embarras. Sainte Radegonde avait ordonné qu'on l'enterrât dans la basilique de la Sainte-Vierge, qu'elle avait fait bâtir pour la sépulture des religieuses. Mais ce lieu n'etait pas encore béni, ni l'autel consacré; et on ne savait quel parti prendre en l'absence de l'évêque.

Après l'avoir attendu trois jours, les principaux citoyens de Poitiers dirent à Grégoire: Présumez bien de la charité de votre frère, et consacrez l'autel; nous sommes persuadés qu'il ne le trouvera pas mauvais. Grégoire consacra l'autel, et il fit ensuite l'enterrement avec un nombreux clergé. Les religieuses, à qui la règle de Césaire, qui était la leur, ne permettait pas de sortir du monastère, montèrent sur les tours et sur les murailles, et accompagnèrent le convoi de leurs yeux et de

(1) Greg. Tur., l. IX, c. XLII.

leurs cris lamentables ; en sorte, dit la religieuse qui a écrit la vie de la sainte et qui était présente, qu'on ne pouvait distinguer le chant des psaumes, et qu'on n'entendait que des gémissements au lieu des *alleluia*; ce qui marque qu'on chantait ces cantiques d'allegresse aux funérailles des fidèles. Elle ajoute qu'un aveugle, qui vivait encore lorsqu'elle écrivait, recouvra la vue en touchant la bière pendant le convoi. Grégoire se contenta de déposer dans la fosse le cercueil ouvert, réservant à l'évêque de le fermer et d'y célébrer la messe des obsèques (1).

La sainte abbesse du monastère de Sainte-Croix, Agnès, ne survécut pas longtemps à sainte Radegonde, qui l'avait élevée. On élut à sa place Leubovère. Parmi les religieuses, il y avait deux filles de rois : Chrodielde, fille de Charibert, et Basine, la fille de Chilpéric, que Frédégonde avait forcée à prendre le voile. Elles furent piquées au vif, Chrodielde surtout, de n'avoir pas été élue abbesse. Ayant formé un parti, elles sortirent du monastère avec une quarantaine de religieuses, en disant : Nous allons trouver les rois, nos parents, pour leur faire connaître les outrages qu'on nous fait. On ne nous traite pas comme des filles de rois, mais comme des filles de misérables esclaves. Elles arrivèrent de Poitiers à Tours, à pied, au milieu de la pluie et par des chemins affreux. C'était pendant l'hiver 589. Grégoire de Tours leur fit vainement des remontrances pour les faire rentrer ; tout ce qu'il put obtenir, c'est que Chrodielde attendit au printemps pour aller trouver le roi Gontram, son oncle, qui la reçut bien et nomma des évêques pour juger de ses accusations contre la nouvelle abbesse. Revenue à Tours, elle trouva qu'un grand nombre de ses religieuses fugitives s'étaient laissées séduire et s'étaient mariées. Comme les évêques tardaient à venir, Chrodielde retourna à Poitiers avec le reste de ces vierges folles, s'installa dans l'église de Saint-Hilaire, et, pour s'y défendre, prit à sa solde une troupe de voleurs et de scélérats. Les évêques engagèrent les religieuses à rentrer dans leur monastère, et, sur le refus opiniâtre, prononcèrent contre elles l'excommunication. Aussitôt, sur l'ordre de Chrodielde, la troupe de ses satellites tombe sur les évêques, les foule aux pieds, et ensuite va piller les terres du monastère. Cette rébellion dura toute l'année.

Cependant la plupart de ces religieuses, voyant leur affaire traîner en longueur, se dispersèrent en divers lieux ; et il en resta assez peu avec Chrodielde et Basine, qui ne s'accordaient pas elles-mêmes trop ensemble ; car chacune prétendait l'emporter sur l'autre. Chrodielde n'en devint que plus furieuse. Elle fit enlever l'abbesse par sa troupe de brigands, et la fit garder comme sa prisonnière de guerre, avec ordre de la poignarder au cas qu'on voulut la leur enlever à main armée. Mais un officier du roi vint à bout de la délivrer par adresse. Dès lors, ce fut une guerre ouverte entre les gens de Chrodielde et ceux de l'abbesse. Il y eut des meurtres commis jusque sur le tombeau de sainte Radegonde, et même devant la relique de la vraie croix. C'étaient comme deux armées au milieu de la ville, commandées par deux religieuses ; et l'église de Saint-Hilaire et le monastère de Sainte-Croix étaient les champs de bataille. Chrodielde fut victorieuse ; elle fit piller le monastère et s'en rendit ensuite maîtresse, comme d'une place d'armes. Le roi Gontram, sur les instances du roi Childebert d'Austrasie, nomma de nouveaux évêques, entre lesquels Grégoire de Tours, pour juger cette affaire et mettre fin au scandale. Ils acceptèrent, mais à condition qu'on enverrait des troupes pour les soutenir et pour dissiper la sédition. Chrodielde, l'ayant appris, fit mettre ses sicaires sous les armes à la porte du monastère. Mais le comte ou gouverneur de Poitiers les força avec ses soldats ; ce que voyant Chrodielde, elle prit en main le bois de la vraie croix, et, s'avançant dans la mêlée, elle cria : Ne me faites aucune violence, car je suis reine, fille de roi et cousine de roi. On respecta sa personne ; mais le peuple se jeta sur ses satellites et leur fit souffrir divers supplices. On coupa aux uns le nez, aux autres le poignet, et à quelques-uns les cheveux seulement, marque qu'on les réduisait en esclavage.

Alors les évêques procédèrent au jugement dans l'église de Saint-Hilaire. Chrodielde avança contre l'abbesse plusieurs accusations qu'elle ne put prouver, et dont l'abbesse se justifia, déclarant au reste que, si elle avait fait quelque faute, elle se soumettait à la pénitence qu'on jugerait à propos de lui imposer. Les accusations contre Chrodielde et contre Basine n'étant que trop prouvées, les évêques leur ordonnèrent à toutes deux de demander pardon à leur abbesse, pour réparation des fautes dont elles étaient convaincues, loin de se soumettre, elles portèrent l'insolence jusqu'à la menacer publiquement de la faire assassiner. C'est pourquoi les évêques rendirent une sentence définitive, par laquelle il ordonnèrent que l'abbesse serait rétablie dans son monastère, et que Chrodielde et Basine demeureraient privées de la communion jusqu'à ce qu'elles eussent fait une pénitence convenable. Ils envoyèrent aux deux rois un acte de ce jugement, où ils firent un précis de toute la procédure. Chrodielde et Basine, se voyant définitivement excommuniées, allèrent implorer la clémence de Childebert et le fatiguer de leurs plaintes. Il eut pitié d'elles ; et, ayant fait assembler un concile pour un autre sujet, il pria les évêques de leur être favorables. Basine se jeta à leurs pieds et promit d'obéir dans la

(1) Greg., *Lib. de glor. conf.*, c. CVI; *Acta SS.*, 13 *aug.*

suite à son abbesse, avec humilité et charité. Pour Chrodielde, elle protesta qu'elle ne pouvait rentrer dans le monastère tant que Leubovère en serait abbesse. Le concile leva les censures portées contre elles, et Basine retourna à son monastère pour y faire pénitence. Mais le roi donna à Chrodielde une maison de campagne auprès de Poitiers, où elle se retira, ne pouvant plus vivre en princesse et ne voulant plus vivre en religieuse (1).

Saint Grégoire de Tours, à qui nous devons tous ces détails sur l'histoire ecclésiastique des Francs, était né en Auvergne, d'une famille sénatoriale. Son bisaïeul paternel et maternel fut le sénateur saint Grégoire, d'abord comte d'Autun et ensuite évêque de Langres, après la mort de sa femme, dont il eut trois enfants : saint Tétricus, son successeur dans l'évêché de Langres; Georges, grand-père de Grégoire de Tours, et une fille qui en fut la grand'mère maternelle. Georges épousa Léocadie, issue du sénateur Léocadius, qui, le premier de sa famille, embrassa la religion chrétienne, et qui était parent de Vettius-Epagathus, un des illustres martyrs de Lyon sous Marc-Aurèle. Georges eut de Léocadie deux enfants, saint Gal, évêque d'Auvergne, et Florentius, père de notre saint, Florentius épousa sa cousine Armentaria, petite-fille, par sa mère, de saint Grégoire de Langres, et nièce de saint Nicet, évêque de Lyon, et du duc Gondulfe. De Florentius et d'Armentaria naquirent : Pierre, qui fut diacre de l'église de Langres; une fille dont on ignore le nom, et enfin Grégoire de Tours. Il vint au monde le jour de saint André 539. Ses premiers noms furent Georges et Florentius, qui étaient ceux de son aïeul et de son père, il y joignit plus tard celui de Grégoire, en l'honneur de son bisaïeul saint Grégoire de Langres. Ayant perdu son père étant encore jeune, il reçut les premiers germes de la vertu et des sciences de son oncle saint Gal, évêque de Clermont. Saint Avit, d'abord archidiacre et plus tard évêque de la même église, cultiva de plus en plus ces heureux commencements. Grégoire fit quelque étude de la grammaire et des auteurs profanes; mais son étude principale fut les saintes lettres.

Etant tombé dangereusement malade dans sa jeunesse, il se fit porter sur le tombeau de saint Illidius ou Allyre, quatrième évêque de Clermont, et revint soulagé. La fièvre le reprit quelque temps après, mais si fort, qu'on craignit pour sa vie. Mon cher enfant, lui dit sa mère, voilà une bien triste journée pour moi, de vous voir si malade. Ne vous affligez pas, lui répondit-il, mais renvoyez-moi au tombeau du bienheureux pontife Illidius; j'ai la confiance qu'il vous rendra la joie et à moi la santé. Transporté donc sur le tombeau du saint, il promit d'embrasser l'état ecclésiastique s'il était guéri; et aussitôt il se sentit délivré de la fièvre (1). Il accomplit son vœu, et fut promu au diaconat dès qu'il eut atteint l'âge. Il avait une dévotion particulière à saint Martin. L'an 563, dans une contagion, il tomba si malade, qu'il ne songeait plus lui-même qu'à régler ses funérailles. Prêt à rendre l'âme, il invoqua le nom de saint Martin, et sentit à l'instant son mal diminuer. Il lui vint alors un désir extrême d'aller visiter son tombeau. Encore tout languissant, il se mit en route avec ses amis. Après deux ou trois jours de marche, étant au milieu d'une forêt, la maladie lui reprit avec une violence, qu'on le crut à sa dernière heure. Alors ses amis lui dirent : Retournons chez nous ; si Dieu vous appelle, vous mourrez au moins dans votre maison ; que si vous réchappez, vous accomplirez plus facilement votre pèlerinage. Il vaut mieux retourner que de mourir dans un désert. Mais moi, dit Grégoire, quand je les entendis ainsi parler, je pleurais à chaudes larmes, et, déplorant mon malheur, je leur disais : Je vous conjure, par le Dieu tout-puissant et par le jour du jugement, si terrible pour tous les coupables, de consentir à ce que je vous demande. N'abandonnons pas le voyage que nous avons commencé. Si je mérite de voir la basilique de Saint-Martin, j'en rends grâces à mon Dieu; sinon, portez-y au moins mon cadavre pour l'y ensevelir. Car ma résolution est de ne point retourner à la maison, si je ne mérite pas d'arriver à son sépulcre. Alors, pleurant tous ensemble, nous nous remîmes en chemin; et, par la protection de mon glorieux seigneur, nous arrivâmes à sa basilique.

Dans la compagnie de Grégoire, il y avait un clerc nommé Armentarius, qui lui était très-affectionné et qui, de plus, était très-habile dans les Ecritures et dans la musique ; mais une maladie pestilentielle l'avait réduit à un état complet d'idiotisme, au point qu'il était absolument incapable de rien comprendre ni de rien faire. Quand nous fûmes donc arrivés à la sainte basilique, continue Grégoire, nous résolûmes d'y passer la troisième nuit aux vigiles ou aux matines : ce que nous exécutâmes. Au matin, quand on eût donné le signal pour les laudes, nous rentrâmes au logis et dormîmes jusqu'à huit heures. Me réveillant alors, sans aucune langueur ni amertume de cœur, je me retrouve ma santé d'autrefois, et tout réjoui, j'appelle mon domestique pour me servir. A l'instant, Armentarius se lève, vient à moi et dit : Seigneur, je préparerai tout, vous n'avez qu'à ordonner. Moi, le croyant encore privé de son bon sens, je lui dis : Va, si tu peux, et appelle le garçon. Il reprit : Moi-même je ferai ce que vous commanderez. Etonné, je lui demande ce que c'était. Il répondit : Ce que je sais, c'est que

(1) Greg. Tur., l. IX, c. XXXIX-XLIII ; l. X, c. XV, XVI, XVII, XX. *Hist. de l'Eglise gallic.*, l. VIII. — (2) *Vit. PP.*, c. II.

je me porte très-bien ; mais ce que je ne sais pas, c'est comment et d'où je suis venu ici. Et il se mit à me servir avec la même adresse qu'avant son accident. Alors je me levai, pleurant de joie, et rendis grâces à Dieu, tant pour moi que pour lui, de ce que, par l'intercession de mon protecteur, il m'avait rendu la santé du corps et à lui celle de l'esprit, dans un temps où il n'était pas même capable de la demander. En s'en retournant, Grégoire emporta trois cierges qui avaient brûlé sur le tombeau du saint, et il s'en servit pour opérer plusieurs miracles. C'est Grégoire lui-même qui nous apprend tous ces faits (1) ?

Saint Euphronius, évêque de Tours, étant mort l'an 573, après dix-sept ans d'épiscopat, le peuple, la noblesse et le clergé de la ville, qui connaissaient les vertus et les talents de Grégoire, l'élurent évêque d'un commun consentement, et ils envoyèrent le décret d'élection au roi Sigebert d'Austrasie, de qui Tours dépendait alors. Grégoire se trouvait précisément à la cour de Sigebert, qui, de concert avec la reine Brunehaut, l'obligea d'accepter, et le fit ordonner à Reims même, par l'évêque Egidius, le vingtième jour après la mort d'Euphrone ; en sorte que le siége de Tours ne fut vacant que dix-neuf jours. Voici comme Grégoire parle de cet événement : Quelque indigne que je fusse d'être évêque, Dieu voulut que, dans la douzième année de Sigebert, je fusse chargé de ce fardeau (2). Il était âgé d'environ trente-quatre ans. Tous les évêques de Tours, à l'exception de cinq, avaient été alliés à sa famille. S'étant rendu à son église le second mois après son ordination, il tomba malade d'une dyssenterie accompagnée d'une fièvre qui le réduisit en peu de jours à l'extrémité. Alors il appela son médecin et lui dit : Vous avez épuisé tous les secrets de votre art, et tout est inutile. Mais j'ai une excellente thériaque dont je veux vous donner la recette ; si elle ne me guérit pas, il n'y a plus d'espérance. Allez prendre de la poussière dans le tombeau de monseigneur saint Martin, et faites-m'en une potion. On le fit, et on délaya cette poussière dans un bouillon qu'il prit à neuf heures du matin. Il se sentit, quelques moments après, si parfaitement guéri, qu'il se leva à midi pour prendre son repas ordinaire. C'est lui-même qui rapporte ce miracle opéré en sa personne (3). Sa mère étant venue le voir à Tours après son ordination, elle y fut pareillemeut guérie d'une douleur dans les jambes, qu'elle avait depuis trente-quatre ans, et qu'elle avait contractée en le mettant au monde (4).

En prenant possession de son évêché, il trouva la ville de Tours désolée par un grand incendie arrivé sous son prédécesseur, et par les ravages des guerres civiles. Il s'appliqua dès le commencement à réparer les églises ruinées, et nommément la cathédrale, dédiée sous l'invocation des martyrs d'Agaume, saint Maurice et ses compagnons. Sigebert d'Austrasie ayant été assassiné l'an 575, son frère Chilpéric s'empara de la Touraine, au préjudice du fils de Sigebert, Childebert II. Par suite de cette révolution politique, le duc Boson se réfugia dans l'église de Saint-Martin. Chilpéric envoya le duc Roccolin, avec un corps de troupes, dire à l'évêque Grégoire, qu'il eût à livrer Boson, sans quoi il ferait mettre le feu au faubourg et à la ville. L'évêque, affligé, alla répandre des larmes devant le tomba de saint Martin; et, pendant sa prière, une femme paralytique depuis douze ans, fut guérie. Encouragé par ce miracle, il envoya dire le lendemain à Roccolin, qu'il demandait une chose qui ne s'était jamais faite ; qu'on ne pouvait nullement permettre de violer ainsi l'église de Saint-Martin; que, s'il le faisait de force, ni lui ni le roi dont il exécuterait les ordres, ne s'en trouveraient bien ; qu'il devrait plutôt craindre la vertu du saint évêque, qui, encore le jour précédent, avait guéri une femme paralytique.

Peu touché de ces remontrances, Roccolin, commença à détruire une maison de l'église, dans laquelle il logeait, au delà de la Loire. Mais il fut frappé d'une jaunisse. C'était un avertissement du ciel ; Roccolin ne l'entendit point. Il menaça, au contraire, de ravager tous les environs de la ville, si on ne chassait Boson de l'église ce jour-là même. Son mal ne faisant que redoubler, il monta à cheval le jour de l'Épiphanie ; et, ayant trouvé dans les rues de Tours le clergé qui allait en procession de la cathédrale à l'église de Saint-Martin, il suivit la procession à cheval immédiatement après la croix, qui était précédée des bannières, comme il se pratique encore aujourd'hui. Mais, en entrant dans l'église de Saint-Martin, il sentit sa fureur se ralentir et son mal s'augmenter. Il en mourut à la fin du mois suivant (5).

Le roi Chilpéric fut intimidé de cette mort funeste. Il prit le parti d'écrire une lettre à saint Martin même, par laquelle il priait le saint de lui mander s'il lui était permis de faire enlever Boson de son église et il dépêcha un diacre à Tours pour porter cette lettre. Le diacre la mit respectueusement sur le tombeau de saint Martin, avec du papier blanc pour servir à la réponse. Mais après avoir attendu trois jours, il ne s'en trouva aucune. Chilpéric envoya d'autres députés, et qui firent prêter serment à Boson qu'il ne sortirait pas de l'église à son insu : ce qu'il jura, touchant de la main la nappe qui couvrait l'autel (6). On le voit, c'est la puissance miraculeuse de saint Martin, et la fermeté des évêques qui forçaient les rois des Francs à respecter encore quelque peu la justice et l'humanité au milieu des guerres civiles.

Saint Germain, évêque de Paris, y contri-

(1) *De mirac. S. Marc.*, l. I, c. XXXI et XXXIII. — (4) *Ibid.*, l. III, c. X. — (5) Greg. Tur., l. V, c. IV. (2) *Ibid.*, l. II, c. I. — (3) *Ibid.*, l. II, c. I. (6) *Ibid.*, c. XIV.

buait de son côté. Il mourut la même année 576, le 28 de mai. Sa pompe funèbre fut célébrée comme en un triomphe, par le nombre et l'éclat des miracles qui s'opérèrent à ses funérailles. Les prisonniers l'ayant invoqué, comme le convoi passait devant la prison, leurs chaînes furent aussitôt brisées et les portes ouvertes, et ils accompagnèrent le corps de leur libérateur jusqu'au lieu de la sépulture. Un paralytique, qui se tenait assis à la porte de l'église de Saint-Vincent, y recouvra la santé par l'intercession de saint Germain. Chilpéric, qui était arrivé à Paris le jour précédent, fut confirmé, par ce miracle, dans la vénération qu'il avait pour ce saint évêque. On prétend même qu'il composa en son honneur, une épitaphe en assez beaux vers latins, où il dit qu'il a été le miroir de l'Église, la force de la patrie, l'asile des coupables, le père et le médecin de son troupeau, et que la mort craint encore celui qu'elle a enlevé. Le saint pontife fut enterré dans une chapelle de l'église de Saint-Vincent, qui, à cause des merveilles opérées à son tombeau, reçut dans la suite le nom d'église de Saint-Germain. Il eut pour successeur Ragnemode, qui, dans quelques circonstances, se montra un peu plus courtisan qu'évêque (1).

Il n'en fut pas ainsi de Grégoire de Tours : il se montra évêque en tout et partout. Au milieu des querelles de Chilpéric avec son fils Mérovée, saint Prétextat, évêque de Rouen, et parrain du jeune prince, fut accusé de conspiration dans un concile de quarante évêques assemblés à Paris. Chilpéric même fut l'accusateur ; mais Frédégonde le poussait. Le saint évêque de Rouen nia une partie des faits et expliqua les autres d'une manière plausible. Le roi s'étant retiré du concile, les évêques conféraient ensemble, quand tout à coup Aëtius, archidiacre de l'église de Paris, vint les trouver et leur dit : Pontifes du Seigneur, qui êtes assemblés, écoutez-moi. C'est maintenant que vous allez rendre votre nom illustre, ou vous déshonorer à jamais. Personne ne vous regardera plus comme des évêques, si vous manquez de fermeté et si vous laissez périr votre frère. La remontrance était à propos. Mais la crainte d'une femme, la crainte de Frédégonde ferma la bouche aux évêques ; ils demeurèrent dans le silence et se mirent le doigt sur les lèvres, comme pour faire entendre qu'ils ne voulaient point parler.

Alors Grégoire de Tours, prenant la parole, dit : Très-saints pontifes de Dieu, et vous surtout qui avez le plus de part à la confiance du roi, écoutez-moi. Donnez à ce prince un conseil salutaire et digne des évêques, de peur qu'il ne perde son royaume et ne flétrisse sa gloire en suivant les mouvements de sa colère contre un ministre du Seigneur. Les évêques gardèrent encore le silence ; ce que voyant Grégoire, il reprit : Mes seigneurs les évêques, rappelez-vous la parole du prophète : Si la sentinelle voit l'iniquité de l'homme et ne l'en avertit pas, elle sera coupable de la perte de cette âme. Ne gardez donc point le silence, mais parlez, et représentez au roi ses péchés, de crainte qu'il ne lui arrive malheur et que vous ne soyez coupable de son âme. Ignorez-vous ce qui est arrivé dans ces derniers temps? Sur quoi il apporte en exemple la punition de Clodomir et celle de l'empereur Maxime, dont l'un avait méprisé les avis de saint Avit d'Orléans, et l'autre ceux de saint Martin. Les évêques demeurèrent interdits et étonnés de ce discours, et personne n'osa répondre. Mais deux évêques adulateurs, Bertram de Bordeaux et Ragnemode de Paris, allèrent de ce pas dire au roi qu'il n'avait pas de plus grand ennemi que Grégoire.

Mandé aussitôt au palais, Grégoire trouva, entre les deux prélats courtisans, le roi Chilpéric tout irrité, qui lui dit : Évêque, vous devez la justice à tous, et vous me la refusez ! Je vois bien que vous êtes complice de l'iniquité, et vous vérifiez le proverbe, que jamais corbeau n'arrache l'œil du corbeau. Grégoire répondit : Prince, si quelqu'un de nous s'écarte des voies de la justice, vous pouvez le corriger ; mais si vous vous en écartez vous-même, qui vous corrigera? Nous vous parlons, il est vrai ; mais vous nous écoutez si vous le voulez ; si vous ne le voulez pas, qui vous condamnera, si ce n'est celui qui dit qu'il est la justice même?

Le roi, que les adulateurs avaient aigri contre Grégoire, reprit avec chaleur : Tous me rendent justice, il n'y a que vous de qui je ne puis l'obtenir ; mais je sais ce que je ferai pour vous démasquer et faire connaître vos injustices. J'assemblerai le peuple de Tours, et je lui dirai de crier contre vous. J'appuierai ces clameurs, en disant : Tout roi que je suis, je ne puis trouver justice auprès de cet évêque ; comment vous autres la trouveriez-vous? Si je suis injuste, repartit Grégoire, vous n'en savez rien ; il n'y a que celui qui pénètre le secret des cœurs qui le sache. Pour les clameurs du peuple, que vous me menacez d'exciter contre moi, elles vous feraient plus de tort qu'à moi, parce qu'on n'ignorerait pas que vous en auriez été l'instigateur. Mais à quoi bon tant de discours? Vous avez la loi et les canons? étudiez-les bien, et sachez que, si vous n'observez pas ce qu'ils ordonnent, la vengeance de Dieu ne tardera pas à éclater contre vous.

Cette fermeté de Grégoire parut adoucir Chilpéric, qui dès lors lui offrit à manger. Car les premiers rois des Francs ne laissaient pas sortir de leur palais les personne de quelque considération, sans leur faire prendre quelque chose. Grégoire répondit : Notre nourriture doit être de faire en toutes choses la volonté de Dieu, sans chercher à flatter notre goût par toutes ces délices. Mais vous, prince, qui taxez les autres d'injustice, pro-

(1) *Acta SS.*, 28 *maii.* Greg. *De gl. conf.*, c. LX. Aimoin, l. III.

mettez de ne rien faire contre la loi et les canons, et alors nous croirons que vous ne cherchez que la justice. Le roi étendit la main et jura par le Dieu tout-puissant qu'il s'en tiendrait à ce que les canons ordonnent. Alors Grégoire prit du pain et du vin et se retira.

La nuit suivante, après qu'on eut chanté l'office de matines, Grégoire entendit frapper rudement à sa porte. C'étaient des gens de Frédégonde, lesquels l'ayant salué de sa part, le prièrent de ne s'opposer pas à ses desseins, et lui promirent deux cents livres d'argent, s'il voulait se déclarer contre Prétextat. Ils ajoutèrent qu'ils avaient parole de tous les autres évêques, et qu'ils le conjuraient du moins de n'être pas le seul opposant. Grégoire répondit : Quand vous me donneriez mille livres d'or et d'argent, que pourrais-je faire autre chose que ce que le Seigneur me commande ? Tout ce que je puis vous promettre, c'est que je me conformerai à ce que les autres feront selon les canons. Les gens de Frédégonde ne comprirent pas sa pensée, et se retirèrent en le remerciant. Dès que le jour parut, quelques évêques vinrent de la part de Frédégonde lui faire les mêmes propositions, et ils en reçurent la même réponse.

Le concile s'étant assemblé pour la seconde fois, le roi y vient dès le matin, et accusa Prétextat de vol. L'évêque s'en justifia si bien, que Chilpéric, étant sorti de l'assemblée, dit à quelques prélats de ses adulateurs : J'avoue que les réponses de l'évêque m'ont confondu, et je sais dans ma conscience qu'il dit vrai. Que ferai je donc maintenant pour contenter la reine à son sujet ? Après y avoir pensé un moment, il ajouta : Allez, et dites-lui comme de vous-mêmes et par manière de conseil : Vous savez que le roi Chilpéric est plein de bonté et se laisse aisément fléchir : humiliez-vous devant lui, et dites que vous avez fait ce dont on vous accuse. Alors nous nous jetterons tous à ses pieds pour demander votre grâce. Séduit par les suggestions artificieuses de ses indignes collègues, Prétextat se jeta le lendemain aux pieds de Chilpéric en plein concile, et se confessa coupable. Aussitôt le fourbe Chilpéric se jeta lui-même aux pieds des évêques, et leur dit : Écoutez, très-pieux pontifes, écoutez un criminel qui confesse un attentat exécrable. Les évêques, dont le grand nombre ne se doutait point de cette machination d'enfer, furent attendris jusqu'aux larmes, et relevèrent respectueusement le roi, qui s'en retourna à son palais, après avoir donné ordre qu'on fît sortir Prétextat du concile. Chilpéric envoya un recueil de canons, où on lut cet article : Que l'évêque convaincu d'homicide, d'adultère et de parjure, soit déposé.

Prétextat, qui reconnut alors trop tard qu'on l'avait joué, demeurait interdit. Un des arrangeurs de ce jeu satanique, Bertram de Bordeaux, lui dit : Mon frère, puisque vous êtes dans la disgrâce du roi, vous n'aurez pas notre communion qu'il ne vous ait rendu sa bienveillance. Chilpéric ne voulait pas en rester là ; il demanda qu'on déchirât la tunique de Prétextat, ce qui était une marque ignominieuse de déposition, ou bien qu'on récitât sur sa tête le psaume CXIII, contenant les malédictions lancées contre Judas ; ou du moins qu'on prononçât contre cet évêque une excommunication perpétuelle. Grégoire de Tours s'y opposa avec courage, et somma le roi de la parole qu'il avait donnée de ne rien faire contre les canons. Mais Prétextat fut enlevé du concile et jeté en prison, d'où ayant voulu s'échapper la nuit, il fut rudement frappé et relégué dans une île près de Coutances, apparemment dans l'île de Jersey. C'est ainsi que Grégoire se montra vraiment évêque. Ce ne fut pas la seule occasion.

L'an 580, il fut accusé lui-même d'avoir parlé mal de la reine Frédégonde. L'auteur de l'accusation était un nommé Leudaste, esclave de naissance, mauvais cuisinier, ensuite mauvais boulanger du roi Charibert, qui lui avait fait couper une oreille pour le punir de ses fréquentes désertions. Après cela, par le crédit d'une des filles du cardeur de laine que Charibert avait épousée, il était devenu comte des étables, et enfin comte ou gouverneur de la Touraine. Comme il ne gouvernait pas mieux la province qu'il n'avait fait la cuisine, il fut révoqué de sa charge. Il s'en prit à saint Grégoire, et l'accusa, près de Chilpéric, d'avoir dit que la reine, son épouse, était en commerce d'adultère avec l'évêque Bertram. Le roi frappa d'abord Leudaste des pieds et des poings, et le fit mettre en prison, comme calomniateur : ensuite, comme l'autre prétendait avoir des témoins, il fit assembler un concile pour juger l'accusation.

Grégoire, cité pour répondre, s'y rendit des premiers. Le roi, y étant entré, salua les évêques, reçut leur bénédiction et prit séance. Alors Bertram de Bordeaux, qui était accusé d'adultère avec Frédégonde, exposa l'affaire et interpella Grégoire, comme auteur de la calomnie. Grégoire répondit qu'il n'avait jamais dit ce qu'on lui imputait, mais qu'il l'avait entendu dire aux autres, qu'il n'était pas l'auteur de ce bruit. Le roi dit alors : Le crime de ma femme est mon déshonneur ; si vous croyez donc qu'on doive ouïr des témoins contre un évêque, les voici ; si vous jugez qu'il faille plutôt s'en rapporter à l'évêque, je suivrai volontiers ce que vous ordonnerez. Tout le monde admira la prudence et la modération du roi ; et l'on s'écria unanimement qu'on ne devait pas admettre contre l'assertion d'un évêque le témoignage d'une personne inférieure. C'est que le seul témoin de Leudaste était un sous-diacre nommé Riculfe, qu'il avait gagné en lui promettant l'épiscopat. On convint donc que Grégoire, après avoir dit la messe sur trois autels, se purgerait par serment de l'accusation portée contre lui. Cet usage était contre les canons ; mais le concile crut devoir passer par-dessus les règles ordi-

naires, pour donner quelque satisfaction au roi.

La chose ayant été accomplie, les Pères du concile allèrent en corps trouver Chilpéric, et lui dirent : Prince, l'évêque de Tours a accompli tout ce qui a été ordonné ; que reste-t-il maintenant, sinon que vous et Bertram, l'accusateur de son frère, soyez l'un et l'autre séparés de la communion? C'est que, selon les canons, ceux qui intentaient de fausses accusations, surtout contre leurs frères, étaient excommuniés? Cela n'est pas juste, répondit le roi; je n'ai fait que rapporter ce que j'ai entendu dire ; et il nomma Leudaste, qui avait déjà pris la fuite. Le concile déclara excommunié cet auteur de tout le scandale, et en écrivit une lettre circulaire à tous les évêques absents. Le sous-diacre Riculfe fut condamné à mort comme calomniateur, Grégoire lui obtint la vie avec beaucoup de peine, mais il ne put obtenir qu'il ne fût pas appliqué à de cruelles tortures, où il dévoila toute l'intrigue. Pour Leudaste, après s'être réfugié successivement en diverses églises, il fit sa paix avec le roi et la plupart des évêques. Mais Frédégonde ne put lui pardonner l'éclat qu'il avait fait à son occasion, et elle le fit mourir (1).

Grégoire de Tours était un digne pontife, non-seulement par ses vertus, mais encore par sa doctrine. Agilane, ambassadeur de Lévigilde à Chilpéric, passant à Tours, se mit à chicaner le saint évêque sur la foi. Les anciens évêques ont eu tort, disait-il, de décider que le Fils est égal au Père. Car comment pourra être égal au Père en puissance celui qui dit : Le Père est plus grand que moi? et qui lui recommande son âme en mourant? Grégoire lui demanda : Croyez-vous que Jésus-Christ est le Fils de Dieu? qu'il en est la sagesse, la lumière, la vérité, la vie, la justice? Agilane dit : Je crois que le Fils de Dieu est tout cela. Dites-moi donc alors, reprit Grégoire, quand est-ce que le Père a été sans sagesse? sans lumière? sans vie? sans vérité? sans justice? Car, de même que le Père n'a pu être sans tout cela, de même il n'a pu être sans le Fils. Il ne serait pas même Père s'il n'avait un Fils. Quant à ce que vous rappelez qu'il a dit. Le Père est plus grand que moi, il faut savoir qu'il l'a dit selon l'humilité de la chair qu'il a prise, afin que vous connaissiez qu'il vous a racheté, non par la puissance, mais par l'humilité. Vous qui savez si bien ces paroles : Le Père est plus grand que moi, il faut vous rappeler aussi ces autres : Moi et le Père nous sommes une même chose. Pour ce qui est de craindre la mort et de recommander son âme à son Père, cela se rapporte à la faiblesse du corps, afin qu'on le croie vrai homme, aussi bien que vrai Dieu. C'est avec la même justesse que Grégoire réfute les autres objections d'Agilane. La discussion se termina d'une manière assez vive ; mais elle ne demeura pas sans fruit. A son retour en Espagne, étant tombé malade, Agilane abjura l'arianisme et se fit catholique (2). Grégoire eut plus tard une discussion semblable avec un autre ambassadeur de Lévigilde, nommé Oppila, qui se donnait pour catholique et croyait le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit de la même vertu, mais ne voulait pas qu'on leur rendît la même gloire (3).

Un jour Grégoire étant allé voir le roi Chilpéric pour affaire, en fut fort bien reçu. Comme il allait prendre congé de lui avant son départ, il le trouva avec un marchand juif, nommé Prisque. Le roi, voyant venir Grégoire, prit en riant le Juif par la chevelure, et dit à l'évêque : Venez, pontife du Seigneur, imposez-lui les mains. Le Juif faisant de la résistance, le roi s'écria : O cœur endurci ! ô race toujours incrédule, qui s'opiniâtre à ne pas reconnaître le Fils de Dieu, promis par les prophètes, et à ne pas croire les mystères de notre foi, figurés par les sacrifices ! Le Juif répondit : Le mariage ne convient pas à Dieu, et il n'a point d'enfants ; il ne souffre personne qui partage avec lui son royaume, lui qui dit par Moïse : Voyez que je suis le Seigneur ; et il n'y a pas d'autre Dieu que moi. Le roi dit : Dieu a engendré de son sein spirituel son Fils éternel, aussi ancien et aussi puissant que lui. Je vous ai engendré, lui dit-il, avant l'étoile du matin. Mais ce Fils né avant les siècles, il l'a envoyé dans le monde en ces derniers temps pour remédier à nos maux, comme dit votre prophète : Il a envoyé son Verbe, et il les a guéris. Le Juif répliqua : Est-ce que Dieu a pu se faire homme, naître d'une femme, souffrir les fouets, et être condamné à mort ?

Le roi se taisant, Grégoire prit la parole et parla ainsi : Ce sont nos besoins et non les siens qui ont engagé Dieu à se faire homme ; car s'il n'avait pas pris la nature humaine, il n'aurait pu racheter l'homme de la servitude du démon. Je n'emploierai pas ici l'autorité de l'Evangile et de l'apôtre ; vous n'y croyez pas; je ne vous citerai que des témoignages de vos livres, pour vous percer de votre propre épée, comme David fit de Goliath. Il rapporta ensuite les plus belles prophéties de l'ancien Testament, qui marquent que Dieu devait se faire homme et souffrir la mort ; celle de Baruch : C'est là notre Dieu, on ne reconnaîtra pas d'autre Dieu que lui. C'est lui qui a trouvé toutes les voies de la science ; qui l'a donnée à Jacob, son fils, et à Israël, son bien-aimé. Ensuite il a été vu sur la terre, et il a conversé parmi les hommes. Celle-ci d'Isaïe : Voilà que la Vierge concevra dans son sein, et enfantera un Fils, et il sera nommé Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous. Celle du psaume XXI, sur la passion du Sauveur : Ils ont percé mes pieds et mes mains, et ils ont partagé mes vêtements. Grégoire cita aussi, dans cette dispute, ce texte du psaume XCV : Le Seigneur a régné du haut d'un bois, *Dominus regnavit a ligno,* pour montrer que Jésus-Christ devait

(1) Greg. l. V, c. XLVIII et XLIX. — (2) *Ibid.*, l. V, c. XLIV. — (3) *Ibid.*, l. VI, c. XL.

être attaché à la croix : ce qui est une nouvelle preuve qu'on lisait ainsi dans la version qui était alors à l'usage des églises gallicanes.

Comme le Juif paraissait scandalisé des souffrances d'un Dieu, Grégoire, pour lui en faire sentir les causes et les fruits, lui cita le beau chapitre d'Isaïe où ce prophète, dévoilant l'avenir, décrit si exactement les circonstances de la passion du Sauveur, qu'il semble plutôt avoir fait le récit d'un fait passé que la prédiction d'un événement futur. Il rapporta aussi la célèbre prophétie de Jacob sur l'avénement du Messie. Grégoire développa ces choses et d'autres; mais le Juif garda le silence et demeura insensible. Le roi mit fin à la controverse en se tournant vers le saint évêque et en lui disant : Je vous dirai ce que Jacob disait à l'ange : Je ne vous laisserai pas aller que vous ne m'ayez donné votre bénédiction. Aussitôt il fit donner à laver, et, après la prière qui précède le repas, Grégoire prit du pain, le bénit, en donna au roi et en mangea lui-même, but un verre de vin et prit ensuite congé de ce prince (1).

L'obstination de Prisque ne ralentit pas le zèle de Chilpéric pour la conversion des autres Juifs. Il se flatta d'en avoir converti plusieurs, qu'il fit baptiser à Paris, en 582, avec un grand appareil, voulant lui-même en être le parrain. Ce ne fut néanmoins, de la part de quelques-uns, qu'une conversion simulée. Ce prince ayant fait inutilement de nouveaux efforts pour gagner Prisque au christianisme, le fit mettre en prison. Alors, après avoir demandé quelques délais, il promit de faire selon les désirs du roi. Mais un Juif déjà converti, nommé Phatir, avec lequel il était en inimitié, l'ayant surpris qui observait secrètement les cérémonies judaïques, le tua et fut ensuite lui-même tué par les parents de Prisque (2).

Grégoire de Tours fut non-seulement un saint et docte pontife, mais un écrivain utile, à qui particulièrement la nation des Francs doit une reconnaissance éternelle. Lui-même a fait le catalogue de tous ses écrits. Outre dix livres de l'histoire, j'ai composé, dit-il, sept livres de miracles, un livre de Vies des Pères, un commentaire sur les psaumes, et un traité de l'office divin (3). Ces deux derniers ouvrages sont perdus. Les sept livres de miracles sont : un livre de la gloire des martyrs, un autre de la gloire des confesseurs, un troisième des miracles de saint Julien, évêque de Brioude, en particulier, et quatre livres des miracles de saint Martin, dont plusieurs s'étaient opérés du temps et sous les yeux de l'auteur. Le livre des Vies des Pères contient, en vingt chapitres, l'histoire d'autant de saints évêques ou moines des Gaules, qui fleurirent la plupart du temps de l'historien, et dont il avait connu plusieurs particulièrement. Ainsi on ne peut guère révoquer en doute ce qu'il en raconte.

Le plus considérable de ses ouvrages est son histoire, divisée en dix livres. Le titre annonce une *Histoire ecclésiastique des Francs ;* mais on y trouve également l'histoire civile mêlée avec celle de l'Eglise, et l'histoire étrangère avec celle des Gaules. Aussi, dit-il dans la préface, qu'il se propose d'écrire les combats des rois contre les nations ennemies, ceux des martyrs contre les idolâtres, et ceux de l'Eglise contre les hérétiques. Après avoir demandé pardon au lecteur des fautes de grammaire qui lui seraient échappées, il fait d'abord sa profession de foi, où il confesse que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils ; ce qui montre que longtemps avant qu'il s'élevât là-dessus des disputes avec les Grecs, on regardait ce dogme dans les Gaules comme un article de foi. Il commence son histoire à la création du monde, et la continue jusqu'à l'an 591 de Jésus-Christ. Le premier livre résume l'histoire sainte, l'histoire ancienne et l'histoire de l'Eglise, jusqu'à l'entrée des Francs dans les Gaules. Quoique le premier historien de cette nation, il ne mêle à son récit aucune fable.

Les chroniqueurs qui vinrent après lui, voulant rattacher l'histoire des Francs à l'histoire poétique des Grecs, diront que Troie ayant été prise par les Grecs, le roi Enée se retira en Italie; mais que Priam et Anténor, avec douze mille Troyens, entrèrent par le Danube dans la Pannonie. Là, ils battirent les Alains ou les Allemands d'une manière si furieuse, que l'empereur Valentinien leur donna le nom de Francs, c'est-à-dire farouches. A la mort de Priam et d'Anténor, leurs fils, Marcomir et Sunnon, furent leurs deux chefs. Sunnon étant mort, les Francs résolurent de n'avoir plus qu'un chef unique, et élurent le fils de Marcomir, qui se nommait Pharamond, et qui fut ainsi le premier roi chevelu. A Pharamond succéda son fils Chlodion, à Chlodion son parent Mérovée, à Mérovée son fils Childéric, à Childéric son fils Chlodovée ou Clovis, qui fut le premier roi chrétien. Voilà ce que disent les anciennes chroniques des Francs (4).

Grégoire de Tours, plus ancien que ces chroniques, n'a pas un mot de ces origines fabuleuses. Il ne parle pas même de Pharamond. Le premier roi franc qu'il nomme est Chlodion, qui prit Cambrai. Pour les temps antérieurs, il cite Sulpice Alexandre et René Frigéride, deux historiographes que nous ne connaissons que par lui. Depuis l'époque de Chlodion jusqu'à la fin de son histoire, environ cent soixante-dix ans, il a eu pour guide les écrits de Sidoine Apollinaire, de saint Remi de Reims et autres contemporains, la tradition vivante, et enfin son propre témoignage. Car il a vu par lui-même les événements des cinquante dernières années. Certes, il n'y a peut-être pas de nation qui ait eu un historien si près de son origine.

Grégoire de Tours écrit non pas précisément

(1) Greg., l. VI, c. v. — (2) *Ibid.*, l. VI, c. XVII. *Hist. de l'Eglise gall.*, l. VII. — (3) *Ibid.*, l. X, c. *ultim.* — (4) *Gesta reg. Franc.*, c. I-XIV.

pour écrire, mais pour être utile et parce qu'il n'y avait personne autre qui songeât à consigner dans l'histoire les événements de son époque. Il a les qualités les plus désirables dans un historien, la bonne foi, la candeur, et ce courage tranquille qui dit des princes le mal comme le bien. Son style n'est point de la belle latinité ; il le reconnait lui-même. La faute en est à son siècle, où les études dépérissaient, ou plutôt avaient péri au milieu de l'invasion des Barbares et des guerres civiles. A cette époque de crise, les personnages les plus capables, les bons évêques, les saints moines, travaillaient bien plus à former des hommes que des phrases. Ils voyaient dans la parole, non pas un vain amusement comme les rhéteurs de la Grèce, mais un instrument de salut pour convertir en peuple chrétien cette multitude confuse de Francs, de Goths, de Burgundes, de Gaulois, de Romains, qui occupaient les Gaules, multitude confuse, qui comprenait assez le langage du paysan, mais fort peu celui du rhéteur, et à qui pourtant il fallait parler un langage qu'elle pût comprendre. Néanmoins, l'histoire de Grégoire de Tours est encore mieux écrite que toutes les biographies impériales de Lampride, de Jules Capitolin, de Trebellius Pollion.

Sous le paganisme, la littérature populaire était l'histoire fabuleuse des dieux et des déesses, leurs querelles, leurs amours, leurs adultères, leurs métamorphoses, chantées par les poëtes, représentées en actions sur les théâtres, rappelées sans cesse à tout venant par les innombrables statues qui remplissaient les villes, les campagnes, les rues, les places, l'intérieur même des maisons. Voilà quelle était l'instruction religieuse et morale du peuple. Il y trouvait l'enseignement et l'exemple de tous les vices. Sous le christianisme, la littérature populaire fut, dès le commencement, l'Evangile, l'ancien et le nouveau Testament, les actes des martyrs qu'on lisait dans les assemblées publiques, les vies des Pères, écrites par saint Athanase, saint Jérôme, Rufin d'Aquilée, Cassien de Marseille, et une foule d'autres. Le peuple y trouvait l'enseignement et l'exemple de toutes les vertus, enseignement et exemple qui lui étaient rappelés sans cesse par les églises des saints, par leurs fêtes, leurs hymnes, par les processions et les pèlerinages à leurs tombeaux, par le récit de leurs miracles. Il en voyait des copies vivantes dans bien des églises et des monastères : saints évêques, saints religieux, dont les vies écrites d'un style simple par quelque pieux contemporain, souvent témoin oculaire, allaient sans cesse augmentant les trésors littéraires du peuple chrétien. C'est ainsi que Grégoire de Tours, au lieu d'écrire, comme il dit lui-même, la fuite de Saturne, la colère de Junon, les débauches de Jupiter et les autres fables païennes, écrivit les vertus et les miracles de Jésus-Christ et de ses saints, suivant ce qu'il avait soit appris des autres, soit vu par lui-même. Comme jamais sa candeur et sa bonne foi n'ont été révoquées en doute, son témoignage ne peut être suspecté sous ce rapport.

Dans ce qu'il dit de la sainte Vierge, on voit que dès lors c'était le sentiment commun des chrétiens, qu'après sa mort elle avait été élevée en corps et en âme dans le ciel. Car il raconte sa résurrection et son assomption corporelle comme une chose dont personne ne doutait (1). Et, de fait, longtemps avant lui, l'Eglise romaine faisait profession de le croire, comme on le voit par le sacramentaire ou le missel du pape saint Gélase. Car, dans la collecte pour la fête de l'Assomption, cette Eglise disait dès lors, comme elle dit encore maintenant, que la sainte Mère de Dieu a bien subi la mort temporelle, mais n'a pu être abattue par les liens de la mort. Par ce que Grégoire dit un peu plus loin, on voit pareillement que dès lors c'était l'usage de placer dans les églises l'image de la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus entre ses bras. Voici l'histoire qu'il rapporte, et qui peut être la même que celle qu'on lit dans Evagre (2).

C'était la coutume en Orient que, lorsqu'il restait beaucoup de parcelles du corps de Jésus-Christ après la communion, on appelait des petits enfants des écoles pour les leur faire consommer. Il arriva qu'un jour où l'on célébrait la messe dans une église de la Sainte-Vierge, on fit venir avec les autres un enfant juif, fils d'un vitrier. Il participa au corps et au sang de Jésus-Christ, s'en retourna fort joyeux, et raconta à son père ce qui s'était passé. Celui-ci, oubliant sa tendresse paternelle, jeta l'enfant dans sa fournaise, qu'il remplit de bois plus qu'à l'ordinaire, afin que le feu en fût plus violent. La mère l'ayant su, courut pour délivrer son fils. Mais la flamme qui s'élançait de la fournaise ne lui permit pas d'en approcher. Alors, jetant à terre les ornements de sa tête, elle courut les cheveux épars, remplissant la ville de ses cris lamen-

(1) *De Gl. mart.*, l. I, c. IV.
La tradition de l'Eglise, au sujet de l'Assomption, est en effet, unanime et constante. On peut même espérer après la définition de l'Immaculée-Conception, que cette pieuse créance sera un jour définie comme dogme. Chose remarquable, non-seulement les Pères sont unanimes à cet endroit, mais les écrits apocryphes eux-mêmes ne diffèrent pas de sentiment. Cette unanimité des apocryphes est d'autant plus précieuse qu'on ne peut refuser une certaine valeur historique, par exemple à la fameuse légende de Leucius, écrite par un faussaire hérétique, juif probablement, et composée dès le deuxième siècle. Il en est de même, dit M. de l'Epinois, dans la *Revue des questions historiques* (t. II, p. 341.) des fragments intitulés les *Obsèques de la Vierge*, publiés par le docteur Wright, d'après un manuscrit syriaque du cinquième siècle, dont le texte le plus ancien est antérieur au concile d'Ephèse, du livre copte sur la mort de la Vierge, postérieur au concile de Nicée ; du livre du faux Méliton sur le trépas de la Vierge, datant du sixième siècle ; enfin du livre attribué à saint Jean l'Evangéliste et que son éditeur Tischendorf croit être du quatrième siècle, mais que l'abbé Le Hir fait descendre jusqu'au septième. Voir là-dessus les *Etudes religieuses* des PP. Jésuites. Août 1866.
(2) Evag., l. IV, c. XXXVI

tables. Les chrétiens arrivent en foule, écartent le feu de l'entrée du fourneau, aperçoivent l'enfant mollement couché comme sur des plumes, le retirent promptement, s'étonnent et bénissent Dieu de ne lui voir aucun mal. On jette dans la fournaise l'auteur du crime, qui aussitôt y est consumé et réduit en cendres. On demande à l'enfant comment donc il avait été garanti du feu. Il répondit : La femme qui tient un enfant entre ses bras, et qui est assise dans l'église où j'ai mangé du pain, c'est elle qui m'a couvert de son manteau pour me préserver des flammes. On instruisit la mère de l'enfant dans la foi catholique, et tous deux furent baptisés, avec un grand nombre de Juifs de la ville, qui, d'après Evagre, fut celle de Constantinople (1).

On suppose assez volontiers que Grégoire de Tours était crédule, c'est-à-dire qu'il croyait facilement et sans preuves tout ce qu'on lui disait. On en jugera par le fait suivant.

En parlant du bois de la vraie croix, il dit : Sa vertu nous a été manifestée de cette manière. Quelqu'un nous présenta un voile de soie très-vieux, qu'il disait avoir enveloppé la croix du Seigneur à Jérusalem. Dans notre rusticité, la chose nous parut incroyable, et nous cherchions à deviner comment il avait pu mériter une pareille faveur ; car nous savions que, dans les jours où l'on y adore ce bois sacré, non-seulement personne n'en obtient quoi que ce soit, mais que l'on écarte même à coups de fouet ceux qui s'en approchent trop hardiment. L'homme répondit : Quand j'ai été à Jérusalem, j'y trouvai l'abbé Futen, qui jouissait d'une grande faveur auprès de l'impératrice Sophie ; car elle lui avait confié tout l'Orient, comme à un préfet. Je m'attachai à lui, et quand je partis de l'Orient, j'en reçus et des reliques de saints, et ce voile qui enveloppait alors la sainte croix. Cet homme m'ayant ainsi raconté la chose, il me remit le voile. Je le lavai dans de l'eau, que je donnai ensuite à boire à des malades qui avaient la fièvre, et aussitôt par un effet de la vertu divine, ils étaient guéris. J'en coupais souvent des parcelles et je les donnais à des religieux comme une bénédiction. J'en donnai une partie à un certain abbé, qui étant venu me voir après deux ans, m'assura, avec serment, qu'elle avait guéri douze énergumènes, trois aveugles et deux paralytiques. Il mit un jour le voile même dans la bouche d'un muet ; mais à peine eut-il touché les dents et la langue, qu'il lui rendit la voix et la parole. Ce que d'ailleurs la promesse même du Seigneur nous porte à croire fidèlement, quand il dit : Tout ce que vous demanderez en mon nom, croyez que vous l'obtiendrez et il vous sera fait (2).

Voilà comme Grégoire expose lui-même sa manière d'agir. Il nous semble que ce n'est pas là croire à la légère ni sans preuves. Le récit de son pèlerin est confirmé par l'histoire. Cet abbé Futen, que le docte Ruinart avouait ne pas connaître, est l'abbé Photin ou Photius, beau-fils de Bélisaire, qui, comme nous l'avons vu, fut envoyé en Egypte par l'empereur Justin et l'impératrice Sophie, avec des pleins pouvoirs pour pacifier toutes les églises d'Orient.

Tandis que Grégoire de Tours écrivait son *Histoire ecclésiastique des Francs*, Marius, évêque d'Aventique ou Avenche dont le siége a été transféré depuis à Lausanne, écrivait sa chronique abrégée, pour faire suite à celle de saint Prosper, de l'an 455 à l'an 581. Il s'est particulièrement attaché à ce qui s'est passé dans le royaume de Bourgogne. Un des événements les plus remarquables, est le renversement subit d'une grande montagne au territoire du Valais, l'an 563. Non-seulement sa chute causa la ruine du bourg et des villages voisins, mais la montagne s'étant jetée dans le lac de Genève, elle le fit si prodigieusement déborder, que plusieurs églises et villages, avec leurs habitants, y trouvèrent leur perte. Le pont de Genève et les moulins furent emportés, et les eaux étant entrées dans la ville, elles surprirent et noyèrent un grand nombre de personnes (3). On attribue aussi à Marius une *Vie de saint Sigismond*, roi de Bourgogne. Marius lui-même est compté parmi les saints dans quelques martyrologes.

Dans le même temps, savoir la fin du sixième siècle, florissait dans les lettres divines et humaines un écrivain nommé Rotérius. Il était Gaulois, et apparemment de la ville d'Agde. Il écrivit d'un style noble et coulant les règnes de diverses nations étrangères, où il s'attachait particulièrement à décrire les ravages qu'Attila, roi des Huns ou des Avares, comme il les nommait, avait causés dans les Gaules, et nommément dans la ville d'Agde, qu'il avait entièrement détruite. Il ne nous reste de son histoire que la mention honorable qui en est faite dans la *Vie de saint Sévère*, abbé d'Agde, qui vécut vers l'an 500 (4).

Un autre contemporain de Grégoire de Tours, mais dont nous avons des écrits en assez grand nombre, c'est son ami Fortunat, longtemps prêtre et à la fin évêque de Poitiers. Venance Fortunat était né vers l'an 530, près de Céléna, ville du Trévisan en Italie. Ni lui ni ses historiens ne nous apprennent rien sur sa famille ; seulement on conjecture, par ce qu'il en dit lui-même d'une manière aussi modeste qu'enveloppée, qu'elle était considérable dans le pays. Il fit ses études à Ravenne, où alors les lettres florissaient. Il y apprit la grammaire, la rhétorique, la poétique et un peu de jurisprudence ; il y cultiva surtout l'éloquence, et s'exerça à la versification, pour laquelle il avait un goût dominant et une grande facilité. On ignore ce qui lui fit quitter l'Italie pour la France. Peut-

(1) Greg. *De Gl. mart.*, l. I, c. x. (2) *Ibid.*, c. vi. — (3) Andr. Duch. t. I, p. 210. — (4) *Acta Benedict.*, t. IV, p. 564.

être fût-ce les ravages dont la première était le théâtre par l'invasion des Barbares, et plus probablement un vœu fait à saint Martin pour avoir été guéri d'un mal d'yeux après se les être frottés de l'huile d'une lampe qui brûlait devant l'image du saint, peinte sur les murs d'une église à Ravenne. Quoi qu'il en soit de la cause de son voyage, partout on accueillit le poëte avec de grands égards. Princes, évêques, grands seigneurs, tout ce qu'il y avait d'hommes de distinction, s'empressèrent de lui donner des témoignages d'estime. Arrivé en France sous le règne de Sigebert, roi d'Austrasie, dont il fut reçu avec bienveillance, il assista à ses noces avec Brunehaut, composa un épithalame pour cette cérémonie, et célébra en beaux vers les grâces et les rares qualités de la nouvelle reine. Ce mariage ayant eu lieu en 566, c'est à ce temps qu'il faut fixer le séjour de Fortunat à la cour de Sigebert. On prétend qu'il donna à ce roi des leçons de politique. L'année suivante, il partit pour Tours, dans le dessein d'accomplir son vœu. Il visita le tombeau de saint Martin, vit saint Euphrone, qui était alors évêque de Tours, et se lia d'amitié avec lui. De là il alla à Poitiers, sans qu'on sache pourquoi, si ce n'est que quelques-uns prétendent que sa famille en était originaire.

Sainte Radegonde ayant appris à connaître son mérite, en fit d'abord son secrétaire et son intendant, et ensuite, quand il eut été ordonné prêtre, son aumônier et son chapelain. Fortunat continua de cultiver les lettres; il ajouta même de nouvelles connaissances à celles qu'il avait déjà acquises, en étudiant la philosophie et les sciences ecclésiastiques, et passa le reste de sa vie à composer des vers et des livres, et à édifier l'Eglise encore plus par ses vertus que par ses écrits.

Comme sainte Radegonde était en relation avec les plus saints évêques de France, elle envoyait de temps en temps son aumônier les visiter de sa part. Fortunat s'attira bientôt leur estime et leur amitié. Les plus connus d'entre eux sont : saint Germain de Paris, saint Nicet et Magneric de Trèves, saint Ageric de Verdun, saint Grégoire de Tours, saint Félix de Nantes, Willicius de Metz, Egidius de Reims, Charentin de Cologne, saint Avit de Clermont, saint Siagrius d'Autun, saint Léonce de Bordeaux, saint Bertichram du Mans, tous célèbres dans les écrits de notre poëte. Le plus intime de ses amis fut Grégoire de Tours. Ils s'engageaient l'un l'autre à écrire pour la gloire de Dieu et de ses saints. Grégoire ne l'appelle jamais que prêtre. C'est que ce ne fut qu'après la mort de Grégoire qu'il devint évêque de Poitiers, où il est honoré comme saint, le 14 décembre.

Nous avons de Fortunat onze livres de poésies et de prose, dédiés à saint Grégoire de Tours. Les poëmes, dont plusieurs sont assez courts, roulent sur différents sujets. Il y en a près de trente en l'honneur de certaines églises, basiliques, oratoires, objets de piété, composés au moment de la construction ou de la dédicace; trente épitaphes; trente-une pièces à Grégoire de Tours ou sur son compte; vingt-sept à sainte Radegonde, qu'il appelle sa mère, où à sainte Agnès, abbesse du monastère de Poitiers, qu'il appelle sa sœur. Le cinquième contient presque uniquement des pièces à des évêques, le sixième à des rois, le septième à des seigneurs. Toutes ces pièces respirent l'aménité et la politesse, mais toutes ne sont pas sérieuses. Dans les petites, à sainte Radegonde et à sainte Agnès, il y en a sur un repas, sur des fleurs, sur des châtaignes, sur des œufs et des prunes, sur du lait et d'autres friandises. Malgré la vertu non équivoque des personnages, on y sent l'aumônier du couvent. Quant au style, il décèle de la verve et de la fidélité; chatié un peu plus, il pourrait peut-être servir de modèle en son genre. Des pièces en prose que renferment ces onze livres, la mieux écrite est une excellente paraphrase sur l'Oraison Dominicale. En dehors de ces onze livres de mélanges, nous avons encore de Fortunat quatre livres de la *Vie de saint Martin*, en vers héroïques, composés d'après la prose de Sévère Sulpice. Il témoigne n'avoir employé que deux mois à cet ouvrage, qu'il avoue n'être pas extrêmement poli; et, de fait, la prose de Sévère Sulpice est bien au-dessus de ses vers. Une des principales occupations de Fortunat, à Poitiers, avant son épiscopat, fut d'écrire des vies de saints. Il écrivit ainsi les vies de saint Germain de Paris, de saint Albin ou Aubin d'Angers, de saint Paterne d'Avranches, de saint Amant de Rodez, de saint Remi de Reims, de saint Médard de Noyon, de sainte Radegonde et de plusieurs autres (1).

Un autre saint ami de Grégoire de Tours fut saint Salvius, évêque d'Albi, dont il raconte ainsi la vie merveilleuse. Ayant suivi quelque temps le barreau dans sa jeunesse, sans donner dans les écueils de cette profession ni dans ceux de cet âge, il se retira dans un monastère, où il ne chercha à se distinguer que par son humilité et sa mortification. La grande abstinence et les autres austérités qu'il pratiquait altérèrent tellement sa santé, qu'il disait lui-même avoir changé neuf fois de peau pour se dépouiller plus parfaitement du vieil homme. L'abbé étant mort, il fut élu en sa place; mais il aimait trop la solitude pour s'accommoder d'une charge qui l'exposait à tant de distractions. Après avoir gouverné quelque temps ses moines, il leur dit adieu et s'enferma dans une cellule, résolu de n'en jamais sortir. C'était comme un tombeau, où il s'envelissait tout vivant. Il ne laissait pas de répondre aux étrangers qui venaient le voir de prier pour eux et de leur donner des eulogies, qui souvent guérissaient les malades.

Un jour, épuisé par une grosse fièvre, il

(1) *Biblioth. Patrum*, t. X. Ceillier. *Hist. litt. de France.*

était étendu sur son lit. Soudain sa cellule, éclairée d'une grande lumière, se met à trembler ; mais lui, élevant les mains vers le ciel, au milieu des actions de grâces, il rend l'esprit. Les moines et sa mère poussent des cris lamentables ; ils tirent de la cellule le corps du défunt, le lavent et l'habillent, le placent dans un cercueil ouvert, et passent la nuit à pleurer et à dire des psaumes. Le lendemain matin, tout étant prêt pour les funérailles, le corps commença à remuer dans le cercueil. Et voilà que les joues se colorent et que cet homme, comme réveillé d'un profond sommeil, ouvre les yeux, élève les mains et s'écrie : O Seigneur miséricordieux, que m'avez-vous fait, de me renvoyer dans ce séjour de ténèbres ? Votre miséricorde ne me valait-elle pas mieux dans le ciel que la vie coupable de ce monde ? Les assistants, stupéfaits, lui demandèrent quel était ce prodige ; mais il ne leur fit aucune réponse. Seulement il se leva du cercueil, sans qu'il ressentît aucune incommodité de sa maladie précédente, et ensuite il passa trois jours sans boire et sans manger.

Le troisième jour, ayant assemblé les moines et sa mère, il leur dit : Ecoutez, mes bien-aimés, et comprenez que tous les biens de ce monde ne sont rien, mais que tout est vanité, comme l'a dit le prophète Salomon. Heureux qui vit tellement sur la terre, qu'il mérite de contempler la gloire du ciel ! Ayant dit cela, il s'arrêta délibérant s'il en dirait davantage. Mais les frères le supplièrent avec tant d'instance de leur exposer ce qu'il avait vu, qu'il continua en ces termes : Il y a quatre jours, quand vous m'avez vu sans vie dans ma cellule ébranlée, je fus saisi par deux anges et transporté dans les hauteurs des cieux ; de manière qu'il me semblait voir sous mes pieds, non-seulement ce monde misérable, mais encore le soleil et la lune, les nuages et les étoiles. Ensuite, par une porte plus éclatante que cette lumière, je fus introduit dans un séjour dont le pavé reluisait comme l'or et l'argent ; la lumière en est ineffable, l'étendue en est inénarrable ; une multitude de l'un et l'autre sexe le remplissait, de telle sorte qu'il était impossible d'apercevoir ni la longueur ni la largeur de la foule. Les anges me précédant et me préparant un passage, nous parvînmes à un lieu que nous contemplions déjà loin, au-dessus duquel était suspendu une nuée plus lumineuse qu'aucune lumière ; on n'y voyait ni soleil, ni lune, ni étoile, mais le lieu était par lui-même plus resplendissant que tout cela ; et une voix sortait de la nuit comme la voix des grandes eaux. Là, moi pécheur, je fus humblement salué par des hommes en habits de prêtres et en habits de séculiers, que mes guides m'apprirent être les martyrs et les confesseurs que nous honorons ici-bas avec une entière dévotion. M'arrêtant où l'ordre m'en fut donné, je fus enveloppé d'une odeur si suave et qui me nourrit tellement de sa suavité, que jusqu'à présent je ne désire ni manger ni boire. Et j'entendis une voix qui disait : Il faut que celui-ci retourne dans le siècle, parce qu'il est nécessaire à nos églises. On entendait la voix, mais on ne pouvait voir qui parlait. Et moi, prosterné sur le pavé, je disais avec larmes : Hélas ! hélas ! Seigneur, pourquoi m'avez-vous montré ces choses, si je dois en être frustré ? Voilà qu'aujourd'hui vous me repoussez devant votre face, pour que je retourne à ce siècle fragile, et que je ne puisse plus jamais revenir ici. Ah ! Seigneur ne m'ôtez pas votre miséricorde, mais, de grâce, permettez-moi d'habiter ici, de peur que je ne périsse en retombant là-bas. Et la voix qui me parlait me dit : Va en paix ; car je suis ton gardien jusqu'à ce que je te ramène en ce lieu. Alors, délaissé de mes compagnons, je descendis en pleurant, et je revins ici par la porte où j'étais entré.

Lorsqu'il eut ainsi parlé et que tous les habitants en étaient stupéfaits, le saint de Dieu recommença à dire avec larmes : Malheur à moi d'avoir osé révéler un tel mystère ! Car voilà cette odeur si suave, que j'avais aspirée dans le saint lieu, et qui me soutenait depuis trois jours sans manger ni boire, la voilà qui m'a quitté. Ma langue même est couverte de plaies et tellement enflée, qu'elle semble remplir toute ma bouche. Je vois bien qu'il n'a pas été agréable au Seigneur, mon Dieu, que ces secrets aient été divulgués. Mais vous savez, Seigneur, que je l'ai fait dans la simplicité du cœur et sans aucune jactance de l'esprit. Pardonnez-moi, je vous en conjure, et ne m'abandonnez pas suivant votre promesse. Ayant ainsi parlé, il se tut et prit à manger et à boire.

Mais moi, qui écris ces choses, ajoute Grégoire de Tours, je crains que quelque lecteur ne les trouve incroyables, suivant ce mot de l'historien Salluste, lorsque, parlant de la vertu et de la gloire des hommes de bien, il dit : Ce que chacun pense être facile à lui-même, il le croit volontiers ; mais ce qui est au-dessus, il le tient pour une fausseté et une imposture. Toutefois, j'en prends à témoin le Dieu tout-puissant, tout ce que je viens de rapporter, je l'ai entendu de sa propre bouche.

Longtemps après, vers l'an 574, le saint homme fut tiré de sa cellule, élu et ordonné malgré lui évêque d'Albi. Ce fut un pontife d'une grande sainteté, sans la moindre convoitise, ne voulant jamais avoir d'or. Quand il était forcé d'en recevoir, il le distribuait aussitôt aux pauvres. De son temps, au milieu des guerres civiles, le patrice Mummole ayant emmené de sa ville beaucoup de captifs, il les suivit et les racheta tous. Le Seigneur lui concilia une si grande grâce près des vainqueurs, qu'ils lui quittèrent la rançon et qu'ils le comblèrent de présents lui-même. Et il rendit ainsi à la liberté tous les captifs de sa patrie.

Vers la dixième année de son épiscopat, la peste dont nous avons déjà parlé vint à exercer ses ravages dans la ville d'Albi. Déjà la plus grande partie de la population avait péri :

il restait très-peu d'habitants. Le bon pasteur ne voulut jamais les abandonner : mais il les exhortait sans cesse à s'appliquer à la prière et aux veilles, à s'occuper de bonnes pensées et de bonnes œuvres, afin, disait-il, que, s'il plaît à Dieu de vous retirer de ce monde, vous n'ayez point à craindre le jugement, mais à espérer le repos. Enfin, averti par une révélation du Seigneur, que le temps de sa vocation était proche, il prépara lui-même son cercueil, lava son corps, se revêtit d'habits funèbres, et rendit au ciel sa bienheureuse âme, qui aussi bien y aspirait toujours. C'est ainsi que saint Grégoire de Tours raconte la vie et la mort de son saint ami Salvius (1).

Il y avait dans ce temps beaucoup de saints évêques dans les Gaules, entre autres saint Domnole du Mans, saint Félix de Bourges et son successeur Sulpice Sévère, saint Dalmace de Rodez, saint Maurice de Cahors, saint Elaphe de Châlons-sur-Marne, saint Aunaire d'Auxerre, saint Evance de Vienne, saint Ferréol de Limoges, saint Véran de Cavaillon, sans parler de ceux que nous avons déjà vus en détail. Toutefois, il y en avait encore qui n'étaient pas des saints. Au milieu des guerres civiles, on en vit deux qui se montrèrent plus propres à être des chefs de bande que des évêques. C'étaient deux frères, Sagittaire et Salonius, le premier évêque de Gap, et l'autre d'Embrun. Ils avaient été élevés ensemble auprès de saint Nicet de Lyon, qui les avait ordonnés diacres. Devenus leurs maîtres par l'épiscopat, ils se livrèrent comme des chefs de bandits à toute sorte de brigandages. Ils furent déposés, l'an 567, dans un concile de huit évêques, présidé à Lyon par saint Nicet. Mais comme ils savaient que le roi Gontram ne leur voulait pas de mal, ils lui demandèrent la permission d'aller à Rome s'adresser au pape Jean III, d'où ils rapportèrent des lettres favorables, en vertu desquelles Gontram les rétablit dans leurs siéges, toutefois après leur avoir fait une sévère réprimande. Ils n'en firent guère mieux. Ils portaient les armes contre des laïques, ils se trouvèrent avec le patrice Mummole en un combat contre les Lombards, armés de casques et de cuirasses, et tuèrent plusieurs hommes de leurs propres mains. Étant irrités contre quelques-uns de leurs citoyens, ils leur donnèrent des coups de bâton jusqu'à effusion de sang. Les plaintes en ayant été portées au roi, il les fit venir; mais il ne voulut pas les voir qu'ils ne se fussent justifiés. Sagittaire fut si outré de ce refus, qu'il s'emporta à des paroles outrageantes contre le roi et ses enfants. Gontram, en colère, leur fit enlever tout ce qu'ils avaient, et les enferma dans des monastères éloignés l'un de l'autre, pour faire pénitence, commandant, sous de terribles menaces, aux juges des lieux de les faire garder par des gens armés, de peur que personne ne les visitât.

Le roi Gontram avait alors deux fils, dont l'aîné étant tombé malade, ses domestique, lui dirent : Nous vous dirons quelque choses si vous voulez nous écouter. Parlez, dit le roi. Peut-être, dirent-ils, ces évêques condamnés à l'exil sont innocents, et nous craignons que le prince, votre fils, ne porte la peine de ce péché. Le roi répondit : Allez vite les délivrer et les prier qu'ils prient pour nos enfants. Sagittaire et Salonius étant ainsi sortis des monastères, s'embrassèrent fraternellement, comme ne s'étant vus de longtemps, et retournèrent à leurs villes. Ils étaient si bien convertis, qu'ils jeûnaient, faisaient des aumônes, récitaient le psautier tous les jours et passaient les nuits en prières. Mais cette dévotion ne leur dura pas longtemps. Ils retombèrent dans leurs anciens désordres, passant la plupart des nuits dans le vin et la bonne chère; en sorte que, quand les clercs chantaient dans l'église les prières du matin, ils étaient encore à table, sans penser à Dieu, ni tenir compte de réciter leur office. Ils se livraient ensuite au sommeil jusqu'à neuf heures, et à peine étaient-ils levés, qu'ils se remettaient à table jusqu'au soir. Ils avaient plus d'une fois en leur compagnie des femmes de débauche. Enfin, l'an 579, Gontram fit assembler un nouveau concile à Châlon-sur-Saône, où ils furent de nouveau déposés. Outre les crimes d'homicide et d'adultère dont ils étaient convaincus, on les y accusa de trahison et de lèse-majesté, et ils furent enfermés dans la basilique de Saint-Marcel, d'où ils trouvèrent encore moyen de s'échapper. Mais ils ne purent recouvrer leurs siéges qu'on avait remplis, celui d'Embrun par Émérit, celui de Gap par Arégius ou Aridius, qui est honoré comme saint dans son église. Le malheureux Sagittaire, s'étant jeté dans le parti de Gundevald, fut tué au sortir de Comminge, lorsqu'il venait de se rendre aux généraux de Gontram, sur la promesse d'avoir la vie sauve (2).

L'évêque Egidius ou Gilles de Reims fut pareillement déposé, l'an 590, dans un concile de Metz ; mais uniquement sur des accusations politiques, et sans qu'on lui reprochât rien contre les mœurs. Or, au milieu de trois ou quatre royaumes, bizarrement enclavés les uns dans les autres, et fréquemment en guerre ou en révolution, les condamnations politiques ne prouvent pas beaucoup (3).

Une histoire plus étrange est celle d'un évêque de Vannes. Un comte de Bretons, nommé Conan, avait fait mourir trois de ses frères. Voulant encore tuer Macliau, le quatrième, il le tenait en prison, chargé de chaînes. Mais le prisonnier fut délivré de la mort par saint Félix, évêque de Nantes, et ensuite fit serment de fidélité à son frère. Quelque

(1) Greg. Tur., l. VII, c. I. — (2) *Ibid.*, l. IV, c. XLIII ; l. V, c. XXI, XXVIII ; l. VII, c, XXXIX. — (3) *Ibid.*, l. X, c. XIX.

temps après, Conan, ayant conçu des soupçons, le poursuivit de nouveau. Macliau, ne sachant comment échapper, se réfugia près d'un autre comte. Celui-ci, sentant que les persécuteurs étaient proches, le mit dans un cercueil et l'enterra vivant, en lui ménageant toutefois une ouverture pour la respiration. Les satellites de son frère étant arrivés, on leur dit : Hélas! Macliau n'est plus! voilà où il est enterré! Les satellites, bien contents, burent et mangèrent sur sa tombe en réjouissance de sa mort, et l'annoncèrent à son frère qui aussitôt s'empara de tout le royaume paternel. Car, dit Grégoire de Tours, depuis la mort du roi Chlodovée, les Bretons ont toujours été sous la puissance des Francs, et leurs chefs s'appelaient comtes et non des rois. Macliau, étant sorti de dessous terre, s'en alla dans la ville de Vannes, y reçut la tonsure, et fut ordonné évêque. Mais Conan étant venu à mourir, il se rendit apostat, laissa croître ses cheveux, et, avec le royaume de son frère, reprit la femme qu'il avait quittée depuis sa cléricature. Les évêques l'excommunièrent vers l'an 567. Il ne paraît pas qu'il s'en inquiéta beaucoup, lorsqu'il fut tué par le fils du comte Bodic, dont il avait usurpé le domaine, après avoir fait serment au père de le défendre comme son propre fils (1).

Saint Félix de Nantes était issu d'une des plus nobles familles de l'Aquitaine, et il avait tous les talents que le monde admire et respecte, une illustre naissance, de grandes richesses et une vive éloquence. L'usage qu'une piété sincère lui fit faire de ces dons, rendit son épiscopat aussi glorieux qu'utile à son église. Une colonie de Saxons, reste d'une de ces armées de Barbares qui avaient tant de fois inondé la Gaule, s'était établie dans le territoire de Nantes et y vivait encore dans l'idolâtrie. Félix travailla avec tant de succès à leur conversion, que ces hommes, qui paraissaient comme autant de bêtes féroces, devinrent les ouailles de Jésus-Christ, et le saint évêque eut la consolation de les baptiser à la fête de Pâques. Les grands biens de Félix furent ceux des pauvres, et ses libéralités n'eurent d'autre règle que leurs besoins. Son éloquence fit plus d'une fois ce que des armées n'avaient pu faire; il arrêta les ravages des Bretons et adoucit l'esprit de leurs comtes. Mais ce qui rendit son nom plus célèbre, ce fut les grands ouvrages qu'il entreprit et acheva pour le bien public. Il détourna la rivière avec des travaux et des dépenses immenses, comme nous l'apprend, ainsi que tout le reste son contemporain et ami Fortunat (2); et on croit communément à Nantes, que le canal de la Loire, qui forme le beau port de la Fosse, est son ouvrage.

A côté de tant d'évêques, Grégoire de Tours nous fait voir une foule de saints moines, qui, par leurs vertus et leurs miracles, contribuaient pareillement à la propagation de la foi, à l'adoucissement des mœurs, au soulagement des misères humaines. Un des plus célèbres était un reclus nommé Sénoch. Il était né dans le Poitou et Théïfalien d'origine, nation barbare dont une colonie s'était établie dans un bourg du Poitou nommé de là Théïfalie, et aujourd'hui Tifauge. S'étant converti au Seigneur, et ayant été admis dans le clergé, il passa dans le diocèse de Tours pour chercher une retraite. Il y trouva de vieilles masures dans un endroit qu'on disait avoir autrefois servi d'oratoire à saint Martin : c'en fut assez pour l'y fixer. Il le fit rétablir, et pria saint Euphrone d'en venir bénir l'autel. Euphrone le fit, et ordonna Sénoch diacre, et ensuite prêtre. Ce fut en ce lieu que ce saint renouvela les austérités des anciens solitaires, avec seulement trois moines qu'il s'associa. Il marchait nu-pieds, même dans les plus grands froids de l'hiver, et portait toujours une chaîne de fer aux pieds, aux mains et au cou. Son jeûne était continuel; mais il redoublait ses mortifications et son abstinence en carême, ne mangeant chaque jour qu'une livre de pain d'orge et ne buvant qu'une livre d'eau. Il se sépara ensuite de ses compagnons, pour vivre reclus dans une cellule. Les fidèles venaient en foule l'y visiter, et lui apportaient des aumônes qu'il employait au soulagement des pauvres. On compta plus de deux cents personnes dont il avait payé les dettes ou la rançon, pour les délivrer de l'esclavage.

Cependant l'éclat de ses vertus et de ses miracles lui donna de la vanité. Il sortit de sa cellule pour aller voir ses parents dans le Poitou : il revint avec des sentiments non équivoques de vaine gloire. Le saint évêque de Tours, qui était alors Grégoire lui-même, s'en étant aperçu, lui en fit une sévère réprimande. Sénoch la reçut avec humilité : il eut honte de son égarement, et, pour l'en punir et ôter l'occasion d'y retomber, il forma la résolution, non-seulement de ne plus sortir de sa cellule, mais encore de ne se laisser voir à personne. Son évêque lui conseilla de ne garder cette exacte réclusion que depuis la Saint-Martin jusqu'à Noël, et pendant le carême, et de se montrer au peuple dans les autres temps pour la consolation des malades. Il suivit ce conseil, et devint célèbre dans toute la province par l'éclat de ses miracles. Il rendit la vue à plusieurs aveugles et guérit plusieurs paralytiques. Sa charité était surtout compatissante pour les pauvres : non-seulement il leur rendait la santé, mais y ajoutait avec joie la nourriture et le vêtement. Sa sollicitude pour eux alla si loin, qu'il fit faire des ponts sur les rivières, pour n'avoir pas à pleurer leur naufrage dans les inondations.

Il mourut l'an 576, âgé seulement d'environ quarante ans. Dès que Grégoire de Tours eut appris sa maladie, il se rendit à sa cellule, mais il avait déjà perdu l'usage de la parole. Les malades que Sénoch avait guéris, les

(1) Greg., l. IV, c. IV ; l. V, c. XVI. — (2) Fort., l. III, *carm.* 6, 7, 8.

esclaves qu'il avait rachetés, les pauvres qu'il avait nourris, accoururent de toutes parts à ses obsèques, et disaient en pleurant : Saint Père, à qui nous laissez-vous ? Il se fit encore plusieurs miracles à son tombeau (1). L'Eglise honore sa mémoire le 24 d'octobre.

Grégoire de Tours donne des détails analogues sur saint Léobard, solitaire de Marmoutier, qu'il assista à la mort; saint Friard et saint Secondel, solitaires dans une petite île de la Loire, près de Nantes; saint Julien, reclus de Limoges; saint Calyppan, solitaire en Auvergne; saint Patrocle, solitaire dans le Berri ; saint Eparchius, vulgairement saint Cibar, abbé et reclus dans le diocèse d'Angoulème. Ce dernier surtout se distingua par une compassion tendre pour tous les malheureux. Il racheta, dit Grégoire, une foule de peuples par les aumônes que lui faisaient les personnes pieuses ; il guérissait les malades et délivrait les possédés ; il obtint souvent des juges la grâce des coupables; car il était d'une éloquence si douce, qu'on ne pouvait rien lui refuser. Un jour qu'on menait à la potence un voleur, il envoya prier le juge, qui avait le titre de comte, de lui accorder la vie. Mais la populace s'y opposa en criant que, si l'on pardonnait à celui-là, il n'y aurait plus de sûreté pour personne. Il fut donc mis à la torture, frappé de verges et pendu au gibet. Le moine qu'il avait envoyé au juge lui ayant apporté cette triste nouvelle, il lui dit : Retournez sur vos pas et regardez de loin, parce que celui que l'homme n'a pas voulu nous rendre, Dieu nous en fera présent. Lors donc que vous le verrez tomber, apportez-le aussitôt dans le monastère. Le moine étant parti pour exécuter ces ordres, Eparchius se prosterna en oraison et pria le Seigneur avec larmes, jusqu'à ce que le pendu tomba du gibet avec ses chaînes. Le moine le ramassa et le présenta sain et sauf à l'abbé. Celui-ci, ayant rendu grâces à Dieu, fit appeler le comte et lui dit : Vous aviez coutume, très-cher fils, de m'écouter toujours avec bienveillance : pourquoi donc aujourd'hui n'avez-vous pas relâché l'homme pour la vie duquel je vous avais prié ? Je vous écoute volontiers, dit le comte ; mais je n'ai pu le faire aujourd'hui par l'opposition du peuple, de la part de qui je craignais une sédition. Eh bien, reprit le saint abbé, vous ne m'avez pas écouté, mais Dieu a daigné le faire : celui que vous avez livré à la mort, lui l'a rendu à la vie. Le voilà devant vous bien portant. A ces mots, l'autre se prosterna aux pieds du comte, bien stupéfait de voir vivant celui qu'il avait laissé mort. Voilà, conclut Grégoire, ce que nous avons appris de la bouche du comte lui-même (2).

Un autre saint, que connut particulièrement Grégoire de Tours, fut saint Arédius, vulgairement saint Iriez. Il naquit à Limoges d'une famille fort opulente, et fut élevé à la cour de Théodebert, roi d'Austrasie. Saint Nicet de Trèves, qui l'y connut, eut quelque pressentiment des desseins que Dieu avait sur lui, et s'appliqua à le détromper des vanités du siècle. Arédius fut docile à ses leçons, et quitta la cour pour s'engager dans le clergé de Trèves. Il s'y forma pendant quelques années à la vertu. Après quoi, la mort de son père et de son frère l'ayant obligé de retourner à Limoges, pour consoler sa mère Pélagie, il lui abandonna l'administration de tous ses biens, se réservant le soin de faire bâtir des églises en l'honneur des saints. Il fonda un monastère près de Limoges, dans un lieu nommé alors Atane, aujourd'hui Saint-Iriez, où la plupart de ses serviteurs ou esclaves embrassèrent la vie religieuse. Il y établit une règle composée de celles de Cassien, de saint Basile et des plus célèbres instituteurs de la vie monastique.

La vertu du saint abbé, et le don des miracles qu'il avait reçu du ciel, le firent respecter des princes de la terre. Sa charité le rendait auprès d'eux l'avocat et le défenseur des peuples oppressés, et il alla deux fois à la cour de Chilpéric pour demander quelque diminution des impôts, ce que ce prince ne put lui refuser. Arédius avait une dévotion particulière à saint Martin, et il allait souvent la satisfaire à son tombeau. Sentant sa fin approcher, il voulut faire encore ce pèlerinage et se trouver à la fête du saint évêque. C'était celle du mois de juillet ; car, peu de temps après son retour à son monastère, il tomba malade au mois d'août d'une dyssenterie. Il appela aussitôt un serviteur, et lui dit : Allez dire à Astidius qu'il se presse de venir ; car il doit gouverner le monastère après moi. Il fit en même temps assembler ses moines, leur recommanda de se souvenir des avis qu'il leur avait donnés, et surtout de penser souvent aux jugements de Dieu. Après quoi, les ayant embrassés tendrement pour leur dire adieu, il leva les yeux au ciel et dit avec larmes : Seigneur, Rédempteur du monde, souvenez-vous de moi, vous qui seul êtes sans pêché, et délivrez-moi de ce corps de mort. Vous êtes mon protecteur et mon Dieu ; je remets mon âme entre vos mains ; recevez-la selon votre grande miséricorde. Il expira en disant ces paroles, âgé de plus de quatre-vingts ans, le 25 d'août 591. Astidius, qui était son neveu, le trouva mort quand il arriva. Les funérailles furent faites par saint Ferréol, évêque de Limoges.

Saint Irièz avait fait, du vivant et avec l'agrément de sa mère Pélagie, un testament daté du 31 d'octobre, et de la onzième année de Sigebert, c'est-à-dire de l'an 572, par lequel il institue ses héritiers saint Martin de Tours et son monastère d'Atane, qu'il soumet à l'église de Saint-Martin. Ce qu'on y remarque de plus singulier, c'est qu'il conjure le prévôt de Saint-Martin et les moines d'Atane, par le corps et le sang de Jésus-Christ et par les mérites de tous les saints, de faire dire tous les

(1) Greg., *Vitæ PP.*, c. XV. *De gl. conf.*, c. XXV. — (2) *Ibid.*, l. VI, c. VIII.

jeudis une messe de saint Hilaire et de saint Martin, dans l'oratoire de Saint-Hilaire. On voit, par le nombre des legs, quels grands biens il possédait en terres et en esclaves, dont il affranchit un grand nombre, Pélagie, sa mère, est aussi honorée comme une sainte le second jour d'août. Elle pria son fils de ne la faire enterrer que le quatrième jour après sa mort afin que tous ceux qui avaient été à son service et à qui elle avait fait du bien eussent le temps de se rendre à ses obsèques. Il s'y fit plusieurs miracles (1).

Saint Irièz eut un disciple qui renouvela dans les Gaules les vertus et les merveilles des stylites de l'Orient. Il se nommait Vulfilaïc, vulgairement saint Oulfroi ou Valfroi. Il était Lombard de naissance, et, dès sa jeunesse, il se sentit une tendre dévotion pour saint Martin. Il veillait souvent en son honneur dans l'église, et donnait aux pauvres ce qu'il pouvait amasser d'argent. Comme le monastère d'Atane était alors fort renommé, il s'y mit sous la conduite de saint Irièz. Ce saint abbé conduisit un jour son nouveau disciple à Tours au tombeau de saint Martin, et en prit un peu de terre qu'il serra dans une boîte ; mais, à leur retour au monastère, ils trouvèrent cette terre tellement multipliée, que toute la boîte en était pleine. Ce miracle inspira à Vulfilaïc, une nouvelle confiance en saint Martin. Il quitta Atane quelque temps après, et se retira au diocèse de Trèves pour y mener une vie encore plus parfaite et plus solitaire. Il trouva, environ à une lieue d'Yvois, aujourd'hui nommé Carignan, une montagne consacrée à Diane, et où il avait été fait une statue colossale de cette déesse. Pour purifier ce lieu souillé par ce culte sacrilége, et réparer par un culte saint l'outrage fait à la majeste de Dieu, il y bâtit une église et un monastère en l'honneur de saint Martin, où il mit quelques-unes de ses reliques.

Mais les austérités de la vie monastique ne pouvant encore satisfaire assez la ferveur de Vulfilaïc, il crut pouvoir retracer la merveilleuse pénitence des stylites orientaux. Il érigea donc, au plus haut de la montagne, une colonne sur laquelle il se tint debout, nu-pieds, exposé à toutes les rigueurs de l'hiver, qui est fort rude en ce pays-là; en sorte que souvent des glaçons pendaient à sa barbe comme des chandelles, et que le froid lui fit tomber plusieurs fois les ongles des pieds. Sa nourriture n'était qu'un peu de pain et d'eau avec quelques herbes. La nouveauté d'une pénitence si extraordinaire frappa les habitants des environs. Ils accouraient en foule au pied de la colonne de Vulfilaïc, et il leur prêchait, de cette chaire, la vanité des idoles et l'indécence des chansons qu'ils chantaient sans pudeur dans leurs festins. Il leur représentait surtout que la Diane qu'ils adoraient n'était rien qu'une idole sourde à leurs vœux et insensible au culte qu'ils lui rendaient. Dieu bénit une prédication que soutenait une vie si austère, et il détrompa ces pauvres idolâtres.

Le nouveau stylite brisa d'abord lui-même les moindres idoles, puis convoqua un certain nombre des nouveaux convertis pour renverser la statue, qui était d'une grandeur prodigieuse ; il ne put d'abord en venir à bout, même avec leur aide ; mais dès qu'il fut allé faire sa prière dans l'église, la statue céda aux premiers efforts, et, à coups de marteau, il la réduisit en poussière. A l'instant son corps parut tout couvert de petits ulcères, comme si le démon eût voulu se venger sur lui de l'injure qu'il venait de recevoir ; mais le saint s'étant remis en oraison au pied de l'autel, et s'étant frotté avec de l'huile qu'il avait apportée de l'église de Saint-Martin, il s'endormit jusqu'à ce que, sur le minuit, s'étant éveillé pour chanter l'office, il se trouva entièrement guéri ; et il remonta sur sa colonne.

Cependant on parlait diversement de son genre de vie, et quelques-uns craignaient qu'il n'y eût de l'illusion dans une pénitence qui paraissait si fort au-dessus des forces humaines. Les évêques voisins vinrent le trouver et lui dirent : La voie que vous suivez n'est pas sûre ; vous n'êtes pas en état d'imiter le célèbre Siméon d'Antioche, et le climat où nous sommes ne le permet pas ; descendez plutôt et demeurez avec les frères que vous avez rassemblés. Il descendit aussitôt et mangea avec les évêques. Quelque temps après, celui de Trèves l'envoya quérir sous quelque prétexte, et, pendant son absence, il commanda des ouvriers pour aller abattre la colonne. Vulfilaïc, qui n'en vit que les débris à son retour, ne put retenir ses larmes ; mais il n'osa la rétablir par respect pour son évêque. Il demeura depuis ce temps-là avec ses frères dans son monastère, où il raconta lui-même à saint Grégoire de Tours tout ce que nous venons de rapporter ; il lui fit aussi le récit d'un grand nombre de miracles opérés dans l'église de son monastère par la vertu de saint Martin. Ceux qui étaient accusés de quelque crime venaient s'y purger par serment, prenant saint Martin à témoin de leur innocence.

Un homme était accusé d'avoir mis le feu à la maison de son voisin. La chose paraissait manifeste. J'irai à la basilique de Saint-Martin, dit-il, je me justifierai de ce crime par le serment. Quand il se présenta, Vulfilaïe lui dit : D'après la déposition de vos voisins, vous n'êtes pas innocent de ce crime; mais Dieu est partout ; sa puissance est la même au dehors qu'au dedans. Si vous avez la vaine confiance que ni Dieu ni ses saints ne punissent le parjure, voici le saint temple : vous pouvez jurer vis-à-vis, mais je ne vous permets pas d'y mettre les pieds. L'autre leva les mains et dit : Par le Dieu tout puissant et par la vertu de son pontife saint Martin, je ne suis point l'auteur de cet in-

(1) Greg., l. X, c. XXIX. *De glor. conf.* c. CIV. *Vita S. Aredii et testam.*

cendie. Au moment qu'il s'en retournait, il parut environné de feu, et, tombant soudain à terre, il se mit à crier que le bienheureux pontife le brûlait d'une manière terrible. Oui, s'écriait-il, j'en atteste Dieu, j'ai vu tomber du ciel un feu qui m'entoure et me consume de ses vapeurs embrasées. Et, en disant ces mots, il expira (1). Voilà un des faits que Vulfilaïc raconta à Grégoire comme témoin oculaire.

Dans une autre extrémité de la Gaule, près de Nice en Provence, vivait un saint reclus, nommé Hospice, qui était aussi un parfait modèle de la vie solitaire et pénitente. Il était toujours couvert d'un rude cilice, et ceint pardessous d'une grosse chaîne de fer; il ne mangeait que du pain avec quelques dattes. En carême, il ne vivait que des racines d'herbes d'Egypte, que les marchands lui apportaient : ce qui peut faire juger qu'il était Egyptien. Il fut doué du don de prophétie, et dit un jour à plusieurs personnes qui entouraient sa cellule ; Les Lombards viendront dans les Gaules et y ravageront sept villes parce que leurs péchés se sont multipliés devant Dieu, et que personne ne cherche à apaiser sa colère. Tout le peuple est infidèle, adonné aux parjure et aux homicides. On ne paye point les dîmes, on ne nourrit point les pauvres, on ne revêt point ceux qui sont nus, on n'exerce point l'hospitalité : c'est ce qui attirera sur vous ce fléau. Ainsi, je vous avertis de sauver vos effets dans l'enceinte des places fortes, et de vous y retirer vous-mêmes. Puis, adressant la parole aux moines, ses disciples : Prenez aussi la fuite, vous autres, leur dit-il, car voici cette nation barbare qui approche. Et comme ils ne pouvaient se résoudre à le quitter, il ajouta : Ne craignez pas pour moi; ils m'outrageront mais ils ne me feront pas mourir.

A peine les moines s'étaient-ils retirés que les Lombards arrivèrent à la cellule d'Hospice, cherchant partout du butin. Ils s'adressaient bien mal. Le saint homme se montra à eux par la fenêtre de la tour où il était reclus; et comme ils ne trouvèrent pas de porte pour y entrer, deux d'entre eux grimpèrent sur le toit et le découvrirent. Alors, surpris et effrayés de voir un homme chargé de chaînes et couvert d'un cilice affreux, ils jugèrent que c'était quelque malfaiteur qu'on avait enfermé dans cette espèce de cachot. Ils lui demandèrent donc, par leur interprète, quels crimes il avait commis pour être traité de la sorte. Il répondit avec humilité qu'il était, en effet, coupable de toutes sortes de forfaits. Ils le crurent, et un de ces barbares leva le bras pour lui fendre la tête d'un coup de sabre; mais le bras demeura levé et immobile dans cette situation, sans qu'il pût décharger le coup. Ses compagnons jetèrent un grand cri, implorant le secours du saint. Hospice fit le signe de la croix sur le bras perclus, et le guérit à l'instant, rendant ainsi la santé à celui qui avait voulu lui ôter la vie. Ce miracle en opéra un autre. Le soldat lombard se convertit, et, par reconnaissance, se fit moine et disciple de son bienfaiteur.

Les Lombards firent une première irruption dans les Gaules, l'an 568, l'année même qu'ils s'établirent en Italie. Ils en firent une seconde l'an 573, et ils demeurèrent plusieurs jours dans le monastère d'Agaune; mais ils furent entièrement défaits par les généraux du roi Gontram, surtout par le patrice Mummole. Le miracle dont nous venons de parler se rapporte vraisemblablement à la seconde de ces excursions ; car il est dit que deux chefs, qui écoutèrent saint Hospice, retournèrent sains et saufs dans leur patrie ; mais que ceux qui le méprisèrent, périrent misérablement dans la Provence.

Quelque temps après, un diacre du diocèse d'Angers, allant à Rome pour en rapporter des reliques des saints apôtres et des autres saints martyrs les plus célèbres, un citoyen d'Angers, qui était devenu sourd et muet, eut la dévotion de faire ce pèlerinage avec lui. En passant par Nice, ils visitèrent saint Hospice, et le diacre lui découvrit le sujet de son voyage et l'infirmité de son compagnon. Le saint reclus fit approcher le malade, et, par la fenêtre de sa tour, le frotta, à la bouche et à la tête, d'huile bénite, en disant : Au nom du Seigneur Jésus-Christ, que vos oreilles soient ouvertes, et que la vertu qui a chassé un démon d'un homme sourd et muet vous délie la langue. Hospice, ayant fait cette prière, demanda à l'Angevin quel était son nom, et cet homme, muet auparavant, le prononça aussitôt d'une voix claire et distincte. Alors le diacre s'écria : Je cherchais Pierre, je cherchais Paul, Laurent et les autres saints qui ont illustré Rome de leur sang : je les ai trouvés tous ici. Hospice lui dit : Eh ! mon cher frère, ne parlez pas de la sorte ; ce n'est pas moi qui fais cela, c'est Celui qui, d'une parole, a créé le monde de rien. Il guérit de même un aveugle-né nommé Dominique.

Quand Hospice sentit sa fin approcher, il fit appeler le prévôt de son monastère, et lui dit : Apportez un pic pour enfoncer la muraille, et mandez à l'évêque de la ville qu'il vienne m'ensevelir, parce que dans trois jours j'irai jouir du repos que le Seigneur m'a préparé. Quand son heure fut venue, il quitta les chaînes dont il était chargé, pria longtemps la face contre terre, puis il se coucha sur un banc où il expira. Austadius, évêque de Nice et de Cémèle, vint l'enterrer. C'était vers l'an 580. L'église honore sa mémoire le 21 de mai. J'ai appris toutes ces choses, dit saint Grégoire de Tours, de la bouche même de l'Angevin, sourd et muet qui avait été guéri. Il m'a encore raconté beaucoup d'autres choses de ses miracles ; ce qui m'empêche de les

(1) Greg. Tur. l. VIII, c. xv et xvi.

rapporter, c'est que j'ai appris que sa vie a été écrite par un grand nombre (1). Aucune de ces vies si nombreuses n'est venue jusqu'à nous.

Les Lombards, qui faisaient des incursions passagères dans les Gaules, en faisaient de continuelles dans les contrées d'Italie qui ne leur étaient point soumises, particulièrement dans le voisinage de Rome. Le pape Pélage II implorait contre eux et les empereurs de Constantinople et les rois des Francs. Saint Aunachaire ou Aunaire, évêque d'Auxerre, qui était avec lui en commerce de lettres, lui écrivit vers l'an 581. de la part du roi Gontram, pour lui demander des reliques, et l'assurer que, sans les troubles dont l'Italie était alors agitée par la nouvelle domination des Lombards, il serait allé lui-même rendre ses respects à Sa Sainteté. Pélage prit cette occasion pour le prier d'intéresser les rois francs aux maux que souffrait l'Italie de la part des Lombards.

Si vous jugez, lui dit-il dans sa réponse, que cette ville soit vénérable à toute la terre, et que toutes les églises doivent souhaiter et procurer la paix du Siége apostolique, pourquoi la compassion de la charité ne vous fait-elle pas gémir sur nos tribulations et nos angoisses temporelles, lorsque tant de sang innocent est répandu presque sous vos yeux, que les autels sont violés et que les idolâtres insultent à la foi catholique? Vous auriez bien dû, vous qui êtes les membres de l'Eglise catholique, unis à un même corps par le gouvernement du même chef, concourir de toutes vos forces pour nous procurer la tranquillité. Car ce n'est pas en vain et sans un dessein particulier de la divine providence que vos rois font profession, comme l'empire romain, de la foi catholique. Dieu a voulu par là nous procurer des voisins capables de secourir l'Italie, et surtout la ville de Rome, d'où la foi leur est venue. Il exhorte ensuite Aunaire à se servir de la confiance que les rois francs ont en ses conseils, pour les engager à donner du secours à l'Italie, et pour les détourner de faire aucune alliance avec les Lombards. La lettre est datée du 5 d'octobre de la septième année de Tibère. C'est l'an 584, si Pélage compte les années de Tibère depuis qu'il fut associé à l'empire avec le titre d'empereur; mais c'est l'an 580, s'il les compte depuis qu'il fut déclaré césar (2).

Aunaire reçut, soit avant, soit après, une autre lettre de Pélage, où ce Pape se félicite de son empressement à montrer sa soumission et son respect pour le Saint-Siége, et il lui marque la joie qu'il a d'apprendre, par ses lettres, qu'on bâtit dans toutes les Gaules un grand nombre de nouvelles églises. On voit, en effet, par tous les monuments de l'époque, que les rois, les seigneurs et les évêques en bâtissaient comme à l'envi les uns des autres. Saint Aunaire donna à la sienne son patrimoine, consistant en plusieurs belles terres; car il était né à Orléans d'une famille distinguée par sa noblesse. Il se distinguait lui-même à la cour du roi Gontram, lorsqu'il fut pressé intérieurement d'aller visiter le tombeau de saint Martin. C'était la grâce qui l'y conduisait pour l'y appeler plus particulièrement au service de Dieu. Aunaire, au pied de ce saint monument, forma la résolution de renoncer au monde, et se coupa les cheveux, après quoi il se retira auprès de saint Siagrius, évêque d'Autun. Il fit, à son école, tant de progrès dans la vertu et dans les sciences divines, qu'ayant été élu évêque d'Auxerre, il se montra, par son zèle et son érudition, un des plus grands prélats qu'eussent alors les Gaules. Il avait succédé à saint Ethérius, dont le martyrologe romain fait mention le 17 de juillet.

Saint Aunaire eut encore plus soin de bien régler son église que de l'enrichir. Outre les statuts du synode d'Auxerre, tenu en 581, et que nous avons encore, il fit plusieurs autres règlements, pour maintenir une exacte discipline parmi son clergé. Il régla aussi des stations et des processions pour tous les jours du mois, aux diverses églises de son diocèse, en sorte que chaque jour il y avait une procession du clergé ou des moines de ces églises. ces processions étaient plus célèbres les premiers jours de chaque mois. Les calamités publiques purent donner lieu à cette institution; car la maladie contagieuse dont nous avons parlé avait pénétré dans le royaume de Bourgogne, et y faisait de grands ravages, aussi bien que dans les autres provinces des Gaules (3).

Le pape Pélage II avait envoyé à Constantinople saint Grégoire, diacre de l'Eglise romaine et depuis Pape, principalement pour demander à l'empereur Tibère du secours contre les Lombards, qui ravageaient l'Italie. Pendant que Grégoire négociait ce secours, Pélage lui écrivit, le 4 octobre 584, que les Lombards continuaient leurs ravages au mépris du serment qu'ils avaient fait de s'en abstenir; qu'il fallait donc presser l'empereur de donner, en cette occasion, des marques de sa bonté, et d'envoyer au moins un maître de la milice ou un général d'armée, l'exarque de Ravenne pouvant à peine suffire à la défense du pays qui lui était confié (4). Tibère envoya des ambassadeurs à Childebert d'Austrasie, lui offrit de grandes sommes d'argent pour l'engager à attaquer les Lombards d'un côté, tandis que les troupes impériales les attaqueraient de l'autre. Childebert entra en Italie avec une puissante armée; mais les Lombards lui donnèrent encore beaucoup plus d'argent, lui firent encore de bien plus belles promesses que l'empereur, pour obtenir la paix, et ils l'obtinrent; et Childebert revint en Austrasie avec l'argent et de l'empereur et des Lombards. Tibère s'en étant plaint, Childebert

(1) Greg. Tur., l. VI, c. VI. — (2) Labbe, t. V, p. 939. — (3) *Acta SS.*, 25 *sept.* — (4) Labbe, t. V, p. 938

envoya successivement deux ou trois armées en Italie; mais tantôt elles furent défaites, tantôt, après quelques succès, elles se virent décimées par la peste. Et après de pareils secours, la pauvre Italie n'en était probablement que plus malheureuse.

Ce malheur lui était venu originairement de Constantinople. L'empereur Justin II, mais surtout l'impératrice Sophie, ayant poussé à bout, par des injonctions insultantes, le patrice Narsès, qui commandait en Italie, celui-ci, pour se venger, y appela les Lombards. Un autre malheur était venu de Constantinople à l'Eglise romaine, savoir: le schisme ou la division au sujet des trois chapitres occasionnée par l'intempérance théologique et les manques de parole de l'empereur Justinien. Elie, patriarche d'Aquilée, qui faisait sa résidence à Grade, et les autres évêques d'Istrie avaient donné dans ce schisme. Pélage II souhaitait ardemment de les en retirer; et il leur aurait écrit sur ce sujet dès le commencement de son pontificat, si les hostilités des Lombards ne l'en eussent empêché. Aussitôt donc que l'exarque Smaragde eut fait la paix et rendre la tranquillité à l'Italie, Pélage écrivit successivement trois lettres à ces évêques, pour les exhorter à se réunir à l'Eglise et pour éclaircir toutes leurs difficultés. Il se servit, pour les écrire, du diacre Grégoire, qui était revenu de sa légation de Constantinople.

Dans la première, il passe le principe divin de son devoir et du leur. Conformément à la parole de l'Evangile, et autant que le comporte notre fragilité, dit-il, nous nous appliquons, dans la sincérité du cœur, à rappeler humblement à votre fraternité et à votre dilection les choses qui nous ont été commandées. Car vous savez ce que le Seigneur a dit : Simon, Simon, voici que Satan a demandé à vous cribler comme du froment ; mais moi j'ai prié le Père pour toi, afin que ta foi ne défaille point; et toi, étant converti, affermis tes frères. Considérez, mes bien-aimés, que la vérité ne peut mentir, ni la foi de Pierre être jamais ébranlée ou changée. Car Satan ayant demandé à cribler tous les disciples, le Seigneur atteste avoir prié pour Pierre seul, et il a voulu que les autres fussent confirmés par lui. De plus, parce qu'il a aimé le Seigneur plus que les autres, c'est à lui qu'a été commise la sollicitude de paître les brebis. Le Seigneur lui a encore donné les clefs du royaume des cieux ; il a promis de bâtir sur lui son Eglise avec l'assurance que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Mais jusqu'à la fin du monde, l'ennemi du genre humain ne cesse de semer la zizanie sur le bon grain. C'est pourquoi, de peur que quelqu'un d'entre vous, par l'instigation du démon, ne suspecte l'intégrité de notre foi et ne s'en trouble, nous avons jugé nécessaire, par notre présente épître, de vous exhorter avec larmes à revenir aux entrailles de l'Eglise, notre mère, et ensuite de vous rassurer pleinement sur l'intégrité de notre foi, afin qu'il ne reste dans vos cœurs aucun soupçon par rapport à nous, et que moi-même je ne puisse être condamné au redoutable jugement de Dieu, pour avoir gardé le silence.

Après cet exorde paternel et affectueux, il déclare qu'il n'a d'autre foi que celle des quatre conciles généraux, auxquels ses prédécesseurs avaient présidé par leurs légats, et qu'il recevait en tout la lettre de saint Léon à Flavien, disant anathème à quiconque enseignait une autre doctrine. Il les presse de lui envoyer des députés de leur part, pour lui exposer leurs doutes, avec promesse de leur témoigner toute sorte de bontés, et de les renvoyer quand ils le désireraient. Cette lettre fut portée en Istrie par un évêque et un abbé. Tout l'effet qu'elle produisit, fut qu'Elie et ceux de son parti envoyèrent des députés, avec un écrit où ils ne répondaient point à ce que Pélage leur avait dit sur la réunion et sur les moyens d'éclaircir leurs doutes, en sorte qu'il paraît que leurs députés n'avaient d'autres commission que de porter leur lettres.

Le Pape leur en écrivit une seconde, où il se plaint de leur procédé principalement de ce que leurs lettres étaient infectées de diverses erreurs, et de ce qu'ils y avaient allégué plusieurs passages des Pères qui ne faisaient rien à la question, et dont on voyait qu'il n'avait pas compris le sens. Il s'agissait surtout des passages de saint Léon, où il avait approuvé le concile de Chalcédoine. Ce Pape, disaient les Istriens, a trouvé bon ce qui s'est fait dans ce concile; il a donc aussi approuvé tout ce qui s'y est dit en faveur des trois chapitres. Pélage répond que saint Léon n'a approuvé que ce que les Pères de Chalcédoine avaient décidé sur la foi, et qu'il a été persuadé que ce qui regardait les personnes de Théodore, d'Ibas et de Théodoret, pouvait être examiné de nouveau. Il rapporte sur cela un passage de la lettre de ce saint Pape, où il confirme les décrets de Chalcédoine, et un autre de sa lettre à Maxime d'Antioche. Il en allègue ensuite de saint Augustin et de saint Cyprien, pour les convaincre qu'étant hors de l'Eglise par le schisme, ils étaient hors de la voie du salut. C'est pourquoi il les exhorte de revenir au plus tôt à l'unité de l'Eglise catholique, et d'envoyer à Rome de nouveaux députés pour s'éclaircir et traiter de leur réunion, ou bien de s'assembler à Ravenne, pour y entrer en conférence avec les autres évêques, promettant d'y envoyer quelqu'un de sa part pour y tenir sa place.

Cette seconde lettre n'eut pas plus d'effet que la première. Les évêques d'Istrie prétendirent même imposer leurs préventions au Pape, comme une chose décidée. Pélage, par la plume du diacre Grégoire, leur écrivit, toujours comme à ses bien-aimés frères, une troisième lettre beaucoup plus ample, mais non moins humble et affectueuse que les précédentes. Il leur fait voir que, dans leur ré-

ponse, ils étaient continuellement à côté de la question. Dans le grand nombre de phrases qu'ils alléguaient de saint Léon sans aucun ordre, ce Pontife ne parlait que de la question de foi décidée au concile de Chalcédoine, et exceptait formellement de son approbation les affaires particulières; tandis qu'eux voulaient continuellement appliquer cette approbation à des questions particulières de personnes. Les évêques d'Istrie disaient : Nous avons appris du Siége apostolique et des archives de l'Eglise romaine, à ne point recevoir ce qui s'est fait sous Justinien. Car, dès le commencement, le pape Vigile et les premiers évêques des provinces latines résistèrent fortement à la condamnation des trois chapitres. Pélage répond : Les Latins, n'entendant pas le grec, ont connu tard les erreurs dont il était question; mais plus ils ont eu de fermeté à résister jusqu'à ce qu'ils connussent la vérité, plus vous devez avoir de facilité à les croire quand ils se sont rendus. Vous auriez raison de mépriser leur acquiescement, s'ils l'avaient donné précipitamment, avant que d'être bien éclaircis; mais après avoir tant souffert, et combattu jusqu'à se faire maltraiter, vous pouvez croire qu'ils n'auraient pas cédé tout d'un coup, s'ils n'avaient reconnu la vérité. Il n'est pas blâmable de changer d'avis, mais de le faire par inconstance; quand on cherche constamment la vérité, sitôt qu'on cesse de l'ignorer, on doit changer de langage. Le Pape explique ensuite en détail, l'une après l'autre, les affaires de Théodore de Mopsueste, d'Ibas et de Théodoret, et finit sa lettre par exhorter les évêques schismatiques à se réunir aux orthodoxes. Il leur rappelle que saint Cyprien, encore qu'il fût dans l'erreur sur la rebaptisation, ne s'était point séparé de la communion de toute l'Eglise, et prie le Seigneur de leur inspirer le désir et l'amour de la paix (1).

On ne sait point au juste quel fut le résultat final de ces lettres. Le diacre Paul Varnefride en parle dans son Histoire des Lombards, composée deux siècles après; mais il en parle de manière à faire voir qu'il n'était pas au fait de la question; car il suppose qu'Elie d'Aquilée ne voulait pas admettre les trois chapitres, et que ce fut pour les lui faire approuver que le pape Pélage lui écrivit sa grande lettre. Il ajoute qu'Elie étant mort et ayant eu pour successeur Sévère, l'exarque Smaragde emmena celui-ci de son église de Grade, ainsi que trois autres évêques d'Istrie, Jean, un autre Sévère et Vindemius; qu'il les conduisit à Ravenne, et, les ayant menacés de l'exil, les obligea de communiquer avec Jean de Ravenne, qui condamnait les trois chapitres et s'était retiré de la communion de l'Eglise romaine au temps des papes Vigile et Pélage. Paul Varnefride, par une grossière méprise, suppose constamment que ceux qui condamnaient les trois chapitres étaient les schismatiques, et que ceux qui les approuvaient étaient des orthodoxes. Tout ce qu'on peut conclure d'un récit si peu exact, c'est qu'après les trois lettres du pape Pélage, l'exarque Smaragde obligea quatre évêques d'Istrie de venir à Ravenne, qu'ils y eurent des conférences avec des évêques catholiques, comme le Pape l'avait demandé, qu'ils se réunirent à l'Eglise, mais que, de retour dans leur pays, ils y éprouvèrent des oppositions que nous verrons plus tard (2).

Grégoire, patriarche d'Antioche, à la place d'Anastase, exilé par l'empereur Justin II, ayant eu une querelle avec Astérius, comte d'Orient, celui-ci l'accusa de plusieurs crimes. Grégoire en appela au jugement de l'empereur et du concile. Le concile se tint à Constantinople, au mois de juin 589. Grégoire fut reconnu innocent, et son accusateur fouetté par la ville et banni. Quatre mois après, le 31 octobre, il arriva un tremblement de terre à Antioche, où il périt environ soixante mille personnes, entre autres le comte Astérius; mais l'évêque Grégoire s'en sauva.

Ce concile de Constantinople servit de prétexte au patriarche de cette capitale, Jean le Jeûneur, pour s'arroger le titre d'évêque universel. Sitôt que le pape Pélage en fut informé, il envoya des lettres par lesquelles, de l'autorité de saint Pierre, il cassa les actes de ce concile, et défendit à son nonce près de l'empereur d'assister à la messe avec Jean. Voilà ce qu'atteste saint Grégoire, alors son diacre. Mais il paraît que la lettre que le Pape écrivit en cette occasion s'est perdue; car celle qu'on trouve dans la collection des conciles passe pour apocryphe aux yeux de la plupart des savants. Je dis la plupart, attendu que le savant bénédictin Ceillier la donne comme authentique, ainsi que Baronius. D'ailleurs, elle ne fait que résumer, presque toujours dans leurs propres termes, ce que le saint pape Jules, Célestin, Innocent, Léon, et même les historiens grecs Socrate et Sozomène, ont dit de plus important sur l'autorité du Pontife romain, sur la nécessité de lui réserver les causes majeures, et de ne tenir aucun concile ni décider rien de grave sans son aveu (3).

L'an 590, l'Italie, ravagée par les guerres, se vit encore affligée par des pluies excessives et des inondations. Le Tibre débordé inonda Rome, fit crouler un grand nombre d'édifices, corrompit le blé dans les magasins, laissa après lui une multitude de serpents, dont plusieurs d'une grosseur énorme. Cette calamité fut suivie de cette grande peste, que nous avons déjà vue dans les Gaules. Elle emporta une infinité de personnes de tout rang. Le pape Pélage II fut une de ses premières victimes. Il mourut le 8 février, après avoir gouverné

(1) Labbe, Mansi. — (2) Paul., *De gest. Longob.*, l. III, c. xx et xxvii. — (3) Greg., *Epist.*, l. IV, 36 et 38. *Epis*, *Pelag. II* Labbe, t. V, c. 948.

l'Église onze ans et dix mois, et fut enterré à Saint-Pierre. Un mot achève de nous faire connaître ce pontife de sainte mémoire, comme l'appelle son successeur : il avait fait de sa maison un hôpital pour les pauvres vieillards (1).

(1) Greg., l. IV, *Epist.* xxxvi et xxxviii. Anast. in *Pel. II.*

# DISSERTATION SUR LE LIVRE QUARANTE-SIXIÈME

## I

### PRÉFACE DU R. P. D. JEAN MABILLON SUR LE PREMIER SIÈCLE BÉNÉDICTIN LE SIXIÈME DEPUIS LA NAISSANCE DE JÉSUS-CHRIST (A).

1. Voulant réunir en un seul corps les actes des saints de l'ordre de saint Benoît, je prends Dieu pour guide et mets la main à l'œuvre, non comme auteur de cette entreprise, mais comme un simple auxiliaire, non pas comme architecte principal de l'édifice, mais comme ouvrier secondaire. Avant d'aller plus loin, je crois bon d'exposer aux hommes pieux et instruits et de justifier à leurs yeux les causes et les raisons de notre travail.

2. Nous y fûmes poussé surtout par l'amour de l'antiquité sacrée, sur laquelle les maîtres de notre Congrégation, les véritables auteurs de ce projet, voulurent dans la mesure de leurs facultés, jeter leur part de lumière et d'illustration. Trouvant en effet, dans les monastères de leur dépendance, des dépôts précieux d'anciens manuscrits, dont la plus grande partie, il est vrai, avaient été dispersés, ils auraient regardé comme un crime d'ensevelir dans les ténèbres ces précieux monuments de notre littérature. De là viennent les spiciléges des anciens écrivains si chers aux savants, les œuvres des saints Pères corrigées sur le texte des premiers exemplaires, et enfin les vies des bienheureux et des hommes illustres, travaux qui furent tous pour le bien général de la société chrétienne.

3. Nous fûmes poussés à faire ce recueil autant par amour de la vérité que de l'antiquité. En effet, des hommes sans aptitude et sans soin ont mis dans les actes des saints, plus qu'ailleurs encore, le fruit de leurs chétifs labeurs ; il importe donc beaucoup de distinguer la vérité du mensonge, ce qui est certain de ce qui ne l'est pas, afin de rendre leur autorité aux actions pieuses et saintes qui en ornent les pages. J'avoue que c'est un résultat très-difficile à atteindre, à cause des ténèbres qui enveloppent les âges éloignés de nous. Cependant jamais homme de sens ne blâmera ceux qui feront leurs efforts pour y arriver. Aussi nous avons réuni, autant que nous avons pu, les plus anciens et les premiers écrivains des vies, et nous les reproduisons dans leur intégrité et sans ornement, malgré la rudesse de la diction et du style ; car ce n'est point à l'élégance du récit, mais à la bonne foi des auteurs qu'il faut demander un rapport exact et sincère des événements passés.

Le troisième motif de notre entreprise, et c'en est le principal, fut de procurer aux disciples de saint Benoît l'avantage d'avoir sous les yeux les exemples des anciens de l'Ordre, et de donner aux jeunes membres de notre Congrégation la facilité de leur ressembler. Tel fut le but du Pape Léon IV au concile de Rome lorsqu'il ordonna (1), que « tous les jours, par une lecture ou un pieux entretien, les moines apprissent à ressembler à leurs fondateurs, non-seulement par l'habit et par le nom, mais surtout par la pratique des bonnes œuvres et l'exercice des vertus. » Du reste il n'est pas besoin d'appuyer cette raison par d'autres témoignages que celui de saint Benoît renvoyant ses disciples à la vie et aux coutumes des Pères (2) parce qu'elles ne sont pas autre chose que l'exemple de la vertu et de l'exacte obéissance des moines. » C'est pourquoi le célèbre abbé Benoît d'Aniane (3) voulant procurer l'utilité de tous et cherchant les moyens d'y arriver plus sûrement, se mit à lire les vies des saints et les règles des Pères. Puis fort de tout ce qu'il y avait puisé, il rendit à la vie monastique la fermeté de sa discipline, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe.

5. Cela fut bien compris par l'illustre Gré-

(A) Nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs comme échantillnon de la grande science d'autrefois cette préface de Dom Mabillon.

(1) Holsten. II, partie de la collect. rom. ch. xxviii, p. 86. — (2) Rég. chap. dernier. — (3) Prolog. à la concord. des régles

goire Carisius, ancien général de notre Congrégation, et très-distingué par sa prudence, sa science et sa piété. Lorsqu'il voulut dans ces derniers temps, par tous les moyens possibles, réchauffer et activer dans les Gaules le zèle renaissant de la règle de saint Benoît, il s'occupa surtout à faire rechercher et recueillir partout dans les bibliothèques les Vies de nos saints Pères. Mais l'affaire demandant plus d'une année, elle fut seulement commencée sous son impulsion, puis continuée sous son successeur Dom Jean Harélius de respectable mémoire, et enfin parut au jour sous les heureux auspices de notre révérendissime Père Bernard Audebert qui y mit des soins et un zèle vraiment incroyables. Or, parmi ceux qui furent chargés de la recherche des actes de nos saints, Luc d'Achéry occupe à bon droit le premier rang. Ce religieux si avide des secrets de l'antiquité fouilla avec grand soin les rayons de la bibliothèque de saint Germain qui lui était confiée depuis longtemps, puis il interrogea scrupuleusement les vieux légendaires des monastères et des Eglises de France, et les fit transcrire ; enfin il écrivit dans les pays étrangers pour réunir toutes les vies de nos saints qu'il pouvait. Un grand nombre de notes étaient déjà rassemblées ; mais ses forces faiblissaient avec l'âge, et d'autres travaux l'occupaient ailleurs. C'est alors que pour obéir au révérendissime Préfet général Dom Audebert, je m'appliquai à cette œuvre, moi qui connaissant ma faiblesse, aurais peut-être dû refuser un aussi grand fardeau. Mais, il faut oser quelque chose pour la gloire des saints, « *et jamais personne ne fut blâmé d'honorer les Dieux autant qu'il le pouvait* (1). »

6. Des hommes se rencontreront peut-être qui accuseront notre œuvre d'être inutile, à cause des différents travaux faits en cette matière par des savants très-distingués. Nous savons bien que Laurent Surius, qui a si bien mérité de l'Eglise, s'est généreusement fatigué dans cette carrière, et nous ne pourrons jamais assez louer ce couple illustre, Jean Bollandus et Godefroy Henschenius, qui ont commencé l'œuvre colossale des actes de tous les Saints, avec tant de soin et d'érudition qu'il semble impossible de désirer rien de plus parfait. Mais, qui jamais a trouvé mauvais qu'à côté des annales générales de l'antiquité, on écrivît les histoires particulières des provinces ou des familles, pour raconter les faits avec plus de détails et de précision. L'ordre suivi donnant aux choses une autre apparence et une forme nouvelle, nous pouvons certainement dire sans orgueil, que la raison de notre entreprise est tout à fait différente du but de ces auteurs. Ils adoptent l'ordre des mois, et nous celui des siècles. Ils placent le jour de la fête des saints en suivant le calendrier, et nous, nous indiquons l'année de leur naissance au ciel en commençant par les plus anciens. Il appartient à d'autres d'apprécier la valeur de ces deux méthodes, mais personne ne pourra nier que ces documents recueillis sur tant de siècles ne fassent de l'Ordre de saint Benoît et des événements ecclésiastiques une histoire très-vaste et basée sur les monuments les plus anciens et les plus authentiques. En effet, l'ordre établi par saint Benoît a donné à l'Eglise tant d'hommes illustres que leurs belles actions exactement rapportées dans leur temps forment une partie notable de *l'Histoire de l'Eglise*.

7. Nous allons maintenant exposer la méthode et l'arrangement que nous adoptons dans notre ouvrage. Nous rapportons les actes des saints moines en les classant par siècles et par temps, et le sixième siècle après Jésus-Christ, qui va de l'an 500 à l'an 600 de l'Ere chrétienne, deviendra pour nous le premier siècle Bénédictin. Car saint Benoît né, selon le sentiment le plus commun en l'an du Seigneur 480, se retira dans le désert dès les premières années de son adolescence, c'est-à-dire, comme on le croit généralement, vers l'âge de 14 ans, et rendit le dernier soupir vers l'année 643. C'est pourquoi nous avons cru bon de faire concorder exactement et entièrement les siècles de l'Ordre de saint Benoît avec les siècle de l'Ère chrétienne. Puis nous plaçons les actes des saints dans l'année probable de leur mort, et nous y racontons leur vie séparément. Du reste, cette date est bien la préférable, puisqu'elle est plus connue et plus célèbre que toute autre.

8. Pour avancer à pas sûrs dans cette voie, nous avons comparé les actes des saints, qui étaient publiés avec les manuscrits, et quand ils ne l'étaient pas, nous avons interrogé les vieux parchemins. Si nous rencontrions sur le même saint des documents opposés entr'eux, nous adoptions, pour notre œuvre, celui qui nous paraissait le plus authentique, et quand nous trouvions dans les autres quelque chose de remarquable, nous avions soin de l'annoter au bas des pages. Il est arrivé plusieurs fois que deux ou plusieurs auteurs distingués avaient écrit sur le même saint ; alors nous avons reproduit le travail de chacun d'eux, afin que rien ne nuisît à la confiance que mérite l'histoire du saint.

9. C'est pourquoi de peur de diminuer, en modifiant leur texte, l'autorité de ces écrivains, nous avons conservé dans son intégrité, leur style primitif, malgré sa rudesse et ses aspérités. Car nous ne prétendons point apprêter des jouissances aux critiques délicats, mais nous désirons mettre sous les yeux des amis de la vraie piété et de l'antiquité, le récit très-authentique des actions les plus saintes. Or, pour cela une simplicité même un peu rude vaut mieux qu'une éloquence affectée et suspecte. Il serait, je l'avoue, bien désirable que nos vies de saints se recommandassent au point de vue littéraire par le choix des choses racontées, par l'éclat et la noblesse du

(1) Pline *Préface de l'Histoire Nat.*

style, mais ce que les siècles ont supporté, nous devons le supporter aussi. Quand les actions de nos saints seront consignées dans des écrits dignes d'eux, quelqu'un des nôtres saura peut-être leur rendre les bonnes grâces des Muses. C'est ce qu'a déjà fait en langue française, Jacqueline Bouette de Blemur, religieuse bénédictine du Parthénon de la sainte Trinité de Caen. Du reste, nous avons des Vies écrites par des auteurs de mérite, dont l'éloquence sans recherche et convenable au sujet, ne laisse rien à désirer. Dans les actes que nous publions, nous conservons les divisions et les sommaires des chapitres, tels qu'ils se trouvent dans les ouvrages manuscrits : Ailleurs, nous partageons la narration en différents paragraphes par des chiffres mis en marge, afin de rendre exactement le sens des anciens manuscrits.

10. Comme il arrive quelquefois que certaines vies de saints manquent, soit parce qu'elles n'ont pas été écrites, soit parce qu'elles ont disparu dans le cours des temps, nous les composons avec des extraits recueillis çà et là dans les œuvres des anciens auteurs, et nous les appelons *Eloges historiques*, ou bien nous les empruntons, mais rarement, aux écrivains plus récents qui s'en sont occupés. Si parfois nous ne trouvons rien de raisonnable et de certain, nous renonçons à toute relation douteuse, et nous donnons raison de notre silence, après le premier sommaire, au commencement de notre travail.

11. Outre les vies des saints, nous racontons les miracles et les translations, que nous renvoyons, après en avoir averti d'avance le lecteur, chacune à son siècle, afin de suivre l'ordre chronologique que nous nous sommes proposé. Si dans le récit des miracles, nous en retranchons quelques-uns de moindre importance, et cela nous arrive très-rarement, nous en donnons avis à l'endroit voulu, afin que personne ne mette en doute notre bonne foi.

12. Pour faire le choix des bienheureux moines que nous revendiquons pour notre ordre, nous nous bornons le plus souvent aux limites du martyrologe bénédictin. Mais plusieurs saints qui ne semblent point avoir vécu sous la règle bénédictine, ayant été placés dans le premier siècle, nous n'avons point voulu paraître trop attachés à notre sentiment et nous les avons conservés ; mais nous avons édité en caractères plus grands ceux qui sont certainement de notre famille, et en caractères moindres, afin de les distinguer, ceux que nous avons regardés comme douteux ou apocryphes. Que si, en revendiquant les uns, et en rejetant les autres, nous nous sommes trompés quelquefois, il ne faut point nous accuser injustement, car nous pensons avoir satisfait à ce que nous devions à tous. Des discussions et des controverses ardentes entre religieux qui se disputent la possession de tel ou tel saint, n'ont rien de glorieux pour les bienheureux eux-mêmes. Les anciens moines ne connurent point ces disputes, et volontiers nous les répudions aussi. Nous voulons dans cet ouvrage être utile à tous ceux qui pratiquent la vie monastique, quelle que soit la source de cette utilité, car pourvu qu'on apprenne à mener une bonne vie, il importe peu qu'on le doive aux exemples d'un saint basilien ou d'un saint bénédictin. Tous les chrétiens vivent en frères, les saints ont vécu en frères, leurs exemples sont pour tous afin que tous en profitent. J'aime cette parole de saint Bernard (1) : « J'appartiens à un seul ordre, et je les aime tous. » Or l'amour n'a rien d'égoïste. Cependant nous distinguons nos saints autant que possible, des religieux des autres instituts, non point par vanité, mais dans l'intérêt de la vérité historique. Mais comme le catalogue de nos saints en contient plusieurs qui certainement moururent avant saint Benoît et ne furent point ses disciples, nous les renvoyons à l'appendice, afin de commencer par la vie de notre saint fondateur.

13. De crainte que le lecteur ne soit arrêté par plusieurs passages obscurs, nous avons ajouté des annotations au bas des pages, pour concilier les contradictions, aplanir les difficultés, et expliquer les locutions étranges. Quand il y avait lieu de faire une observation plus longue, nous avons renvoyé à la préface le soin de l'exposer. Enfin quand il a fallu, soit pour le saint, soit pour l'auteur, faire précéder une vie de quelques notes qui l'éclairent, nous avons eu recours aux observations préliminaires. Si l'on rencontre encore quelque difficulté, le lecteur voudra bien se rappeler qu'il n'est pas chose facile de donner de la nouveauté aux choses anciennes, de l'autorité aux choses nouvelles, de l'éclat à ce qui est vieilli, de la clarté à ce qui est obscur, de la grâce à ce qui ennuie, et de la certitude à ce qui est douteux (2).

14. Nous avons ajouté quatre tables à ce travail : La première placée tout au commencement, renferme les noms des saints qui ont vécu dans le siècle dont il est question ; c'est là que nous donnons les raisons de l'omission de certains d'entre eux, ainsi qu'une courte notice sur les auteurs qui ont écrit les vies. La seconde table renferme les faits historiques, la troisième les choses morales, et la quatrième les mots étrangers et barbares ; elles sont à la fin de l'ouvrage. Chaque siècle est encore précédé d'une courte chronologie où sont relatés brièvement les noms et l'âge des saints, des souverains pontifes et des rois, les constructions de monastères et les autres faits de ce genre.

15. Il importe maintenant de bien persuader le lecteur de l'autorité que méritent les vies que nous racontons, de peur qu'il ne leur accorde qu'une demi-confiance. Or les noms

(1) *Apolog. à Guil.* X — (2) Plin. *Préf. de l'Hist. Nat.*

des auteurs se trouvent écrits à la première page de la plupart d'entre elles. Si l'auteur est anonyme, sa narration fait, autant qu'il est possible, connaître l'époque où il a vécu et c'est de là que vient la principale autorité d'un écrivain. Ensuite les érudits devinent assez, d'après ses écrits, le caractère et les autres qualités d'un homme, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en interroger d'autres afin de le connaître. Plus d'un trait, nous l'avouons franchement, n'a pas été, dans les actes que nous racontons, soumis à une critique bien sévère, « mais, comme le dit l'illustre cardinal Baronius (1), si une seule erreur ou une légère fiction enlève à une vie de saint, tout caractère d'authenticité, assurément elles vont toutes courir le plus grand danger. Car on peut, presque dans toutes, noter quelque chose de bon à corriger, et les livres canoniques seuls jouissent du privilége particulier de ne contenir que des choses vraies, inattaquables et certaines. » Et cette parole de Baronius ne s'applique pas seulement aux actes des saints; elle est vraie de presque tous les historiens, car tous ont été hommes. Cependant le défaut d'imaginer des fictions ou de les croire trop vite se rencontre plus particulièrement dans quelques-uns, et c'est comme un vice national que plusieurs ont déjà reproché aux écrivains de l'Armorique et de l'Angleterre. Pierre de Celles s'en plaignit autrefois dans une lettre au moine anglais Nicolas: « Votre île, dit-il, en parlant de l'Angleterre, est entourée d'eau; c'est pourquoi ses habitants partagent la nature de cet élément, et souvent passent avec une extrême facilité d'une conception sans consistance à une autre moins solide encore, comparant et même préférant leurs songes à des visions bien certaines. » Si je fais cette allusion, c'est sans la moindre envie de détraction, car cette île a produit et compte encore dans son sein des hommes vraiment grands. Le défaut dont j'ai parlé n'appartient qu'aux écrivains vulgaires et inhabiles.

16. Après avoir indiqué l'ordre que nous voulons suivre, nous devons, dans cette Préface de notre ouvrage, traiter quelques questions d'une manière toute spéciale. Comme elles demandent un travail tout particulier, nous les divisons en plusieurs chapitres. Premièrement, nous parlerons succinctement de l'origine de la Vie monastique, et des règles qu'on y suivait avant saint Benoît. En second lieu, il sera question du temps de la mort de saint Benoît, de la promulgation de sa règle et de sa propagation au sixième siècle; c'est là que nous dirons rapidement notre avis sur sa prétendue lettre à saint Remi, évêque de Reims. Le troisième article traitera de sainte Scholastique et de la règle bénédictine étendue aux vierges consacrées à Dieu. Le quatrième, de la mission de saint Placide en Sicile et de l'époque de son martyre. Le cinquième, de l'envoi de saint Maur, abbé dans les Gaules. Le sixième, des progrès de la règle en Sicile. Le septième, du zèle de saint Grégoire le Grand pour l'ordre de saint Benoît; on y montre, contre César Baronius, qu'il fit profession d'en suivre la règle. Le huitième sera consacré à saint Augustin et aux autres disciples de saint Grégoire envoyés en Angleterre. Enfin, dans le neuvième, nous ajouterons quelques observations sur des faits de l'histoire ecclésiastiques ou de la Vie monastique, dignes d'être remarqués. Nous renvoyons à un autre siècle un travail plus étendu sur l'histoire de l'ordre en Allemagne.

## CHAPITRE PREMIER

*De l'Origine des Moines, de leur Etat et de leurs Règles en Occident avant saint Benoît.*

17. Aussitôt après les premiers progrès de la foi chrétienne, on vit apparaître les institutions monastiques, qui se répandirent naturellement d'Orient en Occident. Les moines d'Orient regardent saint Basile, et ceux d'Occident saint Benoît comme leur principal fondateur, mais l'un et l'autre furent plutôt les hérauts, les propagateurs et les législateurs, que les premiers auteurs des ordres monastiques, saint Basile étant venu peu de temps avant saint Antoine, qui précéda saint Benoît d'environ deux siècles. Ce furent ces deux derniers qui répandirent les règlements monastiques en Occident. Rome, si nous en croyons Baronius(2), les reçut de saint Antoine, par l'intermédiaire de saint Athanase, évêque d'Alexandrie; puis toutes les Eglises d'Occident les empruntèrent à l'Eglise romaine comme au dépôt de la science et de la discipline (3). Athanase vint à Rome l'an 340 de Jésus-Christ. « A cette époque, dit saint Jérôme, aucune des dames nobles de Rome ne professait la vie monastique (religieuse), et personne n'osait, à cause de la nouveauté de cette vie, prendre un nom regardé comme ignominieux et vil par les peuples. C'est alors que des prêtres d'Alexandrie d'abord, l'évêque Athanase, et Pierre ensuite, fuyant la persécution de l'hérésie arienne et venus à Rome comme dans le refuge le plus assuré de leur communion, apprirent à Marcelle à mener la vie du B. Antoine qui existait encore et à suivre la règle des monastères de la Thébaïde, de Pacôme, des vierges et des veuves, et dès lors celle ci n'hésita plus à mettre en pratique ce qu'elle savait plaire au Christ. » Ensuite, au rapport du même saint Jérôme (4), il y eut à Rome des monastères de vierges si nombreux et une telle multitude de moines, que vu le grand nombre des serviteurs de Dieu, ce qui était d'abord ignominieux devint alors un motif de gloire. Saint Augustin (5), connût aussi à Rome plusieurs monastères, dont tous les membres étaient distingués par la gravité, la

(1) *Martyrol. des Id. d'octob.* — (2) Baron. année 328, n. 20. — (3) *Epist.* XVI, *aux Princes touchant l'Epit Marcella.* — (4) *Ibid.* — (5) Saint Aug. *Des mœurs de l'Eglise*, ch. XXXIII.

prudence et la science des choses divines, et dirigeait d'autres fidèles vivant dans le monde et pratiquant la sainteté et la charité chrétienne.

Eusèbe, premier évêque de Verceilles depuis environ l'an 340 jusqu'à 361, fut loué de saint Ambroise (1) d'avoir le premier dans les pays de l'Occident uni les choses bien différentes, parce que, habitant une ville, il suivait la règle des moines et gouvernait son église en restant fidèle aux lois du jeûne et de la sobriété.» Saint Augustin(2) rapporte que le monastère de Milan, hors des murs de la ville, était rempli d'excellents frères vivant sous la conduite d'Ambroise. C'est sans doute le monastère le plus ancien de toute l'Italie, si ce fut, comme l'affirme Ferdinand Ughelli (3), Mioclés, évêque de Milan, qui le fonda avant l'an 313. Nous lisons dans Sulpice Sévère (4), que saint Martin, devenu plus tard évêque de Tours, s'était bâti à Milan un monastère où il fut cruellement persécuté et chargé d'outrages par Auxence, fauteur et chef des ariens, qui le chassa de la ville.» De là, saint Martin se retira dans l'île Gallinaire (5), et y vécut quelque temps de la vie monastique.

Instruit par l'exemple de saint Ambroise, saint Augustin devenu prêtre établit bientôt un monastère dans son église à Hippone en Afrique (6) et se mit à vivre, avec les serviteurs de Dieu, en suivant une règle venue des saints Apôtres. Je passe sous silence les communautés des îles de la Dalmatie rendues célèbres par Népotien et dont parle saint Jérôme dans une lettre à Héliodore (7). Je passe sous silence « les îles et toute la mer d'Étrurie, la province des Volsques et les baies cachées des rivages sinueux, où se trouvaient, du temps de saint Jérôme de nombreuses communautés de religieux. Je ne dis rien des îles de Caprarie et de Gorgonie habitées par les moines (8).» C'est assez pour démontrer l'origine de la vie monastique en Italie au quatrième siècle. Les institutions monastiques dans ce pays s'affaiblirent au siècle suivant à cause des invasions des Goths, des Huns, des Vandales et des Hérules ; mais elles commencèrent à respirer au début du sixième siècle, et grâce à saint Benoît, égalèrent bientôt en célébrité celles des moines égyptiens.

18. L'Italie, dans son zèle pour l'état monastique, fut bientôt égalée et presque surpassée par la Gaule. Saint Martin (9) revenant de son exil dans l'île Gallinaire, se rendit près de saint Hilaire, évêque de Poitiers, et se bâtit un monastère près de la ville. Saint Grégoire (10), évêque de Tours, parle du monastère de Ligugé, éloigné de Poitiers d'environ quarante stades. Plus tard, saint Martin, devenu évêque de Tours (11), demeura quelque temps dans une cellule qui était attachée à l'église ; ensuite, ne pouvant supporter l'importunité de ceux qui venaient le visiter, il se fit un monastère presque à une demi-lieue de la ville. C'est celui qu'on a appelé depuis *Majus Monasterium*. (Marmoutiers). Sous la direction de saint Martin, le nombre des moines s'accrut si rapidement, que deux mille d'entre eux se trouvèrent, dit-on, réunis aux funérailles de l'évêque. « C'est une gloire spéciale pour saint Martin, dit Sulpice Sévère, d'avoir, par son exemple, enfanté une race si nombreuse de serviteurs de Dieu (12). »

19. L'île Barbe, située au milieu de la Saône, un peu au-dessus du confluent de ce fleuve et du Rhône, posséda des moines dès les temps les plus reculés, peut-être même avant saint Martin. On dit que les chrétiens s'y retirèrent durant la persécution de Septime-Sévère. Il est certain, d'après Grégoire de Tours (13), que Maxime, disciple du bienheureux saint Martin, s'enfuit d'un monastère de Lyon dans l'île Barbe.

20. Saint Honorat, ordonné évêque d'Arles en 426, fonda le monastère de Lérins, dans l'île de ce nom, située dans la Méditerranée, près de l'extrémité de la province de Marseille. Il vendit d'abord tous ses biens et les distribua aux pauvres, puis il se mit avec son frère Venance sous la conduite d'un ermite nommé Caprain, et alors, dit saint Hilaire, son disciple et son successeur sur le siége d'Arles, « ils allèrent vers les rivages de l'Orient et dans d'autres pays remplis de saints, afin de s'instruire à leur exemple (14). » Venance étant mort en Achaïe, Honorat revint en Gaule, « et choisit pour sa retraite une île peu éloignée de la chaîne des Alpes, déserte à cause de sa grande stérilité, et dont l'accès était redouté par suite des serpents venimeux qui l'infestaient. Il s'y bâtit un monastère : là se rendaient à l'envi tous ceux qui cherchaient Dieu : quiconque voulait trouver Jésus-Christ venait vers Honorat, et quiconque venait vers Honorat était sûr de trouver Jésus-Christ. Il semblait ouvrir ses bras à tous et les inviter à recevoir dans des embrassements pleins d'effusion l'amour qui le consumait pour Jésus-Christ, et tous s'empressaient de répondre à cet appel. Est-il une terre, en effet, une seule nation qui n'ait encore personne des siens dans son monastère? » « Dans une île voisine de Lérins, c'est-à-dire à Luro (Sainte-Marguerite), vivait saint Eucher, qui, dans un *Éloge du désert*, peint sous de brillantes couleurs celui de Lérins où vivaient « sous l'autorité de saint Honorat de vénérables vieillards, habitant chacun leur cellule et faisant revivre dans les Gaules les exemples des Pères de la Thébaïde. »

21. Nous ne passerons point sous silence l'illustre Jean Cassien, notre hôte, ou plutôt

(1) Saint Ambroise, *Epist.* XXXII. — (2) S. Aug. l. VIII des *Confess.* c VI. — (3) Ughelli, *Italie sac.* t. IV. — (4) Sévér. *Vie de S. Mart.* c. IV. — (5) Maintenant Isoletto d'Albenga. — (6) Possid. *Vie d'Aug.* — (7) S. Jérôme *Lettre* II. — (8) *Ibid.*, *Lettre* XXX. — (9) Sulp. Sév. *Vie de S. Martin.* c. V. — (10) Greg. de Tours, *Hist. de S. Mart.* l. IV, c. XXX. — (11) Sév. *Vie de S. Mart.* c. VII. — (12) Sulp. Sév., *Lettre à Bassul.* — (13) Greg. de Tours, *De la gloire des Confess.* c. XXII. — (14) S. Hilaire d'Arles. *Vie de S. Honoré.*

notre compatriote (1), qui, au cinquième siècle, fonda un monastère dans la ville de Marseille et y dirigea jusqu'à cinq mille moines. Il écrivit ses sept dernières conférences « à ses Frères, les saints qui habitaient les îles Stéchades (2), séparées de Marseille par un détroit de soixante milles. »

22. Vers le même temps brillaient par leur éminente sainteté les moines de Condat (Saint-Claude), dans le Jura, ceux d'Auxerre établis par le B. Germain, ceux de Dijon, dont le fondateur fut saint Bénigne, ceux de Tonnerre, chez les Bourguignons, de Menat, chez les Arvernes, de Micy ou Saint-Mesmin, dans le pays d'Orléans, de Griniacum (Grasse), dans celui de Vienne, d'Agaune (Saint-Maurice), dans celui d'Octodurum (Martigny). Tel était l'état de la république monastique dans les Gaules, lorsque parut saint Benoît. Il nous reste à dire en peu de mots ce qui regarde l'Irlande, la Gothie, l'Illyrie et l'Espagne, seules contrées de l'Europe qui paraissent avoir connu le monachisme avant la venue de saint Benoît.

23. Probus, dans la *Vie de saint Patrice*, rapporte que celui-ci fut envoyé en Irlande par le pape Célestin vers l'an 430, et qu'il y fit fleurir la foi chrétienne et les règles monastiques. Celles-ci furent apportées de Mésopotamie en Scythie par Audée qui, d'après saint Epiphane, « ayant été exilé par Constantin, bâtit des monastères en Gothie (3). » Dans le temps où mourut Attila, roi des Huns, c'est-à-dire en l'an 451, Séverin, surnommé l'apôtre du Norique, arriva des pays de l'Orient, et demeura dans un lieu nommé Astur, tout proche du Norique et de la Pannonie, en vivant selon les règles tracées par l'Evangile et laissées par les apôtres. Puis il se retira dans un endroit solitaire, appelé Purgum par les habitants, et dont Favianes est éloigné de cinq mille pas. Voulant former lui-même des moines, il mettait tout son zèle à marcher sur les traces des Pères. Voilà ce que nous avons recueilli çà et là dans sa *Vie* écrite par Eugippius, abbé de Lucullano. Celui qui, le premier, implanta en Espagne les observances et la règle monastique fut, d'après Ildefonse, évêque de Tolède, « Donat qui, moine par son état, par sa profession et par ses œuvres, passe pour avoir été le disciple d'un ermite d'Afrique. Voyant ce pays menacé des incursions de peuples barbares et craignant de voir ses moines dispersés et courir toutes sortes de dangers, il s'embarqua avec environ soixante-dix d'entre eux et une grande quantité de livres sur un navire qui les transporta en Espagne; il y fut aidé par une femme illustre et pieuse, nommée Minicée, qui lui fournit des secours abondants, et l'on croit que ce fut lui qui construisit le monastère de Servitane. » Cette persécution doit être celle de Trasamond, roi des Vandales, que la vie de saint Fulgence, évêque de Ruspe, nous montre comme un persécuteur acharné des chrétiens au commencement du sixième siècle. Cette époque répond à peu près au règne de l'empereur Justin, sous lequel Donat aurait vécu, d'après Jean de Biclare; en racontant la cinquième année de ce règne, l'auteur dit en parlant de Donat : « Cet abbé du monastère de Servitane fut un puissant thaumaturge. » Donat eut un émule dans la personne du bienheureux abbé Victorien, qui, au témoignage de Fortunat, peupla sa patrie de véritables essaims de moines et fonda le monastère d'Asane, près d'Huesca, en Aragon, comme nous le dirons en racontant sa vie.

24. Après avoir montré l'origine et les progrès des moines en Occident, nous devons dire quelques mots sur leurs règles primitives. En Orient, comme en Occident, il y avait à peu près autant de constitutions et de règles différentes, que de cellules et de monastères (4). Les uns avaient pour règle la volonté de l'abbé, d'autres suivaient les exemples des moines leurs prédécesseurs, exemples confirmés par l'usage et la tradition; d'autres, enfin, obéissaient à des lois écrites. Il n'était pas rare de voir dans un même couvent observer à la fois plusieurs règles écrites, augmentées ou diminuées de ce que les circonstances de temps et de lieu semblaient demander à la prudence. Malgré ces différences énormes, il y avait entre les moines l'entente la plus grande, une union intime, des relations faciles et amicales et des communications mutuelles. Cette maxime des Corinthiens n'avait pas encore prévalu : « Moi je suis de Paul, moi d'Apollon, moi de Céphas. » L'Eglise ne comptait qu'un seul ordre de moines. Ils commencèrent à se partager en plusieurs branches vers la fin du neuvième siècle, quand la congrégation de Cluny se fit, à cause des coutumes particulières ajoutées à la règle de saint Benoît, appeler ordre de Cluny. Les monastères les plus illustres formèrent, à cause de certains usages particuliers, des ordres à part, quoique la règle de saint Benoît fût commune à tous. Tels furent l'ordre de *Majus-monasterium* (Marmoutiers) dont parle Guillaume de Jumièges (5), l'ordre de saint Denis, etc. Dans la suite ces exemples se multiplièrent à l'infini.

25. Il est temps maintenant de revenir à mon point de départ. Les règles monastiques n'étaient donc pas uniformes en Occident avant saint Benoît, et certaines d'entre elles étaient reçues dans plusieurs monastères. Celle de saint Basile était préférée par les moines d'Italie, quand Rufin, prêtre d'Aquilée, l'eut à la prière d'Urcée, abbé de Pinetum, appropriée aux coutumes des Latins ; car celle d'Eugyppius, abbé de Lucullano, et de Virgile

(1) Holstenius dans la préface à son code des règles monastiques et canoniques, prouve que Cassien fut Français. — (2) Iles de Marseille plutot que celles d'Hyères. — (3) Epiph., *heresies*, c. LXX. — (4) Cass. *de Instit.* l. II, c. II. — (5) Guillaume de Jumièges, l. VII, c. XXXVII.

Diacre n'étaient pas très-répandues. Il est certain que saint Benoît eût en grande estime la règle de saint Basile et qu'il la recommanda à ses disciples. Dans les Gaules, Aredius observait la même règle ainsi que les institutions de Cassien, que d'autres monastères du même pays avaient aussi adoptées. Il y avait encore les institutions de Lérins, de Griniacum (Grasse) et d'Agaune (saint Maurice) ou de Tarnate. La règle de Saint-Macaire était florissante au monastère de Réomay (1) qui probablement dépendait de Lerins ; car Jean premier abbé de Réomay avait longtemps vécu avec les religieux de cette île ; les moines de Tours pratiquaient celle de saint Martin, décrite par Sulpice Sévère (2). On dit que saint Patrice l'apporta en Irlande. Quelle fut celle apportée d'Afrique en Espagne par Donat, il n'est pas facile de le dire ; nous en parlerons plus loin (3). En attendant passons à un autre sujet.

## CHAPITRE II

***Du jour et de l'année de la mort de saint Benoît, et de la propagation de sa règle en Italie ; les livres des* Dialogues, *œuvre de saint Grégoire le Grand ; étude attentive sur la prétendue lettre de saint Benoît au bienheureux saint Remi.***

26. Lorsque saint Benoît vint au monde, l'Europe était dans l'état le plus déplorable. L'Italie appartenait à l'Hérule Odoacre, et l'Espagne et l'Aquitaine au Visigoth Alaric, et gémissaient sous le joug de ces princes ariens ; les Suèves, ariens aussi, commandaient en Galicie ; la Gaule obéissait à Childéric, roi des Francs, adonné au culte des idoles, et les Burgondes, encore ariens, occupaient une partie considérable de ce pays. La Germanie et une partie des îles Britanniques ne connaissaient point le vrai Dieu. On regarde l'année 480 comme celle de la naissance de saint Benoît, moins sur l'autorité des anciens écrivains que d'après le consentement des modernes. A peine sorti de l'enfance, il se retira dans une caverne au désert de Sublac, à peu près dans le temps où Clovis, roi des Francs, renonça avec son peuple au culte des idoles. Il bâtit douze monastères à Sublac, et se retira ensuite sur le mont Cassin, vers l'année 529, afin que son ordre se répandit de là dans toute l'Europe ; à cette époque très-funeste (je puis dire ici des monastères bénédictins ce que Jean Marsham a dit de tous les monastères en général), la vie monastique sembla ménagée tout exprès pour donner un asile aux hommes contre les calamités qui les accablaient. Presque toute l'Europe au siècle de saint Benoit dût aux travaux des moines d'être instruite dans la vraie religion (4). Les auteurs ne conviennent pas entre eux du jour et de l'année où ce saint homme monta au ciel (5). Il est inutile de raconter les différentes versions, parce que plusieurs de nos frères l'ont déjà fait. Nous nous en rapporterons, s'il est possible, pour toute cette affaire à saint Grégoire le Grand. Mais comme certains auteurs lui attribuent trop timidement les livres des *Dialogues* sur lesquels je m'appuierai principalement, et que d'autres lui ravissent trop légèrement l'honneur de les avoir composés, je vais, le plus brièvement possible, indiquer à quels auteurs ces livres appartiennent.

27. Saint Grégoire, premier Pape romain de ce nom, médita et composa un ouvrage sur les miracles faits par les Pères, en Italie, comme il l'atteste dans sa lettre à Maximien, évêque de Syracuse, auquel il demande des documents pour ce travail (6). « Mes frères qui vivent avec moi, dit-il, me pressent de toutes façons à résumer brièvement ce que nous avons appris des miracles faits par les Pères en Italie. Pour cela, j'ai bien besoin du secours de votre charité, afin que vous m'indiquiez brièvement ce que vous vous rappelez parmi les faits que vous avez appris. » Or, l'auteur des *Dialogues* parle seulement des saints de l'Italie (2), à propos d'une interruption de (du sous-diacre) Pierre ; il l'indique suffisamment par ces paroles : « Je ne sache pas que beaucoup d'hommes en Italie aient brillé par l'éclat de leurs vertus, et j'ignore lesquels d'entre eux peuvent vous enflammer ainsi. Je ne doute pas que ce pays n'ait produit des hommes de bien, mais ils ne se sont jamais distingués par leurs miracles et leurs prodiges, ou bien ont tellement gardé le silence sur eux que nous ne savons si jamais ils en ont fait. » Le vénérable Isaac n'est point né en Italie, mais je raconte les miracles qu'il a faits durant son séjour en Italie (8). » Qui ne voit ici que cet auteur n'a pas eu d'autre but que de mentionner les miracles accomplis dans ce pays. Saint Grégoire le Grand ajoute dans la même lettre à Maximien : « Quant à Nonnosus qui demeura près d'Anastase de Pentunes, je me souviens que vous avez rapporté quelques faits que j'ai oubliés. Je vous prie donc de me les indiquer dans une lettre, ceux-là et d'autres semblables, s'il y en a encore, et de me les envoyer le plus promptement possible. Or, l'auteur des *Dialogues* (9), parle plusieurs fois de Nonnosus et souvent aussi d'autres martyrs, d'après les renseignements qu'il affirme avoir reçus de l'évêque Maximien.

28. Les livres des *Dialogues* eux-mêmes renferment en faveur de saint Grégoire le Grand des arguments si puissants, qu'il faut être insensé pour ne pas s'y rendre, ou d'une rare imprudence pour accuser l'auteur de mensonge. D'abord, l'auteur des *Dialogues* (10)

(1) Aujourd'hui Moutier S. Jean ou S. Jean de Réomé à deux lieues de Semur, en Auxois. — (2) *Vie de S. Mart.* c. VII. — (3) N. 72. — (4) Pref. du tome I des *Monast. Anglais.* — (5) V. Haëften : *De la vie de S. Benoît.* c. XXXVII. — (6) L. II, *Epist.* L. — (7) L. II, *in initio.* — (8) L. III, c. XIV. — (9) L. I. c VII et VIII. — (10) L. IV, c. XIV XV, XVI, XIX, XXVII, XXXVII.

partie des mêmes histoires qu'il affirme avoir déjà citées dans des homélies sur les Evangiles Or, personne ne peut nier que quarante homélies sur les Evangiles soient l'œuvre certaine de ce Pape, et que les mêmes homélies n'y soient reproduites. Ensuite l'auteur des *Dialogues* s'appelle lui-même çà et là du nom de Grégoire, et même se désigne clairement comme étant le souverain Pontife (1). C'est ainsi (2) qu'il rappelle sa nonciature à Constantinople (3), et il dit qu'une grande intimité l'unissait depuis longtemps à Léandre, évêque de Séville, celui que saint Grégoire, à la préface de ses *Morales*, déclare avoir pris en amitié, lors de son séjour à Constantinople. Enfin, le même auteur (4) affirme que tout ce qu'il raconte de saint Benoît, il le tient de quatre disciples de ce saint. Que nos adversaires citent donc un Grégoire, Pontife romain, ami de Léandre, évêque de Séville, contemporain des premiers disciples, de saint Benoît, qui ne soit pas saint Grégoire le Grand, et nous reconnaîtrons celui-là comme l'auteur des *Dialogues*. Si cela leur est impossible, qu'ils cessent de résister à l'évidence de la vérité, d'autant plus que le style des *Dialogues* fait partout reconnaître saint Grégoire.

29. Puisque nous avons affaire à des adversaires tenaces, qui ne veulent pas se laisser convaincre par le raisonnement, il faut les écraser sous le poids des autorités. Saint Isidore, évêque de Séville, presque le contemporain de saint Grégoire le Grand, dans son livre des *Hommes illustres*, atteste « que saint Grégoire a fait, en forme de dialogues avec le sous-diacre Pierre quatre livres sur les vertus des Pères d'Italie. » Et saint Ildephonse de Tolède qui vivait à peu près dans le même temps, dit dans un ouvrage du même genre (5) : « Saint Grégoire le Grand a fait quatre livres des vies des pères d'Italie, et les a réunies en un seul volume, auquel il a donné le nom de *Recueil des Dialogues.* » Il m'en coûte d'ajouter à de telles autorités celle du vénérable Bède, qui s'exprime ainsi en parlant de saint Grégoire (6) : « Il a fait quatre livres de *Dialogues* dans lesquels, à la prière de son diacre Pierre, il a raconté, pour servir d'exemple à la postérité, les vertus des saints les plus illustres d'Italie qu'il avait connus ou dont il avait entendu parler (7). » L'évêque Aldhelm dit la même chose après Bède, ou plutôt avant lui, puisqu'il mourut en 709, au rapport du même Bède, qui, en attribuant la *Vie de saint Benoît* à saint Grégoire le Grand, le reconnaisait certainement comme l'auteur des *Dialogues*. Voici la traduction d'un dystique d'Aldhelm emprunté à un poëme en l'honneur de la sainte Vierge, et qui fait mention de saint Benoît : « Saint Grégoire, évêque a consigné, par écrit, la vie glorieuse de saint Benoît depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Aussi j'aimerais mieux porter de l'eau à la mer, que d'invoquer le suffrage de Paul Diacre, qui (8) affirme que les quatre livres des *Dialogues* furent composés par le bienheureux pape Grégoire, et adressés à Théodelinde, reine des Lombards. Ce qui le prouve jusqu'à la dernière évidence, c'est que saint Patère, disciple de saint Grégoire, et Taïus, évêque de Cæsaraugustum (Sarragosse), contemporain du même Pape, reproduisent tous les deux, dans leurs *Collections*, des passages empruntés aux quatre livre des *Dialogues*.

30. Que nous font maintenent Credrenus et ceux qui l'ont suivi, quand ils affirment que le Grégoire auteur des *Dialogues* vécut au temps de l'empereur Léon, surnommé l'Isaurien, c'est-à-dire en 726, un siècle entier après saint Isidore et saint Ildephonse? Qu'ils se rendent donc à l'évidence de la vérité les Huldric Coccius, les Chemnitz, et les André Rivet plus modestes pourtant que Robert Coccius (9), qui osa nier audacieusement ce que les autres se contentèrent de révoquer en doute! Les hérétiques ne sauraient lire avec impartialité les livres où ils voient la condamnation de leurs hérésies (10). Après cette digression bien légitime contre leurs attaques, je reviens à mon sujet.

31. Pour déterminer l'époque de la mort de saint Benoît dont nous parlerons bientôt, nous avons deux points de départ dans les limites desquels saint Grégoire nous force à rester ; le premier se rattache au règne de Totila qui d'après les *Dialogues* (11), est venu visiter saint Benoît ; et le second à la ruine du monastère du Mont-Cassin par les Lombards quelque temps après la mort du même saint.

32. Totila parvint au souverain pouvoir dans la septième année de la guerre des Goths, c'est-à-dire l'an 541 de Jésus-Christ. Cette guerre fut commencée par Justinien Auguste, pendant la septième année de son règne ; c'est ce qu'affirme Procope, dont voici le texte εὐθὺς καθιστατὸ ἐς τόν πολεμον ἔννατον ἔτος τὴν Βασιλείαν ἔχων (12). (Il se décida à faire la guerre la neuvième année de son règne.) Or, la neuvième année du règne de Justinien répond à l'an 535 de l'ère chrétienne. Car, d'après le calcul de Victor de Tunones, Justinien mourut dans la quarantième année de son règne, l'an 567 de Notre Seigneur ; la première année de ce règne répond donc à l'an 527 de Jésus-Christ, et la neuvième à peu près à l'an 535. « Hildebald, dit Procope, fut assassiné par Vila à la fin de la sixième année de la guerre des Goths. Evaric lui succéda au commencement de l'année suivante ; ce dernier ne fit rien de mémorable ; car il mourut après un règne de quelques mois (13). » Totila fut élevé au trône par le choix de la nation. Il faut remarquer dans Procope que ses années sont les années militaires qui commencent au

(1) L. I, c. VIII et L. III, c. III et VIII. — (2) L. III, c. XXXII et XXXVI. — (3) C. XXXI. — (4) L. II. — (5) C. I. — (6) Bède., *Hist.* l. II, c. I. — (7) *Id.*, l. IX, c. XIX. — (8) *Hist. des Lombards*, l. IV, c. V. — (9) Coccius., *Pref. sur les œuvres de Greg.* edit. de Bale, 1551. — (10) Le critique sacré de Rivet., *Censure de Coccius sur certains livres.* — (11) L. II, c. XXV. — (12) Procop., *Guerre des Goths.* l. I. — (13) *Ibid.*, l. I.

printemps. Par conséquent la septième année de la guerre des Goths répond à l'an 541 de Jésus-Christ. En la faisant commencer au printemps, elle vit monter sur le trône d'abord Evaric, et quelques mois après Totila qui ne put aller vers saint Benoît avant la huitième année de la guerre des Goths, l'an 542 de Jésus-Christ. « En effet, dans cette année, il s'empara d'abord des places fortes de Césène et de Petra, et pénétra ensuite dans l'Etrurie (Toscane) ; ayant parcouru ce pays sans rencontrer de résistance, il passa le Tibre, et sans approcher de Rome, il marcha vers la Campanie et le Samnium (1). » C'est sans doute dans cette expédition qu'il alla au Mont-Cassin situé dans le Samnium, et qu'il apprit de saint Benoît le sort qui l'attendait; et cette entrevue, comme le dit Grégoire de Tours (2), eût encore le privilége d'adoucir la férocité de Totila ; en effet, celui-ci s'étant emparé de Naples, montra, dit Procope (3), envers les captifs une bonté extraordinaire pour un barbare et un conquérant. Il prit un soin tout particulier des Romains épuisés par la disette ; il condamna à mort un soldat qui avait outragé une vierge, et donna à celle-ci les biens du soldat et tout ce qui lui appartenait. C'est ainsi que son nom grandit chez les Romains et devint comme un symbole de sagesse et de bonté. Or, si Totila prit Césène et Petra au commencement de la huitième année de la guerre des Goths, s'il parcourut la Toscane, l'Etrurie, et y attaqua plusieurs villes avant de passer le Tibre et d'aller dans la Campanie et le Samnium, il est évident qu'il ne pût atteindre ce dernier pays avant la fin de cette même année, l'an 542 de Jésus-Christ, et par conséquent la mort de saint Benoît, qu'il vit alors, ne peut être arrivée avant le mois de mars de l'année suivante. Ce premier point mis en évidence réfute l'opinion de ceux qui placent cette mort en 509, en 531, en 536 ou même en 542.

33. Du reste, rien ne nous force à reculer la date de cet événement. Car c'est saint Benoît qui eut un entretien avec l'évêque de Samnium sur l'entrée de Totila dans Rome et sur la ruine de cette ville, alors imminente (4). L'épisode de Zalla, soldat de Totila, eut lieu avant l'entrevue du prince avec saint Benoît, car, plus tard, Zalla aurait infailliblement connu l'homme de Dieu. C'est donc un point arrêté que la mort de saint Benoît arriva avant l'année 543 ; notre autre point de départ, c'est-à-dire l'époque de la ruine du Mont-Cassin, nous montrera si nous pouvons la différer au delà de cette année.

34. Paul Diacre, nous apprend que les Lombards appelés par le patrice Narsès, firent en 569 une invasion en Italie sous la conduite de leur roi Alboin (5). Alboin étant mort au bout de sept ans, Cléphis régna quelques mois *les Lombards n'ayant plus de roi, passèrent dix ans sous le gouvernement des ducs* (6). Ils élurent ensuite pour roi Autharis, fils de Clépnis, qui mourut après six ans de règne ; Théodelinde sa veuve, fit monter sur le trône, en le choisissant pour époux, Agilulfe, duc de Turin, qui jouit pendant vingt-cinq ans de l'autorité royale. Maintenant, comme le monastère du Mont-Cassin fut certainement détruit par les Lombards avant le pontificat de saint Grégoire le Grand, il s'agit de savoir si ce désastre doit être attribué aux ducs ou aux rois. Or, les raisons suivantes semblent démontrer que les ducs en furent les auteurs, et qu'il eût lieu par conséquent avant l'année 585.

35. Léon Marsicanus, cardinal d'Ostie, rapporte que les moines du Mont-Cassin, chassés de leur maison ruinée par les Lombards, reçurent du pape Pélage le *Patriarchium* de Latran, pour y ériger un autre monastère, que Valentinien gouverna pendant beaucoup d'années, avant que saint Grégoire n'écrivit ses *Dialogues*, comme le prouve l'*Exorde du Livre* II. Or, saint Grégoire écrivait ses *Dialogues* en l'an 593. Donc pour qu'on puisse dire que Valentinien gouvernait l'Eglise de Latran depuis de nombreuses années, il faut que le gouvernement de ce dernier, et, par conséquent, la ruine du monastère du Mont-Cassin aient daté au moins de dix années. Il ne paraît pas croyable que ce désastre soit arrivé, comme le disent des auteurs modernes, en 599, du temps d'Autharis, « sous le règne duquel, dit Paul Diacre (7), on ne voyait aucune violence chez les Lombards, on ne tendait aucune embûche, on ne persécutait personne injustement, on ne dépouillait personne. Le vol et le brigandage étaient inconnus ; chacun pouvait aller partout avec sécurité et sans crainte. » Au contraire « les ducs des Lombards dépouillaient les Eglises, tuaient les prêtres, ruinaient les villes, exterminaient de nombreuses populations, et tenaient sous leur joug la plus grande partie de l'Italie dont ils s'étaient emparés par les armes (8). » De là nous pouvons conclure que la ruine du Mont-Cassin fut opérée par les Lombards vers l'an 580 et peut-être plus tôt.

36. Il ne faut pas objecter que saint Grégoire dit dans ses *Dialogues* que ce fait est arrivé récemment. Récemment se dit quelquefois d'un temps déjà éloigné, surtout dans saint Grégoire, comme nous le montrerons dans la *Vie de saint Benoît* (9). Si quelqu'un voulant insister davantage, prétend que le *Patriarchium* de Latran a été concédé aux moines du Mont-Cassin avant la ruine de leur monastère, nous le réfuterons par l'autorité de Léon Marsicanus, à laquelle on n'en peut opposer ni de plus ancienne ni de plus récente. Au reste, il est bien certain que dans ces premiers temps où florissait l'ordre de

(1) Procope, l. I. — (2) Greg. de Tours, *Dialog.* l. II, c. xv. — (3) Procop. *Guerre des Goths.* l. III. — (4) Greg. *Dial.*, l. II. c. xv. — (5) Paul Diacre, de *l'hist. des Lomb.* l. I, c. vii. — (6) *Ibid.*, c. xxxi et xxxii. — (7) *Ibid.* l. III, c. xvi. — (8) *Ibid.*, l. II, c. xxxii. — (9) C. xvii.

saint Benoît, jamais les moines ne se retiraient dans l'intérieur des villes s'il n'y étaient forcés par les calamités de la guerre.

37. Depuis la mort de saint Benoît jusqu'à la ruine du monastère, quatre abbés, dit Paul Diacre, se succédèrent à la tête de la communauté du Mont-Cassin. « Saint Benoît fut remplacé par Constantin, celui-ci par Simplicius, Simplicius par Vital, et enfin la congrégation eut pour chef Bonitus, sous lequel eût lieu la destruction du monastère (1). » Saint Grégoire le Grand, dans ses *Dialogues*(2), professe la même opinion, car il dit que Constantin succéda à saint Benoît « dans le gouvernement de son monastère, » et que Simplicius fut le troisième abbé « de la congrégation. » Que devons-nous en conclure? Que saint Benoît ne mourût point, (comme quelques-uns le prétendent) en 560 ou 561, mais plus tôt. Supposons en effet, que les trois premiers successeurs de saint Benoît gouvernèrent chacun dix ans le monastère du Mont-Cassin. On ne peut certainement admettre un temps moins long, puisque les abbés demeuraient en charge toute leur vie. Supposons ensuite que la ruine du monastère, que nous avons placée au plus tard, en 580, arriva dans les premières années du gouvernement de l'abbé Bonitus ; et nous ne pourrons plus guère reculer l'année de la mort de saint Benoît au-delà de 544. Jusqu'ici, nous n'avons pris dans cette recherche d'autre guide que saint Grégoire, nous allons maintenant rechercher ce que nous pouvons trouver de lumière sur ce point dans la *Vie de saint Maur*, abbé interpolé par Odon.

38. Les écrivains qui ont précédé immédiatement le moyen âge, reconnurent aux actes de saint Maur une si grande autorité, que ceux-ci, rapportant la mort de saint Benoît, au XII[e] des calendes d'avril, la veille de Pâque, ils s'attachèrent constamment à ce récit, entraînés par le sentiment de Fauste, disciple de saint Maur, dont ils regardaient les écrits comme sûrs en tous points. Cette question, embarrassée de nombreuses difficultés, occupa beaucoup d'hommes fort savants, Abbon, abbé de Fleury, Marianus Scot, Sigebert de Gembloux, et d'autres encore, dont les sentiments furent partagés. Ils remarquèrent en effet, que la solennité de Pâque n'avait pu, selon le cycle de Denys le Petit, tomber le XII des calendes d'avril, dans les années rapprochées de saint Benoît, qu'en 509 et en 603 ; alors basant leur opinion sur l'autorité de ce Fauste, ils placèrent la mort de saint Benoît, Sigebert en 509, Marianus en 603, et Abbon (3) qui corrigea le cycle de Denys, en 531. Aimoin, dans la *Vie d'Abbon*, parle (pour le dire en passant) d'un opuscule que celui-ci aurait fait sur ce sujet, et qui fut longtemps regretté par les savants. Mais je pense qu'il n'est pas autre chose que la préface aux cycles de Denys, qui se trouve dans les œuvres de Bède (4). Car, d'une part, l'auteur indique qu'il vivait encore sur la fin de la seconde année du grand cycle Paschal, qui se termine en 1064 ; et de l'autre, en mettant les Cycles de Denys en accord avec la vérité de l'Évangile, il fait ce que Aimoin attribue à Abbon. Du reste, les calculs établis plus haut prouvent que chacun de ces trois écrivains s'est trompé en déterminant l'année de la mort de saint Benoît, qu'on ne peut placer ni avant l'an 543 ni après l'an 580 de Notre Seigneur Jésus-Christ. Voyons un peu les actes de saint Maur.

39. La mort de saint Benoît arrivant au XII des calendes d'avril ne saurait jamais coïncider avec la Vigile de Pâques, soit qu'on s'en rapporte à l'un des cycles de saint Prosper, d'Alexandre, de Victor ou de Denys le Petit, soit qu'on suive l'ancienne manière de compter des Francs, qui célébraient toujours la fête de Pâques le 25 mars. Car dans aucun cycle, depuis 542 jusqu'à 580, Pâques n'arriva plus près du 21 mars qu'en 547 où il tomba le 24 du même mois. C'est en vain qu'on objecterait les différentes discussions qui s'élevèrent, du temps même de saint Benoît, au sujet de cette fête, et dont Grégoire de Tours parle en deux endroits, à la seconde année du règne de Childebert (5), et à la quinzième année du même règne (6). Car cette discussion naquit alors de la différence des cycles entre eux, circonstance qui se présentait rarement; en effet, dans l'intervalle que nous avons fixé, de l'an 542 à l'an 580, cette différence ne se présente qu'une fois, en la seconde année du règne de Childebert, l'an 577 de Jésus-Christ, et ce fut entre le cycle de Victor suivi par la plupart des Francs, et celui de Prosper en usage chez les Espagnols. L'autre discussion rapportée par Grégoire de Tours à la quinzième année de Childebert, 590 de Jésus Christ, vint du désaccord des cycles d'Alexandre et de Victor qui différaient quelquefois de seize jours, comme l'a savamment remarqué Gilles Boucher (7) dans ses Commentaires sur le canon pascal de Victor d'Aquitaine. Or quand même les cycles auraient été en désaccord en 543, il est de toute impossibilité de faire tomber Pâques au 22 mars, comme plusieurs l'ont essayé, car, après le concile de Nicée, il ne fut plus permis de célébrer cette fête avant la pleine lune. Et le contraire aurait eu lieu cette année-là, puisque la lune qui se leva cette année-là le 21 mars, était le lendemain à 12 jours de distance de la pleine lune. De là suit nécessairement à notre avis, que le jour de la mort de saint Benoît ne peut nullement se placer à une veille de Pâques qui serait arrivée le XII des calendes d'avril, ou le 21 mars. Il faut choisir entre ces deux sentiments : Ou bien saint Benoît est mort la veille de Pâques, et alors ce jour n'est point le 21 mars ; ou bien

(1) Paul Diacre, l. XLI, c. XVIII. — (2) L. II. *in initio*. — (3) Aimoin, *Vie d'Abbon*, c. XXX. — (4) Bède. — (5) *Hist. de France*, l. V, c. XVII. — (6) L. V c. XXIII. — (7) *Comment.* c. X

il est mort le 21 mars (et c'est le sentiment qui me paraît le plus probable), et dans ce cas ce n'est plus la veille de Pâques.

40. Les martyrologes les plus anciens de Béde, de Wandelbert, d'Usuard, d'Adon, et d'autres auteurs anonymes fixent toujours le jour de la naissance au ciel de saint Benoît au XII des calendes d'avril. Il ne faut pas objecter que ces auteurs ont suivi les actes de saint Maur interpolés par Odon. Cela peut être vrai de plusieurs, entre autres de Bède dont le martyrologe est altéré, mais ne saurait s'appliquer à Wandelbert qui composa son ouvrage la 25ᵉ année du régne de Lothaire, 842 de Jésus-Christ; ni à Usuard plus ancien que Odon, et dont nous conservons les annales pures de toute erreur dans un très vieux manuscrit. Du reste, nous pouvons deviner pourquoi Odon, abbé de Glanfeuil, a altéré Fauste en cet endroit. Celui-ci avait peut être écrit dans la *Vie de saint Maur* que saint Benoît était mort la veille de la résurrection du Seigneur, c'est-à-dire le samedi, (car souvent nos pères appelaient le dimanche le jour de la résurrection du Seigneur); et Odon aura compris cela du samedi saint. Voici une autre probabilité : Nous lisons dans les anciens calendriers que le 22 mars était ordinairement appelé par les Latins premier Pâques, parce que c'était chez eux le premier jour où cette fète pouvait tomber. Or, Fauste aura peut-être dit que la mort de saint Benoît était arrivée la veille du premier Pâques, et par cette manière de parler aura induit Odon en erreur. Mais c'est assez de suppositions. Si saint Benoît était allé au ciel la veille de Pâques ou le samedi saint, saint Grégoire n'aurait point omis une circonstance aussi remarquable. J'ai presque oublié mon dessein d'être court; mais mon amour pour notre bienheureux père m'a entraîné et me sert d'excuse. Ainsi pour résumer cette thèse, nous disons que saint Benoît mourut le XII des calendes d'avril, le samedi avant le dimanche de la passion, l'an 543 de Notre Seigneur Jésus-Christ. Je passe à la diffusion de la règle bénédictine en Italie.

41. Que la règle de saint Benoît ait été très connue et très-répandue de son vivant même en Italie, c'est un point que personne n'a mis en doute avant Gallonio, défenseur de l'opinion de César Baronius. Ce Gallonio, pour soutenir la thèse que lui avait confiée Baronius et prouver que saint Grégoire avait appartenu à l'ordre de saint Equice, prétendit sans succès que la règle de saint Benoît n'avait point été connue de son vivant et qu'elle s'était répandue seulement sous Simplicius son troisième successeur. Quand même nous ferions cette concession à Gallonio, ce qu'il désire établir ne serait point établi, comme on le verra plus loin lorsque nous parlerons de saint Grégoire. Personne ne peut contester qu'un grand nombre de monastères n'aient été fondés par saint Benoît et n'aient reçu leur réglement de sa main; car outre les douze qu'il établit dans le désert du Sublac, ce fut encore lui, au témoignage de saint Grégoire (1), qui fit construire celui de Terracine. Quoi donc? Quand sur le point de mourir il donnait sa règle écrite de sa propre main à son disciple Maur qui partait pour la France, aurait-il refusé à ses concitoyens ce qu'il accordait si libéralement à des étrangers? Nous en avons encore une preuve dans une lettre de l'abbé de Fondi écrite peu de temps après la mort de saint Benoît à Simplicius, abbé du Mont-Cassin; un exemplaire de cette lettre fut conservé dans ce monastère, comme l'a démontré Luc Holstenius, homme très-instruit et naguère encore garde de la bibliothèque du Vatican; il ne sera pas inutile de reproduire cette lettre telle qu'elle fut éditée, d'après un manuscrit, par Angelo de Nuce, abbé du Mont-Cassin (2).

« A notre très-révérend Père Simplicius l'abbé du monastère de Fondi, soumission et obéissance.

» L'expérience a démontré que les goûts des différents recteurs ont introduit dans les monastères des manières de vivre différentes. C'est pourquoi tous les monastères de la Campanie, du Samnium, de l'Omberie, de l'Etrurie, de la Ligurie et des autres provinces d'Italie, ont résolu de conserver la règle de vie sûre et droite, établie par votre maître le bienheureux Benoît, très-saint et très-agréable à Dieu, afin qu'en vivant selon ses prescriptions, personne ne puisse errer en aucune façon. J'ai donc proposé de la suivre à cette Congrégation, qui m'a choisi naguère pour abbé quelque indigne que j'en sois. Désireux de l'observer scrupuleusement dans notre monastère, comme elle l'est parmi vous, nous avons résolu d'envoyer à votre sainteté deux religieux de la Congrégation, nos frères Hugues et Paul, afin qu'ils se forment au Mont-Cassin plus parfaitement à cette règle et à ses saintes observances; nous les recommandons très-respectueusement à votre paternité.

» Donné au monastère de la ville de Fondi; le VII des calendes d'avril. »

42. Gallonio se sentant atteint par cet argument, s'écria que les noms de Bernard et de Hugues, exprimés dans la lettre, étaient inconnus en Italie au temps de Simplicius. Or, la lettre ne mentionne point le nom de Bernard, et en cite un tout écourté dont le sens est douteux; mais le nom de Hugues suffit à lui seul pour donner à la lettre toute l'autorité désirable.

43. Outre sa règle, quelques-uns attribuent à saint Benoît certains opuscules, savoir un livre intitulé *De l'ordre de la vie*, et une lettre écrite à saint Remi, évêque de Reims. Haefténius qui a reproduit le premier à la fin de ses *Recherches monastiques*, a suffisamment

(1) *Dial*, l. II, c. XXII. — (2) Angélo de Nuce, *Chroniq. du Mont-Cassin*. l. III, c. XXIX.

prouve qu'il n'est point de lui. Nous allons dire quelques mots de la lettre. Un ancien auteur (1) que Hincmar croit être Fortunat, rapporte dans la *Vie de saint Remi*, évêque de Reims, qu'une jeune fille de Toulouse (Tolosa), tourmentée par le démon, fut conduite à Rome au tombeau du bienheureux Pierre, « où un serviteur de Dieu par le moyen du corps sacré de Pierre opérait beaucoup de prodiges, » et que là le démon déclara qu'il ne pourrait être chassé par un autre que par Remi. « Alors, » dit l'auteur, « les parents suivant les conseils du béni serviteur de Dieu et d'Alaric, roi des Goths, se rendirent avec leur « enfant malade près de l'évêque saint Remi. » Hincmar avait lu ce passage, lorsque dans la vie du même saint évêque, interpolée par lui, il en fit l'application à saint Benoît, trompé qu'il était, non par le testament mal compris de saint Remi, mais par ce témoignage lui-même. Car il changea en un nom propre d'homme, le mot « béni » (*benedicti*) employé ici adjectivement, comme il arrive bien des fois (2). Quand même nous renoncerions à cet argument, nous nions que le passage cité puisse s'appliquer à saint Benoît. Car le serviteur de Dieu qui, d'après le vieil auteur, « demeurait à Rome, près du tombeau du bienheureux Pierre, » vivait au temps d'Alaric le jeune, mort en l'an 507 de Jésus-Christ, régnait sur les Goths à Toulouse ; or, en cette même année 507, Benoît tout jeune encore était retiré dans sa caverne de Sublac, et on ne lit nulle part qu'il en soit sorti pour venir à Rome. En outre Baronius ne prouve point que dans cette lettre saint Remi soit appelé « frère » par saint Benoît, abbé. Je crains que cette preuve ne soit point assez forte, car Friard le Reclus, dans saint Grégoire évêque de Tours(3), appelle du nom de « frère » Félix, évêque de Nantes. Ce que nous avons dit démontre complétement que cette lettre est supposée. Nous n'avons donc point à nous inquieter de celle que les moines de saint Remi de Reims envoyèrent à leurs frères du Mont-Cassin, comme étant l'œuvre de saint Benoît (4). Sa fausseté se reconnaît, en ce que ces moines disent qu'ils envoient à ceux du Mont-Cassin une lettre de saint Benoît à saint Remi, exacte pour le sens, mais reproduite en d'autres termes, laquelle avait été jusqu'alors inconnue à ces derniers. En effet, s'ils avaient véritablement un exemplaire de cette lettre, pourquoi changeaient-ils les mots employés par l'auteur ? S'ils ne l'avaient pas, qui leur en a découvert le sens et non les paroles ? Comment encore aucun souvenir de cette lettre n'était-il resté chez les moines du Mont-Cassin ? C'est trop s'arrêter à des détails de mots ; mais les opinions préconçues ne sortent pas facilement des esprits prévenus.

## CHAPITRE III

*Les Congrégations de religieuses reçoivent par les soins de sainte Scholastique, la règle de saint Benoît.*

44. Une véritable armée marche sous la conduite de saint Benoît, et sainte Scholastique, qui avait, à l'école de son frère, appris à commander et à gouverner, préside des chœurs de vierges. Jean Bollandus(5) dans un commentaire qui précède la *Vie de sainte Scholastique*, se pose deux questions à ce sujet. La première, si elle fut religieuse cloîtrée, soumise à des règles monastiques ; ou bien une femme pieuse, portant un costume modeste, mais ordinaire, et pratiquant la vie religieuse, d'après des règles toutes communes. Dans la seconde, il se demande si elle a habité près du Mont-Cassin ; or, il répond négativement à celle-ci, et avoue qu'une pieuse persuasion seule le pousse à donner une réponse affirmative à la première. Pour moi je regarde ces deux points comme tout à fait certains.

45. Des vierges consacrées à Dieu obéirent à saint Benoît, et reçurent des règles de lui, comme le prouve, d'une manière claire et convaincante, les chapitres XIX et XXIII de la *Vie* du saint. Or, sainte Scholastique a appartenu à cette Congrégation de Vierges, car dans ses *Dialogues* (6), saint Grégoire l'appelle *sanctimonialem* (religieuse consacrée à Dieu), ou, d'après la plupart des manuscrits *sanctœmonialem* (même sens), et lui suppose une cellule (*cellam*). Nous ne devons point nous en rapporter, pour le sens de ces mots, à des auteurs étrangers ou profanes, mais à saint Grégoire lui-même qui, dans tous les livres de ses *Dialogues*, ne les emploie que pour les monastères et ceux qui les habitent. Il appelle consacrées à Dieu (*sanctimoniales*) (7) des vierges qui vivent dans un monastère. Il rapporte (8) qu'une personne nommée Grégoria, craignant d'être mariée, s'enfuit dans une église « demandant à professer la vie religieuse, et qu'elle fût admise à l'état qu'elle demandait. » L'état ou mode de vie des religieuses avait donc quelque chose de particulier qui s'écartait des usages ordinaires. Si quelqu'un n'est pas encore convaincu, qu'il écoute encore saint Grégoire(9) : « Une personne nommée Redempta, dit-il, qui avait embrassé l'état religieux, etc. » Or je ne vois pas pourquoi il s'exprimait de la sorte, si la règle de vie de certaines religieuses, c'est-à-dire de celles qui sont consacrées à Dieu, n'avait rien que d'ordinaire (10). Je ne parle point des chapitres où saint Grégoire appelle encore religieuses (*sanctimoniales*) des vierges

(1) **Fortunat.** *Dans Surius*, 1 octob. — (2) Au commencement de la même vie à sa mère bénite Célinie *matri Suæ benedictæ Celinæ*. — (3) Greg., de Tours, *vie des Pères*, c. X. — (4) Elle se trouve dans les *Comment.* d'Haeftenus, *Vie de S. Benoît*, c. X. — (5) Bolland. t. II, 10 février. — (6) S. Greg. *Dialog.* l. II, c. XXXIII et XXXIV. — (7) *Ibid.*, l. I, c. IV. — (8) *Ibid.*, l. III, c. XIV. — (9) *Ibid.*, l. IV, c. XV. — (10) L. III, c. XXI et XXIII ; l. IV, c. XIII.

consacrées à Dieu dans un monastère ; pour les femmes pieuses, il les appelle bien religieuses simplement (*Religiosas*) (1), mais je n'ai lu nulle part qu'il leur donne le nom de religieuses consacrées à Dieu (*sanctimoniales*).

46. Le nom de cellule (*Cellæ vocabulum*) n'a pas dans saint Grégoire une signification déterminée, et il est toujours employé pour indiquer un monastère ou la chambre particulière d'un moine. Il est employé dans le sens de monastère (2) où Equice ordonne de chasser le moine Basile du couvent (*de Cella*), où nous lisons le jardin du couvent (*hortum cellæ*) (3), les habitations du couvent (*habitacula Cellæ*) (4), les portes du couvent (*fores cellæ*) (5). Il a le sens de chambre particulière d'un moine (*cellam*) où il est question de l'ermite Martius (6) et de celle du moine Benoît (7) Ainsi quand nous lisons dans saint Grégoire que la sainte religieuse Scholastique se retira dans sa cellule particulière, il ne faut point douter qu'elle ne fût une religieuse proprement dite. C'est pourquoi saint Berlaire, abbé du Mont-Cassin, qui reçut la couronne du martyre en 984, s'exprime ainsi dans la *Vie de saint Benoît*, par Ange de Nuce (8) : « Nous nous rendîmes au lieu où la vierge du Seigneur, sainte Scholastique, habitait pendant sa vie, et servait Dieu avec d'autres religieuses et vierges très-saintes qu'elle avait formées, etc. » Nous voyons que sainte Scholastique est appelée ici religieuse et supérieure de religieuses. La même chose est attestée dans une ancienne poésie en l'honneur de la même sainte et faussement attribuée à Paul Diacre. Quoique nous devions la reproduire plus loin dans son entier, nous en détachons par avance un dystique dont voici la traduction : « Comme un guide actif, vous dirigiez de nobles vierges et leur communiquiez l'éclat de vos triomphes. »

47. La même poésie nous apprend (ce qui est le sujet d'une autre controverse) que sainte Scholastique habitait près du monastère du Mont-Cassin, car le poëte s'exprime ainsi : « Votre demeure virginale (9) s'appuie sur la demeure de votre frère, et en reçoit une fermeté que rien ne peut ébranler. » Saint Grégoire l'affirme d'une manière si évidente qu'il est bien étonnant qu'on ose encore le nier. Car il dit qu'un jour Scholastique, quittant son frère, retourna à sa propre cellule, et que la sainte étant morte trois jours après, son frère commanda aux moines de rapporter son corps sur leurs bras au Mont-Cassin et l'y ensevelit. Ce qui prouve évidemment qu'elle habitait toujours près du monastère (10).

48. Puisqu'il en est ainsi, nous n'hésitons pas à proclamer sainte Scholastique fondatrice, maîtresse et porte-étendard des religieuses bénédictines, quoiqu'il ne soit pas tout à fait certain si elle a eu de suite plusieurs compagnes associées à son institut. Pour moi, je pense que la règle de saint Benoît ne fut point reçue en France chez des religieuses avant que Donat, évêque de Besançon, ne l'appropria, à la prière de sa mère Flavia, vers l'an 620, à des couvents de femmes. Il s'exprime ainsi dans son prologue (11) : « Vous me demandiez souvent d'étudier la règle de saint Césaire, évêque d'Arles, destinée plus spécialement aux vierges de Jésus-Christ et celles des bienheureux abbés Benoît et Colomban, afin d'y recueillir, comme autant de fleurs, et de réunir en un seul tout ce qui convient davantage aux femmes, et de vous le donner comme règle de vie, parce que celles de ces Pères, faites pour des hommes et non pour des femmes, ne sauraient nullement vous convenir. » Plus tard la règle de saint Benoît prévalût tellement que le concile tenu en 742, à Leptines ou Leptis, dans la province de Cambrai, statue dans son dernier canon d'une manière générale : « Que les moines et les servantes du Seigneur qui sont dans les monastères aient soin de régler et de gouverner leurs maisons et leurs hospices selon la règle de saint Benoît, et qu'ils s'efforcent chacun de vivre selon les prescriptions de ce bienheureux Père. » Ce décret n'a point été porté pour faire recevoir la règle une première fois, mais pour la faire observer d'une manière plus exacte. Avant de quitter l'Italie pour passer en France, nous allons parler de la Sicile, où l'on pense que fut d'abord introduite la règle de saint Benoît.

## CHAPITRE IV

### *Saint Placide apporte en Sicile la règle de saint Benoît.*

49. Nous touchons à une question difficile, celle de l'arrivée en Sicile et du martyre de saint Placide, le premier moine bénédictin qui en eut remporté la couronne. Cette question est comme hérissée d'épines, pleine d'incertitudes et embarrassée de difficultés inextricables que le manque d'auteurs dignes de foi nous empêche d'éclaircir. Au douzième siècle, Pierre Diacre, moine du Mont-Cassin, écrivain assez recommandable, mais trop peu exact, interpola ou même supposa une histoire de saint Placide et de ses compagnons, qui aurait été écrite par Gordien, l'un d'entre eux. Car il ne fait point mention de celui-ci parmi les écrivains du Mont-Cassin dans le livre qu'il composa sur ce sujet, quoiqu'il y place Faustus pour un travail du même genre sur la vie de saint Maur, abbé. Nous tâcherons, sinon d'expurger complétement son ouvrage, au moins d'en faire disparaître les erreurs principales. Il faut chercher mainte-

(1) L. II, c. XII. — (2) L. I, c. IV. — (3) L. II, c. VIII. — (4) C. IX. — (5) C. XXI. — (6) L. III, c. XVI. — (7) C. XVIII. — (8) C. XXXIII. — (9) Le mot du texte *Virginal* signifie Parthenon ou un monastère, destiné à des vierges. — (10) S. Greg. *Dial.*, l. II, c. XXXIV. — (11) Il se trouve dans le code des règles.

nant à quelle époque saint Placide arriva en Sicile et où il subit son martyre.

50. Léon Marsicanus (1) raconte ainsi le départ de saint Placide en Sicile : «C'est alors que saint Benoît, l'homme du Seigneur, envoya le bienheureux Placide, son disciple, en Sicile, où le père de Placide, le praticien Tertulle avait donné au même saint dix-huit villages de son patrimoine.» Je n'ai pas rencontré d'auteur plus ancien que Léon, qui parle de ce départ du B. Placide. Le premier qui fasse mention de son martyre, est Usuard, dans son martyrologe : « Le III des nones d'octobre, en Sicile, naissance au ciel des saints martyrs Placide, Eutychius, et de trente autres.» Saint Grégoire le Grand garde un silence complet sur ces deux points, dans ses livres des *Dialogues*, où il avait surtout l'intention de raconter les choses qui s'étaient passées en Italie. Dans les actes que nous avons de saint Placide (2), son voyage en Sicile est fixé à l'année du Seigneur 536. Je préférerais l'année 534, avant la guerre des Goths, car Sabinus, évêque de Canusium, que Placide vit alors, se trouvait en 536 à Constantinople, comme nous le dirons quand le temps sera venu.

51. La difficulté n'est pas moins grande pour trouver l'année de son martyre, que les mêmes actes placent à tort en l'année 541 de Notre Seigneur, en la 13e du règne de Justinien. Car la 13me année du règne de Justinien répond à l'an 534 de Jésus-Christ, comme Baronius l'a indiqué dans ses notes au *Martyrologe*. C'est une erreur impardonnable d'attribuer, avec ces actes, la mort de nos martyrs à Mamucha et aux Sarrazins dont une flotte serait venue d'Espagne en Sicile, car ce n'est que cent soixante-dix ans plus tard que les Sarrazins s'emparèrent de l'Espagne. Il n'est pas facile de découvrir quels furent les auteurs de ce forfait, si l'on s'en tient à l'époque fixée par Pierre Diacre. Procope, qui raconte ce qui s'est passé vers ce temps en Italie et en Sicile, pendant la cinquième, la sixième et la septième année de la guerre des Goths, ne parle point de cette invasion. Si nous nous éloignons un peu des années dont je viens de parler, nous remarquons plusieurs invasions où la Sicile fut ravagée. Or, à laquelle de ces expéditions faut-il rapporter le massacre des saints martyrs, nous laissons le soin de le dire à ceux qui en sont capables.

52. Procope s'exprime ainsi (3) : « Totila, appelé par d'autres Baduila, ayant laissé un corps de troupes autour de Rhegium assiégé par ses soldats, fit passer son armée en Sicile, et attaqua Messine ; Domentiolus, gouverneur de la ville se défendit, et dès lors les Goths, quoique personne ne leur opposa plus de résistance, ravagèrent presque toute la Sicile ; on dit qu'il revint ensuite en Italie.» Ce récit concorde en plusieurs points avec les actes de saint Placide, surtout en ce que les deux auteurs disent que les pirates firent voile vers Rhegium, qui s'était rendu aux Goths peu de temps auparavant. Il y a pourtant cette différence entre les deux écrits, que, dans l'un, Totila aborde heureusement en Italie, et d'après l'autre, Manuca aurait péri avec les siens dans un naufrage.

53. Il y a aussi des raisons de croire que la mort de saint Placide peut être attribuée aux Esclavons, peuples féroces, qui, d'après Procope (4), ont ravagé l'Istrie, la Thrace, l'Illyrie et la Dalmatie, et qui, conduits sans doute par Totila, n'ont pas dû épargner la Sicile. Car Procope, parlant de la cruauté de ces peuples : « Ils n'avaient, dit-il, aucun égard pour l'âge, ils mettaient à mort tous ceux qu'ils rencontraient, sans se servir de l'épée, d'un javelot ou d'une autre arme de ce genre, mais ils fichaient en terre des pieux très-aigus, y plaçaient par la force leurs malheureuses victimes, et transperçaient ainsi leur corps et déchiraient leurs entrailles par le plus affreux des supplices. Les Esclavons usaient encore d'un autre genre de torture. Ils enfonçaient en terre de fortes tiges de chêne, y attachaient leurs captifs par les pieds et les mains, et les faisaient mourir en leur frappant sur la tête avec des bâtons, comme on frappe sur des chiens, des serpents ou d'autres animaux de ce genre. Ils les enfermaient encore dans des espaces étroits avec des bœufs ou d'autres animaux domestiques, y mettaient le feu et les brûlaient cruellement. » Saint Placide et ses compagnons souffrirent, d'après leurs actes, une partie de ces tourments. Parlant de la religion des Esclavons, dans l'histoire de la onzième année de la guerre des Goths, Procope s'exprime ainsi : « Ils ont, pour loi religieuse, de reconnaître un seul Dieu, maître de la foudre et seigneur unique de toutes choses, auquel ils immolent des bœufs et d'autres victimes. Ils honorent encore les forêts, les nymphes, et d'autres démons ; et ils font des sacrifices pendant lesquels ils rendent des oracles.» Saint Grégoire le Grand (5) ordonne de réciter des litanies deux fois la semaine, à cause des incursions des barbares en Sicile : mais le pontificat de saint Grégoire nous paraît trop éloigné du temps de saint Placide, pour qu'il veuille parler de celles où ce saint fut martyrisé.

54. L'appendice à la *Chronique* du comte Marcellin et la *Chronique* d'Hermann Contract rapportent que le comte Bucelin ravagea pendant quelques années l'Italie et la Sicile, et défit souvent l'armée romaine, mais que ses propres troupes, affaiblies par le flux de sang, furent vaincues dans un combat et mises en déroute par Narsès, et que lui-même fut tué à leur tête. Les *Annales de Saint Bertin* placent le même fait au commence-

(1) *Chronique du Mont Cassin*, l. I. — (2) C. xx. — (3) *Guerres des Goths*, l. III, 15e année (an 549 de J. C.) — (4) *Ibid.* — (5) Duchesne *Hist. de France*, t. III, p. 233.

ment du règne de Justinien. Voilà à peu près ce que nous disent les auteurs dignes de foi, des invasions dont la Sicile eût à souffrir, vers le temps de saint Placide : Je l'indique, non point pour enlever toute confiance aux actes de ce saint, mais pour prouver que j'ai fait mes efforts afin de découvrir la vérité au milieu des ténèbres qui l'environnent.

## CHAPITRE V

*Saint Maur est envoyé en Gaule et il y introduit l'institut de saint Benoît.*

55. Si la *Vie de saint Maur*, écrite par Fauste son compagnon, nous était parvenue exempte de toute altération, nous n'aurions point à nous arrêter sur ce qui le concerne. Mais Odon, abbé de Glanfeuil, qui vivait au neuvième siècle, ayant trouvé ces actes déjà altérés, comme il l'atteste dans la lettre qu'il a mise à leur tête, et les ayant entachés, de nouvelles erreurs, nous avons à discuter plusieurs questions qui arrêteront le lecteur. Ainsi, par qui saint Benoît fut-il invité à envoyer saint Maur en Gaule, et en quelle année l'y envoya-t-il? Quels progrès fit-il faire à la règle de saint Benoît dans ce royaume, et en quelle année mourut-il ?

56. Tous les auteurs s'accordent à dire que les disciples de saint Benoît furent invités à venir en Gaule, par un certain évêque du Mans, mais Odon s'est trompé en nous donnant comme l'auteur de cette mesure Bertchramne, ou, selon d'autres, Bertigranne, qui gouverna l'église du Mans plus tard que ne l'indique l'histoire de saint Maur, c'est-à-dire depuis la onzième année du règne de Childebert II, l'an 586 de Jésus-Christ, jusqu'à l'année 620. Il faut donc en chercher un autre, et comme personne de ce nom n'a gouverné cette église avant lui, nous préférons au Bertchramne de la *Vie de saint Maur*, Innocent ou Innocentius, à l'influence duquel est due cette affaire.

57. Avant de fournir la preuve de mon assertion, il est bon d'établir l'ordre de succession des évêques du Mans pendant le sixième siècle Le premier fut Principe, qui souscrivit au concile d'Orléans en 531, et qui, deux ans après, avait Innocentius pour successeur. Innocentius assista au deuxième concile d'Orléans en 533, au quatrième concile tenu en la même ville, en 541, et mourut vraisemblablement vers la même époque. Après sa mort, son siége fut longtemps vacant, et enfin en 560, on lui donna pour successeur Dumnole. Saint Grégoire de Tours qui le rapporte (1), n'a point été interpolé. A Dumnole, en 581, de Jésus-Christ, la sixième année du règne de Childebert le Jeune, succéda Badegisile, qui fut remplacé en 586, par Berthcramne, dont nous avons parlé plus haut.

58. Ce qui nous porte à attribuer la venue de saint Maur en Gaule, à l'appel d'Innocent, c'est d'abord l'époque où vécut ce dernier, laquelle répond aux dernières années de saint Benoît et au règne du roi Théodebert : c'est ensuite la bienveillance et la libéralité que montra envers les établissements monastiques le même Innocent, qui appela, et reçut dans son diocèse, en les traitant de la manière la plus généreuse, tous les meilleurs moines qu'il pût connaître. J'en ai pour témoins, Carilefe, Avite, Almire, Léonard de Vendreuve, et d'autres encore de la plus haute sainteté auxquels il donna des terres, des maisons et ce qui leur était nécessaire. C'est à ce point que Gauzlin, qui fut évêque de cette ville sous Pepin, « en prenant possession de son siége, trouva dans son diocèse trente-six monastères, où des moines, fidèles à leur règle, vivaient dans la régularité et la sainteté. Mais quand il mourut, on rougit de le dire, il en restait à peine quelques-uns, parce qu'il s'était toujours efforcé de les en chasser, et il avait donné leurs maisons comme des bénéfices, à des laïques et à des hommes du siècle (2). »

59. Voici comment les choses ont dû se passer. Peu de temps après le quatrième concile d'Orléans tenu en 541, Innocent envoya son archidiacre Flodeger et son grand vicaire Harderard à saint Benoît, pour lui demander sa règle et des moines formés à ses prescriptions. Flodegar et Harderard arrêtés par les difficultés de la guerre des Goths, arrivèrent avec bien des retards au Mont-Cassin, et, après avoir obtenu de saint Benoît d'emmener saint Maur avec quatre compagnons, ils rentraient en France, lorsqu'ils apprirent la mort d'Innocent. Peut-être y avait-il en place du défunt, je ne sais quel intrus peu soucieux des desseins de son prédécesseur, ou bien, celui-ci n'étant point remplacé sur son siége, ses projets allaient être abandonnés, quand Florus, homme distingué, suivant l'avis d'Harderard, son cousin, fit bâtir à saint Maur le monastère de Glanfeuil dans la province d'Andegave (d'Anjou). Il est certain que Innocent était mort avant la réunion du cinquième concile d'Orléans, en 549, car ni ce concile ni le premier et le second de Paris, en 551 et en 557, ne portent sa souscription ou celle d'un autre évêque du Mans ; ce qui donne lieu de croire que le siége du Mans, pendant le même temps, ne fut point occupé ou fut privé d'un pasteur légitime. Dans les actes de saint Dumnole, écrits au septième siècle par un auteur très-ancien, à la prière de l'évêque Haduin, se trouve clairement exprimée la longue vacance du siége du Mans : « Dumnole, ayant laissé sa patrie, ses parents et tout ce qu'il possédait, partit à Rome, pour visiter le tombeau des saints apôtres, et y offrir ses prières ; il y satisfit sa dévotion, et puis, guidé par Dieu, il parcouru

(1) *Histoire*, l. VI, c. IX. — (2) *Actes manuscrits des Evêques du Mans.*

beaucoup de pays, et arriva chez les Cénomans qu'il trouva plongés dans la tristesse, à cause de la mort de leur évêque. Car depuis longtemps déjà, le bienheureux Innocent était allé vers le Seigneur chercher la récompense de ses travaux, et personne n'avait été élu à sa place (1). » Ce passage n'est point contredit par celui où Grégoire de Tours, dit qu'après la mort d'Innocent *migrante Innocentio*, Dumnole fut choisi comme évêque a sa place (2). Car ce mot *migrante* a le sens vague de l'infinitif des Grecs, et il indique seulement que Dumnole succéda à Innocent, sans dire si le siége du Mans avait vaqué plus ou moins longtemps.

60. Saint Maur avait passé en Gaule quarante ans et quelques mois quand, le XVIII des calendes de février, son âme s'envola vers la céleste patrie. Peu de temps après la mort du saint religieux, l'abbé Bertulfe fit placer dans son tombeau les reliques de saint Etienne, premier martyr, enfermées dans un reliquaire en bois, avec cette inscription : « Ici repose le corps du bienheureux Maur, moine et diacre; qui vint en Gaule au temps du roi Theodebert, et mourut le XVIII des calendes de février. » Cette inscription fut découverte par Gauzlin, abbé de Glanfeuil, lorsqu'il retira de son tombeau le corps de saint Maur, en 845, et Odon, successeur de Gauzlin, en donna le texte dans l'*Histoire de la Translation des Reliques de saint Maur*, dont nous parlerons, s'il plaît à Dieu, au neuvième siècle. Je crois à l'authenticité de cette inscription, et il ne serait pas juste, dans une chose si peu importante, d'accuser de mensonge Odon, qui affirme avoir entendu lui-même le récit de la translation des témoins qui y avaient assisté. Bertulfe « avait placé dans un reliquaire de bois » l'inscription et les reliques « près du tombeau du bienheureux saint Maur, par respect pour lui, lorsque régnait le roi Clotaire II (3), » qui, à la mort de son père Chilpéric, en 584, lui avait succédé sur le trône. Au mois de janvier suivant, qui, selon le comput gaulois, appartenait à la fin de la même année, saint Maur cessa de vivre; ou bien si ce fut au mois de janvier précédent, les reliques dont nous avons parlé plus haut n'en furent pas moins placées dans son tombeau peu de temps après sa mort.

61. Environ deux ans avant sa mort, saint Maur se vit précédé au ciel par cent seize moines. Tant de morts en si peu de temps dans un même monastère font croire sans peine que quelque peste sévit à cette époque : Nous pensons que c'est la même dont Grégoire de Tours, à la septième année de Childebert II, 582, de Jésus-Christ, parle en ces termes : « Un grand fléau cette année-là, s'abattit sur le peuple. Il y avait beaucoup de maladies, de fièvres violentes avec pustules et vessies (variole) qui firent périr une grande quantité de peuple. » C'est sans doute de la même peste que moururent les disciples de saint Maur, ainsi que soixante-dix-huit moines de saint Evroult, abbé d'Ouche, comme nous le verrons plus loin dans la vie de ce saint. Ce qui nous porte à le croire, c'est le voisinage des lieux et la proximité de l'époque indiquée en ces termes, par les actes d'Evroult : « Vingt-deux ans après leur rentrée dans la solitude, leur monastère fut infesté par une peste désastreuse, amenée par l'ennemi du genre humain et qui les faisait mourir subitement (4). » Et « pendant que sévit cette mortalité, on perdit soixante dix-huit moines et un grand nombre de serviteurs (5). » Je cite ces textes afin de démontrer que le temps de la mort de saint Maur doit être placé vers l'année 584.

62. Entre autres documents sur l'époque de cette mort, nous avons encore une très-ancienne inscription placée autrefois sur le fronton au-dessus de la grand'porte de l'Eglise de Castres (6). La *Chronique des Evêques d'Alby et des Abbés de Castres* reproduit ainsi cette inscription : « Dix-huit lustres apres la mort de saint Maur, Faustin dédia à saint Benoît ce temple construit tout entier à ses frais : ami de la religion, il revêtit l'austère habit des moines, se dévoua tout entier à ce monastère, en devint abbé, et se distingua par la piété la plus éclatante. » On ne saurait douter de l'authenticité de cette inscription. Pierre Borel la cite dans son *Histoire de Castres* (7), et affirme qu'elle se lisait au-dessus de la porte principale de l'Eglise jusqu'en 1317, où un nouveau portail fut construit. De plus, la *Chronique* ci-dessus parle ainsi de la construction du monastère de Castres : « L'an 647 de N.-S. J.-C., Robert, Anselme et Daniel, tous trois distingués par leur noblesse et leur piété, quittèrent la milice du siècle, et venant dans le pays d'Albi, ils s'y établirent pour servir Dieu sous la règle de saint Benoît; c'est de là que ce lieu reçut le nom de Castres. Ils y construisirent, de leurs propres mains, trois cellules avec le bois de la forêt, de la terre et des feuilles : ils s'appliquaient à l'oraison, au jeûne, aux veilles et au travail des mains. Le bruit d'une si grande piété se répandit dans tout le pays d'alentour, beaucoup de monde allait vers eux, et les cellules se multiplièrent jusqu'au nombre de vingt-neuf. Alors vint les rejoindre Faustin, soldat courageux et très-riche, dont Dieu avait touché le cœur; il se fit moine, construisit à grands frais l'église de Saint-Benoît, et, par la mort de Robert, devint le second abbé du monastère. » Plus bas, au *Catalogue des Abbés*, on lit : « En l'an 673, Richard était évêque et Faustin abbé. » Or, de ce nombre 673, retranchons dix-huit lustres, c'est-à-dire 90 ans, et nous aurons l'année de la mort de saint Maur. Nous ver-

(1) *Vie de S. Dumnole* dans Surius, 26 mai. — (2) L. VI, c. IX. — (3) Odon. *Hist. de la translation de S. Maur*, Bollandistes 15 janvier. — (4) N. 17. — (5) N. 19. — (6) *Spicilegium des anciens Ecrivains*, t. VII, p. 338. — (7) *Histoire de Castres*, (en français) l. II, t. I.

rons alors que c'est bien l'an 584 comme je l'avais déjà établi.

63. Il en est qui n'adoptent point ce sentiment à cause du silence de Grégoire de Tours ; comme ils voient qu'il ne fait point mention de saint Maur ni dans son livre de la *Gloire des confesseurs* ni dans celui des *Vies des saints*, ils en concluent qu'il faut différer la mort de notre saint jusqu'après celle de Grégoire de Tours ; c'est-à-dire jusqu'à l'an 595 de Jésus-Christ. Mais il est bien évident que celui-ci, malgré sa bonne volonté, n'a pas pu tout écrire, et que ses écrits ne sont pas tous arrivés jusqu'à nous. Peut-être que dans son livre *de Cursibus ecclesiasticis*, qui périt avec son *Commentaire sur le Psautier*, avait-il fait mention du *Cours*, où, comme on l'appelle, de l'office divin établi par saint Benoît, et introduit en Gaule par les soins de saint Maur. On nous objectait naguère le profond silence gardé par le vénérable Bède sur la règle de saint Benoît. Et voici que dans l'histoire très-détaillée de son monastère éditée récemment par Jacques Waré (1), il parle souvent de cette même règle. Si Grégoire de Tours n'a rien dit de saint Maur, il est facile de s'expliquer son silence. Car dans les livres de la *Gloire des confesseurs* et des *Vies des saints*, il s'occupe rarement de ceux qui sont étrangers à la Gaule ; il ne nomme ni Samson, ni Magloire, tous deux évêques de Dole ses voisins, ni Gildas, abbé de Ruis, surnommé le Sage, ni d'autres hommes très-illustres et très-saints, venus de l'île des Bretons dans l'Armorique dépendant de Tours, sa métropole. Il y a plus; des saints du pays, distingués par leur sainteté, au temps même de saint Grégoire de Tours, et vivant à peu de distance de la ville de Tours, n'ont point trouvé place dans ses livres. Pourquoi, je vous le demande, ne nous est-il rien dit de Maximin, abbé de Micy, de saint Lifard, abbé de Meun, de saint Carilefe, abbé dans le Perche, et de saint Léonard, abbé de Vandreuve ? Pourquoi le même silence sur Almire, Boamire, Constantinien et d'autres saints honorés d'un culte solennel dans le pays d'Orléans et dans celui du Mans ? C'est parce qu'un écrivain ne peut suffire à parler de tous ; pendant que saint Grégoire s'occupait des miracles de saint Julien, dans l'Auvergne sa patrie, et de ceux du bienheureux saint Martin à Tours, ceux des autres saints attiraient beaucoup moins sa pensée et son attention.

64. Dans la *Vie de saint Maïeul*, abbé de Cluny, saint Odilon rapporte en ces termes les progrès que saint Maur fit faire en Gaule à la règle de saint Benoît : « Après la mort de notre vénérable Père, son ordre commença avec le temps à se répandre en Gaule, grâce aux efforts de saint Maur, son disciple. Dans les années qui suivirent, le même saint et ceux qu'il avait formés à la sainteté firent parvenir cette religion à un état très-florissant. » « Ce n'est point sans raison, dit aussi le bienheureux Odon, premier abbé de Cluny, que nous pensons que saint Benoît a, de son vivant, envoyé dans ce pays son disciple préféré, le bienheureux Maur, et lui a ordonné de s'y rendre. Car telle était l'étendue de sa charité qu'elle embrassait l'univers, et par un dessein mystérieux, il députa plus spécialement notre saint à nos contrées (2). » Néanmoins, il n'y a pas de vestiges évidents et clairs de la propagation de la règle bénédictine dans les Gaules au sixième siècle. Mais cela n'a rien d'étonnant, et nous ne saurions nous plaindre de la lenteur de cette diffusion ; car elle ne s'est point faite au moyen de colonies se répandant çà et là comme autant d'essaims, ni par de nouvelles constructions de monastères, mais par l'acceptation tacite de la règle et son observation dans les communautés ; on la suivit d'abord tout en gardant les anciennes coutumes, et comme l'estime et l'autorité qu'on lui accordait grandissaient toujours, on s'en tint bientôt à elle seule. Le second concile de Tours, tenu en 567, dans les canons seize et dix-sept, prescrit aux moines certaines règles pour les jeûnes et la psalmodie ; or, comme elles sont différentes des nôtres, c'est une preuve suffisante que le nouvel ordre introduit par saint Maur n'était pas encore beaucoup répandu.

65. Mais plus tard la règle bénédictine acquit promptement tant de réputation, et brilla tellement au-dessus des autres que les couvents des Pères qui avaient établi une règle de vie sainte et pieuse, virent leurs propres moines préférer celle de saint Benoît ; car ainsi pensèrent avec raison que ce saint avait été prédestiné par Dieu, comme un autre Moyse, pour promulguer les lois de la vie monastique (3). » Sous le règne de Charlemagne, la république religieuse fondée par saint Maur, avait jeté de si profondes racines, qu'on se demandait « s'il pouvait y avoir des moines, en dehors de ceux qui observaient la règle de saint Benoît, et s'il y en avait eu en Gaule avant que celle-ci n'y fût apportée ; » c'est ce qu'on lit au *Capitulaire* des questions adressées aux évêques et aux abbés : « Il faut rechercher, dit Charlemagne (4), sous quelle règle ont vécu les moines de la Gaule avant l'introduction de celle de saint Benoît, car nous lisons quelque part que saint Martin a été moine et qu'il eut des moines sous sa conduite, et pourtant il a vécu longtemps avant saint Benoît. » Tels étaient alors l'oubli et la désuétude où étaient tombées les règles et toutes les institutions monastiques. Aussi, il n'était question que de la règle de saint Benoît dans les conciles d'Autun en 670, de Leptines (Leptis) en 743, de Soissons en 744, de Ver en 755, de Francfort en 794, à celui de Mayence, au deuxième de Châlon-sur-

(1) Voyez plus bas n. 88. — (2) *Panégyrique de S. Benoît.* — (3) Odon, *Panégyrique de S. Benoît.* — (4) *Capitulaires* : *Concile des Gaules*, quest. XII et seq., t. II, p. 261.

Saône, au deuxième de Reims et au troisième de Tours en 813, et enfin à celui de Aix-la-Chapelle en 817 ; il n'y avait alors que deux espèces de monastères dans les Gaules, ceux des moines et ceux des chanoines, non-seulement pour les hommes, comme le prouvent les conciles cités plus haut, mais encore pour les Vierges consacrées à Dieu. Voici comme s'exprime le concile de Mayence en son canon treizième. « Nous pensons, disent les Pères, que les abbesses et leurs religieuses mènent une vie tout à fait pieuse et sainte. Il faut que celles qui ont embrassé la règle de saint Benoît, vivent selon cette règle ; pour les autres, qu'elles aient soin d'observer les canons. » Nous lisons encore au cinquante-troisième canon du deuxième concile de Châlon-sur-Saône : « Il a plu à cette sainte assemblée d'adresser quelques légers avertissements aux religieuses, appelées chanoinesses ; celles qui vivent selon les prescriptions monastiques, ont tout l'ensemble de leur vie tracé dans la règle qu'elles professent. » C'est-à-dire dans la règle de saint Benoît, que les conciles et les *Capitulaires* cités plus haut ont coutume d'appeler κατ'ἐξοχὴν la règle, la sainte règle.

66. Ce que nous avons dit plus haut au sujet de Charlemagne prouve clairement que, bien avant son arrivée au trône, la règle de saint Benoît était reçue partout, et le canon vingt-cinquième du troisième concile de Tours, tenu en 813, l'atteste avec plus d'évidence encore : « Les monastères de moines suivaient fidèlement autrefois la règle de saint Benoît, mais, depuis, un certain relâchement s'est introduit ; ils l'observent avec mollesse et lâcheté, ou même la négligent totalement ; il est donc bon qu'ils reviennent à leur ancienne ferveur. » Nous avons déjà remarqué plus haut que Donat, évêque de Besançon, avait été prié par des religieuses d'approprier à leur sexe la règle de saint Benoît, ce qui résultait évidemment du bon exemple donné par les hommes ; aussi, dès le temps de saint Donat, c'est-à-dire au commencement du septième siècle, cette règle était pratiquée dans les couvents d'hommes. A la même époque, en 629, saint Didier, devenu évêque de Cahors, reçut dans son diocèse les disciples de saint Benoît. « En ce temps, dit le grave auteur de sa *Vie* (1), la profession monastique, les congrégations religieuses et les règles cénobitiques étaient totalement inconnues à Cahors. Les moines de saint Colomban et ceux de saint Benoît étaient également éloignés. Saint Didier fit venir ces derniers à Cahors, et depuis cette époque leur Ordre ne cessa de faire des progrès. C'est alors que le monastère de Marsillac fut commencé par Ansebert et Leutade, hommes vénérables ; il s'en éleva un dans la ville épiscopale, et d'autres encore furent construits plus tard. » Une preuve éclatante des progrès de la règle bénédictine nous est donnée au chapitre quatre de la *Vie de sainte Salaberge* (2), par son auteur presque contemporain : « Saint Eustase, de bienheureuse mémoire, avait eu pour successeur dans le gouvernement des moines Wilbert, homme très-digne d'estime et très-avancé dans la sainteté.... Dans le même temps, des multitudes de moines et des essaims de vierges consacrées à Dieu étaient répandus dans les provinces de la Gaule, dans les campagnes, dans les fermes, dans les villages et les châteaux ; les solitudes mêmes du désert étaient peuplées de disciples de saint Benoît et de saint Colomban, tandis que, auparavant, on trouvait à peine quelques monastères dans les mêmes lieux. »

67. Cela prouve d'une manière évidente que, dès le principe, la règle de saint Colomban se fondit avec celle de saint Benoît ; même les premiers disciples de saint Colomban les observèrent toutes deux à la fois, comme nous le montrerons amplement au siècle suivant. Il n'est pas douteux que, même du vivant de saint Colomban, la règle de saint Benoît n'ait été acceptée au monastère de Luxeuil : car un grand nombre de communautés, celle de Bèze au diocèse de Langres, celle de Rebais au diocèse de Meaux, de Hautvilliers au diocèse de Reims, celle de Solesmes au diocèse de Limoges, dont les premiers fondateurs venaient de Luxeuil, reçurent et suivirent la règle des saints abbés Benoît et Colomban. Cette même règle fut encore adoptée, comme le prouvent leurs titres les plus anciens, par presque tous les monastères construits au septième siècle, tels que ceux de Corbie, de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire, de Jumiéges, de Fontenelle et par le couvent de femmes établi dans le Soissonnais. Ce mot de règle employé au singulier, à propos de celles de nos deux saints, marque clairement leurs rapports intimes et l'usage simultané qu'on faisait de l'une et de l'autre.

68. Les constitutions bénédictines étaient en vigueur au septième siècle dans les plus anciens monastères : par exemple, chez les moines de l'île Barbe, dès avant le règne de Clovis le Jeune, comme le démontrent les lettres royales publiées par le savant Claude le Laboureur ; de même chez ceux de Lerins, qui avaient choisi pour abbé Aigulfe, moine de Fleury, élevé sous la règle de saint Benoît. Le monastère de saint Martin, situé dans la ville de Tours, ainsi que celui de Marmoutiers, les avaient adoptées avant l'an 690, comme cela résulte de la charte de l'évêque Berton ou Bertuf, qui, pour confirmer le privilége accordé par son prédécesseur Chrotpert à la basilique de saint Martin, donne aux moines la faculté de choisir leur abbé selon la règle de saint Benoît ; Ibbon la confirma encore en 721 à l'abbé Gontran, et décida que « si un abbé mourait, la congrégation du monastère, obéissant aux prescriptions de la règle de

(1) *Bibliothèque de Philippe Labbe*, t. I. — (2) Elle se trouve à la fin des œuvres de Guibert de Nogent.

saint Benoît, choisirait parmi ceux dont la vie serait exemplaire, et d'un commun accord le mettrait à sa tête, comme le porte la concession due au Souverain Pontife Adéodat et inscrite au chapitre des Priviléges. » Quelques lignes plus bas, il ajoute : « Inspiré par le Seigneur et rempli de dévouement envers le vénérable abbé Gontran et sa congrégation et envers tout abbé dudit monastère de saint Martin, nous voulons confirmer les priviléges de nos prédécesseurs Chrotbert et Berton et du Pape de Rome Adéodat, ainsi que les concessions de nos illustres rois, afin que, de notre temps et de celui de nos successeurs, on se garde d'y porter aucune atteinte, etc. Moi Ibbon, évêque, quoique pécheur, je confirme, au nom du Christ, avec pleine volonté et complet dévouement, ce privilége au monastère de saint Martin, où les moines vivent selon la règle de saint Benoît. » Les moines demeurèrent dans cette basilique jusqu'à Iterius, abbé du monastère de Corinnery, et même jusqu'à Alcuin, son successeur, sous qui les moines commencèrent à habiter ce monastère. Car dans les premiers écrits de cette maison, « dus aux communs efforts de l'abbé Iterius et des Frères, » plusieurs moines de l'église de saint Martin souscrivirent de cette façon : « Chrétien moine a souscrit ; Lambert, moine, pécheur, etc. » Dans un diplôme adressé à l'abbé Alcuin en 795, Charlemagne confirme aussi les antiques priviléges de l'église de saint Martin, et décharge d'impôt les moines et tout ce qui leur appartient.

69. Plus tard, quelques couvents de l'Armorique ou Petite-Bretagne adoptèrent tout à fait la règle de saint Benoît. Le monastère de Saint-Jean-de-Gail, maintenant de Saint-Meen, adopta, grâce à l'influence de Judicaël, roi de Bretagne, la même règle, ainsi que celui d'Aindre, fondé par saint Hermesland dans le diocèse de Nantes, et celui de Redon, dédié au saint Sauveur : mais le monastère de saint Guinolé, c'est-à-dire de Landevenec, et sans doute quelques autres encore, ne l'embrassèrent que par l'ordre de Louis le Pieux. Voici le commandement du roi Louis tel qu'il se trouve aux archives du monastère de Landevenec :

« Au nom du Seigneur Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ, Louis, empereur auguste par la disposition de la Providence divine, à tous les évêques et à tout l'Ordre ecclésiastique en Bretagne. Nous vous faisons savoir que Martinocus, abbé du monastère de Landevenec, étant venu en notre présence, nous l'avons interrogé sur la manière de vivre et sur la tonsure adoptée par les moines de ces contrées, alors il nous a dit clairement ce qu'il en était, et nous avons vu que l'une et l'autre viennent des Scots et diffèrent de ce qui est observé partout dans l'Eglise sainte, apostolique et romaine ; or, nous voulons que ces moines, par leur manière de vivre et leur tonsure, imitent ce qui se fait dans l'Eglise universelle dont Dieu a bien voulu nous confier le soin. C'est pourquoi nous ordonnons qu'ils vivent selon la règle de saint Benoît, laquelle est possible pour tous et digne des plus grands éloges ; que leur tonsure ne s'écarte point des dimensions fixées par l'Eglise romaine répandue dans toute la terre. Pour que le genre de vie enseigné par la règle de l'illustre et saint abbé Benoît soit observé dans le monastère susdit, et pour que ceux de sa dépendance et tous les autres exécutent complétement notre volonté, Louis, empereur très-pieux, a dicté ces ordres de sa propre main. »

L'auteur anonyme de la *Vie de saint Guinolé*, telle que nous l'avons manuscrite, rappelle ainsi ce document (1) : « Il ne fit jamais usage de vin, de miel, de lait ou de bière. Il ne buvait que de l'eau mélangée d'un peu de suc de pommes sauvages. L'usage du vin était prohibé dans le monastère. Et cette loi y fut en vigueur depuis le temps où Grallon, appelé le Grand, gouvernait la Bretagne jusqu'à la cinquième année du règne de l'empereur Louis, l'an 815 de l'Incarnation de Notre Seigneur Jésus-Christ (2). Cet empereur, ayant campé en Bretagne sur le fleuve de la Loire près de la forêt de Brisié, apprit combien d'infirmités souffraient les Frères, incapables de supporter une aussi grande austérité, et envoya des ordres écrits de sa propre main à Martinocus, abbé du monastère de Landevenec, afin qu'on y suivît la règle de saint Benoît, possible pour tous et digne des plus grands éloges, et qu'on se conformât, pour la tonsure, à la mesure prescrite par l'Eglise ; l'empereur signa cette lettre de sa propre main. »

70. Avant de quitter la Gaule (la France), nous aurions quelque chose à dire des commencements de notre ordre en Belgique. Car saint Amand, évêque d'Utrecht et apôtre de ce pays, fonda en Belgique plusieurs monastères dans le cours du septième siècle, ceux d'Elson, de Blandinberg, de Gand et de Barisy-au-Bois, et les soumit à la règle bénédictine. Car le pape Martin Ier, dans une bulle pour le monastère de Blandinberg, déclare qu'il est permis à l'abbé Flobert, mis par saint Amand à la tête de ce monastère, d'y disposer et régler toutes choses selon la règle de saint Benoît. Mais nous parlerons de cela ailleurs. Je me suis étendu davantage sur ce chapitre pour l'utilité des bénédictins étrangers, auxquels je devais un traité plus complet de ce qui regarde notre pays. Je passe maintenant à l'Espagne.

(1) C. IX. — (2) Roger de Hoveden dit la même chose des moines de Landisfarne (Holy-Island), pour l'année 764 ; S. Boniface, Evêque de Mayence, dans sa lettre quatrième au Pape Zacharie, fait le même éloge des moines de Julde.

## CHAPITRE VI

### *Introduction de la sainte règle en Espagne.*

71. « Dom Antoine d'Yepez, homme instruit, et qui a bien mérité de notre congrégation, essaie, dans sa chronique bénédictine, à l'année 537, de prouver qu'en cette même année, la règle de saint Benoît fut apportée en Espagne, et établie au monastère de Saint-Pierre de Cardenna, avant l'arrivée de saint Maur dans les Gaules. Certes, je voudrais que cette assertion fut démontrée par des preuves solides, je me rendrais volontiers à l'évidence de la vérité. A Dieu ne plaise que l'amour-propre ne fasse revendiquer avec trop d'empressement pour mon pays les premiers débuts de l'ordre des bénédictins. Mais comme je vois que Dom Antoine d'Yepez emprunte son principal argument à l'autorité du faux Maxime, il faut que nos Pères d'Espagne consentent à chercher ailleurs leurs premiers commencements.

72. Nous avons déjà indiqué plus haut (1) que la règle monastique fut, par Donat, apportée d'Afrique en Espagne, mais sans indiquer quelle était cette règle. Le faux Maxime s'est imaginé que c'était celle de saint Augustin des Ermites, mais je ne m'arrête point à cette interprétation. Saint Ildephonse, évêque de Tolède (2) rapporte que Donat « fut le disciple d'un ermite africain. » Le maître de Donat était Facundus, évêque d'Afrique, (sans doute celui d'Hermiane qui écrivit à Justinien touchant l'affaire des trois chapitres), si cette épitaphe placée par Eutrope, abbé de Servitane sur le tombeau de Donat, son prédécesseur, est bien authentique. Nous donnons ici la traduction des premiers vers rapportés par Jean Tamagus (3) :

« Ici reposent les restes précieux de saint Donat ; l'Afrique nous l'offrit et l'Espagne le reçut dans son sein. Il eut pour maître Facundus, évêque et moine, et se nourrit longtemps de ses leçons comme d'un mets délicieux. Mais des peuples barbares ayant envahi toute l'Afrique, il vint embraser l'Espagne du feu de sa charité. L'homme de Dieu emmena soixante-dix compagnons avec lui, et portés par les flots de l'Océan, ils purent s'établir chez nous en face de leur patrie. »

Tout ceci est conforme à ce que dit saint Ildephonse de Tolède. Les vers traduits plus haut sont suivis de quelques autres encore, et l'épitaphe se termine ainsi :

« Eutrope a composé ces vers en l'honneur de son maître, maintenant au ciel, et dont il occupe la place. »

Mais tout en admettant la véracité de ces documents, nous ne savons encore rien de la règle apportée en Espagne par saint Donat.

73. L'abbé Eutrope, disciple de saint Donat et son successeur au monastère de Servitane, ayant été accusé de faire observer rigoureusement la discipline monastique envoya une lettre apologétique (4) à Pierre, évêque et parle en ces termes de la sainte règle : « Ce reproche de sévérité nous est adressé souvent par ceux qui ne connaissent point les obligations de notre charge, cependant nous devons suivre l'esprit et répondre au but de la sainte règle afin que ce qui a été établi par nos Pères, nous le gardions et l'observions fidèlement et sans y porter aucune atteinte. » On sera peut-être tenté de croire que la sainte règle désigne ici la règle bénédictine ; mais cela ne me paraît pas bien prouvé. Car la règle dont l'observation trop sévère attira des reproches à Eutrope, était celle-là même que Donat apporta d'Afrique et établit au monastère de Servitane. En effet, dans la lettre citée plus haut, Eutrope poursuit ainsi : « De même que les fondateurs et les pères de ce monastère ont observé nos coutumes et nous en ont confié la garde, de même avec l'aide de Dieu, nous les avons observées et nous les observons... afin que nos religieux et nos pères qui, par l'inspiration du Seigneur, ont établi notre *Règle selon les usages des anciens*, soient pour nous, au jugement de Dieu, non des ennemis, mais des protecteurs diligents. » Or, il est peu vraisemblable que la règle de saint Benoît ait pénétré en Afrique avant le départ de saint Donat ; le monastère de Servitane en a donc reçu une autre, non pas, je pense, écrite, mais basée sur les coutumes et les mœurs et conforme, comme il est dit plus haut, aux usages des anciens ; peut-être s'agit-il ici des institutions de Cassien, reçues chez les anciens moines ; car nous lisons dans Cassiodore (5), que Victor Martyritanus corrigea les écrits de Cassien et suppléa à ce qui manquait. » Ce fut sans doute pour que les moines africains pussent les lire et s'en servir sans difficulté.

74. Mais à quelle époque et par les soins de qui la règle bénédictine commença-t-elle à fleurir en Espagne ? J'avoue ici que j'hésite à répondre. Cependant je crois que cela est dû à saint Martin, abbé et premier évêque de Dumes, qui, né dans la Pannonie put facilement à cause de son voisinage de l'Italie et de ses nombreux voyages, connaître de réputation la vie et la sainteté de saint Benoît, et qui vint en Espagne vers l'année 560. Que si quelqu'un soutient que l'ordre des bénédictins connu dans la Gaule Narbonnaise soumise aux rois des Visigoths se répandit de là insensiblement en Espagne, peut-être ne s'éloigne-t-il pas de la vérité. Il est certain que saint Emilien, vulgairement Milhan de la

(1) N. 23. — (2) S. Ildephonse, *Des hommes illustres* c. IV. — (3) Jean Tamagus, *Martyrologe d'Espagne*, t. VI, p. 23. — (4) Cette lettre dont S. Ildephonse fait mention dans son ouvrage *des hommes illustres*, au c. XXXII, se trouve au *code des Règles d'Holstenius.* — (5) Cassiodore *Institutions*, l. II, c. VI.

Cogolle, abbé dans le pays des Cantabres, établit et gouverna son monastère selon les prescriptions de notre règle, comme l'atteste son épitaphe écrite en caractères gothiques. Il mourut en l'an 574 de Notre Seigneur. Le concile de Tolède tenu en 633, défend (1) que les enfants offerts au monastère par leurs parents, retournent dans le siècle, et c'est là une inspiration de la règle bénédictine qui l'interdit également (2). Aussi saint Isidore évêque de Séville, qui présida ce concile, paraît avoir transcrit cette constitution (3) de la règle qu'il établit ; il fit encore d'autres emprunts à la même source, comme on peut le remarquer dans l'ensemble de sa règle (4) ; c'est pourquoi il l'appelle au dernier chapitre du simple nom « d'Instruction, » et il prescrit d'y être fidèle de telle sorte que « les préceptes des anciens Pères soient fidèlement conservés. »

75. Mais rien ne prouve mieux que les lois bénédictines étaient observées en Espagne que la règle de saint Fructueux (5) ; il y est dit que « l'obéissance est tellement *commandée par la règle*, qu'il « faut la montrer par les œuvres et les effets, même dans les choses impossibles, et l'observer jusqu'à la mort. » Or, de quelle règle s'agit-il ici, sinon de celle des bénédictins qui porte (6) que « si des choses impossibles sont commandées à quelque frère, il accepte l'ordre de celui qui le commande. » Saint Isidore prescrit (7) la bénédiction et détermine les autres fonctions des ministres hebdomadiers tout comme notre règle le fait (8) ; il ordonne le jeûne depuis l'exaltation de la Sainte Croix jusqu'à Pâques, et porte des peines (9), contre ceux qui arrivent trop tard à l'office ou aux repas, et se montre ainsi l'imitateur de saint Benoît. Si nous faisions un examen détaillé de sa règle, nous trouverions la plupart des chapitres conformes même pour les expressions à la règle bénédictine. Ainsi (10), elle dit : « Qu'on choisisse un cellerier d'une patience éprouvée, désigné par toute la communauté, et qu'il soit exempt de tout service dans le monastère et de tout emploi à la cuisine... Et si la communauté est nombreuse, qu'on lui donne un jeune frère pour l'aider dans ses fonctions ». Or, saint Benoît recommande exactement la même chose (11). Saint Isidore a donné encore au chapitre XIV de sa règle le même titre que celui du chapitre XXVII de la règle bénédictine. En effet, on lit dans celle-ci : « Quelle sollicitude doit avoir l'abbé envers les excommuniés : » et dans celle-ci : « Quelle sollicitude doivent avoir les abbés envers les excommuniés. » Ces paroles de saint Isidore (12) : « Amolli par une nature de plomb » prouvent qu'il n'a pas lu négligemment la règle de saint Benoît, qui (13) renferme les mêmes paroles. Dans le même chapitre, saint Isidore exige une année de probation, et commande au novice de distribuer ses biens aux pauvres, avant qu'il soit admis à faire sa profession solennelle : « Ensuite, dit-il, qu'il renonce aux habits du siècle, et revête l'humble vêtement des religieux du monastère. » Or, que dit saint Benoît : « Qu'il laisse dans l'oratoire les vêtements qui lui appartiennent, et prenne l'habit du monastère. » C'est ainsi qu'il s'exprime (14). « Un œuf ne ressemble pas plus à un œuf que ces prescriptions ne se ressemblent entre elles. » Je ne continue pas la comparaison entre ces règles. Je me contente de dire que celles de saint Léandre, de saint Isidore et de saint Fructueux sont moins des règles que des « instructions, » comme parle saint Isidore lui-même, et des commentaires de la règle de saint Benoît, appropriés aux lieux et aux personnes.

76. Au huitième siècle, il est plus souvent question en Espagne de la règle bénédictine. En l'an 819 de l'ère chrétienne qui répond à l'an 781 de Jésus-Christ, Fromista, abbé, et son cousin Maxime, prêtre, fondèrent le monastère de Saint-Vincent d'Oviédo « en l'honneur de saint Vincent, martyr et diacre, et y établirent la règle de saint Benoît, » comme nous le lisons dans un écrit de Dom Antoine d'Yepez (15). La même année, Adelgaster, fils du roi Silon fonda « une communauté dans un lieu nommé Obora, en l'honneur de Dieu, de la bienheureuse Marie, sa mère, de saint Michel Archange, de saint Jean l'évangéliste, de saint Antoine, martyr et de saint Benoît, abbé, à l'ordre duquel, dit le texte, doit appartenir le monostère. » Mais qui oserait croire que la règle de saint Benoît jeta ses premières racines en Espagne, pendant que les Maures exerçaient leur tyrannie. Au contraire, elle y avait déjà été répandue dès les siècles précédents, comme le démontrent les preuves citées plus haut (16). Ensuite les Maures, cessant leurs ravages, les monastères détruits par eux furent relevés et placés sous la règle de saint Benoît ; ainsi le furent le couvent de saint Pierre des Monts, en l'an 936 de l'ère ibérienne, par le roi Ordenio et son épouse Elvire, celui de saint Facond et de saint Primitif, en l'an 943, par saint Alphonse martyr, celui de saint Pierre de Elsonca, en l'an 950, de la même ère, par Hurraque, fille du roi Ferdinand, et beaucoup d'autres encore, dont les diplômes de fondation se trouvent dans Prudence de Sandoval. Le monastère de saint André dans la province d'Eoxano, au diocèse de Perpignan fut fondé aussi en 871 par sept prêtres d'Urgel, et placé sous les constitutions bénédictines, comme nous le lisons dans la lettre de Charles le Chauve (17).

(1) C. XLVIII. — (2) C. LIX, S. Basile admet les enfants dans les Monastères ; à la 7e question il ne leur prescrit point un renoncement solennel et ne leur enlève point la faculté de retourner dans le siècle — (3) C. IV. — (4) C. X, XII-XVII, XX-XXII. — (5) C. VIII. — (6) C. LXVIII. — (7) C. IX. — (8) C. XXXV. — (9) C. XVIII. — (10) C. VI. — (11) C. XXXI. — (12) C. XVIII. — (13) C. I. — (14) C. VIII. — (15) Antoine d'Yepez. *Chronique Bénédictine*. t. III, appendix juillet 11. — (16) *Ibid.*, f. 17. — (17) Dom d'Achéry *Spicilegium*, t. VIII.

## CHAPITRE VII

*Zèle du pape Grégoire le Grand pour la diffusion de l'ordre de saint Benoît; preuves qu'il en fit partie*

77. Les moines bénédictins ont de si grandes obligations à saint Grégoire, que quand même il ne leur appartiendrait pas à un autre titre, ils devraient, pour ce seul motif, lui donner dans leurs histoires la place que mérite assurément celui qui a travaillé avec un soin particulier à la vie de saint Benoît, qui a recommandé sa règle avec les plus grands éloges, et l'a approuvée par son autorité pour tous les moines du rite latin, et qui a veillé à la paix de nos monastères avec une diligence toute paternelle. De la sorte, par son affection, son zèle, et sa sollicitude paternelle, saint Grégoire est vraiment des nôtres. Mais nous pouvons avec raison et nous devons dire qu'il nous appartient encore parce qu'il fit partie de notre institut. Le premier qui nous a portés à revendiquer notre droit est illustre cardinal Baronius contre qui nous devons, mais sans dispute, démontrer la justesse de nos prétentions. Nous allons d'abord discuter avec lui la question du temps que saint Grégoire passa dans l'état monastique.

78. Que saint Grégoire renonçant aux soins du siècle, se soit consacré à la vie monastique, personne n'osera le nier, puisque lui-même s'en fait un titre de gloire (1). Mais Baronius prétend qu'il ne resta pas une année entière dans la retraite de la vie monastique, et il fonde son opinion sur ce que saint Grégoire exerçait encore en 581 les fonctions de préfet de Rome, et que peu de temps après étant sorti de son monastère, il fut envoyé à Constantinople par le pape Pélage avec la dignité de cardinal diacre. Or, le sentiment du savant cardinal est renversé par deux raisons principales : La première est le haut degré de vertu et de science où saint Grégoire s'était élevé, qu'il avait certainement acquises dans le monastère et qui lui avaient demandé plus d'une année. En effet, avant d'être élevé aux dignités ecclésiastiques, il était arrivé à cet état de l'âme que, dans sa douleur, il dépeint au commencement des *Dialogues* (2). « Mon esprit fatigué de ses occupations se souvient de ce qu'il fût autrefois dans le monastère, lorsqu'il foulait à ses pieds toutes les choses périssables et dominait ce qui ne fait que passer ; il n'était alors occupé qu'à des pensées célestes ; quoique retenu dans la prison du corps, il s'élevait au dessus de la chair par la contemplation, et la mort que presque tous les hommes regardent comme très pénible, il la chérissait comme la porte de la vie et la récompense de ses travaux. Mais maintenant ma charge pastorale me mêlant aux affaires des hommes du siècle, il souffre etc. » Quiconque lira ces lignes comprendra sans peine qu'une perfection si grande ne saurait se trouver chez un préfet chargé des affaires d'une ville, surtout de la ville de Rome, ni chez un novice qui débute dans la vie religieuse.

79. J'admettrai, si l'on veut que ce portrait est celui de saint Grégoire, non pas avant qu'il reçût les ordres sacrés mais quand il fût de retour de sa nonciature de Constantinople ; mais Baronius n'échappera pas aussi facilement à l'autre argument. Tous reconnaissent une intelligence admirable et presque divine des Saintes Ecritures et de ce qui a rapport aux mœurs dans ses livres des *Morales*, qu'il entreprit à la prière de Léandre, évêque de Séville et de ses frères, quand ils étaient tous les deux à Constantinople, comme lui-même l'atteste dans sa préface. Or, était-il possible qu'au milieu des soucis divers et des soins dissipants de la préfecture de Rome, saint Grégoire ait acquis une connaissance si profonde des livres saints et qu'il ait senti et pénétré d'une manière si intime les choses de la morale. Il nous donne de lui-même une idée bien différente dans la préface de ses *Morales*, quand il confesse que, retenu par une longue coutume, et attaché au monde, non pas « seulement en apparence, mais par les affections, il a longtemps différé de répondre à la grâce de la conversion. » Or ce n'est pas dans les exercices de la vie séculière, que saint Grégoire s'est élevé à ce haut degré de sagesse et de vertu, mais bien dans son monastère, où nous devons reconnaître qu'il a vécu plusieurs années avant d'être promu au diaconat.

80. L'objection de Baronius n'est point difficile à résoudre. « Saint Grégoire, dit-il, affirme dans plusieurs passages qu'il était préfet de Rome, quand Laurent était encore évêque de Milan (3). » « Laurent, ajoute Baronius mourut lorsque saint Grégoire était déjà à la troisième année de son pontificat ; car il fait mention de sa mort et de son remplacement par Constant, dans des œuvres même de saint Grégoire (4). » J'admets tout cela volontiers. Mais je nie que Laurent ne soit demeuré que douze ans sur le siége de Milan, car bien que les tables chronologiques de cette Eglise l'affirment, cependant nous avons de fortes présomptions pour en douter. Après la mort d'Honoré, évêque de cette ville, arrivée en 573, Frontonius, appelé par d'autres Junotus, s'empara de son siége par des moyens coupables, et ne doit point, dit Ferdinand Ughelli (5), être compté parmi les évêques légitimes de l'Eglise de Milan. Mais croirait-on que les citoyens de la ville aient, pendant ce temps, supporté l'usurpateur avec indifférence, et qu'ils n'aient pas songé à faire une élection canonique avant l'année 581, regardée comme celle de la mort de Frontonius. N'est-il pas plus croyable que peu de temps après la mort

(1) Preface des *Morales*, adressées à Léandre ; *Dialogues*, l. 1, c. IV. — (2) L. I. — (3) L. III, *Epist.* I. — (4) L. II, *Epist.* XXX, XXXI, écrites vers 593. — (5) Dom Ughelli, *Italie sacrée*, t. IV.

d'Honoré, on mit Laurent à sa place, et celui-ci envoya aussitôt au Souverain Pontife sa caution, à laquelle souscrivit Grégoire encore préfet de Rome, quoique l'évêché de Milan ne fut calmé et tranquille qu'après la mort de Frontonius.

81. Après avoir traité la question du séjour de saint Grégoire dans son monastère, nous allons en discuter une autre avec Baronius qui fait du même saint un disciple de saint Equice, contrairement à l'opinion des anciens auteurs, de Jean Diacre (1), d'Aimoin (2), de saint Thomas d'Aquin (3), de saint Antonin (4) et de tous ceux qui vinrent après eux, lesquels placent toujours saint Grégoire parmi les religieux bénédictins. Cette affirmation a été depuis reproduite par beaucoup des nôtres, par Dom Antoine d'Yepez au chapitre de sa chronique bénédictine, à l'année 576, par Constantin Cajetan et surtout par Henri Vanden Zype qui a fait un opuscule sur cette question. Il est bon d'exposer ici quelques preuves. Puisque Baronius refuse de s'en rapporter aux témoins postérieurs à saint Grégoire, nous interrogerons ce Pape lui-même, et il nous montrera d'une manière évidente son affection pour notre Père, saint Benoît. Quiconque lit les livres des *Dialogues* voit clairement que saint Grégoire mit plus de soin, de diligence et de zèle à raconter les actes de saint Benoît que ceux de tout autre saint, et même de saint Equice. Car tout le livre II est consacré à saint Benoît, et nous trouvons dès le commencement quatre preuves qui fortifient notre sentiment. Ainsi il entre dans des détails intimes sur la famille, la naissance, la vie et les circonstances de la mort de saint Benoît, il le compare avec soin aux hommes les plus distingués de l'ancienne loi, il fait un éloge brillant de sa règle et de ses enseignements et les recommande à tous ceux qui embrassent la vie monastique. Au contraire, la vie de saint Equice est contenue dans un seul chapitre (5), et saint Grégoire renvoie à l'évêque Albin le diacre Pierre qui désirait en savoir davantage. Certes vous avez mal mérité de saint Equice, ô Grégoire (que Dieu fasse reposer en paix) vous, qui étant son disciple, vous êtes appliqué tout entier à l'éloge de saint Benoît, et qui, négligeant votre maître, avez laissé aux autres le soin de le faire admirer. Et même vous reconnaissez saint Benoît comme votre père en religion, puisque vous l'aimez et l'honorez à ce point. Non-seulement saint Grégoire recommande la règle bénédictine, mais il reproche à Urbicus (6), abbé du monastère de *Lucusianum* qu'il avait fondé en Sicile, une faute commise contre cette règle, c'est-à-dire d'avoir accordé une modeste eulogie qu'on demandait au bon religieux. « Cela, dit-il, m'a fait une peine amère que votre affection pouvait pressentir, si vous eussiez voulu connaître la règle (7) » c'est-à-dire celle de saint Benoît, qui défend (8) que personne accepte d'eulogie sans la permission de l'abbé. Enfin, saint Grégoire (9) cite encore la règle de saint Benoît qu'il appelle « le meilleur maître de la vie bien employée et le savant disciple de la vérité suprême. » Pour celle de saint Equice, il n'en fait jamais mention.

82. C'est en vain qu'on objecte (et c'est là le principal argument de Baronius), que Valentin, d'abord abbé dans la province de Valérie, où saint Equice s'était rendu célèbre, fut supérieur du monastère de saint André, fondé par saint Grégoire. On ne lit nulle part que Valentin ait été disciple de saint Equice. La province de Valérie était voisine de Sublac, où saint Benoît avait d'abord fondé douze monastères. De plus, la règle bénédictine avait été reçue dans des monastères étrangers à la Valérie, avant que saint Grégoire ne fît construire celui de saint André (comme nous l'avons prouvé plus haut (10)) époque où depuis longtemps déjà saint Equice était mort sans avoir écrit la sienne. Mais nous laissons ces arguments et d'autres encore, et nous passons à notre preuve principale, la propagation de notre règle dans la Grande-Bretagne, due aux disciples de saint Grégoire, ce qui prouve qu'il était lui-même bénédictin.

## CHAPITRE VIII

*Le moine Augustin et ses compagnons sont dans la Grande-Bretagne, non-seulement les apôtres de la foi chrétienne, mais les propagateurs de l'ordre de saint Benoît.*

83. Quoique nous ne nous arrêtions point à la divergence d'opinion que Baronius professe avec nous sur cette question, cependant il y a entre saint Grégoire et saint Augustin des rapports si intimes, que si nous démontrions que le dernier nous appartient, nous pourrions aussi revendiquer le premier près de Baronius.

84. Saint Augustin (11), disciple de saint Grégoire le Grand, envoyé par lui dans les Iles britanniques avec quelques compagnons, en l'année 596 (12), « fit construire, à peu de distance de la ville d'York, du côté de l'Orient, un monastère, » où des moines, formés à sa manière de vivre, furent établis par lui, comme c'était naturel et comme le prouve une lettre de saint Grégoire (13), écrite en réponse à la première question de saint Augustin : « Les frères de votre maison, y est-il dit, formés aux règles du monastère, ne vivront point séparés des clercs, et ils doivent établir dans l'église d'Angleterre récemment amenée par Dieu à la foi, cette communauté d'habitation qui, dans les débuts de l'Eglise naissante, existait parmi

(1) *Vie de S. Greg.*, l. IV, c. XVI. — (2) Préface des *Prologues des miracles de S. Benoit*. — (3) Opus. XVII, — (4) P. 2, t. XV, c. XII. — (5) L. I, c. IV. — (6) Il l'appelle dans la lettre IV du livre IV, le supérieur de son Monastère. — (7) *Ibid.*, l. IX, lettre XLII. — (8) C. LIV. — (9) *Regestre*, l. IV. — (10) N. 4?. — (11) Bede, l. I, c. XXXIII. — (12) Indiction XIV. — (13) L. XII, lettre XXVI.

nos pères. » Cela fut réalisé par saint Augustin, et nous en avons pour garant la lettre de Boniface IV écrite au roi Ethelbert : « Glorieux fils, comme vous l'avez demandé à ce siége apostolique par Mellitus, notre frère dans l'épiscopat, nous accordons volontiers que votre bienveillance règle tout ce qui concerne l'habitation des moines qui vivent en communauté dans le monastère de la ville d'York, fondé par votre saint docteur Augustin, disciple de saint Grégoire de bienheureuse mémoire, et dédié au saint Sauveur, et dont nous savons que le supérieur actuel est Laurent, notre frère bien-aimé, et nous ordonnons par notre autorité apostolique, que nos moines prédicateurs s'unissent eux-mêmes aux communautés de religieux et ajoutent par leurs mœurs pures un nouvel ornement à la sainteté de vie des premiers. » C'est ce qui a fait faire à Jean Marsham, dans son *Monasticon Anglicanum* (l'*Angleterre monastique*) cette remarque pleine de justesse : « A la naissance de notre église, dit-il, les moines n'étaient point séparés des clercs, car autrefois dans le monastère de Lindisfarne demeuraient ensemble l'évêque et les clercs, ainsi que l'abbé et les moines qui devaient obéir aux ordres de l'évêque comme au supérieur ordinaire. Aujourd'hui encore l'église cathédrale est appelée monastère. » Voilà ce que dit Marsham. Or il est facile, à mon avis, de prouver que jamais il ne fut question des moines de saint Equice en Angleterre, mais bien des bénédictins comme ayant habité la première église d'York et le monastère de Saint-Sauveur.

85. Quoique Jean Marsham, dont nous avons cité un passage de la préface du *Monasticon Anglicanum*, dise en parlant de la règle de saint Benoît : « Quand elle eut été restaurée en Italie par le pape Zacharie, et se fut répandue même au delà des Alpes, elle acquit une telle réputation de perfection, qu'il n'y avait presque pas de communauté en Occident qui n'eût reçu la règle bénédictine lors de sa fondation, ou qui ne l'eût acceptée depuis. » Cependant il s'écarte de presque tous les anciens écrivains anglais, quand il pense qu'elle fut reçue universellement pour la première fois en Angleterre, au concile de Winchester, tenu en 967 par Dunstan, archevêque de Cantorbéry. » Ce fut alors, dit-il, que les moines commencèrent à être soumis à une constitution générale empruntée à la règle de saint Benoît et aux anciennes coutumes, et appelée *Concorde des Règles* de la nation anglaise. » Plus bas, il ajoute : « Les moines de Belle adoptèrent la règle de saint Benoît qui, chez nous, depuis le temps d'Edgar, jouissait de la plus grande considération. Mais, comme il n'est fait aucune mention de cette règle au concile de Cloveshow (ou Cliffe), tandis que c'eût été l'occasion la plus convenable d'en parler, et que Bède garde sur elle un silence complet, voyons de quelle manière et en quel temps elle commença à se répandre dans l'Eglise d'Occident. » Or, ici, nous avons trois choses à examiner : 1° Si la règle de saint Benoît n'a pas été en vigueur en Angleterre avant le roi Edgar et saint Dunstan, évêque de Cantorbéry; 2° s'il n'est fait aucune mention de cette règle au Concile de Cloveshow ; 3° si Bède garde sur elle le plus profond silence. Nous allons donc, pour soutenir notre cause, examiner les preuves de chacune de ces assertions.

86. Jean Diacre, dans la *Vie de saint Grégoire* (1), parmi les arguments dont il se sert pour le revendiquer, en faveur de l'ordre de saint Benoît, propose celui-ci : « Que les moines envoyés par saint Grégoire dans la Saxe (c'est-à-dire dans la Saxe d'Outre-Mer ou l'Angleterre) aient appartenu à l'ordre des bénédictins, c'est un point dont l'évidence résulte surtout de ce que parmi ses disciples, on aurait peine à trouver dans cette contrée un seul moine qui, dans sa manière de vivre et son costume, n'observe la règle bénédictine. » Que peut-on alléguer de plus clair et de plus fort contre Jean Marsham ? Jean Diacre dédia son travail à Jean VIII, qui occupa le siége de Rome pendant dix ans, à partir de l'année 872. Pour être plus précis, disons que Jean Diacre écrivait la vie de saint Grégoire au temps du pape Jean VIII indiction huitième (2). Or, cette indiction répond à l'année 875, époque où la règle bénédictine était tellement répandue en Angleterre « qu'on pouvait à peine, dans cette contrée, trouver un seul moine qui ne la suivît pas dans sa vie et dans son costume. » Elle avait donc été introduite en Angleterre avant l'année 965, et même bien avant le temps de Jean Diacre, puisque les hommes du neuvième siècle étaient persuadés que de temps immémorial, depuis la prédication de saint Augustin, elle était florissante en Angleterre.

87. Il n'est donc point nécessaire qu'on ait fait mention de la règle de saint Benoît au concile de Cloveshow en 747, et c'est assez qu'on ait rappelé les moines à l'observance de règle reçue et acceptée partout. Mais il est certain que si Marsham eût comparé attentivement ce concile avec la règle de saint Benoît, il eût vu qu'elle est mentionnée clairement par ces paroles du canon vingt-quatre (3) : « Il a été décidé au vingt-quatrième chapitre que, si un séculier veut se consacrer au service de Dieu dans notre saint état, il ne sera point admis à la tonsure, avant qu'on ait suffisamment éprouvé sa vie et ses mœurs, comme l'ordonne la règle monastique selon le précepte de l'Apôtre : Examinez si les esprits viennent de Dieu; à moins qu'une cause juste et raisonnable ne détermine à le recevoir plutôt dans la congrégation. » Or, quelle est, je le demande, cette règle monastique, sinon

(1) Jean Diacre, *Vie de S. Gregoire*, l. IV, c. LXXXII. — (2) Indict. VIII, comme il l'indique, l. III, c. LVIII. — (3) *Conciles d'Angleterre*, t. I, p. 231.

celle de saint Benoît (1) dont le texte répond tout à fait aux paroles du concile : « Celui dont la conversion est récente, y est-il dit, ne sera pas admis trop facilement dans la congrégation, afin de suivre les conseils de l'Apôtre : « Examinez si les esprits viennent de Dieu. » Ensuite ce membre de phrase : *Suscipiatur in congregationem*, « ne détermine à le recevoir dans la congrégation, » est empruntée au même chapitre de notre règle. Or, comme le concile en parlant de règle monastique, emploie une expression même de saint Benoît, il n'est plus permis de douter que par ce nom de règle monastique, les pères qui y assistaient, n'aient voulu parler de la règle de ce saint. Du reste, on ne rencontre rien dans les règles plus anciennes, qui se rapporte à cette expression du concile « de la concorde des règles (2). » Cela nous donne la preuve la plus forte et la plus péremptoire que c'est la règle bénédictine que les Pères du concile de Cloveshow, tenu en 747, appelèrent *Règle monastique*. Il n'y avait pas alors d'autre règle répandue en Angleterre. Nous ne voulons pourtant point critiquer Marsham, homme certainement instruit, et qui a étudié sérieusement l'Histoire des Monastères, mais qui n'a point dû connaître de mémoire la *Règle Monastique*, c'est-à-dire celle de saint Benoît, et il ne faut point s'indigner qu'il nous oppose le silence du vénérable Bède, lui qui n'avait point lu certains opuscules de cet auteur récemment édités.

88. A la fin de l'abrégé de *l'Histoire des Anglais*, où il donne la table de ses ouvrages, Bède, prêtre anglais, affirme qu'il a composé en deux livres l'histoire des abbés de son monastère. On la désirait depuis longtemps, quand Jacques Waré l'édita récemment avec deux lettres de Bède et un dialogue d'Ecyberect, évêque d'Yorck ; et tout dernièrement Louis Billaine libraire de Paris, l'a rééditée en 1666, avec des caractères très-nets et très-lisibles. Au livre premier de l'histoire, qui est intitulée *Histoire des Abbés de Weremouth et de Jarrou* (3), nous lisons que Benoît Biscop, ayant reçu des terres d'Egfrid, roi du Northumberland, fit construire un monastère, « l'an 674 de l'incarnation du Seigneur, indiction XI, la quatrième année du règne d'Egfrid (4). » Plus loin, nous lisons encore que Biscop fit un quatrième voyage à Rome « après avoir établi la *Règle* dans son monastère (5). » Il faut nécessairement avouer que cette règle-là était célèbre et fort répandue puisqu'on l'appelait simplement la règle. « Une année plus tard, saint Benoît Biscop, établit encore le monastère saint Paul sous la même règle, et lui donna pour abbé le prêtre saint Céolfrid. » Nous ne pouvons pas entendre ces paroles d'une règle quelconque, car, à la fin du livre, elle est désignée nominalement par saint Benoît dans l'admirable exhortation qu'il adressait à ses disciples dans ses derniers moments (6). « Ayez soin, mes frères, de ne jamais choisir un père étranger au monastère, mais comme le prescrivait la règle de notre illustre abbé saint Benoît, et les articles de notre privilége, choisissez d'un commun accord parmi les membres de votre congrégation celui qui, par la sainteté de sa vie et l'éclat de sa sagesse et de sa science, soit juge le plus capable et le plus digne de remplir un tel ministère, etc. » L'abbé saint Céolfrid, au moment de passer sur le continent, réitéra le même ordre (7). « Il jugea préférable, dit Bède, et en fit un ordre aux frères, d'obéir aux articles de leur privilége et à la règle du saint abbé Benoît, pour choisir comme père du monastère celui qui serait le plus capable. » Ces textes n'ont pas besoin de commentaires. Désormais, je pense, nos adversaires ne nous opposeront plus le silence de Bède sur la règle de saint Benoît, ils reconnaîtront sa voix jusqu'alors ignorée, et ils ne refuseront plus à notre congrégation l'honneur de compter parmi ses membres, non-seulement saint Benoît Biscop et Bède, mais encore saint Augustin leur chef et leur père.

89. Mais je ne veux rien dissimuler et je sais qu'on peut faire une objection à cette conclusion, et dire que c'est par les soins de Biscop que la règle bénédictine commença à se répandre en Angleterre. Car, au témoignage de Bède, étant sur le point de mourir (8) « il exhortait instamment les frères qui venaient le voir, à observer la règle qu'il avait établie. Il ne faut point croire, leur disait-il, que j'aie osé dans mon ignorance en arrêter moi-même les articles. Au contraire, j'ai choisi dans dix-sept monastères, ce que j'ai trouvé de meilleur pendant mes longs et fréquents voyages, et je vous ai tout enseigné afin que vous trouviez votre salut en l'observant fidèlement. » Mais cette preuve, loin de nous nuire, appuie merveilleusement notre cause. Car, au retour de son second voyage de Rome, Biscop (9) « passa dans l'île de Lerins, se fit admettre dans la communauté des moines, reçut la tonsure, fit ses vœux, et y vécut deux ans dans l'observation la plus exacte de la discipline régulière. Se trouvant alors suffisamment instruit de tout ce qui concerne la vie monastique, et entraîné par son amour pour le bienheureux Pierre, prince des Apôtres, il résolut de retourner dans la ville sanctifiée par la présence de ses précieuses reliques. » Il revint ensuite en Angleterre avec saint Théodore et saint Adrien, « se rendit à Cantorbéry et fut chargé du gouvernement du monastère de l'apôtre saint Pierre, et le gouverna pendant deux ans (10). » Donc, parmi les dix-sept monastères auxquels saint Biscop emprunta ses décrets ou institutions, c'est à dire la règle de saint Benoît, observée çà et là avec des particularités différentes, se

(1) Règle de S. Benoît, c. LVIII. — (2) C. LXV. — (3) Appelé autrefois Gerny. — (4) P. 22 edit de Paris. — (5) P. 23, 25 et 26. — (6) P. 31. — (7) L. II, p. 38. — (8) *Ibid.*, l. I, p. 31. — (9) *Id.*, p. 19. — (10) *Id.*, p. 21

trouvait celui de Saint-Pierre de Cantorbéry, qui obéissait par la même, comme celui de Lérins, aux lois de notre fondateur.

90. Nous avons déjà, si je ne me trompe, fait justice suffisante des objections de Jean Marsham. Maintenant nous allons avec toute la brièveté possible, exposer d'autres arguments afin de prouver en outre que saint Augustin fut en Angleterre le porte-étendard de l'ordre bénédictin.

91. Saint Boniface, archevêque de Mayence, couronné de la palme du martyre, l'an du Seigneur 755, fut, dès son bas âge [selon le témoignage de Willebaud ou Guillebaud (1) évêque d'Eichstedt, son disciple et l'auteur de sa *Vie*], placé dans le monastère d'Exauter ou Exeter en Angleterre, sous la conduite de saint Volphard; il fut ensuite reçu au monastère de Nutcell par l'abbé Winbert « et s'y exerçait tous les jours au travail des mains et à l'accomplissement régulier de ses devoirs, selon les formes établies par les sages constitutions de saint Benoît. » Ensuite, dans la quatrième année du règne de l'empereur Léon, il fut envoyé en Germanie par Grégoire II, comme nous le voyons dans les lettres que le Pape lui écrivit; c'était en l'an 720 de Jésus-Christ. Plus tard, avec l'autorisation du Souverain Pontife Zacharie (2), il choisit « un endroit sauvage, environné de solitudes vastes et désertes, au milieu des nations qu'il évangélisait, et y fonda l'abbaye de Julde qu'il plaça sous la règle de saint Benoît (3), » comme il l'écrivit au pape Zacharie; enfin au concile de Leptines ou Liptis tenu en 743, il fit décider (4) « que les moines et les religieuses consacrées à Dieu dans les monastères, auraient soin de diriger et de gouverner leurs communautés et leurs hospices et de régler leur vie, selon la règle de saint Benoît. » Voilà comment saint Boniface, l'apôtre de la Germanie, transporta chez les nations étrangères les règlements de la vie bénédictine qu'il avait apprise dans sa patrie chez les disciples de saint Augustin.

92. Si maintenant nous tournons nos regards vers Adhelm qui vécut quelque temps avant saint Boniface, nous verrons qu'il confirme puissamment notre opinion. Après la mort d'Hedda, évêque des Saxons occidentaux, arrivée en 705, il fut mis à la tête d'une partie de son diocèse, l'autre ayant été donnée à un certain David, et quatre années après il alla jouir du bonheur du ciel, comme rapporte le bienheureux Bède (5). Adhelm écrivit entre autres choses « un traité remarquable de la virginité comprenant, dit Bède, deux ouvrages, et pour servir de modèle à Sedulius, il le composa en vers hexamètres et en prose. Tous les deux contiennent des louanges magnifiques en l'honneur de saint Benoît; voici comme il termine son éloge.... « C'est lui qui le premier nous a enseigné les combats de la vie, qui a établi dans les monastères une règle aimée de tous et qui a appris aux saints à marcher dans une voie droite et sûre, et maintenant ce fidèle serviteur de Dieu est allé le contempler dans la demeure des saints. Sa vie glorieuse fut écrite autrefois par le Pape saint Grégoire depuis ses premiers commencements jusqu'à l'heureux instant où son âme s'envola vers les cieux. Nous sommes heureux d'être dans les rangs de ses nombreux disciples qui comptent parmi eux tant de fils de la féconde Bretagne, depuis que la grâce du baptême s'est répandue sur nous et que nous nous sommes instruits à l'école de tant de maîtres vénérables. »

93. Jean Marsham se sentant pressé par le poids de cette autorité dans les lettres d'un des nôtres, Dom Luc d'Achéry, fut réduit à dire que les quatre derniers vers d'Adhelm devaient être appliqués non pas à saint Benoît, mais à saint Grégoire. Et quand même il en serait ainsi, cela ne lui donnerait pas raison contre nous. Quel est en effet le sens de ces paroles? « C'est lui qui le premier nous a enseigné les combats de la vie : » Le moine Adhelm parle-t-il ici à des moines, ou à des laïques? S'il parle à des moines, il reconnaît donc saint Benoit comme le premier maître de la vie monastique que ses compatriotes professaient. Si c'est aux laïques, il faut nécessairement accorder à saint Benoît l'honneur d'avoir, par ses disciples, rétabli la vie chrétienne chez les Anglais.

94. Arrivons enfin aux premiers éléments de la question. Peu de temps après l'établissement de la foi et de la vie monastique dans la Grande Bretagne, Mellit, évêque de Londres (6), vint à Rome conférer des besoins de l'Eglise d'Angleterre, avec le Pape Boniface (7), successeur des apôtres. Comme le respectable Pontife y tenait un concile des évêques d'Italie, pour régler ce qui concerne la vie et la tranquillité des moines, Mellit prit part à leurs délibérations; c'était la huitième année du règne de l'empereur Phocas, indiction huitième, le troisième jour des calendes de mars, » c'est-à-dire l'an 610 de Notre Seigneur. Que décida Boniface dans ce concile, en faveur des moines? Saint Ives de Chartres le rapporte à la deuxième partie de ses œuvres ainsi que Gratien qui lui a emprunté une partie de ce qu'il nous a transmis. Voici le texte de saint Ives fidèlement copié sur le manuscrit. « Il est des gens sans doctrine, entraînés par un zèle amer plutôt que par le feu de la charité, qui affirment que les moines, parce qu'ils sont morts au monde et vivent pour Dieu, sont indignes d'être prêtres, et ne peuvent admettre à la pénitence ou donner l'absolution, en vertu de la grâce inhérente au caractère sacerdotal. Mais ceux-là sont

(1) Surius 5 juin. — (2) *Conciles des Gaules*; t. I, p. 511. — (3) *Id.*, p. 577. — (4) Can. VII. — (5) *Hist. des Angl.*, l. V, c. XIX. — (6) Bède, *Hist. d'Angleterre*, l. I, c. V. — (7) Boniface, IV.

dans une erreur complète. Car si ceux qu'animent cette vieille jalousie disaient vrai, le Saint-Siége apostolique n'aurait point été occupé par saint Grégoire, et un moine n'aurait pas été élevé à cette charge suprême, à laquelle est attachée la puissance de délier et de lier (1). Saint Augustin disciple du même saint Grégoire et apôtre célèbre des Anglais, saint Martin de Pannonie (2) et beaucoup d'autres saints, qui se sont distingués dans la vie monastique, n'auraient jamais reçu la dignité épiscopale. Il est du reste bien certain que saint Benoît, le précepteur des moines, n'a jamais posé aucune interdiction de ce genre, mais il nous a prescrit à tous de renoncer aux affaires séculières. Or, d'après les enseignements et les maximes des apôtres, cette défense regarde non-seulement les moines, mais s'adresse encore spécialement aux chanoines. » Maintenant, je le demande, est-ce pour les moines d'Angleterre ou pour ceux d'un autre pays que saint Boniface a porté ce décret? Si c'est pour ceux d'Angleterre, et on peut le croire d'après l'autorité de Bède rapportant que Mellit partit à Rome pour y conférer des besoins de l'Eglise « d'Angleterre avec le Pape Boniface, successeur des apôtres, » il en résulte que les moines anglais suivaient la règle de saint Benoît, par l'autorité de laquelle Boniface les défend. En effet, personne n'est absous ou condamné d'après une législation étrangère, mais d'après la sienne propre. Si, au contraire, Boniface a voulu parler en faveur d'autres moines, nous pouvons au moins de ses paroles tirer trois conséquences importantes. La première, c'est que le canon des règles, comme on l'appelle, renfermait déjà celle de saint Benoît, sur laquelle ce Pontife base sa décision. La seconde, que saint Benoît est appelé d'une manière absolue précepteur des moines, ce qui prouve que les moines le connurent et qu'il fût de temps en temps désigné sous ce nom. La troisième qu'afin de prouver que les dignités ecclésiastiques ne furent point interdites à saint Grégoire, à saint Augustin et à saint Martin de Pannonie, qui fut abbé et évêque de Dumes, on dit que « saint Benoît le précepteur des moines, ne le défendit jamais. » Or, il est certain que Boniface en aurait appelé aux lois de saint Equice pour saint Grégoire et saint Augustin, s'ils n'avaient pas été disciples de saint Benoît.

95. Je pourrais accumuler bien d'autres preuves. Ainsi, au témoignage de Bède (3), Théodore, évêque de Cantorbéry, qui « fut ordonné par le pape Vitalien, en l'an 678 de Notre Seigneur, » établit dans son capitulaire que nous possédons manuscrit, que « dans les ordinations de moines, l'abbé doit dire la messe, et réciter trois oraisons sur la tete de l'ordinand, que celui-ci se voilera la tête de son capuchon pendant sept jours et que le septième jour l'abbé enlèvera ce voile. » Cette pratique de voiler les moines lors de leur profession, vient d'une antique coutume particulière à notre ordre, comme cela ressort du concile d'Aix-la-Chapelle (4), des coutumes de Cluny par saint Uldaric (5) et plusieurs autres documents. Je pourrais invoquer l'autorité du roi Ethebède, qui, dans le privilége accordé en l'an 1006, à l'Eglise de Cantorbéry, donne cette raison du rétablissement des moines bénédictins dans cette même église : « J'ai agi de la sorte, dit-il, et j'ai mis dans cette église les moines du même ordre qu'avait établi saint Augustin, c'est-à-dire de celui qu'il avait fondé dans notre pays par le commandement de saint Grégoire et avec les secours et l'appui du roi Ethelbert le Grand (6). » Je passe sous silence les diplômes royaux, les Chartes et mille autres autorités. Mais je ne devrais pas négliger les preuves si solides de Jean Selden (7), avec lesquelles ce savant établit notre thèse, comme s'il se fut proposé ce dessein. Il cite entre autres une lettre du pape Boniface IV, défendant de changer jamais les moines établis au monastère d'York, ou d'y introduire des moines d'un autre institut. Mais j'excède les bornes de la préface, il faut passer à d'autres sujets.

## CHAPITRE IX

*Observations sur les usages ecclésiastiques et ascétiques, empruntées aux actes du premier siècle bénédictin.*

96. Les actes des saints, rapportés dans la série des siècles, offrent plusieurs avantages, dont le principal est de faire mieux connaître ce qui concerne l'église. Aussi pour aider le travail des hommes studieux, nous avons jugé convenable de noter dans la préface de chaque siècle, ce qui nous a paru digne de remarque, afin que les amis de l'antiquité n'aient point à regretter notre négligence en cette partie.

### OBSERVATION PREMIÈRE

*De l'Extrême-Onction.*

97. Et d'abord dans la *Vie de saint Augendus*, vulgairement Eugendus, abbé de saint Claude (Saint Oyen de Joux), écrite par un de ses disciples, nous trouvons sur le sacrement de l'onction-sacrée que nous appelons Extrême-Onction, un témoignage remarquable à cet endroit du texte : « Comme ce Père âgé de plus de soixante ans, souffrait depuis environ six mois de douleurs corporelles, de manière cependant qu'il n'avait pas manqué une seule heure aux exercices de la règle, ni accordé deux fois par jour du soulagement à

(1) S. Ives intercale a tort dans cet endroit du texte le mot *Ostiatim*. — (2) Evêque de Dumes. — (3) Bède *Hist. d'Angleterre*, l. III, c. I. — (4) C. XXXV. — (5) L. II, c. VI. — (6) *Conciles d'Angleterre*, 164 et seq. — (7) Selden, p. 200.

son corps fatigué, il appela près de lui un des frères auquel il avait autrefois commandé avec une liberté particulière d'oindre les infirmes, et lui demanda très-secrètement de recevoir l'onction sur la poitrine, comme c'est l'usage de le faire. » Or, Eugendus ne fait point cela pour sa guérison, seule fin pour laquelle plusieurs fameux novateurs prétendent que les premiers chrétiens usaient de cette onction, mais pour s'affermir dans le passage de ce monde à l'éternité. En effet, il se plaint à des disciples, que déjà aux portes de la mort il soit rappelé à la vie par leurs prières. Il approchait donc de ses derniers instants, ou plutot il y était déjà arrivé.

98. Personne ne doit s'étonner qu'il ne soit fait ici mention que de l'onction de la poitrine. Dans ce sacrement comme dans les autres, les rites et les cérémonies ne furent pas toujours les mêmes. L'usage était autrefois chez nous de plonger trois fois le corps des baptisés dans l'eau. Le baptême ne se conférait qu'à Paques et à la Pentecôte. Pour l'onction des infirmes, elle ne se fit pas toujours sur les mêmes parties du corps ni dans le même moment. Une pratique très-ancienne, faisait appliquer l'onction sur les principaux organes du péché, c'est-à-dire sur ceux des cinq sens du corps. Il ne faut point passer sous silence, ces paroles de la *Vie de saint Théoderic*, abbé de Reims (1), qui, afin de guérir la fille du roi Théoderic, « est dit lui avoir fait avec l'huile sainte des onctions sur les organes des cinq sens corporels comme pour la réconcilier avec Dieu. » L'écrivain de cette *Vie* vécût au neuvième siècle (2). On eût pendant quelque temps la coutume de faire une onction à la poitrine, siége du cœur, d'où sortent toutes les fautes, et même cela s'observe encore dans plusieurs endroits, par exemple chez les Grecs, comme Ménard (3), un des nôtres, l'a indiqué dans son livre *des Sacrements*. Le moment d'administrer l'onction aux malades n'a pas été toujours le même. Les anciens donnaient l'onction avant le saint viatique, et cette pratique ne s'est conservée que chez les moines cisterciens et peut-être aussi dans quelques Eglises. Cette antique coutume tomba en désuétude au commencement du treizième siècle (4). Saint Gilbert de Sempringham, mort l'an du Seigneur 1189. « la nuit même où naquit le Sauveur, dit l'auteur de sa *Vie*,» dans le monastère de l'île de Kadneia, fut fortifié par les sacrements d'extrême-onction et du corps du Seigneur. » Guillaume, archeveque de Bourges (5), mort en 1209, « ayant mis ordre à toutes ses affaires, et fait son testament devant plusieurs témoins religieux et prudents, appela les frères autour de lui et reçut humblement et dévotement le sacremement d'extrême-onction. Après l'avoir reçu, il demanda très-instamment qu'on lui donnât la très-sainte eucharistie. » L'auteur de sa *Vie*, contemporain des faits qu'il raconte, doit être préféré à un autre écrivain postérieur cité par Bollandus (6), et qui suivant l'usage de son temps, place le viatique avant l'extrême-onction. L'onction des infirmes a donc été appelée extrême, quand elle était encore administrée avant le saint viatique. Or, elle a commencé d'être appelée extrême vers la fin du douzième siècle. Dans la *Vie de saint Maur*, écrite par le B. Prudence et publiée par Camusat, le passage où il est fait mention « de l'extreme-onction, » paraît interpolé. Car ce nom « d'extrême-onction » ne se rencontre ni dans les livres des *Sacrements* édités par Ménard, ni dans les livres des *Coutumes* de Cluny, par Udalric, ni dans Lanfranc, Anselme, Pierre Damien, ni dans la *Règle des Clercs* de Pierre Honestis, ni dans saint Bernard ou dans Pierre Lombard.

1° *Il faut que les prêtres après avoir confessé et absous les infirmes, les oignent d'huile sainte et leur donnent alors la communion.*

99. Cependant ce n'était point au début de la maladie, mais quand le péril était imminent, qu'on donnait l'onction aux infirmes et tout après, suivant l'usage (7), on leur accordait le saint viatique qu'ils recevaient parfois à plusieurs reprises dans la même maladie, comme le prouvent plusieurs livres *des Sacrements*, *la vie de saint Adelard*, abbé de Corbie, est, d'une manière bien évidente, la *Vie de Louis VI*, roi de France, écrite par Suger. D'après ces actes, la reine sainte Clotilde, « trente jours après avoir été avertie de sa mort, fut, selon le précepte de l'Apôtre, ointe d'huile sainte par les prêtres, puis ayant reçu le viatique du saint corps et du sang de Jésus-Christ, elle rendit son âme à Dieu en confessant le nom de la sainte Trinité ». J'ai lu la *Vie de sainte Hunégonde* écrite par deux auteurs différents, dont l'un est un anonyme contemporain et l'autre Bernier, abbé de Hommolar. Or, ces deux auteurs dont nous parlerons en détail au deuxième siècle bénédictin, racontent dans les mêmes termes les derniers instants de sainte Hunégonde. « Autour d'elle se pressaient de nombreux serviteurs du Christ de l'un et de l autre sexe, qui des environs et de pays éloignés, étaient venus assister aux derniers instants de cette mère si bonne, de cette vierge si sainte ; tous étaient en proie à une douleur immense, à la désolation, et poussaient des sanglots, parce qu'ils perdaient un consolateur puissant, et quoiqu'ils espérassent trouver en elle une protectrice toute dévouée dans les cieux. Se retournant alors vers les prêtres qui l'assistaient, elle leur demanda l'huile de l'onction et la

(1) *Vie de S. Theodoric*, autrement Thierry au bas du numéro 11. — (2) N. 13. — (3) Menard ; *Des sacrements*, p. 358.— (4) *Monastères Anglais*, t. II, p. 659. — (5) Surius 10 janvier. — (6) Bollandus 10 janvier. — (7) Riaulfus, Evêque de Soissons, Constitutions X.

sainte communion. » Cela arriva vers l'an 649. Dans la *Vie d'Adélard*, évêque de Corbie (1), Paschase Radbert s'exprime ainsi : « Nous lui avons demandé, s'il voulait recevoir l'onction de l'huile, bien que nous savions bien n'être point accablé par le poids du péché. Quand il nous entendit, il leva les yeux au ciel pour manifester qu'il le désirait. Que se passait-il alors dans l'âme du saint dont les larmes inondaient le visage ? Ses regards étaient donc tournés vers le Seigneur et ses mains étendues. » Croyez-vous qu'il demandait la santé ? Lisez plutôt ce qui suit : « Il invoquait le Saint-Esprit en disant : « C'est maintenant, Seigneur, que vous pouvez, selon votre parole, laisser partir en paix votre serviteur, parce que j'ai reçu tous les sacrements de votre amour. Et maintenant, qu'ai-je à faire, sinon à venir vers vous ? » Voilà pourquoi il avait demandé le « sacrement de l'onction. » Enfin le bienheureux saint Pierre Damien (2) parlant de lui-même : « Pendant que je répète ces choses et d'autres semblables, dit-il, on prépare mes funérailles ; je reçois l'onction de l'huile sacrée, et je suis couché sur la cendre et le cilice comme quelqu'un qui doit y mourir. » Tout cela montre avec évidence que le sacrement de l'onction fut donné aux malades, avant qu'il ne reçût le nom « d'extrême onction, et que sa fin principale aux yeux de nos pères, n'était point les guérisons du corps, mais la santé de l'âme.

2° *En quel temps et pourquoi fut changé l'usage de donner l'onction des infirmes avant le saint viatique.*

**100.** Au reste, il me semble que nous pouvons deviner par les *Conciles d'Angleterre*, pour quelle raison les hommes du treizième siècle ont modifié l'usage d'administrer l'onction des infirmes avant le saint viatique. A cette époque, le vulgaire se laissa pénétrer de cette fausse persuasion qu'après avoir une fois reçu ce sacrement, il n'était plus permis aux personnes mariées, si elles recouvraient la santé, de rendre le devoir conjugal. Cette superstition, s'étant peu à peu grossie d'autres erreurs, fit que le saint viatique fut administré avant l'onction. Richard, évêque de Salisbury, dans des *Constitutions* qui datent d'environ l'an 1217, s'exprime ainsi à propos du sacrement d'extrême onction : « Que les prêtres disent et déclarent avec confiance qu'il est permis, après avoir reçu ce sacrement, de rendre le devoir conjugal (3). » La même chose se retrouve dans les *Constitutions* d'un évêque anonyme, écrites en 1237. Cette persuasion, loin de s'affaiblir, ne fit que s'accroître, comme il paraît d'après le concile de Vorcester tenu trois ans après (4). C'est ainsi que parlent les Pères au chapitre de l'extrême onction (5) : « Nous avons appris que plusieurs fidèles rendus à la santé après avoir reçu ce sacrement, regardent comme un péché de connaître leurs épouses, de manger de la chair et même de marcher nu-pieds. Mais nous detestons leur erreur comme opposée à la saine doctrine, et nous pensons qu'il faut les en corriger par des menaces et des avertissements. » Et un peu plus loin : « Plusieurs redoutent de recevoir ce sacrement, et veulent à peine l'accepter à l'article de la mort ; c'est pourquoi il arrive qu'un grand nombre de fidèles meurent sans l'avoir reçu. Nous ordonnons donc que leurs prêtres et les autres prédicateurs les désabusent, par de fréquentes exhortations, de cette erreur et des autres dont ils sont imbus. » Ce préjugé déjà enraciné ne fut point détruit par le concile, comme nous en avons la preuve dans *Le Synode d'Oxford*, convoqué en 1267, lequel confirme pleinement mon opinion par les paroles suivantes (6) : « Comme plusieurs laïques nourrissent des pensées injurieuses contre ce sacrement, et le redoutent au point de vouloir à peine l'accepter à leurs derniers moments, parce qu'ils pensent sottement qu'après sa réception, il leur est complètement interdit de manger de la chair, de marcher nu-pieds, de cohabiter et d'entretenir des rapports charnels avec leur épouse légitime, nous ordonnons aux prêtres des paroisses de prêcher le contraire, partout où ils sauront que se répand une hérésie aussi funeste, etc. » Le même décret fut renouvelé au Synode de Vinchester en 1308 : Ainsi il paraît vraisemblable que c'est à cause de ces extravagances populaires que l'onction des infirmes fut réservée à l'article de la mort, et que l'usage s'en répandit peu à peu dans toutes les églises (7).

**101.** C'est à cette observation sur le sacrement de l'onction que se rapporte la question de savoir si c'est de l'huile destinée à ce sacrement que se sont servis les saints pour opérer les guérisons dont il est question dans ces actes et dans d'autres encore. Or ce n'est point la même huile qui a opéré toutes ces guérisons miraculeuses. On se servit souvent d'huile prise sur les tombeaux des saints ou dans les lampes qui brûlaient près de leurs reliques. On lit dans la vie du saint abbé Aredius dont nous parlerons plus loin (8): « Il aima mieux prendre dans son chrismal un autre vase contenant l'huile qu'il avait eue à l'église de Saint Martin. » Et dans saint Grégoire de Tours (9) : Le prêtre Aredius emporta un vase d'huile des tombeaux de saint Martin. » Venance Fortunat évêque de Poitiers (10), atteste de lui-même qu'il recouvra la vue, alors qu'on désespérait de la lui conserver, en frottant ses yeux avec de l'huile qui brûlait devant une image de ce saint à Ravenne. Quelquefois même les saints

(1) Surius et Bollandus, 2 janvier. — (2) Pierre Damien, l. VI, lettre, XIX. — (3) *Conciles d'Angleterre* t. II, p. 155. — (4) *Id.*, p. 235. — (5) *Id.*, 247. — (6) *Id.*, p. 257. — (7) *Id.*, p. 441. — (8) C'est-à-dire au premier siècle bénédictin p. 350. — (9) *Gloire des Confes.*, c. IX. — (10) *Vie de S. Martin*, l. IV.

bénissaient sur-le-champ l'huile dont ils avaient besoin pour guérir un malade. Saint Martin, au rapport de Sulpice Sévère (1), « bénit un peu d'huile en récitant un exorcisme et mit dans la bouche d'une jeune fille la liqueur ainsi purifiée. » Ce privilége fut même accordé à de saintes femmes. Saint Grégoire, évêque de Tours, écrit que Monégonde fut priée par ses compagnes de bénir de l'huile et du sel pour les infirmes (2). Les évêques en se mettant en route emportaient toujours de l'huile bénite avec eux. Fortunat, auteur de la *Vie de saint Germain*, évêque de Paris (3), dit de lui que partant pour Nantes, il envoya « un diacre avec ses chrismaux » pour guérir un homme malade. Dans les *Capitulaires*(4), il est ordonné que « les prêtres ne sortiront nulle part sans se munir du saint chrême, de l'huile bénite et du précieux corps du Christ ; mais que partout où ils auront été appelés, même par hasard, ils se trouvent prêts à exercer leur office et à accomplir leur devoir. » Il ne faut pas oublier ces paroles de Sulpice-Sévère (5). « Il est bon de remarquer que l'épouse du comte Avitien envoya à saint Martin de l'huile qu'il bénit, selon la coutume pour différentes espèces de maladies. » Il est certain que l'huile était bénite pour les infirmes ou pour le peuple, comme Ménard, un de nos frères (6) le prouve dans ses livres *des Sacrements*. Mais que signifient ces paroles « pour les peuples » dit Goar(7), sinon pour les usages du peuple ? C'est ce qui est démontré d'une manière évidente dans la *Vie de saint Césaire*, évêque d'Arles (8), « car tous les ans, aux jours convenus, il allait bénir l'huile dans le baptistère. Puis entrant sous la voûte (9), il s'asseyait pour inscrire les noms des enfants, de petits garçons et même de petites filles envoyés par leurs parents, accouraient à l'envi près de lui apportant des vases pleins d'eau ou d'huile pour qu'il les bénît. » Pendant le règne de Charlemagne, le concile d'Arles tenu en 813 décrète (10), « que chaque prêtre conservera le saint chrême dans un vase fermé de son sceau, et se gardera bien de le donner à personne sous prétexte de médecine ou pour tout autre motif ; parce qu'il appartient aux sacrements, et personne autre que les prêtres, n'a droit de le toucher. » La même chose est définie au canon vingt sept du concile de Mayence. Or le nom de saint chrême, employé par les deux conciles, doit s'entendre ici de l'huile des infirmes. Cela est prouvé par le capitulaire manuscrit de Théodore, évêque de Cantorbéry. « Les Latins, dit-il, ne donnent pas le voile une veuve. Chez les Grecs, il est permis au simple prêtre de le donner à une vierge qui se consacre à Dieu, d'absoudre un pénitent, de bénir l'huile des exorcismes, et même le saint chrême des infirmes, si c'est nécessaire. Mais chez les Latins, cela n'est permis qu'à l'évêque. » Ainsi il est évident que le Pape Innocent, dans sa lettre à l'évêque Decentius d'Eugubium où il enseigne que « les malades peuvent quand ils en ont besoin, recevoir l'onction de l'huile du saint chrême, » n'a point voulu parler, comme l'ont dit les hérétiques, du saint chrême qui sert à oindre les nouveaux baptisés. En effet l'huile des exorcismes, qui se distingue du chrême des infirmes, s'appelle huile des baptisés, dans les sacramentaires de Reims et de Ratold, abbé de Corbie (11).

#### OBSERVATION II

*Les moribonds recevaient les sacrements à l'église.*

102. Il faut remarquer en second lieu une coutume vraiment chrétienne suivie par de pieux fidèles. Lorsqu'ils étaient à l'extrémité, ils se faisaient porter à l'église, afin de se fortifier par la réception des sacrements, avant de rendre le dernier soupir. Cela résulte des actes de notre Père saint Benoît et des saints abbés Maur, Gildas et Spes relatés par nous. Saint Cuthbert, évêque de Lindisfarne, a laissé de cette coutume un exemple célèbre rapporté par Bède dans sa *Vie* écrite en vers, que nous reproduirons dans le siècle bénédictin suivant, et dont voici la traduction :

« Le saint évêque assis devant l'autel y boit aux sources de la vie, et par le sang du Christ se prépare une route facile vers l'éternité. »

Cette vérité sera rendue plus évidente encore par l'observation suivante.

#### OBSERVATION III

*Triple manière de faire pénitence de ses péchés à l'article de la mort.*

103. La troisième observation traitera de la triple manière de faire pénitence de ses péchés à l'article de la mort. C'était d'abord par la réconciliation et l'extrême onction qu'on regardait comme le complément de la pénitence, de même que la confirmation l'est du baptême. Nous avons vu plus haut (12) que saint Théoderic, abbé de Reims, voulant ressusciter la fille du roi Théoderic, « lui fit, avec de l'huile sainte, des onctions sur les cinq sens du corps pour la réconcilier avec Dieu. » C'est de là que les Grecs, même sans être malades, se servent de l'onction des infirmes, en signe de pénitence et pour expier

(1) Sulp. Sévère : *Dialogues* l. III. c. III. — (2) Grégoire de Tours, *Vie des Pères*, c. XIX. — (3) *Vie de S. Germain*, p. 47, plus loin c'est-à dire au tome I[er] *des actes*. — (4) L. VI, c. CLXXV. — (5) Sulpice Sévère, *Dialogues*. l. III, c. III. — (6) Ménard *Sacramentaire*, p. 67. — (7) Goar., *de l'Eucharistie*, p. 432. — (8) L. II, n. 13.— (9) Le texte porte ici *Cucumula*, et renvoie à une note dont voici la traduction. *Cucuma*, dont le diminutif est *Cucumula*, désigne un vase ou même une chaumière en forme de Concombre. Il veut dire ici un Baptistère vouté. (Mabillon, note à la *Vie de S. Césaire d'Arles*, n. 13.) — (10) Canon, XVIII. — (11) Ménard *Sacramentaire*, p. 142. — (12) N. 98.

leurs péchés, comme l'a remarqué Goar dans son *Eucologe* (1).

104. Un autre moyen de faire pénitence, fréquemment employé par les saints, c'était la cendre et le cilice. Nous en avons un exemple dans la *Vie de saint Maur*, abbé. L'auteur de la *Vie de saint Arige*, évêque de Gap, dit que « s'étant dépouillé de ses vêtements, il se fit placer devant l'autel de saint Eusèbe sur la cendre et sous le cilice, et qu'après avoir reçu le viatique du corps et du sang de Jésus-Christ des mains de l'évêque Isicius et du prêtre Diconcius, il dit, etc. » Un exemple plus ancien et plus éclatant de cette coutume se trouve dans Sulpice Sévère, dans la lettre à Bassula touchant la mort de saint Martin, qui avant d'expirer « reposant sur la cendre et le cilice est prié par ses disciples d'y laisser ajouter un peu de paille grossière, » répondit : « Il ne convient pas, mes enfants, qu'un chrétien meure autrement que dans la cendre et le cilice. Et moi-même, si je vous donnais un autre exemple, je pécherais (2). » Cette pieuse coutume passa chez nos frères de Cluny, et saint Udalric (3) la décrit de cette façon : « Lorsque les serviteurs, qui sont très-exercés et très-habiles dans cette connaissance, voient approcher l'heure de la mort, ils étendent un cilice, y répandent de la cendre, et enlevant le malade de son lit, ils le couvrent d'un cilice : L'un deux frappe sur une plaque, à la porte du cloître, des coups nombreux et presque continus. Comme c'est le signal de la mort du malade, tous les frères y accourent aussitôt qu'ils l'entendent (4). Autrefois, la même coutume existait chez les chartreux, comme l'attestent leurs anciens statuts ; quelque chose de semblable se voyait souvent même chez les laïques. Car avant l'onction, le prêtre « faisait une croix de cendre sur la poitrine du malade, et plaçait un cilice sur sa tête (5). » Un exemple admirable de cette piété fut donné par Louis VI, roi de France, qui, au rapport de l'abbé Suger, fit déposer à terre un tapis, et sur le tapis, des cendres en forme de croix, puis y étant déposé par la main des siens, et fortifiant son courage (6) par le signe sacré de la croix, il rendit son âme à Dieu, aux calendes du mois d'août, à l'âge d'environ soixante ans, et après en avoir régné trente. Nous lisons la même chose dans la *Vie de saint Isidore*, évêque de Séville, qui s'étant fait porter dans la basilique de saint Vincent, martyr, au milieu du chœur, tout près de l'autel, ordonna aux femmes d'aller se placer plus loin, et ne voulut autour de lui que les hommes, pendant qu'il se soumettrait à la pénitence. Et pendant que ses prêtres, sur sa demande, plaçaient sur lui, l'un un cilice, et l'autre de la cendre, il leva les mains au ciel et commença à parler en ces termes, etc. (7). » Cet usage répondait à la pénitence publique, dont il est question dans les *Capitulaires*; il y est dit (8) : Quand les pénitents demanderont la pénitence, un prêtre leur fera l'imposition de la main sur la tête, et leur donnera un cilice, comme c'est établi partout. Et (9) ceux qui sont soumis à la pénitence publique doivent passer une année avec le cilice parmi les écoutants (les *audientes*). Cette pratique se continua jusqu'au treizième siècle pour les malades. En effet, en 1209, Guillaume, archevêque de Bourges, étant sur le point de mourir, « fit comprendre, par ses paroles et par ses signes, qu'il voulait être déposé à terre. Ceux qui l'entouraient obéirent à ses ordres ; et comme il ne convient pas à un chrétien de mourir autrement que sur la cendre et le cilice, ils le placèrent sur des cendres répandues à terre. » Et même le moine anonyme de saint Denys, qui a écrit en français la *Vie de saint Louis*, roi de France, rapporte qu'il rendit son âme à Dieu, couché sur la cendre et le cilice, et les bras disposés en forme de croix.

105. Le troisième genre de pénitence publique commença à être mis en usage par des hommes d'un âge mur qui, en se voyant réduits à l'extrémité, prenaient l'habit monastique. Jean le diacre, dans la *Vie de saint Grégoire* (10), écrite par lui-même, nous fournit l'exemple de l'évêque Lucidus Ficulinus, qui, averti de sa mort prochaine, « prit l'habit de moine, et ensuite sa maladie s'étant peu à peu aggravée, s'endormit dans le Seigneur le matin du vendredi. » Le moine Letaldus rapporte la même chose d'Ermenthée, évêque d'Orléans, dans le livre *des Miracles de saint Maximin*, abbé de Micy (11). Saint Grégoire le Grand dans une lettre à Jean de Syracuse, lui dit, au sujet de Venance Patrice, qui avait abandonné la vie monastique, « de le conjurer, de l'exhorter à songer à son âme, de lui rappeler les jugements terribles de Dieu, de l'assurer de son inépuisable miséricorde, afin qu'il reprenne son habit, quand même il serait à l'extrémité, de peur que le châtiment dû à une si grande faute ne rendît son jugement rigoureux. » Plusieurs exemples semblables se trouvent dans Orderic Vital qui nous apprend que ceux qui avaient ainsi pris l'habit monastique étant en danger de mort, n'avaient point le droit de le quitter, s'ils revenaient à la santé. Car autrefois, d'après les dispositions de notre règle (12), l'obligation de professer la vie monastique, était contractée par la réception même de l'habit religieux. Des rois mêmes, se voyant à l'extrémité, ne regardèrent point comme indigne d'eux, de déposer la pourpre et de la remplacer par l'humble vêtement de moine. L'abbé Suger, dans la *Vie de Louis VI*, roi de France, dit

(1) Eucologe, p. 432 et 433. — (2) *Spicileg. des anciens écrivains*, t. IV. — (3) *Des coutumes de Cluny*, c. XXIX. — (4) Ménard ; *Sacramentaire*, p. 345. — (5) Le texte porte *præsentiam* (présence) mais une note de Mabillon dit qu'il faut remplacer ce mot par *patientiam* (patience, courage.) — (6) Cinquième concile de Tolède, c. XII. — (7) L. V, c. LVIII. — (8) C. LXXI. — (9) Jean le Diacre, l. IV, c. XC. — (10) N. 40. — (11) S. Grég. l. IX, lettre XXXI. — (12) Règle de S. Benoit, c. LVIII.

« qu'il était prudent dans ses conseils, plein de vigilance sur lui-même et d'attention pour les intérêts de son âme, agréable à Dieu, se confessant fréquemment et faisant des oraisons ferventes : Il désirait de toutes les forces de son âme, de trouver le moyen de se faire transporter devant les saints martyrs, ses protecteurs, saint Denys et ses compagnons, et là, près de leurs restes sacrés, après avoir déposé sa couronne et son sceptre, de prendre une autre couronne, d'échanger les ornements royaux et les insignes du pouvoir contre l'humble habit » de saint Benoît, et de s'engager ainsi dans la vie monastique. Que ceux-là, dit alors Suger, qui n'observent point la pauvreté monastique, voient comment non-seulement des archevêques, mais même des rois préférant la vie éternelle à celle de ce monde, se réfugient dans un ordre religieux comme dans l'asile le plus sûr. « Il arriva même que les femmes en danger de mort reçurent l'habit religieux dans des couvents d'hommes, mais un habit fait pour leur sexe, et non point pour des moines, comme le prouve la charte de fondation du Val des écoliers de l'ordre de Saint-Augustin, datée de l'an 1215, et conçue en ces termes : « Les religieux ne donneront l'habit à aucune femme, si elle n'est en danger de mort, et si elle n'a choisi leur monastère comme lieu de sa sépulture (1). » L'origine de cette coutume paraît remonter au troisième concile de Tolède, canon douze, et au quatrième de la même ville, canon cinquante-quatre.

### OBSERVATION IV

### *De l'élection de l'évêque de Lyon.*

106. Il faut noter en quatrième lieu ce qui est rapporté dans la *Vie de sainte Consorce* vierge, touchant l'élection de l'évêque de Lyon (2). Il arriva en ce temps que l'évêque de l'église de Lyon (*Viventiolus*) rendit son âme au Seigneur. C'était la coutume dans cette Eglise, toutes les fois que la mort à laquelle tous sont soumis, la rendait veuve de son évêque, d'attendre une révélation du ciel pour choisir son successeur. Alors après un jeûne général de trois jours, un ange du Seigneur apparaissant en songe à un enfant » désigna Eucher comme évêque. Florus, sous-diacre de Lyon, note ce passage dans sa *Collection des sentences des Pères* (3) Il est certain qu'un jeûne de trois jours précédait autrefois l'élection des évêques et nous en trouverons la preuve çà et là dans les actes des saints. Ainsi nous lisons dans la *Vie de saint Aignan*, évêque d'Orléans : «Pour que le choix que la volonté divine faisait de lui parût plus évident, il commanda un jeûne de trois jours selon la *coutume de l'Eglise*, puis des tablettes et des livres ayant été mis sur l'autel, il fit amener un enfant qui ne parlait pas encore, pour qu'il enlevât lui même les tablettes de dessus l'autel. « Mais l'enfant ayant crié Agnan évêque« pour satisfaire aux vœux de tous, on ouvrit le psautier et on lut le premier verset qu'on rencontra : *Beatus quem elegisti* etc., bienheureux celui que vous avez choisi, etc. Le livre des épîtres de saint Paul ayant été apporté, on lut tout en l'ouvrant : *Fundamentum aliud*, etc.; personne ne peut établir un autre fondement, etc. Puis on trouva ce texte à la première page qu'on ouvrit de l'Evangile : *Super hanc petram*, etc.; sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. » Dans l'élection de saint Martin, évêque de Tours, on eut contre Défenseur recours au sort par le psautier, ce que Théodore (4) évêque de Cantorbéry défend dans son *Pénitencier*. Nous lisons dans la *Vie de saint Ecurce* aussi évêque d'Orléans : « Alors ils (les évêques) ordonnèrent, selon l'usage habituel, un jeûne de trois jours à tout le peuple, afin de prier Dieu de faire connaître le pontife qu'il choisissait pour remplir les saintes fonctions et lui offrir le divin sacrifice. »

### OBSERVATION V

### *De la crosse, du bâton et de la croix de l'évêque.*

107. La cinquième remarque a rapport aux évêques devant lesquels c'est une antique coutume de porter le bâton pastoral. Dans la *Vie de saint Césaire*, évêque d'Arles, nous lisons (5) : « L'homme de Dieu ayant demandé pour aller dans une autre église, un clerc chargé de porter sa crosse (ce qui appartenait aux notaires) oublia, etc. » Nous lisons encore dans la *Vie de saint Germain*, évêque de Paris : « Un des clercs, dit Fortunat, tenait la crosse du saint (6) » La croix était aussi portée devant les évêques et nous en avons pour témoin l'auteur anonyme, presque contemporain, qui écrivit en deux livres les actes de saint Samson, évêque de Dol (7) : « Quelque temps après sa mort, l'image de la croix qu'on avait coutume de porter devant lui, qu'il avait bénie, et qu'il avait entourée d'un cercle d'or et d'argent, fut dépouillée furtivement et profanée par un scélérat. »

### OBSERVATION VI

### *De l'Ecole des Diacres.*

108. Il faut noter en sixième lieu ce texte extrait de la *Vie de saint Maur* (8), qui, pour guérir un homme boîteux et muet, « ôta de son cou et plaça sur la tête du malade, en faisant un signe de croix, l'étole avec laquelle cette même année, il avait été par ordre de son bienheureux maître, élevé au rang de diacre, et que, selon la coutume et pour s'exciter à la sainteté, on portait continuellement la première année. » Les décrets des canons

(1) *Spicilegium*, t. VIII, p. 227. — (2) *Vie de Consorce*, n. 10. — (3) *Bibl. PP.* t. IX. — (4) Théodore ; dans Burchard, l. X, ch. XXVI. — (5, *Vie de S. Césaire*, l. II, n. 22 dans notre Appendice. — (6) *Vie de S. Germain*, n. 27, plus loin. — (7) *Vie de S. Samson*, l. II, n. 10. — (8) *Vie de S. Maur*, n. 5.

et la règle de saint Benoît ne font point mention de cette coutume. Le concile de Mayence tenu en 813 décréta au canon vingt-huit que « les prêtres se serviront toujours du manipule ou oraire à cause de l'excellence de leur dignité.» C'est là le sens du livre VI des *Capitulaires* (1), et du concile de Tribur, rapportés par Burchard (2). « Que les prêtres ne sortent jamais sans avoir leur étole ou *oraire.* » Enfin, Jean de Salisbury dit dans la *Vie manuscrite de saint Thomas*, évêque de Cantorbéry : « Cependant il portait l'étole, ce joug si doux du Christ, jour et nuit autour de son cou. » Or, je ne me rappelle pas avoir lu rien de semblable pour les diacres, excepté dans la *Vie de saint Maur*. Mais les vêtements sacrés étaient-ils donc encore portés, même en dehors de la célébration des saints mystères? Nous lisons que saint Séverin, abbé d'Agaune, étant venu à la cour de Clovis, roi des Francs, « quitta sa chasuble » après la prière, et la mit sur les épaules du roi, que saint Germain (3), évêque de Paris, ayant rencontré en sortant du monastère de Tours, une femme atteinte d'une paralysie de nerfs, « la plaça sous sa chasuble, » et la guérit. Je sais bien que ce mot chasuble désigne souvent une tunique longue, comme le fait Fortunat dans la *Vie de saint Médard de Noyon*, récemment éditée par Dom d'Achery : « Pendant que dans sa jeunesse il fréquentait l'école, il fit lui-même façonner par un ouvrier la chasuble que sa mère lui avait préparée (4). » Le concile de Ratisbonne en 742, ordonne que « les prêtres et les diacres porteraient non pas des sayes comme les laïques, mais des chasubles comme les serviteurs de Dieu. » On voit, ainsi qu'on entend par chasubles, les longues tuniques des moines, que les anciens appelaient « les serviteurs de Dieu, » en même temps qu'ils désignaient les religieuses sous le nom de « servantes de Dieu. » Mais il n'eut certes pas convenu que saint Germain plaça une femme sous « sa chasuble, » ou que saint Séverin se dépouilla de la sienne, si dans ces textes elles désignaient « la tunique. » L'endroit où saint Grégoire de Tours (5) parle d'un diacre qui portait la chasuble au milieu d'occupations profanes, ne peut point s'entendre d'une tunique ordinaire. « Nous savons, dit cet auteur, que l'évêque Priscus, toujours opposé à ce saint évêque » (Nicet évêque de Lyon) « accorda la chasuble à l'un de ses diacres. Elle était grande, parce que l'homme de Dieu était lui-même de forte stature. La forme de cet habit (6) était dilatée et grande, comme dans les vêtements blancs qu'on met dans les fêtes de Pâques sur *les épaules des prêtres.* Or le diacre allait partout avec ce vêtement, le gardant dans son lit ou dans les rues de la ville, et n'ayant aucun souci de l'usage auquel il était destiné. » Saint Grégoire ne reproche point au diacre de l'employer à des usages profanes, mais de dédaigner « Celui auquel il était destiné. » Ainsi il paraît vrai que saint Maur se conformant aux usages reçus, portait l'étole de diacre en dehors des fonctions sacrées. Cela se faisait pour que les diacres eussent toujours devant les yeux la dignité de leur caractère, et fussent distingués des sous-diacres. Ce doit être là le sens du canon vingt-sept du premier concile de Brague, tenu la troisième année du règne de Théodomir, l'an 563 de Notre Seigneur Jésus-Christ. Voici ses paroles : « Comme plusieurs diacres de cette province ecclésiastique portent un oraire caché sous leur tunique, de sorte qu'ils ne se distinguent en rien des sous-diacres, nous voulons qu'ils en portent un autre placé sur leurs épaules. » Il ne faut point objecter que saint Etienne, pape et martyr, ordonna que les prêtres et les diacres ne porteraient point tous les jours les vêtements sacrés, comme le rapporte Notker (7). Car il semble que cela doit s'entendre de tout l'habillement du diacre, et non de quelque ornement particulier qui aurait été le signe et la marque de son ordre.

### *De l'usage de porter le chrémau.*

109. Le sentiment analogue faisait, chez les Bretons, regarder comme un crime de sortir sans chrémau. Le *Pénitentiel* de Bède porte (8) : « Celui qui aura perdu son chrémau, et ne l'aura pas retrouvé, fera une pénitence de quarante jours. » Celui de saint Colomban dit encore plus clairement (9) : « Celui qui oubliera son chrémau, et s'en ira au loin pour quelque affaire, recevra vingt-cinq coups. » Qu'est-ce donc que le chrémau? Je ne crois pas qu'on en connaisse bien la nature. Ce mot du reste a différentes acceptions. Ménard (10) démontre avec justesse qu'on a employé le mot latin *chrismal* pour désigner le vase qui contient le corps de Notre Seigneur, ou le linge appelé corporal, mais aucun de ces sens ne convient aux passages que nous venons de citer. Il en est qui croient que Bède et saint Colomban parlent d'un voile ou bandelette qui liait le front de ceux à qui l'évêque avait fait quelque onction. Mais il faut certainement entendre leurs paroles du voile ou bonnet blanc, qu'on plaçait sur la tête des nouveaux baptisés après qu'on y avait fait l'onction du saint chrême. Voilà ce qui résulte de l'étude des anciens manuscrits où il est question des sacrements. Ainsi on lit dans un sacramentaire mutilé du monastère d'Aniane. Que le prêtre le baptise alors en disant : « Je te baptise au nom du Père (en faisant la première infusion) et du Fils (en faisant la seconde) et du Saint-Esprit (en faisant la troisième). Ensuite qu'il fasse avec son pouce une onction avec le saint chrême

(1) C. CLXIX. — (2) Burchard, l. VI, c. X. — (3) *Vie de L. Germain*, n. 7. — (4) *Spicilegium* t. VIII. — (5) S. Grégoire de Tours *Vie des Pères*, c. VIII. — (6) Dans le texte « Candidis », c'est-à-dire albis, d'où est venu le nom de Dimanche in albis. — (7) *Martyrologe*, non. de Nov. — (8) C. XV. — (9) C. VI. — (10) *Sacramentaire*, p. 199.

sur le front du nouveau baptisé, en invoquant la Très-Sainte Trinité, et en disant l'oraison : Dieu tout puissant, etc. » Immédiatement après on lit encore : « Que le prêtre place alors le chrémau sur la tête du nouveau baptisé en disant : Recevez le vêtement blanc pur et sans tache, etc. » Puis lui donne à la main un cierge allumé, il ajoute : « Recevez ce flambeau ardent etc, » un ancien missel manuscrit, conservé à la bibliothèque de Saint-Germain (1), renferme presque les mêmes choses, excepté qu'il porte « chrinnal » au lieu de « chrismal » que nous avons dans les auteurs cités plus haut. C'est assez pour cette digression.

#### OBSERVATION VII

*Du chant des laïques à l'église.*

110. En septième lieu, il ne faut point omettre ces paroles empruntées à la *Vie de saint Césaire*, évêque d'Arles (2). Il enjoignit et ordonna au peuple fidèle d'étudier le chant des psaumes et des hymnes, et de chanter à voix haute et mesurée, comme les clercs, les proses et les antiennes, les uns en grec, les autres en latin, afin qu'ils n'eussent point le temps de s'occuper de bagatelles à l'église. Fortunat (3) affirme que la même précaution avait été prise par saint Germain, évêque de Paris : « Grâce aux ordres du saint évêque, tous chantent, les clercs, le peuple et même les enfants. » Théodore, archevêque de Cantorbéry, s'exprime ainsi dans son *Capitulaire* manuscrit devenu si célèbre : « Les laïques, à l'église, ne doivent point dire l'*Alleluia*, mais seulement les psaumes et les répons sans *Alleluia*. » Cependant il avait été décidé au concile de Laodicée (4), qu' « à l'exception des chantres désignés pour cet office, lesquels montent sur la tribune et lisent sur les parchemins, on ne devait permettre à personne de chanter à l'église. »

#### OBSERVATION VIII

*De la retraite gardée pendant le Carême.*

111. La huitième observation aura pour objet cette fameuse retraite que les hommes de foi observaient pendant le carême. L'auteur de la *Vie de saint Marius*, abbé de Bodane, s'exprime ainsi (5) : « Lorsque l'homme de Dieu, fidèle à la pratique des religieux, se retirait dans sa cellule, pendant le carême, pour s'y mortifier encore davantage, Lucretius, évêque de Die, venait souvent l'y visiter. » De même saint Braulion ou Braule, dans la *Vie de saint Emilien* : « C'était, dit-il, sa coutume, en ces jours-là, de ne pas sortir de sa cellule, et de ne voir personne, excepté l'un des frères, qui ne lui apportait, pour soutenir sa vie, que quelques aliments grossiers. » Saint Grégoire de Tours (6) rapporte que saint Senoch gardait la retraite depuis la fête de saint Martin jusqu'à Noël et pendant tout le carême. Lisez plus loin la *Vie de saint Marcou*, abbé de Nanteuil, qui se retirait tous les ans dans une île pendant le temps du Carême, afin d'y macérer son corps et de s'éloigner de la présence des hommes. » Saint Erbland (7), abbé d'Aindre, dont nous rapporterons les actes au siècle suivant, « se retirait à Aindrinette où il avait coutume de passer le carême pour éviter les distractions de la foule qui venait au monastère, avec des offrandes, le visiter lui et les frères, et c'est là qu'il macérait avec eux son corps par l'abstinence, afin de pouvoir, aux solennités de Pâques, s'offrir lui-même comme une hostie agréable au Seigneur (8). » Cette pieuse coutume était aussi en usage parmi les évêques. Nous en avons pour exemple Dulsicius (9), et Samson lui-même, dans cette même *Vie* (10), que nous publierons dans ce volume. Pallade ou Palais, évêque de Saintes, avait coutume « pendant le saint temps de carême de se retirer dans une île de la mer pour y prier, et, à la fête de la cène du Seigneur, il retournait à son église, au milieu d'un grand concours de peuple; » c'est saint Grégoire, évêque de Tours, qui nous le raconte (11). L'auteur contemporain qui a composé la *Vie du bienheureux abbé Walaric* nous apprend que « saint Bercoud, évêque d'Amiens, pour s'appliquer à la contemplation des choses saintes pendant le temps du Carême, se retirait habituellement dans un endroit écarté et désert, nommé Leuconaüs. » Nous voyons dans Bède (12) qu'Eadbert, évêque de Lindisfarne, « se retirait souvent dans un endroit éloigné de son église et battu par les flots de la mer En effet, il y passait toujours le temps du carême ainsi que les quarante jours qui précèdent la fête de la naissance du Sauveur, les consacrant à la mortification, à la prière et aux larmes. » Le même auteur (13) rapporte la même chose de Jean, évêque d'Hagulstad. Enfin Chrodegand, évêque de Metz, ordonne aux chanoines (14) « d'avoir soin de garder la clôture pendant le carême et de ne point sortir, excepté dans un cas de nécessité (15). »

#### OBSERVATION IX

*De l'entrée des Eglises des Monastères interdite aux femmes.*

112. Neuvièmement : Le même amour de la retraite et de la solitude fit autrefois interdire aux femmes l'entrée de certaines Eglises de Monastères, comme nous le voyons dans la

(1) Sous le n. 722. — (2) *Vie de S. Césaire*. L. II, n. 10. — (3) Canon xv. — (4) *Vie de S. Emilion*. c. x et seq. — (5) *Vie des Pères*. c. xix. — (6) ou encor Erbland, Arbland, Erbluin, Herblein, Herband, Herbland. — (7) Surius, 25 Mars. — (8) *Vie de Samson*, l. I, n. 33. — (9) L. II, n. 12. —(10) *Histoire*, l. VIII, c. xliii. — (11) Bède. *Hist. d'Augleterre*, l. LII, c. xxx. —(12) Le même, c. ii. — (13) C. liv de leur Règle. — (14) Spicilegium t. IV. — (15) Lisez encore dans Sophronius le chapitre vi de la *Vie de Sainte Marie-l'Egyptienne*.

*Vie de saint Carilesse* placée dans notre appendice. Elle fût même interdite aux hommes dans le monastère de saint Jean de Réomay, dont on lira les actes avec des notes dans le même appendice. Dans les miracles de saint Benoît (1), où il parle des parcelles des reliques de saint Denys et de saint Sébastien accordées au monastère de Fleury, Adrevaldus s'exprime ainsi : « Comme des *lois anciennes* defendaient aux femmes de dépasser les portes extérieures du monastère et de pénétrer au dedans, ceux qui suivaient depuis longtemps les mémoires des saints demandèrent avec instance qu'il leur fût permis d'entrer dans l'Eglise où étaient déposées les saintes reliques, afin d'y exprimer leurs prières et leurs vœux. Mais parce que la règle du monastère s'y opposait, ils ne purent obtenir ce qu'ils demandèrent. Comme ils persévéraient dans leur demande, tous les personnages les plus distingués attirés par le bruit, accoururent de toutes parts pour être témoins de ce prodigieux événement, et joignant leurs prières à celles de la foule, ils finirent par obtenir de l'abbé et des frères, qu'ils feraient disposer une tente en dehors du monastère du côté de l'Occident, dans un endroit planté d'arbres, afin d'y transporter les mémoires des saints pendant un certain temps, c'est-à-dire la veille du jour du Seigneur. » Il faut remarquer qu'ici Adrevald parle de lois anciennes, lui qui, comme on le voit dans le même chapitre, était presque contemporain de l'empereur Louis le Pieux. Cette coutume dut plutôt son origine à quelque loi particulière de certains monastères qu'à la règle de saint Benoît qui, (2) permet l'entrée (3) de l'Eglise aux parents qui doivent y offrir leurs enfants, ou même qu'à la coutume générale des moines des Gaules, puisqu'on avait l'usage de baptiser les enfants dans leurs monastères, comme le rapporte Ferréol évêque d'Uzés (4). Cependant l'entrée du monastère de Condat était interdite aux femmes. C'est pourquoi l'abbé saint Romain, dans saint Grégoire de Tours (5), dit qu'il ne peut pas avoir son tombeau dans un monastère dont l'entrée est défendue aux femmes. « La même coutume était en usage chez les moines de Castres, d'après ce que rapporte Aimoin dans l'histoire de la translation de saint Vincent, martyr de Sarragosse, dont le corps, au neuvième siècle, fut apporté à Castres dans la Gaule Narbonnaise. Voici les paroles d'Aimoin : « Le corps précieux et vénérable du saint martyr fut placé dans l'Eglise de la bienheureuse Marie, mère de Dieu, devant la porte même du cloître, à cause de la grande et pieuse affluence de femmes auxquelles, par une antique coutume des Pères du pays, l'entrée du monastère est interdite (6). » Par le nom de monastère, l'auteur entend ici la principale basilique des moines de Castres consacrée à saint Benoît, et il lui donne ce nom parce qu'elle était contenue dans l'enceinte de leurs murailles. Il est permis de croire que le concile d'Auxerre convoqué en 578 doit être entendu de la même façon, lorsqu'il dit au canon vingt-six : « Si un abbé permet à une femme d'entrer dans son monastère, ou commande d'y célébrer publiquement des fetes, qu'il soit renfermé trois mois dans un autre monastère et n'y reçoive pour nourriture que du pain et de l'eau. » Saint Grégoire le Grand (7), défend aux évêques de célébrer « des messes publiques » dans les monastères de peur que « la retraite des serviteurs de Dieu ne devienne un lieu d'assemblées populaires et que les âmes simples ne prennent occasion de s'en scandaliser (8). Que l'entrée, ajoute-t-il, n'en soit pas trop souvent permise aux femmes. » Guillaume de Malmesbury (9) raconte des choses étonnantes au au sujet du monastère de Torneia. « Mes moines y sont dans une complète solitude très-favorable à leur recueillement, afin qu'ils méditent sur Dieu d'autant plus attentivement que les mortels y apparaissent plus rarement. C'est une chose inouïe que d'y voir une femme. Quand un homme vient se retirer parmi eux, on applaudit à sa venue comme à celle d'un ange. Jamais étranger n'y séjourne longtemps, les domestiques des moines se retirent eux-mêmes les jours consacrés au repos. On pourrait dire avec vérité que cette île est la demeure de la chasteté, la tente de l'honnête, et le gymnase de philosophes célestes. » Oh! qui me donnera de rencontrer de telles îles! Oderic Vital (10), raconte les mêmes choses de ce célèbre monastère. Cette antique discipline de notre ordre fut renouvelée, lors de leur début, par les pères de Cîteaux. Nous en avons la preuve dans la *Vie de saint Bernard*, abbé de Clairvaux ; en effet lorsqu'il est question des funérailles de ce saint homme, nous lisons ces paroles : « Une foule de femmes plaintives se lamentaient amèrement aux portes du monastère, parce que, tandis que les hommes s'approchaient librement des restes précieux de saint Bernard, elles s'en voyaient l'accès rigoureusement interdit par la discipline de l'ordre (11). »

#### OBSERVATION X

#### *Du travail des mains.*

**113.** Notre dixième remarque aura pour objet le travail des mains auquel se livraient les moines dans ces temps reculés. Saint Grégoire le Grand (12) rapporte que Nonnose, abbé du Mont Saint-Oreste interdit de travailler en dehors du monastère, même dans un but

(1) L. I, c. XXVIII. — (2) C. LIX. — (3) Voyez le concile d'Aix-la-Chapelle, c. XXXVI. — (4) C. XV de la Règle. Lisez le c, XX de la Règle de Taruat. — (5) *Vie des Péres*, c. I. — (6) *Histoire de la translation de S. Vincent* dans les Bollandistes, 22 janvier. — (7) L. V, *Epist.* XLIII, et seq. — (8) Lisez le décret synodal de S. Grégoire, dans Baronius à l'année 601. — (9) *Hist. de l'Angleterre*, t. IV. — (10) *Hist.* l. I, p. 835. — (11) L. IV, c. XI. — (12) *Dialogues* l. I, c. VII.

de charité, de peur que les frères, en sortant au dehors, souffrissent quelque dommage spirituel. C'est pourquoi saint Isidore (1) ordonne : « ue le jardin soit enfermé Qdans l'enceinte du monastère, afin que les moines, travaillant chez eux, ne soient point exposés à se répandre au dehors. » Ces dispositions sont tout à fait conformes à l'esprit de saint Benoît, dont voici le sentiment (2): « Que le monastère soit, s'il est possible, construit de telle sorte que toutes les choses nécessaires, c'est-à-dire l'eau, le moulin, le jardin, la boulangerie et les autres métiers soient placés à l'intérieur et ne soient point obligés de courir au dehors, ce qui est très-nuisible à leur sanctification. » Cependant, il tolère que, « si les lieux l'exigent, les moines s'occupent eux-mêmes à recueillir leurs récoltes ; » et en effet, nous lisons que saint Benoît lui-même et saint Maur l'ont fait souvent.

*Travaux des copistes.*

114. Un genre de travail, très-agréable aux anciens moines, c'était de transcrire des manuscrits (3). Quels que soient les travaux corporels que vous puissiez entreprendre, je vous avoue volontiers, disait Cassiodore (4) à des moines, que, par goût, je préfère, et non sans raison, les travaux des copistes, pourvu qu'ils transcrivent exactement ; car, en relisant les divines Ecritures, ils donnent à leur esprit une instruction salutaire, et en les copiant, ils répandent de tous les côtés les préceptes du Seigneur. Leur intention est aussi bonne que leurs soins sont dignes d'éloges : Avec leur main, ils prêchent aux hommes, avec leurs doigts, ils délient les langues, ils apportent sans bruit le salut aux autres, et combattent avec la plume et l'encre contre les piéges criminels du démon. Car Satan reçoit autant de blessures que le copiste transcrit de paroles du Seigneur. Aussi, quoique celui-ci reste dans le même lieu, son œuvre en se répandant, le fait pénétrer dans de nombreuses provinces. On lit le fruit de ses travaux dans les lieux consacrés au Seigneur, et les peuples apprennent ainsi le moyen de se corriger des passions mauvaises et de servir le Seigneur avec un cœur entièrement pur. Il agit même où il est absent de corps. » Pierre le Vénérable (5), abbé de Cluny, imite et dépasse presque Cassiodore pour son zèle à recommander le travail de copiste, dans la lettre qu'il écrit au moine Gilbert. « Nous ne pouvons ni planter des arbustes, ni arroser ce qui est semé, ni rien faire des travaux des champs, notre clôture perpétuelle nous le défend ; mais, au lieu de conduire la charrue, et c'est plus utile, mettons la main à la plume ; au lieu de tracer des sillons dans les campagnes, couvrons de caractères sacrés des pages nombreuses. Semons sur le parchemin la semence de la parole de Dieu qui, dans des moissons bien mûres, c'est-à-dire dans des livres parfaits, donne des fruits abondants pour rassasier les lecteurs affamés, afin que le pain céleste empêche la faim qui tue les âmes. C'est ainsi que vous serez vraiment, et sans parler, prédicateur de la parole divine, et quoique votre langue soit muette, votre main se fera en quelque sorte entendre par des paroles éclatantes, jusqu'aux oreilles de peuples nombreux. » Puis il continue sur ce ton l'éloge de ce genre de travail, et termine ainsi sa lettre : « Même après votre mort, le fruit de vos travaux durera devant Dieu aussi longtemps (pour ainsi dire), que dureront vos livres eux-mêmes. » Julien le Défenseur envoyé par le souverain Pontife au monastère de saint Equice, » y trouve des copistes « occupés à transcrire. » Saint Léobard le reclus, (ou Liébard), au témoignage de saint Grégoire de Tours, vint dans une cellule voisine de Marmoutiers, et se servit pour écrire d'écorces apprêtées par le travail de ses mains ; il imitait ainsi les moines de Marmoutiers, chez lesquels, dit Sulpice Sévère, on n'exerçait d'autre art que celui de copiste ; encore étaient-ce les plus jeunes qui s'y consacraient, tandis que les autres vaquaient à l'oraison (6). Les disciples de saint Benoît se livrèrent avec ardeur à cette occupation, et la léguèrent à leurs successeurs comme par testament. C'est ainsi que tout ce qu'il y a chez les anciens de vraie science et qui soit digne d'être connu, tout ce que les Pères ont écrit de plus pieux et de plus profond, tout ce qu'il y a de saint dans les conciles, de divin dans les livres sacrés, tout cela, je le dis sans jactance, est parvenu jusqu'à nous, grâce aux travaux de nos moines. Je me suis étendu davantage sur ce point, d'abord pour faire voir à quelques hommes de notre siècle, auxquels le nom de moine est odieux, qu'ils devraient se montrer un peu plus équitables envers eux ; ensuite pour presser, malgré mon peu d'autorité, mes frères et mes amis d'imiter leurs ancêtres en religion, non plus en transcrivant des livres, quoique Trithème, un des nôtres, dans un traité spécial, recommande encore ce travail, même après l'invention de l'imprimerie ; mais tantôt en corrigeant les livres déjà édités, tantôt en recherchant les anciens écrivains disparus, tantôt en conservant soigneusement les manuscrits, tantôt en écrivant l'histoire de nos monastères. C'est ainsi qu'ils serviront l'Eglise : chacun dans la mesure de ses forces, et qu'ils ne laisseront pas s'évanouir la gloire de notre ordre monastique. Je les conjure d'accueillir avec bienveillance ce conseil sur lequel je me suis permis d'insister.

115. Ceux qui, par suite de la faiblesse de leur santé, ne pouvaient se livrer à des tra

(1) C. I de sa Règle. — (2) Extrait du c. LXVI de sa Règle. — (3) C. XLVIII. — (4) Cassiodore *Institutions*, l. II, c. VII. — (5) Pierre le Vénérable, l. I, lettre XX. — (6) S. Grégoire le Grand *Dialog.* l. I, c. IV. Grégoire de Tours. *Vie des Peres*, c. II. Sévère, *Vie de S. Martin*, c. VII.

vaux manuels fatigants, une règle indulgente permettait de suppléer par de plus longues études, à ce que faisaient les autres. Guillaume de Malmesbury (1), nous en donne pour exemple Lanfranc « qui, devenu moine, et ne sachant gagner sa vie par les travaux des champs, fit des cours publics de dialectique, pour diminuer la pauvreté du monastère par le produit de ses leçons ; » l'abbé Herlewin s'occupait à cuire le pain et à traiter les fumiers. Saint Bernard, cet astre lumineux de l'Eglise et de son ordre, avait une dispense spéciale pour suppléer au travail des mains par les soins plus nombreux qu'il donnait à la composition de ses ouvrages. « Si quelquefois, disait-il aux frères, nous vous parlons plus souvent que ne le permettent nos coutumes, ce n'est point par présomption personnelle, mais par la volonté de nos vénérables frères et abbés, qui nous commandent ce qu'ils ne voudraient pas, même de loin en loin, se permettre à eux-mêmes. Je ne vous parlerais pas, si je pouvais travailler avec vous. Cette prédication serait peut-être plus efficace pour vous, et surtout, elle satisferait davantage le vœu de mon âme. Mais la peine due à mes péchés, les nombreuses infirmités corporelles que vous me connaissez, et les nécessités même de temps me le rendent impossible ; plaise à Dieu pourtant que mes paroles, à défaut de mes œuvres, me fassent admettre dans son royaume, serait-ce même à la dernière place (2). » La règle de saint Isidore renferme beaucoup d'instructions dans le même sens, par exemple : « Ceux qui veulent s'adonner à la lecture au point de négliger le travail corporel, ceux-là sont rebelles à la lecture elle-même, parce qu'ils ne font pas ce qu'ils lisent. En effet, il est écrit : C'est par le travail qu'on gagne sa nourriture (3). » Cependant saint Ferréol ajoute : « Que celui qui ne peut se livrer au travail, aie soin de s'adonner davantage à la lecture ; que celui qui ne peut cultiver les champs, honore Dieu doublement (4). » Guillaume, abbé de Saint-Thierry, qui mérite tant d'être lu, s'exprime ainsi dans sa lettre aux frères du Mont de Dieu : « Quant au travail des mains, faisons au moins ce qui nous est commandé, non pas tant pour donner une heure de récréation à l'âme, que pour conserver et nourrir en elle le goût des choses spirituelles ; ce travail d'un moment délasse l'esprit, et ne le fatigue point. Car il faut gagner son pain autant qu'on peut travailler, au témoignage de Dieu et de sa conscience (5). » Plus loin, nous lisons encore : « Pour notre nourriture, soumettons-nous au châtiment infligé à Adam, mangeons notre pain dans la douleur du cœur, si nous ne pouvons le faire à la sueur de notre visage ; dans les larmes de la douleur, si nous ne le pouvons par les sueurs des travaux pénibles. Que cette atteinte aux engagements de notre profession soit compensée par la piété et la dévotion d'une conscience remplie d'humilité. » Mais mon but n'est point d'écrire des livres de morale. Je termine ici mes observations.

116. Je ferais encore, en faveur des philologues, quelques remarques, si je ne craignais de lasser les lecteurs par des longueurs fatigantes. Les deux saints Grégoire, l'un évêque de Rome et l'autre de Tours, ont parfaitement montré en eux mêmes le génie des écrivains du siècle dont ils furent, du reste, des lumières éclatantes. « Je ne fuis point la rudesse du métacisme (6), écrit saint Grégoire le Grand, je ne fuis pas la honte du barbarisme, et je dédaigne d'observer le mouvement et le cas des propositions ; car je regarde comme une profonde injure de soumettre le texte des oracles divins aux règles de Donat. Elles n'ont pas été observées non plus par ceux qui ont donné les interprétations les plus autorisées de l'Ecriture Sainte. Et comme c'est la base de l'exposition que nous en faisons, il nous a semblé juste qu'elle fût, comme un enfant, parfaitement ressemblante à sa mère (7). » C'est ainsi que parlait ce grand homme, aussi illustre par sa modestie que par sa sagesse. Quant à saint Grégoire de Tours, il disait (8) : « Je crains, lorsque j'aurai commencé d'écrire, car je suis sans connaissance de la rhétorique et de l'art de la grammaire, que quelqu'un me dise : Penses-tu donc, homme grossier et ignorant, que ton nom mérite de prendre place parmi ceux des écrivains ? Ou crois-tu que les savants goûteront ton œuvre, que ne recommandent ni les talents de l'esprit, ni la connaisance des lettres ? Tu n'as aucune valeur littéraire, tu ne sais pas même distinguer le genre des noms, et tu mets souvent le féminin pour le masculin, le neutre pour le féminin, ou le masculin pour le neutre. Le plus souvent même tu ne sais pas mettre à leur place les prépositions dont le respect est pourtant recommandé par l'autorité des plus grands écrivains. Car tu mets des accusatifs à la place des ablatifs et réciproquement des ablatifs à la place des accusatifs. » Telles étaient les fleurs de cette époque. On rencontrait *contempto fructu* (le fruit étant dédaigné), et beaucoup d'autres mots de ce genre mis ainsi à l'ablatif de la quatrième déclinaison. Çà et là dans les vieux livres on trouve *antestis* pour *antistes* (évêque, et même *sanctæmoniales* (religieuses), dans les *Dialogues* de saint Grégoire le Grand. Si les anciens auteurs, et l'apôtre lui-même (9) ont écrit *Spaniam* (Espagne), c'est, je pense, parce que la lettre *S* a la même consonnance que notre syllabe *His.* En effet, dans les vieux livres de saint Isidore, écrits à la main, je lis souvent *Storia* pour *Historia* (histoire), *Storialiter* pour *Historia-*

(1) *Hist. des évêques d'Anglet.*, I, I. — (2) Bernard, Sermon x sur le Ps. 63 *Qui habitat.* — (3) C. VI. — (4) Ferréol, Règle c. XXVIII. — (5) C. XIII. — (6) Métacisme, d'après quelques-uns, vient de μετοχισμός, et signifie transposition. — (7) S. Grégoire le Grand, lettre à Léandre ajoutée au livre des *Morales*, c. V. — (8) S. Grégoire de Tours, préface de *la Gloire des Confesseurs*. — (9) Rom., V.

*liter* (historiquement). Beaucoup d'expressions du même genre, comme le peuvent voir ceux qui lisent la préface, se rencontrent dans notre manuscrit de saint Germain, inscrit sous le numéro 265, et qui contient les deux livres de saint Isidore à sa sœur(1), et dans un autre manuscrit où se trouve la chronique de cet auteur remontant jusqu'au commencement du monde.

117. Je serais un ingrat, si je terminais cette préface, sans manifester ma reconnaissance envers ceux qui nous ont aidé, avec autant de bienveillance que de générosité, par leurs soins, leurs conseils et leurs manuscrits. J'ai reçu un grand secours, pour parcourir et consulter les actes des saints, de la part de Simon Guillemot, bénédictin et sous-prieur du monastère de saint Gislin dans le Hainaut, et D. Jacques Lannoy, cistercien, tous deux savants distingués. Ce dernier écrivit même pour moi des lettres de recommendation chez les nations étrangères, et s'étudia à favoriser mon ouvrage comme si c'était le sien propre. Je dois avouer aussi que les conseils des illustres Jacques de Sainte-Beuve, docteur en Sorbonne, et de Adrien de Valois, historien du Roi, me furent de la plus grande autorité. Des manuscrits furent mis à ma disposition par les bibliothèques de saint Victor et de Thou : plusieurs me furent prêtés par Claude Joly chanoine de l'église de Paris, homme aussi recommandable par son érudition que par sa bonté. Je trouvai les secours d'une bibliothèque vivante, dans la personne de Antoine Vion d'Herouvalle, auditeur à la cour suprême des causes publiques, à Paris, homme qui s'est consacré tout entier à favoriser les lettres. Plusieurs des nôtres m'aidèrent aussi dans nos travaux. Je puis louer en toute sécurité Odon de la Motte et D. Claude Chantel, parce qu'ils sont morts. Celui-ci était doué d'une érudition très-variée, et il méditait des ouvrages importants, lorsqu'il fut enlevé à la fleur de l'âge ; celui-là était tellement versé dans l'histoire sacrée, que le très illustre Henri Sponde l'avait demandé pour compagnon de ses études, et que André du Saussay, maintenant évêque de Tulle, le prit pour s'aider à dresser le martyrologe gallican, que le bénédictin Odon avait lui-même projeté de faire. J'en ajoute un troisième, mort récemment, D. François, le prieur, homme savant qui a écrit plusieurs vies des saints fort remarquables. Pour ceux qui vivent encore, je ne veux pas blesser leur modestie. Les bibliothèques de nos monastères de saint Pierre de Corbie, de saint Benoît de Fleury, de saint Remy de Reims, de saint Théoderic près de la même ville, de saint Corneille de Compiègne, et de saint Pierre de Conches m'ont été d'un grand secours. Il y a encore d'autres auteurs qui n'ont été utiles et que je ne nomme pas ici ; j'en citerai quelques-uns quand l'occasion se présentera.

118 Il nous reste maintenant à invoquer pour nos travaux l'aide et le concours de tous ceux qu'ils intéressent, de nos frères les moines quel que soit leur ordre, pourvu qu'ils aiment saint Benoît, et même de tous les hommes pieux et savants qui s'occupent de l'étude de l'antiquité sacrée. Ils nous rendront un très-grand service, s'ils nous envoient les anciens actes de nos saints, honorés quelque part d'un culte particulier ainsi que le récit de miracles et translations, exactement transcrits et soigneusement comparés, avec des notes à la marge en langue vulgaire, pour indiquer le nom des saints, avec celui des pays et des villes où ils se trouvent. Si les saints sont plus connus, ils leur suffira de noter les premières et les dernières lignes de leur vie que nous avons sans doute déjà entre les mains. Ils obtiendront ainsi de la part de nos saints et de la nôtre, la reconnaissance et les éloges dus au service qu'ils nous rendront.

(1) L. II, c. XIX.

# LIVRE QUARANTE-SEPTIÈME

DE L'AN 590 A L'AN 604 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

## Pontificat du pape saint Grégoire le Grand, l'apôtre et le civilisateur de la nation anglaise.

Le pape Pélage II venait de mourir : la guerre était aux portes de Rome, la peste et la famine au dedans, l'empereur de Constantinople trop loin pour venir au secours. Cependant Rome est tranquille et pleine d'espérance : elle voit dans ses murs le diacre Grégoire ; autrefois son premier magistrat, il sera désormais son premier pasteur, et le premier pasteur du monde. D'une voix unanime, le clergé, le sénat et le peuple romain le choisissent pour leur évêque. Lui seul s'y oppose, mais en vain. Un moyen lui reste d'échapper, il l'emploie.

Les empereurs de Constantinople, continuant l'usurpation des rois goths et ariens d'Italie, s'arrogeaient le droit de confirmer l'élection des Papes. L'empereur Maurice est son ami particulier, Grégoire a tenu un de ses enfants sur les fonts de baptême ; il lui écrit donc secrètement pour le conjurer de ne point approuver son élection. Mais Germain, préfet de Rome, où, suivant une autre manière de lire le texte de Grégoire de Tours, mais le préfet de Rome, qui était son frère, prévint son courrier, et l'ayant fait arrêter et ouvrir ses lettres, il envoya le décret d'élection à l'empereur. Maurice rendit grâces à Dieu d'avoir trouvé l'occasion d'honorer un homme qu'il aimait, et donna ses ordres pour l'instituer au plus tôt. Nous verrons toutefois que ces ordres ne furent pas gratuits, et que l'Eglise romaine fut obligée de payer la taxe assez forte que l'empereur Justinien avait fixée en faveur de ses ministres pour les ordinations des principaux évêques.

Avant qu'on eût réponse de Constantinople, il se passa plusieurs mois. Cependant la peste continuait à Rome avec une grande violence. Grégoire, qui était comme l'unique espérance du peuple, lui fit un sermon sur la pénitence, et parla de la sorte : Il faut, bien-aimés frères, craindre au moins les fléaux de Dieu quand nous les sentons, puisque nous n'avons pas su les prévenir. Vous voyez que tout le peuple est frappé du glaive de sa colère ; la mort n'attend pas la maladie, et enlève le pécheur avant qu'il songe à faire pénitence. Considérez en quel état il paraît devant le juge terrible. Ce n'est pas une partie des habitants qui périt, tout tombe à la fois : les maisons demeurent vides, et les pères voient mourir les enfants. Rappelons donc le souvenir de nos fautes, et expions-les par nos larmes. Que personne ne désespère pour l'énormité de ses crimes : les Ninivites effacèrent les leurs par une pénitence de trois jours, et le larron à l'heure même de sa mort. Celui qui nous avertit de l'invoquer montre bien qu'il veut pardonner à ceux qui l'invoquent. Grégoire conclut ce sermon pour indiquer une procession solennelle pendant trois jours consécutifs. Les fidèles, divisés en sept chœurs, devaient sortir au point du jour de sept églises différentes, pour se rendre tous à Sainte-Marie-Majeure. Le premier chœur était composé du clergé, le second des abbés avec leurs moines, le troisième des abbesses avec leurs religieuses, le quatrième des enfants, le cinquième des hommes laïques, le sixième des veuves, le septième des femmes mariées. Chacun de ces chœurs était conduit par les prêtres de l'église d'où il sortait : ils chantaient les litanies en se rendant à la grande basilique. Pendant une de ces processions, il mourut en une heure quatre-vingts personnes; mais Grégoire ne cessa point d'exhorter le peuple et de prier jusqu'à ce que la maladie fût éteinte (1).

Cependant il apprit que ses lettres avaient été interceptées ; qu'on en avait écrit à l'empereur de toutes contraires, et que son élection était confirmée. Les gardes placées aux portes de la ville ne lui permettant pas de prendre la fuite, comme il aurait désiré, il se fit enlever par des marchands, déguisé et enfermé dans un panier d'osier, puis il alla se cacher dans des bois et dans des cavernes. Les Romains, inconsolables de sa fuite, passèrent trois jours dans la prière et dans le jeûne,

(1) Greg. Tur., l. I, c. I.

pour mériter de connaître le lieu de sa retraite. Ils furent exaucés : une colonne de lumière découvrit le lieu où il était caché. Grégoire ne crut pas pouvoir résister davantage, comme il le dit lui-même, lorsqu'il vit la volonté de Dieu se manifester si visiblement; il se laissa donc mener à Rome, où il fut reçu avec les plus grandes acclamations, et sacré le 3 septembre 590. On le conduisit, selon la coutume, à la confession, c'est-à-dire au tombeau de saint Pierre, où il fit la profession de foi suivante :

Je crois en un Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, trois personnes, une substance : le Père non engendré, le Fils engendré, le Saint-Esprit ni engendré ni non-engendré, mais coéternel, procédant du Père et du Fils. Je confesse le Fils unique, consubstantiel, et né intemporellement du Père : créateur de toutes les choses visibles et invisibles, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, splendeur de la gloire, figure de la substance; qui, demeurant Verbe avant les siècles, a été créé homme parfait vers la fin des siècles, a été conçu et est né du Saint-Esprit et de la vierge Marie; qui a pris notre nature sans le péché, a été crucifié sous Ponce-Pilate, et a été enseveli ; qui est ressuscité des morts le troisième jour, et le quarantième est monté au ciel, où il est assis à la droite du Père, d'où il viendra juger les vivants et les morts; qui manifestera aux yeux de tous les péchés de chacun; qui donnera aux saints les récompenses éternelles du royaume céleste, mais aux méchants les supplices du feu éternel, et renouvellera l'univers par le feu. Je confesse une foi, un baptême; une Église, une, apostolique et universelle, dans laquelle seule peuvent être remis les péchés. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit (1).

Après son installation, le nouveau Pape envoya sa lettre synodale à Jean, évêque de Constantinople, et aux autres patriarches, avec cette inscription : Grégoire, à Jean de Constantinople, Euloge d'Alexandrie, Grégoire d'Antioche, Jean de Jérusalem, et Anastase, ex-patriarche d'Antioche. Quand je considère, dit-il, avec combien peu de capacité et combien malgré moi j'ai été forcé de subir le fardeau de la sollicitude pastorale, l'affliction obscurcit mon âme, et mon triste cœur ne voit que des ténèbres qui empêchent de rien voir. Après ce début, il expose la charge formidable du pasteur, les vertus et les talents qu'il doit avoir, les devoirs qu'il doit remplir, et termine par cette profession de foi : Enfin, comme on croit de cœur pour la justice, et que l'on confesse de bouche pour le salut, je proteste recevoir et vénérer les quatre conciles, comme les quatre livres du saint Evangile, savoir : le concile de Nicée, où est détruit le dogme pervers d'Arius ; celui de Constantinople, où est convaincue l'erreur d'Eunomius et de Macédonius ; le premier d'Éphèse, où est jugée l'impiété de Nestorius ; celui de Chalcédoine, où est réprouvée la perversité d'Eutychès et de Dioscore. Je les embrasse tous les quatre avec une entière dévotion, je les garde avec une approbation complète ; car c'est sur eux, comme sur une base quadrangulaire, que s'élève l'édifice de la sainte foi. Quelque vie que l'on mène, quelques œuvres que l'on fasse, si l'on ne tient point à la solidité de ces quatre conciles, parût-on une pierre, on gît hors de l'édifice. Je vénère de même le cinquième, où est réprouvée la lettre pleine d'erreur que l'on dit être d'Ibas ; où Théodore de Mopsueste est convaincu d'être tombé dans la perfidie de l'impiété, en séparant en deux la personne du médiateur de Dieu et des hommes ; où sont réfutés les écrits insensément audacieux de Théodoret, par lesquels il blâme la foi du bienheureux Cyrille. Toutes les personnes que rejettent ces vénérables conciles, je les rejette ; toutes celles qu'ils vénèrent, je les embrasse. Car ces conciles ayant été confirmés par le consentement universel, celui-là se détruit soi-même, et non pas eux, qui entreprend d'absoudre ceux qu'ils ont liés, ou de lier ceux qu'ils ont absous. Quiconque pense autrement, qu'il soit anathème ! Mais quiconque tient la foi desdits conciles, que la paix soit sur lui de la part de Dieu le Père, par Jésus-Christ, son Fils, qui vit et règne consubstantiellement, Dieu avec lui dans l'unité de l'Esprit-Saint, pendant tous les siècles des siècles. Amen (2).

Comme on faisait des compliments à Grégoire sur sa nouvelle dignité, il s'en plaignit sérieusement à ses amis. Voici comme il en parle à Paul, gouverneur de Sicile : Que les étrangers me félicitent de l'honneur du sacerdoce, je ne m'en mets pas beaucoup en peine ; mais que ceux qui, comme vous, connaissent parfaitement mon inclination, croient que j'y trouve quelque avantage, voilà de quoi je suis sensiblement affligé. Rien ne m'était plus utile que d'obtenir le repos que je désirais. Et à Jean, patriarche de Constantinople : Je sais avec quelle ardeur vous avez voulu fuir la charge de l'épiscopat, et cependant vous n'avez pas empêché qu'on me l'ait imposée. Vous ne m'aimez donc pas comme vous-même, suivant la règle de la charité. Et à Théoctiste, sœur de l'empereur : On m'a ramené dans le siècle, sous prétexte de l'épiscopat. J'y suis chargé de plus de soins temporels que je n'en avais étant laïque. J'ai perdu la joie de mon repos, et en paraissant monter au dehors, je suis tombé au dedans. Je m'efforçais tous les jours de me tirer hors du monde, hors de la chair, d'éloigner de mon esprit toutes les images corporelles, pour voir spirituellement la joie céleste. Et je disais du fond du cœur : Je cherche, Seigneur, votre visage. Ne désirant et ne craignant rien en ce monde, j'étais, ce me semblait, au-dessus de tout. Mais l'orage de la tentation m'a jeté tout d'un coup dans

(1) Jean, diacre, l. II, n. 2. Paul, diacre, n. 11 — (2) S. Greg l. I, *epist.* xxv.

les alarmes et les frayeurs ; car, encore que je ne craigne rien pour moi, je crains beaucoup pour ceux dont je suis chargé. Je suis battu des flots de toutes parts, et, quand après les affaires je veux rentrer en moi-même, le tumulte des vaines pensées m'en empêche, et je trouve mon intérieur loin de moi. Et ensuite : L'empereur doit s'imputer toutes mes fautes et mes négligences, d'avoir confié un si grand ministère à une personne si faible. Il dit encore au patrice Narsès : Je suis tellement accablé de douleur, qu'à peine puis-je parler ; j'ai l'esprit environné de ténèbres ; je ne vois rien que de triste, et tout ce que l'on croit agréable me paraît affligeant ; car je pense de quel comble de tranquillité je suis tombé, et en quelles occupations je suis relégué, loin de la face du Seigneur. Et à Anastase, patriarche d'Antioche : Vous qui m'aimiez spirituellement, il me semble que vous ne m'aimez plus que temporellement, en me chargeant d'un fardeau qui m'abat jusqu'à terre, et ne me permet plus de m'élever aux pensées du ciel. Mais quand vous me nommez la bouche et le flambeau du Seigneur, mais quand vous dites que je puis être utile à un grand nombre, c'est le comble de mes iniquités de recevoir des louanges au lieu des châtiments que je mérite. Et à André, du rang des illustres : Sur la nouvelle de mon épiscopat, pleurez, si vous m'aimez ; car il y a ici tant d'occupations temporelles, que je me trouve par cette dignité presque séparé de l'amour de Dieu. Et au patrice Jean, qui avait contribué à son élévation : Je me plains de votre amitié, de m'avoir tiré du repos que vous saviez que je cherchais. Dieu vous rende les biens éternels pour votre bonne intention, mais qu'il me délivre, comme il lui plaira, de tant de périls ; car, comme mes péchés le méritaient, je suis moins l'évêque des Romains que des Lombards, dont les alliances sont des épées, et la grâce une peine. Voilà où votre protection m'a conduit (1).

Jean, évêque de Ravenne, au milieu de ses compliments, avait repris Grégoire, avec amitié et modestie, de s'être caché pour éviter l'épiscopat, lui qui en était si capable. Ce reproche lui donna occasion de composer un ouvrage sur le devoir des évêques, où, en expliquant ce qu'il pensait sur la grandeur et l'importance de sa charge, il justifie sa résistance à l'accepter. C'est la *Règle pastorale*, ou simplement le *Pastoral*, si célèbre depuis dans toutes les églises d'Orient et d'Occident. Saint Léandre, évêque de Séville, à qui Grégoire l'envoya, le baisa en le recevant et le rendit public dans toute l'Espagne. L'empereur Maurice en demanda une copie à Anatolius, diacre de l'Église romaine, nonce à Constantinople, et le fit traduire en grec par Anastase, patriarche d'Antioche : ce qui le rendit commun dans l'Orient. Alfred, roi d'Angleterre, sacré à Rome en 872, le traduisit en langue saxonne pour l'utilité de son royaume. On le proposa dans le concile de Mayence, en 813, après les saintes Écritures et les canons des conciles, à tous les évêques, pour y apprendre la manière de conduire leurs églises et leurs peuples. Celui de Reims, de la même année, fit lire à haute voix plusieurs endroits du *Pastoral*, afin que les pasteurs de l'Église sussent comment ils devaient vivre et avertir ceux qui étaient sous leur conduite. Les évêques du troisième concile de Tours ne croyaient pas qu'il leur fût plus permis d'ignorer le *Pastoral* que les canons. Aussi Hincmar, archevêque de Reims, dit que, de son temps, lorsqu'on ordonnait les évêques, on leur mettait ce livre entre les mains, ainsi que le code des sacrés canons, et qu'on leur faisait promettre de l'observer. Saint Grégoire l'écrivit au commencement de son pontificat, c'est-à-dire en 590.

Il le divise en quatre parties, dont la première est sur la vocation à l'épiscopat, afin que celui qui y est appelé examine avec quelles dispositions il y vient ; la seconde, sur les devoirs d'un pasteur appelé légitimement au sacerdoce ; la troisième, sur les instructions qu'il doit donner à son peuple, et la quatrième, sur les fréquentes réflexions qu'il doit faire sur sa propre conduite, pour s'humilier des fautes qu'il peut avoir commises dans le gouvernement des âmes. Voici l'analyse de la première :

S'il n'est point permis à un homme d'enseigner un art qu'il n'a point appris, quelle témérité ne serait-ce point à un ignorant de se charger du ministère pastoral, vu que le gouvernement des âmes est l'art des arts et la science des sciences ! Les pasteurs sont les yeux du peuple. Si ceux qui gouvernent manquent de lumière, ceux qui leur sont soumis ne peuvent que tomber dans l'égarement. Il y en a qui étudient avec pénétration les préceptes spirituels ; mais leur vie dément leur doctrine : ce qu'ils enseignent subitement par leurs paroles, ils le détruisent par leurs mœurs. C'est d'eux que le Seigneur a dit par un prophète : Un piége de ruine pour mon peuple, ce sont les mauvais prêtres ; car personne ne nuit plus dans l'Église que qui, vivant mal, retient le nom et le rang des saints. Jésus-Christ étant venu, non-seulement pour nous racheter, mais encore pour nous instruire par son exemple, il n'a pas voulu devenir roi, mais il s'est présenté de lui-même au gibet de la croix ; il a fui la gloire de la souveraineté qui lui était offerte, et a désiré la peine d'une mort ignominieuse, afin que ses membres apprissent à fuir les faveurs du siècle, à ne pas craindre ses terreurs, à aimer les disgrâces pour la vérité et la justice, à redouter et à fuir les prospérités. Dans les unes, l'homme s'oublie ; dans les autres, il revient à lui-même. Saül se juge d'abord indigne d'être roi ; à peine l'est-il, qu'il s'enfle

(1) Greg., l *epist.* III, IV, V, VI, VII, XXVII, XXX, XXXI, edit. Bened.

d'orgueil. David, si bon, si généreux dans l'affliction, devient ensuite adultère et homicide ; il était effacé du nombre des élus, si le châtiment ne l'eût rappelé à la pénitence et au pardon. Souvent la multitude des occupations distrait de telle sorte, qu'on se trouve hors d'état d'en bien faire chacune ; trop en dehors, l'on pense à tout, excepté à soi-même : on oublie en chemin le terme où l'on allait, on ne considère plus ni ses pertes ni ses fautes. Nous le disons, non pour blâmer la puissance, mais pour empêcher les faibles de la convoiter, mais pour que les imparfaits, qui chancellent sur le sol le plus uni, n'aillent pas mettre le pied au milieu des précipices.

Mais il y en a d'autres à qui l'amour du repos fait fuir la conduite des âmes, dont toutefois ils sont capables par leurs talents et par la pureté de leur vie. Ceux-là, s'ils s'y refusent quand ils sont appelés, se privent le plus souvent eux-mêmes des dons qu'ils ont reçus, non pour eux seuls, mais encore pour les autres. La vérité même demande à Pierre, pour preuve de son amour, qu'il paisse ses brebis. Ainsi, quiconque, ayant les vertus nécessaires, refuse de paître le troupeau de Dieu, est convaincu par là même de ne pas aimer le souverain Pasteur. Des personnes de ce caractère se rendent aussi coupables en se refusant au saint ministère qu'elles auraient pu être utiles en l'acceptant. Ceux qui refusent d'y entrer par un sentiment d'humilité, s'ils sont vraiment humbles aux yeux de Dieu, n'iront pas jusqu'à refuser opiniâtrément les charges dont ils peuvent s'acquitter avec succès ; car on ne doit pas regarder comme vraiment humble celui qui, connaissant que Dieu l'appelle à la conduite des âmes, méprise son ordre en refusant de s'y soumettre. Il y en a même qui font bien de désirer le ministère de la prédication, et d'autres que l'on fait bien d'y contraindre : on le voit par deux prophètes. Isaïe, voyant le Seigneur en peine de trouver qui envoyer, se présenta de lui-même en disant : Me voici, envoyez-moi. Jérémie, au contraire, étant envoyé, s'excuse humblement sur sa difficulté de parler et sur ce qu'il n'était encore qu'un enfant. La parole est diverse, mais le principe en est le même, la charité ; car la charité a deux préceptes : l'amour de Dieu et l'amour du prochain. Isaïe désirant servir ses frères par la vie active, souhaite l'office de la prédication ; Jérémie s'y refuse, désirant s'attacher à l'amour du Créateur par la vie contemplative. Mais il y a ceci de remarquable : celui qui refuse ne résiste pas tout à fait, et celui qui désire être envoyé s'est vu purifié auparavant par le charbon ardent de l'autel. Moïse refuse d'abord la conduite du peuple de Dieu, ne considérant que sa propre faiblesse ; mais, s'appuyant ensuite sur le secours de qui lui commande, il se soumet avec humilité.

La maxime générale, c'est que celui qui a les vertus nécessaires pour le gouvernement des âmes se rende quand on le force d'accepter, et que celui qui ne les a pas ne s'y laisse jamais engager, quand même on voudrait l'y contraindre. Mais quel est celui que l'on peut forcer à se charger de la conduite des autres ? Il faut que ce soit un homme mort à toutes les passions de la chair, élevé à la vie spirituelle, au-dessus des avantages et des disgrâces du siècle, d'une complexion assez forte pour soutenir le poids de sa charge, libéral envers les pauvres, porté à l'indulgence, sans toutefois passer les bornes, compatissant envers les faibles et exempt de toutes les imperfections figurées par les défauts corporels qui, suivant la loi de Moïse, excluaient du sacerdoce.

Quant à la seconde partie du *Pastoral*, en voici la substance. Le premier devoir de qui est appelé par des voies légitimes au gouvernement des âmes, est de dégager son cœur et son esprit des créatures. Purifiez-vous, dit un prophète, vous qui portez les vases du Seigneur ; car ceux-là proprement portent les vases du Seigneur qui, en vivant saintement, se chargent de conduire jusqu'aux tabernacles éternels les âmes de leurs frères. Il doit, en second lieu, exceller au-dessus de tous les autres dans la pratique des vertus, afin que sa vie toute sainte soit comme une voix continuelle qui enseigne aux autres à bien vivre. Comme il ne doit se proposer dans ses discours que l'édification et l'utilité des autres, la prudence et la discrétion doivent régler ses paroles et son silence ; non-seulement il ne doit rien dire de mauvais, mais ce qu'il dit de bon, il doit le dire avec ordre et mesure, sans ennuyer ses auditeurs par la longueur indiscrète de ses discours. Proche de chacun par la compassion, il doit être élevé au-dessus de tous par la contemplation. Ainsi Paul, ravi par-dessus les cieux, s'abaisse néanmoins par la charité à régler la conduite secrète des personnes encore charnelles et faibles. Que le pasteur regarde comme ses égaux tous ceux qui font bien, et qu'il s'élève avec le zèle de la justice contre les vices de ceux qui font mal ; qu'il se réjouisse, non pas de présider les hommes, mais de leur profiter. Il doit se faire craindre de ses inférieurs, mais quand il les voit qui ne craignent pas Dieu, Pierre, tenant de Dieu la principauté de la sainte Eglise, ne permet point à Corneille de se jeter à ses pieds, parce qu'il le savait bon ; mais quand il trouve en faute Ananie et Saphire, il déploie contre eux sa puissance. Le pasteur doit dominer les vices, plutôt que les frères. Mère de son peuple par la tendresse, et son père par la discipline, il doit l'aimer, mais sans mollesse ; il doit le reprendre, mais sans aigreur ; il doit avoir du zèle, mais sans emportement ; il doit avoir de la douceur, mais sans trop d'indulgence.

C'est aux séculiers à régler les affaires du siècle ; l'occupation du pasteur a un objet plus

relevé, le salut des âmes. Il peut néanmoins s'engager quelquefois, par charité et par compassion, dans les affaires séculières, mais ne jamais témoigner d'ardeur pour les rechercher, de peur que cet empressement ne l'emporte de la contemplation des choses les plus relevées à l'affection des plus basses. Il est même certaines occasions où les pasteurs doivent se jeter au dehors, pour procurer à leurs peuples les nécessités de la vie présente : ils travaillent alors avec plus de succès à leur avancement; au lieu que les peuples auraient quelque droit de se dégoûter de la parole de leur pasteur, s'il négligeait le soin qu'il doit avoir de les secourir. Mais en s'acquittant de ses fonctions, il ne doit pas avoir pour fin dernière de plaire aux hommes, autrement il se portera bientôt à de basses condescendances envers les uns, et à des rigueurs injustes envers les autres. Il doit désirer de leur plaire et d'en être aimé, non pour lui-même, mais pour leur faire aimer plus facilement la vérité. C'est ce qu'insinue saint Paul, quand il dit d'une part : *Je tâche de plaire à tous en toutes choses*, et de l'autre : *Si je voulais encore plaire aux hommes, je ne serais plus serviteur du Christ.*

Pour ce qui est de la correction, il y a des fautes qu'il faut dissimuler par prudence, mais en faisant connaître qu'on a bien voulu les dissimuler, afin que ceux qui en sont coupables, se voyant découverts, aient honte d'y retomber. Dieu dissimula ainsi les crimes de la Judée, mais en lui faisant connaître qu'il les avait vus. Il y a d'autres fautes, même toutes visibles, qu'il faut tolérer patiemment, lorsque la correction serait inopportune. Une plaie que l'on ouvre avant qu'elle soit mûre, devient plus dangereuse par l'inflammation que cette incision y cause. Un remède appliqué à contre-temps devient inutile : il perd toute sa force et sa vertu. Il y a des fautes secrètes qu'il faut découvrir avec adresse en jugeant de ce qui est caché dans le cœur par les dehors de la conduite; c'est percer la muraille, suivant le prophète, pour découvrir les abominations qui se commettent au dedans. Il y a d'autres fautes que l'on doit corriger avec douceur, parce qu'elles sont d'ignorance ou de faiblesse. Celles qui sont de malice demandent des corrections rudes et fortes, afin que le coupable comprenne l'énormité de son péché par la véhémence de sa correction; mais, parce qu'il est difficile de tenir un juste milieu, et que la chaleur de l'invective porte quelquefois à l'excès, il est nécessaire, dans ces occasions, que le pasteur lui-même recoure au remède de la pénitence, pour obtenir de Dieu, par ses larmes, le pardon de ses fautes que le zèle de sa gloire lui a occasionnées. Tous ses devoirs étant marqués en détail dans les livres saints, il ne saurait trop les lire et les méditer.

Dans la troisième partie de son *Pastoral*, saint Grégoire montre, dans un grand et intéressant détail, comment le pasteur doit proportionner ses instructions à la diversité des personnes, suivant le sexe, l'âge, les conditions, les inclinations, les dispositions permanentes ou passagères. Par exemple, autre est l'instruction qu'il faut donner aux hommes, autre est celle qu'il faut donner aux femmes. On doit prescrire aux hommes quelque chose d'assez grand pour exercer leur vertu, et aux femmes quelque chose de facile pour les gagner à Dieu par la douceur. Une correction sévère remet les jeunes gens dans le bon chemin ; un avis donné avec humilité aux vieillards les fait rentrer dans le devoir, Les pauvres, n'étant que trop affligés de leur misère, méritent d'être consolés; mais les riches étant ordinairement superbes, il faut les rabaisser, en leur donnant de la crainte et de la frayeur. Ce n'est pas qu'on ne doive user quelquefois de douceur envers eux, pour les faire revenir de leur emportement, comme on emploie les lénitifs pour attendrir une plaie trop dure. On peut encore, lorsqu'on veut les reprendre, commencer par quelques paraboles éloignées ; convaincus souvent par le jugement qu'ils rendent eux-mêmes, ils se trouvent engagés à changer de conduite. Ainsi en usa le prophète Nathan avec David.

La quatrième partie du *Pastoral* expose, en peu de mots, que le pasteur doit surtout veiller avec grand soin sur lui-même, de crainte qu'après avoir instruit et édifié les autres par ses paroles et par ses actions, il n'en prenne sujet de s'élever. Au premier mouvement de vaine complaisance, il doit s'appliquer à considérer ses imperfections et ses faiblesses ; à regarder, non le bien qu'il a fait, mais celui qu'il a négligé de faire. Saint Grégoire termine tout l'ouvrage par ces mots à Jean de Ravenne : Voilà, brave homme, que, forcé par vos reproches à me défendre, pendant que je m'applique à montrer quel doit être le pasteur, j'ai dépeint un beau personnage, étant moi-même un peintre fort laid. Je dirige les autres vers le rivage de la perfection, moi encore ballotté parmi les flots des péchés. Mais dans ce naufrage de la vie, soutenez-moi par votre prière comme par une planche, et tandis que j'enfonce par mon propre poids, que la main de votre mérite me soulève (1).

Voilà comme Grégoire pensait et parlait de lui-même; mais, dans la réalité, ce qu'il enseignait si bien dans son livre, il le pratiquait encore mieux dans sa vie. Son premier soin fut de réformer la maison du Pape. Il en retrancha les laïques, et ne voulut avoir auprès de lui que des clercs et des moines, soit pour le servir, soit pour en former son conseil. De ce nombre furent : Pierre, diacre, avec lequel il composa ses *Dialogues* ; Emilien, notaire ou sténographe, qui transcrivit quarante de ses homélies sur l'Evangile; saint Patérius, autre notaire, qui fit depuis un ré-

(1) T. II, edit. Bened.

sumé de ses ouvrages, que nous avons encore ; Jean, défenseur de l'Eglise romaine, qu'il envoya en Espagne pour rétablir Janvier dans le siége épiscopal de Malaga ; Maximien, abbé de son monastère, qu'il fit depuis évêque de Syracuse et son légat en Sicile ; Augustin et Mellitus du même monastère, par lesquels il convertit la nation des Anglais ; Marinien, qu'il fit archevêque de Ravenne ; Probus, qu'après avoir fait abbé, il envoya à Jérusalem, pour y construire un hôpital pour les étrangers ; Claude, abbé de Classe, et plusieurs autres dont il connaissait la vertu et le savoir. Entouré de ces hommes d'élite, Grégoire ne manquait, dans son palais, à rien de ce qui est de la perfection religieuse, et dans l'Eglise, à rien de ce qui est de la sollicitude pastorale. Son palais était à la fois un monastère et une académie. Nul de ses serviteurs n'avait rien de barbare ni dans son langage ni dans son vêtement : tous parlaient la langue et portaient la toge des Romains. La sainteté et la sagesse osaient seules paraître devant le Pontife ; la richesse ignorante demeurait à la porte. Ainsi s'exprime un des anciens auteurs de la vie de Grégoire (1).

Les séculiers se voyant ainsi exclus de la maison pontificale et même de l'administration des patrimoines de l'Eglise, et réduits à la seule profession des armes ou à la culture des terres, plusieurs des plus considérables commencèrent à demander la tonsure cléricale. Saint Grégoire exigea qu'on les mît quelque temps à l'épreuve dans un monastère, et qu'on ne les admît dans le clergé que quand ils s'en seraient montrés dignes par leur fidélité à observer la règle. Celui qui, en déposant l'habit séculier, disait-il, aspire aussitôt aux fonctions ecclésiastiques, ne songe point à quitter le monde, mais à en changer (2).

Les guerres qui désolaient l'Italie avaient fait affluer dans Rome une multitude de personnes sans ressources, entre autres trois mille religieuses. Par suite de ces mêmes guerres, les pauvres habituels de la ville étaient plus nombreux que jamais. La misère était grande ; la charité de Gregoire fut plus grande encore. Outre le blé que l'Eglise romaine tirait annuellement de ses patrimoines ou terres de Sicile, il en fit encore acheter une quantité considérable. Chaque jour, et dans tous les quartiers de la ville, il faisait porter des aliments cuits aux malades et aux infirmes. Quant à ceux qui auraient eu honte d'en recevoir sous le nom d'aumône, il en envoyait de sa table sous le nom de bénédiction apostolique. Le premier jour de chaque mois, il distribuait aux pauvres des choses en nature, sur les revenus de l'Eglise : un mois c'était du blé, un autre du vin, un autre du fromage, un autre des légumes, un autre du lard, un autre des animaux comestibles, un autre du poisson ou de l'huile. Aux personnes d'un certain rang, il offrait, d'une manière honorable, des choses plus délicates. En sorte que l'Eglise paraissait le grenier de tout le monde. Quatre fois par an, le jour de Pâques, la fête de saint Pierre et de saint Paul, la fête de saint André, la fête de sa propre ordination, étant assis pour donner le baiser de paix, il distribuait des pièces d'or aux évêques, aux prêtres, aux diacres et aux autres personnes de dignité ; les trois dernières fêtes, il y ajoutait différentes espèces de vêtements. De plus, chaque jour il invitait à sa table des pèlerins ou étrangers, ordinairement douze, qu'il servait lui-même, et parmi lesquels la tradition rapporte que se trouva une fois Notre Seigneur en personne, et une autre fois un ange. La même tradition rapporte encore que, les gardes de nuit ayant trouvé une personne morte dans un coin de rue, le charitable Pontife, pensant qu'elle était morte d'inanition, en fut si affligé, qu'il s'abstint de célébrer la messe pendant plusieurs jours, comme s'il l'avait tuée de ses propres mains.

Lorsque, dans le neuvième siècle, Jean, diacre, à la demande du pape Jean VIII, écrivit sa *Vie de saint Grégoire* en quatre livres, sur les archives de l'Eglise romaine, on conservait encore, dans le palais de Latran, un immense registre, où était marqué exactement le nom, l'âge, le sexe, la profession de toutes les personnes que secourait le saint Pontife, non-seulement à Rome et dans les villes du voisinage, mais encore au loin dans les villes maritimes, avec l'indication précise de l'époque et de la quantité qu'il fallait les secourir (3). Et, de fait, parmi les lettres de Grégoire, il en est au moins une vingtaine où il entre à cet égard dans les plus petits détails. Il y en a particulièrement deux, dont une très-longue, où il ordonne aux ecclésiastiques qui régissent les patrimoines de saint Pierre d'en protéger les paysans et les colons, de leur faire rendre ce que les entrepreneurs et les collecteurs avaient exigé de trop, indiquant pour cela les lieux, les personnes, la quantité, les circonstances. Un marchand de Syrie ne pouvant plus payer ses dettes, les créanciers retinrent son fils. Grégoire écrit à un de ses clers de donner au père soixante sous d'or, de faire en sorte que les créanciers le quittent à moins, afin qu'il ait le reste avec son fils, qu'ils retenaient contre les lois. Au prêtre Philippe de Jérusalem, il envoie cinquante sous d'or, pour achever l'hôpital que l'abbé Probus y avait commencé par son ordre. A Jean, abbé du mont Sinaï, il envoie, port payé, les couchages qui manquaient à l'hospice qu'on venait d'y construire pour les vieillards (4).

La manière dont il faisait ces aumônes y ajoutait un nouveau prix. Elie, prêtre et abbé dans la province d'Isaurie, lui demanda des évangiles pour son monastère, avec cinquante sous d'or, qu'il réduisit de dix et puis de vingt,

(1) Jean, diacre, l. II. cxi-xiv. — (2) *Ibid.*, c. xiv et xv. — (3) *Ibid.*, n. 23-30. — (4) *Ibid.*, n. 55, etc

pensant en avoir demandé trop. Grégoire lui répondit : Nous vous envoyons des évangiles, comme vous avez mandé. Quant aux cinquante sous d'or que vous avez voulu qu'on vous envoyât pour les besoins de votre monastère, croyant que c'était beaucoup, vous nous avez fait cadeau de dix, et vous êtes contenté de quarante. Ensuite, de peur que cela même ne fût encore trop, vous avez daigné nous gratifier de dix autres. Puisque vous êtes si généreux, nous le serons de même. Nous vous envoyons donc les cinquante, et, de crainte que ce ne soit trop peu, nous y en ajoutons dix. Et, de peur que cela même ne soit encore trop peu, nous y en avons fait ajouter douze autres. Ce qui nous a fait connaître votre charité, c'est que vous avez en nous une confiance telle que vous devez avoir (1).

A un ancien préteur, tombé dans l'infortune, il disait, après plusieurs paroles de consolation : Je vous prie de ne point prendre à injure si nous avons écrit à Romain, défenseur de notre Eglise, de fournir vingt habillements pour vos jeunes gens ; car ce qui est offert des biens du bienheureux apôtre Pierre, quelque peu que cela soit, doit être reçu comme une grande bénédiction, attendu qu'il pourra vous donner encore plus dès ici-bas, et vous procurer auprès de Dieu les biens éternels (2). A un autre personnage également considérable, mais qui pendant longtemps n'avait osé lui faire connaître son état de gêne, il écrivait : J'ai été affligé outre mesure de voir que j'étais moins aimé de vous que je ne pensais ; car, de n'oser pas, c'est aimer moins. Je viens, en conséquence, d'ordonner au régisseur du patrimoine de Catane de donner annuellement dix sous d'or au monastère que vous avez fondé dans cette ville. Nous vous prions de les recevoir sans vous offenser, car ce n'est pas une offrande que moi je vous fais, mais une bénédiction de saint Pierre, prince des apôtres (3).

Les patrimoines ou domaines de saint Pierre, qui fournissaient à ces immenses charités, étaient nombreux et considérables. Par les lettres et la vie de Grégoire, on en compte vingt-trois, à savoir : trois en Sicile, onze en Italie ; un dans l'Istrie, dans la Dalmatie, dans l'Illyrie, dans la Sardaigne, dans la Corse, dans la Ligurie ; un qui comprenait les Alpes Cottiennes, c'est-à-dire la ville de Gênes et la côte maritime jusqu'à la frontière des Gaules ; un de Germanicie, peut-être en Afrique ; un dans les Gaules, mais qui paraît avoir été peu de chose en comparaison des autres, puisque saint Grégoire l'appelle un patrimoniole (4). Nous avons vu que l'empereur Constantin seul donna au pape saint Silvestre, pour neuf églises de Rome, des patrimoines en fonds de terres d'un revenu annuel de plus de cinq cent mille francs. Comme plusieurs de ces anciens patrimoines étaient situés en Afrique, en Egypte, en Phénécie, à Antioche et même dans la province de l'Euphrate ; que l'administration et la perception en étaient difficiles, surtout depuis l'invasion des Barbares, les empereurs de Constantinople payèrent annuellement à l'Eglise romaine, sous le titre de patrimoines des princes des apôtres, comme nous l'apprend l'historien grec Théophane (5), la somme ronde d'un talent et demi d'or, autrefois trois cent cinquante livres ou quatre mille deux cents onces d'or, qui reviennent à quatre cent mille francs de notre monnaie.

Saint Grégoire ne voulait pas que les évêques confiassent à des séculiers l'administration de ces domaines ecclésiastiques. L'expérience lui faisait sentir plus d'un inconvénient. Presque toujours les séculiers opprimaient les colons, fraudaient l'Eglise, refusaient de rendre compte à l'évêque, et finissaient par se regarder comme propriétaires (6). Pour administrer les patrimoines de l'Eglise romaine, le saint Pape ne nommait que des ecclésiastiques, avec le titre de recteurs ou de défenseurs. Il leur enjoignait dans leur diplôme, et leur faisait promettre devant le tombeau de saint Pierre, d'avoir un soin particulier des pauvres.

Mais avec la défense des pauvres et de leur patrimoine, le saint Pape confiait aux défenseurs un nombre infini d'autres causes qui se rencontraient dans leurs provinces. Ils étaient les ministres et les exécuteurs universels de ses ordres. En voici quelques exemples. Basile, évêque sicilien, s'embarrassait de procès, perdait le temps et laissait avilir sa dignité dans les tribunaux des magistrats séculiers. Grégoire écrit à Romain, défenseur en Sicile, de l'obliger à retourner dans son diocèse, sans lui donner seulement cinq jours de répit, sous peine de se rendre lui-même coupable (7). Dans une autre lettre à Boniface, défenseur de l'île de Corse, il le blâme d'avoir souffert qu'il y eût dans cette île deux évêchés vacants, lui ordonne de faire élire au plus tôt des évêques et de les envoyer à Rome. Il lui commande encore de s'opposer vigoureusement à ceux qui oppriment les pauvres et à ceux qui traînent les ecclésiastiques devant les juges séculiers, de ne plus souffrir cet abus, de forcer ceux qui ont quelque différend avec les clercs de recourir au jugement de l'évêque, ou, si l'évêque leur est suspect, à l'arbitre que l'évêque ou que lui-même nommera, du jugement duquel l'évêque et lui seront exécuteurs (8). Mais voici un fait qui montre encore mieux de quelle importance était la dignité des défenseurs de l'Eglise romaine. Les évêques d'Espagne avaient déposé l'évêque de Malaga, qui en fit ses plaintes à Rome. Grégoire y envoya le défenseur Jean, qui, ayant jugé de nouveau la chose, rétablit l'évêque

(1) L. V, *epist.* XXXVIII. — (2) L. X. *epist.* XXXI. — (3) L. XIII,, *epist.* XIX. — (4) Orsi et Cenni. *Del Dominio-Roma* 1754, p. 306 et seq. — (5) Theophan. *In Leon Is.*, p, 273. — (6) L. IX, *epist.* LXV. — (7) L. VIII *epist.* XI, — (8) L. IX, *epist.* LXXIV.

déposé, déposa celui qu'on avait mis à sa place, et condamna les premiers juges à faire pénitence dans un monastère (1). Nous avons trois pièces sur cette dernière cause : une instruction détaillée du Pape à Jean, sur la manière dont il doit conduire la procédure; un recueil des lois d'après lesquelles il doit juger ; enfin la sentence même que le défenseur prononça comme délégué du Seigneur apostolique, le pape Grégoire (2).

L'an 590, le quatrième de novembre, il se tint à Séville un concile de huit évêques, dont saint Léandre, ami particulier du pape Grégoire, était le premier. Comme ils furent assemblés dans l'église, les diacres de Pégase, évêque d'Astigi, leur présentèrent un état des esclaves de la même église, que Gaudence, son prédécesseur, avait affranchis ou donnés à ses parents. Ils consultèrent les canons et trouvèrent que les donations ou aliénations des biens de l'Eglise faites par l'évêque étaient nulles, à moins qu'il n'eût donné ses biens propres à l'Eglise ; car alors on faisait compensation. Ils décidèrent donc que, hors ce cas, les aliénations et les affranchissements faits par Gaudence ne devaient point subsister. Toutefois, par un sentiment d'humanité, ils ordonnèrent que les serfs ainsi affranchis demeureraient libres, mais sujets de l'Eglise et qu'ils ne pourraient laisser leur pécule qu'à leurs enfants, qui demeureraient à perpétuité sujets de l'Eglise comme eux et aux mêmes conditions. Ils déclarèrent que cette décision aurait lieu dans toute la province Bétique. Ils ordonnèrent encore, en exécution du concile de Tolède, que, si les prêtres et les autres clercs, étant avertis par leur évêque, n'éloignaient pas d'avec eux les femmes étrangères, les juges, avec la permission des évêques, s'attribueraient ces femmes comme esclaves, avec serment de ne point les rendre aux clercs, sous peine d'être eux-mêmes excommuniés (3).

Saint Léandre ayant appris l'élection de Grégoire, lui écrivit pour le féliciter. Il lui mandait la solide conversion et la piété du roi Reccarède. Il le consultait en même temps sur les trois immersions du baptême, dont les ariens abusaient, pour savoir si on devait les continuer, puisque les coutumes des églises étaient diverses, sans préjudice de la foi. De plus il lui demandait plusieurs livres, et entre autres ses *Expositions sur Job.*

Saint Grégoire ne put répondre que longtemps après, au mois de mai de l'année suivante 591. J'aurais voulu de tout mon cœur, dit-il, répondre à vos lettres, mais le travail de la sollicitude pastorale m'accable de telle sorte, que j'ai plus envie de pleurer que de parler. Vous le voyez vous-même, puisque je mets tant de négligence à vous écrire, à vous que j'aime si ardemment. Je ne saurais exprimer ma joie, d'apprendre que notre commun fils, le très-glorieux roi Reccarède, s'est converti avec une entière dévotion à la foi catholique. Ce que vous me dites de ses mœurs me le fait aimer sans le connaître. Mais vous savez les ruses de l'antique ennemi et l'acharnement avec lequel il attaque les vainqueurs. Que votre sainteté veille donc sur lui avec plus de sollicitude, afin qu'il achève ce qu'il a bien commencé, qu'il ne s'élève point de ses bonnes œuvres, que la pureté de sa vie réponde à la pureté de sa foi; qu'il se montre par les œuvres citoyen du royaume éternel, afin qu'après une longue carrière, il passe d'un royaume à un autre. Quant aux trois immersions du baptême, on ne peut rien dire de mieux que ce que vous avez pensé vous-même. Nous les pratiquons peur exprimer les trois jours de sépulture, ou, si l'on veut, les trois personnes de la Trinité, comme l'immersion unique peut signifier l'unité de la nature divine. Mais parce que jusqu'à présent les hérétiques plongeaient trois fois, je suis d'avis qu'on ne le fasse point chez vous, de peur qu'il ne leur semble que nous divisons comme eux la divinité, et qu'ils ne se vantent que leur coutume l'a emporté sur la nôtre. J'envoie à votre très-chérie fraternité les livres dont le mémoire est ci-joint. Quant à l'*Explication sur Job*, que j'avais faite par homélies, j'ai tâché de la transformer en livres continus, et les libraires sont à les transcrire. Si le porteur des présentes n'avait pas été si pressé, j'aurais voulu vous envoyer le tout sans délai, pour montrer à celui que j'aime par-dessus les autres que j'y ai travaillé de ma personne (4).

Licinien, évêque de Carthagène, ayant lu le *Pastoral* de saint Grégoire, lui écrivit pour l'en remercier avec une grande effusion de cœur, et en même temps pour le consulter à ce sujet. Je vous supplie, par la grâce de Dieu qui surabonde en vous, de ne point rejeter ma prière, mais de vouloir bien m'apprendre ce que je confesse ignorer. Car ce que vous enseignez, nous sommes dans la nécessité de le faire. Lorsqu'on ne trouve point d'homme savant et expérimenté pour l'office sacerdotal, que reste-t-il à faire, sinon d'ordonner un ignorant comme moi? Or, vons ne voulez pas qu'on ordonne d'ignorant. Licinien expose avec la même modestie filiale des cas embarrassants sur les bigames, et ajoute : Consolez-nous par votre réponse, afin que nous n'ayons lieu d'être punis, ni de notre péché ni de celui des autres ; car nous craignons beaucoup de faire par nécessité ce que nous ne devons pas faire. Ensuite, après avoir parlé de sa lettre à saint Léandre, il conclut : Daigne Votre Béatitude envoyer à notre exiguïté, et l'ouvrage sur Job, et les autres livres que vous rappelez dans votre *Pastoral*; car nous sommes à vous, et nous aimons à lire ce qui vient de vous. Mon bonheur serait, comme dit celui dont vous portez le nom, d'apprendre jusqu'à la

(1) Jean, diacre, l. II, c. XI. — (2) L. XIII, *epist.* XLV et seq. — (3) Labbe, t. V, p. 1588. — (4) L. I, *epist*, XLIII

dernière vieillesse. Nous faisons des vœux, bienheureux Père, pour que la Trinité sainte conserve en bonne santé votre Couronne, pour l'instruction de son Eglise (1). La réponse du Pape à cette lettre n'est pas venue jusqu'à nous.

Le roi Reccarède régnait paisible et glorieux, après avoir ramené son peuple à la religion catholique. Il était doux et humain, et l'aménité de son visage attirait l'affection même des méchants. Il rendit aux églises et aux particuliers les terres que son père avait usurpées et appliquées au fisc, et remit souvent les tributs au peuple, outre ses libéralités et ses aumônes. Dès le premier temps de sa conversion, il désirait en donner une connaissance officielle au Pape. Les affaires de son royaume l'empêchèrent pendant trois ans. La quatrième année, il envoya trois ambassadeurs, avec des présents pour saint Pierre. Ils approchaient des côtes d'Italie, lorsqu'une tempête les rejeta du côté de Marseille, où ils firent naufrage et sauvèrent à peine leurs personnes. Alors il envoya par le légat Jean un calice d'or orné de pierreries, en priant le Pape, dans sa lettre de vouloir bien l'offrir au prince des apôtres. Nous prions aussi Votre Altesse, ajoute-t-il, de nous honorer de ses saintes lettres, quand vous en aurez l'occasion. Car, comme le Seigneur inspire votre cœur, vous n'ignorez pas je le pense, avec quelle sincérité je vous aime. Ceux que les distances séparent, la grâce du Christ les unit, comme s'ils se voyaient. Ceux-là mêmes qui ne vous contemplent pas de près, savent par la renommée combien vous êtes bon. Nous recommandons beaucoup à Votre Sainteté le pontife Léandre de Séville, parce que c'est lui qui nous a fait connaître votre bienveillance. Je vous conjure enfin, très-saint homme, de nous recommander souvent au Seigneur dans vos oraisons, nous et nos peuples (2).

Le Pape répondit au roi en ces termes : Je ne saurais exprimer en paroles, très-excellent fils, combien je suis charmé de vos actions et de votre vie. Lorsqu'on apprend que de nos jours, par un miracle nouveau, toute la nation des Goths a été convertie par Votre Excellence, de l'hérésie arienne à la foi sainte, on s'écrie volontiers avec le prophète : Ce changement est de la droite du Très-Haut. Quel est le cœur, fût-il de pierre, qui, en apprenant ces choses, ne s'attendrisse aussitôt de reconnaissance pour Dieu et d'amour pour Votre Excellence ? Voilà, je l'avoue, ce que je dis souvent à mes fils, quand ils s'assemblent autour de moi ; voilà ce que j'aime à admirer avec eux. Mais voilà ce qui bien souvent aussi m'anime contre moi-même ; paresseux et inutile, je croupis dans une inerte oisiveté, tandis que les rois travaillent à rassembler des multitudes d'âmes pour gagner la patrie céleste. Que dirai-je donc dans cet examen redoutable au Juge à venir, si je m'y présente les mains vides, tandis que Votre Excellence y paraîtra suivie de ces troupes de fidèles qu'elle vient d'attirer à la grâce de la foi par une fervente et continuelle prédication ? Toutefois, par la miséricorde de Dieu, une chose me console grandement, c'est que l'œuvre sainte que je n'ai pas en moi, je l'aime en vous. Et, pendant que je me réjouis de vos actions avec une grande allégresse, ce qui est à vous par le travail, devient à moi par la charité. Quant au bienheureux Pierre, prince des apôtres, qu'il ait agréé les présents de Votre Excellence, votre vie l'atteste clairement à tout le monde. Car il est écrit : Les vœux des justes sont agréables. En effet, au jugement de Dieu, on ne regarde point à ce qui est donné, mais à qui donne. Aussi est-il écrit : Le Seigneur regarde Abel et son offrande ; Abel d'abord, l'offrande ensuite, pour bien faire entendre que ce n'est point à cause des présents que Dieu agrée celui qui les offre, mais que c'est à cause de celui qui les offre qu'il agrée les présents. Vous montrez donc vous-même combien votre offrande est agréable, puisque avant de donner de l'or, vous avez présenté une offrande d'âmes, en convertissant la nation qui vous est soumise.

Il bénit ensuite Dieu et félicite le roi, de ce qu'ayant fait une constitution contre les Juifs, il avait refusé une grande somme d'argent qu'ils offraient pour en obtenir la révocation. Mais, ajoute-t-il, au milieu de ces grandes choses, il faut se précautionner avec soin contre les embûches de l'antique ennemi, qui cherche d'autant plus insidieusement à dépouiller les hommes, qu'ils voit en eux des dons plus excellents. Les voleurs n'en veulent guère aux voyageurs qui n'ont rien, mais à ceux qui portent des trésors. Le voyage est la vie présente. Il faut donc que Votre Excellence, après avoir reçu un don si grand par la conversion de ses sujets, conserve d'abord l'humilité du cœur et ensuite la pureté du corps. Car il est écrit : Quiconque s'élève, sera humilié ; et quiconque s'humilie sera élevé. D'où il suit que celui-là aime l'élévation véritable, qui ne retranche point son âme de la racine de l'humilité. Lors donc que, pour nous élever l'esprit, le malin esprit nous rappelle le bien que nous avons fait, qu'y a-t-il à faire, si ce n'est de nous rappeler sans cesse nos fautes, afin de bien reconnaître que c'est à nous le mal que nous avons fait, et que si nous l'avons évité, nous le devons à la grâce de Dieu seul ? Il faut aussi conserver la pureté du corps ; car, suivant la parole de l'apôtre : Le temple de Dieu est saint, et c'est vous-mêmes. Et encore : La volonté de Dieu, c'est votre sanctification. Ce qu'il explique en ajoutant aussitôt : En sorte que vous vous absteniez de la fornication, et que chacun de vous sache posséder le vase de son corps dans

(1) L. II, *Epist.* LIV. — (2) L. IX, *Epist.* LXI.

la sainteté et dans l'honneur, et non point dans les passions de la convoitise.

Il faut aussi qu'à l'égard de vos sujets, votre gouvernement soit tempéré par une grande modération, de peur que la puissance n'aveugle l'esprit. Car alors un royaume est bien gouverné, quand la gloire de gouverner ne domine point l'âme. Il faut encore se précautionner contre la colère, et ne pas faire promptement tout ce qui est permis; car la colère, lors même qu'elle punit les fautes des coupables, ne doit point précéder la raison comme la maîtresse, mais la suivre comme la servante, et ne se présenter en face que quand elle en reçoit l'ordre. Et de fait, si elle s'empare une fois de l'âme, elle tient pour juste cela même qu'elle fait de cruel. Aussi est-il écrit : La colère de l'homme n'opère point la justice de Dieu. Et encore : Que tout homme soit prompt à écouter, mais lent à parler et lent à se mettre en colère. Je ne doute pas que, par la grâce de Dieu, vous n'observiez tout cela. Mais ayant l'occasion de vous présenter quelques avis, je m'associe furtivement à vos bonnes actions, afin que dorénavant vous ne soyez plus seul à les faire.

Nous vous envoyons d'auprès du très-saint corps du bienheureux apôtre Pierre, et comme une bénédiction de sa part, une petite clef contenant du fer de ses chaînes, afin que ce qui enchaîna autrefois son cou pour le martyre, délie le vôtre de tous ses péchés. Nous y joignons une croix où il y a du bois de la croix du Seigneur, et des cheveux de saint Jean-Baptiste, afin que vous sentiez toujours l'aide du Sauveur, par l'intercession de son précurseur. Nous transmettons enfin à notre frère et coévêque Léandre, le pallium, de la part du Siége du bienheureux apôtre Pierre, chose que nous devons tout à la fois et à l'ancienne coutume, et à vos mœurs, et à son mérite (1).

Hincmar de Reims trouvait cette lettre si belle, qu'il l'envoya à l'empereur Charles le Chauve, comme un digne présent, avec un ample commentaire que nous avons encore (2).

Le Pape répondit en même temps à Léandre de Séville : J'ai reçu la lettre de Votre Sainteté, écrite avec la plume de la charité seule. C'est que la langue puisait dans le cœur ce qu'elle répandait sur le papier. Les hommes de bien qui l'ont entendu lire étaient attendris. Il leur semblait, non pas entendre la douceur de votre âme, mais la voir. Aussi chacun vous mettait-il dans son cœur. Grégoire se plaint ensuite d'avoir perdu le repos délicieux qu'il goûtait autrefois dans la contemplation et dans l'humilité du cloître, et d'être accablé d'une infinité de soins temporels qui ne lui laissent plus le temps de reprendre haleine. Votre Sainteté écrit, ajoute-t-il, qu'elle est affligée de la goutte aux pieds; moi aussi, j'en suis continuellement et violemment meurtri. Mais la consolation sera facile, si, au milieu de ce que nous souffrons, nous nous rappelons à la mémoire les fautes que nous avons commises; car nous verrons alors que c'est, non pas un châtiment, mais une grâce, de pouvoir expier par les douleurs de la chair ce que nous avons péché par les délices de la chair. Enfin, de la bénédiction du bienheureux Pierre, prince des apôtres, nous vous envoyons le pallium, pour vous en servir dans les messes solennelles. Je devais y joindre une instruction sur la manière dont vous avez à vivre; mais je la supprime, parce que vous avez prévenu mes paroles par vos mœurs (3). Le Pape écrivit d'un style semblable à Claude, grand capitaine et confident du roi Reccarède, pour lui recommander le légat Cyriaque. Et voilà de quelle manière cordiale s'établit l'union intime entre l'Eglise romaine et la nation des Visigoths, devenue depuis la nation espagnole.

La sollicitude pastorale de saint Grégoire n'était pas moins active pour le bien des églises d'Afrique. Parmi ses lettres, il y en a quarante pour les intérêts de ce pays : sept à Gennade, exarque, ou gouverneur d'Afrique; huit à Dominique, évêque de Carthage; neuf à Columbus, évêque de Numidie. Le patrice Gennade se distinguait par ses succès militaires, par son zèle pour la religion et pour les pauvres. Ayant trouvé le patrimoine ou domaine que l'Eglise romaine avait en Afrique, dépeuplé par suite des guerres, il le repeupla de son propre mouvement. Le Pape l'en remercia affectueusement, quand il envoya, pour gouverner ce patrimoine, le cartulaire ou archiviste Hilarius. Il lui écrit avec beaucoup de confiance, et lui recommande successivement plusieurs affaires. Une lettre de Grégoire à Pierre, évêque de Barca, entre l'Egypte et la grande Syrte, fait connaître de de plus en plus à quoi servaient les grandes richesses de l'Eglise romaine. Grégoire lui recommande le prêtre Valérien, qui s'y rendait pour la rédemption des captifs (4); car la ville de Barca était un marché d'esclaves.

Dominique, évêque de Carthage, ayant appris l'élection de saint Grégoire, lui envoya une députation de deux évêques, d'un diacre et d'un notaire, avec une lettre de félicitation très-affectueuse, où il le priait, à la fin, de confirmer les priviléges de son église. Le Pape lui répondit avec une égale affection, et dit en finissant : Quant aux priviléges ecclésiastiques, dont votre fraternité m'écrit, tenez pour certain que, comme nous défendons les nôtres, nous conservons aussi à chaque église les siens (5). Ces deux lettres furent le commencement d'une correspondance et d'une amitié toujours plus intimes. Une amitié pareille unissait Grégoire à Colombe, simple évêque de Numidie, mais distingué par ses vertus et par son dévouement apostolique.

(1) L. IX, *Epist.* CXXII. — (2) Hincm., t. II. — (3) *Ibid.*, *Epist.* CXX, CXXI. — (4) L. III, *Epist.* XXXVI. — (5) L. II, *Epist.* XLVII.

Ce qui excitait particulièrement la sollicitude du Pape, c'est que, d'après une foule de relations écrites ou verbales qu'il recevait d'Afrique, les donatistes y reprenaient des forces; on n'exécutait plus les lois à leur égard; ils y agissaient avec autant de hardiesse que s'il n'y avait pas eu d'épiscopat pour leur tenir tête, ils chassaient les prêtres catholiques de leurs églises; ils rebaptisaient les enfants des catholiques mêmes; enfin l'on accusait un évêque catholique de leur avoir permis, pour de l'argent, d'ordonner un évêque de leur secte dans sa ville. Là-dessus, Grégoire écrivit Colombe d'assembler un concile à l'arrivée du cartulaire Hilarius, et de déposer l'évêque accusé, s'il était convaincu. Il écrivit à l'exarque Gennade et au préfet Pantaleon de seconder les efforts du concile et de réprimer l'audace des donatistes. Nul ne montra plus de zèle que l'évêque de Carthage. Il tint un concile de sa province, qui décréta privation de biens et de dignités contre les évêques qui négligeraient de résister à ces hérétiques. Le Pape, auquel il envoya les actes, approuva son zèle, mais non pas le décret; il le regardait comme propre à offenser les primats des autres provinces. Il lui paraissait plus important de conserver la charité entre les évêques, afin de les mettre plus en état, par leur union, de s'opposer à l'erreur (1).

Ce qui ne contribuait pas peu à énerver la vigueur du gouvernement de l'Eglise en Afrique, c'était le système de primatie dans les provinces autres que celle de Carthage. L'autorité de primat, au lieu d'être attachée à tel ou tel siége principal, passait à l'évêque le plus ancien d'ordination. En sorte que le centre de la province ecclésiastique, ou la métropole, voyageait sans cesse d'un lieu à un autre, et que les rênes de son gouvernement tombaient très-souvent, au hasard, entre les mains d'un vieillard impotent ou incapable. Le pape Pélage II avait entrepris de remédier à ce fâcheux inconvénient. Saint Grégoire fit des efforts dans le même but. Il écrivit au patrice Gennade de recommander au concile de chaque province de ne plus prendre ainsi leur primat à l'aventure, mais de le choisir pour sa capacité et son mérite, et de faire en sorte qu'il résidât, non plus dans les villages ou des hameaux, comme il arrivait le plus souvent, mais dans une ville à leur choix, afin qu'il fût plus en état de résister aux donatistes (2). Toutefois, les évêques de Numidie ayant demandé au pape Pélage de conserver leurs anciennes coutumes, établies dès le temps de saint Pierre, le pape saint Grégoire le leur accorda; mais il leur défendit en même temps d'élever à la dignité de primat les évêques qui avaient été donatistes (3). Il avait aussi recommandé à l'exarque Gennade de veiller à ce que les évêques de Numidie qui voudraient venir vers le Siége apostolique n'en fussent point empêchés.

Adéodat, primat de Numidie, aurait fait volontiers le voyage de Rome, si son âge et ses forces le lui eussent permis, comme il le témoigna au Pape dans une lettre affectueuse, dont Victorin, diacre de l'évêque Colombe, fut le porteur. Dans sa réponse, saint Grégoire, après une salutation très-amicale et très-pieuse, l'exhorte à bien remplir ses devoirs de primat, surtout à n'admettre aux ordres que des hommes d'un âge mur et de bonne vie, et à ne souffrir dans les ordinations aucune vénalité. Il l'exhorte en particulier à consulter sur toutes choses l'évêque Colombe. Car ce que vous ferez avec son conseil nous sera aussi agréable que si vous l'aviez fait avec le nôtre, et j'ai la confiance que nul ne trouvera à redire à ce que vous aurez fait. Enfin il lui recommande de lui faire connaître le résultat du concile qu'ils allaient tenir (4). Adéodat se montra digne de sa place. Malgré son grand âge, il déploya de la vigilance et de la fermeté. Le Pape l'en félicita par une autre lettre, où il lui recommande instamment l'évêque Paul, qui en était le porteur (5).

Paul était un vertueux évêque de Numidie; mais il avait beaucoup à souffrir des donatistes et même de quelques catholiques. On répandit contre lui des plaintes et des accusations calomnieuses. Comme il ne trouvait point en Afrique de soutien assez puissant pour déjouer ces complots, il désira d'aller à Rome, pour exposer au Pape l'état des choses. Grégoire écrivit donc à Pantaléon, préfet d'Afrique, ainsi qu'aux évêques Victor et Colombe, de le lui envoyer sans délai, afin que, connaissant à fond l'état des affaires, il pût y apporter un remède efficace (6).

Pendant deux ans, l'on empêcha Paul, sous divers prétextes, de faire sans danger ce voyage. L'exarque Gennade s'était laissé prévenir, et écrivit au Pape, entre autres choses, que Paul avait été excommunié. Le Pape, qui était dans ce moment très malade, témoigna sa surprise à l'exarque, d'apprendre une nouvelle pareille, non du primat ecclésiastique, mais du gouverneur civil; il se plaignit des obstacles qu'on avait mis si longtemps au voyage de Paul, qui alors était à Rome; il dit que cet évêque assurait tout le contraire de la lettre de Son Excellence, et promet d'examiner cette affaire avec toute l'attention possible, dès que Dieu lui aura redonné assez de santé (7). L'exarque Gennade envoya au Pape son chancelier, avec trois personnes du diocèse de l'évêque Paul, pour témoigner contre lui. Mais le chancelier, interpellé par le Pape, refusa de se porter pour accusateur : les témoins n'étaient point de caractère à pouvoir canoniquement deposer contre un évêque. Dans

(1) L. V, *Epist.* v. — (2) L. I, *Epist.* LXXIII. — (3) *Ibid.*, *Epist.* LXXVII. — (4) L. III, *Epist.* XLIX. — (5) L. VIII, *Epist.* XII. — (6) L. IV, *Epist.* XXXIV et XXXV. — (7) L. VI, *Epist.* LXIII.

cet état de choses, Paul demanda plusieurs fois au Pape la permission d'aller à Constantinople, pour se justifier devant l'empereur. Grégoire lui permit enfin d'y aller, accompagné de deux autres évêques. Ils étaient partis, lorsque Colombe de Numidie envoya les actes du concile de sa province touchant cette affaire : le Pape lui reprocha paternellement ce retard (1). Enfin, l'évêque Paul, revenu de Constantinople à Rome, demanda et obtint du Pape que son affaire fût juridiquement examinée au concile de Numidie, où il espérait faire voir clairement la fausseté des accusations et des plaintes qu'on avait formées contre lui. C'est sur quoi le Pape le recommanda vivement au primat de sa province, Adéodat, et aux évêques Maurentius et Colombe (2).

Un autre évêque de Numidie, Crisconius, étant venu se plaindre à Rome que son coévêque, Valention, lui avait enlevé depuis quinze ans plusieurs églises de son diocèse, et s'était approprié les biens de son prédécesseur, saint Grégoire écrivit aux évêques Victor et Colombe, de prendre connaissance de la plainte et d'obliger Valention à restituer, si l'accusation est trouvée vraie (3).

Ce n'était pas les évêques seuls qui d'Afrique recourussent à Rome pour y trouver justice et protection. Un prêtre, nommé Adéodat, avait obtenu de Quintien, son évêque, de s'absenter de son église pour régler quelques affaires; il tomba malade et fut absent deux mois : l'évêque ordonna dans l'intervalle un autre prêtre à sa place. Adéodat vint à Rome et se plaignit au Pape, qui écrivit à l'évêque Clémentius, primat de la Byzacène, de prendre connaissance de cette affaire et de rétablir Adéodat dans son église, si ses dires étaient vrais; ensuite, de procurer une église vacante au prêtre qu'on avait mis en sa place, si toutefois son ordination était trouvée canonique et qu'il n'y eût pas eu de simonie (4). Le primat Clémentius ayant été lui-même accusé d'un crime, l'empereur ordonna jusqu'à deux fois que, suivant les canons, il fût jugé par le Pape. Mais Théodore, maître de la milice, gagné par dix livres d'or, empêcha l'exécution de cet ordre. Cependant le primat protestait qu'il était soumis au Saint-Siége. Sur quoi saint Grégoire fait cette réflexion : Quant à ce qu'il dit qu'il est soumis au Siége apostolique, je ne sais quel évêque n'y est pas soumis, lorsqu'il se trouve en faute; quoique, hors de ce cas, tous les évêques soient égaux selon les lois de l'humilité (5). Ces belles paroles signalent merveilleusement bien le caractère de la puissance pontificale et l'esprit de son gouvernement. Le saint Pape, voyant l'opposition de Théodore et de quelques autres personnes, ne voulut point terminer cette affaire lui-même; mais il écrivit au concile de la Byzacène de l'examiner sans délai, afin de punir canoniquement le primat, s'il était trouvé coupable, ou bien de le justifier contre la calomnie, s'il était innocent (6).

Un évêque de Numidie, Paulin de Tégessis, ayant été accusé à Rome, par son clergé, d'user de sévices corporels envers ses ecclésiastiques et de vendre les ordinations, Grégoire écrivit à l'évêque Colombe et à Victor, alors primat, d'examiner ces deux chefs d'accusation, et d'appeler à leur aide le cartulaire Hilarius, s'il en était besoin, afin d'apporter au mal un remède canonique (7). Un diacre de la province de Numidie, Donadieu, porta plainte au Pape contre son évêque; mais on disait, d'un autre côté, qu'il avait été déposé pour un péché corporel. Saint Grégoire renvoya la plainte et le plaignant à l'évêque Colombe, pour examiner la chose en concile : si Donadieu était coupable de ce dont on l'accusait, il fallait l'enfermer pour faire pénitence; si l'évêque était coupable, il fallait l'obliger, suivant les canons, à réparer sa faute (8). Telles étaient, à la fin du sixième siècle, les relations assidues de l'Afrique avec l'Eglise romaine.

Quant à la Sardaigne et à la Corse, qui dépendaient du gouverneur d'Afrique, le saint pape Grégoire en fut le père et le sauveur, et au spirituel et au temporel. L'un n'y était pas mieux soigné que l'autre. En Sardaigne, les nobles et les propriétaires étaient chrétiens; mais la masse du peuple, les paysans, étaient idolâtres, même ceux des terres de l'Eglise, tant les évêques s'en mettaient peu en peine. Les magistrats civils, les juges impériaux étaient plus souvent à craindre pour les pauvres habitants que les Barbares. A mesure que le saint Pape vint à connaître l'état déplorable de ces îles, il travailla de tout son pouvoir à y porter remède. Pour convertir et civiliser le pauvre peuple de Sardaigne, il y envoya Félix, évêque en Italie, et Cyriaque, abbé de Saint-André de Rome. Ils en convertirent un grand nombre; mais ils découvrirent en même temps des abus si énormes, que le pape saint Grégoire en écrivit à l'impératrice Constantine en ces termes :

« Comme je sais que votre Sérénissime Seigneurie pense à la patrie céleste et à la vie de son âme, je croirais commettre un crime de taire des choses que la crainte de Dieu doit faire connaître. Ayant appris que dans l'île de Sardaigne il y avait un grand nombre de païens qui sacrifiaient encore aux idoles, et que les évêques du pays négligeaient de leur prêcher notre Rédempteur, j'y ai envoyé un évêque d'Italie, qui, par la coopération du Seigneur, en a amené un grand nombre à la foi. Mais il m'annonce un fait bien sacrilége. Ceux qui, dans cette île, immolent aux idoles, paient au juge un prix pour en avoir la permission. Quelques-uns ayant reçu le baptême et cessé de sacrifier aux idoles, le juge de l'île

(1) L. VII, *Epist.* II. — (2) L. VIII, *Epist.* XII et XIII. — (3) *Ibid.*, c. XXVIII. — (4) L. IV, *Epist.* XIII. — (5) L. IX, *Epist.* LIX. — (6) L. XII, *Epist.* XXXII. — (7) L. XII, *Epist*, XXVIII et XXIX. — (8) *Ibid.*, *Epist.* VIII.

n'en continue pas moins d'exiger d'eux ce prix d'idolâtrie. Ledit évêque lui en ayant fait des reproches, il répondit qu'il avait promis tant d'argent pour sa charge, que, sans des revenus pareils, il ne pourrait y suffire. Dans l'île de Corse, les habitants sont tellement écrasés par l'énormité des impôts et par la dureté de ceux qui les exigent, qu'ils peuvent à peine les acquitter en vendant leurs propres enfants. D'où il arrive que les propriétaires de cette île, abandonnant les terres de l'empire où se professe la vraie religion, se réfugient forcément auprès de l'abominable nation des Lombards. Car, que peuvent-ils souffrir de plus cruel des Barbares, si ce n'est d'être contraints à vendre leurs enfants? Dans la Sicile, on dit qu'un certain Stephanus, receveur des impôts maritimes, commet tant d'injustices et d'oppressions, en confisquant sans forme de procès les biens des particuliers, que si je voulais énumérer tous les faits qui sont venus à ma connaissance, un grand volume y suffirait à peine.

» Que Votre Sérénissime Seigneurie considère bien tout cela, et qu'elle apaise les gémissements des opprimés. Car je ne soupçonne pas que ces choses soient parvenues à vos pieuses oreilles. Si elles avaient pu y parvenir, elles n'auraient pas duré jusqu'à présent. Il faut, en temps convenable, les suggérer au très-pieux empereur, afin qu'il détourne de son âme, de son empire et de ses enfants, ce poids épouvantable d'iniquité. Je sais qu'il dira que tout ce qui provient de ces îles est dépensé en Italie. J'y répondrai par cette observation : Qu'il donne moins à l'Italie, mais avant tout qu'il empêche les larmes des opprimés d'accuser son empire. Peut-être que si ces dépenses profitent si peu, c'est qu'on les recueille mêlés au crime. Que les sérénissimes seigneurs défendent donc de rien amasser d'une manière coupable. Peu d'impôts justes profiteront plus à la république. En fût-il autrement, il vaudrait encore mieux perdre la vie temporelle que de vous exposer à ne pas trouver la vie éternelle. Car, songez-y bien, quelles peuvent être les entrailles des parents, lorsqu'ils vendent leurs enfants pour n'être pas mis à la torture? Comment il faut avoir pitié des enfants des autres, ceux-là le savent bien qui en ont de propres. C'est pourquoi il me suffit d'avoir brièvement indiqué ces choses, de peur que, si Votre Piété ne connaissait point ce qui se passe dans nos quartiers, mon silence ne me rendît coupable au tribunal du souverain Juge (1). »

Par cette lettre confidentielle du pape saint Grégoire, et par d'autres semblables, l'on entrevoit le vrai caractère de l'empereur Maurice et de son gouvernement. Comme particulier, Maurice était pieux et charitable, au moins d'une charité intermittente; mais il n'avait pas cette piété et cette charité magnanimes qui conviennent à un souverain, et dont son prédécesseur lui avait donné l'exemple. Comme empereur, il était mesquin et avare. Ses ministres, soit principaux, soit subalternes, le prenaient naturellement pour modèles. De là l'oppression et la ruine des provinces, surtout des provinces occidentales, que la cupidité des fonctionnaires impériaux regardait comme une proie prête à échapper, et qu'il fallait exploiter au plus vite. Maurice ne devait ni ne pouvait ignorer ces calamités. Le Pape ne le suppose point dans sa lettre; au contraire, puisqu'il connaissait d'avance sa réponse, il le savait donc instruit. Et de fait, avant d'écrire les choses en détail à l'impératrice, saint Grégoire, en avait déjà écrit le fond au diacre Honorat, nonce apostolique à Constantinople, avec ordre d'en instruire l'empereur (2).

D'ailleurs, puisque nous voyons le préfet d'Afrique, Innocentius, en écrire au Pape, à plus forte raison en écrivait-il à l'empereur même (3). Mais dans le moment que le Pape mandait à l'impératrice l'oppression de la Sardaigne et de la Corse, Maurice traitait le Pape d'homme simple, qui n'entendait rien au gouvernement; et cela, parce qu'il était venu à bout, comme nous le verrons, de faire la paix avec les Lombards, tandis que les gouverneurs impériaux d'Italie ne savaient faire ni la guerre ni la paix (4). Toutefois, cet homme, qu'il appelait simple, lui faisait une terrible prédiction, lorsqu'il l'exhortait à détourner de son âme, de son empire et de ses enfants, ce poids épouvantable d'iniquités qui se commettaient dans les provinces; car, pour avoir négligé cet avertissement, nous le verrons perdre et l'empire, et ses enfants, et la vie.

Au milieu de ce déplorable état de choses, le pape saint Grégoire fit tout ce qu'il put. Le principal auteur de l'oppression de la Sardaigne était son duc ou gouverneur Théodore, ce maître de la milice, dont il a déjà été question. Le Pape lui écrivit, non pour lui reprocher ses propres injustices, mais simplement pour le prier de réprimer les usurpations d'un de ses officiers, qui, fier de sa protection, refusait même de paraître en justice. Pour réprimer les vexations de Théodore même, il écrivit à son nonce, à Constantinople, d'en informer l'empereur (5); il écrivit à l'exarque d'Afrique, Gennade, dont la Sardaigne dépendait, les maux qu'y souffraient les pauvres et les églises de la part de Théodore et de ses gens, et le pria d'y faire régner la justice avec la liberté (6).

Il réussit dans ses efforts. La Sardaigne reçut un duc ou gouverneur plus humain, nommé Zabordas. Les anciens habitants de cette île, nommés Barbaricins, étaient encore idolâtres. Le nouveau gouverneur leur offrit la paix, en cas qu'ils voulussent se faire

(1) L. V, *Epist.* XLI. — (2) L. I, *Epist.* XLIX. — (3) L. X, *Epist.* XXXVIII. — (4) L. V, *Epist.* XL. — (5) L. I, *Epist.* XLVIII. — (6) *Ibid.*, *Epist.* XLIX et LXI.

chrétiens. Leur chef, nommé Hospiton, l'était déjà. Saint Grégoire lui écrivit pour l'exhorter à procurer le même bonheur à toute sa nation et à seconder dans cette vue les missionnaires apostoliques, l'évêque Félix et l'abbé Cyriaque; il joignit à sa lettre une bénédiction, c'est-à-dire un présent de saint Pierre. Il écrivit également au duc Zabordas, pour le féliciter de son zèle et l'assurer qu'il en rendrait bon témoignage à l'empereur. Il écrivit à tous les nobles propriétaires de l'île, pour leur témoigner sa douleur de ce qu'ils avaient encore presque tous les idolâtres dans leurs terres, et pour les presser instamment de travailler à les convertir. Je prie donc Votre Grandeur, conclut-il, de vous animer de zèle pour Dieu et de m'écrire combien chacun en aura amenés au Christ; que si, par hasard, vous ne pouvez y travailler vous-mêmes, secondez, au moins, dans l'œuvre de Dieu, mon frère Félix et mon fils Cyriaque, afin que vous puissiez un jour participer à la récompense, après avoir contribué à la bonne œuvre (1).

Il écrivit surtout à Janvier, évêque de Cagliari, métropolitain de la Sardaigne. C'était ce qu'on appelle familièrement un assez bon homme, mais peu zélé, mais faible, colère et déjà vieux. Il y avait dans les terres de son église des paysans idolâtres, sans qu'il pensât à les convertir; il y avait des hôpitaux, aux administrateurs desquels il négligeait de faire rendre des comptes; il se laissait aller quelquefois à des actes d'avarice et de violence, par suite de mauvais conseils; d'un côté, il se rendait méprisable à son clergé par son peu de tenue, et de l'autre, il excommuniait un laïque pour une offense personnelle; un dimanche, il se laissa tellement aller à la colère, qu'avant de célébrer la messe solennelle, il fit renverser par la charrue la moisson d'un particulier contre lequel il avait de la rancune, et qu'après avoir célébré la messe, il alla lui-même arracher les bornes du champ; enfin, au milieu des inégalités de sa conduite, il fut même accusé de crimes. Sur ces causes et d'autres, le Pape écrivit un grand nombre de lettres, dont vingt à Janvier même. Au sujet des paysans idolâtres qui se trouvaient encore dans les terres de l'église, il lui dit : Que me sert de vous exhorter à convertir les étragers, si vous négligez de convertir les vôtres? Il faut absolument vous y appliquer; car si je puis trouver que quelque évêque de Sardaigne ait un paysan idolâtre, je punirai cet évêque sévèrement; que si le paysan s'obstine dans son infidélité, il faut le charger d'une imposition si forte, qu'elle l'oblige à entendre raison (2). Quant à l'accusation de crimes, il ordonne à Sabin, défenseur de la Sardaigne, d'envoyer sans délai l'évêque Janvier à Rome, afin que l'accusation soit examinée en sa présence; il lui ordonne d'y envoyer également, avec les témoins nécessaires, le prêtre Epiphane, pareillement accusé (3). On ne sait si l'évêque y alla effectivement.

Pour ce qui est du prêtre Epiphane, le Pape ayant examiné sa cause, ne trouva point de preuve convaincante et le renvoya à son poste, avec une lettre où il enjoint à l'évêque Janvier de citer les accusateurs et de les excommunier, s'ils ne donnent les preuves canoniques de leur accusation. Dans la même lettre, il recommande à l'évêque de faire rendre compte aux administrateurs des hôpitaux, et de ne mettre dans ces places que des hommes de mérite, et seulement des religieux, que les juges n'aient aucun pouvoir de vexer; car, si l'on y met des personnes justiciables de leur tribunal, ils en prendront occasion de piller le bien des pauvres (4).

L'évêque Janvier était incapable de l'énergie nécessaire en pareil cas. Aussi le Pape écrivit-il à Vital, défenseur de Sardaigne : D'après ce que vous avez fait connaître, les hôpitaux de Sardaigne sont extrêmement négligés. C'est pourquoi notre révérendissime frère et coévêque mériterait de vifs reproches, s'il n'en était exempté par sa vieillesse, sa simplicité et la maladie qui lui est survenue. Comme dans sa position il est hors d'état d'y mettre quelque ordre, avertissez, de notre part et de notre expresse autorité, l'économe de son église et l'archiprêtre Epiphane, qu'ils ont à répondre des hôpitaux et qu'ils doivent y veiller avec grand soin; car s'il s'y trouve désormais encore quelque négligence, ils n'auront aucune excuse auprès de nous. Le Pape ajoute : Les propriétaires de la Sardaigne, accablés de diverses charges, nous ont prié de vous envoyer à Constantinople pour agir en leur faveur. Nous vous permettons d'y aller. Déjà même nous avons écrit à notre bien-aimé fils Boniface (c'était un défenseur de l'Eglise romaine, qui se trouvait à Constantinople) d'unir ses efforts aux vôtres pour remédier aux maux de cette province (5).

Quant à l'étrange équipée de l'évêque, faisant labourer une moisson avant la messe du dimanche, et arracher les bornes après, le Pape, qui avait eu de la peine à y croire, le réprimanda vivement. Nous épargnons encore vos cheveux blancs, dit-il; mais nous vous exhortons, vieillard que vous êtes, à rentrer enfin en vous-même et à vous corriger d'une pareille légèreté. Plus vous êtes près de la mort, plus vous devez craindre. Vous méritiez une sévère condamnation, si la connaissance que nous avons de votre simplicité et de votre vieillesse ne nous faisait dissimuler quant à présent; mais pour ceux dont vous avez suivi le conseil, nous les déclarons excommuniés pour deux mois. Le Pape, par une autre lettre, chargea le défenseur Vital de l'exécution de la sentence (6).

Dans le fond, l'évêque Janvier n'était pas

(1) L. IV, *Epist.* XXIII, XXIV et XXV. — (2) *Ibid.*, *Epist.* XXVI. — (3) L. III, *Epist.* XXXVI. — (4) L. IV, *Epist.* XXVII. — (5) L. XIV, *Epist.* II. — (6) L. IX, *Epist* I et II.

mauvais, mais faible. Il écrivit au Pape qu'on portait bien des plaintes à Rome contre lui, et qu'il le priait en conséquence d'envoyer un légat *a latere* pour qu'il pût lui expliquer toutes ses affaires, afin d'en informer ensuite exactement Sa Sainteté. Grégoire lui répondit, qu'effectivement on lui portait bien des plaintes, mais que rien ne l'avait si fort affligé que la moisson labourée et les bornes arrachées le dimanche. Puis, remontant a la source du mal, il lui dit : Je vous exhorte à bien considérer la charge que vous avez à remplir, et à ne jamais rien faire, à l'instigation de qui que ce soit, qui puisse blesser votre réputation ou votre âme. Souvenez-vous que vous êtes chargé, non du soin des choses terrestres, mais de la conduite des âmes. C'est là qu'il faut attacher votre cœur et appliquer votre sollicitude. Sachez bien, au reste, que ces reproches ne viennent d'aucune aigreur, mais de la charité fraternelle; car je désire que vous ne portiez pas devant Dieu le seul nom d'évêque, qui ne servirait qu'à votre condamnation, mais que vous soyez évêque par vos mérites, afin d'avoir part à la récompense. Quant à ce que vous voulez que nous déput ions une personne d'auprès de nous, pour lui expliquer toutes vos affaires, et ensuite nous en informer exactement, écrivez tout ce que vous jugez à propos à notre bien-aimé fils Pierre et au conseiller Théodore, pour qu'ils nous en rendent compte, et que nous décidions ce que Dieu nous inspirera (1).

Dans la même lettre, le saint Pape témoigne sa compassion des maux qu'une incursion des Lombards avait causés en Sardaigne. Il ajoute : Si, d'après l'avis que nous avions donné d'avance, tant à vous qu'à notre fils Gennade, que cette incursion aurait lieu, on avait pris des précautions, ou les ennemis ne seraient point descendus dans l'île, ou bien ils y auraient souffert le mal qu'ils y ont fait. Que du moins l'expérience du passé aiguise votre vigilance pour l'avenir. Quant à nous, par la grâce de Dieu, nous n'omettons rien de ce qui peut être utile. Il lui annonce ensuite qu'il est sur le point de conclure la paix avec les Lombards; mais que, pour prévenir une nouvelle surprise, il fera bien de veiller à ce qu'il y ait des sentinelles sur les murailles, et à ce que partout on soit sur ses gardes (2). Dans une lettre suivante, prévoyant que cette paix ne serait qu'une trêve, il lui recommande de profiter du moment pour fortifier davantage sa ville épiscopale et les autres lieux, et d'insister pour qu'on amassât d'abondantes provisions, afin que, si par malheur l'ennemi y revenait, il ne trouvât rien à détruire, mais qu'il fût obligé de se retirer avec honte. Quant à ce qui nous regarde, nous songeons à vous autant que possible, et nous insistons près de ceux que cela intéresse, pour qu'ils préparent les moyens de résister avec l'aide de Dieu; car, comme vous partagez nos tribulations, ainsi nous partageons les vôtres (3).

Dans cette même lettre, qui est de l'an 598, le Pape donne des éloges à Janvier sur sa conduite dans la conjoncture suivante. Un des Juifs de Cagliari, nommé Pierre, s'était fait chrétien. Le lendemain de son baptême, c'est-à-dire le jour de Pâques, il s'empara de leur synagogue par violence, s'était fait accompagner d'une troupe d'insolents, il y mit une image de la sainte Vierge, avec une croix, ainsi que l'habit blanc qu'il avait reçu au baptême. Les Juifs portèrent leurs plaintes à Rome. Saint Grégoire en écrivit à l'évêque Janvier, le louant beaucoup de ce que, comme un vrai pontife, il n'avait point consenti à cette violence, et l'exhortant à faire ôter l'image et la croix, avec la vénération qui leur est due, et à rétablir les choses comme auparavant. Car, ajoute-t-il, comme les lois ne permettent pas aux Juifs de bâtir de nouvelles synagogues, aussi leur permettent-elles de posséder sans trouble les anciennes. Il faut user avec eux d'une telle modération, qu'ils ne nous résistent pas ; mais il ne faut pas les amener malgré eux, puisqu'il est écrit : Je vous offrirai un sacrifice volontaire. Votre Sainteté, s'entourant de ses fils à qui ces choses déplaisent, doit donc faire en sorte, par ses exhortations sacerdotales, de rétablir l'union parmi les habitants de sa ville ; car c'est surtout dans un temps où l'on a un ennemi à craindre, qu'il importe de n'avoir point de division parmi le peuple (4). C'est ainsi que le pape saint Grégoire veillait au salut spirituel et temporel de la Sardaigne.

La Corse n'avait pas une moindre part à sa paternelle sollicitude. Nous l'avons déjà vu par sa lettre à l'impératrice Constantine. Il y avait aussi dans cette île plusieurs moines, mais point de monastère. Il leur envoya l'abbé Horose avec une lettre où il leur ordonnait de lui obéir et d'observer la règle qu'il leur prescrirait. En même temps, il écrivit au défenseur Symmaque d'y faire bâtir un monastère sur le bord de la mer, dans un endroit naturellement fortifié ou qui pût l'être facilement, afin que les moines que l'on y enverrait fussent à l'abri des incursions des Lombards, et que leur bon exemple contribuât à rendre meilleure toute l'île. Il l'autorise à faire pour cela les dépenses nécessaires. Il lui ordonne de defendre aux pretres de Corse d'avoir chez eux des femmes suspectes. Et, comme trois d'entre eux se trouvaient dans une grande pénurie, il l'autorise à leur donner ce qu'il croirait leur suffire (5). Il écrivit à l'évêque Pierre pour le féliciter de son zèle et de ses succès dans la conversion des âmes, et l'exhorter à continuer ses travaux apostoliques. Il avait ramené plusieurs fidèles, qui, par le malheur des temps, étaient retombés dans le paganisme, et convertissait un grand nombre qui avaient toujours été idolâtres. Le Pape lui recommande

(1) L. IX, *Epist.* IV. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.*, *Epist.* VI. — (4) *Ibid.* — (5) L. I, *Epist.* LI et LII.

de mettre les premiers quelques jours en pénitence pour leur faire pleurer leur faute, et lui envoie cinquante sous d'or pour procurer aux seconds des vêtements convenables à leur baptême (1). A Boniface, défenseur de la Corse, il enjoint d'avertir de sa part le clergé et le peuple des villes d'Alérie et d'Ajaccio d'élire au plus tôt des évêques, et de les envoyer à Rome, afin que leurs églises ne restent pas plus longtemps sans pasteur. Il lui ordonne d'avoir soin que les pauvres ne fussent plus opprimés, comme on disait qu'ils l'étaient, ni les clercs arrêtés et jugés par des laïques. Si vous étiez un homme, dit-il, cela n'aurait pas eu lieu (2).

En voyant la charité de Grégoire pour les régions les plus lointaines, on sent combien elle dut être grande pour ce qui le touchait encore de plus près, l'Italie et la Sicile. Nous avons au moins deux cents lettres écrites en ce dernier pays seul. La première de toutes est aux évêques de Sicile, pour leur annoncer qu'il a nommé le sous-diacre Pierre son vicaire dans leur province, et que tous les ans ils doivent s'assembler avec lui en concile, soit à Syracuse, soit à Catane, afin de pourvoir au soulagement des pauvres et au secours des opprimés, avertir et corriger les coupables (3). Il conjure le préteur de Sicile, son ami Justin, de conserver la bonne intelligence avec les ecclésiastiques et d'envoyer exactement à Rome les provisions de blé nécessaires ; car si l'on y manque, ce n'est pas un individu quelconque que l'on tue, mais tout un peuple (4). Au sous-diacre Pierre, il donne des instructions pleines de sagesse sur la conduite qu'il doit tenir et les avis qu'il doit donner (5). Il lui signale, dans une longue lettre, diverses injustices qu'on avait faites aux paysans de l'Église, et lui enjoint de les réparer. Relisez assidûment tout cela, et mettez de côté cette négligence qui vous est familière. Faites relire dans toutes les métairies les écrits que j'ai adressés aux paysans, afin qu'ils sachent ce que d'après notre autorité ils doivent défendre contre les violences ; qu'on leur en donne soit l'original, soit une copie. Prenez garde de tout accomplir sans manquer à rien ; quant à ce que je vous écris touchant l'observation de la justice, j'en suis chargé : c'est vous qui en répondez, si vous êtes négligent. Considérez le terrible Juge à venir, et que votre conscience tremble dès maintenant, de peur qu'elle ne tremble sans fruit, lorsque le ciel et la terre trembleront en sa présence. Vous savez ce que je veux, voyez ce que vous avez à faire (6).

Dans une autre lettre au même, parmi une foule d'affaires qu'il lui enjoint de terminer, et d'aumônes qu'il lui ordonne de distribuer, il dit : J'ai appris que vous connaissez des fonds de terre qui appartiennent à autrui, mais que, par respect humain, vous n'osez les rendre à leurs propriétaires. Si vous étiez vraiment chrétien, vous craindriez plus le jugement de Dieu que les discours des hommes. Faites attention que je vous avertis continuellement à cet égard. Si vous négligez de le faire, mes paroles mêmes rendront témoignage contre vous. Au milieu des affaires aussi graves que rappelle le saint Pontife, il en est une qui l'est un peu moins. Vous nous avez envoyé, dit-il, un mauvais cheval et cinq bons ânes. Je ne puis monter le cheval, parce qu'il est mauvais ; ni les ânes, parce que ce sont des ânes. Si vous voulez nous faire plaisir, envoyez-nous quelque chose qui vaille la peine (7).

Saint Maximien, abbé du monastère de Saint-Grégoire de Rome, étant devenu évêque de Syracuse, le Pape, qui l'aimait beaucoup, l'établit son vicaire dans toute la Sicile, au mois de décembre 592, lui donnant pouvoir de terminer sur les lieux les moindres causes, et se réservant la connaissance des plus difficiles ; mais il déclare que cette prérogative est attachée à sa personne et non à sa place (8). Les évêques de Sicile étaient dans l'usage de venir chaque année à Rome pour la fête du Pape. Dès le 1er d'avril 591, Grégoire avait écrit au sous-diacre Pierre : Empêchez-les de venir à l'anniversaire de mon ordination, parce que je n'aime point une sotte et vaine superfluité. Mais, s'il faut qu'ils s'assemblent, qu'ils viennent à la fête du bienheureux Pierre, prince des apôtres, afin de rendre leurs actions de grâces à celui par la grâce duquel ils sont pasteurs (9). Les mêmes évêques étaient obligés, par la coutume, de se présenter à Rome tous les trois ans. Saint Grégoire, pour leur épargner les fatigues du voyage, surtout dans un temps de révolutions politiques, ne les oblige à se présenter que tous les cinq ans (10).

Maximien mourut le 9 juin 594, au grand regret de saint Gregoire, qui en fait partout un grand éloge. Les nobles de Syracuse en jugèrent comme Grégoire, et prièrent le Pape, auquel ils s'en remirent de l'élection, de leur donner un pasteur semblable. Grégoire leur répondit qu'il n'en avait point de pareil, et commanda de lui envoyer les deux candidats entre lesquels s'étaient partagés les suffrages du clergé et du peuple, afin d'ordonner lui-même celui qu'il croirait le plus utile (11). Il ordonna effectivement évêque de Syracuse Jean, archidiacre de Catane, qui imita les vertus de son prédécesseur. Sa charité était si grande, qu'il envoya des aumônes considérables aux pauvres de Rome, quoiqu'il eut lui-même à Syracuse des pauvres sans nombre. Il faisait lire à sa table, même devant les étrangers, les écrits de saint Grégoire. Il ne me semble pas que vous deviez le faire, lui dit le Pape ; car ce que vous faites par effrac-

(1) L. VIII, *Epist.* I. — (2) L. XI, *Epist.* LXXVII. — (3) L. I, *Epist.* I. — (4) *Epist.* II. — (5) *Epist.* XXXVI. — (6) L. I, *Epist.* XLIV. — (7) L. II, *Epist.* XXXII. — (8) *Ibid.*, *Epist.* VII. — (9) L. I, *Epist.* XXXVI. — (10) L. VII, *Epist.* XXII. — (11) L. V, *Epist.* XXII.

tion, d'autres pourraient me l'imputer en vaine gloire (1). Jean mourut saintement, l'an 699. L'église de Syracuse en célèbre la fête le 28 octobre (2).

Dans les nombreuses lettres que ce saint Pape lui écrivit, il en est une qui peut surprendre. Grégoire ayant appris que les diacres de l'église de Catane osaient officier avec des sandales d'une certaine forme, que les Papes, ses prédécesseurs, n'avaient accordées dans toute la Sicile qu'aux seuls diacres de l'église de Messine, il charge l'évêque de s'en informer et de lui en faire le rapport, afin qu'il prît des mesures convenables. Car, si nous dissimulons les usurpations de cette nature, nous ouvrons la porte à d'autres (3) On voit jusqu'où se portait la vigilance du saint Pontife.

Dans les autres lettres, relatives à la Sicile, il ordonne d'enfermer dans des monastères, les clercs, les prêtres et même les évêques déposés (4). Le pape Pélage II avait obligé des sous-diacres de Sicile à s'abstenir de leurs femmes, suivant l'usage de l'Eglise romaine. Saint Grégoire jugea trop dur d'imposer la continence à des hommes qui ne l'avaient point promise. Il modéra donc ainsi la constitution de son prédécesseur : il défendit aux évêques d'ordonner, à l'avenir, aucun sous-diacre, qu'il n'eût promis la chasteté; mais il n'y obligea point ceux qui avaient été faits sous-diacres jusqu'alors sans cette promesse; seulement, il défendit de les promouvoir à aucun ordre supérieur (5). Par suite de la guerre des Lombards, plusieurs moines s'étaient réfugiés d'Italie en Sicile, où ils vivaient isolés et sans règle. Grégoire ordonne de les réunir dans des monastères (6). Comme il y avait des Juifs dans les terres mêmes de l'Église, le saint Pape promit, par écrit, une diminution de leurs redevances à ceux qui se convertiraient. Nous n'y perdrons pas, disait-il, si, par cette diminution, nous les attirons au christianisme. Car, y vinssent-ils, eux, avec une foi imparfaite, leurs enfants recevront le baptême avec une foi plus entière. Ainsi nous les gagnons, soit eux, soit leurs enfants (7). Il ne voulait pas que les Juifs eussent des esclaves chrétiens, surtout dans leurs maisons. Cependant il ne souffrait pas qu'on usât envers les Juifs d'aucune violence. Ainsi, l'évêque de Palerme leur ayant enlevé leur synagogue pour en faire une église, il l'obligea non point à la leur rendre, attendu qu'elle était déjà consacrée, mais à leur payer une indemnité suivant l'estimation de deux experts (8).

La charité et la justice étaient le fond de son âme. Libertinus, préfet de Sicile, étant tombé dans la disgrâce au point d'être mis à la torture par l'ex-consul Léonce, Grégoire lui envoya des secours de la part de saint Pierre, avec les attentions délicates que nous avons vues; d'un autre côté, il s'intéressa pour lui auprès de Léonce, qui lui envoya les chefs d'accusation. A quoi le Pape répondit : Vous devez vous souvenir que jamais je ne vous ai demandez pour qui que ce soit, sinon de lui accorder votre protection suivant la justice. Je vous ai marqué, de plus, que toute la province rendait grâces à l'administration de Libertinus. J'ignore s'il est coupable sur le chef que vous dites; j'ignore ce qu'il allègue sur les autres; mais il est une chose que je sais fort bien, c'est que s'il a commis quelque fraude dans les deniers publics, il fallait donner atteinte à son avoir, non à sa liberté. Car, quand on frappe les hommes libres, outre que Dieu est offensé, outre que votre renommée en souffre, cela ternit le gouvernement de notre très-pieux empereur. Telle est, en effet la différence entre les rois des nations et les empereurs des Romains : les rois des nations sont des maîtres d'esclaves, l'empereur des Romains est le souverain d'hommes libres. Par conséquent, quoi que vous fassiez, il faut d'abord observer la justice, ensuite respecter en tout la liberté. Il est écrit : Ce que tu ne veux pas qu'on te fasse, prends garde de ne le faire à autrui. Et la vérité dit par elle-même : Ce que vous voulez que les hommes vous fassent, faites cela même à eux. Lors donc qu'on vous renvoie quelqu'un à juger, vous devez respecter sa liberté comme la vôtre; si vous ne voulez pas que votre liberté soit outragée par vos supérieurs, honorez et gardez vous-même celle de vos inférieurs. Nous savons qui a dit : Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point. Puis donc que ces paroles ne doivent point passer, mais s'accomplir en tout, craignons ce qu'il dit encore : On se servira envers vous de la même mesure dont vous vous serez servi envers les autres. Pensez-vous donc qu'en agissant avec orgueil et cruauté, au mépris de Dieu, nous nous concilierons la faveur de l'homme? Nullement. Car Dieu, qu'on méprise, irrite contre nous l'homme que nous voulons gagner par là. Ayons donc soin en toutes choses de plaire à Dieu, qui peut ramener à la douceur les hommes même irrités; tandis que quand Dieu s'irrite, les hommes même les plus doux sont portés à la colère (9). C'est ainsi que Grégoire, par les principes les plus élevés, défendait, parmi les grands et les petits, les droits de la justice et de la liberté.

Enfin, sachant que les Lombards se préparaient à envahir et à ravager la Sicile, comme ils faisaient l'Italie, il écrivit à tous les évêques siciliens, pour les exhorter à détourner cette calamité par leurs prières et leurs larmes. Il leur recommande de faire deux fois chaque semaine, le mercredi et le vendredi, des litanies ou des processions pour implorer le secours du ciel, et d'engager leurs peuples à

(1) L. VII, *Epist.* IX. — (2) L. VI, *Epist.* XVIII, note. — (3) L. VIII, *Epist.* XXVII. — (4) L. I, *Epist.* IV; L. III, *Epist.* XXVII et L; l. IX, *Epist.* LXIII. — (5) *Ibid.*, *Epist.* XLIV. — (6) *Ibid.*, *Epist.* XLI. — (7) L. V, *Epist.* VIII. — (8) L. IX, *Epist.* LV. — (9) L. X, *Epist.* LI.

une conversion sincère. Car ce que vous avez à prévenir et à craindre, vous le voyez par la désolation de notre province (1).

En effet, la pauvre Italie était ravagée par les Lombards, épuisée par les Grecs, auxquels se joignaient souvent la peste et la famine. Voici comme le saint Pontife en parle dans une lettre à Sébastien, évêque de Sirmium, ami particulier de Romanus, exarque impérial de Ravenne : Ce que nous souffrons dans ce pays de la part de votre ami Romanus, il est impossible de le dire. Je dirai seulement que sa méchanceté envers nous l'emporte sur e glaive des Lombards, au point que les ennemis qui nous égorgent paraissent plus humains que les juges de la république, qui, par leurs rapines et leurs fraudes, nous consument d'inquiétudes. Prendre soin tout à la fois des évêques et des clercs, des monastères et du peuple, veiller avec sollicitude contre les embûches des ennemis, être toujours en garde contre les tromperies et les malices des commandants, quelle occupation, quelle douleur c'est, Votre Fraternité le comprendra d'autant mieux qu'elle m'aime plus purement, moi qui endura tout cela (2).

L'an 594, le saint Pape eut occasion de proclamer l'innocence d'un saint évêque de Sicile, et de le renvoyer à son siége.

Nous voulons parler de saint Grégoire d'Agrigente. Il était né près de cette ville, l'an 559. Son père s'appelait Chariton et sa mère Théodote. Ils étaient très-riches mais non moins charitables. A l'âge de huit ans, son père le conduisit à la ville, et l'offrit au saint évêque Potamion, comme à son père spirituel. L'évêque, en présence de ses parents mêmes, le mit sous la direction d'un pieux et savant prêtre, nommé Damien, pour l'instruire dans les saintes lettres. Le jeune Grégoire y fit tant de progrès, qu'il surpassait tous ses condisciples et semblait même égaler son maître. A l'age de douze ans, sur la demande de son père et de sa mère, l'évêque Potamion lui conféra la tonsure cléricale, et le remit à l'archidiacre Donat, préfet de la bibliothèque, afin de le perfectionner dans la littérature ecclésiastique et sacrée.

Grégoire demandait continuellement à Dieu la grâce de connaître et de faire son bon plaisir, et de mériter son royaume. Ayant lu la vie de saint Basile, il conçut un grand désir de mener une vie semblable et de visiter les saints lieux de Jérusalem. A l'âge de dix-huit ans, il lui fut révelé que Dieu avait exaucé sa prière. Aussitôt il s'embarqua secrètement. Le maître du navire, qui allait à Carthage, le reçut très-volontiers, espérant le vendre comme esclave. Mais lorsque, pendant la traversée, il le vit si appliqué à la prière et à la lecture, il changea de sentiment, et le fit connaître à l'évêque de Carthage, qui, ayant appris de lui-même son dessein d'aller à Jérusalem, l'y encouragea avec beaucoup de bienveillance.

Il y alla effectivement avec trois religieux d'un monastère de Rome, visita les monastères de Palestine, et embrassa la vie religieuse près de la ville sainte. Tout le monde était merveilleusement édifié de sa piété tendre, de sa science et de son humilité. Les trois religieux, retournant de Jérusalem à Rome, passèrent fortuitement par Agrigente, et allèrent saluer le saint évêque de Potamion, qui les reçut avec beaucoup de charité. Pendant qu'ils étaient là, ils entendirent un homme et une femme, parlant à de jeunes ecclésiastiques, pleurer à haute voix. En ayant demandé la cause, l'évêque leur dit que c'étaient le père et la mère d'un pieux jeune homme qui avait disparu depuis deux ans, et dont ils pleuraient la mort. Les religieux, ayant demandé à les voir, reconnurent sans peine à leurs traits les parents de leur pieux compagnon qu'ils avaient laissé à Jérusalem. Ils leur annoncèrent donc que leur fils vivait encore, qu'il était dans la cité sainte et priait sans cesse pour eux. Leur joie fut extrême, aussi bien que la joie de toute la ville.

La même année 579, il fut ordonné diacre par l'archevêque de Jérusalem, qui l'avait pris en affection, et dont il s'étudait à retracer toutes les vertus. Il passa ensuite quatre ans dans un désert avec un saint moine, qui lui apprit la grammaire, la rhétorique, la philosophie et l'astronomie. Il séjourna une année dans Antioche, deux à Constantinople, où le patriarche et l'empereur le firent assister et parler dans un concile. Venu à Rome en 590, il y demeura un an, inconnu, dans le monastère grec de Saint-Sabas. Les nonces du pape saint Grégoire le Grand, qui avaient assisté à ce concile étant revenus à leur tour, lui parlèrent du diacre Grégoire qu'ils y avaient entendu avec admiration.

Cependant l'évêché d'Agrigente vint à vaquer. Il y eut une double élection. Les deux compétiteurs vinrent à Rome devant le Pape, avec une députation de leur parti respectif. Chariton, père de Grégoire, était du nombre. Le Pape, n'ayant pu les mettre d'accord, demanda à Chariton et aux autres députés ce qu'en conscience ils pensaient de cette affaire. Ils se prosternèrent à ses pieds et dirent : Très-saint Père, nous pensons que nul ne doit s'attribuer cet honneur, s'il n'est appelé de Dieu. Celui donc que, de sa part, vous nous donnerez pour évêque, nous le recevrons avec reconnaissance.

Le Pape étant fortement occupé de cette affaire, il lui fut revelé en songe que, dans le monastère de Saint-Sabas, il y avait un certain Grégoire qui était homme choisi de Dieu pour cette place, quoiqu'il se fût sauvé de ce monastère dans un autre. Le Pape ayant raconté cette vision aux principaux de son clergé on fit venir le diacre Grégoire. Les nonces,

(1) L. XI, *Epist.* LI. — (2) L. V, *Epist.* XLII.

qui l'avaient vu à Constantinople, le reconnurent : l'abbé Marc, un de ces trois religieux qui l'avaient conduit à Jérusalem, raconta toute son histoire. Le Pape le déclara donc évêque d'Agrigente, et le sacra lui-même dans l'église de Saint-Pierre, en présence de son père, Chariton, qui ne le reconnut qu'après. C'était en 590, treize ans depuis qu'il avait disparu.

Le nouvel évêque fut reçu dans Agrigente ec la joie la plus vive. Il guérit un sourd-uet en entrant dans son église, et fit d'autres miracles. Il servait lui-même les pauvres et les malades. Sa pieuse mère suivait son exemple. Son père s'appliquait nuit et jour au jeûne et à la prière, ainsi qu'à la méditation des saintes Ecritures, que son fils lui expliquait verset par verset.

Cependant un des compétiteurs déchus, jaloux des succès du nouvel évêque, trama contre lui un complot, dans lequel il fit entrer quelques clercs et même le gouverneur du pays. Saint Grégoire d'Agrigente fut accusé d'un commerce criminel avec une personne de mauvaise vie, que les conspirateurs avaient introduite clandestinement dans sa maison. Il fut mis en prison, et, sur son appel, conduit à Rome, pour être jugé par le Pape. Comme ses accusateurs tardaient à se présenter, le Pape saint Grégoire écrivit à saint Maximien de Syracuse de les faire venir (1). Enfin, l'année 594, son innocence fut reconnue, ses accusateurs condamnés, et lui-même comblé de faveurs par le Pape. Il fit alors un voyage à Constantinople, dont l'empereur et le patriarche, qui le connaissaient et l'affectionnaient, le comblèrent d'honneurs. Il revint par Rome à Agrigente, où il transforma un vieux temple d'idoles en église, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul. L'an 598, le pape Grégoire lui envoya le défenseur Fantin, pour lui parler de plusieurs Juifs d'Agrigente qui voulaient devenir chrétiens (2).

Saint Grégoire d'Agrigente laissa plusieurs écrits. Un seul a vu le jour : c'est un *Commentaire sur l'Ecclésiaste*. L'époque même de sa vie était assez incertaine jusqu'en 1791, où Etienne-Antoine Morcel publia à Venise son commentaire et sa vie, avec de savantes notes, qui mettent à peu près hors de doute les époques que nous avons suivies (3).

Après un interrègne de dix ans, pendant lequel ils avaient été gouvernés par trente ducs, les Lombards élurent roi Autharis, fils de leur dernier roi Cleph. En 589, il épousa Théodelinde, princesse catholique, fille de Garibald, duc de Bavière. Ce qui détermina les Lombards à se donner un roi, l'an 584, fut une invasion des Francs d'Austrasie, qui la recommencèrent en 588. L'empereur Maurice avait fait alliance avec le roi d'Austrasie, Childebert, pour chasser les Lombards d'Italie. L'an 590, Childebert envoya contre eux une nouvelle armée par l'Helvétie, tandis que les Grecs les attaquaient du côté de l'Adriatique. Autharis, trop faible pour tenir tête à deux ennemis si puissants, prit le parti de se renfermer dans les villes fortes. Romanus, exarque de Ravenne, en prit quelques-unes. Les Francs s'emparèrent de plusieurs autres, dont ils emmenèrent en captivité tous les habitants, à l'exception de ceux d'une forteresse, qui, au nombre de six cents, par l'intervention des évêques de Brixen et de Trente, obtinrent de se racheter un sou d'or par tête. Ils avaient cependant stipulé dans le traité d'alliance qu'ils épargneraient les habitants. C'en était fait de la puissance des Lombards en Italie, si les Francs s'étaient entendus avec les Grecs jusqu'à la fin. Mais la dyssenterie s'étant mise parmi eux, ils firent une trève de dix mois avec les Lombards, et repassèrent les monts avec la multitude de leurs captifs. Autharis profita de cet intervalle pour envoyer des ambassadeurs aux rois des Francs, afin de les détacher de l'alliance des Grecs. Mais il mourut pendant les négociations, le 5 septembre 590. Il était arien. Vers le temps de Pâques de la même année, il avait défendu de baptiser les enfants des Lombards dans la foi catholique. Saint Grégoire regarda sa mort comme une punition divine de cette faute.

Sa femme Théodelinde, nonobstant qu'elle fût étrangère et catholique, s'était tellement concilié le respect et la confiance des Lombards, par sa sagesse, sa piété et ses autres vertus, qu'ils lui permirent de choisir pour son époux et pour leur roi celui des Lombards qu'elle voudrait. Après y avoir pensé longtemps, elle manda le duc de Turin, Agilulfe, se fit apporter une coupe de vin, en but la moitié et lui donna à boire le reste. Agilulfe ayant vidé la coupe, la lui rendit en lui baisant respectueusement la main. La reine, souriant avec une modeste rougeur, lui dit que celui qui avait droit de la baiser au visage ne devait pas se borner à lui baiser la main. En même temps elle lui apprit qu'elle le choisissait pour son époux et pour le roi des Lombards. Les noces se célébrèrent avec une grande joie au mois de novembre de la même année 590. Cependant Agilulfe, qui se nommait aussi Ago, et qui était parent d'Autharis, ne fut solennellement proclamé roi qu'au mois de mai 591 (4). Un de ses premiers soins fut d'envoyer en France, au roi Childebert d'Austrasie, l'évêque Agnellus de Trente, pour délivrer les Italiens que les Francs y avaient emmenés esclaves : pensée vraiment digne d'un roi, père de son peuple. L'évêque trouva que Brunichilde ou Brunehaut, mère du roi d'Austrasie, avait déjà racheté de ses propres deniers un grand nombre de ces malheureux ; il en racheta lui même beaucoup d'autres

(1) L. III, *Epist.* XII. — (2) L. VIII, *Epist.* XXIII. — (3) *S. Gregorii II pontificis Agrigentinorum*, etc. Venetiis, 1791, in-folio. — (4) Paul, diac., l. III, c. XXXIV.

avec l'argent d'Agilulfe, et les ramena tous en Italie. Agilulfe conclut en même temps la paix avec les Francs d'une part, et de l'autre avec les Avares, qui pénétraient du côté de la Pannonie (1). Il paraît même qu'il avait conclu une trêve avec les Grecs.

Mais il eut à dompter plusieurs de ses propres ducs, qui se révoltèrent au commencement de son règne. L'exarque Romanus de Ravenne, ayant gagné le duc de Pérouse, surprit cette ville, ainsi que plusieurs autres. Sur ces fâcheuses nouvelles, Agilulfe manda au duc de Spolète, Ariulfe, vaillant homme de guerre, de se mettre en campagne. Saint Grégoire, l'ayant su, écrivit aux généraux Vélox, Maurillius et Vitalien, de surveiller ses mouvements et de l'attaquer en queue, soit qu'il tournât du côté de Rome ou de Ravenne (2). C'était dans le mois de juin 592, et le bruit courait qu'Ariulfe serait sous les murs de Rome pour la fête de saint Pierre. Il y vint en effet, tua beaucoup de monde, en mutila beaucoup d'autres. Le saint Pontife en tomba malade de chagrin. Il aurait pu faire la paix avec Ariulfe à force d'argent; mais l'exarque Romanus ne voulait ni combattre les Lombards ni permettre qu'on fît la paix avec eux. C'est de quoi le Pape se plaint amèrement dans une lettre à l'évêque Jean de Ravenne, qu'il prie d'engager l'exarque à permettre qu'on fît la paix, attendu qu'il avait dégarni Rome pour occuper Pérouse, et que le peu de troupes qui s'y trouvaient encore, n'étant pas payées, consentaient à peine à monter la garde sur les murailles. De plus, à l'instigation d'Ariulfe, le duc de Bénévent Arigis, rompant les capitulations précédentes, marchait sur Naples et menaçait cette ville; en sorte que, si l'on n'allait promptement à son secours, on pouvait dès lors la regarder comme perdue (3). Le saint Pontife la secourut suivant son pouvoir. Il envoya pour y commander le tribun Constantius, et écrivit la lettre suivante aux troupes de la garnison :

« Grégoire, à tous les militaires de Naples. La gloire de l'armée, entre autres mérites excellents, c'est d'obéir pour le bien de la sainte république, et d'exécuter ce qui lui est utilement commandé (4). C'est ce que vous avez fait avec un dévouement digne de vrais guerriers, en obéissant aux lettres par lesquelles nous avons nommé le tribun Constantius au commandement et à la défense de la ville. C'est pourquoi nous vous engageons, par le présent écrit, de lui témoigner, comme vous avez fait, une entière obéissance pour le bien de nos sérénissimes seigneurs et pour la conservation de la cité, afin que, par votre vigilance et votre sollicitude actuelles, vous augmentiez tout ce que l'on sait que vous avez déjà montré de bravoure (5). »

Plus tard, écrivant au clergé et à la noblesse de Naples, touchant le candidat qu'ils lui présentaient pour l'évêché de cette ville, il fait cette réflexion : On dit qu'il est trop simple; car vous savez que, dans le temps où nous sommes, celui qu'on met à la tête du gouvernement doit savoir veiller non-seulement au salut des âmes, mais encore à l'utilité et à la défense extérieure de ceux qui lui sont soumis (6). On voit dans ces paroles quel motif portait ce grand Pontife à se mêler du gouvernement temporel : le salut du pauvre peuple, qui n'avait d'autre défenseur. C'est le même motif qui lui faisait écrire à l'évêque de Terracine : Nous avons appris qu'un grand nombre s'excusent de monter la garde sur les murailles. Votre Fraternité aura soin que pas un ne soit dispensé de veiller à son tour, sous prétexte qu'il est de notre Eglise ou d'une autre, ni sous un autre prétexte quelconque, mais que tous y soient obligés généralement, afin que, tous veillant à leur tour, on puisse mieux garder la ville avec l'aide du Seigneur (7).

Outre ce motif général d'utilité, ou plutôt de nécessité publique, il y en avait encore de particuliers. Dès lors il y avait des villes mêmes qui appartenaient en propre à l'Eglise romaine. Ainsi saint Grégoire écrivit à Sibien, évêque de Gallipolis, dans l'Italie méridionale : On nous informe que les hommes du fort de Gallipolis, où, par la grâce du Seigneur, nous vous avons institué évêque, sont affligés par plusieurs de graves vexations, et ruinés par des corvées lointaines et par de grandes dépenses. Comme ce lieu est à notre Eglise, ainsi que tout le monde sait, nous exhortons Votre Fraternité à prendre avec zèle leur défense et à ne pas permettre qu'on leur impose des charges auxquelles ils ne sont pas tenus. Nous vous faisons expédier de nos archives une copie des priviléges de votre Eglise, afin que vous sachiez comment défendre les habitants de ce lieu (8). Il écrivit en même temps à Occilien, tribun d'Otrante, de réparer judiciairement les torts que son prédécesseur Viator était accusé d'avoir fait aux citoyens de cette ville. Car vous savez que ce lieu appartient en propre à notre Eglise : si donc le peu de paysans qui y restent sont affligés par des corvées indues ou des oppressions, ils abandonneront ce lieu, et donneront occasion aux ennemis de l'envahir, ce que nous ne souhaitons pas. En conséquence, nous vous recommandons d'une manière spéciale l'évêque et les habitants de cet endroit, de telle sorte que non seulement ils ne soient point chargés d'impositions illicites, mais qu'ils sentent que notre recommandation leur est en tout profitable, afin que le bienheureux Pierre, prince des apôtres, de qui c'est la propriété, vous en récompense, et que nous songions nous-mêmes avec plus de plaisirs à vos intérets (9).

(1) Paul, diacre l. IV, c. I et IV. — (2) L. II, *Epist.* III, XXIX et XXX. — (3) L. II, *Epist.* XLVI. — (4) Summa militiæ laus inter alia bona merita hæc est obedientiam sanctæ reipublicæ utilitatibus exhibere, quodque sibi utiliter imperatum fuerit obtemperare. — (5) L. II, *Epist.* XXXI. — (6) L. X, *Epist.* LXII. — (7) L. VIII, *Epist.* XVIII. — (8) L. IX, *Epist.* C. — (9) L. IX, *Epist.* XCIX.

D'une autre part, le roi des Lombards, Agilulfe ou Ago, s'étant mis en campagne avec une armée puissante, reprit Pérouse, fit trancher la tête au duc qui l'avait livrée aux Grecs, et s'avança sur Rome. Le bruit seul de sa marche y avait jeté l'épouvante, et ôtait à saint Grégoire le calme nécessaire pour expliquer à son peuple les prophéties d'Ezéchiel. Il en était au quarantième chapitre, quand il apprit qu'Agilulfe avait passé le Pô pour venir assiéger Rome (1).

Il vint en effet, et les Romains en eurent beaucoup à souffrir, comme on le voit par ces paroles du saint Pontife : Partout nous voyons le deuil, partout nous entendons des gémissements. Les villes sont ruinées, les forteresses détruites, les campagnes dépeuplées, la terre réduite en solitude. Nul laboureur dans les champs, presque nul habitant dans les villes ; et encore ce petit reste du genre humain est-il frappé chaque jour et sans relâche. Les fléaux de la justice céleste n'ont point de fin, parce que, au milieu des fléaux mêmes, on ne se corrige point. Nous voyons les uns emmenés captifs, les autres mutilés, les autres mis à mort. Qu'y a-t-il donc encore dans la vie qui puisse nous plaire ? En vérité, si nous aimons encore un monde pareil, ce n'est plus les joies, mais les plaies que nous aimons. Rome elle-meme, qui paraissait autrefois la maîtresse du monde, nous voyons à quel état elle est réduite. Accablée par d'immenses et innombrables douleurs, la désolation des citoyens, l'oppression des ennemis, la fréquence des ruines, nous voyons accompli en elle ce que notre prophète a prédit contre Samarie. Il n'y a plus de sénat, le peuple a péri ; et encore, dans le peu qui reste, les douleurs et les gémissements se multiplient chaque jour. Telle qu'une victime consumée dans la chaudière, au point qu'il ne lui demeure ni chair ni os, Rome est brûlée à vide. Et ce que nous disons du dépérissement de la ville de Rome, nous le voyons dans toutes les villes du monde. Car les unes sont désolées par la peste, les autres consumées par le glaive, les autres tourmentées par la faim, les autres englouties par la terre entr'ouverte (2). Que personne ne me blâme donc si, après ce discours, je cesse de parler ; car, comme vous le voyez tous, nos tribulations se sont accrues ; de toutes parts nous sommes environnés de glaives, de toutes part nous sommes menacés de la mort. Les uns reviennent à nous les mains coupées, et nous annoncent que les autres ont été tués ou emmenés captifs. Je suis forcé de suspendre l'explication du prophète, parce que mon âme est ennuyée de ma vie (3).

Au milieu de ces calamités, saint Grégoire insinue plusieurs fois dans ses écrits que la fin du monde, ou du moins une fin du monde, était proche. En quoi il y avait du vrai. La fin du vieux monde, du monde de Babylone et de Rome païenne, était proche, elle était même venue : de ses débris devait sortir un monde nouveau, l'univers chrétien, avec des nations constituées chrétiennement et ayant pour centre spirituel Rome chrétienne : transformation difficile qui était comme une nouvelle création ; et, dans les vues de la Providence, Grégoire devait y contribuer puissamment.

Cependant Rome, avec sa faible garnison, se défendit vaillamment, dans cette extrémité, contre Agilulfe. Le roi lombard, voyant la difficulté de l'entreprise, touché peut-être des prières et des présents que le généreux Pontife savait employer à propos pour le bien de son peuple, se retira de la contrée et laissa les Romains en paix. Au milieu de ces guerres, le saint Pape entretenait un commerce pacifique de lettres avec la pieuse reine Théodelinde ; ce qui ne servit pas peu à rendre son époux Agilulfe, bien qu'il fût arien, favorable aux catholiques de ses Etats, et à lui faire embrasser finalement la foi orthodoxe. L'an 593, leur évêque Laurent étant mort, le clergé et le peuple de Milan, d'une voix unanime, choisirent pour lui succéder le prêtre Constantius. Le Pape, qui le connaissait et l'aimait beaucoup, approuva son choix. Mais trois évêques de la province en prirent occasion de se séparer du nouveau métropolitain, et entraînèrent dans leur parti la reine Théodelinde. Leur prétexte était que Constantius avait souscrit à la condamnation des trois chapitres, et, par là, donné atteinte au concile de Chalcédoine, Le Pape adressa plusieurs lettres à Constantius, tant pour lui que pour les trois évêques et la reine, afin de les tranquilliser sur l'autorité inviolable des quatre premiers conciles, notamment de celui de Chalcédoine, et les exhorter à se réunir à leur métropolitain. Il était persuadé que tel serait le résultat de ses lettres (4).

Et, de fait, d'autres lettres nous font voir que la bonne princesse s'était rendue à ses exhortations. Le Pape lui envoya ses dialogues, qu'il écrivit vers l'an 593 ou 594. Théodelinde s'en servit pour persuader la foi catholique tant au roi qu'à ses sujets. Les Lombards, encore païens, avaient dépouillé les églises de presque tout ce qu'elles possédaient. Mais le roi, touché des salutaires supplications de la reine, embrassa la foi catholique, donna beaucoup de propriétés aux églises du Christ, et fit rendre l'honneur convenable aux évêques, qui étaient dans la dépression et l'abjection. C'est ce que dit Paul, diacre, lui-même Lombard d'origine (5).

Les *Dialogues* de saint Grégoire sont un recueil en quatre livres des vies et des miracles des Pères d'Italie. Il n'y rapporte que des faits qui avaient pour eux des témoignages certains et respectables. Il en avait vu quelques-uns lui-meme ; il avait appris les autres ou de

(1) *Præf.*, l. II, *in Ezech.* — (2) *Præf.* l. II, *homil.* VI. — (3) L. II, *hom.* X. — (4) L. IV, *Epist.* I, II, III, VI XXXVIII, XXXIX. — (5) *De Gest. Langob.*, l. IX, c. V et VI.

saints évêques, ou de saints religieux, ou de supérieurs de monastères, ou de gens de condition : il n'en raconte point sur des bruits populaires. La plupart des miracles qu'il rapporte avaient été opérés ou sur les Lombards ou en leur présence. Comme cette nation n'était entrée en Italie que depuis vingt-cinq à trente ans, il leur était facile de savoir si ces faits étaient véritables. Certes, il fallait que Grégoire en fût bien sûr pour les leur rappeler ainsi publiquement.

Ce qu'il avait surtout en vue, spécialement dans le quatrième livre, c'était de fortifier la foi des faibles à l'immortalité de l'âme et à la résurrection des corps. Plusieurs en doutaient, même dans le sein de l'Eglise. Il avoue, dans un de ses sermons, qu'il avait eu lui-même autrefois des doutes sur la résurrection (1). Or, pour fortifier la foi sur l'une et l'autre vérité, il n'y avait rien de plus propre que les miracles opérés aux tombeaux des saints, d'autant plus que les païens qui restaient à convertir, surtout en Italie, n'étaient, pour la plupart, que des serfs rustiques ou des soldats barbares. A ces âmes simples et grossières, Dieu envoyait plus volontiers qu'à d'autres des miracles, comme moyen plus court et plus efficace pour les convertir.

Saint Grégoire explique lui-même en ces termes l'occasion.

Un jour, étant accablé de l'importunité de quelques gens du monde, qui exigent de nous en leur faveur ce que nous ne leur devons point, je me retirai dans un lieu écarté, où je pusse considérer librement tout ce qui me déplaisait dans mes occupations. Ce lieu de retraite était son monastère de Saint-André. Comme j'y étais assis, très-affligé et gardant un long silence, j'avais auprès de moi le diacre Pierre, mon ami depuis la première jeunesse et le compagnon de mes études sur l'Ecriture sainte. Me voyant dans cette affliction, il me demande si j'en avais quelque nouveau sujet. Je lui répondis : Ma douleur est vieille par l'habitude que j'en ai formée, et nouvelle en ce qu'elle augmente tous les jours. Je me souviens de ce que mon âme était dans mon monastère, au-dessus de toutes les choses périssables, uniquement occupée des biens célestes, sortant de cette prison de son corps par la contemplation, désirant la mort que la plus part regardent comme un supplice, et l'aimant comme l'entrée de la vie et la récompense de son travail. Maintenant, à l'occasion du soin des âmes, je suis chargé des affaires séculières ; et, après m'être répandu au dehors par condescendance, je reviens plus faible à mon intérieur. Le poids de mes souffrances augmente par le souvenir de ce que j'ai perdu ; mais à peine m'en souvient-il ; car, à force de déchoir, l'âme en vient jusqu'à oublier le bien qu'elle pratiquait auparavant. Pour surcroît de douleur, je me souviens de la vie de quelques saints personnages qui ont entièrement quitté le monde, et leur élévation me fait mieux connaître la profondeur de ma chute.

Je ne sais, répondit Pierre, de qui vous voulez parler ; car je n'ai pas ouï dire qu'il y ait eu en Italie des hommes d'une vertu extraordinaire, du moins qui aient fait des miracles. Grégoire dit : Si je voulais raconter seulement ce que j'en sais, soit par moi-même, soit par des témoins d'une probité et d'une fidélité reconnues, le jour ne me suffirait pas. Pierre le pria de lui raconter quelques-uns de ces faits, pour l'édification de ceux qui sont plus touchés des exemples que de la doctrine. Grégoire y consentit, et ajouta : Pour ôter tout sujet de doute, je marquerai, sur chaque fait, de qui je l'ai appris : en quelques-uns, je rapporterai leurs propres paroles ; en d'autres, je me contenterai d'en rendre le sens, parce que leur langage serait par trop rustique (2).

Les *Dialogues* de saint Grégoire furent reçus avec tant d'applaudissement dans l'Eglise, que le pape saint Zacharie les traduisit en grec avant l'année 752, pour que les évêques d'Orient n'en fussent pas plus longtemps privés. Cette version fut traduite en arabe avant l'an 800. Au neuvième siècle, Alfred le Grand, roi d'Angleterre, les fit traduire en saxon (3).

Une des choses que l'infatigable Pontife avait le plus à cœur au milieu de ses immenses travaux, c'était d'établir la paix avec les Lombards. Dans une lettre de l'an 594, il remercie l'évêque de Milan, Constantius, des nouvelles qu'il lui avait données du roi Ago ou Agilulfe et roi des Francs, et il le prie de l'informer bien exactement de tout ce qu'il pourrait encore apprendre. Il ajoute ces paroles qui méritent attention : Si vous voyez que le roi des Lombards ne fait rien avec le patrice, c'est-à-dire avec l'exarque Romanus, promettez-lui mieux de notre part ; car je suis prêt à faire pour lui des sacrifices, s'il veut s'entendre à un arrangement utile avec la république (4). Grégoire désirait une paix générale, et, pour y parvenir, s'offrait à payer ; mais au cas qu'elle ne pût se conclure, il proposait de la faire au moins avec le duché de Rome, afin de ne plus voir exposé aux calamités de la guerre le peuple qu'il était tenu d'aimer par-dessus les autres.

Un évêque de Dalmatie, nommé Malchus, ayant longtemps régi le patrimoine de l'Eglise romaine en cette province, fut mandé à Rome pour rendre ses comptes. L'affaire terminée au jour convenu, il dîna tranquillement chez le notaire Boniface, qu'il l'avait invité au sortir de l'audience ; mais il mourut subitement la nuit suivante. Un évêque schismatique de Dalmatie fit répandre le bruit à Constantinople, que Malchus avait été mis à mort, en prison pour dettes. Pour démentir cette calomnie, le Pape écrivit au diacre Sabinien, nonce apostolique à Constantinople, de quelle

(1) *Hom.* XXVI, *in Ev.* — (2) *Prolog. in Dial.* — (3) Ceillier., *Greg.*, t. XVII. — (4) L. IV, *Epist.* II.

manière les choses s'étaient passées. Il ajouta ces paroles mémorables : Il est à ce propos une chose que je vous prie de faire entendre brièvement à nos sérénissimes seigneurs : c'est que, si moi, leur serviteur, j'avais voulu me mêler de la mort des Lombards, la nation des Lombards n'aurait aujourd'hui ni roi, ni ducs, ni comtes, et que, divisée contre elle-même, elle serait dans la plus grande confusion ; mais, parce que je crains Dieu, je redoute de me mêler de la mort d'aucun homme (1).

En ce peu de mots, on voit quel était le gouvernement des Lombards et combien il était peu solide ; on y voit surtout la sainteté de Grégoire et de sa politique ou de sa manière de gouverner. Par la crainte de Dieu, il fait le plus grand bien, il conserve l'existence à la nation qui lui faisait le plus de mal.

Le saint Pontife ne cessait d'insister pour la paix entre l'empire et les Lombards. Dans cette vue, il écrivit, l'an 595, à Sévère, scolastique ou conseiller de l'exarque, pour lui faire savoir qu'Agilulfe, roi des Lombards, ne refusait pas de faire une paix générale, pourvu que l'exarque voulût réparer les torts qu'on lui avait faits avant la dernière rupture, se montrant prêt à faire la même chose si les siens, pendant la paix, avaient causé des dégâts sur les terres de l'empire. Il le priait donc de faire en sorte que l'exarque consentît à la paix ; laquelle, au reste, Agilulfe était disposé à faire avec le Pape et les Romains seuls. Il devait en outre avertir l'exarque que bien des lieux et des îles seraient infailliblement perdus si on ne se hâtait d'embrasser la paix proposée, pour pouvoir prendre un peu de repos et se préparer à résister mieux (2). Mais l'exarque Romanus était de la race de ceux qui préfèrent leur propre avantage à celui du public. Si la guerre ruinait la pauvre Italie, elle remplissait sa bourse, à lui. C'est pourquoi non-seulement il repoussait la paix, mais il alla jusqu'à calomnier le saint Pontife à la cour de Constantinople : de manière que, vers le mois de juin, l'empereur Maurice, écrivant au Pape même et à d'autres, le traita d'homme simple et peu avisé, comme s'ils s'étaient laissé duper par les fallacieuses promesses de paix d'Ariulfe, duc de Spolète, et comme s'il avait représenté à la cour et à l'exarque des choses qui n'étaient pas vraies. L'incomparable Pontife répondit à l'empereur par la lettre suivante, où l'on ne peut qu'admirer son humilité singulière, ainsi que l'adresse avec laquelle il sait soutenir sa dignité sans manquer de respect à qui était le prince temporel de Rome :

Grégoire, à Maurice Auguste. Dans leurs ordres sérénissimes, la piété de mes seigneurs (c'étaient l'empereur Maurice et son fils Théodose, associé à l'empire), tout en m'épargnant, ne m'a pas épargné du tout ; car sous le nom de simplicité, elle m'y appelle poliment un sot. Dans l'Ecriture sainte, quand la simplicité se prend en bonne part, elle est presque toujours associée à la prudence et à la droiture. Il est écrit de Job : C'était un homme simple et droit. Saint Paul nous donne cet avis : Soyez simples dans le mal et prudents dans le bien. La vérité elle-même nous dit : Soyez prudents comme des serpents et simples comme des colombes, nous faisant entendre que c'est une chose très-inutile que la simplicité sans la prudence, ou la prudence sans la simplicité. Lors donc que, dans les ordres sérénissimes de mes seigneurs, l'on me représente comme la dupe d'Ariulfe et qu'on m'appelle simple, sans y joindre la prudence, il est hors de doute que c'est m'appeler un sot ; ce qu'au reste moi-même j'avoue être ; car, lors même que Votre Piété ne le dirait pas, les choses mêmes le crient tout haut. En effet, si je n'avais été un sot, jamais je ne me serais exposé à souffrir tout ce que j'endure en ce lieu par les glaives des Lombards. Quant au témoignage que j'ai rendu d'Ariulfe, qu'il a été prêt à s'arranger de tout cœur avec la répuublique, ne pas m'en croire, c'est me reprocher d'avoir menti ; mais, ne fussé-je pas Pontife, je sais que c'est faire à un Pontife une grave injure de le croire menteur quand il dit la vérité. Au reste, je sais depuis longtemps qu'on en croit plus Nordulphe que moi : c'était un Lombard qui avait passé du côté des Grecs. On a plus de confiance dans le premier venu que dans mes assertions.

Si encore la captivité de mon pays n'augmentait pas chaque jour et chaque instant, je tairais le mépris et les risées que l'on fait de moi : mais ce qui m'afflige sensiblement, c'est que ce qui me fait imputer le crime de fausseté est précisément ce qui jette tous les jours l'Italie captive sous le joug des Lombards. Faute d'en croire mes avis, on laisse augmenter successivement les forces des ennemis. Je dirai toutefois au très-pieux seigneur : Pensez de moi tout ce qu'il vous plaira, mais ne prêtez pas facilement l'oreille à tout le monde sur l'intérêt de la république et la perte de l'Italie, et croyez aux effets plus qu'aux paroles.

Il insiste ensuite sur le respect dû aux evêques, même par les princes, qui sont leurs maîtres temporels, et se plaint des afflictions qu'il venait d'éprouver de sa part coup sur coup. D'abord, on m'a dérobé la paix que j'avais faite avec les Lombards de la Toscane sans qu'il en coûtât rien à la république ; ensuite, la paix rompue, on a dégarni Rome de soldats. Les uns ont été tués par les ennemis, les autres ont été placés à Narni et à Pérouse ; pour garder Pérouse, on abandonna Rome. Une affliction plus grande, fut l'arrivée d'Agilulfe : de mes yeux je voyais des Romain, liés avec des cordes par le cou, comme des chiens, conduits en France pour être vendus.

(1) L. IV, *Epist.* XLVII. — (2) L. V, *Epist.* XXXVI.

Et parce que nous avons échappé à ses mains par la protection de Dieu, nous qui étions dans la ville, on a cherché à nous faire paraître coupables, sous prétexte que le blé y avait manqué ; comme si, dans cette ville, on pouvait en garder longtemps une quantité considérable, ainsi que je l'ai marqué en détail dans un autre mémoire. Quant à moi, je ne suis nullement troublé ; car, ma conscience m'en est témoin, je suis prêt à souffrir toutes les adversités, pourvu que ce soit avec le salut de mon âme. Mais je n'ai pas été médiocrement affligé pour le préfet Grégoire et pour le maître de la milice, Castorius, qui ont fait avec zèle tout ce qui était possible, et ont enduré des fatigues excessives pour veiller à la garde de la ville, et qui, après tout cela, se sont vu punir grièvement par l'indignation des maîtres. Je vois clairement en ceci que ce n'est pas leur conduite, mais ma personne, qui leur fait tort. Ayant travaillé avec moi dans l'affliction, ils sont affligés avec moi après le travail.

Quant à ce que la piété de nos maîtres me menace du redoutable jugement de Dieu, je les prie, par ce même Seigneur tout-puissant, de ne pas faire ceci davantage ; car nous ignorons encore ce que chacun y sera. Et l'Apôtre nous dit : Ne jugez pas avant le temps, mais attendez que le Seigneur vienne, qui illuminera les secrets des ténèbres et manifestera les pensées des cœurs. Je vous dirai cependant que moi, pécheur et indigne, je présume plus de la miséricorde de Jésus à venir que de la justice de Votre Piété. Il y a bien des choses que les hommes ignorent sur son jugement : peut-être qu'il blâmera ce que vous louez, et qu'il louera ce que vous blâmez. Dans cette complète incertitude, je retourne aux seules larmes, et je prie ce Dieu tout-puissant qu'il vous régisse lui-même de telle sorte qu'à ce terrible jugement il vous trouve exempt de tous péchés, et qu'il me donne à moi de plaire aux hommes, si cela est nécessaire, de manière à ne pas perdre son éternelle grâce (1).

Voilà comme se conduisaient les affaires d'Italie sous un prince qui vendait les charges, qui en croyait les mauvais conseillers plus que les bons, et choisissait de mauvais ministres, lesquels venaient en Italie non pour le bien des peuples, mais pour leur sucer le sang. Nous en avons la preuve dans une lettre de saint Grégoire même à l'impératrice Constantine, où il signale les vexations criantes que les gouverneurs impériaux commettaient en Sicile, en Sardaigne, en Corse ; au point que, dans la dernière de ces îles, les habitants étaient réduits, comme nous l'avons déjà vu, à vendre leurs enfants pour payer les impôts, et qu'un grand nombre se réfugiaient sous la domination des Lombards (2). Romanus, exarque de Ravenne, était encore pire ; car, comme nous l'avons déjà vu, sa malveillance envers le Pape et les Romains l'emportait sur les glaives des Lombards mêmes (3). Dans une autre lettre de la même année 595, à la même impératrice, sur l'ambition de Jean le Jeûneur, évêque de Constantinople, qui s'arrogeait le titre fastueux de patriarche œcuménique, Grégoire dit encore : Voici déjà vingt-sept ans que nous vivons à Rome parmi les glaives des Lombards. De dire combien chaque jour cette église leur donne pour que nous puissions vivre parmi eux, c'est chose impossible. Je dirai seulement que, comme les empereurs ont à Ravenne un trésorier pour payer l'armée, je suis leur trésorier à Rome pour payer les Lombards, sans compter que cette église sustente en même temps les clercs, les monastères, les pauvres et le peuple (4).

La paix se négociait toujours entre le roi Agilulfe et l'exarque de Ravenne. Mais, comme il ne manquait pas de personnes qui, pour des intérêts privés, traversaient le bien public, saint Grégoire donna ordre à Castorius, son notaire, résidant à Ravenne, de presser cet arrangement, sans lequel de grands dangers menaçaient Rome et différents îles, nommément la Sardaigne. Mais à Ravenne même, on afficha de nuit un libelle diffamatoire, non-seulement contre Castorius, mais même contre le Pape, comme si l'un et l'autre ils ne sollicitaient la paix que par de mauvais motifs. Saint Grégoire en écrivit à Martinien, archevêque, au clergé, à la noblesse, aux soldats et au peuple de cette ville, ordonnant de publier l'excommunication contre l'auteur et le complice du libelle, à moins qu'il ne se fît connaître et ne donnât des preuves de ce qu'il avançait. Que, si l'auteur ou le complice était du nombre des personnes auxquelles il écrivait, le Pape retranchait, à son égard, les vœux et les prières qu'il faisait pour tous. La lettre est du mois d'avril 596 (5).

La guerre continuait en Campanie, et beaucoup de Napolitains furent pris par les Lombards. Le charitable Pontife s'empressa d'écrire au sous-diacre Anthémius, son agent à Naples, et de lui envoyer une bonne somme d'argent pour racheter tous ceux qui ne pouvaient pas d'eux-mêmes récupérer leur liberté (6). La même année, les Lombards, conduits par Arigis, duc de Bénévent, prirent la ville de Crotone, et firent un grand nombre de captifs, séparant les enfants des parents et les maris des femmes. Saint Grégoire mit encore tout en œuvre pour briser leurs fers (7). Comme l'exarque Romanus s'obstinait à ne pas vouloir la paix, Rome elle-même eut beaucoup à souffrir ; chaque jour son saint Pontife voyait quelques-uns de ses citoyens pillés, mutilés ou tués par les Lombards (8).

Enfin, on ne sait si ce fut l'an 597 ou 598, l'exarque Romanus eut pour successeur Cal-

(1) L. V, *Epist.* XL. — (2) *Ibid.*, *Epist.* XLI. — (3) *Ibid.*, *Epist.* XLII. — (4) *Ibid.*, *Epist.* XXI. — (5) L. VI, *Epist.* XXXI. — (6) *Ibid.*, *Epist.* XXXV. — (7) L. VII, *Epist.* XXVI. — (8) L. VI, *Epist.* LX.

linique, qui avait des maximes plus saines et aussi plus de respect pour le chef de l'église. La paix devenait dès lors possible. Les courses des Lombards continuaient toujours. Ce fut l'an 598 que le Pape écrivit à l'évêque de Terracine de n'exempter personne de monter la garde sur les murailles. Ce fut encore la même année qu'il écrivit à l'évêque Janvier, de Cagliari de veiller à ce que les Lombards, qui venaient de faire une descente en Sardaigne, n'y en fissent pas une seconde, en attendant la ratification du traité de paix (1). Car l'abbé Probus, que le Pape avait envoyé depuis longtemps au roi Agilulf, en avait enfin réglé avec lui les conditions. La paix, si longtemps désirée, qui au fond n'était qu'une trêve, ayant donc été conclue et ratifiée, l'an 599, entre le roi des Lombards et l'exarque de Ravenne, Callinique, le pape saint Grégoire écrivit au roi Agilulfe et à la reine Théodelinde, pour les remercier l'un et l'autre de l'avoir procurée, et pour prier le roi d'ordonner à ses ducs de la bien observer et de ne pas chercher de prétexte pour la rompre (2).

Le Pape écrivit vers le même temps à Théodore, curateur de Ravenne, pour le remercier du zèle qu'il avait mis à seconder l'abbé Probus dans la conclusion du traité. Il l'avertit que Ariulfe, duc de Spolète, n'avait pas voulu y souscrire purement et simplement, comme le roi Agilulfe, mais avait mis pour condition à son serment que les Romains ne lui feraient aucune insulte et n'enverraient personne contre l'armée d'Arigis, duc de Bénévent, son collègue. Cette manière de juger la paix avec de telles réserves parut suspecte et insidieuse à saint Grégoire; il y voyait une porte toujours ouverte à de nouvelles ruptures, les prétextes pour faire la guerre ne manquant jamais à qui n'aime point la paix. Le saint Pape s'en défiait d'autant plus que Warniltride, d'après les conseils de qui Ariulfe se conduisait en tout, n'avait voulu jurer la paix d'aucune manière. D'un autre côté, les envoyés du roi Agilulfe insistaient pour que le Pape y souscrivît lui même. Grégoire répugnait à le faire. D'abord, l'on rapportait qu'Agilulfe avait dit à un homme du rang des clarissimes des paroles injurieuses contre le Pape et contre le Siége apostolique, quoique Agilulfe niât, sur son épée, de les avoir dites. Mais surtout, comme le saint Pontife avait été médiateur entre le roi et l'exarque, il craignait que, s'il souscrivait lui-même, on ne s'en prît ensuite à lui si l'un ou l'autre parti venait à manquer au traité. Il pria donc Théodore de faire en sorte qu'il fût dispensé de souscrire ; que, si l'on y tenait absolument, il ferait souscrire son frère, ou un évêque, ou bien l'archidiacre de l'Eglise romaine (3).

Et pourtant cette paix, si lentement et si péniblement élaborée, n'était qu'une trêve ; car le même pontife manda, l'an 600, à Innocentius, préfet d'Afrique, que la paix que l'on venait de conclure avec le roi des Lombards devait durer jusqu'au mois de mars de la quatrième indiction prochaine, c'est-à-dire jusqu'au mois de mars de l'année suivante, 601. Encore doutait-il dans ce moment qu'elle pût durer jusque-là, parce qu'on annonçait que le roi venait de mourir : ce qui heureusement se trouva faux (4).

Voilà ce que fit le pape saint Grégoire pour le salut temporel de l'Italie ; il n'en fit pas moins pour son salut spirituel. Par suite des guerres et des révolutions, bien des églises étaient sans évêque, et quelquefois sans prêtre. Il y en faisait mettre, ou bien il unissait ces églises à d'autres, soit pour un temps soit pour toujours. Quelquefois il transportait le siége épiscopal d'une ville ruinée ou trop ouverte dans une autre fermée de murs, où le pasteur et le troupeau fussent à l'abri des Lombards. Il en agit de même avec quelques monastères. Sa charité savait découvrir et soulager toutes les souffrances. Ayant appris que l'évêque de Clusium avait été très-malade et qu'il était encore bien faible, il lui écrivit, pour compatir à ses peines, et lui envoya un cheval de la part de saint Pierre, pour qu'il s'en aidât dans sa convalescence (5). Apprenant qu'un autre évêque manquait de vêtements d'hiver dans la froide saison, il lui en envoya, sans délai, par l'évêque de Pérouse, auquel il recommande de l'informer bien vite, par ses lettres, quand la commission serait faite (6).

Dans ces temps de révolutions, il n'était pas rare de voir les plus hauts personnages tomber dans l'infortune. Ainsi Maurilion, préfet de Ravenne, fut réduit en sortant de charge, à se réfugier dans l'église, quoiqu'il fût très-innocent. Le Pape l'ayant su, écrivit à l'évêque Jean, de cette ville, de le protéger de tout son pouvoir, non qu'il se défiât de la justice du préfet actuel, nommé George, mais afin que Maurilion pût rendre ses comptes sans aucune crainte d'être opprimé, et l'autre les recevoir sans s'exposer à aucun blâme (7).

C'est à Jean de Ravenne, comme nous l'avons vu, que saint Grégoire adressa son *Pastoral*. Il avait pour cet évêque de l'amitié et de la confiance ; il le chargea de plusieurs affaires. Mais comme il l'aimait en chrétien et en pontife, il ne manquait pas de le reprendre de ses défauts. Sous prétexte du séjour que les empereurs avaient fait à Ravenne, et de la résidence que les exarques y faisaient encore, Jean voulut se distinguer, non-seulement des autres evêques, mais des métropolitains ; il portait aussi le pallium, non-seulement aux messes solennelles, suivant l'usage général, mais encore dans les processions, au milieu des places publiques, ou bien assis dans le secrétariat ou la

(1) L. IX, *Epist.* IV. — (2) *Ibid.*, *Epist.* XLII et XLIII. — (3) L. IX, *Epist.* XCVIII. — (4) L. X, *Epist.* XXXVII. — (5) *Ibid.*, *Epist.* XLV. — (6) L. XII, *Epist.* XLVII. — (7) L. I, *Epist.* XXXVII.

sacristie. Le Pape, l'ayant su, lui en fit des observations par Castorius, notaire de l'église romaine. Jean les reçut avec humeur, et écrivit au Pape que, s'il portait le pallium dans le secrétariat et dans les processions, c'était par un privilége du Pape Jean, dont il envoya copie. Mais ce privilége n'était qu'une confirmation générale des anciens priviléges et usages octroyés par les Pontifes romains à l'église de Ravenne. Saint Grégoire, dans sa réponse, fait sentir à Jean qu'il aurait dû recevoir ses observations avec plus de calme, et même avec reconnaissance, et que, pour l'usage du pallium, il devait s'en tenir à la coutume générale des métropolitains, qui ne le portaient qu'aux messes solennelles, ou bien montrer une concession spéciale du Siége apostolique, dont jusqu'alors on n'avait pas trouvé la moindre trace dans les archives de l'Eglise romaine. Il ajoute que le clergé de Rome s'opposait encore fortement à ce que les diacres de Ravenne portassent certains manipules, qui n'étaient accordés à aucune autre église. Mais le Pape, pour l'honneur de Jean, en accorde l'usage au premier de ses diacres (1). Jean s'était aussi plaint de quelques prêtres dyscoles de Ravenne. Le Pape le laisse libre ou de les juger lui-même, ou bien de les envoyer à Rome, si les circonstances le permettent.

L'évêque Jean répondit à saint Grégoire par une lettre très-humble et très-soumise, du moins dans les termes. Il proteste de son obéissance et de son dévouement pour le Siége apostolique. Je me souviens que, par la grâce de Dieu, j'ai été nourri et élevé dans le sein de votre très-sainte Eglise romaine. Comment oserais-je résister à ce très-saint Siége, qui a transmis ses droits à l'Eglise universelle, moi qui, pour conserver son autorité, Dieu le sait, ai soulevé contre moi l'envie de bien des ennemis ? Il prie le Pape de vouloir bien croire qu'il n'a rien innové, et enfin, comme l'église de Ravenne était dans la dépendance spéciale du Siége apostolique, d'augmenter ses priviléges plutôt que de les diminuer. Après tout, conclut-il, il est au pouvoir de Dieu et au vôtre de faire ce que vous jugerez à propos, après avoir connu la vérité ; car, désirant obéir aux ordres de votre apostolat, quoique la coutume fût ancienne, j'ai eu soin de m'abstenir jusqu'à nouvel ordre (2).

Comme Jean de Ravenne n'avait pour lui aucune raison solide, il fit solliciter le Pape par l'exarque, par le préfet d'Italie et par les autres personnes considérables qui demeuraient dans la ville. Un de ses anciens diacres disait que ses prédécesseurs portaient le pallium aux processions solennelles de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre et de saint Apollinaire. Mais les correspondants ou nonces des Papes à Ravenne soutenaient qu'ils n'y avaient jamais rien vu de semblable. Toutefois saint Grégoire, pour ne pas contrister Jean, lui permit provisoirement de porter le pallium aux processions solennelles des fêtes de saint Jean-Baptiste, de l'apôtre saint Pierre, de saint Apollinaire, martyr, et de sa propre ordination (3). Cette lettre est du mois d'octobre 593.

Sans être mauvais, Jean de Ravenne n'était point assez sincère ni assez grave. Aussi le Pape lui écrivit-il sur un ton plus ferme :

La première chose qui m'afflige est que vous m'écrivez d'un cœur double des lettres pleines de flatteries, qui ne s'accordent pas avec vos discours ordinaires. En second lieu, de ce que vous usez de railleries qui ne conviennent qu'à de jeunes écoliers ; de discours mordants dont vous vous savez bon gré, et de médisances contre ceux que vous louez en leur présence. En troisième lieu, que, quand vous êtes en colère, vous dites à vos domestiques les injures les plus infâmes. De plus, vous ne vous appliquez point à régler les mœurs de votre clergé, et vous ne le traitez qu'en maître. Enfin, ce qui montre le plus de hauteur, que vous portez le pallium hors de l'église : ce que jamais aucun de vos prédécesseurs n'a fait, si ce n'est pour des translations de reliques ; encore ce fait, assuré par un seul témoin, est-il nié par les autres. Tout cela fait voir que vous mettez l'honneur de l'épiscopat dans l'ostentation extérieure, et non dans l'intérieur. Je rends grâces à Dieu de ce que, quand j'ai appris cela, les Lombards étaient postés entre moi et Ravenne. J'aurais peut-être montré aux hommes combien je sais être sévère. Pour que vous ne vous imaginiez pas que je veuille rabaisser votre église, rappelez-vous où se tenait autrefois le diacre de Ravenne aux messes solennelles de Rome, et où il se tient maintenant, et vous connaîtrez que je désire honorer l'Eglise de Ravenne. Mais je ne puis tolérer que quiconque s'arroge quoique ce soit par orgueil. Au reste, j'ai écrit à notre diacre de Constantinople qu'il s'informe de tous les métropolitains qui ont sous eux trente ou quarante évêques. Si c'est l'usage que dans les processions ils marchent avec le pallium, à Dieu ne plaise que je veuille diminuer en rien l'honneur de l'Eglise de Ravenne.

Méditez bien, très-cher frère, tout ce que je viens de dire : pensez au jour où vous serez appelé ; considérez le compte que vous rendrez du fardeau de l'épiscopat. Corrigez ces mœurs d'écolier. Voyez ce qu'il convient à un évêque de dire et de faire. Soyez complétement sincère avec vos frères. Ne dites pas de bouche le contraire de ce que vous avez dans le cœur. Ne désirez pas de paraître plus que vous n'êtes, afin que vous puissiez être plus que vous ne paraissez. Croyez-moi, quand je suis arrivé à cette place, j'avais pour vous une telle affection, que si vous aviez voulu la conserver, jamais vous n'auriez trouvé un frère pareil, qui vous aimât aussi sincèrement et vous fût aussi complétement dévoué ; mais,

(1) L. III, *Epist.* LVI. — (2) L. III, *Epist.* LVII. — (3) L. V, *Epist.* XI.

quand j'ai connu vos paroles et vos actions, j'ai reculé, je l'avoue. Je vous conjure donc par le Dieu tout-puissant, corrigez tout ce que je viens de dire, surtout les vices de la duplicité. Permettez que je vous aime, et il pourra vous être utile, et pour la vie présente et pour la vie future, d'être aimé de vos frères. Répondez-moi, non par des paroles, mais par vos mœurs (1).

Ce langage affectueux et solennel était comme un avertissement; car ce fut la dernière lettre de saint Grégoire à Jean de Ravenne, qui mourut quelque temps après. Le Pape nomma un évêque pour visiter l'église vacante, et écrivit à Castorius, son agent, d'avoir soin que l'élection se fît selon les règles. C'était l'an 595. L'exarque souhaitait faire élire l'archidiacre Donat; mais saint Grégoire, ayant examiné sa vie et trouvé plusieurs fautes qui le rendaient indigne de l'épiscopat, refusa de l'ordonner et en écrivit les raisons à l'exarque. Il refusa aussi le prêtre Jean, parce qu'il ne savait pas les psaumes, et que cette négligence marquait peu de soin de son âme. Enfin tous s'accordèrent à choisir le prêtre Marinien, qu'ils savaient avoir vécu longtemps dans le monastère avec saint Grégoire. Il chercha divers moyens de s'en excuser; et on eut bien de la peine à lui persuader de consentir. Saint Grégoire, qui connaissait sa vertu et son zèle pour le salut des âmes, l'ordonna sans délai et lui donna quelque temps après le pallium, mais à la charge de ne s'en servir qu'à la messe et aux quatre processions solennelles (2).

Plus saint Grégoire aimait Marinien, plus il avait à cœur qu'il fût un évêque accompli. Dès l'année suivante, il lui donna des avis importants. Au lieu de protéger les monastères, il les laissait asservir par certains de ses ecclésiastiques. Ce n'était point à dessein, mais il écoutait trop facilement de mauvais conseils. Parce que je vous aime beaucoup, dit le saint Pape, je vous exhorte instamment à n'avoir pas plus de soin de l'argent que des âmes. C'est à quoi il faut s'appliquer entièrement, puisque c'est la seule chose dont Notre Seigneur demandera compte à un évêque. Et, écrivant à l'abbé Secondin, qui était à Ravenne, il dit : Eveillez notre frère Marinien; car je crois qu'il est endormi. Il est venu des gens me trouver, entre lesquels étaient des vieillards mendiants. Comme je les ai interrogés, ils m'ont dit en détail de qui et combien ils avaient reçu par le chemin. Je leur ai demandé avec empressement ce que Marinien leur avait donné. Ils m'ont dit qu'ils lui avaient demandé, mais qu'ils n'en avaient rien reçu, pas même du pain, quoiqu'il soit ordinaire à son église d'en donner à tout le monde. Il nous a répondu, disaient-ils : Je n'ai pas de quoi pouvoir vous donner. Je m'étonne que celui qui a des habits, qui a de la vaisselle d'argent, qui a des celliers remplis, n'ait rien à donner aux pauvres. Dites-lui donc qu'il change d'esprit. Qu'il ne croie pas qu'il lui suffise de lire, de prier et de se tenir en retraite, s'il n'est libéral aux pauvres, ne fait de bonnes œuvres de ses mains, et ne regarde la misère d'autrui comme la sienne propre : autrement il n'a qu'un vain nom d'évêque. Je lui ai donné par lettre quelques avis pour le salut de son âme, mais il ne m'a rien répondu, d'où je présume qu'il n'a pas daigné les lire. Aussi depuis ce temps ne lui ai-je écrit que comme un conseiller peut le faire en des affaires temporelles. Il est inutile de me fatiguer à dicter des choses pour un homme qui ne les lit pas. Que Votre Charité lui dise donc tout en secret, et le presse de se conduire de telle sorte que, par sa négligence présente, il ne perde point, ce qu'à Dieu ne plaise, le mérite de sa vie passée (3).

De fait, dans le grand nombre de lettres que le saint Pape lui écrivit encore pour différentes personnes ou affaires, on ne voit plus rien de cette intimité religieuse qui fait remarquer à un ami les moindres taches de son âme. Cependant l'ancienne amitié subsistait toujours. On le voit par une lettre que lui écrivit saint Grégoire, au mois de février 601.

J'ai appris avec une bien sensible douleur que vous êtes malade d'un vomissement de sang. J'ai fait consulter les médecins que nous connaissons ici pour les plus savants, et je vous envoie leur avis par écrit. Ils ordonnent tous, et avant tout, le silence et la retraite; mais je doute fort que vous puissiez le garder dans votre église. C'est pourquoi je suis d'avis que vous commettiez des personnes qui puissent célébrer les messes, prendre soin de l'évêché, exercer l'hospitalité et gouverner les monastères; et que vous veniez ici avant l'été, afin que, autant que j'en suis capable, je prenne moi-même soin de vous et vous conserve le repos. Car les médecins disent que l'été est fort contraire à cette maladie. Il est très-important que vous retourniez en santé à votre église : ou si Dieu vous appelle à lui, que ce soit entre les mains de vos amis. Et moi, qui me vois proche de la mort, si Dieu m'appelle avant vous, il est bon que ce soit entre vos mains. Si vous venez, amenez peu de gens; car vous demeurerez avec moi dans l'évêché, et cette église vous fournira les secours nécessaires. Au reste, je ne vous exhorte point, mais je vous ordonne expressément de ne pas entreprendre de jeûner; car les médecins disent que le jeûne est très-contraire à ce mal; je vous le permets seulement cinq fois l'année, à l'approche des grandes solennités. Vous devez aussi vous abstenir des veilles, et faire prononcer par un autre la bénédiction du cierge et les explications de l'Evangile, que les évêques font à Pâques. Enfin, que Votre Dilection ne s'impose aucun travail

(1) L. V, *Epist.* XV. — (2) *Ibid.*, *Epist.* XXIII, XXV, XLVIII, LVI. — (3) L. VI, *Epist.* XXIX et XXX; l. VII, *Epist.* XLIII.

au-dessus de ses forces. Je vous dis ces choses afin que, si vous allez mieux et que vous différiez de venir, vous sachiez ce que vous devez observer par mon commandement (1).

Le Pape saint Grégoire prenait un soin non moins paternel de l'église de Naples. L'an 592, Démétrius, évêque de cette ville, fut déposé pour des crimes qui, en rigueur de justice, méritaient la mort, suivant les lois divines et humaines. Cette église étant ainsi vacante, saint Grégoire écrivit au clergé, à la noblesse, aux magistrats et au peuple d'élire incessamment un évêque ; et cependant il envoya à Naples, pour visiteur, Paul, évêque de Népi. Le peuple de Naples en fut si content, qu'il pria le Pape de le leur donner pour évêque titulaire ; mais le Pape voulut délibérer plus longtemps sur un choix de cette importance. En attendant, il recommanda à Paul l'instruction du peuple et du clergé, lui permit d'ordonner des clercs et de recevoir dans l'église les affranchissements des serfs, lui ordonnant aussi de payer au clergé ce que l'on avait accoutumé. Paul, après avoir été quelques mois à Naples, priait le Pape de disposer promptement de cette église, ayant impatience de revenir à son petit siége de Népi. Mais saint Grégoire demanda encore du temps, pour rétablir solidement l'église de Naples. Et ensuite, voyant approcher la fête de Pâques, il recommanda l'église de Népi à un évêque nommé Jean, afin qu'il y célébrât la fête en qualité de visiteur, pendant l'absence de Paul (2).

Au mois de décembre de la même année 592, les Napolitains envoyèrent au Pape un décret d'élection en faveur de Florentius, sous-diacre de l'Eglise romaine ; mais il le refusa avec beaucoup de larmes, ne pouvant se résoudre d'aller à Naples. Ce qui donna autant d'affliction à saint Grégoire que cette élection l'avait consolé. Il renvoya donc ceux qui avaient apporté le décret avec une lettre à Scholastique, duc de Campanie, par laquelle il le prie d'assembler les principaux et le peuple de Naples, pour choisir un autre évêque. Que si, ajoute-t-il, vous ne trouvez personne dont vous puissiez convenir, choisissez au moins trois hommes dont la droiture et la sagesse soient connues, et envoyez-les ici au nom de toute la communauté. Peut-être trouveront-ils à Rome quelqu'un capable d'être votre évêque (3).

Cet ordre du Pape n'ayant point eu d'effet, il en donna encore un pareil au mois de mai 593, écrivant à Pierre, sous-diacre de Campanie, apparemment recteur du patrimoine, d'exciter le clergé de Naples à députer deux ou trois d'entre eux, et à les envoyer à Rome pour y choisir un évêque au nom de toute la ville. Avertissez-les, ajoute-t-il, d'apporter tout le vestiaire de l'évêque, et l'argent qui sera nécessaire pour sa dépense. C'est qu'il devait être consacré à Rome, et en partir pour Naples. Cependant l'évêque Paul demandait toujours à saint Grégoire de le renvoyer à son église de Népi, dont il était absent depuis environ dix-huit mois ; ce que le Pape jugea raisonnable, et il ordonna au sous-diacre Pierre de lui faire donner, aux dépens de l'église de Naples, cent sous d'or et un petit orphelin à son choix, c'est-à-dire un esclave. Enfin Fortunat fut ordonné évêque de Naples avant le mois de septembre 593, comme on le voit par une lettre où saint Grégoire le félicite sur la manière dont il a été reçu par son peuple, et lui donne des avis pour bien répondre à leur affection (4).

Cette bonne intelligence ne dura pas toujours. En 599, Fortunat fut accusé, devant le Pape, d'empiéter sur les priviléges de la ville et sur les droits de Théodore, maire du peuple ; il s'était notamment emparé des portes de la ville et des aqueducs : cette conduite divisa toute la population, Saint Grégoire écrivit à Maurentius, maître de la milice, pour lui reprocher de n'avoir point empêché cette usurpation (5). Il écrivit à l'évêque pour le rappeler à son devoir et lui enjoindre d'envoyer à Rome une personne de confiance qui pût défendre sa cause, afin que le Pape, par sa sentence, mît fin à cette division déplorable (6). Comme l'évêque n'envoya qu'une lettre évasive, saint Grégoire le condamna préliminairement à rendre les portes au maire Théodore, et l'aqueduc au seigneur ou sénateur Rustique (7). Ailleurs, il lui reproche de la négligence à l'égard des monastères. En quoi il le loue, c'est de son zèle pour les esclaves chrétiens, que les Juifs allaient acheter dans les Gaules. Le Pape veut que, quand ils en amènent, ils les remettent à ceux qui leur ont donné commission de les acheter, ou qu'ils les vendent à des chrétiens dans l'espace de quarante jours (8). Il lui avait rappelé dans une autre lettre que, quand un esclave juif ou païen désire embrasser la foi chrétienne, il fallait lui procurer la liberté et ne pas le laisser entre les mains des Juifs (9). Il avait écrit dans le même sens à l'évêque de Catane, que, si les Samaritains se permettaient de circoncire des esclaves païens, il fallait rendre ceux-ci à la liberté, sans en payer le prix à ceux-là (10).

L'évêque Fortunat étant mort l'an 600, le peuple de Naples se partagea entre deux diacres, Jean et Pierre. Quand ils en eurent écrit au pape saint Grégoire, il leur répondit : Ce partage n'est ni nouveau ni répréhensible ; mais j'ai appris que le diacre Jean a une fille encore petite : ainsi il ne devait ni être élu ni consentir à son élection, puisqu'il ne s'est pas encore assez longtemps exercé à la continence.

(1) L. XI, *Epist.* XXXIII. — (2) L. II, *Epist.* VI, IX, X, XV. — (3) L. III, *Epist.* XV. — (4) *Ibid.*, *Epist.* XXXV et LXI. — (5) L. IX, *Epist.* LXIX. — (6) *Ibid.*, *Epist.* CIV. — (7) L. X, *Epist* XXIV, XXV. — (8) L. IX, *Epist.* XXXVI. — (9) L. VI, *Epist.* XXII. — (10) *Ibid.*, *epist.* XXXIII.

Pour le diacre Pierre, on dit qu'il est fort simple, et vous savez qu'en ce temps on a besoin, dans la première place, d'un homme qui ait soin non-seulement du salut des âmes, mais encore de la sûreté et de l'utilité extérieures de son troupeau. J'ai encore ouï dire qu'il a donné de l'argent à usure: de quoi je vous prie de vous informer exactement, et, s'il en est ainsi, d'en élire un autre, car nous n'imposons point les mains aux usuriers. Si ce reproche est faux, qu'il vienne avec le décret de votre élection, afin qu'en nous informant de sa vie et de ses mœurs, nous puissions aussi connaître sa capacité. Mais préparez-en encore un autre; car ce serait une grande honte pour votre clergé de n'avoir personne que vous puissiez élire, en cas que celui-ci fût refusé (1).

Les deux diacres Jean et Pierre ayant été exclus, Pascase fut consacré évêque de Naples, et saint Grégoire ordonna que l'argent de cette église, que son prédécesseur Fortunat n'avait point distribué aux clercs et aux pauvres, comme il devait, montant à quatre cents sous d'or, serait mis à part pour leur être distribué. Quelque temps après, il lui envoya l'état de cette distribution, à laquelle devait être appelé le sous-diacre Anthémius, recteur du patrimoine de Campanie (2). La lettre est de 601. Pascase se montra peu zélé pour la discipline ecclésiastique et les fonctions épiscopales. Un de ses sous-diacres, nommé Hilarus, avait calomnié le diacre Jean. Les juges s'étaient assemblés avec Anthémius pour punir ce délit, lorsque Pascase seul fit différer le jugement. Le Pape l'ayant su, blâma sévèrement Anthémius de son peu de vigueur, et lui commanda d'avertir Paséase qu'il eût à priver Hilarus de l'office dont il était indigne, qu'il le fît publiquement battre de verges et déporter en exil, afin de corriger le grand nombre par la punition d'un seul; que, si Pascase négligeait de le faire, Anthémius devait le faire lui-même et avertir le Pape de sa négligence. Il lui enjoint aussi de l'exhorter à être plus vigilant et plus zélé pour la discipline de son église. Nous voulons, conclut-il, que notre dit frère Pascase se donne un vidame et un majordome, afin que, si des hôtes arrivent ou que des affaires se présentent, il y ait quelqu'un pour en avoir soin; que si vous le voyez négligent à exécuter ce que je viens de dire, vous assemblerez tout son clergé, afin qu'ils élisent des hommes à qui l'on puisse confier ces fonctions. C'était en 601 (3).

Pascase ne profita guère de ces avertissements. Au lieu de prendre soin de son église, des monastères, des pauvres et des opprimés, tel qu'il convenait à un évêque, il s'occupait uniquement et inutilement à fabriquer des navires. Il avait perdu dans ce négoce plus de quatre cents sous d'or. Il allait tous les jours sur la mer, avec un ou deux de ses ecclésiastiques: ce qui le faisait mépriser de tout le monde. Saint Grégoire en fit des reproches à Anthémius, recteur du prtrimoine de Campanie, avec ordre d'avertir de nouveau Pascase, en présence d'autre prêtres ou évêques et de quelques personnes de la noblesse, qu'il sortît enfin de sa torpeur, qu'il veillât avec soin sur son église et sur les monastères, qu'il exerçât la charité envers les siens, qu'il se montrât le défenseur des pauvres, qu'il prêtât l'oreille aux conseils des sages, afin de consoler sa ville et de réparer sa négligence passée. Dans le cas qu'il ne se corrigeât point, Anthémius eut ordre de l'envoyer à Rome, pour y apprendre de quelle manière un évêque devait se conduire. Cette lettre est du mois de mars 603. Les autres évêques de Campanie se rendaient coupables des mêmes négligences. Par une autre lettre, le Pape charge Anthémius de leur faire des reproches sévères de sa part, et, s'ils ne se corrigent, de les envoyer à Rome sans différer, afin qu'ils y apprennent, par un châtiment canonique, quel mal c'est de ne pas se corriger de choses aussi blâmables (4). Nous voyons, par tous ces faits, que le nerf de la discipline ecclésiastique, c'est la vigilance et l'autorité du Pontife romain; nous disons l'autorité et la vigilance, car l'une sans l'autre ne suffit pas.

Le saint pape Grégoire reçut plus de consolation de l'église de Milan. Laurent, évêque de cette ville, étant mort au mois de mars 593, un prêtre de la même église, nommé Magnus, se plaignit au Pape que Laurent l'avait excommunié injustement. Le Pape, ayant reconnu qu'il en était ainsi, permit à Magnus d'exercer ses fonctions et de communier, laissant à sa conscience, s'il se sentait coupable de quelque faute, de l'expier en secret. En même temps, il le charge d'avertir le clergé et le peuple de procéder unanimement à l'élection d'un évêque (5). Ils choisirent en effet Constantius, diacre de la même église de Milan, et le clergé envoya le décret d'élection à saint Grégoire, par le même prêtre Magnus et un clerc nommé Hippolyte. Mais, parce que ce décret d'élection n'était pas souscrit, le Pape craignit qu'il n'y eût de la surprise, et envoya Jean sous-diacre de l'Eglise romaine, avec ordre d'aller à Gènes, où plusieurs Milanais s'étaient retirés pour éviter les hostilités des Lombards. Vous les assemblerez, dit saint Grégoire, et, si vous voyez que tous unanimement s'accordent à l'élection de Constantius, vous le ferez consacrer de notre consentement, par les évêques de la province, suivant l'ancienne coutume; en sorte que le Siége apostolique conserve son autorité sans diminuer les droits des autres (6). Dans le reste de l'Italie, les évêques, élus sur les lieux, venaient à Rome pour être sacrés par le Pape, comme nous avons vu par l'exemple de Naples. Dans la province de Milan, c'était l'archevêque qui les consacrait et eux qui consacraient l'ar-

(1) L. X, *epist.* LXII. — (2) L. XI, *epist.* XXXIV. — (3) *Ibid.*, *epist.* LXXI. — (4) L. XIII, *epist.* XXVI et XXVII. (5) L. III, *epist.* XXVI. — (6) *Ibid.*, *epist.* XXX.

chevêque, mais avec le consentement du Pape.

Saint Grégoire chargea le sous-diacre Jean de deux lettres : l'une pour le clergé de Milan, l'autre pour Romanus, exarque d'Italie, auquel il recommande Constantius. Dans la première il dit : Je connais bien notre fils le diacre Constantius, que vous avez choisi d'un consentiment unanime. Il a été longtemps avec moi quand j'étais nonce à Constantinople, et je n'y ai rien connu de répréhensible ; mais parce que j'ai formé la résolution, depuis longtemps, de ne procurer l'épiscopat à personne, je me contenterai de joindre à votre élection mes prières vers Dieu, afin qu'il vous donne un digne pasteur. Jugez à présent celui qui vous convient, avec d'autant plus de circonspection, que, quand il sera une fois consacré, il ne vous sera plus permis de le juger, mais seulement de lui obéir avec une entière soumission, ou plutôt à Dieu, qui vous l'aura donné. Ce que saint Grégoire dit ici, qu'il ne procure à personne l'épiscopat, se doit entendre des églises qui ne dépendaient pas immédiatement de lui ; car, en celles-là, il ne faisait pas difficulté de nommer des évêques quand le clergé et le peuple avaient peine à s'accorder. Constantius fut élu et consacré évêque de Milan, d'un commun consentement ; saint Grégoire le félicita sur son élection, lui donnant les avis convenables et lui envoyant le pallium (1). La lettre est du mois de septembre 593.

Constantius avait envoyé au Pape sa profession de foi, selon la coutume, et, quoiqu'il n'y fût point parlé des trois chapitres, trois évêques de sa province, ainsi que nous l'avons déjà vu, ne laissaient pas de faire courir le bruit qu'il s'était obligé par écrit à les condamner, et par là même, suivant eux, à condamner le concile de Chalcédoine. Sous ce prétexte, ils se séparèrent de sa communion, et persuadèrent à la reine Théodelinde de s'en séparer aussi. Saint Grégoire l'ayant appris, écrivit en même temps deux lettres à Constantius : la première pour lui seul, où il lui dit : Vous savez s'il a été parlé entre nous des trois chapitres, quoique Laurent, votre prédécesseur, en eût envoyé au Siége apostolique une condamnation très-expresse, à laquelle souscrivirent les personnes les plus nobles, et moi entre elles, comme étant alors préteur de Rome. La seconde lettre était pour être montrée aux évêques qui s'étaient séparés. Le Pape y déclare encore qu'il n'y a point été fait mention des trois chapitres entre lui et Constantius, et protesta, en sa conscience, qu'il conserve la foi du concile de Chalcédoine, et n'ose rien ôter ni ajouter à sa définition, anathématisant quiconque croit plus ou moins. Puis il conclut : celui qui n'est pas content de cette déclaration, n'aime pas tant le concile de Chalcédoine qu'il hait l'Eglise, notre mère (2).

Avec ces lettres, saint Grégoire en envoya une troisième à Constantius, pour la reine Théodolinde ; mais comme il y parlait, quoique sans le nommer, du cinquième concile, Constantius ne jugea point à propos de la rendre à cette princesse, de peur de la scandaliser, à cause qu'elle connaissait mal l'histoire assez embrouillée de ce concile. Saint Grégoire approuva sa conduite, et lui envoya une autre lettre pour elle, où il se contente de louer les quatre premiers conciles généraux, sans parler du cinquième, et exhorte la reine à écrire sans délai à Constantius, pour lui témoigner qu'elle agrée son ordination et qu'elle embrasse sa communion. Saint Grégoire, écrivant en même temps à Constantius, lui dit (3) : Quant au concile de Constantinople, que plusieurs nomment le cinquième, vous devez savoir qu'il n'a rien décidé contre les quatre précédents ; car on n'y a point traité de la foi, mais seulement de quelques personnes, dont il n'y a rien dans le concile de Chalcédoine. Seulement, après avoir fait les canons, on émut quelques disputes sur ces personnes, et on l'examina dans la dernière action. On voit ici que le pape saint Grégoire ne comptait pour actes du concile de Chalcédoine que les sept premières actions, comprenant la définition de foi et les canons, et qu'il regardait tout le reste comme des affaires particulières et sans conséquences pour l'Eglise universelle. On voit surtout avec quelle prudente charité il ménage les préventions des personnes bien intentionnées, mais peu instruites de certains détails longs et compliqués.

Dans la même lettre, saint Grégoire répond à Constantius sur plusieurs autres articles. L'évêque et les citoyens de Bresse voulaient que Constantius leur déclarât, avec serment, qu'il n'avait point condamné les trois chapitres. Sur quoi saint Grégoire dit : Si votre prédécesseur ne l'a pas fait, on ne doit pas vous le demander; s'il l'a fait, il a faussé son serment et s'est séparé de l'Eglise catholique, ce que je ne crois pas. Mais pour ne pas scandaliser ceux qui vous ont écrit, envoyez-leur une lettre, où vous déclariez avec anathème que vous n'affaiblissez en rien la foi du concile de Chalcédoine, ni ne recevez ceux qui l'affaiblissent ; que vous condamnez tous ceux qu'il a condamnés, et justifiez tous ceux qu'il a justifiés. Quant au scandale qu'ils prennent de ce que vous ne nommez point à la messe notre frère et coévêque Jean de Ravenne, il faut vous informer de l'ancienne coutume, et la suivre. Sachez aussi s'il vous nomme à l'autel ; car, s'il ne le fait pas, je ne vois rien qui vous oblige à le nommer (4). On voit qu'il était d'usage alors de nommer à l'autel les évêques vivants des grands siéges, comme nous y nommons le Pape.

Constantius se montra digne de l'amitié de

(1) L. III, *epist.* XXIX, XXXI ; l. IV, *epist.* I. — (2) *Ibid.*, *epist.* II et III. — (3) L. IV, *epist.* XXXVIII. — (4) *Ibid.*, *epist.* XXXIX.

saint Grégoire, par son zèle et sa vigilance. L'ayant consulté, au commencement de son épiscopat, sur ce qu'il devait faire des prêtres, diacres et sous-diacres qui étaient tombés dans le crime, le Pape lui répondit, au mois de septembre 593, qu'il fallait les déposer irrévocablement, et, en cas qu'ils fissent pénitence, ne les admettre qu'à la communion laïque. Le Pape joignit à cette décision des avis confidentiels pour sa propre conduite (1). Constantius en profita si bien, que, quand il mourut, l'an 600, saint Grégoire écrivit au peuple et au clergé de Milan : Il nous est impossible d'exprimer en paroles combien la mort de notre frère et coévêque Constantius nous afflige. Plaise à Dieu que les provinces de ces quartiers ne ressentent point, par quelque calamité soudaine, quels biens elles ont perdus dans un seul homme. Car nous n'ignorons pas combien il était vigilant et à maintenir la discipline ecclésiastique et à défendre votre cité.

Il ajoute que l'élection qu'ils ont faite unanimement du diacre Deusdedit, lui est fort agréable. Mais, continue-t-il, je ne connais que son visage, et non pas ses mœurs. C'est pourquoi, tant pour l'intérêt de Dieu que pour le vôtre, examinez soigneusement s'il n'y a point dans sa vie passée quelque reproche qui le puisse exclure selon les canons, et s'il est propre pour le gouvernement et le maintien de la discipline, auquel cas nous voulons qu'il soit ordonné en vertu de cette lettre. Quant à ce que vous a écrit Agilulfe, c'était le roi des Lombards, n'en soyez point en peine ; car nous ne consentirons jamais à l'ordination d'un homme élu par d'autres que par des catholiques, et principalement par des Lombards ; il serait trop indigne d'etre successeur de saint Ambroise. Et vous n'avez rien à craindre, puisque les terres de l'église de Milan ne sont point, Dieu merci, sous la domination des ennemis ; mais en Sicile et en d'autres pays sujets de l'empire. Afin donc qu'il n'y ait point de retardement, nous avons envoye notre notaire, Pantaléon, pour faire sacrer Deusdedit, de notre consentement, selon la coutume (2).

L'histoire mal comprise des trois chapitres avait jeté des semences de schisme dans la province d'Istrie, dont Aquilée était la métropole. Sévère ayant succédé à Elie comme métropolitain, l'exarque Smaragde le fit venir à Ravenne, où il embrassa la communion de l'éveque Jean et souscrivit à la condamnation des trois chapitres. De retour dans sa province, ses suffragants lui firent retracter ce qu'il venait de faire, et l'engagèrent de nouveau dans le schisme. Le pape saint Grégoire, dès le commencement de son pontificat, lui témoigna sa peine d'une conduite pareille, et, d'après le commandement de l'empereur, lui ordonna de se présenter avec les siens au concile de Rome, qui devait juger leur affaire. C'était au mois de novembre 590. Suivant la coutume de ceux qui ont une mauvaise cause, les évêques d'Istrie, redoutant le jugement canonique de l'Eglise, implorèrent l'appui de la puissance séculière. Ils prièrent l'empereur de suspendre cette affaire jusqu'à l'entière pacification de l'Italie, afin qu'il pût en prendre connaissance lui-même. Ils y intéressèrent sa politique, en lui disant que, sans cela, l'église d'Aquilée se détacherait vraisemblablement de l'empire, pour recourir aux archevèques gaulois, ainsi qu'avaient déjà fait trois autres églises de la même province ; car la domination des Francs s'étendait alors jusqu'à l'Istrie. D'après leurs insinuations, soutenues de présents considérables aux courtisans, l'empereur Maurice écrivit au Pape, et, suivant son expression plus tyrannique que chrétienne, lui ordonna de les laisser tranquilles jusqu'à la pacification de l'Italie. Saint Grégoire ne laissa pas de répondre à l'empereur avec le zèle et la liberté d'un pontife (3).

Les évêques d'Istrie écrivirent également au Pape. Ils parlaient de la persécution qu'ils avaient à souffrir ; ils disaient que, depuis la condamnation des trois chapitres, l'Italie éprouvait plus de calamités qu'aucune autre province. Saint Grégoire leur répondit, avec beaucoup de charité, qu'il avait reçu leur lettre avec une grande joie, mais que sa joie serait encore bien plus grande s'il apprenait leur retour à l'unité. Il leur fait observer que les persécutions, ou plutôt les poursuites que l'on endure par sa faute, ne profitent point au salut, et ne donnent droit à aucune récompense. Car vous devez savoir, comme dit le bienheureux Cyprien, que ce n'est pas la peine, mais la cause qui fait le martyr. Si l'Italie était si fort affligée depuis quelque temps, on ne pouvait pas lui en faire un opprobre ; car il est écrit : Le Seigneur châtie qui il aime. Pour les désabuser de leurs préventions, il leur envoie le mémoire de son prédécesseur, le pape Pélage II, sur la condamnation des trois chapitres, afin que, déposant tout esprit d'orgueil, ils revinssent d'autant plus vite à l'Eglise, leur mère, qui les attendait chaque jour (4).

Dans le temps que le saint Pape écrivait cette lettre aux évêques d'Istrie, Aquilée, leur métropole, fut réduite en cendres, et Sévère, leur métropolitain, obligé de transporter son siége à Grade. A la nouvelle de cette calamité, Jean de Ravenne proposa au Pape d'envoyer des aumônes à l'église de Sévère. Le Pape lui répondit : Votre Fraternité pense de la sorte, parce qu'elle ignore combien de présents Sévère envoie contre nous à la cour. Mais cela ne fût-il pas, il y a une autre considération, c'est qu'il faut faire la charité, d'abord aux fidèles, et ensuite aux

(1) L. V, *epist.* IV. — (2) L. XI, *epist.* IV. — (3) *Act. SS.*, 5 *febr. De S. Ingen.* Greg., l. I, *epist.* XCI, l. II, *epist.* LXVI. — (4) II, *epist.* LI.

ennemis de l'Eglise. Près de vous est la ville de Fanum, d'où il a été emmené beaucoup de captifs ; dès l'année dernière, j'ai voulu y envoyer des secours ; mais je n'ai osé, à cause des ennemis qui occupent tout l'intervalle. Vous ferez bien d'y envoyer l'abbé Claude avec quelque argent pour racheter les captifs : j'approuve d'avance tout ce que vous dépenserez (1).

Le saint Pape ayant appris que deux évêques d'Istrie, Pierre et Providentius, désiraient venir le trouver pour lui demander des explications, si on leur promettait de ne leur faire aucune peine, il leur écrivit, au mois d'août 595, une lettre pleine de charité, où il les presse de venir à lui avec toute confiance, eux et tous ceux qui voudraient, promettant de les satisfaire pleinement, et, soit que Dieu leur fît la grâce de se réunir à lui, soit que, par malheur, ils continuassent dans leur dissension, de les renvoyer chez eux sans qu'il leur soit fait aucun mal (2).

Avec le temps et ces efforts de la charité pontificale, un grand nombre d'Istriens quittèrent le schisme et se réunirent à l'Eglise romaine. Vers l'an 598, l'évêque de Caprite, aujourd'hui Caorla, petite île au fond du golfe de Venise, voulut s'y réunir avec tout son peuple, et présenta, pour cet effet, une requête à l'exarque Callinique. Mais l'exarque avait un majordome nommé Justin, qui favorisait le schisme, et qui mit à la réunion toutes les entraves qu'il put. Saisi de la requête de l'évêque, il la vendit aux schismatiques, disant ensuite qu'il l'avait perdue. Par son conseil, l'exarque envoya au Pape copie de l'ordre que l'empereur avait donné, dès le commencement de son pontificat, pour laisser en repos les schismatiques d'Istrie. Par les menées de Justin, l'évêque de Caprite, qui avait demandé la réunion, finit par n'en plus vouloir. Mais son peuple, persévérant toujours dans le même désir, envoya demander au Pape un autre évêque. Sur quoi saint Grégoire écrivit à l'exarque Callinique en ces termes : Votre Excellence a dû considérer que cet ordre, outre qu'il a été surpris, ne vous ordonne pas de rejeter ceux qui veulent se réunir à l'Eglise, mais de ne pas y forcer ceux qui ne le veulent pas. Il le prie d'instruire les empereurs de cette réunion de schismatiques. Il le prie enfin d'éloigner Justin de ses conseils, s'il ne quitte le schisme. Il écrivit en même temps à Marinien, évêque de Ravenne, d'exhorter l'évêque de Caprite à se réunir à l'Eglise catholique et à son peuple ; s'il refuse, ajoute saint Grégoire, ordonnez-y un évêque, et comptez cette île dans votre province, jusqu'à ce que les évêques d'Istrie reviennent à l'union. Le pape écrivit en même temps à Anatolius, son nonce à Constantinople. C'était vers le mois d'octobre 598 (3).

Vers le mois de juin de l'année suivante 599, saint Grégoire écrivit au même Anatolius de favoriser, en tout ce qu'il pourrait, quelques personnes qui allaient de Rome à Constantinople, après avoir quitté le schisme d'Istrie, et qui se plaignaient d'avoir beaucoup à souffrir des évêques de ces quartiers (4). Il écrivit aussi à plusieurs personnes puissantes qui s'employaient avec zèle pour la réunion des schismatiques, entre autres à Gulfar, Lombard et duc de Trévise. Il écrivit à Romanus, défenseur de l'Eglise romaine en Sicile, de donner les secours nécessaires à quelques Istriens pour aller trouver leur évêque qui désirait aussi se réunir, et d'aider en tout l'évêque lui-même, jusqu'à le défrayer, s'il voulait venir à Rome. D'autres étant venus et y ayant renoncé à leur schisme, le Pape, en les renvoyant, les recommanda à l'exarque Callinique et Marinien, évêque de Ravenne, afin que leur conversion ne leur attirât aucun mauvais traitement, et que la protection qu'ils recevraient invitât les autres à se réunir de même. Nous voyons, deux ans auparavant, une pension accordée par saint Grégoire à un nommé Jean, qui avait quitté le schisme d'Istrie (5).

Constantius, évêque de Milan et ami de saint Grégoire, exhortait les clercs de Côme à se reunir à l'Eglise. Ils répondirent que la manière dont on les traitait ne les y attirait pas, que plusieurs catholiques retenaient leur bien injustement, entre autres l'Eglise romaine, qui avait usurpé sur eux une certaine terre. Le saint Pape en ayant été informé par Constantius, lui fit cette réponse : Si cette terre leur appartient, nous voulons qu'elle leur soit rendue, quand même ils ne se réuniraient pas à l'Eglise, et, s'ils se réunissent, nous sommes prêts à la leur abandonner, quand même ils n'y auraient aucun droit ; car nous voulons ne leur laisser aucun prétexte de demeurer dans le schisme (6). Certes, il était difficile qu'une charité aussi magnanime ne touchât point les cœurs.

Une province voisine, la Dalmatie, donna des occupations semblables au saint pape Grégoire. Dès le temps du pape Pélage II, Honorat, archidiacre de Salone, métropole de cette province, s'était plaint que l'évêque Natalis le traitait mal, parce que, disait-il, je l'empêche de donner à ses parents les vases de l'église, desquels je suis chargé. Le pape Pélage avait défendu à Natalis de garder du ressentiment contre Honorat, ni de le faire prêtre malgré lui. Toutefois, Natalis assembla un concile de la province dont il était métropolitain, où il déposa Honorat et ordonna à sa place un autre archidiacre plus complaisant pour lui ; puis il ordonna prêtre Honorat, contre son gré. Ils en écrivirent de part et d'autre à saint Grégoire, dès la première année de son pontificat. Sur quoi il ordonna à Honorat de continuer ses fonctions d'archidia-

(1) L. II, *epist.* XLVI. — (2) L. V, *epist.* LI. — (3) L. IX, *epist.* IX, X. — (4) L. IX, *epist.* LXVI. — (5) *Ibid.*, *epist.* XCVI ; l. VI, *epist.* XXXIX. — (6) L. IX, *epist.* LIII.

cre. Si vous pouvez finir ce scandale, ajoute-t-il, vous gagnerez beaucoup pour votre âme ; sinon, venez incessamment devant nous, et que l'évêque y envoie pour lui une personne bien instruite. Sachez cependant que nous vous ferons rendre un compte exact des meubles précieux, tant de votre église que des autres, qu'on y a rassemblés d'églises diverses. Pour Natalis, il lui écrivit en ces termes : Les actes que vous m'avez envoyés de votre concile, touchant la condamnation de l'archidiacre Honorat, ne sont propres qu'à fomenter vos différends, puisqu'en même temps vous le déposez du diaconat, comme indigne, et vous l'élevez malgré lui à la prêtrise. C'est pourquoi nous vous admonétons de le rétablir dans sa fonction, et, s'il reste encore entre vous quelque différend, qu'il vienne ici, et quelqu'un pour vous (1).

Natalis n'ayant point satisfait à cette lettre, saint Grégoire lui écrivit au mois de mars 592. J'apprends, dit-il, par plusieurs personnes qui viennent de chez vous, que vous abandonnez le soin de votre troupeau, et que vous êtes occupé à tenir une grande table. Au reste, votre conduite fait voir que vous ne vous appliquez ni à la lecture ni à l'exhortation. Il en donne pour preuve son peu d'obéissance à ses supérieurs, le pape Pélage, de sainte mémoire, et lui-même. Il ajoute : Après tant d'avertissements, rétablissez Honorat en sa place, sitôt que vous aurez reçu cette lettre. Si vous différez encore, sachez que vous êtes privé de l'usage du pallium, qui vous a été accordé par ce Siége. Et si vous continuez dans votre opiniâtreté, vous serez privé de la participation au corps et au sang de Notre Seigneur. Après quoi, nous examinerons juridiquement si vous devez demeurez dans l'épiscopat. Quant à celui qui s'est laissé ordonner archidiacre au préjudice d'Honorat, nous le déposons de cette dignité, et, s'il continue d'en faire les fonctions, il sera privé de la sainte communion. Saint Grégoire chargea de cette lettre et de l'exécution des ordres qu'elle contenait, le sous-diacre Antonin, qu'il envoyait pour administrer le patrimoine de l'Église romaine en Dalmatie. Il le chargea aussi de deux autres lettres : une aux évêques de la province, pour leur donner part de cette affaire ; l'autre au préfet Jobin, pour lui recommander Antonin, et le prier de ne point donner à Natalis de protection contre la justice (2).

Natalis se rendit enfin. Il se soumit aux ordres du Pape et corrigea ses mœurs. Toutefois, il lui écrivit une lettre où il prétendait se justifier, alléguant, pour autoriser ses festins, plusieurs passages de l'Ecriture mal expliqués, entre autres celui-ci : Que celui qui ne mange point ne juge pas celui qui mange. Ce passage, dit saint Grégoire, ne convient point du tout ; car il n'est pas vrai que je ne mange point, et saint Paul ne parle ainsi que pour ceux qui jugent les autres dont ils ne sont point chargés. Vous souffrez avec peine que je vous aie repris de vos grands repas; et moi, qui suis au-dessus de vous par ma place, quoique non par mes mœurs, je suis prêt à recevoir la correction de tout le monde ; et je ne compte pour amis que ceux dont les discours me font effacer les taches de mon âme avant la venue du juge terrible. Il remet à l'arrivée de ses députés, à juger son différend avec Honorat (3). Mais Natalis mourut environ six mois après.

Saint Grégoire en ayant eu nouvelle, écrivit ainsi au sous-diacre Antonin, au mois de mars 593 : Avertissez incessamment le clergé et le peuple de la ville d'élire unanimement un évêque, et envoyez-nous le décret d'élection, afin que l'évêque soit ordonné de notre consentement, comme dans les anciens temps. Prenez garde surtout qu'il n'y ait, dans cette action, ni présents donnés, ni protection de personnes puissantes ; car celui qui est élu par cette voie est obligé d'obéir à ses protecteurs, aux dépens des biens de l'Eglise et de la discipline. Faites faire devant vous un inventaire fidèle des biens et des ornements de cette église, et donnez-en la garde au diacre Respectus et à Etienne, primicier des notaires, à la charge d'en répondre sur leurs propres biens. La dépense nécessaire sera fournie par l'économe qui s'est trouvé en charge à la mort de l'évêque, et il en rendra compte au successeur (4).

Cependant, comme Natalis était mort avant que d'avoir fait juger à Rome son différend avec l'archidiacre Honorat, qu'il avait déposé, saint Grégoire écrivit à Honorat, le déclarant absous, ou plutôt confirmant son absolution précédente, et lui ordonnant de continuer ses fonctions (5). Il fut élu lui-même par le clergé de Salone, et le Pape approuvait extrêmement cette élection (6); mais plusieurs s'y opposèrent, et les évêques de la province préférèrent à Honorat un nommé Maxime, qu'ils regardaient comme plus traitable et plus favorable à leurs passions. Sitôt que saint Grégoire eut avis de cette entreprise, il écrivit aux évêques de Dalmatie pour leur défendre, par l'autorité de saint Pierre, d'ordonner un évêque à Salone sans son consentement, sous peine d'être privés de la participation au corps et au sang de Notre Seigneur, et de nullité de l'élection, excluant nommément la personne de Maxime, mais leur permettant de consacrer tout autre qui serait élu unanimement (7).

Maxime, n'espérant rien du coté de l'Eglise, se tourna du côté de la cour. Il fut trompé quelque peu dans son attente. La réponse de l'empereur, au lieu de lui être favorable, défendait absolument de l'ordonner (8). Maxime n'en devint que plus audacieux. Il gagna par

(1) L. I, *epist.* XIX, XX. — (2) L. II, *epist.* XVIII-XXI. — (3) L. II, *epist.* LII. — (4) L. III, *epist.* XXII. — (5) *Ibid.*, *epist.* XXXII. — (6) *Ibid.*, *epist.* XLVII. — (7) L. IV *epist.* X. — (8) Fleury dit : Il obtint un ordre de l'empereur, qui confirmait son élection. La lettre que cite Fleury (l. VII, *epist.* Num., l. IV, *epist.* XLVII) dit au contraire : *Imperator jussiones transmisit, ut ordinari minime debuisset.*

des présents les officiers de Romanus, exarque de Ravenne, qui le firent ordonner à main armée, disant que tels étaient les ordres de l'empereur. Des prêtres, des diacres et d'autres ecclésiastiques furent battus en cette occasion, et le sous-diacre Antonin, recteur du patrimoine, eût été tué, s'il n'eût pris la fuite. Saint Grégoire, informé de ces violences, écrivit, au mois de mai 594, à Maxime lui-même, déclarant qu'il tient d'abord pour subreptice ou faux le prétendu ordre de l'empereur. Car, dit-il, nous n'ignorons pas votre vie et votre âge, et nous savons l'intention de l'empereur, qui n'a pas pour habitude de se mêler des affaires sacerdotales, pour ne pas se charger de nos péchés. Nous ne pouvons donc nommer ordination une cérémonie célébrée par des excommuniés, et jusqu'à ce que nous sachions, par les lettres de l'empereur ou de notre nonce, que vous avez été véritablement ordonné par son commandement, nous vous défendons, à vous et à vos consécrateurs, de faire aucune fonction sacerdotale ni d'approcher du saint autel, jusqu'à notre réponse : le tout sous peine d'anathème (1).

Cette lettre ayant été affichée publiquement à Salone, Maxime la fit déchirer publiquement, et affecta plus ouvertement de mépriser le Siége apostolique. Saint Grégoire, mandant ces nouvelles à Sabinien, son nonce à Constantinople, ajoute : Vous savez comme je ressens ceci, moi qui suis prêt à mourir plutôt que de voir l'Eglise du bienheureux apôtre Pierre abaissée en mes jours. Vous connaissez mon caractère. Je souffre longtemps; mais quand j'ai une fois résolu de ne plus souffrir, j'affronte gaîment tous les périls (2).

Avec tout cela, l'empereur Maurice approuva l'ordination de Maxime, poussé, sans doute, par ses ministres en Dalmatie, auxquels ce faux évêque prodiguait les biens de son église. Le Pape réprouvait cette ordination pour trois causes : d'abord, parce qu'il avait été ordonné à l'insu du Pontife romain et de son nonce : ce qui n'avait jamais eu lieu sous les empereurs précédents; ensuite, il avait eu la sacrilége présomption de célébrer la messe et d'exercer les autres fonctions sacerdotales, quoiqu'il fût excommunié ; enfin, il était accusé d'incontinence et de simonie, crimes qui le rendaient incapable de l'épiscopat. Sur le premier point, saint Grégoire voulut bien se relâcher par égard pour l'empereur, comme si cette ordination avait été faite par son autorité pontificale ; mais il fut inflexible sur les deux autres chefs, et exigea que Maxime vînt à Rome pour y rendre compte de sa conduite. L'empereur lui en envoya l'ordre, mais il écrivit en même temps au Pape de le recevoir avec honneur. Sur quoi saint Grégoire, se plaignant de tout ceci à l'impératrice Constantine, lui dit : Il est bien dur de recevoir avec honneur un homme accusé de choses aussi graves, lorsqu'il faudrait le juger auparavant. Si les causes des évêques qui me sont commis se règlent auprès de l'empereur par l'intervention d'autrui, que fais-je, malheureux, dans cette Eglise ? Mais si mes évêques me méprisent, s'ils recourent contre moi aux juges séculiers, j'en rends grâces au Dieu tout-puissant, je l'impute à mes péchés. Je dirai seulement que je l'attendrai encore quelque peu : s'il diffère longtemps à venir, je ne manquerai pas de le punir selon la rigueur des canons (3).

Maxime ayant donc été plusieurs fois averti par le Pape de venir à Rome rendre compte de sa conduite, chercha diverses excuses ; et enfin demanda que le Pape envoyât quelqu'un à Salone, devant qui il pût se justifier, soutenant même que l'empereur l'avait ordonné. A quoi saint Grégoire répond : Nous n'avons reçu d'ordres ou de lettres, que de vous faire venir ici; mais quand on en aurait surpris quelque autre, nous connaissons si bien le zèle de l'empereur, son amour pour la discipline, son respect pour les canons, que nous ne laisserions pas de faire notre devoir. Quant à ce que vous craignez si fort que nous ne vous punissions d'avoir été ordonné sans notre consentement; quoique ce soit une faute intolérable, nous vous la remettons, suivant les ordres ou les lettres de l'empereur; pourvu que vous ne demeuriez pas davantage dans la désobéissance. Mais on nous a dit d'autres choses que nous ne pouvons nous empêcher d'examiner. Il lui réitère ensuite la défense de célébrer la messe, et l'ordre de venir à Rome dans le terme de trente jours, prévenant les excuses qu'il pouvait alléguer, d'être retenu par les magistrats, les soldats ou le peuple ; il lui défend, à la fin, de molester davantage l'évêque Paulin et l'archidiacre, qui n'avaient point consenti à son usurpation (4).

Saint Grégoire écrivit en même temps au clergé et aux nobles de Salone, à qui l'on cherchait à persuader qu'il agissait ainsi, non point par zèle de la discipline, mais par quelque haine contre Maxime. Le saint Pape leur proteste que son unique désir est de leur donner un pasteur sans reproche; c'est pour cela qu'il appelle Maxime à Rome, afin qu'il se justifie des accusations portées contre lui. Pressez-le donc de venir, afin que, si nous pouvons le trouver innocent, nous le confirmions ; ou bien, s'il est convaincu des choses dont on l'accuse, que Votre Dilection ne soit pas plus longtemps délaissée à cause de lui. Je m'étonne, ajoute-t-il, que dans un si grand clergé et un si grand peuple, il se soit à peine trouvé deux personnes des ordres sacrés qui aient refusé de communiquer avec Maxime, et se soient souvenus qu'ils sont chrétiens ; savoir, l'évêque Paulin et l'archidiacre Honorat. Car vous deviez, très-chers fils, considérer les ordres dans lesquels vous êtes, et repousser celui qui repousse le Siége apostolique, jus-

(1) L. IV, *epist.* XX. — (2) L. *epist.* XLVII. — (3) L. V, *epist.* XXI. — (4) L. VI, *epist.* XXV.

qu'à ce qu'il soit justifié : de peur de participer à sa faute et à sa peine. Toutefois, parce que nous avons pour vous des entrailles de miséricorde, et que nous savons que quelques-uns d'entre vous ont été contraints par la violence de communiquer avec lui; nous prions le Seigneur tout-puissant de vous absoudre, et de tous vos péchés propres et de tous les péchés d'autrui. Ces deux lettres sont du mois de mars 596 (1).

Au mois de juillet suivant, saint Grégoire écrivit dans le même sens au clergé, à la noblesse et au peuple de Jadera ou Zara en Dalmatie, dont une partie avait rejeté la communion de Maxime, une partie l'avait embrassée. Sabinien, leur évêque, était de ces derniers ; mais enfin il abandonna Maxime, étant touché d'un tel repentir, qu'il s'enferma dans un monastère pour faire pénitence, et qu'il voulut même renoncer à l'épiscopat. Saint Grégoire lui écrivit qu'il le recevait en sa communion et en ses bonnes grâces, et l'exhorta à reprendre la conduite de son troupeau, et à travailler à faire rentrer dans la communion de l'Église tous ceux qui s'en étaient séparés (2).

Maxime lui-même recourait à bien des moyens pour apaiser et contenter le Pape. Il lui avait fait écrire par l'empereur même de le recevoir avec honneur. Le Pape avait répondu que c'était une chose fort étrange, que le juge pût recevoir avec honneur l'accusé qui paraissait à son tribunal. Il lui fit écrire par Marcel ou Marcellin, proconsul de Dalmatie. Le Pape répondit au proconsul Marcel : Vous vous plaignez d'avoir encouru notre disgrâce, et déclarez vouloir nous satisfaire pour recouvrer notre bienveillance. Il est vrai, on nous a rapporté de Votre Grandeur bien des choses qu'un fidèle chrétien n'aurait pas dû faire. Tout le monde dit que vous êtes l'auteur de tout le mal qui s'est fait dans la cause de Maxime, de la spoliation de son église, de la perte de tant d'âmes, de l'audacieuse présomption de cet intrus. Si maintenant vous voulez avoir notre bienveillance, il faut avant tout satisfaire le Rédempteur par les prières et les larmes : sinon, à quoi servirait notre indulgence? Vous satisferez Dieu et les hommes, quand vous ramènerez au droit chemin ceux qui s'égarent, et à l'humilité ceux qui s'enflent de présomption (3). Cette lettre, qui est de la fin de l'année 598, produisit un effet salutaire. Pour réparer sa faute, le proconsul Marcel s'employa avec tant de zèle à procurer la soumission de Maxime et des Istriens, que l'année suivante le Pape le recommanda avec beaucoup de bienveillance à Constantinople (4).

Après avoir ainsi employé les hautes puissances du siècle, sans rien pouvoir obtenir, Maxime eut recours aux puissances subalternes, et s'efforça de fléchir le Pape, tant par le nombre et l'humilité de ses suppliques, que par des attestations de bonnes œuvres. C'est ce que dit le Pape lui-même (5). Maxime lui fit écrire entre autres par un juge, nommé Julien Scribion, qui lui parla de charité et de concorde. Le Pape répondit que c'était bien d'aimer l'une et l'autre; mais que le devoir de sa charge l'obligeait avant tout de juger, suivant les canons, la justice, ce qu'il promit de faire sans acceptation de personnes. Julien disait que la volonté de la cour et le vœu du peuple étaient pour Maxime. Le Pape répondit que cela ne le détournerait point du zèle de la justice, et que chacun devait avant tout s'assurer l'amour de Dieu (6).

Maxime lui fit surtout écrire par le nouvel exarque de Ravenne, Callinique, témoignant une crainte extrême d'être jugé par le Pape en personne. Saint Grégoire écrivit donc à Marinien, évêque de Ravenne, vers le mois de novembre 598 : Mon fils, l'exarque Callinique m'écrit continuellement pour Maxime. Vaincu par son importunité, je n'ai pu faire autre chose que de vous renvoyer cette affaire. Si donc Maxime vient devant vous, Honorat, archidiacre de la même église, y doit aussi être amené, afin que vous connaissiez si Maxime a été ordonné légitimement, s'il ne s'est point rendu coupable de simonie ou d'incontinence ; s'il n'a pas su qu'il était excommunié, quand il a célébré la messe : et vous ordonnerez ce que vous jugerez à propos devant Dieu, afin que nous puissions consentir à votre jugement. Que si vous êtes suspect à l'exarque, il faut que notre vénérable frère Constantius, évêque de Milan, vienne à Ravenne pour juger avec vous ; et soyez assurés que le jugement que vous aurez prononcé ensemble sera le mien. Car de même que nous ne devons pas être inflexibles à l'égard des humbles, ainsi nous devons être sévères à l'égard des superbes. Il en écrivit dans le même sens à Constantius de Milan (7).

Maxime se rendit enfin à Ravenne et saint Grégoire y envoya Castorius, cartulaire de l'Église romaine, avec cette commission : Si Maxime déclare par serment qu'il n'est point coupable de simonie ni des autres crimes, en étant simplement requis devant le corps de saint Apollinaire, et s'il fait pénitence de sa désobéissance, vous lui donnerez, pour le consoler, la lettre que nous lui avons écrite. Vous prendrez aussi grand soin qu'il ne garde aucun ressentiment contre Sabinien, évêque de Zara, contre l'archidiacre Honorat et les autres qui ont eu recours au Siége apostolique. Le Pape laisse à Marinien le jugement de la pénitence que Maxime devait faire, pour avoir célébré la messe étant excommunié. Ces lettres sont du mois de juillet 599 (8).

Castorius étant arrivé à Ravenne et ayant

(1) L. VI, *epist.* XXV et XXVI. — (2) *Ibid.*, *epist.* XXVII ; l. VII, *epist.* XXII ; l. VIII, *epist.* X, XXIV. — (3) L. IX, *epist.* V. — (4) *Ibid.*, *epist.* LXXXII. — (5) *Ibid.*, *epist.* LXVII. — (6) *Ibid.*, *epist.* XLI — (7) L. IX, *epist.* X, LXVII. — (8) *Ibid.*, *epist.* LXXIX, LXXX.

déclaré sa commission, Maxime de Salone se prosterna sur le pavé au milieu de la ville, en disant : J'ai péché contre Dieu et contre le bienheureux pape Grégoire, et demeura ainsi en posture de pénitent pendant trois heures. L'exarque Callinique, le cartulaire Castorius et l'évêque Marinien y accoururent; et Maxime, s'étant relevé, témoigna encore devant eux de plus grands sentiments de pénitence. On le mena au corps de saint Apollinaire, où il jura qu'il était innocent de tout ce qu'on lui avait reproché touchant les femmes ou la simonie. Alors Castorius lui donna la lettre du Pape, par laquelle il lui rendait sa communion et ses bonnes grâces, et lui accordait le pallium, à la charge d'envoyer quelqu'un pour le recevoir, suivant la coutume, lui déclarant l'obligation particulière qu'il avait à l'exarque Callinique. Castorius revint à Rome, amenant un diacre de Maxime, qui fit au Pape la relation de tout ce qui s'était passé, et reçut le pallium le 26 août 599, avec une lettre pour Maxime, où le Pape témoigne être pleinement satisfait, et l'exhorte à une parfaite réconciliation avec l'évêque Sabinien, l'archidiacre Honorat et un clerc nommé Messien, qui s'était réfugié à Rome.

C'est ainsi que, par sa fermeté et sa patience, le pape saint Grégoire maintenait la vigueur de la discipline ecclésiastique, et y ramenait les récalcitrants. On voit, par deux autres lettres qu'il écrivit depuis à Maxime, que le retour de ce dernier fut sincère (1).

Le reste de l'Illyrie, savoir : la Grèce, la Macédonie, l'Epire, la Mésie, n'éprouva pas moins que la Dalmatie, les heureux effets de la vigilance et de l'autorité de saint Grégoire. Dès le début de son pontificat, il se recommanda aux prières d'Anastase, archevèque de Corinthe (2). Plusieurs évêques d'Illyrie ayant été chassés de leurs siéges par la guerre, l'empereur Maurice ordonna qu'ils se retireraient chez les évêques qui étaient demeurés en place, et que ceux-ci se chargeraient de leur subsistance. Saint Grégoire, en ayant été averti par le gouverneur de la province, écrivit à tous les évêques d'Illyrie de s'acquitter de ce devoir, non-seulement pour obéir à l'empereur, mais encore plus pour obéir à Dieu, qui nous oblige de donner des secours temporels, même à nos ennemis, quand l'occasion s'en présente. Il déclare toutefois que ces évêques dépouilles n'auront aucune autorité dans les églises qui leur donneront retraite, et se contenteront de recevoir la subsistance. La lettre est du mois de juin 591 (3).

L'année suivante 592, les évêques d'Illyrie ayant élu Jean à l'unanimité pour évêque de la première Justinienne, avec l'agrément de l'empereur Maurice, ils en demandèrent la confirmation au pape saint Grégoire. La première Justinienne était une ville de Macédoine, nommée anciennement Achryde et maintenant Locride, où était né l'empereur Justinien, qui l'agrandit singulièrement, l'orna de beaucoup de priviléges, et lui obtint du pape Vigile d'être, à la place de Thessalonique, le siége du vicariat apostolique en Illyrie. Saint Grégoire les félicita de leur unanimité, confirma leur choix, et écrivit de même à Jean pour lui accorder l'usage du pallium, l'établir son vicaire dans l'Illyrie, lui exposer ses devoirs et l'engager à les bien remplir (4).

Jean y ayant manqué dans un point considérable l'année suivante, le Pape l'en reprit sévèrement et même l'en punit. Adrien de Thèbes ayant déposé pour de bonnes raisons deux diacres de son église, ils le poursuivirent devant l'empereur pour des causes civiles et criminelles. L'empereur, suivant les canons, renvoya Adrien devant Jean de Larisse, son métropolitain, pour juger définitivement le civil, et informer du criminel, puis en faire son rapport à l'empereur. Les accusateurs ne purent prouver aucune de leurs accusations. Toutefois Jean, archevêque de Larisse, ne laissa pas de condamner Adrien de Thèbes, tant sur le criminel que sur le civil. Adrien appela de cette sentence à l'empereur; mais, nonobstant son appel, Jean de Larisse le fit mettre dans une étroite prison, où il le contraignit de lui donner un écrit par lequel il acquiesçât à sa sentence, tant pour le criminel que pour le civil. Toutefois il n'avouait ses prétendus crimes que par des paroles ambiguës, qui lui laissaient ouverture à s'en justifier. Cependant il fit poursuivre son appel devant l'empereur, et porter tous les actes de la procédures faite par Jean de Larisse. L'empereur commit, pour examiner cet appel, Honorat, diacre de l'Eglise romaine et nonce à Constantinople, avec un de ses principaux secrétaires, nommé Sébastien; et le procès ayant été soigneusement examiné, Adrien de Thèbes fut renvoyé absous.

Mais on obtint ensuite un autre ordre de l'empereur, par lequel la cause fut renvoyée à Jean, évêque de la première Justinienne, et vicaire du Siége apostolique en Illyrie. Dans ce nouvel examen, Adrien de Thèbes ne se trouva convaincu ni par les dépositions des témoins ni par sa confession, et néanmoins Jean de Justinienne ne laissa pas de le condamner et de le déposer de l'épiscopat. Adrien de Thèbes appela au Pape et signifia son appel à Jean, qui, par ces nonces, promit au diacre Honorat, nonce du Pape à Constantinople, d'envoyer des gens à Rome pour soutenir son jugement. Adrien s'y rendit lui-même, et se plaignit au Pape des injustices qu'il avait souffertes de son métropolitain et de son primat. Le pape saint Grégoire attendit longtemps s'ils enverraient quelqu'un pour soutenir leurs sentences; mais enfin ne voyant paraître personne de leur part, et ne voulant pas toutefois juger sans connaissance de cause, il examina

(1) L. IX, *epist.* LXXXI et CXXV. *Appendix*, col. 1296, edit. Bened. — (2) L. I, *epist.* XXVII. — (3) *Ibid.*, *epist.* XLV. — (4) L. II, *epist.* XXII, XXIII.

les actes de procédures faits tant devant Jean de Larisse que devant Jean de Justinienne, et trouva leurs sentences irrégulières dans la forme et injustes dans le fond. C'est pourquoi, par l'autorité de l'apôtre saint Pierre, il cassa la sentence du primat et le condamna à trente jours de pénitence, pendant lesquels il serait privé de la sainte communion, sous peine d'être puni plus sévèrement, s'il n'obéissait. Le Pape rétablit en même temps Adrien dans son siége, et se réserva à examiner plus amplement ce qu'il devait ordonner contre Jean de Justinienne, qui avait ainsi abusé du pouvoir qu'il avait dans l'Illyrie comme vicaire du Siége apostolique.

Quant au métropolitain Jean de Larisse, saint Grégoire lui parle ainsi : Vous méritez d'être privé de la communion du corps de Notre Seigneur, pour avoir méprisé l'admonition de mon prédécesseur, par laquelle il exemptait de votre juridiction Adrien et son église de Thèbes : toutefois nous nous contentons d'ordonner l'exécution de cet ordre; en sorte que, si vous avez quelque prétention civile ou criminelle contre Adrien, elle soit décidée par nos nonces à Constantinople, au cas qu'elle soit médiocre, ou renvoyée ici au Siége apostolique, au cas qu'elle soit considérable. Le tout sous peine d'excommunication, dont vous ne pourrez être absous que par ordre du pontife romain, excepté à l'article de la mort. Vous restituerez aussi sans délai tous les biens sacrés ou profanes, meubles ou immeubles de l'église de Thèbes, que l'on vous accuse de retenir et dont l'état est ci-joint : sur quoi, s'il y a quelque différend, nous voulons que notre nonce à Constantinople en prenne connaissance. C'est ainsi que le pape saint Grégoire termina cette affaire, où nous voyons un exemple notable de l'autorité du Saint-Siége parmi les Grecs. Saint Grégoire ayant appris ensuite par les évêques de la province de Corinthe, qu'Adrien s'était réconcilié avec ses accusateurs, envoya sur les lieux un diacre de l'Eglise romaine, pour savoir s'il n'y avait point de prévarication dans cet accord (1).

Le saint Pape avait puni Jean de Justinienne pour avoir manqué à la règle : lorsqu'il n'y manquait pas, il le soutenait avec vigueur. Ainsi, ayant appris que Félix, évêque de Sardique, refusait de lui obéir, Grégoire lui écrivit une lettre sévère, pour lui enjoindre d'obéir à Jean, suivant la coutume, sous peine d'éprouver la rigueur des canons (2). Plus tard, Jean ayant à souffrir de fréquents maux de tête, l'empereur ordonna de lui donner un successeur, de peur que la ville, n'ayant pas d'évêque, ne fût surprise et ruinée par les ennemis. Le Pape répondit au diacre Anatolius, son nonce à Constantinople, que la chose était contraire aux canons, et qu'il ne pourrait y consentir sans péché. Il fallait suggérer à l'empereur que, quand un évêque est infirme, on peut lui donner un coadjuteur. Si Jean demande un successeur lui-même, il faut le lui accorder; autrement, nous ne pouvons le faire, par la crainte que nous avons de Dieu. Si l'empereur commande, ça le regarde, pourvu qu'il ne nous mêle point à la déposition de cet homme. S'il fait quelque chose de canonique, nous le suivrons, sinon, nous le supporterons autant que nous pourrons sans pécher nous-mêmes (3). Ces paroles sont remarquables.

Anastase, archevêque de Corinthe, étant tombé dans quelques crimes, le Pape commit l'évêque Secondin pour examiner cette affaire et la juger. Secondin y procéda avec beaucoup de sagesse, et déposa Anastase, réservant au jugement du Pape quelques complices. On élut un nommé Jean pour nouvel archevêque. Saint Grégoire loua beaucoup la procédure et le jugement de Secondin, régla le sort des complices, confirma l'ordination de Jean, lui accorda l'usage du pallium, écrivit à tous les évêques de l'Hellade ou de la Grèce de lui obéir, et recommanda aux uns et aux autres de ne souffrir aucune ordination faite par simonie ou par faveur (4). C'était au mois d'août 595. Quelque temps après, les évêques de l'ancienne Epire écrivirent au Pape qu'ils venaient d'ordonner André pour évêque de Nicopolis, leur métropolitain. Saint Grégoire approuva de même cette ordination, envoya le pallium au nouvel archevêque, exhorta ses suffragants à imiter les vertus qu'ils avaient louées en lui, et les pressa tous de n'ordonner aucun clerc pour argent ou par complaisance, sous quelque prétexte que ce fût (5). L'an 600, il écrivit à Eusèbe, archevêque de Thessalonique, de ramener à la soumission ou bien de retrancher de l'Eglise deux prêtres qui passaient pour ne pas recevoir le concile de Chalcédoine (6).

Trois ans après, saint Grégoire reçut des plaintes d'Alcyson, évêque de Corcyre, aujourd'hui Corfou, contre Jean, évêque d'Eurie ou Evorie en Epire, qui, ayant été contraint de quitter son siége par les courses des Barbares, s'était retiré avec son clergé dans la ville de Cassiope, en l'île de Corfou. Il y avait même apporté le corps de saint Donat, évêque d'Eurie, sous Théodose le Grand, illustre par ses miracles. Ensuite, non content de la retraite qu'on lui avait donnée, il voulut soustraire Cassiope à la juridiction d'Alcyson, et y exercer l'autorité épiscopale; il surprit même un ordre de l'empereur Maurice, qui autorisait sa prétention. Quoique cet ordre n'eût point eu d'effet, à cause qu'il était contre les lois et les canons, Alcyson s'en plaignit à l'empereur, qui renvoya l'affaire à André, archevêque de Nicopolis, métropolitain de l'un et de l'autre, et celui-ci, avec connaissance de cause, maintint Alcyson dans sa juridiction

(1) L. III, *epist.* LXVII, XXXIX. — (2) L. V. *epist.* X. — (3) L. IX, *epist.* XLVII. — (4) L. V, *epist.* LII, LVII, LVIII. — (5) L. VI, *epist.* VIII. — (6) L. X, *epist.* XLII.

sur la ville de Cassiope. Saint Grégoire confirma ce jugement, et, quoique l'ingratitude de Jean dût le faire chasser de Cassiope, il voulut qu'Alcyson en usât plus humainement et qu'il y laissât demeurer Jean, à condition qu'il renoncerait par écrit à sa vaine prétention, et que, quand la paix serait rétablie, il retournerait à son église. Mais sur ces entrefaites, Phocas ayant succédé dans l'empire à Maurice, Jean surprit au nouvel empereur un ordre contraire à la sentence du métropolitain. Dans cette conjoncture délicate, saint Grégoire ne publia point sa propre sentence, de peur qu'il ne parût mépriser l'ordre du nouveau souverain ; mais il envoya toutes les pièces de l'affaire au diacre Boniface, son nonce à Constantinople, afin qu'il en instruisît exactement l'empereur, et que celui-ci donnât ordre de publier sur les lieux la sentence du Pape(1). Dans cette lettre, qui est de la fin de l'année 604, on ne peut qu'admirer la haute prudence de saint Grégoire au milieu des révolutions politiques, et ses ménagements délicats pour ceux qu'elles amenaient sur le trône.

Sa vigilance pastorale se portait spécialement sur Constantinople. Au mois de juillet 593, il y envoya pour nonce le diacre Sabinien, qui fut depuis son successeur sur le siége de saint Pierre. Avec plusieurs lettres de recommandation pour les personnes puissantes, qui étaient de ses amis, il lui en donna une pour Jean le Jeûneur, évêque de Constantinople, où l'on voit quelques avertissements sérieux. Le Pape lui avait écrit deux fois, touchant l'affaire d'un prêtre, nommé Jean, et de quelques moines isauriens accusés d'hérésie, dont l'un, qui était prêtre et se nommait Anastase, avait reçu des coups de bâton dans l'église de Constantinople. L'évêque Jean écrivit enfin à saint Grégoire, qu'il ne savait ce que c'était. Sur quoi saint Grégoire lui dit : J'ai été fort surpris de cette réponse ; car, si vous dites vrai, qu'y a-t-il de pire que de voir les serviteurs de Dieu ainsi traités, et que le pasteur, qui est présent, ne le sache pas ? Mais, si vous le savez, que répondrai-je à l'Ecriture, qui dit : *La bouche qui ment, tue l'âme* ? Est-ce donc là que se termine cette grande abstinence ? Et ne vaudrait-il pas mieux qu'il entrât de la chair dans votre bouche, que d'en voir sortir un discours faux pour vous moquer du prochain ? Dieu me garde d'avoir de vous cette pensée. Ces lettres portent votre nom ; mais je ne crois pas qu'elles soient de vous. Elles sont plutôt de ce jeune homme qui est auprès de vous, qui ne sait encore rien des choses de Dieu, qui ne connaît point les entrailles de la charité, que tout le monde accuse de plusieurs crimes ; qui tous les jours, dit-on, cherche à profiter de la mort de quelqu'un par des testaments secrets, n'ayant ni crainte de Dieu ni crainte des hommes qui le retienne. Croyez-moi, mon vénérable frère, vous devez commencer par le corriger ; car si vous continuez à l'écouter, vous ne pourrez avoir la paix avec vos frères. Je vous le dis en conscience, je ne veux avoir de scandale avec personne, et je l'évite autant que je peux. Je désire souverainement avoir la paix avec tout le monde, principalement avec vous, que j'aime si fort, si toutefois vous êtes encore ce que je vous ai connu. Car si vous ne gardez pas les canons, si vous voulez renverser les ordonnances des Pères, je ne sais qui vous êtes. Il se remet au diacre Sabinien, pour traiter plus amplement cette affaire des prêtres offensés, et conclut en disant : Je souhaite qu'il vous trouve tel que je vous ai connu autrefois à Constantinople (2) Il écrivit de cette même affaire au patrice Narsès en ces termes : Je vous déclare que je suis résolu de la poursuivre de tout mon pouvoir, et, si je vois qu'on ne garde pas les canons du Siége apostolique, Dieu m'inspirera ce que je dois faire contre ceux qui les méprisent. Je vous prie de me pardonner, si je vous fais une réponse si courte. Je suis si accablé d'afflictions, que je n'ai le courage ni de lire ni d'écrire de longues lettres (3).

Une affaire plus grave, et dont dépendait le sort de toutes les églises d'Orient, occupait l'attention du saint Pontife : c'était l'ambition des évêques de Constantinople. L'évêque Jean, de cette ville, lui avait envoyé les actes d'un jugement qu'il avait rendu contre un prêtre accusé d'hérésie, dans lequel il prenait, presque à chaque ligne, le titre de patriarche œcuménique, autrement, universel. Que d'autres eussent donné ce titre à ses prédécesseurs, la chose pouvait paraître sans conséquence ; mais qu'il le prît lui-même avec tant d'affectation, l'on pouvait y voir un système d'ambition calculée. Le pape saint Grégoire, son supérieur comme chef de toute l'Eglise, voulant garder l'ordre de la correction fraternelle, lui en fit parler deux fois par son nonce, et ensuite lui en écrivit lui-même le 1er de janvier 595.

La lettre commence ainsi : Votre Fraternité sait quelle paix et quelle concorde elle a trouvée dans les églises quand elle a été promue à l'épiscopat. Mais je ne sais pas, moi, par quelle hardiesse et quel orgueil elle a tenté un nouveau nom, capable de scandaliser tous les frères. Ce qui m'étonne, c'est que vous avez voulu fuir l'épiscopat, et maintenant vous voulez en user comme si vous l'aviez recherché avec ambition. Vous vous déclariez indigne du nom d'évêque, et maintenant vous voulez le porter vous seul. Pélage, mon prédécesseur, de sainte mémoire, en écrivit à votre Sainteté des lettres très-fortes, où il cassa les actes du concile que vous aviez tenu en la cause de notre frère l'évêque Grégoire, et défendit à l'archidiacre, qui était son nonce auprès de l'empereur, d'assister à la messe avec vous. Depuis que moi, indigne, j'ai été

(1) L. XIV, *epist.* VII et VIII. — (2) L. III, *epist.* LIII. — (3) L. IV, *epist.* XXXII.

appelé au gouvernement de l'Eglise, je vous en ai fait parler par mes autres nonces, et maintenant par le diacre Sabinien. Et, parce qu'il faut toucher les plaies doucement avec la main avant que d'y porter le fer, je vous prie, je vous conjure, je vous demande avec toute la douceur possible, de résister à ceux qui vous flattent et vous attribuent ce nom plein d'extravagance et d'orgueil ; car, qui vous y propose-t-on à imiter, sinon celui qui, méprisant les légions des anges, ses semblables, ambitionna de n'obéir à personne et de commander à tous? celui qui dit : Je monterai au ciel, je placerai mon trône au-dessus des astres, et je serai pareil au Très-Haut !

En effet, que sont tous les évêques de l'Eglise universelle, sinon les astres du ciel ? En ambitionnant de vous mettre au-dessus d'eux par un mot superbe, ne dites-vous pas : Je monterai au ciel, j'élèverai mon trône au-dessus des astres ! Certes, Pierre, le premier des apôtres, membre de la sainte et universelle Eglise, Paul, André, Jean, que sont-ils, sinon les chefs de peuples particuliers? Et pour tout dire, en un mot, les saints avant la loi, les saints sous la loi, les saints sous la grâce, qui tous forment le corps du Seigneur, sont des membres de l'Eglise, et nul n'a jamais voulu s'appeler universel. Que Votre Sainteté comprenne quelle présomption c'est de vouloir s'appeler d'un nom que jamais vrai saint n'a osé s'attribuer. Votre Fraternité ne sait-elle pas que le concile de Chalcédoine offrit cet honneur aux évêques de Rome, en les nommant universels? Mais pas un n'a voulu le recevoir, de peur qu'il ne semblât s'attribuer l'épiscopat à lui seul et l'ôter à tous ses frères. Le reste de la lettre est une exhortation véhémente à l'humilité (1).

Saint Grégoire écrivit en même temps à son nonce Fabien, lui découvrant l'artifice de Jean, qui faisait écrire l'empereur pour lui. Il espère, dit-il, autoriser sa vaine prétention si j'écoute l'empereur, ou l'irriter contre moi si je ne l'écoute pas. Mais je marche le droit chemin, ne craignant dans cette affaire que Dieu seul. Ne craignez rien non plus ; méprisez, pour la vérité, tout ce qui paraît grand en ce monde, et, vous confiant en la grâce de Dieu et au secours de saint Pierre, agissez avec une souveraine autorité. Puisqu'ils ne peuvent nous défendre des glaives de nos ennemis, et nous ont fait perdre nos biens pour sauver la république, c'est une trop grande honte qu'ils nous fassent encore perdre la foi, en consentant à ce titre criminel (2). Saint Grégoire traite cette contestation de question de foi, parce qu'en effet la foi ne permet pas de ne reconnaître qu'un seul évêque, dont les autres ne fussent que les vicaires ; et il prévoyait les suites funestes de l'ambition des évêques de Constantinople, qui n'a que trop éclaté dans les siècles suivants, et qui, dès lors, préparait les voies à l'empire antichrétien de Mahomet. Saint Grégoire semble pressentir cette dernière calamité, quand il dit dans sa lettre précédente : C'est la dernière heure, comme l'a dit saint Jean. Le roi de la superbe est, et l'orgueil lui prépare une armée de prêtres.

Il répondit dans le même sens à la lettre que l'empereur lui avait écrite en faveur du patriarche. Il le loue d'abord de son zèle pour la paix, et y reconnaît la vraie sagesse du gouvernement, attendu que la paix de la république dépendait de la paix de l'Eglise universelle. « En effet, si les évêques unis entre eux imploraient pour vous le Sauveur du monde, et par leurs prières et par leurs mérites, quelle puissance humaine, quel bras de chair oserait lever la main contre votre empire très-chrétien? Quelle nation féroce pourrait de son glaive égorger les fidèles, si notre vie, à nous qui nous appelons prêtres et ne le sommes pas, n'était chargée d'œuvres mauvaises? Mais pendant que nous négligeons ce qui nous regarde, et que nous convoitons ce qui ne nous regarde pas, nous joignons nos péchés aux forces des Barbares, et notre vie coupable aiguise les glaives des ennemis. Qu'aurons-nous à dire, nous qui accablons du poids de nos iniquités le peuple de Dieu, auquel nous présidons indignement? nous qui détruisons par nos exemples ce que nous prêchons de paroles? Nos os sont consumés de jeûnes, et notre esprit enfle d'orgueil ; notre corps est couvert d'habits méprisables, et nous surpassons la pourpre par l'élévation du cœur ; couchés sur la cendre, nous prétendons à la grandeur, et nous cachons des dents de loups sous des faces de brebis. » Tout ceci regarde l'extérieur mortifié de Jean de Constantinople, qui lui attira le surnom de Jeûneur.

Saint Grégoire continue : « Saint Pierre, le prince des apôtres, a reçu du Seigneur les clefs du royaume des cieux, la puissance de lier et de délier, la conduite et la principauté de toute l'Eglise, et toutefois on ne l'appelle pas apôtre universel ; et le très-saint homme Jean, mon collègue, prétend être appelé évêque universel ! Comment ne pas s'écrier : O temps, ô mœurs ! Voici l'Europe livrée aux Barbares, les villes détruites, les forteresses ruinées, les provinces ravagées, les terres incultes, les idolâtres devenus maîtres de la vie des fidèles, et les évêques qui devraient pleurer, prosternés sur la cendre, cherchent de nouveaux titres pour contenter leur vanité ! Est-ce ma cause particulière que je défends? n'est-ce pas celle de Dieu et de l'Eglise universelle? Nous savons que plusieurs évêques de Constantinople ont été, non-seulement hérétiques, mais hérésiarques, comme Nestorius et Macedonius. Si donc celui qui remplit ce siége était évêque universel, toute l'Eglise tomberait avec lui. Pour moi, je suis le serviteur de tous les évêques, tant qu'ils vivent en

(1) L. V, *epist.* XVIII. — (2) *Ibid.*, *epist.* XIX.

évêques; mais si quelqu'un élève sa tête contre Dieu, j'espère qu'il n'abaissera pas la mienne, même avec le glaive. Ayez donc la bonté de juger vous-même cette affaire, ou d'obliger l'évêque Jean à quitter sa prétention. Pour obéir à vos ordres, je lui ai écrit avec douceur et humilité. S'il veut m'écouter, il a en moi un frère entièrement dévoué; sinon, il aura pour adversaire celui qui résiste aux superbes (1). »

Saint Grégoire écrivit à l'impératrice Constantine sur le même sujet et avec plus de liberté encore. « Il est triste, dit-il, qu'on souffre patiemment celui qui veut être appelé seul évêque, au mépris de tous les autres. Cet orgueil n'annonce-t-il pas que les temps de l'Antechrist sont proches? Car il imite celui qui, méprisant les autres anges, s'est écrié : J'élèverai mon trône par-dessus les astres du ciel, et je serai pareil au Très-Haut. Je vous conjure donc, par le Dieu tout-puissant, de ne pas permettre que votre règne soit déshonoré par l'arrogance d'un seul homme, et de ne pas me mépriser en cette cause. Il est vrai que les péchés de Grégoire le méritent; mais saint Pierre n'a point de péchés pour lui attirer un traitement pareil de votre temps (2).

Comme tous les patriarches étaient intéressés à réprimer la prétention de Jean de Constantinople, saint Grégoire en écrivit une lettre commune à saint Euloge d'Alexandrie et à saint Anastase d'Antioche. Il y reprend le commencement de la contestation, qui durait depuis huit ans, à compter de ce concile de Jean de Constantinople, qui fut cassé par le pape Pélage. Saint Grégoire répète les mêmes raisons qu'il avait employées dans les autres lettres, et ajoute : Ne donnez donc jamais à personne le titre d'universel, et n'ayez sur ce sujet aucun mauvais soupçon de l'empereur. Il craint Dieu, et ne fera rien contre l'Evangile et les canons. Et ensuite : Si on permet d'user de ce titre, on dégrade tous les patriarches; et quand celui qu'on nomme évêque universel tombera dans l'erreur, il ne se trouvera plus d'évêque qui soit demeuré dans la vérité. Je vous conjure donc d'être constants à garder vos églises telles que vous les avez reçues. Préservez de cette corruption tous les évêques qui vous sont soumis, et montrez que vous êtes vraiment patriarches de l'Eglise universelle. S'il survient quelque adversité, demeurons unanimes, et montrons, même en mourant, que ce n'est pas notre intérêt particulier qui nous fait condamner ce titre. Croyez-moi, comme nous n'avons reçu notre rang que pour prêcher la vérité, il est plus sûr de l'abandonner pour elle, s'il est besoin, que de le garder. Priez pour moi, afin que je montre par mes œuvres ce que je prends la liberté de vous dire (3).

Il est à croire que Jean de Constantinople profita de ces graves admonitions. Il est du moins sûr que, dans ce temps-là même, il ne cessa de reconnaître l'autorité du Pape et de lui renvoyer le jugement définitif des causes ecclésiastiques, même de celles qui ne regardaient que de simples prêtres. Ainsi, l'an 595, il envoya à Rome ses députés, chargés de lettres, où il prétendait montrer que le prêtre Athanase, moine d'Isaurie, et les moines, ses confrères, avaient parlé contre la définition du concile d'Ephèse; il y joignit certains articles, comme extraits du même concile, portant, entre autres, anathèmes à qui dirait que l'âme d'Adam mourut par son péché, et que le diable entra dans le cœur de l'homme; il envoya aussi un livre, trouvé dans la cellule d'Athanase, et contenant des hérésies. Saint Grégoire, l'ayant examiné, y remarqua des dogmes manichéens; mais il découvrit aussi que celui qui avait fait des notes, pour en montrer les erreurs, était lui-même tombé dans l'hérésie pélagienne et reprenait, comme hérétiques, des propositions orthodoxes : par exemple, que l'âme d'Adam mourut par son péché. Saint Grégoire ayant examiné le concile d'Ephèse, n'y trouva rien de semblable, et fit apporter de Ravenne un exemplaire très-ancien, qui se trouva entièrement conforme à celui de Rome. Il expliqua fort au long aux députés de Jean de Constantinople, comment ces propositions, faussement attribuées au concile d'Ephèse, étaient hérétiques, et les satisfit pleinement sur ce sujet. Il en écrivit depuis au comte Narsès en ces termes : J'ai examiné le concile d'Ephèse, et n'y ai rien trouvé touchant Adelphius, Sava et les autres, que l'on dit avoir été condamnés; et nous croyons que, comme le concile de Chalcédoine a été falsifié en un endroit par l'église de Constantinople, on a fait une altération semblable au concile d'Ephèse. Cherchez donc les plus anciens exemplaires de ce concile; mais ne croyez pas aisément aux nouveaux. Les Latins sont bien plus véritables que les Grecs; car nos gens, qui n'ont pas tant d'esprit, n'usent point d'impostures (4). Ces paroles sont remarquables : on y trouve, avec leur application, les règles fondamentales d'une bonne critique.

Jean, prêtre de Chalcédoine, fut accusé de l'hérésie des marcionistes, et le patriarche de Constantinople lui donna des juges. Ceux-ci ayant interrogé ses accusateurs quelle était cette hérésie, ils avouèrent qu'il n'en savaient rien. Le prêtre Jean, de son côté, déclarait qu'il était catholique, et présenta aux juges sa confession de foi; mais ils ne laissèrent pas de le condamner. Tout cela ayant été prouvé au concile de Rome par les actes mêmes du procès, et la profession de foi ayant été trouvée orthodoxe, le pape saint Grégoire cassa le jugement rendu par les juges que l'évêque de Constantinople avait commis, et renvoya le prêtre Jean absous. C'est ce qui se voit par les lettres écrites en sa faveur au patriarche, à l'empereur et à Théoctiste, parent de l'empe-

(1) L. V, *epist.* XX. — (2) *Ibid.*, *epist.* XXI. — (3) *Ibid.*, *epist.* XLIII. — (4) L. VI, *epist.* XIV.

reur. Dans la lettre à l'empereur, ces paroles sont remarquables : Ne pas croire celui qui professe la vérité, ce n'est pas détruire une hérésie, mais l'établir (1). Il faut aussi remarquer cet acte de juridiction du Pape sur le patriarche de Constantinople, dans le temps où il se disait évêque universel; car le patriarche s'y soumettait, puisqu'il envoyait ses députés avec les lettres et les pièces du procès.

Dans le temps même que le pape saint Grégoire lui écrivit sa dernière lettre, Jean le Jeûneur mourut vers le 2 septembre 595. Les Grecs l'honorent comme saint en ce jour. Saint Grégoire, même après sa mort, l'appelle saint, très-saint et de sainte mémoire, tout en lui reprochant d'avoir négligé ses remontrances. Les Grecs lui attribuent un *Pénitentiel* ou instruction sur l'administration du sacrement de pénitence. L'on y trouve un examen de conscience à l'usage des confesseurs pour interroger les pénitents, examen qui donne à conclure que des péchés très-énormes n'etaient pas rares parmi les Grecs. Le *Pénitentiel* tout entier est une preuve palpable du fréquent usage de la confession secrète en Orient.

L'empereur Maurice, ayant délibéré longtemps sur le choix d'un patriarche de Constantinople, fit ordonner enfin Cyriaque, qui, étant depuis longtemps économe de cette église, avait toujours conservé une grande tranquillité de cœur au milieu de tant d'affaires. Il envoya au Pape, suivant la coutume, sa lettre synodale, contenant sa profession de foi, et elle fut accompagnée d'une lettre de l'empereur et d'une des évêques qui avaient ordonné Cyriaque. Georges, prêtre, et Théodore, diacre, furent chargés de ces lettres. Saint Grégoire les reçut très-bien, et mieux que l'on avait accoutumé en pareille occasion; car, encore que Cyriaque prît déjà le titre d'évêque universel, saint Grégoire ne voulut pas pour ce sujet rompre l'unité de l'Eglise, en rejetant sa lettre et ses nonces. Il les eût même retenus plus longtemps, s'il n'eussent pressé leur retour, à cause de l'hiver qui approchait ; car c'était au mois de septembre 596. Saint Grégoire écrivit deux lettres à Cyriaque : une publique, pour répondre à la lettre synodale, où il approuve sa profession de foi; mais il ajoute que, pour conserver la paix, Cyriaque doit renoncer au nom profane et superbe, c'est-à-dire au titre d'évêque universel. L'autre est une lettre familière, remplie de témoignages d'amitié; car, étant à Constantinople, il avait connu particulièrement le mérite de Cyriaque. Il écrivit aussi à l'empereur et aux évêques ; et, dans cette dernière lettre, il se plaint de ce qu'à l'ordination de Cyriaque, on avait crié ces paroles du psaume : Réjouissons-nous en ce jour ce qu'a fait le Seigneur. Il blâme cette application de l'Ecriture à la louange d'un homme encore vivant sur la terre, mais il l'excuse par le transport de joie qui l'avait produite (2).

Quelque temps après que les nonces de Constantinople furent partis, saint Grégoire apprit qu'ils avaient dit : Que Jésus-Christ, descendant aux enfers, avait délivré des peines tous ceux qui l'avaient reconnu pour Dieu. Il crut devoir les tirer de cette erreur, et leur en écrivit au mois de mai 597. Notre Seigneur, dit-il, descendant aux enfers, n'a délivré par sa grâce que ceux qui avaient cru qu'il devait venir et avaient vécu selon ses commandements. Il les renvoie à Philastre et à saint Augustin, qui ont mis cette opinion au rang des hérésies (3).

Vers le même temps, saint Grégoire rappela de Constantinople le diacre Sabinien, son nonce, qui y était depuis quatre ans, et envoya à sa place Anatolius, aussi diacre de l'Eglise romaine ; mais il lui défendit de célébrer la messe avec Cyriaque, jusqu'à se qu'il eût renoncé au titre d'évêque universel. Il rendit raison de sa conduite à Cyriaque, à l'empereur et aux patriarches d'Alexandrie et d'Antioche. Il en écrivit premièrement, en particulier, à Anastase d'Antioche, qui l'exhortait, comme l'empereur, à ne pas faire de scandale pour une cause de néant. Mais saint Grégoire lui répond qu'il ne faut pas traiter ainsi une affaire qui tend à corrompre la foi de l'Eglise universelle, puisqu'il était sorti plusieurs hérésiarques de l'église de Constantinople. Il dit à l'empereur : J'aurais été bien indiscret, si je n'avais pas su distinguer ce qui était nécessaire pour conserver l'unité de foi et la concorde ecclésiastique d'avec ce que je devais faire pour réprimer la hauteur. Ainsi, j'ai reçu les députés de mon frère avec une grande affection et leur ai fait célébrer la messe avec moi. Mon diacre à Constantinople ne doit point servir, dans les saints mystères, celui qui ne s'élève ou ne corrige pas la hauteur de ses prédécesseurs ; mais ses diacres ont dû assister à la messe avec moi, qui, par la grâce de Dieu, ne suis point tombé dans une faute pareille. Il y a des titres frivoles qui ne laissent pas d'être pernicieux. L'Antechrist se dira dieu : ce n'est qu'une syllabe, et c'est le comble de l'impiété. Or, je dis hardiment que quiconque se dit évêque universel, est un précurseur de l'Antechrist, en s'élevant au-dessus de tous les autres.

La lettre commune à Euloge d'Alexandrie et à Anastase d'Antioche, contient la même distinction entre ses légats et ceux de Cyriaque. Mais où saint Grégoire élève cette question à toute sa hauteur, c'est dans une lettre particulière qu'il écrivit peu après au saint évêque d'Alexandrie, en ces termes : Votre délicieuse Sainteté, dans ses épîtres, m'a beaucoup parlé de la Chaire de saint Pierre, prince des apôtres, disant qu'il y siége jusqu'à présent dans ses successeurs. Pour moi, je me reconnais indigne, non-seulement de présider, mais

(1) L. VI, *epist.* XV-XVII. — (2) L. VII, *epist.* V-VII. — (3) *Ibid.*, *epist.* XV.

encore d'être du nombre des assistants. Toutefois, vos paroles m'ont fait plaisir, en ce que celui qui me parlait de la Chaire de Pierre, tient lui-même la Chaire de Pierre. Un honneur spécial ne m'est aucunement agréable ; cependant j'ai lu avec beaucoup de joie ce que vous m'avez écrit, parce que vous vous l'êtes dit à vous-même. Car qui ne sait que la sainte Eglise a été affermie sur la solidité du prince des apôtres, à qui la fermeté d'âme a été garantie par son nom même de Pierre ? lui auquel la Vérité même a dit : Je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; et encore : Et quand tu seras convertis, affermis tes frères ; et enfin : Simon, fils de Jean, m'aimes-tu? pais mes brebis. Ainsi, quoiqu'il y ait plusieurs apôtres, il n'y a pourtant que le Siége du prince des apôtres qui, à cause de sa principauté, ait prévalu pour l'autorité, et c'est le Siége du même en trois lieux. Car c'est Pierre qui a élevé le Siége où il repose et où il a fini la vie présente, savoir, Rome ; c'est lui qui a illustré le siége où il envoya l'évangéliste, son disciple, savoir Alexandrie ; c'est lui encore qui établit le siége qu'il devait abandonner après l'avoir occupé sept ans, savoir, Antioche. Comme ce n'est donc qu'un même siége et du même, dans lequel trois évêques président maintenant par l'autorité divine, tout ce que j'entends dire de bien de vous, je me l'attribue à moi-même. Et si vous croyez qu'il y ait quelque chose de bon en moi, attribuez-le à vos mérites ; car nous sommes un dans Celui qui dit : Qu'ils soient tous une même chose ; comme vous, mon Père, vous êtes en moi, et moi en vous, qu'ils soient, eux aussi, une même chose en nous (1).

Précédemment déjà, saint Grégoire avait écrit au même saint Euloge : Il y a quelque chose qui m'attache d'une manière plus etroite à l'église d'Alexandrie, et me fait une obligation de l'aimer davantage ; car tout le monde sait que le bienheureux évangéliste Marc fut envoyé à Alexandrie par saint Pierre, son maître. Ainsi, nous sommes tellement liés par l'unité du maître et du disciple, que nous paraissons présider, moi au siége du disciple, à cause du maître, et vous au siége du maître, à cause du disciple (2).

Dans ces passages mémorables, dont le saint Pape rappelle la substance dans plusieurs autres lettres (3), on voit quels sont le principe, le modèle, le moyen, le but de l'Eglise catholique et de son unité. Son principe, c'est un seul Dieu en trois personnes ; le modèle de son unité, c'est l'union de ces trois personnes divines dans la même essence ; le médiateur qui l'unit au ciel et dans le ciel à la Trinité une, c'est Jésus-Christ donnant à Pierre les clefs du royaume des cieux ; le moyen de cette unité parmi les hommes, c'est l'union des trois patriarches et des autres évêques dans l'unité du même Pierre, de qui leur autorité procède ; la fin dernière, c'est la consommation de cette unité dans les trois personnes divines. Les prétentions des évêques de Constantinople étaient directement contraires à cet ensemble divin. Elles s'appuyaient, non sur Dieu, ni sur Jésus-Christ, ni sur saint Pierre, mais sur le séjour des empereurs dans leur ville. Voilà pourquoi ils s'appelleront *évêque universel*. Et les Grecs concluront plus tard que ce titre d'universel ne convient plus au Pontife romain, depuis que l'empire a passé de Rome à Byzance. Ce qui suppose que l'autorité et la hiérarchie de l'Eglise viennent, non pas de Jésus-Christ, mais des césars. Voilà comme ce titre frivole, qui paraissait à l'empereur Maurice un mot de néant, cachait tout le système de l'Antechrist. Le Pape seul s'en apercevait. Il semblait y prévoir dès lors la chute du christianisme en Orient et la domination antichrétienne de Mahomet.

Dans plusieurs de ces lettres, après les considérations les plus élevées sur l'unité et l'union de l'Eglise, on voit des traits naïfs de la plus cordiale amitié. Saint Grégoire et saint Euloge s'écrivaient souvent l'un à l'autre, et toujours leurs lettres étaient accompagnées de quelque présent. Ainsi, comme saint Grégoire était presque toujours malade, saint Euloge lui envoya comme bénédiction de saint Marc, des vins ou des sirops les plus renommés de l'Egypte. Saint Grégoire, de son côté, lui envoyait, comme bénédiction de saint Pierre, différentes espèces de vêtements, mais surtout des bois de construction pour des navires. Euloge ayant parlé de lui en payer le prix, Grégoire lui répondit : Nous vous remercions de votre largesse ; mais comme nous n'achetons pas les bois que nous vous envoyons, comment pourrions-nous en accepter le prix, lorsqu'on lit dans l'Ecriture : Ce que vous avez reçu gratuitement, donnez-le gratuitement ? Aujourd'hui donc nous vous expédions des bois suivant la longueur du navire que vous avez envoyé ; vous en trouverez la note cijointe. Pour l'année prochaine, s'il plaît à Dieu, nous vous en préparerons de plus grands (4).

Une particularité non moins singulière, c'est une lettre de saint Grégoire au duc lombard de Bénévent, nommé Arogis, où il prie d'envoyer des hommes avec leurs bœufs au sous-diacre Savin, pour lui aider à transporter, des Apennins sur le bord de la mer, des bois qu'on avait coupés dans les montagnes pour les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Outre que ce service profiterait à son âme, il promet de l'en récompenser en temps et lieu d'une manière convenable (5).

Cette correspondance amicale de saint Grégoire et de saint Euloge avait encore pour but de s'instruire mutuellement. Vous m'avez demandé de vous envoyer les actes de tous les martyrs, recueillis par Eusèbe de Césarée, écrit

(1) L. VII, *epist.* VL. — (2) L. VI, *epist.* LX. — (3) L. V, *epist.* XXXIX ; l. VI, *epist.* XL ; l. VIII, *epist.* II et XXX ; X, *epist.* XXVV et XXXIX ; l. XIII, *epist.* XLI. — (4) L. VII, *epist.* XL ; l. VIII, *epist.* XXIX. — (5) L. XII, *epist.* XXI.

saint Grégoire, l'an 598 ; mais avant la lettre de Votre Béatitude, je ne savais pas même s'ils avaient été recueillis ou non, et je vous rends grâces de m'avoir instruit. Car, excepté les actes des martyrs contenus dans les livres du même Eusèbe, je ne sache point qu'il y en ait ni dans les archives de notre église ni dans les bibliothèques de Rome, sinon quelque peu recueillis en un volume. Nous avons les noms de presque tous les martyrs, distribués par chaque jour, et rassemblés en un livre ; et nous célébrons tous les jours des messes en leur honneur. Mais ce volume ne nous apprend pas le détail de leurs souffrances. Nous pensons que vous l'avez. Quant à ce que vous avez demandé et que nous n'avons pu trouver encore, nous vous l'enverrons si nous parvenons à le découvrir. Dans une autre lettre, le Pape le remercie des renseignements qu'il lui avait donnés sur Eudoxe, évêque arien de Constantinople, que Cyriaque, dans sa profession de foi, avait mis parmi les hérétiques, et sur l'erreur de qui Grégoire ne trouvait rien chez les Latins. Euloge le lui fit connaître en détail, par les témoignages des saints Basile, Grégoire et Epiphane (1).

Dans cette dernière lettre, le saint Pape reprend son saint ami de deux choses : de l'avoir appelé *Pape universel*, et d'avoir dit : *Ainsi que vous l'avez commandé*, je ne donne plus à certaines gens de titre superbe. Voici comme Grégoire le réprimande. Ne me dites plus, je vous en prie, *ainsi que vous l'avez commandé*, je sais qui je suis et qui vous êtes. Par la place, vous êtes mon frère ; par les mœurs, vous êtes mon père. Je n'ai donc point commandé, mais j'ai suggéré ce que je croyais utile. Et toutefois je trouve que Votre Béatitude ne l'a pas bien retenu. J'ai dit que vous ne devez donner de titre pareil ni à moi ni à personne. Et voilà que, dans la préface de votre lettre, vous m'appelez Pape universel ! de grâce, ne le faites plus. Car, attribuer à un autre plus que la raison n'exige, c'est vous l'ôter à vous-même. Je désire prospérer, non dans les mots, mais dans les mœurs. Je ne regarde pas comme un honneur pour moi ce que je sais porter atteinte à l'honneur de mes frères. Mon honneur, à moi, c'est l'honneur de l'Eglise universelle. Mon honneur, à moi, c'est la solide vigueur de mes frères. C'est alors que je me trouve vraiment honoré quand on rend à chacun l'honneur qui lui est dû.

Saint Euloge composa plusieurs écrits contre les diverses sectes d'hérétiques dont son église était affligée. Mais il ne nous en reste que de grands extraits dans la bibliothèque de Photius. Il avait particulièrement combattu les agnoïtes, qui attribuaient l'ignorance à Jésus-Christ, abusant des passages de l'Evangile, où il parle comme ignorant quelque chose ; et il envoya ces écrits au pape saint Grégoire, qui lui répondit : Je n'y ai rien trouvé qu'à admirer ; car votre doctrine est tellement conforme aux Pères latins, que je ne m'étonne point que le Saint-Esprit ait été le même dans la diversité des langues. Il confirme ensuite les réponses de saint Euloge, par des réponses semblables de saint Augustin. Mais, ajoute-t-il ; je vous avertis que nous manquons fort ici de bons interprètes. Nous n'en avons point qui sachent rendre le sens ; ils veulent toujours traduire mot à mot, en sorte que nous avons bien de la peine à entendre leurs traductions (2). Cette lettre est du mois de février 600.

Saint Anastase d'Antioche avait traduit en grec le *Pastoral* de saint Grégoire. Chassé de son siége par l'empereur Justin II, l'an 572, il y fut rétabli en 593, et mourut vers la fin de l'an 598. Il laissa plusieurs lettres et plusieurs sermons, dont quelques-uns se trouvent encore. Il eut pour successeur un autre saint Anastase, surnommé le Jeune et honoré comme martyr. Le nouveau patriarche envoya sa profession de foi au Pape, qui l'en félicita par une lettre de 599, où il bénit Dieu de ce qu'il n'ordonnait que des orthodoxes. Il l'avertit de prendre garde si les actes du concile d'Ephèse n'avaient point été altérés par les hérétiques, comme il l'avait remarqué pour un exemplaire envoyé de Constantinople. Il l'exhorte surtout, pour première offrande de son sacerdoce, à purger les églises de sa dépendance de la simonie dont elles étaient infectées (3).

Le pape saint Grégoire entretenait des relations semblables avec les patriarches de Jérusalem. Sa lettre encyclique aux quatre patriarches, au commencement de son pontificat, est adressée au patriarche de Jérusalem, Jean III (4). Il y en a une autre à Amos, successeur de Jean ; enfin une troisième de 601, à Isaac, successeur d'Amos. Isaac lui ayant envoyé sa profession de foi, saint Grégoire l'approuva très-fort, le félicita comme il avait fait le patriarche d'Antioche, de ce qu'on n'ordonnait que des orthodoxes ; mais il lui dit comme à l'autre : Il nous est parvenu que dans les églises d'Orient, nul ne parvient aux ordres sacrés qu'en donnant un prix. Si Votre Fraternité trouve qu'il est ainsi, elle doit offrir à Dieu pour sa première oblation, d'écarter l'hérésie simoniaque des églises qui lui sont soumises (5). On voit, par ces deux recommandations, combien la simonie était répandue en Orient.

De l'an 572 à l'an 593, pendant l'absence forcée du premier saint Anastase, le siége d'Antioche fut occupé par Grégoire qui avait été quelque temps abbé du mont Sinaï. Le pape saint Grégoire lui adressa sa lettre encyclique comme aux autres patriarches, et en parle toujours en bien, soit pendant sa vie, soit après sa mort. Et de fait, Grégoire d'Antioche était un homme de grande vertu. Il

(1) L. VIII, *epist.* XXIX et XXX. — (2) L. X, *epist.* XXXIX. — (3) L. IX, *epist.* XLIX. — (4) L. I, *epist.* XXV. L. VIII, *epist.* VI. — (5) L. XI, *epist.* XLVI.

avait une grande force d'esprit, l'âme très-ferme, et une industrie singulière pour réussir en toutes ses entreprises. Ses libéralités étaient si grandes, que toutes les fois qu'il sortait, il était suivi d'une grande multitude. Il avait tout ce qui fait aimer, et faisait plaisir à voir et à entendre. Quoique d'un naturel ardent, il ne laissait pas d'avoir beaucoup de douceur et de modestie.

L'an 589, il fut accusé par le comte d'Orient, et jugé dans un concile de Constantinople, qui reconnut juridiquement son innocence. Le pape Pélage II approuva cette décision, quoiqu'il cassât les actes du concile, à cause du titre d'évêque universel qu'y prenait Jean le Jeûneur. Quelques mois après ce jugement, le 31 octobre de la même année 589, il arriva un tremblement de terre à Antioche, où il périt environ soixante mille personnes, entre autres le comte Astérius, accusateur de l'évêque ; ce dernier échappa contre toute espérance. Peu après, l'empereur Maurice eut recours à lui pour une affaire assez remarquable.

A la suite d'une sédition, l'armée entière d'Orient avait fait serment de ne plus recevoir Philippicus, son ancien général. L'empereur employa divers moyens pour le lui faire accepter : aucun ne réussit. A la fin, il envoya l'évêque d'Antioche, Grégoire, singulièrement aimé des soldats, parce qu'il avait donné de l'argent aux uns, aux autres des habits et des vivres, lorsqu'ils passaient chez lui, étant nouvellement enrôlés. Il assembla donc les principaux à Litarbe, à quinze lieues d'Antioche; et, quoiqu'il fût incommodé, il leur parla de son lit avec tant d'éloquence, accompagnant son discours de beaucoup de larmes, qu'il les changea en un moment. Ils demandèrent à sortir pour délibérer ensemble, puis ils vinrent lui dire qu'ils se mettaient entre ses mains. Il leur proposa de recevoir Philippicus pour général, suivant l'intention de l'empereur ; mais ils dirent que toute l'armée était engagée par de grands serments à ne pas le recevoir. Grégoire leur dit sans hésiter : Je suis évêque par la miséricorde de Dieu, j'ai le pouvoir de lier et de délier sur la terre et au ciel ; et il leur cita les paroles de Jésus-Christ, voulant dire qu'il pouvait les absoudre de leur serment. Les soldats y consentirent : il fit des prières pour les réconcilier à Dieu, puis il leur donna le corps de Notre Seigneur ; et, ayant fait étendre sur l'herbe des nattes où ils s'assirent, il les traita tous à souper, quoiqu'ils fussent au nombre de deux mille. C'était le lundi de la semaine sainte 590, et il s'en retourna le lendemain. Il fit aussitôt venir Philippicus, qui était à Tarse. Quand il fut arrivé à Antioche, les soldats se mirent à genoux devant lui, prenant pour intercesseurs les néophytes qui venaient de recevoir le baptême. Le général leur présenta la main en signe d'amnistie, et ils marchèrent aussitôt, sous sa conduite, contre les Perses. Mais l'empereur voulut que l'évêque Grégoire accompagnât l'armée (1).

Dans ce fait si remarquable, on voit la doctrine et l'autorité de l'Eglise sur le serment. Le serment est de sa nature une action religieuse; la connaissance en appartient nécessairement aux pontifes de la religion. Cette vérité était si vulgaire chez les Romains, qu'elle était proclamée jusque sur le théâtre. Dans une des comédies de Plaute, un personnage réplique à l'autre : Il me plaît de jurer, moi ; est-ce que par hasard tu serais pontife pour juger mon parjure (2) ? Lors donc qu'il est question de savoir si, à raison de certaines circonstances, on est tenu à ce qu'on a promis avec serment, c'est au pontife à décider. Depuis Jésus-Christ, son Eglise ayant reçu de lui, et elle seule, le pouvoir de connaître et de juger des choses religieuses, avec l'assurance divine que ce qu'elle liera ou déliera sur la terre sera lié ou délié dans le ciel : l'Eglise, et elle seule, a le pouvoir de connaître et de juger du serment et de l'obligation qui en résulte, ainsi que d'en relever, le cas échéant.

Une révolution venait d'éclater en Perse, sous Hormisdas, fils de Chosroès et petit-fils de Cabad. C'était un prince orgueilleux et cruel. Bahram, un de ses généraux, jusque-là victorieux, ayant été battu par les Romains, Hormisdas lui envoya des habits de femme, avec une lettre outrageante, qui le dépouillait de son commandement. Bahram lui répondit par une lettre pareille, avec cette adresse : A Hormisdas, fils de Chosroès ; et puis, à la tête de son armée, il annonce qu'il va délivrer la Perse de son tyran. D'autres troupes se joignent aux siennes : celles qu'on envoie contre lui reviennent sur la capitale; leurs chefs marchent au palais ; Hormisdas est arraché du trône ; on égorge sous ses yeux celui de ses fils qu'il proposait de mettre à sa place ; on scie en deux la mère du jeune homme, puis on crève les yeux à Hormisdas et on le jette en prison. Chosroès, un autre de ses fils, monte sur le trône, et, quelque temps après, fait égorger son père.

Après quelques tentatives inutiles de la part de Chosroès pour gagner Bahram, la guerre éclata entre les deux. Chosroès ayant été défait, quitta Ctésiphon, traversa le Tigre, invoqua le Dieu des chrétiens et laissa aller son cheval, qui le conduisit sur les terres de l'empire. Dès le lendemain, il écrivit à l'empereur Maurice pour lui faire part de sa disgrâce et implorer son assistance. Mais bientôt arrivèrent aussi à Constantinople les ambassadeurs de Bahram, qui avait fini par prendre le titre de roi. L'un et l'autre promettaient de rendre aux Romains, des villes et des provinces entières. Le sénat, consulté par l'empereur, décida en faveur de Chosroès. Maurice en envoya le décret à celui-ci, avec tous les prisonniers persans qu'on avait faits dans la guerre. Il lui

(1) Evagr., l. VI, c. v-xiii. — (2) Runent., acte 5, scène 3.

envoya de plus, avec des secours de troupes et d'argent, Domitien, évêque de Mélitène, et Grégoire, évêque d'Antioche, pour le consoler dans sa disgrâce et l'aider de leurs conseils. Domitien était parent de l'empereur. Avec le secours des Romains, des Arméniens et des Persans fidèles, Chosroès rentra dans ses Etats, l'an 591. Pour témoigner sa reconnaissance à l'empereur, il lui céda la ville de Dara, conquise par Chosroès, son bisaïeul; de plus, la ville importante de Nisibe, que les Romains avaient été contraints de céder à l'ancien Sapor, par suite de la malheureuse expédition de Julien l'Apostat; enfin, il donna encore à l'empereur une portion considérable de l'Arménie (1).

Chosroès témoigna encore sa reconnaissance au martyr saint Sergius, si fameux dans ces contrées, que les Barbares mêmes l'honoraient et l'invoquaient. Chosroès lui envoya donc, c'est-à-dire à son église, une croix d'or ornée de pierreries, avec la lettre suivante : Moi Chosroès, roi des rois, fils d'Hormisdas, m'étant retiré chez les Romains à cause de la révolte de Bahram, et sachant que le malheureux Zadesprate voulait soulever contre nous la cavalerie de Nisibe, nous envoyâmes des cavaliers contre lui. En même temps, ayant appris que le très-vénérable et illustre saint Sergius accorde ce qu'on lui demande, nous lui promîmes, le 7 de janvier, première année de notre règne, que si nos gens tuaient ou prenaient Zadesprate, nous enverrions à son temple, en l'honneur de son auguste nom, une croix d'or ornée de pierreries. Or, le 19 de février, on nous apporta la tête de Zadesprate. Ayant donc été exaucé, afin que personne n'en doute, nous lui envoyons cette croix que nous avons fait faire, et de plus, la croix qui avait été envoyée à son temple par l'empereur Justinien, et enlevée par Chosroès, roi des rois, fils de Cabad, mon aïeul, et qui a été retrouvée dans nos trésors (2).

Quelque temps après, il envoya à l'église du même saint d'autres présents, savoir : une patène et un calice à l'usage des sacrés mystères, une croix pour être dressée sur la sainte table, et un encensoir, le tout d'or, avec des rideaux ornés d'or pour la porte de l'église. Ces présents étaient accompagnés d'une lettre ayant cette inscription : Au grand martyr Sergius, Chosroès, roi des rois. Pour témoigner sa reconnaissance, Chosroès y raconte les nouveaux bienfaits qu'il a reçus. Il avait épousé une femme chrétienne, nommée Sira, quoique la chose fût contraire à la loi des Perses; mais, par affection pour le saint martyr, il s'était mis au-dessus de cette loi. Ils le prièrent ensuite tous deux, elle qui était chrétienne et lui qui était païen, d'obtenir qu'elle devînt mère. Ils promirent d'abord d'envoyer à son temple la croix d'or que Sira portait à son cou. Ils pensèrent ensuite garder la croix en souvenir du saint, et envoyer en place une grande somme d'argent. Se voyant exaucés dans leur demande, ils donnèrent et la croix et la somme promise, dont une partie fut employée à confectionner les objets précieux indiqués plus haut, et l'autre partie laissée au temple, afin, dit Chosroès au saint martyr, afin que vous nous assistiez en tout, mais particulièrement en ce qui regarde Sira, et que, suivant nos vœux, vous acheviez ce qui nous a été accordé par votre miséricordieuse intercession, et que moi et Sira, ainsi que tout le monde, nous croyions en vous et espérions en votre puissance (3).

Ces dispositions de Chosroès et les conversations qu'il avait eues avec les évêques Domitien de Mélitène et Grégoire d'Antioche, avaient fait espérer qu'il se ferait chrétien lui-même, et on avait cru en Espagne qu'il l'était, comme il paraît par la chronique de Jean de Biclar. Mais une lettre du pape saint Grégoire à l'évêque Domitien fait voir le contraire : Quoique je sois affligé de ce que l'empereur des Perses ne s'est pas converti, je ne laisse pas d'avoir une grande joie que vous lui ayez prêché la foi chrétienne, puisque vous en aurez la récompense; car, encore que l'Ethiopien sorte du bain aussi noir qu'il y est entré, le baigneur ne laisse pas d'être payé (4).

Vers ce temps-là se convertit Naaman, che des Sarrasins ou Arabes du désert. C'était un païen très-cruel, jusqu'à immoler de sa main des hommes à ses faux dieux. Il reçut le baptême, convertit tous les siens, fondit une idole d'or de Vénus et la distribua aux pauvres (5).

A l'époque même où Chosroès éprouvait les vicissitudes des choses humaines, vivait une sainte Persane nommée Golindouche, surnommée la Martyre vivante. Etant de la race des mages attachée à toutes leurs superstitions, elle fut mariée à un des premiers du sénat et en eut deux fils. Trois ans après, étant ravie en extase, elle apprit d'un ange le mystère de la religion chrétienne. On la livra aux mages, qui lui firent souffrir plusieurs tourments; mais elle les surmonta tous et fit de très-grands miracles. Elle découvrait les choses cachées et prédisait l'avenir. Elle vint sur les terres des Romains, à Circésum, à Daras et jusqu'à Jérusalem. L'empereur voulut la faire venir à Constantinople; mais elle s'en excusa. Après avoir converti à Jésus-Christ tous ceux de sa famille et plusieurs autres, elle mourut à Hiéraple, dont l'évêque Etienne écrivit sa vie, sur ce qu'il avait appris de sa propre bouche (6).

Ce fut l'évêque Grégoire d'Antioche qui, d'après l'ordre de l'empereur, reçut les pieux présents de Chosroès, et les déposa solennellement dans l'église de Saint-Sergius. Il visita

(1) *Hist. du Bas-Empire*, l. LIII, édit. de Saint-Martin. *Theophyl. Simoc.*, l. IV et V. — (2) *Hist. du Bas-Empire*, l. LIII, édit. de Saint-Martin. *Theophyl. Simoc.*, l. V, c. XIII. — (3) *Theophylact.*, l. V, c. XIV. — (4) L. III, *epist.* LXVII. — (5) Evag., l. VI, c. XXII. — (6) *Ibid.*, c. XX. *Theophylact.*, l. V, c. XII. *Niceph.*, l. XVIII, c. XXV.

ensuite les solitudes de la frontière, où les erreurs de l'eutychien Sévère avaient grand cours. Il ramena à l'Eglise plusieurs bourgs, villages et monastères, et même des tribus entières. Il alla pour assister à la mort de saint Siméon Stylite le jeune, qui était disciple d'un autre Stylite, et passa soixante-huit ans sur deux colonnes, l'une après l'autre. Il faisait quantité de miracles, principalement sur les malades, prédisait l'avenir et connaissait les pensées secrètes. L'historien Evagre dit l'avoir éprouvé lui-même, et ajoute qu'il y avait, pour le voir, un concours de toutes les nations, romaines et barbares. Le patriarche Grégoire, ayant donc appris du même Evagre que Siméon était malade à la mort, courut pour lui dire un dernier adieu; mais il arriva trop tard. Grégoire mourut lui-même quelque temps après, vers l'an 593. C'est à cette année, douzième de l'empereur Maurice, que l'avocat Evagre finit son *Histoire ecclésiastique*, qui commence où finit celle de Socrate et de Théodoret.

Grégoire d'Antioche avait eu pour successeur, dans le monastère de Sinaï, saint Jean Climaque, qui avait passé sa jeunesse dans les environs. Jean était très-instruit des sciences humaines. A l'âge de seize ans il renonça au monde pour entrer dans le monastère; mais il n'y fit profession que quatre ans après. Il eut pour maître dans la discipline monastique un saint vieillard nommé Martyrius. Celui-ci étant mort, il sentit le désir d'embrasser la vie des anachorètes. Il descendit donc de la montagne de Sinaï, et se retira dans la solitude qui est au bas dans la plaine. La cellule où il se logea était éloignée de l'église d'environ deux lieues. Il y venait les samedis et les dimanches, avec les autres solitaires, pour entendre l'office et communier suivant la coutume de l'Orient. Il s'occupait de la prière, du travail des mains, de la méditation, surtout de la méditation de la mort, qu'il regardait comme l'ennemie de l'ennui et de la paresse. Il mangeait sans distinction de toutes les choses que la règle lui permettait de manger; mais en très-petite quantité. De cette manière, il domptait l'intempérance, en mangeant peu; et la vaine gloire, en mangeant de tout. Dieu lui accorda le don des larmes : il les répandait en secret, et, dans la crainte que les autres solitaires ne l'entendissent gémir; il se retirait à l'écart dans une petite grotte qu'on voit encore au pied de la montagne. Là, il faisait retentir jusqu'au ciel ses soupirs, ses gémissements et ses cris. Il employait aussi une partie de son temps à lire les livres saints et les Pères, principalement saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Cassien et saint Nil.

Quelque désir qu'il eût de vivre seul, il ne put se refuser aux instances que lui fit un solitaire nommé Moïse, de le prendre sous sa discipline. L'éclat de ses vertus lui suscita des envieux. Ils ne pouvaient souffrir qu'on allât le consulter dans sa cellule. Pour ôter tout prétexte de scandale, il fut un an sans parler à personne. Ses ennemis, admirant son humilité, furent les premiers à le conjurer de reprendre sa première conduite et de les instruire comme les autres. Etant donc admiré de tous pour l'éminence de ses vertus, ils le choisirent, d'une commune voix, pour leur conducteur dans la vie spirituelle. Il remonta dans le monastère de Sinaï, âgé de soixante-quinze ans, dont il en avait passé près de quarante dans le désert.

Cependant un autre Jean, abbé de Raïthe, monastère assez près de la mer Rouge, à quelques lieues de Sinaï, le pria, tant en son nom qu'au nom de sa communauté, de mettre par écrit les pensées que l'Esprit de Dieu lui dicterait touchant la pratique des vertus, et de leur faire part de sa grande expérience dans la vie spirituelle. Nous les recevrons, lui dit cet abbé, comme de nouvelles tables écrites de la propre main de Dieu, envoyées par votre ministère à de nouveaux et spirituels Israélites sortis des agitations du monde comme des abîmes de la mer Rouge. Par esprit d'obéissance, saint Jean Climaque composa un ouvrage en deux parties. La première, qui lui a fait donner le surnom de *Climax* ou Echelle, est son *Echelle du Paradis*, qu'il dressa sur le modèle de celle que Jacob vit autrefois en songe, appliquant, comme saint Grégoire de Nazianze et saint Chrysostome avaient fait avant lui, cette échelle mystérieuse de l'Ecriture à celle des vertus chrétiennes et religieuses. Elle est composée de trente degrés ou échelons, en l'honneur de trente années de la vie cachée de Jésus-Christ, parce que c'est l'image de la vie des vrais chrétiens, qui est cachée en Jésus-Christ, suivant le langage de saint Paul. Ces trente degrés contiennent tout le progrès de la vie intérieure, depuis le renoncement au monde jusqu'à l'oraison la plus sublime et la plus parfaite tranquillité de l'âme. La seconde partie est sa *Lettre au pasteur*, qu'il écrivit principalement pour l'abbé de Raïthe, au lieu que son *Echelle du Paradis* s'adressait aux religieux du monastère plutôt qu'à l'abbé. Elle renferme les instructions les plus utiles pour le gouvernement des âmes. Non-seulement il y enseigne comment les supérieurs doivent se conduire envers les religieux, il expose encore en détail les qualités principales que doivent avoir ceux que l'on veut charger du soin des monastères (1). L'abbé de Raïthe fit un commentaire de cet ouvrage si célèbre de saint Jean Climaque.

Le 1er septembre de l'an 600, le pape saint Grégoire écrivit à l'abbé du mont Sinaï, pour se recommander à ses prières, lui souhaiter les biens éternels, et lui envoyer en même temps quinze lits avec leurs garnitures pour un hospice de vieillards, qu'un Isaurien venait

(1) *Bibl. PP.*, t. X. Ceillier, t. XVII.

de bâtir sur la montagne (1). Après avoir gouverné quelque temps son monastère, saint Jean Climaque retourna dans la solitude d'où on l'avait tiré pour le faire abbé. Il établit pour son successeur un frère qu'il avait nommé Georges, solitaire de la même montagne de Sinaï, et qui avait passé soixante-dix ans dans la pratique de toutes les vertus. Lorsque saint Jean approcha de sa dernière heure, son frère vint le voir, fondant en larmes et se plaignant qu'il le laissait après lui sans secours. Ne vous affligez pas, répondit le saint ; si j'ai quelque pouvoir auprès de Dieu, il ne vous laissera pas un an dans le monde. Georges mourut en effet dans l'année, dix mois après son frère.

A la même époque florissait en Orient un autre saint, illustre par ses vertus ainsi que par le don des miracles et de prophétie. C'était saint Théodore Sicéote. Sa vie a été écrite, et très-bien, par un de ses disciples, qui vécut avec lui douze ans, qui avait vu de ses yeux la plupart des faits qu'il raconte, et avait appris les autres de témoins oculaires. Théodore était né dans un bourg de Galatie, nommé Sicéon, à deux milles d'Anastasiople. Sa mère, qui s'était prostituée jusqu'alors, ayant eu cet enfant d'un officier qui passait pour aller gouverner une province, elle le fit baptiser aussitôt, prit grand soin de son éducation, et se réduisit elle-même à une vie réglée, ainsi que sa mère et sa sœur. Leur maison était une hôtellerie. Elles avaient un cuisinier très-habile, mais très-pieux, nommé Étienne, qui donnait aux églises tout ce qu'il recevait, soit de ses maîtresses, soit de leurs hôtes; il vaquait à la prière le matin et le soir, et ne mangeait pendant le carême qu'un morceau de pain à la fin du jour.

Dès l'âge de huit ans, le jeune Théodore, qui fréquentait les écoles, prit le pieux Étienne pour modèle ; il priait avec lui, fréquentait avec lui les églises, y recevait avec lui le corps et le sang de Jésus Christ, et ne mangeait comme lui qu'un morceau de pain au soir. Il avait une particulière dévotion au martyr saint Georges, qui lui apparut plusieurs fois, et dont il visitait souvent l'église, qui était sur une montagne voisine. Sa petite sœur, qui l'affectionnait beaucoup, y allait souvent avec lui pendant le jour ; car lui-même y allait fréquemment tout seul pendant la nuit. Il apprit par cœur tous les psaumes, afin de pouvoir chanter les louanges de Dieu dans toutes les églises où il se trouverait. Partout où il apprenait qu'il y avait un homme juste, il allait le voir pour étudier sa manière de vie. Un saint anachorète, nommé Glycérius, qu'il était ainsi allé trouver, lui demanda en souriant : Mon fils, aimes-tu bien l'habit des moines? Je l'aime beaucoup, mon père, répondit-il, et je voudrais bien en devenir digne. Or, il y avait dans ce temps une grande sécheresse. Le vieillard, sortant de sa cellule et se tenant en plein air, dit à l'enfant : Mettons-nous à genoux, mon fils, et prions le Seigneur de donner de la pluie à la terre ; nous saurons par là si nous sommes du nombre des justes. Pendant qu'ils priaient, le ciel se couvrit de nuages ; et, lorsqu'ils se levèrent, Dieu fit tomber une grande pluie. Le vieillard, plein de joie, dit en souriant au jeune homme : Désormais, tout ce que vous demanderez au Seigneur, il vous l'accordera ; faites avec confiance ce que vous désirez de faire : le Seigneur est avec vous (2).

A l'âge de quatorze ans, il résolut de quitter la maison et demeurer dans une chapelle ou oratoire. Sa mère et ses autres parentes lui apportaient du pain blanc et différentes espèces de viande légères ; il recevait le tout pour ne pas les désobliger, mais après leur départ, il le plaçait en dehors, sur une pierre, pour servir de nourriture aux passants. Pour lui, il ne mangeait que de ce qu'on offrait dans l'oratoire; et quand on n'y offrait rien, un morceau de pain lui suffisait. Ayant appris qu'un certain lieu, à huit milles de là, était infesté par Diane et beaucoup d'autres démons, en sorte que personne, surtout à midi, ne pouvant en approcher sans un péril certain de mort, il y alla les jours de juillet et d'août, après les prières de la troisième heure, et y restait tout le temps de midi, sans éprouver aucun mal. Il se creusa ensuite une cellule sous l'autel de son oratoire et y vécut près de deux ans ; sa grand'mère Elpidie, qui l'aimait beaucoup, lui apportait des fruits et des légumes, mais seulement le samedi et le dimanche ; car les autres jours de la semaine il ne mangeait absolument rien. Cette austérité ne lui suffisant pas encore, il s'enferma pendant deux ans dans un antre de la montagne, vêtu d'une étoffe extrêmement rude, et sans que personne en sût rien, sinon un diacre, qui, de temps à autre, lui portait pour sa subsistance, un peu de légumes et d'eau.

Sa mère et ses autres parentes le croyant mort en avaient fait un long deuil. Enfin, les allées et venues du diacre leur ayant fait soupçonner quelque chose, elles le conjurèrent avec serment de leur dire ce qu'il savait de leur enfant. Il leur indiqua le lieu où il était caché. Elles y courent, mais le trouvent presque mort, plein de vermine et d'ulcères; il paraissait un autre Jacob. Elles voulaient le transporter à la maison pour le soigner et le rétablir ; il s'y refusa et descendit dans son oratoire. Théodose évêque d'Anastasiople, qui l'admirait déjà précédemment, ayant appris tout cela, vint le voir, le déclara lecteur, et ensuite l'ordonna sous-diacre, diacre et prêtre. Comme Théodose n'était que dans sa dix-neuvième année, beaucoup d'évêques blâmaient Théodose de l'avoir ordonné prêtre avant l'âge canonique. Mais Théodose leur ayant appris la vie du jeune homme, assurant de plus, avoir su de

(1) L. XI, *epist.* I. — (2) *Vita S. Theod.*, c. I et II. *Acta SS.*, 22 *april.*

Dieu qu'il en était digne, tous les évêques y donnèrent leur approbation (1).

La lecture de l'Évangile et le désir de voir les lieux sanctifiés par la vie et la mort de Notre Seigneur lui firent entreprendre, jusqu'à trois fois dans sa vie, le pèlerinage de Jérusalem. La première fois, peu après son ordination de prêtre, il visita non-seulement les lieux saints, mais encore les monastères et les anachorètes les plus reculés du désert, afin de recevoir leur bénédiction, avec quelques lumières nouvelles pour s'avancer dans la piété. Il demeura quelque temps au monastère de Chusoba près du Jourdain, et y reçut l'habit monastique des mains de l'abbé. De retour dans son pays, il se fit faire deux cages ou cellules : l'une de bois, où il demeurait depuis Noël jusqu'au dimanche des Rameaux ; l'autre de fer, où il demeurait depuis la semaine sainte jusqu'à Pâques. Cette seconde cellule n'avait point de toit. Il n'y mangeait que le samedi et le dimanche, et seulement des fruits et des herbes ; de plus, il portait une cuirasse de fer de dix-huit livres, une croix de fer longue de dix-huit palmes, une ceinture de fer, des souliers de fer et des gants de fer. Il fit des miracles sans nombre : ce qui lui attira beaucoup de disciples, tant de ceux qu'il avait guéris et qui ne voulaient point le quitter, que de ceux qui lui étaient amenés par sa réputation.

Son premier oratoire de Saint-Georges étant donc trop petit, il fit bâtir une belle église en l'honneur de saint Michel, accompagnée de deux oratoires : un à droite, de la sainte Vierge ; l'autre à gauche de saint Jean-Baptiste. Les moines faisaient l'office dans le premier, parce que les malades et les possédés, qui venaient pour être guéris, demeuraient dans l'église de Saint-Michel, qui restait ouverte nuit et jour. Le plus cher disciple de saint Théodose était Philumène, que sa mère lui avait donné en reconnaissance de la santé qu'il lui avait rendue. Il le fit ordonner prêtre et l'établit supérieur des frères. Il envoya son archidiacre à Constantinople acheter des vases d'argent pour le service de l'autel, parce qu'il n'en avait que de marbre. Ensuite il fit encore bâtir une grande église en l'honneur du martyr saint Georges, ayant à droite l'ancien oratoire de ce saint, et à gauche un autre de saint Sergius.

La famille de saint Théodose profita plus ou moins de son exemple. Sa mère qui s'appelait Marie, épousa un homme considérable d'Ancyre, et vécut chrétiennement ; quand il mourut, Théodose pria pour la rémission de ses péchés. Sa tante Despenie, son aïeule Elpidie et sa sœur Blatta firent mieux : jamais elles ne voulurent se séparer de lui, et tâchaient de l'imiter, selon leur pouvoir, par leur modestie, leur chasteté, leurs prières et leurs aumônes. Sa tante lui laissa tous ses biens en mourant. Il conduisit sa sœur dans un monastère des vierges, à Ancyre, où elle mourut saintement trois ans après. Son aïeule Elpidie ne souhaitait rien tant que de le servir en personne ; mais il ne voulut jamais y consentir, et la pria de demeurer dans l'oratoire de Saint-Christophe, pour y avoir soin des filles possédées, soit avant, soit après leur guérison. Elle termina saintement sa vie en dirigeant cette communauté (2).

Timpthée, évêque d'Anastasiople, étant mort, les citoyens et le clergé allèrent trouver l'évêque d'Ancyre, métropolitain de la province, et lui demandèrent pour évêque l'abbé Théodore. Il le leur accorda avec joie et donna ordre qu'on l'amenât. C'était le temps de sa retraite, et il fallut le tirer de force de sa caverne. Il fut conduit à Ancyre et ordonné évêque d'Anastasiople, où il continua de pratiquer les mêmes vertus et de faire les mêmes miracles.

Dans le cours de son épiscopat, qui fut de dix ans, il fit son troisième pèlerinage à Jérusalem. Il avait même résolu de demeurer dans la laure de saint Sabas, tant il était fatigué de l'épiscopat. Mais saint Georges lui apparut en songe, lui annonçant qu'il serait déchargé de ce fardeau, mais qu'il devait toujours retourner en sa patrie. Ce qui le faisait souffrir étrangement, c'est qu'il ne pouvait se résoudre à quitter la contemplation pour les affaires temporelles. Il avait affermé un jour des terres de l'église à un citoyen nommé Théodose. Les laboureurs vinrent se plaindre, avec larmes, qu'il les maltraitait. Le saint exhorta Théodose à se corriger ; mais fit encore pis : en sorte que les paysans s'assemblèrent, armés d'épées et de frondes, menaçant de le tuer. Il revint à la ville chercher du secours. L'évêque, l'ayant appris, passa le jour en prières et en larmes, craignant qu'il n'arrivât quelque meurtre ; et, ayant fait venir Théodose, il lui défendit de retourner en ce lieu-là. Théodose se plaignit que c'était l'évêque qui rendait ces paysans insolents, lui dit beaucoup d'injures et poussa du pied si rudement son siége, qu'il le fit tomber à la renverse ; ajoutant qu'il lui demanderait deux livres d'or d'indemnité, pour n'avoir pas achevé le temps de son bail. Le saint évêque se releva ; et sans s'émouvoir, fit serment qu'il ne serait plus leur évêque et qu'il retournerait à son monastère. Il fut même empoisonné, et demeura trois jours comme mort. Mais la sainte Vierge lui apparut, lui donna trois grains qui le guérirent, et lui découvrit les auteurs du crime, qu'il ne déclara jamais ; seulement il pria Dieu pour eux. On l'accusait trop de s'appliquer à son monastère et de lui donner au préjudice de son église ; et toutefois, de trois cent soixante-cinq sous d'or qu'il avait par an pour sa table, il n'en dépensait que quarante, et donnait le reste à l'église. Il voyait que les citoyens ne profitaient point de ses instructions et demeuraient dans leur vie corrompue ; et que

(1) *Vita S. Theod.*, c. III. — (2) *Ibid.*, c. IV et V.

d'ailleurs ses moines, se relâchant par son absence, pensaient à quitter les monastères.

Enfin, après avoir consulté un saint ermite, après avoir beaucoup prié et s'être assuré que sa retraite était agréable à Dieu, il assembla son clergé et son peuple, et leur dit : Vous savez, mes frères, que vous m'avez imposé ce joug malgré moi ; et quoi que je pusse dire de mon incapacité, vous avez voulu vous satisfaire. Voici la onzième année que je vous fatigue et que vous me fatiguez. C'est pourquoi je vous prie de vous chercher un autre pasteur. Pour moi, je ne veux plus l'être ; mais je retournerai à mon couvent, comme un pauvre moine, pour y servir Dieu toute ma vie. Ayant ainsi parlé, il prit avec lui Jean, archidiacre de son monastère, et s'en alla à Ancyre, où il pria l'évêque Paul, son métropolitain, de lui donner un successeur. Paul ne pouvait s'y résoudre ; et après une grande contestation, ils convinrent de s'en rapporter à Cyriaque, patriarche de Constantinople. Saint Théodore supplia donc l'empereur et le patriarche de lui donner un successeur. Paul d'Ancyre expliqua les motifs de son opposition. Mais Cyriaque lui répondit, par ordre de l'empereur, qu'il devait accepter la démission de Théodore, lui laissant toutefois les marques de l'épiscopat en considération de sa vertu Ce qui fut exécuté. C'était l'an 599.

L'empereur Maurice connaissait depuis longtemps saint Théodore. Vers l'an 582, n'étant encore que général, il revenait d'une expédition victorieuse contre les Perses. Passant en Galatie, et touché de la réputation du saint, il vint le trouver dans la caverne où il demeurait, se prosterna à ses pieds et le pria de demander à Dieu que son voyage auprès de l'empereur Tibère fût heureux. Le saint, après avoir prié, lui dit : Mon fils, si vous vous souvenez du martyr saint Georges, vous connaîtrez bientôt que vous serez élevé à l'empire, et alors je vous prie de nourrir les pauvres. Comme Maurice avait peine à le croire, saint Théodore le tira à part et lui dit nettement qu'il serait empereur. La prédiction étant accomplie, il lui écrivit, se recommandant à ses prières et l'exhortant à lui demander ce qu'il voudrait. Saint Théodore le pria de donner à son monastère du blé pour les pauvres. Maurice en accorda six cents boisseaux par an, et envoya une coupe à saint Théodore. Peu après son premier voyage à Constantinople, l'empereur, le patriarche et les grands le prièrent par lettre d'y revenir pour leur donner sa bénédiction. Dans le peu de temps qu'il y demeura il opéra de grands miracles : entre autres, il guérit de la lèpre un des enfants de l'empereur. Il obtint de grands privilèges pour ses monastères, et ils furent exemptés de la juridiction de tout autre évêque, et soumis seulement à l'évêque de Constantinople.

Saint Théodore, qui avait prédit à Maurice son élévation à l'empire, eut aussi révélation de la manière dont il perdrait l'empire et la vie. Voici comme son disciple et son biographe raconte la chose. Un jour que l'homme de Dieu était à réciter ses psaumes dans un nouveau sanctuaire, la lampe qui y brûle toujours s'éteignit tout d'un coup. Il fit signe à un des frères, qui ralluma la lampe jusqu'à deux fois, et toujours elle s'éteignait. Le saint, lui reprochant sa maladresse, se mit en devoir de la rallumer lui-même ; elle s'éteignit encore. Alors, y reconnaissant un signe extraordinaire, il ordonna à tous les religieux d'examiner leur conscience et de confesser leurs péchés. Ils lui protestèrent qu'ils ne se sentaient coupables de rien. Le saint se mit aussitôt en prières, pour en demander à Dieu l'explication. Bientôt il parut triste, et s'écria en gémissant : Vraiment, ô Isaïe, vous avez bien apprécié la nature de l'homme, quand vous avez dit : Tout homme est de l'herbe, toute la gloire de l'homme est pareille à la fleur de l'herbe : l'herbe est desséchée, et sa fleur est tombée. Ses frères l'entendant ainsi parler, lui demandèrent ce que cela voulait dire. Après leur avoir défendu d'en parler à personne, il leur prédit de quelle mort périrait l'empereur Maurice. Comme les frères répondirent que ce malheur lui arriverait avec justice, à cause du mal qu'il avait fait, lui, ajouta saint Théodore, mourra de cette sorte ; mais après lui il arrivera des calamités plus grandes, auxquelles la génération présente ne s'attend pas (1). On voit, par la réflexion de ses religieux, que les plus grands serviteurs de Dieu en Orient, aussi bien que le pape saint Grégoire en Occident, trouvaient bien des choses condamnables dans le gouvernement de l'empereur Maurice.

Cet empereur, on ne sait au juste en quelle année, avait fait une ordonnance qui renfermait trois articles. Le premier défendait à ceux qui étaient actuellement employés dans les charges publiques d'entrer dans la cléricature ; le second défendait aux mêmes d'embrasser la vie monastique ; le troisième défendait cette même chose aux militaires.

Le pape saint Grégoire, à qui cette loi fut apportée par un écuyer de l'empereur, approuva le premier article, et modifia le second dans ce sens : Qu'on ne devait admettre les employés publics à la vie religieuse qu'après qu'ils eussent rendu leurs comptes ; mais il rejeta tout à fait le troisième, comme contraire à la loi de Dieu et au salut des âmes. L'ordonnance impériale ainsi réformée, le saint Pape l'adressa, avec la lettre suivante, datée du mois de décembre 598, à Eusèbe de Thessalonique, Urbitius de Durazzo, Constantius de Milan, André de Nicopolis, Jean de Corinthe, Jean de la première Justinienne, Jean de Crète, Jean de Larisse, Marinien de Ravenne, Janvier de Sardaigne, et à tous les évêques de Sicile. La loi que le très-pieux empereur a rendue, afin d'empêcher que ceux qui sont en-

(1) *Vita S. Theod.*, c. XIII.

gagés dans la milice ou les administrations publiques ne viennent à l'état ecclésiastique, ou ne fassent profession dans les monastères, pour se dérober à la responsabilité de leurs fonctions, cette loi, je m'empresse de l'envoyer à Votre Fraternité, vous exhortant surtout à ne pas recevoir précipitamment dans le clergé de votre église ceux qui sont impliqués dans les charges du siècle; car, comme les gens reçus de la sorte ne vivent pas autrement sous l'habit ecclésiastique qu'ils n'avaient fait auparavant, ce n'est pas à quitter le monde qu'ils aspirent, mais seulement à y changer de position. Que s'il s'en présente à des monastères, il ne faut aucunement les recevoir qu'ils n'aient été déchargés des comptes publics. Que s'il s'y présente des militaires, il ne faut pas les recevoir sans précaution et sans avoir soigneusement examiné leur vie. Conformément à la règle, on doit les éprouver trois ans, puis, par l'autorité de Dieu, les admettre à l'habit monastique. Ceux qui, éprouvés de la sorte, travaillent à faire pénitence de leurs fautes passées, on ne doit point, pour leur salut éternel, les refuser à la profession. Le très-chrétien empereur lui-même, croyez-moi, ne fait point de difficulté là-dessus, et consent volontiers à la profession de ceux qu'il saura n'être point impliqués en des comptes publics (1).

Voilà comme le Pape parla aux métropolitains et aux évêques. Quant à l'empereur, il lui écrivit, avant ou après, car cette lettre n'a point de date, non comme Pontife, mais comme particulier, mais comme son ami, pour lui faire sentir les torts de sa loi, accompagnant ses remontrances des témoignages de la plus profonde humilité, rappelant à Maurice que, même avant qu'il fût arrivé à l'empire, lui, Grégoire, l'honorait déjà comme son seigneur et son maître. Après avoir dit qu'il approuvait fort le premier article, il ajoute : Mais j'ai été fort étonné de ce que vous défendez à ceux qui ont administré les affaires publiques d'embrasser la vie religieuse ; car le monastère peut rendre leurs comptes et payer leurs dettes. La défense que la même loi fait aux soldats d'embrasser la vie monastique, m'épouvante pour vous, je le confesse. C'est fermer à plusieurs le chemin du ciel; car, encore que l'on puisse vivre saintement dans le siècle, il y en a beaucoup qui ne peuvent être sauvés sans tout quitter. Moi, qui parle ainsi à mes maîtres, qui suis-je, sinon un ver de terre? Toutefois, je ne puis m'empêcher de leur parler voyant cette loi opposée à Dieu. Car la puissance vous a été donnée d'en haut sur tous les hommes, pour aider les bons désirs, élargir la voie du ciel et faire servir le royaume terrestre au royaume céleste. Et cependant on dit tout haut que quiconque sera enrôlé une fois au service de la terre, ne pourra servir Jésus-Christ avant que son temps soit expiré, ou qu'il ait reçu son congé comme invalide.

Voici ce que Jésus-Christ vous répond à cela par ma bouche : De secrétaire, je vous ai fait capitaine des gardes, puis césar, puis empereur et père d'empereurs. J'ai soumis à votre puissance mes prêtres, et vous retirez de mon service vos soldats? De grâce, seigneur, répondez à votre serviteur ce que vous répondrez à votre maître, quand il viendra vous juger et vous parler ainsi ! Peut-être croit-on que nul de ces hommes ne se convertit sincèrement. Moi, votre indigne serviteur, je sais que, de mon temps, des soldats entrés dans des monastères ont fait des prodiges et des miracles. Et cette loi défend qu'aucun d'eux se convertisse ! Que mon seigneur s'informe exactement quel est le premier empereur qui a porté une loi pareille, et qu'il examine lui-même si elle devait être portée. Et encore quand est-ce qu'on défend de quitter le monde? C'est quand la fin du monde est proche. Ah ! je vous conjure par ce juge terrible, qui est prêt à venir, de ne pas obscurcir devant Dieu tant de larmes que vous répandez, tant de prières, de jeûnes et d'aumônes que vous faites ; mais d'adoucir ou de changer cette loi. Pour moi, soumis à vos ordres, je l'ai envoyée dans les diverses parties du monde, et je vous ai représenté qu'elle ne s'accorde pas avec la loi de Dieu. J'ai donc rempli mon devoir de part et d'autre, puisque j'ai obéi à l'empereur et déclaré mes sentiments pour l'intérêt de Dieu (2).

Saint Grégoire adressa cette lettre à Théodore, son ami particulier, médecin de l'empereur, auprès duquel il avait beaucoup de crédit, et qui l'employa depuis à négocier la paix avec le kan des Avares. Saint Grégoire lui représente que Julien l'Apostat est le premier qui rendit une loi pareille. Il ajoute : Si le motif en est que les conversions des soldats diminuent les armées, l'empereur doit songer que c'est moins par la force de ses troupes que par celle de ses prières qu'il a vaincu les Perses. Or, il me semble dur qu'il détourne ses soldats du service de celui qui l'a rendu le maître, non-seulement des soldats, mais des évêques. Que si on avait l'intention de conserver les choses, est-ce que les monastères qui reçoivent des soldats n'auraient pas pu rendre les choses étrangères, et ne garder que les hommes pour la conversion ? Je vous prie de présenter ma remontrance à l'empereur en secret et dans un temps favorable. Je ne veux pas qu'elle lui soit rendue publiquement par mon nonce. Comme vous le servez avec plus de familiarité, vous pouvez lui parler plus librement de l'intérêt de sa conscience, au milieu de tant d'occupations qui le détournent. Si vous êtes écouté, vous procurerez le bien de son âme et de la vôtre; si vous ne l'êtes pas, vous aurez toujours travaillé pour la vôtre (3). Cette lettre, non plus que la précédente, ne porte point de date.

Pour bien comprendre pourquoi saint Grégoire s'intéressait si vivement à la cause des

(1) L. VIII, *epist.* v. — (2) L. III, *epist.* LXV. — (3) *Ibid.*

pauvres soldats, c'est que, chez les Romains, leur service était au moins de vingt ans, ce qui emportait presque toujours la vie entière. Voici comme le docte P. Thomassin conclut les explications historiques qu'il donne de cette loi : « Il paraît par là, que, quoique saint Grégoire gardât au dehors les apparences du respect dû à l'empire, il empêcha en effet l'exécution de la loi de Maurice, en ce qu'il ordonna qu'on continuât de recevoir les soldats dans les monastères, après les avoir bien éprouvés. Le savant Hincmar avait bien pénétré le sens des lettres de saint Grégoire sur ce sujet, quand il écrivit au roi Charles le Chauve, que ce saint Pape, que les empereurs suivants, que les évêques, que les églises et toute la république avaient annulé la loi de Maurice, dans le point où elle était contraire aux libertés de l'Église et aux intérêts de la religion. Au reste, saint Grégoire fait voir dans une de ses épîtres, que les commandements des empereurs n'étaient point mis à exécution, lorsqu'ils étaient contraires aux lois et aux canons, parce qu'on en concluait qu'ils n'avaient pu être obtenus que par surprise (1). »

Dans le grand nombre de lettres de saint Grégoire, il y en a plusieurs de piété ou de direction à l'impératrice Constantine, à Théoctiste, sœur de l'empereur, et à d'autres personnes considérables de la cour, desquelles il recevait quelquefois des aumônes pour la rédemption des captifs. Théoctiste était gouvernante des enfants de l'empereur, son frère. Le Pape lui recommande de leur inspirer la charité entre eux et la douceur envers leurs sujets (2).

L'impératrice lui ayant demandé le chef de saint Paul, ou quelque autre partie de son corps pour mettre dans l'église que l'on bâtissait en l'honneur de cet apôtre au palais de Constantinople, saint Grégoire lui répondit : Vous m'ordonnez ce que je ne puis ni n'ose faire ; car les corps des apôtres saint Pierre et saint Paul sont si terribles par leurs miracles, que l'on ne peut en approcher, même pour prier, sans être saisi d'une grande crainte. Il cite en preuve plusieurs prodiges, et conclut : Sachez donc, madame, que quand les Romains donnent des reliques de saints, ils ne touchent pas au corps ; ils mettent seulement dans une boîte un linge que l'on dépose auprès du corps saint, puis on l'en retire et on l'enferme avec la vénération convenable dans l'église que l'on doit dédier, et il s'y fait autant de miracles que si l'on y avait transféré le corps. Afin donc de ne pas frustrer votre pieux désir, je vous enverrai incessamment quelque particule des chaînes que saint Paul a portées au cou et aux mains, et qui font beaucoup de miracles, si toutefois je puis en emporter quelque chose avec la lime. On vient souvent demander cette limaille : l'évêque prend la lime, et quelquefois il en tire des particules en un moment, quelquefois il lime longtemps sans rien tirer (3). Cette lettre est du mois de juin 594.

Cette limaille des chaînes de saint Pierre et de saint Paul s'enfermait dans des croix ou des clefs d'or. Il y a un très-grand nombre de lettres de saint Grégoire où il est parlé de ces clefs et des miracles qu'elles opéraient.

Au mois de juillet 595, saint Grégoire tint un concile devant le corps de saint Pierre. Il y fit, pour le bon ordre de l'Église romaine, six canons, que les vingt-trois évêques du concile approuvèrent, en répétant l'anathème que le Pape prononçait contre ceux qui les violeraient. Défense aux diacres de Rome de faire davantage les fonctions de chantres ; ils s'appliqueront uniquement à la prédication et à la distribution des aumônes. Le Pontife romain n'aura désormais que des clercs ou des moines pour le servir dans sa chambre. Les recteurs des patrimoines de l'Église n'imiteront pas les officiers du fisc, et n'useront pas de voies de fait pour défendre le bien des pauvres. Quand on portera les corps des Papes en terre, le peuple n'y jettera plus de dalmatiques pour se les partager ensuite comme des reliques. Défense de rien prendre pour les ordinations, le pallium et les lettres, sous quelque prétexte que ce soit. Le sixième canon est un règlement pour la réception des serfs, soit des églises, soit des séculiers, dans les monastères. Il ne faut pas les recevoir indifféremment, mais bien les éprouver dans leur habit du siècle (4).

Dans un autre concile, dont la date n'est point marquée, le même Pape prononça seize anathèmes, répétés par les évêques et les prêtres, principalement contre les mariages incestueux, parmi lesquels il compte les mariages entre cousins (5). Dans un troisième concile, tenu le 5e avril 601, afin de pourvoir au repos des monastères et de les mettre à l'abri des vexations des évêques, le pape saint Grégoire, au nom de Jésus-Christ et par l'autorité de saint Pierre, défend à tout évêque de diminuer en rien les biens, les terres, les revenus ou titres des monastères ; s'ils ont quelque différend à ce sujet, il sera terminé par des arbitres. Après la mort de l'abbé, le successeur sera choisi par le consentement libre et unanime de la communauté, et tiré de son corps, s'il s'en trouve de capable ; sinon, on en prendra un dans d'autres monastères. L'élu sera ordonné sans fraude ni vénalité ; il aura seul le gouvernement de son monastère, si ce n'est qu'il se rende coupable de quelques fautes contre les canons ; on ne pourra lui ôter aucun de ses moines sans son consentement, soit pour gouverner d'autres monastères, soit pour entrer dans le clergé ; il pourra de lui-même en offrir pour le service de l'Église, au cas qu'il en ait suffisamment pour

(1) Hinc., l. XII, *epist.* III. S. Greg., l. XIV, *epist.* VIII. Thomas. *Discipl.* part. 1 l. II, c. LXI. — (2) L. VII, *epist.* XXVI. — (3) L. IV, *epist.* XXX. — (4) *Appendix*, 1288. — (5) *Ibid.*, 1293.

l'office divin et le service du monastère; celui des moines qui aura passé à l'état ecclésiastique ne pourra plus demeurer dans le monastère. Le Pape défendit encore aux évêques de faire inventaire des biens ou des titres du monastère, même après la mort de l'abbé; d'y célébrer des messes publiques, d'y mettre sa chaire et d'y faire le moindre règlement, sinon à la prière de l'abbé, sous la puissance duquel les moines doivent toujours être. Vingt-un évêques avec seize prêtres souscrivirent à ces décrets (1).

Le pape saint Grégoire prenait un soin particulier de bien régler l'office divin. Le pape saint Gélase avait fait un recueil de l'office des messes en plusieurs livres. Saint Grégoire en fit comme une édition nouvelle, avec quelques retranchements et quelques additions, et recueillit le tout en un volume intitulé : *Livre des sacrements* ou *Sacramentaire*, parce qu'il contenait les prières que le prêtre devait dire dans l'administration des sacrements; et principalement dans la célébration des divins mystères.

On y trouve d'abord l'ordre de la messe en général : elle commence par ce que nous appelons *Introït*. C'était une antienne que l'on chantait pendant qu'on entrait à l'église et que chacun prenait y sa place. Cette antienne variait suivant la différence des fêtes. On en trouve dans l'*Antiphonaire* de saint Grégoire pour toutes les fêtes et les dimanches de l'année, avec le commencement du psaume que l'on chantait après cette antienne. On disait ensuite *Kyrie eleison*; puis, si c'était un évêque qui célébrait, il disait le *Gloria in excelsis* encore n'était-ce que les dimanches et les fêtes : les prêtres ne le disaient qu'à Pâques. On ne disait ni le *Gloria in excelsis* ni *Alleluia* les jours où il y avait des litanies ou des processions, comme étant des jours de deuil. Ensuite, le célébrant récitait l'oraison ou la collecte, puis il lisait l'épître nommée aussi l'Apôtre, à cause qu'elle est généralement tirée de saint Paul, et enfin le graduel ou *Alleluia*. Ce qui étant achevé, il lisait l'Evangile, l'offertoire et l'oraison sur les offrandes ou la secrète, après quoi il disait à haute voix la préface, suivie du *Sanctus*, qu'il répétait trois fois, suivant le canon, tel que nous le disons encore; lequel, étant fini, il récitait l'oraison dominicale, saluait le peuple en lui souhaitant la paix; enfin il disait l'*Agnus Dei*. Tel est l'ordre de la messe dans le *Sacramentaire* de Saint Grégoire. Il n'y est parlé ni d'acolytes, ni de sous-diacres, ni de diacres, ni des autres officiers qui assistaient le Pape dans la célébration des mystères aux jours solennels. Leur nombre et leurs fonctions étaient marqués dans un volume à part, nommé l'*Ordo* ou l'ordre romain.

Après l'ordre de la messe en général, saint Grégoire met les oraisons ou collectes que l'on devait dire pendant toute l'année, avec une préface particulière presque pour chaque messe. Nous n'en avons gardé que neuf. La première messe est pour la veille de Noël. Il y en a trois pour le jour de la fête, parce qu'on en disait trois ce jour-là, mais en des églises différentes. Après la messe du dimanche de l'octave de la Pentecôte, on trouve de suite celles de tous les saints marqués dans le calendrier romain, depuis le 1er de juin jusqu'au 21 décembre. La veille et la fête de l'Assomption de la sainte Vierge n'y sont point oubliées. Il s'y trouve des messes pour les veilles des autres fêtes, pour le commun des martyrs des confesseurs, des vierges; pour la consécration d'une religieuse et d'une abbesse; vingt-six pour autant de dimanches après la Pentecôte, et cinq pour les cinq dimanches avant Noël. Ces messes sont suivies d'oraisons pour tous les jours dans le cours de l'avent, pour le matin, pour le soir; de plusieurs messes votives pour toutes sortes de nécessités; des rites de l'ordination, de la bénédiction de l'eau, de celle d'une maison neuve, des nouveaux fruits; des prières pour l'onction des infirmes; des messes quotidiennes pour le roi, pour l'évêque et pour d'autres.

Il était d'usage dans les messes solennelles de bénir le peuple avant de lui donner la sainte communion. Les formules de ces bénédictions varient suivant les fêtes, et en résument très-bien le but sous forme de prières. Voici la bénédiction particulière du troisième jour de Pâques : Que Dieu qui vous a lavés par l'eau de son côté ouvert, confirme lui-même en vous la grâce de la rédemption que vous avec reçue. Ainsi soit-il. Que celui par lequel vous avez été régénérés de l'eau et du Saint-Esprit, vous associe lui-même au royaume céleste. Ainsi soit-il. Que celui qui vous a donné les commencements de la sainte foi, vous accorde aussi et la perfection des œuvres et la plénitude de la charité. Ainsi soit-il. Que celui-là daigne vous l'accorder, dont le règne et l'empire demeurent sans fin dans les siècles des siècles. Bénédiction à Dieu le Père, le Fils et le Saint Esprit; et que la paix du Seigneur soit toujours avec vous. Ces bénédictions, avec les préfaces particulières à chaque messe principale, renferment un trésor d'instructions très-belles sur la fête ou le mystère. Ainsi, pour la Chaire de Saint Pierre, la préface chante les corps mystiques du Christ, l'Eglise, que Dieu même a fondée dans les patriarches, préparée dans les prophètes, édifiée dans les apôtres, sur Pierre, leur chef, intendant et gardien des portes célestes, en sorte que, par droit divin, ce qu'il statue sur la terre est observé dans les cieux. On a pu remarquer plus haut, dans l'ordinaire de la messe, que l'Eglise romaine n'y disait point le symbole : c'est que cette Eglise, n'ayant été infectée d'aucune hérésie, n'avait pas besoin de faire sa profession de foi.

(1) *Appendix* 1294. Labbe, t. V, p. 1607.

Saint Grégoire ne se contenta pas de régler les prières que l'on devait dire ou chanter, il en régla aussi le chant ; et composa dans cette vue un *Antiphonaire* où il renferma tout ce qui devait se chanter en notes à la messe, savoir : l'Introït, le Graduel, l'Offertoire, la Postcommunion. Pour conserver le chant qu'il avait réglé, il établit à Rome une école de chantres, qui subsistait encore trois cents ans après, du temps de Jean, diacre. Il lui avait donné quelques terres avec deux maisons, l'une auprès de Saint-Pierre, l'autre auprès de Saint-Jean-de-Latran : où du temps de Jean, diacre, on gardait avec respect l'original de son *Antiphonaire*, avec le fouet dont il menaçait les petits écoliers, et le lit sur lequel il se reposait pendant la leçon, à cause de sa goutte et de ses autres infirmités. Il fut une fois près de deux ans sans pouvoir se lever à peine trois heures les jours de grande fête, pour célébrer la messe (1).

Au reste, saint Grégoire ne veillait pas moins à réprimer les superstitions qu'à conserver les saintes cérémonies. On le voit par le commandement ou la lettre suivante :

Grégoire, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses bien-aimés fils, les citoyens romains. Il m'est parvenu que quelques-uns sèment parmi vous des erreurs, et défendent de travailler le samedi. Qu'en dirai-je, si ce n'est que ce sont des prédicateurs de l'Antechrist ? Car, à son arrivée, il défendra de travailler et le samedi et le dimanche. Comme il feindra de mourir et de ressusciter, il voudra que le dimanche soit honoré ; et parce qu'il fera judaïser le peuple, pour ramener le culte extérieur de la loi et se soumettre la perfidie des Juifs, il voudra qu'on observe le samedi. S'il faut garder à la lettre le précepte du sabbat, il faut donc également offrir les sacrifices charnels et pratiquer la circoncision, contre la défense de saint Paul. Mais l'un et l'autre ne sont plus observés que spirituellement. Ils prétendent aussi qu'il n'est pas permis de prendre un bain le dimanche. Si on veut le faire par volupté, nous ne le permettons en aucun jour; mais si c'est par nécessité, nous ne le défendons pas même le dimanche ; autrement il ne faudrait pas en ce jour se laver même le visage. Il faut donc, pendant le dimanche, s'abstenir du travail corporel et s'appliquer à la prière pour expier les négligences des six autres jours de la semaine (2).

Au milieu de ses innombrables occupations, saint Grégoire n'oubliait point les églises des Gaules et la nation des Francs. L'an 595, saint Virgile, évêque d'Arles, lui écrivit et lui fit écrire par le roi d'Austrasie, Childebert II, pour demander le pallium, ainsi que la dignité du vicaire du Siége apostolique, dont la plupart de ses prédécesseurs avaient été honorés. Le Pape lui accorda sa demande par une lettre du mois d'août de la même année 595. Après y avoir fait un grand éloge de la charité, je trouve, lui dit-il, que le portrait de cette vertu est le vôtre. Tout ce que nous apprennent de vous ceux qui viennent des Gaules, nous en convainc, et vos lettres en sont de nouvelles preuves. Ainsi je n'ai garde de soupçonner qu'en demandant l'usage du pallium et le vicariat du Siége apostolique, vous ne songiez qu'à vous procurer par là un pouvoir passager et un ornement extérieur. J'aime mieux croire que, sachant, comme personne ne l'ignore, d'où la foi s'est répandue dans les Gaules, vous avez voulu, en vous adressant au Siége apostolique, selon l'ancienne coutume, faire comme un bon fils qui a recours au sein de l'Eglise, sa mère. C'est pourquoi nous vous accordons très-volontiers ce que vous me demandez, de peur que nous ne paraissions vous priver d'un honneur qui vous soit dû, ou mépriser la demande de notre très-excellent fils, le roi Childebert.

Le Pape l'avertit ensuite que cette nouvelle dignité doit être pour lui un motif de redoubler sa vigilance ; et il excite particulièrement son zèle contre deux abus. On nous a rapporté, dit-il, que dans la Gaule et la Germanie on ne donne l'ordre sacré qu'à ceux qui l'achètent par des présents. Si cela est, je le dis avec larmes et gémissements, l'ordre sacerdotal est déjà tombé intérieurement, et il ne pourra longtemps se soutenir à l'extérieur. On nous a aussi parlé d'une autre chose bien détestable. Des laïques, après la mort des évêques, reçoivent la tonsure, et sont aussitôt ordonnés évêques. Mais comment celui qui n'a jamais été soldat peut-il devenir chef dans la sainte milice ? Comment pourra-t-il prêcher, celui qui n'a peut-être jamais entendu la prédication ? Comment pourra corriger les péchés des autres, celui qui n'a pas encore pleuré les siens ? C'est pourquoi, il est nécessaire que vous avertissiez notre très-excellent fils, le roi Childebert, d'extirper ces abus de son royaume afin que le Seigneur le comble de plus grands bienfaits, à proportion du soin qu'il aura d'éviter ce qui lui déplaît et de pratiquer ce qui lui est agréable. Il conclut ainsi sa lettre : Nous établissons donc Votre Fraternité notre vicaire dans les églises du royaume de notre très-excellent fils Childebert, sans préjudice du droit des métropolitains. Nous vous envoyons aussi le pallium, dont vous ne vous servirez qu'à l'Eglise et pendant la messe. Si quelque évêque veut faire un grand voyage, il ne le pourra sans la permission de Votre Sainteté. S'il survient quelque question de foi ou quelque autre affaire difficile, vous assemblerez douze évêques pour la juger. Si elle ne peut-être décidée, vous nous renverrez le jugement (3).

A la même date, le Pape écrivit dans le même sens aux évêques, les exhortant à se soumettre au nouveau vicaire du Siége apostolique, comme les anges du ciel, quoique sans péché, sont subordonnés les uns aux au-

(1) L. X, *epist.* XXXV. — (2) L. XIII, *epist.* I. — (3) L. V, *epist.* LIII.

tres. Il écrivit en même temps au roi Childebert, pour le prier d'appuyer de son autorité ce qu'il avait réglé en faveur de Virgile, et de faire observer pour Dieu et pour saint Pierre les décrets du Siége apostolique dans tous ses Etats (1).

Le roi d'Austrasie publia, la même année 595, à Cologne, dans l'assemblée des seigneurs, peut-être par suite des exhortations du Pape, une constitution ou un recueil de divers articles arrêtés dans les assemblées précédentes. Il y défend à tous ses sujets, même aux seigneurs francs, qu'il nomme les chevelus, de contracter des mariages incestueux, sous peine de bannissement et de confiscation de leurs biens, s'ils n'obéissent en cela aux évêques ; et il veut que ceux de ses officiers qui se feraient excommunier à ce sujet, soient chassés de son palais. Il défend le rapt, sous peine de mort, et renouvelle les défenses de travailler le dimanche, excepté pour préparer à manger, sous peine de quinze sous d'or d'amende pour les Saliens ou les Francs, de sept et demi pour les Romains, et de trois pour les esclaves ou de punition corporelle. Chez les Barbares, les plus grands crimes n'étaient punis que d'une amende : encore y avait-il une cérémonie dérisoire, nommé Chrenecrude, pour s'exempter de la payer et la faire retomber sur un de ses proches. Childebert ne se contenta pas d'abolir cette coutume ; il ordonna que les homicides seraient punis de mort, et que si les parents de celui qui avait été tué voulaient se contenter d'une amende, personne ne la payerait que le coupable. Il régla aussi que, dans la suite, les voleurs seraient condamnés à mort sur le témoignage de sept personnes de probité, ou au moins de cinq (2).

Au mois de septembre de la même année 595, le pape saint Grégoire écrivit au roi Childebert à la reine Brunehaut, sa mère, pour leur recommander le prêtre Candide, qu'il envoyait en Gaule gouverner le patrimoine de saint Pierre, dont le patrice Dynamius avait pris soin jusqu'alors. Il loue Brunehaut de la bonne éducation qu'elle avait donnée à son fils, et dit au roi ces paroles remarquables : Autant la dignité royale est élevée au-dessus des autres hommes, autant votre royaume l'est-il au-dessus des autres royaumes. D'être roi, il n'y a pas merveille ; car il y en a d'autres qui le sont ; mais d'être roi catholique, ce que les autres n'ont pas mérité d'être, voilà un privilége ; car la splendeur de votre foi brille au milieu des nations infidèles comme la lumière d'un grand flambeau dans les ténèbres d'une nuit obscure. Tout ce que les autres princes peuvent se glorifier d'avoir, vous l'avez ; mais ils n'ont pas le bien principal que vous possédez. Afin donc de les surpasser par les œuvres comme par la foi, que Votre Excellence se montre toujours débonnaire à ses sujets. S'il y a des choses qui vous offensent, ne les punissez point sans discussion. Le moyen de plaire au roi des rois, c'est-à-dire au Seigneur tout-puissant, c'est de mettre des bornes à votre puissance, et de bien vous persuader que tout ce que vous pouvez ne vous est pas permis pour cela (3).

Childebert II se montrait digne et capable d'entendre de si sages conseils, lorsqu'il mourut l'année suivante 596, dans la vingt-unième année de son règne et la vingt-sixième de son âge. Il laissait ses vastes Etats à deux enfants : Théodebert, son fils aîné, âgé à peine de dix ans, et Théodoric ou Thierri, âgé de moins de neuf. Théodebert eut le royaume d'Austrasie, et Théodoric celui de Bourgogne. Clotaire II, roi de Neustrie, n'avait que douze ans. La France entière obéissait ainsi à trois enfants, sous la tutelle de deux femmes, Frédégonde et Brunehaut, qu'une haine implacable armait l'une contre l'autre. Frédégonde mourut l'an 597, et fut enterrée à Paris dans l'église de Saint-Vincent, autrement Saint-Germain-des-Prés, dans le même tombeau que son mari Chilpéric ; et ce tombeau subsiste encore. Les grands et surtout les maires du palais profitèrent de ces minorités pour saisir le pouvoir. De là bien des intrigues de cour et des guerres civiles. Ainsi, l'an 599, Brunehaut fut expulsée de la cour d'Austrasie, et se retira à celle de Bourgogne.

A travers toutes ces mutations politiques, le pape saint Grégoire poursuivait invariablement l'exécution d'un dessein qui devait créer une nouvelle nation chrétienne. Quand il envoya le prêtre Candide dans les Gaules y administrer le patrimoine de saint Pierre, il lui ordonna d'en employer les revenus à acheter des habits pour les pauvres ou de jeunes esclaves anglais d'environ dix-sept à dix-huit ans. Il voulait les placer dans des monastères d'Italie, pour les faire instruire dans la religion, et les employer ensuite à la conversion de leur nation entière. Le saint Pape trouvait en cet achat un autre avantage. C'est, dit-il, que par là les sous d'or des Gaules, qui ne peuvent être employés en Italie, seront dépensés sur les lieux. Par où l'on voit, ainsi que par une loi de l'empereur Majorien, que la monnaie de France n'avait pas de cours en Italie, ou qu'elle y perdait beaucoup de sa valeur. Saint Grégoire portait si loin les attentions de sa charité, qu'il voulut qu'on envoyât avec ces jeunes esclaves un prêtre pour les accompagner pendant le voyage de France en Italie, afin qu'il fût à la portée de baptiser ceux qu'il verrait en danger de mort (4).

L'arrivée des jeunes Anglais à Rome détermina tout à fait le saint Pontife à entreprendre la conversion de leurs compatriotes. Il choisit pour chef de cette expédition apostolique Augustin, prévôt de son monastère de Saint-André-de-Rome, auquel il associa quelques autres moines dont la vertu et la sagesse lui étaient connues. Il partit de Rome au

(1) L. V, *epist.* LIV et LV. — (2) Baluz., *Capit. reg. Fr.*, t. I. — (3) L. VI, *epist.* V et VI. — (4) L. VI, *epist.* VII.

commencement de l'an 596. Mais à peine furent-ils arrivés dans la Provence, qu'ils résolurent de ne point passer plus avant, découragés par ce qu'ils avaient entendu dire de la difficulté du voyage et de l'état de la nation anglaise, incrédule et barbare, dont ils n'entendaient pas même la langue. Ils résolurent donc, d'un commun accord, de retourner à Rome, et y renvoyèrent Augustin, pour prier le Pape de ne point les obliger à un voyage si dangereux, si pénible et d'un succès si incertain. Mais le saint Pontife le renvoya de son côté, chargé d'une petite lettre avec cette inscription : Grégoire, serviteur des serviteurs de Dieu, aux serviteurs de Notre Seigneur Jésus-Christ. Il leur y ordonne d'exécuter avec zèle et avec confiance en Dieu leur entreprise, sans se laisser abattre par la fatigue ni s'arrêter aux discours des gens mal intentionnés, assurant qu'il voudrait pouvoir lui-même travailler avec eux à cette bonne œuvre (1).

En même temps, pour leur aplanir une partie des difficultés dont on leur avait fait peur, il leur envoya diverses lettres de recommandation pour les princes et les évêques des Gaules. Il y en avait pour Virgile d'Arles, pour Pallade de Saintes, pour Sérénus de Marseille, pour Pélage de Tours, successeur de saint Grégoire, pour Didier de Vienne, successeur de saint Evance, et pour Siagrius d'Autun. Il écrivit pour la même fin au patrice Arigius, à la reine Brunehaut et à ses petits-fils Théodebert, roi d'Austrasie, et Théodoric, roi de Bourgogne (2). Toutes ces lettres sont du mois de juillet 596. Dans ses lettres à Brunehaut et aux deux rois, il dit avoir appris que la nation des Anglais désirait se convertir à la foi chrétienne, mais que les évêques du voisinage, c'est-à-dire les évêques bretons, négligeaient de seconder leurs bons désirs. Déjà le Breton saint Gildas reprochait, entre autres crimes, à ses compatriotes, de n'avoir jamais voulu prêcher la parole de la foi à la nation des Saxons et des Anglais, qui habitait avec eux la Bretagne (3).

Pallade de Saintes reçut par la même voie une lettre particulière de saint Grégoire. Il avait fait bâtir une belle église, où il y avait treize autels, dont neuf étaient déjà consacrés. Pour consacrer les quatre autres, il avait envoyé un prêtre à Rome demander des reliques des saints sous l'invocation desquels ils devaient être dédiés. Saint Grégoire, en les lui envoyant, lui recommande de les placer avec respect et de pourvoir à la subsistance des ministres qui devaient desservir ces autels : ce qui montre que les divers autels d'une même église avaient chacun son prêtre, ou du moins un clerc en titre pour les desservir, et il paraît que c'est l'origine des chapellenies (4).

Le Pape écrivit par la même occasion à Protais, évêque d'Aix, pour le prier de porter Virgile d'Arles à restituer au patrimoine de saint Pierre, et à envoyer à Rome les revenus que son prédécesseur en avait perçus pendant plusieurs années. Il en écrivit aussi à Virgile, lui marquant qu'il serait bien honteux que des évêques usurpassent un bien auquel les rois même barbares n'avaient osé toucher (5). Quant au bon saint Grégoire de Tours, il était mort le 17 novembre 595, la cinquante-sixième année de son âge et la vingt-troisième de son épiscopat. Il venait de faire un pèlerinage à Rome, où il avait été reçu avec beaucoup d'honneur par le pape saint Grégoire, qui même, pour honorer l'église de Tours, lui donna une chaire d'or (6).

Le missionnaire apostolique saint Augustin, ayant traversé toute la Gaule, arriva dans la Grande-Bretagne, aux côtes de la province de Cant, et prit terre en l'île de Tanet, avec ses compagnons, au nombre d'environ quarante. Ainsi que nous l'avons vu déjà, les Anglais et les Saxons, peuples de Germanie, étaient venus en Bretagne, environ un siècle et demi auparavant, appelés par les Bretons, pour les défendre contre les Ecossais et les Pictes. S'étant rendus maîtres, sur les Bretons mêmes, de la plus grande partie de l'île, ils y établirent de sept à huit royaumes, qui formaient une espèce de confédération nationale, dont un des rois était le chef ou le suzerain. Ce chef, le troisième depuis leur établissement, était alors Ethelbert ou plutôt Edilbert, autrement Albert, roi de Cant, qui avait épousé Berthe, fille de Charibert, roi de Paris. Chrétienne et catholique, la princesse franque n'avait épousé Ethelbert qu'à condition de conserver le libre exercice de sa religion, et, pour cet effet, elle avait amené avec elle un évêque nommé Luidard.

Augustin étant donc arrivé en l'île de Tanet, envoya à Ethelbert des interprètes de la nation des Francs, qu'il avait pris suivant l'ordre du pape saint Grégoire ; car les Francs et les Anglais, étant tous Germains d'origine, parlaient à peu près la même langue, tandis qu'Augustin ne parlait que latin. Il manda au roi qu'il était venu de Rome pour lui apporter une bonne nouvelle, savoir, la promesse certaine d'une joie éternelle et d'un règne sans fin avec le Dieu vivant et véritable. Le roi, qui avait déjà ouï parler de la religion chrétienne à la reine, son épouse, ordonna que les Romains demeurassent dans l'île où ils étaient jusqu'à ce qu'il vît ce qu'il devait faire pour eux ; il commanda en même temps de leur procurer tout ce qui leur était nécessaire. Quelque temps après, il vint à l'île de Tanet et manda Augustin avec ses compagnons; mais il voulut les recevoir en plein air ; car un ancien augure lui faisait craindre que, s'il les écoutait dans une maison, ils ne le surprissent par quelque opération magique. Mais eux, s'appuyant sur la vertu, non pas

(1) L. VI, *epist.* LI. Beda *Hist.* l. I, c. XXIII. — (2) L. VI, *epist.* LII-LIX. — (3) Beda l. I, c. XXII. — (4) L. VI, *epist.* XLIX. — (5) *Epist.* LIII, LV. — (6) *Vit. Greg. ab odon.*

des démons, mais de Dieu, arrivèrent en procession, portant pour étendard une croix d'argent et l'image du Sauveur peinte sur un tableau, et chantant des litanies pour demander à Dieu leur salut et le salut du peuple pour lequel ils étaient venus.

Le roi les fit asseoir, et ils commancèrent à lui annoncer l'Evangile, ainsi qu'à tous les assistants. Il répondit : Vos paroles et vos promesses sont fort belles; mais comme elles sont nouvelles et incertaines, je ne puis point y acquiescer et laisser ce que j'ai observé depuis si longtemps avec la nation des Anglais. Toutefois, parce que vous êtes venus de loin, et qu'il me semble avoir reconnu que vous désirez nous faire part de ce que vous croyez le plus vrai et le meilleur, bien loin de vous faire de la peine, nous voulons vous bien recevoir, et vous faire donner tout ce qui sera nécessaire pour votre subsistance, et nous ne vous empêchons point d'attirer à votre religion tous ceux que vous pourrez persuader. Il leur donna donc un logement dans la ville de Doroverne, qui était sa capitale, depuis nommée, pour cette raison, Cantuaria ou Cantorbéry, c'est-à-dire la capitale du royaume de Cant. Ils y entrèrent en procession, suivant leur coutume, avec la croix et l'image du grand Dieu, Notre Seigneur Jésus-Christ, et chantaient de concert : Nous vous prions, Seigneur, par votre infinie miséricorde, de détourner votre colère de dessus cette ville et de dessus votre maison sainte, parce que nous avons péché. Alleluia (1).

Etant établis en leur nouvelle demeure, ils commencèrent à imiter la vie apostolique de la primitive Eglise, s'appliquant continuellement à la prière, aux veilles et aux jeûnes, et méprisant tous les biens de ce monde. Ils pratiquaient tout ce qu'ils enseignaient, ne prenant de ceux qu'ils instruisaient que les choses nécessaires à la vie, et disposés à tout souffrir, même la mort, pour la vérité qu'ils annonçaient.

Près de la ville, à l'orient, était une église bâtie en l'honneur de saint Martin, du temps que les Romains habitaient la Grande-Bretagne. La reine y faisait ses prières, et les missionnaires s'y assemblaient aussi, dans les commencements, pour chanter les psaumes, prier, célébrer la messe, prêcher et baptiser; car plusieurs Anglais embrassèrent la foi, touchés de la vie simple et innocente des missionnaires et de la douceur de leur doctrine. Le roi lui-même, ravi de la pureté de leur vie et de la beauté de leurs promesses, confirmées par plusieurs miracles, crut et fut baptisé; après quoi le nombre de ceux qui venaient aux instructions s'accrut de jour en jour, et les conversions furent fréquentes. Le roi saint Ethelbert, car l'Eglise le compte au nombre des saints, en ressentait une grande joie; mais il ne contraignait personne. Il se contentait de témoigner plus d'amitié à ceux qui se faisaient chrétiens, comme associés avec lui au royaume céleste; car il avait appris des missionnaires romains que le service de Jésus-Christ doit être volontaire. Alors il leur donna, dans sa capitale, un lieu convenable pour établir un siége épiscopal, avec des biens suffisants (2).

Cependant Augustin passa en France et vint à Arles, où il fut ordonné évêque pour la nation des Anglais, par l'archevêque Virgile. Il retourna aussitôt en Angleterre et y baptisa plus de dix mille Anglais à la fête de Noël de la même année 597. Il envoya à Rome le prêtre Laurent, avec le moine Pierre, pour porter au pape saint Grégoire les heureuses nouvelles de tout ce qui s'était passé, et en même temps plusieurs articles sur lesquels il le consultait (3).

Le saint Pontife fit part de ces heureuses nouvelles à son ami saint Euloge, patriarche d'Alexandrie, qui lui écrivait de temps en temps. La lettre qui est de l'an 598, commence ainsi : Notre commun fils, le porteur de la présente, en me donnant les écrits de Votre Sainteté, m'a trouvé malade et m'a laissé malade en partant. Mais un grand adoucissement à mes douleurs a été de recevoir les écrits de Votre Sainteté bien-aimée, qui m'ont grandement réjoui et de la conversion des hérétiques d'Alexandrie et de l'union des fidèles. Pour vous rendre la pareille, je vous dirai que la nation des Anglais était demeurée jusqu'à présent dans l'infidélité adorant du bois et des pierres. Par le secours de vos oraisons, j'y ai envoyé un moine de mon monastère. Les évêques des Germanies l'ayant ordonné évêque par ma permission, ils l'ont fait conduire chez cette nation, à l'extrémité du monde, et nous venons de recevoir des nouvelles de l'heureux succès de ses travaux ; car il fait tant de miracles, lui et ceux qui l'ont accompagné, qu'ils semblent approcher de ceux des apôtres. Et nous avons appris qu'à la dernière fête de Noël, notre frère et coévêque a baptisé plus de dix mille Anglais. Ce que je vous écris afin que vous voyiez les effets de vos prières. Saint-Grégoire appelle ici Germanies les royaumes des Francs, soit parce que le royaume d'Australie comprenait en effet une portion considérable de la Germanie proprement dite, soit parce que la nation des Francs était germanique d'origine.

L'an 601, le pape saint Grégoire renvoya en Angleterre, pour soutenir cette mission, le prêtre Laurent, avec plusieurs autres moines, dont les principaux étaient : Mellitus, Juste, Paulin et Ruffinien. Il écrivit en France un grand nombre de lettres en leur faveur. Il les recommanda à saint Virgile d'Arles, à saint Ethérius de Lyon, à saint Ethérius de Lyon, à saint Didier de Vienne, à saint Arige de Gap, aux rois Clotaire, Théodoric et Théodebert, ainsi qu'à la reine Brunehaut; à Ménas de

(1) Bede, l. I, c. xxv. — (2) *Ibid.*, l. I, c. xxvi. — (3) *Ibid.*, c. xxvii.

Toulon, à Sérénus de Marseille, à Loup de Châlon-sur-Saône, à Agilulfe de Metz, à Simplicius de Paris, successeur de Faramode, à Mélantius de Rouen; à Licinius, dont saint Grégoire ne marque point le siége, mais qui était évêque d'Angers et fort puissant à la Cour de Clotaire II.

Saint Ethérius de Lyon mourut l'année suivante, 602. Ce fut un saint évêque. Après s'être rendu recommandable par sa sagesse et sa probité à la cour du roi Gontram, dont il était conseiller, il le fut encore plus dans l'épiscopat par sa piété et par son zèle, qui lui méritèrent de grands éloges de la part de saint Grégoire. Il avait écrit à ce saint Pape pour le prier de renouveler d'anciens priviléges de son église, et de lui envoyer les ouvrages de saint Irénée. Grégoire lui répondit qu'il n'avait rien trouvé dans les archives de l'Eglise romaine, touchant les priviléges qu'il assurait avoir été accordés à celle de Lyon; qu'ainsi il devait envoyer à Rome les actes qu'il prétendait en avoir; que, pour les ouvrages et la vie de saint Irénée, il les avait fait chercher depuis longtemps sans avoir pu en rien recouvrer. Il est étonnant qu'on n'eût pas à Rome, et plus encore qu'on n'eût pas à Lyon les ouvrages d'un Père si célèbre dans l'Église, et le second évêque de Lyon même(1).

Saint Didier de Vienne, qui était originaire d'Autun, avait fait demander le pallium a saint Grégoire, comme une prérogative accordée anciennement à son siége. Le Pape lui repondit également qu'il n'en avait trouvé aucun vestige dans les archives romaines; et que s'il lui en trouvait des preuves dans celles de Vienne, il le priait de les lui communiquer. On ne sait si Didier en put fournir. Mais le saint Pape était sur le point de lui accorder le pallium, lorsqu'on lui rapporta que cet évêque s'occupait à des études profanes et qu'il enseignait la grammaire. Il lui en écrivit en ces termes : Les témoignages avantageux qu'on m'avait rendus de votre conduite, m'avaient donné une joie si sensible, que je ne pouvais vous refuser la grâce que vous me demandiez; mais il m'est revenu, ce que je ne puis rapporter sans honte, que votre Fraternité explique la grammaire à quelques personnes. Cette dernière nouvelle nous a tellement chagriné, que la joie des premières s'est changé en tristesse. En effet, les louanges de Jupiter sont peu séantes dans une même bouche avec celles de Jésus-Christ. Considérez vous-mêmes combien il est honteux et criminel à un évêque de chanter ce qu'il ne conviendrait pas même que chantât un laïque qui a de la piété. Il paraît qu'on accusait Didier de s'occuper à la lecture et à l'enseignement des poëtes profanes; mais le fait n'est pas certain (2). C'est pourquoi saint Grégoire ajoute que, s'il se trouve faux, il en remerciera le Seigneur, et traitera ensuite de l'affaire du pallium.

Quelque nécessaire que soit à la défense de la foi l'étude de la grammaire et de la mythologie païenne, un évêque qui s'occuperait à l'enseigner, au préjudice des devoirs et de la dignité de l'épiscopat, serait justement répréhensible. C'est le cas particulier que désapprouve ici Grégoire. Ce saint docteur était bien éloigné de blâmer en général ceux qui enseignaient ou qui étudiaient les lettres humaines. Il établit ailleurs fort au large que la connaissance en est une préparation très-utile à l'intelligence des lettres divines. Il le prouve par l'exemple de Moïse, d'Isaïe et de saint Paul. Il ajoute que cette connaissance est utile, non-seulement aux prédicateurs, mais encore aux particuliers. Il conclut enfin : Si nous ignorons la science séculière, nous sommes incapables de pénétrer la profondeur de la parole sacrée (3). C'est donc une grande calomnie de supposer que ce grand Pape fut ennemi des sciences et des lettres.

Sérénus de Marseille avait été réprimandé pour un autre écart.

Cet évêque avait brisé et jeté hors de l'Eglise des images, parce qu'il avait remarqué que quelques personnes grossières les adoraient. Nous vous louons, lui écrivit le saint Pape, d'avoir eu du zèle pour empêcher qu'on n'adore les ouvrages de la main des hommes; mais nous jugeons que vous n'auriez pas dû briser ces images. Car on expose des tableaux dans les églises, afin que ceux qui ne savent pas les premiers éléments des lettres puissent lire sur les murailles ce qu'ils ne peuvent apprendre dans les livres. Votre Fraternité devait donc conserver ces images et empêcher le peuple de les adorer (4).

Sérénus répondit à saint Grégoire par une lettre où il faisait d'abord paraître beaucoup de soumission ; mais il tâchait ensuite de justifier son procédé à l'égard des images, et paraissait même révoquer en doute que la lettre qui blâmait la conduite fût véritablement de saint Grégoire. Le saint Pape lui écrivit que la fin de sa lettre l'avait autant affligé que le commencement lui avait donné de consolation ; et, après quelques reproches, venant à l'affaire des images brisées, lui parle ainsi : Dites-moi, mon frère, a-t-on jamais entendu qu'un évêque en ait agi comme vous avez fait? Cette seule considération aurait dû vous arrêter; car vous ne devez pas vous croire le seul sage et le seul saint, au mépris de vos frères. Autre chose est d'adorer la peinture, autre chose est d'apprendre par la peinture ce qu'il faut adorer ; car ce que que l'Ecriture est pour ceux qui lisent, la peinture l'est pour les ignorants qui regardent. Aussi est-ce principalement pour les nations barbares que la peinture sert de lecture. Comme vous demeurez parmi ces nations, vous deviez plus que personne prendre garde de les scandaliser par un zèle irréfléchi. Vous ne deviez donc pas briser ce qui a été mis dans les

(1) L. XI, *epist.* LVI. — (2) L. XI, *epist.* LIV. — (3) *Ibid.*, *in* I. *Reg.*, c. III. n. 30-32. — (4) L. IX, *epist.* LV.

églises, non pour être adoré, mais pour instruire les ignorants. Ce n'est pas sans raison que l'antiquité a reçu l'usage de peindre dans nos temples les histoires des saints. Aussi assure-t-on que vous avez tellement scandalisé votre peuple en suivant mal à propos les mouvements irréfléchis de votre humeur, que la plus grande partie s'est séparée de votre communion. Rappelez-les avec une douceur paternelle. Dites-leur : Si vous voulez avoir des images dans les églises pour votre instruction, comme l'usage en a été anciennement introduit à ce dessein, je vous le permets. Dites-leur que ce n'est pas l'histoire représentée dans le tableau qui vous a choqué, mais l'adoration rendue mal à propos à des peintures. Le Pape recommande encore à Sérénus, dans la même lettre, d'éloigner de sa familiarité, s'ils ne se corrigent, certains hommes peu exemplaires (1).

Tandis que l'évêque de Marseille se voyait ainsi réprimandé par le Pontife romain, l'évêque de Gap, saint Arige, n'en recevait que des éloges et des consolations. Le Pape, ayant appris qu'il avait perdu quelques-uns de ses proches, lui écrivit dans les termes suivants :

Comme la charité n'a fait qu'une âme de la vôtre et de la mienne, mon cœur a ressenti vivement tout ce qui afflige la vôtre. Je ne me suis consolé qu'en me rappelant la discrétion de Votre Sainteté. La patience doit adoucir la douleur, et l'espérance d'une autre vie doit bientôt sécher les larmes que la mort des personnes chères vous fait verser. Que ceux-là pleurent longtemps, qui n'espèrent pas une meilleure vie après la mort; mais nous qui l'espérons, qui la croyons, qui l'enseignons, nous ne devons pas nous abandonner à la tristesse touchant les morts, de peur que ce qui a dans les autres l'apparence d'un devoir de tendresse ne soit une faute en nous. Appliquons-nous donc, mon bien-aimé frère, non à pleurer les morts, mais à montrer que nous aimons les vivants. Tâchons d'être utiles à ceux à qui nous le pourrons, en reprenant, en exhortant, en conseillant, en caressant même et en consolant. Que notre langue anime les bons, qu'elle reprenne les méchants, qu'elle excite les paresseux, qu'elle réprime les superbes et console ceux qui se laissent aller au désespoir. On nous nomme des guides; montrons à tous la voie du salut. Soyons toujours en sentinelle pour découvrir les embûches de l'ennemi et lui fermer toutes les avenues. Si l'erreur égare dans ses routes écartées quelqu'une de nos ouailles, n'omettons rien pour le rappeler à la bergerie, afin que le nom de pasteur que nous avons l'honneur de porter devienne le titre de notre récompense et non le sujet de notre supplice. Mais parce que, pour remplir tous ces devoirs, nous avons besoin du secours de la grâce, prions sans cesse la bonté divine de nous accorder la volonté et le pouvoir de les accomplir (2).

Le père de saint Arige, qui était un seigneur franc, nommé Aprocaise, et sa mère Sempronia, l'offrirent à Dieu à l'âge de deux ans, devant l'hôtel de Saint-Vincent de Châlon-sur-Saône, Saint Didier, alors évêque de cette ville, l'y reçut avec joie, le baptisa et l'éleva soigneusement dans les lettres et dans la piété. Arige, ayant desservi quelque temps une église de la campagne, fut élevé sur le siége de Gap après la déposition de Sagittaire; et, pendant un épiscopat de plus de vingt ans, il fut constamment l'exemple et les délices de son peuple.

Sur la fin de sa vie, il fit un pèlerinage à Rome, et il augmenta, par sa présence, l'estime dont nous avons vu que saint Grégoire était prévenu pour lui. Ce grand Pape ne craignit pas de dire qu'il n'y avait point d'évêque en Occident comparable à celui de Gap. Ces deux saints, que la plus tendre amitié unissait ne purent se séparer sans verser bien des larmes. Mais Grégoire consola Arige, en lui prédisant que Dieu ne tarderait pas de les réunir dans le ciel. La prophétie se réalisa bientôt. Arige, étant tombé malade quelque temps après son retour de Rome, n'était affligé que de ne pouvoir pas célébrer la messe pour se nourrir du pain des anges. Il tâchait d'y suppléer par l'ardeur de ses vœux. Il répétait souvent avec une sainte confiance la prière suivante : O bon Jésus, mon sauveur, ne livrez pas aux démons une âme qui vous confesse, et qui vous a toujours prié depuis qu'elle est dans ce corps mortel. Sentant son heure approcher, il se fit dépouiller de ses habits et porter à l'église, devant l'autel de saint Eusèbe. Là, sur la cendre et le cilice, il reçut le viatique du corps de Jésus-Chris, des mains d'Esychius, évêque de Grenoble, et son sang adorable de celles du prêtre Diconcius. Après quoi, rempli de la plus douce consolation, il s'écria : Seigneur Jésus, je vous rends grâces de ce que le temps de ma mort est arrivé. Je suis sorti nu du sein de ma mère, je retournerai nu dans celui de la terre. Il mourut ainsi le 1er de mai, jour auquel son église honore sa mémoire (3).

Saint Licinius évêque d'Angers, vulgairement saint Lézin, était parent du roi de Neustrie, Clotaire II, qui le fit son connétable ou comte de ses écuries, et ensuite comte et duc d'Angers. Tout semblait l'attacher au monde: et il était sur le point de s'engager dans les liens du mariage, comme sa famille l'en pressait, lorsque la personne qu'il devait épouser parut tout à coup couverte d'une lèpre très-difforme, Il comprit que Dieu n'approuvait pas qu'il prît cet état, et qu'il l'appelait à son service. Il s'engagea donc dans le clergé, sans autre vue que de travailler à sa perfection et à celle des autres. Il parut oublier le rang qu'il avait tenu dans le monde, et mena une vie pauvre et commune avec les

(1) L. XI, *epist.* XIII. — (2) L. IX, *epist.* CVII. — (3) *Acta SS.*, 1 *maii. Histoire de l'Eglise gall.*, l. VII.

autres clercs, s'appliquant sans relâche à se rendre habile dans la science des saintes Écritures et dans la connaissance des canons.

Après la mort d'Audovée ou Audoin, évêque d'Angers, le clergé et les citoyens élurent Licinius d'un commun consentement. Il s'en défendit, versa même des larmes; mais il ne put résister à l'empressement du peuple, qui voulait avoir pour évêque celui qu'il avait eu pour premier magistrat. Il ne trompa point les espérances qu'on avait conçues de lui. Toujours appliqué à l'étude des saintes lettres, à la prière ou à la prédication, il ne prit de l'épiscopat que ce qu'il a d'onéreux. Dans les visites qu'il faisait des monastères et des églises de son diocèse, l'aumône accompagnait toujours ses prédications. Il marchait sans faste et ne portait que des habits grossiers, ornant assez sa dignité par ses vertus.

Sa douceur, plus efficace que la sévérité, gagnait les pécheurs les plus endurcis dans le crime; car la bonté était son caractère. On remarqua même que dans les conciles où il se trouva, il se déclara toujours pour le parti de la clémence, et qu'il ne voulait jamais assister à la déposition d'aucun évêque : qu'au contraire, il prit toujours, autant que la raison le permettait, la défense de ceux qu'on voulait déposer. Autant il avait d'indulgence pour les autres, autant il était dur à lui-même. Souvent, après avoir prolongé son jeûne jusqu'au troisième jour, il ne prenait pour sa réfection qu'un morceau de pain d'orge avec un verre d'eau. Il portait continuellement un cilice sous ses habits. Il célébrait tous les jours la messe avec de grands sentiments de piété, et il conseillait à son peuple la fréquente communion, répétant souvent, dans ses exhortations, ces paroles du Sauveur : Celui qui mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi et moi en lui.

Clotaire II, en accordant Licinius à l'Église, ne crut pas devoir priver l'État de ses services. Malgré son épiscopat, il le fit maire de son palais. Quoique cette charge ne fût pas encore aussi considérable qu'elle le devint dans la suite, les soins qu'elle exigeait firent soupirer le saint évêque après la retraite. Il forma même la résolution d'abdiquer le gouvernement de son église, pour se retirer dans quelque solitude. Mais il ne put obtenir l'agrément ni du roi ni des évêques, qui lui représentèrent qu'ayant été appelé canoniquement à l'épiscopat, il ne devait songer qu'à continuer d'en remplir les devoirs. Il suivit ce conseil et redoubla ses travaux apostoliques, en attendant la récompense, qui ne fut pas différée longtemps.

Il tomba dangereusement malade pendant les chaleurs du mois d'août; et quand il commença à se mieux porter, il s'écria les larmes aux yeux : Hélas! pourquoi mon exil s'est-il prolongé? Il y a trop longtemps que je suis dans cette terre étrangère. Je souhaite d'être dégagé des liens qui m'attachent à la vie, et de m'unir à Jésus-Christ. Il languit encore quelques mois et mourut seulement le 1er de novembre, une des premières années du septième siècle (1).

Dans les mêmes lettres où le pape saint Grégoire recommandait aux évêques des Gaules les moines qu'il envoyait en Angleterre, il leur recommandait aussi de s'assembler en conciles, pour réprimer l'incontinence des clercs et les ordinations simoniaques. Il renouvelait cette même recommandation aux rois Théodoric, Théodebert et Clotaire, ainsi qu'à la reine Brunehaut. Voici en quels termes il remercie cette princesse du zèle qu'elle montrait pour la conversion des Anglais. Nous rendons grâces au Dieu tout-puissant de ce qu'entre plusieurs dons de sa bonté dont il a orné Votre Excellence, il vous a remplie d'un si grand amour de la religion, que vous vous portez avec ardeur à tout ce qui peut contribuer au salut des âmes et à la propagation de la foi. La renommée ne nous a pas laissé ignorer les grands secours que vous avez procurés à notre frère Augustin. Ceux qui ne connaissent pas votre piété en seront dans l'admiration; mais pour nous, qui en avons vu tant de preuves, il n'y a plus à admirer, il ne reste que de nous en conjouir avec vous. Vous avez su quels miracles éclatants le Sauveur a opérés pour la conversion des Anglais, et ce doit être pour Votre Excellence un grand sujet de consolation, puisque personne n'a eu plus de part qu'elle à cette bonne œuvre. Car si cette nation a eu le bonheur d'entendre la prédication de l'Évangile, c'est à vous, après Dieu, qu'elle en est redevable (2).

Le saint pape Grégoire ne manqua pas, surtout en cette occasion, d'écrire au roi des Anglais, Ethelbert, et à la reine Berthe, son épouse. Dans la lettre à celle-ci, il commence à la remercier de la protection qu'elle a donnée à Augustin. Il la compare à sainte Hélène, mère de Constantin, dont Dieu s'est servi, dit-il, pour exciter les Romains à la foi chrétienne : comme nous avons la confiance qu'il se servira du zèle de votre gloire pour faire sentir à la nation des Anglais les effets de sa miséricorde. Il ajoute néanmoins que, pieuse et instruite comme elle était, elle aurait dû travailler depuis longtemps à convertir son mari; et que, pour réparer cette négligence, elle devait travailler avec d'autant plus d'ardeur à la confirmer dans le zèle de la religion et à convertir tous ses sujets. Vos bonnes œuvres, dit-il, sont connues, non-seulement à Rome, où l'on prie avec ardeur pour votre conservation, mais en divers lieux, même à Constantinople, où la renommée les a portées jusqu'aux oreilles de l'empereur (3).

Quant au roi Ethelbert, qu'il nomme plus

(1) *Acta SS.*, 13 *febr. Hist. de l'Église gall.*, l. VIII. — (2) L. XI, *epist.* LXII. — (3) L. XI, *epist.* XXIX.

correctement Edilbert, il l'exhorte à conserver fidèlement la grâce qu'il a reçue, à étendre la foi parmi ses peuples, à ruiner le culte des idoles, à détruire leurs temples, et à rétablir les bonnes mœurs par les exhortations, les caresses, les menaces, mais principalement par son exemple; sur quoi il lui propose celui de Constantin. Il l'exhorte à suivre en tout les instructions de l'évêque Augustin, et à s'unir étroitement à lui; enfin, il lui envoie des présents de la part de saint Pierre, qu'il nomme petits, quoiqu'ils fussent magnifiques. Cette lettre, datée du 22 juin 601, se termine par ces mots : Que la grâce d'en haut conserve saine et sauve Votre Excellence, seigneur fils (1).

Ecrivant à saint Augustin d'Angleterre, le bienheureux Pape s'écrie, dans les transports de sa joie : Gloire à Dieu dans les hauteurs, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté; car le grain de froment est mort en terre, afin de ne pas régner seul dans le ciel. C'est par sa mort que nous vivons, par sa faiblesse que nous avons des forces; c'est par son amour que nous cherchons en Bretagne des frères que nous ne connaissons pas, c'est par sa grâce que nous trouvons ceux que nous cherchions sans le connaître. Mais qui pourra dire quelle joie s'est levée ici dans le cœur de tous les fidèles, de ce que, par la grâce de Dieu et le travail de Votre Fraternité, la nation des Anglais, dégagée des ténèbres de l'erreur, éclairée des lumières de la sainte foi, foule aux pieds les idoles, obéit avec un cœur pur au Dieu tout-puissant, et se soumet sincèrement à ses divins préceptes. Mais, mon bien-aimé frère, dans cette grande joie, il y a grand sujet de crainte. Car je sais que, par Votre Dilection, Dieu a fait de grands miracles au milieu de cette nation qu'il veut bien élire. Il faut donc vous réjouir avec crainte, et craindre en vous réjouissant. Il faut vous réjouir de ce que, par ces merveilles extérieures, les âmes des Anglais sont attirées à la grâce intérieure; il faut craindre qu'au milieu de ces prodiges l'esprit ne s'élève par la présomption.

Souvenons-nous que, quand les disciples disaient avec joie à leur maître : Seigneur, en votre nom les démons mêmes nous sont soumis, il leur répondit : Ne vous réjouissez point de cela; réjouissez-vous plutôt de ce que vos noms sont ecrits au ciel. Les noms de tous les élus y sont écrits, et toutefois ils ne font pas tous des miracles. Or, les disciples de la vérité ne doivent pas se réjouir d'un bien passager et particulier pour eux, mais du bien qui leur est commun avec tous, et dont ils se réjouissent éternellement. Tandis que Dieu agit ainsi par vous au dehors, vous devez, mon bien-aimé frère, vous juger sévèrement au dedans et bien connaître qui vous êtes. Si vous vous souvenez d'avoir offensé Dieu par la langue ou par les œuvres, ayez toujours ces fautes présentes à l'esprit pour réprimer la gloire qui s'élèverait dans votre cœur, et songez que ce don des miracles ne vous est pas donné pour vous, mais pour ceux dont vous devez procurer le salut. Moïse, ce grand serviteur de Dieu, après tant de miracles, étant arrivé à la terre promise, Dieu lui reprocha la faute qu'il avait faite trente-huit ans auparavant, en doutant s'il pourrait tirer l'eau de la roche. Combien donc devons-nous trembler, nous qui ne savons pas encore si nous sommes élus! Vous savez ce que dit la Vérité même dans l'Evangile : Plusieurs viendront me dire en ce jour-là : Seigneur, nous avons prophétisé en votre nom, nous avons chassé les démons et fait plusieurs miracles; je leur dirai que je ne les ai jamais connus. Je vous parle ainsi pour vous humilier; mais votre humilité doit être accompagnée de confiance. Car, tout pécheur que je suis, j'ai une espérance certaine que vos péchés vous sont remis, puisque vous avez été choisi pour procurer la rémission aux autres, et donner au ciel la joie de la conversion d'un si grand peuple (2). Rien ne prouve mieux la vérité des miracles d'Augustin, observe judicieusement Fleury, que ces avis si sérieux de saint Grégoire.

Une seconde lettre que le Pape écrivait à saint Augustin, et qui devait être publique, est pour l'établissement des évêchés en Angleterre. Nous vous accordons, dit-il, l'usage du pallium, seulement pour la messe, à la charge d'établir douze évêques qui vous seront soumis, en sorte que l'évêque de Londres soit toujours, à l'avenir, consacré par son propre concile, et reçoive le pallium du Saint-Siége. Vous enverrez pour évêque à York celui que vous jugerez à propos, à condition que, si cette ville et les lieux voisins reçoivent la parole de Dieu, il ordonnera aussi douze évêques et sera métropolitain. Nous nous proposons de lui donner le pallium, et nous voulons qu'il soit soumis à votre conduite; mais, après votre mort, il sera le supérieur des évêques qu'il aura ordonnés, sans qu'il dépende en aucune manière de l'évêque de Londres. Le rang entre l'évêque de Londres et celui d'York se réglera suivant l'ordination, et ils agiront de concert pour le bien de la religion. Outre les évêques ordonnés par vous et par celui d'York, nous voulons aussi que tous les évêques de Bretagne vous soient soumis (3).

Outre ces lettres, le Pape saint Grégoire envoya un mémoire considérable pour répondre à onze articles de difficultés proposées par Augustin. En voici la substance : De tout le revenu de l'Eglise, on doit faire quatre portions; la première, pour l'évêque et sa famille, à cause de l'hospitalité; la seconde, pour le clergé; la troisième, pour les pauvres; la quatrième, pour les réparations. Pour vous, qui êtes instruit dans la vie monastique, vous ne devez pas vivre séparé de vos clercs, mais

(1) L. XI, *epist.* LXVI. — (2) *Ibid.*, *epist.* XXVIII. — (3) *Ibid.*, *epist* LXV.

établir dans la nouvelle église des Anglais la vie commune, à l'exemple de l'Eglise naissante.

Les clercs qui ne sont pas dans les ordres sacrés et qui ne peuvent garder la continence, doivent se marier et recevoir leurs gages hors de la communauté, comme il est écrit de la primitive Eglise, que l'on distribuait à chacun selon ses besoins. Mais il faut veiller à ce qu'ils vivent suivant la règle de l'Eglise, qu'ils chantent les psaumes et pratiquent les bonnes mœurs. Quant à ceux qui vivent en commun, il n'y a point de portions à faire pour l'hospitalité ou pour les pauvres; mais tout ce qui reste, après avoir pris le nécessaire, doit être employé en œuvres pies.

Dans l'église des Anglais, où vous êtes encore seul évêque, il faut bien que vous en ordonniez sans être assisté d'autres évêques. Mais quand il viendra des évêques des Gaules, ils assisteront comme témoins à l'ordination. Pour les évêques que vous ordonnerez en Angleterre, nous voulons qu'ils ne soient point éloignés les uns des autres, afin que rien ne les empêche de s'assembler au nombre de trois ou quatre, pour en ordonner de nouveaux, comme dans le monde on assemble les personnes déjà mariées pour prendre part à la joie des noces.

Nous ne vous attribuons aucune autorité sur les évêques des Gaules au préjudice de l'évêque d'Arles, qui, depuis longtemps, a reçu le pallium de nos prédécesseurs. Si donc il vous arrive de passer en Gaule, vous devez agir auprès de lui pour corriger les évêques, et l'exciter, s'il n'était pas assez fervent. Nous lui avons écrit de concourir avec vous pour cet effet. Mais vous n'avez point de juridiction sur les évêques de Gaule, et ne pouvez les réformer que par la persuasion et le bon exemple; car il est écrit dans la loi, que celui qui passe dans la moisson d'autrui ne doit pas y mettre la faucille. Quant aux évêques bretons, nous vous en commettons entièrement le soin pour instruire les ignorants, fortifier les faibles et corriger les mauvais.

La foi étant une, disait Augustin, pourquoi les coutumes des églises sont-elles si différentes, comme celles de l'Eglise romaine et des églises des Gaules dans la célébration des messes? Saint Grégoire répondit : Vous savez la coutume de l'Eglise romaine, où vous avez été nourri. Mais je suis d'avis que si vous trouvez soit dans l'Eglise romaine, soit dans celles des Gaules, soit dans quelque autre, quelque chose qui soit plus agréable à Dieu, vous le choisissiez avec soin pour l'établir dans la nouvelle église des Anglais, car nous ne devons pas aimer les choses à cause des lieux, mais les lieux à cause des choses.

Celui qui aura dérobé quelque chose à l'Eglise, doit être puni selon la qualité de la personne, mais toujours avec une charité paternelle, qui ait pour but de corriger le coupable et de lui faire éviter les peines de l'enfer. Il faut qu'il restitue la chose dérobée, mais sans augmentation, afin qu'il ne semble pas que l'Eglise veuille profiter de sa perte. Saint Grégoire ajoute ceci à cause de la restitution du double ou du quadruple, ordonnée par les lois romaines et même par la loi de Dieu.

Touchant les degrés de parenté ou d'affinité qui empêchent le mariage, saint Grégoire décide que deux frères peuvent épouser les deux sœurs. C'est un crime d'épouser la femme de son père ou de son frère. La loi romaine permet les mariages des cousins germains; mais l'Eglise les défend, comptant ce degré pour le second, et permet de se marier au troisième et au quatrième. Les nouveaux chrétiens, qui, avant leur conversion, ont contracté des mariages illicites, doivent être avertis de se séparer, par la crainte du jugement de Dieu, sans toutefois les priver de la communion du corps et du sang de Notre Seigneur, de peur qu'on ne semble les punir de ce qu'ils ont fait par ignorance; car l'Eglise dissimule quelques abus pour les corriger plus facilement. Mais il faut avertir tous ceux qui se convertissent de s'abstenir de ces conjonctions illicites; et, s'ils y tombent ensuite avec connaissance de cause, les priver de la communion.

Rien n'empêche de baptiser une femme enceinte, puisque la fécondité est un don de Dieu. On peut aussi la baptiser sitôt qu'elle est délivrée, et l'enfant sitôt qu'il est né, s'il y a péril de mort. Il n'y a point de temps réglé après les couches, où la femme doive s'abstenir d'entrer dans l'église, et ce qui en est dit dans l'ancienne loi doit être pris dans un sens mystérieux. Les maris doivent s'abstenir de leurs femmes tant qu'elles sont nourrices, et elles ne doivent pas se dispenser de nourrir elles-mêmes leurs enfants. Saint Grégoire ajoute quelques décisions sur l'usage du mariage et sur certains accidents de l'un et de l'autre sexe, par rapport à l'entrée de l'église et à la sainte communion, parce qu'il était nécessaire d'instruire sur tous ces points l'église naissante des Anglais (1).

Après que Mellitus et ses compagnons furent partis de Rome, et pendant qu'ils étaient encore en chemin, saint Grégoire lui écrivit en ces termes : Quand vous serez arrivé auprès de notre frère Augustin, dites-lui qu'après avoir longtemps examiné en moi-même l'affaire des Anglais, j'ai pensé qu'il ne faut pas abattre leurs temples, mais seulement les idoles qui y sont. Il faut faire de l'eau bénite, les arroser, dresser des autels et y mettre des reliques. Car si ces temples sont bien bâtis, il faut les faire passer du culte des démons au service du vrai Dieu, afin que cette nation, voyant que l'on conserve les lieux auxquels elle est accoutumée, y vienne plus volontiers. Et, parce qu'ils ont accoutumé de tuer beaucoup de bœufs en

(1) L. XI, *epist.* LXIV.

sacrifiant aux démons, il faut leur établir quelque solennité, comme de la dédicace ou des martyrs, dont on y met les reliques. Qu'ils se fassent des tentes de feuillages autour des temples transformés en églises, et qu'ils célèbrent la fête par des repas modestes. Au lieu d'immoler des animaux au démon, qu'ils les tuent pour les manger et rendre grâces à Dieu, qui les rassasie de ces viandes, afin que, leur laissant quelques réjouissances sensibles, on puisse leur insinuer plus aisément les joies intérieures. Car il est impossible d'ôter à des esprits durs toutes leurs coutumes à la fois: on ne s'élève pas d'un seul bond à un lieu élevé, on y monte pas à pas (1).

Saint Grégoire avait chargé Mellitus et ses compagnons de porter en Angleterre généralement tout ce qui était nécessaire pour le service des églises: des vases sacrés, des tapis d'autel, des ornements d'église, des habits pour les évêques et pour les clercs, des reliques des apôtres et des martyrs, et quantité de livres (2). Augustin, de son côté, ayant établi son siége épiscopal dans la capitale du royaume de Cant, nommé alors Doroverne, et depuis Cantuaria ou Cantorbéri, se mit, par la protection du roi, en possession d'une église que les Romains y avaient autrefois bâtie, la dédia au nom du saint Sauveur, et y établit son habitation pour lui et ses successeurs. Ainsi le projet de saint Grégoire ne fut point complétement exécuté. Ce ne fut pas l'évêque de Londres, mais celui de Cantorbéri, qui fut métropolitain de la partie méridionale d'Angleterre. Augustin fit aussi un monastère près de Cantorbéri, à l'orient, où, à sa sollicitation, le roi Ethelbert bâtit de fond en comble une église en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul, et l'enrichit de grands dons. Elle était destinée à la sépulture d'Augustin et des évêques de Doroverne, ses successeurs, comme aussi à celle des rois de Cant. Toutefois ce ne fut point Augustin, mais Laurent, son successeur, qui dédia cette église. Le premier abbé de ce monastère fut le prêtre Pierre, qui avait fait le voyage de Rome avec Laurent. Mais la cathédrale de saint Augustin était une espèce de monastère ellemême, puisqu'il y vivait en communauté avec son clergé, composé de moines comme lui (3).

Suivant les intentions du Pape, saint Augustin ordonna deux évêques, saint Mellitus et saint Just. Il envoya saint Mellitus prêcher dans la province des Saxons orientaux, séparée de celle de Cant par la Tamise. Londres en était la capitale, et il s'y faisait dès lors un très-grand commerce par terre et par mer. Mellitus ayant rétabli la religion dans ce pays, le roi saint Ethelbert fit bâtir à Londres l'église de l'apôtre saint Paul, pour en être la cathédrale, comme elle l'est encore. Saint Just fut évêque dans la province de Cant, et son siége fut la ville de Rochester, à vingt milles de Cantorbéri, vers le couchant. Le roi Ethelbert y fit également bâtir une église de Saint-André, et donna de grands biens à ces deux églises, aussi bien qu'à celle de Doroverne ou Cantorbéri (4).

Comme saint Augustin avait reçu du pape saint Grégoire l'autorité de primat sur les évêques bretons et la charge de corriger les abus qui s'étaient glissés parmi eux, il profita de l'influence du roi saint Ethelbert pour les faire venir à une conférence. Elle se tint sur la frontière des deux peuples, dans un lieu qui, au temps du premier historien de la nation anglaise, le vénérable Bède, s'appelait le Chêne d'Augustin. Il s'y trouva des évêques et des docteurs bretons. Augustin employa les exhortations et les prières pour obtenir d'eux ces trois choses: 1° qu'ils aidassent à prêcher l'Evangile aux Anglais encore idolâtres; 2° qu'ils célébrassent la Pâque le même jour où elle se célébrait chez les autres catholiques; 3° qu'ils se conformassent, dans l'administration du baptême, à la pratique de l'Eglise universelle. Après une longue dispute, voyant qu'ils ne se rendaient ni aux prières, ni aux exhortations, ni aux reproches, et qu'ils préféraient toujours leurs traditions particulières à celles de toute l'Eglise, il leur dit enfin: Prions Dieu, qui fait habiter ensemble ceux qui sont unanimes, qu'il nous montre, par des signes célestes, quelles traditions on doit suivre. Qu'on amène un malade, et celui dont les prières l'auront guéri, on croira qu'il faut suivre sa foi. Les Bretons y consentirent, bien qu'à regret, et on amena un Anglais aveugle, que l'on présenta d'abord à leurs évêques, mais ils ne purent le guérir. Alors Augustin se mit à genoux et pria Dieu qu'en rendant la vue à cet homme, il éclairât les cœurs de plusieurs fidèles. Aussitôt l'aveugle recouvra la vue, et tous les assistants reconnurent qu'Augustin enseignait la vérité. Les Bretons mêmes le confessèrent, mais ils dirent qu'ils ne pouvaient renoncer à leurs anciennes coutumes sans la permission des leurs, et demandèrent que l'on assemblât un second concile plus nombreux. On en convint de part et d'autre.

Voilà ce que le premier historien des Anglais raconte comme un fait positif. Ce qui va suivre, il ne le donne que comme un *on dit*.

On disait donc, au temps du vénérable Bède, qu'à ce concile se trouvèrent sept évêques bretons et plusieurs hommes très-savants de leur fameux monastère nommé Bancor, duquel Dinoth était alors abbé. On disait qu'avant de venir au concile, les Bretons allèrent consulter un anachorète, qui était parmi eux en grande réputation de sagesse et de sainteté, et lui demandèrent s'ils devaient écouter Augustin et quitter leurs traditions. Il répondit: Si c'est un homme de Dieu, suivez-le. Et comment le reconnaîtrons-nous? dirent-ils.

(1) L. XI, *epist.* LXXVI. — (2) Bed., l. I, c. XXIX. (3) *Ibid.*, c. XXXIII. —(4) *Ibid.*, l. II, c. III.

S'il est humble, répondit l'anachorète, il est de Dieu ; s'il est superbe, il n'en est pas. Mais comment le distinguerons-nous? reprirent les autres. Faites en sorte, répliqua le solitaire, qu'il vienne le premier avec les siens au lieu du concile : s'il se lève quand vous approcherez, sachez que c'est un serviteur de Jésus-Christ, et obéissez-lui ; s'il ne se lève pas, quoique vous soyez en plus grand nombre, méprisez-le comme il vous méprisera. En arrivant au concile, ils trouvèrent Augustin assis. Dès lors, emportés de colère, ils le jugèrent orgueilleux, suivant le discours de leur anachorète, et s'étudièrent à le contredire en tout. Il leur dit : Quoique vous ayez bien des pratiques contraires a notre usage, qui est celui de l'Eglise universelle, je serai content si vous voulez me croire sur ces trois points : de célébrer la Pâque en son temps, d'administrer le baptème suivant l'usage de l'Eglise romaine, et de prêcher avec nous aux Anglais la parole de Dieu ; à ces conditions, nous tolérons tout le reste. Les Bretons répondirent qu'ils n'en feraient rien et ne le reconnaîtraient jamais pour archevêque, disant entre eux : Si maintenant il n'a daigné se lever devant nous, quand nous lui serons une fois soumis, il nous comptera pour rien. Saint Augustin leur dit : Vous n'avez pas voulu avoir la paix avec vos frères, vous aurez la guerre avec vos ennemis, et vous recevrez la mort par les mains des Anglais, à qui vous n'avez pas voulu enseigner le chemin de la vie. La prophétie fut accomplie longtemps après la mort de saint Augustin ; car Edilfrid, roi des Anglais, marcha avec une grande armée contre la ville de Carléon, et fit des Bretons un grand carnage, commençant par les évêques et les moines, qui priaient pour les combattants, et dont il y eut environ douze cents de tués (1).

Voilà ce qu'on racontait au temps du vénérable Bède. Ce qu'il a de plus certain dans tout ceci, c'est l'entêtement des Bretons du sixième et du septième siècle. Leurs évêques se seraient montrés tout à la fois et plus sages et plus chrétiens si, comme les évêques des Gaules avec les Francs, ils s'étaient appliqués dès l'origine à gagner au chistianisme les Anglais et les Saxons, et à ne faire de ces deux peuples et des Bretons qu'un seul peuple chrétien. Par là, ils auraient épargné bien des déchirements et des guerres, surtout à leur propre nation.

Le pape saint Grégoire, qui venait, pour ainsi dire, d'enfanter l'Angleterre à la civilisation chrétienne, veillait en même temps à l'éducation chrétienne de la France. Déjà plusieurs fois il avait écrit aux princes et aux évêques de tenir des conciles pour empêcher la simonie et les ordinations précipitées. A cet effet, il envoya, l'an 598, Cyriaque, abbé de son monastère de Rome, avec une lettre adressée à Siagrius d'Autun, à Ethérius de Lyon, à Virgile d'Arles et à Didier de Vienne, c'est-à-dire aux plus célèbres évêques du royaume de Bourgogne. Comme Siagrius, qui d'ailleurs était un évêque recommandable, jouissait de la confiance des rois francs et de la reine Brunehaut, le Pape, sur leur demande et sur la sienne, lui accorda le pallium et le chargea de la tenue du concile. Cependant, lui écrivait le vigilant Pontife, nous avons résolu de ne vous le faire remettre qu'après que vous aurez promis de faire corriger, par l'autorité d'un synode, tous les abus dont nous vous avons écrit (2).

En 600, le concile n'ayant pas encore été tenu, le pape saint Grégoire redoubla ses instances. Il en écrivit à saint Vigile d'Arles, à saint Ethérius de Lyon, à saint Arige de Gap, à la reine Brunehaut et aux rois Théodebert, Théodoric et Clotaire. Ayez du zèle pour les intérêts de Dieu, disait-il à Brunehaut, et il aura soin des vôtres. Faites assembler un concile pour exterminer la simonie, ainsi que nous vous l'avons recommandé. Immolez à Dieu cet ennemi domestique, afin que vous puissiez vaincre les ennemis étrangers, et que Dieu veille avec d'autant de soin à votre défense que vous montrerez d'ardeur pour combattre ses ennemis (3). Il mandait en même temps à Théodebert, roi d'Austrasie, et à Théodoric, roi de Bourgogne, que, s'ils souffraient que dans leurs royaumes on aimât plus l'or que Dieu, ils devaient craindre que le Seigneur, qui tolérait alors avec patience le mépris de ses commandements ne s'en vengeât bientôt avec éclat (4). Il semble que le saint pape prévit la funeste révolution qui se fit quelques années après dans les royaumes d'Austrasie et de Bourgogne. En attendant, les trois jeunes rois, Clotaire, Théodoric et Théodebert, continuaient à se faire une guerre cruelle, avec une alternative de bonne et de mauvaise fortune qui ne servait qu'à redoubler leur acharnement.

Peu après, le pape saint Grégoire disait à la reine Brunehaut, dans une nouvelle lettre : Comme il est écrit que la justice fait la gloire des nations, et le péché la misère des peuples, un royaume n'est jamais bien stable que quand les rois s'appliquent à réprimer les crimes qui viennent à leur connaissance. C'est pourquoi nous croyons devoir vous avertir, dans l'amertume de notre cœur, de ce que nous avons su par le témoignage de plusieurs personnes. Il y a dans vos Etats des prêtres qui mènent une vie si scandaleuse et si impudique, que nous ne pouvons le dire sans douleur, comme vous ne devriez pas l'entendre sans confusion. De peur donc que les péchés des autres n'attirent la colère de Dieu sur nous-mêmes, aussi bien que sur votre royaume, nous sommes obligés de nous élever avec zèle pour les corriger, de peur que le crime de quelque peu ne devienne la perdition de la multitude. Ce sont, en effet, les mauvais prêtres qui causent la ruine des peuples ; car

1. II, c. II. — (2) L. IX, *epist.* CV-XI. — (3) L. XI, *epist.* LXIII. — (4) *Ibid.*, *epist.* LIX, LX.

qui intercédera pour les crimes des laïques, si les prêtres, qui sont obligés de le taire, en commettent de plus grands? Mais, puisque ceux qui sont chargés de veiller contre ces scandaleux abus ne se mettent pas en devoir de les retrancher, ayez la bonté de nous en écrire, afin qu'avec votre agrément et par vos ordres, nous envoyions une personne sur les lieux, qui puisse, de concert avec les évêques, rechercher et punir les coupables. Pourvoyez par là au salut de votre âme et au bien des peuples que vous gouvernez; pourvoyez à celui des rois, vos petits-fils auxquels vous désirez un règne heureux. Retranchez ce scandale avant que le Seigneur appesantisse sa main, de peur qu'il ne frappe enfin d'autant plus rudement, qu'il a plus longtemps suspendu ses coups (1).

La reine Brunehaut consentit à la tenue d'un concile, et l'on voit, par la *Vie de saint Colomban* qu'il s'en tint au moins un l'an 602. Colomban était né en Irlande, vers l'an 560, dans la province de Leinster. Il apprit dès sa jeunesse les arts libéraux, la grammaire, la rhétorique, la géométrie; mais, comme il était fort bien fait, craignant de succomber aux attaques de la volupté, il quitta son pays, malgré la résistance de sa mère, et, passant dans une autre province d'Irlande, il se mit sous la conduite d'un saint et savant homme nommé Silène, qui l'instruisit si bien dans les saintes lettres, qu'étant encore jeune, il composa un traité sur les psaumes et quelques autres ouvrages. Ensuite il entra dans le monastère de Bancor, le plus fameux d'Irlande, où le saint abbé Comgal gouvernait alors près de trois mille moines. Colomban y vécut plusieurs années, s'exerçant à la mortification. Pour se détacher du monde de plus en plus, il se proposa de passer dans une terre étrangère, à l'exemple d'Abraham. Il communiqua son dessein à l'abbé, qui eut grande peine à se priver d'un tel secours; mais enfin, croyant que c'était la volonté de Dieu, il y consentit. Colomban, ayant reçu sa bénédiction, sortit de Bancor, avec douze autres moines, étant âgé de trente ans. Ils passèrent dans la Grande-Bretagne, et de là dans les Gaules. La foi y était entière, dit son biographe contemporain, mais la discipline fort déchue, soit par les incursions des ennemis étrangers, soit par la négligence des prélats. Il y avait peu d'endroits où l'on pratiquât la pénitence et où l'on aimât la mortification.

Colomban prêchait partout où il passait, et ses vertus donnaient un grand poids à ses instructions. Les moines qui l'accompagnaient n'avaient tous ensemble qu'une volonté; leur modestie, leur sobriété, leur douceur, leur patience, leur charité, les faisaient admirer de tous. Personne n'avait rien en propre; il n'y avait entre eux ni contradictions, ni paroles dures; quelque part qu'ils s'arrêtassent, ils inspiraient la piété à tout le monde. La réputation de Colomban vint jusqu'à la cour du roi de Bourgogne (c'était Gontram), qui, l'ayant ouï parler, le pria de s'arrêter dans ses Etats, et lui offrit tout ce qu'il demanderait. Colomban le remercia, disant qu'il ne cherchait qu'à porter sa croix après Jésus-Christ, et choisit pour sa retraite un désert de la montagne des Vosges, où il trouva, au milieu des rochers et à l'endroit le plus rude, un vieux château ruiné, nommé Angrantes, à présent Anegray, et s'y établit. Leur nourriture y était aussi austère que le lieu, car ils ne vivaient que d'herbes et d'écorces d'arbres.

Sa communauté étant déjà nombreuse, Colomban chercha un lieu plus commode dans la même solitude pour y bâtir un monastère. Il le trouva non loin d'Anegray, dans un autre château en ruines, nommé Luxeuil. On y voyait des restes magnifiques de bains, et, dans les bois des environs, des idoles de pierre que les païens avaient adorées. Saint Colomban commença à y bâtir un monastère, qui fut bientôt rempli, en sorte qu'il fut obligé d'en bâtir un troisième qu'il nomma Fontaine, à cause de l'abondance des eaux. Il gouverna, dans ces trois monastères, jusqu'à six cents moines, auxquels il donna une règle que nous avons encore.

Un moine qui vit en communauté, y dit-il, doit apprendre de l'un l'humilité, de l'autre la patience, le silence de celui-ci et la douceur de celui-là. Qu'il ne fasse pas ce qui plaît, qu'il ne mange que ce qui lui est servi, qu'il n'ait que ce qu'on lui donne, qu'il fasse le travail qu'on lui prescrit; qu'il aille au lit si fatigué qu'il dorme en y allant, et qu'il se lève avant d'avoir dormi suffisamment. Quand il croit avoir reçu une injure, qu'il se taise. Qu'il craigne le préposé du monastère comme son maître, qu'il l'aime comme son père, et qu'il juge que tout ce qu'on lui commande est salutaire, sans examiner les raisons des supérieurs : son devoir est d'obéir (2).

La régle de saint Colomban est suivie de son pénitentiel. C'est un recueil des pénitences qu'on imposait aux moines pour les différentes fautes où ils tombaient, si légères qu'elles fussent. Quiconque manquait de répondre *amen* aux prières qui se disaient avant et après le repas, recevait six coups de fouet. On faisait subir la même pénitence à celui qui rompait le silence au réfectoire, qui souriait à l'office. On recevait cinquante coups de fouet pour avoir parlé avec humeur ou répliqué au supérieur. Il y avait des fautes qui étaient punies de deux cents coups; mais on n'en donnait pas plus de vingt-cinq à la fois. On imposait une pénitence aux moines qui, après avoir fini leur tâche, ne demandaient pas de travail ou qui faisaient quelque chose sans l'ordre du supérieur. Outre ces pénitences, il y avait encore des jeûnes, des austérités, des humiliations extraordinaires. Lorsque les moines sortaient de la maison ou y entraient,

(1) L. XI, *epist.* LXIX. — (2) C. X.

ils demandaient la bénédiction du supérieur et se présentaient devant la croix : ils faisaient le signe de la croix sur tout ce qui était à leur usage avant d'y toucher, et l'omission de cette pratique était punie de six coups de fouet.

Mais avec l'exemple de la régularité et de la ferveur monastiques, Colomban introduisait aussi en France un rite nouveau pour la célébration de la Pâque. Suivant un comput particulier, il croyait, avec ses compatriotes d'Irlande, devoir célébrer cette fête le quatorzième de la lune, quand ce jour tombait un dimanche ; en quoi il s'éloignait et de l'erreur des quartodécimans, qui la célébraient toujours le quatorzième de la lune, et de la pratique de l'Eglise, qui ne la célébrait que le dimanche après le quatorzième. Les évêques des Gaules, et avec raison, ne crurent pas devoir souffrir dans des moines étrangers une nouveauté que leur réputation pouvait rendre plus dangereuse. Colomban, de son côté entreprit de justifier l'usage des Irlandais avec une opiniâtreté qui ne convenait ni à l'humilité de sa profession ni à la sainteté de sa vie. Il commença par faire des tentatives pour obtenir l'approbation du Saint-Siége. Il écrivit à ce sujet plusieurs lettres au pape saint Grégoire, qu'il prie de décider, et auquel il promet de se soumettre, pourvu que la décision soit conforme à ses préjugés d'Irlande. Le Pape ne répondit point à ces lettres, soit qu'elles ne lui eussent pas été rendues, soit qu'il ne trouvât point à propos d'y faire de réponse. L'an 602, Colomban écrivit dans le même sens aux évêques des Gaules réunis en concile pour traiter cette affaire (1). On ne sait pas quel effet produisit sa lettre ni quelle fut la détermination des évêques. Au lieu de s'entêter pour une mauvaise cause, Colomban eût beaucoup mieux fait de suivre tout simplement l'usage universel de l'Eglise : son zèle en eût été bien autrement efficace et pour la correction des abus et pour la conversion des âmes.

L'an 602, la reine Brunehaut et son petit-fils Théodoric, roi de Bourgogne, envoyèrent une ambassade solennelle à Rome. C'était, principalement, pour demander au pape saint Grégoire de confirmer et de rendre inviolables, par son autorité apostolique, certains établissements que la reine venait de fonder. Elle avait fait bâtir à Autun, de concert avec l'évêque Siagrius, un hôpital en l'honneur de saint Andoche, et deux monastères, un de filles, dédié en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Jean, dans la ville, et l'autre d'hommes, dans les faubourgs, en l'honneur de saint Martin. L'hôpital même était un monastère de religieux, dont l'abbé se nommait Sénateur.

Ce fut pour rendre ces établissements plus inviolables et plus sacrés que Brunehaut chargea ses ambassadeurs à Rome de demander des priviléges à saint Grégoire. Ce grand Pape, après l'avoir louée de ce qu'au milieu des troubles et des affaires inséparables d'une régence, elle s'appliquait à ce qui pouvait procurer le bien de la religion avec autant de zèle que si elle n'avait pas eu d'autres soins, ajoute : Comme les pieuses actions de ceux qui gouvernent font la sûreté des sujets, nous estimons heureuse, entre toutes les nations, la nation des Francs, d'avoir une reine douée de tant de vertus. Après quoi il marque qu'il lui accorde avec plaisir les priviléges qu'elle a demandés pour les établissements en question.

Le privilége pour l'hôpital est adressé à Sénateur, qui en était abbé ou supérieur. Saint Grégoire y marque qu'à la prière de la reine Brunehaut et du roi Théodoric, son petit-fils, il ordonne : 1° qu'aucun roi ou évêque, ou quelque autre personne que ce soit, ne puisse usurper ou s'approprier, sous aucun prétexte, les biens qui ont été appliqués à cet hôpital par Brunehaut ou par Théodoric, ou qui pourront dans la suite lui être donnés par d'autres ; 2° qu'à la mort de l'abbé de l'hôpital, on ne pourra en ordonner d'autre que celui que le roi aura nommé du consentement des moines ; 3° que les rois ne pourront jamais recevoir aucun présent pour la nomination de cet abbé ; 4° qu'on ne pourra le déposer si ce n'est pour cause de crime, et qu'alors l'évêque d'Autun ne pourra le juger seul, mais qu'il appellera six autres évêques avec lui ; 5° que, suivant l'intention des fondateurs, l'abbé lui-même ne pourra être promu à l'épiscopat avant qu'il soit remplacé dans sa charge, de peur qu'il ne détourne les biens de l'hôpital ; 6° enfin qu'aucun religieux ne pourra être tiré du monastère pour être fait évêque sans le consentement de l'abbé. Le tout sous la peine suivante : Si quelqu'un des rois, des évêques, des juges ou autres personnes séculières ayant connaissance de cette constitution, ose y donner atteinte, qu'il soit privé de la dignité de sa puissance et de son honneur, et sache qu'il s'est rendu coupable au tribunal de Dieu. Et s'il ne restitue ce qu'il aura méchamment enlevé, ou ne déplore par une digne pénitence ce qu'il aura fait d'illicite, qu'il soit éloigné du très-sacré corps et sang de notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ, et qu'il demeure assujetti dans l'examen éternel à la sévère vengeance (2).

Le privilége du monastère de Saint-Martin était adressé à l'abbé Lupon, et celui du monastère de Sainte-Marie à l'abbesse Thessalie.

(1) *Bibl. PP.*, t. XII. — (2) L. XIII, *epist.* VIII. *Bened.* ; *alias.*, l. XI, *epist.* X. Si quis vero regum, sacerdotum, judicum personarumque secularium, hanc constitutionis nostræ paginam agnoscens, contra eam venire tentaverit, potestatis honorisque sui dignitate careat reumque se divino judicio de perpetrata iniquitate cognoscat. Et nisi vel ea quæ ab illo male ablata sunt restituerit, vel digna pœnitentia illicite acta defleverit, a sacratissimo corpore ac sanguine Dei et Domini nostri redemptoris Jesu Christi alienus fiat, atque in æterno examine districtæ ultioni subjaceat.

Ils sont conçus presque dans les mêmes termes et sous les mêmes peines que celui de l'hôpital, et datés du mois de novembre 602 (1).

Launoy est le seul auteur connu qui ait contesté l'authenticité de ce monument. Sa prédilection pour toutes les opinions téméraires et hétérodoxes rend la chose toute simple. Les PP. bénédictins ont établi, par des preuves sans réplique, que cette pièce est tout entière de saint Grégoire. Les éditeurs parisiens des œuvres de Bossuet en conviennent. En effet, comme l'atteste le P. Mabillon, ce privilége, avec la clause entière, se trouve dans des manuscrits qui remontent pour le moins au neuvième siècle. Au dixième, il en est fait mention dans la *Vie de saint Hugues*, moine d'Autun. Flodoard en parle également (2). Enfin, dans un privilége de l'église de Beauvais par les évêques de quatre provinces, et confirmé par le consentement de l'empereur Charles, ainsi que le dit Hincmar, se trouvent absolument les mêmes paroles.

Mais, dit-on, comment a-t-il pu entrer dans la pensée d'un Pape aussi éclairé et aussi sage de prononcer la déchéance d'un prince pour le seul fait de la violation de quelque privilége? Le Pape lui-même nous l'explique. La reine Brunehaut et le roi, son petit-fils, l'avaient ainsi demandé. Il le dit et dans le privilége et dans les réponses qu'il écrivit au roi et à la reine. Mabillon observe que le Pape, laissé à lui-même, ne l'aurait pas fait, mais qu'il fallait accorder quelque chose à l'autorité royale, qui demandait à l'Eglise des peines plus sévères contre les violateurs de ses donations.

On dit : Cette formule n'est qu'une imprécation. On le dit, sans doute. Mais la fin pour laquelle ce privilége fut demandé et accordé suppose nécessairement le contraire. Le roi et la reine voulaient rendre leurs donations inviolables ; c'est pour cela qu'ils s'adressent au Pape, c'est pour cela qu'ils lui demandent cette clause. Pour la sûreté des lieux dont nous a écrit Votre Excellence, dit le Pape à la reine, nous nous sommes empressés de porter les sanctions qu'elle a souhaitées. S'il ne s'agissait que d'une imprécation, d'une vaine menace, telle que chaque particulier peut en mettre dans son testament, que pouvait-elle pour la sûreté d'aucun lieu? quel besoin le roi et la reine avaient-ils d'envoyer une ambassade à Rome pour demander au Pape une vaine formule? ne pouvaient-ils pas eux-mêmes mettre dans un privilége civil des imprécations plus terribles encore? Non, à moins de supposer que ni le roi, ni la reine, ni le Pape n'avaient le sens commun, il faut croire qu'ils voyaient dans tout ceci la légitime sanction d'une autorité supérieure.

C'est d'ailleurs le sens naturel que présente la clause. Elle a deux parties distinctes. La première prononce la peine de déchéance contre tout roi, évêque, juge ou autre personne séculière qui, sciemment, donnerait atteinte à cette constitution; la seconde excommunie celle de ces mêmes personnes qui ne restituerait pas le bien qu'elle aurait enlevé à ces monastères privilégiés. Il y a distinction pour les délits et les peines, mais point pour les personnes. Le roi et le juge sont soumis à la déchéance et à l'excommunication, tout comme l'évêque et le prêtre.

Pour bien apprécier des actes de cette nature, il faut se reporter au temps où ils ont eu lieu. Les rois du sixième et du septième siècle ne se respectaient guère les uns les autres, et les peuples ne respectaient guère plus les rois. Nous en avons vu, nous en verrons encore de tristes exemples. Malgré leurs liens de parenté, les jeunes rois Clotaire, Théodebert et Théodoric se faisaient la guerre et cherchaient à se détruire. Nous avons entendu les Francs d'Austrasie dire au roi Gontram : La hache qui a plongé dans la tête de tes frères subsiste encore; elle pourfendra plus vite encore la tienne. Nous avons vu ce bon roi prier le peuple à l'église de ne pas le tuer comme ils avaient fait de ses frères (3). Or, dans un pareil état de choses, n'était-ce pas un bonheur pour les rois et les peuples que Dieu eût établi une autorité spirituelle, respectée des peuples et des rois, devant laquelle leurs différends pussent se terminer d'une manière plus pacifique? Au fond, c'est ce que demandaient Brunehaut et Théodoric, et ce que le pape saint Grégoire leur accordait. Et de fait, à mesure que nous verrons la conscience des peuples et des rois porter leurs différends à ce tribunal spirituel, nous verrons diminuer et les meurtres des rois et les guerres civiles, c'est-à-dire les meurtres des peuples.

Les ambassadeurs de Brunehaut et de Théodoric devaient encore de vive voix traiter avec le Pape d'une affaire secrète : c'était de négocier un traité d'alliance entre l'empereur et les Francs, pour résister aux Avares, qui menaçaient à la fois et l'empire et les Gaules. Les Avares étaient une nation scythique. Pour échapper à la domination des Turcs, devenus très-puissants vers les frontières de la Chine, ils avaient quitté l'Asie centrale et s'étaient jetés en Europe. Leur chef portait le titre de khakan, contracté par les modernes en celui de khan. Le Pape promit de faire son possible; mais il n'en eut pas le temps; car, au même mois de novembre 602, où il écrivit ces lettres, l'empereur de Constantinople perdit et l'empire et la vie.

Grand capitaine avant de régner, Maurice fut un prince médiocre. Nous avons vu ses peuples d'Occident préférer la domination des Barbares à l'administration tyrannique de ses gouverneurs. Le saint pape Grégoire en fit des plaintes, en avertissant que la Providence ne laisserait point impunies de pareilles choses.

(1) L. XIII. *Ibid.*, l. XIII, *epist.* IX et X; *alias* l. XI, *epist.* XI et XII. — (2) Œuvres de Bossuet, t. XXXI, p. 445, édit. Vers. Mabill. *De Re diplom.*, l. II, c. IX. — (3) Greg. Tur., l. VII, c. VIII, et XIV.

Ses avis ne furent point écoutés : on le regarda comme un homme qui n'entendait rien au gouvernement. Ses nonces à la cour impériale se virent traités à la fin avec si peu d'égards, que nul n'osa plus en faire l'office, et, dans les dernières années, le Siége apostolique n'y eut point de représentant. Cependant le saint Pontife recommandait au nouveau patriarche d'Antioche, Anastase le Jeune, de prier sans cesse pour la vie de l'empereur et pour sa famille. Il semblait prévoir quelque catastrophe (1).

Cette catastrophe fut sanglante. Maurice la provoqua par son avarice. Comme particulier, il était charitable, du moins d'une charité intermittente ; mais comme empereur, il était d'une avarice aveugle. Priscus, son meilleur général, ayant fait un butin considérable, au lieu de le distribuer à son armée, suivant la coutume, en destina une partie à l'empereur, une autre à son fils aîné et le reste aux autres enfants du prince. Maurice en fut si content, qu'il fit rendre des actions de grâces dans la principale église de Constantinople, et prier Dieu de lui accorder des trophées encore plus illustres. Mais l'armée, déçue dans son attente, se mutina, et le général eut bien de la peine à l'apaiser (2). Priscus ayant été remplacé par un frère de l'empereur nommé Pierre, qui se montra peu capable, reçut de nouveau le commandement de l'armée du Danube. Le khan des Avares assiégeait la ville de Tomi. Priscus marcha au secours de la ville. Le siége fut long. Aux fêtes de Pâques 600, les Romains souffraient de la disette dans leur camp. Le chef des Avares l'ayant su, offrit à Priscus des vivres. On prit des sûretés de part et d'autre, et on conclut une trêve de cinq jours. Aussitôt, à leur grand étonnement, les Romains virent arriver quatre cents voitures chargées de comestibles. Le quatrième jour seulement, le chef des Barbares pria le général de lui envoyer des épices et des aromates. Les Romains et les Avares passèrent ainsi les fêtes de Pâques dans la paix et dans la joie, confondus sous les mêmes tentes (3).

Cependant Maurice envoyait le général Comentiole avec une nouvelle armée. Le khakan quitta Tomi pour marcher à sa rencontre. Comentiole lui envoya de nuit un messager secret, dit à ses troupes de prendre les armes, mais de manière à leur faire penser que ce n'était que pour une revue. Le lendemain, à leur grande surprise, elles virent arriver l'ennemi en bon ordre. Elles formèrent leurs rangs en tumulte. Comentiole augmente la confusion en changeant à tous moments l'ordre de bataille. Il ordonne secrètement à l'aile droite de s'enfuir ; il en donne à la fin lui-même l'exemple et s'en revient à la cour de Constantinople. L'armée romaine, ainsi abandonnée et trahie par son chef, se sauve en déroute, et, à l'exception d'un petit nombre, finit par être prise ou tuée (4). La nouvelle de ce désastre répandit à Constantinople une si grande terreur, que l'on parlait d'abandonner la ville et de se retirer à Chalcédoine, pour mettre le Bosphore entre les Romains et les Avares. Le sénat pressa Maurice de traiter avec le khakan, pour sauver du moins la capitale. Pendant onze jours, le khakan refusa d'écouter l'ambassadeur, répétant sans cesse cette parole : Que Dieu juge entre Maurice et le khakan, entre les Avares et les Romains, accusant l'empereur d'avoir rompu la paix. Ce que l'historien Théophylacte, qui vivait dans ce temps, confesse être véritable (5).

Le douzième jour, le khan proposa lui-même de rendre les douze mille prisonniers pour une pièce d'or par tête ; Maurice s'y refusa. Le khan rabattit la moitié de la somme ; Maurice s'y refusa encore. Le khan se réduisit à quatre siliques par tête, ce qui ne faisait pour chacun que quarante sous de notre monnaie ; Maurice s'y refusa encore. Alors le kan, outré de colère, fit égorger tous les prisonniers, au nombre de douze mille. Après quoi la paix fut conclue, à la condition que les Romains, c'est-à-dire les Grecs, ajouteraient encore cinquante mille pièces d'or au tribut annuel qu'ils payaient aux Avares, et que le Danube serait la limite des deux États. Ainsi, le même empereur, qui, par avarice, refusa vingt-sept mille francs pour douze mille soldats trahis par leur général, accordait à l'ennemi une augmentation de près d'un million de tribut annuel. Cette inhumanité excita contre lui une haine générale. Quelques-uns supposèrent même que c'était par son ordre secret que Comentiole avait livré ses troupes aux Barbares pour les punir de quelques mutineries précédentes. Et l'empereur donna quelque sujet de le croire, puisque, Comentiole étant accusé en plein sénat par les officiers de l'armée, entre lesquels se trouvait le centurion Phocas, il mit tout en œuvre pour étouffer l'affaire (6).

L'an 601, Maurice rompit la paix avec les Avares, et envoya Comentiole avec une nouvelle armée pour soutenir Priscus. Commentiole resta dans l'inaction, sous prétexte de maladie. Priscus battit les Avares cinq fois, et leur fit une multitude de prisonniers. Ces victoires réveillèrent Comentiole. Voulant se distinguer à son tour, il s'engagea imprudemment dans des lieux difficiles, où il perdit une grande partie de son armée, après quoi il se retira de nouveau à la cour (7). Priscus s'était rendu redoutable aux Avares ; il était estimé des troupes. L'an 602, l'empereur lui en ôta le commandement, et le donna à son propre frère, qui ne s'était fait connaître que par de mauvais succès. Après une

(1) L. IX, *epist.* XLIX. — (2) *Theoph. Simon.*, l. VI, c. VII VIII. — (3) *Ibid.*, l. VII, c. XIII. — (4) *Ibid.*, c. XIII et XIV. — (5) *Ibid.*, c. XV. — (6) Theophan., p. 186 et 7 ; *alias* 234 et 5. *Theophyl.*, l. VIII, c. I. — (7) *Ibid.*, c. II, III, IV.

campagne insignifiante, l'empereur, toujours par avarice, envoya ordre à son frère de faire passer l'hiver à son armée au delà du Danube, en pays ennemi. Pierre pressentit aussitôt les suites de pareils ordres. Il appela un des plus sages officiers, et lui dit avec l'accent du désespoir : De deux côtés il y a péril; il est difficile d'exécuter les ordres de l'empereur, il est impossible de lui résister. L'amour de l'argent ne produit rien de bon ; l'avarice est la source de tous les maux. C'est la maladie de l'empereur ; il y perdra la vie. Ce jour sera pour les Romains le commencement de bien des calamités. Je le sais, et je m'y attends. Il parlait ainsi, le visage inondé de larmes. Et de fait, les soldats ayant appris les ordres de l'empereur et la résolution de son frère à les exécuter, se révoltent ouvertement et choisissent pour les commander le centurion Phocas : ils l'élèvent sur un bouclier et le proclament général (1).

A cette nouvelle, Maurice dissimula d'abord ; mais bientôt, apprenant que Phocas marchait sur Constantinople, il lui envoya des députés. Phocas n'en devint que plus insolent et ne fit point de réponse. Théodose, fils aîné de l'empereur, avec le patrice Germain, dont il avait épousé la fille, s'amusait tranquillement à la chasse dans les environs de la capitale, quand une députation de l'armée lui présenta une lettre par laquelle on le priait ou bien de prendre lui-même l'empire, ou bien de le céder à son beau-père Germain, attendu que l'armée ne supporterait plus le commandement de Maurice. Théodose était déjà associé à l'empire. Maurice le rappela aussitôt à Constantinople, et, le jour suivant, accusa Germain d'être la cause de tous ces maux. Comme Germain s'en défendait, il lui dit : Pas tant de discours, rien n'est plus doux que de mourir par le glaive. Le jeune Théodose, touché de compassion pour son beau-père, lui dit à l'oreille : Sauvez-vous, ou bien vous êtes mort. Maurice, s'en étant aperçu, donna des coups de bâton à son fils pour avoir révélé son secret. Germain s'était réfugié dans la grande église. L'empereur envoie pour l'en tirer. Mais le peuple s'ameute dans toute la ville; il dit des injures à l'empereur et met le feu au palais d'un de ses confidents, le préfet du prétoire. Alors, au milieu de la nuit, Maurice dépose la pourpre impériale, revêt un habit de particulier, court au rivage et se jette dans une barque avec sa femme, ses enfants et ce qu'il peut emporter de trésors. Une tempête le fit échouer à six lieues de Constantinople, près de l'église de saint Autonome, du côté de Nicomédie. De là il envoya son fils Théodose vers le roi des Perses, Chosroès, pour réclamer le même service qu'il lui avait rendu (2).

Cependant Germain sollicita la faveur du peuple pour être fait empereur : n'y ayant pas réussi, il se joignit au parti de Phocas. Arrivé à l'Hebdomon, faubourg de Constantinople où l'on couronnait les empereurs, Phocas envoya un de ses secrétaires, avec un ordre adressé au patriarche, au sénat et au peuple, de se rendre auprès de lui. Le secrétaire assemble toute la ville dans la grande église de Sainte-Sophie, et, du haut de la tribune, il fait la lecture de l'ordre de Phocas. Aussitôt tous obéissent, accourent à l'Hebdomon, et invitent Phocas à se revêtir de la pourpre. Mais Phocas, par une feinte générosité, offrait la couronne à Germain, et Germain, par une modestie aussi sincère, la remettait à Phocas. Le peuple mit fin à la contestation en proclamant Phocas empereur ; et le patriarche Cyriaque, après lui avoir fait promettre de conserver la foi orthodoxe et la paix de l'Eglise, lui met la couronne sur la tête dans l'église de Saint-Jean-Baptiste. C'était le 23 novembre 602 (3). Jusque-là, comme il n'y avait ni loi ni règle certaine pour l'élection ou la succession des empereurs, l'élection de Phocas par l'armée, le sénat, le peuple et le patriarche, ne présente peut-être pas plus d'irrégularité que beaucoup d'autres.

Deux jours après, qui était un dimanche, le nouvel empereur entra dans Constantinople comme en triomphe ; il marche au palais dans un char attelé de quatre chevaux blancs, au milieu des acclamations du peuple, parmi lequel il répand une pluie d'or et d'argent. Le cinquième jour depuis son arrivée, il couronna sa femme Léontie, et la déclara Auguste. Mais les deux factions des Bleus et des Verts se disputèrent la place qu'elles voulaient occuper à cette fête pour honorer la nouvelle impératrice. L'empereur envoya un officier pour les mettre d'accord. Dans la chaleur de la dispute, le chef des Bleus dit à l'officier : Retirez-vous, connaissez mieux l'état des choses ; Maurice n'est pas mort. Cette parole fut un arrêt de mort pour l'infortuné Maurice. Phocas ordonna aussitôt de l'amener à Chalcédoine et de l'y faire mourir avec sa famille. Traîné au bord du rivage, d'où il apercevait les tours de son palais, Maurice vit donc trancher la tête à ses cinq fils, Tibère, Pierre, Paul, Justin, Justinien; il répétait à chaque coup ces paroles du psaume : Vous êtes juste, Seigneur, et vos jugements sont équitables. Enfin il eut lui-même la tête tranchée. On dit que la nourrice du plus jeune de ses fils, voulant le sauver et lui substituer le sien, Maurice l'empêcha et découvrit son fils aux meurtriers. Il mourut ainsi le 27 novembre 602, âgé de soixante-trois ans, après en avoir régné vingt et quelques mois (4).

On fit mourir avec lui son frère, et plusieurs autres personnes considérables. On jeta les corps dans la mer ; mais les têtes furent portées à Constantinople et exposées dans une place près de la ville. Théodose, fils aîné de Maurice, fut aussi pris quelque temps après et

(1) *Theophyl.*, l. VIII, c. VII. — (2) *Ibid.*, c. IX. — (3) *Ibid.*, c. X. Theophan, p. 193. — (4) *Theophyl.*, l. VIII, c. X et XI.

mis à mort. L'Eglise honore, entre les saintes, Sopatra, fille de Maurice ; et sa sœur Damiène se retira à Jérusalem, où elle fut abbesse, et passa saintement sa vie avec une de ses nièces.

L'image de l'empereur Phocas et celle de l'impératrice Léontie furent apportées à Rome le 25 avril 603. Le clergé et le sénat leur firent des acclamations ordinaires, et saint Grégoire les fit mettre dans l'oratoire de Saint-Césaire, au palais. Au mois de juin suivant, il écrivit à l'empereur Phocas en ces termes :

Gloire à Dieu, dans les hauteurs, à Lui qui, comme il est écrit, change les temps et transfère les royaumes, et qui a fait voir à tous ce qu'il dit par son prophète : Que le Très-Haut domine sur l'empire des hommes, et qu'il le donne à qui il lui plaît. C'est dans l'incompréhensible dispensation du Tout-Puissant que les vicissitudes de la vie mortelle ont leur cause. Quand il faut punir les péchés du grand nombre, il en suscite un dont la dureté les accable ; c'est ce que nous avons longtemps éprouvé dans notre affliction. D'autres fois, quand il eeut consoler les cœurs abattus de la multitude, il en élève un autre dont la miséricorde les remplit de joie ; c'est ce que nous espérons de votre piété. Que les cieux se réjouissent et que la terre tressaille, et que les actes de votre bonté rendent l'allégresse à tout le peuple de la république, jusqu'ici profondément affligé ! Que votre domination abatte l'orgueil des ennemis. Que votre miséricorde relève les cœurs brisés de vos sujets. Que la force d'en haut vous rende terrible aux premiers, et la piété débonnaire aux seconds. Que de votre temps la république soit tranquille, et qu'on ne voie plus, sous le nom d'affaires, le brigandage de la paix. Qu'il n'y ait plus de testaments suggérés par l'artifice, ni de donations extorquées par la violence. Que chacun jouisse paisiblement de son bien et de sa liberté. Car il y a cette différence entre les rois des nations et les empereurs de la république, que les rois des nations commandent à des esclaves, et les empereurs de la république à des hommes libres (1). Mais nous dirons ceci mieux en priant. Que Dieu, par sa grâce, dirige votre cœur dans toutes ses pensées et ses œuvres, et que son Esprit-Saint vous porte à tout ce qui est de la justice et de la clémence, afin qu'après vous être illustré par là sur la terre, vous parveniez après un long règue au royaume du ciel (2).

C'est ainsi que le chef de l'Eglise universelle, le chef de l'univers chrétien juge l'empereur qui n'est plus, et admoneste celui qui le remplace.

Quelque temps après, le nouvel empereur de Constantinople lui ayant écrit qu'ils' étonnait de n'avoir point trouvé à la cour impériale de nonce de sa part, saint Grégoire répondit : Ce n'est pas l'effet de ma négligence, mais d'une dure nécessité. Tous les ministres de notre Eglise fuyaient avec terreur une si rude domination ; en sorte qu'il n'était pas possible d'en obliger aucun d'aller à Constantinople pour demeurer dans le palais. Il lui recommande le diacre Boniface, qu'il lui envoie, et lui demande instamment du secours contre les Lombards, qui nous tourmentent, dit-il, depuis trente-cinq ans, au delà de ce qu'on peut exprimer. Il écrivit aussi à l'impératrice Léontie, l'exhortant à imiter sainte Pulchérie et sainte Hélène, et à prendre la protection de l'Eglise de saint Pierre. Enfin il écrivit au patriarche, pour lui recommander le diacre Boniface ; mais il n'oublie pas de l'exhorter à renoncer au titre superbe d'évêque œcuménique (3).

Le chef de l'Eglise voyait encore autre chose à blâmer dans les empereurs de Constantinople en particulier dans Maurice. Comme l'Eglise romaine est la maîtresse et la règle de tous les peuples chrétiens, c'est sur sa liberté que s'appuie la leur : son asservissement à une puissance temporelle entraînerait plus ou moins leur servitude. Or, jusqu'à l'invasion de l'Italie par les Goths, on ne voit pas que nul empereur eût gêné l'élection du Pontife romain. Le roi des Ostrogoths, Théodoric, après qu'il eut laissé mourir ou fait mourir en prison le pape Jean, fut le premier qui s'arrogea l'élection du Pape. Le clergé de Rome résista longtemps. Toutefois, comme le sujet désigné par le roi en était digne sous tous les rapports, il consentit enfin, pour éviter de plus grands malheurs. Cette usurpation tyrannique du roi goth fut imitée par les empereurs grecs. Devenus maîtres de Rome, il fallut leur permis pour introniser le nouveau pontife. L'avarice se joignant à la tyrannie, cette permission ne se donnait point sans argent. Justinien fit un tarif à cet égard pour les principaux évêchés de l'empire. Voici donc les plaintes que fait le pape saint Grégoire en parlant de la simonie :

« C'est cette hérésie qui tenta de corrompre les éléments de l'Eglise naissante, et apparut la première des hérésies. Quoique condamnée dès lors, cette exécrable erreur n'en a pas moins reproduit plus tard dans l'Eglise son germe pestilentiel. C'est surtout dans nos temps qu'elle a mis en œuvre tout le venin de sa malice, et, par la contagion du schisme, troublé la paix de toute l'Eglise. Elle a soulevé contre l'Eglise de Dieu, non-seulement la multitude innombrable du peuple, mais encore la puissance royale, si royale on peut l'appeler. Car nulle raison ne permet de compter

(1) Quiescat felicissimis temporibus vestris universa respublica, prolata sub causarum imagine præda pacis. Cessent testamentorum insidiæ, donationum gratiæ violenter exactæ. Redeat cunctis in rebus propriis secura possessio, ut sine timore habere se gaudeant, quæ non sunt eis fraudibus acquisita. Reformetur jam singulis sub jugo imperii pii libertas sua. Hoc enim inter reges gentium et reipublicæ imperatores distat, quod reges gentium domini servorum sunt, imperatores vero reipublicæ, domini liberorum. — (2) L. XIII *epist.* XXXI, edit. Benedictionorum. — (3) L. XIII, *epist.* XXXVIII-XXXIX et XL.

parmi les rois celui qui détruit l'empire plus qu'il ne le gouverne, et qui sépare de la société du Christ tous ceux qu'il peut associer à sa propre perversité ; celui qui, séduit par la passion d'un lucre infâme, cherche à emmener captive l'épouse du Christ, et, par une audace téméraire, prétend rendre inutile le mystère de la passion du Seigneur. Car cette même église que, rachetée de son sang, notre Sauveur a voulu qui fût libre, celui-là, outrepassant les droits de la puissance royale, s'efforce de la rendre esclave. Qu'il vaudrait bien mieux la reconnaître pour sa maîtresse, et, à l'exemple des princes religieux, lui faire hommage de son dévouement, sans élever le faste de la domination contre Dieu, dont il a reçu le domaine de sa puissance ! Car c'est lui qui dit : *C'est par moi que les rois règnent.* Mais, aveuglé par une ambition démesurée, méconnaissant, comme on voit, le bienfait divin, fastueux contre Dieu même, il outrepasse, au mépris de toute crainte religieuse, les bornes qu'ont fixées nos pères, et déchaîne contre la vérité catholique la fureur de sa tyrannie. Son extravagante témérité en est venue au point de s'arroger la tête de toutes les églises, l'Eglise romaine et d'usurper une puissance terrestre sur la maîtresse des nations : ce qu'a défendu absolument Celui qui l'a spécialement commise au bienheureux apôtre Pierre, disant: C'est à toi que je donnerai mon Eglise (1). »

La guerre s'était renouvelée en Italie entre les Romains et les Lombards, qui faisaient cause commune avec les Avares et les Esclavons. Et, au mois de novembre 603, ils avaient fait une trêve jusqu'au 1er d'avril 605. Quelque temps après, le Pape reçut des lettres de la reine Théodelinde, par lesquelles elle lui faisait part de la naissance et du baptême de son fils Adaloalde. Elle l'avait fait baptiser dans l'église de Saint-Jean-de-Modèce, le jour de Pâques, 7e d'avril de la même année 603, et lui avait donné pour parrain l'abbé Second, dont elle honorait la piété. Elle envoyait au Pape quelques écrits qu'avait faits cet abbé sur le cinquième concile, et le priait d'y répondre.

Saint Grégoire la félicite d'avoir fait baptiser dans l'Eglise catholique ce petit prince, destiné à régner sur les Lombards. Quant aux écrits de Second, il s'excuse d'y répondre sur le moment, à cause de sa maladie. Je suis tellement affligé de la goutte, dit-il, que je ne puis même parler, comme l'ont vu vos ambassadeurs. Ils m'ont trouvé malade en arrivant, et en partant ils m'ont laissé dans un péril extrême. Si Dieu me rend la santé, je répondrai exactement à tout ce que m'a écrit mon bien-aimé fils. En attendant, je vous envoie le concile qui fut tenu du temps de l'empereur Justinien, afin qu'en le lisant, il puisse reconnaître la fausseté de tout ce qu'il a ouï dire contre le Saint-Siége et contre l'Eglise catholique. Dieu nous garde de recevoir les sentiments d'aucun hérétique, ou de nous écarter en quoi que ce soit de la lettre de saint Léon et des quatre conciles. J'envoie à notre excellentissime fils, le roi Adaloalde, une croix avec du bois de la sainte croix du Seigneur, et un Evangile dans une boîte de Perse ; et à ma fille, sa sœur, trois bagues, que je vous prie de leur donner de votre main afin que notre charité leur soit plus agréable. Nous vous prions aussi, en vous saluant tous deux avec une affection paternelle, de rendre grâces pour nous à notre excellentissime fils, le roi, votre époux, de la paix qu'il a faite, et de l'exciter à la conserver, comme vous avez coutume de faire ; afin que, parmi le grand nombre de bonnes œuvres que vous faites, vous soyez encore récompensée devant Dieu d'avoir sauvé un peuple innocent, qui pouvait périr en cas d'hostilité. Cette lettre, que l'on croit du mois de janvier 604, fut une des dernières du saint pape Grégoire. Car il mourut deux mois après (2).

Son ami, saint Léandre, archevêque de Séville et apôtre des Visigoths, était mort dès le 27 février 596. Le roi Reccarède l'avait suivi l'an 601, la quinzième année de son règne. Pour finir saintement sa vie, après un règne paisible et glorieux, il fit sa confession publique en esprit de pénitence. C'est ainsi qu'en parle saint Isidore, qui venait de succéder à saint Léandre, son frère, dans le siége de Séville. Le roi Reccarède eut pour successeur son frère Liuba, qui, bien que jeune, promettait beaucoup par son beau naturel. Mais il ne régna que deux ans, et Vitéric s'étant révolté, le dépouilla du royaume, lui coupa la main droite et le fit mourir à l'âge de vingt-deux ans (3).

(1) Hæc est, inquam, hæresis, quæ ipsa nascentis Ecclesiæ rudimenta tentavit, et ante alias hæreses prima apparuit. Cujus erroris vesania licet ex tunc damnata fuerit, postea tamen in Ecclesia germine pestifero pullulavit. Nostris vero maxime temporibus malitiæ suæ virus exercuit, et totius Ecclesiæ pacem schismatica infestatione turbavit. Concitavit enim adversus Ecclesiam Dei, non solum innumerabilem populi multitudinem, verumtamen regiam, si fas est dicere, potestatem. Nulla enim ratio sinit, ut inter reges habeatur qui destruit potius quam regat imperium, et quotcumque habere potest perversitatis suæ socios, eos a consortio Christi efficit alienos ; qui turpissimi lucri cupiditate illectus, sponsam Christi captivam cupit abducere, et pasionis Dominicæ sacramentum ausu temerario contendit evacuare. Ecclesiam quippe, quam sui sanguinis pretio redemptam Salvator noster voluit esse liberam, hanc iste, potestatis regiæ jura transcendens jacere, conatur ancillam. Quanto melius foret sibi, dominam suam esse agnoscere, eique, religiosorum principium exemplo, devotionis obsequium exhibere ; nec contra Deum fastum extendere dominationis, a quo suæ dominium accepit potestatis. Ipse enim est qui ait: Per me reges regnant. Sed immensæ cæcatus cupiditatis caligine, et divino ut patet, ingratus beneficio, et contra Deum fastuosus, terminos quos posuerunt patres nostri, contemplo divino timore, transgreditur, et contra catholicam veritatem suæ furore tyrannidis efferatur. In tantam autem suæ temeritatem extendit vesaniæ, ut caput omnium ecclesiarum, Romanam Ecclesiam, sibi vindicet, et in domina gentium terrenæ jus potestatis usurpet: quod omnino fieri prohibuit, qui hanc beato Petro specialiter commisit, dicens: Tibi dabo Ecclesiam meam. *Exposit. in V psalm. pœnit.*, n. 13 col. 518, t. III part. II edit. Bened. — (2) L. XIII, *epist.* XII. — (3) Isid., *Chron.*

Un autre ami et disciple de saint Grégoire, saint Augustin, apôtre des Anglais, mourut le 26 mai 605. Craignant pour son église naissante de Cantorbéry, si elle demeurait un moment sans pasteur, il s'était donné un successeur avant sa mort. Ce fut Laurent, un des premiers compagnons de son expédition apostolique. Son corps fut déposé à l'écart jusqu'à l'entière construction de l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul, que le roi saint Ethelbert faisait bâtir hors des murs de la ville pour servir de sépulture aux rois et aux archevêques. Il fut enterré dans la galerie du septentrion, et on mit sur son tombeau l'épitaphe suivante : Ici repose le seigneur Augustin, premier archevêque de Doroverne, qui, ayant été envoyé par le bienheureux Grégoire Pontife de Rome, et soutenu de Dieu par l'opération des miracles, convertit le roi Ethelbert et son peuple, du culte des idoles à la foi du Christ, et, ayant achevé en paix les jours de son ministère, décéda le septième des calendes de juin, sous le règne du même roi (1).

Le pape saint Grégoire lui-même avait, de deux mois, précédé au ciel son ami saint Augustin ; car il mourut, consumé de travaux et d'infirmités, le 12 mars de la même année 604, vers la soixante-quatrième année de son âge, et après avoir occupé le Siège de saint Pierre treize ans, six mois et dix jours. Avant sa mort, il donna plusieurs fonds de terre pour entretenir le luminaire dans l'église de Saint-Paul ; et on lit encore, sur un marbre de cette église, l'acte de donation, qui est daté du 25 janvier 604. Saint Grégoire fut inhumé dans la basilique de Saint-Pierre, devant une salle où étaient enterrés saint Léon et quelques autres Papes. On conserva son pallium, sa ceinture et le reliquaire qu'il portait au cou ; ce reliquaire, que l'on croit avoir été la croix pectorale, était d'argent et fort mince. Il s'était fait peindre dans le monastère de Saint-André, avec son père Gordien et sa mère Silvie. On voyait d'un côté saint Pierre assis, qui tenait par la main Gordien debout, revêtu d'une chasuble couleur de châtaigne, avec une dalmatique par-dessous. Il était de grande taille, le visage long, d'une physionomie grave, la barbe médiocre, les cheveux épais. De l'autre côté était Silvie assise ; un voile blanc la couvrait, prenant depuis l'épaule droite et enveloppant le côté gauche, où la main était arrêtée sous le manteau ; par-dessous, elle portait une grande tunique d'un blanc moins vif. Elle avait le visage rond, et, dans sa vieillesse, des restes d'une grande beauté. Sur sa tête était une mitre de femme. Elle étendait deux doigts de la main droite, comme pour faire sur elle le signe de la croix, et, de la main gauche, elle tenait un psautier ouvert. Dans un autre endroit du monastère, saint Grégoire était peint de la main du même maître. Il était de belle taille ; son visage tenait de la longueur du père et de la rondeur de la mère, la barbe était médiocre, les cheveux assez noirs et frisés ; chauve sur le devant, avec deux petits toupets ; la couronne grande. Il avait un beau front, la physionomie noble et douce, les mains belles ; son habit était, comme celui de son père, une chasuble couleur de châtaigne sur une dalmatique ; mais il portait de plus le pallium entortillé simplement autour des épaules et pendant sur le côté. De la main gauche il tenait l'Evangile, et de la droite il faisait le signe de la croix. Saint Grégoire s'était ainsi fait peindre dans son monastère, pour retenir les moines dans la ferveur de l'observance par la vue de son image. On voyait encore ces peintures au neuvième siècle, lorsque Jean, diacre, biographe de saint Grégoire, en fit la description exacte. Il témoigne aussi que l'on avait coutume de peindre le Saint-Esprit, en forme de colombe, sur la tête de saint Grégoire écrivant (2).

Plus occupé à faire des choses que des phrases, à ranger à l'ordre les évêques et les églises, les rois et les peuples, que des mots et des syllabes, le pape saint Grégoire le Grand négligeait un peu les règles grammaticales, du moins dans ses commentaires sur l'Ecriture, jugeant indigne, disait-il, d'astreindre les oracles du Ciel aux règles du grammairien Donat. A cela près, sa manière d'écrire, surtout dans ses lettres est naturelle, solide et pleine à la fois d'énergie, de tact et de sentiments nobles. Ces lettres peuvent être regardées comme un code pratique de gouvernement chrétien et sacerdotal.

Les Grecs et les Latins célèbrent avec une égale vénération la mémoire de ce grand Pape, dont les reliques se conservent dans l'église du Vatican. En Angleterre, le concile de Clif, tenu en 747, ordonna à tous les monastères du pays de fêter le jour auquel l'Église honore saint Grégoire. La fête devint d'obligation pour tout le royaume, en vertu d'une ordonnance portée, en 1222, par le concile d'Oxford, et cette ordonnance a été observée jusqu'à la prétendue réforme. Puisse la nation anglaise revenir tout entière à la foi et au culte de son apôtre !

(1) Bed., l. II, c. III. — (2) *Vit S. Greg.* auct. Joan., diac., t. IV, edit. Bened.

# LIVRE QUARANTE-HUITIÈME

## DE LA MORT DU PAPE SAINT GRÉGOIRE LE GRAND, 604, A LA MORT DE L'EMPEREUR HÉRACLIUS, 641.

**Accomplissement progressif des prophéties de Daniel sur les empires de la terre. — Hérésie et empire antichrétien de Mahomet, enfant naturel des hérésies grecques. — Saint Jean l'Aumônier. — Saint Anastase Persan. — Saint Anastase le Sinaïte. — Le pape Honorius. — Saint Sophrone de Jérusalem. — Saint Isidore de Séville et autres saints d'Espagne. — Grand nombre de saints en France. — La nation anglaise continue à se civiliser par de saints moines. — L'Occident grandit par la foi, l'Orient déchoit de plus en plus par l'hérésie.**

Le prophète Daniel avait dit au roi de Babylone que la grande statue qui lui avait été montrée en songe, et qui était composée de quatre métaux successifs, l'or, l'argent, l'airain, le fer, finissait par dix doigts de pieds moitié de fer et moitié d'argile, c'est-à-dire que cet empire colossal, qui devait passer successivement à quatre dynasties ou nations, les Assyriens, les Perses, les Grecs, les Romains, finirait par une dizaine de royaumes moitié romains et moitié barbares (1). Le prophète vit ensuite plus distinctement la quatrième nation souveraine, la quatrième bête. la bête aux dents de fer et aux ongles d'airain, ayant sur sa tête dix cornes; et il lui fut dit que ces dix cornes étaient dix rois ou royaumes qui devaient s'élever du quatrième empire romain (2). Sept siècles après Daniel, l'apôtre saint Jean, le prophète de la nouvelle alliance, vit la même bête avec dix cornes, et il lui fut également dit que ces dix cornes étaient dix rois. Il vit, de plus, assise sur cette bête, une femme vêtue de pourpre et d'écarlate, enivrée du sang des saints et du sang des martyrs; et il lui fut dit que cette femme était la ville assise sur sept montagnes, la grande ville qui régnait sur les rois de la terre, et que les dix cornes ou rois, après avoir combattu pour elle, finiraient par la haïr, par la réduire à la dernière désolation, par la dépouiller, par dévorer ses chairs et par la brûler au feu (3). Et nous avons vu une dizaine de rois et de peuples barbares, d'abord à la solde de Rome et de son empire, la prendre en haine, la dépouiller de sa gloire et de ses richesses, dévorer ses chairs ou ses provinces, et la livrer elle-même aux flammes.

Le prophète Daniel avait vu quelque chose de plus. Pendant que je considérais les dix cornes, dit-il, voilà qu'une autre petite corne s'éleva parmi les autres, et trois des premières cornes furent arrachées de devant elle; et voilà que cette corne avait des yeux comme les yeux d'un homme, et une bouche qui parlait grandement. Et comme je regardais attentivement, voilà que cette corne faisait la guerre aux saints, et qu'elle prévalait contre eux. Sur quoi l'un des assistants me dit : La quatrième bête sera le quatrième empire sur la terre. Les dix cornes sont dix rois qui s'élèveront de cet empire ; il s'en élèvera après eux un autre, qui différera des premiers, et sera plus puissant, et il abaissera trois rois. Et il dira des discours contre le Très-Haut, et il foulera aux pieds les saints du Très-Haut; et il s'imaginera qu'il pourra changer les temps et la loi, et ils seront livrés en sa main jusqu'à un temps, deux temps et la moitié d'un temps. Et le jugement se tiendra ; et ils lui ôteront la puissance (littéralement, la *sultanie*), pour la détruire et l'anéantir jusqu'à la fin (4). Saint Jérôme dit sur cette prédiction: Tous les écrivains ecclésiastiques ont enseigné qu'à la consommation du monde, lorsque l'empire romain sera à détruire, il y aura dix rois qui partageront entre eux l'univers romain, et qu'il s'élèvera un onzième petit roi qui vaincra trois des dix (5).

Or, tout ceci, nous allons le voir s'accomplir. Nous allons voir s'élever au fond de l'Arabie,

(1) Dan., II, 41-44. —(2) *Ibid.*, VII, 20-24. — (3) Apocal., XVII. — (4) Dan., VII, 8-26. — (5) Hier. *In Dan.*, VII.

parmi les descendants d'Ismaël, un nouveau roi, un nouveau sultan, qui, faible d'abord, humiliera, dans l'espace d'un siècle, trois des dix rois qui se sont partagé le monde romain. Nous verrons, dans l'espace d'un siècle, l'empire naissant de Mahomet anéantir le royaume des Perses en Orient, abattre celui des Visigoths en Espagne, et humilier profondément l'empire de Constantinople, en attendant qu'il le détruise tout à fait. Cette nouvelle corne aura des yeux; ce roi, ce sultan nouveau, fera le voyant, le prophète; mais ses yeux ne seront que des yeux d'homme, sa prophétie sera de l'homme et non pas de Dieu. Il parlera pompeusement pour, sur et contre le Très-Haut; car l'expression originale présente ces trois sens, mais surtout le dernier. Il parlera pompeusement pour le Très-Haut, contre les idolâtres; sur le Très-Haut, avec les Juifs, et contre le Très-Haut, en niant la divinité de son Christ et en attaquant, sur cet article fondamental, la foi des chrétiens. *Cette corne, cette puissance, fera la guerre aux saints du Très-Haut et prévaudra sur eux.* Le mahométisme ne cessera de faire la guerre aux chrétiens, appelés saints dans le langage de l'Ecriture, et prévaudra sur eux dans tout l'Orient et dans toute l'Afrique. *Cette* nouvelle *corne*, ce nouveau roi, *s'imaginera pouvoir changer les temps et la loi.* Le mahométisme introduira une nouvelle manière de compter les années: au lieu de célébrer ou le samedi avec les Juifs, ou le dimanche avec les chrétiens, il célébrera le vendredi; à la loi de Moïse et à la loi de Jésus-Christ, il substituera l'Alcoran. Cette corne, cet empire, aura ainsi la puissance, *jusqu'à un temps, deux temps et la moitié d'un temps*, c'est-à-dire, dans le langage prophétique, un an, deux ans et la moitié d'une année, ou, comme dit l'apôtre saint Jean, quarante-deux mois ou douze cent soixante jours (1). Or, pour se retouver dans leurs années lunaires avec les années solaires, les mahométans ont une manière de compter par mois d'années eu cycle de trente ans. Sur ce pied, les quarante-deux mois que doit durer cet empire antichrétien seraient donc de douze cent soixante ans; et, comme il a commencé vers l'an 622, il finirait vers l'an 1882.

Ainsi que nous l'avons déjà remarqué, on pourrait même, dans ces expressions de Daniel et de saint Jean, *un temps, deux temps et la moitié d'un temps*, découvrir, pour la puissance mahométane, comme trois périodes: une première d'accroissement, une seconde de lutte, une troisième de décadenee. Pendant *un temps*, douze mois d'années ou trois cent soixante ans, depuis 622 jusqu'à 982, vers la fin du dixième siècle, le mahométisme triompha presque partout sans beaucoup d'obstacles. Pendant *deux temps*, deux ans d'années ou sept cent vingt ans, depuis la fin du siècle dixième, où les chrétiens d'Espagne commencèrent à repousser les mahométans et firent naître les croisades, jusqu'à la fin du dix-septième siècle, il y eut une lutte à peu près égale entre le mahométisme et la chrétienté. Depuis la fin du dix-septième siècle, où Charles de Lorraine et Sobieski de Pologne, achevant ce que Pie V avait commencé à la journée de Lépante, brisèrent tout à fait la prépondérance des sultans, le mahométisme est en décadence. Enfin, il est non-seulement possible, mais très-probable, qu'à dater de cette dernière époque, le commencement du dix-huitième siècle, après *la moitié d'un temps*, six mois d'années, ou cent quatre-vingt ans, vers 1882, ce soit fait de cet empire antichrétien.

*Enfin se tiendra le jugement.* Déjà, en Daniel, nous avons vu le Très-Haut, avec ses veillants et ses saints, juger le roi de Babylone. Nous l'avons vu pareillement, dans l'Apocalyse, juger, avec les anges et les saints, Rome idolâtre et ivre du sang des martyrs. Ici nous le voyons jugeant l'empire antichrétien. Lorsque la sentence contre Rome idolâtre s'exécuta par les Barbares, la puissance fut donnee aux saints du Très-Haut, aux chrétiens, qui formèrent dès lors de nouveaux royaumes, un nouveau genre humain nommé chrétienté. Lorsque la sentence finale s'exécutera contre l'empire antichrétien de Mahomet, *alors seront données au peuple des saints la souveraineté, la puissance, la grandeur de tous les royaumes qui sont sous le ciel* (2).

En attendant, Dieu se servira de l'hérésie et de la puissance mahométane pour punir les autres hérésies et puissances, en particulier celles de l'Orient, de l'abus de ses dons et de ses grâces. Pour réconcilier l'homme avec Dieu et les hommes entre eux, le Fils de Dieu se fait homme, expie en sa personne toutes les inimitiés, et établit sur la terre une société spirituelle de foi, d'espérance et de charité, avec un chef visible qui le remplace, et auquel il donne les clefs du royaume des cieux. Pendant trois siècles, Rome idolâtre repousse par le fer et le feu l'empire de Dieu et de son Christ, pour se faire adorer elle-même avec ses idoles et ses empereurs: Rome idolâtre, avec ses empereurs et ses idoles, sera punie et détruite par le fer et le feu des nations qu'elle était habituée à dominer et à séduire. Pendant trois siècles, les nouveaux rois de Perse, avec leurs mages, au lieu d'adorer dans sa gloire celui que des mages avaient adoré dans son berceau, persécutaient ses adorateurs pour leur faire adorer le feu et d'autres créatures: les rois de Perse et leurs mages seront exterminés par le fer et le feu des Arabes. Pendant trois siècles, les empereurs de Constantinople et les chrétiens de l'Orient, au lieu de professer avec amour la divinité du Christ et l'unité de son Eglise, sont presque toujours à attaquer l'une et à déchirer l'autre par des hérésies et des schismes sans cesse renaissants. Arius nie

(1) Apocal., c. XI, XII XIII. — (2) Dan., VII, 27.

directement la divinité du Christ en niant celle du Verbe divin; Nestorius nie la divinité du Christ en distinguant sa personne d'avec celle du Verbe; Eutychès nie implicitement et la divinité et l'humanité du Christ en confondant l'une avec l'autre. Au milieu de ces disputes, les empereurs de Constantinople, au lieu de suivre fidèlement les décisions de l'Eglise et de son chef, prétendent bien souvent décider eux-mêmes par l'autorité du glaive. Les empereurs de Constantinople et les chrétiens de l'Orient seront punis par leurs schismes et leurs hérésies mêmes, par leurs schismes et leurs hérésies devenues homme et empire dans la personne de Mahomet; car, dans le fond, le mahométisme consiste à nier la divinité du Christ et à reconnaître au glaive la suprématie de la doctrine.

Cependant l'empereur de Constantinople et les chrétiens d'Orient étaient avertis des calamités qui les menaçaient. Voici ce qu'on lit dans la vie de saint Théodore Sicéote, écrite par un témoin oculaire. L'an 609, on fit des processions dans plusieurs villes de Galatie. Les croix que l'on y portait, suivant la coutume, s'agitèrent d'elles-mêmes d'une manière étrange et sinistre. Le nouveau patriarche de Constantinople en fut alarmé. C'était Thomas, qui avait succédé, le 23 janvier 607, à Cyriaque, mort le 29 octobre de l'année précédente. Il fit donc venir à Constantinople saint Théodore Sicéote, et le pria de lui dire si ce mouvement extraordinaire des croix était véritable. Le saint homme l'en ayant assuré, le patriarche le pressa de lui découvrir ce que signifiait ce prodige. Comme il en faisait difficulté, il se jeta à ses pieds, protestant de ne point se relever qu'il ne l'eût satisfait. Alors saint Théodore lui dit en versant des larmes : Je ne voulais point vous affliger, car il ne vous est point avantageux de savoir ces choses; mais, puisque vous le voulez ainsi, sachez que cette agitation des croix nous prédit de grandes et nombreuses calamités. Plusieurs abandonneront notre religion; il y aura des incursions de Barbares, une grande effusion de sang, une grande destruction et des séditions par tout le monde. Les églises seront abandonnées; la ruine du culte divin et de l'empire approche, ainsi que la venue de l'adversaire ou de Satan.

Le patriarche, fondant en larmes, pria le saint de demander à Dieu qu'il l'ôtât de ce monde avant ces désastres. Et comme saint Théodore voulait retourner en son pays, parce que le temps de sa retraite annuelle approchait, il l'obligea à passer l'hiver à Constantinople, à cause que le bruit courait que la ville allait bientôt être abîmée : il espérait que le saint homme obtiendrait quelque délai. Comme il désira de loger à part, le patriarche le mit dans un monastère, où il passa les fêtes de Noël en retraite. Cependant le saint patriarche tomba malade, et envoya prier saint Théodore de demander à Dieu qu'il lui accordât la fin de sa vie. Le saint répondit qu'il prierait plutôt que Dieu le conservât pour le bien de son peuple. Mais le patriarche renvoya lui dire : Je vous conjure, mon père, si vous m'aimez comme je vous aime, de prier Dieu qu'il me retire de ce monde et me préserve des périls qui nous menacent; car il m'est impossible de voir les choses que vous avez annoncées. Alors le saint, s'étant mis en prière, lui fit dire par son diacre Epiphane : Puisque vous désirez si ardemment d'être délivré et d'aller à Jésus-Christ, je lui ai demandé et je l'ai obtenu. Si donc vous voulez que j'aille vous voir, j'irai aussitôt; sinon, nous nous verrons avec Jésus-Christ. Le patriarche, comblé de joie, ne voulut pas le tirer de sa retraite, et remit à le revoir au ciel. L'empereur Phocas, l'ayant appris, vint visiter le patriarche malade, qui, après avoir donné sa bénédiction à tout le monde, mourut plein de confiance le 20 mars 610 (1).

Lorsque saint Théodore Sicéote vint à Constantinople, l'empereur Phocas avait la goutte aux mains et aux pieds. Il fit venir le saint homme, qui lui imposa les mains et pria pour lui. L'empereur fut soulagé, et lui recommanda de prier pour lui et pour l'empire. Saint Théodore l'avertit que, s'il voulait que ces prières fussent exaucées, il devait cesser d'affliger les hommes et de verser leur sang (2). Phocas avait besoin de cette remontrance, et en profita peu. Contrairement à sa parole, il avait fait brûler vif le général Narsès, le plus brave et le plus habile qu'il eût pu opposer aux Perses. Cette horible exécution réveilla dans la patrice Germain l'espoir et le désir de régner; il trama une conspiration avec Constantine, la veuve de Maurice, qui se transporta dans l'église de Sainte-Sophie avec ses filles. C'était en 606. A leur vue, le peuple s'attroupe et prend les armes Phocas envoie à l'église pour enlever Constantine et ses filles. Le patriarche Cyriaque s'y oppose, et ne les laisse sortir qu'après avoir obligé Phocas de jurer qu'il ne leur serait fait aucun mal. Phocas tient parole et se contente de les enfermer dans un monastère. L'eunuque qui avait servi d'entremetteur pour la conspiration périt dans les supplices. Le patrice Germain est obligé de se faire prêtre, et Philippe, beau-frère de Maurice, de se faire moine. L'année suivante, 607, Germain et Constantine, avec plusieurs autres personnages considérables, tramèrent une nouvelle conspiration. Elle fut découverte. Germain fut décapité avec sa fille, veuve du prince Théodose. Constantine eut la tête tranchée avec ses filles, à Chalcédoine, dans le même lieu où Maurice et ses cinq filles avaient perdu la vie. D'autres conjurés périrent dans les supplices les plus affreux. Ces exécutions terribles provoquèrent de nouveaux complots, qui provoquèrent de nouvelles exécutions.

... 20 mart. et 22 april. — (2) *Ibid.*

Enfin Crispus, le gendre même de Phocas, conspira contre lui, et invita Héraclius, gouverneur d'Afrique, à venir le détrôner. Héraclius envoya une flotte, sous le commandement de son fils, qui portait le même nom que son père. Phocas ne fut instruit du complot que quand la flotte fut près de Constantinople. Il prit des mesures pour se défendre ; mais son gendre Crispus, en feignant de le seconder, rompait secrètement toutes ses mesures. La flotte, après un combat sanglant, parut sous les murs de la capitale. C'était le dimanche 4 octobre 610. Le lendemain matin, un sénateur dont Phocas avait déshonoré la femme, courut au palais avec une troupe de soldats. On saisit Phocas, on le dépouille de la pourpre, on lui lie les mains derrière le dos, et, à travers la ville et la flotte, on le conduit au jeune Héraclius, qui était sur son vaisseau. Malheureux ! lui dit Héraclius, est-ce donc ainsi que tu as gouverné l'empire ? Et toi, répliqua Phocas, le gouverneras-tu mieux ? Héraclius, en colère, lui donna des coups de pied et lui fit couper les mains, les pieds, les parties viriles et enfin la tête, à la vue d'un peuple innombrable qui bordait le rivage. La tête et les autres membres, plantés sur des piques, furent portés à travers la ville, et le reste du cadavre traîné dans les rues, et le tout livré ensuite aux flammes. C'est ainsi que, parmi les Grecs de Constantinople, presque tous les empereurs succéderont désormais l'un à l'autre.

Héraclius descendit alors sur le rivage, accompagné de Crispus, le gendre de Phocas, qu'il pressait d'accepter la pourpre impériale, disant qu'il n'était pas venu pour s'en revêtir, mais pour venger Maurice et ses enfants. Sur le refus de Crispus, Héraclius voulut bien se laisser couronner empereur par le patriarche Sergius, qui avait succédé à Thomas dès le 18 avril de cette année. Crispus fut nommé gouverneur de Cappadoce ; mais, quelques années après, ayant été convaincu de n'avoir pas été plus fidèle à Héraclius qu'il ne l'avait été à Phocas, son beau-père, il fut condamné à recevoir la tonsure cléricale et à passer le reste de sa vie en exil (1).

Des trois cornes ou puissances qui, suivant la prophétie de Daniel, devaient être abaissées par la corne ou la puissance nouvelle, les deux premières, les Perses et les Grecs, s'acharnaient plus que jamais à s'affaiblir et même à se détruire l'une l'autre. Dès son avénement à l'empire, Phocas envoya une ambassade à Chosroès pour maintenir la paix. Mais Chosroès, sous prétexte de venger Maurice, son bienfaiteur, commença aussitôt contre les Romains, c'est-à-dire contre les Grecs, une guerre sanglante qui dura vingt-quatre ans, et dont les dix-huit premiers furent pour les Grecs une suite continuelle de désastres. Dans tout l'Orient, depuis les ruines de l'ancienne Babylone jusqu'au détroit de Constantinople, les villes furent brûlées et renversées, les campagnes ravagées et abandonnées sans culture, les habitants égorgés ou emmenés captifs. Les Perses envahirent successivement l'Arménie, la Mésopotamie, la Cappadoce, et arrivèrent, en 610, jusqu'aux portes de Chalcédoine. L'avénement d'Héraclius ne suspendit point leurs ravages. L'an 615, ils saccagèrent la Palestine et prirent Jérusalem. Les églises, même celle du Saint-Sépulcre, furent livrées aux flammes ; les habitants, avec le patriarche Zacharie, emmenés captifs : les Perses emportèrent tout ce qu'il y avait de plus précieux, entre autres le bois de la vraie croix. Le patrice Nicétas racheta d'un officier persan, pour une somme considérable, la sainte éponge et la sainte lance, qui furent transportées à Constantinople et exposées à la vénération des fidèles.

Au milieu de ces guerres, les Juifs se distinguèrent à leur façon. L'an 610, ils firent une émeute à Antioche, où ils massacrèrent un grand nombre des principaux habitants. Ils saisirent entre autres le patriarche Anastase le Jeune, le mutilèrent effroyablement, le traînèrent ensuite par les pieds dans toute la ville, et le jetèrent enfin dans un bûcher (2). L'an 615, à la prise de Jérusalem, les Juifs de Palestine rachetèrent des Perses le plus qu'ils purent de chrétiens : c'était pour le plaisir de les égorger. On dit qu'ils en massacrèrent ainsi quatre-vingt-dix-mille (3).

Huit jours avant la prise de Jérusalem, la laure de Saint-Sabas fut attaquée par les Arabes. La plupart des moines s'enfuirent aussitôt. Il en demeura seulement quarante-quatre des plus anciens et des plus vertueux. Ayant embrassé la vie monastique depuis la jeunesse, ils avaient blanchi dans ses exercices ; quelques-uns n'étaient point sortis de la laure depuis cinquante ou soixante ans ; quelques-uns, depuis leur entrée dans le monastère, n'avaient point vu la ville. Ainsi ils ne voulurent point abandonner la laure en cette occasion. Les Barbares en ayant pillé l'église, prirent ces saints vieillards et les tourmentèrent sans miséricorde pendant plusieurs jours, croyant qu'ils leur découvriraient quelques richesses ; mais enfin, se voyant frustrés dans leur espérance, ils entrèrent en fureur et les mirent en pièces. Ces saints reçurent la mort d'un visage gai et avec actions de grâces, comme désirant depuis longtemps d'être délivrés de cette vie et d'aller à Jésus-Christ.

Leurs corps demeurèrent plusieurs jours sans sépulture ; mais les autres moines de la laure, étant revenus d'Arabie, où ils s'étaient réfugiés, en prirent soin. Modeste, abbé du monastère de Saint-Théodose, rassembla tous les corps de ces saints et les lava, en répandant beaucoup de larmes ; puis, les ayant baisés, il les mit dans les sépulcres de leurs pères

(1) Théophane, *Chroniq. pascal.* Zonare, Cedrène, Nicéphore, *Hist. du Bas-Empire*, l. LV et LVII. — (2) Niceph., l. XVIII, c. XLIV. Theoph., Zon., etc. — (3) Theoph., Cedren., Zonar.

et fit sur eux les prières accoutumées. L'Église honore ces quarante-quatre saints le seizième de mai (1). L'abbé Modeste gouverna l'église de Jérusalem en l'absence du patriarche Zacharie, et prit soin, non-seulement de la ville, où il fit rétablir depuis les églises brûlées, mais encore du diocèse et de tous les monastères du désert.

Il reçut de grands secours du patriarche d'Alexandrie, saint Jean, surnommé l'Aumônier à cause de sa charité et de ses aumônes extraordinaires. Il avait succédé, l'an 609, à Théodore, surnommé Scribon, qui fut égorgé par les hérétiques, et qui lui-même avait succédé à saint Euloge, mort l'an 606. Jean était natif de Chypre, fils d'Epiphane, gouverneur de l'île. Il avait été marié ; mais, ayant perdu ses enfants et ensuite sa femme, il se donna tout à Dieu et faisait de très-grandes aumônes. Ainsi, quoiqu'il n'eût ni mené la vie monastique ni demeuré dans le clergé, il fut jugé digne de l'épiscopat.

Les Perses ayant donc ravagé toute la Syrie, ceux qui purent échapper de leurs mains, clercs, laïques, magistrats, particuliers, évêques même, se refugièrent à Alexandrie. Jean les reçut tous et leur donna tous les jours libéralement ce qui leur était nécessaire, sans regarder à leur multitude. Ayant su la prise de Jérusalem, il y envoya un homme pieux nommé Césippe, avec beaucoup d'argent, de blé, d'autres vivres et d'habits, tant pour voir cette désolation que pour assister ceux qui étaient demeurés. Il envoya de plus Théodore, évêque d'Amathonte, Anastase, abbé du mont Saint-Antoine, et Grégoire, évêque de Rinocorure, avec de très-grandes sommes, pour racheter ceux qui avaient été emmenés captifs. Le saint patriarche recevait tous ceux qui venaient à lui, et les consolait comme ses frères. Il fit mettre les blessés et les malades dans les hôpitaux, où ils étaient traités gratuitement, et d'où ils ne sortaient que quand ils voulaient, et il les visitait deux ou trois fois la semaine. Quant à ceux qui se portaient bien et qui venaient recevoir l'aumône, il donnait aux hommes une silique, valant environ dix sous de notre monnaie ; aux femmes comme plus faibles, il donnait le double, Quelques-uns, portant des bracelets et des ornements d'or, ne laissaient pas de demander l'aumône. Ceux qui étaient chargés de la distribution s'en plaignirent au patriarche, mais, contre sa coutume, il leur dit d'un ton et d'un regard sévères : Si vous voulez être mes économes, ou plutôt ceux de Jésus-Christ, obéissez simplement à son précepte, de donner à quiconque nous demande. Il n'a pas besoin, ni moi non plus, de ministres curieux. Si ce que je donne était à moi, j'aurais quelque raison de le ménager ; mais, s'il est à Dieu, il veut que l'on exécute ses ordres dans la distribution de ses biens. Je ne veux pas prendre part à votre peu de foi ; car, quand tout le monde s'assemblerait à Alexandrie, ils n'épuiseraient pas les trésors immenses de Dieu.

L'année se trouva stérile, parce que le Nil n'était pas monté à l'ordinaire. Ainsi la cherté des vivres et la multitude de ceux qui fuyaient les Perses ayant épuisé tout le trésor de l'Église, le saint patriarche emprunta, près de plusieurs bons chrétiens, environ mille livres d'or. Comme il les eut consumées et que la cherté durait toujours, personne ne voulait plus lui rien prêter, parce que chacun craignait pour soi. Pressé par le besoin des pauvres qu'il nourrissait, il était dans une grande inquiétude et redoublait ses prières. Alors un habitant de la ville, qui désirait être diacre, quoiqu'il eût été marié deux fois, voulut profiter de l'occasion, et, n'osant faire la proposition en face, il lui présenta une requête par laquelle il lui offrait, pour les besoins des pauvres, deux cents boisseaux de blé et cent quatre-vingts livres d'or, s'il voulait l'ordonner diacre, alléguant un passage de saint Paul, pour prouver que la nécessité doit faire passer par-dessus la loi. Le saint patriarche le fit venir, et lui dit en particulier : Votre offrande est grande et vient fort à propos, mais elle n'est pas pure. Quant à mes frères, les pauvres, Dieu, qui les a nourris avant que nous fussions nés, vous et moi, les nourrira bien encore à présent, pourvu que nous observions ses commandements ; comme il a multiplié les cinq pains, il peut bénir les dix boisseaux de mon grenier. Ainsi il le renvoya confus. Aussitôt en vint lui dire qu'il venait d'arriver deux grands navires de l'Église, qu'il avait envoyés en Sicile chercher du blé. Il se prosterna et dit : Je vous rends grâces, Seigneur, de n'avoir pas permis que votre serviteur vendît votre grâce pour de l'argent. Ayant appris que l'abbé Modeste était dans un grand besoin des choses nécessaires pour le rétablissement des saints lieux, il lui envoya mille pièces d'or, mille sacs de froment, mille sacs de légumes, mille livres de fer, mille charges de poisson sec, mille vases de vin et mille ouvriers d'Egypte, avec une lettre où il disait : Pardonnez-moi si je ne vous envoie rien qui soit digne des temples du Christ ; je voudrais aller moi-même travailler à la maison de sa sainte résurrection. Avec ces secours, le saint abbé Modeste rétablit l'église du calvaire, celle de la Résurrection, celle de la Croix et celle de l'Ascension. Il rétablit de fond en comble cette dernière, que l'on nommait la mère des églises.

Dès que saint Jean l'Aumônier fut assis sur la chaire d'Alexandrie, il assembla les économes de l'église, et leur dit : Allez par toute la ville, et inscrivez-moi tous mes seigneurs, jusqu'au dernier. Ils lui demandèrent avec étonnement qui étaient ses seigneurs et ses maîtres. Ce sont, dit-il, ceux que vous appelez les pauvres. Il s'en trouva plus de sept mille cinq cents, auxquels il faisait donner l'aumône

(1) *Acta SS.*, 16 *maii.*

tous les jours. Il eut soin d'empêcher que, par toute la ville d'Alexandrie, on n'usât ni de faux poids ni de fausses mesures, et on publia une ordonnance en son nom, portant confiscation de tous les biens des contrevenants au profit des pauvres ; par où l'on voit quelle était l'autorité du patriarche d'Alexandrie, même sur le temporel. Ayant appris que les officiers de l'église recevaient des présents pour donner la préférence à quelques personnes dans le rachat des captifs, il les assembla, et, sans leur faire de reproches, il augmenta leurs gages, avec défense de rien prendre de qui que ce fût. Ils s'en trouvèrent si bien, que quelques-uns mêmes remirent cette augmentation de gages.

Il sut que plusieurs personnes n'osaient lui porter leurs plaintes, par la crainte qu'elles avaient des secrétaires, des défenseurs de l'église et des autres officiers qui l'environnaient. Il prit alors la résolution de donner deux fois par semaine audience publique, le mercredi et le vendredi. On lui mettait un siége devant la porte de l'église, avec deux bancs pour les hommes de mérite, avec lesquels il s'entretenait ayant l'Evangile entre les mains, et il ne laissait approcher de lui aucun de ses officiers, si ce n'est un seul défenseur, afin que les particuliers se présentassent avec plus de confiance. Mais il faisait exécuter ses ordres par les défenseurs, voulant qu'ils s'en acquittassent avant que de manger ; car, disait-il, si Dieu nous donne la liberté d'entrer à toute heure dans sa maison et de lui offrir nos prières, et si nous voulons qu'il nous exauce promptement, comment devons-nous en user avec nos frères ? Un jour, comme il sortait de la ville pour aller à une église des martyrs, une femme se prosterna devant lui, demandant justice de son gendre. Ceux qui accompagnaient le saint patriarche lui conseillaient d'attendre au retour. Mais il répondit : Et comment Dieu recevra-t-il notre prière si je remets à écouter cette femme ? qui m'a promis que je serais en vie demain ? Et il l'expédia sur-le-champ. Une autre fois, ayant attendu jusqu'à onze heures du matin sans que personne se présentât à son audience, il se retira en versant des larmes. Saint Sophrone lui en demanda tout bas la cause. C'est dit-il, que je n'ai rien à offrir à Jésus-Christ pour mes péchés. Au contraire, dit Sophrone, vous devez vous réjouir d'avoir si bien pacifié votre troupeau, qu'ils vivent ensemble sans différend, comme des anges.

Il étudiait continuellement l'Ecriture, non pour l'ostentation, mais pour la pratique, et, dans ses conversations particulières, il n'y avait point de discours inutiles. Mais, ou l'on parlait d'affaires nécessaires, ou l'on racontait quelque histoire des saints, ou l'on traitait soit quelque passage de l'Ecriture, soit quelque dogme, à cause de la multitude des hérétiques dont le pays était infecté. Si quelqu'un médisait d'un autre, le saint patriarche détournait adroitement le discours ; s'il continuait, il ne le disait rien, mais défendait à l'officier de semaine de le laisser entrer une autre fois. Les histoires qu'il aimait le plus étaient les exemples de charité envers les pauvres.

Ses confidents les plus intimes étaient deux moines de grand mérite, Jean Moschus et Sophrone. Jean avait embrassé la vie monastique dans la communauté de saint Théodose de Palestine. Après plusieurs voyages pour visiter les monastères les plus renommés et par suite des ravages des Perses, il s'était arrêté à Alexandrie. Saint Sophrone, qui l'accompagnait partout, était de la Phénicie du Liban et né à Damas. Son père s'appelait Plynthas, sa mère Myro. Il embrassa la vie monastique non loin de Jérusalem, dans le monastère de saint Théodose. Il étudia si bien les lettres humaines, qu'on lui donna le titre de sophiste ou de savant. Les écrits qu'on a de lui, particulièrement ceux qu'on vient de retrouver, justifient cette distinction littéraire. Déjà connu, comme père de l'Eglise, par l'exactitude et la fermeté de ses doctrines, saint Sophrone peut l'être maintenant comme poëte par la pieuse élégance de ses hymnes. Il en a de deux sortes : une vingtaine en vers anacréontiques, sur les principaux faits de l'Evangile et d'autres sujets pieux, l'Annonciation de la sainte Vierge, la Nativité de Jésus-Christ, l'adoration des Mages, la présentation au Temple, son baptême, la résurrection de Lazare, le dimanche des Rameaux, l'institution de l'Eucharistie, saint Paul, saint Jean, saint Étienne, sainte Thècle, le retour de la sainte croix, la sainte cité de Jérusalem et les saints lieux. Dans cette dernière hymne, Sophrone parle avec amour du jardin de Gethsemani, qui reçut autrefois le corps de la sainte mère de Dieu, et où était son sépulcre ; mais il ne parle pas du corps même, comme y étant (1). La seconde série de petits poëmes, ce sont plus de deux cent trente odes sur les vertus chrétiennes, particulièrement l'esprit de pénitence. Chaque ode est de quatre strophes, dont la dernière est presque toujours une invocation à la sainte Vierge (2). Sophrone dit dans l'une d'elles : « Vierge sans tache, vous nous avez enfanté, avec deux volontés et en deux natures, le Fils unique du Père, fait homme pour nous rendre participants de la nature divine, lui le Dieu suprême (3). » Un autre écrit du même père est un commentaire sur la liturgie de Jérusalem. Il en fait l'histoire, et donne l'explication mystique tant de l'édifice que des cérémonies. Il dit entre autres : « Les prêtres sont assimilés aux archanges, car de même que le séraphin prit le charbon ardent et le donna au prophète Isaïe, de même aussi les prêtres prennent le pain ou le corps du Seigneur et le donnent au peuple. Nul ne doit donc penser que les choses saintes sont des figures du corps et du sang de Jésus-

(1) *Spicilegium romanum*, t. IV, p. 116, vers. 95-100. — (2) *Ibid.*, p. 126-225. — (3) *Ibid.*, p. 168.

Christ, mais il doit croire que le pain et le vin sont été changés au corps et au sang de Jésus-Christ (1). » Pendant que Sophrone habitait Alexandrie, il lui vint un mal d'yeux que les médecins, après avoir essayé de bien des remèdes, déclarèrent incurable. Délaissé des hommes experts dans l'art de guérir, Sophrone s'adressa aux martyrs saint Cyr et saint Jean, dont les reliques avaient été transférées par saint Cyrille dans une église sur le bord de la mer. Il fut guéri complétement, et en reconnaissance il écrivit la vie des deux saints, ainsi que la relation de soixante-dix miracles opérés à leur intercession, le soixante-dixième sur lui-même (2).

Tels étaient les deux amis, Jean Moschus et Sophrone, qui séjournèrent à Alexandrie sous saint Jean l'Aumônier. Le saint patriarche les respectait tous les deux comme ses pères, et leur obéissait sans réserve. Comme ils étaient très-doctes, il s'en servait utilement pour combattre les sévériens et les autres hérétiques, et ils y travaillèrent avec tant de fruit, qu'ils retirèrent de l'hérésie grand nombre de bourgades, d'églises et de monastères. Le saint patriarche recommandait soigneusement à son peuple de ne communiquer jamais avec les hérétiques, quand même ils se trouveraient privés toute leur vie de la communion catholique. C'est, disait-il, comme un mari longtemps absent de sa femme, à laquelle il n'est pas permis pour cela d'en épouser un autre. Par cette recommandation, l'on peut juger combien les hérétiques avaient infecté toute l'Égypte, et qu'ils y étaient les maîtres en bien des endroits, puisque des catholiques étaient exposés à ne trouver jamais le libre exercice de leur religion.

Un jour, voyant que plusieurs sortaient de l'église après la lecture de l'Evangile, le saint patriarche sortit aussi et s'assit au milieu d'eux. Comme ils en étaient fort surpris, il leur dit : Mes enfants, où sont les brebis, là doit être le pasteur. C'est pour vous que je descends à l'église, car je pourrais dire la messe pour moi à l'évêché. En ayant usé de la sorte deux fois, il les corrigea.

Il honorait particulièrement les moines. Il bâtit un hospice particulier pour les moines étrangers, et fonda deux monastères auprès de deux oratoires qu'il avait bâtis, l'un de la Sainte-Vierge, l'autre de Saint-Jean. Il leur donna des terres de son patrimoine, et leur dit : Je pourvoirai à vos besoins personnels, ayez soin de mon salut. Vos prieres du soir et de la nuit seront pour moi ; celles que vous ferez le jour dans vos cellules seront pour vous. Il voulait ainsi réparer ce qui lui manquait, n'ayant pas pratiqué lui-même la vie monastique. Il avait aussi bâti des hôpitaux pour les etrangers, les vieillards et les malades.

Malgré les richesses de son église, il vivait pauvrement et couchait sur un petit lit, avec une mauvaise couverture de laine déchirée. Un homme riche lui en ayant donné une précieuse, il la prit pour l'amour de lui ; mais elle l'empêcha de dormir ; il songeait aux pauvres qui, dans le même temps, mouraient de froid et de misère. Il l'envoya vendre le lendemain ; le riche la racheta et la lui rendit. Le saint homme la vendit encore, et à la troisième fois, il lui dit : Nous verrons qui s'en lassera le premier. Il faisait travailler à son tombeau, le laissant toujours imparfait, afin qu'aux grandes fêtes on vint l'avertir de le faire achever, à cause de l'incertitude de la mort.

Saint Jean l'Aumônier, après avoir si charitablement recueilli et assisté les fugitifs de la Syrie et de la Palestine, fut obligé, l'année suivante 616, de fuir lui-même pour échapper au glaive des Perses. Il résolut de se retirer chez lui en Chypre. Le prince Nicétas, son ami, voulant profiter de l'occasion, le pria de venir jusqu'à Constantinople prier pour les empereurs, c'est-à-dire Héraclius et son fils. Le saint patriarche y consentit. Mais, étant arrivé à Rhodes, il eut une vision dans laquelle un personnage éclatant de lumière et tenant un sceptre d'or lui dit : Venez, le roi des rois vous demande. Alors il dit au patrice Nicétas : Vous m'appelez à l'empereur de la terre, mais l'empereur du ciel vous a prévenu. Et, après lui avoir raconté sa vision, il se sépara de lui, passa en Chypre et vint à Amathonte, ville de sa naissance. Là, il dicta son testament en ces termes « Je vous rends grâces, mon Dieu, de ce que vous avez exaucé ma prière, et qu'il ne me reste qu'un tiers de sou, quoiqu'à mon ordination j'aie trouvé dans la maison épiscopale d'Alexandrie environ quatre mille livres d'or, outre les sommes innombrables que j'ai reçues des amis du Christ. C'est pourquoi j'ordonne que ce peu qui reste soit donné à vos serviteurs. »

Il mourut ensuite, et fut enterré dans l'oratoire de saint Tychon, qui avait été évêque de la même ville d'Amathonte, et dont l'Église honore la mémoire le seize de juin. On mit le corps de saint Jean l'Aumônier entre ceux de deux évêques, qui, à la vue de tous les assistants, se retirèrent de part et d'autre pour lui faire place. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau, et sa vie fut écrite aussitôt après par Léonce, évêque de Neapolis, dans la même île de Chypre, qui l'avait apprise principalement de Mennas, vidame ou économe de l'église d'Alexandrie. Jean Moschus et Sophrone en avaient écrit auparavant une autre, que nous n'avons plus. Saint Jean l'Aumônier mourut le 11 novembre ; mais l'Église honore sa mémoire le jour de sa translation, vingt-troisième de janvier. Il avait tenu dix ans le siége d'Alexandrie, et eut Georges pour successeur. Mais depuis son temps on ne connaît plus guère l'histoire de cette église, à cause de l'invasion des Perses, et ensuite de la domination des Sarrasins (3).

(1) *Spicilegium romanum*, t. IV, p. 33.— (2) *Id.*, t. III.—(3) *Acta SS.*, 23 *jan.*

Plusieurs années auparavant, mais sans qu'on sache précisément l'époque, était mort en Palestine le saint abbé Dorothée, ainsi que le bienheureux Dosithée, son disciple.

Dosithée passa les premières années de sa vie d'une manière toute mondaine et dans une ignorance profonde des vérités du christianisme. Comme il avait beaucoup entendu parler de Jérusalem, il en fit le voyage par curiosité. C'était là où la miséricorde de Dieu l'attendait. Elle se servit pour le toucher, d'un tableau qui représentait les supplices de l'enfer. Dosithée en ayant demandé l'explication à une personne inconnue qui se trouvait là, fut tellement frappé des choses nouvelles et terribles qu'on lui dit, qu'à l'heure même il quitta le monde pour aller vivre dans la retraite. Il s'adressa à l'abbé Séridon, qui lui donna l'habit monastique et le remit entre les mains de Dorothée, l'un de ses disciples, qu'il chargea du soin de l'instruire.

Saint Dorothée, qui avait beaucoup d'expérience dans les voies de Dieu, et qui savait combien il est difficile de passer tout d'un coup d'une extrémité à l'autre, permit à son élève de manger tout ce qu'il voudrait ; mais par des retranchements insensibles, il le réduisit à huit onces de pain par jour. Ce fut aussi par degré qu'il le disposa à remplir les autres devoirs de la vie monastique. Il lui apprit surtout à mortifier sa volonté dans les petites comme dans les grandes choses, et il le plia tellement à l'obéissance, qu'il n'agissait plus que par l'impulsion de ses supérieurs.

Dosithée ayant passé cinq ans dans le monastère, fut chargé du soin de l'infirmerie ; il remplit cette fonction avec une vigilance, une charité et une douceur qui le firent universellement estimer et aimer. Sa présence seule suffisait pour que les malades se crussent soulagés. Mais sa santé ne tarda point à se déranger. Il fut pris d'un crachement de sang et d'une langueur qui le minaient insensiblement, ce qui, toutefois, ne porta aucune atteinte aux premières dispositions de son cœur ; il en ferma toutes les entrées à cette délicatesse dont les personnes consacrées à Dieu ne se défendent pas toujours. Il n'eut garde de s'imaginer que tout lui était permis, sous prétexte que la maladie exige des adoucissements. Ses forces cependant l'abandonnaient entièrement ; il ne lui en restait plus que pour vaquer à la prière, encore ne pouvait-il y vaquer longtemps de suite. Il en eut une sorte de peine, sur laquelle il consulta saint Dorothée avec sa simplicité ordinaire. Le saint lui dit de ne point s'inquiéter, parce qu'il suffisait que Jésus-Christ fût présent à son cœur. Dosithée ayant conjuré un respectable vieillard du monastère de prier Dieu pour qu'il le retirât de ce monde, celui-ci lui répondit : Ayez un peu de patience, la miséricorde de Dieu est proche. Et, un instant après, il lui dit : Allez en paix, et lorsque vous serez en la présence de l'adorable Trinité, priez Dieu pour nous. Le même vieillard déclara, après la mort de Dosithée, qu'il avait surpassé tous les frères en vertu, quoiqu'il n'eût point pratiqué d'austérités extraordinaires (1).

Dans le même monastère, qui était près de Gaza, vivait saint Dorothée, surnommé l'Archimandrite, pour le distinguer de plusieurs personnages de même nom. Il florissait vers la fin du sixième siècle. Il composa vingt-quatre instructions ou discours ascétiques, que nous avons encore, et dont le docte Galland de Venise a donné, en grec et en latin, la première édition bien complète et bien correcte (2). La préface qui est à la tête de ces instructions, et qui a pour auteur un moine de Stude, contient un bel éloge de saint Dorothée. Il y est dit qu'il montra beaucoup de zèle contre l'hérésie de Sévère, eutychien, laquelle avait été adoptée par un autre Dorothée et par un nommé Barsanuphe, qu'il ne faut pas confondre avec le saint de ce nom ; il y est dit encore qu'il possédait éminemment l'esprit de prière, d'humilité, de douceur et de mortification. La vérité de cet éloge est confirmée par ses ouvrages.

Les discours ascétiques de Dorothée contiennent d'excellentes maximes sur la vie spirituelle. C'est un recueil d'instructions, tiré de ce qu'avaient dit les plus habiles directeurs des anciens ermites. Les préceptes y sont accompagnés d'exemples. Rien n'y est fortement inculqué que le renoncement, l'humilité, l'obéissance et l'assiduité à la prière. L'abbé de Rancé, réformateur de la Trappe, le jugeait si utile, qu'il le traduisit en français pour l'usage de ses religieux (3).

On ne peut pas dire autant de bien de tous les écrits de Jean, surnommé Philoponus ou ami du travail. Originaire d'Alexandrie, il y enseigna la grammaire. De plus, il se rendit habile dans la philosophie de Platon et d'Aristote. Poussant encore plus loin son désir de savoir, il étudia la théologie chrétienne ; car il faisait profession de christianisme. Mais voulant mesurer les mystères divins sur ses idées philosophiques, qui n'étaient ni élevées ni profondes, il devint le chef d'une nouvelle secte, qu'on appela les Trithéites, parce que, admettant dans la sainte Trinité trois natures particulières, outre la nature commune, ils admettaient nécessairement trois dieux. Philoponus commença d'enseigner cette erreur vers l'an 540. Il vivait encore du temps de Sergius, patriarche de Constantinople, en 610, auquel il dédia quelques ouvrages. Le plus considérable est un commentaire sur l'ouvrage des six jours. Il y suit habituellement saint Basile, et s'applique à montrer que Moïse raconte l'histoire de la création d'une manière conforme à ce qui se voit dans la nature (4). L'erreur de Jean Philopon sur le

(1) *Acta SS. et Godescard.*, 23 *febr.* — (2) Galland. *Biblioth. vet. PP.*, t. XII. — (3) *Acta SS., et Godescard.* 5 *junii.* — (4) Galland, t. XII.

trithéisme fut réfutée de son vivant par plusieurs auteurs, mais dont nous ne connaissons les écrits que par la mention que Photius en fait dans sa bibliothèque.

Vers le même temps écrivait Léon de Byzance, d'abord avocat de Constantinople, ensuite moine en Palestine, du moins à ce qu'il paraît. Jeune encore, il fut engagé dans les erreurs de Nestorius ; mais, par la grâce de Dieu, il s'en retira et écrivit pour les réfuter, aussi bien que celles d'Eutychès et d'Apollinaire. Il composa une histoire et réfutation des principales sectes, ainsi que d'autres écrits. En faisant le catalogue des patriarches d'Alexandrie, il finit par saint Euloge, qui mourut en 607 (1).

L'an 616, les Perses, sous le commandement de Sarbas, pénétrèrent en Egypte, prirent et pillèrent Alexandrie, et poussèrent leurs ravages jusqu'aux frontières d'Ethiopie. Dans le même temps, une autre de leurs armées, sous le commandement de Saës, assiégeait Chalcédoine, vis-à-vis de Constantinople. Depuis six ans qu'il était monté sur le trône, l'empereur Héraclius demeurait dans l'inaction. Il se bornait à envoyer des ambassades à Chosroès. En 616, il lui en députa une nouvelle, avec une lettre suppliante au nom du sénat. Chosroès répondit aux ambassadeurs. J'épargnerai les Romains quand ils auront abjuré leur Crucifié pour adorer le soleil. Il ne se souvenait plus, le malheureux, que c'était aux Romains qu'il devait sa couronne, et que, dans son adversité, il n'avait trouvé d'autre secours que dans le Dieu des chrétiens. A cette réponse, Héraclius perdit courage. Depuis la perte de l'Egypte, le manque de vivres se faisait sentir à Constantinople, que ravageait de plus une peste horrible. Il résolut donc d'abandonner cette capitale et de se retirer en Afrique auprès de son père. Dans ce dessein, il fit embarquer ce qu'il avait de plus précieux, avec ordre aux pilotes de tourner vers Carthage. Une tempête fit périr la plupart des vaisseaux. Les habitants de Constantinople, consternés, supplièrent l'empereur, par leurs cris et leurs larmes, de ne pas les abandonner. Le patriarche Sergius, entré dans le palais, conduisit Héraclius à la grande église de Sainte-Sophie, et l'obligea à jurer hautement, à la face des autels, qu'il n'abandonnerait pas sa ville impériale. Héraclius prêta le serment, bien que malgré lui. Peu après, il fut parrain d'un chef de Huns, qui vint embrasser le christianisme et demander le baptême à Constantinople (2).

L'empereur Héraclius resta dix ans dans l'inaction, livré au repos et au plaisir, pendant que l'empire était ravagé par les Perses. Il faillit même, l'an 619, être pris par le khakan des Avares, qui lui avait demandé une entrevue, sous prétexte de consolider la paix, mais, dans la réalité, pour s'emparer de sa personne, de ses richesses et surprendre Constantinople. Et peu s'en fallut que l'artifice du Barbare ne réussît complétement. L'empereur, qui s'avançait en grande pompe, eut à peine le temps de se sauver sous un déguisement. Les Avares firent un butin immense, et, suivant le patriarche Nicéphore (3), emmenèrent deux cent soixante-dix mille captifs, hommes, femmes et enfants, au delà du Danube. La dixième année, 621, il parut se réveiller, et résolut, d'aller attaquer les Perses dans leur pays même. Pour assurer la ville de Constantinople, il fit la paix avec le khakan des Avares, et, pour tenir celui-ci en échec, il céda quelques provinces à trois nouveaux peuples barbares, les Slaves, les Croates et les Serviens. Comme il ne trouvait point d'argent à emprunter d'ailleurs, il emprunta, disent Cédrénus et Zonare (4), des monastères et des églises : il prit ainsi jusqu'aux chandeliers et aux vases de Sainte-Sophie pour en faire de la monnaie. Tout étant prêt pour le départ, il déclara son fils Héraclius Constantin, âgé de dix ans, régent de l'empire, sous la direction du patriarche Sergius et du patrice Bonose. Puis, ayant célébré la fête de Pâques le 4 avril 622, la douzième année de son règne, il se rendit le lendemain à l'église de Sainte-Sophie, et se prosternant au pied de l'autel : Seigneur, s'écria-t-il, ne nous livrez point à vos ennemis en punition de nos crimes, mais jetez sur nous des regards de miséricorde et accordez-nous la victoire, afin que les méchants cessent de s'enorgueillir et d'insulter à votre héritage. Se tournant alors vers le patriarche : Je laisse, dit-il, ma capitale et mon fils à la garde de Dieu, de la sainte Vierge et à la vôtre. Prenant ensuite entre ses mains une image du Sauveur, qu'on disait n'avoir pas été faite de main d'homme, il marcha vers le Bosphore et s'embarqua pour l'Asie.

Son armée se composait de troupes auxiliaires et de troupes romaines ou grecques. Parmi les auxiliaires, il y avait un corps de Turcs. Les Romains ou les Grecs, habitués depuis longtemps à être battus par les Perses, n'avaient plus ni courage ni discipline. Héraclius employa les premiers mois à leur redonner l'un et l'autre. Voyez, mes frères et mes enfants, leur disait-il, voyez comme les ennemis de Dieu ont foulé aux pieds notre pays, rendu nos villes désertes, brûlé les sanctuaires, profané les autels, et souillé par les plus sales voluptés la pureté des églises. Les ayant ainsi transformés en vrais guerriers, il les assembla tous, et, prenant en main l'image du Sauveur, leur fit serment de combattre comme eux et avec eux jusqu'à la mort, de partager tous leurs dangers et de leur être inséparablement uni comme un père à ses enfants. Ce qui fut encore plus merveilleux, c'est qu'il tint parole (5).

(1) Galland t. XII. — (2) Théoph., Céd., Zon., Niceph., *Chron. pascale, Hist. du Bas-Empire*, l. LVI. — (3) Niceph., p. 8. — (4) Cedr., p. 323, edit. Venet. ; p. 409, edit. Paris. Zonare, p. 66, edit. Venet., et p. 83. edit. Paris. — (5) Theophan., Cedren.

Toujours à la tête de ses troupes, joignant la prudence à la valeur, il entra en Arménie, battit les Perses en plusieurs rencontres; puis, ayant fait semblant de prendre ses quartiers d'hiver dans le Pont, il pénétra subitement dans la Perse même, y défit entièrement une armée considérable, prit le camp ennemi avec des richesses immenses, et fit passer l'hiver en Arménie à ses troupes étonnées de leurs victoires. La campagne suivante ne fut pas moins glorieuse. Ayant célébré la fête de Pâques à Nicomédie avec sa famille, le 27 mars 623, Héraclius était dans la Perse le 20 avril. Il avait écrit à Chosroès pour lui proposer la paix : non content de repousser ses offres, Chosroès fit mourir ses ambassadeurs. Héraclius se servit de tout cela pour enflammer le courage et la confiance de son armée. Il pénétra dans l'intérieur de la Perse, mettant le feu aux villes et aux villages sur sa route, marcha sur Ganzac, actuellement Tauris, où Chosroès était campé avec quarante mille hommes. Après un premier échec, Chosroès prit la fuite; ses troupes furent tuées, prises ou dispersées. Ganzac était la capitale de l'Atropatène. Les rois de Perse y gardaient un trésor, qu'on disait être celui de Crésus, roi de Lydie, que Cyrus y avait transporté. Dans cette ville s'élevait le temple le plus célèbre du feu, divinité principale des Perses. Zoroastre, le fondateur de ce culte, était né et avait vécu dans le pays. On y voyait surtout le colosse de Chosroès. Il était assis au milieu du palais, sous un dôme qui représentait le ciel; autour de lui étaient le soleil, la lune et les étoiles, avec des anges qui portaient des sceptres. Au moyen de certaines machines, le colosse versait des pluies et faisait gronder le tonnerre. En un mot, Chosroès s'y faisait adorer comme un dieu. Héraclius fit renverser et mettre en poudre la statue, livra aux flammes et le palais, et le temple du feu, et une partie de la ville. Ensuite, arrivé en Albanie pour y passer l'hiver, il délivra par compassion cinquante mille prisonniers persans, et leur donna tous les secours nécessaires. Cette humanité lui gagna tellement leur cœur, que, fondant en larmes, ils faisaient tous des vœux pour qu'il fût le libérateur de la Perse, et qu'il fît périr Chosroès, qu'ils appelaient le destructeur du genre humain, tant il s'était rendu odieux par ses exactions et ses cruautés.

Dans la campagne de 624, où Chosroès fit marcher contre lui trois armées, Héraclius les défit dans trois grandes batailles, et surprit le reste au milieu de la nuit et tellement à l'improviste, que le généralissime Sarbar, réveillé par le bruit des armes, eut à peine le temps de s'élancer de son lit sur un cheval et de se sauver à toute bride, abandonnant au vainqueur son bouclier d'or et ses habits mêmes. La campagne de 625, qui était la quatrième, fut encore heureuse. Chosroès se vengea de la défaite de ses troupes sur les églises de la Perse, dont il enleva tous les ornements, et, pour se venger de l'empereur, il força les chrétiens de ses Etats d'embrasser la secte de Nestorius. Quinze ans auparavant, par complaisance pour son médecin, il avait contraint les habitants d'Edesse d'adopter l'hérésie contraire. Pour la campagne de 626, Chosroès, par un dernier effort, leva trois grandes armées composées sans distinction de libres et d'esclaves, d'indigènes et d'étrangers. L'une de ces armées, sous le commandement de Sarabar, vint à Chalcédoine pour assiéger Constantinople de ce côté, tandis que le khakan des Avares, traître à sa parole, l'assiégeait de l'autre. Mais les habitants de la capitale se défendirent avec tant de bravoure, qu'ils repoussèrent et les Avares et les Perses. La seconde armée de Chosroès, sous le commandement de Saïs, fut défaite en Arménie par Théodore, frère de l'empereur Héraclius. Héraclius lui-même défit la troisième près de Ninive, le 12 décembre 627. Elle était commandée par Rhazatès. La bataille commença dès le matin et ne finit qu'au soir. Les Perses y perdirent, avec leur général en chef, les trois généraux qui commandaient sous ses ordres, presque tous leurs officiers et plus de la moitié de leurs soldats. Du côté des Romains, il n'y eut que cinquante hommes de tués; mais il y eut plusieurs milliers de blessés. L'empereur en prit un si grand soin, que, sur ce grand nombre, il n'en mourut que dix.

De Ninive, qui n'était plus qu'une bourgade bâtie sur les ruines de l'antique Ninive, Héraclius se dirigea sur Ctésiphon, capitale de la Perse, bâtie à quelque distance et avec les débris de l'antique Babylone. Sur la route étaient un grand nombre de palais, de maisons de plaisance, de parcs peuplés de bêtes fauves, où les monarques persans se donnaient le divertissement de la chasse. Héraclius abandonna tout au pillage de ses soldats, et ensuite aux flammes. Chosroès fuyait de ville en ville. Au commencement de l'année 628, Héraclius lui offrit de nouveau la paix. Chosroès s'y refusa encore, et acheva de s'attirer la haine des Persans. Il ne pensait point à ce que lui réservait la justice du ciel. Il y avait trente-huit ans qu'il avait fait mourir son père, Hormisdas, pour régner à sa place. Ce qu'il a fait à son père, il le souffrira de son fils aîné. Attaqué d'une cruelle dyssenterie, il voulut se donner pour successeur son fils Médarsès ou Merdasas, qu'il avait eu de Sira, son épouse de prédilection, que nous avons vue chrétienne. Mais Siroès, l'aîné de ses fils, irrité de cette préférence, gagne les grands et l'armée, se fait proclamer roi, et envoie une ambassade à Héraclius. Le malheureux Chosroès fut arrêté dans sa fuite et amené à Ctésiphon le 24 février 628. On le chargea de chaînes ; on l'enferma dans la tour des Ténèbres, qu'il avait fait bâtir pour y serrer ses trésors. Siroès se fit couronner dès le lendemain, et la première action de son règne fut de condamner son père à mourir de faim. Il disait : Qu'il mange cet or, pour lequel il a désolé l'univers

et fait mourir de faim tant de monde ! Il envoya les satrapes et tous ses ennemis lui insulter et lui cracher au visage. Il fit égorger devant lui Merdasas, qu'il avait voulu faire couronner, et tous ses autres enfants. Comme le malheureux vieillard respirait encore le cinquième jour. Siroès le fit tuer à coups de flèches. Ainsi périt Chosroès, roi de Perse, par les ordres de son propre fils, comme il avait fait périr lui-même son propre père. Il put reconnaître dans ces derniers moments la puissance du Crucifié. qu'il avait outragé de ses blasphèmes et qu'il avait voulu faire renier aux Romains.

L'empereur Héraclius écrivit ces nouvelles à Constantinople, y joignant la lettre que Siroès lui avait adressée, pour lui faire part de son couronnement et lui témoigner le désir de la paix. La lettre de l'empereur fut lue à Constantinople, sur l'ambon de la grande église, le jour de la Pentecôte, quinzième de mai de la même année 628, dix-huitième de son règne.

Siroès fit en effet une paix solide avec Héraclius, et lui rendit tous les chrétiens qui étaient captifs en Perse, entre autres Zacharie, patriarche de Jérusalem, avec la vraie croix, que Sarbar en avait enlevée, quand la ville fut prise, quatorze ans auparavant. Elle fut d'abord apportée à Constantinople ; mais l'année suivante 629, l'empereur Héraclius s'embarqua pour la reporter à Jérusalem et rendre grâces à Dieu de ses victoires. Étant arrivé, il remit la croix à sa place. Elle était demeurée dans son étui, comme elle avait été emportée : le patriarche, avec son clergé, en reconnut les sceaux entiers, l'ouvrit avec la clef, l'adora et la montra au peuple. L'Église célèbre la fête de cet événement le 14 septembre, où déjà auparavant elle célébrait l'apparition de la croix à Constantin, sous le nom d'Exaltation de la Sainte-Croix. Héraclius chassa les Juifs de Jérusalem, et leur défendit d'en approcher de trois milles. Étant à Édesse, il rendit aux catholiques l'église que Chosroès avait donnée aux nestoriens. Il fit à la grande église de Constantinople et à son clergé une rente annuelle, en payement des sommes qu'il en avait empruntées pour les frais de cette guerre.

Siroès ne jouit pas longtemps du fruit de son parricide. Après six mois de règne, il mourut de la peste, suivant les uns ; du remords de ses crimes, suivant d'autres. Après lui, le trône de Perse ne parut plus qu'un coupe-gorge. Son fils, en bas âge, Ardeschir ou Artaxerxes, après un règne de sept mois, est tué par le général Sarbar, son oncle, qui n'en règne que deux. Sarbar est tué et remplacé par Diévanschir ; qui l'est par une fille de Chosroès, nommée Borane ; qui l'est par un certain Tchaschinendeh ; qui l'est par Azermidockt, sœur de Borane ; qui l'est par un certain Kesra ou Chosroès ; qui Ferokzad ; qui l'est par Iezdedjerd, petit-fils du dernier Chosroès, qui fut couronné l'an 632. En sorte que, dans l'espace de quatre ans, la Perse vit à peu près neuf personnages se remplacer sur le trône par le meurtre. Tout ceci annonçait la fin de cet empire. En effet, Izdedgerd III, que Théophane appelle Hormisdas, sera le dernier roi de Perse ; il périra l'an 651, par le fer des Arabes, et son fils Péroses ira mourir sans postérité à Siganfou, en Chine, capitaine des gardes de l'empereur chinois (1).

Cette longue guerre des Grecs et des Perses, si désastreuse pour les deux empires, leur fut encore plus fatale en ce qu'elle donna naissance à l'empire des Arabes, qui devait anéantir l'un et l'autre. Parmi les Arabes de la péninsule, nommée proprement Arabie, il y avait des tribus juives, des tribus chrétiennes, des tribus idolâtres. Vers l'an 522, ainsi que nous l'avons vu, les Arabes juifs et les Arabes chrétiens se disputèrent la royauté de l'Yémen ou de l'Arabie Heureuse. Par le secours des rois d'Éthiopie et des empereurs de Constantinople, les Arabes chrétiens eurent le dessus, et régnèrent près d'un siècle dans l'Yémen, connus des Orientaux sous le nom d'Hamiar, et appelés Homérites par les Grecs (2). Au commencement du septième siècle, dans le temps que Chosroès II faisait une si rude guerre à l'empire de Constantinople, l'Yémen fut envahi par les Perses, et régi dès lors par des princes ou gouverneurs persans (3). Les tribus arabes, divisées de religion et de gouvernement, ressentaient ainsi tour à tour les coups que se portaient les deux empires des Perses et des Grecs. Un homme se rencontra, qui, par la ruse et la force, réunit toutes les tribus sous un même empire religieux et politique : cet homme fut Mahomet. Et, dans l'espace d'un siècle, le nouvel empire aura envahi la Perse, la Syrie, l'Afrique, l'Espagne, il ne reculera que devant l'épée des Francs.

Mahomet, ou suivant l'orthographe et la prononciation des Orientaux, Mohammed, qui signifie *loué*, *glorifié*, naquit à la Mecque, ville de l'Arabie Pétrée, le 10 novembre 530, suivant l'opinion la plus probable. Son origine n'était point obscure ; il était de la tribu des Coraïchites, la plus illustre parmi les Arabes, puisqu'elle descendait en ligne directe d'Ismaël, fils d'Abraham, et qu'elle possédait, depuis cinq générations, la souveraineté de la Mecque et l'intendance de la Caaba. C'est le temple de la Mecque, bâtiment carré pour lequel les Arabes ont toujours eu la plus grande vénération. Car, disent-ils, il a été bâti par Abraham et Ismaël, à la place même d'un temple pareil, fondé par Seth et par Adam, mais qui avait été renversé par le déluge. Ils montrent en preuve une pierre où

(1) Theophan., Cedren., Zon., Niceph. *Chronique pascale*, etc. *Hist. du Bas-Empire*, l. LVII, n. 42 ; l. LIX, n. 25, notes, édit. de Saint-Martin. — (2) *Ibid.* l. XL. — (3) *Hist. du Bas-Empire*, l. V, n. 34, notes de Saint-Martin.

Abraham a laissé l'empreinte de son pied jusqu'à la cheville. Ce que ce temple a de plus merveilleux, c'est une pierre noire enchâssée à un de ses angles. Suivant les Arabes, c'était originairement une des pierres précieuses du paradis, et elle est tombée du ciel avec Adam. Les pèlerins la baisent avec une grande dévotion. Près du temple est le puits de Zemzem, le même que l'ange découvrit à Agar et à Ismaël quand ils furent chassés de la maison d'Abraham. Le sépulcre d'Ismaël est auprès. L'eau de ce puits, suivant las Arabes, remédie à tous les désordres de l'âme et procure une entière rémission des péchés. Aussi les pèlerins ne manquent-ils pas d'en boire, et beaucoup. Pour toutes ces raisons, les Arabes venaient, de temps immémorial, en pèlerinage à la Mecque et à la Caaba. La possession de la ville et de son temple était d'une importance considérable. Les Coraïchites, qui en étaient les maîtres à la naissance de Mahomet, étaient devenus idolâtres : la Caaba était un temple d'idoles ; il y en avait quelques-unes au dedans, et trois cent soixante au dehors. Les Arabes leur immolaient leurs filles. Mahomet lui-même fut idolâtre jusqu'à l'âge de quarante ans (1).

Il perdit son père à l'âge de deux mois, sa mère à l'âge de six ans, et fut élevé par son oncle paternel Abou-Thaleb, qui avait la principale autorité à la Mecque, comme chef de Coraïchites. Mahomet avait douze à treize ans, lorsque son oncle le mena en Syrie, dans un voyage pour les affaires de son négoce. Ils descendirent à Bostra, dans un monastère où un moine nestorien, nommé Félix, surnommé Boheira, et que l'on croit avoir porté chez les Grecs le nom de Sergius, leur donna cordialement l'hospitalité et se lia d'amitié avec eux. A l'âge de quatorze ans, suivant Aboulféda, ou de vingt, suivant d'autres écrivains arabes, Mahomet fit ses premières armes, sous son oncle Abou-Thaleb, dans une guerre que les Coraïchites soutinrent contre une autre tribu qui avait violé le territoire de la Mecque. Marchands et voleurs de leur naturel, les Arabes ou Bédouins ont souvent de ces guerres les uns avec les autres. Celle-ci fut appelée la guerre impie, à cause que les deux partis la poussèrent avec toute la fureur possible pendant les quatre mois sacrés où il était défendu de combattre. A l'âge de vingt-cinq ans, Mahomet entra comme facteur au service d'une riche marchande, nommée Kadidja, veuve de deux maris, qui l'épousa quelque temps après, quoiqu'elle fût âgée de quarante ans. Il venait de faire, par son ordre et avec succès, un second voyage commercial en Syrie. Un parent de cette femme, nommé Warrakah, d'abord Juif, puis chrétien, était redevenu idolâtre (2). Dans la suite, Mahomet prit encore une vingtaine de femmes ou concubines, parmi lesquelles deux juives et une chrétienne, appelée Marie (3). Son mariage avec la riche Kadidja fit de lui un des personnages notables de sa tribu. Une rencontre fortuite vint encore ajouter à sa considération. Il avait trente-cinq ans, lorsque les Coraïchites ayant rebâti avec plus d'étendue et d'élévation le temple de la Caaba, qu'une femme avait incendié en y brûlant imprudemment des parfums, une contestation s'éleva sur la prééminence entre les diverses tribus arabes, quand il fallut placer la pierre noire. On convint de s'en rapporter à la décision du premier citoyen qui se présenterait à la porte du temple. Mahomet parut; on le prit pour arbitre. Il ordonna que la pierre, mise sur un tapis, fût élevée ainsi par des hommes de chaque tribu, jusqu'à la hauteur où elle devait être placée : alors, il la prit lui-même et la posa de ses mains.

Cette circonstance acheva probablement d'éveiller en lui l'ambition et l'idée de fonder un empire religieux et politique. Pour s'insinuer plus aisément dans les esprits, il affecta longtemps une vie austère et retirée. Il prit l'habitude, pendant quelques années, d'aller s'enfermer tout un mois dans les cavernes du mont Héra, à une lieue de la Mecque. La quarantième année de son âge, il y passa près de six mois de suite. De temps en temps, il faisait venir sa femme, ses enfants, ses domestiques, et leur parlait en termes obscurs de visions nocturnes et d'apparitions. Enfin, au mois de Ramadan, dans la nuit du 23 au 24, il eut, dit-il à sa femme, l'apparition suivante : Une voix l'appela par son nom ; une lumière céleste éclaira la contrée, et l'Alcoran, c'est-à-dire l'Écriture, la lecture par excellence, la dernière révélation de Dieu, descendit du ciel, complète dans toutes ses parties. Le porteur en était l'archange Gabriel, dont la splendeur naturelle était si grande, que Mahomet le supplia de ne lui apparaître désormais que sous une forme humaine. Gabriel le lui promit, et lui commanda de lire dans l'Alcoran : ce que Mahomet fit très-couramment, quoiqu'il protestât n'avoir jamais appris à lire. Alors Gabriel le salua comme le prophète de Dieu, et remporta l'Alcoran au ciel, mais en lui donnant l'assurance qu'il le lui apporterait partiellement, chapitre par chapitre, suivant que les circonstances le demanderaient. Voilà ce que Mahomet dit à sa femme, d'après le récit unanime des auteurs mahométans. Sur quoi l'on peut faire cette remarque : Ou bien Mahomet n'avait rien vu de ce qu'il dit, et alors c'est un vil imposteur ; ou bien il l'avait vu, et alors il est une preuve de plus de ce que nous dit saint Paul, que Satan lui-même se transfigure en ange de lumière. On peut remarquer encore la précaution satanique de poser en principe que l'Alcoran complet est au ciel et qu'il en descendra par chapitre, suivant les circonstances. Nous verrons comme Mahomet en pro-

(1) *Hist. univ. des Anglais*, t. XLI. — (2) Pocock, *Specim. hist. arab.*, p. 157. Kerz. t. XXII, p. 40. — (3) *Hist. univ.*, t. XLI, p. 351 et seq.

fitera pour autoriser, pour consacrer au nom du ciel son ambition et sa luxure.

Kadidja, ravie d'être la femme d'un prophète, jura par celui qui tenait son âme entre ses mains, qu'elle croyait à sa mission. Elle courut informer son cousin Warrakah, qui avait été successivement juif, chrétien et idolâtre. Cet apostat fit le même serment, que Mahomet était le prophète annoncé par Moïse. Comme, au dire de Mahomet, l'ange Gabriel lui apparaissait plus fréquemment, il fut encore reconnu pour prophète par son cousin Ali, âgé de dix à onze ans, qu'il avait pris à la maison depuis quelques années, et par un de ses esclaves nommé Zaïd, auquel il donna la liberté en récompense Une conquête plus importante pour Mahomet fut celle d'Aboubècre, homme fort considéré, dont l'exemple attira plusieurs autres, et qui fut dans la suite le premier calife ou vicaire de Mahomet. Cependant, au bout de trois ans, tout son parti ne consistait qu'en quarante personnes. Il essaya, dans deux repas, de gagner tous ceux de sa famille : il ne réussit pas pour le moment ; mais il gagna plus tard Hamza, un de ses oncles, et le fameux Omar, qui fut le deuxième calife. Sous la protection de son oncle Abou-Taleb, chef de sa tribu, il se produisit comme prophète devant le peuple, et lui prêcha publiquement sa doctrine, qu'il appela dès lors *Islam*. Ce mot veut dire abandon, résignation complète à Dieu ; et le mot musulman, en persan *Muslim*, formé de la même racine, veut dire un homme résigné à Dieu de cette manière. Mais comme Mahomet se donnait pour le suprême envoyé de Dieu, le sens de ces mots est proprement, soumission aveugle, absolue à tous les ordres, à tous les désirs de Mahomet.

La prédication de la nouvelle doctrine divisa la tribu des Coraïchites. Les opposants, qui étaient les plus nombreux, commençaient à recourir à la violence. Mahomet, ne se sentant pas encore le plus fort, permit aux siens de se retirer en Abyssinie. Cette première hégire ou fuite des Musulmans arriva la cinquième année de la prétendue mission de Mahomet. Le nombre des réfugiés monta successivement à quatre-vingt-trois hommes, dix-huit femmes et quelques enfants. Comme l'empereur d'Abyssinie était chrétien, il leur demanda ce qu'ils pensaient de Jésus-Christ. Ils répondirent par quelques versets de l'Alcoran qui en parlent d'une manière fort honorable : ce qui l'empêcha de les livrer aux Coraïchites, qui avaient envoyé les réclamer. Au milieu de divers incidents, qui augmentèrent l'animosité des partis à la Mecque, Mahomet faisait toujours quelques prosélytes, particulièrement parmi les pélerins étrangers. Il gagna surtout six juifs des plus considérés de la ville d'Yatreb, appelée depuis Médine, qui firent serment de le défendre contre ses ennemis et d'être ses prédicateurs parmi leurs compatriotes, dont en effet ils lui attirèrent bientôt un grand nombre. Ce fut le fanatisme de cette demi-douzaine de juifs arabes qui, ainsi que nous le verrons, posa le premier fondement de la puissance temporelle de Mahomet, décida le sort de l'Arabie et donna une direction nouvelle à l'histoire du monde. Ayant rejeté le Christ, les juifs sont les premiers à soutenir l'antechrist.

Jusqu'alors c'était simplement Gabriel qui avait érigé Mahomet en prophète, et qui lui enseignait sa doctrine. L'an 621, douzième année de sa prétendue mission, il voulut placer son trône prophétique au-dessus de tous les prophètes et de tous les anges, et, dans un voyage nocturne, traversant tous les cieux, s'élever infiniment au dessus, et s'entretenir avec Dieu même face à face. Voici le résumé de ce voyage, tel qu'il est rapporté au long dans les auteurs arabes, dans la Sonna ou la tradition orale des Musulmans, et tel que l'Alcoran le rappelle en substance.

Mahomet dormait une nuit entre deux collines, lorsque l'ange Gabriel lui ouvrit le cœur, en exprima la goutte noire ou le principe du péché originel, le lava, le remplit de foi et de science, et ensuite le remit à sa place. Après quoi, l'ayant éveillé, il lui annonça que le Très-Haut le mandait et voulait l'entretenir face à face. En même temps, il lui présenta la jument El-Borac, c'est-à-dire la foudroyante. Elle était sellée et bridée. C'était la monture ordinaire des prophètes. Comme elle n'en avait porté aucun depuis longtemps, elle se montrait fort revêche. Mahomet la rendit docile en lui promettant, sur sa demande, de lui obtenir une belle étable dans le paradis. Elle le transporta donc en un clin-d'œil à la porte du temple de Jérusalem. Mahomet y trouva une multitude de patriarches et de prophètes, qui tous l'accueillirent avec respect, se recommandèrent à ses prières, et lui souhaitèrent un heureux voyage.

Une échelle de lumière se trouvait là, qui allait directement de la terre au premier ciel. La distance était de cinq siècles de marche ordinaire ; Mahomet et Gabriel la franchirent en peu d'instants ; la jument El-Borac resta sur la terre, attachée à un rocher, suivant les auteurs arabes ; car un auteur français, traducteur admiratif de l'Alcoran, la fait galoper le long de l'échelle, ayant Mahomet en croupe (1). Arrivés au premier ciel, ils frappèrent à la porte. Qui est là ? demanda le portier. On lui répondit : Gabriel et son compagnon Mahomet, le favori de Dieu. Aussitôt les portes s'ouvrirent, et un vieillard vénérable vint au-devant du prophète, lui fit plusieurs révérences très-profondes, et se recommanda à ses prières. C'était le vieux Adam, père du genre humain. Leur voyage continua de même du premier au second ciel, du second au troisième, au quatrième, et enfin au septième. Chaque ciel était distant de l'autre de

(1) L'Alcoran, avec la *Vie de Mahomet*, par Savari, t. I, p. 50

cinq siècles de marche ordinaire. Ces cieux divers étaient d'une magnificence diverse, mais croissante. Le premier n'était que d'argent, tapissé toutefois de pierres précieuses; le second était d'or ; le septième et le plus haut, n'était que splendeur et lumière divine. Dans chaque ciel se trouvaient des patriarches et des prophètes, selon le rang que Mahomet veut bien leur assigner. Il y vit entre autres Issa ou Jésus ; mais il ne dit pas nettement dans quel ciel. Dans le premier, il vit une multitude d'anges de toutes sortes de formes ; un entre autres sous la forme d'un cop blanc comme la neige et d'une grandeur si prodigieuse que sa tête touchait au second ciel. C'était dit Mahomet, le principal ange des coqs ; il s'unit chaque jour à Dieu pour chanter une hymne ; son chant est si éclatant que tous ceux qui sont au ciel et sur la terre l'entendent, excepté les hommes et les fées, et qu'alors tous les autres coqs qui sont au ciel et sur la terre chantent aussi. Dans le troisième ciel, il vit une merveille non moins étonnante : un ange d'une taille si énorme, que l'espace entre ses deux yeux égalait soixante-dix mille journées de chemin. Mais ici, comme l'ont remarqué de savants Anglais, Mahomet avait oublié son arithmétique ; car l'espace entre les yeux d'un homme n'étant, par rapport à sa hauteur totale, que d'un à soixante-douze, la hauteur totale de cet ange a dû être d'environ cent quarante mille ans de chemin, c'est-à-dire de quatre fois la hauteur de tous les sept cieux ensemble, et par conséquent cet ange n'aurait pu se tenir dans aucun d'eux.

Dans le septième ciel, Mahomet s'entretint avec Abraham, admira l'arbre Sédra, sur les rameaux duquel une multitude d'oiseaux des plus charmants, qui étaient des anges transformés, chantaient de la manière la plus ravissante. Près de là était la source de quatre grands fleuves dont deux sont le Nil et l'Euphrate. Après qu'il eut contemplé les indicibles merveilles de cet arbre, Gabriel lui dit qu'il devait maintenant poursuivre tout seul son voyage, attendu qu'à lui-même il n'était pas permis de pénétrer au delà du septième ciel. Mahomet monta donc sur l'arbre Sédra, et s'éleva de là, à travers un espace incommensurable et un immense océan de lumière, jusqu'au trône de Dieu. En approchant, il lut sur les degrés du trône ces paroles : *La Allah illa Allah, va Mohammel rasoul Allah,* c'est-à-dire : Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mohammed est l'apôtre de Dieu. Admis en la présence du Très-Haut, Mahomet le vit sur son trône. En signe de sa faveur, Dieu lui mit une main sur la poitrine, l'autre sur l'épaule, et s'entretint longuement et familièrement avec lui. Dans cette conversation, il lui révéla un grand nombre de mystères cachés, lui fit entendre toute sa loi, lui accorda plusieurs grands priviléges ; entre autres, qu'il serait la plus parfaite des créatures qu'il serait honoré et élevé au-dessus de tout le reste des hommes ; qu'il serait le rédempteur de tous ceux qui croiraient en lui ; qu'il aurait la connaissance de toutes les langues, et que les dépouilles de tous ceux qu'il vaincrait à la guerre appartiendraient à lui seul. Enfin, il lui ordonna de prescrire à ses disciples cinquante prières par jour ; mais sur ses remontrances, il les réduisit à cinq. Après quoi Mahomet étant descendu au septième ciel, y trouva Gabriel, qui l'accompagna jusque la terre, à Jérusalem, d'où la jument El-Borac le transporta dans un clin-d'œil à la Mecque. Le voyage tout entier ne dura pas une heure.

Le lendemain il en raconta les merveilles à ses disciples. Plusieurs eurent de la peine à y croire ; quelques-uns pensèrent même l'abandonner, comme un visionnaire. Mais Aboubècre, dont Mahomet avait épousé la fille, assura avec serment que tout ce que racontait son gendre était vrai. En récompense, Mahomet lui donna le nom de *témoin fidèle*. Il osa bien plus : pour consacrer son imposture satanique par l'autorité de Dieu même, il lui fait dire, dans un chapitre de l'Alcoran : J'en jure par l'étoile qui disparaît ! votre compatriote n'est point dans l'erreur, il ne dit rien du sien, il ne dit que ce qui lui a été inspiré par le Dieu tout-puissant. Il dit ce qu'il a vu. Il a vu l'ange du ciel, près de l'arbre qui est au côte droit du trône de Dieu, et sa vue n'a pas été éblouie. Certainement, il a vu les merveilles de son Seigneur (1).

Cet audacieux blasphème, qui fait jurer à Dieu l'imposture à la fois la plus impie et la plus ridicule, décèle évidemment ce vieux serpent qui disait à la première femme, contrairement à la parole expresse de Dieu : Non, vous ne mourrez point de mort, car Dieu sait qu'aussitôt que vous en mangerez, vos yeux s'ouvriront, et que vous serez comme des dieux. Et quand nous voyons Mahomet, dans cette imposture satanique, s'élever au-dessus de tous les patriarches et de tous les prophètes, au-dessus de tous les anges, au-dessus de Jésus-Christ et s'approcher seul du trône de Dieu, comme son pareil, peut-on méconnaître cet ange de l'orgueil, qui disait par un autre : Je monterai aux cieux, je placerai mon trône par-dessus les astres, et je serai semblable au Très-Haut ? Quant à ce voyage ou cette vision nocturne, il n'est pas impossible que Satan ait fait voir à Mahomet quelque chose de cette nature, et qu'il soit même ce dieu faux et menteur dont Mahomet est réellement l'apôtre, puisqu'il a bien osé transporter Jésus-Christ sur le pinacle du temple, ensuite, sur une haute montagne, lui montrer tous les royaumes de la terre avec leur gloire, et lui dire : Je te donnerai tout cela si tu te prosternes devant moi et m'adores. Si le tout est entremêlé de circonstances ridicules, n'est-ce pas encore une ruse de Satan pour déverser le ridicule

(1) Alcoran, c. LIII.

sur l'Écriture sainte, dont il contrefait les récits et les miracles, comme le singe de Dieu, ainsi que l'appelle un Père de l'Église? Enfin son dogme principal : Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète, est encore, même dans sa première partie, une équivoque satanique ; car, quand il dit : Il n'y a de Dieu que Dieu, c'est pour exclure Jésus-Christ de la divinité et pour se mettre au-dessus de lui. C'est là le cachet propre de l'antechrist.

Mahomet ayant raconté l'histoire ou la fable de son voyage nocturne devant le peuple et dans le temple de la Mecque, tous les auditeurs se moquèrent de lui et le sifflèrent. En présence du peuple et dans le temple même, les Coraïchites le convainquirent de mensonge et d'imposture, et toute la Mecque jura que leur compatriote avait perdu la tête, ou qu'il était un infâme menteur. Mais il n'en fut pas de même à Médine, ville rivale de la Mecque. Le bruit du voyage nocturne de Mahomet y fit une impression profonde ; le nombre de ses partisans y augmentait de jour en jour ; il n'y avait pas une maison où il n'y en eût deux ou trois, et leur fanatisme augmentait avec leur nombre. Enfin ils lui députèrent soixante-quinze notables, pour lui jurer fidélité et obéissance au nom de leurs concitoyens. Dans une entrevue nocturne sur une colline, près de la Mecque, ils conclurent une alliance offensive et défensive. Mahomet choisit parmi eux douze hommes qui devaient avoir la même autorité que les douze apôtres de Jésus parmi ses disciples. Mais, lui dirent les députés, si nous mourons pour votre cause, ô apôtre de Dieu, quelle sera notre récompense? Le paradis, répondit Mahomet. C'est assez, dirent-ils ; et à l'instant ils prêtèrent serment de fidélité entre ses mains.

Et quel est ce paradis que Mahomet promet à ceux qui se font tuer pour sa cause? Voici le tableau que lui-même nous en fait dans plusieurs chapitres de son Alcoran. Ils seront introduits dans des jardins de délices, où coulent des fleuves d'une eau incorruptible, des fleuves d'un lait inaltérable, des fleuves du miel le plus pur, des fleuves d'un vin qui flatte agréablement le gosier (1). Ils y reposeront sur des lits de soie brochés d'or, ils auront à leur disposition des fruits magnifiques, des viandes, des oiseaux. Se lèvent-ils de table? ils expirent comme un parfum ce qu'ils ont mangé, et peuvent se remettre à un nouveau festin avec plus d'appétit encore. Ils y auront chacun pour compagnes quatre-vingt-dix houris aux grands yeux noirs, belles comme des rubis et des perles, fraîches comme la rosée du matin ; elles seront leurs épouses et ne cesseront pas d'être filles. C'est-à-dire que le paradis de Mahomet n'est au fond qu'une honnête maison de débauche, et qu'il consiste dans les sales voluptés du libertinage, exemptes des devoirs de la paternité : ce qui est quelque chose au-dessous de la brute. Voilà ce que Mahomet fait jurer à Dieu, par l'Alcoran, de donner à ses élus (2). A ce trait, comment ne pas reconnaître l'œuvre de ces esprits immondes qui demandaient au Christ la permission d'entrer dans des pourceaux?

Cependant les Coraïchites, alarmés de la ligue que Mahomet venait de former avec ceux de Médine, résolurent de se défaire de lui. Il échappa au danger et se réfugia lui-même à Yatreb, où il fut reçu comme un triomphateur. Sa résidence en cette ville lui a fait donner le nom de Médinat-al-Nabi, ville du prophète, ou simplement Médine, qu'elle conserve encore. Cette fuite de Mahomet est devenue pour tous les mahométans le commencement de l'ère dont ils se servent, et qui est connue sous le nom d'hégire, qui veut dire fuite. Cette ère commence avec le premier jour de Moharrem, premier mois de l'année musulmane, jour qui correspond au vendredi 16 juillet 622 ; mais il faut observer que, dans le fait, Mahomet ne s'enfuit de la Mecque que le 12 septembre 622, et n'arriva à Médine que le 28 du même mois. Il entrait alors dans la cinquante-quatrième année de son âge et la quatorzième de sa mission.

Un de ses premiers soins fut d'y bâtir une mosquée pour la prière, une maison pour lui-même et d'autres pour ses femmes ; car, après la mort de Kadidja, il en épousa successivement quinze et plus, sans compter les concubines et les esclaves. A l'âge de cinquante-quatre ans, il consomma son mariage avec Aïcha, qui n'en n'avait que neuf, et qui était fille d'Aboubècre. Il n'accordait à ses disciples que quatre femmes. Pour lui, huit ou neuf femmes, du rang d'épouses, ne suffisaient point à sa luxure. Il devint amoureux de la femme de son fils adoptif, Zaïd, son ancien esclave. Pour lui complaire, Zaïd répudia sa femme, et Mahomet l'épousa avec une solennité extraordinaire. Quelques-uns murmuraient d'un pareil inceste. Aussitôt Mahomet fait descendre du ciel un chapitre de l'Alcoran, où Dieu lui fait un reproche d'avoir caché, par respect humain, la passion qu'il avait pour la femme de son fils, tandis que le ciel lui-même en était l'auteur; il lui apprend que l'adoption n'est plus un obstacle au mariage, et que par un privilége spécial, il peut épouser toute femme qui se donnerait à lui (3). Il défend enfin à tout musulman d'entrer dans la maison du prophète sans sa permission ; de parler à aucune de ses femmes, si ce n'est à travers un voile ; d'épouser jamais aucune femme ou fille avec laquelle il aurait eu commerce : ce serait un crime énorme. Comme le paradis du mahométan n'est dans le fond qu'un lieu de débauche, conçu par une imagination orientale, il était juste que l'inventeur Mahomet en eût un avant-goût notable en ce monde : cela est de l'homme, cela

(1) Ch. XLVII. — (2) Ch. XVIII, XLIV, LV, LXXVIII, avec les commentaires de la Sonna et des docteurs musulmans. — (3) Ch. XXXIII.

est du libertin ; mais faire dire à Dieu que c'est lui-même qui le commande, voilà qui passe l'homme, voilà qui est de Satan.

Mahomet, se trouvant un peu en force à Médine, commença à faire la guerre à sa patrie et à sa tribu. Tel qu'un chef de Bédouins, il surprenait et détroussait les caravanes des Coraïchites, ses compatriotes. Le 14 mars 626, à la tête de trois cent treize hommes, il en attaqua une en personne dans un lieu nommé Bèdre. Il eut l'avantage, pilla une partie de la caravane, tandis que l'autre se retira en bon ordre à la Mecque. Ce coup de main est célébré dans l'Alcoran comme une victoire incomparable, remportée par le secours de Gabriel et d'un millier d'anges. Mahomet fit jeter dans un puits les cadavres des ennemis. Parmi les prisonniers, il fit couper la tête à deux, parce que précédemment ils avaient traité ses révélations de contes de vieilles. C'est ainsi qu'il réfutait ses adversaires. Ce ne fut pas la seule fois. Il fit assassiner un poète de Médine, nommé Caab, parce qu'il ne le ménageait pas dans ses vers ; il fit assassiner Sofian, chef de tribu, parce qu'il faisait des préparatifs de défense, et, en témoignage de satisfaction, il donna sa canne à l'assassin ; il fit assassiner également le Juif Salam ; il envoya assassiner Abousofian, général des Coraïchites ; mais l'assassin manqua son coup. Une autre tribu, les Coréites, assiégés dans leur forteresse, se rendirent à discrétion, promirent tous d'embrasser l'islamisme, d'observer tous les préceptes de l'Alcoran; ils demandaient seulement la vie. Mahomet fait creuser des fossés larges et profondes, fait descendre les vaincus dix à dix dans ces fosses, où des bourreaux leur coupent la tête ; et Mahomet contemple ce massacre, d'un bout à l'autre, avec un visage impassible. Et à chacune de ses atrocités, il fait descendre du ciel un chapitre de l'Alcoran, pour les justifier par l'ordre de son dieu. Qui ne voit ici cet autre caractère de l'esprit de ténèbres : Il fut homicide dès le commencement?

Ce caractère se révèle et dans l'Alcoran (1), et dans la Sunna, et dans toute l'histoire du mahométisme. Partout c'est une guerre implacable contre les infidèles, c'est-à-dire contre tous ceux qui ne croiront point à la parole de Mahomet. Il m'a été ordonné, dit-il, dans la Sunna, de tuer tous les hommes jusqu'à ce qu'ils confessent qu'il n'y a de Dieu que Dieu, et que Mahomet est son prophète. S'ils le font, abstenez-vous du meurtre et du pillage, à moins qu'on ne fasse le contraire pour le salut de l'islamisme. Vous devez attaquer les villes et les maisons des peuples jusqu'à ce qu'ils prient comme ils doivent prier. La véritable clef du paradis, c'est le glaive. Une nuit passée sous les armes et dans le camp a plus de mérite que toutes les œuvres de la piété et de la dévotion (2). Et afin qu'aucun traité de paix ne les arrête, il fit descendre du ciel un chapitre de l'Alcoran, où il est dit : Dieu vous a permis de délier vos serments (3).

Tant qu'il ne se sentait point en force, son langage était pacifique et modeste. Ne disputez avec les Juifs et les Chrétiens qu'en termes honnêtes et modérés, se faisait-il dire par Dieu. Confondez ceux d'entre eux qui sont impies. Dites : Nous croyons au livre qui nous a été envoyé, et à vos Écritures; notre Dieu et le vôtre ne sont qu'un; nous sommes Musulmans. Nous avons fait descendre le Coran du ciel. Ceux qui ont reçu la loi écrite croient en lui. Des signes frappants le caractérisent. Ils sont gravés dans le cœur de ceux qui ont la sagesse. Les méchants seuls en nient l'évidence. Ils ne veulent, disent-ils, y ajouter foi que lorsqu'ils seront autorisés par des miracles. Répondez-leur : Les miracles sont dans les mains de Dieu, je ne suis chargé que de la prédication (4). Ailleurs : Les infidèles ont dit : Nous ne croirons point au prophète, si nous ne voyons paraître quelque miracle; dis-leur : Je ne suis envoyé que pour prêcher la parole de Dieu (5). Et encore : Ils diront que tu as controuvé l'Alcoran et qu'il est de ton invention. Réponds-leur : Apportez dix chapitres semblables en éloquence à ceux qu'il renferme; appelez à votre aide les idoles que vous adorez : si elles n'exaucent pas vos prières, sachez que l'Alcoran est descendu du ciel par la permission de Dieu (6). Voilà comme parlait Mahomet dans les commencements. On lui demandait des miracles pour preuve de sa mission. Il répondait par de vaines défaites, et puis se jetait dans une longue et fastidieuse énumération des prodiges que Dieu a opérés, soit dans la nature, soit en faveur des patriarches, des prophètes, entre autres de Jésus, fils de Marie; et puis, au milieu de ses ennuyeuses répétitions, il concluait en sophiste : Donc Dieu a fait descendre l'Alcoran du ciel; et ceux qui n'y croient pas sont des infidèles et méritent l'enfer.

Plus tard, il donna pour preuve de sa mission la petite victoire de Bèdre, son voyage nocturne en paradis (7), et le miracle de la lune fendue en deux. Voici comme il parle de ce dernier prodige dans le chapitre cinquante-quatre, intitulé : *La Lune*. L'heure approche, et la lune s'est fendue; mais les infidèles, à la vue des prodiges, détournent la tête et disent : C'est de la magie. Entraînés par le torrent de leurs passions, ils nient le miracle, mais tout sera gravé en caractères ineffaçables (8).

Voici plus en détail, d'après les auteurs musulmans, l'histoire du miracle mentionné dans ce chapitre. Sommé publiquement, pour prouver sa mission, de couvrir le ciel de ténèbres, de faire paraître la lune en son plein et de la forcer à descendre sur la Caaba,

(1) Ch. XIII, IX, XXII. — (2) Kerz, p. 119. — (3) Ch. LXXI, trad. de Savary. — (4) Ch. XXIX. — (5) Ch. XVIII. — (6) Ch. XI. — (7) Ch. III, VIII, XVII, LIII. — (8) Ch. LIV, trad. de Savary.

Mahomet accepta la proposition. Le soleil était au plus haut de son cours, aucun nuage n'interceptait ses rayons. Mahomet commande aux ténèbres, et elles voilent la face des cieux. Il commande à la lune, et elle paraît au firmament. Elle quitte sa route accoutumée, et, bondissant dans les airs, elle va se reposer sur le faîte de la Caaba. Elle en fait sept fois le tour, et vient se placer sur la montagne d'Abu-Cobaïs, où elle prononce un discours à la louange de Mahomet. Elle entre par la manche droite de son manteau, et sort par la gauche; puis, prenant son essor, elle se partage en deux. L'une des moitiés vole vers l'Orient, l'autre vers l'Occident; elles se réunissent dans les cieux, et l'astre continue d'éclairer la terre. Tel est le commentaire que nous font de ce chapitre de l'Alcoran les docteurs de l'islamisme. N'est-ce point ici l'accomplissement de ce que saint Paul disait : Il y aura un temps où ils détourneront leurs oreilles de la vérité et s'appliqueront à des fables (1)? Ces fables, amplifiées par l'imagination romanesque des Arabes, auront peut-être eu pour fondement quelqu'un de ces faux prodiges ou prestiges, que le même saint Paul a dit que ferait l'Antechrist à son avénement, pour séduire ceux qui périssent parce qu'ils n'ont pas aimé la vérité (2).

Le 23 mars 625, Mahomet ayant perdu une bataille contre les Mecquois, ses compatriotes, plusieurs de ses partisans conçurent des doutes sur sa mission; d'autres lui reprochaient la mort de leurs parents et de leurs amis. Aussitôt il fit descendre du ciel un très-long chapitre de l'Alcoran, où il disait aux premiers que ce revers ne devait être attribué qu'aux péchés de plusieurs d'entre eux; il calma les seconds en leur disant que Dieu, ayant immuablement réglé la dernière heure des hommes, les Musulmans dont on pleurait la perte n'avaient fait qu'accomplir leur destinée. Quand vous auriez été au sein de vos maisons, dit-il, ceux pour qui le combat était écrit, seraient venus tomber au lieu où ils sont morts (3). Cette doctrine du fatalisme n'a pas peu contribué, parmi les Mahométans, au fanatisme de la guerre et du carnage. Mahomet poussa cette doctrine encore plus loin. Il attribue à Dieu les mauvaises actions des hommes, non moins que les bonnes; en sorte qu'il punit dans les méchants les crimes qu'il a opérés lui-même. A ceux qui se récriaient contre ce blasphème, Mahomet disait pour toute réponse : C'est un mystère, c'est un secret. Oui, le mystère de Satan, l'auteur de tout le mal, qui veut faire retomber tous les crimes sur Dieu même, l'auteur de tout bien.

La même année 625, pour prévenir les dissensions parmi ses sectaires, Mahomet leur défendit l'usage du vin, mais encore par un blasphème, en faisant dire à son dieu que le vin est une abomination inventée par Satan (4). Ce qui est une invention de Satan, c'est plutôt cette doctrine; car elle a pour but de flétrir, de rendre odieux et d'empêcher le sacrifice adorable des chrétiens.

Enfin, l'an 628, après plusieurs expéditions qui réussirent, se croyant assez fort, Mahomet partit à la tête de quatorze cents hommes, pour aller surprendre la Mecque, sa patrie. Mais les Coraïschites, préparés à la résistance, lui défendirent d'avancer. Alors il assura qu'il ne venait que comme pèlerin. On négocia une trêve de dix ans. Le négociateur des Coraïschites fut témoin du respect supertitieux que les Musulmans avaient pour Mahomet. Quand il faisait son ablution avant la prière, ils accouraient pour recevoir l'eau dont il s'était lavé. S'il crachait, ils léchaient avidement sa salive ; et s'il tombait quelqu'un de ses cheveux, ils le serraient comme un trésor. Dans la rédaction du traité, Mahomet fit écrire par Ali ces mots : Mahomet, apôtre de Dieu. Le négociateur de la Mecque observa qu'il ne lui reconnaissait point ce titre, et qu'il fallait simplement mettre son nom et celui de son père. Mahomet céda, et dit à Ali d'effacer *apôtre de Dieu*. Ali jura qu'il ne commettrait jamais une semblable profanation. Mahomet, prenant la plume, raya ces mots, et écrivit à leur place : Mahomet, fils d'Abdallah. Il oublia dans ce moment qu'il ne savait ni lire ni écrire; c'est du moins ce que content ou racontent les auteurs arabes.

Cependant les soldats de Mahomet murmuraient contre la trêve. Il leur avait promis, au nom du ciel, de les conduire à la victoire et au pillage; et ils étaient obligés de s'en retourner, sans avoir même pu faire le pèlerinage à la Caaba. La permission ne leur en était accordée par le traité que pour l'année suivante. Pour apaiser leurs murmures, Mahomet, qui avait déjà exterminé deux tribus de Juifs, les conduisit contre une troisième, qu'il détruisit pareillement; mais il faillit lui-même y trouver la mort. Une fille Juive, dont le frère avait été tué, et chez le père de laquelle Mahomet prenait son repas, lui servit une épaule de mouton empoisonnée. Mahomet rejeta le morceau qu'il avait dans la bouche, dès qu'il vit tomber un de ses officiers qui en avait mangé; mais il fut toujours valétudinaire depuis cet accident. Interrogée sur le motif qui avait pu la porter à cette action : J'ai voulu, répondit la fille, m'assurer si tu es véritablement prophète, et si tu saurais te préserver du poison; dans le cas contraire, délivrer mon pays d'un imposteur et d'un tyran. Une autre fois, Mahomet fut ensorcelé par d'autres filles juives, qui le lièrent avec une corde invisible où étaient formés onze nœuds. Pour rompre ce charme, il fit descendre du ciel les deux derniers chapitres de l'Alcoran, qui forment tout juste onze versets. La récitation d'un verset déliait un de ces

(1) Tim., IV, 4. — (2) Thess., II, 9. — (3) Ch. III. — (4) Ch. V.

nœuds magiques ; en sorte qu'après la lecture du onzième, Mahomet se trouva entièrement libre. On pense qu'il inventa cette fable pour rendre les Juifs plus odieux. Peut-être encore voulait-il dissimuler de cette sorte le mal caduc auquel des auteurs chrétiens disent qu'il était sujet.

Mahomet, ayant subjugué une partie des Arabes et anéanti la nation juive, envoya des ambassadeurs aux souverains étrangers, pour les engager à embrasser l'islamisme. Ses lettres étaient scellées d'un cachet avec cette légende : Mahomet, apôtre de Dieu. Il adressa de ces lettres au roi de Perse, Chosroès ; à l'empereur de Constantinople, Héraclius ; au roi d'Abyssinie et à d'autres provinces ou gouverneurs. Voici celle qu'il écrivit au roi d'Abyssinie, qui était chrétien. Au nom de Dieu, clément et miséricordieux, Mahomet, apôtre de Dieu, à Najashi Ashama, empereur d'Abyssinie, salut. Gloire à Dieu ! au Dieu unique, saint, pacifique, fidèle et protecteur. J'atteste que Jésus, fils de Marie, est l'Esprit de Dieu et son Verbe. Il le fit descendre dans Marie, vierge bienheureuse et immaculée, et elle conçut. Il créa Jésus de son Esprit et l'anima de son souffle, ainsi qu'il anima Adam. Pour moi, je t'appelle au culte d'un Dieu unique ; d'un Dieu qui n'a point d'égal et qui commande aux puissances du ciel et de la terre. Crois à ma mission. Suis-moi. Sois au nombre de mes disciples. Je suis l'apôtre de Dieu. J'ai envoyé dans tes Etats mon cousin Jafar, avec quelques Musulmans. Prends les sous ta protection et préviens leurs besoins. Dépose l'orgueil du trône. Je t'invite, toi et tes légions, à embrasser le culte de l'Etre suprême. Mon ministère est rempli. J'ai exhorté. Fasse le ciel que mes conseils soient salutaires ! La paix soit avec celui qui marche au flambeau de la vraie foi (1)

L'auteur arabe qui rapporte cette lettre semi-chrétienne, ajoute que le roi d Abyssinie, l'ayant reçue, se l'appliqua sur les yeux, descendit de son trône, s'assit à terre et prononça la profession de foi musulmane. Mais comme la suite de l'histoire nous montre le souverain et le peuple d'Abyssinie toujours chrétiens, il paraît que la conversion du roi au mahométisme n'est qu'un conte arabe.

L'an 629, Mahomet, suivi d'une armée, fit le pèlerinage de la Mecque, et remplit dévotement toutes les pratiques des pèlerins, comme de faire sept fois le tour de la Caaba, de baiser sept fois la pierre noire, de boire de l'eau du puits de Zemzem, d'enterrer les rognures de ses ongles, de courir sept fois entre les collines de Safa et de Merva, et d'offrir un sacrifice de chameaux. Sa dévotion exemplaire lui ayant gagné de nouveaux partisans à la Mecque, il y revint à l'improviste l'année suivante, 630, non plus en pèlerin, mais à la tête de dix mille hommes, sous prétexte qu'on avait violé la trêve. La ville fut prise, de force suivant les uns, par composition suivant d'autres. Mahomet y entra en vainqueur, le vendredi 12 janvier 630, et reçut le serment de fidélité de tout le peuple, comme souverain spirituel et temporel. Après quoi il marcha vers la Caaba, dont il fit sept fois le tour ; il toucha et baisa la pierre noire ; puis, entrant dans le temple, il en détruisit toutes les idoles, au nombre de trois cent soixante, sans épargner les statues d'Abraham et d'Ismaël, que les païens adoraient. Enfin, pour purifier le temple, il se tourna de tous côtés, en criant et en répétant à haute voix : *Allah akbar*, Dieu est grand (2).

Mahomet acheva ainsi de briser par le sabre les idoles que le christianisme avait fait tomber par la persuasion; car l'idolâtrie était déjà éteinte dans tout l'empire romain et décriée par tout le monde. Cependant le culte rendu à la pierre noire n'est-il pas une espèce d'idolâtrie, du moins une très-vaine superstition ? Mahomet lui-même enseigne que son Dieu est le Dieu des Juifs et des Chrétiens, le créateur du ciel et de la terre, l'auteur de la loi de Moïse et de l'Evangile ; mais il le travestit en faux dieu, en le représentant comme opérant dans l'homme le mal comme le bien, et n'ayant de paradis à offrir aux justes qu'une vie d'épicurien. Mahomet n'avait pas une idée bien claire de l'idolâtrie ; car il dit et répète que, dans l'origine de la création, Dieu ordonna aux anges d'adorer Adam ; que les bons anges l'adorèrent en effet, mais qu'Eblis ou Satan s'y refusa. Ce qui, à prendre les choses à la rigueur, voudrait dire que Dieu et ses anges sont coupables d'idolâtrie, et que Satan seul en est exempt.

En général, Mahomet a de Dieu une idée basse et grossière. Les Chrétiens croient, d'après les Divines Ecritures, que Dieu engendre éternellement, de sa propre substance, son Verbe, son Fils unique, comme la lumière engendre ou produit naturellement son rayon, et que c'est là son premier-né que les anges doivent adorer. Mahomet, plongé dans la chair comme la brute, crie à l'impiété, disant que si Dieu avait un fils, il aurait aussi une femme. En quoi il reste bien au-dessous des sages païens, Platon et Socrate, qui entrevoyaient en Dieu une génération spirituelle du Logos ou du Verbe. Mais Mahomet n'est point d'accord avec lui-même. Il reconnaît Jésus-Christ pour le Verbe et l'Esprit de Dieu, pour le Messie ; il reconnaît qu'il a fait des miracles, ressuscité des morts ; mais, d'après l'Ancien Testament, le Messie doit être Dieu et Fils de Dieu, et le Nouveau Testament a pour but de le faire voir. Dira-t-il que les Juifs ont corrompu leurs livres ? Mais les auraient-ils corrompus en faveur des chrétiens,

(1) Traduit d'Abd-Elbaki par Savary, qui tâche d'embellir par sa rhétorique le style de Mahomet, p. 422 *Vie de Mahomet*. — (2) *Hist. univ.*, t. XLI. Kerz, t. XXII. *Biographie univ.*, art. MAHOMET. Dœllinger, *Religion de Mahomet*, d'après son développement intérieur et son influence sur la vie des peuples. (En allemand : Ratisbonne, 1838.)

ses ennemis? De plus, Mahomet reconnait (1) que, par la vertu de Dieu, la vierge Marie, conçue elle-même sans péché, a conçue et enfanté Jésus-Christ d'une manière immaculée et sans cesser d'être vierge. Mais si, par la vertu de Dieu, Marie a pu engendrer un fils sans l'intervention d'aucun homme, à plus forte raison Dieu même a-t-il pu engendrer un fils sans l'intervention d'aucune femme. Il prétend que les Juifs n'ont ni tué ni crucifié Jésus-Christ, qu'ils ont simplement mis à mort un d'entre eux qui lui ressemblait, et que Dieu lui substitua adroitement pour les tromper. Mais faire de Dieu un trompeur, c'est se convaincre soi-même d'impiété et d'imposture ; mais, avec l'Evangile, trois témoins contemporains et toujours vivants, les Juifs, les Chrétiens, les Païens, attestaient depuis six siècles que Jésus-Christ était mort, et mort sur la croix. N'opposer à un pareil témoignage qu'une parole en l'air; c'est montrer qu'il est inattaquable.

Mahomet accuse les Juifs et les Chrétiens d'avoir corrompu leurs Ecritures (2). Quiconque accuse, doit fournir des preuves de son accusation, autrement il calomnie. Mahomet ne fournit aucune preuve. Son accusation est même réfutée par le seul caractère de ceux qu'il accuse. Toujours les Juifs et les Chrétiens ont été ennemis ; depuis six siècles, les livres des uns étaient entre les mains des autres. Comment ceux-ci auraient-ils pu les corrompre, sans qu'il y eût réclamation de la part de ceux-là, et réciproquement? Comment surtout auraient-ils pensé à les corrompre les uns en faveur des autres? Mais, dit Mahomet, Moïse et Jésus Christ ne m'ont-ils pas prédit nominativement ? Or, ces prédictions ne se trouvent plus dans la loi et l'Evangile. Donc les Juifs et les Chrétiens les ont effacées. C'est la ridicule argumentation d'un plaideur qui actionnerait un homme en justice, pour lui faire payer mille francs en vertu d'un billet où il n'en est pas question, et qui raisonnerait ainsi : Cet homme est mon débiteur et en même temps un faussaire. Il est mon débiteur; car c'était écrit sur ce billet ; il est un faussaire, car il a effacé ce qui était écrit. Et la preuve que cela était écrit et qu'il l'a effacé, c'est que cela n'y est plus. Tel est le raisonnement de Mahomet. Il fait dire à Dieu, dans le soixante-unième chapitre de l'Alcoran : Souviens-toi que Jésus, fils de Marie, disait aux enfants d'Israël : Je suis l'Apotre de Dieu; il m'a envoyé pour confirmer l'Ancien Testament, et pour vous annoncer qu'il viendra un prophète après moi, qui aura nom Ahmed ou Mahomet. Un mot altéré de l'Evangile parait avoir donné lieu à Mahomet d'inventer ce texte. En parlant de la descente du Saint-Esprit, Jésus-Christ disait à ses apôtres : Je vous enverrai un autre Paraclet. Du mot Paracletos, qui signifie Consolateur, Mahomet ou celui qui lui aidait à composer son Alcoran, aura fait Periclytus, qui signifie *illustre*, de même que le nom arabe Ahmed est Mahomet. Voilà sur quel fondement il prétend avoir été annoncé par Jésus-Christ, et menace du glaive en ce monde et de l'enfer en l'autre ceux qui en douteraient. Jésus-Christ a parlé d'une manière assez claire, quand il a dit que la loi et les prophètes devaient durer jusqu'au Christ ; mais que, dans la suite des temps, il y aurait beaucoup de faux-prophètes. Ces paroles nous apprennent qu'après le Christ, il ne paraîtra plus de prophète véritable, mais qu'il en viendra de faux.

Mahomet se jetait dans ces misérables subterfuges, parce qu'on lui demandait des preuves de sa mission. Tout le monde sentait, il sentait lui-même, qu'un vrai prophète doit avoir été prédit par un autre, ou doit prouver sa mission par des miracles. Aussi rappelle-t-il sans cesse dans son Alcoran, les miracles que Moïse et Jésus-Christ ont faits pour prouver la leur; et il voudrait en conclure sophistiquement que, puisque malgré tant de miracles, on a eu de la peine à les croire, on devait l'en croire, lui, sans qu'il en fît aucun. C'est comme un prétendu ambassadeur qui, sommé d'exhiber ses lettres de créance, dirait au roi : Mais les ambassadeurs qui m'ont précédé et dont je viens refaire l'ouvrage, vous ont présenté des lettres très-authentiques, et encore vous avez eu de la peine à les admettre ; donc vous devez m'admettre sur parole et sans que je vous présente aucune lettre quelconque.

En désespoir de cause, Mahomet présente comme le miracle des miracles son Alcoran même, c'est-à-dire une rapsodie fastidieuse, en prose rimée, qu'il est impossible à un homme sensé de lire d'un bout à l'autre. Tout y est décousu, sans suite, sans liaison, plein de redites et de lieux communs : c'est un chaos où se trouvent pêle-mêle des histoires plus ou moins altérées de l'Ancien et du Nouveau Testament ; des fables de Locman, l'Esope de l'Inde ; des contes arabes, des fables talmudiques, des contradictions manifestes, des ignorances grossières; comme quand il confond la vierge Marie avec Marie, fille d'Amram et sœur d'Aaron (3) ; il fait d'Aman un ministre de Pharaon, qui lui ordonne de bâtir une tour si haute, que du sommet il puisse atteindre jusqu'au Dieu de Moïse et le tuer à coups de flèche (4). Et c'est cette rapsodie que Mahomet donne pour un miracle évident ! Et pour prouver, il défie tous les Mecquois, avec leurs idoles, de composer seulement un chapitre de ce style (5). Défi puéril, digne d'un écolier, qui se croit un prodige parce qu'il connaît depuis hier les premiers éléments des lettres ; défi peut-être redoutable pour les Arabes de la Mecque, qui n'avaient d'alphabet que depuis très-peu de temps, et parmi lesquels il ne se trouvait encore qu'un seul homme qui sût écrire ; mais, en vérité, si on le compare aux écrivains classiques des Grecs et des Romains

(1) Ch. III et XIX. — (2) Ch. II, IV, V, VII. — (3) Ch. XIX. — (4) Ch. XXVIII, XL. — (5) Ch. II.

l'Alcoran, ce miracle littéraire des Arabes, n'est qu'un inepte fatras, un sujet de risée et de dégoût.

Mahomet lui-même nous apprend, dans plusieurs chapitres, que les habitants de la Mecque disaient : L'Alcoran est une invention de Mahomet, qui est lui-même un possédé et un imposteur ; d'autres hommes l'ont aidé : un tel le lui dicte ; les discours qu'il y fait ne sont appuyés que sur l'iniquité et le mensonge ; ce n'est, ajoutaient-ils, qu'un amas de fables de l'antiquité, qu'il a recueillies, et qu'on lui lit le matin et le soir (1). Les historiens arabes citent plusieurs individus qu'on soupçonnait de faire la leçon au prophète. Gelaleddin désigne un certain Caïn, chrétien que Mahomet visitait de temps en temps ; Jahia, un esclave chrétien, qui était libraire ; Zamchascar, un jeune homme nommé Aïch, qui travaillait dans la librairie, et qui était fervent musulman. D'autres nomment deux esclaves, Haber et Jaser, armuriers de la Mecque. En effet, lorsque Mahomet entrait chez eux, ils lui lisaient le Pentateuque et l'Évangile. Plusieurs croient que c'était un Persan, nommé Salman, dans lequel il avait beaucoup de confiance (2). Le plus probable est que Mahomet se servit de tous ces hommes pour s'instruire, et pour composer ensuite son Alcoran.

En réponse aux accusations de ses contemporains et de ses compatriotes, il proteste et fait protester Dieu qu'il n'en est rien ; que nul homme ne lui aide à faire son livre ; il en donne pour preuve, que celui qu'on soupçonnait le plus de le lui dicter, parlait une langue étrangère, tandis que le livre était en arabe pur ; comme si l'autre ne pouvait pas dicter en persan et lui-même rédiger en arabe. Il proteste et fait protester Dieu, que l'Alcoran n'est pas l'œuvre d'un homme, mais de Dieu même ; qu'il n'a pas été inventé sur la terre, mais apporté du ciel. Et de tout cela, il donne pour garant et pour témoin unique, qui ? lui-même, et lui seul, attendu qu'il a vu l'ange Gabriel en personne ; déclarant, au reste, que tous ceux qui ne l'en croiraient pas, sont des impies et des infidèles, dévoués au glaive en ce monde et à l'enfer dans l'autre. C'est-à-dire qu'à travers ces longs et fastidieux chapitres (3), comme par autant de tours de passe-passe, il veut nous faire abjurer les plus simples notions du bon sens, pour l'en croire imbécilement lui seul sur parole. Et lorsque, dans ces tours de passe-passe, il fait intervenir sacrilégement Dieu et les anges, les patriarches et les prophètes, l'Ancien et le Nouveau Testament, le ciel et l'enfer ; lorsqu'il fait jurer Dieu, par l'Alcoran même, que l'Alcoran descend du ciel (4), un homme de sens et d'honneur peut-il voir en lui autre chose qu'un misérable, un scélérat qui se joue tout à la fois et de Dieu et des hommes ?

Quant à la morale de Mahomet, comme son paradis même n'est au fond qu'un lieu de débauche, sa morale propre ne peut être qu'immonde. Le christianisme avait réhabilité et affranchi la femme, c'est-à-dire la moitié du genre humain, en ramenant l'unité et l'indissolubilité primitive du mariage : il triomphait des obstacles parmi les nations orientales comme parmi les autres ; partant la femme cessait d'être l'esclave et la victime de l'homme, pour devenir sa compagne unique et inséparable par le mariage, ou bien quelque chose de supérieur à l'homme même par le célibat religieux. Mahomet, en ramenant la polygamie et le divorce, dégrade et asservit la femme, c'est-à-dire la moitié du genre humain ; et il la dégrade même au-dessous de ce qu'elle était sous le paganisme de la Grèce et de Rome. Pour Mahomet, la femme n'est plus la compagne unique et inséparable que l'homme a reçue de Dieu ; ce n'est plus cet autre lui-même, avec lequel il se voit identifié et revivre dans ses enfants ; elle devient un instrument temporaire de brutales voluptés, une esclave, une victime, et en ce monde et en l'autre. Car si Mahomet introduit des femmes dans son paradis, ce ne sont par des mères de famille, mais des courtisanes ; ce n'est pas pour qu'elles y soient enfin libres et heureuses ; mais pour qu'elles servent éternellement et par troupeaux à l'insatiable convoitise d'un homme.

Et avec cela Mahomet se vantait de réformer le christianisme et de le ramener à la perfection primitive d'Abraham, de Noé et d'Adam ! A l'origine des choses, lorsque Dieu créa l'homme innocent, pour être heureux en ce monde et en l'autre, il ne lui créa qu'une seule femme, disant que les deux seraient une même chair. Donc, d'après Dieu même, il est non-seulement plus parfait, mais encore plus heureux pour l'homme, même en ce monde, de n'avoir qu'une seule femme, que d'en avoir plusieurs. Mais Mahomet ne pensait guère à la perfection. Prenant ses propres passions pour la règle des mœurs, il voulut asservir les femmes à la luxure de quelques riches, et les peuples au glaive de quelques ambitieux. Tel se montre le mahométisme dans l'histoire humaine. Et pour garder ces troupeaux de femmes, il faudra mutiler des troupeaux d'hommes, et les forcer ainsi, par le couteau, à un célibat ignominieux.

Mahomet punit de la même peine la femme et l'homme adultères, savoir, cent coups de fouet. Cette loi semble d'abord juste. Mais il permet à l'homme, qui est plus fort, d'avoir quatre femmes, et puis des concubines sans nombre ; tandis qu'il ordonne à la femme, qui est plus fragile, de se contenter du quart d'un homme, et souvent de beaucoup moins encore. Mahomet n'a donc pas fait la part égale, et sa justice même est injuste. Au surplus, Mahomet se jouait de la justice comme

(1) Ch. XXV, XXI, XVI. — (2) Le Coran, trad. par Savary, p. 21, t. II, note. — (3) Ch. XVI, XXI, XXV, etc.
(4) Ch. XLIII, XLIV, etc.

de tout le reste. Après le combat de Bèdre, il avait fait descendre du ciel un chapitre de l'Alcoran, qui allouait la cinquième partie des dépouilles de l'ennemi à Dieu, à son prophète et aux pauvres, et qui ordonnait un partage égal des quatre autre cinquièmes entre les troupes qui avaient pris part à l'action. Mais plus d'une fois il s'adjugea la plus forte partie et même la totalité du butin, ou il en disposa arbitrairement en faveur de ceux qu'il voulait récompenser; et presque à chaque fois il faisait descendre du ciel un nouveau chapitre, pour autoriser par ce jeu sacrilége l'arbitraire de sa justice.

Entre les choses diverses que Mahomet a empruntées au christianisme, telles que la prière à certaines heures, le jeûne, l'aumône, la croyance du purgatoire et de l'enfer, il n'y en a peut-être pas une qu'il ne dégrade et n'altère. Il commande la prière cinq fois par jour; mais sa prière est une prière d'esclave, une vaine formule sans vie et sans amour; nulle part on n'y donne à Dieu le doux nom de Père; nulle part on ne dit qu'on l'aime, ni qu'il faut l'aimer. C'est comme une religion de l'enfer. Car les démons mêmes croient en Dieu, tremblent de sa puissance et lui adressent quelquefois des prières : témoins ceux qui prièrent Jésus-Christ de ne pas les envoyer en enfer avant le temps, mais de leur permettre d'entrer dans des pourceaux; mais, les malheureux, ils n'aiment pas Dieu! au lieu que le grand commandement du christianisme, c'est d'aimer Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme et de toutes nos forces, et notre prochain comme nous-mêmes. De là le précepte de l'aumône chrétienne, qui nous oblige, en temps et lieu, de donner pour nos frères, non-seulement une partie de notre bien, mais même notre vie; à l'exemple de Jésus-Christ, qui s'est donné et se donne encore tous les jours pour nous et à nous, et qui regarde comme fait à lui-même ce que nous faisons au dernier de nos frères, ou plutôt des siens. Pour Mahomet, l'aumône qu'il recommandait à ses disciples n'était en grande partie qu'un tribut qu'il levait sur eux pour lui-même. Quant au jeûne du mois de Ramadan, qui consiste à s'abstenir de manger pendant le jour, sauf à passer la nuit dans les plaisirs et la bonne chère, on voit que ce n'est encore qu'une contrefaçon, une singerie du véritable jeûne des chrétiens. Par rapport au jugement dernier et à ses suites, les Musulmans croient, d'après la parole de Mahomet, que Dieu a dressé au-dessus de l'enfer le pont Sirath, plus affilé qu'une épée; que tous les hommes doivent passer sur ce pont; que les uns, à la suite de Mahomet, le franchiront comme l'éclair, les autres comme un cheval qui court, ceux-ci comme un cheval qui marche, ceux-là se traînant, le dos chargé de leurs péchés; d'autres enfin tomberont et iront immanquablement en enfer.

Finalement, et ceci est à remarquer, tous les chapitres de l'Alcoran, toutes les histoires et toutes les fables qu'ils renferment, toutes les pratiques et toutes les prières qu'ils prescrivent, ont pour but commun d'inculquer ces deux dogmes : Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète; c'est-à-dire de nier indirectement la divinité du Christ et de lui préférer Mahomet; ce qui est le caractère propre d'un antechrist. Pour des peuples ignorants, comme les Arabes et les Turcs, l'incohérence même et la confusion de l'Alcoran servent à ce but; car cette incohérence les empêche d'en saisir jamais l'ensemble et d'en voir le faux et le ridicule.

Comme la ville et le temple de la Mecque étaient, depuis un temps immémorial, un centre de pèlerinage pour les tribus arabes, Mahomet, s'en étant rendu maître l'an 630, eut un moyen de plus de gagner ou de soumettre les tribus qui résistaient encore. Dans cette vue, il publia, l'année suivante, un règlement qui interdisait ce pèlerinage à quiconque ne professait pas ouvertement la doctrine musulmane. Bientôt les tribus les plus éloignées reconnurent volontairement son autorité spirituelle et temporelle. Alors il publia que dans l'année même il ferait le pèlerinage de la Mecque; car son séjour habituel était Médine. Il partit, en effet, de cette dernière ville le 22 février 632, accompagné de toute sa maison et suivi de cent quatorze mille pèlerins accourus de tous les coins de l'Arabie. Après avoir rempli dans ce dernier pèlerinage les fonctions d'iman ou de pontife, plutôt que de souverain, il le termina par la réforme informe de l'ancien calendrier arabe. Afin de rendre leur année lunaire égale à l'année solaire, les anciens Arabes, à l'exemple des Juifs, ajoutaient tous les trois ans un treizième mois au douze mois lunaires. Mahomet abrogea cette intercalation, la déclara même impie par un passage de l'Alcoran, et rétablit l'année purement lunaire, vague et incertaine, que les Musulmans suivent encore aujourd'hui. Quant à sa religion, dans ce qu'elle a de propre, elle consiste : à professer qu'il n'y a de Dieu que Dieu, et que Mahomet est son prophète; à se laver les mains et le corps dans certaines occasions; à prier cinq fois le jour, en se tournant vers le temple de la Mecque; à jeûner le mois de Ramadan; à faire le pèlerinage de la Mecque, au moins une fois dans sa vie. La circoncision n'est point de précepte formel, mais seulement un usage hérité d'Ismaël. Deux mois après son retour à Médine, Mahomet fut attaqué d'un violent mal de tête; et, après quinze jours de cruelles souffrances et d'agonies, il expira le 8 juin 532, âgé d'environ 63 ans.

Sa mort causa un grand tumulte à Médine. Le peuple, qui assiégeait sa porte, ne pouvait croire qu'il fût mortel, et prétendait qu'il avait été enlevé au ciel comme Jésus-Christ. Omar se déclara pour ce sentiment, et menaça de couper la tête à quiconque soutiendrait le contraire. Cependant le cadavre, resté depuis trois jours sans funérailles, commençait à tomber en putréfaction. Enfin Aboubècre rétablit

le calme en assurant que Mahomet, sujet à la mort comme les autres hommes, avait rempli sa destinée. Mais il s'éleva une autre querelle : les uns voulaient qu'il fût enterré à Médine, les autres à la Mecque, d'autres enfin à Jérusalem. Aboubècre mit encore fin à cette contestation, en affirmant avoir ouï dire à Mahomet, qu'un prophète devait être enterré où il était mort. On creusa donc à Médine, dans l'appartement et sous le lit même où il avait expiré, une fosse où son corps fut déposé, et sur laquelle un de ses successeurs bâtit une grande mosquée.

Cependant, de ses quinze femmes et de ses onze concubines, Mahomet ne laissait après lui qu'une fille, Fatime, épouse d'Ali. Tous les garçons qu'il avait eus étaient morts depuis plus ou moins longtemps. Cette privation de postérité masculine l'exposa de son vivant à bien des railleries ; ses envieux lui donnaient le sobriquet de *Abtar*, c'est-à-dire quelqu'un à qui l'on a coupé la queue. Il s'en consola, suivant un auteur arabe, en faisant descendre du ciel le chapitre cent huit de l'Alcoran. Après sa mort, cette absence de postérité masculine causa de grandes difficultés pour l'élection de son successeur. Dès le commencement de sa réforme religieuse et politique, Mahomet avait nommé son cousin Ali, son calife ou lieutenant général, et commandé de lui obéir et de le respecter. Depuis, il lui avait donné sa fille chérie, Fatime, la seule qui lui survécût. Ali, qui d'ailleurs s'était montré un héros à la guerre, paraissait naturellement devoir succéder à son beau-père. Mais il avait encouru le ressentiment d'Aïcha, l'épouse favorite du Mahomet. Cette femme, accompagnant son mari dans une expédition militaire, fut accusée d'adultère avec un jeune officier. Les apparences étaient contre elle ; Ali conseillait, dit-on, de la punir. Mahomet n'était pas peu embarrassé d'une aventure si édifiante dans la famille d'un prophète. Il s'en tira, suivant sa coutume, en faisant descendre du ciel un chapitre de l'Alcoran, qui exigeait quatre témoins pour convaincre une femme adultère(1). Aïcha fut donc innocentée par l'absence des quatre témoins ; mais elle en garda rancune à Ali. A la mort de Mahomet, elle intrigua pour le faire écarter de la succession. Comme elle seule avait été témoin des derniers moments de Mahomet, elle conserva toujours beaucoup d'influence. Les candidats principaux étaient Omer et Aboubècre, père d'Aïcha. Aboubècre était un surnom qui veut dire père de la pucelle, parce que sa fille Aïcha fut la seule femme que Mahomet épousa vierge : toutes les autres étaient ou veuves ou répudiées. La contestation entre les partis rivaux fut longue et animée : ils faillirent en venir aux armes. Omar y mit fin, en proclamant de lui-même Aboubècre calife, c'est-à-dire vicaire ou lieutenant de Mahomet, et en lui prêtant serment de fidélité. Ali se plaignit de la manière dont l'élection s'était faite. Aboubècre s'excusa sur la nécessité des circonstances ; et, pour l'en convaincre encore mieux, envoya investir sa maison, avec ordre de l'y brûler avec les amis s'il ne donnait son consentement.

Un des premiers soins du nouveau calife fut de rassembler en un volume les chapitres épars de l'Alcoran; car jusque-là il n'en existait pas de recueil. Il y avait des fragments écrits sur des omoplates de brebis, sur des pierres blanches, sur des feuilles de palmier, sur des morceaux de cuir ou d'étoffe ; d'autres n'étaient conservés que dans la mémoire des personnes qui disaient les avoir entendus, médiatement ou immédiatement du prophète. Le collecteur, nommé Zaïd, fils de Tabet, recueillit donc pêle-mêle tous ces fragments et chapitres, sans indication, ni de date, ni d'époque, ni de circonstance ; le seul ordre qu'il y mit, fut de commencer par les plus longs et de finir par les plus courts, comme un marchand qui mesure tout à l'aune.

Du vivant de Mahomet, il s'était élevé dans l'Arabie plusieurs imposteurs, qui se donnaient comme lui, et avec autant de droit, le titre de prophète. Les deux principaux étaient Alawsad et Moseilamah. Mahomet eut l'adresse de faire assassiner le premier dans son lit, peu de jours avant de mourir lui-même (2). Le second se maintint même plus longtemps et se rendit même redoutable, d'autant plus qu'à la mort de Mahomet, un grand nombre d'Arabes abandonnèrent sa religion. L'historien arabe Aboulfeda dit même que tous les Musulmans, à l'exception des villes de Médine, de la Mecque et de Tajef, abandonnèrent dans ce moment l'islamisme. Aboubècre fit marcher contre Moseilamah une armée de quarante mille hommes sous le commandement de Kaled. Après un combat acharné, Moseilamah fut défait et périt sur le champ de bataille avec dix mille des siens. D'autres insurrections furent étouffées de la même manière. Kaled fit ensuite la conquête de l'Irac, qui est l'ancienne Babylonie. Ce fut le commencement de la ruine de l'empire des Perses.

Mais déjà la guerre entre les Musulmans et les Grecs s'était allumée du vivant de Mahomet et par ses ordres, le 1er septembre 629, pour durer pendant plus de huit siècles, jusqu'à la ruine entière de l'empire grec par la prise de Constantinople, le 29 mai 1453. L'an 629, Mahomet choisit quatre capitains, Zaïd, Jafar; Abdallah et Kaled, auxquels il donna le nom d'émirs ou de commandants, et il les envoya, avec un corps de troupes, pour subjuguer les Arabes chrétiens qui servaient l'empire des grecs. Les Arabes ajoutent que c'était pour venger le meurtre d'un député, assassiné par ordre du gouverneur de Borsa. Ils marchèrent vers un bourg nommé Moucha, où Théo-

(1) Ch. XXIV. — (2) *Hist. univ.*, t. XLI, p. 331, in-8.

[illegible] lieutenant du gouverneur de Palestine, se trouvait alors. Théodore fut averti de leur marche par un Coraïschite qui trahissait son parti. Ayant aussitôt rassemblé toutes les troupes des environs, il prévint les ennemis, fondit sur eux, les tailla en pièces : et, des quatre émirs, il ne resta que le seul Kaled, qui échappa de la défaite. Les Grecs l'en dedommagèrent bientôt. Les Arabes employés à la garde des frontières du désert recevaient une solde modique. A l'arrivée du trésorier impérial, qui était un eunuque du palais, ils se presentèrent pour le recevoir. L'eunuque leur dit avec insulte : Notre maître trouve à peine de quoi payer des soldats ; comment payerait-il des chiens? Les Arabes, outragés, abandonnèrent aussitôt le service des Grecs, et ils se retirèrent près de leurs compatriotes, auxquels ils servirent de guides pour envahir les terres de l'empire (1).

L'an 633, pendant que l'empereur Héraclius, retiré à Emèse, se rendormait dans le sein des plaisirs, le calife Aboubècre s'occupait de conquérir la Syrie. Il envoya d'abord quelques troupes faire une incursion : elles ne rencontrèrent aucun obstacle. Les Arabes de la frontière, qui jusqu'alors avaient servi l'empire, indignés du refus des trente livres d'or qu'on avait coutume de leur payer tous les ans favorisèrent leur passage et leur servirent de guides. Les musulmans ravagèrent donc tout le pays, et revinrent sans aucune perte, après s'être rendus maîtres de tout le territoire de Gaza, qui donne entrée dans le désert voisin du mont Sinaï. Aboubècre envoya alors une armée de vingt mille hommes. Leur approche réveilla l'empereur, qui vint à Damas. Il détacha Sergius, gouverneur de Césarée, avec cinq mille hommes, pour observer la marche des Sarrasins, et les combattre s'il en trouvait l'occasion. *Sarrasins* vient d'un mot arabe qui veut dire *Orientaux*. Sergius les rencontra près de Gaza, ne put éviter de les combattre, fut défait, blessé et pris. Les Sarrasins l'enfermèrent dans une peau de fraîchement chameau écorché: cette peau se rétrécissant à mesure qu'elle se desséchait, il mourut dans des tourments horribles. C'était une vengeance. Sergius avait empêché l'empereur de permettre aux Sarrasins alliés d'employer les trente livres d'or, qu'ils recevaient tous les ans, à commercer avec les autres Arabes (2).

Dans la même campagne, Bosra fut pris par la trahison de son gouverneur, ensuite Gaza, Tadmor ou Palmyre, et plusieurs autres villes. Damas même est assiégée; l'armée grecque est battue en plusieurs rencontres : Damas est même pris l'an 634. A cette nouvelle, Héraclius s'écrie : Adieu la Syrie ! et se dispose à abandonner le pays et à retourner à Constantinople. Aboubècre meurt ; mais il est remplacé par Omar.

Héraclius assembla son conseil, et demanda quelle pouvait être la cause des succès étonnants des Arabes, si inférieurs aux Romains pour le nombre, pour la science militaire, pour la manière de s'armer. Après quelques moments de silence, un vieillard se leva, et dit qu'on ne pouvait attribuer les victoires des Sarrasins qu'à la colère de Dieu irrité contre les Romains, qui, foulant aux pieds les lois de l'Evangile, s'abandonnaient aux plus honteux désordres, et se faisaient une guerre intestine plus opiniâtre que celle des Sarrasins, par leurs concussions, leurs violences, leurs injustices et leurs usures. L'empereur convint de la vérité de ses reproches, et déclara qu'il allait quitter la Syrie et se retirer à Constantinople. Il partit, en effet, pour Jérusalem ; et, persuadé que cette ville serait bientôt la proie des Musulmans, il en emporta la sainte croix, et prit par terre le chemin de Constantinople, avec l'impératrice Martine, sa seconde femme, qui semblait l'occuper un peu plus que le salut de l'empire. Martine était même sa nièce. Ce mariage incestueux causa un grand scandale : on y voyait quelque chose de sinistre. Le patriarche Sergius en écrivit à l'empereur pour l'engager à rompre cette union. Héraclius répondit : Vous avez parlé en patriarche et en ami ; c'est à nous maintenant à voir si nous voulons vous obéir. Ce prince était devenu timide et craignait la mer. Arrivé au Bosphore, il n'osa se montrer, vaincu et fugitif, à cette même capitale, où, vainqueur des Perses, il avait fait naguère une entrée triomphale. Il s'arrêta dans un palais sur la côte d'Asie, et y séjourna longtemps, malgré les instances des magistrats et du sénat, qui le pressaient de se rendre aux vœux du peuple, qui le chérissait toujours. Il se contentait d'envoyer ses fils les jours de fête et de réjouissances publiques, pour assister, selon l'usage, à l'office solennel, et pour présider aux jeux du cirque. Pendant ce séjour, il découvrit ou crut découvrir une conjuration formée contre sa personne. On en accusait Athalaric, son fils naturel, Théodore, son neveu, et plusieurs autres de moindre considération. Sa mélancolie lui fit croire aisément qu'ils étaient coupables, et, sans beaucoup d'examen, il leur fit couper le nez, les mains et le pied droit. Enfin il consentit à entrer dans Constantinople ; mais, pour ménager sa faiblesse, il fallut jeter sur le Bosphore un pont de bateaux que l'on recouvrit de terre, et dont les côtés, garnis de branches d'arbres et de feuillages dérobaient la vue de la mer (3).

Cependant les Sarrasins continuaient à soumettre et à prendre des villes, notamment Balbec et Emèse. Héraclius, faisant un dernier effort, envoya une nouvelle armée ; mais elle était, ou peu s'en faut, autant à craindre pour le pays que les Sarrasins. Des officiers

(1) Theophan. *Hist. du Bas Empire*, l. LVI, avec les notes de Saint-Martin. — (2) Niceph., *Brev. hist.* p. 16 — (3) *Ibid.*, p. 15, 17, 18.

Grecs violèrent la femme de leur hôte et coupèrent la tête à un petit enfant qui troublait par ses cris la violence qu'ils faisaient à sa mère. Cette femme prit la tête de son enfant, la présenta au général et lui demanda justice. Le général ne l'écouta point. Alors son mari alla secrètement trouver le chef des Sarrasins, et prit avec lui des mesures pour se venger de toute l'armée des Grecs, qui perdirent en cette campagne plus de cent mille hommes, tant tués que prisonniers.

La sainte cité de Jérusalem fut prise elle-même par les Musulmans, l'an 636, après avoir soutenu un siége de deux ans. Elle se rendit enfin, par composition, au calife Omar, présent en personne. Il y entra, vêtu, comme par dévotion, d'un manteau crasseux de poil de chameau, et, s'étant fait montrer la place du temple de Salomon, il commença lui-même à transporter les immondices dont elle était pleine, et résolut d'y bâtir un lieu de prière pour ceux de sa secte. Saint Sophrone, patriarche de Jérusalem, qui avait succédé, l'an 634, à saint Modeste, successeur lui-même de saint Zacharie, crut devoir alors, suivant la prophétie de Daniel, l'abomination de la désolation dans le lieu saint. Voici le texte de la capitulation, suivant les auteurs arabes : Au nom de Dieu clément et miséricordieux, de la part d'Omar, fils de Hittab, aux habitants d'Ælia. Ils seront protégés ; ils conserveront leur vie et leurs biens. Leurs églises ne seront pas démolies, eux seuls en auront l'usage ; mais ils n'empêcheront pas les Musulmans d'y entrer ni jour ni nuit ; ils en ouvriront les portes aux passants et aux voyageurs; ils n'érigeront point de croix au-dessus ; ils ne sonneront point les cloches, et se contenteront de tinter ; ils ne bâtiront de nouvelles églises ni dans la ville ni dans son territoire. Si quelque voyageur musulman passe par leur ville, ils seront obligés de le loger et de le nourrir gratuitement pendant trois jours. On ne les obligera point d'enseigner l'Alcoran à leurs enfants ; mais ils ne parleront point ouvertement de leur religion aux Musulmans, ne solliciteront personne à l'embrasser, et n'empêcheront point leurs parents de la quitter pour faire profession de musulmanisme. Ils ne montreront pas publiquement dans les rues leurs croix et leurs livres. Ils témoigneront du respect aux Musulmans, et céderont leur place lorsque ceux-ci voudront s'asseoir. Ils ne seront pas vêtus comme eux; ils ne porteront ni leurs bonnets, ni leurs turbans, ni leur chaussure; ils garderont partout un habillement distinctif, et ne quitteront jamais la ceinture. Ils ne partageront pas les cheveux comme les vrais fidèles. Ils ne parleront pas la même langue, ne prendront pas les mêmes noms, et ne se serviront pas de la langue arabe dans les devises de leurs cachets. Ils n'iront point à cheval avec des selles. Ils ne porteront aucune sorte d'armes. Ils ne vendront point de vin. Ils ne prendront chez eux aucun domestique qui ait servi un Musulman. Ils payeront ponctuellement le tribut. Ils reconnaîtront le calife pour leur souverain, et ne feront jamais, ni directement ni indirectement, rien de contraire à son service.

Cependant la mosquée que le calife Omar faisait bâtir sur l'emplacement du temple de Salomon commençait à s'élever, lorsqu'elle s'écroula tout à coup. Les Juifs, plus ennemis des chrétiens que les Musulmans mêmes, persuadèrent au calife que cet édifice ne pourrait subsister tant qu'il y aurait une croix élevée sur le mont des Olives ; il la fit abattre, et, à cette occasion, les Musulmans détruisirent toutes les croix. Omar se rendit à Bethléhem, entra dans l'église bâtie sur le lieu même où était né le Sauveur, et y fit sa prière. Mais, pour empêcher que les Sarrasins ne s'en rendissent les maîtres, il donna au patriarche une sauvegarde signée de sa main, portant défense aux Musulmans de prier dans cette église plus d'un seul à la fois. Malgré ces précautions, les Musulmans s'en emparèrent dans la suite, ainsi que de la moitié du portique de Constantin à Jérusalem, et ils bâtirent une mosquée dans ces deux endroits (1).

La prise de Jérusalem fut suivie de la soumission de Césarée, de Sébaste, l'antique Samarie, de Naplouse, l'antique Sichem ou Sichar, de Lydda ou Diospolis, de Jafa ou Joppé, et de toute la Palestine. La ville d'Alep en Syrie, se soumit également, mais le commandant du château, nommé Youkinna, se défendit pendant quatre mois avec une valeur incroyable. Mais enfin, les Sarrasins ayant escaladé le château pendant la nuit, il donna aux siens l'exemple de l'apostasie et se déclara Musulman. De ce jour, il fut l'ennemi le plus dangereux et le plus perfide des Chrétiens. Il engagea les deux fils de son cousin Théodore, qui commandait la forteresse d'Azaz, à égorger leur père dans son lit, en promettant au parricide la main de sa fille, dont ils étaient éperdûment amoureux. Azaz était située entre Alep et Antioche, et facilitait les moyens d'attaquer et de prendre cette dernière ville. Heraclius, croyant toujours régner en Syrie tant qu'il en conserverait la capitale, envoya son fils, l'empereur Héraclius Constantin, avec une flotte pour secourir Antioche. Plusieurs auteurs ajoutent qu'Héraclius s'y rendit lui-même. Le perfide Youkinna s'étant concerté avec deux cents autres renégats, se laissa prendre et conduire au jeune empereur, disant que c'était pour rentrer dans la vraie religion et expier son apostasie. Constantin le crut sur ses belles paroles, et lui confia le commandement des renégats, qui arrivaient l'un après l'autre. Peut-être à l'instigation de ce traître, Constantin envoya quelqu'un pour tuer Omar ; l'assassin fut découvert, et il n'en revint aux Grecs que la honte. Cependant les deux armées se battaient sous les murs d'An-

(1) Théophane *Hist. du Bas-Empire*, l. LVIII.

tioche. Les Grecs eurent l'avantage en deux rencontres; mais dans une troisième, par la perfidie d'Youkinna, ils furent mis dans une déroute complète. La ville se rendit : c'était l'an 638. Constantin ayant perdu une dernière bataille près de Césarée, se rembarqua pour Constantinople, et la Syrie entière tomba au pouvoir des Sarrasins, à qui la peste, venue à la suite de la guerre, fit perdre la même année vingt-cinq mille hommes, avec la plupart de leurs généraux (1).

Pendant la même année 638, les Sarrasins commencèrent et achevèrent la conquête de la Mésopotamie par la prise des antiques cités d'Edesse, de Haran, de Nisibe, de Résen et d'Amid. Dès l'année 637, le gouverneur impérial de la province, sans l'aveu de l'empereur, était convenu avec les Sarrasins de leur payer tous les ans cent mille pièces d'or, à condition qu'ils ne passeraient pas l'Euphrate. L'empereur, irrité, l'envoya en exil et le remplaça par un autre, mais qui ne put empêcher la conquête des Sarrasins. Ceux-ci, pendant les années 638 et 639, bâtirent dans la Chaldée les villes de Coufa et de Bassora, qui, devenues bientôt considérables, leur ouvraient l'empire des Perses, dont la conquête se fit six ans plus tard.

Le calife Omar avait chargé Amrou, l'un de ses généraux, d'aller conquérir l'Egypte, aussitôt qu'on aurait achevé la conquête de la Syrie. Cyrus, patriarche d'Alexandrie, lui fournissait un prétexte qui donnait à son invasion une apparence de justice. Dès l'an 635, prévoyant bien que les Sarrasins se jetteraient sur l'Égypte dès qu'ils seraient en possession de la Syrie, le patriarche avait lié une intrigue secrète avec Omar, ou plutôt avec Amrou, son lieutenant; et, sans consulter l'empereur, il promettait au calife deux cent mille pièces d'or de tribut annuel s'il s'abstenait d'attaquer l'Egypte. Le gouverneur impérial, Mocaucas, était d'intelligence avec lui. Tous les deux étaient fauteurs ardents d'une hérésie : le gouverneur, d'une hérésie ancienne, celle d'Eutychès, sous le nom de jacobites; le patriarche, d'une hérésie nouvelle, le monothélisme, enfant naturel de la précédente. Déjà ils avaient envoyé à Médine une partie de la somme stipulée. Mais ne pouvant la recueillir tout entière sans l'autorité du prince, Cyrus se vit obligé d'en demander la permission à l'empereur,

Il ajoutait que, outre ce premier service rendu à l'empire, il avait en tête un projet plus merveilleux encore et qui devait faire tomber les armes des mains aux Sarrasins, mais qu'il ne voulait s'en ouvrir à l'empereur que sur un ordre spécial de sa part. Héraclius fut très-surpris et très-indigné que le patriarche eût osé de son chef rendre une province de l'empire tributaire des Sarrasins; mais, dissimulant pour le moment sa colère, il envoya des troupes pour s'opposer à l'entrée des Barbares. Il en était temps : Amrou était déjà sur les frontières de l'Egypte. Le général des troupes impériales, l'Arménien Manuel, de la famille chinoise des Mamigoniens, lui envoya demander ce qu'il venait chercher. Je viens, dit Amrou, chercher le tribut qu'on s'est engagé à nous payer. Manuel répondit : Je ne suis pas un Cyrus désarmé pour vous payer tribut, mais un homme armé de toutes pièces. La réponse était belle, mais l'effet ne répondit point à la réponse. L'armée impériale fut défaite, et Manuel contraint de se réfugier dans Alexandrie avec un petit nombre des siens. Héraclius envoya un nouveau général avec de nouvelles troupes; elles furent également défaites, et le général tué sur le champ de bataille. Amrou assiégea et prit la ville et la forteresse de Misr, actuellement le vieux Caire, par la trahison du gouverneur Mocaucas, qui obtint une capitulation pour tous les Coptes ou anciens habitants du pays, de race égyptienne. Il fut convenu qu'ils payeraient chaque année deux pièces d'or par tête, à l'exception des vieillards, des femmes et des enfants au-dessous de seize ans. Suivant les annales d'Eutychius, patriarche d'Alexandrie au dixième siècle, le nombre des Coptes qui furent alors enregistrés pour le tribut se trouva de six millions : ce qui, en y joignant ceux qu'on n'inscrivait pas, fait plus de douze millions pour la population totale des Egyptiens, sans y compter les Grecs. Aujourd'hui elle n'est pas du tiers. Il ne restait aux Sarrasins qu'à prendre Alexandrie pour être maîtres de toute l'Egypte. Ils l'assiégèrent dès la même année 640.

Cependant Héraclius avait fait demander au patriarche Cyrus son merveilleux projet pour désarmer les Sarrasins. Cyrus lui apprit que c'était de donner en mariage une des princesses ses filles au général musulman Amrou, qui ne manquerait pas de se faire baptiser pour parvenir à une alliance si honorable. L'historien Nicéphore ajoute que le général musulman et son armée avaient une grande confiance dans le patriarche Cyrus, et qu'ils l'aimaient beaucoup. Héraclius fit venir ce dernier à Constantinople, le conduisit sur la grande place, devant tout le peuple, et l'accusa vivement d'avoir livré l'Egypte aux Sarrasins. Cyrus dit pour sa justification que, si, comme il l'avait conseillé, on avait payé tribut aux Sarrasins, on serait encore tranquille, et rejeta le crime de trahison sur d'autres. Héraclius, en colère, l'appela un païen, un ennemi de Dieu, qui avait conspiré contre les Chrétiens, et conseillé de marier la fille de l'empereur au chef des Sarrasins. Il s'emporta jusqu'à le menacer de la mort, et le livra au préfet de la ville pour le mettre à la torture : tout cela en présence du peuple.

Peu après, ayant su la prise de Misr et le siége d'Alexandrie, il envoya ce même Cyrus aux mêmes Sarrasins pour négocier et renou-

(1) *Hist. du Bas-Empire*, l. LVIII.

veler avec eux, au nom de l'empereur, le même traité dont il venait de lui faire publiquement un crime, et pour lui offrir le tribut stipulé, pourvu qu'ils voulussent sortir de l'Egypte. Amrou ayant entendu les propositions du patriarche, lui montra une grande colonne qui étaient devant eux, et lui demanda : Peux-tu avaler cette colonne? Non, répondit le patriarche. Eh bien! répliqua le Musulman, nous ne pouvons pas davantage sortir de l'Egypte. Et il continua d'assiéger Alexandrie pendant quatorze mois(1).

La dévastation de l'Orient et de l'Egypte par les Perses et les Musulmans, si elle ébranla la foi d'un grand nombre, couronna aussi la persévérance de plusieurs. Une multitude de Chrétiens souffrirent la mort plutôt que d'abjurer la foi du Christ. Ce qui est encore plus merveilleux, c'est que ces calamités des Chrétiens servirent à la conversion de plusieurs Persans idolâtres. Nous en avons un illustre exemple dans le saint martyr Anastase. Il était non-seulement Persan d'origine, mais mage de profession, comme son père, qui lui avait enseigné la magie dès sa première enfance. Son nom persan était Magundat. Il servait dans la cavalerie, lorsque, après la prise de Jérusalem, la sainte croix fut transportée à Ctésiphon, capitale de la Perse. A l'approche de la sainte relique, les infidèles étaient saisis de crainte et les fidèles remplis de joie. On en parlait dans tout le royaume. Magundat voulut savoir quel était ce mystère. Les uns lui dirent : C'est le Dieu des Chrétiens qui arrive. Mais, se disait-il en lui-même, comment ce grand Dieu qui habite le ciel et que les Chrétiens adorent, peut-il arriver ici? A force de s'enquérir, il apprit que c'était la croix sur laquelle le Fils de Dieu, le Christ, que les chrétiens adorent, avait été attaché pour le salut du genre humain. Dès lors il s'informa curieusement de tout ce qui regardait la religion chrétienne. Plus il apprenait à la connaître, plus il se sentait attiré vers elle. Les illusions de la magie disparaissaient comme les ténèbres devant la lumière.

Ayant quitté la milice, il se retira dans la ville d'Hiéraple, chez un orfèvre persan, qui était Chrétien, et y apprit son art. Ce qu'il désirait surtout, c'était de recevoir le baptême. L'orfèvre, qui craignait les Perses, alors maîtres du pays, différait toujours. Cependant il le menait avec lui dans les églises. Magundat y ayant vu peintes les histoires des martyrs, lui demandait ce que tout cela voulait dire. Apprenant alors les souffrances et les miracles des saints, leur constance devant les tyrans le ravissait d'admiration.

Après avoir ainsi passé quelque temps à Hiéraple, il se rendit à Jérusalem, dans le désir de se faire chrétien. Il y logea également chez un orfèvre, qui, voyant sa ferveur, le mena chez Elie, prêtre de l'église de la Résurrection. Celui-ci, l'ayant embrassé comme son fils, le conduisit au saint prêtre Modeste, qui gouvernait l'église de Jérusalem comme vicaire du patriarche Zacharie, prisonnier en Perse. Magundat reçut donc le baptême avec d'autres Persans, qui souffrirent depuis le martyre à Edesse, et il prit alors le nom d'Anastase. Il demeura huit jours chez le prêtre Elie. Quand il eut déposé les habits blancs, Elie lui demanda quel genre de vie il comptait embrasser. Anastase le pria de le faire moine. Elie le recommanda au monastère de Saint-Anastase, près de Jérusalem, où l'abbé Justin le reçut sous sa discipline, le fit instruire dans les lettres grecques et élever comme son propre fils. C'était l'an 620.

Anastase vécut sept ans dans ce monastère, occupé aux humbles travaux de la cuisine et du jardin, obéissant volontiers à tous les frères, mais appliqué surtout à entendre lire les Ecritures saintes et les vies des saints Pères. Quand il se rencontrait quelque chose qu'il ne comprenait pas, il interrogeait son maître, qui avait de tout une parfaite intelligence. Dans sa cellule, il lisait en particulier les combats des principaux martyrs, qui le faisaient fondre en larmes. Il priait Dieu, dans le secret de son cœur, de lui faire grâce de combattre comme eux pour sa gloire. Le démon le tracassa par le souvenir des formules et des opérations magiques. Il fut délivré de ces embûches par sa fidélité à les découvrir au supérieur du monastère, et par les prières de la communauté. Peu après il eut un songe où, étant sur une haute montagne, un personnage lui présenta une coupe d'or remplie de vin, en disant: Prenez et buvez. Il comprit que Jésus-Christ l'appelait à la participation de son calice par le martyre. Il s'en ouvrit secrètement à son abbé, se recommanda à ses prières, sortit du monastère, alla visiter les divers sanctuaires de la Palestine, et se rendit enfin à Césarée, où il demeura deux jours dans l'église de la Sainte-Vierge.

Le troisième jour, comme il allait à l'oratoire de Sainte-Euphémie, il vit en passant des mages qui s'appliquaient à des prestiges de magie. Animé du zèle de Dieu, il s'approcha, et leur dit: Pourquoi vous tromper et tromper les autres par vos maléfices? Surpris de sa liberté : Qui êtes-vous ? demandèrent-ils, et de quel pays, pour nous parler de la sorte ? Il répondit: J'ai été moi-même avec vous autrefois, et je connais vos impostures. Comme il commençait à les réfuter, ils gardèrent le silence ; seulement ils le prièrent de ne pas divulguer leurs mystères dans le public, et le laissèrent aller. A quelques pas plus loin, des cavaliers persans qui stationnaient devant le logis de leur chef se dirent en leur langue : Voilà un espion, un délateur. Anastase les regarda, et dit : Je ne suis pas un délateur, mais serviteur de Jésus-Christ, et j'ai été ce que vous êtes. Ils l'arrêtèrent aussitôt; et leur chef, l'ayant interrogé, le mit en prison pou-

(1) Theophan., p. 223. Niceph., p. 14, edit. Venet.

dant trois jours, sans qu'il voulût rien manger de leurs aliments, y soupçonnant des maléfices. Un chrétien ayant pénétré dans la prison, le félicita de ses chaînes et l'encourager beaucoup à ne pas craindre les tourments et la mort pour le nom de Jésus-Christ, mais à répondre avec confiance au marzbon ou gouverneur, qui venait d'arriver à Césarée.

Introduit au tribunal du marzban, il ne se prosterna point, suivant l'usage des Perses. Interrogé sur son nom et sur son origine, il répondit: Je suis Chrétien, Persan de nation, de la province de Rasec, du village de Rusnuni; j'ai été cavalier et mage, mais j'ai abandonné les ténèbres pour venir à la lumière; mon premier nom était Magundat, mon nom de Chrétien est Anastase. Le marzban dit: Quitte cette erreur et reviens à ta première religion. A Dieu ne plaise, répondit Anastase, que je renie le Christ! Est-ce que l'habit que tu portes te plaît si fort, demanda le gouverneur? Cet habit est ma gloire, fut la réponse. Le gouverneur dit: C'est le démon qui t'inspire. Le démon m'inspirait, dit Anastase, lorsque j'étais imbu de mon ancienne erreur; celui qui m'inspire maintenant, c'est le Christ, qui poursuit les démons. Est-ce que tu ne crains pas le roi? dit le gouverneur; est-ce que tu ne crains pas qu'il te fasse crucifier s'il apprend à te connaître? Pourquoi le craindrais-je? réplique le saint. N'est-il pas un homme sujet à la pourriture, aussi bien que vous? Le gouverneur, en colère, le fit conduire en prison, chargé de chaînes, et le condamna à porter de grosses pierres. Quelques-uns de sa province, le voyant en cet état, lui disaient: A quoi penses-tu? jamais personne de notre pays ne s'est fait Chrétien. Tu fais rire le monde après nous. Comme il ne voulait pas les écouter, ils le maltraitèrent de plus en plus. Mais le généreux athlète souffrait tout avec joie.

Le gouverneur le fit comparaître une seconde fois, et lui dit: Si tu es fils de mage et si tu sais la magie, dis-m'en quelque chose. A Dieu ne plaise, repondit Anastase, que je dise un mot de ces matières. Après quelques autres réponses, le gouverneur le fit étendre par terre et battre de verges jusqu'à ce qu'il se rendît. Le saint fit l'observation qu'on n'avait pas besoin de le lier, et pria seulement qu'on lui ôtât son habit, pour ne pas le déchirer, et qu'on le frappât sur la chair. Car, dit-il, ce que vous faites n'est qu'un jeu. Et quand vous me couperiez en morceaux, jamais je ne renierai mon Seigneur Jésus-Christ. Le gouverneur, émerveillé de sa constance, le fit revenir une troisième fois, et lui dit: Souviens-toi de l'art magique, et sacrifie, pour ne pas périr misérablement. Le serviteur de Dieu répondit: A quels dieux m'ordonnez-vous de sacrifier? au soleil, à la lune, au feu, à la mer, aux montagnes, aux collines, aux autres éléments et aux métaux? Me préserve Dieu d'adorer jamais vos idoles! C'est le Christ, fils de Dieu, qui a fait toutes ces choses pour notre service. Mais vous vous abusez en servant les démons et les quadrupèdes. Hommes faits à l'image de Dieu, vous ignorez le Dieu qui vous a faits. Le saint développa ces pensées avec une éloquence qui étonnait tous les assistants, et fut reconduit en prison.

L'abbé de son monastère, ayant appris ses glorieux combats, lui envoya des lettres, avec deux religieux, pour le féliciter et l'encourager à la persévérance. C'est l'un de ces religieux qui a écrit l'histoire de sa vie et de ses miracles. Le saint, non content de souffrir le jour, veillait encore les nuits à prier et à louer Dieu. Comme il était enchaîné avec un autre prisonnier, il avait grand soin de ne pas le déranger. Un Juif qui le voyait portant le jour de grosses pierres et priant toute la nuit, se demandait avec étonnement quel était cet homme. Une certaine nuit, comme il observait le saint qui disait les hymnes matutinales, il vit la prison éclairée tout d'un coup d'une grande lumière: des personnages vêtus de blanc y entrèrent, qui entourèrent le martyr. Ravi d'admiration, le Juif disait en lui-même: Ce sont des anges! Il les vit ensuite revêtus de pallium ou de manteaux parsemés de croix, et il se dit: Ce sont des évêques! Le martyr Anastase paraissait lui-même vêtu de blanc et resplendissant de lumière. Un jeune homme éclatant se tenait devant lui avec un encensoir d'or, et y mettait de l'encens. A la vue de ces merveilles, le Juif s'efforça d'éveiller son voisin, qui était un juge chrétien de Scythopolis; mais il dormait si profondément, qu'il ne s'éveilla qu'à la longue. Regarde, lui dit le Juif. Ils regardèrent tous deux, mais ne virent plus rien. Le Juif lui ayant raconté tout ce qu'il avait vu, ils glorifièrent tous deux Notre Seigneur Jésus-Christ.

Cependant le gouverneur, ayant reçu les ordres du roi Chosroès, envoya dire à saint Anastase: Le roi demande seulement que vous disiez cette parole: Je ne suis pas Chrétien. Après quoi vous serez libre d'agir comme bon vous semblera. Le martyr répondit, A Dieu ne plaise que je renonce le Christ! Le gouverneur lui fit dire une seconde fois: Je sais que vous avez honte de le renoncer devant vos compatriotes; mais, comme les ordres du roi sont pressants, dites seulement cette parole devant moi et deux autres, et je vous laisserai aller. Le martyr lui fit répondre: A Dieu ne plaise que je renonce jamais mon Seigneur ni devant vous, ni devant personne! Alors le gouverneur lui déclara que le roi ordonnait de l'envoyer en Perse, chargé de chaînes. Le saint répondit: Si vous voulez, j'irai tout seul trouver votre roi. Le gouverneur y joignit deux autres Chrétiens, pour partir cinq jours après.

Dans l'intervalle arriva la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix. Le saint martyr, les deux religieux du monastère, les deux Chrétiens captifs et plusieurs fidèles de la ville célébrèrent la vigile en prison, par des hymnes, des psaumes et des cantiques, oubliant qu'ils

étaient dans les fers. Le matin, un magistrat chrétien demanda au gouverneur la permission d'ôter les fers aux prisonniers pendant la fête et de les conduire à l'église, avec promesse de les ramener en prison. Le gouverneur y consentit. Le saint martyr Anastase se rendit donc de la prison à l'église. Ce fut une grande joie pour les fidèles. L'exemple de sa constance ranima le courage des plus faibles. Ceux mêmes qui désespéraient de la foi chrétienne se sentirent fortifiés par sa vue seule ; ils baisaient ses chaînes et lui disaient : Nous sommes prêts à mourir, comme vous, pour Notre Seigneur Jésus-Christ. Après la messe solennelle, le magistrat le conduisit dans sa maison, avec les deux religieux de son monastère, mangea avec eux, et puis le ramena dans la prison.

Les cinq jours étant passés, saint Anastase partit de Césarée avec les deux chrétiens et un religieux de son monastère pour l'assister et informer l'abbe de tout ce qui arriverait. C'est le même religieux qui a écrit la vie, le martyre et les miracles du saint. Beaucoup de fidèles l'accompagnèrent hors de la ville, versant beaucoup de larmes et glorifiant Dieu de son courage à mourir pour Jésus-Christ. Dans tous les lieux où il passait, sa présence répandait la joie parmi les fidèles ; tous le recevaient avec de grands honneurs et l'accompagnaient hors des villes, comme un martyr de Jésus-Christ. Arrivé en Perse, il fut mis en prison dans le bourg de Bethsaloé, à deux lieues du château de Dastagerd, où se tenait le roi Chosroès. Le religieux qui l'accompagnait logea dans la maison de Cortac, fils de Jesdin, un des principaux fonctionnaires du royaume, qui était Chrétien, aussi bien que sa famille. L'intendant des prisons était également Chrétien.

Quelques jours après son arrivée, Chosroès envoya un juge pour procéder à son interrogatoire, et lui demander entre choses pourquoi il avait quitté la religion des Perses pour se faire chrétien. Le saint martyr répondit par interprète, ne voulant pas s'expliquer en persan, quoiqu'on l'en pressât beaucoup : Vous vous abusez en adorant les démons à la place de Dieu. Moi-meme je les adorais autrefois, aveuglé par la même erreur. Maintenant je sers et adore le Dieu tout-puissant, qui a fait le ciel et la terre et tout ce qu'ils renferment ; et je me suis convaincu que vos dieux sont une imposture pernicieuse des démons. Misérable ! dit le juge, celui que les Chrétiens adorent n'a-t-il pas été crucifié par les Juifs ? Comment donc as-tu abandonné ta religion pour te faire chrétien ? Le martyr répondit : Que celui que les Chrétiens adorent ait été crucifié par les Juifs, vous dites vrai ; mais pourquoi n'ajoutez-vous pas que c'est parce qu'il l'a bien voulu ? Car c'est lui qui a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'elle renferme ; qui ensuite a daigné descendre sur la terre, prendre la nature humaine, être enfin attaché à la croix, pour délivrer le genre humain de la tromperie de Satan, que vous adorez. Vous rendez un culte au feu et autres éléments, ainsi qu'à des choses qu'il ne convient pas de dire, adorant la créature plutôt que le Créateur. Le juge dit : Laisse-là tous ces discours, voici que le roi t'offre des dignités, des richesses, des chevaux, pour être de ses principaux officiers : reviens seulement à ta première religion. Le bienheureux Anastase répondit : Jamais je ne renierai mon Seigneur Jésus-Christ ; au contraire, je le sers et je l'adore de toutes mes forces. Quant aux dons de votre roi, je les regarde comme de l'ordure.

Le juge, ayant fait son rapport au roi, fit battre le saint martyr à coups de bâton, pour le réduire par les tourments, s'il ne voulait céder aux promesses. Le voyant inflexible, il le fit torturer de différentes manières : tantôt il le faisait suspendre d'une main avec de grosses pierres aux pieds ; tantôt il faisait poser de travers, sur ses jambes, une grande pièce de bois, appesantie encore par deux hommes montés sur les deux bouts. Ce supplice, que l'on regardait comme insupportable, le saint martyr le souffrit avec une tranquillité qui épouvanta le juge ; en sorte qu'il retourna prendre de nouveaux ordres du roi. Dans l'intervalle, l'intendant des prisons et le religieux du monastère s'appliquèrent à le consoler et à l'encourager. Beaucoup d'autres chrétiens, parmi lesquels les fils de Jesdin, venaient se prosterner à ses pieds, baisaient ses chaînes, se recommandaient à ses prières, et lui demandaient quelque bénédiction ou pieux souvenir. Comme il s'y refusait par humilité, ils appliquèrent de la cire sur ses chaînes, pour en conserver l'empreinte comme une relique.

Cinq jours après, le roi envoya le même juge pour faire mourir le saint martyr et les autres Chrétiens captifs, au nombre de soixante-dix, et parmi eux les deux Chrétiens de Césarée. Ils furent étranglés sous les yeux du saint, à qui le juge dit ensuite : Eh bien ! que penses-tu faire ? périr avec ces malheureux ! Obéis plutôt au roi, et accepte les honneurs qu'il t'offre ; tu seras distingué dans le palais, et comme un d'entre nous. Le saint martyr, levant les yeux au ciel, rendit grâces à Dieu de ce qu'il accomplissait ainsi son désir, et répondit au juge : J'espérais être coupé en morceaux pour l'amour de Jésus-Christ. Que si c'est là la mort dont vous me menacez, je rends grâces à Dieu de ce que, par une souffrance si peu considérable, il me rend participant de la gloire de ses martyrs. Et il souffrit avec une grande joie le même supplice. Après qu'ils l'eurent étranglé, ils lui coupèrent la tête et la portèrent au roi. L'intendant des prisons, qui était Chrétien, voulut placer son corps à part, pour le reconnaître. Mais les licteurs, qui étaient des Juifs, ne le permirent pas. Toutefois, les fils de Jesdin, qui l'avaient assisté à la mort, leur ayant donné une immense somme d'argent, ils y consen-

tirent. Le religieux qui l'avait suivi de Césarée vint de nuit, avec les serviteurs de Jesdin et quelques moines, enleva le corps et l'inhuma dans le monastère de Saint-Sergius, à un quart de lieue de la ville. Saint Anastase consomma son martyre le 22 de janvier, la dix-huitième année de l'empereur Héraclius, c'est-à-dire l'an 628.

La veille de sa mort, il avait dit à d'autres prisonniers emmenés de Palestine : Sachez, mes frères, que demain je finirai par la grâce de Dieu ; mais vous-mêmes, vous serez délivrés dans peu de jours, et ce roi injuste sera mis à mort. En effet, dix jours après, le 1er de février, l'empereur Héraclius arriva avec son armée victorieuse. Le moine qui avait suivi le saint revint au bout d'un an à son monastère, rapportant la tunique du martyr. Il raconta à l'abbé toute son histoire, et l'écrivit dès lors, telle que nous l'avons et telle qu'elle fut lue au septième concile général. Le corps de saint Anastase fut depuis apporté par le même moine à Constantinople, et ensuite en Palestine, à son monastère. La relation des miracles qui se firent pendant cette translation fut écrite par un témoin oculaire. Enfin, le portrait du saint martyr et sa tête même furent apportés à Rome, où on les voit encore au monastère nommé *ad Aquas Salvias*, qui porte le nom de saint Vincent et de saint Anastase (1). Car l'Eglise romaine les honore ensemble, le 22 de janvier.

Les actes du saint martyr sont particulièrement remarquables, en ce qu'ils nous apprennent, d'une manière authentique, quelle était la religion des mages et des Perses, vers le milieu du septième siècle, lorsqu'ils furent subjugés par les Musulmans et contraints d'embrasser la leur. En résumant son histoire l'on voit que cette nation ne peut pas se plaindre de n'avoir pu connaître la vérité. Lorsqu'elle descend de ses montagnes pour succéder aux Assyriens dans la monarchie universelle, elle rencontre à Babylone le prophète Daniel, chef des mages, commensal de Cyaxare et de Cyrus, qui a prédit leur histoire présente et future, et qui, de la fosse aux lions, leur prêche le culte du vrai Dieu. Plus tard, elle voit la vérité assise sur le trône avec Esther et Mardochée. Des mages viennent à Bethléhem adorer le Christ nouveau-né, prédit par Daniel, autrefois leur chef. Des Elamites, nom primitif et paternel des Persans, assistent dans Jérusalem, le jour de la Pentecôte, à la promulgation solennelle de la religion chrétienne et de l'Eglise catholique par la bouche de son chef, l'apôtre saint Pierre. Depuis cette époque jusqu'au moment où ils succombent sous le cimeterre des Mahométans, les Perses voient une multitude infinie d'entre eux, mages et autres, souffrir la mort pour la foi chrétienne dans les persécutions sanglantes des Sapor et des Chosroès. Cependant le corps des mages, avec le corps de la nation, fermant les yeux à la lumière, continue d'adorer le soleil, la lune, le feu et les autres éléments. Si leur idolâtrie est un peu moins grossière que ne le fut celle de l'Egypte et de la Grèce, ils n'en sont pas moins idolâtres, puisqu'ils adorent la créature au lieu du créateur : leur punition n'en est pas moins juste.

Au milieu des grandes guerres qui désolaient l'Orient, les monastères eurent particulièrement à souffrir. L'an 619, les Perses ayant pris Ancyre, capitale de la Galatie, près de laquelle était le monastère d'Attaline, les moines, avec leur abbé Eustache, furent obligés d'abandonner le pays et de changer souvent de place, par la crainte des infidèles. Comme ils ne pouvaient, dans ces fréquents voyages, porter avec eux beaucoup de livres, l'abbé Eustathe écrivit à Antiochus, moine de la laure de Saint-Sabas en Palestine, de lui faire un abrégé de toute l'Ecriture sainte, contenant en un seul volume, facile à porter, tout ce qui est nécessaire au salut. En même temps il le pria de lui raconter au vrai la mort et les vertus des quarante-quatre moines de la même laure, tués par les Arabes cinq ans auparavant.

Antiochus fit ce que lui demandait l'abbé Eustathe ; mais il ne put le faire avec toute l'exactitude qu'il eût désirée, à cause qu'il était lui-même contraint à changer continuellement de demeure, par la crainte des Barbares. Avec le récit du martyre de ses confrères, il lui envoie un extrait moral de l'Ecriture sainte, distribué en cent trente chapitres ou homélies. C'est comme un corps de théologie morale à l'usage des religieux. Il porte le nom de Pandectes, qui signifie à peu près la même chose que le nom théologique de Somme. Dans le dernier chapitre, Antiochus met le catalogue des hérétiques, depuis Simon le Magicien jusqu'à ceux de son temps, et finit par les sévériens et les jacobites. Ces derniers avaient pris leur nom d'un certain Jacob, surnommé Zanzale ou Bardaï, qui était un moine syrien, disciple de Sévère, et qui prêcha l'hérésie d'Eutychès dans la Mésopotamie et l'Arménie. Antiochus parle d'un certain Athanase, jacobite, qu'il appelle précurseur de l'antechrist, et qui voulait usurper le siége d'Antioche. Quant à lui-même, il proteste qu'il s'en tient, avec l'Eglise catholique, à ce qu'ont enseigné saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Chrysostome et saint Cyrille d'Alexandrie. A la fin de l'ouvrage est une grande prière, où Antiochus confesse que c'est à cause des péchés des Chrétiens que Dieu a permis que les sanctuaires fussent abandonnés, le peuple mené en captivité, les corps des saints jetés sans sépulture, et la croix du Sauveur enlevée par les Barbares (2).

Tandis que l'Orient était ravagée par les guerres, l'Italie jouissait de la paix. Les Grecs, pour avoir la paix avec les Lombards, leur

(1) *Acta SS.*, 22 *januar.* — (2) *Biblioth. vet. PP.*, t. I.

payaient annuellement un tribut de douze mille pièces d'or (1) ; et les Lombards, pour avoir la paix avec les Francs, payaient à ceux-ci chaque année la même somme (2). La tranquillité se maintint de cette manière une trentaine d'années, de 604 à 636, sous les rois Agilulfe, Adaloald et Arioald. Les Lombards mêmes n'abusèrent point du malheur des Grecs. L'an 617, les habitants de Ravenne, excédés de la tyrannie de l'exarque, se soulevèrent et le tuèrent, avec tous les juges qu'il avait amenés avec lui (3) ; l'an 617, le gouverneur de Naples se révolta et se déclara indépendant ; l'an 619, le nouvel exarque de Ravenne, l'eunuque Eleuthère, après avoir réprimé ces deux révoltes, se déclara lui-même souverain de l'Italie, lorsqu'il fut tué par ses propres soldats (4). Les Lomdards ne profitèrent point de ces occasions pour faire des conquêtes sur les Grecs. Ceux-ci ne se montrèrent pas toujours aussi délicats.

L'an 611, les Huns ou Avares surprirent les Lombards de la Vénétie et du duché de Frioul. Le duc Gisulfe se défendit vaillamment, mais fut tué dans une bataille. Sa femme, Romilde, se réfugia dans une forteresse avec ses quatre fils, Tason, Cacon, Radoald et Grimoald, et ses quatre filles. Romilde ayant vu du haut des murs le kakhan des Avares, jeune homme de bonne mine, en devint amoureuse, et lui fit dire secrètement qu'elle lui livrerait la ville s'il voulait la prendre pour sa femme. Le Barbare y consentit. Entré ainsi dans la capitale du Frioul, il l'abandonna au pillage et ensuite aux flammes, emmena tous les habitants en esclavage vers la Hongrie, avec Romilde et ses enfants, leur faisant accroire qu'il leur rendrait la liberté sur les frontières. Arrivés là, les Avares résolurent d'égorger tous ces malheureux, à la réserve des femmes et des enfants. Les fils de Gisulfe ayant pénétré ce dessein, montèrent à cheval et prirent la fuite. Grimoald était encore enfant. Son frère aîné, le croyant incapable de se tenir à cheval, leva sa lance pour lui ôter la vie et ne pas le laisser esclave des Barbares. Le petit s'écria, pleurant : Ne me tue pas ! je me tiendrai ferme ! Son frère le prit alors par le bras, le mit sur un cheval sans selle, et ils se sauvèrent tous les quatre. Les Avares, s'en étant aperçus, les poursuivirent. Un d'entre eux atteignit le petit Grimoald, et le ramena sans lui faire de mal, à cause de sa grande jeunesse et de sa bonne mine ; il comptait en faire son esclave. Mais le petit, profitant d'un instant favorable, saisit l'épée du Barbare, lui en fendit la tête, mit son cheval au galop et rejoignit ses frères. Grimoald devint dans la suite duc de Bénévent, et enfin roi des Lombards : son frère Radoald lui succéda dans ce duché ; ses deux frères aînés, Tason et Cacon, gouvernèrent ensuite le duché de Frioul. Le patrice Grégoire, exarque de Ravenne, témoignait à ces deux derniers beaucoup d'affection.

Dans ces anciens temps, c'était une grande fête de famille quand un jeune homme se faisait couper la barbe pour la première fois. Il choisissait ordinairement un personnage considérable pour faire cette cérémonie, qui, pour les Chrétiens, avait lieu à l'église. Il y a même, dans le *Sacramentaire* de saint Grégoire, une oraison propre pour ce sujet. L'exarque de Ravenne invita donc les deux frères à célébrer cette fête chez lui, leur promettant avec serment de leur couper lui-même les cheveux et de les adopter pour ses fils. Les deux princes se mirent en route, pleins de confiance, accompagnés de quelques jeunes gens. Mais dès qu'ils furent entrés dans la ville d'Opiterge, l'exarque fit fermer les portes et envoya contre eux des soldats en armes. Les deux frères, se voyant trahis, se dirent un dernier adieu, tuèrent tout ce qui se présentait, et furent enfin accablés par le nombre. Pour ne pas manquer à son serment, l'exarque se fit apporter la tête de Tason, et lui rasa la barbe, selon sa promesse. Cette délicatesse de conscience étonne, même dans un Grec (5).

Le chef des Huns accomplit sa parole avec le même scrupule. Il avait promis à Romilde de l'épouser pour lui avoir livré la ville et le peuple de Frioul. Arrivé en Hongrie, il la prit pour sa femme une nuit durant. Le lendemain, il l'abandonna aux outrages d'une douzaine de Barbares. Enfin, ayant planté une perche très-pointue sur la place publique, il y fit empaler cette malheureuse, en lui disant : Voilà le mari que méritent tes pareilles. Les quatre filles se montrèrent bien différentes de leur mère. Pour conserver leur vertu et leur honneur au milieu de tant de périls, elles s'appliquèrent sur la poitrine, sous leur vêtement, de la chair crue de volaille : bientôt la chaleur lui faisait exhaler une odeur fétide. Les Barbares qui voulaient s'approcher d'elles reculèrent devant l'infection ; et s'imaginant que cette odeur leur était naturelle, ils dirent que toutes les femmes lombardes étaient puantes. Voilà comme ces jeunes et nobles personnes surent demeurer chastes au milieu des Barbares. L'une d'elles épousa dans la suite un roi des Allemands (6) ; une autre épousa un prince de Bavarois. Paul, diacre, qui rapporte ces faits, en avait une connaissance particulière. Outre qu'il était Lombard de nation, son bisaïeul avait lui-même été emmené captif dans cette guerre, étant encore enfant, et s'était sauvé de la Hongrie plus tard (7).

Pendant ce temps, l'Eglise romaine voyait ses Pontifes se succéder assez rapidement sur le Siége de saint Pierre. Six mois et un jour après la mort de saint Grégoire le Grand, le diacre Sabinien fut ordonné Pape le 1er septembre 604 (8). Il ne tint le Saint-Siége que

(1) Paul, diacre, l. IV, c. XXXIII Fredeg., c. LXIX. — (2) *Ibid.*, c. XLIV et XLV. — (3) Anast. *In Deus dedit.* — (4) *Id.* *In Bonif. V.* — (5) Paul. diac., l. IV, c. XXXVIII, XL. — (6) *Ibid.*, c. XXXVIII. — (7) *Ibid.*, c. XXXIX. — (8) Pagi

jusqu'au 22 février 606. Il était de Toscane, fils de Bonus, et avait été nonce à Constantinople, près de l'empereur Maurice. De son temps, Rome fut affligée d'une grande famine, pendant laquelle il fit ouvrir les greniers de l'Eglise et vendre le blé au peuple, donnant trente boisseaux pour un sou d'or. Il fut enterré, le 22 février 606, dans l'église de Saint-Pierre. Le Saint-Siége vaqua plus d'un an ; et enfin, le 19 février 607, on ordonna Pape le diacre Boniface, troisième du nom, qui gouverna l'église jusqu'au 10 novembre de la même année, où il mourut. Il était natif de Rome, et avait pareillement été nonce à Constantinople au temps de l'empereur Phocas. Devenu Pape, il obtint de cet empereur ce que les papes Pélage II et Grégoire le Grand n'avaient pu obtenir de l'empereur Maurice, savoir : une déclaration authentique que le Siége apostolique de saint Pierre, c'est-à-dire l'Eglise romaine, était le chef de toutes les églises, parce que l'église de Constantinople se disait la première de toutes, depuis que ses évêques affectaient le titre de patriarche œcuménique (1). C'est du moins ce que rapportent Anastase le Bibliothécaire et Paul, diacre. Le patriarche Cyriaque était mort dès le 29 octobre de l'année précédente 606.

Le pape Boniface III assembla un concile à Rome dans l'église de Saint-Pierre, où se trouvèrent soixante-douze évêques, trente-quatre prêtres, les diacres et tout le clergé de la ville, Son dessein était de réformer les abus qui se commettaient dans l'élection du Pape et des autres évêques. Il fut donc défendu dans ce concile, sous peine d'anathème, à qui que ce soit, du vivant du Pape ou de quelque autre évêque, de parler de son successeur, et ordonné que, trois jours après ses funérailles, le clergé et les enfants de l'Eglise s'assembleraient pour procéder à l'élection. Boniface III étant mort, suivant Pagi, le 10 novembre 607, il eut pour successeur Boniface IV, qui fut ordonné le 25 août 608, et mourut le 7 mai 615, après un pontificat de six ans huit mois et treize jours. Boniface IV était natif de Valérie, au pays des Marses, et fils d'un médecin nommé Jean. Il obtint de l'empereur Phocas le fameux temple de Rome, nommé Panthéon parce qu'il était dédié à tous les dieux. Ce temple avait été bâti par Agrippa, gendre de César-Auguste, vingt-cinq ans avant l'ère chrétienne. Le Pape, sans changer l'édifice, en fit une église, qu'il dédia en l'honneur de la sainte Vierge et de tous les martyrs. Elle subsiste encore à Rome, sous le nom de Notre-Dame de la Rotonde. De cette dédicace est venue la fête de tous les saints le 1er jour de novembre, qui était auparavant un jour de jeûne, et cette fête fut dès lors observée à Rome.

Le pape saint Boniface IV fit de sa maison un monastère, et lui donna de grands biens. L'an 610, il assembla un concile pour condamner ceux qui, ayant pour principe la jalousie et non la charité, soutenaient que les moines, étant morts au monde et faisant profession de ne vivre que pour Dieu, étaient, par cette raison, indignes du sacerdoce et incapables d'en faire les fonctions ; qu'ainsi, ils ne pouvaient administrer les sacrements du baptême et de la pénitence. Cette doctrine fut condamnée comme folle, et il fut décidé que les religieux élevés au sacerdoce par une ordination légitime, pouvaient en exercer le ministère et user du pouvoir de lier et de délier : ce que Boniface confirma, tant par l'exemple de saint Grégoire, son prédécesseur, de saint Augustin, apôtre des Anglais, et de saint Martin, que par la conduite de saint Benoît, qui n'interdit point à ses disciples les fonctions sacerdolales (2). Le pape saint Boniface IV mourut le 7 mai 615, fut enseveli le lendemain dans l'église de Latran, et transféré le 25 du mois à l'église de Saint-Pierre. C'est ce dernier jour que l'Eglise honore sa mémoire (3).

Il eut pour successeur le pape saint Deusdedit, Romain de naissance, fils du sous-diacre Etienne, qui fut ordonné le 19 octobre 615, après que le Saint-Siége eut vaqué cinq mois et treize jours. Il aima fort le clergé, et y rétablit l'ancien ordre. En visitant les malades frappés de la peste, il fut particulièrement touché de compassion sur un lépreux. Considérant en lui Jésus-Christ, il le baisa dévotement, et le guérit ainsi de sa lèpre. Le cardinal Maï a trouvé la lettre d'un évêque d'Espagne, nommé Gordien, au pape Deusdedit, laquelle montre l'authenticité de la réponse de ce Pape. Il y est question de l'affinité spirituelle qui se contractait alors, non-seulement entre le néophyte et ses parrains, mais encore entre le parrain et la marraine (4). Ce saint Pape mourut le 7 novembre 618, après un pontificat de trois ans et vingt jours, et fut enterré le lendemain à Saint-Pierre (5). Les longues vacances du Saint-Siége avaient pour cause qu'on attendait, pour l'ordination du nouveau Pape, l'agrément de l'empereur de Constantinople. A la mort de saint Deusdedit, on crut devoir s'en dispenser. Effrayées par un grand tremblement de terre, par des inondations, par la révolte et l'usurpation de l'exarque Eleuthère, enfin par une maladie pestilentielle qui défigurait tellement les morts, que leurs parents même ne pouvaient plus les reconnaître, Rome et l'Italie demandaient sans délai un pasteur suprême pour les rassurer. En conséquence, un mois et seize jours après les funérailles de saint Deusdedit, l'on ordonna, le 24 décembre de la même année 618 Boniface V, natif de Campanie et de la vila de Naples, qui fut effectivement un pontile plein de douceur et de miséricorde. Il occupfe

(1) Anast. *In Bonif.* Paul, diac., l. IV, c. XXXVII. — (2) Labbe, t. V, p. 1618. — (3) Cenni. *In Anast.* t. IV *Lit. Romæ*, p. 20. — (4) Mai. *Spicileg., roman.*, t. VI, p. 473. — (5) Pagi et Cenni.

le Siége de saint Pierre cinq ans dix mois, et mourut le 24 octobre 624 (1).

Ce fut sous son pontificat que mourut à Rome Jean Mosch, l'ami de saint Jean l'Aumônier. Ayant quitté Alexandrie, il avait passé dans l'île de Chypre, puis dans celle de Samos, et était enfin arrivé à Rome avec douze disciples, dont le principal était Sophrone. Là, il composa son livre appelé le *Pré spirituel*, comme étant tout semé de fleurs, c'est-à-dire de miracles ou d'exemples rares de vertu, qu'il avait appris dans ses divers voyages. Ils sont distribués en deux cent dix-neuf chapitres, et rangés plutôt suivant l'ordre des matières que du temps. Il cite partout les auteurs de la bouche desquels il avait appris ces histoires et de qui eux-mêmes le savaient. Le style en est simple, mais vif et solide, et il rapporte naïvement les faits comme il les avait ouï raconter, laissant aux lecteurs à y faire des réflexions. Tout y tend à l'édification, tout y respire la piété; mais on y peut remarquer plusieurs preuves de la foi et de la discipline de l'Eglise.

Jean Mosch adressa son *Pré spirituel* à Sophrone, son cher disciple, ce qui l'a fait citer sous son nom, et il est à présumer qu'il eut grande part à cet ouvrage. Jean le lui laissa en mourant, et lui recommanda de ne point laisser son corps à Rome, mais de l'emporter dans un coffre de bois, pour l'enterrer au mont Sinaï, avec les moines de cette solitude. Que si les incursions des Barbares ne permettaient pas de l'emporter si loin, qu'il l'enterrât au monastère de Saint-Théodose, où il avait premièrement renoncé au monde. Sophrone exécuta cet ordre, et étant parti de Rome avec les autres onze disciples de Jean, il arriva à Ascalon, où il apprit qu'il était impossible d'aller au mont Sinaï, à cause de la révolte des Arabes. Il vint à Jérusalem au mois de septembre 619, et, y étant trouvé l'abbé de Saint-Théodose, il transporta le corps du bienheureux Jean en ce monastère.

Vers ce temps florissait saint Anastase, prêtre et moine du mont Sinaï, d'où lui est venu le nom de Sinaïte. Les Grecs l'appelent le nouveau Moïse. Il fit plusieurs voyages à Alexandrie, en d'autres villes de l'Egypte et dans la Syrie, où il défendit souvent de vive voix la foi catholique contre les différentes sectes de l'hérésie d'Eutychès, les acéphales, les sévériens et les théodosiens. Il composa deux livres contre les Juifs, plusieurs conférences qu'il avait eues avec eux, un tome des dogmes de la foi catholique, sous le nom de Flavien de Constantinople, un tome apologétique adressé au peuple, un traité contre Nestorius ; enfin, son plus fameux ouvrage, qui a pour titre l'*Hodegos*, ou le *Guide*, et qui est le seul que nous ayons de tous ceux qui viennent d'être nommés. C'est une méthode de contreverse contre les hérétiques, particulièrement contre les acéphales. L'ouvrage tient beaucoup de la forme serrée et précise qu'on a nommée scolastique plus tard.

Le saint y donne d'abord des règles pour former un théologien ou un homme capable de traiter exactement de la foi divine. Avant tout, il faut qu'il mène une vie pure et innocente, et que son âme soit le sanctuaire de l'Esprit-Saint ; qu'il possède bien les définitions dogmatiques, suivant la tradition de l'Eglise ; qu'il connaisse au plus juste, les sentiments et les écrits des adversaires, afin de les battre et de les confondre par eux-mêmes. Il y aurait de l'imprudence à disputer sur les matières de la foi avec toute sorte de personnes ; il faut les choisir, n'en disputer qu'en temps et lieu et autant qu'il en est besoin. On doit s'appliquer à la lecture de l'Ecriture sainte avec une grande simplicité de cœur, et non avec un esprit de finesse et de subtilité, sans s'opiniâtrer à vouloir approfondir ce qui surpasse l'intelligence humaine : savoir, distinguer ce qui se doit entendre à la lettre, d'avec ce qui est métaphoriquement ; croire que l'Eglise a des traditions sur des points de doctrine qui ne sont point exprimés dans les livres saints, comme d'être à jeûn pour recevoir l'Eucharistie.

Il y a deux manières de disputer avec les hérétiques : l'une, en proposant des passages de l'Ecriture sainte ; l'autre en tirant des preuves de la chose même. La dernière est la plus solide et la plus efficace. On peut altérer les paroles de l'Ecriture, opposer un passage à un autre, comme font tous les jours les hérétiques et les Juifs. On fera donc bien, quand on le peut, de réfuter l'adversaire par la nature même de la chose. Le théologien doit savoir la chronologie ; en quels temps tels et tels Pères ont vécu, et quand telles et telles hérésies ont pris naissance. Qu'il prenne garde quand l'adversaire est embarrassé et hors d'état de répondre, afin de l'empêcher de passer à une autre question ; qu'il fasse même promettre sous serment, avant la dispute, de ne rien dire contre sa conscience; qu'il se purge lui-même de tous les soupçons que l'adversaire pourrait avoir, en condamnant toutes les erreurs dont il pourrait être soupçonné. Si donc vous avez à disputer avec les Arabes, il veut parler sans doute des mahométans, dites anathème à qui admet deux dieux, ou qui croit que Dieu a engendré de la même manière que les hommes, ou qui adore comme dieu une créature quelconque. Agissez de même avec tous les autres hérétiques, afin que, nous voyant condamner toutes les erreurs dont ils pouvaient nous soupçonner, ils nous écoutent plus attentivement. Si vous entrez en dispute avec un monophysite, c'est-à-dire qui n'admet qu'une seule nature en Jesus-Christ, commencez par lui dire que vous ne vous arrêterez pas aux discours du concile de Chalcédoine, mais que vous argumenterez contre lui par les autorités des Pères,

(1) Cenni.

qui ont écrit avant ce concile, et qui sont reconnus pour orthodoxes des deux côtés. Après cette précaution, il faut l'avertir de dire anathème à tous ceux qui ne confessent pas la divinité de Jésus-Christ; puis, prenant le personnage d'un Juif ou de Paul de Samosate, demandez-lui des preuves que Jésus-Christ est le Dieu Très-Haut. C'est la méthode qu'a suivie Ammonius d'Alexandrie contre Julien, évêque réfugié d'Halicarnasse. Saint Anastase ajoute que les monophysites se découvrent par leur oblation même; car ils n'offrent que du vin pur, sans aucun mélange d'eau, pour faire entendre que le Christ n'a ni corps, ni âme, mais seulement la divinité.

Après avoir donné la règle, saint Anastase donne l'exemple. Dans un exposé de la foi catholique, sur les points controversés avec les monophysites, il observe qu'il ne faut pas dire indistinctement à tout le monde et sans explication, qu'il est en Jésus-Christ deux natures, deux volontés et deux opérations; car des ignorants qui attachent à ces mots une idée fausse et grossière, seraient scandalisés, si on ne les leur explique. Il faut donc dire à ceux qui peuvent l'entendre et qui le désirent, que, sous le nom de nature, vous n'entendez ni une personne ni une partie naturelle de la chair, mais une chose réellement subsistante, savoir : la divinité parfaite et l'humanité parfaite, unies inconfusément, immuablement et indivisiblement dans la personne ou l'hypostase du Christ, qui est une. Dites également, pour ce qui est des deux volontés : Nous n'enseignons aucunement qu'il y ait dans le Christ deux volontés contraires l'une à l'autre, ni une volonté sujette aux mauvaises passions : les démons mêmes n'oseraient le dire; mais, comme il a pris tout l'homme pour sauver l'homme, il est homme parfait dans l'humanité. Nous appelons donc volonté divine, cette puissance par laquelle il commande en tant que Seigneur; et, par sa volonté humaine, nous n'entendons autre chose que la faculté de vouloir,qu'a reçue l'âme raisonnable au moment de sa création, étant fait à l'image de Dieu et pour accomplir la volonté divine. Que si l'âme du Christ est privée de la faculté d'entendre et de vouloir, il s'ensuit qu'elle n'est point faite à l'image de Dieu, ni de la même substance que les nôtres, mais une des choses destituées de raison et de volonté. Comment, alors, pourrait-on dire que le Christ est parfait dans l'humanité? Si l'on ôte la volonté à la sainte âme du Christ, il faudra conclure avec Arius, que, même selon la divinité, le Christ est soumis au Père comme un serviteur, et reconnaître deux volontés dans le Père et dans le Fils. Enfin, si l'âme raisonnable du Christ est privée de volonté, il est manifeste qu'elle aura été soumise au Verbe involontairement et comme une chose privée de raison. Loin de nous de pareils blasphèmes. Il faut raisonner de même des deux opérations dans le Christ; car, de faire des miracles, doit être attribué à l'opération divine, qui seule a produit ces œuvres. Nous appelons opération humaine, cette action pure, sainte, créée, vitale et vivifiante, qui émane de sa sainte âme; en sorte qu'au temps de la passion, cette âme étant séparée et sortie du corps, le corps demeurât aussitôt sans âme et sans vie, quoique l'opération divine ne le quittât jamais. C'est avec cette merveilleuse justesse, que saint Anastase Sinaïte explique ces points de doctrine, longtemps avant que l'Eglise eût prononcé là-dessus, et avant même qu'il se fût élevé, à ce sujet, une controverse spéciale, sous le nom de monothélisme; car rien n'indique dans son ouvrage, que la dispute eût déjà commencé d'une manière formelle.

Pour éviter toutes les équivoques, il donne, d'après les saints Pères, les définitions dogmatiques des principaux termes, concernant les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, tels que Dieu, paternité, filiation, esprit, nature, hypostase, volonté, propriété, opération, consubstantiel, âme, Verbe. Le fort des eutychiens était de poser en principe, que *nature* et *personne* sont absolument la même chose. Ils s'appuyaient pour cela d'un mot d'Aristote, qu'ils ne comprenaient pas mieux que les Ecritures. Au vrai, c'était un héritage des hérésiarques précédents, supposant tous que personne et nature sont la même chose. Sabellius avait conclu, puisqu'il n'est en Dieu qu'une seule nature, il n'y est aussi qu'une seule personne; Arius, puisqu'il est en Dieu trois personnes, il y est aussi trois natures; Nestorius, puisqu'il est en Jésus-Christ deux natures, il y est aussi deux personnes; Eutychès, puisqu'il n'est en Jésus-Christ qu'une seule personne, il n'y est aussi qu'une seule nature. Saint Anastase fait voir, et par l'Ecriture, et par les Pères, et par le bon sens, que nature et personne ne signifient pas la même chose. Lorsque Dieu maudit Caïn, demande-t-il entre autres, a-t-il maudit la nature humaine, ou simplement une personne ou hypostase? Lorsque Noé maudit Chanaan, a-t-il maudit la nature commune à ses trois fils, ou simplement une de leurs trois personnes? La personne et la nature ne sont donc pas la même chose.

A beaucoup de pénétration, saint Anastase joignait beaucoup de finesse. Un jour, étant venu à Alexandrie et voyant la suffisance des eutychiens de toute espèce, il usa de ce stratagème pour les confondre tous en public. Il leur dit en particulier : Il est impossible de concevoir une nature qui ne soit une personne. Mais que faire, si l'usage s'est introduit dans l'Église de dire deux natures et une seule personne en Jésus-Christ? Toutefois, si vous ne me forcez pas de dire anathème à quelque pontife ou à quelque concile, confessons ensemble, par un écrit signé de notre main, que partout où l'on trouve le mot de nature, il faut y supposer le mot de personne, attendu que nature et personne sont la même chose. C'est peut être le moyen de réunir les églises. Les eutychiens, ne se doutant pas de la ruse,

souscrivirent la convention, dont on garda un exemplaire de part et d'autre. Le lendemain, il y eut une grande assemblée des nobles, des magistrats, du clergé, du peuple catholique et d'une foule immense des différentes sectes. On lut d'abord la convention souscrite, qui portait : Que tout ce qui s'appelle nature en Jésus-Christ, signifie personne. Aussitôt Anastase se mit à lire dans un recueil les passages des Pères qu'il avait extraits des livres mêmes que les eutychiens lui avaient prêtés. Dans ces passages divers, saint Cyrille, saint Ambroise, saint Athanase, saint Grégoire de Nazianze, saint Irénée et tous les autres reconnaissaient expressément deux natures en Jésus-Christ. Sur quoi Anastase concluait : Donc, puisque, d'après la convention que vous avez signée de votre main, nature et personne sont la même chose, tous les saints Pères sont infectés de nestorianisme, attendu qu'ils reconnaissent en Jésus-Christ deux personnes. A cette conclusion, tous les eutychiens demeurèrent interdits, sans trouver un mot à répondre. Toute l'assemblée, au contraire, battit des mains, et leur cria : Si nature est la même chose que personne, ôtez, brûlez les saints Pères, qui reconnaissent deux natures en Jésus-Christ. Si, au contraire, la nature et la personne ne sont pas la même chose, le concile de Chalcédoine n'est donc pas répréhensible pour avoir dit que dans l'hypostase unique du Christ il y a deux natures unies (1).

Ce ne fut pas la seule fois que saint Anastase prit ainsi les sectaires dans leurs propres filets. Ils en voulaient surtout à saint Flavien de Constantinople et au pape saint Léon, parce qu'ils avaient les premiers condamné Eutychès. Ils ne pouvaient entendre prononcer leurs noms sans éclater en anathèmes. Anastase recueillit des plus illustres Pères de l'Eglise les passages les plus décisifs, et les mit sous le nom de saint Flavien. Ensuite, dans une conférence publique, où les eutychiens avaient réuni leurs plus fameux docteurs, entre autres un moine nommé Jean et un certain Grégoire, il leur dit : A quoi bon tant de paroles ? Voici un petit recueil qui contient notre foi et celle du concile de Chalcédoine. Prenez et lisez ; et puis approuvez ou désapprouvez. Quand ce soi-disant écrit de Flavien eut été lu, Jean et Grégoire en témoignèrent la plus grande horreur, et anathematisèrent tout ce qu'il contenait. Aussitôt Anastase leur montra par leurs propres livres que ce n'était pas Flavien qu'ils venaient d'anathématiser, mais les saints Pères dont ces passages étaient textuellement tirés. Le peuple voyant cela, se leva contre les hérétiques, les chargea d'opprobres,et faillit même les lapider.

Les eutychiens d'Alexandrie, se voyant ainsi confondus, appelèrent à leur secours ceux de leurs évêques d'Egypte qui passaient pour les plus habiles. Il en vint plusieurs qui demandèrent au gouverneur impérial une conférence publique avec Anastase. Elle eut lieu dans le palais même du gouverneur. Ces évêques commencèrent par accuser Anastase de troubler la ville, le peuple et leurs églises. Anastase leur dit tranquillement : Mais, mes révérends Pères, est-ce que vous m'avez jamais vu ? Est-ce que vous avez jamais appris de ma bouche quelle est ma foi, quels sont mes sentiments ? Ils dirent que non. Ecoutez donc quelle est ma foi, reprit Anastase ; j'espère qu'elle vous plaira, et que vous me trouverez sans reproche. Aussitôt, prenant un papier et une plume des mains d'un des secrétaires du gouverneur, il écrivit ces mots : Moi, Anastase, moine de la sainte montagne de Sinaï, je professe que le même Verbe de Dieu, né du Père avant tous les siècles, a été crucifié, enseveli ; a souffert et est ressuscité. Les évêques, auxquels il présenta cette déclaration, en firent l'éloge et l'approuvèrent. Ce que voyant Anastase, il leur dit : Si vous pensez de même, souscrivez-y, et à l'instant je communiquerai avec vous. Car c'était un dimanche, vers neuf heures du matin. Ils y consentirent volontiers, et souscrivirent. Anastase ayant donc reçu la déclaration souscrite de leurs mains, s'approcha de celui d'entre eux qui paraissait le plus savant, et, lui caressant la barbe, il dit : Souvenez-vous, ô Théopaschite, c'est-à-dire, ô vous qui supposez la divinité même passible, souvenez-vous de ce que dit l'apôtre Pierre, que le Christ a souffert dans la chair, et non dans la divinité, ainsi que blasphème Sévère, de qui vous venez d'approuver l'impiété par votre souscription. Car si dans ce papier je n'ai mentionné que la divinité du Verbe, sans parler de sa chair ni de son incarnation, c'est pour dévoiler au grand jour le blasphème qui était caché dans votre cœur. A ces mots, réveillés comme d'une sorte d'ivresse, ils firent tout au monde pour ravoir le papier. Mais Anastase leur criait tout haut : Je ne vous le rendrai que quand je l'aurai présenté contre vous à Jésus-Christ, au jour du jugement.

Les eutychiens, plutôt que de reconnaître deux natures en Jésus-Christ, allaient jusqu'à soutenir que la divinité même avait souffert. Aussi ajoutaient-ils au Trisagion ou au *Sanctus* grec ces paroles : *Qui a été crucifié pour nous.* Saint Anastase, dans une nouvelle conférence, les confondit en cette manière. Il dessina devant tout le peuple l'image du sauveur crucifié, avec cette inscription : *Le Verbe de Dieu sur la croix, son âme raisonnable et son corps.* Puis il demanda à ses adversaires lequel des trois avait souffert la mort ? Ils répondirent : Le corps. Il reprit : N'est-ce donc pas l'âme qui a souffert et qui est morte ? Non, répliquèrent-ils. Sur quoi il conclut : Comment donc n'avez-vous pas honte d'assurer que Dieu le Verbe a souffert, tandis que vous niez que l'âme raisonnable, qui est sa créature,

(1) Hodegos, c. x.

soit capable de souffrir ? Comment ! vous dites que les anges, que les démons mêmes sont impassibles et immortels, et vous ne rougissez pas d'appeler passible et mortel leur souverain Créateur, qui seul est impassible de sa nature (1). Après cette argumentation sans réplique, Anastase répondit aux objections tirées des Pères, que quand ils ont dit que Dieu avait souffert, qu'il était mort, c'était, non pas selon la divinité, mais dans la chair, dans la nature humaine qu'il s'était unie.

La plupart des objections que les eutychiens alléguaient des Pères, étaient controuvées ; car ils ne se faisaient pas scrupule de corrompre leurs écrits. Par exemple, après la mort de saint Euloge, il y eut à Alexandrie un gouverneur impérial de la secte de Sévère, qui employa longtemps quatorze scribes à falsifier les livres des Pères, principalement ceux de saint Cyrille. Ainsi, Anastase étant tombé sur ces paroles : *Nous disons deux natures en Jésus-Christ*, que saint Cyrille écrit dans ses lettres à Successus, il ne les trouva intactes dans aucun exemplaire d'Alexandrie. Les uns avaient : *Nous disons qu'il y a deux natures unies ;* les autres : *Nous disons qu'il faut considérer deux natures*. A la fin, Isidore, bibliothécaire du patriarche, lui présenta un exemplaire où le passage se trouva exactement. Les eutychiens avaient tronqué de même les passages les plus importants de saint Ambroise et d'autres Pères (2). C'est par de pareils moyens que ces hérétiques pervertirent la foi de l'Egypte, et attirèrent sur ce pays la punition qui l'accable depuis douze siècles, la domination des mahométans.

Un fait remarquable pour discerner les vrais ouvrages des Pères, c'est que saint Anastase, si exact à découvrir les fraudes des hérétiques, cite une dizaine de fois, dans son *Guide*, saint Denys l'Aréopagite et ses œuvres, sans émettre jamais le moindre doute sur leur authenticité. Employant une de ses expressions, il dit : Nous nommons en Jésus - Christ opération théandrique, c'est-à-dire Déivirile, celle qu'il a faite conformément à la nature divine et à la nature humaine, comme de guérir l'aveugle avec de la boue, de ressusciter la fille de Jaïr en la touchant de la main (3). Le suffrage d'un esprit aussi distingué est d'un poids considérable. Il est à regretter qu'on n'ait pas des différentes œuvres de saint Anastase le Sinaïte une édition complète et soignée.

On trouve entre autres, dans ce même *Guide*, un témoignage bien exprès touchant la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie : c'est la dispute d'un orthodoxe avec des gaïanites, secte d'eutychiens qui soutenaient que le corps de Jésus-Christ était naturellement incorruptible. Pour les convaincre que son corps a été incorruptible, dès le moment de son union avec la divinité, l'orthodoxe leur parle en ces termes :

Si, dès le premier moment de l'union, le corps du Christ est immortel, comme la divinité, dites-moi, je vous prie, la communion du très-sacré corps et sang de Jésus-Christ, que vous offrez et à laquelle vous participez, est-elle véritablement le vrai corps et sang du Christ, Fils de Dieu, ou un simple pain tel qu'on en vend dans la rue ; ou bien une simple représentation, une simple figure du corps de Jésus-Christ, tel qu'était le sacrifice du bouc offert par les Juifs ? Le gaïanite répond : Dieu nous préserve de dire que la sainte communion est seulement la figure du corps de Jésus-Christ ou un simple pain ; mais nous recevons véritablement le corps et le sang même du Christ. Fils de Dieu, qui s'est incarné et qui est né de la sainte mère de Dieu, Marie toujours vierge ! L'orthodoxe réplique : C'est ce que nous croyons et confessons aussi, selon la parole du Christ à ses disciples, lorsque, dans la cène mystique, il leur donna le pain vivifiant : *Prenez et mangez, ceci est mon corps*. De même, lorsqu'il leur donna le calice, disant : *Ceci est mon sang*. Il ne dit pas : Ceci est la figure ou le symbole de mon corps et de mon sang. De même, quand il dit en plusieurs autres lieux : Celui qui mange ma chair et boit mon sang, a la vie éternelle. Puis donc que le Christ lui-même déclare que c'est vraiment son corps et son sang qui sont reçus par nous autres fidèles, apportez-moi quelque chose de la communion de votre église que vous croyez la plus orthodoxe de toutes, et nous mettrons dans un vase, avec toute sorte de vénération, ce saint corps et ce sacré sang du Christ. Et si, dans l'espace de quelques jours, ils ne reçoivent aucun changement ni altération, il paraîtra que vous avez raison de dire que le corps du Christ a été incorruptible dès le moment de son incarnation ; mais, s'il est corrompu et altéré, il faudra nécessairement que vous disiez l'une de ces choses ; ou que ce que vous prenez n'est pas le vrai corps du Christ, mais une simple figure ; ou qu'à cause de votre mauvaise doctrine, le Saint-Esprit n'est pas descendu sur les dons offerts ; ou que le corps du Christ, avant la résurrection, était sujet à la corruption, puisqu'il a été immolé, mis à mort, blessé, divisé, mangé; au lieu qu'une nature immortelle ne peut être ni divisée, ni recevoir des plaies dans ses mains et dans son côté, ni être mise à mort, ni être mangée ; on ne peut la tenir entre les mains ni la toucher, comme on le voit par les natures incorruptibles de l'âme et de l'ange (4).

Voilà ce que dit saint Anastase. Son raisonnement manque de justesse, en ce qu'il suppose que l'altération de l'eucharistie affecte le corps même de Jésus-Christ, tandis qu'elle n'affecte que les espèces ou accidents du pain et du vin. Mais, toujours voit-on avec quelle foi expresse on croyait, de part et d'autre, que l'eucharistie est le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, et non pas une simple figure.

(1) C. XI — (2) C. X. — (3) C. I. — (4) C. XIII. *Bibl. PP.*, t. IX.

Nous avons de ce père deux ou trois excellents sermons : le premier de la sainte synaxe ou de la sainte messe ; les deux autres, sur le psaume sixième. Il commence le premier par l'éloge des psaumes, que l'on chantait dans les assemblées chrétiennes. La méditation des divines Ecritures jointe à l'oraison, est la mère de toutes les vertus. Par cette méditation, on apprend à connaître Dieu ; par la prière, on obtient de lui ce qu'on demande. Si l'on emploie des années entières pour apprendre passablement un métier périssable, combien plus, pour connaître Dieu et lui plaire, ne doit-on pas s'y appliquer, même toute sa vie ? Le contraire arrive tous les jours. L'envie d'acquérir des richesses, de s'élever à une dignité temporelle, fait qu'on se livre tout entier aux moyens d'y parvenir. Mais on ne prend aucun soin de son âme, on ne pense point à la mort, ni aux jugements de Dieu, ni aux supplices de la vie future. On s'ignore et on se trompe soi-même. Encore, si le mal n'allait pas plus loin. Mais on se hait mutuellement, on se tend des piéges, on se charge d'opprobres et de calomnies. Attentifs aux fautes d'autrui, nous ne considérons jamais les nôtres. Enfoncés dans la boue jusqu'au cou, nous ne pensons point à nous en tirer. Nous vieillissons dans l'habitude de censurer les autres, et dans la vieillesse même, nous ne songeons point à nous examiner nous-mêmes. Les plus petits défauts de nos frères nous paraissent grands. Les nôtres, quelque considérables qu'ils soient, nous sont imperceptibles. Nous ne pardonnons à personne. Petits et grands, coupables et innocents, nos évêques, nos maîtres, nos chefs, tous ceux qui nous avertissent de nos défauts, qui prennent soin de nos mœurs, sont également l'objet de nos censures. Nous ne savons ce que c'est que de gémir sur nos désordres ; la crainte de Dieu n'est point en nous ; nous ne pensons ni à faire pénitence ni à nous corriger. Toute notre âme se porte au mal, à la volupté, à la débauche.

Nous passons les jours entiers aux spectacles, en de vaines conversations, en discours déshonnêtes, sans nous ennuyer ; nous négligeons pour cela et la nourriture, et la maison, et les affaires les plus pressantes. Mais pour prier à l'église, nous y appliquer à de saintes lectures, nous ne voulons pas même accorder à Dieu une heure : nous nous en sauvons comme du feu. Si la leçon de l'Evangile est un peu plus longue, on s'impatiente, on regarde de côté et d'autre. Si le prêtre prolonge un peu les prières, on se chagrine, on montre du dédain. Si celui qui offre le sacrifice non sanglant, célèbre les divins mystères un peu plus lentement, on s'ennuie, on bâille, on s'endort. Il y en a même qui ne pensent point à purifier leur conscience pour approcher à la sainte table ; ils ne songent qu'à se parer de beaux habits. D'autres n'entrent dans l'église qu'après s'être informés si le temps de la communion approche. Ils en sortent aussitôt, après avoir comme enlevé le pain mystique. D'autres ne viennent dans le temple de Dieu que pour se livrer à des conversations inutiles. D'autres, laissant l'office divin et la sainte messe, s'abandonnent aux voluptés de la chair. D'autres, occupés à regarder la beauté des femmes, font de l'église un mauvais lieu. D'autres, occupés de leurs affaires, en font une place de marché. D'autres enfin y médisent, pendant la messe, les uns les autres, ou même des prêtres qui offrent le sacrifice. Il y a des femmes qui ne sont pas exemptes de ces reproches ; car il en est qui, servant le démon, viennent à l'église moins pour prier que pour être vues et pour séduire les plus simples

Se peut-il quelque chose de plus criminel ? Pleins de rapines, de méchancetés et de toutes sortes de crimes, nous nous lavons les mains avec un peu d'eau ; et puis, tout immondes que nous sommes, nous recevons ce corps sacré et ce sang adorable qui a été répandu pour le salut du monde. Ne voyez-vous pas que Judas, pour avoir reçu indignement le corps du Seigneur, fut condamné aussitôt, et qu'il livra au démon une entrée plus grande dans son cœur ? Oseriez-vous, avec des mains sales, toucher les vêtements d'un roi ? que dis-je ! ceux d'un roi ? les vôtres mêmes ? Comment donc ! vous ne rendez pas au Christ l'honneur que vous faites à un vil vêtement ? quel pardon méritez-vous ? dites-moi. Ce n'est point assez d'entrer dans l'Eglise de Dieu, d'y révérer les saintes images, d'y honorer et baiser les croix ; ce n'est pas se purifier non plus, que de se laver les mains. Il faut fuir le péché, laver ses fautes dans la confession et dans les larmes, et s'approcher des mystères purs et inviolables avec un cœur contrit et humilié (1).

On voit, par ce tableau, quelles étaient en Orient les mœurs de beaucoup de fidèles, et de quelle manière ils recevaient les sacrements de l'Eglise. Quand on pense ensuite, que, depuis six siècles, le même Orient ne cessait de corrompre la foi par des hérésies et de diviser l'Eglise par des schismes, l'on ne s'étonne plus trop que Dieu le punisse aussi pendant des siècles.

En Occident, le pape Boniface V étant mort le 24 octobre 624, l'on ordonna Honorius le 27 octobre de l'année suivante 625. Le Saint-Siége vaqua ainsi plus d'un an. Honorius était de Campanie, et fils du consul Pétrone. Il gouverna l'église douze ans onze mois et seize jours, et mourut le 12 octobre 638. Il fit beaucoup de bonnes œuvres durant son pontificat, instruisit le clergé, envoya des apôtres en Angleterre, qui y prêchèrent l'Evangile avec succès, et réunit à l'Eglise Aquilée et toute l'Istrie, séparées par le schisme des trois chapitres depuis environ soixante-dix ans (2).

(1) *Bibl. PP.*, t. IX. *Combefis auct.*, t. I. — (2) Anast.

L'an 605, l'Istrie avait été divisée en deux métropoles : Aquilée, qui obéissait aux Lombards, et Grade, qui obéissait à l'empereur de Constantinople. Vers l'an 528, les Lombards surent faire élire à Grade même, une de leurs créatures, nommée Fortunat, qui respectait extérieurement le cinquième concile. Mais le clergé de Grade et les évêques de l'Istrie, unis à l'Eglise romaine, ayant découvert qu'il était schismatique dans le cœur, se soulevèrent contre lui ; en sorte que, ne se croyant pas en sûreté et craignant d'être mandé un jour par l'exarque de Ravenne pour être mis en prison, il dépouilla cette église de ses trésors et se réfugia sous la domination des Lombards. Le pape Honorius en étant informé, élut aussitôt évêque de Grade Primogénius, sous-diacre de l'Eglise romaine, et l'y envoya avec le pallium et une lettre aux évêques de Vénétie et d'Istrie, datée, dans un exemplaire, du 18 février 628. Le Pape leur ordonne d'obéir à Primogénius comme à leur chef. Il les avertit en même temps qu'il avait envoyé des ambassadeurs au roi des Lombards, pour réclamer Fortunat comme un transfuge de la république, c'est-à-dire de l'empire romain, et comme un traître à l'unité de la concorde, et pour lui faire rendre aux églises et aux hôpitaux les biens qu'il leur avait enlevés (1).

Dès l'an 625, où Honorius fut ordonné Pape, il y eut une révolution politique chez les Lombards. Adaloald, fils d'Agilulfe, ayant perdu sa mère Théodelinde après dix ans de règne, fut déposé du trône, parce qu'il était tombé en démence, suivant Paul, diacre. Mais ce qui fait douter que ce fût le véritable motif, c'est que le pape Honorius prit fortement à cœur son rétablissement. Adaloald était catholique ; son compétiteur et son beau-frère Arioald était arien. Peut-être que cette révolution était l'œuvre de la faction arienne. Toujours est-il que le Pape écrivit la lettre suivante à l'exarque Isaac : « Il nous a été rapporté que les évêques au delà du Pô ont cherché à persuader à Pierre, fils de Paul, d'abandonner le roi Adaloald et de s'attacher au tyran Arioald. Mais Pierre a refusé de suivre leurs mauvais conseils, et il veut garder saintement la fidélité qu'il a jurée au roi Ago, père d'Adaloald. C'est une chose odieuse à Dieu et aux hommes, que ceux qui devaient punir le crime l'aient eux-mêmes conseillé. C'est pourquoi nous vous prions, quand vous aurez, comme nous l'espérons, rétabli Adaloald dans son royaume, de nous envoyer ces évêques à Rome, afin que nous ne laissions pas impuni un pareil attentat (2). »

Au mois de décembre 626, le même Pape écrivit à Jean, André, Etienne et Donat, évêques d'Epire, qu'il avait envoyé le pallium à Hypatius, qu'ils avaient ordonné évêque de Nicopolis. Mais il ajoute qu'Hypatius étant soupçonné d'avoir eu part à la mort de Sotéricus, son prédécesseur, il voulait que, lorsque la paix le permettrait, il vînt à Rome pour se purger de ce soupçon devant la confession ou le tombeau de saint Pierre (3). Au mois de juin de l'année suivante, il écrivit au sous-diacre Sergius, pour l'affaire que voici. L'archevêque de Cagliari avait un différend avec quelques-uns de ses clercs, qui, pour le mettre dans son tort, s'étaient pourvus à Rome par des mémoires contre lui. Le Pape cita les uns et les autres. L'évêque comparut ; mais les clercs, se sentant coupables, ne comparurent point. Honorius les envoya chercher par un défenseur ; et ils étaient déjà embarqués, lorsqu'un nommé Théodore, gouverneur de Sardaigne, s'en saisit et les envoya en Afrique, pour les soustraire à la juridiction du Pape. Honorius écrivit aussitôt à Georges, préfet du prétoire, de réprimer l'attentat de Théodore et d'envoyer les coupables. Il adressa la lettre au sous-diacre Sergius, en lui recommandant de faire sentir au préfet, que non-seulement les coupables, mais encore ceux qui les soutenaient, avaient encouru l'excommunication. Il joignit à cette lettre la loi de Valentinien et de Théodose, qui confirmait tous les priviléges du Siége apostolique (4).

La piété, le zèle du pape Honorius, le bonheur qu'il eut, dès le commencement, de mettre fin au schisme d'Istrie, annonçaient un pontificat glorieux à l'Eglise et à lui-même. Le malheur voulut qu'il eût affaire à des Grecs, et qu'il ne fût point assez sur ses gardes. Cette négligence attira de grands maux à l'Eglise, et imprima une éternelle tache à sa propre gloire. Le principal auteur de ces maux fut Sergius, évêque de Constantinople. Cette nouvelle Rome, ainsi qu'elle aimait à s'appeler, semble avoir reçu de l'enfer le privilége et la mission d'enfanter ou du moins d'accréditer toutes les hérésies, comme l'ancienne Rome a reçu du ciel le privilége et la mission de les combattre et de les abattre. C'est Eusèbe de Constantinople, auparavant de Nicomédie, qui y naturalise la grande hérésie d'Arius, pour de là infecter la foule des nations barbares. C'est Macédonius, évêque de Constantinople, qui invente une nouvelle hérésie contre la divinité de l'Esprit-Saint ; c'est Nestorius, évêque de Constantinople, qui divise Jésus-Christ en deux personnes ; c'est Eutychès, archimandrite de Constantinople, qui confond Jésus-Christ en une seule nature ; enfin, Sergius, évêque de Constantinople, reproduit frauduleusement l'hérésie d'Eutychès, en insinuant que Jésus-Christ n'a pas deux volontés comme il a deux natures, savoir, une volonté divine et une volonté humaine, mais une seule, d'où est venu à cette hérésie le nom grec de monothélisme ou hérésie d'une seule volonté.

D'après les historiens grecs Théophane et Nicéphore, Sergius était Syrien d'origine, né de parents jacobites, secte d'eutychiens ; il

(1) Labbe, t. V, p. 1681. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.*, p. 1685. — (4) *Ibid.*

était lui-même profondément infecté de cette hérésie, et contribua puissamment à la répandre sous le nom de monothélisme (1). Pour cela, il n'y épargna point la fraude. Il fabriqua une prétendue lettre du patriarche Mennas au pape Vigile, où il insinuait ouvertement la doctrine d'une seule volonté et d'une seule opération en Jésus-Christ. Il envoya cette pièce à un monophysite nommé Georges, de la secte des paulianistes, en le priant de lui envoyer des autorités pour une seule opération, et en lui promettant de les réunir à l'Eglise, moyennant cette doctrine. Saint Jean l'Aumônier ayant trouvé cette lettre de Sergius entre les mains de Georges, voulut déposer ce dernier, et l'eût fait, s'il n'en eût été empêché par les Perses, qui envahirent l'Egypte. Sergius adressa pareillement la lettre fabriquée de Mennas à Théodore, évêque de Pharan en Arabie, qui lui répondit qu'il approuvait la doctrine d'une seule volonté et d'une seule opération. C'est ce que dit expressément saint Maxime, dans sa conférence avec Pyrrhus, patriarche de Constantinople et successeur de Sergius (2). Un prosélyte plus important pour celui-ci, fut l'empereur Héraclius, qui se fit même le principal propagateur de l'hérésie nouvelle. Comme en partant pour la guerre des Perses, Héraclius lui avait confié la tutelle de son fils et le gouvernement de l'empire, il était facile à Sergius de lui faire adopter de confiance ses propres sentiments. L'an 622, la même année que Mahomet jeta les fondements de son empire antichrétien, Héraclius étant donc en Arménie, eut un entretien avec un certain Paul, monophysite de la secte de Sévère, et lui parla d'une seule opération en Jésus-Christ (3). Paul en écrivit à Sergius, qui, avec sa réponse, lui adressa la prétendue lettre de Mennas à Vigile, et l'approbation qu'y avait donnée Théodore de Pharan (4).

Enhardi par une première faute, Héraclius en fit une plus grande. Après avoir disputé témérairement de la foi, il s'arrogea d'en décider plus témérairement encore. Il écrivit une lettre à Arcade, métropolitain de Chypre, pour défendre que l'on parlât de deux opérations en Jésus-Christ après l'union des deux natures. Sergius y donna son approbation par écrit. Mais Arcade, sans avoir égard à cette jussion impériale, conserva toujours la doctrine catholique (5). Quelque temps après, l'empereur se trouvant au pays des Lazes, raconta cette dispute à Cyrus, évêque de Phaside et métropolitain du pays, et lui fit lire sa lettre à Arcade. Cyrus faisait difficulté de ne reconnaître qu'une opération en Jésus-Christ, et produisait la lettre de saint Léon à Flavien, qui enseigne manifestement deux opérations. Etant entrés là-dessus en discours, l'empereur lui fit encore lire la réponse de Sergius de Constantinople, qui approuvait sa lettre à Arcade. Alors Cyrus n'osa plus contredire; mais il écrivit à Sergius, pour lui demander comment on pouvait soutenir, suivant les Ecritures, qu'après l'union des natures en Jésus-Christ, il n'y avait plus en lui deux opérations, mais seulement une opération principale. Cette lettre de Cyrus est de l'an 626.

Sergius lui répondit : Les conciles œcuméniques n'ont rien défini sur cette question, et elle n'y a pas même été agitée. Mais nous connaissons quelques uns des Pères, principalement saint Cyrille, qui ont dit, en quelques-uns de leurs écrits, qu'il n'y a en Jésus-Christ qu'une énergie ou opération vivifiante. Mennas, autrefois archevêque de Constantinople, a aussi composé un discours adressé à Vigile, pape de l'ancienne Rome, où il a enseigné une seule volonté et une seule opération en Jésus-Christ ; et afin que vous le voyiez vous-même, je l'ai fait transcrire avec plusieurs passages, pour prouver cette vérité, et je vous les envoie. Et parce que vous dites que saint Léon, en disant que chaque nature opère en Jésus-Christ avec la communication de l'autre, établit deux opérations, vous devez savoir que, comme la lettre de saint Léon, qui est en effet la colonne de la vérité, était combattue par les sévériens, plusieurs docteurs catholiques ont entrepris sa défense, et nous n'en connaissons aucun qui ait dit qu'en ce passage saint Léon ait enseigné deux opérations. Mais, afin de ne pas faire cet écrit trop long en vous les rapportant tous, je me contente de vous envoyer un passage de saint Euloge d'Alexandrie, qui a fait un discours entier pour la lettre de saint Léon. Nous ne connaissons aucun des Pères, qui jusqu'ici, ait enseigné deux opérations en Jésus-Christ. Si quelqu'un plus instruit peut montrer qu'ils l'aient dit, il faut absolument les suivre ; car il est nécessaire de se conformer à la doctrine des Pères, non-seulement quant au sens, mais encore quant aux paroles, sans innover quoi que ce soit. Sergius finit en demandant à Cyrus une prompte réponse (6).

C'est ainsi que, pareil au serpent, l'évêque de Constantinople, sous l'apparence de la modestie, glisse partout le venin de son erreur, Il élude artificieusement les paroles si claires de saint Léon, comme si elles n'étaient pas assez claires, et il leur oppose plus frauduleusement encore, la lettre controuvée de Mennas à Vigile, dont l'imposture sera constatée dans un concile œcuménique.

L'empereur Héraclius, son prosélyte ou sa dupe, le secondait puissamment. Comme il était à Hiéraple, dans la haute Syrie, la vingtième année de son règne, c'est-à-dire en 629, Athanase, patriarche des jacobites, vint le trouver. Il était rusé et malin, comme la plupart des Syriens l'étaient alors. Dans un entretien touchant la foi, l'empereur lui promit de le faire patriarche d'Antioche, s'il recevait le concile de Chalcédoine. Athanase feignit de

(1) Theoph., Niceph., l. XVIII, c. LIV. — (2) Labbe, t. V, p. 1817. — (3) *Id.*, t. VI, p. 920. — (4) *Id.*, t. V, p. 1817. — (5) *Ibid.*, p. 123. — (6) *Id.*, t. VI, p. 955.

le recevoir, et confessa les deux natures en Jésus-Christ ; puis, il interrogea l'empereur touchant l'opération et les volontés, et lui demanda s'il fallait en reconnaître une ou deux en Jésus-Christ. L'empereur, embarrassé de cette question, c'est du moins ce que dit Théophane, en écrivit à Sergius de Constantinople; et fit venir Cyrus, évêque de Phaside, qu'il trouva de même avis que Sergius, savoir : qu'il n'y avait en Jésus-Christ qu'une volonté naturelle et une opération ou énergie. Ainsi, ils étaient d'accord avec Athanase, qui sentait fort bien qu'en ne reconnaissant qu'une énergie ou opération, on ne reconnaissait qu'une nature (1). Le perfide Athanase fut donc fait patriarche d'Antioche par la faveur de l'empereur Héraclius. Ce ne fut pas le seul malheur. Georges, patriarche d'Alexandrie, étant mort en 630, Cyrus de Phaside fut envoyé à sa place, et s'unit avec Théodore, évêque de Pharan, qui partageait avec lui les nouvelles erreurs. Voilà comme, par les artifices de Sergius et la connivence d'Héraclius, les trois chaires patriarchales d'Alexandrie, d'Antioche et de Constantinople se trouvaient occupées par des traîtres à la foi orthodoxe et des fauteurs de l'hérésie. C'était dans le temps meme que le faux-prophète Mahomet léguait à ses successeurs la propagation de son hérésie et de sa puissance antichrétienne. Est-il étonnant alors que l'Orient ait été puni de lui avoir préparé les voies ?

Cyrus, étant patriarche d'Alexandrie, travailla à réunir les théodosiens, espèce d'eutychiens qui y étaient en grand nombre; ce qui ne fut pas difficile, dès qu'on se contentait qu'ils reconnussent une seule opération en Jésus-Christ. L'acte de réunion fut dressé au 4e de mai 633. Il contient neuf articles accompagnés d'anathèmes, qui expriment la doctrine catholique sur la Trinité et l'Incarnation. Mais le venin est dans le septième, qui anathématise quiconque ne dit pas que le même Christ et le même Fils opèrent les choses divines et les choses humaines par une seule opération théandrique ou déivirile, selon saint Denys, en sorte que la distinction n'est que de la part de notre entendement (2). Mais Cyrus falsifiait le texte de saint Denys l'Aréopagite. Ce Père expliquant, dans sa lettre à Gaïus, comment en Jésus-Christ aucune des deux natures n'opère sans la participation de l'autre, conclut en ces termes : Enfin, il n'a fait ni les actions divines en Dieu, ni les humaines en homme, mais en Dieu fait homme, nous montrant une certaine opération nouvelle, qu'on peut appeler théandrique. Tel est le texte de saint Denys. Cyrus y supprime les mots *certaine* et *nouvelle*, et les remplace par le mot *seule* : ce qui était commettre un faux en écriture publique (3).

Cependant saint Sophrone, ce moine si célèbre sous saint Jean l'Aumônier, étant venu à Alexandrie, le patriarche Cyrus lui donna à examiner les articles de la réunion. Mais, dès la première lecture, Sophrome se récria contre, en versant beaucoup de larmes, et se jeta aux pieds de Cyrus, le conjurant, avec les plus vives instances, de ne pas les faire publier, attendu qu'ils étaient contraires à la foi de l'Eglise catholique, et qu'ils contenaient clairement la doctrine d'Apollinaire. Mais Cyrus n'eut aucun égard à ses remontrances, et, le 3 de juin, la réunion se fit solennellement sur ces neuf articles (4). Les théodosiens vinrent tous dans l'église d'Alexandrie, les clercs, les magistrats, les officiers, le peuple, et y participèrent aux divins mystères. Cyrus envoya à l'empereur une relation détaillée de cette réunion par le diacre Jean, et en écrivit en même temps au patriarche Sergius. Les Jacobites et les théodosiens triomphaient, disant que ce n'était pas eux qui étaient allés à Chalcédoine, mais Chalcédoine qui était venu à eux, et que, par une seule opération, on reconnaissait une seule nature en Jésus-Christ (5). Le téméraire Cyrus servait l'Eglise comme il servait l'empire ; dans le même temps, et par des négociations pareilles, il ouvrait l'Eglise aux hérétiques et l'empire aux mahométans.

Sophrone voyant qu'il n'avait pu rien gagner à Alexandrie, en partit pour aller à Constantinople agir après de Sergius. Il y arriva en même temps que les lettres de Cyrus, qui disait de lui à l'évêque de Constantinople : « Quand on vint à cette phrase des articles, qu'il ne faut reconnaître qu'une seule opération en Jésus-Christ, il s'y opposa et soutint qu'il fallait confesser deux opérations, et présenta les témoignages de plusieurs saints Pères (6). » Ces paroles sont à remarquer ; car Sergius avait dit dans sa lettre précédente à Cyrus : Nous ne connaissons aucun des Pères, qui jusqu'ici ait enseigné deux opérations en Jésus-Christ. Si quelqu'un plus instruit peut montrer qu'ils l'aient dit, il faut les suivre; car il est nécessaire de se conformer à la doctrine des Pères, non-seulement quant au sens, mais encore quant aux paroles, sans innover quoi que ce soit. Or, cet homme plus docte venait remplir la condition : c'était saint Sophrone. Il fit donc ses plaintes et ses remontrances à Sergius, soutenant qu'on devait ôter des articles de Cyrus le mot d'une opération après l'union des natures. Mais Sergius, l'auteur principal de cette erreur, n'avait garde de l'écouter, et, prenant prétexte de la réunion des hérétiques d'Égypte, à laquelle il disait qu'il serait dur de donner atteinte, il prouva entièrement la conduite et la doctrine de Cyrus, comme on le voit par sa réponse, où il soutient le monothélisme encore plus expressément. Car voici comme il parle, en tronquant de plus en plus le texte de saint Denys l'Aréopagite : Vous avez très-

(2) Theoph. p. 274, *alias*. — (2) Labbe, t. VI, p. 955. — (3) *Ibid.*, p. 182 et 3. — (4) *Id*, t. V. p. 1767. — (1) Theoph. p. 274. — (6) Labbe, t. VI, p. 263.

bien dit que le même Jésus-Christ opère les choses divines et les choses humaines par une seule opération; car toute opération divine et humaine procédait d'un seul et même Verbe incarné. C'est le sens de saint Léon quand il dit: Que chaque nature opère avec la participation de l'autre. C'est pourquoi vous avez fort bien enseigné, selon saint Cyrille, une nature du Verbe incarné et une hypostase composée, distinguant seulement, par la pensée, les parties qui entrent dans l'union (1). On le voit, Cyrus avait falsifié le texte de saint Denys, en mettant *une seule* opération théandrique, au lieu d'une *certaine nouvelle* opération. Sergius va plus loin; non-seulement il approuve la falsification première, il supprime encore le mot théandrique ou déivirile (2). Cette remarque est du pape saint Martin au concile de Latran. Mais où l'impudence de Sergius se montre encore plus effrontée, c'est quand il se vante d'avoir pour lui le pape saint Léon.

Cependant saint Sophrone, étant retourné en Orient, fut élu malgré lui patriarche de Jérusalem après la mort de Modeste, cette même année 633. Presque tous les évêques orientaux et les peuples chrétiens le prièrent d'envoyer un de ses suffragants à Rome, pour informer le Pape de cette nouvelle erreur et le presser d'y porter remède. En attendant, il recueillit en deux volumes six cents passages des Pères, pour convaincre les monothélites et tâcher de les ramener (3).

Sergius de Constantinople, apprenant ces nouvelles, prit les devants et prévint le Pape, qui était Honorius. Il lui écrivit donc une grande lettre, où il proteste d'abord ne vouloir rien faire qu'en parfaite union avec lui; puis, entrant en matière, il raconte ainsi l'origine de l'affaire. Il y a quelque temps que l'empereur étant en Arménie pendant la guerre de Perse, un des chefs du parti de Sévère, nommé Paul, lui présenta un discours pour soutenir son hérésie. L'empereur le réfuta et le confondit, en lui opposant la doctrine de l'Eglise, et, dans cette conférence, il fit mention d'une opération en Jésus-Christ. Quelque temps après, étant au pays des Lazes, l'empereur parla de cette conférence à Cyrus, alors métropolitain du pays, et maintenant patriarche d'Alexandrie. Cyrus répondit qu'il ne savait pas bien s'il fallait enseigner qu'il y eût en Jésus-Christ une opération ou deux, et, par ordre de l'empereur, il m'écrivit pour me consulter sur cette question, et me demander si je connaissais quelques Pères qui eussent parlé d'une opération. Je lui répondis ce que je savais, et lui envoyai un discours de Mennas, jadis patriarche de cette ville, à Vigile, votre prédécesseur, qui contient divers passages des Pères touchant une seule opération et une seule volonté en Jésus-Christ. Mais, dans cette réponse, je ne dis absolument rien de moi-même, comme vous pouvez le voir par la copie que je vous envoie. C'est ainsi que parle Sergius; mais ce que nous avons déjà vu de sa conduite, fait assez voir combien ce récit est peu sincère.

Il continue ainsi: Depuis ce temps on ne parla plus de cet article. Mais depuis peu, Cyrus, patriarche d'Alexandrie, excité par la grâce de Dieu et le zèle de l'empereur, a exhorté à la réunion les sectateurs d'Eutychès, de Dioscore, de Sévère et de Julien, qui se trouvaient à Alexandrie; et, après plusieurs conférences, il a réussi avec bien de la peine. On a dressé entre les deux partis quelques articles dogmatiques, sur lesquels la réunion a été faite, non-seulement à Alexandrie, mais presque par toute l'Egypte, la Thébaïde, la Libye et les autres provinces de la dépendance d'Egypte. Cependant le saint moine Sophrone, maintenant patriarche de Jérusalem, comme j'ai appris seulement par ouï-dire; car je n'ai pas encore reçu ses lettres synodiques, selon la coutume; Sophrone, dis-je, se trouvant à Alexandrie avec le patriarche Cyrus, s'opposa à un des articles de la réunion, qui parlait d'une opération en Jésus-Christ, soutenant qu'il fallait reconnaître deux opérations. Cyrus lui montra quelques passages des Pères, qui avaient dit une opération dans quelques-uns de leurs écrits. Mais, de plus, il lui représenta que souvent, pour gagner à Dieu un grand nombre d'âmes, nos Pères ont usé de ménagement et de condescendance, sans rien relâcher de l'exactitude des dogmes; qu'ainsi, dans l'occasion présente, il ne fallait point chicaner sur cet article, qui ne blessait en rien la foi, puisque quelques-uns des Pères avaient usé de cette expression. Mais Sophone ne voulut en aucune manière agréer ce ménagement; et étant venu à Constantinople, il nous a pressé de faire ôter cet article. Ce qui nous a paru dur, comme rompant la réuuion de tant de peuples qui jusqu'ici ne pouvaient souffrir le nom de saint Léon, ni du concile de Chalcédoine, et qui maintenant le récitent à haute voix dans les saints mystères.

Après donc avoir beaucoup parlé sur ce sujet avec Sophrone, nous l'avons enfin pressé de nous rapporter des passages des Pères qui nous enseignassent, expressément et en propres termes, qu'il faut reconnaître deux opérations en Jésus-Christ, ce qu'il n'a pu faire. Ainsi, voyant que cette dispute commençait à s'échauffer, et sachant que tels sont ordinairement les commencements des hérésies, nous avons cru nécessaire d'appliquer tous nos soins pour faire cesser ces combats inutiles de paroles. Nous avons donc écrit au patriarche d'Alexandrie, que, la réunion des schismatiques étant exécutée, il ne permît plus à personne de parler d'une ou de deux opérations en Jésus-Christ; mais qu'il ordonnât de dire plutôt, comme les conciles œcuméniques, qu'un seul et même Jésus-Christ opère les

(1) Labbe, t. VI, 178. — (2) *Ibid.*, p. 184. — (3) *Ibid.*, p. 104 et 5.

choses divines et les choses humaines, et que toutes ses opérations procèdent indivisiblement du même Verbe incarné, et se rapportent à lui seul. Car l'expression d'une opération, quoiqu'elle se trouve dans quelques-uns des Pères, semble toutefois étrange à quelques-uns, qui craiquent qu'elle ne tende à la suppression des deux natures; ce qu'à Dieu ne plaise! Et plusieurs sont scandalisés du terme de deux opérations, parce qu'il ne se trouve dans aucun des Pères, et qu'il s'ensuit qu'on doit reconnaître deux volontés contraires, en sorte que le Verbe voulût l'accomplissement de la passion, et que l'humanité s'y opposât, et qu'il eût en lui deux individus ou principes voulant le contraire l'un de l'autre : ce qui est impie. Car il est impossible que le même sujet ait tout ensemble, à l'égard du même objet, deux volontés contraires. Or, les Pères nous enseignent que la chair du Seigneur, intellectuellement animée, n'a jamais eu aucun mouvement naturel, séparément ou contrairement à l'ordre du Dieu-Verbe, qui lui est uni selon l'hypostase ; et pour le dire plus clairement, comme notre corps est gouverné et réglé par l'âme raisonnable, ainsi, dans Notre Seigneur, tout le composé humain était mû toujours et en tout par la divinité du Verbe, et conduit de Dieu.

Enfin, nous sommes convenus que Sophrone ne parlerait plus d'une ni de deux volontés, mais qu'il se contenterait de suivre le chemin battu et la doctrine sûre des Pères. Nous ayant donc promis d'en user de la sorte, il nous a demandé sur ce sujet notre réponse par écrit, afin qu'il pût la montrer à ceux qui l'interrogeraient sur cette question ; ce que nous lui avons accordé de grand cœur. Sur quoi il s'est embarqué. Depuis peu, l'empereur étant à Edesse, nous a écrit d'extraire les passages des Pères contenus dans l'écrit dogmatique de Mennas à Vigile, et de les lui envoyer : ce que nous avons exécuté. Nous avons aussi écrit à l'empereur et à son sacellaire tout le détail de ce que nous avons fait sur ce sujet, et l'importance de ne point approfondir cette question, mais de s'en tenir à la doctrine constante des Pères, savoir : que c'est le même Fils de Dieu, Dieu et homme tout ensemble, qui opère et les choses divines et les choses humaines, et que toute opération et divine et humaine procède indivisiblement du même Verbe incarné. Car voilà ce que nous enseigne saint Léon, quand il dit : Chaque nature opère ce qui lui est propre, avec la participation de l'autre. Sur quoi nous avons reçu de l'empereur une réponse digne de lui. Nous avons cru nécessaire de vous donner connaissance de tout ceci par les copies que nous vous envoyons. Nous vous prions de les lire toutes ; si quelque chose manque à nos discours, d'y suppléer et de nous faire réponse pour déclarer votre sentiment (1).

Telle est la lettre de Sergius de Constantinople au pape Honorius, toute remplie d'artifice et de déguisement. Il ne parle point de ses écrits à Théodore de Pharan, à Georges le Paulianiste, ni de la décision téméraire de l'empereur au métropolitain de Chypre, et de l'approbation que lui-même y avait donnée. Il fait l'ignorant sur la question des deux volontés, avant que Cyrus lui écrivît de Phaside, tandis que c'était lui qui poussait l'empereur à toutes ces fausses démarches, comme l'empereur même le reconnaîtra plus tard. Il appuie toujours sur le prétendu écrit de Mennas à Vigile, fabriqué exprès pour soutenir le monothélisme. Il impose aux Pères, en disant que quelques-uns ont enseigné une seule opération, et qu'aucun n'a parlé de deux : car nous verrons dans la suite, et nous avons déjà vu la preuve du contraire ; nous la voyons même dans les paroles qu'il cite de saint Léon. Car si chacune des deux natures en Jésus-Christ opère ce qui lui est propre, il y a donc en Jésus-Christ deux opérations naturelles, une opération divine et une opération humaine. Il impose à saint Sophrone, en disant qu'il ne put produire aucun témoignage des Pères pour les deux volontés, puisque Cyrus même venait de lui écrire, qu'il en présentait de plusieurs Pères. Enfin il impose à saint Sophrone, en disant qu'il était convenu de garder le silence sur cette question.

Depuis onze ans que ces perfides manœuvres se tramaient en Orient et qu'elles s'y trahissaient par des actes, le pape Honorius aurait dû en être instruit par ses nonces à Constantinople. Mais, soit qu'il n'en eût point à la cour impériale, soit que ces nonces n'y fissent pas leur devoir, Honorius ne se doutait de rien. Ne soupçonnant donc pas même les artifices de Sergius, il répondit à sa longue lettre par une lettre non moins longue, et qui n'en est en partie que la répétition. Nous disons, en partie, car il y a des passages importants, comme celui qui parle des lettres de Mennas et de Vigile, auxquels Honorius ne répond pas un mot. Ce qui fait soupçonner que la lettre de Sergius ne lui fut pas envoyée telle que nous l'avons maintenant (2).

Quoi qu'il en soit, il lui dit en substance : Nous avons reçu votre lettre, par laquelle nous avons appris qu'il y a eu quelques disputes et quelques nouvelles questions de mots, introduites par un certain Sophrone, alors moine, et maintenant, selon ce que nous entendons dire, évêque de Jérusalem, contre notre frère Cyrus, évêque d'Alexandrie, qui enseigne aux hérétiques convertis qu'il n'y a qu'une opération en Jésus-Christ. Que Sophrone était venu vers vous, a renoncé à ses plaintes par vos instructions, et vous les a demandées par écrit. Considérant la copie de cette lettre à Sophrone, nous voyons que vous lui avez écrit avec beaucoup de prévoyance et de circonspection ; et nous vous louons d'avoir

(1) Labbe, t. VI, p. 917 et seqq. — (2) Sommier, Petit-Didier.

été cette nouveauté de paroles qui pouvait scandaliser les simples. Il nous faut marcher, comme nous l'avons reçu, confessant que le Seigneur Jésus-Christ, médiateur de Dieu et des hommes, opère les choses divines par l'intermédiaire de l'humanité qui lui est hypostatiquement unie, et les choses humaines par la chair qu'il a prise d'une manière ineffable et unique, et qu'il les opère sans division, sans confusion et sans transmutation, la divinité demeurant parfaite. La divinité n'a pu aucunement souffrir les passions humaines; mais la chair passible lui est unie d'une manière ineffable, de telle sorte que les différences de l'une et l'autre nature subsistent. Nous confessons donc une volonté en Jésus-Christ, parce que la divinité a pris, non pas notre péché, mais notre nature, telle qu'elle a été créée, avant que le péché l'eût corrompue. Aussi le mot chair se prend-il quelquefois en bonne part, comme en Job : *Je verrai Dieu dans ma chair*. Le Sauveur n'ayant donc pas pris notre nature pécheresse, mais étant venu la sauver, il n'y a point en lui une autre loi des membres, une volonté différente au contraire, attendu qu'il est né au-dessus de la nature humaine. Et quand il est écrit : *Je ne suis pas venu pour faire ma volonté, mais celle de mon Père*, ces paroles ne sont pas d'une volonté différente, mais de l'humanité qu'il a prise. Il voulait nous montrer l'exemple, afin que nous marchions sur ses traces. Suivons la route royale, pour éviter les piéges cachés à droite et à gauche, et arriver à la patrie sur les pas de nos chefs. Si quelques-uns, comme en bégayant et pour s'accommoder aux faibles, ont dit une ou deux opérations, il ne faut pas en faire un dogme de l'Eglise; car ni l'Ecriture ni les conciles ne paraissent l'avoir défini. Que Jésus-Christ soit le même qui opère les choses divines et les choses humaines, les Ecritures le montrent clairement. Mais de savoir si, à cause des œuvres de la divinité et de l'humanité, on doit dire ou entendre une opération ou deux, c'est ce qui ne doit pas nous importer, et nous le laissons aux grammairiens, qui ont coutume de vendre aux enfants les mots qu'ils ont inventés. Nous savons, par les Ecritures, que Jésus-Christ et son Esprit-Saint ont opéré dans les autres, non-seulement d'une ou de deux manières, mais de plusieurs. Combien plus ne faut-il pas confesser que le Médiateur opère de plusieurs manières ineffables en lui-même, par la communion de ses deux natures? Mais nous devons rejeter ces mots nouveaux qui scandalisent les églises, de peur que les simples, choqués du terme de deux opérations ne nous croient nestoriens, ou qu'ils ne nous croient eutychiens, si nous ne reconnaissons en Jésus-Christ qu'une opération. Pour ne pas rallumer le feu des disputes à peine assoupies, confessons avec simplicité que le même Jésus-Christ opère et dans la nature divine et dans la nature humaine. Il vaut mieux laisser crier contre nous les vains éplucheurs des natures, les boursoufflés philosophes à voix de grenouilles, que de laisser à jeûn le pauvre peuple. Nous vous exhortons, en conséquence, à éviter l'expression nouvelle d'une ou de deux opérations, et de prêcher avec nous, dans la foi orthodoxe et dans l'unité catholique, un seul Jésus-Christ opérant dans les deux natures et ce qui est de la divinité et ce qui est de l'humanité (1). Telle est la fameuse lettre du pape Honorius sur la consultation du patriarche Sergius.

Comme nous l'avons dit, le malheur de ce Pape fut d'avoir affaire à un Grec, qui de plus était Syrien, c'est-à-dire à un homme doublement astucieux. Sergius, dans sa lettre, ne voulait pas des deux opérations, sous prétexte qu'il faudrait admettre deux volontés contraires; et il laissait insidieusement à conclure que l'humanité du Christ n'avait point de volonté propre, mais qu'elle était mue par la volonté divine. Honorius n'y regarda point d'assez près. A ce mot de deux volontés contraires, il pensa aux deux volontés opposées de la concupiscence et de la raison, qui se font sentir dans l'homme déchu, et il répondit d'après cela qu'il n'y a qu'une volonté en Jésus-Christ. Tel est le sens de ses paroles. La raison qu'il en donne le prouve évidemment : C'est que Jésus-Christ a pris notre nature et non pas notre péché, et qu'il n'y a pas en lui cette volonté des membres qui s'oppose à la volonté divine. Nous verrons de plus son secrétaire protester publiquement que tel était le sens qu'il avait en vue. Le tort de ce Pape fut de traiter toute cette question à la légère et de n'y voir qu'une question grammaticale. Il oubliait ce précepte de l'Apôtre : *Ayez un type de paroles saines*. Il oubliait que les travaux et les combats de l'Eglise ont pour but d'apprendre à tous les peuples à penser juste et à parler correctement sur Dieu, sur l'homme, sur les rapports de l'un avec l'autre. Il oubliait que, sans l'Eglise ou hors de l'Eglise, c'est partout la confusion des langues et des idées, et que, dans l'origine, elle a reçu le don des langues pour réunir tous les peuples dans la même pensée.

Saint Sophrone montra bien plus de pénétration et de vigueur. A peine assis sur le siége de Jérusalem, il assembla son concile et écrivit une lettre synodale, suivant la coutume, pour rendre compte de sa foi aux évêques des grands siéges. D'où vient que dans quelques exemplaires elle est adressée au pape Honorius, et en d'autres à Sergius, patriarche de Constantinople. Elle changeait d'inscription selon les personnes à qui elle était envoyée. Saint Sophrone la commence par se plaindre de la violence que le clergé, les moines et le peuple de Jérusalem lui avaient faite pour lui imposer le fardeau de l'épiscopat. Il fait ensuite sa profession de foi. Il y

(1) Labbe, t. VI, p. 928, etc.

explique le mystère de la Trinité et réfute les hérésies contraires avec beaucoup d'étendue, mais en même temps avec beaucoup de pénétration et de justesse. Il explique non moins bien le mystère de l'Incarnation, s'appliquant particulièrement à prouver l'unité de personne contre Nestorius, et la distinction des natures contre Eutychès. Ces deux vérités établies, il en conclut :

Le Christ demeurant donc inséparablement un et le même dans les deux natures, opérait naturellement ce qui est de l'une et de l'autre, suivant la qualité et la propriété naturelle de chacune. Ce qu'il n'aurait pas fait s'il n'avait eu qu'une nature, non plus qu'une personne ; car la divinité, n'ayant point de corps, eût-elle jamais fait naturellement ce qui est du corps ? Et le corps, sans la divinité, eût-il jamais opéré des actions essentiellement divines ? A la vérité, ce n'est pas un autre qui a fait les miracles, un autre qui a souffert ; mais suivant une autre chose, et une autre. Comme en Jésus-Christ chaque nature conserve sa propriété sans aucune diminution, ainsi chacune opère ce qui lui est propre, avec la participation de l'autre nature. Que Nestorius n'en triomphe pas ; car nous disons qu'un seul et même Christ opère naturellement et ce qu'il y a de merveilleux et ce qu'il y a d'humble, suivant la qualité naturelle et essentielle de ses deux natures. Eutychès ne peut pas non plus s'en réjouir ; car chaque nature conserve sa différence d'avec l'autre, quoiqu'elle agisse avec sa participation. Les opérations propres de chaque nature sont réelles, naturelles et correspondantes, et procèdent indivisiblement de l'essence de chacune d'elles, quoique l'une n'opère point sans l'autre, étant unies sans confusion en une même personne. C'est pourquoi nous ne disons point qu'elles aient une seule opération réelle, naturelle et indistincte, pour ne pas les réduire à une seule substance et une seule nature, suivant l'erreur des acéphales. Car, au jugement des habiles, on ne connaît les natures que par les opérations.

Pour rendre plus sensible la distinction des opérations de chaque nature, Sophrone les rapporte en détail, et premièrement celles de la nature humaine. Jésus-Christ naît comme nous, il est nourri de lait, il grandit, il passe par les différents âges jusqu'à ce qu'il soit homme parfait. Il souffre la faim, la soif, la fatigue des voyages, la douleur des tourments, la mort. Il donnait, quand il voulait, à la nature humaine l'occasion de faire ou de souffrir ce qui lui est propre, de peur que son incarnation ne parût une imagination et un vain spectacle. Car aucune de ses actions ou de ses souffrances n'était involontaire, quoiqu'elle fût humaine et naturelle : Dieu nous garde d'une pensée si détestable ! C'était un Dieu qui voulait bien souffrir ainsi par sa chair, pour nous sauver et nous mériter l'impassibilité. Il était revêtu d'un corps passible, mortel et corruptible, sujet à nos passions naturelles et innocentes ; et il lui permettait d'agir et de souffrir jusqu'à sa résurrection, où il s'affranchit de tout ce qui est en nous de corruptible, pour nous en délivrer nous-mêmes. Comme il s'était fait homme volontairement, aussi était-ce volontairement qu'il souffrait : non pas, comme nous, involontairement, par nécessité et par une espèce de tyrannie ; mais au moment et en la mesure qu'il voulait.

Quant aux opérations divines, c'est premièrement sa conception miraculeuse ; le tressaillement de saint Jean dans le sein de sa mère ; la naissance de Jésus, pendant laquelle et après laquelle sa sainte Mère est demeurée vierge comme devant ; les bergers instruits par une voix céleste ; les mages attirés par l'étoile, leurs présents, leur adoration ; d'avoir su les lettres sans les avoir apprises ; l'eau changée en vin ; la guérison des malades, des aveugles, des paralytiques, des lépreux ; tous les autres miracles, qui, bien qu'exécutés par le corps, sont des preuves de la nature divine. Comme saint Anastase sinaïte, saint Sophrone ajoute qu'il y a en Jésus-Christ des opérations d'un moyen ordre, qui sont à la fois divines et humaines ; et, comme saint Anastase, il les appelle théandriques ou déiviriles, suivant la langage de saint Denys l'Aréopagite.

Saint Sophrone condamne enfin l'erreur d'Origène, de Didyme et d'Evagre, touchant la préexistence des âmes, ainsi que tout ce qu'ils avaient enseigné de contraire à la tradition apostolique. Puis il déclare qu'il reçoit les quatre premiers conciles généraux, de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine. Il y joint le cinquième, comme étant d'une égale autorité, approuvant tout ce qu'il avait reçu, et rejetant tout ce qu'il avait condamné, soit par rapport aux dogmes, soit par rapport aux personnes. Il reçoit aussi les écrits de saint Cyrille contre Nestorius, et la lettre de saint Léon, comme les décisions de saint Pierre et de saint Marc. Ensuite, après avoir rapporté les noms de tous les hérétiques, depuis Simon le Magicien jusqu'à ceux de son temps, il les anathématise tous. Dans la crainte qu'il ne lui soit échappé quelque chose qui méritât d'être corrigé, il soumet sa lettre synodale à la correction d'Honorius et de Sergius, et sans doute de tous ceux auxquels il l'avait envoyée, et se reccommande à leurs prières, de même que ceux qui l'avaient aidé à la composer, entre autres Laurent, diacre, et Polyeucte. Priez aussi, ajoute-t-il, pour nos empereurs, afin que Dieu leur donne la victoire sur tous les Barbares, mais principalement qu'il abaisse l'orgueil des Sarrasins, qui, pour nos péchés, viennent de s'élever inopinément contre nous et ravagent tout avec cruauté (1).

(1) Labbe, t. VI, p. 852-900.

Cette lettre n'empêcha pas que le pape Honorius ne persistât dans sa première résolution, d'imposer silence aux deux parties. Il écrivit dans ce sens à Cyrus d'Alexandrie, à Sophrone de Jérusalem, à Sergius de Constantinople. De ces trois lettres, nous n'avons que quelques fragments de celle à Sergius. Le pape y disait après l'exordre : Nous avons aussi écrit à notre frère Cyrus d'Alexandrie qu'il fallait rejeter la nouvelle invention de ce terme, d'une ou de deux opérations, et ne point obscurcir la doctrine de l'Eglise par les nuages de ces disputes, mais bannir de l'explication de la foi ces mots nouvellement introduits ; car ceux qui parlent de la sorte ne s'imaginent-il pas que, suivant que l'on attribue à Jésus-Christ une ou deux natures, on reconnait aussi une ou deux opérations? Sur quoi les témoignages de l'Ecriture sont clairs. Mais que le médiateur soit d'une ou de deux opérations, c'est ce qui est fort inepte de penser et de dire. Vers la fin de la lettre, Honorius disait : Quant au dogme ecclésiastique que nous devons tenir et prêcher, à cause de la simplicité des hommes et pour couper court à d'inextricables disputes, il ne faut point définir qu'il y ait en Jésus-Christ une ou deux opérations, mais confesser que les deux natures opèrent et agissent chacune avec la participation de l'autre, la nature divine opérant ce qui est de Dieu, la nature humaine exécutant ce qui est de la chair, sans division, sans confusion, sans que la nature divine soit changée en l'homme, ni la nature humaine en Dieu, mais les différences des natures demeurant entières; car c'est le même qui est humble et sublime, égal au Père et moindre que le Père, avant les temps et né dans le temps. Ecartant donc le scandale de l'invention nouvelle, il ne nous faut ni définir ni prêcher une opération ou deux, mais, au lieu d'une opération, comme disent quelques-uns, confesser sincèrement un seul Seigneur opérant dans l'une et l'autre nature ; et, au lieu de deux opérations, il faut plutôt prêcher avec nous que les deux natures, la divinité et l'humanité, dans la seule et même personne du Fils unique, opèrent, sans confusion, sans division, sans altération, chacune ce qui lui est propre. Nous avons cru devoir vous déclarer ces choses pour vous montrer la conformité de notre foi avec la vôtre, afin que nous soyons animés d'un même esprit. Nous avons aussi écrit à nos frères Cyrus et Sophrone qu'ils n'insistent point sur ce nouveau terme d'une ou de deux opérations, mais qu'ils disent avec nous que c'est un seul Jésus-Christ, qui, dans les deux natures, opère et ce qui est divin et ce qui est humain. Nous avons même instruit ceux que Sophrone nous a envoyés, de ne point parler à l'avenir de deux opérations; et ils ont promis très-expressément qu'il le ferait, pourvu que Cyrus s'abstînt aussi de parler d'une opération (1).

Telle est la seconde lettre d'Honorius à Sergius, d'après la partie qui nous en reste. On y voit que, sauf le terme de deux opérations, qu'il croyait devoir supprimer pour ne pas scandaliser les simples, le pape Honorius pensait et s'exprimait absolument comme saint Sophrone de Jérusalem. Il suppose que Sergius de Constantinople pensait tout à fait de même ; en quoi sans doute il se trompe. Ce qui était d'autant plus facile, que, comme nous l'apprend saint Maxime, Sergius changeait aisément de langage (2). Ce furent même ces variations qui détachèrent le plus de lui le saint abbé. Enfin, des deux lettres d'Honorius, bien considérées, il résulte évidemment : 1° qu'il n'a rien défini, comme chef de l'Eglise, sur les termes d'une ou de deux opérations, puis qu'il dit et répète qu'il ne fallait rien définir là-dessus ; 2° que, pour le reste, il n'a pas même erré comme particulier, puisque le sens naturel de ses paroles, prises dans leur contexte est catholique.

Cela ne veut pas dire qu'il ait fait tout son devoir de Pape, et qu'il n'ait pas traité une affaire aussi grave d'une manière trop légère et trop superficielle. Il a supposé trop légèrement qu'il n'était pas question de la chose, mais seulement du mot. Quoique ses paroles présentent un sens catholique, elles n'ont pas la clarte et la fermeté que l'Eglise attend de son chef. Il assurait trop légèrement que les Pères n'avaient jamais parlé de deux volontés, si ce n'est en bégayant et par condescendance pour les simples. Il lui était facile de lire dans saint Athanase ces paroles rappelées par saint Maxime : « Lorsque Jésus-Christ dit : Mon Père, s'il est possible, que ce calice s'en aille ; cependant, que votre volonté soit faite et non pas la mienne ; et encore : l'Esprit est prompt, mais la chair est faible, il montre ici deux volontés : la volonté humaine, qui est de la chair, et la volonté divine, qui est de la Divinité (3). » Enfin, par ses ménagements et par ses louanges pour Sergius de Constantinople, Honorius a non pas approuvé, mais favorisé l'erreur.

Ce qui lui faisait peut-être illusion, c'est que l'Occident ne s'occupait point de cette controverse ; il se flattait peut-être de pouvoir ramener l'Orient au même calme. Mais le mal y augmentait, bien loin de diminuer. Les remontrances de saint Sophrone, les deux volumes où il avait rassemblé les témoignages des Pères, au lieu de ramener les monothélites, ne faisaient que les aigrir et lui attirer leurs calomnies. Dans cette extrémité, il employa le grand remède : ce fut d'envoyer à Rome. Il prit le premier de ses suffragants, Etienne de Dore, le mena sur le Calvaire, et lui dit : Vous rendrez compte au Dieu qui, en ce lieu saint, a été volontairement crucifié

(1) Labbe, t. IV. 968 et 9. — (2) Labbe, t. V, 1816. *Disp. S. Max. cum Pyrr.* — (3) Athan. *In Serm. cont. Apolin.*

pour nous dans la chair; vous lui rendrez compte à son avénement glorieux et terrible, lorsqu'il viendra juger les vivants et les morts, si vous négligez le péril où la foi se trouve. Faites donc ce que je ne puis faire en personne, à cause de l'incursion des Sarrasins. Allez promptement, de cette extrémité de la terre, vous présenter au trône apostolique, où sont les fondements de la sainte doctrine. Faites connaître, non pas une fois ou deux, mais plusieurs fois, aux saints personnages qui y sont, tout ce qui se passe ici, et ne cessez point de les prier jusqu'à ce que, dans leur apostolique sagesse, ils prononcent un jugement victorieux, et que, suivant les canons, ils détruisent complétement les nouveaux dogmes, de peur que, comme dit l'Apôtre, ils ne gagnent comme la gangrène, et ne perdent de plus en plus les âmes des simples. Etienne, effrayé de cette conjuration et pressé par les prières de la plupart des évêques et des peuples d'Orient, se mit aussitôt en chemin. Mais les monothélites l'ayant appris, lui suscitèrent des grandes traverses, et envoyèrent des ordres en divers lieux pour le prendre et le renvoyer chargé de chaînes (1). Toutefois, il évita ces périls et arriva à Rome, peut-être après la mort du pape Honorius.

Tandis que l'Orient était en proie aux hérésies, particulièrement à l'hérésie armée de Mahomet, l'Occident s'unissait de plus en plus dans la même foi catholique et dans une même soumission à l'Eglise romaine. Des peuples naguère barbares, les Goths d'Espagne, les Francs des Gaules, les Anglo-Saxons de la Bretagne, voyaient généralement leurs rois et leurs pontifes travailler de concert à établir des mœurs et une législation chrétiennes. L'Espagne en particulier donnait l'exemple de cette précieuse harmonie.

Le 23 octobre 610, il se tint un concile à Tolède, où les évêques de la province de Carthagène, au nombre de quinze, reconnurent celui de Tolède pour leur métropolitain, déclarant qu'il l'avait toujours été. Le roi Gondemar confirma ce décret par une ordonnance à laquelle il souscrivit le premier, et, après lui, saint Isidore, évêque de Séville, ainsi que vingt-cinq autres évêques (2). Gondemar avait succédé la même année à Vittéric, qui, après un règne odieux de sept ans, avait été tué au milieu d'un repas, comme il avait lui-même, en 603, fait mourir Liuba, fils de Reccarède. Zélé pour la foi catholique et pour la justice, Gondemar mourut dès l'an 612. Il eut pour successeur, la même année, Sisebut, recommandable par toutes sortes de bonnes qualités, par la piété, par la valeur, par la clémence, par l'amour de la justice et même des lettres et de l'éloquence, dans lesquelles il se distingua. Il avait beaucoup de zèle; mais, dit saint Isidore de Séville, ce zèle ne fut pas toujours selon la science; car, au commencement de son règne, il publia une loi pour contraindre les Juifs à recevoir le baptême (3).

Le 13 novembre 619, sous le roi Sisebut et le pape Boniface V, saint Isidore de Séville et quelques autres évêques, qui étaient venus en cette ville pour les affaires de leurs églises, s'assemblèrent dans la salle secrète de l'église nommée Jérusalem. Le clergé de Séville y était présent, avec deux séculiers qui portaient le titre d'illustres. Les décrets de ce concile furent divisés en treize chapitres, selon les matières différentes qui y furent traitées. Mais on ne tint en tout que trois séances. Théodulfe, évêque de Malaga, se plaignit de ce que son diocèse ayant été ravagé par la guerre, trois évêques voisins en avaient pris occasion pour empiéter sur son territoire. Le concile ordonna que l'on rendrait à chaque église ce qu'elle avait possédé avant les hostilités, sans qu'on pût alléguer de prescription, puisque la guerre avait empêché d'agir. Hors ce cas, les évêques déclarèrent que la prescription de trente ans aurait lieu, suivant les édits des princes et les décrets des Pontifes romains, et ce fut sur ce principe qu'ils décidèrent le différend qui était entre Fulgence d'Astigite et Honorius de Cordoue, touchant les limites de leur diocèse. On donna des commissaires pour faire la visite des lieux contestés.

Un évêque, ayant mal aux yeux, avait ordonné un prêtre et deux diacres, en leur imposant seulement les mains et faisant prononcer par un prêtre la formule de l'ordination. Ces ordinations furent déclarées nulles. Un autre évêque, celui de Cordoue, avait, seul et sans raison, déposé et exilé un de ses prêtres. Le concile le rétablit dans son rang, et rappela que les canons défendent à aucun évêque de déposer un prêtre ou un diacre sans l'examen d'un concile; car il en est beaucoup, dit-il, qui condamnent sans discussion, par une puissance tyrannique et non par une autorité canonique, et de même qu'ils en élèvent quelques-uns par faveur, ils en humilient d'autres par envie, sur le moindre soupçon et sans aucune preuve de crime. L'évêque peut seul conférer les ordres au prêtre et au diacre, mais il ne peut pas seul en ôter l'honneur.

Ce n'était pas la seule fois que l'évêque de Cordoue avait agi contre les règles de l'Eglise. Comme il ne les savait pas, étant monté tout d'un coup à l'épiscopat, il avait permis à des prêtres d'ériger des autels et de consacrer des églises en l'absence de l'évêque. Pour prévenir de semblables abus, le concile déclare que les prêtres ne peuvent consacrer des autels ou des églises, ni ordonner des prêtres ou des diacres, consacrer des vierges, imposer les mains aux fidèles baptisés ou convertis de l'hérésie, et leur donner l'Esprit-Saint, faire le saint chrême ou en marquer les baptisés sur le front, réconcilier publiquement un pénitent à la messe, donner des lettres formées ou ecclé-

(1) Labbe, t. VI, p. 104 et 5. — (2) *Ibid.*, t. V, p. 1620. — (3) S. Isid. *Chron. goth.*

siastiques, toutes ces fonctions étant réservées aux évêques par l'autorité des canons, et défendues aux prêtres, comme n'ayant pas la souveraineté du sacerdoce. Il ne leur est pas permis, en présence de l'évêque, ni d'entrer dans le baptistère, ni de donner le baptême, ni de faire un catéchumène, ni de réconcilier les pénitents, ni de consacrer l'eucharistie, ni d'instruire, de bénir ou de saluer le peuple. Mais l'évêque peut leur permettre quelques-unes de ces fonctions.

Chaque évêque doit se choisir un économe du corps du clergé, suivant le concile de Chalcédoine, et il est défendu d'employer des laïques à cette charge, qui rendait en quelque manière vicaire de l'évêque et donnait juridiction. Il est aussi défendu aux évêques d'administrer les biens de l'Eglise, sans avoir un économe pour témoin de leur conduite. Il est marqué, dans ce règlement, que les clercs étaient distingués des laïques par leur habit.

Comme il y avait plusieurs monastères dans la province, le concile, à la prière des abbés, ordonne que les nouveaux seront maintenus comme les anciens, sans qu'il soit permis aux évêques d'en supprimer aucun ou de les dépouiller de leurs biens. Les monastères de vierges seront gouvernés par des moines; mais à la charge que leurs demeures seront éloignées, que les moines ne viendront pas même au vestibule des religieuses, hors l'abbé ou celui qui sera leur supérieur; encore ne pourra-t-il parler qu'à la supérieure, et en présence de deux ou trois sœurs, en sorte que les visites soient rares et les conversations courtes. On choisira un moine très-éprouvé, au jugement de l'évêque, pour avoir soin des terres, des maisons, des bâtiments et de tout ce qui regarde le monastère des religieuses, en sorte qu'elles n'aient soin que de leurs âmes et ne s'occupent que du service de Dieu et de leurs ouvrages entre lesquels on compte de faire les habits des religieux qui leur rendent service.

A ce concile se présenta un évêque syrien, de la secte des acéphales, qui niait la distinction des natures de Jésus-Christ, et soutenait que la divinité était passible. Il résista longtemps aux instructions des évêques catholiques; mais enfin il se convertit et fut reçu à leur communion. Ce qui les obligea d'ajouter à leurs décrets une ample réfutation de cette hérésie, par l'Ecriture et les Pères. Ce concile est compté pour le second de Séville (1).

Il y avait près de Tolède un fameux monastère, nommé Agali, dont on tira plusieurs évêques pour ce grand siége, entre autres saint Hellade. Il fut d'abord un grand seigneur à la cour des rois goths, dont la résidence était à Tolède, et il y avait le gouvernement des affaires publiques. Dès lors toutefois il pratiquait la vie monastique, autant qu'il pouvait, sous l'habit séculier. Car, quand les affaires lui laissaient le loisir de passer au monastère d'Agali, il écartait toute sa suite pour se joindre aux troupes des moines et prendre part à quelqu'un de leurs travaux, comme de porter au four des bottes de paille. Enfin, il quitta entièrement le monde et se retira dans cette sainte communauté, dont il fut élu abbé, qu'il édifia de ses vertus et combla de ses richesses. Il en fût tiré dans sa vieillesse, malgré lui, pour gouverner l'église de Tolède, après Aurasius, successeur d'Adelphius. Saint Hellade entra dans ce siége sous le roi Sisebut, vers l'an 614, et y demeura dix-huit ans, jusqu'à l'an 632. Etant évêque, il donna encore plus d'exemples de vertu qu'étant moine, et se distingua particulièrement par sa charité pour les pauvres. Mais il ne voulut point écrire, aimant mieux instruire par ses actions (2).

Le 9 décembre 633, sous le pape Honorius, la troisième année du roi Sisénand, s'assembla le quatrième concile de Tolède. Il s'y trouv soixante-deux évêques, auxquels présidai saint Isidore de Séville; ensuite étaient six autres métropolitains, de Narbonne, de Mérida, de Brague, de Tolède et de Tarragone. Car ce concile était national et comprenait toute l'Espagne et la partie de la Gaule soumise aux Goths. Le roi Sisénand avait succédé, l'an 631, à Suintila, qui avait succédé lui-même, l'an 621, à Reccarède II, fils de Sisebut, qui n'avait survécu que de quelques mois à son père. Suintila s'était rendu célèbre par ses victoires, et avait contraint les Grecs ou les impériaux de sortir d'Espagne. Mais ayant associé au trône son fils Ricimer en 625, les Visigoths l'obligèrent, en 631, d'en descendre lui-même, pour avoir voulu rendre la royauté héréditaire. Il vécut encore quatre ans comme particulier, et fut remplacé sur le trône par Sisénand, sous qui se tint le quatrième concile de Tolède.

L'archevêque de cette ville alors saint Just, auparavant abbé du monastère d'Agali, où il avait été élevé dès l'enfance, sous la conduite de saint Hellade, son prédécesseur. Il était très-bien fait de corps, d'un grand esprit et fort éloquent. Mais il ne vécut que trois ans dans l'épiscopat. Les autres évêques les plus illustres de ce concile étaient saint Braulion, évêque de Sarragosse, successeur de son frère Jean : il tint ce siége environ vingt ans, était grand ami de saint Isidore de Séville, et laissa quelques écrits; Nonnit de Gironne, qui avait été moine, et fut élu évêque comme par inspiration : il était d'une grande simplicité, et gouvernait son église par ses exemples plus que par ses paroles; Conantrus de Palencia, qui remplit ce siége plus de trente ans : il avait beaucoup de gravité dans son extérieur et dans ses discours, et s'appliquait spécialement à régler l'office et le chant ecclésiastique. Nous devons ces renseignements à saint

(1) Labbe, t. V, p. 1663, etc. — (2) *Acta SS.* 18 *febr.*

Ildefonse, disciple de saint Hellade et un de ses successeurs dans le monastère d'Agali et sur le siége de Tolède (1). Outre les soixante-deux évêques, il y eut à ce concile sept députés d'évêques absents.

Quand ils furent tous assemblés dans l'église de Sainte-Léocadie, le roi Sisénand y entra avec quelques seigneurs, et, s'étant prosterné à terre devant les évêques, il leur demanda, avec larmes et gémissements, de prier Dieu pour lui ; ensuite il les exhorta à conserver les droits de l'Église et à corriger les abus. Ils firent soixante et quinze canons, dont le premier est une profession de foi, où les mystères de la Trinité et de l'Incarnation sont expliqués distinctement contre les principales hérésies. Il y est dit expressément que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. La négligence des évêques à tenir des conciles est blâmée, comme la principale cause du relâchement de la discipline, et il est ordonné de les tenir au moins une fois l'année. S'il s'agit de la foi ou d'une affaire commune, le concile sera général de toute l'Espagne et de la Gaule. Pour les affaires particulières, on tiendra les conciles en chaque province, au lieu désigné par le métropolitain, vers la mi-mai.

La forme de tenir les conciles est prescrite ici en détail. A la première heure du jour, avant le lever du soleil, on fera sortir tout le monde de l'église, et on enfermera les portes. Tous les portiers se tiendront à celle par où doivent entrer les évêques, qui entreront tous ensemble et prendront séance suivant leur rang d'ordination. Après les évêques, on appellera les prêtres que quelque raison obligera de faire entrer ; puis les diacres, avec le même choix. Les évêques seront assis en cercle, les prêtres assis derrière eux, et les diacres debout devant les évêques. Puis entreront les laïques que le concile en jugera dignes. On fera aussi entrer les notaires ou sténographes, pour lire et écrire ce qui sera nécessaire, et l'on gardera les portes. Après que les évêques auront été longtemps assis en silence et appliqués à Dieu, l'archidiacre dira : Priez ! Aussitôt ils se prosterneront tous à terre, prieront longtemps en silence avec larmes et gémissements, et un des plus anciens évêques se lèvera pour faire tout haut une prière, les autres demeurant prosternés. Après qu'il aura fini l'oraison et que tous auront répondu *amen*, l'archidiacre dira : Levez-vous ! Tous se lèveront, et les évêques et les prêtres s'asseoiront avec crainte de Dieu et modestie.

Tous garderont le silence. Un diacre, revêtu de l'aube, apportera au milieu de l'assemblée le livre des canons, et lira ceux qui parlent de la tenue des conciles. Puis l'évêque métropolitain prendra la parole et exhortera ceux qui auront quelque affaire à la proposer. Si quelqu'un forme quelque plainte, on ne passera point à une autre affaire que la première ne soit expédiée. Si quelqu'un de dehors, prêtre, clerc ou laïque, veut s'adresser au concile pour quelque affaire, il la déclarera à l'archidiacre de la métropole, qui la dénoncera au concile. Alors on permettra à la partie d'entrer et de proposer son affaire. Aucun évêque ne sortira de la séance avant l'heure de la finir ; aucun ne quittera le concile que tout ne soit terminé, afin de pouvoir souscrire aux décisions. Car on doit croire que Dieu est présent au milieu de ses prêtres quand les affaires ecclésiastiques se terminent sans tumulte, avec application et tranquillité.

Viennent ensuite un grand nombre de canons pour établir l'uniformité dans la célébration de la Pâque et des offices divins, pour maintenir la régularité des clercs et des moines. Le concile règle jusqu'à la forme de la tonsure cléricale. Jusqu'alors les lecteurs, en Galice, portaient les cheveux longs, comme les séculiers, se contentant de raser un petit rond sur le sommet de la tête. Le concile traite ceci de faute contre la foi, attendu que les hérétiques d'Espagne portaient des tonsures de cette forme ; et il ordonna que tous les clercs, soit lecteurs, soit diacres ou prêtres, suivent l'usage général, et qu'ils se rasent tout le sommet de la tête, ne laissant qu'une couronne de cheveux dans la partie inférieure (2).

Quant aux Juifs, le concile, à la demande du roi, fit plusieurs règlements. On ne contraindra plus les Juifs à professer la foi, qui doit être embrassée volontairement et par la seule persuasion. Mais ceux qui ont été contraints à se faire chrétiens au temps du roi Sisebut, attendu qu'ils ont déjà reçu les sacrements, savoir : le baptême, l'onction du saint chrême, le corps et le sang de Notre Seigneur, il faut les contraindre à garder la foi qu'ils ont reçue par force, de peur qu'elle ne soit exposée au mépris, et le nom de Dieu blasphémé. Personne, ni clerc ni laïque, ne donnera protection aux Juifs contre les intérêts de la foi, sous peine d'excommunication. C'est qu'il y avait même des évêques qui se laissaient corrompre par leurs présents. Les Juifs apostats perdront les esclaves qu'ils auront circoncis, et on les mettra en liberté. Tous les enfants des Juifs seront séparés de leurs parents et mis dans des monastères, ou avec des personnes de piété, pour être instruits dans la religion chrétienne. Les Juifs convertis n'auront plus aucun rapport avec ceux qui demeurent opiniâtres. Un juif apostat ne sera plus reçu comme témoin. Défense à tout Juif d'avoir des esclaves chrétiens ; si, malgré cette défense, il ose en garder, le prince les lui enlèvera et leur donnera la liberté (3).

A la suite de ces règlements et autres, les Pères disent dans le dernier canon : Notre avis unanime, à tout ce que nous sommes d'évêques, c'est de proférer un dernier décret

(1) Ildef. *De Vir. illust.* — (2) Can. 41. — (3) Can. 57-66.

pontifical, sous le jugement de Dieu, pour l'affermissement de nos rois et la stabilité de la nation des Goths. Puis, après avoir détesté l'impiété et signalé les malheurs de ces peuples qui violent le serment qu'ils ont juré à leurs princes, ils continuent : Que nul parmi nous n'usurpe le royaume, ni n'excite de sédition, ni n'attente à la vie des rois ; mais quand le prince sera mort en paix, les principaux de toute la nation, de concert avec les évêques, lui donneront un successeur. Que si cette admonition ne suffit point, écoutez notre sentence : Quiconque d'entre nous, ou des peuples de toute l'Espagne, aura, soit par conjuration, soit par esprit de parti, violé le serment de fidélité qu'il aura prêté pour le salut de la patrie et de la nation des Goths, ou pour la conservation du roi ; quiconque aura attenté à la vie du prince, ou l'aura dépouillé de la puissance du royaume, ou aura usurpé tyranniquement la royauté ; qu'il soit anathème en la présence de Dieu le Père et des anges, proscrit de l'Eglise catholique qu'il a profanée par son injure, et banni de tout commerce avec les chrétiens ! Cet anathème fut répété jusqu'à trois fois, et le peuple répondait : Anathème, Maranatha, et que son partage soit avec Judas Iscariote !

Après avoir ainsi pourvu à la sûreté des rois, le concile leur rappelle aussi leurs devoirs. Il conjure Sisénand et ses successeurs de régner avec justice et clémence, et de s'acquitter ainsi de ce qu'ils doivent au Christ, qui les a faits rois. Que nul d'entre vous, ajoute-t-il, ne prononce seul dans les causes qui intéressent la vie ou la propriété ; mais que le crime des accusés soit démontré dans une séance publique avec les gouverneurs, et par un jugement manifeste. Gardez la modération dans les peines que vous infligerez. De cette manière, les rois seront contents des peuples, les peuples des rois, et Dieu des uns et des autres. Quant aux rois futurs, voici la sentence que nous prononçons : Que si quelqu'un d'entre nous, contre le respect des lois, exerce une puissance tyrannique sur les peuples, qu'il soit anathématisé par Notre Seigneur Jésus-Christ, et séparé de Dieu !

Enfin, parlant du roi précédent qui, après avoir régné quelque temps avec gloire, s'était ensuite rendu odieux et avait déposé, le concile dit : Quant à Suintila, qui s'est lui-même privé du royaume par la crainte de ses crimes, nous déclarons, de l'avis de la nation, que nous n'aurons jamais de société avec lui, sa femme, ses enfants, ni son frère ; que nous ne les élèverons à aucun honneur, et qu'ils perdront même leurs biens, excepté ce que la bonté du roi leur en laissera (1).

L'an 636, fut tenu le cinquième concile de Tolède. Il y assista vingt-quatre évêques. C'était la première année du roi Cinthila, qui avait succédé à son frère Sisénand, et qui assista au concile avec les principaux seigneurs de sa cour. On y fit neuf canons, qui presque tous regardent la sûreté de sa personne et l'affermissement de sa puissance. On recommande l'exécution du concile précédent, qui est nommé grand et universel et l'on ordonne que son décret touchant la sûreté du prince sera lu dans tous les conciles de d'Espagne. Il est dit que toute la postérité du roi Cinthila sera chérie et honorée, sans que personne ose attenter à ses biens. C'est, que le royaume étant électif, les enfants du roi défunt étaient souvent maltraités par le successeur. Il est aussi défendu de révoquer les donations du prédécesseur. Défense à tout autre qu'aux nobles goths d'aspirer à la couronne. Défense, pendant la vie du roi, de rechercher superstitieusement qui sera son successeur, ou de le charger de malédictions. Toutes ces défenses sont sous peine d'anathème ; mais il est permis au roi de faire grâce. Le roi Cinthila confirma tous les décrets de ce concile par un édit du dernier de juin de la même année (2).

Le 9 janvier 638, ce prince convoqua le sixième concile de Tolède, où l'on fit dix-neuf canons. Ils commencent par une profession de foi, où les évêques, au nombre de quarante-sept et cinq députés d'absents, Silva, évêque de Narbonne, à la tête, reconnaissent que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils; que le Fils seul s'est incarné pour nous délivrer des peines dues au péché que nous avons contracté originairement par la désobéissance d'Adam, et à ceux que nous avons commis par notre volonté propre. Les évêques ordonnent ensuite que l'on continuera les litanies ou prières publiques prescrites par le concile précédent ; que l'on rendra grâces au roi d'avoir chassé les Juifs de son royaume, et de n'y souffrir que des catholiques ; qu'à l'avenir, aucun roi ne montera sur le trône qu'il ne promette de conserver la loi catholique, de manière à ne point souffrir de Juifs dans ses Etats. Si le roi viole son serment, qu'il soit anathème et condamné au feu éternel. Ce canon fut fait du consentement du roi Cinthila et des grands du royaume, qui étaient présents. Le suivant déclare les simoniaques indignes d'être élevés aux dignités ecclésiastiques ; ceux qui se trouveront ordonnés par simonie, déchus de leur grade, de même que ceux qui les auront ordonnés.

Pour empêcher ceux qui possèdent des biens de l'Eglise de se les approprier sous le titre de prescription, ils déclareront par écrit qu'ils ne les tiennent que par précaire. Les moines, les religieuses et les veuves qui quittent l'habit de religion pour retourner dans le siècle seront contraints de reprendre leur premier état et renfermés dans des monastères. On en usera de même à l'égard de ceux qui, après avoir reçu la pénitence publique, la quittent et reprennent l'habit séculier. S'il se trouve de la difficulté à les soumettre de nouveau aux

(1) Labbe, t. V, p. 1700-1728. — (2) *Ibid.*, p. 1735.

lois de la pénitence ou à les enfermer dans les monastères, ils seront excommuniés jusqu'à ce qu'ils se soumettent. Si une femme dont le mari a été mis en pénitence, survit, elle pourra se remarier. Si elle meurt la première, son mari sera obligé de vivre le reste de ses jours dans la continence. Il en sera de même de la femme; si c'est elle qui a été mise en pénitence, elle ne pourra se remarier au cas qu'elle survive à son mari; mais, si elle meurt la première, son mari pourra épouser une seconde femme. L'évêque doit néanmoins avoir égard à l'âge de ceux ou de celles à qui il accorde la pénitence, pour les obliger ou ne les obliger point à la continence, suivant le sentiment de saint Léon dans sa lettre à Rustique de Narbonne. A chaque mutation d'évêque, les affranchis de l'Eglise renouvelleront leur déclaration qu'ils sont sous la dépendance de cette église. Mais, en reconnaissance des services qu'ils continueront à lui rendre, leurs enfants seront instruits et élevés par l'évêque. Défense de recevoir des accusations, qu'on n'ait examiné auparavant si les accusateurs sont recevables, de peur que l'innocent ne soit flétri par la mauvaise volonté de l'accusateur. Comme l'on doit punir ceux qui manquent de fidélité à leur prince ou à leur patrie, il est juste de récompenser et de traiter avec honneur ceux qui servent avec fidélité. Les donations faites aux églises, soit par les princes, soit par d'autres, étant devenues le patrimoine des pauvres, doivent être fermes et stables, en sorte qu'on ne puisse les en frustrer en aucun temps ni par aucune raison. Les derniers canons pourvoient à la sûreté de la personne du roi, de ses enfants et de ses biens (1).

Saint Isidore de Séville, frère et successeur de saint Léandre, de saint Fulgence, évêque d'Astigite, de sainte Florentine, abbesse de religieuses, était mort l'an 636, après avoir gouverné son église près de quarante ans. Comme il voyait approcher sa fin, il redoubla tellement ses aumônes, que, pendant six mois environ, l'on voyait une foule de pauvres chez lui depuis le matin jusqu'au soir. Sentant augmenter son mal, il fit venir deux évêques, pour recevoir d'eux la pénitence publique. Il se fit transporter de sa cellule dans la basilique du martyr saint Vincent, suivi d'une grande multitude de clercs, de religieux et de peuple, qui jetaient des cris capables de fendre les cœurs. Arrivé dans la basilique et déposé au milieu du chœur devant la balustrade de l'autel, il fit retirer les femmes, afin qu'il n'y eût que des hommes présents lorsqu'il recevrait la pénitence. Alors un des évêques mit sur lui le cilice, un autre la cendre; puis, étendant les mains au ciel, il fit tout haut sa prière pour demander le pardon de ses péchés. Après quoi il reçut, de la main des évêques, le corps et le sang de Notre Seigneur, se recommanda aux prières de tous les assistants, leur demanda pardon de la manière la plus humble, remit les obligations à ses débiteurs, recommanda à tous la charité réciproque, et fit distribuer aux pauvres ce qui lui restait d'argent. A la fin, et sur sa demande, tous les assistants lui donnèrent le baiser, comme un éternel témoignage qu'ils lui avaient pardonné de tout leur cœur. C'était le Samedi-Saint. Etant retourné à son logis, il mourut en paix quatre jours après, le jeudi 4 avril, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. C'est Rédemptus, un de ses disciples, qui nous décrit ainsi ses derniers moments (2).

Saint Braulion, évêque de Saragosse, dit dans un éloge de saint Isidore : Je crois bien que Dieu l'a suscité dans ces derniers temps pour relever l'Espagne déchue, rétablir les monuments des anciens, et nous empêcher de vieillir dans la rusticité. Cet éloge dit beaucoup; mais il est justifié par les œuvres. Ce que Boèce et Cassiodore avaient fait en Italie, saint Isidore le fit en Espagne; il résuma toutes les connaissances humaines d'une manière nette et succincte, telle qu'il la fallait pour initier les nouveaux peuples de l'Occident à tout ce que l'antiquité laissait de bon et d'utile.

Son principal ouvrage en ce genre est celui des *Origines* ou *Etymologies*, composé à la prière de son ami Braulion, qui le divisa en vingt livres, saint Isidore n'ayant pu y mettre la dernière main. C'est une véritable *Encyclopédie*, qui renferme en substance tout ce que l'on savait au septième siècle. Dans le premier livre, il traite de la grammaire et de l'histoire; dans le deuxième, de la rhétorique et de la dialectique ou l'art de bien raisonner; dans le troisième, de l'arithmétique, de la géométrie, de la musique, de l'astronomie; dans le quatrième, de la médecine; dans le cinquième, de la législation et de la chronologie; dans le sixième, de la librairie et des offices ecclésiastiques; dans le septième, de Dieu, des anges et des divers ordres de fidèles; dans le huitième, de l'Eglise et des différentes sectes; dans le neuvième, des langues et des sociétés; dans le dixième, de l'étymologie et du sens de certains mots, en forme de dictionnaire; dans le onzième, de l'homme; dans le douzième, des animaux; dans le treizième, du monde et de ses parties; dans le quinzième, des édifices et des champs; dans le seizième, des pierres et des métaux; dans le dix-septième, de l'agriculture; dans le dix-huitième, de la guerre et des jeux; dans le dix-neuvième, des navires, de l'architecture et des vêtements; dans le vingtième, du ménage.

A ce grand ouvrage de saint Isidore, il faut joindre ses trois opuscules *Des différences et des propriétés des mots*, comme qui dirait un dictionnaire de synonymes; son livre *De la nature des choses*, traité d'astronomie et de cosmographie, adressé au roi Sisebut, qui le lui avait demandé: sa *Chronique*, ou son abrégé

(1) Labbe, t. V, p. 1740. — (2) *Acta SS.*, 4 april.

d'histoire universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 626 de Jésus-Christ : son *Histoire des rois goths, vandales et suèves* ; son *Catalogue des écrivains ecclésiastiques*, faisant suite à ceux de saint Jérôme et de Genade de Marseille ; son livre *De la vie et de la mort des saints* de l'un et de l'autre Testament ; divers traités de morale, où règne beaucoup d'onction et de piété ; des commentaires sur l'Ecriture sainte ; trois livres de sentences, recueillies dans les écrits des anciens docteurs, et surtout de saint Grégoire le Grand ; deux livres contre les Juifs, adressés à sa sœur sainte Florentine ; sa règle pour les moines du monastère d'Honori, qu'il avait fondé ; ses deux livres des offices ecclésiastiques, adressés à son frère saint Fulgence, qui, pour avoir un ouvrage de sa main, l'avait prié de lui développer l'origine des divers offices et des diverses cérémonies de l'Eglise.

Saint Isidore y fait voir que tout cela est fondé ou sur les divines Ecritures, ou sur la tradition des apôtres, ou sur la coutume de l'Eglise universelle. Il y avait des autels et des temples dans la loi ancienne. La foi en a établi dans tout le monde en l'honneur de Jésus-Christ. On chanta des cantiques à deux chœurs, après le passage de la mer Rouge. Nous en chantons dans l'Eglise, et, à l'imitation de David, nous chantons aussi des psaumes. Dans la primitive Eglise, on psalmodiait avec une simple inflexion de voix, qui approchait plus de la prononciation que du chant. On les chanta ensuite à cause des hommes charnels, afin qu'ils fussent excités à la componction par la douceur du chant, s'ils ne l'étaient par la beauté des paroles. Il y a deux sortes d'hymnes : les unes sont tirées de l'Ecriture, les autres ont été composées par des hommes. Saint Hilaire de Poitiers est le premier qui en ait fait. Saint Ambroise en fit ensuite, qui furent d'abord chantées dans l'église de Milan, de son vivant même, puis dans toutes les églises d'Occident. On doit aussi à saint Ambroise l'institution des antiennes pour l'Occident ; car déjà elles étaient en usage chez les Grecs. Avant son épiscopat, les répons avaient lieu dans les églises d'Italie. On les appelait répons parce qu'après qu'un chantre avait chanté, le chœur répondait. C'est Jésus-Christ qui apprit aux apotres à prier, et qui leur fit un précepte de la prière. De là est venue la coutume de l'Eglise, d'adresser à Dieu des prières dans les besoins. Les Grecs ont les premiers composé des formules de prières. A l'imitation des saintes lectures qui se faisaient en certains jours dans les synagogues des Juifs, nous en faisons dans nos églises, surtout des livres de l'Ecriture (1).

L'*Alleluia*, c'est-à-dire louanges de Dieu, était d'un ancien usage chez les Hébreux ; saint Jean l'entendit aussi chanter par les anges. En Afrique, on ne le chantait pas en tout temps, mais seulement les dimanches et pendant la cinquantaine de Pâques. Au contraire, les églises d'Espagne le chantent en tout temps, hors les jours de jeûne et du carême. Les antiennes, appelées offertoires, ne sont point d'institution nouvelle. Les Juifs en chantaient lorsqu'ils immolaient des victimes. Voici l'ordre des oraisons de la messe, établi, comme l'on croit, par saint Pierre. Les oraisons sont au nombre de sept. La première est pour avertir le peuple et pour l'exciter à prier. La deuxième est une invocation, afin que Dieu reçoive favorablement les prières et l'oblation des fidèles La troisième est pour ceux qui offrent, afin qu'ils obtiennent le pardon par ce sacrifice. La quatrième, pour le baiser de paix et de charité, afin que tous étant réconciliés, s'unissent dignement par la participation du corps et du sang de Jésus-Christ. La cinquième nous prépare à sanctifier l'oblation, en invitant les créatures terrestres et les troupes célestes des anges à louer Dieu : c'est ce que nous appelons la préface. La sixième est la confirmation de l'oblation sanctifiée par le Saint-Esprit. La septième est l'Oraison Dominicale.

Après ces sept oraisons, saint Isidore met le symbole de Nicée, puis la bénédiction du peuple, figurée par celle que Moïse donna aux Israélites par ordre de Dieu. Il remarque que, bien que les apôtres ne fussent pas à jeun quand ils communièrent, parce qu'il leur fallait manger l'agneau pascal avant que de recevoir le vrai sacrement dont cet agneau n'était que la figure, l'usage de l'Eglise universelle est que nous recevions à jeun le corps et le sang de Jésus-Christ ; car le pain que nous rompons est le corps de Jésus-Christ, qui a dit : Je suis le pain de vie ; et le vin est son sang. Le pain et le vin sont deux choses visibles ; mais, étant sanctifiés par le Saint-Esprit, ils deviennent le sacrement du corps divin. Saint Isidore cite le passage de saint Cyprien, où nous lisons qu'il est nécessaire de mêler l'eau avec le vin, pour marquer l'union du peuple avec Jésus-Christ ; puis il ajoute : Il y en a qui disent que l'on doit recevoir l'Eucharistie chaque jour, à moins qu'il n'intervienne quelque péché. Ils disent vrai s'ils la reçoivent avec dévotion et humilité, sans présumer orgueilleusement de leur justice ; mais s'il y en a qui aient commis des péchés qui les retranchent de l'autel, comme étant morts dans leur âme, il faut qu'ils fassent pénitence, avant toutes choses, pour recevoir ensuite le remède qui donne le salut et la vie ; car celui qui le mange et le boit indignement mange et boit sa propre condamnation. Or, c'est le recevoir indignement que de le recevoir dans le temps auquel on doit faire pénitence. Que si ses péchés ne sont pas tels qu'ils méritent l'excommunication, il ne doit pas se priver du remède qui se trouve dans la participation au corps du Seigneur. Saint Isidore donne pour Maxime

(1) L. 1, c. I-XII

générale, que celui qui a cessé de pécher ne doit pas cesser de communier. Nous croyons, ajoute-t-il, que la coutume d'offrir le sacrifice pour le repos des fidèles défunts et de prier pour eux, étant observée par toute la terre, a été instituée par les apôtres. C'est ce que l'Eglise catholique observe partout ; et si elle ne croyait pas que les péchés peuvent être remis aux fidèles après leur mort, elle ne ferait point d'aumônes pour leurs âmes, ni n'offrirait point le sacrifice à Dieu ; car lorsque le Seigneur dit : Si quelqu'un pèche contre l'Esprit-Saint, son péché ne lui sera pardonné ni en ce monde ni en l'autre, il fait voir qu'il y en a qui sont pardonnés en l'autre monde et qui sont purifiés par un certain feu purgatoire (1).

Saint Isidore trouve dans l'ancien Testament l'institution des offices de tierce, de sexte, de none, de vêpres, des complices, des vigiles, des matines, et remarque en passant qu'il y a eu des hérétiques nommés nyctages ou dormeurs, parce qu'ils regardaient les veilles de l'Eglise comme inutiles et comme contraires à l'ordre de Dieu, qui a établi la nuit pour le repos et le sommeil. Il dit, d'après Cassien, que l'office de matines a été établi dans le monastère de Béthléhem, d'où il est passé dans toutes les églises du monde. Après quoi il parle des fêtes principales de l'Eglise, savoir : du dimanche de Noël, de l'Epiphanie, du jour des palmes, de la Cène, jour auquel on lavait les autels, les murailles et le pavé de l'église, on purifiait les vases sacrés et on faisait le saint chrème ; du Vendredi saint, du Samedi-Saint, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, des Martyrs et de la Dédicace. Nous célébrons, ajoute-t-il, les fêtes des martyrs pour nous exciter à les imiter et nous recommander à leurs prières ; mais nous ne les honorons point du culte de latrie, qui ne convient qu'à Dieu. C'est pourquoi nous ne leur offrons point le sacrifice. Nous leur rendons des honneurs de charité, non de servitude. Les jeûnes en usage dans l'Eglise étaient celui du carême, dont Moïse, Elie et Jésus-Christ ont donné l'exemple ; ceux de la Pentecôte, de septembre, c'est-à-dire les Quatre-Temps. Il ne dit rien de ceux de décembre, qui étaient en usage dès le pontificat de saint Léon, mais il marque des jeûnes que nous ne pratiquons plus, celui du premier novembre et du premier janvier. Nous jeûnons quelquefois, ajoute-t-il, trois jours consécutifs, à l'imitation des Ninivites. On jeûnait universellement tous les vendredis de l'année : plusieurs y ajoutaient le samedi et le dimanche. Comme il n'y avait en cela rien contre la foi et les bonnes mœurs, chacun pouvait suivre en sûreté les usages de son église (2).

Dans le second livre, saint Isidore traite de tous les différents degrés du ministère ecclésiastique. Tous ceux qui en font quelque fonctions sont appelés clercs, parce que le Seigneur est leur sort et leur héritage. Ils doivent mener une vie éloignée de celle des séculiers, s'abstenir des plaisirs du siècle, des spectacles, des festins publics, de l'usure, du commerce, de la fréquentation des veuves et des vierges, s'appliquer à la lecture, à la prière, à la psalmodie. Tous les clercs portaient une tonsure, ayant le haut de la tête rasée, et seulement une couronne de cheveux autour, à la façon du cercle d'or que les rois mettaient sur leur tête. Le sacerdoce, dans la loi ancienne, a commencé par Aaron ; dans la nouvelle, il a commencé par saint Pierre, le premier à qui le pontificat ait été accordé dans l'église du Christ. Les apôtres reçurent depuis un degré pareil d'honneur et de pouvoir. Les évêques leur ont succédé. Ils sont ordonnés par l'imposition des mains, non par un seul évêque, mais par les évêques de la province. L'âge requis pour l'épiscopat est de trente ans. Il faut, pour être évêque, avoir vécu dans le célibat ou n'avoir été marié qu'une fois, encore avec une vierge. En ordonnant un évêque on lui donnait un bâton et un anneau ; le bâton, pour marquer qu'il devait corriger son peuple et soutenir les faibles ; l'anneau en signe de l'honneur pontifical. Lire l'Ecriture sainte, étudier les canons, instruire les peuples, leur donner l'exemple d'une sainte vie, faire l'aumône, exercer l'hospitalité envers les étrangers, voilà les devoirs d'un évêque. Ils avaient des vicaires pour faire à leur place diverses fonctions dans les bourgs et les villages. On les nommait chorévêques. Ils avaient pouvoir d'ordonner des lecteurs, des sous-diacres, des exorcistes, mais non des prêtres, à moins que ce ne fût de l'agrément de l'évêque du diocèse. Les prêtres ont commencé dans les fils d'Aaron ; ils président aux églises, consacrent le corps et le sang de Jésus-Christ, et prêchent la parole de Dieu. L'ordination seule est réservée aux évêques (3).

L'ordre des diacres a commencé par la tribu de Lévi. Ils sont les dispensateurs des mystères consacrés par les prêtres. Figurés par les sept anges sonnant de la trompette et par les sept chandeliers d'or, ce sont eux qui avertissent du temps de fléchir les genoux, de chanter les psaumes, d'écouter les lectures. Les sous-diacres sont mentionnés dans Esdras, qui les appelle nathinéens. On ne leur imposait pas les mains, comme aux prêtres et aux diacres, mais ils recevaient des mains de l'évêque la patène et le calice, et de l'archidiacre un vase d'eau avec un linge pour essuyer les mains. On les obligeait toutefois à la continence, parce qu'ils touchaient les vases sacrés. L'ordre des lecteurs a commencé par les prophètes, dont ils proclament les paroles. Obligés de lire à haute voix dans l'Eglise, ils devaient prononcer exactement, mettre les accents sur les syllabes, lire d'une voix claire et grave, sans l'élever trop ni trop l'abaisser. Dans le choix des psalmistes, dont les premiers furent David

(1) C. XIII-XVIII. — (2) C. XIX-XLIV. — (3) L. II, c. I-VII.

et Asaph, et qui devaient chanter les psaumes, on faisait beaucoup d'attention à la mélodie, à la force et à la netteté de la voix, qui devait ressentir non l'art théâtral, mais la simplicité chrétienne. Ce choix était ordinairement confié aux prêtres. Les exorcistes, dont le nom et les fonctions sont également mentionnés dans l'Ecriture, devant imposer les mains sur les énergumènes et les exorcistes, ils reçoivent à leur ordination, des mains de l'évêque, le livre des exorcismes. Les portiers, connus dès l'ancien Testament, ne doivent laisser entrer dans l'église que ceux qu'il était dans l'usage d'y laisser entrer.

Les moines ont eu pour instituteurs Elie, Elisée et les autres prophètes, ainsi que saint Jean-Baptiste. Les pénitents ont leurs modèles dans Job, David, les habitants de Ninive et autres. On leur coupait les cheveux, on les couvrait d'un cilice, on répandait des cendres sur leur tête. Les clercs faisaient leur pénitence devant Dieu ; les laïques en présence de l'évêque, qui leur imposait solennellement les travaux et les marques de la pénitence. Les vierges ont pour modèles, dans l'ancien Testament, Elie, Jérémie, Daniel, et, dans le nouveau Jésus-Christ même et Marie. Les veuves ont, dans l'ancienne loi, Noémi, la veuve de Larepta, l'admirable Judith, et dans la loi nouvelle, Anne la prophétesse, qui la première reconnut le Seigneur enfant. Les époux ont pour règle la loi originaire de la nature. Dieu, ayant créé Adam, lui donna Eve pour compagne ; un seul homme et une seule femme, comme il n'y a qu'un Christ et qu'une église ; un homme et une femme qui ne peuvent être séparés l'un de l'autre, comme l'Eglise ne peut être séparée du Christ. Le prêtre bénit leur union, comme Dieu a béni la première (1).

Après avoir parlé des différents ordres de l'Eglise, saint Isidore explique ce qui regarde la foi et les sacrements. Il distingue trois sortes de baptème : le baptême d'eau, le baptême de sang et le baptême de larmes. Comme c'est Dieu qui baptise, il n'importe que ce soit un hérétique qui le confère, pourvu qu'il administre au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit (2). Les prières et les cérémonies expliquées dans cet ouvrage se trouvent les mêmes dans la liturgie mozarabe ou mixtarabe, dont le principal auteur fut saint Isidore, qui y mit la dernière main après la mort de son frère saint Léandre.

Un ouvrage non moins précieux de saint Isidore de Séville, quoiqu'il ne soit pas encore publié dans son entier, c'est une collection des anciens canons de l'Eglise, à l'usage des églises d'Espagne. Elle est plus connue sous le nom de *Collection espagnole*. Mais les meilleurs critiques ont trouvé qu'elle est de saint Isidore, en ce sens du moins qu'il la revit, l'augmenta et la mit dans un meilleur ordre. C'est ce livre de canons que le quatrième concile de Tolède ordonne de lire dans les conciles d'Espagne. Cette collection a deux parties : la première renferme les canons des conciles ; la seconde, des décrétales des Pontifes romains. On voit d'abord les conciles tenus en Grèce, savoir : les quatre premiers conciles généraux, avec les conciles d'Ancyre, de Néocésarée, de Gangres, de Sardique, d'Antioche, de Laodicée : viennent ensuite les conciles d'Afrique, de Gaule, d'Espagne. Le dernier de ceux-ci est le deuxième concile de Séville, auquel nous avons vu présider saint Isidore. Les décrétales des Papes commencent à saint Damase et finissent à saint Grégoire le Grand, duquel la *Collection* ne cite que les lettres à saint Léandre et au roi Reccarède. Ce qui fait bien voir en quel temps et pour quel pays cette collection a été faite et terminée. Parmi les nombreuses pièces qu'elle contient, il n'y en a pas une qui ne soit authentique.

Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que, parmi le grand nombre d'exemplaires manuscrits conservés en Espagne, il n'y en a pas un qui contienne de pièces fausses. La collection interpolée sous le nom d'Isidore Mercator a été inconnue en Espagne jusqu'à l'invention de l'imprimerie. Ce qui ne mérite pas moins d'être remarqué, c'est ce qu'on lit dans la préface de cette antique collection : « Aux canons des conciles, nous ajoutons les décrets des Pontifes romains, attendu que leur autorité n'est pas moindre, à cause de la suprématie du Siége apostolique. Quant aux canons dits des apôtres, comme le Siége apostolique ne les reçoit point et que les saints Pères n'y ont point donné d'adhésion, encore que l'on y trouve quelques choses utiles, ils n'ont point d'autorité canonique et sont rangés parmi les apocryphes (3). »

En France, les rois, encore barbares les uns envers les autres, apprenaient de l'Eglise à être plus humains envers les peuples. Le glaive avec lequel leur ancêtre Clovis avait fait mourir ses proches ne sortait point de sa maison. Ses descendants semblaient avoir reçu pour héritage de se détruire mutuellement. Au commencement du septième siècle, la France était partagée entre les trois jeunes princes : dans la Neustrie, c'était Clotaire II, fils de Frédégonde ; dans l'Austrasie et dans la Bourgogne, Théodebert et Théodoric, petit-fils de Brunehaut. Frédégonde était morte l'an 597. Ce fut, dit un historien connu, la plus ambitieuse princesse, la plus vindicative, la plus cruelle qu'on eût vue de longtemps, et la plus digne de la haine de tout le genre humain ; mais la plus habile à s'attacher l'amitié, l'estime et le respect de ceux dont elle avait besoin pour se maintenir. Elle régna trente ans sous le nom de son mari et de son fils ; elle fit périr un roi, deux reines, deux fils de roi et une infinité de personnes de

(1) C. VIII-XIX. — (2) C. XX-XXVI. — (3) Ballerini, *Opera S. Leon.*, t. III, *pars.* 3, *cap.* 4. *De Collect. hisp.* *Biogr. univ.*, art. S. Isidore. *Biogr. de Feller*, art. Buzriel et S. Isidore. Godescart, 4 avril. S. Isidore, note.

condition, dont elle crut la perte nécessaire à sa grandeur ou à sa sûreté. Deux batailles gagnées en personne, son fils élevé et affermi sur le trône, de grandes et de promptes conquêtes avaient presque effacé l'idée de ses crimes, pour ne laisser plus penser qu'à sa gloire: digne en même temps et de l'exécration et de l'admiration de la postérité (1).

Brunehaut, de qui jusqu'alors aucun crime certain n'avait flétri la renommée, n'était pas moins capable que Frédégonde de gouverner un royaume, et elle en était peut-être aussi avide que capable. La jeunesse de ses deux petit-fils lui en offrait l'occasion. A Metz, elle voulut régner sous le nom de Théodebert, à qui elle fit épouser une esclave nommée Bilichilde. Mais les Austrasiens, bientôt las d'obéir à une femme, l'enlevèrent du palais et la transportèrent au delà des frontières. Retirée en Bourgogne, Brunehaut y régna sous le nom de Théodoric: elle y faisait et défaisait les maires du palais, dont elle est accusée d'avoir fait mourir quelques-uns. Pour retenir plus sûrement en tutelle son petit-fils, au lieu de lui faire épouser une reine, elle lui laissa prendre des concubines. Théodoric, à peine âgé de quinze ans, eut ainsi, l'an 602, un fils qui fut nommé Sigebert; un second en 603, un troisième en 604, auxquels on donna les noms de Childebert et de Corbus. Brunehaut est accusée, dans les chroniques, de n'avoir pas donné un exemple plus édifiant.

Cependant Théodoric avait un grand respect pour saint Colomban, dont les monastères étaient dans ses Etats; il le visitait souvent et se recommandait humblement à ses prières. Mais le saint lui faisait des reproches de ce qu'il entretenait des concubines, au lieu d'épouser une reine qui lui donnât des enfants légitimes. Touchés de ses remontrances, le roi promit de se retirer de ce désordre. Il envoya même, suivant Frédégaire, une ambassade à Vittéric, roi d'Espagne, pour lui demander sa fille Ermenberge. Elle lui fut accordée, sous la promesse qu'il renverrait ses concubines et qu'il ne dégraderait jamais sa nouvelle épouse. Mais Brunehaut, craignant que la jeune reine ne lui fit perdre son crédit, intrigua de telle sorte, que Théodoric ne consomma point son mariage, et qu'au bout d'un an il renvoya la princesse espagnole, sans même lui rendre sa dot (2).

Saint Colomban renouvela ses reproches de différentes manières.

Un jour Brunehaut lui ayant présenté à bénir les enfants du roi, il s'y refusa, et dit: Ils ne succéderont point au royaume; ce sont des fruits de la débauche. Une autre fois, étant venu pour parler à Théodoric, il refusa de loger dans son palais. Le prince lui envoya des mets les plus recherchés. Colomban les refusa, disant: Il est écrit que le Très-Haut rejette les présents des impies. Aussitôt les vases se cassèrent, le vin et la bière se répandirent par terre, les viandes se dispersèrent. Les officiers, épouvantés, en firent leur rapport au roi, qui vint le lendemain avec son aïeule, Brunehaut, demander pardon au saint abbé, lui promettant de se corriger. Mais, comme on ne lui tint pas parole, il écrivit au roi des lettres pleines de reproche, et le menaça d'excommunication s'il ne changeait de vie. Alors Brunehaut, rallumant sa colère, excita de nouveau le roi contre le saint. Elle sollicita tous les courtisans et des évêques mêmes de trouver à reprendre dans sa règle. Les courtisans lui prêtèrent volontiers l'oreille. Le roi vint donc à Luxeuil, et se plaignit de ce que Colomban s'écartait de l'usage des moines de la province en ne donnant pas libre entrée à tous les chrétiens au dedans de son monastère. Il suffit, répondit le saint abbé, que j'aie des lieux disposés pour y recevoir tous les hôtes. Et, comme le roi était entré jusque dans le réfectoire, le saint ajouta: Si vous êtes venu ici pour renverser les communautés des serviteurs de Dieu et la discipline monastique, sachez que nous nous passerons de vos secours et de vos bienfaits, mais que votre royaume sera détruit avec toute votre race. Effrayé de ces paroles, le roi se retira bien vite.

Comme saint Colomban continuait à lui faire des reproches: Vous prétendez, dit-il, que je vous donnerai la gloire du martyre. Je ne suis point assez insensé. Mais, puisque vous êtes si éloigné de notre manière de vivre, retournez d'où vous êtes venu. Saint Colomban dit qu'il ne sortirait point de son monastère s'il n'en était chassé par force. Le roi l'exila à Besançon, où, n'étant point gardé, à cause du grand respect qu'on lui portait, il en sortit et revint à son monastère. C'était vers l'an 609. Il n'y demeura pas longtemps en repos. Le roi Théodoric envoya plusieurs fois de ses gens pour l'obliger à sortir de son monastère de Luxeuil et à retourner en son pays. Le saint avait résolu de ne point obéir et de se faire plutôt tirer de force. Toutefois, voyant que sa résistauce mettait les autres en péril, il sortit volontairement en 610. Ses frères l'accompagnaient en pleurant, comme s'ils eussent marché à ses funérailles. Encore les gardes que le roi lui avait donnés ne permirent-ils point à tous de le suivre, mais seulement à ceux qu'il avait amenés d'Irlande ou de Bretagne. Tous ceux qui étaient nés dans les Gaules furent contraints de demeurer. Le saint les recommanda à Dieu, et sentit cette séparation comme si on lui eût arraché les membres.

On menait saint Colomban à Nantes pour l'embarquer. Etant à Auxerre, il dit à Ragamond, que le roi avait chargé de sa conduite: Souvenez-vous que Clotaire, que vous méprisez maintenant, sera dans trois ans votre maître. Sur cette route, il fit plusieurs miracles. Arrivé à Nevers, on l'embarqua sur la Loire.

(1) Daniel, *Hist. de Fr.* — (2) Fredeg., c. XXX et XXXI.

A Orléans, ses gardes ne lui permirent pas d'entrer dans la ville pour visiter les églises, et il campa sur le rivage. On refusa même dans la ville des vivres à ses disciples, tant on craignait les ordres du roi. Mais une femme syrienne en eut pitié, les mena chez elle et leur donna ce dont ils avaient besoin. En récompense, ils amenèrent son mari, aveugle depuis plusieurs années, à saint Colomban, qui le guérit. A Tours, le saint n'ayant pu obtenir la permission de descendre pour visiter l'église de Saint-Martin, le bateau s'arrêta devant le port, et il satisfit sa dévotion en passant la nuit en prières près les reliques du saint. Le lendemain, l'évêque de Tours, Léoparius, l'ayant prié à dîner, il s'y trouva un seigneur, allié du roi Théodoric, à qui saint Colomban déclara que, dans trois ans, ce roi et ses enfants périraient, et que toute sa race serait éteinte.

De Nantes, où les vents contraires et d'autres incidents ne permirent pas de l'embarquer pour l'Irlande, il alla trouver le roi Clotaire, qui était sur la côte de l'Océan et qui savait la persécution qu'il avait à souffrir de la part de Brunehaut et de Théodoric. Aussi le reçut-il comme un présent du ciel et lui offrit-il toute sorte de secours, s'il voulait demeurer dans son royaume. Colomban ne l'accepta pas, craignant d'augmenter l'inimitié entre les deux princes. Clotaire le retint tant qu'il put et en reçut plusieurs avis salutaires pour la correction de sa cour, dont il promit de profiter. Pendant son séjour, il s'éleva un différend entre les deux frères Théodebert et Théodoric; touchant les limites de leurs Etats, la même année 610, quinzième de leur règne. Ils envoyèrent l'un et l'autre des ambassadeurs à Clotaire pour lui demander du secours. Clotaire consulta saint Colomban, qui lui conseilla de ne point prendre parti, parce que, dans trois ans, leurs deux royaumes tomberaient sous sa puissance. C'est la troisième fois qu'il fit cette prédiction. Clotaire y ajouta foi et en attendit avec patience l'accomplissement.

Ensuite saint Colomban obtint de lui une escorte pour le conduire dans le royaume de Théodebert, d'où il voulait passer en Italie. Entrant à Paris, il trouva à la porte un possédé, qu'il délivra. A Meaux, il fut reçu par Chagneric, homme noble, en qui le roi Théodebert avait beaucoup de confiance, et qui se chargea de le faire conduire à la cour. Le saint bénit sa maison et consacra à Dieu sa fille encore fort jeune, nommée Fare, et depuis illustre par sa vertu. De là il passa à un village nommé Ulciac, où il fut reçu par un seigneur nommé Authaire, et sa femme Aiga, dont il bénit les enfants encore petits, nommés Adon et Dadon, qui devinrent fameux par leur sainteté.

Enfin saint Colomban arriva près du roi Théodebert, qui le reçut avec joie, et promit de lui trouver des lieux commodes pour ses disciples, non loin des nations auxquelles il pourrait prêcher la foi; car c'était ce que le saint désirait le plus dans ses voyages. Il accepta donc cette offre, et, s'étant embarqué sur le Rhin, passa à Mayence, et, remontant toujours le fleuve, s'avança jusqu'à l'extrémité du lac de Zurich. Etant venu à Zug, il trouva cette solitude si agréable, qu'il résolut de s'y arrêter. Les habitants étaient cruels et impies ; ils adoraient des idoles, leur offraient des sacrifices et observaient les augures et les divinations. Saint Colomban, ayant commencé à leur prêcher le vrai Dieu, les trouva un jour qui préparaient un sacrifice, et qui avaient dressé, au milieu du peuple assemblé, une grande cuve remplie de bière. Il leur demanda ce qu'ils en voulaient faire. Ils répondirent que c'était pour l'offrir à leur dieu Vodan, que les uns expliquent du latin Mercure, les autres de Mars. Saint Colomban souffla dessus, et aussitôt la cuve se rompit avec fracas, et toute la bière se répandit. Les Barbares, étonnés, disaient qu'il avait une puissante haleine. Il les exhorta à quitter ces superstitions et à se retirer chacun chez eux. Plusieurs se convertirent et reçurent le baptême ; d'autres, déjà baptisés, revinrent à la pratique de l'Evangile qu'ils avaient quitté. Saint Gal, disciple de saint Colomban, poussé par son zèle, brûla leurs temples et jeta dans le lac toutes les offrandes qu'il y trouva. Les Barbares, en colère, menacèrent de le tuer et de chasser son maître à coups de fouet.

Saint Colomban, en étant informé, quitta ces endurcis et passa avec les siens à un bourg nommé Arbon, sur le lac de Constance. Il y trouva un prêtre vertueux, nommé Villimar, qui lui indiqua un lieu fertile et agréable, environné de montagnes, où étaient les ruines d'une petite ville nommée Bregentz. Saint Colomban, y étant arrivé avec les siens, y trouva un oratoire dédié à sainte Aurélie, auprès duquel ils se firent des logements. Dans cette église ils trouvèrent trois images dorées et attachées à la muraille, que le peuple adorait par des sacrifices, disant que c'étaient les anciens dieux tutélaires de l'endroit. Saint Colomban ordonna à saint Gal, qui savait la langue du pays, d'exhorter le peuple à quitter l'idolâtrie pour adorer le vrai Dieu. Le jour de la fête de cette église étant venu, il y eut un grand nombre de peuple, non-seulement pour la fête, mais par curiosité, pour voir ces étrangers. Alors saint Gal commença à leur prêcher la foi et à les exhorter à se convertir. Puis, prenant les idoles devant tout le monde, il les mit en pièces à coups de pierre, et les jeta dans le lac. Quelques-uns se convertirent, d'autres se retirèrent en colère. Saint Colomban fit apporter de l'eau, la bénit, en aspergea l'église, et, tournant autour avec les siens en chantant des psaumes, il en fit la dédicace. Puis, ayant invoqué le nom de Dieu, il fit des onctions sur l'autel, y mit les reliques de sainte Aurélie, le revêtit d'ornements et y célébra la messe : ce

qui étant fait, le peuple s'en retourna avec grande joie (1).

Saint Colomban demeura à Bregentz environ trois ans. Il y bâtit un petit monastère, où ses disciples travaillaient les uns au jardin potager, d'autres à cultiver des arbres fruitiers : saint Gal faisait des filets pour la pêche, et prenait une si grande quantité de poissons, qu'il en distribuait au peuple et aux voyageurs. Saint Colomban eut la pensée d'aller prêcher la foi aux Venètes ou Sclaves, qui étaient dans le voisinage ; mais un ange lui apparut et l'avertit qu'il n'y ferait aucun progrès. Il demeura donc en repos jusqu'à ce qu'il pût entrer en Italie.

Saint Colomban ne fut pas le seul que persécuta Brunehaut. Saint Didier, évêque de Vienne, qui la reprenait courageusement de ses désordres, avait été exilé par ses intrigues dès l'an 603. Mais Dieu ayant glorifié son exil par plusieurs miracles, elle le fit rappeler après quatre ans. Pourtant, le calme ne dura guère. Le saint ayant conseillé au roi Théodoric de renvoyer ses concubines et d'épouser une reine digne du trône, Brunehaut envoya trois comtes pour le mettre à mort, quelque part qu'ils le trouvassent. Ils l'atteignirent sur le bord de la Chalaronne, au territoire de Lyon. Didier, se voyant poursuivi par ces assassins, se mit à genoux pour recommander à Dieu son peuple et ses persécuteurs. On l'assomma dans cette posture d'une grosse pierre, et, pour l'achever, on lui cassa la tête d'un coup de levier. C'était le 23 mai 617, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire, comme d'un martyr (2).

Cependant la justice du ciel allait frapper ses coups. La mésintelligence avait recommencé entre les deux frères, Théodoric et Théodebert. Saint Colomban alla trouver ce dernier, et lui conseilla de se faire clerc ou plutôt moine, de peur de perdre la vie éternelle avec son royaume. C'est qu'en 610 il avait fait tuer Bilichilde, sa femme, pour épouser une jeune fille nommée Théodechilde (3). La proposition du saint abbé parut ridicule au roi et à tous les assistants, et ils dirent que jamais ils n'avaient ouï parler qu'un roi mérovingien eût été clerc volontairement. Si vous ne le faites de gré, répliqua saint Colomban, vous le ferez bientôt de force; et il s'en retourna à son monastère. En effet, l'an 612, la dix-septième année de leur règne, les deux frères se livrèrent une première bataille dans la plaine de Toul. Il y périt beaucoup de monde de part et d'autre. Théodebert, vaincu, s'enfuit par Metz à Cologne. Une seconde bataille, beaucoup plus acharnée et plus meurtrière, eut lieu dans la fameuse plaine de Tolbiac. Vaincu une seconde fois, Théodebert se sauve au delà du Rhin ; mais bientôt il est pris et présenté à son frère Théodoric, qui l'envoie à sa grand'mère Brunehaut, qui le fait ordonner prêtre et ensuite mettre à mort. Il laissait un fils, nommé Mérovée, encore enfant. D'après l'ordre de son frère Théodoric, un soldat saisit l'enfant par le pied, et le frappa contre la pierre jusqu'à ce que sa cervelle sortît de sa tête brisée (4).

Par ces deux victoires et ces deux meurtres, Théodoric de Bourgogne se voyait encore maître de l'immense royaume d'Austrasie. Il déclara la guerre à son cousin Clotaire. Mais au moment de se mettre à la tête de son armée, il meurt de dyssenterie à Metz, laissant quatre fils, Sigebert, Childebert, Corbus et Mérovée, âgés de onze, dix, neuf et six ans. Brunehaut s'efforce de faire proclamer roi l'aîné des quatre. Mais, et les grands de Bourgogne et les grands d'Austrasie, également las du gouvernement de cette femme, appellent Clotaire de leurs vœux. Une bataille se livre, où Clotaire a facilement le dessus. On lui amène successivement Brunehaut et ses arrière-petits-fils, Sigebert, Corbus et Mérovée. Childebert, le second, s'était enfui à cheval, sans qu'on pût jamais le découvrir. En voyant Brunehaut, Clotaire lui reprocha d'avoir causé la mort de dix rois de France ; il comptait dans ce nombre, tant ceux que sa mère Frédégonde avait fait assassiner, que Théodoric et ses trois fils qu'il voulait faire périr lui-même. Pendant trois jours, il la livra à des tourments divers, la fit promener sur un chameau, à la vue de toute l'armée ; puis la fit lier par les cheveux, par un pied et par un bras, à la queue d'un cheval indompté, qui l'eut bientôt mise en pièces. La populace brûla même son cadavre. Clotaire fit aussi tuer deux de ses petits-cousins, Sigebert et Corbus. Quant à Mérovée, comme il l'avait tenu sur les fonts de baptême, il le fit conduire en Neustrie et lui permit de vivre (5).

Ainsi périt Brunehaut, fille, femme, sœur, mère et aïeule de rois. L'estime que lui témoigna toute sa vie le pape saint Grégoire le Grand, la manière atroce dont elle fut mise mort rendent fort douteux les crimes que lui reprochent les chroniqueurs venus plus tard. En tout cas, elle laissa dans le souvenir des peuples une telle impression de génie et de puissance, que tout ce qu'on rencontrait de grand, de fort, de durable, chaussées, tours, forteresses, prenait le nom de Brunehaut (*a*).

(1) *Vies de S. Colomban et de S. Gal. Acta SS., Ord. Bened.*, t. II. — (2) *Acta SS.* 3 *maii.* — (3) Fredeg., XXXV, XXXVII. — (4) *Id.*, c. XXXVIII. *Chronic. Moissiac.* — (5) *Id.*, c. XLII, etc.

(*a*) Supérieure à son siècle par son génie, Brunehilde prit malheureusement de cette époque les passions et les habitudes. Le grand combat de sa vie, mais aussi son plus grand crime aux yeux des Francs, ce furent ses efforts non interrompus pour rétablir l'unité monarchique suivant les idées romaines. Saint Grégoire de Tours parle de cette reine avec une grande réserve; saint Fortunat, évêque de Poitiers, loue ses grâces et sa beauté; saint Grégoire le Grand entretenait avec elle une correspondance qui a passé aux âges suivants, et dans laquelle elle apparaît constamment comme une reine pieuse, une sage régente et une mère chrétienne. Si l'on songe que tous ces auteurs furent contemporains de Brunehilde, et que les écrivains qui ont déchiré sa

Saint Colomban, qui avait eu révélation de la bataille de Tolbiac au moment même où elle se donnait, voyant Théodoric maître de tout le pays, s'était retiré en Italie, et, par la libéralité du roi Agilulfe, bâtit dans le désert de l'Apennin, près de la Trébia, le monastère de Bobio, qui avec le temps devint une ville considérable. Il écrivit de là une lettre au pape Boniface IV sur l'affaire des trois chapitres ; mais ce que l'on y voit de plus remarquable, c'est qu'il ignorait complétement l'état de la question. Clotaire, de son côté, se voyant, l'an 614, le seul roi des Francs, se souvint de la prédiction que saint Colomban lui en avait faite. Il lui envoya une ambassade pour l'engager à venir le trouver. Saint Colomban s'en excusa, mais il lui écrivit une lettre pleine d'avis salutaires, et mourut fort âgé le 21 novembre 615, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Son disciple saint Gal ayant voulu le suivre en Italie, en fut empêché par une maladie dangereuse. Après le rétablissement de sa santé, il remonta le lac de Bregentz ou de Constance, et bâtit quelques cellules pour lui et pour ceux qui désiraient servir Dieu sous sa conduite. Ce sont ces cellules qui ont donné naissance au monastère et à la ville de Saint Gal.

La vie de saint Gal, disciple de saint Colomban, a été écrite en prose et en vers. Il en existe même deux vies en prose : l'une de Walafride Strabon, publiée depuis longtemps; l'autre, plus ancienne, découverte récemment mais connue des anciens. Dans la vie de saint Gal, comme dans la vie de saint Antoine et des autres solitaires, ainsi que dans les écrits de Tertullien, on voit la puissance des démons, leur retraite dans les déserts, les eaux et les forêts, mais la puissance plus grande des chrétiens qui viennent les chasser de ces lieux par le signe de la croix et la pratique des vertus chrétiennes.

Arrivé avec son maître d'Irlande en Austrasie ou France Orientale, saint Gal apprit de bonne heure la langue du pays, celle des Francs ou le teutonique, afin d'instruire plus facilement les populations indigènes. Il prêcha sur le bord des lacs de Zurich et de Constance. Les nuits, il prenait du poisson dans les eaux pour la nourriture des frères. Une nuit, il entendit le démon de la montagne crier à celui du lac : Viens à mon secours, afin que nous chassions ces étrangers; car ils m'ont expulsé de mon temple, ont brisé mes simulacres et attiré après eux le peuple qui me suivait. Le démon du lac de Constance répondit : Ce que vous annoncez de votre infortune, je le ressens par la mienne; car l'un de ces étrangers me presse dans les eaux et dévaste mon domaine; je ne saurais ruiner ses filets ni le tromper lui-même : car l'invocation du nom divin est toujours dans sa bouche, et veillant continuellement sur lui-même il se rit de nos piéges. L'homme de Dieu, quand il eut entendu ces choses, se fortifia de toutes parts du signe de la croix, et dit à ces démons : Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, je vous adjure de quitter ce lieu et de n'y faire mal à personne. Ensuite il s'empressa de raconter à son abbé ce qu'il venait d'entendre. Aussitôt Colomban donna le signal de se réunir à l'église. Mais, avant qu'on eût commencé le chant des psaumes, on entendit sur le sommet des montagnes les hurlements des démons et les gémissements de leur départ. Sur quoi, les serviteurs de Dieu se prosternèrent en oraison, et rendirent grâces au Seigneur, qui les avait délivrés de ces malins esprits.

Cependant, quelques païens opiniâtres, irrités de la destruction de leurs idoles, cherchaient à se venger des frères. Il les accusèrent auprès du duc de la contrée, nommé Gunzon, de ruiner la chasse : ce que mit le duc fort en colère. De plus, ils leur dérobèrent une vache et tuèrent deux des frères qui étaient à la

réputation ont vécu beaucoup plus tard, on ne peut s'empêcher de trouver suspectes les graves accusations qui pèsent sur sa mémoire, et quand une partie de ces accusations seraient fondées, il sera toujours vrai que ses malheurs et ses monuments (hôpital de Saint-Andoche, monastère de Sainte-Marie, basilique de Saint-Martin, à Autun etc.) ont laissé une impression plus profonde dans l'histoire que ses crimes.

Il y a, en général, beaucoup d'incertitude dans l'histoire des temps mérovingiens. Tel personnage (Caribert par exemple) est chanté par saint Fortunat comme un modèle de sagesse et de vertu, tandis que saint Grégoire de Tours, ou l'écrivain qui s'est caché sous son nom, ne trouve point de couleurs assez sombres, pour peindre sa dépravation et ses débauches. Lequel croire de ces deux auteurs? On ne peut pourtant être à la fois ange et démon. Quant à Frédégaire, il semble n'avoir eu d'autre but, en écrivant ce livre, que d'établir un frappant contraste entre la vertu des religieux et la corruption des gens du monde. Il y a donc exagération partout, et, pour ne pas se laisser égarer par les historiens de cette époque, il ne faut jamais perdre de vue ces trois choses :

1° Le partage inévitable des Etats, à la mort de chaque prince qui laissait plusieurs fils, et l'influence incontestable des femmes amenèrent trop souvent des divisions ou des querelles, mêlées de fureurs et de crimes, que l'esprit de parti s'efforçait ensuite d'exploiter à son profit.

2° Les chroniqueurs contemporains, impliqués eux-mêmes dans les faits qu'ils racontent, n'avaient pas l'esprit assez libre de préjugés, ni le cœur assez exempt de passions, pour garder une entière impartialité; et plus d'une fois, sans doute, ils furent entraînés par leur piété même à porter des jugements hasardés sur les hommes et les choses.

3° Les historiens qui suivirent, ont dit le plus de mal possible de l'époque mérovingienne, pour faire admirer l'époque des Pépin et des Charlemagne; si bien que Luden parait avoir été le vrai en disant : « Il fallait que les Mérovingiens devinssent les victimes de cette époque, pour que les Carloingiens pussent en devenir les héros. Die Merovinger mussten die Apfer dieser Zeit Werden, damit die Karolinger, ihre Helden Werden konnten. » (*Geschichte, der Deutschen*, T. III, p. 442.

Mais quand même on admettrait la réalité de tous les crimes reprochés à la race de Clovis, on aurait tort d'étendre au peuple la même accusation de violence et de corruption morale. Tous les historiens sérieux, protestants et catholiques, reconnaissent également les vertus chrétiennes, mises en pratique par les classes inférieures de la société (Damberger, t. I, p. 216-218)

chercher. On rapportait leurs cadavres, lorsque survint un officier du duc, ordonnant à Colomban et aux siens de quitter le pays. C'était une ruse du malin esprit, qui voulait ainsi conserver son antique domination qu'il avait commencé à perdre. Les frères avaient regret à quitter une demeure aussi agréable. Colomban leur dit : Il est vrai, nous avons trouvé en ces lieux une conque d'or, mais elle est remplie de serpents venimeux. Ils résolurent donc de se retirer en Italie, sous la protection d'Agilulfe, roi des Lombards.

Au moment de partir, saint Gal fut pris subitement de la fièvre, et fit entendre qu'il ne pourrait faire le voyage. Colomban était persuadé que le désir d'achever les travaux commencés y entrait pour quelque chose. Cependant il le laissa libre : Mais, ajouta-t-il, de mon vivant, vous ne vous permettrez pas de dire la messe. Après le départ de son maître et de ses compagnons, Gal s'embarqua sur le lac de Constance, et vint trouver le prêtre Villimar auquel il fit présent de ses filets et raconta son histoire. Le bon prêtre l'accueillit avec beaucoup de charité et le recommanda aux soins de ses deux clercs Magnoald et Théodore. Gal récupéra la santé au bout de quelque temps. C'est ainsi que la fièvre le retint au milieu de ces montagnes, pour qu'il continuât à en être l'apôtre.

Le prêtre Villimar avait un diacre nommé Hiltibold, qui connaissait tous les sentiers et tous les recoins de ces montagnes, où il allait souvent prendre du poisson et des faucons. Saint Gal lui demanda s'il n'y connaissait pas une solitude, abondante en eaux, avec une plaine propre à la culture. Le diacre lui répondit : Père, j'en connais une telle que vous dites ; mais elle est habitée par des bêtes féroces, des ours, des sangliers et des loups sans nombre. Je crains donc de vous y conduire, de peur que vous ne soyez dévoré par ces ennemis. Gal répliqua : L'apôtre a dit : *Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous* ? Et encore, *nous savons qu'à ceux qui aiment Dieu toutes choses tournent en bien*. Celui qui a délivré Daniel de la fosse aux lions, peut aussi m'arracher de la griffe des bêtes. Ils convinrent tous deux de partir le lendemain. Saint Gal demeura à jeûn tout le jour et passa toute la nuit en prières. Le lendemain ils marchèrent jusqu'à l'heure de none, où le diacre dit : C'est l'heure de la réfection ; prenons un peu de pain et d'eau, afin de faire mieux le reste du chemin. L'homme de Dieu répondit : Prenez, mon fils, ce qui est nécessaire à votre corps. Pour moi, je ne goûterai de rien, que le Seigneur ne m'ait montré le lieu de la demeure que je désire. Le diacre répliqua : Puisque nous devons partager la consolation nous partagerons aussi la peine. Et ils marchèrent tous deux sans manger jusqu'au soir. Ils vinrent à une petite rivière, appelée Steinach, et la descendirent jusqu'à un rocher d'où elle se précipitait dans un gouffre, où ils aperçurent beaucoup de poissons. Le diacre ayant fait du feu, les fit rôtir, et tira du pain de la panetière. Le bienheureux Gal s'étant un peu écarté pour prier, s'embarrassa dans dans des ronces et tomba par terre. Le diacre accourut pour le relever. Mais l'homme de Dieu lui dit : Laissez-moi, c'est ici mon repos à jamais, c'est ici que j'habiterai parce que je l'ai choisi. Et se levant après sa prière : Il prit une tige de cornouiller, en fit une croix et la fixa en terre. Or, il avait appendue à son cou une boîte où étaient des reliques de la sainte Vierge Marie, ainsi que de saint Maurice et de saint Didier. Il attacha le reliquaire à la croix, se prosternant devant avec le diacre, et dit : Seigneur Jésus-Christ, qui, pour le salut du genre humain, avez daigné naître de la Vierge et subir la mort, ne méprisez point mon désir à cause de mes péchés ; mais pour l'honneur de votre sainte Mère, ainsi que de vos martyrs et de vos confesseurs, préparez en ce lieu une habitation propre à vous servir.

Telle fut l'origine du monastère de Saint-Gal et de la ville qui s'est formée autour.

La prière finie, les deux pèlerins prirent leur nourriture avec action de grâces au soleil couchant, et puis, ayant prié de nouveau, ils se couchèrent par terre pour reposer quelque peu. Quand le saint homme crut son compagnon endormi, il se prosterna en forme de croix devant le reliquaire, et pria le Seigneur avec beaucoup de dévotion. Cependant un ours descendu de la montagne ramassait avec soin les miettes échappées aux deux convives. L'homme de Dieu voyant ce que faisait la bête, lui dit : Je t'ordonne au nom du Seigneur, prends du bois et mets-le dans le feu. A ce commandement, la bête alla prendre un morceau de bois très-considérable et le jeta dans le feu. Sur quoi le saint homme tire de la panetière un pain tout entier, le donne au nouveau servant, et lui dit : Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, retire-toi de cette vallée, et aie en commun les montagnes et les collines environnantes, sous la condition que tu ne feras de mal ici à aucun homme ni à aucune bête. Cependant le diacre, qui faisait semblant de dormir, considérait avec étonnement ce qui se passait. Il se leva, vint se jeter aux pieds du saint homme, et dit : Maintenant je sais que le Seigneur est vraiment avec vous, puisque les bêtes de la solitude vous obéissent. Le saint lui répondit : Gardez-vous de dire ceci à personne, jusqu'à ce que vous voyiez la gloire de Dieu.

Au matin, le diacre s'en alla vers la fosse de la rivière pour prendre du poisson et en faire cadeau au prêtre Villimar à leur retour. Il était sur le point d'y jeter des filets, lorsqu'il aperçut sur les bords deux esprits immondes sous la forme de deux femmes nues, qui lui jetèrent des pierres et dirent : C'est toi qui as amené dans cette solitude cet homme méchant et plein d'envie, accoutumé à nous vaincre par ses maléfices. Le diacre retourna aussitôt vers l'homme de Dieu, et lui

raconte ce qu'il vient de voir et d'entendre. Ils se mettent tous deux en prière, puis se rendent à la fosse. A leur vue, les démons s'enfuient vers la montagne prochaine, pendant que saint Gal leur dit : Fantômes impurs, je vous ordonne par la puissance de l'éternelle Trinité de quitter ce lieu, de vous en aller dans les montagnes désertes, et de n'oser plus jamais revenir ici. Ils jettent ensuite leurs filets dans la fosse, et prennent des poissons tant qu'ils veulent. Mais ils entendent sur le sommet de la montagne la voix comme de deux femmes en deuil se disant l'une à l'autre : Hélas ! que ferons-nous ? ou bien, où irons-nous ? Cet étranger ne nous laisse point habiter parmi les hommes, il ne nous permet pas même de demeurer dans la solitude. Ces voix, ces plaintes des démons contre saint Gal, furent encore e dues d'autres fois.

Les deux pèlerins, explorant alors la vallée, trouvèrent entre deux ruisseaux ce qu'ils souhaitaient : une belle forêt, des montagnes à l'entour, une plaine au milieu ; ils jugèrent ce lieu excellent pour y bâtir des cellules. Gal, se rappelant l'échelle de Jacob et les anges qui y montaient et descendaient, dit comme lui : *Le Seigneur est vraiment en ce lieu.* Jusqu'alors il y avait dans cette vallée une infinité de serpents. Dès ce jour ils disparurent tellement, qu'on n'y en voyait plus un seul, au temps de Walafride Strabon. Ce miracle s'accorde avec les premiers, dit cet auteur : car, le diable étant chassé de là, il était digne que l'animal par lequel il avait trompé l'homme, cédât la place à la sainteté.

Le diacre Hiltibold retourna aussitôt près de Villimar, prêtre ou curé d'Arbon, auquel il raconta tout ce qu'il avait vu ; mais saint Gal, demeura encore trois jours à sa première station, au pied de sa petite croix, pour faire la dédicace de son ermitage par le jeûne et la prière. Les trois amis se retrouvaient ensemble, lorsque arriva la nouvelle que l'évêque de Constance, nommé Gaudence, venait de mourir : ils firent tous les trois, avec larmes, des prières ferventes pour le repos de leur pasteur. Sept jours après arriva au prêtre Villimar une lettre du duc Gunzon, lui ordonnant de venir au château d'Oberling le douzième jour et d'amener avec lui l'homme de Dieu. C'est que le duc avait une fille unique, nommée Frideburge, d'une beauté singulière promise à Sigebert, fils de Théodoric, roi d'Austrasie ; mais depuis quelque temps elle était possédée d'un démon, qui la tourmentait horriblement, la jetait par terre, dans des convulsions et un délire si épouvantables qu'elle avait l'écume à la bouche et que quatre hommes pouvaient à peine la tenir. Le trentième jour l'esprit malin commença à faire entendre des voix sinistres. Le père envoya donc informer Sigebert de ce qui était arrivé à sa fiancée. Le roi d'Austrasie dépêcha sur-le-champ deux évêques, qui lui inspiraient le plus de confiance, pour guérir la fille par la vertu de leurs prières. Voilà pourquoi le prêtre Villimar tenait à mener avec lui saint Gal. Mais l'homme de Dieu lui dit : Ce voyage vous regarde, non pas moi. Qu'ai-je à faire avec les princes du siècle? Comme Villimar insistait, craignant que le duc ne s'emportât à quelque violence, Gal lui répondit : J'irai auparavant à ma cellule, afin d'y préparer ce qu'il faut pour les frères qui viendront y servir le Seigneur. Et il y alla aussitôt avec ses disciples. Le lendemain, il leur défendit de faire connaître à personne où il irait. Puis, prenant avec lui deux d'entre eux, il s'avança du côté de Coire, vint dans la solitude de Sennwald, au bourg de Grabs. Il y trouva un pieux diacre nommé Jean, qui les reçut avec beaucoup de charité, comme des étrangers venus de bien loin. De son côté, le prêtre Villimar ayant appris que le saint homme avait quitté sa cellule, alla en informer le duc. Celui-ci adjoignit aussitôt ses propres députés, pour courir après l'homme de Dieu, et le prier dévotement de revenir : Car, disait-il, si par ses prières le Seigneur délivre ma fille du démon, je lui donnerai l'évêché de Constance et le comblerai de présents.

Cependant les deux évêques, étant arrivés chez le duc, trouvèrent sa fille plongée dans la frénésie et ses parents dans la tristesse. Ils firent leur prière en présence de la fille ; mais elle, s'arrachant aux mains de ceux qui la tenaient, saisit un glaive pour tuer les évêques. N'y ayant pu réussir, l'esprit immonde dit à l'un d'eux : Si, comme tu l'as promis au roi, tu voulais me chasser du corps de cette fille, pourquoi n'as-tu pas amené avec toi celle que tu as eue d'une religieuse ? Et toi, dit-il à l'autre, n'as-tu pas péché avec trois femmes étrangères ! Certes, à votre commandement qui n'est soutenu d'aucune sainteté, je ne sortirai jamais. Mais il est un homme d'une grande vertu auprès du Dieu tout-puissant, nommé Gal, qui m'a chassé de Zug, où je demeurais en paix depuis longtemps, et il a audacieusement ruiné mes maisons : depuis, m'y ayant trouvé établi près de Bregentz, il m'a deshérité par la même vertu. Or, parce que le duc ici présent l'a expulsé du même lieu, je me suis, pour venger cette injure, emparé de cette fille. Et je ne me dessaisirai de cette possession, à moins qu'il n'arrive lui-même. A ces mots, l'un des évêques donna un soufflet à la frénétique, disant : Tais-toi. Satan, déserteur de la vérité, amateur et auteur de la fausseté. Comme le démon parlait de Gal, *gallus*, qui signifie aussi *coq*, le bon évêque s'imagina qu'il parlait d'un coq de poules. Le malin esprit leur fit à tous deux plusieurs autres affronts, en sorte qu'ils s'en retournèrent chez eux après trois jours.

Cependant le prêtre Villimar découvrit saint Gal dans une grotte ou caverne occupé de saintes lectures. Il le salua humblement, lui apprit les instances et les promesses du duc pour qu'il vînt délivrer sa fille. Ils s'en-

tretenaient encore tous deux ensemble, lorsque survint le diacre Jean, apportant du pain azyme, une petite bouteille de vin, avec de l'huile, du beurre, du miel et du poisson frit. Les trois convives usèrent des dons de Dieu avec action de grâces. Saint Gal pria Villimar d'attendre au lendemain pour partir. Le diacre Jean leur prêta sa mule, et promit d'avoir soin de la grotte.

Lorsque saint Gal entra dans la maison du prince, sa fille n'avait pris aucune nourriture depuis trois jours. Elle était étendue sur les genoux de sa mère, les yeux fermés, les membres épars, et comme morte. Une odeur de soufre sortait de sa bouche. Le saint se mit en prière, et dit avec larmes : Seigneur Jésus-Christ, qui venant en ce monde avez daigné naître d'une Vierge, et qui avez commandé aux vents et à la mer, et ordonné à Satan de retourner en arrière, qui enfin avez racheté le genre humain par votre passion, commandez que cet esprit immonde sorte de cette fille. Puis, il lui prit la main droite et la releva, car l'esprit malin l'avait comme écartelée. Enfin il lui posa la main sur la tête, et dit : Esprit immonde, je te commande, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de sortir et de t'éloigner de cette créature de Dieu. A ces mots, elle ouvrit les yeux et la regarda, et l'esprit malin dit : Es-ce toi, Gal, qui m'as expulsé de mes premières habitations? C'est pour te venger que je suis entré dans cette fille, parce que son père t'a chassé toi-même. Si donc tu me chasses d'ici, où irai-je? L'homme de Dieu répondit : Là où le Seigneur t'a précipité, dans l'abîme! Aussitôt, à la vue de tous les assistants, il sortit de la bouche de la frénétique comme un oiseau noir et horrible. La fille se leva guérie, et l'homme de Dieu la rendit à sa mère.

Le duc, au comble de la joie, offrit au saint tous les présents que le roi Sigebert avait envoyés à sa fille. En même temps il le pria de vouloir bien accepter l'évêché de Constance. Le saint lui répondit : Du vivant de mon maître Colomban, je ne célébrerai point la messe : si donc vous voulez m'élever à cette dignité, permettez que je lui écrive. S'il m'absout, je serai à vos ordres. Le duc y consentit. Après quoi le saint distribua tous les présents aux pauvres d'Arbon, et rentra dans sa chère solitude. Il y attira même le diacre Jean, et pendant trois ans l'instruisit à fond dans la philosophie et dans la science des divines Ecritures.

Cependant le roi Sigebert, ayant appris la guérison de sa fiancée, pria son père de la lui envoyer, pour en faire son épouse. Elle fut reçue à Metz avec les plus grands honneurs, raconta au roi comment saint Gal l'avait guérie, et le pria de favoriser l'homme de Dieu et son nouvel établissement. Sigebert ayant trouvé que le monastère de saint Gal était situé sur le domaine public, lui accorda aussitôt une charte de donation et de protection royale.

Pendant ce temps on préparait les noces du roi et de la reine. Un grand nombre d'évêques et de seigneurs y furent convoqués. Le roi étant allé inviter la princesse de venir résider au palais, elle se jeta à ses pieds, et lui dit : Seigneur j'ai été épuisée par une longue et cruelle maladie, accordez-moi encore sept jours pour que je reprenne un peu de forces, et que je puisse vous être présentée convenablement. Le roi condescendit à la demande. Le septième jour, Frideburge, accompagnée de deux hommes et de deux filles, entra vers l'office du matin dans l'église cathédrale de Saint-Etienne, dépouilla derrière la porte ses vêtements de reine, prit un habit de religieuse, saisit une corne ou un coin du grand autel, et fit cette prière : Saint Etienne, qui avez répandu votre sang pour Jésus-Christ, intercédez aujourd'hui pour moi indigne : afin que le cœur du roi se tourne à ma volonté, et que ce voile ne soit point ôté de ma tête. Le roi, informé de ce qui se passait, assembla les évêques et les princes pour savoir que faire. Un des évêques dit : Cette fille, lorsqu'elle a été délivrée du démon, paraît s'être obligée par un vœu de garder la chasteté : prenez donc garde de l'y faire manquer, de peur qu'il ne lui arrive pire qu'auparavant, et que vous ne rendiez vous-même coupable d'un si grand crime. Le roi, de l'avis des princes, acquiesça au conseil de l'évêque. Il entra dans l'église, y fit apporter les vêtements et la couronne de reine : et dit à la princesse, Venez à moi. Elle, croyant qu'on voulait la tirer hors de l'église, tenait plus étroitement embrassée la corne de l'autel. Le roi lui dit plus clairement : Ne craignez point de venir à moi ; car tout se fera aujourd'hui suivant votre volonté. Mais elle, plaçant sa tête sur l'autel, dit : Me voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon sa volonté à lui. Le roi Sigebert ordonna aux prêtres de l'amener, la fit revêtir des habits de reine avec le voile et la couronne, et la recommanda au Seigneur en ces termes : Avec les mêmes ornements que vous avez été préparée pour moi, je vous donne pour épouse à mon Seigneur, Jésus-Christ. En même temps il lui prit la main droite et la posa sur l'autel ; puis sortit de l'église pour pleurer, car il aimait tendrement la princesse. Plus tard il lui donna le gouvernement d'une communauté de religieuses.

Après cela, le duc Gunzon convoqua une assemblée d'évêques et de seigneurs à Constance, pour élire un pasteur à cette église. On y vit les évêques d'Augsbourg, de Verdun et de Spire, avec une multitude de clergé et de peuple. Le concile dura trois jours. Saint Gal s'y rendit avec les diacres Jean et Magnoald. Le duc, le voyant entrer, fit tout haut cette prière : Le Dieu tout-puissant, dont la providence augmente et régit tout le corps de l'Eglise, veuille, par l'intervention et les mérites de la sainte Vierge en l'honneur de qui cette église est consacrée, répandre aujourd'hui

l'Esprit-Saint sur nous, pour choisir un Pontife capable de régir le peuple des fidèles et de gouverner l'Eglise de Dieu. Puis il exhorta les évêques et le clergé à choisir, suivant les canons, celui qu'ils jugeraient à propos. Après quelques moments de délibération, le clergé s'écria tout d'une voix, avec le peuple : Gal que voici est un homme de Dieu, jouissant d'une bonne renommée dans tout le pays, instruit dans les Ecritures et plein de sagesse, joignant la chasteté à la justice, à la fois doux et humble, charitable et patient, père des orphelins et des veuves : c'est lui qui convient pour évêque ! Le duc dit alors au saint : Entendez-vous ce qu'ils disent ? L'homme de Dieu répondit : Ils parlent bien ; si seulement ce qu'ils disent était vrai. Mais ils ne pensent pas que les canons défendent d'ordonner évêque un étranger. Cependant il y a ici avec moi le diacre Jean, de votre nation, à qui, par la grâce de Jésus-Christ, conviennent toutes les louanges que vous m'avez données, et qui est capable de porter le fardeau du gouvernement. Aussitôt le duc l'interrogea sur son nom, sa qualité, son origine et sa patrie. Quant à sa vertu et à sa capacité, saint Gal demanda à répondre pour son disciple. Pendant qu'il parlait, Jean se déroba de l'assemblée et s'enfuit dans l'église de Saint-Etienne, hors de la ville. Mais le clergé et le peuple coururent après lui et le ramenèrent malgré ses pleurs, en s'écriant : C'est le Seigneur lui-même qui a élu Jean pour son pontife ! Jean fut donc consacré par les évêques, et officia pontificalement. Le peuple témoigna un grand désir d'entendre l'homme de Dieu. Saint Gal monta donc en chaire avec l'évêque, qui lui servait d'interprète. Il prêcha sur l'ensemble de la religion, depuis la création du monde jusqu'au jugement dernier. Le peuple fondait en larmes, et se disait : Le Saint-Esprit a vraiment parlé aujourd'hui par la bouche de cet homme !

Et nous pensons comme le bon peuple de Constance. Car le discours de saint Gal est venu jusqu'à nous, et nous ne sachions pas une exposition plus claire, plus courte, plus complète, et mieux concluante de la nature de Dieu et de ses œuvres. C'est un Dieu éternel, immuable, souverainement heureux en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit, et de plus entouré d'une multitude innombrable de serviteurs, anges et hommes, qu'il voit toujours présents, même avant qu'il les ait appelés à l'existence : anges et hommes, que Dieu a créés de rien, pour vivre heureux de lui, en lui et par lui. Aux anges il a donné une demeure par-dessus les cieux, aux hommes la terre. Il est convenable, frères très-chrétiens, de connaître la cause de la création, de peur que, vous croyant vils et abjects, vous n'annulliez votre dignité par une vie de bêtes. Une partie des anges, au lieu de chercher leur félicité en Dieu, ont voulu être à eux-mêmes leur principe, leur chef, leur vie et leur bonheur ; aussitôt, entraînés par le bois de leur orgueil, ils sont tombés dans la turbulence tempétueuse de cet air inférieur, jusqu'au jugement général et éternel. Leur chute ne dérange point le conseil de Dieu : il leur substitue le genre humain. Ces hommes, il les doue de raison, les instruit par des préceptes, les réprimes par des menaces, mais les laisse à leur libre arbitre, afin qu'à l'imitation de Dieu, ils méprisent ce qui est mal et retiennent ce qui est bon. Mais l'impie Satan, qui n'a pas eu pitié de lui-même, furieux de voir Dieu accorder un si grand honneur à des créatures terrestres, persuade à leur inexpérience, de ne point adorer comme Dieu leur éternel créateur, mais de se regarder eux-mêmes comme des dieux ; crime qui est suivi de tant d'autres crimes, que la justice de Dieu arrête de détruire le monde avec la race humaine ; et il l'eût fait, si sa bonté ne surpassait notre malice.

Il ne laissa donc point impunis des crimes si énormes, et cependant ne détruisit pas entièrement sa créature qu'il avait bien faite. De tous les hommes il choisit un juste, pour construire une arche dans laquelle, avec sa famille et les créatures nécessaires pour leur propre résurrection, il s'étonnât de survivre au monde défunt. Ce Noé ou consolateur, Dieu l'enrichit d'une bénédiction nouvelle. Mais avec l'humanité renaissante revécut aussi la superbe. Les enfants d'Adam bâtirent une tour, comme pour escalader le ciel, malgré son possesseur. La sagesse divine dissipa leur conspiration par la confusion des langues et les dispersa par toute la terre ; ils ne se divisèrent pas moins par la religion ou plutôt la fureur : ils commencèrent à adorer, ceux-ci les astres, ceux-là des hommes morts, d'autres les esprits malins. Cependant la miséricorde de Dieu n'abandonne pas tout à fait la créature que sa bonté a formée. Du milieu des nations idolâtres il appelle Abraham, père des fidèles futurs, lequel, pour obéir à Dieu, sort de son pays et de sa famille, sans savoir où il irait. En récompense de sa foi, il reçoit d'en haut la promesse : 1° que la terre de son pèlerinage deviendrait sa possession, ce qui a été fait dans les Juifs, ses descendants selon la chair ; 2° que dans sa race seraient bénies toutes les nations, ce que nous voyons avec joie accompli en nous-mêmes par le Christ, né de sa race suivant la chair, par la Vierge. Le sceau de cette promesse a été imprimé par la circoncision dans la chair d'Abraham et de sa race, mais pour être levé lors de l'accomplissement. Quand le peuple particulier du patriarche descendit de la terre de Chanaan en Egypte à cause de la famine, Dieu suscita l'un de ses petits-fils pour sauver de la faim le monde presque tout entier. Et comme les Egyptiens opprimaient ce peuple et adoraient toute sorte de monstres, Dieu envoya son serviteur Moïse pour dompter les Egyptiens par des prodiges et des plaies, délivrer son peuple et l'introduire dans la terre promise. Ce peuple traversa à pied sec la mer Rouge : les Egyptiens, déjà punis sur la terre par les

créatures qu'ils adoraient, sont engloutis dans cette même mer, pour apprendre à ne plus l'invoquer, ni elle, ni ses monstres.

Les Hébreux, comme qui diraient les *passants*, à cause qu'ils passaient d'un peuple à un autre, ayant consommé les vivres apportés d'Egypte, Dieu les nourrit quarante ans dans le désert de la manne du ciel et de l'eau du rocher, jusqu'à ce qu'ils eussent désappris complétement l'idolâtrie, de laquelle ils avaient été tirés et qu'ils allaient trouver partout. Il les instruisit à cet égard du haut des cieux, ainsi que sur tout le mal qu'ils devaient éviter et le bien qu'ils devaient faire, et enfin les introduisit miséricordieusement dans la terre qu'il leur avait promise, leur faisant traverser le Jourdain à pieds secs comme précédemment la mer Rouge. Tant que vécurent les témoins de ces merveilles, ils persévèrent dans le culte du vrai Dieu, ensuite ils adorent les idoles des nations qui les environnent, et Dieu les punit par la main de ces nations. Quand ils se repentent, il leur suscite quelqu'un de leurs frères, pour être leur sauveur contre les ennemis du dehors et leur juge contre les discordes au dedans. Enfin il leur donne un roi, nommé David, qui les défendit contre les incursions des nations voisines, et d'une main ferme les conserve dans la crainte de Dieu dont il était lui-même rempli.

Ses fils, n'ayant pas imité sa fidélité, ne gardent que deux tribus, Benjamin et Juda, d'où le nom de Juifs. Les dix autres, perverties par leur roi et corrupteur Jéroboam et sa très-méchante postérité, se jettent dans l'idolâtrie la plus immonde, et s'éloignent de leur gloire, c'est-à-dire du Dieu éternel. Lui, les abandonne aux mains de leurs ennemis, qui contraignent d'adorer les idoles ceux-là même qui ne les voulaient pas. La postérité du très-fidèle David tomba bientôt elle-même dans l'infidélité, à tel point que les rois et les prêtres, négligeant le culte du seul vrai Dieu, adoraient les Saturnes, les Junons et l'infâme Priape, jusque dans Jérusalem, cité qu'il avait choisie avec le temple pour son sanctuaire. Aussi Dieu leur rendit-il avec justice la pareille : abandonné par eux, il les abandonna au pouvoir des idolâtres, afin d'accomplir la menace qu'il leur avait faite : Comme vous avez servi des dieux étrangers dans votre pays, ainsi vous servirez des étrangers dans un pays non à vous (1). Cependant même alors il n'ôta point la foi d'Abraham et de David, et conserva dans le pays quelques-uns d'entre eux avec le temple, jusqu'à ce que, leurs péchés se multipliant toujours, il fut juste de le brûler avec la ville et ses habitants. Mais alors même la divine clémence ne les délaissa pas complétement; car, du milieu des cendres et des ruines de la ville détruite elle réserva quelques-uns, à qui s'appliquait très-bien cette parole du prophète : Vous êtes devenus comme un tison arraché de l'incendie, et dans cet état même vous n'êtes pas revenus à moi, dit le Seigneur (2). Et de fait, après s'être maltraités les uns les autres, ils se retirèrent en Egypte contre la défense du Seigneur, et y furent massacrés. Ceux, au contraire, qui avaient été emmenés dans une captivité lointaine, s'y convertirent si bien au Dieu de leurs pères par le feu des tribulations, que le feu matériel ne put les détacher de son amour. Enfin le Dieu de miséricorde, prenant en pitié leurs souffrances, changea tellement le cœur des rois qui les tenaient captifs, qu'ils les renvoyèrent libres dans leur patrie, avec des secours pour rebâtir le temple.

Saint Gal rappelle ensuite en peu de mots la persécution d'Antiochus, le précurseur de l'antéchrist; la vaillance des Machabées, la décadence des Juifs sous le gouvernement ou plutôt l'oppression des étrangers, Hérode et les Romains; décadence qui demandait que la divine Sagesse vînt elle-même réparer le monde qu'elle a créé.

Jésus-Christ, Dieu et homme, naquit donc de la Vierge Marie. Les anges l'annoncent aux bergers, une étoile aux mages, Siméon et la prophétesse Anne à ceux qui attendaient la rédemption d'Israël. A douze ans il se manifeste dans le temple, en disant à ses parents : Ne faut-il pas que je sois dans ce qui est à mon Père? Insinuant que le temple ne lui appartenait pas moins qu'à Dieu le Père. A trente ans il reçoit le baptême de son serviteur, pour apprendre l'humilité à ses disciples. Dieu le Père lui rend du haut des cieux publiquement témoignage, ainsi que l'Esprit-Saint qui repose sur lui en forme de colombe. Il se retire dans le désert pour être tenté par le diable, et nous apprendre à le vaincre. Après son jeûne et sa victoire, il est servi par les anges.

Revenu parmi les hommes, il y opère leur salut, rend la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la parole aux muets, la santé à des malades de toute espèce. Il nourrit des milliers d'hommes avec quelques pains et quelques poissons, il marche sur les eaux, ressuscite les morts, et, appelé à un repas, y change l'eau en vin.

Quant à sa doctrine, elle est si relevée que, sans la grâce divine, l'homme ne saurait l'accomplir, et en même temps si facile à tout sexe et à toute condition que nul ne sera exclu du royaume céleste que par sa faute. Outre les préceptes qui obligent tous les fidèles, il a des conseils pour ceux qui aspirent à la perfection : la chasteté, l'obéissance, la pauvreté volontaire. Il parle avec force contre les hypocrites et ceux qui se glorifient de la noblesse de leur race. Les prêtres mêmes qui, sous une apparence de piété cachaient la malice dans le cœur, il les appelle des aveugles et des conducteurs d'aveugles, et les compare à des sépulcres blanchis, magnifiques au dehors et remplis de pourriture au dedans. Ega-

(1) Jerem., v, 19. — (2) Zach. III, 2.

lement les pharisiens qui, se regardant comme justes et méprisant les autres, ne voulaient pas recevoir les pécheurs à pénitence, il les réfute jusqu'à dire que lui-même est venu pour appeler non pas les justes mais les pécheurs, non pour les perdre, mais pour les sauver; et il prouve qu'il est le vrai Fils de Dieu, non-seulement par le témoignage des miracles et par une incomparable sagesse, mais encore par les écrits et les oracles invincibles des prophètes.

Mais les Juifs incrédules, qui tant de fois avaient méprisé Dieu dans ses saints, n'épargnèrent pas son Fils unique. l'attaquant par des injures et des malédictions, le poursuivant même à coups de pierre. Les voyant donc incorrigibles, il se sépara d'eux avec ses disciples, annonça la ruine prochaine de ces malheureux, suivie de la fin du monde. Il prédit de plus que dans peu il subirait lui-même le supplice de la croix pour le salut du genre humain, et qu'il ressusciterait le troisième jour.

Saint Gal montre l'accomplissement de ces prédictions par l'Evangile: Jésus-Christ vendu, trahi, frappé de verges, couronné d'épines, mourant sur une croix, mis dans un sépulcre, ressuscitant le troisième jour, se manifestant aux saintes femmes, à Pierre et aux autres apôtres, apparaissant pendant quarante jours à ses disciples, leur parlant du royaume de Dieu, leur donnant le Saint-Esprit avec pouvoir de remettre et de retenir les péchés, chargeant Pierre de paître ses agneaux et ses brebis, leur disant enfin à tous : Il m'a été donné toute puissance au ciel et sur la terre. Allez donc enseigner toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à observer tout ce que je vous ai commandé. Et voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles.

Et parce que les Juifs incrédules et les nations idolâtres devaient être amenés à la foi par des miracles, il donna à ses apôtres pouvoir sur les démons, ainsi que de guérir toute sorte de maladies. Et parce qu'il fallait annoncer cette nouvelle doctrine à toutes les nations et à toutes les langues, il leur donna la connaissance des langues diverses. A l'approche de son ascension, il les conduisit non loin du lieu où il avait subi l'ignominie de la croix. Là, interrogé si le jour du jugement et de la manifestation du royaume de Dieu était proche, il répondit : Que ce n'était pas à eux, ni à aucun mortel, ni même aux anges, de connaître les temps et les moments que le Père a mis en sa puissance; mais il leur commanda de rester à Jérusalem et d'y attendre la venue de l'Esprit-Saint : afin que fortifiés de cet Esprit, ils lui servissent de témoins, d'abord dans la même ville, ensuite dans toute la Judée et la Samarie, et enfin jusqu'aux extrémités de la terre. Après quoi, levant les mains, il les bénit, et monta au ciel. Bientôt deux anges en rendirent témoignage, et leur dirent que, comme ils l'avaient vu s'élever d'auprès d'eux, ainsi viendrait-il juger les vivants et les morts.

Dix jours après, suivant sa promesse, ils reçurent le Saint-Esprit, avec le don des langues, prêchèrent hardiment la résurrection de Jésus-Christ, et convertirent plusieurs milliers de Juifs et même un bon nombre de leurs prêtres.

Pendant que ces événements s'accomplissaient à travers les siècles, Dieu laissa toutes les nations aller dans leurs voies, et se remplir d'erreurs très-diverses; en sorte que quelques-uns rendaient des honneurs divins au soleil, à la lune et aux étoiles, créés pour le service de l'homme; d'autres, plus insensés, adoraient à la place du Créateur, non-seulement l'or et l'argent, mais le bois, les pierres, les quadrupèdes, les serpents et les oiseaux, et mêmes les plantes. Enfin le Créateur de toutes choses, au temps que nous devions nous repentir et même nous ennuyer de si mauvaises actions, envoya vers nous ses apôtres, afin de nous convertir de ces vaines erreurs au Dieu vivant et véritable, nous faire attendre son Fils du haut des cieux, et espérer la rémission des péchés par l'Esprit-Saint que nous avons reçu, nous qui avons été régénérés en Jésus-Christ.

Nous donc, remplaçants quoiqu'indignes de cette légation divine, nous vous conjurons, au nom de Jésus-Christ, de renoncer à Satan et à ses pompes, non-seulement comme vous avez fait au baptême, mais toujours; de reconnaître un seul vrai Dieu, le Père régnant éternellement dans le ciel, et son éternelle sagesse incarnée pour nous dans le temps, et le Saint-Esprit, gage du salut éternel qui vous a été accordé dans ce pèlerinage; de vivre comme il convient à des enfants de Dieu, évitant tel et tel péché, pratiquant telle et telle vertu; enfin de racheter les péchés passés par la pénitence et l'aumône, et de vous précautionner avec la grâce de Dieu contre ceux auxquels vous êtes exposés : sachant que le jour du jugement général approche de plus en plus et que l'heure de la mort de chacun est incertaine.

Que le Dieu tout puissant, qui veut que tous les hommes se sauvent et arrivent à la connaissance de la vérité, et qui a fait couler ces choses dans les oreilles de votre fraternité par le ministère de notre langue, les fasse fructifier par sa grâce dans vos cœurs, Notre Seigneur Jésus-Christ y coopérant avec l'Esprit consolateur. Béni soit Dieu dans tous les siècles. Amen (1).

Saint Gal demeura sept jours avec le nouvel évêque de Constance, puis, ayant reçu sa bénédiction, il s'en retourna dans sa chère solitude. Il acheva d'y bâtir son monastère, avec le secours de l'évêque, du duc de la province et du roi d'Austrasie.

(1) Biblioth. Patrum lugd., t. XI.

Le diacre Magnoald s'était fait son disciple et l'avait suivi dans le monastère. Un jour le saint homme lui dit de grand matin de préparer l'autel, pour y célébrer la messe. Comme le diacre en témoignait de l'étonnement, saint Gal ajouta : Après les nocturnes de cette nuit, il m'a été révélé que mon maître Colomban vient de quitter ce monde, et je veux offrir le sacrifice pour son repos. La nouvelle se trouva exactement vraie. Et le diacre ayant fait peu après le voyage de Bobbio en Italie, en rapporta, avec une lettre des frères, le bâton pastoral que saint Colomban avait recommandé d'envoyer à Gal, son disciple, en signe d'absolution. Car, comme nous avons vu, il lui avait défendu de célébrer la messe de son vivant.

Saint Eustase, abbé de Luxeuil à la place de saint Colomban, étant mort l'an 625, les religieux de son monastère, qui étaient au nombre de six cents, élurent pour lui succéder saint Gal, et envoyèrent dans les Alpes plusieurs de ses anciens compagnons d'Irlande pour lui porter l'acte de son élection. Il les reçut avec beaucoup de charité, mais leur répondit humblement : J'ai quitté mon pays, ma famille, mes biens, refusé l'épiscopat pour vivre dans la solitude ; lorsque je vivais parmi vous, j'obéissais volontiers : dispensez-moi de commander à une communauté si nombreuse, et permettez-moi d'achever tranquillement mes jours dans cet ermitage. Quand il leur eut ainsi parlé, il demanda au frère économe ce qu'il avait à leur donner pour l'heure du repas. Le frère répondit qu'il ne restait qu'un setier de farine pour tout le monde. Le saint homme lui dit d'en faire des pains, ajoutant : Le Seigneur est assez puissant pour nous mettre la table dans la solitude. Il se rendit à la fosse de la rivière, y prit un poisson énorme, que deux loutres firent entrer comme exprès dans le filet. Il prit d'un second coup une quantité si considérable d'autres poissons, que le filet se rompit ; il rejeta les uns dans l'eau, et garda les autres pour la nourriture de ses hôtes, à la foi desquels il attribuait cette bénédiction merveilleuse. En revenant au monastère, ils rencontrèrent un homme qui y apportait par dévotion deux outres de vin et trois muids de farine. Ils mangèrent ainsi avec un redoublement d'actions de grâces.

Cependant le prêtre Villimar vint un jour trouver le saint homme dans sa cellule, et le pria, en considération de leur ancienne amitié, de vouloir bien, encore une fois, venir prêcher le peuple de sa paroisse, c'est-à-dire lui donner une mission. Saint Gal s'en excusa sur son amour de la retraite et sur son grand âge. Toutefois, vaincu par l'amitié et la charité, il fit le voyage d'Arbon. Toute la population en fut dans la joie. Saint Gal la prêcha pendant deux jours, mais le troisième il fut pris de la fièvre, et mourut le quatorzième, 16 octobre 640, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans. Dieu honora ses funérailles et son tombeau d'un grand nombre de miracles (1).

Pour en revenir au roi Clotaire II, il s'était montré cruel à l'égard de Brunehaut, ce qui chez les peuples barbares n'était point extraordinaire. Encore ne le fut-il guère plus que l'empereur Héraclius, qui coupa la tête à son prédécesseur Phocas, et fit traîner son cadavre dans les rues de Constantinople ; qui ensuite fit couper le nez, le pied droit et la main droite à un de ses propres fils, soupçonné de conspiration. Sauf ce reste de barbarie dans un premier moment de révolution politique, Clotaire se montra humain, religieux et accessible aux bons conseils.

Vers la mi-octobre 614 ou 615, la trente-unième année de son règne, il convoqua à Paris, dans l'église de Saint-Pierre, plus tard de Sainte-Geneviève, un concile de toutes les provinces de Gaule. Il y assista lui-même avec les grands du royaume et avec ses fidèles. Ce qui montre que c'était une espèce d'assemblée nationale ou d'états généraux. Les évêques, au nombre de soixante-dix-neuf, y firent quinze canons, dont le premier porte : Qu'à la place d'un évêque mort, on ordonnera celui qui sera choisi par le métropolitain avec ses comprovinciaux, le clergé et le peuple de la ville, et cela gratuitement. S'il arrive autrement par la puissance de quelqu'un ou par négligence, l'élection sera nulle. Ce canon tend principalement à réprimer l'autorité que les rois s'attribuaient dans l'élection des évêques. Aucun évêque n'élira son successeur, et personne ne cherchera à être mis ou ne sera ordonné à sa place de son vivant, si ce n'est dans le cas où il ne pourrait plus gouverner son église, comme s'il tombe dans une maladie incurable, ou s'il est déposé pour crime. Aucun clerc ne se retirera vers le prince ou une autre personne puissante, au mépris de son évêque. Aucun juge n'entreprendra de punir ou de condamner un clerc, sans la participation de l'évêque. Les évêques prendront la défense de tous les affranchis, et ne permettront pas qu'on les rappelle à des servitudes publiques. Si quelqu'un résiste en ceci au pontife, il sera privé de la communion. Défense, sous la même peine, de rien soustraire des legs faits pour l'entretien et la réparation des églises. Après la mort d'un évêque, d'un prêtre ou d'un autre clerc, personne ne touchera aux biens de l'Eglise ou à leurs biens propres, ni par ordre du prince, ni par autorité du juge ; mais ils seront conservés par l'archidiacre et le clergé, jusqu'à ce que l'on connaisse comment il en a disposé. Si quelqu'un s'en empare, il sera excommunié comme meurtrier des pauvres. D'ailleurs, il est défendu à l'évêque et à l'archidiacre, après la mort d'un abbé, d'un prêtre

(1) *Acta SS. Ordin. Benedict.*, t. II. *Monumenta Germaniæ*. Pertz, t. II.

ou d'un autre titulaire, d'enlever ce qu'ils ont laissé à leur église, sous prétexte d'augmenter le bien du diocèse ou de l'évêque. Toutes les donations faites à l'Église par les évêques et les clercs auront leur effet, quand même les formalités des lois séculières n'y seraient pas exactement observées. Les évêques n'usurperont pas les uns sur les autres, et encore moins les séculiers sur les clercs, sous prétexte de la défense ou de la division des royaumes. Depuis un siècle la France avait presque toujours été divisée en plusieurs royaumes : comme elle était réunie sous Clotaire, on pourvoit à ces inconvénients pour l'avenir. Les différends qui surviennent, entre des évêques seront terminés par le métropolitain et non par le juge laïque.

Excommunication contre les religieux et les religieuses qui ne rentrent pas dans leurs monastères, contre les vierges et les veuves qui, après s'être consacrées à Dieu dans leur maison, viennent à se marier ; contre les mariages incestueux, savoir : avec la veuve de son frère, la sœur de sa femme, les filles des deux sœurs, la veuve de son oncle, tant du côté paternel que maternel, et avec une fille qui a pris l'habit de religion. Enfin, par le dernier canon, il est défendu aux Juifs d'exercer aucune charge ni fonction publique sur les chrétiens, à moins qu'ils ne reçoivent le baptême de l'évêque du pays, avec toute leur famille (1).

(1) Labbe, t. V, p. 1649. Le plus grand concile tenu dans le royaume des Francs, le concile général de Paris, appelé aussi cinquième concile de Paris n'était connu qu'imparfaitement jusqu'ici. Il y manquait les signatures de soixante-dix-neuf évêques, outre le quatrième canon et une partie du troisième. Eusèbe Amart, il y a cent dix ans, avait comblé ces lacunes dans ses *Elementa Juris canonici*. (*Aug. Vind.*, 1757, t. II. ...) ; mais sa découverte était restée inconnue. Ces compléments ont été de nouveau publiés par le docteur Friedrich, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Munich, ainsi que les actes de deux autres conciles, celui de Clichy, du 26 septembre 626, et celui qui fut tenu en 551 sous Aspasius d'Eluse. Ce manuscrit, qui est du huitième ou neuvième siècle, appartenait au couvent de Diessen. (Cod. Diess. VIII), maintenant Cod. lat. Mon. e. 5508. — J. Friedrich, Drei unedirte Concilien aus der Merovingerzeit. Mit Erlæuterungen herausgegeben. Bamberg., 1867. P. 84. — Zwei Synoden unter Kœnig Childerich II. Nach einem Manuscript der Stadtbibliothek von Albi, par le Dr Fr. Maassen. Gratz. 1867.)

Nous savons maintenant que le plus grand concile de Paris eut lieu le 10 octobre 614 (et non 615), et que soixante-dix-huit évêques de France et un d'Angleterre s'y trouvaient présents. Le canon III, inconnu jusqu'ici, pourvoyait à ce que les abbés ne fussent pas déposés anticanoniquement par les évêques. Les noms des métropolitains figurent en tête des signatures et sont suivis de ceux des évêques, probablement dans l'ordre de leur ordination. Nous connaissons, par les lettres de Grégoire Ier (jusqu'en 604) et par *l'Histoire des Francs* de Grégoire de Tours, un très-grand nombre d'évêques de la Gaule; mais à partir de 604, les listes de l'épiscopat franc présentent de très-grandes lacunes. La découverte de Friedrich, en nous révélant au moins cinquante noms d'évêques faisant partie du concile de 614 a rendu à l'histoire de l'Église et notamment à celle des évêques français (et allemands aussi) un service aussi agréable que surprenant.

On connaissait déjà précédemment :

1° Aridius, évêque de Lyon, mais on croyait à tort qu'il était mort en 611; il atteignit au moins la fin de 614. De son successeur Théodoric, on sait seulement qu'il assista en 625, au concile de Reims.

2° Florian, évêque d'Arles, n'était connu que de nom. Deux lettres de Boniface IV (608-615) connues depuis 1773, adressées en 613 à Florian et à Théodoric, roi des Francs, établissent son époque, laquelle se trouve confirmée par sa signature en 614. Elles précisent également le temps de son prédécesseur Virgile, à qui le pape Grégoire écrivit en 601, et celle de son successeur Théodose, évêque dès l'an 632 :

3° Domnulus (Domnolus) évêque de Vienne et présent à Paris n'était qu'incomplétement connu jusqu'ici.

4° Hidulphe de Rouen (mort en 626) déja connu.

5° Lubandle, de Trèves, qui figure parmi les archevêques et qui l'était certainement ; car Trèves selon l'ordre des signatures des évêques qui, en 344, donnèrent leur adhésion au concile de Sardique, apparait déjà comme un archevêque, n'étant connu jusqu'ici que de nom. On sait, du reste, que la simple présence d'un nom dans les catalogues d'évêques n'est pas toujours une garantie historique. Ressberg ne trouvant point où placer Lubandle, n'hésite pas à le rayer du catalogue des évêques de Trèves. Maintenant sa place est fixée en l'an 614. Il se peut qu'il ait eu pour successeur Modoald, qui, en 625, assista au concile de Reims. Le concile de Clichy (626) cite parmi les évêques de Trèves Anastase, inconnu jusqu'ici, et que nous ne trouvons point dans les catalogues des évêques de Trèves.

6° Proardle, évêque de Besançon, déjà connu, assistait au concile de Paris. Mais il est étonnant que le sixième rang porte : *Besuntione Proardus*, et le vingt neuvième. *Besuntione Protagius*. Il est, du reste, connu sous le nom de Proadle, monta sur son siége en 612 ou 613, et mourut au plus tard en 625 ; car saint Donat plus célèbre encore que lui, assista au concile de Reims, en 625, comme évêque de Besançon. M. Friedrich croit avec raison qu'il s'agit, dans ces deux endroits d'un seul et même évêché; mais il admettrait volontiers que Proardus et Protagius sont deux personnes distinctes. Nous pensons qu'il y a là une faute de copiste.

7° La ville de Cologne était représentée à Paris par l'archevêque Solacius. Les catalogues de Cologne citent aussi un Solatius (Solanus, Solavus, Solinus) ; mais ils le placent à la fin du cinquième siècle et non au commencement du septième. Nous savons maintenant ce qu'il en est. Le Cainte, il est vrai, le place dans la métropole de Worms, nouvellement instituée ; mais notre catalogue montre que, sous Solatius, Cologne elle-même était déjà une métropole, tandis que Worms ne pouvait en être une, au moins de premier rang. FRIEDRICH, p. 27. Combien de temps Solatius gouverna-t-il l'archidiocèse de Cologne ? On l'ignore. Six archevêques le précédaient en âge; et, en ordination, cinq étaient plus jeunes. En 625 et 626, Cunibert, déja célèbre, apparait comme evêque de Cologne. Il n'y avait donc point de lacune entre lui et Solatius ; mais il y en aurait une d'autant plus grande entre l'ère des Romains et l'ère des Mérovingiens.

8° A Solatius succéda Austregisil évêque de Bourges, sacré le 13 février 612. Lui donc et les archevêques suivants n'étaient évêques que depuis un à trois ans quand ils assistèrent au concile de Paris. Son successeur, le célèbre Sulpice Prie, assista aussi au concile de Reims (625) et à celui de Clichy (626).

9° Arnegisil, évêque de Bordeaux, est également mentionné pour la première fois. Il y avait jusqu'ici dans les catalogues des archevêques de Bordeaux, une lacune depuis l'an 589 à l'an 816. En 625, aucun évêque de Bordeaux ne parut au concile de Reims mais en 626, le diacre Samuel assista au concile de Clichy, d'où Friedrich conclut que le siége épiscopal était occupé en 626.

10° De Sens, il y avait l'évêque Lupus. On savait qu'il était monté sur son siége en 606, et mort le septembre 623, qu'il avait été exilé en 614, et remplacé par l'intrus Madégisil. Nous savons maintenant que

Clotaire publia le même jour un édit pour recommander l'observation des canons. Il est hors de doute, dit-il, que le moyen d'augmenter la félicité de notre règne, est d'apporter tous nos soins à faire observer ce qui a été bien défini et sagement ordonné, et à corriger, sous l'autorité du Christ, par cette présente constitution, les abus qui peuvent s'être introduits dans nos Etats. C'est pourquoi nous ordonnons que les canons, et ceux-là mêmes qui ont été négligés depuis longtemps, soient désormais exactement observés. Ainsi, après la mort d'un évêque, que le successeur, qui doit être consacré par le métropolitain assisté des comprovinciaux, soit premièrement élu par les suffrages du clergé et du peuple, puis, s'il est jugé digne, qu'il soit ordonné en vertu d'un ordre du prince ; que s'il est choisi d'entre les officiers du palais, son mérite et sa capacité seront une raison suffisante pour l'ordonner. On voit ici que Clotaire, en confirmant le premier canon du concile de Paris pour la liberté des élections, le modifie en exigeant un commandement du roi pour l'ordination. Les évêques n'en avaient pas fait mention ; mais c'était l'ancien usage, autorisé par le cinquième concile d'Orléans, qui requiert le consentement du roi.

Un clerc qui recourt au prince ou à des personnes puissantes avant de recourir à son évêque, ne sera point reçu, à moins que ce ne soit pour demander grâce. S'il revient avec une lettre du prince, l'évêque le recevra avec indulgence. Aucun juge laïque ne jugera les clercs en matière civile, mais seulement en matière criminelle, encore les prêtres et les diacres sont-ils exceptés. Les clercs qui sont convaincus de quelque crime capital, seront punis selon les canons et examinés de concert avec les évêques. Que si le différend est entre un laïque et un homme d'église, le supérieur ecclésiastique et le juge laïque le jugeront ensemble dans une audience publique. Si quelqu'un meurt sans laisser de testament, ses proches lui succéderont suivant la loi, et sans que les juges y

son exil avait cessé avant le 10 octobre 614. Son successeur s'appelle Ricerius, dans Flodoart jusqu'en 625; d'après notre Codex il signait Mederius, en 626 : c'était évidemment le même.

11° De Sonacius, évêque de Reims, on admettait jusqu'ici qu'il avait régné de 593 à 631; on sait maintenant qu'il assista aux conciles de 614, 625, 626.

12° Enfin on ne connaissait point autrefois le nom de l'archevêque Léodomond d'Elosa (Auch). Maintenant la lacune qui se trouve entre Désiré, nommé archevêque en 585, et Sonatius, qui souscrivit à Reims en 625, et à Clichy en 626, est suffisamment comblée.

Ces douze archevêques se trouvent donc à Paris en 614.

Il y avait entre autre soixante-sept évêques déjà connus pour la plupart. Etaient inconnus :

13° Palladius de Vicus Julius (Aure), 14° Rocco, d'Autun; 15° Audobert de Saintes. Connu : 16° Bertegrann, du Mans. Douteux : 17° Magnobode, d'Angers. Connu : 18° Enoald, de Poitiers. Inconnu : 19° Gromoalb, évêque de Rennes. Douteux : 20° Enfrane, de Nantes; 21° Leodoald, de Bayeux, 22° Hildoalb, d'Avranches. Inconnu : 23° Gudual, de Bazas. Douteux : 24° Deodat, de Macon, et 25° Leodigusil, d'Orléans. Inconnu : 26° Frédémond, évêque d'Albi. Connu : 27° Désiré, évêque d'Auxerre, élu en 603, mort le 27 octobre 623 (al. 621); 28° Le temps d'Eusèbe de Cahors, est incertain. Inconnu : 29° Atestio, de Châlons. Connu : 30° Mincius (ou Minchius) de Langres. Inconnu : 31° Theodald de Chartres. Douteux : 32° Aquilin, de Belley. Dans l'évêché de Sisteron, Secondus (33°) n'est pas nouveau, mais son temps est trop avancé. L'évêque de Tholosa (34°), avec l'évêque Hiltigisil, revient plus tard sous le nom de Colova, avec l'évêque Mivigilisile. Friedrich pense qu'il sagit de Toulon, qui, en 585, avait un évêque nommé Désiré. Lalnan, le dernier historiographe de Toulouse, ne connaît Wilegisile que depuis 625, au concile de Reims, mais il y régnait déjà en 614 et précédemment. — Connu : 35° Gaugeric, évêque de Cambrai. Inconnu : 36° Syagrius II, évêque de Grenoble Temps incertain : 37° Ranreins, de Nevers. Inconnus : 38° Agricola, de Troyes; 39° Vincent, de Vaison; 40° Maxime de Dié; 41° Lopachaz d'Embrun, qui ne devient métropole que plus tard. Douteux : 42° Valatonius, de Gap. Inconnus : 43° Eusèbe II, d'Antibes; 44° Innocent d'Apt; 45° Channegisil, de Lexobie. Connus : 46° Gunduald, de Meaux; 47° Veruz, de Rodez (en 625). Inconnu : 48° Rigobert, de Laon. Connu : 49° Bertachund, d'Amiens; 50° Erminulph, d'Evreux, n'était pas même connu de nom. Inconnu : 51° Abraham, évêque de Nizza, dont la liste épiscopale est interrompue de 588 à 777. Le temps d'Endèle, de Tours (5?8) a été terminé. 53° Les noms des évêques de Senez manquent depuis 585 à 993. Nous savons maintenant que Marcely édait évêque en 614. Inconnus : 54° Berchtmond, de Noyon; 55° Berhtulf, de Worms, le troisième évêque de Worms que nous connaissons maintenant. Le premier est Victor; il figure parmi les métropolitains des évêques gaulois qui vers 344, signèrent les décrets de Sardique; le second est saint Rupert, de Salzbourg.

Aux raisons qu'on faisait valoir contre l'activité de Rupert dans les années 508 à 623 l'invention de notre catalogue en a ajouté une nouvelle. Inconnu : 56° Flavart, d'Agen. Temps incertain : 57° Agricola, de Jaroulx. Launomond, de Lisieux, est sans doute le même que celui de l'an 644. Inconnu : 58° Bertulfiore Maestricht, supplanté, dans le catalogue des évêques de Maestricht, l'évêque Etregesil, qu'on plaçait de 609 à 623.

Pour Châlons-sur-Marne 60° l'évêque Lendomeris est maintenant authentique; il en est de même de 61° Henrimer, de Verdun, et (62°) Anserre de Soissons. Inconnus : 63° Jean, évêque de Conserans; 64° Le temps de Céraunius, de Paris, est fixé en 614. Inconnus : 65° Husoald, des Strasbourg, et 66° Hilderit, le premier évêque de Spire que nous connaissions. 67° De même pour Aggus, de Périgueux; 68° Hilarien d'Oléron; 69° Pierre, de Marseille, dont la liste épiscopale est interrompue pendant cent quatre ans. 70° d'Angleterre, notre concile fut fréquenté par l'évêque Juste, alors exilé, qui mourut archevêque de Cantorbéry, en 630.

Neuf villes épiscopales sont écrites si incorrectement dans notre catalogue, qu'il est impossible de les établir avec certitude. Ce sont : Leodomandus, de Thalesse, peut-être Valais; Ambroise de Uindesca, ou Windisch, selon l'opinion de Friedrich; Palladius de Latana (Saint-Jean-de-Saône, évêché sur la Saône, jusqu'ici inconnu à moins qu'on n'ait confondu avec Lacture (Lectoure); Marcel de la ville de Sommo, que Friedrich croit une corruption de Uxumod, plus tard Leon. Pour moi, je crois que ce Marcel est le même que Marcel de Sanacio (Senez), cité plus haut. On trouve encore un Victor de Coire, qui n'était pas sans doute évêque de cette ville, et enfin l'abbé Pierre de Dorovernun, ou Cantorbéry, qui nous paraît avoir été le délégué de l'archevêque Laurent.

mettent d'obstacle. Tous les affranchis seront défendus par les évêques, et on ne les jugera point hors de la présence de l'évêque ou d'un supérieur ecclésiastique. Les nouveaux impôts qu'on a établis d'une manière impie et contre lesquels le peuple réclame, seront modifiés avec une juste miséricorde. Les péages et autres droits sont réduits à ce qu'ils étaient sous les rois Gontram, Chilpéric et Sigebert. Les Juifs n'exerceront aucune action publique sur les chrétiens; s'ils l'osent, ils seront punis très-sévèrement. On réprimera avec la même sévérité la rébellion des méchants. On n'établira juge dans une province que celui qui est de la province même, afin que, s'il commet quelque injustice, ses biens soient là pour en répondre. Toutes les concessions des princes, nos ancêtres, demeureront fermes. Ceux de nos fidèles qui ont souffert sous l'interrègne, c'est-à-dire pendant la révolution, seront indemnisés. Défense, sous peine de mort, d'épouser des vierges ou des veuves cons-crées à Dieu. Si le mariage s'est fait dans l'église, les parties seront seulement séparées, envoyées en exil, et leurs biens confisqués au profit de leurs proches. Les évêques et les seigneurs qui possèdent des terres dans d'autres provinces, n'y établiront pour juges que des personnes originaires de ces lieux. Défense de faire paître les pourceaux du fisc dans les forêts des églises ou des particuliers, sans la permission de ceux à qui ces forêts appartiennent, ou d'exiger du public de quoi les engraisser. Si quelqu'un a la hardiesse de violer cette ordonnance que nous dressons dans les conciles avec les pontifes, avec les grands et avec nos fidèles, il sera puni de la peine capitale, afin que les autres apprennent à ne pas faire de même. Et pour imprimer à cet édit une autorité perpétuelle, nous l'avons confirmé par la souscription de notre main. Clotaire, roi, au nom du Christ, j'ai souscrit cette définition. Donné à Paris le 15 des calendes de novembre, la trente-unième année de notre règne (1).

On le voit, cette ordonnance est une espèce de charte constitutionnelle, proposée par les évêques, consentie par les seigneurs et confirmée par le roi. Le peuple n'y intervient pas, mais on y parle de ses réclamations. D'ailleurs le peuple, tel que nous l'entendons au dix-neuvième siècle, c'est-à-dire la multitude des hommes libres, ne pouvait pas encore y intervenir. La raison en est fort simple: c'est que ce peuple n'existait pas encore. L'Eglise était encore occupée à le former; car ces affranchis, ces esclaves d'autrefois, dont les évêques sont les défenseurs constitutionnels, devaient composer avec le temps la masse de ce que nous appelons peuple français. C'est l'Église, c'est l'épiscopat qui a fait ce peuple.

Le roi Clotaire, nommé aussi Lothaire, avait alors à sa cour plusieurs saints personnages, tels que saint Arnoulfe ou Arnoul, saint Romaric, saint Didier, saint Faron, saint Goéric. Le plus illustre de tous était saint Arnoulfe, qui fut la tige de la seconde race des rois francs, et arrière-trisaïeul de Charlemagne. Il était Franc d'origine, de parents très-nobles et très-riches. Plusieurs chroniques lui donnent pour aïeule une fille du roi Clotaire Ier. Il naquit à Lay, près de Nancy. Ayant bien étudié dans sa première jeunesse, il fut mis à la cour du roi Théodebert, sous la conduite de Gondulfe, maire du palais, et devint si habile dans les affaires, qu'il eut la première place auprès du prince et gouverna seul six provinces. Il n'était pas moins homme de guerre. Mais il ne laissait pas de s'appliquer dès lors à la prière, au jeûne et au soulagement des pauvres. Pressé par ses amis, il épousa une fille très-noble nommée Dode, et en eut deux fils, saint Clodulfe, qui fut évêque de Metz, et Anchise ou Ansegise, qui fut le grand-père de Charles Martel. Arnoulfe était lié d'amitié avec un autre seigneur, nommé Romaric, attaché au service du même roi Théodebert, et ils avaient résolu ensemble de quitter tout pour se retirer au monastère de Lérins. Mais Dieu ne permit pas qu'ils exécutassent ce dessein.

Vers l'an 611, le siége épiscopal de Metz étant venu à vaquer par la mort de Papoul, le peuple demanda tout d'une voix saint Arnoulfe, parce qu'il était agréable au prince et d'une fervente piété. Il fut donc contraint, malgré ses larmes, d'accepter l'épiscopat. Sa vertu parut encore plus admirable. Il se sépara aussitôt de sa femme, qui se retira dans un monastère de Trèves, et à laquelle quelques auteurs donnent la qualité de sainte. Il redoubla ses aumônes et ses austérités, prolongeant souvent son jeûne jusqu'au deuxième ou même jusqu'au troisième jour, ne mangeant que du pain d'orge, ne buvant que de l'eau et portant continuellement un rude cilice sous sa tunique. Le don des miracles donna un nouvel éclat à ses vertus. Le saint évêque guérit un lépreux encore idolâtre, apres l'avoir baptisé, et opéra plusieurs autres merveilles qui augmentèrent la grande autorité que sa naissance et ses emplois lui donnaient déjà. Le roi Clotaire, étant devenu maître de l'Austrasie, en 613, donna à saint Arnoulfe les marques les plus singulières de sa confiance et de son estime, jusque-là, qu'ayant cédé, l'an 622, le royaume d'Austrasie à son fils Dagobert, il nomma le saint évêque, avec un seigneur laïque nommé Pepin, pour apprendre au jeune roi l'art de gouverner, ou plutôt pour gouverner eux-mêmes sous son nom. Une ambition bien différente travaillait Arnoulfe. Il sollicita plusieurs fois du roi Clotaire la permission de se retirer de la cour et d'abdiquer l'épiscopat et le ministère, pour vivre dans la solitude à l'exemple de son ami Romaric. Le roi, qui l'aimait tendrement, lui écrivit plusieurs lettres des plus affectueuses, où il l'ap-

(1) Labbe t. V, p. 1653.

pelait son seigneur et son frère, le priant de ne pas l'abandonner (1).

Lorsque saint Colomban eut quitté le monastère de Luxeuil, on y élut pour abbé saint Eustase, qui fut un des ambassadeurs que le roi Clotaire envoya l'an 613 à Colomban, pour le faire revenir d'Italie. En passant par le monastère d'Agaune, saint Eustase fit connaissance avec saint Amat ou Amé, religieux de cette communauté célèbre, à qui son père Héliodore, noble romain de Grenoble, l'avait offert dès son enfance. Depuis trois ans il menait la vie solitaire dans le creux d'un rocher. Eustase lui persuada de le suivre à Luxeuil. Bientôt ayant connu le rare talent qu'il avait pour annoncer la parole de Dieu, il l'envoya prêcher la foi et la pénitence dans l'Austrasie. Dans le cours de ses missions, il logea chez le seigneur Romaric, qui venait de recouvrer, sous Clotaire, les grands biens qu'il avait perdus sous Théodoric, pour avoir été fidèle à Théodebert. Un jour qu'ils étaient à table, Romaric le pria de lui annoncer la parole du salut. Voyez-vous ce plat d'argent? dit saint Amé. Combien a-t-il déjà eu de maîtres ou plutot d'esclaves, et combien en aura-t-il dans la suite? N'en êtes-vous pas vous-même plus l'esclave que le maître, puisque vous ne le possédez que pour le conserver? Mais sachez qu'on vous en demandera compte un jour; car il est écrit : Votre or et votre argent sont rouillés, et la rouille qui les consume servira de témoignage contre vous. C'est pourquoi le Seigneur dit : Malheur à vous, riches, qui avez votre consolation! Saint homme, répondit Romaric, je vous conjure de demeurer quelques jours chez moi et de m'apprendre ce que je dois faire; car je vois s'accomplir en moi ce que j'ai souhaité depuis longtemps. Je suis surpris, reprit Amé, qu'étant aussi noble, aussi riche et aussi éclairé que vous l'êtes, vous ne connaissiez pas ce que le Sauveur répondit à un jeune homme qui voulait se faire son disciple : Allez, vendez ce que vous avez et donnez-le aux pauvres. Peu de jours après, Romaric donna la liberté à ses esclaves, une partie de ses biens aux pauvres, le reste au monastère de Luxeuil, où lui-même se fit moine, avec la plupart de ses anciens serviteurs. Romaric y devint leur serviteur à son tour. Les ministères les plus bas étaient ceux qu'il affectionnait le plus. Il cultivait en particulier le jardin, et sans cesse apprenait par cœur les psaumes

Par le conseil de saint Amé et de saint Eustase, il fit bâtir, dans une terre des Vosges, dont il n'avait pas encore disposé, un double monastère selon la règle de saint Colomban; un de filles, plus considérable, dédié en l'honneur de saint Pierre, dont sainte Macteflède fut la première abbesse, et un autre pour les hommes gouverné par saint Amé, qui fut aussi chargé, avec saint Romaric, de la direction des religieuses. Comme le monastère de celles-ci devint en peu de temps fort nombreux, le saint abbé y établit la psalmodie perpétuelle; pour cela, il les partagea en sept chœurs, de douze religieuses chacun, afin qu'elles pussent se succéder pour chanter les louanges de Dieu sans interruption. Ce monastère, qui s'appelait alors Habend, a pris dans la suite le nom de son fondateur, aussi bien que la ville qui s'y est formée. On l'appela Remiremont, en allemand Rombsberg, c'est-à-dire montagne de Romaric.

Nous avons vu qu'en passant à Meaux, saint Colomban bénit la maison d'un seigneur nomme Chagneric. Cette bénédiction porta bonheur à ses enfants, qui parvinrent tous à une grande sainteté. L'un d'eux, saint Faron, après s'être distingué par ses vertus à la cour de Théodebert et de Clotaire, devint évêque de Meaux, où il fonda le monastère de Sainte-Croix, pour servir d'hospice aux Anglais et aux Irlandais, qui dès lors aimaient fort à voyager. Il reçut entre autres l'Irlandais saint Fiacre, et lui donna un ermitage à deux lieues de la ville. Saint Chagnoald, frère de saint Faron, fut tiré du monastère de Luxeuil pour être fait évêque de Laon. Leur frère, saint Valdebert, fut le troisième abbé de Luxeuil. Leur sœur, sainte Fare, fonda un monastère dont elle fut la première abbesse, et qui subsista jusque dans ces derniers temps sous le nom de Faremoutier ou monastère de Sainte-Fare. Les anciens la nommait Burgondofare, comme qui dirait noble Burgonde.

Le monastère de Luxeuil fut un séminaire de saints évêques, de saints religieux, de saints missionnaires. Outre ceux que nous avons déjà nommés, on en tira saint Donat, évêque de Besançon, saint Ragnacaire, d'Augt et de Basle, saint Achar, de Noyon et de Tournai, saint Audomar ou Omer, de Boulogne et de Térouanne. Parmi les saints missionnaires fut saint Valéri. Il était né en Auvergne, de parents pauvres, et gardait les brebis de son père. Ayant appris que, dans le voisinage, les enfants des nobles apprenaient à lire dans les écoles, il se fabriqua lui-même des tablettes, et alla supplier le maître des enfants de lui écrire l'alphabet là-dessus et de lui enseigner les lettres. Par ce moyen, tout en gardant les brebis, il eut bientôt écrit tout le psautier. Au sortir de l'enfance, il entra dans un monastère du pays, et vint enfin dans celui de Luxeuil, avec un homme riche qu'il avait converti. Saint Colomban l'envoya avec le moine Valdolen, pour aller prêcher la foi et la pénitence dans le diocèse d'Amiens, où il y avait encore des restes d'idolâtrie. Ses miracles et ses vertus convertirent un grand nombre. En passant à Waiili, au territoire d'Amiens, il ressuscita un malheureux que le comte Sigobard venait de faire pendre. Il menait une vie si austère, qu'il ne prenait quelquefois de réfection que le dimanche. Il ne buvait ni vin ni bière, et ne mangeait que du pain d'orge. Par les libé-

(1) *Acta SS.*, 18 *jul.*

ralités du roi Clotaire, et avec l'agrément de l'évêque d'Amiens, il bâtit, à l'embouchure de la Somme, le monastère de Leuconaüs, lequel prit dans la suite le nom de saint Valéri, ainsi que la ville qui s'y est formée (1).

Vers le même temps, saint Riquier fonda le fameux monastère de Centule, qui prit plus tard son nom. Il était natif de l'endroit même, dans le Ponthieu, d'une famille noble, et fut converti par deux prêtres irlandais, saint Caidoc et saint Fricor, qu'il reçut chez lui comme ils entraient en France. Il embrassa la pénitence si sérieusement, qu'il ne mangeait que deux fois la semaine, et encore du pain d'orge semé de cendre. Il donna la liberté à tous ses esclaves. Ayant été ordonné prêtre, il prêcha avec grand fruit même dans la Grande-Bretagne. Le roi Dagobert vint le voir pour recevoir ses instructions, et le saint homme lui parla fortement de la vanité des grandeurs humaines et du compte terrible que rendront ceux qui gouvernent (2).

L'an 625, sous l'archevêque Sonnace, il y eut à Reims un concile où se trouvèrent plus de quarante évêques de toutes les provinces soumises au roi Clotaire. On y fit vingt-cinq canons, dont voici les plus remarquables. On observera ceux du concile général de Paris. Si l'on soupçonne qu'il y ait encore des hérétiques dans les Gaules, les pasteurs en feront une exacte perquisition, pour les ramener à la foi catholique. Le juge qui voudra procéder contre un clerc sans la permission de l'évêque, sera excommunié. Ceux qui sont employés au maniement des deniers publics, ne seront point admis en religion sans la permission du prince ou du juge. Défense, sous peine d'excommunication, de tirer des églises ceux qui s'y seront réfugiés, si ce n'est en leur promettant avec serment de les garantir de la mort, des tortures et de la mutilation. Mais aussi le réfugié que l'Église délivre ainsi de la mort, n'aura la permission de sortir qu'après avoir promis d'accomplir la pénitence canonique due à son crime. Ceux qui contractent des mariages incestueux avec des personnes que les canons ne leur permettent pas d'épouser, non-seulement seront excommuniés, mais ils ne pourront gérer aucune charge dans le palais ni dans le barreau. De plus, les évêques et les clercs les dénonceront aux juges et au roi, afin que leurs biens soient confisqués au profit de leurs proches, sans qu'ils puissent en aucune manière les recouvrer, à moins qu'ils ne se séparent et ne fassent pénitence de leur crime. Celui qui a commis un homicide volontaire, et non en son corps défendant, sera excommunié toute sa vie; s'il fait pénitence, il recevra le viatique à la mort. Défense, sous peine d'excommunication, de vendre des esclaves chrétiens à d'autres qu'à des chrétiens; de plus, la vente sera nulle. Si un Juif maltraite ses esclaves chrétiens, pour leur faire embrasser le judaïsme, les esclaves seront confisqués au roi. Défense d'observer les augures ou les cérémonies des païens, de manger avec eux des viandes superstitieuses, ou d'assister à leurs sacrifices. Ceux qui l'auront fait, après avoir été avertis, seront mis en pénitence. Défense, sous peine d'excommunication, de poursuivre les personnes libres, pour les réduire en servitude. Les juges qui violent l'ordonnance du roi, faite à Paris pour l'observation des canons, seront excommuniés. On n'ordonnera point d'évêque qui ne soit natif du lieu et choisi par tout le peuple du consentement des comprovinciaux. Celui qui s'empare de l'épiscopat d'une autre manière, sera déposé, et ceux qui l'auront ordonné seront suspendus trois ans des fonctions de leur ministère (3).

Plusieurs de ces canons, qui règlent des choses tout à fait civiles, font voir que le concile de Reims, aussi bien que celui de Paris, qu'il rappelle, était en même temps une assemblée nationale des Francs, où les évêques, comme la partie la plus intelligente, font les règlements nécessaires, y joignent de leur propre autorité la sanction spirituelle, et ensuite, avec le consentement du roi et des chefs de la nation, une sanction temporelle. C'est ainsi que le concile emploie l'excommunication religieuse pour garantir la liberté civile des individus; et l'excommunication à la fois religieuse et civile, pour garantir la sainteté des mariages. Il y assista entre autres onze métropolitains, savoir : Sonnace de Reims, Théodoric de Lyon, successeur d'Arédius; saint Sindulfe de Vienne, saint Sulpice de Bourges, surnommé le Débonnaire; Modégisile de Tours, Senoch d'Eause, saint Modoald de Trèves, saint Cunibert de Cologne, Richer de Sens, successeur de saint Loup; saint Donat de Besançon, et Lapoald de Mayence. Car, à cette époque, la domination de Clotaire et des Francs s'étendait des Pyrénées jusqu'aux bords de l'Elbe, et de l'Océan occidental jusqu'à la Bohême et la Hongrie, occupées par les Vénèdes et les Avares.

Arédius de Lyon est honoré comme saint dans son église. Cependant un chroniqueur l'accuse d'avoir été complice de quelques violences de Brunehaut, auprès de laquelle il avait beaucoup de crédit. Mais comme ce chroniqueur, Frédégaire, écrivit un siècle après la révolution de 613, son témoignage isolé n'est pas péremptoire. Par suite de cette même révolution, saint Loup de Sens, plus connu sous le nom de saint Leu, fut exilé par le roi Clotaire, dans le pays d'Eu, sous la conduite d'un duc idolâtre, nommé Landégisile. Mais dans cet exil, le saint, par ses prédications et ses miracles, convertit ce duc même, avec beaucoup d'autres Francs. Le roi Clotaire, ayant découvert qu'on avait calomnié le saint homme, le rappela aussitôt, se jeta à ses pieds pour lui demander pardon, le fit manger à sa table,

(1) *Vita Walb r. Act. Bened.*, t. II. — (2) *Acta SS.*, 26 *april.* — (3) Labbe, t. V, p. 1688.

et le renvoya à son église chargé de présents (1).

Saint Sulpice de Bourges, second du nom, surnommé le Débonnaire, pour le distinguer d'un autre saint Sulpice de Bourges, surnommé le Sévère, était issu d'une noble famille. Dès sa jeunesse, il montra une tendre affection pour la prière et un grand amour pour la chasteté. Saint Austrégisile de Bourges ne tarda pas de l'engager dans son clergé, avec la permission du roi Théodoric. Sur la renommée de ses vertus, Clotaire II lui donna la charge d'abbé dans ses armées. Car les rois des Francs menaient avec eux à la guerre des clercs ou des moines, pour faire l'office divin dans le camp. Ce prince eut personnellement à s'en féliciter. Car, étant tombé dangereusement malade, on eut recours aux prières de Sulpice, qui garda un jeûne rigoureux pour obtenir sa guérison. Cependant, au bout de cinq jours, comme le mal paraissait empirer et qu'il n'y avait presque plus d'espérance, on pressa Sulpice de prendre quelque nourriture. Il répondit : Je ne mangerai que le septième jour, et je le ferai avec le roi. En effet, Clotaire ayant été subitement guéri, fit appeler Sulpice et le fit manger à sa table, pour lui témoigner sa reconnaissance.

Saint Austrégisile étant mort le 20 mai 624, il y eut des brigues pour l'élection de son successeur. Un des principaux citoyens de Bourges ayant gagné quelques voix à prix d'argent, se rendit à la cour, pour obtenir, par des présents considérables, le consentement du roi Clotaire. Le roi en fut d'abord ébloui. Mais la reine lui rappela le mérite et les services de Sulpice, en faveur duquel on présentait un acte d'élection d'autant plus canonique qu'il n'était pas accompagné de présents. Ordonné ainsi évêque de Bourges, Sulpice surpassa même la sainteté de ses plus illustres prédécesseurs. Aux travaux des fonctions épiscopales, il joignait les austérités des solitaires les plus mortifiés, ne couchant que sur un cilice, jeûnant continuellement, et donnant à l'instruction de son peuple le temps qu'il n'employait pas à la prière. Il prêchait souvent, ne cherchant que la conversion et non les applaudissements de ses auditeurs. Ses discours, soutenus de ses exemples et de ses miracles furent si efficaces, qu'ils convertirent les Juifs établis à Bourges ; et il eut la consolation de les baptiser presque tous. Ceux qui demeurèrent opiniâtres se retirèrent ailleurs.

La vertu principale de Sulpice était la charité. Dans un temps de famine et de froid extrêmes, un enfant exténué de faim se jeta à ses pieds, en le priant d'avoir pitié de lui. Le saint le recommande instamment à son maître d'hôtel, qui promet d'en avoir grand soin. Mais occupé de choses et d'autres, il le perd de vue quelques moments. Transi de froid, le pauvre enfant se traîne près du four au bains et y expire. Le maître d'hôtel le cherche inutilement, et, quand Sulpice lui en demande des nouvelles, il avoue, à sa confusion, qu'il l'a perdu. Aussitôt le saint entra dans sa cellule, se prosterne à terre, verse un torrent de larmes et implore la miséricorde de Dieu, comme s'il était lui-même coupable d'homicide. Dans l'intervalle, le domestique chargé de chauffer le four aux bains, ayant trouvé le cadavre de l'enfant, l'apporte aux pieds du pontife, qui redouble ses prières, ses larmes et ses gémissements, jusqu'à ce qu'il l'ait rendu à la vie. Cet enfant vécut ensuite plusieurs années avec l'auteur qui a écrit la vie de saint Sulpice.

Une autre fois, pendant la nuit, un voleur s'introduisit dans le garde-manger du saint homme. Mais au moment de sortir il ne trouva plus d'issue. Sulpice envoya deux serviteurs pour le prendre et le lui amener. Mais il leur échappa des mains et se jeta dans un puits très-profond, pour se soustraire aux regards de la multitude qui était accourue. Toutefois, en tombant dans le gouffre, il implora le bienheureux évêque qui accourut aussitôt, fit descendre un domestique dans le puits. Le voleur, retiré de là sain et sauf, se prosterna aux pieds du saint, implorant le pardon de son crime. Sulpice le lui accorda sur-le-champ, lui donna de plus ce dont il avait besoin, lui recommandant de demander à l'avenir, au lieu de prendre, et disant qu'il aimait mieux lui faire des présents que d'être volé par lui (2).

Saint Modoald de Trèves était issu d'une famille où la sainteté n'était pas moins héréditaire que la noblesse. Frère de sainte Itte et de saint Sévère, beau-frère de saint Pépin, oncle de sainte Gertrude et de sainte Bègue, il donna à sa famille des exemples de vertu aussi édifiants que ceux qu'il en recevait. Il fut élu évêque de Trèves après la mort de saint Sebaud. Il fit bâtir sur la Moselle un monastère de filles en l'honneur de saint Symphorien, et y établit pour première abbesse sainte Sévère, sa sœur, honorée le 20 d'août. On fait la fête de saint Modoald le 12 de mai.

Parmi les évêques du concile de Reims, se distinguait particulièrement saint Arnoulfe de Metz. Il sollicitait toujours la permission de se retirer dans la solitude. Un jour le jeune roi Dagobert, croyant l'épouvanter par les menaces, lui dit : Si vous ne restez avec nous je couperai la tête au plus cher de vos enfants. Le saint répondit : La vie de mon fils est en la main de Dieu ; mais vous qui prétendez l'ôter à des innocents, vous n'êtes pas seulement maître de la vôtre. Le roi, en colère, saisit l'épée d'un des assistants, et l'en menaça. L'évêque lui dit : Que faites-vous, malheureux ? Vous voulez rendre le mal pour le bien ? Me voici prêt ; plongez votre arme dans mon sang ! Je ne crains pas de mourir pour celui qui m'a donné la vie et qui est mort pour moi. Un des seigneurs qui étaient là fit au roi des remontrances sur son emportement.

(1) *Acta SS.* 1er *sept.* — (2) *Id.* 17 *jan.*

La reine Gomatrude, survenue dans l'intervalle, lui en fit également des reproches, et tous deux, le roi et la reine, se jetèrent aux pieds du saint évêque pour lui demander pardon, disant : Allez, seigneur, dans telle solitude qu'il vous plaira, pourvu que vous nous rendiez votre bienveillance. Au sortir du palais, il trouva une multitude presque innombrable de boiteux, d'aveugles, d'orphelins, de veuves et d'autres pauvres, qui lui criaient en pleurant : Saint pasteur, pourquoi nous abandonnez-vous dans notre misère ? qui aura pitié de nous ? qui nous donnera la nourriture et le vêtement ? Arnoulfe pleura avec eux, et les consola par l'espoir qu'ils auraient bientôt un pasteur charitable. En effet, peu de jours après, on élut pour lui succéder son parent saint Goéric, surnommé Abbon.

Pendant une nuit, le feu prit aux magasins du prince et menaçait toutes les maisons du voisinage. Arnoulfe, qui était à matines, accourut au lieu de l'incendie, se prosterna contre terre, puis, étendant la main contre les flammes, il y jeta une croix. Aussitôt l'incendie se concentra en lui-même et s'éteignit ; et nous retournâmes achever matines et nous reposer, dit l'historien de sa vie, qui était présent. Ayant ainsi renoncé à toutes les choses du monde et distribué tous ses biens aux pauvres, Arnoulfe s'en alla pauvre lui-même dans la solitude que son ami Romaric lui avait préparée dans les Vosges, non loin de son monastère. Là ce grand seigneur, cet ancêtre de tant de héros et de rois, servait de ses mains les moines et les lépreux, nettoyait leurs chaussures, leur lavait les pieds, faisait leurs lits et leur apprêtait à manger, pendant qu'il souffrait lui-même la faim. Il mourut dans ces exercices d'humilité et de charité, l'an 640, entre les mains de saint Romaric, qui l'enterra dans son monastère. Mais l'année suivante saint Goéric y vint, avec deux autres évêques, Paul de Verdun et Théofroi de Toul, le leva de terre et le transféra à Metz, le 18 juillet, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire (1).

Les monastères de saint Colomban venaient d'essuyer une tempête causée par un moine brouillon nommé Agrestin. Il avait été secrétaire du roi Théodoric. Touché de la grâce, il se retira à Luxeuil. Mais s'ennuyant bientôt de la solitude, il sollicita la permission d'aller prêcher les idolâtres. Saint Eustase, ne pouvant le retenir par ses remontrances, le laissa aller. Il prêcha dans la Bavière, sans autre fruit que la satisfaction d'être hors de son monastère. Passant à Aquilée, il s'engagea dans le schisme des trois chapitres, qu'il avait condamné auparavant. Il voulut y entraîner l'abbé saint Attale, successeur de saint Colomban dans le monastère de Bobio. N'y ayant pas réussi, il revint à Luxeuil pour séduire saint Eustase, qui, le voyant opiniâtre, le chassa de sa communauté. Alors il se mit à critiquer la règle de saint Colomban, au point d'en occuper les évêques et le roi Clotaire. Un concile fut assemblé pour ce sujet à Mâcon. Les plus grand griefs qu'Agrestin y produisit contre cette règle, étaient les signes de croix que les moines faisaient sur leur cuillères, les bénédictions qu'ils demandaient à l'abbé chaque fois qu'ils sortaient du monastère ou qu'ils y rentraient, le grand nombre d'oraisons que l'on disait dans les offices divins. Saint Eustase montra sans peine qu'il n'y avait que du bien dans ces pratiques. Alors Agrestin se jeta sur la forme de la tonsure irlandaire, qui était différente de la tonsure romaine. Pour toute réponse, saint Eustas lui dit d'un ton prophétique : Moi, le disciple et le successeur de celui dont vous blâmez la règle et l'institut, je vous cite, en présence des évêques, à comparaître dans l'espace d'un an au tribunal de Dieu, pour y soutenir vos accusations contre ce saint abbé, et connaître par un juste jugement, combien est terrible le Dieu dont vous calomniez le serviteur.

Cette formidable sommation attéra Agrestin et ses partisans. Il fit sa soumission à saint Eustase ; mais elle ne dura guère. Il recommença bientôt à cabaler contre la règle parmi les moines ; il gagna même saint Amé et saint Romaric, qui dans ce moment étaient indisposés contre saint Eustase, parce qu'il leur avait reproché de la négligence. Mais la terrible sommation eut son effet. Agrestin étant au monastère d'Habend ou de Remiremont, vingt moines de ses complices furent frappés de la foudre, qui éclata sur le monastère, quelques-uns furent dévorés par des loups enragés, le plus opiniâtre se pendit lui-même, en sorte que cinquante de ces malheureux périrent misérablement en peu de temps. Agrestin lui-même fut tué d'un coup de hache par son esclave, à cause qu'il abusait de sa femme. C'était un mois avant la fin de l'année dans laquelle saint Eustase l'avait cité au jugement de Dieu. Saint Eustase mourut lui-même dans les plus vifs sentiments de piété l'an 625 ou 626, et eut pour successeur, comme abbé de Luxeuil, saint Valdebert, frère de saint Faron, évêque de Meaux.

Saint Amé et saint Romaric avaient humblement reconnu leur faute ; et ayant obtenu le pardon de saint Eustase, ils s'appliquèrent à la réparer par une nouvelle ferveur. Saint Amé, un an avant sa mort, fit mettre dans son lit un sac plein de cendres, disant qu'il avait une grande pénitence à faire pour quelques fautes dont il se reconnaissait coupable. Puis s'étant étendu sur cette cendre et couvert d'un cilice, il confessa à haute voix tous ses péchés en présence de ses religieux. Il continua toute l'année ses austérités et plusieurs autres mortifications, qui l'exténuèrent tellement, que les os lui perçaient la peau. Il mourut vers l'an 627, et l'on grava sur son tombeau, à l'entrée de l'église de la Vierge, l'épitaphe suivante, qu'il avait dictée lui-même : Homme

(1) *Acta SS.*, 18 *iulii.*

de Dieu qui entrez en ce lieu saint pour prier, implorez la miséricorde divine pour l'âme d'Amé, pénitent, qui est ici enterré, afin que si la tiédeur de ma pénitence m'a laissé quelques dettes de mes péchés, votre charité et vos prières m'en obtiennent l'entière rémission.

Saint Romaric, qui lui succéda dans la charge d'abbé, gouverna près de vingt-six ans les moines et les religieuses de Remiremont, selon la règle de Colomban, dont il avait repris les usages. D'un autre côté, les évêques qui s'étaient déclarés contre cet institut par les suggestions d'Agrestin, lui rendirent enfin justice, et travaillèrent à l'établir dans leurs diocèses. La tempête ne servit ainsi qu'à l'affermir de plus en plus (1).

Après la retraite de saint Arnoulfe, Dagobert eut pour principaux ministres Pépin de Landen et saint Cunibert, évêque de Cologne. Pépin, qui lui-même est honoré comme bienheureux, eut pour femme sainte Itte, pour fille sainte Gertrude, abbesse du monastère de Nivelle, et sainte Bègue, qui épousa le fils aîné d'Arnoulfe, Anchise ou Ansegise, mariage d'où naquit Pépin d'Héristal, père de Charles Martel, aïeul de Pépin le Bref, et bisaïeul de Charlemagne. Avec les conseils de ces deux hommes d'Austrasie, Dagobert se conduisit avec sagesse, même quelque temps après la mort de son père Clotaire II, arrivée en 628, se faisant aimer de ses peuples d'Austrasie et de Bourgogne par sa vigueur constante à faire justice aux plus pauvres comme aux plus riches. Mais étant venu à résider dans la Neustrie, il écouta d'autres conseils, commença à s'éloigner de la justice, qu'il avait observée jusqu'alors, prenant les biens de ses sujets, et même des églises, pour en remplir ses trésors. Il s'abandonna sans mesure à l'amour des femmes. Dès l'année 628 il quitta Gomatrude, qu'il avait épousée du vivant de son père, il prit à sa place Nantilde, une des filles qui servaient dans le palais. L'année suivante, huitième de son règne, il prit encore une autre fille nommée Ragnetrude. Enfin il avait trois femmes à titre de reines, Nantilde, Vulfegonde et Berthilde, et des concubines en si grand nombre, que le chroniqueur Frédégaire n'a pas daigné en mettre les noms.

Saint Amand, plus hardi que tous les autres évêques, reprocha ces crimes au roi Dagobert, qui le fit chasser de son royaume. Le saint évêque s'en alla dans les pays éloignés prêcher la foi aux infidèles. Cependant le roi n'avait point encore d'enfants de tant de femmes, et en demandait instamment à Dieu, quand il apprit avec une joie extrême qu'il lui était né un fils de Ragnetrude. Songeant en lui-même par qui il le ferait baptiser, il envoya chercher le même saint Amand. Dès qu'il le vit paraître il se jeta à ses pieds, lui demanda pardon, le pria de baptiser l'enfant et de le prendre pour son fils spirituel. Amand refusa d'abord ; mais enfin il céda aux instances que le roi lui fit faire par Danon et Eloi, deux seigneurs de sa cour d'une grande piété. Ils représentèrent au saint évêque que cette affinité spirituelle avec le roi lui donnerait plus de liberté pour prêcher par tout son royaume et convertir plus d'infidèles. Le baptême se fit à Orléans, où se rendit Aribert ou Charibert, frère du roi, qui régnait sur une partie de l'Aquitaine, et qui fut le parrain de l'enfant. Saint Amand l'ayant pris entre ses mains et lui ayant donné la bénédiction pour le faire cathéchumène, comme personne ne répondait, l'enfant, qui n'avait que quarante jours, répondit très-distinctement : Amen. Aussitôt il fut baptisé et nommé Sigebert, et devint ensuite plus illustre par sa sainteté que par sa naissance. C'était l'an 630.

Saint Amand était né à Herbauge, près de Nantes. Son père Sérénus et sa mère Amantia étaient d'une condition illustre. Mais Amand renonçant à tous ces avantages, quitta la maison paternelle dès sa jeunesse, et se retira dans une île près de la Rochelle, où il embrassa la vie religieuse dans un monastère qui y était alors. Son père, qui n'avait sur lui que des vues mondaines, l'y alla trouver et menaça de le déshériter, s'il ne reprenait l'habit du siècle. Il répondit : Mon père, je n'attends rien de votre succession ; tout ce que je vous demande, c'est que vous me laissiez servir Jésus-Christ, qui est mon héritage. Dans un pèlerinage au tombeau de saint Martin de Tours, il pria Dieu avec larmes de ne jamais revoir sa patrie, mais de passer sa vie entière à changer de pays comme étranger. Il s'y coupa les cheveux et fut reçu dans le clergé de cette église. Puis, avec la bénédiction de l'abbé et des frères, il se rendit à Bourges où saint Austregisile, qui en était évêque, et saint Sulpice, alors archidiacre, le reçurent favorablement et lui firent bâtir une cellule près de l'église. Il y demeura reclus environ quinze ans, couvert d'un cilice et de cendre, jeûnant et vivant seulement de pain d'orge et d'eau.

Au bout de ce temps, il se sentit inspiré de faire le pèlerinage de Rome, pour visiter les tombeaux des saints apôtres. Une nuit qu'il priait avec ferveur à la porte de la basilique de Saint-Pierre, parce qu'on ne lui avait pas permis de la passer dans l'église, le prince des apôtres lui apparut et lui ordonna de retourner incessamment dans les Gaules pour y annoncer aux peuples les vérités du salut. Il obéit ; et quelque temps après, vers l'an 626, le roi Clotaire II et les évêques le contraignirent d'accepter l'épiscopat, mais sans résidence déterminée. Entre autres bonnes œuvres, il rachetait autant que possible de jeunes captifs, leur donnait le baptême, les faisait instruire dans les lettres ; et, leur ayant accordé la liberté, il les distribuait en

(1) Voir les *Vies* des SS. Amé, Romaric et Eustase, *Acta SS. Benedict.*, t. II.

diverses églises, où plusieurs d'entre eux devinrent dans la suite abbés ou évêques.

Jusque-là, personne n'avait osé prêcher dans le pays de Gand, tant à cause de la stérilité de la terre que de la férocité des habitants. Le saint alla trouver Achaire, évêque de Noyon et de Tournay, dans le diocèse duquel Gand était alors, et il le pria d'obtenir du roi Dagobert des lettres, pour obliger ses sujets idolâtres à se faire instruire du christianisme. Malgré ces lettres du roi et la bénédiction de l'évêque, il ne laissa pas de souffrir à Gand des peines incroyables. Souvent il fut repoussé par les femmes ou les paysans; souvent battu ou jeté dans la rivière. Ceux mêmes qui l'avaient accompagné l'abandonnèrent à cause de la stérilité du lieu; mais lui continuait à prêcher, vivant du travail de ses mains. Un miracle rendit les barbares plus irritables.

Saint Amand, étant à Tournay, apprit qu'un comte des Francs, nommé Dotton, venait de condamner un voleur à mort. Il courut aussitôt demander sa grâce; mais il ne put l'obtenir, et ce malheureux fut exécuté. Quand il fut mort, Amand alla détacher le corps du gibet, et, l'ayant fait porter chez lui, il passa la nuit en prières. Le lendemain, il appela ses clercs et leur ordonna de lui apporter de l'eau. Ils crurent que c'était pour laver le cadavre, selon la coutume, avant que de l'enterrer. Mais ils furent bien surpris lorsque, étant entrés dans sa chambre, ils y trouvèrent celui qu'ils avaient laissé mort, plein de vie et s'entretenant avec le saint évêque. Il portait encore les cicatrices des plaies qu'on lui avait faites; mais elles disparurent dès qu'Amand les eut lavées avec l'eau qu'il s'était fait apporter. L'historien qui rapporte ce fait, proteste l'avoir appris de la bouche d'un prêtre qui en fut témoin. Le bruit de ce miracle s'étant répandu, les habitants accoururent en foule, priant humblement le saint évêque de les faire chrétiens. Ils détruisirent leurs temples et leurs idoles de leurs propres mains; et, à la place, saint Amand bâtissait des églises et des monastères, avec les libéralités du roi et des personnes de piété.

Le saint évêque, voyant que la foi commençait à s'établir en ces quartiers, alla prêcher aux Sclaves, qui, nouvellement venus du Nord, faisaient de grands progrès en Germanie. Ayant donc passé le Danube, il annonça l'Évangile à ces Barbares, espérant même remporter la couronne du martyre. Mais, voyant qu'il y faisait peu de fruit, il revint à son troupeau. Ces Barbares firent souvent des incursions sur les terres des Francs; mais, dans la suite, ils furent presque tous réduits en servitude, en sorte que le nom de Sclave ou d'esclave et celui de serf devinrent des noms synonymes.

Des deux seigneurs, Eloi et Dadon, qui persuadèrent saint Amand de baptiser le fils de Dagobert, le premier, nommé en latin Eligius, était né à Cadaillat, à deux lieues de Limoges. Son père se nommait Eucher, et sa mère Terrigie. Il montra dès sa jeunesse une adresse singulière pour les ouvrages des mains. C'est ce qui engagea son père à le mettre auprès d'Abbon, préfet de la monnaie de Limoges et fort habile orfèvre : cet art était alors beaucoup plus honorable qu'il ne l'est aujourd'hui. Eloi, s'y étant rendu habile en peu de temps, vint à la cour et s'attacha à Bobbon, qui était trésorier du roi Clotaire II. Il trouva bientôt une occasion favorable, qui le fit connaître et estimer de ce prince.

Clotaire, qui aimait la magnificence, souhaitait qu'on lui fît un siége orné de pierreries; mais on ne trouvait pas d'ouvrier assez habile pour exécuter le dessein tel qu'il l'avait conçu. Le trésorier en parla à Eloi, qui promit de faire l'ouvrage si on voulait l'en charger. Le roi y consentit avec plaisir, et lui donna une grande quantité d'or. Eloi travailla si délicatement l'ouvrage, et sut si bien ménager la matière, que, sans rien dire à personne, il fit deux siéges au lieu d'un qu'on lui demandait. Il en présenta un au roi, qui admira la beauté de l'ouvrage et ordonna de récompenser dignement l'ouvrier. Mais il fut bien autrement surpris, lorsque Eloi fit paraître l'autre siége. On ne sut alors quels éloges donner à son adresse et à sa probité.

Eloi fut en effet le plus célèbre orfèvre de son temps. Il exerça dans la suite, à Paris, la charge de monétaire; et l'on voit encore, sur des monnaies de Dagobert et de Clovis II, son nom exprimé par ce mot abrégé *Eligi*. Mais Eloi se fit encore plus estimer par ses qualités personnelles que par la perfection où il porta son art. Il avait une taille avantageuse, le teint vif, la chevelure belle et frisée. On voyait reluire sur son visage la beauté et la modestie d'un ange, et, dans toutes ses actions, une vertu aimable qui rehaussait le prix de tous ces avantages.

Il avait surtout un grand respect pour toutes les choses saintes. Un jour Clotaire voulut l'obliger à jurer sur les reliques des saints. Eloi s'y refusait avec beaucoup de modestie. Clotaire insista de plus en plus. Alors Eloi, tremblant, fondit en larmes, craignant de déplaire au roi, mais craignant plus encore de profaner les saintes reliques, en les touchant de ses mains. Le roi, voyant sa crainte et admirant sa religion, lui dit avec la plus douce bienveillance, que désormais il le croirait plus sa simple parole que sur tous les serments les plus solennels.

Quelque régulière qu'eût été la conduite qu'Eloi avait tenue à la cour dès sa jeunesse, il forma la résolution de mener une vie beaucoup plus parfaite. Il commença par faire à un prêtre une confession générale de tous les péchés de sa vie passée, dans la crainte qu'il ne lui eût échappé quelque faute. De plus, il se condamna lui-même à la plus sévère pénitence, s'appliquant à mortifier sa chair par les veilles, par les jeûnes et par plusieurs autres

austérités qu'il avait soin de tenir secrètes, jusqu'à cacher un rude cilice sous l'éclat et la mollesse de ses habits. Car, avant sa conversion et quelque temps encore après, il porta de riches vêtements, des ceintures tissues d'or, des manteaux bordés d'or, du linge tissu d'or, et de pierres précieuses, des bourses pendantes brodées d'or, des et des étoffes de soie. Mais il renonça bientôt à toutes ces parures en faveur des pauvres, et se revêtit des plus vils habits, ne craignant pas même de paraître en public ceint d'une corde.

Il était pénétré de la plus vive crainte de Dieu. Il méditait souvent sur la mort et sur les peines de l'enfer ; il passait les nuits prosterné en prières, se frappant la poitrine et s'écriant de temps en temps avec larmes : Seigneur, ayez pitié de moi, selon votre grande miséricorde ! Inquiet sur son sort éternel, il demanda un jour à Dieu de lui faire connaître par quelque marque sensible que ses péchés étaient pardonnés. S'étant endormi après cette prière, il entendit une voix distincte qui lui dit : Eloi, vous êtes exaucé, et l'on vous donne le signe que vous demandez. S'étant éveillé en même temps, il sentit une odeur céleste répandue dans toute sa chambre. Une faveur si singulière le pénétra de la plus sensible consolation. Il en fit confidence au chancelier Dadon ou Ouen, son ami, pour qui il n'avait rien de caché, en lui recommandant cependant le secret, tant que lui, Eloi, vivrait. Cette bonté de Dieu envers son serviteur fit tant d'impression sur le cœur d'Ouen, qu'il résolut sur-le-champ, comme il le dit lui-même dans la vie qu'il a faite de saint Eloi, de suivre son exemple, ainsi que son frère Adon. Tous les trois n'avaient qu'un cœur et qu'une âme.

Eloi se distingua surtout par une grande charité pour les pauvres Ils affluaient autour de lui, comme les abeilles à un rayon de miel. C'est la comparaison de son ami et de son biographe. Aussi, quand des étrangers demandaient son domicile, on leur disait : Allez dans telle rue, là où vous trouverez une troupe de pauvres, c'est là sûrement qu'il est. Ses plus chères délices étaient d'avoir des pauvres à sa table, et il ne prenait presque jamais son repas qu'il n'y en eût plusieurs. Il les servait de ses propres mains, leur ôtant lui-même leur besace, leur donnant à laver, leur présentant à manger et à boire ; et, par respect pour eux, il ne prenait que la dernière place et ne mangeait que de leurs restes.

Il avait une dévotion particulière pour racheter les captifs et les esclaves. Dès qu'il en savait quelqu'un exposé en vente, il y courait : Il en achetait quelquefois des trente ou cinquante à la fois, ou même davantage, surtout des Saxons, qu'on vendait alors comme des troupeaux de moutons. Il allait les attendre à la descente du bateau qui les amenait à Paris; et si l'argent lui manquait, il donnait ses meubles, sa ceinture, son manteau, et jusqu'à ses souliers. Ensuite il conduisait ces esclaves en présence du roi, et leur faisait jeter par terre chacun un denier pour les affranchir solennellement, et leur donnait à chacun une charte de liberté, suivant l'usage des Francs pour mettre en liberté un esclave. Quand Eloi les avait ainsi affranchis, il leur donnait le choix, ou de retourner dans leur pays, ou de demeurer à son service, ou bien d'entrer dans quelque monastère : il avait un soin spécial de ceux qui prenaient ce dernier parti.

Sa maison était elle-même comme un monastère, et sa chambre comme un oratoire. On y voyait un grand nombre de saintes reliques, devant lesquelles Eloi récitait tous les jours l'office divin avec ses domestiques, qui étaient eux-mêmes d'une grande piété. Après quoi il s'appliquait à la lecture, qu'il interrompait souvent en levant les yeux et son cœur vers le ciel, et arrosant le livre de ses larmes. Souvent meme, en travaillant de son art, il se faisait mettre devant lui un volume ouvert pour s'occuper utilement l'esprit. Il ne prenait que quelques heures de repos, couché sur un cilice, et rien n'était capable de lui faire omettre ses pratiques de piété. Quelquefois le roi l'envoyait quérir dès le matin ; mais quoique ce prince envoyât message sur message, il ne sortait pas de sa chambre qu'il n'eût donné à la prière et à la lecture le temps qu'il s'était prescrit ; et le roi ne trouvait pas mauvais qu'il préférât le service de Dieu au sien.

Quelques courtisans ne pardonnèrent pas à Eloi la tendre affection que le roi Dagobert lui témoignait, parce qu'ils le regardaient non-seulement comme un concurrent, mais encore comme un censeur incommode de leurs vices. Mais Eloi méprisa l'amitié de ceux qui méprisent celle de Dieu; et l'usage qu'il fit de la faveur du prince fit bientôt cesser les murmures de l'envie. Dagobert, qui savait qu'en lui donnant il donnait aux pauvres, ne pouvait rien lui refuser. Il le prévenait même souvent; et quand Eloi, après avoir donné ses habits aux pauvres, paraissait à la cour mal vêtu et ceint d'une corde, le roi se dépouillait lui-même de ses habits et de sa ceinture pour l'en revêtir. En vérité, nous confessons, à notre honte, si l'on veut, que, dans toute l'histoire, nous ne trouvons rien de plus beau.

Un jour Eloi, abordant le roi Dagobert, lui dit : Mon prince, je viens vous demander une grâce. Donnez-moi la terre de Solignac, afin que j'en fasse une échelle par laquelle vous et moi nous méritions de monter au ciel. Le roi y consentit volontiers ; et Eloi y fit aussitôt bâtir un beau monastère, où il établit la règle de saint Colomban et de saint Benoît, sous la conduite de saint Remacle, qui en fut le premier abbé. L'acte de fondation est du 22 novembre 631. Cet établissement achevé, Eloi forma le projet de fonder à Paris un hôpital dans la maison que le roi lui avait donnée près de son palais. Mais il changea de résolution, et en fit un monastère de filles, où il

assembla jusqu à trois cents religieuses, auxquelles il donna sainte Aure pour première abbesse. Il fallait, pour achever le bâtiment, empiéter un peu sur une place qui appartenait au fisc. Il alla en demander la permission au roi, lui marquant la quantité de terrain dont il avait besoin ; mais, à son retour, il trouva qu'il en fallait un pied davantage. Aussitôt, très-affligé, il retourne au roi, se jette à ses pieds, et lui demande pardon de lui avoir dit un mensonge sans le vouloir. Le roi, fort surpris, eut compassion de sa tristesse; et, se retournant vers ses courtisans, il leur dit : Voyez combien la foi de Jésus-Christ est belle et digne de nos respects! mes ducs et mes officiers me volent tous les jours de grands domaines, et ce serviteur de Dieu ne voudrait pas me prendre un pouce de terre.

Dadon et Adon, les deux amis de saint Eloi, l'imitèrent dans l'usage qu'il faisait de ses biens, et fondèrent l'un et l'autre des monastères selon la règle de saint Colomban. Adon, qui était l'aîné, en fit bâtir un de filles à Jouarre en Brie, lequel est devenu très-célèbre. Sainte Théodechilde en fut la première abbesse. Dadon, c'est-à-dire saint Ouen, fonda dans la même province, le monastère de Rebais. Saint Faron, alors évêque de Meaux, et saint Amand firent la dédicace de l'église le 22 février 635. Saint Agile fut tiré de Luxeuil, par ordre du roi, pour gouverner le nouveau monastère. Saint Filibert, son disciple, y fut son successeur. Saint Ouen était référendaire ou chancelier du roi Dagobert, et l'on a encore plusieurs chartes signées de sa main.

Les Bretons de l'Armorique ayant fait quelques courses sur les terres des Francs, Dagobert envoya saint Eloi en ambassade vers Judicaël, leur roi ou leur comte, pour le porter à faire les satisfactions convenables. Eloi réussit si bien dans la négociation, que le prince breton vint trouver Dagobert avec un nombreux cortége, et promit que lui et ses Etats seraient toujours soumis au domaine de Dagobert et des rois de France. Ce sont les propres termes dont se sert Frédégaire. Content de sa soumission, Dagobert l'invita à manger à sa table. Saint Judicaël s'en excusa et alla prendre son repas chez le référendaire Dadon, autrement saint Ouen. De retour en Bretagne, il offrit la couronne à son frère saint Judoc ou Josse. Celui-ci, non-seulement refusa de l'accepter, mais s'enfuit secrètement et fonda plus tard, au diocèse d'Amiens, un monastère appelé de ce nom. Le refus et la fuite de son frère n'empêchèrent point Judicaël de quitter le monde et de se retirer, sous la conduite de l'abbé saint Méen, dans le monastère de Saint-Jean-de-Gael, nommé depuis Saint-Méen, ainsi que la ville qui s'y est formée.

Pour se précautionner contre l'air contagieux de la cour, saint Eloi allait de temps en temps respirer l'air de la piété à Luxeuil et s'y édifier de la régularité des moines ; car il n'y avait guère que cette communauté et quelques autres du même institut où la discipline fût bien en vigueur. Saint Ouen nous apprend que les autres monastères plus anciens étaient tombés dans un grand relâchement. Du reste, voici comme Eloi faisait tous ses voyages. Quand il pensait arriver pour le soir à un monastère, à une église, ou simplement chez un homme de piété, il marchait à pied environ une lieue, jeûnait ce jour-là et envoyait devant lui ses domestiques pour assembler les pauvres et les malades dans la maison où il devait loger. Aussitôt qu'il était arrivé, il leur faisait préparer un bon repas, les servait à table, et s'asseyait ensuite avec eux pour prendre sa réfection, qui n'était souvent que de pain et d'eau tempérée d'un peu de vinaigre; car il passa huit ou dix ans sans boire de vin ni manger de chair, si ce n'est qu'un jour la charité et la compassion pour un de ses hôtes l'engagèrent à goûter d'une volaille. Après avoir servi les pauvres et leur avoir lavé les pieds, il faisait leurs lits; et quand tout le monde était retiré, au lieu de se coucher lui-même, il sortait secrètement pour aller visiter toutes les églises du lieu, ou, s'il n'y avait pas d'église, il priait dans sa chambre, prosterné contre terre, jusque vers la pointe du jour, qu'il prenait un peu de repos.

Rien n'échappait à la charité d'Eloi. Il vit avec compassion, dans ses voyages, que les corps de ceux qui avaient été condamnés à mort par la justice demeuraient sans sépulture, pendus à des arbres ou exposés sur la roue. Il obtint du roi la permission de les enterrer, et il députa deux de ses domestiques pour aller exercer cette bonne œuvre dans les diverses provinces. Eloi, étant lui-même un jour près de Strasbourg, fit ôter du gibet un homme qu'on venait de pendre, et il était sur le point de l'enterrer, lorsqu'il s'aperçut qu'il n'était pas mort. Il obtint sa grâce du roi et le garda quelque temps à son service pour le soustraire à la vengeance du peuple. Avec une vie aussi sainte, il n'est pas étonnant qu'Eloi, étant encore laïque, ait guéri un paralytique, un aveugle, et fait plusieurs autres miracles rapportés par saint Ouen, qui en fut bien souvent témoin oculaire (1).

Un autre saint personnage, ami des saints dont nous venons de parler, et qui, comme eux, passa sa jeunesse à la cour des rois des Francs, fut saint Didier, vulgairement saint Géri. Il était trésorier du roi Dagobert lorsqu'il fut ordonné évêque de Cahors, après Rustique, son frère, tué par des citoyens impies. Nous avons les lettres que Dagobert écrivit, au sujet de son ordination, à saint Sulpice, archevêque de Bourges, et aux autres évêques de la province, où le roi marque le consentement du peuple. Elles sont de l'an 629. Saint Didier enrichit son église, lui lais-

(1) *Vita S. Elig.*, apud d'Achéri, t. II, *inf.*

sant, par son testament, dix terres dans le Quercy et vingt-quatre dans l'Albigeois, outre une maison magnifique, qu'il avait dans la ville d'Albi, sa patrie. Il donna plus de quarante terres à divers monastères, dans ces deux provinces, et on tient que l'église cathédrale de Cahors est encore la même qu'il fit bâtir. Il reste plusieurs de ses lettres à différents personnages. Il y a deux lettres très-belles de sa mère à lui, avant qu'il fût évêque, pour l'engager de plus en plus à une vie sainte. Il mourut vers l'an 650.

Environné de tant de saints, si le roi Dagobert n'eut pas la force de vaincre ses passions, il se montra du moins très-charitable envers les pauvres et libéral envers les églises. Son zèle pour la justice lui fit publier une nouvelle édition de la législation des Francs, tant Saliens que Ripuaires, des Allemands et des Bavarois, après avoir chargé quatre personnes habiles de revoir ces lois pour les corriger. Clotaire I[er] et Childebert II avaient ôté de la loi salique plusieurs coutumes qui ressentaient le paganisme. Le roi Théodoric I[er] corrigea de la même manière la loi des Ripuaires, des Allemands et des Bavarois, soumis à sa domination. Dagobert travailla de nouveau à corriger le tout. La législation entière n'est au fond qu'un code pénal, un tarif des amendes, ainsi que des dommages et intérêts pour avoir tué, estropié, blessé, frappé ou simplement injurié. Ainsi la loi salique, titre 33, condamne à une amende de cent vingt deniers, autrement trois sous d'or, celui qui appelle un autre renard, et au double celui qui l'appelle un lièvre. Le caractere de ces lois nous montre des peuples ayant toujours la main à l'épée. L'article le plus remarquable de la loi des Saliens est conçu en ces termes : La femme n'héritera aucune portion de la terre salique; mais tout l'héritage appartiendra aux mâles. C'est le fameux article qui a toujours servi de règle à la nation pour exclure les femmes de la couronne, et l'on ne connaît plus guère la loi salique que par cette disposition.

Quant à ce qui regarde la religion et l'Eglise, la loi salique réprime ainsi les sacriléges : Si quelqu'un brûle une église consacrée, ou dans laquelle reposent des reliques, ou s'il a dépouillé l'autel, ou emporté quelque chose de l'église, il payera deux cents sous d'or, outre la restitution du capital et de l'intérêt pour la demeure. Pour avoir tué un sous-diacre, trois cents sous d'or; pour un diacre, quatre cents; pour un prêtre, six cents; pour un évêque, neuf cents. La loi des Ripuaires ordonne à peu près les mêmes compositions pour le meurtre des clercs majeurs; mais pour les moindres clercs, la composition est réglée suivant leur naissance comme des autres, libres ou serfs. En cet article, les serfs de l'Eglise sont nommés ecclésiastiques, comme en plusieurs autres lieux dans ces lois barbares, qui les assimilent généralement aux serfs du roi. La même loi règle au long les droits des affranchis, nommés tabulaires, parce qu'en leur donnant la liberté dans l'Eglise, on en écrivait l'acte sur des tables, dont l'archidiacre était chargé. Ils étaient, eux et toute leur race, sous la protection de l'Eglise, qui leur succédait au défaut d'enfants.

La loi des Allemands et celle des Bavarois sont assez semblables. Il est permis à un homme libre de donner ses biens ou sa personne à l'Eglise, par un acte qu'il mettra sur l'autel, en présence de six ou sept témoins; après quoi, ni lui, ni ses héritiers, ni qui que ce soit, ne pourra en reprendre quelque chose, à moins que le défenseur de l'Eglise ne l'accorde comme un bienfait. Le droit des asiles est donné aux églises en faveur des coupables ou des serfs, dont toutefois les prêtres seront responsables s'ils le laissent fuir. L'asile délivre de la peine de mort; mais celui qui le viole est condamné à une amende envers l'Eglise, outre celle du prince. Les autres sacriléges sont aussi punis punis par des amendes envers l'Eglise, outre le dédommagement de la partie lésée. Pour les meurtres des sous-diacres, des clercs inférieurs ou des moines, la composition est double de celle de leurs parents. Pour un diacre, deux cents sous d'or; pour un prêtre, trois cents, et soixante sous d'or d'amende envers le public. Mais si quelqu'un tue un évêque, on lui fera une tunique de plomb suivant sa taille, et il en payera le poids en or, ou la valeur sur ses biens; s'ils ne suffisent pas, il se livrera, lui, sa femme et ses enfants, au service de l'Eglise. Cette peine est la loi des Bavarois. Celle des Allemans punit le meurtre de l'évêque comme celui du duc ou gouverneur de la province, c'est-à-dire de mort ou de composition arbitraire. Celui qui entre armé dans la cour de l'évêque ou du curé, est condamné à dix-huit sous d'or, et au double s'il entre dans la maison. L'observation du dimanche est recommandée sous peine de punition corporelle pour les serfs, et pour les libres, sous peine, après trois corrections, d'être réduit en servitude. Les mariages entre parents sont défendus, jusqu'aux cousins germains, sous peine de confiscation des biens; et pour les pauvres, de perte de la liberté. Les serfs de l'Eglise travailleront pour elle trois jours de la semaine, et trois jours pour eux. Outre les serfs, l'Eglise avait des sujets libres, nommés colons, qui devaient certain tribut ou certain travail, quand ils étaient commandés (1).

On voit par tout cela quels terribles hommes c'étaient que nos ancêtres, et combien il en a coûté à l'Eglise pour les adoucir. Comme la guerre était leur élément et qu'ils marchaient toujours en armes, les rixes, les batailles leur paraissaient un jeu, dont ils étaient quittes à payer l'amende. Le comte, le duc même, n'était pas à l'abri d'un coup d'épée. L'Eglise

(1) *Capit. reg. Franc.*, t. I.

obtient d'abord que la maison de Dieu sera un asile inviolable, et qu'on n'y entrera jamais en armes. Elle obtient à peu près la même chose pour la maison de l'évêque et pour celle du curé de la paroisse. La charité, la douceur, descendues du ciel dans le temple, s'insinuent du peuple dans le presbytère, pour de là s'insinuer dans tout le peuple. On aperçoit cette action de l'Eglise jusque dans ce titre de la loi : Ici commence la loi des Allemands, qui a été établie aux temps du roi Clotaire, de concert avec ses princes, c'est-à-dire trente-trois évêques, trente-quatre ducs, soixante-douze comtes, et le reste du peuple. On voit ici une assemblée nationale, le peuple y compris, mais dont les évêques sont l'âme.

Au dire de Frédégaire, l'empereur Héraclius, habile astrologue, ayant lu dans les astres que l'empire devait être ravagé par des peuples circoncis, envoya une ambassade au roi Dagobert, pour l'engager à obliger tous les Juifs de son royaume à recevoir le baptême. Dagobert l'exécuta aussitôt, et Héraclius résolut d'en faire autant pour tout l'empire (1). Quoi qu'il en soit de ce fait, sur lequel on ne trouve aucun renseignement ailleurs, le roi Dagobert mourut le 18 janvier 638, environ la trente-sixième année de son âge, et la seizième de son règne. Il fut enterré dans l'église de Saint-Denis, pour lequel il avait une dévotion particulière, au point qu'il s'y était fait transporter dans ses derniers moments. Il avait enrichi cette église et ce monastère avec une magnificence vraiment royale, lui donnant un grand nombre de métairies, en latin *villa*, dont un historien protestant, par une ignorance crasse ou affectée, a fait autant de villes (2). Le monastère y étant devenu très-nombreux, Dagobert y avait établi la psalmodie perpétuelle, sur le modèle du monastère d'Agaune. Il est le premier roi de France enterré à Saint-Denis.

Deux ans avant sa mort, lorsqu'il était au plus haut point de sa gloire et de sa puissance, il avait convoqué dans un champ de mai ses deux fils, Sigebert, roi d'Austrasie, Clovis II, désigné roi de Neustrie, avec les évêques, les abbés et les seigneurs des deux royaumes. Là, assis sur un trône d'or, il dit : Ecoutez-moi, ô vous rois et biens-aimés fils, et vous tous seigneurs et ducs de notre royaume. Avant que la mort nous surprenne, il faut que chacun veille au salut de son âme, de peur que la mort ne le trouve sans qu'il y soit préparé, qu'elle ne lui enlève sans aucun respect la lumière présente, pour le livrer à des ténèbres et à des tourments éternels. C'est pourquoi, discutant notre conscience et l'égarement de notre cœur, considérant l'examen du roi suprême, craignant son jugement, redoutant les peines des réprouvés, mais surtout désirant la gloire infinie des justes, et ne voulant pas que le jour du Seigneur nous trouve avoir été indifférent à la mémoire des saints et au soulagement des pauvres, nous avons cru sage, pour obtenir la récompense éternelle, de faire un testament par lequel nous instituons héritiers de nos donations propres, presque toutes les basiliques des saints de notre royaume, que nous y nommons : et pour rendre la bonne œuvre plus immuable, nous voulons confirmer en votre présence quatre exemplaires de ce testament : un pour Lyon, l'autre pour Paris, le troisième pour Metz, et le quatrième, que nous tenons à la main, pour notre trésorier. Le roi ajouta qu'une partie de ces legs était destinée aux pauvres, l'autre aux évêques et aux prêtres, pour qu'après sa mort et pendant trois ans ils célébrassent des messes pour la rémission de ses péchés. A la fin, il ordonna à tous les évêques, abbés et seigneurs présents, de confirmer, par leurs souscriptions et leurs sceaux, les quatre exemplaires du testament : ce qu'ils firent très-volontiers, en souhaitant tous au roi une longue vie (3).

Par cette action aussi remarquable qu'elle a été peu remarquée, on voit que si le roi Dagobert, du moins à une certaine époque de sa vie, n'a pas eu la force de vaincre toutes ses passions, il reconnaissait au moins sa faute, il en convenait devant les hommes, il en tremblait devant Dieu, et cherchait à la réparer par des œuvres de charité et de piété. On voit en particulier quelle impression salutaire les vérités de la religion faisaient sur les plus puissants des rois barbares, et combien elles ont contribué à les rendre plus humains,

Le moine de Saint-Denis, qui a écrit les gestes ou l'histoire de Dagobert, ajoute que, dans un ancien papier qu'on disait de saint Ouen, il avait trouvé l'anecdote suivante. Un défenseur de l'église de Poitiers, nommé Ansoald, revenant de la Sicile, où il avait rempli une ambassade, alla visiter, dans une petite île, un ancien solitaire nommé Jean. Ce vieillard, ayant su qu'il était des Gaules, lui demanda des renseignements sur les mœurs du roi Dagobert, et il lui raconta ce qui suit : Un jour que, fatigué par l'âge et par les veilles, je me livrais un peu au repos, je fus réveillé par un personnage vénérable, qui me recommanda de prier pour l'âme du roi Dagobert, attendu qu'il venait de mourir. Pendant que je me hâtais de le faire, je vis au loin sur la mer des esprits affreux, qui, à coups de fouet, traînaient le roi Dagobert dans une barque vers des volcans, tandis qu'il invoquait à son secours, par des cris continuels, saint Denis, saint Maurice et saint Martin. Aussitôt le ciel se mit à tonner, la foudre à éclater, et les trois saints parurent, vêtus de blanc, qui arrachèrent Dagobert à ses ennemis et le placèrent dans le sein d'Abraham (4). Ce récit, conclut le moine, peut paraître plus vrai que vraisemblable. On voit qu'il ne le donne pas pour certain. L'empereur Louis le Débonnaire paraît y avoir cru. On l'a même

(1) Fred., c. LXV. — (2) Sismondi, *Hist. des Fr.*, t. II, p. 52, 53. — (3) *Gesta Dagoberti*, n. 40. — (4) *Id.*, n. 45.

représenté sur l'ancien tombeau de Dagobert, qui subsiste encore dans les caveaux de Saint-Denis. En tout cas, on y voit quel jugement les contemporains et la postérité ont porté de ce roi.

En Angleterre, après la mort de saint Augustin, premier archevêque de Cantorbéry, son successeur, saint Laurent, continua de travailler avec un grand zèle à l'accroissement de cette nouvelle église. Non content de procurer le salut des Anglais, il prit encore soin des Bretons, anciens habitants du pays, et des Ecossais, habitants de l'Hibernie, nommes depuis Irlandais. Les uns et les autres avaient des usages particuliers, principalement touchant la Pâque. Pour les ramener à la pratique de l'Eglise universelle, il leur écrivit, avec ses collègues. saint Mellit, évêque de Londres, et saint Juste, évêque de Roffe ou Rochester. La lettre était adressée aux évêques et aux abbés de toute l'Ecosse, c'est-à-dire de toute l'Irlande, et commençait ainsi : Lorsque le Siége apostolique, comme il a coutume de faire pour tout l'univers, nous envoya dans ces régions occidentales pour prêcher les nations païennes, et que nous entrâmes en cette île de Bretagne, nous avions un grand respect pour les Bretons et les Ecossais, croyant qu'ils suivaient l'usage universel. Après avoir connu les Bretons, nous pensions que les Ecossais étaient meilleurs ; mais nous avons reconnu ensuite, par la manière de vivre de l'évêque Dagam, qui est venu en cette ville, et de l'abbé Colomban, qui a passé en Gaule, qu'ils ne sont pas différents des Bretons. Car l'évêque Dagam a refusé de manger, non-seulement avec nous, mais dans le logis où nous mangions. Saint Laurent écrivit de même avec ses collègues aux évêques des Bretons, pour les inviter à l'unité. Mais l'entêtement de ces derniers retarda encore longtemps le parfait accord.

Saint Mellit de Londres fit ensuite le voyage de Rome, pour traiter avec le pape Boniface IV des affaires de l'église d'Angleterre. Le Pape assembla un concile le 27 février 610, huitième année de Phocas. Saint Mellit y prit place entre les évêques d'Italie, et on y régla ce qui regardait la vie et la tranquillité des moines. Mellit en rapporta les décrets en Angleterre, avec des lettres du Pape à l'archevêque saint Laurent, au clergé, au roi saint Edelbert et à toute la nation des Anglais. Saint Mellit fonda près de Londres, à l'ouest de la ville, le fameux monastère nommé depuis Westminster, c'est-à-dire monastère de l'Ouest, dont il dédia l'église en l'honneur de saint Pierre (1).

Cependant la nouvelle église d'Angleterre fut violemment ébranlée. Le roi saint Edelbert mourut l'an 616, la vingt-unième année depuis la mission de saint Augustin, après en avoir régné cinquante-six avec gloire. L'Eglise honore sa mémoire le 24 février, jour de sa mort. Il fut enterré dans l'église de Saint-Pierre-et-Saint-Paul, à Cantorbéry, ainsi que la reine Berthe sa première épouse. Entre les biens qu'il fit à son peuple, il publia, avec le conseil des sages et sur le modèle de la jurisprudence romaine, un code de lois pour l'administration de la justice. Il y mit en premier lieu les amendes contre ceux qui avaient dérobé quelque chose à l'Eglise, à l'évêque ou à quelqu'un du clergé. Ayant reçu leur doctrine, il voulait leur assurer protection. Son fils Edbald lui succéda dans le royaume de Cant, mais non dans la suzeraineté nationale. De plus, il était encore païen et déréglé dans ses mœurs, au point d'épouser la seconde femme de son père. Son exemple fut une occasion d'apostasie à ceux qui n'avaient embrassé la religion chrétienne que par complaisance pour son père ou par crainte, et ils retournèrent à l'idolâtrie et à la débauche. En punition de ses crimes, le nouveau roi fut souvent aliéné d'esprit et tourmenté du démon.

Un autre malheur vint grossir la tempête. Sabereth ou Saba, roi des Saxons orientaux, mourut vers le même temps, laissant trois fils, qui étaient demeurés païens. Ils commencèrent à exercer publiquement l'idolâtrie, qu'ils avaient un peu interrompue de son vivant, et donnèrent pleine liberté à leurs sujets de servir les idoles. Comme ils voyaient l'évêque de Londres, saint Mellit, distribuer l'eucharistie au peuple dans l'église, à la fin de la messe, ils lui disaient : Pourquoi ne nous donnez-vous pas aussi à nous ce pain blanc que vous donniez à notre père Saba, et que vous continuez encore de donner au peuple? Il leur répondit : Si vous voulez être lavés dans cette fontaine, où votre père l'a été, vous pourrez, comme lui, participer à ce pain sacré ; autrement, c'est impossible. Nous ne voulons point, dirent-ils, entrer dans cette fontaine, nous n'en avons que faire; mais nous voulons manger de ce pain. Et quoi que l'évêque leur pût dire pour leur faire entendre qu'il fallait être purifié avant que de participer au saint sacrifice, ils entrèrent en fureur, et lui dirent enfin : Si vous ne voulez pas nous contenter dans une chose si facile, vous ne demeurerez plus dans notre province. Et ils lui ordonnèrent de sortir du royaume avec les siens. L'évêque Mellit, ainsi chassé, passa dans le royaume de Cant, pour se consulter avec les évêques Laurent et Juste, sur ce qu'il avait à faire. Ils conclurent tous les trois, qu'il valait mieux retourner en leur pays, pour y servir Dieu en liberté, que de demeurer inutilement chez ces Barbares révoltés contre la foi. Mellit et Juste partirent les premiers, et se retirèrent en Gaule pour attendre l'événement. Quelque temps après, les rois qui avaient chassé saint Mellit périrent tous les trois dans une bataille contre la nation des Gevisses ; mais leur peuple ne laissa pas de persévérer dans l'idolâtrie (2).

(1) Bed., l. II, c. IV. — (2) *Ibid.*, c. V.

Laurent, résolu de quitter l'Angleterre le lendemain et de suivre Mellit et Juste, se fit préparer cette nuit-là même un lit dans l'église des apôtres Saint-Pierre-et-Saint-Paul, à Cantorbéry. Là, après avoir répandu beaucoup de larmes en priant pour l'état de cette église, il se coucha et s'endormit. Alors saint Pierre lui apparut; et, l'ayant frappé longuement et rudement à coups de fouet, lui dit d'un ton sévère : Pourquoi abandonnes-tu le troupeau que je t'ai confié? à quel pasteur laisses-tu ces brebis exposées au milieu des loups? As-tu oublié mon exemple, à moi, qui, pour les petits que le Christ avait recommandés à mon amour, ai souffert les chaînes, les coups, les prisons et enfin la mort, et la mort de la croix? L'évêque Laurent, encouragé par cette correction de saint Pierre, alla trouver dès le matin le roi Edbald; et, s'étant découvert, lui montra comme il était déchiré de coups. Le roi, fort étonné, lui demanda qui avait osé maltraiter ainsi un homme de sa sorte. Mais quand il eut appris que c'était pour son salut que l'apôtre du Christ avait infligé ces plaies à l'évêque, il fut saisi de frayeur, renonça à l'idolâtrie et à son mariage incestueux, reçut la foi de Jésus-Christ et le baptême, et procura tant qu'il put l'avantage de l'Eglise. Il envoya aussi dans les Gaules rappeler Juste et Mellit, et les renvoya dans leurs églises pour les rétablir en toute liberté. Ils revinrent donc un an après leur sortie. Saint Juste retourna dans la ville de Rochester, où avait été son siége; mais les habitants de Londres ne voulurent point recevoir saint Mellit, aimant mieux obéir aux pontifes des idoles. Le roi Edbald, n'ayant pas la même puissance que son père, n'eut point assez d'autorité pour faire rentrer l'évêque dans son église malgré les païens. Mais quant à lui-même, depuis sa conversion, il continua de servir Dieu avec son peuple, et bâtit, dans le monastère de Saint-Pierre de Cantorbéry, une église de la Sainte-Vierge, qui fut consacrée par l'archevêque Mellit; car saint Laurent mourut le 2 février 619, et Mellit lui succéda. Pendant qu'ils travaillaient tous les trois avec un nouveau zèle à gouverner et à étendre l'église des Anglais, le pape Boniface V, successeur de Deusdedit, leur adressa des lettres pour les y encourager de plus en plus (1).

Noble par sa naissance, Mellit l'était encore plus par l'élévation de son âme. La podagre dont il était tourmenté n'ôtait rien à son zèle et à sa ferveur. Un jour, que la ville de Cantorbéry était en proie à un incendie terrible, occasionné par la négligence, et qu'il n'y avait nul moyen humain pour l'éteindre, il se fit transporter à l'endroit où les flammes étaient le plus menaçantes. Il s'y mit en prières, et aussitôt le vent prit une autre direction, et sauva ce qui restait encore de la ville. Après avoir ainsi rempli ce siége pendant cinq ans, il mourut l'an 624, le 24 avril. Il eut pour successeur saint Juste, auparavant évêque de Roffe ou Rochester, où il mit à sa place Romain, suivant le pouvoir qu'il avait reçu du pape Boniface: car ce Pape ayant reçu des lettres de Juste, ainsi que du roi Edbald, lui en écrivit une, par laquelle, après l'avoir félicité du succès de ses travaux apostoliques et exhorté à continuer, il déclare qu'il lui envoie le pallium, et lui accorde le pouvoir d'ordonner des évêques, pour faciliter la propagation de l'Evangile.

La sœur d'Edbald ou Edelbald, roi de Cant, épousa Edwin, cinquième roi de Northumbre, et alors le plus puissant des Anglais. Cette princesse, nommée Edelburge, fut cause de la conversion de son époux et de ses sujets; car le roi Edwin l'ayant demandée en mariage, on lui répondit qu'il n'était pas permis de donner une vierge chrétienne à un païen. Edwin promit de lui laisser une pleine liberté de pratiquer sa religion, avec toux ceux de sa suite, même les prêtres et les clercs, et déclara que, pour lui-même, il ne refusait pas d'embrasser la religion chrétienne, si, après avoir été examinée par des hommes sages, elle se trouvait la plus sainte et la plus digne de Dieu. Sur cette réponse, on lui envoya la princesse, accompagnée de saint Paulin, qui fut ordonné évêque, pour cet effet, par l'archevêque saint Juste, le 21 janvier 625. Arrivé dans le pays des Northumbres, c'est-à-dire des Anglais fixés au nord de la rivière d'Humbre, il travailla à soutenir dans la foi ceux qui étaient avec lui, et essaya même de convertir des païens; mais ce fut d'abord sans succès.

Cependant le pape Boniface, sachant les bonnes dispositions du roi Edwin, lui écrivit une lettre pour l'exhorter à se faire chrétien, par la considération de la grandeur du vrai Dieu, de la vanité des idoles, et de l'exemple de tous les autres princes, de l'empereur même et du roi Edbald, son voisin. Il écrivit en même temps à la reine Edelburge pour la féliciter de sa conversion, qu'il avait apprise avec celle du roi, son frère, et pour l'exhorter à s'appliquer fortement à gagner Dieu le roi, son époux, et à lui en faire savoir des nouvelles. Avec ces lettres, il leur envoie des présents de la part de saint Pierre, qu'il nomme leur protecteur, savoir, au roi, une tunique ornée d'or et un manteau d'Ancyre; à la reine, un miroir d'argent et un peigne d'ivoire garni d'or. Mais le pape Boniface n'eut pas la joie d'apprendre l'effet de ces lettres, étant mort la même année 625, et ayant eu en 626 pour successeur Honorius, sous qui arriva la conversion du roi des Northumbres (2).

Le jour de Pâques, 20 avril 626, un assassin, envoyé par le roi des Saxons occidentaux, attaqua le roi Edwin, tua deux de ses gens et le blessa lui-même. La nuit suivante, la reine, sa femme, accoucha d'une fille. Le roi rendait

(1) Bed., l. II, c. VI, VII. — (2) *Ibid.*, c. IX, X, XI.

grâces à ses dieux de la naissance de l'enfant; mais l'évêque Paulin, qui était présent, se mit à en rendre grâces à Jésus-Christ, assurant qu'il en avait obtenu par ses prières l'heureuse délivrance de la reine. Le roi prit plaisir à ce discours, et promit de renoncer à ses idoles pour adorer Jésus-Christ, s'il lui donnait la victoire contre ce roi qui avait voulu le faire assassiner; et, pour gage de sa promesse, il permit à l'évêque saint Paulin de baptiser sa fille, ce qui fut exécuté le jour de la Pentecôte; et cette princesse, nommée Enflède, fut baptisée la première de la nation des Northumbres, avec douze personnes de sa famille.

Le roi Edwin, étant guéri de sa blessure, assembla son armée, marcha contre le roi des Saxons occidentaux, le vainquit et prit ou fit mourir tous ceux qui avaient conjuré sa mort. De retour chez lui, il ne voulut pas se faire baptiser sitôt, quoiqu'il eût quitté le culte des idoles dès qu'il eut promis de se faire chrétien; mais il se faisait instruire exactement par l'évêque Paulin, et consultait sur cette grande affaire ceux qu'il connaissait pour les plus sages entre les grands de son royaume. Lui-meme méditait souvent seul sur ce choix de religion. Ce fut vers ce temps qu'il reçut les lettres du pape Boniface, mort dès l'année précédente. L'évêque Paulin ne se contentait pas d'exhorter le roi, il priait beaucoup pour lui, et l'on croit qu'il apprit, par révélation, une merveille qui lui était autrefois arrivée.

Edwin, étant jeune, avait été longtemps persécuté par Edelfrid, son prédécesseur, et s'était enfin réfugié chez un autre roi anglais, nommé Redwald. Celui-ci, après l'avoir reçu chez lui, se laissa ébranler par les menaces et les promesses d'Édelfrid, et promit de le livrer. Edwin, en étant averti la nuit par un ami fidèle, sortit du palais et s'assit à la porte, sur une pierre, fort embarrassé du parti qu'il devait prendre. Alors il vit un homme, dont le visage et l'habit lui étaient inconnus, qui lui demanda ce qu'il faisait là, seul, à une telle heure, et ajouta : Que donneriez-vous à celui qui vous délivrerait de cette inquiétude en persuadant à Redwald de ne point vous livrer et de ne vous faire aucun mal? Edwin promit de donner tout ce qui dépendrait de lui, et l'inconnu ajouta : Et si on vous promettait de vous délivrer de vos ennemis et de vous faire roi, et roi plus puissant que tous les rois anglais qui vous ont précédé? Enfin il ajouta pour la troisième fois : Et si celui qui vous aura dit de si grands biens vous donne des conseils plus utiles pour votre salut et pour la conduite de votre vie, qu'aucun de vos pères ou de vos parents n'en a jamais reçus, promettez-vous de les recevoir? Edwin le promit, et aussitôt l'inconnu lui mit la main sur la tête en disant : Quand la chose sera arrivée, souvenez-vous de ce que nous disons aujourd'hui, et ne manquez pas d'accomplir votre promesse. Il disparut aussitôt. Edwin demeura fort consolé, et son ami vint lui dire qu'il était en sûreté, et que le roi Redwald, à la persuasion de la reine, sa femme, avait résolut de le défendre. Il le fit en effet, attaqua même Edelfrid, et le défit Et Edwin parvint ainsi à la couronne.

Le saint évêque Paulin, sachant donc cette prédiction, entra chez le roi Edwin, comme il pensait au parti qu'il devait prendre sur la religion, lui mit la main sur la tête et lui demanda s'il reconnaissait ce signal. Le roi, tremblant, voulut se jeter aux pieds de l'évêque, qui le releva et lui dit doucement : Vous voyez que Dieu vous a délivré de vos ennemis, et qu'il vous a donné le royaume que vous désirez. Souvenez-vous d'accomplir la troisième chose que vous avez promise, qui est de recevoir la foi du Seigneur et de garder ses commandements. Le roi demanda encore du temps pour conférer avec ceux de son conseil, afin qu'ils fussent baptisés tous ensemble; et l'évêque y consentit. Le roi ayant donc assemblé son conseil et demandé les avis, Coiffi, le premier de ses pontifes, dit : C'est à vous, Seigneur, de voir quelle est cette doctrine qu'on nous prêche maintenant. Pour moi, je puis vous assurer très-certainement que la religion que nous avons suivie jusqu'ici, n'est d'aucune utilité. Car aucun des vôtres n'a servi nos dieux plus exactement que moi, et toutefois, il y en a plusieurs qui ont reçu de vous de plus grands bienfaits et de plus grandes dignités, et qui réussissent mieux en toutes leurs affaires. Un des seigneurs ajouta : La vie présente me paraît semblable au vol d'un passereau, qui passe en hiver dans une salle, où vous, ô roi ! vous faites bonne chère avec vos ducs et vos ministres près d'un grand feu. Cet oiseau, traversant d'une porte à l'autre, se sent un moment de la chaleur de la salle et disparaît à vos yeux. Il en est ainsi de la vie humaine, et nous ne savons ce qui la précède ni ce qui la suit. Si donc, cette nouvelle doctrine nous en apprend quelque chose de plus certain, il est raisonnable de la suivre.

Le pontife Coiffi dit qu'il voulait apprendre plus exactement de Paulin ce qu'il disait de son Dieu, et, après l'avoir entendu, il s'écria : Je voyais bien, depuis longtemps, que ce que nous adorions n'était rien ; car, plus je cherchais la vérité dans notre culte, moins je la trouvais. Maintenant je la vois briller dans cette doctrine, qui peut nous donner la vie, le salut et la félicité éternelle. C'est pourquoi je suis d'avis, seigneur, que nous brûlions au plus tôt ces temples et ces autels que nous avons consacrés sans utilité. Le roi déclara publiquement qu'il renonçait à l'idolâtrie pour embrasser la foi de Jésus-Christ. Et comme il demandait au pontife Coiffi, qui serait le premier à profaner les temples et les idoles avec leurs enceintes, Coiffi repondit : Moi-même ! Qui pourrait mieux que moi donner cet exemple aux autres ? Aussitôt il pria le roi de lui donner des armes et un cheval entier ; au lieu que, selon leur superstition, le pontife ne

devait ni porter les armes ni monter qu'une cavale. Etant donc monté sur ce cheval, l'épée au côté, la lance à la main, il marchait vers les idoles. Le peuple, le voyant passer, croyait qu'il avait perdu le sens. Quand il fut arrivé au temple, il commença à le profaner en y jetant sa lance, et commanda à ceux qui l'accompagnaient de l'abattre et de le brûler avec toute son enceinte.

Le roi Edwin fut donc baptisé la onzième année de son règne, qui était l'an 627, avec toute sa noblesse et une grande quantité de peuple, à Eborac ou York, le jour de Pâques, 12 d'avril, dans l'église de Saint-Pierre, qu'il avait fait bâtir de bois à la hâte, pendant qu'on le préparait au baptême. Mais sitôt qu'il fut baptisé, l'évêque Paulin lui persuada de bâtir au même lieu une église de pierre, plus grande et plus auguste, au milieu de laquelle était enfermé ce premier oratoire ; mais elle ne fut achevée qu'après la mort d'Edwin, par Oswald, son successeur. L'évêque saint Paulin établit donc son siége dans la ville d'York, du consentement du roi Edwin, et continua de prêcher librement pendant les six années qu'il régna encore. Il baptisa entre autres les enfants du roi, savoir : quatre fils, une fille et un petit-fils. Il baptisa aussi beaucoup de nobles et de personnes considérables. La ferveur de ce peuple était si grande, que saint Paulin étant venu une fois avec le roi et la reine dans une terre nommée Adregin, il y demeura trente jours occupé à catéchiser et à baptiser, sans faire autre chose depuis le matin jusqu'au soir. En ces commencements, il baptisait dans les rivières, parce qu'on n'avait pas encore pu bâtir des oratoires et des baptistères. Ce qui montre que l'on baptisait par immersion.

Le pape Honorius ayant appris la conversion d'Edwin, par une ambassade de ce prince, lui écrivit pour l'exhorter à la persévérance. Votre foi est si ardente, lui dit-il, qu'elle resplendit au loin, et que, publiée par tout le monde, elle multiplie partout les fruits de vos bonnes œuvres. Car vous savez que vous êtes roi véritable, en ce que vous croyez, suivant la prédication orthodoxe, que Dieu est votre roi et votre créateur, et en ce que vous le servez avec toute la dévotion que comporte la condition humaine. Pour conserver cette grâce, il lui recommande la vigilance et la prière, en particulier la lecture des œuvres de saint Grégoire. Il ajoute : Quant à ce que vous nous avez demandé pour l'ordination de vos évêques, nous vous l'accordons volontiers, et nous envoyons aux deux métropolitains, Honorius et Paulin, à chacun un pallium, afin que, quand Dieu retirera l'un des deux, l'autre puisse lui donner un successeur en vertu de cette lettre. Ce que nous accordons, tant à votre affection qu'à la distance des lieux, afin de seconder en tout vos désirs. Que la grâce d'en haut conserve Votre Excellence. La lettre est du 11 juin 634. Saint Juste, archevêque de Cantorbéri, étant mort, et saint Honorius ayant été élu à sa place, vint trouver saint Paulin d'York, qui le sacra cinquième évêque de Doraverne ou Cantorbéri, depuis saint Augustin. Le pape Honorius écrivit encore aux Écossais, c'est-à-dire aux Irlandais, pour les exhorter à quitter leur observance singulière touchant la Pâque. Sa lettre fut encore sans effet.

Le roi Edwin était si zélé pour la foi, qu'il persuada à Carpwald, roi des Estangles ou des Anglais orientaux, de l'embrasser avec tout son peuple. Redwald, père de ce roi, avait autrefois reçu le baptême dans le pays de Kent. Mais étant revenu chez lui, il fut séduit par sa femme et par quelques mauvais docteurs, en sorte qu'il joignait le culte de ses anciens dieux à celui de Jésus-Christ, et que, dans le même temple, il avait deux autels, un pour le sacrifice de Jésus-Christ, et un pour les victimes du démon. Son fils Carpwald fut tué peu de temps après sa conversion, et la province demeura trois ans dans l'erreur, jusqu'au règne de Sigebert, son frère, qui s'était fait chrétien dans les Gaules, y étant exilé. Sitôt qu'il fût roi, il travailla à convertir toute la province, en quoi il fut bien secondé par l'évêque saint Félix, né et ordonné en Bourgogne. Etant venu trouver saint Honorius, archevêque de Cantorbéri, et lui ayant découvert le dessein qu'il avait de prêcher aux infidèles, l'archevêque l'envoya aux Anglais orientaux, où il travailla avec tant de succès, qu'il convertit toute la province, établit son siége épiscopal en la ville de Dummoc, et au bout de dix-sept ans y mourut en paix. L'Eglise honore sa mémoire le 8 mars.

Saint Paulin prêcha aussi dans la province de Lindisi, au midi de la rivière d'Humbre, sur la mer, et convertit le gouverneur de Lincoln, où il fit bâtir une église. La paix était si grande dans les Etats du saint roi Edwin, qu'elle passa en proverbe, et l'on disait qu'une femme, avec son enfant nouveau-né, aurait pu voyager avec sécurité d'une mer à l'autre. Auprès des fontaines qui se trouvaient sur les grands chemins, le roi avait fait attacher des coupes de cuivre qui servaient aux passants, et que personne n'osait ôter. Mais ce bon roi, dont l'Église honore la mémoire le 4 octobre, ne régna que dix-sept ans et n'en vécut que quarante-sept ; car, le 13 d'octobre 633, il fut tué en combattant contre Carduella, roi des Bretons, qui s'était révolté et joint à Penda, prince anglais de la nation des Merciens. Leur victoire fut la ruine de l'église naissante des Northumbres ; car Penda était païen, comme tous les Merciens, et Carduella, quoique chrétien de profession, était plus barbare que les païens. Il faisait mourir dans les tourments jusqu'aux femmes et aux enfants, voulant exterminer de la Bretagne toute la nation des Anglais, sans aucun respect pour la religion chrétienne qu'ils avaient embrassée. Car les Bretons ne la comptaient pour rien, et n'avaient pas plus de commerce avec eux qu'avec des païens ; ce qui durait

encore au temps de l'historien Bède, c'est-à-dire cent ans après. La tête du roi Edwin fut apportée à York, et placée depuis dans l'église de Saint-Pierre qu'il avait commencée.

Dans cette désolation de l'église et du royaume des Northumbres, saint Paulin fut réduit à s'enfuir avec la reine Edelburge, qu'il avait autrefois amenée avec ses enfants. Ils retournèrent par mer dans le Kent, et furent reçus avec honneur par l'archevêque saint Honorius et par le roi Edbald. Ils invitèrent saint Paulin à se charger de l'église de Roff ou Rochester, qui se trouvait sans pasteur, l'évêque Romanus étant mort dans une ambassade vers le Pape : il l'accepta et la gouverna jusqu'à sa mort. Il avait laissé à York le diacre Jacques, qui instruisit et baptisa plusieurs personnes; puis, quand la paix fut rendue à cette église, il y enseigna le chant à la romaine (1), dont il était fort instruit, et vécut jusqu'au temps du vénérable Bède, l'estimable historien à qui nous devons tous ces précieux renseignements sur les églises naissantes d'Angleterre.

Le Pape Honorius envoya en Angleterre saint Birin, qui promettait d'aller dans le fond du pays, où personne n'avait encore prêché l'Évangile. Pour cet effet, il fut ordonné évêque par Astérius, évêque de Gênes. Mais étant arrivé en Bretagne chez les Gevisses, autrement les Saxons occidentaux, et les trouvant tous païens, il crut inutile d'aller chercher plus loin d'autres infidèles. Il convertit le roi nommé Cinegisle, et, après l'avoir instruit, il le baptisa avec son peuple. Saint Oswald, roi des Northumbres, se trouva présent, et leva des fonts le roi, dont ensuite il épousa la fille. Les deux rois donnèrent à saint Birin la ville de Dorcinque, aujourd'hui Dorcester, pour y établir son siége épiscopal. Il y bâtit et y dédia plusieurs églises, et y mourut après avoir converti par ses travaux beaucoup de peuples. L'Eglise honore sa mémoire le 3 décembre. De son temps, un pieux et savant solitaire, nommé Meidulfe, fonda le monastère fameux de Malmesbury (2).

Saint Oswald, roi des Northumbres, était neveu du saint roi Edwin. Mais il ne lui succéda pas immédiatement. D'abord, le royaume fut partagé entre deux rois, qui après avoir reçu le baptême, retombèrent dans l'idolâtrie. Ils régnèrent peu ; car, dans l'année même de leur apostasie, année que les Anglais appelèrent à cause de cela, l'année funeste, ils furent défaits et tués l'un et l'autre par Cedwalla, roi des Bretons. Saint Oswald, frère d'un de ces rois, vengea sa mort, et avec une petite armée, défit les troupes immenses de Cedwalla, qui fut tué lui-même. On attribua cette victoire à la piété du roi Oswald. Car, pour se préparer au combat, il planta une croix, et cria dans toute l'armée : Mettons-nous à genoux et prions Dieu tous ensemble qu'il nous défende contre ce superbe ennemi, puisqu'il sait que nous avons entrepris cette juste guerre pour le salut de notre nation. Ce lieu se nommait le Champ-Céleste : il s'y fit plusieurs miracles; et l'on coupait de petits brins de cette croix, que l'on mettait dans de l'eau, pour guérir et les hommes et les bestiaux (3).

Sitôt que saint Oswald fut établi dans son royaume, il songea à rendre chrétien tout son peuple. Pour cet effet, il envoya aux anciens des Ecossais, c'est-à-dire des Irlandais, chez lesquels il avait reçu le baptême, demander un évêque pour instruire les Anglais, ses sujets. On lui envoya d'abord un homme austère, qui ayant prêché quelque temps sans fruit, revint en son pays et dit dans l'assemblée des anciens qu'il n'avait pu rien faire, parce qu'on l'avait envoyé à des barbares, d'un esprit dur et indomptable. On tint conseil là-dessus, avec un grand désir de procurer le salut de cette nation. Un des assistants, nommé Aïdan, dit au prêtre qui avait été envoyé : Il me semble, mon frère, que vous avez été plus dur qu'il ne fallait avec ce peuple grossier, et que vous n'avez pas commencé, suivant la doctrine de l'apôtre, par leur donner le lait d'une instruction douce, jusqu'à ce qu'ils fussent capables de préceptes plus parfaits. Tous les assistants tournèrent les yeux sur Aïdan, et, après avoir bien examiné ses paroles, ils résolurent de l'envoyer pour l'instruction de ces peuples, comme excellant en discrétion, qui est la mère des vertus.

Ces Ecossais, à qui le roi Oswald s'adressa, étaient les moines de l'île de Hi et du monastère fondé par saint Colomb ou Colomban l'ancien, dans le siècle précédent. Le prêtre Ségène en était alors abbé, et ce fut lui qui envoya saint Aïdan au roi Oswald avec quelques autres moines, après l'avoir fait ordonner évêque. Le saint évêque commença donc à prêcher et à établir cette nouvelle église. On vit alors bien des fois un spectacle admirable. Pendant que l'évêque prêchait, comme il ne savait pas bien l'anglais, le roi lui servait d'interprète auprès de ses ducs et de ses officiers, ayant appris parfaitement la langue irlandaise pendant son exil. Depuis ce temps, plusieurs Irlandais venaient de jour en jour prêcher la foi avec un grand zèle, dans les provinces soumises au roi Oswald, et ceux qui étaient prêtres administraient le baptême. On bâtissait des églises en divers lieux, et le roi donnait libéralement des terres pour fonder des monastères; où les jeunes Anglais apprenaient les lettres et la discipline régulière. Car, ces missionnaires irlandais étaient moines pour la plupart, aussi bien que saint Aïdan, leur évêque.

Il pratiquait le premier ce qu'il enseignait. Détaché de tous les biens de ce monde, sitôt que les rois ou les riches lui avaient donné quelque chose, il se plaisait à le distribuer

(1) Bed., l. II, c. XII-XX. — (2) *Id.*, l. III, c. VII. — (3) *Ibid.*, c. II.

aux pauvres qu'il rencontrait. Il allait ordinairement à pied, non-seulement dans les villes, mais par la campagne, et s'arrêtait chez ceux qu'il rencontrait, pauvres ou riches, pour les inviter à recevoir le baptême, s'ils étaient infidèles ou s'ils étaient chrétiens, pour les fortifier dans la foi et les exciter à l'aumône et aux bonnes œuvres. Il voulait que tous ceux qui l'accompagnaient, clercs ou laïques, s'appliquassent tous les jours à lire l'Ecriture et à apprendre les psaumes. Si le roi l'invitait à manger, ce qui était rare, il entrait avec un clerc ou deux ; et après avoir pris un peu de nourriture, il se hâtait de sortir pour vaquer avec les siens à la lecture et à la prière. A son exemple, les personnes pieuses de l'un et de l'autre sexe, prirent la coutume de jeûner toute l'année, hormis le temps pascal, les mercredis et les vendredis, jusqu'à l'heure de none. Ni le respect, ni la crainte n'empêchait saint Aïdan de reprendre avec vigueur les personnes puissantes ; et, quand il les recevait chez lui, il ne leur faisait point de présent en argent, mais seulement en vivres ; si eux lui donnaient de l'argent, il en rachetait des captifs. Plusieurs de ceux qu'il avait ainsi délivrés furent ses disciples, et il en éleva quelques-uns jusqu'à l'épiscopat. Il n'y avait qu'un point dans lequel le zèle de saint Aïdan n'était point assez éclairé. C'est que, suivant la tradition des Irlandais septentrionaux, il célébrait la Pâque le 14e de la lune, pourvu que ce fût un dimanche. Cette tradition, observe le vénérable Bède, venait originairement de ce que, les Irlandais étant placés comme hors du monde, personne ne leur avait jamais envoyé de lettres pascales (1).

Saint Oswald était le plus puissant roi d'Angleterre, et commandait aux quatre nations qui habitaient cette île et qui parlaient chacune leur langue, Bretons, Pictes, Ecossais et Anglais. Toutefois, il profita si bien des instructions de saint Aïdan, qu'il devint humble, doux aux pauvres et aux étrangers, et très-libéral. Un jour de Pâques, comme il était à table avec le saint évêque et qu'ils allaient étendre la main pour bénir le pain, l'officier chargé de recevoir les pauvres, entra tout d'un coup et lui dit qu'il en était venu de tous côtés une grande multitude, qui étaient assis dans les rues, attendant son aumône. Oswald commanda aussitôt qu'on leur portât un plat d'argent qu'on avait servi devant lui, et qu'on le mît en pièces pour le leur distribuer. Ravi de cette charité débonnaire, l'évêque le prit par la main droite et dit : Que jamais cette main ne s'altère ! Et l'événement accomplit ce vœu. Car, quelques années après, le roi ayant succombé dans une bataille, on mit sa main dans une châsse, où elle se conservait encore sans corruption, au temps du vénérable Bède (2).

Le pape Honorius, par les soins duquel la nation anglaise continuait ainsi, malgré ses révolutions politiques, d'entrer dans l'Eglise de Dieu, mourut l'an 638, après avoir tenu le Saint-Siége douze ans onze mois seize jours, à compter du 27 octobre 625, jusqu'au 12 octobre 638, où il fut enterré dans l'église de Saint-Pierre ; heureux, s'il n'eût eu affaire qu'aux Anglais, aux Francs, aux Goths et aux Lombards. Une fois enlacé dans les artifices des évêques grecs de Constantinople, d'Alexandrie et d'Antioche, tous les efforts qu'il put faire avant sa mort, pour les ramener à de meilleurs sentiments, furent inutiles. Car, qu'il ait fait des efforts pour cela, saint Maxime en est témoin, quand il dit : Quel moyen le divin Honorius a-t-il négligé pour les détacher de leur hérésie? Après sa mort, le Saint-Siége vaqua un an sept mois et dix-sept mois et dix-sept jours, par les intrigues des Grecs.

L'an 639, l'évêque Sergius de Constantinople composa, sous le nom de l'empereur Héraclius, un édit nommé *Ecthèse* ou exposition, comme n'étant qu'une explication de la foi catholique, au sujet de la dispute sur une ou deux opérations en Jésus-Christ. Après avoir enlacé par ses artifices le pape Honorius, le perfide Sergius voulut profiter de la vacance du Siége apostolique, pour faire de l'hérésie monothélite une loi de l'Etat et obliger le nouveau Pape à y souscrire, s'il voulait obtenir le consentement de l'empereur à son ordination. Cette bulle impériale commence par une confession de foi sur la Trinité, qui n'a rien que d'orthodoxe. Elle s'explique ensuite sur l'Incarnation, marquant nettement la distinction des deux natures, et insistant sur l'unité de personne, d'où elle conclut : Nous attribuons donc toutes les opérations divines et humaines au Verbe incarné, et ne permettons aucunement de dire ou d'enseigner une ou deux opérations ; mais plutôt, suivant la doctrine des conciles œcuméniques, nous disons que c'est un seul et même Jésus-Christ qui opère les choses divines et les choses humaines, et que les unes et les autres opérations procèdent du même Verbe incarné, sans division et sans confusion. Car l'expression d'une seule opération, quoiqu'elle ait été employée par quelques-uns des Pères, paraît étrange à certaines personnes qui craignent qu'on ne s'en serve pour détruire les deux natures en Jésus-Christ. De même le terme de deux opérations par aucun des principaux docteurs de l'Eglise, et parce qu'il s'ensuit qu'il faut reconnaître en Jésus-Christ deux volontés contraires ; comme si le Verbe avait voulu l'accomplissement de sa passion, et que son humanité s'y fût opposée, en sorte que l'on admît deux personnes voulant des choses contraires, ce qui est impie et éloigné de la doctrine chrétienne. Car, si l'infâme Nestorius, quoique divisant l'Incarnation et introduisant deux fils, n'a osé dire qu'ils eussent

(1) Bed., l. III, c. IV et V. — (2) *Ibid.*, c. VI.

deux volontés, et, au contraire, a reconnu une même volonté dans les deux personnes qu'il imaginait, comment les catholiques peuvent-ils admettre en lui deux volontés, et même contraires. C'est pourquoi, suivant en tout les saints Pères, nous confessons une seule volonté en Jésus-Christ, et croyons que sa chair intellectuellement animée, n'a jamais fait aucun mouvement naturel, séparément, d'elle-même, contrairement au désir du Verbe qui lui était uni selon l'hypostase, mais toujours un mouvement tel que le voulait le Dieu-Verbe. L'édit impérial finit par relever l'autorité des cinq conciles généraux, et par condamner, d'après eux, tous les hérétiques, au nombre desquels il met Eutychès, Dioscore et Sévère. Telle est la fameuse *Ecthèse* d'Héraclius ou plutôt de Sergius, où, quoiqu'il défende d'abord, de dire une ni deux opérations, il soutient ensuite expressément une seule volonté : ce qui est l'hérésie formelle des monothélites (1).

Le patriarche Sergius, qui était le véritable auteur de l'*Ecthèse*, ne manqua pas de la confirmer dans un concile qu'il tint à Constantinople. L'y ayant fait lire, il demanda les avis. Les évêques répondirent en bons courtisans : L'*Ecthèse* de notre et tout sage empereur, qui vient d'être lue, est vraiment conforme à la prédication apostolique. Ce sont les dogmes des Pères, les remparts de l'Eglise, le soutien de la foi orthodoxe ! c'est ce que disent les symboles des cinq conciles ! Voilà qui consolide l'unité du peuple chrétien, raffermit la faiblesse des simples, soutient les partaitset les doctes, opère le salut du genre humain ! C'est ainsi que nous croyons ! Nous le confirmons et y donnons notre assentiment (2). Sergius, comme on pouvait s'y attendre, donna aussi son approbation solennelle, et ajouta : Si quelqu'un, au mépris des défenses de l'empereur et de ce saint concile, ose enseigner ou avancer une ou deux volontés en Jésus-Christ, s'il est évêque, prêtre ou clerc, nous ordonnons qu'il soit interdit de toutes fonctions du sacerdoce ou du ministère ; s'il est moine ou laïque, nous le séparerons de la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, jusqu'à ce qu'il rentre dans son devoir (3).

Cyrus, patriarche d'Alexandrie, approuva pareillement l'*Ecthèse*, comme on le voit par sa lettre à Sergius de Constantinople, qui commençait ainsi : Comme j'étais près d'envoyer mes réponses à Constantinople, le maître de la milice est arrivé et m'a apporté vos lettres, contenant la copie de l'exposition de la foi, faite si à propos et si prudemment par notre très-pieux empereur, et envoyée à Isaac, trsè-excellent patrice et exarque d'Italie, comme devant être approuvée par notre très-saint frère Sévérin, qui doit, Dieu aidant, être ordonné à Rome. Je l'ai lue avec soin, non pas une fois ou deux, mais plusieurs fois ; et cette lecture m'a réjoui, ainsi que ceux qui étaient avec moi, voyant une explication resplendissante comme le soleil, et qui enseigne nettement la pureté de notre foi. J'ai rendu grâces à Dieu, de nous avoir donné un conducteur aussi sage. Plaise à celui qui l'a rendu tel dans les choses spirituelles, de lui donner la force contre ses ennemis, afin que nous puissions dire : Il nous a délivrés trois fois, savoir : de la puissance du tyran, c'est Phocas ; de l'orgueil des Perses et de l'insolence des Sarrasins. Au reste, vous savez que je tiens votre doctrine, que je m'y conforme entièrement, et, par conséquent, que j'embrasse avec joie l'exposition de l'empereur (4).

Ce qu'il y a de curieux dans cette machination, c'est que Sergius, en interdisant et en excommuniant celui qui disait une seule opération, comme celui qui en disait deux, ne s'apercevait pas qu'il s'interdissait et s'excommuniait lui-même, ainsi que Cyrus d'Alexandrie. Car, ce dernier, dans l'acte même qui servit de base à la réunion des schismatiques de son église, prononçait anathème contre quiconque ne reconnaîtrait pas en Jésus-Christ une seule opération déivirile ; et Sergius, dans l'approbation de cet acte, était même allé plus loin, en ne mentionnant, ainsi que nous l'avons vu, qu'une seule opération pure et simple. Ce qui n'est pas moins curieux, c'est que cette même contradiction se trouve dans l'*Ecth*[illegible] même de l'empereur. Il défend également de dire une opération ni deux : il ne veut pas qu'on dise deux opérations, parce qu'il s'ensuit, dit-il, qu'il y a en Jésus-Christ deux volontés. Donc, qui dit une seule volonté en Jésus-Christ, dit une seule opération. Donc l'*Ecthèse*, qui le dit formellement, est contraire à l'*Ecthèse*. La cause réelle de cette incohérence, c'est que le but secret de l'*Ecthèse*, but inaperçu de l'empereur, était de faire prévaloir l'hérésie d'une seule volonté.

C'est dans le même dessein que l'*Ecthèse* fut envoyée à l'exarque de Ravenne, avec ordre de la faire souscrire au nouveau Pape avant son ordination. Le Pape élu était Sévérin, fils d'Aviénus, et Romain de naissance. Les envoyés de l'Eglise romaine étaient depuis longtemps à Constantinople, pour obtenir l'autorisation impériale de l'ordonner. Le funeste Sergius y était mort, l'an 639, peu après la publication de son *Ecthèse*, et après avoir tenu le siége de Constantinople près de trente ans. L'empereur Héraclius lui fit donner pour successeur Pyrrhus, prêtre et moine de Chrysopolis près de Chalcédoine, déjà lié avec Sergius d'une étroite familiarité. L'empereur lui-même le nommait son frère parce qu'il avait été parrain de sa sœur. Sitôt que Pyrrhus fût patriarche, il ne manqua pas d'approuver l'*Ecthèse* d'Héraclius. Il tint pour cet effet, à la hâte et sans observer les formalités nécessaires, un concile, où, après avoir donné de grandes louanges à l'empereur, il ordonna que l'*Ecthèse* serait souscrite par tous les

(1) Labbe, t. VI, p. 195, 198, etc. — (2) *Ibid.*, p. 202. — (3) *Ibid.*, p. 203. — (4) *Ibid.*, p. 207.

évêques, tant présents qu'absents, sous peine d'excommunication (1).

Cependant les envoyés de Rome continuaient de solliciter à Constantinople la permission de l'empereur, pour consacrer le nouveau Pape. Après bien des discours à ce sujet, les principaux du clergé leur montrèrent un papier dogmatique, c'était la fameuse *Ecthèse*, et leur dirent : Nous ne vous seconderons dans votre demande, que si vous promettez de persuader au pontife élu de souscrire ce papier et d'approuver, sans réserve, les dogmes qu'il contient. Les envoyés, ayant compris où tendait cette pièce, et que c'était pour cela que la maîtresse des églises restait si longtemps veuve, répondirent avec beaucoup de calme et de prudence : Nous ne pouvons donner aucun acte à cet égard ; car, on nous a confié un ministère et non un ordre de faire une profession de foi. Nous vous assurons, néanmoins, que nous rapporterons à celui qui doit être consacré, tout ce que vous venez de dire, que nous lui montrerons ce papier, et, s'il l'approuve, nous le prierons d'y joindre sa souscription. En attendant, ne veuillez pas, pour cela, mettre obstacle au succès de notre mission, ni nous faire violence, en nous retenant ici outre mesure. Nul ne peut faire violence à un autre, surtout quand il s'agit de la foi ; car, dans ce cas, le plus faible devient très-fort, et le plus pacifique se trouve un héros invincible ; fortifiant son âme dans la parole de Dieu, les plus violentes attaques l'endurcissent, bien loin de l'amolir. Combien plus cela n'est-il pas vrai de l'Eglise et du clergé de Rome, Eglise qui, depuis toujours, étant la plus ancienne de toutes les églises qui sont sous le soleil, les préside toutes. Ayant reçu canoniquement cette prérogative et cet héritage, tant des conciles et des apôtres que de leur chef, suprême, elle n'est aucunement soumise à aucun écrit, touchant l'élection au pontificat ni à aucune charte synodale ; au lieu qu'à cet égard, tous lui sont également assujettis, suivant le droit sacerdotal. Les envoyés de Rome ayant ainsi parlé sans respect humain et avec une fermeté digne du Siége apostolique, le clergé de Constantinople, admirant leur piété, cessa de leur parler du papier en question, et promit de leur obtenir l'autorisation impériale qu'ils sollicitaient. Les envoyés, l'ayant enfin reçue, revinrent avec empressement chez eux (2). Tels sont les précieux renseignements que saint Maxime nous donne sur cette affaire. Nous ignorons pourquoi Fleury, qui ne pouvait les ignorer, n'en a fait aucun usage.

Pendant ce temps, l'exarque de Ravenne, Isaac, ayant reçu l'*Ecthèse* de l'empereur, avec ordre de la faire souscrire au nouveau Pape, chargea un officier nommé Maurice d'exécuter cet ordre. Maurice n'ayant pu rien obtenir, excita ses troupes à piller le palais pontifical de Latran. Le trouvant mieux défendu qu'il ne pensait, il y mit les scellés et en avertit l'exarque. Sur quoi celui-ci vint lui-même à Rome. Et d'abord, afin de ne pas trouver de résistance dans le clergé, il en éloigna les principaux, et les envoya en exil séparément, dans des villes différentes. Quelques jours après, il entra dans le palais de Latran, et y demeura huit jours, jusqu'à ce qu'il en eût enlevé tout le trésor, dont il envoya une partie à Constantinople à l'empereur. Ces persécutions et ces violences ne servirent qu'à montrer dans tout son jour la fermeté apostolique du nouveau Pape et du clergé romain. Car, la trop fameuse *Ecthèse*, envoyée exprès pour l'y faire souscrire, ne fut jamais reçue ni admise à Rome, mais, au contraire, condamnée et anathématisée (3). C'est ce qu'atteste le concile de Latran peu d'années après. Le pape Sévérin, ordonné le 28 mai 640, n'eut rien de plus à cœur que de condamner le monothélisme, probablement dans un concile. Ce qui est certain, c'est que jusqu'au sixième concile général, les nouveaux Papes, dans leur profession de foi, promettaient d'observer tous les décrets de leur prédécesseurs, contre le monothélisme, entre autres le décret du pape Sévérin de sainte mémoire (4).

Le pape Sévérin se fit aimer et estimer par sa vertu, sa douceur extrême, son amour pour les pauvres et le clergé. Mais il n'occupa le siége de saint Pierre que deux mois et quatre jours, et mourut le 1er d'août de la même année 640. Après sa mort, le Saint-Siége ayant vaqué quatre mois et vingt-quatre jours, on ordonna pape Jean IV le 24e jour de décembre. Il était de Dalmatie, fils du scholastique ou de l'avocat Venance, et tint le Saint-Siége un an neuf mois et dix-huit jours. Comme la Dalmatie et l'Istrie avaient été ravagées par les Barbares, il y envoya de grandes sommes d'argent pour racheter les captifs, et en fit apporter les reliques d'un grand nombre de martyrs, qu'il déposa dans une église qu'il fit bâtir exprès à Rome (5).

Dans l'intervalle de son élection à son sacre, le clergé de Rome fit réponse à une lettre des Ecossais d'Irlande, adressée au pape Sévérin. Il reprend les Ecossais, de ce que quelques-uns d'entre eux observaient la Pâque le 14e de la lune avec les Juifs, et de ce que l'hérésie de Pelage se renouvelait chez eux. Car, quelques-uns soutenaient que l'homme pouvait être sans péché par sa propre volonté et par la grâce de Dieu (6).

Le pape Jean, ayant assemblé un concile, condamna, de même que son prédécesseur, l'hérésie des monothélites. Il condamna même l'*Ecthèse* dans une lettre à Pyrrhus patriarche de Constantinople. Ce que voyant l'empereur Héraclius, il écrivit au Pape en ces termes : L'*Ecthèse* n'est point de moi ; je ne l'ai ni dictée ni commandée ; mais le patriarche Ser-

(1) Labbe, t. V, p. 1764 et seq. t. VI, p. 206. — (2) Labbe, t. V, p. 1755. — (3) *Id.*, t. VI, p. 310. — (4) Pagi. *Ad an.* 639, n. 4. — (5) Anast. *Cum notis Var* — (6) Labbe. t. V, p. 1758.

gius l'ayant composée, il y a cinq ans, avant que je revinsse de l'Orient, il me pria, quand je fus à Constantinople, qu'elle fut publiée en mon nom et avec ma souscription, et je me rendis à sa prière. Maintenant donc, voyant que c'est un sujet de dispute, je déclare à tout le monde que je n'en suis pas l'auteur (1).

L'empereur Héraclius mourut d'hydropisie le 11 février 641, après un règne de trente ans. Inactif pendant les dix premières années, victorieux contre les Perses, pendant les dix autres, il perdit contre les mahométans, pendant les dix dernières, la Mésopotamie, la Syrie, l'Egypte. Avec lui parut s'ensevelir dans la tombe le peu de gloire et de force qui restait à l'empire.

(1) Pagi, *An* 640

# DISSERTATIONS SUR LE LIVRE QUARANTE-HUITIÈME.

## I

## LA QUESTION D'HONORIUS.

### CHAPITRE PREMIER

### *Le Pape Honorius a-t-il enseigné l'erreur?*

Il n'est pas de question dans l'histoire de l'Eglise qui ait donné lieu à des polémiques plus vives que celle de l'innocence ou de la culpabilité d'Honorius. Elle a agité les esprits pendant les soixante dernières années du septième siècle et les vingt premières du huitième; elle a été reprise au milieu du neuvième; depuis la Réforme, elle n'a cessé d'occuper les catholiques et leurs adversaires : protestants de toutes les dénominations, jansénistes, gallicans, joséphistes et libres-penseurs.

La raison d'un pareil acharnement sur une question si ancienne et si usée n'est pas difficile à deviner. Le fond de cette controverse est un des points les plus importants de l'ancienne constitution de l'Eglise et peut-être celui qui divise le plus profondément les docteurs gallicans et les ultramontains, car : faillibilité du Souverain Pontife et compétence du concile œcuménique pour juger et réformer ses erreurs, telle est la double conséquence qui découle de la condamnation d'Honorius.

Dans un temps où la croyance catholique se prononce de plus en plus, durant la tenue d'un concile d'où sortira sans doute plus incontestée et plus éclatante l'autorité suprême du Souverain Pontife sur toute l'Eglise, et où sera proclamée comme dogme de foi la vérité, si manifestement exprimée dans les saints Evangiles, si certainement contenue dans le dépôt de la tradition, si constamment professée par la pratique de l'Eglise, de son magistère infaillible en matière de foi et de mœurs, la lutte ne pouvait manquer de se raviver sur un point si important. Les attaques n'ont pas fait défaut : longue serait la liste des adversaires, plus longue encore celle des défenseurs. Nous ne citerons les noms ni des uns ni des autres : ils sont connus de tous. Avec ces derniers, nous voulons montrer qu'Honorius n'a point enseigné l'erreur, qu'il eut toutefois le malheur de la favoriser par sa négligence et sa faiblesse, mais que sa condamnation, telle qu'elle a eu lieu par le saint concile œcuménique, ne prouve nullement que le Pape n'est pas infaillible.

#### *Première preuve tirée du contexte.*

I. La première preuve, nous la tirons du contexte même de ces lettres. Pour quiconque veut s'en pénétrer, elles n'offrent pas de difficulté sérieuse, et sa doctrine apparaît à tous les yeux non malades, claire, saine et catholique. Voici le texte de ces lettres :

« Nous avons reçu les lettres de votre Fraternité. Elles nous ont appris que des discussions et de nouvelles disputes de mots ont été, il y a quelque temps, soulevées par un certain Sophronius alors moine, et aujourd'hui, dit-on, évêque de Jérusalem. (Honorius ne connaissait point encore saint Sophrone, n'ayant point encore, ainsi que c'était la coutume, reçu les envoyés qui devaient lui annoncer sa nomination au patriarchat de Jérusalem). Il s'oppose à notre frère Cyrus, évêque d'Alexandrie, parce que celui-ci a prêché aux hérétiques convertis une seule opération de Jésus-Christ Notre Seigneur. Ce Sophronius vint vous trouver et il vous exposa sa plainte. Vous l'avez instruit longuement et il vous a prié de vous donner par écrit ce qu'il avait entendu de votre bouche. Nous avons reçu et nous avons lu la copie des lettres envoyées par vous à Sophronius, et nous louons votre Fraternité qui, par prudence et par discrétion, a cherché à supprimer un mot dont les simples pourraient se scandaliser. »

Jusqu'ici, Honorius ne fait que résumer la lettre de Sergius. Il applaudit à sa conduite qui aurait été louable s'il eût vraiment supprimé le mot *une opération*.

« Car nous devons marcher dans la voie qui

nous a été tracée. Sous la conduite de Dieu, nous avons atteint la limite de la foi, que les apôtres de la vérité ont marquée d'après les divines Ecritures. Nous confessons que Jésus-Christ Notre Seigneur, médiateur entre Dieu et les hommes, opère les œuvres divines avec la participation de l'humanité qui a été unie hypostatiquement au Dieu Verbe lui-même et qu'il opère les œuvres humaines par la chair qu'il a prise d'une manière ineffable et propre à lui seul. La divinité n'est pas séparée de cette chair, mais aussi elle lui est unie sans changement et sans mélange. Celui qui a brillé dans sa chair par les miracles et la perfection de la divinité est le même qui, dans les opprobres de sa passion, a manifesté la sensibilité de la chair. Il est Dieu parfait et homme parfait; un seul médiateur entre Dieu et les hommes, dans l'une et l'autre nature, Verbe fait chair, il a habité parmi nous comme Fils de l'homme, lui qui est descendu du ciel. Le Dieu de la gloire lui-même, comme le dit l'Ecriture, a été crucifié, et cependant il demeure bien certain que la divinité ne peut subir les passions humaines. Ce n'est pas du ciel, mais de la sainte Mère de Dieu qu'il a pris sa chair, car la vérité même a dit dans l'Evangile : Personne ne monte dans le ciel si ce n'est celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'homme qui est dans le ciel. Il voulait nous apprendre par là qu'une chair passible a été unie à la divinité d'une manière ineffable et unique. Après l'union, il y a eu distinction et absence de confusion, mais non division. Nous ne pouvons donc douter qu'il n'y ait eu une union admirable entre les deux natures demeurées diverses. C'est en suivant cette doctrine que l'apôtre dit aux Corinthiens : « Nous prechons la sagesse aux parfaits, non pas la sagesse de ce monde, ni des princes de ce monde, dont l'empire s'évanouit, mais nous prêchons la sagesse de Dieu renfermée dans le mystère de l'Incarnation. Il l'avait prédestiné avant tous les siècles pour nous donner part à sa gloire; nul des princes de ce monde n'a connu cette gloire, car, s'ils l'avaient connue, ils n'auraient jamais crucifié Jésus-Christ le Seigneur de la gloire. » Comme la divinité ne peut souffrir ni éprouver les passions humaines, on dit donc, en ayant égard aux deux natures, que Dieu a souffert, et que l'humanité est descendue du ciel avec la divinité. »

Cette dernière expression, un peu inexacte, s'explique par les habitudes de l'époque. Aujourd'hui Honorius dirait l'homme et non l'humanité. Du reste, dans tout ce paragraphe, il marche vraiment dans la voie tracée. Son exposition du dogme est parfaite, et c'est là que Mgr Maret aurait dû aller chercher les passages où s'accuse d'une manière nette sa doctrine.

« Voilà pourquoi nous confessons encore une seule volonté de Jésus-Christ Notre Seigneur; car il est évident que la divinité a pris notre nature, mais non notre péché; elle a subsisté dans la nature telle qu'elle fut créée, non telle qu'elle devint viciée après la transgression; car le Christ Notre Seigneur, s'approchant de nous dans la ressemblance d'une chair de péché, a effacé le péché, et nous avons tous reçu de sa plénitude. Il a pris la forme de l'esclave et a été trouvé semblable à l'homme pour l'extérieur. Parce qu'il a été conçu sans péché par l'opération du Saint-Esprit, il est aussi né sans l'aiguillon du péché, lui qui, sorti d'une Vierge sainte et sans tâche, n'a reçu aucune des souillures de la nature qui avait péché.

. . . . . . . . . . . . . . . . .

Il n'a pas eu dans ses membres une loi diverse, une volonté différente et contraire, parce que sa naissance a surpassé les lois de la nature. Quoiqu'il soit écrit : Je ne suis pas venu faire ma volonté, mais la volonté du Père qui m'a envoyé; et encore : Non comme je le veux, mais comme vous le voulez, mon Père; et autres textes semblables; toutes ces expressions n'indiquent pas cette volonté contraire, mais le mystère de l'humanité prise par le Verbe. Tout cela a été dit à cause de nous. Jésus nous a donné l'exemple afin que nous marchions sur ses traces. En maître de la vérité, il a appris à ses disciples que chacun ne doit pas suivre sa volonté propre, mais préférer en tout la volonté de Dieu. »

Dans tout ce passage Honorius parle de la volonté humaine; cela est si évident qu'on ne peut assez admirer comment le doute a pu se produire à cet égard. Il est bien vrai que la question entre les catholiques et les monothélites n'était pas là : mais Honorius le croyait parce que les expressions de Sergius l'avaient induit en erreur.

« Marchons donc par la voie royale; évitons les rêts des chasseurs placés à droite et à gauche, ne heurtons pas notre pied à la borne. Laissons aux Iduméens, c'est-à-dire aux hérétiques charnels, ce qui est à eux; n'imprimons pas la trace de nos pas sur leur terre, c'est-à-dire dans leur mauvaise doctrine. Ainsi nous pourrons arriver aux confins de la patrie à la suite de nos chefs.

» Que si quelques-uns, en bégayant pour ainsi dire, ont cherché des modes nouveaux d'exposition, s'érigeant ainsi en docteurs, pour parvenir à éclairer l'esprit de leurs auditeurs, il ne faut cependant pas ranger parmi les dogmes de l'Eglise, ce qui n'a pas été soumis à l'examen des synodes, ce qu'aucune autorité canonique ne semble avoir défini; qu'ainsi personne n'ose prêcher une ou deux opérations en Jésus-Christ Notre Seigneur, car, ni les Evangiles, ni les apôtres, ni les décrets des conciles ne semblent avoir rien défini là-dessus. Peut-être quelques-uns, comme nous l'avons dit, ont-ils, en bégayant, parlé sur ce sujet, s'abaissant pour former l'esprit de ceux qui sont encore enfants. Mais il ne convient pas d'introduire dans les dogmes de l'Eglise les opinions particulières que chacun se forme en abondant dans son

propre sens. Que Notre Seigneur Jésus-Christ, fils et Verbe de Dieu, par qui tout a été fait, soit, un seul et même opérateur des œuvres divines et des œuvres humaines ; les divines Écritures le prouvent parfaitement et clairement. Mais de décider, si à cause des œuvres de la divinité et de l'humanité, nous devons en conclure qu'il faut reconnaître et proclamer une ou deux opérations ; voilà ce dont nous ne devons pas nous occuper. Au reste, nous abandonnons cette discussion aux maîtres ès arts qui ont coutume de vendre à leurs élèves les termes de leur invention, quand ils en viennent à leurs déductions. »

Après avoir exposé le dogme, Honorius s'occupe de la manière de l'exprimer, ou pour parler plus juste, d'exprimer quelques-unes de ses conséquences. Ce point est important sans doute ; car il est difficile que l'idée reste nette quand l'expression n'est pas arrêtée. Cependant il ne vient qu'au second rang. Souvent le dogme a été certain longtemps avant qu'on ait cessé d'en débattre la formule définitive. Bien plus ne sait-on pas qu'une même formule a pu être successivement proscrite et consacrée ? Ainsi en est-il arrivé, d'après de graves auteurs pour le terme consubstantiel que les Pères d'Antioche condamnèrent parce que Paul de Samosate en abusait pour nier la Trinité des personnes en Dieu, et que le concile de Nicée a sanctionné pour affirmer l'unité de nature entre le Père éternel et son Verbe. Lors même qu'une expression serait devenue, à une certaine époque le signe distinctif des vrais catholiques il serait tout à fait téméraire et injuste de suspecter la foi de ceux qui avant cette époque ont hésité devant cette expression, et l'ont même rejetée quand on connaît d'ailleurs l'orthodoxie de leur croyance.

« Les saintes lettres n'ont pas même daigné nous apprendre si Jésus-Christ et son Saint-Esprit produisent une ou deux opérations. Mais nous savons que cet Esprit opère de manières fort diverses. Car il est écrit : Celui qui n'a pas l'esprit de Jésus-Christ, et ailleurs : Personne ne peut dire : Seigneur Jésus, si ce n'est par l'Esprit saint ; car il y a diversité de grâces, mais il n'y a qu'un même esprit, et il y a *diversité d'opérations*, mais il n'y a qu'un même Dieu qui opère tout en tous. Si donc il y a diversité d'opérations et que cependant un seul Dieu les opère dans tous les membres de son corps mystique, à combien plus forte raison pourrait-on en dire autant par rapport à Jésus-Christ le chef de ce corps, afin que le corps et le chef forment un tout parfait ; afin qu'ils concourent, selon l'Écriture, à produire un homme parfait, à la mesure de l'âge et de la plénitude selon laquelle le Christ doit être formé en nous. Car si, dans les autres, l'Esprit de Jésus-Christ opère de bien des manières, cet Esprit dans lequel nous vivons, nous nous mouvons et nous sommes, à combien plus forte raison ne devons-nous pas confesser que le médiateur de Dieu et des hommes opère par lui-même avec plénitude et perfection de manières fort diverses et ineffables à raison de l'union des deux natures. »

Honorius, qui avait hésité devant le mot *deux opérations* adopté seulement après sa mort (et ce fut là son tort : nous le verrons en traitant la deuxième question. C'est par là qu'il favorise l'erreur) penche donc, d'après ce passage de sa lettre fortement vers cette expression. Voici, en effet, son raisonnement. Quand le Saint-Esprit agit dans l'âme des fidèles, il produit, d'après l'Écriture, plusieurs opérations distinctes, *divisiones operationum*. Et cependant, il n'y a là qu'une personne, celle de l'Esprit-Saint, ou pour parler exactement, il n'y a qu'un Dieu agissant par une seule nature, la nature humaine. A combien plus forte raison pourrait-on admettre deux ordres d'opérations dans le Verbe incarné qui agit par deux natures.

« Pour nous, nos sentiments et nos paroles doivent se régler d'après les oracles divins ; nous devons rejeter les expressions nouvelles dès qu'elles engendrent du scandale dans l'Église de Dieu. Il ne faut pas que les faibles dans la foi, choqués de l'expression de deux natures, aillent croire que nous donnons dans les folies de Nestorius. Mais d'un autre côté *n'imaginons pas qu'il faille confesser une seule opération en Jésus-Christ.* » Soulignons cette phrase, elle montre ce que nous venons déjà de constater, où étaient les préférences du Pontife dans la question des opérations. « N'imaginons pas qu'il faille confesser une seule opération en Jésus-Christ de peur que nous ne paraissions aux oreilles des fidèles étonnés, reconnaître l'absurde folie d'Eutychès, Prenons garde, aujourd'hui que les armes des ennemis sont brûlées, d'aller faire sortir de leurs cendres des étincelles qui rallument ces questions funestes. Dans la simplicité et la vérité, confessons que Jésus-Christ est un seul et même opérateur dans la nature divine et dans la nature humaine. Que votre Fraternité prêche avec nous ce que nous prêchons avec elle ; nous vous prions d'éviter les mots nouveaux d'une ou de deux opérations, mais de prêcher selon la foi orthodoxe et l'unité catholique que le Seigneur Jésus-Christ fils du Dieu vivant et vrai Dieu, opère dans les deux natures ce qui est de la divinité et de l'humanité. » De cette dernière phrase, Mgr Maret n'a donné que le commencement : sans doute c'était pour rendre le sens plus accessible à ses lecteurs ?

Voilà la première lettre d'Honorius, voici la seconde :

« A notre cher frère Sergius, Honorius. Ce qui nous a été écrit par votre cher frère le diacre Séricus (Ici le texte présente une lacune.)... Nous avons aussi écrit à notre cher frère Cyrus, évêque d'Alexandrie, de supprimer les expressions nouvelles *d'une* ou de *deux opérations*, car il ne faut pas laisser le brouillard des contentions nuageuses se répandre sur la claire prédication que deman

dent les Eglises de Dieu, mais retrancher dans cette prédication le mot nouvellement introduit *d'une* ou de *deux opérations*. Que font en effet ceux qui s'expriment ainsi? Ne semblent-ils pas vouloir calquer les expressions *d'une* ou de *deux opérations* sur celle d'une ou de deux natures? Sur ce dernier point l'Ecriture s'exprime clairement. Mais de savoir si dans le médiateur de Dieu et des hommes Notre Seigneur Jésus-Christ, il y a une ou deux opérations, et de chercher comment il faut s'exprimer là-dessus, c'est tout à fait inutile. »

Si les lettres d'Honorius renferment une erreur dans la foi, cette erreur est contenue dans les phrases incidentes. Mais doit-on juger de la doctrine d'un homme par une phrase de ses écrits. Avec ce système quel auteur, quel docteur même de l'Eglise ne serait pas hérétique? Mais continuons.

« Voilà ce que nous avons cru devoir déclarer à votre Fraternité par la présente, pour l'instruction de ceux qui hésitent. Au reste, quant au dogme, voici ce qu'il nous semble qu'on doit tenir dans la prédication à cause de la simplicité humaine et pour couper court à toutes les questions : comme nous l'avons dit, qu'on ne se prononce pas sur une ou deux opérations dans le médiateur de Dieu et des hommes. Que l'on se contente de confesser qu'en Jésus-Christ les deux natures unies en une unité physique, opèrent et agissent en société l'une avec l'autre. La nature divine opère les œuvres divines la nature humaine opère les œuvres humaines, sans division, sans confusion. Nous n'enseignons pas que la nature divine ait été changée en la nature humaine, ni la nature humaine en la nature divine. Mais nous confessons la différence totale des natures. Une seule et même personne est humble, abjecte et élevée, égale au Père et moindre que le Père. Celui qui est avant les siècles a été fait, et il est né dans le temps. Celui par qui les siècles ont été faits a été fait dans le siècle. Celui qui a donné la loi a été fait sous la loi, afin de racheter ceux qui vivaient sous la loi. Il a été crucifié, et par la croix il a triomphé des puissances et des principautés, en détruisant l'arrêt porté contre nous. »

N'est-ce pas là une exposition admirable du dogme? Il y a un point répréhensible, la défense d'employer une des manières dont on peut exprimer la vérité, nous l'admettons ; mais à cette époque, à la suite des hérésies de Nestorius et d'Eutychès, en Orient, cette défense n'est-elle pas excusable?

« Supprimant donc, comme nous l'avons dit, le scandale d'une nouvelle invention ; il ne faut pas que nous définissions, que nous prêchions une ou deux opérations. Mais au lieu de dire avec quelques-uns une opération, confessons que Notre Seigneur Jésus-Christ opère vraiment dans les deux natures. Au lieu de dire deux opérations, qu'on supprime le mot deux opérations, et qu'on s'attache avec nous à prêcher les deux natures : la nature divine et celle de la chair, qui réunies dans l'unité de la personne du Fils unique du Père, opèrent leurs opérations sans confusion, sans division sans changement.

« Nous avons voulu signifier tout cela à votre bienheureuse Fraternité, afin de prouver par l'exposition de notre confession, que nous sommes d'accord avec votre Sainteté, que dans un même esprit nous convenons d'une même doctrine. Nous nous proposons en outre d'écrire à vos autres frères Cyrus et Sophronius, de ne plus s'attacher désormais à des mots nouveaux, je veux dire aux expressions d'une ou de deux opérations ; mais sans se servir de ces termes de prêcher avec nous un seul Jésus-Christ. Opérons les œuvres divines et les œuvres humaines de l'une et de l'autre nature. Déjà avec les députés que notre susdit frère Sophronius nous a envoyés, nous avons agi pour qu'il cessât ses prédications sur les deux opérations, et ils nous ont promis formellement qu'il le ferait, pourvu que Cyrus voulût s'abstenir d'affirmer une seule opération. »

Voilà donc les fameuses lettres d'Honorius. En résumé, que faut-il en penser au point de vue doctrinal?

Toutes les fois que le Pape expose le dogme, il le fait admirablement bien. Parmi les différentes manières dont le dogme peut être exprimé, il y en a une sur laquelle il hésite, à cause des inconvénients qu'elle peut, dit-on, entraîner. Dans son hésitation, il défend d'employer le mot deux opérations, tout en penchant vers cette expression et en proscrivant celle que lui opposent les hérétiques. Cette défense peut être blamée comme une faute, mais non condamnée comme une erreur de la foi, puisque l'exposé de la foi est parfaitement orthodoxe. Dans un endroit, deux peut-être, Honorius semble aller plus loin, et penser qu'on ne pourra jamais décider à laquelle des deux expressions rivales les catholiques doivent s'arrêter. Encore cette difficulté disparaîtrait-elle devant une explication probable. Mais là il ne définit point, il ne veut pas définir. En tout cas, voir dans ces quelques lignes, éclaircies par tout le reste, une erreur de la foi, serait une énormité. Il est donc certain, d'après le contexte de ses lettres qu'Honorius n'a point enseigné d'erreur.

### *Deuxième preuve tirée de l'interprétation des contemporains.*

II. La même certitude naît de l'interprétation donnée à ses lettres par ses contemporains et ses successeurs immédiats. Qu'il nous suffise du témoignage de quatre d'entre eux.

Jean IV, second successeur d'Honorius, ayant appris les prétentions monothélites et les efforts des hérétiques pour mettre Honorius de leur parti, envoie une lettre à la cour de Constantinople, pour montrer l'orthodoxie

de son prédécesseur, et de l'écrit inculpé. Voici l'analyse de ce document intitulé : « Apologie pour le pape Honorius, au sujet d'une seule volonté du Christ, dont les calomniateurs veulent qu'il soit fait mention. Les Occidentaux sont troublés des tentatives de Pyrrhus (c'était le successeur de Sergius, l'auteur du monothélisme, celui auquel les lettres d'Honorius étaient adressées), de Pyrrhus qui sème de nouveaux dogmes, et tâche d'attirer à lui l'autorité d'Honorius contre la pensée de ce Père si catholique. De quoi s'agissait-il en effet? Sergius l'avait averti que plusieurs prétendaient trouver en Jésus-Christ notre Rédempteur et Seigneur, deux volontés contraires. Honorius lui répondit que Jésus-Christ est Dieu parfait, homme parfait; qu'il n'a pas pu contracter dans sa naissance humaine la tache du péché originel, qu'il avait donc, comme Adam, sortant des mains du Créateur, une seule volonté humaine et non les deux volontés contraires qui se combattent en nous. » C'est dans ce sens que mon prédécesseur a répondu aux interrogations de Sergius, et affirmé que dans le Sauveur ne subsistent pas deux volontés contraires. Quelques-uns ont détourné les expressions dans le sens de leurs propres idées, et l'ont soupçonné de vouloir enseigner une seule volonté de l'humanité et de la divinité. Ce qui serait absurde, car ceux qui affirment dans le Christ une seule volonté, et par suite une seule opération de sa divinité et de l'humanité sont obligés de reconnaître également une seule nature, avec Eutychès et le parti de Sévère. Jean IV termine en priant l'empereur de supprimer l'ecthèse ou exposition de foi que son père avait publiée à l'instigation de Sergius.

Jean IV ne se contenta pas d'écrire lui-même à la cour de Constantinople : il chargea encore Jean, dit Symponius, secrétaire d'Honorius, d'expliquer la pensée qui avait présidé à la rédaction de la lettre incriminée. Jean dit Symponius répète à peu près les explications de Jean IV et il ajoute : Si quelqu'un nous demandait pourquoi, en traitant de l'humanité du Christ, nous n'avons pas parlé de sa Divinité, nous répliquerions premièrement que nous avons répondu suivant l'esprit de la question ; ensuite, qu'en cela, comme en tout le reste, nous avons suivi la coutume de l'Écriture. Tantôt elle parle de la divinité, tantôt de l'humanité et de l'humanité seule.

Saint Maxime, qui nous a conservé le fragment de Jean Symponius que nous venons de citer, affirme de son côté que nulle part Honorius n'a enseigné que Jésus-Christ, considéré dans ses deux natures, ne possède qu'une seule et unique volonté. Dans un de ses écrits, il montre la conformité du langage de ce Pape avec celui de saint Athanase, et il rapporte en substance ou même textuellement près d'un tiers de la lettre. Il nous fait remarquer, dans le même écrit, que les hérétiques, comprenant l'insuffisance de la lettre d'Honorius pour appuyer leur sentiment, s'efforçaient de se le rendre favorable par une traduction infidèle.

Enfin saint Agathon, dans l'importante pièce dogmatique qu'il adressa au sixième concile, confirme ces témoignages de l'intégrité de la foi d'Honorius en semblant approuver pleinement la conduite de son prédécesseur : « Depuis, dit-il, que les évêques de Constantinople se sont efforcés d'introduire la nouvelle hérésie dans l'Eglise immaculée de Jésus-Christ, nos prédécesseurs n'ont jamais cessé de les exhorter et de joindre les prières aux avis, afin qu'en se taisant au moins, ils se désistassent des erreurs d'un dogme pervers et hérétique. » Quelques lignes plus haut, il avait rappelé les promesses faites à Pierre, et affirme que les Papes ont toujours rempli le devoir d'affermir leurs frères dans la foi. Il dit les Papes, donc Honorius, comme les autres, donc il n'a point erré dans la foi et enseigné l'erreur.

*Troisième preuve.*

III. Du reste, sur cette grave question, et c'est la troisième preuve de notre affirmation : Honorius n'a pas enseigné l'erreur. Quelle est, d'après l'opinion commune, presque générale des théologiens catholiques, la vraie pensée d'Honorius relativement aux expressions: une et deux opérations? Le Pape, disent-ils, et ses écrits en font foi, s'occupait du fond des choses beaucoup plus que des mots. Quant à la substance du dogme il est irréprochable. Dans sa seconde lettre en particulier, il l'expose d'une manière si claire, que saint Agathon n'a pas dit mieux que lui, et que le sixième concile a sanctionné sa définition. Mais dans l'expression de la croyance, il ne veut contraindre personne à employer des termes qui puissent faire ombrage. Il reconnaît pour ses frères dans la foi ceux qui s'accordent avec lui dans les idées; il ne prétend rejeter de sa communion aucun chrétien parce qu'il refuserait d'introduire dans son symbole telle ou telle formule. Selon les mêmes théologiens, Honorius devait d'autant plus pencher à suivre cette voie, que la formule destinée à exprimer le dogme n'était point encore consacrée. Devait-on dire deux opérations pour affirmer la dualité des natures? Fallait-il n'en admettre qu'une à cause de l'unité de la personne? Voilà ce que le Pape se demandait. La solution de cette question regardait non l'essence du dogme, mais la manière de l'exprimer, elle lui semblait dépendre d'une définition philosophique, et par conséquent n'intéresser que mondainement la foi. D'ailleurs, dans l'expression des vérités les plus fondamentales de la religion, n'avait-on pas vu d'éclatants exemples de condescendance ? Le grand saint Basile ne demandait pas aux évêques soumis à son autorité de dire explicitement que le Saint-Esprit est Dieu, mais il les admettait à sa communion dès qu'ils le confessaient équivalemment. L'inflexible saint

Athanase reconnaissait pour vrais fils de l'Eglise et ceux qui affirmaient dans la Trinité une seule hypostase (substance) et ceux qui en affirmaient trois personnes, pourvu que leurs explications fissent tomber la contradiction des mots.

Qu'il nous suffise d'ajouter à ces considérations générales le témoignage particulier d'un seul qui ne saurait être suspect de partialité, le témoignage de Bossuet. Voici comment il s'exprime dans son *Discours sur l'histoire universelle* : « Ces hérétiques (les monothélites) cachaient leur venin sous des paroles ambigües; un faux amour de la paix leur fit proposer qu'on ne parlât ni d'une ni de deux volontés. Ils en imposèrent par ces artifices au pape Honorius, *qui entra avec eux dans un dangereux ménagement et consentit au silence, où le mensonge et la vérité furent également supprimés.* » Plus loin, il dit encore : « Toute l'Eglise reçut une lumière nouvelle par le concile de Constantinople, où le pape saint Agathon présida par ses légats et expliqua la foi catholique par une lettre admirable. Le concile frappa d'anathème un évêque célèbre par sa doctrine, un patriarche d'Alexandrie, quatre patriarches de Constantinople, c'est-à-dire tous les auteurs de la secte des monothélites, sans épargner Honorius qui *les avait ménagés.*

D'après Bossuet donc, Honorius n'enseigna nullement l'erreur, il ne fit que la ménager. Il fit mal, nous le verrons plus loin; mais il y a une grande différence entre ménager l'erreur et l'enseigner.

*Quatrième preuve.*

IV. Mais supposons que toutes les preuves précédentes disparaissent, que nous ayons perdu les textes même sur lesquels roule la controverse et les interprétations qui en sont données. L'orthodoxie des lettres d'Honorius n'en serait pas moins évidente; nous allons le prouver par une considération tellement simple, qu'elle aurait dû frapper tous les yeux et trancher depuis longtemps le débat.

La première lettre d'Honorius est de l'an 634; la seconde ne doit pas être de beaucoup postérieure, et fut probablement écrite à la réception des lettres de communion envoyées, selon la coutume, par le patriarche saint Sophrone. Pendant quatre ans que la vie d'Honorius se prolonge encore, Sergius ne fait aucun acte public en faveur de ses erreurs. Mais à peine le Pontife est-il mort, que le patriarche lance son ecthèse, tenue en réserve depuis cinq ans, et il se garde bien de se prévaloir des ordres pontificaux. Il n'en parle même pas quand il veut imposer à Séverin, nouvellement élu, la signature de son manifeste. Pyrrhus, son successeur, plus habile, ce semble, à tramer des conspirations qu'à saisir la portée d'un texte, est le premier qui donne cours à l'une des deux pièces, à nos yeux la moins compromettante. Encore a-t-il soin d'exagérer, par une traduction infidèle, le sens du seul passage qui lui semble autoriser le monothélisme. Jean IV, par son apologie, dissipe, d'un souffle, cette difficulté, et les hérétiques reprennent la tactique du silence. Paul de Constantinople prononce le nom d'Honorius, et puis ce nom ne reparaît plus qu'au bout de trente ans, au sixième concile.

De tous ces faits ne ressort-il pas avec évidence que les lettres d'Honorius ne favorisaient pas même sérieusement les hérétiques, bien loin d'enseigner l'hérésie? Autrement, Sergius ne se serait-il pas empressé de leur donner toute la publicité imaginable? Ne les aurait-il pas portées à l'empereur, en lui demandant simplement de confirmer par un décret impérial les sages prescriptions du très-saint patriarche de l'ancienne Rome? N'aurait-il pas écrit à saint Sophrone : Quant à moi, je m'en tiens à la doctrine du Pape romain, et je me contente d'exiger l'obéissance à ses ordres? Aux députés de Séverin n'aurait-il pas dit : De quoi vous plaignez-vous? Je demande à votre élu de signer ce qu'a signé son prédécesseur de bienheureuse mémoire? Rien de tout cela. L'habile Sergius sentait bien qu'il avait en ses mains une arme faible et d'un emploi dangereux. A côté d'un mot dont il pouvait se prévaloir, il lisait des paragraphes entiers qui mettaient à néant sa doctrine; il n'osait se servir d'extraits, qui, choisis habilement auraient pu servir sa cause; parce qu'il se serait vu promptenent dans l'obligation de publier les textes entiers, et qu'il aurait provoqué de la part d'Honorius, une explication écrasante. Le parti du silence lui parut le plus sage, et il l'embrassa jusqu'à ce que la mort d'Honorius et la vacance du Saint-Siége l'eussent engagé à s'en départir, mais seulement à demi. En réfléchissant sur tout cela, il n'est pas possible de douter de la vérité de cette conclusion : si les lettres d'Honorius présentent quelques expressions dont on peut abuser en les séparant du contexte si elles renferment une malencontreuse décision pratique, elles sont cependant pleinement catholiques et y voir une erreur en matière de foi serait l'effet d'un préjugé sans excuse.

## CHAPITRE II

*Honorius a favorisé l'erreur.*

Orthodoxes en elles-mêmes, les lettres d'Honorius auraient été fort inoffensives entre des mains bien intentionnées. Mais cela ne suffit pas aux paroles d'un Pape : elles doivent porter avec elles leur explication et fixer dans la vérité toutes les intelligences qui ne s'aveuglent point volontairement. De ce côté nous devons convenir que les lettres incriminées sont répréhensibles. Dans quelques endroits en effet, elles n'offrent pas cette précision qui sied aux règles de la foi. Elles ne définissent

pas toujours l'état de la question, et manquent parfois de distinctions vraiment utiles. Il en résulte que quelques-unes de leurs expressions ont besoin d'un commentaire au-dessus de la portée des simples. Il a donc été possible d'en abuser, et c'est ce qu'ont fait des hérétiques sans droiture, et ainsi elles ont favorisé l'erreur.

La défense d'employer les mots *une* et *deux opérations*, le refus de se prononcer définitivement sur leur valeur n'auraient peut-être pas nui à la bonne cause, si les deux partis en présence avaient été orthodoxes et de bonne foi. Dans plus d'un cas les Papes ont satisfait à leur devoir en commandant le silence sur des disputes capables de jeter le trouble parmi les fidèles. Mais dans l'état des choses, les actes d'Honorius furent inopportuns, gênants pour les catholiques, et sans force contre les hérétiques qui n'y aurent aucun égard. De ce chef, la première lettre d'Honorius mérite d'être taxée de précipitation. Quant à sa seconde, écrite après les avertissements des envoyés de saint Sophrone, probablement après la lecture de son admirable épître synodale, elle constitue une faute réelle. Ce n'est pas que pour expliquer le dogme, les mots *une et deux opérations* soient indispensables, Honorius le prouve par son exemple ; mais en portant sa défense, en refusant de se prononcer quand il l'aurait dû, il n'en fut pas moins coupable, coupable de n'avoir pas pris le temps nécessaire pour reconnaître le véritable état des esprits, coupable d'avoir agi sans maturité dans une question qui intéressait le dogme chrétien, coupable enfin d'avoir, par un acte malencontreux, donné au loup ravisseur l'occasion de ravager le troupeau que le divin Pasteur lui avait confié.

Aussi le sixième concile qui n'est complet qu'avec la lettre confirmatoire de saint Léon II, l'inscrivit-il parmi ceux qui, tout en demeurant orthodoxes dans leurs pensées et dans leurs écrits, ont le tort d'exposer la sûreté de la foi par leur silence, lorsque leur devoir est de la proclamer et de la défendre? leçon solennelle donnée aux pasteurs des âmes qui se laissent influencer par des considérations humaines et personnelles dans les questions de la foi. Aussi le pape saint Léon, dans ses lettres aux évêques d'Espagne, s'exprime d'une manière plus nette encore sur ce point : « Ceux, dit-il, qui auraient été rebelles à la pureté de la tradition apostolique ont été atteints d'une éternelle condamnation : Théodore de Pharan, Sergius, Pyrrhus, avec Honorius qui n'a pas éteint à sa naissance la flamme du dogme hérétique comme il convenait à son autorité apostolique, » et dans sa lettre au roi Ervige est-il plus net encore : « Tous les auteurs de l'assertion hérétique condamnés par le consentement du vénérable concile ont été jetés hors du sein de l'Église catholique : Théodore... et avec eux Honorius de Rome qui a laissé maculer la règle immaculée de la tradition apostolique reçue de ses prédécesseurs. »

Aussi, durant plusieurs siècles les Papes ne montèrent-ils sur la chaire apostolique qu'après avoir prononcé un anathème dans lequel se trouvait compris le nom de leurs prédécesseur Honorius. Voici les expressions de cette condamnation : « Quant aux auteurs du nouveau dogme hérétique, Sergius... et avec eux Honorius qui a preté des force, *fomentum impendit* à leurs assertions mauvaises, nous les frappons de condamnation. »

Et de fait, qu'est-ce que l'histoire nous apprend? Sergius, aussitôt apres la mort d'Honorius, publie ses lettres pour appuyer ses idées. Pyrrhus, son successeur sur le siége de Constantinople agit de même. Saint Maxime et son disciple saint Anastase en sont dans une inquietude extrême. Les mots : *Nous confessons une volonté de Jesus-Christ... nous vous prions d'éviter les termes nouveaux d'une et de deux opérations...* avaient trop de rapports matériels avec les formules hérétiques pour qu'il ne fût pas facile d'en abuser auprès des simples, et de leur persuader que la nouvelle doctrine avait compté parmi ses auteurs un patriarche de l'ancienne Rome. Les monothélites employaient tous les moyens pour augmenter le prejugé populaire et ils y réussirent. Léon IV et Leon Sympon, il est vrai, louèrent leurs apologies; comme il arrive toujours en semblables circonstances, ces justifications firent du bien à quelques âmes de bonne volonté, mais elles ne parvinrent pas même à la connaissance du peuple. L'autorité du prince hérétique qui régnait à Constantinople, le concours que lui prêterent successivement plusieurs patriarches hérétiques, démontrent qu'on empêcha par tous les moyens la diffusion de ces pièces, et en Orient, Honorius fut regardé comme un des chefs du monothelisme (984).

En Occident, bien que le mal fût moins grave, on fut bien loin d'être satisfait de sa conduite : les paroles du clergé de Rome à saint Anastase le prouvent assez (saint Anastase trouva le clergé de Rome affligé au sujet de la lettre d'Honorius et s'excusant), et on peut confirmer cette assertion par un fait grave, bien que le fait ait été produit plus d'une fois comme un argument en sens contraire. Dans le concile de Latran, célébré en 649, le nom d'Honorius fut invoqué en faveur de la nouvelle secte par Paul de Constantinople. Le concile ne s'émut nullement de cet incident, et pas un mot ne fut prononcé pour ou contre le pontife, outragé par ce malencontreux éloge ; et nous ne pensons pas que ce soit un tort d'affirmer que les Pères auraient suivi une tout autre marche, s'ils avaient pu démontrer victorieusement la prudence des actes d'Honorius.

De ces faits qui sont de l'histoire, et des témoignages rapportés avant eux, nous nous croyons donc en droit de conclure : Honorius a commis une faute qui a produit de fâcheux effets, par quelques paroles et surtout par une défense inopportune il favorisa matériel-

lement l'hérésie : il eut le grand tort de favoriser l'erreur.

Nous passons maintenant à notre troisième affirmation :

## CHAPITRE III

*La condamnation d'Honorius, telle qu'elle a eu lieu par le sixième concile, ne prouve nullement que le Pape n'est pas infaillible.*

Les lettres d'Honorius sont orthodoxes : cette conclusion est admise aujourd'hui par presque tous les hommes capables de se former un jugement personnel sur ces matières, et nous croyons en avoir établi solidement la justesse dans les pages précédentes. Et cependant le sixième concile a condamné l'auteur de ces lettres. Cette condamnation, il la répète plusieurs fois, il la formule dans les termes les plus durs. N'y a-t-il pas là une contradiction évidente, palpable? Les actes de l'auguste assemblée ne sont-ils point falsifiés? Beaucoup d'auteurs l'ont dit, et des auteurs d'une autorité des plus graves. C'est l'avis de Baronius, Bellarmin, Marchetti, Tizzani, Edouard Dumont. Quelles que soient leur valeur et la facilité, en les suivant, de prouver notre affirmation, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'adopter leur avis, en admettant l'authenticité de la condamnation d'Honorius par le sixième concile. Nous ne craignons pas d'affirmer qu'elle ne prouve nullement que le Pape n'est pas infaillible.

Cette affirmation, nous l'établissons par deux ordres de preuves, les unes tirées des formes de la procédure, les autres du texte même de la condamnation.

I. La procédure contre Honorius se fit pendant une vacance du Saint-Siége. Elle fut l'œuvre d'un parti. Le pouvoir civil y eut la plus grande part, on conduisit les débats en dehors de toutes les règles : sans examen suffisant, sans commission, sans défense de l'accusé. Tout ceci ressort d'un coup d'œil rapide jeté sur les actes mêmes du concile.

Les premières sessions s'y passèrent selon les règles et dans le plus grand calme. Le monothélisme y fut condamné et son principal représentant, Macaire d'Antioche, dépouillé du pallium pour s'être obstiné dans l'hérésie. Entre la neuvième et la dixième session, le 8 mars 681, les Pères apprirent la mort de saint Agathon. Il semble que les sessions eussent dû être suspendues jusqu'à la nomination de son successeur, d'autant plus que la fin principale pour laquelle le concile avait été convoqué était atteinte. Il n'en fut point ainsi : à l'instant même un plan paraît avoir été combiné pour amener la condamnation d'Honorius. La plus grande partie des acteurs, sans aucun doute, jouèrent leur rôle avec la plus entière droiture, mais ils n'en aidèrent pas moins, sans le savoir, à la réussite du complot.

Georges de Constantinople, l'ami, le second de Macaire d'Antioche jusqu'au moment de sa condamnation, mécontent de voir condamner quatre de ses prédécesseurs, voulut les sauver en amenant sur le tapis Honorius. A son instigation, l'empereur Constantin, qui, comme la plupart des empereurs d'Orient, se piquait de théologie, proposa de faire lire certains écrits que lui avait remis, un an auparavant, le patriarche d'Antioche et dont il n'avait pas pris connaissance. Cette lecture était complétement inutile ; Macaire était suffisamment convaincu du crime d'hérésie, et, pour se justifier, il n'en avait aucunement appelé à ses écrits. Quoi qu'il en soit, devant un désir de l'empereur, on ne se permit point de commentaires, et, dans la douzième session, on lut les lettres d'Honorius. Les habiles de l'assemblée ne manquèrent sûrement pas de voir où on tendait, mais la masse du concile ne s'en doutait pas encore. Les Pères voulurent qu'on apportât du palais patriarchal les pièces nécessaires pour la collation des actes que l'on venait d'entendre. Alors les représentants de l'empereur, les très-glorieux juges, intimèrent l'ordre de commencer le procès. Les évêques, qui étaient tous grecs, nourris dans l'hérésie, devaient, presque immédiatement après y avoir échappé, donner le scandale du concile quinisexte et préparer la génération qui apostasia sous Philippique et brisa les images sous Léon l'Iconoclaste, courbèrent la tête. Quant aux légats, que pouvaient-ils faire? Dépourvus des instructions nécessaires pour une circonstance aussi grave qu'imprévue, privés d'appui par la mort du Pape, menacés de voir s'évanouir les espérances de réconciliation entre l'Orient et l'Occident, craignant peut-être une intrusion violente sur le siége de Rome, ils prirent le seul parti qui se présentait à eux, laisser faire sans rien dire. Ainsi, dès la treizième session, sous la pression, sous la violence employée contre l'assemblée par les officiers de l'empereur, presque sans discussion, sans examen ni de la lettre du pape saint Agathon qui, non-seulement ne condamnait pas son prédécesseur, mais dont il approuvait pleinement la conduite, sans préoccupation des témoignages imposants rendus en sa faveur depuis quarante ans, sans réclamation pas même de la part des représentants du Saint-Siége, le comité se prononça de la manière la plus dure contre un Pape qu'il était si facile de justifier.

Cependant, après un interrègne d'un an et sept mois, Léon II est élu comme successeur de saint Agathon. Les legats alors dépêchent des courriers à Rome pour demander au Pontife élu de nouvelles instructions. L'empereur joint ses officiers aux clercs députés par les représentants du Pape. Qui peut dire les moyens employés pour obtenir de saint Léon II un consentement présenté sans doute comme nécessaire à l'extinction de l'hérésie?

Pendant ce temps, le concile demeure

comme suspendu: on tient deux sessions, mais sans importance. A la seizième, après le retour des courriers, le véritable auteur de l'intrigue se démasque. Georges de Constantinople demande que l'on épargne le nom de ses quatre prédécesseurs, Sergius, Pyrrhus, Paul et Pierre. Si l'on avait consenti, bien évidemment il aurait fallu épargner aussi Honorius, mais la tentative échoua, et la condamnation fut portée et ratifiée, nous verrons tout à l'heure en quels termes.

Des actes du concile, en mettant de côté toute conjecture pour s'en tenir aux faits sans aucune interprétation, il reste donc certain que la condamnation d'Honorius fut l'œuvre d'un parti, qu'elle fut imposée au concile par la puissance séculière, qu'on abusa, pour la prononcer, de la vacance du Saint-Siége, qu'elle se fit en dehors des formes requises, que, par conséquent, avant de l'employer comme une arme contre le Saint-Siége et l'infaillibilité du Souverain Pontife, il ne serait pas inutile de justifier le concile de l'avoir prononcée.

II. Mais abordons un autre genre de preuves bien plus fortes, en faveur de notre thèse; de la procédure passons au texte même de la condamnation et aux actes pontificaux qui la confirment et qui l'expliquent. Voici le texte de la condamnation : « L'inventeur de la malice a, dès l'origine des choses, trouvé un conspirateur dans le serpent et, par lui, il fit pénétrer le venin de la mort dans la nature humaine; de même, en nos jours, il a encore rencontré des instruments propres à ses fins perverses; nous voulons dire Théodore, qui fut évêque de Pharan, Sergius, Pyrrhus, Paul, Pierre, qui furent évêques de cette royale cité, en outre Honorius, qui fut Pape de l'ancienne Rome, et Cyrus, qui tint le siége d'Alexandrie, aussi Macaire, dernier évêque d'Antioche, et son disciple Etienne. Par eux le démon a suscité, au milieu de l'Église, le scandale de l'erreur d'une volonté et d'une opération dans les deux natures d'être de la Trinité, le Christ notre vrai Dieu ; il a disséminé parmi le peuple orthodoxe, sous des noms nouveaux, l'hérésie de la secte insensée et méchante des impies, Apollinaire, Sévère et et Thémistius, cette hérésie qui s'est efforcée d'anéantir par ses inventions captieuses, la perfection de l'humanité de notre seul et même Seigneur Jesus-Christ Dieu; car par un odieux blasphème elle privait de volonté et rendait inerte la chair du Sauveur, qui cependant est informée par une âme. »

Voilà le texte, est-il besoin de faire observer qu'on se trompait en appliquant rigoureusement à Honorius toutes les expressions que renferme ce passage : plusieurs ne lui conviennent certainement pas. Car, nulle part dans ses lettres, il n'a affirmé que Jésus-Christ ait été doué d'une seule volonté dans les deux natures. Il faut donc écarter ces affirmations, les seules qui soient précises. Mais après cela que restera-t-il ? qu'Honorius, trompé par les artifices du démon, et cédant à ses suggestions a commis une faute nuisible à la foi. Rien donc qui prouve une erreur formelle sur le dogme dans un enseignement solennel. Rien donc, par conséquent, qui puisse être raisonnablement allégué contre le privilége de l'infaillibilité.

Mais allons plus loin, personne n'ignore qu'une condition indispensable pour l'œcuménicité d'un concile, c'est la confirmation apostolique. Personne n'ignore non plus que la valeur œcuménique de ce concile, en tant qu'il s'impose aux intelligences et aux volontés, dépend absolument de la teneur selon laquelle a été donnée cette confirmation. Le sixième concile, dans des sessions tenues depuis la mort de saint Agathon, a agi contre Honorius d'une manière très-dure; il l'a taxé d'hérésiarque au même titre que Sergius, Pyrrhus et les autres. Saint Léon n'a accepté l'anathème contre son prédécesseur qu'à la condition d'isoler celui-ci des hérétiques, en laissant toutefois peser sur lui le reproche de n'avoir pas sauvegardé la vérité qu'il devait défendre. « Nous anathématiserons, dit-il, les inventeurs de la nouvelle erreur; savoir: Théodore évêque de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrhus, Paul et Pierre, les proditeurs de Constantinople, et Honorius qui n'a pas illustré cette Eglise apostolique par la doctrine de la tradition apostolique, mais qui, par une trahison profane, à laissé maculer sa foi immaculée. » Le sixième concile n'est donc pas confirmé dans ce qu'il a fait contre Honorius, en ce point, il n'est donc pas œcuménique, sa condamnation, par conséquent, ne nuit en rien à l'infaillibilité du souverain pontife, et il faut être gallican renforcé pour trouver là un argument contre cette infaillibilité.

Allons plus loin encore, supposons en valeur la condamnation du sixième concile. En quoi consiste-t-elle? Dans la note d'hérésie infligée à Honorius. Mais qui ignore que ces mots *hérétique*, *hérésie*, n'ont pas eu toujours la signification restreinte qu'on leur assigne aujourd'hui. Ces termes, en vertu de leur étymologie, signifient, séparé, séparation. Dans le langage ecclésiastique, ils s'appliquent à une séparation d'avec l'Eglise, mais à une séparation, tantôt plus, tantôt moins profonde. Au temps du concile de Constance, un célèbre docteur de Paris, Léon de Courtecuisse, divise les seules hérésies de croyance en cinq classes, et avec les hérésies de croyance, il y avait encore les hérésies d'action et les hérésies de tendance. Pendant des siècles, on n'eut que ce mot pour qualifier toutes les divergences possibles dans l'ordre de la foi, depuis la proposition simplement inopportune jusqu'à la proposition formellement hérétique. Dans la seizième et la dix-septième session du sixième concile, Honorius est condamné formellement comme hérétique. C'est vrai, nous l'admettons; mais quelle est la portée du mot *héré-*

*tique* dans cette condamnation? il faut la demander à ceux qui ont droit de la donner, c'est-à-dire aux pontifes infaillibles; il faut la demander à saint Léon, à ses successeurs: eh bien! quelle est celle qu'ils nous donnent? nous condamnons Théodore de Pharan, etc... avec Honorius qui n'a pas éteint à sa naissance la flamme du dogme hérétique comme il convenait à son autorité apostolique, mais qui en la négligeant l'a favorisée. »

L'étude attentive de la condamnation d'Honorius montre donc qu'elle ne détruit nullement le privilége de l'infaillibilité dans le Souverain Pontife. Ce fut plutôt sur la mesure que sur la personne que porta la condamnation, et elle fut portée non pas, parce qu'il avait mal jugé, mais parce qu'il avait refusé de prononcer une sentence dont il était redevable à l'Église.

Quelque suffisantes que nous paraissent ces raisons pour appuyer notre affirmation, nous voulons néanmoins en apporter encore d'autres.

En quoi consiste précisément le privilége de l'infaillibilité? En ce que le Pape parlant *ex cathedra*, c'est-à-dire comme chef de l'Eglise, comme docteur universel, ne peut errer en matière de foi. Il n'y a donc que quand le Pape parle *ex cathedra* qu'il est infaillible. Or, dans le cas présent, Honorius l'a-t-il fait? Nous ne le pensons pas, parcequ'il n'a pas suivi la marche que les Pontifes de cette époque avaient coutume d'adapter quand ils faisaient appel à leur infaillibilité; parce que dans la question qui lui a été posée il n'avait pas besoin de recourir à sa prerogative; Sergius lui affirmait que la foi n'était pas en cause; qu'il s'agissait seulement d'une des manières d'exposer le dogme; il demandait donc une décision en quelque sorte disciplinaire, l'ordre de supprimer des termes dangereux, en présentant sa demande il pouvait faire abstraction de l'infaillibilité pontificale, Honorius n'avait pas besoin d'y recourir en lui répondant. Nous ne le pensons pas parce que les contemporains n'ont aucunement considéré la lettre d'Honorius comme une définition dogmatique; ils continuèrent à demander cette définition soit à Honorius, soit à ses successeurs. Ainsi firent saint Sophrone de Jérusalem, le concile de Chypre et les trois conciles d'Afrique. Nous ne le pensons pas, surtout parce que les lettres d'Honorius n'ont pas reçu la publicité qu'exige une définition de foi.

Et si Honorius n'a pas parlé *ex cathedra*, quand même il eût erré ce qui n'est pas, et bien qu'il ait été condamné, en quoi sa condamnation peut-elle nuire à l'infaillibilité des Pontifes romains? puisque ce privilége n'existe que pour les décisions *ex cathedrâ*. Du reste reportons-nous à ces temps et à ceux qui les ont suivis. Voyons-nous que la faute d'Honorius ait altéré le moins du monde la confiance de saint Agathon, à exprimer par ses lettres le privilége d'infaillibilité, divinement accordé au siége de Rome, ou ralenti l'empressement des évêques à recourir au Saint-Siége pour en recevoir la vraie foi? Nullement; les trois métropolitains d'Afrique, Sergius de Chypre, Etienne de Dora, Sophrone de Jérusalem, Maxime de Chrysopolis si zélés contre l'hérésie monothélite, recourent au jugement du Pontife avec le même abandon que leurs prédécesseurs, de même que de toutes parts on continua de le faire après la flétrissure infligée à Honorius. Nous le répétons donc il a fallu être au temps de la controverse gallicane pour qu'un argument tel quel ait surgi de là contre l'infaillibilité du Pontife romain.

Avant de terminer, nous oserons poser une dernière question et demander à Dieu lui-même compte de ses desseins dans tout ce qui concerne Honorius. La Providence avait tant de moyens de sauver la mémoire de ce Pontife, dont la faute semble si excusable et dont les vertus furent réelles. Pourquoi donc la justice éternelle a-t-elle permis qu'il fût condamné? Dieu a confié aux successeurs de Pierre le dépôt de la foi; pour le sauvegarder, il les a rendus participants d'une des prérogatives de son être infini, l'infaillibilité. En Pontife, il n'a pas montré toute la vigilance qu'exigeait son devoir, il a laissé dormir en sa main l'arme qui lui était confiée. Dieu l'a donc abandonné au glaive de l'anathème; leçon solennelle aux pasteurs des âmes qui se laissent influencer par des considerations humaines et personnelles dans les questions de foi.

## II

## DU MONOTHÉLISME, DE SA CONDAMNATION PAR LES PAPES ET DU SIXIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE.

Le but principal du cinquième concile œcuménique, en condamnant les trois chapitres, avait été de ramener à l'Eglise les partisans de Nestorius et d'Eutychès, ou, du moins, de favoriser leur retour en ménageant leurs passions. Les empereurs Justinien et Justin II, entrant dans les intentions du concile, défendirent, par des édits, toutes nouvelles contestations. Cet accord des deux puissances n'empêcha pas, en Occident, le schisme d'Aquilée, en Orient, le schisme des Monophysites. Malgré ce double échec, l'idée d'une réconciliation ne fut pas abandonnée, et les vains efforts de ses prédécesseurs n'empêchèrent pas Héraclius d'en tenter le succès. Victorieux en Arménie et en Syrie, il voulut ramener, à l'Eglise, les monophysites de ces provinces. Théodore, évêque de Pharan, et Sergius, patriarche de Constantinople, lui inspirèrent probablement la pensée que les deux partis se calmeraient plus tôt, si on leur proposait de n'admettre, *dans le Christ, avec deux natures, qu'une seule opération*. Dans une lettre adressée au métropolitain de Chypre, Héraclius, dès 622, défendit en effet de parler de deux opérations dans le Christ. Ce fut l'origine du monothélisme.

Les érudits ont disputé entre eux pour savoir en quoi consistait précisément cette hérésie, et que voulurent ses partisans, quand, niant dans le Christ, deux volontés et opérations naturelles, ils affirmaient qu'on devait croire une seule opération, une seule volonté. Mais le très-docte Petau, dans ses *Dogmes théologiques* (1), fait justement observer que la secte monothélite est la descendance directe de l'eutychianisme, son appendice, sa race et que les deux hérésies coulent de la même source. Petau cite, en preuve, des témoignages des principaux coryphées de la secte; il suffira d'invoquer Cyrus d'Alexandrie et Macaire d'Antioche. Le premier, dans le septième anathématisme, qu'il proposa pour ramener des hérétiques, dit : « Que le Christ fait, par une seule opération *théandrique*, aussi bien ce qui convient à Dieu, que ce qui convient à l'homme. » Macaire, monothélite obstiné, dans la longue profession de foi qu'il présenta au sixième concile général, dit : « Le Christ n'a pas fait les choses divines, comme Dieu, les choses humaines, comme homme; mais Dieu fait homme, il a montré une seule opération deivirile et toute vivifique. » Macaire en dit autant de la volonté. Cette opinion des monothélites se fondait sur cette erreur : Que tout ce qui se fait par les deux natures, doit être attribué au Verbe, de sorte que la volonté humaine est absorbée par la volonté divine. Ces sentiments sont tout à fait contraires à la doctrine catholique : D'après notre foi, on doit croire, dans le Christ, deux volontés naturelles, deux opérations naturelles, *inconfuse*, *inconvertibiliter*, *inseparabiliter*, comme l'a défini, suivant la doctrine des Pères, le sixième concile.

La vérité qui planait obscurément devant les yeux des monothélites, c'est qu'on ne peut concevoir dans le Christ qu'une direction de la volonté, mais une direction divino-humaine. A Alexandrie, les concessions du monothélisme ramenèrent, en effet, quelques monophysites; mais Sophronius s'opposa à une réunion qui n'était fondée que sur l'erreur. Ce moine, plein de pénétration, qui, plus tard, fut patriarche de Jérusalem, défendit d'abord oralement à Alexandrie, plus tard, dans une lettre synodale, forte et solide, dit Alzog, la doctrine des deux volontés et qualifia d'erreur eutychienne l'opinion contraire. Cette opposition engagea Sergius à s'adresser, par une lettre captieuse, au pape Honorius pour lui représenter les avantages de la conciliation et le prier d'en maintenir les bases en tolérant l'emploi d'une expression déjà employée par saint Denys l'Aréopagite. Le Pape ne vit là qu'une querelle de mots, et demanda le silence sur cette controverse, tout en s'exprimant d'ailleurs d'une manière orthodoxe sur les opérations du Christ et en recommandant d'éviter avec soin les opinions impies de Nestorius et d'Eutychès. Héraclius profita de cette décision pour rendre un édit, l'*Ecthèse de la foi*, où il défendait de parler ni d'une ni de deux opérations dans le Verbe incarné, mais, d'un autre côté, favorisait secrètement la doctrine d'une volonté. Cet édit rencontra beaucoup d'adversaires même en Orient. Car, quoique le patriarche Sophronius fût mort, en 638, durant l'invasion des Arabes, l'autorité de son nom préserva un grand nom-

(1) *De Incarnat.*, l. I, c. XX.

bre d'esprits habitués aux spéculations dogmatiques, et sa doctrine continua d'être défendue par son ancien ami, l'abbé Maxime, le plus profond et le plus savant théologien de son temps, qui, dans une conférence, où il dévoila complétement l'erreur du monothélisme, parvint à faire abjurer cette hérésie au patriarche de Constantinople, Pyrrhus, chassé de son siége par le peuple et réfugié en Afrique.

Le pape Honorius, mort en 638, eut pour successeur Séverin. Les légats envoyés à Constantinople, pour obtenir la confirmation de son election, durent l'attendre longtemps. Les monothélites, en grand crédit près de l'empereur, voulaient en retarder l'octroi, jusqu'à ce que le nouveau Pape eût promis d'approuver l'Ecthèse. Nous l'apprenons par la lettre de Cyrus d'Alexandrie à Sergius de Constantinople, qui fut produite, à la session troisième du concile de Latran sous Martin Ier. L'Ecthèse fut envoyée à Isaac, exarque de Ravenne, avec ces mots : *Notre commun frère, le très-saint Séverin, qui est créé à Rome, devrait en faire la profession.* Nous l'apprenons aussi par la lettre de saint Maxime à l'abbé Thalasius, publiée par Sirmond dans les *Mélanges* d'Anastase : « Ils leur présentèrent une charte dogmatique... nous vous accorderons notre faveur, disent-ils, si vous nous promettez de persuader à celui qui est sacrosaint de souscrire cette charte et de donner, sans délai, son adhésion aux dogmes qui y sont contenus. » Saint Maxime ajoute que les Grecs, en faisant cette demande aux légats, s'abusèrent. Lorsque les légats promirent de mettre l'Ecthèse sous les yeux du Pape, ceux-ci pensèrent qu'ils feraient leur possible pour l'amener à souscrire.

Les ennemis du Saint-Siége abusent de ce fait, comme si le Pape Séverin avait donné son assentiment au monothélisme. Nous trouvons dans le concile célébré sous Martin Ier, la preuve de leur erreur. Nous trouvons encore, dans le *Liber Diurnus* des Souverains Pontifes, la profession de foi du nouveau Pape avant le sixième concile général : « Nous professons, (lit-on dans ce formulaire,) de garder tous les décrets des Pontifes des siéges apostoliques, c'est-à-dire de Séverin, de Jean, de Théodore et de Martin, contre les nouvelles questions soulevées à Constantinople ; nous professons le mouvement des deux natures et ainsi les deux opérations naturelles ; et nous condamnons sous l'anathème, tout ce qu'ont condamné ces Papes. »

Pagi, à l'an 640, conclut de cette profession de foi, que non-seulement Séverin a condamné le monothélisme, mais qu'il a tenu un concile pour porter cette condamnation comme on lit dans la profession : *Decreta custodivi*, et que Pagi prétend que les Papes à cette époque, avaient coutume de ne rendre des décrets que conciliairement, il pense qu'il s'ensuit que Séverin a tenu un concile contre des monothéliste. Pagi ne voit pas un obstacle à sa conclusion, dans la courte durée d'un pontificat de deux mois et quatre jours. Car Jean IV, créé Pape le 24 décembre 640, frappa certainement, en concile, les monothélites avant la mort d'Héraclius, le 11 février 641. Enfin, dans la profession, on met sur le même pied les décrets de Séverin et de ses successeurs.

Jean IV ouvrit donc son pontificat par ce concile où il condamna le monothélisme et l'ecthèse. Sur ce concile, tenu à Rome, nous avons pour garants, Théophane, à la vingtième année d'Héraclius et de Maxime dans les actes. Le fait est également prouvé par la profession de foi citée plus haut. Jean usa dans ce concile, d'une singulière prudence, car il s'abstint de condamner nommément. Dans sa lettre à Constantin, fils d'Héraclius, il appelle même Sergius, un évêque de respectable mémoire ; et dans le *Dialogue* de Maxime avec Pyrrhus, on dit que la bonne manière de réconciliation, c'est « de taire les personnes et d'anathématiser les dogmes tels. »

Quand la condamnation du Pape fut connue à Constantinople, Héraclius écrivit à Jean IV : « L'Ecthèse n'est pas mienne ; je ne l'ai point dictée ; je n'ai point ordonné de la dresser. Le patriarche Sergius l'avait préparée avant mon retour d'Orient ; à mon retour, il me pria d'en commander la souscription et j'avais agréé sa prière. Maintenant, sachant qu'elle est un sujet de dispute, je déclare à tous qu'elle n'est pas mienne. J'ai donné ordre de porter le fait à la connaissance du Bienheureux Pape Jean, qui condamne l'ecthèse dans sa lettre à Pyrrhus. » Ce témoignage montre que l'ecthèse avait été prêtée à Héraclius et que Jean IV avait déjà écrit à Pyrrhus pour les condamner. La lettre de Constant, fils d'Héraclius, au même Pontife, dit que l'ecthèse fut complétement abrogée et jetée au feu.

Jean IV eut pour successeur Théodore, qui monta sur le siége pontifical en 642 et l'occupa sept ans. Le premier acte de son pontificat, d'après Théophanes, le diacre Paul et plusieurs autres, fut d'excommunier Pyrrhus, *propria manu*. Paul, successeur de Pyrrhus, se conduisit d'abord avec assez d'astuce pour obtenir, dans une réponse à sa lettre, des louanges de Théodore. Cependant le Pape lui demanda pourquoi il n'avait pas arraché l'ecthèse des portes du temple ; il se plaignait encore de son ordination faite avant la légitime déposition de Pyrrhus. Bientôt la fraude se découvrit ; les évêques d'Afrique accusèrent Paul de monothélisme près de Théodore, et prièrent le Pape de condamner le patriarche s'il ne venait à résipiscence. Théodore envoya donc à Paul des apocrisiaires, avec des lettres très-graves. Paul répondit selon que Sergius avait parlé dans l'*Ecthèse;* mais ensuite, craignant quelque chose des orientaux, il simula une paix, rejeta l'*Ecthèse*, et, avec l'appui de l'empereur, composa le *Type*. Le *Type* fut publié en forme d'édit, par Constantin II ; il ordonnait, sous peines graves, de s'en tenir aux décisions des cinq conciles œcu-

méniques et de cesser toute discussion sur une ou deux volontés et opérations dans le Christ. C'était le même procédé frauduleux que dans l'*Ecthèse* et dans la première lettre de Sergius au Pape. Mais il arriva du *Type*, ce qui était arrivé de l'*Ecthèse* d'Héraclius et de l'*Hénotique* de Zénon : il plut aux monothélites sans les contenter ; il déplut aux catholiques qui y virent un indifférentisme condamnable et une injuste contrainte.

Il a paru à plusieurs, entre autres à Baronius, que le pape Théodore avait condamné le *Type* dans le concile où il condamna Pyrrhus; mais, dans les actes de ce concile, il n'est question ni du *Type* ni de Paul. Peut-être, à cette époque, ignorait-on à Rome, puisque le synode fut célébré en 648, année de la publication du *Type*, peut-être ignorait-on qu'il avait été publié à Constantinople. En outre, si Théodore avait condamné cet édit, certainement l'empereur, lorsque Martin Ier fut créé Pape, lui aurait demandé, non d'approuver le *Type*, mais de révoquer sa condamnation.

Quand Théodore excommunia et déposa Paul, il paraît l'avoir fait en dehors d'un concile. Mais il est certain qu'il le déposa; cela est prouvé par le témoignage des moines et des abbés grecs au concile de Latran, session deux, sous Martin Ier. Ils firent mention « de Paul, déposé par le prédécesseur de Votre Sainteté, Théodore, d'heureuse mémoire, pape de votre Siége apostolique. » Anastase, dans la *Vie de Théodore*, après avoir parlé du synode et rappelé les actes de Théodore, parle des raisons de la déposition de Paul. Or, Paul, connaissant le décret de Théodore, se vengea sur les apocrisiaires pontificaux; il pilla l'autel et l'oratoire du lieu où ils habitaient; frappa les apocrisiaires et leurs amis, du fouet, de l'exil et de la prison. Ceci ne peut s'appliquer aux apocrisiaires de Martin Ier; car ce Pape, parlant de ce qui était arrivé à Constantinople sous son pontificat, dans l'affaire des monothélites, se plaignit qu'on eût corrompu ses apocrisiaires.

Théodore eut pour successeur Martin Ier, en 649. Dès le commencement de son pontificat, il méprisa les promesses, les menaces qu'on lui faisait pour en obtenir l'approbation du *Type*. Bien plus, quatre mois après, malgré les lettres de l'empereur, malgré la présence de l'exarque, la sédition excitée à Rome, il tint, dans un bâtiment accessoire de saint Jean de Latran, nommé *secretarium*, un concile qui fut absous en cinq sessions, ayant commencé le 5 pour finir le 31 octobre 649.

On condamna dans ce concile, Théodore de Pharan, Cyrus, Sergius, Pyrrhus, Paul avec leurs écrits, l'*Ecthèse* d'Héraclius et le *Type* de Constant. Martin s'abstint toutefois de condamner les empereurs. Les décrets du synode furent souscrits par cent cinq évêques. Ces évêques envoyèrent une lettre synodale à tous les fidèles pour défendre la foi contre le monothélisme. Tous les monuments rendent hommage à la grande autorité de ce concile. Dans le *Liber Diurnus*, par exemple, nous lisons, à la troisième formule de foi pour l'ordination d'un nouveau pontife, que le Pape conservera « surtout ce qui a été défini et décrété par Martin Ier, Pape universel. »

Pour ménager l'empereur, Martin mit en tête de la lettre qu'il lui écrit au sujet du synode : « Au Seigneur très-pieux, au Sérénissime, au Vainqueur, au Triomphateur, au Fils aimant de Dieu, à Constant Auguste. » Mais, l'empereur, violemment irrité contre le Pape, résolut, à l'instigation des monothélites, d'en tirer vengeance. Sur l'ordre de Constant, le pontife fut donc enlevé de Rome par force, déporté à Naxos, amené à Constantinople, jeté en prison, en butte aux plus cruels traitements pour la cause de la foi, souvent en danger de mort, enfin exilé dans le Chersonnèse Taurique, où, accablée de misère et de chagrin, il mourut le 16 septembre 655, martyr de l'Eglise catholique contre le monothélisme. Le sort de Maxime, le vaillant défenseur des deux volontés, et de ses disciples, les deux Anastase, fut plus cruel encore. Maxime fut traîné captif à Constantinople, et là, répondant à toutes les menaces par l'oracle apostolique : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, » il fut, par ordre de l'empereur, cruellement fouetté ; on lui arracha la langue, on lui coupa la main, et ainsi mutilé on l'envoya en exil en Colchide, où il mourut en 662. Enfin, pour mettre un terme à cette suite d'intrigues sanglantes qui affligeaient l'Eglise et déshonoraient l'empire; pour arrêter le schisme qui séparait de plus en plus l'Orient de l'Occident, Constantin Pogonat, en 680, convoqua le sixième concile œcuménique, troisième de Constantinople (1).

Constantin écrivit donc au pontife romain Donus, une lettre qui est rapportée dans les actes du sixième concile; il y prie Donus d'indiquer un concile général à Constantinople, pour régler les affaires de l'Eglise et affirmer contre les monothélites, la foi catholique. Cette lettre, écrite par l'empereur, en 678, Donus, qui était mort, ne put la recevoir; elle parvint à Agathon qui venait de succéder à Donus. Les circonstances font assez connaître l'objet et les motifs; Constantin Pogonat les développe, au surplus, dans une lettre à Georges, évêque de Constantinople : « Nous avions déjà été, dit-il, exhortés à cette résolution par nos pieux supérieurs en-

(1) Ceux qui veulent étudier plus à fond l'histoire du monothélisme, doivent consulter, outre les *Annales* de Baronius avec les notes de Pagi, les Œuvres de S. Maxime éditées par Combéfis en 1675, aux frais du clergé de France ; les *Dogmes Théologiques* du P. Petau, l. VI, c. XIX, l'*Histoire* de Noël Alexandre et les dissertations qui s'y rapportent; enfin l'*Apologie* d'Honorius par Bartoli, d'abord évêque de Feltre, enfin archevêque de Nazianze.

core vivants et par Donus, évêque du siége apostolique de l'antique Rome : Et Donus, étant retourné à Dieu, le très-saint Agathon, récemment ordonné Pape du siége apostolique, agréant les pensées de nos pieux supérieurs, nous a envoyés, pour représenter sa propre personne, Théodore et Georges, prêtres, et Jean diacre, tous aimables à Dieu. »

Le pape Agathon embrassa l'affaire avec joie et zèle, pour la mener à bonne fin. Il est surtout à remarquer qu'il exhorta tous les évêques d'Occident à se joindre à lui et à travailler dans une affaire si grave, pour la foi et l'Eglise. C'est pourquoi, il écrivit aux évêques d'Italie, des Gaules et de la Bretagne et les exhorta à tenir des conciles particuliers où l'on s'occuperait de condamner le monothélisme.

En 679, se tint, a cet effet, le synode des Gaules. On s'y occupa de la condamnation des monothélites et de l'envoi, au concile romain, des légats Félix, évêque d'Arles, Adéodat de Tulle et le diacre Taurus. Ce point est prouvé par les souscriptions des évêques au concile Romain : « Félix, humble évêque de la sainte Eglise d'Arles, légat du vénérable concile tenu dans les provinces des Gaules, j'ai souscrit. »

La même année, presque en même temps, se tint le synode milanais. Dans ce synode, Mansuet, archevêque, fut délégué au concile qui devait bientôt se célébrer à Rome. On y dépêcha également Anastase, évêque de Pavie. Il faut remarquer ici les paroles de Paul diacre (1) : « A cette époque, Damien, évêque de l'Eglise de Pavie, sous le nom de Mansuet, archevêque de Milan, composa, sur ce sujet, une lettre assez utile et de bonne foi, qui ne rendit pas, au concile, un médiocre service. » Comment donc Damien, évêque de l'Eglise de Pavie, put-il écrire une lettre qui fut lue au concile de Rome, tandis qu'Anastase y assista et souscrivit comme évêque de la même ville? Pour répondre à cette question, il faut se rappeler l'opinion des deux Pagi et de Muratori, qui pensent que Paul diacre rappela cette lettre, comme écrite par Damien déjà évêque, tandis qu'elle fut écrite lorsqu'il était encore prêtre, c'est-à-dire avant la mort d'Anastase dont il fut le successeur.

A ces conciles tenus avant la célébration du sixième concile œcuménique, il faut ajouter le synode anglican, célébré pour la même cause. Bède dit, à ce sujet, dans sa récapitulation : « L'an 680, fut tenu, au champ d'Hedfauld, sur la foi orthodoxe, sous la présidence de l'archevêque Théodore, un concile auquel assista Jean, abbé romain. »

La troisième férie de Pâques, qui, cette année, tombait le 5 avril, se tint le concile romain, composé de cent vingt-cinq évêques. Bède (2) dit : « A cette époque, le pape Agathon convoquait, à Rome, un concile de cent vingt-cinq évêques, contre ceux qui dogmatisaient, dans le Sauveur, une seule volonté et opération. » Eddius, dans sa *Vie de saint Wilfrid*, dit également : « A la fête de Pâques, le troisième jour, eut lieu, avec cent vingt-cinq évêques, le synode B. Pape Agathon, contre la perversité des hérétiques. » Il n'est pas nécessaire de dire ce qu'on fit dans ce concile. Il est manifeste que la pensée des évêques d'Occident fut unanime pour condamner l'hérésie monothélite et qu'on s'y prépara pour la célébration du prochain concile œcuménique, notamment pour le choix des légats du Saint-Siége et du concile de Rome.

Ensuite le pape Agathon écrivit à Constantin Pogonat, empereur, à Héraclius et Tibérius, Auguste, une lettre par laquelle il convoquait le concile général. Agathon y comblait l'empereur de louanges; il rappelait les conciles préparatoires, surtout le concile de Rome; il exposait la foi de l'Eglise sur les deux opérations et volontés; enfin il parlait des légats qui devaient présider le concile en son nom et qu'il avouait n'être pas assez doctes : Néanmoins, il les recommandait à l'empereur : « Afin que suivant la bienveillante et auguste promesse de votre puissance impériale, votre bonté les rende dignes d'être reçus comme imitateurs du Christ et que vous daigniez prêter l'oreille à leurs humbles prières. »

Les légats arrivèrent à Constantinople le 10 septembre 670 : l'empereur les reçut avec une parfaite bonté. Anastase, dans la *Vie d'Agathon*, rend compte de son accueil : « Et accordant des délais pour rétracter les écrits monothélites, il donna tout ce qui était nécessaire à leur entretien, dans la maison de Placidius; le 18 du même mois, le dimanche, ils furent appelés à la procession de Notre-Dame de Bloquernes, avec tant d'honneur que la piété impériale, pour leur rendre honneur, faisait entrer des chevaux dociles, même dans le palais. »

Le jour de l'entrée des légats, à Constantinople, doit être placé au 12 septembre 680 : le fait est prouvé par une lettre de l'empereur au patriarche Georges de Constantinople et réfute une erreur d'Anastase. Le sixième concile s'ouvrit *in Trullo*. Ducange (3), explique ce qu'est le *Trullus* ou *Trullon*. C'est, dit-il, un grand hémisphère, appuyé sur quatre plus grands arcs, qu'on appelle Trullon, ou édifice rond, et qui s'élève à une immense hauteur. Ses murs se développent en orbe et portent une tortue orbiculée. Sa disposition était telle que même la partie inférieure se terminait en sphère. Cet endroit, où se tint le concile est appelé *Basilique* dans la *Vie d'Agathon* par Anastase et *Palais* dans la *Vie de Léon II*.

Le concile s'ouvrit le 7 novembre, deux mois après la lettre de l'empereur au patriarche. On dut accorder ce délai pour que le Patriarche pût appeler ses suffragants et

(1) Paul diacre, l. VI, c. IV. — (2) L. VI, c. XX. — (3) *Constantinople chrétienne*, l. III, p. 33.

pour que les suffragants pussent se rendre à l'appel du patriarche.

On y vit environ cent soixante-dix évêques. Les légats du Pape eurent la première place. Constantin assista aux onze premières sessions et à la dernière ; les seigneurs et les magistrats assistèrent aux autres pour faire observer l'ordre. Par les actes du concile, il est constant qu'Agathon présida par ses légats, et que selon le jugement d'Agathon, on définit, contre les monothélites, le dogme de la foi : Qu'il faut croire, dans le Christ, deux volontés naturelles et deux operations (1).

A la première session, les légats du Pape parlèrent les premiers et déclarèrent que le concile avait été réuni pour repousser la nouveauté que s'étaient efforcés d'introduire, dans l'Eglise, les patriarches de Constantinople. L'empereur ordonna à la partie adverse de répondre aux légats et Macaire d'Antioche, avec les autres, s'écria que les patriarches de Constantinople n'avaient rien dit de nouveau, qu'ils avaient tout emprunté aux Pères et aux définitions des conciles. L'empereur repartit qu'il ne souffrirait pas, au concile, la présence de Macaire, si celui-ci ne prouvait ses allégations. Macaire demanda donc les exemplaires des cinq conciles déposés dans la bibliotheque patriarcale. On lut, à cette première session, le synode d'Ephèse, et Macaire fut réfuté pour avoir interprété d'une seule volonté ce qu'on lisait dans les actes, car le texte ne prouvait nullement que le concile eût voulu parler d'une seule volonté. A la seconde session, on lut le concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon fit réprimander vivement l'impudence de Macaire.

A la troisième session, on apporta les actes du cinquième concile; on lisait, en tête, la lettre de menaces de Mennas de Constantinople, au pape Vigile, où l'on enseignait une seule volonté. Les légats interrompirent et déclarèrent que Mennas n'avait point envoyé cette lettre au pape Vigile. L'empereur voulut vérifier la chose, et l'on trouva, au commencement du livre, trois quaternions qui n'avaient pas leur numéro d'ordre et portaient une autre écriture. L'empereur ordonna d'omettre cette lettre et de lire le texte des actes; on lut donc les lettres de Vigile à Justinien et à Théodora. Les légats s'écrièrent : « *Non facidt Deus, Domine* : *Non dixit Virgilius unam operationem, non sunt libelli Virgilii: falsificatus est liber.* Les Pères ordonnèrent, en conséquence, de rejeter le manuscrit pour les passages interpelés et dirent anathème aux écrits soi-disant de Vigile à Théodora et à Justinien.

Pagi fait observer que l'interruption des légats et l'anathème prononcée contre les lettres de Vigile ne diminue pas leur autorité. D'après l'édition du cinquième concile faite par Baluze (2), il est prouvé, par le manuscrit grec et par la controverse agitée trois ans avant le sixième concile, entre Théodore de Constantinople et Macaire, que Vigile avait écrit ces lettres et qu'on les conservait à Constantinople. On doit donc dire que les légats se servaient d'un exemplaire où l'on ne les trouvait pas ou qu'ils ne connaissaient pas la chose à fond. On sait, du reste, par les actes, la cause de cette interruption. Lorsqu'on vint à l'anathématisme contre Théodore de Mopsueste qui confessait, dans le Christ, une seule personne, et qu'on lut, d'après un ajoutage des monothélites : *et une seule opération*, les légats s'écrièrent que le livre était falsifié et les Pères s'écrièrent *que cela était ajouté, contre les justes dogmes, d'après le vocabulaire du monothélisme*.

Alors Macaire fut réprimandé et prié de prouver, au moins d'après les Pères, ce qu'il avait émis. Georges et ses adhérents demandèrent qu'on lût d'abord la lettre du pape Agathon; on la lut à la quatrième session et voici ce qu'elle portait : « L'univers catholique reconnaît l'Eglise de Rome pour la mère et la maîtresse de toutes les autres. Par la grâce du Dieu tout-puissant, on ne la convaincra jamais de s'être écartée du sentier de la tradition apostolique ou d'avoir succombé à la dépravation des nouveautés hérétiques. Telle elle a reçu la foi de ses fondateurs, telle elle l'a conservée sans tache selon la promesse que le Sauveur a faite à saint Pierre. En vertu de cette promesse, les pontifes apostoliques ont toujours soutenu la cause de la foi. Ainsi quand les évêques de Constantinople s'efforcèrent d'introduire, dans l'Eglise immaculée du Christ, des nouveautés hérétiques, nos prédécesseurs, d'apostolique mémoire, n'ont point cessé de les exhorter, de les avertir, de les conjurer d'abandonner ces doctrines erronées ou du moins de garder le silence sur des questions dangereuses. »

A la cinquième session, Macaire produisit deux mémoires, où se trouvaient, disait-il, les témoignages des Pères : on en lut une. A la même session, on lut un codicile de Macaire, sur l'ordre de l'empereur, on décréta la comparaison des témoignages. Les légats s'écriaient : « Ce qu'ils ont présenté sur la divinité de Jésus-Christ, ils en ont tronqué le sens et les paroles. Nous demandons qu'on apporte les manuscrits et nous découvrirons ce qu'ils ont caché. »

A la sixième session, pour satisfaire les légats et l'empereur, on lut les témoignages des Pères : Les légats présentèrent un manuscrit où l'on trouvait ces témoignages portant deux volontés et deux opérations.

A la septième session Georges, sur la comparaison des textes, déclara détester l'hérésie des monothélites. Comme les textes produits par Macaire étaient falsifiés, on le pressa aussi d'abjurer l'hérésie. « Quand je serais

(1) Lire là dessus Noël Alexandre, *Diss. sur la convoc. et la présidence du sixième concile.* — (2) Tome Ier.

coupé en morceaux et jeté à la mer, répondit-il, je ne confesserai pas, dans la dispensation de l'incarnation, deux volontés naturelles et deux opérations. » Les évêques s'écrièrent : « Lui-même s'est montré hérétique ! Anathème au nouveau Dioscore ! Que ceux qui lui ressemblent soient déposés ! Jetez dehors le nouveau Dioscore ! Malheur au nouvel Apollinaire ! Qu'il soit justement dépouillé de l'épiscopat et du pallium ! En effet, il fut déposé, et l'on mit, à sa place, un abbé de Sicile, nommé Théophane. A la session suivante, les clercs romains rejetèrent du synode Etienne, disciple de Macaire. Les hérétiques opiniâtres furent condamnés ; ceux qui parurent venir à résipiscence, furent absous. Enfin on s'occupa de ceux qui étaient morts dans l'hérésie ou avaient été fauteurs d'hérétiques.

Dans les autres sessions, on dressa la profession de foi contre le monothélisme ; les Pères disaient : « Par l'inspiration de l'Esprit-Saint, acquiesçant à la lettre dogmatique de notre très-saint père et souverain-pontife Agathon, nous proclamons en Jésus-Christ deux natures, avec deux volontés et deux opérations propres. Nous anathématisons Théodore de Pharan, Sergius, Paul, Pyrrhus et Pierre de Constantinople, Cyrus d'Alexandrie et la lettre du pape Honorius, en tant qu'elle leur est favorable. Nous anathématisons, de plus, Macaire d'Antioche et Etienne, son disciple. Nous avons suivi l'enseignement du Pape, et lui-même a suivi les traditions des Apôtres et des Pères. Si nous avons vaincu l'ennemi, le chef suprême des apôtres combattait avec nous, car nous avons à notre tête son imitateur et son héritier, le successeur de sa chaire, le saint Pontife qui illustre, par sa doctrine, la vérité catholique. O prince ! Constantin nouveau d'un nouvel Arius, l'ancienne Rome vous a offert une confession de foi émanée de Dieu même. Une lettre de l'Occident a ramené le jour de la Vérité ; Pierre a parlé par la bouche d'Agathon. » Cent soixante-cinq évêques souscrivirent ce discours. Les actes du concile furent envoyés à saint Agathon, « afin, disaient les Pères dans leur lettre d'envoi, que Sa Sainteté daignât les confirmer et y mettre le sceau par ses vénérables rescrits. » Ainsi c'était la lettre d'Agathon qui avait défini la vraie doctrine de l'Eglise, c'était encore Agathon qui devait confirmer les décisions du concile. Au septième siècle, comme dans les siècles précédents, l'autorité du Pape était placée au-dessus de celle des conciles œcuméniques (1).

L'empereur fut prié d'ordonner, par un édit, l'observation du concile. La session de clôture eut lieu le 16 septembre 681. Peu après mourut le pape Agathon ; son successeur Léon II reçut la lettre synodale et les actes du concile, qu'il confirma. Cette confirmation se fit par lettres adressées à Constantin Pogonat, au roi d'Espagne et aux évêques de ce pays. Un décret de l'empereur ordonna bientôt l'observance de ces décisions.

Nous avons démontré qu'en admettant la vérité des lettres du pape Honorius, on ne peut l'accuser d'hérésie ; nous devons examiner ici, avant de finir, si l'on peut admettre l'hypothèse de falsification des actes du sixième concile, dans le passage qui condamne Honorius.

Le docte Mamachi (2) rappelle les noms des auteurs qui ont admis cette hypothèse pour défendre le Pontife ; en même temps, il accumule arguments sur arguments pour repousser cette opinion. Car, il est absolument incroyable que les légats du Pontife romain aient souffert qu'on leur remît des actes falsifiés pour les apporter à Rome et les faire confirmer. Il est incroyable et il n'a pu arriver d'aucune façon que si les actes livrés aux légats étaient authentiques, ils aient été viciés depuis et corrompus même dans les archives de l'Eglise romaine. On ne peut du reste accorder que les monothélites aient été assez heureux pour conserver tous les actes adultères, tandis que les catholiques auraient été assez malheureux pour perdre tous les actes authentiques du sixième concile.

De plus, les lettres de Léon II à Constantin Pogonat, au roi et aux évêques d'Espagne, pour la confirmation du sixième concile, montrent le Pontife persuadé de la condamnation d'Honorius. Il faut en dire autant du septième et du huitième concile. Dans ce dernier, on lut la troisième allocution d'Adrien II au concile romain, allocution où ce Pape avait exprimé le consentement de l'Eglise romaine à la condamnation d'Honorius. Dans l'opinion que nous combattons, il faudrait révoquer en doute tous ces témoignages, ou plutôt il faudrait, pour un fait très-célèbre, renverser le contexte de toute cette histoire. On doit donc croire que ces actes du sixième concile sont authentiques (3).

On doit croire également à l'authenticité des lettres d'Honorius. Bartoli dit que l'une a été adultérée, que l'autre est fausse : c'est une opinion inadmissible. Les lettres lues au sixième concile en présence des légats, avaient été déjà présentées au concile romain ; et les exemplaires en furent soigneusement comparés avec les originaux conservés dans les archives de l'Eglise de Constantinople. Les légats s'acquittèrent avec soin des devoirs de leur charge : ils n'auraient certainement pas souffert qu'on attribuât au pape Honorius ce qui ne devait point lui être accordé. En outre, il est certain qu'aucun Pape, depuis le sixième concile général, ne s'est plaint que la fraude des hérétiques ait introduit dans ces lettres ce qui n'y était pas : ils n'auraient certainement pas manqué de le faire, ayant sous la

(1) Chantrel, *Histoire populaire des Papes*, t. II, p. 39, édit. in-8. — (2) *Origines et antiquités chrétiennes*, VI. — (3) Consulter le *Liber Diurnus*, c. III, note de Garnier.

main des pièces authentiques et pouvant, par leur production, confondre les monothélites. Nous disons qu'ils n'auraient pas manqué de le faire, car on ne peut admettre que les Papes, pleins de zèle pour l'honneur de leurs prédécesseurs et pour la gloire de l'Eglise, aient négligé, sur un point aussi important, la défense du Saint-Siège.

# LIVRE QUARANTE-NEUVIÈME

## DE LA MORT DE L'EMPEREUR HÉRACLIUS, 641, A LA MORT DE L'EMPEREUR CONSTANT II, 668.

**L'Orient continue à dépérir, l'Occident à se sanctifier : l'un par son peu d'union, l'autre par son union plus intime avec l'Eglise romaine. — Fin du royaume de Perse. — Le christianisme en Chine. — L'abbé saint Maxime de Constantinople. — L'hérésie grecque du monothélisme condamnée par les papes Théodore et saint Martin. — Le pape saint Martin martyrisé par l'empereur grec. — Saints évêques et conciles en Espagne. — Grand nombre de saints et de monastères en France. — Saints rois et saints évêques en Angleterre.**

L'empereur Héraclius laissait une famille de deux empereurs, trois impératrices et deux césars. De son premier mariage avec Eudoxie, il laissait Constantin, alors âgé de vingt-huit ans, qui portait le titre d'empereur presque depuis sa naissance. De son mariage incestueux avec sa nièce Martine, il laissait Héracléonas, déclaré empereur depuis deux ans et âgé de dix-neuf ; David et Marin, nommés césars et deux filles, Augustine et Martine, déclarées impératrices, ainsi que leur mère. Il ordonnait, par son testament, que Constantin et Héracléonas régneraient ensemble avec une égale autorité, et qu'ils honoreraient tous deux Martine comme leur mère et comme impératrice. Martine qui avait dicté le testament, voulut aussi l'exécuter. Seule elle monta sur un tribunal élevé et en fit donner lecture. Le peuple en ayant entendu les dispositions, cria de toutes parts : Où sont nos empereurs ? où sont Constantin et Héracléonas ? Martine fut obligée de les faire venir et de les présenter au peuple, qui les reçut avec de grandes acclamations. Martine voulait faire la souveraine ; mais on lui cria du milieu de la foule : Madame, nous vous honorons comme la mère de nos empereurs, mais ce sont eux nos empereurs et nos maîtres. Prétendez-vous répondre aux ambassadeurs des puissances étrangères ? sera-ce une femme qui commandera nos armées ? A Dieu ne plaise que l'empire romain en vienne là ! Martine se retira dans son palais et le peuple fit des vœux pour les deux empereurs, en attribuant toutefois à Constantin l'autorité principale (1).

Le pape Jean IV ayant appris l'élévation de Constantin à l'empire, lui écrivit une lettre où il le félicite de ce que Dieu venait de l'appeler à l'intégrité de la foi, et où il espère que, par son aide, la vérité triompherait de tous les nuages de l'erreur ; car, suivant les avis que nous recevons en foule de divers côtés, tout l'Occident est scandalisé par les lettres que répand notre frère le patriarche Pyrrhus, où il enseigne des choses nouvelles contre la foi, et prétend tirer à son sentiment notre prédécesseur le pape Honorius, de sainte mémoire : ce qui était entièrement éloigné de l'esprit du Père catholique. Afin donc que vous puissiez connaître toute l'affaire, je vous raconterai, dans la plus exacte vérité, ce qui s'est passé il n'y a pas longtemps.

Le patriarche Sergius, de vénérable mémoire, écrivit au susdit Pontife, de sainte mémoire, de la ville de Rome, que quelques-uns admettaient en Jésus-Christ deux volontés contraires. A quoi ledit Pape répondit : Que notre Sauveur, de même qu'il est une seule personne, de même il a été conçu et il est né d'une manière qui surpasse l'humanité : tout ensemble Dieu parfait et homme parfait, afin que, né sans péché, il renouvelât la noble origine de la première image, que le premier homme a perdue par sa prévarication. Le second Adam, né sans péché, a pris du premier, suivant la création primitive, la volonté une et naturelle de son humanité, mais non les deux volontés contraires, que l'on sait que nous avons, nous qui sommes engendrés du péché d'Adam ; en sorte qu'en nous la chair convoite contre l'esprit, et l'esprit contre la chair ;

(1) Theophan., Cedr., Niceph., Zonar.

tandis qu'en lui la volonté de sa chair n'a jamais résisté à la volonté de son esprit. Nous disons donc et nous confessons en Jésus-Christ une seule volonté de son humanité sainte, et non les deux volontés contraires de l'esprit et de la chair, comme on sait que disent insensément quelques hérétiques. C'est donc ainsi que notre prédécesseur a répondu à la question du patriarche Sergius : qu'il n'y a pas dans notre Sauveur deux volontés contraires, parce qu'il n'a rien pris de vicieux de la prévarication du premier homme. Et si quelqu'un, peu instruit, voulait lui faire un reproche de n'avoir parlé que de la nature humaine, et non pas aussi de la nature divine, il doit savoir qu'on a fait la question suivant la demande. Nous donc, en conséquence du péché d'Adam, nous avons ces deux volontés contraires ; en sorte que l'aiguillon de la chair résiste quelquefois à l'esprit, et que quelquefois la volonté de l'esprit s'efforce de combattre celle de la chair. Mais notre Seigneur n'a pris qu'une volonté naturelle de l'humanité, dont il était absolument le maître comme Dieu, à qui tout obéit. Mon prédécesseur a donc enseigné qu'il n'y a point en Jésus-Christ deux volontés contraires, comme en nous autres pécheurs; ce que quelques-uns tournant à leur sens propre, l'ont soupçonné d'avoir enseigné une seule volonté de sa divinité et de son humanité, ce qui est entièrement contraire à la vérité.

Je voudrais bien qu'ils me répondissent selon quelle nature ils disent que Jésus-Christ n'a qu'une volonté. Si c'est seulement selon la nature divine, que diront-ils de son humanité? Car, il faut reconnaître qu'il est homme parfait, pour n'être pas condamné avec Manès. Si c'est selon l'humanité de Jésus-Christ qu'ils lui attribuent cette unique volonté, qu'ils prennent garde d'être condamnés avec Photin et Ebion. Que s'ils disent que les deux natures n'ont qu'une volonté, ils confondent non-seulement les volontés naturelles, mais les natures. Car, soutenir, comme ils font, une seule volonté et une seule opération de la divinité et de l'humanité de Jésus-Christ, n'est-ce pas lui attribuer une seule nature, comme les eutychiens et les sévériens? Enfin, les Pères orthodoxes, qui ont brillé dans tout l'univers, enseignent, d'un commun accord, deux volontés et deux opérations en Jésus-Christ, aussi bien que deux natures.

Au reste, poursuit le Pape, nous avons appris que l'on a envoyé un ecrit auquel on contraint les évêques de souscrire, contre la lettre de saint Léon et le concile de Chalcédoine. (Il parle de l'*Ecthèse* d'Héraclius.) C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous souhaitons que Dieu vous inspire, comme au gardien de la foi, de faire ôter et déchirer cet écrit, qui a été affiché publiquement. Car, tous les Occidentaux et le peuple même de votre capitale en ont été scandalisés. Que cet écrit soit donc mis à néant, et par votre autorité, et par la perfection apostolique. Comme chrétiens et comme gardiens de la foi du Christ, faites ce présent à l'Eglise, votre mère, au commencement de votre règne (1).

Cette lettre du pape Jean IV pour la défense du pape Honorius est d'autant plus remarquable, qu'elle fut écrite par le même secrétaire qui avait écrit celle d'Honorius, de laquelle, par conséquent, il connaissait le sens mieux que personne. C'est la réflexion de saint Maxime (2).

Le pape Jean pouvait espérer un résultat heureux de sa lettre. L'empereur Constantin était orthodoxe, et, s'il avait hérité l'empire de son père, il n'avait pas hérité de ses erreurs. On sait qu'il révoqua l'*Ecthèse* (3). Mais il mourut cent trois jours après son père, laissant deux fils, Constant et Théodose. Il mourut, disent les historiens grecs, empoisonné par sa cousine et sa marâtre, l'impératrice Martine, à laquelle quelques-uns donnent pour complice le patriarche monothélite Pyrrhus. Martine régna donc avec son fils Héracléonas; mais ce triomphe ne dura guère. Bientôt la révolte de Valentin, commandant des troupes, obligea le fils de Martine à faire couronner par le patriarche, son neveu Constant, et à donner à Valentin même le titre de césar. La révolution n'en finit pas là. Le sénat de Constantinople ayant fait le procès à l'impératrice Martine et à l'empereur Héracléonas, fit couper la langue à l'impératrice et le nez à l'empereur, et les envoya tous deux en exil. Comme on le voit, en fait de barbarie, les Grecs n'ont rien à reprocher aux Barbares. Constant régna donc seul dès le mois d'août de la même année 641, et son règne, qui dura vingt-sept ans, fut digne en tout de ce commencement (4).

Dès le 22 décembre de l'année précédente 640, la ville d'Alexandrie, où était née la grande hérésie de l'arianisme, avait été prise par les Mahométans. Amrou les commandait. D'une profonde ignorance comme tous ses compatriotes, il avait toutefois de l'esprit et estimait les sciences et les savants. Il prit du goût pour un homme de lettres nommé Jean et surnommé Philoponus, dont il existe plusieurs ouvrages de philosophie, de théologie et de grammaire, ainsi que des commentaires sur plusieurs livres d'Aristote. Mais, comme nous l'avons déjà vu, plus versé dans les sciences profanes que dans la théologie, cet auteur est peu exact sur la foi. Profitant de la bienveillance d'Amrou, Jean lui demanda les livres qui étaient dans les bibliothèques d'Alexandrie, comme étant inutiles aux Musulmans. Amrou répondit qu'il ne pouvait en disposer, sans les ordres du calife, qui était Omar. Il lui écrivit donc ; et d'après les historiens musulmans eux-mêmes (5), il en reçut cette ré-

(1) Labbe, t. V, p. 1759-1762. — (2) *Ibid.*, p. 1813 et 1816. — (3) *Ibid.*, p. 1778, B. — (4) Theoph. Cedr., Niceph., etc. — (5) *Hist. du Bas-Empire*, l. LIX, n. 12, note de Saint Martin.

pondit : Si ce que ces livres contiennent s'accorde avec le livre de Dieu, il entendait l'Alcoran, le livre de Dieu nous suffit ; s'ils contiennent quelque chose qui y soit contraire, nous n'en avons pas besoin. Ainsi il faut s'en défaire. Amrou fit donc distribuer ces livres dans les bains d'Alexandrie, et, d'après quelques historiens, on les en chauffa pendant six mois, quoiqu'il y eût quatre mille bains. C'est ainsi que les disciples de Mahomet brûlaient les livres en Orient, tandis que les disciples de saint Benoît les transcrivaient et les multipliaient en Occident.

Le calife Omar ayant été poignardé dans la mosquée de Médine, au mois de décembre 644, par un esclave persan qui lui avait inutilement demandé justice contre son maître, il eut pour successeur Othman, sous qui les Mahométans achevèreut la conquête de la Perse. Izdegerd III, autrement Hormisdas, dernier roi de cet empire, se sauvait après une dernière bataille qu'il venait de perdre, lorsqu'il arriva près d'un moulin. Il pria le meunier de le cacher, lui offrant en récompense tous ses bijoux. Le meunier, qui ne connaissait pas plus le prince que la valeur de ce qu'il lui offrait, lui répondit : Mon moulin me vaut quatre drachmes, environ un écu par jour ; si vous me le donnez, j'arrêterai ma meule et je ne m'occuperai aujourd'hui que de votre sûreté. Tandis qu'ils étaient à faire ce marché, survint une troupe de cavaliers ennemis, qui égorgèrent Izdegerd sans le connaître. C'est ainsi que finit, en 651, l'ancien royaume de Perse.

Pour résister aux Mahométans, Izdegerd avait envoyé demander du secours jusque dans la Chine, dont l'empereur était son allié. Son fils Perosès réussit à s'y sauver. Il y fut même reconnu roi de Perse, et fit hommage à l'empereur chinois de ses États, qu'il ne posséda jamais. L'empereur lui donna l'emploi de capitaine de ses gardes, et fit ensuite passer ce titre à son fils, que les Chinois feignirent de vouloir rétablir dans son royaume. Ils le firent partir avec une armée ; mais leur dessein était de surprendre les peuples du Thibet, chez lesquels il fallait passer. Cette ruse ayant réussi, leur général ramena ce prince, qui mourut à Siganfou, sans laisser de postérité. D'après les annales chinoises, l'empereur des Grecs envoya pareillement une ambassade à l'empereur de la Chine, pour l'exciter contre les Arabes, qui s'emparaient de plus en plus de tout l'Orient (1).

Un fait plus curieux encore et aussi certain qu'il est curieux, c'est qu'à la même époque le christianisme était florissant à la Chine. Voici de quelle manière inattendue la Providence en découvrit une preuve authentique. L'an 1625, dans une petite ville de la province du Chensi, appelée Siganfou, jadis capitale de l'empire, des ouvriers chinois, creusant les fondements d'une maison, trouvèrent une pierre de dix pieds de haut et cinq de large, sur laquelle étaient gravées une croix et une inscription en ancien chinois, où l'on voyait aussi d'autres caractères tout à fait étrangers à la Chine. La pierre, relevée par ordre du gouvernement, fut placée comme monument dans un temple d'idoles. En examinant cette pierre et en cherchant à expliquer l'inscription, on apprit avec surprise que la religion chrétienne avait été portée en Chine par un prêtre nommé Olopen, et qu'elle y avait été longtemps florissante. Les caractères étrangers se trouvèrent être des caractères stranghelos, dont se servaient les anciens Syriens.

Pour bien comprendre cette histoire ecclésiastique de la Chine, ainsi écrite sur la pierre, il est bon de savoir ce que les annales chinoises nous apprennent sur l'empereur de cette époque. Thaitsoung, à l'âge de vingt-trois ans, avait subjugué presque toute la Chine et fait son père empereur. Proclamé lui-même empereur de la Chine, l'an 627, il fut un des plus grands princes de cette époque. Il battit le souverain des Turcs, qui, accompagné de plus d'un million de cavaliers, était venu mettre le siége devant la ville impériale, et même le fit prisonnier. Après avoir détruit cet empire, toute la Tartarie passa sous sa domination, et il la réduisit en provinces. En 629, tous les rois tartares, d'un commun accord, lui déférèrent le titre d'empereur céleste. Il mourut, l'an 649, à l'âge de cinquante-cinq ans, après en avoir régné vingt-trois. On conçoit qu'un empereur pareil, toujours en communication avec les puissances étrangères, permit à la religion chrétienne, comme aux autres, de s'établir à la Chine. Voici donc ce que l'inscription porte.

L'empereur Thaitsoung a illustré la Chine, y a fondé une nouvelle dynastie ; il a gouverné les hommes sagement et saintement. Sous son règne arriva de Tathsin (nom chinois de l'empire romain), un homme d'une grande vertu, nommé Olopen. Contemplant le ciel pour diriger sa route (à travers les déserts de sable), il apporta avec lui les véritables Ecritures. Ayant égard aux saisons des vents, il traversa d'une course rapide un chemin difficile et périlleux. La neuvième année de Chimkuan (635 de Jésus-Christ), il arriva à Chamgan, ville impériale, aujourd'hui nommée Siganfou. L'empereur envoya à sa rencontre, au faubourg oriental, Famhivenlim, ministre de l'empire, avec grand appareil. Il fit traduire en chinois les saintes Écritures dans la bibliothèque impériale. La cour de l'empereur le questionna beaucoup sur la religion, et comprit à fond qu'elle était véritable et bonne. L'empereur ordonna spécialement qu'elle fût publiée et divulguée. L'an douzième de Chimkuan (638 de Jésus-Christ),

(1) *Hist. du Bas-Empire*, l. LIX, n. 25 et 18. Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, t. II, p. 17, notes. Deguines, *Hist. des Huns*

la septième lune, en automne, l'empereur fit cet édit.

La doctrine n'a point de nom déterminé, le saint n'a point de substance déterminée. Il institue les religions, selon les pays, et passe en foule tous les hommes dans la barque. Un homme d'une grande vertu, nommé Olopen, originaire du Tathsin, a apporté de loin les Ecritures et des images, et est venu les offrir dans ma suprême cour. Si l'on examine avec soin le but et l'esprit de cette religion, on la trouvera remplie de mystères excellents, et adonnée à la paix et à la tranquillité. Si l'on considère attentivement le premier souverain qu'elle propose d'adorer et de révérer, c'est l'auteur de tout bien et l'instituteur de tout ce qui est nécessaire pour obtenir la félicité. Cette religion bannit entièrement de ses discours tout ennuyeux verbiage et toute affectation de grands mots. Sa doctrine admet toute imperfection, pour la conduire à la perfection; mais la perfection étant acquise, l'imperfection est oubliée, comme un pêcheur oublie sa nasse après avoir pris le poisson. Elle est profitable aux affaires et utile aux hommes. Il est expédient qu'elle fleurisse dans tout le monde. Que les officiers que ceci regarde, construisent sans différer un temple à la religion du royaume de Tathsin, dans le quartier de la ville Ynimfam, et qu'ils y établissent vingt-un bonzes (ou prêtres).

Après avoir rapporté cet édit, l'inscription ajoute : Quand la vertu de la vénérable dynastie Cheu eut péri, Laokium (ou Laotseu) passa dans l'Occident. Quand la sagesse de la grande dynastie des Tham a brillé, les mœurs admirables de la religion chrétienne sont venues dans l'Orient. Dans le Tathsin il ne se commet, par coutume, ni assassinats, ni vols. Les hommes y vivent dans la joie et dans la paix. Il n'y a point d'autre loi que la loi admirable. On n'y crée roi que celui qui en a les vertus. Les limites du pays sont amples et vastes. Les choses qui regardent l'ornement, y abondent.

Kootsoung, grand empereur (qui succéda à son père l'an 650), imita respectueusement ses aïeux. Il illustra, par une nouvelle augmentation de lumière, la religion du vénérable et vrai Dieu, et fit élever dans toutes les provinces des temples admirables ou chrétiens. De plus, à l'exemple de son père, il éleva Olopen en dignité et l'honora du titre de pontife de la religion gardienne du royaume. La religion se répandit dans les dix provinces, c'est-à-dire dans toutes les provinces de l'empire. La prospérité de l'Etat fleurit merveilleusement. Les temples remplirent toutes les villes, et les familles furent comblées d'une félicité admirable ou chrétienne.

L'inscription rapporte ensuite, que vers l'an 698, la religion chrétienne fut étrangement calomniée dans une province par les sectateurs de Fo, autrement Boudda, et l'an 712, par les lettrés inférieurs; mais que Lohan, chef des prêtres chrétiens, et quatre de ses collègues, relevèrent la religion abattue. Enfin Hiventsoung, empereur d'une haute sagesse, ordonna à Nimhue et à quatre autres rois d'aller, en personne, visiter l'église des chrétiens et d'avoir soin qu'on y fît le service divin. Alors la religion, qui avait été opprimée quelque temps, fut redressée comme auparavant.

Telle est l'histoire de la religion chrétienne en Chine, jusqu'au commencement du huitième siècle. Voici le sommaire que cette même inscription nous donne de cette religion même; sommaire composé par Kimtsim, prêtre de l'église chrétienne.

Cette substance qui est perpétuellement vraie et seule; qui de toute éternité existe par elle-même, et n'a point de commencement; qui est incompréhensiblement intelligente, et exempte de toute erreur et de tout vice; qui subsiste éternellement par excellence; qui, par sa puissance ineffable, a créé et fait de rien toutes choses; qui, par la communication de sa gloire primordiale, confère l'excellence à tous les saints, n'est-ce pas la substance excellente de notre seule unité trine, le véritable Seigneur, sans commencement, Eloha? Par quatre bandes en forme de croix, il a affermi les quatre parties du monde, et, par là, le monde entier. Il a fondu le vent primordial, et a engendré deux matières. Le vide ténébreux a été changé, et le ciel et la terre ont paru à découvert. Le soleil et la lune ont fait leurs révolutions, et le jour et la nuit ont été faits. Comme un ouvrier, il a fait toutes choses; mais, quand il forma les premiers hommes, il les gratifia d'une concorde intérieure et intime, et les commit à la garde d'une mer de conversions, c'est-à-dire à tourner leur postérité à toute sorte de vertus. Leur nature parfaite et primitive étais vide (de toute erreur et de tout vice) et non pleine (de soi-même ni enflée d'orgueil). Leur cœur simple et pur était originellement sans désirs et sans convoitise. Mais, après que Satan eût semé les mensonges, il souilla de son fard leur pureté et leur innocence.

Il introduisit comme véritable l'opinion qui identifie toutes choses et qui les rappelle toutes à une seule. Il voulut qu'on tînt pour fausse la ressemblance cachée. De là trois cent soixante-cinq sectes, s'épaulant et s'enchaînant les unes les autres, commencèrent à se répandre. Toutes, à l'envi, tissèrent des filets de lois ou de religions pour surprendre les hommes. Les unes mirent les créatures à la place du souverain Dieu; les autres nièrent qu'il y eût quelque chose d'existant, et anéantirent même les deux matières. D'autres instituèrent toute sorte de sacrifices pour révoquer la félicité. D'autres firent parade du bien pour tromper les hommes. Ils tourmentèrent l'esprit de soins et d'inquiétudes. Ils tinrent toujours captives les affections qui se tournaient aux premiers biens. Toujours flottants, ils n'atteignirent rien. Le mal alla en empirant. Ils augmentèrent les ténèbres, ils perdirent la

voie : longtemps égarés, ils ne revenaient point. Alors notre unité trine communiqua sa substance à l'admirable et honorable Messie.

Or, le Messie cacha profondément sa véritable majesté : il se présenta aux hommes semblable à l'homme. Le ciel, joyeux de sa naissance, publia des concerts de félicitation. Une femme vierge enfanta le saint dans le Tathsin. Une constellation admirable annonça le Fortuné. La Perse, contemplant sa splendeur, vint payer le tribut. Le Messie a entièrement accompli les lois anciennes des vingt-quatre livres de l'Ancien Testament, écrits par les saints. Il a réglé par de grands avis les familles et les royaumes. Il a institué, suivant l'esprit pur de l'unité trine, une nouvelle religion qui ne se répand point en paroles. Il a réglé l'exercice de toutes les vertus sur la vraie foi. Il a donné à tout le monde les règles qu'il doit suivre. Il a affiné le monde corrompu et l'a purgé de toute écume. Il a ouvert la porte des trois principaux devoirs, et de tous les devoirs de la vie humaine, pour en laisser l'entrée aux hommes. Il a ouvert le chemin de la vie, et il a éteint la mort. Il a suspendu le soleil admirable de l'intelligence, pour briser la maison de ténèbres. Alors les mensonges des démons furent entièrement détruits. Il a mené, à force de rames, la barque de la miséricorde pour monter au palais de la lumière. Alors seulement le genre humain y fut transporté. Cette grande affaire étant achevée, il monta au ciel en plein midi. Il nous a laissé vingt-sept livres d'écritures de l'Evangile. Il a développé la force de sa grâce dans les conversions, afin d'encourager les hommes. Cette religion use du baptême de l'eau et de l'esprit, par lequel toute vanité est effacée, les cœurs sont purifiés et deviennent nets de tous vices et blanchis de vertus. Le sceau est une croix, afin de lier ensemble tous les hommes de la terre, et les unir entre eux sans aucun empêchement. Frappant sur un bois (pour appeler à l'église), elle fait retentir une voix de charité et de bonté. Elle adore Dieu, la face tournée vers l'Orient pour envisager le chemin de la vie et de la gloire. Ses prêtres conservent des cheveux autour de la tête, pour donner à connaître qu'ils s'emploient aux devoirs extérieurs ; mais ils en rasent le sommet, pour reconnaître eux-mêmes qu'ils doivent retrancher toute mauvaise affection. Elle n'entretient point d'esclaves ; elle s'égale en honneur et en bassesse aux hommes. Elle n'accumule ni biens ni richesses ; elle nous les abandonne. Le jeûne est parfait, lorsqu'il soumet l'esprit; sa vertu principale consiste en ce qu'il apporte le repos et la vigilance. Ils adorent sept fois par jour, et récitent dévotement des prières, qui sont d'un grand secours aux vivants et aux morts. Chaque septième jour ils offrent une seule fois (le sacrifice), et s'étant ainsi purifié le cœur, ils retournent à la simplicité première. On ne peut donner de nom à la véritable et éternelle sagesse, à cause de son excellence. Cependant, eu égard à son mérite et à son usage merveilleusement éclatant, on la nomme, par force, la religion admirable. Certes, la véritable sagesse ne s'étend pas bien loin, sans le secours du saint, et le saint; sans la véritable sagesse, n'est pas grand. Mais, quand la véritable doctrine et le saint s'unissent ensemble, toute la terre brille d'un très-grand éclat (1).

Tel est l'abrégé de la doctrine chrétienne, que contient l'inscription de Siganfou. C'est, sans doute, une chose curieuse de voir la pierre, le marbre, sortir de terre à la Chine, pour rendre témoignage à l'antique foi du catholique, à sa croyance de la Trinité, de l'Incarnation, de la Rédemption, de la grâce, du péché originel, du baptême, du sacrifice de la messe, de la prière pour les morts ; enfin jusqu'à la tonsure de ses prêtres.

L'an 643, un officier impérial nommé Maurice, le même qui, par les ordres d'Isaac, exarque de Ravenne, avait pillé le palais pontifical de Latran, prit le titre d'empereur en Italie. Mais son complot ne réussit pas. Ayant été pris, Isaac lui fit couper la tête, et mourut lui-même peu après. Vers l'an 647, le patrice Grégoire, gouverneur impérial d'Afrique, s'était pareillement déclaré empereur. Les Mahométans, déjà maîtres de l'Egypte et de la Libye, entrèrent en Afrique jusqu'à Suffétula, dans la Byzacène. Grégoire, qui leur livra plusieurs batailles, fut enfin défait et tué. Les Sarrasins cessèrent pendant quelques années de pousser leur conquête plus loin dans cette partie du monde. D'un autre côté, ils envahirent et pillèrent l'Arménie, que l'hérésie d'Eutychès avait infectée et qu'elle détachait de plus en plus de l'Eglise universelle. Ils ravagèrent l'île de Chypre et ruinèrent son antique capitale, Salamine. Ils saccagèrent l'île d'Arad, en brûlèrent la ville, et firent de tout un désert. C'était en 648. L'an 651, ils subjuguèrent la Nubie, ravagèrent de nouveau l'Arménie, envahirent les îles de Cos, de Crète, de Rhodes, firent des courses jusque dans la Sicile, emmenant de partout une multitude innombrable de dépouilles et de captifs.

Et pendant ce temps, que faisait donc l'empereur de Constantinople ? Pendant ce temps, l'empereur de Constantinople, au lieu de faire la guerre à l'empire antichrétien de Mahomet, la faisait à l'Eglise et au Pape qui soutenait la foi orthodoxe avec une vigilance et une fermeté d'apôtre.

Le monothélite Pyrrhus, patriarche de Constantinople, se voyant lui-même en péril par la chute de l'impératrice Martine et de l'empereur Héracléonas, en 641, entra de nuit dans l'église et déposa son pallium sur l'autel, en disant : Je renonce à un peuple indocile, sans renoncer au sacerdoce. Puis, s'étant caché quelques jours, il passa secrètement à

(1) *Annales de Philosophie chrétienne*, t. XII.

Chalcédoine et de là en Afrique. A sa place, on fit patriarche de Constantinople, l'économe de la grande église, le prêtre Paul, infecté de la même hérésie. Ordonné au mois d'octobre de la même année 641, il tint le siége treize ans. Un de ses premiers soins fut d'envoyer ses lettres synodales au Pape. Elles arrivèrent à Rome sous le pape Théodore, qui succéda, le 24 novembre 642, au pape Jean IV, mort le 12 octobre de la même année. Théodore était Grec de nation, natif de Jérusalem et fils d'un évêque de même nom. Il tint le Saint-Siége six ans cinq mois et dix-huit jours. Il était très-doux, très-charitable et très-libéral envers les pauvres.

Le pape Théodore ayant reçu les lettres synodales du nouveau patriarche de Constantinople et des évêques qui l'avaient ordonné, écrivit à Paul que ses lettres l'avaient placé entre l'espérance et la crainte. D'un côté, elles nous font connaître que votre foi est pure et conforme à la nôtre. Mais cela étant, comme les attentats de Pyrrhus contre notre foi ont été anéantis, tant par le décret du Siége apostolique, rendu par notre prédécesseur, que par l'ordre du prince notre fils, d'où vient que vous n'avez point ôté des lieux publics l'écrit qui y était affiché, et qui a été cassé depuis longtemps? écrit qui a si fort scandalisé les églises de Dieu. Si vous l'approuvez, ce qu'à Dieu ne plaise, pourquoi ne nous l'avez-vous pas déclaré par vos lettres synodales? Car, si la foi confirmée par tant de conciles est corrigée par Pyrrhus, c'est en vain que les Pères l'ont examinée avec tant de soin, et les morts ont été frustrés de la béatitude qu'ils espéraient. On voit dans ces paroles qu'il est question de l'*Ecthèse* d'Héraclius, révoquée par son fils Constantin. Le Pape continue.

Au reste, nous sommes étonnés que les évêques qui vous ont consacré, aient donné à Pyrrhus le titre de très-saint, déclarant qu'il avait renoncé à l'église de Constantinople, à cause du trouble et de la haine populaire. Ce qui nous faisait douter si nous ne devions point différer de recevoir vos lettres, jusqu'à ce que Pyrrhus fût déposé. Car le tumulte et la haine du peuple n'ôtent point l'épiscopat. Tant que Pyrrhus est vivant et n'est point condamné, on doit craindre un schisme, et pour affermir votre ordination, il faut assembler contre lui un concile des évêques les plus proches. Nous avons donné nos ordres pour cet effet à l'archidiacre Séricus et à Martin, diacre et apocrisiaire, que nous avons délégué pour tenir notre place et examiner canoniquement avec vous la cause de Pyrrhus; car sa présence n'est pas nécessaire, puisqu'on a ses écrits et que ses excès sont notoires.

Premièrement, il a donné de grandes louanges à Héraclius, qui a condamné la foi des Pères; il a approuvé par sa souscription la lettre sophistique, qui contient un prétendu symbole (c'est l'*Ecthèse*); il l'a fait souscrire séparément chez lui par quelques évêques qu'il a surpris; il l'a fait insolemment afficher en public, et n'a tenu compte de l'admonition de notre prédécesseur pour réparer ce scandale. Tout cela étant examiné dans votre concile, vous devez le dépouiller du sacerdoce, non-seulement pour la conservation de la foi, mais pour la sûreté de votre ordination. Que si les partisans de Pyrrhus apportent du retardement à cette affaire et veulent exciter un schisme, on peut rendre vains leurs artifices, en obtenant un ordre de l'empereur, pour envoyer Pyrrhus à Rome, comme nous l'en avons déjà prié, afin qu'il y soit jugé par notre concile.

Le Pape écrivit en substance les mêmes choses aux évêques qui avaient ordonné Paul, et envoya à Constantinople un décret, pour être affiché publiquement, par lequel il rejette toutes les nouveautés que Pyrrhus avait avancées contre la foi, et anathématise l'écrit affiché en public, c'est-à-dire l'*Ecthèse*, que, cependant, il évite de nommer (1). Le diacre Martin, son apocrisiaire à Constantinople, est le même qui fut depuis le pape saint Martin.

Le patriarche Paul ne profita guère de ces avis. Sergius, métropolitain de l'île de Chypre, en porta des plaintes. Voici en quels termes, ce métropolitain grec parlait au pape Théodore vers le milieu du septième siècle : « A mon très-saint et bienheureux seigneur, que Dieu même a rendu ferme, au Père des pères, l'archevêque et Pape universel, le seigneur Théodore, Sergius, le dernier des évêques, salut dans le Seigneur. Une base immuable et affermie de Dieu même, une colonne que le Christ, notre Dieu, lui-même a dressée avec une inscription lumineuse de la foi, c'est votre chaire apostolique, ô chef sacré! Car, ainsi que l'affirme la parole divine, c'est vous, Pierre; c'est sur votre fondement qu'ont été affermies les colonnes de l'Église. C'est à vous qu'il a commis les clefs du royaume des cieux; à vous qu'il a donné la puissance de lier et de délier, et ce qui est au ciel et ce qui est sur la terre. C'est vous le destructeur des profanes hérésies, comme étant le prince et le docteur de la foi orthodoxe et immaculée. Ne négligez donc point, ô père des pères! la tempête qu'éprouve la foi de la part de quelques hérétiques; dissipez leurs ténèbres par la lumière de votre science divine. » Après cet exorde, il proteste qu'il confesse et prêche, comme toujours, avec le pape saint Léon, que chaque nature opère avec la communion de l'autre. Si les opposants veulent détruire les [illegible] qu'ils ont affichés dans la capitale contre [illegible] doctrine, à la bonne heure; sinon, [illegible] l'exemple du Pape, il les anathématise de vive voix et par écrit. Jusqu'ici nous avons usé de ménagement et gardé le silence, espérant toujours qu'ils reviendraient à de meilleurs sen-

(1) Labbe, t. [illegible] p. 1777-1782.

timents. Mais nous voulons, de tout notre pouvoir, suivre les traces d'Arcade, notre saint oncle, en nous conformant à la doctrine orthodoxe de Votre Sainteté. Ce sont les sentiments de toute notre province (1).

Etienne, évêque de Dore et premier suffragant de Jérusalem, qui avait été envoyé à Rome par saint Sophrone, porta aussi ses plaintes au pape Théodore, du désordre que causait en Palestine le parti de Paul de Constantinople. Car, disait-il, Sergius, évêque de Joppé, après la retraite des Perses, s'est emparé du vicariat de Jérusalem, sans aucune forme ecclésiastique, mais uniquement par la puissance séculière, et il a ordonné contre les canons quelques évêques de la dépendance de Jérusalem, avant d'avoir été lui-même confirmé. Ceux-ci, connaissant bien l'invalidité de leur ordination, se sont attachés à Paul de Constantinople et ont approuvé par écrit, la nouvelle doctrine qu'il soutient, afin d'être irrégulièrement confirmés par lui : ce qui est impossible. Sur cette remontrance d'Etienne de Dore, le Pape le fit lui-même son vicaire en Palestine et lui en donna ses lettres, portant pouvoir de régler les affaires ecclésiastiques et de déposer les évêques que Sergius de Joppé avait irrégulièrement ordonnés, s'ils ne se corrigeaient. Etienne exécuta sa commission et ne reçut que ceux qui renonçaient à l'erreur. Mais des gens malintentionnés lui cachèrent le pouvoir que le Pape lui donnait de faire élire des évêques à la place de ceux qu'il avait déposés. En sorte que plusieurs églises demeurèrent vacantes (2).

Les évêques d'Afrique se déclarèrent également contre les monothélites, et ils en condamnèrent l'erreur dans quatre conciles qu'ils assemblèrent l'an 646, en Numidie, en Mauritanie, dans la Byzacène et dans la province proconsulaire. Les trois primats, Colomb de Numidie, Réparat de Mauritanie et Etienne de Byzacène, écrivirent conjointement, au nom de tous les évêques de leurs provinces, une lettre synodale au pape Théodore, conçue en ces termes :

« Au bienheureux seigneur, élevé sur le sommet apostolique, au Père des pères, le très-saint pape Théodore, Pontife suprême de tous les pontifes : Colomb, évêque du premier siége du concile de Numidie, Etienne, évêque du premier siege du concile de Mauritanie, et tous les évêques des trois susdits conciles d'Afrique. Personne ne peut mettre en doute que le Siége apostolique ne soit une source grande et inépuisable, d'où coulent de nombreux ruisseaux qui arrosent abondamment tout l'univers chrétien. Aussi, en l'honneur de saint Pierre, les Pères ont-ils décrété que toutes les questions religieuses fussent portées, avant tout, à l'examen de la Chaire apostolique, dont l'ancienne coutume est de condamner ce qui est mal, comme d'approuver ce qui est louable. Car il a été établi par les règles anciennes, que quelque affaire qui se présente, fût-ce dans les provinces les plus éloignées, on ne la traite ni ne la reçoive avant qu'elle ait été portée à la connaissance de votre Siége suprême, afin que son autorité affermisse la sentence à intervenir, et que toutes les églises puisent de là, comme de leur source natale, les mystères du salut, pour les conserver dans leur pureté parmi toutes les régions du monde. » Si Fleury avait jugé à propos de citer ces paroles et de se les rappeler toujours, il aurait pu, et dans son histoire et dans ses discours en particulier, s'épargner bien des réflexions et des lamentations inutiles sur l'extension de la puissance papale et la concentration des affaires ecclésiastiques à Rome pendant le moyen âge. Il aurait pu judicieusement remarquer que tout cela datait de bien plus haut.

Les évêques se plaignent ensuite de la nouveauté qui a paru a Constantinople, c'est-à-dire de la publication de l'*Ecthèse*. Nous pensions, ajoutent-ils, que vous l'aviez abolie; mais nous avons connu qu'on la soutenait opiniâtrément, en lisant la requête que vous a présentée notre frère Pyrrhus. C'est pourquoi nous avons écrit à Paul, qui occupe maintenant le siége de Constantinople, le priant instamment de rejetter cette nouveauté. Et parce que quelques malicieux ont voulu rendre suspect à Constantinople notre province d'Afrique, nous vous envoyons notre lettre à Paul, et nous vous prions de l'envoyer par vos légats, afin que nous puissions voir s'il reviendra à la foi orthodoxe. Que s'il use de dissimulation, ce sera à votre Siége apostolique de le retrancher d'autorité du corps de l'Eglise. Au reste, nous sommes obligés de vous représenter, qu'après avoir assemblé nos conciles en chaque province, nous voulions vous envoyer une pleine députation d'évêques; mais il est arrivé des accidents qui nous en ont empêchés, et nous avons été contraints de vous envoyer cette lettre générale, vous priant d'excuser ce que nous faisons par nécessité. Ces accidents dont parlent les évêques d'Afrique, sont apparemment la révolte et l'usurpation du patrice Grégoire (3).

Dans la province proconsulaire, Victor, ayant été ordonné évêque de Carthage, le 16 de juillet de la même année 646, en donna aussitôt avis au pape Théodore, par sa lettre synodique, dont il chargea un évêque, un diacre, un notaire. Il s'y déclare, comme les autres, contre les monothélites; il prie le Pape de remédier à ces maux, protestant d'être toujours uni à lui. Il ajoute : Nous aurions pu écrire la même chose à notre frère Paul de Constantinople, si nous ne savions que des gens malintentionnés ont calomnié notre province d'Afrique. Nous vous prions d'envoyer à Paul, par vos légats, ce que les

(1) Labbe, t. VI 121-126. *Conc. lat., act.* II. — (2) *Ibid.*, p. 109, B ; p. 21, C ; p. 35, B. — (3) Labbe, t. VI, p. 128-12.

évêques de notre province lui ont écrit (1).

Dans leur lettre à Paul, les évêques de la province proconsulaire condamnent, en général, toutes les nouveautés qu'on affichait à Constantinople, et font une profession de foi abrégée sur la Trinité et l'Incarnation, qu'ils concluent ainsi : Nous confessons que Notre Seigneur Jésus-Christ est en même temps Dieu et homme ; qu'étant Dieu parfait, il a la nature, la volonté et l'opération divines ; qu'étant aussi homme, il a la nature, la volonté et l'opération humaines dans sa plénitude ; qu'enfin il est en lui deux natures et deux volontés naturelles, comme l'Eglise catholique l'enseigne et l'a toujours enseigné. Pour prouver cette doctrine, ils ajoutent plusieurs passages de saint Ambroise et de saint Augustin. Cette lettre est souscrite par soixante-huit évêques, entre lesquels on ne voit point l'évêque de Carthage (2). Ce qui fait croire que le siége était encore vacant, et que Victor n'était pas encore ordonné. Nous n'avons point la lettre que les évêques des trois autres provinces écrivirent au patriarche de Constantinople ; mais nous avons celle que les évêques de la Byzacène adressèrent à l'empereur, par laquelle il est prié de contraindre Paul à se conformer à la foi de toute l'Eglise. Cette lettre est souscrite par le primat Etienne et quarante-deux autres évêques (3).

Un illustre défenseur de la foi orthodoxe contre l'hérésie de ce temps, fut le saint abbé Maxime. Il naquit à Constantinople, vers l'an 580, d'une ancienne noblesse, et ses parents avaient peu de personnes au-dessus d'eux. Ils le firent baptiser dès l'enfance, et l'élevèrent si bien, qu'il devint un des plus savants hommes de son siècle. Sa capacité était d'autant plus remarquable, qu'il la couvrait d'une grande modestie. L'empereur Héraclius l'engagea, malgré lui, à son service, et le fit le premier de ses secrétaires. Mais l'amour de la retraite et aussi les commencements de la nouvelle hérésie, l'obligèrent à quitter la cour et à se renfermer dans le monastère de Chrysopolis, prés de Chalcédoine. Après y avoir pratiqué exactement les observances régulières, il en fut élu abbé. La crainte des Barbares, c'est-à-dire des Perses et des Arabes, qui tenaient l'Orient en des alarmes continuelles, le fit passer en Occident, et il s'arrêta en Afrique.

Il écrivit un grand nombre de lettres, d'opuscules et de traités sur les principaux articles de la foi et de la piété chrétiennes ; cinq dialogues, longtemps attribués à saint Athanase : les deux premiers, entre un orthodoxe et un anoméen, sur la divinité consubstantielle du Fils ; le troisième, entre un orthodoxe et un macédonien, sur la divinité du Saint-Esprit ; le quatrième et le cinquième, entre un orthodoxe et un apollinariste, sur ce que le Fils de Dieu s'est réellement fait homme, en prenant une âme raisonnable et un corps humain comme les nôtres.

Quant à la morale et à la piété chrétiennes, voici comme il en expose le fond mystérieux, dans une lettre au prêtre Thalassius, supérieur de moines. Il y a trois choses qui attirent l'homme, ou plutôt vers lesquelles il se porte librement : Dieu, la nature, le monde. Chacune, en l'attirant, le détache des deux autres, le transforme en soi et le fait devenir, par inclination, ce qu'elle-même est par nature. Si c'est Dieu qui le mène, il le fait devenir dieu par participation, lui accorde par sa grâce une déification surnaturelle, et le détache ainsi parfaitement de la nature et du monde. Si c'est la nature qui le conduit, il ne montre que l'homme de la nature, un certain milieu entre Dieu et le monde, qui ne participe volontairement ni de l'un ni de l'autre. Si c'est le monde qui l'entraîne, il en fait une brute, c'est-à-dire de la chair seule, lui inspirant des convoitises qui l'éloignent de la nature et de Dieu, et lui apprennent à faire des choses contre nature. Les deux extrêmes, savoir Dieu et le monde, détachent donc l'un de l'autre, comme aussi du milieu ou de la nature. Si le milieu ou la nature seule l'emporte, elle éloigne l'homme également des deux extrêmes, ne lui permettant ni de s'élever jusqu'à Dieu, ni de se ravaler jusqu'au monde. Dès que l'homme s'attache volontairement à une de ces trois choses, son action change aussitôt avec lui, et lui-même s'appelle différemment, ou charnel, ou animal, ou spirituel. Le caractère distinctif de l'homme charnel, est de ne savoir faire que le mal ; de l'homme animal, de ne vouloir ni faire de mal ni en souffrir ; de l'homme spirituel, de ne vouloir faire que le bien et de souffrir courageusement pour la vertu toutes sortes de maux. C'est à quoi saint Maxime engage l'hégumène Thalassius (4).

Tous ses ouvrages de piété et de morale ont pour but d'élever ainsi l'homme de la vie charnelle et brutale à la vie humainement raisonnable, et de la vie purement humaine à la vie surnaturelle et divine. Tels sont les soixante-onze articles ou extraits dans lesquels, sur divers sujets de théologie, de philosophie, de morale, de littérature, il réunit les sentences les plus remarquables de l'Ecriture sainte, des Pères de l'Eglise, et même des personnages les plus illustres de la gentilité. La sagesse païenne y sert comme d'introduction à la sagesse chrétienne (5).

Dans sa mystagogie ou explication symbolique des cérémonies de la messe, telle qu'on la célèbre encore chez les Grecs, il s'élève continuellement de la cérémonie extérieure à la signification mystérieuse et spirituelle. D'abord l'Eglise elle-même est une image de Dieu. De même que Dieu renferme suréminemment en soi toutes les créatures, qu'il

(1) Labbe, t. VI, p. 152. — (2) *Ibid.*, p. 137. — (3) *Ibid.*, p. 133. — (4) *Opera S. Maximi*, *edit. Combef.*, *in-fol.*, t. II, p. 251. — (5) *Ibid.*, p. 528.

leur a donné l'être à toutes, qu'il les embrasse toutes dans sa providence, et que, par sa puissance, il les ramène toutes à l'unité, sans détruire aucunement leur distinction ; de même l'Eglise de Dieu renferme dans son sein une multitude innombrable de fidèles de tout âge, de tout sexe, de toute condition, de toute langue, à qui elle a donné naissance, à qui elle conserve la vie, et qu'elle ramène sans cesse à l'unité de la foi et de l'amour en Jésus-Christ, sans jamais détruire leurs différences personnelles. L'Eglise matérielle est une image de l'univers. L'univers a deux parties : le monde des corps et le monde des intelligences, qui est comme le sanctuaire. Une église a deux parties : la nef, où se tient la foule du peuple, et le sanctuaire, où sont les ministres choisis d'entre les plus spirituels, et qui doivent l'être. L'univers visible est à lui seul comme une église, où la terre est comme la nef, et le ciel le sanctuaire. Il en est de même de l'homme : le corps est le temple, l'âme le sanctuaire, l'esprit l'autel du sacrifice. L'Eglise est l'homme spirituel, et l'homme une église mystique. On en peut dire autant de l'Ecriture sainte : l'Ancien Testament est le corps, le Nouveau l'âme ; ou bien, le corps c'est la lettre, l'âme c'est le sens. Le Pontife, qui entre par la nef dans le sanctuaire pour s'asseoir sur le trône, est l'image de Jésus-Christ, Pontife éternel, qui entre dans ce monde, se charge de tous ses crimes, les expie par son sacrifice, et ensuite remonte au ciel et s'assied sur le trône de sa gloire (1).

C'est avec cette intelligence profonde de la foi et de la piété chrétiennes, que saint Maxime spiritualise toutes les cérémonies de la messe. C'est pour la même cause, qu'il écrivit des commentaires sur les œuvres de saint Denys l'Aréopagite, que nous croyons, comme lui, être réellement du saint évèque d'Athènes. De nos jours, et depuis plusieurs siècles, par la faute de ceux qui devaient les instruire, beaucoup de chrétiens ont perdu le sens de cette antique spiritualité. Docteurs et disciples ne voient souvent dans les églises que des murailles, ou tout au plus un ordre d'architecture. Un sens plus élevé leur paraît pour le moins étrange. Ils oublient que nos églises, avec leur nef et leur sanctuaire, sont bâties sur le modèle du tabernacle de Moïse, qui avait sa nef et son sanctuaire. Ils oublient que ce tabernacle fut dressé sur le modèle que Dieu lui-même fit voir à Moïse : Fais le tout, suivant le modèle qui t'a été montré sur la montagne, et qu'ainsi le modèle primitif de nos églises est dans le ciel et de Dieu. Ils oublient que, longtemps avant saint Maxime et même avant saint Denys de l'Aréopage, saint Paul, dans son épître aux Hébreux, emploie tout un chapitre pour expliquer le mystère de ces deux parties du tabernacle, et, par là même, de nos églises, et qu'il fait un grand reproche aux fidèles de Palestine, de n'être pas plus avancés dans l'intelligence spirituelle de ces choses (2).

Le grand nombre des opuscules de saint Maxime est pour réfuter l'hérésie du monothélisme. Il y traite à fond la question des deux natures, des deux volontés, des deux opérations, définissant exactement les termes, distinguant les divers sens des mots, à peu près synonymes, et répondant aux plus subtiles objections des adversaires. Plusieurs de ces opuscules ou lettres sont adressées à Marin, prêtre de l'île de Chypre; quelques-uns à un chambellan de l'empereur, nommé Jean. Il écrivit, entre autres, à Etienne, évêque de Dore, premier suffragant de Jérusalem, une réfutation dogmatique de l'*Ecthèse* d'Héraclius, où il fait voir qu'elle est contraire à l'Ecriture et aux Pères, tandis qu'elle s'accorde et avec les hérétiques qui confondent les deux natures en Jésus-Christ, et avec ceux qui le divisent en deux personnes (3).

Dans une lettre au prêtre Marin, où il fait voir que les Pères reconnaissent en Jésus-Christ deux volontés, saint Maxime dit : Je suis même persuadé que le pape Honorius, en parlant dans sa lettre à Sergius d'une volonté, n'a pas nié les deux volontés naturelles, mais, qu'au contraire, il les a établies. Car il a seulement nié la volonté charnelle et vicieuse. La raison qu'il en donne le prouve, savoir : que la divinité a pris notre nature, et non pas notre péché. Saint Maxime cite à l'appui, un passage où saint Athanase parle d'une seule volonté d'une manière bien plus formelle, mais dans le même sens. Que tel fût le sens d'Honorius, son secrétaire encore vivant l'attestait. L'abbé Anastase étant allé à Rome, et s'informant pourquoi et comment il se trouvait dans la lettre à Sergius, l'expression d'une volonté, les principaux personnages le déploraient et l'excusaient; mais le saint abbé Jean, qui avait dicté la lettre en latin, assura qu'il n'avait aucunement fait mention d'une volonté numériquement une, quoique la chose y ait été interpolée par ceux qui ont rendu la lettre en grec, et qu'enfin on n'avait aucunement pensé exclure la volonté naturelle du Sauveur, en tant qu'homme, mais seulement la volonté vicieuse qui est en nous. Sur quoi saint Maxime admire l'audace et la fourberie des sectaires (4). Ces faits sont d'une haute importance pour juger équitablement le pape Honorius.

La science et les vertus de saint Maxime lui concilièrent une si grande autorité, qu'un personnage du rang des illustres, nommé Pierre, crut devoir lui écrire, pour lui recommander le patriarche Pyrrhus, quand il se fut sauvé de Constantinople. Maxime répondit qu'il avait été sur le point de venir lui-même, pour lui montrer que Pyrrhus et ses

(1) *Opera S. Maximi, edit. Combef., in-fol.*, t. II, p. 489. — (2) Hebr., IX et XV. — (3) T. II, p. 81. — (4) *Op. S. Maxim.*, t. II, p. 129. Labbe, t. V, p. 1763

partisans joignaient l'impiété à l'ignorance; mais il avait craint d'agir contre les canons, en faisant cette démarche sans la volonté des hommes apostoliques du très-Saint-Siége, qui dirigent, suivant la loi de Dieu, toute la plénitude de l'Eglise catholique. L'*Ecthèse* d'Héraclius est pire que tout ce qui l'a précédée; Sergius l'a conçue, Pyrrhus l'a enfantée, les autres l'élèvent. Ils osent répandre que le divin Sophrone pensait comme eux, lui qui a prêché avec tant d'exactitude les dogmes de l'Eglise. Ils ont mis l'*Ecthèse* sous le nom de l'empereur, comme, depuis, il le déclara lui-même. Pour la soutenir, ils ont composé des pièces, tenu des assemblées illégitimes d'évêques, venus non pas de gré, mais de force; d'évêques fuyant le glaive des Barbares. Ils ont envoyé de côté et d'autre des ordres et des menaces contre les pieux fidèles. On doit rire, ajoute-t-il, ou, pour mieux dire, on doit pleurer à la vue de ces malheureux, qui osent citer de prétendues décisions du Siége apostolique, favorables à l'impie *Ecthèse*, essayer de placer dans leurs rangs le grand Honorius, et se parer, aux yeux du monde, de l'autorité d'un homme éminent dans la cause de la religion. Qui donc a pu inspirer tant d'audace à ces faussaires? Est-ce l'illustre Sophrone? Quel homme pieux et orthodoxe, quel évêque quelle église ne les a pas conjurés d'abandonner l'hérésie? mais, surtout, que n'a pas fait le divin Honorius? ensuite son successeur le vieillard Sévérin, et après lui le vénérable Jean? Que n'a pas fait le bienheureux Pape qui préside à cette heure? Et l'Orient tout entier, et l'Occident ont-ils épargné les larmes et les prières, soit pour fléchir Dieu, soit pour les fléchir eux-mêmes?

Saint Maxime conclut sa lettre par ces réflexions: Si la Chaire romaine n'ignore pas que Pyrrhus est à rejeter, qu'il a de mauvais sentiments et une mauvaise croyance, il est évident que quiconque anathématise ceux qui ont rejeté Pyrrhus, anathématise la Chaire romaine, c'est-à-dire l'Église catholique. J'omets de dire qu'il s'anathématise lui-même, si toutefois il est en communion avec le Siége de Rome et avec l'Eglise catholique de Dieu. Je vous prie donc, Seigneur, de défendre à tout le monde d'appeler Pyrrhus très-saint; car la sainte règle ne le permet pas. Il est déchu de toute sainteté, celui qui est sorti volontairement de l'Eglise catholique. On ne doit louer d'aucune manière celui qui est condamné et rejeté par le Siége apostolique de Rome, jusqu'à ce qu'il en soit reçu par une conversion sincère et par une confession orthodoxe de la foi. Si donc il ne veut ni être hérétique ni être appelé tel, qu'il satisfasse non à celui-ci ou à celui-là, ce serait superflu et déraisonnable. Il en est un qui une fois scandalisé, tous l'ont été, et qui une fois satisfait, tous le seront indubitablement. Qu'il s'empresse donc de satisfaire à tous, en satisfaisant au siége de Rome. Ce Siége satisfait, tout le monde l'appellera pieux et orthodoxe. Vouloir persuader et surprendre mes pareils, c'est perdre son temps, s'il ne satisfait et n'implore le bienheureux Pape de la très-sainte Eglise de Rome, c'est-à-dire le Siége apostolique, qui a reçu du Verbe incarné et de tous les saints conciles, suivant les sacrés canons, l'empire absolu (*in omnibus et per omnia imperium*) de toutes les églises de l'univers, ainsi que l'autorité et le pouvoir de lier et de délier. Car, avec lui, le Verbe qui commande aux vertus célestes, lie et délie dans le ciel. Si donc il croit devoir satisfaire les autres, et n'implore pas le bienheureux Pape de Rome, il agit comme un individu accusé d'homicide ou d'un autre crime, qui s'efforcerait de prouver son innocence, non pas à celui qui a reçu le pouvoir légitime de juger, mais à des particuliers qui n'ont aucun pouvoir de l'absoudre (1).

Telles sont les paroles de saint Maxime; paroles d'autant plus remarquables, qu'elles sont d'un saint, et d'un saint de Constantinople. Fleury, qui ne pouvait les ignorer, aurait bien pu en dire un mot.

Saint Maxime eut bientôt une occasion solennelle de déployer la merveilleuse connaissance qu'il avait des dogmes chrétiens. Le patriarche Pyrrhus, sorti de Constantinople, étant venu en Afrique, le patrice Grégoire, gouverneur de la province, les engagea tous deux à une conférence publique. Elle se tint au mois de juillet 645, en présence du gouverneur, des évêques et de plusieurs personnes considérables. Pyrrhus commença en ces termes: Quel mal vous avons-nous fait, seigneur abbé Maxime, mon prédécesseur et moi, pour nous décrier partout, en nous rendant suspects d'hérésie? Et qui vous a plus honoré et plus respecté que nous, même sans vous connaître de visage? Maxime répondit: Puisque Dieu nous entend, j'avoue, pour me servir de vos paroles, que personne ne m'a plus honoré ni plus respecté que vous; mais, voyant à cette heure que vous avez rejeté la foi chrétienne, il m'a paru terrible de préférer vos bonnes grâces à la vérité. Et en quoi, dit Pyrrhus, avons-nous rejeté la foi chrétienne? C'est, dit saint Maxime, que vous croyez une seule volonté de la divinité du Christ et de son humanité, et, non contents de la croire, vous l'avez proposée publiquement par une nouvelle *Ecthèse*, au préjudice de toute l'Eglise. Pyrrhus reprit: Quoi donc! en croyant une volonté, trouvez-vous qu'on s'écarte de la doctrine des chrétiens? Sans doute, dit saint Maxime; car y a-t-il une plus grande impiété que de dire: C'est par une seule et même volonté que le même, avant l'incarnation, a tout fait de rien, le conserve et le gouverne, et qu'après l'incarnation, il a désiré de boire et de manger, de passer d'un lieu à un autre et de faire toutes les autres actions innocentes

(1) *Op. S. Maxim.*, t. II, p. 74-76. Labbe, t. V, p. 1765-1768.

qui prouvaient la réalité de son incarnation

Pyrrhus demanda : Le Christ est-il un, ou non ? Un, sans doute, répondit saint Maxime. Si donc il est un, ajouta Pyrrhus, il voulait comme une seule personne, et par conséquent il n'avait qu'une seule volonté. Saint Maxime répondit : Quand on avance une proposition sans en distinguer le sens, on ne fait que confondre et embrouiller la question : ce qui est indigne d'un homme instruit. Dites-moi donc, le Christ, qui est un, est-il seulement Dieu ou seulement homme, ou Dieu et homme tout ensemble ? Assurément, dit Pyrrhus, il est Dieu et homme. Saint Maxime ajouta : Étant donc par nature Dieu et homme, voulait-il comme Dieu et comme homme, ou seulement comme Christ ? S'il voulait comme Dieu et comme homme, il est clair qu'il voulait en deux manières et non pas en une seule, quoiqu'il ne fût qu'un ; car, si le Christ est autre chose que les deux natures dont il est composé, il est évident qu'il voulait et qu'il opérait conformément à ses natures, puisqu'aucune n'était sans volonté ou sans opération. Or, si le Christ voulait et opérait conformément à ses natures, comme elles sont deux, il faut absolument qu'il ait aussi deux volontés, naturelles et autant d'opérations essentielles ; car, comme le nombre de ses natures, bien entendu, ne le divise point, ainsi le nombre des volontés et des opérations qui conviennent essentiellement à ses natures, n'induit point de division, mais fait voir seulement qu'elles subsistent en leur entier, même étant unies.

Pyrrhus dit : Il est impossible qu'il n'y ait autant de personnes qui veulent que de volontés. Saint Maxime dit : Vous avez mis cette absurdité dans vos écrits, et vous l'avez fait dire à Héraclius. Mais si l'on accorde qu'il y a autant de personnes qui veulent que de volontés, réciproquement il y aura autant de volontés que de personnes. Ainsi, selon vous, il n'y aura en Dieu qu'une personne, suivant Sabellius, puisqu'il n'y a qu'une volonté ; ou bien, puisqu'il y a trois personnes, il y aura trois volontés, et par conséquent trois natures, suivant Arius, puisque, selon les règles des Pères, la différence de volontés emporte aussi la différence des natures. Pyrrhus ajouta : Il est impossible que deux volontés subsistent ensemble en une même personne sans contrariété. Saint Maxime répondit : Elles peuvent donc y être avec contrariété, et nous sommes d'accord sur les nombres des volontés. Il reste à chercher quelle est la cause du combat. Direz-vous que c'est la volonté ou le péché ? Mais nous ne connaissons point d'autre auteur de la volonté naturelle que Dieu ; il sera donc, selon vous, l'auteur de ce combat. Si vous dites que c'est le péché, le Christ n'en a point fait. Il n'a donc eu aucune contrariété en ses volontés naturelles ; car, ôtant la cause, on ôte l'effet.

Pyrrhus dit : Puisque la volonté appartient à la nature, et que les Pères les plus célèbres ont dit que les saints n'ont d'autre volonté que Dieu, ils n'auront donc point aussi d'autre nature. J'ai déjà dit, reprit saint Maxime, que, quand on cherche la vérité, il faut distinguer les significations des mots, afin d'éviter les équivoques. Je vous demande, à mon tour : Quand les Pères ont dit que les saints avaient la même volonté que Dieu, avaient ils en vue la volonté substantielle et toute-puissante de Dieu, ou l'objet de sa volonté ? Car il y a grande différence : l'une est au dedans, l'autre au dehors. S'ils ont eu égard à la volonté substantielle, ils auront fait les saints de même nature que Dieu et créateur comme lui, et se seront contredits eux-mêmes, puisqu'il ont dit que les choses de diverse nature ne peuvent avoir une volonté commune ; mais, s'ils ont parlé de l'objet de la volonté, ils l'ont nommé volonté improprement, comme on donne à l'effet le nom de sa cause.

Après que saint Maxime eût réfuté ces objections et d'autres avec cette admirable justesse. Pyrrhus reprit : Laissons ces subtilités que le commun n'entend point, et disons que le Christ est Dieu parfait et tout ensemble homme parfait, sans nous embarrasser de tout le reste. S'il en est ainsi, dit saint Maxime, il faut anathématiser les conciles et les Pères, qui nous ont ordonné de confesser, non-seulement les natures, mais les propriétés de chacune : comme d'être visible et invisible, mortel et immortel, créé et incréé. Ils nous ont enseigné de même qu'il y a deux volontés et qu'elles sont différentes, l'une divine et l'autre humaine. Contentons-nous, dit Pyrrhus, de ce qu'ont dit les conciles, et ne parlons ni d'une ni de deux volontés. Saint Maxime répondit entre autres choses : Les conciles ont condamné Apollinaire et Arius à cause du terme d'une volonté, dont chacun se servait pour établir son hérésie : Apollinaire, pour montrer que la chair était consubstantielle au Verbe ; Arius, pour montrer que le Fils était d'une autre substance que le Père. Comment donc pouvons-nous être catholiques, si nous ne confessons le contraire de ce qu'ont dit les hérétiques ?

Dans le cours de la conférence, Pyrrhus témoigna plusieurs fois que les réponses étaient justes. Ainsi, saint Maxime ayant prouvé par l'Ancien et le Nouveau Testament, qu'il y a deux volontés naturelles en Jésus-Christ, Pyrrhus avoua que rien n'était plus clair. Mais comment alors ajouta-t-il, le pape Vigile reçut-il l'écrit qui lui fut présenté par Mennas, évêque de Constantinople, contenant une volonté ; et cela dans la salle secrète de l'empereur, et en présence du sénat ? Saint Maxime répondit : J'admire comment vous osez dire des mensonges, vous qui êtes des patriarches. Votre prédécesseur écrivant à Honorius, a dit que ce mémoire fut adressé à l'empereur, mais non pas présenté ni publié. Et vous, dans votre lettre au pape Jean, vous avez dit qu'il fut présenté et publié, après avoir été lu par le questeur Constantin. A qui croirons-nous

donc? A vous ou à votre prédécesseur? Car vous ne pouvez avoir dit vrai tous deux. Mon prédécesseur l'a-t-il écrit, demanda Pyrrhus? Il l'a écrit, répondit Maxime.

Pyrrhus reprit : Soit pour Vigile! Qu'avez-vous à dire pour Honorius, qui, en écrivant à mon prédécesseur, a enseigné clairement une volonté en Jésus-Christ? Saint Maxime répondit : A qui faut-il plutôt croire, touchant l'explication de cette lettre, à celui qui l'a composée sous le nom d'Honorius, à lui, dis-je, qui vit encore et qui éclaire tout l'Occident par sa sainte doctrine; ou à ceux qui parlent comme il leur plaît à Constantinople? Pyrrhus dit : Il faut en croire celui qui a composé la lettre. Saint Maxime reprit : Le même donc a écrit à l'empereur Constantin, d'heureuse mémoire, au nom du pape Jean : Nous avons dit qu'il y a une volonté du Seigneur, non de sa divinité et de son humanité, mais de son humanité seule. Car Sergius ayant écrit que quelques-uns admettaient dans le Christ deux volontés contraires, nous avons répondu : Que le Christ n'a point eu deux volontés contraires de la chair et de l'esprit, comme nous les avons depuis le péché, mais une seule volonté, qui caractérisait son humanité. Et ce qui le prouve clairement, c'est qu'il parle de membre et de chair, ce qui ne convient point à la divinité. Puis, prévenant l'objection, il dit : Si quelqu'un demande pourquoi, en parlant de l'humanité du Christ, nous n'avons point fait mention de la divinité, nous disons premièrement, que nous avons fait la réponse suivant la question; ensuite, que nous avons suivi la coutume de l'Ecriture, qui parle tantôt de sa divinité tantôt de son humanité.

Pyrrhus dit: Mon prédécesseur a pris cela trop simplement, en s'attachant aux paroles. Je vous le dis en vérité, reprit Maxime, rien ne m'a tant aliéné de votre précédesseur que ses variations. Tantôt il approuvait que l'on nommât divine cette unique volonté, et faisait ainsi le Verbe incarné seulement Dieu. Tantôt, il disait que c'était une volonté consultative, et supposait un pur homme, qui délibérait comme nous, et ne différait en rien de vous et de moi. Tantôt il disait que cette volonté était hypostatique ; ainsi, suivant la différence des hypostases, il introduisait différentes volontés entre les personnes consubstantielles. Tantôt, approuvant que l'on nommât cette volonté potestative, il introduisit une union d'habitude. Car la puissance, l'autorité, la liberté viennent du choix, et non pas de la nature. Quelquefois, se joignant à ceux qui disaient que cette volonté est non-seulement libre, mais arbitraire, il faisait du Christ un pur homme, et même un homme changeant et pécheur, puisque le libre arbitre fait juger des contraires, chercher ce que l'on ignore, et délibérer sur ce qui est certain. D'autres fois, trouvant bon que l'on nommât cette volonté économique, il donnait lieu de dire qu'avant l'économie, c'est-à-dire avant l'Incarnation, le Verbe n'avait point de volonté ; et d'autres absurdités semblables. Pyrrhus voulut rejeter la faute de ces divisions sur saint Sophrone de Jérusalem. Mais il fut aisé à saint Maxime de faire voir que, bien avant que Sophrone prît aucune part à ces questions, Sergius avait déjà infecté ou troublé bien des églises par ses erreurs.

Pyrrhus reconnut que la question des volontés était suffisamment éclaircie ; et qu'ensuite, il était inutile d'examiner celle des opérations, qui se trouvait résolue par la première. Mais saint Maxime lui représenta que la charité demandait qu'on examinât quelques passages qui pouvaient tromper les simples. Il commença par les écrits de Pyrrhus lui-même, et montra qu'il ne devait pas dire que Jésus-Christ, considéré comme un tout, n'a qu'une seule opération. Pour rendre cette vérité sensible, il employa la comparaison d'un couteau rougi au feu, qui coupe et brûle tout ensemble; ainsi ce sont dans un même sujet deux opérations distinctes, quoique inséparables. Il expliqua ensuite un passage de saint Cyrille, où il dit que Jésus-Christ montrait une seule opération par ses deux natures. Car il fit voir que saint Cyrille ne parle que des opérations divines, comme les miracles, auxquels la nature humaine concourait, puisqu'il parlait, ou touchait les malades, ou faisait quelque mouvement du corps. Venant, enfin, au fameux passage de saint Denys l'Aréopagite, touchant l'opération nouvelle et théandrique, il montre que le mot de *nouvelle* signifie seulement que la manière dont Jésus-Christ opérait était extraordinaire et au-dessus du cours de la nature ; et que le mot de *théandrique*, enfermant les deux natures, enferme aussi les deux opérations réunies en Jésus-Christ. Autrement, dit-il, si cette opération est unique, Jésus-Christ, comme Dieu, aura une opération différente de celle du Père, qui n'est pas théandrique, et, par conséquent, il sera d'une autre nature.

Enfin Pyrrhus se rendit, et parla ainsi : En vérité, il paraît absurde de n'admettre dans le Christ qu'une opération. Mais je demande grâce, et pour moi et pour ceux qui m'ont précédé. C'est par ignorance que nous sommes tombés dans ces sentiments et ces argumentations absurdes : je prie donc qu'on abolisse cette absurdité, sans flétrir la mémoire de mes prédécesseurs. Il n'y a qu'un moyen, dit saint Maxime, c'est d'anathématiser l'erreur sans parler des personnes. Mais par là, dit Pyrrhus, on condamnera Sergius et mon concile. J'admire, dit saint Maxime, comment vous appelez concile une assemblée faite contre toutes les règles. Car la lettre circulaire n'a point été écrite du consentement des patriarches : ni le jour ni le lieu n'ont été marqués. Il n'y a eu ni promoteur, ni accusateur. Les évêques qui composaient cette assemblée n'avaient point de pouvoirs de leurs métropolitains, ni les métropolitains de leurs patriarches, qui n'avaient envoyé ni lettres ni dé-

putés. Pyrrhus dit : S'il n'y a point d'autre moyen, je suis prêt à vous donner là-dessus toute satisfaction ; car rien ne m'est plus cher que mon salut. Je vous demande seulement une grâce : premièrement, que j'aille adorer les saints apôtres ; ensuite que je voie le visage du très-saint Pape, et que je lui présente le formulaire de ma rétractation. Saint Maxime et le patrice Grégoire lui accordèrent ce qu'il désirait. Ainsi se termina heureusement la conférence (1).

Pyrrhus tint parole, et, accompagné de saint Maxime, il passa d'Afrique à Rome, où il alla faire sa prière aux églises des apôtres, et présenta au pape Théodore, en présence du clergé et du peuple, un formulaire souscrit de sa main. Il y condamnait, avec l'*Ecthèse*, tout ce que lui ou ses prédécesseurs avaient écrit ou fait contre la foi. Aussitôt le Pape lui donna de quoi faire des largesses au peuple, plaça son siége près de l'autel, et l'honora comme patriarche de Constantinople. Car il n'avait pas été légitimement déposé. Il lui fournit également avec générosité, aux dépens de l'Église romaine, tout ce qui était nécessaire pour son entretien.

Ce fut en partie cette rétractation de Pyrrhus qui donna occasion aux divers conciles d'Afrique, dont les évêques écrivirent à Paul de Constantinople, successeur de Pyrrhus. D'un autre côté, Paul se voyait continuellement pressé par les instances de Séricus et de Martin, légats du Pape Théodore. Ils eurent avec lui plusieurs conférences, et ne cessaient de l'exhorter à appliquer dans quel sens il entendait qu'il n'y a dans Jésus-Christ qu'une volonté. Enfin il écrivit au Pape une lettre dogmatique, où il se vante longuement de garder toujours la charité et de souffrir patiemment les injures et les calomnies. Car il traite ainsi les reproches des catholiques ; et c'est le prétexte dont il se sert pour excuser son silence. Mais enfin il s'explique et au nom, dit-il, de toutes les églises de sa dépendance, il déclare sa foi sur l'Incarnation, et ajoute à la fin :

C'est pourquoi nous croyons qu'en Jésus-Christ il n'y a qu'une volonté, de peur d'attribuer à sa personne unique une contrariété ou différence de volonté ; ou enseigner qu'il se combat lui-même, et introduire deux personnes. Non que nous voulions effacer ou confondre ses deux natures, ou en établir une au préjudice de l'autre ; mais nous disons seulement que sa chair, raisonnablement et intellectuellement animée (2) et enrichie des dons divins par l'étroite union, avait une volonté divine et inséparable du Verbe, qui la conduisait et la mouvait absolument ; en sorte que la chair ne faisait jamais aucun mouvement naturel, et par sa propre impulsion, contre ce signal (νεύματι) du Verbe, mais quand, autant et en la manière que le Verbe voulait. Car nous ne voulons pas proférer cet horrible blasphème, que l'humanité du Christ fût violentée par la nécessité de la nature, et qu'elle méritât la même réprimande que saint Pierre, en rejetant la passion comme lui. Voici comme nous entendons cette parole de l'Évangile : Je suis descendu du ciel, non pour faire ma volonté, mais la volonté de Celui qui m'a envoyé, ainsi que le refus de la passion. Nous n'admettons point dans le Christ, qui est un, des volontés différentes et opposées ; mais nous prenons ces mots négativement, et nous croyons qu'il dit seulement ce qui n'est pas, comme en ce passage du psaume : Je n'ai commis ni péché ni iniquité.

Paul allègue pour garants de cette explication, saint Grégoire de Nazianze, saint Athanase et saint Cyrille. Il soutient impudemment que tous les Pères enseignent une volonté, et ajoute : Du même sentiment étaient les évêques d'heureuse mémoire, Sergius et Honorius, l'un de la nouvelle et l'autre de l ancienne Rome (3).

Le pape Théodore pressa de nouveau Paul de Constantinople, et par ses lettres et par ses légats de corriger sa faute et de revenir à la foi orthodoxe, Paul y ajouta bientôt une faute plus grave. Voyant qu'il avait contre lui le Pape et les évêques, il eut recours au jeune empereur Constant. Il lui persuada de supprimer l'*Ecthèse* qui, toujours affichée à la porte de la grande église, faisait toujours crier les catholiques ; et ensuite de publier un décret pour imposer silence aux deux partis. On le nomma *Type*, c'est-à-dire forme ou formulaire, et il fut publié l'an 648. Le jeune empereur, ou plutôt le patriarche Paul, y expose d'abord l'état de la question, et rapporte sommairement les raisons des deux partis, puis ajoute : C'est pourquoi nous défendons à tous nos sujets catholiques de disputer à l'avenir, en quelque manière que ce soit, touchant une volonté ou une opération, deux opérations et deux volontés, sans préjudice de ce qui a été une fois décidé par les Pères approuvés, touchant l'Incarnation du Verbe. Nous voulons que l'on s'en tienne aux saintes Écritures, aux cinq conciles œcuméniques et aux simples passages des Pères, dont la doctrine est la règle de l'Église, sans y ajouter, en ôter ni les expliquer selon des sentiments particuliers : mais que l'on demeure dans l'état où l'on était avant ces disputes, comme si elles ne s'étaient point émues. Enfin, pour procurer l'union des églises et ne laisser aucun prétexte à ceux qui veulent disputer sans fin, nous avons ordonné d'ôter les papiers affichés au vestibule de la grande église de cette ville impériale, touchant cette question. Ceux qui oseront contrevenir à cette ordonnance seront premièrement soumis au

(1) *Op. S. Maxim.*, t. II, p. 159-195. Labbe, t. V, p. 1783-1833. — (2) Il ne dit point : *animée d'une âme raisonnable*, comme le lui fait dire Fleury, qui n'a point remarqué toute la subtilité sophistique des monothélites. — (3) Labbe, t. VI, p. 222-230.

jugement terrible de Dieu, ensuite à notre indignation. En sorte que, s'ils sont évêques ou clercs, ils seront déposés ; les moines, excommuniés et chassés de leurs demeures. Les gens constitués en dignité ou en charge en seront privées ; les particuliers notables, dépouillés de leurs biens, les autres punis corporellement ou bannis. Tel est le *Type* de l'empereur Constant ou plutôt de l'évêque Paul de Constantinople (1).

Que dans les commencements de la dispute, le pape Honorius témoignât un extrême désir que l'on gardât le silence, non pas sur la chose même, mais sur certaines expressions, cela se conçoit. Chef de l'Eglise universelle, il en avait le droit, se trompât-il dans l'application. Mais quand la dispute a occupé depuis des années et l'Orient et l'Occident, quand il est intervenu deux décrets du Siége apostolique, qu'un empereur de Byzance s'avise de défendre aux catholiques, sous les peines les plus sévères, d'obéir aux décrets du chef de l'Eglise et de soutenir la foi contre l'hérésie, cela est tout à fait différent. Outre que l'empereur byzantin n'y avait aucun droit, l'état des choses n'était plus le même.

Le patriarche Pyrrhus, qui était venu à Rome abjurer ses erreurs, et que le pape Théodore avait traité d'une manière si généreuse, ne persévéra point. Etant allé de Rome à Ravenne, il retourna à son vomissement, professa de nouveau le monothélisme, gagné apparemment par l'exarque Platon. Cette rechute si prompte fait douter que sa rétractation eût été bien sincère. Le pape Théodore l'ayant appris, assembla dans l'église de Saint-Pierre les évêques et le clergé, et prononça contre Pyrrhus la déposition avec anathème. Il se fit même apporter le calice sacré, et, ayant trempé sa plume dans le précieux sang, il en souscrivit la sentence (2).

Quelque temps après, le même Pape, voyant que ni ses lettres ni les avertissements canoniques de ses légats n'avaient pu ramener à la foi catholique le patriarche Paul, prononça également contre lui la sentence de la déposition. Pour s'en venger, Paul renversa l'autel que le Pape avait à Constantinople dans le palais de Placidie, et défendit aux légats qui y demeuraient d'y célébrer le saint sacrifice. Il les persécuta même, ainsi que plusieurs évêques et d'autres catholiques. Les uns furent mis en prison, d'autres bannis, d'autres déchirés de coups (3).

Peu après avoir déployé cette vigueur apostolique contre les deux patriarches coupables, le pape Théodore mourut le 13 mai 649, ayant tenu le Saint-Siége six ans et près de six mois. Le 5 juillet suivant, on élut à sa place saint Martin, qui avait été légat à Constantinople. Il était de Tudertum ou Todi en Toscane, et gouverna l'Eglise plus de six ans.

Les difficultés étaient grandes. Les chrétiens de Syrie, de Palestine et d'Egypte, soumis à la domination des Mahométans, voyaient la plupart de leurs églises sans pasteurs légitimes. A Constantinople, une nouvelle hérésie, enfantée par les patriarches et soutenue par la puissance impériale, menaçait de pervertir de plus en plus l'Orient. La condamner sans retour, c'était s'attirer la vengeance d'un prince qui ne connaissait de loi que son caprice, de politique que la ruse et la violence ; c'était s'attirer des persécutions, des outrages, l'exil, peut-être la mort. L'âme du nouveau Pape sera plus grande que les difficultés. Pour sauver les églises désolées de l'Orient, il y établira des vicaires apostoliques, avec ordre de les pourvoir d'évêques et de prêtres, en attendant qu'il puisse leur donner un patriarche. Il foudroiera d'un éternel anathème l'hérésie triomphante à Constantinople ; il souffrira avec une héroïque patience les persécutions, les outrages, l'exil, et terminera sa pénible mais glorieuse carrière par le martyre.

Aussitôt après son ordination, son zèle pour la foi étant encore excité par saint Maxime, qui était à Rome, le saint pape Martin assembla un concile dans l'église du palais de Latran. Avec le Pape, il y assista cent cinq évêques. De ce nombre était Etienne, évêque de Dore, premier suffragant de Jérusalem et vicaire apostolique du pape Théodore dans cette partie de l'Orient. Les autres évêques étaient d'Italie, de Sicile, de Sardaigne et de Corse. L'archevêque de Ravenne n'assista point en personne, mais il députa Maur, évêque de Césène, et un prêtre nommé Deusdedit. Le concile eut cinq sessions.

La première fut tenue le 5 d'octobre 649. Le pape y résuma l'histoire du monothélisme, la part qu'y avait prise Cyrus d'Alexandrie, Sergius de Constantinople et ses successeurs Pyrrhus et Paul, l'*Ecthèse* d'Héraclius, ouvrage de Sergius ; le *Type* de Constant, ouvrage de Paul. Il finit par les violences de ce dernier, l'autel renversé au palais de Placidie, les légats persécutés, et conclut ainsi : Tout le monde sait ce que lui et ses prédécesseurs ont fait contre la foi catholique. Aussi les orthodoxes en ont-ils porté leurs plaintes, de divers lieux, au Siége apostolique, et par écrit et de vive voix. Nos prédécesseurs n'ont point cessé d'écrire en divers temps à ces évêques de Constantinople, usant de prières et de reproches, et les faisant avertir par leurs légats envoyés exprès, mais ils n'ont voulu rien écouter. C'est pourquoi j'ai cru nécessaire de vous réunir, afin que tous ensemble, en la présence de Dieu qui nous voit et qui nous juge, nous examinions ce qui regarde ces personnes et leurs erreurs, considérant principalement le précepte de l'Apôtre, de prendre garde à nous et au troupeau sur lequel le Saint-Esprit nous a établis évêques, et de nous garder des loups et des mauvais ouvriers, puisque nous en rendrons compte à Dieu. Que

(1) Labbe, t. VI, p. 231. — (2) Theophan., Anast. *In Theod.* — (3) Labbe, t. VI, p. 91.

chacun dise donc, avec le secours de Dieu et pour sa gloire, ce qu'il lui inspirera.

Après que le pape saint Martin eut ainsi parlé, les députés de l'évêque de Ravenne présentèrent de sa part une lettre, avec cette inscription : Au saint et bienheureux seigneur, pontife apostolique et universel dans toute la terre, le pape Martin, Maur, évêque et serviteur des serviteurs de Dieu. Maur s'y excuse de n'être point venu au concile, tant sur les incursions des Barbares que sur l'absence de l'exarque, déclarant au surplus qu'il avait une même foi avec le Saint-Siége, qu'il condamnait l'*Ecthèse*, et reconnaissait en Jésus-Christ deux opérations et deux volontés. Maxime d'Aquilée dit qu'il pensait de même, et demanda que, pour éviter la confusion, on se contentât qu'une ou deux personnes accusassent les coupables, savoir : Cyrus, Sergius, Pyrrhus et Paul, dont les écrits suffisaient pour les convaincre. Deusdedit, évêque de Cagliari en Sardaigne, fut du même avis, et tous les évêques ayant témoigné que c'était aussi leur sentiment, on finit la première session (1).

La seconde se tint trois jours après, c'est-à-dire le 8 octobre. Le Pape ayant ordonné que la dénonciation contre les accusés serait proposée par les parties intéressées, ou par le primicier et les notaires de l'Eglise romaine, Etienne, évêque de Dore, présenta une requête adressée au concile, où il exposait que Sophrone, patriarche de Jérusalem, s'était opposé aux erreurs publiées par Cyrus, Sergius, Pyrrhus et Paul ; qu'il avait fait un écrit pour les réfuter, et qu'avant de mourir, il lui avait fait promettre sur le Calvaire d'aller à Rome, où sont les fondements de la foi orthodoxe, pour solliciter la condamnation de la nouvelle hérésie ; qu'il avait exécuté l'ordre de Sophrone ; que déjà il avait demandé au pape Théodore de la condamner, ainsi qu'au pape Martin, et qu'il réitérait sa demande au concile. Sa requête, qui était datée du 6 octobre, fut insérée aux actes. On fit ensuite entrer plusieurs abbés, pretres et moines grecs, qui, dans une requête où ils appellent le Pape Père des Pères, et Rome le Siége apostolique et suprême, demandèrent la condamnation, non-seulement des dogmes, mais des personnes, disant que telle était la loi de l'Eglise, quand il y avait une accusation par écrit et personnelle. Ils demandèrent aussi que l'on anathématisât le *Type*, que l'on confirmât la doctrine catholique, et que pour leur consolation, l'on fît traduire en grec, avec toute l'exactitude possible, la décision du concile, afin qu'ils puissent y donner leur consentement. Leur requête était souscrite de cinq abbés et de trente-deux moines, parmi lesquels il y a plusieurs prêtres et plusieurs diacres. Le premier est Jean, prêtre et abbé du monastère de Saint-Sabas en Palestine ; le second, Thalassius, abbé de Saint-André-des-Arméniens à Rome. Cette requête contenait une accusation formelle contre Cyrus, Sergius, Pyrrhus et Paul, et une profession de foi orthodoxe sur les deux opérations et les deux volontés. Il fut ordonné qu'elle serait insérée aux actes. Après quoi le primicier Théophylacte ayant représenté qu'il y avait dans les archives de l'Eglise romaine plusieurs requêtes données au Saint-Siége contre Cyrus, Sergius, Pyrrhus et Paul, le Pape en ordonna la lecture, et premièrement de Sergius, archevêque de Chypre, présentée en 643, au pape Théodore, qu'il appela son très-saint et bienheureux seigneur, archevêque et Pape universel ; puis des plaintes portées au même Pape, en 646, par les évêques d'Afrique, qui l'appellent Père des pères et Souverain Pontife de tous les pontifes. On inséra toutes ces pièces aux actes. Ensuite le pape saint Martin, trouvant qu'il y en avait assez de produites contre les personnes des accusés, ordonna que l'on examinerait canoniquement les écrits de chacun (2).

Cela se fit dans la troisième session, que l'on tint le 17 octobre. On commença par ceux de Théodore, évêque de Pharan, comme ayant été le premier auteur de cette nouvelle hérésie. Par la lecture que l'on fit de plusieurs passages tirés de ses divers écrits, il lui prouve clairement qu'il ne reconnaissait en Jésus-Christ qu'une seule opération, dont le Verbe divin était la source, et l'humanité seulement l'organe ou l'instrument. Le Pape réfuta cette erreur, en lui opposant l'autorité des Pères, dont il rapporte les passages, savoir : de saint Cyrille, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Denys, de saint Basile et du concile de Chalcédoine. Ensuite on lut les neuf articles de Cyrus d'Alexandrie, et on s'arrêta au septième, qui porte anathème à quiconque ne reconnaît pas en Jésus-Christ une seule opération théandrique, selon saint Denys. Sergius de Constantinople, dont on lit aussi la lettre, alléguait, de même, l'autorité de saint Denys, pour établir l'unité d'opération. Ce qui donna occasion à Sergius, évêque de Tempse, de demander qu'on fît lecture du passage de saint Denys d'Athènes, cité par Cyrus, comme étant de la lettre à Gaïus. On le lut en ces termes : Il n'a fait ni les actions divines en Dieu, ni les actions humaines en homme ; mais il nous a fait voir une nouvelle opération d'un Dieu incarné, que l'on peut nommer théandrique. Le Pape expliqua ces paroles. Il commença par montrer que Cyrus, à l'exemple des anciens hérétiques, avait abusé des passages des Pères, en les falsifiant ; qu'au lieu de dire, comme saint Denys, *une nouvelle opération*, Cyrus avait mis dans son septième article, *une seule opération théandrique* ; et que Sergius avait supprimé le terme théandrique, en disant *une seule opération*. Ensuite, il fit lire cinq passages de Thémistius, hérétique sévérien, où il disait qu'il n'y avait en Jésus-Christ

(1) Labbe, t. VI, p. 75-100. — (2) *Ibid.*, p. 100-159.

qu'une seule opération, et que c'était pour cela que saint Denys l'avait nommée théandrique. Le Pape en inféra que Cyrus et Sergius étaient disciples de Thémistius, puisqu'ils pensaient et parlaient de même que cet hérétique. Puis, venant à l'explication des paroles de saint Denys, il prouva, par divers raisonnements, que le terme de théandrique enferme nécessairement deux opérations, et que ce père ne s'en est servi que pour marquer l'union des deux opérations, comme des deux natures, en une seule personne ; qu'ainsi il a dit sagement que Jésus-Christ ne faisait ni les actions divines en Dieu, ni les actions humaines en homme, parce que le propre de l'union personnelle des deux natures était de faire humainement les actions divines, et divinement les actions humaines. Jésus-Christ faisait des miracles par sa chair, animée d'une âme raisonnable et unie à lui ; et, par sa vertu toute-puissante, il se soumettait volontairement aux souffrances qui nous ont procuré la vie.

Cette explication fut approuvée de Deusdedit, évêque de Cagliari, qui ajouta que Pyrrhus lui-même avait reconnu la falsification du texte de saint Denys par Cyrus. Il est vrai, dit Pyrrhus dans sa réponse à Sophrone, que Cyrus a mis *une seule* au lieu de *une nouvelle*; mais il l'a fait sans malice, croyant qu'on ne pouvait donner un autre sens au mot de *nouvelle*. Le même évêque demanda la lecture de l'*Ecthèse* d'Héraclius. On la lut, et de suite les extraits des deux conciles tenus à Constantinople par Sergius et par Pyrrhus, ainsi que la lettre de Cyrus à Sergius. Il était dit dans cette lettre, que l'*Ecthèse* avait été envoyée à l'exarque Isaac, pour la faire souscrire au pape Séverin ; sur quoi le pape saint Martin dit : Ils ont été trompés dans leur espérance ; jamais leur *Ecthèse* n'a été ni approuvée ni reçue par l'autorité apostolique. Au contraire, elle l'a condamnée et anathématisée.

La quatrième session se tint le 19 octobre. Après avoir fait une récapitulation des écrits que Cyrus, Sergius et Pyrrhus avaient composés contre la foi orthodoxe, le saint pape Martin releva les contradictions où ils étaient tombés, en soutenant d'un côté, tous les trois, qu'il n'y avait dans le Christ qu'une seule opération, et en approuvant de l'autre, tous les trois, l'*Ecthèse* d'Héraclius, qui défend de dire une opération ni deux. Il montra la nullité de leurs procédures contre les défenseurs de la vérité, qu'ils avaient condamné sans faire comparaître ni accusateur ni accusé, et proposa la lecture des décrets des cinq conciles œcuméniques. Mais Benoît, évêque d'Ajaccio en Corse, ainsi que tous les autres évêques, représentèrent qu'il fallait encore discuter ce qui regardait Paul de Constantinople, attendu qu'il ne s'était pas moins déclaré pour l'hérésie que ses prédécesseurs, par les persécutions qu'il avait faites aux catholiques. On lut donc sa lettre au Pape Théodore, et le *Type*, dont on savait qu'il était l'auteur. Deusdedit, évêque de Cagliari, observa que cette lettre confirmait les accusations formées contre Paul, et qu'au lieu de profiter des avertissements du Siége apostolique, il avait approuvé l'*Ecthèse*, jusqu'à en insérer les paroles dans ses propres écrits. A l'égard du *Type*, le concile prit en bonne part le motif qui l'avait fait dicter à l'empereur, savoir : de faire cesser les disputes sur la foi. Mais parce qu'on y menaçait également d'anathème et de peines corporelles ceux qui confessaient la vérité comme ceux qui soutenaient l'erreur, le concile trouva que cette manière de procéder était contraire aux règles de l'Eglise, qui ne condamne au silence que ce qui est opposé à sa doctrine. Ensuite, on fit lire les symboles de Nicée et de Constantinople, la définition de la foi du concile d'Ephèse ou les douze anathèmes de saint Cyrille, celle de Chalcédoine, enfin les quatorze anathèmes du second de Constantinople, cinquième général. Sur quoi Maxime d'Aquilée dit et montra que la calomnie des hérétiques contre ces cinq conciles était évidente, puisque, bien loin d'avoir enseigné les mêmes erreurs qu'eux, ces conciles les avaient, au contraire, condamnées par avance (1).

Pour achever de convaincre les nouveaux hérétiques, il restait à produire les écrits des Pères grecs et latins, qui ont enseigné qu'il est en Jésus-Christ deux volontés et deux opérations, et les livres des hérétiques qui, avant la naissance du monothélisme, ont soutenu qu'il n'y avait en Jésus-Christ qu'une seule volonté et une seule opération. C'est à quoi le concile s'occupa dans la cinquième et dernière session, qui se tint le 31 octobre. Mais avant de procéder à la lecture des Pères, Léonce, évêque de Naples, demanda qu'on relût l'endroit du cinquième concile qui établissait leur autorité. Il est conçu en ces termes : Outre les quatre conciles, nous suivons en tout les saints Pères et docteurs de l'Eglise, Athanase, Hilaire, Basile, Grégoire de Nysse, Ambroise, Augustin, Théophile, Jean de Constantinople, Cyrille, Léon et Proclus, qui ont enseigné dans l'Eglise sans reproche, jusqu'à la fin. Le premier Père dont on rapporta des passages, fut saint Ambroise, puis saint Augustin, saint Grégoire de Nysse, saint Cyrille, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, et saint Amphiloque. Il fut démontré, par toutes ces autorités, que la volonté du Fils de Dieu est la même que celle du Père ; et de l'unité de volonté et d'opération, on conclut l'unité de nature. Puis on cita d'autres passages pour montrer qu'outre la volonté divine, Jésus-Christ avait une volonté humaine : ils étaient tirés des écrits de saint Hippolyte, de saint Léon, de saint Athanase, de saint Chrysostome, de Théophile d'Alexandrie, de Sévérin de Gabale, de saint Denys

(1) Labbe, t. VI, p. 159-210. —(2) *Ibid.*, p. 210-267.

l'Aréopagite, de saint Ephrem d'Antioche et de plusieurs autres anciens Pères.

Le concile déclara qu'il s'en tenait à la doctrine de ces Pères, qui avaient non-seulement reconnu, mais éprouvé par divers raisonnements, qu'il est en Jésus-Christ deux volontés et deux opérations. Il ordonna ensuite de lire les passages des hérétiques qui avaient enseigné une seule opération avant Cyrus, Sergius et leurs adhérents. On lut d'abord un endroit d'un discours sur la Pâque, par Lucius, évêque arien d'Alexandrie, puis d'autres passages d'Apollinaire, de Polémon, son disciple, de Sévère, de Thémistius, de Colluthe, de Théodore de Mopsueste, de Nestorius, de Julien d'Halicarnasse et de quelques autres, qui ont enseigné qu'il n'y avait en Jésus-Christ qu'une operation et qu'une volonté.

Le pape saint Martin fit observer au concile que les monothélites étaient plus coupables que tous ces anciens hérétiques, en ce qu'ils voulaient persuader aux simples qu'ils suivaient la doctrine des Pères, au lieu que les autres hérétiques avaient fait profession de les combattre. Les monothélites objectaient qu'en admettant deux volontés, on les supposait contraires. Maxime d'Aquilée, pour répondre à cette objection, fit voir que Jésus-Christ, étant Dieu parfait et homme parfait, il devait vouloir et agir et comme Dieu et comme homme, et, qu'étant sans péché, il n'y avait pas en lui, comme en nous, deux volontés contraires. Deusdedit de Cagliari ajouta que, Jésus-Christ ayant agi et comme Dieu et comme homme, c'était à tort que les monothélites rapportaient toutes ses actions et toutes ses volontés à la nature divine. Enfin, le pape saint Martin, montra, par deux passages, l'un de saint Cyrille, l'autre de saint Grégoire de Nazianze, que, Jésus-Christ ayant pris la nature humaine tout entière, il avait pris conséquemment la volonté qui est essentielle à l'âme raisonnable.

L'erreur des monothélites, ainsi examinée à fond, avec un calme, mais surtout avec une netteté remarquable dans une matière aussi abstruse, le concile rendit son jugement en vingt canons, qui établissent la foi de l'Eglise sur les mystères de la Trinité et de l'Incarnation. On y condamne tous ceux qui ne confessent pas que les trois personnes de la Trinité sont d'une même nature ; que le Verbe s'est fait homme ; que Marie, toujours vierge, est véritablement mère de Dieu ; que Jésus-Christ est consubstantiel à Dieu selon la divinité, et consubstantiel à l'homme et à sa mère selon l'humanité ; que c'est proprement et véritablement une nature du Verbe incarné ; que les deux natures subsistent en Jésus-Christ, distinctes, mais unies substantiellement, sans confusion et indivisiblement ; en sorte qu'il n'y a qu'un et même Seigneur et Dieu, Jésus-Christ ; qu'en lui les deux natures conservent leur différence et leurs propriétés, sans aucune diminution ; qu'il est en Jésus-Christ deux volontés et deux opérations, la divine et l'humaine, unies indivisiblement, Jésus-Christ ayant, par chacune des deux natures, opéré notre salut.

En conséquence, le concile condamne les hérétiques qui ne reconnaissent en Jésus-Christ qu'une volonté et qu'une opération ; ceux qui rejettent les deux volontés, qui ne veulent dire ni une volonté ni deux ; qui expliquent l'opération théandrique, d'une seule opération, contrairement aux sentiments des Pères, qui en reconnaissaient d'eux, la divine et l'humaine ; qui soutiennent que les deux volontés induisent de la contrariété et de la division en Jésus-Christ, et qui, en conséquence, n'attribuent pas à la même personne de Notre Seigneur tout ce qui en est dit dans les Evangiles et dans les apôtres. Le concile condamne encore ceux qui ne reçoivent pas tout ce qui a été enseigné et transmis à l'Église catholique par les saints Pères et par les cinq conciles œcuméniques, jusqu'à la moindre syllabe : ceux qui n'anathématisent pas tous les hérétiques qui ont combattu les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, savoir : Sabellius, Arius, Macédonius, Apollinaire, Eutychès, Nestorius, Paul de Samosate, Origène, Didyme, Evagre et autres, rejetés et condamnés par l'Église, de même que Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius de Constantinople, Pyrrhus et Paul, ses successeurs, avec tous leurs écrits ; quiconque reçoit l'*Ecthèse* d'Héraclius et le *Type* de Constant ; quiconque tient pour légitime les procédures faites par les hérétiques contre les catholiques ; enfin ceux qui osent dire que la doctrine des hérétiques est celle des Pères et des conciles, et ceux qui font de nouvelles professions de foi ou forment de nouvelles questions pour séduire les simples.

Le Pape souscrivit en ces termes : Martin, par la grâce de Dieu, évêque de la sainte Église catholique et apostolique de la ville de Rome, j'ai souscrit, comme juge, à cette définition qui confirme la foi orthodoxe, et à la condamnation de Théodore, jadis évêque de Pharan, de Cyrus d'Alexandrie, de Sergius de Constantinople, de Pyrrhus et de Paul, ses successeurs, avec leurs écrits hérétiques, et de l'impie *Ecthèse* et du *Type* impie qu'ils ont publiés. Tous les autres évêques souscrivirent de meme, au nombre de cinq cents en tout. Jean, évêque de Milan, et quelques autres, qui n'avaient pas assisté au concile, y souscrivirent ensuite, exprimant dans leurs souscriptions la condamnation des cinq personnes, ainsi que de l'*Ecthèse* et du *Type* (1).

Les actes du concile ayant été aussitôt traduits de latin en grec, le Pape les envoya de tous côtés, en Occident et en Orient, avec une lettre encyclique à tous les fidèles,

(1) Labbe, t. VI, p. 267-367.

évêques, prêtres, diacres, abbés, moines, et à toute l'Eglise catholique, pour les instruire de l'erreur des monothélites, de la nécessité qu'il y avait eu d'assembler ce concile, et de ce qui s'y était passé, et pour les exhorter à ne point écouter les novateurs, non plus à craindre les hommes, dont la vie passe comme l'herbe qui se fane, et dont aucun n'a été crucifié pour nous. Cette lettre, où règne une certaine majesté digne du chef de l'Eglise, est tant au nom du Pape qu'au nom du concile.

Comme les évêques d'Afrique avaient envoyé au Saint-Siége leur confession de foi, où ils approuvaient la doctrine des deux volontés et des deux opérations, saint Martin leur fit réponse, et leur envoya, par Théodore et Léonce, moines de la Sainte-Laure, les actes du concile de Latran, avec sa lettre circulaire. Il approuve leur confession de foi, les exhorte à y persévérer, et leur explique en peu de mots ce qui s'était passé contre les monothélites. Cette lettre, où respire un profond sentiment de l'union de l'Eglise et du courage nécessaire pour confesser la foi orthodoxe, est tissue presque tout entière, aussi bien que les autres, des paroles mêmes de l'Ecriture sainte.

Le Pape avait reçu de saint Amand, évêque de Mastricht, une lettre où il consultait sur ce qu'il avait à faire pour réprimer le désordre de quelques-uns de ses clercs, qui étaient tombés dans des péchés d'impureté depuis leur ordination. Il en était si affligé, qu'il pensait à quitter son évêché pour vivre dans la retraite et le silence. Le saint Pape, dans sa réponse, le plaint du dérèglement de son clergé, le détourne du dessein où il était de quitter les fonctions pastorales, et lui conseille de traiter avec toute la rigueur des canons les prêtres, les diacres et les autres clercs qui tombaient dans des péchés honteux. Celui, dit-il, qui est une fois tombé de la sorte après son ordination, doit être déposé sans espérance de promotion aucune, et passer le reste de ses jours en pénitence, puisque nous cherchons pour les ordres des personnes dont la vie a toujours été pure. Le Pape lui marque ensuite de quelle manière l'hérésie des monothélites s'était établie, ce qu'il avait fait pour en arrêter les progrès, et le charge de faire connaître les actes du concile de Latran et sa lettre encyclique aux peuples et aux évêques des Gaules, afin que ces derniers, s'étant réunis en concile, confirment par leur consentement ce que nous avons fait pour la foi, et nous envoient leurs souscriptions. Il ajoute : Priez notre très-excellent fils Sigebert, roi des Francs, de nous envoyer quelques-uns de nos frères les évêques, pour se charger de la légation du Siége apostolique et porter à notre très-clément prince les actes de notre concile et ceux du vôtre. Nous avons fait donner au porteur les reliques des saints qu'il a demandées ; mais à l'égard des livres, il ne nous a pas été possible de lui en donner, parce que notre bibliothèque est vide, et qu'il était si pressé de s'en retourner, qu'il n'a pu en transcrire (1).

Cette lettre était sans doute accompagnée d'une autre au roi saint Sigebert ; car, pour son frère le roi Clovis II, il est certain que le Pape lui écrivit, et le pria de lui envoyer quelques évêques pour travailler avec lui à étouffer l'hérésie. Saint Eloi et saint Ouen, élevés dès lors à l'épiscopat, y seraient allés volontiers, mais ils furent retenus dans les Gaules (2).

Le Pape demandait aux rois francs des évêques gaulois pour les envoyer en ambassade à Constantinople. C'est que les Francs n'étant pas soumis aux Grecs et pouvant au besoin leur tenir tête, les évêques des Gaules n'étaient pas si exposés que ceux d'Italie aux violences et aux séductions de la cour de Byzance. Il s'agissait d'ailleurs d'une affaire assez délicate. Le Pape et le concile de Latran venaient de condamner comme impie le *Type* de l'empereur Constant ; il fallait, non-seulement annoncer cette condamnation à l'empereur, mais la lui faire agréer. A la vérité, l'empereur Héraclius, son aïeul, voyant son *Ecthèse* condamnée par le pape Jean, répondit avec une généreuse franchise que l'*Ecthèse* n'étant pas son œuvre, mais celle du patriarche Sergius, il l'abandonnait de grand cœur. On pouvait toujours demander si le petit-fils serait aussi généreux et aussi franc que l'aïeul. Sans doute, en condamnant le *Type* impérial en lui-même, le Pape et le concile avaient loué l'intention de l'empereur, et rejeté la faute sur le patriarche Paul, qui de fait était le vrai coupable. Mais enfin, comment le jeune prince, une fois entraîné par le patriarche, recevra-t-il cette communication de soi peu flatteuse ? Le pape saint Martin, qui avait été nonce à Constantinople, qui connaissait ainsi mieux que personne l'état des hommes et des choses savait aussi mieux que personne ce qu'il y avait à espérer ou à craindre. Mais, on le voit par ses lettres et par toute sa conduite, un sentiment dominait chez lui tous les autres : la crainte de Dieu et le sentiment de son devoir. Il envoya donc les actes du concile à l'empereur meme, et lui écrivit, en son nom et au nom du concile, une lettre respectueuse, mais qui n'avait rien de l'adulation byzantine.

Comme les mages offrirent au Chrirt, Dieu-Homme, de mystérieux présents, ainsi les évêques offrent à l'empereur, qui règne par le Christ et y aspire, de précieux dons, tels qu'il convient à des pontifes, savoir : l'or d'une confession sincère et ferme, l'encens d'une théologie pure, la myrrhe d'une doctrine qui conserve le bien et repousse le contraire. Voilà ce qui sera pour Sa Majesté une couronne de gloire ; car la gloire de l'empire, c'est la con-

(1) Labbe, t. VI, p. 383. — (2) *Vit. . Elig.*, n. 33

naissance de la vérité. Le concile assemblé à Rome a donc confirmé la foi orthodoxe et infirmé les discours des hérétiques, qui nient que le Christ ait, en tant qu'homme, une volonté et une opération naturelle. Avertis par les évêques de presque toutes les provinces et par les Pontifes romains, ils ne se sont pas corrigés, mais ont fait pire encore. Ce sont Théodore de Pharan. Cyrus d'Alexandrie, Sergius de la capitale, et leurs successeurs Pyrrhus et Paul, qui, non contents de soutenir l'erreur eux-mêmes, ont fait approuver insidieusement à Sa Majesté et à son aïeul, de bien heureuse mémoire, en leur surprenant l'*Ecthèse* et le *Type*, pour faire tomber sur autrui leur propre faute. Ce qui les rend doublement coupables ; car ils ont par là non-seulement scandalisé les peuples fidèles, mais donné sujet aux Barbares de tourner en dérision le mystère de notre foi Le concile les a donc condamnés, avec l'*Ecthèse* et le *Type*, leur ouvrage, afin de justifier Votre Majesté de leurs inculpations. Car ils ont osé écrire aux évêques d'Afrique que vous avez publié le *Type* de votre propre mouvement, pour ordonner de se relâcher un peu de la rigueur excessive, sans préjudice de la vérité. Eh quoi ! ils n'ont pas écouté les Pères, qui disent qu'à l'égard des vérités divines, le moindre changement est important. Mais surtout, pour imprimer à Votre Majesté leur propre tache, ils conviennent et écrivent eux-mêmes que le *Type* n'est point exact. Nous donc, détestant une pareille malice, nous avons condamné leur hérésie, et nous vous envoyons les actes de notre concile, avec leur traduction en grec, vous priant de les lire attentivement, et, par vos pieuses lois, de condamner les hérétiques, et de maintenir la doctrine des Pères et des conciles pour la prospérité de votre empire. Tous les évêques du concile souscrivirent la lettre (1).

Dans le même temps, pour sauver les églises désolées de la Syrie, de la Palestine et de l'Egypte, le pape saint Martin, en vertu du pouvoir que le Seigneur lui en avait donné par saint Pierre, établit Jean, evêque de Philadelphie, l'ancienne Rabbat-Ammon, capitale des Ammonites, son vicaire par tout l'Orient, avec ordre de remplir incessamment les églises catholiques d'évêques, de prêtres et de diacres ; de recevoir ceux des hérétiques qui voudraient se convertir, en leur faisant donner auparavant leur confession de foi par écrit, et de les rétablir chacun dans leur ordre, pourvu qu'il ne se trouvât point d'autre empêchement canonique. Car nous sommes, dit-il, les défenseurs et les gardiens, non les prévaricateurs des canons. En conséquence, il défend à Jean de Philadelphie de confirmer ceux qui s'étaient choisis eux-mêmes, ou ceux dont l'élection n'était point canonique. Il met de ce nombre Macédonius d'Antioche, dont l'élection avait été faite dans un pays étranger, sans consentement du peuple et sans décret d'élection, et parce qu'il était uni aux hérétiques, qui l'avait élu pour récompense de ses crimes, et Pierre, qu'ils n'avaient fait évêque d'Alexandrie que pour fortifier leur parti par le grand nombre. Il veut que ceux qui seront reçus dans l'Eglise catholique condamnent non-seulement l'hérésie des monothélites, mais encore Théodore de Pharan, Cyrus, Sergius et tous ceux qui sont de leur sentiment ; qu'ils rejettent le *Type*, fait à l'instigation de Paul de Constantinople, et qu'ils confessent clairement deux volontés en Jésus-Christ. Il marque qu'il leur envoie les actes du concile de Latran et la lettre encyclique par l'abbé Théodore, son apocrisiaire ou nonce, et par les moines Jean, Etienne et Léonce, et qu'il lui donne Théodore, évêque d'Esbunte, l'ancienne Esébon, capitale des Moabites, et Antoine de Bacate, pour l'aider dans dans l'exécution de sa commission (2).

Saint Martin écrivit en particulier à chacun de ces deux évêques pour les exhorter à s'unir à Jean de Philadelphie. Il loue Théodore d'Esbunte de s'être déclaré hautement contre les monothélites en publiant sa confession de foi par écrit, et Antoine de Bacate d'avoir quitté leur parti et envoyé au Saint-Siége sa rétractation. Se tromper, dit-il, est de la faiblesse humaine ; mais changer en mieux est l'œuvre de la grâce seule, Il ajoute qu'en récompense il lui rend, par l'autorité apostolique, la dignité épiscopale. Sa lettre à Georges, abbé de Saint-Théodose, est pour le remercier d'avoir pris, avec ses moines, la défense d'Etienne, évêque de Dore, légat du Siége apostolique sous le pape Théodore, et pour l'exhorter à se soumettre à Jean de Philadelphie. Ceux qui avaient supprimé les ordres que le Saint-Siége adressait à l'évêque de Dore, pour instituer canoniquement des évêques, des prêtres et des diacres, avaient envoyé à Rome des plaintes contre lui. Après y avoir été examinées, elle se trouvèrent sans fondement. C'est ce que le Pape déclare dans sa lettre à Pantaléon, qui lui en avait envoyé une relation. Il dit que ces ordres avaient été donnés à Etienne à cause que, au milieu de ces temps déplorables, le Siége apostolique n'avait pu *promouvoir* un patriarche pour Jérusalem.

Cette parole est remarquable ; elle nous montre que, suivant la règle, les patriarches étaient promus ou confirmés par le Pape. Il ajoute que ses calomniateurs étaient cause qu'il n'y avait plus en ces quartiers-là d'évêques ni de prêtres qui offrissent continuellement des sacrifices pour le peuple : ce qui faisait pleurer nuit et jour le saint Pape. Dans une lettre à Pierre, qui avait le titre d'illustre et qui paraît avoir eu l'autorité temporelle dans le pays, il recommande l'évêque de Philadelphie, son vicaire. Comme son pouvoir s'étendait particulièrement sur les patriarchats de Jérusalem et d'Antioche, le saint

(1) Labbe. t. VI, p. 5. — (2) *Ibid.*, p. xx.

Pape écrivit une lettre encyclique à tous les évêques, prêtres, diacres, abbés, moines, ascètes et peuples orthodoxes, soumis sacerdotalement à ces deux métropoles, pour leur déclarer qu'en vertu du pouvoir que le Seigneur lui en a donné par saint Pierre, il avait nommé son vicaire en Orient Jean de Philadelphie, et pour les exhorter à lui obéir. Il les conjura en même temps de demeurer fermes dans la foi de l'Eglise romaine, et d'éviter les hérétiques, nommément Macédonius et Pierre : l'un, usurpateur du siége d'Antioche ; l'autre, d'Alexandrie. Il leur notifia aussi la condamnation du monothélisme dans le concile de Latran, dont il dit qu'il avait envoyé les actes à Jean de Philadelphie, afin qu'il leur en fît part (1).

Voilà comme le pape saint Martin sauva d'une ruine entière les églises d'Orient. Ces faits méritent une religieuse attention. Le Pontife chrétien de la cité de Romulus, ordonnant à son lieutenant, le pontife de la cité des Ammonites, assisté du pontife des Moabites, d'établir en son nom des pontifes et des prêtres du vrai Dieu dans les antiques régions de Mizraïm, de Chanaan, d'Ammon, de Moab, de Madian, d'Edom, d'Emath, d'Aram, d'Assur ; dans les vieilles conquêtes d'Alexandre, de Cyrus, de Nabuchodonosor, de Sésostris, de Nemrod, certes, voilà un fait capital de l'histoire humaine. De plus, ces faits nous montrent de quelle manière la juridiction sacerdotale se communiquait selon les temps, et quelle en est la source unique. En vertu de leur primauté, les Pontifes romains instituaient immédiatement les patriarches, et en même temps ils leur conféraient le pouvoir de confirmer leurs suffragants, discipline que le concile de Nicée reconnut expressément et consacra par ses canons. Mais lorsque des événements malheureux venaient bouleverser cet ordre si sage ; lorsqu'il s'élevait des dissensions ; lorsqu'une église patriarcale se trouvait privée de pasteur, et que des motifs graves ne permettaient pas de faire cesser promptement sa viduité, alors il était du devoir, autant que de la prérogative du Saint-Siége, de se ressaisir des droits qu'il n'avait pas perdus en les cédant, et d'exercer par lui-même, pour le bien des églises, l'autorité que dans les temps ordinaires il confiait à ses délégués.

C'est ainsi que le pape saint Martin ordonne à son vicaire, l'évêque de Philadelphie, l'ancienne Rabat-Ammon, d'instituer des évêques dans les patriarchats d'Antioche et de Jérusalem. Hâtez-vous, dit-il, de corriger ce qui a besoin de correction, et d'établir dans toutes les villes dépendantes des siéges de Jérusalem et d'Antioche des évêques, des prêtres et des diacres. Nous vous l'ordonnons par l'autorité apostolique que Dieu nous a conférée par Pierre, le prince des apôtres (2). On remarquera sans doute qu'en déployant une puissance si étendue, le Pape ne s'appuie d'aucune loi, d'aucune concession ecclésiastique. Une si éminente autorité a sa source unique dans la primauté de saint Pierre ; c'est un don fait par Dieu même au prince des apôtres, et par celui-ci à ses successeurs, et avec eux et en eux à l'Eglise entière, dont l'unité n'a point de garant plus certain, ni de plus invincible boulevard (3).

Paul, nouvellement ordonné évêque de Thessalonique, envoya, selon la coutume, au pape saint Martin, par un évêque et un diacre, ses lettres synodales. Elles contenaient sa profession de foi, mais qui favorisait le monothélisme. Le Pape s'en plaignit aux députés de Paul, qui l'assurèrent que l'erreur qui paraissait dans ses lettres s'y était glissée par inadvertance, et que Paul la corrigerait sitôt qu'il en serait averti charitablement. Saint Martin se laissa fléchir et n'usa pas même de son droit, suivant lequel il pouvait obliger Paul, comme particulièrement soumis au Saint-Siége, de venir à Rome se justifier canoniquement. Il se contenta donc de lui faire voir par les légats du Saint-Siége, qui étaient sur les lieux, en quoi il avait failli, lui donnant par écrit la profession de foi qu'il devait suivre. Mais Paul trompa les légats, et leur donna une profession de foi où, en parlant de la volonté et de l'opération de Jésus-Christ, il avait omis le mot de *naturelle*, ainsi que l'anathème contre les monothélites. Les légats, séduits par ses artifices et ses flatteries, se contentèrent de cet écrit, mais le Pape, l'ayant reçu, leur ordonna de faire pénitence dans le sac et la cendre, e tprononça anathème contre Paul de Thessalonique.

Il le lui déclara par une lettre du mois de novembre 649, dans laquelle, après lui avoir reproché tous ses mauvais artifices ; il dit : Sachez que vous êtes déposé de toute dignité sacerdotale et de tout ministère dans l'Eglise, jusqu'à ce que vous confirmiez par écrit, sans aucune omission, tout ce que nous avons ici décidé en concile, et que vous anathématisiez tout ce que nous anathématisons, particulièrement les nouveaux hérétiques, avec leur *Ecthèse* et leur *Type*. Vous devez encore réparer la faute que vous avez faite contre les canons en ne vous reconnaissant pas dans vos lettres pour sujet et vicaire du Siége apostolique. Fleury aurait pu remarquer ici que le Pape anathématise un métropolitain jusqu'à ce qu'il confirme ce qui a été décidé par le concile ; car cela fait voir de quelle nature était la confirmation ou le consentement que le Pape demandait aux évêques. Saint Martin écrivit en même temps à l'église de Thessalonique de n'avoir plus de communion avec Paul, et de faire célébrer l'office par les prêtres et les diacres catholiques, jusqu'à ce qu'il fût rentré en son devoir et qu'on eût fait un autre évêque à sa place (4).

(1) Labbe t. VI, p. 29-40. — (1) *Ibid.*, p. 10. — (2) *Trad. de l'Egl. sur l'Institutions des évêques*, t. I, p. 212 et 213. — (1) Labbe, t. VI, p. 46-60.

Le concile de Latran n'était pas encore terminé, que déjà le pape saint Martin se vit exposé aux embûches et aux poignards des Grecs. Dès le commencement, l'empereur Constant avait employé les lettres et les menaces pour lui faire souscrire son *Type*. N'y ayant pas réussi, il envoya pour exarque en Italie son chambellan Olympius, avec ordre de faire souscrire ce *Type* à tous les évêques et à tous les propriétaires des terres. D'après le conseil du patriarche Paul, il ajouta : Si vous pouvez vous assurer de l'armée d'Italie, vous arrêterez Martin, qui a été légat ici, à Constantinople. Que si vous trouvez de la résistance dans l'armée, tenez-vous en repos jusqu'à ce que vous soyez maître de la province, et que vous ayez gagné les troupes de Rome et de Ravenne pour exécuter nos ordres.

Olympius, arrivé à Rome, trouva le concile assemblé. Il voulut d'abord exciter un schisme dans l'Eglise par le moyen des troupes qu'il amenait. Il y travailla longtemps, mais en vain. Ne pouvant réussir par la violence, il eut recours à la trahison. Comme le Pape lui présentait la communion dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, il voulut le faire tuer par son écuyer. Ce qui était d'autant plus facile que, suivant la coutume d'alors, le Pape allait communier tout le monde à sa place. Dieu ne permit point l'exécution de cet exécrable dessein. L'écuyer se tenait prêt ; mais, comme il assura depuis avec serment à plusieurs personnes, il fut frappé d'aveuglement et ne vit point le Pape quand il vint donner la communion à l'exarque. Celui-ci, voyant la protection de Dieu sur le saint Pontife, lui déclara les ordres qu'il avait reçus, fit la paix avec lui, et passa en Sicile avec son armée, pour combattre les Sarrasins qui s'y étaient déjà établis. Mais il y vit périr la plus grande partie de ses troupes, et mourut enfin lui-même.

L'empereur envoya, pour lui succéder, Théodore, surnommé Calliopas, avec ordre d'enlever le Pape, l'accusant d'hérésie, pour avoir condamné le *Type*. On l'accusait encore de ne pas honorer la sainte Vierge comme mère de Dieu, et enfin d'avoir envoyé des lettres et de l'argent aux Sarrasins. Le saint Pontife, averti des desseins qu'on avait sur lui, s'était retiré avec son clergé dans l'église de Latran. L'exarque vint à Rome le 15 juin 653. Le Pape, qui était grièvement malade depuis le mois d'octobre, envoya au-devant quelques personnes de son clergé. L'exarque les reçut dans son palais, croyant que le Pape était avec eux. Mais, voyant qu'il n'y était pas, il dit aux principaux : Nous voulions l'adorer ; mais demain, qui est dimanche, nous irons le trouver et le saluer ; car aujourd'hui il ne nous a pas été possible. On voit ici les mots d'adorer et de saluer employés indifféremment l'un pour l'autre ; et il y avait longtemps que l'on disait adorer l'empereur.

Le lendemain dimanche, 16 juin, la messe fut célébrée dans la même église de Latran. Mais l'exarque, craignant la multitude du peuple, envoya dire au Pape : Je suis si fatigué du voyage, que je ne puis vous aller voir aujourd'hui ; mais j'irai demain sans faute adorer Votre Sainteté. Le lundi matin il envoya un de ses officiers, accompagné de quelques personnes, lui dire : Vous avez préparé des armes et amassé des pierres pour vous défendre, et vous avez des gens armés là dedans. Le Pape, pour toute réponse, les envoya visiter toute la maison épiscopale, afin de rendre eux-mêmes témoignage s'ils y auraient vu des armes ou des pierres. Ils revinrent sans avoir rien trouvé, et il leur dit : Voilà comme on a toujours agi contre nous, par des faussetés et des calomnies. Quand Olympius vint, il y avait aussi des menteurs qui disaient que je pouvais le repousser à main armée.

Ils s'en allèrent avec cette reponse. Mais une demi-heure n'était pas encore passée, quand ils revinrent avec des troupes. Le Pape, malade, était couché sur son lit à la porte de l'église. Les soldats entrèrent, armés de boucliers, de lances et d'épées, et ayant leurs arcs bandés. Ils brisèrent les cierges de l'église, en jonchèrent le pavé avec un bruit effroyable, joint à celui de leurs armes. En même temps Calliopas présenta aux prêtres et aux diacres un ordre de l'empereur pour déposer le saint Pontife, comme indigne et intrus, et pour l'envoyer à Constantinople, après avoir subrogé un autre évêque à sa place. Tel était l'ordre de l'empereur. Mais la dernière partie, concernant l'élection d'un autre Pontife, ne fut point exécutée ; car plus d'un an après, le saint Pape écrivit de Constantinople à un de ses amis : Cela ne s'est jamais fait, et j'espère que cela ne se fera jamais ; car en l'absence du Pontife, c'est l'archidiacre, l'archiprêtre et le primicier qui le représentent (1).

Alors le saint pape Martin sortit de l'église, ou plutôt il en fut tiré. Le clergé s'écria en présence de l'exarque : Anathème à qui dira ou croira que le pape Martin a changé un seul point dans la foi catholique ! Calliopas, voulant se justifier devant les assistants, commença à dire : Il n'y a point d'autre foi que la vôtre, et je n'en ai pas d'autre moi-même. Le saint Pape se livra donc sans résistance, pour être mené à l'empereur. Quelques-uns du clergé lui criaient de n'en rien faire. Mais il ne les écouta pas, aimant mieux mourir dix fois, comme il dit lui-même, que d'être cause qu'on répandît le sang de qui que ce fût. Il dit seulement à l'exarque : Laissez venir avec moi ceux du clergé qui me sont nécessaires, savoir : les évêques, les prêtres et les diacres que je jugerai à propos. Calliopas répondit : Tous ceux qui voudront, qu'ils viennent, à la bonne heure ; nous ne contraignons personne. Le clergé est en ma puissance, dit le Pape.

(1) Labbe, t. VI, p. 65, *epist.* xv.

Quelques-uns des évêques s'écrièrent : Nous vivrons et nous mourrons avec lui ! Alors Calliopas et ceux qui l'accompagnaient commencèrent à dire au Pape : Venez avec nous au palais. Le saint ne s'y refusa point, mais y alla avec eux le jour même. Le lendemain, 18 juin, tout le clergé vint le trouver. Il y avait un grand nombre, tant clercs que laïques, qui s'étaient préparés à s'embarquer avec lui, et qui même avaient déjà fait embarquer leurs effets. Mais la nuit suivante, vers minuit, on tira le Pape du palais, et l'on renferma tous ceux de sa suite, ainsi que diverses choses qui lui étaient nécessaires pour son voyage. On lui laissa seulement six jeunes domestiques et un vase à boire.

On le fit ainsi sortir de Rome, dont on ferma aussitôt les portes, de peur que quelqu'un ne le suivît, et on l'emmena dans une barque sur le Tibre. Ils arrivèrent à Porto le mercredi 19 juin, vers dix heures du matin. Ils en partirent le même jour, et arrivèrent à Misène le 1er de juillet. De là ils passèrent en Calabre, ensuite en plusieurs îles, où ils séjournèrent pendant trois mois. Enfin ils arrivèrent à l'île de Naxe, où ils demeurèrent un an. Pendant tout ce voyage, le Pape, déjà malade, fut travaillé d'un cours de ventre qui ne lui laissait de repos ni nuit ni jour, et lui causait un dégoût effroyable pour tout ce qu'on lui présentait à manger. Toutefois on ne lui accorda aucun soulagement, excepté à Naxe, où on lui permit de prendre un bain deux ou trois fois, et de loger dans une maison de la ville. Hors de là il ne sortit point du navire, qui était sa prison, quoique ceux qui le conduisaient prissent terre à toute occasion pour se reposer (1).

Cependant les évêques et les fidèles de l'île de Naxe lui envoyaient souvent, et en grande quantité, tout ce qui pouvait lui être nécessaire. Mais aussitôt ses gardes pillaient tout en sa présence, le chargeant lui-même de reproches injurieux. Ils maltraitaient même de paroles et de coups ceux qui apportaient des présents, et les chassaient en disant : Quiconque aime cet homme est ennemi de la république. Le saint Pape sentait plus vivement les injures de ses bienfaiteurs que les douleurs de sa goutte et ses autres incommodités. Étant partis de Naxe et arrivés à Abydos, ses gardes envoyèrent à Constantinople donner avis de son arrivée, le traitant d'hérétique, d'ennemi de Dieu et de rebelle, qui soulevait tout l'empire. Enfin le saint Pontife arriva à Constantinople le 17 septembre 654. On le laissa au port depuis le matin jusqu'à quatre heures après midi, couché dans le navire sur un grabat, exposé en spectacle à tout le monde. Plusieurs insolents, et même des païens, s'approchaient et lui disaient des paroles outrageantes. Vers le coucher du soleil, vint un scribe, nommée Sagolève, avec plusieurs gardes. On tira le saint Pape du navire, on l'emporta sur un brancard, on le mena dans la prison nommée Prandearia, et Sagolève défendit que personne de la ville ne sût qui y était. Le saint demeura donc enfermé dans cette prison, sans parler à personne, pendant quatre-vingt-treize jours, qui font trois mois, c'est-à-dire depuis le 17 septembre jusqu'au 15 décembre.

Ce fut apparemment de là qu'il écrivit deux lettres à son ami Théodore. Dans la première il se justifie contre les calomnies dont on le chargeait ; d'abord, par le témoignage que le clergé de Rome avait rendu de sa foi en présence de l'exarque Calliopas, ensuite par la protestation qu'il fait lui-même de la défendre jusqu'à la mort. Puis il ajoute : Je n'ai jamais envoyé aux Sarrasins ni argent, ni lettres, ni l'écrit que l'on dit pour leur marquer ce qu'ils doivent croire. J'ai seulement donné quelque peu de chose à des serviteurs de Dieu, qui venaient chercher des aumônes ; mais ce n'était pas pour les Sarrasins. Quant à la glorieuse vierge Marie, mère de Dieu, ils ont porté faux témoignage contre moi ; car je déclare anathème, et en ce monde et en l'autre, quiconque ne l'honore pas au-dessus de toutes les créatures, excepté son Fils, Notre Seigneur (2).

Dans la seconde lettre, il raconte comme il fut enlevé de Rome, et comme l'exarque Calliopas présenta un ordre de l'empereur pour subroger un autre évêque à sa place. Sur quoi il dit : On ne l'a encore jamais fait, et j'espère qu'on ne le fera jamais ; car en l'absence de l'évêque, c'est l'archidiacre, l'archiprêtre et le primicier qui le représentent. Ayant raconté ce qu'il avait souffert dans le voyage, il ajoute à la fin : Voilà quarante-sept jours que je n'ai pu obtenir de me laver ni avec de l'eau chaude ni avec de l'eau froide. Je suis tout fondu et tout refroidi ; car ce flux de ventre ne m'a point laissé de repos jusqu'à présent, ni sur mer ni sur terre. J'ai le corps tout brisé ; et quand je veux prendre de la nourriture, je manque de celle qui pourrait me fortifier, et je suis entièrement dégoûté de celle que j'ai. Mais j'espère en Dieu, qui voit tout, que, quand il m'aura tiré de cette vie, il recherchera ceux qui me persécutent, pour les amener à pénitence (3).

Le vendredi, 15 décembre 654, le saint Pape fut tiré de sa prison dès le matin, et amené dans la chambre de Boucoléon, sacellaire, autrement grand trésorier. Tout le sénat s'y trouvait réuni d'après un ordre de la veille. Saint Martin, le vicaire du Christ, y fut apporté dans une chaise ; car la navigation et la prison avaient augmenté ses maladies. Le sacellaire, le regardant de loin, lui commanda de se lever de la chaise et de se tenir debout. Quelques officiers représentèrent qu'il ne le pouvait. Alors le sacellaire cria, en colère, qu'on le fît lever et se tenir debout, dût-on le soutenir des deux côtés : ce qui fut fait.

Alors le sacellaire, qui présidait l'assemblée ou le tribunal, lui parla ainsi : Dis, misérable,

(1) Labbe, t. VI, p. 64, *epist.* XV. — (2) *Ibid.*, p. 63, *epist.* XIV. — (3) *Ibid.*, p. 65, *epist.* XV.

quel mal t'a fait l'empereur? T'a-t-il ôté quelque chose? T'a-t-il opprimé par violence? Le vicaire du Christ ne répondit rien. Le sacellaire lui dit d'un ton d'autorité : Tu ne réponds pas? Tes accusateurs vont entrer. Aussitôt, comme au tribunal de Caïphe, entra une troupe de faux témoins. Leurs paroles étaient concertées d'avance. Cependant quelques-uns, au moment de la déposition, voulurent dire la vérité ; mais on les contraignit, par des menaces, à dire ce qu'il fallait pour condamner à mort l'homme juste. Ils étaient au nombre de vingt, la plupart soldats et gens brutaux ; quelques-uns avaient été avec l'exarque Olympius, entre autres André, son secrétaire. Le saint Pontife les voyant entrer, dit en souriant : Sont-ce là vos témoins? est ce là votre procédure? Puis, comme on les faisait jurer sur les Evangiles, l'homme juste, touché de compassion, dit aux magistrats : Je vous supplie, au nom de Dieu, ne les faites point jurer! Qu'ils disent sans serment ce qu'ils voudront! et faites vous-mêmes ce que vous voudrez! Qu'est-il besoin qu'ils perdent leurs âmes?

Le premier de ses accusateurs fut Dorothée, patrice de Cilicie, qui dit avec serment, parlant du Pape : S'il avait cinquante têtes, il mérite de les perdre pour avoir seul renversé et pertu tout l'Occident. Il était de concert avec Olympius, et ennemi mortel de l'empereur et de l'empire. Un autre témoin dit également que le Pape avait conjuré avec Olympius et pris le serment des soldats. On demanda à l'homme de Dieu s'il en était ainsi. Il répondit : Si vous voulez entendre la vérité, je vous la dirai. Quand le *Type* fut fait et envoyé à Rome par l'empereur.... Mais aussitôt le préfet Troïle l'interrompit en criant : Ne nous parlez point ici de la foi; il est question du crime d'Etat. Nous sommes tous chrétiens et orthodoxes, les Romains et nous. Plût à Dieu! dit l'homme juste. Toutefois, au jour terrible du jugement, je rendrai témoignage contre vous sur cet article même.

Au milieu des accusations des témoins, le préfet Troïle lui dit : Quel homme es-tu donc pour n'avoir pas empêché, au lieu d'encourager l'exécrable Olympius, le voyant ainsi conspirer contre l'empereur? Le saint Pontife lui répondit aussitôt : Dites-moi, seigneur Troïle, quand Georges, d'abord moine et ensuite magistrat, vint ici du camp, et fit ce que vous savez et que nous avons entendu dire, où étiez-vous et ceux qui sont avec vous? Non-seulement vous ne résistâtes point, mais il vous harangua et chassa du palais qui il voulut. Et quand Valentin se revêtit de la pourpre, avec un ordre de l'empereur, et s'assit avec lui, où étiez-vous? N'étiez-vous point ici? Pourquoi ne l'empêchâtes-vous point? Pourquoi, au contraire, prîtes-vous tous son parti? Et moi, comment pouvais-je résister à Olympius, qui avait toutes les forces de l'Italie? Est-ce moi qui l'ai fait exarque? Mais je vous conjure, au nom de Dieu, faites au plus tôt ce que vous avez résolu de moi; car Dieu sait que vous me procurez une grande récompense, de quelle mort que vous me fassiez périr. Il y avait encore plusieurs témoins à entendre; mais les juges, voyant les réponses du Pape, dirent qu'il y en avait assez. Ce que le Pape disait en latin était interprété en grec par le consul Innocentius. Des réponses si justes, mais si foudroyantes pour les juges, contrariaient tellement le sacellaire, qu'il dit en fureur à Innocentius même : Pourquoi nous interprétez-vous ce qu'il dit? Ne nous dites pas ce qu'il dit! Telle était la justice du tribunal de Byzance. Il en agissait avec le vicaire du Christ comme le tribunal de Caïphe en avait agi avec le Christ même. C'est la réflexion du témoin oculaire qui nous a laissé le récit de cette étrange procédure.

Aussitôt après avoir réprimandé l'interprète de sa fidélité, le sacellaire se leva, entra au palais et rapporta à l'empereur ce qu'il voulut. On fit sortir le saint Pontife de la salle du conseil, toujours porté sur une chaise, et on le mit dans la cour qui était devant, près de l'écurie de l'empereur, où tout le peuple s'assemblait pour attendre l'entrée du sacellaire. L'homme de Dieu était entouré de gardes, et c'était un spectacle formidable à toute la multitude. Peu après, on le fit apporter sur une terrasse, afin que l'empereur pût le voir par les jalousies de la salle à manger. On leva donc le saint vieillard, en présence de tout le sénat, en le soutenant des deux côtés; et il s'amassa autour de lui une si grande foule, qu'elle se prolongeait jusqu'à l'hippodrome. Alors le sacellaire sortit de la chambre de l'empereur, et, fendant la presse, vint dire au saint Pontife : Regarde comme Dieu t'a livré entre nos mains. Tu faisais des efforts contre l'empereur : avec quelle espérance? Tu as abandonné Dieu, et Dieu t'a abandonné. Aussitôt il commanda à un des gardes de lui déchirer son manteau et la courroie de sa chaussure; puis il le mit entre les mains du préfet de Constantinople, en lui disant : Prenez-le, seigneur préfet, et, dans le moment même, coupez-le en morceaux. En même temps il commanda à tous les assistants de l'anathématiser. Mais, sur cette multitude immense, il n'y eut pas vingt personnes qui crièrent anathème. Tous les autres, sachant qu'il est au ciel un Dieu qui voit tout, baissaient les yeux et se retiraient accablés de tristesse.

Quant au saint Pontife, les bourreaux le prirent, lui ôtèrent son pallium sacerdotal et le dépouillèrent de tous ses habits, ne lui laissant qu'une seule tunique sans ceinture, encore la déchirèrent-ils des deux côtés, depuis le haut jusqu'en bas; en sorte que l'on voyait son corps à nu. Ils lui mirent au cou un carcan de fer et le traînèrent ainsi depuis le palais, par le milieu de la ville, enchaîné avec le geôlier, pour montrer qu'il était condamné à mort. On portait devant lui le glaive avec lequel il devait être exécuté. Au milieu

tant de souffrances, il conservait un visage serein. La multitude des peuples gémissait et versait des larmes. Quelques ministres de Satan se réjouissaient et lui insultaient en hochant la tête : Où est son Dieu, disaient-ils en ricanant? où est sa foi? où est sa doctrine? Etant arrivé au prétoire, il fut chargé de chaînes et jeté dans un cachot avec des meurtriers; mais environ une heure après, on le transféra dans une autre prison appelée de Diomède. On le traînait si violemment, qu'en montant les degrés, qui étaient hauts et rudes, il s'écorcha les jambes et les jarrets, et ensanglanta l'escalier. Il semblait prêt à rendre l'âme, tant il était épuisé, et, en entrant dans la prison, il tomba plusieurs fois. On le mit sur un banc, enchaîné et chargé de fers comme il était, et mourant de froid; car c'était le 15 décembre, et l'hiver était intolérable. Il n'avait personne des siens, sinon un jeune clerc qui l'avait suivi jusque dans la prison et qui se lamentait auprès de lui.

Deux femmes qui gardaient les clefs de la prison, la mère et la fille, touchées de compassion, auraient bien voulu loger le saint Pontife; mais elles n'osaient, à cause du geôlier, qui était attaché avec lui. De plus, elles croyaient que d'un instant à l'autre allait arriver l'ordre de le mettre à mort. Quelques heures après, un officier appela d'en bas le geôlier. Quand il fut descendu, une de ces femmes emporta le Pontife mourant, le mit dans son propre lit et le couvrit de son mieux pour le réchauffer. Mais il resta jusqu'au soir sans pouvoir proférer une parole. Alors l'eunuque Grégoire, qui, de chambellan, était devenu préfet de Constantinople, lui envoya son majordome avec quelque peu de vivres. Lui en ayant fait prendre, il lui dit : Ne succombez pas à vos peines; nous espérons de Dieu que vous n'en mourrez pas. Le saint Pape, qui desirait le martyre, n'en fut que plus affligé. On lui ôta sur-le-champ ses fers.

Le lendemain, l'empereur alla voir le patriarche Paul, qui était malade à la mort, et lui conta tout ce que l'on avait fait au Pape. Paul, le premier auteur de tout cela, se mit à gémir, et, se tournant vers la muraille, il dit: Malheur à moi! c'est encore pour augmenter ma condamnation! L'empereur lui ayant demandé pourquoi il parlait de la sorte, il répondit : Seigneur, n'est-ce pas une chose déplorable de traiter ainsi les Pontifes? Ensuite il conjura instamment l'empereur de se contenter de ce que le Pape avait souffert. Ce que saint Martin ayant appris, il s'en affligea beaucoup; car il souhaitait ardemment de consommer son combat par le martyre.

Paul mourut, en effet, après avoir tenu le siége de Constantinople treize ans. Pyrrhus, qui était présent, voulut y entrer; mais plusieurs s'y opposaient et publiaient dans le palais le libelle de rétractation qu'il avait donné au pape Théodore, soutenant que, par là, il s'était rendu indigne du sacerdoce, et que le patriarche Paul l'avait anathématisé.

Comme le trouble était grand à cette occasion, l'empereur voulut être éclairci de ce que Pyrrhus avait fait à Rome. A cet effet, il envoya Démosthène, commis du sacellaire, avec un greffier, pour interroger l'héroïque Pontife dans sa prison. Quand ils furent entrés, ils lui parlèrent en ces termes : Le sublime empereur, notre maître, nous envoie vous dire : Voyez en quelle gloire vous avez été et en quel état vous êtes réduit! ce n'est pas un autre qui vous y a mis, mais vous-même. Le Pape ne répondit que ces mots : Gloire et actions de grâces pour toutes choses au seul roi immortel! Démosthène dit : Notre maître veut savoir de vous ce qui s'est passé ici et à Rome à l'égard de Pyrrhus, ci-devant patriarche. Pourquoi alla t-il à Rome? fut-ce par ordre de quelqu'un ou de son propre mouvement? De son propre mouvement, répondit le Pape. Démosthène demanda : Comment fit-il ce libelle? y fut-il contraint? Non, répondit le Pape, il le fit de lui-même. Mais, reprit Démosthène, quand Pyrrhus vint à Rome, comment le pape Théodore, votre prédécesseur, le reçut-il? est-ce comme évêque? Et comment non? répondit le Pape, puisque avant que Pyrrhus vînt à Rome, le bienheureux Théodore avait écrit nettement à Paul qu'il n'avait pas bien fait d'usurper le siége d'un autre. Pyrrhus venant ensuite de lui-même aux pieds de saint Pierre, comment pouvait-il s'empêcher de le recevoir et de l'honorer comme évêque? C'est parfaitement vrai, dit Démosthène. Mais d'où tirait-il sa subsistance? Le Pape répondit : Sans aucun doute, du palais patriarcal de Rome. Mais, demanda Démosthène, quel pain lui donnait-on? Messieurs, répondit le saint Pontife? est-ce que vous ne connaissez donc pas l'Eglise romaine? Car je vous le dis, quiconque, vient demander l'hospitalité, quelque misérable qu'il soit, on lui donne toutes les choses nécessaires. Saint Pierre ne refuse personne. On lui donne du pain très-blanc et des vins de diverses sortes, non-seulement à lui, mais aux siens. Jugez par là comme on doit traiter un évêque.

Mais, reprit Démosthène, on nous a dit que Pyrrhus a fait ce libelle par force, qu'on lui a mis des entraves et fait souffrir beaucoup de maux. On n'a fait rien de semblable, répondit le Pape. Vous avez à Constantinople plusieurs personnes qui étaient alors à Rome, et qui savent ce qui s'y est passé, si pourtant la crainte ne les empêche pas de dire la vérité. Vous avez entre autres le patrice Platon, qui était exarque, et qui envoya de ses gens à Pyrrhus. Mais à quoi bon tant de questions? Me voici entre vos mains, faites de moi ce qu'il vous plaira. Quand vous me feriez hacher en pièces, comme vous avez ordonné au préfet, je ne communique point à l'église de Constantinople. Est-il encore question de Pyrrhus, tant de fois déposé et anathématisé? Démosthène et ceux qui l'accompagnaient, étonnés de la constance du Pape, se retirerent, après

avoir mis par écrit toutes ses réponses.

Le pape saint Martin demeura donc dans la prison de Diomède quatre-vingt-cinq jours, qui font près de trois mois, et avec les trois mois de la première prison, près de six, c'est-à-dire depuis le dix-septième de septembre 654 jusqu'au dixième de mars 655. Alors le scribe Sagolève vint lui dire : J'ai ordre de vous transférer chez moi et de vous envoyer dans deux jours où le sacellaire commandera. Le Pape demanda où on voulait le mener ; mais Sagolève ne voulut pas le lui dire, ni lui permettre de demeurer dans la même prison jusqu'à son exil. Vers le soir, le saint Pontife dit à ceux qui étaient auprès de lui : Venez, mes frères, disons-nous adieu ; on va m'enlever d'ici. Alors ils burent chacun un coup. Après quoi, le Pape, se levant avec une grande constance, dit à un des assistants qu'il aimait : Venez, seigneur mon frère, et donnez-moi la paix. Celui-ci, qui avait déjà le cœur gros, ne put retenir sa douleur, et éclata en cris lamentables ; les autres en firent autant. Le saint Pape, les regardant d'un visage serein, leur en fit une réprimande, et, mettant les mains sur la tête du premier, il dit en souriant : Seigneur mon frère, tout ceci est bon, tout ceci est avantageux. Faut il en user comme vous faites ? Vous devriez plutôt vous réjouir de ma position. Celui-ci répondit : Dieu le sait, serviteur du Christ, je me réjouis de la gloire qu'il vous prépare par vos souffrances ; mais je m'afflige de la perte de tant d'autres. Après l'avoir embrassé tous, ils se retirèrent. Aussitôt vint le scribe, qui l'emmena dans sa maison ; et il fut dit qu'on l'envoyait en exil dans la Chersonèse Taurique, la Crimée actuelle (1).

En effet, on le fit embarquer secrètement le Jeudi-Saint, 26 mars 655 ; et après avoir passé en divers lieux, il arriva à Chersone le 15 de mai. C'est lui-même qui le dit ainsi dans une lettre qu'il écrivit à un de ses chers amis de Constantinople. Il y ajoute : Le porteur de cette lettre est arrivé un mois après nous de Byzance à Chersone. Je me suis réjoui de son arrivée, croyant que l'on m'aurait envoyé d'Italie quelque secours pour ma subsistance. Je le lui ai demandé ; et ayant appris qu'il n'apportait rien, je m'en suis étonné, mais j'en ai loué Dieu, qui mesure nos souffrances comme il lui plaît ; vu principalement que la famine et la disette sont telles en ce pays que l'on y parle seulement de pain sans jamais en voir. Si on ne nous envoie du secours d'Italie ou du Pont, nous ne pouvons absolument vivre ici ; car, comme vous le savez, l'esprit est prompt, mais la chair est faible. Il est impossible de rien trouver dans ce pays : si donc il nous vient de là du blé, du vin, de l'huile ou de quelque autre chose, envoyez-les-nous promptement, comme vous pourrez. Je ne crois pas avoir si maltraité les saints qui sont à Rome ou les ecclésiastiques, qu'ils doivent ainsi mépriser à mon égard le commandement du Seigneur. Si saint Pierre y nourrit si bien les étrangers, que dirai-je de de nous qui sommes ses serviteurs propres, qui l'avons servi, du moins quelque peu de temps, et qui sommes dans un tel exil et une telle affliction ? Je vous ai spécifié certaines choses que l'on peut acheter par delà, et que je vous prie de m'envoyer avec votre soin ordinaire, à cause de mes grands besoins et de mes fréquentes maladies (2).

Il écrivit encore au même une lettre au mois de septembre. Je voudrais bien, dit-il, vous consoler par nos lettres, vous et tous nos saints frères qui s'intéressent à nous pour l'amour du Seigneur. Mais voici la vérité : nous sommes non-seulement séparés de tout le reste du monde, mais privés même de la vie. Les habitants du pays sont tous païens ; et ceux qui y viennent d'ailleurs en prennent les mœurs, n'ayant aucune charité, pas même la compassion naturelle qui se trouve entre les Barbares. Il ne nous vient rien que de dehors, par les barques qui arrivent pour charger du sel ; et je n'ai pu acheter autre chose qu'un boisseau de blé pour quatre sous d'or. J'admire le peu de sensibilité de tous ceux qui m'appartenaient autrefois, ainsi que celle de mes amis et de mes proches. Ils m'ont tellement oublié, qu'ils ne veulent pas seulement savoir, comme il paraît, si je suis encore au monde. J'admire encore plus ceux qui appartiennent à l'Eglise de saint Pierre, du peu de soin qu'ils ont d'un homme qui est de leur corps. Si cette Eglise n'a point d'argent, elle ne manque pas, Dieu merci, de blé, de vin et d'autres provisions, pour nous donner au moins quelque petit secours. Avec quelle conscience paraîtrons-nous au tribunal du Christ, nous qui sommes tous formés de la même terre ? Quelle crainte a saisi tous les hommes, pour les empêcher d'accomplir les les commandements de Dieu ? Ai-je paru si ennemi de toute l'Eglise, et d'eux en particulier ? Je prie Dieu, toutefois, par l'intercession de saint Pierre, de les conserver inébranlables dans la foi orthodoxe, principalement le pasteur qui les gouverne à présent, afin qu'ils ne s'écartent en rien de ce qu'ils ont professé par écrit, en présence du Seigneur et de ses anges. Pour ce misérable corps, le Seigneur en aura soin. Il est proche : de quoi suis-je en peine ? Car j'espère de sa miséricorde qu'il ne tardera pas à terminer ma carrière (3).

Les vœux du saint Pape furent exaucés. Il mourut le 16 de septembre de la même année 655, après avoir siégé six ans un mois et vingt deux jours. On l'enterra dans une église de la sainte Vierge, près de la ville de Chersone. Il y eut depuis un grand concours de peuple à son tombeau. On porta dans la suite ses reliques à Rome, et on les y déposa dans l'église de Saint-Martin-de-Tours. Les Grecs l'honorent comme confesseur, le 14 avril ; les

(1) Labbe, t. VI, p. 66-74. — (2) *Ibid.*, p. 74, *epist.* XVI. — (3) *Ibid.*, p. 75 *epist.* XVII.

Latins, comme martyr, le 12 novembre, jour de sa translation. Pontife d'une âme grande et supérieure à tous les coups de l'adversité, ses lettres sont bien écrites, pleines de force et de sagesse, aussi bien que ses réponses devant le tribunal de Byzance; le style en est noble, sublime, digne, en un mot, de la majesté du Siége apostolique.

Par les deux lettres qu'il écrivit de la Chersonèse, du mois de juin au mois de septembre 655, on voit que cet admirable Pontife ne se regardait plus alors comme Pontife romain, et que, par conséquent, il avait abdiqué en faveur d'un autre, pour lequel il fait des vœux. Dans la première, il dit, en parlant de saint Pierre : *Que dirons-nous de nous-mêmes, qui sommes ses serviteurs propres et qui l'avons servi, du moins pour un moment!* D'où il est naturel de conclure : Donc alors il ne le servait plus. Et dans la seconde : *J'admire l'insensibilité de tous ceux qui m'appartenaient autrefois.* Donc ils ne lui appartenaient plus. Enfin, dans cette même lettre : *Je prie Dieu de les rendre inébranlables dans la foi orthodoxe, principalement le pasteur qui les gouverne à présent.* Ce pasteur, dont le saint martyr ratifie ainsi l'élection, était saint Eugène, natif de Rome, engagé dans le clergé depuis son enfance, et qui se montra digne de son prédécesseur par sa douceur, sa libéralité et par son zèle pour la foi. Comme l'année précédente 654, après le 18 septembre, saint Martin écrivait de Constantinople qu'on n'avait point encore élu de Pontife romain jusqu'alors quoique l'empereur eût ordonné de le faire, avant même de l'enlever de Rome, on voit que l'élection d'Eugène n'eut lieu que la dernière année de son prédécesseur. Le clergé romain éluda les ordres de l'empereur tant qu'il put; mais enfin, craignant de se voir imposer quelque candidat suspect, il élut Eugène, dont saint Martin agréa l'élection dès qu'il en eut connaissance. Quant à la date précise de ces événements, il n'y a rien d'absolument certain. On place communément l'élection de saint Eugène au 8 septembre 654.

Le pape saint Martin étant mort l'an 655 dans la Chersonèse, saint Maxime fut arrêté à Rome, par ordre de l'empereur, et conduit à Constantinople avec Anastase, son disciple, et un autre Anastase qui avait été apocrisiaire ou nonce de l'Église romaine. Sur le soir du jour qu'ils arrivèrent, il vint deux officiers, avec dix gardes, qui les tirèrent presque nus du vaisseau et les conduisirent en différentes prisons, où ils furent étroitement gardés. Quelques jours après, on les mena au palais, et on les fit entrer dans une salle où se trouvait le sénat avec une grande multitude de peuple. Saint Maxime ayant été placé au milieu de l'assemblée, le sacellaire lui dit avec emportement : Êtes-vous chrétien? Saint Maxime répondit : Par la grâce de Jésus-Christ, notre Dieu, je le suis. Et comment, si vous êtes chrétien, reprit le sacellaire, haïssez-vous l'empereur? Mais, répondit le saint, d'où le savez-vous? car la haine est une disposition cachée de l'âme, aussi bien que l'amour. Tout le monde voit par vos actions, dit le sacellaire, que vous haïssez l'empereur et son empire; car c'est vous seul qui avez livré aux Sarrasins l'Egypte, Alexandrie, la Pentapole, Tripoli et l'Afrique.

Pour prouver cette accusation absurde, on produisit des témoins dont les dépositions furent plus absurdes les unes que les autres. Le premier accusa le saint d'avoir écrit vingt ans auparavant une lettre au gouverneur de Numidie, pour le détourner d'envoyer des troupes en Egypte. Sommé par le saint de produire la lettre, le témoin dit qu'il n'en avait point, qu'il ne savait pas même s'il y en avait une d'écrite, mais que tout le monde le disait alors dans le camp. Mais, reprit le saint, si toute l'armée le disait, pourquoi êtes-vous le seul à me calomnier? M'avez-vous jamais vu? Non, répondit l'autre. Alors saint Maxime se tourna vers le sénat, et dit : Jugez s'il est juste de produire de tels accusateurs ou de tels témoins. Car le Seigneur dit : Vous serez jugés comme vous aurez jugé. La seconde déposition était encore plus absurde. Elle accusait le saint, et encore sans aucune preuve, d'avoir raconté au pape Théodore un songe qui n'était pas favorable à l'empereur. Sur quoi le sacellaire s'écria, comme s'il eût été convaincu du crime de lèse-majesté : Dieu t'a envoyé ici pour être livré aux flammes! Un dernier témoin accusa le saint de n'avoir pas voulu convenir que l'empereur possédât le sacerdoce. Maxime avoua le fait et en donna les motifs, savoir : que l'empereur ne disait pas la messe, ne conférait pas les sacrements, n'ordonnait ni évêques, ni prêtres, ni diacres. Pendant qu'il rapportait un discours aussi simple, un certain abbé Mennas l'interrompit, en criant : Mais en parlant ainsi, vous avez déchiré l'Église! Le sacellaire cria encore plus fort : Pourquoi a-t-on laissé vivre un pareil homme? On examina ensuite Anastase, disciple du saint. Mais comme il ne pouvait parler assez haut pour être entendu de tout le monde, les gardes le souffletèrent si cruellement, qu'ils le laissèrent à demi-mort. Les deux confesseurs furent ensuite ramenés en prison.

Le soir même, le patrice Troïle, accompagné de deux officiers du palais, vint voir Maxime, pour lui persuader de communiquer avec l'église de Constantinople. Le saint demanda qu'ils condamnassent auparavant l'hérésie des monothélites condamnés par Rome et par le concile de Latran, et il leur fit voir qu'en approuvant successivement et l'*Ecthèse* et le *Type*, ils avaient changé de doctrine et s'étaient condamnés eux-mêmes. C'est-à-dire concluent les officiers, que vous seul serez sauvé, et que les autres se damnent. Il dit : Les trois jeunes hommes ne damnèrent personne, en refusant d'adorer la statue que tous adoraient. Je ne condamne personne non plus, Dieu m'en garde; mais j'aime mieux mourir que de m'écarter de la foi dans la moindre

chose. Les officiers le pressant de recevoir le *Type* par complaisance pour l'empereur et par amour pour la paix, reconnaissant eux-mêmes deux volontés en Jésus-Christ, il se prosterna par terre, les larmes aux yeux, et dit : L'empereur ne devait pas se fâcher contre moi ; car je ne puis me résoudre à offenser Dieu, en ne disant pas ce qu'il a ordonné de dire. Comme on l'accusait de détourner les autres de communiquer avec l'église de Constantinople, il demanda : Mais y a-t-il quelqu'un qui soutienne que je lui aie dit de ne pas communiquer avec elle? Dès là que vous n'y communiquez point vous-même, dit un des officiers, vous dites bien haut à tout le monde de ne point le faire. Saint Maxime répondit : Il n'y a ni accusation ni consolation si forte que celle de la conscience. Cependant, sur ce qui avait été dit que tout l'Occident anathématisait le *Type*, Troïle dit : Est-il beau de noircir la réputation de l'empereur ? Maxime répondit : Dieu veuille pardonner à ceux qui ont poussé l'empereur à faire le *Type*, et à ceux qui y ont consenti ! Qui sont-ils, reprit Troïle? Ce sont les hommes d'église qui l'y ont poussé, dit Maxime, et les magistrats y ont consenti, et la honte en rejaillit sur l'empereur, qui est innocent de toute hérésie. Mais conseillez-lui de faire comme son aïeul, d'heureuse mémoire. Là-dessus, il leur raconta comme Héraclius avait désavoué l'*Ecthèse*. Ils branlèrent la tête, et, ayant quelque temps gardé le silence, ils dirent : Tout est plein de difficultés insurmontables. Enfin, après s'être salués de part et d'autre, ils se séparèrent honnêtement.

Maxime et son disciple subirent un second interrogatoire dans la chambre du conseil, au palais, en présence du sénat, de Pierre, patriarche de Constantinople, et de Macaire, patriarche d'Antioche, tous deux monothélithes. Ils y déclarèrent qu'ils resteraient inviolablement attachés à la foi de leurs pères et aux définitions du concile de Rome. Après plusieurs débats, on les remit en prison. Le jour de la Pentecôte, on vint voir Maxime de la part du patriarche de Constantinople, pour l'engager à obéir. Comme on le menaçait de l'excommunication et d'une mort cruelle, il répondit que tout son désir était que la volonté de Dieu s'accomplît à son égard. Le lendemain de cette conférence, on l'exila en Thrace avec les deux Anastases. Maxime fut envoyé à la forteresse de Byzie, Anastase l'apocrisiaire à Sélymbrie, et l'autre Anastase à Perbère, qui était à l'extrémité de la province et de l'empire. On les emmena tous trois sans aucune provision pour leur subsistance, et sans autres vêtements que quelques haillons qui couvraient à peine leur nudité (1).

Dans la dernière conférence, celle du jour de la Pentecôte, le patriarche avait fait dire à saint Maxime que les apocrisiaires de Rome venaient de s'accorder avec lui, et qu'ainsi toutes les églises étaient d'accord. Saint Maxime ayant demandé les termes de cette union, on lui dit : Nous reconnaissons deux opérations à cause de la différence des natures, et une à cause de l'union. Ce qui en faisait trois. Telle est en effet la nouvelle et singulière variation des monothélites. Dans le commencement, ils ordonnèrent, sous peine d'anathème, de dire une seule volonté. Bientôt ils défendirent, sous peine d'anathème, de dire ni une volonté ni deux. Et maintenant les voilà qui ordonnent, sous peine d'anathème, d'en dire trois. Saint Maxime informa son disciple Anastase de cette étrange accord, et lui recommanda de redoubler ses prières et d'en instruire les autres. Nous avons la lettre qu'Anastase en écrivit aux moines de Cagliari en Sardaigne, où il dit : Nos adversaires, ayant résolu de ne pas suivre la doctrine des Pères, sont agités de diverses opinions, et, après avoir soutenu qu'il ne fallait dire ni une ni deux oqérations, ils en reconnaissent deux et une, c'est-à-dire trois. Ce que ni les Pères ni les conciles n'ont dit, ce que la raison naturelle ne souffre pas, et qu'aucun des anciens ou nouveaux hérétiques n'a avoué. Il montre ensuite l'absurdité de ce système, et ajoute : Ils y ont fait consentir les apocrisiaires de l'ancienne Rome, et, après les avoir séduits, ils les renvoient à celui qui les a envoyés, c'est-à-dire au pape Eugène. Anastase continue : l'Eglise catholique et apostolique étant donc presque tout entière dans un tel péril, nous vous prions de la secourir. S'il est possible, il faut que vous passiez au plus tôt à Rome, sous quelque autre prétexte pour vous joindre anx hommes pieux et fermes qui y sont et qui soutiennent vigoureusement avec nous la vérité, les priant avec larmes de conserver la foi orthodoxe sans aucune nouveauté, et de ne rien approuver que ce qui a été défini par les Pères et les conciles. C'est ainsi qu'Anastase, suivant ses propres expressions. espérait, en vertu de la promesse infaillible faite à saint Pierre, que la semence de piété demeurerait au moins dans l'Eglise romaine. Son attente ne fut point trompée (2).

Pierre, le nouveau patriarche de Constantinople, envoya, suivant la coutume, au Siége apostolique, sa lettre synodale, portant sa confession de foi. Mais cette confession était très-obscure et ne déclarait point les deux opérations et les deux volontés en Jésus-Christ. Le peuple et le clergé de Rome en furent irrités, et la rejetèrent avec grand bruit dans l'Eglise Sainte-Marie-Majeure; jusque-là, qu'ils ne permirent point au pape Eugène, de célébrer la messe, qu'il n'eût promis de ne jamais recevoir cette lettre (3). Nous verrons que le Pape se montra fidèle à sa parole et à son devoir.

Cependant l'on envoya de Constantinople

(1) Labbe, t. VI, p. 433-441. *Op. S. Maxim.*, t. II, p. 29-42. *Acta SS.*, 13 *aug.* — (2) *Op. S. Maxim.*, t. I, p. 42-44. — (3) Anast. *In Eug.*

des commissaires pour interroger saint Maxime dans son exil, savoir : Théodose, évêque de Césarée en Bithynie, de la part du patriarche, et de la part de l'empereur, Paul et Théodose tous deux consuls, c'est-à-dire consuls honoraires. Ils arrivèrent à Bizye le 24 août 656, et s'associèrent l'évêque de la ville. Après quelques discours de piété, l'évêque Théodose demanda à saint Maxime, au nom de l'empereur et du patriarche, pourquoi il ne communiquait point avec l'église de Constantinople. Le saint expliqua ses raisons, savoir : Le fond même de l'hérésie monothélite, et puis ses variations continuelles, à finir par le *Type*. A propos de ce dernier décret, l'évêque Théodose lui dit : Ne prenez pas comme une décision certaine ce qui a été fait par ménagement. Mais, répliqua saint Maxime, si le *Type*, qui défend d'attribuer à Notre Seigneur aucune volonté ou opération, n'est pas une décision certaine, pourquoi donc m'avez-vous livré honteusement à des nations barbares et infidèles? Pourquoi m'a-t-on condamné à demeurer en Bizye, et mes compagnons, l'un à Perbère et l'autre à Sélymbrie? L'évêque Théodose répondit : Par le Dieu qui doit me juger, j'ai dit, quand on fit le *Type*, et je le dis encore, qu'on l'a mal fait et pour la perte d'un grand nombre. Mais le prétexte a été d'apaiser les disputes des catholiques, touchant les volontés et les opérations. Mais, reprit saint Maxime, quel fidèle peut recevoir un ménagement qui supprime les paroles des apôtres, des prophètes et des docteurs que Dieu même a établis, et auxquels il a dit : Qui vous reçoit me reçoit, et qui vous rejette me rejette! Prenons-y garde. Comme Dieu a suscité des apôtres, des prophètes et des docteurs pour la perfection des saints, de même le diable a ses faux apôtres, ses faux prophètes et ses faux docteurs, pour pervertir l'ancien et le nouveau Testament, et ce sont les hérétiques. De même donc que celui qui reçoit les vrais, reçoit Dieu; de même aussi quiconque reçoit les faux, reçoit le diable. Celui donc qui rejette les saints avec les hérétiques, souffrez que je dise la vérité, il rejette Dieu avec le diable. Ainsi prenez garde que, sous prétexte de paix, nous ne tombions dans l'apostasie, qui, selon l'Apôtre, doit précéder l'antéchrist. Je vous parle sans réserve, seigneurs, afin que vous ayez pitié de vous et de nous. Voulez-vous qu'ayant de tels sentiments gravés dans le cœur, je communique à une église où l'on enseigne le contraire? M'en préserve mon Sauveur! Puis, se jetant à genoux, il dit : Pour moi, faites de moi ce qu'il vous plaira, je ne communiquerai jamais avec ceux qui reçoivent de telles doctrines.

Les commissaires, consternés de ce discours, baissèrent la tête et gardèrent longtemps le silence. Enfin l'évêque Théodose, se relevant et regardant saint Maxime, lui dit : Nous vous répondons au nom de l'empereur, que si vous communiquez avec nous, il abolira le *Type*. Saint Maxime répliqua : Nous sommes encore bien éloigné les uns des autres. Que deviendra le terme d'une volonté, établi en concile par Sergius et par Pyrrhus, pour bannir toute opération? Théodose répondit : On a ôté et rejeté ce papier. Oui, dit saint Maxime, on l'a ôté des murailles de pierres, mais non pas des cœurs. Qu'on reçoive la condamnation qui en a été faite canoniquement au concile de Rome, et le mur de séparation sera abattu, et il ne sera plus besoin de nous exhorter. L'évêque Théodose répondit : Le concile de Rome n'est pas valable, puisqu'il a été fait sans ordre de l'empereur. Mais répliqua saint Maxime, si ce sont les ordres des empereurs qui donnent l'autorité aux conciles, il faut donc recevoir ceux que les empereurs ont fait tenir contre le consubstantiel; je veux dire ceux de Tyr, d'Antioche, de Séleucie, de Constantinople sous l'arien Eudoxe, de Nice en Thrace, de Sirmium, et, longtemps après, le second d'Ephèse, où présidait Dioscore. Tous ces conciles ont été assemblés par ordre des empereurs; et toutefois on les a tous condamnés, pour l'impiété des dogmes qu'ils autorisaient. Que ne rejetez-vous aussi le concile qui a déposé Paul de Samosate, sous le pape Denys et sous Denys d'Alexandrie, et où présidait Grégoire le Thaumaturge? Car il n'a pas été tenu par ordre de l'empereur. Où est le canon qui défend d'approuver les conciles tenus sans ordre de l'empereur, ou qui ordonnent qu'ils soient assemblés par son ordre? Vous savez que la règle ordonne de tenir deux fois par an le concile en chaque province, sans faire aucune mention de l'ordre de l'empereur.

Il est vrai, dit l'évêque Théodose, que c'est la sainte doctrine qui fait approuver les conciles. Mais ne recevez-vous pas l'écrit de Mennas, où il enseigne une volonté ou une opération en Jésus-Christ? A Dieu ne plaise! répondit saint Maxime. Vous rejetez tous les docteurs qui ont été depuis le concile de Chalcédoine et qui ont écrit contre l'erreur de Sévère, et je recevrais le libelle de Mennas, qui est postérieur au concile, et qui défend ouvertement Sévère, Apollinaire, Macédonius, Arius, tous les hérétiques, et rejette le concile? Quoi donc, reprit Théodose, vous n'admettez point une seule opération? Saint Maxime répondit : Et quel est celui des docteurs approuvés qui la soutient? Alors Théodose rapporta de faux passages du pape Jules, de saint Grégoire Thaumaturge, de saint Athanase, et en fit la lecture. Saint Maxime dit : Craignons Dieu et n'attirons pas sa colère, en reproduisant des passages hérétiques. Personne n'ignore que ceux-ci sont d'Apollinaire. Si vous en avez d'autres, montrez-les. Théodose produisit deux autres passages, sous le nom de saint Chrysostome; mais saint Maxime les ayant lus, dit qu'ils étaient de Nestorius. Aussitôt l'évêque Théodose, emporté par la colère, lui dit : Seigneur moine, c'est Satan qui parle par ta bouche. Seigneur, répondit saint Maxime, ne vous fâchez pas contre votre

serviteur. Et il lui montra les mêmes paroles dans Nestorius.

Théodose, radouci, dit alors : Dieu sait, mon frère, que c'est le patriarche qui m'a donné ces passages; et voilà que vous dites que les uns sont d'Apollinaire, les autres de Nestorius. Puis il en produisit un de saint Cyrille, qui semblait dire une opération. Sur quoi saint Maxime dit : Quelques-uns montrent que c'est une addition de Timothée Élure. Mais qu'il soit de saint Cyrille, examinons-en le sens. C'est ce que je ne vous permets pas, dit Théodose; il faut que vous receviez le texte tout pur. Vous me donnez là de nouvelles règles, reprit saint Maxime, s'il n'est pas permis d'examiner les paroles de l'Écriture et des Pères. Puis il lui montra, par l'Écriture même, qu'il faut l'examiner pour en pénétrer le sens, et ne pas s'arrêter à la simple lettre, comme les Juifs.

Ils disputèrent encore sur les deux volontés et les deux opérations, et l'évêque Théodose fut réduit à soutenir que les Pères avaient dit : Une volonté et une autre, la divine et l'humaine, double volonté, mais non pas deux volontés. Sur quoi saint Maxime dit : Au nom de Dieu, quand on dit une et une autre, divine et humaine, ou double, combien en comprenez-vous? L'évêque Théodose répondit : Je sais ce que je comprends, mais je ne dis pas deux. Saint Maxime se tourna vers les consuls, disant : Au nom de Dieu, quand vous entendez dire une et une, ou l'une et l'autre, ou deux fois deux, ou de fois cinq, quelle pensée répond en vous à ces paroles? Ils répondirent : Puisque vous nous avez pris à serment, nous entendons deux par une et une, ainsi que par l'une et l'autre, quatre par deux fois deux, et dix par deux fois cinq. L'évêque Théodose, confus de cette réponse, dit : Je ne dis point ce que les Pères n'ont point dit. Alors saint Maxime prit le livre des actes du concile de Rome, et montra que les Pères disent formellement deux volontés et deux opérations. Le consul Théodose prit le livre et lut lui-même les passages. Sur quoi l'évêque Théodose dit : Dieu le sait; si ce concile n'avait pas condamné les personnes, j'aurais été le premier à le recevoir. Mais pour ne pas perdre ici le temps, je dis ce que les Pères ont dit, et je reconnais à l'instant même par écrit deux natures, deux volontés, deux operations. Venez communiquer avec nous, et faisons l'union.

Saint Maxime dit alors : Seigneur, je n'ose recevoir votre consentement par écrit sur une affaire de cette importance, moi qui ne suis qu'un simple moine. Mais si Dieu vous a touchés de manière à recevoir les paroles des saints Pères, envoyez là-dessus un écrit au Pontife de Rome, comme l'exigent les canons; je veux dire que l'empereur y envoie, ainsi que le patriarche, avec son concile. En attendant, je ne puis communiquer avec une église où l'on prononce au saint sacrifice les noms de personnes condamnées; car je crains la condamnation de l'anathème. Dieu le sait, dit l'évêque Théodose, je ne blâme pas votre crainte. Mais pour l'amour du Seigneur, donnez-nous un conseil, pour que tout cela puisse se faire. Quel conseil puis-je vous donner, répondit saint Maxime, sinon que l'empereur et le patriarche, imitant la condescendance de Dieu à notre égard, adressent au Pape de Rome, l'un une lettre d'exhortation, l'autre une supplique synodale. Et certainement, si la règle de l'Église le rend possible, il y donnera les mains et s'accordera avec vous. On le fera, dit l'évêque Théodose ; mais donnez-moi parole, que, si on m'envoie, vous viendrez avec moi. Saint Maxime répondit : Seigneur, il vous est plus avantageux de prendre mon compagnon qui est à Sélymbrie : c'était Anastase l'apocrisiaire ; car il sait la langue, et il est respecté à Rome, à cause de ce qu'il souffre depuis si longtemps pour la foi orthodoxe qui règne dans ce Siége. Théodose dit : Nous avons quelques différends ensemble, et je n'irai pas volontiers avec lui. Seigneur, reprit saint Maxime, puisque vous le voulez, je vous suivrai partout où il vous plaira. Là-dessus ils se levèrent tous, pleurant de joie. Ils se mirent à genoux; on fit une prière, puis chacun baisa l'Évangile, la croix, l'image de Jésus-Christ et celle de la Vierge; et ils les touchèrent de leurs mains pour confirmer ce qui venait de se dire. Ensuite l'évêque Théodose demanda encore quelques éclaircissements à saint Maxime, qui lui montra à fond les conséquences absurdes d'une seule volonté et d'une seule opération, lui expliquant d'une manière très-théologique l'union des deux natures dans l'incarnation. En se séparant, l'évêque Théodose lui donna quelque peu d'argent qu'on lui envoyait, et deux habits, dont l'évêque de Bizye prit aussitot une tunique.

Cette réconciliation ne produisit aucun effet. La même année 656, l'empereur envoya le consul Paul à Bizye, avec ordre d'amener Maxime au monastère de Saint-Théodore-de-Rége, près de Constantinople. Quoique cet ordre portât qu'il serait amené avec beaucoup d'honneur et de soin, tant à cause de sa vieillesse et de ses infirmités, que du rang qu'il avait tenu à la cour, toutefois on lui ôta, à Rége, le peu d'argent qu'on lui avait donné, ses habits et le reste de ses pauvres meubles. Le 13 de septembre, veille de l'Exaltation de la Sainte-Croix, les patrices Epiphane et Troïle vinrent en grand cortége, et l'évêque Théodose avec eux. Ils demandèrent à saint Maxime, s'il voulait exécuter l'ordre de l'empereur. Avant de répondre, il demanda à connaître ces ordres. Ils insistèrent pour qu'il s'y soumît avant de les connaître. Alors il leur dit : Je vous déclare, en présence de Dieu et ses anges, que, si l'empereur m'ordonne quelque chose que ce soit, touchant les affaires de ce monde et ce qui doit périr avec lui, je l'exécuterai volontiers. Alors le patrice Troïle se leva, et dit : Priez pour moi, je m'en

vais ; cet homme ne veut rien faire. Il s'éleva un grand bruit et un grand tumulte, et l'évêque Théodose dit : Mais dites-lui la réponse de l'empereur, et voyez ce qu'il dira ; car, de s'en aller ainsi, sans avoir rien dit ni rien entendu, il n'y a pas de raison. Le patrice Epiphane dit alors : Voici ce que vous mande l'empereur : Puisque tout l'Occident, ainsi que tous ceux qui sont pervertis en Orient, ont les yeux sur vous, je souhaite que vous communiquiez avec nous, suivant le *Type*, et nous irons en personne vous saluer, vous donner la main et vous mener dans la grande église, pour recevoir avec vous le corps et le sang de Jésus-Christ et vour proclamer notre père ; car nous savons certainement que, si vous communiquez avec le saint siége de Constantinople, tous ceux qui s'en sont séparés se réuniront.

Alors saint Maxime se tourna vers l'évêque Théodose, et lui dit avec larmes : Seigneur, nous attendons tous le jour du jugement. Vous savez ce dont on est convenu sur les saints Evangiles, la sainte croix, l'image de Notre Seigneur et de sa sainte Mère. L'évêque, baissant les yeux, dit d'une voie troublée : Et que puis-je faire, quand l'empereur est d'un autre avis? Saint Maxime reprit : Pourquoi donc alors avez-vous touché les saints Evangiles, vous et ceux qui vous accompagnaient, si vous n'aviez pas le pouvoir d'exécuter vos promesses? En vérité, toutes les puissances, même du ciel, ne me persuaderaient pas de faire ce que vous désirez ; car que répondrai-je, je ne dis pas à Dieu, mais à ma conscience, si j'abjure la foi pour une chose aussi vaine que la gloire des hommes? A ces mots, les deux patrices, avec les généraux et les magistrats qui les accompagnaient, se levèrent transportés de fureur, et se mirent à le tirer de côté et d'autre, à lui arracher la barbe, à lui donner des coups de poing et à le couvrir de crachats depuis les pieds jusqu'à la tête ; en sorte qu'on en sentit l'infection jusqu'à ce que ses habits eussent été lavés. L'évêque se leva aussi, et dit : Il ne fallait pas en user de cette façon ; il fallait écouter sa réponse et la rapporter à l'empereur. Les affaires ecclésiastiques ne se traitent pas de la sorte. A peine put-il, avec ses remontrances, les arrêter et les faire rasseoir ; mais ils continuèrent à charger le saint abbé d'injures et de malédictions inouïes.

Le patrice Epiphane lui dit en fureur : Dis, misérable et vieux gourmand, prétends-tu que nous soyons des hérétiques, nous, la ville de Constantinople et l'empereur? Nous sommes meilleurs chrétiens et meilleurs catholiques que toi! Nous confessons que Notre Seigneur a une volonté divine et une volonté humaine, et que toute nature intelligente a naturellement une volonté et une opération ; enfin nous ne nions pas les deux volontés et les deux opérations. Saint Maxime répondit : Si vous croyez comme l'Eglise de Dieu, pourquoi voulez-vous me contraindre à recevoir le *Type*, qui ne tend qu'à détruire cette créance? On l'a fait par condescendance, dit le patrice Epiphane, pour ne pas troubler le peuple par ces subtilités. Au contraire, dit saint Maxime, tout le monde est édifié de la confession exacte de la foi. Le patrice Troïle dit alors : Ayez dans le cœur ce que vous voudrez, personne ne vous en empêche. Saint Maxime répondit : Dieu n'a pas renfermé dans le cœur tout ce qui est nécessaire pour le salut. Il a dit : Quiconque me confesse devant les hommes, je le confesserai devant mon Père ; et l'Apôtre : On croit du cœur pour la justice, et on confesse de la bouche pour le salut.

Alors le patrice Epiphane lui demanda d'un ton très-aigre : Avez-vous souscrit au libelle? Il voulait dire le décret du concile de Rome. Oui, répondit saint Maxime, j'y ai souscrit. Et comment, reprit Epiphane, avez-vous osé anathématiser ceux qui croient comme toute l'Eglise? Assurément, si l'on m'en croit, on vous mènera dans la ville, on vous attachera au milieu de la place et on fera venir les comédiens, les comédiennes et les principales courtisanes, avec tout le peuple, afin que chacun vous donne des soufflets et vous crache au visage. J'y consens, dit saint Maxime, s'il est vrai que nous ayons anathématisé ceux qui confessent deux volontés et deux opérations naturelles. Lisez les actes, seigneur, et le décret, et si vous trouvez ce que vous dites, faites ce qu'il vous plaira. Ils dirent : Si nous nous amusons à l'écouter, nous ne boirons ni ne mangerons. Allons dîner, et puis nous irons au palais pour rapporter ce que nous avons entendu. Cet homme s'est vendu à Satan. Au reste, ajoutèrent les deux patrices, sachez, seigneur abbé, que si les infidèles nous donnent un peu de relâche, par la sainte Trinité, nous vous mettons avec le Pape qui s'élève maintenant, et tous ceux qui discourent en ce pays-là, et tous vos disciples, et nous vous traiterons tous, chacun à votre place, comme Martin a été traité.

Le lendemain, 14 de septembre, jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, le consul Théodose vint dès le matin trouver saint Maxime, lui ôta tout ce qu'il avait, et lui dit de la part de l'empereur : Puisque vous n'avez pas voulu d'honneur, vous en serez privé. Allez au lieu dont vous vous êtes jugé digne, avec vos deux compagnons. Le consul Théodose prit donc saint Maxime et le mit entre les mains des soldats, qui le conduisirent à Sélymbrie. Ils y demeurèrent deux jours, jusqu'à ce qu'un des soldats eut été au camp dire à toute l'armée, pour l'exciter contre saint Maxime : Le moine qui blasphème contre la Mère de Dieu vient ici. Mais le commandant, touché de Dieu, envoya au-devant de lui les chefs des compagnies, les enseignes, les prêtres et les diacres. Saint Maxime, les voyant, se mit à genoux. Eux en firent autant ; ensuite ils s'assirent et le firent asseoir. Alors un vénérable vieillard lui dit avec grand respect : Mon Père, on nous a scandalisés, en disant que

vous ne nommez pas Mère de Dieu la sainte Vierge. C'est pourquoi, je vous conjure, par la sainte Trinité, de nous dire la vérité, de peur que nous ne soyons scandalisés injustement. Saint Maxime se mit à genoux, se releva, et, étendant les mains au ciel, il dit avec larmes : Quiconque ne dit pas que notre Dame, la très-sainte Vierge, a été véritablement la Mère de Dieu, Créateur du ciel et de la terre, qu'il soit anathème, de par le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et de par toutes les vertus célestes, et les apôtres, et les prophètes, et les martyrs, et tous les saints, maintenant et toujours, et dans tous les siècles des siècles; amen! Alors les assistants dirent en pleurant : Mon père, Dieu veuille vous donner la force d'achever dignement votre course. Ensuite ils tinrent plusieurs discours si édifiants, que les soldats s'assemblaient en foule pour les entendre. Mais un des gardes du général, voyant que leur nombre croissait toujours et qu'ils blâmaient la manière dont on traitait le saint vieillard, le fit enlever et mettre à deux milles du camp, jusqu'à ce qu'on l'emmenât à Perbère. Les clercs de l'armée le suivirent à pied pendant ces deux milles, et ayant pris congé de lui, ils le mirent à cheval de leurs propres mains. On le mena à Perbère, où on le mit en prison.

Quelque temps après, on le ramena à Constantinople, avec son disciple, le moine Anastase, et on tint contre eux un concile, où ils furent anathématisés tous les deux, avec le pape saint Martin, saint Sophrone de Jérusalem, et tous leurs adhérents, c'est-à-dire tous les catholiques. On mena ensuite l'autre Anastase, que l'on anathémisa de même, et le concile, de concert avec le sénat, prononça contre tous les trois une sentence, où il disait : Après avoir porté contre vous le jugement canonique, il restait que vous fussiez soumis à la sévérité des lois pour vos impiétés, quoiqu'il n'y ait point de peine proportionnée à de tels crimes. Toutefois, laissant au juste Juge la plus grande punition, nous vous donnons la vie, en nous relâchant de l'exactitude des lois; et nous ordonnons que le préfet ici présent, vous emmène sur l'heure même dans son prétoire; qu'il vous fasse battre le dos avec des nerfs de bœuf, et couper jusqu'à la racine la langue qui a été l'instrument de vos blasphèmes, et la main droite qui a servi à les écrire. Ensuite vous serez promenés par les douze quartiers de cette ville, et condamnés au bannissement et à la prison perpétuelle, pour y pleurer vos péchés le reste de vos jours. Cette sentence fut aussitôt exécutée : le préfet se saisit de saint Maxime et des deux Anastases, les fit battre de verges, leur fit couper la langue à chacun, et la main droite, les promena par toute la ville de Constantinople, et les envoya en exil dans le pays des Lazes (1).

Ils y arrivèrent le huitième jour de juin, l'an 662, et furent aussitôt séparés. On leur ôta même le peu qu'ils avaient, jusqu'à du fil et une aiguille. Comme saint Maxime ne pouvait se tenir à cheval ni souffrir les voitures ordinaires, il fallut faire un brancard d'osier pour le porter, comme dans un lit; et on le conduisit dans une forteresse, nommée Schemari, près le pays des Alains. Les deux Anastases furent enfermés dans deux autres forteresses, d'où peu de jours après on les tira, et on mena le moine Anastase à Sumas. Mais il était si affaibli par les tourments qu'il avait soufferts à Constantinople et par les fatigues du voyage, qu'il mourut le 24 de juillet de la même année 652. Saint Maxime étant arrivé à Schemari, prédit le jour de sa mort, qui fut le samedi 13 août 662, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire (2).

C'est ainsi que finirent glorieusement, à sept ans l'un de l'autre, les deux illustres défenseurs de la foi contre l'hérésie : le pape saint Martin en 655, le saint abbé Maxime en 662. Dans leurs actes originaux, écrits par des contemporains, le plus souvent témoins oculaires, on voit au naturel ce qu'était l'empereur, la cour et le sénat de Byzance. Au lieu de gouverner l'empire et de le défendre contre les Mahométans, empereurs et consuls, commandants d'armée et magistrats se font les geôliers et les bourreaux de deux vieillards infirmes. Au lieu des chefs de Sarrasins vaincus, traînés après le char du triomphateur, on traîne dans les rues de Constantinople, chargé de fer et un carcan au cou, un Pontife cassé de vieillesse et d'infirmités, le vicaire du Christ; puis un moine, autrefois grand seigneur, à qui l'on arrache la langue et l'on coupe la main, pour le donner ainsi en spectacle aux courtisans et à la populace. Et pourquoi? Parce que ces deux hommes ont une conscience, et qu'ils ne veulent pas faire de la religion une comédie. Nous croyons la même chose que vous, disent les consuls byzantins à saint Maxime, nous reconnaissons, comme vous, deux volontés et deux opérations dans le Christ. Mais pour complaire à l'empereur, ayez, comme nous, une chose dans le cœur, une autre chose sur les lèvres. Et parce que le vieillard se refuse à cette lâche hypocrisie, patrices et sénateurs, militaires et magistrats le frappent, lui crachent au visage, lui coupent la main et la langue! En vérité, il est difficile d'imaginer quelque chose de plus ignoble. En vérité, si un pareil gouvernement avait jamais prévalu dans l'univers, l'humanité eût été bien plus dégradée que sous le mahométisme.

Ce qui la sauve, après Dieu, c'est l'Eglise romaine, ce sont les Pontifes romains. A la cour avilie de Byzance, le pape saint Martin, vieux, cassé, infirme, montre, surtout dans les fers, la constance du héros, le calme de

(1) *Op. S. Maxim.* — (2) *Op. S. Maxim.*, t. I, p. 59-66. *Acta SS.*, 13 *aug. Sismondi op.*, t. III.

sage, la majesté du Pontife, la sérénité du martyr. Pour sortir de cette confusion, dit et répète saint Maxime, empereur et patriarche doivent s'adresser au Pontife de Rome : telle est la règle ; il n'y en a point d'autre. Que lui répondirent les courtisans byzantins? Si nous n'avions les Sarrasins sur les bras, nous traiterions le Pape comme toi : ces paroles sont l'éloge du Pape saint Eugène, qui mourut le 2 juin 658, et eut pour successeur saint Vitalien, ordonné le 30 juillet suivant.

Saint Anastase l'apocrisiaire, disciple de saint Maxime, ayant été séparé de son maître et de l'autre saint Anastase, fut conduit en diverses forteresses et promené pendant sept mois par tous les pays des Lazes, où il marchait à pied et demi-nu, mourant de faim et de froid. Enfin, celui qui commandait dans le pays ayant été chassé, son successeur, nommé Grégoire, le traita mieux et le mit dans un monastère, où il lui donnait abondamment toutes les choses nécessaires. Saint Anastase y fut visité par Etienne, trésorier de l'église de Jérusalem, qui parcourut tout le pays des Lazes, des Apsiles et des Abasges, publiant partout quelle était la doctrine catholique et quelle est l'hérésie des monothélites, et dissipant les calomnies répandues contre saint Anastase. Etienne mourut dans ces courses apostoliques, le 1er janvier 665, chez le prince des Abasges.

De ce troisième exil, saint Anastase écrivit l'année suivante à Théodose, prêtre de Gangre et moine à Jérusalem, lui racontant ce qui lui était arrivé jusqu'alors, et le priant de lui envoyer les actes du concile tenu à Rome par le pape saint Martin; car il voulait profiter de son exil pour faire connaître la doctrine catholique. Avec cette lettre, il lui envoie, de son côté, des passages de saint Hippolyte, évêque de Porto, près de Rome, et martyr, pour établir les deux volontés et les deux opérations en Jésus-Christ. Saint Anastase écrivit lui-même cette lettre, d'une manière qui fut tenue pour miraculeuse. Car, comme on lui avait coupé la main, il fit attacher au bout de son bras deux petits bâtons, dont il tenait la plume, et il fit de la même manière plusieurs autres écrits. Ce qui était plus merveilleux encore, c'est que, quoiqu'on lui eût coupé la langue jusqu'à la racine, il parlait distinctement. Enfin, il mourut dans la forteresse de Thusume, au pied du mont Caucase, le dimanche 11 octobre 666, après avoir fait un grand nombre de miracles et de conversions.

Il laissa deux disciples, Théodore et Euprepius, frères, fils du grand panetier de l'empereur, qui, après le premier exil de saint Anastase à Trébisonde, voulurent se réfugier à Rome; mais ils furent arrêtés près d'Abydos. Et comme ils refusaient de souscrire au *Type* de Constant, ils furent dépouillés de leurs biens et de leurs dignités, battus de verges et envoyés en exil dans la Chersonèse. Euprepius, qui était le plus jeune, y mourut le 20 octobre 670. Théodore lui survécut plusieurs années, et le prêtre Théodose de Gangre étant venu le voir, il lui donna des reliques du pape saint Martin, mort au même lieu, savoir : un morceau de son étole et une de ses sandales. Il lui raconta aussi les miracles qui se faisaient à son tombeau. Le prêtre Théodose, à qui nous devons ces détails, observe encore que les sandales du Pape étaient d'une forme particulière, et que nul homme n'en portait, hormis le Pontife romain (1).

Tandis que les empereurs de Byzance fatiguaient toute l'Eglise par de continuelles controverses et se faisaient les persécuteurs des saints, les rois naguère barbares des Goths, des Francs, des Saxons, contents de l'autorité de la commune croyance et des précédentes décisions de l'Eglise, faisaient entrer le christianisme dans les lois et les mœurs, secondaient les saints et leurs pieuses entreprises, voyaient souvent des saints dans leurs propres familles et quelquefois s'élevaient eux-mêmes jusqu'à la sainteté. En Espagne, les rois des Goths admiraient parmi les leurs un illustre exemple de sainteté dans saint Fructueux ; car il était de race royale et fils d'un général d'armée. Jeune encore, son père l'emmena un jour dans ses terres. Pendant que le général faisait la revue de ses domaines et de ses troupeaux, son jeune fils considérait les lieux les plus sauvages, et pensait à y fonder des monastères. Ses parents étant morts, il reçut la tonsure de Conantius, évêque de Palencia, qui le forma dans la piété. Fructueux donna ses biens aux églises, aux pauvres, à ses esclaves, qu'il mit en liberté ; mais il employa la meilleure partie à fonder le monastère de Complute, où il assembla une communauté nombreuse. Fatigué des visites que lui attirait sa réputation, il y établit un abbé et alla se cacher dans la solitude. Ses disciples l'en tirèrent par une sainte violence. Mais il les quitta quelque temps après pour aller fonder de nouveaux monastères, un entre autre dans l'île de Cadix. Il y avait tant de moines, que le gouverneur de la province s'en plaignit au roi, craignant qu'il ne restât personne pour les armées et le service de l'Etat. Les familles entières se donnaient à Dieu ; les pères avec leurs fils entraient dans les monastères d'hommes ; les mères avec leurs filles dans les monastères de femmes. Voici comme il fonda le premier de ceux-ci.

Un jour qu'il était dans un de ses communautés d'hommes, il reçut du désert voisin une lettre par laquelle une fille le priait d'avoir pitié d'elle, comme d'une brebis errante, et de la diriger dans les voies du salut. Elle se nommait Bénédicte, était de race noble et venait d'être fiancée à un grand seigneur de la cour. Mais, brûlant de se consacrer à Dieu seul, elle s'enfuit à l'insu de ses parents, erra longtemps dans le désert, et arriva enfin près

(1) *Op. S. Maxim.*, t. I, 67-84.

du monastère de saint Fructueux. N'osant y entrer, elle lui fit dire sa position. Le saint, bénissant Dieu, fit bâtir dans le désert une petite cellule, pour la noble vierge, dont l'héroïque détermination retentit au loin : plusieurs autres suivirent son exemple ; bientôt il y en eut jusqu'à quatre-vingt réunies autour d'elle. Alors le saint abbé leur bâtit un monastère dans une autre solitude.

Au milieu de tant de bonnes œuvres, saint Fructueux conçut un grand désir de faire le pèlerinage d'Orient. Il en délibéra secrètement avec quelques-uns de ses disciples. Déjà le navire était prêt pour le transporter, lorsqu'il fut inopinément arrêté par ordre du roi. Le secret avait transpiré. Le roi, craignant, ainsi que son conseil, de priver l'Espagne d'un tel personnage, le fit arrêter avec tout le respect possible, et amener à sa cour, où il fut gardé à vue quelque temps, de peur qu'il ne vînt à s'enfuir. On voit combien la cour des Goths différait de la cour de Byzance. Plus tard, saint Fructueux fut ordonné évêque de Dume, et ensuite archevêque de Brague ; mais il ne cessa de pratiquer la vie monastique. Il bâtit, entre autres, l'abbaye de Montel, entre Dume et Brague, et y choisit sa sépulture. Le visage du saint respirait une si grande douceur, qu'elle faisait impression sur les animaux mêmes. Un jour qu'il traversait des forêts, un chevreuil, poursuivi par des chasseurs, vint se réfugier sous son manteau. Le saint prit l'animal sous sa protection et le conduisit au monastère. L'animal reconnaissant ne quitta plus son libérateur : il le suivait pendant le jour et dormait la nuit à ses pieds (1).

Nous avons la règle que le saint donna à son monastère de Complute. Elle approche beaucoup de celle de saint Benoît. Il y nomme convers ou convertis, tous ceux qui entrent pour s'engager dans le monastère. Mais il y a une autre règle de saint Fructueux, nommée la règle commune, apparemment parce qu'elle servait à tous ses monastères. Elle contient des particularités remarquables. Il y condamne d'abord deux espèces de faux monastères : ceux que des particuliers érigeaient de leur propre autorité, se renfermant dans leurs maisons de campagne, avec leurs femmes, leurs enfants, leurs serfs et leurs voisins, et s'engageant par serment à vivre en commun, mais sans règle et sans supérieur. C'étaient des gens intéressés, qui, loin de donner aux pauvres, pillaient les autres, sous prétexte de pauvreté. Ils étaient querelleurs, et souvent appelaient leurs parents et leurs amis pour les secourir à main armée. Il y avait aussi des prêtres qui, pour s'attirer la réputation de piété ou pour conserver leurs dîmes et leurs autres profits, s'érigeaient en supérieurs de monastères, sans avoir pratiqué la vie monastique, et recevaient à bras ouverts tous ceux qui sortaient des vrais monastères, dont ils décriaient la discipline.

La règle commune de saint Fructueux montre la manière de gouverner les différentes sortes de personnes qui composaient ses monastères. Si un homme y venait avec sa femme et de petits enfants au-dessous de sept ans, on les recevait tous, à la charge d'être soumis à l'obéissance. On permettait aux enfants, tant qu'ils étaient petits, d'être, quand ils voulaient, auprès du père ou de la mère ; mais quand ils avaient atteint l'âge de raison, on leur apprenait la règle et on les menait au monastère, où ils devaient demeurer, comme offerts par leurs parents. On leur choisissait un maître, que l'on déchargeait de tout autre emploi, pour avoir soin de leur nourriture et de leur instruction. On avait une attention particulière à ceux qui entraient vieux dans le monastère, afin de leur procurer les soulagements nécessaires, sans entretenir leurs mauvaises habitudes, et afin de les aider à faire une sérieuse pénitence. La pénitence était rigoureuse pour ceux qui avaient commis de grands crimes avant leur conversion. Ils commençaient par une confession générale de tous leurs péchés ; puis on leur faisait observer la pénitence canonique et mener une vie plus austère que la communauté. On recommande avec grand soin la séparation des monastères des filles d'avec ceux des hommes, et il y a de sévères précautions pour les visites et pour les occasions qu'ils pouvaient avoir de se rencontrer ensemble. Tous les frères doivent s'assembler le dimanche pour la messe, avec une grande attention à se réconcilier et à se corriger chacun de ses défauts. Ces monastères avaient des troupeaux de brebis, pour fournir de quoi soulager les enfants et les vieillards, racheter les captifs et exercer l'hospitalité. Un moine était chargé du soin des pâtres. A la fin de la règle est la formule de la profession des moines, conçu au pluriel, et commençant par la profession de foi (2). Quand on pense que c'est un prince goth qui fondait et qui dirigeait par son exemple ces asiles de l'humanité et de la piété chrétienne, on ne peut qu'admirer le merveilleux changement opéré par le christianisme chez les nations barbares. Saint Fructueux mourut l'an 665, dans l'église où il s'était fait transporter pendant sa dernière maladie, pour y recevoir l'habit de pénitence au pied des autels. Il fut d'abord enterré dans un de ses monastères ; mais, depuis, ses reliques ont été transférées à Compostelle, en Galice.

Un contemporain de saint Fructueux de Brague, fut saint Eugène de Tolède. Il était d'abord clerc de l'église royale. Par amour de la vie monastique, il s'enfuit à Saragosse, où il s'attacha aux sépulcres des martyrs, et se fit moine dans l'abbaye de Sainte-Engracia. Le roi Chindasvinthe lui fit violence pour l'en tirer et le faire ordonner archevêque de To-

(1) *Acta SS.*, 16 *april.* *Acta ord. Bened.*, t. II. — (2) *Codex regul.*, t. II

lède, après un autre Eugène, l'an 646. Il était petit et d'une faible complexion, mais d'un grand zèle. Il corrigea le chant et les offices ecclésiastiques. Il écrivit un *Traité de la Trinité*, apparemment à cause des restes d'arianisme en Espagne, et deux petits livres, l'un en vers de différentes mesures, l'autre en prose. Il corrigea et augmenta l'ouvrage en vers de Draconce sur la création du monde. Il tint le siége de Tolède environ douze ans, et fut enterré à Sainte-Léocadie. L'Eglise honore sa mémoire le 13 novembre.

Il eut pour successeur saint Ildefonse né à Tolède même. Ses parents l'avaient mis de bonne heure sous la discipline de saint Isidore de Séville. Il y apprit à mépriser les vanités du siècle, qu'il quitta en effet pour s'enfermer dans le monastère d'Agali, aux faubourgs de Tolède. Il en fut depuis élu abbé, et nous le verrons assister au huitième concile de Tolède en 653. Saint Eugène étant mort sur la fin de l'an 657, on mit à sa place saint Ildefonse, qui gouverna cette église neuf ans et deux mois. Sa vie fut écrite par Zixilane et par Julien, qui furent l'un et l'autre ses successeurs. Le dernier remarque que saint Ildefonse avait lui-même divisé ses écrits en quatre parties, dont la première contenait un livre en forme de prosopopée sur sa propre faiblesse, un traité de la virginité perpétuelle de la sainte Vierge contre les trois infidèles, un opuscule sur les propriétés des trois personnes divines, un autre qui contenait des remarques sur les actions de chaque jour, un sur les sacrements, un sur le baptême en particulier, un sur les progrès dans le désert spirituel. La seconde partie contenait ses lettres avec les réponses qu'on y avait faites. Les siennes ne portaient pas toujours son nom ; quelquefois il en empruntait d'étrangers, où il enveloppait le sien de diverses énigmes. Il avait composé la troisième partie, de messes, d'hymnes et de sermons, et la quatrième, de plusieurs petits ouvrages en vers et en prose, parmi lesquels il y avait des épitaphes et des épigrammes. Outre les ouvrages renfermés dans ces quatre parties, il en avait commencé d'autres, que ses occupations ne lui permirent pas d'achever.

De tous ces écrits, il ne nous en reste que trois. Le principal est le livre de la virginité perpétuelle de la sainte Vierge. Saint Ildefonse le composa à la prière de Quiricius, évêque de Barcelone, comme on le voit par les lettres que ces deux évêques s'écrivirent mutuellement. Dans l'une, Quiricius admire la clarté avec laquelle saint Ildefonse avait développé les mystères de l'Incarnation et de la naissance du Seigneur, en mettant dans un plein jour les endroits où l'Ecriture parle avec quelque obscurité sur ce sujet ; de sorte qu'il ne craint point de dire qu'il avait confondu, Jovinien, Helvidius et le Juif perfide et incrédule. C'étaient les trois infidèles contre lesquels Julien de Tolède dit que saint Ildefonse avait entrepris son ouvrage. Il le commence par une prière fervente à la sainte Vierge, où il lui donne toutes les louanges que l'on peut donner à la Mère de Dieu. Ensuite il prouve par plusieurs passages de l'Ecriture, qu'il était nécessaire que sa virginité fût parfaite, étant la maison de Dieu, et Celui qui devait naître de ce sein ayant été engendré de Dieu dès avant l'aurore, c'est-à-dire de toute éternité ; qu'en attaquant sa virginité, c'est attaquer celui qui est né d'elle ; que son Fils est Dieu parfait comme il est homme parfait ; qu'il a été aussi facile à Jésus-Christ de conserver la virginité de sa Mère que de naître miraculeusement d'elle et de faire tant d'autres miracles ; que les anges ont rendu témoignage à la virginité de Marie, en lui disant, lorsqu'elle eut répondu qu'elle ne connaissait point d'homme : Le Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu du Très-haut vous couvrira de son ombre ; c'est pourquoi la chose sainte qui naîtra de vous sera appelée le Fils de Dieu. Il invoque enfin la très-sainte Vierge, pour qu'elle lui obtienne la grâce de bien servir son Fils et elle : lui, comme son Créateur, elle, comme la Mère de son Créateur ; lui, comme le Seigneur des armées, elle, comme la servante du Seigneur de tous. L'honneur qu'il rend à la Mère se rapporte au Fils, sans se terminer à elle ; s'il sert Marie, c'est pour mieux servir Jésus et lui être uni d'une manière plus intime. C'est ainsi, conclut-il, que l'honneur qu'on rend à la reine tourne à l'honneur du roi (1). Tout ce traité, d'un style coupé et sentencieux, respire la dévotion la plus tendre.

Dans son livre de la connaissance du baptême, il réunit ce que les anciens ont dit de meilleur sur les instructions qui préparent à ce sacrement, sur les cérémonies qui l'accompagnent, sur les obligations que l'on y contracte. Par les renoncements que l'on y fait au démon, à ses pompes et à ses œuvres, on s'engage à vivre dans le monde comme dans un désert ; c'est le sujet de son livre *Du désert spirituel* (2). Saint Ildefonse continua aussi le catalogue des écrivains illustres, commencé par saint Jérôme et continué par Gennade de Marseille et par saint Isidore de Séville. Il commence par saint Grégoire le Grand, ne trouvant pas que saint Isidore en eût dit assez, et finit à saint Eugène, son prédécesseur, qui avait lui-même succédé à un autre Eugène. Saint Ildefonse mourut l'an 667, le 23 de janvier, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. S'il avait vécu plus longtemps, il aurait pu ajouter à son catalogue, un de ses contemporains, Taïus ou Taïon, évêque de Saragosse, qui composa cinq livres de sentences tirées des *Morales* de saint Grégoire et des écrits de saint Augustin. Il fit à cet effet le voyage de Rome, par ordre du roi Chindasvinthe, parce qu'on ne trouvait pas en Espagne tous les livres des morales de ce Pape. Dans ses cinq livres de

*Biblioth. max. PP.*, t. XII. — (2) Baluz., *Miscell.*, t. VI.

sentences, qui n'ont pas encore été imprimés, Taïon traite de l'incommutabilité de Dieu, de sa toute-puissance et de son éternité ; de l'origine du monde, de la formation de l'homme, du jugement de Dieu, de la gloire des saints, des supplices éternels des méchants (1).

Par la vie de saint Fructueux de Brague, de saint Eugène et de saint Ildefonse de Tolède, on voit que les rapports des évêques d'Espagne avec les rois des Visigoths avaient quelque chose de cordial, de bienveillant et même d'intime. On le voit encore mieux par les conciles qui furent tenus à Tolède vers ces temps. La royauté était élective, la mort de chaque roi devenait comme une révolution politique. Pour en prévenir les inconvénients et avoir un point d'appui au milieu de ces vicissitudes, les Visigoths mirent sous la protection de l'Eglise les lois fondamentales et constitutives de leur royaume. Nous l'avons déjà vu par le quatrième, le cinquième et le sixième concile de Tolède. On le voit également par le septième, tenu l'an 646, sous le roi Chindasvinthe, et où assista saint Eugène, avec vingt-sept autres évêques et onze députés d'absents. Il excommunie pour toute leur vie, ceux qui conspirent contre la patrie ou le roi, sans compter la privation de leurs biens, s'ils sont laïques (2).

Le huitième, en 653, sur la demande du roi Recesvinthe et des seigneurs qui étaient présents, relève la nation du serment qu'elle avait fait au quatrième, de condamner, sans espérance de pardon, ceux qui avaient conspiré contre le roi ou la patrie; ce qui devenait la source d'un grand nombre de parjures. Puis, en son dixième canon, il dit : Le roi sera élu dans la capitale, c'est-à-dire à Tolède, ou dans le lieu où son prédécesseur sera mort, et l'élection se fera du consentement des évêques et des grands du palais. Le roi protégera la foi catholique contre les Juifs et les hérétiques, et ne fera point d'exaction sur ses sujets. Tous ses acquêts passeront à son successeur, et il ne laissera à ses héritiers que les biens qu'il avait avant d'être roi. Il fera serment de tout cela avant de prendre possession du royaume. Quiconque, soit clerc, soit laïque, au lieu de respecter cette loi et ordonnance épiscopale, se permettra de la critiquer, qu'il soit non-seulement frappé de l'excommunication ecclésiastique, mais encore privé de la dignité de son ordre. Ce concile fut souscrit par cinquante-deux évêques, parmi lesquels saint Eugène de Tolède, et par dix abbés, entre lesquels était saint Ildefonse ; enfin par seize comtes d'entre les principaux officiers du roi (3).

Le septième concile de Tolède fit encore les règlements qui suivent : Si le célébrant tombe malade en consacrant les saints mystères, un autre évêque ou un prêtre pourra continuer et suppléer à son défaut. L'évêque qui, étant averti, aura tardé à venir faire les funérailles de son confrère, sera privé de la communion pour un an, et les clercs qui auront négligé de l'avertir seront renfermés un an dans des monastères pour faire pénitence. Sur la plainte des prêtres de Galice, il est défendu aux évêques de prendre plus de deux sous d'or de chaque église et rien des monastères ; de mener avec eux plus de cinquante, ou, suivant d'autres exemplaires, plus de cinq chevaux quand ils vont en visite, et de séjourner en chaque église plus d'un jour. On ne souffrira point d'ermites vagabonds, ni de reclus ignorants, mais on les enfermera dans les monastères voisins, et à l'avenir on ne permettra de vivre en solitude qu'à ceux qui auront passé du temps dans les monastères pour s'instruire. Par égard pour le roi et pour la consolation du métropolitain, les évêques du voisinage de Tolède viendront y passer un mois chaque année, quand il les en priera (4).

Le huitième fit encore quelques règlements contre la simonie et contre l'incontinence des clercs. Il défend d'ordonner ceux qui ne savent pas le psautier tout entier, avec les cantiques et les hymnes d'usage, ainsi que la forme du baptême. Ceux qui, sans une évidente nécessité, auront mangé de la chair pendant le carême, n'en mangeront point pendant toute l'année et ne communieront point à Pâques. Ceux que le grand âge ou la maladie oblige à en manger, ne le feront qu'avec la permission de l'évêque. A l'égard des Juifs, on observera les décrets du concile de Tolède sous le roi Sisenand ; c'est le quatrième. Deux mois après le huitième, savoir le 18 février 654, les Juifs convertis de toute l'Espagne donnèrent au roi Recesvinthe une déclaration, par laquelle ils promirent de vivre en vrais chrétiens et de renoncer à leurs anciennes superstitions ; de brûler eux-mêmes ou de lapider les contrevenants, ou de les abandonner avec leurs biens à la discrétion du roi (5).

Le neuvième concile de Tolède, l'an 655, où il n'assista que seize évêques, fit dix-sept canons, la plupart pour réprimer les abus que les évêques commettaient dans l'administration des biens ecclésiastiques. Aussi disent-ils d'abord, qu'ils doivent commencer par se juger eux-mêmes, afin de donner plus d'autorité à leurs jugements. Ils ordonnent donc que, si les évêques ou les autres ecclésiastiques veulent s'approprier les biens des églises, ceux qui les ont fondées ou enrichies pourront s'en plaindre à l'évêque, au métropolitain, ou au roi. Ils veilleront aussi aux réparations, afin que les églises et les monastères de leur fondation ne tombent pas en ruine ; et ils auront le droit de présenter à l'évêque des prêtres pour les desservir, sans qu'il puisse y en mettre d'autres à leur préjudice. Voilà le patronage bien établi.

L'évêque qui fonde un monastère ne pourra

(1) Ceillier, t. XVII. Mabill., in *Analect.* — (2) Labbe, t. V. p. 1836. — (3) *Id.*, t, VI, p. 394. — (4) Labbe, t. V, p. 1836. — (5) *Id.*, t. VI, p. 394-417.

lui donner plus de la cinquantième partie du bien de son église, ou la centième, s'il fonde une église sans monastère. Si l'évêque avait peu de bien, ce qu'il a acquis depuis son épiscopat appartiendra à l'église ; s'il en avait autant ou plus que son église, ses héritiers partageront avec l'église à proportion. L'évêque pourra disposer de ce qui lui aura été donné personnellement ; s'il n'en dispose, il appartiendra à l'église. Les parents de l'évêque ou du prêtre ne pourront se mettre en possession de sa succession, sans la participation du métropolitain ou de l'évêque. La prescription de trente ans ne courra contre l'église que du jour de la mort de l'évêque qui a aliéné, et non du jour de l'aliénation. L'évêque qui a pris soin des funérailles de son collègue et de l'inventaire des biens de l'église, ne pourra prendre plus d'une livre d'or, si elle est riche, et une demi-livre si elle est pauvre.

Les enfants illégitimes des clercs obligés à la continence seront esclaves de l'église que les pères servaient. Les évêques ne peuvent appeler dans le clergé des serfs de l'église sans les affranchir. Les affranchis de l'église ne peuvent épouser des personnes libres de naissance ; autrement ils seront tous traités comme affranchis, et par conséquent engagés, eux et toute leur race, à rendre à l'église les mêmes devoirs que les affranchis doivent à leurs patrons, sans pouvoir disposer de leurs biens, si ce n'est en faveur de leurs enfants ou de leurs parents de même condition. Les Juifs baptisés se rendront aux principales fêtes dans la cité, pour assister à l'office solennel avec l'évêque, afin qu'il puisse juger de la sincérité de leur conversion. Le concile fut souscrit par seize évêques que présidait saint Eugène ; par six abbés, entre lesquels saint Ildefonse, et par quatre comtes du palais (1).

Le dixième concile de Tolède, tenu l'an 656, fit sept canons qui portent en substance : que la fête de l'Annonciation de la sainte Vierge, qui se célébrait en différents jours dans les églises d'Espagne, serait fixée au 18 décembre, huit jours avant Noël ; que les clercs qui auront violé les serments faits pour la sûreté du roi et de la patrie, seront privés de leur dignité, avec pouvoir, néanmoins, au prince de la leur rendre ; que les évêques ne pourront, sous peine d'un an d'excommunication, donner à leurs parents ou à leurs amis les paroisses ou les monastères, pour en tirer les revenus ; que les femmes qui embrassent l'état de viduité, feront leur profession par écrit devant l'évêque ou son ministre, qui leur donnera l'habit avec le voil noir ou violet qu'elles seront obligées de porter sur leur tête; que celles qui quitteront l'habit de veuve après l'avoir porté, seront excommuniées et renfermées dans des monastères pour le reste de leur vie ; que les enfants offerts par leurs parents, ou à qui ils auront fait donner la tonsure, ne pourront plus retourner dans le siècle, mais que les parents n'useront de ce droit envers leurs enfants que jusqu'à l'âge de dix ans ; que les Chrétiens ne pourront vendre leurs esclaves à des Juifs, principalement les clercs, qui doivent plutôt les racheter. Ce dernier canon contient une longue sortie contre cette vente d'esclaves et même contre la vente des esclaves en général, et menace d'excommunication ceux qui s'en rendraient encore coupables.

Les évêques étaient encore assemblés quand on leur présenta un écrit de Potamius, archevêque de Brague, dans lequel il se reconnaissait coupable d'un péché d'incontinence. On le fit entrer et reconnaître son écrit : on lui demanda si sa confession était libre et contenait la vérité. Il en fit serment, et déclara, fondant en larmes, que depuis environ neuf mois il avait quitté le gouvernement de son église, pour se renfermer dans une prison et faire pénitence. Suivant les anciennes règles ecclésiastiques, il devait être déposé de l'épiscopat ; mais le concile, touché de compassion, lui laissa le nom d'évêque, le condamna à une pénitence de toute la vie, et choisit saint Fructueux, évêque de Dume, pour gouverner l'église de Brague. C'était l'évêque le plus voisin, Dume n'étant qu'à une lieue de cette ville. Le même concile annula les dispositions testamentaires de Ricimer, évêque de Dume avant saint Fructueux, comme contraires à celles de saint Martin, son prédécesseur, et préjudiciables à son église. Saint Eugène de Tolède, qui présidait ce concile, mourut peu après, en l'an 657, et eut pour successeur saint Ildefonse, que nous avons déjà appris à connaître (2).

Cependant la France, divisée en deux royaumes, l'Austrasie et la Neustrie, se peuplait de saints et de monastères. Le roi d'Austrasie, Sigisbert III, sans être un grand prince, était lui-même un saint homme. Ses deux premiers ministres étaient le bienheureux Pépin de Landen, et saint Cunibert, évêque de Cologne. Son frère Clovis II, roi de Neustrie, avait pour femme sainte Bathilde, pour chancelier saint Ouen, et pour chef de la monnaie saint Eloi. Partout se fondaient des monastères, gouvernés par des saints, et où les Barbares venaient apprendre en même temps les lettres humaines et la douceur et la perfection de l'Evangile. L'épiscopat présentait également de saints personnages. A Metz, capitale de l'Austrasie, saint Goëric, successeur de saint Arnoulfe, eut lui-même pour successeur saint Godon, et celui-ci saint Clodulfe. Saint Amand venait de reprendre ses courses apostoliques. Le roi saint Sigebert ou Sigisbert d'Austrasie, qui l'aimait comme son père, l'avait obligé, l'an 647, d'accepter l'évêché de Maestricht, après la mort de saint Jean, surnommé l'Agneau, évêque de cette ville, où le

(1) Labbe, t. VI, p. 451. — (2) *Ibid.*, p. 459-470.

siége de Tongres avait été transféré. Voyant que le succès ne répondait point à son zèle, saint Amand sollicita près du pape saint Martin, ainsi que nous l'avons vu, la permission de quitter son diocèse pour reprendre le cours de ses missions apostoliques, et pour établir de nouveaux monastères. Le Pape l'en dissuada d'abord; mais, vers l'an 650, saint Amand étant lui-même allé à Rome, c'était son troisième pèlerinage dans cette ville sainte, le pape saint Martin approuva ses raisons. Il quitta donc le siége de Maestricht, après l'avoir occupé environ trois ans. Saint Remacle, alors abbé de Stavelo, fut son successeur. Amand visita ses monastères de la Belgique, et puis alla prêcher la foi aux Basques ou Gascons, établis dans la Novempopulanie, qui étaient encore la plupart idolâtres. De là il revint dans la Flandre, où il fit, vers l'an 652, avec saint Aubert, évêque de Cambrai, la dédicace de l'église du monastère de Saint-Guislain.

C'était un saint abbé qui édifiait, en ce temps-là, toute la Gaule-Belgique par ses vertus. Il se fit d'abord une cellule sur les bords de la rivière de Haine, qui donne son nom au Hainaut. Il s'y associa quelques disciples et y bâtit une église dédiée à saint Pierre, et un monastère qui fut nommé la Celle-des-Apôtres, et qui depuis a pris le nom de Saint-Guislain, avec la ville qui s'y est formée. Ce saint abbé y vivait avec ses religieux dans une si grande pauvreté, que saint Amand y étant venu les voir, ils ne trouvèrent rien pour lui donner à dîner et le laissèrent aller à jeûn. Mais comme ils le reconduisaient, tristes et confus, ils prirent dans la rivière de Haine un gros poisson qui se présenta. Ils le regardèrent comme un don du ciel, et ils engagèrent le saint évêque à retourner au monastère pour le manger. Saint Guislain est honoré le 9 d'octobre. Saint Amand se retira, les dernières années de sa vie, dans le monastère d'Elnon, et y mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans, vers l'an 679. Quelques années auparavant, il avait fait, avec une grande solennité, la dédicace de l'église qu'il avait bâtie à Elnon en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul. Saint Réole de Reims, successeur de saint Nivard, saint Mommolin de Noyon, saint Vindicien d'Arras et de Cambrai, successeur de saint Aubert, y assistèrent avec trois abbés, saint Bertin de Sithiu, Adalbert de Saint-Bavon, et Jean de Blandin. Sa vie fut écrite par Baudemond, un de ses disciples (1).

Saint Amand laissa comme une postérité de saints dans ses différents monastères. Il en avait fondé deux dans le territoire de Gand, dédiés en l'honneur de saint Pierre : l'un dans la ville, lequel a pris le nom de Saint-Bavon; l'autre proche de la ville, sur la montagne Blandin, nommé pour ce sujet Blandinberg. Il en avait bâti un troisième à trois lieues de Tournay, sur la petite rivière d'Elnon, où il mourut. Ce dernier prit plus tard le nom de Saint-Amand.

Saint Bavon était un homme de qualité, qui, dans sa jeunesse, avait mené une vie licencieuse. Après la mort de sa femme, il fut touché des prédications de saint Amand, se jeta à ses pieds, et lui confessa tous ses péchés avec larmes. Après quoi, ayant distribué ses biens aux pauvres, il reçut du saint la tonsure cléricale, et le suivit quelque temps dans ses missions pour s'affermir dans le bien et réparer les scandales qu'il avait donnés. Il se retira ensuite à Gand, dans le monastère que le saint évêque y avait établi, et que gouvernait saint Florbert. Pendant qu'il s'y livrait aux austérités de la pénitence, il vit un jour venir à lui un homme qui autrefois avait été son esclave, et qu'il avait lui-même vendu. A son aspect, il se livra à des gémissements lamentables d'avoir commis envers lui un si grand crime, et se jeta à ses genoux, disant : C'est moi qui vous ai vendu, lié de courroies; ne vous souvenez pas du mal que je vous ai fait, et accordez-moi une prière. Frappez mon corps de verges, rasez-moi la tête, comme on fait aux voleurs, et jetez-moi en prison, les pieds et les mains liés, comme je le mérite; peut-être, si vous faites cela, la clémence divine m'accordera mon pardon. L'homme, tombé lui-même à ses pieds, dit qu'il n'oserait jamais faire une telle chose à son maître. Mais l'homme de Dieu, qui parlait éloquemment, s'efforça de l'engager à faire ce qu'il demandait. Contraint enfin et malgré lui, l'autre, vaincu par ses prières, fit ce qui lui était ordonné : il lia les mains à l'homme de Dieu, lui rasa la tête, lui attacha les pieds à des entraves, le conduisit à la prison publique, et l'homme de Dieu y resta plusieurs jours, déplorant jour et nuit ces actes d'une vie mondaine qu'il avait toujours devant les yeux comme un lourd fardeau. Ce fait, ainsi raconté par l'auteur contemporain de la vie de saint Bavon, nous montre jusqu'à quel point la piété chrétienne, la profession monastique, changeait les mœurs des Barbares.

Dans le monastère même, le saint, couvert d'un cilice, couchait sur la terre, n'avait pour siége et pour oreiller qu'une pierre, et tenait ses pieds dans des entraves. Sa nourriture n'était que du pain d'orge et de l'eau. Avec ces austérités, la vie cénobitique lui parut encore trop douce. Il s'enfonça dans la forêt voisine, et vécut quelque temps dans le creux d'un gros arbre. Là il pleurait sans cesse. Il ne rentra dans le monastère qu'à condition qu'on lui bâtirait une cellule pour y vivre en reclus. On voit, par la règle de Grimalaïc, qu'il fallait pour cela la permission de l'évêque; que celui qui voulait être reclus, promettait la stabilité en présence de l'évêque et du clergé assemblés; que la cellule devait être petite, avoir un petit jardin et un oratoire, si le reclus était prêtre, ou, sinon, être attenante

(1) *Hist. de l'Eglise gall.*, l. X; *Acta SS.*, 6 *febr.*

à quelque église, d'où, par une fenêtre, le reclus pût entendre la messe et recevoir la communion. On murait la porte de la cellule, et l'évêque, pour plus grande précaution, y apposait son sceau. Saint Bavon ayant donc demandé cette grâce à saint Amand et à saint Florbert, ils se rendirent à la nouvelle cellule avec le clergé et le peuple, administrèrent l'eucharistie à Bavon, l'enfermèrent, ou plutôt l'ensevelirent; car la cellule était un vrai tombeau. Peu de temps après, sentant sa fin approcher, saint Bavon manda un de ses amis, reçut le corps et le sang du Seigneur, et mourut le 1[er] d'octobre 650, après trois ans de pénitence. Il fut enterré dans l'église du monastère de Saint-Pierre-de-Gand, qui prit dans la suite le nom de Saint-Bavon. C'est aujourd'hui l'église cathédrale.

Un saint évêque irlandais, nommé Livin, qui était passé dans le Brabant pour y prêcher la foi, fit en vers latins une belle épitaphe de saint Bavon, à la prière de l'abbé Florbert, auquel il écrivit aussi une lettre en vers, en la lui adressant. On y voit que Livin était assez bon poëte. Il y remercie le saint abbé des rafraîchissements qu'il lui envoyait dans sa mission, et il se plaint éloquemment des persécutions qu'on lui suscitait dans son ministère apostolique. Peuple ingrat, dit-il aux habitants du Brabant, que vous ai-je fait? Je vous porte des paroles de paix, et vous me déclarez la guerre! Mais la palme du martyre me fera triompher de votre férocité. Je ne serai pas trompé dans mon espérance. C'est Dieu même qui m'en assure: qui oserait en douter? Saint Livin obtint en effet la couronne qu'il se promettait avec tant d'assurance. En haine des vérités qu'il prêchait, il fut cruellement mis à mort à Hauthem, dans le territoire d'Alost, avec une sainte femme nommée Craphaïlde, son hôtesse, et un jeune enfant qu'il venait de baptiser. Ils sont honorés le 12 de novembre, et saint Bavon le 1[er] d'octobre (1).

Saint Rémacle, qui succéda à saint Amand dans le siége de Maestricht, était né en Aquitaine, de parents nobles, et avait été quelque temps à la cour avec saint Eloi, qui le fit abbé de son monastère de Solignac. Le roi saint Sigisbert, connaissant son mérite, l'appela auprès de lui et fonda, par son conseil deux monastères dans les forêts d'Ardennes, savoir: Stavelo et Malmédi. Pendant qu'on les bâtissait, saint Rémacle fut élevé sur le siége de Maestricht. Il prêchait avec beaucoup de zèle; se montra le père des pauvres, des orphelins, des veuves, le consolateur de tous les affligés, conservant toujours une humilité profonde. Il donna le gouvernement des deux monastères à saint Théodard. Mais au bout de dix ans il quitta l'episcopat et se retira dans Stavelo, où il finit saintement sa vie, après avoir fait ordonner à sa place saint Théodard dans le siége de Maestricht.

Vers l'an 646, saint Amand avait encore fondé le monastère de Marchiennes, par les libéralités de saint Adalbald et de sainte Rictrude, son épouse. C'était une famille toute sainte, et en qui la piété n'était pas moins héréditaire que la noblesse. Adalbald était petit-fils d'une pieuse dame nommée Gertrude, qui fut la fondatrice du monastère d'Hamai, et qui est honorée comme sainte le 6 de décembre. Il épousa Rictrude, originaire d'Aquitaine, également riche et noble. De ce mariage naquirent quatre enfants, que l'Eglise a mis tous au nombre des saints, aussi bien que le père et la mère. Ces enfants sont saint Mauronte, fondateur et premier abbé du monastère de Breul, au diocèse de Térouanne; sainte Eusébie, qui devint abbesse d'Hamai; sainte Clothesende, qui le fut de Marchiennes, et sainte Aldesende, morte dans son enfance. Leur père, saint Adalbald, qui était un des principaux seigneurs de la cour de Clovis II, ayant été assassiné dans un voyage, sainte Rictrude se refusa aux instances du roi, qui voulait lui faire épouser un de ses favoris, et se retira à Marchiennes, où saint Amand avait établi saint Jonas pour premier abbé. C'était un monastère d'hommes; mais en considération de la fondatrice, Jonas y joignit une communauté de religieuses; et, après la mort de cet abbé, elles occupèrent seules le monastère de Marchiennes pendant plus de trois cents ans (2).

Saint Amand avait encore conseillé de fonder le monastère de Nivelle, en faveur de sainte Gertrude, fille de l'illustre Pépin, maire du palais, mort en 640, qui lui-même est honoré comme saint dans le Brabant, le 21 février. A la mort de son père, Gertrude était âgée de quatorze ans, et avait déjà déclaré qu'elle ne voulait point d'autre époux que Jésus-Christ. Comme elle demeurait chez sa mère, sainte Itte ou Ittuberge, saint Amand y vint dans le cours de ses prédications, et l'exhorta à faire un monastère pour elle et pour sa fille. Quoique cette manière de servir Dieu fût inconnue à cette sainte veuve, elle s'y résolut aussitôt et se consacra à Dieu avec tous ses biens, nonobstant de très-grandes oppositions. Craignant même qu'on ne lui enlevât sa fille, elle lui coupa elle-même les cheveux en forme de couronne, et lui fit donner le voile par les évêques, avec plusieurs autres filles. Sa mère la fit aussitôt déclarer abbesse de Nivelle, quoiqu'elle n'eût guère que vingt ans. Elle s'acquitta parfaitement de cette charge, par ses soins et ses bons exemples. Elle fit venir de Rome des reliques et des livres saints, et attira d'outre-mer de savants hommes, pour instruire la communauté dans le chant des psaumes et la méditation des choses saintes. C'étaient des Irlandais, entre autres saint Foillan et saint Ultan frères, et sainte Gertrude leur bâtit un monastère à Fosse, près de Nivelle. Après la mort de sa

(1) *Acta SS.*, 1 *oct.* — (2) *Id.*, 12 *mai.*

mère, elle se déchargea du soin des affaires extérieures sur les moines, et des affaires du dedans sur les religieuses, afin de se donner tout entière à la contemplation. Puis, se sentant épuisée par ses abstinences et ses veilles, elle fit élire à sa place sa nièce Vulfetrude, fille de Grimoald, maire du palais d'Austrasie, à la place de Pépin, son père. Vulfetrude n'avait que vingt ans, mais elle avait été élevée depuis son enfance près de sa tante.

Sainte Gertrude, ainsi dégagée de tout autre soin, ne songea plus qu'à se préparer à une sainte mort. Dès qu'elle sentit sa fin approcher, elle appela un des moines qui servaient le monastère, et lui dit : Allez vite trouver Ultain au monastère de Fosse, et dites-lui : Gertrude m'envoie vous demander quel jour elle mourra ; car elle dit qu'elle craint beaucoup à l'approche de son dernier terme, et que cependant elle ressent une joie sensible. Ultain répondit : C'est aujourd'hui le 16 de mars ; Gertrude, la servante du Seigneur, mourra demain pendant la messe. Dites-lui qu'elle ne craigne pas : saint Patrice et les anges sont prêts à la recevoir dans la gloire. Cette nouvelle remplit Gertrude de la plus douce consolation. Elle passa toute la nuit en prières avec ses sœurs. Le lendemain, qui était un dimanche, elle reçut, vers la sixième heure, le viatique du corps et du sang de Jésus-Christ ; et, au milieu de son action de grâces, elle rendit son âme à Dieu, au moment que le prêtre venait de prononcer les paroles de la consécration. L'auteur qui rapporte les circonstances de cette sainte mort, est bien digne de foi, puisqu'il était présent (1).

Dans le royaume de Neustrie, saint Eloi et saint Ouen, encore laïques, avaient le zèle et l'autorité d'évêques. Un hérétique chassé d'outre-mer, on croit que c'était un monothélite, vint en Gaule, et, s'étant arrêté à Autun, commença d'y semer artificieusement ses erreurs. La nouvelle en étant venue à la cour, saint Eloi, toujours vigilant dans les causes de cette nature, se concerta aussitôt avec saint Ouen et d'autres personnages catholiques, pour dévoiler à tout le monde cette peste. Il ne cessa donc d'exhorter les évêques et les seigneurs, jusqu'à ce que, par ordre du roi, il s'assembla un concile à Orléans, où cet hérétique fut amené. Il fut interrogé par plusieurs hommes doctes. Mais il répondait avec tant d'artifice, que, lorsqu'on pensait le serrer de plus près, il s'échappait comme un serpent et revenait à la charge avec une nouvelle audace. Enfin, un savant évêque du concile, nommé Salvius, confondit le novateur, et, malgré tous ses artifices, le convainquit d'hérésie en presence de toute l'assemblée. L'hérétique, ainsi convaincu, fut condamné par tous les évêques, et chassé de Gaule honteusement. Saint Eloi fit pareillement chasser de Paris un apostat qui séduisait le peuple, et bannir du royaume, après une longue prison, un autre qui feignait d'être évêque. Il poursuivit avec grande autorité plusieurs autres imposteurs semblables. Car il avait une si grande horreur des hérétiques et des schismatiques, qu'il les poursuivait partout, et ne cessait par ses discours de précautionner les fidèles contre la contagion de la nouveauté.

Il étendait son zèle plus loin et plus haut. La simonie infectait une partie des pasteurs et désolait l'église des Gaules, surtout depuis le règne de Brunehaut. Saint Eloi et saint Ouen, de concert avec les autres personnages catholiques, pour effacer du corps mystique de Jésus-Christ cette tache honteuse, firent encore assembler à ce sujet un concile, qui, appuyé de l'autorité du roi, renouvela les défenses tant de fois réitérées d'acheter ou de vendre l'épiscopat. Les Pères du concile ne s'en tinrent pas là. Pour donner un modèle de sainte élection, ils nommèrent Eloi évêque de Noyon, vacant par la mort de saint Achair, et Ouen ou Dadon, son ami, évêque de Rouen, vacant par la mort de saint Romain. Les diocèses de Noyon et de Tournay étaient unis depuis saint Médard, c'est-à-dire depuis plus de cent ans. La Flandre avec le pays d'Anvers, de Gand et de Courtray, en dépendait. Or, une partie de ces peuples étaient encore païens et si farouches, qu'ils ne voulaient point écouter la prédication de l'Evangile. C'était la principale raison de leur donner un pasteur aussi zélé que saint Eloi.

Quand il vit qu'il ne pouvait en aucune manière échapper à l'épiscopat, il voulut au moins observer les règles, et ne se laissa point consacrer qu'il n'eût passé quelque temps à mener la vie cléricale. Saint Ouen en usa de même : il fit un voyage au delà de la Loire, et fut ordonné prêtre par Déodat, évêque de Mâcon. Les deux amis convinrent de recevoir tous deux la bénédiction épiscopale le même jour. En effet, ils furent ordonnés ensemble à Rouen, le dimanche d'avant les Rogations, la troisième année du règne de Clovis II, c'est-à-dire le 21 mai 640. Devenu évêque, saint Eloi ne relâcha rien de ses pratiques de vertu. C'était la même charité : il aimait toujours la compagnie des pauvres, et quittait quelquefois ses clercs et ses domestiques pour s'enfermer avec eux. Il avait un lieu séparé où il les faisait entrer à certains jours les uns après les autres, pour leur laver et leur raser la tête de ses propres mains, les revêtir et leur donner à manger. A certains jours, il en avait douze à sa table. Telle était sa tendresse pour les pauvres et les malades, que les riches et les bien portants leur portaient envie. C'est la réflexion de son ami et de son biographe saint Ouen. Modeste devant les princes, empressé à leur obéir quand ils commandaient quelque chose de bon, il méprisait leurs ordres injustes et les reprenait librement, même avant d'être évêque.

(1) *Acta SS.*, 17 *mart. Act. ord. Bened.*, t. II.

Son zèle éclata principalement dans la conversion des infidèles. Il visitait avec grand soin les villes de son vaste diocèse, et tant de peuples qui n'avaient point encore reçu l'Evangile : les Flamands, ceux d'Anvers, les Frisons, les Suèves qui demeuraient près de Courtray, et les autres jusqu'à la mer, qui semblaient être à l'extrémité du monde. D'abord c'était comme des bêtes féroces, qui voulaient le mettre en pièces ; mais lui ne souhaitait rien tant que le martyre. Ensuite ces Barbares, considérant sa bonté, sa douceur, sa vie frugale, commencèrent à l'admirer et désiraient même l'imiter. Plusieurs se convertissaient, on abattait des temples, on détruisait l'idolâtrie. Le saint évêque excitait par ces discours les esprits paresseux de ces Barbares pour les porter à l'amour des choses célestes et leur inspirer la paix et la douceur. Tous les ans, il en baptisait à Pâques de grandes troupes, qu'il avait gagnées à Dieu pendant toute l'année. On y voyait, avec une foule d'enfants, des hommes et des femmes dans la dernière vieillesse, la tête blanche, le corps tremblant, renaître dans les sacrés fonts, et recevoir l'habit blanc de néophytes. On voyait un grand nombre de pécheurs courir à la pénitence par la confession de leurs péchés ; car le saint évêque prenait un très-grand soin de leur conversion. Il exhortait, tant les anciens que les nouveaux chrétiens, à fréquenter les églises, à donner l'aumône, à mettre leurs esclaves en liberté, et à faire toutes sortes de bonnes œuvres. Il persuada à une multitude de personnes, de l'un et de l'autre sexe, d'embrasser la vie monastique.

Saint Eloi, surnaturellement inspiré, comme autrefois saint Ambroise, découvrit les corps des martyrs saint Quentin et saint Piaton, et les enferma dans des châsses magnifiques, ainsi que les corps des martyrs saint Lucien de Beauvais, saint Crépin et saint Crépinien de Soissons, que l'on découvrit vers le même temps. Pour former d'autres saints, il bâtit à Tournay un monastère en l'honneur de saint Martin, et deux autres à Noyon.

Saint Ouen, de son côté, attira près de lui les plus saints abbés de son temps, comme saint Germer, saint Vandrile, saint Filibert et quelques autres, qui, par son secours et ses conseils, établirent dans cette partie de la Neustrie plusieurs monastères célèbres. Saint Germer, né près de Beauvais, de parent nobles et riches, servit quelque temps de ses conseils le roi Dagobert, qui l'avait appelé auprès de lui pour sa vertu et sa sagesse. Etant à la cour, il se maria et eut un fils, à qui, par le conseil de saint Ouen, il donna tout son bien pour se retirer dans un monastère. Ayant perdu ce fils unique et étant rentré dans ses biens, il en distribua une partie aux pauvres et employa le reste à fonder un monastère, qui, plus tard, prit de lui le nom de Saint-Germer. Il en fut le premier abbé et y mourut le 24 de septembre vers l'an 658 (1).

Saint Vandregisile ou Vandrille était originaire du territoire de Verdun, et parent de Pepin, maire du palais. Une si puissante protection lui fraya une route aisée aux honneurs. Le roi Dagobert voulut se l'attacher, et lui donna une charge importante à sa cour. Mais sous le vain éclat des dignités mondaines, Vandrille ne découvrait que péril et que misère, et soupirait après la retraite. Les liens du mariage que ses parents l'avaient obligé de contracter, ne l'arrêtèrent point. Il entretint son épouse du mérite de la continence, et lui découvrit le dessein qu'il avait de renoncer au monde. Seigneur, lui répondit-elle, que ne parliez-vous plus tôt ? Sachez que je ne désire rien tant que de me donner à Dieu : je vous prie seulement de ne pas différer ce que vous avez résolu. Vandrille aussitôt se coupa les cheveux, donna le voile à sa femme, la mit dans un monastère, distribua une partie de ses biens aux pauvres, l'autre à diverses communautés, et se retira dans le monastère de Montfaucon, au diocèse de Reims. Mais le roi Dagobert, sans la permission duquel il avait embrassé la vie monastique, lui envoya ordre de revenir à la cour et d'y remplir les fonctions de sa charge. Vandrille obéit ; et le roi, touché de sa vertu, lui permit de suivre sa vocation. Vandrille fonda un monastère au diocèse de Bâle, fit le pèlerinage de Rome, demeura deux ans dans le monastère de Saint-Romain, sur le mont Jura, revint en Neustrie, où saint Ouen le fit sous-diacre, malgré sa répugnance, puis diacre et enfin prêtre. Vandrille cherchait dans ces cantons un lieu de retraite, lorsque Erchinoald, maire du palais de Neustrie, lui donna dans le pays de Caux la terre de Fontenelle, ainsi nommée à cause d'une fontaine abondante qui donne naissance à un petit ruisseau. Saint Vandrille, aidé de son neveu, saint Godon, y bâtit un des plus fameux monastères qu'on vit alors dans les Gaules. Il renfermait trois belles églises : la première, de Saint-Pierre, était longue de deux cent quatre-vingt-dix pieds et large de trente-sept ; la seconde, de Saint-Paul, était d'une architecture admirable ; la troisième était dédiée en l'honneur de saint Laurent. Il y avait encore dans ce monastère trois oratoires : un de saint Pancrace, un autre de saint Saturnin, et un troisième de saint Amand de Rodez. Saint Vandrille envoya à Rome, pour obtenir des reliques de ces saints, son neveu Godon, qui en rapporta aussi plusieurs exemplaires des saintes Ecritures et des écrits de saint Grégoire le Grand. Le monastère de Saint-Vandrille, comme celui de Sainte-Gertrude, à Nivelle, devint ainsi une école des saintes lettres. Rome leur fournissait des livres. L'Eglise romaine etait alors la librairie commune et unique de tout l'Occident. Saint Ouen fit la dédicace de ces églises, et y plaça les reliques. Saint Vandrille avait tant de

(1) *Acta SS.*, 24 *sept.*

respect pour ce saint évêque, qu'il ne sortait pas de son monastère sans lui en avoir fait demander la permission. L'humilité du saint abbé attira la bénédiction du ciel sur sa communauté, qui devint bientôt si nombreuse, qu'on y vit jusqu'à trois cents moines. Saint Vandrille la gouverna près de vingt ans. Il mourut âgé de quatre-vingt-seize ans, le 2 de juillet 667, jour auquel l'Église honore sa mémoire (1).

Entre les disciples les plus illustres de saint Vandrille, sont saint Lambert et saint Ansbert, qui furent tous deux abbés de Fontenelle, et ensuite archevêques, le premier de Lyon, le second de Rouen; et saint Erembert, qui, ayant été fait évêque de Toulouse, revint douze ans après, cassé de vieillesse, mourir en son monastère, vers l'an 671. Quant à saint Godon, vulgairement saint Gond ou saint Gand, il bâtit lui-même, au diocèse de Troyes, un monastère dont il fut abbé. Il est honoré le 26 de mai.

Le monastère de Jumiéges, près de Caudebec, au même diocèse de Rouen, fut bâti par saint Filibert quelques années après celui de Fontenelle; et il devint encore plus célèbre, puisqu'on assure qu'on y compta jusqu'à neuf cents moines. Filibert était natif du territoire d'Éause, et il fut élevé à Aire, dont son père Filobaude était devenu évêque. Les talents de Filibert engagèrent ses parents à le produire à la cour de Dagobert, où il ne tarda pas de lier une étroite amitié avec saint Ouen, alors référendaire. Il fut bientôt détrompé des vanités du monde par les exemples et les leçons de ce pieux courtisan, qui venait de fonder le monastère de Rebais. Filibert s'y retira, et il en fut élu abbé après la mort de saint Aile, vers l'an 650. Mais il se forma bientôt contre lui une faction de moines mécontents, que le Ciel punit la plupart avec éclat. Cependant, comme ces troubles domestiques avaient rendu au saint abbé sa charge plus pesante, il résolut d'y renoncer. Il quitta même Rebais, et, après avoir visité les plus célèbres monastères de la Gaule et de l'Italie, il vint à Rouen, dont saint Ouen, son ami, était alors évêque. Il espéra être plus heureux dans un nouvel établissement. Ayant obtenu du roi Clovis II la terre de Jumiéges, il y bâtit le fameux monastère de ce nom en l'honneur de la sainte Vierge.

Ce zèle admirable pour fonder partout des monastères, où la piété et les saintes lettres puissent trouver un asile au milieu des révolutions politiques, était commun à toutes les provinces des Gaules. Le monastère de Montfaucon, où saint Vandrille se retira d'abord, fut fondé dans le diocèse de Reims par un saint prêtre nommé Balderic ou Baudri. Il avait une sœur nommée Bove ou Beuve, qui voulut aussi se consacrer à Dieu. Son frère lui fit bâtir à Reims un monastère de filles en l'honneur de saint Pierre. Sainte Beuve en fut la première abbesse, et sainte Dode, sa nièce, la seconde. Elles sont honorées le 24 d'avril, et saint Baudri le 16 d'octobre.

Saint Frodebert établit dans la même province un monastère près de Troyes, sa patrie. Ragnégisile, évêque de cette ville, qui l'avait élevé, ayant connu son attrait pour la vie monastique, l'envoya à Luxeuil, afin qu'il s'y perfectionnât dans la pratique des vertus religieuses. Il y passa plusieurs années, revint en son pays, et, dans une terre qu'il obtint du roi Clovis II, bâtit un monastère qui a subsisté jusqu'au dix-neuvième siècle, sous le nom de Moutier-la-Celle (2).

Saint Ciran ou Sigiran fonda deux monastères dans le Berri. Il était né en cette province d'une illustre famille. Ses parents lui ayant donné une éducation convenable à sa naissance, le mirent auprès d'un seigneur nommé Flaocate, qui le produisit à la cour. Ciran s'y fit estimer par sa modestie et par sa sagesse; et il y exerça la charge d'échanson du roi. Pendant ce temps-là, Sigilaïc, son père, étant devenu évêque de Tours, voulut le marier avec la fille d'un riche seigneur nommé Adoald; mais le jeune courtisan parut plus détrompé du monde qu'un évêque déjà avancé en âge. Il avait résolu de garder la continence, et il vivait à la cour sans autre ambition que d'en sortir pour se consacrer à Dieu quand la volonté de ses parents ne l'y retiendrait plus. Dès que son père fut mort, il alla à Tours, moins pour en recueillir la succession que pour se donner lui-même à Dieu sous les auspices de saint Martin. Modégisile, qui avait succédé à Sigilaïc dans le siége de Tours, l'adopta dans son clergé et lui donna la charge d'archidiacre. Ciran l'exerça avec une fermeté et une vigilance qui lui attirèrent peut-être les mauvais traitements qu'il eut à souffrir, quoiqu'on le colorât d'un autre prétexte. Étienne, comte de Tours, le fit mettre en prison, l'accusant de folie à cause des saintes profusions qu'il faisait de ses biens en faveur des pauvres. La patience et les autres vertus de Ciran furent sa justification. Ayant été bientôt mis en liberté, il donna le reste de son patrimoine aux pauvres, et fit le pèlerinage de Rome avec un saint évêque irlandais, nommé Flavius. A son retour, il alla trouver Flaocate, son ancien protecteur, qui était devenu maire du palais pour le royaume de Bourgogne, l'an 641, et qui lui donna deux terres dans le diocèse de Bourges. Ciran à bâtit deux monastères, savoir: celui de Maubec et celui de Lonrei, qui a pris le nom de Saint-Ciran.

Landelin, né d'une famille noble de Francs, dans le pays de Cambrai, fut d'abord recommandé par ses parents à saint Aubert, son évêque et son parrain, pour l'instruire des lettres. Quand il fut en âge, le saint prélat voulut lui donner la tonsure cléricale; mais le jeune homme en fut détourné par quelques-uns de ses proches. Il quitta le saint, rentra

(1) *Acta SS.*, 2 *julii*. — (2) *Id.*, 8 *jan.*

dans le siècle et s'abandonna à ses passions, jusqu'à commettre des meurtres et des brigandages. La mort subite d'un de ses compagnons l'ayant touché, il se convertit, alla trouver saint Aubert, se jeta à ses pieds, lui demandant la pénitence. Le saint évêque le mit dans son monastère, où il demeura en habit séculier. Après avoir travaillé longtemps à expier ses crimes, il résolut de quitter le siècle. Il reçut même la tonsure, fit plusieurs pèlerinages à Rome, et fut enfin promu au diaconat et à la prêtrise. Après quoi, ayant reçu la bénédiction de saint Aubert, il se retira à Lobes sur la Sambre, et il y bâtit le monastère de Lobes en l'honneur de saint Pierre, celui d'Aume et celui de Vaslers. Il laissa saint Ursmar à Lobes et saint Dadon à Vaslers ; et s'étant retiré dans une forêt du Hainaut avec deux de ses disciples, saint Adelin et saint Dominien, il y fonda le monastère de Crépin, où il mourut, vers l'an 696 dans les pratiques de la plus austère pénitence. Il est honoré le 15 de juin (1).

La plupart des monastères dont nous venons de parler suivaient la règle de saint Colomban. Cet institut était plus florissant que jamais sous le gouvernement de saint Valdebert, abbé de Luxeuil, qui eut la consolation de le voir s'étendre dans presque toutes les provinces des Gaules. Saint Théodulfe, surnommé Babolin, établit dans le Berri quatre monastères suivant cette règle : deux d'hommes et deux de femmes. Saint Léobard fonda près de Saverne, en Alsace, un monastère qui fut d'abord appelé la Celle-de-Léobard, et quelque temps après Maur-Munster, du nom de Maur et qui en fut le cinquième abbé.

Cet ordre, qui avait déjà donné à l'Eglise tant de saints confesseurs, eut la gloire de lui donner des martyrs dans la personne de saint Germain et de saint Randan. Germain était originaire de Trèves, où il fut élevé dans la piété et les lettres par saint Modoald, évêque de cette ville. Le grand exemple de saint Arnoulfe l'attira auprès de lui dans sa solitude. Après s'y être édifié quelque temps, il passa au monastère de saint Romaric, et de là à celui de Luxeuil, où il fut bientôt jugé digne de gouverner les autres. Le duc Gondoin ayant fait bâtir le monastère de Grandfel, au territoire de Bâle, saint Valdebert y envoya de Luxeuil une colonie des moines, auxquels il donna Germain pour abbé. Il le chargea aussi du gouvernement du monastère de Werd et de celui de Saint-Ursitz. Le saint abbé jouit d'une paix tranquille et la procura à ses inférieurs pendant la vie de Gondoin. Mais, après la mort de ce duc, son successeur Cathicus persécuta les moines de Grandfel et les vassaux du monastère. Il fit même marcher contre eux des soldats. Germain, l'ayant appris, prit en main des reliques et les saints Évangiles, et alla ainsi trouver Cathicus avec Randan, prévôt de son monastère. Armé de la sorte, il se fit craindre et respecter du duc, qui parut avoir honte de ses violences. Mais comme le saint abbé s'en retournait à son monastère, il fut attaqué par une troupe de scélérats, qui le percèrent à coups de lance avec son compagnon, le 21 de février, jour auquel il est honoré comme martyr avec saint Randoald ou Randan (2).

Le duc Gondoin, dont nous venons de parler, était père de sainte Salaberge, qui fut successivement le modèle d'une pieuse mère de famille et d'une sainte abbesse. Elle avait été guérie en son enfance par saint Eustase, après qu'elle lui eut promis de se consacrer à Dieu. On la contraignit néanmoins de se marier à un jeune seigneur, qui mourut deux mois après. Se voyant ainsi dégagée des liens du monde, elle ne songeait qu'à se retirer au monastère de Remiremont. On eut recours à l'autorité du roi Dagobert, qui lui fit épouser en secondes noces un seigneur de sa cour, nommé Blandin et surnommé Bason. Jamais alliance ne fut plus heureuse, parce que jamais alliance ne fut plus sainte. Les deux époux n'étaient pas moins unis par la vertu que par la tendresse conjugale. Ils obtinrent de Dieu cinq enfants, trois filles et deux fils, qu'ils offrirent avec joie à Celui qui les leur avait donnés. Après quoi, comme Salaberge avait toujours quelque scrupule de n'avoir pas suivi sa première vocation, elle obtint le consentement de son mari pour se faire religieuse, et l'engagea lui-même à renoncer au monde. Elle fit d'abord bâtir, sous la direction de saint Valdebert, un monastère au territoire de Langres, où elle se retira, et où plus de cent filles, la plupart nobles, vinrent se ranger sous sa conduite. Mais réfléchissant que, sur les frontières des royaumes d'Austrasie et de Bourgogne, son monastère serait bien exposé aux ravages des guerres civiles, si fréquentes alors, elle transféra sa communauté dans la forte ville de Laon, où elle fut reçue processionnellement par l'évêque et son clergé, comme une troupe d'anges tutélaires. On travailla en diligence à leur bâtir un monastère, que la réputation de l'abbesse rendit bientôt très-florissant. On y comptait sept églises et environ trois cents religieuses, qui se relevaient par troupes pour la psalmodie perpétuelle, sur le modèle des monastères d'Agaune et de Remiremont. Salaberge gouverna cette nombreuse communauté avec douceur et fermeté, donnant, par son humilité et sa ferveur, l'exemple de ce qu'elle commandait de plus difficile. Elle mourut saintement le 22 septembre, vers l'an 656, après avoir eu révélation du jour de sa mort.

Elle eut la consolation d'avoir sanctifié presque toute sa famille par ses exembles et ses prières, Gondoin, son père, Bodon, son frère, Blandin, son mari, Austrude, sa fille, et ses deux fils Eustase et Baudouin, sont honorés comme saints. Austrude embrassa la

(1) *Acta SS.*, 15 *junii.* — (2) *Id.*, 21 *febr.*

vie religieuse, et succéda à sa mère dans le gouvernement du monastère. Eustase, l'aîné, mourut en bas âge; mais Bauduin ou Balduin devint archidiacre, et fut assassiné par des scélérats comme il allait plaider pour sa sœur Austrude. Il est révéré comme martyr le 8 de janvier.

Bodon, autrement Leudvin, frère de sainte Salaberge, était un des plus puissants seigneurs de ce temps-là, et il en devint un des plus saints évêques. Ayant renoncé généreusement au monde avec sa femme Odila, qui se fit religieuse dans le monastère de Sainte-Salaberge, il fut élevé sur le siége de Toul, qu'il illustra par ses vertus. Il fonda pour des religieuses, dans le pays des Vosges, le monastère appelé de son nom Ban-Moustier, *Bodonis-Monasterium*, et il établit abbesse sa fille Tiethberge. On lui attribue encore la fondation du monastère d'Etival.

La fondation de tant de monastères en France, dont nous n'avons encore mentionné qu'une partie, fait juger combien l'état monastique était florissant dans le septième siècle. On le connaîtra encore mieux par ce que nous apprend un ancien auteur du nombre de religieux et religieuses qui étaient dans les monastères de Vienne et des environs. Il y avait, dit-il, trente religieuses qui étaient dans les monastères de Sainte-Colombe, quatre cents moines dans le monastère de Grigni; près de cinq cents dans celui de Saint-Pierre, situé au midi de la ville; cinquante dans celui des saints Gervais et Protais; cinquante dans celui de Saint-Jean-Baptiste, et un pareil nombre dans celui de Saint-Vincent; trente dans celui de Saint-Marcel; vingt-cinq veuves religieuses dans le monastère de Sainte-Blandine; cent religieuses dans celui de Saint-André, hors l'enceinte de la ville; cent dans un autre monastère de Saint-André; quarante dans celui de Saint-Nicet, et dans le monastère de Saint-Martin, cent cinquante moines. C'est-à-dire qu'il y avait à Vienne et dans les environs plus de douze cents moines et près de trois cents religieuses, sans parler de plusieurs autres communautés de clercs et de personnes de piété qui vivaient ensemble. Ces communautés étaient au nombre de soixante dans le seul diocèse de Vienne. C'est l'auteur de la *Vie de saint Clair* qui nous apprend ce détail.

Clair était un saint abbé de Vienne, qui florissait en ce temps-là. Saint Caldéold, évêque de cette ville, lui donna le gouvernement du monastère de Saint-Marcel; il s'acquitta de cette charge avec édification, et fut renommé pour le don de prophétie dont il fut doué. Se sentant attaqué de la maladie dont il mourut, il alla se promener au jardin, y fit assembler ses moines, et leur dit : Mes frères, je ne vous cacherai point ce que le Seigneur m'a révélé. Cette église aura six évêques qui la gouverneront en paix; mais, après leur mort, sous l'épiscopat du septième, il y aura une cruelle persécution de la part des païens, à qui cette ville sera livrée par un juste jugement de Dieu. Les moines et les autres habitants du pays seront partie massacrés, partie mis en fuite; les saints lieux seront brûlés ou réduits en une affreuse solitude. Les ravages que firent les Sarrasins dans le territoire de Vienne et dans plusieurs provinces de la Gaule ne vérifièrent que trop cette prédiction. Saint Clair est honoré le 1er de janvier, et saint Caldéold le 14 du même mois (1).

Nous avons vu que le pape saint Martin envoya dans les Gaules les actes du concile de Rome, afin que les évêques y condamnassent pareillement l'hérésie du monothélisme. Il avait même demandé aux rois des Francs quelques évêques, pour les envoyer comme légats à Constantinople. Saint Eloi et saint Ouen étaient disposés à ce voyage. On ignore ce qui l'empêcha. On n'a non plus aucun détail de ce qui se passa dans les conciles tenus à cette occasion; seulement Flodoard nous apprend que, vers la même époque, il s'en tint un national, à Nantes, de tous les évêques des Gaules, par ordre du Pontife romain : ce sont les termes exprès de cet auteur, dans son *Histoire de l'Eglise de Reims*. Mais on n'en a point les actes (2).

Saint Nivard, évêque de Reims, du royaume d'Austrasie, assista au concile national de Nantes. Après s'être distingué à la cour par sa naissance et par ses talents, il fut élevé sur le siége de Reims après la mort de Landon, successeur d'Anglebert et de Leudégisile, qui le fut de Sonnace. Leudégisile fit de riches présents à diverses églises de son diocèse. Saint Nivard, qui était encore plus riche, le surpassa en libéralité. Il sembla n'avoir accepté l'épiscopat que pour enrichir son église et de devenir pauvre lui-même. Il rebâtit entre autres le monastère de Haut-Villiers et y établit pour abbé saint Bercaire. Le saint évêque avait un frère nommé Gombert, qui, quoiqu'engagé dans le mariage, fit le même usage de ses biens. Il avait épousé en secondes noces une pieuse dame nommée Berthe. Ils se séparèrent bientôt d'un commun consentement, pour garder la continence et pour s'adonner plus librement aux bonnes œuvres. Saint Gombert fonda un monastère de religieuses à Reims, et sainte Berthe un autre à Avenai.

Vers l'an 650, le 24 d'octobre, le roi Clovis II fit assembler un concile particulier des évêques de son royaume à Châlons-sur-Saône. On y fit vingt canons. Le premier ordonne de s'en tenir à la foi de Nicée, confirmée à Chalcédoine : ce qui semble être une précaution contre les nouveautés des monothélites. Il est défendu aux séculiers de se charger du gouvernement des biens des églises, et à toute personne de s'en mettre en possession, avant un jugement légitime. Après la mort d'un

(1) *Acta SS.*, 1er *jan. Act. ord. Bened.* t. II. — (2) L. II, c. 1.

prêtre ou d'un abbé, ni l'évêque ni l'archidiacre ne prendront quoi que ce soit des biens de la paroisse, de l'hôpital ou du monastère. L'élection d'un évêque sera faite par les comprovinclaux, le clergé et les citoyens, sous peine de nullité. Il n'y aura ni deux évêques dans une cité, ni deux abbés dans un monastère. Personne ne recevra les ordres pour de l'argent, sous peine de déposition. Défense de vendre des esclaves hors du royaume de Clovis, de peur qu'ils ne demeurent toujours en servitude, ou qu'étant chrétiens, ils ne viennent au pouvoir des Juifs.

On se plaignit au concile de ce que les juges laïques allaient faire des visites dans les paroisses et dans les monastères comme les évêques, et contraignaient les clercs et les abbés de leur préparer des repas ou des logements. On interdit aux magistrats ces sortes de visites, sous peine d'excommunication, à moins qu'ils ne soient invités par l'archiprêtre du lieu, ou par l'abbé. On porta aussi des plaintes au concile contre les seigneurs laïques, lesquels ayant des oratoires dans leurs maisons, trouvaient mauvais que l'évêque eût l'inspection sur la conduite des clercs et sur les revenus de ces oratoires, et qui ne souffraient pas que les clercs en fussent corrigés par l'archidiacre. Le concile déclare que c'est à l'évêque d'ordonner ces clercs et de veiller à ce que les revenus soient employés à desservir ces oratoires et à y faire l'office. Défense, sous peine d'excommunication, aux abbés, aux moines et aux procureurs des monastères, de se faire protéger par des laïques et d'aller à la cour sans la permission de leur évêque. Défense aux laïques d'exciter des scandales et des querelles, ou de tirer l'épée dans l'église ou dans le parvis de l'église. Défense aux femmes qui se trouvent à la dédicace des églises ou aux fêtes des martyrs, de danser dans l'enceinte de l'église et dans le parvis, ou d'y chanter des chansons déshonnêtes, au lieu de prier et d'écouter le clergé chantant les psaumes. Le dernier canon regarde Agapius et Bobon, qui se portaient l'un et l'autre pour évêques de Digne. Le concile les déclare l'un et l'autre déchus de l'épiscopat, comme coupables de plusieurs fautes contre les canons. C'est sans doute à leur occasion que le concile défendit qu'il y eût deux évêques d'une même ville (1).

Théodose, évêque d'Arles, était accusé de plusieurs crimes, et l'on s'attendait qu'il viendrait s'en justifier au concile. Il se rendit en effet à Châlons, mais il n'osa comparaître, et, pour éluder le jugement, il s'avisa d'un nouveau stratagème. Il donna un écrit signé de sa main et de celle de ses comprovinciaux, par lequel il déclarait qu'il embrassait la pénitence. Mais il ne put parer le coup qu'il craignait. Les Pères du concile ayant vu son écrit, lui répondirent de même, par un autre, que les canons ne permettant pas à ceux qui ont embrassé la pénitence publique de faire les fonctions épiscopales, ils lui ordonnaient de s'en abstenir jusqu'au prochain concile, et de ne rien s'arroger des biens de l'église, jusqu'à ce que l'affaire eût été décidée par les évêques.

Trente-huit évêques des Etats de Clovis assistèrent en personne à ce concile, et six par députés. Il s'y trouva six métropolitains : Candéric de Lyon, Landolen de Vienne, saint Ouen de Rouen, Armentaire de Sens, saint Vulfolède ou Florent de Bourges, et saint Donat de Besançon. Latinus de Tours y envoya un député. Les plus remarquables des autres évêques sont : saint Eloi de Noyon, saint Malard de Chartres, saint Chadoind du Mans, saint Gratus de Châlons-sur-Saône, saint Magnus d'Avignon, père et prédécesseur de saint Agricole, alors moine de Lérins.

Saint Vulfolède de Bourges succéda à saint Sulpice le Débonnaire, qui, de son vivant, le choisit pour son coadjuteur, avec l'agrément du roi. Sulpice, ayant gouverné l'église de Bourges treize ans, fut enterré dans le monastère qui prit de lui son nom, et où son tombeau devint célèbre. Saint Eloi, déjà évêque, le visita en allant à Solignac. Et comme il y faisait sa prière, on vint exciter sa compassion envers plusieurs criminels condamnés à mort, qui étaient dans les prisons de Bourges. Il s'y fit conduire aussitôt pour les consoler ; mais on lui refusa la porte. A son retour il passa par Bourges. Affligé de n'avoir pu soulager les prisonniers, il se transporta à la prison tout en arrivant, à la faveur d'un brouillard fort épais, qui empêcha qu'on ne le reconnût. Au premier coup qu'il donna à la porte, elle se rompit et les chaînes des prisonniers se brisèrent. Il leur conseilla de se réfugier dans l'église. Eloi étant ensuite allé visiter les églises de la ville, les trouva dans celle de Saint-Sulpice, aux prises avec les soldats qui voulaient les remener en prison. Il eut beau représenter que la maison de Dieu était un asile inviolable pour tous ceux qui s'y réfugiaient, on ne l'écouta point. Il se prosterna donc en prières devant le tombeau de saint Sulpice, et à l'instant les nouvelles chaînes dont on avait chargé ces malheureux se rompirent ; les soldats, épouvantés, se jetèrent aux pieds de saint Eloi et lui demandèrent pardon. Il leur pardonna volontiers, fournit des vêtements aux prisonniers, et leur recommanda de mener désormais une autre vie. C'est saint Ouen qui rapporte ce miracle également glorieux à saint Eloi et à saint Sulpice.

Candéric de Lyon était successeur de Thierri, qui assista au concile de Reims. Il ordonna sous-diacre saint Valdomer, vulgairement saint Garmier, qui fit voir, par son exemple, que la vertu s'attire des respects dans les conditions les plus humbles. C'était un simple artisan, serrurier de son métier, qui donnait

(1) Labbe, t. VI, p. 387.

aux pauvres tout ce qu'il pouvait gagner à la sueur de son front. Viventius, abbé de Saint-Just, et depuis évêque de Lyon, charmé de sa vertu, lui offrit une cellule dans son monastère. Garmier acheva de s'y perfectionner dans les exercices de l'humilité et de la prière. Son oraison était simple, mais continuelle il avait sans cesse dans la bouche ces mots : Au nom du Seigneur, ou ces autres : Grâces à Dieu toujours. L'Eglise honore sa mémoire le 27 de février.

Saint Vulfolède, métropolitain de Bourges, qui était du royaume de Clovis, indiqua un concile de sa province dans le royaume d'Austrasie, sans avoir demandé l'agrément du roi Sigebert. A la suggestion des grands de son royaume, ce prince, tout saint homme qu'il était, défendit aux évêques de s'y rendre, et il écrivit à saint Didier de Cahors, qui vivait encore, la lettre suivante, et qui était apparemment circulaire pour les autres évêques de la province. Nous avons appris par le bruit public et par la relation de plusieurs de nos sujets, que vous avez été convoqué par l'évêque Vulfolède, notre père, pour tenir un concile dans notre royaume, le 1[er] de septembre, avec les autres évêques de la province, mais nous ne savons en quel lieu. Quoique nous désirions de maintenir l'observation des canons, à l'exemple de nos prédécesseurs, cependant, comme on ne nous a pas donné auparavant connaissance de cette assemblée, nous sommes convenus avec nos grands qu'il ne se tiendra point de concile dans notre royaume, à notre insu, et qu'aucun évêque de notre royaume ne se rendra à celui qui est indiqué pour le 1[er] de septembre. Dans la suite, si l'on nous avertit à temps du sujet du concile, que ce soit pour régler la discipline de l'Eglise, ou pour le bien du royaume, ou pour quelque autre affaire, nous ne refuserons pas qu'on en tienne, mais à condition qu'on nous en donne auparavant connaissance. C'est pourquoi nous vous écrivons cette lettre, pour nous recommander à vos prières, et vous défendre de vous trouver à cette assemblée avant que vous sachiez notre volonté, et, afin que vous n'en puissiez prendre cause d'ignorance, nous avons souscrit de notre main. Sigebert, roi (1).

Cette lettre mérite quelques réflexions. En principe, les souverains de la terre n'ont aucune autorité sur le royaume du ciel, la religion et l'Eglise véritable. Cette religion et cette Eglise, royaume du Christ, n'étant pas de ce monde, n'en tirant ni son origine ni son autorité, les princes de ce monde n'ont rien à y voir. Et de fait, le Christ l'a établie dans ce monde, sans les princes et malgré les princes de ce monde. Pendant les trois premiers siècles, l'Eglise tenait ses conciles sans en avertir les empereurs. Quand elle ordonna de tenir les conciles provinciaux deux fois par an, elle ne fit aucune mention des empereurs : nous avons vu saint Maxime en faire la remarque. En devenant chrétiens, les empereurs et les rois n'acquirent pas plus de droit sur la religion et l'Eglise de Dieu qu'ils n'en avaient étant païens. Ainsi, de soi, nul empereur, nul roi, nul prince, nul magistrat, soit-il chrétien ou païen, catholique ou hérétique, n'a le droit d'ordonner ou d'empêcher un concile. Seulement le prince chrétien a le droit et le devoir de faire exécuter ce que le concile a réglé conformément aux règles de l'Eglise universelle. Les faits contraires prouvent bien le fait, mais non pas le droit. Toutefois, dans un royaume chrétien, où les évêques tiennent un rang considérable, il convient que l'Eglise agisse de concert avec le prince, comme il est du devoir du prince de seconder l'Eglise.

Quant à la lettre du roi Sigebert, lui-même nous en indique la vraie cause : les suggestions des grands de sa cour. A cette époque, les grands du royaume, surtout le maire, le *major*, c'est-à-dire le plus grand du palais, étaient un peu plus rois que le roi même. En Neustrie, sous Clovis II, le maire du palais était Erchinoald ; en Bourgogne, Flaochat ; car les grand du palais de Bourgogne exigèrent de Clovis un maire pour leur pays ; en Austrasie, c'était Grimoald, fils et successeur de Pépin. Grimoald songeait à faire monter sur le trône son propre fils nommé Childebert. Dans le temps que Sigebert n'avait point encore d'enfant, il le lui fit adopter. Sigebert eut ensuite lui-même un fils nommé Dagobert. Ce contretemps n'arrêta pas les desseins de Grimoald. Sigebert étant mort après lui avoir recommandé son fils Dagobert en bas-âge, Grimoald le fit tonsurer par Didon, évêque de Poitiers, et, l'ayant fait conduire en Ecosse ou en Irlande, il proclama roi d'Austrasie son propre fils Childebert. Si les évêques avaient pu s'assembler de toutes les parties de la France, ils auraient pu empêcher cette révolution. C'est peut-être pour cela qu'on le leur fit défendre.

Le roi saint Sigebert ou Sigisbert mourut vers l'an 656, le 1[er] de février, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Il fut enterré dans le monastère de Saint-Martin, près de Metz, un des douze qu'il fonda pendant sa vie. Quand ce monastère fut démoli, l'an 1552, par ordre du duc de Guise, qui se préparait à soutenir le siége dans Metz contre l'armée de l'empereur Charles-Quint, les reliques de saint Sigisbert furent transférées dans l'église primatiale, actuellement cathédrale de Nancy, où elles sont révérées de nos jours.

Le fils de Grimoald ne fut pas longtemps roi d'Austrasie ; une nouvelle révolution le détrôna. Les grands du royaume se saisirent de Grimoald lui-même et le conduisirent dans les prisons de Paris, où il mourut l'an 659. Cependant le jeune Dagobert ne fut point rappelé. Clovis II, qui était déjà roi de Bourgogne et de Neustrie fut reconnu roi d'Aus-

(1) *Apud Duchesn.*, t. I, p. 887.

trasie ; mais il ne jouit pas longtemps de sa nouvelle puissance, car il mourut au mois de novembre 656, après dix-huit ans de règne.

Saint Eloi, eut, un mois auparavant, une vision qui lui fit prédire la mort de ce prince, ainsi que l'histoire de sa famille. Je voyais, dit-il, le soleil s'avancer vers la troisième heure du jour et briller d'une grande clarté, lorsqu'il disparut tout à coup. Je vis en sa place une lune, entourée de trois étoiles, tenir la même route ; elle disparut aussi avant le midi. J'aperçus alors les trois étoiles darder leurs rayons ; mais bientôt la plus brillante ne parut plus. Les deux autres continuèrent quelque temps leur route, mais une d'elles s'éclipsa encore, et celle qui resta devint si lumineuse, qu'elle égalait la clarté du soleil. Tel est donc l'ordre de la vision. Après la mort du roi Clovis, car il mourra sans aucun doute bientôt, la reine, sa veuve, gouvernera quelque temps, le royaume des Francs, avec ses trois fils, un des trois succombera ; après un intervalle qui ne sera pas long, un des deux sera privé de sa royauté, et le troisième, obtenant seul la monarchie, s'élèvera au-dessus de tous ses parents et sera maître des trois royaumes. Et ainsi sera consommée la vision. Voilà ce que dit Eloi. Quant à nous, ajoute son historien saint Ouen, nous ne devons pas douter de ses paroles ; car ce que nous en voyons déjà accompli nous assure l'accomplissement à venir du reste. En effet, le roi Clovis est mort tranquillement trente jours après ; la reine, sa veuve, après avoir occupé quelques années le trône, y a laissé ses trois fils ; l'aîné, qui paraissait avoir le droit principal, est mort peu de temps après, laissant ses deux frères. Voilà ce que dit saint Ouen. La reine, veuve de Clovis II, est sainte Bathilde ; leurs trois fils en bas âge étaient Clothaire ou Lothaire, Childéric ou Théodoric ou Thierri. L'aîné était déjà mort, lorsque saint Ouen écrivit la vie de saint Eloi. La suite nous montrera Théodoric seul roi des Francs, et accomplissant ainsi le reste de la prédiction.

Sainte Bathilde était née d'une illustre famille d'Anglo-Saxons. Elle fut prise durant les guerres alors si fréquentes dans la Grande-Bretagne, et conduite en France, où, toute jeune encore, elle fut vendue comme esclave à Erchinoald, maire du palais de Neustrie. Sa conduite sage et modeste lui concilia bientôt l'estime et l'affection de son maître ainsi que de toute sa famille. Il lui donna pour office de lui verser à boire. Cette distinction la rendait encore plus humble envers ses compagnes, à qui elle rendit, surtout aux plus avancées en âge, tous les services d'une domestique, comme d'ôter et de nettoyer leurs chaussures, de leur donner à laver, de préparer leurs vêtements. Erchinoald ayant perdu sa première femme, résolut de l'épouser. Mais Bathilde, qui souhaitait demeurer vierge, trouva moyen de se cacher jusqu'à ce qu'il en eût épousé une autre. La providence la réservait à une position plus élevée ; car elle épousa bientôt après le roi Clovis II. Devenue reine, elle n'usa de son pouvoir que pour faire le bien. Elle chérissait les évêques comme ses pères, les religieux comme ses frères, les pauvres comme ses enfants. Pour lui aider dans sa distribution de ses aumônes, le roi lui donna pour aumônier saint Genès, alors abbé et depuis archevêque de Lyon. Après la mort du roi son époux, elle s'appliqua par le conseil de quelques évêques, entre autres saint Eloi, saint Ouen, saint Léger d'Autun et Chrodebert de Paris, à bannir la simonie, qui faisait toujours de grands progrès, et à ôter des exactions qui réduisaient les particuliers à laisser périr leurs enfants.

Elle avait une singulière vénération pour saint Eloi. Pendant sa première grossesse, elle était dans une cruelle inquiétude, parce qu'elle craignait d'avoir une fille et que par là le royaume ne vînt à succomber. Ce sont les expressions de saint Ouen, qui marquent combien on était persuadé que la couronne de France ne pouvait appartenir aux filles. Saint Eloi consola la reine, en assurant qu'elle aurait un fils, qu'il serait son parrain, et il le nomma par avance Clothaire ou Lothaire, comme il est dit dans la vie de saint Eloi. L'événement justifia la prédiction.

Ce ne fut pas la seule fois que l'évêque prédit l'avenir. Le maire du palais Erchinoald le manda un jour pour l'accompagner dans un voyage. Comme le saint ne paraissait point disposé à quitter son troupeau pour aller faire sa cour au ministre, les abbés et d'autres personnages de Noyon le pressèrent de s'y rendre, de peur qu'il n'encourût l'indignation d'Erchinoald. Eh ! mes frères, leur répondit il, pourquoi voulez-vous que je me donne cette fatigue ? Cet homme va là, mais il n'en reviendra pas en vie. En effet, peu de jours après qu'ils furent arrivés ensemble à une terre qui était le terme du voyage, la prédiction se vérifia. Le saint évêque étant sorti un soir pour se promener dans la cour en récitant quelques psaumes, il vit une colonne de feu tomber du ciel sur la maison et pénétrer dans la chambre d'Erchinoald. Ayant réfléchi un moment sur ce phénomène, il dit à son diacre que c'était un présage de la mort prochaine de ce ministre. Erchinoald fut effectivement frappé à l'instant d'un mal inconnu qui lui brûlait les entrailles. Saint Eloi, qu'il fit appeler aussitôt, lui conseilla de profiter du peu de temps qui lui restait pour faire donner aux pauvres des sacs pleins d'or qu'il avait fait apporter avec lui. Mais aussi avare qu'il avait été rapace, ce mauvais riche différa jusqu'à la mort. Saint Eloi, par pitié, prit soin de sa sépulture. Flaochat ou Flavade, maire du palais de Bourgogne, fit une mort pareille. Il avait fait mourir injustement un homme très-chrétien, le patrice Willebad. Saint Eloi apprenant cette nouvelle, dit aux assistants : Vous dites que Willebad est mort

et que Flavade est vivant. Moi, je vous dit que que celui qui a été tué vit maintenant d'une vie éternelle, et que Flavade, qui paraît avoir longtemps à vivre, périra misérablement, comme il le mérite, avant ces dix jours. En effet, le huitième jour il fut frappé soudain et expira misérablement (1).

Comme saint Eloi prêchait souvent à ses peuples, il se trouve seize homélies qui portent son nom, mais dont quelques-unes sont révoquées en doute par les critiques, quoiqu'elles ne soient pas méprisables. Mais on ne saurait douter de l'abrégé de sa doctrine, que saint Ouen nous a conservé dans sa vie. On y voit les plus beaux traits de la morale chrétienne, exposés dans un style simple, mais vif, tendre et paternel. Il insista particulièrement sur les obligations du baptême ; il recommande de donner l'aumône, chacun selon son pouvoir, de payer la dîme aux églises, d'apprendre par cœur et de faire apprendre à leurs enfants le symbole et l'oraison dominicale, de veiller à l'instruction et à la conduite des enfants dont ils sont les parrains, et de pratiquer les autres devoirs du christianisme. Il ajoute : Si vous observez ces choses, quand, au jour du jugement vous comparaîtrez devant le Juge éternel, vous direz avec confiance : Donnez-nous, Seigneur, parce que nous avons donné ; faites-nous miséricorde, parce que nous l'avons faite. Nous avons accompli ce que vous nous avez recommandé ; donnez-nous ce que vous nous avez promis.

Le saint évêque combat souvent les restes du paganisme. Ainsi il défend de consulter les devins et les sorciers, d'observer les augures, les éternuments, les jours de la semaine ou de la lune pour se mettre en chemin ou pour commencer quelque ouvrage ; de se déguiser le premier jour de janvier en vache ou en cerf ou de prendre d'autres figures infâmes et ridicules ; de donner en ce jour-là des étrennes superstitieuses ; de faire des danses et des bals à la fête de saint Jean ou des autres saints ; d'invoquer Neptune, Pluton, Minerve et Diane ou les génies ; de chômer le jeudi en l'honneur de Jupiter ; d'allumer des bougies devant des temples ou devant des pierres, devant des fontaines ou des arbres ; de pendre au cou d'un homme ou de quelque animal ce qu'on nomme des amulettes, quand même ils auraient été faits par des clercs, et quoiqu'on prétendît qu'ils ne renfermassent que des choses saintes, même des paroles de l'Ecriture, parce que ces prétendus préservatifs sont moins un remède de Jésus-Christ qu'un poison du diable.

Saint Eloi défend pareillement de faire des enchantements sur des herbes, de faire passer des bestiaux par un arbre creux ou par un trou fait dans la terre, de crier pendant l'éclipse de lune, de donner au soleil le nom de seigneur, et à la lune celui de dame ; de dire que l'on sera tel que le destin et l'horoscope l'auront marqué, parce que, dit-il, Dieu veut que tous les hommes soient sauvés. Il défend aussi d'avoir recours aux sorciers dans les maladies, d'attacher des bandelettes diaboliques aux arbres et aux fontaines pour recevoir la guérison. Mais si quelqu'un est malade, continue saint Eloi, qu'il ne mette sa confiance que dans la miséricorde de Dieu ; qu'il reçoive avec foi le corps et le sang de Jésus-Christ ; qu'il demande à l'Eglise l'huile sainte, pour en oindre son corps, et la prière de la foi, comme dit l'Apôtre, sauvera le malade, et le Seigneur le soulagera ; et il recevra non-seulement la santé du corps, mais encore celle de l'âme. Saint Eloi exhortait ses auditeurs à ne pas laisser pourrir les plaies de leurs péchés, mais à recourir sans délai au remède de la confession, dont il parle souvent. Ce qu'il dit des anges gardiens mérite d'être remarqué. Sachez, dit-il, que chacun de vous a un ange gardien, qui observe continuellement ses actions. S'il fait le bien, il donne de la joie au saint ange à la garde duquel il est confié ; s'il fait le mal, il chasse ce bon ange et s'attache au démon.

Finalement, en lisant les discours de saint Eloi, l'on voit qu'il possédait bien l'Ecriture sainte et qu'il avait bien lu les écrits de saint Cyprien, de saint Augustin, de saint Césaire d'Arles et de quelques autres Pères latins ; qu'il s'était formé sur les grands modèles, qu'il aimait et entendait parfaitement la discipline de l'Eglise, qu'il s'attachait à la tradition, qu'il s'était élevé au-dessus de son siècle, tant pour le goût des choses que pour le style même. Et ce qui est vrai de saint Eloi, l'est de saint Ouen. Sa vie du saint évêque de Noyon, et généralement toutes les vies de saints écrites dans le septième siècle, l'emportent de beaucoup, pour l'ordre, le naturel et le style, sur les biographies des empereurs romains écrites par des auteurs profanes trois siècles auparavant.

Ce qui conservait et propageait en France et ailleurs le goût des bonnes lettres, c'étaient les monastères que l'on fondait de toutes parts. Ainsi le monastère de Corbie, fondé par la reine sainte Bathilde, fut un des plus renommés de toute la France, tant par ses richesses que par les études monastiques qui y fleurirent sous d'habiles maîtres. Corbie est un ruisseau qui tombe dans la Somme au lieu où furent bâtis le monastère et la ville. Le monastère renfermait trois églises et trois oratoires. Nous avons encore l'acte de sa fondation, signé du roi Clotaire III et de la reine Bathilde, sa mère. On y assigne, pour la subsistance des moines, plusieurs belles terres au nombre de dix. On y accorde l'exemption au monastère et aux terres qui en dépendent, avec défense aux juges royaux d'y exercer leur juridiction. Par un autre acte, du 23 décembre 660, le roi exempte de tous droits

(1) *Vit. S. Elig.*, l. II, c. XXVI et XXVII.

de douane les moines de Corbie, en quelques lieux du royaume qu'ils aillent pour acheter et faire conduire au monastère les provisions nécessaires (1).

Une autre fondation de sainte Bathilde, le monastère de Chelles, ne fut pas moins célèbre. Chelles était une maison royale à quatre lieues de Paris, où sainte Clotilde avait établi autrefois un monastère de filles en l'honneur de saint Georges. Apparemment qu'il était alors ruiné. Sainte Bathilde le fit alors rebâtir, ou plutôt en fonda un nouveau dans le dessein de s'y retirer dès que son fils serait en âge de gouverner par lui-même. Elle y donna un calice d'or fait par saint Eloi, que l'on y a conservé jusqu'à la destruction du monastère à la révolution française. Dès que les bâtiments furent achevés, Bathilde fit prier sainte Théléchilde, abbesse de Jouarre, de lui donner quelques-unes de ses religieuses d'une grande vertu, pour y établir la règle, et elle demanda nommément sainte Bertile, qui fut conduite à Chelles par saint Genès, à la tête de la nouvelle colonie.

Bertile était née d'une famille noble du Soissonnais. Saint Ouen lui ayant demandé un jour si elle ne voulait pas servir le Seigneur, elle répondit que dès son enfance elle avait formé le dessein de lui consacrer sa virginité. Ses parents consentirent qu'elle l'exécutât, et ils la conduisirent eux-mêmes au monastère de Jouarre, dont elle ne fut tirée que pour être la première abbesse de celui de Chelles. Sainte Téléchilde, qui mourut peu de temps après, est honorée le 10 d'octobre ; sainte Agliberte, qui lui succéda, l'est le 11 d'août. Sainte Balde fut la troisième abbesse de Jouarre.

Nous avons vu que le langage de saint Eloi était tendre et paternel. Ceci ne l'empêchait pas de déployer, dans l'occasion, un courage et une puissance d'apôtre. Un jour que, dans une bourgade près de Noyon, on célébrait la fête de saint Pierre, il s'y rendit et prêcha fortement contre les superstitions païennes que l'on y pratiquait encore. Les principaux du lieu, dont plusieurs tenaient à la maison d'Erchinoald, irrités de ce que l'évêque venait ainsi troubler leurs fêtes et leurs coutumes, convinrent de le tuer, s'il s'y opposait davantage. Saint Eloi l'ayant appris, défendit à tous les siens de le suivre, hormis deux clercs et un diacre; puis, fendant la presse, il monta sur une éminence devant l'église, et prêcha avec plus de force que jamais contre leurs superstitions diaboliques. La multitude en fureur lui dit des injures, lui fit des menaces, protestant que jamais il ne l'empêcherait de s'amuser comme elle avait toujours fait. Effectivement, les jeux commencèrent de plus belle. Alors le saint Pontife, élevant la voix, dit devant tout le monde : Seigneur, je vous en conjure, ces audacieux qui osent résister à vos saints avertissements, livrez-les aux démons dont ils préfèrent les séductions à vos préceptes! Qu'ils apprennent par leurs tourments à connaître ceux dont ils font les œuvres, afin que vos fidèles serviteurs glorifient d'autant plus votre saint nom! Aussitôt plus de cinquante des plus insolents, parmi lesquels plusieurs de la maison d'Erchinoald, furent saisis du démon, et s'agitaient comme des énergumènes. La multitude effrayée, craignant le même sort, se jeta tout entière aux pieds du saint, lui promettant de faire sans le moindre retard tout ce qu'il commanderait. Eloi rassura la multitude; mais il ne voulut point aussitôt prier pour les cinquante. Laissez-les, en attendant, disait-il, ils apprennent à craindre ceux dont ils suivaient jusqu'alors les volontés. Ce ne fut qu'au bout de l'année, à l'anniversaire de la même fête, qu'il les fit venir devant tout le peuple, pria sur eux, leur donna pour remède de l'eau exorcisée, qui les délivra aussitôt. Saint Ouen rapporte encore plusieurs faits de ce genre.

Une des dernières actions de saint Eloi, fut de donner le voile de religieuse à sainte Godeberte. C'était une fille noble, du territoire d'Amiens. Ses parents ne voulurent pas la marier sans avoir l'agrément du roi Clotaire III. Comme on s'était assemblé pour traiter de cette affaire, saint Eloi, qui était présent, ayant pressenti les desseins de la jeune vierge, lui mit un anneau au doigt, comme pour l'épouser au nom de Jésus-Christ. Godeberte protesta en même temps qu'elle n'aurait jamais d'autre époux que celui des vierges : ce qui détermina le saint évêque à lui donner le voile, et le roi à lui donner le palais qu'il avait à Noyon, avec l'oratoire de saint Georges, pour y établir une communauté de douze religieuses. Godeberte s'y sanctifia par toutes les vertus propres de son état, et Dieu manifesta sa sainteté par plusieurs miracles. Elle est honorée comme patronne de Noyon, le onzième d'avril.

Sainte Godeberte n'eut pas longtemps la consolation de profiter des instructions de saint Eloi, qui l'avait consacrée au Seigneur. Ce saint évêque mourut quelque temps après, sur la fin de l'an 659, dans la vingtième année de son épiscopat, et la soixante-onzième de son âge. Le Seigneur, qui lui avait révélé la mort de tant de personnes, ne lui laissa pas ignorer l'heure de la sienne. Se promenant un jour par la ville de Noyon, il remarqua une muraille de l'église de Saint-Médard qui menaçait ruine. Il fit aussitôt appeler l'architecte, et dit que si l'on n'y remédiait pas incessamment, on ne le ferait pas de son vivant. Quelques jours après, étant tombé malade d'une fièvre lente, il fit assembler ses disciples et ses domestiques, c'était le dernier jour de novembre, et leur dit : Mes chers enfants, recevez les derniers avertissements de votre père. Si vous m'aimez comme je vous

(1) *Conc. gall.*, t. I, p. 500.

aime, efforcez-vous de garder les commandemens de Dieu. Que le Seigneur Jésus soit continuellement l'objet de vos désirs ; ne soupirez que pour lui ; craignez surtout ses terribles jugements. Pour moi, je vais vous quitter ; le Seigneur m'appelle à lui.

Comme ils ne purent répondre à ces tendres paroles que par leurs larmes, il fit approcher ses domestiques, et leur marqua divers monastères où ils devaient se retirer après sa mort pour y travailler à leur salut. Sur le soir du même jour, il se mit à genoux malgré sa faiblesse, et pria affectueusement le Seigneur de donner un bon pasteur à son troupeau. Etant à l'agonie, il recueillit ses forces, dit un dernier adieu à ses amis et à ses disciples, les embrassant l'un après l'autre, et, après avoir prié quelque temps à voix basse, il s'écria : C'est maintenant, Seigneur, que vous laissez aller en paix votre serviteur. Souvenez-vous que vous m'avez formé comme un vase d'argile ; n'entrez pas en jugement avec votre serviteur. O Christ, rédempteur du monde, souvenez-vous de moi, vous qui seul êtes sans péché. Je remets mon âme entre vos mains, recevez-la selon votre grande miséricorde. En disant ces paroles, il expira à la première heure de la nuit, le 1er de décembre, jour auquel on célèbre sa fête.

On mit aussitôt son corps dans un cercueil ouvert et on le porta à l'église, où les clercs passèrent le reste de la nuit à chanter des hymnes, et le peuple à pleurer et à gémir. Le lendemain, il s'y fit un concours prodigieux. La reine Bathilde arriva à Noyon avec les princes, ses fils, et avec une nombreuse cour. Elle s'était mise en chemin à la première nouvelle de la maladie du saint évêque, et elle fut sensiblement affligée de ne plus le trouver en vie. Pour s'en consoler, elle ordonna qu'on transportât son corps à son monastère de Chelles. D'autres étaient d'avis qu'on devait enrichir de ce trésor la capitale du royaume. Mais le clergé et le peuple de Noyon s'opposaient avec courage à ces prétentions, et le Ciel se déclara pour eux ; car, comme on se fut mis en devoir de leur enlever le corps de leur pasteur par ordre du roi, on ne put jamais remuer le cercueil.

La reine Bathilde, qui mit elle-même la main à l'œuvre pour s'assurer du miracle, ne se rebuta pas : on ordonna un jeûne de trois jours, après lequel on fit des efforts aussi inutiles que les premiers. La reine, pour soulager sa douleur, découvrit la face du saint évêque et la baisa avec une tendre piété. Alors, quoiqu'il fût mort depuis plusieurs jours et que ce fût en hiver, il coula du sang en abondance de ses narines. La reine et les évêques qui étaient présents en trempèrent des mouchoirs pour les conserver comme des reliques. Il fut enterré à Noyon dans son monastère de Saint-Loup, qui, dans la suite, prit son nom. La reine voulut suivre le convoi à pied, et, malgré le mauvais chemin, on ne put lui persuader de monter à cheval.

La vie de saint Eloi fut écrite, environ treize ans après sa mort, par saint Ouen, le plus intime de ses amis, et qui avait été témoin de la plupart des faits qu'il raconte. Un écrivain qui faisait lui-même des miracles est bien croyable lorsqu'il rapporte ceux d'un ami qu'il avait connu si particulièrement. Il adressa cet ouvrage à un évêque nommé Chrodobert ou Rodobert, et le pria de le corriger. L'évêque lui répondit qu'il n'y avait rien trouvé à retrancher ni à ajouter, et que l'auteur, en peignant les vertus de saint Eloi, avait fait un portrait naturel des siennes propres. La prière que saint Eloi avait faite au lit de la mort pour obtenir un bon pasteur à son peuple, fut exaucée. Saint Mommolin, premier abbé de Sithiu, fut élu son successeur dans les sièges de Noyon et de Tournai ; et il gouverna vingt-six ans ce vaste diocèse.

Saint Eloi, pour qui la reine Bathilde avait témoigné une si tendre dévotion, ne tarda pas à l'en récompenser. Il y avait peu de temps qu'il était mort, lorsqu'il apparut trois nuits consécutives à un courtisan, et lui commanda d'aller, de sa part, avertir la reine de quitter l'or et les pierreries qu'elle portait encore sur ses vêtements. Le courtisan, qui craignait pour sa fortune s'il s'acquittait d'une commission qui pouvait déplaire à la régente, différa d'obéir. Il fut aussitôt saisi d'une fièvre ardente, qu'il regarda comme une punition de sa faute, il eut bientôt occasion de la réparer; car la reine étant venue le visiter dans sa maladie, il lui déclara ce qu'il avait reçu ordre de lui dire, et il recouvra aussitôt la santé.

Bathilde se dépouilla incontinent das pierreries et des autres ornements de prix qu'elle portait, et ne garda que des bracelets d'or. Elle envoya sa ceinture tissue de pierres précieuses aux moines de Corbion, et distribua le reste en aumônes. Mais elle réserva les plus beaux de ses joyaux pour une croix qui serait placée sur le chef de saint Eloi. Elle fit aussi faire un couronnement d'or et d'argent sur son tombeau, disant qu'il était juste d'orner le tombeau de celui qui avait orné ceux de tant de saints. En effet, un an après la mort de saint Eloi, saint Mommolin, de l'avis de la reine, en ayant transféré le corps dans une espèce de chapelle derrière l'autel, il fut trouvé sans aucune corruption. On le revêtit d'habits de soie que donna la reine, et on lui dressa un mausolée magnifique.

Saint Ouen remarque que pendant le carême on mettait un voile sur le tombeau de ce saint évêque pour cacher l'éclat de l'or et des pierreries. On s'aperçut qu'il découlait une liqueur de ce voile, et l'on s'en servit comme d'un antidote contre une maladie contagieuse qui ravageait alors plusieurs villes des Gaules. Ingomare, comte de Térouanne, ayant obtenu de cette liqueur, en appliqua à tous ses vassaux, et promit de donner à l'église de saint Eloi la dîme de tous ses biens avec la plus belle de ses terres, si nul de ceux qui lui appartenaient n'étaient atteints de

cette espèce de peste. Ils en furent tous préservés, et il accomplit son vœu avec joie.

Cette maladie fit de grands ravages à Paris. Saint Eloi n'en délivra pas ses propres religieuses, mais il les avertit de se tenir prêtes. Il apparut à un jeune homme dans leur église, et lui commanda de dire à Aure, leur abbesse, qu'Eloi l'attendait avec une grande partie de ses sœurs. Sainte Aure comprit ce que signifiait la vision : elle mourut en effet de cette contagion, avec cent soixante de ses religieuses.

Entre ses autres vertus, sainte Bathilde avait une grande compassion pour les captifs, ayant été captive elle-même. Elle défendit par toute la France d'en envoyer au dehors. Elle en racheta un grand nombre dont elle fit entrer plusieurs dans des monastères, principalement de sa nation. Elle envoya souvent des aumônes jusques à Rome, pour les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul, et pour les pauvres Romains. Childéric, son second fils, fut déclaré roi d'Austrasie par les Francs en en 660, et Clothaire, roi de Neustrie et de Bourgogne, se trouva peu après en âge de gouverner. Bathilde exécuta alors le dessein qu'elle avait formé depuis longtemps de se retirer dans le monastère de Chelles. L'ingratitude de quelques seigneurs qu'elle avait élevés avec une tendresse de mère, augmenta son désir de la retraite. Ils avaient fait mourir, bien malgré elle, l'évêque Sigebrand, qui s'était attiré leur haine par sa hauteur. Craignant alors qu'elle n'en tirât un jour vengeance, ils donnèrent volontiers à sa retraite le consentement qu'ils avaient refusé jusque-là. Elle se retira donc à Chelles, et afin que rien ne manquât à son sacrifice, elle pardonna, par le conseil des évêques, aux seigneurs qui l'avaient offensée, et les pria aussi de lui pardonner. Elle passa ainsi le reste de ses années dans tous les exercices de la vie monastique, soumise à la règle et à l'abbesse comme la dernière des religieuses. Elle mourut à Chelles vers l'an 680, le 26 de janvier, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire (1).

Il est impossible de dire en détail tous les saints et toutes les saintes qui illustraient à cette époque la France, ni tous les monastères que l'on y fonda, et dont plusieurs ont donné naissance à autant de villes. Ainsi deux sœurs sainte Valdetrude et sainte Aldegonde, fondèrent deux monastères de filles qui devinrent les commencements des villes de Mons et de Maubeuge. Elles étaient filles de saint Valbert et de sainte Bertile, l'un et l'autre d'illustre naissance. Sainte Valdetrude fut mariée fort jeune au comte Maldegaire. L'époux et l'épouse, et quatre enfants qui leur naquirent, Landric, Aldétrude, Maldeberte et Dentelin, qui mourut fort jeune, sont tous honorés comme saints. Maldegaire, s'étant consacré à Dieu par les conseils de son épouse sainte Valdetrude, fonda le monastère de Soignies; Valdetrude fonda celui de Mons, et Aldegonde celui de Maubeuge.

La France était alors si renommée pour ses monastères et pour ses saints, qu'on y venait d'Angleterre pour apprendre la sainteté et la vie monastique. Un des premiers qui donna l'exemple de cette pieuse émigration, fut saint Furseus, vulgairement saint Fursi. Il était né en Irlande, d'une famille très-noble, et avait été instruit par des évêques dans les sainte lettres et la discipline monastique. Le désir de la perfection lui fit quitter son pays et passer dans un autre quartier d'Irlande, où il bâtit un monastère et attira plusieurs disciples. Etant retourné chez lui pour convertir ses parents, il tomba malade et fut réduit à un tel état qu'on le crut mort : ce qui arriva plusieurs fois. Il eut dans ces moments des visions merveilleuses, touchant l'état de l'autre vie, et reçut d'excellentes instructions par des anges et de saints évêques qui lui apparurent. Outre sa vie par un contemporain qui rapporte ces visions, le vénérable Bède, dans son *Histoire des Anglais*, dit les avoir apprises d'un ancien moine de son monastère, qui les tenait d'un homme pieux et digne de foi, à qui saint Fursi les avait racontées de sa propre bouche. Il lui fut dit, entre autres, que plusieurs s'attachaient trop au jeûne et aux autres mortifications, et ne faisaient point assez d'attention aux péchés spirituels, comme l'orgueil, l'avarice, l'envie, la médisance. On lui donna pour règle que ceux qui ne font pénitence qu'à la mort, doivent toujours être reçus à pénitence, mais qu'il ne faut pas les inhumer en terre sainte ni rien accepter de leurs biens pour l'Eglise, mais les distribuer aux pauvres.

L'effet montra que ces visions n'étaient pas vaines; car saint Fursi en fut tellement éclairé et fortifié, qu'il prêcha avec grand fruit la pénitence pendant dix ans. Enfin, ne pouvant plus souffrir la foule du peuple qui l'accablait, et voyant même que quelques-uns, par envie, étaient aigris contre lui, il se retira dans une petite île de la mer, d'où quelque temps après il passa dans la Grande-Bretagne. Sigebert, roi des Saxons orientaux, le reçut avec beaucoup d'honneur et lui donna une terre où il bâtit un monastère. Après l'avoir gouverné quelque temps, il en laissa la conduite à saint Foillan, son frère, et se retira dans le désert avec son autre frère saint Ultan. Il passa ensuite par la Gaule pour aller à Rome. Les miracles qu'il opéra sur sa route ne tardèrent pas à le faire connaître. Il ressuscita, dans le diocèse d'Amiens, le fils du duc Aimon, et, sur le bruit de ce miracle, il fut reçu avec honneur par le roi Clovis II et par Erchinoald, maire de son palais, qui le retinrent dans les Gaules. Ce ministre lui donna le choix de celle de ses terres qui lui agréerait le plus, pour y fonder un monastère. Fursi choisit La-

(1) *Acta SS.*, 26 *jan. Act. Bened.*, *sæc.* 2.

gny sur la Marne, et il y bâtit un monastère où il y avait trois églises. A peine cet établissement fut-il achevé, que Fursi se mit en chemin pour retourner en Angleterre. Il tomba malade dans un village nommé Mazeroëlles, près de Doullens, et y mourut le 16 de janvier, vers l'an 650. Le duc Aimon, à qui cette terre appartenait, voulut avoir son corps; mais Erchinoald le fit porter à Péronne, qui était sa dépendance, et où il faisait actuellement bâtir une église (1). On peut compter au nombre des disciples du saint ses deux frères, saint Foillan et saint Ultan, qui passèrent dans la Gaule; saint Emmien, qu'il établit abbé de Lagny, et les saints Eloquius et Mumbole, abbés du même lieu; saint Etton et saint Madelgisile, dont l'histoire est peu connue.

Des princesses anglaises donnaient le même exemple que saint Fursi. Comme il y avait alors peu de monastères de religieuses en Angleterre, les filles nobles qui voulaient se consacrer au Seigneur passaient dans les Gaules et se partageaient surtout entre les monastères de Jouarre, de Chelles, de Faremoutier et celui d'Andeli fondé par sainte Clotilde. Ertongothe, fille d'Ercombert, roi de Cant, avec Edilburge, sa tante maternelle, et Sedfride, sa belle-sœur, embrassèrent la vie monastique à Faremoutier, sous la conduite de sainte Fare. Ces religieuses firent paraître tant de piété et de sagesse, que Sedfride mérita de succéder à sainte Fare dans le gouvernement du monastère, et Edilburge à Sedfride. Sainte Ertongothe fut aussi fort célèbre par ses vertus et ses miracles. Ayant eu révélation de sa mort, elle alla de cellule en cellule se recommander aux prières de ses sœurs; et elle fut enterrée dans l'église de Saint-Etienne (2).

La célébrité de ces monastères de filles fit naître à quelques seigneurs le dessein d'en établir d'autres. Sainte Vaningue, qui avait été comte du palais sous le roi Clovis II, étant dangereusement malade, eut une vision dans laquelle sainte Eulalie, pour qui il avait une dévotion particulière, lui promit encore vingt années de vie, s'il faisait bâtir un monastère dans sa terre de Fécamp, sous les ordres de saint Ouen. Vaningue ne balança pas à le promettre, et recouvra aussitôt la santé. Il fit prier saint Ouen et saint Vandrile de venir le trouver à Fécamp pour prendre les mesures convenables. Le roi, qui était alors Clothaire III s'y rendit aussi pour se convaincre par ses yeux de cette guérison miraculeuse. Vaningue, en exécution de sa promesse, donna la terre de Fécamp, dans le pays de Caux, à saint Ouen, qui y établit un monastère, où il assembla plus de trois cents religieuses. Il leur donna pour abbesse une sainte fille nommée Childemarche, et soumit ce monastère à la conduite de saint Vandrille, abbé de Fontenelle. Vaningue est honoré comme saint le 9 de janvier. Un autre seigneur, nommé Amalbert, donna à saint Filibert, abbé de Jumiéges, la terre de Pavilli, dans le même pays de Caux, pour y ériger aussi un monastère de religieuses. Saint Filibert leur donna pour abbesse sainte Austreberte, née au territoire de Térouanne, d'une sainte famille; car on donna la qualité des saints à son père Bathefrède et à sa mère Framechilde.

L'Angleterre, divisée en une dizaine de royaumes anglais, saxons, bretons, écossais, était sujette à de fréquentes révolutions politiques, comme la mer qui l'entoure est sujette à de fréquentes tempêtes. L'Eglise naissante d'Angleterre se ressentait de ces commotions; toutefois elle se maintenait, elle faisait même de temps à autre quelque progrès, et préparait ainsi lentement la civilisaion, l'unité et la force du peuple anglais. Les révlutions mêmes y servaient quelquefois. Ainsi Sigebert, roi des Estangles ou Anglais orientaux, ayant été obligé de se réfugier dans les Gaules, y apprit à connaître le christianisme et reçut le baptême. Devenu roi, il voulut imiter le bon ordre qu'il avait admiré dans les Gaules, et établit une école pour instruire les enfants. L'évêque Félix, qu'on lui avait envoyé du pays de Cant, l'aidait en cette bonne œuvre, et lui procurait des maîtres comme il y en avait à Cantorbéri. L'exemple que le roi donna bientôt lui-même, dut étonner ses sujets barbares et ne pas médiocrement contribuer à les humaniser. Epris du royaume céleste, il laissa son royaume terrestre à son cousin Egeric, entra dans un monastère qu'il avait fait bâtir, reçut la tonsure et s'engagea ainsi à servir pour le royaume éternel. Il le faisait depuis longtemps, lorsque Penda, roi des Merciens, fit la guerre aux Estangles. Ceux-ci se voyant les plus faibles, prièrent leur ancien roi Sigebert de venir au combat encourager les soldats par sa présence et par le souvenir de son antique valeur. Comme il ne voulait pas, ils le tirèrent malgré lui de sa retraite. Mais pour montrer qu'il ne renonçait point à la profession de religieux, il ne voulut porter au milieu de l'armée qu'une baguette à la main. Les païens eurent l'avantage: Sigebert et Egeric furent tués, et leur armée défaite et mise en déroute. Ils eurent pour successeur sur le trône, Anna, de race royale et très-homme de bien.

Félix, évêque des Estangles, étant mort après dix-sept ans d'épiscopat, Honorius de Cantorbéri ordonna à sa place le diacre Thomas, auquel il donna ensuite pour successeur Boniface, du pays de Cant. Saint Honorius mourut lui-même l'an 653, le dernier de septembre, jour auquel l'Eglise célèbre sa mémoire. Il avait tenu le siége de Cantorbéri dix-neuf ans. Après dix-huit mois de vacance, Deusdedit, fut le sixième évêque de cette métropole. Ithamar, évêque de Rochester, vint l'ordonner le sixième de mars 655; il gou-

(1) *Acta SS.*, 16 *jan.* — (2) Bed., l. III, c. VIII.

verna ce diocèse neuf ans quatre mois et deux jours. Il était de la nation des Saxons occidentaux: les cinq archevêques, ses prédécesseurs, étaient étrangers et apparemment Italiens (1).

Le royaume des Northumbres avait déjà eu deux saints rois, saint Edwin et saint Oswald; ils avaient succombé l'un et l'autre en défendant leur royaume contre le redoutable Penda, roi des Merciens. Après la mort de saint Oswald, son frère Oswi, qui avait épousé Enflède, fille de saint Edwin, gouverna cette partie du royaume qu'on appelait Bernicie, tandis que saint Oswin, parent de sa femme, gouvernait l'autre partie qu'on appelait Déir. Oswin, de la famille royale de saint Edwin, était d'une grande taille, d'une physionomie prévenante, d'une affabilité gracieuse, d'une tendre piété; il régna neuf ans, chéri de tout le monde. Les étrangers affluaient à sa cour pour se mettre à son service. Il était singulièrement affectionné de saint Aïdan, évêque de Lindisfarne.

Comme l'évêque était vieux et qu'il lui fallait souvent traverser des rivières pour visiter son diocèse, le roi lui donna un beau cheval, avec un harnais magnifique. Peu de temps après, l'évêque, qui était extrêmement charitable, rencontra un pauvre qui lui demanda l'aumône; n'ayant pas autre chose sous la main, il lui donna le cheval avec le harnais. Le roi l'ayant appris, lui dit un jour qu'ils allaient dîner ensemble : A quoi pensiez-vous, seigneur évêque, d'avoir donné à un pauvre un cheval de roi, que j'avais choisi exprès pour vous? n'avions-nous pas pour les pauvres des chevaux plus communs ou d'autres choses? Que dites-vous, prince, reprit aussitôt l'évêque? est-ce que vous aimez plus l'enfant d'une cavale qu'un enfant de Dieu? En disant ces mots, ils entrèrent tous deux dans la salle. L'évêque se mit à sa place ordinaire; le roi, qui revenait de la chasse, se chauffait avec ses ministres. Tout à coup, se rappelant le mot de l'évêque, il ôte son épée, se jette à ses pieds et lui demande pardon, disant : Jamais je ne vous dirai plus à cet égard une parole, ni n'examinerai combien vous prendrez de notre argent pour donner aux enfants de Dieu! L'évêque, saisi de crainte, le releva aussitôt et l'assura de toute son affection, pourvu qu'il bannît de son cœur la tristesse. Le roi se mit donc à table de bonne humeur; mais le saint évêque, à son tour, devint triste jusqu'à verser des larmes. Le prêtre qui l'accompagnait lui en ayant demandé la cause, il lui dit en sa langue maternelle, pour n'être pas compris du roi et de ses ministres: Je sais que le roi ne vivra pas longtemps, car jamais je n'ai vu un roi aussi humble. Il sera enlevé bientôt de cette vie, car cette nation n'est pas digne d'avoir un roi pareil. La prédiction ne tarda point à s'accomplir.

La neuvième année, Oswi, qui régnait dans la Bernicie, lui déclara la guerre. Les deux armées s'approchèrent de part et d'autre. Saint Oswin voyant les siens, quoique beaucoup moins nombreux, prêts à mourir pour sa cause, les remercia de leur dévouement; mais, ajouta-t-il, je ne veux pas que pour moi seul vous couriez les hasards de la guerre, j'aime mieux aller en exil et même mourir. Il congédia donc son armée, et, accompagné d'un seul soldat, il se retira dans la maison du comte Hunwald, qu'il avait comblé de bienfaits et qu'il croyait son ami. Mais le comte eut la lâcheté de le livrer à Oswi, qui eut la lâcheté de le faire mourir, le 20 août 651, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Saint Aïdan ne survécut à son bien-aimé roi que douze jours. Oswi ne fut pas longtemps sans éprouver des remords. Pour expier perpétuellement son crime, à la persuasion de sa femme, il fonda un monastère dans le lieu où Oswin avait été tué, le mit sous la conduite de l'abbé Trumhère, parent d'Oswin, et ordonna que les moines prieraient tous les jours pour les âmes des deux rois, le mort et le meurtrier (1).

Au reste, le roi Oswi témoigna toujours beaucoup de zèle pour la religion. Vers l'an 652, il contribua puissamment à la conversion des Middelangles ou des Anglais du milieu des terres, et des Merciens. Le vieux et redoutable Penda avait donné une partie de son royaume à son fils, nommé Penda comme son père. Le jeune prince vint trouver Oswi et lui demanda sa fille Alfrède en mariage. Oswi ne la lui accorda qu'à condition qu'il se ferait chrétien avec tout son peuple. Penda s'étant fait instruire et ayant conçu l'espérance de la résurrection et de l'immortalité, déclara qu'il voulait être chrétien, quand même on ne lui donnerait pas la princesse. Il fut principalement persuadé par Alfred, fils du roi Oswi, qui avait épousé sa sœur Cyneburge. Le prince Penda se fit donc baptiser par Finan, évêque de Lindisfarne, successeur de saint Aïdam, avec tous les seigneurs et soldats qui l'avaient accompagné et tous leurs domestiques. Ils furent baptisés dans la maison royale, qui était près de la grande muraille bâtie autrefois par les Romains. Le prince Penda s'en retourna avec grande joie, menant avec lui, pour instruire et baptiser ses sujets, trois prêtres anglais et un quatrième écossais, c'est-à-dire irlandais.

Ces quatres prêtres étant arrivés avec le prince dans la province des Middelangles, furent si bien écoutés, que tous les jours un grand nombre, tant de nobles que du petit peuple, renonçaient à l'idolâtrie et recevaient le baptême. Ce qu'il y eut de plus surprenant, le vieux Penda, quoiqu'il restât païen, n'empêchait pas que l'on prêchât l'Evangile, même à sa nation des Merciens. Au contraire, il méprisait ceux qui, après avoir reçu la foi

(1) Bed., l. III, c. XIX et XX. — (2) *Ibid.*, c. *Acta SS.*, 20 *aug.*

de Jésus-Christ, n'en pratiquaient pas les œuvres, disant que c'étaient des misérables de ne pas obéir à leur Dieu, auquel ils croyaient.

Malgré toutes ces alliances de famille, le terrible Penda, qui avait déjà tué cinq rois, ne laissait point Oswi en repos. Fréquemment il envahissait et désolait ses provinces. Pour avoir la paix, Oswi s'offrit à lui donner des présents les plus considérables. Penda, qui avait résolu d'exterminer la nation des Northumbres, ne voulut entendre rien. Oswi implora alors le secours du ciel. Puisque ce païen, disait-il, ne sait pas recevoir nos présents, offrons-les au Seigneur notre Dieu, qui sera plus traitable. Il fit donc vœu, s'il remportait la victoire, de consacrer à Dieu sa fille qui n'avait qu'un an, et de donner douze terres pour bâtir des monastères. Ayant fait ce vœu, il marcha avec très-peu de troupes contre Penda, qui en avait trente fois autant, et toutefois il défit l'armée des païens et remporta une pleine victoire le 19 de novembre 655. Penda fut tué, et le royaume de Northumbre non-seulement mis en sûreté, mais encore augmenté par celui des Merciens, dont Oswi devint le maître. Il accomplit fidèlement son vœu et donna douze terres dont chacune comprenait dix familles. Sa fille Elfléda fut mise sous la conduite de la sainte abbesse Hilde, et, en sa faveur, le roi donna une terre de dix familles au lieu nommé Streneshal, et y fonda un monastère avec une église de Saint Pierre, qui fut le lieu de sa sépulture, de la reine, sa femme, et de plusieurs autres princes. Ce monastère était double : et de celui des hommes sortirent plusieurs saints prêtres et plusieurs saints évêques.

Le roi Oswi, après sa victoire, s'appliqua à la conversion des Merciens, ses nouveaux sujets. Leur premier évêque fut Diuma, l'un des quatre prêtres que le prince Penda avait amenés. Finan, évêque de Lindisfarne, l'ordonna évêque des Middelangles et des Merciens, car la rareté des évêques obligeait de donner le même à deux peuples. Le roi Oswi procura aussi la conversion des Saxons orientaux, dont la capitale était Londres, et qui avaient autrefois chassé saint Mellit, leur évêque, et renoncé à la foi. Leur roi était alors Sigebert, ami du roi Oswi, qu'il venait souvent voir au pays des Northumbres. Oswi l'exhortait à quitter l'idolâtrie, en lui disant : On ne peut faire un dieu avec la pierre et le bois dont on fait des ustensiles pour l'usage de la vie et dont on brûle les restes. Il faut plutôt croire que Dieu est d'une majesté incompréhensible, tout-puissant, éternel ; qu'il jugera tous les hommes et donnera des récompenses éternelles à ceux qui feront sa volonté. Ces discours persuadèrent Sigebert, roi d'Essex, et il fut baptisé par l'évêque Finan dans la maison royale, près de la grande muraille. En retournant chez lui, il pria le roi Oswi de lui donner des docteurs capables de convertir et de baptiser sa nation. Oswi fit venir de Middelange un saint prêtre nommé Cedde, avec un autre, et les envoya prêcher en Essex. Après avoir parcouru tout le pays et formé une grande église, Cedde retourna chez lui et vint à Lindisfarne voir l'évêque Finan, qui, ayant appris le progrès de l'Evangile chez les Saxons orientaux, l'en ordonna évêque, assisté de deux autres.

Saint Cedde, étant évêque, retourna en Essex travailler avec plus d'autorité. Il fonda des églises en divers lieux et ordonna des prêtres et des diacres, pour les aider à prêcher et à baptiser. Il assembla même à Tilabourg, sur la Tamise, une communauté, où il faisait pratiquer la vie religieuse, autant que ces nouveaux chrétiens en étaient capables. Il était d'une fermeté apostolique. Un des parents du roi ayant contracté un mariage illicite, l'évêque mit tout en œuvre pour réparer ce scandale ; n'y ayant pu réussir, il excommunia le coupable et défendit à qui que ce fût d'entrer dans sa maison, ni de manger avec lui. Le roi Sigebert, prié à manger chez cet excommunié, qui avait rang de comte, ne laissa pas d'y aller. Comme il en sortait, il rencontra le saint évêque. Il fut épouvanté, descendit de son cheval, se jeta à ses pieds et lui demanda pardon. L'évêque, qui était aussi à cheval, mit également pied à terre ; mais il toucha le roi d'une baguette qu'il tenait à la main, et lui dit avec l'autorité pontificale : Parce que vous n'avez pas voulu vous abstenir d'entrer dans la maison de cet homme perdu, vous y mourrez. En effet, ce même homme et son frère, quoique parents du roi, le tuèrent. Et quand on leur en demanda la cause, ils ne purent en dire d'autre, sinon qu'ils ne pouvaient souffrir que le roi pardonnât si facilement. Car sitôt qu'ils lui demandaient grâce, il la leur accordait, suivant le précepte de l'Evangile (1).

Quoique Cedde fût évêque d'Essex, il ne laissait pas de retourner quelquefois en son pays des Northumbres, pour y exhorter les fidèles. Edilward, fils du roi saint Oswald, qui régnait dans la province de Déir après le saint roi Oswin, avait auprès de lui un frère du saint évêque, nommé Célin, qui était prêtre, l'instruisait lui et sa famille, et leur administrait les sacrements. Le roi, par le moyen de ce frère, connaissant la vertu de l'évêque, l'engagea à lui demander quelque terre pour bâtir un monastère, où le roi lui-même pût venir faire ses prières et entendre ses instructions, et où l'on enterrât les morts. Car il croyait, dit le vénérable Bède, qu'ils y seraient puissamment aidés par les prières des moines. L'évêque choisit un lieu dans les montagnes rudes et écartées, et demanda permission au roi d'y demeurer en prière durant le carême qui était proche. Pendant tout ce temps, il jeûnait jusqu'au soir, hors les dimanches, et ne prenait qu'un peu de pain avec un œuf,

(1) Bed., l. III, c. XXII.

et un peu de lait mêlé d'eau. C'était l'usage des moines, chez qui le saint évêque avait été élevé, de consacrer par des prières et des jeûnes le lieu où ils devaient bâtir un monastère ou une église. Comme il restait encore dix jours de carême, le roi le fit appeler, et l'évêque pria le prêtre Cymbelle, son frère, d'achever cette préparation du lieu. Car ils étaient quatre frères tous prêtres, Cedde, Cymbelle, Celin et Ceadda, dont le premier et le dernier furent évêques. Ainsi fut fondé le monastère de Lestington, suivant la règle de Lindisfarne, où l'évêque Cedde avait été élevé. Il y mit pour abbé après lui, son frère Ceadda (1).

Cependant les chrétiens d'Angleterre, d'accord sur la foi et sur la morale, étaient divisés sur la célébration de la Pâque. La question s'agita plus fortement que jamais sous le roi Oswi. Ceux qui venaient du royaume de Cant et des Gaules, soutenaient que les Irlandais la célébraient contre l'usage de l'Eglise universelle. Un nommé Rouan se distinguait entre les autres pour la défense de la vraie Pâque ; car, bien qu'il fût Irlandais, il avait appris les règles de l'Eglise en Gaule et en Italie. En disputant contre Finan, évêque de Lindisfarne, il persuada plusieurs autres, ou du moins les excita à chercher la vérité, mais il ne put ramener Finan, qui était d'un esprit farouche ; au contraire, il ne fit que l'aigrir et l'engager à se déclarer ouvertement contre la bonne cause. Jacques, diacre de saint Paulin, archevêque d'Yorck, observait la Pâque suivant l'Eglise catholique, avec ceux qu'il avait pu ramener. La reine de Northumbrie suivait la même observance, ayant avec elle un prêtre nommé Romain, venu de Cant. D'où il arrivait quelquefois qu'on célébrait deux Pâques dans une année, et que, quand le roi faisait la sienne, la reine n'était qu'au dimanche des Rameaux. Tant que saint Aïdan vécut, sa charité et ses autres vertus firent tolérer cette diversité d'usages ; mais après la mort de Finan, qui lui avait succédé, Colman fut évêque de Lindisfarne, et comme il avait été aussi envoyé d'Irlande, la question de la Pâque et des autres points de discipline se réchauffa. Plusieurs en furent alarmés et craignirent de porter en vain le nom de chrétiens. Le roi Oswi lui-même était divisé, non-seulement d'avec sa femme Enflède, mais d'avec son fils Alfrid, car le roi, instruit et baptisé par les Irlandais, dont il avait même appris la langue, n'estimait rien de meilleur que ce qu'ils enseignaient. Le prince, son fils, avait été instruit par saint Wilfrid, homme très-docte, qui avait étudié à Rome et en Gaule, et le prince était persuadé que sa doctrine était préférable à toutes les traditions des Irlandais.

Saint Wilfrid était né dans le pays même des Northumbres, d'une noble famille, vers l'an 634. A l'âge de quatorze ans, il se retira au monastère de Lindisfarne, sans toutefois s'y engager ; et dès lors il reconnut que la discipline des Irlandais, qui occupaient le monastère, était imparfaite. Il en sortit de leur consentement pour aller en France et en Italie s'instruire de l'observance des plus célèbres monastères. Il eut la dévotion d'aller à Rome visiter le Siége de saint Pierre, espérant y obtenir la rémission de ses péchés, et il fut un des premiers Anglais qui entreprit ce pèlerinage. D'abord il passa dans le royaume de Cant, et commença à s'y instruire des usages de l'Eglise romaine, en apprenant le psautier suivant l'ancienne version ; au lieu qu'il l'avait appris suivant celle de saint Jérôme. Là. Wilfrid s'associa avec un jeune homme noble de son pays, nommé Biscop, et depuis surnommé Benoît, un peu plus âgé que lui, qui allait aussi à Rome.

Etant passés en France, ils arrivèrent à Lyon, ou l'archevêque saint Delphin, autrement nommé Annemond, prit Wilfrid tellement en affection, qu'il lui proposa de lui faire épouser sa nièce et de lui procurer un gouvernement considérable ; mais Wilfrid demeura ferme dans le dessein de se donner à Dieu, et continua son voyage. A Rome, il fit connaissance avec l'archidiacre Boniface, homme très-pieux et très-savant, qui, du conseil du Pape, prit plaisir à instruire le jeune Wilfrid comme son enfant, lui expliquant avec soin les quatre évangiles et le calcul de la Pâque, contre l'erreur des Bretons et des Irlandais, ainsi que plusieurs autres règles de la discipline ecclésiastique. Enfin, il le présenta au Pape, qui lui donna sa bénédiction par l'imposition des mains et la prière. Wilfrid sortit de Rome, dont il emporta des reliques, et revint à Lyon trouver l'archevêque, qu'il regardait comme son père.

Il y demeura trois ans et y apprit beaucoup de plusieurs savants hommes. Il reçut de saint Delphin la tonsure à la romaine en forme de couronne, et le saint évêque voulait le faire son héritier ; mais il fut tué quelque temps après à Châlons-sur-Saône, par les ordres d'Ebroïn, comme l'on croit, l'an 657. Wilfrid l'accompagna jusqu'au lieu de son supplice, résolu de mourir avec lui ; mais il fut épargné. Et, après avoir enterré son père spirituel, il retourna en Angleterre, chargé d'un grand nombre de reliques. Saint Delphin est honoré à Lyon comme martyr, le 29 septembre, sous le nom le plus connu de saint Chaumond.

Saint Wilfrid étant de retour en Angleterre, le prince Alfrid, qui régnait dans la Northumbrie avec le roi Oswi, son père, entendit dire qu'il était venu de Rome un serviteur de Dieu qui enseignait la vraie Pâque et était instruit dans la doctrine de l'Eglise de saint Pierre. Il le fit donc venir, le reçut comme un ange, se jeta à ses pieds et lui demanda sa bénédic-

(1) Bed., l. III, c. XXIII.

tion ; puis, l'ayant entretenu sur les divers usages de l'Eglise romaine, il le conjura, au nom de Dieu et de saint Pierre, de demeurer avec lui pour l'instruire, lui et son peuple. Saint Wilfrid y consentit, et il se forma entre le prince et lui une amitié très-étroite. Le prince lui donna un monastère nommé Ripon, d'où il chassa des moines opiniâtres, qui aimèrent mieux en sortir que de renoncer aux aux coutumes des Irlandais. Wilfrid se servait des libéralités du prince pour répandre de grandes aumônes : ses vertus le faisaient aimer de tout le monde, et on le regardait comme un prophète.

En ce temps-là Agilbert, évêque des Saxons occidentaux, vint voir le roi Oswi et le prince Alfrid. Cet évêque était Gaulois de naissance ; mais étant passé en Irlande pour étudier l'Ecriture, il y demeura longtemps. Ensuite il vint en Wessex, où il s'appliqua à la prédication ; et le roi goûta tellement sa doctrine et son esprit, qu'il l'engagea à prendre un siége épiscopal dans ce pays. Ainsi Agilbert y fit un long séjour. Etant donc venu en Northumbrie, le prince lui parla de l'abbé Wilfrid, le priant de l'ordonner prêtre, afin de l'avoir toujours avec soi. Agilbert répondit qu'un homme d'un tel mérite devait être évêque ; mais suivant le désir du prince Alfrid, il l'ordonna prêtre dans le monastère de Ripon. Tel était donc l'abbé Wilfrid, dont l'autorité engageait principalement le prince à soutenir la discipline romaine contre les usages des Irlandais.

Pour terminer cette dispute, on convient de tenir une conférence au monastère de Streneshall, dont sainte Hilde était abbesse. Le roi y vint avec le prince son fils ; trois évêques s'y trouvèrent : Colman, Agilbert et Cedde. Colman avait avec lui ses clercs irlandais ; Agilbert avait les prêtres Agathon, Romain et Wilfrid, et le diacre Jacques. L'évêque Cedde, ordonné par les Irlandais, était pour eux et leur servait d'interprète. Sainte Hilde, avec sa communauté, était du même parti. Le roi Oswi ouvrit la conférence, et dit : Que comme ils servaient tous le même Dieu et attendaient le même royaume céleste, ils devaient suivre la même règle de vie et les mêmes cérémonies ; qu'il n'était question que d'examiner quelle était la tradition la plus véritable ; enfin il commanda à son évêque Colman de parler le premier. L'usage que j'observe, dit Colman, je l'ai reçu des anciens qui m'ont envoyé ici. Tous nos pères l'ont observé de même. Et afin qu'on ne méprise pas cet usage, nous lisons qu'il a été observé par saint Jean l'Evangéliste, le disciple bien-aimé du Seigneur, avec toutes les églises qu'il gouvernait. Le roi commanda aussitôt à l'évêque Agilbert de parler ; mais il dit : Je vous prie, que mon disciple, le prêtre Wilfrid, parle pour moi ; il expliquera mieux nos sentiments dans la langue même des Anglais, que je ne pourrais faire par interprète. Alors Wilfrid commença ainsi par ordre du roi : Nous faisons la Pâque, comme nous l'avons vu observer à Rome, où les apôtres saint Pierre et saint Paul ont vécu, ont enseigné, ont souffert le martyre et sont enterrés. Nous l'avons vu observer de même en Gaule, où nous avons passé pour nous instruire. Nous savons que l'Afrique, l'Asie, l'Egypte, la Grèce et tout l'univers où l'Eglise s'étend l'observent de même, nonobstant la diversité des nations et des langues. Il n'y a que les Pictes et les Bretons, dans une partie des deux dernières îles de l'Océan, qui s'obstinent au contraire.

Colman opposait toujours l'autorité de saint Jean. A quoi Wilfrid répondit : Il observait à la lettre la loi de Moïse, parce que l'Eglise judaïssait encore en plusieurs points ; et les apôtres ne pouvaient rejeter tout d'un coup toutes les observances de la loi que Dieu même avait instituée. Mais à présent que la lumière de l'Evangile éclate par tout le monde, il n'est plus nécessaire ni même permis aux fidèles de se circoncire ou d'offrir à Dieu des sacrifices charnels. Donc saint Jean, suivant la loi, commençait à célébrer la Pâque le soir du quatorzième jour du premier mois, sans se mettre en peine si c'était un samedi ou un autre jour de la semaine. Mais saint Pierre, prêchant à Rome et se souvenant que Notre Seigneur est ressuscité le dimanche, comprit que l'on devait célébrer la Pâque de telle sorte, que l'on attendît toujours, suivant la loi, la quatorzième lune du premier mois, commençant au soir, comme faisait saint Jean. Alors, si le jour suivant était un dimanche, il commençait à célébrer la Pâque ce soir même, comme nous faisons encore ; mais si le jour qui suivait immédiatement la quatorzième lune n'était pas un dimanche, il l'attendait jusqu'à la vingt-unième, et commençait la Pâque le soir du samedi précédent. En sorte que le dimanche de Pâque arrivait toujours de la quinzième à la vingt-unième lune du premier mois. Cette observance a été suivie en Asie, après la mort de saint Jean, par tous ses successeurs et par toute l'Eglise universelle, et l'histoire ecclésiastique nous apprend que le concile de Nicée a déclaré que c'était la vraie Pâque et la seule que les fidèles devaient célébrer, non que le concile l'ait ordonné de nouveau, mais parce qu'il a confirmé l'ancien usage. Ainsi, il est constant que vous ne suiviez ni saint Jean ni saint Pierre, ni la loi ni l'Evangile. Car saint Jean, s'attachant à la loi, ne s'arrêtait pas au dimanche comme vous faites ; et saint Pierre célébrait la Pâque depuis la quinzième lune jusqu'à la vingt-unième, au lieu que vous la faites depuis la quatorzième jusqu'à la vingtième, la commençant souvent au soir de la treizième lune, qui n'est marquée ni dans la loi ni dans l'Evangile ; et vous excluez entièrement la vingtième lune, si recommandée par la loi.

Colman objecta l'autorité du savant Anatolius, de saint Colomban et de ses succes-

seurs, qui avaient fait des miracles. Wilfrid répondit : Qu'avez-vous de commun avec Anatolius, dont vous ne suivez pas les règles et dont vous n'avez point adopté le cycle de dix-neuf ans ? Quant à votre père Colomban et ses sectateurs, je pourrais répondre qu'au jour du jugement plusieurs diront à Notre Seigneur qu'ils ont fait des miracles en son nom ; et il leur répondra qu'il ne les a jamais connus. Mais Dieu me garde de parler ainsi de vos pères ! il vaut mieux, dans ce que l'on ignore, croire le bien que le mal. Je ne nie donc pas que c'étaient des serviteurs de Dieu, qu'ils lui étaient agréables, et qu'ils l'ont aimé dans leur simplicité rustique, accompagnée de bonne intention. Je ne crois pas que cette observance de la Pâque leur ait beaucoup nui tant que personne ne leur a montré les règles plus parfaites ; et je crois qu'ils les auraient suivies comme ils ont suivi les commandements de Dieu, qu'ils connaissaient. Mais pour vous, vous péchez sans aucun doute, si, après avoir entendu les décrets du Siége apostolique ou plutôt de l'Eglise universelle, confirmés par les Ecritures, vous les méprisez. Quelque saints qu'aient été vos pères, sont-ils préférables à l'Eglise universelle répandue par tout le monde ? eux qui étaient en si petit nombre dans un coin d'une île écartée. Quelque saint que fût votre Colomban, ou plutôt le nôtre, s'il est au Christ, pouvait-il être préféré au bienheureux prince des apôtres, à qui le Seigneur a dit : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle, et je te donnerai les clefs du royaume des cieux ?

Wilfrid ayant prononcé ce discours, le roi dit : Est-il vrai, Colman, que le Seigneur ait ainsi parlé à Pierre ? Oui, seigneur, répondit-il. Et le roi : pouvez-vous montrer que votre Colomban ait reçu une pareille puissance ? Non, dit Colman. Et le roi continua : Convenez-vous de part et d'autre que cela ait été dit principalement à Pierre, et que c'est à lui que le Seigneur ait donné les clefs du royaume des cieux ? Oui, répondirent-ils, nous en convenons. Alors il conclut ainsi : Et moi, je vous dis que je ne veux point contredire ce portier du ciel, mais que je souhaite lui obéir en tout et de tout mon pouvoir, de peur que, quand j'arriverai à la porte du royaume des cieux, je ne trouve personne pour me l'ouvrir, si celui qui en tient les clefs m'est contraire. Ce discours du roi fut approuvé de tous les assistants, et ils se rangèrent tous à la meilleure observance. En vérité, si les empereurs de Byzance, si les souverains plus modernes de la Russie, de l'Allemagne et de l'Angleterre, avaient toujours eu autant de christianisme et de bon sens que ce roi demi-barbare de Northumbres, en vérité, ils auraient épargné à l'Eglise et à l'humanité bien des déchirements et des révolutions, et à la raison humaine bien des égarements.

La dispute étant finie, l'assemblée se sépara. Agilbert se retira chez lui ; Colman, voyant son parti méprisé, se retira en Irlande avec ceux qui voulurent le suivre, résolu de consulter avec les siens ce qu'il devait faire. On fit à sa place évêque de Northumbre, Tuda, qui avait été instruit et ordonné chez les Irlandais méridionaux, et portait la tonsure comme eux ; mais il observait la Pâque comme les catholiques. Quant au saint évêque des Saxons orientaux, Cedde, il quitta le parti Irlandais et retourna à son diocèse, convaincu qu'il fallait suivre les observances de l'Eglise romaine. Cette conférence, si utile pour l'Angleterre, eut lieu l'an 664 (1).

En Espagne, en France, en Angleterre, la religion, l'Eglise, pénétrant ainsi de plus en plus les lois et les mœurs, tendaient de plus en plus à faire des populations diverses de chaque pays un seul et même peuple : en Espagne, des Goths, des Suèves et des anciens Celtibères, le peupe espagnol ; en France, des Gaulois, des Francs, des Burgondes, des Armoricains, le peuple français ; en Angleterre, des Angles, des Saxons, des Bretons, des Scots, des Pictes, le peuple anglais, et de ces trois peuples, par leur union avec l'Eglise romaine, une seule et même humanité européenne, joignant à l'unité dans la foi la diversité dans le caractère. Dans l'Italie, que se disputent les Lombards et les Grecs, et dont les anciens habitants n'aimaient pas plus les uns que les autres, il n'y aura pas un peuple, mais plusieurs peuples italiens, quoique tous pénétrés de christianisme. Dans l'Italie septentrionale, les Lombards, qui avaient tantôt des rois ariens, tantôt des rois catholiques, s'identifiaient trop lentement et trop peu avec les indigènes, catholiques depuis toujours. Ainsi, le roi Rotharis, qui régna de 636 à 652, était brave et justicier, mais arien ; presque toutes les villes de son royaume avaient deux évêques, un catholique et un hérétique. A Pavie, qui était la capitale, l'évêque arien, nommé Anastase, résidait à l'église de Sainte-Eusèbe et y avait un baptistère ; mais il se convertit enfin au catholicisme et gouverna seul toute l'église de Pavie : sa conversion fut si parfaite, qu'il est honoré comme saint.

Jusques en l'an 643, huitième de Rotharis, les Lombards n'avaient point de lois écrites : ce qui donnait lieu à beaucoup d'arbitraire. Rotharis les fit écrire, après les avoir modifiées et complétées, du consentement des grands, des juges et de l'armée. Il y était peut-être excité par l'exemple récent de Dagobert, qui avait fait rédiger par écrit les lois des Francs, des Allemands et des Bavarois. Les lois lombardes, ainsi que généralement toutes les lois des barbares, ne sont en grande partie qu'un tarif de peines ou de compensations pour la diversité des blessures,

(1) Bed., l. III, c. XXV et XXVI. *Acta SS.*, 24 *april.*

des coups et des offenses. On y sent un peuple qui marche toujours l'épée au côté. L'article 176 est singulier. Il porte qu'un lépreux, connu pour tel par le juge ou par le peuple, et qui a été expulsé de la ville et de sa maison pour demeurer à part, ne peut plus aliéner son bien ni en faire donation à personne ; car du jour qu'il a été expulsé de sa demeure, il est tenu pour mort. Seulement on le nourrira, par pitié, sur les choses qu'il a laissées. Certes, il fallait que les lépreux fussent bien communs parmi les Lombards, pour qu'on fît contre eux une loi pareille ; loi bien dure, qu'on ne trouve point chez les Goths, les Francs, les Anglais, et qu'on ne trouverait pas non plus chez les Lombards, si les évêques y avaient eu autant d'influence sur la législation que chez ces trois peuples (1).

Le roi Rotharis recommença la guerre contre les Grecs, et mit fin à la trêve qui s'était prolongée, d'une année à l'autre, depuis trente ans. Il leur prit plusieurs villes. Les Grecs de Naples ayant voulu surprendre et piller l'église de Saint-Michel, sur le mont Gargan, les Lombards de Bénévent les en empêchèrent. Rotharis étant mort en 652, eut pour successeur son fils Rodoald, qui fut tué après quelques mois, et eut pour successeur Aribert, neveu de la bonne reine Théodelinde, et, comme elle, bon catholique. Il mourut l'an 661, neuvième année de son règne, après avoir partagé son royaume entre ses deux fils encore jeunes, Bertharide, qui régnait à Milan, et Gondebert, qui régnait à Pavie. La guerre éclata bientôt entre les deux rois. Gondebert envoya prier Grimoald, duc de Bénévent, de venir à son secours, lui promettant sa sœur en mariage. L'envoyé pria Grimoald de s'emparer lui-même du royaume sur les deux frères qui le perdaient. Sa proposition fut bien reçue. Pour l'exécuter, il revint dire à Gondebert que Grimoald approchait, mais il devait être sur ses gardes et mettre une cuirasse sous ses habits, attendu que Grimoald avait dessein de le tuer. En même temps, il retourna dire à Grimoald que Gondebert avait dessein de le percer de son épée, et que, pour preuve, il aurait une cuirasse sous ses habits. A la première entrevue, Grimoald, en embrassant Gondebert, ayant senti la cuirasse, tira aussitôt son épée, le perça d'outre en outre, et s'empara ainsi de son royaume. Le perfide envoyé, le duc Garibald, fut tué quelque temps après par un serviteur de Gondebert. Bertharide ayant appris à Milan la mort de son frère eut peur et s'enfuit près du khan des Avares, qui lui promit sûreté, et, malgré les sollicitations de Grimoald, lui tint parole.

Cependant Bertharide prit une résolution étrange. Apprenant que Grimoald, qui avait épousé sa sœur, se montrait généreux et clément, il vint se donner à lui. Flatté de cette confiance, Grimoald l'embrassa, lui jura sûreté entière et lui donna un état de maison convenable. Mais comme l'affection du peuple se portait vers Bertharide, des adulateurs représentèrent bientôt à Grimoald qu'il périrait lui-même s'il ne le faisait périr. Oubliant son serment, Grimoald résolut de le tuer le jour même. Pour mieux cacher son dessein, il lui envoya le soir un grand nombre mets et de vins exquis, le priant de bien boire à sa santé, Mais un des domestiques qui apportait les plats, se glissa sous la table et dit secrètement à Bertharide que le roi avait tout disposé pour le tuer. Bertharide ne se déconcerta point. Il continua de boire à la santé du roi dans une coupe d'argent, mais où son échanson ne versait qu'un peu d'eau. Après le festin, Bertharide découvrit le mystère à deux fidèles serviteurs, dont l'un était un personnage considérable nommé Hunulfe, l'autre un valet de chambre. Le sauver n'était pas chose facile : la maison était cernée de tous côtés par des soldats. Hunulfe déguise Bertharide en domestique de campagne, le charge de matelas et de couvertures, le pousse hors la porte, l'accable d'injures et de coups de bâton à le faire tomber par terre. Les gardes lui demandant ce que c'était : Cet imbécile de domestique, s'écria-t-il, ne m'avait-il pas dressé mon lit dans la chambre même de cet ivrogne de Bertharide, qui ronfle là ivre-mort? Mais, par la vie du roi, je n'y serai plus pris. Les gardes ravis de l'entendre, les laissèrent passer tous deux. Hunulfe le descendit hors de la ville par une corde le long de la muraille ; et, avec le secours d'autres amis, Bertharide se sauva en France.

Cependant le valet de chambre, qui était resté dans la maison, empêcha les soldats d'y entrer le plus longtemps qu'il put, en leur disant que Bertharide dormait, qu'il était fatigué. A la fin ils rompirent les portes et le cherchèrent vainement de toutes parts. Alors ils saisirent le valet de chambre et le conduisirent au roi Grimoald. Le domestique ayant raconté ingénument ce qui s'était passé, Grimoald demanda ce que méritait cet homme. Tous les assistants répondirent qu'il méritait les plus cruels supplices. Eh bien ! s'écria le roi, par celui qui m'a fait naître, cet homme mérite des récompenses, lui qui s'est livré à la mort pour rester fidèle à son maître. Et il le mit au nombre de ses valets de chambre, en lui recommandant à son égard la même fidélité qu'il avait eue pour Bertharide. Ayant su qu'Hunulfe s'était réfugié dans l'église de Saint-Michel, il le fit venir, lui demanda comment il avait sauvé son maître, loua sa fidélité et sa prudence, et lui accorda tous ses biens. Quelque temps après, il leur demanda à tous deux s'ils aimaient mieux vivre avec lui que de rejoindre Bertharide exilé. Ils protestèrent avec serment qu'ils aimaient mieux mourir avec Bertharide que de vivre ailleurs dans les délices. Grimoald loua leur affection

(1) *Muratori Scrip. rer. Ital.*

héroïque pour leur maître, et leur permit de le rejoindre avec tout ce qu'ils voudraient emporter. Nous verrons Bertharide remonter sur le trône des Lombards en 671 (1).

Au milieu de ces révolutions, l'Eglise n'eut pas peu à souffrir sous les Lombards, d'autant plus que Grimoald était arien. Deux saints évêques la soutenaient par leur zèle de leur courage. L'un était Jean, surnommé Bon, archevêque de Milan. Né dans le pays de Gênes, le pape saint Grégoire l'avait envoyé autrefois près de la reine Théodelinde. Devenu archevêque, il quitta la ville de Gènes, où ses prédécesseurs s'étaient retirés depuis l'invasion des Lombards, et revint à Milan, pour être plus en état d'empêcher le mal et de faire le bien. Il fut secondé par l'autre saint, également nommé Jean, évêque de Bergame. Par leurs efforts réunis,ils amenèrent à la foi catholique des bourgades entières de Lombards ariens. Le premier est honoré le 10 janvier, et le second le 11 juillet (2).

Un autre saint travaillait à la conversion des Lombards de Bénévent, où commandait le duc Romuald, fils du roi. C'était le saint prêtre Barbat, qui fut ensuite évêque. Les Lombards de cette ville étaient baptisés ; mais ils avaient bien de la peine à se défaire de leurs coutumes barbares et païennes. Car ils adoraient une vipère d'or et un arbre. Le saint prêtre travailla longtemps, et par ses prédications et par ses miracles, mais sans beaucoup de fruit, à extirper ces superstitions. Un événement imprévu rendit les Lombards plus dociles : ce fut l'arrivée de l'empereur Constant en Italie et le siége qu'il mit devant Bénévent (3).

L'empereur Constant était devenu odieux à Constantinople, et Constantinople lui était devenu odieux. L'empereur y était haï surtout pour avoir fait mourir le pape saint Martin et saint Maxime, le docteur de l'Orient, et pour avoir persécuté les deux Anastases, ses disciples, ainsi qu'un grand nombre de catholiques. Un nouveau crime vint ajouter à la haine antérieure. L'empereur avait un frère nommé Théodose, contre lequel étant irrité, il le fit tonsurer et ordonner diacre par le patriarche Paul. Depuis, il reçut de sa main la communion du calice dans les saints mystères. En 659, la dix-huitième année de son règne, il le fit mourir. Mais il le vit bien des fois en songe, avec son habit de diacre, qui lui présentait un calice plein de sang, en disant : Bois, mon frère ! Epouvanté de cette vision, il résolut de chercher ailleurs le repos de la conscience. Il annonça qu'il voulait reconquérir l'Italie entière, en expulser les Lombards et rétablir le siége de l'empire à Rome. Il équipa donc une flotte, y rassembla ce qu'il avait de soldats, et, s'étant embarqué vers la fin de l'année 662 avec ses trésors, il envoya ordre à l'impératrice et à ses trois fils, Constantin, Tibère et Héraclius, de venir le joindre dans le port. Mais le peuple de Constantinople se souleva et les retint par fooce. Le refus qu'on lui faisait de sa famille ne retarda pas d'un instant l'empereur. Monté sur le tillac de son navire, il cracha contre la ville de Constantinople pour lui témoigner son aversion, et donna aussitôt le signal du départ. Il alla passer dans Athènes le reste de l'hiver, et, dès les premiers jours du printemps, il partit pour l'Italie (4).

Débarqué à Tarante, qui appartenait encore à l'empire, il prit, pilla et détruisit de fond en comble les villes de Lucérie et d'Eclane. Ce n'était guère le moyen de se faire désirer. Il vint camper devant Bénévent, que défendait le duc Romuald avec un petit nombre de braves. Le siége fut long, les attaques fréquentes, la défense opiniâtre. A la fin, les assiégés, se voyant serrés toujours de plus près et craignant le sort d'Eclane et de Lucérie, résolurent de sortir à la fois par toutes les portes, hommes et femmes, et de mourir tous les armes à la main, plutôt que de devenir les esclaves des Grecs. Le saint prêtre Barbat les détourna de cette résolution désespérée et leur promit que, s'ils voulaient sincèrement se convertir et renoncer à leurs superstitions, ils ne tomberaient point aux mains de leurs ennemis. Le duc Romuald s'y engagea le premier, et tous les autres après lui. Dès le jour suivant on vit l'effet des promesses du saint. L'empereur, qui avait refusé jusqu'alors des sommes immenses qu'on lui offrait pour lever le siége, se contenta de prendre pour otage la sœur de Romuald. Au même temps, un homme de confiance que le duc avait dépêché au roi Grimoald, son père, revenait lui annoncer que son père arrivait à son secours. Cet homme (il se nommait Sewald et avait été gouverneur du jeune duc), fut pris par les Grecs. L'empereur le fit conduire au pied du mur, avec ordre de dire Romuald que son père, ne pouvant le secourir, lui ordonnait de se rendre. Le prisonnier promit tout ce qu'on voulut; mais, lorsqu'il vit le duc paraître sur la muraille : Seigneur Romuald, lui cria-t-il, ayez bon courage, votre père est sur le point d'arriver avec une puissante armée ; je vous recommande seulement ma femme et mes enfants, car cette nation perfide va m'ôter la vie. A peine eut-il achevé, que l'empereur lui fit abattre la tête, qui fut jetée dans la ville et vint tomber aux pieds de Romuald. Après cet acte si peu honorable, l'empereur Constant leva le siége et se retira à Naples. Le duc Romuald, dégagé par son père, battit complétement une armée de vingt mille Grecs. Le saint prêtre Barbat fut établi évêque de Bénévent, et acheva, par son zèle et sa persévérance, la conversion de Romuald et de ses Lombards. Le roi Grimoald lui-même fut amené à la foi catholique par saint Jean, évêque de Bergame (5).

(1) Paul., diac., l. IV, c. L et seq. ; l. V, c. II et seq. — (2) *Acta SS.*, 10 *janv. et* 11 *julii.* — (3) *Id.*, 19 *febr.* — (4) Theoph., Cedr. *Hist. miscel.* — (5) Paul, diacre, l. V, c. VI-X. *Vita S. Barbati*, 19 *febr.*

Pour l'empereur Constant, il marcha de Naples vers Rome, où il arriva le 5 juillet 663 Le pape saint Vitalien, à la tête du clergé romain, alla le recevoir à deux lieues de la ville et le conduisit à l'église de Saint-Pierre, où l'empereur laissa un riche présent. Le samedi suivant, il visita l'église de Sainte-Marie-Majeure et y fit encore une offrande. Le lendemain, il se rendit une seconde fois à Saint-Pierre avec toute son armée. Le clergé vint processionnellement au-devant de lui. Il y entendit la messe et mit sur l'autel une pièce d'étoffe d'or. Le samedi, il alla faire sa station dans l'église de Saint-Jean-de-Latran. Il dîna dans la basilique de Jules. Le dimanche, il entendit la messe à Saint-Pierre, et, après le saint sacrifice, il fit au Pape les plus tendres adieux. C'était le douzième jour depuis son arrivée à Rome. Le reste de la journée et le lendemain avant son départ, il pilla les églises, et enleva tous les ornements et les vases précieux qui avaient échappé aux Goths et aux Vandales. Il enleva jusqu'aux carreaux de bronze dont était couvert le Panthéon, nommé dès lors Notre-Dame-de-la-Rotonde. De retour à Naples, après un pareil exploit, il s'avança jusqu'à Reggio, où, ayant été battu une seconde fois par les Lombards, il passa en Sicile et choisit Syracuse pour sa demeure (1).

Pour témoigner encore mieux son affection et sa reconnaissance à l'Eglise romaine, l'empereur Constant lui suscita un schisme. Maur, archevêque de Ravenne, fier de ce que sa ville était la résidence de l'exarque impérial, eut l'ambition de vouloir se rendre indépendant du Pontife romain, du moins en tant que son patriarche. Le Pape le cita à Rome, et, sur son refus de venir, le frappa d'excommunication. Maur s'emporta jusqu'à excommunier le Pape, et en appela à l'empereur, auquel il fit écrire en même temps par l'exarque Grégoire, successeur de Calliopas, le persécuteur du pape saint Martin. L'empereur Constant, par un diplôme daté de Syracuse, le 1er mars 666, ordonna, *en vertu de notre divinité* (2), ce sont ses paroles, que les archevêques de Ravenne seraient pour toujours exempts de la dépendance de tout supérieur ecclésiastique, même de celle du patriarche de l'ancienne Rome (3). L'ambitieux Maur, auteur de tout le scandale, mourut dans l'excommunication et dans le schisme, qui ne finit que sous son successeur Réparat.

Les Siciliens furent d'abord comblés de joie de voir l'empereur Constant fixer dans leur île le siége de l'empire; mais cette joie ne fut pas longue. Ils éprouvèrent bientôt l'insatiable avidité de ce prince, qui ne cessait de multiplier les impôts et les exigeait avec la dernière inhumanité. On séparait les femmes de leurs maris, les enfants de leurs pères. On dépouillait les églises, on enlevait les vases sacrés. Cette île, souvent ravagée par les Barbares, plus souvent encore par l'avarice de ses maîtres, n'avait jamais été si cruellement pillée. Le désespoir des Siciliens fut porté à un tel point, qu'un grand nombre d'entre eux préférèrent de vivre sous la domination des Musulmans, et allèrent en Syrie s'établir à Damas.

L'empereur, non content d'épuiser par ses vexations la Sicile, la Calabre et la Sardaigne, porta ses mains avides sur l'Afrique. Les Africains avaient besoin de secours, bien loin d'être en état de supporter de nouvelles charges. Cependant il leur envoya ordre de lui payer une somme pareille à celle qu'ils payaient tous les ans aux Sarrasins. C'était, disait-il, pour les punir d'avoir, sans son consentement, traité dix-sept ans auparavant avec Abdalla; engagement forcé dont il était lui-même la cause, n'ayant alors envoyé aucun secours pour opposer aux armes des Musulmans. Les Africains révoltés d'une pareille tyrannie, appelèrent les Sarrasins pour les en délivrer.

Telles étaient les occupations de l'empereur Constant à Syracuse, lorsqu'il fut tué dans le bain par un de ses officiers, le 15 juillet 668, la vingt-septième année de son règne, et la trente-huitième de son âge (4).

(1) Anast. *In Vital.* — (2) *Nostræ divinitatis sanctione.* — (3) *Muratori Rerum italic. Scripti*, t. II, p. 146 —(4) Theoph., Ced., Niceph.

# LIVRE CINQUANTIÈME

DE LA MORT DE L'EMPEREUR CONSTANT II, 668, A LA FIN DU SEPTIÈME SIÈCLE, 698.

**L'Angleterre, catholique par son union avec l'Eglise romaine, devient un asile des lettres et des arts, et une pépinière de saints et d'apôtres pour l'Allemagne. — Grand nombre de saints en France, particulièrement dans l'Austrasie. — Saint Léger mis à mort par Ebroïn, et horriblement calomnié par un écrivain moderne. — Election et règne de Wamba ; conciles et saints d'Espagne. — Formation de la nation des Maronites. — Le monothélisme condamné par le pape saint Agathon et par le sixième concile œcuménique. Servilité sophistique du concile grec IN TRULLO.**

En Orient, il se faisait nuit ; en Occident, il se faisait jour. Les principales provinces de l'Orient et de l'Afrique, divisées contre elles-mêmes par tant de schismes et d'hérésies, subissent la domination du mahométisme, comme une longue nuit de servitude, où, après douze siècles, nous les voyons plongées encore. Constantinople, cause principale de tant d'hérésies et de schismes, ne profitera guère des calamités qu'ils entraînent. Aujourd'hui orthodoxe, demain hérétique ; aujourd'hui soumise à l'Eglise romaine, centre de l'unité, demain rompant avec elle, la ville de Constantin ne cessera de passer ainsi de la vérité à l'erreur, de l'unité au schisme, jusqu'à ce qu'elle tombe, elle aussi, sous le joug abrutissant de Mahomet, et devienne la capitale de son empire antichrétien.

En Occident, les nations barbares, une fois chrétiennes et catholiques, le seront avec plus de simplicité et avec plus de constance que les peuples de l'Orient. Malgré les guerres et les invasions, elles se civiliseront les unes les autres ; malgré la corruption inhérente à la nature humaine, elles produiront dans chaque siècle une foule de saints personnages ; malgré leurs diversités d'origine et de gouvernement, elles formeront une république chrétienne, sous la direction spirituelle du Pontife romain ; malgré leur originelle barbarie, elles cultiveront les lettres, les sciences et les arts que Rome leur communique avec la foi, et elles leur feront produire avec le temps les plus étonnantes merveilles ; arrivées les dernières dans la région des sciences, elles finiront par y être les premières ; attaquées à leur tour par le mahométisme, elles le repousseront de leur sol, elles iront l'attaquer chez lui-même, et quand il s'en ira mourant, elles lui offriront de le ressusciter à une vie meilleure, le christianisme total. Tel est le spectacle grandiose que nous offre l'histoire encore vivante des nations de l'Occident.

Le rôle que la Providence y assigne à l'Angleterre, n'est pas des derniers. C'est de chez elle et par ses enfants que les lettres, les sciences et les arts, venus de Rome, iront s'implanter en Allemagne avec la foi et l'unité catholique. Voici le commencement de cette œuvre.

Vers l'an 655, les deux principaux rois des Anglais, Oswi des Northumbres et Egbert des Cantuariens, se consultèrent ensemble sur le meilleur parti à prendre pour l'église d'Angleterre. Par la conférence de Streneshall, le roi des Northumbres, quoiqu'il eût été élevé par les Irlandais, avait bien compris que l'Eglise catholique et apostolique était l'Eglise romaine. Avec l'élection et le consentement de la sainte église de la nation anglaise, dit l'historien contemporain de cette église, les deux rois envoyèrent donc à Rome, pour y être ordonné évêque, un vertueux prêtre nommé Vigard, Anglais de nation, du clergé de Deusdedit de Cantorbéri, qui venait de mourir, mais bien instruit dans les sciences ecclésiastiques par les Romains, disciples du pape saint Grégoire. Ils demandaient que Vigard ayant été ordonné archevêque de Cantorbéri à Rome, il pût ordonner lui-même des évêques aux églises catholiques des Anglais par toute la Bretagne. Arrivé à Rome, Vigard remit au pape saint Vitalien les lettres des deux rois ainsi que leurs présents, savoir : des vases

d'or et d'argent qui n'étaient pas en petit nombre. Mais, avant qu'il pût être sacré évêque, il mourut de la peste, lui et presque tous ceux qu'il avait amenés. Très-affligé de ce contre-temps, le pape saint Vitalien écrivit à Oswi la lettre suivante :

Au seigneur très-excellent fils Oswi, roi des Saxons, Vitalien, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu. Nous avons reçu les lettres désirables de votre excellence, et nous y avons vu sa pieuse dévotion, son fervent amour pour la vie bienheureuse et comment, par la grâce de Dieu, elle a été amenée à la vraie foi des apôtres, espérant de régner éternellement avec le Christ, après avoir régné sur sa nation. Nation bénie, puisqu'elle a mérité d'avoir un roi aussi sage et fidèle adorateur de Dieu ; car, non content de l'adorer lui-même, il cherche nuit et jour à convertir tous ses sujets à la foi catholique pour le salut de leur âme. A ces heureuses nouvelles, qui ne tressaillirait de joie? Car votre nation en croyant au Christ, Dieu tout-puissant, accomplit ce qui est écrit dans le prophète Isaïe : En ce jour-là, le rejeton de Jessé sera exposé devant les peuples comme un étendard ; les nations viendront lui offrir leurs prières (1). Et encore: Ecoutez, îles, et vous, peuples lointains, prêtez l'oreille. Le Seigneur m'a dit : C'est peu que vous me serviez pour ressusciter les tribus de Jacob et pour convertir à moi les restes d'Israël. Voici que je vous ai établi pour être la lumière des nations et le salut que j'envoie jusqu'aux extrémités de la terre Les rois vous verront, les princes se lèveront et ils vous adoreront. Je vous ai établi pour être l'alliance du peuple, pour ressusciter la terre et posséder les héritages dissipés, pour dire à ceux qui étaient dans les chaînes : Sortez, et à ceux qui étaient dans les ténèbres : Paraissez au grand jour (2). Et encore : Moi, le Seigneur, je vous ai appelé dans la justice, je vous ai pris par la main et vous ai conservé, je vous ai établi pour être l'alliance du peuple et la lumière des nations, pour ouvrir les yeux des aveugles, tirer des fers ceux qui étaient enchaînés et pour faire sortir de prison ceux qui étaient assis dans les ténèbres.

Voilà, très-excellent fils, des prophéties plus claires que le jour, non-seulement sur vous, mais encore sur toutes les nations qui croiront au Christ, le créateur de l'univers. Etant donc un de ses membres, votre altesse doit suivre en tout et toujours la règle du prince des apôtres, non-seulement pour la célébration de la Pâque, mais encore pour le reste. Quant à un homme docte, un pontife orné de toutes les vertus, suivant la teneur de vos écrits, nous n'avons pas encore pu le trouver, à cause de la distance des lieux. Sitôt que nous aurons trouvé une personne capable nous l'enverrons à votre patrie, afin que, Dieu aidant, il déracine de votre île, soit de vive voix, soit par les oracles divins, toute l'ivraie de l'ennemi. Nous avons reçu, comme éternel souvenir, les présents de votre altesse pour le Prince des apôtres, nous vous en rendons grâces, et ne cessons avec le clergé du Christ, de prier pour votre prospérité. Celui qui les a offerts est passé à une autre vie, ce qui nous a profondément affligés. Nous avons fait donner aux porteurs des présentes, des reliques des saints apôtres Pierre et Paul, des saints martyrs Laurent, Jean et Paul, Grégoire et Pancrace, pour les remettre à votre altesse. Nous envoyons aussi à votre épouse, notre fille spirituelle, une croix contenant une clef d'or des chaînes de saint Pierre et de saint Paul; ayant appris quelle est sa piété fervente, toute la Chaire apostolique s'en réjouit avec nous. Puisse votre altesse consacrer bientôt toute son île au Christ-Dieu (3) !

Le vœu du saint Pape s'accomplira, mais avec le temps. Le grand nombre de petits royaumes, leurs fréquentes révolutions y mettaient quelquefois obstacle. Après la retraite de Colman, on avait fait évêque des Northumbres, Tuda, qui avait été instruit et ordonné évêque chez les Irlandais méridionaux, et portait la tonsure comme eux, mais il observait la Pâque comme les catholiques. Sa vertu le fit bientôt regretter ; car il mourut de la peste en la même année 664. Le roi Alfrid, fils d'Oswi, qui régnait sur une partie des Northumbres, voulant faire ordonner à la place de Tuda le prêtre saint Wilfrid, l'envoya au roi de France, qui l'adressa à saint Agilbert, évêque de Paris, le même qui, étant en Angleterre, l'avait déjà ordonné prêtre. Car après la conférence de Streneshall, Agilbert quitta l'Angleterre à cette occasion. Le roi de Wessex, qui l'avait retenu, voulut avoir un autre évêque de sa langue, qui était la saxone, et en fit venir un, nommé Wini, qui avait aussi été ordonné en Gaule. Il divisa donc sa province de Wessex en deux diocèses, et mit le nouvel évêque dans la ville de Venta, à présent Winchester. Agilbert trouva fort mauvais que le roi eût fait ce changement sans sa participation; c'est pourquoi il revint en Gaule, où on lui donna l'évêché de Paris, vraisemblablement après la mort de Sigobrand. Agilbert reçut avec joie le prêtre Wilfrid, et, accompagné de douze autres évêques, il fit à Compiègne la cérémonie de son ordination avec grande solennité. Il fut porté dans un siége d'or par les mains des évêques, suivant l'usage alors pratiqué en Gaule. Wilfrid était âgé de trente ans, et c'était en 664. Mais comme il était encore en France, le roi Oswi, qui avait consenti à son élection, changea de sentiment et voulut prévenir son fils, en faisant ordonner un autre évêque d'Yorck, qui fût Irlandais et de leur rite. Il choisit pour cet effet Ceadda, frère du saint évêque Cedde, prêtre et abbé de Lestinghen, savant dans les Ecritures et de mœurs exemplaires, et il l'envoya dans le royaume de Cant, pour être or-

(1) Is., XI, 10. — (2) *Id.*, c. XLIX. — (3) Bed., l. III, c. XXIX.

donné par Deusdedit, archevêque de Cantorbéri. Mais il le trouva mort, et on ne lui avait pas encore donné de successeur. C'est pourquoi Ceadda passa en Wessex, et fut ordonné par Wini, évêque de Winchester, qui se trouvait alors le seul évêque de la Grande-Bretagne canoniquement ordonné. Ceadda était disciple de saint Aidan et imitateur de ses vertus.

Saint Wilfrid revenait en Angleterre accompagné de cent vingt personnes, que les rois Oswi et Alfrid lui avaient données pour escorte. Le navire fut poussé par la tempête sur les côtes de Sussex ou des Saxons méridionaux, où la mer, s'étant retirée, il resta échoué sur le rivage. Aussitôt les habitants du pays, qui étaient encore idolâtres, arrivèrent en foule pour le piller, réduire en esclavage les passagers et tuer ceux qui feraient résistance. Saint Wilfrid leur offrit de grandes sommes d'argent pour leur commune rançon. Les barbares ne voulurent entendre rien, disant que tout ce que rejetait la mer était à eux. Le pontife de leurs idoles monta sur une éminence pour maudire le navire échoué, et par ses enchantements lier les bras de ceux qui le montaient. Mais à l'instant même, une pierre lancée du navire lui fracassa la tête et le renversa mort. Trois fois les barbares attaquèrent les naufragés, trois fois ils furent repoussés avec perte. Ils allaient revenir une quatrième fois en plus grand nombre avec le roi à leur tête, lorsque, la mer, montant plus haut qu'à l'ordinaire, remit le navire à flot et le fit aborder heureusement au port de Sandwich (1).

Ainsi de retour, saint Wilfrid ne voulut point disputer l'ordination de Caedda, tout irrégulière qu'elle était. Il aima mieux retourner à son monastère de Ripon, et y demeura pendant trois ans. Son repos n'y fut pas oisif. Le roi des Merciens l'invitait souvent à venir chez lui pour exercer diverses fonctions épiscopales, et lui donna des terres où il fonda des monastères. Egbert, roi de Cant, le faisait également venir chez lui, où il ordonna plusieurs prêtres et diacres pendant la vacance du siége de Cantorbéri. Aussi Wilfrid, quoique privé de son siége, ne laissait pas de travailler utilement à rétablir la discipline en Angleterre ; en sorte que tout ce qui s'y trouvait d'Irlandais embrassèrent les usages de l'Eglise catholique ou retournèrent en leur pays. Wilfrid avait apporté avec lui la règle de saint Benoît, pour mettre l'uniformité dans tous les monastères. Il avait une autre chose à cœur, c'était la beauté du chant, comme moyen d'adoucir la rudesse de ses compatriotes. Dans cette vue, il amena de Gaule deux chantres distingués Eddi et Eona, dont le premier a écrit sa vie d'un style qui n'est pas méprisable. Jusqu'alors les églises des Irlandais étaient en planches de chêne, celles des anciens habitants en pierres brutes, et couvertes de chaume les unes et les autres. Saint Wilfrid, qui avait vu les belles églises de Rome, entreprit d'en élever de pareilles en Angleterre, et ramena également des Gaules, à cet effet, des maçons et d'autres ouvriers de toute espèce. C'est ainsi que les arts s'introduisirent dans la Grande-Bretagne (2).

Céollach, qui avait succédé à Diuna, premier évêque des Merciens, n'y resta pas longtemps ; il retourna à l'île de Hi, chef des monastères irlandais, et eut pour successeur Trumhère, Anglais de naissance, mais ordonné par les Irlandais. Les Saxons orientaux étaient alors sujets du roi des Merciens, quoiqu'ils eussent deux petits rois. Mais la grande mortalité de l'an 664 servit de prétexte à l'un d'eux de renoncer au christianisme, avec la partie du peuple qui lui obéissait. Ils commencèrent à réparer les temples abandonnés et à adorer les idoles, comme s'ils en pouvaient tirer du secours contre cette maladie. L'autre petit roi, qui se nommait Sebbi ou Sebba et qui est honoré comme saint, demeura toujours fidèle avec tout son peuple. Le roi des Merciens, leur suzerain, apprenant la défection de l'autre, envoya l'evêque Jaruman, successeur de Trumhère, pour ramener les apostats ; et il y travailla si efficacement, qu'il fit rentrer le roi et son peuple dans le bon chemin. Ils ruinèrent leurs temples et leurs autels, rouvrirent les églises et confessèrent tout de nouveau la foi de Jésus-Christ. Après quoi l'évêque et les prêtres qu'il avait amenés retournèrent chez eux avec joie. Quant au saint roi Sebbi, dont la capitale était Londres, c'était un homme d'une grande piété envers Dieu, fervent dans les actes de religion, assidu à la prière, rempli de charité pour les pauvres. Il régna trente ans. A toutes les richesses et à tous les honneurs de la royauté il préférait la vie privée et monastique. Son grand désir était d'en prendre l'habit et de renoncer au trône. Mais sa femme n'y consentit que deux ans avant qu'il mourût. Ayant alors abdiqué en faveur de ses deux fils, il reçut l'habit religieux des mains de l'évêque de Londres, auquel il remit pour les pauvres tout ce qui lui restait d'argent (3).

Cependant le pape saint Vitalien cherchait toujours un homme digne d'être archevêque des Anglais. Il fit venir du monastère de Niridan, près de Naples, l'abbé Adrien, Africain de nation, bien instruit dans les saintes lettres, ainsi que dans la discipline tant ecclésiastique que monastique, et qui savait parfaitement le grec et le latin. Adrien dit qu'il était indigne de cette dignité, mais qu'il pouvait indiquer un homme dont la doctrine et l'âge convenaient mieux à l'épiscopat. C'était un moine nommé André, qui effectivement en fut jugé digne par tous ceux qui le connaissaient ; mais ses infirmités corporelles empêchèrent qu'on ne l'en chargeât. On recommença de presser Adrien de l'accepter. Il de-

(1) Eddi, c. XIII. *Vita S. Wilf.*, *act. Bened.* — (2) *Ibid.*, c. XIV. — (3) Bed., l. III, c. XXX ; l. IV, c. XI.

manda du temps, espérant trouver encore un autre sujet.

Il y avait alors à Rome un nommé Théodore, né à Tarse en Cilicie, d'abord philosophe à Athènes, et ensuite moine. Il était très-instruit des lettres divines et humaines, en grec et en latin, de bonnes mœurs et vénérable par son âge; car il avait soixante-six ans. Adrien, qui le connaissait, le présenta au Pape et obtint qu'il serait ordonné évêque, mais à condition qu'Adrien lui-même le conduirait en Angleterre; car il savait comment il fallait faire ce voyage, ayant déjà été deux fois en Gaule. Le pape voulait de plus qu'il travaillât avec Théodore à l'instruction des Anglais, et prit garde qu'il n'introduisît rien dans cette église de contraire à la foi, comme faisaient quelquefois les Grecs. Saint Théodore étant ordonné sous-diacre, attendit quatre mois pour laisser croître ses cheveux, afin qu'on pût lui faire la couronne. Car les moines grecs se rasaient entièrement la tête, prétendant imiter en cela les apôtres saint Jacques et saint Paul. Enfin, le pape saint Vitalien ordonna Théodore évêque, le dimanche 26 mars 668.

Saint Benoît Biscop se trouvait alors à Rome, où il venait d'arriver pour la troisième fois; car, outre le premier voyage qu'il avait fait avec saint Wilfrid, il en fit un second dans lequel le prince Alfrid voulait l'accompagner, quand il en fut empêché par le roi Oswi, son père. Au retour de ce second voyage, Biscop vint à l'île de Lérins, reçut la tonsure et embrassa la vie monastique. Après y avoir demeuré deux ans, il retourna à Rome, et ce fut alors que le pape Vitalien, connaissant à la fois sa noblesse, sa piété et son savoir, lui recommanda le nouvel évêque Théodore, et lui ordonna de quitter, par la considération d'un plus grand bien, le pèlerinage qu'il avait entrepris et de retourner en son pays, d'y conduire Théodore, de lui servir de guide et d'interprète. Biscop obéit à l'ordre du Pape et partit de Rome pour l'Angleterre, avec l'évêque Théodore et le saint abbé Adrien, le 27 mai 668.

Etant arrivés par mer à Marseille, et de là par terre à Arles, ils rendirent les lettres du Pape à l'archevêque Jean, qui les retint chez lui jusqu'à ce qu'Ebroïn, maire du palais, leur eût donné la permission de continuer leur voyage. Quand ils l'eurent reçue, saint Théodore vint à Paris trouver l'évêque saint Agilbert, qui, ayant été longtemps en Angleterre, pouvait lui donner de bons renseignements. Il en fut très-bien reçu et demeura longtemps chez lui. Saint Adrien alla d'abord chez Emmon, archevêque de Sens, puis à Meaux chez saint Faron, et séjourna longtemps auprès d'eux; car l'hiver qui approchait les obligeait à se tenir en repos. Egbert, roi de Cant, ayant appris que l'évêque qu'il avait demandé au Pape était en France, envoya au-devant de lui un seigneur de sa cour, qui, ayant obtenu la permission d'Ebroïn, l'emmena au port de Quentavic, plus tard Saint-Josse-sur-Mer. Théodore étant tombé malade, y demeura quelque temps; et, quand il commença de se porter mieux, il passa en Angleterre avec Benoît Biscop, et prit possession de son siége de Cantorbéri la seconde année après son ordination, le dimanche 669. Il gouverna cette église vingt-un ans trois mois et vingt-six jours, et donna d'abord à Benoît le gouvernement du monastère de Saint-Pierre.

Adrien fut retenu quelque temps en France par Ebroïn, qui le soupçonnait d'être chargé de quelque commission de l'empereur pour les rois d'Angleterre contre le royaume des Francs. Mais ayant bien vérifié qu'il n'était chargé de rien de semblable, il lui permit de suivre Théodore, qui, quand il fut arrivé, lui donna le monastère de Saint-Pierre, après que Benoît l'eut gouverné deux ans. Car quand ils partirent de Rome, le Pape avait ordonné à Théodore de donner dans son diocèse, à Adrien, un lieu où il pût demeurer commodément avec les siens.

L'archevêque Théodore ayant pris possession de son église, courut toutes les provinces anglaises, accompagné de l'abbé Adrien. Il fut très-bien reçu et favorablement écouté, et établit partout un bon ordre de vie et l'usage de l'Eglise catholique dans la célébration de la Pâque. Ce fut le premier archevêque à qui toute l'église des Anglais se soumit, et le principal auteur de cette école célèbre, d'où sortirent depuis tant de grands hommes. Car comme Théodore et Adrien étaient instruits, non-seulement de la science ecclésiastique, mais encore des lettres humaines, ils assemblèrent un grand nombre de disciples qu'ils instruisaient tous les jours. Ils leur expliquaient l'Ecriture sainte, et en même temps leur enseignaient l'astronomie, l'arithmétique ecclésiastique, c'est-à-dire le calcul pour trouver la Pâque, et la composition des vers latins. Plusieurs apprirent le latin et le grec aussi parfaitement que leur langue maternelle. Jamais la Bretagne n'avait vu de temps plus heureux depuis l'entrée des Anglais. Leurs rois étaient si braves qu'ils faisaient trembler toutes les nations barbares, et si chrétiens que tous leurs vœux étaient pour la joie céleste qui venait de leur être annoncée. Ceux qui voulaient s'instruire trouvaient facilement de savants maîtres, et le chant ecclésiastique, connu jusque-là dans le seul pays de Cant, commença à être enseigné dans toutes les églises des Anglais.

Théodore, dans ses visites, ordonnait des évêques aux lieux convenables, et avec leur secours corrigeait les imperfections. Comme il trouva le siége de Rochester vacant depuis longtemps, il y établi Putta, ordonné prêtre par saint Wilfrid. C'était un homme simple, mais bien instruit de la discipline de l'Eglise, et du chant romain qu'il avait appris des disciples de saint Grégoire (1).

(1) Voir Beda, l. IV, ainsi que les *Vies* de S. Wilfrid, *Act. Bened.*, t. IV, de S. Benoit Biscop, de S. Adrien, de S. Theod., *ibid.*, t. II, ainsi que les *Acta SS.*

Saint Théodore rétablit Wilfrid lui-même dans son siége d'Yorck, et cassa l'ordination de Ceadda, son compétiteur, comme doublement irrégulière; car il avait été intrus en ce siége au préjudice de Wilfrid, et ordonné par des Anglais schismatiques. Ceadda lui dit : Si mon épiscopat n'est pas légitime, j'y renonce; je n'ai jamais cru en être digne, et ne l'ai accepté que par obéissance. Ainsi il se retira dans son monastère de Lestinghen. Mais Théodore et Wilfrid, touché de son humilité, lui donnèrent l'évêché des Merciens, vacant par la mort de Jaruman. Saint Wilfrid lui donna même une terre nommée Leichfeld, c'est-à-dire champ des corps, à cause de la multitude des martyrs qui y avaient souffert du temps de Dioclétien. Le roi Wulfère avait donné cette terre à saint Wilfrid, pour y établir un siége épiscopal, soit pour lui, soit pour un autre. Saint Wilfrid la donna donc à saint Ceadda, et saint Théodore et lui l'ordonnèrent évêque régulièrement par tous les degrés ecclésiastiques.

Saint Wilfrid, étant rétabli dans son siége d'Yorck, répara l'église que saint Paulin y avait autrefois bâtie, et qu'il trouva fort en désordre. Il la fit couvrir de plomb, blanchir les murailles, fermer de vitres les fenêtres, chose nouvelle en ce pays et nécessaire contre la pluie et les oiseaux. Il bâtit aussi l'église de son monastère de Ripon, et le dédia solennellement en présence des deux rois Egfrid et Elwin, qui étaient frères. En cette cérémonie, ils se tourna vers le peuple devant l'autel, et fit publiquement l'énumération des terres que les rois avaient données à ce monastère. On regarda comme une merveille un présent qu'il fit à cette église, d'un livre des Evangiles, écrit en lettres d'or, sur du parchemin de pourpre, et couvert de lames d'or avec des pierreries.

Cependant saint Ceadda fut bien reçu par le roi Wulfère, et gouverna toute ensemble les églises de Mercie et de Lindisfarne, vivant dans une grande perfection. Il avait accoutumé de faire ses voyages à pied; mais saint Théodore l'obligea de prendre un cheval quand le chemin serait long; et, pour vaincre sa résistance, il le mit à cheval de sa propre main. Ceadda s'était fait une demeure près de l'église, où il se tenait avec sept ou huit moines, quand ses fonctions le lui permettaient, pour s'appliquer à la prière et à la lecture. La crainte de Dieu était si vive en lui, que si, pendant qu'il lisait, il s'élevait un coup de vent, il avait recours à la prière. Si le vent redoublait, il fermait le livre et se prosternait sur le visage. Si la tempête était plus forte ou qu'il vint des éclairs et des tonnérres, il allait à l'église et disait des psaumes ou d'autres prières, jusqu'à ce que l'orage fût passé. Quand on lui en demandait la raison, il disait : Ces mouvements de l'air sont des avertissements que Dieu nous donne pour nous faire souvenir de son terrible jugement, comme s'il levait la main avant de frapper. Le saint évêque ne gouverna cette église que deux ans, et mourut l'an 672, le second jour de mars, auquel l'Eglise honore sa mémoire. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau. Winfrid, qui avait longtemps exercé sous lui la fonction de diacre, fut ordonné à sa place par Théodore pour gouverner les deux églises de Mercie et de Lindisfarne (1).

Le roi des Northumbres, Oswi, était mort deux ans auparavant, savoir l'an 670, le 15 de février, à l'âge de cinquante-huit ans. Il aimait tellement la discipline de l'Eglise romaine, qu'il avait résolu, s'il eût relevé de la maladie dont il mourut, d'aller à Rome visiter les saints lieux et d'y finir ses jours. Il avait même prié saint Wilfrid, évêque d'Yorck, de vouloir bien le conduire en ce voyage. Il laissa pour successeur son fils Egfrid. Trois ans après mourut Egbert, et avait pour successeur son frère Lothaire.

La première année de son règne et la troisième d'Egfrid, 673 de Jésus-Christ, le 24 de septembre, saint Théodore tint à Herford un concile général de toute l'Angleterre, où toutefois il ne se trouva que quatre évêques avec lui, savoir : Bisi, évêque des Anglais orientaux; Putta, de Rochester; Leuther, des Saxons occidentaux; Winfrid, des Merciens. Saint Wilfrid, évêque d'Yorck ou des Northumbres, y envoya des députés. Théodore exhorta ces évêques à maintenir entre eux la charité et l'union; puis il leur demanda l'un après l'autre s'ils consentaient à observer les anciens canons. Tous répondirent qu'ils y consentaient très-volontiers. Aussitôt Théodore tira le livre des canons et leur donna dix articles qu'il en avait extraits, comme plus nécessaires pour eux. Ils contenaient ce qui suit.

Nous observerons toute la Pâque au même jour, le dimanche après le quatorzième de la lune du premier mois. Les évêques n'entreprendront point sur les diocèses l'un de l'autre. Ils garderont le rang de leur ordination. On en augmentera le nombre, à mesure que celui des fidèles croîtra. On tiendra le concile tous les ans, le 1er d'août, au lieu nommé Cloveshoe. Les clercs ne seront point vagabonds, et on ne les recevra nulle part sans les lettres de recommandation de leur évêque. Les évêques et les clercs étrangers se contenteront de l'hospitalité, et ne s'ingéreront à faire aucune fonction sans la permission de l'évêque diocésain. Les évêques ne troubleront point le repos des monastères, et ne leur ôteront rien de leurs biens par violence. Les moines ne passeront point d'un monastère à l'autre sans la permission de leur abbé. On ne contractera que des mariages légitimes; il ne sera permis de quitter sa femme que pour cause d'adultère; et en ce cas, celui qui est véritablement chrétien ne doit pas en épouser d'autre. Le

(1) *Acta SS.*, 2 *mart.*

concile prononça la peine de déposition et d'excommunication contre les contrevenants, et tous les évêques y souscrivirent.

Quant à saint Benoît Biscop, qui avait accompagné saint Théodore en Angleterre, il contribua plus puissamment que personne à y implanter les lettres, les sciences et les arts. Après avoir cédé au saint abbé Adrien le monastère de Saint-Pierre de Cantorbéri, il fit, vers l'an 670, un quatrième pèlerinage à Rome, et en rapporta un grand nombre de livres ecclésiastiques, qui lui avaient été partie vendus, partie donnés. En repassant à Vienne, il en retira encore plusieurs qu'il avait achetés et laissés chez ses amis.

Revenu en Angleterre, il raconta au roi Egfrid, des Northumbres, tout ce qu'il avait fait dans ses voyages pour le service de la religion, tout ce qu'il avait appris à Rome et ailleurs touchant la discipline ecclésiastique et monastique, et lui montra les livres et les reliques qu'il avait apportés. Le roi le prit en telle affection, qu'il lui donna une terre de soixante-dix familles, c'est-à-dire de soixante-dix charrues, afin d'y bâtir un monastère en l'honneur de saint Pierre. Il le bâtit à l'embouchure de la rivière de Vire, d'où lui vint le nom de Viremouth, autrement bouche de la Vire. C'était l'an 674.

Un an après, Benoît passa en Gaule et en emmena des maçons pour bâtir son église en pierre et la voûter à la romaine. Et comme il n'y avait pas encore en Bretagne d'ouvriers sachant fabriquer le verre, il en fit également venir de Gaule, et mit des vitres aux fenêtres de l'église et des autres bâtiments. C'est ainsi que les Anglais apprirent l'art de la verrerie. Il fit venir aussi d'outre-mer tout ce qui était nécessaire pour le service de l'autel et de l'église, et qu'il ne pouvait trouver dans le pays, soit vases, soit ornements. Enfin, pour avoir ce qui ne se trouvait pas même en Gaule, il retourna une cinquième fois à Rome. Mais, avant ce dernier voyage, il fonda un autre monastère ; car le roi Egfrid, voyant le bon usage qu'il avait fait de la première terre, lui en donna une de quarante familles, en un lieu nommé Jarou, à deux lieues de Viremouth, pour y fonder un monastère en l'honneur de saint Paul. Le saint prêtre Ceolfrid en fut le premier abbé, et ces deux monastères de Saint-Pierre et de Saint-Paul étaient tellement unis, que c'était comme une seule communauté. Benoît Biscop mit aussi un abbé à Saint-Pierre, à cause de ses fréquents voyages, et ce fut saint Esterwin, son parent. Etant donc allé à Rome pour la cinquième fois, il en rapporta une multitude innombrable de livres de toutes sortes, et quantité de reliques. Il en apporta aussi plusieurs images des saints pour orner son église de Saint-Pierre. Il obtint du Pape (c'était saint Agathon, troisième successeur de saint Vitalien) un privilége, suivant l'ordre qu'il en avait reçu du roi Egfrid, pour conserver la liberté de son monastère. Enfin, pour y établir le chant et les cérémonies romaines, il pria le Pape d'envoyer avec lui Jean, abbé de Saint-Martin de Rome et chantre de l'église de Saint-Pierre : ce que le Pape lui accorda (1).

Le pape Agathon chargea l'abbé Jean d'une commission plus importante, qui était de s'informer exactement quelle était la foi de l'église d'Angleterre, et d'en faire son rapport à Rome ; car le Pape voulait connaître l'état de cette province, aussi bien que des autres, principalement par rapport à l'hérésie des monothélites. L'abbé Jean emporta avec lui les actes du concile tenu à Rome sous le pape saint Martin. Quand il fut arrivé en Angleterre, il assista à un concile que l'évêque Théodore assembla au sujet de cette même hérésie, le 17 de septembre 680. Le lieu de ce concile se nommait Hertfeld. L'église d'Angleterre y fit une profession de foi, et déclara qu'elle recevait les cinq conciles généraux et le concile du pape saint Martin, anathématisant ceux qu'ils condamnaient et recevant ceux qu'ils recevaient. On donna à l'abbé Jean un exemplaire de ce concile pour le porter à Rome. Lui, de son côté, donna à transcrire, dans le monastère de saint Benoît Biscop, le concile du pape saint Martin (2).

Il y laissa également par écrit l'ordre de la célébration des fêtes pour toute l'année, dont plusieurs prirent des copies, et y enseigna de vive voix le chant romain. Les plus habiles chantres venaient l'entendre de tous les monastères du pays, et plusieurs l'invitaient à venir chez eux. Enfin l'abbé Jean s'embarqua pour retourner à Rome ; mais peu de temps après qu'il eut passé la mer, il tomba malade et mourut. Ses amis firent porter son corps à Saint-Martin de Tours, où il fut enterré honorablement. Il y avait passé en venant ; car il avait une dévotion particulière à ce saint, dont son monastère de Rome portait le nom. Les moines l'y avaient reçu avec beaucoup de charité ; ils l'avaient prié d'y repasser à son retour, et lui avaient même donné des personnes pour l'aider dans son voyage. Sa mort n'empêcha pas que la confession de foi des Anglais ne fût portée à Rome, et reçue avec grande satisfaction du Pape et de tous ceux qui la virent.

Saint Benoît Biscop orna ses deux monastères des images qu'il avait apportées de Rome. Au fond de l'église de Saint-Pierre, il mit celle de la Vierge et les douze apôtres ; à la muraille méridionale, les histoires de l'Evangile ; au côté septentrional, les visions de l'apocalypse. De sorte qu'en entrant dans cette église, ceux-là même qui ne savaient pas lire, trouvaient de tous côtés des objets agréables et utiles, voyant Jésus-Christ et ses saints, et rappelant en leur mémoire la grâce de son incarnation ou la terreur de son dernier jugement. C'est ainsi qu'en parle un saint, le vénérable

(1) Labbe, t. VI, 539. — (2) *Act. Bened.*, t. II, p. 104. — (3) Beda, l. IV, c. XVIII.

Bède, qui avait ces peintures devant les yeux. Benoît Biscop mit dans le monastère de Saint-Paul des images qui marquaient la concorde de l'ancien et du nouveau Testament. Par exemple, Isaac portant le bois de son sacrifice, et Jésus-Christ portant sa croix ; le serpent d'airain, et Jésus-Christ crucifié.

C'est ainsi que les trois apôtres de la foi divine et de la civilisation humaine, saint Théodore, saint Adrien et saint Benoît Biscop, popularisaient l'une et l'autre parmi la nation anglaise. Le pape saint Vitalien, qui les y envoya, ne cessa point de les soutenir. Car Théodore lui ayant demandé la confirmation des priviléges de son église, le Pape lui adressa une lettre où, par l'autorité de saint Pierre, il lui reconnaît et lui confirme à perpétuité, sur toutes les églises dans l'île de Bretagne, tous les droits que son prédécesseur, saint Grégoire, avait accordés à saint Augustin, avec l'usage du pallium. Et, par la même autorité apostolique, il prononce contre les contrevenants la peine de déposition, s'ils sont évêques, prêtres ou clercs, et l'excommunication, s'ils sont laïques, fussent-ils rois ou princes, petits ou grands (1).

Tandis que le pape saint Vitalien établissait ainsi la discipline en Angleterre, il la maintenait en Orient. L'an 667, le 19 décembre, Jean, évêque de Lappe, en l'île de Crète, lui présenta, à Rome, dans l'église de Saint-Pierre, une requête par laquelle il le conjurait de lui rendre justice, en réformant une sentence rendue contre lui par son métropolitain, l'archevêque Paul, et les autres évêques de Crète. Quelques jours après, le Pape assembla un concile pour examiner cette affaire. Les actes du concile de Crète, que Paul avait envoyés, y furent lus et trouvés conformes à la requête de Jean. Le Pape et les évêques ne trouvèrent pas que la sentence rendue contre lui fût selon la crainte de Dieu et les canons. Ils furent surtout indignés de ce qu'on l'avait tenu dans une prison, d'où on l'amenait dans la salle de l'archevêque pour lui faire dire ce que l'archevêque voulait ; après quoi on le remettait en prison. De plus, on voulait l'obliger à donner caution contre les canons et les lois. Enfin l'évêque Jean avait demandé son renvoi au Pape. D'après les canons, l'archevêque devait le lui adresser avec ses lettres. Non-seulement il s'y refusa, mais répondit impertinemment que la demande n'était pas raisonnable. Sur quoi le Pape s'écrie dans sa lettre : Quoi donc! ce que les saints Pères ont ordonné est-il déraisonnable ? N'y a-t-il de raisonnable que ce qui vous plaît ?

Saint Vitalien, avec son concile, cassa donc la procédure et la sentence du concile de Crète contre Jean de Lappe, le déclara innocent, et ordonna la réparation de tous les dommages que lui et son église en avaient soufferts. Étant ainsi justifié, le Pape le fit assister avec lui à la messe, comme les autres évêques ; puis il écrivit à l'archevêque Paul, pour lui notifier le jugement du Siége apostolique, et lui en ordonner l'exécution. Nous voulons bien croire, dit le saint Pape, que ces choses ont été faites par ignorance plutôt que par ruse. C'est pourquoi, appliquez-vous à exécuter sur-le-champ ce que nous vous ordonnons selon Dieu, à vous et à votre concile, de peur que nous ne soyons contraints d'agir, non plus avec miséricorde, mais selon la rigueur des canons. Car il est écrit : Le Seigneur a dit : Pierre, j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point ; toi donc, quand tu seras converti, affermis tes frères. Et encore : Tout ce que tu lieras sur la terre, sera lié dans le ciel ; et tout ce que tu délieras sur la terre, sera délié dans le ciel. Lors donc que votre charité aura lu notre ordonnance, elle la rendra au présent porteur de l'évêque Jean, pour sa sûreté et celle de son église.

Cette lettre est du 27 décembre 667. Le 27 janvier de l'année suivante 668, le Pape écrivit encore à Vaane, chambellan de l'empereur, et à Georges, évêque de Syracuse, pour leur recommander l'évêque Jean et le faire rétablir dans son église. A la même date, il écrivit une seconde lettre à l'archevêque Paul, où il lui ordonne de restituer à l'église de Lappe deux monastères dont il s'était emparé. Il le réprimande d'avoir souffert qu'un diacre se mariât et qu'il servît en même temps dans deux églises, et il lui enjoint de corriger et de prévenir de pareils abus. Il lui recommande enfin d'éloigner de ses conseils un certain magistrat, nommé Eulampius, qui abusait de sa confiance pour semer la discorde parmi les frères et amasser ainsi de l'argent (2).

Le pape saint Vitalien mourut le 27 ou 29 janvier 672, après avoir occupé le Siége de saint Pierre quatorze ans et six mois. Il eut pour successeur Adéodat, Romain de naissance, élevé dans le monastère de Saint-Erasme, au mont Cœlius. Il fut ordonné le 11 avril de la même année 672. Il était si bon et si doux, qu'il recevait avec joie quiconque se présentait ; qu'il avait une tendre compassion pour les étrangers, et qu'il ne refusait rien à personne. A sa mort, qui arriva le 17 juin 676, après un pontificat de quatre ans deux mois et cinq jours, il y eut des tonnerres et des pluies si considérables, qu'on ne se souvenait pas d'en avoir vu de pareils, et qu'il périt des hommes et des bestiaux par la foudre. Pour apaiser Dieu, on fit chaque jour des litanies ou des prières publiques. On obtint de pouvoir amasser les récoltes. Il se trouva même que les grandes pluies produisirent une grande abondance de bons légumes : de quoi tout le monde fut émerveillé. Adéodat eut pour successeur Donus, né comme lui à Rome, qui fut ordonné le 2 novembre 676, et occupa

(1) *Act. SS.*, 19 *sept. Vit. S. Taeod.*, p. 59. Malmesb. *De gest. Pontif. angl.*, p. 200. — (2) Labbe, t. VI, p. 445-449.

le Siége apostolique deux ans, cinq mois et dix jours. Il découvrit à Rome, dans le monastère de Boèce des moines syriens et nestoriens; il les distribua en divers monastères, et mit à leur place les moines romains. L'occupation de la Syrie et de l'Egypte par les Mahométans faisait affluer à Rome un grand nombre de laïques, de moines et de clercs de ces pays. Du temps du pape Donus, l'église de Ravenne, qui depuis quelques années se prétendait indépendante, en vertu d'un diplôme impérial, revint à l'obéissance immédiate du Saint-Siége. Donus étant mort le 11 avril 679, eut pour successeur saint Agathon, Silicien de naissance, qui fut ordonné le 26 juin de la même année, et tint le Saint-Siége deux ans six mois quatorze jours. Il charmait tout le monde par sa douceur et sa bonté (1).

Sous ces divers Papes, dont il est à regretter que nous ne connaissions pas plus en détail les actions, la nation des Francs entrait dans une de ces crises que, dans le langage moderne, on appelle révolutions politiques. Son ancienne dynastie s'en allant mourante d'inertie et de mollesse, il lui fallait enfanter une dynastie nouvelle : enfantement long et pénible. Les descendants de Clovis, connus sous le nom de rois fainéants, s'annulaient de plus en plus. Or, quand le chef s'annule, il est naturel que le plus grand après lui se mette à sa place. C'était donc à qui serait le plus grand du palais, en latin *major palatii.* En 664, sous le roi nominal de Neustrie, Clotaire III, le maire du palais était Ebroïn; celui d'Austrasie, sous le roi nominal Childéric II, s'appelait Wulfoald. Clotaire III étant mort en 670, âgé tout au plus de dix-neuf ans, Ebroïn plaça aussitôt sur le trône le troisième fils de Clovis II, Théodoric ou Thierri III, tandis que le second, Childéric II, continuait à régner en Austrasie. Mais les grands de Neustrie et de Bourgogne, qui n'avaient pas été consultés par Ebroïn, se donnent à Childéric et mettent une armée en campagne. Théodoric III et Ebroïn sont réduits à chercher un asile dans les églises, puis à recevoir la tonsure monastique, pour être enfermés, le premier dans le monastère de Saint-Denis, le second dans celui de Luxeuil. En 673, Childéric II, qui s'était rendu odieux aux grands, est massacré avec sa femme et un de ses fils en bas âge. Son frère Théodoric III est élevé sur le trône par ceux-là mêmes qui l'avait détrôné et enfermé au monastère de Saint-Denis. L'Austrasie rappelle d'Angleterre Dagobert II, fils de saint Sigisbert, auquel saint Wilfrid avait accordé une généreuse hospitalité. En 674, Ebroïn, sorti du monastère de Luxeuil, proclame roi un prétendu fils de Clotaire III, qu'il nomma Clovis. A la fin de l'année, il fait disparaître ce fantôme de roi, se réconcilie avec Théodoric, qu'il fait reconnaître dans la Neustrie et la Bourgogne, en réservant pour lui-même la souveraineté. En 679, Dagobert II est mis à mort par la faction d'Ebroïn, qui lui-même est assassiné l'an 681 par un seigneur franc dont il avait résolu la perte. En 687, le duc Pépin d'Austrasie, petit-fils de saint Arnoulfe et père de Charles Martel, remporte une grande victoire sur l'armée de Neustrie, fait prisonnier Théodoric III, le reconnaît pour son souverain, prend pour lui-même le titre de maire du palais, avec la souveraineté réelle dont Théodoric était incapable.

Ces révolutions n'empêchaient point un grand nombre d'évêques de se sanctifier et de sanctifier les autres. Les principaux étaient saint Léger d'Autun, saint Préject d'Auvergne, saint Lambert de Mastricht. Léger ou Leodegaire était de la première noblesse; et dès son enfance, ses parents le mirent à la cour de Clotaire II, qui, peu de temps après, l'envoya à Didon, évêque de Poitiers, son oncle, pour l'instruire dans les lettres. L'évêque lui donna pour maître un prêtre très-habile, et, quelques années après, il le retint auprès de sa personne, pour le conserver dans la pureté des mœurs, par son exemple et ses exhortations; car il souhaitait l'avoir pour successeur. A l'âge de vingt ans, il l'ordonna diacre, et peu de temps après, il le fit archidiacre, lui donnant sous lui tout le gouvernement du diocèse. Léger était de belle taille, bien fait, prudent, éloquent, et s'attirait l'amitié de tout le monde. L'abbé de Saint-Maixent étant mort, l'évêque, son oncle, lui donna le gouvernement de cette abbaye, qu'il conduisit avec beaucoup de sagesse pendant six ans, et à laquelle il donna de grandes biens.

Sa réputation étant venue à la cour du roi Clotaire III et de sainte Bathilde, sa mère, ils le demandèrent à l'évêque de Poitiers, son oncle. En peu de temps il gagna les bonnes grâces du roi, de la reine, des évêques et des grands; et tous le jugeaient digne de l'épiscopat. Saint Ferréol, évêque d'Autun, étant mort, il y eut des prétendants qui se disputèrent ce siége jusqu'à répandre le sang. L'un fut tué, l'autre banni comme auteur de ce crime; et l'église d'Autun demeura vacante près de deux ans. Pour finir ce scandale, la reine Bathilde en fit ordonner évêque saint Léger, vers l'an 659. Il apaisa le trouble par sa présence et réunit les esprits, en persuadant les uns et en intimidant les autres. Il prit grand soin de la nourriture des pauvres et de l'ornement des églises. Il y mit des vases précieux et des lambris dorés; il orna magnifiquement le baptistère et transféra le corps de saint Symphorien; il fit même réparer les murs de la ville. En même temps il instruisait soigneusement son clergé et prêchait assiduement son peuple. Pour rétablir la discipline cléricale et monastique, il assembla un synode à Autun, où il fit divers règlements.

(1) Anast. *Cum notis Varior.*

Il n'en reste que les suivants, qui regardent les monastères. Défense aux abbés et aux moines d'avoir quelque chose en particulier. Défense aux mêmes d'avoir des compères, c'est-à-dire d'être parrains. Défense aux moines de voyager en quelque ville sans des lettres de leur abbé, adressées à l'archidiacre du lieu. Défense d'avoir quelque familiarité avec les femmes étrangères, et de permettre aux personnes du sexe l'entrée de leur monastère. On recommande aux abbés et aux moines d'observer dans leur conduite ce que prescrit l'ordre canonique ou la règle de saint Benoît. L'abbé qui violera ces règlements sera excommunié un an, le prévôt deux ans, et le simple moine sera fustigé ou excommunié trois ans (1).

A la révolution qui suivit la mort de Clotaire III, confina au monastère de Saint-Denis son second frère Théodoric, et soumit toute la France à son aîné, Childéric II, le maire du palais, Ebroïn, qui s'était rendu odieux par son avarice et sa cruauté, courut grand risque d'être mis à mort. Quelques évêques intercédèrent pour lui, principalement saint Léger, quoique Ebroïn se fût déclaré son ennemi, parce qu'il s'opposait à ses injustices. Le ministre déchu obtint donc de se retirer dans le monastère de Luxeuil. Dans ces commencements, Childéric II retint saint Léger à la cour et lui témoigna beaucoup de confiance ; mais cela ne dura guère.

D'après les conseils du saint et le vœu général des Francs, Childéric ordonna que les juges garderaient les anciennes lois de chaque province, que les gouverneurs de l'une n'entreraient point dans l'autre, et qu'ils ne seraient point perpétuels, de peur que quelqu'un d'eux n'usurpât la tyrannie comme Ebroïn. Tant que Childéric écouta saint Léger, son gouvernement fut béni des peuples ; mais la plupart des seigneurs, dont l'ambition ne s'accommodait pas de ces règles, travaillèrent à le rendre suspect à Wulfoade, maire du palais, et au roi même, qui, étant jeune et emporté, croyait aisément ceux qui favorisaient ses plaisirs. Il souffrit que l'on donnât atteinte aux lois qu'il venait de faire, et lui-même épousa la fille de son oncle. Comme on croyait toujours Léger en faveur, on l'accusait de la mauvaise conduite du roi. Le saint évêque avertissait souvent Childéric en secret ; il fut enfin obligé de lui faire publiquement des reproches et de le menacer de la vengeance divine, s'il ne se corrigeait promptement. Le roi l'écouta favorablement d'abord ; mais les courtisans, qui craignaient la droiture et la fermeté de Léger, aigrirent tellement le jeune prince contre lui, qu'il résolut de le perdre.

Il y avait trois ans qu'il régnait sur toute la France, quand saint Léger l'invita à venir passer chez lui, à Autun, les fêtes de Pâques. En même temps Hector, patrice de Marseille, ami de saint Léger vint demander au roi la restitution des biens de Claudia, sa belle-mère. C'était une femme pieuse d'Auvergne, qui, s'étant consacrée à Dieu, avait donné une partie de ses biens à saint Préject, évêque de Clermont, et aux pauvres de son église. Elle mourut et laissa une fille qu'Hector enleva et ensuite épousa, ce qui lui donna sujet de revendiquer ces biens donnés à l'église de Clermont, au préjudice de sa femme. Il obtint du roi de faire venir devant lui l'évêque Préject, qui fut obligé de donner caution de se trouver à Autun, quelque répugnance qu'il eût de passer la fête hors de son église. Hector logea chez saint Léger, qui s'était déclaré pour lui, et cette union donna prétexte aux ennemis du saint de persuader au maire du palais Wulfoade et au roi Childéric, qu'Hector et Léger conspiraient ensemble pour s'attribuer la souveraine puissance. Dès le Jeudi-Saint, un moine nommé Bercaire avertit saint Léger que le roi voulait le faire mourir ; mais il ne laissa pas le lendemain d'aller au palais, voulant bien donner son sang le jour que le Sauveur a donné le sien, et dès lors le roi l'aurait tué de sa main, si quelques seigneurs ne l'en avaient détourné par le respect du jour (2).

Saint Préject étant arrivé à Autun, il entra avec Hector dans la salle d'audience, où leur cause devait être examinée ; mais il remontra qu'il ne devait point être obligé à répondre ce jour-là, qui était le Samedi-Saint, parce que les canons et la loi du royaume défendaient de juger des affaires en ces saints jours. Toutefois, étant pressé de répondre, il dit que les affaires de son église étaient sous la protection de la reine Imnichilde, veuve de saint Sigebert et mère de la reine Blichilde. On ne passa pas plus avant ; au contraire, le roi Childéric et la reine Blichilde, son épouse, firent publiquement des excuses à saint Préject, de la peine qu'on lui avait donnée de venir à Autun. Et comme le roi, irrité contre saint Léger, ne voulait point assister à son office, il pria saint Préject de le célébrer pour lui dans l'église de Saint-Symphorien. Car on était déjà après midi, et l'heure approchait où on devait commencer la solennité de la veille de Pâque. Tous les grands et les évêques qui étaient présents joignirent leurs instances à celles du roi, et saint Préject célébra devant lui l'office de la messe de cette sainte nuit (3).

Saint Léger célébra de son côté dans la cathédrale. Comme il allait à l'office, on l'avertit encore de prendre garde à lui, et que le roi avait résolu de le faire tuer après la messe. Il ne laissa pas de passer outre. Il était encore dans le baptistère, quand le roi vint l'appeler à haute voix. L'office que saint Préject avait célébré était déjà fini, et le roi avait mangé et pris beaucoup de vin, tandis que les autres étaient encore à jeûn. Il vint donc à l'église, appelant Léger par son nom. Et comme on lui dit qu'il était dans le baptistère, il y entra, et fut si étonné de la grande lumière qu'il y

(1) Labbe, t. VI, p. 535. *Vitæ S. Leod. Act. SS.*, 2 *oct.*—(2) *Vitæ S. Leod.*—(3) *Vit. S. Preject. Acta SS.*, 25 *janv.*

vit et de la bonne odeur du saint chrême que l'on y apportait pour les néophytes, qu'encore que saint Léger répondît : Me voici ! il passa sans le reconnaître et se retira à la maison de l'église, où il logeait. Les autres évêques, qui avaient célébré la sainte nuit avec saint Léger, retournèrent à leurs logis. Pour lui, sans rien craindre, il alla trouver le roi, et lui demanda doucement pourquoi il n'était pas venu avant l'office, et pourquoi il gardait sa colère dans une si sainte nuit? Le roi, ne sachant que répondre, dit : J'ai quelque raison de me défier de vous.

Alors saint Léger, voyant le roi déterminé à le perdre avec le patrice Hector, résolut de se retirer secrètement. Il craignait moins pour lui-même que pour ce seigneur qui était venu sous sa protection, et il ne voulait pas que le jour de Pâques fût profané par sa mort et son église pillée. Hector s'enfuit dès la nuit même; saint Léger le suivit de près. Mais le roi fit courir après. Hector fut rencontré et tué avec tous les siens après une vigoureuse résistance. Saint Léger fut aussi arrêté et ramené. Le roi, par le conseil des évêques et des seigneurs, l'envoya au monastère de Luxeuil, jusqu'à ce qu'ils délibérassent tous ensemble ce que l'on ferait de lui. Quelques évêques, craignant que le roi ne poussât trop loin son indignation, conseillèrent à saint Léger qu'il demandât en grâce de demeurer pour toujours dans ce monastère : ce qui lui fut accordé. Ebroïn y était encore. Saint Léger lui demanda pardon de l'avoir offensé en quelque chose ; Ebroïn en fit autant de son côté. Ils se pardonnèrent l'un à l'autre, et vécurent ensemble comme s'ils n'avaient jamais rien eu à démêler, et qu'ils eussent dû passer le reste de leur vie dans ce monastère. Le roi, toutefois, poussé par de mauvais conseils, avait ordonné que saint Léger en fût tiré pour être déposé et mis à mort. Ermenaire l'en empêcha. Il était abbé de Saint-Symphorien d'Autun, et le roi, à la prière du peuple, lui avait recommandé la ville après la retraite de saint Léger. Il se jeta aux pieds du roi et le pria tant, qu'il permit au saint évêque de demeurer à Luxeuil. Ceux qui voyaient Ermenaire aller souvent chez le roi à cette occasion, le soupçonnaient de solliciter contre saint Léger pour avoir son évêché, qu'il obtint effectivement ensuite. Il était très-éloigné de ce dessein, et, tant que saint Léger vécut, il l'assista avec une grande affection.

Le roi Childéric, continua de s'abandonner à ses passions, fit attacher à un poteau et battre de verges un seigneur nommé Bodilon; de quoi les autres furent tellement irrités, qu'ils conspirèrent contre lui. Bodilon le tua dans la forêt de Livri, avec la reine Blichilde, qui était enceinte, et leur fils Dagobert, encore enfant. Ils furent tous trois enterrés dans l'église de Saint-Germain-des-Prés. Mais il resta un autre fils de Childéric, nommé Daniel. Ce roi mourut donc en 673, âgé de vingt-trois ans, après en avoir régné onze. A sa mort, la France fut agitée de nouveaux troubles. Théodoric, son frère, fut tiré du monastère de Saint-Denis et reconnu roi de Neustrie et de Bourgogne : l'Austrasie reconnut Dagobert II, fils de saint Sigisbert, que l'on rappela d'Irlande (1).

Pendant ce désordre, un nommé Agricius, regardant saint Préject comme auteur de la mort du patrice Hector, excita contre lui les seigneurs d'Auvergne, et ils s'armèrent pour le perdre. Le saint évêque était parti d'Autun avec les ordres du roi Childéric, pour lui confirmer la possession des terres contestées, et il était en paix chez lui avec l'abbé saint Amarin, qu'il avait autrefois amené du pays des Vosges. Agricius, sachant qu'il était à Volvic, y vint avec une troupe de gens armés. Au son de la trompette, saint Préject et saint Amarin se mirent en prière; mais tous les officiers de l'évêque s'enfuirent dans les bois. Les ennemis entrèrent au nombre de vingt. Ils égorgèrent d'abord le saint abbé, qu'ils prirent pour l'évêque. Ils se retiraient, lorsque saint Préject leur dit : Voici celui que vous cherchez. Aussitôt un d'eux le perça d'un coup de poignard, pendant qu'il priait pour ses persécuteurs. Un de ses serviteurs, nommé Elidius, fut aussi tué avec lui. Ces trois saints sont honorés comme martyrs le 25 de janvier. Il se fit plusieurs miracles à leurs tombeaux, et saint Avite, qui succéda à saint Préject, fit bâtir un monastère à Volvic, dans le lieu de leur martyre.

Saint Préject, plus connu sous le nom de saint Prix, ou Priest, était originaire d'Auvergne. Saint Genès, évêque de cette province, lui donna le soin de la paroisse d'Yssoire, et Félix, son successeur, le chargea du gouvernement d'un monastère. Après la mort de Félix, la plus saine partie du clergé et du peuple souhaitait Préject pour leur évêque; mais l'archidiacre Carivalde acheta l'épiscopat à prix d'argent, et mourut quarante jours après. Ensuite on voulut élire un sénateur nommé Genès; mais celui-ci, se croyant indigne de l'épiscopat, fit réunir tous les suffrages en faveur de Préject, et le roi agréa ce choix.

Il n'y avait pas encore de monastère de filles dans la province d'Auvergne : saint Préject engagea Genès, qui n'avait point d'enfants, d'en fonder un près de la ville, pour lequel il fit une règle composée de celles de saint Benoît, de saint Césaire et de saint Colomban. Il fit bâtir, près de la même ville d'Auvergne, un second monastère et un hôpital, où il mit des médecins et assigna des revenus pour l'entretien des malades. Saint Préject avait composé l'histoire du martyre des saints Cassi, Victorin, Antholien, et des autres qui souffrirent en grand nombre avec eux dans l'Auvergne, sous Chrocus; mais on n'a pas encore recouvré cet ouvrage.

(1) *Cont. Fredeg.*, n. 95.

Saint Théodard, successeur de saint Remacle dans le siége de Mastricht, eut une mort semblable à celle de saint Préject. Il venait trouver le roi Childéric, qui était encore en Austrasie pour lui demander la restitution des biens de son église, que quelques particuliers avaient usurpés, quand ces mêmes usurpateurs le tuèrent dans une forêt près de Spire, et mirent son corps en pièces. Toutefois il fut recueilli et reporté à Tongres par saint Lambert, son successeur.

Saint Lambert ou Landebert était natif de Maestricht même, de parents nobles et riches, et d'une famille chrétienne depuis longtemps. Son père le fit instruire dès l'enfance dans les saintes lettres, puis le recommanda à saint Théodart pour le faire élever avec plus de soin; et ce saint évêque le prit tellement en affection qu'il l'aurait fait élire pour son successeur, si les canons l'eussent permis. Après sa mort, il fut élu, suivant le désir du peuple, avec l'agrément du roi Childéric et de ceux qui gouvernaient à sa cour. Il y fut lui-même en grande considération. Aussi, après la mort de ce roi, fut-il chassé de son siége par la faction d'Ebroïn, qui mit à sa place un nommé Pharamond. Le saint évêque se retira au monastère de Stavelo, où il vécut comme un simple religieux. Il ne se distinguait des autres que par sa ferveur et son humilité. Il avait coutume de se lever avant les moines pour aller prier dans l'église; mais de peur de les éveiller, il marchait nu-pieds dans le dortoir, portant ses sandales dans ses mains. En ayant un jour laissé tomber une, l'abbé, qui entendit le bruit, ordonna à celui qui l'avait fait et qu'il croyait être un de ses moines, d'aller prier à la croix dans le préau du cloître. C'était une pénitence usitée dans les monastères. Ce saint évêque y alla aussitôt, et, malgré le froid et la neige qui tombait, il y demeura jusqu'au matin. L'abbé l'ayant reconnu, se jeta à ses pieds pour lui demander pardon. Lambert passa sept ans dans cette retraite, après quoi il fut rétabli dans son siége par le duc d'Austrasie, Pépin d'Héristal (1).

Saint Léger, au contraire, rentra glorieusement dans le sien dès l'an 674. Le roi Childéric avait envoyé deux ducs pour l'amener de Luxeuil. Un de leurs domestiques résolut de le tuer sitôt qu'il serait hors du monastères; mais quand ce vint à l'exécution, il fut saisi de crainte, se jeta aux pieds du saint évêque et lui demanda pardon. La nouvelle étant venue que Childéric avait été tué, les ducs qui conduisaient saint Léger devinrent ses gardes et lui attirèrent plusieurs personnes pour le défendre pendant les troubles du nouveau règne. Ils le ramenèrent ainsi vers Autun avec une grande escorte, quand ils rencontrèrent Ebroïn, qui, étant, sorti de Luxeuil sans quitter l'habit de moine, marchait de son côté, bien accompagné. Il fut tenté de prendre saint Léger, nonobstant l'amitié qu'il lui avait promise dans le monastère; mais il en fut empêché, par saint Genès, archevêque de Lyon, qui survint avec une grosse troupe. Ebroïn, ne se trouvant pas le plus fort, dissimula son mauvais dessein et accompagna saint Léger jusqu'à Autun. Le saint évêque y fut reçu avec une extrême joie. On orna les rues, le clergé vint au-devant, portant des flambeaux et chantant des hymnes; toute la ville était en fête pour le retour de son pasteur. Le jour suivant, saint Léger et Ebroïn sortirent d'Autun pour aller rendre hommage au roi Théodoric. Mais Ebroïn, qui voulait vendre ses services et tâcher de recouvrer la charge de maire du palais, le quitta en route pour aller nouer de nouvelles intrigues avec les siens. Il ne fut pas longtemps sans apprendre que les Francs, par le conseil de saint Léger avaient choisi pour maire du palais Leudésius, fils d'Erchinoald.

De ce moment, Ebroïn ne garda plus de mesure. Il quitta l'habit monastique, reprit sa femme, amassa des troupes et marcha contre le roi Théodoric. Il surprit Leudésius, sous prétexte d'une conférence, et le fit tuer; puis il s'associa avec deux évêques déposés pour leurs crimes, Désiré, surnommé Didon, de Châlons-sur-Saône, et Abbon ou Bobon, de Valence. Ils firent paraître, de concert, un prétendu fils de Clothaire III, qu'ils nommèrent Clovis, publiant que Théodoric était mort. Et, sous prétexte de faire reconnaître le nouveau roi, Ebroïn marcha en Neustrie envoya en Bourgogne les deux évêques déposés, avec Vaimer, duc de Champagne. Ils marchèrent sur Autun pour prendre saint Léger, qui y travaillait à réformer son peuple, après les désordres que son absence avait causés. Ses amis et son clergé lui conseillèrent de se retirer et d'emporter avec lui ses trésors, pour détourner les ennemis, en leur faisant perdre l'espérance d'en profiter. Mais il leur dit : A quoi bon traîner avec moi honteusement ce que je n'emporterai pas au ciel? Il vaut mieux le donner aux pauvres. Il tira donc sa vaisselle d'argent, qui était nombreuse, et la fit mettre en pièces à coups de marteau, pour la distribuer par les mains de personnes fidèles, réservant seulement les vases qui pouvaient servir aux autels, qu'il envoya sur-le-champ à diverses églises. L'argent servit principalement au soulagement de plusieurs monastères d'hommes et de femmes. Ensuite il ordonna un jeûne de trois jours et une procession générale, où l'on portait la croix et les reliques des saints autour des murailles de la ville. A chaque porte, il se prosternait et demandait à Dieu avec larmes, que s'il l'appelait au martyre, il ne permît pas que son troupeau fût réduit en captivité. La crainte des ennemis avait fait accourir le peuple de toutes parts dans la ville, où l'on avait tout mis en état de défense. Alors le saint évêque convoqua tout le monde à l'église, et demanda pardon à ceux

(1) *Acta SS.*, 17 *septemb.*

qu'il pouvait avoir offensés par des réprimandes trop vives.

Peu de temps après les ennemis approchèrent. Ceux de la ville firent une vigoureuse défense, et l'on combattit jusqu'au soir. Mais saint Léger, voyant le péril où ils s'exposaient, leur dit : De grâce, ne combattez pas davantage. Si c'est pour moi qu'ils sont venus, je suis prêt à les satisfaire ; envoyons un de nos frères savoir ce qu'ils demandent. Un abbé, nommé Méroald, sortit et s'adressa à l'évêque déposé, Didon, le conjurant de se souvenir de cette parole de l'Evangile : Si vous ne pardonnez pas aux autres, votre Père céleste ne vous pardonnera pas non plus. Comme vous aurez jugé les autres, ainsi vous serez jugés. Il offrit en même temps telle rançon qu'il voudrait. Didon répondit qu'ils ne cesseraient d'attaquer la ville, si on ne leur livrait Léger, et si celui-ci ne promettait fidélité au roi Clovis, assurant tous avec serment que Théodoric était mort. Saint Léger, ayant appris cette réponse, déclara publiquement qu'il aimerait mieux mourir que de manquer à la foi qu'il avait promise devant le Seigneur à Théodoric. Et comme les ennemis pressaient la ville par le fer et par le feu, il dit adieu à tous les frères, et, après avoir pris la sainte communion, il marcha hardiment vers la porte, la fit ouvrir et se livra aux ennemis. Ils lui firent arracher les yeux. Ce qu'il souffrit sans se laisser lier les mains et sans pousser aucun gémissement, mais en bénissant Dieu et en chantant des psaumes. Vaimer et Didon donnèrent à Bobon l'évêché d'Autun, pour le dédommager de Valence, dont il avait été chassé ; et le peuple le reçut, pour éviter la captivité. Ainsi on n'emmena personne ; mais on prit cinq mille sous d'or de l'argent de l'église, outre ce que donnèrent les citoyens.

Vaimer emmena saint Léger chez lui en Champagne. Didon et Bobon marchèrent avec Adalric, qu'ils voulaient établir patrice en Provence. Ils croyaient enlever en passant saint Genès, archevêque de Lyon; mais le peuple, rassemblé de toutes parts, défendit si bien cette grande ville, qu'ils furent obligés à se retirer. L'archevêque mourut quelque temps après, le 1er jour de novembre 677, et eut pour successeur saint Lambert, abbé de Fontenelle, après saint Vandrille. Avant que d'embrasser la vie monastique, il avait été en grande considération à la cour de Clotaire III. Saint Ansbert lui succéda à Fontenelle, et en fut le troisième abbé, suivant la prophétie de saint Vandrille, qui avait marqué ses deux premiers successeurs.

Ebroïn avait ordonné au duc Vaimer de conduire saint Léger dans le fond d'une forêt, et après qu'il l'y aurait laissé mourir de faim, de faire courir le bruit qu'il s'était noyé. Vaimer le laissa donc bien des jours sans manger ; mais ensuite, considérant que ses souffrances étaient au-dessus de la nature humaine, il en eut compassion et le fit amener chez lui. Il fut même si frappé, lui et sa femme, des vertus et des discours de Léger, qu'il lui rendit la somme dont il avait rançonné la ville d'Autun ; et le saint évêque l'y renvoya pour être distribuée aux pauvres. Vaimer fut fait ensuite évêque de Troyes par l'artifice d'Ebroïn, qui craignait apparemment sa puissance; et saint Léger fut mis dans un monastère où il demeura deux ans.

Ebroïn ayant trouvé moyen, en faisant disparaître son prétendu Clovis, de devenir maire du palais de Théodoric et maire absolu en Neustrie et en Bourgogne, feignit de vouloir venger la mort du roi Childéric, et en accusa saint Léger et son frère le comte Guérin. On les amena en la présence du roi et des seigneurs. Ebroïn les chargea de reproches ; mais saint Léger lui répondit : Tu veux te mettre en France au-dessus de tous ; mais tu perdras bientôt cette dignité que tu mérites si peu. Ebroïn fit séparer les deux frères. Comme on emmenait Guérin, Léger lui cria : Courage, mon cher frère, il faut que nous souffrions tout ceci, parce que les maux de cette vie n'ont aucune proportion avec la gloire future. Nos péchés sont grands, il est vrai ; mais la miséricorde de Dieu, toujours prête à pardonner, est encore plus grande. Le temps de nos souffrances sera court, celui de notre récompense sera éternel. Guérin, sans autre forme de procès, fut attaché à un poteau et lapidé. Pendant ce cruel supplice, il disait : Seigneur Jésus, qui n'êtes pas venu appeler les justes, mais les pécheurs, recevez l'âme de votre serviteur ; et puisque vous daignez m'accorder une mort semblable à celle des martyrs, ô Dieu de bonté, couronnez cette grâce par le pardon entier de mes péchés.

Léger désirait ardemment de mourir avec son frère et il regardait une prompte mort comme un bienfait ; mais la cruauté de ses ennemis le réservait à de plus longs supplices. Ebroïn le fit d'abord marcher nu-pieds dans une pièce d'eau pleine de cailloux aigüs, qui lui ensanglantèrent la plante des pieds. Ensuite il lui fit cruellement déchiqueter le visage, couper les lèvres et la langue, pour lui ôter la consolation de chanter les louanges de Dieu. Enfin il le fit dépouiller honteusement, et conduire ainsi par les rues, pour le couvrir de confusion. Après quoi il le donna en garde au comte Vaningue, dont nous avons déjà parlé. Vaningue le mit sur un méchant cheval pour le conduire en sa maison, éloignée de la cour de plusieurs journées.

A la première couchée, l'abbé Winobert, qui avait suivi le saint évêque pour l'assister, fut sensiblement affligé de le trouver étendu sur la paille et couvert de méchants haillons; mais il fut également surpris et consolé de l'entendre parler, quoiqu'on eût lui coupé la langue. Il en versa des larmes de joie, et courut annoncer cette merveille à Ermenaire, abbé de saint Symphorien, et depuis évêque

d'Autun. Ermenaire obtint de Vaningue la permission de voir Léger; et, s'étant convaincu du miracle, il lui rendit les honneurs comme à un martyr, s'estimant heureux de pouvoir lui procurer quelque soulagement dans l'état malheureux où il était réduit. Il pansa ses plaies et lui fit donner des rafraîchissements et des habits, sans craindre de s'exposer au ressentiment d'Ebroïn. Léger, qui avait quelque mécontentement d'Ermenaire, qu'on accusait de briguer son siége, lui pardonna le passé et lui donna sa bénédiction.

Vaningue, qui avait une grande pitié et qui voyait les miracles que Dieu opérait par son prisonnier, ne put se résoudre à exécuter les ordres qu'il avait de le maltraiter. Au contraire, il n'omit rien pour adoucir sa prison. Ce fut dans ce dessein qu'il le fit conduire au monastère qu'il avait fondé à Fécamp. Léger s'y attira la vénération des religieuses. Elles ne pouvaient se lasser de l'entendre, parce qu'elles trouvaient toujours dans ses discours de quoi admirer et de quoi s'édifier. Quoique aveugle, il avait la consolation d'offrir tous les jours le saint sacrifice.

Sigrade, mère de saint Léger, vivait encore, et elle avait part à ses souffrances. Ebroïn, qui persécutait cette famille, ayant confisqué les biens de cette dame, lui ordonna, pour mieux s'assurer d'elle, de se retirer au monastère qu'il avait fondé à Soissons. Sigrade y embrassa la vie religieuse avec une ferveur qui lui laissa moins sentir ses disgrâces que celles de ses enfants. Saint Léger lui écrivit une lettre de consolation, où surabonde cette foi vive que tous les siècles ont admirée dans les lettres de saint Ignace, martyr. En voici quelques traits.

A madame et très-sainte mère Sigrade, qui était ma mère autrefois selon la chair, mais qui l'est devenue bien plus véritablement selon l'esprit; Léodegaire, serviteur des serviteurs de Jésus-Christ, notre Sauveur : la grâce et la paix de la part de Dieu, notre père, et de Notre Seigneur Jésus-Christ. Je rends grâce à mon Dieu, qui ne m'a point privé de sa miséricorde, mais qui m'a fait entendre la joie et l'allégresse pour la foi et la patience avec laquelle vous avez supporté toutes les tribulations, à l'exemple de celui-là même qui doit nous juger. Nul langage, madame, nul discours ne peut exprimer la joie que vous devez ressentir dans le Seigneur. Vous avez quitté ce qu'il fallait abandonner, vous avez obtenu ce que désirait votre âme; le Seigneur a exaucé vos prières, il a vu vos larmes. Il vous a retranché ce qui paraissait vous retarder dans la voie du salut, afin que, dégagée des liens qui vous attachaient au monde, vous viviez à Dieu et vous goûtiez combien le Seigneur est doux. O heureuse mort, qui donne la vie! heureuse perte des biens, qui mérite des richesses éternelles! heureuse tristesse, qui procure la joie des anges! Déjà vous avez éprouvé les miséricordes du Seigneur Jésus; il vous a inspiré le mépris du monde, pour vous faire pratiquer les observances d'une sainte règle. Il a délivré vos enfants des misères du siècle, et leur a donné l'espérance d'une vie éternelle, au lieu que vous auriez dû les pleurer comme morts, si, en mourant, vous les eussiez laissés sur la terre. Suivant ainsi notre roi comme ses soldats, prenons garde qu'il ne trouve rien en nous du vieil homme; si peu qu'il en restât, cela nous causerait un détriment considérable, surtout, s'il y avait dans le cœur quelque haine contre les ennemis, ce que Dieu préserve l'esprit des chrétiens fidèles! Y a-t-il une vertu plus parfaite que d'aimer ses ennemis pour devenir enfant de Dieu? et en pardonnant, d'obtenir le pardon de tous ses péchés? Et si l'auteur de la vie, qui a pris une chair sans tache, a prié pour ses ennemis, combien plus, nous qui sommes remplis de péchés, ne devons-nous pas aimer nos ennemis et prier pour eux? Et s'il en est quelques-uns que leur perversité sépare de notre communion, nous ne devons pas les haïr pour cela, mais encore les aimer, suivant le précepte du Seigneur, en tant qu'ils sont ses créatures (1).

Voilà comme un grand seigneur des Francs, à qui l'on a ravi ses biens et ses dignités, arraché les yeux et la langue, et qui s'attend à périr d'une mort cruelle, écrit à sa vieille mère, également dépouillée de ses biens et emprisonnée comme lui dans un monastère. Certes, il y a là un ordre d'idées et de sentiments dont les historiens du monde n'ont ni sentiment ni idée, et qui cependant a changé le monde. Aussi leurs histoires ne sont-elles la plupart que des juxta-positions plus ou moins incomplètes de faits et d'événements dont l'ensemble n'a ni sens ni âme. Sigrade, mère de saint Léger, fut honorée comme sainte au monastère de Notre-Dame de Soissons, où l'on conserva ses reliques avec celles de saint Guérin, son fils.

Pendant les deux années que saint Léger passa dans le monastère de Fécamp, uniquement occupé de la prière, il apprit la punition de la plupart de ses persécuteurs, les uns ayant été mis à mort, les autres ayant été condamnés à l'exil pour n'avoir pas été fidèles. Bien loin de s'en réjouir, il pleura de ce qu'ils étaient morts sans pénitence. Le roi Théodoric et Ebroïn convoquèrent entre autres une assemblée générale où plusieurs évêques furent condamnés. Dans ces assemblées générales de la nation, les évêques traitaient à part les affaires de l'Eglise, et en commun avec les seigneurs les affaires du royaume. C'était à la fois un concile ecclésiastique et une assemblé nationale. Dans l'assemblée dont il s'agit, Didon, qui avait été évêque de Châlons, eut la tête rasée, ce qui était un

(1) Labbe, *Biblioth. nov.*, t. I, p. 777.

signe de dégradation; ensuite il fut banni et mis à mort. Vaimer, duc de Champagne et puis évêque de Troyes, étant tombé dans la disgrâce d'Ebroïn, fut déposé, frappé de verges et pendu.

Ebroïn restait seul des persécuteurs de saint Léger : c'en était assez pour achever la couronne de son martyre. Il le fit amener au palais pour le faire dégrader dans le concile des évêques, afin qu'il n'eût plus la liberté d'offrir le saint sacrifice. On le pressa de s'avouer complice de la mort du roi Childéric. Il répondit qu'il était pécheur comme tous les hommes, mais que, pour ce crime, il n'en était nullement coupable, et que Dieu le savait encore mieux que les hommes. Alors on le fit venir à l'assemblée générale ; mais il n'y entra point, car le roi et Ebroïn le prirent à part et eurent avec lui une conférence dans laquelle il leur prédit beaucoup de choses qui arrivèrent dans la suite. Comme on l'eut pressé longtemps, sans pouvoir tirer de lui autre chose, on lui déchira sa tunique du haut en bas, ce qui était encore une cérémonie de dégradation, et Ebroïn le mit entre les mains de Robert, comte du palais, avec ordre de le faire mourir. Ainsi le saint évêque fut déposé, non dans l'assemblée générale de la nation, ni dans le concile régulier des évêques, mais dans la réunion particulière du roi et d'Ebroïn (1). On peut remarquer ici combien le roi Théodoric était nul, puisque c'était pour lui demeurer fidèle que saint Léger s'était exposé volontairement au ressentiment d'Ebroïn, alors ennemi de Théodoric et ministre du prétendu Clovis.

Saint Léger et saint Guérin, son frère, ont trouvé, de nos jours, un ennemi plus cruel que le cruel Ebroïn; c'est un protestant de Genève, qui, dans une *Histoire des Français*, recommandée officiellement à la jeunesse française, les représente l'un et l'autre comme deux régicides. Il nous faut entrer ici dans quelques détails, afin qu'on voie clairement, par un exemple sur mille, avec quelle légèreté ou quelle mauvaise foi, aujourd'hui encore, certains écrivains se permettent de fausser l'histoire, quand il est question de calomnier l'Eglise ou les saints de Dieu.

Le Genevois Simonde de Sismondi dit donc, à l'occasion des événements que nous venons de décrire :

« Childéric s'abandonnait toujours plus à ses passions impétueuses, et il s'attirait la haine et le mépris de tous ceux qui avaient auparavant contribué à son élévation. Un des seigneurs de Neustrie, nommé Bodilon, éprouva par ordre du roi, un outrage que tous les Francs ressentirent comme lui. Pour une offense qui ne nous est pas connue, Childéric le fit attacher à un poteau et fustiger comme un esclave. Tous les grands frémirent de l'indignité d'un traitement semblable. Leurs émissaires consultèrent le saint évêque d'Autun, Léger, qui, dans sa captivité, n'avait point perdu son influence sur son parti. Léger ne pouvant marcher avec eux, leur donna du moins son frère Guérin pour partager les dangers de l'entreprise ; les ducs Ingobert et Amalbert se chargèrent avec lui de venger l'outrage fait à tout leur corps dans la personne de Bodilon ; ils surprirent Childebert II, tandis qu'il chassait dans la forêt de Livry, auprès de Chelles, à peu de distance de Paris, et ils le massacrèrent : ils tuèrent également sa femme Bilichilde, qui était enceinte, et l'un de ses fils en bas âge (2). »

Ainsi, d'après le Genevois Simonde de Sismondi, c'est saint Léger qui conseille, et son frère qui exécute le meurtre d'un roi, de sa femme et de son enfant. L'accusation est grave. Les preuves doivent être aussi graves que l'accusation. Le Genevois Sismondi indique quatre témoignages : deux *Vies de saint Léger*, le continuateur de Frédégaire et les *Gesta regum Francorum*. Mais aucun de ces monuments ne parle de saint Léger ni de son frère dans l'affaire du régicide. Les deux vies ne nomment que Bodilon; les deux autres pièces ne nomment que les ducs Ingobert et Amalbert. Seulement, après que Théodoric III eut été reconnu roi à la place de Childéric, le continuateur de Frédégaire dit que les Francs élurent pour maire du palais Leudésius, fils d'Erchinald, par le conseil du bienheureux Léodegaire et de ses amis (3). De même les *Gesta regum Francorum*, après avoir relaté cette élection de Leudésius, ajoutent : Le bienheureux Leodegaire, évêque d'Autun, et son frère Guérin étaient consentants à ce conseil, du côté de la Bourgogne (4). Lors donc que le Genevois Sismondi écrit que les émissaires des grands consultèrent le saint évêque d'Autun, et que celui-ci, ne pouvant y aller en personne. leur donna du moins son frère pour partager les dangers du régicide, tout cela nous paraît une addition du Genevois Sismondi.

Cet écrivain reproduit la même accusation quelques pages plus loin. Voici dans quelles circonstances.

Ebroïn, voyant qu'on lui avait préféré Leudésius pour maire du palais, quitte son habit de moine, rassemble une armée, proclame roi un prétendu fils de Clotaire, qu'il nomme Clovis, répand le bruit que Théodoric est mort, fait assiéger Autun, jusqu'à ce qu'on lui livre l'évêque, ou que celui-ci, reconnaisse le prétendu Clovis III. Saint Léger répond qu'il aime mieux mourir que de manquer à la fidélité qu'il a promise à Théodoric,

(1) *Act. SS.*, 2 *oct. Vit. Leod.*, n. 45 et 46. — (2) *Hist. des Français*, t. II, p. 68. — (3) Franci vero Leudesium filium Erchonvaldi nobilem in majoris domus dignitatem statuunt per consilium beati Leodegarii et sociorum ejus, Andr. Duchesne. *Hist. franc. Script.*, t. I, Fredeg., n. 95, p. 768. — (4) Franci autem Leudesium filium Erchinaldi nobilem in majorem domus palatii eligant. Eratque ex Burgundia in hoc consilio beatus Leodegarius augustodunensis episcopus, et Gerinus frater consentientes. *Ibid. Gesta reg. Franc.*, n. 45, p. 717.

et pour épargner à sa ville de plus grands maux, il se livre volontairement aux ennemis, qui lui crèvent les yeux. Dans le même temps, Ébroïn fait assassiner par trahison le maire du palais Leudésius. Aussitôt il fait disparaître le prétendu Clovis, se réconcilie avec Théodoric qu'il avait dit mort, et qui fut bien obligé de l'accepter pour son maire, ou plutôt pour son maître. C'est dans cet état des choses qu'arriva ce que le Genevois Sismondi raconte dans l'alinéa suivant.

« Ebroïn, pour avoir un prêtexte de persécuter les grands, annonça l'intention de punir les meurtriers de Childéric II, quoique lui-même n'eût jamais été serviteur de ce prince. Saint Léger, évêque d'Autun, et son frère Guérin furent traduits en justice comme ayant conjuré contre ce roi. Guérin convaincu de complicité, fut immédiatement lapidé; saint Léger, exposé à des tourments cruels, fut cependant réservé en vie, et ses biographes assurent que toutes ses blessures se refermaient aussitôt miraculeusement, et qu'après qu'on lui eut coupé les lèvres et la langue, il n'en parlait qu'avec plus d'éloquence. Privé de ses yeux et mutilé de tous ses membres, saint Léger était déjà vénéré par les peuples comme un martyr. Ebroïn sentait sa colère s'accroître, lorsqu'il voyait tout le mal qu'il avait fait à son ennemi tourner à sa gloire. Il voulait faire dégrader saint Léger par les évêques de France, qu'il assembla en concile en 670, et il somma le saint de confesser, au milieu des prélats, qu'il était complice du meurtre de Childéric II. Le bienheureux Léger ne voulut ni souiller la fin de sa vie par un parjure en niant sa participation au régicide, ni cependant attirer de nouveaux malheurs sur lui-même en l'avouant. Il se contenta donc de répondre à toutes les questions qui lui furent faites, que Dieu seul, et non les hommes, pouvaient lire dans le secret de son cœur. Les évêques n'en pouvant tirer d'autre réponse, regardèrent ces paroles comme un aveu ; ils déchirèrent sa tunique du haut jusqu'en bas en signe de dégradation, et le livrèrent au compte du palais, qui lui fit trancher la tête. C'est un des martyrs que vénère aujourd'hui l'Eglise (1). »

D'après ces paroles du Genevois Sismondi, saint Léger et son frère Guérin sont incontestablement deux régicides, ni plus ni moins. L'un est *convaincu de complicité*, l'autre ne *veut pas souiller la fin de sa vie par un parjure, en niant sa participation au régicide, ni cependant attirer de nouveaux malheurs sur lui-même en l'avouant*. Et avec cela, l'Eglise honore non-seulement saint Léger, mais encore son frère. L'accusation est des plus graves, et contre les deux personnages et contre l'Eglise catholique. Pour soutenir cette accusation, il faut avoir des preuves bien péremptoires. Pour ces preuves, le Genevois Sismondi renvoie le lecteur aux deux vies de saint Léger, qui se trouvent, entre autres, dans le premier tome des *Historiens ds France*, par André Duchesne. Or, ces deux vies ne disent pas ce que le Genevois Sismondi leur fait dire, et même elles disent le contraire.

D'abord, pour commencer par les circonstances moins importantes :

1° *Les biographes de saint Alger, assurent*, dit le Genevois Sismondi, *que toutes ses blessures se refermaient aussitôt miraculeusement*. Ces biographes disent au contraire, que telle et telle personne pénétra dans sa prison pour panser ses plaies (2).

2° Le Genevois Sismondi fait dire à ces biographes que, quand on eut coupé les lèvres et la langue à saint Léger, il n'en parlait qu'avec plus d'éloquence. Ces biographes se bornent à dire qu'il parlait aussi bien qu'auparavant (3).

3° Le Genevois Sismondi suppose que la cérémonie de la dégradation se fit dans le concile. Les biographes disent formellement que ce ne fut pas dans le concile, mais dans une conférence particulière avec le roi et Ébroïn (4).

Mais venons au point capital, la conviction juridique du régicide. Le Genevois Sismondi cite donc en preuve les deux vies de saint Léger. Or, ces deux vies disent qu'Ébroïn, qui avait souhaité la mort de Childéric plus que personne, en accusa les deux frères ; que saint Léger lui ayant reproché son ambition, il les sépara l'un de l'autre ; que saint Léger cria aussitôt à son frère de souffrir la mort chrétiennement, et qu'à l'instant Guérin fut attaché à un poteau et lapidé (5). Voilà tout ce que les deux vies disent de la procédure à l'égard du frère. Aucune ne dit qu'il fut *convaincu de complicité*. Ceci est encore une addition bénévole du Genevois Sismondi.

Quant à saint Léger, celle des deux vies qui rapporte les détails de son interrogatoire, dit bien qu'on le pressa de s'avouer complice du régicide ; mais ajoute-t-elle, *il protesta que, sans nier qu'il eût fait des fautes comme tout homme, il n'était aucunement coupable de ce crime-là, et que Dieu le savait mieux que les hommes* (6). Voilà ce que rapporte son biographe contemporain. Or, le Genevois Sismondi fait dire équivalemment à ce biographe : *Le bienheureux Léger ne voulut ni souiller la fin de sa vie par un parjure, en niant sa participation au régicide, ni cependant attirer de nouveaux malheurs sur lui-même en l'avouant. Il se contenta donc de répondre à toutes les questions qui lui furent faites, que Dieu seul, et non les hommes, pouvait lire dans le secret de son cœur*. Que di-

(1) P. 75-77. — (2) Ipse (Hermenarius) vulnera ejus studuit diligenter curare *Prima vita S. Leod. apud Duchesne*, t. I, p. 610, n. 13. — (3) Nam inter sputamina sanguinum incisa lingua sine labiis solitum reddere cœpit eloquium. *Ibid.*, p. 609. — (4) Nec tamen intra concilium confirmatur fuisse, sed seorsum. *Ibid.*, p. 611, n. 14. — (5) *Ibid.*, n. 12, p. 609. — (6) Ut de humano se non excusaret delicto, ita de hoc facinore nullatenus dixit fuisse se conscium, sed potius Deum quam homines hoc est scire professus. *Ibid.*, n. 14, p. 610 et 611

rait-on d'un témoin, d'un juré, d'un juge qui se permettrait de travestir ainsi le procès-verbal d'un interrogatoire pour faire dire à un accusé qu'il est coupable, quand il proteste qu'il est innocent ?

L'historien est à la fois témoin, juré et juge; son devoir est d'être témoin fidèle, juré consciencieux, juge intègre. Nous demanderions volontiers au Genevois Simonde de Sismondi, si, la main sur la conscience, il croit pouvoir dire qu'il a rempli ce triple devoir à l'égard de saint Léger et de son frère, et s'il lui sied bien d'en triompher par ce sarcasme : *C'est un des martyrs que vénère aujourd'hui l'Eglise !*

Finalement en deux alinéas, voilà sept à huit altérations ou falsifications des faits et des paroles, et cela pour transformer en régicides deux saints que l'Eglise honore. Le Genevois Sismondi l'a-t-il fait par ignorance ? C'est très-fâcheux. L'a-t-il fait sciemment ? C'est plus fâcheux.

Ce qui ne l'est pas moins, c'est que, dans son *Histoire de la Civilisation française*, le protestant Guizot, alors professeur d'histoire, depuis grand-maître de l'université, ambassadeur de France en Angleterre, ministre du roi des Français, ait cru devoir recommander cet ouvrage à la jeunesse française, surtout à la jeunesse universitaire. Voici ses paroles : *De toutes les Histoires de France que je pourrais vous indiquer, la meilleure est, sans contredit, celle de M. de Sismondi* (1). Nous disons que cela est fâcheux ; car, après une recommandation pareille, comment veut-on que la jeunesse discerne la vérité dans une histoire qui travestit à ce point les paroles et les faits ? Ce que nous en avons cité n'est pas une exception. C'est le ton général de l'ouvrage. On trouve à peu près partout la même exactitude ou la même bonne foi. Sous ce rapport, le Genevois Sismondi, c'est Voltaire, moins son esprit et son style.

Mais revenons à saint Léger, remis par Ebroïn entre les mains de Robert, comte du palais, afin de le faire mourir.

Robert partit aussitôt avec son prisonnier pour le conduire chez lui. Le voyant extrêmement fatigué pendant son voyage, il lui fit apporter à boire sur le chemin. Pendant qu'on était allé en chercher, Dieu qui prenait plaisir à glorifier son serviteur à proportion de ses outrages, fit paraître autour de sa tête un cercle éclatant de lumière. Ses gardes, qui le virent furent saisis d'une frayeur respectueuse, et lui demandèrent ce que c'était. Le saint évêque se prosterna aussitôt en prières, pour remercier Dieu de ce qu'il daignait le consoler et l'animer par ce miracle. Les assistants étaient hors d'eux-mêmes, et s'exhortant à mieux servir le Seigneur dans la suite, ils se disaient les uns aux autres : Cet homme est un véritable serviteur de Dieu. Il sembla que la bénédiction du ciel fut entrée avec Léger dans la maison de Robert, tant on y vit de changements pour les mœurs. Les serviteurs et les maîtres, touchés de la plus vive componction, demandaient avec empressement la pénitence, et confessaient humblement leurs péchés. La seule présence du saint évêque inspirait l'amour de la vertu, qui paraissait d'autant plus respectable, qu'on la voyait en lui plus indignement outragée.

Bientôt arrivèrent des ordres du palais pour le faire mourir sans délai. Le cruel Ebroïn, prévoyant qu'il serait honoré comme martyr, ordonna que l'on cherchât un puits au fond d'un bois, pour y jeter son corps et le couvrir d'une manière qu'on ne pût le retrouver. Le comte Robert avait déjà commencé à se convertir par les prédications du saint. Ne pouvant donc se résoudre à le voir mourir, il commanda à quatre de ses domestiques d'exécuter l'ordre qu'il avait reçu. La femme du comte en pleura amèrement ; mais saint Léger la consola et lui dit qu'elle s'attirerait la bénédiction de Dieu, si elle prenait soin de sa sépulture.

Les exécuteurs menèrent donc le saint dans une forêt, où ils avaient remarqué un puits ; mais ils ne purent le retrouver. Après qu'ils eurent marché longtemps par des routes écartées, saint Léger s'écarta et leur dit : Mes enfants, qu'est-il nécessaire de vous fatiguer en allant plus loin ? Faites ici ce que vous avez ordre de faire. Des quatre bourreaux trois se jetèrent à ses pieds, les conjurant de leur donner sa bénédiction et de leur pardonner sa mort. Il leur accorda leur demande, et, s'étant mis à genoux, il dit : Seigneur Dieu, Père de Jésus-Christ, soyez béni de m'avoir conduit à ce dernier combat. Je vous conjure, ô mon Dieu, de me faire part de votre miséricorde, et de me rendre digne de participer aux mérites des saints dans la vie éternelle. Mais, Seigneur, pardonnez à mes persécuteurs ; car j'espère que vous me glorifierez par eux. Après cette prière, il se leva et tendit le cou. Le quatrième bourreau lui coupa aussitôt la tête. Ce malheureux périt misérablement peu de temps après. L'Eglise honore la mémoire de saint Léger et celle de son frère Guérin, le 2 octobre. La mort du saint évêque eut lieu, comme l'on croit, en 678.

La femme du comte Robert le fit enterrer secrètement dans l'oratoire de sa maison de campagne, nommée alors Sarcin, aujourd'hui Saint-Léger, ainsi que la forêt où il fut mis à mort. Le corps du saint demeura trois ans et demi dans cet oratoire. Il s'y fit un si grand nombre de miracles, qu'on y affluait continuellement de toutes parts. Ebroïn en fut confondu et alarmé, Il dépêcha à son tombeau un de ses affidés, pour s'éclaircir sur les lieux de la vérité des prodiges qu'on publiait. Cet envoyé y vit un homme qui avait été aveugle et qui l'assura y avoir recouvré la vue. Il n'en voulut rien croire, et frappant du pied avec mépris la tombe du saint martyr : Non, dit-il,

(1) *Cours d'Histoire moderne*, par Guizot, t. I, p. 40.

ce mort ne saurait faire des miracles. Il fut bientôt puni de son insolence, et il mourut malheureusement avant d'avoir pu raconter ce qu'il avait vu à celui qui l'avait envoyé. Cet événement ne servit qu'à endurcir le cœur d'Ebroïn. Il défendit, sous de rigoureuses peines qu'on publiât les vertus et les miracles de saint Léger. Mais s'il put obscurcir pendant quelque temps la gloire du saint évêque, il ne put arrêter le bras de la justice divine qui était levé pour venger tant de sang innocent. Un seigneur nommé Hermenfroi, ayant su qu'il avait résolu sa perte, le prévint et l'assassina un dimanche, l'an 681, comme il sortait de sa maison pour aller à matines. Car Ebroïn n'était pas un homme sans religion ; il avait même fondé un monastère à Soissons ; il était réellement capable de gouverner un royaume. L'ambition le rendit cruel et tyran, tyran du royaume et du roi même.

Après la mort d'Ebroïn, saint Léger sembla revivre et ceux que la crainte ou la complaisance avaient retenus dans le silence, devinrent les plus éloquents à publier ses louanges. Le roi Théodoric reconnut lui-même son injustice et l'innocence du saint évêque, et, après avoir fait vérifier juridiquement les miracles qu'on publiait, il honora comme martyr celui que, sur l'accusation d'Ebroïn, il avait cru coupable. Un jour qu'il tenait dans son palais l'assemblée des évêques et des seigneurs, le discours étant tombé sur les vertus et les miracles de saint Léger, Ansoald, évêque de Poitiers, pria le roi de lui permettre de transférer les reliques dans son diocèse, disant qu'il était juste de lui donner le corps d'un saint évêque, qui était son parent, et qui avait été élevé dans l'Eglise de Poitiers. Ermenaire d'Autun soutint qu'il était plus conforme à la justice de le donner à l'Eglise et au peuple dont il avait été le pasteur. Saint Vindicien, évêque d'Arras et de Cambrai, qui était présent, prétendit que le saint martyr ayant souffert la mort dans son diocèse, on ne devait pas transférer ses reliques d'un lieu où le Seigneur le glorifiait par tant de prodiges.

Le roi et les autres évêques, ne voulant pas décider ce différend, prirent le parti de consulter Dieu. On ordonna un jeûne et des prières. Ensuite on écrivit les noms des trois évêques sur trois billets, qu'on mit sous la nappe qui couvrait l'autel, et l'on convint que celui des prétendants dont on tirerait le billet le premier, aurait les reliques de saint Léger. Le lendemain, après une messe célébrée à cette intention, les évêques ordonnèrent à un des officiants de tirer un des billets de dessous la nappe de l'autel. Il tira celui de l'évêque de Poitiers.

Aussitôt ce prélat envoya en Artois Audulfe, abbé de Saint-Maixent et ancien disciple de saint Léger, pour lever le saint corps avec le respect convenable. Dès que le sujet de son arrivée à Sarcin fut connu, il s'y fit un concours prodigieux, aussi bien que pendant toute la marche. Le clergé et les moines venaient de toutes parts en procession pour faire honneur aux saintes reliques. Le nombre des miracles qui s'opérèrent à cette translation fut si grand, que l'abbé Audulfe dit que, s'il avait voulu les écrire tous, son ouvrage aurait surpassé en grosseur un psautier. Il se contenta d'en faire une relation abrégée qu'il envoya dans le Querci, à la prière de l'abbesse Ermenane. Voici quelques-uns de ces miracles attestés par les deux auteurs contemporains de la vie de saint Léger.

Au territoire de Chartres, une fille nommée Radingue, qui depuis sept ans était sourde, muette et paralytique, recouvra la santé en touchant le cercueil du saint. On conduisait au supplice, par les rues de Tours, une femme accusée de la mort de son mari ; comme les reliques y passaient, elle s'écria : Bienheureux Léger, secourez-moi, parce que je meurs innocente ! Aussitôt la chaîne qui lui serrait le cou et les mains, se brisa, et elle la jeta sur le cercueil du saint évêque. On ne chercha point d'autres preuves d'innocence. Robert, évêque de Tours, accompagna par honneur les saintes reliques jusqu'à Ingrande, où un boîteux fut guéri. Ansoald de Poitiers, qui s'était rendu à son église, alla en procession avec son clergé au-devant jusqu'à Gilnac. Il les déposa d'abord dans l'église de Sainte-Radegonde, où un paralytique fut guéri, et ensuite dans celle de Saint-Hilaire, où une fille aveugle recouvra la vue.

Après que la dévotion du peuple de Poitiers eut été satisfaite, Ansoald porta ce saint dépôt sur ses épaules avec ses clercs jusque hors de la ville, et il le suivit ensuite jusqu'à un village voisin, où il le remit entre les mains des moines de Saint-Maixent, qui reçurent avec les plus grands honneurs et la plus vive reconnaissance, le corps de leur ancien abbé. Une mère éplorée apporta en ce lieu son fils qui était à l'extrémité ; on crut même qu'il était mort en chemin. Elle le mit devant le corps du saint, en criant : Seigneur, rendez-moi mon fils ! Trois heures après, l'enfant, s'éveillant comme d'un profond sommeil, s'écria : Ma mère, où êtes-vous ? et se trouva entièrement guéri. Comme les moines de Saint-Maixent emportaient les reliques à leur monastère, une pauvre femme aveugle, conduite par son mari, qui était borgne, alla sur le chemin invoquer saint Léger. La femme recouvra la vue ; mais le mari, qui fut incrédule, la perdit entièrement, et sa femme, qu'il conduisait en venant, lui servit de guide à son retour. Cette translation se fit au mois de mars de l'an 682.

Ansoald de Poitiers, qui était parent de saint Léger, n'épargna rien pour orner son tombeau. Il commença par faire bâtir à Saint-Maixent une fort belle église d'une structure toute différente des autres ; et quand elle fut achevée, il s'y rendit avec son clergé pour y placer le corps du saint martyr dans le mausolée qu'il lui avait fait préparer. Le même prélat et l'abbé Audulfe chargèrent le moine

Ursin d'écrire la vie de saint Léger, Ermenaire, évêque d'Autun, et l'abbesse Ermenane la firent pareillement écrire par un autre moine, qui avait été témoin d'une partie de ce qu'il rapporte. Ainsi la vie de saint Léger, écrite par deux auteurs contemporains et dans un temps où les témoins vivaient encore, est aussi authentique qu'on puisse désirer (1).

Saint Filibert, abbé de Jumiéges, ne craignit pas non plus de s'exposer par son zèle au ressentiment d'Ebroïn. Il reprenait avec une généreuse liberté ses violences, et il l'exhortait à rentrer, pour en faire pénitence, dans le monastère d'où il était sorti. Ebroïn, peu accoutumé à recevoir de tels avis, ne les lui pardonna pas ; mais pour mieux s'en venger, il eut recours à l'artifice. Il suborna quelques personnes du clergé de Rouen, qui entreprirent, par des calomnies artificieuses, de perdre le saint abbé dans l'esprit de saint Ouen, son évêque. Ce saint prélat s'y laissa surprendre et fit emprisonner Filibert. Mais il reconnut bientôt son innocence et le fit élargir. Filibert, pour ne pas aigrir ses ennemis par sa présence, se retira dans le Poitou, près de l'évêque Ansoald, et il bâtit par ses libéralités le monastère de Noirmoutier. Pendant son absence, saint Ouen donna le gouvernement de Jumiéges à Chrodobert, et ensuite à l'archidiacre Ragentrain, qui fut depuis évêque d'Avranches. Mais comme cette nombreuse communauté, où l'on assure qu'il y avait jusqu'à neuf cents moines, obéissait avec répugnance à cet abbé et regrettait toujours son Père, saint Ouen le fit prier d'y revenir. Filibert y retourna après huit ans d'absence ; et l'on vit alors que, si les saints font quelquefois des fautes, ils savent les réparer. L'évêque et l'abbé se demandèrent mutuellement pardon et s'embrassèrent avec une tendresse que la grâce et leur ancienne amitié firent aisément renaître dans leurs cœurs.

Pendant les troubles qui suivirent la mort d'Ebroïn, saint Ouen s'employa utilement à réunir les esprits des seigneurs. Il fit même le voyage de Cologne pour procurer la paix entre les Francs de Neustrie et ceux d'Austrasie, qui, après la mort de Dagobert II, étaient gouvernés par le duc Pépin. A son retour, il se rendit à Clichy, près de Paris, où se tenait l'assemblée des prélats et des seigneurs, pour instruire le roi Théodoric de l'heureux succès de sa négociation. Il y mourut le 24 août l'an 683, selon l'opinion la plus probable, après quarante-trois ans trois mois et quelques jours d'épiscopat. Toute la cour lui donna des larmes sincères ; et comme on jugea à propos de rendre son corps à son église, le roi Théodoric, la reine Crothilde, Varatton, maire du palais, et les autres seigneurs accompagnèrent le convoi jusqu'à Pontoise. Un grand nombre d'évêques, d'abbés, de clercs, de moines le suivirent même jusqu'à Rouen. Dans sa dernière maladie, le saint avait prié le roi de lui donner pour successeur Ansbert, abbé de Fontenelle, souhaité par son clergé et son peuple. Sitôt qu'il fut mort, Théodoric manda saint Ansbert, sous prétexte de le consulter sur quelques affaires, comme il avait accoutumé ; car il était même son confesseur. Saint Ansbert, se doutant de la chose refusa d'abord d'aller à Clichy ; mais les ordres ayant été réitérés, il obéit et fut ordonné archevêque de Rouen par saint Lambert, archevêque de Lyon et prédécesseur d'Ansbert dans le gouvernement de Fontenelle.

Saint Ansbert était né dans le Vexin, d'une famille noble ; son père lui avait fait promettre d'épouser Angadrème, fille de Robert, chancelier du roi Clothaire III. Mais la fille, voulant se consacrer à Dieu, obtint par ses prières d'avoir le visage couvert de lèpre. Quand elle fut guérie, ses parents et son fiancé consentirent qu'elle suivît sa vocation. Elle reçut le voile des mains de saint Ouen, fut depuis abbesse de Loroer, près de Beauvais, et elle est honorée le 14 d'octobre comme patronne de cette ville. Saint Ansbert succéda à Robert en la charge de chancelier, et avança toujours dans la piété au milieu de la cour. Enfin il la quitta secrètement et s'en alla seul à Fontenelle, où saint Vandrille le reçut à la profession, après l'avoir éprouvé selon sa règle. Il se distingua tellement par sa vertu, que le saint abbé le prit en affection et le fit ordonner prêtre par saint Ouen, ce qui n'empêcha pas Ansbert de pratiquer le travail des mains comme auparavant. Saint Lambert, second abbé de Fontenelle, ayant été ordonné archevêque de Lyon en 678, saint Ansbert, dont il prenait souvent les conseils, fut élu abbé à sa place d'une voix unanime, et instruisit sa communauté par ses exemples encore plus que par ses discours. Sa charité se répandit même au dehors. Il bâtit dans le monastère trois hôpitaux, où il recueillait les pauvres. Plusieurs séculiers venaient le consulter sur leurs besoins spirituels, et lui confesser leurs péchés. Plusieurs se firent moines, plusieurs donnèrent de leurs biens au monastère.

Etant archevêque de Rouen, il prêchait assidûment, il soulageait les pauvres, il se mettait à table avec eux et les servait de ses mains ; il réparait les églises, et abandonna pour cet effet les droits qu'il pouvait prétendre sur les cures. L'année 689, cinquième de son pontificat, il tint un concile où assistèrent quinze autres évêques, parmi lesquels étaient les archevêques de Tours et de Reims. Il accorda un privilége à l'abbaye de Fontenelle, portant, entre autres choses, que les moines y observeraient la règle de saint Benoît, et que, s'ils y manquaient, ils seraient réformés par les évêques assemblés.

Un autre saint du même monastère était

(1) *Acta SS.*, 2 *oct.* — (2) *Id.*, 9 *feb. Act. ord. Bened.*, t. II.

Hermeland. Il était né à Noyon, d'une illustre famille, et fut élevé à la cour de Clothaire III, qui le fit son échanson. Ses parents le fiancèrent, comme malgré lui, à une fille de qualité ; et le jour était arrivé pour son mariage, lorsque, prenant une généreuse résolution de renoncer aux honneurs et aux plaisirs du monde, il demanda au roi la permission de se retirer. Le prince, qui l'aimait, eut de la peine à la lui accorder, mais il céda à ses instances. Hermeland se rendit aussitôt au monastère de Fontenelle, où saint Lambert, après les épreuves ordinaires, le reçut au nombre de ses religieux, et saint Ouen lui conféra quelque temps après l'ordre de la prêtrise. Le nouveau religieux ne pensait qu'à pratiquer l'humilité et l'obéissance dans la solitude, lorsque saint Pâquier, évêque de Nantes, envoya prier saint Lambert de lui donner de ses disciples pour fonder un monastère dans son diocèse. Lambert destina pour cette colonie douze moines, à la tête desquels il mit Hermeland. En arrivant à Nantes, ils allèrent faire leur prière dans l'église cathédrale. L'évêque les reçut avec une bonté paternelle, et leur donna le choix du lieu qu'ils trouveraient le plus propre pour le monastère. Saint Hermeland choisit une île de la Loire nommée l'Aindre, et y assembla en peu de temps une florissante communauté, où il y avait deux églises, l'une de saint Pierre et l'autre de saint Paul (1).

A une autre extrémité de la France, en Austrasie, d'autres saints fondaient d'autres monastères. La solitude des Vosges y était comparable à l'ancienne Thébaïde. Trois saints évêques des Gaules se retirèrent presque en même temps dans ces déserts et y bâtirent chacun un monastère. Saint Gondelbert ou Gombert, de Sens, quitta son siége et alla se cacher au monde dans cette retraite. Y ayant obtenu une terre du roi Childéric II, qui régnait alors en Austrasie, il y bâtit un monastère en l'honneur de saint Pierre, et le nomma *Senones*, du nom de son église de Sens. Il est honoré le 21 de février.

Saint Déodat ou saint Dié, évêque de Nevers, imita son exemple, et, apres avoir essuyé bien des contradictions en divers endroits où il voulait s'établir, il mena quelque temps la vie solitaire dans une caverne des montagnes des Vosges. Ensuite il se bâtit une cellule et un oratoire en l'honneur de saint Martin. Enfin, Childéric lui ayant donné dans ces montagnes un lieu nommé le val Galilée, il y bâtit un monastère, depuis nommé Saint-Dié, et alors *Jointure*, à cause de la jonction du ruisseau de Rothbach avec la rivière de la Meurthe. Saint Dié eut plusieurs disciples celèbres par leur sainteté, entre autres saint Arbogaste et saint Florent, Irlandais, qui furent successivement évêques de Strasbourg, après avoir mené la vie érémitique. Saint Dié mourut un dimanche, 19 juin, l'an 679. Son monastère a donné naissance à la ville épiscopale de Saint-Dié.

Saint Hidulfe, évêque de Trèves, abdiqua aussi l'épiscopat et alla se consacrer à Dieu dans la même solitude, où il lia une amitié étroite avec saint Dié. Ayant obtenu des abbés d'Etival et de Senones un terrain entre leurs monastères, il en bâtit un nouveau, qui fut nommé *Moyen-Moutier*, parce qu'il était situé entre les monastères de Senones, d'Etival, de Jointure et celui de Bon-Moutier, bâti par saint Bodon, évêque de Toul, et nommé dans la suite *Saint-Sauveur*. Hidulfe gouverna jusqu'à trois cents moines. On peut comprendre dans ce nombre les religieux de Jointure, que saint Dié lui recommanda en mourant. Saint Dié est honoré le 19 de juin, saint Hidulfe le 11 de juillet.

Le royaume d'Austrasie produisit encore d'autres saints. Son roi Dagobert II, fils de saint Sigebert, assassiné par les intrigues d'Ebroïn le 23 décembre 679, est lui-même honoré dans plusieurs endroits comme saint et martyr. Ce fut lui qui plaça successivement sur le siége de Strasbourg saint Arbogaste et saint Florent. Dans le peu de temps qu'il régna, il fonda plusieurs monastères. Deux de ses filles, Irmine et Adèle, s'illustrèrent par leur sainteté. Sainte Irmine avait été fiancée à un seigneur nommé Herman ; mais la mort de celui qu'on lui destinait pour époux la porta à en choisir un immortel. Elle consacra sa virginité à Jésus-Christ, et le roi, son père, lui fit bâtir le monastère d'OEren, au diocèse de Trèves, dont elle fut abbesse. Elle est honorée le 24 de décembre. Sa sœur Adèle s'engagea dans le mariage ; mais après la mort de son mari, elle se retira dans un monastère qu'elle avait fait bâtir sur la Moselle, et dont elle devint pareillement abbesse. Elle fut aïeule de saint Grégoire d'Utrecht (2).

Le duc Pépin, qui gouvernait le royaume d'Austrasie depuis la mort de Dagobert II, en 679, gouverna tous les royaumes des Francs, depuis l'an 687, comme maire du palais de Théodoric III, qu'il avait fait prisonnier après une victoire remportée sur les Neustriens, à Textri, entre Saint-Quentin et Péronne. Il était fils du duc Angésise et de sainte Beggue, petit-fils de saint Arnoulfe par son père, et du bienheureux Pépin de Landen par sa mère. Il se montra modéré et clément dans la victoire. Un grand nombre de fuyards s'étaient réfugiés dans l'eglise de Saint-Quentin et dans celle de Saint-Fursi de Péronne. Les abbés de ces deux églises intercédèrent pour eux, et Pépin leur accorda volontiers la vie et la liberté avec leurs biens. Cependant il se laissa surprendre à des délations contre saint Ansbert de Rouen, et le relégua dans le monastère d'Hautmont en Hainaut. Le saint évêque y reprit sans peine les observances de la vie monastique, qu'il avait quittées malgré lui. Il sanctifia le loisir de la retraite par la com-

(1) *Acta SS.*, 25 *mart.* — (2) *Id.*, t. III. *april Diatrib. Dagobert.*

position de quelques ouvrages, et nommément d'un livre de questions adressées à un reclus nommé Silvain. Il s'attira bientôt, par son humilité et sa ferveur, la vénération des moines et des peuples des environs. C'en fut assez pour réveiller la haine de ses envieux, qui tâchèrent de persuader à Pepin de l'envoyer dans un exil plus incommode. Ansbert l'ayant appris, députa l'abbé d'Hautmont avec quelques autres personnes de distinction vers le duc, pour détruire les calomnies dont on l'avait noirci dans son esprit, et pour lui faire connaître que, bien loin d'intriguer pour recouvrer son siége, il avait accepté l'épiscopat malgré lui, par ordre du roi et par l'élection des citoyens. Pépin, qui avait de la droiture, reconnut qu'on l'avait surpris, et, se souvenant de saint Vandrille, son parent, dont Ansbert avait été disciple, il ordonna que le saint évêque fût rétabli avec honneur dans son siége. Mais il tomba malade en apprenant la nouvelle de son rappel, et mourut le 9 février l'an 695 (1).

Pépin gouvernait ainsi toute la France avec une sagesse qui le faisait juger digne de sa haute fortune, lorsque sainte Beggue, sa mère, alla à Nivelle, la trente-troisième année après la mort de sainte Gertrude, sa sœur, c'est-à-dire l'an 692, et pria l'abbesse et sa communauté de l'aider dans le dessein qu'elle avait de fonder un monastère. L'abbesse lui donna des reliques et des exemplaires des saintes Ecritures, avec une partie du lit où était morte sainte Gertrude. Elle joignit à ces présents quelques religieuses des plus ferventes et des plus anciennes de Nivelle, pour établir la règle dans le monastère que Beggue faisait bâtir à Andenne. Sainte Beggue s'y fit religieuse et y mourut deux ans après que les bâtiments furent achevés. Elle est honorée le 17 de décembre.

La princesse Adèle, fille de Dagobert II, de laquelle nous avons parlé, vint quelques années après à Nivelle pour s'éclaircir de la vérité des miracles qu'on publiait de sainte Gertrude. Elle demanda à une religieuse quel jour venait cette année la fête de cette sainte. On lui répondit que c'était le vendredi de la cinquième semaine de carême; ce qui convient à l'an 696. C'était la coutume, quand il arrivait une fête solennelle pendant le carême, de faire après la messe le repas qu'on ne faisait les autres jours de jeûne qu'après vêpres. Mais Adèle, qui doutait un peu du pouvoir et des miracles de sainte Gertrude, dit: A Dieu ne plaise que pour cette solennité je prenne quelque réfection extraordinaire! La religieuse répondit: Si sainte Gertrude a quelque puissance auprès de Dieu, elle saura bien vous y obliger. Le jour de la fête étant venu, les moines, les religieuses et les séculiers qui s'y étaient rendus firent un bon repas aussitôt après la messe, et mangèrent de tous les mets dont on peut user en carême. Adèle fut la seule qui ne voulut pas prendre sa réfection, dans la crainte de rompre son jeûne.

Elle avait avec elle un fils encore enfant, qui, pendant le dîner de la communauté, étant allé jouer autour d'une fontaine qui était dans l'enceinte du monastère, s'y laissa tomber et s'y noya. Les religieuses, sortant du réfectoire, l'y trouvèrent mort, et leurs cris apprirent bientôt à la mère ce funeste accident. Celle qui avait disputé avec cette princesse sur le pouvoir de sainte Gertrude, prit cet enfant, et, après avoir recommandé à la mère d'avoir une foi vive, elle le porta auprès du lit de la sainte, il ressuscita aussitôt en présence des assistants. Alors Adèle, confuse de son incrédulité, reconnut avec joie le pouvoir de sainte Gertrude, et ne se fit plus un scrupule de manger avant l'heure le jour de sa fête. Elle prit aussitôt son repas avec toute sa maison, et le lendemain elle fit chanter une messe d'actions de grâces en l'honneur de sainte Gertrude. Afin que personne ne révoque en doute ce miracle, dit l'auteur qui le rapporte, je prends Dieu à témoin que j'ai vu de mes yeux ce que j'ai écrit, et que les circonstances dont je n'ai pas été témoin oculaire, je les ai apprises de personnes dignes de foi (2).

Le roi Théodoric ou Thierri III mourut vers l'an 692, et fut enterré à Saint-Vaast d'Arras, qu'il avait fondé. Ses deux fils, Clovis III et Childebert III, régnèrent successivement après lui et comme lui, c'est-à-dire qu'ils portèrent la couronne et le titre de roi : car c'était toujours Pépin qui régnait en effet. Il fit assembler, l'an 693, un concile où l'on dressa plusieurs règlements fort utiles à l'Eglise et pour la défense des pauvres et des veuves. C'est ce que d'anciens écrivains nous apprennent de ce concile en termes généraux, sans marquer aucun détail des affaires qu'on y traita (3).

En Espagne, le roi Recesvinthe, étant mort, l'an 672, dans une maison de campagne, près de Salamanque, on célébrait ses funérailles. C'était le 1er septembre. Dans le convoi, on remarquait particulièrement un chef des Goths qui versait des larmes sincères. Son nom était Wamba. Tout à coup les assistants l'entourent, le proclament roi d'une voix unanime, protestent qu'ils n'en auront point d'autre, et se jettent à ses pieds pour obtenir son consentement. Touché jusqu'aux pleurs et aux sanglots, Wamba résiste à toutes les prières, criant qu'il était cassé de vieillesse, qu'il ne suffirait jamais à tant de ruines qui étaient imminentes. Comme il refusait opiniâtrément, un des ducs se lève comme au nom des autres, et lui dit en face : Si tu ne promets à l'instant de consentir à nos vœux, sache qu'à l'instant tu seras percé de nos épées, et que tu ne sortiras d'ici que roi ou mort. Ainsi vaincu, non pas tant par leurs prières que par leurs menaces, il céda enfin. Toutefois, il ne voulut accepter définitivement la royauté et recevoir l'onction royale qu'à Tolède, et lorsque le consentement

(1) *Acta SS.*, 9 *febr. Act. Bened.* — (2) *Act. S. Gertrud. in fine*, 17 *mart.* — (3) *Annal. met. ad an.* 692.

de toute la nation y serait parvenu. En conséquence, ce ne fut que dix-neuf jours après qu'il fut sacré dans cette capitale, avec l'huile bénite répandue sur sa tête par l'archevêque Quirice. C'est le premier exemple que l'on trouve expressément de l'onction des rois chrétiens; mais la manière dont l'historien de Wamba en parle, non comme d'une chose nouvelle, montre bien que ce n'était pas le premier. A peine sacré, le nouveau roi apprit la révolte des Basques et des Cantabres, qui habitaient la Biscaye et la Navarre. Il se forma aussi dans la Gaule narbonnaise, à l'instigation des Juifs bannis de l'Espagne, un parti dont le chef fut Ilderic, comte de Nîmes, avec Gumilde, évêque de Maguelonne, et un abbé nommé Ranimir ou Ramir. Ildéric ne pouvant attirer à sa révolte Arégius, évêque de Nîmes, le chargea de chaînes et l'envoya chez les Francs, puis il mit à sa place l'abbé Ramir. Mais son élection ne fut confirmée ni par l'autorité du prince ni par celle du métropolitain, et il fut ordonné par deux évêques seulement, encore étaient-ils étrangers, Wamba, averti de cette révolte, envoya pour la réprimer le duc Paul, Grec d'une illustre origine, mais qui, suivant la remarque d'un ancien historien d'Espagne, n'ayant pas oublié la fourberie naturelle à ses compatriotes, se revolta lui-même. Argebade, archevêque de Narbonne, voulut lui en fermer les portes; mais Paul le prévint, se rendit maître de la ville, prit le titre de roi et se déclara chef de tout le parti (1).

Dans un danger aussi pressant, Wamba déploie une activité, une présence d'esprit, un courage qu'on n'attendait pas de son âge avancé. Sept jours lui suffisent pour réduire les Basques et les Cantabres. Il entre dans la Catalogne et la soumet sans éprouver de résistance, tandis qu'une partie de ses troupes, embarquée sur la flotte, en parcourt les côtes. Le reste de son armée, divisé en deux corps, pénètre par deux défilés dans la Septimanie. Wamba arrive devant Narbonne, que Paul avait abandonné pour se retirer à Nîmes. La place est emportée d'assaut en trois heures. Le gouverneur et les principaux officiers sont dépouillés et battus de verges. Béziers, Adge et Maguelonne se soumettent au vainqueur. Nîmes, après un siége sanglant, implore la clémence du roi. L'archevêque de Narbonne, après avoir offert le saint sacrifice, se présente à lui avec ses habits pontificaux, et se prosterne à ses pieds. Wamba, touché jusqu'aux larmes, le relève, lui accorde la vie des coupables, mais veut que du reste on en fasse justice. Peu après, deux Goths à cheval lui amènent par les cheveux l'usurpateur Paul. A cette vue, Wamba lève les mains au ciel et s'écrie en sanglotant: Mon Dieu, Roi des rois, je vous rends grâces d'avoir ainsi humilié le superbe et brisé par la force de votre bras mes adversaires! D'autres chefs rebelles ayant été amenés, Wamba leur reprocha leur perfidie et leur ingratitude, et dit: Allez, jusqu'à ce qu'on fasse justice de vous. Je vous fais grâce de la vie, quoique vous ne le méritiez pas. Quant aux étrangers, les Francs et les Saxons, il les renvoya libres. Il fit rendre aux églises tous les vases sacrés que Paul en avait enlevés pour soutenir les frais de la guerre, entre autres une couronne d'or que le roi Reccarède avait offerte au tombeau de saint Felix de Girone, et que Paul avait mise sur sa tête.

Le troisième jour après la prise de Nîmes, Paul et ses complices furent juges. D'après les lois, ils avaient mérité la mort. Aucun n'y fut condamné. Après quoi Wamba retourna en Espagne et fit une entrée triomphante dans Tolède, précédé de Paul et de ses principaux complices, qui, la tête et le menton rasés, les pieds nus et le corps couvert de vêtements grossiers, étaient traînés dans des tombereaux, et furent enfin renfermés dans les prisons qui leur étaient destinées. Wamba fit fortifier Tolède d'une nouvelle enceinte de murailles, avec des tours où l'on plaça les statues des saints protecteurs de la ville (2).

Le roi Wamba fit aussi tenir un concile de la province carthaginoise d'Espagne, que l'on compte pour le onzième de Tolède. Il s'assembla dans l'église de la Vierge, le 7 novembre 675. Les évêques s'y plaignirent d'abord de la rareté des conciles, interrompus pendant dix-huit ans; car le dixième concile de Tolède avait été tenu l'an 656. Ensuite, ils rapportent leur confession de foi, qu'ils avaient examinée durant trois jours, pendant lesquels ils jeûnaient. Ils y professent, comme dans toutes les autres, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Suivent seize canons de discipline. Le premier recommande la modestie et la gravité dans les conciles. On blâme la négligence des évêques à s'instruire et à instruire les autres; et l'on ordonne que le métropolitain instruira les évêques, et ceux-ci le peuple qui leur est soumis. En chaque province, l'office divin sera conforme à celui de la métropole. Quelques évêques gardaient de l'animosité les uns contre les autres, même pendant plusieurs années. On leur défend d'approcher de l'autel qu'ils ne soient réconciliés, et on veut qu'ils demeurent en pénitence le double du temps qu'a duré leur division.

On avait commencé depuis quelque temps à ordonner des évêques d'entre les Barbares, en Espagne aussi bien que dans les Gaules, comme on le voit par leurs noms. Mais avec leurs noms, plusieurs retenaient encore les mœurs barbares. On se plaint en ce concile que quelques-uns jugeaient par passion et avec emportement; qu'ils usurpaient le bien d'autrui ou commettaient des meurtres et d'autres violences. Et comme, suivant les lois barbares, la plupart des crimes se rachetaient par des compositions pécuniaires, on les exigeait des évêques aux dépens de leurs églises. Il est donc

(1) Roderic. Tolet. *De reb. hisp*, l. III, c. II. — (2) *Apud Duchesn*, t. I, p. 821.

ordonné que les restitutions ou compositions ne seront point exigées des évêques, s'ils n'ont des biens propres ou s'ils ne les ont auparavant donnés à l'Eglise. Quant à ceux qui n'ont rien, leur dignité ne permettant pas qu'ils soient réduits en servitude, comme seraient des laïques en cas pareils, la satisfaction sera convertie en pénitence, dont on comptera vingt jours pour dix sous d'or, et ainsi à proportion. Que si un évêque a abusé de la femme; de la fille ou de la parente d'un grand; s'il a commis un homicide volontaire, ou fait injure à une personne noble de l'un ou de l'autre sexe; en tous ces cas, il sera déposé et banni, et ne recevra la communion qu'à la fin de sa vie. On condamne aux mêmes peines. les évêques qui exercent des jugements de sang, c'est-à-dire qui jugent par eux-mêmes les crimes dignes de mort, et ordonnent des mutilations de membres, soit aux serfs de leurs églises, soit à d'autres. Quelques évêques suivaient leur ressentiment jusqu'à faire mourir secrètement ceux qu'ils haïssaient, sous prétexte de les mettre en pénitence. C'est pourquoi le concile ordonne de corriger les pécheurs publiquement, ou du moins en présence de deux ou trois témoins; que si on condamne à l'exil ou à la prison, la sentence soit prononcée devant trois témoins, et souscrite de la main de l'évêque. Les évêques condamnaient donc dès lors à ces sortes de peines.

On défend, sous peine d'excommunication, de rien prendre, même de ce qu'on offre volontairement (une autre leçon dit : si ce n'est ce qu'on offre volontairement), pour le baptême, pour le saint chrême ou pour les ordres. Celui qui sera ordonné évêque prêtera serment devant l'autel, avant son ordination, qu'il n'a rien donné et qu'il ne donnera rien pour être élu évêque. Ceux que l'on aura convaincus d'être parvenus à l'épiscopat par simonie, seront mis en pénitence sans pouvoir faire les fonctions de leur ordre jusqu'à une entière satisfaction. Ceux qui reçoivent les ordres promettront, par écrit, de rester inviolablement attachés à la foi catholique, de ne rien faire contre ses lois et d'obéir à leurs supérieurs. Ce concile fut souscrit par dix-sept évêques, dont le premier est Quirice de Tolède (1).

La même année 675, on tint un concile à Prague, qui est compté pour le quatrième, où il assista huit évêques. Ce concile remédia à divers abus par les décrets suivants : Défense d'offrir au sacrifice du lait au lieu de vin, ou une grappe de raisin, ou de donner l'eucharistie trempée dans du vin ; ce qui est contre l'institution, où Notre Seigneur a donné séparément le pain et le calice. On n'offrira donc autre chose au saint sacrifice que du pain et du vin mêlé d'eau, suivant la décision des anciens canons. Il ne sera pas permis non plus de boire ni de manger aux repas ordinaires dans les vases sacrés, ni d'employer à des usages profanes, vendre ou donner les voiles et les ornements de l'Eglise. Défense aux prêtres de célébrer la messe sans avoir l'étole sur les deux épaules et croisée sur la poitrine, en la manière qu'ils l'ont portée au jour de leur ordination, afin de porter sur leur poitrine le signe de la croix. Il est également défendu aux ecclésiastiques, de quelque rang qu'ils soient, de demeurer avec des femmes sans témoins de probité, si ce n'est avec leur mère seule. Il est ordonné que les diacres porteront sur leurs épaules les reliques des martyrs enfermées dans une châsse, et que si l'évêque veut les porter lui-même, il marchera de son pied avec le peuple, sans se faire porter par des diacres. Défense aux évêques de faire frapper à coups de fouet les prêtres, les abbés, les diacres, sous peine d'excommunication et d'exil : ces sortes de châtiment ne devant avoir lieu que pour des fautes mortelles. La simonie est défendue sous peine de déposition, tant à l'égard de celui qui a donné les ordres, que de celui qui les a reçus, ainsi qu'il a été ordonné par le deuxième canon de Chalcédoine. Défense aux évêques d'avoir plus de soin de leur patrimoine que de celui de l'Eglise; et s'il arrive qu'ils augmentent leurs propres revenus, soit aux dépens de ceux de l'Eglise, soit en les négligeant, ils seront obligés de l'indemniser à leurs frais. Les deux conciles terminent par des actions de grâces au roi Wamba, qui les avait convoqués, et par des vœux pour la prospérité de son règne (2).

L'histoire de l'élection royale de Wamba et de ses victoires sur les rebelles fut écrite par saint Julien, qui succéda, l'an 680, à Quirice, dans l'archevêché de Tolède. Il était né dans cette ville même. Il y reçut le baptême et les premiers principes de la religion sous les yeux de l'archevêque saint Eugène. L'amitié qu'il lia dès sa jeunesse avec Gudila, diacre de cette église, fut si intime, qu'ils n'étaient tous deux qu'un cœur et qu'une âme. Ils avaient conçu le dessein de passer leur vie ensemble dans la retraite et la contemplation. Y ayant trouvé des obstacles, ils s'employèrent à procurer le salut du prochain. Gudila mourut l'année 680, huitième de Wamba. Saint Julien, après avoir passé par les degrés du diaconat et de la prêtrise, fut élu évêque de Tolède à la place de Quirice, mort la même année. Rempli de la crainte du Seigneur, il était d'une prudence et d'une discrétion consommées, d'une éloquence admirable, habile à débrouiller les affaires, ferme à réprimer les superbes, prompt à relever les humbles, enfin d'une charité sans bornes pour les malheureux. Tel est le portrait que nous en trace l'évêque Félix, qui lui succéda l'an 690.

Outre son histoire de Wamba, saint Julien composa plusieurs autres ouvrages, dont son biographe nous a conservé le catalogue, mais parmi lesquels il n'y a que trois ou quatre qui

(1) Labbe, t. VI, p. 589. — (2) *Ibid.*, p. 561.

roient venus jusqu'à nous. Le premier a pour titre : *Des pronostics*, autrement, *De l'avenir*. Il l'adressa à son ami Idalius, évêque de Barcelone, auquel il en rappelle ainsi l'occasion : Comme nous étions ensemble à Tolède, le jour de la passion de Notre Seigneur, nous entrâmes dans un lieu retiré, cherchant le silence convenable à cette fête. Assis chacun sur un lit, nous prîmes en main l'Ecriture sainte, et nous lisions la passion en comparant les Evangiles. Quand nous fûmes arrivés à un certain passage, dont il ne me souvient pas maintenant, nous nous sentîmes touchés; nous soupirâmes, nous fûmes remplis d'une consolation céleste et élevés à une haute contemplation. Nos larmes interrompirent la lecture ; nous ne pûmes que nous entretenir. Quelle saveur divine atteignit alors nos âmes, de quelle douceur ineffable la charité d'en haut inonda nos cœurs, qui pourrait jamais le dire ? Je crois que vous oubliâtes alors la goutte dont vous étiez tourmenté. Nous cherchâmes ce que nous serons après la mort, afin que la pensée vive et sérieuse des choses futures nous éloignât plus sûrement des choses présentes. Il ajoute qu'ils se proposèrent mutuellement des questions sur l'autre vie ; qu'il fut convenu entre eux qu'on mettrait par écrit ce que leur mémoire rappelait ; qu'à cet effet on fit venir un sténographe ; mais qu'enfin Idalius chargea son ami de traiter à loisir ce qu'ils n'avaient fait qu'ébaucher dans leur conférence.

Son ouvrage est divisé en trois livres. Le premier est : *De l'origine de la mort des hommes*. On ne peut douter qu'elle ne vienne du péché du premier homme, puisque saint Paul dit : *Le péché est entré dans ce monde par un seul homme, et la mort par le péché*. Il est vrai que le péché originel est effacé par le baptême, mais il ne l'est que quant à la coulpe et non quant à la peine temporelle, qui consiste dans la séparation de l'âme d'avec le corps. S'il en était autrement, beaucoup de personnes recevraient le baptême plutôt pour s'exempter de mourir que pour obtenir le salut de leur âme. L'espérance que nous avons dans ce sacrement n'a point pour objet la vie présente, mais la vie future, qui est éternelle. C'est ce qui fait que la mort corporelle n'est point à craindre pour le juste, parce qu'il vit de la foi, qui lui fait envisager la félicité comme le terme où il atteint en quittant cette vie. Quoique les devoirs funèbres que l'on rend aux morts soient plus pour la consolation des vivants que pour l'utilité des défunts, il est de la piété de ne pas les négliger. C'est même un témoignage qu'on rend à la foi de la résurrection. Il est utile aux morts d'être enterrés dans les églises et auprès des tombeaux des martyrs, parce que les fidèles, venant y faire leurs prières, ne se contentent pas de demander à Dieu le repos de l'âme des défunts, ils emploient encore pour eux le crédit des martyrs auprès de Dieu. D'ailleurs les sacrifices et les oblations que l'on fait dans les églises pour les morts leur sont profitables. Saint Julien cite souvent saint Augustin dans ce livre comme dans les suivants. Il cite aussi Julien Pomère. Il dit que quand même on ne trouverait rien dans les Ecritures saintes touchant l'utilité de la prière pour les morts, l'usage de l'Église universelle suffirait pour l'autoriser.

Il traite, dans le second livre, de l'état des âmes avant la résurrection, ce qui lui donne lieu d'examiner ce que c'est que le paradis, ce que c'est que l'enfer, ce que c'est que le purgatoire. Il ne doute point que les âmes, après leur séparation d'avec le corps, ne soient reçues dans l'un de ces trois endroits ; que les âmes des justes n'aillent en paradis, celles des méchants en enfer, et qu'il n'y ait un feu purifiant pour celles qui quittent ce monde avec des fautes légères. Sur tous ces points, il examine une foule de questions intéressantes, qu'il résout bien des fois d'une manière plus intéressante encore. Ainsi, les âmes des morts se reconnaissent-elles les unes les autres, même ceux qu'elles n'ont jamais vus? Oui, et l'Evangile en est témoin. Le riche en enfer reconnaît Lazare qu'il a vu en ce monde, et Abraham qu'il n'y a pas vu, et qui le reconnaît de son côté. Les âmes des défunts prient-elles pour le salut de leurs amis qui vivent encore ? Sans doute. Car si le riche enseveli dans les enfers prie Abraham pour ses frères vivants, comment les âmes des chrétiens pieux pourraient-elles oublier les leurs ? De là l'usage général des bons fidèles, de se recommander au souvenir des âmes d'élite qui partent de ce monde. Comme tous les saints ne forment qu'un corps mystique en Jésus-Christ, et qu'ils sont membres les uns à l'égard des autres, les patriarches, les prophètes, les apôtres et tous les bienheureux attendent avec empressement que nous venions nous réjouir avec eux, parce que leur joie n'est point parfaite, tant qu'ils compatissent à nos égarements. Mais les morts peuvent-ils apparaître aux yeux des vivants ? Oui. Car le livre de l'Ecclésiastique nous atteste que Samuël mort prédit l'avenir à Saül en vie. Moïse, qui meurt dans le Deutéronome, apparaît dans l'Evangile à des vivants, avec Elie qui n'est pas mort.

La résurrection des morts et l'état des bienheureux sont la matière du troisième livre. Il n'y a aucun doute que Dieu ne doive juger tous les hommes ; mais personne n'en sait ni le temps ni le lieu, moins encore combien de jours ce jugement durera. Quoiqu'il soit réservé au Fils de Dieu, le Père n'en sera pas exclu ; mais il jugera par le Fils. Le jugement sera précédé de la résurrection générale. Les bons et les méchants ressusciteront, avec cette différence que les méchants ne seront pas changés, et que les bons le seront, parce qu'eux seuls seront glorifiés. Leurs corps seront spirituels, mais sans devenir esprit. Saint Julien imite la modestie de saint Augustin, qui ne voulut point décider si l'état des corps

sera le même, quant à la forme et à la hauteur, qu'ils étaient lors de leur separation d'avec l'âme; seulement il soutient que les corps des bienheureux seront sans aucune difformité; que si ceux des martyrs conservent les cicatrices de leurs plaies, elles ne feront aucune peine à voir, et que la différence des sexes aura lieu, mais sans aucune convoitise. Au jugement dernier, les méchants et les bons verront le Christ : les méchants ne verront que son humanité; les justes seuls verront sa divinité. Après le jugement, il la leur dévoilera tout entière dans la gloire du Père et du Saint-Esprit. Alors cet univers passera; il passera, non par anéantissement, mais par transformation; il passera par le feu, où ses éléments seront dissous, comme l'univers primitif a passé par les eaux du déluge; il prendra des qualités analogues aux corps immortels; il y aura de nouveaux cieux et une nouvelle terre. Alors les saints, semblables à Dieu, le verront tel qu'il est; ils le verront en lui-même, ils le verront en eux, ils le verront dans les autres, ils le verront dans le nouveau ciel, ils le verront dans la nouvelle terre, ils le verront dans toutes les créatures, ils le verront par les yeux du corps dans les corps mêmes. Alors ce sera vraiment pour nous le septième jour, le jour du repos dont la fin ne sera pas le soir, mais le jour du Seigneur préparé par la résurrection du Christ. Là, nous nous reposerons et nous verrons, nous verrons et nous aimerons, nous aimerons et nous louerons. Voilà ce qu'il y aura à la fin sans fin. Notre fin peut-elle être autre que de parvenir au royaume qui n'a point de fin (1)? C'est ainsi que saint Julien de Tolède conclut son troisième et dernier livre, où l'on respire déjà comme un avant-goût des choses du ciel.

Le second ouvrage de saint Julien est un *Traité du sixième âge du monde*. Il le commence par une prière à Dieu pour obtenir la grâce de traiter cette matière convenable, puis il s'adresse au roi Ervige, successeur de Wamba. C'est dans cette lettre que nous apprenons quelle fut l'occasion de cet écrit. Les Juifs, qui, malgré toutes leurs expulsions, étaient fort nombreux en Espagne, s'efforçaient de montrer que le Messie n'était pas encore venu, disant qu'il ne devait venir qu'au sixième âge. Ils comptaient pour chaque âge mille ans, et on n'était alors qu'au cinquième millénaire, suivant leur calcul. Le roi Ervige, voyant qu'ils avaient séduit plusieurs des fidèles, ordonna à saint Julien de leur répondre. Il le fit en trois livres, montrant, dans le premier, qu'il n'est dit ni dans la loi ni dans les prophètes que le Messie doive venir dans le sixième millénaire; qu'il n'y a dans l'Ecriture aucune supputation qui fixe la naissance temporelle du Messie, en remontant à la création du monde, mais que toutes se prolongent dans l'avenir; que, lorsque les prophètes annoncent sa venue, c'est en disant indéfiniment qu'il naîtra dans les derniers temps, ce que nous prenons pour le sixième âge du monde; que nous avons en cela d'autant plus de raison, que les signes de son avénement, marqués dans l'Ancien Testament, sont arrivés, comme on peut s'en convaincre en faisant le parallèle des prophéties d'Isaïe, de Michée, de Malachie, de Sophonie, des psaumes et des autres prophètes, avec ce que les évangélistes racontent de la naissance de Jésus-Christ, de sa passion, de sa mort; que le temps marqué par Daniel a été accompli sous le règne d'Auguste; que ce que ce même prophète a prédit de la ruine de Jérusalem, étant aussi arrivé sous Vespasien, c'est un aveuglement aux Juifs d'attendre encore le Messie.

Il traite la même matière dans le second livre, mais par des preuves et des témoignages tirés du Nouveau Testament. Le même ange qui avait appris à Daniel la venue du Messie, annonce à Marie qu'elle le concevra dans son sein. A peine est-il né, que les bergers viennent l'adorer dans la ville de Bethléhem, où, de l'aveu des pontifes, il devait naître. Hérode, apprenant sa naissance, en est troublé, et toute la ville de Jérusalem avec lui. Des mages conduits par une étoile viennent aussi l'adorer. Saint Jean-Baptiste annonce sa venue aux Juifs; et, dans le temps qu'il le baptise dans le Jourdain, une voix du ciel se fait entendre : Celui-ci est mon Fils bien-aimé. Saint Julien remarque en passant que, quand Hérode assembla les princes des prêtres et les scribes du peuple pour savoir où devait naître le Christ, ils ne s'avisèrent pas de faire un calcul des années ou des âges auxquels sa venue était fixée; qu'ils s'en tinrent au lieu de sa naissance, qui avait été désigné par le prophète Michée. En général, jamais les Juifs, dans leurs disputes avec Jésus-Christ ou à son sujet, ne s'avisèrent d'opposer les années de la création ou les âges du monde.

Après avoir fait remarquer, dans le troisième livre, que les Hébreux ne distinguaient pas les âges du monde par le nombre des années, mais par les diverses générations, saint Julien fait voir que nous sommes au sixième âge et même au sixième millénaire, suivant le calcul des Septante. Par là, il trouvait cinq mille ans passés depuis le commencement du monde jusqu'à la venue du Messie, à quoi ajoutant 686 ans jusqu'au temps où il écrivait, il était alors au delà de la moitié du sixième millénaire. Voici comme il distingue les six âges du monde : Le premier, depuis Adam jusqu'au déluge; le second, depuis le déluge jusqu'à Abraham; le troisième, depuis Abraham jusqu'à David; le quatrième, depuis David jusqu'à la transmigration de Babylone; le cinquième, depuis la transmigration de Babylone jusqu'à la venue du Christ; le sixième, depuis la venue de Jésus-Christ jus-

(1) *Biblioth. max. PP.*, t. XII.

qu'à la fin du monde, laquelle, dit-il, n'est connue que de Dieu seul (1).

Les autres ouvrages que Félix de Tolède attribue à son prédécesseur saint Julien, sont : 1° Un livre des *Antilogies*, ou contrariétés apparentes de l'Ecriture. Il y en a un sous ce titre dans la bibliothèque des Pères ; mais il paraît qu'il est plutôt de Berthaire, abbé du mont Cassin, qui écrivait sur la fin du neuvième siècle ; 2° un livre des réponses, adressé à Idalius, évêque de Barcelone, dans lequel il justifie les canons et les lois qui défendent aux esclaves chrétiens de servir les infidèles ; 3° un apologétique de la foi des évêques d'Espagne adressé au pape Benoît ; 4° un autre apologétique qui concernait trois articles, sur lesquels le Pape semblait avoir eu quelque doute ; 5° un écrit des remèdes contre les blasphèmes, avec une lettre à l'abbé Adrien ; 6° un recueil de poésies qui contenait des hymnes, des épitaphes et des épigrammes en grand nombre ; 7° un livre de lettres ; 8° un recueil de sentences tirées des commentaires de saint Augustin sur les psaumes ; 10° des extraits des livres du même Père contre Julien d'Eclane ; 11° un traité des jugements de Dieu, tiré de l'Ecriture sainte, avec une lettre au roi Ervige ; 12° un traité contre ceux qui persécutent les personnes qui se retirent dans les églises ; 13° un livre des messes pour toute l'année, divisé en quatre parties, dans lequel il en corrigeait quelques-unes, qui étaient ou altérées ou imparfaites, et en faisait de nouvelles ; 14° un livre d'oraisons pour les fêtes de l'Eglise de Tolède. Ces oraisons n'étaient pas toutes de lui ; il en avait réformé quelques-unes et composé d'autres (2).

Le roi Wamba, dont saint Julien a écrit l'intronisation et les victoires, s'était vu trahi par un Grec, le duc Paul, au commencement de son règne. Un autre Grec, par une autre trahison, mettra fin à son règne, l'an 680, peu après une grande victoire sur les Mahométans. Au temps du roi Chindasvinthe, il arriva un Grec d'une naissance distinguée, nommé Ardabaste, exilé par l'empereur de Constantinople. Chindasvinthe le reçu avec beaucoup de générosité. Son successeur Recesvinthe lui donna même sa cousine en mariage, d'où il il eut un fils nommé Ervige, qui fut élevé à la dignité de comte. Jaloux de Wamba, le Grec Ardabaste lui fait donner secrètement un breuvage empoisonné pour attirer la couronne à son fils. Wamba en tombe malade et perd la mémoire. L'archevêque Quirice de Tolède, qui ignorait la cause du mal, aussi bien que les grands du palais, lui administre les derniers sacrements, et, suivant la dévotion du temps, lui donne l'habit monastique, comme une marque de pénitence publique. Nous avons vu saint Fructueux pratiquer cette dévotion peu avant sa mort. Wamba, revenu à lui-même, ratifia ce qu'on avait fait, renonça au royaume, déclara Ervige son successeur, entra dans un monastère et y vécut encore sept ans, après en avoir régné neuf. Tel est le récit de deux historiens espagnols du treizième siècle, Rodéric, archevêque de Tolède, et Luc, évêque de Tuy.

Ervige voulant s'assurer le royaume par la confirmation des évêques et des seigneurs, les assembla à Tolède la première année de son règne, qui était l'an 681. A ce concile, qui commença le 9 de janvier et finit le 25, assistèrent trente-cinq évêques, ayant à leur tête saint Julien de Tolède, successeur de Quirice, et les métropolitains de Séville, de Brague et de Mérida ; il s'y trouva aussi quatre abbés et quinze seigneurs. Le roi Ervige en commença les séances par une courte harangue aux évêques, auxquels il présenta un écrit par lequel il les priait de lui assurer le royaume qu'il tenait de leurs suffrages, de rétablir la discipline, de renouveler les lois faites contre les Juifs, d'abroger celles qui privaient de leur dignité et même de leurs droits civils ceux qui avaient refusé de se trouver à l'armée, ou qui avaient quitté les armes, en sorte que, dans bien des campagnes, la moitié des habitants ne pouvaient plus témoigner en justice.

Le concile fit treize canons, dont le premier renferme une protestation de recevoir les définitions de foi des quatre premiers conciles généraux. Les évêques y approuvent aussi l'élection d'Ervige et la renonciation de Wamba, sur le vu des pièces qui leur avaient été présentées, savoir : l'acte souscrit par les seigneurs du palais, en présence desquels Wamba avait reçu l'habit de religion et la tonsure ; son décret par lequel il déclare Ervige son successeur ; une instruction à Julien de Tolède, auquel il marquait comment devait se faire l'onction d'Ervige, et le procès verbal du sacre de ce nouveau roi. Ayant lu toutes ces pièces, conclurent les évêques, nous avons cru devoir y donner notre confirmation. C'est pourquoi nous déclarons que la main du peuple est délivrée de toute obligation du serment par lequel il était engagé à Wamba, et qu'il doit reconnaître pour seul maître le sérénissime prince Ervige, que son prédécesseur a institué, et, ce qui est plus, que tout le peuple a désiré. Quiconque s'élèvera contre lui sera frappé d'anathème.

Le second canon dit en substance : Souvent ceux qui, étant en santé, ont désiré la pénitence, se trouvent hors d'état de la demander dans la maladie, ayant perdu la parole et la connaissance. On ne laisse pas, toutefois, de leur donner le dernier viatique, et on ne croit pas leur pénitence infructueuse. Il y en a qui, étant revenus en santé, prétendent quitter la tonsure et l'habit de religion, assurant impudemment qu'ils ne sont point tenus de ce vœu, parce qu'ils n'ont point demandé la pénitence. Mais comme le baptême que les enfants ont reçu sans connaissance ne laisse pas de les engager, ainsi ceux qui ont reçu la

(1) *Bibl. max. PP.*, t. XII. — (2) *Concil. hisp. d'Aguirre*, t. IV, p. 84.

pénitence sans le savoir, l'observeront inviolablement, et nous leur interdisons le retour à toute fonction militaire. Nous n'approuvons pas, toutefois, que les évêques donnent la pénitence à ceux qui ne la demandent pas, et nous le leur défendons, sous peine d'être excommuniés une année durant. On voit bien qu'il est ici question de la pénitence publique. Quoi qu'il en soit de l'application que les évêques semblent en faire à Wamba, il est certain que, d'après l'ancienne discipline de l'Occident, la pénitence publique emportait les effets qu'ils lui attribuent. Nous avons vu le pape saint Léon écrire à Rustique de Narbonne : Il est tout à fait contraire aux règles de l'Eglise de retourner à la milice séculière ; après avoir fait la pénitence, et le troisième concile d'Orléans faire ce canon, l'an 535 : Si quelqu'un, après avoir reçu la bénédiction de la pénitence, ne craint pas de retourner à l'habit séculier et à la milice, qu'il soit excommunié jusqu'à la mort, et qu'il ne reçoive la communion qu'à ce dernier moment.

Dans le troisième canon, il fut ordonné que la communion ecclésiastique serait rendue à ceux des réfractaires ou des rebelles que le roi aurait reçus en grâce, ou qui auraient eu l'honneur de manger à sa table. Wamba avait contraint l'évêque de Mérida d'établir un évêque dans un village où il n'y en avait jamais eu. On cassa cette érection comme contraire aux canons ; et, sans déposer le nouvel évêque, on lui destina par grâce le premier évêché vacant, avec défense d'ordonner à l'avenir des évêques où il n'y en avait point eu. C'est la disposition du quatrième canon. Le cinquième condamne l'usage de quelques prêtres qui, offrant plusieurs fois le sacrifice en un même jour, ne communiaient qu'à leur dernière messe. Il est ordonné que toutes les fois qu'ils immoleront le corps et le sang de Jésus-Christ sur l'autel, autant de fois ils y participeront. Pour empêcher que les églises ne soient trop longtemps sans pasteur, le sixième canon permet à l'évêque de Tolède d'ordonner tous les évêques d'Espagne, suivant le choix du roi, sans préjudice néanmoins aux droits des provinces, et à la charge que l'évêque de Tolède jugera digne de l'épiscopat le nouvel élu, et que celui-ci se présentera dans trois mois à son métropolitain pour recevoir ses instructions. Le septième canon relève de l'infamie et réintègre dans le droit de témoigner en justice ceux que Wamba en avait dépouillés pour avoir refusé de prendre les armes, ou pour les avoir quitté. Le huitième défend aux maris de quitter leurs femmes, excepté le cas de fornication, avec menace de les séparer de la communion de l'Eglise, s'ils ne retournent avec elle. On renouvelle dans le neuvième les lois faites contre les Juifs. Le dixième accorde le droit d'asile à ceux qui se réfugient dans les églises et à trente pas alentour, à condition toutefois de les rendre à ceux qui jureront de ne les point maltraiter. Le onzième défend, sous de grièves peines, diverses superstitions païennes qui avaient encore lieu en Espagne. Le douzième ordonne que l'on tiendra chaque année un concile dans chaque province le 1er de novembre. Le treizième contient des vœux pour la prospérité du règne d'Ervige, et des actions de grâces de ce qu'il avait assemblé le concile. Ce prince donna un édit pour en confirmer les décrets : il est daté du 25 de janvier 681 (1).

Environ trois ans après, c'est-à-dire en 683, eut lieu le troisième concile de Tolède, où assistèrent quarante-huit évêques, avec vingt-sept députés d'évêques absents, cinq abbés et vingt-sept seigneurs. On voit que ces conciles de l'Eglise étaient en même temps les conseils généraux de la nation. Saint Julien y présidait. Le roi Ervige y parut à l'ouverture, fit une allocution fort modeste aux évêques, leur remit un mémoire sur lequel il souhaitait qu'ils fissent des règlements, et puis se retira, Ce mémoire ayant été lu, le concile commença, comme le précédent, par la confession de foi, c'est-à-dire par la récitation du symbole de Nicée, que dès lors tout le monde chantait pendant la messe dans les églises d'Espagne, avec l'addition du *Filioque*. Ensuite on dressa divers canons relatifs au mémoire du roi. On rétablit dans leurs droits, leurs biens et leurs dignités tous ceux qui avaient été condamnés comme complices de la révolte de Paul contre le roi Wamba, que, dans son allocution, le roi Ervige appelle de sainte mémoire. On défend de mettre aux fers ou à la question les officiers du palais et les clercs, quand ils sont accusés, ni de procéder contre eux avec trop de rigueur. On remet tous les arrérages des tributs jusqu'à la première année du roi Ervige. On défend, sous peine d'anathème, de faire aucun mal à la postérité du roi et de la reine, son épouse. On défend aux veuves des rois de se remarier, ni à personne, même à un roi de les épouser. Comme la royauté était élective, on voulait en prévenir les inconvénients. Ni les serfs, ni les affranchis, excepté ceux du fisc, ne pourront exercer aucune charge dans le palais ou dans les domaines du roi. Dans le deuxième canon, après avoir réglé que les officiers du palais, les clercs, et en général les hommes libres ne doivent être jugés pour délits politiques que dans une assemblée publique d'évêques et de seigneurs, le concile prononce anathème contre tout roi qui violerait ce décret synodal, et déclare nul tout ce qui s'y ferait de contraire.

Les canons suivants ont plus de rapport à la discipline de l'Eglise. Ils défendent aux évêques de dépouiller les autels, de les couvrir de cilice, d'éteindre les luminaires, ou de mettre dans l'Eglise d'autres marques de deuil, pour satisfaire leurs ressentiments particuliers, ou de cesser d'offrir le sacrifice par

(1) Labbe, p. 1221.

pure malice et sans nécessité. Ils ordonnent aux évêques de se rendre chez leur métropolitain quand il les mandera, soit pour quelques solennités, comme la Pâque, la Pentecôte et Noël, soit pour des affaires, soit pour la consécration de quelque évêque ou pour l'exécution des ordres du roi. Ils confirment tous les décrets du concile précédent. L'évêque de Valérie fit demander au concile, par son député, si, après s'être soumis aux lois de la pénitence publique pendant une maladie dangereuse, comme c'était alors la dévotion, il lui était permis de reprendre ses fonctions depuis que sa santé était rétablie. La réponse du concile fut qu'il pouvait les reprendre après avoir été réconcilié. A cette occasion, on fit une loi générale portant que les évêques qui, dans une maladie grave, auraient reçu la pénitence par l'imposition des mains, sans avoir confessé de péchés mortels, pourraient, étant réconciliés par leur métropolitain, rentrer dans leurs fonctions ; mais que, s'ils avaient été convaincus de crime avant de recevoir la pénitence, ou qu'ils en eussent confessé en la recevant, ils s'abstiendraient de leurs fonctions jusqu'à ce que le métropolitain en disposât autrement. Il fut défendu de retenir ni de recevoir le clerc d'un autre évêque, ni de favoriser sa fuite, ou de lui donner le moyen de se cacher. Ce qui s'entend non-seulement des prêtres, des diacres et autres clercs, mais aussi des abbés et des moines. Mais on distingue des fugitifs ceux qui vont trouver leur métropolitain pour leurs affaires. Le roi Ervige confirma tous ces décrets par deux édits (1).

Mais à peine ce concile était-il terminé et les évêques rentrés dans leurs églises, qu'un envoyé de Rome apporta en Espagne les lettres du pape Léon II, successeur de saint Agathon, avec les actes du sixième concile général. Pour bien entendre ceci, il faut reprendre les affaires de Constantinople.

L'empereur Constant II ayant été tué à Syracuse, l'an 668, par un de ses officiers, les autres proclamèrent empereur, à cause de sa bonne mine, un Arménien nommé Mizize, qui n'y consentit qu'à regret. Constantin, fils aîné de Constant et déjà associé à l'empire, assembla d'Italie, de Sardaigne et d'Afrique, tout ce qu'il put de troupes, et, l'année suivante 669, il débarqua en Sicile, où tout plia devant lui. On lui livra les meurtriers de son père ainsi que Mizize, dont il envoya les têtes à Constantinople. Il fut singulièrement secondé dans cette expédition par le pape saint Vitalien. De retour à Constantinople, il reçut le surnom de Pogonat ou de Barbu, parce qu'étant parti sans barbe quelques mois auparavant, il revint avec une barbe longue et épaisse. Il faisait hautement profession de la foi catholique.

De 672 à 679, c'est-à-dire pendant l'espace de sept ans, sous le calife Moavia, les Musulmans assiégèrent Constantinople sans interruption, si ce n'est qu'ils se retiraient à l'approche de l'hiver. Ils perdirent à ce siége un nombre incalculable d'hommes et de navires. On leur lançait du haut des murs des fusées incendiaires, qui s'attachaient aux navires aux hommes, aux animaux, aux armes, aux pierres mêmes, et les consumaient jusque dans les eaux, sans qu'on pût les éteindre. C'est ce qu'on appelle communément le feu grégeois ou grec, inventé alors par un Syrien nommé Callinique. A ce fléau destructeur se joignait plus d'une fois la peste. Enfin, l'an 679, les Sarrasins se rebutèrent et s'éloignèrent de Constantinople. De nouveaux désastres les attendaient. Leur flotte fut brisée et abîmée par une tempête ; leurs troupes de terre, épuisées de fatigues et de maladies, furent exterminées par une armée que Constantin envoya à leur poursuite. Le calife Moavia demanda la paix. Elle lui fut accordée pour trente ans, à condition qu'il payerait à l'empire un tribut annuel de trois mille livres d'or, cinquante prisonniers et cinquante chevaux de la plus belle race. Les habitants de Constantinople attribuèrent à la protection de la sainte Vierge l'heureux succès de leur courageuse défense (2).

Une cause trop peu remarquée qui réduisit le fier calife à demander la paix, fut un petit peuple chrétien et catholique, qui venait de se former dans les cavernes du mont Liban, pour y maintenir sa foi contre la puissance des Perses et des Musulmans. Ce petit peuple subsiste encore le même. Il se glorifie, non sans quelque raison, d'avoir toujours conservé depuis son origine, du moins pour le corps de la nation, et la croyance orthodoxe et l'union avec l'Eglise romaine. C'est la nation des Maronites. Ce nom leur vient d'un saint personnage. La Syrie étant divisée en un grand nombre de sectes, macédoniens, apollinaristes, nestoriens, eutychiens, jacobites, ces hérétiques donnèrent le nom de maronites aux catholiques qui suivaient la doctrine de saint Maron, et les catholiques l'adoptèrent comme un titre d'honneur. Maron avait été un des plus grands adversaires des hérétiques ; et l'on croit que c'est le moine nommé Maron, auquel est adressée une lettre de saint Jean-Chrysostome. Ses reliques furent déposées dans une grande église, dédiée sous son invocation, et les Grecs célèbrent sa fête le 14 février. Ses disciples bâtirent sous son nom, entre Apamée et Emèse, au bord de l'Oronte, un célèbre monastère, où se rassemblèrent jusqu'à huit cents moines. Les trois cent cinquante moines qui furent massacrés par les hérétiques au temps de Pierre le Foulon, étaient de ce monastère.

Lorsque la puissance des Grecs allait s'éteignant en Syrie, par les invasions des Perses et des Musulmans, en particulier par la retraite de l'empereur Héraclius, quelques chefs chrétiens se maintinrent dans les montagnes

(1) Labbe, t. VI, p. 1253. — (2) Theoph., Cedr. *Hist. du Bas-Empire*, l. LXI.

du Liban, ainsi que dans les villes de Byblos et de Césarée de Philippe. D'autres chrétiens, qui fuyaient le glaive des Musulmans, vinrent augmenter leur nombre et leur force. Il en arriva ainsi plus de quarante mille hommes, des territoires d'Antioche, d'Apamée et d'Emèse. Telle fut l'origine de la nation des Maronites. Jean, évêque de Philadelphie, que le pape saint Martin avait établi vicaire du Saint-Siége en Orient, apprit avec joie qu'ils avaient secoué le joug des Sarrasins, et qu'ils étaient maîtres du Liban depuis ses prolongements vers Antioche jusque vers Jérusalem. Afin qu'ils ne fussent pas privés de secours spirituels, il leur donna pour évêque Jean Maron, moine dans le monastère de Saint-Maron, sur l'Oronte. C'était un homme savant, qui avait déjà servi l'Eglise par des écrits contre les sectateurs de Nestorius et d'Eutychès. Il fut sacré évêque de Botrys, avec le titre de patriarche des Maronites et le pouvoir de sacrer des évêques dans tout le pays de leur dépendance. Il ramena au sein de l'Eglise grand nombre d'hérétiques. Ses missionnaires se répandirent, d'un côté, jusqu'à Jérusalem, de l'autre, jusque dans la petite Arménie ; et, par ses soins charitables, non-seulement il accrut le nombre des fidèles, mais augmenta même considérablement les forces du petit Etat dont il était le pasteur. Quantité de nouveaux convertis, voisins, éloignés, libres, esclaves, vinrent peupler les retraites du Liban et grossir le nombre des Maronites. Ce nom leur devint d'autant plus cher, qu'ils le voyaient revivre dans leur nouveau pasteur avec les vertus du saint personnage dont ils honoraient la mémoire. Jean et ses successeurs choisirent pour leur résidence le monastère de Canobin, fondé par le grand Théodose dans la vallée de Tripoli, sur les bords du Nahr-Kadès ou fleuve saint. Depuis Innocent III, ces prélats ont joint à leur titre celui de patriarche d'Antioche pour les Maronites, et ils sont ainsi nommés dans les bulles des Papes.

Le nouveau patriarche n'était pas moins propre à la conduite des affaires séculières qu'au gouvernement ecclésiastique. Il sut allumer dans le cœur des Maronites ces sentiments de courage qui les rendirent le fléau des Sarrasins en Syrie. Ils devinrent soldats intrépides, aussi adroits à tirer de l'arc qu'à manier leurs chevaux, les meilleurs fantassins et les meilleurs cavaliers de tout l'Orient. Ils poussèrent leurs courses, d'un côté, jusqu'à Jérusalem, de l'autre, au delà de Damas jusqu'aux frontières de l'Arabie-Déserte. Les cavernes du Liban leur servaient de retraite, et les sommets de ces hautes montagnes, de forteresses inaccessibles. Ils bâtirent trois grandes villes : Basconta, dans la vallée d'Aulon ; Baddeth, dans la vallée du *Fleuve-Saint*, et Hesciarraï, au pied du Liban. Les Maronites étaient dès lors si zélés pour la foi, qu'un de leurs princes, nommé Salem, ayant été excommunié par le patriarche pour avoir permis aux hérétiques de s'établir parmi eux sur le Liban, ils cessèrent de le reconnaître pour leur chef. Les Sarrasins en profitèrent pour assiéger les villes de Tripoli, de Byblos et de Besciarraï, et pour les attaquer jusque dans leurs montagnes. Mais les Maronites, sans être commandés par Salem, leur firent lever le siége de ces trois villes, les battirent et les mirent en fuite. De son côté, pour être relevé de l'excommunication et regagner la confiance du peuple, Salem chassa du Liban, non-seulement ce qu'il y restait de Sarrasins, mais encore tous les hérétiques auxquels il avait permis auparavant de s'y établir. Ce furent ces attaques et ces courses continuelles des Maronites qui forcèrent le calife Moawia de demander la paix à l'empereur de Constantinople (1).

En procurant à son empire la paix au dehors, Constantin travaillait aussi à lui procurer la paix au dedans, en le mettant d'accord avec l'Eglise romaine sur la question du monothélisme. En Occident, cette question n'en était plus une : tout le monde était d'accord. A Constantinople, il n'en était pas de même. Le patriarche Pierre y était mort dans l'hérésie, l'an 666. Son successeur Thomas II paraît avoir été bon catholique. Il voulait envoyer ses lettres synodales au pape saint Vitalien, mais les courses des Musulmans l'en empêchèrent pendant les deux années que dura son épiscopat. Il mourut l'an 669, et eut pour successeur Jean V, et celui-ci Constantin Ier, qui mourut ou fut chassé l'an 676. Ces trois patriarches seront proclamés orthodoxes dans le sixième concile général. Cependant, si l'on peut en croire leur successeur Théodore, leurs lettres synodales n'avaient point été reçues à Rome, peut-être parce qu'elles ne contenaient point la condamnation expresse de leurs prédécesseurs hérétiques Sergius, Pyrrhus, Paul et Pierre.

Théodore, ayant donc été nommé patriarche l'an 678, dit à l'empereur qu'il n'osait envoyer sa lettre synodique à Rome, de peur qu'elle n'y fût pas plus reçue que celle de ses prédécesseurs ; il envoya seulement une lettre d'exhortation à la paix. L'empereur lui demanda, ainsi qu'à Macaire d'Antioche, quelle était donc la difficulté entre le Pape ou le Siége apostolique et eux. Ils répondirent qu'on avait introduit de nouvelles expressions sur les mystères, soit par ignorance, soit par une curiosité excessive ; et que, depuis ces disputes, il n'y avait pas eu d'assemblée de la part des deux siéges pour éclaircir la vérité. En même temps, comme ils étaient monothélites tous deux, ils pressèrent l'empereur de faire ôter des diptyques le nom du pape Vitalien, comme aussi de ses prédécesseurs, jusqu'au pape Honorius exclusivement. Mais l'empereur ne voulut point y consentir : premièrement, pour garder l'é-

(1) Assemani. *Biblioth. orient.*, t. I, p. 501. *Idem.*, *Acta MM orient.*, t. II, p. 405. *Lequin Oriens christ.*, t. III & s. seq. *Hist. du Bas-Empire*, l. LXI.

galité et montrer qu'il tenait les uns et les autres pour orthodoxes : ensuite par reconnaissance de l'amitié que Vitalien lui avait témoignée de son vivant. Il fit quelque chose de plus digne d'un empereur chrétien. Jusqu'alors il n'avait pas voulu permettre les discussions particulières, persuadé qu'au lieu d'éteindre la division, elles ne feraient que l'augmenter. Le 10 d'août 678, il écrivit au pape Donus, qu'il appelle Pape œcuménique, le priant d'envoyer, pour conférer avec les deux patriarches, des hommes sages et instruits, avec les livres et les pouvoirs nécessaires, savoir : de la part du Pape, trois hommes ou plus ; de la part de son concile, douze métropolitains ou évêques ; enfin, quatre religieux de chacun des quatre monastères grecs de Rome. Il leur promettait à tous une entière sûreté pour aller et pour revenir, lors même qu'ils viendraient à ne point tomber d'accord. Après cela, ajoute-t-il, nous serons justifiés au tribunal de Dieu. Car nous pouvons bien exhorter tous les chrétiens à l'union, mais nous ne voulons contraindre personne. Il chargeait l'exarque Théodore de fournir aux envoyés du Pape des vaisseaux et tous les frais du voyage, et même de les faire escorter par des vaisseaux de guerre s'il en était besoin (1).

La lettre n'arriva que l'année suivante 679, après la mort de Donus, lorsque saint Agathon occupait déjà le Siége apostolique. Le nouveau Pape fit savoir aux évêques d'Occident les pieuses intentions de l'empereur. Aussitôt il se tint des conciles dans plusieurs provinces. Ceux d'Italie et des Gaules envoyèrent des députés à Rome, où le Pape assembla, le 27 mars 680, un concile de cent vingt-cinq évêques pour nommer les légats qui devaient aller à Constantinople et pour préparer les matières qui seraient agitées devant l'empereur. On remarque dans ce concile les évêques de la domination des Lombards, saint Mansuet de Milan, saint Jean de Bergame, saint Anastase de Pavie, les évêques d'Istrie avec leur métropolitain Agathon d'Aquilée, ceux de la Pentapole et de la Toscane ; ensuite Théodore, archevêque de Ravenne, avec les autres évêques de l'exarchat encore soumis aux Grecs. Il y avait longtemps que les archevêques de Ravenne refusaient au Pape l'obéissance qu'ils lui devaient. Mais Théodore y satisfit et se présenta personnellement à saint Agathon. Après les évêques immédiatement soumis au Pape, on voit dans les souscriptions du concile de Rome celle d'Adéodat, évêque de Toul, de Wilfrid d'York, de Félix d'Arles et de Taurin de Toulon. Adéodat, Félix et Taurin se disent tous les trois légats du concile des Gaules, et saint Wilfrid se dit légat du concile de Bretagne. Nous verrons plus tard quelle affaire avait amené ce saint à Rome.

Dans ce concile, le saint Pape écrivit deux lettres à l'empereur, ou plutôt aux empereurs Constantin, Héraclius et Tibère ; car les trois frères avaient le titre d'augustes. La première est en son nom seul ; la seconde est en son nom et au nom de toutes les églises d'Occident. Celle qu'il écrit en son propre nom est un traité complet et détaillé de la question, et par là même un peu longue. D'une douceur et d'une modestie qui charmait tout le monde, saint Agathon se montre tel dans sa lettre. Il parle de lui avec beaucoup d'humilité, des empereurs avec beaucoup d'affection, les appelant ses bien-aimés seigneurs et fils. Il les remercie avec effusion de cœur de la consolation qu'ils lui ont fait éprouver dans ses afflictions et ses maladies presque continuelles. Il s'est empressé de satisfaire à leurs pieux désirs. Il leur envoie trois évêques, deux prêtres, un diacre et un sous-diacre de l'Eglise romaine, avec un prêtre de l'Eglise de Ravenne et plusieurs moines. Il les envoie, non pour la confiance qu'il eût en leur savoir, mais pour obéir aux ordres de l'empereur. Car, dit-il, chez des hommes qui vivent au milieu des nations barbares, et qui gagnent à grand'peine leur nourriture chaque jour par leur travail corporel, comment pourrait-on trouver la science parfaite des Ecritures ? Seulement nous gardons avec simplicité de cœur la foi que nos Pères nous ont laissée, demandant à Dieu, comme notre plus grand bien, de conserver et le sens et les paroles de leurs décisions, sans rien ajouter, ni diminuer, ni changer. Nous avons donné à ces députés quelques passages des saints Pères que cette Eglise reçoit, avec leurs livres mêmes, pour vous les présenter quand vous l'ordonnerez, et vous expliquer la foi de cette Eglise apostolique, votre mère spirituelle, non par l'éloquence séculière dont ils sont dépourvus, mais par la sincérité de la foi que nous avons apprise dès le berceau. En conséquence, nous les autorisons à satisfaire Votre Majesté, mais seulement d'après ce qui leur est enjoint, sans entreprendre de rien ajouter, diminuer ni changer, exposant avec sincérité la tradition de ce Siége apostolique, telle qu'elle a été définie par nos prédécesseurs. Nous supplions Votre Mansuétude de les écouter favorablement, suivant sa bienveillante promesse.

Quand l'excellent pape Agathon parle si humblement du savoir de ses légats, il ne faut pas oublier qu'à cette époque-là même les Papes envoyaient jusqu'en Angleterre des hommes d'un profond savoir, avec des livres et tout ce qu'il fallait pour exciter, chez les peuples naguère barbares, le goût des lettres, des arts et des sciences. Si les saints Papes de cette époque n'en parlent pas, c'est à l'histoire, c'est à l'Europe reconnaissante d'en parler. La lettre même de saint Agathon, quoique longue, n'est pas d'un style méprisable. Les choses se suivent avec ordre, les raisonnements sont justes, les expressions claires,

(1) Labbe, t. VI, p. 594.

quoique nous n'en ayons peut-être point le texte original. Il règne partout une modestie, une candeur qui disposent à la persuasion. Il fallait peut-être tout cela pour désarmer la fausse science, la science sophistique et prétentieuse des Grecs, surtout dans un moment où ils allaient voir condamner cinq ou six de leurs patriarches.

Ensuite le saint Pape, suivant la tradition des apôtres, des Pontifes apostoliques et des conciles généraux, expose la foi sur la Trinité et sur l'Incarnation, principalement par rapport à la question des deux volontés, sur laquelle il dit nettement que les trois personnes divines n'ayant qu'une nature, n'ont aussi qu'une volonté; mais qu'en Jésus-Christ, comme il y a deux natures, il y a deux volontés et deux opérations. Telle est la doctrine apostolique que notre protecteur le bienheureux Pierre nous a transmise, non pour qu'elle soit renfermée sous le boisseau, mais pour qu'elle retentisse dans tout l'univers avec plus d'éclat qu'une trompette; car la confession que Pierre a faite de la vérité lui a été révélée du Père, et, en récompense, il a été déclaré bienheureux par le Seigneur. Ce même Pierre a reçu du Sauveur de tous, et par une triple recommandation, les brebis spirituelles de l'Eglise à paître; et par l'assistance de ce même Pierre, cette Eglise apostolique, qui est la sienne, ne s'est jamais détournée de la voie de la vérité dans quelque partie d'erreur que ce soit. Ainsi toute l'Eglise catholique et les conciles généraux ont toujours embrassé fidèlement et suivi en tout l'autorité de cette Eglise apostolique, comme étant l'autorité du prince même des apôtres. Nous vous envoyons donc la règle de la vraie foi, qui, soit dans la prospérité, soit dans l'adversité, a été conservée et défendue courageusement par la mère spirituelle de votre empire, l'Eglise apostolique du Christ, laquelle, par la grâce du Dieu tout-puissant, ne sera jamais convaincue de s'être écartée du sentier de la tradition apostolique, ni n'a jamais succombé à la dépravation des nouveautés hérétiques; mais telle qu'elle a reçu la foi de ses fondateurs, les princes des apôtres, telle elle l'a conservée sans tache, selon la promesse que le Sauveur a faite au prince de ses disciples dans les sacrés Evangiles : Pierre, Pierre, j'ai prié pour toi afin que ta foi ne vienne point à défaillir; lors donc que tu seras converti, affermis tes frères. Que Votre Majesté considère donc que c'est le Seigneur et le Sauveur, dont la foi est un don, qui a promis que la foi de Pierre ne défaillira point, et qui lui a recommandé d'y affermir ses frères. C'est ce que tous les Pontifes apostoliques, prédécesseurs de ma faible personne, ont toujours fait courageusement, comme tout le monde sait. Quelque minime que je sois, je veux les imiter pour accomplir mon ministère; car malheur à moi, si je viens à taire la vérité qu'ils ont prêchée! que dirais-je au tribunal du Christ? que dirais-je pour moi? que dirais-je pour les âmes qui me sont confiées et dont je dois rendre compte? Aussi, du moment que les évêques de Constantinople s'efforcèrent d'introduire la nouveauté hérétique dans l'Eglise immaculée du Christ, mes prédécesseurs, d'apostolique mémoire, n'ont point cessé de les exhorter, de les avertir, de les conjurer de se désister de ce dogme hérétique, du moins en se taisant.

Saint Agathon prouve la distinction des deux volontés par les passages de l'Ecriture expliqués par les Pères. Il y joint la définition du concile de Chalcédoine et celle du cinquième concile. Il continue sa preuve par la tradition, cite plusieurs passages des Pères grecs en original, et des Pères latins traduits en grec; de saint Grégoire de Nazianze, de saint Grégoire de Nysse, de saint Jean Chrysostome, de saint Cyrille d'Alexandrie, de saint Hilaire, de saint Athanase, de saint Denys l'Aréopagite, de saint Ambroise, de saint Léon. Il fait l'application de tous ces passages et ajoute : On pourrait y joindre ceux qui ont combattu pour le concile de Chalcédoine, savoir : Jean, évêque de Scythopolis, Euloge d'Alexandrie, Ephrem et Anastase d'Antioche.

Pour compléter la réfutation de l'erreur, il rapporte les passages des anciens hérétiques, qui ont soutenu qu'il n'y avait en Jésus-Christ qu'une opération et une volonté; d'Apollinaire, de Sévère, chef des acéphales, de Nestorius, de Théodose d'Alexandrie; ensuite ceux des nouveaux hérétiques, c'est-à-dire des monothélites, Cyrus, Théodore de Pharan, Sergius, Pyrrhus, Paul et Pierre de Constantinople, et relève leurs contradictions. Il faut donc, conclut-il, employer toutes les forces pour délivrer la sainte Eglise de Dieu, la mère de votre empire, des égarements de pareils docteurs, et faire en sorte que tous les pontifes, tous les prêtres, tous les clercs et tous les peuples confessent unanimement avec nous la foi orthodoxe, fondée sur la pierre ferme de cette Eglise du bienheureux Pierre, Eglise qui, par la grâce et le secours du même prince des apôtres, demeure pure de toute erreur (1).

Telle est la première lettre, la lettre propre du pape saint Agathon. La seconde, qui est beaucoup moins longue, porte cette inscription : Aux très-pieux seigneurs et sérénissimes vainqueurs et triomphateurs, les bien-aimés enfants de Dieu et de Notre Seigneur Jésus-Christ, Constantin, le grand empereur, Héraclius et Tibère, augustes; Agathon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, avec tous les conciles soumis au concile du Siége apostolique. On peut espérer tous les biens, quand l'empereur cherche sincèrement à connaître et à confesser la vraie foi de qui lui a donné l'empire. Les trois princes

(1) Labbe, t. VI, p. 630-677.

ayant manifesté de pareils désirs, tous les évêques de l'Occident et du Septentrion, quoique petits et simples, quant à la science, cependant fermes dans la foi, par la grâce de Dieu, en ont béni le roi suprême avec des larmes de joie. Ils espèrent que Dieu accordera la gloire à l'empereur de faire briller dans toutes les intelligences la lumière de la foi catholique; lumière puisée à sa source vivifiante et transmise, sans tache jusqu'à eux, par les princes des apôtres, Pierre et Paul, par leurs disciples et apostoliques successeurs. Car c'est à la conserver dans sa pureté que les prédécesseurs du Siége apostolique, ainsi que ceux de notre exiguïté, ont travaillé jusqu'à présent, non sans péril. Vous avez ordonné qu'on vous envoie des évêques d'une vie sainte et bien instruits dans toutes les Ecritures. Quant à la pureté de la vie, si purement qu'ait vécu quelqu'un, il n'ose pas s'y fier. Quant à la science parfaite, si on la réduit à celle de la vraie piété, elle n'est autre que la connaissance de la vérité. S'il s'agit de l'éloquence séculière, nous ne croyons pas que personne de notre temps puisse se vanter de la posséder parfaitement. Nos pays sont continuellement agités par la fureur de diverses nations; ce ne sont que combats, courses, brigandages. Au milieu de ces peuples, notre vie est pleine d'inquiétudes, et nous subsistons du travail de nos mains, parce que l'ancien patrimoine des églises a été consumé peu à peu par diverses calamités. Il ne nous reste pour tout bien que la foi; vivre avec elle est notre gloire, mourir pour elle, notre bonheur. Notre science parfaite, c'est de conserver inviolablement les bornes de la foi catholique, que le siége apostolique garde avec nous.

Suit une profession de foi sur les dogmes de la Trinité et de l'Incarnation, finissant par la doctrine des deux opérations et des deux volontés. Telle est la règle de la foi apostolique, que nos prédécesseurs assemblés en concile à Rome, sous le pape Martin d'apostolique mémoire, ont proclamée synodiquement et avec constance. C'est maintenant à votre piété impériale à la faire resplendir d'un plus grand éclat, afin de retrancher de l'Eglise les semences de la zizanie, dont les auteurs ont été Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrhus, Paul et Pierre de Constantinople. Nous devons nous excuser d'envoyer si tard les députés de notre concile, sur la longueur du chemin et sur ce qu'un grand nombre d'entre nous s'étendent jusque sur les bords de l'Océan. Nous espérions que Théodore le Philosophe, archevêque de la grande île de Bretagne, viendrait avec des évêques du pays, aussi bien que plusieurs autres de divers lieux, afin de vous écrire au nom de tout notre concile, et que les uns et les autres eussent connaissance de ce qui se passerait. Vu principalement que plusieurs de nos collègues sont au milieu des nations, savoir : des Lombards, des Slaves, des Francs, des Goths et des Bretons. Ils sont tous fort curieux de ce qui se fait touchant la foi; et autant qu'ils peuvent nous aider, étant d'accord avec nous, autant nous seraient-ils contraires, s'ils étaient scandalisés sur cet article. Nous vous envoyons des personnes qui vous présenteront la confession de foi de tout ce que nous sommes d'évêques du Septentrion et de l'Occident, non pas pour en disputer comme de choses incertaines, mais pour les proposer comme des vérités certaines et immuables. Ils prient l'empereur de suivre l'exemple de Constantin, de Théodose, de Marcien, de Justinien, et de ramener tout le monde à l'unité et à la foi de l'Eglise romaine. Quant à nous, encore que nous ignorions complétement la sagesse du siècle et la vaine tromperie, comme parle le bienheureux Paul, nous enseignons toutefois et nous défendons avec sincérité la règle de la vraie prédication. Nous recevons donc comme nos frères tous les évêques qui veulent enseigner avec nous tout ce qui est contenu dans cette confession de foi; mais nous condamnons tous ceux qui la rejettent, et ne les souffrirons jamais en notre compagnie, qu'ils ne soient corrigés. Cette seconde lettre, dont nous n'avons pas plus le texte original que de la première, est souscrite par le Pape et par tous les évêques qui assistèrent au concile de Rome (1).

Saint Mansuet, archevêque de Milan, écrivit en outre à l'empereur une lettre particulière au nom du concile de sa province. Il l'exhorte pareillement, par l'exemple de Constantin, de Théodose, de Marcien et de Justinien, à maintenir inviolables les décisions des Pères et des conciles. S'il est des hommes enflés de dialectique, qui par l'artifice des sophismes ou la pompe des paroles, voudraient altérer la simplicité de la foi, que Votre Majesté ne les écoute point. Mais souvenez-vous de ce que dit le prophète : Le Seigneur fera une parole abrégée sur la terre (2); ce que nous voyons accompli par les saints apôtres. Car, qu'y a-t-il de plus abrégé que leur symbole de foi, qui renferme cependant tous les mystères? D'ailleurs, si le Seigneur a établi les règles de la foi, non avec des dialecticiens, non avec des rhéteurs, non avec des grammairiens, mais avec des campagnards et des pêcheurs; si ce sont ces derniers qu'il a faits ses confidents et ses princes, avec pouvoir de lier et de délier, n'est-ce pas le comble de la folie de vouloir pervertir les traditions des apôtres? Pour nous, qui vivons sous les heureux et très-chrétiens rois Perthariт et Cunibert, nous embrassons tous avec amour les traditions des apôtres, les décisions des cinq conciles œcuméniques, la lettre du pape saint Léon et la doctrine des autres Pères orthodoxes. La lettre du concile de Milan finit par une exposition de foi qui recon-

(1) *Labbe*, t. VI, p. 677-692. — (2) Isaïe, x.

naît expressément en Jésus-Christ deux volontés et deux opérations (1). Le rédacteur de la lettre fut saint Damien, alors prêtre, et depuis évêque de Pavie. Le roi Pertharit, dont il est ici parlé, est le même que Paul, diacre, nommé Bertharide. A la mort de Grimoald, arrivée en 671, il revint de son exil, remonta sur le trône, régna paisiblement dix-huit ans, et s'associa son fils Cunibert la septième année de son règne.

Les légats du pape saint Agathon arrivèrent à Constantinople le 10 septembre 680. L'empereur Constantin, auquel ils présentèrent les lettres du Pape, les exhorta à traiter l'affaire de la foi sans contention et sans aigreur, non par des propositions philosophiques, mais par l'Ecriture, les Pères et les conciles. Il leur donna du temps pour repasser leurs instructions, et en attendant les fit loger dans le palais de Placidie, avec ordre de leur fournir toutes les choses nécessaires. Le même jour, 10 septembre, il écrivit à Georges, nouveau patriarche de Constantinople ; car Théodore ne l'était plus, on ne sait pourquoi. On avait mis à sa place le prêtre Georges, qui tint ce siége six ans, après lesquels Théodore y remonta sans qu'on en sache davantage la raison. L'empereur ordonnait donc au nouveau patriarche, attendu que les légats du Pape étaient arrivés, d'assembler à Constantinople tous les métropolitains et les évêques dépendants de son siége, et d'avertir Macaire, patriarche d'Antioche, qui était à Constantinople, d'en faire autant, pour examiner la question de la foi. Le dimanche, les légats du Pape furent invités à venir en procession à l'église de Notre-Dame de Blaquerne ; et, pour leur faire plus d'honneur, l'empereur leur envoya du palais des chevaux avec un cortége (2).

Enfin, le concile s'assembla pour la première fois le 7 novembre 680, dans la salle du palais nommée en latin *Trullus*, c'est-à-dire Dôme. Il n'y avait à cette première séance qu'environ quarante évêques. Les légats, savoir : les prêtres Théodore et Georges, et le diacre Jean, sont nommés les premiers. Les légats du concile de Rome, savoir : Jean, évêque de Porto, Abundantius, évêque de Paterne, et Jean de Reggio, sont nommés après les patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, ou de leurs députés ; car le patriarche d'Alexandrie et celui de Jérusalem ou son vicaire n'avaient pu venir au concile, non plus que les évêques d'Afrique, à cause qu'ils étaient sous la domination des Mahométans. Après les quarante évêques ou leurs députés, sont nommés six prêtres, tant abbés que moines. L'empereur était placé au milieu, ayant ses officiers à ses côtés. Les légats du Pape et de son concile, avec celui de Jérusalem, étaient à sa gauche, comme à la place la plus honorable. Les deux patriarches de Constantinople et d'Antioche, avec le député d'Alexandrie, étaient à sa droite. Au milieu de l'assemblée étaient placés les livres des Evangiles.

Tout étant ainsi disposé les légats du Pape, adressant la parole à l'empereur Constantin, dirent : Il y a quarante-six ans, plus ou moins, que les prélats de votre capitale, savoir : Sergius, Paul, Pyrrhus, Pierre, ainsi que Cyrus d'Alexandrie, Théodore de Pharan et quelques autres, ont introduit de nouvelles expressions contraires à la foi, enseignant qu'il n'est en Jésus-Christ qu'une volonté et qu'une opération. Le Siége apostolique a rejeté cette erreur et les a exhortés bien des fois à la quitter, mais jusqu'ici inutilement. C'est pourquoi nous demandons à Votre Majesté, que ceux qui sont du côté de l'église de Constantinople disent d'où est venue cette nouveauté. L'empereur ordonna à Georges de Constantinople et à Macaire d'Antioche de s'expliquer sur cette proposition. Macaire d'Antioche, avec son disciple Etienne et deux évêques, au nom du siége de Constantinople, Pierre de Nicomédie et Salomon de Clanée, répondirent : Nous n'avons point proposé d'expressions nouvelles ; mais ce que nous avons appris des conciles œcuméniques et des Pères approuvés, ainsi que de ceux qui ont rempli ce siége de Constantinople, Sergius, Paul, Pyrrhus et Pierre ; d'Honorius, pape de l'ancienne Rome, et de Cyrus, pape d'Alexandrie. Nous croyons et enseignons comme eux, touchant la volonté et l'opération, et nous sommes prêts à en donner les preuves. L'empereur le leur permit, à condition de n'apporter d'autres preuves que des conciles généraux et des Pères approuvés.

Sur cela, Macaire et ceux qui étaient avec lui prièrent le prince d'ordonner que la garde des chartes de l'église de Constantinople apportât de la maison patriarcale les livres des conciles. Constantin l'ordonna. Et Macaire, ayant pris le premier volume ou rouleau du concile d'Ephèse, lut le discours de saint Cyrille à l'empereur Théodose ; et, s'arrêtant sur cette parole : *L'appui de votre empire est le même Jésus-Christ par qui les rois règnent et les princes rendent la justice ; car sa volonté est toute-puissante*, il s'écria : Le voilà, Seigneur, j'ai prouvé une volonté en Jésus-Christ ! Mais les légats de Rome se levèrent avec quelques évêques de la dépendance de Constantinople, et les magistrats, et ils s'écrièrent : Macaire abuse de ce passage ! saint Cyrille parle de la volonté divine de Jésus-Christ, puisqu'il la nomme toute-puissante, et d'ailleurs il ne dit point une volonté avec la marque du nombre. Après qu'on eut achevé la lecture du premier volume du concile d'Ephèse, l'empereur fit lire aussi le second, puis il leva la séance, disant qu'à la suivante on lirait les actes du concile de Chalcédoine (3).

(1) Labbe, t. VI, p. 601. — (2) Anast. *In Agath.* Labbe, t. VI, p. 599. — (3) *Ibid.*, p. 606.

Elle se tint le 10 novembre. Antiochus, lecteur et notaire du patriarche de Constantinople, la commença en lisant, par ordre de l'empereur, les actes du concile de Chalcédoine. Il en vint bientôt en cet endroit de la lettre de saint Léon à Flavien : Chaque nature fait ce qui lui est propre, avec la participation de l'autre. Le Verbe opère ce qui convient au Verbe, et la chair ce qui convient à la chair; l'un brille par ses miracles, l'autre succombe aux mauvais traitements. Alors les légats de Rome se levèrent et s'écrièrent : Vous voyez, seigneur, que ce très-saint Père enseigne clairement deux opérations naturelles en Jésus-Christ, sans confusion et sans division, et il l'enseigne dans ce même discours que le concile a dit être la colonne de la foi orthodoxe et la condamnation de toutes les hérésies. Que dit à cela le vénérable Macaire et ceux de son parti? Pour moi, seigneur, dit Macaire, je ne dis point deux opérations, et je ne vois point que Léon, d'heureuse mémoire, l'ait dit en ce passage. Croyez-vous donc, dit l'empereur, qu'il ait dit une opération? Macaire répondit: Je ne parle point de nombre, je dis seulement l'opération théandrique, suivant saint Denis. L'empereur reprit : Et comment entendez-vous cette opération théandrique? Macaire n'ayant pas voulu s'expliquer, on acheva de lire les actes du concile de Chalcédoine, et l'on remit à la session suivante la lecture du cinquième concile, c'est-à-dire du second de Constantinople (1).

La troisième session se tint le 13 de novembre. La première pièce qu'on y lut était intitulée : Discours de Mennas, archevêque de Constantinople, à Vigile, pape de Rome, sur ce qu'il n'y a qu'une volonté en Jésus-Christ. A ces mots, les légats du Siége apostolique se levèrent et s'écrièrent : Seigneur, ce livre est falsifié. Qu'on ne lise point ce prétendu discours de Mennas à Vigile; il est supposé! Mais faites examiner ce volume du cinquième concile, et vous serez convaincu que ce discours n'y a été mis que depuis peu; car Mennas mourut la vingt-unième année de Justinien, et le cinquième concile fut assemblé la vingt-septième, lorsque Eutychius était évêque de cette ville. L'empereur et les magistrats, avec quelques évêques, examinèrent le livre et remarquèrent que l'on avait ajouté au commencement trois cahiers qui n'avaient point le chiffre ou la signature que l'on avait accoutumé d'y mettre; mais le premier chiffre était au quatrième cahier, le second au suivant et ainsi du reste. D'ailleurs, l'écriture des trois cahiers ajoutés était différente de l'ancienne écriture du même volume. Alors l'empereur dit: Qu'on ne lise point ce discours, mais qu'on lise la préface du cinquième concile. Il est bon de se ressouvenir que ce prétendu discours de Mennas à Vigile était la principale autorité dont s'appuyait Sergius de Constantinople pour accréditer son hérésie.

Ce ne fut pas la seule fraude qu'on découvrit dans les actes du cinquième concile. Quand l'on fut à la lecture de la septième session, on trouva encore deux prétendus écrits du pape Vigile, l'un adressé à l'empereur Justinien, l'autre à l'impératrice Théodora, où étaient ces paroles : Nous anathématisons aussi Théodore de Mopsueste, qui ne confesse pas que Jésus-Christ soit une hypostase, une personne, une opération. Les légats de Rome se levèrent encore et s'écrièrent : A Dieu ne plaise, seigneur! Vigile n'a point dit une opération. Ces écrits ne sont pas de lui : on a aussi falsifié ce volume! Car si Vigile avait enseigné une seule volonté et que le concile l'eût approuvé, on aurait employé ce terme d'une opération dans la définition du concile. En la lisant, vous verrez la vérité. On lut dans son ordre la définition de foi tout entière, et il ne s'y trouva rien touchant une opération. Les légats demandèrent que ce livre fut examiné pour découvrir la supposition; ce que l'empereur remit à une autre fois, ordonnant de continuer la lecture. Quand on l'eut finie, il demanda au concile et aux magistrats s'il leur paraissait que Macaire d'Antioche eût bien prouvé, comme il avait promis, qu'il n'y a qu'une volonté et qu'une opération en Jésus-Christ. Ils répondirent que non, et l'empereur ordonna que Macaire et ceux de son parti prouveraient leur doctrine par les passages des Pères, suivant leur promesse. Macaire et les siens demandèrent du temps pour apporter les passages, et l'empereur ordonna que ce serait à la prochaine session. Mais Georges de Constantinople et les évêques de sa dépendance demandèrent qu'on lût les lettres du pape Agathon et de son concile: ce que l'empereur remit également à la session suivante (2).

Ce fut la quatrième, tenue deux jours après, savoir, le 15 de novembre. On y lut les deux lettres du Pape et de son concile, traduites en grec par Diogène, secrétaire de l'empereur. Cette lecture remplit la séance tout entière. Dans la cinquième, tenue trois semaines après, savoir, le 7 décembre, Macaire d'Antioche, suivant l'ordre de l'empereur, produisit deux volumes qui contenaient des passages extraits des Pères. Le premier avait pour titre : *Passages des saints Pères*, qui enseignent que Jésus-Christ n'a qu'une volonté, qui est celle du Père et du Saint-Esprit. Après que tous les deux volumes eurent été lus, l'empereur dit: Si Macaire et les siens ont d'autres passages, ils les produiront dans la prochaine session. Il le fit dans la sixième, tenue seulement deux mois après, le 12 février 681. Ce jour il produisit un autre recueil de passages, qui fut aussi lu. Et après que Macaire eut déclaré qu'il n'avait point d'autres passages à produire, l'empereur ordonna que ces trois volumes seraient scellés par les magistrats, les légats de Rome et le siége de Constantinople. Ce qui fut exécuté (3).

(1) Labbe, t. VI, p. 614. — (2) *Ibid.*, p. 619. — (3) *Ibid.*, p. 627, 709, 713.

Alors les légats du Pape dirent : Seigneur, par tous ces passages, Macaire d'Antioche, Etienne, son disciple, Pierre, évêque de Nicomédie, et Salomon de Clanée n'ont encore rien montré touchant l'unique volonté et l'unique opération. Ils ont même tronqué les passages qu'ils ont produits. Ceux qui se rapportent à la volonté unique de la Trinité, ils les appliquent à l'incarnation de Jésus-Christ, et ceux qui se rapportent proprement à l'incarnation, ils les tronquent et pour le sens et pour les paroles. C'est pourquoi nous supplions Votre Majesté que l'on apporte du palais patriarcal de cette ville les livres originaux d'où sont tirés les passages qu'ils ont produits, pour les collationner, et nous prouverons la falsification. De plus, nous avons en main un volume contenant plusieurs passages des Pères, qui prouvent clairement les deux volontés et les deux opérations, et plusieurs passages des hérétiques qui soutiennent une volonté, comme Macaire et les siens. Nous vous demandons qu'ils soient lus. L'empereur remit le tout à la session suivante.

Ce fut la septième, tenue le lendemain, 13 février. On y lut tout entier le volume que les légats avaient présenté la veille. La lecture achevée, l'empereur leur demanda s'ils avaient encore d'autres passages à produire. Ils répondirent qu'ils pourraient en produire encore beaucoup d'autres, mais qu'ils se contentaient de ceux-ci pour ne point l'ennuyer. Ils le supplièrent en même temps de demander aux patriarches de Constantinople et d'Antioche, s'ils convenaient de tout ce qui était contenu dans les deux lettres du pape Agathon et de son concile. Georges et Macaire demandèrent qu'on leur délivrât copie de ces lettres pour en vérifier les passages avant que de faire réponse : ce qui leur fut accordé ; et par ordre de l'empereur, on scella le recueil des passages produits par les légats, en la même manière qu'on avait scellé ceux de Macaire (1).

La huitième session fut tenue trois semaines après, savoir, le 7 mars. L'empereur demanda à Georges de Constantinople, à Macaire d'Antioche et aux évêques de leur dépendance, s'ils s'accordaient au sens des deux lettres du pape Agathon et de son concile. Le patriarche Georges répondit : Seigneur, les ayant lues et ayant examiné les livres qui sont chez moi dans la bibliothèque patriarcale, j'ai trouvé tous les passages des Pères conformes aux originaux, sans différence aucune. Je m'y accorde ; je le confesse et je le crois ainsi. Théodore, évêque d'Ephèse, dit : Seigneur, je confesse et je crois, suivant les lettres du très-saint pape Agathon, qu'il est en Jésus-Christ deux natures, deux volontés et deux opérations. Simnius d'Héraclée et plusieurs autres évêques en dirent autant ; Domitius de Prusiade s'exprima en ces termes : Les lettres adressées à notre seigneur l'empereur, par notre père Agathon, le très-saint archevêque du Siége apostolique et suprême de l'ancienne Rome, je les reçois et je les embrasse comme dictées de l'Esprit-Saint, par la bouche du bienheureux Pierre, prince des apôtres, et écrites par le doigt du trois fois bienheureux pape Agathon.

Mais Théodore, évêque de Mélitine en Arménie, présenta un mémoire, tant en son nom qu'en celui des trois autres évêques et de quelques clercs de l'Eglise de Constantinople, par lequel il demandait que l'on ne condamnât ni ceux qui avaient enseigné une opération et une volonté, ni ceux qui avaient reconnu deux volontés et deux opérations, attendu que les conciles généraux n'avaient rien ordonné là-dessus. Son mémoire fut désavoué par les trois évêques au nom desquels il l'avait présenté ; et il n'y eut que l'abbé Etienne, disciple du patriarche Macaire, qui ne le désavoua point. Le concile ordonna que les trois évêques, qui étaient ceux de Nicomédie, de Clanée et d'Hypède, pour effacer le soupçon qui venait de s'élever contre eux, donneraient en une autre session leur confession de foi par écrit, en présence des saints Evangiles.

On continua de recevoir les suffrages des évêques dépendants de Constantinople et d'Antioche. Parmi eux, Théodore de Vérisse en Arménie dit : Ayant entendu les lettres adressées à notre seigneur l'empereur par notre père Agathon de Rome, et ayant pris connaissance des témoignages qu'elles contiennent. Je crois comme notre père Agathon de l'ancienne Rome. Alors tous les évêques de la dépendance de Constantinople se levèrent et crièrent : Qu'ils étaient du même sentiment, qu'ils croyaient deux volontés et deux opérations, et qu'ils anathématisaient ceux qui n'en admettaient qu'une. Ensuite le patriarche Georges, s'approchant de l'empereur, le pria de faire remettre dans les diptyques le nom du pape Vitalien, qui en avait été ôté depuis peu, sur une requête de Macaire et de quelques autres, à cause du retardement des légats envoyés de Rome. L'empereur l'ordonna aussitôt, et le concile s'écria : Longues années au grand empereur Constantin! Longues années à l'empereur catholique, au conservateur de la foi, à l'empereur pacifique, au nouveau Constantin, au nouveau Théodose, au nouveau Marcien, au nouveau Justinien! Longues années au pape orthodoxe Agathon! au patriarche Georges, au sénat!

Après ces acclamations et à la prière du concile, l'empereur obligea Macaire d'Antioche de déclarer sa foi sur les deux volontés, et s'il s'accordait aux lettres du pape Agathon. Il répondit : Qu'il ne disait point deux volontés ni deux opérations, mais une volonté et une opération théandriques. Sur cette déclaration et sur son refus d'adhérer aux lettres du Pape, on lui ordonna de se lever de sa place pour répondre. Au même temps, cinq évêques de la dépendance d'Antioche l'abandonnèrent,

(1) Labbe, t. VI, p. 724.

déclarant qu'ils recevaient les lettres d'Agathon et sa doctrine. Ensuite l'empereur, ayant fait venir les trois volumes produits par Macaire, lui demanda à quel dessein il avait extrait les passages contenus dans ces volumes. Macaire avoua que c'était pour prouver la volonté unique, qui est celle du Père et de Notre Seigneur Jésus-Christ, et du Saint-Esprit. Ce prince l'ayant pressé de s'expliquer sur l'Incarnation, il mentionna une profession de foi qu'il avait donnée à l'empereur. On en fit la lecture, et on y remarqua qu'il soutenait en termes formels qu'il n'est en Jésus Christ qu'une opération ; qu'il y condamnait saint Maxime contre les hérétiques ; qu'il y comptait, entre les docteurs dont il s'appuyait, le pape Honorius, avec Sergius et Cyrus. On le pressa de s'expliquer de vive voix sur les deux volontés ; il répondit qu'il ne dirait point deux volontés ni deux opérations, dût-on lui couper tous les membres.

On collationna ensuite un volume de saint Athanase, avec le premier des extraits de Macaire, et il se trouva qu'il avait retranché la suite de ce passage qui, dans la réalité, faisait contre lui. On en collationna un second, qui se trouva pareillement tronqué. Sur quoi le concile, le voyant opiniâtre, lui dit anathème, et demanda qu'il fût privé de son épiscopat et dépouillé de son pallium. On le lui ôta en effet. Après quoi, comme il était debout au milieu de l'assemblée, avec Etienne, son disciple, l'abbé Théophane leur demanda si Jésus-Christ avait une volonté humaine. Ils répondirent qu'ils ne lui en connaissaient point, et s'autorisèrent d'un passage de saint Athanase, qui toutefois ne faisait point pour eux, parce que ce Père n'exclut de Jésus-Christ que les volontés charnelles et les pensées humaines et voluptueuses, qui viennent de la suggestion du démon. Théophane les pressa de dire si Adam avait une volonté naturelle. Ils ne voulurent ni en convenir ni le nier, prévoyant bien la conséquence que l'on tirerait de leur réponse. C'est pourquoi cet abbé, à la demande du concile, apporta deux passages, l'un de saint Athanase, l'autre de saint Augustin, qui disaient nettement qu'Adam avait eu une volonté naturelle ; d'où les évêques de l'assemblée inférèrent que, le premier Adam ayant une volonté naturelle, le second Adam devait aussi en avoir une dans sa nature humaine. Le reste de la huitième session fut employé à vérifier quelques autres passages du premier volume de Macaire, un de saint Ambroise, un de saint Denys d'Aréopagite, et un de saint Jean Chrysostome. On trouva qu'il les avait tous tronqués (1).

Macaire n'assista point à la neuvième session, qui eut lieu le 8 mars. On ne voit même personne de sa part dans les suivantes, jusqu'à la quatorzième. On admit dans la neuvième les trois évêques qui, dans la précédente, étaient devenus suspects par suite du mémoire de Théodore de Mélitine. Ils étaient accompagnés de Théodore même et de sept clercs, du nombre desquels était Etienne, disciple de Macaire d'Antioche. On continua l'examen des passages allégués par ce dernier dans son premier volume, et on trouva, ou qu'il les avait tronqués, ou que ceux qu'il n'avait point altérés prouvaient clairement deux volontés en Jésus-Christ. Basile, évêque de Gortine, le fit remarquer à l'empereur, quand on vint à un passage de saint Athanase sur ces paroles de Jésus-Christ : Mon Père, s'il est possible que ce calice s'éloigne de moi ! Car ce Père y dit : Jésus-Christ montre ici deux volontés, l'une humaine, qui est de la chair, et l'autre divine, Macaire, convaincu d'avoir corrompu la doctrine des Pères, fut déclaré déchu de toute dignité et de toute fonction sacerdotale. Il fut, au contraire, ordonné que Théodore de Mélitine et les trois autres évêques, qui s'étaient repentis et avaient confessé la foi orthodoxe, reprendraient leurs places, à la charge de donner leur confession de foi par écrit à la session suivante. Mais Etienne, disciple de Macaire, s'opiniâtrant dans l'erreur de son maître, fut chassé de l'assemblée. On ne jugea pas à propos de vérifier les passages des deux autres volumes de Macaire, parce qu'ils ne faisaient rien à la question présente (2).

Douze évêques, qui n'avaient pu arriver à Constantinople pour les sessions précédentes, s'y rendirent pour la dixième, qui fut tenue le 18 mars. On la commença par la lecture des passages contenus dans le recueil produit par les députés du Pape et de son concile. Le premier passage était de la seconde lettre de saint Léon à l'empereur du même nom. On le collationna avec l'original, tiré du trésor de l'église de Constantinople, écrit sur du parchemin et couvert d'argent. Le second était de saint Ambroise, dans son deuxième livre à Gratien. Il fut collationné avec un livre en papier fort ancien, tiré de la bibliothèque patriarcale. Tous les autres passages, au nombre de trente neuf, furent collationnés de suite et trouvés conformes aux livres de la même bibliothèque. Ils contenaient tous la doctrine de deux volontés et de deux opérations en Jésus-Christ. Ensuite on vérifia quinze passages rapportés dans le même recueil et tirés des écrits de six hérétiques, qui ne reconnaissaient en Jésus Christ qu'une seule volonté et qu'une seule opération, savoir : Thémistius, Antime, Sévère, Paul, Théodose et Théodore. Il n'y en avait point d'Apollinaire, quoiqu'il eût aussi enseigné une volonté et une opération. Les légats demandèrent qu'on en insérât aussi un passage dans leur recueil, ce qui leur fut accordé, après la vérification de ce passage sur un livre en papier de la bibliothèque patriarcale. Ensuite, Théodore de Mélitine, avec les trois autres évêques et les six clercs qui étaient devenus

(1) Labbe, t. VI, p. 725. — (2) *Ibid.*, p. 771.

suspects, présentèrent leurs confessions de foi, ainsi qu'il avait été ordonné dans la neuvième session, et firent serment sur les Evangiles de croire ce qu'elles contenaient. Celle de Pierre de Nicomédie, à laquelle les autres étaient conformes, fut insérée dans les actes (1).

La onzième session, tenue le 20 mars, fut encore plus nombreuse que la précédente, par l'arrivée d'environ trente évêques. On lut, à la requête des députés de l'église de Jérusalem, la lettre de saint Sophrone, évêque de cette ville, à Sergius de Constantinople ; et, aussitôt après, à la demande des légats du Pape, on lut le mémoire présenté à l'empereur par Macaire d'Antioche, avec un de ses discours au même prince. L'abbé Théophane se plaignit de ce que Macaire, contrairement aux lois de l'Eglise, avait envoyé ce discours en Sardaigne, à Rome et en d'autres lieux, avant qu'il eut été présenté et lu dans le sénat. Sur quoi l'empereur assura qu'il n'en avait eu aucune connaissance. On vit, par la lecture du discours, qu'il était plein d'erreurs, et que Macaire y soutenait manifestement l'unité de volonté et d'opération en Jésus-Christ. On lut encore d'autres écrits de Macaire, auxquels Etienne, son disciple, avait eu part ; mais le concile, voyant qu'ils ne contenaient qu'une doctrine contraire à celle des Pères, en interrompit la lecture et ordonna qu'on en extrairait quelques passages conformes à ceux des hérétiques produits par les légats, et qu'ils seraient insérés dans les actes, pour faire la comparaison des uns avec les autres. Sur la fin de cette session, l'empereur déclara que les affaires de l'empire l'appelant ailleurs, il avait ordonné aux patrices Constantin et Anastase et aux ex-consuls Polyeucte et Pierre, de se trouver au concile de sa part. Ainsi il n'assista point en personne aux sessions suivantes, si ce n'est à la dernière, qui est la dix-huitième (2).

La douzième est du 22 mars. Quoique l'empereur n'y fût pas présent, son siége y était, et, aux deux côtés les quatre magistrats nommés ci-dessus. Il s'y trouva environ quatre-vingts évêques, mais personne de la part de l'église d'Antioche, parce que Macaire était regardé comme privé de sa dignité. On lut le recueil de pièces qu'il avait donné à l'empereur, et que ce prince avait fait remettre au concile. Ce recueil contenait la lettre de Sergius à Cyrus, les prétendus discours de Mennas à Vigile, et de Vigile à Justinien et à Théodora, et la lettre de Sergius à Honorius, avec la réponse de ce Pape. Toutes ces pièces furent vérifiées sur les registres et les autres originaux gardés dans le trésor des chartes de Constantinople. Après quoi le concile députa les notaires avec trois évêques à Macaire, pour lui faire reconnaître ses écrits. Les ayant pris, ouverts et vérifiés, il les reconnut pour ses ouvrages. Ceux qu'on avait députés en ayant fait leur rapport, les magistrats demandèrent de la part de l'empereur si on pourrait rétablir Macaire dans son siége, en cas qu'il se repentît. Les évêques, ayant délibéré sur cela et résumé en peu de mots les crimes dont Macaire était convaincu, répondirent qu'il n'était point possible de le reconnaître jamais pour évêque ; ils prièrent, au contraire, les magistrats d'obtenir de l'empereur que Macaire fût banni de Constantinople avec tous ceux qui pensaient comme lui. Alors les évêques et les clercs qui dépendaient du siége d'Antioche, s'approchant des magistrats, leur demandèrent de s'intéresser auprès de l'empereur pour leur faire donner un autre archevêque à la place de Macaire, afin que l'église d'Antioche ne demeurât pas veuve. Les magistrats promirent tout ce qu'on leur avait demandé.

Dans la treizième session, qui est du 28 mars, on fit de nouveau la lecture des lettres de Sergius et d'Honorius ; et le concile les ayant trouvées contraires à la doctrine des apôtres, des conciles et des Pères, et conformes aux sentiments des hérétiques, les rejeta et les détesta, comme propres à corrompre les âmes. Il dit anathème, non-seulement à Sergius, à Cyrus, à Pyrrhus, à Paul et à Pierre, tous infectés des erreurs des monothélites, mais encore à Honorius, disant avoir trouvé, dans sa lettre à Sergius, qu'il suivait en tout son erreur et qu'il autorisait sa doctrine impie. A l'égard de la lettre de Sophrone, évêque de Jérusalem, le concile, après l'avoir examinée, trouva qu'elle était conforme à la doctrine orthodoxe et utile à l'Eglise. En conséquence, il ordonna que son nom serait mis dans les diptyques. Les magistrats demandèrent que l'on produisît tous les écrits des personnes qui venaient d'être condamnées. Pendant que le garde des chartes se mettait en devoir de les présenter, les magistrats dirent qu'ayant demandé, de la part des évêques et des clercs de la dépendance d'Antioche, un évêque à la place de Macaire, l'empereur avait ordonné qu'ils feraient un décret d'élection qui lui serait communiqué. Ce qui s'exécuta avant la fin du concile ; et Théophane, abbé de Baïe en Sicile, qui avait montré tant de zèle pour la défense de la foi dans la huitième session, fut ordonné patriarche d'Antioche. Cependant le garde des chartes représenta les écrits des évêques qui venaient d'être condamnés, et on lut premièrement la lettre de Cyrus à Sergius, puis celle qu'il écrivit au même Sergius avec les neuf articles de la réunion, dont il a été parlé en son temps ; ensuite plusieurs passages du discours de Théodore de Pharan à Sergius ; un passage d'un discours de Pyrrhus ; un de la lettre de Paul de Constantinople au pape Théodore, et un de la lettre de Pierre, évêque de la même ville, au pape Vitalien. Par la lecture de toutes ces

(1) Labbe, t. VI, p. 779. — (2) *Ibid.*, p. 847.

pièces, il parut clairement que leurs auteurs avaient soutenu une opération et une volonté en Jésus-Christ. C'est pourquoi le concile ordonna qu'ils seraient ôtés des sacrés diptyques, frappés d'anathème et leurs écrits supprimés. On examina après cela les lettres synodiques de Thomas, de Jean et de Constantin, successeurs de Pierre dans le siége de Constantinople. Le concile, n'y ayant rien trouvé de contraire à la foi, déclara que ces trois patriarches seraient mis dans les diptyques, après avoir toutefois exigé le serment du garde-chartes qu'il ne connaissait personne qui leur eût donné des mémoires où l'on soutînt une seule volonté et une seule opération en Jésus-Christ. Le garde-chartes ayant encore apporté diverses pièces, entre autres une seconde lettre du pape Honorius à Sergius, et une de Pyrrhus au pape Jean, le concile ordonna qu'elles seraient brûlées sur-le-champ, comme tendantes à établir l'impiété du monothélisme (1).

Voilà ce qu'on lit dans les actes tels que nous les avons. Mais ici se présente une observation fort grave. Théodore, successeur de Constantin dans le siége de Constantinople, vivait encore. Déposé de son siége peu avant le concile, on ne sait pourquoi, nous l'y verrons remonter, quelques années après, on ne sait comment. D'accord avec Macaire d'Antioche, il avait vivement pressé l'empereur d'ôter des diptyques le nom du pape Vitalien. C'est l'empereur lui-même qui l'atteste dans sa lettre au pape Donus. Ensuite, comme les légats de Rome tardaient d'arriver, il effaça réellement le nom de saint Vitalien, malgré la résistance précédente de l'empereur. Nous en avons la preuve dans la demande que son successeur le patriarche Georges adresse à ce prince pour que le nom de ce Pape soit replacé dans les diptyques. Enfin, Anastase le bibliothécaire, dans sa *Vie du pape Agathon*, nous apprend que le recueil de passages tronqués et falsifiés, que Macaire d'Antioche avait présenté à l'empereur, et pour lequel il fut condamné dans le concile, était souscrit, non-seulement de la main de Macaire, mais encore de celle de l'ex-patriarche Théodore. Cet ex-patriarche était donc manifestement connu pour un des arcs-boutants de la nouvelle hérésie. A coup sûr, un concile œcuménique, qui condamne quatre patriarches de Constantinople, qui en justifie trois autres, dut examiner avec la même attention la cause de leur successeur, exiger de lui une rétractation par écrit, ou bien le condamner s'il demeurait opiniâtre. Une preuve que ce concile n'aura pas manqué à le faire, c'est qu'il a exigé une profession de foi par écrit, avec serment, sur les saints Evangiles, de trois évêques et de plusieurs clercs de Constantinople, parce qu'ils étaient soupçonnés d'avoir pris part à une requête beaucoup moins criminelle que le mémoire souscrit de Macaire et de Théodore, et pour lequel Macaire fut condamné. Et cependant, dans les actes du sixième concile, tels que nous les avons, il n'y a pas le plus petit mot pour faire entendre que le complice de Macaire ait été ni interrogé, ni condamné, ni absous. Aux yeux de bien des critiques consciencieux, c'est une preuve que les actes, tels que nous les avons, ne sont plus ce qu'ils ont dû être dans l'origine, et qu'ils ont été altérés par des soustractions, peut-être même par des additions. La cause n'est pas définitivement éclaircie : il est de l'impartialité d'en avertir.

La quatorzième session, tenue le 5 d'avril, fut presque entièrement employée à examiner les trois écrits dont on a parlé déjà plusieurs fois, savoir : le prétendu discours de Mennas au pape Vigile, et ceux de Vigile à Justinien et à Théodora, insérés dans les actes du cinquième concile général. On apporta deux exemplaires des actes de ce concile, l'un en parchemin et l'autre en papier, qui était l'original. Ils se trouvèrent conformes entre eux. Mais les évêques en ayant examiné soigneusement la septième session, ils remarquèrent qu'on y avait ajouté les prétendus discours de Mennas et de Vigile ; qu'ils n'avaient été faits ni écrits dans le temps du cinquième concile, mais fabriqués malicieusement depuis par les monothélites. Ayant ensuite collationné les mêmes exemplaires avec plusieurs autres anciéns et un de la bibliothèque patriarcale, on trouva que celui-ci ne rapportait ni l'écrit de Mennas à Vigile, ni les discours de Vigile à Justinien et à Théodora. C'est pourquoi il fut ordonné que les exemplaires où ils se trouveraient seraient barrés et effacés aux endroits falsifiés, et qu'on dirait anathème aux faussaires. Comme on reconnut, par diverses informations, que c'était le moine Georges qui avait écrit ces trois pièces de sa main, on le fit venir au milieu de l'assemblée, et il avoua qu'il les avait écrits à la demande d'Etienne, disciple de Macaire, patriarche d'Antioche, pour être présentés à l'empereur dans le temps que Macaire et Théodore de Constantinople disputaient de la foi. Paul de Constantinople avait fait faire la même addition à un exemplaire latin du cinquième concile, par Constantin, prêtre de son église. Constantin, interrogé sur ce fait, avoua qu'il avait transcrit ces discours par ordre de Paul, avec le diacre Sergius, sur l'exemplaire en papier qui passait pour l'original. On interrogea le diacre Sergius, qui confirma le même fait. Alors le concile dit anathème aux prétendus discours de Mennas à Vigile, de Vigile à Justinien et à Théodora ; anathème à quiconque les avait fabriqués ou écrits, anathème à tous ceux qui avaient falsifié les actes du cinquième concile ; anathème enfin à ceux qui ont enseigné, qui enseignent ou enseigneront une seule volonté et une seule opération en Jésus-Christ. Quelques évêques de Chypre ayant ensuite demandé la lecture d'un discours de saint Atha-

(1) P. 939-972.

nant par ces paroles du Sauveur : Mon âme est troublée maintenant, on en fit la lecture et on y trouva le dogme des deux volontés clairement établi (1).

Le concile fut interrompu quelque temps par les fêtes de la Pâque, qui, cette année 681, était le quatorzième d'avril. Le dimanche de l'octave, Jean, évêque de Porto, le premier député du Pape et de son concile, célébra la messe solennelle en latin, dans l'église de Sainte-Sophie, en présence de l'empereur et du patriarche. On y fit plusieurs acclamations en latin à la louange de l'empereur. Et cet honneur fait aux députés de Rome et de l'Occident donna une grande joie au peuple et à tout le concile (2).

La quinzième session ne se tint donc que le vingt-sixième d'avril, trois semaines après la précédente. Polychrone, prêtre et moine, qui était accusé de soutenir les erreurs de Macaire, fut cité, et on lui ordonna de déclarer sa foi. Il s'offrit de la prouver par les œuvres, en ressuscitant un mort. Les magistrats et le concile voulurent bien y consentir ; mais ils ordonnèrent que l'épreuve du mort se ferait en public. Polychrone, prenant sa confession de foi, dans laquelle, au milieu de quelques fables impertinentes, il ne reconnaissait qu'une volonté et une opération théandrique, la posa sur le cadavre qu'il avait cherché lui-même ; il lui parla tout bas, pendant plusieurs heures, et dit enfin : Je ne puis ressusciter le mort. Alors le peuple qui était présent s'écria : Anathème au nouveau Simon ! Anathème à Polychrone l'imposteur ! Le concile, l'ayant trouvé opiniâtre dans son erreur, le déposa de toute dignité et fonction sacerdotales, et lui dit anathème (3).

Il y eut trois mois d'intervalle entre cette session et la seizième, qui ne fut tenue que le neuvième jour d'août. Cet intervalle donna lieu à plusieurs évêques éloignés de Constantinople, de se rendre au concile. Constantin, prêtre de l'église d'Apamée, métropole de la seconde Syrie, fut admis à rendre compte de sa foi. Il dit qu'il reconnaissait deux natures suivant la décision de Chalcédoine, et deux propriétés ; mais que, pour les opérations, il n'en disputait point, et qu'il ne reconnaissait qu'une volonté de la personne du Verbe. On lui demande si cette unique volonté était de la nature divine ou de la nature humaine. C'est, répondit-il, de la divinité. Les évêques lui demandèrent si la nature humaine de Jésus-Christ n'avait pas aussi une volonté. Il avoua que Jésus-Christ avait eu une volonté humaine naturelle, depuis sa naissance jusqu'à la croix ; mais il soutint que, depuis sa résurrection, il n'en avait plus, et que, s'étant alors dépouillé de sa chair mortelle et de toutes ses faiblesses, il avait quitté la volonté humaine avec la chair et le sang. A quoi il ajouta qu'il avait appris cette doctrine de Macaire d'Antioche. Le concile, ne pouvant lui persuader de revenir à de meilleurs sentiments, lui dit anathème, à lui et à ses dogmes, et le fit chasser de l'assemblée. Georges, patriarche de Constantinople, et avec lui quelques évêques de sa dépendance, demandèrent que l'on épargnât, s'il était possible, les noms de Sergius, Pyrrhus, Paul et Pierre, ses prédécesseurs, et qu'ils ne fussent pas compris dans les anathèmes. Mais le concile déclara que, puisqu'ils avaient été déclarés coupables et rayés des diptyques par sentence, ils devaient aussi être anathématisés nommément. Georges ayant déclaré qu'il cédait à l'avis du plus grand nombre, on renouvela les anathèmes à Théodore de Pharan, à Cyrus, à Sergius, à Honorius, à Pyrrhus, à Paul, à Pierre, à Macaire et à tous les hérétiques (4).

On ne fit autre chose dans la dix-septième session, qui est du 11 septembre, que de convenir de la définition de foi, qui fut publiée dans la suivante, le 16 septembre. L'empereur y assista en personne avec plus de cent soixante évêques. Dans sa définition, le concile déclare premièrement, qu'il adhère aux cinq conciles précédents, et rapporte les symboles de Nicée et de Constantinople. Puis, il signale les auteurs de l'erreur qu'il condamne, savoir : Théodore de Pharan, Sergius, Paul et Pierre de Constantinople, le pape Honorius, Cyrus d'Alexandrie, Macaire d'Antioche et Etienne, son disciple. Il reçoit fidèlement et embrasse des deux mains la lettre du très-saint pape Agathon, laquelle rejette nominativement ceux qui ont enseigné une seule volonté et une seule opération en Jésus-Christ ; il embrasse de même la lettre de son concile, l'un et l'autre étant conformes aux conciles de Chalcédoine, ainsi qu'à la doctrine de saint Léon et de saint Cyrille. Enfin, il explique le mystère de l'Incarnation, prouve et décide qu'il est en Jésus-Christ deux volontés naturelles et deux opérations naturelles, et défend d'enseigner autre chose, sous peine de déposition pour les clercs et d'anathème pour les laïques. Les trois légats du Pape, les prêtres Théodore et Georges et le diacre Jean souscrivirent les premiers ; après eux, Georges de Constantinople ; Pierre, prêtre, député du patriarche d'Alexandrie ; Théophane, patriarche d'Antioche ; Georges, prêtre, représentant l'évêque de Jérusalem. Jean de Thessalonique signe, vicaire et légat du Siége apostolique de l'ancienne Rome. Outre les trois légats du concile romain, mentionnés dans la lettre du pape saint Agathon, Basile, métropolitain de Gortyne, l'île de Crète, et Jean, évêque d'Athènes, prennent encore le même titre.

L'empereur demanda à tous les évêques si la définition de foi avait été faite et publiée de leur consentement. Ils répondirent que oui, et prononcèrent de nouveau les anathèmes contre tous les monothélites. Après quoi on lut un discours adressé à ce prince, où on relevait son zèle pour la foi et sa piété. De

(1) P. 971-989. — (2) Anast. In Agath. — (3) Labbe, t. VI, p. 989. — (4) P. 999.

même que l'empereur Constantin et le pape saint Sylvestre se sont opposés à l'hérésie d'Arius, l'empereur Théodose et le pape saint Damase à celle de Macédonius, le pape saint Celestin et saint Cyrille avec l'empereur de leur temps à celle de Nestorius, le pape saint Léon et l'empereur Marcien à celle d'Eutychès, le pape Vigile et l'empereur Justinien à d'autres erreurs ; de même le nouveau Constantin s'est opposé à la nouvelle hérésie, avec le chef suprême de la sommité apostolique (1), le Pontife de l'ancienne Rome. C'est en ces termes que le concile œcuménique désigne le Pape. C'est pourquoi, concluent les Pères du concile, acquiesçant par l'inspiration de l'Esprit-Saint à la lettre dogmatique de notre très-saint Père et pape Agathon, nous proclamons en Jésus-Christ deux natures, avec deux volontés et deux opérations naturelles, et nous anathématisons Théodore de Pharan, Sergius, Paul, Pyrrhus et Pierre de Constantinople, Cyrus d'Alexandrie, et, avec eux, Honorius, jadis évêque de Rome, qui les a suivis. Nous anathématisons, de plus, Macaire, Etienne, son disciple, et Polychrone. Au reste, pour que nul ne vienne à blâmer le zèle divin du très-saint Pape ni la présente assemblée, nous avons suivi ses traditions, et, avant nous et avec nous, lui-même a suivi les traditions des apôtres et des Pères. Nous n'y avons trouvé aucune différence. Si nous avons battu l'ennemi, ce n'est pas nous qui avons provoqué le combat. Le champion de fausse science était descendu dans l'arène ; mais au lieu de remporter la couronne, de la victoire, il y a perdu la couronne du sacerdoce. Le chef suprême des apôtres combattait avec nous ; car nous avions pour nous encourager son imitateur, le successeur de sa chaire, illustrant par ses lettres le mystère de Dieu. Car, ô prince ! l'ancienne Rome vous a offert une confession écrite de Dieu même, et une lettre de l'Occident a ramené le jour de la doctrine. L'encre y paraissait, mais Pierre parlait par Agathon (2).

Ce discours fut encore souscrit de tous les évêques et des légats. Ils prièrent l'empereur de souscrire lui-même la définition de foi. Il le promit ; mais il demanda auparavant que le concile voulût bien recevoir et faire souscrire Citonat, archevêque de Cagliari en Sardaigne, qui s'était justifié d'un crime d'Etat dont il avait été accusé. Après donc que Citonat et un autre évêque eurent souscrit, l'empereur souscrivit le dernier. Le concile pria l'empereur que, pour la sûreté de la foi, on donnât à chacune des chaires patriarcales, Rome, Constantinople, Alexandrie, Antioche et Jérusalem, un exemplaire de la définition de foi, ce qu'il accorda, et qui fut exécuté.

Enfin, le concile écrivit au pape saint Agathon en ces termes : Les grandes maladies ont besoin de plus grands secours. C'est pourquoi le Christ, notre Dieu, a procuré un sage médecin à Votre vénérable Sainteté, laquelle a repoussé efficacement la contagion de la pestilence hérétique par les remèdes de l'orthodoxie, et rendu une pleine santé aux membres de l'Eglise. Aussi est-ce à vous comme au premier siége de l'Eglise universelle, siége posé sur la pierre ferme de la foi, que nous remettons ce qui est à faire, acquiesçant de grand cœur aux lettres de la confession véritable, envoyées par Votre paternelle Béatitude à notre très-pieux empereur ; lettres que nous reconnaissons comme divinement écrites par le chef suprême des apôtres, et par lesquelles nous avons expulsé la multiple erreur de la nouvelle hérésie. Pour en arracher jusqu'aux fondements, nous avons frappé d'anathème les architectes de cette nouvelle tour de Babel, d'après la sentence déjà portée contre eux par vos lettres sacrées, savoir : Théodore, évêque de Pharan, Sergius, Honorius, Cyrus, Paul, Pyrrhus et Pierre. Le concile ajoute que, d'entre les vivants, il a frappé d'un anathème semblable Macaire, Etienne et Polychrone, les ayant vainement priés de revenir à de meilleurs sentiments. Il dit enfin qu'il a dressé une définition de foi dans laquelle il proclame clairement la doctrine orthodoxe avec le Pape. Nous prions donc Votre paternelle Sainteté, conclut-il, de la confirmer de nouveau, ou, suivant la force du mot grec, d'y mettre le sceau par vos vénérables rescrits (3).

Cette lettre est souscrite par les deux patriarches de Constantinople et d'Antioche, par les députés d'Alexandrie et de Jérusalem, par les trois légats du concile romain et par environ cinquante évêques, la plupart métropolitains, qui souscrivirent pour eux et pour le concile de leurs provinces. L'empereur fit un édit pour l'exécution des décrets du concile. Honorius y est encore nommé comme fauteur de l'hérésie et comme en opposition avec lui-même. La doctrine catholique sur les deux volontés et les deux opérations y est expliquée fort au long. Il la termine par ces mots : Tels sont les enseignements que Pierre, qui est la pierre de la foi et le prince des apôtres, a conservés sans tache. Il défend d'enseigner une doctrine contraire, sous peine de déposition pour les clercs, de privation de leur dignité et de confiscation de leurs biens pour les laïques, et de bannissement pour les simples particuliers. Macaire, patriarche déposé d'Antioche, Etienne, son disciple, Polychrone, un nommé Anastase et quelques autres présentèrent ensemble une requête à l'empereur, où ils demandaient d'être envoyés au Pape. L'empereur leur accorda leur demande, laissant au Pape le jugement de leur cause (4). Ainsi finit le sixième concile œcuménique.

Les légats du pape saint Agathon, étant à Constantinople, obtinrent à sa prière une lettre de l'empereur, par laquelle il modérait, ou, suivant d'autres, supprimait entièrement

(1) Ὁ, τὲ τῆς πρεσβυτατῆς κἀὶ ἀποςολικης ἀκροπολέως ἀρχιερατικωτατὸς προεδροσ. — (2) P. 1047 et seq. — (3) P. 1071. — (4) P. 1049-1097.

la somme que l'on avait accoutumé de payer pour l'ordination du Pape, à condition, toutefois, que le Pape nouvellement élu ne serait ordonné qu'après que le décret d'élection aurait été porté à Constantinople, et que l'empereur y aurait donné son consentement. Saint Agathon mourut peu après le concile, le 10 janvier 682, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. On élut à sa place Léon, Sicilien de naissance, qui savait le grec et le latin, était éloquent, instruit des saintes écritures, aimant les pauvres et la pauvreté. Il est également honoré comme saint.

L'empereur Constantin, ayant appris son élection, lui écrivit une lettre avec cette adresse : Au très-saint et bienheureux Léon, archevêque de l'ancienne Rome et Pape œcuménique. Il y dit que la lettre du pape Agathon ayant été lue devant tout le monde, elle fut trouvée parfaitement d'accord avec les Ecritures, les conciles et les Pères. Nous contemplions des yeux de notre âme, comme le prince même des apotres, Pierre, Pontife de la première chaire, expliquant divinement le mystère de l'Incarnation, et y disant au Seigneur : Tu es le Christ, fils du Dieu vivant ; car ses lettres sacrées nous expliquaient le Christ lui-même tout entier. Aussi les avons-nous tous embrassées du fond de notre cœur, comme Pierre lui-même. Il n'y a eu que le malheureux Macaire qui ait refusé de consentir aux très-saintes lettres d'Agathon, portant sa témérité jusque contre Pierre, le prince et le coryphée. Lui et ses complices nous ont prié de les renvoyer à Votre Béatitude, ce que nous avons fait ; et nous laissons tout ce qui les regarde à votre jugement paternel. Il exhorte le Pape d'agir avec courage et de retrancher avec le glaive de la parole tous les rameaux de l'hérésie. Il le prie enfin de lui envoyer au plus tôt un légat pour le représenter dans toutes les affaires ecclésiastiques. L'empereur adressa une autre lettre à tous les conciles dépendants du concile romain, c'est-à-dire à tous les évêques d'Oocciden̈t. Il se félicite avec eux de la paix qui a été rendue à la république romaine par leur concile. Car, dit-il, vous y avez assisté avec l'archipasteur œcuménique, expliquant divinement les choses divines, et par votre esprit, et par vos lettres ; car nous en avons reçu non-seulement de sa Béatitude, mais encore de Votre Sainteté. Elles ont été trouvées entièrement conformes aux conciles et aux Pères. Nous les y avons comparées avec soin ; nous croyons et nous confessons de cœur et de bouche la même chose. Nous avons admiré surtout la lettre d'Agathon, comme la voix même du divin Pierre (1).

Avec ces deux lettres de l'empereur, les légats romains rapportèrent de Constantinople les actes du sixième concile. Ils arrivèrent à Rome au mois de juillet 682. Ils apportaient en même temps des lettres de l'empereur, pour remettre à l'Eglise romaine les contributions de blé que fournissaient les patrimoines de Sicile et de Calabre, et d'autres impositions dont l'Eglise était surchargée. Aussi furent-ils reçus à Rome avec grande joie. Enfin, après que le Saint-Siége eut vaqué sept mois six jours, le pape saint Léon II fut ordonné le 17 août 682 suivant les calculs les plus exacts (2). Parmi ses trois consécrateurs fut Jean, évêque de Porto, l'un des légats au concile.

L'année suivante, il renvoya à Constantinople, en qualité de légat, Constantin, sous-diacre régionnaire du Siége apostolique, qui avait assisté au concile. Il était chargé pour l'empereur d'une lettre datée du 7 de mai 683, où le Pape dit en parlant des actes du sixième concile : Les ayant soigneusement examinés, nous les avons trouvés conformes à ce que les légats nous avaient rapporté, et nous avons vu que le sixième concile a suivi exactement le concile du Siége apostolique, et qu'il s'accorde avec les définitions des cinq conciles précédents. Nous avons eu aussi très-agréable l'édit de Votre Piété, qui, avec la décision du concile, fait comme un glaive à deux tranchants pour exterminer les hérésies. C'est pourquoi nous consentons à la définition du saint concile sixième, et le confirmons par l'autorité de saint Pierre, le recevant comme les cinq autres conciles universels. Nous anathématisons les inventeurs de la nouvelle erreur, savoir : Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrhus, Paul et Pierre de Constantinople, et encore Honorius, qui, au lieu de purifier cette église apostolique par la doctrine des apôtres, a permis que l'immaculée fût maculée par une trahison profane. Nous anathématisons aussi Macaire, jadis évêque d'Antioche, Etienne, son disciple ou plutôt son maître, l'imposteur Polychrone et tous leurs semblables. Nous avons fait tous nos efforts, comme vous nous y exhortez par vos lettres, pour les instruire et les ramener à la vraie foi ; mais ils sont demeurés opiniâtres (3).

Macaire et les autres qui avaient demandé d'être renvoyés au Pape, furent enfermés à Rome en divers monastères. Il y en eut deux à qui le Pape rendit la communion, savoir : Anastase, prêtre, et Léonce, diacre de l'église de Constantinople. Il les y reçut le jour de l'Epiphanie 683, après qu'ils eurent donné leur confession de foi et anathématisé les hérétiques.

Le pape Léon, ayant reçu les actes du sixième concile, se hâta d'en faire part aux évêques d'Espagne, dont aucun n'avait assisté au concile romain. Il leur envoya donc Pierre, notaire de l'Eglise romaine, avec quatre lettres : la première à tous les évêques, la seconde à Quirice de Tolède, qui cependant était remplacé par saint Julien depuis 680, la troisième à un comte nommé Simplicius, et la quatrième au roi Ervige. Toutes ces lettres tendent à

(1) P. 1099-1103. — (2) Cenni. — (3) Labbe, t. VI, p. 1107.

même fin, de faire recevoir en Espagne la définition du sixième concile œcuménique. Dans la première il dit, en parlant de ce concile : La lettre du pape Agathon, notre prédécesseur, et celle de notre concile y ont été examinées et approuvées. On y a condamné Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrhus, Paul et Pierre de Constantinople, et Honorius qui, au lieu d'éteindre dans sa naissance la flamme de l'hérésie, comme il convenait à l'autorité apostolique, l'a fomentée par sa négligence. Dans la lettre au roi Ervige, il prie encore Honorius en ces termes : Et Honorius, qui a laissé maculer la règle de la tradition apostolique, qu'il avait reçue immaculée de ses prédécesseurs. Il ajoute dans sa lettre aux évêques : Et parce que les actes du concile ne sont pas encore achevés de traduire de grec en latin, nous vous en adressons en attendant la définition, avec le discours à l'empereur et son édit, et nous vous enverrons, si vous le désirez, tous les actes, quand ils seront traduits. Nous vous prions donc de faire connaître cette définition du concile à tous les évêques et à tout le peuple de votre province; d'y faire souscrire tous les évêques et de nous envoyer vos souscriptions, pour les déposer près de la confession de saint Pierre. Telles sont les lettres du pape saint Léon II, touchant le sixième concile œcuménique (1).

Il ne nous est pas permis de dissimuler ici que le cardinal Baronius et d'autres savants regardent comme supposés ou falsifiés tous les endroits des actes du sixième concile où il est parlé de la condamnation du pape Honorius, et qu'ils portent à peu près le même jugement des lettres du pape Léon II ; mais le plus grand nombre des critiques consciencieux s'accordent en ces deux points. Premièrement, ils pensent, avec le pape Jean IV et avec le saint martyr et abbé Maxime, que le pape Honorius ne partageait point l'erreur des monothélites, et que réellement il ne l'enseigne point dans ses lettres. En second lieu, ils pensent toutefois qu'il a été condamné dans le sixième concile comme fauteur de l'hérésie par sa négligence, par sa légèreté dans une matière aussi grave, par la manière peu exacte dont il en parle dans ses lettres, et par les louanges qu'il y donne aux auteurs mêmes de l'hérésie. Nous partageons cette manière de voir. Quant à l'anathème prononcé contre Honorius, pontife d'ailleurs irréprochable, et qui, s'il eût vécu, eût peut-être souhaité, comme saint Paul, d'être anathème pour ses frères, pour la paix de l'Eglise, nous y voyons un avertissement divin à tous ses successeurs, de bien peser les paroles de leurs écrits et de ne jamais traiter légèrement les questions de doctrine.

Mais revenons à saint Wilfrid, que nous avons vu assister au concile romain sous le pape saint Agathon, et souscrire la lettre de ce concile à l'empereur Constantin. Au même temps que l'empereur de Constantinople envoyait demander au Pape des lettres et des légats apostoliques pour pacifier l'Orient et le ramener à la sainte doctrine, saint Wilfrid venait du fond de l'Angleterre lui demander justice et protection. Rétabli sur le siége d'York en 670, il gouverna paisiblement cette église tant que la reine sainte Edilthride demeura avec le roi Egfrid. Cette princesse garda toujours sa virginité, quoique mariée deux fois, d'abord avec le prince Tombert pendant peu de temps, ensuite avec le roi Egfrid pendant douze ans. Comme il n'y avait personne en qui elle eût plus de confiance que saint Wilfrid, le roi offrit à celui-ci des terres et des grandes sommes d'argent, s'il persuadait à la reine d'habiter avec lui. Jamais elle ne voulut y consentir. A la fin le roi lui permit ce qu'elle lui demandait depuis toujours, de se retirer dans un monastère. Elle reçut le voile des mains de saint Wilfrid, qui l'établit plus tard abbesse de monastère d'Ely, où elle mourut saintement l'an 679.

Après sa retraite, le roi Egfrid épousa Ermenburge, qui prit en aversion saint Wilfrid. Elle ne cessait de dire que l'évêque était plus puissant que le roi, que l'évêché de l'un était plus étendu que le royaume de l'autre. D'après ces insinuations, Egfrid résolut de faire diviser l'évêché d'York, qui effectivement était d'une grande étendue. L'occasion était favorable. Le nouvel archevêque de Cantorbéry, saint Théodore, avait la commission expresse du Saint-Siége de multiplier les évêchés à mesure que le nombre des fidèles augmenterait. Il est possible que saint Wilfrid ne se prêta pas volontiers à cette multiplication des siéges. Enfin l'archevêque Théodore, à la persuasion du roi Egfrid, divisa le diocèse d'York en trois, et ordonna, à la place de Wilfrid, trois évêques, savoir : Bosa, pour le pays des Déires, à Hagulstedt ; Eata, pour les Berniciens, à York, et Eadhebe, à Lindisfarne. Les deux premiers sont honorés comme saints. C'était l'an 678. Saint Wilfrid, ayant vainement réclamé auprès du roi et de l'archevêque, en appela au Pape et s'embarqua pour Rome. Les vents contraires le jetèrent sur la côtes de la Frise, dont les habitants étaient encore idolâtres. Il se mit à leur prêcher la foi, et le fit avec tant de succès qu'il baptisa presque tous les seigneurs et plusieurs milliers du peuple. Il fut ainsi le premier apôtre de cette nation, et nous verrons son exemple y en attirer d'autres.

Ebroïn, soit à la sollicitation des ennemis que Wilfrid avait en Angleterre, soit à cause de son ancienne liaison avec saint Delphin de Lyon, ou plus vraisemblablement à cause des services qu'il avait rendus au roi Dagobert II, écrivit à Adalgise, roi des Frisons, pour lui offrir un boisseau de pièces d'or, s'il voulait lui envoyer le saint évêque ou sa tête. Le roi

(1) Labbe, t. VI, p. 1245.

fit lire cette lettre publiquement à son dîner, en présence de Wilfrid, des envoyés d'Ebroïn et d'un grand peuple. Puis il la prit, la déchira et la jeta au feu, en disant aux porteurs : Dites de ma part à votre maître : Ainsi puisse le Créateur détruire le royaume et la vie de qui se parjure et ne garde par les traités !

Saint Wilfrid ayant passé l'hiver en Frise, où il établit quelques pasteurs, en partit au commencement du printemps 679, pour continuer son voyage à Rome. En Austrasie, le roi Dagobert le reçut avec beaucoup d'amitié et de reconnaissance, et lui offrit l'évêché de Strasbourg, le plus grand qu'il eût dans ses Etats. N'ayant pu le lui faire accepter, il lui fit des présents considérables, et lui donna, pour l'accompagner à Rome, Adéodat, évêque de Toul. En Italie, le pieux roi des Lombards, Bertharide, les reçut avec beaucoup d'humanité et dit à saint Wilfrid : Vos ennemis m'ont envoyé d'Angleterre promettre de grands présents, si je vous retenais et vous empêchais d'aller à Rome; car ils vous traitent d'évêque fugitif. Je leur ai répondu : Etant banni de mon pays en ma jeunesse, j'ai demeuré chez le roi des Huns qui était païen, et qui me promit avec serment, au nom de son idole, de ne jamais me livrer à mes ennemis. Quelque temps après, ils lui envoyèrent offrir un boisseau de pièces d'or s'il m'abandonnait à eux. Il le refusa, disant que ses dieux le feraient périr s'il faussait son serment. A plus forte raison, moi, qui connais le vrai Dieu, je ne perdrai pas mon âme, quand il s'agirait de gagner tout l'univers. Il donna donc une escorte honorable au saint évêque pour le conduire jusqu'à Rome. On voit ici combien le christianisme embellissait ce qu'il y avait de franc chez les Barbares.

A Rome, où l'on était déjà instruit de l'affaire par les lettres de l'archevêque Théodore, le pape saint Agathon assembla un concile de plus de cinquante évêques et prêtres pour délibérer sur l'état général de l'église d'Angleterre, et en particulier sur l'affaire de Wilfrid. Sur le premier chef, le Pape, de l'avis du concile, ordonna, par l'autorité de saint Pierre, que les décrets de ses prédécesseurs, notamment de saint Grégoire, concernant l'église d'Angleterre, seraient inviolablement observés : qu'il y aurait dans chaque province douze évêques; qu'ils seraient ordonnés par l'archevêque à qui le Siége apostolique aura envoyé le pallium ; que nul évêque n'entreprendrait sur les droits d'un autre ; que les évêques et les clercs ne porteraient point d'armes, n'entretiendraient point de joueuses de harpe, et n'admettraient point de jongleurs en leur présence ; mais qu'ils s'appliqueraient aux offices divins, au soulagement des pauvres et à l'étude des Ecritures. Enfin le Pape envoya en Angleterre le prêtre Jean, abbé du monastère de Saint-Martin, avec ordre à l'archevêque Théodore d'assembler en concile tous les évêques, les rois, les princes, les seigneurs et les fidèles Saxons, pour examiner avec eux l'état de l'Église et de la foi parmi eux, et leur commander à tous, par l'autorité apostolique, d'observer les saints canons (1).

Sur la cause particulière de saint Wilfrid, les évêques d'Ostie et de Porto, chargés d'en faire le rapport, dirent au Pape : L'ordination de toutes les églises dépend de la volonté de votre autorité apostolique, vous qui tenez la place du bienheureux apôtre Pierre. Cependant, d'après vos ordres, nous avons examiné, avec d'autres évêques, les pièces présentées de part et d'autre. Nous ne trouvons Wilfrid canoniquement convaincu d'aucun crime qui méritât la déposition ; au contraire, nous voyons qu'il a gardé la modération convenable, sans exciter de sédition pour se rétablir. Il s'est contenté de protester devant les évêques et de recourir au Siége apostolique, où Jésus-Christ a établi la principauté du souverain sacerdoce. C'est maintenant à l'autorité de votre apostolat à ordonner ce que vous jugerez à propos. Le Pape fit entrer saint Wilfrid, qui était à la porte de la salle. On lut sa requête. Après l'exposé de son affaire : Je n'ose, dit-il, accuser le saint archevêque Théodore, parce qu'il a été envoyé par le Siége apostolique. Si maintenant, encore que je n'aie été convaincu d'aucun crime, votre apostolat juge avec les évêques ici présents que je ne sois plus évêque, je me soumets humblement ; si je dois reprendre mon siége, j'exécuterai votre sentence avec joie ; seulement je vous prie de chasser, par votre autorité, les usurpateurs de mon diocèse. Si l'archevêque et les évêques, mes frères, trouvent à propos d'augmenter le nombre des évêques, qu'ils les choisissent dans un concile, et les tirent du clergé de la même église, afin que cette église ne soit pas dominée par des étrangers ; autrement il en résulte des dissensions inextricables. En tout cas, j'obéirai absolument aux décrets du Siége apostolique, à l'équité duquel je me suis abandonné avec une entière confiance. Le pape saint Agathon loua beaucoup sa modération, son humilité et sa soumission à l'autorité de saint Pierre; ensuite, d'accord avec tout le concile, il ordonna que Wilfrid reprendrait son évêché, mais sans préjudice de l'ordonnance portée plus haut sur la multiplication des siéges; qu'en conséquence, les évêques qu'il choisirait avec le concile assemblé sur les lieux, seraient ordonnés par l'archevêque, et qu'on chasserait ceux qui avaient été envoyés irrégulièrement pendant son absence, le tout, sous peine de déposition et d'anathème contre les évêques, les prêtres et les diacres, et d'excommunication contre les autres, même contre les rois (2). Saint Wilfrid, ainsi justifié, assista à un autre concile contre les monothé-

(1) Labbe, t. VI, p. 579-582. — (2) *Eddi vita S Wilfrid. act. Benedict., sec. 4, pars. 1.* Labbe, t. VI, p. 582.

lites, et souscrivit sa lettre au nom de toute l'église de Bretagne.

De retour en Angleterre, saint Wilfrid alla trouver Egfrid, roi des Northumbres, qui l'avait chassé, et lui présenta humblement le décret du Saint-Siége souscrit de tout le concile de Rome, avec les bulles et les sceaux. Le roi assembla les grands et le clergé, et fit lire ces lettres en leur présence ; mais comme ils y trouvaient des choses qui ne leur plaisaient pas, ils rejetaient ce décret et dirent qu'il avait été obtenu à prix d'argent. Wilfrid fut même condamné à neuf mois de prison, par ordre du roi et par le conseil des évêques qui occupaient son diocèse. On ne lui laissa que l'habit qu'il portait, on chassa tous ses domestiques et on ne permit pas même à ses amis de le voir. La reine Ermenburge lui ôta son reliquaire et le tint suspendu dans sa chambre ou dans sa voiture quand elle voyageait. Cette persécution ne fit que manifester davantage la vertu du saint et lui donner occasion de sauver plus d'âmes.

Saint Wilfrid fut mis dans une prison très-obscure ; mais ses gardes l'y entendaient chanter des psaumes, et y voyaient une lumière qui les épouvantait et qui leur faisait dire que c'était un saint. Le roi offrait de lui rendre une partie de son évêché avec des présents considérables, s'il voulait convenir que le décret du Pape était supposé ; mais il répondit qu'il perdrait plutôt la tête. Comme il eut guéri avec de l'eau bénite la femme du gouverneur, celui-ci ne voulut pas être son geôlier, et le roi le fit transférer à une autre prison, où il voulut le faire mettre aux fers ; mais on ne put jamais en faire de justes : ils étaient toujours ou trop grands ou trop petits. Enfin, la reine fut subitement frappée de maladie dans un monastère gouverné par Ebbe, tante du roi. La sainte abbesse lui représenta l'injustice qu'il faisait à saint Wilfrid, et lui persuada de le laisser en liberté et de lui rendre ses reliques et ses compagnons.

Saint Wilfrid en profita ppur aller prêcher l'Evangile dans le pays de Sussex et de Wessex, c'est-à-dire des Saxons du sud et de l'ouest. Ethelwald, roi de Sussex, avait été baptisé depuis peu dans le pays des Merciens, à la persuasion du roi Wulfère, qui fut son parrain ; mais tout son peuple était encore idolâtre. Il reçut donc avec joie saint Wilfrid, et écouta volontiers ses instructions. Le saint homme étant au milieu de ces infidèles, les exhortait premièrement à la pénitence ; ensuite, pendant plusieurs mois, il leur racontait au long les œuvres de Dieu depuis le commencement du monde jusqu'au jour du jugement. Ils quittèrent donc l'idolâtrie, les uns volontairement, les autres contraints par les ordres du roi ; et on en baptisait quelquefois plusieurs milliers en un jour. Saint Wilfrid baptisait les seigneurs et les gens de guerre, et quatre prêtres qui l'accompagnaient baptisaient le reste du peuple.

Sa prédication fut soutenue par des grâces sensibles. Depuis trois ans, il n'avait point plu dans le pays, et la famine y était telle, que l'on disait que des troupes de quarante à cinquante personnes, poussées de désespoir, se prenaient par la main et se précipitaient dans la mer. Dès le jour qu'ils commencèrent à recevoir le baptême, il vint une pluie douce qui ramena l'abondance. Ces peuples ne savaient pêcher que des anguilles; saint Wilfrid leur apprit à prendre toute sorte de poisson. Le roi lui donna la terre où lui-même faisait son séjour, et qui était de quatre-vingt-sept familles : c'est la presqu'île de Selsey. Saint Wilfrid y fonda un monastère et exerça les fonctions épiscopales pendant cinq ans, depuis l'an 680, qu'il revint de Rome, jusqu'en 685, que fut tué Egfrid, roi des Northumbres. Ce monastère de Selsey fut depuis un siége épiscopal. Ainsi fugitif, saint Wilfrid assista puissamment un autre fugitif, c'était Cedwalla, roi de Wessex, chassé de son pays. Y étant rentré la même année 680, il y appela le saint, pour se servir de ses conseils, l'aima comme son père, et lui donna la quatrième partie de l'île de Wight, encore toute païenne. Le saint évêque y envoya le clerc Bernwin, son neveu, avec un prêtre, pour travailler à la conversion de ce peuple (1).

La même année que le roi Egfrid mourut, il fit ordonner évêque de Lindisfarne saint Cutbert, qui menait la vie d'anachorète, dans une petite île voisine nommée Farne. Dès sa jeunesse, il fut prévenu de grâces singulières qui l'attirèrent à Dieu. Une nuit qu'il gardait un troupeau, il vit, étant en prière, monter au ciel l'âme de saint Aïdan, dont il apprit la mort le lendemain ; il fut tellement touché de cette vision, qu'il alla se rendre moine à l'abbaye de Mailros, dans le pays des Merciens, mais habitée par des Irlandais. Il fut un des moines envoyés pour fonder l'abbaye de Ripon ; mais quand on l'eut donnée à saint Wilfrid, il s'en retira avec les autres du rite irlandais, et retourna à Mailros, dont il fut prieur quelque temps après. Il sortait quelquefois pour aller dans les lieux écartés ou inaccessibles instruire les paysans, que tous les autres ecclésiastiques négligeaient à cause de leur pauvreté et de leur rusticité; et quelquefois il demeurait avec eux jusqu'à trois semaines et un mois, et baptisait ceux qui n'étaient pas encore chrétiens. Il faisait un grand nombre de miracles. Son abbé l'ayant ensuite envoyé au monastère de Lindisfarne, il y trouva des moines déréglés, qu'il ramena par sa douceur et sa patience. Il versait des larmes lorsqu'il célébrait la messe et qu'il entendait les confessions des pécheurs. Après avoir été douze ans prieur de Lindisfarne, il se retira dans l'île de Farne pour y vivre en solitude. Il y subsistait du travail de ses mains, et négli-

(1) *Eddi vit. S. Wilfrid.*

geait tellement son corps, qu'il ne se déchaussait pendant plusieurs années que le Jeudi-Saint pour le lavement des pieds. Il fit encore là plusieurs miracles.

Saint Cutbert avait passé plusieurs années dans cette solitude, quand saint Théodore de Cantorbéri tint un concile en présence du roi Egfrid, l'an 684, où il fut élu tout d'une voix évêque de Lindisfarne. On lui envoya plusieurs courriers, sans pouvoir le tirer de sa retraite; il fallut que le roi y allât lui-même avec saint Trumwin, évêque des Pictes, et plusieurs personnes considérables ; encore eut-on bien de la peine à le déterminer. Son ordination fut différée à l'année suivante, et célébrée à York en présence du roi, le jour de Pâques, 26 mars 685. Sept évêques y assistèrent, et à leur tête saint Théodore. Le nouvel évêque de Lindisfarne continua de garder les observances monastiques, s'appliquant toutefois avec un grand soin à l'instruction de son peuple. Il visitait tout son diocèse, jusqu'aux moindres villages, pour donner des avis salutaires et imposer les mains aux nouveaux baptisés, afin qu'ils reçussent la grâce du Saint-Esprit. Il fit encore plusieurs miracles pendant son épiscopat, principalement pour la guérison des malades. Mais il mourut au bout de deux ans, l'an 687, le 20 mars, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. La vie de saint Cutbert a été écrite par un autre saint, le vénérable Bède, qui vivait dès lors, et qui prit toutes les précautions pour ne dire que des choses bien attestées (1).

Cependant saint Théodore de Cantorbéri, âgé de plus de quatre-vingts ans et attaqué de fréquentes maladies, voulut se réconcilier avec saint Wilfrid. Il le pria de venir le trouver à Londres, avec saint Erconwald, évêque de cette ville, et leur fit une confession de toute sa vie, dans laquelle, adressant la parole à saint Wilfrid, il dit : Le plus grand remords que je sente est le consentement que j'ai donné à la volonté des rois pour vous dépouiller de vos biens et vous envoyer en exil, sans aucune faute de votre part. Je m'en confesse à Dieu et à saint Pierre, et je vous prends tous deux à témoin que je ferai mon possible, en réparation de ce péché, pour vous réconcilier avec tous les rois et les seigneurs mes amis. Dieu m'a révélé que ma vie doit finir avant cette année. C'est pourquoi je vous conjure de consentir que je vous établisse de mon vivant archevêque dans mon siége ; car je sais que vous êtes le mieux instruit de votre nation dans toutes les sciences et dans la discipline romaine. Saint Wilfrid répondit: Que Dieu et saint Pierre vous pardonnent tous nos différends ! Pour moi, je prierai perpétuellement pour vous comme votre ami. Mais commencez par envoyer à tous vos amis des lettres, afin qu'ils me rendent quelque partie de mes biens, suivant le décret du Siége apostolique. Nous délibérerons ensuite, dans une grande assemblée, sur votre successeur.

En exécution de cet accord, saint Théodore écrivit à Alfrid, roi des Northumbres, qui avait succédé à son frère Egfrid en 685. Il écrivit aussi à Ethelred, roi des Merciens, à Elflède, abbesse de Streneshall, et à ses autres amis. Sur ces lettres, le roi Alfrid rappela le saint évêque sur la fin de l'an 686, et lui rendit premièrement son monastère de Hagulstad, et, quelque temps après, son siége épiscopal d'York et le monastère de Ripon, chassant les évêques étrangers que l'on avait mis à sa place. Saint Wilfrid demeura ainsi en repos pendant cinq ans (2).

Cedwalla, roi de Wessex, qui l'avait si bien reçu chez lui, quitta son royaume au bout de deux ans, c'est-à-dire l'année 688, et fit le pèlerinage de Rome. Il désirait être baptisé auprès des tombeaux des apôtres et passer aussitôt après à la vie éternelle. Dieu lui accorda l'un et l'autre. Etant arrivé à Rome, il fut baptisé le Samedi-Saint, dixième d'avril 689, par le pape Sergius, qui le nomma Pierre. Il portait encore l'habit blanc, lorsqu'il tomba malade et mourut, le vingtième du même mois, âgé d'environ trente ans. Le Pape lui fit faire deux épitaphes, l'une en vers latins et l'autre en prose. Son successeur dans le royaume de Wessex fut Ina, qui régna vingt-sept ans avec gloire, réprimant les révoltes au dedans et se rendant redoutable au dehors. Dans une assemblée nationale, il fit des lois pleines de sagesse, dont voici la préface : Moi Ina, par la grâce de Dieu, roi des West-Saxons, du conseil de mon père Cenred, de mes évêques Hedde et Erconwald, de tous mes aldermen ou sénateurs, de tous les seigneurs et les sages de mon peuple, dans une assemblée nombreuse des serviteurs de Dieu, cherchand avec soin ce qui est du salut de nos âmes et de la prospérité de mon royaume, j'ai établi des lois pour le règlement des mariages et pour la justice des jugements, avec défense à tout alderman ou tout autre de nos sujets d'y déroger. Entre ces lois, on remarque les suivantes. On doit baptiser les enfants dans un mois après leur naissance. L'esclave qui aura travaillé le dimanche, par ordre de son maître, sera mis en liberté ; l'homme libre sera réduit en servitude. On payera à l'Eglise les prémices des fruits à la Saint-Martin. Défense de se battre dans les églises, sous peine de cent vingt sous d'amende ; la même peine est imposée à qui porte faux témoignage devant l'évêque, ou qui rompt la paix dans la ville épiscopale. Celui qui tue le filleul ou le parrain, doit l'amende comme d'un parent ; car ces lois, comme celles de tous les Barbares, n'ont que des peines pécuniaires.

Les deux évêques nommés dans le préambule de ces lois sont saint Hedde de Winchester, honoré le 7 juillet, et saint Erconwald

(1) *Acta SS.*, 20 *mart*, *Act. Bened. Sec.* 2. *Opera Bed.* — (2) Bed. l. IV., c. XVI. *Vie de saint Wilfrid.*

de Londres, honoré le 30 avril. Ina eut deux sœurs. Kineburge et Kuthurge, qui sont honorées comme saintes dans quelques martyrologes, la première au 12 septembre, la seconde au 31 août. Ina lui-même abdiqua la couronne en 728, fit le pèlerinage de Rome, y prit l'habit monastique avec la reine, sa femme, et ils y passèrent le reste de leur vie dans les exercices de la pénitence et de la prière. C'était alors la coutume de bien des Anglais, clercs et laïques, hommes et femmes, dit le vénérable Bède, d'aller finir leurs jours près du tombeau des apôtres, afin d'en être reçus plus familièrement dans le ciel (1). Ina est honoré comme saint, au 6 février, dans plusieurs martyrologes. D'anciens auteurs, mais non contemporains, ajoutent qu'il fonda à Rome une maison et une église pour les pèlerins anglais, et que, pour les soutenir, il ordonna que toutes les maisons de son royaume payeraient chaque année un denier d'argent, qui fut appelé le denier de saint Pierre (2).

Vers le même temps où le roi Cedwalla mourut à Rome avec l'innocence de son baptême mourut saint Benoît Biscop, dans son monastère de Wiremouth, après l'avoir gouverné seize ans. Pendant sa dernière maladie, il exhorta souvent ses frères à garder fidèlement la règle qu'il leur avait donnée, et qui était composée de ce qu'il avait trouvé de meilleur en dix-sept monastères. Il leur recommanda particulièrement de conserver la belle et nombreuse bibliothèque qu'il avait apportée de Rome pour le service de l'Eglise, et de ne pas souffrir qu'elle fût gâtée ni dissipée. Il leur défendit d'avoir égard à la naissance dans le choix d'un abbé, mais seulement aux mœurs, et leur ordonna de s'y conduire suivant la règle du grand saint Benoît. Il leur défendit en particulier d'élire son frère, qu'il en jugeait indigne, ajoutant qu'il aimerait mieux voir son monastère réduit à une éternelle solitude. Il mourut en 690, le 12 de janvier, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire (3).

La même année mourut saint Théodore, archevêque de Cantorbéri, âgé de quatre-vingt-huit ans, après vingt-deux ans d'épiscopat. Il fut enterré dans l'église de Saint-Pierre, avec ses prédécesseurs, et on honore sa mémoire le jour de sa mort, 19 de septembre. C'est le premier entre les Latins qui ait composé un pénitentiel, c'est-à-dire un recueil de canons pour régler les pénitences des différents péchés. Plusieurs le copièrent et firent des recueils semblables, qui furent depuis mêlés à celui de Théodore, en sorte qu'il ne se trouve plus dans son état primitif. Ce qui est le plus constamment de lui sont certains chapitres ou articles, au nombre de cent vingt, qui contiennent le sommaire de la discipline des Grecs et des Latins. Voici ce qu'on y trouve de plus remarquable. Les nouveaux baptisés portaient pendant sept jours sur la tête le voile qui leur avait été mis : c'était un prêtre qui l'ôtait. Il n'était pas permis aux baptisés de manger avec les cathéchumènes. Le dimanche, on n'allait point en bateau, ni en voiture, ni à cheval, si ce n'est pour se rendre à l'Eglise, et on ne faisait point de pain. On voit dans la *Vie de saint Cutbert*, que la reine même n'allait pas en voiture le dimanche. On ne mangeait point de sang ni d'animaux étouffés. Chez les Grecs, les laïques mêmes communiaient tous les dimanches, et on excommuniait ceux qui y manquaient trois fois de suite ; chez les Latins, communiait qui voulait : ceux qui ne le faisaient pas n'étaient point excommuniés. Suivant les canons, les pénitents ne devraient point communier avant la fin de leur pénitence ; par miséricorde, Théodore le leur permettait au bout d'un an ou de six mois. Les nouveaux mariés étaient un mois sans entrer dans l'église, puis, ils faisaient quinze jours de pénitence avant de communier. Les femmes n'entraient dans l'église que quarante jours après leurs couches. Les oblations pour les morts étaient accompagnées de jeûnes.

Les enfants qui étaient dans les monastères mangeaient de la chair jusqu'à quatorze ans. Les garçons pouvaient se faire moines à quinze ans, les filles à seize. L'abbé devait être élu par les moines, et, à son ordination, on lui donnait le bâton pastoral. Les moines grecs n'avaient point d'esclaves, les Latins en avaient. On a pu remarquer que jamais il n'y a eu de règle universel ni bien fixe sur la longueur des pénitences ; cette longueur variait suivant les églises, et, pour l'application, dépendait beaucoup de l'évêque. Le *Pénitentiel* de saint Théodore met un an pour la fornication, trois pour l'adultère, et sept pour l'homicide volontaire : ou bien il fallait renoncer à porter les armes. On permet de prier, mais non de dire la messe pour celui qui s'est tué volontairement ; quelques-uns la disaient pour ceux qui s'étaient tués dans un accès de folie. Ceux qui ont été ordonnés par les Irlandais et les Bretons schismatiques doivent être réhabilités par l'imposition des mains, et leurs églises réconciliées. On ne doit donner aux Bretons ni le saint chrême ni l'eucharistie qu'après qu'ils sont réunis à l'Eglise (4).

Le successeur de saint Théodore dans le siége de Cantorbéri fut saint Briwald, auparavant abbé du monastère de Raculf, dans le pays de Cant. Il était savant dans les Ecritures et bien instruit de la discipline ecclésiastique et monastique, mais nullement comparable à son prédécesseur. Il ne fut élu que deux ans après sa mort, savoir le 1er juillet 692, et sacré, encore un an après, le dimanche 29 juin 693, par Godwin, archevêque de Lyon. C'est le premier Anglais naturel qui fut archevêque de Cantorbéri, et il tint ce siége trente-sept ans (5).

Pendant la vacance du siége de Cantorbéri,

(1) Bed., l. V, VII. — (2) *Acta SS.* 6 *febr*. — (3) *Ibid.*, 12 *jan. Act. Bened.*, t. II. — (4) Labbe, t. VI, p. 1855. — (5) Bed., l. V, c. IV. *Acta SS.*, 9 *jan*.

saint Swidbert fut ordonné évêque pour la Frise, où il avait été envoyé par saint Egbert. Celui-ci était un noble Anglais qui se retira en Irlande et y embrassa la vie monastique. Etant prêtre et plein d'un grand zèle, il entreprit, l'an 686, de passer en Frise pour travailler à la conversion des Germains, dont les Anglais tiraient leur origine. Quoiqu'il en fût détourné par des songes qu'il croyait venir de Dieu, il ne laissa pas de s'embarquer ; mais, ayant pensé faire naufrage dès le port, il abandonna l'entreprise et travailla utilement à la réunion des Irlandais schismatiques. Un de ses compagnons, nommé Wigbert, qui avait aussi demeuré longtemps en Irlande, menant la vie d'anachorète dans une grande perfection, s'embarqua, passa en Frise, et, pendant deux ans de suite, prêcha l'Evangile à cette nation et à son roi Radbod ; mais, voyant qu'il n'y faisait aucun fruit, il revint en Irlande servir Dieu en silence et profiter du moins aux siens par son exemple (1).

Saint Egbert, voyant qu'il n'avait pu passer en Frise et que Wigbert n'y avait rien fait, essaya d'y envoyer encore des hommes zélés et vertueux. Il en choisit douze, dont le principal était saint Willebrod, Anglais, né dans la Northumbrie vers l'an 658. Dès l'âge de six ou sept ans, son père le mit dans le monastère de Ripon, où il fut élevé sous la conduite de saint Wilfrid et embrassa la vie monastique. A l'âge de vingt ans, il en sortit, du consentement de son abbé, pour aller en Irlande se perfectionner auprès de saint Egbert. Il était prêtre et âgé de trente-trois ans quand il fut envoyé en Frise par ce saint, qui vécut jusqu'à l'an 729, et mourut âgé de quatre-vingt-dix ans, le vingt-quatre d'avril, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Les douze missionnaires étant arrivés en Frise l'an 690, furent très-bien reçus par Pépin, duc des Francs et maire du palais, surnommé d'Héristal. Il venait de conquérir sur Radbod la Frise citérieure entre le Rhin et la Meuse. C'est pourquoi il les y envoya prêcher et leur donna sa protection, défendant de leur faire aucun déplaisir, et accordant des grâces à ceux qui embrassaient la foi : ce qui produisit en peu de temps la conversion d'un grand nombre d'idolâtres.

Alors les missionnaires choisirent Swidbert, l'un d'entre eux, pour être ordonné évêque. Avant que de venir en Frise, il était prêtre et abbé du monastère de Dacor, sur les confins de l'Ecosse. Ils le renvoyèrent en Angleterre, où il trouva le siége de Cantorbéri vacant, dans l'intervalle entre la mort de saint Théodore et l'ordination de saint Britwald, c'est-à-dire l'an 692. Saint Swidbert s'adressa donc à saint Wilfrid, archevêque d'York, alors exilé dans le pays des Merciens, qui l'ordonna évêque. A son retour en Germanie, il passa chez les Bructères, peuples des environs de Cologne, et en convertit plusieurs. Mais, peu de temps après, ces peuples ayant été défaits par les Saxons, les nouveaux chrétiens se dispersèrent de toutes parts, et saint Swidbert alla trouver Pépin, qui, à la recommandation de sa femme Plectrude, lui donna, pour s'y retirer, une île du Rhin, où il bâtit un monastère nommé Verden et ensuite Keiserswert, c'est-à-dire île de l'empereur. Saint Swidbert y mourut l'an 713, et l'Eglise honore sa mémoire le premier de mars (2).

Saint Wilfrid ayant été rétabli dans son siége, les anciens prétextes de querelles se renouvelèrent ; en sorte qu'il était tantôt bien, tantôt mal avec le roi Alfrid. On voulait priver le monastère de Ripon de ses terres et de ses domaines ; on voulait en faire un siége épiscopal, au préjudice de la liberté accordée par le pape Agathon ; enfin on voulait que le saint évêque se soumît aux règlements que l'archevêque Théodore avait faits pendant leur division. Saint Wilfrid, ne pouvant céder en tous ces points à la volonté du roi, fut encore chassé de la Northumbrie au bout de cinq ans, c'est-à-dire en 691, et se retira chez son ami Ethelrède, roi des Merciens, qui le reçut avec grand honneur et lui donna l'évêché de Lichfeld, vacant par la mort de Sexwulfe.

Saint Willebrod, avec les autres missionnaires anglais, travaillait avec succès à la conversion des Frisons, sous la protection de Pépin. Vers l'an 692, ce prince l'envoya à Rome pour recevoir du pape Sergius la bénédiction apostolique et apporter des reliques pour mettre dans les églises qu'il fonderait à la place des temples d'idoles. A son retour, il continua de prêcher les Frisons, sujets des Francs ; puis il retourna à Rome avec des présents et des lettres de Pépin, qui priait le Pape de l'ordonner évêque pour ce peuple. Le pape Sergius le consacra archevêque des Frisons, dans l'église de Sainte-Cécile, le jour de la fête de cette sainte, vingt-deuxième de novembre 696. Il lui donna le pallium et le nom de Clement, au lieu de son nom barbare de Willebrod, sous lequel toutefois il est plus connu. Le Pape le renvoya aussitôt à son peuple, et il ne demeura que quatorze jours à Rome. Pépin lui donna la place pour établir son siége épiscopal dans la ville nommée aujourd'hui Utrecht. Saint Willebrod y bâtit une église, sous le titre de Saint-Sauveur, et y établit sa résidence. Comme il convertit un grand nombre d'infidèles de tous côtés pendant cinquante ans qu'il prêcha, il fonda plusieurs autres églises et quelques monastères, et établit de nouveaux évêques.

Il alla prêcher l'Evangile, même dans la partie de Frise qui obéissait à Radbod : et ce prince le reçut avec honneur, mais il ne profita point de ses instructions. Le saint évêque passa chez les Danois, peuple très-farouche, à qui commandait Ongende, plus cruel que toutes les bêtes ; il ne laissa pas de le traiter avec honneur, mais il demeura endurci, et

(1) Bed., l. V, c. x. *Acta Bened*, t. III. p. 487. — (2) *Acta SS.*, 1 *mart.*

saint Willebrod voyant qu'il n'y avait rien à espérer en ce pays, se contenta d'en amener trente jeunes enfants, et revint en France. Mais, craignant les accidents d'un si long voyage, il les instruisit et les baptisa en chemin. Sur les confins des Danois et des Frisons est une île, à l'embouchure de l'Elbe, qui portait alors le nom de leur dieu Fosite. Les païens la révéraient tellement, qu'ils n'osaient toucher aux animaux qui y passaient, ni parler en puisant de l'eau d'une fontaine qui l'arrosait. Le saint homme ayant été jeté dans cette île par la tempête, y demeura quelques jours, attendant le temps favorable. Il baptisa trois hommes dans la fontaine et fit tuer quelques animaux pour les manger. Les païens croyaient que ceux qui en avaient mangé mourraient subitement, ou que du moins ils deviendraient furieux; mais, voyant qu'il ne leur en arrivait aucun mal, ils furent étonnés et rapportèrent la chose à leur duc Radbod. Celui-ci, voulant venger ses dieux, fit jeter le sort trois fois par jour, pendant trois jours, suivant l'ancienne superstition des Germains, sur le saint évêque et ses compagnons; et il n'y en eut qu'un sur qui le sort tomba et qui souffrit le martyre. Radbod fit venir le saint et lui fit de grands reproches du mépris qu'il faisait de sa religion; mais, étonné de la fermeté de ses réponses, il le renvoya à Pépin avec honneur. Le saint évêque continua de prêcher dans la Frise soumise aux Francs. On raconte de lui plusieurs miracles. Dans l'île de Valcheren en Zélande, comme il voulait briser une idole, celui qui en avait la garde lui donna un coup d'épée sur la tête sans qu'il en fût blessé. Ceux qui accompagnaient l'évêque voulaient punir de mort cet attentat; mais le saint homme délivra de leurs mains l'idolâtre, qui, toutefois, mourut misérablement trois jours après (1).

La réputation de saint Willebrod attira en Frise saint Vulfran, pour travailler à la même œuvre. Il était né à Maurillac, à présent Milly en Gatinais, dont son père était seigneur, et il ordonna cette terre au monastère de Fontenelle, en 685. Il fut élu archevêque de Sens après la mort de Lambert, vers l'an 690, et ayant gouverné cette église quelques années, il fut inspiré d'aller prêcher en Frise. D'abord il alla à Rouen trouver saint Ansbert, qui ayant été abbé de Fontenelle, était encore comme le père de cette communauté. Saint Vulfran en tira quelques moines pour aller prêcher en Frise; et s'étant embarqué au port de ce monastère, il entra par la Seine dans l'Océan. Comme ils étaient prêts de la côte des Morins, aujourd'hui de Flandre, l'heure étant venue d'offrir le saint sacrifice, on jeta les ancres et on arrêta le vaisseau. Le saint évêque, célébrant la messe et en étant venu à l'endroit où le diacre devait lui présenter la patène, il étendit la main pour la recevoir. Le diacre qui était Vandon moine de Fontenelle, dont il fut depuis abbé, se prosterna à ses pieds et lui avoua qu'en voulant laver la patène, il l'avait laissé tomber dans la mer. Saint Vulfran se mit à genoux, et, après avoir fait sa prière, il ordonna au diacre de mettre la main à l'endroit ou la patène était tombée. Elle revint du fond de l'eau chercher sa main; tous les assistants en louèrent Dieu, et le saint évêque acheva la messe. La patène fut gardée à Fontenelle, où il la donna depuis en faisant le vœu monastique. Il y donna aussi son calice et l'autel qu'il portait dans ses voyages, et qui était consacré aux quatre coins, contenant au milieu des reliques.

Etant arrivé en Frise, il fut écouté et convertit plusieurs idolâtres. Il baptisa entre autres le fils du duc Radbod, qui mourut portant encore l'habit blanc. C'était la coutume de ces païens, de faire mourir en l'honneur leurs dieux, celui sur qui tombait le sort. Comme on menait à la mort un jeune homme nommé Ovon, saint Vulfran pria le duc Radbod de lui donner la vie; il était près de l'obtenir, quand les païens s'y opposèrent en disant : Si ton Christ peut le délivrer de la mort, il sera à toi le reste de ses jours. Le saint accepta la condition; on pendit Ovon, qui demeura au gibet pendant deux heures, et le saint se mit en prière. Sitôt qu'il eut fini de prier, la corde se rompit, Ovon tomba à terre, et, par l'ordre du saint, se releva en pleine santé. Il dit que, lorsqu'il était pendu, il s'imaginait être accablé de sommeil et soutenu par la ceinture du saint attachée autour de son corps. Il fut baptisé, devint moine de Fontenelle et prêtre, et laissa dans le monastère plusieurs titres et plusieurs livres écrits de sa main, qu'il avait très-bonne (2).

Saint Vulfran délivra plusieurs autres personnes de la mort. Le sort tomba un jour sur les enfants d'une veuve, dont l'un n'avait que sept ans, l'autre que cinq; et ils devaient être noyés dans la mer, car il y avait diverses manières d'immoler ces victimes. On les exposa en un lieu où la haute marée devait arriver; et comme elle commençait à gagner, le plus grand tenait son petit frère entre ses bras, s'efforçant de le retirer de l'eau. Le duc, avec une multitude infinie de peuple, était présent à cet horrible spectacle, sans avoir pitié de ces innocents. Saint Vulfran les demanda; le duc lui dit: Si ton Christ peut les délivrer, qu'ils soient à lui! Le saint évêque ayant fait prière, la mer, en s'élevant, laissa à sec le lieu où étaient les enfants prêts à mourir; il alla les prendre de ses deux mains, les rendit à leur mère désolée et les baptisa. On crut qu'il avait marché sur les eaux, et une grande multitude se convertit.

Dans l'intérieur de la Germanie, il y avait des Chrétiens depuis assez longtemps; mais il restait beaucoup de païens. Les chrétiens mêmes ne l'étaient guère. Il fallut que cette terre, pour devenir féconde, fût arrosée,

(1) Bed., l. V, c. XII. *Vit S. Willib.*, *Act. Bened.*, t. III. — (2) *Acta SS.*, *ma*. *t*. *Act. Bened.*, t. III, p. 347.

comme toutes les autres, des sueurs et du sang de plus d'un saint. Vers le milieu du septième siècle, saint Emméran, né à Poitiers et évêque dans l'Aquitaine, quitta la Gaule pour aller prêcher la foi en Bavière. Ayant appris que les peuples de la Pannonie étaient encore idolâtres, il prit la résolution de les visiter. Il mit donc un évêque à sa place, quitta son pays, sa famille et ses biens, qui étaient grands, passa la Loire et le Rhin, et entra dans la Germanie. Comme il ne savait pas la langue, un prêtre nommé Vital lui servait d'interprète. Il alla à Ratisbonne, où résidait Théodon, duc ou gouverneur de Bavière, pour le saint roi d'Austrasie, Sigebert III. Saint Emméran lui communiqua son dessein d'aller prêcher la foi aux Avares, et, s'il était besoin, de souffrir le martyre. Le duc lui représenta qu'on était continuellement en guerre avec ces peuples, que le passage n'était pas sûr, et le pria de rester en Bavière pour en être l'évêque. Saint Emméran se rendit à ses prières, d'autant plus que les habitants, nouvellement convertis, n'avaient pas encore entièrement déraciné l'idolâtrie, et mêlaient le culte des démons avec le christianisme. Il y demeura trois ans, prêchant par toutes les villes, les bourgs et les villages. Il instruisait, autant que possible, chaque personne en particulier, et ne gardant que le nécessaire de ce qu'on lui donnait, il distribuait le reste aux pauvres. Au bout de trois ans, il demanda d'aller en pèlerinage à Rome, et partit accompagné de quelques ecclésiastiques.

Il avait fait trois journées, quand Lambert, fils du duc Théodon, le poursuivit et le joignit. Sa sœur, s'étant abandonnée au fils d'un juge du pays, était devenue enceinte, et, ne pouvant plus cacher son crime, en avait accusé le saint évêque. Lambert courut donc après lui pour venger cet affront. Saint Emméran dit qu'il allait à Rome, et que l'on pouvait envoyer quelqu'un pour l'accuser devant le Pape et le juger canoniquement. Lambert ne voulut rien écouter et le fit prendre par ses soldats. Ils l'attachèrent à une échelle, lui coupèrent les doigts l'un après l'autre, lui arrachèrent les yeux, lui coupèrent le nez et les oreilles, puis les pieds et les mains, et, après l'avoir mutilé en toutes manières, ils lui coupèrent enfin la langue et le laissèrent ainsi couvert de sang. Ses clercs, que la peur avait dispersés, étant revenus, on le porta à douze milles de là, dans un lieu où il mourut et fut enterré. Depuis, ses reliques furent transportées à Ratisbonne, et il s'y fit un grand nombre de miracles. L'Eglise l'honore comme martyr le vingt-deux septembre, et son épitaphe porte qu'il mourut l'an 652 (1).

D'autres predicateurs de l'Evangile arrosèrent de leur sang la terre d'Allemagne. A l'exemple des missionnaires de Frise, deux prêtres anglais, qui avaient longtemps demeuré en Irlande, passèrent en Germanie, chez les peuples qu'ils nommaient les anciens Saxons, parce que ceux de la Bretagne en étaient venus. Ces prêtres se nommaient tous deux Evald ; mais, pour les distinguer, on nommait l'un le Blanc, l'autre le Noir, suivant la couleur de leurs cheveux. Etant entrés chez un fermier, ils le prièrent de les conduire au seigneur du pays, ce qu'il leur promit, mais en les retenant quelques jours. Dans cet intervalle, les barbares s'aperçurent que ces étrangers étaient d'une autre religion car ils s'appliquaient continuellement à la psalmodie et à la prière, et offraient tous les jours à Dieu le saint sacrifice, portant avec eux des vases saints et une planche consacrée qui leur servait d'autel. Les barbares craignirent que, si ces étrangers parlaient à leur seigneur, il ne le fissent chrétien, et que, peu à peu, tout le pays ne fût contraint de changer de religion. Ils les prirent donc brusquement et les firent mourir. Ils tuèrent Evald le Blanc d'un coup d'épée, et déchirèrent Evald le Noir par de longs et horribles tourments. Le seigneur, l'ayant appris, fut tellement irrité de ce qu'on n'avait pas laissé venir vers lui ces étrangers, qu'il fit brûler le village et tuer tous les habitants. Les corps des martyrs, jetés dans le Rhin, furent découverts par une lumière miraculeuse que leurs meurtriers virent eux-mêmes, et le duc Pépin les fit apporter honorablement à Cologne. L'Eglise honore leur mémoire le cinquième d'octobre, jour de leur martyre (2).

Un autre martyr de l'apostolat en Germanie fut saint Kilien. Il était d'une illustre famille d'Irlande, et très-bien instruit des saintes lettres. Etant évêque, quoiqu'il fût extrêmement aimé de son clergé et de son peuple, le désir d'une plus grande perfection le porta à quitter son pays, et il persuada à quelques-uns de ses disciples de l'accompagner. Ils passèrent en Austrasie et s'arrêtèrent à Wurtzbourg, sur le Mein, où commandait alors un duc nommé Gozbert, encore païen. L'agrément du lieu et le beau naturel des habitants invitèrent Kilien à y demeurer. Il le proposa à ses compagnons. Mais auparavant, dit-il, allons à Rome comme nous avons résolu dans notre pays, visitons les églises des saints Apôtres et présentons-nous au Pape Jean, et si le Siége apostolique nous en donne la permission, nous reviendrons ici avec confiance prêcher l'Evangile. Ils s'y accordèrent tous. Etant arrivés à Rome, ils trouvèrent que le pape Jean était mort. Saint Kilien fut très-bien reçu par le pape Conon, qui, voyant sa foi et sa doctrine, lui donna, de la part de saint Pierre, le pouvoir d'instruire et de convertir les infidèles. Il retourna à Wurtzbourg, accompagné du prêtre Coiman et du diacre Totnan. Ils y prêchèrent. Le duc Gozbert les fit venir. Saint Kilien l'entretint, le convertit, le baptisa, et un grand nombre suivit son

(1) Bed., *Acta SS.*, 22 *septemb.* — (2) *Id.*, l. V, c. xi. *Acta SS.* 5 *oct.*

exemple. Gozbert avait épousé la femme de son frère. Saint Kilien ne voulut pas l'inquiéter sur ce mariage, jusqu'à ce qu'il le vît bien affermi dans la foi. Alors il lui dit : Mon cher fils, vous serez en tout agréable à Dieu si vous pouvez encore vous résoudre à quitter votre femme ; car votre mariage n'est pas légitime. Gozbert lui répondit : Vous ne m'avez encore rien proposé de si difficile ; mais, puisque j'ai quitté pour l'amour de Dieu tout ce qui m'était cher, je quitterai encore ma très-chère épouse, s'il ne m'est pas permis de la garder. Il remit à exécuter cette séparation après un voyage de guerre où il était pressé d'aller. Cependant sa femme, nommée Geilane, pensait continuellement à se venger, et, prenant le temps de l'absence du duc, elle envoya de nuit un de ses gens pour égorger le saint et ses compagnons. Ils chantaient ensemble les louanges de Dieu. Saint Kilien les exhorta à soutenir généreusement ce combat qu'ils désiraient depuis si longtemps. On les enterra la même nuit à la hâte et en cachette, avec leurs coffres, la croix, l'Evangile et les ornements pontificaux. C'était l'an 689, le 8 de juillet, jour auquel l'Eglise les honore comme martyrs.

Le duc Gozbert étant revenu, demanda où etaient les serviteurs de Dieu. Geilane dit qu'elle ne savait ce qu'ils étaient devenus ; mais le meurtrier se découvrit lui-même. Il courait de tous côtés et disait en tremblant que Kilien le brûlait d'un feu très-cruel. Gozbert assembla tous les chrétiens, ses sujets, et l'on demanda ce que l'on devait faire de ce misérable. Geilane alors suscita un homme plus éloquent que les autres, qui dit : Seigneur, pensez à vous et à tous tant que nous sommes, qui avons reçu le baptême de ces étrangers, et pour prouver si leur Dieu est aussi puissant qu'ils disent, faites détacher ce malheureux et laissez-le en liberté ; nous verrons si leur Dieu les vengera. Sinon, ne trouvez pas mauvais que je le dise, nous voulons servir la grande Diane, comme nos pères, qui s'en sont bien trouvés. Ainsi fut fait. Mais le meurtrier étant délivré, entra en fureur et se déchira à belles dents jusqu'à la mort. Les chrétiens en louèrent Dieu ; mais sa vengeance s'étendit plus loin. Geilane fut saisi du malin esprit, qui l'agita tellement, qu'elle en mourut : le duc Gozbert fut tué par ses domestiques ; Hétan, son fils, fut chassé de son Etat par les Francs Orientaux ou les Austrasiens, et il ne resta personne de cette race. Saint Kilien est honoré comme le patron de Wurtzbourg, qui lui doit d'être devenue une ville considérable, et peut-être aussi d'avoir toujours conservé la foi catholique au milieu des hérésies qui ont affecté tant de ville d'Allemagne. Wurtzbourg est la capitale de la France transrhénane, de l'ancienne France, du pays des Francs, Frankenland, comme il s'appelle encore (1).

C'est ainsi que, sous la direction et avec l'autorité du Pontife romain, les Francs, les Scots ou Irlandais, les Anglais et les Saxons, naguère eux-mêmes barbares, travaillaient au prix de leur sang, à convertir de la barbarie à la civilisation, de l'idolâtrie au christianisme, les peuples encore idolâtres de la Germanie, dont ils tiraient leur origine. On ne voit pas que les Goths d'Espagne, qui sortaient des mêmes contrées, fussent poussés du même zèle. Ils se bornaient à des conciles. Le treizième de Tolède venait de finir au mois de novembre 683, lorsque arrivèrent en Espagne, ainsi que nous l'avons vu, les lettres du pape saint Léon II touchant le sixième concile général. Comme on ne pouvait rassembler les évêques pendant l'hiver, on leur envoya des actes venus de Rome pour les examiner chacun chez eux, et la réception solennelle fut remise au concile qui devait se tenir un an après suivant la coutume.

Cependant le pape saint Léon mourut le 3 juillet 683, après avoir occupé le Saint-Siege moins d'un an. Pour lui succéder, on élut Benoît, Romain de naissance, bien instruit des saintes Ecritures et du chant ecclésiastique. Il avait servi l'Eglise dès son enfance, et exercé dignement la prêtrise. Il était amateur de la pauvreté, humble, doux, patient, et libéral. Il ne fut ordonné que le 24 juin 684. La cause de ce retard était la nécessité peu canonique où l'on était d'attendre le consentement de l'empereur de Constantinople : nécessité introduite par les rois ariens des Ostrogoths, et ensuite conservee par l'empereur Justinien et ses successeurs. Constantin Pogonat en reconnut les inconvénients. Le pape Benoît reçut de lui des lettres adressées au clergé, au peuple et à l'armée de Rome, portant permission d'ordonner sans retard celui qui aurait été élu Pape (2). Benoît n'étant encore que Pontife élu, écrivit au notaire Pierre, qui était en Espagne, pour le presser d'exécuter la commission de Léon, son prédécesseur.

Pour y satisfaire, le roi Ervige ordonna d'assembler les conciles de chaque province, et premièrement, à Tolède, celui de la province carthaginoise. Tous les dix-sept évêques de la province s'y trouvèrent, et, à leur tête, l'archevêque saint Julien ; les cinq autres métropolitains y envoyèrent des députés, savoir : Cyprien de Tarragone, Sunifred de Narbonne, Etienne de Mérida, Liuba de Brague, et Floresind de Séville. On compte ce concile pour le quatorzième de Tolède. Il se tint au mois de novembre 684 (3). Les évêques y examinèrent les actes qu'on leur avait envoyés de Rome, les trouvèrent conformes à ceux des quatre conciles généraux, et y donnèrent leur approbation. Ils expliquèrent ensuite leur créance sur l'Incarnation, et confessèrent expressément deux volontés. Avec leurs souscriptions à la définition du concile, ils en-

(1) *Acta SS.*, 8 *jul.* — (2) Anast. *In Bened.* — (3) Labbe, t. V, p. 1278.

voyèrent au pape Benoît un livre où ils expliquaient plus au long leur créance. Mais le Pape y trouva quelques expressions qui lui parurent mises là inconsidérément, et qui, en effet, pouvaient donner lieu à des méprises ou à des chicanes, entre autres celles-ci : La volonté a engendré la volonté ; et cette autre : En Jésus-Christ il y a trois substances. Par délicatesse, le Pape n'en dit rien dans sa lettre; il se contenta de faire la remarque de vive voix au député des évêques d'Espagne, qui répondirent la même année pour en expliquer et en justifier le sens.

Le pape Benoît fit son possible pour la conversion de Macaire d'Antioche, qui était toujours en exil à Rome. Il lui donna un terme de six semaines, pendant lequel il lui envoyait tous les jours Boniface, son conseiller, pour lui faire des exhortations. Mais jamais Macaire ne voulut se convertir.

En ce temps, l'empereur Constantin Pogonat envoya à Rome les tresses des cheveux de ses deux fils, Justinien et Héraclius, et elles furent reçues par le Pape, le clergé et l'armée. C'était une espèce d'adoption usitée en ce temps-là ; et celui qui recevait les cheveux d'un jeune homme était regardé comme son père. L'empereur voulut donc faire cet honneur au Pape pour lui recommander ses deux fils, dont l'aîné, qui n'avait que seize ans, était associé à l'empire. Cette recommandation n'était peut-être pas sans quelque motif politique. En 681, Constantin avait ôté le titre d'augustes à ses deux frères, qui s'étaient mêlés pour la seconde fois de complots. Quelques auteurs ajoutent qu'il leur fit couper le nez. D'un autre côté, il avait eu des revers contre les Bulgares, et s'était vu contraint, pour avoir la paix, de leur payer tribut. Il était donc de la prudence d'assurer à ses deux fils le plus d'appui que possible. Constantin mourut en effet au mois de septembre 685, après dix-sept ans de règne, et eut pour successeur son fils aîné Justinien, qui n'avait que seize ans. Georges, patriarche de Constantinople, était mort l'année précédente, et Théodore était remonté sur ce siége, qu'il occupa encore trois ans (1).

A Rome, le pape Benoît II étant mort le 8 mai 685, on élut à sa place Jean V, qui fut ordonné le 23 juillet de la même année. Il était Syrien de naissance, et de la province d'Antioche. C'est lui qui, étant diacre, avait été légat du pape Agathon au sixième concile. Il était savant, courageux et très-modéré. Son élection, suivant la coutume interrompue depuis longtemps, se fit d'un consentement unanime dans l'église de Latran, d'où il fut mené ensuite au palais épiscopal. Il fut ordonné, comme Léon II, par les trois évêques d'Ostie, de Porto et de Vélitre. Ce Pape remit sous la disposition du Siége apostolique les églises de Sardaigne, dont les ordinations lui appartenaient d'antiquité. Mais on les avait accordées pour un temps aux archevêques de Cagliari. Depuis, comme ils abusaient de ce droit, ils en furent interdits par un décret du pape saint Martin. Citonat, archevêque de Cagliari, ayant donc ordonné Novellus pour l'église de Torres, sans la permission de Jean V, ce Pape tint un concile où Novelles fut remis sous l'obéissance immédiate du Saint-Siége, par un acte authentique, qui fut gardé dans les archives de l'Eglise romaine. Le pape Jean V, presque toujours malade, mourut le 2 août 686. Le Saint-Siége vaqua deux mois et dix-huit jours (2).

Le clergé de Rome avait de l'inclination pour l'archiprêtre Pierre, l'armée pour le prêtre Théodore. Le clergé assemblé attendait à la porte de l'église de Latran, que l'armée avait envoyé fermer et où elle ne laissait entrer personne, tandis qu'elle était assemblée dans l'église de Saint-Etienne. Aucun des deux partis ne voulait céder, et l'on porta de part et d'autre plusieurs paroles sans aucun effet. Enfin les évêques et le clergé convinrent d'entrer dans le palais épiscopal de Latran, et de choisir une troisième personne, savoir le prêtre Conon. C'etait un vieillard vénérable par sa bonne mine et ses cheveux blancs, vrai dans ses paroles, simple, paisible, qui jamais ne s'était mêlé dans les affaires séculières. Il était né en Sicile, et originaire de Thrace. Aussitôt qu'il fut élu, tous les magistrats, avec les principaux citoyens, vinrent le saluer par des acclamations de louanges. L'armée, voyant que le clergé et le peuple étaient d'accord et avaient souscrit au décret de son élection, se laissa fléchir au bout de quelques jours et y souscrivit aussi. Ainsi les trois corps, le clergé, la milice et le peuple, envoyèrent ensemble des députés à l'exarque Théodore, suivant la coutume.

Le pape Conon reçut la lettre que l'empereur Justinien adressait à son prédécesseur, pour lui mander qu'il avait retrouvé les actes du sixième concile, qu'il les gardait dans son palais et qu'il en ferait observer inviolablement les décisions. Cet empereur donna encore deux lettres en faveur de l'Eglise romaine. Par la première, il remettait la capitation que payaient les patrimoines des Brutiens et de Lucanie ; par la seconde, il ordonnait la restitution des serfs de ces patrimoines et de ceux de Sicile, que la milice retenait en gage. Théodore, patriarche de Constantinople, mourut l'année 686, et eut pour successeur un nommé Paul, secrétaire de l'empereur, qui était encore laïque.

Le pape Conon ne tint le Saint-Siége que onze mois, pendant lesquels il fut longtemps malade; en sorte qu'à peine put-il faire les ordinations d'évêques, qu'il consacra toutefois au nombre de seize. Durant sa dernière maladie, l'archidiacre Pascal, voulant s'emparer de l'or qu'il avait légué au clergé et aux monastères, écrivit à Jean, exarque de Ravenne,

(1) *Hist. du Bas-Empire*, l. 61. — (2) Anast. *In Joan V.*

surnommé Platys, et lui promit de lui donner cet or, afin qu'il le fît élire Pape. L'exarque y consentit, et envoya aussitôt à Rome des officiers de sa part pour gouverner la ville et faire élire Pascal, sitôt que Conon serait mort. Il mourut le 21 septembre 687, et le Saint-Siége vaqua près de trois mois (1).

Après sa mort, le peuple romain se divisa : une partie élut l'archidiacre Pascal, une autre l'archiprêtre Théodore, et ceux-ci furent les plus diligents à se saisir de la partie intérieure du palais patriarcal de Latran. Le parti de Pascal s'empara de la partie extérieure, depuis l'oratoire de Saint-Silvestre et la basilique de Julie. Comme chacun soutenait opiniâtrément son candidat, les premiers magistrats, la plus grande partie du clergé, de la milice et du peuple, conduits par quelques évêques, se rendirent au palais impérial, et après avoir longtemps examiné les moyens de finir cette division, ils s'accordèrent à choisir le prêtre Sergius, et, le tirant du milieu du peuple, ils le menèrent à l'oratoire de Saint-Césaire, martyr, qui était dans le même palais. De là ils le conduisirent, avec des acclamations de louanges, qui étaient une espèce de litanies, jusqu'au palais patriarcal de Latran, et, quoique les portes en fussent fermées et barricadées au dedans, le parti de Sergius, étant le plus fort, y entra. L'archiprêtre Théodore se soumit aussitôt et vint saluer et baiser Sergius ; mais l'archidiacre Pascal ne voulait point céder, et ne vint le saluer que malgré lui.

Sergius était originaire d'Antioche, mais né à Palerme en Sicile. Il vint à Rome, sous le pape Adéodat, et entra dans le clergé. Comme il avait du goût pour le chant, il fut mis sous la conduite d'un des plus habiles chantres et ordonné acolyte ; montant ensuite par degrés, il fut ordonné prêtre, du titre de Sainte-Susanne, par le pape Léon II, et il allait soigneusement célébrer la messe en divers cimetières. Enfin, sept ans après, il fut élu Pape.

Cependant l'archidiacre Pascal envoya secrètement à Ravenne et, par ses promesses persuada à l'exarque Jean Platys de venir à Rome, accompagné de ses officiers. Il arriva si secrètement, que la milice romaine n'alla point au-devant de lui, avec ses enseignes, jusqu'au lieu accoutumé. Trouvant Sergius reconnu par tout le monde, l'exarque ne put rien faire pour Pascal, mais il ne laissa pas de prétendre que l'église de Saint-Pierre devait lui payer les cent livres d'or que Pascal lui avait promises. Sergius se récriait, disant qu'il n'avait rien promis et qu'il lui était impossible de donner cette somme. Pour exciter la compassion publique, il fit descendre les lampes et les couronnes à porter les cierges, suspendues depuis longtemps devant l'autel et la confession de saint Pierre, et les donna pour gages. L'exarque n'en fut point touché, et il fallut lui donner les cent livres d'or. Sergius fut ordonné le 15 décembre 687, et tint le Saint-Siége jusqu'au 8 septembre 701. Quelque temps après l'intronisation du nouveau Pontife, l'archidiacre Pascal fut privé de sa charge pour des enchantements et d'autres superstitions, et enfermé dans un monastère, où, cinq ans après, il mourut impénitent (2).

En Espagne, l'an 688, le onzième de mai, fut tenu le quinzième concile de Tolède, la première année du roi Egica, gendre et successeur d'Ervige. Soixante-un évêques y assistèrent, dont les cinq premiers sont les métropolitains de Tolède, de Narbonne, de Séville, de Brague et de Mérida, de plus, neuf abbés, l'archidiacre et le primicier de Tolède, cinq prêtres pour des évêques absents, et dix-sept comtes. Ils s'assemblèrent dans l'église du palais, dédiée à saint Pierre et à saint Paul. Le roi Egica y était en personne, et, après s'être prosterné devant les évêques, suivant la coutume, il fit lire un mémoire où il demandait conseil touchant deux serments qu'il avait faits au roi Ervige et qui paraissaient contraires. Car, disait-il, quand il me donna sa fille en mariage, il me fit jurer de prendre la défense de ses enfants contre tous ceux qui voudraient les attaquer, et, au temps de sa mort, il me fit promettre de ne me porter pour roi qu'après avoir fait serment de rendre justice à tous les peuples de mon obéissance. Or, je crains de ne pouvoir défendre ses enfants sans refuser la justice à plusieurs qu'il a dépouillés injustement de leurs biens, et à des nobles qu'il a réduits en servitude, soumis à la torture ou opprimés par des jugements injustes.

Le concile commença, suivant la coutume, par la confession de foi; puis on lut un grand discours pour répondre aux observations du pape Benoît sur deux propositions avancées dans le concile précédent : que la volonté a engendré la volonté, et qu'il y a trois substances en Jésus-Christ. Les évêques du concile s'efforcent de justifier ces expressions par la raison et par l'autorité des Pères, en convenant toutefois qu'on peut en abuser. Venant ensuite aux deux serments du roi Egica, ils déclarent qu'ils ne sont point contraires, puisqu'il ne faut pas croire qu'il ait promis de soutenir les intérêts de ses beaux-frères autrement que selon la justice ; mais, en cas qu'il fallût choisir, le dernier serment fait en faveur du peuple devait l'emporter, puisque le bien public est préférable à tous les intérêts particuliers. Le roi Egica confirma par son ordonnance les décrets du concile. Saint Julien de Tolède, qui le présida, mourut au mois de mars 690 et eut Sisbert pour successeur (3).

Sisbert ne ressembla guère à son prédécesseur saint Julien ; car dans le seizième concile de Tolède, tenu le 2 mai 693, ayant été convaincu d'avoir conspiré avec quelques autres contre le roi Egica, pour lui faire perdre le royaume et la vie, il fut déposé, privé de

(1) Anast. *In Conon.* — (2) Anast. *In Serg.* — (3) Labbe, t. VI, p. 1291.

tous ses biens et mis en la puissance du roi, qui le condamna à une prison perpétuelle; il fut même ordonné qu'il ne recevrait la communion qu'à la mort, si le roi ne lui faisait grâce. A sa place, le concile fit évêque de Tolède Félix de Séville, dont le siége fut rempli par Faustin de Brague, et l'on donna pour successeur à celui-ci Félix de Portugal. Ainsi on ne se faisait pas de scrupule en Espagne de transférer les évêques. Ceux-ci, en souscrivant au concile, prirent tous les titres de leurs nouveaux siéges. Ce fut apparemment cette conjuration qui obligea le concile à renouveler les promesses de protéger la postérité du roi après sa mort, les peines contre les rebelles et les malédictions prononcées au quatrième concile de Tolède. On ordonne en celui-ci que, dans toutes les églises cathédrales et toutes les paroisses de campagne, on dira tous les jours la messe pour le roi et ses enfants, excepté le Vendredi-Saint. On y ordonne aussi que, quand un concile aura été tenu, chaque évêque le publiera dans six mois en son synode, composé des abbés, des prêtres et de tout le clergé, avec le peuple de la ville épiscopale.

Parmi les autres canons de ce concile, l'on ordonne que les Juifs qui se convertiront sincèrement seront exempt des tributs qu'ils payaient au fisc, confirmant, au surplus, les lois précédentes contre ceux qui demeureront endurcis. On défend tous les restes d'idolâtrie: d'honorer des pierres, des fontaines ou des arbres, d'observer les augures ou de pratiquer des enchantements. L'exécution en est recommandée aux évêques, aux prêtres et aux juges. Ceux qui pèchent contre nature sont condamnés à être séparés des chrétiens pour toute leur vie, à recevoir cent coups de fouet, à être rasés par infamie et bannis à perpétuité. Ceux-ci, non plus que les idolâtres, ne recevront la communion qu'à la mort, et encore après une digne pénitence. Celui qui aura voulu se tuer par désespoir sera privé de la communion pour deux mois.

Il y avait en Espagne plusieurs églises abandonnées, parce qu'elles étaient trop pauvres pour entretenir un prêtre. On y offrait rarement le sacrifice, et elles tombaient en ruine. En sorte que les Juifs s'en moquaient, et disaient que l'on n'avait rien gagné à détruire leurs synagogues, puisque les églises des chrétiens étaient en plus mauvais état. Pour y remédier, le concile ordonne aux évêques d'employer en réparations le tiers du revenu des églises de la campagne que les canons leur accordaient; que s'ils ne prennent point ce tiers, les prêtres qui servent ces églises en feront les réparations. On ne donnera point plusieurs églises à un même prêtre, mais celles qui auront moins de dix serfs seront réunies à d'autres. Quelques prêtres employaient pour le sacrifice le pain ordinaire, dont ils coupaient une croûte ronde qu'ils offraient sur l'autel. Le concile ordonne de ne se servir, pour ce saint usage, que d'un pain entier, qui soit blanc, fait exprès et en petite quantité, puisqu'il ne doit pas charger l'estomac, n'étant que pour la nourriture de l'âme, et qu'il doit être facile à conserver dans une petite boîte. On faisait donc dès lors des hosties, à peu près comme elles sont aujourd'hui (1).

L'année suivante, septième d'Egica, le 9 novembre 694, fut tenu le dix-septième concile de Tolède dans l'église de Sainte-Léocadie. On y fit huit canons. Premièrement, il est ordonné qu'au commencement de chaque concile on passera trois jours en jeûne, pendant lesquels on traitera de la foi, de la correction des évêques et des autres matières spirituelles, sans qu'aucun séculier y assiste. Depuis le commencement du carême jusqu'au Jeudi-Saint, le baptistère sera fermé et scellé du sceau de l'évêque, et on ne l'ouvrira qu'en cas de grande nécessité. Il est marqué que le Jeudi-Saint on dépouillait les autels, comme l'on fait encore. Le même jour, chaque évêque observera la cérémonie de laver les pieds. On renouvelle la défense aux prêtres d'employer à leur usage les vases sacrés ou les ornements de l'église, de les vendre ou de les dissiper. Quelques-uns disaient des messes de morts pour des vivants, dans l'intention de leur causer la mort. Le concile défend ce sacrilége, sous peine de déposition pour le prêtre, de prison perpétuelle et d'excommunication jusqu'à la mort, tant contre lui que contre qui l'aura excité à le commettre. On ordonne des litanies ou des prières publiques tous les mois.

Les Juifs d'Espagne étant convaincus d'avoir conspiré contre l'État et contre les chrétiens, et d'avoir traité avec ceux d'outre-mer, suivant toute apparence les Musulmans d'Afrique, ils sont condamnés à être tous dépouillés de leurs biens, réduits en servitude perpétuelle et distribués aux chrétiens suivant la volonté du roi, à la charge que leurs maîtres ne leur permettront aucun exercice de leurs cérémonies, et leur ôteront leurs enfants à l'âge de sept ans pour les faire élever chrétiennement et les marier à des chrétiens. Ce dix-septième concile de Tolède est le dernier dont nous ayons quelques actes, encore n'y a-t-il point de souscriptions qui fassent connaître les évêques qui y assistèrent (2). On voit que les Goths d'Espagne avaient quelque raison pour ne pas aimer que les Juifs s'établissent parmi eux, d'autant plus que leur royauté élective était sujette à de fréquentes révolutions. Ce dernier motif avait fait décréter, en 691, au concile de Saragosse, que les veuves des rois non-seulement ne pourront se remarier, comme il avait déjà été ordonné au troisième concile de Tolède, mais seront obligées à prendre l'habit de religieuses et à s'enfermer dans un monastère pour le reste de leur vie. La raison qu'en donne le concile est le manque de respect et même les insultes auxquelles

(1) Labbe, t. VI, p. 1327 et seq. — (2) *Ibid.*, t. VI, p. 1361.

elles s'exposaient en demeurant dans le monde (1).

Tandis que, sous la direction suprême du Pontife romain, les peuples de l'Occident se convertissaient les uns les autres, et qu'ils prenaient peu à peu une constitution et une législation chrétiennes, un concile de Grecs se tenait à Constantinople, qui, par ses sophismes, par son irréflexion, par son peu d'intelligence et d'amour de l'unité catholique, préparait l'éternel asservissement des églises d'Orient et l'irrémédiable avilissement de leur clergé. Nous parlons du concile ou conciliabule assemblé l'an 692, à Constantinople, par l'empereur Justinien II, et plus connu sous le non du concile *in Trullo*, de la salle du palais où il se tint (2). Cette assemblée se donne le titre de concile œcuménique; mais un saint de cette époque, le vénérable Bède, le nomme, avec plus de justesse, concile *erratique*. En effet, il enseigne des erreurs déjà condamnées, avance des faussetés nouvelles, qui changent, dans un point capital, toute la discipline de l'Orient. Aussi, verrons-nous le pape Sergius prêt à souffrir la mort plutôt que d'y souscrire.

Le motif que l'on mit en avant pour tenir cette assemblée d'évêques fut que, les cinquième et sixième conciles généraux n'ayant pas fait de canons de discipline, il fallait suppléer à cette omission; comme si ces deux conciles, uniquement convoqués pour décider des questions touchant la foi, n'avaient pas mieux su que d'autres ce qu'il convenait de faire. Quelquefois les Grecs donnent à cette assemblée de 691 ou 692 le nom de sixième concile œcuménique, comme si ces deux assemblées n'en faisaient qu'une, tandis que la seconde ne se tint que dix ans après la clôture de la première, et que, sur deux cent onze évêques dont elle se composait, il n'y en avait que quarante-trois qui eussent assisté à l'autre. D'autres fois ils lui donnent le nom de Pentexte ou Quinisexte, comme étant le complément des cinquième et sixième conciles œcuméniques.

Dans cette persistance des Grecs à faire passer les canons du concile *in Trullo* pour ceux des deux conciles précédents, il y a un dessein. Comme plusieurs de ces canons renversent dans un point capital l'ancienne discipline, que les successeurs de saint Pierre maintenaient sans relâche par tout le monde, mais particulièrement en Occident, les Grecs cherchent tous les moyens de donner à cette assemblée l'air d'un concile général, afin de justifier ainsi leurs innovations et de censurer les Pontifes romains et tout l'Occident de leur inviolable fidélité aux anciennes règles. C'est dans cette vue encore qu'ils disent et répètent que les légats du Pape souscrivirent à ce concile, tandis que le Pape n'y envoya point de légats; seulement il y avait, dans certaines provinces de l'Orient, des vicaires apostoliques pour les affaires de leurs provinces, comme le métropolitain de Gortyne en Crète, ensuite des nonces apostoliques à Constantinople, avec le seul pouvoir d'y terminer les affaires courantes. Mais ni les uns ni les autres n'avaient la mission spéciale de souscrire, au nom du Pape, à aucun concile. Aussi ne trouve-t-on dans les souscriptions du concile *in Trullo* que celle de Basile, métropolitain de Cortyne.

Le pape saint Gélase et l'Eglise romaine avaient rangé parmi les écrits apocryphes ou sans autorité par eux-mêmes les canons dits des Apôtres, dont l'Occident ne connaissait que cinquante. Le concile ou conciliabule *in Trullo* les déclare authentiques et obligatoires, non-seulement les cinquante premiers, mais encore les trente-cinq qui suivent dans la collection des Grecs, parmi lesquels il y en a deux, le quarante-cinquième et le quarante-sixième, qui enseignent ouvertement l'hérésie des rebaptisants, savoir : que le baptême donné par les hérétiques et les impies est nul. Mais ce que le conciliabule a le plus à cœur, c'est le cinquième canon, qui dit : Que l'évêque, le prêtre, le diacre, ne rejette point sa femme sous prétexte de religion; s'il la rejette, qu'il soit excommunié; s'il persiste, qu'il soit déposé. C'est-à-dire l'évêque, le prêtre, le diacre, ne doivent point abandonner les femmes qu'ils ont eues avant leur ordination, mais avoir soin de leur conduite et de leur subsistance. Tel est le sens que donne à ces paroles le pape saint Grégoire le Grand, dans la lettre où il rappelle, non-seulement aux évêques, mais à tous ceux qui étaient dans les ordres sacrés, qu'ils devaient garder la continence perpétuelle, et que, pour la garder plus facilement, ils feraient bien, à l'exemple de saint Augustin, de se séparer d'habitation de toute femme, en particulier de leurs épouses, s'ils en avaient (3). Le conciliabule *in Trullo* y donne un sens bien différent; car il fait dire aux apôtres que les évêques, les prêtres, les diacres ne doivent point refuser de vivre maritalement avec leurs femmes; que s'ils s'y refusent, ils doivent être excommuniés, et, que s'ils persistent dans leur refus, ils doivent être déposés. Doctrine étrange, où, pour consacrer l'incontinence de leur clergé, les Grecs oublient l'enseignement de leurs Pères.

En effet, saint Epiphane, qui florissait trois siècles avant ce conciliabule, assure formellement que ceux qui sont honorés du sacerdoce doivent être vierges, ou du moins consacrés le reste de leurs jours à la vie monastique ou à la continence; et qu'il est nécessaire, s'ils ont été mariés, ils ne l'aient été qu'une fois. Enfin il témoigne que les lecteurs sont les seuls qui puissent user du commerce conjugal; mais que les sous-diacres, les diacres, les prêtres et les évêques ne le peuvent en façon quelconque. Ce Père comprend les sous-

(1) Labbe, t. VI, p. 1311. — (2) *Ibid.*, p. 1131. — (3) S. Greg., l. IX, *epist.* LX, *ed*, *Bened.*

diacres mêmes dans l'ordre sacerdotal, et il proteste qu'on ne les élit que d'entre les vierges ou les continents. Voilà donc la discipline de l'Eglise universelle au temps de saint Epiphane, et surtout la discipline de l'Eglise grecque, dans les lois de laquelle ce Père était beaucoup plus versé. Il dit de plus que Jésus-Christ même est le premier instituteur de cette discipline, et que les apôtres en ont fait des canons et des lois. Il reconnaît, à la vérité, qu'il y avait des églises où les prêtres, les diacres et les sous-diacres n'observaient pas le célibat ; mais il répond que c'était un abus qui s'était glissé contre les canons (1). Ainsi donc les évêques du conciliabule *in Trullo* érigent l'abus en règle, et mettent ce renversement scandaleux sur le compte des apôtres.

Ils n'osent toutefois admettre toutes les conséquences de leur principe. Interprété dans leur sens, le cinquième canon dit apostolique, oblige les évêques, non moins que les prêtres et les diacres, à vivre maritalement avec leurs femmes. Et toutefois ils le défendent expressément aux évêques. Ils disent dans leur canon douzième : Ayant appris qu'en Afrique et dans d'autres lieux les évêques ne font point de difficulté d'habiter avec leurs femmes, après leur ordination, au grand scandale des peuples, nous leur défendons d'en user ainsi à l'avenir, sous peine de déposition. Et dans leur canon quarante-huit ils ordonnent que la femme de celui qui est promu à l'épiscopat, s'étant séparé de lui d'un commun consentement après qu'il aura été ordonné, entrera dans un monastère éloigné de l'habitation de l'évêque, qui toutefois pourvoira à sa subsistance. Voilà donc les prélats du conciliabule qui entendent forcément le cinquième canon des apôtres dans le même sens que le pape saint Grégoire, savoir : que l'évêque, tout en gardant la continence, ne doit point abandonner sa femme, mais veiller à sa subsistance et à sa conduite.

Ce canon une fois interprété dans ce sens pour les évêques, tout homme raisonnable l'interpréterait dans le même sens pour les prêtres et les diacres. Il n'en est point ainsi chez les Grecs. Voici comme ils parlent dans leur trentième canon : Voulant tout faire pour l'édification de l'Eglise, nous avons résolu d'embrasser dans notre sollicitude les prêtres mêmes qui sont chez les Barbares : S'ils croient devoir s'élever au-dessus du canon des apôtres, qui défendent de chasser sa femme sous prétexte de religion, et faire plus qu'il n'est ordonné, en se séparant de leurs femmes d'nn commun consentement, nous leur défendons de plus de demeurer avec elle d'aucune manière que ce soit, pour nous montrer par là que leur promesse est effective. Et nous ne leur donnons cette permission qu'à cause de leur petitesse de leur courage et de la légèreté des mœurs étrangères. C'est-à-dire que le canon qui défend de chasser sa femme, défend de garder la continence avec elle, même de son consentement ; que si on le fait, il faut la chasser de la maison ; qu'enfin, de vouloir ainsi garder la continence est une imperfection, une faiblesse pour laquelle il faut la dispense d'un concile soi-disant œcuménique. C'est-à-dire que le conciliabule *in Trullo* se joue du bon sens et du langage humain.

Le soi-disant concile œcuménique n'a pas la même indulgence pour les prêtres des Grecs que pour ceux des Barbares. Voici comme il parle dans son treizième canon : Nous savons que dans l'Eglise romaine on tient pour règle que ceux qui doivent être ordonnés diacres ou prêtres promettent de ne plus avoir de commerce avec leurs femmes. Mais pour nous, qui suivons la perfection de l'ancien canon apostolique, nous voulons que les mariages des hommes qui sont dans les ordres sacrés, subsistent sans les priver du commerce de leurs femmes dans les temps convenables. En sorte que, si quelqu'un est jugé digne d'être ordonné sous-diacre, diacre ou prêtre, il n'en sera point exclu pour être engagé dans un mariage légitime ; et dans le temps de son ordination, on ne lui fera point promettre de s'abstenir du commerce de sa femme ; et cela, pour ne pas déshonorer le mariage que Dieu a institué et béni par sa présence. Nous savons aussi que les Pères du concile de Carthage ont ordonné que les sous-diacres, les diacres et les prêtres s'abstinssent de leurs femmes selon les termes prescrits, afin que, suivant la tradition apostolique, nous observions le temps de chaque chose, principalement du jeûne et de la prière. Car il faut que ceux qui approchent de l'autel gardent une parfaite continence dans le temps qu'ils touchent les choses saintes, afin que leurs prières soient exaucées. Donc, quiconque, au mepris des canons apostoliques osera priver un prêtre, un diacre ou un sous-diacre du commerce légitime avec sa femme qu'il doit déposé. De même, tout prêtre, tout diacre, qui renvoie sa femme sous prétexte de piété, sera excommunié ; et s'il persiste, on le déposera.

Ainsi donc, suivant le même conciliabule, que l'évêque garde la continence, ce n'est point contraire - contraire au canon apostolique, ce n'est point déshonorer le mariage ; bien au contraire, on l'oblige de garder la continence, et pour cela de renvoyer sa femme bien loin dans un monastère. Mais qu'un prêtre ou un diacre garde la continence avec sa femme, c'est contraire tout à fait au canon apostolique, c'est déshonorer le mariage ; si pour cela il se sépare de sa femme, on l'excommunie; s'il persiste, on le dépose. En un mot, on dépose l'évêque s'il ne le fait pas; on dépose le prêtre s'il le fait ; et tout cela en vertu d'un canon qui commande ou défend la même chose, dans les mêmes termes, au prêtre, au diacre et à l'évêque. De plus, on condamne le

(1) S. Epiph. *Exposition fidei cath.*, c. XXI. *hæres.* LXVIII, LIX, n, 4. Thomassin. *Discipline*, t. I, part. 1.

prêtre s'il garde la continence tous les jours ; et on le condamne s'il ne la garde pas les jours qu'il doit approcher de l'autel, comme si le prêtre chrétien n'était pas tous les jours dans le cas de toucher les choses saintes, soit en offrant le saint sacrifice, soit en administrant les sacrements.

La manière dont le conciliabule *in Trullo* s'appuie d'un canon du concile de Carthage n'est pas moins étrange. Le cinquième concile de Carthage, sur la proposition de l'évêque Aurélius, renouvela contre l'incontinence des clercs les règlements déja établis en plusieurs conciles, savoir : que les sous-diacres, les diacres, les prêtres et les évêques, sous peine de déposition, s'abstiendront de leurs femmes, suivant les statuts antérieurs, et qu'ils seront comme n'en ayant point. La version grecque de ce canon a rendu les mots latins *priora statuta* par ceux-ci *idious horous*, qui peuvent signifier, soit *règlements*, soit *termes propres* ; car le traducteur avait lu *propria* pour *priora*, suivant un autre exemplaire. En sorte que, d'après cette version entendue dans le sens du concile de Carthage, les sous-diacres, les diacres, les prêtres et les évêques devaient s'abstenir de leurs femmes, suivant les statuts propres, suivant les statuts spécialement établis à cet égard, et qui se trouvent effectivement dans les conciles antérieurs. Ce sens est tout naturel et tout simple. Aussi n'est-ce point celui du conciliabule *in Trullo* (1). Abusant de la signification équivoque du mot *horous*, qui peut dire *termes*, *limites*, il conclut que, d'après le concile de Carthage, les sous-diacres, les diacres, et les prêtres doivent garder la continence à terme, d'une manière intermittente, lorsqu'ils s'approchent de l'autel, c'est-à-dire deux jours sur sept ; car ordinairement les prêtres grecs n'offrent le sacrifice de la messe que le samedi et le dimanche.

Ce n'est pas tout. La loi du concile de Carthage est la même pour les évêques que pour les prêtres, les diacres et les sous-diacres. Si donc les Grecs n'obligent ceux-ci qu'à une continence intermittente, pourquoi obligent-ils ceux-là à une continence perpétuelle ? Ou s'ils obligent les évêques à une continence perpétuelle, pourquoi n'obligent-ils les autres qu'à une continence intermittente, puisque la loi est la même pour tous ? Pour esquiver cette difficulté, le conciliabule tronque la loi et en ôte prudemment le mot *évêques*. Et sur deux cent onze prélats qui composent cette assemblée, pas un n'aperçoit ou ne signale ces grossières ignorances ou ces insignes fourberies ? Et c'est par de pareils moyens qu'ils renversent l'antique loi de la pureté cléricale, si bien constatée, trois siècles auparavant, par saint Epiphane, un des plus illustres de leurs Pères !

Maintenant, quels peuvent être les résultats de cette discipline au rabais, si ce n'est de tout rabaisser. La même assemblée dit dans son canon sixième : Comme dans les canons des apôtres, on ne trouve que les lecteurs et les chantres à qui il soit permis de se marier après leur ordination, nous le défendons désormais aux sous-diacres aux diacres et aux prêtres, sous peine de déposition. Que si quelqu'un d'eux veut se marier, qu'il le fasse avant que d'entrer dans ces ordres. Ainsi, parmi les Grecs, un mari peut devenir prêtre, mais un prêtre ne peut devenir mari. Si donc un mari-prêtre devient veuf, fût-il jeune, eût-il des passions bouillantes, il est forcé au célibat pour le reste de sa vie et renfermé sans pitié dans un couvent. Or, dans une position aussi chanceuse, est naturellement la préoccupation habituelle quelle de ces maris-prêtres ? et presque tous les prêtres grecs sont dans ce cas. N'est-ce point la santé et la vie d'une femme, après laquelle il n'y en a plus pour eux ? Et cette préoccupation ne doit-elle pas naturellement tuer tout esprit de zèle et de dévouement pastoral ? Aussi ne cite-t-on pas un seul mari-prêtre qui se soit distingué par la sainteté ou la science, pas un missionnaire apostolique. Leur ministère est nul, même parmi leurs ouailles. Ce n'est pas à eux que l'on se confesse, mais aux moines qui gardent la continence perpétuelle. Ensuite, comme les évêques doivent la garder aussi bien que les moines, jamais ou rarement un prêtre grec devient évêque ; c'est toujours un moine ou un laïque. Tout cela place nécessairement le clergé pastoral dans un abaissement toujours plus profond. Tout le monde peut s'en convaincre par le triste spectacle qu'offrent les popes russes.

Le concile *in Trullo* déclare, dans son soixante-neuxième canon : Qu'il n'est permis à aucun laïque d'entrer dans le sanctuaire, si ce n'est à l'empereur, d'après l'ancienne coutume. Le canoniste grec Balsamon, ajoute, dans son commentaire, que les empereurs orthodoxes, qui préposent les patriarches par l'invocation de la sainte Trinité et qui sont les oints du Seigneur, entrent dans le sanctuaire quand ils veulent, qu'ils encensent et qu'ils scellent avec le triple sceau, tout comme les pontifes (2). Sur le canon 38 du même conciliabule, portant que l'ordre ecclésiastique doit suivre, pour le rang des cités, les ordonnances civiles de l'empereur, le même Balsamon conclut : Par ce canon, il est donné à l'empereur de faire de nouveaux évêchés, d'en ériger d'autres en métropoles, d'en régler les élections et l'administration suivant son bon plaisir (3). Voilà comme les Grecs asservissent l'épiscopat, le gouvernement de l'Eglise, l'autel même, au caprice des empereurs. Ils vont jusqu'à leur faire un privilége de ce que Dieu a puni comme une impiété dans le roi Ozias, de mettre la main à l'encensoir. Faut-il s'étonner maintenant que, pour les punir de cette adulation sacrilége, Dieu abandonne leurs prêtres, leurs évêques et leurs patriarches au fouet ou au knout des sultans et des czars ?

(1) Labbe, t. II, p. 1061 et 1116. — (2) Theod. *Balsam. in Syn. Trull.*, p. 446. — (3) *Ibid.*, 403 et 404.

Du reste, nous voyons les Grecs eux-mêmes condamner les Grecs. On lit dans le synodique de Constantinople ou le recueil des canons de cette église : Quoique les choses ecclésiastiques ne se règlent point sur les lois civiles, il ne sera pas néanmoins hors de propos, pour l'éclaircissement des saints canons, de considérer ce que ces lois disent relativement aux suffrages ou à l'élection. Une de ces lois porte : « Que si ceux qui doivent voter ne le font dans six mois, celui que cela regarde doit, sur le péril de son âme, ordonner l'évêque. » La phrase est claire. Car autres sont les votants, autre le consécrateur. Mais ceci paraît s'appliquer aux laïques ; car c'est à eux que la loi, contrairement aux canons, accorde les suffrages ; ce qui cependant n'a jamais eu de force, mais est demeuré oisif dans les écritures : les lois écrites ont beau crier, toujours les pères ont repoussé de l'Eglise des ordonnances de cette nature, comme étrangères et intruses. Car il n'y a rien de commum entre l'esprit et le glaive. Que si cette loi parle des évêques, il n'en résulte aucun préjudice pour l'Eglise ; car il est impossible de faire une ordination sans le suffrage épiscopal. Voilà pour les lois civiles. Car si les Pères ne souffrent point que l'élection d'un seul évêque, prêtre ou diacre, procède des laïques, comment pourraient-ils accepter de la part de ces laïques une législation et une doctrine sur la manière même dont doivent se faire les élections et les ordinations. En effet, s'il en arrivait ainsi, les choses divines ne seraient plus administrées spirituellement, mais humainement ; les élections et les ordinations se feraient toutes par des ordonnances, non plus divines, mais humaines. De là encore d'autres conséquences. Peut-être que nos descendants, mécontents des lois ecclésiastiques, voudront-ils, par ambition ou par corruption d'esprit, bouleverser les dogmes sacrés de notre foi, et, parce que d'autres avant eux ont écrit sur ces matières, feront-ils des lois sur les manières dont il faut conférer le baptême, comme n'ayant pas été bien administré suivant eux ; de plus, comment doit se célébrer la liturgie de la sainte messe. Un autre ferait des règlements sur autre chose, et tous sur toutes ; car, l'absurde principe une fois posé, le mal ne s'arrêtera point, puisqu'on ose saper le mystère même de la sainte Trinité et détruire la religion tout entière. Pour que cela n'arrive, jamais loi civile n'a dominé sur l'esprit ; mais comme les avortons meurent dans le sein qui les a conçus, de même toutes les lois civiles qui entreprennent sur l'esprit naissent mortes et nulles (1).

Dans le temps même que les prélats grecs asservissaient ainsi l'Eglise à un empire, ils consacraient l'ambition des évêques de Byzance, en décrétant que le siége de cette ville aurait les mêmes priviléges que celui de Rome, comme étant le second après lui (2). Ce qui tendait à réduire le chef de l'Eglise universelle à la même condition que l'évêque de Byzance, savoir ; de fonctionnaire amovible de l'empereur. Ils oubliaient l'infinie différence qui existe entre l'un et l'autre. Ils oubliaient que le Fils de Dieu n'a rien promis à l'un, mais qu'il a dit à l'autre, dans la personne de son prédécesseur : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et à toi je donnerai les clefs du royaume des cieux. L'expérience des siècles, et aujourd'hui plus que jamais, leur fait voir cette différence. L'évêque grec de Stamboul, déposé, exilé, étranglé au moindre signe du lieutenant de Mahomet, n'oserait ouvrir la bouche pour défendre un collègue opprimé ; tandis que le dernier des évêques catholiques, persécuté, emprisonné, exilé pour avoir fait son devoir, trouve toujours une voix indépendante qui parle pour lui à toute la terre, la grande voix du Pontife romain.

D'ailleurs, si l'évêque de Byzance doit avoir les mêmes priviléges que celui de Rome, par la raison politique que Byzance est la capitale de l'empire grec, il s'ensuivra par la même raison qu'il perdra tous ces priviléges lorsque l'empire grec ne subsistera plus, et que Byzance sera devenu la capitale de l'empire antichrétien.

Qu'il sied bien après cela aux imprévoyants et serviles évêques rassemblés *in Trullo*, de dire dans leur canon 55 : Nous avons appris que, dans la ville de Rome, l'on jeûnait les samedis de carême, contrairement à l'observance traditionnelle de l'Eglise ; il a donc plu au saint concile que, dans l'Eglise romaine, aurait inviolablement sa force le canon qui dit : Si un clerc est convaincu d'avoir jeûné le dimanche ou le samedi, excepté le Samedi-Saint, qu'il soit déposé ; si c'est un laïque, qu'il soit excommunié. C'est un prétendu canon des apôtres. Voilà comme les Grecs, immolant au pouvoir politique, première et dernière idole, l'honneur et l'indépendance de l'Eglise du vrai Dieu, affectent un zèle excessif, censurent la mère et la maîtresse des églises pour une pratique de foi indifférente. Cela rappelle les scribes et les pharisiens, qui avalaient le chameau et épluchaient le moucheron.

Enfin, à la tête de leurs cent deux canons, parmi lesquels il en est quelques-uns d'utiles, les évêques du concile *in Trullo* font un catalogue des anciens recueils de canons ; catalogue fautif et incomplet, puisqu'ils y comprennent les quatre-vingt-cinq prétendus canons des apôtres, et qu'ils n'y disent pas un mot des conciles d'Occident ni des décrets du Saint-Siége. Puis, avec une égale témérité, ils ordonnent d'admettre tous ceux qu'ils viennent de mentionner, et défendent d'en admettre d'autres. Bref, dans son ensemble,

(1) *Maii. Spicilegium romanum*, t. VII, *præfatio*, p. 20-22. — (2) Labbe, t. V, p. 1160.

le concile *in Trullo* est un mélange irréfléchi et sophistique de bien et de mal, de vrai et de faux, propre uniquement à diviser l'Eglise et à l'asservir au caprice des puissances temporelles. Aussi l'empereur Justinien y souscrivit le premier. On laissa ensuite la place du Pape. Les quatre patriarches souscrivirent ensuite, ainsi que les autres évêques. Anastase ajoute que les légats ou nonces du Pape y souscrivirent par surprise ; mais on ne voit rien de leurs souscriptions.

Après tout, malgré qu'ils en eussent, les Grecs sentaient encore trop la puissance de cette vérité, proclamée par leurs historiens Socrate et Sozomène : C'est une ancienne règle de l'Eglise, qu'on ne puisse tenir aucun concile, établir aucun canon sans l'autorité du Pontife romain. L'empereur Justinien voulut donc obliger le pape Sergius à souscrire lui-même au concile *in Trullo*. Il lui en envoya un exemplaire en six tomes, souscrit de sa main et de la main des trois patriarches d'Alexandrie, de Constantinople et d'Antioche, ainsi que des autres prélats, afin que le Pape le confirmât et y souscrivît à la première place, comme le chef de tous les pontifes. Bien loin de céder à l'empereur, le Pape ne voulut pas même recevoir ses tomes ni souffrir qu'on les lût ; mais il les rejeta comme nuls, et répondit qu'il souffrirait plutôt la mort que de consentir à ces nouvelles erreurs. Pour insulter le Pape, l'empereur envoya à Rome un officier, qui emmena à Constantinople Jean, évêque de Porto, et Boniface, conseiller du Siége apostolique. On voit ce que devenait l'Eglise de Dieu avec les idées serviles des Grecs.

L'empereur ne s'en tint pas là. Il envoya Zacharie, son protospataire ou premier écuyer, homme farouche, pour déporter pareillement le Pape ; mais par l'intercession de saint Pierre, Dieu garantit son Eglise de toute violence. Un esprit tout autre animait l'Italie et l'Occident. Les troupes de Ravenne, de la Pentapole et des contrées environnantes ne voulurent point permettre l'enlèvement du Pontife romain. Elles accourent à Rome de toutes parts. Epouvanté à leur approche, et craignant qu'elles ne le missent à mort, le protospataire Zacharie prie le Pape de faire fermer et garder les portes de la ville. Lui-même se réfugie tremblant jusque dans la chambre du Pontife, le suppliant avec larmes d'avoir pitié de lui et de lui sauver la vie. Cependant l'armée de Ravenne entre par la porte de Saint-Pierre et marche tout droit au palais de Latran, demandant avec instance à voir le Pape ; car le bruit courait qu'on l'avait enlevé la nuit et jeté dans une barque. Comme les soldats trouvèrent toutes les portes fermées, ils menacèrent de les jeter à bas si on n'ouvrait promptement. Alors le protospataire Zacharie, se croyant perdu sans ressource, se cacha sous le lit du Pontife, tellement hors de lui, qu'il en perdait la raison. Le Pontife le rassura et lui dit de ne rien craindre. Ensuite il sortit hors de la basilique du pape Théodore, et, ayant fait ouvrir les portes, il s'assit sur le siége ou trône nommé *Sous les Apôtres*, pour se montrer à tout le monde. Il reçut avec honneur l'armée et le peuple, qui étaient venus en foule pour le voir, et apaisa leurs esprits par la douceur de ses paroles. Mais par amour et par respect, tant pour l'Eglise de Dieu que pour le saint Pontife, ils ne voulurent point se retirer ni cesser de garder le palais patriarcal, qu'ils n'eussent chassé de Rome le protospataire, au milieu des huées et des malédictions (1).

L'empereur qui prétendait ainsi gouverner l'Eglise de Dieu, ne savait gouverner ni son empire ni sa propre personne. En 686, il fit une paix funeste avec les Sarrasins ; car, pour leur complaire, il força traîtreusement une partie des Maronites, que les Sarrasins appelaient Mardaïtes ou rebelles, à leur livrer leurs forteresses, pour se retirer dans l'Arménie et dans la Thrace. En 692, il rompit non moins imprudemment cette paix. En 688, il avait rompu de même la paix avec les Bulgares, qui faillirent l'exterminer peu après avec toute son armée. L'empire était ainsi ravagé d'un côté par les Bulgares, de l'autre par les Sarrasins.

Pour s'en consoler, le jeune empereur élevait de superbes édifices qui coûtaient encore plus à ses sujets que les incursions des Barbares. Afin d'embellir le dehors de son palais, il fit construire une magnifique fontaine et un lieu de parade où il devait faire la revue de la faction bleue, qu'il honorait de sa faveur. Il fit bâtir, dans son palais même, une salle de festin d'une étendue extraordinaire, dont le pavé et les murs étaient revêtus des marbres les plus précieux et enrichis de compartiments d'or. Pour exécuter ces desseins, il fallait abattre une église de la Sainte-Vierge. L'empereur s'adressa au patriarche Callinicus, qui avait succédé à Paul, mort l'an 693, et lui ordonna de prononcer les prières en usage, lorsqu'il etait besoin de détruire un lieu saint. Le patriarche répondit qu'il avait des formules de prières pour la construction des églises, mais qu'il n'en avait point pour leur destruction. L'empereur insistant jusqu'à la violence, le patriarche dit : A Dieu, qui supporte tout, gloire et honneur, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles : Amen. Et aussitôt on abattit l'église. L'empereur était secondé dans ses œuvres de folie par deux ministres principaux. L'un était Etienne, Perse de nation et chef des eunuques. Cet homme sanguinaire, préposé à la construction des nouveaux édifices, traitait inhumainement les ouvriers, et, sur le moindre sujet de plainte, il faisait tuer à coups de pierres et les manœuvres et les inspecteurs. Il porta même l'insolence jusqu'à faire donner le fouet

(1) Anast. *In Serg.* Paul, diac., l. VI, c. XI.

à la mère de l'empereur. L'autre était le grand trésorier Théodote, autrefois moine. Plus cruel qu'Etienne, il inventait tous les jours de nouvelles taxes; ni le rang ni la naissance ne pouvaient soustraire à ses persécutions; il se faisait un jeu des confiscations, des proscriptions, des supplices même. Payer lentement, murmurer contre l'imposition, c'était un crime digne de mort. On pendait les contribuables par les pieds à un gibet, et on allumait au-dessous de leur tête un monceau de paille pour les asphyxier (1).

Tant de cruautés soulevaient tous les esprits. Une révolution était imminente. Pour la prévenir, l'empereur ordonna au général de ses troupes d'égorger pendant la nuit le peuple de Constantinople, à commencer par le patriarche. Cette nuit-là même, le patrice Léonce, emprisonné depuis trois ans, devait s'embarquer pour la Grèce, où l'empereur l'envoyait avec le titre de gouverneur, mais, dans la réalité, pour l'y faire périr. Léonce avait fait la guerre avec succès en Arménie. Deux moines de ses amis lui avaient toujours prédit qu'il serait empereur. Au moment de leur faire ses adieux, il leur représentait combien leurs prédictions étaient vaines, puisque la mort l'attendait en Grèce. Ils lui répondent que c'est au contraire le moment favorable pour monter sur le trône, et ils lui en suggèrent les moyens. Léonce les écoute. A l'entrée de la nuit, il arme ses domestiques et marche sans bruit au prétoire, où demeurait le préfet de la ville et où étaient les prisons publiques. On frappe à la porte au nom de l'empereur; le préfet fait ouvrir; aussitôt on lui garrotte les pieds et les mains, on délivre les prisonniers, qui étaient la plupart des hommes de guerre et des personnages considérables. On crie par toutes les rues : Les chrétiens à Sainte-Sophie ! A Sainte-Sophie les chrétiens ! Léonce, suivi de son cortége, va au palais du patriarche, qui, prévenu des ordres secrets de l'empereur, ne s'attendait qu'à la mort. On l'emmena à la grande église pour lui faire entonner l'antienne de Pâques : Voici le jour qu'a fait le Seigneur ! Le peuple demande la mort de Justinien, et court à l'hippodrome. Justinien y est amené au point du jour. Léonce, par reconnaissance pour son père Constantin, obtient qu'on lui laisse la vie. On se contente donc de lui couper le nez et la langue, et de l'exiler dans la Chersonèse Taurique. Léonce est alors proclamé empereur. En même temps le peuple, malgré le nouveau souverain, saisit l'eunuque Etienne et le trésorier Théodote, les traîne par les pieds dans les rues, et les brûle vivants sur la place. C'était l'année 694, dixième du règne de Justinien II, qui fut nommé dès lors Rinotmète, c'est-à-dire *nez-coupé*.

En Afrique, la guerre continuait entre les Sarrasins et les Grecs. En 696, les Sarrasins prirent Carthage. Les Grecs la reprennent la même année. L'année suivante, les Sarrasins la prennent pour la dernière fois, en rasent les murailles et les édifices, et l'ensevelissent sous ses ruines. En revenant à Constantinople, les troupes grecques, craignant d'être punies de leur lâcheté, massacrent leur général et proclament empereur un nommé Absimare et surnommé Tibère. Le nouvel empereur pénètre à Constantinople par trahison, fait couper le nez à son prédécesseur Léonce et l'enferme dans un monastère (2). C'était l'an 698. C'est de cette manière ignoble que les Grecs terminèrent le septième siècle.

(1) Theoph. *Hist. du Bas-Empire*, l. LXII. — (2) Theoph., Niceph.

# DISSERTATIONS SUR LE LIVRE CINQUANTIÈME

---

## I

### LE SEPTIÈME SIÈCLE

Le septième siècle est, depuis longtemps, jugé avec défaveur. Les six premiers siècles de l'Église ont généralement trouvé grâce. Les âges postérieurs à Charlemagne ont été successivement réhabilités. Quant aux cent et quelques années qui séparent Grégoire le Grand de Charlemagne, il est convenu de n'y voir qu'un chaos qui se débrouille dans une ombre épaisse, et même, pour plusieurs, c'est le début fatal d'une longue décadence, le commencement de mille ans de barbarie.

A première vue, le septième siècle a mérité sa disgrâce. Des noms peu connus, des événements obscurs se détachent confusément d'un lointain horizon. L'Occident surtout paraît enseveli dans l'ombre ; à peine l'Orient jette un peu d'éclat à la conquête de la croix par Héraclius.

La pénurie des documents ajoute à l'apparente infériorité des hommes et des faits. L'histoire générale se tait. Les chroniques particulières sont écrites à la hâte, à de longues intervalles, loin du mouvement du monde.

Cependant la restauration catholique de l'histoire doit reprendre son œuvre au septième siècle, première victime de la conspiration ourdie dans l'histoire, depuis trois cents ans, contre la vérité.

Cet âge, en effet, qui sépare l'ère tumultueuse des invasions de l'ère belliqueuse de Charles-Martel, est comme une trêve de Dieu entre deux batailles. C'est une transition pacifique, c'est l'expiation par la prière et la pénitence, c'est l'action avec la seule croix pour drapeau, c'est la civilisation par l'Evangile. Mabillon l'appelle un âge d'or, nous devons justifier cette dénomination.

Quatre grandes puissances président au mouvement de ce siècle méconnu : la papauté, les évêques, les moines et les saints. La papauté, avant tout, est à la tête de l'œuvre, la bénit et la dirige. Autour des Papes, des légions d'évêques apôtres, législateurs, docteurs et Pères des peuples. Comme auxiliaires des évêques pullulent les moines et les saints, les hommes de Dieu et les thaumaturges. Nous en parlerons en stricte justice d'après les savantes études de l'historien d'un évêque d'Autun, saint Léger : nos lecteurs ont nommé le cardinal Pitra.

#### CHAPITRE PREMIER

*La Papauté.*

La Papauté, de toutes les institutions la plus indépendante des hommes, rencontre toujours cependant l'homme indispensable, exclusivement et complétement propre à l'œuvre de Dieu.

Ainsi le septième siècle sous l'un de ces rares pontifes dont le règne se mesure par des siècles. Grégoire le Grand a si hautement mis la main sur son époque, qu'il n'est plus possible d'apprécier celle-ci sans remonter jusqu'à lui. Le mouvement imprimé par son bras puissant, remue profondément les Gaules et y détermine les évolutions au milieu desquelles nous allons retrouver saint Léger et les évêques ses contemporains. Voyez d'abord comme il parle haut et ferme à l'Orient. Dieu l'y a conduit avant son pontificat pour mieux explorer le champ de bataille. L'action engagée, il frappe d'abord tout autour de Byzance ; casse une sentence de l'archevêque de Larisse, soustrait à sa juridiction l'évêque de Thèbes; excommunie Jean de Prima Justiana, puis le replace sur son siége, malgré sa vieillesse devenue onéreuse ; maintient Némésien à Dioclée ; chasse Maxime de Salone, malgré les légions impériales ; absout, aux portes de Constantinople, un prêtre de Chalcédoine, condamné au tribunal du patriarche ; accueille du fond de l'Isaurie la plainte d'un moine outragé par un clerc de Sainte-Sophie. Enfin il prend à parti Jean le Jeûneur, s'élève contre son titre arrogant de patriarche œcuménique, et abandonne à la risée ce fastueux jeûneur, qui macère ses os et gonfle ses esprits,

couvre son corps de haillons et monte en son cœur sur la pourpre, couche sur la cendre et plane sur les hauteurs ; humble docteur qui enseigne la superbe, face de mouton qui cache des dents de loups. » Mal accueilli de Maurice, il en appelle au jugement de Dieu : Jean le Jeûneur, dans l'année même, eut à rendre compte de l'initiative d'un grand schisme. Peu après, Maurice périt misérablement ; tout l'empire grec sembla fléchir sous le poids de ces prophétiques paroles du Pontife : « Vous aiguisez contre la république le glaive des Barbares ! »

Grégoire n'en regne pas moins en Père sur l'Orient : ses aumônes pénètrent jusqu'au Sinaï ; ses consolations visitent des évêques lointains ; sa vigilance étouffe à Alexandrie, à Thessalonique des hérésies renaissantes ; ses encouragements favorisent des tentatives pour la conversion des Perses ; ses lettres répondent à des consultations familières venues des vallées du Caucase. C'était surtout cette Eglise d'Orient qui lui « semblait une barque vieille et vermoulue, suspendue sur l'abîme, craquant comme à l'heure du naufrage ; » son infatigable prévoyance n'épargne rien pour la sauver.

Il renouvelle en même temps la face de l'Occident. En Italie, il réforme toute la hiérarchie sacerdotale ; il termine le schisme d'Aquilée, il convertit les Lombards, il évangélise les Barbariciens, tribu Africaine reléguée par les Vandales dans les rochers de la Corse et de la Sardaigne.

De l'Occitanie lui vient, ainsi qu'un parfum, selon son expression, la bonne nouvelle du retour à l'unité de Reccarède, et, des Visigoths, convertis par ses légats, l'abbé Cyriaque et le vénérable saint Léandre de Séville, qui célébra cette conquête, au milieu du troisième concile de Tolède, avec une magnificence de langage digne des plus beaux siècles.

Mais l'œuvre bien-aimée de Grégoire le Grand, c'est la conversion de ses anges, les Angles et les Saxons, dont il faillit être le premiers apôtre. Avant de mourir, il put admirer la renaissance de l'Ile des saints, les merveilles semées sous les pas des humbles thaumaturges ses enfants, « l'alleluia et les hymnes romaines répétés dans une langue accoutumée aux chants barbares, l'Océan aplani sous les pas des saints, des flots de peuples indomptés tombant calmés à la voix des prêtres. »

C'est aux évêques gallo-francs qu'il confie cette œuvre si chère ; c'est par nos missionnaires en partie qu'il l'accomplit, c'est une princesse mérovingienne et son chapelain qui ouvrent les voies ; c'est Brunehaut qui emploie son activité à cette conquête, c'est elle qui recommande ses enfants à saint Pierre, c'est le palais austrasien qui sollicite les priviléges et les honneurs accordés aux hospices et au siége d'Autun, et qui présente et accepte une formule où Grégoire le Grand proclame un droit suprême, qu'invoquera un jour saint Grégoire VII.

Il y a deux faits considérables et peu remarqués de ce pontificat mémorable, la royauté des Papes manifestement reconnue et l'inauguration de leur paternelle dictature.

On a osé soutenir que d'alors seulement datait la suprématie spirituelle de l'évêque de Rome, on serait bien embarrassé de nous dire quand commença sa puissance temporelle. A qui voudra supputer le peu que nous pouvons inventorier du patrimoine de saint Pierre à cette époque, il sera manifeste que la liste civile de Grégoire le Grand l'emporte sur celle de son dernier successeur. Même en parlant à l'empereur, il défend Rome comme un héritage et appelle l'Italie sa terre ; en préfet indépendant du prétoire, il amende une loi impériale qui ferme les monastères aux soldats ; il possède en propre, Naples, Otrante, Gallipoli, Néposium, en Etrurie le territoire de Sabine. Il envoie des juges, des administrateurs temporels, des préposés militaires dans la Sicile, la Galatie, la Pouille, la Campanie, l'exarchat de Ravenne, de Dalmatie, d'Illyrie, la Sardaigne, l'île de Corse, la Ligurie, les Alpes Cottiennes, Il a de vastes patrimoines en Afrique et dans l'Asie ; il possède dans les Gaules tout un Etat, gouverné par un patrice. Il suffit de mesurer ses trésors à ses royales largesses : ses aumônes coulent à flots dans Rome et s'étendent au loin sur les contrées voisines, dans les villes maritimes, jusqu'à Jérusalem où il fonde une hôtellerie publique ; jusqu'au mont Sinaï, dont les moines sont, durant son règne, nourris et vêtus par lui. Plusieurs fois il approvisionne Rome entière affamée, et il lui reste encore assez pour racheter des troupes de captifs, repeupler des villes entières, relever et embellir les basiliques romaines. Il y a plus : Grégoire a ses gardes pontificales et son armée, il distribue les postes pour la sûreté de Rome ; il fournit de garnisons les villes voisines, il a sous sa main de quoi écraser les Lombards : dans un moment d'impatience contre l'impéritie impériale, il écrit : « Dites à vos sérénissimes maîtres que si, moi, leur serviteur, je voulais me mêler de la mort des Lombards, aujourd'hui, la race lombarde, en proie à l'anarchie, n'aurait ni rois, ni ducs, ni comtes. Je crains Dieu ; je tremble de tremper dans la mort d'un seul homme. » Enfin, cette humble toute-puissance est l'arbitre pacifique et suprême entre les peuples et les chefs des peuples. En 502, Grégoire clôt vingt-sept années de brigandage par un traité avec les Lombards. En 595 et 596, il intervient entre Ataulphe et Maurice ; en 598, nouvelle trêve ; en 599, 601 et 602, nouvelles interventions entre les Esclavons, les Lombards, les Grecs et la malheureuse Italie ; il se fait l'éloquent ambassadeur de Rome devant Phocas, et s'il descend à la louange officielle envers l'assassin de Maurice, souvenons-nous de Priam aux

pieds d'Achille. La papauté est la tutrice et la suzeraine des peuples opprimés ; le septième siècle le croit, la France le reconnaît. Partie du palais de Bourgogne, une solennelle ambassade dépose aux pieds de Grégoire l'hommage de Brunehaut et de Théodoric, et provoque sa médiation entre l'empereur, les Francs et la république romaine. Burgoald et Varmaricard, députés burgondes, présentent le formulaire des priviléges de saint Andoche d'Autun, où se lit ce premier article de la charte du moyen âge : « Quiconque, roi, évêque, juge ou séculier, connaissant cette constitution que nous avons écrite, osera y contrevenir, perdra toute dignité de puissance et d'honneur. »

Telle est la papauté au septième siècle, tel est Grégoire le Grand, sa plus haute personnification, non-seulement le chef, mais l'esprit vivifiant du monde et de l'Eglise. Sa grande image resta au *patriarchum* de Latran, comme le perpétuel modèle de ses successeurs. Son *Pastoral* donna la forme et la vie à tout le corps hiérarchique, ses *Morales* popularisèrent les secrets de l'ascétisme et les traditions les plus élevées de l'allégorie biblique. L'hagiographie eut son type en ses *Dialogues*, candides causeries, qui bégaye pour élever les simples à la science des saints. Son *Sacramentaire*, ses leçons et les disciples formés à son école ont fixé le chant, la langue et les formes dramatiques de la liturgie, l'évangile figuré du peuple. Ses épîtres promulguèrent partout les devoirs quotidiens des clercs, des moines, des prélats, toute la législation usuelle de l'Eglise.

## CHAPITRE II

*Les évêques au septième siècle.*

Pour seconder l'œuvre des Papes, l'Eglise eut des légions d'évêques, apôtres, législateurs, docteurs et Pères des peuples, qui se partagèrent le monde nouveau.

L'unité de plus de deux mille évêques, répandus dans les cent trente-six provinces ecclésiastiques du monde chrétien, offrait encore au septième siècle, malgré l'invasion, un spectacle qui n'avait de comparable que la hiérarchie angélique.

L'Eglise occupait toute la vaste circonscription de provinces, de proconsulats, de municipes et de colonies, dessinée par l'épée romaine : après le départ des géants, les fils de Dieu habitaient cette citée cyclopéenne dont les murs sont encore debout.

Dieu la sauva, en lui donnant pour défenseurs ces vieillards assis sur leurs chaises épiscopales, sénateurs du sanctuaire, qui seuls demeurèrent à leur poste à l'arrivée des Barbares ; sentinelles infatigables qui veillaient à toutes les voies, sur les tours, aux brèches des remparts, arrêtant les conquérants, les désarmant, et lançant l'anathème contre ceux qui leur livraient la cité.

La première moitié du septième siècle est le dernier moment opportun pour considérer ce vaste ensemble : avant et après, l'Eglise n'est plus aussi harmonieusement groupée : avant, le paganisme, l'hérésie, le schisme, la barbarie la ravagent et la traversent en tous sens ; depuis les schismatiques orientaux, l'invasion musulmane, l'intrusion de la féodalité guerrière dans l'Eglise en troublent l'harmonie. Entre ces deux tempêtes, il se fait comme un déchirement des nuages, comme une soudaine illumination de l'horizon : profitons-en pour le contempler.

Toutefois, en faisant une large part aux évêques du septième siècle ; nous ne pouvons pas dédaigner leurs devanciers. L'histoire a-t-elle suffisamment glorifié l'épiscopat des temps de l'invasion ? Pour nous, quand nous le voyons prophétique sentinelle, présager la tempête ; annoncer à Ninive son extermination, la préparer par la pénitence aux fléaux de Dieu ; courir aux camps, aux prétoires, à Rome, pour appeler, créer et diriger des secours ; rassurer les populations effrayées ; nourrir les cités affamées ; rassembler sous un même drapeau les légions les plus ennemies ; haranguer les armées ; se jeter au-devant des vainqueurs en furie ; les étonner et les désarmer par la parole, les mettre en fuite, les frapper d'anathème, les protéger au besoin ; traverser les fleuves et les montagnes pour racheter par milliers les captifs ; mourir de douleur sur les ruines de leurs églises ; et morts et couronnés, sauver encore leurs peuples ; veiller toujours en sentinelles autour des cités ; et par de merveilleuses apparitions disperser les bandes dévastatrices ; quand nous le voyons trouver en cet immense mouvement assez d'activité pour évangéliser les peuples, convertir les barbares, former les jeunes clercs, fonder des monastères et en régler minutieusement la législation, et assez de calme pour tout étudier et tout enseigner sur un vaste plan : exégèse, liturgie, histoire, dogmatique, patriotique, grammaire et poésie, écrivant par surcroît, sur mille tons et sujets divers, d'innombrables épîtres ; quand nous le trouvons, au fort de la tempête, assistant à plus de cent conciles et délibérant sur les plus capitales questions de l'ordre spirituel et temporel, promulguant les lois d'asile, l'érection des écoles, le patronage des orphelins, des veuves, des enfants exposés, l'émancipation des esclaves, l'indépendance des affranchis, le rachat des captifs ; quand nous nous rappelons que ces infatigables travailleurs, issus presque tous de maisons sénatoriales, étaient nés et avaient vécu dans toutes les délices d'un splendide foyer domestique ; — à ce concours de circonstance inouïes, nous sommes saisis d'un étonnement profond : Dieu est vraiment là ! — nous touchons du doigt l'un de ces grands miracles catholiques qui étonnent peu, parce que, trop universels, ils éclatent sur mille points à la fois, et nous enveloppent d'un prestige éblouissant où la

vue se perd comme dans la clarté du soleil. Spectacle véritablement grand! Deux forces divines se disputent le monde : les Barbares et l'Eglise ; les Barbares pour perdre, l'Eglise pour sauver ; les Barbares tuent et détruisent, l'Eglise relève et vivifie ; aux Barbares la mission d'expiation et de vengeance, à l'Eglise la mission de salut et de civilisation, et à Dieu l'honneur de ces grandes choses !

Au septième siècle, l'épiscopat change de rôle; sur la fin même, sa puissance morale décline, la violence armée dispose des élections, le trône pontifical passe à l'encan, le sang coule sur ses marches, les hommes de guerre envahissent la cléricature, les canons sont déchirés, les conciles supprimés; la Gaule, cette portion la plus florissante de la chrétienté, demeure quatre-vingts ans sans assemblée disciplinaire; en Espagne, en Afrique, en Orient, partout où pénètre le souffle pestilentiel du Coran, la sève chrétienne se tarit, la communion catholique se dissout, la hiérarchie se dissipe, le silence et la mort s'étendent sur les ruines dépeuplées. Ainsi, avec l'ancienne société se retire l'épiscopat patricien, sénatorial, romain; des noms francs et germains se multiplient et couvrent exclusivement les diptyques des églises. Cette transition s'accomplit au temps de saint Léger; il y a donc une curiosité bien légitime à étudier la hiérarchie, à cette époque, avec une attention spéciale. Le caractère dominant de ces vieux évêques, c'est une maturité active et calme, un génie prévoyant et conservateur, un infatigable esprit d'ordre et de discipline, qui formule avec une grande fécondité des règlements et des lois que l'Eglise retrouvera après ses mauvais jours, et par-dessus tout quelque chose de paternel et de souverain qui convenait à la première éducation des jeunes races occidentales.

Jamais la puissance épiscopale ne s'exerça avec plus de plénitude : chaque évêque est le père, l'économe, le directeur et le maître de ses clercs; il réunit la juridiction, la censure, le droit de punition, l'examen pour l'admission de la cléricature, la nomination aux offices, la disposition des personnes, l'administration des biens, la distribution des secours éventuels et manuels. Le *Domus ecclesiæ* sert d'évêché, de séminaire, de presbytère et même d'hospice pour les pauvres, les étrangers et les nobles personnages.

Au dehors, l'évêque n'est pas moins puissant : il est seul le héraut de l'Eglise, son ambassadeur et son avocat : administrateur temporel des diocèses, il préside à la justice, surveille les magistrats, revoit les procès des clercs et des laïques, prend des mesures de sûreté et d'embellissement pour les cités, remplit tout l'office de défenseur, étend une protection jalouse et sévère sur les pauvres, les orphelins, les veuves, les serfs, les affranchis ; au palais, il siége à côté des rois comme assesseur et co-législateur, tient même leur place au tribunal suprême, dicte et signe le premier les prescriptions et les chartes, impose le sceau et porte l'anneau des chanceliers et des référendaires. En Gaule surtout, l'évêque se multiplie et se rencontre partout où il y a un danger, une bonne œuvre, un acte d'héroïsme, un service à rendre pour Dieu et les âmes : il est apôtre, cénobite, anachorète ; il est défenseur de la cité, conseiller, référendaire, chancelier, monétaire, gouverneur de province ; il est trésorier, juge des Romains, des Francs, des hommes d'armes même et des chefs militaires, maître des jeunes leudes et des clercs du palais, précepteur et Père des Mérovingiens.

Enfin, dans les derniers conciles, quel imposant tableau offrait l'assemblée de ces vénérables évêques, dépositaires des traditions saintes, oracles de l'Eglise, héros de la charité évangélique, derniers échos du forum antique, créateurs des modernes parlements. Jusqu'au septième siècle, l'épiscopat parut d'autant plus grand et plus fort, qu'en face s'évanouissait un gouvernement stérile et méprisé. Aussi les hommes d'élite désertèrent la vie civile, et, pour sauver le monde, se réfugièrent dans le sanctuaire.

L'épiscopat grandit encore avec la société nouvelle, qu'il trouva à ses pieds, et qui se mît en ses bras pour aspirer son souffle, croître et marcher avec lui. Comment les évêques pouvaient-ils ne pas être les Pères et les tuteurs de ces peuples enfants ?

Charlemagne le comprit merveilleusement. Ce fut ce qui plaça le grand homme au faîte de ce mouvement ascensionnel de l'épiscopat, et en fit excellemment l'empereur des évêques, on dirait presque l'évêque des empereurs : il est partout entouré d'évêques ; son palais est une école cathédrale, ses capitulaires sont des canons ; ses trente-cinq assemblées au Champ de Mars ou de Mai sont des synodes ; il ne lui a manqué qu'un saint caractère et qu'une autre époque pour être le monarque complet des anciens jours, patriarche, pontife et roi.

Cependant cette vaste puissance n'était pas sans contre-poids ; il y a d'abord ce que le législateur divin a donné pour contre-balancer toute grandeur chrétienne, l'humilité, qui fut si abondamment pratiquée, qu'à nulle autre époque plus de saints évêques n'ont honoré l'Eglise. Puis, au sommet, la papauté bénissait et maudissait qui devait être béni et maudit ; quand son bras s'étendait pour frapper, ni rang, ni vertu, ni distance ne pouvait soustraire à l'anathème. Qu'il vous souvienne comment saint Grégoire le Grand nomme, institue, blâme, excommunie, dépose les princes du sanctuaire en Orient aussi bien qu'en Occident. De plus, l'épiscopat est à lui-même son propre modérateur ; l'évêque est justiciable du métropolitain, et l'un et l'autre ont au-dessous d'eux un contre-poids qui maintient l'équilibre. Sorti des rangs des clercs, présenté par les clercs au milieu des acclamations des fidèles, porté dans une chaise d'or sur les épaules de ses

frères, l'évêque voit en lui une personne multiple qui ne s'appartient plus, une image animée de la communauté, son amour personnifié, sa prière, sa parole, son âme vivante. Il est le père et le fiancé de son église ; il a sous lui des enfants et des pères ; et bien qu'il ne tienne pas son droit des hommes, mais de l'Église et de son chef, il reçoit pourtant de ceux à qui il donne, se sanctifie par ceux qu'il bénit, s'enrichit en se dépensant tout entier; sa couronne est dans ceux dont il est le diadème.

## CHAPITRE III

### *Les Saints.*

Le but de toute la religion, c'est de ramener l'âme à son principe, de la relier à Dieu par l'amour. Cette union s'accomplit en divers degrés qui élèvent l'âme de cette vallée de larmes jusqu'aux splendeurs de Sion, où elle contemple face à face le Dieu des dieux. Cette voie a son début, son progrès, sa consommation.

La vocation des saints rappelle assez ordinairement à son début, les scènes de la sainte enfance. Bethléhem, Nazareth, les précurseurs, les anges, les signes dans les cieux. Ainsi, au septième siècle, Colomban, Eustase, Eloi annoncent les enfants de Dieu et les bénissent avant leur naissance. La pieuse mère d'Austreberte est comparée à sainte Elisabeth ; elle apprend d'un ange le nom et les mérites futurs de sa bénite enfant. Les prophètes saluent au sein de leur mère saint Bonet de Blermont, saint Théodore Sicéote. Un ange, en prédisant la naissance de saint Colomban, donne à sa mère un voile parsemé de fleurs. Un ange, sous la forme d'une vierge couronnée de feuilles d'olivier, se montre, dans l'île de Chypre, à saint Jean l'Aumônier, qui reconnaît l'ange de la compassion et de l'aumône. Des anges étendent leurs ailes pour couvrir de leur ombre le jeune Hadelin pendant son sommeil. Un astre éclatant précède la naissance de saint Colomban : une colonne de feu annonce celle de Wilfrid; une main lumineuse, appliquée sur une croix, celle de Cutlac de Croiland. Cubbert, enfant de race royale, gardait les troupeaux, la nuit, au milieu des pasteurs, quand il vit la porte du ciel s'ouvrir et les anges descendre en troupes. Une grande lumière apparut, les pasteurs s'éveillèrent et glorifièrent Dieu. Une colombe avait annoncé saint Livin, en déposant trois gouttes de lait sur les lèvres de sa mère Algamès : à sa naissance, et comme il sortait de l'eau baptismale, une colonne de feu apparut sur sa tête ; sa main droite qui devait bénir les peuples resplendit comme l'or et des voix célestes chantèrent : « C'est le bien-aimé de Dieu et des hommes. » Plus tard, cette même colombe, à l'heure de son martyre, distille sur sa tête trois gouttes de sang vermeil. Puis, voici la désolation de Rachel en Rama : c'est Anstrude qui pleure son frère Baudouin. Odile vient au monde aveugle ; son père la chasse de sa présence ; sa mère désolée la confie d'abord à une nourrice, puis l'envoie au loin, dans une retraite, au milieu des montagnes du Jura. Un fils des rois francs, Dagobert II, est persécuté dans son berceau, le bruit de sa mort se répand, tandis qu'il fuit au delà des mers dans un long exil, que suivra de près le martyre. Souvent on rencontre dans l'enfance des saints une sorte de présentation au temple, l'oblation au Seigneur, par une mère, entre les bras d'un vieillard. C'est ainsi que Colomban reçoit de ses parents et consacre à Dieu Agilus et Burgondo-Fara. Bède, à l'âge de sept ans, est offert à l'autel des saints apôtres Pierre et Paul. Le saint Pontife Amand reçoit aux fonts baptismaux le jeune Sigebert, dont l'âme tressaille visiblement aux premières touches de la grâce, et dont la langue, se déliant subitement, répond *amen* aux saintes prières, comme pour souscrire à son acte d'adoption. Glodesinde se présente d'elle-même, après qu'un ange lui a donné le voile des vierges ; Austreberte, après l'avoir vu autour de sa tête en se mirant dans un ruisseau. Un ange et un saint évêque apparaissent à Waldetrude, et, en signe de vocation céleste, lui présentent un calice plein du vin qui fait germer les vierges. Sa sœur Aldégonde, allant un jour la visiter, vit son étroite cellule de recluse transformée en un vaste palais appuyé sur sept colonnes, somptueusement décoré et embaumé de parfums. Les anges et leur reine la conviant d'y entrer, Aldégonde n'hésita plus, et les deux sœurs prirent un commun essor, comme deux oiseaux s'envolent ensemble au ciel, semblables à ceux dont il est écrit : « Qui sont ceux qui volent comme les nues et courent à leurs nids comme des colombes ? »

Mais à ces initiations, assez souvent pleines de grâce, succèdent d'ordinaire de rudes et terribles épreuves. Le Christ n'a-t-il point grandi en grâce et en sagesse par un humble et dur travail, par l'abjection d'un labeur de mercenaire, par les fatigues sans nombre, par la sueur de sang, la croix, les larmes, les grands cris du Calvaire ? Ne fallait-il pas qu'il souffrît ces choses avec les saints, et qu'ils entrassent aussi dans leur gloire ? Or, nous avons vu le saint pape Martin renouvelant jour par jour les dates commémoratives de la Passion, l'interrogatoire du sanhédrin, la flagellation du prétoire, l'*Ecce homo*, le délaissement et l'angoisse, tout ce chemin de la croix, où il marchait à demi-nu, le carcan au col. Colomba dort sur le roc et a une pierre pour oreiller. Cutbert passe les nuits entières dans un étang glacé, Adelme, dans une fontaine, en chantant les saintes psalmodies ; Audomar se repose de son immense apostolat en passant les nuits en prière, et quand le sommeil trop violent rompt ses divins cantiques, il fléchit le genou et dort sur la terre froide ; saint Gal, à quatre-vingt-quinze ans meurtrissait encore sa chair par une flagellation et des chaînes

sanglantes; Méderic, caché dans une gorge du Morvan, ne mange que deux fois par semaine du pain d'orge trempé dans l'eau. Amatus de Nevers, retiré comme Médéric dans un creux de rocher, vit en carême de cinq noix par jour, et pleure si abondamment ses péchés, que ses yeux donnent des larmes comme les grappes pressées d'un raisin. L'héroïque et délicate Radégonde, à chaque carême, s'entoure les bras et le cou de trois cercles de fer et le corps de trois chaînes qui entrent profondément dans la chair, sur laquelle elle imprime encore en stigmates une croix de métal rougie au feu. La noble Austreberte, retirée en son monastère de Pavilly, ne mange pendant quarante jours que trois fois la semaine. Angadresme consent à demeurer vierge à condition d'être lépreuse. Sylvin pendant quarante ans n'a d'autre aliment que l'Eucharistie et quelques herbes. Cependant sur les voies de Rome, de Jérusalem, d'Ephèse, de Compostelle, de Tours, d'infatigables pèlerins marchaient bardés de fer et portant des chaînes et des meûles énormes, qu'ils avaient fait vœu de porter jusqu'au terme de leur route. L'amour de la croix semble opérer déjà ses plus insignes prodiges. On trouve sur les bras d'Ansbert, à sa mort, un signe de croix tracé en couleur rose, afin, disent ses *Actes*, qu'il fût manifeste aux fidèles qu'il avait vraiment porté les armes de celui dont les stigmates étaient imprimées sur son corps.

C'est parce que le Christ fut obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix, que Dieu l'a exalté et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom, ce nom de Jésus qui fait fléchir les genoux au ciel, en terre, aux enfers. Et c'est pourquoi tout obéit à ces rudes pénitents. Ces barbares, élevés par leur énergique foi au-dessus des infirmités humaines, reprennent comme sans effort le sceptre de l'homme innocent. Rois du monde et maîtres de la nature, ils commandent à tout ce qui respire, ils disposent de la vie et de la mort, la nuit, l'absence, l'avenir, les plus profonds replis du cœur n'ont point d'ombres pour eux. L'Orient est encore la terre travaillée par les prodiges. Des solitaires couchent impunément dans la grotte des lions et se jouent avec les tigres. « Si nous gardions les préceptes divins de Jésus-Christ, » disait l'un de ces dompteurs d'animaux féroces, « ces bêtes nous craindraient; mais, parce que nous nous sommes rendus esclaves du péché, nous sommes réduits à trembler devant elles.»

Colomban, Valeric, Sérénus, ainsi que saint François d'Assise sont entourés de leurs frères les animaux et les oiseaux; des colombes ne trouvent pas d'autres nid à leurs petits que la cuculle de saint Calais. Trois biches servent de compagnes et de guides à Goar dans les détours des bois. Fructueux sauve un daim, qui ne veut plus le quitter. Les poissons et les oiseaux sauvages viennent manger dans la main de Judoc, comme des colombes privées. C'est encore lui qui d'un signe de croix, arrête dans son vol un aigle rapace et le fait tomber mort à ses pieds. Un aigle prend des poissons pour Cutbert, qui lui fait accepter sa part de la pêche. Corbinien fait porter ses hardes par un ours qui a dévoré sa monture. Arnulf, Erembert, Aidanus arrêtent l'incendie à plusieurs milles de distance. Austreberte entre dans un four brûlant. Lambert porte des charbons de feu dans ses vêtements. Livin, Laurent de Cantorbéry, Fructueux de Saragosse marchent sur les eaux comme saint Pierre. Comme Moïse et Josué, Attale, Sérénie, Erchenwald, supendent les fleuves et font reculer les grandes eaux. Comme le Christ même, Radégonde calme les tempêtes. La prière d'un enfant, Cutbert, apaise les fureurs de l'Océan. Comme le Christ ressuscité, Colomba, Véroie et Luan se déplacent sur d'invisibles ailes.

Enfants de la lumière, ils en sont partout environnés et pénétrés. Hubert porte au front, une croix lumineuse. Théodore Sicéote, en célébrant les saints mystères a l'auréole de Moïse. La terre, pendant la nuit, blanchit sous les pas d'Hermeland. Une colonne de feu s'élève, comme celle du désert, sur l'ermitage de Condé, pendant son sommeil. Une couronne d'or parsemée de pierres précieuses et de roses pourprées apparaît sur la tête de Livin, en présage de son pontificat et de son martyre. Pendant qu'il marche sur la mer, les vagues se déploient, comme un tapis de verdure émaillé de lis, et un ange le précède environné de lumière.

Tout se rehausse en ces natures transfigurées, les sens mêmes acquièrent une étonnante subtilité. Gutlac voit les absents, connaît l'avenir et démèle les pensées les plus secrètes. Wilfrid, au milieu des saints sacrifices, au moment du *sursum corda*, voit tomber le roi Elfrid sous les coups des assassins. Sainte Gertrude, saint Oyan, une foule d'autres, perçoivent, comme par les sens, le parfum de la sainteté. Colomba fait entendre au loin sa voix comme un tonnerre et voit le feu du ciel tomber sur une ville d'Italie. Cutbert et Colomba assistent du fond de leurs cellules à de sanglantes batailles. Anastase entend dans sa grotte les fanfares des légions d'Héraclius, victorieuses des Perses, faisant leur entrée triomphale à Jérusalem.

Le don de prophétie est à peine à remarquer au milieu de tant de merveilles. L'Orient est encore plein des voyants du Seigneur, qui annoncent les fléaux de Dieu, à mesure qu'ils tombent sur ces terres ingrates. En Occident, ce sont les destinées naissantes des nouveaux peuples que saluent les prophètes. Eloi et Wandrégisile prédisent les révolutions des derniers Mérovingiens et les grandeurs du règne de Charlemagne. Clarus, ermite de Vienne, décrit, deux siècles d'avance, l'invasion des Sarrasins.

Tout genou fléchit devant eux, jusqu'au fond des enfers. La mort est captive dans le tombeau ; des évêques, de pauvres moines

de pauvres femmes lui commandent de rendre ses victimes. Les puissances infernales défaillent et frémissent; un signe, une prière, un ordre à distance, une ligne écrite, une pensée suffit pour les disperser. Les miracles sont si fréquents et remuent si profondément les populations, que les solitudes en sont troublées et que les saints s'en plaignent à leurs frères. Hidulphe, craignant pour lui et les siens les dangers du grand concours de peuple qu'attiraient les prodiges de saint Spinule, résolut de recourir à Dieu. Comme il était cassé de veilles de prières et de jeûnes, il se rend, appuyé sur son bâton, à l'église de Saint-Grégoire : il y monte à pas lents, il parvient au tombeau de son bien-aimé Spinule, et succombant sous le poids de sa peine, il lui dit : « Nous rendons grâces au Dieu Sauveur, ô frère Spinule, de ce que, sur le témoignage des miracles, nous croyons que tu es debout devant la Majesté divine ; nous nous réjouissons de ce que tu as échappé aux naufrages du siècle, pour jouir de la gloire céleste. Mais si nous sommes longtemps trop accablés du concours des peuples que Dieu, par tes mérites, fait affluer ici, tu nous verras nous écarter beaucoup de la voie royale qui mène à la vie. Donc, en vertu de cette obéissance que, pendant ta vie, tu aimais à nous montrer sans aucune peine, nous t'admonestons et t'exhortons dans le Seigneur, pour que tu intercèdes pour nous auprès du Seigneur, source inépuisable de tout bien, afin que, débarrassés de la multitude des peuples et des agitations de la vie présente, nous puissions, d'un pas libre et prompt, courir la course de la céleste vie. » Le mort obéit, par un dernier miracle, comme s'il eût été vivant, et les merveilles cessèrent.

Cette puissance si étendue au dehors n'est qu'un faible indice de l'empire bien autrement fort que ces grandes âmes exercent sur elles-mêmes. Ces fils et ces filles de Dieu sont ornés comme des temples du Seigneur, où résident la foi, la religion, le sacrifice, la pudeur, l'abstinence, la magnanimité, l'humilité, et surtout la reine des vertus, la charité. Pierre Téionarius, inépuisable banquier des pauvres, ne trouvant plus rien à donner, se vend lui-même. A la nouvelle de ce dévouement, Jean l'Aumônier, vaincu, pleure de regret de ne pouvoir aller jusque là. Il pleure une autre fois qu'il avait en vain attendu jusqu'à la dernière heure du jour un pauvre qui lui donnât d'offrir une aumône au Seigneur; il avait, disait-il, perdu sa journée. Et pourtant il nourrissait à la fois jusqu'à sept mille cinq cents pauvres, il envoyait ses dons jusqu'en Bretagne, et changeait en argent, pour de nouvelles aumônes, l'étain qu'on lui apportait de Cornouailles. Après la ruine de Jérusalem par Chosroës, il envoya à l'abbé Modeste mille pièces d'or, mille sacs de froment, mille paquets de légumes, mille livres de fer, mille barils de poissons secs, mille mesures de vin et mille ouvriers égyptiens, avec ces mots : « Pardonnez-moi, vrai serviteur du Christ, de n'avoir rien envoyé qui fût digne des temples du Seigneur. »

Saint Agile, abbé de Rebais, pendant une nuit d'hiver, après les complies, les portes étant déjà fermées, visitait l'hôtellerie, où il avait reçu tout le jour, non sans beaucoup de fatigue, de nobles personnages : en achevant sa visite, il entend une voix faible et plaintive, il ouvre la fenêtre adaptée à la porte, et voit sur le seuil, un pauvre couvert d'ulcères. « Qu'avons-nous fait, dit le saint au frère Branoolin qui l'accompagnait? tout occupés d'autres choses, nous avons négligé le plus important ! » Il se fait apporter les clefs; il ouvre à grande hâte : « Viens, frère, dit il au pauvre, nous ferons pour toi ce qu'il convient. » Mais le pauvre, perclus comme un lépreux, ne pouvait se mouvoir, le nouveau Samaritain l'emporte sur ses épaules et le dépose auprès du feu ; puis il prend l'aiguière et le mappula pour lui donner à laver les mains ; le pauvre disparut, ne laissant qu'un parfum d'agréable odeur, qui remplit l'hôtellerie.

Ces vertus ne florissaient pas seulement en quelques âmes privilégiées, des familles entières se rencontrent sur les pages du martyrologe ; et comme la science retrouve, dans des débris épars, les races gigantesques du globe, de même il y a des générations saintes dont on peut renouer la chaîne et refaire la vie avec les sacrés ossements et les pieux souvenirs que l'Eglise a sauvés. Telles sont, parmi nos Gallo-Romains les familles Anicia, Grégoria, Syagria, Aredia, Albina, Amanda, Valeria, Palladia, et, entre tous, l'illustre race des Ferréoles qui, au moment de s'éteindre, après avoir produit tant de sénateurs, de consuls, d'empereurs, renaît avec un éclat incomparable de gloire et de sainteté dans la famille des Pépins et dans la race carlovingienne. Le sang barbare eut ses familles saintes; et en première ligne il faudrait, placer celle de saint Léger, que nous ferons connaître; puis celle de sainte Salaberge, où l'on trouve six noms inscrits au martyrologe; celle de saint Nivard, où figurent saint Gombert, son frère, saint Rieul, son petit-neveu. Celle de saint Vincent Madelgare, qui eut sainte Valdétrude pour femme, sainte Aldégonde pour sœur, et pour enfants, deux saintes, Maldeberte et Adeltrude, et deux saints, Dentelin et Landric. Il y aurait encore à citer les familles de saint Romaric, de saint Ouen, de saint Germer, de saint Amsbert, les Farons des Burgondes, que nous connaissons par les deux frères Faron de Meaux, Magnoald de Laon, et leur sœur Fara ou Burgondo-Fara. Sept vierges fondent à la même époque, dans une vallée du Brabant, une sainte famille plus angélique que terrestre.

Il n'est rien de plus étonnant peut-être dans les annales monastiques, que de rencontrer de loin en loin des communautés entières si fidèles et si pures, que les grâces extraordi-

naires y sont comme l'état habituel des âmes. Tels furent, entre autres, ces monastères d'Unterlinden à Colmar, de Thass en Turgaw, de Schoënensterbach et d'Adelhaussen en Brisgaw, où, pendant de longues années, les communications mystiques les plus élevées furent continues et générales. Le cénacle a toujours duré dans l'Eglise; ce magnifigue phénomène n'est point aussi rare qu'on pourrait le penser : l'époque que nous étudions en offre de curieux indices. Ce que saint Jean Climaque raconte de son monastère du mont Sinaï permettrait d'y voir l'une des plus florissantes écoles de la mystique orientale. L'Egypte, la Syrie, selon le rapport du même saint, de Jean Mosch et de saint Sophrone, témoins oculaires, renfermaient encore de saintes solitudes où la vie chrétienne, affaiblie au dehors, refluait comme en son centre et s'y manifestait par d'abondantes effusions de grâces. Il semble qu'en face de l'impur islamisme et du schisme grec, Dieu ait eu besoin de relever sa gloire par ces merveilles du désert.

L'Eglise latine eut aussi ses sanctuaires remplis par des troupes d'âmes contemplatives. C'est ainsi que l'île d'Yona, près de l'Irlande est comme un phare de vie mystique aux confins du monde. Le monastère de sainte Ethelburge, en Angleterre, vit tout entier, pendant un assez long temps, le ciel a découvert et des clartés célestes en descendaient perpétuellement sur la sainte abbesse, sur ses filles, sur des enfants même de trois ans. En France, au monastère de sainte Fare, onze mystiques vécurent ensemble en peu d'années, et des récits fidèles nous ont surtout fait connaître les dernières extases qui leur ouvraient le ciel.

C'est ainsi que le divin maître passe à travers le septième siècle, manifestant sa gloire de l'Orient à l'Occident, faisant le bien en Dieu, guérissant toutes les langueurs du monde et lui donnant une vie plus abondante, prenant les simples, les ignorants, les barbares, pour leur révéler les secrets inconnus aux sages et aux prudents du siècle. Prophètes, thaumaturges, voyants inspirés, ils font tout ce qu'a fait leur maître et au delà : imitateurs de sa vie souffrante et militante, ils montent vivants avec lui à travers les cieux ; comme le Christ sortant du tombeau, ils pénètrent partout ; sans être encore du ciel, et n'appartenant plus à la mortalité, ils sont comme des êtres divins au milieu des choses humaines; ils franchissent les mondes visibles et invisibles ; ils devancent par la réalité les plus hardies conceptions de la poésie ; ils accomplissent des épopées devant lesquelles pâlissent les scènes dantesques les plus grandioses. Telles sont les visions de saint Fursy, de saint Baronte, de saint Salvus d'Alby, du bienheureux Trithelme, de sainte Salaberge. Ces récits venus d'historiens contemporains et du vénérable Bède entre autres, ébranlaient, pour des siècles, toutes les imaginations des peuples. Ne fallût-il y voir que des odyssées légendaires, qui ont révélé les sources du merveilleux chrétien, le mérite ne serait pas médiocre. Mais Dieu visait plus haut par ces grands coups ; il faisait la vivante et chevaleresque poésie de l'héroïsme chrétien : il semait au septième siècle, pour moissonner aux âges suivants les grandeurs de Charlemagne, les magnificences de la papauté, huit siècles de croisades, et tous ces monuments sans nombre et sans mesure que fit éclore le souffle de la foi sur tous les points de la chrétienté.

A cette hauteur où nous élèvent les saints du septième siècle, nous pouvons évoquer les âges écoulés et devancer l'avenir. Le temps et l'espace s'évanouissent, les cieux s'inclinent, la terre s'élève, les deux régions se mêlent, les conditions de la vie se confondent. Les morts agissent autant que les vivants : apôtres, patriarches, prophètes, tous les saints des âges antérieurs viennent en aide à leurs frères du septième siècle. Moïse apparaît sur le mont Sinaï pour servir six cents pèlerins. Saint Jean-Baptiste protége visiblement les Lombards et leur fait gagner une bataille. Saint Pierre dirige partout l'apostolat ; il fortifie par la résurrection d'un mort saint Livin, apôtre-martyr. Il reçoit, à Rome, aux portes de sa basilique, Amand, l'apôtre du Nord des Gaules ; il l'y envoie extirper le paganisme, et pour gage de sa mission, il l'assiste dans une pêche miraculeuse et le sauve dans une tempête. Il ranime dans un moment de faiblesse et ramène à leur poste les apôtres de l'Angleterre qui revenaient sur leurs pas ; il prend sous son patronage presque toutes les premières églises érigées dans les pays nouvellement convertis. Saint Pierre et saint Paul emportent en triomphe au ciel Siviard d'Anisoles. Saint Sébastien arrête la peste à Rome ; saint Marcellin sauve Embrun ; sainte Galla, Valence, les six mille martyrs de Clermont font sentinelle autour de ses murs. Les patrons de l'Espagne, saint Jacques, saint Isidore, saint Emilien descendent au secours de Pélage. Sainte Brigitte, saint Patrice et tous les saints de l'Irlande s'assemblent en pompeux sénat pour protéger la liberté de l'Eglise. Saint Colomba, après sa mort, fait remporter une victoire au pieux roi Oswald, qui, à son tour, apparaît intercédant pour son peuple au milieu d'une peste. Ailleurs, ce sont de saintes vierges qui apportent les célestes messages. Eulalie se montre sous les grands ombrages de Fécamp, au milieu des chasses de Waning, noble Franc, pour lui inspirer de bâtir, aux bords de la mer un parthénon de vierges consacrées à Dieu. Lucie console Rusticula. Marcia qui, à quatre ans, combattait déjà les combats du Seigneur. Les saintes vierges irlandaises, conduites par sainte Brigitte, déploient leurs blanches légions, rangées en bataille, dans les champs de Monaël, pour sauver Pulchérius, le fils de sainte Ita. A la tête de ces milices d'apôtres, de martyrs, de vierges, apparaît en reine l'auguste Marie, dispensant les

grâces et gouvernant le monde. En Italie, la terre bien-aimée, elle délivre Rome d'une peste, elle sauve Bénévent à la prière de saint Babatus, elle aime à visiter son oratoire de Farfa, les trois cyprès qui l'ombragent et Thomas son serviteur, qu'elle nourrit d'un pain céleste Saint Marius la voit se prosternant avec tous les anges devant la majesté de Dieu, et suppliant pour le salut de l'Italie. En Orient, elle fait tomber une grêle meurtrière sur les Perses de Chosroës, parcourt avec un cortége de vierges les remparts de Constantinople et sauve l'ingrate cité des premiers assauts du croissant. Elle place, au centre des Gaules et des Espagnes, entre les mains de saint Ildephonse et de saint Bonet, deux vêtements sous lesquels de longues générations viendront s'abriter avec amour. Elle visite aussi l'Angleterre, et s'y montre à quelques bergers, entourée de deux vierges, plus blanches que les lis, plus vermeilles que les roses, portant une croix d'or avec laquelle sa main divine bénit le lieu où saint Edwin, évèque de Worcester, consacre un monastère. La malheureuse Espagne est surtout l'objet de ses sollicitudes maternelles : aussi la nation reconnaissante des Goths consacre son retour à l'unité en érigeant l'autel de sainte Marie *in catholico*.

Saint Ildefonse n'est pas le seul qui reçoive d'elle un gage de sa protection. Pélage avec tout son peuple lui dut son salut le jour où, découvert en son dernier asile, trahi par de faux frères, sommé par un évèque apostat de se soumettre au Maure,il invoqua la vierge de Cavadonga, dont la statue protégeait l'entrée de la grotte, son dernier refuge. Les yeux de la madone lancèrent des flammes,la montagne s'ébranla, les roches se détachèrent,la terreur emporta les Maures:l'Espagne fut sauvée.

Telle est l'imposante nuée de témoins qui excitaient nos pères à courir héroïquement sur les traces de l'auteur et du consommateur de notre foi. Tel est, si on peut en juger par cette incomplète esquisse, cet âge que Mabillon désignait par le terme propre en le saluant un âge d'or. Il ne manque à cette épopée si vivante qu'un Homère chrétien qui recueille et restitue à l'amour des peuples ces trésors de traditions autrefois si populaires : il ne manque qu'un prophète qui commande aux esprits des quatre vents de souffler sur ces grands ossements de nos pères, et il s'en lèverait une armée immense.

---

## II

## DE L'ÉLECTION DES PAPES.

Il est un fait qui doit, à lui seul, trancher la question controversée entre ultramontains et gallicans, c'est l'élection des Souverains Pontifes. Si l'Eglise est dépendante de la société civile, comme le veulent les parlementaires, cela doit surtout se voir dans l'établissement du chef qui la dirige. Si, au contraire, comme l'enseignent les catholiques, l'Eglise jouit, au for extérieur, d'une autonomie propre et d'une inamissible indépendance, elle doit puiser, dans son sein, la force et le droit d'établir ses chefs, de constituer sa hiérarchie, de s'organiser enfin dans son ministère.

I. Nous savons que le premier Pape a été directement choisi et institué par Jésus-Christ. L'élection du pêcheur de Bethsaïde, sa prédestination au rôle de pasteur des pasteurs, sa préparation à cette auguste charge, enfin la collation effective du Souverain pontificat : tout cela est, dans l'Evangile, l'œuvre positive du divin Rédempteur. Jésus-Christ seul a fait, de Pierre, le prince des Apôtres, le pasteur des agneaux et des brebis; et lui qui avait, comme citoyen, payé le tribut, ne voulut pas, comme fondateur de la Sainte Eglise, prendre une provision, impériale ou l'exéquatur des proconsuls. Pierre est donc franc par son institution divine et le Pape, du chef de saint Pierre, dont il est successeur légitime, jouit d'une égale franchise.

Dans les premiers temps de l'Eglise, nous voyons quelquefois le Pape mourant désigner son successeur, et, le plus souvent, après la mort du Pape, un Pape nouveau être élu par le clergé et le peuple. Le consentement du clergé et du peuple, ou, du moins leur ratification, sont, dans le *Liber pontificalis*, l'invariable formule de chaque avénement d'un nouveau Pape. Ce fait, constamment répété, est l'indice du droit (1).

(1) *Discipline* de Thomassin, deuxième partie, l. II, c. II et III

Au contraire, nous savons bien que les Césars persécutent l'Eglise et tuent les Papes ; mais nous ne les voyons jamais intervenir dans leur élection. Un historien nous a même appris qu'un empereur, Aurélius, dans l'affaire de Paul de Samosate, avait reconnu que, dans l'Eglise, la souveraine dispensation des biens dépendait du Pape de Rome. Un autre nous déclare que tel autre empereur, dans son despotisme jaloux, redoutait plus l'élection d'un nouveau Pape, que la révolte d'un prétendant à la tête des légions (1).

A partir de Constantin, les empereurs n'interviennent, dans les élections pontificales, que pour en protéger la liberté. L'ingérence illégitime du pouvoir civil paraît seulement sous les rois Barbares, Odoacre, le premier, publia une déclaration par laquelle il défendait de procéder à l'élection d'un nouveau pape, après la mort de Simplicius, sans avoir pris son avis ; et protesta que le Pape lui-même, avant sa mort, l'avait prié de faire ce règlement pour prévenir les discordes et les séditions. Les guerres sanglantes entre les Visigoths et les Ostrogoths empêchèrent la mise à exécution du règlement d'Odoacre. Félix, Gélase et Anastase furent élus, après Simplicius, par la voie canonique des suffrages du clergé et du peuple. Le schisme qui troubla l'élection de Symmaque fit invoquer l'arbitrage de Théodoric ; mais le prince aima mieux faire éclater sa justice que de mettre la main sur une autorité usurpée. L'élu, Symmaque, put même condamner l'édit d'Odoacre dans le septième concile de Rome : l'évêque de Todis remarqua fort bien qu'accepter un pareil décret, c'était mettre les élections au pouvoir des laïques, et en exclure les ecclésiastiques qui ont d'ailleurs plus de lumières et d'intérêts pour élire d'excellents pasteurs. Sur la fin de ses jours, Théodoric revint aux prétentions d'Odoacre et refusa de reconnaître le légitime successeur du pape Jean qu'il avait fait mettre à mort. Athalaric, fils de sa fille, tout en consentant à l'élection de Félix, fit entendre, dans une lettre au sénat de Rome, qu'il fallait se soumettre à son jugement et se conformer à ses ordres (2). Le schisme qui arriva, après la mort de Félix, entre Boniface et Dioscore, pourrait bien avoir été causé par les efforts que fit Athalaric pour nommer le nouveau Pape. Jean et Agapet furent élus après Boniface, sans que les rois Goths s'en mêlassent, parce qu'ils avaient ailleurs assez d'autres démêlés. Mais, après la mort d'Agapet, Théodat mit Sylvère sur le Siége apostolique, sans observer aucune forme d'élection et menaçant, au contraire, d'une mort cruelle, ceux qui résisteraient à sa volonté.

Une autre source des entreprises violentes des rois d'Italie sur les élections des Papes, fut leur propre avarice et l'ambition sacrilége de clercs simoniaques. Il est au moins vraisemblable que Théodat voulait, par l'élection de Sylvère, prévenir l'élection du Pape à Constantinople. En effet, Liberat rapporte que l'impératrice Théodora promit la papauté à Vigile, diacre d'Anthyme, et des sommes d'argent très-considérables, s'il voulait s'engager, lorsqu'il serait Pape, à condamner le concile de Chalcédoine et à rétablir Anthyme sur le siége de Constantinople. Sur l'ordre de l'impératrice, Bélisaire exila Sylvère et intronisa Vigile. Pélage fut reçu, de même, sur le commandement de l'empereur Justinien. Après cela on ne peut douter que les empereurs de Constantinople, vainqueurs des Goths et maîtres de Rome, n'aient influé sur la création de tous les Papes suivants. Aussi Anastase rapporte, comme une singularité, que Pélage II fut ordonné sans l'ordre de l'empereur, parce que les Lombards assiégeaient Rome et faisaient des dégâts effroyables dans toute l'Italie.

Cette usurpation, commencée par les rois Goths, n'avait jamais eu une suite bien affermie, elle n'avait paru qu'en deux ou trois rencontres, excitées par des tumultes d'élection ou par l'ambition de quelques mauvais ecclésiastiques. En passant aux mains des Césars de Bysance, elle devenait un pouvoir stable, et même comme un droit, au moins de tolérance. On n'ordonna plus de Pape sans avoir reçu la confirmation de l'empereur de Constantinople.

D'après les paroles de Jean diacre, en son récit de l'élection du pape saint Grégoire le Grand, il faut tenir, sur ce régime d'élection, deux vérités importantes : La première que le clergé, le sénat et le peuple continuèrent toujours d'élire les souverains pontifes, sans que les empereurs y missent aucun obstacle ; — la seconde, que les empereurs, par concession, confirmaient, seulement l'élection, de manière néanmoins que s'ils se fussent opposés à celui qui avait été élu, il eût fallu en élire un autre. Ce sont les propres paroles de Thomassin (3).

II. Au septième siècle, la plupart des Papes furent élus pour leur éminente dignité lorsqu'ils étaient encore diacres. Cela arrivait en vertu de cette coutume, fort préjudiciable à l'Eglise romaine et à toutes les Eglises, qui obligeait les pontifes élus avant d'entrer en charge, à obtenir la confirmation de l'empereur. Parmi les raisons qui firent choisir alors un grand nombre de diacres, il faut certainement compter le désir du clergé romain d'abréger les vacances du Saint-Siége. Les apocrisiaires envoyés à la cour de Constantinople, étaient habituellement diacres : le clergé romain pensa qu'on obtiendrait plus facilement et en moins de temps, la confirmation impériale, si l'on choisissait ces diacres très-connus du prince et de sa cour. Tant que les ambassadeurs, envoyés à Constantinople,

(1) Euseb., *Hist. eccl.* l. VII c. xxx. — (2) Cassiod., l. VII, *epist.* xv. — (3) Tome II, c. xvi, p. 262, éd. Guéret

pour obtenir le décret de confirmation, ne l'avaient pas obtenu et rapporté à Rome, le Saint-Siége était dit vacant, bien que le nouveau Pape eût été élu trois ou quatre jours après la mort de son prédécesseur. Durant cette vacance, souvent prolongée, à cause de la longueur des voyages et des formalités de la confirmation, les affaires de l'Eglise étaient gérées par l'archiprêtre, par l'archidiacre et par le primicier des notaires. On en trouve la preuve au chapitre deux du *Liber diurnus* des Souverains Pontifes, édité et annoté par le P. Jean Garnier, de la Compagnie de Jésus.

Il est tellement certain, par l'histoire, que cette loi fut portée par l'empereur Justinien, qu'il n'est pas besoin d'en fournir la preuve. Il suffira de chercher la raison de la longueur des interpontificats, à dater de la mort du pape Vigile, époque où le royaume des Goths fut détruit par Justinien, jusqu'à Constantin Pogonat : on verra qu'auparavant, la Chaire apostolique n'était vacante que peu de jours et que, de Vigile à Pogonat, les vacances furent beaucoup plus longues. En outre, il est prouvé, par des monuments certains, que cette différence provient uniquement de la nécessité, imposée par Justinien de demander sa confirmation. Que si parfois, dans l'intervalle, les vacances furent moins longues, cette brièveté provint de ce que l'empereur, pour éviter les maux inséparables d'une trop longue vacance, conférait à l'exarque de Ravenne, qui commandait en son nom en Italie, le droit de donner la confirmation impériale. Par le *Liber diurnus*, cité plus haut, il conste, en effet, que cette confirmation fut quelquefois demandée à l'exarque, qu'on lui envoyât, dans ce but, des ambassadeurs, et qu'il fut recommandé à l'archevêque, aux juges et aux apocrisiaires, d'expédier plus promptement cette affaire. Aux divers inconvénients qui naissaient de la nécessité de la confirmation civile, s'ajouta bientôt, pour les Pontifes élus, la nécessité de payer, s'ils voulaient être confirmés, une grande somme d'argent.

Cette loi de confirmation, certainement portée par Justinien I^er^, fut certainement rapportée par Constantin Pogonat. D'abord, il est constant, par le témoignage d'Anastase le Bibliothécaire, dans la *Vie d'Agathon*, élu pape en 678, que cet empereur écrivit une lettre pour décharger les Papes de la somme réclamée en leur confirmation : « Celui-ci, dit Anastase, reçut un décret du prince, un ordre conforme à sa demande, pour être dégagé de la quantité d'argent qu'il fallait fournir avant de procéder à l'ordination du Pape. De manière pourtant que, dans les élections, par la suite, l'élu ne devait pas être ordonné avant d'avoir envoyé, à la ville royale, une demande générale, suivant l'ancienne coutume, afin que l'ordination n'eût son effet que conformément à la conscience et à l'ordre de l'empereur.

Plus tard, Constantin Pogonat mérita bien de l'Eglise par une plus grande réparation. En vertu d'un édit adressé à Benoît II, en 684, il détruisit radicalement la nécessité, pour les Pontifes élus, d'attendre, avant de prendre les rênes du gouvernement ecclésiastique, la confirmation de l'empereur. Voici ce que dit Anastase dans la *Vie de Benoît II* : « Celui-ci reçut du très-clément prince Constantin un ordre... par lequel il accordait que l'élu au Siége apostolique fût sans retard ordonné Pape. » Cet ordre de Constantin ou l'édit à Benoît II portait l'abrogation de la confirmation impériale; à défaut d'autre preuve, nous pouvons invoquer l'auteur de la *Vie de Jean V*, successeur de Benoît : « Celui-ci, dit-il, après beaucoup de Papes et d'années, fut, selon l'ancienne coutume, élu par la généralité, dans l'église de Saint-Sauveur, basilique constantinienne, et ensuite conduit au siége épiscopal. » Cet auteur raconte qu'alors, pour la première fois, après l'élection du Pape légitime, il ne fallut pas attendre pour que le Pontife élu remplît les devoirs de sa charge; mais aussitôt après l'élection, comme cela se faisait lorsqu'il n'y avait pas d'obstacle, Jean V put occuper la dignité pontificale. Ce récit ne peut signifier qu'une chose, c'est que Jean V, successeur immédiat de Benoît II, fut le premier Pape qui jouit de la liberté accordée par Pogonat et exerça le pontificat tout après son élection. Nous n'avons pas besoin de parler ici des entreprises postérieures des princes, au sujet de l'élection des Papes; nous n'avons qu'à rappeler ici les faits qui concernent ce point de discipline, au septième siècle.

Au sujet des Pontifes romains qui furent alors élus étant diacres, on connaît le sentiment de Mabillon. Mabillon pense qu'on omettait la prêtrise et qu'ils étaient aussitôt élevés à l'épiscopat, mais que la chose se faisait différemment à l'époque de saint Grégoire VII, duquel il est constant qu'il fut d'abord ordonné prêtre, puis consacré évêque (1).

Voici, à l'appui de son sentiment, les principaux arguments de Mabillon; Pagi les répète en parlant de l'élection de Sabinien, successeur de saint Grégoire le Grand. D'abord il produit les témoignages d'Anastase le Bibliothécaire, dans la *Vie de Valentin*, élu Pape en 827, et dans la *Vie de Nicolas I*, élu en 858. Au sujet de l'élection de Valentin, qui était archidiacre, Anastase dit : « Valentin résista longtemps et fortement; il se déclarait, d'une voix forte, indigne d'un si grand commandement; il fut néanmoins élu par les voix joyeuses du saint peuple et de l'une et l'autre milice des Romains; il fut comblé de grands honneurs, conduit à la basilique patriarchale de Latran et placé sur le trône pontifical.... et le jour de sa consécration, une lumière sereine éclairant l'horizon, tous les Romains conduisirent ledit évêque de son

(1) *Musæum Italicum*, t. II, dans le commentaire qui sert d'introduction à *l'Ordo Romain*, § 18.

palais à l'église du B. Pierre, prince des Apôtres, et, avec l'aide de Dieu, le consacrèrent Souverain Pontife. Celui-ci, gravissant les degrés de la chaire de saint Pierre, offrit pieusement le saint sacrifice et revint à so palais. »

Ce qu'Anastase rapporte de l'élection de Nicolas I, qui était également diacre, est en harmonie avec son récit sur l'exaltation de Valentin. « Les électeurs, dit-il, s'entretenant entre eux plusieurs heures, furent éclairés d'une lumière céleste et d'un sentiment unanime, le choisirent pour titulaire du Siége apostolique. Aussitôt ils accoururent au portique du Prince des apôtres, où Nicolas s'était réfugié et caché. Il se disait indigne d'un si grand commandement. Les électeurs, se précipitant sur lui, l'arrachèrent de la basilique, et, au milieu de saintes acclamations, le conduisirent à l'église patriarchale de Latran. Ensuite les nobles et les prêtres le conduisirent dans la basilique du B. Pierre; il fut consacré en présence de César, élevé comme Pape sur le Siége apostolique et célébra heureusement la messe solennelle sur le corps très-saint de l'Apôtre. »

Mabillon cite encore le témoignage de l'*Ordo* romain (1), par lesquels il est évident, dit-il, qu'on élevait généralement des diacres à l'épiscopat et qu'ils étaient consacrés évêques généralement sans recevoir la prêtrise. Enfin il produit le raisonnement de Photius, qui, entre autres reproches, accusait l'Eglise romaine « de consacrer évêques ordinairement des diacres, *per saltum* et sans leur conférer le sacerdoce.

Tels sont les arguments de Mabillon. Mais je ne puis comprendre comment ces allégations établissent le sentiment du savant auteur. Je ne dis rien du témoignage de Photius: tout le monde sait qu'il n'apportait pas, envers l'Eglise romaine, une parfaite équité, et que Ratramne, moine de Corbie, lui reprochait, au neuvième siècle, ce propos comme une calomnie, ajoutant que « ceux-là s'enlevent, en autres affaires, toute autorité, qui, dans celle-ci, avaient évidemment produit le mensonge. » Je ne dis rien donc ici du témoignage de Photius.

Je remarquerai plutôt que, dans l'Eglise romaine, il est manifeste, par tous les décrets des papes Sirice, Innocent, Zozime, Célestin, Gélase, qu'à cette époque, il n'était pas permis d'élever un diacre à l'épiscopat, en négligeant le sacerdoce. Il paraîtra même, en droit, incroyable, que l'ordre de la prêtrise ait été omis avant l'élévation à l'épiscopat, puisqu'on décide que l'épiscopat se distingue du sacerdoce et qu'indépendamment du pouvoir de consacrer, qui s'acquiert par la prêtrise, l'épiscopat n'est que l'augmentation, l'extension, la plénitude du sacerdoce.

Les témoignages tires des *Vies de Valentin et de Nicolas Ier* ne peuvent persuader du contraire. Ces textes ne constitueraient que des arguments négatifs, quand ils contiendraient autre chose que les applaudissements et la joie du peuple à l'élection d'un nouveau Pape, sans rien exprimer spécialement de l'ordre à suivre lorsqu'un diacre était élevé au Souverain Pontificat. L'écrivain qui rapporte les actes de ces Papes, put rappeler seulement leur consécration épiscopale, qui était, en effet, le point principal, sans mentionner leur promotion à l'ordre inférieur, qui se faisait alors, le même jour.

L'argument tiré de l'*Ordo* romain, où l'on ne voit aucune différence entre l'élévation d'un diacre et l'élévation d'un prêtre à l'épiscopat, qui offre une apparence de difficulté, n'en offre peut-être pas réellement. Le but de l'*Ordo* était de prescrire les cérémonies pour la collation de l'épiscopat au Pontife élu ; non de rapporter que ces cérémonies étaient identiquement semblables pour un diacre ou pour un prêtre. A cet endroit, en effet, on énumère les restes de la consécration épiscopale, qui est le point important, mais on ne détaille pas les choses, mais on se tait sur ce qui se devait faire, avant cette consécration, quand l'élu était un diacre ; surtout parce qu'on pouvait savoir d'ailleurs, qu'il fallait recevoir d'abord la prêtrise. Il n'y a pas plus de difficulté dans le fait d'Ildebrand, qui était diacre lorsqu'il fut élu Pape, et duquel on rapporte expressément qu'il fût premièrement ordonné prêtre. Cet exemple, dis-je, ne peut pas être cité comme une exception et une preuve indirecte de l'usage contraire. Dans le fait, il s'agit d'un diacre qui fut ordonné prêtre le jour de la Pentecôte, et consacré évêque, sous le nom de Grégoire, dans la fête des saints apôtres. Dans l'*Ordo* romain, il s'agit seulement de la consécration du Pontife élu, qu'il soit prêtre ou diacre ; et la seule chose dont il soit question, c'est la consécration épiscopale, qui est considérée comme l'affaire capitale, et l'on ne s'enquiert pas des rites requis pour la préparation d'un néophyte à cette ordination.

Pour prouver plus péremptoirement qu'il s'agit ici non des rites qui doivent précéder la consécration épiscopale, mais de cette seule consécration ; pour prouver qu'on parle du diacre et du prêtre, non afin de les mettre, devant l'ordination épiscopale, sur le pied de l'égalité, mais en vue de rappeler la loi, alors en vigueur, sur les conditions d'éligibilité, je citerai le IXe *Ordo* romain. Dans le *De gradibus romanæ ecclesiæ*, on lit (2) : « Quand le Souverain Pontife est béni, on le choisit parmi les cardinaux de peu importe quel titre ; seulement pour qu'il soit ordonné pape, il doit être diacre ou prêtre, car il ne pourra pas être évêque. » Voilà ce qu'on lit dans le IXe *Ordo* sur les personnes éligibles. Ensuite on s'occupe de la consécration du nouveau Pape, et l'on ne s'occupe plus de ce qui regarde spécia-

(1) N. 8 et 9. — (2) N. 5.

lement le prêtre ou le diacre, mais seulement de la consécration pontificale. Voici la suite :

« Tout le clergé et le peuple entrent avec lui dans la basilique de saint Pierre. A la sacristie, il est revêtu des ornements pontificaux, vient à la confession de saint Pierre et se prosterne en prière, pendant que le chœur chante l'Introït : *Elegit te dominum.* Alors il se lève, approche de l'autel, se prosterne de nouveau en oraison et tout le clergé suit son exemple. Sur quoi, il est relevé par les évêques et placé entre le siége et l'autel; ils tiennent l'Evangile sur sa tête, un évêque s'approche, récite sur lui l'oraison et se retire; l'autre fait de même; le troisième s'approche et le consacre. L'archidiacre alors lui impose le pallium, et, placé entre l'archidiacre et le diacre, il est élevé sur le siége. Debout sur les gradins, il dit à haute voix : *Gloria in excelsis Deo.* Après quoi, il donne la paix ; les chantres et les protecteurs des régions de la ville célèbrent ses louanges. Lui-même offre le saint sacrifice de la messe, etc. »

Ce que nous disons du neuvième *Ordo* s'applique au huitième, paragraphe 2, où il s'agit en général, seulement de l'ordination des évêques ; et quoiqu'on dise que l'évêque élu doit être pris d'entre les diacres ou d'entre les prêtres, il n'est pas expressément question que, dans un diacre, on doive omettre l'ordination sacerdotale, mais l'on s'occupe tout de suite de la consécration des évêques. On ne peut donc pas prouver certainement le sentiment de Mabillon, de Pagi, de Martène, qui pensent qu'à cette époque, dans les diacres élus évêques, on négligeait la collation du sacerdoce.

III. De Constantin Pogonat à Charlemagne, liberté complète.

Sous Charlemagne et Louis le Débonnaire, l'église de Rome n'est pas moins le centre de la liberté que le centre de l'unité. Après la mort de Zacharie, Etienne II fut élu par le peuple, dit le *Liber pontificalis*, entendant, par là, l'exclusion des empereurs. Après la mort d'Etienne II, Paul fut élu aussi par le peuple. Paul mort, Toto, duc de Népi, se rendit maître de Rome et fit élire, par force, pour Pape, son frère Constantin. Mais les plus considérables du clergé de Rome, lassés de la tyrannie de cet antipape, reprirent l'offensive avec l'appui de Didier roi des Lombards, assemblèrent le clergé, la milice et le peuple, et par une élection libre et canonique, mirent Etienne IV sur le trône pontifical. Adrien I^er^ succéda à Etienne et eut pour successeur Léon III qui fut élu avec le même concours du clergé, des nobles et du peuple.

On remarque, dans les élections de cette époque, qu'il est parlé des *proceres* et *primates cleri* ; c'est l'origine lointaine du sacré collège. Son établissement fut inspiré par le désir d'une plus exacte discipline, par l'emploi de plus prudentes précautions pour éviter le schisme.

L'election de Léon III, étant semblable aux précédentes, fournit un argument invincible contre la fabuleuse concession du pape Adrien, à Charlemagne, pour lui accorder le pouvoir d'élire le pape.

Après la mort de Léon, Etienne V fut élu avec la même liberté. Thégan dit, qu'aussitôt élu, il exigea, du peuple romain, serment à l'empereur Louis. D'après ces paroles, il y a lieu de n'accepter, que sous bénéfice d'inventaire, l'assertion du moine Adhémar portant : Que le pape envoya des légats pour satisfaire l'empereur sur l'article de son élection. Ou, du moins, cette légation ne doit s'entendre que d'un simple avis, comme les anciens Papes l'avaient pratiqué envers les empereurs.

A Etienne V succéda Pascal I, par une élection libre et unanime. Ce qui suffit pour convaincre de fausseté le statut attribué à Etienne V et rapporté par Gratien, par lequel ce Pape aurait ordonné que le pontife élu ne pourrait être consacré qu'en présence des légats de l'empereur.

Cette imposture est encore manifestement réfutée par la constitution de l'empereur Louis, publiée en 817, pour ordonner que l'élection et la consécration des Papes se fissent en toute liberté ; avec seule réserve de l'avis d'avénement pour renouveler l'ancienne paix avec la couronne de France.

Après la mort de Pascal, Eugène II fut élu par tous les Romains. Le successeur d'Eugène fut Valentin, dans l'élection duquel les évêques-cardinaux, le sénat et le peuple, sont particulièrement remarqués. Grégoire IV succéda à Valentin, et Eginhard, dans ses *Annales*, à l'an 827, dit que son ordination fut différée jusqu'à l'arrivée de l'empereur Louis. Les annales Bertiniennes en disent autant pour l'élection de Sergius ; mais ces affirmations ne sont point sans réplique. Ainsi Anastase n'en dit rien dans la *Vie* de ces Papes et Adon n'en parle pas davantage dans sa *Chronique.* On peut donc croire, avec raison, que ces allégations viennent de la même source corrompue, je veux dire des écrits du moine Sigebert, que ces contes se sont coulés, de là, dans les *Annales de saint Bertin*, dans celles d'Eginhard et dans la *Vie de Louis le Pieux.* En effet, le docte Florus, dans le fragment qui est inséré parmi les œuvres d'Agobard, assure que jusqu'à son temps, les papes étaient élus et ordonnés sans l'intervention des princes de la terre. Or, Florus vivait du temps de Charles le Chauve. Tout ce qui a été rapporté de Grégoire IV et de Sergius II est donc une pure fable.

Il est néanmoins vraisemblable qu'on fit diverses tentatives pour soumettre, au contrôle des empereurs, l'élection des Papes. Dans la *Vie de Léon IV*, Anastase avoue même que les Romains, après l'avoir élu, n'osaient le faire consacrer sans le consentement des empereurs. Cet aveu d'Anastase est d'un grand poids pour confirmer, les paroles d'Eginhard, mais on peut aussi, avec justice, prétendre que ce furent plutôt des tentatives que des

résolutions ou des pratiques fermes et constantes, puisque Léon IV traita enfin avec les mêmes empereurs et les fit consentir à la révocation de cette nouvelle servitude.

Ce ne fut non plus qu'un essai, lorsque l'empereur Lothaire voulut assujettir les Romains aux capitulaires, comme il est porté dans les lois lombardes. Léon IV y avait lui-même consenti, comme il paraît par son décret qui se trouve dans Gratien. Mais on y trouve aussi son décret de révocation qui rend aux Romains la liberté de leurs lois indigènes.

Nicolas I^er^ fut élu en présence de l'empereur. Adrien II, son successeur, fut élu par les évêques, le clergé, les seigneurs et le peuple. Les ambassadeurs de l'empereur Louis, alors présents à Rome, ne purent dissimuler leur colère de ce qu'on ne les avait pas conviés à l'élection. On leur avoua que ce n'avait pas été manque de respect, mais pour ne pas donner lieu à une nouvelle servitude.

Les élections et les ordinations suivantes se firent sans l'assistance des ambassadeurs et avis donné aux empereurs. Mais elles furent si souvent tumultueuses, que Jean IX résolut, dans un synode romain, que l'élection du Pape ne se ferait plus qu'en public par les évêques, le clergé, le sénat et le peuple, et que la consécration n'aurait lieu qu'en présence des ambassadeurs de l'empire. A ce propos, il faut faire observer que la concession procédait, non du pouvoir civil, et en vertu d'un droit propre, mais du Saint-Siége : encore, était-ce uniquement pour éviter les dissensions. De plus, il faut remarquer : 1° Que ce n'est qu'à l'ordination et nullement à l'élection que les évêques étaient admis ; 2° qu'ils n'étaient admis que pour prévenir les scandales ou, au besoin, les réprimer ; et 3° que cela se fit, par la suite, en vertu d'une coutume érigée en loi.

Après la mort de Jean IX, l'empire se trouva si brouillé et les Papes se trouvèrent si faibles, que malgré ces sages précautions, l'Eglise fut encore assez souvent troublée par la violence. Les Othon lui rendirent le jour et la liberté. Luitprand raconte que les Romains jurèrent à Othon I^er^, de ne jamais faire d'élection ni d'ordination sans son consentement. On ignore si cette concession était personnelle, ou devait passer aux successeurs. Du reste, et les Othon, et les descendants de Charlemagne, du moins ceux qui eurent le droit de confirmation, l'exercèrent toujours gratuitement, uniquement pour écarter, de l'Eglise, la simonie. En quoi, observe bonnement Thomassin: « Ils ont relevé la gloire de leur piété, au-dessus des Justinien, des Maurice, et de tant d'autres empereurs avant Constantin Pogonat, qui n'avaient pas tant d'honnêteté envers l'Eglise romaine (1). »

Henri I^er^ obtint encore, toujours par concession, le pouvoir de faire remplir à son gré le Siége apostolique. Mais ses successeurs, n'étant point les imitateurs de ses vertus, furent dépouillés de ce droit. Dès lors, l'élection et la consécration des Papes se fit par le collége des cardinaux, et, s'il fallut de longues luttes contre les Césars allemands, pour sauver l'indépendance du Saint-Siége, les dogmes ne manquèrent ni à la lutte, ni à l'honneur de la victoire.

IV. Nous ajouterons, pour terminer ce chapitre, quelques mots sur le nom des Papes.

L'homme que la Providence élève à la dignité de vicaire de Jésus-Christ, entre par là même, dans une situation de puissance et de vie telle, qu'il change même son nom.

Ce changement de noms chez des personnages d'une condition publique et élevée a été observé aux époques antérieures au christianisme et même aux plus reculées.

Ovide atteste que le premier roi de Rome, et son fondateur, d'abord appelé Romulus, s'appela ensuite Quirinus, mais *post consecrationem*, comme d'anciens auteurs le font remarquer (2) :

> Proxima lux vacua est et tertia dicta Quirino
> Qui tenet hoc nomen Romulus ante fuit...
> Sive suum reginomen posuere Quirites,
> Seu quia Romanis junxerat ille cures (3).

Les empereurs romains n'agirent pas de la sorte. Même dans leurs apothéoses ils conservaient leur propre nom ; seulement ils y ajoutaient une épithète tirée du faux dieu dont ils affectaient les grandeurs (4).

En ce qui concerne les pontifes, le premier qui changea de nom à cause de sa très-haute dignité fut le premier des Papes. Jésus-Christ lui-même changea son nom dès le jour où il le vit, et plus tard quand *il l'investit de fait de sa mission divine* (5).

Le soin que prend le fondateur de l'Eglise de changer le nom de celui qui doit le remplacer, est un des arguments dogmatiques dont les théologiens se servent pour prouver la primauté de saint Pierre. Le Christ, en effet, parlant à Simon, change son nom et lui en impose un qui exprime par lui-même le mystère de Simon, fondement inébranlable sur lequel lui, le Christ, établit son Eglise indestructible.

Dieu modifia aussi le nom d'Abraham, pour rappeler qu'il était devenu le père de tous les croyants ; d'Abram il en fit Abraham : *Nec ultra vocabitur nomen tuum Abram sed vocaberis Abraham, quia patrem multarum gentium constitui te* (6).

Ce changement de nom que Dieu opéra, pour ainsi dire, par figure, en Abraham, et, avec une plus grande réalité dans le fils de Jonas, ne fut adopté communément par les successeurs de Pierre qu'après un laps de siècles considérable. Entre autres raisons de

(1) *Discipline*, Loc cit. c. XXV. — (2) Lucens polym. l. II, diss. XLII. — (3) Ovid, *Fastes*, II, 475-80. — 4) Bulleng. *De imp. rom.* — (5) Saint Jean, I., 42, Saint Mathieu, XVI 18. — (6) Gen., XLII, 5.

ne pas changer de nom dans les premiers siècles, il y avait celle-ci : on ne voulait donner lieu à aucune erreur, ni auprès des païens ni auprès des hérétiques, sur la personne du chef de l'Eglise, persécutée au dehors et travaillée au dedans. Mais lorsque le danger d'induire en erreur, d'exposer un autre au martyre ou de donner lieu à quelque tromperie de la part des hérésiarques eut cessé, l'occasion se présenta d'elle-même pour le Pontife de quitter son nom particulier pour en prendre un autre qui lui était dû, comme Pape et comme homme d'une importance nouvelle et universelle.

A l'époque de Charlemagne, la coutume s'était déjà introduite parmi les savants de changer de nom. Charles lui-même, dans son académie, avait pris celui de *David;* son maître Alcuin, celui de *Flaccus;* Adélard, celui d'*Augustin;* Engelbert, celui d'*Homère,* ce qui donna naissance à la mode des humanistes du seizième siècle de prendre un nom mythologique ou historique, mode qui se conserva plus ou moins au dix-septième siècle et au dix-huitième siècle. et dont on trouve la sanction dans les statuts de l'Arcadie romaine et dans l'exemple de Gravina, changeant le nom de Trapassi en celui de Métastase.

Bien que l'imposition du nom pontifical remonte à peu près à l'époque de Charlemagne, elle ne provient pas des faits rapportés plus haut. Il est bon d'éclaircir ici avec Baronius et d'autres une erreur de quelques historiens (1). Ces auteurs disent que le premier qui changea son nom fut Serge II, et qu'il le fit parce que son nom précédent était malséant. Or, il ne s'agit pas ici de Serge II, mais bien de Serge IV. Au reste, il est plus certain que ce fut Adrien III qui, le premier, changea son nom. Jean XII y fut induit par le respect qu'il avait pour le Saint-Siége, car il s'appelait Octavien, nom par trop profane. Jean XIV et Serge IV, qui s'appelaient Pierre, quittèrent ce nom en montant sur le trône, par vénération pour le premier des Papes.

La coutume se généralisa surtout lorsque survinrent des Papes étrangers, tels que Gerbert, Svidger, Pappon, Hildebrand, dont les noms eussent été trop âpres aux oreilles italiennes.

On trouve des noms plus communs dans tel ou tel siècle et exprimant en quelque sorte le caractère dominant des Papes de cette époque.

De même qu'au moyen âge on voit les Papes prendre de préférence les noms de Jean, de Benoît et de Grégoire ; de même dans les temps modernes les Papes ont recherché le nom de Pie, qui exprime en même temps la mansuétude et la force. Pie VI meurt en exil, mais ne cède pas ; Pie VII fait trembler l'empereur et survit à sa chute et à sa mort ; Pie VIII, quoique âgé et infirme, foudroye le carbonarisme ; Pie IX, qui ouvre une nouvelle époque de civilisation et d'élan chrétien, déjà vainqueur de la république et des usurpations, le sera encore des derniers efforts du désordre et de l'impiété.

---

## III

## LA GUERRE AU POINT DE VUE CHRÉTIEN.

La guerre est le phénomène le plus général qui existe ; c'est un phénomène de tous les siècles et de toutes les contrées, il s'étend jusqu'où s'étend l'espace ; il se dilate jusqu'où se dilate le temps ; et, lorsque je parle du temps, je ne parle pas seulement des temps historiques, mais du temps en général contemporain de la création ; de même, en parlant de l'espace, je n'entends pas seulement le cercle de la terre, mais l'espace en général, le cercle de toutes les choses créées.

I. La religion nous enseigne qu'avant qu'il y eût des guerres entre les hommes il y en eut entre les substances célestes. L'ange déchu, avant de tomber, fit la guerre à son Créateur, et son Créateur, après la victoire, l'arracha de sa demeure et le précipita dans les abîmes. Cette croyance, qui est celle du chrétien, fut celle du monde. Tous les peuples primitifs conservaient la tradition d'une époque où les esprits supérieurs s'étaient levés en armes les uns contre les autres. Les Perses particulièrement reconnurent une divinité créatrice de tout bien et une autre divinité créatrice de tout mal ; ces deux divinités étaient en guerre, et la guerre devait se terminer par la victoire du bon principe sur le mauvais principe,

(1) Baron., an. 844, § 1, et Sandini, *vit. pontif.*, t. I, p. 315.

de la divinité tutélaire sur la divinité malfaisante. L'Osiris Egyptien est un roi et un dieu civilisateur des hommes; Typhon, qui est son frère et qui représente le mal, lui donne la mort; mais Oros, fils du premier et neveu du second, tue le meurtrier et venge son père, et le principe du bien triomphe par cette complète victoire.

Ainsi donc la guerre commence dans le ciel; voyons comment elle descend sur la terre. Le premier homme commet *le premier péché*, et peu après Caïn tue Abel et commet le premier *crime* : ce premier crime est le symbole de la guerre de l'homme avec l'homme, de la guerre dans la famille. Les familles se dispersent dans le monde, et en se dispersant elles en viennent aux mains les unes avec les autres. C'est le symbole de la guerre entre les *nations*. Thésée combat et dompte les bêtes féroces; Hercule étouffe les serpents dans son berceau; c'est le symbole de la guerre avec la *nature*, de la guerre entre l'humanité et les monstres. Voilà pour ce qui regarde la période primitive, la période héroïque des sociétés humaines.

Les sociétés se constituent et s'établissent : c'est toujours par la guerre qu'elles se mettent en contact les unes avec les autres et étendent leur sphère d'action. L'Occident et l'Orient se connaissent, et, le jour où ils se connaissent, ils en viennent aux mains. La guerre de Troie est le symbole de la guerre entre les *races*. L'Asie vaincue veut demander compte du succès de ce jour à l'Europe victorieuse. Xerxès inonde la Grèce de ses armées, couvre l'Hellespont de ses vaisseaux : la Grèce se venge de cette insolente expédition à Marathon, à Salamine et à Platée. Lorsque la Grèce n'a plus personne à combattre, elle tourne ses armes contre elle-même : aujourd'hui c'est le jour de Sparte; demain c'est le jour d'Alexandre. La Grèce le reçoit comme son roi, l'Orient comme son Dieu. Rome vient ensuite, et les fondements de la ville éternelle sont arrosés par Romulus du sang de Rémus. Romulus est le symbole de Caïn, de même que Rome est le symbole du monde. Rome ne se fonde, ne se constitue, ne grandit que par le moyen de la guerre et du sang. Le sang de Rémus préside à sa naissance; le sang de Lucrèce et de Virginie à sa liberté; le sang des peuples à sa domination; le sang de César à l'empire. Aujourd'hui elle se mesure avec l'Italie, et l'Italie est un lac de sang; demain avec Carthage, et le monde apprend les noms formidables du Tésin, de la Trébie, de Trasimène, de Cannes. Viennent ensuite la guerre avec les Cimbres, la guerre avec les Grecs, la guerre avec les Macédoniens, et la guerre avec les peuples de l'Asie et les guerres civiles. Guerre entre Marius et Sylla, entre le sénat et le peuple, entre les maîtres et les esclaves; entre César et Pompée, entre Antoine et Auguste. Auguste a vaincu, les portes de Janus vont se fermer pour toujours, car Auguste est maître de Rome et de la terre. Non! des peuples inconnus commencent à s'agiter dans les neiges du Pôle, et le Sauveur du monde est né en Orient. L'humanité fait une halte, mais c'est pour marcher avec une nouvelle ardeur. Là commencent à paraître les tribus tartares; après elles viennent les peuples allemands. Malheur aux Césars! malheur au Capitole! malheur à Rome! allais-je dire : mais à Rome est le Pontife; l'éternité que lui promirent ses dieux, Dieu lui a donnée.

Rome est esclave; mais à la voir si pleine de majesté au milieu de sa servitude, et regarder défiler les uns après les autres les peuples du Nord on dirait qu'elle est une reine et qu'elle les passe en revue. Cependant toutes les villes sont à sac, toutes les provinces sont en feu; l'empire a les veines ouvertes et ses membres séparés gisent çà et là. Déjà il n'y a plus ni Romains, ni Gaulois, ni Espagnols ni Bretons; tous ont passé comme des ombres. A leur place le regard effrayé rencontre les Goths, les Lombards, les Vandales, les Suèves, les Saxons et les Francs. Dans le monde tout est confusion, lamentations, sang et guerre. Les conquérants se tournent les uns contre les autres après la victoire. Le poignard ouvre le chemin au trône; le trône est le chemin du couvent. Mahomet vient alors, et les Arabes, obéissant à sa voix, se répandent dans toutes les régions. L'Afrique tombe en leur pouvoir, l'Espagne sous leur joug; l'Italie est sur le point de succomber, l'Asie succombe. L'Orient et l'Occident en viennent encore une fois aux mains, comme s'ils ne pouvaient avoir d'autres liens que ceux de la guerre. Les Croisés fondent un empire dans les régions orientales; Isabelle et Ferdinand arborent l'étendard de la croix sur les créneaux de Grenade; Mahomet II plante celui du prophète sur les murs de Constantinople. Colomb découvre un nouveau monde, et là aussi le sang coule à torrents. Viennent les guerres d'Italie : Espagnols et Français campent sur cette terre de la gloire. Luther paraît ensuite, et les guerres de religion occupent les princes et les peuples. Voici François Ier et Charles-Quint qui se divisent et jouent la monarchie universelle au jeu des batailles. Après ces imposantes figures commence à se dessiner la physionomie sévère de Philippe II. Les Pays-Bas se soulèvent et donnent à l'Europe le premier exemple d'une révolution politique.

Bientôt paraîtra Louis XIV, ce roi aussi fameux par ses victoires que par ses revers, par ses amours que par ses malheurs. Nous voici maintenant en présence de Charles Ier et de Cromwell, en présence de la seconde révolution politique de l'Europe, en présence du plus hypocrite des usurpateurs et devant le cercueil du premier roi décapité. Que de sang et d'horreur! qui ne sentirait son imagination épouvantée et son âme terrifiée à ce spectacle? Vient enfin la Révolution française, et

ses massacres impies et ses sanglantes bacchanales.

Un peuple en démence déclare la guerre à Dieu et abat la croix; déclare la guerre aux rois et abat leur trône; déclare la guerre à l'Europe, lui jette comme défi la tête de son roi et répand ses armées sur toutes les nations. Voici Napoléon, aussi grand que César et plus grand que tous les autres Césars, de qui on pourrait dire, comme Quinte-Curce d'Alexandre, qu'il touche l'Orient de sa main droite, l'Occident de sa main gauche, et le ciel de sa tête. Son aigle impériale vole sur toutes les capitales de l'Europe et sur les pyramides d'Egypte. Partout où son cheval pose le pied, il en jaillit du sang.

Tel est, historiquement considéré, le phénomène de la guerre. Je vais le considérer philosophiquement, et j'espère démontrer que le plus universel des phénomènes, il est de tous pourtant le moins connu, et qu'il renferme les problèmes les plus difficiles et les mystères les plus profonds.

II. La guerre n'est pas un fait barbare, c'est-à-dire propre aux époques de barbarie, puisqu'il est également de toutes les périodes historiques, puisqu'il naît dans la famille, se réalise dans la tribu, se perpétue dans l'Etat, s'étend avec l'humanité et s'accomplit dans toutes les régions.

Supprimez-le par la pensée, et vous aurez supprimé l'humanité, et vous aurez fini avec l'histoire. Ouvrez les pages de cette histoire, étendez vos regards sur le monde, interrogez les siècles : les siècles, le monde et l'histoire vous parleront de la guerre. Son universalité montre sa nécessité, et sa nécessité la constitue en un fait *humain*, c'est-à-dire propre à la nature de l'homme.

Or, les faits de cette espèce n'ont pas pu être inventés et ne peuvent pas se supprimer; ils ne peuvent être sujets à discussion, parce qu'ils ne tombent pas dans le domaine de notre libre arbitre. Ils existent, parce qu'ils existent : et leur existence est providentielle, nécessaire. Et comme tout ce qui existe nécessairement est éternel, et comme rien de ce qui a été fait pour l'éternité n'a été fait par l'homme et comme tout ce qui n'est pas le fait de la liberté de l'homme est le fait de la volonté de Dieu, la guerre, qui est un fait *humain*, *nécessaire*, *éternel*, est le fait de Dieu, est un fait *divin*.

Si la guerre est un fait divin, il est *bon;* parce que le mal n'est pas l'œuvre de Dieu, mais du libre arbitre de l'homme. En effet, Dieu a fait l'homme à son image et à sa ressemblance, car il l'a fait *createur* en le constituant *libre*. Sa liberté explique l'existence du mal sur la terre. Le mal, sans la liberté de l'homme, serait un fait qui accuserait la Providence divine, un fait inexplicable.

Le phénomène de la guerre lui-même sert à expliquer ma pensée. Considéré en général, il est l'œuvre de Dieu; mais, considéré comme un fait *particulier*, il est l'œuvre du libre arbitre de l'homme; car l'Etre suprême, en décrétant la guerre comme un fait *nécessaire* en général, n'a pas décrété sa nécessité dans les cas particuliers. Dieu est créateur de la guerre, l'homme est créateur des guerres. L'homme n'a pas la puissance de supprimer *la guerre*, parce qu'elle est créature de Dieu, mais il peut éviter *une guerre*, parce que les guerres sont de sa création. Cela étant ainsi, la guerre, œuvre de Dieu, est bonne comme ses œuvres sont bonnes; mais une guerre peut être désastreuse et injuste, parce qu'elle est l'œuvre du libre arbitre de l'homme.

Je comprends et j'applaudis ceux qui condamnent une guerre particulière que l'intérêt public ne justifie pas; mais je n'ai jamais pu comprendre ceux qui anathématisent la guerre. Cet anathème est contraire à la philosophie et à la religion : ceux qui le prononcent ne sont ni philosophes ni chrétiens.

Cependant on est forcé d'avouer que la guerre, même considérée en général, paraît toujours, à la première vue, un fait contraire à la raison; un fait contre lequel la conscience se soulève indignée; un fait horrible tout à la fois et inexplicable. Mais en même temps je puis affirmer, du moins pour ce qui me regarde, que, lorsque j'ai pénétré plus avant dans cette question redoutable, j'ai senti diminuer mon horreur et vu s'éclaircir un peu cette mystérieuse énigme; car, on ne peut pas hésiter à le reconnaître, la guerre est une énigme pour l'humanité, comme le sont tous les faits providentiels, à commencer par l'humanité et par l'homme : et, dans l'homme lui-même, tout ce que sa conscience atteste, n'est-il pas énigme inexplicable, problème insoluble? Qui s'expliquera à soi-même sa sagesse et son ignorance, ses instincts grossiers et ses pensées élevées, sa petitesse et sa grandeur, ses inclinations terrestres et ses aspirations sublimes? Quel homme, en se considérant par un seul côté, n'a pas été tenté quelquefois de s'adorer comme un Dieu, et, en se considérant par un autre, ne s'est pas méprisé comme la plus vile de toutes les choses créées? Quel homme ne s'est jamais dit, dans le secret de son âme : tout est mystère pour moi, à commencer par moi? Quoi d'étrange que la guerre soit aussi une de ces énigmes que la Providence se plaît à mettre devant nos yeux, pour qu'ils soient témoins de la faiblesse de l'entendement humain?

D'un côté, l'on ne peut, sans accuser la Providence divine, affirmer que la guerre est un mal, et, de l'autre, l'on ne conçoit pas comment l'effusion du sang peut être une chose bonne, sans tomber dans l'absurdité de condamner d'un seul coup tous nos instincts, de bouleverser toutes nos idées, de confondre toutes nos connaissance. Et cependant, pour ne pas tomber dans une autre absurdité plus grande, il faut affirmer qu'entre la Providence de Dieu et la conscience de l'homme, il y a un accord nécessaire, une parfaite har-

monie. Leur contradiction serait absurde, inexplicable, impossible. On voit par là que nous ne pouvons faire un pas dans cette question terrible sans heurter contre un de ces écueils : ou la négation de la Providence, si la guerre est un mal, ou la négation de la conscience, si la guerre est un bien ; et si, pour sauver la Providence de Dieu et la conscience de l'homme, nous disons qu'il n'y a pas contradiction entre la première et la seconde, nous ne les sauvons qu'en sacrifiant la raison humaine.

Je ne prendrai pas sur moi la tâche téméraire de chercher l'explication complète de cette mystérieuse énigme ; mon unique but et de soumettre aux hommes de raison ferme et de bonne volonté quelques observations qui me paraissent de la plus grave importance.

Tout ce qui se rapporte à la guerre a un je ne sais quoi de singulier et de mystérieux, comme la guerre elle-même. Lorsque, ouvrant les pages de l'histoire, nous lisons le récit des batailles des nations, la première idée qui nous frappe naturellement est celle de la dépopulation du monde, comme conséquence forcée de ces innombrables guerres. Or, l'économie politique et la statistique ont établi, et cela est aujourd'hui au rang des vérités démontrées, qu'en général les guerres n'ont pas pour résultat de diminuer d'une manière sensible la population. Premier motif d'étonnement, lorsqu'on étudie le phénomène de la guerre.

La seconde idée qui s'offre à nous en poursuivant cette étude, c'est que la guerre tue les arts et les sciences qui fleurissent dans la paix, et par conséquent la civilisation des sociétés humaines. A l'idée de la guerre, même entre les peuples civilisés, les hommes associent naturellement l'idée de vandalisme ; cette association s'explique, puisque la guerre est le déploiement de la force physique et matérielle, et que cette force, s'il est permis de s'exprimer ainsi, est de nature vandale. Et pourtant, s'il est un fait hautement proclamé par le monde et clairement attesté par l'histoire, c'est le fait de l'action civilisatrice de la guerre, action civilisatrice à un tel point que, si vous la supprimez par la pensée, tous les progrès sociaux sont supprimés, toutes les civilisations anéanties. Arrêtons-nous ici pour donner à la vérité que nous établissons toute la lumière de l'évidence.

Un fait évident, consigné dans toutes les traditions populaires, et que jamais l'histoire n'a démenti, c'est que la civilisation ne naît pas, mais s'importe dans les sociétés humaines. Telle fut la croyance universelle de tous les peuples primitifs, croyance qui a persisté dans les temps historiques ; et, si par hasard il s'est rencontré une exception, qu'on veuille bien signaler le siècle et le peuple où la civilisation soit née d'elle-même. Ce fait universel démontre, pour le dire en passant, que la civilisation est née dans le monde d'une révélation faite de Dieu à un homme chargé de la transmettre aux nations ; et par là est expliquée aux yeux de la raison humaine cette parole profonde de la sagesse divine : *Fides ex auditu.* C'est pareillement un fait consigné dans les traditions populaires et dans l'histoire, que la civilisation ne s'est jamais transmise à un peuple que par le moyen de la guerre. Qu'on ouvre les annales qui renferment les traditions des nations primitives, et l'on y verra que les peuples, pour trouver l'origine de leur civilisation, la cherchent dans un guerrier demi-dieu, venu on ne sait d'où, né on ne sait de qui, lequel s'est ouvert le chemin au trône avec l'épée, a dévasté les champs et désolé les nations.

Si des temps fabuleux nous passons aux temps historiques, nous observerons avec étonnement que l'histoire est la confirmation de la fable. La guerre et la conquête ont toujours été les instruments de la civilisation dans le monde ; mais elles l'ont été de deux manières différentes. Quelquefois c'est le peuple civilisé qui s'est proposé d'appeler à la vie de la civilisation des peuples enfoncés dans la barbarie, en portant la guerre dans leurs entrailles. D'autres fois lorsque le peuple civilisé s'est livré à un coupable repos, les peuples barbares l'ont secoué de son sommeil et se sont jetés sur lui les armes à la main pour réclamer leur part dans le commun héritage, pour apaiser, à la source des eaux vives, la soif de civilisation qui les dévore sans qu'ils le sachent. Les uns et les autres, en se mettant en mouvement, ont toujours cru qu'ils s'agitaient pour donner un nouvel aliment à leur ambition ou à leurs instincts féroces, ignorant que, dociles instruments de la main de Dieu, ils n'étaient point leurs propres serviteurs, mais les serviteurs de l'humanité et de la Providence. Genséric obéissait sans doute à une inspiration instantanée et merveilleuse lorsque, interrogé sur la route qu'il voulait prendre, il mit sa colère aux ordres de la colère de Dieu, prêt à frapper le peuple qui lui serait désigné et demandant au Tout-Puissant d'enfler ses voiles du souffle de ses fureurs. « L'homme s'agite et Dieu le mène. » Voilà la formule de la philosophie de l'histoire.

Les exemples de la première manière de transmettre la civilisation sont : la guerre de Troie, dans laquelle le peuple grec, le peuple civilisé, quitte sa demeure pour porter la guerre, et avec la guerre la civilisation aux empires asiatiques ; la guerre d'Alexandre, qui, précurseur du plus grand de tous les peuples, ouvre, par son épée, à la civilisation un passage en Orient ; les guerres gigantesques de Rome, dont la mission providentielle était de s'assimiler le monde, en lui imposant l'empire de ses armes, de sa civilisation et de ses lois, en le disposant par sa magnifique unité à recevoir dans son sein le civilisateur de la terre, le sauveur du genre humain ; les guerres des croisés, par lesquelles les chevaliers de l'Occident allaient prêcher sur la terre des prodiges, asservie au joug musul-

man, le prodige d'une religion sainte qui portait en elle le germe fécond de tous les progrès sociaux. Pour exemples de la seconde manière on a, dans les temps anciens, la guerre de Xerxès avec les républiques naissantes de la Grèce ; à l'époque qui sépare les temps anciens des temps modernes, les invasions des peuples du Nord, précipités des neiges du pôle sur Rome comme un tourbillon aveugle et irrésistible ; et, dans les temps modernes, les guerres de l'Italie. La révolution française se jette sur l'Europe pour annoncer au monde l'avénement de l'idée démocratique armée des foudres révolutionnaires. L'Europe se lève contre la France et change Paris en un camp de cosaques pour rappeler un peuple en démence que l'arbre de la démocratie ne dérobera pas ses sucs à l'arbre de la monarchie, sous l'ombre duquel les générations reposèrent longtemps encore. De ce double enseignement il résulta que le gouvernement des Bourbons restaurés ; différent de celui de tribuns de la révolution parce qu'il fut une monarchie, fut également différent de celui des anciens Bourbons, parce qu'il fut une monarchie démocratique.

Non, depuis les temps fabuleux jusqu'à nos jours, nulle idée civilisatrice n'est apparue dans le monde qu'elle n'ait été propagée par le moyen de la guerre, inoculée aux peuples par le moyen du sang. En vain me citerait-on, pour démontrer le contraire, l'exemple du christianisme, qui vint au monde au moment où, comme pour se préparer à le recevoir, le monde, semblable à un pécheur repentant, mettait un sceau à ses lèvres et déposait humblement ses armes. Oui, c'est vrai : le monde fut réduit alors à un solennel repos, à un silence profond. Oui, c'est vrai : les veines du monde furent alors fermées, mais parce que les veines du fils de Dieu allaient s'ouvrir comme des sources inépuisables pour le rachat du monde. Oui, c'est vrai : il n'y eut plus alors de guerre de peuple à peuple, d'hommes à hommes, de nations à nations; mais il y eut guerre entre le ciel et la terre, et les fils des hommes clouèrent le Fils de Dieu à une croix infâme; leurs langues souillèrent sa gloire immaculée, et leurs mains son visage sacré. Oui, c'est vrai : il n'y eut pas de sang sur les champs de bataille; mais il y en eut sur le Calvaire. Oui alors, comme avant et après, plus qu'avant et plus qu'après, la loi de la guerre et du sang fut accomplie ; mais le Fils de Dieu, saisi de pitié pour nous, et voyant que cette loi était trop lourde pour les épaules du genre humain, voulut le soulager en ce jour d'un tel fardeau et le prit sur ses propres épaules.

L'action civilisatrice de la guerre est donc un second motif d'étonnement pour celui qui médite profondément sur cette grave matière.

La troisième idée qui nous saisit en contemplant ce phénomène, c'est que la guerre doit endurcir le cœur du guerrier; et pourtant le caractère d'Alexandre est sympathique, celui de Scipion magnifique, celui de César généreux, celui d'Hector idéal, celui d'Énée religieux ; les chevaliers du moyen âge étaient polis, sensibles, religieux, courtois; ils se montraient résignés dans les revers, modestes dans la victoire; ils étaient pudiques comme des vierges, tendres et amoureux comme des trouvères. Chose étonnante, et qui n'a jamais été assez admirée, la fleur la plus délicate est née sur les champs de la mort et a été arrosée de sang. La fleur de la chevalerie et le culte des femmes sont nés sur les champs de bataille. Les hommes habitués à s'ouvrir un chemin par l'épée s'en allaient par le monde détruire les œuvres de la force. Les fils de la guerre portèrent jusqu'à l'extravagance l'idéalisme de l'amour; doux comme des agneaux dans les villes, ils étaient des lions au combat dès qu'il s'agissait du point d'honneur. Chose singulière et pourtant évidente ! l'esprit guerrier enfanta, dans les siècles barbares, l'esprit de chevalerie, et l'esprit de chevalerie dépouilla l'arbre de la civilisation de la rude écorce de la barbarie et les mœurs de leur férocité : *Emollit mores, nec sinit esse feros.*

Je n'en finirais jamais si j'écrivais toutes les réflexions qui se présentent à mon esprit pour démontrer surabondamment ce qui est déjà démontré selon moi, à savoir que la guerre est un phénomène d'un caractère si singulier, qu'on en peut affirmer, sans crainte de se tromper, tout le contraire de ce qu'il paraît être à la première vue. Au premier abord, on ne peut s'empêcher d'y voir un agent puissant de dépopulation ; mais, considéré plus attentivement, on reconnaît qu'elle amène un résultat tout contraire. Au premier abord, on dirait que c'est un élément barbare, et c'est un élément civilisateur. On croirait qu'elle doit engendrer le matérialisme, et c'est l'idéalisme qu'elle répand sur la terre. On penserait qu'elle dégrade les âmes ; elle les exalte et les purifie. Enfin, on dirait qu'elle rend les hommes plus féroces plus durs, et, au contraire, elle adoucit les mœurs.

Une dernière observation et un dernier mot.

La mort de l'homme par la main de l'homme, est, chez le meurtrier, un accès de frénésie qu'accompagne toujours un horrible appareil de symptômes physiques et moraux. Le meurtrier est un malade tourmenté par les furies : la haine, la colère et la vengeance ont pris possession de lui ; il palpite dans leurs mains; la soif du sang le dévore, et il faut qu'avant de mourir il se baigne dans le sang. Le meurtrier marche par le monde comme marcha Caïn, marqué du doigt de Dieu, objet d'horreur à lui-même, objet d'horreur et de compassion pour les hommes. A son aspect, la nature humaine tremble, tout ce qui a vie est saisi d'effroi. Les pierres du chemin se lèvent contre lui ; ses enfants ne le connaissent plus, ses frères le repoussent;

son père le maudit, et sa mère, qui ne peut pas le maudire, maudit ses entrailles et s'éloigne de lui.

Le flot qui l'apporta recule épouvanté.

Or on dirait que la profession de guerrier est une profession de meurtrier, et qu'entre l'une et l'autre il n'y a aucune différence. Et pourtant les furies ne tourmentent pas le guerrier; ses nobles traits ne sont pas défigurés par la haine, la vengeance ou la colère; s'il verse le sang, il ne le porte pas à ses lèvres, il n'en a pas soif. Le guerrier marche dans le monde le front entouré d'une auréole de gloire; les hommes poussent des acclamations sur son passage, ses fils sont fiers de lui, ses frères l'honorent, son père le bénit, sa mère sent un tressaillement de joie dans ses entrailles fécondes; sa patrie inscrit son nom sur le marbre pour le transmettre à la postérité.

D'où vient cette différence si profonde entre choses qui paraissent si semblables? L'humanité serait-elle injuste, lorsqu'elle tresse des couronnes pour les guerriers, tandis qu'elle dresse des échafauds pour les meurtriers? En agissant ainsi, se met-elle en contradiction avec elle-même? Et si, en agissant ainsi, l'humanité a raison, quelle puissante et secrète vertu est donc cachée dans ce phénomène merveilleux de la guerre qui purifie le meurtrier, qui sanctifie la mort?

Il y a un mystère dans ce phénomène, un mystère profond, une énigme terrible, un phénomène qui existe et qui ne porte pas en lui-même la raison de son existence, qui est le contraire de ce qu'il paraît, et qui ne paraît pas ce qu'il est; qui, étant un mal considéré en lui-même, est comme la condition nécessaire de tous les progrès sociaux; qui réunit en soi les caractères les plus opposés, et qui est le symbole de toutes les contradictions: c'est nécessairement un de ces mystères devant lesquels l'esprit humain s'arrête contraint de reconnaître qu'ils sont insondables.

Le pourquoi de la guerre sera toujours la question de l'homme et le secret de Dieu; et cependant, quand l'homme se propose de rechercher la raison des choses, même de celles dont la nature intime est dérobée à ses yeux par le voile le plus épais, l'homme accomplit sa destinée en ce monde. Dieu lui a refusé la grâce de ses réponses, mais c'est Dieu lui-même qui l'anime dans ses laborieuses investigations, sans doute parce que le résultat de toutes doit être le sentiment de son humilité et la confusion de son ignorance.

Quel est donc le pourquoi de ce terrible phénomène qui épouvante l'imagination et accable l'entendement?

III. Le *péché*, qui est le *mal*, œuvre exclusive de l'homme, naquit le jour où l'homme, se révoltant contre son Créateur, mangea le fruit défendu.

Dieu eût pu effacer le *mal* par la *condamnation*, et c'était l'objet de sa *justice*. Mais il voulut l'effacer par le *châtiment;* ce fut le conseil de sa *miséricorde*.

Le châtiment est *l'expiation;* l'expiation devait retomber sur le pécheur; le pécheur était tout à la fois un homme et le père commun des hommes; l'expiation devait retomber sur l'individu et sur l'espèce, sur l'homme et sur le genre humain.

L'individu devait expier son péché en devenant sujet aux maux physiques, c'est-à-dire aux souffrances; au mal moral, c'est-à-dire à ses passions; enfin à la destruction, c'est-à-dire à la mort.

Les souffrances, les passions et la mort sont en même temps l'œuvre de l'homme et l'œuvre de Dieu; de l'homme, parce qu'elles n'existeraient pas sans le péché, qui est son œuvre; de Dieu, parce qu'elles n'existeraient pas si les conseils de sa miséricorde n'eussent prévalu sur les conseils de sa justice.

Œuvre de Dieu et de l'homme tout à la fois, elles sont tout à la fois un *bien* et un *mal;* un mal, parce qu'elles ouvrent la porte à toutes les *douleurs;* un bien, parce qu'elles ouvrent la porte à toutes les *espérances*. Elles sont un mal parce qu'elles sont une *peine*, et un bien parce qu'elles sont une expiation; un mal, enfin, parce qu'elles *torturent*, un bien parce qu'elles *réhabilitent*.

Le christianisme est merveilleux en toutes choses, mais surtout dans ses explications. D'un seul mot il éclaire l'entendement, et lui donne la puissance de lire dans les desseins de Dieu, dans la liaison et le concert des choses, dans les mystères de l'homme.

Son explication est toujours si transcendante, qu'elle confond les philosophes, et si simple, que les enfants la comprennent; si abstraite et si élevée au-dessus des choses de la terre, sous un point de vue, qu'elle paraît imaginée de Dieu pour exercer l'entendement des purs esprits; si unie et même si vulgaire, sous un autre point de vue, qu'elle semble inventée pour le commun des mortels.

C'est ainsi que Dieu tient tous les hommes égaux devant lui, rendant l'innocence aussi savante que l'orgueil, l'ignorance que la sagesse.

Que l'on compare les explications du christianisme avec celles des philosophes, et, pour ne pas aller plus loin, que l'on compare leurs explications sur le sujet qui nous occupe, et nous ne cesserons de nous étonner en voyant la distance qu'il y a entre les unes et les autres, même considérées sous l'aspect philosophique seulement.

Les stoïciens, ne pouvant expliquer le mal physique, le nient; les épicuriens, ne pouvant se résigner à l'accepter, le condamnent comme mauvais absolument et dépourvu de tout élément de bien; ces derniers demandent à l'égoïsme la raison des choses, les premiers la demandent à l'orgueil; l'égoïsme et l'orgueil s'appelaient la philosophie avant que la vraie philosophie ne fût venue au monde avec la vraie religion.

Ce qui distingue souverainement le christianisme, c'est cette vaste compréhension de la nature complexe des choses et des divers éléments qui les constituent, qui seule peut donner d'elles une explication complète et satisfaisante, tandis que les vaines opinions des philosophes n'expliquent jamais rien d'une manière suffisante. Les philosophes, en effet, ne parviennent jamais à voir dans les phénomènes physiques ou moraux qu'un ou quelques-uns des éléments qui les constituent : d'où il résulte que les opinions philosophiques contiennent autant d'erreur que de vérité; pour l'ordinaire, elles ne sont que des vérités incomplètes.

Si l'exemple que je viens de rappeler n'était pas une preuve suffisante de tout ce que je viens d'affirmer, j'en citerais un autre encore plus remarquable, en exposant l'opinion des philosophes qui considéraient l'homme comme une créature si vile, qu'elle n'était pas digne de la vigilante providence du Créateur, et celle des philosophes qui estimaient l'homme à un si haut point et le tenaient pour si excellent, qu'ils en faisaient une manière de Dieu, s'adorant lui-même dans son propre sanctuaire. Le christianisme vint, et, réunissant ces fragments de vérité, s'il m'est permis de parler ainsi, pour en composer la vérité pure, il dit à l'homme qu'il était la première des créatures par la hauteur de son origine, et la dernière par la bassesse de son péché. Il lui dit qu'il était une sorte d'ange; mais, pour qu'il n'eût pas d'orgueil, il ajouta qu'il était un ange tombé : il lui dit que, comme un vil criminel, il avait été déshérité du ciel; mais, pour qu'il ne s'abîmât pas dans sa propre abjection, il ajouta que, pour y remonter, il lui laissait les ailes de l'espérance.

Voilà, d'un côté, l'homme de la philosophie; voilà, de l'autre, l'homme du christianisme. Chose singulière ! les solutions que donne le christianisme à tous les problèmes sont en même temps les plus acceptables dans la théorie et les plus convenables dans la pratique. L'homme de la philosophie est un homme mutilé, celui du christianisme est l'homme complet.

Laissant de côté ces considérations qui m'entraîneraient trop loin de mon but, je reprend le fil de mon discours. Nous avons vu l'expiation réservée à l'individu; voyons maintenant celle qui est réservée au genre humain.

La loi de l'expiation, pour l'individu comme pour l'espèce est renfermée dans cette formule simple à la fois et sublime : *Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front.*

Appliquée à l'individu, cette formule veut dire : *Tu reconquerras la demeure perdue en subissant les passions, les souffrances, la mort.*

Appliquée au genre humain, elle signifie : *Tu te civiliseras, c'est-à-dire tu te perfectionneras par le moyen de la guerre.*

En effet depuis que l'individu et l'espèce ont été souillés de la faute du père commun de tous les hommes, l'expiation est la loi de l'univers : c'est la condition essentielle de la perfection humaine.

Il y a dans l'humanité deux manières de perfections analogues et différentes : la perfection de l'*individu* et la perfection des *sociétés*. Dès lors il y a deux espèces d'expiations; parce que, s'il n'y en avait pas deux, il y aurait une perfection qui ne serait pas le résultat de l'expiation; il y aurait une perfection qui serait hors de l'atteinte de l'anathème primitif, *quod absurdum.*

S'il y a une expiation pour les sociétés comme pour l'individu, cette expiation est nécessairement symbolisée par la guerre. Elle l'est en effet, parce que la guerre, prise en son sens le plus général et le plus large, dans son sens le plus philosophique, est pour la société ce que les souffrances et les passions sont pour l'homme.

Il y a guerre lorsque les nations en viennent aux mains, et lorsqu'elles se détruisent intérieurement par des partis et des discordes ; mais ce n'est pas alors seulement qu'il y a guerre, il y a encore toutes les fois que la société entre en *lutte* avec un obstacle qui s'oppose à sa perfection, toutes les fois qu'il lui faut *vaincre* pour accomplir sa destinée.

Cela étant ainsi, la société est dans un état permanent de guerre, parce qu'il n'y a pas un seul point dans l'espace, une seule minute dans le temps où la société ne combatte contre les obstacles qu'elle a toujours devant elle. Sa perfection n'est incessante que parce que son expiation est continuelle. Supprimez l'obstacle, la résistance, la lutte, la guerre enfin, vous avez supprimé l'expiation, et avec elle toutes les civilisations. La vie se retirera de l'univers; l'univers ne sera plus que le tombeau de l'homme.

Il suit de là que ceux qui demandent la civilisation sans la guerre demandent la civilisation sans sa cause; ils demandent une absurdité; ils ne savent pas ce qu'ils demandent.

Mais, me répondra-t-on : la guerre, vous l'avez dit vous-même, ne consiste pas seulement dans la lutte de nation à nation ; on peut flétrir cette espèce de lutte sans prétendre blâmer les autres, et, par conséquent, si l'on peut dire de ceux qui la flétrissent qu'ils condamnent une *espèce* de guerre, on ne peut pas dire qu'ils condamnent la guerre, qu'ils aspirent d'une manière impie à s'émanciper de la loi de l'expiation dont la miséricorde divine a fait la loi de l'univers. La guerre est nécessaire; ils ne se révoltent pas contre cette nécessité; mais ils voudraient que la guerre (c'est-à-dire la lutte, le combat, car c'est ce que ce mot signifie dans son sens le plus étendu) fût sujette aussi aux transformations que subissent toutes choses; ils voudraient qu'elle se civilisât quand le monde se civilise, qu'elle se perfectionnât quand le monde se perfectionne; ils voudraient, en un mot, qu'au

choc des armées, sur le champ de bataille, succédât le choc des partis, ou pour mieux dire des idées dans la presse et à la tribune ; que le combat des esprits succédât à celui des bras ; et, ne pouvant détruire la *lutte*, ils voudraient arrêter le sang. Puisque la lutte constitue la guerre et la guerre l'expiation, la loi de l'expiation serait accomplie par une lutte sans effusion de sang.

Non, cette loi ne serait pas accomplie, mais une autre plus inexorable, plus dure, la loi de la condamnation, la loi que Dieu voulut épargner au monde, lorsque les conseils de sa miséricorde l'emportèrent sur les conseils de sa justice. Incompréhensible aveuglement! Dans leur profonde ignorance, les hommes repoussent la loi de la miséricorde et appellent sur eux la loi de la justice ; ils repoussent comme dure la *loi de la terre*, et demandent comme douce et agréable la *loi de l'enfer*. Malheur aux hommes, si Dieu, écoutant leurs prières, leur accordait leur demande !

Il y eut deux révoltes après la création, celle des anges et celle de l'homme ; deux sentences suivirent ces deux révoltes : Dieu condamna l'homme rebelle à l'expiation, et les anges rebelles à la mort de l'esprit.

Dieu éloigna de lui les anges déchus, pour l'éternité ; et l'homme rebelle, pour un temps; il livra les anges au désespoir, et laissa à l'homme la consolation et l'espérance.

L'homme habita la terre; les anges habitèrent l'enfer.

Et cependant ces deux mondes furent assujettis à une même loi, à la loi de la guerre; mais entre la guerre de l'enfer et celle du monde que nous habitons, il y a cette différence :

La guerre en ce monde se réduit, pour l'ordinaire, *au combat des bras;* dans l'enfer, c'est toujours *un combat des esprits.*

La guerre, en ce monde, est pour l'ordinaire *sanglante*; dans celle de l'enfer, il n'y a pas de sang.

S'il en est ainsi, il suit de là, comme conséquence forcée, que ceux qui veulent transformer la guerre des *bras* en guerre des *esprits*, la loi du *sang* en une loi *non sanglante,* veulent changer, pour la loi qui *condamne*, la loi qui *rachète*, la loi de l'*expiation* pour la loi de la *mort,* la loi de la *miséricorde* pour la loi de la *justice,* la loi de la *terre* pour la loi de l'*enfer*.

Les peuples anciens, soit parce qu'ils étaient plus près que nous de l'origine du monde, et par conséquent de la science révélée, soit pour une autre cause qu'il n'est pas donné à l'homme de découvrir, eurent une perception plus claire que la troupe des philosophes de la *vertu expiatoire,* et par conséquent *bienfaisante* du sang. Cette perception explique les sacrifices en usage chez toutes les nations.

Mes arguments, dictés par la raison, sont merveilleusement confirmés par l'histoire.

Quand un peuple montre cette *horreur civilisatrice* pour le sang, il reçoit aussitôt le châtiment de sa faute : Dieu change son sexe; il le dépouille du signe public de la virilité, il le change en peuple *femme* et lui envoie des conquérants pour lui ravir l'honneur. Le peuple chinois est un exemple vivant de cette vérité, ce peuple avili auquel l'idée du mouvement et de la guerre fait peur : il est aujourd'hui ce qu'il a toujours été, la fable et le jouet des nations. Nous en avons un autre exemple non moins insigne dans les peuples asiatiques qui joignent à une sainte horreur de la guerre la passion des combats subtils du génie, c'est-à-dire de la *guerre des esprits :* dans ces vastes régions, les hommes végètent, la civilisation périt, le soleil de l'humanité s'éteint, la vie meurt. Lorsque Mahomet II entra à Constantinople, il y avait guerre dans la cité, mais c'était la guerre des *esprits :* les esprits du Bas-Empire luttaient sur la question de savoir si la lumière du Thabor était une lumière créée ou increée. Lorsque Socrate, buvant la ciguë, laissa Athènes livrée aux disputes interminables de ses beaux esprits, c'est-à-dire de ses sophistes, l'horloge des temps sonnait la dernière heure de la cité de Minerve.

Heureusement la loi de la guerre et du sang ne disparaîtra pas du monde; elle est l'œuvre de Dieu, et les œuvres de l'homme, seules, disparaissent. Mais, si elle pouvait disparaître, si Dieu pouvait prêter une oreille favorable à nos prières insensées, alors les hommes et les esprits infernaux seraient tout un, la terre disparaîtrait aussi, il n'y aurait plus que le ciel et l'enfer, et entre eux les abîmes.

# LIVRE CINQUANTE ET UNIÈME

DES COMMENCEMENTS DU HUITIÈME SIÈCLE, A LA MORT DE L'EMPEREUR LÉON L'ISAURIEN, DE CHARLES MARTEL ET DU PAPE SAINT GRÉGOIRE III, 741.

**foi, l'humanité, le bon sens quittent de plus en plus l'Orient pour se fixer dans l'Occident et lui assurer l'empire du monde.— L'Angleterre catholique, illustrée par la doctrine et la sainteté du vénérable Bède et de ses contemporains, travaille avec succès, secondée par les Francs d'Austrasie, à la conversion et civilisation de l'Allemagne, païenne et barbare. — Les Francs d'Austrasie et d'Aquitaine, sous la conduite de l'Austrasien Charles Martel, sauvent le France, l'Europe et l'humanité de la barbarie Mahométane. — Les Pontifes romains maintiennent en Occident, contre les empereurs iconoclastes de Constantinople, le bon sens et la foi catholique, que saint Jean Damascène soutient au milieu des Musulmans.**

L'excellent pape Sergius, dont les armées d'Italie et le peuple de Rome avaient si chaleureusement défendu la liberté contre les embûches de l'empereur de Constantinople, mourut le 8 septembre 701, après un pontificat de treize ans huit mois et ving-trois jours. Il eut pour successeur Jean VI, Grec de nation, qui fut ordonné le trente octobre 701 et se montra digne de son prédécesseur. L'exarque d'Italie, le patrice Théophylacte, chambellan de l'empereur Tibère Absimare, étant venu de Sicile à Rome, les troupes de toute l'Italie, lui connaissant ou lui supposant quelque mauvais dessein contre le nouveau Pape, marchèrent sur Rome en tumulte pour le maltraiter. Mais le Pontife s'y opposa; il ferma les portes de la ville, envoya des évêques au camp où les soldats étaient assemblés, et par ses exhortations salutaires, il apaisa la sédition. Quelque temps après, le duc lombard de Bénévent, nommé Gisulfe, vint avec toute son armée ravager la Campanie sans que personne pût lui résister, pillant, brûlant et enlevant beaucoup de captifs. Alors le pape Jean VI envoya les évêques avec de grandes sommes tirées des trésors de l'Eglise romaine, racheta tous les captifs et fit retirer Gisulfe avec ses troupes (1). Voilà par quelles circonstances et par quels actes les Pontifes romains sont devenus peu à peu les souverains temporels de Rome et d'une portion de l'Italie. Les pauvres peuples, ne voyant d'amour et de protection qu'en eux, se sont donnés à eux par affection et par reconnaissance. La chose est assez naturelle pour que bien des auteurs modernes ne l'aient pas vue.

Le pape Jean VI mourut le 12 janvier 705, et eut pour successeur Jean VII, Grec de nation, distingué par son savoir et son éloquence. Ordonné le 1er mars de la même année, il mourut le 18 octobre 707. De son temps, dit l'historien des Lombards, Paul, diacre, le roi des Lombards Aribert rendit le patrimoine des Alpes-Cottiennes, lesquelles avaient appartenu autrefois au droit du Siége apostolique, mais avaient été usurpées depuis longtemps par les Lombards; il envoya à Rome cet acte de donation (ou plutôt de restitution) écrit en lettres d'or (2). D'après ce témoignage d'un auteur contemporain et bien instruit, les Alpes-Cottiennes, usurpées depuis longtemps par les Lombards, appartenaient de droit au Siége apostolique. Les Alpes-Cottiennes, ainsi nommées du roi Cottius, contemporain d'Auguste et allié des Romains, s'étendaient, suivant le même auteur, du côté de l'orient, jusqu'à la mer de Toscane, et, du côté de l'occident, jusqu'à la Gaule, et comprenaient les villes d'Aix, de Dertone, de Bobio, de Gênes et de Savone (3). Ces faits sont remarquables. Quand avec cela on se rappelle que, sous le pape saint Grégoire le Grand, l'Eglise romaine possédait déjà en propriété les villes de Gallipoli, d'Otrante et de Naples, on voit que la Providence préparait dès le sixième siècle la souve-

(1) Anast. *cum notis Var.* — (2) Paul, diac. *De gest. Langob.*, l. VI, c. XXVIII. — (3) *Ibid.*, l. II, c. XVI.

raineté ou l'indépendance temporelle de cette Église, et que le huitième siècle ne fera qu'y mettre la dernière main.

Le pape Jean VII étant mort le 18 octobre 707, on lui donna pour successeur Sisinnius, Syrien de nation, qui ne tint le Saint-Siége que vingt jours et mourut subitement le 7 février 708. Il était affligé de la goutte jusqu'à ne pouvoir porter la main à la bouche; mais il avait le courage ferme et une telle affection pour son peuple, qu'il entreprit de réparer les murs de Rome. Le 25 mars de la même année 708, il eut pour successeur Constantin, comme lui Syrien de nation, homme d'une extrême douceur, qui tint le Saint-Siége sept ans et quinze jours (1). C'est le septième Pape venu de suite de Syrie ou de Grèce. Jean V était Syrien; Conon de Thrace; Sergius, Syrien; Jean VI et Jean VII, Grecs; Sisinnius et Constantin, Syriens. Ce qu'il y a de plus remarquable dans le pontificat du pape Constantin c'est son voyage à Constantinople.

Justinien Rhinotmète ou nez-coupé, relégué à Cherson en Crimée depuis l'an 695, s'y vantait publiquement de remonter bientôt sur le trône. Les habitants du pays, craignant que l'empire ne se vengeât sur eux de ces propos, résolurent de le tuer, ou du moins de l'envoyer à l'empereur, qui était pour le moment Tibère Absimare. Justinien en ayant eu vent, se sauva près d'un chef de Kazares, nommés autrement Turcs, qui le reçut avec humanité et lui donna en mariage sa sœur Théodora. L'empereur Absimare l'ayant appris, envoya promettre au Turc des sommes considérables s'il voulait lui livrer Justinien vivant, ou du moins lui envoyer sa tête. Le Turc y consentit et expédia deux officiers pour veiller, disait-il, à la sûreté de Justinien, son beau-frère, mais en réalité pour l'égorger. Justinien, averti par sa femme, qui avait appris le secret d'un domestique de son frère, étrangla les deux officiers l'un après l'autre, et s'enfuit pour aller trouver le chef des Bulgares. Embarqué sur le Pont-Euxin, il essuya une furieuse tempête. Au milieu du péril, un de ses serviteurs lui dit : Seigneur, voilà que nous périssons; pour vous sauver, promettez à Dieu que, s'il vous rend l'empire, vous ne vous vengerez d'aucun de vos ennemis. Si j'en épargne un seul, répondit Justinien en colère, que Dieu m'engloutisse à l'instant même! Cette horrible imprécation fait voir, jusque dans son cœur toute l'inhumanité de cet homme.

La tempête s'étant calmée, il entra dans le Danube, envoya au roi de Bulgarie, nommé Trébellis, promettre d'immenses présents avec sa fille en mariage, s'il voulait lui aider à récupérer l'empire. Trébellis le promit avec serment, et tint parole. Ayant reçu Justinien avec beaucoup d'honneur, il assembla une armée de quinze mille Bulgares et Sclaves, et vint camper avec lui sous les murs de Constantinople, en 705, lorsque Tibère Absimare s'attendait encore à recevoir sa tête du chef des Turcs. Pendant trois jours, ils pressèrent les habitants de le recevoir dans la ville, et leur offrirent des conditions de paix; mais les habitants ne répondirent que par des injures. La nuit suivante, Justinien, entré par un aqueduc, s'empare de la ville et s'établit dans le palais de Blaquernes. Aussitôt il commence une suite effroyable de vengeances.

L'empereur Tibère Absimare et son prédécesseur Léonce sont arrêtés, chargés de fers et jetés en prison. Aux jeux du cirque, Justinien, assis sur son trône, les fait étendre l'un et l'autre devant lui, leur tient pendant une heure les pieds sur la gorge, tandis que le peuple, aussi cruel que son maître, chantait ces paroles : Tu as marché sur l'aspic et le basilic, et tu as foulé aux pieds le lion et le dragon. Après ce spectacle, Justinien leur fit couper la tête à l'un et à l'autre. Dans le même temps, un frère de l'empereur Absimare et les généraux de l'empire étaient pendus le long des murailles de la ville. Justinien fit crever les yeux au patriarche Callinicus, pour avoir parlé mal de lui au couronnement de Léonce, et l'envoya en exil à Rome. Il mit à sa place un reclus nommé Cyrus, qui, dit-on, lui avait prédit son rétablissement sur le trône. Une infinité de citoyens et de militaires périrent par divers supplices. Il en fit jeter dans la mer un grand nombre enfermés dans des sacs. Il comblait de caresses ceux qu'il destinait à la mort; il les nommait aux premières charges de l'empire, et, après avoir reçu leurs remercîments, il les faisait massacrer à la porte de son palais. Il en invitait d'autres à souper avec lui; le repas se passait dans la joie, et, au sortir de table, il les faisait pendre ou égorger. Comme on lui avait coupé le nez, il s'était fait faire un nez d'or; chaque fois qu'il le nettoyait, c'était un signal qu'il méditait ou qu'il avait résolu la mort de quelqu'un.

Quant au roi des Bulgares, il le combla de présents, le revêtit de la robe impériale, le proclama césar, le fit asseoir à ses côtés, et obligea le peuple à le saluer par la génuflexion, comme lui-même (2). Justinien envoya ensuite une flotte nombreuse chercher l'impératrice Théodora, qui était demeurée chez son frère, le chef des Kazares ou des Turcs. La plus grande partie de la flotte fut abîmée par la tempête. Sur quoi le Turc lui écrivit en ces termes : Insensé! ne suffisait-il pas de deux ou trois barques pour transporter ta femme? pourquoi perdre tant d'hommes et de vaisseaux? Pensais-tu donc me l'enlever de force? Elle t'a donné un fils depuis ton départ. Envoie un seul homme; je lui mettrai entre les mains l'enfant et la mère. Le chambellan Théophylacte, député à cet effet, amena la princesse avec son fils, qui fut nommé Tibère. Ils furent tous deux couron-

(1) Anast. *cum notis var.* — (2) Theoph., Niceph., Cedr. *Hist. miscell. Agnellus. Muratori Annali d'ital. an.* 705.

nés à leur arrivée et honorés du titre d'augustes (1).

Comme Justinien tenait beaucoup à faire confirmer par le successeur de saint Pierre les canons du concile *in Trullo*, il envoya au pape Jean VII deux métropolitains chargés des actes de ce concile et d'une lettre par laquelle l'empereur conjurait le Pape d'assembler un concile de son côté, et de confirmer ce qu'il approuverait dans ces actes et de rejeter le reste. Le pape Jean VII, par une faiblesse humaine, craignant de déplaire à l'empereur, lui renvoya ces actes sans y avoir rien corrigé (2).

Justinien avait été rétabli sur le trône par les Bulgares. Deux ans après il leur déclare la guerre; son armée est battue, et lui-même s'enfuit honteusement. Une autre armée est battue, l'an 709, près de la ville de Tyane, qu'elle devait secourir, et qui fut prise par les Sarrasins. Justinien s'entendait mieux à faire la guerre à ses sujets qu'aux ennemis de l'empire. Les habitants de Ravenne avaient encouru son inimitié soit parce qu'ils s'étaient réjouis de sa chute, soit parce que précédemment ils avaient empêché son officier Zacharie de faire prisonnier le pape Sergius. Quoiqu'il en soit, l'an 709, le patrice Théodore, général de l'armée de Sicile vint, par ses ordres, avec une flotte devant Ravenne. Par de feintes caresses, il attira dans sa tente, sur le rivage de la mer, les principaux habitants de la ville, entre lesquels l'archevêque Félix. Il avait donné ordre de les introduire séparément, deux à deux. Dès qu'ils étaient entrés, on se saisissait d'eux, on leur mettait un bâillon dans la bouche et on les conduisait, par une galerie couverte, au fond de cale d'un vaisseau ; en sorte que ceux qui étaient au dehors ne voyaient pas ce qui se passait sous la tente. L'archevêque fut enlevé comme les autres, ainsi que le plus distingué des citoyens, nommé Joannice. Cela fait, les Grecs entrèrent dans Ravenne, la saccagèrent, la remplirent de deuil et en emportèrent les richesses. Après quoi ils remirent à la voile et conduisirent leurs prisonniers à Constantinople, où l'archevêque Félix fut privé de la vue et relégué sur les bords du Pont-Euxin. Voilà comme les Grecs traitaient le malheureux peuple d'Italie qui restait encore soumis à leur domination. En comparaison, celle des Lombards était un gouvernement paternel. On remarque que, l'année précédente, l'archevêque Félix avait été ordonné par le pape Constantin, mais que, soutenu par la puissance séculière, il avait refusé de faire à l'Église romaine les promesses que lui faisaient ses prédécesseurs, comme on le voyait dans les archives. Ses malheurs subséquents furent regardés comme une punition divine de sa désobéissance (3).

Cependant l'empereur envoya ordre au pape Constantin de venir à Constantinople. Le Pape obéit aussitôt, et partit de Rome le cinq octobre 710, prenant la route de la mer. Il était accompagné d'un cortége assez nombreux, composé de clercs, de diacres, de prêtres et de deux évêques, dont l'un mourut en chemin. En arrivant à Naples, il y rencontra Jean Rhizocope, qui allait à Ravenne pour y remplacer l'exarque Théophylacte, mort depuis peu. Le Pape continua sa route par la Sicile, où il fut honorablement reçu du patrice Théodore, qui y était retourné après la cruelle expédition de Ravenne. Il était malade quand il vint au-devant du pontife, et se trouva promptement guéri. Le Pape, en quittant la Sicile, passa par Reggio, Crotone, Gallipoli, et séjourna quelque temps à Otrante pour y attendre la fin de l'hiver. Il y reçut un diplôme de l'empereur, qui ordonnait à tous ses officiers établis dans les lieux du passage de rendre au Pape les mêmes honneurs qu'à l'empereur même.

Constantin trouva dans l'île de Cea ou Ceos le patrice Théophile, envoyé au-devant de lui pour le conduire à Constantinople. Tibère, fils de l'empeur et empereur lui-même, accompagné des patrices et de la principale noblesse, ainsi que le patriarche Cyrus, suivi de son clergé et d'une foule de peuple en habits de fête et poussant des cris de joie, vinrent à sa rencontre jusqu'à sept mille ou plus de deux lieues de la ville. Le Pape, revêtu des mêmes ornements qu'il portait à Rome les jours de cérémonie, et les premiers du clergé, montés sur des chevaux de l'empereur, dont les selles les brides et les housses étaient enrichies de broderies d'or, entrèrent comme en triomphe. Au sortir du palais de l'empereur, où ils se rendirent d'abord, on les conduisit au palais de Placidie, qu'on avait préparé pour les recevoir. L'empereur, qui était alors à Nicée, écrivit au Pape, dès qu'il sut son arrivée, une lettre de félicitation, et le pria de venir à Nicomédie, où il se rendrait lui-même. A leur première entrevue, l'empereur, la couronne sur la tête, se prosterna devant le Pape et lui baisa les pieds. Ils s'embrassèrent ensuite au milieu des acclamations du peuple.

Le pape Constantin était accompagné du diacre Grégoire, qui fut depuis son successeur. L'empereur l'interrogea sur plusieurs chapitres, ce que quelques-uns entendent des canons du concile *in Trullo*. Grégoire satisfit à toutes les questions par d'excellentes réponses, car il était fort instruit de l'Écriture sainte et s'expliquait éloquemment. Ses mœurs étaient pures, son courage ferme, et il soutint vigoureusement les droits de l'Église. Le dimanche suivant, le Pape célébra la messe devant l'empereur, qui communia de sa main, le pria d'intercéder pour ses péchés, et renouvela tous les priviléges de l'Église romaine ; après quoi

(1) Theoph., Niceph. — (2) Anast, *In Joan VII*. — (3) Anast. *In Const*. Agnell. *Apud Muratori Script. Rerum, ital.*, t. II.

il lui permît de retourner en Italie quand il le jugerait à propos. De fréquentes indispositions retinrent le Pape plusieurs mois. Enfin, s'étant mis en mer, il trouva au port de Gaëte tout son clergé et une très-grande partie du peuple romain, empressé de le revoir, et, après plus d'une année d'absence, il rentra dans Rome le vingt-quatre octobre 711, à la grande joie de la population. En allant et en revenant, il avait ordonné douze évêques en divers lieux (1). On ne dit point quel était le sujet de ce voyage. Mais les honneurs suprême que le pape Constantin y reçut partout était une réparation publique des outrages qu'on avait faits soixante ans auparavant au pape saint Martin.

La ville de Rome dut se réjouir d'autant plus de son retour qu'elle avait eu plus lieu de craindre. Le nouvel exarque, Jean Rhizocope, que le pape avait rencontré à Naples, étant venu à Rome, arrêta et égorgea quatre des principaux du clergé romain : Paul, diacre et vicaire ou majordome du Pape; Sergius, abbé et prêtre ; Pierre, trésorier, et Sergius, ordonnateur. De là il passa à Ravenne, où, par un juste jugement de Dieu, il mourut d'une mort honteuse. Voilà ce que dit le biographe du pape Constantin.

Ce dernier fait trouvera peut-être son explication dans les détails que nous donne l'historien des évêques de Ravenne, dans la vie de l'archevêque Félix. Le peuple de Ravenne, désespéré du saccagement de la ville et du massacre de la noblesse, secoua le joug du cruel empereur. Il se donna pour chef Georges, fils de Joannice, dont les qualités estimables étaient encore relevées par les grâces de la figure. Les villes de Sarsine, de Cervie, de Forlimpopoli, de Forli, de Faënza, d'Imola et de Bologne se liguèrent avec Ravenne. Georges partagea les habitants sous plusieurs bannières, qu'il distingua par différents noms, et cette division du peuple de Ravenne subsistait encore longtemps après. Rhizocope, qui voulait sévir contre le peuple, fut apparemment mis en pièces. A cette nouvelle, Justinien fit partir l'eunuque Eutychus pour succéder à Rhizocope. Le nouvel exarque, aussi adroit et aussi insinuant que son prédécesseur avait été violent et emporté, vint à bout de calmer les esprits et de les ramener par la douceur à l'obéissance. Cependant Joannice, père de Georges, périssait dans d'affreux supplices à Constantinople, où il avait été emmené comme l'on a vu. C'était un respectable vieillard, distingué par sa haute capacité, et qui avait été longtemps secrétaire de l'empereur même. Il n'avait pas moins de zèle pour la religion que de capacité; car ce fut lui qui mit dans un bel ordre le Missel, les Heures canoniales, les Antiphonaires et le Rituel, dont se servit depuis l'église de Ravenne. Il était en prison depuis deux ans, lorsque Justinien apprit que Ravenne était soulevée et avait choisi pour chef son fils Georges. Aussitôt il fit souffrir au père les tourments les plus affreux. Le vieillard y expira en protestant de son innocence, et en citant l'empereur à comparaître incessamment avec lui au tribunal du souverain Juge (2). Telles furent ses dernières paroles, qui ne tardèrent pas d'avoir leur effet.

Justinien, animé d'une haine implacable contre les Chersonnites et les peuples environnants, dont il n'avait pas oublié les desseins formés autrefois contre lui, résolut d'en faire un exemple terrible. Il fit contribuer tous ses sujets, depuis les sénateurs jusqu'aux derniers du peuple, pour l'équipement d'une grande flotte. Elle fut composée de bâtiments de toute espèce et chargée d'une armée nombreuse, que les meilleurs historiens grecs, Théophane et Nicéphore, font monter à près de cent mille hommes. Elle était commandée par le patrice Etienne, surnommé le Farouche. Il avait ordre de passer au fil de l'épée tous les Chersonnites et les peuples environnants, sans épargner une seule personne. Le Pape, qui était encore à Constantinople, fit de vains efforts pour détourner l'empereur d'un dessein si barbare. La flotte partit avec Elie, écuyer du prince, qui devait rester dans la Chersonnèse pour y commander. Il emmenait avec lui l'Arménien Bardane, que l'empereur avait fait venir de Céphalonie pour le reléguer à Cherson. Etienne et Elie exécutèrent les ordres de l'empereur. Entrés sans résistance dans les villes, ils les remplirent de carnage et égorgèrent tous les habitants sans distinction de rang ni de sexe. Ils n'épargnèrent que les jeunes gens et les enfants, pour en faire des esclaves. Toudoun, qui était comme le lieutenant général du khakan ou chef de Kazares, Zoïle, le chef de la noblesse, avec quarante autres personnages des plus illustres furent envoyés à l'empereur, chargés de chaînes, avec leurs femmes et leurs enfants. Sept autres personnages de Cherson furent enfilés en des broches de bois et rôtis au feu. Les principaux des autres villes, au nombre de vingt, les mains liées derrière le dos, furent jetés dans une barque à laquelle on attacha de grosses pierres pour la faire couler à fond. Justinien fut extrêmement irrité de ce qu'on avait épargné les enfants. Il commanda aussitôt à Etienne de ramener la flotte. Etienne se rembarqua sans délai. C'était au mois d'octobre. Il s'éleva une si furieuse tempête, que la flotte fut submergée presque tout entière. D'après tous les historiens grecs et autres, il périt dans ce naufrage environ soixante-treize mille personnes. La mer rejeta les cadavres, depuis la ville d'Asmastris jusqu'à Héraclée. Les mêmes historiens ajoutent que Justinien, bien loin de s'affliger de ce désastre, en témoigna une grande joie ; qu'il fit des menaces encore plus terribles, et commanda d'équiper une nouvelle flotte, avec

(1) Anast. *In Constant. et Greg. II.* — (2) Anast. *In Constant.* Agnell. *In vit. Felicis*, t. II, *Re. italic.*

ordre de raser toutes les villes, d'y faire passer la charrue et d'égorger jusqu'au dernier des habitants.

A cette nouvelle, les habitants de la Chersonnèse, qui avaient échappé au premier massacre, et les peuples des environs, se fortifièrent dans les villes. Ils y sont encouragés par l'Arménien Bardane et par l'écuyer Elie, qui craignaient pour eux-mêmes la vengeance de l'empereur. Ils envoient demander du secours au khakan des Kazares ou des Turcs, qui leur envoie quelques troupes. Justinien, apprenant cette tournure des affaires, envoie le patrice Georges, trésorier général de l'empire, Jean, préfet de Constantinople, et Christophe gouverneur de la Thrace, suivi de trois cents soldats. Ils étaient accompagnés de Toudoun et de Zoïle, que l'empereur renvoyait pour ne pas s'attirer la colère du prince kazare. Georges avait ordre de les rétablir dans leurs biens, d'envoyer faire des excuses au khakan, et de ramener à Constantinople Elie et Bardane. Lorsque les trois chefs, avec leur escorte se présentèrent devant la ville de Cherson, et que Georges et Jean, qui marchaient à la tête, furent entrés, on ferma les portes et on les massacra sur-le-champ. En même temps les Kazares sortent de la place, enveloppent les trois cents soldats, et, les ayant faits prisonniers, ils les conduisirent à leur khakan avec Toudoun, Zoïle et Christophe. Toudoun étant mort en chemin, les Kazares pour honorer ses funérailles, immolent sur son tombeau Christophe et les trois cents soldats. Cependant la ville de Cherson retentissait de malédictions contre Justinien. On s'assemble, on renonce à son obéissance et on proclame empereur l'Arménien exilé, Bardane, à qui l'on fait prendre le nom de Philippique. On se souvient que c'est à Cherson que l'empereur Constant II exila le pape saint Martin, qui y consomma son martyre. C'est à Cherson que Justinien, petit-fils de Constant, est exilé à son tour. C'est de Cherson que sortira l'orage qui le précipitera finalement du trône, et lui et sa famille. A ces grands coups on peut reconnaître la justice de Dieu.

La nouvelle de cette révolution étant venue à Constantinople, Justinien, transporté de rage, court à la maison de l'écuyer Elie ; il poignarde ses deux fils, encore enfants, sur le sein de leur mère ; il la livre elle-même à la brutalité d'un nègre qu'il avait pour cuisinier. Il met en mer une nouvelle flotte, qu'il charge de soldats et de toutes les machines de guerre propres à la destruction des villes. Il en donne le commandement au patrice Maurus, et lui ordonne, sous les plus terribles menaces, de ruiner Cherson de fond en comble, d'y faire passer la charrue et d'égorger jusqu'aux enfants à la mamelle. Il lui recommande de l'instruire de tout par de fréquents messages. Maurus aborde à Cherson, et commence aussitôt les attaques. Ses machines avaient déjà renversé deux tours, et il se disposait à donner l'assaut, lorsqu'il voit arriver une armée de Kazares ou de Turcs, dont les forces supérieures lui font perdre toute espérance de succès. Il se rembarque ; mais ni lui ni ses soldats n'osant retourner à Constantinople pour essuyer les emportements d'un prince furieux, ils prirent le parti de se joindre aux Chersonnites. Philippique était sorti de la ville avant qu'elle fût attaquée, et s'était retiré auprès du khakan de Kazares. On députe au khakan pour le prier de renvoyer le prince élu ; il exige une pièce d'or par tête, et le serment d'être fidèle au nouvel empereur. Ces deux conditions étant remplies, Philippique revient à Cherson et y est reçu au milieu des vœux et des acclamations.

Cependant Justinien, ne recevant aucune nouvelle de sa flotte, se doute de quelque chose. Il assemble ce qui lui reste de soldats et demande du secours au roi des Bulgares, avec lequel il s'était réconcilié. Terbilis lui envoie trois mille hommes. Justinien passe le détroit et va camper à Damatrys, entre Chalcédoine et Nicomédie. Pour savoir plus tôt ce qui se passait à Cherson, il s'avança, avec un détachement de cavalerie, jusque près de Sinope, sur le Pont-Euxin. Dans l'intervalle, l'empereur Bardane-Philippique entrait avec la flotte à Constantinople. L'écuyer Elie est envoyé à Damatrys pour ôter la vie à Justinien. Il exhorte les soldats grecs de ce dernier à reconnaître le nouvel empereur, et promet aux Bulgares un libre retour dans leurs pays. Justinien se voyant abandonné, songe à s'enfuir. Elie ne lui en donne pas le temps : il court à lui, le saisit par les cheveux, lui coupe la tête, qui est envoyée à Constantinople et de là à Rome, comme une médaille inaugurale du nouveau règne. A Constantinople, le fils de Justinien, le jeune empereur Tibère, il n'avait que six ans, s'était réfugié dans l'église de Notre-Dame de Blaquernes. Il embrassait d'une main le pilier qui soutenait la table de l'autel, de l'autre main il tenait le bois de la vraie croix ; et, pour rendre sa personne plus inviolable, on lui avait suspendu au cou plusieurs reliques. Sa grand'mère Anastasie, car il avait perdu sa mère, se tenait à la porte du sanctuaire, comme pour en défendre l'entrée. Mais deux patrices, Maurus et Jean, sont envoyés pour le massacrer. A leur approche, Anastasie se jette aux pieds de Maurus avec des cris lamentables, et, les tenant embrassés, les arrosant de ses larmes, elle demande grâce pour un enfant qui n'a point fait de mal. Pendant qu'elle se tenait attachée à Maurus, Jean saute dans le sanctuaire, détache de l'autel le jeune prince, lui arrache le bois de la croix qu'il pose sur la table sacrée, lui enlève les reliquaires qu'il se passe lui-même au cou, et, traînant l'enfant à la porte de l'église, il le dépouille, l'étend sur les degrés, et l'égorge comme un animal de boucherie. Voilà comme les peuples grecs traitaient leurs empereurs, et comme les empereurs grecs traitaient leurs peuples. Dans les annales des nations, que les

Grecs nommaient barbares, il est difficile de trouver quelque chose d'aussi atroce. Ces sanglantes nouvelles arrivèrent à Rome vers la fin de janvier 712, trois mois après le retour du pape Constantin (1).

Pour avoir changé d'empereur, l'empire de Constantinople et les églises d'Orient ne s'en trouvèrent pas mieux. L'Arménien Bardane-Philippique, jeune encore, avait été infecté de l'hérésie des monothélites par l'abbé Etienne disciple de Macaire d'Antioche. Longtemps avant que d'être empereur, ayant vu en songe un aigle voltiger au-dessus de sa tête, il alla, dit-on, voir un reclus qui faisait le devin, et qui lui dit que l'empire lui était destiné. Le reclus, infecté de monothélisme, ajouta : Or, je vous avertis que l'on a très-mal fait de tenir le sixième concile. Abolissez-le donc quand vous régnerez, et votre règne sera long et heureux. Bardane le promit avec serment. Mais quand il vit Léonce empereur à la place de Justinien, il alla trouver le reclus qui lui dit : Ne vous pressez pas, vous serez empereur. Il y retourna quand il vit régner Absimare, et le reclus lui dit encore : Ne vous pressez pas, l'empire vous attend. Absimare, l'ayant appris, fit fouetter Bardane, lui fit raser la tête, et l'envoya chargé de fers à Céphalonie, d'où nous avons vu que Justinien le fit transférer dans la Chersonnèse. Devenu finalement empereur, il ne voulut point entrer dans le palais qu'on n'eût effacé l'image du sixième concile, peint sur les murs du vestibule. Il ne fit usage de son pouvoir que pour rétablir l'hérésie que Constantin Pogonat avait proscrite. Il commença par chasser du siége de Constantinople et par renfermer dans un monastère le patriarche Cyrus, et mit à sa place le diacre Jean, que l'ambition rendit monothélite. Les hérétiques, qui se tenaient cachés depuis le règne de Pogonat, pressaient l'empereur d'abolir la mémoire du sixième concile, qui les avait condamnés ; ils étaient secondés par les flatteurs de cour, toujours zélés pour la religion du prince. L'empereur n'eut pas de peine à se rendre à leurs instances. Il assembla les évêques d'Orient, et quoique les actes de ce faux concile aient été ensevelis avec Philippique, en sorte qu'on ne sait ni le nombre des prélats qui le composèrent ni ce qui se passa dans les diverses séances, on peut conjecturer qu'il fut très-nombreux, et nous verrons qu'on n'y épargna aucun moyen pour corrompre ou forcer les suffrages. Tout l'Orient grec devint monothélite, les siéges vacants furent remplis d'hérétiques, la crainte et l'intérêt firent même succomber des orthodoxes. Germain, évêque de Cyzique, et André de Crète, prélats renommés pour leur science et pour leur vertu, et dont on a quelques pieux écrits (1), eurent la faiblesse de céder au torrent et d'anathématiser le sixième concile général : prévarication honteuse qu'ils effacèrent dans la suite par leurs larmes et par leur fermeté à soutenir la doctrine de l'Église contre les efforts de Léon l'Isaurien. Il n'y eut qu'un petit nombre de prélats assez courageux pour braver l'exil et toutes les rigueurs de la persécution. L'empereur fit mettre dans les diptyques les noms de Sergius et d'Honorius, anathématisés dans le sixième concile, dont il fit brûler les actes (3).

Félix, archevêque de Ravenne, fut le seul prélat orthodoxe qui éprouva, de la part de l'empereur, un traitement équitable. Aveuglé par ordre de Justinien et relégué à Cherson, il avait été compagnon d'exil de Bardane. Le prince lui permit de retourner à Ravenne. Il voulut même, par ses libéralités, le consoler des tourments qu'il avait endurés. Entre les présents qu'il lui fit, était une petite couronne d'or enrichie de pierreries d'un grand prix. Félix remonta sur son siége, quoiqu'il eût perdu l'usage de la vue. Il obtint du Pape son absolution, en se soumettant à lui rendre les mêmes hommages qu'avaient rendus ses prédécesseurs, et il continua de mériter l'amour et le respect de son peuple par sa charité et la sainteté de sa vie (4).

L'empereur Philippique envoya au pape Constantin une lettre qui respirait le monothélisme. Mais, de l'avis de son conseil, le Pape la rejeta, ce qui excita le zèle du peuple. On éleva dans l'église de Saint-Pierre un tableau qui représentait les six conciles universels. Le peuple alla plus loin : il ne souffrit point que l'image de l'empereur hérétique fût portée dans l'église, ni son nom prononcé à la messe ; il ne voulut recevoir ni ses lettres ni sa monnaie. Il refusa de connaître Pierre, envoyé de Ravenne, avec des lettres de l'empereur pour avoir le gouvernement de Rome, et Christophe, qui en était en possession, lui résista à main armée. Il y eût un combat où furent tués plus de vingt-cinq hommes, tant de l'un que de l'autre parti. Enfin, le Pape envoya des évêques avec des évangiles et des croix, qui apaisèrent la sédition. Le parti de Pierre était le plus faible, et lui-même désespérait de sa vie. Mais l'autre parti s'étant retiré à l'ordre du Pape, celui de Pierre se releva comme s'il eût été victorieux. Peu de temps après, l'on apprit, par des lettres de Sicile, que Bardane-Philippique avait été déposé, et Anastase, prince catholique, reconnu empereur : ce qui couvrit les hérétiques de confusion. Toutefois, Pierre finit par obtenir le gouvernement de Rome, en promettant de ne nuire à qui que ce fût (5).

Depuis la mort de Justinien, Rhinotmète, les Bulgares ravagaient la Thrace jusqu'aux faubourgs de Constantinople ; les Sarrasins ravageaient la Lycaonie et la Pisidie. Cependant Philippique, insensible à tant de pertes, ne s'occupait que de ses plaisirs. Oisif au

(1) Theoph., Niceph., *Hist. miscell.* — (2) Galland. *Biblioth. veter. Patrum*, t. XIII. — (3) Theoph., Cedr., Zonar. — (4) Anast. et Agnell. — (5) Anast. *In Const.*

fond de son palais, livré aux plus infâmes débauches, il enlevait les femmes à leurs maris, il forçait les monastères et arrachait des autels les religieuses dont il entendait vanter la beauté. Sans action, sans mouvement, sinon pour les festins et les fêtes, il dissipa en peu de mois la plus grande partie des meubles précieux et des trésors accumulés par ses prédécesseurs. Il s'énonçait avec facilité et avec grâce ; plein d'esprit et de connaissances, ses discours respiraient la politique la plus saine et la plus éclairée ; mais ses actions démentaient ses discours, déshonoraient le trône et le rendaient méprisable à ses sujets. Le reclus qui lui avait prédit son élévation, lui avait promis un règne long et heureux, s'il abolissait les décrets du sixième concile. Mais au bout de dix-huit mois, il se forma contre lui un complot qui le plongea dans un état plus triste que n'avait été son exil. Le patrice Georges Buraphe, commandant des troupes de Phrygie, de Mysie et de l'Hellespont, était alors en Thrace pour défendre cette province contre les incursions des Bulgares. De concert avec le patrice Théodore Myacius, il prit la résolution de dépouiller Philippique d'un titre dont il était indigne. Il envoie à Constantinople un de ses officiers homme hardi et entreprenant, nommé Rufus, avec quelques soldats, et lui ordonne de saisir la première occasion d'exécuter leur dessein. Elle ne tarda pas à se présenter. Le troisième de juin 713, veille de la Pentecôte, Philippique célébra le jour de sa naissance par des courses de chars dans le cirque. Il traversa ensuite toute la ville à la tête d'une pompeuse cavalcade, au son de mille instruments de musique. Après avoir pris le bain dans les thermes de Zeuxippe, il alla se mettre à table avec les premiers de sa cour, et but avec excès. Le repas étant fini, pendant qu'il dormait sa méridienne, Rufus accourt au palais, où tout était dans le désordre d'une fête tumultueuse. Chacun, sans songer au prince, ne s'occupait que de ses propres plaisirs. Il pénètre sans obstacle dans l'appartement de l'empereur, et, le trouvant sans gardes, ivre et enseveli dans le sommeil, il se saisit de lui, l'enveloppe d'un manteau, le transporte à l'hippodrome sans être remarqué de personne, le prince lui-même, plongé dans l'ivresse, ne s'apercevant pas de son enlèvement. Là, Rufus l'ayant enfermé dans le vestiaire de la faction verte, lui fait crever les yeux.

Le lendemain, jour de la Pentecôte, le peuple s'étant rendu en foule dans l'Église de Sainte-Sophie, Artémius, le premier secrétaire d'État, universellement estimé pour son savoir et son expérience dans les affaires, fut proclamé empereur. Il reçut la couronne des mains du patriarche, et prit le nom d'Anastase II. Le samedi suivant, il fit subir aux patrices Georges et Théodore le même traitement qu'ils avaient osé faire à son prédécesseur. Ils furent ensuite transportés à Thessalonique pour y vivre en exil.

Le nouvel empereur avait été constamment attaché à la doctrine catholique; son élection rendit la liberté à l'Église. Dans le moment même qu'il fut couronné, les évêques, le clergé et le peuple, assemblés dans Sainte-Sophie, s'écrièrent comme de concert : Nous embrassons la foi du sixième concile ; il est saint, il est œcuménique. L'empereur joignit sa voix à ces acclamations : il déclara qu'il soutiendrait de tout son pouvoir l'ancienne croyance. Il rendit compte de ses pieux sentiments au pape Constantin dans une lettre qu'il lui fit porter par le patrice Scholastique, son chambellan, nommé exarque de Ravenne. Jean, patriarche de Constantinople, écrivit aussi au Pape pour lui demander sa communion, s'excusant de sa faiblesse, témoignant un sincère repentir et prononçant anathème contre l'erreur des monothélites (1).

La lettre du patriarche commence par une belle comparaison. Le Créateur ayant préposé la tête à tout le corps, a réuni en elle les organes des principaux sens, voulant que les autres membres reçoivent d'elle seule le mouvement et la perfection, et que, si l'un d'eux vient à souffrir, il ne soit pas privé de leur salutaire assistance, mais que, fût-il le dernier de tous, il ressente la compassion naturelle des autres par le ministère des mains que guident les yeux. C'est ce que nous voyons dans votre prééminence apostolique, très-saint frère et seigneur, vous que nous regardons canoniquement comme la tête du sacerdoce chrétien. Aussi est-ce à vous que nous demandons la guérison du mal qui, de nos côtes, est arrivé au corps de l'Église par la violence du tyran.

Il s'excuse sur la violence du même tyran de n'avoir point adressé au Pape, suivant la coutume, ses lettres synodiques. Il voulait mettre dans ce siége, ajoute-t-il, un homme qui n'était point du corps de notre église et qui avait les mêmes erreurs que lui ; mais, par les instances de notre clergé, il me fit ordonner malgré ma résistance. Tenant à honneur de déshonorer l'Église, il voulait faire anathématiser publiquement le sixième concile et les Papes qui l'avaient confirmé. Déjà même on disait tout bas qu'il fallait rejeter le concile de Chalcédoine comme étant le fondement du sixième. Je ne dis point combien il m'a tourmenté pour me faire écrire à Votre Béatitude, conformément à son erreur, ni de quel ménagement j'ai eu besoin pour retenir et modérer le mal que je ne pouvais empêcher. L'apocrisiaire de votre très-Saint-Siége, qui était ici, peut vous en rendre témoignage, lui à qui, dans le fort du mal, j'ai déclaré avec serment la pureté de ma foi.

Le ménagement du patriarche, comme on le devine par la suite embarrassée de sa lettre, et comme le disent expressément les historiens grecs, consistait à rejeter le sixième concile,

(1) Anast. *In Const.* Agath., diac. Labbe, t. VI, p. 1405.

ainsi que l'expression de deux volontés et deux opérations, et à dire en place que le Christ avait, suivant l'une et l'autre nature, une puissance de vouloir et une puissance d'opérer. Le patriarche demande pardon au Pape de cette faiblesse, et le prie d'y remédier par son indulgence. Vous êtes le successeur de celui auquel le Seigneur a dit : Simon, Simon, voici que Satan a demandé à vous cribler comme du froment. Mais moi j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point. Lors donc que tu seras converti, affermis tes frères. Vous devez donc faire avec soin ce qui est de la correction, mais plus volontiers encore ce qui est de la miséricorde. Car le Seigneur engage le chef des apotres à reconnaître par sa propre expérience, quelle est la faiblesse de la chair, et que ceux qui succombent peuvent être redressés encore. Le reste de la lettre tend uniquement à porter le Pape, par divers exemples, à user d'indulgence (1). On ignore quelle réponse le Pape fit à cette lettre, et même s'il en fit une.

Le pape Constantin mourut le 9 avril 715, après un pontificat de sept ans et quinze jours. Le 19 mai suivant, l'on ordonna Pape saint Grégoire II, natif de Rome, qui tint le Saint-Siége quinze ans huit mois et vingt-quatre jours, sous quatre empereurs, Anastase, Théodose, Léon et Constantin. Il avait été élevé dès sa tendre jeunesse dans la maison patriarcale de Latran, sous le pape Sergius, et fut sous-diacre, sacellaire ou trésorier, bibliothécaire, et enfin diacre. Comme nous l'avons vu, il suivit à Constantinople le pape Constantin, et s'y distingua par la sagesse de ses réponses, l'étendue de son savoir, l'éloquence de ses paroles, la pureté de ses mœurs et la fermeté de son courage. Dès son entrée au pontificat, il commença à réparer les murs de Rome; mais plusieurs obstacles qui survinrent l'empêchèrent d'achever l'entreprise. Il répara diverses églises ruinées. Jean, patriarche de Constantinople, lui adressa une lettre synodique à laquelle il fit réponse. Ce qui donne lieu de croire que le pape Constantin avait répondu lui-même d'une manière favorable au patriarche, et qu'il l'avait reçu à sa communion, ainsi que les autres évêques d'Orient qui avaient failli sous l'empereur Philippique.

Peu après avoir écrit sa lettre synodique au pape saint Grégoire II, le patriarche Jean de Constantinople mourut, comme le disent formellement les historiens saint Théophane et saint Nicéphore. On lui donna pour successeur Germain, évêque de Cyzique, qui fut transféré à Constantinople le 11 août de l'année 715. L'acte de sa translation portait qu'elle était faite par le suffrage et l'approbation des prêtres, des diacres et de tout le clergé, ainsi que du sénat et du peuple de Constantinople, en présence de Michel, prêtre et apocrisaire du Siége apostolique, et des autres prêtres et évêques, sous l'empereur Artémius. Germain était fils du patrice Justinien, que l'empereur Constantin Pogonat fit mourir pour avoir trempé dans la mort de Constant, son père.

Dans Anastase et dans Germain, les Grecs avaient à la fois un bon empereur et un bon patriarche, ce qui ne leur arrivait pas souvent. On pouvait donc s'attendre à voir les Grecs heureux et tranquilles. Mais ils étaient tellement habitués à avoir de mauvais empereurs, qu'ils semblaient ne vouloir plus en supporter un bon. Les Sarrasins, qui avaient poussé leurs conquêtes d'un côté jusque dans l'Inde, et de l'autre jusqu'en Espagne, préparaient des armements considérables pour attaquer Constantinople même. Anastase voulut les prévenir. Il équipa une flotte qui devait détruire les vaisseaux avant qu'ils fussent achevés. La flotte impériale étant réunie à Rhodes, les soldats grecs se mutinent, tuent leur général, qui était Jean, trésorier général de l'empire et diacre de Sainte-Sophie. Les rebelles s'en reviennent sur Constantinople. En chemin ils rencontrent un nommé Théodose, simple receveur des impôts, homme sans talent et sans expérience. Ils lui offrent de le faire empereur. Théodose, effrayé d'une proposition si bizarre, s'échappe de leurs mains et va se cacher dans les montagnes. On le cherche, on découvre sa retraite, on le force de se laisser couronner. Pendant six mois, les Grecs se battent contre les Grecs à la vue de la capitale. Enfin, au mois de janvier 716, les rebelles s'en emparent par surprise et par intelligence, et en livrent aux flammes une grande partie. Anastase s'était renfermé à Nicée. Bientôt on lui présente aux pieds des murs ses amis et le patriarche dans les fers. Il cède alors, à condition qu'on lui laisserait la vie, qu'on épargnerait ses amis et le patriarche, qu'on les rétablirait dans leurs biens et leurs dignités. Quant à lui-même, il prit l'habit monastique, reçut la prêtrise et fut relégué à Thessalonique. Il avait régné deux ans et demi.

Théodose, particulier pieux et catholique, mais incapable de gouverner, ne régna qu'un an. Léon, commandant général des troupes de l'Orient, refusa de le reconnaître. Il voulait, disait-il, soutenir Anastase ; mais, au fond, c'était pour s'élever lui-même à l'empire. Il était né en Isaurie, de parents pauvres et obscurs, qui le nommèrent Conon. La misère les ayant fait sortir de leur pays, ils allèrent s'établir en Thrace dans la ville de Mésembrie, où ils gagnèrent quelque bien à faire commerce de bestiaux. Conon, ayant pris le parti des armes, se fit appeler Léon. Il servait comme simple soldat dans l'armée de Justinien, lorsque ce prince alla faire la guerre aux Bulgares. Comme l'armée manquait de vivres, il engagea son père à lui envoyer cinq cents moutons, dont il fit présent à l'empereur. Léon était bien fait et d'une taille avantageuse. Justinien, charmé de son zèle

(1) Labbe, t. VI, p. 1409-1420.

et de sa figure, le mit au nombre de ses gardes, et l'avança en peu de temps aux premiers grades de la milice. Léon se distinguait à la fois et par son adresse et par son audace. Après l'intronisation de Théodose, se mettant donc à la tête de l'armée d'Orient, il marcha sur Constantinople et s'avança jusqu'à Nicomédie. Dans cette marche, il battit et fit prisonnier le fils de Théodose, qui était venu le combattre avec les troupes de la garde. A cette nouvelle et sur la proposition du sénat et du patriarche, Théodose abdique, avec la promesse, de la part de Léon, qu'on lui laisserait la vie, à lui et à sa famille, avec la jouissance des biens qu'il possédait avant d'être empereur. On exigea seulement de lui qu'il s'engageât dans le clergé avec son fils. Léon fut donc couronné à Sainte-Sophie, le 25 mars 717, par le patriarche, qui lui fit jurer auparavant de maintenir la foi de l'Eglise. Théodose vécut tranquillement à Ephèse. Parmi ses autres œuvres de piété, il s'occupait à écrire en lettres d'or les livres des Evangiles et des offices de l'Eglise, suivant l'usage de ce temps-là. Il fut enterré dans l'église de Saint-Philippe. Pour toute épitaphe, il fit graver sur son tombeau le mot *santé*, voulant sans doute faire entendre que, pour un chrétien, la mort est la guérison de toutes les maladies du corps et de l'âme. Les Grecs, qui avaient méprisé son gouvernement, honorèrent sa mémoire; ils lui attribuèrent, après sa mort, plusieurs miracles. C'est ainsi que la religion seule adoucissait ce que les révolutions politiques ont de cruel. Mais au milieu de ces continuelles révolutions, le gouvernement dégénérait en tyrannie; l'empire et la capitale, dont personne ne prenait soin, s'affaiblirent extrêmement; les études s'anéantirent, et l'art militaire se perdit; les meurtres, les captivités, les prises de villes furent fréquents; les ennemis couraient impunément les terres de l'empire, et les Musulmans venait jusqu'aux portes de Constantinople (1).

Tandis que les études périssaient en Orient, elles florissaient à l'extrémité de l'Occident. Les sciences, les lettres et les arts, que les deux saints moines Théodore de Tarse et Adrien d'Afrique, envoyés par le pape saint Valentin, avaient importés en Angleterre, continuaient d'y prospérer par les monastères et les moines. Le huitième siècle admira parmi les Anglo-Saxons un docteur et un père de l'Eglise; son nom est Bède, qui, dans leur langue, veut dire un homme qui prie. Il naquit l'an 673, au pays des Northumbres, sur les confins de l'Ecosse, dans le territoire du double monastère de Wiremouth et de Jarou, qui portait le nom des apôtres saint Pierre et saint Paul. A l'âge de sept ans, ses parents le mirent dans le monastère de Wiremouth, sous la discipline de saint Benoît Biscop; puis sous celle de saint Céolfrid dans le monastère de Jarou, où il passa le reste de sa vie. Parmi les excellents maîtres dont il prit les leçons, il nomme lui-même le moine Trumbert, disciple de saint Ceadda, évêque de Lichfield, lequel avait établi une école célèbre dans le monastère de Lestinguen, au comté d'York. Le chant ecclésiastique lui fut enseigné par Jean, qui, de grand chantre de Saint-Pierre du Vatican, était devenu abbé de Saint-Martin de Rome, et que le pape saint Agathon avait envoyé en Angleterre avec saint Benoît Biscop. Il apprit le grec du moine saint Théodore, archevêque de Cantorbéri, et du saint abbé Adrien, qui rendirent cette langue si familière à plusieurs Anglais, qu'on eût dit qu'elle était leur langue maternelle. Bède en donne pour exemple Tobie, évêque de Rochester. S'il eût été moins modeste, il aurait pu se citer lui-même. La science et la piété suppléant en lui au défaut de l'âge, le saint abbé Céolfrid voulut qu'il se préparât aux saints ordres, quoiqu'il n'eût encore que dix-neuf ans. Il fut ordonné diacre, en 691, par saint Jean de Beverley, alors évêque d'Hexham, dans le diocèse duquel l'abbaye de Jarou était située. Il continua ses études jusqu'en 702, qu'il reçut la prêtrise du même pontife. Il est appelé, dans un ancien livre, le prêtre de la messe, parce qu'il était chargé de chanter tous les jours la messe conventuelle.

Les moines de Wiremouth et de Jarou, à l'exemple de leur fondateur saint Benoît Biscop, donnaient un certain temps au travail des mains. Bède travaillait avec ses frères; mais sa principale occupation était d'étudier, d'écrire, de prier et de méditer. Souvent il copiait des livres. Aussitôt qu'il eut été ordonné prêtre, il commença d'écrire pour l'honneur de la religion; en même temps il formait dans les sciences les moines de Jarou et de Wiremouth. Il leur faisait des leçons publiques, auxquelles il admettait volontiers les moines des autres monastères. Les moines de son école étaient au nombre de six cents. On compte parmi ses disciples Eusèbe ou Hubert, qui fut depuis abbé de Wiremouth; Cuthbert, son successeur, et Egbert, qui, de moine du monastère de l'église d'York, en devint archevêque. On voit, par une lettre de Bède, qu'il fit le voyage d'York pour rendre visite à Egbert, et qu'il enseigna quelques mois dans cette ville, où il établit une école qui devint très-florissante, et l'on dit qu'il avait formé lui-même le célèbre Alcuin, l'ami et le précepteur de Charlemagne.

Bède nous apprend qu'il se livrait tout entier à la méditation de l'Ecriture sainte, et qu'après avoir chanté les louanges de Dieu à l'église et rempli ce que la règle prescrivait, son plaisir était d'apprendre, d'enseigner et d'écrire. Depuis le temps où je reçus la prêtrise, dit-il, jusqu'à celui où j'écris ceci (c'était la cinquante-neuvième année de son

(1) Niceph. Theop., Cedr., *Hist miscell. Muratori, Annali d'Ital. Hist. du Bas-Empire*, l. LXIII.

âge), j'ai composé plusieurs livres pour mon utilité et pour celle des autres. J'ai puisé dans les ouvrages des Pères, et ai fait quelquefois des additions à ce que j'y ai trouvé. Il donne une liste de quarante-cinq ouvrages dont il était pour lors auteur, et dont la plupart avaient pour objet d'éclaircir le texte de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il écrivit avec succès sur toutes les parties de la littérature : la philosophie, l'astronomie, la géographie, l'arithmétique, le calendrier, le comput pascal, la grammaire, l'orthographe, la versification, l'histoire. Il était une encyclopédie vivante de tout ce qu'on pouvait savoir de son temps. C'est par lui que l'Angleterre, la France, l'Allemagne furent initiées plus directement aux trésors scientifiques et littéraires de l'antiquité chrétienne et profane. Il traduisait quelquefois du grec en latin. Il composa même des opuscules en anglo-saxon pour l'usage du peuple. Ses traités sur la grammaire, l'orthographe et la versification, répandus en Occident, contribueront, avec ceux de Cassiodore et de saint Isidore de Séville, à imprimer un caractère de régularité et de clarté naturelles aux langues modernes, qui, dans les huitième et neuvième siècles, commencèrent à se former d'un mélange du latin avec les langues tudesques.

L'ensemble de ses ouvrages historiques ne servit pas peu à former la raison chrétienne de l'Occident, et à la former sur la raison de Dieu même. Ses chroniques ou sommaires d'histoire universelle depuis la création du monde jusqu'à son temps signalent en peu de mots la pensée de Dieu sur l'humanité en général, sur la postérité d'Abraham en particulier, enfin sur la multitude des nations réunies dans le Christ et dans son Eglise. Son *Histoire de l'Eglise d'Angleterre* fait voir en détail comment le Christ, par la charité et le zèle de son vicaire, a fait entrer dans son Eglise, une, sainte, catholique et apostolique, la nation anglaise, qui devait tenir un rang si distingué dans le nouveau genre humain. Son martyrologe, ou sa notice abrégée, jour par jour, des principaux martyrs et des principaux saints, fait voir, en tout temps, en tout lieu, combien il en a coûté aux apôtres, aux martyrs, et à leurs successeurs, pour désabuser le genre humain des extravagances du paganisme ou de l'hérésie, et pour l'amener et l'affectionner au bon sens de la foi catholique. Ses vies détaillées de quelques saints d'Angleterre nous montrent comme cette foi divine transforme des hommes originellement barbares en des hommes nouveaux, qui ne respirent plus que Dieu et son amour.

Quant à l'histoire ecclésiastique des Anglais, il fut excité à l'entreprendre par l'abbé Albin, homme très-docte, qui avait été disciple du saint abbé Adrien et de saint Théodore, archevêque de Cantorbéri. Albin ne se contenta pas d'exciter Bède à ce travail, il lui fournit encore des mémoires de ce qui s'était passé dans la province de Cantorbéri et dans les pays voisins, sous l'apostolat de saint Augustin et des autres prédicateurs de l'Evangile envoyés en Angleterre par saint Grégoire le Grand. Il envoya ces mémoires à Bède par Nothelme prêtre de l'église de Londres, qui lui rapporta aussi plusieurs choses de vive voix. Nothelme étant allé ensuite à Rome, obtint la permission du pape Grégoire III de chercher dans les archives de l'église romaine ce qui pouvait concerner l'*Histoire d'Angleterre*. Il y trouva plusieurs lettres de saint Grégoire le Grand et des autres Papes, qu'il communiqua à Bède à son retour à Londres. Daniel, évêque des Saxons occidentaux, lui fournit des mémoires sur l'histoire ecclésiastique de sa province, ainsi que sur celle des Saxons méridionaux et de l'île de Wight. Bède apprit des moines du monastère de Letsinguen la conversion des Merciens par le ministère de Ceddi et Ceadda, et les principales actions de ces deux saints évêques. Pour ce qui regardait l'histoire ecclésiastique des Anglais orientaux, il en fut instruit partie par les écrits qu'on lui communiqua, partie par la tradition des anciens, partie par le récit de l'abbé Eli. L'évêque Cynebert et plusieurs autres personnes fidèles lui firent part de ce qu'ils savaient touchant la propagation de la foi dans la province de Lindissig. A l'égard de celle des Northumbres, où il était né, ce qu'il n'avait pu connaître par lui-même, il l'apprit des moines de Lindisfarne et de plusieurs autres témoins dignes de foi. C'est Bède lui-même qui rend compte de toutes ces choses au roi Céolulfe, à qui il dédia son histoire, ayant voulu qu'elle fût approuvée de lui avant que de la rendre publique. Elle fut reçue avec de si grands applaudissements, que le roi Alfred le Grand la traduisit plus tard en saxon, afin que le peuple même pût la lire.

Elle est divisée en cinq livres, dont le premier commence par la description de la Bretagne et de l'Hibernie, et des mœurs de leurs anciens habitants ; ensuite il marque les empereurs romains qui sont entrés dans la Bretagne, et met Jules César pour le premier. Il fixe son entrée dans cette île à la 593e année depuis la fondation de Rome, soixante ans avant la naissance de Jésus-Christ, sous le consulat de Lucius Bibulus. Il ajoute que Lucius, roi des Bretons, écrivit au pape Eleuthère, qui occupait le Saint-Siége sous Marc-Aurèle et Commode, pour le prier d'envoyer des prédicateurs de l'Evangile chez les Bretons ; que ce Pape en envoya, et que les Bretons reçurent la foi de Jésus-Christ ; qu'ils la conservèrent inviolablement jusqu'à l'empereur Dioclétien, qui excita contre eux une violente persécution, dans laquelle plusieurs endurèrent le martyre, entre autres saint Alban, dont le prêtre Fortunat, dit-il, a fait l'éloge dans son poëme en l'honneur des vierges. Bède donne de suite, mais en peu de mots, ce qui se passa dans l'église d'Angleterre jusqu'à la mission du moine saint Augustin, par saint Grégoire

le Grand, qu'il raconte fort au long. Il commence son second livre par la mort de ce saint Pape, puis il rapporte, tant dans ce livre que dans les suivants, les conversions faites par saint Augustin, les évêchés qu'il établit en Angleterre, la succession des évêques, la propagation de l'Evangile en diverses provinces, les difficultés qui s'élevèrent sur la célébration de la Pâque et sur quelques autres usages de l'Eglise, les conciles assemblés pour terminer ces disputes, et comment les rois et les évêques se réunirent pour la destruction de l'idolâtrie. Il y parle aussi de l'établissement des monastères et des abbés les plus célèbres. Son cinquième et dernier livre finit l'an 731 de l'Incarnation, de même que l'abrégé qu'il fit de cette histoire. Il joint à cet abrégé le catalogue de ses ouvrages. Dans ses vies de saints il indique, avec le même soin que dans sa grande histoire, de qui il tenait les diverses particularités qu'il rapporte. On voit partout l'historien consciencieux.

La plupart de ses œuvres sont des œuvres de piété, particulièrement des commentaires sur diverses parties de l'Ecriture sainte. Il les entreprit presque tous à la prière de ses amis, entre lesquels étaient le moine Hubert ou Eusèbe, depuis abbé de Jarou; le prêtre Nothelme de Londres, depuis archevêque de Cantorbéri; l'évêque Acca d'Hagulstadt, autrement Hexham. Dans ces commentaires il cherche bien moins à trouver des idées nouvelles qu'à bien résumer ce que les saints Pères avaient dit de mieux sur chaque chose. De cette façon, son travail est moins la pensée d'un individu que la pensée commune de l'Eglise. D'ailleurs, l'évêque d'Hagulstadt lui avait même demandé de marquer, en particulier, l'endroit de chaque Père dont il aurait composé son commentaire Quant au style du vénérable Bède, il est sans recherche, sans prétention, d'une aimable simplicité, d'un calme pieux, d'une candeur diaphane; en un mot, son style est tel que son cœur, tel que sa vie entière.

Car la vie de cet aimable saint ne fut traversée par aucun orage. Sa science et sa modestie lui gagnèrent l'estime de tout le monde, sans exciter la jalousie de personne. Dès le temps qu'il fut ordonné prêtre, le pape Sergius lui écrivit une lettre que nous avons encore. Dans cette lettre il l'invitait, en termes fort honorables, de venir à Rome, afin qu'il eût la satisfaction de le voir et de le consulter sur des affaires importantes. Notre saint, par modestie, ne parle jamais d'une circonstance aussi glorieuse. Au reste, il n'alla point à Rome sans que l'on sache pourquoi. Il nous assure lui-même qu'il ne sortit jamais de son monastère pour voyager, du moins pour faire des voyages considérables. Sa réputation lui attira des visites de tout ce qu'il y avait de plus grand en Bretagne, entre autres celle du pieux roi Céolulfe, auquel il dédia son histoire ecclésiastique des Anglais, et qui profita si bien de cet ouvrage, que, l'an 737, il quitta son royaume qu'il gouvernait depuis neuf ans, et embrassa la vie monastique à Lindisfarne, sous la conduite de saint Cuthbert.

De tous ses ouvrages, un seul attira quelques désagréments à notre saint; ce fut son livre intitulé : *Des six Ages du monde, ou Chronique*. Comme saint Julien de Tolède, il partage l'histoire humaine, non pas en six millénaires, mais en six âges. Comme saint Julien de Tolède, il met le premier âge depuis Adam jusqu'à Noé; le second depuis Noé jusqu'à Abraham; le troisième depuis Abraham jusqu'à David; le quatrième depuis David jusqu'à la captivité de Babylone, marquant combien il y eut d'années d'intervalle entre ces divers âges suivant le calcul des Hébreux et celui des Septante; le cinquième depuis la sortie de Babylone jusqu'à la naissance du Sauveur; et le sixième depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à la consommation des siècles. Il donne de suite les événements les plus remarquables dans les empires différents, dans la synagogue et dans l'Eglise, et n'oublie pas le sixième concile tenu à Constantinople en 681. Cette chronique contient ce qui s'est passé pendant le cours de quatre mille six cent quatre-vingts ans, dont le dernier revient à l'an 725 de l'ère commune. Comme, dans cet ouvrage, le vénérable Bède suit la chronologie plus courte du texte hébreu, qui ne donne qu'environ quatre mille ans depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ, au lieu de la chronologie plus longue des Septante, qui est de cinq à six mille ans; comme ensuite, aussi bien que saint Julien de Tolède, il combat l'opinion venue des Juifs, que le monde ne doit durer que six mille ans, quelques ignorants lui en firent des reproches, jusqu'à le traiter d'hérétique et à faire contre lui des chansons. Sensiblement affligé de cette accusation d'hérésie, le saint docteur écrivit une lettre apologétique à un moine nommé Plegwin, où il justifie doctement sa chronologie et montre qu'il n'y a aucun fondement à l'opinion qui commençait à courir que le monde devait durer six mille ans; en un mot, qu'on ne doit chercher par aucune conjecture le temps de la fin du monde, que Dieu a voulu nous tenir caché.

L'an 733, saint Bède passa quelque temps à York, dont Egbert, son ancien disciple, frère du roi des Northumbres, venait d'être fait évêque. Egbert le pria de revenir l'année suivante, 734, pour achever d'instruire les religieux de son monastère, où il avait établi une école. Le saint, en ayant été empêché par une maladie, suppléa, l'an 735, à sa visite par une lettre. Il y exhorte Egbert à éviter les conversations inutiles, à méditer assidûment les saintes Ecritures, principalement les épîtres de saint Paul à Timothée et à Tite, le pastoral de saint Grégoire et ses homélies sur les Evangiles; à avoir toujours auprès de lui des personnes capables de l'aider dans son ministère; à ne pas faire comme certains évêques, qui ne se font accompagner que de gens de

plaisir et de bonne chère, capables de les divertir par des entretiens frivoles. Attendu que votre diocèse est si grand, continue-t-il, que vous ne pouvez seul aller partout, même en une année, il est nécessaire que vous établissiez des prêtres dans chaque village, pour instruire et administrer les sacrements; et ils doivent principalement avoir soin que tout le monde sache par cœur le Symbole et l'Oraison Dominicale, et que ceux qui n'entendent pas le latin le chantent en leur langue, soit laïques, soit clercs ou moines. C'est pour cela que je les ai traduits en anglais en faveur de plusieurs prêtres ignorants. On dit qu'il y a plusieurs villages de notre nation dans les montagnes inaccessibles où jamais on n'a vu d'évêques exercer aucune fonction spirituelle, ni personne pour instruire, et toutefois aucun de ces villages n'est exempt de payer des redevances à l'évêque. Ainsi, loin de prêcher gratuitement, suivant le précepte de Notre Seigneur, on reçoit, sans prêcher, l'argent qu'il a défendu de prendre, même en prêchant.

Le meilleur moyen de rétablir notre église est de multiplier les évêques; car, qui ne voit combien il vaut mieux partager à plusieurs ce fardeau immense que d'en accabler un seul? C'est pourquoi le saint pape Grégoire, écrivant à l'archevêque Augustin, avait ordonné d'établir douze évêques, dont celui d'York serait le métropolitain. Je voudrais que vous remplissiez ce nombre avec le secours du roi. Je sais que, par la négligence des rois précédents et leurs libéralités inconsidérées, il n'est pas aisé de trouver un lieu vacant pour ériger un évêché. C'est pourquoi j'estimerais à propos de prendre pour cet effet quelque monastère; et, pour obvier à l'opposition de l'abbé et des moines, on pourrait leur permettre de choisir l'évêque parmi eux, ou de le prendre dans le territoire qui ferait le nouveau diocèse. Ce qui rendra l'exécution plus facile, c'est le nombre infini de lieux qui portent très-mal à propos le nom de monastères, quoiqu'il n'y ait point d'observance monastique.

Car vous savez que de purs séculiers, sans aucune expérience ni aucune affection pour la vie régulière, donnent au roi de l'argent, et en achètent des terres, sous prétexte d'y fonder des monastères, et qu'ils en font assurer la propriété à leurs héritiers, par les lettres des rois, confirmées par les évêques. Là ils vivent avec toute sorte de licence, gardant leurs femmes et leurs enfants, et y rassemblent, sous le nom de moines, ceux qui pour leur indocilité sont chassés des vrais monastères, ou qu'ils en peuvent débaucher, ou qu'ils trouvent vagabonds, ou leurs vassaux, auxquels ils donnent l'habit et se font promettre obéissance. Ils prétendent être tout ensemble abbés et gouverneurs de provinces, ou officiers du roi, et donnent à leurs femmes de semblables monastères à gouverner. Ce serait donc un grand bien d'employer utilement ces terres, occupées par des gens qui ne font que du scandale et sont pour le moins inutiles à l'Eglise et au royaume. Nous avons vu que, dès le siècle précédent, il y avait en Espagne de ces faux monastères sans discipline, dont se plaignait saint Fructueux de Brague.

Bède dit que cet abus régnait en Angleterre depuis environ trente ans. Et, continuant de donner ses avis à l'évêque Egbert, il l'exhorte à faire instruire soigneusement le peuple sur la foi et les mœurs: à montrer combien est nécessaire la fréquente communion, telle qu'elle se pratique en Italie, en Gaule, en Afrique, en Grèce et par tout l'Orient. Mais, ajoute-t-il, les laïques de notre province sont presque tous si éloignés de cette dévotion, que les plus pieux ne communient qu'à Noël, à l'Epiphanie et à Pâques, quoiqu'il y ait une infinité de personnes d'une vie très-pure, de tout âge et de tout sexe, qui, sans aucune difficulté, pourraient communier tous les dimanches, et les fêtes des apôtres et des martyrs, comme vous avez vu faire à Rome. Même les gens mariés le feraient volontiers, si on leur montrait les bornes de la continence; c'est-à-dire si on leur enseignait combien de temps ils doivent garder la continence pour se préparer à la communion. Car ce dernier point était anciennement un précepte, comme nous le voyons par plusieurs conciles. Par le non-usage, il n'est plus que de conseil; mais c'est un conseil dont saint Charles Borromée voulait que l'on recommandât fortement la pratique aux fidèles (1).

Le vénérable Bède mourut la même année, 735, âgé de soixante-trois ans, dans son monastère de Jarou. Voici comme un de ses disciples raconte sa mort à un autre. « Cuthbert à Cuthwin, son bien-aimé condisciple en Jésus-Christ, salut éternel en Notre Seigneur. J'ai reçu avec beaucoup de plaisir le petit présent que vous avez bien voulu m'envoyer. Votre lettre m'a causé pareillement une une grande satisfaction, en ce que j'y ai trouvé ce que je désirais ardemment, savoir: que vous avez soin de prier et de célébrer des messes pour Bède, ce vrai serviteur de Dieu, notre bien-aimé père et maître. Ainsi, pour l'amour de lui, je vous envoie en peu de mots une relation de la manière dont il est sorti de ce monde, relation que j'ai compris que vous désiriez et attendiez de moi.

» Il fut pris d'une très-grande difficulté de respirer, sans toutefois ressentir de douleur, environ deux semaines avant la résurrection du Seigneur. Il resta dans cet état, conservant son hilarité ordinaire, et rendant grâces à Dieu nuit et jour, même à toutes les heures, jusqu'à la fête de l'Ascension de Notre Seigneur, qui était le 26 mai. Après nous avoir donné des leçons selon la coutume, il employait le reste du jour à chanter des psaumes. Il passait même toutes les nuits dans la joie et les

(1) *Op. Bed.*, edit. Paris, 1666, p. 46.

actions de grâces, n'interrompant cet exercice que par un sommeil très-court.

» Lorsqu'il se réveillait, il se remettait à prier, les mains étendues vers le ciel. O l'homme véritablement heureux! Il chantait ces paroles de saint Paul : *C'est quelque chose d'effroyable que de tomber dans les mains du Dieu vivant*, et plusieurs autres passages de la Sainte Ecriture. Comme il était fort versé dans notre langue, il récitait certaines choses en vers anglais; ces paroles, par exemple : Un homme sage ne saurait trop considérer ce qu'il a fait de bien et de mal avant de sortir de cette vie. Il chantait les antiennes, conformément à ce qui se pratiquait parmi nous : celle-ci entre autres : *O roi de gloire, Dieu des armées, qui êtes monté aujourd'hui en triomphe au-dessus de tous les cieux! ne nous abandonnez pas comme des orphelins sans défense, mais envoyez-nous l'Esprit du Père. l'Esprit de vérité que vous nous avez promis. Alleluia!* En prononçant ces paroles : *Ne nous abandonnez pas comme des orphelins*, il fondit en larmes et pleura beaucoup. Une heure après, il répéta la même antienne, et nous mêlions nos larmes aux siennes. Nous lisions et nous pleurions alternativement, ou plutôt nous ne lisions jamais sans pleurer.

» Nous passâmes ainsi le temps qui s'écoula depuis le commencement de sa maladie jusqu'à la fête de l'Ascension. Pour lui, il était toujours comblé de joie, et ne cessait de remercier Dieu de ce qu'il lui avait envoyé son infirmité. Souvent il répétait ce passage : *Dieu châtie les enfants qu'il aime*, et autres semblables. On lui entendait dire aussi ces paroles de saint Ambroise : Je n'ai point vécu de manière à rougir de vivre parmi vous, et je ne crains point de mourir, parce que nous avons un bon maître. Avec les leçons qu'il nous donnait et le chant des psaumes, il composait encore deux opuscules dignes de mémoire : il traduisait en notre langue, pour l'utilité de l'Eglise, l'Evangile de saint Jean; il faisait un extrait des livres des notes de saint Isidore, évêque. Je ne veux pas, disait-il au sujet de ce dernier ouvrage, que mes disciples disent des mensonges après ma mort, ni qu'ils se consument en des travaux inutiles.

» La troisième férie avant l'Ascension du Seigneur, il sentit une difficulté de respirer plus grande qu'à l'ordinaire. On remarqua un peu d'enflure à ses pieds. Il passa cependant le jour avec hilarité; il dicta dans son école, et disait de temps à autres : Hâtez-vous! que sais-je si je vivrai encore longtemps, et si celui qui m'a fait ne m'enlèvera pas du milieu de vous? Nous ne doutâmes point qu'il ne sût le moment de sa mort. Il passa la nuit en actions de grâces. Les lendemain matin, savoir la quatrième férie, il nous dit d'écrire promptement ce que nous avions commencé. Ensuite, selon ce qui se pratique en pareil jour, nous marchâmes avec les reliques jusqu'à la troisième heure. Alors un d'entre nous lui dit : Maître bien-aimé, il nous manque encore un chapitre. Serait-ce vous incommoder que de vous faire de nouvelles questions? Non, répondit-il. Prenez votre plume et écrivez bien vite. Ce que fit le disciple.

» A la neuvième heure, il me dit : J'ai quelque chose de précieux dans ma boîte, savoir : du poivre, des mouchoirs et de l'encens. Courez bien vite, et amenez près de moi tous les prêtres de notre monastère, afin que je leur distribue aussi à eux de petits présents tels que Dieu m'en a donnés. Les riches de ce siècle aiment à donner de l'or, de l'argent et d'autres choses précieuses. Moi, je donnerai à mes frères, avec beaucoup d'amour et de joie, ce que Dieu m'avait donné. Il adressa la parole à chacun, les priant de célébrer pour lui des messes, avec de ferventes prières; ce qu'ils lui promirent de grand cœur. Ils pleuraient tous, particulièrement de ce qu'il avait dit qu'ils ne verraient plus sa face en ce monde. Mais ils se réjouissaient en lui entendant dire : Il est temps que je retourne à celui qui m'a fait, qui m'a créé, qui m'a formé de rien. J'ai vécu longtemps : le juge a prévu ma vie dans sa miséricorde. Le temps de ma délivrance approche; car je désire d'être délivré et me réunir à Jésus-Christ. Oui, mon âme désire contempler Jésus, son roi, dans sa gloire! Il dit ces choses et d'autres, plein de joie.

» Celui de ses disciples dont j'ai parlé plus haut, lui dit le soir : Maître chéri, il y a encore une sentence qui n'est point écrite. Ecrivez-la bien vite, répondit-il. Son disciple lui ayant répliqué que c'était fait, il ajouta : Vous avez dit vrai, c'est consommé! Soutenez ma tête dans vos mains. Je veux avoir la satisfaction de m'asseoir vis-à-vis de l'oratoire où j'avais coutume de prier, afin d'invoquer ainsi mon Père. S'étant mis sur le plancher de sa cellule, il chanta : Gloire au Père, et au Fils, et à l'Esprit-Saint! Dès qu'il eut nommé l'Esprit-Saint, il rendit lui-même son esprit et passa dans le royaume céleste. Tous ceux qui virent le trépas du bienheureux Père disaient n'avoir jamais vu quelqu'un finir sa vie avec autant de dévotion et de tranquillité; car, jusqu'à son dernier soupir, il ne cessa de chanter Gloire au Père, et d'autres oraisons spirituelles. Je pourrais, bien-aimé frère, vous en raconter encore beaucoup de choses, mais mon peu de connaissance de la langue m'oblige d'être court. » C'est avec cette candide modestie que le pieux disciple décrit à son frère la mort de leur aimable maître. Bède mourut ainsi le mercredi 26 mai 735, au soir, après les première vêpres de l'Ascension, dont il alla continuer la fête dans le ciel (1).

Saint Céofrild, dont saint Bède a écrit la vie, était disciple et successeur de saint Biscop.

(1) *Acta SS.*, 27 *maii*, Dom Ceillier, t. XVIII. *Act. ord. Bened* t. sec. III, pars 1. *Op. Bedæ.* Godescard 27 maii.

il gouverna bien des années les monastères unis de Wiremouth et de Jarou. Il avait été à Rome avec son maître; il était très-instruit de tout ce qui regardait sa profession, plein de ferveur et de zèle. Il accrut les revenus de ses monastères, y fit plusieurs oratoires, les pourvut d'ornements et de vases sacrés. Surtout il augmenta la bibliothèque que Benoît avait commencée. Il y ajouta trois Bibles de la nouvelle version, c'est-à-dire de la version de Jérôme, qu'il avait apportées de Rome, et un livre de cosmographie d'une exécution merveilleuse. Il obtint du pape Sergius un privilége semblable à celui que Benoît avait obtenu du pape Agathon, et le dernier fut confirmé dans un concile par les souscriptions des évêques et du roi Alfred.

Vers l'an 710, Naïton, roi des Pictes, qui habitaient la partie septentrionale de la Bretagne nommée à présent l'Ecosse, instruit par la méditation fréquente des saintes Ecritures, renonça à l'erreur qu'il avait suivie jusqu'alors touchant l'observation de la Pâque, et ramena tout tout son peuple à l'observance catholique. Les Pictes avaient eu pour apôtre saint Colomban l'Ancien, qui, étant Irlandais, leur avait enseigné les traditions de son pays. Pour ramener donc ses sujets aux observances de l'Eglise universelle avec plus de facilité et d'autorité, le roi Naïton chercha du secours chez les Anglais, et envoya des députés à saint Céolfrid, le priant de l'instruire sur ce sujet. Il lui demandait aussi des architectes pour bâtir dans son pays une église de pierre à la manière des Romains, promettant de la faire dédier en l'honneur de saint Pierre, et de suivre avec son peuple l'usage de l'Eglise romaine, autant que l'éloignement et la différence du langage le pourraient permettre. Saint Céolfrid lui envoya des architectes, et lui écrivit une grande lettre, où il prouve doctement que l'on doit célébrer la Pâque comme l'Eglise catholique, la troisième semaine du premier mois, et toujours le dimanche. Il y marque les divers cycles d'Eusèbe, de Théophile, de saint Cyrille, et enfin celui de Denys le Petit, qui durait encore. Quant à la forme de la tonsure, il reconnaît que c'est une chose de soi indifférente; mais il soutient que l'on doit préférer celle de saint Pierre, où la couronne était entière, à celle de Simon le Magicien, qui n'était que par-devant. Il parle de cette tradition comme n'étant alors révoquée en doute par personne. Cette lettre ayant été lue en présence du roi Naïton et de plusieurs hommes doctes, et ayant été traduite exactement en sa langue, il se leva du milieu des seigneurs entre lesquels il était assis, se mit à genoux, et rendit grâces à Dieu d'avoir été assez heureux pour recevoir d'Angleterre un tel présent. Je savais déjà bien, ajouta-t-il, que c'est la vraie manière de célébrer la Pâque; mais j'en vois maintenant si clairement la raison, qu'il me semble que je n'y entendais rien auparavant. C'est pourquoi je vous déclare que je veux toujours l'observer ainsi avec tout mon peuple; et j'ordonne que tous les clercs de mon royaume prennent aussi cette tonsure. Cet ordre fut aussitôt exécuté; et par tout le pays des Pictes on fit faire, par ordre public, des copies du cycle pascal de dix-neuf ans, au lieu de celui de quatre-vingt-quatre, dont on se servait auparavant.

Le saint abbé Céolfrid, sentant ses forces épuisées par l'âge et les maladies, dit à ses religieux de choisir un autre abbé capable de faire observer la règle, attendu que lui-même voulait aller à Rome pour s'y préparer plus tranquillement à la mort auprès du tombeau des apôtres. Ses religieux le prièrent, avec les plus vives instances, de ne point les abandonner. Mais il avait une telle envie de partir, qu'il se mit en route dès le troisième jour. Il craignait, ce qui arriva, de mourir avant de parvenir à Rome; il craignait d'être retardé par ses amis et par les princes, qui avaient pour lui la plus grande vénération; il craignait qu'on ne lui donnât de l'argent sans qu'il pût témoigner sa reconnaissance; car il avait l'habitude, quand on lui offrait un présent, de payer aussitôt de retour et généreusement. Le troisième jour, de grand matin, on chanta donc une messe solennelle; tous les moines y communièrent; Céolfrid leur fait ses derniers adieux au pied de l'autel, se recommande à leurs prières, pardonne à quiconque croirait l'avoir offensé, demande lui-même pardon à ceux qu'il pouvait avoir réprimandés trop sévèrement; puis, au chant des litanies entremêlées de pleurs, il sort en procession du monastère, arrive sur le bord de la rivière, y donne, au milieu des larmes, le baiser de paix et la bénédiction à tous ses moines, adore la croix d'or que lui présentent les diacres, traverse la rivière dans une barque et monte à cheval, laissant dans ces deux monastères environ six cents religieux. Trois jours après, qui était le jour de la Pentecôte, ils élisent pour abbé, d'une voix unanime, le moine Hubert ou Eusèbe, à qui saint Bède avait dédié son commentaire de l'Apocalypse, et qui était lui-même très-instruit du chant, capable d'écrire et d'enseigner. Il était prêtre depuis douze ans, et, dans un voyage à Rome, il avait transcrit plusieurs choses utiles. Ayant été élu par les religieux des deux monastères, il alla trouver Céolfrid, qui attendait un navire pour traverser l'Océan, et lui annonça son élection. Le saint vieillard répondit *Deo gratias*, confirma son élection, et reçut de sa main une lettre de recommandation pour le pape saint Grégoire II. Etant en route, Céolfrid ne se contentait pas de dire chaque jour l'office divin; il récitait encore deux fois la psautier tout entier. Il célébrait aussi la messe régulièrement; il n'y manqua qu'une fois sur mer, et les trois derniers jours qui précédèrent sa mort. Comme il traversait la France, il tomba malade à Langres, et y mourut le 26 septembre 716, dans la soixante-quatorzième année de son âge. Il y avait quarante-sept ans qu'il était abbé, et vingt-sept qu'il gouvernait

seul les monastères de Viremouth et de Jarou (1).

Un contemporain et compatriote de Céolfrid fut saint Adhelme ou Althelme, premier évêque de Schirburn, depuis Salisburi. Il était d'une famille noble du royaume de Wessex, et fut d'abord instruit par l'abbé Adrien dans le monastère de Saint-Augustin de Cantorbéry, où il apprit le latin et le grec. Etant retourné dans son pays, il se fit moine au monastère nommé alors Meldun, et depuis Malmesburi, fondé nouvellement par un solitaire irlandais. Maidulfe, c'était le nom du solitaire, vécut d'abord en ermite ; mais n'ayant pas de quoi subsister, il se mit à enseigner ; plusieurs de ses disciples embrassèrent, à son exemple, la profession monastique ; ce qui produisit un monastère depuis fort célèbre. Adhelme y ayant étudié quelque temps les arts libéraux, retourna à Cantorbéri pour s'y perfectionner sous l'abbé Adrien, et y demeura jusqu'à ce que sa santé l'obligeât à retourner chez lui. Il fut le premier des Anglais qui apprit les règles de la versification. Il cultiva aussi la poésie anglaise, et fit en sa langue vulgaire des cantiques pour retenir le peuple qui, étant encore demi-barbare, se sauvait de l'église aussitôt que la messe était dite. Adhelme se mettait sur un pont à la sortie de la ville, et là, chantant lui-même ses cantiques, il retenait agréablement la multitude, et leur insinuait peu à peu les vérités de l'Evangile, qu'ils n'auraient pas goûtées autrement.

Outre la poétique, il étudia aussi les lois romaines, le calcul et l'astronomie. La réputation de sa doctrine fut si grande, qu'il était consulté non-seulement par ses compatriotes, mais par des étrangers, comme les Ecossais, et qu'il venait des Francs s'instruire sous sa direction. Il ne les formait pas moins à la vertu qu'aux sciences, et s'y exerçait lui-même sérieusement. Il ne sortait point du monastère sans nécessité, s'appliquait à la lecture et à l'oraison, et, pour se mortifier, se mettait quelquefois dans une fontaine jusqu'aux épaules, même durant les nuits d'hiver, et y récitait le psautier. Il fut ordonné prêtre par Leuther, évêque de Wessex, qui confirma l'établissement du nouveau monastère de Meldun, et l'en fit abbé, l'année 675, à la prière des autres abbés de son diocèse. Ce monastère s'accrut considérablement sous saint Adhelme, la réputation de sa doctrine et de sa piété lui attirant des disciples de toutes parts. Pendant qu'il en était abbé, il fut chargé, par un concile tenu dans le royaume des Merciens, d'écrire contre les erreurs des Bretons, touchant la forme de la tonsure cléricale et la célébration de la Pâque. Le saint adressa sa lettre, qui est assez bien écrite, au roi Géronce et au clergé de Domnonie, qui faisait partie du royaume des Saxons occidentaux. Il y insiste sur la nécessité de se conformer au règlement du concile de Nicée sur la Pâque, et à l'usage de l'Eglise romaine sur la forme de la tonsure cléricale. Il cite les cycles d'Anatolius, de Sulpice Sévère et de Victorius. Il termine par ces paroles : Pour résumer le tout en peu de mots, c'est en vain que se glorifie de la foi catholique quiconque ne suit pas le dogme et la règle de saint Pierre. Car le fondement de l'Eglise et l'affermissement de la foi, placés principalement dans le Christ et secondairement dans Pierre, ne vacilleront jamais aux assauts d'aucune tempête. L'Apôtre l'a dit : Personne ne saurait poser un autre fondement que celui qui a été posé, qui est Jésus-Christ. Et c'est à Pierre que la vérité a assuré le privilége de l'Eglise, en disant : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise (2).

Cette lettre ramena plusieurs Bretons à l'observance légitime de la Pâque.

L'an 705, saint Heddi, évêque de Worchester ou de Wessex, étant mort, le diocèse fut partagé en deux. On en donna un à Daniel, dont le siége fut à Worchester. On mit l'autre siége à Schirburn, et saint Adhelme en fut ordonné évêque, en sa vieillesse, par l'archevêque saint Britwald, son ancien compagnon d'études et de la vie monastique. Après l'avoir consacré, il le tint quelque temps auprès de lui pour profiter de ses conseils. Saint Adhelme ne vécut que quatre ans dans l'épiscopat, et mourut l'an 709, le 25 de mai, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Outre sa lettre au roi Géronce, nous avons de saint Adhelme un *Traité de la Virginité*, dédié à l'abbesse Maxime. Il est écrit en vers et en prose, à l'imitation de Sédulius, qui écrivit en ces deux manières sur le mystère de la Pâque. La matière des vers de saint Adhelme est la même que celle de sa prose. Ce sont les mêmes preuves, les mêmes exemples, les mêmes autorités. Il relève les avantages de la virginité, sans blâmer le mariage, et fait l'éloge de ceux et de celles qui, dans l'un et l'autre Testament, ont vécu vierges. A l'éloge de la virginité est jointe une description également versifiée de huit principaux vices, que la virginité doit combattre. Ces trois ouvrages ne sont pas si bien écrits que la lettre au roi Géronce. Les vers sont trop souvent hérissés de mots grecs ; la prose accumule trop de synonymes et d'épithètes surabondantes. Toutefois, quand on pense que saint Adhelme fut le premier Anglais-Saxon qui écrivit en latin, on ne peut s'empêcher de lui reconnaître du talent et du génie (3).

La même année 709, que mourut saint Adhelme, mourut aussi saint Wilfrid, évêque d'York. Il avait éprouvé bien des vicissitudes nouvelles dont il aurait peut-être prévenu une grande partie, s'il avait proposé de lui-même de partager son vaste diocèse en plusieurs évêchés moins considérables, et d'en

(1) *Act. SS.*, 25 *septemb.* Bed. *Hist.*, l. V, *et De Viti sabbat. Wirim Act. ord. Bened.*, sec. 2. — (2) *Bibl. PP.*, t XIII, p. 86, 87 et 88. *Inter epist. S. Bonif.* XLIV. — (3) *Bibl. PP.*, t. XIII.

établir les siéges dans les principaux monastères. Nous avons vu le saint et docte Bède le conseiller fortement à son successeur Egbert, comme l'unique moyen de faire fleurir la religion et la piété dans le pays des Northumbres. D'ailleurs, le pape saint Grégoire le Grand, l'apôtre de l'Angleterre, l'avait ainsi ordonné dès l'origine.

L'an 703, le roi Alfrid assembla un concile à Nesterfeld, à cinq lieues de Ripon. Presque tous les évêques de Bretagne s'y trouvèrent; Britwald ou Bertvald, archevêque de Cantorbéry, y présida. On pria saint Wilfrid de s'y présenter, avec promesse de lui rendre raison suivant les canons. Il y vint; mais on ne lui tint point parole. Soutenus par le roi, les évêques et les abbés qui avaient usurpé les biens de son monastère, excitèrent de grandes contestations; ils voulaient l'obliger à se soumettre aux décrets de l'archevêque Théodore. Saint Wilfrid répondit humblement qu'il se soumettrait volontiers à leurs propres décrets, suivant les canons. Ensuite, il leur reprocha fortement leur obstination d'avoir fatigué, pendant vingt-deux ans, la puissance apostolique par leur résistance, et leur demanda de quel front ils osaient préférer aux décrets apostoliques des papes Agathon, Benoît et Sergius, les décrets que Théodore avait faits pendant la discorde. Ils ne lui répondirent rien de raisonnable. Mais un des serviteurs du roi, que saint Wilfrid avait nourri dès l'enfance et qui lui était très-dévoué, vint le trouver secrètement et l'avertit qu'on voulait le surprendre en exigeant de lui une souscription dont il ne pût se dédire, afin de le dépouiller de ce qu'il avait, tant dans le pays des Northumbres que dans celui des Merciens. On le pressa en effet de le faire, et l'archevêque et le roi l'avaient ainsi décidé. Mais ses ennemis mêmes trouvèrent que c'était trop maltraiter un homme si célèbre que de le priver de tous ses biens sans qu'il fût coupable d'aucun crime, et conclurent de le réduire à son monastère de Ripon, à la charge qu'il promît, par écrit, d'y demeurer en repos, de n'en point sortir sans la permission du roi et de n'exercer aucune fonction épiscopale. Saint Wilfrid, élevant la voix, leur répondit hardiment : Pourquoi voulez-vous me réduire à cette extrémité, que je me condamne moi-même? Ne scandaliserais-je pas sans sujet ceux qui savent que, depuis près de quarante ans, je porte, tout indigne que je suis, le nom d'évêque? Après la mort de ces grands hommes envoyés par saint Grégoire, j'ai déraciné le premier l'erreur des Ecossais, en ramenant toute la nation des Northumbres à l'observation de la vraie Pâque et de la tonsure en forme de couronne. Je leur ai appris les réponses et les chants alternatifs, et j'y ai établi la vie monastique selon la règle du saint père Benoît, que personne n'y avait encore apportée. Quant à cette nouvelle question que vous formez contre moi, j'en appelle hardiment au Siége apostolique, et j'invite quiconque d'entre vous me veut déposer, à venir aujourd'hui avec moi y recevoir le jugement. L'archevêque et le roi dirent : Il se rend dès là digne d'être condamné, et préférant le jugement des Romains au nôtre. Le roi offrait de le contraindre à main armée; mais les évêques le firent souvenir de la sûreté qu'il lui avait promise. Ainsi le concile se sépara, et saint Wilfrid retourna librement chez Ethelrède, roi des Merciens. Ses ennemis déclarèrent les moines de Ripon excommuniés, en sorte que, si quelqu'un du peuple leur avait fait bénir les viandes par le signe de la croix, on les jetait, comme si elles eussent été offertes aux idoles.

Cependant saint Wilfrid passa la mer avec quelques-uns des siens et alla à Rome, où ils se présentèrent au pape Jean VI et lui demandèrent à genoux de recevoir leur mémoire, déclarant qu'ils ne venaient accuser personne, mais seulement se défendre contre ceux qui pourraient les accuser. Le Pape et le clergé de Rome les reçurent avec beaucoup de bonté; et tandis qu'ils attendaient la réponse du Saint-Siége, il arriva des députés de la part de Britwald, archevêque de Cantorbéry, chargés d'une accusation par écrit contre saint Wilfrid. Le Pape assembla un concile de plusieurs évêques avec son clergé. Saint Wilfrid s'y présenta, et on y lut sa requête, par laquelle il demandait l'exécution des décrets du pape Agathon et de ses successeurs Benoît et Sergius, pour lui conserver son évêché d'York et ses monastères dans les royaumes des Merciens et des Northumbres, offrant de rendre à l'archevêque de Cantorbéry le respect qui lui était dû suivant les canons. Après la lecture de cette requête, on le renvoya et on fit entrer les députés de l'archevêque Britwald, qui proposèrent leurs accusations, et le concile promit de les entendre à loisir les uns et les autres.

On les fit venir ensemble : d'un côté, saint Wilfrid avec les prêtres et les diacres qui l'accompagnaient; de l'autre, les députés de l'archevêque Britwald, qui dirent que l'évêque Wilfrid avait méprisé en plein concile les décrets de l'évêque de Cantorbéry, établi par la Chaire apostolique sur toutes les églises de Bretagne. Saint Wilfrid se leva, et sa vénérable vieillesse donnant encore du poids à ses paroles, il dit : Comme j'étais au concile, on envoya un évêque me demander si je voulais me soumettre au jugement de l'archevêque. Je répondis qu'il fallait auparavant savoir quel était ce jugement. Il me dit que l'archevêque ne voulait point le déclarer avant que j'eusse promis par écrit de m'y soumettre. Quelque étrange que fût cette proposition, je promis de me soumettre au jugement de l'archevêque, en tant qu'il serait conforme aux canons et au concile du pape Agathon et de ses successeurs.

Après cette réponse, le concile de Rome déclara que l'évêque Wilfrid s'était défendu canoniquement; puis les évêques qui le composaient se mirent à parler grec en souriant,

et dirent plusieurs choses entre eux que les Anglais n'entendaient pas. Enfin, ils dirent aux accusateurs : Vous savez, très-chers frères, que, suivant les canons, celui qui ne prouve pas le premier chef d'accusation n'est pas admis à prouver les autres. Toutefois, pour l'honneur du saint archevêque envoyé par le Siége apostolique, et du bienheureux évêque Wilfrid, nous examinerons à loisir tous les articles. Ils renvoyèrent ainsi les parties, et, continuant à s'assembler, ils tinrent, pendant quatre mois, soixante-dix congrégations. Saint Wilfrid y fut pleinement justifié, et les actes de ce concile furent lus à haute voix devant tout le peuple, suivant la coutume des Romains. Ceux qui avaient vu saint Wilfrid au temps du pape Agathon le reconnaissaient et s'étonnaient avec indignation qu'on l'accusât de nouveau. Enfin le pape Jean le renvoya absous et écrivit une lettre aux deux rois, Ethelrède, des Merciens, et Alfride, des Northumbres, où il parle ainsi : Nous avertissons notre frère l'évêque Britwald de Cantorbéry, que par l'autorité du prince des apôtres nous y avons confirmé archevêque, qu'il ait à convoquer un concile avec l'évêque Wilfrid ; qu'il y fasse venir les évêques Boza et Jean, et qu'après les avoir entendus, il termine leur différend dans son concile ; sinon, qu'il les renvoie au Siége apostolique pour être jugés dans un concile plus nombreux, sous peine, à celui qui refusera de s'y trouver, d'être rejeté, non-seulement de tous les évêques, mais de tous les fidèles. Le Pape exhorte ainsi les deux rois à procurer l'exécution de ce décret. Boza avait été intrus dans le siége d'York, à la place de saint Wilfrid, et Jean, dans le siége de Hagulstadt, à la place d'Eata, tous deux par l'autorité de l'archevêque Théodore.

Saint Wilfrid, après un jugement si favorable, voulut demeurer à Rome et y finir ses vieux jours dans le détachement de toutes les choses de ce monde. Mais le Pape et tout son concile lui commandèrent, en vertu de l'obéissance qu'il avait promise, de retourner en Angleterre pour la consolation de ses peuples et la joie de ses amis. Il emporta de Rome des reliques et des étoffes de pourpre et de soie pour l'ornement des églises, et repassa en France. Mais il fut attaqué d'une grande maladie; en sorte qu'après qu'il eut marché à cheval quelque temps, on fut obligé de le porter sur un brancard jusqu'à Meaux, où il arriva réduit à l'extrémité. Après qu'il fut resté quatre jours sans pouvoir prendre aucune nourriture, saint Michel lui apparut et lui promit encore quatre ans de vie. Il guérit en effet peu de jours après et repassa heureusement en Angleterre.

Arrivé dans le pays de Cant, il envoya des députés à l'archevêque Britwald, qui promit d'adoucir le jugement prononcé contre lui au concile de Nesterfeld. Épouvanté par les lettres qu'il recevait de ses députés à Rome, et contraint par l'autorité apostolique, il se réconcilia sincèrement avec saint Wilfrid. Ce saint alla trouver son ancien ami Ethelrède, qui, après avoir régné trente-un ans sur les Merciens, s'était fait moine, en 704, dans le monastère de Bradney, dont il fut depuis abbé. Ils s'embrassèrent avec larmes ; saint Wilfrid lui montra la sentence du Pape, et Ethelrède l'ayant lue, promit de l'appuyer de tout son crédit. Il pria aussitôt le roi Coëured, son successeur, de venir le trouver, et lui fit jurer d'obéir aux décrets du Siége apostolique. Ensuite, par le conseil d'Ethelrède, saint Wilfrid envoya un prêtre au roi Alfrid, des Northumbres, pour le prier de trouver bon qu'il lui présentât les lettres du Pape. Mais le roi répondit que, tant qu'il vivrait, il ne changerait point ce qui avait été ordonné par les évêques de presque toute la Bretagne, en particulier par l'archevêque envoyé par le Siége apostolique. Il tomba malade peu après, et, reconnaissant que c'était une punition de sa désobéissance au Saint-Siége, il fit vœu, en présence de plusieurs témoins, d'en exécuter les décrets, s'il revenait en santé, et ordonna à son successeur, s'il venait à mourir, de faire la paix avec l'évêque Wilfrid.

Alfrid mourut l'an 705. Son successeur Edulfe, loin de faire justice à saint Wilfrid, lui ordonna de sortir dans six jours de son royaume, menaçant de faire mourir tous ceux qu'il trouverait de ses compagnons. Mais au bout de deux mois il fut chassé lui-même, et le fils d'Alfrid, encore enfant, reconnu à sa place. La première année de son règne, saint Britwald, archevêque de Cantorbéri, vint au pays des Northumbres avec tous ses évêques et ses abbés, et les premiers du royaume. On tint un concile près la rivière de Nid. Le jeune roi Osred y assista avec ses princes, les trois évêques de son royaume, les abbés et Elflède, abbesse de Streneshall, dont on estimait fort les conseils. Saint Wilfrid était présent. Quand le roi, les évêques et les seigneurs furent assis, l'archevêque saint Britwald dit : Prions Dieu que par son Saint-Esprit il mette la paix dans nos cœurs ! Nous avons, le bienheureux évêque Wilfrid et moi, des lettres du Siége apostolique qui doivent être lues en votre présence. Après que lecture en eut été faite, Bertefrid, le plus considérable des seigneurs northumbres, en demanda l'interprétation pour lui et pour les autres qui n'entendaient pas le latin, L'archevêque leur en dit la substance, savoir ; que la puissance apostolique, donnée d'abord à Pierre, prince des apôtres, pour lier et délier, ordonnait aux évêques anglais de se réconcilier avec le bienheureux Wilfrid, et de lui rendre ses églises, ou bien d'aller tous à Rome pour y être jugés. Si quelqu'un, par mépris, ne veut faire ni l'un ni l'autre, qu'il sache, s'il est roi ou laïque, qu'il est excommunié ; s'il est évêque ou prêtre, qu'il sera dégradé de toute dignité ecclésiastique. Les évêques opposants soutenaient qu'on ne pouvait changer ce qui avait été ordonné par l'archevêque Théodore et le roi Egfrid, ensuite par eux-mêmes avec le roi Alfrid, au concile

de Nesterfeld. Mais l'abbesse Elflède rendit témoignage de la dernière volonté du roi Alfrid, pour le rétablissement du saint évêque.

Alors Bertefrid dit au nom du jeune roi : La volonté du roi et des princes est que nous obéissions en tout aux ordres du Siége apostolique et du roi Alfrid ; car, quand nous étions assiégés à Bebanbourg et réduits à l'extrémité, nous fîmes vœu d'exécuter les ordres de l'autorité apostolique touchant le saint évêque Wilfrid, si Dieu accordait à notre jeune prince le royaume de son père. Aussitôt les cœurs des ennemis furent changés : ils traitèrent avec nous, et nous fûmes délivrés. Apres ce discours, les évêques se consultèrent entre eux, et la conclusion du concile fut que tous les évêques, le roi et les princes feraient de bonne foi la paix avec l'évêque Wilfrid, et lui rendraient ses deux monastères de Ripon et de Hagulstadt, avec tous leurs revenus. Ils s'embrassèrent tous, communièrent ensemble; et, après avoir rendu grâces à Dieu, ils se retirèrent chacun chez eux.

Quelque temps après, saint Wilfrid tomba malade à Hagulstadt, comme il l'avait été à Meaux, et encore plus violemment. Tous les abbés et les anachorètes du pays y accoururent et se mirent en prières avec les moines du lieu, pour demander à Dieu de lui rendre la connaissance et la parole, afin qu'il pût donner ordre à ses maisons et partager ses biens. Ils furent exaucés. Le saint évêque revint en santé, et vécut encore un an et demi. Peu de temps avant sa mort, étant à Ripon, en présence de deux abbés et de huit moines de ses plus intimes, il fit ouvrir son trésor par celui qui en gardait les clefs, et tirer devant eux tout ce qu'il avait d'or, d'argent et de pierreries, et en fit quatre parts : la première pour les églises de Sainte-Marie et de Saint-Paul de Rome, la seconde pour les pauvres; la troisième pour les prévôts de ses monastères de Ripon et de Hagulstadt, afin qu'ils eussent de quoi faire des présents aux rois et aux évêques; la quatrième pour être partagée à ceux qui l'avaient suivi dans ses voyages. Ensuite il établit le prêtre Tatbert, son parent, prévôt à Ripon ; car il en était lui-même toujours abbé.

Ayant ainsi réglé ses affaires, il passa dans le pays des Merciens, à la prière du roi Coënred, qui voulait prendre ses avis pour le règlement de sa vie. Les abbés du pays voulaient aussi l'entretenir sur l'etat des monastères qu'il y avait établis. Après les avoir visités et leur avoir fait des libéralités de terres et d'argent comptant, il vint au monastère d'Oundle, aujourd'hui dans le comté de Northampton, où il tomba malade de sa dernière maladie. Peu de temps auparavant, en voyageant à cheval avec le prêtre Tatbert, il lui avait raconté toutes les actious de sa vie, comme prévoyant sa mort. C'était une espèce de confession qui se pratiquait quelquefois par humilité, différente de la confession sacramentelle. Etant donc tombé malade en ce lieu, il donna sa bénédiction à ses disciples et mourut le vingt-quatrième d'avril 709. Il était âgé de soixante et seize ans, et en avait passé quarante-cinq dans l'épiscopat. Son corps fut reporté à Ripon, revêtu d'habits sacerdotaux ; et Tatbert, abbé de ce monastère, fit célébrer tous les jours pour lui une messe particulière, et tous les ans, le jour de son anniversaire, il faisait distribuer aux pauvres la dîme de ses troupeaux, outre les aumônes journalières. Le prêtre Acca fut le successeur de saint Wilfrid dans l'évêché d'Hagulstadt. C'est le même à qui saint Bède dédia plusieurs de ses commentaires sur l'Ecriture (1). La *Vie de saint Wilfrid* fut écrite par Eddius, un de ses disciples, témoin oculaire de presque tous les faits qu'il rapporte. Quant au style, elle est certainement écrite beaucoup mieux que les vies des empereurs par Spartien et autres.

Un autre contemporain de saint Bède et de saint Adhelme, dont le style n'est pas non plus méprisable, est saint Adamnan, abbé du monastère de l'île de Hi. Ayant été député par sa nation vers Alfrid, roi des Northumbres, il eut occasion d'observer dans ce royaume les usages de l'église d'Angleterre. Les plus savants l'exhortèrent à s'y conformer, puisque c'étaient les usages de l'Eglise universelle, préférables à ceux des Irlandais, qui étaient en si petit nombre et réduits à un petit coin du monde. Saint Céolfrid, abbé de Wiremouth, dont il visita le monastère, fut un de ceux qui entreprirent de le persuader, voyant sa sagesse, son humilité et sa piété. Il lui dit, touchant la tonsure cléricale : Mon frère, vous qui prétendez à la couronne immortelle, pourquoi en portez-vous une imparfaite à votre tête ? Si vous cherchez la compagnie de saint Pierre, pourquoi imitez-vous la tonsure de celui qu'il a anathématisé ? Adamnan répondit : Sachez, mon frère, que, encore que je porte la tonsure de Simon, je ne laisse pas de détester ses erreurs. Et comme il était vertueux et instruit des Ecritures, il se rendit et préféra aux coutumes de son pays, ce qu'il apprit en Angleterre. De retour à son monastère, il voulut amener ses moines à l'observance de l'Eglise universelle. Mais ses efforts furent inutiles. Il fut plus heureux en Irlande même. Presque tous se rendirent à ses exhortations. Ayant célébré la Pâque avec eux, suivant la règle de l'Eglise, il revint à son île, où il renouvela ses instances avec ses moines, mais en vain. Il mourut le 23 septembre de la même année, que l'on croit être 705.

Nous avons de saint Adamnan une description curieuse de la terre sainte, qu'il fit à cette occasion. Un évêque gaulois, nommé Arculfe, ayant entrepris le voyage de la terre sainte, se mit en chemin avec un ermite originaire de Bourgogne, nommé Pierre, qui avait déjà, ce semble, visité les saints lieux. Ils furent

(1) [illegible] *Hist. eccl.*, sect. IV, *pars* 1.

pendant neuf mois tant à Jérusalem que dans les environs ; après quoi, ils parcoururent le reste de la Palestine, et poussèrent jusqu'à Damas et à Tyr, ne demeurant que très-peu de temps en chaque endroit. Arculfe, s'étant embarqué à Joppé, vint à Alexandrie, de là à l'île de Crete, puis à Constantinople, d'où il se rendit par mer en Sicile, ensuite à Rome. Il y séjourna quelque temps, puis il reprit la mer dans le dessein de retourner en France. Mais au lieu d'y aborder, il fut jeté par une tempête sur les côtes occidentales de la Bretagne, d'où, après avoir essuyé plusieurs dangers, il aborda à l'île de Hi où était le monastère d'Adamnan. Ce saint abbé le reçut avec beaucoup d'humanité et de politesse ; et, l'ayant engagé à lui raconter ce qu'il avait vu de plus remarquable dans ses voyages, il le mit par écrit, et composa de cette sorte l'ouvrage que nous parlons, qu'il présenta ensuite au roi Alfrid des Northumbres.

Le vénérable Bède, qui estimait beaucoup cette description, en a donné un précis dans son *Histoire ecclésiastique d'Angleterre*, et il en a fait le fond de son *Traité des Lieux saints*. Elle est divisé en trois livres, dans lesquels on trouve les plans linéaires des principales Églises. Adamnan parle, dans le premier livre, de la ville de Jérusalem, de l'église du Saint-Sépulcre, de celle de la Sainte-Vierge dans la vallée de Josaphat, où il dit que l'on voyait son tombeau, mais qu'on ne savait en quel temps, par qui, ni comment son corps en avait été enlevé, ni en quel lieu il attendait la résurrection. Il remarque qu'auprès de la basilique du Calvaire, il y avait un cabinet où l'on permet aux pèlerins de toucher et de baiser le calice que Jésus-Christ bénit le jour de la Cène, et qu'il donna à ses disciples ; que ce calice est d'argent et a deux anses ; qu'il tient environ un sextier ou chopine de France ; qu'au dedans est l'éponge que l'on trempa dans le vinaigre pour en faire boire au Sauveur sur la croix ; que la lance dont on perça son côté se conserve dans le portique de la basilique de Constantin ; que l'on montre aussi le suaire dont on couvrit la tête du Christ, lorsqu'on le mit dans le tombeau (1). Arculfe avait vu tout cela de ses yeux ; il vit encore un linge que l'on disait avoir été travaillé par la sainte Vierge, sur lequel on voyait les figures des douze apôtres et celle du Christ. Une partie de ce linge était de couleur rouge, l'autre de couleur verte. On montrait à Jérusalem les tombeaux de saint Siméon et de saint Joseph, époux de la sainte Vierge ; il y avait sur la montagne des Oliviers une église d'une figure ronde, dont le milieu était ouvert par le haut. On l'avait fait ainsi, pour laisser à la postérité le souvenir de la route que Jésus-Christ avait prise en montant au ciel. L'impression de ses pieds subsistait encore, et, quoiqu'on eût tenté souvent de paver cet endroit comme le reste de l'église, on n'y avait pas réussi. Adamnan parle d'un monastère bâti auprès du tombeau de Lazare, frère de Marthe.

On trouve, dans le second livre, la description de la ville de Bethléhem, de la grotte où le Fils de Dieu a pris naissance selon la chair, des sépulcres de David, de saint Jérôme et de quelques autres anciens monuments. Il y est aussi parlé du Jourdain et de l'endroit où Jésus-Christ reçut le baptême de saint Jean. A cette occasion, Arculfe observa que, dans le désert où vivait le précurseur, il y avait des sauterelles dont les pauvres se nourrissaient encore, en les faisant cuire avec de l'huile, et des arbres dont les feuilles larges et rondes avaient la couleur de lait et de miel, et que l'on mangeait après les avoir froissées dans la main. Suivant Arculfe, c'est là le miel sauvage dont il est parlé dans l'Evangile. Adamnan, pour donner plus de poids à ce que l'évêque Arculfe lui raconta de Tyr et de la montagne du Thabor, dit qu'il s'accorde avec ce que saint Jérôme en a écrit dans ses commentaires ; et après avoir parlé d'Alexandrie et de ce que cette ville a de plus remarquable, particulièrement de son port et du tombeau de saint Marc, il commence son troisième livre par la description de Constantinople. On gardait dans une église de cette ville, la vraie croix, et on la montrait seulement trois jours de la semaine sainte, élevée sur un autel d'or. Le jour de la Cène du Seigneur, l'empereur, suivi de l'armée, entrait dans l'église qu'on appelait la rotonde, s'approchait de l'autel et baisait la gloire salutaire en inclinant la tête. Après lui, tous les assistants le faisaient aussi, chacun en son rang, suivant sa condition. Le vendredi saint, l'impératrice et les princesses, les dames de qualité, les femmes du commun faisaient la même cérémonie et dans le même ordre. Le samedi était réservé aux évêques et à tout le clergé. Après

(1) Les Juifs mettaient un soin particulier à préparer les choses nécessaires à la sépulture ; ils lavaient le corps, l'entouraient de parfums, l'enveloppaient de linges et liaient le tout avec des bandelettes. Nous savons que le corps adorable de Jésus Christ fut enseveli à la manière des Juifs (S. Jean, XIX, 40) ; l'Évangile nomma trois des linges funèbres qu'on employa ; le *sindon* ou grand linceul, le *suaire* et les bandelettes. Il est question d'un autre grand drap qui servit pour la descente de croix. D'après Campeggio, on doit croire que le corps du Sauveur, avant d'être mis au tombeau, fut enveloppé d'une quatrième pièce, capable de couvrir le tout par son amplitude. On pourrait même, sans difficulté, en admettre un plus grand nombre dans la sépulture de Jésus-Christ, car son corps fut embaumé par des mains pieuses et opulentes. Ne nous étonnons donc pas si plusieurs églises se glorifient de posséder un de ces suaires, ou une portion, comme font Turin, Besançon, Carcassonne, Cahors, Compiègne et Rome.

Plusieurs portions de ce suaire ont été détruites par les incendies. Le suaire de la tête se conserve à Cadouin en Périgord où il fut apporté à l'époque des Croisades. On peut consulter sur ce suaire, l'ouvrage de M. Carle, missionnaire ; sur la question générale de ce suaire, voir Chifflet, Dominici, Gretser, Luaresmias, Campegius, Paleota enfin sur les instruments de la passion tout le monde connaît le savant ouvrage de M. Rohault de Fleury. Nous indiquerons encore *la Croix* ou le dernier jour du Christ, recherches historiques et archéologiques par l'abbé Decord, curé de Burg.

quoi, on la renfermait jusqu'à l'année suivante. Arculfe assure que, quand on ouvrait la boîte où elle était enfermée, il en sortait une odeur admirable. Il parle de deux hommes de la lie du peuple, dont l'un était Juif, qui furent punis miraculeusement pour avoir insulté l'image de la sainte Vierge et une statue de marbre qui représentait saint Georges, martyr. En approchant de la Sicile, il vit les feux que jette le mont Vulcain : et, quoiqu'il soit éloigné de douze mille de la Sicile, il assure qu'on y entendait cette montagne gronder avec autant de force que le tonnerre, surtout les jours de vendredi et de samedi (1).

Dans ces temps, un grand nombre d'Anglais de tout sexe et de tout rang venaient à Rome par dévotion, même des nobles, des ducs et des rois. Coënred, roi des Merciens, après avoir tenu noblement le sceptre plusieurs années, le quitta encore plus noblement. L'année même que mourut son ami saint Wilfrid, il vint à Rome, y reçut la tonsure et l'habit monastique, et acheva ses jours dans les prières, les jeûnes et les aumônes, près du tombeau des apôtres. Il vint avec lui Offa, fils du roi de Saxons orientaux, jeune prince d'une beauté et d'une amabilité parfaites, chéri de toute la nation, qui le souhaitait ardemment pour roi. Touché de la même dévotion, il quitta sa femme, ses parents, ses domaines, sa patrie, pour Jésus-Christ et son Evangile, afin d'en recevoir le centuple en ce monde, et dans l'autre la vie éternelle. Ayant également reçu la tonsure et l'habit de moine, il mérita bientôt ce qu'il avait désiré si longtemps, de voir les bienheureux apôtres dans les cieux. C'est ainsi qu'en parle le vénérable Bède à la fin de son histoire (2).

Un des derniers faits qu'il raconte, est la manière dont les moines de Hi embrassèrent enfin l'observance de l'Eglise catholique, touchant la Pâque et la tonsure cléricale. Ils avaient résisté aux remontrances de leur abbé saint Adamnan ; ils cédèrent enfin à celles de saint Egbert. C'était ce noble Anglais qui, ayant embrassé la vie monastique en Irlande, s'était mis en route pour aller prêcher l'Evangile dans la Frise, mais qui, n'ayant pu y réussir, y avait employé saint Willibrod. Il vint d'Irlande à l'île de Hi, l'an 716, peu après que la nation des Pictes eut commencé à célébrer la Pâque au même jour que l'Eglise universelle. Comme c'était un prêtre vénérable par sa science et sa vertu, les moines le reçurent avec beaucoup d'honneur et de joie. Il profita de leur confiance pour les détacher peu à peu de leurs pratiques particulières, et leur faire embrasser celles de toute l'Eglise. Cette réunion eut donc lieu environ quatre-vingts ans après qu'ils eurent envoyé saint Aïdan pour convertir les Anglais. Dieu récompensait ainsi leur charité pour cette nation, en leur faisant connaître par elle la perfection de la discipline. Les Bretons, au contraire, qui n'avaient jamais voulu aider à la convertir, s'entêtèrent dans leur discipline erronée. C'est la réflexion du vénérable Bède. Saint Egbert demeura treize ans dans l'île de Hi, qu'il sanctifia comme par une nouvelle effusion de grâce et de paix. Enfin, l'an 729, le jour de Pâques, 24 avril, après avoir célébré la messe solennelle de la résurrection du Seigneur, il quitta la terre pour aller dans le ciel achever ou plutôt continuer éternellement cette fête avec le Seigneur, les apôtres et tous les saints (3).

Le vénérable Bède termine son histoire et le catalogue de ses ouvrages par cette prière : O bon Jésus, qui m'avez donné, par votre grâce, de puiser avec amour les paroles de votre sagesse et de votre science, ah ! je vous en conjure, donnez-moi aussi, avec la même bonté d'arriver enfin jusqu'à vous, qui êtes la source de toute sagesse; et d'apparaître à jamais devant votre face, vous qui vivez et régnez, Dieu dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il !

Saint Willibrod, à qui saint Wilfrid avait préparé les voies, continuait en Frise ses travaux apostoliques. Il y était secondé par saint Vulfran, venu de France: Dans la Germanie, au delà Rhin, le sang des martyrs saint Emméran, de saint Kilien et saint Evalde, commençait à produire des fruits de salut. Les peuples s'y convertissaient de plus en plus. Nous le voyons par un capitulaire, autrement une instruction, donné par le pape saint Grégoire II à l'evêque Martinien, au diacre Georges et au sous-diacre Dorothée, tous deux de l'Eglise romaine, qu'il envoyait en Bavière. Ce capitulaire est daté du 15 mars 716.

« Après avoir rendu nos lettres, y dit le Pape, vous délibérerez avec le duc de la province, pour faire une assemblée des prêtres, des juges ainsi que de tous les principaux de la nation; et après avoir examiné les prêtres et les ministres, vous donnerez le pouvoir de sacrifier, de servir et de chanter à ceux dont vous trouverez l'ordination canonique et la foi pure, et vous leur ferez observer la tradition de l'Église romaine. Quant aux autres, vous leur interdirez toute fonction et leur donnerez des successeurs. Vous pourvoirez en chaque église à ce que l'on y célèbre la messe, les offices du jour et de la nuit et la lecture des saintes Ecritures. Vous établirez des évêchés, ayant égard à la distance des lieux et à la juriction de chacun des ducs, et vous réglerez les dépendances de chaque siége. S'il y en a trois, quatre ou plus, vous réserverez le principal siége pour un archevêque, et, ayant assemblé trois évêques, vous en ordonnerez de nouveaux, par l'autorité de saint Pierre. Si vous trouvez un homme digne de remplir la place d'archevêque, vous nous l'enverrez avec vos lettres, ou bien vous l'amènerez avec vous.

(1) Beda, l. V, c. XVI-XVIII. *Acta ord. Benen.*, sect. III, *pars* 2, p. 499-522. — (2) Beda, l. V, c. XX. — (3) *Ibid.* c. XXII.

Si vous n'en trouvez pas de capable, vous nous le ferez savoir, afin que nous en envoyions d'ici. Vous recommanderez à ceux que vous ordonnerez évêques, de ne point faire d'ordinations illicites, leur marquant en particulier les irrégularités ; de conserver les biens de l'Eglise et d'en faire quatre parts ; de ne faire les ordinations que dans les temps marqués, de n'administrer le baptême qu'à Pâques et à la Pentecôte, hors le cas de nécessité. Au reste, toute la religion est soumise à l'évêque, et tous les chrétiens obligés de lui obéir.

» Touchant le mariage, enseignez qu'on ne doit ni le condamner sous prétexte de continence, ni donner occasion à la débauche sous prétexte de mariage. Défendez le divorce, la polygamie, les conjonctions incestueuses entre parents. Enseignez que la continence est préférable au mariage ; ne permettez pas qu'on juge immonde aucune viande, sinon celle qui aura été immolée aux idoles, ou que l'on s'arrête ni aux songes ni aux augures. Défendez les enchantements, les maléfices et les observations de certains jours. Défendez de jeûner le dimanche et aux fêtes de Noël, de l'Epiphanie et de l'Ascension, ainsi que de recevoir les offrandes de ceux qui sont en division. Enseignez que tous ont besoin de pénitence pour les péchés journaliers. Enseignez la résurrection des corps et l'éternité des peines de l'enfer, rejetant ceux qui prétendent que les démons reviendront à la dignité angélique. » Telle est l'instruction du pape saint Grégoire II pour la Bavière (1).

Cette province avait alors deux évêques fameux, saint Rupert de Saltzbourg et saint Corbinien, tous deux de la nation des Francs. Saint Rupert ou Robert était de la race des rois de France et évêque de Worms, la seconde année de Childéric III, l'an 696. Sa réputation étant venue jusqu'à Théodon, duc de Bavière, il lui envoya des députés pour le prier instamment de venir instruire la province du Norique. Le saint évêque y envoya d'abord des missionnaires, puis il y alla lui-même ; et le duc, plein de joie, vint au-devant de lui jusqu'à Ratisbonne, où il le reçut avec grand honneur. Saint Rupert, l'ayant instruit tant de la morale que de la foi catholique, le baptisa avec plusieurs de sa nation, tant des nobles que du peuple. Il est certain que, dès le temps du roi Théodoric I$^{er}$, les Bavarois avaient reçu la religion chrétienne, comme il paraît par leurs lois ; mais nous voyons en même temps surtout par le capitulaire du pape Grégoire, qu'il n'y existait aucune organisation d'évêchés sous une métropole, ni, par conséquent, aucune succession assurée d'évêques. On conçoit que dans cet état de choses, surtout au milieu des révolutions politiques du royaume d'Austrasie, les générations nouvelles de la Bavière, sans être précisément idolâtres, ne fussent pas toujours chrétiennes. C'est à quoi le pape saint Grégoire II cherchait à remédier par ses légats.

Le duc Théodon, étant converti, promit à saint Rupert de choisir un lieu pour établir un siége épiscopal, et de bâtir des églises et des logements pour les ecclésiastiques. Le saint évêque s'embarqua sur le Danube et vint jusqu'aux frontières de la Pannonie inférieure, prêchant la foi. En revenant, il passa par Lauréac, à présent Lorch, autrefois métropole du Norique, où il guérit plusieurs malades par ses prières et convertit plusieurs personnes. Ensuite, ayant appris qu'en un lieu nommé Juvave, il y avait eu quantité d'édifices merveilleux, mais alors presque ruinés et couverts d'arbres, il y alla lui-même, et demanda ce lieu au duc Théodon. Le duc le lui accorda volontiers avec les terres des environs, dans une étendue de deux lieues. Saint Rupert y établit son siége épiscopal, bâtit une belle église en l'honneur de saint Pierre, avec un cloître et les logements des clercs, pour y célébrer l'office tous les jours. C'est ainsi qu'à la voix de son pontife, l'antique Juave sortit de ses ruines pour revivre des siècles sous le nom de Saltzbourg.

Ce saint évêque, ayant besoin d'ouvriers pour l'aider à prêcher l'Evangile, retourna en son pays et en amena douze, avec sa nièce Erentrude, qui s'était consacrée à Dieu. Il fonda pour elle un monastère en l'honneur de la sainte Vierge, sur une montagne voisine, et elle en fut la première abbesse. Il continuait à visiter assidûment tout le pays, à bâtir des églises et à ordonner des clercs. Enfin, après s'être donné un successeur, il mourut l'an 718, le jour de Pâques, 27 mars, auquel l'Eglise honore sa mémoire (2).

Saint Corbinien était né à Châtres, près de Paris. Dès sa jeunesse, il se donna à Dieu et se retira près de l'église de Saint-Germain de Châtres, où avec ses domestiques, il forma un petit monastère. Plusieurs personnes venaient recevoir ses instructions et lui faisaient des offrandes, dont il ne prenait que le nécessaire pour vivre et donnait le reste aux pauvres. Sa réputation vint jusqu'à Pépin, maire du palais, qui se recommanda à ses prières. Et comme les plus grands seigneurs venaient le visiter, il quitta sa cellule au bout de quatorze ans de retraite, s'en alla à Rome et se présenta au pape saint Grégoire II (3). C'était l'an 716. Il lui découvrit ses peines intérieures et la crainte qu'il avait que les visites et les offrandes des séculiers ne fussent cause de sa perte. Mais le Pape, ayant pris l'avis de son conseil, crut devoir mettre sur le chandelier une si grande lumière, et l'ordonna évêque. Il lui donna même le pallium et le pouvoir de prêcher par tout le monde, avec la bénédiction de saint Pierre. Corbinien se soumit, quoique avec une extrême répugnance, un revint prêcher par toute la Gaule avec et

(1) Labbe, t. VI, p. 1452. — (2) *Acta SS.*, XVII *mart.* — (3) Pagi, an 716, n. 7.

grand succès, tant sur les peuples que sur les moines et le clergé.

Saint Corbinien allant trouver le maire du palais, qui était non plus Pépin, mais son fils Charles-Martel, et qui l'avait mandé, il rencontra un voleur nommé Adalbert, qu'on allait pendre. N'ayant pu obtenir que l'exécution fût différée jusqu'à ce qu'il eût parlé au prince, il tira à part le voleur, lui fit faire une confession de tous ses péchés, et promettre qu'il changerait de vie et quitterait le siècle ; après quoi il lui fit le signe de la croix sur la tête et sur la poitrine, et le laissa entre les mains des exécuteurs. Enfin il continua sa route et supplia le prince de lui donner Adalbert vif ou mort. L'ayant obtenu, il envoya au lieu du supplice, où il se trouva encore vivant le troisième jour au soir. Adalbert, sincèrement converti, s'attacha à son libérateur, et fut un de ses fidèles disciples. Cependant saint Corbinien, ne pouvant souffrir les respects qu'on lui rendait, se retira à son ancien monastère de Saint-Germain de Châtres et y demeura encore sept ans. Mais comme sa réputation croissait toujours, il résolut de retourner à Rome et de demander au Pape de le décharger de l'épiscopat et de lui permettre de vivre du travail de ses mains dans un monatère, sous la conduite d'un supérieur.

Pour mieux se cacher, il évita le grand chemin par les Gaules, et passa par la Germanie. Il arriva dans le Norique, où il s'arrêta quelque temps à prêcher, pour fortifier dans la foi ce peuple nouvellement converti par les travaux de saint Rupert. Il fut très-bien reçu par le duc Théodon, par ses enfants et les seigneurs du pays, qui, dans la première ferveur de leur conversion, chérissaient extrêmement les évêques. Le duc le pria de venir chez lui ; et, n'ayant pu le retenir, il le renvoya chargé de présents. Théodon lui-même avait fait le pèlerinage de Rome vers l'an 716. Son fils Grimoald, auquel il avait donné le gouvernement d'une province, reçut aussi saint Corbinien à son passage ; et, ayant goûté ses instructions, il le suppliait de ne point le quitter, offrant de lui donner une part de son domaine avec ses enfants. Enfin, il le fit conduire par ses officiers jusqu'en Italie.

Arrivé à Rome, saint Corbinien se présenta au pape saint Grégoire II et se jeta à ses pieds. Le Pape le fit asseoir auprès de lui : et le saint évêque, lui ayant offert de grands présents, lui expliqua tout ce qui lui déplaisait dans sa vie, comme on l'accablait d'honneurs et de biens, sans que la clôture ni les murailles pussent le mettre en sûreté, le conjurant avec larmes de le délivrer de la dignité dont le Saint-Siége l'avait chargé, et de lui permettre de s'enfermer dans un monastère, ou de lui donner dans un bois écarté quelque petit champ à cultiver. Le Pape, admirant son humilité, le congédia et assembla un concile, où il fut conclu tout d'une voix que Corbinien devait retourner. Le Pape le fit venir, et le saint homme ne pouvant résister aux raisons des assistants ni à l'autorité du Pape, il se retira de Rome fort triste et retourna en Bavière.

Il fut arrêté par les gardes que le duc Grimoald avait mis sur la frontière, avec ordre de ne point le laisser passer qu'il ne promît d'aller trouver le duc. Mais le saint homme, étant arrivé à son palais, lui manda qu'il ne le verrait point qu'il n'eût quitté Piltrude, veuve de son frère Théodoald, qu'il avait épousée. Et comme le prince n'obéissait pas, il demeura ferme dans son refus, leur faisant parler continuellement pour les amener à la pénitence. Au bout de quarante jours, ils promirent de se séparer, et le saint évêque les fit venir en sa présence. Ils se prosternèrent tous deux, et lui embrassant les pieds, confessèrent qu'ils avaient grièvement péché. Saint Corbinien leur mit les mains sur la tête, y fit le signe de la croix, et leur imposa pour pénitence des aumônes, des jeûnes et des prières. Ensuite, il entra dans la maison et mangea avec eux. Il établit son siége à Frisingue, où il fit bâtir une église en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Benoît, avec des moines pour y faire l'office. Tels furent les commencements des églises de Bavière.

Avec toute sa sainteté, Corbinien était un peu vif. Etant un jour à dîner avec le prince, il bénit les mets de sa table. Le prince, sans y faire attention, en jeta un morceau à son chien favori. Aussitôt le saint homme, d'un coup de pied renverse la table et sort de la salle, en disant que celui qui jetait à son chien une bénédiction pareille, n'en était pas digne lui-même, et que, désormais, il ne mangerait plus avec lui. Piltrude, profondément ulcérée de ce que les paroles du saint l'avaient séparée d'avec le prince, profita de l'occasion pour le représenter comme coupable de lèse-majesté et digne de mort. Le duc pensait différemment. Il fit fermer les portes de la ville, de peur que l'homme de Dieu n'en sortit en colère. Il alla lui-même, avec les principaux de sa cour, se jeter à ses pieds, et, à force de prières et de protestations, il obtint avec peine qu'il l'admît au baiser de paix.

Un autre jour, en allant à l'office du soir dans l'église de Sainte-Marie, le saint évêque rencontra une femme de la campagne qui s'en allait avec de riches présents. Déjà elle avait été signalée comme adonnée à des maléfices. Il lui demande le sujet de son voyage. Elle répondit que le fils du prince étant tourmenté par le démon, elle l'avait guéri par ses enchantements, et que de là venaient les cadeaux qu'elle emportait. L'évêque, épouvanté, descendit de cheval, battit la femme de ses propres mains, lui enleva tout ce qu'elle emportait et le distribua aux pauvres à l'entrée de la ville. Ce qu'il ne cessait surtout de déplorer, c'était l'infidélité du prince. Au fond, Grimoald était plus faible que méchant ; mais sa femme incestueuse résolut de tuer l'évêque. Elle en donna l'ordre à son secrétaire Ninus. L'évêque, ayant été averti, se réfugia dans un

château. Le duc apprenant les embûches de sa femme et le départ de l'évêque, fit prier humblement celui-ci de revenir. Mais il s'y refusa, disant qu'il fallait éviter les embûches de Jézabel. Quelque temps après, le jeune prince pour lequel on avait pratiqué des enchantements mourut; le duc Grimoald fut tué par des conspirateurs; Ninus, qui devait assassiner l'évêque, périt d'une mort honteuse; Piltrude fut emmenée captive par Charles-Martel, dépouillée de tous ses biens, et ses enfants privés et du royaume et de la vie. Le duc Hubert, qui succéda à Grimoald, rappela l'homme de Dieu avec les plus grand honneurs, lui témoigna toujours la plus profonde vénération, et voulut même qu'il fût le parrain de ses enfants.

Saint Corbinien ayant connu d'avance le jour de sa mort, en prévint le duc Hubert, afin qu'il permît que son corps fût inhumé dans le lieu qu'il lui indiquait. Ce jour étant venu, il prit un bain, se fit faire les cheveux et la barbe, se revêtit des habits pontificaux, célébra le saint sacrifice, reçut de ses propres mains le saint viatique, rentra à la maison, prit un peu de vin, et puis, sans éprouver aucune douleur, fit sur son front le signe de la croix et rendit son âme à Dieu, le 8 septembre 730, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Sa vie fut écrite par l'évêque Aribon, son troisième successeur dans le siége de Frisingue (1).

Mais le plus grand apôtre de l'Allemagne fut l'Anglo-Saxon Winfrid, plus connu sous le nom de saint Boniface. Il naquit vers l'an 680, dans le Wessex, à Kirton, comté de Devonshire. Dès la cinquième année de son âge, il prenait un plaisir singulier à entendre parler de Dieu et des choses célestes. Quelques moines, qui faisaient des missions dans le pays, étant venus chez son père, il fut si touché de leur conduite édifiante et de leurs instructions, qu'il conçut un ardent désir d'embrasser l'état monastique. Son père crut d'abord que ce désir s'évanouirait avec l'âge; mais il le vit augmenter de jour en jour. Il employa inutilement toute son autorité pour engager Winfrid à prendre d'autres idées et d'autres sentiments. Frappé d'une maladie dangereuse, il reconnut la volonté de Dieu et ne s'opposa plus à la vocation de son fils, qui, à l'âge de sept ans, entra dans le monastère d'Excester, devenu plus tard la ville de ce nom. Il y sanctifia l'étude de la grammaire par une grande assiduité à la prière et à la méditation. Ayant ensuite été envoyé au monastère de Nutcell, renommé tant pour son école que pour la régularité de sa discipline, il y fit des progrès extraordinaires dans la poésie, la rhétorique, l'histoire et la connaissance de l'Ecriture. Son abbé le chargea depuis d'enseigner aux autres les mêmes sciences, et le fit ordonner prêtre à l'âge de trente ans. A partir de cette époque, il s'appliqua principalement au ministère de la parole et à la sanctification des âmes. Une affaire pressée ayant obligé les évêques de la province à tenir un concile sans attendre les ordres de saint Britwald, archevêque de Cantorbéry, on lui envoya, avec la permission du roi Ina, le prêtre Winfrid pour lui en rendre compte; et depuis ce temps les évêques l'appelèrent à leurs conciles.

Loin de se plaire à l'estime qu'il avait acquise, il résolut de quitter son pays pour travailler à la conversion des infidèles. Ayant donc obtenu avec peine le consentement de son abbé et de sa communauté, il partit accompagné de deux autres moines, et passa en Frise vers l'an 716. Mais il y trouva la guerre allumée entre Charles-Martel, prince des Francs, et le roi Radbod, qui avait rétabli l'idolâtrie dans la Frise, auparavant sujette aux Francs, et persécutait les Chrétiens. Winfrid vint à Utrecht lui parler; mais voyant qu'il n'y avait rien à faire pour la religion dans ce pays, il repassa en Angleterre avec ses compagnons, et retourna au monastère de Nutcell.

Le roi des Frisons avait écouté les instructions de saint Vulfran, et était prêt à recevoir le baptême. Il entrait déjà dans les fonts, quand il conjura le saint évêque de lui dire où était le plus grand nombre des rois et des princes de la nation des Frisons; s'ils étaient dans le paradis qu'il lui promettait, ou dans l'enfer dont il le menaçait. Ne vous y trompez pas, seigneur, dit saint Vulfran, les princes, vos prédécesseurs, qui sont morts sans baptême, sont certainement damnés; mais quiconque croira désormais et sera baptisé, sera dans la joie éternelle avec Jésus-Christ. Alors Radbod retira le pied des fonts baptismaux, et dit: Je ne puis me résoudre à quitter la compagnie des princes mes prédécesseurs, pour demeurer avec un petit nombre de pauvres dans ce royaume céleste. Je ne puis croire ces nouveautés, et j'aime mieux suivre les anciens usages de ma nation. Quoi que pût lui dire saint Vulfran, il demeura dans son opiniâtreté, tandis que plusieurs Frisons se convertissaient (2).

Il ne laissa pas ensuite de demander saint Willibrod, qui prêchait dans le même pays, pour le consulter avec saint Vulfran, et trouver quelque moyen de se faire chrétien sans quitter sa religion. Saint Willibrod répondit à ses envoyés: Après que votre prince a méprisé les avis de notre frère le saint évêque Vulfran, comment recevra-t-il les miens? Je l'ai vu cette nuit attaché d'une chaîne ardente; c'est pourquoi je suis assuré qu'il est déjà dans la damnation éternelle. Saint Willibrod, ayant ainsi parlé, ne laissa pas de se mettre en devoir d'aller trouver le roi Radbod; mais il apprit en chemin qu'il était mort sans baptême, et il retourna sur ses pas. C'était l'an 517. Quant à saint Vulfran, après qu'il eut

(1) *Acta SS.*, 8 *sept.*, *Act. ord. Bened.*, *sect.* III. *pars* 1. — (2) *Acta SS.* 20 *mart.*

prêché en Frise pendant cinq ans, il ordonna Gérie pour son successeur dans l'église de Sens, et retourna à l'abbaye de Fontenelle, où il acheva saintement sa vie l'an 720, le 20 mars, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire.

Peu de temps après le retour du prêtre Winfrid dans son monastère de Nutcell, l'abbé mourut et la communauté voulut le mettre à sa place ; mais il refusa et s'en alla à Rome avec des lettres de recommandation de son évêque : c'était Daniel, évêque de Winchester, célèbre par sa vertu et sa doctrine. Winfrid étant arrivé à Rome, se présenta au pape Grégoire II, et lui expliqua le désir qu'il avait de travailler à la conversion des infidèles. Le Pape lui fit signe de se retirer ; et après avoir lu les lettres de l'évêque Daniel, il eut plusieurs conférences avec Winfrid, en attendant la saison propre pour son voyage, c'est-à-dire le commencement de l'été. Alors il lui donna les reliques qu'il demandait, et de plus, une ample et honorable commission de prêcher l'Evangile à toutes les nations infidèles. Après un exorde à la louange de l'homme apostolique, cette commission est conçue en ces termes :

« Au nom de l'indivisible Trinité et par l'inébranlable autorité du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, dont nous sommes chargés de gouverner le Siége et d'enseigner la doctrine, nous vous commandons et donnons commission d'annoncer les mystères du royaume de Dieu à toutes les nations infidèles où vous pourrez pénétrer, animé du feu sacré que le Seigneur est venu apporter sur la terre, et dont vous paraissez brûler. Au reste, nous voulons que, dans l'administration du sacrement, pour initier à la foi ceux qui croiront, vous suiviez la formule prescrite par les rituels de notre Siége apostolique. Si vous trouvez que quelque chose vous manque pour votre entreprise, vous aurez soin de nous en informer. Portez-vous bien. » La lettre est datée du 15 mai 719. Le Pape prend, dans l'inscription, le titre de serviteur des serviteurs de Dieu (1).

Avec cette lettre, Winfrid passa d'abord en Lombardie, où il fut reçu honorablement du roi Liutprand ; ensuite il traversa la Bavière, vint en Thuringe et commença à exercer sa commission. Il prêcha aux grands et au peuple pour les ramener à la connaissance de la vraie religion, altérée et presque éteinte par de faux docteurs ; car, bien qu'il trouvât des évêques et des prêtres zélés pour le service de Dieu, il y en avait d'autres qui s'étaient abandonnés à l'incontinence, et il fit son possible, par ses exhortations, pour les ramener à une vie conforme aux canons.

Cependant, ayant appris la mort de Radbod, roi des Frisons, il eut une grande joie de voir la porte ouverte en ce pays-là pour l'Evangile ; et y passa aussitôt pour seconder les travaux de saint Willibrod, sous la protection du prince Charles, devenu maître de la Frise. Il fit part de ces heureuses nouvelles à Edburge, abbesse dans le pays de Cant, la priant en même temps de lui envoyer des actes des martyrs. Dans sa réponse, l'abbesse le prie d'offrir des messes pour l'âme d'un de ses parents, et lui envoie cinquante sous d'or et un tapis d'autel. Winfrid travailla trois ans en Frise avec saint Willibrod, convertit beaucoup de peuple, ruina des temples d'idoles et bâtit des églises.

Saint Willibrod, se voyant fort âgé, le choisit comme successeur ; mais Winfrid s'en excusa ; et comme le saint évêque le pressait fortement, il lui dit enfin que le pape l'avait destiné aux nations de la Germanie orientale, et le pria de permettre qu'il exécutât sa promesse. Saint Willibrod y consentit et lui donna sa bénédiction. Winfrid partit aussitôt, et arriva dans la Hesse, à un lieu nommé Amenbourg, appartenant à deux frères, qui, portant le nom de chrétiens, exerçaient l'idolâtrie. Il les convertit avec un grand nombre de peuple, et bâtit un monastère dans ce lieu, que lui donnèrent les deux seigneurs. Ensuite il s'avança aux confins de la Hesse, vers la Saxe, où il convertit et baptisa plusieurs milliers d'infidèles.

En ce voyage, Winfrid avait avec lui un jeune homme nommé Grégoire, qui fut un de ses principaux disciples. Il était Franc d'origine, de race très-noble, fils d'Albéric, dont la mère, Adèle, était fille du roi Dagobert II. Winfrid, passant de Frise en Hesse, arriva à Pfalz, près de Trèves, où Adèle avait fondé un monastère, dont elle était abbesse. Il y fut reçu avec grande charité ; et après qu'il eut célébré la messe, comme il faisait presque tous les jours il se mit à table avec l'abbesse et sa famille. Pendant le repas, on fit lire l'Ecriture sainte par le jeune Grégoire, âgé d'environ quinze ans, revenu depuis peu des écoles et de la cour, en laïque. On lui donna le livre, et, après avoir reçu la bénédiction, il commença à lire et s'en acquitta fort bien. Alors le saint prêtre lui dit : Vous lisez bien, mon fils, si vous entendez ce que vous lisez. Le jeune homme dit qu'il le savait bien et recommença à lire. Le prêtre l'arrêta et lui dit : Mon fils, ce n'est pas ce que je demande, mais que vous m'expliquiez, en votre langue maternelle, ce que vous lisez. Il avoua qu'il ne le pouvait ; et le saint Père lui dit : Voulez-vous que je le fasse ? Je vous en prie, répondit-il. Alors Winfrid lui dit : Recommencez et lisez distinctement ; d'où il prit occasion d'instruire l'abbesse et toute sa famille. Ainsi, l'on voit que ces lectures se faisaient en latin. Grégoire fut si touché du discours de Winfrid, qu'aussitôt il alla trouver l'abbesse, son aïeule, et lui dit qu'il voulait aller avec le saint homme pour apprendre l'Ecriture sainte et devenir son disciple. Elle refusa d'abord de lui laisser suivre un homme qu'elle ne con-

(1) [illegible], t. VI, p. [illegible]

naissait point et qu'elle ne savait où devoir aller. Si vous ne me donnez point de cheval, dit Grégoire, je le suivrai à pied. Enfin, il tint si ferme, qu'elle lui donna des valets et des chevaux, et lui permit d'aller.

Ce voyage fut très-rude, principalement pour un jeune homme nourri dans les délices de la maison paternelle. Car, quand ils entrèrent dans la Thuringe, ils la trouvèrent brûlée et ruinée par les Saxons idolâtres, qui en étaient voisins. Le peuple était si pauvre, qu'à peine avait-il de quoi vivre; encore fallait-il le faire venir de loin. Ainsi, les missionnaires étaient réduits à subsister du travail de leurs mains. Souvent la crainte des païens les obligeait à se réfugier dans la ville avec les gens du pays, et à y vivre longtemps fort à l'étroit, jusqu'à ce qu'on eût assemblé des troupes suffisantes pour les repousser.

Après avoir ainsi travaillé quelque temps, Winfrid envoya à Rome un des siens avec une lettre où il rendait compte au Pape du succès de sa mission et le consultait sur quelques difficultés. Le Pape l'invita, par sa réponse, à venir lui-même. Il obéit; il arriva à Rome pour la seconde fois, accompagné de plusieurs disciples. Le Pape, l'ayant appris, ordonna qu'il fût bien reçu dans la maison des étrangers. Puis, l'ayant fait venir à Saint-Pierre, il l'interrogea sur la foi de l'Eglise. Winfrid lui demanda du temps pour écrire sa confession de foi, et la lui apporta. Le Pape la lui rendit quelques jours après; et l'ayant fait asseoir, il l'exhorta à conserver cette doctrine et à l'enseigner aux autres. Il passa presque tout le jour à conférer avec lui, lui faisant plusieurs questions sur les matières de la religion et sur la conversion des infidèles.

Enfin il lui déclara qu'il voulait le faire évêque pour ces peuples qui n'avaient point de pasteurs. Le saint prêtre se soumit; et le Pape l'ordonna évêque le trentième de novembre 723, et changea son nom de Winfrid en celui de Boniface, sous lequel il est plus connu. Dans la cérémonie de l'ordination, ou immédiatement après, il prêta au Pape le serment suivant, qu'il avait signé de sa main, et qu'il mit ensuite sur le corps de saint Pierre.

« Au nom du Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ. La sixième année du règne de l'empereur Léon, la quatrième de son fils Constantin, indiction sixième. Moi Boniface, évêque par la grâce de Dieu, promets à vous, bienheureux Pierre, prince des Apôtres, et à votre vicaire, le bienheureux pape Grégoire, aussi bien qu'à ses successeurs, par l'indivisible Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, et par votre sacré corps ici présent, que je conserverai toujours la pureté de la foi catholique dans l'unité d'une même créance, à laquelle il est hors de doute que le salut de tous les chrétiens est attaché; que je ne me laisserai jamais aller à rien entreprendre contre l'unité de l'Eglise universelle, mais que j'aurai toujours une entière fidélité, un sincère attachement pour vous et pour les intérêts de votre Eglise, à qui le Seigneur a donné la puissance de lier et de délier, ainsi que pour votre susdit vicaire et ses successeurs; que je n'aurai jamais aucune communion avec les évêques que je verrai s'écarter des routes anciennes tracées par les saints Pères; que, si je puis, je les en empêcherai; sinon, je les dénoncerai au Pape, mon Seigneur. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, je fais ou attente quelque chose contre cette promesse, que je sois trouvé coupable au jugement de Dieu, et que je reçoive le châtiment d'Ananie et de Saphire, qui ont voulu vous en imposer! Moi Boniface, petit évêque, ai signé de ma main le formulaire de cette promesse, et, la mettant sur le sacré corps du bienheureux Pierre, comme il est prescrit, ait prêté ce serment en la présence de Dieu, qui est témoin et juge, et je promets de le garder (1). »

Tel est le serment solennel que l'apôtre de l'Allemagne prêta au pape Grégoire II. C'est sur cette base apostolique que sont fondés et l'épiscopat et l'église d'Allemagne. Puissent les évêques et les peuples de l'Allemagne ne l'oublier jamais!

Le pape Grégoire, en congédiant saint Boniface, lui donna un recueil des canons qui devaient lui servir de règle, et deux lettres de recommandation. La première est adressée à Charles, duc des Francs, avec cette inscription : Au seigneur, notre glorieux fils, le duc Charles. Le Pape lui donne avis qu'il a ordonné évêque, Boniface dont il fait l'éloge, et qu'il l'envoie prêcher la foi aux peuples de la Germanie. C'est pourquoi, dit-il, nous le recommandons très-particulièrement à votre glorieuse bienveillance, et nous vous prions de l'aider dans tous ses besoins et de le défendre contre tous les ennemis sur lesquels le Seigneur vous donne la victoire.

La seconde lettre était adressée aux évêques, aux prêtres, aux diacres, aux ducs, aux gouverneurs des villes, aux comtes et à tous les chrétiens. Après leur avoir recommandé, dans les termes les plus pressants, de protéger Boniface et de pourvoir à tous ses besoins : Si quelqu'un, dit le Pape, ce qu'à Dieu ne plaise, vient à s'opposer à ses travaux et à le troubler dans son ministère, lui et ses successeurs dans l'apostolat, qu'il soit frappé d'anathème par la sentence divine, et demeure sujet à la damnation éternelle! La lettre est datée du 1er décembre, c'est-à-dire du lendemain de l'ordination de saint Boniface.

Grégoire II écrivit une troisième lettre du même jour au clergé et au peuple de la Thuringe, par laquelle, en leur marquant qu'il a ordonné Boniface pour être leur évêque, suivant leurs désirs, il leur notifie les ordres qu'il lui a donnés pour le gouvernement de cette

(1) Labbe, t. VI, p. 1438.

église, afin d'autoriser sa conduite sur ces articles. Nous lui avons recommandé, dit-il, de ne pas faire d'ordinations illicites, et de pas admettre aux ordres sacrés celui qui serait bigame ou aurait épousé une femme qui n'était pas vierge, non plus que ceux qui ne seraient pas lettrés, qui auraient fait pénitence publique, qui auraient quelque défaut notable en quelque partie de leur corps, qui seraient attachés à la curie ou administration municipale, ou sujet à quelque servitude, diffamés par quelque endroit. Quant aux Africains, qui prétendraient être promus aux ordres, qu'il se donne de garde de les y admettre, parce que quelques-uns d'eux sont manichéens, et qu'on en a souvent trouvé d'autres qui avaient été rebaptisés. Qu'il ne diminue en rien, mais qu'il tâche plutôt d'augmenter le patrimoine des églises, aussi bien que tout ce qui sert au sacré ministère et à l'ornement des autels ; que du revenu de l'église et des oblations des fidèles, il fasse quatre parts ; qu'il en garde une pour lui, qu'il distribue la seconde aux clercs, que la troisième soit pour les pauvres et les pèlerins, et la quatrième pour la réparation des églises. Qu'il fasse les ordinations des prêtres et des diacres seulement aux jeûnes du quatrième, du septième et du dixième mois, au commencement et au milieu du carême, le samedi au soir, et que, hors le cas de nécessité, il n'administre le baptême qu'à Pâques et à la Pentecôte.

On rapporte au même temps trois autres lettres du même Pape, qui sont sans date. Il adresse la première à quelques seigneurs de Thuringe, pour les féliciter de leur constance dans la foi, malgré les sollicitations des idolâtres, et les exhorte à suivre les instructions de Boniface, qu'il leur envoie pour être leur évêque. La seconde est écrite au peuple de Thuringe. Nous vous avons envoyé, dit le Pape, notre frère le très-saint évêque Boniface, pour vous baptiser et vous enseigner la foi de Jésus-Christ. Obéissez-lui en tout. Faites bâtir une maison où votre père et votre évêque puisse demeurer, et des églises où vous puissiez prier. La troisième lettre est adressée aux Altsaxons, c'est-à-dire, en langue tudesque, aux anciens Saxons. Le Pape les exhorte paternellement à renoncer à l'idolâtrie, à demeurer fermes dans la religion chrétienne, que plusieurs d'eux avaient embrassée, et il leur marque qu'il leur envoie l'évêque Boniface pour les consoler et pour les instruire de la foi en Jésus-Christ (1).

Muni de toutes ces lettres du Pape, saint Boniface revint en France, où Charles-Martel lui en donna une adressée à tous les évêques, ducs, comtes, vicaires, domestiques et autres officiers, pour leur notifier qu'il avait pris l'évêque Boniface sous sa protection, et pour défendre à qui que ce fût de le troubler dans ses fonctions. Il retourna donc dans la Hesse, et y donna la confirmation, par l'imposition des mains, à plusieurs qui avaient déjà reçu la foi. Mais il en trouva qui refusèrent d'écouter ses instructions. Les uns sacrifiaient aux arbres et aux fontaines : d'autres consultaient les auspices et les devins, exerçaient des prestiges et des enchantements, observaient le vol ou le chant des oiseaux. Quelques-uns exerçaient toutes ces superstitions en cachette, quelques-uns à découvert. Les mieux convertis conseillèrent à saint Boniface d'abattre un arbre d'une grandeur énorme qu'ils appelaient le chêne de Jupiter, au même lieu où est aujourd'hui la ville de Geismar. Une foule de païens s'assemblèrent à ce spectacle, et ils donnaient des malédictions secrètes à l'ennemi de leurs dieux. Mais l'arbre, ébranlé par quelques coups de cognée, se fendit en quatre parties égales ; ce qui parut si miraculeux aux Barbares, qu'ils bénirent Dieu et crurent en lui. Le saint évêque fit bâtir du bois de cet arbre un oratoire en l'honneur de saint Pierre, et passa de la Hesse dans la Thuringe.

Cette province était alors désolée par la tyrannie de ses ducs, Théobald et Hédène ; en sorte qu'une grande partie s'était soumise aux princes idolâtres des Saxons, et avait embrassé leur culte. Il s'était aussi élevé parmi les chrétiens de faux docteurs, plongés dans tous les désordres de l'impudicité. Boniface les confondit et les décrédita en les démasquant. Par là il fit en peu de temps refleurir la foi dans cette province. Il bâtit même des églises et des monastères en divers endroits. Il eut aussi à se défendre contre la jalousie.

Un évêque du voisinage, qu'on croit être celui de Cologne, après avoir négligé de défricher les terres où travaillait le nouvel apôtre, prétendit, lorsqu'il les vit si bien cultivées, qu'elles étaient de son diocèse. Boniface crut que le bien de la mission l'obligeait de soutenir ses droits. Il eut recours au Pape ; et, en lui rendant compte des progrès de l'Evangile, il l'instruisit des contradictions qu'il avait à essuyer. Grégoire lui fit une réponse obligeante, où, après l'avoir félicité du fruit de ses travaux, il l'exhortait à ne point se laisser intimider par les menaces des hommes, mais à mettre toute sa confiance dans le Seigneur, qui ne manque pas de bénir les droites intentions de ses serviteurs. Il ajoutait : Quant à l'évêque qui a négligé de prêcher la foi à cette nation et qui prétend aujourd'hui qu'une partie de la province est de son diocèse, nous avons écrit des lettres paternelles à notre très-excellent fils le patrice Charles, pour l'engager à le réprimer, et nous sommes persuadés qu'il y donnera ses soins. La lettre est du 5 décembre 724. Le titre de patrice que le Pape y donne à Charles-Martel, est remarquable (2). Il prouve que le Pape avait choisi dès lors ce prince pour le défenseur spécial de l'Eglise romaine.

Saint Boniface, animé par la protection du

(1) Labbe, t. VI, p. 1439-1445. — (2) *Ibid.*, 1446.

Saint-Siége, redoubla ses soins et ses travaux pour la conversion des nations germaniques. Il eut la consolation de voir les anciens chrétiens, et d'Angleterre et de France, concourir à cette bonne œuvre. Ethelbert, roi de Cant, le duc Charles et Pépin, son fils, lui donnèrent des marques de leur libéralité. De pieuses abbesses avaient soin de le fournir d'habits et de livres. En remerciant l'abbesse Edburge des livres qu'elle lui avait envoyés, il la prie de lui écrire en lettres d'or les épîtres de saint Paul, afin de frapper par cet éclat les yeux des infidèles, et leur inspirer plus de respect pour les saintes Ecritures (1). Le vrai zèle ne néglige rien, et les plus petites choses qui contribuent au salut du prochain lui paraissent grandes.

Daniel, évêque de Winchester, donna d'autres secours à Boniface, son ancien disciple. Il lui adressa une instruction détaillée et remplie des plus sages avis sur la manière dont il devait s'y prendre pour détromper les idolâtres. « Ne combattez pas directement, lui dit-il, les généalogies qu'ils font de leurs faux dieux. Accordez-leur qu'ils ont été engendrés comme les hommes, par le commerce ordinaire du mari et de la femme, afin d'en tirer avantage pour montrer que ces dieux et ces déesses étant nés de la même manière que les hommes, ils ont commencé d'être et sont plutôt des hommes que des dieux. Quand ils auront été contraints d'avouer que leurs dieux ont eu un commencement, puisqu'ils ont été engendrés par d'autres, demandez-leur s'ils croient que le monde a commencé dans le temps ou s'il a existé de toute éternité? S'il a eu un commencement, qui l'a créé? Sans doute qu'avant la création du monde ils ne trouveront aucun lieu où leurs dieux engendrés aient pu demeurer ; car j'appelle monde, non-seulement le ciel et la terre, mais encore tous les espaces que l'imagination peut représenter à l'esprit.

» S'ils disent que le monde est sans commencement, appliquez-vous à réfuter cette opinion par plusieurs raisonnements ; et cependant demandez-leur qui commandait au monde, qui le gouvernait avant la naissance des dieux, et comment ils ont pu soumettre à leur puissance ce monde qui existait avant eux? où et quand le premier dieu et la première déesse ont été engendrés et établis? s'ils engendrent encore aujourd'hui d'autres dieux et d'autres déesses? s'ils n'en engendrent plus, quand ont-ils cessé d'engendrer? s'ils engendrent encore, le nombre des dieux doit être infini : or, dans cette multitude, on ne peut connaître qui est le plus grand, et chaque dieu doit craindre d'en rencontrer un plus puissant que lui.

» Il faut aussi leur demander s'ils servent leurs dieux pour une félicité temporelle ou pour un bonheur éternel. Si c'est pour une félicité temporelle, qu'ils disent en quoi les païens sont plus heureux que les chrétiens, et quel avantage ils prétendent procurer par leurs sacrifices à des dieux qui sont maîtres de tout? Pourquoi ces dieux permettent-ils que des hommes, qui dépendent d'eux, aient de quoi leur donner ce qui leur manque? Si leurs dieux ont besoin de quelque chose, que ne se font-ils offrir des présents plus précieux que les victimes qu'on leur immole? S'ils n'ont besoin de rien, à quoi bon tant de sacrifices? Il faut leur faire ces objections et d'autres semblables, non en leur insultant et d'une manière propre à les irriter, mais avec beaucoup de modération et de douceur, et de temps en temps comparer ces superstitions avec la doctrine chrétienne, pour les combattre indirectement, afin que les païens soient plutot confus qu'aigris, qu'ils rougissent de l'absurdité de leurs opinions, et ne croient pas que nous ignorions leurs fables et leurs abominables cérémonies.

« Dites-leur encore : Si les dieux sont tout-puissants et vraiment justes, non-seulement ils récompensent ceux qui les honorent, mais ils punissent ceux qui les méprisent ; et s'ils font l'un et l'autre en cette vie, pourquoi épargnent-ils les chrétiens qui renversent leurs idoles et détournent presque le monde entier de leur culte? Pourquoi, tandis que les chrétiens possèdent des terres fertiles en vin et en huile, les dieux n'ont-ils laissé aux païens que des terres glacées, où l'on prétend qu'ils règnent encore, chassés de tout le reste du monde? Il faut leur représenter souvent l'autorité de l'univers chrétien, en comparaison duquel ils sont si peu de chose, eux qui demeurent dans leur ancienne erreur. Et afin qu'ils ne vantent pas l'empire de leurs dieux comme légitime, parce que leur nation les a toujours reconnus, il faut leur apprendre que l'idolâtrie régnait autrefois par tout le monde, jusqu'à ce qu'il eût été réconcilié à Dieu par la grâce de Jésus-Christ (2). » Telles sont les instructions de l'évêque Daniel à Boniface. Cette lettre nous paraît un chef-d'œuvre de sagesse, et le style n'est pas indigne du reste.

Saint Boniface sut la mettre à profit pour la conversion de ces peuples, dont il fit en peu de temps une chrétienté florissante. Il députa le prêtre Denval pour en rendre compte au Pape et pour le consulter sur quelques doutes concernant son ministère. Grégoire II, après l'avoir félicité des fruits de son apostolat, le loue de ce qu'il a recours au Siége apostolique dans ses doutes. Comme saint Pierre, dit-il, a été le principe de l'épiscopat et de l'apostolat, vous faites prudemment de vous adresser à son Siége, et nous répondons à vos doutes, non de nous-mêmes, mais par la grâce de celui qui rend disertes les langues des enfants. Le Pape résout ensuite les questions proposées.

Les deux premières concernent le mariage.

(1) Bonif., *Bibl. PP.*, t. XIII. *epist.* XXVIII. — (2) *Ibid.*, *epist.* LXVII.

Grégoire dit qu'il serait à souhaiter qu'on n'en contractât pas entre parents, à quelque degré que ce fût ; mais il veut qu'on use de quelque indulgence envers ces Barbares nouvellement convertis, et il leur permet de se marier dans le cinquième degré. La réponse à la seconde question paraît singulière; la voici : Si par quelque infirmité une femme n'a pu rendre le devoir conjugal à son mari, vous demanderez ce que fera le mari. Il serait bon qu'il demeurât ainsi et gardât la continence ; mais s'il ne peut la garder, qu'il se marie plutôt, sans refuser toutefois l'assistance nécessaire à celle qui a été empêchée par l'infirmité et non par sa faute. Cette décision n'a paru étrange à quelques théologiens, notamment à Fleury, que parce qu'ils n'ont pas fait réflexion qu'il s'agit d'un empêchement qui a ôté le pouvoir de consommer le mariage; car le Pape ne dit pas : si la femme ne peut, il dit : si elle n'a pu, *si non valuerit*. Voici les réponses aux autres questions.

Si un prêtre est accusé par le peuple, et qu'on ne puisse prouver le crime par des témoins certains, il faut s'en rapporter au serment de l'accusé. On ne doit pas réitérer la confirmation donnée par l'évêque. On ne doit pas mettre sur l'autel deux ou trois calices pour la consécration du sang, mais un seul, à l'exemple de Jésus-Christ même. Touchant les viandes immolées, il faut s'en tenir à la règle prescrite par saint Paul. Si quelqu'un vous dit : Voilà qui a été immolé aux idoles, abstenez-vous-en à cause de celui qui vous l'a appris, et par égard pour sa conscience. On ne doit pas permettre à ceux ou à celles qui, dans leur enfance, ont été offerts par leurs parents dans des monastères de sortir ou de se marier. La discipline a varié sur ce point. Ceux qui ont été baptisés par des prêtres indignes ou adultères, sans avoir été interrogés sur la foi, ne doivent pas être rebaptisés si le baptême leur a été administré au nom de la Trinité. Mais pour ceux qui, ayant été enlevés à leurs parents dans leur enfance, ne savent s'ils ont été baptisés ou non, il faut les baptiser. On doit accorder aux lépreux la communion du corps et du sang du Seigneur ; mais il faut les empêcher de manger avec ceux qui sont en santé. Quand il y a une maladie contagieuse dans une église ou dans un monastère, c'est une folie que de vouloir fuir; car personne ne peut éviter la main de Dieu. Enfin, le Pape déclare à saint Boniface qu'il peut manger et converser avec les prêtres et les évêques dont la conduite est scandaleuse, et il lui permet, pour un plus grand bien, d'en user de même avec les seigneurs qui le protégent, car souvent on les ramène plutôt par cette condescendance que par des réprimandes. La lettre est du 22 novembre 726 (1).

Avant que de recevoir cette réponse du Pape, saint Boniface avait consulté sur ce dernier article l'évêque Daniel, son ami, dont il connaissait les lumières. Il lui marquait qu'il trouvait en France et en Germanie plusieurs faux évêques qui semaient l'ivraie avec le bon grain et qui enseignaient diverses erreurs. Quelques-uns, dit-il, s'abstiennent des viandes que Dieu a créées pour la nourriture; d'autres ne se nourrissent que de lait et de miel, et rejettent le pain et les autres mets. Il y en a même qui soutiennent qu'on peut élever au sacerdoce des homicides et des adultères qui persévèrent dans leurs péchés. Quand nous allons au palais des Francs pour demander de la protection dans notre ministère, nous sommes obligés de communiquer avec ces mauvais pasteurs, quoique nous ne le fassions pas au sacrifice de la messe ni à la participation du corps et du sang de Jésus-Christ, et que nous évitions aussi de nous trouver à leurs assemblées. Je voudrais savoir ce que vous pensez là-dessus de ma conduite.

Je ne puis, sans la protection du prince des Francs, gouverner le peuple, défendre les prêtres et les clercs, les moines et les servantes de Dieu, ni empêcher les superstitions païennes, sans son autorité. Or, quand je vais le trouver, je suis contraint de communiquer avec des évêques du caractère de ceux dont je viens de parler, et je crains que cela ne me soit cependant imputé à péché, parce que je me souviens qu'au temps de mon ordination, j'ai juré sur le corps de saint Pierre que j'éviterais la communion de ces sortes de personnes, si je ne pouvais les faire rentrer dans les voies canoniques; mais, d'un autre côté, je crains encore plus le dommage qui en reviendrait à la mission, si je n'allais plus à la cour du prince des Francs. Je prie Votre Paternité d'avoir la bonté de mander à son fils ce qu'elle en pense. Je vous prie encore de m'envoyer le livre des prophètes, que l'abbé Wimbert, autrefois mon maître, a laissé en mourant, et qui renferme six prophètes en un même volume écrit en lettres fort distinctes, vous ne pouvez m'envoyer une plus grande consolation dans ma vieillesse ; car je ne puis trouver de livre semblable en ce pays-ci, et, ma vue s'affaiblissant, je ne puis plus distinguer aisément les lettres menues et liées ensemble. En attendant, je vous envoie par le prêtre Forthère de petits présents, savoir : une chasuble, qui n'est pas toute de soie, mais mêlée de poil de chèvre, et une serviette à long poil pour essuyer vos pieds. Enfin il le console sur ce qu'il avait perdu la vue.

On voit par la réponse de Daniel, qu'il était versé dans la science ecclésiastique. Il décide que Boniface peut, par nécessité et pour le bien des Eglises, communiquer dans les usages de la vie civile avec les mauvais pasteurs dont il lui avait écrit. Il apporte là-dessus plusieurs autorités, après quoi ajoute : Nous vous avons écrit ceci en tremblant, parce que nous avons appris que vous avez porté cette affaire à des personnes d'un rang plus élevé

(1) Labbe, t. VI, p. 1448.

que nous (1). Il parle du Pape que saint Boniface avait consulté.

A en juger par ces lettres, il y avait alors parmi le clergé de France un grand nombre de pasteurs scandaleux ou de séducteurs hypocrites, et la cour du duc Charles était surtout infectée de ces mauvais évêques. Cela tenait, entre autres causes, à un changement de dynastie qui s'opérait en France, à une révolution politique qui s'accomplissait en Espagne, suite d'une révolution plus grande accomplie en Orient, laquelle n'était elle-même qu'une partie de la révolution plus grande encore prédite par le prophète Daniel et par l'apôtre saint Jean. D'après ces deux prophètes, sur les dix cornes ou puissances qui devaient s'élever de l'empire romain, une des dernières devait en abattre ou en humilier trois. Nous avons vu la puissance mahométane, la dernière en date, abattrla corne ou la puissance des Perses, humilier la corne ou la puissance des empereurs de Constantinople ; nous allons lui voir abattre la troisième corne ou puissance, celle des Goths en Espagne. Ce qui prépara les voies et facilita les conquêtes au mahométisme en Orient et en Afrique, ce fut la division des esprits par les hérésies et les schismes, et la dissolution des mœurs favorisée par cette division. Il n'est pas mal aisé de le comprendre; car le mahométisme n'est au fond que la principale hérésie, l'arianisme, érigée en loi fondamentale, et le principal vice, la lubricité, érigé en privilége de l'homme sur la femme, et en ce monde et en l'autre. Cette dernière cause surtout va, pour huit siècles, livrer l'Espagne au glaive de Mahomet.

Le roi Egica, petit-fils d'un Grec, étant mort, son fils Vitiza, qu'il avait déjà associé à la couronne, lui succéda l'an 701 et régna neuf ans. Il fit tenir un concile dans l'église de Saint-Pierre, près de Tolède, par les évêques et les seigneurs, pour le règlement de son royaume ; mais il n'en reste ni actes ni canons. C'est le dix-huitième et dernier concile de Tolède. Vitiza usa de clémence au commencement de son règne, rappela les exilés et soulagea le peuple; mais il ne soutint pas ces heureux commencements. Dans la suite il commit des injustices et s'abandonna à la débauche. Il avait tout à la fois plusieurs femmes et plusieurs concubines ; les grands suivirent son exemple: il s'étendit au reste du peuple et même au clergé. L'Espagne devait périr par une race importée de la Grèce. L'archevêque de Tolède était alors Gondéric, illustre par sa sainteté et même par ses miracles. Il eut pour successeur Sindérède, qui, par un zèle mal réglé, traita rudement des hommes anciens et vénérables de son clergé. Le roi Vitiza l'y excitait, craignant la vertu de ces personnages, qui lui résistaient en face et lui reprochaient ses crimes. Se voyant donc maltraités par leur évêque, ils en appelèrent au Pape. Mais Vitiza, craignant que leur autorité ne détournât le peuple de son obéissance, non-seulement permit, mais commanda à tous les clercs d'avoir publiquement des femmes et des concubines, même plusieurs s'ils voulaient, et de ne point obéir aux constitutions romaines qui le défendaient. Cette licence produisit une corruption extrême. Enfin Vitiza donna l'archevêché de Tolède à son frère Oppa, déjà archevêque de Séville, du vivant de Sinderède, violant ainsi doublement les canons. Il rappela les Juifs et donna plus de priviléges à leurs synagogues que n'en avaient les églises. Il s'attira la haine des grands par ses violences; fit mourir le duc Cantabrie, Favila, père de Pélage ; priva de la vue Théodefride, gouverneur de Cordoue. Rodrigue, fils de ce dernier, s'étant mis à la tête d'une insurrection, est proclamé roi l'an 710 ou 711. Suivant les uns, il fait aveugler Vitiza, comme Vitiza avait aveuglé son père ; suivant d'autres, il ne lui fait point de mal et le laisse vivre et mourir en paix. Lui-même, dit-on, ne régna pas avec plus de sagesse. Il fit violence, dit-on, à Florinde, fille du comte Julien, gouverneur de l'Andalousie et de la Mauritanie Tingitane, en Afrique, qui appartenait aux Goths. Pour se venger, Julien se concerta avec d'autres mécontents, en particulier avec deux fils de Vitiza, et appela les Sarrasins et les Maures en Espagne. Le gouverneur d'Afrique pour le calife Valid était un vieillard nommé Mousa ou Moïse. Il envoie des troupes sous le commandement de Tarik, qui aborde, le 28 avril 711, sur la côte d'Algéziras, s'empare du mont Calpé, appelé depuis, de son Gebel-Tarik, par corruption Gibraltar, c'est-à-dire montagne de Tarik.

Les Goths, amollis par un long repos et par la débauche, avaient désappris la guerre : une partie d'entre eux étaient avec l'ennemi. Une bataille se livra près de Xérès, le 17 juillet 711. Les Goths sont défaits ; le roi Rodrigue disparaît dans la mêlée, sans qu'on sache ce qu'il devient. Pour embellir leur victoire, les Arabes racontent que la bataille dura neuf jours, et que Rodrigue fut tué de la main de Tarik. Plusieurs villes, entre autres Cardoue, se rendent ou sont prises. Sur ces nouvelles, Mousa passe lui-même, en Espagne, l'an 712, à la tête de vingt mille hommes. Il s'avance sur Tolède : cette capitale lui est livrée par son évêque intrus Oppa, frère de Vitiza. Les principaux habitants sont mis à mort. Séville est emportée d'assaut : Mérida se rend après une longue résistance. Le Portugal et la Galice se soumettent également. Dans l'espace de quinze mois, toute l'Espagne est subjuguée. Mousa brûlait les villes, faisait mettre en croix les citoyens les plus puissants, égorgeait les jeunes gens et les enfants, et répandait la terreur partout (2). Un grand nombre d'habitants s'enfuirent dans les montagnes;

(1) *Bibl. PP.*, t. XIII, *epist.* III, *et in vol.* — (2) Roder., l. III, c. XIX.

plusieurs y périrent de faim et de misère. Ainsi finit, par une dynastie grecque, le royaume des Visigoths, après avoir duré près de trois siècles, depuis qu'ils en eurent établi le siége à Toulouse, l'an 419.

Parmi les Goths qui se réfugièrent dans les montagnes des Asturies se trouvait Pélage, fils de Favila, duc de Cantabrie et issu du sang royal. Les réfugiés, accourus de toutes parts, le proclamèrent d'abord leur chef, et enfin leur roi. C'était vers 716. Les Sarrasins, l'ayant appris, lui envoyèrent Alcaman, un de leurs chefs, et l'évêque Oppa, Grec de race, qui leur avait livré Tolède. Ils apportaient des présents considérables et amenaient une grande armée. Pélage, averti de leur approche, se retira dans une caverne, qui fut aussitôt environnée de l'armée des Sarrasins. L'évêque Oppa s'avança et dit à Pélage : Vous savez, mon frère, que toutes les forces d'Espagne réunies n'ont pu résister aux Arabes ; combien moins le pouvez-vous dans ce trou de montagne? Croyez mon conseil ; traitez avec eux, et vous jouirez de tous vos biens. Pélage répondit : nous espérons que de cette petite montagne que vous voyez, viendra le salut de l'Espagne et le rétablissement de la puissance des Goths, et que Dieu, après nous avoir châtiés, ne nous ôtera pas sa miséricorde. C'est pourquoi nous ne craignons pas cette multitude d'infidèles. Alors l'évêque, se tournant vers l'armée des Arabes, dit : Avancez, nous ne réduirons à la paix ces gens-ci que par la force.

On commença donc à les attaquer à coups de frondes et de toutes sortes d'armes. Mais la roche de la caverne, que les chrétiens regardaient comme consacrée à la sainte Vierge, repoussait les traits et les pierres contre les infidèles. Les chrétiens sortirent sur eux, en tuèrent un grand nombre, entre autres Alcaman, leur chef, prirent l'évêque Oppa, et mirent en fuite les autres. Plusieurs de ces derniers, ayant gagné la montagne, furent accablés par un quartier de rocher, qui se détacha, et les précipita dans une rivière qui coulait au-dessous. Les chrétiens regardèrent cette victoire comme un miracle. L'année suivante, ils défirent les troupes de Munuza, qui avait été un des quatre principaux chefs arabes dans la conquête d'Espagne, et qui commandait à Gijon, dans la même province des Asturies. Il fut tué, et son armée tellement dissipée, qu'il ne resta pas un seul Arabe dans l'enceinte de ces montagnes. Alors les chrétiens s'y rassemblèrent, repeuplèrent les villes ruinées, rétablirent les églises, et rendirent grâce à Dieu. C'est ainsi que la nation des Goths, abâtardie par la mollesse et la débauche, se régénère dans un antre de montagne, sous la protection de la sainte Vierge, pour en sortir nation espagnole, reconquérir l'Espagne par huit siècles de combats, et, au bout de ce temps, conquérir et consacrer au Christ tout un nouveau monde, avec les îles innombrables de l'Océan.

Dans le reste de l'Espagne, sous la domination des Arabes, sauf bien des avanies et des persécutions locales, les chrétiens conservèrent le libre exercice de leur religion. Au temps du roi Pélage, ils eurent parmi eux plusieurs personnages célèbres pour leur vertu et leur doctrine. Tels étaient Frédéric, évêque d'Acca dans la Béthique, Urbain, archevêque de Tolède, et Evantius, archidiacre de la même église, qui soutenaient la religion au milieu des infidèles. Mais un évêque nommé Anambade, jeune et bien fait, fut brûlé par les ordres d'un chef arabe nommé Munuza, autre que celui dont il vient d'être parlé, et qui fit mourir plusieurs autres chrétiens (1).

L'univers se trouvait alors dans une des crises lés plus formidables. Maîtres de l'Asie, de l'Egypte, de l'Afrique, de l'Espagne, les aveugles sectateurs de l'imposteur Mahomet allaient naturellement envahir les Gaules ; une fois maîtres des Gaules, rien ne pouvait plus leur résister, ni l'Italie, divisée entre les Grecs, les Lombards et les anciens habitants, ni la Germanie, divisée en une foule de petits peuples, ni la Grèce, presque toujours divisée contre elle-même, et qui se serait vue enveloppée de toutes parts. L'univers entier allait donc être asservi à l'empire anti-chrétien de Mahomet, c'est-à-dire toutes les nations allaient être asservies à la domination brutale d'une secte conquérante et anti-chrétienne, toutes les femmes asservies aux brutales passions de l'homme, enfin, toute la raison humaine asservie à la brutale imposture du cimeterre. En un mot, le genre humain tout entier allait devenir ce que nous voyons que l'Asie et l'Afrique sont devenues depuis douze siècles sous l'empire du mahométisme.

Ce malheur de l'humanité était humainement inévitable. Les rois des Francs, qui, par leur autorité et leur énergie, auraient pu réunir contre l'ennemi commun tous les peuples des Gaules, tombaient de plus en plus dans une irrémédiable nullité. Lors même que rien ne les empêchait de faire quelque chose, ils n'en faisaient pas plus. Les peuples étaient plus ou moins divisés. Il y avait les Francs d'Austrasie ; il y avait les Francs de Neustrie ; il y avait les Burgundes ; il y avait le duché d'Aquitaine, où régnait à peu près indépendant le duc Eudes, issu du sang royal des Francs ; il y avait enfin la Gaule méridionale, qui avait appartenu aux Goths et que les Sarrasins allaient naturellement revendiquer comme leur domaine.

Un seul homme aurait pu, par son ascendant, réunir tous les peuples des Gaules pour leur défense commune : c'était Pépin le Gros ou Pépin d'Héristal, duc d'Austrasie et maire du palais des Francs ; mais il venait de mourir le 16 décembre 714, laissant à sa place,

(1) *Hispaniæ Scriptores*, t. II.

comme maire du palais, son petit-fils Théodoald, âgé tout au plus de six ans, sous la tutelle de sa veuve Plectrude. En sorte que les Francs étaient gouvernés ou devaient l'être par un roi nominal d'environ quinze ans, Dagobert III, qui était sous la tutelle d'un maire du palais ou premier ministre de six ans, et qui tous deux obéissaient à une femme. Et c'est avec un gouvernement pareil que les Francs devaient repousser la puissance colossale des Sarrasins! Avec un gouvernement pareil ils ne purent même rester six mois unis entre eux. Les Francs de Neustrie, prenant avec eux Dagobert III, marchèrent à la rencontre des Francs d'Austrasie, qui venaient à Paris avec le jeune Théodoald et son aïeule Plectrude. Il y eut une bataille acharnée. Les Austrasiens sont vaincus. Théodoald s'enfuit et meurt peu après. Dagobert III meurt lui-même à l'âge de dix-sept ans. Les Neustriens lui donnent pour successeur un moine, Daniel, qu'ils nomment Chilpéric II, fils de Childéric II, avec le duc Raginfrède pour maire du palais. L'Austrasie est attaquée tout à la fois et par les Neustriens, et par les Frisons, et par les Saxons. Cependant c'est de l'Austrasie que sort en ce moment-là même un homme qui réunira de nouveau tous les peuples des Gaules, qui battra les Frisons, les Saxons et les Sarrasins, qui aura pour successeur un fils aussi grand que son père, et un petit-fils plus grand que tous les deux, et qui changera ainsi le sort des nations, le centre et la direction du monde politique.

Le duc Pépin d'Héristal, dans le cours de sa vie, répudia sa femme Plectrude pour en prendre une autre nommée Alpaïde, dont il eut un fils nommé Charles. Dans ses dernières années, il renvoya Alpaïde, qui passa le reste de ses jours dans un monastère, et il reprit Plectrude, à laquelle, comme nous avons vu, il confia la régence du gouvernement des Francs, sous la minorité de son petit-fils Théodoald, maire du palais, dont le père nommé Grimoald, venait d'être assassiné. Charles, qu'il avait eu d'Alpaïde, était gardé dans une prison de Cologne. Mais les Austrasiens ayant été battus par ceux de Neustrie, forcèrent la prison de Charles et le mirent à leur tête. Il avait une vingtaine d'années. Après quelques succès et quelques revers, il marcha contre les Neustriens avec une armée considérable. Le 21 mars 717, à Vincy, non loin de Cambrai, il remporta sur eux une victoire sanglante. Il est proclamé duc d'Austrasie. On proclame en même temps un roi nommé Clothaire IV, qu'on disait issu de la maison royale, sans dire de quel père. En 719, Charles remporte près de Soissons une nouvelle victoire sur les armées combinées de la Neustrie et de l'Aquitaine, en se retirant, emmène avec lui Chilpéric II et le trésor royal. Le maire du palais Raginfred se soumet à Charles, qui le nomme plus tard gouverneur de l'Anjou. Clothaire IV étant mort la même année, Charles offre la paix au duc d'Aquitaine, à la condition que Chilpéric, avec son trésor, serait remis entre ses mains, et qu'il continuerait à régner sous son ministère. Les offres sont acceptées. Chilpéric passe au camp de Charles, où il est proclamé roi d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne. Il meurt l'année suivante 720. Pour le remplacer, on tire du couvent de Chelles un fils de Dagobert III, que l'on couronne sous le nom de Théodoric ou Thierri IV, âgé alors d'environ six ans. La France entière se trouvait réunie de nouveau sous un même chef. Le chef nominal était le roi; le chef réel était Charles, surnommé Martel. Tandis que Théodoric étalait sa pompe royale, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, comme on le voit par les chartes qu'il octroya à plusieurs couvents. Charles gouvernait le royaume au dedans et le défendait au dehors, tantôt contre une nation, tantôt contre une autre.

Au nord et à l'est des Gaules il porta ses armes contre les Allemands, les Bavarois, les Frisons et les Saxons. Les trois premiers peuples furent contraints de reconnaître la suprématie de la France ; mais les Saxons furent plus difficiles à dompter. De l'an 718 à 739, Charles-Martel pénétra six fois dans leur pays, mais sans pouvoir jamais les soumettre d'une manière durable. D'un autre côté, la paix qu'il avait faite en 719 avec le duc d'Aquitaine ne s'observa pas toujours. Le duc prétendait à une indépendance absolue ; Charles réclamait l'autorité qu'avaient exercée les rois des Francs. Pour soutenir ces réclamations, il passa deux fois la Loire, en 731, pour ravager l'Aquitaine (1). C'est au milieu de ces guerres continuelles que, sur la recommandation du pape saint Grégoire II, Charles-Martel secondait de son autorité les travaux apostoliques de saint Boniface; travaux qui, d'ailleurs, devaient naturellement affectionner à la France les nouveaux chrétiens. Mais on conçoit aussi, qu'au milieu de ces guerres sans relâche, il devait s'introduire bien des abus; que des évêques, plus guerriers que pontifes, qui suivaient le prince dans ses expéditions, ne devaient pas être mal vus; que les règles et les biens de l'Eglise ne devaient pas toujours être respectés. Les bons évêques du pays n'étaient point assez puissants pour y porter remède. Il fallait une autorité plus grande, indépendante du prince et à qui le prince lui-même eût des motifs de faire plaisir; il fallait le Pontife romain, que nous avons déjà vu donner à Charles-Martel une marque d'affection dans le titre de patrice.

Enfin, ces guerres des Francs entre eux et avec leurs voisins les aguerrissaient contre les redoutables Sarrasins, qui, de l'Espagne, menaçaient continuellement les Gaules. Pendant sept ans encore, les Visigoths de la Gaule méridionale demeurèrent sous la domi-

(1) André Duchesne, t. II Bouquet, t. IV.

nation des divers comtes et ducs que les derniers rois d'Espagne leur avait donnés. De 715 à 718, ils se défendirent avec succès contre Alahor, nouveau lieutenant des califes de Bagdad. Zama, qui lui succéda, franchit le premier les Pyrénées en 719, et, au commencement de l'année suivante, il se rendit maître de Narbonne, capitale de la province, dont il passa les habitants au fil de l'épée ; il les remplaça par une forte colonie de Sarrasins, auxquels il distribua des terres dans le pays. Il soumit ensuite le reste de la Septimanie gothique, et obligea les chrétiens à lui payer tribut. En 721 il assiégea Toulouse ; mais Eude, Odon, ou Odoïc, duc d'Aquitaine, à qui plusieurs monuments de l'époque donnent le titre de roi, vint au secours de la ville assiégée. Zama fut tué dans la bataille et son armée mise en déroute. Son successeur Ambiza revint en 725 avec une armée nouvelle, prit Nîmes et Carcassonne, ainsi que plusieurs autres villes. Il fut encore battu par Eude, à qui le pape saint Grégoire II avait envoyé trois éponges avec lesquelles on essuyait l'autel de saint Pierre et les vases sacrés qui y servaient à la messe du Pape. Eude, ayant fait découper ces trois éponges en petites parcelles, les distribua à ses soldats, et il assura, dans sa lettre au Pape, que pas un de ceux qui en étaient munis ne fut ni tué ni blessé. C'est ce que disent et le biographe du pape saint Grégoire et l'historien Flodoard (1). Pour se garantir de ces terribles invasions, Eude conclut un traité de paix avec les Sarrasins, et donne sa fille en mariage à leur général Munuza. Mais, peu de temps après, le nouveau lieutenant du calife en Espagne, le fameux Abdérame, accuse Munuza de conspiration, le poursuit dans les montagnes, s'en fait apporter la tête, et envoie sa femme au sérail du calife de Bagdad.

Ce fut pour les Gaules le prélude de la plus formidable des invasions. Une multitude innombrable de Sarrasins passent les Pyrénées, en 732, sous la conduite d'Abdérame. D'un côté, ils s'avancent le long du Rhône et de la Saône jusqu'à la rivière de l'Yonne, ils prennent Avignon, Viviers, Valence, Vienne, Lyon, Mâcon, Châlons, Besançon, Beaune, Dijon et Auxerre, enfin ils assiégent Sens. Mais l'évêque Ebbon, après avoir invoqué le secours de Dieu, fit avec les siens une sortie si vigoureuse, qu'il les repoussa et les mit en fuite. Ainsi leurs progrès furent arrêtés de ce côté-là. Saint Ebbon avait été moine, puis abbé de Saint-Pierre-le-Vif. Il succéda à Géric dans le siége de Sens, et, après cette victoire sur les Sarrasins, il se retira et finit ses jours dans la solitude.

A gauche, Abdérame en personne attaqua l'Aquitaine, se fiant à la division qui existait entre les Francs ; car, comme nous l'avons déjà vu Charles-Martel y était venu, l'année précédente, faire la guerre à Eude, qui avait peine à souffrir son autorité. Abdérame entra donc dans cette province désolée, et d'abord, ayant passé la Garonne, il ruina les villes de Béarn, d'Oléron et d'Auch. Il prit Aire, Dax et Lampurde, que l'on croit être Bayonne. Il ravagea le pays de Gominge et de Bigorre. Abdérame avait sans doute grand intérêt à se rendre maître de ce pays et des passages des Pyrénées pour empêcher les Francs d'aller au secours des restes des Goths qui se maintenaient indépendants dans les montagnes des Asturies. Après la Gascogne, les Sarrasins prennent Bordeaux, dont ils brûlent les églises. Ils passent la Garonne et la Dordogne, mettent en déroute le duc Eude, qui voulait s'opposer à eux. Rien ne leur résiste. Ils prennent Agen, Périgueux, Saintes et enfin Poitiers, où ils brûlent l'église de Saint-Hilaire. Ils menacent d'en faire autant à Saint-Martin de Tours.

Dans ce péril extrême, Charles et Eude se reconcilièrent loyalement et s'entendirent pour repousser l'ennemi commun. Eude rassembla les troupes de l'Aquitaine et du centre des Gaules; Charles réunit celles de tous les autres pays qui lui obéissaient : c'était la France depuis la Loire jusqu'au Rhin et à l'Océan, y compris la Belgique et la Frise ; c'était, au delà du Rhin, la Saxe, l'Allemagne ou la Souabe, la Bavière, 483, nommée Sonnichild. D'un autre côté, les Sarrasins, qui étaient sortis de l'Espagne avec leurs femmes et leurs enfants pour s'établir définitivement en France, devaient former une effroyable multitude. De plus, il est probable que l'armée, qui était venue le long du Rhône et qui venait d'être repoussée de devant la ville de Sens, se réunit alors à celle qui était venue par l'Aquitaine et que commandait Abdérame en personne. Les Francs, commandés par Charles, rencontrèrent les Sarrasins entre Tours et Poitiers. Sept jours se passèrent en escarmouches. Enfin, un samedi d'octobre 732, il y eût une bataille générale qui dura tout le jour. Pendant que Charles attaquait les Sarrasins d'un côté, Eude attaquait leur camp de l'autre. La bataille fut des plus acharnées ; la nuit seule y mit fin. D'après le récit de l'historien Paul, qui écrivit sous Charlemagne, petit-fils de Charles-Martel, et d'après le biographe du pape Grégoire II, il y eut trois cent soixante-quinze mille Sarrasins de tués ; de leur nombre était Abdérame (2). Du côté des Francs, il n'en périt que mille cinq cents. Épouvantés de leur désastre, les Sarrasins décampèrent la nuit, abandonnant leurs tentes et leurs bagages. Le lendemain, voyant leurs tentes dressées comme à l'ordinaire, les Francs s'attendaient à une seconde bataille. Personne ne paraissant au dehors, Charles-Martel envoya des espions et découvrit enfin que les Sarrasins avaient délogé sans bruit, à la

(1) Anast. *In Greg. II.* Flodard. *In Greg. II.* — (2) Paul, diac., l. VI, c. XLVI. Anast. *In Greg. II*, Pagi, an 732.

faveur des ténèbres. Son armée pilla leur camp et y fit un butin immense.

Cette victoire de Charles-Martel arrêta les progrès des Sarrasins, et, peu après, il reprit sur eux tout ce qu'ils avaient pris dans les Gaules. Mais les églises se sentirent longtemps de leurs ravages. On ignore la suite des évêques de la plupart des villes qu'ils avaient occupées, et, dans les catalogues qui en restent, il y a des lacunes considérables, depuis la fin du septième siècle jusqu'au neuvième. On compte plusieurs martyrs et ces diverses incursions des Sarrasins. Saint Théofred, vulgairement saint Chaffre, était abbé de Carméri, au diocèse du Puy en Velai, lorsqu'ils inondèrent ces provinces. Il avertit ses moines que les ennemis viendraient les attaquer dans deux jours, et leur ordonna de se retirer dans la forêt voisine avec tout ce qu'ils pourraient emporter. Pour lui, il crut ne devoir pas abandonner l'église qui lui avait été confiée. Demeuré seul, il se prosterna devant la porte de l'église dédiée à saint Pierre, et y demeura en oraison. Les Barbares, irrités de ce que les moines leur étaient échappés avec ce qu'ils avaient de plus précieux, voulurent obliger le saint à les découvrir ; comme il s'y refusa, ils le chargèrent de coups et le laissèrent pour mort, Le lendemain, qui était leur grande fête, ils se préparaient à faire un sacrifice : nous avons vu que les Mahométans offraient des sacrifices de chameaux dans leur pèlerinage à la Mecque. Le saint abbé rassembla ses forces, et vint à eux pour leur reprocher leur impiété. Ils en furent d'autant plus surpris qu'ils le croyaient mort. Celui qui présidait au sacrifice lui jeta à la tête une grosse pierre, dont il le blessa mortellement. Les Sarrasins s'étant retirés par suite d'un grand orage, ses moines le trouvèrent étendu par terre et le portèrent dans sa cellule, où il vécut encore six ou sept jours. L'Eglise l'honore comme martyr, le 19 octobre. On rapporte sa mort à l'an 728 (1).

On rapporte à l'an 731 le martyre de quarante religieuses du monastère de Saint-Sauveur, près de Marseille. Eusèbe, qui était leur abbesse, ayant appris l'arrivée des Sarrasins et craignant que la beauté de plusieurs de ses sœurs ne les exposât à la brutalité de ces barbares, elle les exhorta à sacrifier cette dangereuse beauté à la conservation de leur pudeur, et à se défigurer le visage d'une manière qui ne fût propre qu'à inspirer de l'horreur. En même temps, pour leur en donner l'exemple, elle se coupa elle-même le nez, et toutes eurent le courage de l'imiter.

Les Sarrasins ayant donc enfoncé le monastère, furent d'abord saisis de ce hideux spectacle. Bientôt leur passion frustrée se change en fureur ; ils massacrent ces saintes filles, qui furent enterrées toutes les quarante dans une même chapelle, dite de la Confession (2).

Les Sarrasins allèrent ensuite exercer leur rage sur le célèbre monastère de Lérins, qui avait alors repris cet esprit de ferveur dont nous avons vu ailleurs qu'il était déchu. Saint Porcaire, deuxième du nom, en était abbé, et il y gouvernait plus de cinq cent quarante moines. Dieu lui ayant révélé que son monastère était sur le point d'être saccagé, il assembla ses religieux et leur proposa le choix, ou de se sauver par la fuite, ou de cueillir la palme du martyre par une mort généreuse. Ils répondirent presque tous qu'ils préféraient la gloire de mourir pour Jésus-Christ. Porcaire, consolé par le courage des siens, commença par cacher les reliques du monastère. Ensuite il fit embarquer pour l'Italie trente-six jeunes religieux et seize enfants qui étaient élevés dans la communauté, dans la crainte qu'il eut qu'ils ne pussent résister aux tourments. Tous les autres, qui étaient encore au nombre de plus de cinq cents, se préparèrent au martyre et reçurent le pain des forts, afin de se fortifier pour le combat. Il n'y en eut que deux, savoir : Eleuthère et Colomb, qui, voyant venir les Barbares, furent saisis de frayeur et allèrent se cacher dans un antre du rivage.

Les Sarrasins étant débarqués, pillèrent le monastère, brisèrent les croix et les autels et se saisirent des moines. Comme ils ne trouvèrent pas les trésors dont ils s'étaient flattés, ils tâchèrent, par les tourments, de les leur faire découvrir. On sépara d'abord les plus jeunes des plus âgés, et l'on fit à ceux-là les plus magnifiques promesses, pour les engager à renoncer à la foi. Les vieillards, affligés, ne cessaient de prier pour les jeunes. Ils furent exaucés, et les uns et les autres montrèrent un courage à l'épreuve des tourments et des caresses. On commença par faire mourir les vieillards par diverses sortes de supplices, à la vue des jeunes, pour les intimider ; mais le sang de leurs pères n'ayant servi qu'à leur donner un nouveau courage, ils furent tous massacrés pour la foi, à l'exception de quatre jeunes religieux des mieux faits, qui furent embarqués dans le vaisseau du commandant et réservés pour l'esclavage. Colomb, qui était caché avec Eleuthère, eut honte de sa lâcheté. Il sortit de son antre pour avoir part au combat et à la couronne de ses frères, et il reçut avec eux la palme du martyre.

Le vaisseau qui portait les quatre jeunes moines, ayant abordé au port d'Agai en Provence, ils obtinrent la permission de descendre à terre, sous prétexte de quelques besoins ; mais voyant que les Barbares, occupés au pillage ne les observaient point, ils s'enfoncèrent dans un bois et s'y cachèrent si bien qu'on ne put les découvrir. Echappés ainsi comme par miracle, ils se rendirent à Arluc, monastère de religieuses au diocèse d'Antibes, bâti et gouverné par les abbés de Lérins, et, dès qu'ils surent que les Barbares s'étaient entièrement retirés, ils retournèrent à Lérins même.

(1) *Vit. S. Theofred.* — (2) *Hist. de l'Egl. gall.*, l. XI.

Ce fut pour eux un bien triste spectacle que de voir la terre jonchée des corps morts de leurs frères. Après avoir mêlé leurs larmes au sang de ces saints martyrs, dont ils enviaient le sort, ils leur donnèrent la sépulture avec Eleuthère, qui était sorti de sa grotte. Ils allèrent ensuite en Italie chercher les jeunes religieux que saint Porcaire y avait envoyés, réparèrent le monastère et en élurent abbé Eleuthère, que la Providence parut avoir conservé à ce dessein (1). L'Eglise honore le 12 août la mémoire de saint Porcaire et de ses compagnons, au nombre de cinq cents.

Les Sarrasins pénétrèrent dans le Viennois et dans la Bourgogne, et ravagèrent tout sur leur passage. Ce fut alors que se vérifia sur la ville de Vienne la prédiction de saint Clair, dont nous avons parlé ailleurs. Ils saccagèrent cette place et ruinèrent les monastères de Grigni et les autres, qui étaient en grand nombre aux environs de Vienne. Ils ruinèrent également, au territoire de Lyon, le monastère de l'Ile-Barbe ; ils pillèrent celui de Luxeuil, et y mirent à mort l'abbé Mellin ou Milet, avec un grand nombre de moines. Le monastère demeura quinze ans sans abbé, et la psalmodie perpétuelle y cessa. Ils saccagèrent le monastère de Bèse et celui de Saint-Seine. Ils firent mourir dans ce dernier deux saints moines, nommés Altigien et Hilarin, qui y sont honorés comme martyrs le 13 août (2).

Dans leur retraite, après la bataille de Poitiers, les Sarrasins traversèrent le pays de Limoges, brûlant les lieux saints et mettant à mort les chrétiens, comme pour venger le sang de leurs frères. Ils allèrent droit au monastère de Varacte, nommé aujourd'hui Guéret, dans la Marche, dont saint Pardulfe, vulgairement Pardou, était abbé. C'était un vénérable vieillard, plus respectable encore par ses vertus que par son grand âge. Dès que ses moines eurent appris la marche des Barbares, ils préparèrent un chariot couvert pour le conduire dans quelque lieu écarté. Comme ils le pressaient d'y monter pour sauver sa vie, il répondit qu'il avait toujours regardé son monastère comme son tombeau, et qu'il y était entré pour n'en jamais sortir. Ses moines ne jugèrent pas à propos de l'imiter; ils prirent tous la fuite, et saint Pardou demeura seul avec un domestique, plus hardi que les moines. Le saint abbé, voyant que les Sarrasins approchaient de son monastère, se mit en oraison ; et à l'instant même les Barbares firent halte, comme si une force invisible les avait arrêtés.

Saint Pardou était fils d'un laboureur du village de Sardène, près Guéret. Comme il jouait avec les enfants de son âge, un accident lui fit perdre la vue pour quelque temps. Il sut si bien mettre à profit cette disgrâce, qu'il parvint à une haute sainteté. Lanthaire, comte de Limoges, ayant bâti un monastère aux sources de la rivière de Gartempe, dans un lieu nommé Varacte, et depuis, par corruption, Guéret, il souhaita d'en établir saint Pardou premier abbé, et lui fit tant d'instance que le saint homme, malgré ses répugnances, accepta cette charge. Il y redoubla les austérités de sa pénitence. Depuis qu'il fut entré dans son monastère, il n'en sortit jamais. Il ne se chauffa jamais, si ce n'est au soleil, par la fenêtre de sa cellule. Il ne mangea ni chair ni volaille, ne porta point de linge et n'usa du bain que pour cause d'infirmité. Il ne prenait souvent sa réfection qu'une fois la semaine. Pour tourmenter sa chair, il se piquait avec un poinçon, et en carême il se faisait frapper de verges par un de ses disciples ; ce qui marque que la flagellation volontaire était dès lors en usage. Il mourut âgé de près de quatre-vingts ans, vers l'an 737. Il est honoré le 6 octobre. Le monastère de Guéret devint célèbre dans le pays, et il a donné son nom à la ville de Guéret qui s'est formée en ce lieu (3).

Ces guerres des Francs entre eux et avec les Sarrasins, à une époque où se préparait encore un changement de dynastie, donnèrent occasion à d'autres saints de se sanctifier de plus en plus par la patience et la modération au milieu des divisions politiques. De ce nombre fut saint Eucher, évêque d'Orléans. Il avait été baptisé par Ansbert, successeur d'Ermenaire dans le siége d'Autun. Il embrassa la vie monastique dans le monastère de Jumiége, sous la conduite de saint Aicadre. Il ne pensait qu'à s'y sanctifier, lorsque Savaric, son oncle, évêque d'Orléans étant mort, il fut élu d'un commun consentement du clergé et du peuple ; et Charles-Martel approuva cette élection. C'était vers l'an 717. Mais la sagesse du saint évêque ne le mit pas à couvert des traits de la calomnie. Il fut accusé de tramer quelque intrigue contre le duc Charles, et on conseilla à ce prince de l'exiler, lui et sa parenté. Charles n'osa d'abord le faire. Il répondit à ceux qui lui en parlaient : Vous savez que c'est une famille fort puissante et toute guerrière. Ce que vous proposez souffre bien des difficultés, et je ne puis l'exécuter.

Mais après sa fameuse victoire sur les Sarrasins, il ne garda plus tant de mesures. En repassant par Orléans, il donna ordre au saint évêque de le suivre à Paris, d'où il l'exila à Cologne la seizième année de son épiscopat. Il avait résolu de l'y laisser jusqu'à sa mort. Dieu, qui prend souvent plaisir à glorifier ses serviteurs que la calomnie a humiliés, rendit glorieux l'exil d'Eucher. Ce saint évêque y devint si agréable au peuple et au clergé de Cologne, qu'il disposait de leurs biens comme des siens propres. Ils n'en fallut pas davantage pour réveiller les défiances de Charles ; il craignit qu'Eucher ne se servît de ce crédit pour nouer quelque intrigue contre le gouvernement, dont il avait sujet d'être mécon-

(1) *Acta SS.*, 12 *aug.* *Act. Bened.* — (2) *Chronic. Besuens.*, t. I, Spicileg., p. 527. — (3) *Act. SS.*, 6 *oct.*

tent. C'est pourquoi il le fit transférer dans le comté d'Hasbaye, et le mit à la garde du duc Chrodebert, qui n'eut pas moins de considération pour son prisonnier que l'on en avait eu à Cologne. Ce seigneur, lui permit de se retirer au monastère de saint-Trudon, vulgairement Saint-Trond. Eucher ne s'y occupa qu'à la prière ; il y employait souvent les jours et les nuits. Il y mourut la sixième année de son exil, et fut enterré dans l'église du monastère. Il se fit beaucoup de miracles à son tombeau. L'Eglise honore sa mémoire le 20 de février (1).

Saint Rigobert, évêque de Reims, éprouva un semblable traitement. L'an 717, Charles-Martel s'étant mis en campagne pour attaquer les Francs de Neustrie, trouva à son passage les portes de Reims fermées. Il s'approcha d'une porte sur laquelle demeurait le saint évêque, qui était son parrain, et il le pria de la lui faire ouvrir, disant qu'il voulait seulement aller faire sa prière dans l'église de la Sainte-Vierge, qui était la cathédrale. Saint Rigobert répondit que, puisque lui Charles et Raganfred se disputaient le gouvernement, il n'ouvrirait les portes de la ville qu'à celui en faveur de qui le Ciel se déclarerait par la victoire. Cette réponse irrita le jeune conquérant, et il jura que, s'il revenait victorieux, il chasserait l'évêque de son siége. Et de fait, à son retour de Vinci, où il avait battu les Neustriens, il chassa de son siége saint Rigobert, quoiqu'il fût son parrain, et il mit en sa place un nommé Milon, qui n'avait que la tonsure cléricale, et qui jouissait déjà des revenus de l'église de Trèves, auquel il joignit encore ceux de l'église de Reims. Milon était d'autant plus coupable, qu'il était fils d'un saint ; car son père, saint Litwin, était mort évêque de Trèves. Mais s'il en occupa le siége, il n'en imita point les vertus.

Saint Rigobert avait succédé à saint Réole dans le siége de Reims, au commencement du huitième siècle. Il s'attira, par ses vertus, l'amitié et l'estime de Pépin d'Héristal, et montra particulièrement du zèle pour la réforme des chanoines de sa cathédrale et pour la réparation des lieux saints. Ayant été chassé de son évêché, il se réfugia en Gascogne, hors de la domination du duc Charles. Ses miracles le firent respecter dans cet exil, et engagèrent les Gascons à lui restituer deux cloches qu'il reconnut pour avoir été enlevées à son église. L'usurpateur Milon ayant été envoyé en ambassade dans la Gascogne, y trouva ce saint évêque, et lui proposa de revenir à Reims, où il s'engagaait à lui rendre l'évêché, à condition qu'il lui cédât ce qu'il possédait de son patrimoine. Rigobert le lui promit d'abord. Mais étant revenu à Reims, il craignait que cette convention ne fût pas assez canonique, quoiqu'il ne l'eût fait que pour rédimer une injuste vexation. Il déclara à Milon qu'il avait donné tout son bien à son église, et qu'il n'était plus en son pouvoir d'en disposer en faveur de quelque autre. Ainsi l'usurpateur ne lui rendit pas son siége. Saint Rigobert le pria seulement de lui céder l'autel de la Sainte-Vierge. Milon, qui se souciait peu du spirituel, l'accorda sans peine, et le saint évêque, qui se trouvait à Gernicourt, venait souvent à Reims célébrer les saints mystères sur cet autel. Après quoi il visitait plusieurs autres églises. Il mourut à Gernicourt le 4 de janvier après l'an 740, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Il se fit également un grand nombre de miracles à son tombeau (2).

Saint Lambert, évêque de Maestricht, était mort dès l'an 707, par suite du désordre politique où était la France. Il avait échappé, comme nous avons vu, à la fureur du cruel Ebroïn. Son zèle à remplir tous les devoirs d'un bon pasteur lui fit trouver d'autres persécuteurs et lui attira la haine de deux seigneurs qui étaient frères et qui se nommaient Gal et Riold. C'étaient deux hommes violents et emportés, qui ne connaissaient d'autres lois que les caprices de leurs passions. Ils déclarèrent une guerre ouverte au saint évêque, pillèrent ses biens et lui firent mille outrages, à lui et à tous ceux qui lui appartenaient. On tâcha en vain d'adoucir leur brutalité : tout fut inutile. Alors les domestiques de Lambert et surtout ses neveux, outrés des insultes qu'on leur faisait et encore plus de celles qu'on faisait à leur maître et à leur oncle, ne prirent conseil que de leur ressentiment, et, s'étant mis en devoir de réprimer ces injustes violences, ils tuèrent les deux persécuteurs ; mais la persécution ne finit pas.

Un parent de ceux qui avaient été mis à mort, nommé Dodon, et qui était fort puissant à la cour de Pépin, résolut la mort du saint évêque, et vint de nuit l'attaquer à Liége, qui n'était alors qu'une maison de campagne. Au bruit des armes, saint Lambert, qui s'était couché après avoir récité l'office de nuit avec ses clercs, se jeta hors du lit, et, dans le premier mouvement, il prit une épée pour se défendre ; mais il la jeta aussitôt et eut recours à des armes plus convenables à un évêque. Il exhorta ses domestiques et ses neveux à souffrir avec résignation la mort, pour expier le sang qu'ils avaient versé. Après quoi, il se retira dans l'oratoire qui était en sa maison, et prit en main un psautier. Le premier verset qu'il y lut, fut celui-ci : Le Seigneur vengera la mort de ses serviteurs. Il se prosterna les bras étendus en forme de croix ; et il était encore en cette posture lorsque, les assassins ayant forcé la maison, il fut percé d'un javelot dont il mourut sur la place. Ceux de ses gens qui échappèrent du carnage, portèrent son corps à Maestricht, où il fut mis à la hâte dans le tombeau de son père, qui se nommait Aper. Il se fit un grand nombre de miracles à

(1) *Acta SS.*, 20 *febr. Hist. de l'Egl. gall.* — (1) *Acta SS.*, 4 *jan. Hist. de l'Egl. gall.*

Liége, dans l'oratoire de Saint-Cosme et de Saint-Damien, où le saint évêque avait été mis à mort. Il est honoré comme martyr le 17 septembre (1).

Son successeur fut saint Hubert. Il était à ce que l'on croit originaire d'Aquitaine. Il fut engagé dans le mariage, dont il eut un fils nommé Florbert, qui lui succéda. On prétend qu'Hubert, poursuivant un cerf à la chasse, vit au milieu de son bois l'image d'un crucifix, et que ce fut la cause de sa conversion. C'est du moins la raison pour laquelle les chasseurs l'ont pris depuis pour leur patron. Il faut cependant convenir que tout ce qu'on raconte de ce saint avant son épiscopat est fort incertain. Il fut disciple de saint Lambert, et consola par ses veetus cette église désolée de la mort tragique de son pasteur. Il s'appliqua surtout à convertir les habitants des Ardennes, la plupart encore idolâtres, et plus féroces que les bêtes de leurs forêts. Mais son zèle triompha de tous les obstacles. Il abolit aussi les restes de l'idolâtrie dane le Brabant, et sa prédication fut autorisée parde fréquents miracles.

Ce saint évêque ayant été souvent averti en songe de transférer le corps de saint Lambert de Maestricht, où il était enterré, à Liége, où il avait été mis à mort, indiqua un jeûne au clergé et aux moines de son diocèse pour s'assurer de la volonté de Dieu, et il fit cette translation avec une grande solennité la treizième année de son épiscopat, c'est-à-dire l'an 720, le 28 d'avril, qui, cette année, était un dimanche. Le concours des peuples qui y vinrent de toutes parts en pèlerinage fut si grand qu'il s'y forma une ville des plus considérables. C'est l'origine de la ville de Liége. Saint Hubert crut devoir y transférer le siége épiscopal, qui avait été placé à Maestrichit après la ruine de Tongres. Ce saint évêque est honoré le 3 de novembre (2).

Voilà comme les bons évêques se sanctifièrent au milieu des guerres et des révolutions. D'autres ne faisaient pas tout à fait si bien. Pendant les incursions des Sarrasins, Haimmare, évêque d'Auxerre, se mit à la tête d'un corps d'armée pour leur résister. Il servit utilement Charles-Martel dans les guerres contre ces barbares et contre Eude, duc d'Aquitaine sans négliger cependant ses propres intérêts; car il étendit sa domination sur presque tout le duché de Bourgone Sa puissance le rendit suspect. Le duc Charles ayant cru avoir sujet de se défier de sa fidélité, le fit conduire prisonnier dans un château de la forêt d'Ardenne. Un neveu de l'évêque l'en tira adroitement. Mais, comme ils s'enfuyaient, ils furent poursuivis et mis à mort dans le territoire de Toul. Haimmare tint le siége d'Auxerre quinze ans ; mais parce que ses expéditions militaires l'empêchaient de faire les fonctions épiscopales, il avait permis que, de son vivant, on ordonnât évêque d'Auxerre, en sa place, un nommé Théodran, lequel le porta à donner plusieurs belles terres à l'église qu'il avait si mal servie, comme pour la dédommager en quelque sorte par là. Théodran eut pour successeur Quintilien, qui était abbé de Saint-Germain d'Auxerre et fils de saint Quintilien (3).

Vidon ou Gui, abbé de Fontenelle, qui avait les mêmes inclinations qu'Haimmare d'Auxerre, eut le même sort quelques années après. C'était un homme de qualité, qui n'avait de goût que pour la guerre et pour la chasse, où il était fort adroit. Il marchait toujours l'épée au côté et nourrissait des meutes de chiens aux dépens du monastère. Il était en même temps abbé de saint Vaast d'Arras, quoiqu'il ne fût que simple clerc et qu'il n'eût jamais professé la vie monastique. Mais il ne fit pas longtemps un si mauvais usage des biens de l'Eglise; car un an après qu'il en eut été pourvu il fut accusé d'être entré dans une conspiration contre le gouvernement,et Charles l'ayant mandé à sa cour, lui fit trancher la tête dans le Vermandois, l'an 739 (4).

Dans cette même période de temps, le pape saint Grégoire II travaillait à rétablir la discipline monastique en Italie. Pour relever le monastère du Mont-Cassin, ruiné par les Lombards environ cent quarante années auparavant, il envoya Pétronax, citoyen de Bresse, qui, étant venu à Rome par piété, y avait embrassé la vie monastique. Avec lui, le Pape envoya quelques religieux du monastère de Latran, fondé au temps du pape Pélage II par les moines du Mont-Cassin, refugiés à Rome. Pétronax et sa colonie étant arrivés à la montagne, y trouvèrent quelques solitaires qui vivaient en grande simplicité dans les ruines de l'ancien monastère. Ils formèrent avec eux une même communauté, dont ils établirent pour supérieur Pétronax, qui fut ainsi le sixième abbé depuis saint Benoît. Il rétablit le monastère, augmenta l'ancienne église de Saint-Martin, et y éleva un autel en l'honneur de la sainte Vierge, ainsi que des martyrs Faustin et Jovite, qui avaient souffert à Bresse, sa patrie, et dont il y mit des reliques. Ce rétablissement du Mont-Cassin arriva l'an 718. Depuis ce temps, il fut très-fameux et considéré comme la source d'où l'on devait puiser la pure observance de la règle de saint Benoît (5). Nous verrons un roi des Lombards et un fils de Charles-Martel, digne de son père par sa valeur, y entrer en même temps comme simples religieux.

Le saint abbé Pétronax fut particulièrement aidé dans cette entreprise par trois saints qui avaient fondé un monastère à trois mille de là. C'étaient trois hommes nobles de Bénévent,enfants de deux frères nommés Paldon, Tason et Taton. Il paraîtrait même qu'ils étaient parents du duc lombard de Béné-

(1) *Acta SS.*, 17 *sept. Hist. de l'Egl. gall.* — (2) *Apud Surium.* — (3) *Hist. epesc. altiss.*, c. XXVII. — (4) *Chron. Fontan. Spicil.*, t. III. — (5) *Act Bened.*, *sect.* III, p. 1.

vent Gisulfe. Jeunes encore, ils conçurent un grand désir de la perfection évangélique : ils résolurent entre eux de quitter leur pays et leurs richesses, d'aller dans les Gaules, et là de se séparer l'un de l'autre pour passer le reste de leur vie dans des monastères, sans que jamais personne sût s'ils étaient nobles ou esclaves. Pour éviter l'opposition de leurs parents, ils leur dirent qu'ils allaient en pèlerinage à Rome, pour se recommander à l'intercession de saint Pierre et baiser son tombeau : ce qu'ils firent en effet Ils partirent donc de Bénévent avec un grand nombre de chevaux et de domestiques, suivant l'usage des personnes de leur rang. Mais quand ils furent sortis de leur province, ils recommandèrent aux domestiques de s'en retourner avec les chevaux et les provisions, disant que, pour eux, ils avaient fait vœu d'aller à Rome seuls et à pied. Les domestiques se mirent à pleurer et n'obéirent qu'à regret. Poursuivant leur route, les trois cousins rencontrèrent des pauvres ; aussitôt ils leur donnèrent leurs riches habits et se revêtirent de leurs haillons. De cette manière, disaient-ils entre eux, le monde ne pensera plus à nous honorer, ni les voleurs à nous dépouiller.

Ils arrivèrent dans le pays des Sabins, au monastère de Farfe, dont l'abbé, nommé Thomas, les reçut charitablement. Il était né en Gaule, dans la Maurienne, et, étant déjà prêtre, il eut la dévotion d'aller à Jérusalem visiter les saints lieux. Il y demeura trois ans, priant Dieu nuit et jour de lui faire connaître sa volonté. Une nuit, la sainte Vierge lui apparut en songe et lui dit qu'en Italie, au pays des Sabins, dans un lieu nommé Acutien, non loin de trois grands cyprès, était une église bâtie en son honneur, qu'elle visitait souvent; que là, il terminerait ses jours, sans manquer de rien et entouré d'une multitude de frères. Le saint, gratifié alors du don des larmes, passa trois autres années à Ephèse, près du tombeau de saint Jean l'Evangéliste. Revenu en Italie, il y trouva les choses suivant l'apparition qu'il avait eue. L'endroit était l'ancien monastère de Farfe, fondé dès le sixième siècle par saint Laurent, évêque de Spolète, mais l'église était abandonnée et le monastère ruiné. Thomas restaura l'une et l'autre, avec le secours de Faroald, duc de Spolète, y établit une communauté nombreuse, et y mourut l'an 715, le 10 décembre.

Tel était le vénérable Thomas, qui reçut les trois cousins, Paldon, Tason et Taton. En leur lavant les pieds, suivant les règles de l'hospitalité monastique, il reconnut, à la délicatesse de leurs membres et à leur physionomie distinguée, qu'ils n'étaient pas tels que le supposait la pauvreté de leurs habits. Il les questionna le lendemain avec beaucoup de discrétion et de politesse, et leur offrit ses services, s'il en était besoin. Ayant appris leur histoire, il les loua beaucoup de leur résolution, et s'offrit même de les accompagner à Rome pour leur y servir de guide. Il espérait les persuader de ne pas aller dans les Gaules, mais de rester en Italie. De Rome, il leur persuada de revenir à son monastère pour y apprendre les pratiques de la vie religieuse, avant d'aller plus loin. Cependant le père et les autres parents de Tason et de Taton, ayant enfin découvert leur retraite, vinrent leur dire avec beaucoup de larmes : Pourquoi nous avez-vous abandonnés comme des pécheurs déjà morts? pourquoi dédaignez-vous le salut de nos âmes? Est-ce là la piété filiale? est-ce là la compassion entre proches? Nous vous conjurons par le Dieu tout-puissant, ne nous abandonnez pas ! car nous aussi nous voulons nous convertir à Jésus-Christ et quitter le siècle. Si vous vous refusez à nos prières, Dieu lui-même vous redemandera notre sang ! Malgré leurs prières et leurs larmes, les jeunes hommes persistaient à vouloir se retirer dans les Gaules; mais enfin le saint abbé Thomas leur persuada de ne point quitter l'Italie, et leur montra dans le voisinage un lieu propre pour leur établissement.

C'était un oratoire de saint Vincent, sur le bord du fleuve Vulturne, à un mille de sa source. Des deux côtés du fleuve étaient des bois qui servaient de retraite à des voleurs. Vous y rendrez, leur dit-il, la sûreté aux voyageurs et la fertilité à la terre, avec le secours de Dieu. Les trois cousins y allèrent sans rien emporter qu'un peu de vivres dans un petit panier. A peine arrivés, ils célèbrent l'office divin dans l'oratoire, et la nuit, pour prendre leur repos, ils se couchent sur la terre, avec une pierre pour chevet. Ils commençaient à s'endormir, lorsqu'on heurte à la porte principale : c'était un homme inconnu qui leur apportait de la farine et du vin. Paldon fut établi le premier abbé de ce monastère, qui devint très-célèbre. Le duc Gisulfe lui accorda les bois des alentours. Paldon, après l'avoir gouverné dix-sept ans, mourut le 11 octobre 720. Tason, qui lui succéda, mourut l'an 729, et Taton, successeur de son frère, en 739 (1). Leur père finit ses jours dans le même monastère. Ces trois cousins aidèrent donc beaucoup le saint abbé Pétronax, lorsque, par les ordres du pape Grégoire, il entreprit de rétablir le monastère du Mont-Cassin.

Le même saint Pape rétablit encore à Rome les monastères qui étaient près de l'église de Saint-Paul, réduits en solitudes depuis longtemps, et y établit des moines pour chanter les louanges de Dieu jour et nuit. Il fit encore un monastère d'un hôpital de vieillards qui était derrière l'église de Sainte-Marie-Majeure et rétablit le monastère de Saint-André, dit de Barbara, tellement abandonné qu'il n'y restait pas un moine. L'une et l'autre communauté venaient chanter l'office tous les jours et toutes les nuits dans l'église de Sainte-Marie. Après la mort d'Honesta, sa mère, le saint

(1) *Acta SS.*, 11 *octob. Murator Script. ital.*, t. I, p. 2, *Act. ord. Bened.*

Pape donna sa propre maison à Dieu, et y bâtit de fond en comble un monastère en l'honneur de sainte Agathe, auquel il assigna des maisons dans la ville et des terres à la campagne (1). En rétablissant ainsi les monastères, surtout le monastère du Mont-Cassin, ce grand Pape fondait pour les siècles du moyen âge, non-seulement des retraites à la piété, mais des asiles aux lettres, aux arts et aux sciences. Car, pendant les siècles du moyen âge, les monastères furent les seules écoles en Occident. Sans eux et sans l'épée de Charles-Martel, l'Europe, asservie aux Mahométans, en serait, pour les sciences, les lettres et les arts, où en est l'Afrique sous les Maures et les Bédouins.

Non moins vigilant à réprimer les désorsordres qui se glissaient parmi les fidèles qu'à rétablir les monastères, le saint pape Grégoire II tint, le 5 avril 721, un concile à Rome, où assistèrent vingt-deux évêques, avec tout le clergé romain. Le Pape en fit l'ouverture en disant : Que plusieurs chrétiens en Italie contractaient des mariages illicites avec des femmes consacrées à Dieu et avec des parentes. Les évêques répondirent qu'il fallait anathématiser tous ceux qui commettaient de pareils crimes, fussent-ils Romains, Lombards ou d'une autre nation. Après quoi le Pape prononça devant le corps de saint Pierre la sentence comprise en dix-sept canons, dont le premier porte : Si quelqu'un épouse une prêtresse, qu'il soit anathème ! Qu'il soit anathème, répondirent par trois fois tous les assistants ; ce qu'ils firent pour chaque canon. On nommait prêtresse, celle dont le mari avait été ordonné prêtre : Il lui était défendu de se remarier, même après la mort de celui qui avait été son mari. On condamne de même celui qui épouse une diaconesse, une religieuse, sa commère, la femme de son frère, sa nièce, la femme de son père ou de son fils, sa cousine, sa parente ou son alliée, celui qui aura enlevé une veuve ou une fille. On prononce anathème en particulier contre un nommé Adrien, et une diaconesse nommée Epiphanie, qui s'étaient mariés au préjudice de leur serment ; et l'anathème s'étend à leurs complices. On condamne pareillement ceux qui consultent les devins ou les aruspices, et se servent d'enchantements ou de caractères ; ceux qui usurpent des terres au préjudice des lettres apostoliques ; enfin les clercs qui laissent croître leurs cheveux. Parmi les évêques de ce concile, il y en avait trois d'étrangers : Sedulius, Ecossais de la Grande-Bretagne ; Fergust, Picte d'Ecosse ; et Sindered d'Espagne, qui avait quitté l'archevêché de Tolède, à l'invasion des Sarrasins. Centre de l'unité, Rome était un asile toujours ouvert aux fugitifs (2).

En résumé, les Pontifes romains continuaient à civiliser l'Angleterre, ils commençaient à civiliser l'Allemagne ; ils élevaient partout aux sciences, aux lettres et aux arts, des sanctuaires inviolables dans les monastères, ils engageaient les princes à protéger ces foyers de civilisation et à repousser l'invasion sanglante du mahométisme, qui, de fait, devait abrutir le genre humain ; en un mot, les Pontifes romains étaient les sauveurs de l'Occident, et par là même du monde. L'Orient lui-même ne leur fut pas moins redevable à cette époque ; car il leur dut de conserver, non-seulement la foi chrétienne, mais encore le bon sens, avec le goût des lettres et des arts.

La foi chrétienne et le bon sens nous disent qu'il ne faut adorer ou honorer du culte suprême, en grec, culte de latrie, que l'Etre-Suprême, Créateur du ciel et de la terre et souverain Seigneur de toutes choses. La foi chrétienne et le bon sens nous disent qu'après Dieu et pour l'honneur de Dieu même, il est juste d'honorer, dans la mesure convenable, celles de ses créatures auxquelles il a communiqué lui-même quelque chose de sa sainteté, de sa bonté, de sa puissance infinies, tels que ses anges et ses saints dans le ciel, nos parents, nos bienfaiteurs, nos princes sur la terre. La foi chrétienne et le bon sens nous disent que, s'il est juste d'honorer une personne qui le mérite et suivant qu'elle le mérite, il n'est pas non plus mal d'honorer son image ou son portrait ; qu'ainsi le chrétien fidèle peut honorer les images de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et des saints, comme un fils peut honorer l'image de son père, un malheureux l'image de son bienfaiteur, un sujet l'image de son prince. La foi chrétienne et le bon sens nous disent que les mots, les gestes et les cérémonies qu'on emploie dans ces occasions, doivent être jugés principalement d'après le sens et l'intention de celui qui les emploie ; que si quelqu'un pèche en ceci par ignorance ou par excès, il faut l'instruire et le réprimer, mais sans blâmer ni abolir une chose raisonnable et utile de sa nature. Voilà ce que disent la foi chrétienne et le bon sens. Avec cela l'esprit et le cœur sont satisfaits, ainsi que la piété et la reconnaissance. Les sciences, les lettres et les beaux-arts, non moins que la piété, y trouvent un aliment et des inspirations toujours nouvelles.

Mahomet et ses Arabes n'ont jamais rien compris à des idées si simples et si belles. Leur religion, faite à coups de sabre, n'est qu'une ruine informe et pour l'esprit et pour le cœur. Parce que les idolatres adoraient la créature au lieu du Créateur ; parce que les idolâtres adoraient les idoles qui représentaient le plus souvent ou des êtres fantastiques, ou des hommes vicieux ou des démons : Mahomet et ses Arabes en concluent grossièrement que les chrétiens qui adorent et aiment Dieu par-dessus toutes choses, qui, après Dieu et pour l'honneur de Dieu même, honorent ses amis ou les saints ; qui, par respect pour les saints,

(1) Anast. *In Greg. II.* — (2) Labbe, t. VI, p. 1455.

vénèrent leurs images comme un fils honore l'image de son père : Mahomet et ses Bédouins en concluent que les Chrétiens sont des idolâtres et qu'ils ont sur tout cela des idées aussi grossières que les Bédouins ! En conséquence, ils feront une guerre irréconciliable au christianisme, brûleront les églises et les images des saints, proscriront la peinture et la sculpture comme des arts abominables.

Au commencement du huitième siècle, il y avait à Constantinople un empereur dont les idées n'étaient pas plus élevées que celles de Mahomet et de ses Bédouins : c'était l'empereur Léon III, surnommé l'Isaurien, qui, après avoir été marchand de bestiaux, puis soldat, monta sur le trône, l'an 716, de la manière que nous avons vue. Les deux années suivantes, Constantinople fut assiégée par les Sarrasins ; mais ils furent obligés de se retirer après des pertes énormes. Dans le même temps une révolte éclate en Sicile, on y proclame un nommé Basile empereur ; mais la la révolte est étouffée, et Basile la paie de sa tête. En 719, Léon eut un fils nommé Constantin et surnommé Copronyme, parce qu'au moment de son baptême il salit de ses excréments les fonts baptismaux. La même année, l'empereur Anastase, qu'on avait obligé de se faire prêtre, essaya de remonter sur le trône ; mais son entreprise manqua, et il fut décapité dans l'hippodrome. Les Juifs d'Orient s'étant laissé abuser par un faux christ, Léon ordonna, l'an 722, sous peine de mort, à tous ceux de son empire, de recevoir le baptême ; ils le reçurent en public, ainsi que les autres sacrements, mais ils les profanaient en secret. Les manichéens, à qui Léon intima les mêmes ordres et sous la même peine, se brûlèrent tous à jour nommé dans leurs églises. L'an 726, le ci-devant marchand de bestiaux, puis heureux soldat et enfin empereur Léon, se mit à copier Mahomet et à faire le réformateur de religion à coups de sabre. il entreprit de décréter que l'honneur rendu aux images des saints était une idolâtrie, que tous les Chrétiens étaient des idolâtres, et que, depuis des siècles, l'Eglise du Christ était retombée dans le paganisme. La première idée lui en était venue des sectateurs de Mahomet ; un renégat syrien nommé Béser; l'y confirma ; un évêque dissolu, de Nacolie en Phrygie, nommé Constantin, le pressa de l'exécuter. Les Grecs postérieurs ajoutent encore d'autres causes plus ou moins probables.

Donc l'an 725, neuvième de son empire, l'Isaurien Léon commence à parler contre les saintes images ; au commencement de l'année suivante, indiction neuvième, mois d'avril 726, il ordonne par un édit d'ôter des églises et des lieux publics les sacrées images qui y étaient exposées à la vénération des fidèles ; en particulier, il fait abattre l'image miraculeuse du Sauveur, nommée Antiphonète, et envoie son édit au pape saint Grégoire II pour le faire exécuter en Italie (1).

A Constantinople, ayant assemblé dans son palais les principaux du peuple, il dit publiquement que de faire des images était une idolâtrie, et que par conséquent on ne devait pas les vénérer. Il ajoutait que, jusqu'à lui, tous les empereurs, tous les patriarches, tous les évêques, tous les Chrétiens avaient été idolâtres. Les assistants gémirent à ce discours ; il y eut même une émeute dans la ville. Pour atténuer l'effet de ses paroles impies, l'empereur chercha à leur donner un autre sens, et protesta qu'il n'entendait pas abolir les images, mais seulement les suspendre plus haut, afin qu'on ne pût pas les toucher des lèvres et leur manquer de respect. C'est que les fidèles s'inclinaient devant les images des saints et les baisaient par dévotion. La réunion de ces deux choses est ce que les Grecs appellent *proskunein*, les Latins, mais pas toujours, *adorare*, et qui consistait principalement à s'incliner profondément devant quelqu'un pour lui baiser les mains ou les pieds. En français, le mot *adorer*, dans son acception stricte, qui est l'acception commune, ne présente pas du tout le même sens ; il réveille l'idée de culte suprême et répond au mot grec *latrevein*, que jamais les Grecs n'appliquent au culte des saints, mais uniquement au culte de Dieu. La probité, l'exactitude historique, demandent qu'on y prenne garde et qu'on en avertisse, pour ne pas tromper ses lecteurs. Bien des écrivains modernes ne font ni l'un ni l'autre. Les protestants surtout abusent volontiers de cette équivoque pour accuser les catholiques d'*adorer* les saints et leurs images. Un témoin, un juré, un juge, qui, dans un procès, emploierait une supercherie semblable pour condamner qui que ce soit, serait un infâme. L'historien est à la fois et juge, et juré, et témoin.

Saint Germain, patriarche de Constantinople, résista fortement à l'empereur, soutenant que les images avaient toujours été en usage dans l'Eglise, et déclarant qu'il était prêt à mourir pour leur défense. Il essaya de ramener quelques évêques courtisans qui pensaient comme l'empereur, notamment Constantin de Nacolie. Nous avons trois lettres que Germain écrivit sur ce sujet : la première à Jean, évêque de Synnade, métropolitain de Constantin, où il dit : Le patrice Taraise m'a rendu votre lettre où vous parlez de l'évêque de Nacolie. Je vous déclare donc qu'avant que je l'eusse reçue, cet évêque étant venu ici, nous entrâmes en discours, et j'examinai son sentiment sur ce que j'avais ouï dire de lui. Voici sa défense; car il faut vous dire tout en détail. Ayant ouï, dit-il, ces paroles de l'Ecriture : Tu ne feras aucune image pour l'adorer, soit de ce qui est au ciel, soit de ce qui est sur la terre, j'ai dit qu'il ne fallait point adorer les ouvrages des hommes ; mais, au

(1) Theoph., Cedr., etc.

reste, nous croyons les saints martyrs dignes de tout honneur, et nous implorons leur intercession. Je lui répondis : La foi chrétienne, son culte et son adoration se rapportent à Dieu seul, comme il est écrit : Tu adoreras le Seigneur, ton Dieu, et tu le serviras lui seul. C'est à lui seul que s'adresse notre doxologie et notre latrie ou culte suprême. Nous n'adorons point de créature, à Dieu ne plaise, et nous ne rendons point à des conserviteurs le culte qui n'est dû qu'à Dieu. Quand nous nous prosternons devant les empereurs et les princes de la terre, ce n'est pas pour les adorer comme Dieu. Le prophète Nathan se prosterna jusqu'à terre devant David, qui n'était qu'un homme, et il n'en est point repris. Et quand nous permettons de faire des images, ce n'est pas pour diminuer la perfection du culte divin, car nous n'en faisons aucune pour représenter la Divinité invisible que les anges mêmes ne peuvent comprendre.

Mais puisque le Fils de Dieu a bien voulu se faire homme pour notre salut, nous faisons l'image de son humanité pour fortifier notre foi, montrant qu'il a pris notre nature, non pas imaginairement, comme ont enseigné quelques anciens hérétiques, mais réellement et véritablement. C'est à cette intention que nous saluons ces images, et que nous leur rendons l'honneur et le culte convenables, pour nous rappeler la mémoire de son incarnation. Nous faisons de même l'image de sa sainte Mère pour montrer qu'étant femme et de même nature que nous, elle a conçu et enfanté le Dieu tout-puissant. Nous admirons aussi et nous estimons heureux les martyrs, les apôtres, les prophètes et tous les autres saints qui ont été vrais serviteurs de Dieu, éprouves par leurs bonnes œuvres, par la prédication de la vérité et la patience dans les souffrances, qui enfin sont ses amis et ont acquis un grand crédit auprès de lui. Et nous peignons leurs images en mémoire du grand courage qu'ils ont montré et du service agréable qu'ils ont rendu à Dieu ; non que nous prétendions qu'ils participent à la nature divine, ni que nous leur rendions l'honneur et l'adoration dus à Dieu, mais pour montrer l'affection que nous leur portons et pour fortifier, par la peinture, la créance des vérités que nous avons apprises par les oreilles ; car, étant composés de chair et de sang, nous avons besoin d'assurer notre âme, même par la vue. Nous avons, conclut saint Germain, exposé tout cela à l'évêque de Nacolie, qui l'a reçu et qui a déclaré devant Dieu qu'il le tenait ainsi, et qu'il ne dirait ni ne ferait rien qui pût scandaliser les peuples. Vous ne devez donc point fatiguer les évêques de votre province, ni vous scandaliser vous-même pour ce sujet, mais seulement l'envoyer chercher, lui lire cette lettre et l'obliger à y donner son consentement (1).

Constantin, évêque de Nacolie, qui était porteur de cette lettre, la tint sercète et ne la rendit point à son métropolitain. C'est pourquoi le patriarche Germain écrivit ainsi à Constantin lui-même : Jean, métropolitain de Synnade, m'a écrit que vous ne lui aviez point rendu ma lettre. Je suis fort affligé que vous ayez été si peu touché de la crainte de Dieu, de la charité et de l'honneur que les membres de Jésus-Christ se doivent les uns aux autres. C'est pourquoi je vous ordonne de rendre vous-même, sans délai, ma précédente lettre à votre métropolitain, de vous soumettre entièrement à lui, suivant l'ordre de l'épiscopat, et de persévérer dans la résolution que vous avez témoignée de suivre nos sentiments sans vous appuyer sur votre propre sens ; car vous n'avez pas oublié, je le crois, que vous m'avez prié d'accepter votre renonciation à l'épiscopat, sous prétexte qu'on voulait se soulever contre vous pour un crime dont vous ne vous sentiez point coupable, assurant que vous n'aviez rien dit ni rien fait d'injurieux à Notre Seigneur et à ses saints au sujet de leurs images, mais que seulement vous aviez proposé la doctrine de l'Ecriture, qu'il ne faut rendre à la créature aucun honneur divin. Je vous lus ce que j'écrivais à votre métropolitain, vous déclarâtes que vous en étiez d'accord, et je vous en donnai copie. Ne scandalisez donc pas le peuple innocent, mais souvenez vous du terrible jugement de Dieu contre les auteurs de scandale, et sachez que, jusqu'à ce que vous ayez rendu ma lettre à votre métropolitain, je vous défends, au nom de la très-sainte Trinité, de faire aucune fonction d'évêque ; car j'aime mieux user de quelque rigueur que de me rendre moi-même coupable devant Dieu (2).

Le patriarche Germain écrivit encore à Thomas, évêque de Claudiopolis, qui s'était déclaré contre les images, il lui dit entre autres choses : Vous avez été longtemps avec nous ; nous logions ensemble, vous proposiez quelquefois des questions de l'Ecriture, sans que jamais vous nous ayez dit un mot sur les images des saints, de Jésus-Christ ou de sa sainte Mère. Vous avez gardé un profond silence là-dessus. Toutefois, j'apprends que, de retour dans votre ville, vous avez fait ôter les images comme par une commune résolution, un dessein arrêté. J'ai peine à le croire, mais je suis obligé de vous en dire mon sentiment. Souvenez-vous d'abord que nous devons éviter en tout les nouveautés, mais principalement quand ce peut être une occasion de scandale au peuple fidèle et que l'on s'opppse à une coutume établie depuis longtemps dans l'Eglise. D'ailleurs nous devons réfuter les calomnies que les infidèles ramassent contre elle, et montrer sa noble et divine immobilité. Or, ce n'est pas d'aujourd'hui que les Juifs et les vrais idolâtres nous ont fait ce reproche sans autre dessein que de noircir notre foi,

(1) Labbe, t. VII, p. 290. — (1) *Ibid.*, p. 295.

car ils ne se soucient de nous détourner des ouvrages des hommes, eux dont tout le culte y est attaché, eux qui ne connaissent rien au-dessus des choses sensibles, eux qui ne font qu'abaisser en toute manière la nature divine, l'enfermer dans un lieu et la représenter par des images corporelles. Quant aux Sarrasins ou Musulmans, il leur reproche la pierre noire de la Mecque, qui est le principal objet de leur pèlerinage, et qu'ils se félicitent d'adorer et de baiser.

Il s'étend ensuite sur la pureté de la religion chrétienne, qui n'a pour objet d'adoration qu'un seul vrai Dieu, invisible et inaccessible dans sa gloire. Au contraire, dit-il, les idolâtres croient faire un dieu qui n'était point auparavant, et, quand il est détruit, ils croient n'avoir plus de dieu, s'ils n'en font un autre semblable. Les honneurs qu'ils leur rendent sont pleins de dissolution et de toute sorte d'actions et de paroles déshonnêtes. Au contraire, les images des saints, chez les Chrétiens, ne servent qu'à les exciter à la vertu comme feraient les discours des personnes vertueuses ; car, comme dit saint Basile, ce que la parole recommande par l'ouïe, la peinture silencieuse le montre par imitation, et l'homme est ainsi encouragé des deux côtés à bien faire. En effet la peinture est une histoire abrégée, et tout se rapporte à la gloire du Père céleste.

Quand nous adorons l'image de Jésus-Christ, nous n'adorons pas les couleurs appliquées sur du bois, c'est le Dieu invisible, qui est dans le sein du Père, que nous adorons en esprit et en vérité. C'est ainsi que les images du Christ et de sa sainte Mère sont comprises et honorées ; c'est ainsi qu'elles ont été reçues, sans aucune opposition, par les anciens pontifes des églises. Depuis la fin des persécutions, on a tenu plusieurs conciles œcuméniques qui ont fait des canons sur des sujets bien moins importants que celui des images. Certainement, ils n'auraient pas dû le laisser sans examen, si, comme quelques-uns le prétendent, cette ancienne coutume nous conduisait à l'idolâtrie et nous éloignait de Dieu ; car, celui qui a promis aux apôtres d'être avec eux jusqu'à la fin du monde, l'a promis par là même aux évêques, qui devaient gouverner l'Eglise après eux. Et puisqu'il a dit qu'il serait au milieu de deux ou trois assemblés en son nom, il n'aurait pas abandonné de si grandes multitudes, assemblées par le zèle de sa religion, sans leur communiquer son inspiration et sa conduite, d'autant plus que cette coutume n'est pas seulement établie dans un petit nombre de villes ou dans les moins considérables, mais presque dans tous les pays et dans les premières et les plus illustres des églises.

Il répond ensuite à l'objection tirée de l'Ecriture, où Dieu défend de faire aucune image de ce qui est au ciel ou sur la terre. Le sens, dit-il, en est manifeste, savoir : que la nature divine est invisible et incompréhensible, et qu'il ne faut pas s'imaginer qu'elle ait rien de semblable aux images corporelles. Car après avoir dit : Vous n'avez vu aucune image lorsque le Seigneur vous a parlé sur le Mont-Horeb, il ajoute aussitôt : Ne vous trompez donc pas en faisant quelque sculpture, et le reste ; tant pour les faire souvenir du veau d'or, que pour les détourner de la coutume des Egyptiens qu'ils connaissaient. C'est ce que dit saint Paul aux Athéniens : qu'étant de la race de Dieu, nous ne devons pas croire que la nature divine soit semblable à l'or, à l'argent, ou à l'ouvrage des hommes. Or, nous ne reconnaissons qu'un Dieu, nous n'adorons que lui, et nous n'offrons qu'à lui le sacrifice par Jésus-Christ. Après tout, c'est moins la chose même qu'il faut considérer que l'intention de qui la fait. Autrement, la loi de Dieu même sera coupable aux yeux des infidèles. Car, elle qui défend de faire aucune image de fonte, ni de sculpture, elle fait cependant ainsi deux chérubins pour ombrager le propitiatoire ; deux chérubins, dont les archétypes, comme l'observe saint Athanase, sont tout à fait inconnus et immatériels, et dont, par conséquent, les images corporelles ne peuvent être interprétées que d'une manière symbolique.

Personne ne doit non plus se scandaliser de ce que l'on représente aux images des saints des luminaires ou des parfums. Ce sont des symboles de leurs vertus, pour signifier leur lumière spirituelle et l'inspiration du Saint-Esprit. D'ailleurs, comme dit saint Basile, l'honneur qu'on rend à de bons conserviteurs, est une preuve d'affection envers le commun maître. Enfin, ce qui est bien important, c'est que Dieu a fait souvent des miracles sur des images. De quoi il y a plusieurs histoires : comme des guérisons de malades, que nous connaissons par nous-mêmes, des charmes rompus, des apparitions en songe. Un fait hors de doute, c'est que l'image de la sainte Vierge, qui était à Sozopolis de Pisidie, a répandu de sa main un parfum liquide : il y en a beaucoup de témoins. Ce qui, au reste, n'est pas incroyable, puisque l'ombre seule de saint Pierre guérissait les malades. Il ne sera pas inutile d'ajouter ce que rapporte Eusèbe dans son histoire. A Panéade, autrement Césarée de Philippe, l'Hémorroïsse, en souvenir de sa guérison miraculeuse, dressa devant sa maison une statue de bronze, représentant le Seigneur avec une femme prosternée à ses pieds et lui tendant des mains suppliantes. Aux pieds de la statue du Seigneur croissait une certaine herbe qui guérissait diverses maladies. C'est ce qu'Eusèbe dit avoir vu de ses propres yeux. Il rapporte encore avoir vu les images peintes de saint Pierre et de saint Paul, ainsi que de Jésus-Christ (1). Voilà ce que saint Germain écrivait à l'évêque de Claudiopolis.

(1) Labbe, t. VII, p. 298-315.

Il ne manqua pas surtout, comme nous le verrons, d'informer le pape saint Grégoire II de tout ce qui se passait.

La téméraire entreprise de l'empereur Léon contre les saintes images continuait à troubler tout l'empire. Elle lui attira une insurrection des peuples de la Grèce et des Cyclades. Ils armèrent une flotte sous prétexte de défendre la religion, menant avec x un nommé Cosme, pour le couronner pereur. Les chefs de cette armée étaient allien, qui commandait en Grèce, et enne S'étant approchés de Constantino-, les insurgés livrèrent une bataille le avril 727. Ils y furent entièrement défaits. gallien se jeta dans la mer tout armé; Cosme et Etienne furent pris et eurent la tête tranchée. Ce succès acheva de faire de Léon un persécuteur sanguinaire de quiconque n'approuvait pas ses grossières idées (1). Bien des évêques grecs, plus courtisans qu'évêques, trahirent leur devoir pour plaire au prince. Dans ce péril, la religion se vit défendue, avec beaucoup de force et de courage, d'où l'on ne s'y attendait guère, par un homme qui vivait sous la domination des Sarrasins.

Cet homme était saint Jean, surnommé Damascène, parce qu'il était né à Damas vers la fin du septième siècle. Sa famille était illustre et chrétienne. Quoique les Chrétiens eussent à souffrir de temps à autre des avanies et des persécutions, surtout quand les Musulmans étaient battus par les Grecs, son père occupait une place de conseiller d'Etat auprès du calife de ces infidèles. Au lieu de dissiper ses grands biens en dépenses inutiles, il les employait en œuvres de charité, principalement à racheter les captifs qu'on amenait à Damas pour être vendus ou égorgés. Un jour, dans une troupe de ces malheureux exposés sur la place publique, on vit ceux qui étaient destinés à la mort se jeter aux pieds de l'un d'entre eux et se recommander humblement à ses prières. C'était un religieux italien, nommé Cosme, pris sur mer avec les autres. Les Barbares, ayant remarqué le respect que lui témoignaient ses compagnons de malheur, lui demandèrent de quelle dignité il avait été revêtu parmi les chrétiens. Il répondit qu'il n'en avait point d'autre que celle de prêtre. Je suis, ajouta-t-il, un inutile moine qui a étudié non-seulement la philosophie chrétienne, mais encore la philosophie étrangère; et, en disant ces mots, ses yeux se remplirent de larmes. Le père de Jean étant survenu, lui demanda la cause de sa tristesse. Cosme lui confessa naïvement qu'il s'affligeait de mourir avant d'avoir pu communiquer à d'autres les sciences qu'il avait acquises. Or, depuis longtemps le père cherchait pour son fils un homme qui pût lui donner une éducation convenable. Ravi de trouver ce trésor dans un captif qu'on allait égorger, il courut le demander au calife qui le lui accorda sans peine. Cosme non-seulement reçut la liberté, il devint l'ami du père, le maître du fils, qui, sous sa direction, apprit avec un succès prodigieux la grammaire, la dialectique, l'arithmétique de Diophante ou l'algèbre, la géométrie, la musique, la poésie, l'astronomie, mais surtout la théologie ou la science de la religion. Ses progrès ne furent pas moindres dans la vertu que dans les sciences. Il avait pour compagnon d'études un orphelin de Jérusalem, que son père avait adopté. Quand son éducation fut achevée, Cosme se retira en Palestine, dans la laure de Saint-Sabas, d'où il fut tiré pour être fait évêque de Majume (2). Le mérite de Jean fut bientôt connu du prince des Sarrasins, qui le fit chef de son conseil après la mort de son père.

Circonstance bien remarquable! C'est un pauvre moine d'Italie, captif, voué à la mort, qui introduit les sciences de Grèce et de Rome à la cour des califes de Damas, qui les enseigne au fils du grand visir; et ce fils, devenu grand visir lui-même, puis moine, sous le nom de saint Jean Damascène, parvient à naturaliser, pour un temps, ces sciences étrangères parmi ces mêmes Musulmans, parmi ces mêmes Arabes, qui les avaient proscrites et brûlées avec la bibliothèque d'Alexandrie. Ce fait, un des plus curieux de l'histoire, vient d'être constaté par des savants français.

« Par qui commence en effet, demande Ch. Lenormant dans son *Cours d'histoire moderne*, la liste de ces esprits dominateurs qui ont inspiré le génie arabe? Par un très-bon catholique, par un Père de l'Eglise: saint Jean Damascène a été l'initiateur des Arabes à la philosophie grecque, non pas à la cour des califes abbassides, mais un siècle plus tard, à celle des califes ommiades; non dans Bagdad, mais à Damas. En alléguant ici l'influence de saint Jean Damascène sur les premiers développements de la philosophie chez les Arabes, je ne parle pas de mon chef. J'ai pour moi une autorité sûre et incontestable, celle de mon savant confrère, M. Reinaud, qui a fait à ce sujet des recherches encore inédites, d'où résulte la preuve certaine que cet illustre Père, Jean Damascène, qui jouissait à la cour des califes ommiades d'une grande considération, et qui avait quitté cette cour pour adopter la vie religieuse, l'homme certainement le plus distingué de l'Orient à son époque, fut l'introducteur des Arabes dans le domaine de la philosophie d'Aristote. »

Le même savant ajoute: « Quant à l'influence des Occidentaux sur l'Orient à l'époque des croisades, je suis obligé de me renfermer encore dans des assertions générales, et le temps me manque pour en développer les preuves.

« Qu'il me suffise d'affirmer sur la même autorité, sur celle de tout ce qu'il y a d'orientalistes et d'arabisants à notre époque, qu'il existe une différence fondamentale entre le

(1) Theoph. — (2) *Vit. S. Joan. Dam. Acta SS.*, 6 *maii*.

génie, les connaissances et la critique des écrivains antérieurs aux croisades, et ceux qui ont écrit après ces fameuses expéditions. Ainsi, tout ce que la littérature arabe renferme de plus distingué sous le rapport des connaissances exactes et de la critique, Aboulféda, historien et géographe, Ibn-Alatir, Ibn-Kaldoun, tous deux historiens, j'allais oublier le plus distingué, l'auteur de la *Description de l'Egypte*, Abdallatif, tous ces hommes éminents, sans exception, sont postérieurs à l'époque des croisades. Le premier en date, Edrisi, avait trouvé un asile à la cour de Normand Roger, roi de Sicile, et vivait ainsi au milieu des chrétiens (1). »

D'après ces faits remarquables, ce ne sont pas les Chrétiens qui ont appris les sciences humaines des Musulmans, comme certains hommes se plaisent à dire, mais les Musulmans qui les ont apprises des Chrétiens. Tout ce que les sciences humaines gagnent d'être cultivées par des Mahométans, c'est de devenir matérielles et épicuriennes comme le mahométisme lui-même ; tandis que chez les Chrétiens elles participent à la spiritualité et à la sainteté du christianisme. Et voilà pourquoi certains hommes, appréciant les sciences à leur point de vue personnel, les aiment mieux musulmanes que chrétiennes. Le fond de cette réflexion est du même savant. — Mais revenons à l'époque de saint Jean Damascène.

Un compatriote du saint docteur, peut-être un de ses disciples ou condisciples, fut André, archevêque de Crète. André naquit à Damas. Après y avoir fait ses études, il se rendit à Jérusalem où il mena pendant quelque temps la vie monastique : d'où vient qu'on lui donne quelquefois le nom d'Hiérosolymitain. Passé de Jérusalem à Constantinople, il s'y fit estimer par sa vertu et son éloquence. L'Eglise de Crète se trouvant vacante, il en fut élu archevêque. Il occupait déjà ce siége sous le règne de Justinien II, qui, commencé l'an 686, finit l'an 711. André favorisa quelque temps l'erreur des monothélites. Mais ayant lu les actes du sixième concile, il se détrompa, et reconnut avec toute l'Eglise deux volontés et deux opérations en Jésus Christ. C'est ce qu'il témoigne lui-même l'an 713, dans un poëme d'action de grâces à l'archidiacre Agathon, qui avait communiqué les actes de ce concile (2). Nous avons d'André de Crète plusieurs discours, entre autres un éloquent panégyrique du martyr saint Georges, que les Grecs comptent parmi leurs quatre grands martyrs.

Né en Cappadoce, de parents chrétiens, et formé à toutes les vertus chrétiennes, Georges fut enrôlé dans la garde de l'empereur Dioclétien, et y mérita le grade de commandant. La persécution ayant éclaté, beaucoup de Chrétiens tombaient ou chancelaient. Compatissant à leur faiblesse, et pour ranimer leur courage par son exemple, Georges distribua tous ses biens aux pauvres, et se déclara publiquement Chrétien. L'empereur essaya de le gagner par la douceur ; mais le martyr repoussa généreusement et les promesses et les menaces, et parla fortement contre la vanité des idoles. Aussitôt il est appliqué à divers genres de supplices. On le suspend à un poteau, pour l'éventrer à coups de lance ; on le met aux entraves et on l'étend sur le pavé avec une énorme pierre sur la poitrine ; on l'attache à une roue garnie de crocs et de couteaux, pour le mettre en pièces : et au sortir de ces tourments, il est entièrement guéri. Dioclétien le fait plonger pendant trois jours dans une fosse de chaux vive, et le troisième jour on l'en retire sain et sauf. A cette vue plusieurs se convertissent, mais non Dioclétien. Il fait chausser le martyr de brodequins en fer, rougis au feu, avec des pointes au dedans, et l'oblige de courir dans cet état. Georges endure ce tourment sans qu'il parût souffrir. Dioclétien, l'attribuant à la magie, fait venir un habile magicien nommé Athanase, qui prépare avec beaucoup de maléfices des potions magiques : Georges les boit sans ressentir aucun mal. Le magicien le défie de ressusciter un mort : Georges le ressuscite en présence de tout le monde ; ce qui convertit le magicien et beaucoup d'autres infidèles. Conduit dans le temple d'Apollon, Georges, par le signe de la croix, force le démon qui se fait adorer dans l'idole, à déclarer publiquement qu'il n'est pas Dieu, mais un démon, mais un ange déchu, qui trompe les hommes, et il est contraint par le martyr à réduire en poussière sa propre idole. Enfin, après avoir triomphé de tous les supplices, après avoir envoyé devant lui un grand nombre de martyrs convertis par sa parole et son exemple, Georges les suit au ciel comme leur capitaine. Dioclétien lui fait trancher la tête.

Tels sont les principaux faits que nous apprennent sur le martyr saint Georges, et André, archevêque de Crète, et Cyrus Grégoire, archevêque de Constantinople, et Siméon Métaphraste, l'homme le plus savant de son époque (3) : faits que nous verrons célébrés dans les hymnes de saint Jean Damascène.

L'empereur Léon ayant jeté le trouble dans son empire et dans toute la chrétienté par sa folle entreprise contre les saintes images, saint Jean Damascène écrivit pour leur défense un premier discours adressé à ses amis, en les priant de le répandre parmi les fidèles. Il commence avec beaucoup de modestie. Je devrais plutôt, connaissant mon indignité, garder un perpétuel silence et me contenter de confesser à Dieu mes péchés ; mais voyant l'Eglise fondée sur la pierre agitée d'une violente tempête, je ne crois pas devoir me taire,

(1) *Questions historiques* (v^e^-x^e^ siècles), par Ch. Lenormant, membre de l'Institut. Paris. Waille, 1845, seconde partie p. 84 et 85. — (2) Ceillier, t. XVIII. — (3) Voir *Acta sanctorum*, t. III, *aprili die* 23, *et ad calcem tomi.*

parce que je crains Dieu plus que je ne crains l'empereur. Au contraire, c'est ce qui m'excite, car l'autorité des princes est d'un grand poids pour séduire les sujets. Quoique l'on sache que les rois de la terre sont soumis au Roi du ciel et que les lois sont au-dessus d'eux, il y en a peu néanmoins qui méprisent leurs commandements injustes. Saint Jean Damascène pose ensuite pour fondement de son discours, que l'Eglise ne peut errer et qu'il n'est pas permis de la soupçonner d'un aussi grossier abus que l'idolâtrie, il prie enfin le peuple de Constantinople, avec son excellent pasteur, d'accueillir avec bienveillance ses paroles, sans faire attention à sa dignité, qui était petite, ni à son éloquence, qui était encore moindre; mais au fond même des idées.

Puis, entrant en matière : Je sais, dit-il, que celui qui ne ment point, a dit : Le Seigneur, ton Dieu, est un ; tu adoreras le Seigneur, ton Dieu, et tu le serviras lui seul ; tu ne feras point de sculpture ni d'image de ce qui est au ciel et sur la terre. Aussi je n'adore qu'un seul Dieu, et je ne rends qu'à lui seul l'adoration de latrie. Je n'adore point la créature à la place du Créateur ; mais le Créateur qui s'est fait créature, pour honorer la nature humaine et me rendre participant de la nature divine. J'adore, avec ce grand Roi et ce Dieu, le corps qui est pour ainsi dire sa pourpre. J'ose faire une image du Dieu invisible, non en tant qu'il est invisible, mais en tant qu'il s'est rendu invisible pour nous par la chair et le sang. Par cette image, je ne prétends point représenter la Divinité, mais la chair qui a été vue. Si je ne puis former une image de l'âme, bien moins pourrais-je en faire une de Dieu, qui a lui-même accordé à l'âme de n'être point matérielle.

Mais Dieu a dit à Moïse : Tu ne te feras point d'images. Apprenez comment Moïse l'explique lui-même dans le Deutéronome : Le Seigneur nous a parlé du milieu du feu ; vous n'avez vu aucune image, vous avez seulement entendu sa voix, de peur qu'en regardant le ciel, et voyant le soleil, la lune et les étoiles, vous ne vous laissiez séduire pour les adorer et les servir. Voyez-vous que son dessein n'est que de vous détourner d'adorer la créature au lieu du Créateur, et de rendre à quelque autre qu'à lui l'adoration de latrie? Ce précepte était donc pour les Juifs enclins à l'idolâtrie ? mais pour nous, à qui il est donné de connaître parfaitement la nature divine, et qui avons passé l'enfance, nous savons ce qu'il est possible et ce qu'il est impossible de représenter par des images. Comment pourrait-on faire une image de Celui qui n'a ni figure ni bornes ? ou peindre par des couleurs Celui qui n'a point de corps ? Mais, depuis qu'il s'est fait homme, vous pouvez faire l'image de sa forme humaine. Vous pouvez peindre sa naissance de la Vierge, son baptême dans le Jourdain, sa transfiguration sur le Thabor, ses tourments, sa croix, sa sépulture, sa résurrection, son ascension. Exprimez tout cela par les couleurs aussi bien que par les paroles. Ne craignez rien. Je connais la différence des adorations (proskyneseos) et des images.

L'image est une ressemblance qui caractérise l'original, mais avec une certaine différence, car une image ne saurait être en tout pareille à l'original. Le Fils de Dieu est l'image vivante du Père, image ressemblante en tout, si ce n'est que le Père n'est pas du Fils, mais le Fils du Père. Les idées de Dieu sont les images et les paradigmes des choses qu'il veut faire. Les choses mêmes visibles sont des images des choses invisibles. Ainsi l'Ecriture, pour s'accommoder à notre faiblesse, nous représente quelquefois Dieu sous des figures corporelles. Ainsi, pour représenter la Trinité, nous employons nous-mêmes la comparaison du soleil, de sa lumière et de son rayon. Nous appelons encore image le signe des choses futures. Ainsi l'arche d'alliance, la verge d'Aaron et l'urne de la manne signifiaient la sainte Vierge ; le serpent d'airain signifiait Jésus-Christ en croix ; la mer et la nuée signifiaient le baptême. On nomme encore image ce qui conserve la mémoire des choses passées, soit par les lettres, comme quand Dieu écrivit sa loi sur des tables, et ordonna d'écrire la vie des hommes qui lui étaient chers; soit par d'autres monuments sensibles, comme l'urne et la verge qu'il fit garder dans l'arche. Otez donc toutes les sortes d'images, et déclarez-vous contre celui qui les a fait faire, ou recevez-les toutes, chacune comme il lui convient.

L'adoration, *proskynesis*, est un signe de soumission et de respect. Nous en connaissons différentes espèces. La première, qui s'appelle adoration de latrie, est celle que nous rendons à Dieu, seul adorable par sa nature. Il y en a une autre que nous rendons, à cause de Dieu, à ses amis et à ses serviteurs, comme quand Josué et Daniel adorèrent des anges, ou aux lieux et aux choses consacrées à Dieu, ou aux princes qu'il a établis, comme quand les Israélites adoraient le tabernacle, quand Jacob adora Esaü, son frère aîné, et même Pharaon, et quand Joseph fut adoré par ses frères. Il y a aussi une adoration qui n'est qu'un honneur qu'on se rend l'un à l'autre, comme quand Abraham et les enfants d'Hémor s'adorèrent réciproquement. Otez donc toutes les adorations, ou bien recevez-les toutes, mais avec les différences et dans les occasions convenables.

Dites-moi : Dieu n'est-il pas un ? le législateur n'est-il pas un ? Pourquoi donc ordonne-t-il des choses contraires ? Car les chérubins sont du nombre des créatures. Pourquoi donc ordonne-t-il que les chérubins faits de mains d'hommes ombragent le propitiatoire ? N'est-ce pas pour faire entendre que de Dieu même, comme étant infini, on ne peut faire aucune image, afin qu'aucune créature ne reçoive l'adoration de latrie ; mais que les chérubins, étant des êtres limités, sont représentés comme des ministres autour de son trône ? L'arche,

l'urne et le propitiatoire, ne sont-ce pas les ouvrages des hommes, faits d'une vile matière, comme vous aimez à le dire ? Qu'est-ce que le tabernacle tout entier ? sinon une image, une ombre, une figure ? La loi même qui, suivant l'Apôtre, n'avait que l'ombre des biens futurs, et non leur image réelle, n'est-elle pas la figure d'une image ? et le tabernacle, une figure de figure ? Comment donc la loi défendrait-elle de représenter quelque chose par image ? il n'en est point ainsi ; mais chaque chose a son temps.

Autrefois Dieu, n'ayant ni corps ni figure, n'était représenté par aucune image. Mais depuis que Dieu a été vu dans la chair et qu'il a conversé parmi les hommes, je représente en image ce qu'il a rendu visible. Ce n'est pas la matière que j'adore, mais l'auteur de la matière, qui s'est fait matière pour moi, qui a habité dans la matière, et qui, par la matière, a opéré mon salut. Et je ne cesserai point de révérer la matière par qui j'ai été sauvé : non pas que je la révère comme Dieu ; jamais ! mais comme l'instrument de sa grâce. Le bois sacré de la croix n'est-il pas matière ? Et le lieu du calvaire, et la pierre du saint sépulcre, source de notre résurrection ? et les lettres dont les Evangiles sont écrits, et la sainte table, et l'or et l'argent dont on fait les vases sacrés, enfin le corps et le sang de Notre Seigneur ? Tout cela n'est-il pas matière ? Otez donc le culte et la vénération de toutes ces choses, ou convenez qu'on peut honorer les images de Dieu et de ses amis. Ne calomniez pas la matière. Ce que Dieu a fait n'est pas méprisable. C'est une pensée des manichéens. Il n'y a de méprisable que ce que Dieu n'a pas fait : une seule chose, fruit de notre libre arbitre, le péché.

Ce qu'est un livre à ceux qui savent lire, une image l'est à ceux qui ne le savent pas ; ce que le discours fait à l'ouïe, l'image le fait à la vue. Les images sont un mémorial des œuvres divines. Dieu commanda de prendre douze pierres dans le Jourdain et d'en faire un monument perpétuel de ce miraculeux passage. Pourquoi ne représenterai-je pas les miracles et les souffrances de Jésus-Christ, afin que, si mon fils m'interroge, je lui réponde : C'est que le Fils de Dieu s'est fait homme, et qu'il a ramené à sa félicité première tout le genre humain. Mais, disent-ils, contentez-vous de faire l'image de Jésus-Christ et de sa Mère. Quelle absurdité ! Ne voyez-vous pas que vous vous déclarez ouvertement les ennemis des saints ? Car si vous peignez l'image du Christ, et non des saints, ce ne sont donc pas les images que vous défendez, mais c'est aux saints que vous refusez l'honneur. Le temple de Salomon était orné tout à l'entour de chérubins, de palmes, de grenades, de bœufs, de lions. N'est-il pas plus décent d'orner les murailles de la maison de Dieu d'images de saints que d'animaux sans raison ? Nous ne voulons pas peindre Jésus-Christ sans les saints qui composent sa cour. Que l'empereur de la terre se dépouille de la sienne avant de dépouiller son maître.

Autrefois on ne bâtissait point de temples aux hommes, et on ne célébrait point la mort des justes par la joie, mais par les larmes. Au contraire, quiconque avait touché un mort, fût-ce le corps de Moïse, était réputé immonde. Otez donc les fêtes instituées en l'honneur des saints, contre les maximes de l'ancienne loi, ou bien recevez leurs images, que vous prétendez contraires à la loi. Mais il vous est impossible d'abolir ces fêtes établies par les apôtres et les Pères. Car, depuis l'Incarnation du Verbe, nous sommes vraiment sanctifiés, délivrés par ses souffrances, immortels par sa résurrection. Depuis ce temps, nous honorons la mort des saints par la joie, et non par le deuil. L'ombre ou la ceinture des apôtres guérissait les malades et chassait les démons : pourquoi leur image ne serait-elle pas honorée ? Ou n'adorez rien de matériel, ou ne soyez point novateur, et n'ébranlez point les bornes séculaires plantées par vos pères, qui ont établi les usages de l'Eglise, non-seulement par leurs écrits, mais par la tradition.

Saint Jean Damascène répond à l'objection tirée de saint Epiphane, qui déchira un rideau où était peinte une image. Il dit premièrement que l'écrit d'où est tiré ce fait n'est peut-être pas de saint Epiphane, ou que ce saint a pu en user ainsi pour corriger quelques abus, comme saint Athanase ordonna d'enterrer les reliques des saints pour abolir la mauvaise coutume des Egyptiens, qui gardaient leurs morts sur des lits ; car, que saint Epiphane n'ait pas prétendu abolir les images, on le voit par son église, qui en est encore ornée. Enfin, de même que, suivant le proverbe, une seule hirondelle ne fait pas le printemps, ainsi l'autorité d'un seul homme ne saurait prévaloir contre la tradition de toute l'Eglise.

A la fin de ce discours, saint Jean Damascène rapporte plusieurs passages des Pères en faveur du culte des images. Premièrement de saint Denys l'Aréopagite ; puis de saint Basile, de saint Grégoire de Nysse, qui dit avoir été touché jusqu'aux larmes de la peinture du sacrifice d'Abraham ; de saint Chrysostome, de Léonce, évêque en Chypre. Sur ce dernier, il ajoute : Quel est le meilleur interprète de saint Epiphane, ou ce saint évêque qui a prêché dans la même île de Chypre, ou ceux qui parlent selon leur sens particulier ? Enfin, après avoir encore cité Sévérien de Gabales et le *Pré spirituel* de saint Sophrone de Jérusalem, et qui est proprement de son ami Jean Mosch, il conclut : Il y a eu plusieurs évêques et plusieurs empereurs chrétiens, distingués par leur piété, leur doctrine et leur sainte vie ; on a tenu plusieurs conciles, auxquels ont assisté les saints Pères inspirés de l'Esprit-Saint ; d'où vient que personne d'entre eux n'a osé condamner le culte des images ? Nous ne permettrons pas que l'on enseigne une nouvelle foi, ni que nous ayons

l'air de varier selon les temps, de peur que les infidèles ne regardent notre foi comme un jeu et une raillerie. Nous ne souffrirons pas que l'on obéisse à l'édit de l'empereur, qui veulent renverser la coutume de nos pères. Il n'est pas d'un empereur pieux de prétendre abolir les usages et les décrets de l'Église. Ce n'est pas agir en Père, mais en brigand, que de commander avec violence, au lieu de persuader par raison. C'est ce qu'on voit dans le deuxième concile d'Éphèse, que l'on appelle jusqu'aujourd'hui *le brigandage*, parce que tout s'y passa avec violence de la part de l'empereur : témoin le martyre de saint Flavien. Décider sur ces sortes de matières, n'appartient pas aux princes, mais aux conciles. Ce n'est point aux rois que Jésus-Christ a donné la puissance de lier et de délier, mais aux apôtres et à leurs successeurs, aux pasteurs et aux docteurs de l'Église. *Quand ce serait un ange*, dit l'apôtre saint Paul, *qui vous prêcherait un autre Evangile que celui que vous avez reçu...* N'ajoutons pas ce qui suit, c'est-à-dire *qu'il soit anathème !* pour leur donner lieu de changer de sentiment. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, ils persistent opiniâtrément dans leur erreur, alors nous prononcerons le reste, c'est-à-dire l'anathème (1).

Il est sans doute bien remarquable de voir un ministre, un visir du calife, du successeur de Mahomet, écrire avec cette profondeur, cette justesse et cette force sur les saintes images, à l'empereur et au peuple de Constantinople. On conçoit qu'un pareil écrit, venant d'une pareille main, dut faire une grande sensation. Nous verrons de quelle manière l'empereur Léon y répondit.

Ce prince reçut de semblables admonitions de Rome. Dès le commencement de son règne, il y avait envoyé, suivant la coutume, ses images couronnées de laurier ; car, s'il ne pouvait souffrir qu'on honorât les images des saints, il voulait bien souffrir, exiger même, qu'on honorât les siennes et qu'on se prosternât devant sa personne. On aurait même pu croire qu'il voulait se faire adorer lui seul à leur place. C'est ainsi que, dans les derniers temps, des rois et des reines protestants, tels que Henri et Elisabeth d'Angleterre, dont on ne pouvait aborder la personne, la table ou la couche, sans fléchir le genou, traitaient d'idolâtres et mettaient à mort de pauvres catholiques, pour avoir prié à genoux devant une image de Jésus-Christ ou de la sainte Vierge. Le pape saint Grégoire II avait donc reçu avec honneur les images de l'empereur Léon ; il les avait même envoyées aux rois et aux princes de l'Occident, pour lui concilier leur amitié et leur bienveillance. Chaque année, l'empereur lui écrivait des lettres affectueuses, où il promettait avec serment de ne rien changer à la foi chrétienne. Le Pape en gardait l'original dans les archives romaines, mais en adressait des copies aux princes de l'Occident, pour les affectionner de plus en plus au souverain de Constantinople ; car le Pontife romain était alors le naturel médiateur entre l'Orient et l'Occident. Ayant donc appris ce qui se passait à Constantinople contre les images des saints, Grégoire II écrivit à l'empereur une lettre dogmatique que nous n'avons point, mais où il lui disait en substance que l'empereur ne devait point parler de la foi, ni violer par la nouveauté les antiques dogmes de l'Église catholique, prêchés par les saints Pères (2).

Le saint Pape répondit en même temps au patriarche Germain par une lettre dont nous n'avons que la traduction grecque. Il le félicite d'abord sur la vigueur avec laquelle il défend les dogmes de l'Église. Elle ne s'est jamais trompée, dit-il, quoiqu'on se l'imagine, et cette tradition n'a rien de commun avec la pratique des païens. Il faut regarder l'intention, et non pas l'action. Si les prophéties n'ont pas été accomplies par l'Incarnation du Fils de Dieu, il ne faut pas peindre ce qui n'a pas été. Mais puisque tout s'est passé réellement, qu'il est né, qu'il a fait des miracles, qu'il a souffert, qu'il est ressuscité, plût à Dieu que le ciel, la terre, la mer, tous les animaux, toutes les plantes, pussent raconter ces merveilles, par la parole, par l'écriture ou par la peinture. On appelle idoles, les images de ce qui n'est point, et qui ne subsiste que dans les fables et les inventions frivoles des païens. Mais l'Église n'a rien de commun avec les idoles ; à Dieu ne plaise ! Nous n'avons jamais adoré des vaches, ni le veau d'or, ni regardé la créature comme un Dieu, ni reçu les mystères du Beelphégor. Que si quelqu'un veut imiter les Juifs, en accusant l'Église d'idolâtrie, à cause des vénérables images, nous le regardons comme un chien qui aboie en l'air, et nous lui disons comme aux Juifs : Plût à Dieu qu'Israël eût profité des choses sensibles que Dieu lui avait ordonnées, pour le mener à lui ; qu'il eût aimé le saint autel, plutôt que les vaches de Samarie ; la verge d'Aaron, plutôt qu'Astarté ; et la pierre d'où l'eau était sortie, plutôt que Baal (3).

Ce fut avec ce merveilleux accord que l'Église catholique s'expliqua dès le premier moment, sur les saintes images : à Rome, par la bouche du pape saint Grégoire II ; à Constantinople, par le patriarche saint Germain ; à Damas, par saint Damascène. Voici maintenant comme l'empereur Léon répondit aux uns et aux autres.

D'abord il tenta plusieurs fois de faire perdre la vie au Pape et d'en faire élire un autre. Un capitaine nommé Basile, Jourdain, cartulaire, et Jean, sous-diacre, surnommé Laurion, ayant résolu ensemble de tuer le pape Grégoire, Marin, écuyer de l'empereur et duc de Rome, envoyé de Constantinople, approuva ce dessein par ordre de l'empereur ; mais Marin, étant tombé en paralysie, fut obligé de

(1) *Opera S. Joan. Damas, edit. Lequien,* t. I, p. 307-330. — (2) Theophan. — (3) Labbe, t. VII, p. 282 290.

se retirer : ce qui fit manquer l'entreprise. Le patrice Paul, envoyé ensuite en Italie en qualité d'exarque, reprit ce même complot ; mais les Romains le découvrirent et firent mourir Jourdain et Jean Laurion. Basile se fit moine et s'enferma pour le reste de ses jours. Après Marin, l'empereur envoya un autre écuyer pour faire déposer le Pape, et l'exarque Paul ayant tiré quelques troupes, tant de Ravenne que de l'armée qu'il avait dehors, les envoya vers Rome. Mais les Lombards se joignirent aux Romains pour la défense du Pape, et empêchèrent les troupes de l'exarque d'approcher de Rome. Convaincu de l'attachement des Romains pour leur pasteur, l'exarque Paul mit tout en œuvre pour soulever contre lui les Vénitiens et la Pentapole ; ce pays contenait les villes de Rimini, Fano, Pésaro, Ancône et Humana. Tous ces peuples, de concert, rejetèrent les sollicitations de l'exarque et protestèrent que, loin de se prêter à aucun complot contre le Pape, ils étaient prêts à le défendre de toutes leurs forces. On prononça de toutes parts anathème contre l'exarque, contre celui dont il était le ministre, contre tous leurs partisans, et, au mépris de l'empereur, chaque ville choisit un gouverneur auquel elle donna le titre de duc. Cet exemple mit en mouvement l'Italie entière. On proposait d'élire un empereur et de le conduire à main armée à Constantinople ; mais le pape saint Grégoire empêcha l'exécution de ce projet et apaisa les esprits, espérant toujours que l'empereur reviendrait à de meilleurs sentiments.

Cette modération du saint Pontife ne désarma pas les ministres de Léon. Exhilaratus, duc de Naples, ayant séduit les peuples de la Campanie, se mit à leur tête avec son fils Adrien, pour aller attaquer Rome. Les Romains ne l'attendirent pas ; ils sortirent tous en armes, marchèrent à sa rencontre, lui livrèrent bataille et le tuèrent avec son fils. Ayant découvert que leur duc Pierre écrivait à l'empereur contre le Pape, ils le chassèrent de la ville. A Ravenne tout était dans le trouble ; les habitants, divisés entre eux, tenaient les uns pour l'empereur, et voulaient détruire les images, les autres pour le Pape, et s'efforçaient de les conserver. On en vint aux mains, et l'exarque Paul fut tué dans le tumulte. Voilà ce que l'empereur Léon gagnait en Italie par ses imprudences.

Liutprand, roi des Lombards, en profita pour s'agrandir. Il assiégea Ravenne et la prit par intelligence. Il s'empara également de Classe, de Bologne, ainsi que de plusieurs villes et châteaux. Les Lombards de Spolète agissaient de concert, quoique séparément. Ils prirent Narni, dans leur voisinage, et Sutri, dans le duché de Rome ; mais ils ne gardèrent cette dernière place que cent quatre-vingt-trois jours. A la sollicitation du Pape, accompagnée de grands présents, le roi Liutprand en fit sortir les Lombards après l'avoir pillée ; il en fit même une donation aux apôtres saint Pierre et saint Paul, c'est-à-dire à l'Eglise romaine.

L'empereur, obstiné dans le dessein de se défaire de Grégoire, n'eut pas plus tôt appris la mort de l'exarque Paul, qu'il envoya, pour remplir sa place, l'eunuque Eutychius, et lui donna les mêmes ordres. C'était pour la seconde fois qu'Eutychius était revêtu de cette dignité. Dès qu'il fut arrivé à Naples, il dépêcha un courrier aux principaux de Rome, qu'il croyait attachés sans réserve au service de l'empereur. Il les exhortait à faire périr le pape et ses partisans, et leur promettait des forces suffisantes pour les mettre à couvert de la vengeance du peuple. Ces lettres furent interceptées, et le courrier eût été mis en pièces, si le Pape ne lui eût sauvé la vie. On chargea l'exarque de malédictions et d'anathèmes ; tous les habitants, grands et petits, s'engagent par serment à défendre, au péril de leur vie la personne du Pontife. L'exarque prodigue en vain les présents pour détacher le roi et les ducs lombards de la cause du Pape, ils rejettent ses offres avec mépris, et se liguent avec les Romains pour mettre à couvert de toute violence le zélé défenseur de l'Eglise. Quand ils virent, dit le biographe du saint Pontife, quand ils virent, par les lettres de l'exarque Eutychius, qu'il ne cherchait qu'à les détacher du Pape, afin de tuer celui-ci, les Romains et les Lombards se liguèrent ensemble comme des frères, prêts à subir une mort glorieuse pour la défense du Pontife, et résolus à le garantir de toute atteinte, lui qui combattait pour la vraie foi et le salut des chrétiens. Le Pape, de son côté, pour s'attirer un plus grand secours de la part de Dieu, répandait de très-grandes aumônes, s'appliquait à la prière et au jeûne, et faisait tous les jours des litanies et des processions publiques. Et quoiqu'il espérât en Dieu plus qu'aux hommes, il ne laissa pas de remercier le peuple de son dévouement, exhortant tout le monde, par d'affectueuses paroles, à servir Dieu de plus en plus par de bonnes œuvres et à persévérer dans la foi, les engageant en même temps à ne point se départir de l'amour et de la fidélité de l'empire romain. Voilà comme il adoucissait les cœurs de tous, voilà comme il calmait les douleurs continuelles (1).

L'admirable Pontife ne s'en tint pas là. Il trouva moyen de faire rentrer la ville de Ravenne sous la puissance de l'empereur. L'exarque Eutychius s'était retiré à Venise ; il n'avait aucun secours à espérer de Constantinople. Le Pape écrivit au duc ou doge Ursus et au peuple de Venise des lettres pressantes, pour les engager à chasser les Lombards de Ravenne et à rétablir l'exarque. A la sollicitation du Pape, les Vénitiens font partir une flotte chargée de troupes, qui débarquent aux portes de la ville. Hildebrand, neveu du roi, en était

(1) Anast. *In Greg. II.*

gouverneur ; il présente la bataille, est vaincu et fait prisonnier. Les Lombards abandonnent Ravenne, et Eutychius s'en remet en possession ; un grand corps de troupes que Liutprand envoyait au secours de la ville est taillé en pièces près de Rimini. Ce succès causa dans le pays une révolution générale. Les villes de la Pentapole chassent les garnisons lombardes et rentrent sous l'obéissance de l'empire. Voilà comme le Pontife romain se vengea de l'empereur et de l'exarque.

En reconnaissance de ce bienfait, l'exarque Eutychius s'unit au roi Liutprand pour venir assiéger Rome, s'en rendre maître et exécuter l'ordre qu'il avait reçu de tuer le Pape. Dans cette extrémité, Grégoire II eut recours aux Francs dans la personne de Charles-Martel, à qui déjà précédemment nous lui avons vu donner le titre de patrice. D'ailleurs, déjà plus d'un siècle avant, l'empereur Maurice avait conseillé aux Papes de recourir à l'alliance et à l'assistance des Francs, pour se mettre à l'abri des attaques des Lombards (1). On ne sait quelle fut la réponse de Charles-Martel. Cependant, après avoir soumis les ducs de Bénévent et de Spolète, le roi des Lombards et l'exarque Eutychius étaient aux portes de Rome, et les deux armées campaient dans les prairies de Néron, entre le Tibre et l'église de Saint-Pierre. L'admirable Pontife trouva dans son magnanime cœur un secours inattendu. Il sortit de Rome, se fit présenter au roi des Lombards, lui parla avec tant de force et de douceur, que, touché jusqu'au fond de l'âme, le roi se prosterna à ses pieds et promit de ne faire de mal à personne. En vain l'exarque, plus dur et moins généreux, le sommait d'accomplir leur indigne traité, le roi, sans l'écouter, pria le Pape de le conduire à la basilique du Vatican. Là, fondant en larmes, à genoux devant la confession de saint Pierre, il se dépouilla de ses habits royaux et les déposa avec son baudrier, son épée, sa couronne d'or et sa croix d'argent devant le corps du saint apôtre. Après y avoir fait sa prière, il supplia le Pape de vouloir bien recevoir aussi à la paix l'exarque même. Le Pape y consentit, et les deux armées s'étant retirées, Liutprand reprit le chemin de Pavie.

L'exarque Eutychius, enfin réconcilié avec le Pape et le peuple de Rome, y était rentré sans opposition, quand on apprit qu'une partie de la Toscane s'était révoltée. Tibère, surnommé Petasius, dont l'histoire ne parle pas jusqu'à ce moment, avait soulevé plusieurs villes ; elles lui avaient donné le titre d'empereur et prêté serment de fidélité. L'exarque, qui était un eunuque plus propre à tramer des complots qu'à faire la guerre, fut prodigieusement alarmé de cette nouvelle. L'intrépide Pontife lui redonna du cœur, fit prendre les armes aux habitants de Rome, et envoya avec lui les principaux de l'Eglise. Ils arrivèrent à Manture, où Pétase fut tué. Sa tête fut envoyée à Constantinople. Nous verrons comme l'empereur Léon sut reconnaître ce service du Pape et des Romains (2).

En attendant, voici comment il répondit, d'après des écrivains grecs, aux lettres de saint Jean Damascène en faveur des saintes images. Jean était encore ministre du calife et gouverneur de la ville de Damas. Ses lettres, car il en fit plusieurs, passant de main en main, furent d'un grand secours à ceux que la crainte de la persécution aurait pu ébranler. L'iconoclaste Léon en fut tellement irrité, qu'ayant trouvé une de ces lettres, il usa de ce moyen pour se venger. Il en fit imiter l'écriture par un habile faussaire, se fit écrire une lettre au nom de Jean, qui l'engageait à marcher sur Damas, promettant de l'en rendre maître. Il envoya cette lettre supposée au calife, comme un gage de son amitié et une preuve du désir sincère qu'il avait d'entretenir la paix avec lui. Le calife, outré de colère et sans écouter les protestations de Damascène, lui fit couper sur-le-champ la main droite. L'auteur de sa vie, qui est Jean, patriarche de Jérusalem, et que l'on croit Jean IV, qui fut brûlé par les Sarrasins l'an 969, rapporte : que Damascène ayant obtenu qu'on lui rendît sa main, il se prosterna devant une image de la sainte Vierge, la suppliant d'intercéder auprès de son Fils afin qu'il la lui remît en état de continuer à défendre la cause des saintes images ; que sa main ayant été parfaitement rétablie, le calife, surpris du miracle, reconnut son innocence et le pria de rester à sa cour.

Quoi qu'il en soit, Damascène, aimant mieux renoncer au monde, donna la liberté à ses esclaves, distribua ses biens à ses parents, aux pauvres et aux églises, et s'en alla à Jérusalem, et de là dans la laure de Saint-Sabas, avec le jeune homme qui avait été élevé avec lui sous le moine Cosme. Le supérieur de la laure le mit successivement sous la conduite de quelques anciens des plus sages ; mais ils s'excusèrent tous de s'en charger, ne se croyant pas en état de conduire un homme où il paraissait tant d'érudition. Il y en eut un néanmoins qui accepta la commission, mais qui le traita durement, jusqu'à lui commander les choses les plus répugnantes à la nature, et jusqu'à le punir sans ménagement des moindres fautes. Après diverses épreuves endurées avec une merveilleuse patience, on le laissa maître de son temps, qu'il employa à composer plusieurs ouvrages. Le patriarche de Jérusalem, qui était ou Jean III ou Eusèbe, son successeur, l'obligea à recevoir l'ordre de la prêtrise. Damascène ne s'y soumit que par obéissance ; après quoi il retourna dans sa cellule continuer ses exercices de pénitence et ses ouvrages pour l'utilité de l'Eglise. Il y était excité par le moine Cosme, son ancien

(1) Zonar., l. XV, t. II, p. 105. — (2) Anast. *In Greg. II.*

précepteur, depuis évêque de Majume en Palestine, près de Gaza (1).

Mais ce fut principalement à Constantinople que l'empereur Léon déploya toute sa fureur contre les saintes images. Il les faisait brûler dans la place publique, il faisait blanchir les murailles des églises qui étaient ornées de peintures. Jusqu'en 739, il avait usé de quelque ménagement avec le patriarche Germain. Mais sa modération ne put tenir jusqu'au bout. Un jour qu'il était entré en dispute avec lui, après de longs raisonnements que le patriarche détruisait d'un seul mot, réduit à ne pouvoir répliquer, il s'emporta, et, rugissant comme un lion, il frappa au visage et chassa du palais ce prélat âgé pour lors de quatre-vingt-quinze ans, et plus vénérable encore par sa sainteté que par sa vieillesse. Résolu de le perdre, il faisait observer toutes ses démarches pour y trouver de quoi le condamner comme séditieux, plutôt que de lui procurer, par une violence ouverte, le titre de confesseur de la foi. Mais la sagesse de Germain ne donnait aucune prise à la malignité. L'empereur, impatient de s'en défaire, fit assembler le sénat le 7 janvier 730, et, ayant fait venir le patriarche, il lui présenta son édit, avec ordre d'y souscrire sur-le-champ. Germain prit cette occasion de justifier publiquement la pratique de l'Eglise, et après un assez long discours : Prince, ajouta-t-il, je respecte les ordres de l'empereur ; mais sur un point qui intéresse la foi, je ne puis céder qu'à l'autorité d'un concile général. En attendant, rendez la paix à l'Eglise, et si je suis Jonas, jetez-moi dans la mer. En même temps il se dépouille de son pallium, renonce à l'épiscopat et se retire dans sa maison paternelle, où il passa le reste de ses jours dans la prière et le silence. Il avait tenu le siége de Constantinople quatorze ans et demi. L'Eglise honore sa mémoire le 12 de mai.

L'Empereur, sans observer aucune forme canonique, mit à sa place Anastase, qui fut installé par les soldats. C'était un diacre corrompu, qui avait vendu au prince sa foi et sa conscience. Syncelle du patriarche, mais bien différent de son évêque, il n'aspirait qu'à profiter de ses dépouilles. Germain lui fit sentir un jour que son ambition lui serait funeste. Comme il montait les degrés du palais, Anastase, qui le suivait, ayant marché sur sa robe, le patriarche se retournant vers lui : *Ne vous pressez pas, Anastase*, lui dit-il, *vous n'arriverez que trop tôt à l'hippodrome*. C'était le lieu où il devait un jour subir un châtiment ignominieux, ainsi que nous le verrons dans la suite. Cette prophétie frappa tous ceux qui l'entendirent, excepté Anastase lui-même. Cet intrus, à peine en possession du trésor de l'église, le mit entre les mains de l'empereur, qui, moins encore par avarice que par une espèce de fureur, faisait brûler les ornements des églises et fondre les vases sacrés, parce qu'ils étaient chargés de figures dont il voulait abolir l'usage.

Si la présence de Germain n'avait pu arrêter la violence de l'empereur, elle l'avait du moins retenue dans certaines bornes. Dès qu'il fut éloigné, Léon s'abandonna à des excès inconnus aux plus cruels persécuteurs. Entre le palais et l'église de Sainte Sophie était une superbe basilique, nommée l'Octogone. Elle était formée de huit portiques réunis. Bâtie autrefois par Constantin, Julien y plaça sa bibliothèque, qu'il rendit publique, Valens y établit sept antiquaires, dont l'emploi était de recopier les manuscrits qui dépérissaient de vétusté. Ce précieux dépôt contenait cent vingt mille volumes, lorsqu'il fut brûlé du temps de Zénon. Ce prince l'avait rétabli ; mais jusqu'au règne de Léon, on n'avait pu y rassembler que trente mille volumes. La fondation était devenue encore plus utile par l'établissement de douze professeurs. entretenus aux dépens du trésor, qui enseignaient gratuitement les lettres tant sacrées que profanes. A leur tête était un chef qu'on nommait l'Œcuménique, c'est-à-dire l'Universel, à cause de l'étendue de ses connaissances. Cette compagnie, dont les membres étaient choisis entre les hommes les plus éclairés de l'empire, avait une grande considération. Les empereurs les consultaient dans les affaires importantes. Souvent on tirait d'entre eux les prélats pour remplir les plus grands siéges. L'église annexée à cette illustre maison était desservie par seize religieux, savants eux-mêmes et recommandables par leur vertu. Léon pensa que sa nouvelle doctrine acquerrait beaucoup de crédit, s'il pouvait la faire admettre par cette pieuse et savante académie. Il entreprit de les amener à ses sentiments, et ce fut la matière d'un grand nombre de conférences, où les théologiens de l'empereur furent toujours confondus. Enfin, désespérant de les persuader, il prit le parti de les exterminer sans épargner la bibliothèque, dont sa grossière ignorance ne faisait aucun cas. Ayant fait pendant la nuit environner la basilique d'un grand amas de bois sec et de matières combustibles, il y fit mettre le feu. Des gardes postés à toutes les issues en défendaient le passage, et ce cruel incendie réduisit en cendres et les livres et les professeurs (2).

Cette étrange barbarie fit horreur à tout l'empire. Peu de temps après, un attentat public contre une image révérée de toute la ville de Constantinople acheva de soulever les esprits, et fit couler le sang d'un grand nombre de citoyens. Sur la porte de Chalcé, c'était le vestibule du palais, s'élevait un grand crucifix de bronze qui passait pour un monument de la piété de Constantin. On attribuait à ce crucifix plusieurs miracles. Léon ne pouvant souffrir la vue de cette image, qui semblait triompher de son édit, donna ordre à Jovin,

(1) *Acta SS.*, 6 *maii.* — (2) Theoph., Cedr., Zon., Manass., Glycas. *Hist. du Bas-Empire*, l. LXIII.

un de ses officiers, d'aller abattre le Christ, mais de laisser subsister la croix ; car telle était l'inconséquence des iconoclastes. Jovin, monté sur une échelle, avait déjà porté trois coups de hache à la figure du Christ, lorsqu'une troupe de femmes assemblées en un moment autour de lui, poussant de grands cris, renversent l'échelle et écrasent Jovin sous leurs pieds. Elles courent aussitôt à l'église, et font pleuvoir une grêle de pierres contre le patriarche Anastase, l'accablant d'injures et menaçant de le tuer, s'il ne va promptement faire des remontrances à l'empereur. Il y alla, en effet ; mais ce fut pour l'irriter davantage. L'empereur fait sortir ses gardes sur ces femmes attroupées à la porte du palais : elles sont en un instant massacrées. Non content de cette vengeance, il se persuade que l'émeute a été excitée par des personnes plus considérables ; il fait arrêter neuf sénateurs et une dame de naissance illustre, sans avoir d'autre fondement de ses soupçons que leur opposition à ses volontés. Mais il crut que ce serait les traiter avec trop de douceur, s'il les faisait mourir sur-le-champ. Ils n'eurent la tète tranchée qu'après avoir langui huit mois dans une prison, où ils recevaient tous les jours cinq cents coups de fouet.

Léon, ayant une fois trempé ses mains dans le sang de ses sujets, n'en devint que plus féroce. Pendant les dix années qu'il vécut encore, ce ne fut que deuil et désolation dans tout l'Orient. Les défenseurs des saintes images étaient proscrits, tourmentés, emprisonnés, consumés de faim et de froid, exposés aux outrages de leurs ennemis, traînés par les rues, écartelés, massacrés, sans compter ceux qui, abandonnant leurs biens pour sauver leur vie, se réfugiaient dans les déserts, sur les montagnes dans les cavernes. Entre autres supplices, il faisait enduire de poix les cheveux et la barbe des confesseurs, et entasser quantité d'images auxquelles on mettait le feu. Après les avoir traînés par la ville en cet état, on les égorgeait et on jetait leur corps aux chiens. Ce fut ainsi qu'il traita Hypatius, évêque d'Ephèse, auquel il donna pour successeur Théodose, fils de Tibère Absimare, prélat hérétique, qui signala son zèle en faveur des iconoclastes. Cependant, la plupart de ceux qui refusaient d'obéir à l'édit n'étaient pas mis à mort. Après plusieurs tourments, ils étaient envoyés en exil. Léon, en faisant des martyrs, craignait de multiplier les images qu'il voulait détruire (1).

Anastase, usurpateur du siége de Constantinople, n'inspirait pas au prince des sentiments d'humanité. Cependant, pour autoriser son intrusion, il aurait voulu vivre en communion avec le Pape. Il lui écrivit une lettre synodique dans laquelle, après une profession de foi orthodoxe, après avoir protesté qu'il était uni de cœur et d'esprit avec l'Eglise romaine, il s'efforçait de justifier la conduite de l'empereur et ses propres sentiments sur le culte des images. Léon y joignit aussi une lettre pour tâcher d'adoucir le Pape, lui représentant comme des rebelles ceux qu'il était, disait-il, obligé de réprimer. Mais Grégoire, trop bien instruit pour se laisser tromper, répondit au patriarche, que tant qu'il se tiendrait séparé de l'Eglise, en rejetant le culte qu'elle rendait aux saintes images, il ne pouvait le regarder comme son frère dans l'épiscopat, et qu'il ne devait attendre de sa part que des anathèmes. Sa réponse à Léon n'était pas moins ferme : il lui donnait des avis salutaires, et l'exhortait à se retirer de l'abîme où l'avait plongé son attachement à des opinions erronées. L'empereur fut choqué de ces remontrances. Il y répliqua en menaçant Grégoire de le traiter comme Constant avait traité le pape Martin, et d'envoyer à Rome abattre l'image de saint Pierre (2).

Le pape saint Grégoire II répondit par la lettre suivante. Pour en bien comprendre le sens, il faut savoir que l'indiction quatorzième se rencontre deux fois sous le règne de Léon l'Isaurien ; une première fois, du 1[er] septembre 715 au 1[er] septembre 716, intervalle dans lequel Léon fut proclamé empereur ; une seconde fois, du 1[er] septembre 730 au 1[er] septembre 731, intervalle dans lequel mourut le pape Grégoire II (3). Il disait donc à l'empereur : Nous avons reçu, la quatorzième indiction de votre empire, par un écuyer impérial, la lettre de Votre Majesté et de Votre Fraternité. Pareillement, vos lettres de l'indiction 14, 15, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, nous les gardons soigneusement dans la sainte Eglise, près de la confession de saint Pierre, prince des apôtres, avec les lettres de vos pieux prédécesseurs. Dans dix de ces lettres vous avez promis, comme le doit un prince qui gouverne des chrétiens, d'observer fidèlement toutes les instructions de nos Pères et docteurs. Ce qu'il y a de plus remarquable, ces lettres sont scellées de votre sceau et souscrites de votre main avec du cinnabre : vous y confessez notre sainte foi dans toute sa pureté, et vous y déclarez maudit quiconque ose contrevenir aux décisions des Pères. En les recevant, nous rendions grâces à Dieu de ce qu'il vous avait donné l'empire. Qui donc vous oblige maintenant à regarder en arrière, après avoir si bien marché dix années ? Pendant tout ce temps, vous n'avez point parlé des saintes images ; et maintenant vous dites qu'elles tiennent la place des idoles, et que ceux qui les vénèrent sont des idolâtres ! Vous ordonnez de les abolir entièrement ; et vous ne craignez point le jugement de Dieu, en scandalisant non-seulement les fidèles, mais les infidèles ? Jésus-Christ vous déclare que, si vous scandalisez un seul des petits, vous serez précipité

(1) *Oriens christ.*, t. I, p. 683. — (2) Anast. *In Greg. II.* Paul, diac., l. VI, c. XLIX. *Hist. du Bas-Empire*, l. LXIII. — (3) Cenni. *In Anast.*

en enfer; et voilà que vous scandalisez le monde entier! Pourquoi, comme empereur et chef des Chrétiens, n'avez-vous pas interrogé les hommes savants et pleins d'expérience? Ils vous auraient appris quels sont ces ouvrages dont Dieu parle, et pourquoi il défend de les adorer; et vous n'auriez pas jeté le trouble parmi les humbles populations. Mais vous avez répudié nos saints Pères et nos docteurs, après avoir promis par écrit de les suivre. Notre écrit à nous, notre lumière et notre salut, ce sont nos Pères et nos docteurs guidés de Dieu : les six conciles nous ont laissé cette tradition, et vous ne recevez pas leur témoignage. Nous sommes obligés, parce que vous êtes grossier et ignorant, de vous écrire des discours grossiers, mais pleins de sens et de la vérité de Dieu. Nous vous conjurons de quitter votre présomption et votre orgueil, et de nous écouter humblement.

Dieu a ainsi parlé à cause des idolâtres qui habitaient la terre promise et qui adoraient des animaux d'or, d'argent et de bois, des oiseaux et toutes sortes de créatures, et disaient : Voilà nos dieux, et il n'y en a pas d'autres! Tels sont les ouvrages nuisibles et maudits, inventés par le démon, que Dieu a défendu d'adorer. Car il y a certains ouvrages faits de main d'hommes, pour le service et la gloire de Dieu. Lui-même n'a-t-il pas inspiré deux ouvriers, Bezeléel et Ooliab, pour faire les tables de la loi, l'arche, les chérubins, l'autel? Ne sont-ce pas là des ouvrages de main d'hommes, mais pour la gloire et le service de Dieu? Et quand Moïse, à qui Dieu montrait le modèle de ces ouvrages, demanda à le contempler lui-même dans sa gloire, il lui fut répondu qu'il ne pouvait le voir en face sans mourir, mais qu'il le verrait par après, et Dieu lui fit connaître, dans une vision, le mystère caché aux siècles et aux générations. Par après, Dieu s'est manifesté complétement à nous dans son Fils, qui s'est incarné, a paru dans Jérusalem, a fait plusieurs actions sensibles. Ceux qui l'avaient vu, l'ont peint comme ils l'avaient vu. On a peint de même saint Jacques, parent du Seigneur, saint Etienne et les autres martyrs. Ces images s'étant répandues par tout le monde, on a cessé d'adorer le démon pour adorer ou vénérer ces images, non d'un culte de latrie, mais d'un culte relatif. Pour s'en convaincre, le Pape renvoie l'empereur à Edesse, où, de temps immémorial, on honorait une image de Notre Seigneur, que, d'après la tradition des Grecs, Notre Seigneur lui-même avait envoyée au roi Abgare avec une lettre.

Mais pourquoi ne peignons-nous pas le Père de Notre Seigneur Jésus-Christ? Parce qu'il est impossible de peindre la nature divine. Si nous l'avions vu comme son Fils, nous le peindrions de même, dussiez-vous encore l'appeler une idole. Vous dites que nous adorons des pierres, des murailles et des planches. Il n'est pas ainsi, seigneur; c'est pour nous faire souvenir de ceux dont ce sont les noms et les images, et pour élever en haut notre esprit rampant et grossier. Nous ne les regardons pas comme des dieux, ainsi que vous dites; à Dieu ne plaise! nous n'y mettons pas notre espérance. Mais si c'est l'image de Notre Seigneur, nous disons : Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, secourez-nous, sauvez-nous! Si c'est celle de sa sainte Mère, nous disons : Sainte Mère de Dieu, priez votre Fils qu'il sauve nos âmes! Si c'est d'un martyr : Saint Etienne, qui avez répandu votre sang pour Jésus-Christ, et qui avez auprès de lui tant de crédit comme premier martyr, priez pour nous!

Nous avions voulu, comme en ayant la puissance et l'autorité de saint Pierre, prononcer des peines contre vous. Mais puisque, dans vos précédentes lettres, signées de votre main, vous vous êtes donné vous-même la malédiction, qu'elle vous demeure, ainsi qu'à ceux dont vous suivez les conseils! Il vaudrait mieux que l'on vous nommât hérétique que persécuteur et destructeur des saintes images; cela supposerait une question difficile, et vous seriez moins coupable. Mais vous combattez ouvertement ce qui est clair comme le jour, et vous avez dépouillé les églises que les saints Pères avaient ornées. Ayant un si grand évêque que notre frère le seigneur Germain, vous deviez le consulter comme votre père, lui qui a une si grande expérience des affaires ecclésiastiques et politiques, qui est à présent âgé de quatre-vingt-quinze ans, qui a servi tant de patriarches et d'empereurs. Vous l'avez laissé pour écouter ce méchant et insensé Ephésien, fils d'Absimare, et ses semblables : c'était Théodose, évêque d'Ephèse, l'un des chefs des iconoclastes. Le pape rapporte ensuite l'exemple de Constantin Pogonat, qui assembla le sixième concile œcuménique et le fit exécuter, en s'y soumettant le premier, puis il ajoute : Vous voyez, seigneur, que les décisions de l'Église n'appartiennent pas aux empereurs, mais aux évêques. C'est pourquoi, comme les évêques qui sont préposés aux églises s'abstiennent des affaires publiques, les empereurs doivent s'abstenir des affaires ecclésiastiques et se contenter de celles qui leur sont confiées. Mais la concorde des empereurs et des évêques fait une seule puissance, quand on traite les affaires avec paix et charité. Vous nous avez écrit d'assembler un concile œcuménique; cela ne nous semble point à propos. C'est vous qui persécutez les images. Cessez, faites-nous la grâce de garder le silence; aussitôt le monde sera en paix et les scandales cesseront. Supposez que le concile est assemblé; où est l'empereur pieux pour y prendre séance suivant la coutume, récompenser ceux qui parleront bien et poursuivre ceux qui s'écartent de la vérité? Vous-même êtes rebelle et agissez en barbare. Ne voyez-vous pas que votre entreprise contre les images n'est que révolte et présomption? Les églises jouissaient d'une paix profonde, quand vous avez excité les

combats et les scandales. Cessez, et il n'est pas besoin de concile.

Dieu nous en est témoin, toutes les lettres que vous nous avez écrites, nous les avons communiquées aux rois de l'Occident, pour vous concilier leur paix et leur bienveillance ; nous vous louions, nous vous exaltions, en vue de la conduite que vous teniez alors. Aussi recevaient-ils vos imagee, comme il convient que des rois honorent des rois. Mais quand ils eurent appris par des Romains, des Francs, des Vandales, des Maures, des Goths et d'autres Occidentaux qui étaient à Constantinople, ce que vous avez fait en leur présence à l'image du Sauveur, ils ont foulé aux pieds vos images, ont déchiré votre face ; les Lombards et les Sarmates, avec d'autres peuples du Nord, ont envahi la Pentapole, occupé Ravenne, chassé vos magistrats auxquels ils en ont substitué d'autres. Voilà ce que vous a valu votre imprudence.

Mais vous nous effrayez et vous dites : J'enverrai à Rome, je briserai l'image de saint Pierre ; je ferai amener dans les chaînes le pontife Grégoire, comme Constant a fait de Martin. Vous devez savoir que les Pontifes de Rome, médiateurs entre l'Orient et l'Occident, sont les arbitres et les modérateurs de la paix. Quant à vos menaces, nous n'avons pas besoin de combat pour nous y soustraire ; le Pontife romain n'a qu'à faire une lieue ou deux, et il est hors de vos domaines. Notre prédécesseur Martin travaillait à la paix ; Constant, au contraire, asservi à d'hérétiques prélats, le fit enlever par ses satellites, traîner tyranniquement à Byzance, et, après l'avoir abreuvé d'outrages, l'envoya en exil. Il en fit de même au moine Maxime et à son disciple Anastase. Mais ce même Constant fut tué et mourut dans son péché ; l'intendant de la cour ayant su des evêques de Sicile qu'il était hérétique, lui donna la mort ; tandis que Martin est proclamé bienheureux par la ville de Chersone, où il a été relégué, et par les peuples du Nord, qui accourent à son tombeau et y trouvent la guérison.

Plût à Dieu de nous faire marcher dans la voie de Martin, encore que, pour l'utilité publique, nous souhaitions de vivre ; car tout l'Occident a les yeux tournés sur notre humilité, et, quoique nous ne le méritions pas, ils ont en nous une grande confiance ; et celui dont vous vous vantez de détruire l'image, saint Pierre, tous les royaumes de l'Occident le regardent comme un Dieu terrestre. Si vous voulez en faire l'épreuve, ils sont tout prêts à venger vos outrages, même ceux de l'Orient. Toutefois, nous vous conjurons par le Seigneur, cessez vos extravagances de jeune homme. Ce qui nous afflige, c'est que les Barbares s'adoucissent, et que vous devenez barbare. Tout l'Occident offre au glorieux prince des apôtres les fruits de la foi. Il y a peu, nous avons reçu du fond de l'Occident des lettres de celui qu'on appelle Septet, qui demande à nous voir, pour recevoir de nous le baptême. Et, pour n'être pas un jour accusés de négligence, nous nous disposons à faire le voyage. Dieu veuille que nous recevions au plus tôt de vos lettres, nous annonçant votre conversion (1) !

L'empereur Léon écrivit encore au Pape, qui lui répondit en ces termes : Nous avons reçu la lettre de Votre Majesté et de Votre fraternité, par Rufin, votre ambassadeur ; et la vie m'est devenue insupportable en voyant que, loin de vous repentir et de suivre nos saints Pères et nos docteurs, vous demeurez dans vos mauvaises dispositions. Vous dites : Je suis empereur et pontife ! Vos prédécesseurs pouvaient le dire, eux qui, pleins de zèle pour la foi orthodoxe, ont fondé et orné les églises, et les ont protégées, de concert avec les évêques. Vous, au contraire, vous n'avez point gardé les définitions des Pères : de plus, ayant trouvé les églises magnifiquement décorées, vous les avez dépouillées et défigurées. Car que sont nos églises ? sinon des ouvrages d'hommes, des pierres, du bois, de la chaux, du mortier ! Ce qui en fait l'ornement, ce sont les peintures et les histoires de Jésus-Christ et des saints. Les chrétiens y emploient leurs biens. Les pères et les mères tenant entre les bras leurs petits enfants nouveaux baptisés, leur montrent du doigt les histoires ; ils les montrent de même aux jeunes gens ou aux Gentils convertis de différentes nations. Ainsi ils les édifient, et élèvent leur esprit et leur cœur à Dieu. Mais vous, vous en avez détourné le simple peuple ; et au lieu des actions de grâces et des louanges de Dieu, vous l'avez jeté dans l'oisiveté, les chansons, les fables, le son des lyres et des flûtes, et d'autres frivolités.

Ecoutez notre humilité, seigneur ; cessez de persécuter l'Eglise, suivez-la telle que vous l'avez trouvée. Les dogmes ne regardent pas les empereurs, mais les pontifes ; car nous avons l'esprit du Christ. Autre est la constitution de l'Eglise, autre celle du siècle. La massive intelligence que vous avez pour la guerre ne saurait administrer les dogmes spirituels. Voici la différence du palais et de l'Eglise, des empereurs et des pontifes. Si on vous dépouillait de vos habits impériaux, de la pourpre, du diadème, de votre cortége et de vos gardes, vous paraîtriez abject aux yeux des hommes : tel est l'état auquel vous avez réduit les églises saintes. Comme il n'est pas permis au pontife de regarder dans le palais et de distribuer les dignités impériales, ainsi l'empereur ne doit pas regarder dans les églises pour faire les élections du clergé, consacrer ou administrer les sacrements, ou même y participer sans le prêtre. Chacun de nous doit demeurer dans sa vocation. Voyez-vous, seigneur, la différence des pontifes et des empereurs ? Si quelqu'un vous a offensé,

(1) Labbe, t. VII, p. 7-22.

vous confisquez sa maison, vous le dépouillez ou le bannissez, ou même vous lui ôtez la vie. Les pontifes n'en usent point ainsi ; mais si quelqu'un a péché et s'en confesse, au lieu de l'étrangler et de lui couper la tête, ils lui mettent au cou l'Evangile et la croix, ils l'emprisonnent dans le trésor de l'église, dans la diaconie ou la salle des catéchumènes; ils lui imposent des jeûnes, des veilles, des prières, et, après l'avoir bien corrigé, ils lui donnent le sacré corps et le précieux sang de Notre Seigneur, et l'envoient pur et sans tâche devant Dieu. Voyez-vous la différence des églises et des empires?

Les pieux empereurs ont été soumis aux pontifes des églises et ne les ont point vexés ; mais vous, depuis que vous êtes perverti, depuis que vous avez encouru la malédiction que vous avez prononcée vous-même dans vos lettres contre celui qui renverse les bornes des Pères, depuis que vous vous êtes condamné par votre propre jugement et que vous avez éloigné de vous l'Esprit-Saint, vous nous persécutez et nous tyrannisez par la main de vos soldats et par les armes de la chair. Pour nous, nous sommes nus et sans armes, nous n'avons point d'armées terrestres, mais nous invoquons le généralissime de tout l'univers, le Christ assis dans les cieux au-dessus de toutes les armées des puissances célestes, afin qu'il vous livre à Satan, comme dit l'Apôtre, pour la perte de la chair et le salut de l'âme. En un mot, le Pape excommunie formellement l'empereur.

Mais, continue-t-il, vous avez écrit : Comment se fait-il que dans les six conciles on n'ait point parlé des images ? Je réponds qu'on n'y a point parlé non plus s'il faut manger du pain et boire de l'eau. Nous avons reçu les images par une ancienne tradition, les évêques eux-mêmes en portaient aux conciles, et aucun de ceux qui aiment Dieu ne voyageaient sans images. Nous vous exhortons à être ainsi pontife et empereur, comme vous l'avez écrit. Que si vous ne le voulez pas, écrivez dans tous les pays que vous avez scandalisés, écrivez-leur que le Pape Grégoire se trompe sur les images, ainsi que le patriarche Germain de Constantinople : nous prenons sur nous ce péché, comme ayant reçu du Seigneur la puissance et l'autorité de lier et de délier, et ce qui est sur la terre et ce qui est au ciel; nous vous ôtons toute inquiétude à cet égard. Mais vous ne voulez écouter ni notre humilité, ni l'évêque Germain, ni nos saints Pères et docteurs : vous suivez les corrupteurs de la doctrine, qui s'égarent de la vérité. Ayez votre partage avec eux ! Quant à nous, ainsi que nous vous l'avons écrit, nous partons pour l'extrémité de l'Occident, vers ceux qui demandent le saint baptême. Car depuis que j'y ai envoyé des évêques et des clercs de notre Eglise, leurs princes n'ont pu encore être amenés à se laisser baptiser, parce qu'ils désirent que je sois leur parrain. C'est pourquoi nous nous mettons en route de peur qu'un jour on ne nous demande raison de notre négligence. Dieu veuille vous donner la prudence et le repentir, pour revenir à la vérité dont vous vous êtes écarté, et ramener les peuples à l'unique bercail des églises orthodoxes : et qu'enfin le Seigneur notre Dieu, accorde à l'univers entier la paix, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il (1).

Il n'est guère probable que le pape saint Grégoire ait eu la consolation de baptiser les princes d'Occident dont il parle, et qui sans doute avaient été convertis par saint Boniface et ses compagnons ; car cet excellent Pape mourut le 11 février 731, après un glorieux pontificat de quinze ans huit mois et vingt-quatre jours, dont il est à regretter que nous ne connaissions pas mieux les détails. Qu'il ait fini par excommunier l'empereur iconoclaste de Constantinople, ni son biographe Anastase, ni Paul, diacre, n'en disent rien, mais la chose est indubitable d'après sa dernière lettre et d'après d'autres monuments, entre autres une lettre du pape Adrien Ier à Charlemagne. Mais une autre question non moins importante, c'est de savoir si le pape saint Grégoire II détacha de l'empire de Constantinople, au moins pour un temps, la ville de Rome et les provinces environnantes, et s'il leur défendit de lui payer les tributs accoutumés. Un auteur qui vécut et écrivit dans le même siècle, saint Théophane, l'atteste, et après lui tous les historiens grecs et latins.

Théophane dit donc sur l'année treizième de Léon : Cette année, l'irréligieux empereur tint son conciliabule pour ôter et proscrire les saintes et vénérables images; le Pape de Rome, connaissant son dessein, avait écrit une lettre décrétale pour lui rappeler qu'il ne lui convenait ni de statuer sur la foi, ni de rien innover ou changer aux anciens canons de l'Eglise : à la fin, il défendit de lui porter les tributs de l'Italie et de Rome. Dans l'ancienne Rome, dit encore le même auteur, florissait, par la science et d'éclatantes vertus, un homme d'une sainteté parfaite, assis sur le même trône que Pierre, le coryphée des apôtres, Grégoire, qui détacha Rome, l'Italie et tout l'Occident de l'obéissance tant civile qu'ecclésiastique de Léon et de son empire (2).

Cedrenus : L'homme apostolique, assis sur le même trône que le coryphée des apôtres, se détacha de Léon à cause de son impiété, ayant fait alliance avec les Francs, ce saint homme refusa le tribut à Léon. Zonare : C'est pourquoi Grégoire, qui gouvernait alors l'Eglise de l'ancienne Rome, ayant rejeté la communion de l'évêque de la Rome nouvelle et de ceux qui la suivaient, la frappa, ainsi que l'empereur, d'un anathème synodal, et arrêta les impôts qu'on lui payait jusqu'à ce

(1) Labbe, t. VII, p. 23-330. — (2) Theoph. *Ad an.* 13. *Leon.*

temps. Anastase, en sa vie de Grégoire II : L'exarque Paul, par ordre de l'empereur, cherchait à tuer ce même pontife, parce qu'il défendait de payer le cens dans la province. Michel Glycas, écrivain grec, que Labbe appelle un homme de grande érudition : Alors le pape Grégoire écrivit à l'empereur Léon touchant les sacrées images; mais, n'ayant pu blanchir un Ethiopien, il défendit de payer à l'empereur les tributs de Rome et de l'Italie, et détacha tout ce pays de son empire (1).

Aux historiens grecs attestant que Grégoire II dépouilla Léon l'Isaurien, pour son impiété, de la domination de Rome et de l'Italie, et qu'il lui retira les tributs, se joignent d'un concert unanime tous les historiens latins, soit anciens soit modernes, soit favorables, soit contraires aux Papes, tels que l'auteur de l'*Histoire mêlée* que quelques-uns croient Paul, diacre ; Sigebert de Gemblours, Othon de Frisingue, Geoffroi de Viterbe, Martinus Polonus, Albert de Stade, Platina, Jean Nauclerc, Onuphre, Papirius Masson, Charles Sigoni, Génébrard, sans parler de Vincent de Bauvais, de saint Antonin de Florence et de beaucoup d'autres (2).

Pour bien apprécier la conduite du pape Grégoire II en cette affaire, plusieurs circonstances sont à remarquer. Nul historien ne dit que Grégoire II dépouilla Léon de l'empire, mais seulement qu'il lui retira Rome et l'Italie ; nul ne dit que cette sentence dût regarder son fils; nul ne dit qu'à l'égard même de Léon, cette détermination dût être irrévocable. On voit, au contraire, par la longanimité du Pape, que son unique but était de défendre la foi catholique d'une part, et d'y ramener de l'autre le malheureux prince. Dans ce double dessein, il crut assez de détacher de son empire, ne fût-ce que pour un temps, la capitale du monde chrétien et les provinces environnantes. Et encore comment détacha-t-il de l'empire grec et Rome et l'Italie ? comment leur défendit-il de lui payer les tributs ? Ce fut en déclarant, comme directeur suprême des consciences, que les peuples d'Italie n'étaient point obligés d'envoyer leurs tributs à un empereur de Constantinople, qui ne s'en servait que pour leur faire perdre la foi chrétienne et le bon sens ; mais qu'ils pouvaient employer ces tributs en Italie même, pour se défendre tout à la fois et contre les Grecs et contre les Lombards.

Après la mort du pape saint Grégoire II, dont l'Eglise honore la mémoire le 13 février, le Saint-Siége ne vaqua que trente-cinq jours ; car dans le moment qu'on faisait ses funérailles, tout le peuple de Rome, depuis, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, comme par inspiration divine, enleva de force le prêtre Grégoire, qui y assistait, et l'élut Pape. Syrien de nation, il était très-doux, très-sage et bien instruit des saintes Ecritures. Il savait les psaumes par cœur et s'était exercé à en pénétrer les sens cachés; versé dans le grec et le latin, il parlait avec élégance, prêchait avec force, exhortait à toute espèce de bonnes œuvres, défendait avec courage la foi orthodoxe. Il aimait beaucoup les pauvres, rachetait les captifs, assistait généreusement les orphelins et les veuves, et donnait l'exemple de toutes les vertus. Il fut consacré le 18 mars 731, et tint le Saint-Siége dix-huit ans huit mois et vingt-quatre jours, et mourut 28 novembre 741, jour auquel l'Église honore sa mémoire (3).

En Allemagne, saint Boniface ayant appris l'ordination du pape saint Grégoire III, lui envoya des députés avec des lettres pour l'assurer de son obéissance, lui rendre compte de sa mission, et lui demander la solution de plusieurs difficultés. Le Pape lui accorda, non-seulement la communion et l'amitié du Saint-Siége qu'il demandait, mais encore le pallium et le titre d'archevêque. Il lui envoya des reliques et d'autres présents avec une lettre où, après avoir déclaré la nouvelle dignité qu'il lui donne, il ajoute : « Et parce que vous nous assurez que, par la grâce de Dieu, il s'est converti une si grande quantité de peuple, que vous ne pouvez suffire à leur instruction, nous ordonnons que, suivant les canons et de l'autorité du Siége apostolique, vous établissiez les évêques dans les lieux où le nombre des fidèles sera multiplié, prenant garde toutefois à ne pas avilir l'épiscopat et à ne point faire de consécration d'évêque sans y en appeler deux ou trois. Quant au prêtre qui vint nous trouver l'année passée et qui prétend avoir été absous de ses crimes, sachez qu'il ne nous a fait aucune confession et qu'il n'a reçu aucune absolution de nous. Il nous a seulement dit qu'il était prêtre, et nous a demandé des lettres de recommandation pour notre fils le duc Charles. Ceux qui ont été baptisés par les païens doivent être baptisés encore au nom de la sainte Trinité; de même ceux qui ont été baptisés par un prêtre qui sacrifie à Jupiter et mange des viandes immolés, ou qui doutent s'ils ont été baptisés. » Il faut croire que le baptême administré par ces païens n'était pas selon la forme de l'Eglise ; car nous n'avons pas les questions de saint Boniface, pour savoir les circonstances des cas proposés.

Le Pape continue : On peut offrir pour les morts véritablement chrétiens, mais non pour les impies. On doit observer les degrés de parenté jusqu'à la septième génération. Et, si vous le pouvez, détournez les hommes de se remarier plus de deux fois. Les parricides ne

(1) Cedr., *Ibid.* Zon., t. III. *Annal.* Anast. *In Greg. II.* Glycas, par 4. — (2) Sigeb., *in Chron. ad an.* 731 ; Otho. Friss., l. V, c. XVIII ; Gottfr., *vit.*, p. 16 ; Mart. Pol., l. IV, *in vit. Greg. II* ; Albert Stad., *ad an.* 731 ; Platina, *in vit. Greg. II* ; Nauclerus, vol. 2, Generat. 25 ; Onuphr., *in vita Constantini I* ; Pap. Mass., l. I, *in Clodoveo III* ; Sigonius, *de regno Italiæ, ad an.* 728 ; Genebrard, l. III, *Chronol. ad an.* 730. — (3) Anast, *In Greg. III.*

recevront la communion qu'à la mort en viatique, et toute leur vie ils s'abstiendront de chair et de vin, et jeûneront le lundi, le mercredi et le vendredi. Ceux qui vendent leurs esclaves aux infidèles pour les immoler, feront la même pénitence que les homicides. Défendez, autant que vous pourrez, à vos nouveaux chrétiens de manger de la chair de cheval, et imposez-leur une pénitence (1). C'était pour civiliser les mœurs des nations barbares de la Germanie, qu'on voulait leur ôter ces usages. On voit que ces mœurs étaient terriblement féroces, puisque les païens immolaient encore des hommes ; et que des chrétiens leur vendaient pour cela des esclaves.

Saint Boniface ayant reçu la lettre du Pape, c'était vers l'an 732, fut singulièrement encouragé dans sa mission, et bâtit deux églises, l'une à Fritzlar, en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, une autre à Hamanabourg, en l'honneur de saint Michel : il joignit à chacune un monastère nombreux. Le monastère de Fritzlar était dans la Hesse, sur l'Eder, à l'endroit de la ville qui en porte encore le nom : son premier abbé fut saint Wigbert, moine anglais du pays de Wessex, qui passa en Germanie, étant déjà prêtre, pour travailler avec saint Boniface. Il était fort exact dans l'observance de la règle ; et s'il était appelé pour entendre la confession de quelqu'un, il ne parlait à personne en chemin, ou ne parlait que de choses spirituelles. Il mourut en 747, et l'Eglise honore sa mémoire le 13 d'août (2).

Après la fondation de ces deux monastères, saint Boniface passa en Bavière, où commandait le duc Hubret, et il en visita les églises. Saint Corbinien, évêque de Frisingue, était mort dès l'an 730, le 8 septembre, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire ; et saint Boniface trouva la Bavière troublée par un hérétique nommé Eremwolf, qui ramenait le peuple à l'idolâtrie. Il le condamna selon les canons, et en ayant délivré le pays et rétabli la discipline, il retourna à sa mission ordinaire.

Quelque temps après, il écrivit en ces termes à Nothelme, archevêque de Cantorbéri : Je vous prie de vous souvenir de moi dans vos saintes prières, afin d'affermir mon esprit agité par les différents assauts des nations germaniques, et afin que je ne sois pas moins uni à vous par la communion et la charité fraternelle, que je l'étais à votre prédécesseur Britwald, quand je sortis de mon pays. Je vous prie instamment de m'envoyer copie de la lettre qui contient les questions de l'évêque Augustin, avec les réponses du pape saint Grégoire où, entre autres articles, il est dit qu'il est permis aux fidèles de se marier à la troisième génération. Examinez soigneusement si cet écrit est de saint Grégoire ; car ceux qui gardent les archives de l'Eglise romaine, disent qu'après l'avoir cherché avec les autres lettres du même Pape, on ne l'y a point trouvé. Je vous demande aussi votre conseil sur une faute que j'ai commise, en permettant un mariage. Un homme ayant tenu un enfant au baptême, a épousé la mère devenue veuve. Les Romains disent que c'est un péché capital : ils ordonnent aux parties de se séparer, et assurent que, sous les empereurs chrétiens, ce mariage serait un crime digne d'une peine capitale, ou du moins d'être expié par un pèlerinage perpétuel. Apprenez-moi si vous avez trouvé dans les décrets des Pères, dans les canons ou dans l'Ecriture, que ce soit un si grand crime ; car je ne puis comprendre pourquoi, en un certain lieu, la parenté spirituelle rend le mariage si criminel, puisque nous sommes tous frères par le baptême. Apprenez moi aussi en quelle année de l'incarnation arrivèrent les premiers missionnaires envoyés par saint Grégoire aux Anglais. Saint Boniface consulta sur la même question d'affinité spirituelle, Pethelme, premier évêque de Maison-Blanche en Northumbrie, et l'abbé Duddon, qui avait été son disciple. Il le prie encore de lui envoyer des traités des Pères sur l'Ecriture (3). Ce que dit saint Boniface, que nous sommes tous frères par le baptême, est bien vrai ; mais cela n'empêche pas qu'il n'y ait une affinité particulière entre les parrains et le filleul, ainsi que son père et sa mère ; comme, de ce que nous sommes tous frères par la création, cela n'empêche pas qu'il n'y ait des liens particuliers de famille, dont le respect est un empêchement à l'union conjugale.

Le prêtre Eoba était chargé de cette lettre et d'une autre à l'abbesse Edburge, par laquelle saint Boniface la remercie du secours de livres et d'habits qu'elle lui avait envoyés, et la prie de lui écrire en lettres d'or les épîtres de saint Pierre, pour donner plus de respect aux hommes grossiers et pour contenter sa dévotion envers le saint apôtre, qu'il regardait comme le protecteus de sa mission. Dans une autre lettre, il se plaint à la même abbesse des oppositions qu'il rencontre dans cette œuvre ; c'est, dit-il, de tous côtés travail et fureur, combats au dehors, crainte au dedans. Les artifices des faux frères sont pires que la malice des païens. Il y a plusieurs lettres de saint Boniface à cette abbesse Edburge, que l'on croit avoir gouverné le monastère de Winburn en Wessex. Mais il y avait une autre Edburge, abbesse de Tanet, nommée plus ordinairement Bugga, parente du roi Edelbert, à laquelle saint Boniface écrivit aussi deux lettres. Le prêtre Eoba, compagnon des travaux de saint Boniface, fut depuis évêque d'Utrecht.

On peut rapporter à ce temps la lettre de l'évêque Torthelme à saint Boniface, puisqu'il

(1) Labbe, t. VI, p. 1468. — (2) *Acta SS.*, 13 *aug. Act. Bened.* — (3) *Epist. S. Bonif.*, xv, 11 et 22. *Bibl. PP.*, t. XIII.

lui donne le titre d'archevêque. Il le félicite de la conversion des Saxons, lui témoigne qu'il fait mémoire de lui à la messe et aux prières journalières, et lui demande la même grâce (1). Il y a deux lettres de deux rois, qui semblent être du même temps ; au moins la première, qui fait mention du prêtre Eoba. Elle est de Sigebald, roi de Wessex, qui demande en grâce à saint Boniface de vouloir bien être son évêque avec l'évêque Daniel. Il dit : Sachez qu'en célébrant la messe, je fais réciter votre nom avec celui de nos évêques ; je ne cesserai de le faire tant que je vivrai ; et si je vous survis, je mettrai votre nom avec celui de notre père l'évêque Erconwald. Je vous en informe, non que je présume de moi-même, qui suis un pécheur ; mais je m'appuie sur la miséricorde de Dieu et sur la confiance que vous avez en lui. Je vous conjure donc de vous souvenir toujours de ma petitesse, et dans le présent et dans l'avenir (2). La seconde lettre est d'Ebwald, roi des Estangles, qui écrit en son nom et au nom de tous les monastères de son royaume, témoignant que, suivant le désir de saint Boniface, il prie pour lui aux messes et aux sept heures canoniales. Il ajoute : Tous les secours extérieurs des biens terrestres que Dieu a mis en notre puissance, nous voulons qu'ils soient à votre disposition. Il se recommande à ses prières, et dit que l'on enverra de part et d'autre les noms des morts, afin de prier pour eux (3).

L'abbesse Bugga étant revenue à Rome, où elle avait été en pèlerinage, apprit au roi de Cant, Edelbert, son parent, que saint Boniface, qu'elle avait rencontré dans la même ville, lui avait promis de prier pour lui. Le roi Edelbert eut une si grande joie de cette nouvelle, qu'il en écrivit à saint Boniface une lettre charmante de remercîments, où il bénit Dieu du grand nombre d'infidèles qu'il lui donne de convertir. Il lui envoie un vase d'argent avec quelques autres cadeaux, se recommande instamment à ses prières, et le prie enfin de lui procurer deux faucons de Germanie, parce qu'il n'en trouvait pas de si bons en son royaume (4).

Voilà sans doute un spectacle merveilleux. Dans le temps même que l'empereur de Constantinople brûle les saintes images de l'Eglise, les livres de la bibliothèque publique et les savants qui y donnaient des leçons, à l'extrémité de l'Occident, dans l'Angleterre, naguère encore barbare, mais civilisée par les missionnaires du Pontife romain, les rois, les évêques, les abbesses, de simples religieuses s'intéressent avec une amitié fraternelle au missionnaire apostolique de l'Allemagne, lui envoient des secours, lui écrivent en latin d'aimables lettres, qui montrent à la fois et le goût de la bonne piété et le goût de la bonne littérature. Qu'il nous soit permis d'en citer une d'une simple religieuse.

Au révérendissime seigneur, décoré de la dignité pontificale, Boniface, qui dans le Christ m'est très-cher, et qui de plus m'est uni par les liens de la parenté, Léobguithe, la dernière des servantes qui portent le joug si léger du Christ, salut et santé perpétuelle. Je supplie votre clémence de daigner vous souvenir de l'ancienne amitié que vous aviez contractée jadis avec mon père, dont le nom était Tinne, et qui a terminé sa carrière il y a plus de huit ans, afin que vous ne refusiez pas de prier Dieu pour son âme. Je vous recommande aussi le souvenir de ma mère, qui se nomme Ebbe, et qui, vous le savez mieux que moi, vous est unie par les liens du sang ; elle mène une vie pénible et se voit depuis longtemps affligée par une infirmité. Moi, je suis la fille unique de l'un et de l'autre. Puissé-je, quoique j'en sois indigne, mériter de vous avoir pour frère ; car il n'est aucun de mes proches en qui j'aie autant de confiance qu'en vous. Je vous envoie ce petit cadeau, non qu'il soit digne de votre grandeur, mais pour que vous conserviez le souvenir de ma petitesse, et que vous ne m'oubliez point par la longue distance des lieux ; qu'au contraire, le lien de la vraie dilection se resserre de plus en plus. Ce que je vous demande avec le plus d'instance, bien-aimé frère, c'est que, par le bouclier de vos oraisons, je sois défendue contre les flèches empoisonnées de l'ennemi occulte. Je vous prie aussi de daigner corriger la rusticité de cette épître, et de ne pas me refuser, pour me servir de modèle, quelques paroles de votre affabilité, que je suis avide d'entendre. Quant aux petits vers qui se trouvent plus bas, j'ai tâché de les composer d'après les règles de la poétique, non par aucune présomption, mais pour faire faire son apprentissage à mon grêle et petit génie, sous votre bienveillante direction. J'ai appris cet art d'Edburge, qui ne cesse de méditer jour et nuit la loi divine. Portez-vous bien, vivez longtemps et heureux, et priez pour moi (5). Certainement, une lettre d'un style aussi naturel, d'un ton aussi convenable, prouve à elle seule que la bonne littérature n'était pas ignorée dans les monastères anglais.

Saint Boniface fit un troisième voyage à Rome, l'an 738, tant pour conférer avec le pape saint Grégoire III, qu'il n'avait jamais vu, que pour se recommander aux prières des saints, étant déjà fort avancé en âge. Il fut très-bien reçu par le Pape, comme il l'écrivit aux siens en Allemagne, et extrêmement respecté tant par les Romains que par les étrangers ; en sorte qu'il était suivi d'une grande multitude de Francs, de Bavarois, d'Anglais et d'autres nations. Il demeura en Italie la plus grande partie de l'année, et, après avoir visité les tombeaux des saints, il prit congé du Pape, qui le renvoya, l'an 739, chargé de présents et de reliques, avec trois lettres : la première, adressée à tous les évêques et abbés, pour leur recommander saint Boniface et les

(1) *Epist.* XLIII. — (2) *Id.*, XLIX. — (3) *Id.* LXVI. — (4) *Id.*, XL. — (5) *Id.*, XXXVI

exhorter à lui donner des ouvriers pour sa mission. La seconde lettre est adressée aux peuples de Germanie nouvellement convertis. Le Pape y nomme les Thuringiens, les Hessois et plusieurs autres barbares, et généralement tous ceux qui sont du côté de l'orient, ce qu'il faut entendre par rapport au Rhin. Il les exhorte à se rendre dociles aux instructions de Boniface, et à recevoir les évêques et les prêtres qu'il leur ordonnera par l'autorité du Siége apostolique ; puis il ajoute : Que s'il veut ramener ceux qui s'écartent du droit chemin de la foi ou de la discipline canonique, ne vous y opposez point, mais faites qu'ils obéissent, sous peine de s'attirer la damnation. Pour vous, qui êtes baptisés au nom de Jésus-Christ, abstenez-vous de tout culte du paganisme et détournez-en vos sujets. Rejetez les devins et les sorciers, les sacrifices des morts, des bois et des fontaines, les augures, les caractères, les enchantements, les maléfices et toutes les autres superstitions qui avaient cours en votre pays. La troisième lettre est adressée aux évêques de Bavière et d'Allemagne, savoir : Vigon d'Augsbourg, Luidon de Spire, Rodolf de Constance, Vivilon de Lorch ou de Passau, et Adda ou Heddon de Strasbourg. Le Pape exhorte ces évêques à recevoir favorablement Boniface, à écouter ses instructions, à rejeter les hérétiques et les faux évêques, de quelque part qu'ils viennent, particulièrement les Bretons, à délivrer leurs peuples de tous les restes de superstition, et à célébrer un concile près du Danube, à Augsbourg ou en tel lieu que Boniface jugerait à propos (1).

Pendant ce voyage de Rome, saint Boniface invita plusieurs Anglais, principalement des prêtres, à venir travailler à sa mission de Germanie. Il y attira entre autres deux frères, saint Willibalde et saint Wunebalde, qui étaient ses parents. Willibalde naquit en Angleterre, vers l'an 700, en entra dès l'enfance dans un monastère. Vers l'an 720, il quitta son pays pour aller à Rome avec son père Richard, qui avait été roi, et son frère Wunebald, alors âgé de dix-neuf ans. Le père mourut en chemin et fut enterré à Lucques, où il est honoré comme saint. Les deux frères arrivèrent à Rome, où Willibalde laissa son frère deux ans après pour aller visiter la terre sainte avec deux autres jeunes Anglais. Wunebalde reçut à Rome la tonsure, y étudia l'Ecriture sainte et y demeura sept ans, après lesquels il retourna en Angleterre, principalement dans le dessein d'attirer à Dieu quelqu'un de sa famille, et il en gagna plusieurs. Ensuite il retourna à Rome avec un troisième frère dont on ne sait pas le nom. C'est à ce second voyage que saint Boniface ayant appris qu'il était à Rome, lui parla et l'invita, comme son parent, de venir prendre part à ses travaux. Wunebalde se laissa persuader et suivit de près saint Boniface, emmenant avec lui son jeune frère et quelques autres, parmi lesquels saint Sebald, honoré à Nuremberg, comme l'apôtre du pays, le 19 août. Avec cette compagnie, saint Wunebalde se rendit en Thuringe, auprès de saint Boniface.

Cependant Willibalde et ses compagnons avaient vu bien du pays. S'étant embarqués à Naples, ils passèrent premièrement dans l'Asie Mineure, puis en Phénicie, et furent quelque temps arrêtés à Emèse par les Sarrasins, qui les prenaient pour des espions. Etant délivrés, ils visitèrent toute la Palestine, puis passèrent à Constantinople, d'où ils revinrent en Italie avec des légats du Pape et des ambassadeurs de l'empereur. On peut voir dans la vie de saint Willibalde, qui fut écrite peu après sa mort par une religieuse de ses parentes, quel était l'état des saints lieux que l'on visitait alors. On y voit, comme dans la relation de saint Adamnan, que, dans la vallée de Josaphat, près de Jérusalem, on montrait le tombeau de la sainte Vierge, mais que ce tombeau était vide : les uns disant que le corps était ressuscité, les autres autre chose; en sorte qu'il n'y avait pas encore là-dessus de sentiment bien autorisé.

Saint Willibalde revint en Italie sept ans après qu'il avait quitté Rome, et dix ans après qu'il était sorti de son pays, c'est-à-dire vers l'an 728. Par le conseil d'un évêque, il alla au Mont-Cassin et y demeura dix ans, sous la conduite de l'abbé Pétronax. Les moines y étaient encore en petit nombre ; mais l'abbé les instruisit avec un grand zèle et une grande discrétion. La première année, Willibalde fut camérier ou sacristain de l'église ; la seconde, doyen ou inspecteur de dix moines ; il fut huit ans portier, quatre ans au monastère d'en haut, quatre ans à celui d'en bas ; car cette charge, suivant la règle de saint Benoît, était regardée comme fort importante, et ne se donnait qu'à des vieillards ou aux moines les plus discrets. Pendant ces dix années, Willibalde prit grand soin de s'instruire de toutes les pratiques de la règle de saint Benoît.

Ensuite un prêtre espagnol qui demeurait au Mont-Cassin, ayant pris congé de l'abbé Pétronax pour aller à Rome, emmena Willibalde avec lui. Le pape Grégoire III l'ayant appris, le fit venir et l'interrogea sur ses vayages et comment il avait évité les insultes des infidèles. Willibalde lui raconta tout par ordre, et, entre autres, comme il s'était baigné dans le Jourdain. Le Pape lui dit ensuite : L'évêque Boniface m'a prié de vous faire venir du Mont-Cassin et de vous envoyer incessamment vers lui chez les Francs, pour travailler à leur conversion. Je vous prie et vous ordonne de l'aller trouver. Willibalde répondit : Je suis prêt à vous obéir, si vous m'en faites donner la permission par mon abbé, suivant la règle. Allez, reprit le Pape, sans vous inquiéter, mon commandement

(1) Labbe, t VI, p. 1470 et seq.

vous suffit : l'abbé Pétronax n'a pas droit de me résister, quand je voudrais l'envoyer quelque part lui-même. Willibade se soumit, offrant d'aller non-seulement là, mais partout où le Pape lui ordonnerait, et il prit le chemin de la Thuringe (1).

Saint Boniface étant parti de Rome l'an 739, arriva à Pavie, où il fut reçu chez le roi Liutprand, et prit un peu de repos que demandait sa vieillesse. De là, il passa en Bavière tant par inclination qu'à la prière du duc Odilon, et y demeura longtemps, prêchant la parole de Dieu. Il y rétablit la pureté de la foi et chassa des séducteurs, dont les uns se disaient faussement évêques et les autres prêtres, et qui, par divers artifices, avaient perverti une grande multitude et scandalisaient tout le peuple par leur vie impure. Il arrivait à saint Boniface ce qui était arrivé à saint Paul, qui n'eut rien de plus à cœur à combattre que les faux apôtres et les faux frères. Du consentement du duc Odilon, saint Boniface divisa la province de Bavière en quatre diocèses, et y établit quatre évêques. Le premier fut Jean, dans la ville de Saltzbourg, dont il tint le siege pendant sept ans ; le second fut Erembert, neveu de saint Corbinien, à Frisingue ; le troisième, Gaibalde, à Regen ou Ratisbonne. Ces trois furent ordonnés par saint Boniface. Le quatrième évêque de Bavière fut Vivilon, déjà ordonné par le Pape, dont le siége fut fixé à Passau.

Saint Boniface rendit compte au pape saint Grégoire III de ce qu'il avait fait en Bavière, et le Pape lui fit réponse par une lettre où il dit : Nous rendons grâces à Dieu de ce que nous apprenons par vos lettres que vous avez converti en Germanie jusqu'à cent mille âmes, avec le secours de Charles, prince des Francs. Le Pape approuve l'établissement des nouveaux évêchés en Bavière, et ajoute : Quant aux prêtres que vous y avez trouvés, si on ne connaît point ceux qui les ont ordonnés et que l'on doute que ce fussent des évêques, ils doivent être ordonnés de nouveau, supposé qu'ils soient catholiques et de bonnes mœurs. Quant à ceux qui sont baptisés suivant les diverses langues de ces peuples, pourvu qu'ils soient baptisés au nom de la sainte Trinité, il faut les confirmer par l'imposition des mains et le saint chrême. Vous avez tout pouvoir de corriger, s'il est besoin, l'évêque Nivil, que nous avons ordonné. Quant au concile que, de notre autorité, vous devez tenir sur le Danube, nous voulons que vous y soyez présent ; car l'œuvre que vous avez entreprise ne vous permet pas de demeurer en un lieu. Mais comme les Chrétiens sont encore rares en ces pays occidentaux, après les avoir fortifiés, vous devez prêcher partout où Dieu vous ouvrira le chemin, ordonner, de notre autorité, des évêques dans les lieux que vous trouverez convenables. Ne vous dégoûtez pas, mon cher frère, d'entreprendre des voyages rudes et en divers lieux pour étendre au loin la foi chrétienne, ayant en vue la récompense éternelle (2). Cette lettre est datée du 29 octobre 737, vingt-troisième année de l'empereur Léon que les Papes, suivant la remarque déjà faite, ne cessèrent point de regarder comme empereur de Constantinople.

Au même temps que, par ses missionnaires, le Pape saint Grégoire III civilisait les peuples et les princes de l'Allemagne, il faisait d'inutiles efforts pour ramener à la paix avec l'Eglise et au bon sens cet empereur iconoclaste. Dès le commencement de son pontificat, marchant sur les traces de son saint prédécesseur, il lui écrivit des lettres pour le désabuser de son erreur et pour qu'il mît fin à la guerre impie qu'il faisait aux saintes images. Le prêtre Georges, porteur de ces lettres, étant arrivé à Constantinople, eut assez de faiblesse pour n'oser les présenter à l'empereur. De retour à Rome, il fit au Pape l'aveu de sa faute. Grégoire lui ayant fait, en plein concile, une sévère réprimande, l'aurait dégradé du sacerdoce, si le concile n'eût demandé grâce. Il lui imposa une pénitence et le renvoya avec les mêmes lettres ; mais Georges fut arrêté en Sicile et retenu une année entière par ordre de l'empereur.

La détention de son légat ayant fait connaître au Pape que l'empereur s'obstinait à ne rien écouter, assembla un concile dans l'église de Saint-Pierre. Il s'y trouva quatre-vingt-treize évêques, dont les principaux étaient outre le Pape, Antoine, archevêque de Grade, et Jean, évêque de Ravenne. Les prêtres, les diacres et tout le clergé de Rome y assistaient, avec les nobles, les consuls et le reste du peuple. En ce concile il fut ordonné que quiconque mépriserait l'usage de l'Eglise touchant la vénération des saintes images, quiconque les ôterait, les détruirait, les profanerait ou en parlerait avec mépris, serait privé du corps et du sang de Jésus-Christ, et séparé de la communion de l'Eglise. Ce décret fut souscrit solennellement par tous ceux qui assistaient au concile, et on y joignit les autorités des Papes précédents. Ensuite saint Grégoire envoya, par Constantin, défenseur, des lettres à l'empereur Léon ; mais elles furent retenues comme les précédentes, et le porteur Constantin mis dans une étroite prison, où il demeura près d'un an ; après quoi on lui ôta ses lettres de force, et, après l'avoir menacé et maltraité, on le renvoya outrageusement. Cette violence excita l'indignation de l'Italie entière. Toutes les provinces, de concert, dressèrent une requête à l'empereur pour le rétablissement des saintes images, et l'envoyèrent par leurs députés, qui ne furent pas plus épargnés que les envoyés du Pape. Sergius, gouverneur de Sicile, les tint huit mois en prison, et ne les mit en liberté qu'après leur avoir fait essuyer les traitements les plus injurieux. Cependant Pierre, autre défenseur de l'Eglise romaine,

(1) *Act. ord. Bened*, *sec.* 3 *part* 2. (2) Labbe, t. VI, p. 1474.

eut encore assez de hardiesse pour se charger de la même commission. Il prit une autre route et remit le décret entre les mains de l'empereur, avec une lettre du pape, qui écrivit aussi au patriarche Anastase (1).

Jean, archevêque de Ravenne, avait assisté au concile, et cette ville n'était pas moins opposée que Rome aux entreprises irréligieuses de l'empereur. Aussi Léon, plus irrité que jamais, résolut de punir l'Italie tout entière. Il mit en mer une puissante armée navale, sous le commandement de Manès, duc de Cibyre. Manès devait saccager Ravenne, traiter comme rebelles les villes de la Pentapole, marcher ensuite à Rome, y détruire les images, ne faire pas plus de grâce aux habitants qui se mettraient en devoir de les conserver, enlever le Pape et le conduire pieds et mains liés à Constantinople. Mais les vents de la mer firent échouer ces projets. La flotte, déjà près de Ravenne, qu'elle regardait comme sa proie, fut attaquée d'un violent orage ; une partie des vaisseaux se brisent contre les rochers et sont engloutis avec les soldats ; les autres, dispersés sur les côtes, s'étant enfin rassemblés, gagnent avec peine le canal du Pô, le plus proche de Ravenne. Manès fait débarquer ses troupes et marche vers la ville. Le peuple, encouragé par son évêque, avait pris les armes, et tandis que les femmes et les vieillards, revêtus de sacs et de cilices, et prosternés aux pieds des autels, implorent l'assistance du Très-Haut, la jeunesse sort au-devant des Grecs, et, dès que le combat est engagé, elle feint de prendre la fuite, et attire l'ennemi dans une embuscade. Les Grecs, attaqués de toutes parts, regagnent leurs vaisseaux. Les troupes de Ravenne se jettent dans des barques, les poursuivent et coulent à fond la plupart de ces navires que l'orage avait mis hors de défense. Cette victoire inespérée fut remportée le vingt-six juin 733, et ce jour fut dans la suite une fete solennelle à Ravenne. Durant les six années suivantes, les habitants, par haine contre les Grecs, s'abstinrent de manger du poisson de ce bras du Pô. Ces détails sont tirés d'Agnellus, dans son *Histoire des évêques de Ravenne* (2).

Cette défaite mit Léon en fureur. Il redoubla de cruauté contre les catholiques, et, ne pouvant faire d'autre mal à l'Église de Rome, il confisqua tous les patrimoines qu'elle possédait dans ses États ; de plus, il lui enleva une partie de sa juridiction immédiate. Il en détacha toutes les provinces comprises entre la Sicile et la Thrace, c'est-à-dire la Grèce, l'Illyrie, la Macédoine, et les soumit au patriarcat de Constantinople. Il augmenta d'un tiers la capitation de la Sicile et de la Calabre, et, pour n'en pas exempter les enfants memes, il ordonna de les enregistrer dès leur naissance. Pendant tout ce temps-là, l'exarque Eutychius se tenait tranquille à Ravenne (3). Il paraît qu'il était parfaitement réconcilié avec le Pape, et qu'il s'accordait même avec lui pour la défense des saintes images. Il fit à la basilique des présents considérables; mais l'autorité des exarques était fort affaiblie à Ravenne, ainsi qu'à Rome. On leur obéissait pour l'administration de la justice et le payement des tributs, mais ils ne jouissaient d'aucun autre pouvoir. Les peuples étaient bien résolus de ne pas se laisser accabler par les injustes violences d'un empereur impie.

Tout semblait concourir à détacher de l'Empire Rome et l'Italie. On n'obéissait qu'à regret à un prince hérésiarque et persécuteur. C'était pour Liutprand, habile à profiter des conjonctures, une occasion de s'agrandir. La révolte de Trasimond, duc de Spolète, qui, se sentant trop faible pour résister, s'était prudemment réfugié à Rome, fournissait à Liutprand un prétexte plausible d'attaquer les Romains. Le roi les somma de lui livrer le rebelle, et, sur le refus, il entra dans le duché de Rome, pilla les terres, se rendit maître de quatre places, et retourna ensuite à Pavie. A peine fut-il retiré que les Romains se joignirent à Trasimond et le rétablirent dans son duché. La guerre étant déclarée entre Liutprand et les Romains, le Pape craignit que Rome ne succombât aux attaques des Lombards, si elle n'était puissamment secourue. Il ne pouvait avoir recours à l'empereur, dont il avait encore plus à craindre que du roi des Lombards. Dans cette extrémité, il eut recours à Charles-Martel, qui, depuis 737 que le roi nominal Théodoric ou Thierry IV était mort, et auquel il ne jugea point à propos de donner un successeur, régnait en souverain, avec le nom de duc ou prince des Francs. Le Pape lui écrivit donc la lettre suivante.

« Au seigneur très-excellent fils Charles, vice-roi. Nous sommes tellement accablés de douleur, que nous ne cessons jour et nuit de verser des larmes, en voyant la sainte Église de Dieu abandonnée de toutes parts par ceux de ses enfants qui devaient en prendre la défense. Pourrions-nous étouffer nos gémissements ? Ce qui nous était resté l'an passé, dans le territoire de Ravenne, pour la nourriture des pauvres et l'entretien du luminaire, nous le voyons consommé par le fer et par le feu de Liutprand et de Hilprand, rois des Lombards. Les armées qu'ils ont envoyées dans les environs de Rome, ont fait et font encore les mêmes ravages. Ils ont détruit toutes les maisons données à saint Pierre, et nous ont enlevé le peu de bien qui restait à notre Église. Quoique dans ces malheurs nous ayons eu recours à vous, très-excellent fils, jusqu'à présent nous n'en avons reçu aucune consolation... Au contraire, ces rois en prennent occasion de nous insulter. Ils disent : Qu'il vienne donc ce Charles dont vous implorez l'assistance ! que les armées des Francs

(1) Anast. *In Greg. III.* — (2) *Murat. Rer. ital.*, t. II. — (3) Theoph., Cedr. *Hist. miscell.*

vous tirent de nos mains, si elles peuvent ! Oh ! quelle douleur pour nous, en entendant ces insultes, de voir de tels enfants de l'Eglise abandonner leur mère et son peuple !

» Sachez, très-cher fils, que le Prince des apôtres a reçu de Dieu une assez grande puissance pour défendre sa maison et son peuple particulier, et les venger de leurs ennemis; mais il veut éprouver et connaître quels sont ses fidèles enfants. Au reste, n'ajoutez pas foi aux faussetés que ces rois font répandre. Ils vous disent que le duc de Spolète et le duc de Bénévent sont coupables. Ce ne sont que des mensonges. Le seul crime pour lequel ils persécutent ces ducs, est de n'avoir pas voulu, l'année passée, nous attaquer de leur côté, comme ont fait les rois. Ils disaient : Nous ne prendrons pas les armes contre la sainte Eglise de Dieu et contre son peuple particulier, parce que nous avons un pacte avec eux et que l'Eglise même nous a donné sa foi : voilà pourquoi on leur en veut. Au reste, ils étaient disposés, et ils le sont encore à leur obéir suivant l'ancienne coutume. Pour vous assurer de la vérité, envoyez ici quelque député fidèle, qu'on ne puisse corrompre par présents, et qui voie de ses yeux la persécution que nous souffrons, l'humiliation et la désolation de l'Eglise, les larmes des pèlerins, pour rapporter tout à votre dévotion.

» Très-chrétien fils, nous exhortons votre bonté, devant le Seigneur et son terrible jugement : secourez, pour Dieu et pour le salut de votre âme, l'Eglise de saint Pierre et ceux qui sont spécialement son peuple. Repoussez promptement ces rois, et ordonnez-leur de retourner chez eux. Ne fermez pas l'oreille à ma prière, afin que le Prince des apôtres ne vous ferme pas la porte du ciel. Je vous conjure par le Dieu vivant et véritable, et par les sacrées clefs de la confession du bienheureux Pierre, que je vous envoie comme une marque de royauté (*ad regnum*), ne préférez pas l'amitié des rois lombards à celle du Prince des apôtres. Le porteur de ces lettres, votre fidèle serviteur Anchard, dira de vive voix à votre excellence ce qu'il a vu de ses yeux et ce que nous lui avons enjoint. Nous prions votre bonté, en présence de Dieu, notre juge, de nous consoler au plus tôt et de nous envoyer d'heureuses nouvelles, afin que, plein de joie, nous priions le Seigneur jour et nuit pour vous et pour vos fidèles, devant les tombeaux des princes des apôtres, Pierre et Paul (1) »

La demande du Pape était sans doute très-honorable pour le prince des Francs, mais elle présentait des difficultés. Il ne pouvait pas rompre avec les Lombards, à cause du besoin qu'il avait d'eux pour repousser les Sarrasins. Ces derniers entrèrent alors en France l'an 737, remontèrent le Rhône et prirent Avignon. Mais Charles-Martel le reprit, puis ensuite Narbonne, et le reste de ce qui avait appartenu aux Goths, et chassa les Sarrasins. Ils revinrent deux ans après, en 739, prirent Arles, Avignon, Marseille, Orange, Aix, Apt, et plusieurs villes de la même province ; ils ravagèrent aussi celles d'Embrun et de Vienne. Alors Charles envoya des ambassadeurs, avec de grands présents au roi des Lombards, pour lui demander du secours. Non-seulement Liutprand le lui accorda, mais, de plus, il adopta Pépin, fils de Charles, et lui coupa les cheveux (2). Assuré du secours de Liutprand, Charles marcha aussitôt avec toute son armée contre les Sarrasins, qui se retirèrent ; en sorte qu'il reprit Avignon et toute la province jusqu'à Marseille.

Le Pape, ne recevant pas de réponse aussi promptement qu'il désirait, fit de nouvelles instances par une seconde lettre. « Au milieu des maux qui nous accablent, dit-il, nous avons cru nécessaire de vous écrire une seconde lettre, dans la confiance que nous avons que vous nous aimez, et que vous aimez saint Pierre comme le doit un bon fils, et que, par respect pour lui, vous obéirez à nos ordres pour la défense de l'Eglise de Dieu et de son peuple particulier, qui ne pouvons plus supporter la persécution et l'oppression des Lombards. Ils ont enlevé tout ce qui était destiné au luminaire de Saint-Pierre, et ce qui a été offert par vos parents et par vous. Et parce qu'après Dieu, nous avons recours à vous, les Lombards nous insultent et nous oppriment. L'Eglise de saint Pierre est dépouillée et désolée. Nous avons confié nos douleurs plus en détail à votre fidèle ambassadeur, afin qu'il les communique à Votre Excellence. Mais vous, notre fils, puissiez-vous, avec le Prince même des apôtres, et en cette vie et en l'autre, devant le Dieu tout-puissant, avoir une récompense proportionnée au zèle que vous mettez à défendre son Eglise et nous, afin que toutes les nations connaissent votre foi, votre pureté votre amour pour le Prince des apôtres, le bienheureux Pierre, ainsi que pour nous et son peuple particulier (3). » Ce langage du Pontife romain suppose que Charles-Martel lui avait déjà donné plus d'une preuve de son zèle et de son affection.

La chronique de Frédégaire, continuée par ordre du comte Childebrand, frère de Charles, ainsi que les annales messines des Francs, racontent cette importante négociation de la manière suivante : L'an 741, le prince Charles ayant dompté toutes les nations d'alentour, s'occupait à régler les choses de la paix dans les limites de sa domination, lorsque deux fois dans la même année il reçut une ambassade du bienheureux pape Grégoire, ambassade envoyée par le Siége apostolique. Les ambassadeurs lui offrirent les clefs du vénérable sépulcre du Prince des apôtres Pierre, et ses précieux liens, avec d'immenses présents. Ce qui n'avait jamais été fait par aucun Pontife de Rome à aucun prince des Francs. Le pape Grégoire lui envoyait en même temps,

(1) Labbe, t. VI, p. 1472. — (2) Paul, diac., l. VI, c. LIV. — (3) Labbe, t. VI, p. 1474.

par le décret des princes romains, une lettre portant que le peuple romain, quittant la domination de l'empereur, avait résolu de recourir à sa défense et à sa clémence invincible, et qu'en conséquence il lui conférait le consulat romain. Le prince en ressentit une grande joie, en rendit grâces au Seigneur, reçut les ambassadeurs avec les honneurs les plus magnifiques, et les renvoya avec des présents bien plus considérables qu'il n'en avait reçu. Il leur adjoignit d'entre ses fidèles deux personnages religieux, savoir : Grimon, abbé de Corbie, et Sigebert, alors moine et depuis abbé de Saint-Denys, pour porter au Pape, avec de riches présents, les lettres où il répondait aux siennes (1). On ne sait point le contenu de ces lettres, ni quel en fut le résultat. Il est vraisemblable que le roi Liutprand, qui avait un fond de piété sincère, eut égard à la recommandation de son puissant ami et allié Charles, et qu'il cessa ses attaques contre les Romains.

Charles-Martel n'avait guère plus de cinquante ans. Avec la nouvelle carrière qui s'ouvrait devant lui, comme défenseur titulaire de l'Eglise romaine et par là même de l'Eglise universelle, il pouvait encore espérer bien des années de puissance et de gloire. Il lèguera seulement cette gloire future à sa postérité et à sa nation ; car la même année 741, il tomba malade, divisa ses Etats entre ses deux fils Carloman et Pépin, donnant au premier l'Austrasie, la Souabe et la Thuringe, au second la Neustrie, la Bourgogne et la Provence. Il alla ensuite faire sa prière à Saint-Denys, où il devait être enterré, et il vint mourir au château de Quiersi-sur-Oise, le 22 octobre 741, après avoir gouverné la France vingt-cinq ans. Il avait eu pour confesseur un moine de l'abbaye de Corbie, du nom de Martin, qui mourut l'an 726, et qui est honoré comme saint le 26 de novembre.

L'empereur de Constantinople, Léon l'Isaurien et l'iconoclaste, était mort dès le mois de juin de la même année 741. Sa mort fut précédée, pour Constantinople, de bien sinistres événements. Le 26 octobre 740, sur les trois heures après midi, la terre s'y souleva par des secousses redoublées, détruisit quantité de maisons, de portiques, d'églises, de monastères, et fit tomber les statues de Constantin, de Théodose le Grand et d'Arcade. Les murs de Constantinople s'écroulèrent du côté du continent ; la plus grande partie du peuple s'enfuit de la ville et se logea dans des baraques au milieu de la campagne. La Thrace fut couverte de ruines ; Nicomédie et Prénète, en Bithynie, furent renversées ; de toute la ville de Nicée, il ne resta qu'une église. Ce tremblement se fit sentir, à diverses reprises, pendant le cours d'une année, et s'étendit jusqu'aux extrémités de l'Orient. En Egypte, des villes entières furent abîmées avec leurs habitants, et la mer, perpétuellement agitée, engloutit quantité de vaisseaux. Ce fléau terrible fit périr une multitude innombrable d'hommes et d'animaux. L'empereur augmenta d'un douzième la capitation du peuple de Constantinople pour la réparation des murailles, et l'impôt subsista toujours, lors même qu'elles furent réparées. Ce fut au milieu de ces désastres que Léon mourut d'une dyssenterie, le 18 juin 741, après un règne de vingt-quatre ans deux mois et vingt-cinq jours (2). Si, avec ses talents militaires, il avait eu un grain de bon sens ou d'humilité chrétienne de plus, il eût pu faire un des plus grands princes. Faute de ce peu, il se montra despote, insensé et sanguinaire. Pour une idée fixe, aussi contraire au bon sens et aux beaux-arts qu'à la foi catholique, il trouble l'Eglise, il tyrannise ses sujets, il provoque des insurrections, il perd l'Italie, il fait perdre à l'Orient la prépondérance politique, qui passe pour jamais à l'Occident.

Pour clore dignement l'année 741, le pape saint Grégoire III y mourut lui-même, après l'empereur Léon et après Charles-Martel, le 28 novembre, après avoir dignement occupé la Chaire de saint Pierre dix ans huit mois et vingt-quatre jours. Au milieu des conjonctures les plus difficiles, il continua de civiliser l'Allemagne par les travaux de saint Boniface, il releva de ses propres deniers les murs de Rome et de Centumcelle, il racheta du duc de Spolète, par de grandes sommes, un château qui donnait fréquemment occasion d'attaquer le duché de Rome ; il profita des malheurs mêmes du temps pour garantir, contre le despotisme des empereurs de Byzance, la liberté de l'Eglise catholique et conséquemment la liberté de l'humanité. Il préserva ainsi l'Europe et par là même le monde, ou de s'abâtardir sous l'empire sophistique des Grecs, ou de s'abrutir sous la domination brutale des Sarrasins. C'est un des Papes à qui, pour cette raison, l'univers entier doit une éternelle reconnaissance. Photius lui-même, le plus antilatin des Grecs, n'a pu s'empêcher de louer le pape Grégoire et son successeur le pape Zacharie. « Pourquoi, dit-il, passerai-je sous silence les pontifes romains Grégoire et Zacharie, hommes d'une vertu éclatante, qui ont augmenté le troupeau par des enseignements d'une sagesse divine, et ont même brillé par le don des miracles ? Le divin Grégoire a fleuri quelque temps après le sixième concile (3). »

(1) *Chron. Fredeg. cont.*, n. 110, *Annal. metens. an.* 741, t. III. Duch. — (2) Theoph., Cedr. *Hist. miscel.* Niceph., Zon. — (3) *Apud Maii*, *Scriptor. veter.*, t. I, præfatio p. xxv.
Πῶς δ'ἂν παρέλθοιμι σιγῇ τοὺς ἀρχιερέας Ῥώμης Γρηγόριον τέ καὶ Ζαχαρίαν, ἄνδρας ἀρετῇ διαπρέψαντας καὶ διδασκαλίαις θεοσόφοις τὸ ποίμνιον συναυξήσαντας, καὶ δὴ καὶ θαυμάτων χαρίσμασι, διαλάμψαντας ; — Ὁ μὲν μετὰ τὴν ἕκτην οὐ πολλοῦ ῥυέντος ἐνακμάσας χρόνου ὁ θεῖος Γρηγόριος.

# LIVRE CINQUANTE-DEUXIÈME

DE L'AN 590 A L'AN 604 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

**Le monde achève de se constituer chrétiennement en Occident par l'indépendance même temporelle de l'Eglise romaine. — Changement pacifique de dynastie chez les Francs. — Révolutions fréquentes et meurtrières chez les Mahométans, les Grecs et les Chinois. — Le modèle des héros à la Chine est un Chrétien. — Science de saint Jean Damascène, défendant la foi chrétienne contre les sectateurs de Mahomet et contre les Grecs iconoclastes.**

Un grand et saint Pape venait de mourir : c'était Grégoire III ; un grand et saint Pape lui succéda : ce fut Zacharie, ordonné le 3 décembre 741, quatre jours après la mort de son prédécesseur ; car on n'attendait plus le consentement de l'empereur ni de l'exarque. Il occupa, et dignement, le Siége de saint Pierre dix ans trois mois et treize jours. Il était Grec de nation, mais né dans la grande Grèce, autrement l'Italie méridionale. Plein de douceur et de bonté, il était si éloigné de la vengeance, qu'il combla de biens et d'honneurs ceux qui l'avaient persécuté avant son pontificat. Il aima le clergé et le peuple romain jusqu'à exposer sa vie dans le trouble où était l'Italie par suite de la mésintelligence des ducs de Bénévent et de Spolète avec le roi Liutprand.

Zacharie envoya une légation au roi et fit tant, par ses exhortations, qu'il en tira la promesse de rendre les quatre villes qu'il avait prises sur le duché de Rome. D'un autre côté, le roi s'étant mis en campagne contre Trasimond, duc de Spolète, que les Romains avaient soutenu précédemment, le saint Pape persuada aux Romains d'envoyer leurs troupes au secours du roi contre ce duc, qui n'avait tenu aucune des promesses qu'il leur avait faites, particulièrement pour la reddition des quatre villes. Trasimond, se voyant abandonné, se rendit au roi, qui lui laissa la vie, mais en l'obligeant d'entrer dans le clergé. Comme le roi différait, à son tour, d'accomplir sa promesse et de rendre les quatre places, le saint Pontife, vrai pasteur de son peuple, sortit de Rome avec des évêques et des clercs, et alla hardiment trouver le roi à Terni, à douze mille de Spolète. Liutprand, ayant appris cette nouvelle, envoya au-devant de lui ses ducs et ses princes, avec la plus grande partie de l'armée, et marcha lui-même à sa rencontre jusqu'à huit mille de Narni. Le lendemain, qui était un vendredi, on conduisit le Pape à Terni, devant la basilique de Saint-Valentin, évêque et martyr, où il fut reçu par le roi à la tête du reste des grands et de l'armée. Ils firent ensemble leur prière, se saluèrent l'un et l'autre affectueusement ; et, au sortir de l'église, où le saint Pontife l'entretint des choses du salut, le roi lui fit escorte jusqu'à un demi-mille. Le jour suivant, qui était le samedi, le Pape, avec une grâce merveilleuse, l'exhorta de cesser la guerre, d'épargner le sang et de chercher la paix. Le roi, touché de ses pieuses remontrances et plein d'admiration pour son courage et son langage de Pontife, lui accorda tout ce qu'il demandait. Il rendit au saint homme les quatre villes avec leurs habitants, les lui assura même par un acte de donation dans l'église de Saint-Pierre. Il rendit encore à saint Pierre, par un titre de donation, les patrimoines de Sabine, de Narni, d'Ossimo, d'Ancône et de quelques autres, dont le premier avait été enlevé depuis environ trente ans. Il rendit au même bienheureux Pontife tous les captifs qu'il retenait de différentes provinces romaines, avec ceux de Ravenne, parmi lesquels il y avait quatre personnages décorés du titre de consuls. Enfin le roi confirma la paix pour vingt ans avec le duché de Rome (1).

Voilà comme le biographe du saint pape Zacharie raconte cette négociation. Dans tout ceci, on ne fait aucune mention ni de l'empereur ni de l'empire. Le Pape et le roi traitent ensemble comme deux souverains. C'est au Pape que le roi, par un acte de donation, rend les quatre villes d'Amérie, Horta, Polimar-

(1) Anast. in *Zach.*

lium et Bléra. Et c'est dans une entrevue de trois jours que le Pape, par sa pieuse et insinuante éloquence, obtient du roi ce que n'auraient jamais pu faire les forces de Rome, quand elles auraient été soutenues du secours de l'empire.

Le dimanche qui suivit la conclusion du traité, le Pape, à la prière du roi, ordonna un evêque dans l'église de Saint-Valentin. Il accompagna cette cérémonie d'une telle piété, que plusieurs des Lombards qui y assistaient avec le roi en furent touchés jusqu'aux larmes. Après la messe, il invita à dîner le roi Liutprand, qui mangea de si bon appétit et de si bonne humeur, qu'il assurait n'avoir jamais fait une si bonne chère. Le lundi, le roi prit congé du Pape, lui donnant Ahipand, duc de Clusi, son neveu, et trois autres seigneurs pour l'accompagner jusqu'aux villes qui devaient lui être rendues et en exécuter la restitution. Le saint Pontife, les ayant reçues toutes les quatre, revint à Rome victorieux, assembla le peuple et rendit grâces à Dieu par une procession générale, qui sortit de Notre-Dame-des-Martyrs, c'est-à-dire de la Rotonde, et se termina à Saint-Pierre.

Cependant la province de Ravenne n'avait pas été comprise dans le traité de Liutprand avec le Pape, et le roi des Lombards faisait de grands préparatifs pour s'en rendre maître. Dans cette extrémité, l'exarque Eutychius, l'archevêque Jean, les peuples de Ravenne, de la Pentapole, de l'Emilie implorèrent par écrit l'assistance du Pape pour détourner cet orage. Zacharie, vivement touché de leurs alarmes, tenta d'abord de désarmer Liutprand par ses députés, qu'il chargea de présents et de prières. N'ayant pas réussi par cette voie, il résolut d'aller lui-même trouver le roi à Pavie. Ayant donc laissé le gouvernement de Rome au patrice Etienne, il courut, comme le bon pasteur, racheter celles de ses brebis qui allaient périr. C'était au fort de l'été. L'on observa que de Rome à Ravenne une nuée le garantissait des ardeurs du soleil pendant le jour, et que de Ravenne à Pavie cette nuée paraissait précédée de bataillons armés. L'exarque vint au-devant du saint Pontife jusqu'à dix-sept lieues de Ravenne, où il le conduisit. Tout le peuple de Ravenne, hommes, femmes, enfants, alla à sa rencontre et le reçut au milieu des larmes et des actions de grâces, en criant : Béni soit notre pasteur qui a laissé ses ouailles et qui est venu nous délivrer, nous qui allions périr !

De Ravenne, le Pape envoya deux députés à Liutprand, pour lui annoncer son arrivée prochaine. Mais le roi, déterminé à ne rien accorder, refusa même de leur donner audience. Cette opiniâtreté, dont il fut informé la nuit, ne découragea point le saint Pontife ; méprisant le péril et se confiant au Christ, il sortit hardiment de Ravenne, entra sur les terres des Lombards et arriva sur le Pô, le 28 juin. Le roi envoya ses grands pour le recevoir et l'amener à Pavie. Mais comme c'était la veille de Saint-Pierre, le Pape alla à l'église de ce saint, qui était hors de la ville, et y célébra la prière de none, avec la sainte messe. Le lendemain, jour même de la fête, il y célébra la messe solennelle, à la prière du roi. Là, s'étant salués, ils mangèrent ensemble et revinrent dans la ville. Le lendemain de la fête, invité par le roi à venir au palais, où il fut reçu avec les plus grands honneurs, le saint homme le pria de ne plus envoyer ses troupes dans la province de Ravenne, mais au contraire de lui rendre les villes qu'il lui avait prises, particulièrement Césène. Le roi résista longtemps ; mais enfin il convint de rendre à Ravenne tout le territoire qu'elle avait auparavant, et les deux tiers du territoire de Césène, gardant, pour sa sûreté, l'autre tiers et la ville jusqu'au 1[er] juillet de l'année suivante, afin que ses ambassadeurs eussent le temps de revenir de Constantinople. Au départ du Pape, le roi l'accompagna jusqu'au Pô, et laissa auprès de lui plusieurs seigneurs, avec ordre de le suivre à Ravenne et de faire sortir les garnisons lombardes des places qu'il restituait. De retour à Rome, le Pape célébra encore une fois la fête de saint Pierre et de saint Paul, apparemment le jour de l'octave (1).

Dans toutes ces conjonctures, nous voyons les peuples d'Italie, avec leurs magistrats, soit impériaux, soit autres, recourir au Pontife romain comme à leur unique salut, et ce Pontife ne point tromper leur confiance. Seul et sans armes, il désarme par la parole seule les princes et les rois. Certes, il est une manière de devenir souverain légitime d'un pays, c'est cette manière. Du moins, ainsi en juge le bon sens et la reconnaissance des peuples sauvés.

Bienfaiteur de l'Italie, le pape saint Zacharie le fut également de l'Allemagne, où il continua d'établir la foi, et de la France, où il commença de rétablir la discipline, qui avait beaucoup souffert de l'invasion des Musulmans et des guerres intestines. Charles-Martel venait de mourir ; mais ses deux fils, Carloman et Pépin, le remplaçaient dignement. Braves tous les deux, leur union constante était d'autant plus admirable, qu'ils avaient des Etats à partager et qu'ils étaient frères. Carloman, à qui le royaume d'Austrasie était échu, montra surtout un grand zèle pour la propagation de la foi et pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique. Dès le commencement de son gouvernement, il manda à ce sujet auprès de lui saint Boniface, qui travaillait dans la Germanie avec l'autorité de vicaire du Saint-Siége, et il le pria d'assembler un concile dans ses Etats pour corriger les abus introduits dans les églises des Gaules depuis plus de soixante ans.

Saint Boniface en écrivit au pape Zacharie

(1) Anast. in *Zach.*

une lettre où il prend, dans l'inscription, la qualité de serviteur des serviteurs de Dieu. Après lui avoir témoigné la joie qu'il ressent de son exaltation, et l'avoir assuré qu'il ne ne lui sera pas moins soumis qu'il ne l'a été à ses prédécesseurs, il le supplie de confirmer, par l'autorité apostolique, l'érection des trois nouveaux évêchés qu'il avait établis en Allemagne : le premier à Wurtzbourg, le second à Burabourg, et le troisième à Erfut, capitale de la Thuringe. Il avait ordonné évêque de Wurtzbourg Burchard, Vitta de Burabourg, et Adelaire d'Erfurt. Il ne reste aujourd'hui de Burabourg que des ruines.

Boniface venant ensuite à l'affaire du concile : Sachez, dit-il, que Carloman, duc des Francs, m'a mandé à sa cour et m'a prié d'assembler un concile dans ses Etats, promettant de corriger les abus et de rétablir les règles de la discipline, qui ont été méprisées et violées depuis environ soixante ou soixante-dix ans. C'est pourquoi, s'il veut sincèrement exécuter ce pieux dessein, je dois être muni des ordres de votre sainte autorité, c'est-à-dire du Siége apostolique. Les vieillards disent qu'il y a plus de quatre-vingts ans que les Francs n'ont tenu de concile et n'ont eu d'archevêque, et, à présent, la plupart des évêchés sont donnés à des laïques, ou à de faux clercs fornicateurs ou usuriers, qui ne cherchent dans ces places que les biens de l'Eglise, qu'ils consument sans la servir.

Quand saint Boniface dit qu'il y avait plus de quatre-vingts ans qu'on n'avait tenu de concile en France et qu'on n'avait eu d'archevêque, il entend un concile national et un archevêque qui fût en même temps vicaire du Saint-Siége, afin qu'il eût plus d'autorité pour la convocation des conciles. Il était encore rare qu'on donnât le nom d'archevêque aux simples métropolitains, surtout quand ils n'avaient pas reçu le pallium.

Si donc, continue saint Boniface, par vos ordres et à la prière du duc Carloman, j'entreprends la réforme de ces abus, il est nécessaire que je sois soutenu par votre jugement et par les canons de l'Eglise. Si je trouve, par exemple, parmi les Francs, des personnes qui, après avoir passé leur jeunesse dans toutes sortes de débauches et de dissolutions, aient été néanmoins élevées au diaconat, et qui, dans cet ordre sacré, entretiennent encore quatre ou cinq concubines, ou même davantage, et ne rougissent pas cependant de lire l'Evangile ; ou même qui se soient élevées à la prêtrise, et, ce qui est encore plus déplorable, qui aient été nommées et ordonnées évêques : il faut bien que je sois autorisé d'un ordre de votre part, afin de pouvoir les reprendre et les convaincre de péché par l'autorité même du Siége apostolique. On trouve aussi parmi les Francs quelques évêques qui se glorifient, à la vérité, de n'être ni adultères ni fornicateurs, mais ils sont ivrognes, querelleurs et chasseurs ; ils portent les armes à la guerre et versent le sang des païens ou même des chrétiens. Or comme j'ai l'honneur d'être légat du Siége apostolique pour corriger ces désordres, il est à propos que vous parliez à Rome comme je parlerai ici, et que votre jugement soit conforme au mien, s'il arrive qu'on envoie de part et d'autre des députés à votre tribunal.

Saint Boniface traite dans la même lettre plusieurs autres affaires. Grégoire III lui avait commandé d'ordonner pour son successeur un prêtre qu'il lui avait marqué. Il représente à Zacharie qu'il ne paraît plus convenable de s'en tenir à ce choix, parce que le frère de ce prêtre avait tué l'oncle du duc de Carloman, et que l'affaire n'était pas encore accommodée. Ainsi il demande la permission de choisir celui qu'il jugera le plus digne, après avoir consulté les évêques.

Un seigneur arrivé de Rome publiait qu'il y avait obtenu la dispense d'épouser la veuve de son oncle, quoiqu'elle eût été religieuse. Boniface marque au Pape qu'il doute qu'il ait accordé cette dispense, parce qu'il a appris en Angleterre qu'un tel mariage avait été déclaré très-criminel dans un concile tenu à Londres par les disciples de saint Grégoire le Grand.

Il restait encore des superstitions qui se pratiquaient le premier jour de janvier ; les Francs et les Allemands qui avaient voyagé à Rome, s'autorisaient de ce qu'ils y avaient vu en usage. Ils racontaient que ce jour-là on faisait des danses semblables à celle des païens, près de l'église de Saint-Pierre ; qu'on chargeait les tables de viandes, et que personne n'aurait prêté à son voisin ce jour-là aucune chose de sa maison, et n'aurait souffert qu'on en emportât du feu ; qu'ils avaient vu des femmes ornées de bandelettes aux bras et aux cuisses, à la façon des païens, et exposer en vente de ces bandelettes. Boniface prie le Pape de réprimer à Rome ces abus, afin que les Francs et les Allemands ne puissent plus s'en prévaloir. Enfin, il l'avertit que plusieurs prêtres ou évêques d'entre les Francs, convaincus d'adultère par les enfants nés de leurs débauches, publiaient en revenant de Rome qu'ils avaient obtenu la permission de servir à l'autel ; ce qui serait contre les canons. Il demande à être éclairci sur tous ces articles, et envoie au Pape en présent une serviette à longs poils et quelque argent dont le Saint-Siége pouvait alors avoir besoin, à cause du ravage des Lombards (1).

A la triste peinture que fait saint Boniface des églises de France, on ne peut que bénir Dieu d'avoir donné à saint Pierre et à ses successeurs, avec la fermeté invincible dans la foi, une autorité souveraine pour ramener à la règle tous ceux qui s'en écartent. Sans cela, les maux des églises et des nations, les maux de l'humanité entière, seraient sans remède.

(1) Labbe, t. VI, p. 1494.

Le pape saint Zacharie fit à la lettre de Boniface une réponse très-obligeante. Il y confirma l'érection des trois nouveaux évêchés, et permit la tenue du concile, comme le demandait Carloman, pour le rétablissement des règles de la discipline, qui sont, dit le Pape, entièrement abolies dans ces provinces, par la déplorable négligence qu'on a depuis si longtemps à tenir des conciles. C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous accordons volontiers d'en assembler, et même nous l'ordonnons. Car on ne connaît plus, ni ce que c'est que le sacerdoce, ni ce que sont ceux qui s'en disent revêtus. Il exhorte Boniface à déposer les évêques, les prêtres et les diacres qu'il trouvera coupables d'adultère, de fornication ou de bigamie, d'homicide ou de quelque autre excès contre les canons. Il lui refuse la permission d'ordonner son successeur de son vivant; mais il lui accorde comme une grâce singulière le pouvoir de le désigner en mourant, afin que celui qu'il aura désigné aille se faire ordonner à Rome.

Sur les autres articles, Zacharie répond que l'on ne doit pas croire que son prédécesseur ait permis à qui que ce soit d'épouser la veuve de son oncle, surtout cette femme ayant porté le voile de religieuse. Car, dit-il, le Siége apostolique ne permet pas ce qui est contraire aux canons et aux réglements des Pères, et qu'ainsi il ne doit pas ajouter foi aux prêtres adultères, qui prétendent avoir reçu du Siége apostolique la permission d'exercer les fonctions de leur ministère. Pour les superstitions du premier jour de janvier, il dit que lui et ses prédécesseurs les ont entièrement abolies. Cette lettre est du 1er avril 743 (1).

Zacharie écrivit en même temps une lettre aux trois nouveaux évêques d'Allemagne pour confirmer l'érection de leurs évêchés. Nous avons la lettre qu'il adresse à saint Burchard, évêque de Wurtzbourg, laquelle était sans doute commune pour les deux autres. Il y défend d'ordonner d'évêques dans ces églises, que du consentement de celui qui sera alors vicaire du Saint-Siége dans l'Allemagne (2). Le Pape écrivit aussi au prince Carloman une lettre que nous n'avons plus, pour l'exhorter à consommer le projet qu'il avait formé touchant le rétablissement de la discipline.

Carloman n'avait pas attendu ces lettres pour convoquer le concile des provinces germaniques. Il s'assembla par ses ordres, et par les soins de saint Boniface, le 21 avril de la même année, on ne sait en quel lieu. Les actes qui nous en restent furent publiés au nom de Carloman, qui y parle en ces termes :

Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, moi, Carloman, duc et prince des Francs, l'an de l'Incarnation du Seigneur 742, le 21 avril, j'ai fait assembler en concile, par le conseil des serviteurs de Dieu et des seigneurs de ma cour, les évêques de mon royaume avec leurs prêtres, c'est-à-dire Boniface, archevêque, Burchard, Régenfride, Wintan, Witbald, Dadan et Eddon, et les autres évêques avec leurs prêtres, afin qu'ils me donnassent les conseils nécessaires pour rétablir la loi de Dieu et la discipline de l'Eglise, dont on a violé toutes les règles sous les règnes précédents, et afin d'empêcher que le peuple chrétien, conduit par de faux pasteurs, ne s'égare et ne périsse.

On ne connaît d'autres évêques de ce concile que ceux qui sont ici nommés; mais ils ne furent pas les seuls qui y assistèrent. Saint Boniface n'avait pas encore de siége fixe. Saint Burchard était évêque de Wurtzbourg, Wintan de Burabourg, Régenfride de Cologne, saint Willibald ou Witbald d'Eichstædt, Eddon de Strasbourg. Dadan était probablement quelque évêque régionnaire. C'est ici le premier acte public où l'on trouve les années comptées depuis l'Incarnation de Jésus-Christ. On fit dans ce concile plusieurs règlements distingués en sept articles, et énoncés au nom du prince Carloman. Voici comme il y parle :

Par le conseil des prélats et des seigneurs de nos Etats, nous avons établi des évêques dans les villes, et leur avons préposé l'archevêque Boniface, qui est envoyé de saint Pierre. Nous avons ordonné qu'on tînt ce concile tous les ans, et nous avons restitué aux églises l'argent qu'on leur avait pris. Nous avons ôté les biens de l'Eglise aux faux prêtres, aux diacres et aux clercs fornicateurs. Nous les avons dégradés et contraints de faire pénitence. On voit par ce canon qu'on avait déposé et privé de leurs bénéfices des prêtres scandaleux; mais on ne marque pas qu'on ait déposé d'évêques. Carloman continue :

Nous avons absolument défendu aux serviteurs de Dieu, c'est-à-dire aux clercs et aux moines, de porter les armes, de combattre et d'aller à la guerre, excepté ceux qui suivent l'armée pour l'office divin, pour célébrer la messe et porter les reliques des saints. Ainsi, que le prince ait à l'armée un ou deux évêques, avec des prêtres et des chapelains; que chaque préfet (on entend par ce mot un capitaine ou colonel) ait un prêtre qui puisse juger des péchés de ceux qui se confessent, et leur impose la pénitence. Nous avons aussi défendu à tous les serviteurs de Dieu de chasser dans les bois avec des chiens; et d'avoir des éperviers ou des faucons. On voit par ce canon qu'il y avait dès lors des aumôniers pour confesser les soldats, et que les princes des Francs prenaient grand soin de procurer à leurs troupes les secours spirituels.

Nous avons aussi ordonné, suivant les canons, que chaque prêtre fût soumis à son évêque diocésain, et lui rendît compte tous les

(1) Labbe, t. VI, p. 1498. — (2) *Ibid.*, p. 1501.

ans, en carême, de la manière dont il s'acquitte de son ministère, soit en ce qui concerne l'administration du baptême et la foi catholique, soit en ce qui regarde les prières et l'ordre du service. Et quand l'évêque fait la visite de son diocèse, selon les canons, pour donner la confirmation aux peuples, que le prêtre le reçoive avec ceux qui doivent être confirmés en ce lieu, et qu'il ait soin de les y assembler. Que le jour de la Cène du Seigneur il reçoive le nouveau chrême de l'évêque, et que l'évêque veille sur sa conduite et s'informe de sa foi, de sa doctrine, et si ses mœurs sont chastes.

Nous avons aussi résolu de ne point admettre aux ministères sacrés les évêques et les prêtres inconnus, de quelque part qu'ils viennent, avant qu'ils se soient fait approuver du concile. Nous avons pareillement ordonné que chaque évêque, aidé du comte, qui est défenseur de son église, veillât à ce que le peuple chrétien n'observât plus de superstitions païennes, telles que les sacrifices des morts, les sortilèges, les enchantements, les bandelettes et les victimes que des hommes insensés immolent comme des idolâtres auprès des églises, sous le nom des saints martyrs et confesseurs, et ces feux sacriléges qu'ils nomment nodfir, et généralement toute sorte de superstitions. Le nodfir était un feu que le peuple superstitieux regardait comme miraculeux, parce qu'on le faisait en frottant deux morceaux de bois l'un contre l'autre.

Nous avons aussi décerné qu'après ce concile, tenu le 21 avril, qui que ce soit des serviteurs ou des servantes de Dieu qui sera tombé dans le péché de fornication, en fasse pénitence en prison au pain et à l'eau. Si c'est un prêtre, qu'il passe deux ans en prison au pain et à l'eau, qu'il soit fouetté jusqu'au sang, et que l'évêque puisse augmenter la peine. Si c'est un autre clerc ou un moine qui soit tombé dans le même péché, qu'après avoir été fouetté trois fois, il passe un an en prison. Qu'on fasse faire la même pénitence aux religieuses qui ont reçu le voile, et qu'on leur rase la tête. On coupait les cheveux aux religieuses en les consacrant à Dieu, mais on ne les rasait point.

Nous avons encore ordonné que les prêtres et les diacres ne portassent plus de saies comme les laïques, mais des chasubles comme les serviteurs de Dieu, et n'eussent pas de femmes dans leurs maisons ; que les moines et les religieuses observassent, dans les monastères et les hôpitaux, la règle de saint Benoît. Jusqu'alors, la plupart des monastères de la Gaule avaient suivi des usages et des règlements différents les uns des autres ; mais Carloman, par l'avis du concile, entreprit d'établir l'uniformité et de faire recevoir partout la règle de saint Benoît, qui était déjà la plus commune. Mais cet ouvrage ne fut pas sitôt consommé. Tels sont les règlements du concile germanique tenu par saint Boniface, l'an 742 (1). C'est le premier des cinq conciles qu'il tint pendant sa légation.

L'année suivante, Carloman en fit assembler un autre le premier jour de mars, à Lestines, maison royale du diocèse de Cambrai. Les évêques, les comtes et les autres officiers d'Austrasie y assistèrent, et saint Boniface y présida en qualité de vicaire du Saint-Siége. On ouvrit le concile par la lecture qu'on y fit des canons du concile germanique que nous venons de rapporter, et ils y furent approuvés d'un consentement unanime. Tous promirent de les observer. Les abbés s'engagèrent à recevoir la règle de saint Benoît, et les évêques, les prêtres et les diacres promirent de vivre selon les canons. On dressa ensuite quelques règlements particuliers, qui furent publiés, au nom de Carloman, en ces termes :

Pour subvenir, dit-il, aux frais des guerres que nous sommes obligés de faire, nous avons résolu, de l'avis des serviteurs de Dieu et du peuple chrétien, de retenir quelque temps une partie des biens de l'Église, à cens, pour l'entretien de notre armée, à condition que chaque année, par chaque famille d'esclaves ou de colons, on payera de redevance, à l'église ou au monastère, un sou ou douze deniers, et que ces biens retourneront à l'église après la mort de celui à qui ils auront été ainsi donnés, à moins que la nécessité n'oblige le prince de les donner à un autre aux mêmes conditions ; mais qu'en cela on ait toujours soin que l'église et le monastère ne manquent pas du nécessaire ; car, en ce cas, il faudra leur restituer les biens ainsi aliénés. Ce canon est remarquable, surtout pour apprécier les suites des révolutions politiques.

Nous ordonnons pareillement, selon les canons, que les évêques aient soin d'empêcher et de corriger les adultères et les mariages incestueux. Nous défendons de livrer aux païens des esclaves chrétiens. Nous avons aussi renouvelé l'ordonnance de notre père, à savoir, que quiconque s'adonnerait à quelque superstition païenne, payerait quinze sous d'amende : ce qui nous apprend que Charles-Martel a fait une loi contre les superstitions. On en a même retrouvé l'index officiel, précédé des formules de renoncement au diable, à toutes ses affiliations, à toutes ses œuvres et paroles, nommément à Thunner, à Woden, à Saxnote, et à tous les malins esprits de leur société. Viennent ensuite trois interrogations et réponses de profession de foi à Dieu le Père tout-puissant, en Jésus-Christ Fils de Dieu, et au Saint-Esprit. Ces formules sont en allemand de l'époque, qui ressemble assez à l'allemand actuel de certaines provinces et n'est pas malaisé à comprendre (2).

Boniface envoya au pape Zacharie une relation de ce qui s'était passé dans ces conciles. Le Pape, satisfait de ces heureux commencements de réforme, écrivit une lettre adressée

(1) Labbe, t. VI, p. 1537. — (2) Pertz, *Monumenta Germaniæ*, t. I. *Legum*, p. 19.

à tous les évêques, à tous les prêtres et diacres, aux abbés, aux ducs et aux comtes dans l'étendue des Gaules et des autres provinces de la domination des Francs. Il les félicite des heureuses dispositions qu'ils ont montrées pour la réformation du clergé. Jusqu'à présent, leur dit-il, vous avez eu parmi vous, en punition de vos péchés, de faux et de mauvais prêtres. Est-il surprenant que les nations païennes aient prévalu contre vous, puisqu'il n'y avait point de différence entre les laïques et les ministres du Seigneur? Il n'est nullement permis à ceux-ci d'aller à la guerre; car quelle victoire peut-on espérer quand les prêtres, avec les mêmes mains sacriléges dont ils viennent de célébrer les saints mystères et de distribuer le corps du Seigneur, versent le sang des Chrétiens, à qui ils auraient dû administrer le pain céleste, ou le sang des païens, à qui ils auraient dû annoncer Jésus-Christ? Au contraire, si le clergé de votre royaume se rend recommandable pour sa régularité et sa chasteté, comme les canons l'ordonnent, et que notre frère Boniface vous le prêche de notre part, aucune nation ne pourra tenir devant vous. Le Pape, en finissant sa lettre, recommande aux Francs de tenir tous les ans un concile pour remédier aux abus et aux erreurs qui pourraient déshonorer la sainteté de l'Eglise ou en diviser l'unité (1).

Les guerres qui empêchaient Carloman et Pépin de faire restituer aux églises les biens aliénés, furent celles d'Aquitaine et d'Allemagne. Hunalde, duc d'Aquitaine, se révolta après la mort de Charles-Martel, et voulut se rendre aussi indépendant des princes des Francs qu'Eudes, son père, avait prétendu l'être. Carloman et Pépin entrèrent avec une puissante armée dans ses Etats, prirent Loches, qui était une place forte, et ravagèrent l'Aquitaine : ce qui obligea bientôt Hunalde à se soumettre. Ce fut pendant cette expédition que les deux frères, Carloman et Pépin, partagèrent à l'amiable leurs Etats dans un lieu nommé le Vieux-Poitiers.

Dès qu'ils eurent rangé le duc d'Aquitaine à son devoir, ils marchèrent contre Théobald, duc d'Allemagne, et contre Odilon, duc de Bavière, qui voulaient aussi se soustraire à la domination des Francs. Les deux armées étaient sur le point d'en venir aux mains, lorsqu'un prêtre nommé Sergius, que le pape Zacharie avait envoyé à Odilon, vint trouver les princes des Francs, et leur dit qu'il venait de la part du Saint-Siége leur défendre de donner la bataille et leur ordonner de sortir des terres de Bavière : c'était un artifice d'Odilon. Carloman et Pepin s'en aperçurent aisément, et dirent à Sergius que ce n'était ni saint Pierre ni le Seigneur apostolique qui l'avait chargé de cette commission. Ils livrèrent la bataille et la gagnèrent. Sergius, avec un évêque nommé Gonzebald, y fut fait prisonnier et amené à Pépin, qui lui dit tranquillement : Seigneur Sergius, on voit bien présentement que vous n'êtes pas l'envoyé de saint Pierre, ou que vous vous acquittez mal de votre légation. Hier vous nous disiez que le Seigneur apostolique, par l'autorité de saint Pierre, s'opposait à notre justice sur la Bavière, et nous vous répondîmes que ni saint Pierre ni le Seigneur apostolique ne vous avait chargé de cette commission. Sachez que, si saint Pierre eût connu que la justice n'était pas de notre côté, il ne nous aurait pas secourus aujourd'hui. Cette protection du prince des apôtres et ce jugement de Dieu que nous n'avons hésité à subir ne doivent vous laisser aucun lieu de douter que la Bavière et les Bavarois n'appartiennent à l'empire des Francs(2).

Dès qu'Hunalde, duc d'Aquitaine, vit Carloman et Pépin occupés en Allemagne, il se révolta une seconde fois et entra sur les terres des Francs, faisant partout le dégât. Il s'avança jusqu'à Chartres, qu'il prit et brûla avec l'église cathédrale dédiée en l'honneur de la sainte Vierge. Mais il fut contraint, l'année suivante 744, de recevoir la loi des princes des Francs; et comme on ne pouvait plus se fier à ses serments, on l'obligea de donner des otages qui fussent garants de sa fidélité pour l'avenir. Hunalde, ne pouvant plus tromper les Francs, tourna sa perfidie et sa cruauté contre ses proches. Il attira auprès de lui son frère Hatton, dont il avait quelque mécontentement, et lui fit crever les yeux. Mais il conçut bientôt tant d'horreur de ce crime et de celui qu'il avait commis en faisant brûler l'église de Notre-Dame-de-Chartres, qu'il renonça peu de temps après à toutes les grandeurs du monde, laissa ses Etats à son fils Vaifaire, et embrassa la vie religieuse dans le monastère de l'île de Rhé.

Les victoires de Pépin ne lui firent pas négliger les affaires de la religion. Il fit assembler, l'an 744, le 2 mars, un concile à Soissons, où assistèrent vingt-trois évêques, qui avaient saint Boniface à leur tête. Les canons qu'on y dressa furent aussitôt publiés par l'autorité de Pépin. Ils renouvellent ceux de Lestines et du concile germanique, et contiennent quelques autres règlements énoncés en dix articles. On y ordonne que la foi de Nicée et les anciens canons des conciles seront publiés dans toute l'étendue du royaume, afin de rétablir la discipline en sa vigueur; que les évêques auront soin qu'on ne vende pas à fausses mesures; que les transgresseurs des canons seront jugés par le prince, ou par les évêques, ou par les comtes, et payeront l'amende selon leur condition; que la femme ne se remarie pas du vivant de son mari, ni le mari du vivant de sa femme.

Saint Boniface avait trouvé dans les Gaules deux imposteurs qui se disaient évêques et qui séduisaient le peuple par une piété hypocrite, laquelle n'était qu'un masque pour cacher aux simples le plus infâme libertinage.

(1) Labbe, t. VI, p. 1545. — (2) *Annal. metens.*

l'un se nommait Adalbert, et l'autre Clément. Adalbert fut condamné comme hérétique dans le concile de Soissons, et l'on y ordonna de brûler les petites croix que ce séducteur avait plantées en divers lieux pour y attirer les peuples. Les actes ne font pas mention de Clément ; mais on sait d'ailleurs que, pour arrêter la séduction, saint Boniface le fit emprisonner avec Adalbert, par l'autorité des princes des Francs.

Le troisième canon du concile de Soissons est le plus remarquable ; le voici : Du conseil des évêques et des seigneurs, nous avons fait ordonner dans les villes des évêques légitimes, et nous avons établi sur eux les archevêques Abel et Ardobert, afin que les évêques et le peuple aient recours à leur jugement dans les besoins de l'Église; que les moines et les religieuses observent leur règle, et que ces archevêques aient soin de leur faire restituer les biens aliénés jusqu'au concours du nécessaire pour leur entretien; que les abbés enfin n'aillent plus à la guerre, mais seulement y envoient leurs gens (1).

Pépin, pour nommer aux évêchés, se fit autoriser par le Pape et lui écrivit de ce concile. C'est ce que nous apprend une lettre de Loup de Ferrières, écrivant dans le style suivant à Amolon, archevêque de Lyon. Le roi, dit-il, m'a ordonné de vous faire observer que ce n'est pas une entreprise nouvelle lorsqu'il nomme des personne de son palais, surtout pour remplir les grands siéges ; car Pépin, dont notre roi descend de Charlemagne, ayant exposé les besoins de ce royaume au Pape dans un concile où présidait le saint martyr Boniface, le Pape consentit qu'il apportât remède à ces maux, en nommant, après la mort des évêques, pour remplir leurs siéges, ceux qu'il en jugerait les plus dignes (2).

Saint Boniface voulant concilier plus d'autorité aux nouveaux métropolitains, avait écrit au Pape avant le concile de Soissons, pour lui demander trois palliums : l'un pour Grimon de Rouen, le second pour Abel de Reims, et le troisième pour Ardobert de Sens. Le Pape envoya trois palliums; mais il fut bien surpris quand il reçut une seconde lettre de Boniface, où il ne lui demandait plus le pallium que pour Grimon de Rouen. Il y a lieu de croire que les factions des grands, qui avaient usurpé les biens des églises de Reims et de Sens, avaient empêché Abel et Ardobert d'être reconnus évêques, et que l'amour de la paix ou la crainte d'un plus grand mal fit désister saint Boniface.

Le gouvernement des Francs était à une époque de transition. L'ancienne dynastie, la postérité de Clovis, s'était complétement annulée : la nouvelle dynastie, qui se préparait dans la postérité de Charles-Martel, n'était pas encore bien affermie : elle éprouvait des contradictions. Dans l'Austrasie ou la France orientale, Carloman, à qui elle était échue, gouvernait avec plus d'indépendance sous le titre de prince ou duc des Francs : mais dans la Neustrie, la Bourgogne et la Provence. Pépin crut devoir, l'an 742, pour satisfaire ceux qu'il avait à gouverner, leur offrir un roi nominal dans la personne de Childéric III, dont on ne sait ni l'âge ni l'origine, et dont la plupart des chroniqueurs ne parlent qu'au moment de sa déposition. Pépin prit le titre de maire du palais, que je ne sache pas qu'ait pris son frère. Les actes du concile de Soissons sont datés de la seconde année du roi Childéric. On conçoit que, dans un pareil état de choses, Pepin n'ait pas eu assez d'autorité pour faire cesser d'un coup toutes les usurpations des biens ecclésiastiques et des églises mêmes. Comme les armées n'avaient point de solde assurée sur le trésor public, l'embarras était de les faire subsister, mais surtout de récompenser les chefs. Tentation très-forte de prendre, au moins pour un temps, quelques-uns des biens de l'Église. Dans la guerre contre les Sarrasins, il y avait à le faire une apparence de justice. Comme ces biens sont destinés en partie à la rédemption des captifs, il paraissait juste qu'on en employât une partie à préserver de la captivité la nation entière. L'ordre naturel eût été que le chef de l'État s'entendît avec le chef de l'Église, pour éviter autant que possible les injustices et les usurpations particulières. Peut-être que Charles-Martel l'avait fait, comme nous le voyons faire à ses deux fils Carloman et Pépin. Mais, au milieu des révolutions intestines et des invasions étrangères, il était impossible qu'il ne se commît bien des spoliations, qu'il était ensuite bien difficile de réparer. Ainsi les biens de l'église de Reims furent usurpés pendant quarante ans par Milon, déjà évêque de Trèves, et qui n'avait que la tonsure cléricale. Les biens de l'église d'Auxerre étaient possédés par des seigneurs bavarois, auxquels on les avait donnés en récompense de leurs services. Ceux des églises de Vienne et de Lyon eurent le même sort. Willicaire, évêque de Vienne, à qui saint Grégoire III avait envoyé le pallium, eut tant de chagrin de voir son église ainsi dépouillée par les laïques, qu'il abandonna son siége pour se retirer au monastère de Saint-Maurice d'Agaune. Les villes de Vienne et de Lyon demeurèrent plusieurs années sans évêques (3).

Dans le temps même que saint Boniface travaillait ainsi à guérir les maux des églises des Gaules, il fondait une école de savants et de saints au milieu des plus épaisses forêts de l'Allemagne. Voici comment : Depuis qu'il eut évangélisé la Bavière, les nobles du pays lui confiaient à l'envi leurs enfants, pour qu'il les formât au service du Seigneur. Parmi ces enfants se trouvait Sturme, que ses parents le prièrent de recevoir. Le saint évêque, l'ayant emmené dans la Hesse, le mit au monastère de Fritzlar sous la conduite de saint Wigbert,

(1) Labbe, t. VI, p. 1552. — (2) Lup. Ferrar., *Epist.* LXXXI. — (3) *Hist. de l'Égl. gall.*, l. XI.

qui s'appliqua soigneusement à l'instruire. Le jeune homme apprit les psaumes par cœur, et lisait assidûment l'Ecriture sainte, dont il cherchait les sens spirituels. Sa vie était très-pure, son humilité et sa charité le rendaient aimable à tout le monde. Il fut ordonné prêtre du consentement de toute la communauté, et commença à prêcher au peuple des environs, et à faire des miracles, guérissant des malades et délivrant des possédés. Après avoir exercé environ trois ans les fonctions de prêtre, il fut inspiré de se retirer dans le désert, et communiqua cette pensée à saint Boniface, qui l'approuva, comme venant du ciel. Il lui adjoignit deux compagnons, les instruisit soigneusement, leur donna sa bénédiction, et leur dit : Allez dans la forêt Bochonie, ainsi nommée en teutonique à cause des hêtres, et cherchez-y un lieu propre pour des serviteurs de Dieu.

Etant entrés dans ces lieux sauvages, ils ne voyaient que le ciel et la terre, couverte de grands arbres. Au bout de trois jours, ils arrivèrent à Hirsfeld, et crurent que c'était le lieu que Dieu leur avait destiné. Ils y bâtirent de petites cabanes couvertes d'écorces d'arbres, et y demeurèrent longtemgs, s'appliquant aux jeûnes, aux veilles et à la prière. Tels furent les commencements du monastère d'Hirsfeld, l'an 736. Quelque temps après, saint Sturme alla trouver saint Boniface, et lui fit la description de sa nouvelle demeure. Saint Boniface reçut son ermite, car c'est ainsi qu'il avait coutume d'appeler Sturme, avec la plus tendre affection ; mais après l'avoir bien écouté, il lui dit : Je crains que vous ne soyez pas en sûreté en ce lieu ; car vous savez qu'il y a tout proche des Saxons farouches : cherchez un lieu plus éloigné. Saint Sturme, étant retourné à son désert, prit deux de ses compagnons avec un bateau pour remonter la rivière de Fulde. Mais après trois jours de chemin, ne trouvant rien qui le contentât, il revint à Hirsfeld. Saint Boniface l'ayant mandé, il alla le trouver à Fritzlar, et lui rendit compte de ce voyage. Mais le saint évêque lui ordonna de chercher encore, en l'assurant que Dieu avait préparé dans ce désert une habitation à ses serviteurs.

Sturme partit seul, monté sur un âne ; il chantait des psaumes et recommandait continuellement son voyage à celui qui est la voie, la vérité et la vie. Il ne rencontrait que de grands arbres, des oiseaux et une multitude de bêtes sauvages. Il s'arrêtait où la nuit le prenait ; mais, de peur que les bêtes ne mangeassent l'animal qu'il montait, il coupait du bois et l'enfermait d'une manière de haie : pour lui, après avoir fait sur son front le signe de la croix, il dormait tranquillement. Un jour, étant arrivé au grand chemin de Mayence, il rencontra une grande multitude de Sclavons qui se baignaient dans la Fulde. c'était un peuple venu du Nord, qui, depuis plus d'un siècle, ravageait l'empire et s'étendait bien avant dans la Germanie. Ils se moquèrent du saint homme, suivant la coutume des païens, mais ils ne purent lui faire aucun mal. Enfin il trouva un lieu tel qu'il le cherchait depuis si longtemps ; et l'ayant bien examiné et soigneusement remarqué, il en porta la nouvelle à saint Boniface, qui, sachant que ce lieu appartenait au prince Carloman, le lui demanda pour y fonder un monastère. Ce que personne, ajouta-t-il, n'a encore entrepris dans la partie orientale de votre royaume. Carloman, que l'auteur de la vie de saint Sturme appelle roi, le lui accorda volontiers avec l'étendue de quatre mille pas tout à l'entour ; il en fit expédier une lettre de donation. Il assembla même tous les nobles du pays, et leur persuada de donner chacun ce qu'ils avaient dans le lieu destiné au monastère.

Saint Sturme en commença donc l'établissement avec sept autres moines, la neuvième année après la fondation d'Hirsfeld, qui est l'an 744, le douzième jour du premier mois, qui était alors le mois de mars. Au bout de deux mois, saint Boniface y vint lui-même, avec quantité d'ouvriers, qui aidèrent aux moines à défricher le lieu et à bâtir l'église ; car ils travaillaient de leurs mains et se servaient eux-mêmes. Le saint se retirait pour la prière sur une montagne voisine, qu'on appelait pour ce sujet Mont-l'Évêque. Il revint l'année suivante, donna aux moines plusieurs instructions sur leur manière de vivre, et les fit convenir de n'user ni de vin ni d'aucune boisson forte, mais seulement de petite bière. Il leur donna saint Sturme pour abbé, et continua tant qu'il put de les visiter tous les ans. Le monastère prit le nom de la rivière de Fulde, sur laquelle il était bâti.

On y suivait la règle de saint Benoît, et pour l'observer mieux, les moines résolurent d'envoyer aux grands monastères pour apprendre leurs usages ; saint Boniface chargea saint Sturme de cette commission. Il partit avec deux frères l'an 747, alla à Rome, visita tous les monastères d'Italie, entre autres le Mont-Cassin, et employa une année entière à ce voyage. A son retour, il forma sa communauté de Fulde, sur ce qu'il avait appris des observances les plus parfaites. Le monastère croissait de jour en jour ; plusieurs s'y donnaient avec leurs biens, et sa réputation s'étendait de tous côtés aux monastères éloignés. Saint Sturme eut la consolation d'y voir environ quatre cents moines, sans compter les novices et d'autres personnes moins considérables dont le nombre était très-grand. Le monastère de Fulde, comme tous les autres que fondait saint Boniface, était en même temps une école de lettres et de sciences, et nous en verrons sortir plusieurs saints et savants personnages (1).

Pour compléter son œuvre et assurer de plus

(1) *Act. Bened.*, sec. III, pars II.

en plus la conversion de l'Allemagne, saint Boniface y fonda aussi des monastères de filles. En quoi il fut principalement aidé par cette bonne religieuse, sa parente, que nous lui avons vue écrire de l'Angleterre une si charmante lettre. Elle s'appelait Liobguth, plus communément Liobe. En ancien tudesque, le premier nom veut dire Aimée de Dieu, en grec Philothée ; le second, Aimée, en grec Philomène. Dès sa première jeunesse, sainte Liobe fut consacrée à Dieu et mise dans le monastère de Winburn, sous la conduite de l'abbesse Tetta, sœur d'un roi d'Angleterre. Elle s'appliquait au travail des mains, mais encore plus à la lecture ; en sorte qu'elle devint à la fois sainte et savante. Saint Boniface l'ayant donc demandée pour sa consolation et son secours, l'abbesse eut bien de la peine à s'en priver. Quand elle fut arrivée en Allemagne, il résolut de s'en servir pour y former des religieuses, comme il se servait de saint Sturme pour les moines. Il bâtit pour elle un monastère au lieu nommé Bischofsheim, comme qui dirait Ville-l'Evêque, et dont une ville du diocèse de Mayence conserve le nom ; car le monastère ne subsiste plus. Il s'y forma une grande communauté, d'où furent tirées les abbesses de plusieurs autres monastères.

Sainte Liobe y donnait l'exemple de toutes les vertus. Elle était en outre un prodige de connaissances. Instruite dès son enfance même dans la grammaire, la poétique et les autres arts libéraux, elle augmentait ce trésor par une étude et une lecture assidues. Elle lisait avec attention les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et s'en imprimait les maximes dans la mémoire. Elle y joignit les paroles des saints Pères, les décrets des canons et le droit de tout l'ordre ecclésiastique. Elle gardait néanmoins la discrétion en tout. Comme la règle de saint Benoît permet de faire la méridienne pendant l'été, c'est-à-dire de prendre un peu de sommeil après le dîner, elle le prenait elle-même et voulait que ses sœurs le prissent. La privation du sommeil, disait-elle, ôte principalement le goût de lire. Mais, soit qu'elle dormît la nuit ou l'après-dînée, elle se faisait toujours lire l'Ecriture sainte. De jeunes filles se remplaçaient auprès de son lit pour cet office. Et, ce qui est merveilleux, dès que l'on passait quelque chose, elle en faisait la réprimande tout en dormant. Elle pouvait dire comme l'épouse des cantiques : Je dors, mais mon cœur veille. La première par l'autorité, la vertu et la science, elle se regardait néanmoins comme la dernière de toutes. Elle exerçait avec un soin particulier l'hospitalité ; elle lavait elle-même les pieds à tout le monde, et les servait à table, étant elle-même à jeun. Le démon ne put endurer l'éclat de tant de vertus.

A la porte du monastère couchait une malheureuse femme, courbée d'infirmités et demandant l'aumône. Tous les jours on lui portait à manger de la table de l'abbesse, et les religieuses lui procuraient, pour l'amour de Dieu, les vêtements et les autres choses nécessaires. Cette malheureuse, s'étant laissée corrompre à un libertin, fit la malade pour cacher les suites de son crime. Etant accouchée, elle jeta l'enfant, de nuit, dans la rivière qui passait près du monastère. Le matin, une autre femme, venant puiser de l'eau, trouva cet enfant mort et remplit tout le village de ses cris, disant que ces religieuses, vantées comme des saintes, baptisaient ainsi leurs enfants et infectaient l'eau de la rivière. Tout le peuple s'amassa, plein d'indignation, et l'abbesse fit revenir aussitôt une religieuse qui était absente par sa permission et sur une demande de ses parents, et qui protesta devant Dieu de son innocence, le priant de faire connaître la coupable. L'abbesse assemble les religieuses dans l'oratoire, récite avec elles tout le psautier, debout, les bras étendus en croix, puis marche avec elles en procession autour du monastère, trois fois le jour, à tierce, à sexte et à none. A la troisième fois, toutes étant réunies à l'église et en présence de tout le peuple, Liobe s'approche de l'autel, et, debout devant la croix de la procession, elle étendit les mains vers le ciel et dit avec gémissements et avec larmes : Seigneur Jésus-Christ, roi des vierges, amateur de la pureté, Dieu invincible, montrez votre puissance et délivrez-nous de cette infamie ; car les insultes de ceux qui vous outragent retombent sur nous ! Aussitôt la malheureuse pécheresse fut saisie du démon et confessa son crime devant tout le monde. Le peuple rendit gloire à Dieu par de grands cris ; les religieuses, justifiées, pleuraient de joie, mais la coupable demeura possédée le reste de sa vie.

Sainte Liobe fit plusieurs autres miracles. Nous la verrons honorée des princes et des rois, particulièrement de Charlemagne (1). Avec sainte Liobe était venue d'Angleterre sainte Walpurge, sœur de saint Willibald, évêque d'Aichstœdt, et de saint Winebald, qui fonda un double monastère en ce diocèse, dans les bois de Heidenheim. Il gouverna celui des hommes sans renoncer aux fonctions de sa vie apostolique, et donna à sa sœur Walpurge le gouvernement de celui des filles.

Il eût été bien à désirer que tous les prêtres de Germanie eussent la science et la vertu de sainte Liobe ; car il s'en trouvait d'assez ignorants. Par exemple, les prêtres Virgile et Sidonius, qui travaillaient en Bavière sous la conduite de saint Boniface, écrivirent au pape Zacharie qu'il s'était trouvé dans cette province un prêtre qui, ne sachant point le latin, baptisait en cette forme : *Baptizo te in nomine Patria, et Filia, et Spiritua sancta*, et que Boniface avait jugé que l'on devait réitérer le baptême ainsi donné. Sur quoi le Pape

(1) *Vita S. Liobœ, Act. Bened.*, sec. III, pars. II.

lui écrivit qu'il s'étonnait de sa décision. Nous ne pouvons, dit-il, consentir que l'on baptise de nouveau ceux que ce prêtre a baptisés ainsi par une simple ignorance de la langue, sans introduire aucune erreur, puisqu'on ne baptise point ceux mêmes qui ont été baptisés par les hérétiques, pourvu que ce soit au nom de la Trinité (1).

Vers le même temps, c'est-à-dire l'an 745, le prince Carloman, par le conseil de saint Boniface, fit tenir un concile où l'on examina plusieurs clercs hérétiques séduits par Adalbert et Clément, et où l'on déposa Gewlieb, évêque de Mayence. Il avait succédé à son père Gérold, qui, tout évêque qu'il était, portant les armes pour repousser les Saxons, fut blessé à mort dans un combat. Pour le consoler, on lui donna son fils pour successeur, quoiqu'il fût encore laïque et à la cour. Peu de temps après, il suivit lui-même Carloman, qui marchait encore contre les Saxons. Les deux armées étant campées sur une rivière, l'évêque Gewlieb envoya un valet chez les ennemis s'informer exactement du nom de celui qui avait tué son père; l'ayant trouvé, le domestique le pria de venir parler à son maitre. Ils se rencontrèrent à cheval au milieu de la rivière, et Gewlieb lui porta un grand coup d'épée, en disant que c'était pour venger la mort de son père. Le Saxon tomba mort dans l'eau. L'action de Gewlieb ne fut blâmée de personne, et il continua de faire les fonctions d'évêque. Mais saint Boniface le reprit dans le concile, et soutint qu'un homme coupable d'homicide ne pouvait exercer le sacerdoce. Il ajouta qu'il l'avait vu de ses propres yeux se divertissant avec des oiseaux et des chiens, ce qui n'était point permis à un évêque. Gewlieb fut condamné par le concile et déposé de l'épiscopat. Il menaça d'abord de se pourvoir à Rome; mais ensuite, voyant le jugement du concile soutenu par l'autorité séculière, il se soumit (1).

Cependant saint Boniface eut des persécutions à essuyer, et de la part des ecclésiastiques, dont il entreprenait de corriger les mœurs, et de la part des novateurs, dont il combattait l'illusion. Ceux qui s'étaient laissé séduire par les prestiges et la sainteté apparente d'Adalbert ou Aldebert et de Clément, crièrent de toutes parts à l'injustice contre lui, et s'élevèrent avec insolence contre le jugement du concile qui avait condamné leurs faux docteurs. Voyant donc le mal s'accroître par les remèdes qu'il y avait apportés, saint Boniface eut recours au Saint-Siége, et pria le Pape de juger lui-même les deux novateurs qui trouvaient tant de défenseurs. Il envoya à ce sujet un député à Rome, et il écrivit à Gemmule, diacre de l'Eglise romaine, pour l'engager à poursuivre l'expédition de cette affaire. Il lui envoyait en même temps une coupe d'argent et quelques autres présents.

Le pape saint Zacharie, pour rendre le jugement plus solennel, convoqua un concile à Rome des évêques d'Italie. Il s'assembla au palais de Latran, dans la basilique de Théodore. Les évêques et les prêtres y étant assis, l'Evangile au milieu d'eux, les diacres et les autres clercs se tenant debout, Georges, notaire régionnaire et nomenclateur, dit :

Le prêtre Dénéard, envoyé du saint archevêque Boniface, est à la porte et demande à entrer. On répondit : Qu'il entre ! Dénéard, étant entré, dit au Pape : Monseigneur, votre serviteur monseigneur l'évêque Boniface ayant assemblé, d'après les ordres de Votre Apostolat, un concile dans le royaume des Francs, et ayant trouvé deux faux évêques hérétiques et schismatiques, savoir : Aldebert et Clément, il les a déposés, et, de concert avec les princes des Francs, il les a fait mettre en prison. Ils demeurent impénitents et continuent de séduire les peuples. C'est pourquoi je vous présente cette lettre que monseigneur écrit à Votre Apostolat, afin que vous la fassiez lire dans le concile. Théophanius, notaire et sacellaire, la prit et en fit la lecture.

Saint Boniface, après avoir dit au Pape qu'il y a près de trente ans qu'il travaille sous les ordres du Saint-Siége, lui marque que, depuis le concile qu'il a tenu par ses ordres dans le royaume des Francs, il a eu beaucoup à souffrir de la part des clercs déréglés et surtout de la part des deux hérétiques en question, et qu'il prie le Pape de les condamner lui-même à la prison, afin que personne ne puisse plus avoir de commerce avec eux. Car, dit-il, j'ai eu, à leur sujet, bien des persécutions et des malédictions à essuyer de la part des peuples. Ils disent, touchant Aldebert, que je leur ai enlevé un saint apôtre, leur patron et un faiseur de miracles. Votre Piété en jugera par ses actions.

Dès sa jeunesse, il chercha à se faire honneur par son hypocrisie. Il publia qu'un ange du Seigneur lui avait apporté des reliques des extrémités du monde, et que depuis ce temps il obtenait de Dieu tout ce qu'il demandait. Il vint à bout, par de pareils artifices, de séduire des femmes chargées de péchés et surtout les gens grossiers de la campagne, et il trouva des évêques qui l'ordonnèrent pour de l'argent. La dignité épiscopale lui inspira tant d'orgueil, qu'il osa s'égaler aux saints apôtres et même s'élever au-dessus d'eux : car il déclamait contre ceux qui visitaient leurs tombeaux. Il dédia même des oratoires en son propre nom, planta des croix et érigea de petites chapelles dans les campagnes et auprès des fontaines, où il assemblait les peuples qui, au mépris des évêques et des anciennes églises, y accouraient en foule, se disant les uns aux autres : Les mérites de saint Aldebert nous sauveront. Il a eu l'insolence de donner de ses ongles et de ses cheveux, pour être honorés et portés comme des reliques avec celles de

(1) Labbe, t. VI, p. 1505. — (2) *Vit. S. Bonif.*, l. I, c. XXXVII.

saint Pierre. Enfin, pour mettre le comble à ses crimes, lorsque les peuples venaient se prosterner à ses pieds pour lui confesser leurs péchés, il leur disait : Je sais tous vos péchés, parce que les choses cachées me sont connues : il n'est pas nécessaire que vous les confessiez. Vos péchés passés vous sont remis : soyez en repos, et retournez en paix dans vos maisons. Enfin, tout ce que l'Evangile dit que faisaient les hypocrites, il l'a imité dans son vêtement, dans sa démarche et dans ses mœurs.

Pour l'autre sectaire, nommé Clément, il rejette les canons de l'Eglise et les écrits de saint Jérôme, de saint Augustin et de saint Grégoire, et il prétend, au mépris de ce qu'ont décerné les conciles, que, quoiqu'il ait eu deux enfants d'un commerce adultère, il peut être élevé à l'épiscopat. Il veut introduire le judaïsme dans l'Eglise, et il soutient qu'un chrétien peut, s'il le veut, épouser la veuve de son frère. Il attaque la foi des saints Pères, enseignant que Jésus-Christ, lorsqu'il est descendu aux enfers, en a délivré tous ceux qui y étaient détenus, fidèles ou infidèles. Il avance plusieurs autres dogmes horribles et contraires à la foi, touchant la prédestination de Dieu. Je vous prie donc de demander au duc Carloman, que, par son autorité, cet hérétique soit tenu en prison, de peur qu'il ne répande plus loin l'ivraie de Satan, et qu'une brebis galeuse n'infecte tout le troupeau. Telle était la lettre de saint Boniface au pape Zacharie, laquelle fut lue dans le concile. Après quelques réflexions sur ce qu'elle contenait, le Pape termina la première session (1).

Dans la seconde, le prêtre Dénéard présenta au concile une vie d'Aldebert, que cet imposteur avait fait composer de son vivant, et faisait répandre pour s'en faire honneur. Théophanius en fit encore la lecture. Elle commençait ainsi : Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, commence la vie du saint et bienheureux serviteur de Dieu, saint Aldebert, évêque illustre en tout, et donné au monde par un choix spécial de Dieu. Il naquit de parents simples; mais il fut couronné par la grâce de Dieu et sanctifié dans le ventre de sa mère; car sa mère, étant enceinte de lui, vit comme un veau qui sortait de son côté droit. Ce veau désignait la grâce qu'Aldebert reçut dans le sein de sa mère, etc.

On lut le reste de cet écrit fanatique, aussi bien qu'une lettre que le même séducteur publiait avoir été écrite par Jésus-Christ, et dont voici le titre. Au nom de Dieu, commence la lettre de Notre Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, laquelle est tombée du ciel à Jérusalem, et fut trouvée à la porte Ephrem par l'archange Michel. Elle a été lue et copiée par le prêtre Léora, qui l'a envoyée à la ville Jérémie, à un autre prêtre nommé Thalassius; Thalassius l'a envoyée à la ville Arabie, à un prêtre nommé Léobanius; Léobanius l'a envoyée à la ville Vetfavie. Le prêtre Macherius, l'ayant reçue, l'a envoyée au mont de saint Michel archange; cet ange l'a portée à Rome, au tombeau de saint Pierre, où sont placées les clefs du royaume céleste, et les douze prêtres qui sont à Rome ont passé trois jours en veilles, en jeûnes et en prières, etc. De pareilles pièces firent aisément connaître la folie de ce visionnaire.

Dans la troisième session, qui fut la dernière, le Pape demanda au prêtre Dénéard s'il avait encore quelque écrit sacrilége à faire lire devant le concile. Dénéard répondit : Oui, mon seigneur, j'ai l'oraison qu'Aldebert a composée pour son usage. Le notaire Théophanius la lut; elle commençait ainsi : Seigneur, Dieu tout-puissant, Père de Notre Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, alpha et oméga, qui êtes assis sur le septième trône.... je vous invoque. Et ensuite : Je vous prie et vous invoque, ange Uriel, ange Raguel, ange Tubuel, ange Michel, ange Inias, ange Tubuas, ange Sabaoc, ange Simiel. Quand on eut achevé de lire cette oraison, le Pape dit : Très-saints frères, que pensez-vous de cette prière? Les évêques et les prêtres répondirent : Il n'y a d'autre chose à faire des écrits qu'on nous a lus que de les jeter au feu et d'anathématiser leurs auteurs. Car, excepté le nom de Michel, ce ne sont pas des noms d'anges, mais de démons que ce novateur a invoqués dans ces prières. Le pape Zacharie dit : Votre Sainteté a raison de juger que tous les écrits de ce séducteur méritent le feu. Il me paraît cependant plus convenable de les garder pour la confusion de ces hérétiques. Le concile déposa du sacerdoce les deux imposteurs Aldebert et Clément, leur dit anathème et à tous ceux qui suivaient leurs erreurs.

Le Pape, en envoyant les actes du concile à saint Boniface, répondit par une même lettre à trois lettres qu'il en avait reçues. Il le console des maux qu'une incursion de Saxons et de Frisons avait causés à la nouvelle chrétienté, et lui conseille d'indiquer un jeûne et des litanies pour apaiser la colère de Dieu. Il remercie le Seigneur de l'heureux succès des conciles tenus par l'autorité de Carloman et de Pépin. Il confirme tout ce que Boniface y a fait, et répond ensuite à quelques autres articles de ses lettres. Quant à ce que vous nous avez marqué, dit-il, que les princes des Francs ont choisi pour vous un siége métropolitain, une ville dont le territoire s'étend jusqu'aux terres des païens et aux nations germaniques, où vous avez prêché, nous avons approuvé avec joie ce dessein, parce qu'il vient de Dieu. Le Seigneur rendra inutiles les efforts de quelques faux évêques qui tâchent d'en empêcher l'exécution, et il affermira ce qui a été réglé conformément aux saints décrets. Puisque les princes des Francs vous ont soutenu en cela de leur protection, je prie le Seigneur de les en récompenser (2).

Comme saint Boniface, quoique revêtu de

(1) Labbe, t. VI, p. 1556. — (2) *Ibid.*, p. 1515.

la qualité d'archevêque et de légat du Saint-Siége, n'avait pas encore de siége fixe dont il fût titulaire, on avait jeté les yeux sur Cologne pour l'ériger en métropole en sa faveur, après la mort de l'évêque Regenfride. Mais on changea d'avis, comme nous le verrons, et l'on préféra Mayence, dont le siége se trouva vacant par la déposition de celui qui l'occupait.

Dans la même lettre, le Pape confirme la déposition d'un autre évêque qui déshonorait son ministère par ses débauches, et qui était né de l'adultère d'un clerc. Mais il déclare valide la consécration qu'il a faite des autels et le baptême qu'il a administré selon la forme de l'Eglise. Sur ce que saint Boniface lui avait mandé, qu'il n'avait pu obtenir des princes des Francs de faire restituer les biens des églises et des monastères, mais qu'en dédommagement ils avaient accordé que chaque famille d'esclaves payerait tous les ans une rente de douze deniers à l'Eglise, il répond qu'il faut s'en contenter, jusqu'à ce que le Seigneur ait donné entièrement la paix à l'Eglise et à l'Etat, exposés aux ravages des Sarrasins, des Frisons et des Saxons. Zacharie ajoute qu'il écrit aux princes des Francs pour les prier de ne point donner d'églises ou de monastères à ceux qui, ayant été déposés du sacerdoce, ne veulent pas se faire moines, mais s'en vont à la cour briguer des bénéfices où ils puissent vivre en laïques et dissiper les biens ecclésiastiques. C'est qu'on renfermait dans des monastères les évêques qu'on avait déposés.

Le Pape marque ensuite à saint Boniface qu'il lui envoie la sentence prononcée au concile de Rome contre les deux hérétiques Aldebert et Clément, afin qu'il la fasse lire en France, pour détromper ceux que ces imposteurs auraient séduits. Quant à Gewlieb de Mayence, qui allait à Rome pour faire casser la sentence de déposition portée contre lui, Zacharie fait entendre qu'il ne se laissera pas surprendre par l'exposé que cet évêque pourra lui faire. Cette lettre est du dernier jour d'octobre 745.

Gewlieb, qui avait été déposé du siége de Mayence, se fit enfin justice à lui-même, et se soumit à la sentence portée contre lui. Il restitua même à l'Eglise les biens qu'il retenait, et passa le reste de ses jours dans la pénitence. Alors, quoique Zacharie eût déjà envoyé les lettres qu'on lui avait demandées pour l'érection de Cologne en métropole en faveur de saint Boniface, on jugea que la ville de Mayence convenait mieux, et l'on en écrivit au Pape. En attendant sa réponse, comme le siége était vacant, Carloman fit toujours élire saint Boniface.

Vers le même temps, ce saint archevêque fit assembler un nouveau concile, qui est le cinquième et le dernier qu'il ait tenu en qualité de légat du Saint-Siége. Il y fit recevoir les canons des quatre premiers conciles généraux, et fit souscrire aux évêques une profession de foi qu'il envoya au Pape. Zacharie en eut une joie sensible. Nous avons reçu, écrit il à Boniface, l'écrit touchant la foi orthodoxe et l'unité catholique, que vous nous avez envoyé de concert avec les évêques du royaume des Francs. En le lisant, nous avons été comblés de la plus pure joie, de voir que le Seigneur a daigné les réunir à nous dans une parfaite unanimité pour la consolation de l'Eglise, notre mère (1).

Le pape écrivit en même temps aux évêques pour les féliciter de leur réunion à l'Eglise romaine. Il leur dit entre autres choses : Vous m'êtes un grand sujet de joie, mes très-chers frères. Votre foi et votre union avec nous est précieuse et connue de Dieu et des hommes. Depuis que vous êtes retournés à saint Pierre, le prince des apôtres, que Dieu vous a donné pour maître, vous ne faites plus, par la grâce de Dieu, qu'une même société et une même bergerie. Ces paroles font connaître qu'il y avait eu de la division entre le Pape et ces évêques ; on n'en sait point le sujet. Peut-être ces prélats ne voulurent-ils pas d'abord reconnaître l'autorité de légat apostolique, dont saint Boniface était revêtu pour toute l'étendue des Gaules. Car Zacharie paraît insister sur cet article. Vous avez en notre place, leur dit-il, le très-saint archevêque notre frère Boniface, légat du Siége apostolique ; montrez votre constance contre ceux qui ont des sentiments contraires (2).

Cette lettre est adressée à Reginfride de Rouen, à Raimbert d'Amiens, à Déodat de Beauvais, à Elisée de Noyon, à Fulcaire de Tongres, à David de Spire, à Ethérius de Térouanne, à Treward de Cambrai et d'Arras, à Burchard de Wurtzbourg, à Genebaud de Laon, à Romain de Meaux, à Agilulfe de Cologne, à Heddus de Strasbourg. Tous ces évêques avaient sans doute souscrit la confession de foi envoyée au Pape ; mais l'on ne doit pas croire que tous aient eu quelque démêlé avec le Saint-Siége. On ne peut surtout le prétendre de saint Burchard, ce fidèle disciple de saint Boniface.

Reginfride ou Ragenfroi de Rouen avait succédé à Grimon, qui était en même temps abbé de Fontenelle. Mais comme il laissait manquer les moines du nécessaire, ils députèrent à Pépin pour le conjurer d'avoir pitié d'eux en considération de saint Vandrille, son parent et leur fondateur. Pépin, touché de leurs justes plaintes, crut devoir les délivrer de la tyrannie de Ragenfroi, et il leur permit d'élire un autre abbé (3). Mais ils prièrent ce prince de leur rendre Vandon, qui était encore en exil où Charles-Martel l'avait envoyé, ce que Pépin leur accorda. Nous verrons que Ragenfroi fut aussi mauvais évêque qu'il était

(1) *Vit. S. Bonif.*, l. II, c. VII. *Conc. gall.*, t. I, p. 573. — (2) Labbe, t. VI, p. 1522. — (3) *Cronica Fontanell.*

mauvais abbé. Agilulfe de Cologne est honoré comme saint le 9 de juillet. Il succéda dans ce siége à Reginfride, qui assista au premier concile germanique sous saint Boniface. Elisée de Noyon tint ce siége après saint Eutychius, honoré à Noyon le 10 de septembre, et le 4 du même mois à Tournai, dont l'évêché était toujours uni à celui de Noyon. Fulcaire de Tongres ou de Liége, où le siége avait été transféré, succéda à saint Floribert, honoré le 26 d'avril, fils et successeur de saint Hubert.

Nous n'avons plus les canons qui furent faits dans le concile dont nous venons de parler. Mais nous avons une lettre de saint Boniface à Cuthbert, archevêque de Cantorbéri, où il lui fait un détail exact de ce qui se passa dans un concile qui ne peut être autre que celui dont il s'agit.

Nous y avons, dit-il, confessé la foi catholique, l'union avec l'Eglise romaine et la soumission qui lui est due, et que nous avons promis à saint Pierre et à son vicaire de garder toute notre vie. Nous avons résolu qu'on tiendrait le concile tous les ans, et que les métropolitains demanderaient le pallium au Saint-Siége, et suivraient canoniquement tous les préceptes de saint Pierre, afin d'être comptés au nombre des ouailles qui lui sont confiées. Nous avons tous souscrit cette confession de foi, et l'avons envoyée au tombeau de saint Pierre. Le clergé et le Pontife de Rome l'ont reçue avec joie et nous en ont félicités.

Nous avons ordonné qu'on lira tous les ans dans le concile les décrets et les canons de l'Eglise; que le métropolitain qui a le pallium exhortera les autres prélats à remplir leurs devoirs, et s'informera de ceux qui ont du zèle pour le salut du prochain, ou qui le négligent. Nous avons défendu la chasse avec des chiens dans les bois, ou avec l'oiseau. Nous avons ordonné que tous les ans en carême chaque prêtre rendrait compte à son évêque de son ministère; que l'évêque visiterait tous les ans son diocèse pour donner la confirmation, pour enseigner son peuple et pour retrancher les restes de l'idolâtrie, et nous avons fait défense aux serviteurs de Dieu, c'est-à-dire aux clercs et aux moines, de porter des habits pompeux, des sayes et des armes.

Nous avons aussi décerné que, selon les canons, ce sera au métropolitain à veiller sur les mœurs des évêques qui lui sont soumis, à les avertir s'ils venaient à négliger le soin de leurs peuples; que les évêques étant de retour du concile, tiendront un synode avec leurs prêtres et leurs abbés, pour leur recommander l'observation des canons du concile; que si l'évêque ne peut corriger quelque abus dans son diocèse, il en fera son rapport au concile devant l'archevêque, afin qu'on y remédie. Comme l'Eglise romaine m'a fait promettre avec serment, à mon ordination, que si je ne pouvais corriger les évêques et les peuples que je verrais s'écarter de la loi de Dieu, je les dénoncerais au Siége apostolique et au Vicaire de saint Pierre, les évêques, si je ne me trompe, doivent pareillement dénoncer au métropolitain, et celui-ci au Pape, ce qu'ils ne peuvent corriger dans leurs diocèses.

Saint Boniface, après avoir ainsi exposé ce qu'il a fait dans le concile, se compare à un pilote qui gouverne un vaisseau pendant la tempête, et il fait entendre que, malgré tous ses travaux pour rétablir la discipline dans les églises gallicanes, il en avait jusqu'alors recueilli assez peu de fruit. Je suis semblable, dit-il encore, à un chien qui, voyant les voleurs enfoncer et piller la maison de son maître, ne peut qu'aboyer et faire du bruit, parce que personne ne vient à son secours.

Boniface, dans la même lettre, marque à l'archevêque Cuthbert qu'il serait à propos que le concile et les princes d'Angleterre défendissent aux femmes et aux vierges consacrées à Dieu de faire le pèlerinage de Rome, comme elles le faisaient souvent, parce que ces voyages étaient un écueil à la pudicité de plusieurs. Il y a, dit-il, peu de villes en Lombardie, en France et en Gaule, où il n'y ait quelques Anglaises prostituées; ce qui est un scandale et une honte pour toute votre église. Il lui parle ensuite contre les laïques, qui envahissent les biens et le gouvernement des monastères à la place des abbés et des abbesses; contre le luxe des habits et contre l'ivrognerie des évêques anglais, qui, non contents de s'enivrer, faisaient gloire d'enivrer les autres, en les contraignant de boire dans de grandes coupes. Ce vice, ajoute-t-il, est particulier aux païens et à notre nation; car les Francs, les Gaulois les Lombards n'y sont point sujets. Enfin, saint Boniface se plaint de la servitude où l'on réduisait les moines en Angleterre en les obligeant de travailler à des ouvrages publics et aux bâtiments que le roi faisait faire : ce qui est, dit-il, inouï dans tout autre nation (1).

Cette lettre respire d'un bout à l'autre l'esprit des apôtres et des prophètes; esprit d'humilité et de courage, esprit de douceur et de force, qui craint Dieu et non les hommes, mais aime les hommes pour Dieu et pour leur salut éternel. C'est dans le même esprit qu'il écrivit, vers le même temps, à Ethelbalde, roi des Merciens, tant en son nom de légat apostolique qu'au nom de sept évêques, dont les plus connus sont : Abel de Reims, saint Burchard de Wurtzbourg, saint Willibald d'Aischstœdt. Il commence par louer ce roi de ses aumônes et de sa vigueur à réprimer les violences et à maintenir la justice et la paix dans son royaume. Mais nous avons appris avec bien de la douleur, ajoute-t-il, que vous n'avez jamais épousé de femme légitime,

(1) Labbe, t. VI, p. 1565

mais que vous vous abandonnez à la débauche, même avec des religieuses. Il lui rapporte les passages de l'Ecriture qui marquent l'énormité de ce péché, compté parmi ceux qui excluent du royaume de Dieu. Dans l'ancienne Saxe, dit-il ensuite, les païens mêmes punissent l'adultère et la débauche. Si une fille a déshonoré la maison de son père, ou si une femme a manqué de fidélité à son mari, quelquefois ils la contraignent à se pendre elle-même, et, après l'avoir brûlée, ils pendent sur le bûcher celui qui l'a corrompue; quelquefois ils assemblent une troupe de femmes qui mènent la coupable par les villages, et, lui ayant coupé ses habits jusqu'à la ceinture, la déchirent en la fouettant et en la piquant avec des couteaux, jusqu'à ce qu'elles la laissent pour morte.

Il lui représente ensuite de quelle conséquence son exemple est pour ses sujets; que la nation des Anglais était décriée par la débauche en France et en Italie; qu'en punition de semblables crimes, Dieu avait abandonné aux Sarrasins l'Espagne, la Provence et la Bourgogne; que la débauche attire souvent l'homicide, parce que les malheureuses qui se sont laissé corrompre détruisent leurs enfants pour couvrir leur infamie, et les font périr quant au corps et quant à l'âme. Il se plaint encore que ce roi, sans respecter les priviléges des monastères, en usurpe les biens et souffre que les gouverneurs imposent aux moines et aux prêtres une servitude plus grande que sous ses prédécesseurs, entre lesquels il lui rappelle l'exemple des rois Ceolred et Osred, morts malheureusement en punition de semblables excès (1).

Il accompagna cette lettre de deux autres; l'une à Egbert, archevêque d'York, successeur de saint Wilfrid le Jeune; l'autre au prêtre Herefrid, en qui le roi avait confiance. Il leur marque qu'il n'agit en cette occasion que par affection pour la patrie, par zèle pour le salut du roi, et pour exécuter l'ordre du Pontife romain, qui, l'envoyant prêcher aux peuples de Germanie, lui avait enjoint de travailler à ramener en bon chemin tous ceux qu'il en trouverait égarés. Il prie l'archevêque de lui envoyer quelques ouvrages de Bède, et lui envoie de son côté quelques lettres de saint Grégoire qu'il avait reçues de Rome, et qu'il ne croyait pas qui se trouvassent en Angleterre. Ces deux lettres étaient accompagnées de quelques petits présents (2).

Les pieux efforts de saint Boniface ne furent point sans quelque résultat. L'archevêque Cuthbert de Cantorbéri et le roi des Merciens Ethelbald profitèrent de ses avis. On le voit par un concile national d'Angleterre, tenu à Cloveshou, au commencement de septembre 747, *Notre-Seigneur Jésus-Christ régnant à jamais*, comme disent les actes. Avec l'archevêque Cuthbert s'y trouvèrent l'évêque de Rochester, trois évêques du pays des Merciens, deux de Wessex, un d'Estangle un d'Essex, un de Sussex, deux des autres provinces. C'étaient en tout douze évêques. Il y avait aussi plusieurs prêtres et moindres clercs, et le roi Ethelbald y assistait avec les grands de son royaume. L'archevêque y présenta deux lettres du pape Zacharie, qui furent lues et expliquées en langue vulgaire. Elles contenaient des avis salutaires à tous les habitants de la Grande-Bretagne, pour mener une vie plus réglée, avec des menaces d'anathème contre ceux qui les mépriseraint. Il y a toute apparence qu'on y lut aussi la lettre de saint Boniface à Cuthbert, puisqu'elle se trouve à la tête de ce concile.

Les prélats anglais ayant conféré ensemble et examiné les homélies de saint Grégoire et les décrets des Pères, formèrent trente canons qui ne contiennent guère que des avis généraux aux évêques de remplir leurs devoirs et de suivre les anciennes règles. Toutefois on y peut observer quelques particularités. Quoique l'Eglise n'approuve point l'abus par lequel des séculiers se sont mis en possession de quelques monastères, l'évêque ne doit pas laisser de les visiter, et de pourvoir à ce qu'ils ne manquent pas de prêtres. Tous les prêtres doivent savoir expliquer en langue vulgaire le Symbole, l'Oraison Dominicale, les paroles de la célébration de la messe et de l'administration du baptême, et des autres offices ecclésiastiques. Ils chanteront modestement et simplement, suivant l'usage de l'Eglise et non comme les poëtes du siècle; et ceux qui ne peuvent chanter se contenteront de prononcer en lisant. On suivra en tout la règle de l'Eglise romaine, que nous avons par écrit. On suivra donc son martyrologe pour la célébration des fêtes de toute l'année. On ordonne en particulier la fête de saint Grégoire et celle de saint Augustin, son disciple, le 26 mai. On exhorte à la fréquente communion, non-seulement les moines, mais, entre les laïques, les enfants qui vivent encore dans l'innocence et les personnes âgées qui cessent de pécher. En exhortant à l'aumône, le concile blâme l'abus qui commençait à s'introduire de prétendre, par des aumônes, diminuer ou commuer à son gré les pénitences canoniques imposées par le prêtre pour la satisfaction des péchés. On doit faire l'aumône, en ce cas, pour augmenter son amendement et apaiser plus vite la colère de Dieu; mais elle ne dispense pas de faire les prières et les jeûnes canoniquement imposés, principalement quand on a besoin de mortifier sa chair, pour remédier aux péchés qu'elle nous a fait commettre.

Il condamne aussi ceux qui prétendaient s'acquitter de leurs pénitences par d'autres personnes qui jeûnaient et chantaient des psaumes pour eux. La même chair, dit-il, qui a porté au péché doit être punie; et, s'il était permis de satisfaire par autrui, les riches

(1) *Epist.* XIX. *Bibl. PP.*, t. XIII. — (2) *Ibid.*, *epist.* VIII et X.

se sauveraient plus aisément que les pauvres, contre la parole expresse de l'Evangile (1).

L'archevêque Cuthbert envoya aussitôt, par un de ses diacres, les actes de ce concile à saint Boniface, qui l'en félicita par une lettre très-obligeante. Voilà comme, par leur autorité et leur influence, le pape saint Zacharie et son légat saint Boniface travaillaient à ramener au bien le clergé, les rois et les peuples de l'Angleterre. Egbert, archevêque d'York, à qui saint Boniface adressa sa lettre pour le roi Ethelbald des Merciens, y travaillait de son côté.

Egbert était frère d'Edbert, roi de Northumbrie. Il avait été mis dès son enfance dans un monastère. Etant avancé en âge, il fit le pèlerinage de Rome, où il reçut le diaconat. De retour en Angleterre, il fut mis sur le siége d'York, moins en considération de sa naissance que de son savoir et de sa piété. Il obtint le pallium du pape saint Grégoire III, avec la dignité d'archevêque. Saint Paulin avait eu la même qualité ; mais ses successeurs ne prirent que celle d'évêque. Avant son ordination, il avait été disciple de saint Bède, et, pendant son épiscopat, il continua de se servir de ses conseils. Nous avons vu, par la lettre que le saint lui écrivit vers l'an 734, quelle était leur amitié réciproque. Egbert était le protecteur des savants de son temps ; et ce fut pour contribuer au progrès des lettres qu'il forma une nombreuse bibliothèque à York. Il fit lui-même plusieurs écrits pour seconder le zèle du Pape et de saint Boniface. Le premier est un recueil ou extrrit des canons, des lettres des Papes et des écrits des Pères. Le but était de rappeler son clergé et son peuple à l'observation de l'ancienne discipline. Ce recueil contient en tout cent quarante-cinq extraits, qu'il propose en forme de canon. Voici ce qui nous y a paru de plus remarquable. Tous les prêtres doivent, aux heures compétentes du jour et de la nuit, assembler le peuple au son d'un instrument destiné pour les assemblées, célébrer en leur présence les divins offices et les instruire des heures et de la manière qu'on doit adorer Dieu. Ils recevront des peuples les décimes, et mettront par écrit les noms de ceux qui en auront donné; puis ils en feront la distribution en présence de personnes craignant Dieu : ils mettront à part la première partie pour l'ornement de l'église ; la seconde pour l'usage des pauvres et des étrangers, et la troisième pour leur propre substance.

Tous les pretres imposeront une pénitence proportionnée aux crimes qu'on leur confessera ; ce qu'ils feront avec beaucoup de soin et de prudence. Quant aux moribonds, ils leur donneront à tous, avant la mort, le viatique et la communion du corps de Jésus-Christ. Ils oindront aussi les infirmes de l'huile sanctifiée, en accompagnant cette onction de prières. Chaque évêque aura soin, dans son diocèse, que les églises soient bien construites, que tout y soit fait avec décence, tant par rapport au luminaire qu'à la célébration des offices ; que les fidèles vivent régulièrement chacun selon son état, et que chaque jour le clergé s'assemble pour la récitation de l'office divin en sept heures différentes, savoir : la nuit, à prime, à tierce, à sexte, à none, à vêpres et à complies. Quelques-uns mêlaient du vin avec de l'eau pour l'administration du baptême : c'était aller contre l'institution de ce sacrement, puisque Jésus-Christ n'a pas commandé de baptiser avec du vin, mais avec de l'eau. On ne doit point consacrer d'autels avec de l'huile sainte, s'ils ne sont de pierres. Il suffit à un prêtre de dire la messe une fois le jour, puisque Jésus-Christ n'a souffert qu'une fois et racheté néanmoins tout le monde.

Outre ce recueil, Egbert fit un pénitentiel en quatre livres. Jusqu'à présent, on n'en connaît que trente-cinq articles, qui sont autant de pénitences particulières à imposer pour les fautes dont il y est fait mention. Il regarde non-seulement les clercs, mais aussi les moines et les laïques. Egbert composa un autre ouvrage, *De l'institution ecclésiastique*. Il est par demandes et par réponses, et contient en tout seize articles. Il fut communiqué à plusieurs évêques avant d'être publié. On demande, dans la neuvième question, s'il est permis à un prêtre, soit étranger, soit régnicole, de célébrer et d'exercer son ministère sans l'agrément de l'évêque diocésain. La réponse est que l'on ne permet point aux prêtres, qui courent parmi les provinces sans lettres de recommandation, d'exercer en aucune manière leurs fonctions sans l'aveu de l'évêque du lieu ; mais qu'on peut les leur permettre dans les choses nécessaires, pourvu qu'on use envers eux d'une grande discrétion.

Enfin, l'on a de l'archevêque Egbert un pontifical, où se trouve la cérémonie du sacre des rois. Saint Gildas nous apprend que l'onction royale avait lieu dès son temps parmi les Bretons, ses compatriotes. Deux écrivains du septième siècle nous apprennent que saint Colombe ou Colomban prit le livre de l'ordination des rois, et que ce fut d'après ses rubriques qu'il bénit et sacra Aidan, roi des Ecossais. Parmi les Anglo-Saxons, la cérémonie du couronnement commençait par le serment. C'était une espèce de pacte entre le monarque et le peuple que l'évêque ratifiait par sa bénédiction en sa qualité de représentant de Dieu. Je promets, disait le roi, au nom de la très-sainte Trinité, premièrement, que l'Église de Dieu et tout le peuple chrétien jouiront d'une véritable paix sous mon gouvernement ; secondement, que je réprimerai toute espèce de rapine et d'injustice dans les hommes de toute condition; troisièmement, que dans tous les jugement j'ordonnerai que l'équité soit unie à la miséricorde, afin que

(1) Labbe, t. VI, p. 1572.

le Dieu très-bon et très-miséricordieux puisse nous pardonner à tous par sa miséricorde éternelle. Amen ! On lisait un passage de l'Evangile, on récitait trois oraisons pour implorer la bénédiction de Dieu, et les évêques versaient l'huile sainte sur la tête du roi. L'onction étant finie, les principaux seigneurs s'approchaient, et, conjointement avec les évêques, lui plaçaient le sceptre dans la main. L'archevêque disait : Bénis ce prince, ô Seigneur, toi qui gouvernes les royaumes de tous les rois ! Puisse-t-il t'être toujours soumis avec crainte ! puisse-t-il te servir ! puisse son règne être paisible ! puisse-t-il être victorieux sans répandre le sang ! puisse-t-il vivre magnanime au milieu des nations ! puisse-t-il se distinguer par l'équité de ses jugements ! puisse-t-il réclamer tes conseils et apprendre de toi à diriger les rênes de l'empire, afin que sa vie soit une vie de prospérité, et qu'il puisse jouir ensuite de la félicité éternelle. Amen ! A la fin, le peuple s'écriait trois fois : Vive le roi à jamais ! Amen, amen, amen. On permettait alors aux assistants de l'embrasser sur son trône. La cérémonie se terminait par cette prière : O Dieu ! auteur de l'éternité, chef de la milice céleste et vainqueur de tous tes ennemis, bénis ce serviteur qui s'incline humblement devant toi ! répands ta grâce sur lui, conserve-le avec la santé et le bonheur dans les fonctions auxquelles il est appelé ; et partout, et en toutes choses où il implorera ton assistance, sois-lui favorable, Seigneur, protége et défends-le par le Christ, Notre Seigneur. Amen ! Le but et le sens de cette solennité, c'est de rendre les rois humbles envers leurs peuples, courageux et vigilants à les défendre (1).

On en voyait de tels en Espagne. Aussi les chrétiens s'y relevaient-ils peu à peu. Le roi Pélage étant mort l'an 737, son fils Fafila lui succéda ; mais il mourut deux ans après sans laisser d'enfants. Il eut pour successeur Alphonse, mari de sa sœur Ermesinde, et fils de Pierre, duc de Cantabrie, descendant du roi Reccarède. Le roi Alphonse, surnommé le Catholique, gagna plusieurs victoires sur les Arabes, affaiblis par les pertes qu'ils avaient essuyées en France, et il leur enleva plusieurs villes. On en compte jusqu'à trente et une ; les principales sont : Lugo, Tuy, Portugal, Brague, métropole de Lusitanie, Salamanque, Zamora, Avila, Ségovie, Astorga, Léon. Il tua tous les Arabes qui les habitaient, et emmena avec lui tous les chrétiens en Asturie ; en sorte que ces villes demeuraient désertes. Mais il en repeupla quelques autres, du nombre desquelles était Burgos. Il repeupla aussi Lugo en Galice, et y établit un évêque nommé Odoaire, qui rebâtit l'église et la ville, et cultiva les terres des environs. Le roi Alphonse bâtit de nouveau ou répara plusieurs églises, et régna glorieusement pendant dix-huit ans. C'est de lui que descendent les rois qui régnèrent sur les Espagnols pendant bien des siècles. Il mourut l'an 757, laissant pour successeur son fils Froïla. Alphonse et son épouse furent enterrés au monastère de Sainte-Marie, près de Cangas.

Plusieurs monastères subsistaient encore en Espagne, même sous la domination des Arabes. On le voit, entre autres, par la sauvegarde que deux capitaines de cette nation accordèrent, l'an 734, aux habitants de Conimbre et des environs. Cet acte porte que les chrétiens payeront le double des Arabes : chaque église, vingt livres pesant d'argent ; les monasteres, cinquante ; les cathédrales, cent. Les chrétiens auront un comte de leur nation à Conimbre, et un autre à Goadatha ou Agueda, pour leur rendre la justice ; mais ils ne pourront faire mourir les coupables sans l'ordre de l'alcaïde ou de l'alguazil arabe, qui confirmera leur jugement. Ces comtes mettront des juges dans les petits lieux. Si un Chrétien tue un Arabe ou lui fait injure, il sera jugé par l'alguazil ou l'alcaïde, selon la loi des Arabes. Si un Chrétien abuse d'une fille arabe, il se fera Musulman et l'épousera ; sinon, il sera mis à mort. S'il abuse d'une femme mariée, on le fera mourir. Si un Chrétien entre dans une mosquée ou parle mal de Mahomet, il se fera Musulman, ou sera mis à mort. Les évêques des Chrétiens ne maudiront point les rois musulmans, sous peine de mort. Les prêtres ne diront leurs messes qu'à portes fermées, sous peine de dix livres d'amende. Les monastères seront en paix en payant les cinquante livres. Le monastère de Lorban ne payera rien, dit l'auteur de la sauvegarde, parce que ses moines me montrent de bonne foi le gibier, et qu'ils reçoivent bien les Musulmans. Ils posséderont leurs biens en paix, viendront à Conimbre en toute liberté, et ne payeront rien de ce qu'ils achèteront ou vendront, à la charge de ne point sortir de nos terres sans congé. Cette pièce peut faire juger de la manière dont les Chrétiens vivaient, sous la puissance des Arabes, dans le reste de l'Espagne. Leur état dépendait des dispositions variables non-seulement des rois, mais encore des magistrats particuliers (2).

En l'année 747, les peuples chrétiens virent un illustre exemple de piété ; car en cette année-là même le prince Carloman quitta le monde. Il avait donné de grandes preuves de sa valeur par les victoires qu'il avait remportés sur les Allemands, les Bavarois et les Saxons ; mais il en avait encore plus donné de sa piété et de son amour pour la religion en protégeant saint Boniface, en faisant tenir plusieurs conciles et en répandant ses libéralités sur les lieux saints. Enfin, se voyant veuf, il renonça au monde, tant par le désir du ciel que par le regret d'avoir fait tuer une grande multitude d'Allemands rebelles en 746.

(1) Lingard, *Antiquités de l'Eglise anglo-saxonne*, p. 383. *Concil magn. Britan.* t. I. — (2) *Hispan. Script.* t. I et II. Fleury, l. XLII.

Il se retira donc l'année suivante, septième de son règne, laissant à son frère Pépin ses États, c'est-à-dire la France orientale, avec la tutelle de son fils Drogon.

Carloman prit le chemin de Rome, et passa premièrement au monastère de Saint-Gal, fondé depuis vingt-sept ans au lieu de la retraite et de la sépulture de ce saint. Il y avait une église servie par quelques clercs, et les miracles qui s'y faisaient y attiraient un grand concours de peuple et beaucoup d'offrandes. On y donna même des terres. Mais Waldram, seigneur du lieu, voyant que l'on abusait de ce revenu, et qu'il pouvait suffire à une communauté de moines, demenda à Victor, comte de Coire, un saint prêtre nommé Othmar, qu'il avait dans sa maison, et lui donna cette église avec ses dépendances. Pour mieux affermir l'ouvrage, Waldram alla trouver Charles-Martel, et lui céda la propriété de l'ermitage de Saint-Gal, le priant d'y établir Othmar. Le prince accorda la demande et ordonna d'y fonder un monastère. Tels furent les commencements de la fameuse abbaye de Saint-Gal, qui devint une des plus célèbres écoles de l'Allemagne. On en rapporte la fondation à l'an 720. Carloman y alla donc faire ses prières, et écrivit à son frère Pépin de faire, à sa considération, quelque donation à ce monastère, puisqu'il ne pouvait plus le faire lui-même, ayant tout quitté. Pepin exécuta les désirs de son frère.

Carloman continua son voyage, et, étant arrivé à Rome avec quelques-uns de ses plus fidèles serviteurs, il offrit à saint Pierre plusieurs dons, entre autres un grand arc d'argent pesant soixante-dix livres. Il s'offrit lui-même au saint apôtre et reçut l'habit monastique de la main du saint pape Zacharie. Ensuite il se retira au mont Soracte, et y bâtit un monastère en l'honneur du pape saint Silvestre ; car on disait que ce saint Pape s'y était caché pour fuir la persécution. Carloman demeura quelques années en ce monastère ; mais les nobles d'entre les Francs qui venaient à Rome acquitter leurs vœux se croyaient obligés de venir en passant saluer un prince qui avait été leur maître. Pour éviter ces visites et ces honneurs, Carloman résolut, par le conseil du Pape, de se retirer secrètement au Mont-Cassin. Il ne prit avec lui qu'un de ses confidents, et, sans se faire connaître, il alla se présenter à la porte de ce célèbre monastère. L'abbé qui était encore saint Pétronax, étant venu lui parler, il se prosterna à ses pieds, et, confessant qu'il était homicide et coupable des plus grands crimes, il demanda en grâce qu'il lui fût permis d'en faire pénitence en ce lieu. Pétronax lui demanda son pays. Il lui dit qu'il était de la nation des Francs, et qu'il s'était exilé volontairement de son pays dans la crainte de perdre la patrie céleste. Il fut reçu avec son compagnon au nombre des novices, et, après un an d'épreuves, ils firent leur profession, selon la règle de Saint Benoît, entre les mains de l'abbé Optat, successeur de Pétronax, qui avait rétabli ce monastère.

Carloman, qui ne s'était pas fait connaître, ne cherchait à se distinguer que par sa ferveur et son humilité. Son jour étant venu de servir à la cuisine, selon la règle, il s'acquitta avec plaisir de cet humble emploi ; mais il s'en acquitta fort mal. Le cuisinier, lui voyant gâter les mets qu'il préparait, s'emporta contre lui jusqu'à lui donner un soufflet ; à quoi il répondit seulement : Que le Seigneur et Carloman vous le pardonnent ! Le cuisinier le frappa une seconde fois, et il fit la même réponse ; mais son compagnon, l'ayant vu maltraiter une troisième fois par ce brutal, perdit patience, et, prenant un pilon qu'il trouva sous sa main, il en déchargea un grand coup au cuisinier en disant : Méchant serviteur, que ni le Seigneur ni Carloman ne te le pardonnent !

L'abbé en fit un crime au moine étranger, et lui demanda, en présence de toute la communauté, pourquoi il avait osé frapper un officier du monastère. Il répondit : C'est que je l'ai vu traiter le plus indignement la personne la plus distinguée par sa noblesse et par sa vertu que je connaisse au monde. On le fit expliquer. Il dit en montrant son maître : Celui que vous voyez, c'est Carloman, autrefois prince des Francs, que l'amour de Jésus-Christ a fait renoncer à la gloire et au royaume du monde. Les moines, étonnés, se jetèrent aussitôt aux pieds de Carloman pour lui demander pardon ; mais il se prosterna lui-même devant eux, tâchant de leur persuader qu'il n'était pas ce que son compagnon disait, mais seulement un pêcheur et un homicide. Il fut reconnu malgré lui, et les innocents artifices de son humilité donnèrent un nouvel éclat à sa vertu. Il se disait homicide à cause du sang qu'il avait versé dans tant de guerres. Réginon, abbé de Prum, et d'anciennes annales rapportent ce fait. Cependant quelques critiques modernes le révoquent en doute, sous prétexte qu'il n'est pas probable qu'un si grand prince ait pu être longtemps inconnu; mais peut-être fut-il traité de la sorte peu de jours après son arrivée au Mont-Cassin.

Quoi qu'il en soit, Carloman continua de vivre comme un humble religieux, et l'abbé Optat, pour satisfaire son humilité, l'occupa aux ministères les plus abjects, comme à cultiver le jardin et à garder les brebis et les oies. Dans ce modeste exercice, il savait mettre à profit ce qu'il lui arrivait, pour s'humilier et se confondre. Un jour, n'ayant pu empêcher un loup de lui enlever une oie, il s'écria : Voilà cependant, Seigneur, celui à qui vous aviez confié un royaume ! Comment aurais-je pu gouverner et défendre mes peuples, moi qui n'ai pu conduire et garantir de vils animaux (1) ?

(1) *Regias Annal. met. et Mussiac.*

Peu de temps après Carloman, un roi des Lombards, se retira pareillement au Mont-Cassin. Liutprand étant mort l'an 744, son neveu Hildebrand lui succéda ; mais il ne régna que neuf ou dix mois. Les seigneurs lombards, auxquels il s'était rendu odieux, le déposèrent et élurent à sa place Ratchis, duc de Frioul. Le nouveau roi montra d'abord des inclinations pacifiques. Il confirma le traité que Liutprand avait fait pour vingt ans avec les Romains. Mais bientôt il résolut de s'emparer de la Pentapole, et assiégea vigoureusement Pérouse. Aussitôt le saint pape Zacharie sortit de Rome, avec les principaux du clergé et du peuple, et alla trouver le roi dans son camp. Il fit tant, par ses présents et par ses prières, qu'il lui persuada de lever le siége. Il fit même plus : il lui inspira tellement l'amour des choses spirituelles, que, peu de jours après, Ratchis renonça à la dignité royale, qu'il avait portée cinq ans et demi depuis la mort de Liutprand. Il vint à Rome, reçut l'habit monastique de la main du pape Zacharie, et se retira au Mont-Cassin, où il finit ses jours. On y montrait encore, trois cents ans après, une vigne qui portait son nom, et que l'on disait qu'il avait plantée et cultivée de ses mains. Sa femme Tasia et sa fille Ratrude s'étant retirées avec lui, bâtirent dans le voisinage, par la permission de l'abbé Pétronax, un monastère de filles au lieu nommé Plombarioles, où elles donnèrent de grands biens et où elles passèrent le reste de leur vie dans une grande régularité. La retraite de Ratchis arriva l'an 749, et il eut pour successeur, dans le royaume des Lombards, son frère Astolfe. Gisulfe, duc de Bénévent, neveu de Liutprand, fut si édifié de la piété des moines, qu'il donna au monastère tout le territoire d'alentour, et sa femme, nommée Scauniperge, changea un temple d'idoles qui était sur le mont Cassin en une église en l'honneur de saint Pierre, où elle mit des images et tout ce qui était nécessaire pour le service divin (1). L'abbé Pétronax mourut vers l'an 750, après avoir gouverné ce monastère trente-deux ans. Il en fut le sixième abbé depuis saint Benoît, et eut pour successeur Optat.

Cependant le prince Pépin, du consentement des évêques, des abbés et des seigneurs, avait envoyé à Rome le prêtre Ardobane, pour consulter le pape Zacharie sur plusieurs points de discipline, qui se rapportaient à trois chefs principaux : l'ordre épiscopal, la pénitence des homicides et les conjonctions illicites.

Le Pape répondit à cette consultation par une lettre dont l'inscription est conçue en ces termes : Au très-excellent et très-chrétien seigneur Pepin, maire du palais, et à nos bien-aimés frères, tous les évêques, abbés et seigneurs qui sont dans le pays des Francs. J'ai une très-grande joie en Notre Seigneur, leur dit-il, en apprenant, par la relation de notre bien-aimé fils Pépin, la bonne conduite de vous tous et les saintes dispositions avec lesquelles vous travaillez de concert à entretenir comme il convient les églises situées dans vos provinces, et à maintenir la conduite régulière des évêques, des prêtres et des abbés. Le Pape exhorte ensuite les clercs et les moines à ne combattre contre les ennemis de la patrie que par leurs prières, à l'exemple de Moïse, et à laisser aux princes séculiers et aux autres laïques le soin de faire la guerre. Après quoi il ajoute : comme notre très-cher fils Pépin nous a demandé par votre avis des réponses sur les questions qu'ils nous a proposées, nous avons marqué au bas de chaque article ce que nous avons reçu de la tradition des Pères, ce que les canons ont statué, et ce que nous-mêmes, avec l'inspiration de Dieu, avons pu décerner par l'autorité apostolique. Suivent vingt-sept articles, où le Pape ne fait généralement que rappeler les anciens canons (2).

Zacharie, en envoyant sa réponse au prince, écrivit à saint Boniface, et le chargea de faire assembler un concile pour y publier ces articles, et d'y examiner de nouveau Aldebert, Clément et un nommé Godolsatius, déposés de l'épiscopat, afin que s'ils paraissaient venir à résipiscence, on pût, avec l'agrément du prince, user envers eux de l'indulgence que permettent les canons. Au cas qu'ils demeurent opiniâtres et continuent de soutenir qu'ils ne sont pas coupables, le Pape souhaite qu'on les lui envoie à Rome avec deux ou trois prêtres d'une prudence consommée, afin qu'il puisse discuter à fond leur cause. On ne sait qui était ce Godolsace, ni quelle fut la suite de l'affaire de ces imposteurs (3). La lettre du Pape est datée du 5 janvier 747 ou 748. Pépin fit assembler, cette même année 748, un concile à Duren, entre Cologne et Aix-la-Chapelle, pour travailler au rétablissement des églises ruinées, à la révision des causes des pauvres, des veuves et des orphelins, et à la réparation de tous les torts qui pouvaient avoir été faits. C'est tout ce que l'histoire nous apprend de ce concile. On a cependant lieu de croire que les articles dont nous venons de parler y furent publiés et acceptés par les évêques, suivant l'intention du Pape.

Saint Boniface eut alors à essuyer des contradictions très-pénibles, qui lui firent souhaiter d'abdiquer l'épiscopat, et que le Pape nommât un autre légat dans les Gaules, pour y présider aux conciles. Les deux missionnaires, Virgile et Sidoine, dont nous avons parlé, furent ceux qui exercèrent le plus sa patience. Il écrivit contre eux et contre quelques autres une lettres au Pape, dont saint Burchard fut porteur. Il s'y plaignait que Vigile s'efforçait de le mettre mal dans l'esprit d'Odilon, duc de Bavière ; qu'il débitait des propositions erronées. Il joignit à cette

(1) Anast. *In Zach.* — (2) Labbe, t. VI, p. 1506. — (3) *Ibid.*, p. 1514.

lettre quelques questions touchant l'administration du baptême, sur lesquelles il prie le Pape de l'éclaircir. Il lui envoya en même temps un volume qu'il avait composé sur l'unité de la foi catholique, et qui était adressé à tous les évêques, et il le pria de nommer un autre légat à sa place. Par une autre lettre, saint Boniface faisait connaître au Pape que les Francs n'ayant pas persévéré dans le dessein d'ériger Cologne en métropole, il occupait le siége de Mayence, mais qu'il priait le Pape de lui permettre d'établir un autre évêque en sa place, s'il trouvait quelqu'un qui en fût digne.

Zacharie, dans sa réponse, l'exhorte d'abord à combattre avec un nouveau courage pour la foi orthodoxe. Ensuite, répondant aux questions proposées sur le baptême, il déclare, selon ce qui en avait été réglé dans un concile d'Angleterre, que quiconque n'avait pas été baptisé par l'invocation des trois personnes de la Trinité n'a pas reçu le baptême, quelque saint que fût le ministre ; mais aussi que, quoique le ministre fût hérétique et coupable de toutes sortes de crimes, le baptême est valide s'il a proféré les paroles marquées dans l'Evangile. Il approuve que saint Boniface ait fait baptiser, dans le doute, ceux qui l'avaient déjà été par des prêtres sacriléges, qui immolaient des taureaux et des boucs aux faux dieux, parce que ces prêtres étant morts, on ne pouvait savoir s'ils avaient baptisé au nom des trois personnes de la Trinité; et il veut qu'il en agisse ainsi lorsque, après une exacte recherche, il ne pourra s'assurer si le baptême a été conféré au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit : ce que Grégoire III avait déjà décidé, comme le marque Zacharie.

Saint Boniface avait trouvé dans le cours de ses missions un grand nombre de faux prêtres et de faux évêques, qui n'avaient jamais été ordonnés par des prélats catholiques. C'étaient la plupart des esclaves fugitifs, qui pour mieux se déguiser, prenaient la tonsure et se transformaient en ministres du Seigneur, assemblant les peuples dans les cabanes des paysans, où ils pussent cacher leur ignorance et leurs infâmes débauches. Dans l'administration du baptême, ils ne faisaient point faire les renonciations ordinaires, et n'enseignaient pas les premiers principes de la créance chrétienne, qu'ils ignoraient. Le Pape recommande à saint Boniface de sévir contre ces ministres de Satan, et de les faire enfermer dans des monastères, pour y vivre en pénitence. Il parle nommément contre un prêtre écossais, nommé Samson, qui enseignait que l'imposition des mains de l'évêque pouvait tenir lieu de baptême, et il ordonne de le chasser de l'Eglise.

Le pape ajoute : Nous avons vu le livre que vous avez composé sur l'unité de la foi catholique et sur la doctrine évangélique, et que vous avez adressé à tous les évêques, les prêtres et les diacres ; sachez que nous en avons été très satisfait. C'est la grâce du Saint-Esprit qui vous a porté à composer cet ouvrage. Vous nous avez prié par une autre lettre d'envoyer un évêque en votre place pour tenir les conciles en France et en Gaule. Mais, tandis que, par la grâce de Dieu, vous vivrez, il n'est pas nécessaire que nous fassions ce changement. Nous avons aussi reçu avec une sensible joie la profession de la foi et de l'unité catholique que vous nous avez envoyée conjointement avec nos très-chers frères les évêques des Francs, et nous avons rendu mille actions de grâces au Dieu tout-puissant, de ce qu'il a daigné les rappeler à nous et donner cette consolation à l'Eglise, leur mère spirituelle. Saluez-les tous de notre part par le baiser de paix. Nous leur avons écrit des lettres apostoliques pour les en féliciter. On a vu plus haut le précis de ces lettres du Pape aux évêques de France.

Touchant Virgile et Sidoine, dont Boniface s'était plaint, le Pape lui marque qu'il leur a écrit des lettres menaçantes, et qu'il mande au duc Odilon de les lui envoyer à Rome, si cela est nécessaire. Quant à la perverse doctrine de Virgile, qui a parlé contre Dieu et contre son âme, s'il est convaincu dans un concile d'enseigner qu'il y a un autre monde et d'autres hommes sous la terre, un autre soleil et une autre lune, chassez-le de l'Eglise et privez-le du sacerdoce. Telles sont les paroles du pape Zacharie, les seules qui nous apprennent cette accusation. Sur ces vagues indices, un auteur protestant, copié par ses confrères, a forgé toute une historiette, savoir : que Boniface, archevêque de Mayence et légat du pape Zacharie, dans le huitième siècle, déclara hérétique un évêque de ce temps nommé Vigile ou Virgile, pour avoir osé soutenir qu'il y a des antipodes. Or, dans les paroles du pape Zacharie, les seules qui nous apprennent la chose, il n'est pas question d'un évêque, mais d'un prêtre ; Boniface ne le déclare pas hérétique, il l'accuse seulement d'enseigner une doctrine erronée ; cette doctrine, telle que le Pape la comprenait, ne consistait point à dire simplement qu'il y a des antipodes, mais qu'il y a dans un autre monde d'autres hommes, c'est-à-dire des hommes d'une espèce différente de la nôtre, et qui ne sont pas, comme nous, enfants d'Adam ; un autre soleil et une autre lune que ceux qui nous éclairent. Un tel paradoxe est certainement contraire à l'Ecriture sainte. Que telle fut l'opinion du prêtre Virgile, rien ne le prouve : on voit seulement qu'il en était accusé, probablement sur des bruits vagues, puisque le Pape ordonne de l'examiner en concile. On ignore également quelles furent les suites de cette affaire, ni même si elle en eut. Si ce prêtre Virgile est le saint évêque de Saltzbourg, de ce nom, comme on le croit communément, on doit juger qu'il se sera disculpé sans peine des accusations auxquelles saint Boniface avait peut-être ajouté foi trop aisément. Pour Sidoine, qui est probablement

celui qui devint dans la suite évêque de Constance, il justifia ensuite par sa mauvaise conduite les reproches que saint Boniface lui fait.

Le pape Zacharie connaissait trop le zèle et le mérite de saint Boniface pour lui permettre de quitter, comme il le demandait, le siége de Mayence et la légation du Saint-Siége. Il exhorte, dans la même lettre, avec une tendresse paternelle, à continuer ses fonctions. Mon bien-aimé, lui dit-il, vous êtes encore légat et envoyé du Siége apostolique, comme vous l'avez été. Le zèle pour le salut des âmes nous porte à conseiller à votre sainteté de ne jamais quitter le siége de Mayence. Si cependant vous trouviez un homme digne de vous succéder, vous l'ordonnerez évêque, afin qu'il serve l'Eglise dans le ministère qui vous a été confié. Nous prions Notre Seigneur et Rédempteur, par l'intercession de Marie, sa sainte mère, toujours vierge et notre Dame, et par celle des saints apôtres Pierre et Paul, de vous conserver en parfaite santé. Priez pour nous. La lettre est du premier de mai 748 (1).

Par une autre lettre, le Pape marque qu'il érige la ville de Mayence en métropole, à la prière des Francs et en considération des travaux de saint Boniface, qui, depuis vingt-cinq ans qu'il est évêque, n'a cessé de s'employer infatigablement à l'œuvre du Seigneur Nous ordonnons, lui dit-il, par l'autorité du bienheureux apôtre Pierre, que la susdite église de Mayence soit à perpétuité métropole, pour vous et vos successeurs; qu'elle ait sous elle cinq villes, savoir : Tongres, Cologne, Worms, Spire et Utrecht, et toutes les autres de la Germanie que vous avez converties à la fois. Cette lettre est du 3 de novembre (2).

Saint Boniface, animé par les lettres du Pape, continua à s'acquitter avec zèle des fonctions de son ministère; mais il n'était pas sans scrupule sur la manière dont il s'y comportait. Pour se rassurer, il consulta son oracle ordinaire, c'est-à-dire le Saint-Siége. Il envoya, vers l'an 750, le prêtre Lul, son disciple, au pape Zacharie, avec une lettre où il lui dit : Je prie instamment Votre Sainteté et Votre Piété paternelle de recevoir avec bonté le porteur de cette lettre, nommé Lul, qui est un prêtre de mon clergé. Il a des affaires secrètes à communiquer de ma part à Votre Piété seule, tant de vive voix que par écrit. Puisse-t-il, pour la consolation de ma vieillesse, me rapporter les réponses que Votre Paternité y fera par l'autorité de saint Pierre !

Zacharie, en répondant à saint Boniface, le rassure sur la crainte d'avoir offensé le Seigneur par ses relations purement civiles avec quelques mauvais évêques de France, puisque le bien de l'Eglise l'y avait obligé, et qu'il n'avait pas consenti à leur iniquité. De ce nombre était Milon, usurpateur des églises de Reims et de Trèves. Le Pape exhorte saint Boniface à ne cesser de travailler à sa correction et à celle de ses pareils. Il ajoute : Pour ce qui est des évêques des Francs qui n'ont pas demandé le pallium, comme ils l'avaient promis, s'ils le font, ils mériteront d'être loués; s'ils ne le font pas, c'est leur affaire. Pour nous, ce que nous avons gratuitement reçu, nous le donnons gratuitement. Ce que le Pape dit pour démentir un bruit répandu en France, qu'il fallait donner un prix pour les pallium : de quoi il s'était défendu, dans une lettre précédente, comme d'une chose souverainement injurieuse.

Zacharie répond ensuite aux questions suivantes, que saint Boniface lui avait proposées dans un écrit séparé, dont Lul était porteur. Il demandait s'il était permis de manger des geais, des corneilles et des cigognes. Zacharie répond qu'on doit bannir ces oiseaux de la table des chrétiens, et encore plus la chair de castor, de lièvre et de cheval sauvage. Cette décision est fondée sur ce que le lièvre est mis dans l'ancienne loi parmi les animaux immondes. Car, quoique les chrétiens sussent que ces observances légales ne les obligeaient plus, ils avaient toujours quelque aversion pour ces viandes. C'est pourquoi saint Boniface demanda aussi s'il était permis de manger du lard cru, et après combien de temps on devait le manger. Le Pape répond que les Pères n'ont rien marqué là-dessus, mais qu'il lui conseille de n'en pas manger qu'il n'ait été desséché par la fumée; que si on le mange cru, il faut attendre après Pâques à le manger. Ces règlements n'étaient que pour civiliser les Barbares de la Germanie, qui se nourrissaient souvent de viandes dont les nations polies avaient horreur. Après plusieurs autres questions de ce détail, il marque à Boniface qu'il ne doit faire aucune difficulté de recevoir pour les églises un sou de chaque famille d'esclaves, et d'exiger un cens des Sclavons, qui demeuraient dans le pays des Chrétiens, pour les terres qu'ils y occupaient. Enfin, comme saint Boniface avait prié le Pape de lui marquer les endroits du canon de la messe où il fallait faire des croix, Zacharie lui dit qu'il a marqué les endroits sur un papier qu'il a donné à Lul et qui doit servir de modèle. La lettre est du 3 novembre 751 (3).

Zacharie accorda en même temps à saint Boniface le privilége qu'il lui avait demandé pour son monastère de Fulde, où il avait intention de se retirer sur ses vieux jours. Nous en avons l'acte par lequel le Pape soumet ce monastère immédiatement à la juridiction du Siége apostolique, défendant à tout évêque, sous peine d'excommunication, d'y célébrer même la messe, s'il n'est invité par l'abbé. Il paraît que ce privilége n'était pas alors regardé comme insolite, puisque le Pape ajoute que ce monastère sera sur le pied des autres,

(1) Labbe, t. VI, *epist.* X. p. 1518. — (2) *Ibid.*, *epist.* XIII, p. 1527. — (3) *Ibid.*, p. 1524, *epist.* XII.

qui jouissent des priviléges du Saint-Siége (1). Les moines de Fulde n'abusèrent point de ces exemptions : leur humilité et leur ferveur édifièrent tout le pays, et leur attirèrent tant de sujets, que, du vivant même de saint Sturme, on y compta jusqu'à quatre cents religieux. Aujourd'hui le monastère de Fulde est une ville épiscopale.

Parmi les choses secrètes sur lesquelles saint Lul était chargé par saint Boniface de consulter le pape Zacharie de vive voix, et sur lesquelles le Pape donna, également de vive voix sa réponse, on conjecture avec assez de fondement qu'il était question de ratifier et de clore une révolution politique qui se préparait depuis longues années parmi les Francs, savoir : un changement de dynastie. Dans l'origine, la couronne des Francs était plutôt élective qu'héréditaire. Childéric, père de Clovis, s'étant rendu odieux par ses débauches, les Francs le chassèrent du trône et du royaume, et choisirent unanimement pour roi le romain Egidius, qui régna seul huit ans. Alors, ayant appris que Childéric était devenu plus sage, ils le prièrent de revenir de la Thuringe, où il s'était enfui, et le rétablirent dans la royauté ; en sorte que lui et Egidius régnaient ensemble (2). Ce fait, attesté par saint Grégoire de Tours, nous montre que, dans l'origine, les Francs pouvaient se choisir des rois non-seulement d'une autre famille, mais encore d'une autre nation. Depuis Clovis, qui avait eu la précaution de faire périr tous ses autres parents, on les choisissait parmi ses descendants. Ceux-ci, ayant promptement dégénéré et étant devenus tout à fait nuls, les Francs ne pouvaient-ils pas faire une seconde fois ce qu'ils avaient fait une première, se donner un roi d'une autre famille, ou même d'une autre nation ? surtout un roi qui l'était déjà de fait, et auquel il ne manquait que le nom ? Il est à croire que saint Boniface consulta confidentiellement le pape saint Zacharie sur cette question importante avant qu'on la lui proposât officiellement.

« L'an 751, Burchard, évêque de Wurtzbourg, et le prêtre Fulrad, chapelain, furent envoyés à Rome au pape Zacharie, pour consulter le Pontife sur les rois qui existaient alors en France, et qui n'avaient que le nom de rois, sans aucune puissance royale. Par eux, le Pontife manda qu'il valait mieux que celui-là fût roi qui avait la puissance souveraine ; et ayant donné son autorisation, il ordonna que Pépin fût établi roi. L'année d'après, suivant la sanction du Pontife romain, Pépin fut appelé roi des Francs, sacré à cet effet de la main du saint martyr, l'archevêque Boniface, et, selon la coutume des Francs, élevé sur le trône dans la ville de Soissons. Quant à Hildéric, qui portait le vain titre de roi, il eut les cheveux coupés et fut relégué dans un monastère. » Voilà en quels termes Eginhard, condisciple, puis secrétaire du fils de Pépin, Charlemagne, raconte la chose dans ses annales des Francs (3). Un auteur contemporain, le continuateur de Frédégaire, la rapporte en ces mots : « Alors, du conseil et avec le consentement de tous les Francs, et avec l'autorisation du Siége apostolique, l'illustre Pépin, par l'élection de toute la France, la consécration des évêques et la soumission des princes, fut élevé à la royauté, avec la reine Bertrade, selon les anciennes coutumes (4). » Les autres annales et chroniques rapportent la même chose que ces deux écrivains, et souvent dans les mêmes termes. Les annales de Xante, ville sur le Rhin au-dessous de Cologne, disent plus brièvement : « Pépin, élu roi suivant la coutume des Francs, et sacré par saint Boniface, évêque de Mayence (5). »

Maintenant, que penser de la conduite des Francs et de la décision du pape Zacharie ? Nous citerons l'avis de trois hommes compétents. Voici comme Bossuet résume ce fait : « En un mot, le Pontife est consulté, comme dans une question importante et douteuse, s'il est permis de donner le titre de roi à celui qui a déjà la puissance royale. Il répond que cela est permis. Cette réponse, partie de l'autorité la plus grande qui soit au monde, est regardée comme une décision juste et légitime. En vertu de cette autorité, la nation même ôte le royaume à Childéric et le transporte à Pépin. Car on ne s'adressa point au Pontife pour qu'il ôtât ou qu'il donnât le royaume, mais afin qu'il déclarât que le royaume devait être ôté ou donné par ceux qu'il jugeait en avoir le droit (6). »

Fénelon s'explique dans le même sens. Il reconnaît formellement que la puissance temporelle vient de la nation ; il suppose que la nation a le droit d'élire et de déposer ses rois ; car il observe que, dans le moyen âge, les évêques étaient devenus les premiers seigneurs, les chefs du corps de chaque nation pour élire et déposer les souverains (7). Il reconnaît que, pour agir en sûreté de conscience, les nations chrétiennes consultaient dans ce cas le chef de l'Eglise, et que le Pape était tenu de résoudre ces cas de conscience, par la raison qu'il est le docteur et le pasteur suprême. « Le pape Zacharie, dit-il, répondit seulement à la consultation des Francs, comme le principal docteur et pasteur, qui est tenu de résoudre les cas particuliers de conscience, pour mettre les âmes en sûreté (8). » « Ainsi l'Eglise ni ne destituait ni n'instituait les princes laïques ; elle répondait seulement aux nations qui la consultaient sur ce qui touche à la conscience, sous le rapport du contrat et du serment. Ce n'est pas là une puissance juridique et civile, mais seulement directive et ordinative, telle que l'approuve Gerson (9). »

(1) Labbe, t. VI, p. 1528. — (2) Greg. Tur., l. II, c. XII. — (3) Eginh. *Annal. ad an* 749 et 750. — (4) Fredeg. *Contin. anno* 752. — (5) Pertz, *Monumenta Germaniæ*, t. II, p. 221. — (6) *Defensio*, l. II. c XXXIV. — (7) *Œuvr. compl. de Fénelon.* Versailles t. XXII, p. [illegible] — (8) *Ibid.*, t. II, p. 382. — (9) *Ibid.* II, p. 384.

A la suite de Fénelon et de Bossuet, écoutons Châteaubriand. « Traiter d'usurpation l'avénement de Pépin à la couronne, c'est un de ces vieux mensonges historiques qui deviennent des vérités à force d'être redits. Il n'y a point d'usurpation là où la monarchie est élective, on l'a déjà remarqué; c'est l'hérédité qui, dans ce cas, est une usurpation. Pepin fut élu de l'avis et du consentement de tous les Francs : ce sont les paroles du premier continuateur de Frédégaire. Le pape Zacharie, consulté par Pepin, eut raison de répondre : Il me paraît bon et utile que celui-là soit roi qui, sans en avoir le nom, en a la puissance, de préférence à celui qui, portant le nom de roi, n'en garde pas l'autorité. » Voilà ce que dit Châteaubriand, à la suite de Bossuet et de Fénelon (1).

Certes, lorsque trois hommes de cette sorte et trois Français se rencontrent en un point de cette nature, on peut s'en tenir là. Il siérait surtout fort mal à des Français du dix-huitième ou du dix-neuvième siècle de blâmer les Francs du huitième ou du neuvième(a).

Pépin, roi des Francs, se montra digne de l'être. Il acheva d'expulser les Sarrasins des Gaules, et poussa même ses conquêtes jusqu'à Barcelone. D'un autre côté, la seconde année de son règne, c'est-à-dire l'an 753, il tourna ses armes contre les Saxons, qui avaient chassé les missionnaires et brûlé un grand nombre d'églises. Il détruisit leurs forteresses, et ne leur accorde la paix qu'à condition que les ouvriers évangéliques qui voudraient travailler en Saxe auraient une entière liberté de prêcher et de baptiser. Malgré

(1) *Etudes histor.*, t. III, p. 243.

(a) C'est l'usage de parler à propos de l'avénement de Pépin, d'une ambassade envoyée par ce Prince au Pape Zacharie pour lui demander si celui qui exerçait l'autorité de roi pouvait en prendre le nom ; et l'on ne manque pas suivant le point de vue où l'on s'est placé, de condamner comme un acte d'usurpation ou de défendre comme un droit la réponse affirmative du Pape. On aurait coupé court à de longues discussions, si, comme Damberger, on avait mis cette prétendue consultation au rang de ces « vieux mensonges historiques qui devinrent des vérités, à force d'avoir été redits. »

Voici les raisons pour lesquelles l'historien que nous venons de nommer rejette le fait en question :

1° Que Pépin le Bref ait dit aux seigneurs et aux peuples que le pape ne ferait point de difficulté de le reconnaître pour roi cela est plus que probable ; il a même pu le dire avec toute assurance, vu que les papes, respectent le droit des peuples, et que c'était incontestablement le droit des peuples germaniques de donner la couronne à qui ils voulaient. Mais que Pépin ait cru nécessaire de demander au Souverain-Pontife la permission de s'asseoir sur le trône de France, et que le pape l'ait non-seulement permis mais *ordonné*, cela n'est pas croyable. La pièce qui eût contenu une telle permission ou un tel ordre eût pu difficilement rester inconnue à travers tous les siècles.

2° L'historiette se trouve dans le *Chronicon Francorum*, écrit longtemps après ; dans un appendice de la *Chronique de S. Grégoire de Tours*, elle même d'une authenticité douteuse et dans un passage du 3° *Continuateur de Frédégaire*. Il ne saurait être en question d'Eginhard, qui écrivit plus d'un demi-siècle après.

Quand même l'appendice de la chronique de saint Grégoire eût été écrit l'an 769 dont il porte la date ; quand même le passage de Frédégaire serait authentique, ce que personne ne peut prouver, il ressort de ces endroits que les auteurs, quels qu'ils fussent, avaient pour but de rattacher la dignité royale de Pépin à la plus haute dignité de cette époque, à celle du Souverain-Pontife. Nous verrons tout à l'heure pourquoi. Et voilà ce qui a servi de base à tout un édifice d'erreurs, d'hypothèses, d'explications et de mensonges, laborieusement construit par les chroniqueurs, les juristes et les historiens dans les vues les plus opposées.

3° Notons une parole du chroniqueur byzantin Théophane : « Le pape Etienne, dit-il sans le désigner autrement, donna à Pépin l'absolution du parjure commis envers Childéric. » Le chroniqueur ne savait donc rien de l'ordre que Zacharie aurait donné à Pépin de saisir la couronne Mérovingienne. Il admettait au contraire que Pépin avait pris la couronne de sa propre autorité, et que plus tard il en eut des remords de conscience ou au moins des scrupules. Théophane est sans doute une faible autorité ; mais il est croyable que ce qu'il supposait plus d'un seigneur franc le pensant et le disait même, parmi ceux là surtout qui craignaient de voir le sceptre dans une main ferme et vigoureuse. Or, pouvait-on mieux défendre la mémoire de Pépin contre le reproche d'usurpation ou de félonie qu'en rapportant la consultation et même l'ordre de Zacharie. On voit l'intérêt qui doit avoir inspiré les passages dont nous nous occupons.

4° Mais on sait les noms des députés envoyés par Pépin à Zacharie. Le *Chronicon* nomme expressément Burchard, évêque de Wuztzbourg, et Fulrad, chapelain du roi (grand aumônier). Il est vrai que le premier s'est rendu à Rome, et même à plusieurs reprises; mais il était envoyé par saint Boniface, archevêque de Mayence ; quant à son compagnon, qui aurait été le conseiller de Pépin, il n'en est pas resté trace à Rome. Burchard lui-même n'y a plus été après 749 : c'était un prélat cassé de vieillesse, incapable de faire alors le voyage d'Italie, et l'on sait positivement, qu'en 751 et 752, il vivait retiré au château de Hohembourg, n'ayant d'autre compagnie que ses livres et six religieux. Il avait résigné son évêché en faveur de Mégingard, sacré par lui à Fritzlar.

On vit à Rome, en 751, un envoyé franc; mais il s'appelait *Lul* ou *Lullus* et il y était encore venu de la part de saint Boniface, qui voulait en faire son successeur au siége de Mayence. Ce Lullus reçut du pape Zacharie, pour l'apôtre de l'Allemagne, trois brefs datés du 4 novembre 751 ; mais dans aucun des trois il n'y a la moindre allusion à la consultation de Pépin. Ce qu'on y trouve, en termes un peu voilés, il est vrai, ce sont des plaintes du Saint-Père contre la cour franque, de ce qu'elle laissait plusieurs archevêchés occupés par des intrus. Au mois de novembre 751, le pape Zacharie n'avait donc aucune connaissance de la prétendue ambassade de Pépin le Bref, et le 14 mars 752, il n'était plus en vie. D'un autre côté, l'on affirme que Pépin fut reconnu roi à l'assemblée de Soissons, tenue le 1er ou le 3 mars de cette même année. Ce serait donc dans le court intervalle de trois mois, qu'aurait été ouverte et terminée une négociation d'une telle importance ? Est-ce admissible, pour qui songe d'une part aux moyens de communication qui existaient à cette époque, et d'autre part, à la sage lenteur que Rome a mise de tout temps à l'expédition des affaires peu graves ?

Ainsi, l'absence de documents positifs aux archives de France, de Rome et d'Allemagne; le peu de valeur des témoignages invoqués; les incertitudes et les contradictions des chroniqueurs; l'intention manifeste de vouloir justifier Pépin aux yeux de quelques personnes hostiles; l'impossibilité pour l'évêque Bardurch d'entreprendre un long voyage; enfin la sagesse de la cour de Rome qui ne cherchait nullement à disposer des couronnes : tout autorise Damberger à rejeter un fait qui, jusqu'à ce jour, sauf pour un petit nombre d'auteurs était regardé comme indubitable.

les défenses faites peu de temps auparavant à tous les ecclésiastiques de porter les armes, plusieurs évêques accompagnèrent Pépin dans cette expédition, et Hildegaire de Cologne y fut tué. Peut-être crurent-ils que le motif de cette guerre, qui était le progrès de la religion, leur pouvait servir d'excuse légitime (1).

Ces guerres étrangères contre les ennemis de l'Etat et de l'Eglise n'empêchèrent pas Pépin de travailler au dedans à la forme des abus et à la correction des vices. Il fit assembler à ce sujet, à Verberie, maison royale dans le Soissonnais, un concile que l'on rapporte au commencement de son règne. On y dressa vingt-un canons, dont la plupart concernent le mariage. Il en est quelques-uns que l'Eglise n'a point reçus, parce qu'ils donnent atteinte à l'indissolubilité de l'union conjugale. Il y en a même un à la fin duquel on trouve dans les actes ces propres papoles : L'Eglise ne reçoit point ceci. La cause de ces inexactitudes était l'ignorance des évêques de France, alors un peu plus guerriers que théologiens. Cet exemple nous fait voir, après mille autres, combien est sage et nécessaire cette antique loi de l'Eglise, rappelée par les Grecs Sozomène et Socrate, ainsi que par le pape saint Jules, savoir : Que dans l'Eglise catholique on ne doit rien régler ou décider sans l'àpprobation préalable ou subséquente du Pontife romain (2).

Il se trouve d'autres règlements faits sous Pépin, et, à ce qu'on croit, dans un concile de Metz, sans qu'on sache en quelle année. Ils sont partie civils et partie ecclésiastiques, parce que les assemblées où l'on dressait ces articles étaient composées des évêques et des seigneurs laïques. On y condamne à de grosses amendes pécuniaires ou à la prison les hommes libres qui commettent des incestes, même avec leurs commères et avec leurs marraines du baptême ou de la confirmation. Les esclaves ou les affranchis coupables de ce crime sont condamnés au fouet ou à la prison, et, si leur maître souffre qu'ils retombent, il payera au roi soixante sous d'amende. Si l'homme libre ne se corrige de ce désordre, on défend de le recevoir chez soi ou de lui donner à manger sous la même peine. L'archidiacre de l'évêque avertira, avec le comte, les prêtres et les diacres de se trouver au concile. Si quelque prêtre refuse d'y venir, le comte lui fera payer, ou à son défenseur soixante sous d'amende au profit de la chapelle du roi, et l'évêque fera juger, selon les canons, le prêtre ou le clerc réfractaire. Si quelqu'un accuse un prêtre ou un clerc, ou quelque incestueux, le comte fera comparaître la personne accusée devant le roi, avec un envoyé de l'évêque, et le roi punira le coupable pour la correction des autres.

Défenses d'exiger aucun tribut pour les vivres, non plus que pour le passage des chariots vides, des chevaux de charge, ou des pèlerins qui vont à Rome ou ailleurs. Défense d'arrêter ces derniers au passage des ponts des écluses, des bacs, ou de les inquiéter sur leur petit bagage : et, si quelqu'un leur fait quelque insulte à ce sujet, il payera soixante sous d'amende, dont la moitié sera adjugé au pèlerin et l'autre moitié à la chapelle du roi. Touchant la monnaie, qu'il n'y ait pas plus de vingt-deux sous dans une livre, et que, de ces vingt-deux sous, le monétaire en ait un pour lui et rende le reste à son seigneur. On recommande à tous les juges, tant laïques qu'ecclésiastiques, de rendre exactement la justice, avec défense aux parties, sous peine de punition corporelle, de venir la demander au roi en première instance et avant d'avoir été jugé par le comte et ses assesseurs. On défend pareillement aux ecclésiastiques, sous la même peine, de venir à la cour se plaindre du jugement de leur seigneur ou supérieur, à moins que le seigneur n'envoie un député de sa part (3).

Tel était donc l'état de l'Occident. Le Siége apostolique, qui était comme l'âme de ce grand corps, était occupé par de grands et saints pontifes. Sous leur influence plus ou moins directes, les grandes nations de l'Europe se formaient. Dans les montagnes des Asturies, du mélange des Goths, des Suèves, des Cantabres, des Celtibères, se formait la nation espagnole, qui devait reconquérir l'Espagne sur les Sarrasins par huit cents ans de combats, et puis, en récompense de ses travaux, recevoir tout un nouveau monde. Dans la Grande-Bretagne, les divers peuples anglais saxons, bretons, pictes, écossais, irlandais, malgré leurs antipathies originelles, se rapprochaient peu à peu dans une même foi et une même Eglise, et se préparaient ainsi à former la nation anglaise, à qui était réservé un jour l'empire de la mer, la domination de l'Inde, l'entrée de la Chine, et qui, après trois siècles d'égarement, consolera par son retour l'Eglise universelle. Dans la Germanie, grâce à des apôtres venus d'Angleterre et de France, et envoyés par le successeur de saint Pierre, une foule de peuplades barbares et idolâtres commencent à se civiliser par le christianisme, les lettres et les arts. Dans la Gaule, les Francs, les Burgondes, les Visigoths de Septimanie, les Aquitains, les anciens Gaulois, unis entre eux religieusement comme catholiques, tendaient encore à s'unir politiquement et à former de leurs idiomes divers une nouvelle langue, de leurs populations diverses une nouvelle nation, la langue et la nation françaises ; nation qui, et franque et française, sera la première du monde, à tel point que l'Orient dira : Les Francs, pour les peuples d'Europe ; la religion des Francs ou la religion d'Europe pour la religion catholique. Et ce langage de l'Orient est profondément juste. Les peuples d'Europe sont une famille chrétienne des peuples, dont le peuple franc

(1) *Annal. met. ad an.* 753. — (2) Labbe, t. VI, p. 1657. — (3) *Ibid.*, p. 1660.

ou français est l'aîné ; cette famille a un Pape ou Père, le chef de la religion catholique, le chef de l'Eglise universelle, le chef de l'humanité chrétienne, le Pontife romain, le Pape ou le Père par excellence. Et cette famille de peuples dominera plus ou moins tout le reste de l'univers. Or, il est dans l'ordre que l'aîné de la famille donne aux ordres l'exemple d'honorer le Père commun et de suivre plus volontiers ses avis. C'est ce que fit le peuple des Francs au huitième siècle, dans une des conjonctures les plus graves, ainsi que nous l'avons vu.

Certains peuples de la Grande-Bretagne n'en étaient pas encore là. Les rois et les dynasties ne s'y succédaient point encore aussi pacifiquement. Un historien anglais, après avoir parlé des rois des Northumbres pendant le huitième siècle, ajoute : Il est inutile de poursuivre l'histoire de ces princes. Dans le siècle écoulé, la Northumbrie avait donné de tels et de si nombreux exemples de trahison et de meurtre, qu'aucun autre peuple n'en fournirait de semblables. Dans une période de cent ans, quarante rois avaient pris le sceptre ; et de ce nombre, à peine en compterait-on un seul qui mourût en paisible possession de la royauté. Sept avaient été tués, six détrônés par leurs sujets rebelles. Après Erdulf (rétabli sur le trône, en 809, par l'autorité du pape Léon III) la même anarchie et la même perfidie prévalurent, jusqu'au moment où les Danois éteignirent complétement la dynastie northumbre par le massacre, en 867 (1).

Sous ce rapport, l'Orient ressemblait assez au pays des Northumbres. Nous entendons ici par l'Orient les Mahométans et les Grecs. Chez les Mahométans, les califes étaient à la fois chefs de l'Etat et chefs de la religion, rois et papes, et même ils n'étaient rois que parce qu'ils étaient papes. La plupart des empereurs grecs voulaient imiter les califes. Aussi leur histoire offre-t-elle de grandes analogies.

Dans le mahométisme, hérésie du christianisme, mais hérésie anti-chrétienne, le chlifat ou pontificat suprême était d'abord électif. Les trois premiers successeurs de Mahomet, Aboubècre, Omar et Othman, furent élus d'une manière plus ou moins libre. Omar ayant été poignardé en 644, Othman lui succéda. Il fut dissipateur, cruel, et n'aimait que ses parents. Les habitants de Médine se soulevèrent en 656 ; l'Egypte envoie des députés se plaindre des vexations d'Abdallah, frère du calife, et demander un autre gouverneur. Othman accorde tout ce qu'on demande ; il écrit à son frère de faire pendre le nouveau gouverneur avec tous les députés. Ses lettres sont interceptées et ouvertes ; les députés, unis aux habitants de Médine, l'assiégent et l'égorgent dans son palais.

Les insurgés nomment calife Ali, gendre de Mahomet, Aïeschah, une des veuves du faux prophète, se met à la tête d'un autre parti. Ali l'emporte dans une sanglante bataille. Moawiah, gouverneur de Syrie, vient au secours des vaincus avec une armée de cent vingt mile hommes. Ali en avait quatre-vingt mille. On se battit pendant plus de trois mois, pour savoir qui serait le pape des Mahométans. Il y eut quatre-vingt-dix combats, dont aucun ne décida la victoire. Il y périt vingt-cinq mille hommes de l'armée d'Ali, et quarante mille de celle de Moawiah. Le dernier combat se livra pendant la nuit ; toutes les lances furent rompues ; c'était un carnage affreux et un affreux silence. Chaque soldat s'attachait à un ennemi ; on tuait, on périssait sans proférer une parole, sans jeter un cri. Enfin, au lever de l'aurore, Moawiah fit attacher au haut de quatre piques autant d'Alcorans, en criant : Que ce livre juge entre vous et nous ! A la vue de cette enseigne, Ali fit cesser le combat.

On convint de nommer deux arbitres pour décider la querelle selon les préceptes de l'Alcoran. Les troupes d'Ali nommèrent Abou Mouça, homme probe, mais simple ; les troupes de Moawiah nommèrent Amrou, homme fin et rusé. Il sut persuader à Abou Mouça que le meilleur moyen de rétablir la paix était de déposer les deux califes, Ali et Moawiah, et il le força, comme par honneur, à s'expliquer le premier. Le crédule Abou Mouça, étant donc monté avec lui à la tribune, prononce la déposition d'Ali. Aussitôt Amrou confirme cette déposition ; mais au lieu de prononcer celle de Moawiah, il le proclame seul calife.

Cette perfidie occasionna parmi les Mahométans un schisme qui dure encore. Les schiites, partisans du califat ou de la papauté d'Ali, et les sonnites, ses adversaires, s'anathématisent journellement depuis bientôt douze siècles.

Pour mettre fin à cette sanglante division, trois Mahométans résolurent de tuer en un même jour Ali, Moawiah et Amrou, qui avait conquis l'Egypte pour Moawiah. Amrou fut sauvé par une méprise ; Moawiah en fut quitte pour une blessure qui le rendit impuissant ; Ali fut assassiné dans la mosquée de Koufah, l'an 661.

Hasan, son fils aîné, fut reconnu pour calife dans l'Arabie et dans l'Irac. D'un caractère doux et sans ambition, il consentit à céder à Moawiah la puissance souveraine, moyennant un dédommagement considérable en argent et en terres, et le traité fut signé. Ils entrèrent tous deux dans Koufah, et Hasan, ayant fait assembler le peuple, déclarait qu'il renonçait, en faveur de Moawiah, à tous les droits qu'il avait à la dignité de calife. Mowiah, l'ayant fait asseoir, se leva à son tour et dit : Je suis convenu, avec Hasan, de certaines conditions pour rétablir la paix ; maintenant qu'il n'est plus besoin de conditions, je les

(1) Lingard, *Hist. d'Angl.*, t. I, p. 181.

révoque en vertu du pouvoir dont je suis revêtu. On abat l'échafaud quand l'édifice est fait. Hasan, confus, mais hors d'état de se faire rendre justice, alla vivre à Médine, où il mourut empoisonné, en 669. Son frère Housaïn demeura en repos tant que vécut Moawiah ; mais, après la mort de ce calife, ayant refusé de reconnaître son fils Yesid, il fut tué l'an 680. Moawiah, devenu, par la perfidie et le meurtre, chef religieux et politique du mahométisme, établit le siége de son empire à Damas.

Jusqu'alors la dignité de calife avait été élective ; Moawiah la rendit héréditaire et fut le chef de la dynastie des Ommiades, ainsi nommée d'Ommiah, son trisaïeul. Elle dura quatre-vingt-douze ans, jusqu'à celle des Abassides. De tous ses enfants, Moawiah choisit, pour son collègue et son successeur, Yesid, en qui les Arabes ne voyaient rien que de sinistre et de méprisable.

En effet, Yesid aima la poésie et la débauche, il fit des vers et commit des meurtres ; il déshonora sa propre sœur, il versa par ses cruautés le plus noble sang des Arabes. Sélim, son général, lui conquit plusieurs provinces dans l'Asie orientale; mais un rebelle nommé Moctar lui enleva la Perse. Les vices par lesquels ils se déshonorait jetèrent le trouble dans l'Arabie. Médine se révolta; Yesid la prit de force et l'abandonna au pillage. Les habitants furent passés au fil de l'épée ou réduits en esclavage. Cette terrible exécution, loin d'intimider les Arabes, les mit en fureur. La Mecque se déclara pour les mécontents, et fut assiégée par l'armée d'Yesid. Les assiégeants mirent le feu au temple de la Caaba et en brûlèrent une partie. La Mecque allait subir le même sort que Médine, lorsque la mort d'Yesid, arrivée en décembre 683, fit lever le siége.

Son fils Moawiah II lui succéda. C'était un jeune homme d'une faible complexion, élevé dans une des sectes les moins déraisonnables du mahométisme ; car elle attribuait le mal non à la prédestination inévitable de Dieu, mais au libre arbitre de l'homme. Après quarante-cinq jours de règne, il convoqua une grande assemblée, et dit : Moawiah, mon aïeul, a usurpé le califat sur Ali, le gendre du prophète ; Yesid, mon père, a consommé cette usurpation par la mort de Housaïn, fils d'Ali. Je ne veux point me charger d'une autorité injuste dont j'aurais à rendre compte devant Dieu. Choisissez donc un autre calife. Ayant ainsi parlé, il se retira dans sa chambre. Il mourut peu de temps après de la peste ou de poison. Ses parents enterrèrent vif un docteur musulman, soupçonné de lui avoir conseillé cette abdication, qui occasionna effectivement des guerres effroyables.

Abdallah, qui n'était pas de la famille des Ommiades, avait été proclamé calife, dès l'an 680, par les habitants de Médine et de la Mecque. Il se rendit maître de l'Arabie, de l'Irac, de l'Egypte et de la Syrie. Les Ommiades mêmes pensaient à se soumettre, lorsqu'il donna l'ordre de les exterminer tous. Alors ils proclamèrent calife l'un d'entre eux, nommé Merwan, qui s'empara de Damas, dont il défit et tua le gouverneur. Il s'empara également de l'Egypte sans aucune résistance.

Cependant les habitants de Koufah, se reprochant la mort de Housaïn, fils d'Ali, s'étaient armés pour déposer les deux califes et rendre l'empire à la famille de Mahomet. Ils s'avancèrent dans la Mésopotamie, sous les ordres de Soliman, qu'ils avaient choisi pour chef. Merwan leur opposa leur ancien gouverneur Obeidallah, qui les tailla en pièces avec leur général. En acceptant le califat, Merwan avait juré de le garder comme un dépôt jusqu'à la majorité de Kaled, fils et frère des deux derniers califes. Au mépris de son serment, il désigna son fils Abdel-Melek pour son successeur. Kaled, dont il méprisa les plaintes, fut vengé par sa mère, veuve d'Yezid, que Merwan avait épousée. Cette femme, tandis que son époux dormait, lui mit un oreiller sur le visage, et s'y tint assise jusqu'à ce qu'il fût étouffé ; ensuite, affectant un grand désespoir, elle annonça qu'il était mort d'apoplexie. Telle fut la fin de Merwan, le 13 avril 685, après un règne d'environ dix mois.

Son fils Abdel-Melek hérita de son titre et de sa puissance. Comme la Mecque était au pouvoir d'Abdallah, il entreprit de détourner de cette ville les Musulmans, qui se croient obligés d'y aller en pèlerinage une fois dans leur vie. Il résolut de les attirer à Damas, et il offrit aux chrétiens une somme très-considérable pour les engager à lui céder une grande église, dont il prétendait faire la mosquée des pèlerins. Les chrétiens n'y voulurent jamair consentir; ils s'en défendirent par la capitulation qu'ils avaient obtenue de Kaled, et le calife respecta la foi des traités. A leur refus, il choisit pour son dessein la mosquée de Jérusalem, dont il augmenta l'édifice. Dans suite, ayant repris la Mecque, il lui rendit l'honneur du pèlerinage. Le calife d'Arabie, Abdallah, disputa la souveraineté durant neuf ans, et fut puissamment secouru par Moctar, qui s'était emparé de la Perse, mais qui ensuite se brouilla avec lui. Abdallah envoya alors pour le soumettre son frère Mosab, qui le vainquit et le fit périr, l'an 687. Mosab fut lui-même vaincu quatre ans après par Abdel-Melek. Celui-ci était dans le château de Koufah, quand on lui apporta la tête de Mosab : Dans ce château, lui dit un vieux soldat, j'ai vu apporter à Obeidallah la tête de Hosaïn, celle d'Obeidallah à Moctar, celle de Moctar à Mosab ; maintenant on vous apporte celle de Mossab. Abdel-Melek, profondément affecté de cette remarque, quitta le château sur-le-champ et ordonna qu'on le démolit. Il détruisit le bâtiment, mais non la coutume. L'an 695, Abdallah, calife de la Mecque, ayant été défait et tué, et son ca-

davre porté en Syrie, Abdel-Melek le fit écorcher, remplit sa peau de paille et l'attacha à un gibet aux portes de Damas. C'est ainsi que ce calife ou ce pape des Mahométans traita un autre calife. Abdel-Mélek mourut lui-même l'an 705, après un règne de vingt-un ans, où il se montra plus d'une fois avare et cruel.

Son plus fameux général fut Hedjadi. Entré l'an 694 dans la ville de Koufah, dont il était nommé gouverneur, il commença par un massacre des habitants, où il en périt soixante-dix mille. Les rues étaient inondées de sang, et on en avait jusqu'à mi-jambe. Irrité de cette cruauté et de ce despotisme. Chébib se mit à la tête d'une secte musulmane, se fit proclamer calife et se rendit une année entière la terreur d'Abdel-Melek et de son général. Mais il fut défait et périt l'an 696. Hedjadi ne mourut que vers l'an 713. Suivant les historiens arabes, il avait fait périr cent vingt mille personnes, et à sa mort il y en avait dans les prisons cinquante mille, auxquelles cette circonstance sauva la vie.

Abdel-Melek laissa de son troupeau de femmes un grand nombre de fils. Walid, l'un d'eux lui succéda. Il était fort ignorant ; malgré tous les soins donnés à son éducation, il n'avait jamais pu apprendre la grammaire. Il haïssait les chrétiens, et leur enleva l'église de Damas, que son père leur avait laissée, conformément à la capitulation. L'extrême ignorance des Sarrasins les obligeait d'employer des chrétiens pour tenir les registres du trésor. On les écrivait en grec. Walid ordonna de les écrire en arabe, afin d'y pouvoir employer des Musulmans. Mais il ne s'en trouva pas qui connussent les procédés arithmétiques nécessaires, et il fallut encore avoir recours aux chrétiens.

De son naturel, Walid était indolent et irrésolu. Cependant son règne fut l'époque de la plus grande puissance des Arabes. Moslemah, frère du calife, enleva aux Grecs l'Arménie, la Cilicie, la Cappadoce, et s'avança jusqu'au Pont-Euxin et a la Galatie. L'émir Kotaïbah pénétra jusqu'aux frontières de la Chine. Mousa soumit la Corse, la Sardaigne, les îles Baléares, acheva la conquête de l'Afrique septentrionale, et celle de l'Espagne, que Tarik, son lieutenant, avait commencée. Walid mourut le 23 février 715, au milieu des préparatifs qu'il faisait pour aller assiéger Constantinople

Le successeur de Walid fut son frère Soliman. Il montra de la clémence et de la bonté. Sous son règne, disent les auteurs arabes, on ne s'occupait qu'à boire et à manger. En effet, ce calife ou ce pape musulman était passionné pour la bonne chère, et d'une voracité qui tenait du prodige. On raconte qu'il dévorait cent livres de viande par jour. Suivant quelques auteurs, après avoir mangé trois agneaux à son déjeûner, il dînait en public et tenait table. Pendant le pèlerinage qu'il fit à la Mecque, le froid l'ayant obligé de s'arrêter dans une maison, il mangea soixante-dix grenades, un chevreau, six poules et une énorme quantité de raisins secs. Sa gloutonnerie fut la cause de sa mort. Un jour après avoir avalé plein deux corbeilles d'œufs et de figues, il se gorgea de moelle et de sucre, et eut une indigestion qui l'etouffa au mois de décembre 717. N'ayant pas de fils en âge de gouverner, il avait désigné secrètement, pour héritier du califat, son cousin, Omar II, à condition que son frère Yesid succéderait à Omar. Des auteurs arabes racontent que Yesid, mécontent de ces dispositions, envoya empoisonner Soliman.

Omar II était un dévot Musulman. Ayant perdu, l'an 718, une flotte immense devant Constantinople, il déchargea sa colère sur les chrétiens de ses Etats. Il ordonna d'abord de mettre à mort ceux qui ne renonceraient pas à leur foi, et cet ordre fit plusieurs martyrs. S'étant ensuite radouci, il défendit par une loi de recevoir jamais le témoignage d'un chrétien contre un musulman. Il porta l'extravagance jusqu'à envoyer à l'empereur de Constantinople une exposition de la doctrine mahométane, l'exhortant à embrasser une religion si raisonnable et si divine (1). Dans son particulier, Omar fut simple, modeste et frugal. Il supprima les malédictions fulminées dans toutes les mosquées contre Ali et ses descendants, depuis le règne de Moawiah. Ses parents en furent peu satisfaits, particulièrement son cousin Yesid, qui devait lui succéder. Ils craignirent qu'il ne rendît l'empire à la postérité d'Ali, et ils lui donnèrent un poison lent dont il mourut au mois de février 720.

Yezid II lui succéda aussitôt. Il persécuta les Chrétiens, publia un édit pour la destruction de leurs images, défendit qu'ils fussent admis en témoignage contre les Musulmans, et ordonna que la déposition d'un Musulman aurait autant de poids que celle de deux Chrétiens. L'an 723, il ordonna par un édit de tuer tous les chiens blancs, les pigeons blancs, les coqs blancs et tous les animaux de cette couleur, attendu que c'était la couleur des Ommiades. Ce fut d'ailleurs un calife indolent, adonné aux plaisirs, esclave de ses passions. Il dissipa les trésors de l'Etat pour ses femmes et ses concubines. Ayant perdu une de ces dernières, qui fut étouffée par un grain de raisin qu'il lui avait jeté dans la bouche en jouant avec elle, il tomba dans un tel désespoir, qu'il refusa pendant plusieurs jours de la laisser enterrer. Lorsqu'on l'eut mise au tombeau, il l'en fit retirer pour la voir encore, ne lui survécut que peu de jours, et voulut être inhumé avec elle. Il mourut au mois de février 724. Ce fut sous son règne que Zama, gouverneur musulman d'Espagne, fut défait près de Toulouse, avec toute son armée, par Eude, duc d'Aquitaine.

(1) Theoph., p. 334.

Peu avant sa mort, Yezid avait désigné son frère Hescham pour son successeur, à condition que son fils Walid succéderait à Heschan. Le règne de celui-ci fut de dix-neuf ans sept mois, remplis de guerres civiles et étrangères. L'an 733, son lieutenant Abdérame est défait avec son armée, dans le Poitou, par Charles-Martel. L'an 740, Zéid, petit-fils de Hassaïn, et arrière-petit-fils d'Ali, lui disputa le trône. Les habitants de Koufah prirent parti pour Zéid et lui jurèrent fidélité ; mais ils l'abandonnèrent ensuite, et il fut tué la même année, avec quatorze hommes qui lui restaient. Son cadavre fut pendu à un gibet aux portes de Damas. L'an 741, Hescham fit massacrer une multitude innombrable de prisonniers chrétiens ; Eustathius, fils du patrice Marin, retenu dans les fers à Carrhes en Mésopotamie, souffrit une mort cruelle avec beaucoup d'autres, parce qu'ils refusaient d'embrasser le mahométisme. Hescham étant mort le 6 février 743, son neveu Walid lui succéda. Yahia, fils de Zéid, se porta pour légitime calife, comme descendant d'Ali ; il prit les armes, fut tué et pendu comme son père. Walid II est surnommé al-Fassik, c'est-à-dire l'Impudique. Il méritait ce nom. Il était sans cesse environné de jeunes libertins avec lesquels il parcourait les rues couronné de fleurs et au bruit des instruments. Toutes les femmes qu'il rencontrait devenaient les victimes de sa lubricité. Foulant aux pieds toutes les lois de la nature et de la pudeur, il commit un viol public, épousa plusieurs des femmes et des concubines de son père, et poussa ses débordements jusqu'à déshonorer sa propre fille. Un jour, au milieu d'une orgie, il revêtit de ses propres habits une de ses courtisanes, qui, comme lui, était dans les fumées du vin, et l'autorisa à remplir en sa place les fonctions d'iman ou de pontife suprême dans la grande mosquée de Damas. Il ne se baignait que dans des cuves remplies de vin et de lait, et ses musiciens lui chantaient alors les airs les plus licencieux. Ce seizième calife ou pape des Musulmans, fut massacré, au mois d'avril 744, par les troupes de son cousin germain Yezid. Celui-ci lui succéda.

Yezid III, qui fit mettre en prison les deux fils de son prédécesseur, Hakem et Othman, eut un règne aussi orageux que court. Il ne régna que six mois. Les habitants d'Emèse prirent les armes pour venger la mort de Walid II, et battirent les troupes du nouveau calife. Les peuples de la Palestine massacrèrent leur gouverneur. Merwan, gouverneur de l'Arménie, prit les armes dans le même dessein que les habitants d'Emèse ; mais Yezid, dont il était parent, parvint à l'apaiser, en ajoutant à son gouvernement la Mésopotamie et une autre province. Yezid étant mort de la peste le 30 septembre 744, et son frère Ibrahim lui ayant succédé le même jour, Merwan refusa de reconnaître ce dernier, et reprit les armes au commencement de l'année suivante, sous prétexte de défendre les droits au califat des deux fils de Walid, qui étaient prisonniers à Damas, et auxquels il faisait prêter serment de fidélité par les troupes. Il s'avança contre Damas à la tête de quatre-vingt mille hommes. Ibrahim lui en opposa cent vingt mille, commandés par son cousin Soliman, fils du calife Hescham. Après une bataille sanglante, Soliman, vaincu, rentra dans la capitale, pilla le trésor et s'enfuit avec Ibrahim, après avoir ôté la vie aux deux fils de Walid. Merwan s'empara de Damas sans résistance, se fit proclamer calife, et ne tarda pas de retourner à Haran en Mésopotamie, où il établit le siége de son empire. Il y reçut la soumission d'Ibrahim, dont l'abdication détermina Soliman et tous les autres Ommiades à prêter serment de fidélité à Merwan, deuxième du nom et petit-fils du premier.

Bientôt le nouveau calife fut obligé d'aller combattre les habitants d'Emèse qui s'étaient révoltés. A son approche, ils feignirent de se soumettre, et, ayant ouvert leurs portes, ils les refermèrent aussitôt qu'il fut entré, avec une faible partie de ses troupes, qu'ils assaillirent de toute part, et dont ils firent un grand carnage. Merwan leur échappa, s'empara de la ville, en rasa les murailles, et fit mettre en croix les principaux moteurs de la révolte, au nombre de six cents. Loin d'être effrayés par le châtiment d'Emèse, Damas et plusieurs places de la Palestine imitèrent son exemple. Merwan les rangea sous son obéissance, et retourna dans la Mésopotamie, d'où il lui fallut promptement revenir pour arrêter les progrès de Soliman, qui s'était proclamé calife lui-même et avait proscrit Merwan comme usurpateur. Ce dernier remporta sur son compétiteur deux victoires, le força de s'enfuir à Palmyre, et prit Emèse, qui obtint son pardon en livrant le frère de Soliman. L'année suivante, Abdallah, fils d'Omar II, se proclama calife dans l'Irak ; le gouverneur de Bassorah marcha contre lui, se rendit maître de sa personne et le fit périr en prison.

Cependant une insurrection bien autrement redoutable se formait, non plus seulement contre la personne de Merwan, mais contre toute la famille des Ommiades : c'étaient les Abbassides ou descendants d'Abbas, oncle de Mahomet. Puissants par leur nombre, leurs richesses et leur réputation de piété, ils balançaient depuis quelques années les Ommiades, dont les vices et les cruautés avaient aliéné une foule de Musulmans. Beaucoup d'autres, favorables jusqu'alors aux descendants d'Ali, mais rebutés par les disgrâces continuelles de cette famille, s'étaient attachés à celle d'Abbas. Enfin, les Abbassides, après avoir jeté sourdement aux extrémités de la Perse les semences d'une révolution générale, se déclarèrent l'an 746 ; leurs partisans remportèrent divers avantages sur les troupes de Merwan, dont ils vouèrent le nom à l'anathème. Après trois années de guerre, Aboul-Abbas, chef des Abbassides, s'empare du palais des gouverneurs de Koufah, et, suivi de toute

sa maison vêtue de noir, en opposition avec les Ommiades, dont le blanc était la couleur, il se rend à la grande mosquée, où on le proclame calife le 25 octobre 749.

Néanmoins la lutte n'est pas terminée. Merwan, à la tête de cent vingt mille hommes, marche contre l'armée des Abbassides, forte à peine de vingt mille. Une bataille sanglante a lieu dans les environs d'Arbèles, le 21 janvier 750. Pendant la chaleur de l'action, un besoin naturel ayant obligé Merwan de mettre pied à terre, son cheval s'effraye et l'abandonne; les troupes, voyant l'animal revenir sans son cavalier, s'imaginent que celui-ci a péri dans la mêlée, et, saisies d'une terreur panique, elles fuient en désordre; une partie est massacrée sur le champ de bataille, une autre périt en repassant le fleuve. Merwan, poursuivi par Abdallah, oncle et général du nouveau calife, se sauve successivement à Haran, à Emèse, en Palestine, enfin en Egypte; là il se réfugie dans une église chrétienne, où un soldat le tue d'un coup de lance, le 6 août 750, à l'âge de soixante-deux ans, dont il en avait régné près de six. Sa tête ayant été vidée pour être envoyée au nouveau calife, un chat mangea sa langue. Il laissa deux fils : l'un fut tué en Ethiopie, l'autre mourut sans postérité. Ses femmes et ses filles furent reléguées à Haran. Après la mort de Merwan, les Ommiades furent proscrits dans tout l'empire. En Syrie Abdallah exerça contre eux des cruautés inouïes, et viola même la sépulture de plusieurs califes, dont il fit déterrer et brûler les os. A Bassorah, son frère Soliman en condamna plusieurs aux supplices, et livra leurs cadavres aux chiens. Aboul-Abbas, qui d'abord avait accueilli favorablement cet autre Soliman, le mortel ennemi de Merwan, le fit aussi périr, après lui avoir promis la vie. De toute cette race, il ne se sauva qu'Abdérame, petit-fils du calife Hescham; il passa de Syrie en Afrique, et de là en Espagne, où il fut le premier d'une autre dynastie de califes (1).

C'est ainsi que les califes, les papes des Musulmans, se succédèrent depuis Mahomet, presque toujours par le meurtre, par le sang, par la trahison. D'effroyables guerres civiles semblaient une cérémonie indispensable de leur couronnement. Comparez-y les chefs de l'Eglise chrétienne, les Pontifes romains, se succédant depuis dix-neuf siècles. Dans la série des califes, il est aussi rare de trouver un prince humain, vertueux, chaste, que d'en trouver un dans la série des Papes qui ne le soit pas. Voyez encore par quelles guerres, par quels massacres, s'opère un changement de dynastie chez les peuples mahométans. Chez un peuple chrétien, le tout consiste, sur la réponse du chef de l'Eglise, à donner le nom de roi à qui depuis longtemps en a la puissance : il n'y a pas une goutte de sang versé. Ces considérations suffisent pour distinguer sûrement ce qui vient de Dieu, auteur de la paix et de la vie, d'avec l'œuvre de cet esprit séducteur, qui fut homicide dès le commencement.

Un autre fait ressort de toute l'histoire : c'est que, plus une nation ou une dynastie reçoit ses inspirations de l'Eglise catholique et de son chef, plus on y remarque de bon sens dans les esprits, de grandeur dans les vues, d'humanité dans les mœurs et dans les lois. Le pape saint Grégoire II disait à l'empereur de Constantinople : Chose étonnante! Les Barbares de l'Occident, qui tous ont les yeux sur notre humilité, s'adoucissent et deviennent humains, tandis que vous, qui nous faites la guerre, vous devenez barbares. Ce que ce Pape dit des Grecs au huitième siècle, un écrivain français le confirme, sans y penser, au dix-huitième.

Cet écrivain est l'impie Voltaire. Voici le tableau qu'il trace de l'empire de Constantinople aux huitième et neuvième siècles : « Si les frontières de l'empire grec étaient toujours resserrées et toujours désolées, la capitale était le théâtre des révolutions et des crimes. Un mélange de l'artifice des Grecs et de la férocité des Thraces formait le caractère qui régnait à la cour. En effet, quel spectacle nous présente Constantinople? Maurice et ses cinq enfants massacrés; Phocas assassiné pour prix de ses meurtres et de ses incestes; Constantin empoisonné par l'impératrice Martine, à qui on arrache la langue, tandis qu'on coupe le nez à Héracléonas, son fils; Constant qui fait égorger son frère; Constant assommé dans un bain par ses domestiques; Constantin Pogonat qui fait crever les yeux à ses deux frères; Justinien II, son fils, prêt à faire, à Constantinople, ce que Théodose fit à Thessalonique, surpris, mutilé et enchaîné par Léonce, au moment qu'il allait faire égorger les principaux citoyens; Léonce, bientôt traité lui-même comme il avait traité Justinien II, ce Justinien rétabli, faisait couler sous ses yeux, dans la place publique, le sang de ses ennemis, et périssant enfin sous la main d'un bourreau; Philippe Bardanès détrôné et condamné à perdre les yeux; Léon l'Isaurien et Constantin Copronyme morts, à la vérité dans leur lit, mais après un règne sanguinaire, aussi malheureux pour le prince que pour les sujets; l'impératrice Irène, la première femme qui monta sur le trône des Césars, et la première qui fit périr son fils pour régner; Nicéphore, son successeur, détesté de ses sujets, pris par les Bulgares, décollé, servant de pâture aux bêtes, tandis que son crâne sert de coupe à son vainqueur: enfin Michel Curopalate, contemporain de Charlemagne, confiné dans un cloître, et mourant ainsi moins cruellement, mais plus honteusement que ses prédécesseurs. C'est ainsi que l'empire est gouverné pendant trois cents ans. Quelle histoire de brigands obscurs, punis en place publique pour leurs

(1) *Hist. du Bas-Empire*, t, XI, et XII. *Hist. univ. des Anglais*, t. XLII. *Biographie univers.*

crimes, est plus horrible et plus dégoûtante (1)? » Voilà ce que dit Voltaire.

Sur quoi l'on peut se demander : Si les califes des mahométans ou les empereurs grecs de Byzance étaient devenus les maîtres du monde, y compris la France et l'Italie ; si les peuples étaient devenus pareils à ces maîtres, où en serait aujourd'hui l'Europe, l'humanité entière ? L'Afrique est là pour nous le dire. Le mahométisme y règne sans obstacle depuis plus de mille ans ; cette Afrique, autrefois illustre par ses conciles et ses docteurs, a reçu depuis des siècles le nom de Barbarie par excellence, et jusqu'à présent ses mœurs justifient ce nom. Et s'il faut un autre exemple, Constantinople est là ; métropole de la division religieuse, métropole de l'empire antichrétien, métropole du despotisme et de l'esclavage, de l'asservissement de la femme aux passions de l'homme, et des populations aux caprices de leurs dominateurs. A qui l'univers doit-il de n'en être pas là tout entier? A qui l'Europe doit-elle de n'être pas une autre Afrique? Rome, de n'être pas un autre Stamboul ? Voilà ce que l'histoire devait dire avant tout, et voilà précisément ce qu'elle a oublié de dire.

L'empereur Léon l'Isaurien était mort, l'an 741, après avoir fait la guerre aux images des saints et brûlé la bibliothèque de Constantinople : action qui était d'un Isaurien des plus barbares, mais non d'un empereur. Son fils Constantin Copronyme fut pire. Elevé dans l'impiété, il défendit de donner le nom de saints à ceux que l'Eglise invoquait sous ce titre, de rendre aucun honneur à leurs reliques, d'implorer leur intercession, disant qu'ils n'avaient aucun pouvoir, et que la sainte Vierge elle-même, digne à la vérité de respect pendant qu'elle portait dans son sein le Sauveur du monde, ne différait en rien des autres femmes depuis son enfantement. Pour insinuer ce blasphème, il se servait d'une image grossière et impie ; montrant à ses courtisans une bourse remplie d'or : Vous l'estimez beaucoup, leur disait-il ; et la vidant ensuite : Maintenant, ajouta-t-il, vous n'en faites plus aucun cas. Il achevait de profaner les églises, et, s'il y restait encore sur les murailles quelque pieuse représentation, il la faisait effacer pour y peindre des chasses et des courses de chars. Passionné pour les chevaux, et aussi dépravé dans ses goûts que dans ses mœurs, il ne trouvait point de parfum plus agréable que la fiente et l'urine de cheval ; il s'en faisait frotter tous les jours ; c'est ce qui lui fit donner le surnom de Caballin. Adonné aux plus infâmes débauches, il ne pouvait souffrir la pureté de la vie religieuse ; il détruisait les monastères et persécutait les moines. Les prisons en étaient remplies ; l'habit noir, qui les distinguait alors, lui était en horreur. Fort contre Dieu seul, faible dans tout le reste, il se livrait aux plus noires superstitions. Nourri dès l'enfance dans les sombres mystères de la magie, il invoquait les démons par des sacrifices nocturnes ; il consultait les entrailles des victimes; un songe, un sinistre présage le faisait pâlir d'effroi ; il n'était ni chrétien, ni juif, ni païen; sa religion était un monstre composé de toutes les autres, sans en représenter aucune. Tel est le portrait que nous en font les historiens grecs (2).

Le caractère, qui l'avait déjà rendu aussi odieux que méprisable du vivant de son père, soulevait contre lui tous les esprits. L'Arménien Artabaze, qui avait épousé la sœur de Constantin, et qui était curopalate ou maître du palais, se met à la tête d'une insurrection. Les premiers succès furent pour Artabaze : il en profita pour s'approcher de Constantinople. Le patrice Théophane et le patriarche Anastase venaient d'y soulever le peuple contre Constantin, dont on avait faussement publié la mort. Cette nouvelle remplit la ville d'une joie extrême. Partout on criait anathème à Constantin, que l'on traitait de scélérat et d'impie, et on proclama empereur Artabaze. Le patriarche Anastase monta dans la chaire, et, tenant en main la vraie croix, il jura publiquement, par celui qui y avait été attaché, que Constantin lui avait dit : Ne croyez pas que le Fils de Marie, que l'on appelle le Christ, soit le Fils de Dieu ; c'est un pur homme, et Marie l'a enfanté comme m'a enfanté ma mère, qui s'appelle aussi Marie. A ces mots, le peuple s'écria : Qu'il soit déterré! L'empereur Artabaze rétablit les saintes images par toutes les villes de son obéissance.

Les deux empereurs et beaux-frères se firent pendant deux ans une guerre acharnée ; il y eut des batailles sanglantes, des armées détruites, des provinces ruinées. L'un et l'autre implorèrent le secours du calife des Mahométans. C'était Walid II. Il ne donna l'assistance à aucun, et il envoya des troupes ravager les terres de l'empire. Sans la division qui se mit alors parmi les Sarrasins pour le changement de dynastie, l'Asie Mineure tout entière, peut-être même Constantinople, serait tombée en leur pouvoir. Aucun des deux beaux-frères ne connaissait d'ennemi que son beau-frère. L'an 743, Artabaze, qui avait déclaré empereur son fils aîné Nicéphore, éprouve de sanglants revers. Il est assiégé dans Constantinople. La ville n'était point approvisionnée; un grand nombre d'habitants moururent de faim ; quelques-uns se précipitèrent du haut des murailles. Enfin, le 2 novembre, Constantin prend la ville d'assaut. Artabaze est arrêté dans sa fuite. On lui crève les yeux, ainsi qu'à ses deux fils. Le patrice Bactage, principal ministre d'Artabaze, est décapité dans l'amphithéâtre; sa tête reste pendant trois jours exposée sur la grande place. Cette

(1) *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, c. XXIX. — (2) Théoph., Cépr., Nicéph., Zon., *Hist. du Bas Empire*, l. LXIV.

vengeance n'éteignit point la haine de Constantin. Trente ans après, croyant avoir à se plaindre de la veuve de Bactage, il l'obligea d'aller elle-même déterrer les os de son mari, qu'elle avait fait inhumer dans un monastère, et de les porter dans sa robe au lieu où l'on jetait les corps des criminels. Il ne fit grâce à aucun des sénateurs qui avaient suivi le parti d'Artabaze ; il fit mourir les uns, crever les yeux aux autres, couper aux autres les pieds et les mains. Il permit aux officiers des troupes étrangères qu'il avait à sa solde de piller les maisons. Ces cruelles exécutions furent suivies des jeux du cirque. Il y fit promener Artabaze chargé de fers avec ses fils et ses amis, montés sur un âne, le visage tourné vers la queue, qu'ils tenaient entre les mains. On traita de même le patriarche Anastase, qui se ressouvint alors de la prédiction de saint Germain : on lui creva les yeux comme à tous les autres. Cependant, après un supplice si outrageant, Constantin le laissa, tout aveugle qu'il était, sur le siége de Constantinople, n'espérant trouver aucun prêtre si favorable à son impiété. Constantin était redevable de son rétablissement aux conseils et à la valeur du général Sisinnius, son cousin et son ami. Sur un léger soupçon, il lui fit crever les yeux, quarante jours après que Sisinnius l'eut remis en possession de l'empire.

Les Sarrasins se déchiraient entre eux, Constantin leur enleva deux villes dans la Commagène. Mais un autre ennemi ravageait l'empire. Une contagion meurtrière, née en Sicile et en Calabre, s'étendit de proche en proche dans la Grèce, dans les îles de la mer Égée, et enfin dans Constantinople. Elle s'annonça par des marques semblables à des taches d'huile, qui s'imprimaient en forme de petites croix sur les habits, sur les portes et sur les murailles des habitations et des églises. Ce signe fut suivi d'un symptôme étrange : c'était un égarement d'esprit qui faisait apercevoir des spectres horribles ; on croyait les entendre et converser distinctement avec eux ; on s'imaginait les voir entrer dans les maisons, blesser les uns, massacrer les autres, et l'on attribuait à leurs coups la mort de ceux que la peste faisait périr. Au printemps de l'an 748, la violence du mal redoubla, et s'accrut tellement vers le temps de la moisson, que la plupart des maisons de Constantinople ne furent plus que des sépulcres. Les vivants ne suffisaient pas à enterrer les morts. On les entassait dans des chariots, traînés par des hommes, car la plupart des chevaux avaient péri du même mal. Les terrains destinés aux sépultures étant comblés, on remplissait de cadavres les réservoirs, les citernes ; on creusait de toutes parts les campagnes, les jardins, les vignobles. Constantinople et ses environs devinrent un vaste cimetière. La peste ne cessa qu'au bout de trois ans. L'empereur lui-même était un fléau presque aussi funeste. Tandis que les oiseaux de proie dévoraient les cadavres, Copronyme se jetait sur les biens. Tant que dura cette cruelle maladie, l'histoire ne lui attribue d'autre soin que de piller les maisons désertes et de faire passer dans son trésor l'héritage des familles que la contagion avait désolées. Il songea ensuite à repeupler Constantinople en y attirant, par de nouveaux priviléges, des habitants de toutes les provinces de l'empire. Le Péloponèse demeura presque désert, et cette contrée, si florissante autrefois, commença dès lors à devenir barbare (1).

A la vue de tant de révolutions en Europe, on supposerait volontiers qu'au bout de l'Orient il n'en va pas de même, et que la Chine, par exemple, pourrait servir de modèle et faire la leçon à la France. Comparons la France et la Chine dans une période de temps donnée, depuis l'an 420, entrée des Francs dans les Gaules, jusque l'an 1644, où Louis XIV monta sur le trône, en France, et l'empereur Caughi, en Chine. Dans cette période de douze cent vingt-quatre ans, la Chine, ce peuple si pacifique, si attaché aux lois et aux coutumes anciennes, si renommé pour la sagesse de son gouvernement, a eu quinze changements de dynastie, tous accompagnés d'effroyables guerres civiles, et presque tous de l'extermination totale et sanglante des dynasties détronées. Les Francs ou Français, ce peuple si léger, si inconstant, si révolutionnaire, n'ont eu, dans cette même période, que deux changements de dynastie, qui encore se sont opérés naturellement, par le temps et les circonstances, sans aucune effusion de sang. En douze siècles et un quart, la Chine a eu en ligne directe cent quatre empereurs ; plus les empereurs usurpateurs et collatéraux ; la France n'a eu en ligne directe que soixante et un rois, ce qui fait, pour le règne d'un roi de France, dix-neuf ans neuf mois, et pour le règne d'un empereur de Chine, onze ans neuf mois ; différence de huit ans en plus pour chaque roi de France sur chaque empereur de la Chine. En outre, sur ses cent quatre empereurs, la Chine en a vu près de quarante assassinés ou empoisonnés, quelques-uns par leurs propres fils, quoique la principale vertu de la Chine soit la piété filiale.

Une cause de ces révolutions plus fréquentes et plus sanglantes à la Chine, c'est la polygamie ou la pluralité des femmes pour un seul mari. Parmi les femmes de l'empereur chinois, il y a une impératrice et puis une multitude de reines de premier, second et troisième rang, sans compter les autres. Chacune de ces femmes a des femmes et des eunuques pour son service. Il dépend toujours de l'empereur de les élever ou de les abaisser de rang. Il dépend encore de lui de désigner son successeur ; et, quand il l'a désigné, il peut révoquer sa première sentence et en désigner un autre. Lorsqu'en 627, Taitsong,

(1) Theoph., Niceph., Cedr., Zonar, *Hist. miscel.*

fondateur de la treizième dynastie, parvint à l'empire, il trouva dix mille femmes dans le palais impérial. Il en congédia six mille, moins à cause de leur nombre que parce qu'elles avaient cabalé contre lui. Car, du reste, les choses continuèrent bientôt comme auparavant. Il était passé en usage que, chaque année, les rois ou gouverneurs de provinces envoyassent à l'empereur un certain nombre de filles distinguées par leur beauté. On conçoit sans peine à combien de cabales, d'intrigues, de révolutions même, devait donner lieu ce peuple de femmes et d'eunuques; et, en y réfléchissant, l'on concevra de même combien de fleuves de sang et de revolutions l'Eglise catholique a taris dans leur source pour les peuples chrétiens, lorsqu'elle a maintenu l'unité et l'indissolubilité de l'union conjugale, rétablies par le Christ. Un exemple tiré de l'histoire de la Chine au septième siècle le fera sentir assez.

Le même Taitsong, un des plus grands empereurs des Chinois, fut réduit, avant d'être élevé sur le trône, à tuer deux de ses frères pour n'en être pas tué lui-même. Sur le trône, il faillit être assassiné par celui de ses fils qu'il avait déclaré son héritier. Plus tard, Taitsong ayant perdu l'impératrice, dont les agréables conversations le délassaient après les fatigues du gouvernement, on lui présenta une jeune fille de quatorze ans, remarquable par sa beauté et son esprit. Son nom était Wouché. Il la mit au nombre de ses femmes du second ordre. Taitsong étant mort treize ans après, son fils et son successeur Kaotsoung, contrairement à toutes les lois, épousa cette femme de son père. Celle des femmes du nouvel empereur qui avait le titre d'impératrice y donnait les mains. Stérile et jalouse d'une reine qui avait des enfants, elle voulait lui ôter la faveur du roi en la remplaçant par une autre qui serait sa créature. Ce calcul réussit. Wouché, admise auprès du roi, fit reléguer la favorite dans un coin du palais, et ne tarda pas à gouverner sous le nom de l'imbécile empereur, qui prétendait conduire lui-même ses Etats. Elle ne s'en tint pas là : elle convoita le titre et le rang d'impératrice, et voici l'effroyable ruse qu'elle employa pour l'ôter à celle qui le possédait, la même à qui elle devait son élévation. Elle était accouchée d'une fille; l'impératrice vint la complimenter, et embrassa la nouvelle née avec tendresse; mais à peine fut-elle sortie, que Wouché étouffa l'enfant. Quelques moments après, l'empereur, étant venu à son tour, elle le reçut avec toute l'effusion de la joie maternelle, et feignit de vouloir lui présenter la fille qu'elle venait de lui donner. Elle la découvre, pousse un cri perçant, et, sans vouloir s'expliquer davantage, répète au milieu des sanglots : Cruelle jalousie, voilà l'effet de la rage que tu inspires! L'empereur, sachant que l'impératrice seule était entrée dans la chambre, crut qu'elle avait commis le crime; il résolut de la dégrader.

Déjà Wouché exerçait une autorité presque sans bornes. Elle assistait au conseil d'Etat, d'abord derrière un rideau et sans rien dire, sinon de tousser pour faire entendre qu'elle était là; enfin elle tira le rideau, se montra à découvert et prit la parole en souveraine. L'empereur proposa la dégradation de l'impératrice, qui finit par être prononcée, malgré plusieurs oppositions. Wouché monta sur le trône avec le nom de Wouheou. L'impératrice et la reine précédemment disgraciées furent enfermées. Cependant l'empereur alla secrètement les voir et les consoler. Wouheou en eut connaissance. Comme l'empereur tombait du mal caduc, elle profita d'un de ces moments pour envoyer de ses eunuques avec ordre de couper les pieds et les mains aux deux prisonnières, et de les lui apporter. Elle les fit jeter dans du vin, pour en préparer, disait-elle, un ragoût à celui qui aurait pu se laisser séduire encore par leurs appas. Non contente de les avoir ainsi mutilées, elle renvoya leur couper la tête. Elle-même en donna la nouvelle à l'empereur, qui ne se permit pas même de la désapprouver. Bientôt elle lui fit dégrader et exiler celui de ses fils qu'il avait déclaré son successeur, et élire à sa place un fils à elle, qui entrait dans sa quatrième année. Plus tard, elle lui fit envoyer à son fils exilé l'ordre de s'étrangler de ses propres mains. Chacune de ces trames coûtait la vie à un grand nombre de personnages distingués dans l'empire.

Ainsi couverte de sang et de crimes, elle alla plus loin : elle se fit déclarer, par l'empereur, pontife suprême avec lui. En cette qualité, elle publia un nouveau rituel, et offrit publiquement le sacrifice solennel de la Chine, ayant pour ministres les femmes et les eunuques. Comme sa mère n'avait été que la troisième femme de son père, elle résolut de perdre les descendants des deux autres. Elle leur donna des fonctions qu'ils étaient hors d'état de remplir; puis elle les fit accuser et condamner, soit à la dégradation, soit à la mort. Après ces œuvres dignes de l'enfer, elle se fit décerner le titre d'impératrice du ciel. Son propre fils Lyhoung, qu'elle avait fait déclarer prince héritier, donnait les plus hautes espérances. Souvent il s'intéressait auprès d'elle pour les malheureux. Un jour, n'ayant pu rien obtenir de sa mère, il s'adressa à l'empereur, son père. La mère n'en fut pas contente, et le prince mourut peu de jours après, sans avoir été malade. L'empereur lui substitua Lyhien, le second des fils qu'il avait eus de Wouheou. Lyhien se montra digne de régner par son application à s'en rendre capable. Sa mère en prit de l'ombrage et craignit que, s'il montait jamais sur le trône, il ne voulût régner seul. Elle chercha à se défaire de lui; elle l'impliqua dans de prétendues conspirations, et persuada à l'empereur de le dégrader et de nommer à sa place Lytché, son troisième fils.

Le but où elle tendait était d'exterminer la

dynastie régnante, y compris ses propres enfants, et de fonder une dynastie nouvelle par ses neveux. Dans cette vue, elle fit périr l'un après l'autre plusieurs princes de la famille impériale. Pour décréditer son fils Ly-tché, en lui donnant l'occasion de faire des fautes, elle le chargea du gouvernement pendant un voyage qu'elle fit faire à l'empereur, dont la santé et l'esprit déclinaient de jour en jour. Kaotsoung mourut en effet l'année 683, la trente-quatrième année de son règne. D'après ses dernières volontés, son fils Ly-tché lui succéda sous le nom de Tchoung-tsoung, mais avec la condition qu'il ne fît rien sans le consentement de sa mère. Deux mois s'étaient à peine écoulés, que le nouvel empereur manifesta l'intention de régner par lui-même. Aussitôt, et avant qu'il pût en être informé, sa mère, qui avait alors plus de soixante ans, indique une assemblée générale de tous les ordres de l'Etat, et fait mettre toutes les troupes sous les armes. Le lendemain, au milieu de l'assemblée des princes et des grands, elle dépose l'empereur comme indigne de régner, et nomme Lytan, son frère, pour remplir sa place. Ce qu'elle vient de dire, elle l'exécute aussitôt. L'empereur ayant disparu de la salle elle appelle Lytan, son quatrième fils, le fait asseoir sur le trône, lui donne pour impératrice une de ses femmes, qu'elle désigne, et pour prince héritier l'aîné de ses fils ; et tout cela pour régner elle seule, et transmettre ensuite l'empire à ceux de son propre nom.

Cependant Lyhien, son deuxième fils, qu'elle avait fait dégrader de la succession, vivait encore. Elle fit entendre à son geôlier qu'il avait assez vécu ; il fut obligé de se donner lui-même la mort. Quant à ses deux derniers fils, elle donna à Lytan, qu'elle faisait appeler l'empereur Jouitsoung, un palais séparé de celui qu'elle habitait, lui ôta toute communication avec ceux du dehors, et le fit garder à vue. Elle fit transférer Tchoung-tsoung, qui était le véritable empereur, d'une prison à une autre. Régnant alors seule, elle travailla plus que jamais à ne faire régner après elle que quelqu'un de sa race et de son nom. Quiconque, ministres ou généraux, n'entrait pas dans ses vues, était accusé de complot et mis à mort.

Ces cruautés provoquèrent enfin des insurrections, qui provoquèrent des cruautés nouvelles. Les princes du sang se liguèrent pour demander le rappel de Tchoung-tsoung, ils furent surpris et mis à mort, et leurs familles éteintes dans le sang. Après quoi, elle s'habilla en homme, et offrit le sacrifice solennel, comme pontife suprême. Sur des délations anonymes, elle fit un massacre dans les principales familles de l'empire.

Des bonzes de la secte de Fo ou Bouddha firent un livre où ils la proclamaient fille de Fo lui-même. Ils ajoutaient qu'elle était destinée par son père à être la fondatrice d'une nouvelle dynastie qui devait remplacer celle des Tang, et qu'ainsi elle était, sans contredit et sans concurrent, la seule légitime souveraine de l'empire. Wouheou, qui avait problement fait composer ce livre, eut soin de le répandre dans toutes les provinces, comme un livre du ciel.

Cependant, pour détourner l'indignation publique, elle s'amusait de temps en temps à dire qu'elle allait céder l'empire à son fils. Jouitsoung, qui craignait un piége, déclarait au contraire qu'il ne voulait point de l'empire tant qu'elle vivrait. Enfin, à l'âge d'environ soixante-quinze ans, elle résolut de faire nommer empereur un de ses neveux. Mais, quand elle eut proposé l'affaire au conseil, elle éprouva plus d'opposition qu'elle ne s'y attendait. Tous les ministres lui représentèrent que l'entreprise, non-seulement injuste en soi, était très-dangereuse pour sa propre famille. Elle se désista, ou du moins parut se désister : cédant au vœu de la nation, elle rappela Tchoung-tsoung, le déclara prince héritier, mais sans lui donner aucune part au gouvernement, quoiqu'elle eût près de quatre-vingt ans. Elle prenait toutes les mesures imaginables pour assurer la puissance de sa famille. Ses deux principaux favoris donnaient même lieu de croire qu'elle ne renonçait pas à nommer empereur un de ses neveux. Enfin, les premiers de l'empire, d'accord entre eux, prirent avec eux Tchoung-tsoung, qui était l'empereur véritable, entrèrent dans le palais, tuèrent les deux favoris, et firent entendre à la vieille impératrice qu'il était temps de remettre l'empire à son fils. Voyant qu'il n'y avait plus à reculer, elle conduisit son fils à la salle du trône, lui remit les sceaux de l'empire, après s'être fait donner à elle-même le titre de déléguée du ciel. C'était l'an 705. Elle mourut la même année, âgée de près de quatre-vingt-deux ans.

Tchoung-tsoung se montra peu digne du trône. Indolent et livré aux plaisirs, il laissait tout faire à l'impératrice Woué-Chi, aussi méchante que Wouheou. Elle s'abandonnait scandaleusement au prince Ousansée, celui-là même que Wouheou avait cherché à faire déclarer enpereur, comme étant son neveu. La nouvelle impératrice se proposait d'accomplir l'entreprise de l'ancienne. Les grands de l'empire, qui avaient remplacé Tchoung-tsoung sur le trône, furent accusés de conspiration et mis à mort. Le prince héritier fut tué en voulant déjouer ces manœuvres. L'empereur lui-même mourut empoisonné par sa femme, qui, sur un ordre supposé, se fit proclamer régente de l'empire, avec un de ses jeunes fils pour empereur. La dynastie des Tang allait être exterminée, lorsqu'un fils de Jouitsoung, frère du dernier empereur,

(1) *Hist. de la Chine*, t. VI. *Mémoires sur Chinois* t. V, p. 255. *Hist. univ. des Anglais*, t. LIV.

accompagné de soldats fidèles, pénétra dans le palais, fit couper la tête à l'impératrice, et proclama empereur son père Jouitsoung, qui l'avait déjà été précédemment. Deux ans après, Jouitsoung céda l'empire à ce même fils, qui s'appela Hiventsoung, fut un excellent empereur, mais faillit encore être assassiné par une de ses tantes (1).

Telle était, à la fin du septième et au commencement du huitième siècle, la dynastie impériale de Chine, ce pays si vanté, surtout par lui-même, pour son antique civilisation. Encore cette dynastie des Tang est-elle une des plus illustres. A aucune époque, chez les Barbares de l'Occident, trouvera-t-on rien de pareil ? une pareille succession de cabales, de perfidies et de meurtres ? La Frédégonde des Francs est-elle seulement comparable à la Frédégonde chinoise, qui débute par étrangler son enfant pour calomnier et perdre sa bienfaitrice ? Combien les peuples et les rois chrétiens ne doivent-ils pas bénir le Christ de les avoir préservés, par son Eglise, de ce déluge effroyable de crimes et de révolutions !

Au milieu de ces révolutions et de ces guerres incessantes, qui ensanglantaient l'univers depuis l'extrémité de l'Espagne et de l'Afrique jusqu'à l'extrémité de la Chine, que devenait la religion du Christ ? A la Chine même où elle avait été introduite ou simplement renouvelée, l'an 635, la neuvième de l'empereur Taïtsoung, elle continuait à se perpétuer et même à fleurir. Nous en avons pour témoin le monument de l'inscription de Siganfou, alors ville capitale de l'empire.

Cette inscription porte que Kaotsoung, successeur de Taïtsoung, marcha exactement sur les traces de ses aïeux, et qu'il bâtit de nouvelles églises. Par ses soins, les temples consacrés à Dieu brillèrent merveilleusement et remplirent tout l'empire de la Chine. Sous son règne, la sagesse fut publiée partout, et de côté et d'autre. Et de plus, à l'exemple de son père, il éleva Olopen en dignité, et le fit souverain gardien du royaume de la grande loi, c'est-à-dire pontife de la religion chrétienne. D'autres souverains de la loi, c'est-à-dire d'autres pontifes, furent créés dans les formes. La prospérité de l'Etat fleurit merveilleusement. Les temples remplirent toutes les villes, et les familles furent comblées d'une félicité admirable ou chrétienne.

Sous l'impératrice Woucheou, les sectateurs de Fo, unissant leurs forces, lâchèrent la bride à leur langue, c'est-à-dire qu'ils calomnièrent et persécutèrent la religion du Christ : ce qui n'était pas étonnant sous le règne d'une telle femme. Au commencement du règne de Hiventsoung, l'an 712, des lettrés du bas ordre diffamèrent extrêmement la religion chrétienne. Mais Lohan, chef des bonzes ou des prêtres, et Killic, doué d'une grande vertu, et Kouëisiou de Linfam, bonzes extrêmement illustres, relevèrent la religion abattue et réunirent les membres divisés.

L'empereur Hiventsoung s'ouvrit une voie à la sainteté, et cultiva sérieusement la véritable et droite sagesse. Il ordonna à Nimkoue et à quatre autres rois d'aller en personne visiter l'église des chrétiens et d'avoir soin que l'on y fît le service divin. Alors la religion qui avait été opprimée quelque temps, commença de nouveau à se relever. La pierre de la doctrine, penchée pendant un temps, fut redressée et mise d'aplomb. Le même empereur Hiventsoung ordonna au généralissime des armées de placer dans les églises les portraits des cinq empereurs, ses prédécesseurs, et d'offrir en même temps un présent de cent pièces de soie. L'an 744, il y eut un bonze ou prêtre du royaume de Tathsin, autrement de l'empire romain, nommé Kiiho, qui vint à la Chine saluer l'empereur. L'empereur ordonna au bonze Lohan, au bonze Pulun et à cinq autres, d'offrir ensemble avec Kiiho, les sacrifices chrétiens dans le palais de Himkin. Alors l'empereur fit suspendre une inscription, écrite de sa main, à la porte de l'église. Cette auguste tablette brilla d'un vif éclat. C'est pourquoi toute la terre eut un très-grand respect pour la religion. Toutes les affaires furent parfaitement bien administrées et la félicité provenant de la religion fut profitable au genre humain.

L'empereur Soutsong, orné de toute sorte de vertu et de sagesse, bâtit à grands frais des églises chrétiennes dans la ville de Limou et dans quatre autres villes ; il y fut entraîné par le bien primogène. La voie qui mène à la félicité fut amplement ouverte. Une grande prospérité survint, et l'empire fut de nouveau rétabli.

Soutong, fils de Hiventsoung, fut salué empereur, du vivant de son père, l'an 756. Il se réfugia dans la ville de Limou pour échapper à un ancien favori de l'impératrice qui s'était révolté, et qui, après avoir gagné une bataille, avait forcé l'empereur à prendre la fuite. (Le soin du nouvel empereur à faire élever des temples chrétiens au milieu des malheurs qui l'accablaient, et dans une ville de la Tartarie chinoise, prouve les progrès que le christianisme avait fait dans les esprits.)

L'empereur Taïtsoung II, doué de toutes les vertus civiles et militaires, agrandit considérablement l'empire rétabli. Il s'adonna uniquement au repos et à la tranquillité. Tous les ans, au jour de la Nativité de Jésus-Christ, il donnait à l'église des parfums célestes, pour faire souvenir qu'il avait bien géré les affaires et les avait conduites à la fin désirée. Il distribuait à la multitude chrétienne des viandes impériales, pour la rendre plus remarquable et plus célèbre.

Notre empereur Taïtsoung, affermissant la juste médiocrité, saint, divin et doué des vertus civiles et militaires, a répandu de

(1) *Hist. de la Chine*, t. VI.

toutes parts toutes les maximes d'un excellent gouvernement. Puis, après un pompeux éloge de cet empereur, éloge qu'il mérita effectivement les premières années de son règne, l'inscription ajoute : Tout cela est le mérite et l'effet des forces et de l'efficacité puissantes de notre religion chrétienne. Le bonze ou prêtre Ysou, grand bienfaiteur de la religion, et tout à la fois grand de la cour, lieutenant du vice-roi de Sofum et inspecteur du palais, à qui l'empereur a fait présent d'une robe de religieux, d'une couleur bleu clair, est un homme de mœurs douces et d'un esprit porté à faire toute sorte de biens. Aussitôt qu'il eut reçu dans son cœur la véritable doctrine, il la mit sans cesse en usage. Il est venu à la Chine, d'un pays lointain, il surpasse en industrie tous ceux qui ont fleuri sous les trois premières dynasties ; il a une très-parfaite intelligence des sciences et des arts. Au commencement, lorsqu'il travaillait à la cour, il rendit d'excellents services à l'État, et s'acquit une très-haute estime auprès de l'empereur.

Cette pierre, conclut l'inscription, a été établie et dressée la seconde année de l'empereur Taïtsoung, c'est l'an 781 de Jésus-Christ. En ce temps-là, le bonze Nimxou, seigneur de la loi, c'est-à-dire pontife de la religion, gouvernait la multitude des chrétiens dans la contrée orientale. Liou-Sieuyen, conseiller du palais et auparavant du conseil de guerre, a écrit cette inscription (1).

Cet inappréciable monument parle encore d'un personnage célèbre en Chine, nommé Kouotséy. Il fut l'homme le plus illustre de la dynastie des Tang, et dans la paix et dans la guerre. Plusieurs fois il remit sur le trône les empereurs chassés par des étrangers ou des rebelles. Il vécut quatre-vingt-quatre ans, et mourut l'an 781, l'année même où ce monument fut érigé. Son nom est resté populaire en Chine jusqu'à présent. Il est souvent le héros des pièces que l'on joue sur le théâtre. Tout porte à croire que ce grand homme était chrétien ; car voici comme en parle le monument de Siganfou.

Kouotséy, premier président de la cour ministérielle (c'était alors la première charge de la Chine) et roi de la ville de Fen-Yam, était au commencement généralissime des armées dans Sofam, c'est-à-dire dans la contrée et la région septentrionales. L'empereur Soutsong se l'associa pour compagnon d'une longue marche ; mais, quoique, par une faveur singulière, il fût admis familièrement dans la chambre de l'empereur, il n'était pas plus différent que s'il n'eût été qu'un simple soldat. Il était les ongles et les dents de la république, les oreilles et les yeux des armées. Il distribuait sa solde et les présents que lui faisait l'empereur, et n'accumulait rien dans sa maison. Ou il conservait les vieilles églises dans leur ancien état, ou bien il augmentait leur bâtiment. Il élevait à une plus grande hauteur leur toit et leurs portiques, et les embellissait ; de façon que ces édifices étaient semblables à des faisans qui déploient leurs ailes pour voler. Outre cela il servait de toute manière la religion chrétienne. Il était assidu aux exercices de charité et prodigue dans la distribution des aumônes. Tous les ans il rassemblait les bonzes et les chrétiens des quatre églises ; il leur servait avec ardeur des mets convenables, et continuait cette libéralité pendant cinquante jours de suite. Ceux qui avaient faim venaient, et il nourrisait ; ceux qui avaient froid venaient, et il les revêtait. Il soignait les malades et les ranimait ; il enterrait les morts et les mettait en paix. On n'a pas ouï dire jusqu'à présent qu'une vertu si éclatante ait brillé dans les Thaso mêmes, ces hommes qui s'adonnent si religieusement à rendre de bons offices. Voilà comme l'inscription parle de Kouotséy. On conviendra sans peine que c'est là le portrait d'un vrai chrétien. Voici d'autres traits qu'y ajoutent les antiques annales de la Chine.

Kouo était le nom de sa famille, son nom propre était Tséy ; il naquit dans la province de Chensi, dans une ville du troisième ordre. Il étudia assez pour parvenir à être bachelier d'armes ; mais dès qu'il eut obtenu ce grade, il ne pensa plus qu'à se rendre habile dans l'art qui fait les guerriers, et il entra dans les emplois militaires, qu'il remplit tous avec distinction. Il commença par les plus bas et s'éleva peu à peu, par son mérite, jusqu'à être généralissime des armées, premier ministre, lieutenrant-général de l'empire, et enfin prince de Soung-Yang. L'année 754 fut la première de son élévation. Jusqu'alors il n'avait été que simple officier subalterne, du nombre de ceux que nous appelons en France lieutenants et capitaines, et il ne s'était encore distingué que par sa probité, ses bonnes mœurs et son attention extrême à remplir, dans la dernière exactitude, tous les devoirs de son état. Cette exactitude lui avait attiré l'aversion d'un officier du même grade, qui se nommait Lykoangpi, homme brave de sa personne, très-instruit de l'art de la guerre, mais un peu trop livré à certains défauts assez ordinaires à ceux de cette profession. Il croyait voir un censeur continuel de sa conduite dans les vertus de Kouotséy ; il le provoquait sans cesse par des railleries, des sarcasmes et même par des injures. Le sage Kouotséy n'y répondait que par un redoublement de politesse et par une patience inaltérable. Ils étaient alors l'un et l'autre dans un lieu qu'on appelait Chouosang, dans la province de Petchely.

Cependant un chef tartare, que l'empereur Hiventsoung avait reçu à son service et pris en affection, jusqu'à lui confier le gouvernement de trois provinces, avait levé l'étendard

(1) *Annal. de la philosophie chrétienne*, t. XII, p. 149 et 185. Deguignes. *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XXX, in-4°, et t. LIV, in-12.

de la révolte et s'était déclaré lui-même empereur. Le nombre des rebelles augmentait chaque jour. Leurs troupes couvraient déjà la campagne, et le Petchely était menacé d'une invasion. Kouotséy, qui était attentif à tout, apprit qu'un de leurs partis devait venir faire le dégât dans les environs. Il obtint la permission de sortir à la tête des soldats qui étaient sous ses ordres, et qui n'allaient pas à deux cents hommes. Il surprit les rebelles pendant la nuit, en fit un carnage affreux, et ramena plus de cinq cents prisonniers. Cette action lui valut une récompense. L'empereur le nomma commandant en chef de toutes les troupes de Chouosang et des environs, avec une permission très-ample de lever de nouvelles troupes et de se faire suivre par tous ceux qui voudraient s'enrôler sous lui. A la nouvelle de cette promotion, tous les officiers se rendirent chez Kouotséy pour lui faire leurs compliments; Lykoangpi s'y rendit comme les autres. Mais il fut si honteux et si embarrassé de sa personne, qu'il ne lui vint autre chose en pensée que de balbutier quelques méchantes excuses sur la conduite qu'il avait tenue précédemment envers celui devenait son supérieur. Kouotséy, qui vit son embarras, ne le laissa pas achever; il courut à lui, l'embrassa, et lui dit ces paroles remarquables, que l'histoire a cru devoir conserver : Je ne vous veux aucun mal de toutes les insultes que vous pouvez m'avoir faites ; vous m'avez haï sans sujet ; j'espère que je serai assez heureux pour vous forcer à m'aimer. En me donnant toute autorité sur vous, l'empereur n'a fait que me fournir les occasions de vous rendre service. Je connais vos talents mieux que personne, je ne les mettrai en usage que pour le bien de l'Etat et votre avantage particulier; secondez-moi, faisons ensemble tous nos efforts pour exterminer les rebelles qui infestent l'empire. Je vous choisis pour mon second ; courons où l'empereur m'ordonne d'aller ! Tel se montra Kouotséy dès son début, telle fut sa vie entière.

A peine arrivé au lieu de sa destination, il apprit qu'un général du rebelle s'avançait avec une armée de plus de soixante mille hommes. Pour lui, il n'en avait pas plus de six mille. Toutefois, s'étant concerté avec Lykoangpy, ils allèrent en toute diligence à la rencontre de l'ennemi, le surprirent, lui tuèrent près de trente mille hommes et mirent le reste en fuite. Cette seule action raffermit la dynastie des Tang sur le trône, et empêcha la révolution totale qui était sur le point d'éclater. Soutsong prit les rênes du gouvernement, que son père abandonnait, et les affaires se rétablirent peu à peu. Kouotséy, que le nouvel empereur récompensa du titre de comte, fit rentrer trois provinces entières sous l'obéissance du légitime souverain, chassa les Tartares des frontières de la Chine et les contraignit de s'avancer bien avant dans leurs deserts. La mort des deux empereurs Hiventsoung et Soutsong, son fils, qui arriva dans le courant d'une même année, n'arrêta point le progrès des armes de Kouotséy, il continua à combattre et à exterminer les différents partis des rebelles. Taitsoung, qui était monté sur le trône après la mort de Soutsong, son père, crut devoir lui donner toute sa confiance, il l'éleva à la dignité de généralissime des troupes de l'empire, lui donna le gouvernement de trois provinces, et le fit son premier ministre. Tous les ordres de l'Etat applaudirent à une élevation si bien méritée ; on ne l'appelait que le fléau des ennemis, le pacificateur des peuples et l'ange tutélaire de l'empire. Il était l'idole des gens de guerre, et il pouvait disposer d'eux tous, comme un père de famille dispose de ses enfants.

Cependant les eunuques de la cour cabalaient à le rendre suspect. D'après leurs insinuations, l'empereur le rappela, sous prétexte du besoin qu'il avait de ses lumières. Kouotséy était occupé contre les Tartares, qui s'efforçaient de rentrer sur les terres de l'empire. Aussitôt il remit le commandement et partit sans faire la moindre représentation. Mais à peine arrivé à la cour, il eut ordre de repartir. Je comptais me servir de vous ici, lui dit l'empereur, mais vous m'êtes encore plus nécessaire à l'armée : on m'écrit que mes soldats s'obstinent à ne vouloir pas combattre, si vous n'ètes à leur tête ; allez les commander ; j'espère que je vous reverrai dans peu tout couvert d'une nouvelle gloire. Je vais partir, lui répondit Kouotséy, prêt à revenir sur mes pas au premier ordre que vous m'en donnerez; car de quelque manière que je vous serve, tout m'est égal, pourvu que j'y trouve des occasions de vous donner des preuves de mon zèle. Ces dernières paroles, dont la sincérité était si bien prouvée par la conduite qu'il avait tenue jusqu'alors, lui acquirent sans retour l'affection de son maître.

Voici un trait qui fera peut-être encore mieux connaître ce grand homme. Le plus puissant des eunuques ayant fait de vains efforts pour le perdre dans l'esprit de l'empereur, résolut enfin de se défaire de lui d'une manière quelconque. Il l'invita un jour à une fête dans une espèce de forteresse pour le féliciter d'un voyage qu'il venait de faire. Kouotséy fut averti de toutes parts d'être sur ses gardes et de ne pas se fier à un perfide qui avait tenté si souvent de le perdre. Trois cents des plus braves voulurent l'accompagner : Kouotséy leur dit d'être tranquilles sur son sort ; il renvoya même son cortége ordinaire, ne voulant être suivi que de trois ou quatre domestiques sans armes. L'eunuque, bien surpris de le voir arriver tout seul, lui en demanda la raison. Je vous la dirai tout franchement, répondit le général : on m'a averti que vous ne m'invitiez que pour me faire assassiner ; je ne saurais me persuader que vous ayez eu une pareille idée, et c'est pour détruire un soupçon qui vous est si injurieux que je viens ici seul me livrer entre vos

mains. A ces paroles, l'eunuque ne put retenir ses larmes : Vous êtes, dit-il à Kouotséy, l'homme le plus sincère et le plus loyal qu'il soit dans l'empire ; vous êtes véritablement digne de toute la réputation dont vous jouissez. Si par la conduite que j'ai tenue à votre égard, j'ai donné lieu aux soupçons qu'on a conçus de moi, celle que je tiendrai dans la suite me fera regarder comme quelqu'un qui vous est entièrement dévoué. Je vous demande votre amitié, ne me la refusez pas ; dès ce moment la mienne vous est tout acquise.

Enfin l'empereur Taïtsoung, se voyant sur le point de mourir, fit venir celui de ses fils qu'il avait désigné pour être son successeur, et, en présence de toute la cour, il lui déclara que son intention, en lui laissant l'empire, était qu'il le gouvernât suivant les conseils de Kouotséy, dont il avait éprouvé, dans toutes les occasions, la fidélité, la valeur et la sagesse ; il ajouta que, pour cette raison, outre tous les titres dont il était décoré, il lui donnait encore celui de lieutenant-général de tous ses Etats.

Nous finirons ce qui regarde Kouotséy par le court, mais magnifique éloge qu'en fait un historien chinois. Ce grand homme, dit-il, mourut à la quatre-vingt cinquième année de son âge (l'an de Jésus-Christ 781). Il fut protégé du ciel à cause de ses vertus ; il fut aimé des hommes à cause de ses belles qualités ; il fut craint au dehors par les ennemis de l'Etat à cause de sa valeur ; il fut respecté au dedans par tous les sujets de l'empire à cause de son intégrité incorruptible, de sa justice et de sa douceur ; il fut le soutien, le conseil et l'ami de ses souverains ; il fut comblé de richesses et d'honneurs pendant le cours de sa longue vie ; il fut universellement regretté à sa mort, et laissa après lui une postérité nombreuse, qui fut héritière de sa gloire et de ses mérites, comme elle hérita de ses richesses et de son nom. Tout l'empire porta le deuil de sa mort, et ce deuil fut le même que celui que les enfants portent après la mort de ceux dont ils ont reçu la vie : il dura trois années entières. Voilà ce que l'historien chinois dit de ce grand homme, qui, avec tout cela, exerçait les œuvres de la miséricorde chrétienne, nourrissait les pauvres, soignait les malades et enterrait les morts.

Il semble que la félicité des peuples et le bonheur de la maison impériale des Tang furent attachés en quelque sorte à la vie de Kouotséy. Tant que vécut ce héros, le nouvel empereur Taïtsoung se montre digne des éloges que lui donne l'inscription de Sigantou ; les Tartares furent toujours vaincus et repoussés, les rebelles rentrèrent les uns après les autres dans l'obéissance, et les eunuques n'osèrent s'écarter trop ouvertement des bornes du devoir. Mais à peine eut-il les yeux fermés, que ces trois sortes d'ennemis qu'avait l'empire reprirent de nouvelles forces et faillirent tout de nouveau le renverser (1).

Ainsi donc, de l'Espagne et de l'Angleterre à la Chine, des premiers siècles au nôtre, la vie des peuples, comme celle des individus, subit des révolutions. Ces révolutions sont moins fréquentes et moins sanglantes en Occident qu'en Orient, chez les peuples chrétiens que chez les autres, chez les peuples sincèrement unis à l'Eglise romaine que chez les peuples enclins au schisme. Et dans une période de douze cent vingt-quatre ans, celui de tous les peuples du monde dont la vie offre le moins de révolutions et des révolutions moins sanglantes, c'est le plus remuant de tous les peuples, ce sont les Francs ou les Français : leur activité naturelle était doucement tempérée et dirigée par leur union franche et intime avec l'Eglise catholique et son chef.

Au milieu de ces révolutions politiques, la religion chrétienne, comme nous l'avons vu, se perpétuait et même florissait à la Chine. En deçà de la Chine jusqu'à l'extrémité de l'Afrique, sous la domination des Mahométans, elle gémissait dans une dure servitude. Cette servitude devenait souvent une persécution sanglante. Ainsi, l'an 741, le calife Hescham fit mourir, dans toutes les villes de son empire, tous les chrétiens pris à la guerre. Il y eut encore, à cette occasion, plusieurs autres martyrs. Toutefois, dans ce temps-là même, la Providence fit luire des jours moins tristes. Le même calife Hescham, ayant pris en affection un moine syrien nommé Etienne, homme rustique, mais pieux, proposa aux chrétiens d'Orient de l'élire, s'ils voulaient avoir un patriarche. Eux crurent que ce bon mouvement venait de Dieu ; car il y avait quarante ans que le siége d'Antioche était sans pontife, par l'opposition des Arabes. Les catholiques ordonnèrent donc Etienne ; et depuis il n'y eut plus d'obstacle à l'élection des patriarches d'Antioche. Vers le même temps, Cosme, patriarche d'Alexandrie, quitta l'hérésie des monothélites, qui avait régné dans cette ville depuis le patriarche Cyrus, et revint avec son peuple à la créance orthodoxe. Il alla trouver le calife Hescham à Damas, et obtint les églises dont les jacobites ou eutychiens s'étaient emparés. Il rentra même dans l'église patriarcale, dont les catholiques étaient exclus depuis quatre-vingt-dix-sept ans. L'an 705, l'église de Jérusalem, après environ soixante ans de vacance, eut pour patriarche Jean, dont saint Jean Damascène, qui se dit son disciple, fait un grand éloge. Si c'est lui l'auteur d'un discours contre l'empereur Constantin Copronyme, sous le nom de Jean, patriarche de Jérusalem, il faut qu'il ait gouverné cette église jusqu'après l'année 754, où ce prince assembla son conciliabule contre les saintes images. Mais peut-être ce patriarche aura-t-il eu un successeur

(1) *Mémoires sur les Chinois*, t. V, p. 405. *Hist. de la Chine*, t. VI.

de même nom, que les historiens n'auront point connu (1).

Vers l'an 743, le calife Walid II, neveu et successeur de Hescham, fit couper la langue à Pierre, métropolitain de Damas, parce qu'il réfutait ouvertement l'impiété des Arabes et des manichéens. Il l'envoya en exil dans l'Arabie, où il mourut. Pierre de Majume s'attira aussi le martyre dans le même temps. Etant malade, il appela les magistrats des Arabes, qui étaient de ses amis, car il avait la recette des impôts, et leur dit : Je prie Dieu de vous récompenser de la visite que vous me faites ; mais je veux que vous soyez témoins de mon testament que voici. Quiconque ne croit pas au Père, au Fils, au Saint-Esprit et à la Trinité consubstantielle, est aveugle de l'âme et digne du supplice éternel, comme Mahomet, votre faux prophète, précurseur de l'Antéchrist. Renoncez donc à ces fables, je vous en conjure aujourd'hui, et j'en prends à témoin le ciel et la terre. Il leur dit plusieurs autres choses sur ce sujet, et, bien qu'ils en fussent irrités, ils résolurent de prendre patience, le regardant comme un malade en délire. Mais quand il fut guéri, il commença à crier plus haut : Anathème à Mahomet et à son livre fabuleux, et à tous ceux qui y croient ! Alors on lui coupa la tête. Saint Jean Damascène fit son éloge. L'Eglise l'honore comme martyr le 21 février, et Pierre de Damas le 4 octobre (2).

Mais le secours le plus puissant que Dieu envoya à ses serviteurs en Orient fut saint Jean Damascene, que nous avons déjà appris à connaître. Au milieu des hérésies qui désolaient cette partie du monde, le saint docteur combattait toutes les hérésies anciennes et nouvelles, y compris celle de Mahomet et celle des iconoclastes de Constantinople. Il les combattait, non simplement par des discours et des ouvrages détachés, mais par un vaste ensemble de doctrine, qui, sous le nom de *source de la science*, embrasse depuis les premiers éléments du langage et du raisonnement scientifique jusqu'aux plus hautes élévations de la foi chrétienne. Ce corps de doctrine que le saint docteur adresse à Cosme, évêque de Majume, son ancien précepteur, qui l'avait comme obligé de le faire, se compose de trois parties : la première, sous le nom de dialectique, expose les principes et les règles pour parler et pour raisonner juste en matière de science ; la seconde est l'histoire et la réfutation sommaire de toutes les hérésies depuis l'origine du monde jusqu'à son temps ; la troisième, intitulée *De la foi orthodoxe*, expose et établit cette foi dans quatre livres.

La science, suivant saint Jean Damascène, est la connaissance vraie de ce qui est. Notre esprit, ne l'ayant pas en lui-même, non plus que l'œil la lumière, a besoin d'un maître. Ce maître est la vérité même, le Christ, qui est la sagesse et la vérité en personne, et en qui sont cachés tous les trésors de la science. On peut tout apprendre par l'application et le travail, mais avant tout et après tout, par la grâce de Dieu. Comme l'Apôtre nous avertit d'éprouver toutes choses et de retenir ce qui est bon, nous consulterons les écrits des sages de la gentilité ; peut-être y trouverons-nous quelque chose d'utile à notre âme. Un artisan quelconque, pour faire son ouvrage, a besoin d'instruments ; il convient d'ailleurs que la reine soit servie par quelques suivantes. Les sciences purement humaines sont les servantes de la vérité, des instruments et des armes pour la défendre.

La philosophie est la science naturelle de ce qui est, en tant que cela est ; la science des choses divines et humaines ; la méditation de la mort ; l'imitation de Dieu ; l'art des arts, la science des sciences ; enfin l'amour de la sagesse. Or, la vraie sagesse, c'est Dieu ; donc l'amour de Dieu est la vraie philosophie. La philosophie se divise en spéculative et en pratique ; la spéculative se subdivise en théologie, physiologie et mathématique ; la pratique, en morale, économie et politique. Le propre de la théologie est de considérer les êtres immatériels, Dieu, les anges et les âmes. La physiologie est la science des choses matérielles, telles que les animaux, les plantes, les pierres ; c'est ce qu'on appelle aujourd'hui histoire naturelle. La science mathématique considère les choses qui, quoique sans corps par elles-mêmes, sont néanmoins considérées dans les corps ; tels, les nombres, les accords, les figures, les mouvements des astres. La théorie des nombres constitue l'arithmétique ; la théorie des sons, la musique ; la théorie des figures, la géométrie ; la théorie des astres, l'astronomie. La philosophie pratique traite des vertus, règle les mœurs et la conduite ; si elle donne des règles à l'individu, elle s'appelle morale ; à une maison tout entière, elle s'appelle économie ; à des villes et à des pays, elle s'appelle politique.

Comme la philosophie est la science de ce qui est, nous parlerons de l'être. Nous commencerons par la logique ou l'art de raisonner, qui est moins une partie de la philosophie que l'instrument dont elle se sert pour toutes les démonstrations. Nous traiterons d'abord des mots simples qui expriment des idées simples, et nous viendrons ensuite aux raisonnements. L'être est un nom commun à tout ce qui est ; et il se divise en substance et en accident. La substance est ce qui existe en soi-même, et non dans un autre, par exemple, un corps ; l'accident est ce qui ne peut exister en soi-même, mais que l'on considère dans un autre, par exemple, une couleur.

C'est avec cette justesse et cette clarté que saint Jean Damascène précise les mots et les idées qui constituent le langage et la raison scientifiques. Quand on fait attention que les

(1) Théoph., Elmacin., *Art de vérif.* — (2) Theoph. *Acta SS.*

discordances philosophiques parmi les païens, que les grandes hérésies parmi les chrétiens, venaient toutes d'une obscurité et d'une confusion plus ou moins volontaires touchant les mots et les idées d'être, de substance, de nature, de forme, d'hypostase, de personne, on voit que saint Jean Damascène ne pouvait mieux commencer que par les bien définir, et que quiconque cherche la vérité en conscience ou veut la défendre sincèrement doit faire de même.

Dans son *Traité des Hérésies*, où il en compte une centaine jusqu'à son temps, les quatre-vingts premières, dont vingt avant Jésus-Christ, sont résumées de l'ouvrage de saint Epiphane. Parmi les hérésies antérieures à l'ère chrétienne, l'un et l'autre mettent les principales sectes de la philosophie grecque. Parmi les vingt hérésies les plus récentes, celle que saint Jean de Damas expose et réfute le plus au long est le mahométisme. Jusqu'à présent, dit-il, la superstition des Ismaélites, avant-courrière de l'Antéchrist, continue de tromper les peuples. On en rapporte l'origine à Ismaël, fils d'Abraham et d'Agar; aussi les Ismaélites sont-ils communément appelés Agaréniens. Ils étaient idolâtres, adoraient l'étoile de Lucifer, et Vénus, qu'ils appellent Chabar ou grande, jusqu'aux temps d'Héraclius. Dès lors il s'éleva parmi eux un faux-prophète, nommé Mahomet, qui, étant tombé sur les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et ayant eu des entretiens avec un moine arien, composa une hérésie propre. S'étant concilié la faveur de sa nation par une apparence de piété, il répandit le bruit qu'il lui arrivait des écrits du ciel. Il fit un livre plein de choses ridicules, où il leur expose sa religion. Il pose un Dieu de l'univers, qui n'est point engendré et n'a point engendré. Il dit que le Christ est le verbe de Dieu et son Esprit; mais créé et serviteur; qu'il est né, sans aucune coopération humaine, de Marie, sœur de Moïse et d'Aaron, par l'opération du Verbe de Dieu qui est entré en elle; que les Juifs ayant voulu, par un crime détestable, l'attacher à une choix, ils se saisirent de lui, mais ne crucifièrent que son ombre; en sorte que le Christ ne souffrit ni la croix ni la mort, Dieu, à qui il était très-cher, l'ayant enlevé dans le ciel. Saint Jean Damascène cite de l'Alcoran plusieurs autres contes plus ou moins ridicules, plus ou moins impies; entre autres la manière à la fois impie et infâme dont Mahomet s'y prit pour épouser la femme de son fils adoptif, et il donne quelques exemples pour réfuter les Mahométans.

Nous leur demandons: Quel témoin avez-vous que Mahomet ait reçu de Dieu son Alcoran? ou quel prophète a prédit qu'il s'élèverait un prophète pareil? — A cela, comme ils ne savent que répondre, nous ajoutons: Moïse a reçu la loi sur le mont Sinaï, lorsque Dieu, à la vue de tout le peuple, s'y manifesta au milieu des foudres et des éclairs. Tous les prophètes, à commencer par Moïse, ont annoncé que le Christ est Dieu, qu'il se ferait homme, qu'il mourrait sur la croix, qu'il ressusciterait, et qu'il serait juge des vivants et des morts. Pourquoi votre prophète n'a-t-il pas pour lui un témoignage semblable? Ils répondent: Dieu fait tout comme il lui plaît. Sans doute, répliquons-nous. Mais enfin de quelle manière l'Alcoran est-il descendu à votre prophète? C'est pendant qu'il dormait, disent-ils. Voilà qui est curieux, reprenons-nous en riant: s'il a reçu ce livre en dormant, il ne l'a donc pas senti venir. C'est le cas de vous rappeler ce proverbe: Vous nous contez là des songes! vous nous faites là des contes à dormir debout. Comment! votre prophète lui-même vous défend de faire sans témoin quoi que ce soit, fût-ce de vendre ou d'acheter un âne, et votre Alcoran, vous le recevez sans témoin!

Les Sarrasins nous reprochent de donner un compagnon à Dieu; parce que nous disons que le Christ est son fils et Dieu comme lui. Mais, leur répondons-nous, pour vous en faites-nous un reproche, vous qui dites que le Christ est le Verbe et l'Esprit de Dieu? Car de deux choses l'une; ou bien le Christ est en Dieu, comme son Verbe, sa pensée, sa parole et comme son esprit, et alors il est Dieu; ou bien il est hors de Dieu, et alors Dieu sera dans le Verbe, sans pensée, sans parole et sans esprit. Ainsi, pour ne pas donner à Dieu un compagnon, vous le mutilez, et vous en faites une pierre, un morceau de bois, ou toute autre chose privée de sens (1).

Le Sarrasin demande: Avant que Moïse prêchât le judaïsme, le monde n'était-il pas livré au culte des idoles? Sans doute, répondons-nous. Ceux qui à la prédication de Moïse préférèrent le judaïsme à l'idolâtrie, ne firent-ils pas bien? — Sans doute. — De même, ceux qui à la prédication et à l'enseignement du Christ préférèrent le christianisme au judaïsme, n'eurent-il pas raison? — Sans doute encore. — Donc ceux qui, à la prédication et à l'enseignement de Mahomet, ont préféré l'islamisme au christianisme, ont également bien fait, et les autres ont fait mal? — Point du tout. — Et comment cela? — Le voici. Le Christ et Moïse ont été dignes de foi, non parce qu'ils prêchaient et enseignaient en sorte que nous fussions obligés d'en croire Mahomet uniquement parce qu'il prêche et enseigne, mais Moïse a prouvé sa mission par des miracles, et le Christ, outre qu'il a été prédit par les prophètes, a fait des miracles non moins grands que ceux de Moïse. Vous en convenez. Or, le Christ a dit à ses disciples: La loi et les prophètes sont jusqu'à Jean: que celui-là entende qui a des oreilles pour entendre? Où sera donc votre prophète à vous? La chose parle assez d'elle-même (2).

(1) *Opera S. J. Damasc.*, *edit. Lequien* t. I, p. 110-113. — (2) *Ibid.*, p. 4720.

Les Sarrasins nous accusent encore d'idolâtrie parce que nous adorons et révérons la croix, qu'ils on en horreur. Mais, leur demandons-nous, comment se fait-il donc que vous usiez la pierre noire de votre caaba à force de la baiser et de l'embrasser? Les uns en donnent pour raison que c'est sur cette pierre qu'Abraham connut Agar; d'autres, que c'est à cette pierre qu'Abraham attacha son chameau lorsqu'il allait immoler Isaac. Fables ineptes! Mais enfin, si vous n'avez pas honte de baiser une pierre sur laquelle Abrah ama connu sa servante, ou à laquelle il a attaché sa bête, comment nous faites-vous un crime de révérer la croix du Christ, par laquelle ont été détruits l'empire de Satan et les tromperies des démons (1)?

Lequel des deux, demanda un Sarrasin, vous paraît le plus grand : de celui qui sanctifie ou de celui qui est sanctifié? Le saint répond : Je vois bien ce que vous voulez dire. — Eh bien ! si vous le voyez, répondez-moi. — Si je réponds : C'est celui qui sanctifie, vous répliquerez aussitôt : Allez donc adorer Jean Baptiste, qui baptise et sanctifie votre Christ. — C'est cela même, dit le Sarrazin. — Mais, reprend saint Damascène, quand vous entrez dans un bain avec un esclave, qui vous lave et vous nettoie, lequel des deux direz-vous est le plus grand? est-ce ce misérable que vous avez acheté, ou bien vous, qui êtes son maître? Or, Jean est le serviteur, et Jésus le Seigneur. Le Sarrasin, étonné, s'en alla sans rien dire (2).

Saint Jean Damascène finit son *Traité des Hérésies*, comme l'avait fait saint Epiphane, par une profession de foi; mais il n'est pas si exact sur la procession du Saint-Esprit. Saint Epiphane, et dans son *Traité des Hérésies*, et dans son *Ancorat*, non-seulement prouve la divinité et la consubstantialité de l'Esprit-Saint, mais il répète dans l'un et dans l'autre, au moins jusqu'à dix fois, qu'il est de la substance du Père et du Fils, qu'il procède du Père et du Fils, qu'il procède du Père et reçoit du Fils, qu'il procède de l'un et de l'autre (3).

Saint Jean Damascène paraît n'avoir pas connu ces deux ouvrages de saint Epiphane, mais seulement son *Histoire abrégée des Hérésies*; car nulle par il ne s'exprime là-dessus avec la même précision. Dans sa profession de foi, il dit : Pensez que le Père est la source, le Fils le fleuve, le Saint-Esprit la mer; car la source, le fleuve et la mer sont une même nature. Représentez-vous encore le Père comme la racine, le Fils comme le rameau, et le Saint-Esprit comme le fruit: car dans ces trois il y a la même substance. Enfin, le Père est le soleil, le Fils le rayon, et le Saint-Esprit la chaleur (4). Ces comparaisons de saint Damascène portent naturellement à conclure que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, comme la mer procède de la source et du fleuve, le fruit de la racine et du rameau, la chaleur du soleil et du rayon. Toutefois, il se borne à dire que le Saint-Esprit procède par le Fils, qu'il procède du Père et repose dans le Fils. Il ajoute même : Nous ne disons pas qu'il est du Fils, mais cependant qu'il est l'esprit du Fils, non comme procédant de lui, mais comme procédant par lui du Père.

Sur quoi l'on peut remarquer que, si saint Damascène dit qu'il ne le dit pas, il ne dit pas non plus qu'on ne puisse le dire avec saint Epiphane. Si, avec saint Maxime, il ne dit pas expressément que le Saint-Esprit procède du Fils, c'est qu'il craignait, en le disant, de paraître supposer deux principes du Saint-Esprit, au lieu d'un, et de donner ainsi lieu aux chicanes des manichéens qu'il avait à combattre, ou à celles des ariens, qui disaient que le Saint-Esprit était l'ouvrage du Fils, comme le Fils l'était du Père. Aussi, les Latins, qui disent volontiers, avec saint Maxime et saint Damascène, que le Saint-Esprit procède du Père par le Fils, mais qui disent plus fréquemment, avec saint Cyrille et saint Epiphane, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, ont-ils soin de dire qu'il en procède comme d'un seul principe, attendu que s'il procède du Fils, le Fils tient cela même du Père, et que le Père et le Fils le produisent par une seule et même action. Déjà saint Maxime avait fait observer aux Grecs qu'il fallait ainsi interpréter les Pères latins (5).

Aux règles de la dialectique et à l'histoire des hérésies, saint Jean Damascène fait succéder son ouvrage de la foi orthodoxe, en cent chapitres, que l'on divise communément en quatre livres. Il y parle de Dieu, de ses œuvres, de sa providence, de l'Incarnation et de ses conséquences. Sur chaque vérité, il résume l'Ecriture et la tradition. Parmi les Pères qu'il résume et transcrit sans les nommer en détail, il suit particulièrement saint Grégoire de Nazianze, dont il avait beaucoup lu les écrits; il cite encore souvent saint Denys l'aréopagite, saint Basile, saint Grégoire de Nysse, Némésius, évêque d'Emèse en Syrie, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Léon, pape, Léonce de Byzance, saint Maxime, saint Athanase, saint Chrysostome, saint Epiphane et plusieurs autres. Voici comme il débute.

Personne n'a jamais vu Dieu. Le Fils unique, qui est dans le sein du Père, l'a raconté lui-même. Dieu est donc ineffable et incompréhensible. Car nul ne connaît le Père, si ce n'est le Fils; ni le Fils, si ce n'est le Père. L'Esprit connaît pareillement ce qui est Dieu, comme l'esprit de l'homme connaît ce qui est dans l'homme. Après cette première et bien-

(1) *Opera S. J. Damasc., edit. Lequien.*, p. 113. — (2) *Ibid.*, t. I, p. 469. — (3) Epiph., t. I, p. 895-898. *Adv. hær.*, l. III, c. VII-X, t. II. *Ancorat.*, p. 13 14, 16, 71, 75, 77, 78, etc. — (4) *S. Joan. Dam.*, t. 1, p. 1:7. (5) *Ibid.*, t. I, p. 130, 141, 148, 430, 497 664. *Summa S. Th.*, p. 1. q. XXXVI, a. 2, 3, 4.

heureuse nature, personne n'a jamais connu Dieu, si ce n'est à qui Dieu même s'est révélé. Je ne parle pas seulement des hommes, mais des vertus célestes, les chérubins et les séraphins. Cependant Dieu ne nous a pas laissé dans une complète ignorance; car, dans tous, il a semé naturellement la connaissance qu'il est un Dieu. La création même, sa conservation et son gouvernement, proclament la majesté de la nature divine. De plus, par la loi et les prophètes, ensuite par son Fils unique, Notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, il a augmenté cette connaissance au degré qu'il nous est impossible d'atteindre. C'est pourquoi tout ce qui nous a été transmis, tant par la loi et les prophètes que par les apôtres et les évangélistes, nous le recevons, nous le reconnaissons, nous le vénérons, sans rien chercher au delà. Car Dieu étant bon et nullement envieux, il nous a révélé ce qu'il nous importait de connaître, et a tû ce qui surpassait nos forces (1).

Après avoir expliqué le mystère de la très-sainte Trinité, il ajoute, avec saint Grégoire de Nazianze et saint Grégoire de Nysse : De cette manière, par l'utilité de nature, nous détruisons l'absurde polythéisme des Gentils, et en reconnaissant le Verbe et le Saint-Esprit, nous renversons le dogme des Juifs, et il en reste de part et d'autre ce qui est bon, savoir : du judaïsme, l'unité de nature; du gentilisme, la distinction des personnes (2).

Entre les œuvres de Dieu, il parle des anges, des créatures visibles, du ciel, de la lumière, des astres, de l'air de l'eau, de la terre, du paradis terrestre; mais surtout de l'homme, dont il expose avec soin et en détail les passions et les facultés. Cela peut surprendre dans un *Traité de la Foi orthodoxe;* cependant il n'est pas malaisé d'en sentir la raison. Des idées vagues, fausses, confuses, sur ces divers sujets, servaient de point d'appui aux manichéens, aux nestoriens, aux eutychiens, aux monothélites, pour accréditer leurs erreurs sur les vérités de la foi catholique. et particulièrement sur l'incarnation du Verbe. Il fallait donc, pour ruiner ces erreurs par la base, substituer des idées justes et précieuses aux idées fausses et confuses dont elles s'appuyaient.

En parlant de l'Eucharistie, il dit entre autres choses : Si la parole du Seigneur est vivante et efficace, et si le Seigneur a fait tout ce qu'il a voulu ; s'il a dit : Que la lumière soit, et que la lumière fut; si le ciel et la terre, et tout ce que le monde renferme, en particulier l'homme, cette créature si admirable, a été fait par la parole du Seigneur : si le Verbe-Dieu, lui-même parce qu'il l'a voulu, s'est fait homme et s'est formé un corps par le sang très-pur de la très-sainte Vierge, ne peut-il pas faire le pain son corps et le vin son sang ? Comment cela arrivera-t-il ? disait la sainte Vierge. Et l'ange lui répond : Le Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. Et maintenant vous demandez : Comment le pain devient-il le corps de Jésus-Christ, et le vin et l'eau son sang? Je réponds aussi : Le Saint-Esprit survient et opère cette merveille au-dessus de la raison et de la pensée. C'est le corps vraiment uni à la divinité, le corps pris de la sainte Vierge ; non que le corps qui est monté au ciel en descende, mais parce que le pain même et le vin sont changés au corps et au sang de Dieu. Si vous demandez la manière dont cela se fait, il vous suffit d'entendre que c'est par le Saint-Esprit, comme le Seigneur s'est fait de la sainte Vierge un corps pour lui-même. Nous n'en savons pas davantage, sinon que la parole de Dieu est vraie, efficace et toute-puissante, et la manière incompréhensible. D'ailleurs, le pain et le vin que nous mangeons et que nous buvons naturellement, se changent au corps et au sang de qui mange et qui boit, et ne deviennent pas autre corps que le sien; de même le pain et le vin avec l'eau, par l'invocation et la descente du Saint Esprit, se changent surnaturellement au corps de Jésus-Christ et en son sang, et sont non pas deux corps, mais un seul et même. Enfin, le pain et le vin ne sont pas la figure du corps et du sang de Jésus-Christ, à Dieu ne plaise ! mais le corps même déifié du Seigneur. Car le Seigneur lui-même a dit : Ceci est, non la figure de mon corps; non la figure de mon sang, mais mon sang (3).

Pour compléter cette encyclopédie de saint Jean Damascène, il faut y joindre son grand ouvrage des *Parallèles*. C'est une comparaison des sentences des Pères avec celles de l'Ecriture, sur presque toutes les vérités morales. Elles sont rangées par matière et avec beaucoup de soin, suivant l'ordre de l'alphabet grec. Le saint docteur les avait d'abord distribuées en trois livres, dont le premier traitait de Dieu et des choses divines; le second, de la condition des choses humaines ; le troisième, des vertus et des vices ; mais il jugea depuis que son ouvrage serait plus commode aux lecteurs s'il en divisait les titres par ordre alphabétique. Ce qu'il y a d'avantageux dans ce recueil, c'est que saint Jean Damascène nous y a conservé bien des fragments d'anciens auteurs, dont nous n'avons plus de connaissance.

Le cardinal Maï a retrouvé de saint Jean Damascène plusieurs hymnes ou odes en l'honneur de saint Basile, de saint Chrysostome, de saint Nicolas de Myre, de saint Georges et de saint Blaise. Ces hymnes sont en prose poétique. Il y en a huit en l'honneur de saint Basile, sept en l'honneur de saint Chyrsostome : on y voit célébrer les vertus et les actions que nous connaissons de l'un et de l'autre. Dans les neuf odes en l'honneur de saint Nicolas, mais dont les deux premières manquent, le poëte de Damas ré-

(1) *S. Joan. Dam.*, t. I, p. 123, l. I, c. I. — (2) L. I, c. VII, p. 131. — (3) L. IV, c. XIII, p. 268-271.

sume la tradition commune des Grecs et des Latins sur l'illustre pontife de Myre : « Ni le sable qui est sur le bord de la mer, lui dit-il, ni la multitude des flots, ni les perles de la rosée et les flocons de la neige, ni le chœur des astres, ni les gouttes de la pluie et les courants des fleuves, ni les bouillonnements des fontaines, n'égaleront, ô Père ! le nombre de vos miracles (1). Tout l'univers a en vous un prompt secours dans les afflictions, un encouragement dans les tristesses, une consolation dans les calamités, un défenseur dans les tentations, un remède salutaire dans les maladies (2). Damascène célèbre particulièrement sa puissance à délivrer les prisonniers qui l'invoquent dans les fers ; son apparition à l'empereur au milieu de la nuit pour sauver trois généraux de la mort injuste à laquelle on les avait condamnés; son zèle à confesser la foi dans la persécution, à combattre l'hérésie d'Arius pour en préserver son troupeau ; sa charité incomparable, qui dérobe à la connaissance du malheureux la main qui le soulage, qui sauve ainsi du déshonneur un père et ses trois filles que l'excès de la misère allait livrer au crime. Dans sept ou huit hymnes en l'honneur de saint Georges, Damascène chante les mêmes tourments et les mêmes miracles que nous avons déjà vu célébrer par son compatriote André, archevêque de Crète : la roue, les feux, les brodequins de fer, le breuvage empoisonné, la résurrection du mort, la conversion du magicien Athanase, les démons contraints à confesser leur impuissance et la divinité de Jésus-Christ.

Dans les neuf hymnes en l'honneur de saint Blaise, mais qui présentent quelques lacunes, il rappelle tous les faits principaux que nous lisons dans les quatre ou cinq vies du même saint. Nous pensons que cet accord ne laisse plus lieu à aucun doute. Saint Blaise, converti du culte des idoles à la foi chrétienne, exerçait d'abord la médecine à Sébaste et en Arménie, au temps de l'empereur Dioclétien. Pieux, modeste, patient, chaste, bienfaisant, il était aimé de tout le monde. Aussi le clergé et le peuple fidèle de Sébaste le demandèrent-ils unanimement pour évêque. Cette dignité rendit ses vertus encore plus éclatantes. De médecin des corps devenu médecin des âmes, il guérissait les corps mêmes par la vertu de sa foi et de sa prière. Une mère de famille lui apporta un jeune enfant, son fils unique, qui était à l'extrémité, parce qu'une arête de poisson s'était mise en travers dans sa gorge. Le saint évêque imposa les mains à l'enfant, fit le signe de la croix sur sa gorge, et pria notre Seigneur de vouloir bien le guérir ; il le supplia même de guérir de maux semblables tous ceux qui recourraient à sa miséricorde, par l'intercession de son humble serviteur. La prière terminée, il rendit l'enfant guéri à sa mère. Saint Jean Damascène non-seulement rappelle ce miracle, mais il ajoute qu'il y en avait une infinité d'autres ; que Blaise guérissait les maux incurables des âmes et des corps; qu'il rétablissait par la prière ou l'attouchement ceux qui recouraient à lui ; que son nom seul délivrait des maladies et mettait en fuite les démons (3).

Pendant la persécution de Dioclétien, le saint évêque de Sébaste se tenait caché de sa personne, mais il encourageait et visitait les confesseurs et les martyrs en donnant de l'argent à leurs gardes. Ainsi, ayant su avec quelle sagesse saint Eustrate avait répondu au président et confondu les idoles, il alla le trouver de nuit en prison, se jeta à ses pieds et lui dit : Vous êtes bienheureux, mon fils Eustrate, de ce que le Seigneur Dieu vous a donné une si grande force. Souvenez-vous aussi de moi, je vous prie. Saint Eustrate lui répondit : Ne parlez pas ainsi, père spirituel, mais attendez cela de nous comme une dette, à cause de votre dignité. Il lui remit ensuite son testament. L'évêque offrit le sacrifice, et donna l'eucharistie au martyr. Ils passèrent toute la nuit à s'entretenir ensemble (4).

Lors de la persécution de Licinius, saint Blaise se retira dans une caverne du Mont Argée. Là il lui arriva ce qui arrivait dans le même temps à saint Paul et à saint Antoine dans les solitudes de la Thébaïde : les animaux sauvages venaient à lui comme des animaux domestiques à leur maître, se reposaient à l'entrée de sa caverne pendant qu'il y était en prière, et puis il les guérissait de leurs blessures. Cependant le gouverneur Agricolaüs, violent persécuteur des Chrétiens, envoya des soldats dans les montagnes d'Argée, afin d'y capturer des bêtes féroces et de les amener à Sébaste pour les jeux publics, qui étaient proches. Les soldats furent très-étonnés d'abord de ne point rencontrer de bêtes dans ces montagnes et ensuite de les trouver toutes paisiblement rassemblées à l'entrée d'une caverne, où ils aperçurent l'évêque qui priait. Ils n'osèrent rien entreprendre d'eux-mêmes. Mais le gouverneur, informé, envoya des troupes plus nombreuses pour amener l'évêque, avec tous les Chrétiens qu'on pourrait découvrir dans ces montagnes.

Les soldats, étant donc entrés dans la caverne dirent à l'évêque : Sortez : le gouverneur vous appelle. Le saint, les voyant, fut rempli de joie et leur dit : Mes chers fils, allons ensemble. Le Seigneur s'est souvenu de moi aujourd'hui ; car il m'est apparu trois fois disant : Lève-toi, offre-moi des hosties, comme tu as coutume de faire. Maintenant donc, chers enfants, vous avez bien fait de venir. Mon Seigneur Jésus-Christ est avec nous.

(1) 6e strophe de la 9e ode, Maï, *Spicilegium romanum*, t. IX, p. 726. — (2) 2e strophe de la 3e ode, *Spicileg. rom.*, t. IX, p. 722. — (3) *Ibid.*, p. 735 et 736. — (4) *Acta SS.*, 3 *februar.* S. Blas., *Comment. prov.*, n. 9.

On était assez loin de Sébaste. Le bruit de cet événement s'étant donc répandu, les populations accouraient de toutes parts le long du chemin pour voir le saint évêque, lui présenter leurs enfants et leurs malades; les païens s'empressaient encore plus que les autres. Le saint accueillait tout le monde avec une bonté paternelle, instruisait les plus âgés, bénissait les enfants, imposait les mains aux malades et les renvoyait guéris, même les animaux. A la vue de tant de merveilles, beaucoup de païens se convertirent.

On approchait de Nicopolis. Il y avait là une vieille femme, pauvre et veuve, qui n'avait pour toute subsistance qu'un porc. Un loup, sortant des bois, vint le lui enlever. Elle alla s'en plaindre au saint évêque, qui arrivait dans ce moment même. Il lui dit en souriant : Femme, ne vous affligez pas, votre porc vous sera rendu : car voici le loup qui vous le ramène. Et a l'instant, le loup, arrivant hors d'haleine, jette le porc aux pieds de la femme, et s'enfuit. Saint Damascène fait allusion à ce fait dans son ode sixième.

Arrivé à Sébaste, le bienheureux Blaise fut mis en prison. Le lendemain le gouverneur, l'ayant fait comparaître à son tribunal, lui dit d'un ton d'amitié : Soyez heureux, Blaise, l'ami des dieux. Le saint répondit : Soyez heureux vous-même, excellent gouverneur. Mais n'appelez pas dieux les démons qui sont condamnés au feu éternel avec ceux qui les adorent. Le gouverneur en colère le fit frapper à coups de bâton. Le saint endura ce supplice pendant plusieurs heures, et puis dit au gouverneur : Insensé, qui cherchez à perdre les âmes! vous croyez par ces peines me détacher de l'amour de mon Dieu et Sauveur Jésus-Christ : vous n'y réussirez pas; car j'ai pour me fortifier et me sauver, ce même Seigneur Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant. Le gouverneur voyant que les tourments ne pouvaient l'abattre, le fit remener en prison. Mais la pauvre veuve, apprenant la patience du martyr, tua le porc que le loup lui avait rendu, en fit cuire la tête et les pieds, les mit dans un vase avec des fruits de la terre, et, éclairés de luminaires, les porta à la prison, dont elle gagna le geôlier par quelque petit présent; puis elle offrit cette bénédiction au saint martyr. Il fut touché de sa dévotion, goûta de son offrande, lui prédit qu'il mourrait bientôt, l'engagea à faire mémoire de lui en allumant ainsi des cierges, à partager avec les pauvres le peu qu'elle pourrait, bien persuadée que Dieu bénirait sa charitable indigence, comme il bénit autrefois la veuve de Sarepta à la prière du prophète Elie.

Le gouverneur, ayant fait venir une seconde fois le bienheureux martyr Blaise, lui dit : Choisis de deux choses l'une : adore les dieux, et tu seras notre ami; ou bien, si tu le refuses, tu seras condamné à des supplices divers et horribles et périras d'une mort funeste. Saint Blaise répondit : Je vous ai déjà dit, ô gouverneur, que ce ne sont pas des dieux que les simulacres que vous adorez, mais du bois, des pierres, de l'airain, de l'argent et de l'or, œuvre de la main des hommes. Car ils ne sauraient être des dieux ceux que les hommes fabriquent, et qui eux-mêmes n'ont pas fait le ciel et la terre et ce qu'ils renferment. Aussi périront-ils, ainsi que tous ceux qui mettent en eux leur confiance. Voilà pourquoi je ne les adore pas, ni ne crains les tourments par lesquels vous cherchez à m'épouvanter; car c'est par eux que j'espère arriver à la vie éternelle.

Le gouverneur ordonna alors de le suspendre à un poteau, et, avec des peignes de fer qui servent à carder la laine, de lui déchirer le dos et tout le corps. Le sang ruisselait de toutes parts, les chairs tombaient en lambeaux; les bourreaux eux-mêmes en étaient émus jusqu'aux larmes. Mais le bienheureux martyr semblait n'éprouver aucune souffrance. Enfin il dit au gouverneur : Voilà ce que je désirais depuis longtemps, d'être élevé vers le ciel et d'esprit et de corps. Voici qu'enfin la chair est d'accord avec l'esprit, et que l'esprit ne convoite plus contre la chair. Déjà, voisin du ciel, je méprise toutes les choses de la terre et tous vos tourments avec vous. Je ne puis redouter ces tourments, ni les trouver pénibles, parce que j'ai quelqu'un qui me fortifie, mon Seigneur Jésus-Christ. C'est pourquoi je ne crains pas ces peines visibles, parce qu'elles ne sont pas éternelles, mais temporaires. Car, en considération des biens et des maux éternels, je regarde vos biens et vos maux absolument comme rien, attendant au ciel le prix ineffable de tous les biens, prix que l'œil n'a point vu, que l'oreille n'a point entendu, et qui n'est point monté dans le cœur de l'homme, mais que Dieu prépare à ceux qui l'aiment.

Le gouverneur, le voyant fortifié par un si horrible supplice au lieu d'en être abattu, le fit détacher du poteau et reconduire en prison. Comme il y allait, plein de joie et louant Dieu, sept femmes que ses miracles, sa doctrine et sa constance avaient converties au Christ, le suivaient. Ne craignant ni les tourments infligés au martyr, ni la cruauté du président, ni ses gardes, elles recueillaient de leurs mains, et dans des linges, les gouttes de sang qui coulaient à terre : elles s'en arrosaient elles-mêmes, dans le désir de participer à sa passion et à son triomphe. Les gardes les arrêtèrent et les conduisirent au gouverneur, attendu qu'elles se confessaient chrétiennes.

Le gouverneur leur dit : N'allez pas pour ce vain nom perdre vos biens et la vie; mais croyez-m'en, et sacrifiez aux dieux à qui vos parents ont sacrifié et sacrifient encore. Elles répondirent : Si vous voulez que, quittant le culte du Christ, nous sacrifiions aux dieux, il faut d'abord nous purifier. Nous irons donc à l'étang voisin, pour laver nos visages et tout notre corps suivant la coutume. Commandez donc que l'on nous donne les dieux auxquels vous voulez que nous sacrifiions, afin que nous puissions leur sacrifier plus pures auprès de

l'étang. Le gouverneur, ravi de joie, les leur fit donner scellés dans un sac avec du plomb, ainsi que des gardes pour être témoins du sacrifice. Mais, arrivées à l'étang, les femmes jetèrent les idoles au plus profond des eaux. Le gouverneur, ne se possédant plus de colère, dit aux gardes : Pourquoi ne les avez-vous empêchées de jeter nos dieux au fond du lac? Les gardes répondirent : Nous y avons été trompés comme vous. Les femmes disaient, au contraire : Nous ne vous avons pas trompés : nous parlions, non par tromperie, mais par dérision; car nous ne pensions pas que vous seriez assez sots de croire que nous pourrions jamais abandonner le culte du Christ et sacrifier aux idoles. Si donc vous y avez été trompés, vous devez l'attribuer non point à nos artifices, mais à votre sottise.

Pour se venger, le gouverneur fit allumer une fournaise devant elles, et apporter les peignes de fer pour les déchirer, et des tuniques d'airain rougies au feu pour les en revêtir. Enfin, il fit étendre une toile de lin devant son tribunal, et dit aux femmes : Puisque je ne puis vous persuader par des paroles, je le ferai par les tourments. Pour montrer que vous revenez à votre première religion, marchez sur cette toile, sans vous détourner ni à droite ni à gauche; sinon j'épuise tous ces tourments sur vous. Mais une de ces femmes, qui avait près d'elle deux petits garçons déjà préparés au martyre, courut prendre la toile de lin et la jeta dans la fournaise en disant : C'est ainsi que Dieu ôtera de ce monde et jettera au feu éternel tous ceux qui pensent ou qu'il ne faut pas adorer Jésus-Christ, ou qu'il faut adorer les dieux. Alors les deux enfants, comprenant que leur mère parviendrait au martyre, lui dirent tout d'une voix : Sainte mère, ne nous abandonnez point en ce monde, mais emmenez-nous avec vous dans le royaume des cieux; afin que, comme vous nous avez nourris du pain terrestre, vous nous fortifiez aussi de ce pain céleste que vous nous avez promis tant de fois. Le gouverneur ne se possédant plus, ordonna de suspendre les sept femmes à des poteaux et de les déchirer avec des peignes de fer. Mais de leurs blessures on vit couler du lait au lieu de sang, et leurs corps briller comme une flamme. L'ange du Seigneur descendit des cieux, et, guérissant leurs plaies, il leur dit : Vous avez bien commencé, persévérez jusqu'à la fin, afin de remporter la couronne. Le gouverneur épouvanté de ces prodiges, ordonna de les détacher du poteau; mais il n'en resta pas moins cruel, car il les fit jeter dans la fournaise ardente. Elles y descendirent sans éprouver aucune lésion, sans même que leurs vêtements fussent brûlés, et elles chantaient les louanges de Dieu en se promenant au milieu des flammes, lorsque le feu s'éteignit tout à coup. Elles sortirent de la fournaise plus pures que l'or et que l'argent le mieux affiné et plus blanches que la neige. Les assistants étaient en admiration de tout ce qu'ils voyaient. Mais le gouverneur, pour dissimuler sa défaite, dit aux saintes femmes : C'est l'effet de vos magies, que vous avez apprises de votre Christ. Mais quittez ces vains prestiges, et adorez enfin nos dieux, de peur que, et c'est mon dernier mot, je ne vous condamne à la peine capitale. Les saintes femmes répondirent : Notre Christ n'enseigne point de magie, et ses serviteurs n'en connaissent point; mais le Dieu tout-puissant opère par ses serviteurs ce qu'il lui plaît. Quant à vous, accomplissez enfin par les faits ce dont vous nous menacez par vos paroles; vos retardements nous déplaisent : car déjà nous sommes appelées au royaume du ciel, déjà nous sommes invitées à la couronne du combat.

Le gouverneur, en colère, prononça enfin la sentence, et les bourreaux emmenèrent les sept femmes au lieu du supplice. Là, en ayant demandé la permission, elles se mirent à genoux, et firent cette prière : Quel dieu est grand comme notre Dieu, qui nous a séparées des ténèbres, et appelées à trouver très-douce la misère que voici? C'est pourquoi, Seigneur notre Dieu, grand et terrible, daignez nous adjoindre à Thècle, votre première martyre, en accueillant les prières de notre bienheureux père Blaise, qui nous a enseigné à parvenir à ce glorieux martyre et à la possession de la vie éternelle. Puis, se levant de terre, et élevant les mains et les yeux vers le ciel, elles dirent toutes ensemble : Gloire à vous, Seigneur notre Dieu, qui nous avez fait la grâce de nous présenter aujourd'hui dans votre sacrifice comme des brebis; recevez donc nos âmes devant votre sacrifice saint et céleste.

La mère des deux petits garçons, qui étaient accourus se recommander à sa prière, ajouta : Daignez aussi, Seigneur, associer ces petits enfants à votre martyr le bienheureux Blaise, et les faire parvenir à votre miséricorde. Les enfants ayant répondu *amen*, leur mère fut décapitée avec ses six compagnes. Après cela, le saint martyr Blaise fut traduit au tribunal une troisième fois. Le gouverneur lui dit qu'il avait sans doute su profiter du temps pour devenir plus sage et sacrifier aux dieux. Le saint répondit : Je ne puis admirer assez les ténèbres de votre aveuglement. Vous ne voyez point ce qui est manifeste à tout le monde; car si jamais vous aviez vu la lumière véritable, vous n'adoreriez pas les idoles, vous ne diriez jamais au bois, à la pierre, à l'airain, à l'argent, à l'or : Tu es mon dieu. Qui ne sait pas que les ouvrages des mains de l'homme ne sont pas des dieux? Si vous en doutez, jetez vos dieux dans le feu, et vous verrez que je dis vrai. Pour toute réponse, vous me préparez des tourments. Par la vertu du Christ, je ne les crains pas : mon corps est en votre puissance, mais non pas mon âme. Encore le Dieu que je sers peut-il, s'il veut, me délivrer même corporellement de vos mains. Mais, reprit le gouverneur, comment ton Christ te délivrera-t-il, si je te fais noyer au fond du lac? Il est vrai, répondit le bienheureux Blaise, que vos dieux, comme vous dites, y ayant été

noyés, n'ont pu s'en retirer; mais mon Christ peut exercer sa puissance aussi sur cet élément. Il a marché sur les flots de la mer comme sur la terre ferme, et il a ordonné à Pierre, prince des apôtres, de venir à lui sur les eaux. Cela dit, le gouverneur ordonna de le précipiter au fond du lac. Le saint y alla aussitôt avec le gouverneur et la multitude, fit le signe de la croix sur les eaux, qui s'affermirent sous ses pieds; il marcha dessus jusqu'au milieu du lac, s'y assit, et cria au gouverneur et à la multitude : Si vos dieux ont quelque pouvoir, ou si vous avez quelque confiance en eux, marchez en leur nom sur les eaux et montrez leur puissance. A cette provocation du saint martyr, soixante hommes, invoquant leurs dieux, entrèrent hardiment dans les eaux, mais s'y noyèrent. Cependant l'ange de Dieu, enveloppé d'une lumière resplendissante, descendit du ciel vers le martyr et lui dit : Sortez, glorieux athlète, et allez promptement à la couronne que Dieu vous a préparée. Tout le peuple voyait la lumière, mais ne pouvait distinguer l'ange, à cause de la grande lumière même. Le martyr se leva, et marcha sur les eaux comme sur la terre ferme.

Cependant le gouverneur, après avoir vu tant de miracles, ne se laissa porter ni à épargner le martyr ni à croire lui-même; mais il prononça la sentence suivante : Blaise, qui a méprisé ma personne, résisté à l'ordre de l'empereur, déshonoré les dieux, et noyé soixante hommes, aura la tête tranchée, avec les deux enfants qu'il a séduits par ses arts magiques. Aussitôt le saint évêque, avec les deux enfants, marcha vers le lieu du supplice. Là il fit à Dieu une prière fervente, le remerciant de toutes ses grâces, et le suppliant d'accorder à tous ceux qui imploreraient sa miséricorde, par son intercession, les guérisons qu'il leur avait accordées jusque-là par son ministère. Une voix retentit du ciel, qui octroyait sa demande. Saint Blaise et les deux enfants furent décapités hors de la ville, le 3 février. Une pieuse femme, nommée Elisa, les enterra au même lieu, et il s'y fit beaucoup de miracles. La vieille femme, qui avait assisté le martyr en prison, ayant appris sa bienheureuse mort, exécuta ce qu'il lui avait recommandé : elle alluma des cierges en sa mémoire, et convoqua tous les pauvres du voisinage, pour leur distribuer du peu qu'elle avait; elle engagea ses parents, amis et voisins, à faire de même, et tous remarquèrent que ces aumônes, bien loin de les appauvrir, attiraient une bénédiction particulière de Dieu sur leur petit avoir. Ce devint bientôt une coutume générale dans tout le pays, d'allumer des cierges à la fête de saint Blaise et d'y distribuer des aumônes aux pauvres. Cette coutume durait encore partout lorsque furent rédigées les trois premières vies que nous avons du saint (1).

Telle est la vie de saint Blaise, d'après quatre ou cinq biographies grecques et anciennes. Nous ne comprenons plus comment Godescard a pu dire : « L'histoire de la vie de ce saint évêque nous est inconnue. » Nous avons eu tort de l'en croire sur parole, lors de nos premiers travaux. C'est le cardinal Maï qui nous a donné l'éveil par sa publication des hymnes de saint Jean Damascène. Dans ces hymnes sur saint Blaise, le docteur et poëte de Damas rappelle et chante absolument les mêmes faits et les mêmes miracles que nous lisons dans les quatre ou cinq vies en prose : l'emprisonnement de saint Blaise, son corps déchiré par des peignes de fer; les femmes converties par sa doctrine et son exemple, déployant un courage au-dessus de leur sexe, noyant les idoles au fond de l'eau, endurant les peignes de fer et les flammes de la fournaise, puis le glaive du bourreau; saint Blaise lui-même, marchant sur les eaux, assis au milieu du lac, visité par un ange, et accomplissant enfin son martyre par le glaive (2).

Quant aux hymnes de saint Jean Damascène sur saint Pierre, qu'il appelle le coryphée, il ne nous en reste que quatre avec une partie de la cinquième. On y lit ces paroles au Prince des apôtres : « Ayant reçu du Christ, l'Eglise, que le Seigneur lui même a formée et non pas l'homme, vous l'avez gouvernée comme un navire. Gardien de Rome, trésorier du royaume céleste, pierre de la foi, fondement inébranlable de la foi catholique, soyez célébré dans les saints cantiques. » Dans la première strophe de la seconde hymne, saint Damascène parle du voyage instantané de saint Pierre, de Rome à la montagne de Sion, pour assister aux funérailles de la sainte Vierge, qu'il appelle la nuée vivante de Dieu. Dans la première strophe de la cinquième, il parle du triomphe de l'apôtre sur Simon le Magicien.

Mais ce qu'il y a surtout de pieusement remarquable, c'est que la dernière strophe de chaque hymne est une louange et une invocation à la maternité divine de la sainte Vierge Marie. Il lui dit, par exemple, dans les deux dernières hymnes à saint Basile : « Celui qui n'a point de corps est sorti avec un corps de tes entrailles; lui qui par la parole a formé la nature incorporelle, lui qui a donné l'essence à toute essence créée, raisonnable et irraisonnable, lui la Parole de Dieu le Père : c'est pourquoi, Mère de la vie, faites mourir en moi les passions du coaps, qui font mourir mon esprit. C'est vous, toute sainte Vierge, que je présente, avocate irrécusable et bienveillante médiatrice, à celui qui est né de vous; et je vous supplie d'effacer entièrement, par votre maternelle intercession, la multitude de mes fautes. » — Dans la première et la seconde à saint Pierre : « C'est par votre enfantement immaculé qu'a été rouvert l'antique paradis, fermé par notre première mère, et qu'a été rendue au genre humain l'ancienne patrie. C'est vous, auguste souveraine, puissant

(1) *Acta sanctorum*, 3 *febr.* — (2) *Spicileg. rom.*, t. IX, p. 734-739.

refuge, patronne toujours prête à sauver, que j'implore et supplie ardemment : protégez mon âme, quand elle sortira de cette tente et qu'elle s'éloignera de la terre pour un autre monde. » — Dans la première, la seconde et la quatrième à saint Georges : « La langue traînante et à la voix grêle, la bouche au son désagréable, craignent de vous entonner des hymnes, ô Dame souveraine ! car vous êtes chantée par les langues des anges, langue de feu et de flamme, et par la bouche de ceux qui n'ont point de corps. — La tempête des péchés, les vagues de l'iniquité, les fréquents écueils de la malice, me poussent ensemble dans le gouffre béant du désespoir : donnez-moi la main, ô Vierge ! de peur que les flots ne m'ensevelissent tout vivant. — Le lion rugissant tourne autour, cherchant à me dévorer : ne m'abandonnez pas en proie à ses dents, ô vous Immaculée, qui avez enfanté celui qui de sa main divinement puissante a brisé les dents molaires des lions. »

Nous avons vu que Pierre, métropolitain de Damas, eut la langue coupée par ordre du calife Walid II, parce qu'il réfutait ouvertement l'impiété des Arabes et des manichéens. Ces derniers, sous le nom de pauliciens, pullulaient de nouveau en Syrie. Comme le fond de leur impiété s'accordait, avec celle de Mahomet, à faire Dieu auteur du péché, pour mettre l'homme vicieux plus à son aise, on n'a pas de peine à concevoir que les manichéens fussent bien vus des Mahométans. Vers la onzième année de son règne, l'empereur Constantin Copronyme transporta un grand nombre de ces hérétiques en Thrace, d'où ils infectèrent la Bulgarie sous le nom de Bogomiles, et plus tard l'Occident même sous le nom d'Albigeois et de Patarins. Pour les empêcher de séduire les fidèles de son temps, saint Jean Damascène écrivit un dialogue où il expose leurs impies extravagances et leurs dogmes profanes ; il les presse et les réfute par une foule d'arguments qui décèlent une merveilleuse pénétration ; il tire de leurs principes d'innombrables conséquences, qui font sentir à tout le monde que cette hérésie est non-seulement contraire à la foi, mais souverainement funeste aux bonnes mœurs et à la société, et qu'elle méritait ainsi toute la sévérité des lois. Il écrivit de même contre les nestoriens, contre les différentes sectes de l'eutychianisme et contre les monothélites. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que, rappelant jusqu'à deux fois les auteurs et les fauteurs du monothélisme condamnés au sixième concile général, saint Jean Damascène omet toujours le nom du pape Honorius. On observe de plus que saint Germain, patriarche de Constantinople, fait de même dans un concile de cent évêques tenu vers l'an 715. Comme saint Jean Damascène suit et affectionne beaucoup saint Maxime, le même qui a fait plus d'une fois l'apologie d'Honorius, on a tout lieu de conclure qu'il regardait ce Pape comme digne d'excuse, si ce n'est tout à fait innocent (1).

Dans ces ouvrages divers de saint Jean Damascène, on voit, unie à la plus grande modestie, une immense érudition, une pénétration étonnante, une justesse d'idées, une clarté d'expressions d'autant plus admirable, qu'il s'agit bien souvent des questions les plus abstruses de la métaphysique. On y découvre à chaque pas combien le saint a eu raison de commencer le tout par bien éclaircir les éléments et les règles de la philosophie naturelle. De là vient, dans l'ensemble de ses œuvres, ce parfait accord entre les sciences humaines et la foi divine, entre la philosophie naturelle et la théologie chrétienne. Au dix-neuvième siècle et en Occident, le même travail serait à faire pour les langues et les sciences modernes.

Saint Jean Damascène défendait la foi catholique, non-seulement contre les anciennes hérésies qui se perpétuaient sous la domination des Mahométans, mais encore contre la nouvelle hérésie des iconoclastes, que Léon l'Isaurien avait inventée à Constantinople, et que son fils Constantin Copronyme y soutenait. De dépit, Copronyme anathématisa publiquement le saint docteur, et renouvela cet anathème tous les ans. Toutefois, la guerre qu'il eut à soutenir pendant deux ans contre son beau-frère Artabaze, qui s'était proclamé empereur, suspendit pour cet intervalle la guerre qu'il faisait aux saintes images. Rétabli sur le trône, il fit chercher les légats du saint pape Zacharie, qui étaient demeurés à Constantinople pendant le règne d'Artabaze, et les renvoya honorablement à Rome, accordant au Pape deux terres du domaine de l'empire qui lui avait demandées, et dont l'empereur fit don à l'Église romaine (2). Ce saint pontife mourut le 15 mars 752, après avoir occupé le Siége apostolique dix ans trois mois et treize jours. Parmi ces actes, il y en a qui sont datés du règne de Constantin, d'autres du règne d'Artabaze ; il y en a même un qui est daté du règne de l'empereur Artabaze et du roi Liutprand (3). Comme jamais le Pape ne reconnut pour son souverain le roi des Lombards, on voit que de dater par le règne d'un prince ne prouve pas toujours qu'on se regardât comme son sujet.

Après la mort du pape Zacharie, tout le peuple élut pour lui succéder un prêtre nommé Etienne, et le mit en possession du palais patriarcal de Latran ; mais le troisième jour, à son réveil, s'étant assis pour régler ses affaires domestiques, il perdit tout d'un coup la parole et la connaissance, et mourut le lendemain. Comme il n'avait point été sacré, on ne le compte généralement point entre les Papes.

Ensuite tout le peuple s'assembla dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, où, après avoir

(1) T. I, p. 395, 528, 670. — (2) Anast. *In Zach.* — (3) Labbe, t. VI, col. 1546.

imploré la miséricorde de Dieu et le secours de la sainte Vierge, ils élurent tout d'une voix un diacre également nommé Etienne, second du nom. Il était Romain de naissance et avait perdu son père en bas âge ; mais il fut élevé dans le palais de Latran auprès des Papes, qui le firent passer par tous les ordres ecclésiastiques jusqu'au diaconat. Après son élection, on le porta, selon la coutume, à l'église de Latran, on le mit en possession du palais patriarcal, et il fut consacré le 26 mars de la même année 752. Il aimait l'Eglise, conservait les traditions avec une grande fermeté, prêchait avec force la parole de Dieu, et était toujours prêt à secourir les pauvres, les veuves et les orphelins. Dès le commencement de son pontificat, il rétablit dans Rome quatre anciens hôpitaux, abandonnés depuis longtemps, et en fonda un cinquième pour cent pauvres. Il en fit deux hors de Rome, près de l'église de Saint-Pierre, y donna de grands biens, et les unit à perpétuité aux deux diaconies de la sainte Vierge et de saint Sylvestre, qui étaient au voisinage.

Cependant il se préparait en Italie une révolution, des plus petites en apparence, mais en réalité des plus graves pour toute l'Église, et, par là même, pour l'humanité entière. Depuis plus d'un siècle, et par la seule force des choses, le Pape était devenu de fait le souverain de Rome. Il veillait à la sûreté de la ville, en relevait les fortifications, levait et payait des troupes, nommait les commandants, envoyait et recevait des ambassades, faisait des alliances et des traités avec les puissances étrangères. Comme chef de l'Église catholique, il est consulté de toutes parts, non plus simplement par des particuliers, mais par les peuples et rois : ses réponses dirigent la conscience et les actes, non plus de quelques particuliers, mais de nations entières ; nous l'avons vu en Angleterre et en Germanie, où ce sont les Papes qui, avec le christianisme, implantent les sciences, les lettres et les arts ; nous l'avons vu chez les Francs, où la réponse d'un Pape détermine la translation définitive de la souveraineté d'une dynastie à une autre. Cet état de choses, qui n'existait point dans les siècles antérieurs, ces relations nouvelles avec la multitude croissante des rois et des peuples chrétiens, demandaient que, père, pasteur, oracle, juge et vengeur de tous, le Pape ne fût le sujet d'aucun. Et cependant le Pape allait devenir le serviteur du roi des Lombards.

Le roi Astolfe, qui avait succédé à Rachis, son frère, rompit la paix que le pape Zacharie avait négociée pour vingt ans, s'empara de l'Istrie, de Ravenne et de la Pentapole. On voit, par un de ses diplômes, daté de Ravenne, qu'il était maître de cette ville dès le 4 juillet 751. L'exarque Eutychius s'enfuit à Naples et ensuite en Grèce, et ce fut la fin de l'exarchat, qui existait depuis environ cent quatre-vingts ans. L'année suivante, 752, à la mort du pape Zacharie, Astolfe se préparait à envahir le duché même de Rome. Le nouveau pontife, Etienne II, lui envoya, dès le troisième mois de son pontificat, le diacre Paul, son frère, avec le primicier Ambroise, chargés de grands présents, pour traiter de la paix. Ils la firent promettre au roi lombard pour quarante ans ; mais, au mépris de ses serments, il la rompit au bout de quatre mois et fit de grandes menaces contre le Pape et le peuple romain, voulant se rendre maître de toute la province et imposer à la ville un tribut annuel d'un sou d'or par tête. Le saint Pontife lui envoya les abbés de saint Vincent, près du Vulturne, et de saint Benoît du Mont-Cassin, pour lui demander instamment la conservation de la paix. Astolfe, sans même les écouter, les renvoya avec mépris à leurs monastères, après leur avoir fait promettre de ne pas retourner au Pape. Ce bon père, l'ayant appris, eut recours à Dieu, suivant sa coutume (1).

Avec une ambition peu scrupuleuse, un caractère qui sentait encore un peu le Barbare, Astolfe ne laissait pas d'avoir de la piété. Quand il ravageait les frontières de Rome, il enlevait les corps des saints et leur bâtissait des oratoires à Pavie. Il y fonda même un monastère de vierges, où ses filles embrassèrent la vie religieuse. Sa femme, Giseltrude, avait un frère nommé Anselme, qui, après avoir été duc de Frioul, quitta le monde, et, l'an 750, fonda le monastère de Fanan, à sept lieues de Modène, par la libéralité du roi, son beau-frère. Après qu'Anselme y eut demeuré quelque temps, le roi lui donna encore la terre de Nonantule, à deux lieues de Modène. Anselme et ses moines la défrichèrent par le travail de leurs mains, et y fondèrent une église et un monastère, l'an 752. L'année suivante, l'église fut consacrée en l'honneur de tous les apôtres, par un ordre du pape Etienne II et par les mains de Sergius, archevêque de Ravenne. Astolfe confirma cette fondation par une charte où il oblige seulement les moines à lui fournir quarante brochets au grand carême, et autant au carême de Saint-Martin, c'est-à-dire à l'Avent. Astolfe alla même à Rome avec Anselme, et offrit cette lettre sur le corps de saint Pierre pour marque de soumission au Saint-Siége. Le Pape revêtit Anselme de l'habit monastique, lui donna le bâton pastoral, le consacrant abbé, et le recommanda à l'archevêque Sergius, qui était présent avec plusieurs autres évêques ; car cette cérémonie se fit en plein concile. Le Pape permit aussi à Anselme d'emporter le corps de saint Sylvestre. Ainsi on peut croire que la guerre que le roi des Lombards faisait à Rome avait des intervalles pendant l'hiver. Peut-être aussi ce prince, qui n'était guère scrupuleux sur l'observation des traités et des serments, en avait-il quel-

(1) Anast. *In Steph.*

quefois des remords et se montrait-il alors plus traitable. Saint Anselme fonda plusieurs hôpitaux, en l'un desquels on nourrissait deux cents pauvres le premier jour de chaque mois, et on disait tous les ans trois cents messes pour les vivants et pour les morts. Il gouverna cinquante ans le monastère de Nonantule, et eut sous sa conduite jusqu'à onze cent quarante-quatre moines, sans les enfants et les novices (1).

Le pape Etienne continuait de faire des prières pour le rétablissement et le maintien de la paix, lorsque Jean, silenciaire de l'empereur Constantin Copronyme, vint à Rome, apportant des lettres pour le Pape et pour le roi des Lombards, qu'il exhortait à rendre les places qu'il avait prises sur l'Empire. Etienne l'envoya de suite à Ravenne, avec le diacre Paul, son frère, trouver le roi. Sans faire de réponse précise, Astolfe se contenta d'envoyer un ambassadeur à Constantinople avec Jean. Le Pape y envoya aussi des députés chargés de lettres, où il priait l'empereur, comme il avait déjà fait plusieurs fois, de venir avec une armée délivrer Rome et l'Italie. Cette députation fut encore sans effet, et l'empereur Copronyme n'envoya aucun secours. Il était occupé à faire la guerre aux Arabes, mais bien plus encore aux images des saints.

Profitant de ces circonstances, Astolfe se montrait plus intraitable que jamais. Il menaçait les Romains de les passer tous au fil de l'épée, s'ils ne se soumettaient à sa puissance. Le Pape, de son côté, assemblait souvent le clergé dans le palais patriarcal, l'engageait à étudier assidûment les saintes Ecritures, afin de pouvoir répondre à propos aux adversaires de l'Eglise. Il ne cessait d'exhorter tout le peupe à se garder de tout mal et à vivre dans la piété. Enfin, ayant assemblé tous les habitants de Rome, il leur dit avec une tendresse paternelle : Je vous en conjure, mes bien-aimés enfants, implorons la Clémence de Dieu pour la multitude de nos péchés, et il sera lui-même notre secours, et sa providence nous délivrera de la main de ceux qui nous persécutent. A ces paroles, tout le peuple fondit en larmes et pria le Seigneur d'une voix unanime. Un jour il fit une procession, où l'on portait plusieurs reliques, entre autres une image de Jésus-Christ et l'on croyait n'avoir point été faite de main d'homme. Le Pape la portait sur ses épaules, marchant nu-pieds comme tout le peuple, qui avait la cendre sur la tête et poussait de lamentables gémissements. A la croix que l'on portait en procession on avait attaché le traité de paix que le roi des Lombards avait rompu. Le saint Pontife établit de semblables processions tous les samedis.

On voit ici, non pas la première fois ni pour la dernière, la vérité de ce que dit un écrivain protestant : Sans les Papes, Rome n'existerait plus. » A quoi l'on peut ajouter Si sans les Papes Rome n'existerait plus, sans les Papes n'existerait pas non plus la civilisation de l'Europe, qui est venue de Rome par les Papes : car « ce sont leurs mains paternelles, comme le dit encore le même écrivain, qui élevèrent la hiérachie, et, à côté d'elle, la liberté de tous les Etats (2). »

Etienne II, pour sauver Rome du pillage et de la domination des Lombards, employa auprès d'Astolfe les supplications et les présents ; il lui fit, par plusieurs fois des présents immenses. Le Lombard recevait les présents et n'en devenait pas plus traitable. D'un autre côté, il n'y avait aucun secours à espérer de Constantinople, où l'empereur ne pensait plus qu'à faire la guerre aux saintes images. Dans cette extrémité, Etienne résolut de s'adresser au chef des Francs, à l'exemple de ses prédécesseurs Grégoire II, Grégoire III et Zacharie. Il écrivit donc à leur roi Pépin une lettre pleine d'affliction, qu'il envoya secrètement par un pèlerin. Puis, par une autre lettre, il lui manda : Envoyez-vous même des ambassadeurs à Rome, pour m'engager à vous aller trouver.

Cette démarche si naturelle, amenée par la force des choses, et conseillée autrefois par l'empereur Maurice, est un des événements les plus décisifs de l'histoire humaine. Elle transportera définitivement la prééminence politique de l'Orient à l'Occident, placera la France à la tête des nations, et commencera une nouvelle ère pour l'humanité.

Le roi Pépin envoya sa réponse, par laquelle il accordait au Pape tout ce qu'il demandait. Le porteur fut Droctegang, premier abbé de Gorze, que le Pape renvoya au roi, avee une lettre qui ne contient que des actions de grâces, se rapportant du surplus à Droctegang, auquel il s'était expliqué de vive voix. Le Pape écrivit en même temps à tous les ducs des Francs, les exhortant à venir au secours de saint Pierre, qu'il nomme leur protecteur, et leur promettant de sa part, la rémission de leurs péchés, le centuple en ce monde et la vie éternelle en l'autre (3).

Cependant le silentiaire Jean, revint de Constantinople avec les légats que le Pape y avait envoyés, rapportant les propositions du roi des Lombards, et une lettre de l'empereur, par laquelle il ordonnait au Pape d'aller trouver ce roi pour retirer de ses mains Ravenne et les autres villes qui en dépendaient. C'est tout le secours que l'empereur envoyait en Italie. Le Pape envoya demander au roi Astolfe un sauf-conduit pour lui et pour sa suite. Au retour de son député, arrivèrent ceux du roi Pépin, Chrodegang, évêque de Metz, et le duc Auctaire, qui avait ordre de conduire le Pape au roi, leur maître, comme il l'avait demandé.

Chrodegang, était de la première noblesse des Francs, et né dans cette partie de la Belgique qu'on nommait l'Hasbaie. Il fut élevé à

(1) *Act. Bened.*, sec. IV. pars I. — (2) Jean de Muller, *Voyages des Papes*. — (3) Labbe, t. VI, p. 1630 et 31.

la cour de Charles-Martel, et y exerça la charge de référendaire ou garde des sceaux. Il était bien fait, éloquent, même en latin, outre la langue maternelle, qui était la teutonique. Sa charité était grande pour nourrir et protéger les pauvres. Il fut élu évêque de Metz, l'an 742, et gouverna cette église vingt-trois ans cinq mois. Il fonda plusieurs monastères auxquels il donna de grands biens, entre autres le monastère de Gorze, vers l'an 748, qui fut depuis une école célèbre. Chrodegang étant donc arrivé à Rome avec Auctaire, ils trouvèrent le Pape prêt à partir pour aller trouver le roi des Lombards.

En effet, il sortit de Rome le quatorzième jour d'octobre 753, suivi d'une foule d'habitants de Rome et des autres villes, qui pleuraient et s'efforçaient de le retenir, voyant le péril où il s'exposait. Mais lui, se dévouant pour le salut de tous, mettait sa confiance en la puissance de Dieu et en la protection de la sainte Vierge et de saint Pierre, auxquels il recommandait instamment tout son peuple. Quand il fut près de Pavie, le roi Astolfe lui envoya signifier qu'il ne fût point assez hardi pour lui parler de rendre Ravenne, l'exarchat ou les autres places de l'empire que lui ou les rois ses prédécesseurs avaient prises. Le pape fit réponse qu'aucune crainte ne l'empêcherait de les demander. Etant arrivés, il donna au roi de grands présents, et le supplia même avec larmes de restituer à chacun ce qui lui appartenait. Astolfe accepta les présents, mais ne restitua rien. L'ambassadeur de Constantinople n'obtint pas davantage.

Mais ceux du roi Pépin pressèrent fortement le roi Astolfe de laisser passer le Pape pour aller en France. Astolfe, surpris de cette proposition, fit venir le saint Pontife, et lui demanda s'il était résolu à son voyage. Il répondit sans détour que c'était là son dessein. Astolfe, extrêmement irrité, lui envoya secrètement de ses gens pour l'en détourner. Enfin, il fut obligé d'y consentir, et le Pape partit de Pavie, le 15 novembre de la même année 753, accompagné de Georges, évêque d'Ostie ; Vilcaire, évêque de Nomente, quatre prêtres, trois diacres et quelques autres clercs de l'Eglise romaine. Après qu'il fut parti, le roi des Lombards s'eff..ça encore de rompre son voyage. Le Pape, qui ne l'ignorait pas, se pressa d'autant plus d'arriver à la partie des Alpes qui appartenait à la France, et, quand il y fut, il rendit grâces à Dieu de l'avoir mis en sûreté.

Continuant sa marche, il arriva au monastère de Saint-Maurice en Valais, où on était convenu que le roi Pépin se trouverait ; mais il avait été obligé de marcher contre les Saxons. Après que le Pape y eut attendu quelque temps, arrivèrent l'abbé Fulrad, archichapelain du palais, et le duc Rotard, envoyés par le roi pour prier le pape de venir plus avant dans la France, et ils le conduisirent, lui et toute sa suite, avec grand honneur. Le roi Pépin était à Thionville, quand il appr.t que le Pape avait passé les Alpes. Il en eut une grande joie, et l'envoya au-devant, jusqu'à cent milles ou trente lieues, son fils aîné Charles, plus connu sous le nom de Charlemagne, alors âgé de douze ans : il devait accompagner le Pape jusqu'à Pontyon en Champagne, où le roi devait le recevoir. Le roi lui-même s'avança de Ponthyon jusqu'à une lieue, et, à la vue du Pape, il descendit de cheval et se prosterna humblement par terre avec sa femme, ses enfants et les seigneurs de sa cour. Ayant ainsi reçu le Pontife, il marcha même quelque temps à côté de son cheval, lui servant d'écuyer.

Alors le Pape avec tous les siens, entonna des hymnes et des cantiques de joie en action de grâces, et marcha ainsi, chantant à haute voix, jusqu'au palais de Pontyon, où il entra le jour de l'Epiphanie, 6 janvier 754. On conçoit sans peine la religieuse et profonde émotion du Pontife. Aujourd'hui même, après plus de mille ans, l'histoire nous offre-t-elle un fait plus capable de faire penser, que de voir le premier des Pontifes romains, le premier des vicaires du Christ qui se réfugie en France, y trouver Charlemagne pour capitaine de ses gardes, et pour écuyer le roi son père, fils de Charles-Martel ? Saint Pierre et ses ses successeurs sont mis à mort par Néron et ses successeurs durant trois siècles, et, quatre siècles après, le quatre-vingt-dixième successeur de saint Pierre, fugitif au fond des Gaules, voit se prosterner à ses pieds Pépin et Charlemagne ! Quel changement ! quel autre monde ! Certainement, Dieu seul a pu le faire.

En arrivant au palais de Ponthyon, le Pape fit de grands présents aux rois et aux seigneurs ; mais le lendemain, il parut avec tout son clergé sous la cendre et le cilice, et se prosterna aux pieds du roi Pépin, le conjurant par la miséricorde de Dieu et par les mérites de saint Pierre et de saint Paul, de le délivrer, lui et le peuple romain, de la domination des Lombards, et il demeura dans cette posture jusqu'à ce que Pépin et les seigneurs lui eussent tendu la main ; car il voulait que le roi lui-même le relevât de terre, en signe de la délivrance dont il l'assurait (1). Ensuite, le Pape et le roi s'assirent dans l'oratoire, où le Pape récita sa prière, le roi lui promit, avec serment, de suivre en tout ses avis, et faire rendre l'exarchat de Ravenne et les places de l'empire. Mais à cause de l'hiver, il envoya le Pape avec sa suite au monastère de Saint-Denis, près de Paris, et prit grand soin qu'il y fût logé commodément. Cependant il envoya des ambassadeurs au roi des Lombards, le priant par le respect des saints apôtres, de ne point exercer d'hostilités contre Rome et et les villes qui en dépendaient, et de ne point poursuivre ses projets impies contre le Pon-

(1) Anast. *Et Annal. met.*

tife romain. L'orgueilleux Astolfe ne répondit que par des paroles de mépris et de hauteur.

Le roi Pépin célébra à Quercy-sur-Oise la fête de Pâques, qui, cette année 754, était le 14 avril. Il y tint l'assemblée de tous les seigneurs de son royaume, et y résolut le voyage d'Italie, pour le secours du Pape, qui était présent, et qui répondit en ce lieu à divers points de discipline sur lesquels il fut consulté. Sa réponse contient dix-neuf articles : dix sur le mariage, cinq sur le baptême, quatre touchant le clergé. Les questions sur le mariage regardent la plupart son indissolubilité, à laquelle nous avons vu que le concile particulier du Verberie avait témérairement donné atteinte. Il y est défendu d'épouser sa commère, soit de baptême, soit de confirmation ; ce qui montre qu'à la confirmation il y avait aussi des parrains. On met en pénitence le prêtre qui, ayant de l'eau, a baptisé avec du vin ; mais on l'excuse s'il n'y avait point d'eau. Ce n'est pas que ce baptême soit approuvé, mais le prêtre est exempt de peine canonique. On approuve le baptême donné en cas de nécessité en versant de l'eau sur la tête avec une coquille ou avec les mains. La consultation fait voir que cette matière de baptiser par infusion, aujourd'hui la plus commune, était rare alors, et que l'on baptisait d'ordinaire par immersion. On voit que plusieurs prêtres doutaient de la validité de leur ordination : ce qui venait de ces faux évêques dont se plaignait saint Boniface. Le pape Etienne résolut la plupart des questions proposées, par les autorités ou les anciennes décrétales de saint Léon, de saint Innocent, de saint Sirice, ou des canons de Chalcédoine, d'Antioche, de Néocésarée, de Carthage (1). En cette même assemblée de Quercy, le roi Pépin fit une donation au pape Etienne et à l'Eglise romaine de plusieurs villes et territoires d'Italie usurpés par les Lombards, et il la fit tant en son nom qu'au nom de ses deux fils, les princes Charles et Carloman (2).

Cependant le roi des Lombards, qui avait répondu avec tant de hauteur aux ambassadeurs de Pepin, n'était pas sans crainte. Il obligea l'abbé du Mont-Cassin d'envoyer en France le prince Carloman, qui était un de ses moines, afin de détourner le roi Pépin, son frère de marcher en Italie. L'abbé n'osa résister aux ordres du roi Astolfe, ni Carloman aux ordres de son abbé. Carloman fit donc ce voyage malgré lui, comme on le pensa dès lors, et remplit de son mieux la commission qu'on lui avait imposée. Pépin répondit qu'il ne pouvait faire autre chose que ce qu'il avait promis au Pontife romain. D'après le récit comparé des chroniques contemporaines, Carloman accompagna son frère dans l'expédition d'Italie ; mais, arrivé à Vienne, il y tomba malade de la fièvre. Son frère Pépin, de concert avec le Pape, l'y plaça dans un monastère pour y vivre suivant sa profession. La reine Bertrade s'arrêta dans la ville, où Carloman mourut la même année 754. A son retour, le roi Pépin, qui l'aimait tendrement, fit mettre son corps dans un cercueil d'or, et le fit transporter au Mont-Cassin, dans une urne d'onyx, avec une magnifique inscription qui y fut placée l'an 1628 (3).

Avant cet événement, le pape Etienne étant revenu de Quercy à Saint-Denis, y tomba malade lui-même de la fatigue de son voyage et de l'inégalité des saisons, et fut réduit à une telle extrémité que ceux de sa suite, aussi bien que les Francs, désespéraient de sa vie. Mais, ayant mis sa confiance en Dieu, un matin qu'on croyait le trouver mort, on le trouva guéri. Voici dans quels termes le Pape lui-même raconte sa guérison, dans une relation publique qui est venue jusqu'à nous :

Etienne, serviteur des serviteurs de Dieu. Comme il y aurait de la présomption à se vanter de ses mérites, il y aurait de l'ingratitude à taire les œuvres que Dieu opère en nous par ses saints. Il est même à propos de les faire connaître, selon le conseil que donna l'ange à Tobie. C'est ce qui m'engage à rendre compte au public de ce qui m'est arrivé en ce genre. L'oppression que souffrait la sainte Eglise de la part d'un roi impie m'ayant obligé de me réfugier en France auprès de Pépin, roi très chrétien, je fis quelque séjour dans le monastère de Saint-Denis, au territoire de Paris, et j'y tombai dangereusement malade. Me voyant abandonné des médecins, j'eus recours à Dieu, et je lui fis ma prière dans l'église du saint martyr, sous les cloches. Pendant que je priais, je vis devant l'autel le bon pasteur saint Pierre et le maître des nations saint Paul ; je les reconnus à la manière dont on les peint dans leurs images. A la droite de saint Pierre était saint Denis, d'une taille plus haute et plus grêle. Son visage me parut d'une rare beauté. Sa tunique était blanche, avec des bandes de pourpre, et son manteau de pourpre parsemé d'étoiles d'or. Ils s'entretenaient ensemble avec une sainte gaîté. Saint Pierre dit : Voilà notre frère qui demande la santé. Saint Paul répondit : Il va la recouvrer et, s'approchant de saint Denis, il lui mit la main sur la poitrine et regarda saint Pierre. Saint Pierre dit à saint Denis : C'est à vous de le guérir. Aussitôt saint Denis, tenant en main un encensoir et une palme, s'approcha de moi avec un prêtre et un diacre qui étaient un peu à l'écart (c'étaient apparemment saint Rustique et saint Eleuthère), et il me dit : Mon frère, la paix soit avec vous ! Ne craignez pas ; vous ne mourrez point que vous ne soyez retourné heureusement à votre siége. Levez-vous plein de santé, célébrez la messe, et dédiez cet autel en l'honneur de Dieu et de ses apôtres Pierre et Paul que vous voyez. En même temps une clarté et une odeur toutes célestes remplirent toute l'église. A l'instant je me trouvai guéri, et je me mis

(1) Labbe, t. VI, p. 1650. — (2) Anast. *In Adrian.* — (3) Anast. *In Steph.* Dom Boucquet, t. V. *Leo Ostiens.*

en devoir d'exécuter ce qui m'avait été commandé ; mais ceux qui étaient présents disaient que j'étais en délire. C'est pourquoi je leur racontai, aussi bien qu'au roi et à toute la cour, ce que j'avais vu, et je fis ensuite ce qui m'avait été ordonné. Que le Seigneur soit béni ! Telle est la relation du Pape lui-même (1).

En témoignage et en reconnaissance de cette guérison, il donna au monastère de Saint-Denis son pallium, que l'on y a conservé jusque dans ces derniers temps. Etienne II, ayant ainsi recouvré la santé, fit la dédicace de l'église avec une grande solennité, le 28 juillet, qui, cette année 754, était un dimanche.

Dans cette même solennité, il fit une autre cérémonie plus remarquable ; car il consacra de nouveau pour roi de France, par l'onction de l'huile (2), Pépin et ses deux fils, Charles et Carloman, avec la reine Bertrude, et défendit aux seigneurs des Francs, par l'autorité de saint Pierre, sous peine d'excommunication, que jamais eux ni leurs descendants se donnassent des rois d'une autre race. Il donna en même temps au roi et à ses deux fils le titre de patrices des Romains, les établissant ainsi défenseurs en titre de l'Eglise romaine. On croit aussi que le baptême des deux jeunes princes avait été différé jusqu'alors, et que le Pape fut leur parrain ; car en plusieurs de ses lettres, il nomme le roi Pépin son compère spirituel, la reine Bertrade sa commère, et les deux princes ses enfants spirituels. Ces noms, consacrés par la religion, étaient alors des titres d'honneur. Le roi Pépin avait eu dessein de répudier la reine Bertrude ; mais le Pape l'en détourna par des avis salutaires, auxquels Pépin se rendit ; et peut-être fut-ce la raison de sacrer avec lui cette princesse.

De tous les monuments contemporains, celui qui donne sur ces événements les détails les plus précis est un manuscrit latin qui date de l'an 767, seizième de Pepin (3). Théophane, qui écrivit beaucoup plus tard et à Constantinople, raconte que le pape Etienne délia Pépin et les Francs du serment de fidélité qu'ils avaient prêté a Childeric, et qu'il fit tondre celui-ci et reléguer dans un monastère. En quoi il attribue à Etienne ce qui appartient à Zacharie. Cette confusion n'étonne pas dans un historien grec, éloigné des lieux et des événements.

A Constantinople, en la même année 754, l'empereur Copronyme recommençait à troubler et à persécuter l'Eglise. Ayant eu quelques succès contre les Arabes, par suite de la guerre civile entre les Ommiades et les Abassides, il ne pensa point à reconquérir l'Italie sur les Lombards, ayant bien plus à cœur, de faire la guerre aux images des saints. Il tint à cet effet plusieurs conseils : tous les jours il parlait au peuple pour lui persuader d'abolir les images. Enfin, l'an 754, treizième de son règne, il assembla dans ce même but un faux concile de trois cent trente-huit évêques. A leur tête étaient Grégoire de Néocésarée, Théodose, évêque d'Ephèse et fils de l'empereur Absimare, et Sisinnius, surnommé Pastillas, évêque de Perge en Pamphilie. Il n'y avait aucun patriarche, ni personne de la part des grands siéges de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche, ou de Jérusalem. Le siége de Constantinople était vacant ; car Anastase était mort la même année, d'une maladie qui lui faisait rejeter les excréments par la bouche. Ce concile s'assembla dans le palais d'Hiérie, sur la côte d'Asie, vis-à-vis de Constantinople, le dix février, et dura six mois, jusqu'au 8 août, où il passa dans l'église de Blaquernes. Alors l'empereur Copronyme monta sur l'ambon, et, tenant par la main le moine Constantin, évêque de Sylée, il cria à haute voix : Longues années à Constantin, patriarche œcuménique ! En même temps, il le revêtit des habits pontificaux et du pallium. Ce même jour se termina le faux concile, dont il ne nous reste qu'une prétendue définition de foi, dans les actes du septième concile œcuménique, second de Nicée, qui la réfute et la condamne.

D'abord le conciliabule de Copronyme se donne lui-même le titre de grand et œcuménique concile. Mais comment peut-il s'arroger un titre pareil, lui qui n'a point été reçu, qui, au contraire, a été anathématisé par les pontifes des autres églises? Car il n'avait point pour lui le Pontife romain ou les évêques de son côté, ni par ses légats, ni par sa lettre encyclique, comme c'est la loi des conciles. Cette réflexion est du concile général de Nicée, qui ajoute : Il n'avait pas non plus l'assentiment des patriarches d'Orient, savoir : d'Alexandrie, d'Antioche et de la sainte cité, non plus que des évêques de leurs provinces (4).

Ensuite, après un assez long préambule, les évêques du conciliabule copronymien disent assez longuement : De même que Jésus-Christ suscita autrefois les apôtres pour instruire les hommes et renverser l'idolâtrie introduite dans le monde par le démon, de même il a suscité aujourd'hui nos empereurs, pour nous instruire et renverser de nouveau l'idolâtrie que le démon a ramenée dans l'Eglise par les images de Jésus-Christ et des

(1) Labbe, t. VI, p. 1649. D. Bouquet, t. V, p. 591.

(2) La plupart des historiens rapportent que Pépin le Bref se fit sacrer par S. Boniface après sa proclamation comme roi. Dinnberger, t. II, p. 341, rejette ce fait en se fondant d'une part sur le silence de *Willibald* et d'*Othlon*, premier biographe de l'archevêque de Mayence, et, d'autre part, sur le vague et l'incertitude qui règnent dans les indications des chroniqueurs. Eginhard parle du fait sans donner aucune date; les annales des Francs mettent le fait à l'an 752, sans marquer de jour ; Eginhard, Marianus Scot, Sigebert, Lambert et Aimoin ne marquent ni le jour ni l'année ; Réginon assigne l'an 750 et *Othon* de Freising l'an 752, mais [illegible] années la mort du pape Zacharie. Il est difficile de prononcer — (3) *Fragm. Greg. Tur.*, p. 991. Mabill. *De re diplom.*, l. V, p. 384. — (4) Labbe, t. VII, p. 395.

saints. Ces empereurs étaient Copronyme et son fils Léon, âgé de quatre ans. Voilà quels hommes les évêques grecs proclament leurs docteurs et leurs apôtres ! voilà quels hommes-ils disent suscités de Jésus-Christ pour leur apprendre enfin, à eux évêques, que vénérer les images de Jésus-Christ, de sa sainte Mère et des saints, c'est une invention du démon, c'est adorer des faux dieux ! N'est-ce pas là blasphémer Jésus-Christ, en vue de flatter sacrilégement deux hommes ? N'est-ce pas reprocher à Jésus-Christ qu'il a manqué à sa parole : Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles ? Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ? Au reste, quand Mahomet, Copronyme ou Luther se disent suscités de Dieu pour réformer son Eglise, ils disent aussi vrai l'un que l'autre : c'est le même esprit qui les fait parler.

Après avoir ainsi fait l'apothéose de Copronyme et de son enfant, les évêques grecs rappellent les décisions des six premiers conciles généraux ; puis, dans une longue tirade, ils accusent de ruiner ces décisions vénérables, ils accusent de ruiner le mystère de l'Incarnation, ils en accusent l'art insensé et impie des peintres, l'art abominable de la peinture, inventé par le démon ! Voici comme ils le prouvent. Le peintre fait une image qu'il appelle le Christ. Or, le Christ est Dieu et homme. Donc le peintre prétend peindre la divinité ! donc la divinité, qui est immense, infinie, le peintre prétend la circonscrire, avec des couleurs, sur une toile ou sur une planche ! N'est-ce pas l'impiété d'Arius et même celle des païens ? Dira-t-il que, par l'incarnation, la divinité et l'humanité ont été fondues et mêlées ensemble ? N'est-ce pas l'impiété d'Eutychès ? Dira-t-il qu'il ne veut peindre que la chair, séparément du Verbe ? N'est-ce pas diviser le Christ avec l'impie Nestorius (1) ?

C'est ainsi que le concile copronymien déclame contre la peinture, oubliant le bon sens le plus vulgaire. Le peintre qui fait le portrait d'un homme, ne prétend pas peindre son âme, ni la séparer de son corps, ni confondre l'une avec l'autre ; il peint simplement l'homme tel qu'il est visible à tout le monde. De même le peintre qui fait une image du Christ, ne prétend pas peindre sa divinité, ni la séparer de son humanité, ni les confondre l'une avec l'autre ; il peint simplement le Christ tel qu'il s'est rendu visible à tout le monde. La peinture n'a ni plus ni moins de danger que l'écriture et la parole. S'il faut abolir la peinture, parce qu'elle n'est qu'une image imparfaite de ce qu'elle veut représenter, il faut abolir l'écriture, qui n'est qu'une image imparfaite de la parole ; il faut abolir la parole, qui n'est qu'une image imparfaite de la pensée; il faut abolir la pensée, qui n'est qu'une image imparfaite de la chose ; il faut abolir les choses mêmes, j'entends les choses créées, parce qu'elles ne sont qu'une image imparfaite de la pensée divine, qui en est le modèle parfait.

Après les raisonnements, les évêques du conciliabule font des citations de l'Ecriture des Pères ; mais leurs citations sont aussi concluantes que leurs raisonnements sont justes. Par exemple, celles qu'ils font des Pères ne vont pas à la question, excepté deux, une de saint Epiphane et une de Théodote d'Ancyre ; mais ces deux sont des pièces fausses et controuvées. Enfin, sur des raisonnements et des citations de cette espèce, le conciliabule conclut que l'on doit rejeter de l'Eglise avec abomination toute image peinte de quelque manière que ce soit, et défend à toute personne, à l'avenir, d'en faire aucune, de la vénérer, de la dresser dans une église, ou dans une maison particulière, ou de la cacher. Il fait ensuite plusieurs acclamations en l'honneur de Copronyme et de son enfant, qu'il loue, entre autres choses, d'avoir aboli l'idolâtrie. Enfin, il prononce anathème nommément contre saint Germain de Constantinople, Georges de Chypre et saint Jean Damascène, en ces termes : Anathème à Germain, double en ses sentiments et adorateur du bois ! anathème à Georges, son complice, falsificateur de la doctrine des Pères ! anathème à Mansour, qui est maudit et favorable aux Sarrasins ! anathème à Mansour, injurieux à Jésus-Christ et traître à l'empire ! anathème à Mansour, docteur d'impiété et mauvais interprète de l'Ecriture ! la Trinité les a déposés tous trois. Tel est le décret du conciliabule des iconoclastes (2).

Le 20 du même mois d'août 754, l'empereur Copronyme alla dans la place publique avec le nouveau patriarche Constantin et les autres évêques, et ils y publièrent le décret du conciliabule, répétant les anathèmes contre Germain, Georges et Jean Mansour. Ce décret étant porté dans les provinces, on voyait partout les catholiques consternés, et les iconoclastes changer les vases sacrés et défigurer les églises. On brûlait les images, on abattait ou l'on enduisait les murailles qui en étaient peintes ; mais on conservait celles qui n'avaient que des arbres, des oiseaux ou des bêtes, principalement les représentations des spectacles profanes, comme des chasses ou des courses de chevaux (3). De même, on défendait de s'incliner devant les images de Jésus-Christ et des saints, tandis que l'on commandait de se prosterner devant les empereurs et que l'on punissait de mort quiconque outrageait leur image gravée sur la monnaie.

Heureusement pour la foi de l'Eglise et pour le bon sens de l'humanité, Copronyme n'était pas maître de toute la terre. Les Chrétiens de Syrie, de Palestine et d'Egypte, plus libres sous la domination des Mahométans qu'ils ne l'eussent été sous celle de Copronyme,

(1) Labbe, t. VII, p. 434-462. — (2) *Ibid.*, p. 464-453. — (3) Theoph. *Et vita S. Stephan.*

continuaient à professer et à défendre le bon sens et la foi. A leur tête se distinguait saint Jean Damascène. Sous le règne de Léon l'Isaurien, père de Copronyme et auteur de la nouvelle hérésie, il avait publié trois discours, dans lesquels, comme nous l'avons vu par le résumé du premier, il défend les images des saints par des raisonnements et des autorités sans réplique. Il dit, entre autres choses, dans son deuxième discours : Ce n'est point aux empereurs de donner des lois à l'Eglise. Ecoutez ce que dit l'apôtre : Dieu a établi dans l'Eglise premièrement des apôtres, en second lieu des prophètes; troisièmement des pasteurs et des docteurs, pour la perfection de l'Eglise ; il ne parle pas d'empereurs. Et encore : Souvenez-vous de vos préposés qui vous ont annoncé la parole. Or, ceux qui l'ont annoncée, ce ne sont pas les empereurs, mais les apôtres et les prophètes, les pasteurs et les docteurs. Aux empereurs l'administration politique ; aux pasteurs et aux docteurs le gouvernement de l'Eglise. L'envahir comme on fait, est un brigandage. Quand Saül déchira le manteau de Samuël, qu'arriva-t-il? Dieu déchira son royaume et le donna à David, le plus doux des hommes. Jézabel persécute Elie : elle est mangée par les chiens. Hérode fait mourir Jean : il est consumé par les vers. Aujourd'hui le bienheureux Germain, illustre par sa vie et son éloquence, est chargé de coups et envoyé en exil avec un grand nombre d'évêques et de Pères ; n'est-ce pas un brigandage ? Le Seigneur a dit : Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. Nous vous obéissons, ô empereur, dans les choses de la vie présente et autant qu'elles vous sont confiées ; mais pour les affaires de l'Eglise, nous avons nos pasteurs qui nous ont transmis la législation ecclésiastique. Nous ne transférons pas les bornes antiques qu'ont posées nos Pères, mais nous gardons les traditions telles que nous les avons reçues ; car si nous commençons à démolir tant soit peu l'édifice de l'Eglise, il s'écroulera bientôt tout entier (1).

Saint Damascène parlait ainsi au nom des chrétiens de l'empire, parmi lesquels on répandait ses discours, et qu'il soutenait ainsi dans les bonnes doctrines. Voilà ce qui lui attirait les glorieux anathèmes des iconoclastes. Il écrivit contre l'empereur Copronyme des discours plus vigoureux encore, l'appelant un nouveau Mahomet, un ennemi du Christ, un *haïsseur* des saints ; et ses évêques adulateurs, des esclaves de leur ventre, qui, pour l'amour de leur ventre, éteient prêts à tout dire et à tout faire (2).

Nous n'avons pas ces derniers écrits de saint Jean Damascène ; mais il existe sous son nom un discours non moins véhément d'un auteur contemporain, contre le même empereur, pour la défense des saintes images, et adressé à tous les chrétiens. L'auteur commence par une profession de foi, où il dit entre autres : Quant à la très-sainte Mère de Dieu, je la confesse plus sainte que les chérubins et les séraphins, plus sublime que les cieux, plus élevée que toutes les créatures, comme ayant enfanté un de la Trinité, le Christ notre Dieu. Quant aux saints qui ont combattu pour lui, je les honore, je les révère (proskyno), et je les vénère, et j'implore leurs intercessions. Je révère également, j'honore et je baise respectueusement leurs précieuses reliques. Pour leurs saintes images, je les honore et les baise de même, non comme des dieux, mais comme une description et une narration succincte de leurs souffrances. Dans les maisons particulières, les enfants saluent et embrassent les portraits de leurs parents, les parents ceux de leurs enfants, non certes comme des dieux, mais par affection mutuelle. Ainsi en est-il des images des saints. On les peint dans les livres et dans les églises, pour réveiller notre affection et notre souvenir, redresser notre conduite et instruire les nations qui se convertissent. Dans la Bible, l'écrivain sacré dépeint tout ce qui se rapporte à l'incarnation du Christ ; le peintre, dans son tableau, décrit la gloire de l'Eglise depuis le premier Adam jusques et y compris l'incarnation du Christ. L'écrivain et le peintre font la même narration : l'Eglise les reçoit l'une et l'autre. Et toi, ô hérétique, tu adores le livre et tu conspues le tableau ! Quelle extravagance ! Quelle différence y a-t-il donc entre du papier et une toile ? entre de l'encre et du carmin ou bien une autre couleur ? Diras-tu que tu révères l'histoire écrite de l'incarnation, et non pas le papier ni l'encre? Eh bien ! pense de même que je révère l'histoire peinte du Christ, et non pas la planche, la muraille ni les couleurs ! Ainsi que le dit notre saint père Chrysostome : lorsque les images des empereurs sont portées dans une ville, les magistrats et le peuple, saisis de crainte, vont au-devant avec des acclamations : ce n'est pas la planche qu'ils honorent, ni l'écriture empreinte sur la cire, mais le caractère de l'empereur terrestre. Or, si l'empereur de la terre doit être honoré de la sorte, encore que ce ne soit que son image, combien plus ne faut-il pas honorer l'image de l'empereur céleste, le Christ notre Dieu !

Que si des personnes ignorantes excellent en cette matière, c'est votre faute. Supposez un paysan qui, ne connaissant pas les choses de la cour, se prosterne devant un courtisan, croyant que c'est l'empereur, et qu'il lui dise : Seigneur, ayez pitié de moi ! Condamnerez-vous à mort, soit celui qui se prosterne, soit celui devant qui il se prosterne par ignorance? Nullement; mais vous ferez remarquer au premier son erreur. De même, s'il y en a qui se trompent touchant l'image du Christ, il faut les instruire. C'est pour cela qu'il y a des évêques, des prêtres et des

(1) *Op. S. Dam.*, t. I, p. 335, édit. Leqien. — (2) *Ibid.*, 306 *Et, vit. S. Seephan.*

diacres. Les vrais pasteurs et docteurs, ces lumières d'autrefois, ne pensaient à autre chose dans cette vie qu'à bien instruire le peuple dans la voie du salut. Quant aux évêques de ce siècle, ce qui les occupe uniquement, ce sont les chevaux, les bœufs, les troupeaux de moutons, les champs, les amas d'or, comment ils vendront le blé, distribueront le vin, pèseront l'huile, feront le commerce de la laine et de la soie; ils ne considèrent attentivement autre chose que l'empreinte et le poids de la monnaie; ce qu'ils cherchent de côté et d'autre chaque jour, ce sont des tables de sybarites, des vins parfumés, d'énormes poissons; ils négligent leur troupeau, et, soigneux de leur corps, méprisent leur âme. C'est comme il est dit dans l'Ecriture : Les pasteurs de ce siècle sont devenus des loups.

Qui maintenant suivrons-nous? Saint Basile le thaumaturge, ou Pastilas le meurtrier des âmes? saint Jean Chrysostome, le docteur de la pénitence et du salut, ou bien Tricacabe, le docteur du désordre et de la perdition? Grégoire, le théologien par excellence, ou bien le profane patriarche Constantin, la peste du peuple, qui, avec son homonyme, l'indigne chef de l'empire, a banni de la sainte Eglise la sainte doctrine des saintes images? Qui écouterons-nous? le chœur des vénérables patriarches, qui ont illustré les six premiers conciles, approuvés par toutes les régions, d'une extrémité du ciel à l'autre, ou bien ces pontifes hypocrites, qui viennent d'introduire dans l'Eglise un dogme adultérin, que nul des patriarches ou des grands siéges n'a confirmé, mais que tous ont proscrit par leurs lettres synodales (1)? Voilà ce que dit entre autres choses l'auteur du discours. Et, de fait, les patriarches Théodore de Jérusalem, Cosme d'Alexandrie et Théodore d'Antioche, avec plusieurs métropolitains d'Orient, condamnèrent et l'herésie et le conciliabule des iconoclastes, et envoyèrent leurs lettres à Rome (2).

Tandis que l'empereur de Constantinople, Copronyme, faisait ainsi la guerre aux saints et contre l'Église, le roi des Francs, Pépin, faisait la guerre aux Lombards pour l'Eglise. Cependant, avant de se mettre en marche, il envoya jusqu'à trois fois, par le conseil du Pape, des ambassadeurs au roi Astolfe, pour lui offrir la paix, s'il voulait rendre à l'Eglise et à la république romaine ce qu'il avait usurpé, lui promettant même de grands présents. Comme il persista dans son refus, Pépin marcha contre lui. Mais quand il fut à moitié chemin, il envoya encore vers le roi des Lombards, à la prière du Pape, qui voulait éviter l'effusion du sang des Chrétiens, et qui lui écrivit pareillement de son côté, le conjurant, par tous les mystères et par le jour du jugement, de rendre ce qui appartenait à la sainte Eglise de Dieu et à la république des Romains. Astolfe ne répondit au Pape et au roi que par des menaces. Pépin continua donc sa marche et fit prendre les devants à quelques officiers avec quelques troupes, pour occuper les passages des Alpes qui appartenaient aux Francs. Astolfe, les voyant en petit nombre, tomba sur eux à l'improviste avec des troupes très-considérables. Mais Dieu donna la victoire à cette poignée de Francs. La multitude des Lombards fut taillée en pièces, Astolfe lui-même n'échappa qu'avec peine par la fuite, et alla se renfermer dans Pavie. L'armée des Francs força tous les passages occupés par les Lombards, entra en Italie, chargée de butin, et assiégea Astolfe dans sa capitale. Alors le Pape supplia Pépin de nouveau d'épargner le sang chrétien. Et, par sa pacifique entremise, on fit un traité entre les Romains, les Francs et les Lombards, par lequel Astolfe et tous les seigneurs de sa nation promirent, sous de grands serments et par écrit, de rendre sans délai Ravenne et plusieurs autres villes. Après quoi Pépin, emmenant les otages des Lombards, revint en France, nonobstant les remontrances du Pape, qui le conjurait de ne point se fier à leurs paroles, et de faire exécuter le traité en sa présence (3).

Comme cet événement est un des plus graves de l'histoire, qu'il nous soit permis de citer le jugement d'un auteur français, justement célèbre pour la sagesse de ses vues. « Il est évident, dit le docte P. Thomassin : 1° Que le Pape gouvernait tout l'Etat de Rome et de l'exarchat, c'est-à-dire de ce qui restait encore sous l'empire de Constantinople. C'était lui qui faisait la paix, qui parait aux désordres de la guerre, qui protégeait les villes, qui écartait les ennemis, qui avait la principale correspondance avec l'empereur et avec les rois voisins de qui on pouvait attendre du secours. Ainsi la domination lui était tombée entre les mains par la seule disposition du ciel. 2° Le Pape conservait toutes ces provinces dans l'obéissance de l'empereur; dans les dernières extrémités où il se vit réduit, il n'implora le secours que de l'empereur, et ce ne fut que lorsque l'Italie eut été entièrement abandonnée par son souverain légitime qu'elle chercha la protection de la France.

» Ce Pape, Etienne II, avant que de venir en France, étant accompagné des ambassadeurs de l'empereur et du roi Pépin, alla trouver le roi des Lombards à Pavie, et lui recommanda Ravenne, tout l'exarchat et les autres places qui avaient été usurpées sur la république, ou par lui ou par ses prédécesseurs. Le Pape redemande toutes ces villes et toutes ces provinces, comme appartenantes au Pontife romain, qui en était le Père spirituel et temporel, qui les protégeait et les gouvernait depuis longtemps, qui avait si souvent exposé sa vie et répandu tous ses trésors pour leur conservation, qui les avait si souvent retirées des mains des Lombards, enfin qui s'en

(1) *Op. J. Damasc.*, t. I, p. 614-623. — (2) Dom Bouquet, t. V, p. 536. — (3) Anast. *In Steph.*

trouvait le seul gouverneur, depuis que les empereurs d'Orient en avaient absolument abandonné la défense au milieu de tant d'ennemis. Ainsi ce n'était qu'une restitution que ce Pape demandait aux Lombards, à laquelle il les força quand il fut soutenu de la faveur du roi Pépin et des armes françaises. Pépin lui jura, à Ponthyon, de lui faire rendre l'exarcat et tout ce qui avait appartenu à la république romaine.

» Ces termes, *les droits et les lieux de la république*, ne sont pas affectés sans raison, parce que les plus saints évêques ont toujours conspiré avec les princes temporels pour la défense et la conservation même temporelle des villes; et quand les princes temporels ont négligé ou n'ont pas eu la puissance de s'acquitter de leur devoir en ce point, les évêques ont suppléé à leur défaut et ont pris en main le gouvernail au milieu de la tempête. C'est en cette manière que les Pontifes romains concouraient avec les empereurs romains pour la conservation des restes de la république romaine dans l'Italie, et ils s'en sont trouvés seuls chargés lorsque les empereurs, ayant absolument retiré leur concours, ont abandonné toutes ces provinces à la fureur des Lombards. Car qui peut douter qu'ils n'eussent plus de droit sur toutes ces provinces de la république romaine que les Lombards qui en étaient les destructeurs, et que les empereurs qui les abandonnaient et qui pouvaient passer pour les auteurs de leur désolation, parce qu'ils ne l'avaient pas empêchée ?

» Le roi Pépin envoya ses ambassadeurs à Astolfe pour le porter à cette restitution. Le Pape demandait que cette restitution se fit sans effusion de sang. Mais c'est à l'Eglise et à la république romaine que cette restitution se devait faire, parce que ni les exarques, ni aucun autre général des troupes impériales ne paraissant plus dans l'Italie pour sa défense, les Romains, ayant le pape à leur tête et composant ce qu'on pouvait appeler l'Eglise et la république, commencèrent à recueillir les débris de ce naufrage et à poursuivre la restitution de tout ce qui avait été usurpé par les Lombards. Pépin passa les Alpes, et fit promettre à Astolfe de rendre Ravenne et les autres villes. » Voilà comme ce saint écrivain fait voir que c'était une restitution à l'Eglise et à la république romaine ; il fait voir avec la même netteté que c'était en même temps une donation de Pépin, attendu que ces provinces lui appartenaient de fait par droit de conquête (1).

Le pape Etienne retourna donc à Rome, accompagné du prince Jérôme frère de Pépin, de l'abbe Fulrad et d'autres seigneurs que Pépin lui avait donnés pour le reconduire. Quand il arriva au champ de Néron, près le Vatican, il trouva des évêques et des clercs qui venaient au-devant de lui en chantant et en portant des croix, suivis d'une grande multitude de peuple, qui criait : Dieu soit loué! notre pasteur est venu! Il est notre salut après Dieu! Le Pape apportait de France des relique de saint Denys, pour lesquelles il fonda un monastère de moines grecs (2).

Ce qu'il avait prévu arriva. Quand Pépin fut repassé en France, Astolfe, bien loin de rendre les places qu'il avait promises, recommença à maltraiter les Romains. Le Pape en avertit le roi Pépin par une lettre dont voici l'inscription : Aux excellentissimes seigneurs, nos fils, le roi Pépin, notre compère spirituel, Charles et Carloman, pareillement rois et patrices des Romains, Etienne, Pape. Il leur rappelle combien leur dévouement pour saint Pierre les avait rendus illustres parmi les autres nations; il leur souhaite de se rendre de plus en plus dignes de cette gloire, surtout dans la conjoncture présente.

Ce qu'il leur avait prédit était arrivé. Le roi des Lombards avait manqué à tous ses serments. Il n'avait pas rendu un pouce de terre à saint Pierre, à l'Eglise de Dieu et à la république des Romains; au contraire, il leur faisait éprouver d'indicibles afflictions. Tous les chrétiens avaient cru fermement que, par les rois des Francs, saint Pierre recevrait justice complète, surtout après la victoire miraculeuse qu'il avait obtenue au passage des Alpes. Il était conséquemment de leur intérêt temporel et éternelle d'exécuter fidèlement la donation qu'ils lui avaient faite. Je vous conjure donc par le Seigneur, notre Dieu, sa glorieuse mère toujours Vierge, toutes les vertus célestes, et saint Pierre, prince des apôtres, qui vous a sacrés rois, de compatir aux afflictions de la sainte Eglise de Dieu, et de lui faire tout rendre suivant la donation que vous avez offerte à notre seigneur saint Pierre, votre protecteur, et de ne plus vous fier aux paroles trompeuses de ce méchant roi et de ses juges. Car nous avons remis entre vos mains tous les intérêts de la sainte Eglise de Dieu, et vous rendrez compte à Dieu et à saint Pierre, au jour terrible du jugement, comment vous les aurez défendus. C'est à vous que, depuis tant de siècles, est réservée cette bonne œuvre, d'exalter l'Eglise et de faire justice au prince des apôtres : aucun de vos pères n'a été honoré d'une telle grâce. C'est vous qu'il a prévus et préélus pour cet effet, avant les siècles éternels, comme il est écrit : Ceux qu'il a prévus et prédestinés, il les a appelés, et ceux qu'il a appelés, il les a justifiés. Vous avez été appelés, hâtez-vous de faire justice au prince des apôtres; car c'est par les œuvres que la foi se justifie et se perfectionne. Quant au détail des tribulations que nous avons souffertes et que nous souffrons encore, notre fils Fulrad, votre conseiller, vous les racontera, ainsi que ceux qui l'accompagnent (3).

(1) Thomass. *De la discipline*, part. I, livre III, c. 29. — (2) Anast. *Apud, Coint.*, *an.* 754, n. 75. Hild. Areop. — (3) Dom Bouquet. t. V, p 486

Quelque temps après, le Pape envoya au roi Pépin et à ses deux fils Vulcaire, évêque de Nomente, avec une autre lettre, où, revenant sur les mêmes motifs, il dit : Le roi des rois et le Seigneur des seigneurs vous a élevés sur tant de peuples et de nations afin que vous exaltiez vous même la sainte Eglise de Dieu. Il pouvait la défendre d'une autre manière, s'il lui avait plu; meis il a voulu éprouver votre cœur. C'est pour cela qu'il nous a commandé d'aller vers vous et de faire un si grand voyage au travers de tant de fatigues et de périls. Sachez, au reste, que le prince des apôtres garde votre promesse ; et si vous ne l'accomplissez, il la représentera au jour du jugement. Là seront inutiles les excuses les plus ingénieuses. Ces lettres furent écrites ves la fin de l'année 754.

Cependant Astolfe faisait avancer ses troupes, et le premier jour de janvier de l'année suivante 755, elles parurent devant Rome, qu'il tint assiégé trois mois, ravageant par le fer et le feu tous les dehors, et donnant des assauts tous les jours. Il fit même fouiller en plusieurs cimetières, et enlever des corps saints. Sept semaines après le commencement du siége, le Pape envoya en France, par mer, et encore à grand'peine, l'évêque Georges et le comte Tomaric, avec l'abbé Warnehaire, que le roi avait envoyé à Rome. Ils étaient chargés de deux lettres, dont la première porte cette inscription :

« Aux excellentissimes seigneurs Pépin, Charles et Carloman, tous trois rois et nos patrices des Romains ; à tous les évêques, abbés, prêtres et moines ; à tous les illustres ducs comtes, et à toute l'armée du royaume et de la province des Francs : Etienne, pape, et tous les évêques, prêtres, diacres, ducs, cartulaires, comtes, tribuns, le peuple et l'armée entière des Romains, tous plongés dans l'affliction.

» Nous sommes environnés d'une tristesse si amère et pressés d'une angoisse si extrême, la continuité de nos maux nous fait verser tant de larmes, qu'il nous semble que les éléments mêmes doivent le raconter. Vous savez comme l'impie roi Astolfe a violé les conditions de la paix qu'il avait jurée. Or, aux calendes de janvier, toute l'armée des Lombards est venue de la Toscane assiéger Rome et camper devant trois portes. Astolfe lui-même, avec d'autres troupes, est venu l'attaquer d'un autre côté et camper devant d'autres portes, nous envoyant dire fréquemment : Ouvrez-moi la porte Salaria, et livrez-moi votre Pape, sinon je renverserai vos murailles et vous passerai tous au fil de l'épée ; et je verrai qui pourra vous tirer de mes mains. Il y a plus : tout ceux de Bénévent sont également venus et campent devant d'autres portes, qui restaient encore libres. Tout ce qui est hors de la ville a été mis à feu et à sang. Ils ont incendié les maisons et les églises, brisé et brûlé les images des saints ; ils ont mis dans leurs sacs impurs les dons sacrés, c'est-à-dire le corps de Notre Seigneur, et les mangeaient après s'être remplis de viande. Ils ont emporté les voiles et les ornements des autels pour leur usage. Ils ont déchiré de coups les moines et violé les religieuses, dont ils ont même tué quelques-unes. Ils ont brûlé toutes les fermes de saint Pierre et celles de tous les Romains, emmené les bestiaux, coupé les vignes jusqu'à la racine, foulé aux pieds les moissons, en sorte qu'il ne nous reste plus de quoi vivre. Ils ont égorgé quantité de serfs de saint Pierre et des Romains, et emmené les autres en captivité, jusqu'à arracher du sein de leur mère les enfants à la mamelle pour les égorger. Les païens mêmes n'ont jamais fait tant de maux.

» Voilà cinquante-cinq jours qu'ils assiégent la ville affligée de Rome, et qu'ils la pressent de toutes part ; nuit et jour ils lui livrent des assauts et battent ses murailles. Voici, nous disent-ils d'une manière insultante, voici que nous vous serrons de tous les côtés ; que les Francs viennent maintenant, et qu'ils vous arrachent de nos mains ! La ville de Narni, que vous avez donnée à saint Pierre, ils l'ont prise, ainsi que quelques autres qui nous appartiennent. Aussi avons-nous eu de la peine à vous envoyer par mer ces lettres trempées de nos larmes. Hâtez-vous donc, bien-aimés, je vous en conjure par le Dieu vivant et véritable et par le prince des apôtres, le bienheureux Pierre, hâtez-vous de venir à notre secours, de peur que nous ne périssions et que les nations de l'univers ne disent : Où est la confiance que les Romains mettaient, après Dieu, dans les rois et la nation des Francs? Ecoutez-nous et venez à notre aide. Toutes les nations qui ont eu recours à la vaillante nation des Francs, ont été sauvées ; combien plus ne devez-vous point avoir à cœur de délivrer la sainte Eglise de Dieu et son peuple ! »

Après des motifs si honorables pour les Francs, le Pape leur représente le jour terrible du jugement de Dieu et la confiance avec laquelle ils pourront y paraître, s'ils ont fidèlement combattu pour son Eglise. La seconde lettre est en particulier au roi Pépin et contient les mêmes choses. Dans l'une et dans l'autre, le Pape loue l'abbé Warnehaire, l'un des ambassadeurs, d'avoir, pour l'amour de saint Pierre, endossé la cuirasse et monté la garde nuit et jour sur les murailles de Rome (1).

Enfin, comme la liberté et l'indépendance temporelle importaient souverainement au bien de toute l'Eglise catholique, et, par là même, de l'humanité entière, le pape Etienne écrivit une dernière lettre au nom de saint Pierre, de toute l'Eglise romaine, et enfin de lui-même. En voici les principaux traits :

« Pierre, appelé à l'apostolat par Jésus-

(1) Dom Bouquet, t. V, p. 490-495.

Christ, Fils du Dieu vivant, et par moi toute l'Eglise catholique, apostolique et romaine, avec son pontife Etienne; que la grâce, la paix et la force pour délivrer cette Eglise et son peuple soit donnée abondamment par le Seigneur, notre Dieu, aux excellentissimes rois Pépin, Charles et Carloman, aux très-saints évêques, abbés, prêtres, moines, ainsi qu'aux ducs, comtes, et généralement à toutes les armées et à tout le peuple de France.

» Moi, Pierre, appelé par Jésus Christ à l'apostolat, et à qui il a daigné singulièrement confier ses ouailles et donner les clefs du royaume des cieux, je vous regarde comme mes enfants adoptifs; et, comptant sur l'amour que vous me portez, je vous exhorte et je vous presse de délivrer ma ville de Rome, mon peuple et la basilique où je repose, selon la chair, des violences que les Lombards y commettent. Car cette nation perfide opprime cruellement l'Eglise qui m'a été confiée. Mes chers enfants, persuadez-vous que je parais devant vous en personne pour vous en conjurer dans les termes les plus pressants, parce qu'en effet, suivant la promesse de mon Rédempteur, c'est vous, peuples des Francs qui êtes nos peuples de prédilection entre toutes les nations de la terre.

» La Mère de Dieu toujours vierge, vous fait les mêmes instances que moi. Elle vous presse et vous commande avec tous les chœurs des anges, tous les saints martyrs et confesseurs, d'avoir compassion des maux de Rome. Défendez-la contre les Lombards, de peur que ces persécuteurs ne profanent mon corps qui a été immolé dans les tourments pour Jésus-Christ, et ne souillent l'église où il repose. Secourez au plus tôt mon peuple, afin que moi Pierre, appelé de Dieu à l'apostolat, je vous protége à mon tour au jour du jugement, et que je vous prépare des places dans le ciel. Hâtez-vous de le faire, avant que la source vivante, d'où vous avez reçu la régénération, vienne à tarir; avant que votre mère spirituelle, la sainte Eglise de Dieu, dans laquelle vous espérez obtenir la vie éternelle, soit humiliée, envahie et profanée par les impies. Je vous conjure, par le Dieu vivant, de ne pas permettre que ma ville de Rome et mon peuple soient plus longtemps déchirés par les Lombards, afin que vos corps et vos âmes ne soient pas déchirés dans le feu éternel, ni que les brebis du troupeau que Dieu m'a confié soient dispersées, de peur qu'il ne vous rejette et ne vous disperse comme le peuple d'Israël.

« On sait que, parmi toutes les nations qui sont sous le ciel, c'est la nation des Francs qui a montré le plus d'attachement pour moi, Pierre, apôtre, et c'est pour cela que je vous ai recommandé, par mon vicaire, de délivrer l'Eglise que le Seigneur m'a confiée. C'est moi qui vous ai secourus dans vos besoins, quand vous avez eu recours à moi, qui vous ai donné la victoire sur vos ennemis, et qui vous la donnerai encore dans la suite, si vous accourez au secours de ma ville. Oui, si vous m'obéissez promptement, vous en recevrez une grande récompense en cette vie; vous surmonterez tous vos ennemis, vous vivrez longtemps, mangeant les biens de la terre, et vous aurez sans doute la vie éternelle. Autrement, sachez que, par l'autorité de la sainte Trinité et la grâce de mon apostolat, vous serez privés du royaume de Dieu et de la vie éternelle (1).»

Voici la réflexion que fait à ce sujet Fleury: Cette lettre est importante pour connaître le génie de ce siècle-là, et jusques où les hommes les plus graves savaient pousser la fiction, quand ils la croyaient utile. Au reste, elle est pleine d'équivoques comme les précédentes. L'Eglise y signifie, non l'assemblée des fidèles, mais les biens temporels consacrés à Dieu; le troupeau de Jésus-Christ est les corps et non pas les âmes; les promesses temporelles de l'ancienne loi sont mêlées avec les spirituelles de l'Evangile, et les motifs les plus saints employés pour une affaire d'Etat (2).

Contrairement à Fleury, nous pensons que, dans les lettres du pape Etienne II, l'Eglise romaine signifie tout simplement l'Eglise romaine, avec la liberté et l'indépendance nécessaires pour être efficacement la mère et la maîtresse de toutes les églises du monde; que le troupeau qu'il s'agit de défendre contre un ennemi qui profane les temples, égorge les religieux, viole les vierges, comprend les âmes aussi bien que les corps; que le Pape n'a pas eu plus de tort de joindre les promesses temporelles aux promesses spirituelles, surtout en parlant à une nation entière, que Jésus-Christ même n'en a eu de promettre le centuple en ce monde et dans l'autre la vie éternelle, à quiconque abandonnerait, pour l'amour de lui, quelque chose. Nous pensons que si tout ceci est une affaire d'Etat, c'est au moins une affaire d'Etat, et une des plus importantes, pour l'Eglise de Dieu. Enfin, ce qui ne nous paraît pas équivoque, c'est que l'envie de critiquer un Pape a fait oublier à Fleury les premiers principes de la foi chrétienne.

Ce qu'était Jérusalem pour les tribus d'Israël, pour le peuple de l'ancienne loi, Rome l'est pour les peuples de la loi nouvelle, pour l'humanité chrétienne: le centre de l'unité, le siége de la religion véritable, le lieu où le Seigneur rend ses oracles, et qui fait de toutes les nations de la terre comme une seule nation. David et les prophètes ont aimé, ont chanté, ont désiré de voir l'une et l'autre. C'est David qui, en expulsant de Sion le profane Jébuséen, rend Jérusalem complétemen libre; c'est David qui en fait la cité sainte, qui y transporte l'arche d'alliance, qui y prépare les matériaux d'un temple que bâtit son fils Salomon. Tout cela n'était qu'une figure, qu'une

(1) Dom Bouquet, t. V, p. 495. A. Duchesne, t. III. Labbe, t. VI. — (2) L. XLIII, n. 17.

ombre de la Jérusalem nouvelle. Cependant cette ombre seule fait déjà la joie, l'amour, la gloire et du peuple, et des rois, et des prophètes. Lorsque Jérusalem et son temple sont détruits, Jérémie pleure des larmes irrémédiables. Ce qui occupe le peuple captif à Ninive et à Babylone, c'est le souvenir de Jérusalem et de son temple. Que parlons-nous des hommes? Dieu lui-même n'a-t-il pas prédestiné Cyrus, avant tous les siècles, pour relever Jérusalem et son temple? Sous l'impie Antiochus, n'est-ce pas l'amour de Jérusalem et de son temple qui met les armes aux mains des Machabées ? Jérémie n'apparaît-il point à leur chef pour lui donner un glaive d'or? Les anges du ciel ne combattent-ils point visiblement à ses côtés? Enfin, lorsque la destruction finale de Jérusalem arrive, Jésus ne pleure-t-il pas sur elle?

Or, si Dieu et les hommes, si le ciel et la terre ont tant fait pour l'ombre et la figure, pour la Jérusalem qui devait périr, que ne feront-ils point pour la réalité? que ne feront-ils point pour la Jérusalem qui ne doit point périr? pour cette Eglise que le Seigneur a bâtie lui-même sur la pierre, et contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront point? pour cette maison de l'Eternel qui, dans les derniers temps, devait être fondée sur le sommet des montagnes et des collines, et vers laquelle devaient affluer toutes les nations? pour cette Jérusalem nouvelle, dont les prophètes ont dit que les nations marcheraient à sa lumière, que les rois seraient ses nourriciers, les reines ses nourrices, et qu'ils baiseraient la poussière de ses pieds? Heureux alors les nouveaux David, les nouveaux Cyrus, les nouveaux Machabées que Dieu daigne appeler à la défense et à la délivrance même temporelle de son Eglise ! Leur gloire se confondra avec la gloire de l'Eglise même, avec la gloire de Dieu. En vérité, le langage du pape Etienne II n'est que le langage naturel d'un chrétien qui croit et qui aime.

S'il fallait quelque chose de plus pour redresser Fleury, nous citerions Fleury lui-même. Voici ce qu'il dit dans son quatrième discours, en parlant des inconvénients de la puissance temporelle unie à l'épiscopat: « Je ne vois que l'Église romaine où l'on peut trouver une raison singulière d'unir les deux puissances. Tant que l'empire romain a subsisté, il renfermait dans sa vaste étendue presque toute la chrétienté; mais depuis que l'Europe est divisée entre plusieurs princes indépendants les uns des autres, si le Pape eût été sujet de l'un d'eux, il eût été à craindre que les autres n'eussent eu peine à le reconnaître pour Père commun, et que les schismes n'eussent été fréquents. On peut donc croire que c'est par un effet particulier de la Providence que le Pape s'est trouvé indépendant et maître d'un Etat assez puissant pour n'être pas aisément opprimé par les autres souverains, afin qu'il fût plus libre dans l'exercice de sa puissance spirituelle, et qu'il pût contenir plus facilement tous les autres évêques dans leur devoir. C'était la pensée d'un grand évêque de notre temps (1).»

Ce grand évêque, que Fleury ne nomme pas, est sans doute Bossuet, qui dit: « Que le Siége apostolique ait reçu la souveraineté de la ville de Rome et d'autres pays, pour exercer plus librement et plus sûrement la puissance apostolique par tout l'univers, nous en félicitons, non-seulement le Siége apostolique, mais encore toute l'Eglise, et nous demandons au Ciel, de tous nos vœux, que cette principauté sacrée demeure de toutes manières sauve et intacte (2).»

Après le témoignage de ces deux hommes, on ne doutera plus que la délivrance temporelle et le complet affranchissement de l'Eglise romaine ne fussent une œuvre agréable au ciel et utile à la terre.

Pépin, Charlemagne et les Francs du huitième siècle le comprirent. Mû par la ferveur de la foi, le très-chrétien roi des Francs marcha de nouveau en Lombardie avec toutes ses troupes. Il avait déjà emporté sur les Lombards les passages des Alpes, lorsque arrivèrent à Rome les ambassadeurs de l'empereur Copronyme, savoir: Grégoire, premier secrétaire, et Jean, silenciaire, envoyés vers le roi Pépin. Le pape les avertit de sa marche, qu'ils eurent peine à croire, et les envoya en France, accompagnés d'un légat de sa part. Ils prirent la mer et arrivèrent promptement à Marseille, où ils apprirent que Pépin était déjà sur les terres des Lombards. Affligés de cette nouvelle, ils s'efforcèrent de retenir par artifice le légat du Pape à Marseille, et de l'empêcher d'aller trouver le roi de France ; mais ils ne purent y réussir. Grégoire, l'un des ambassadeurs, prit donc les devants; et, ayant joint Pépin près de Pavie, il le pria instamment, avec de grandes promesses, de céder au domaine impérial la ville de Ravenne et les autres places de l'exarchat. Mais rien ne put incliner le cœur de Pépin à les donner au domaine impérial. Il répondit, au contraire, qu'il ne souffrirait en aucune manière que ces places fussent aliénées de la puissance de saint Pierre et du droit de l'Eglise romaine, assurant même, avec serment, que ce n'était pour la considération d'aucun homme qu'il s'était exposé à tant de combats, mais pour l'amour de saint Pierre et le pardon de ses péchés, et que, quelques trésors qu'on pût lui offrir, on ne lui persuaderait jamais d'ôter à saint Pierre ce qu'il lui avait une fois offert.

Après cette réponse, il envoya l'ambassadeur impérial à Rome par un autre chemin, et pressa tellement le siége de Pavie, que le roi des Lombards lui demanda quartier, et promit d'exécuter le traité de l'année précédente et de rendre toutes les places, y ajoutant Comachio. Le roi des Francs en fit une

(1) *Disc.* IV, n. 10. — (2) Boss. *Defens doct.*, l. I, sect. I, c. XVI.

donation à saint Pierre, à l'Eglise romaine et à tous les Papes à perpétuité, et elle fut gardée dans les archives de cette Eglise. Pour lui, il retourna en France, laissant la commission de retirer les places à l'abbé Fulrad, son conseiller et son archichapelain, comme qui dirait grand aumônier. Fulrad se rendit à Ravenne avec les députés du roi Astolfe, et ensuite dans toutes les ville de la Pentapole et de l'Emilie; il en emporta les clefs avec des otages, et, accompagné des principaux de chaque ville, il posa les clefs avec la donation du roi Pépin sur la confession de saint Pierre. Il mit ainsi le Pape en possession de toutes ces villes, au nombre de vingt-deux, savoir: Ravenne, Rimini, Pesaro, Fano, Césène, Sinigaglia, Iesi, Forlimpopoli, Forli, Castrocaro, Montefeltro Acerragio qu'on ne connaît plus, Montlucar, que l'on croît être Nocera, Serravale, Saint-Marigni, Bobio, Urbin, Caglio, Luccoli, Eugubio, Comachio et Narni. C'est le dénombrement qu'en fait Anastase (1).

Et voilà, ajoute Fleury, le premier fondement de la seigneurie temporelle de l'Eglise romaine. Fleury se trompe, ceci n'est pas le premier fondement, mais bien le deuxième; car, dans la donation de Pépin, il n'est aucunement question de Rome ni des villes de sa dépendance, attendu que, déjà précédemment, elles appartenaient à l'Eglise romaine par la donation du Temps, premier ministre de la Providence pour les affaires de ce monde.

(1) Anast. in *Steph.*

FIN DU TOME CINQUIÈME

# TABLE DES MATIÈRES

## LIVRE QUARANTE-TROISIÈME

DE L'AN 496 A L'AN 519 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.



### Dissertations

### sur le Livre Quarante-troisième



## LIVRE QUARANTE-QUATRIÈME

DE L'AN 519 A L'AN 536 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.



### Dissertations

### sur le Livre quarante-quatrième



## LIVRE QUARANTE-CINQUIÈME

DE L'AN 536 A L'AN 571 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE



### Dissertation

### sur le Livre quarante-cinquième



## LIVRE QUARANTE-SIXIÈME

DE L'AN 480 A L'AN 496 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.



### Dissertation sur le Livre quarante-sixième



## LIVRE QUARANTE-SEPTIÈME

DE L'AN 590 A L'AN 604 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

FIN DE LA TABLE DU TOME CINQUIÈME.

